9
5M F
13

9.5.F.13

DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE:

Par Monsieur BAYLE.

TOME SECOND,

PREMIERE PARTIE.

H——O.

BIBLIOTECA PONTIFICIA ROMA

A ROTTERDAM,
Chez REINIER LEERS.
MDCXCVII.
AVEC PRIVILEGE.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

H.

HADRIANUS (Corneille) fameux Predicateur Flamand au XVI. ſiecle, étoit de Dordrecht. Il ſe fit Cordelier, & fut Gardien d'un Couvent *, & Lecteur en Theologie. Il entendoit bien le Latin, le Grec & l'Hebreu, & il enſeigna † publiquement ces trois langues. Il prêcha trente ans à Bruges, & ne s'étonna jamais des mediſances qu'on publia contre lui. Il mourut à Bruges à l'âge de 60. ans le 14. de Juillet 1581. Il compoſa un Traité des ſept Sacremens. Jean Lernutius avoit vu en ‡ manuſcrit pluſieurs très-doctes Sermons de ce Cordelier. Les Ouvrages qui ont paru ſous ſon nom après ſa mort ſont parſemez de bouffonneries, & de quolibets malhonnêtes. Sanderus pretend que les Heretiques y ont fourré cela, pour diffamer la memoire de ce bon & innocent Religieux §. Il faudroit en avoir des preuves, ou ne le dire pas. Les Proteſtans parlent de ce Cordelier comme d'un violent β declamateur; & il a paru des livres qui aprennent qu'il avoit introduit parmi les perſonnes de l'autre ſexe une nouvelle maniere de devotion; c'eſt qu'il leur marquoit certains jours où elles devoient ſe (A) depouiller toutes nuës devant lui, afin qu'il leur donnât doucement la diſcipline pour l'expiation de leurs fautes γ. Il n'y a rien que ces gens-là ne ſoient (B) capables de perſuader aux femmes, ſous le beau pretexte de devotion, lors qu'ils ont le talent de bien jaſer, & que leurs predications les rendent celebres.

HADRIEN (P. Ælius) Empereur Romain, fourniroit un très-long article, ſi l'on ne vouloit rien oublier de ſes principales qualitez, & de ſes principales actions. Il ſe faudra contenter de quelques-unes; & l'on repetera le moins qu'on pourra ce qui s'en voit dans le Dictionaire de Moreri, où (A) cet article

* Suuer. Athen. Belg.
† Val. Andr. Bibl. Belg.
‡ Suuert. ibid.
§ Aped Val. Andr. ibid.
β Tempore quo caninam suam eloquentiam celeberrimi nominis Franciſcanus, Cornelius Adriani... exercebat. Schoockius exerc. facr. pag. 538.
γ Voyez Vorstius Polit. Eccleſ. t. 1. pag. 686.

(a) Herodot. l. 1. c. 8.

(b) Ἔστιν ἃ τῶν μυστηρίων, καὶ διαφερόντως ἐν τοῖς ἀνδρείοις τόποις τῶν ἀνδρείων ἔθνεσι τέλεται, καὶ ἱερεῖς καὶ ἱερείας τῶν Φιλαλ. ἐπώνυμον καὶ Ἀνδροκράτειαν τὰς πανδήμ. Videtur adulterium curioſi in alterius voluptatem eſſe inquiſitio, communque indagatio quæ abſcondunture & pleroque latent. Plutarch. de curioſ. pag. 519.

(c) Joſephus Vicecomes de ritibus Baptiſmi. Voſſius in Theſibus de Baptiſmo.

(A) *Se depouiller toutes nuës devant lui.*] Si la maxime de Gyges étoit (a) veritable, qu'en ſe depouillant de ſes habits une femme ſe depouille de ſa pudeur, les affaires de nôtre Hadrianus n'auroient pas été en trop mechans termes, ſuppoſé qu'il ne fût pas aſſez viſionnaire pour s'imaginer, que tout de bon quelques coups de foüet de ſa main ſur le corps nu de ſes penitentes, auroient une vertu ſinguliere par raport à l'expiation de leurs pechez. On eſt ſi porté à donner un mauvais tour aux choſes, que peu de gens ſont capables d'attribuer la conduite de ce Cordelier à un autre principe, qu'à celui que quelqu'un apelle la (b) curioſité des plaiſirs d'autrui. S'il étoit vrai, comme quelques Savans (c) le ſoutiennent, que dans la primitive Egliſe les perſonnes qui recevoient le batême étoient auſſi nues qu'en ſortant du ventre de leur mere, de quelque âge, & de quelque ſexe qu'elles fuſſent; on comprendroit mieux comment ce Moine par ſon beau caquet, & par de grands airs de pieté auroit fait venir ſes devotes à ſon but. Le Sacrement de penitence, leur diſoit-il peut-être, doit s'adminiſtrer comme autrefois le batême; la peine du foüet, à laquelle je vous condamne, fait partie de ce Sacrement; il faut donc &c. Comme je n'ai pas lu le livre où cette hiſtoriette eſt narrée, je ne voudrois pas repondre qu'elle fût veritable.

(B) *Que ces gens-là ne ſoient capables de perſuader.*] J'ai parlé ailleurs de la grande docilité du ſexe, voyez les remarques des articles Fraticelli & Guillemete.

(A) *Moreri, où cet article n'eſt pas trop rempli de fautes.*] C'eſt un des meilleurs. J'y ai remarqué pourtant ſans entrer dans un examen univerſel, dix ou douze choſes dont je ne croi pas qu'on puiſſe donner des preuves. I. Qu'il y avoit en Italie une ville nommée

* Imbutusque impensius Græcis studiis, ingenio ejus sic ad ea declinante ut à nonnullis Græculus diceretur. *Spartian. in vit. vita.*

† *En 97.*

‡ *En l'an 100.*

§ *Sabine. Voyez son article.*

article n'eſt pas trop rempli de fautes. Hadrien né à (*B*) Rome le 24. de Janvier 76. perdit ſon (*C*) pere dix ans après, & eut pour tuteurs Trajan (*D*) ſon parent, & Cœlius Tatianus Chevalier Romain. L'étude du * Grec fut tellement de ſon goût, qu'il fut expoſé par là aux atteintes des railleurs. Il ſervit de bonne heure dans les armées, & il étoit Tribun d'une Legion avant la mort de Domitien. L'armée de la baſſe Meſie le choiſit † pour complimenter Trajan adopté par l'Empereur Nerva, & ce fut lui qui aporta à Trajan la premiere nouvelle de la mort de Nerva. Il regagna les bonnes graces de cet Empereur, qu'il avoit preſque perduës par les depenſes exceſſives qui l'avoient contraint de s'endetter. Il ‡ épouſa (*E*) une petite niece § de ce Prince; & il eut en la perſonne de l'Impera-

Italica. II. Qu'Hadrien fit retablir Adria. III. Qu'à ſon retour d'Angleterre il aprit dans le Languedoc la mort de Plotine. IV. Qu'il lui fit batir un temple à Nîſmes. V. Que Quadrat & Ariſtides étoient aſſiſtez de Severus l'un des Lieutenans de l'Empereur, lors *qu'ils preſenterent des livres en faveur de la Religion Chretienne.* VI. Que la ville de Jeruſalem & la ville d'Ælia étoient deux villes differentes dans la Judée. VII. Que Plutarque fut Precepteur d'Hadrien. VIII. Qu'Hadrien rapella à Rome Epictete, Numenius, & d'autres Savans. IX. Qu'il en envoya d'autres à Alexandrie pour y enſeigner toutes les ſciences, avant qu'il allât lui-même dans cette ville. X. Qu'il ſavoit les Mathematiques, & qu'il en a fait des Traitez. XI. Qu'il mourut le 12. Juillet de l'an 138. en ayant regné vingt, 10. mois & 29. jours. XII. Que Phavorin fut ſon Secretaire. On a vu dans mon article qu'Hadrien mourut le 10. de Juillet, & qu'il commença de regner l'onziéme d'Août. S'il étoit mort le 12. de Juillet, il eût fallu dire qu'il regna 20. ans 11. mois & un jour. Prenez bien garde que je ne veux pas nier qu'il n'ait reçu une lettre de Serenius Granius, Proconſul d'Aſie, qui l'exhortoit à l'équité envers les Chretiens, & qu'il n'ait étudié la Geometrie. Spartien * le dit nommément, & Mr. Moreri a bien fait de le dire auſſi; mais outre cela il fait mention des Mathematiques. Ceux qui l'ont trompé n'ont pas ſu que *Mathefis* dans Spartien ne ſignifie que l'Aſtrologie. *Mathefin ſic ſcire ſibi viſus eſt, ut ſero Calendis Januariis ſcripſerit quid ei toto anno poſſet evenire.* Je paſſe à Monſieur Moreri ce qu'il dit de la memoire d'Hadrien; il outre la choſe. *Il avoit*, dit il, *une memoire ſi heureuſe, qu'il ſavoit le nom des lieux, des places & des rivieres, où il avoit paſſé, & même de tous les ſoldats de ſes armées.* Cette idée va plus loin que celle qu'Aurelius Victor nous donne par ces paroles, *Memor ſupra quam cuiquam credibile eſt, locos, negotia, milites abſentes quoque nominibus recenſere.* Spartien (*a*) particuliriſe encore plus, & neanmoins il demeure fort au deçà de Moreri.

* *Ceci ne ſe doit entendre que de l'étude de la Geometrie.*

(*a*) Nomina plurimis ſine nomenclatore reddidit quæ ſemel & congeſta ſimul audiverat, ut nomenclatores ſæpius errantes emendaverit. Dixit & veteranorum nomina quoſ aliquando dimiſerat: librof ſatim lectos & ignotos quidem plurimis memoriter reddidit: uno tempore ſcripſit, dictavit, audivit, & cum amicis ſalutus eſt. *Spartian. in Hadriano.*

(*B*) *Né à Rome.*] Ce qui me fait croire qu'Eutrope n'a pas dû dire qu'Hadrien naquit à Italica, eſt le detail que Spartien nous donne de la famille de cet Empereur. Il remarque que les ancêtres d'Hadrien originaires d'Adria en Italie, s'établirent à Italica en Eſpagne au tems des Scipions, &c. Il cite Hadrien même qui l'avoit ainſi écrit dans l'hiſtoire de ſa vie. Sans doute Spartien avoit lu dans le même Ouvrage ce qu'il ajoûte en même tems, qu'Hadrien naquit à Rome IX. *Kal. Feb.* ſous le 7. Conſulat de Veſpaſien & le 5. de Titus.

(*C*) *Perdit ſon pere dix ans après.*] Il s'appelloit Ælius Hadrianus Afer. On conjecture que le gouvernement d'Afrique lui fit porter le ſurnom d'*Afer*, & qu'il ne faut pas le diſtinguer de ce Preſident *Hadrianus*, qui fit mourir à Tripoli le Saint Martyr Leontius ſous l'Empire de Veſpaſien. Les actes de ce Martyre inſerez dans la Collection de Simeon Metaphraſte, portent que le Preſident Hadrianus qui jugea lui-même Leontius étoit Senateur. Or Suidas remarque que le pere de l'Empereur Hadrien étoit Senateur, & qu'il avoit été Preteur. Voilà les fondemens aſſez raiſonnables de la conjecture du Sieur Triſtan (*b*). Je ne ſai pourquoi Caſaubon (*c*) a cenſuré ces paroles de Xiphilin, ὁ δὲ Ἀδριανὸς γένος μὲν Ἀφρικὸς ἦν, Ἄφερ ὄντες, car après avoir bien crié, il a fallu demeurer d'accord que ces paroles peuvent ſignifier qu'Hadrien étoit fils d'Hadrien Afer. C'eſt ſans doute leur veritable & naturel ſe ſignification, comme Saumaiſe (*d*) le declare. Ainſi on auroit grand tort de cenſurer Xiphilin, comme ſi en abregeant Dion il avoit gâté ce qui concernoit la genealogie d'Hadrien, & fait d'une famille Eſpagnole une famille Africaine. Il eſt vrai que Cedrenus n'entrant pas bien dans le ſens de Xiphilin, y a trouvé l'occaſion d'un gros menſonge, car il a dit que l'Empereur Hadrien étoit Africain d'extraction. N'oublions pas que Domitia Paulina, mere d'Hadrien, étoit née à Cadis (*e*).

(*D*) *Trajan ſon parent.*] Le pere d'Hadrien étoit couſin germain de Trajan, car il étoit fils d'Ulpia ſœur de M. Ulpius Trajan, pere de l'Empereur Trajan. Voyez Caſaubon dans ſon Commentaire ſur Spartien. La parenté étoit moindre ſelon Eutrope, qui dit (*f*) que la mere d'Adrien étoit couſine de Trajan.

(*E*) *Une petite niece de ce Prince.*] Nous dirons ailleurs qui elle étoit, & comment elle ſe trouva de ſon mariage. Il ſuffit de dire ici que ceux qui (*g*) aſſûrent qu'Hadrien fut marié à la fille de Trajan ſe trompent. Il ne paroît point que Trajan ait jamais eu des enfans, ni qu'Hadrien ait eu d'autre femme que Sabine fille d'une niece de Trajan. La Chronique d'Alexandrie a debité une plaiſante chimere, c'eſt que l'Empereur Hadrien épouſa la fille de cet Aquila qui fit une verſion de la Bible. S. Epiphane femble avoir dit la (*h*) même choſe. Triſtan (*i*) accuſe ce Chroniqueur d'Alexandrie, d'avoir dit que ſelon S. Epiphane Hadrien étoit Grec de nation, & originaire de Sinope. Il eſt très-faux que S. Epiphane le diſe, il ne le dit que d'Aquila.

(*b*) *Commen. Hiſt. tonique tom. 1. pag. 456.*

(*c*) *In Spartian. pag. m. 7.*

(*d*) *In Spartianum ibid.*

(*e*) Gadibus orta. *Spart. in vit. Adriani.*

(*f*) Eum Trajanus quamquam conſobrinæ filium vivente adoptare.

(*g*) *Conſentiunt Manaſſes, Glycas, J. Tzetzes apud Triſtan pag. 474.*

(*h*) *De ponderib. & menſ. c. 14. ubi il dit, ἐκ τοῦ γένους ἦν Ἀφρικὸς. Sur quoi le P. Petau fait cette remarque. Que vox cum alibi à me lecta non fuerit, vel ſolœcismum ſignificat, vel ἀντιφρασιν ſilium, affinem certè, non ſocerum quomodo Alexandrini Chronici ſcriptorem hic legiſſe ſuſpicor: nam pag. 598. ex Epiphanii loco hiſtoriam Aquilæ Pontici refertus, Ἀκύλας, inquit, ἑρμηνεύσας τὴν Βίβλον εἰς Ἑλληνίδα φωνήν.*

(*i*) *Comment. Hiſtor. pag. 455.*

l'Imperatrice * un patron d'une grande force. On le trouva ſi groſſier dans la harangue qu'il recita devant le Senat pendant qu'il étoit Queſteur †, qu'on le ſifflа; ce qui fut cauſe que s'apliquant beaucoup au Latin, il y devint très-habile ‡ & très-éloquent. Il accompagna Trajan dans l'expedition § contre les Daces; & pour lui faire bien ſa Cour il but d'importance, & en fut magnifiquement recompenſé. Il avoit exercé la charge de Tribun ‖ du peuple, lors qu'il alla avec Trajan à la ſeconde guerre des Daces. Il y fit de belles actions, & y reçut ϑ un preſent qui lui donna quelque eſperance de ſucceder à l'Empire. Il fut fait Preteur quelque tems après; en ſuite de quoi il commanda dans la baſſe Pannonie, avec une ſi bonne conduite qu'elle lui valut γ le Conſulat. Les harangues δ qu'il (*F*) compoſa pour Trajan augmenterent ſon credit. Après la levée du ſiege d'Atra en Arabie, Trajan malade, & reſolu de s'en retourner à Rome, lui laiſſa le commandement de l'armée. Il lui avoit déjà donné le gouvernement de Syrie; & ſe ſentant proche de ſa fin il l'adopta ζ. Nous examinons dans l'article de Plotine ſi cette adoption fût ſupoſée. Ce qu'il y a de bien ſûr, eſt qu'Hadrien ayant reçu à Antioche preſque en même tems la nouvelle de ſon adoption, & celle de la mort de Trajan, ſe fit declarer Empereur l'onziéme d'Août 117. Une des premieres choſes qu'il fit fut d'abandonner preſque toutes les conquêtes de Trajan, & de ſe contenter (*G*) que l'Euphrate ſervit de bornes à l'Empire. Il ne fut de retour à Rome qu'en l'année 118. Le Senat lui decerna le triomphe, & le titre de Pere ξ de la patrie; mais il refuſa le tout, & voulut que l'on donnât le triomphe à l'image de Trajan. Les liberalitez qu'il fit au peuple ſont des plus (*H*) extraordinaires. L'année ſuivante il alla dans la Meſie

* *Voyez l'article de Plotine.*

† *En l'an 101.*

‡ *En 101. ou 102.*

§ *En 105.*

‖ Adamante Geminia Quſm Trajanus à Nerva acceptant donatus ad ſpem ſucceſſionis erectus eſt. *Spartian. voïez ſupra.*

ϑ Detuleruntque ei Sura Trajani ei familiaritas crevit, cujus praecipue Orationum quas pro Imperatore ûiderat. *Id. ib.*

γ *En 109.*

ζ *Ex Spartiano ib.*

δ *Il accepta de-puis ce titre. Voyez Tillemont, note 1. ſur l'Hiſtoire d'Hadrien.*

ξ *Herodien. Voyez les notes de Mr. Spanheim.*

(F) Les harangues qu'il compoſa pour Trajan.] Je veux raporter les paroles de Spartien. *Defuncto quidem Sura, Trajani ei* (Adriano) *familiaritas crevit, cauſa praecipue orationum quas pro imperatore dictaverat.* Caſaubon aplique ce *dictaverat* à Sura, ce qui paroît d'abord rendre pitoyable le raiſonnement de l'Hiſtorien: car eſt ce raiſonner que de dire, *Après la mort de Sura, la familiarité d'Adrien auprès de Trajan devint plus grande, ſur tout à cauſe des harangues que Sura avoit faites pour l'Empereur.* Mais quand on y regarde de près, on trouve que ſelon le ſens de Caſaubon, il n'y a que defaut de netteté dans les termes de Spartien. Celui-ci n'a pas voulu dire que les mêmes harangues, je dis les mêmes en nombre que Sura avoit compoſées auparavant la faveur d'Hadrien, il n'a parlé que des harangues ſemblables à celles de Sura. Ainſi l'interpretation de Caſaubon ne differe point réellement de celle de Monſr. de Saumaiſe qui eſt très-bonne. En voici le ſens, *Adrien s'inſinua davantage dans l'amitié de Trajan, à cauſe qu'il lui rendit les mêmes ſervices que Sura lui avoit rendus dans la compoſition des harangues.* Je ne voudrois pas changer le texte comme Saumaiſe le change, ni ſuppoſer avec lui que la faveur de Plotine fut neceſſaire à Hadrien, afin d'obtenir que l'Empereur lui donnât à faire ſes harangues. Ce n'étoit pas une dignité aſſez relevée par raport à Hadrien, pour qu'il n'y pût parvenir qu'avec une telle interceſſion. Il y a eu de ſimples Maîtres de Rhetorique que l'on a employez à cela, temoin ce paſſage de Spartien (*b*); *Aelius Orationem pulcherrimam quae hodieque legitur, ſive per ſe, ſive per ſcriniorum aut* DICENDI MAGISTROS *paraſſet.* Domitien (*c*) faiſoit faire à d'autres ſes lettres, ſes harangues, & ſes édits. Neron n'avoit point compoſé l'Otiti eſſent, raiſon funebre de Claudius qu'il recita; c'étoit Neronem alienæ facunditæ eguiſſe. Seneque qui l'avoit faite; (*d*) il eſt vrai que les vieillards grands faiſeurs de comparaiſons entre le preſent & le paſſé, s'amuſerent à obſerver (*e*) qu'avant Neron aucun Prince n'avoit eu beſoin d'une éloquence empruntée. Au reſte ſi nous en croyons l'Empereur Julien, (*f*) ce n'étoit point par ignorance, mais par belle pareſſe que Trajan ſe ſervoit de Sura.

(*b*) *In vita Aelii Veri.*

(*c*) *Suetom. in ejus vit. c. 20.*

(*d*) *Tacit. Annal. l. 13. c. 3.*

(*e*) Adnotabant ſeniores quibus otioſum eſt veterum & praeſentia contendere, primum ex iis qui rerum potiti eſſent, Neronem alienæ facunditæ eguiſſe. *Id. ib.*

(G) Que l'Euphrate ſervit de bornes à l'Empire.] S. Auguſtin s'eſt ſervi de cette action d'Hadrien pour railler les Idolâtres, qui diſoient que le Dieu Terme n'avoit point voulu ceder à Jupiter même, lors de la conſtruction du Capitole, & que ç'avoit été un preſage que les bornes de l'Empire Romain ne reculeroient jamais. Vôtre Dieu Terme, leur dit agreablement (*g*) S. Auguſtin, a plus redouté Hadrien le Roy des hommes, que Jupiter le Roi des Dieux. *Poſtea in orientalibus partibus Hadriani voluntate mutati ſunt termini imperii Romani. Ille namque tres provincias nobiles Armeniam, Meſopotamiam, Aſſyriam Perſarum conceſſit imperio, ut Deus ille Terminus qui Romanos terminos fecundum illos tuebatur, & per illud pulcherrimum auſpicium loco non ceſſerat Jovi, plus Hadrianum regem hominum quam regem deorum timuiſſe videatur.* Il n'y a nulle aparence que l'abandon de ces conquêtes ait été l'effet de l'envie (*h*) qu'Hadrien portoit à Trajan; car tres reliqui que pouvoit-on faire de plus glorieux à la memoire du defunt, que de montrer qu'on ne pouvoit pas maintenir les choſes au point où il les avoit portées? Diſons donc que l'impoſſibilité de (*i*) garder le païs conquis porta Hadrien à ce ſacrifice. Il aima mieux perdre dans la comparaiſon qu'en feroit entre ſon predeceſſeur & lui, que d'expoſer ſon Empire aux deſordres qui le menaçoient de toutes parts. qui Macedonas ſiberos pro-nuntiavit quia teneri non poterant. *Spartian. in Adriano.*

(*f*) *In Caeſaribus. Voyez les notes de Mr. Spanheim.*

(*g*) *Auguſtin. de Civit. Dei l. 4. c. 29.*

(*h*) Envie. *Id. ib.*

(*i*) Omnia trans Euphratem ac Tigrim reliquit quas Trajanus addiderat. *Eutrop. in Hadriano.* Catonis, Ammien Marcellin a dit qu'avant Jovien aucun Empereur, ni aucun Conſul n'avoit cedé aux ennemis un pouce de terre. Mr. Valois (*k*) pretend qu'il a pu le dire, & que Caſaubon n'a pas eu droit de l'en critiquer.

(*k*) *In Ammian. Marcellin. lib. 25. c. 9.*

(*H*) *Les liberalitez . . . ſont des plus extraordinaires.*] „Il ſemble qu'il ait remis generalement tout ce qui étoit dû par les particuliers de Rome & de l'Italie, & dans les Provinces *pag.* 439.

* *Spart. ibid.*

† *Id. ib. Dion l. 69.*

‡ *Digeſtor. 5. t. 3. l. 20. pag. 179. apud Tillemont, Hiſtoire d'Adrien.*

§ *Xiphilin. in Hadrian.*

Meſie pour repouſſer les Sarmates *. On fit mourir à Rome pendant ſon abſence pluſieurs † perſonnes du premier merite ; & il eut beau proteſter qu'il n'en avoit point donné les ordres, il ne laiſſa pas d'être chargé de toute la haine de ces violences. Jamais Prince ne voyagea autant que lui ; il n'y eut preſque point de Province dans l'Empire qu'il n'honorât de ſa preſence : & comme il étoit magnifique, & qu'il vouloit tout conoître par lui-même, il laiſſoit par tout des marques de ſa liberalité, & de ſon exactitude à examiner la conduite des Gouverneurs. On croit qu'il commença ſes voyages en l'année 120. Il alla voir les Gaules, la Germanie, & l'Angleterre, où il fit conſtruire une muraille pour empêcher que les Inſulaires ſoumis à ſon obeiſſance, ne fuſſent ravagez par ceux qui avoient ſecoüé le joug Romain. Il repaſſa dans les Gaules l'an 121. d'où il alla en Eſpagne. On croit que ce fut alors qu'il alla voir la Mauritanie. Son premier voyage dans l'Orient fut aſſez long ; car il ne fut de retour en Grece qu'en l'année 125. Il paſſa l'hyver à Athenes, & s'y fit initier aux myſteres de Ceres. Il étoit à Rome ‡ au commencement de l'année 129. & on croit qu'il alla en Afrique la même année ; & qu'après être revenu à Rome, il commença ſon ſatale voyage d'Orient en l'année 130. Après avoir parcouru l'Aſie, où pluſieurs Rois lui vinrent faire la reverence, il s'en alla en Egypte l'an 132. Il paſſa l'hyver à Athenes l'an 135. & au printems ſuivant il fut de retour à Rome. Il adopta Lucius Aurelius Annius Ceionius Commodus Verus, qui quoi que chargé d'aſſez de noms prit encore celui d'Ælius. Après cette (*I*) adoption Hadrien ſe retira à Tivoli, où il fit faire de ſuperbes bâtimens, & où il s'abandonna à la moleſſe, & puis à la cruauté ; car il fit mourir pluſieurs perſonnes ou par une violence ouverte, ou par des voyes occultes, & n'épargna pas même ſon beau-frere Servien, qui étoit âgé de 90. ans. Lucius Verus étant mort le premier de Janvier 138. Hadrien adopta Titus Antonin, & le chargea d'adopter Marc Antonius Verus, & le fils de Lucius Verus. L'hydropiſie de cet Empereur l'accabla de la chagrina tellement, qu'il en devint comme (*K*) furieux. On employa tous les remedes imaginables pour le guerir. Le ſoulagement ‡ que l'part magique lui procura ne fut point de longue durée. On manda un grand nombre de Medecins,

(*a*) *Hiſtoire des Empereurs tom. 2. pag. 408. édit. de Bruxelles. Il cite Dion l. 69. pag. 791. Spartien in vita Adriani: les Annales de P. Mabillon t. 4. pag. 482. 486. Onuphre in faſtis pag. 220. Spanheim. de numiſm. pag. 811.*

(*b*) Και τα παρ' αυτων ψηφισματα τοις αναγκαιοις εις αγωνας, η καιρον καλουντος, ου πανυ τι ευπορως εχοντος αυτοις εν τω ταμιειω, αλλα και ες τον πολεμον ες Βρεττανους ποτε στρατευσαντος, ουκ ολιγα προσεθηκεν εξ ιδιων. Dion l. 69. pag. 791.

(*c*) *In Caſſiodoro. Ita conſtat in ſorum deditorum fyngraphas, quas chiria appellant, omnes coacervatas combuſtas conſervaverunt.*

(*d*) *In vita Heliogab. p. m. 809.*

(*e*) *Commentar. Biſcor. pag. 453.*

„ vinces tout ce qui étoit dû depuis ſeize ans ; „ au moins dans les Provinces Imperiales, car „ (118.) ſemblent ſe reſtreindre à celles-là. „ ci. . . . Il brûla dans la place de Trajan „ les obligations & les memoires de toutes les „ choſes, dont il accordoit la remiſe, afin „ qu'on ne craignit point d'en être recherché „ à l'avenir. . . . Cette remiſe ſe montoit à „ des ſommes immenſes, & des perſonnes ha- „ biles qui ont reduit à la valeur des monnoyes „ de nôtre tems ce qui en eſt marqué dans les „ Hiſtoriens le font aller à 22. millions cinq „ cent mille écus d'or. Cette liberalité n'a- „ voit point eu d'exemples juſques à lui : la „ memoire ne s'en eſt pas ſeulement conſervée „ dans les Hiſtoriens, mais encore dans des in- „ ſcriptions celebres de cette année & de la „ ſuivante, où elle peut avoir été achevée, & „ dans des medailles qui nous repreſentent „ Adrien le flambeau à la main, pour mettre le „ feu aux obligations qu'il avoit remiſes. „ Je copie ceci de Mr. de Tillemont (*a*) : on peut voir dans ſes remarques l'examen de pluſieurs difficultez touchant cela. Je n'y entre point ; j'aime mieux faire cette reflexion, qu'il n'y a point de feu de joye pour quelque ville conquiſe, ou pour quelque bataille gagnée, qui puiſſe avoir à l'égard des peuples, le même agrément qu'ils trouveroient à un feu tel que celui d'Hadrien. J'ai lu quelque part que l'Ambaſſadeur de Veniſe ayant brûlé devant Henri IV. les papiers où il ſe reconnoiſſoit redevable de pluſieurs ſommes à cette Republique, ce Prince qui aimoit les bons mots, ſe mit à dire, *qu'il n'avoit jamais vu un plus beau feu.* Agefilaus Ephore de Lacedemone s'étoit (*b*) ſervi de cette penſée, dans une occaſion ſemblable.

(*I*) *Après cette adoption Hadrien ſe retira à Tivoli.*] Aurelius Victor (*c*) decrit aſſez vivement la vie molle que cet Empereur menoit dans cette retraite, pendant que Lucius Ælius Ceſar gouvernoit à Rome, mais il fait une lourde faute de chronologie. Il fait entendre qu'Hadrien ſe plongea alors dans les infamies de l'amour d'Antinous ; c'eſt ignorer que la mort d'Antinous ait precedé l'adoption d'Ælius Verus.

(*K*) *Qu'il en devint comme furieux.*] C'eſt à ce tems ci qu'il faut raporter ce que dit Lampridius, (*d*) qu'Hadrien impoſa ſon nom à une ville qui s'apelloit Oreſta, & que par ce moyen ſa folie ſe paſſa un peu. Un oracle lui avoit donné ce conſeil. *Et Oreſtam quidem urbem Hadrianum ſuo nomini vindicari juſſit eo tempore quo furore coeperit laborare, ut ex reſponſo quum ei dictum eſſet ut in furioſi alicujus domum vel nomen irreperet. Nam ex eo emolitum infamiam ferunt, per quam multos Senatores occidi juſſerat, quibus ſervatis Antonini Pii nomen meruit, quod eos poſt ad ſenatum adduxit, quos omnes juſſu principis interfectos credebant.* Le Sieur Triſtan (*e*) a bronché deux fois ſur ce paſſage aſſez lourdement. Il attribuë à Lampridius d'avoir aſſuré qu'Hadrien guerit de la phrenéſie après avoir viſité la ville d'Oreſta, & il veut que cela ſoit arrivé au commencement de l'empire d'Hadrien. Il étoit facile de conoître que Lampridius ne parle point d'un voyage de cet Empereur, & que ce qu'il dit ſe doit raporter au tems qu'Antonin étoit déjà adopté. Or il ne le fut que peu de mois avant la mort de ce Prince.

Sublata flamma pecuniosi & fenebratores, qui ibi deambulabant, diſcreſſi ſunt. At Agefilaus, quaſi illudens illis, negavit clarius ſe lumen vel ignem lucidiorem vidiſſe. *Plut. in Agide pag. 801. B.*

decins, & c'eſt à quoi quelques-uns diſent qu'il (*L*) attribua ſa mort. Pour le tirer de ſon deſeſpoir, on feignit qu'il avoit fait des (*M*) gueriſons miraculeuſes: mais malgré tant d'artifices il ſe ſeroit tué lui-même*, ſi on ne l'en avoit empêché. Il cherchoit (*N*) la mort & ne la pouvoit trouver. Elle vint enfin † le 10. de Juillet 138. Il mourut ce jour-là à Bayes courant ſa 63. année, ayant ‡ regné 21. ans à 30. jours près. Les vers Latins † qu'il adreſſa à ſon ame, nous aprennent l'incertitude où il étoit ſur l'autre monde. C'étoit un Prince qui avoit (*a*) & de grandes vertus, & de grans vices. Il étoit liberal, laborieux ‡, civil, exact, pour ſoi même, ainſi à dire vrai.

* *Xiphilin ibid. Spartian. ubi ſupra.*

† *Spart. ibi.*

‡ *Voyez la remarque P, à la fin.*

(*a*) Οὗτος ἀνὴρ πάνυ ἀδόκιμος, ἔφη, καὶ πάνυ ἀγαθὸς ἅμα ἦν. *Spartian. in vita Hadrian.*

(*L*) *Qu'il attribua ſa mort.*] Xiphilin rapporte (*a*) qu'Hadrien rendit l'ame en s'écriant, *la multitude des Medecins a fait perir le Monarque*, πολλοὶ ἰατροὶ βασιλέα ἀπώλεσαν. Cet Hiſtorien ajoûte que ces paroles étoient une eſpece de proverbe. Je m'étonne que Sr. Epiphane n'ait point touché cette circonſtance des dernieres heures d'Hadrien, dans l'endroit où il a dit que ce Prince fit venir tous les Medecins de ſon empire, & ſe moqua d'eux (*b*) après avoir éprouvé l'inutilité de leurs remedes, & compoſa même une lettre ſatirique contre leur art & contre leur profeſſion. Si cet ancien Pere n'a pas été mieux inſtruit ſur le fait même, que ſur la circonſtance du tems, nous ne tenons rien, car il dit qu'après avoir compoſé cette ſatire, l'Empereur partit de Rome pour s'en aller en Egypte: c'eſt un menſonge. Il eſt ſûr que depuis que les Medecins eurent tenté inutilement tous les moyens de guerir ſon hydropiſie, il ne fit que le voyage de Bayes. On ne peut pas douter qu'il n'eût conçu beaucoup de mepris, ou beaucoup de depit contre eux, puis qu'enfin (*c*) il ne garda plus de regime, & qu'il mangea de tout ce que ſa fantaiſie lui dictoit.

(*b*) Οἱ δὲ πολλὰ μηχανώμενοι, καὶ μηδὲν ἀνύοντες ἰατρικῶς, ἐπὶ τέλει ἐπιδείκνυται γράψας καὶ αὐτὸς τὸν τύφον αὐτῶν διὰ στιχηρῶν εἰς μηδὲν αὐτοὺς τῆς σπουδῆς ὠφελήσαντας αὐτῷ. *Epiphan. de ponder. & menſ. c. 14. pag. 270.*

(*c*) *Xiphilin. ibid.*

(*M*) *Des gueriſons miraculeuſes.*] Voici ce que Spartien raconte. Une femme vint dire à Hadrien qu'elle avoit été avertie en ſonge de lui repreſenter que puis qu'il devoit guerir, il ſe gardât bien de s'ôter la vie; qu'elle avoit perdu la vuë pour n'avoir pas fait ce que ſon ſonge lui avoit preſcrit; qu'elle avoit reçu un ſecond ordre de lui venir dire les mêmes choſes, & qu'on lui promettoit qu'elle recouvreroit la vuë ſi elle lui baiſoit les genoux. Cette femme ayant executé cet ordre, & lavé ſes yeux avec l'eau d'un temple, vit comme auparavant. Autre miracle. Un homme né aveugle (*d*) vint du fond de la Pannonie, & toucha Hadrien qui avoit la fievre: cela fait, cet homme ne fut plus aveugle, & Hadrien n'eut plus la fievre. Spartien a eu la prudence d'ajoûter que ſelon le temoignage de Marius Maximus, il n'y avoit eu que feinte dans tout cela. Nous le devinerions bien, quand même nous ne ſaurions pas ce que Marius Maximus en a dit. Il eſt bien aiſé de conoître qu'Antonin fils adoptif d'Hadrien, ſe ſervit de cette ruſe pour lui donner quelque eſperance, & pour chaſſer la melancolie qui l'oppreſſoit. Combien de fois a-t-on renouvellé ces artifices depuis ce tems-là pour fomenter les ſuperſtitions, & même les cabales d'Etat. Les tromperies, dit-on, ſont permiſes envers les enfans & les malades. Cela tire à conſequence ſur les peuples, ils ſont toûjours dans l'enfance, toûjours malades à certains égards. Mais laiſſant ces reflexions où trop de gens redoutables ſe reconoîtroient, diſons un mot de Critique Grammaticale au grand Saumaiſe. Il ne veut point que l'homme venu de Pannonie fût aveugle de naiſſance, mais ſeulement depuis long tems: ainſi au lieu de lire, *natus cacus*, il lit *vetus cacus*. Sa raiſon eſt qu'on ne ſauroit croire que des aveugles nez ayent recouvré la vuë, & qu'il eſt moins incroyable que cela ſoit arrivé à des gens qui étoient aveugles depuis pluſieurs années. Remarquez bien que dans la note ſuivante il refute Caſaubon, qui avoit entendu par le mot *ſimulationem* un charme magique, un fortilege. Ce ſens eſt indigne de Caſaubon, & a été fort juſtement cenſuré par Mr. Saumaiſe. *Simulatio* ne ſignifie là que fiction. Saumaiſe l'explique de la ſorte & rencontre bien: mais dans cette hypotheſe, que veut-il dire avec la difference qu'il trouve entre un aveugle né, & un aveugle depuis long tems? Ne voit-il pas bien qu'il a été auſſi facile à Antonin d'apoſter un pretendu aveugle de naiſſance, qu'un pretendu aveugle de trois jours, & qu'il n'eſt pas plus facile à un aveugle de 3. jours qu'à un aveugle de naiſſance de recouvrer la vuë, en touchant un Prince qui a la fievre, & de le guerir de cette fievre en même tems? Mais que faire à cela? on avoit lu *vetus cacus* dans le manuſcrit d'Heidelberg; on ſavoit qu'il y a dans Juvenal *veteres caci*, & dans Marcellus *antiqua cacitas*; auroit-on perdu ces decouvertes de peur de mal raiſonner?

(*d*) *Gaſpar à Reies queſt. 24. n. 4. allegue Tacite pour ce fait. Grande bevue.*

(*N*) *Il cherchoit la mort & ne la pouvoit trouver.*] Ainſi ſut exaucée la priere que Severianus fit en mourant, (*e*) *Dieux immortels, s'écria-t-il, temoins de mon innocence, je n'ai qu'une grace à vous demander, c'eſt qu'Adrien ſouhaite avec paſſionnément de mourir, & ne puiſſe mourir pourtant.* Ce vœu ſentoit une ame exceſſivement vindicative; jamais imprecation ne fut plus dure (*f*) que celle-là. Si nous avions la lettre où Hadrien (*g*) repreſentoit combien étoit deplorable la condition d'un homme, qui ne peut mourir quoi qu'il le ſouhaite, nous verrions quelque choſe de bien triſte; car avec une plume éloquente & ſavante comme la ſienne, on reüſſit fort bien à decrire les malheurs que l'on reſſent. Il promettoit recompenſe & impunité à qui voudroit le tuer, & ne trouvant (*h*) perſonne qui pût lui rendre ce bon office il pleuroit comme un enfant, de ce (*i*) que pouvant encore faire mourir d'autres hommes, il ne pouvoit ſe tuer lui-même. Ses chagrins & ſes ſoupçons le porterent à ſe defaire de pluſieurs perſonnes, & c'eſt peut-être dans cette occaſion qu'a ſpercevant que le public ne convenoit pas de la juſtice de ſes deſiances, il dit que les Princes étoient bien à plaindre: on ne croit jamais qu'il ſe faſſe des attentats ſur leur vie, que lors qu'ils ont été tuez. *Scis (k) ipſe quid avus tuus Adrianus dixerit, miſera conditio imperatorum quibus de affectata tyrannide niſi occiſis non poteſt credi. Ejus autem exemplum ponere quam Domitiani (l) qui hoc primus dixiſſe fertur malui, tyrannorum enim etiam bona dicta non habent tantum auctoritatis quantum debent.*

* *Xiphilin. ibid. Spartian. ubi ſupra.*

† *Spart. ibi.*

‡ *Voyez la remarque P, à la fin.*

(*e*) Θεοὶ θεαὶ ἀθάνατοι, ἔφη, μάρτυρές μοι ἐγγίνεσθε ἀπολύεσθαι, ἐπιθυμοῦντος ἀποθανεῖν, ἀλλὰ μὴ δύνασθαι. *Spartian. in vita Hadrian.*

(*f*) *Et en ces ſortes de hommes ſouhaiterons la mort, & ne la trouverons point: & deſirerons de mourir, & la mort s'enfuira d'eux.* Apocalypſe 12. 6.

(*g*) *Xiphilin. ibi.*

(*h*) *Conferez avec les Plaintes de Neron apud Suetonium. c. 47. & ſeq.*

(*i*) *Xiphilin. ibi.*

(*k*) *Marius Maximus apud Vulcat. Gallicanum in vita Avidii Caſſii.*

(*l*) *Conditionem principum miſeram ajebat quibus de conjuratione comperta non crederetur niſi occiſis. Suetonius in Domit. c. 21.*

exact; maintenoit l'ordre & la diſcipline, ſoulageoit les peuples, rendoit juſtice avec une aplication ſinguliere, & puniſſoit rigoureuſement ceux qui ne s'aquitoient pas bien de leurs charges. Il avoit infiniment de l'eſprit, beaucoup de memoire *, & entendoit parfaitement les arts & les ſciences, & (O) compoſa pluſieurs livres. Il a été d'ailleurs cruel, envieux, impudique, ſuperſtitieux, & adonné à la Magie. Quoi de plus abominable que ſa paſſion pour † Antinous? Je laiſſe là ſon (P) exceſſive curioſité. Il ne publia point d'Edit contre les Chre-

* *Voyez la remarque A, à la fin.*

† *Voyez l'article* Antinous.

(*o*) *Dion dit qu'ils avoient encore ſervi de lit. Voyez la lettre de Valerien apud Vopiſcum in Probo. Caſaub. Comment. in Spart. pag.* 83.

(*p*) *C'eſt Voſſius de hiſtor. Gr. p.* 215. *qui relève cette faute de Geſner.*

(*q*) *Solmaſius in Spartian. pag.* 83.

(*r*) *Il eſt apellé par Tertullien* curioſitatum omnium exploratorem, *au chap.* 5. *de ſon Apologeti. que, & par Amm. Marcellin* curioſitatis ſciſcitationumque nimiæ deditus.

(*ſ*) *Spartien. pag.* 163.

(*t*) *Æt-nam nom-mem con-ſcendit ut ſolis or-tum vide-ret arcus ſpecie, ut ſcitur, varium. Id. p.* 124. C'eſt-à-dire ſelon Mr. de Tillemont p. 10. 423. *pour y voir, dit-on, le-ver le ſo-leil en for-me d'arc.* Il faloit dire d'arc en ciel.

(*u*) *Id. Spart. pag.* 132.

(*x*) *Id. pag.* 102.

(*y*) *Pag.* 109.

(*z*) *Juvenal. Sat.* 3. *v.* 113.

(*a*) *Dans les Catalecta Virgilii & aliorum, & dans Spartien.*

(*b*) *Comment. in Spartian. Adrian. pag.* 189.

(*c*) *Il s'apelloit Boryſthenes.*

(*d*) *Dio in ejus vita.*

(*e*) De ſuis dilectis multa verſibus compoſuit. *Spart. pag.* 145. *Apuleius apologet.*

(*ſ*) *Xiphilin. in Adrian.*

(*g*) Joca ejus plurima extant nam fuit etiam diaculus. *Pag.* 187.

(*h*) *Photius en parle pag.* 276.

(*i*) *Conſiderez ſa diſpute avec Eutrapius dans Spartien pag.* 150.

(*k*) *Lib.* 16. *c.* 13.

(*l*) *Spart. pag.* 150.

(*m*) *Catacrianes libros obſcuriſſimos Antimachum imitando ſcripſit. Id. p.* 152.

(*n*) *In Spart. Adrian. p.* 152.

(*O*) *Et compoſa pluſieurs livres.*] Il a écrit en vers & en proſe. Il nous reſte quelques fragmens (*a*) de ſes poëſies Latines, & il y a de ſes vers Grecs dans l'Anthologie. Vous trouverez dans Caſaubon & dans Saumaiſe (*b*) l'épitaphe de ſon cheval (*c*) de chaſſe: elle eſt en vers Latins. Cet Empereur aimoit ſi fort ce cheval, qu'il lui fit bâtir (*d*) un tombeau. Etienne de Byzance cite deux fois un poëme intitulé *Alexandreis*, dont l'auteur a nom Adrien; tout le monde ne convient pas que ce ſoit un Ouvrage de nôtre Empereur. Il avoit fait quantité de vers ſur (*e*) ſes amours. Il en avoit fait auſſi à la loüange (*f*) de Plotine ſa bienfaitrice. On ne ſauroit bien dire s'il parut un recueil de ſes bons mots, car les termes (*g*) de Spartien pourroient n'avoir que ce ſens, qu'on ſe ſouvenoit de pluſieurs de ſes bons mots: mais il eſt ſûr qu'il publia quelques diſcours & quelques harangues (*h*): on en trouve encore des citations. On trouve dans Soſipater qu'il avoit dit dans le premier livre de ſes diſcours, qu'Auguſte n'étoit pas très-ſavant, *Tametſi Auguſtus non peritudum homo fuerit, ut id adverbium* (obiter) *ex uſu potius quàm ratione proferit.* Diſons en paſſant que voilà une autorité, pour ceux qui en fait de langues ne voudront pas que l'uſage l'emporte ſur la raiſon. Voilà auſſi un grand exemple pour ceux dont les études les plus ſerieuſes font l'examen rigoureux de leur langue naturelle; car il paroît par le paſſage de Soſipater que nôtre Empereur avoit été (*i*) un Vaugelas dans le Latin. Aulugelle (*k*) cite la harangue qu'Hadrien prononça devant le Senat pour les habitans d'Italique la patrie de ſon pere. Mais le principal Ouvrage de cet Empereur eſt ſans doute l'hiſtoire de ſa vie. Il aima mieux qu'elle parût ſous le nom d'un autre, & apparemment il n'en uſa de la ſorte, qu'afin d'avoir plus de liberté de ſe loüer. Phlegon (*l*) l'un de ſes Affranchis, homme docte, mit ſon nom à cet Ouvrage de ſon maître. Hadrien compoſa des livres à l'imitation (*m*) d'Antimachus, Poëte Grec, dont il fut grand admirateur. Ces livres étoient fort obſcurs. Spartien en avoit conſervé le titre; mais on ne ſait pas ſi les manuſcrits l'ont conſervé comme il faloit; de ſorte que le titre même de cet Ouvrage eſt un cahos & une croix pour les Critiques. Saumaiſe s'eſt tourné de cent côtez afin d'en tirer party, & après avoir fixé la leçon qu'il juge la ſeule bonne, il ſe trouve au bout de ſon Latin comme auparavant, *Solam eam* (*n*) *eſſe veram* (lectionem) *mihi perſuadeo: quomodo tamen explicanda ſit juxta cum ignariſſimis ſcio.* Si cet Ouvrage d'Hadrien eût dû parvenir juſques à nous, on auroit bien eu raiſon de dire à l'Auteur lors qu'il y travailloit, *Vum alla-*

Aux Saumaiſes futurs preparer des tortures;

Le ſeul titre les fera bouquer, les fera rendre les armes. Ce n'eſt pas une choſe bien decidée, ſi Hadrien a écrit de l'art militaire. On ne doute pas qu'il n'ait fait de beaux (*o*) reglemens, & qu'il n'ait établi dans ſes troupes une merveilleuſe diſcipline. Vegece reconoît qu'il s'eſt ſervi des reglemens d'Hadrien; mais comme il avoue la même choſe par raport à ceux de Trajan, & à ceux d'Auguſte, ſans que pour cela on ſoit en droit de pretendre que ces deux Empereurs ont fait des livres ſur cette matiere, chacun voit que Geſner (*p*) n'a pas eu raiſon de dire en vertu de ce paſſage de Vegece, qu'Hadrien a écrit de l'art militaire. Quelques-uns (*q*) veulent qu'il ait écrit ſur la Tactique, & que l'Ouvrage d'Urbicius ſur ce ſujet ſoit d'Hadrien, hormis les additions d'Urbicius. Mr. Rigaut en a publié un fragment.

(P) *Son exceſſive curioſité.*] Je la pourrois qualifier de la ſorte, quand même il n'auroit pas ſouhaité de penetrer l'avenir autant qu'il tâchoit de faire, ſoit par l'Aſtrologie, ſoit par la Magie. Il pouvoit ſans cela paſſer pour un aſſez grand (*r*) curieux. Je n'examinerai point s'il ſeyoit bien à un Prince, de vouloir connoître comme ſpectateur les choſes qu'il rencontroit dans les livres, concernant les divers païs du monde, (*ſ*) *Peregrinationis ita cupidus, ut omnia qua legerat de locis orbis terrarum præſens vellet addiſcere.* Les voyages qu'il entreprenoit pour ſe contenter là-deſſus, n'étoient pas inutiles aux Provinces; ainſi ne le chicanons pas à ce ſujet: ſouffrons qu'il aille voir ſur le Mont Etna, ſi le (*t*) ſoleil quand il ſe leve a les mêmes couleurs que l'arc en ciel; ſouffrons qu'il monte ſur la montagne de Caſſius (*v*), afin de voir lever ce même aſtre; mais qui pourroit lui pardonner d'avoir entretenu une infinité d'eſpions qui lui aprenoient tous les ſecrets des familles; ce qu'une femme écrivoit à ſon mari; ce qu'un mari diſoit à ſa femme. (*x*) *Erat curioſus non ſolum domus ſuæ, ſed etiam amicorum, ita ut per frumentarios occulta exploraret, nec adverterent amici ſciri ab imperatore ſuam vitam priuſquam ipſe hoc imperator oſtenderet.* Il ne faut pas douter que les lumieres que ſes eſpions lui fourniſſoient, ne facilitaſſent ſes entrepriſes de galanterie; car il ne faiſoit pas plus de quartier à ſes amis là-deſſus, qu'à des gens indifferens. C'eſt ainſi que j'entendrois volontiers les paroles de Spartien, (*y*) *Et hoc quidem vitioſiſſimum putans* (il parle de l'eſpionage) *atque hinc adjungunt qua de adulterum amore ac nuptarum adulteriis quibus Adrianus laboraſſe dicitur, aſſerunt, jungentes quod ne amicis quidem ſervaverit fidem.* Les Souverains ont tant d'autres voyes de ſe rendre redoutables, qu'ils devroient laiſſer celle-là aux Paraſites, (*z*) *Scire volunt ſecreta domus, atque inde timeri*; & neanmoins vous en voyez dans tous les ſiecles qui n'épargnent rien pour être exactement informez de ce qui ſe dit dans les maiſons. La cu-

(*o*) *Dion dit qu'ils avoient encore ſervi de lit. Voyez la lettre de Valerien apud Vopiſcum in Probo. Caſaub. Comment. in Spart. pag.* 83.

(*p*) *C'eſt Voſſius de hiſtor. Gr. p.* 215. *qui relève cette faute de Geſner.*

(*q*) *Solmaſius in Spartian. pag.* 83.

(*r*) *Il eſt apellé par Tertullien* curioſitatum omnium exploratorem, *au chap.* 5. *de ſon Apologeti. que, & par Amm. Marcellin* curioſitatis ſciſcitationumque nimiæ deditus.

(*ſ*) *Spartien. pag.* 163.

(*t*) *Ætnam nom-mem conſcendit ut ſolis ortum videret arcus ſpecie, ut ſcitur, varium. Id. p.* 124. C'eſt-à-dire ſelon Mr. de Tillemont p. 10. 423. *pour y voir, dit-on, lever le ſoleil en forme d'arc.* Il faloit dire d'arc en ciel.

(*u*) *Id. Spart. pag.* 132.

(*x*) *Id. pag.* 102.

(*y*) *Pag.* 109.

(*z*) *Juvenal. Sat.* 3. *v.* 113.

Chretiens; mais on ne laiſſe pas de croire que ſa ſuperſtition exceſſive fut cauſe qu'ils furent perſecutez. Il eut égard aux Apologies que Quadrat & Ariſtide lui preſenterent pour eux. Les Juifs s'étant ſoulevez tout de nouveau ſous ſon regne, ſe defendirent pendant trois ans contre les troupes qu'il envoya dans leur païs, après quoi ils ſuccomberent, & furent traitez avec la derniere ſeverité *. Ils content une fable ridicule, concernant une queſtion qu'ils ſuposent avoir été faite par cet Empereur à un Rabin, ſur le chapitre de la reſurrection. J'en parle dans l'article *Barchochebas*, comme auſſi des choſes qui furent faites alors dans la Judée. Pluſieurs faits particuliers qui ſervent à faire conoître le caractere d'Hadrien, ſa jalouſie contre ceux qui excelloient dans les arts &c. ſe trouveront en divers endroits de ce Dictionaire, ſelon que l'on parlera des perſonnes intereſſées à ces faits. La table alphabetique indiquera chaque choſe. Le Senat ne donna † qu'aux larmes & aux prieres d'Antonin que les actes d'Hadrien ſubſiſtaſſent; car on avoit reſolu de les caſſer: mais quand une fois la reſolution fut éludée, Antonin obtint tout ce qu'il voulut, ſavoir l'apotheoſe d'Hadrien. Il lui fit bâtir un Temple à Pouzoles, & y établit des jeux, avec des Communautez de Prêtres, & les autres aſſortimens de la deification ‡. Hadrien n'avoit pas attendu juſqu'à ce tems-là à goûter des honneurs divins, il s'étoit emparé lui-même de la couronne celeſte. Il ſe conſacra à lui-même un autel dans Athenes au Temple de Jupiter Olympien; & à meſure ‖ qu'il paſſoit par pluſieurs villes d'Aſie, il multiplioit les Temples qu'il ſe bâtiſſoit. Il n'y a nulle aparence qu'il les deſtinât (*Q*) à JESUS-CHRIST; & on ne ſait d'où Lampridius avoit tiré ce qu'il conte là-deſſus. Il ne paroît pas qu'autre que lui ait eu conoiſſance de cette ſource.

* *Voyez Tillemont, Hiſt. d'Empereurs.*

† *Dion p. 799. Spart. ſub fin. Entropius l. 8.*

‡ *Spart. ibid. Vide etiam Cantalinum in Antoninо. p. m.*

‖ *Spartian. p. m. 126.*

HADRIEN, Cardinal Prêtre du titre de S. Chryſogone β, étoit nâtif de Cornetto dans la (*A*) Toſcane. Il fut Nonce d'Innocent VIII. (*B*) en Ecoſſe, & puis en France; & après avoir été Clerc & Threſorier de la Chambre Apoſtolique, il fut honoré du chapeau de Cardinal par le Pape Alexandre VI. γ dont il avoit été δ Secretaire. La vie de ce Cardinal fut un theatre de changemens bizarres, dont la fin ne fut rien moins qu'honorable. Il (*C*) l'échapa belle le 303. jour

β *Pier. Valerian. de literat. infel.*

γ *Oldoinus, Athen. Romanor. pag.*

δ *Pier. Valer. ibid.*

---

riosité d'Hadrien fut ſans doute cauſe que preſque tous ſes plus grands amis, & ceux qu'il avoit élevez aux plus grandes dignitez, encoururent ſon inimitié. Il avoit avidement tout ce qu'on lui venoit raporter de ſes amis, *Facile de amicis quidquid inſuſurrabatur audivit* (*a*). Au reſte, puis que je l'ai conſideré dans cette remarque comme un voyageur curieux, je la veux finir par dire qu'il marchoit (*b*) à pied tout comme un ſoldat, & qu'il ne ſe (*c*) couvroit jamais la tête quelque tems qu'il fit. Il s'en trouva (*d*) mal enfin.

(*a*) *Spart. p. 140.*

(*b*) *Id. p. 84. Aur. Victor. epit. l. f.*

(*c*) *Spart. p. 163. 200.*

(*d*) *Id. p. 201.*

(*Q*) *Qu'il les deſtinât à* JESUS-CHRIST.] Quoi qu'il en ſoit voici les paroles de (*e*) Lampridius. CHRISTO *templum facere voluit* (Alexander Severus) *eumque inter Deos recipere, quod & Adrianus cogitaſſe fertur, qui templa in omnibus civitatibus ſine ſimulacris juſſerat fieri, qui bodie idcirco quia non habent numina, dicuntur Adriani, quæ ille ad hoc paraſſe dicebatur, ſed prohibitus eſt ab iis qui conſulentes ſacra reperirant omnes Chriſtianos futuros, ſi id optato evenijſſet, & templa reliqua deferenda.* Caſaubon ſans doute n'a point de tort de rejetter cela comme fabuleux. Ce que j'y trouve de vraiſemblable eſt cette crainte des Payens que leur Religion ne fût deſertée, ſi l'on eût toleré publiquement le Chriſtianiſme. Voilà qui fait plus d'honneur à la ſoi Chretienne, que les allarmes qui ont paru depuis peu dans les (*f*) Ecrits d'un Miniſtre refugié, qui en combatant la tolerance des Religions, a dit entre autres choſes, *Qu'on mette un Predicateur Mahumetan, un Socinien, un Papiſte & un Reformé dans une ville, ſans que le Magiſtrat y intervienne par ſon autorité, ni Dieu par ſon eſprit & ſes miracles, & vous verrez bien-tôt la verité ſuccomber entierement.* Voilà des gens qui craignent de n'avoir à prêcher qu'aux murailles & aux bancs, *vox clamantis in deſerto*, à moins qu'ils ne ſoient ſeuls de leur metier dans une ville. Je ne m'étonne pas s'ils ſont ſi oppoſez à la tolerance.

(*e*) *In Alex. Severo, p. m. 993.*

(*f*) *Tableau du Socinian. p. 519. imprimé en 1690.*

(*A*) *Dans la Toſcane.*] Je parle ainſi eu égard à l'ancienne diviſion de l'Italie; car preſentement Cornetto eſt dans ce qu'on apelle le patrimoine de St. Pierre.

(*g*) Epiſcopus Ecclenſis, Bartholinenſis & Vuellenſis, *dit le P. Oldoini, peu correct dans ſon ortogra-phe Athen.*

(*B*) *En Ecoſſe.*] Je ne trouve point qu'il ait été Nonce en Angleterre; mais il eſt pourtant vrai qu'il ſe fit très-particulierement aimer du Roi Henri VII. De là vint qu'il fut Evêque (*g*) d'Herford, de Bath & de Wels.

(*C*) *Il l'échappa belle.*] Il y eut quelque choſe de fort ſingulier dans cette avanture. Voici comme l'un de nos (*h*) Hiſtoriens la raporte. Le bâtard d'Alexandre VI. *ayant envie d'avoir la depouille du Cardinal Adrien* (*i*) Cornet, *avoit fait partie avec le Pape d'aller ſouper avec lui dans ſa vigne, & y avoit fait porter quelques bouteilles rai, Abr. d'excellent vin, mais qui étoient mixtionnées pour Chron. empoiſonner leur hôte. Or il arint que le pere & le fils étant arrivez de bonne heure, & fort alterez de la chaleur de la ſaiſon, demanderent à boire; & que tandis que le valet qui ſavoit le ſecret étoit allé quelque part, un autre leur donna fait le ſade ce vin. Le pere qui le but tout pur en mourut le jour même qui étoit le 17. Août 1503. Le fils l'apellois qui étoit plus vigoureux, & y avoit mis de l'eau, ainſi. eut loiſir de courir aux remedes, & s'étant fait envelopper dans le ventre d'une mule en vechappa; mais il lui en demeura une langueur qui ne lui ſa patrie.*

(*h*) *Mezeray p. 434.*

(*i*) *C'eſt celui qui crut être allé plus loin que lui, & qui fut plûtôt de Cornetto, à cauſe de*

permis

* Acerbiſſimis perculſus edictis annos aliquot in Germaniis Rhetorum Alpibus obſcura & fordida peregrinatione delituit. *Valerianus ibid.*

† *Id. ibid.*

‡ Erat in animo profequi cœptum jam pridem opus ſacros veteris inſtrumenti libros ex Hebræo ad verbum in Latinum fermonem vertendi: ſed cum me procella temporis in Tridentinas rupes, quò judæi ob Simonis cædem ne aſpirare quidem audent, detruſerit; atque animus inquies nihil agere noo poſſet, hæc ſum adgreſſus. *Præf. ad Carolum Principem Hiſpaniæ, de ſcrm. Latino.*

‖ *Oldoin. ubi ſupra.*

jour qu'Alexandre VI. s'empoiſonna par megarde. En ſuite il encourut de telle ſorte l'inimitié de Jules II. qu'il fut contraint de s'aller cacher dans les montagnes de Trente, foudroyé par les * arrêts ſeveres de ce Pontife. Ayant été rappellé par Leon X. il fut ſi peu reconnoiſſant de ce bienfait, qu'il s'engagea dans une (*D*) conſpiration contre lui. Ce Pape lui pardonna cette faute, & lui en fit expedier des † lettres d'abolition: mais le Cardinal Hadrien ne s'y (*E*) fia pas, ou n'eut point la force de reſiſter à des remords, que la preſence des objets pouvoit rendre plus importuns; il ſe ſauva de nuit, & l'on n'a jamais pu ſavoir au vrai (*F*) ce qu'il étoit devenu. Il fut un des premiers qui mirent de la bonne maniere la main à la reformation du ſtile Latin. Il étudia Ciceron avec un très-grand ſuccés, & fit quantité d'excellentes decouvertes concernant la pureté de cette langue. Le Traité qu'il compoſa *de ſermone Latino*, pendant ſa retraite des Alpes, en eſt une preuve. Il avoit interrompu ‡ quand il travailla à cela un Ouvrage très-conſiderable, c'étoit une traduction Latine du Vieux Teſtament. Quelques-uns ‖ la mettent parmi les Ouvrages qu'il a compoſez. On pretend auſſi que ſon Traité *de Poëtis* ſubſiſte. Pour ce qui eſt du Traité *de vera Philoſophia*, il n'y a point de doute qu'il n'ait été imprimé à Cologne l'an 1548. Il ſe mêloit de faire (*G*) des vers.

HA-

(*a*) *Lib. 6. p. m. 161.*

(*b*) *Voyez Marori à l'article* Caſtellefi: *c'eſt ainſi qu'il nomme notre Cardinal. Au mot* Adrien de Corneto *il avoit renvoyé à* Caſtelles. *Il eſt mieux fait de s'en tenir là. Oldoin. de* Hadrianus Caſtellenſis.

(*c*) *Antedot. de Flor. pag. 276.*

(*d*) *In vita Leon. X. lib. 4. circa init.*

(*e*) *Varillas Anecdot. de Flor. p. 283.*

permit pas d'agir dans ſon plus grand beſoin. Il n'y avoit que 2. ou 3. mois qu'Hadrien avoit été promu au Cardinalat. Guicciardin (*a*) merite d'être lu touchant cette mort du Pape.

(*D*) *Dans une conſpiration contre lui.*] Ce fut celle dont le Cardinal Alphonſe Petrucci ſe rendit le chef. On en vouloit à la vie de Leon X. Quelques-uns diſent (*b*) que nôtre Hadrien y entra par l'eſperance de devenir Pape, & que cette eſperance étoit fondée ſur je ne ſai quelle prediction, qui promettoit le Papat à un certain Hadrien de baſſe naiſſance, mais illuſtre par ſa doctrine. Comme tout cela convenoit à Hadrien de Cornetto, il s'en fit l'application, & en perdit tout ſon honneur & le repos de ſa vie. Diſons hardiment qu'il n'y a point de plus grandes peſtes du genre humain, que ceux qui ſe mêlent de predire l'avenir; car ils ne trouvent que trop d'eſprits foibles ou remuans, qu'ils engagent à des entrepriſes funeſtes. Un Erat bien policé ne devroit point ſouffrir de telles gens, de quelque maniere qu'ils ſe vantaſſent d'avoir conſulté le Ciel, ſoit par les étoiles, ſoit par l'Apocalypſe. La plûpart ſont des impoſteurs, qui n'ont pour but que de troubler le repos public. Celui qui trompa le Cardinal de Cornetto étoit un Magicien dans les montagnes de l'Apennin, à ce que dit Mr. Varillas, (*c*) qui raporte au long cette avanture; mais Paul Jove dit (*d*) que c'étoit une ſorciere, *Certam fœmina adipiſcendi Pontificatus conceperat ex oraculo fatidica mulieris.*

(*E*) *Ne s'y fia pas.*] Un de nos (*e*) Hiſtoriens a obſervé que deux choſes donnerent de la defiance au Cardinal Hadrien; l'une que le Pape ayant declaré en plein Conſiſtoire, qu'il pardonneroit aux Cardinaux complices de la conjuration, s'ils avoüoient leur crime ſur le champ, & s'ils lui demandoient pardon en preſence de leurs confreres, ne laiſſa pas de condamner à une amende de dix mille écus le Cardinal Soderin, & le Cardinal Hadrien qui s'étoient proſternez à ſes pieds; l'autre qu'il parut ſur ſon viſage de grandes marques d'indignation malgré qu'il en eût.

(*F*) *Ce qu'il étoit devenu.*] Il eſt bon d'ouïr là-deſſus Pierius Valerianus, qui met nôtre Cardinal preſque en tête de ſon catalogue des Savans malheureux. *Noſtra clam fugam arripuit, neque quò abierit, neque ubi ſit quatuordecim jam annorum ſpatio quiſquam potuit explorare.* Il ajoûte qu'on crut que ſon valet le tua, pour profiter des piſtoles que ce Cardinal avoit couſuës dans ſa chemiſette. *Conſtans tamen opinio eſt eum inſuto in interiorem tunicam auro ouerarum comitis ſumuti perfidia oppreſſum, auroque ſuſrepto cadaver in ſolitarium aliquem locum abjectum occultari.* Le P. Oldoini remarque qu'on le degrada de la pourpre (*f*), & de ſes Benefices; qu'il s'enfuit en Turquie, & qu'il mourut clandeſtinement, ſans qu'on ſache en quel jour ni en quelle année. A cela s'accorde Leandre Alberti dans ſa deſcription de l'Italie. *Noſtra inſuper ætate, quare nedit-il, magna illuſtranda patria principia ſeceras Adrianus Cardinalis ex hac urbe* (Cornetto) *cum literarum ſtudio, tum ceremoniarum, ſed qui metu Leonis X. Pontif. Max. clam Roma profectus, exinde nunquam apparuit.* L'Auteur des Anecdotes de Florence dit (*g*) que le Cardinal Hadrien ſortit de Rome traveſti en Moiſſonneur, qu'il *ne marcha que la nuit juſqu'à ce qu'il fût dans ſon païs, où il paſſa le reſte de ſa vie en changeant de cachette, tant il étoit encore perſuadé* de la prediction du Magicien. Il y a là deux choſes empruntées de (*b*) Paul Jove; le reſte eſt peut-être de l'invention de l'Auteur. Guicciardin particulariſe encore moins que Paul Jove. *Adriano partitoſi occultamente, quello che s'aveniſſe di lui, non ſu mai più, che ſi ſapeſſe, nè trovato nè vedute in luogo alcuno.* Il dit cela ſous l'an 1517. d'où l'on peut conclure que les Dialogues de Pierius Valerianus *de infelicitate literatorum*, furent compoſez l'an 1531. Morri a mis la ſuite de nôtre Hadrien à l'an 1518.* Que ne ſuivoit-il la chronologie de Guicciardin? Il envoye ce fugitif à Veniſe, & à Riva dans le Dioceſe de Trente. J'ai bien peur qu'il ne confonde l'exil ſous Jules II. avec l'exil ſous Leon X.

(*G*) *Il ſe mêloit de faire des vers.*] Nous avons ſon petit poëme *de Venatione*, & celui qui a pour titre *Iter Julii II. Pontificis Romani*, ſans compter les vers à la loüange de la Vierge, & la deſcription du Palais qu'il fit bâtir aſſez

(*f*) Sub Leone contumax ſpoliatus eſt purpura & ſacerdotiis, quare necis metu perterritus in Thraciam fugit, ibique obſcurus & latens diem claſuit extremum, incertum quo menſe vel anno.

(*g*) *Pag.* 284.

(*b*) Hadrianus, trepido ſuſpicacique ingenio virtutum Leonis clementiæ diffidens barbe meſſoris habitu profectus, uſque ad vitæ exitum nullo perſequente latebras muſavit. *Jovius. l. 4. vita Leon. X.*

HADRIEN, Pape, VI. du nom náquit à (*A*) Utrecht l'an * 1459. L'eſprit que l'on reconut en lui dès l'enfance, obligea ſon (*B*) pere à le deſtiner aux études, quoi qu'il n'eût pas le moyen de l'entretenir dans les Ecoles. Mais l'Univerſité de Louvain ſuplea à cette indigence domeſtique. Le jeune homme y trouva place dans un College, où l'on nourrit gratuitement un certain nombre d'Ecoliers. Il fit des progrés merveilleux dans toutes ſortes de ſciences; & s'il ne devint pas (*C*) Poëte, ni bonne plume, c'eſt qu'il ne s'en ſoucia pas. Ses mœurs étoient exemplaires; & l'on ne vit jamais homme qui s'intriguât moins que lui. La Cure (*D*) qu'on lui donna en Hollande l'alla chercher ſans qu'il s'y

* *Valer. Andr. Biblioth. Belg. p.* 19

(*A*) *Náquit à Utrecht.*] Cette ville s'apelle en Latin *Trajectum ad Rhenum*, comme Maeſtricht s'apelle *Trajectum ad Moſam*. Quelques-uns (*b*) s'étant contentez de dire qu'Hadrien étoit *Trajectenſis*, ont été cauſe que d'autres l'ont (*c*) fait nâtif de Maeſtricht: tant il eſt vrai que pour peu qu'on s'éloigne de l'exactitude, on fait broncher quelque Auteur. Apparemment le P. Labbe s'étoit aperçu de la negligence de Bellarmin; car dans ſon Commentaire ſur les Ecrivains Eccleſiaſtiques de ce Jeſuïte, il ne s'eſt point ſervi du mot *Trajectenſis*, mais de celui d'*Ultrajectenſis*. Il eſt ſi vrai que *Trajectum* tout ſeul ſe prend plûtôt pour Maeſtricht que pour Utrecht, que Mr. de Maſſolles n'eſt point excuſable d'avoir (*d*) pris au 2. livre de Gregoire de Tours, *Trajectenſem urbem* pour Utrecht. Il s'agiſſoit de la retraite de St. Servais Evêque de Tongres, & c'étoit une nouvelle raiſon de ne meconoître pas Maeſtricht. Je ne doute point que le docte Onuphre Panvini n'ait pris ici *Trajectenſis* pour un homme né à Maeſtricht. *Adrianus VI.* dit-il (*e*), *Trajectenſis, Blander ſive Brabantinus*, erreur mille fois plus ſupportable que celle d'un Ecrivain Allemand, qui a dit (*f*), *Adrianus VI. patria Derbiſienſis Germanus*. Quelques-uns l'ont fait naître en Italie, *Ut plane ridiculi ſint qui in ſuis ad Alphonſi Ciacconii hiſtoriam additionibus natales Adriani majoverre Italia vindicant* (*g*). Jerôme Niger Auteur Italien diſoit de ce Pape, *Il parle toûjours Latin, aſſez paſſable pour un Eſpagnol* (*h*).

(*B*) *Son pere.*] Ils'apelloit Florent Boyens (*i*), & gagnoit ſa vie à faire des barques, *Naupegus*. D'autres le font Tiſſerand, & d'autres Braſſeur de biere. Je croi qu'il s'en faut tenir à la premiere opinion, puis que Valere André qui a fait bien des recherches touchant le Pape Hadrien VI. ne dit pas un mot des autres metiers qu'on donne à ſon pere. Quant au fils il ne s'apella qu'*Hadrianus Florentius*, c'eſt-à-dire, *Hadrien fils de Florent:* c'étoit encore la coutume du païs; elle y ſubſiſte encore dans le petit peuple.

(*C*) *S'il ne devint pas Poëte.*] Une des choſes qui le firent decrier par les Italiens, fut qu'il ne faiſoit aucun cas ni de la poëſie, ni de la delicateſſe du ſtile, deux choſes qui avoient fait faire fortune à bien des gens ſous Leon X. & dont on ſe piquoit le plus en ce païs-là depuis cinquante ou ſoixante ans. Hadrien avoit ſes raiſons; car des Poëtes avoient produit les mêmes mauvais effets qu'ils produiſirent (*k*) depuis en France. *Quod unum ei viri elegantes deſuiſſe prædicant, eloquentiæ cultioris flores & poëtarum amœnitates contemnere eum ſolitum, ſive quod putaret eas ſibi aliquid de graviſſimorum ſtudiorum autoritate detrahere, ſive quod caſtis & piis ingeniis poëtarum luſus pravos mores importare & religionibus officere arbitrarëtur* (*l*). Il étoit ſi peu diſpoſé à leur faire du bien, qu'une des raiſons pour leſquelles Paul (*m*) Jove ſe reſſentit de ſes faveurs, fut qu'il n'avoit pas joint la poëſie à l'étude des belles lettres. Le Paganiſme que les Poëtes repandoient dans leurs Ouvrages, ne contribua pas peu à la froideur que ce Pape leur temoigna, car il n'entendoit point raillerie là-deſſus. Ce n'étoit point un (*n*) homme d'accommodement ſur ces matieres; il detourna ſes yeux lors qu'on lui voulut faire voir la ſtatuë de Laocoon, & dit que c'étoient des ſimulacres de l'impieté, *Ornamenta infignis picturæ & ſtatuarum priſcæ artis nequaquam magni fecit, adeo ut Vianeſio Bononienſium legato commendante ſtatuam Laocontis, quam in Belvederi viridiariis Julius ingenti pretio coemptam ad loci dignitatem collocarat, averſis ſtatim oculis tanquam impiæ gentis ſimulacra vituperaret.* C'eſt Paul Jove (*o*) qui nous aprend cette particularité. Jugez ſi les amateurs des beaux arts, ſi les Italiens qui admiroient ce chef-d'œuvre de ſculpture, pouvoient concevoir de l'eſtime pour un tel Pape. Les Poëtes lui firent voir qu'on n'avoit pas dit ſans raiſon, *genus irritabile vatum*. Voici une Epigramme dont Sannazar le regala:

Claſſe, virique potens, domitoque Oriente ſuperbus
Barbarus in Latias dux quatit arma domos:
In Vaticano moſſer latet; hunc tamen alto,
Chriſte, vides cœlo, (prob dolor) & pateris.

Nous raporterons ci-deſſous l'invective de Pierius Valerianus. La ſtatuë de Paſquin étoit continuellement bigarrée de vers ſatiriques contre Hadrien: nous dirons ailleurs (*p*) pourquoi il ne s'en vengea pas par la demolition de cette ſtatuë.

(*D*) *La Cure qu'on lui donna en Hollande.*] Paul Jove dit que (*q*) Marguerite fille de l'Empereur Maximilien, Gouvernante des Païs-Bas, lui fit avoir cette Cure, & que peu après on lui confera le Doyenné de Louvain. Il a tort de donner en ce tems-là le gouvernement des Païs-Bas à cette Princeſſe; car elle ne le poſſeda qu'après la mort du Duc de Savoye ſon ſecond mari effectif. Je me fers de ce mot, parce que le premier (*r*) Prince auquel on l'avoit fiancée, la renvoya avant la conſommation du mariage, & parce que je n'ajoûte nulle foi à ceux

(*a*) *Voyez Oldoinus, Athen. Roman. pag.* 303.

(*b*) *Bellarmin oſt de ceux là de Script. Eccleſ.*

(*c*) *Le Jeſuite Foreſti eſt de ceux-là dans le Mappamondo Iſtorico.*

(*d*) *Voyez ſes notes ſur Gregoire de Tours l.* 2. *p.* 75.

(*e*) *In Chronico Rom. Pontif. ad ann.* 1522.

(*f*) *In continuatione Chronici Euſebiani, excuſa Baſilee anno* 1536. *ad ann.* 1522. *Voyez Schoeliius de fabula Hamelenſi p.* 83.

(*g*) *Valer. Andr. Biblioth. Belg. p.* 19.

(*h*) *Voyez les lettres des Princes recueillies par Ruſcelli. fol. m.* 86.

(*i*) *Valer. Andr. ib.*

(*k*) *Thuan. l.* 22. *ad ann.* 1559. *Voyez Pouſſes divorſes ſur les Comettes, n.* 226.

(*l*) *Jovius, in ejus vita, p. m.* 223.

(*m*) Jovium omnino co... facerdotio eſſe perorantem, quem auditiſſet opinor diſciplinatis liberaliter eruditum, & ſcriptorem annalium valde elegantem, nec tamen eſſe poëtam, ut ceteri qui culiores literas profitebantur. *Id. p.* 277.

(*n*) Suſpectam habebant poëtarum ingenia, utpote qui minus ſincero animo de Chriſtiana Religione ſentire & damnata falſiſſimorum Deorum nomina ad veterum imitationem ſtudioſe celebrare diſerentur. *Id. ibid.*

(*o*) *Ubi ſupra p.* 283.

(*p*) *Dans la diſſertation ſur les fabules diffamatoires.*

(*q*) Margarita Maximiliani Cæſaris filia, quæ tum Belgii imperabat, facerdotio parochiali in Hollandia liberaliter honeſtavit.

(*r*) *Charles VIII. Roi de France.*

s'y fût attendu. La seule reputation de ſa probité & de ſa ſcience, brigua pour lui auprès de ceux qui l'éleverent *. Il reçut le bonnet de Docteur en Theologie à Louvain le 21. de Juin 1491. Un peu après il fut Chanoine de St. Pierre, & Profeſſeur en Theologie dans la même ville; & puis Doyen de St. Pierre, & Vice-Chancelier de l'Univerſité. On le tira de cette vie collegiale pour le faire venir à la Cour en l'année 1507. & cela afin qu'il fût Precepteur de l'Archiduc Charles, âgé alors de ſept ans †. Il ne lui fit pas faire de grans (*E*) progrés dans le Latin; & l'on a voulu dire que ‡ Chiévres Gouverneur de ce jeune Prince en fut la cauſe. Il n'y a rien pour l'ordinaire de plus deſagreable aux enfans que l'étude: les exercices du corps ſont tout autrement leur fait. On a donc dit que Chiévres voulant s'emparer de ſon pupille, & avoir toute la gloire de ſes progrés, le cultiva du côté de l'inclination & de ſon ſort, & ne ſe ſoucia gueres qu'il profitât des leçons du Profeſſeur de Louvain. Quoi qu'il en ſoit, le Precepteur eut des recompenſes ſi magnifiques, que jamais homme de cet emploi n'en a eu de plus conſiderables; car ce fut (*F*) le credit de Charles-Quint qui l'éleva

* *Paulus Jovius in vita Hadriani VI.*

† *Val. Andreæ ubi ſupra, & in faſtis Academ. Lovan. p. 96.*

‡ Ferunt Carolum Cerrium . . . ut integra adoleſcentis poſſeſſione fruereture, alumnum militares jocos ſepius offereindo ſenſim averſiſſe à literis. *Jovius ubi ſupra.*

(*a*) *Faber Hiſt. des Ducs de Bourgogne, p. 448. Heiſs Hiſt. de l'Empereur. t. 1. p. 372.*

(*b*) *Val. André Faſt. Academ. p. 60.*

(*c*) *Id. p. 95. & Bibl. Belg. p. 19.*

(*d*) *Iſter. del Concil. l. 2. c. 2.*

(*e*) *In vita Hadriani VI. p. m. 227.*

(*f*) Hadrianum authoritate impraſentem, & natum ſemiſalmum, officio facile deceſſiſſe, tamen ut diſcipulo perblande diceret, futurum ali quando ut eum præſentis negligentiæ pœniteret. (*g*) *Medic. Hiſtor. l. 4. caſp. 7.*

(*h*) *Pratiquer de l'éducat. des Princes, p. 26. & ſuiv.*

ceux (*a*) qui diſent que le Duc de Savoye ne la conut point. En tout cas puis qu'il mourut l'an 1504. il eſt clair que Marguerite d'Autriche n'étoit point Gouvernante des Païs-Bas lors qu'Hadrien monta au Doyenné de Louvain, car il y monta en l'année (*b*) 1497. Paul Jove aura confondu cette Marguerite avec la veuve de Charles le Hardi dernier Duc de Bourgogne, ſœur d'Edoüard IV. Roi d'Angleterre. Elle ſe nommoit auſſi Marguerite, & fit les frais (*c*) de la promotion d'Hadrien au Doctorat en Theologie. Ceux qui nous l'aprennent diſent bien que ce Docteur eut le Doyenné de St. Pierre à Louvain; celui de Nôtre-Dame à Anvers; un Canonicat & la charge de Threſorier à Nôtre-Dame la Grande d'Utrecht, & la Prevôté de St. Sauveur dans la même ville; mais ils ne parlent point d'aucun Benefice à charge d'ames, ou d'aucune Egliſe paroiſſiale. C'eſt peut-être une nouvelle confuſion de Paul Jove, que cette paroiſſe-là. Le Cardinal Pallavicini (*d*) n'a rien corrigé ſur ceci dans la narration de cet Ecrivain.

(*E*) *De grands progrés dans le Latin.*] Tout le monde a ouï dire que cet Empereur ayant été harangué en Latin, & n'ayant pu entendre ce qu'on lui diſoit, s'écria en ſoupirant, *Hadrien me l'avoit bien dit.* Paul Jove (*e*) en parle comme d'une choſe qui arriva en ſa preſence. *Audivi ego Cæſarem quum Genua Latinam orationem à quodam recitatam, nequaquam præclarè intelligeret, ſuſpirantem hæc verba ore proluiſſe; agnoſco, inquit, nunc maximè & cum dolore quidem magiſtri mei divina monita, quum hos flores & elegantias Latini ſermonis percipere nequeam, & meminerim eum ſæpè prædixiſſe, me aliquando puerilis incuriæ pœnas daturum.* Cet Hiſtorien venoit de dire (*f*) qu'Hadrien n'ayant pas été en état de tenir bon contre Chievres, s'étoit contenté d'avertir ſon jeune diſciple qu'il ſe repentiroit un jour de ſa negligence. Charles-Quint en ſentit l'épreuve à Genes, & l'avoüa de bonne foi. Cameſarius (*g*) voudroit rendre reſponſable Hadrien, de ce que cet Empereur étoit obligé de ſe ſervir de truchemen, quand on le haranguoit en Latin, comme ſi Hadrien avoit été plus ſoigneux de l'inſtruire dans le Catholiciſme, que dans les belles lettres; mais il ne faut que ſe ſouvenir de l'aveu de Charles-Quint pour diſculper ſon Precepteur. Mr. Varillas (*h*) eſt entré dans une longue diſpute contre les Hiſtoriens Eſpagnols, où il pretend qu'il n'eſt pas vrai, ni que Chievres foit coupable de ce de quoi on l'accuſe par raport au Latin de ſon Eleve, ni que Charles-Quint ait ignoré cette langue, ni qu'il ait fait une experience fâcheuſe de cette ignorance un jour qu'on le harangua. A l'égard de ce dernier fait que les Eſpagnols, dit-il, ſuppoſent être arrivé en Allemagne, il ſoutient qu'il n'eſt raporté dans aucun Auteur des autres Nations. Auroit-il parlé de la ſorte, s'il avoit ſu l'avanture de la harangue de Genes dont Paul Jove a fait mention?

(*i*) *On fut 31. Cardinaux tout à la fois.*

(*F*) *Ce fut le credit de Charles Quint.*] Paul Jove remarque qu'Hadrien eut part à la nombreuſe (*i*) promotion de l'année 1517. en (*k*) vertu des lettres de l'Empereur Maximilien. Il y ajoûte quelques autres raiſons. A l'égard de la Papauté c'eſt une opipion fort commune, (*l*) qu'Hadrien y arriva par les fortes brigues de l'Empereur Charles-Quint. *Cæſare (l) urgente Leoni demortuo abſens (vano & inuſitato ſanè exemplo) Pontifex Max. undequadragima patrum purpuratorum ſuffragiis creatur.* On pretend qu'Amiot fut redevable de la grande Aumônerie de France, à une converſation qui (*m*) *tomba ſur le ſujet de Charles-Quint à la table* de Charles IX. „ On loüa cet Empereur de pluſieurs „ choſes, mais ſur-tout d'avoir fait ſon Pre„ cepteur Pape. . . . On exagera ſi fortement „ le merite de cette action, que cela fit im„ preſſion ſur l'eſprit de Charles IX. juſques là „ même qu'il dit *que ſi l'occaſion s'en preſenteit, „ il en feroit bien autant pour le ſien.* „ C'eſt donc une opinion aſſez generale que le Pape Hadrien VI. etoit la Creature de Charles-Quint. Il ſemble neanmoins que cet Empereur ne lui procura le Papat qu'indirectement, & par accident. Paul Jove qui eſt entré aſſez bien dans les intrigues de ce Conclave, nous aprend que Julien de Medicis Chef de la plus puiſſante faction, ne travailla pour Hadrien qu'après avoir vu (*n*) qu'il ne pouvoit rien obtenir pour lui-même. Il eſt vrai que l'attachement d'Hadrien aux interêts de Charles-Quint, lui rendit très-favorable dans ce pis-aller la Cabale de Julien de Medicis. On parle d'une inſcription (*o*) où Hadrien ſe reconoiſſoit obligé de toutes ſes grandeurs à Sa Majeſté Imperiale. Cette inſcription étoit compoſée, dit-on, de ces paroles, *Ultrajectum plantavit, Lovanium rigavit, Cæſar verò incrementum dedit*; c'eſt-à-dire,

(*k*) *Tum præſertim Maximiliani Cæſaris literis.*

(*l*) *Sueronius Athen. Belg. p. 95.*

(*m*) *L'Abbé de St. Real de l'uſage de l'hiſtoire. Voyez mes remarques ſur l'article de Amyot. p. 233.*

(*n*) Itaque Medices deſperato vel neglecto Pontificatu Adrianum nominat. *Jovius p. 249.*

(*o*) *Wolfius. Lect. memorab. tom. 2. p. 192. dit que cette inſcription parut ſur une tapiſſerie de Louvain, lors qu'on y fit des reparations pour la creation de ce Pape.*

va au Papat. Avant cela il fut envoyé Ambaſſadeur en Eſpagne auprès du Roi Ferdinand; & quelques-uns diſent qu'il menagea les choſes (*G*) avec beaucoup plus d'adreſſe, que l'on n'en devoit attendre d'un homme qui avoit lumé ſi long tems l'air de l'Univerſité. Il ramena ce Monarque, qui étoit fort mecontent de la maniere dont ſon gendre en avoit uſé envers lui, & de l'attachement que la Nobleſſe avoit temoigné pour les Princes Autrichiens. Hadrien effaça ces mauvaiſes impreſſions dont les ſuites étoient à craindre, & fut honoré peu après de l'Evêché (*H*) de Tortoſe, ſans ceſſer pour cela d'être Ambaſſadeur. Il en exerça les fonctions juſques à la mort * de Ferdinand, après quoi il partagea (*I*) la Regence avec le Cardinal Ximenés †. Il eſt vrai que ſa part fut la plus petite, pour

* *Arrivée le 23. Janvier 1516.*

† *Jovius ibid.*

dire, *Utrecht a planté, Louvain a arroſé, & l'Empereur a donné l'accroiſſement.* Sur quoi quelcun dit, *Il n'y a eu rien ici à faire pour Dieu, Deo illhic nec ſeritur, nec metitur.* Cela n'empeche pas que la creation de ce Pape n'ait été un coup de haſard, & de depit. Liſez ces vers de Pierius Valerianus, qui ſont auſſi beaux que ſatiriques (*a*) :

(*a*) *L'Auteur des notes ſur les peſtes de Sannazar, imprimées à Amſterdam l'an 1689. les a inſerez à la page 236. 237.*

Cum fluctuaret cymba, quæ magnos Deos,
Romæ penates quæ vehit,
Leone adempto: prondum, vigilem, parem
Optabat infelix ducem.
Dum tota ſi ora quaritur Liguſtica,
Totoque Tyrrheno mari,
Per Adriatici omne littus, per Padi
Ripas, Lemani per juga:
Per Celtiberos, Gaditanos, Gallici
Vaſtos per Oceani ſinus,
Quaque æſtuoſum Sarmatas lambit ſalum,
Qua circuit Britannias:
Repente nobis hunc dedit vecors furor
Regione Rheni ab ultima;
Nil tale Patribus facere ſe putantibus:
Nihil minus volentibus
Quam quem eligebant, nil minus poſcentibus
Quam quem vocabant: ô mare!
O terra! votis Hadrianus omnium
Fit Pontifex; ſed omnibus,
Quis credat? invitis. Deûm vis hæc, Deûm,
Deûm abditum hoc arbitrium eſt.
Ut qui natantis deſpuunt regnum trahit,
Parere diſcant vipera:
Ut invicem qui ſe oderant Patres, ducem
Invitum haberent omnibus,
Malarum ut eſſet ſavus ultor mentium,
Acri ipſe mente in ſingulos.

(*G*) *Avec beaucoup plus d'adreſſe.*] Mr. Varillas n'eſt pas de ce ſentiment. Selon lui (*b*) Hadrien n'étoit bon que pour enſeigner dans un College; il n'entendoit pas la Politique, il ne ſavoit pas la ſcience du Cabinet. Il en donne entre autres preuves celle-ci; c'eſt que dans ſon Ambaſſade d'Aragon il ne repondit pas à l'eſperance de Chievres. Mais qui lui a dit que ce ſoit une marque de peu d'habileté? Hadrien (*c*) haiſſoit Chievres pour pluſieurs raiſons; & au lieu de negocier ſelon les vuës de Chievres, il lui rendoit fous main de mauvais offices. C'étoit ſans doute mal repondre aux eſperances de ce Seigneur, mais ce n'étoit pas être mal habile.

(*b*) *Voyez la preface de la Pratique de l'éducat.*

(*c*) *Jovius p. 232.*

(*H*) *De l'Evêché de Tortoſe.*] Pluſieurs Auteurs (*d*) que j'ai conſultez conviennent que Ferdinand confera cet Evêché à Hadrien; mais Mr. Varillas dit qu'on le lui donna après la (*e*) mort de ce Prince, comme un dedommagement du pouvoir qu'on lui ôtoit. C'eſt qu'il faut ſavoir que le Cardinal Ximenes nommé (*f*) Regent du Royaume par le teſtament de Ferdinand, voulut occuper ce poſte malgré le Brevet qu'Hadrien avoit aporté de Flandres, pour etre Regent de la Caſtille & de l'Arragon, en cas que Ferdinand mourût. Le Cardinal fut plus ferme qu'Hadrien dans ſes pretentions; car on porta celui-ci à ſe contenter (*g*) d'avoir part à la Regence, & Mr. Varillas ſuppoſe qu'on le fit Eveque (*g*) afin de le dedommager. Je viens de jetter les yeux ſur un Ouvrage (*h*) plus moderne que celui de Varillas, & j'y ai vu que l'Auteur ſupoſe que nôtre Hadrien n'étoit point Evêque, lors de la diſpute ſur la Regence. En racontant les circonſtances de cette diſpute, il ne l'apelle que le Doyen de Louvain, & il dit (*i*) que Ximenes ſupoſa que ce Doyen *ayant conſenti de ne l'avoir qu'en ſecond, la dignité & le rang qu'il du Cardinavoit dans la Caſtille ne permettant pas à un nal Ximenes, par* SIMPLE PRETRE, *comme étoit le Doyen, de pretendre le pas ſur un Archevêque Cardinal, il ne lui en ſeroit part qu'autant qu'il lui plairoit.* Mr. l'Evêque de Nimes dit formellement (*k*) que le Doyen ne parvint à l'Evêché de Tortoſe, que par la recommandation de Ximenes après la mort de Ferdinand; & comme il cite Alvare Gomez (*l*), & Pierre Martyr (*m*), il eſt aparent que Paul Jove & les Bibliothecaires du Païs-Bas ſe ſont trompez. La maniere dont Ferdinand avoit reçu le Doyen n'inſinuë pas qu'il l'ait fait Evêque. Il avoit pene-tré le (*n*) *veritable ſujet de ſon ambaſſade, il l'avoit regardé comme un eſpion, & lors qu'Hadrien ſolliciteoit une ſeconde audience, il repondit avec cha-* (*i*) *De re grin: Que veut il? Vient-il ſavoir ſi je me meurs? Dites lui qu'on ne me voit point aujourdhui. Il le vit pourtant peu de jours après par le conſeil de ſes Miniſtres, & lui dit qu'il ne* (*m*) *Epiſt. ſe portoit pas aſſez bien pour traiter d'affaire avec lui, qu'il ſe retirât à Guadalupe dans le Couvent des Religieux de Saint Jerôme. . . . Il lui donna des Officiers en apparence pour le ſervir, mais en effet pour le garder, & pour empêcher que des gens qui lui étoient ſuſpects n'euſſent commerce avec lui.*

(*d*) *Jovius ib. p. 228. Sweert. Athen. Belg. p. 95. Val. Andr. Bibl. Belg. p. 20.*

(*e*) *Preface de la Pratique. Voyez auſſi p. 190.*

(*f*) *Pratt. de l'educ. p. 183.*

(*g*) *Noyez que depuis la promotion d'Hadrien au Cardinalat, on l'appella le Cardinal de Tortoſe.*

(*h*) *L'Hiſtoire du miniſtere de Ximenes, par Mr. Marchant.*

(*i*) *Pag. 373. édit. de Hollande.*

(*k*) *Flechier. Hiſt. du Card. Ximenes, liv. 4. pag. 633. de l'édit. de Hollande.*

(*l*) *De rebus Hiſpan. lib. 6.*

(*n*) *Flechier ibid. en effet pour le garder, & pour empêcher que des gens qui lui étoient ſuſpects n'euſſent commerce avec lui.*

(*I*) *Il partagea la Regence.*] Il y a beaucoup de probabilité dans l'une des circonſtances que Mr. Varillas raporte. Il dit (*o*) qu'une des raiſons qu'on allegua au Doyen (*p*) d'Utrecht pendant ſa diſpute avec Ximenes touchant la Regence, fut de lui repreſenter „ que s'il s'ingeroit de faire valoir les proviſions qu'il avoit aportées de Flandres, il exciteroit dans l'Eſpagne une guerre civile, &

(*o*) *Pag. 185.*

(*p*) *C'eſt ainſi que l'on nomme Eſpagne le Docteur Hadrien Florens.*

pour * ne rien dire de pis: mais il arriva un tems où ſon autorité fut beaucoup plus grande. Ximenés avoit voulu trop faire le maitre; c'eſt pourquoi l'Archiduc Charles le renvoya chez lui, lors qu'il alla en perſonne prendre poſſeſſion de ſes Royaumes d'Eſpagne; & quelque tems après il en donna † le gouvernement à Hadrien d'une maniere fort honorable, je veux dire lors qu'il en partit pour aller en Allemagne où la Couronne Imperiale l'apelloit. Hadrien ſe trouva fort embarraſſé du gouvernement de tant de Royaumes, parce qu'il s'y forma une dangereuſe ſedition, qu'il n'auroit pas été capable de ſurmonter ſi l'on ne lui eût aſſocié deux collegues, ſavoir le Connetable & l'Amirante de Caſtille. L'invaſion de la Navarre par les François fut un autre grand embarras pendant ſon gouvernement. Il s'en tira avec honneur; & il jouiſſoit du plaiſir d'avoir recouvré la Navarre, lors qu'il reçut la nouvelle de ſon élection à la Papauté ‡. Je n'ai pas encore dit que Leon X. lui avoit donné le chapeau de Cardinal en l'année 1517. Après ſa mort les diverſes brigues du Conclave aboutirent à l'élection d'Hadrien ‖, ce qui deplut fort au (K) peuple de Rome. Le nouveau Pape s'étant embarqué en Catalogne, (L) arriva à Rome le 30. d'Août. Il ne voulut point changer ſon nom; & il temoigna en toutes choſes un éloignement du faſte, & des voluptez, contre lequel la preſcription étoit déjà ſurannée. Son Pontificat ne dura que juſques au 14. de Septembre 1623. Il eut une grande partialité pour

* *Voyez Varillas, Pratiq. de l'Education du Prince, pag. 186. edit. de Holl.*

† Hadrianus cum imperio tori Hiſpaniæ præficitur tanta cum dignitate, ut Cæſar recuſantem & præoptantem ſequi humaniſſimis precibus ut maneret vellet exorare cogeretur, quando rege abſente in Hiſpania præſide opus foret præclaræ dignitatis & famæ, qui *Jovius p. 231.*

‡ *Id. pag. 251.*

‖ *Le 9. Janvier 1522.*

(a) Poſtquam Dii ac homines placet. *Jovius pag. 250.*

„ repondroit devant Dieu de tous les homi-
„ cides & des autres crimes qui s'y commet-
„ troient; comme il en étoit lui-même demeu-
„ ré d'accord par avance dans ſon excellent com-
„ mentaire ſur le Maître des ſentences, où il
„ avoit enſeigné qu'un homme excitant du
„ trouble dans un Etat, lors qu'il s'en pouvoit
„ exemter ſans haſarder ſa conſcience ni ſon
„ honneur, étoit reſponſable de tous les maux
„ qui en arrivoient. On a vu ci-deſſus, *pour-*
„ *ſuit Mr. Varillas*, que le Doyen étoit hom-
„ me de bien, & qu'il n'entendoit pas aſſez le
„ metier dont il ſe mêloit. Il fut ſi charmé
„ de la deference que l'on temoignoit pour lui,
„ en ſe raportant à lui d'une affaire où il étoit
„ partie, & de l'honneur qu'on lui faiſoit de
„ citer des écrits qu'il avoit autrefois dictez dans
„ l'Univerſité de Louvain, & depuis fait im-
„ primer, qu'il promit de ſe ſoumettre à ce que
„ le Conſeil d'Eſpagne determineroit, pourveu
„ que l'on trouvât un expedient qui mit à cou-
„ vert ſa reputation, & qui n'expoſât pas les
„ proviſions de l'Archiduc à être tournées en
„ ridicules. „ Voilà juſtement la fable du corbeau & du renard, avec cette difference que le corbeau perdit ſa proye pour des loüanges à venir, au lieu que le bon Hadrien perdit la ſienne pour des loüanges que l'on donnoit à ſon chant du tems jadis.

(K) *Ce qui deplut fort au peuple de Rome.*] Ce qu'on apelle dans les Conclaves *être élu par inſpiration*, eut beaucoup de part à la fortune d'Hadrien. Le Cardinal de Medicis à la tête de tous les jeunes Cardinaux, faction encore plus puiſſante que celle qu'on a quelquefois nommée *l'Eſcadron volant*, n'eut pas plûtôt reſolu de faire élire le Cardinal de Tortoſe, qu'il fit promettre à ſes partiſans de lui donner leur ſuffrage tous à la fois. Cela fut executé. L'ouverture des billets ayant donc fait connoître que l'on mettoit ſur les rangs un ſujet paſible, ſur lequel il ne ſembloit pas que perſonne eût encore jetté les yeux, cauſa beaucoup de ſurpriſe. Le Cardinal Cajetan donna un nouveau branle, par l'exhortation qu'il fit à ceux qui étoient plus près de lui de ſe ranger à ce party-là, puis (*a*) que c'eſt, diſoit-il, celui de Dieu & celui des hommes. Tout auſſi-tôt pluſieurs s'y rangerent de bonne grace, par je ne ſai quel ſentiment de religion: d'autres qui ne connoiſſoient pas même de nom le Cardinal de Tortoſe heſiterent, & furent neanmoins de l'avis qui prevalut; le torrent de l'inſpiration les entraîna, & leur fit oublier tous leurs interêts. Il n'y eut que le Cardinal Urſin, qui reſiſta à cette inſpiration de Conclave. Julien de Medicis nageoit dans la joye, mais les autres tomberent dans un morne abatement; & le (*b*) peuple fut ſi fâché de leur choix, qu'il vomit mille injures contre eux, quand ils ſortirent du Conclave. L'un d'eux en remercia le peuple, parce qu'il trouvoit qu'ils en étoient quites à bon marché, puis qu'on ſe contentoit de leur dire des injures, & qu'on ne les lapidoit pas ſelon leur merite. *Adaperto conclavi* (*c*) *quum globus Cardinalium Hadriani pontem eſſet prætervectus, & opifices puerique minaci bus oculis vicoque & manibus obſtreperent, nec à ſœdiſſimis probris abſtinerent, Sigiſmundus Gonzaga Cardinalis renidenti vultu his egit gratias, quod adverſus extrema ſupplicia meritos contumelias eſſent contenti, nec lapidibus publicam injuriam vindicarent.* L'indignation du peuple étoit fondée ſur ce qu'on n'avoit eu aucun égard à la tache du peché originel, & qu'il craignoit que le nouveau Pape ne ſiegeât ailleurs qu'à Rome.

(b) Id populus adeò indignantem fuiſſe, ut quum pateſactò Conclavi Cardinales domum redirent, paſſim maledictis inceſſerentur, quod infamibus comitiis non modo urbem Romam ſuo antiſtite orbatam prodidiſſent, ſed quod infamiæ proximum vitæ deteretur. Italiam etiam Pontificatus honore ſpoliaſſent. *Ibid.*

(L) *Arriva à Rome.*] François Swert (*d*) dit que Didacus Stunica a fait une relation de ce voyage. J'en doute fort, car Nicolas Antonio n'en parle point, quoi qu'il parle d'une autre relation de voyage compoſée par cet Auteur, & de moindre conſequence que ne le ſeroit celle-ci. Swert apparemment a confondu l'une avec l'autre. La relation mentionnée par Nicolas Antonio eſt celle du voyage que Stunica fit à Rome l'an 1520. laquelle Schottus a inſerée à la fin de ſa Bibliotheque d'Eſpagne. Au lieu de Didacus Stunica il faloit nommer Blaiſe Ortiz, car c'eſt celui-ci qui compoſa une relation du voyage d'Hadrien VI. Elle fut imprimée à Tolede l'an 1548. l'Auteur étoit paſſé d'Eſpagne à Rome avec ce (*e*) Pontife.

(*c*) *Id.* *Antonio Belg. p. 251.*

(*d*) *Athen. Belg. p. 95.*

(*e*) *Nic. Antonio t. 1. p. 179.*

pour l'Empereur Charles-Quint, & très-peu de (*M*) ſatisfaction de ſa Tiare. C'eſt peut-être ſon mecontentement qui donna lieu à ces manieres d'agir, qui l'ont fait paſſer pour (*N*) un Miſantrope. Les Italiens ont publié des mediſances (*O*) atroces contre lui: & ceux même qui au lieu de le diffamer du côté des mœurs, ſont convenus de ſa probité & de ſon zéle, ne laiſſent pas de dire qu'il n'étoit (*P*) point propre à être Pape. Il n'eſt pas juſques à ſa ſobrieté dont

(*a*) *De ſcript. Eccleſ. t. 1. p. 415.*

(*b*) *Neceſſe erat Pontificem rerum Italicarum penitus ignarum, & tum primum urbium ſuarum & provinciarum regulorumque nomina perdiſcentem, in omnibus conſiliis vehementiſſime conturbari, adeò ut quum his curarum fluctibus jactaretur, aliquando diceret, ſi bi fuiſſe jucundius Lovanii gymnaſium cum ſtudiorum laude moderari, quam Romæ pontificia in ſede Chriſtianam rempublicam adminiſtrare. Jovius p. 262.*

(*c*) *Id. pag. 276.*

(*d*) *Hieroglyph. lib. 19.*

(*e*) *Hoplotheca pag. 346.*

(*f*) Poſtea compertum eſt illic mulierem formæ egregiam habuiſſe, cujus amoris cauſſâ eò tam frequenter iiaſſe dicitur ejus amplexu frui ſolitum. *Batavi apud Wolfium, Lect. memorab. t. 2. p. 192.*

(*M*) *Très-peu de ſatisfaction de ſa Tiare.*] C'eſt ce que témoigne l'inſcription qu'il voulut que l'on gravât ſur ſon tombeau; *Adrianus VI. hic ſitus eſt, qui nihil ſibi infelicius in vita duxit quam quod imperaret.* Le P. Labbe (*a*) dit que cette Epitaphe fut miſe ſur ſon tombeau dans l'Egliſe de Sainte Marie *dell' anima*, mais il ſe trompe; le Cardinal qui lui fit faire un Mauſolée dans cette Egliſe y fit mettre une inſcription beaucoup plus longue, & plus pompeuſe que celle-là. On la peut voir dans une infinité d'Auteurs. Pour l'autre elle ne fut gravée que ſur le tombeau où il fut mis par proviſion, & en depôt dans l'Egliſe de S. Pierre. Voyez Paul Jove ſur la fin de la vie de ce Pape. Il ne faut pas s'étonner que la couronne papale ait été trouvée peſante par Hadrien VI. car les affaires generales de la Chretienté furent dans un grand deſordre ſous ſon regne, & il ne conoiſſoit pas aſſez le genie des Italiens, pour ne leur deplaire pas en mille choſes. Les (*b*) nouvelles qu'il aprenoit tous les jours des progrés & des menaces des Ottomans, & ſon peu d'experience dans les affaires d'Italie, lui brouilloient tellement la tête, qu'il lui échapa de dire qu'il avoit eu plus de plaiſir à gouverner un College de Louvain, qu'à gouverner toute l'Egliſe Chretienne. S'il n'avoit pas été capable de conoître par lui-même, que ſes irreſolutions & ſa lenteur cauſoient du mal & des murmures, il l'auroit ſu par les reproches que lui en fit en face l'Ambaſſadeur de Ferdinand, qui commença ainſi ſa harangue, *Fabius Maximus, Sanctiſſime pater, rem Romanam cunctando reſtituit, tu vero pariter cunctando rem Romanam ſimulque Europam perdere contendis.* (*c*) Ce debut deconcerta tellement le Pape, que comme les Cardinaux ne l'aimoient pas, ils penſerent éclater de rire.

(*N*) *Pour un Miſantrope.*] Pierius Valerianus (*d*) en fait un homme qui fuyoit la ſocieté humaine, & qui dans les Cavalcates s'éloignoit le plus qu'il pouvoit des Courtiſans; il donnoit de l'éperon à ſon cheval dès qu'il ſe voyoit joint par d'autres. Pour voir la fauſſe tire de cet Auteur dans toute ſon étenduë, il faut faire choix de certaines éditions, car il y en a qui ont paſſé un peu l'éponge ſur cet endroit. Celle de Bâle de 1575. n'eſt pas de ce nombre, ainſi que l'a remarqué le P. Theophile (*e*) Raynaud, qui a pris le party de ce Pape contre les Humaniſtes de ce tems-là.

(*O*) *Des mediſances atroces contre lui.*] On ne ſe contenta pas de l'accuſer d'une avarice prodigieuſe, on divulgua qu'on avoit (*f*) enfin découvert pourquoi il ſe retiroit tous les jours dans un reduit du Vatican, où il ne laiſſoit entrer perſonne, & que ce n'étoit point comme Numa, afin d'aprendre d'enhaut la maniere de bien gouverner, mais afin d'y careſſer une belle femme: c'étoit ſa Nymphe Egerie. On ajoûtoit que la maladie dont il mourut procedoit d'un trop frequent (*g*) uſage du plaiſir venerien, & qu'il ne ſe contentoit pas de ſe divertir avec les femmes, qu'il lui faloit de (*h*) beaux garçons. Ce ne fut pas tout, on publia qu'il avoit été Magicien; & que ſes amis voulant éluder les preuves que l'on tiroit de je ne ſai combien d'inſtrumens magiques, qui avoient été trouvez dans ſa chambre après ſa mort, diſoient qu'il avoit travaillé à la pierre philoſophale. Comme on ne pouvoit nier qu'il n'eût l'exterieur d'un homme de bien, amateur de la reforme & de la juſtice, on ſe retrancha à dire que ce n'étoit qu'un Tartuffe; & que ce defaut eſt plus commun qu'on ne penſe en Allemagne. Voyez ſur tout ceci une lettre de Chriſtophle Battus à Jerôme Sauſius dans le 2. volume de Wolfius. On a mis dans le ſuplément de la (*i*) Chronique de l'Abbé d'Urſperg, qu'on trouva parmi les papiers ſecrets de ce Pape quelques livres de Magie, & qu'il y a des gens qui pretendent qu'il parvint au Papat par ce moyen. (*k*) *Qu'il n'étoit point propre à être Pape.*] Peu de gens liront cet endroit ſans s'apercevoir qu'il s'adreſſe au Cardinal Palavicin, & ſans ſonger à l'Evangile nouveau, où l'on a cenſuré ſi cruellement pluſieurs maximes de ſon Hiſtoire du Concile de Trente. Hadrien VI. étoit un très-bon Eccleſiaſtique, au jugement de ce Cardinal, mais un Pape mediocre, (*l*) *ſu Eccleſiaſtico ottimo, Pontefice in verita mediocre.* Il deſcendit même plus bas dans l'eſprit du peuple qui ne juge des choſes que par l'évenement; car en conſequence des mauvais ſuccés de ſon regne, il paſſa pour un Pape qui étoit moins (*l*) que mediocre. Ce bon Flamand n'ayant pas trouvé en Italie la candeur & la ſincerité où il avoit été nourri, entra dans une defiance generale; il croyoit qu'on lui tendoit des pieges par tout, il n'oſa ſe fier qu'à ſes gens de ſon païs, & ceux-ci avec leur franchiſe ſans experience, lui firent plus de tort que n'auroient fait les Italiens avec leur diſſimulation. Le Janſeniſte qui a fait l'Evangile nouveau, a profité fort malignement de tout ce que le Cardinal Palavicin avoué ſur les bonnes qualitez de ce Pontife; mais au fond ce Cardinal n'a pas tout le tort que l'on diroit bien. Il eſt vrai que ſi l'Egliſe Chretienne étoit ce qu'elle devroit être, les mêmes vertus qui ſuffiroient à un bon Eccleſiaſtique ſuffiroient aux Papes; (*m*) mais dans l'état où l'Egliſe Romaine ſe trouve depuis long tems, ſous un Chef dont la puiſſance ſpirituelle eſt tellement incorporée avec la puiſſance temporelle, que la conſervation de l'une depend de la conſervation de l'autre, c'eſt une folie que de pretendre qu'un Pape qui n'entend point le manege de la Cour, & les ſoupleſſes de la Politique, puiſſe remplir ſes devoirs. Il ne faudroit pour accomplir les propheties des Proteſtans

(*g*) L'abondance de vivres permettoit autrefois aux Cardinaux de vieillir dans les delices de toute ſorte, & de ſe retirer avec honneur & ſans infamie, quand ils ſe ſentoient trop foibles pour ſoutenir les fatigues & les tempêtes inſeparables du Miniſtere. Voyez ci-deſſus la remarque (*g*) de l'article Adrien VI.

(*h*) Darum iſt hoc inſuper criminis quod puerorum amoribus delectaretur, quia inter cæteros Miniſtros ſui ordinis nonnullos ſibi familiares habebat. *Ibid.*

(*i*) Voyez *Jean Creſpin, Etat de l'Egliſe, ad ann.* 1523.

(*k*) *Lib. 2. c. 9.*

(*l*) *Id. ibid.*

(*m*) Voyez *Pallavicin l. 2. c. 7. p. m. 206.*

dont on n'ait (*Q*) fait des railleries. La joye qu'on fit paroître de ſa mort eſt au (*R*) fond un grand éloge pour lui. Je ne ſaurois bien dire ſi ce ſont les Catholiques ou les Proteſtans, qui ont debité les premiers qu'il permit de ſacrifier (*S*) aux Divinitez du Paganiſme, afin de faire ceſſer la peſte. Guicciardin n'eſt

teſtans, que quatre ou cinq Papes de ſuite tels que quelques-uns ont été, qui d'ailleurs étoient des Moraliſtes rigides. Quoi qu'il en ſoit il eſt bon de voir la (*a*) lettre de Mr. de Launoi, où il fait l'apologie de nôtre Hadrien contre le Cardinal Pallavicin.

(*a*) *Epiſt. 1. 7.*

(*Q*) *Sobreté dont on n'ait fait des railleries.*] Il étoit ſi peu accoutumé aux friandiſes de Rome, qu'il n'y avoit point de poiſſon qu'il preferât au Merlus; de ſorte que le prix de ce poiſſon hauſſa conſiderablement ſous ſa pauureté, non ſans faire rire toute la poiſſonnerie. Au lieu de le louër de cela, Paul Jove a eu la hardieſſe de dire qu'il n'avoit pas plus de goût à l'égard des viandes, que de jugement pour l'adminiſtration des affaires. J'affoiblis tellement le Latin de cet Auteur, qu'il eſt neceſſaire de le raporter mot à mot. *Modo (b) Mercuccie plebeio admodum piſci Hadrianus Pontifex, ſicuti in adminiſtranda republica bebetis ingenii vel depravati judicii, ita in eſculentis inſulſiſſimi guſtus ſupra mediocre pretium ridente toto foro piſcario jam fecerat.* La Cour de Rome étoit paſſée d'une extremité à l'autre, car il n'y eut jamais de Pape dont la table fût auſſi delicate que celle de Leon X. On s'inſinuoit dans ſes bonnes graces par l'invention des ragoûts, & il y (*c*) eut quatre grands maîtres en bons morceaux qui devinrent ſes Mignons. Ils inventerent une ſorte de ſauciſſes qui jetta dans l'étonnement Hadrien V I. lors qu'il examina la depenſe de ſon predeceſſeur. Pour lui il n'entretenoit point d'Officiers auſſi inutiles que ceux-là, & il prit tellement le contre-pied de Leon X. qu'il ne depenſoit pas plus de 12. piſtoles par jour. Les Romains ſatiriſerent cette grande frugalité, & dirent que le Vatican étoit devenu ſemblable aux moiſons que le retour des Eſprits fait deſerter. *Familiam adeò ſordidam & exiguam habuit, ut ſumtus quotidianus duodecim aureos non excederet. Quid plura? Vaticana domus non jam domus illa Pontificia, & ocellus urbis ut quondam, ſed domus aliqua, ut poëta tradunt, quæ propter lemurum ſordidiorem vacua & deſerta ſit, pra ſolitudine videbatur.* C'eſt ainſi qu'en parle Chriſtophle Battus que j'ai cité ci-deſſus. Inferons des paroles de Paul Jove, qu'il ne laiſſa pas d'y avoir des gens à Rome qui par complaiſance pour le Pape firent cas de ſon poiſſon. On verra dans l'article du Chancelier du Prat, que ce ne fut pas la premiere fois que les Grands du monde mirent à la mode certaines viandes qui étoient meprifées auparavant. Je crois au reſte qu'on ne ſe moqua pas moins de la preference qu'Hadrien donnoit à la biere ſur le vin, qu'à celle qu'il donnoit au Merlus ſur tous les autres poiſſons. Sa boiſſon ordinaire étoit la biere, & on attribua à cela ſa derniere maladie. Il avoit grand ſoin de ſa ſanté, & il ſe mettoit à table à une heure ſi reglée qu'il quitoit bruſquement les affaires les plus importantes dès qu'on l'avertiſſoit que le repas étoit prêt; mais il mangeoit peu. *Ferunt*

(*b*) *De piſcibus Romanis c. 1.*

(*c*) Mire favit Pogio ſcnt Pogii Hiſtorici filio, item que Moro nobili à gulæ intemperantia . . . & Brandicoo Equiti, Marinoque Saonioni cuculliato facetiſſimis helluonibus, & iocomoni generi popinalium delitiarum eruditiſſimis. Nam inter alia portenta infantiæ eorum gulæ lucanicas conciſis pavonum pulpis farctas commenti fuerant, quod obſoleti genus mox ſucceſſor Hadrianus, vir Batavus frugalitatis, mirabundus expavit, quum ſumptuarias rationes Leonis inſpiceret. *Jovius in vita Leonis X. p.* 191. Varillas, *Anecd. de Flor. pag.* 297. dit que ces ſauciſſes *n'étoient farcies que de ce qu'il tous les autres poiſſons. Sa boiſſon ordinaire y avoit de plus delicat en la chair des faiſans.* Il qu'il quitoit bruſquement les affaires les plus importantes dès qu'on l'avertiſſoit que le repas étoit prêt; mais il mangeoit peu. prend un paon pour un faiſan.

(*d*) *Hadrianum alioqui vegeta viridisque ſenectæ contraxiſſe morbum aſſiduo cerviſiæ potu. . . . Nam per ſe vibi parciſſimus erat, & in tuenda valetudine apprime diligens & moroſus, tanta horarum definitione, ut denunciante Archiatrico paratas eſſe epulas, vel maximarum rerum colloquia protinus abrumperet.*

(*d*) *Jovius in vita Hadrian. p.* 283.

(*R*) *Eſt au fond un grand éloge pour lui.*] C'eſt que rien ne le rendoit plus odieux que l'envie qu'il avoit de faire ceſſer les pechez crians, & d'employer pour cela des peines ſeveres. Le bruit couroit qu'il alloit publier de terribles Bullës contre les Judaïſans, contre les moqueurs des choſes ſaintes, contre les Simoniſques, contre les uſuriers, & contre les Sodomites. Ce dernier point (*e*) jetta l'allarme à la Cour & à la ville; & il y eut de jeunes gens qui après ſa mort mirent des feſtons ſur la porte de ſon Medecin, avec cette inſcription en groſſes lettres, AU LIBERATEUR DE LA PATRIE. Pouvoit-on ſe rejoüir ipſa conde la mort d'un tel Souverain, ſans que ce fût vaincta une preuve de ſa vertu? Paul Jove raconte batur. Quæ qu'on s'en rejoüit exceſſivement. *Morte ejus toopinata plerique & præſertim veteris ante ſectatores effu- & gravi ſiſſimè ſuni lætati, & ſecundum eos nonnulli Ro- ſenteſi- manorum qui detrimenta rerum ſuarum ſenſe- mæ legis rant.* mentione, maculoſos quoſdam cum aulæ tum civitatis veluti deſperata publica ſecuritate terruerat, adeo ut non deceſſavitque lues. L'Auteur cité Paul Jove au 21. livre de ſon Hiſtoire, mais il faut croire pour ſon honneur & par charité qu'il n'avoit point lu cet Hiſtorien. Voyons ce que dit Paul Jove; l'endroit merite d'être raporté. On n'y parle du Pape que pour dire, qu'il ne laiſoit point defendre ſeverement la communication des maiſons peſtiferées, & que cette methode très-éloignée des uſages de l'Italie avoit cauſé la mort d'une infinité de gens. On ne le fait point accorder au Magicien la permiſſion de faire ce ſacrifice, on dit en general que perſonne n'oſa s'oppoſer à la populace qui favoriſoit ce Demetrius; & de plus on ne dit pas que cet homme pretendît ſacrifier le taureau aux Divinitez Payennes, & pour le ſuccés, on ſe contente de dire que la peſte diminua. A quoi ſongent donc ceux qui nous citent Paul Jove, lors qu'ils debitent tant de circonſtances qu'il ne dit pas? *Exorta eſt in Urbe peſtilentiæ Jovius lues, quæ quum ſeveris legibus more noſtro gentiſci minimè cohercenda videretur, contactûs egrotum ita exarſit, ut multa funera in compitis viferentur, appareretque vaſtari Urbem, haud multo dierum ſpatio, niſi Græculus quidam nomine Demetrius Spartanus, ſedandæ peſtilentiæ, ſaventi ei turbæ hominum, negotium ſuſcepiſſet, nemine ſuper-*

(*e*) Ultimo inquirere punireque decreverat juventutis corruptores, ejus enim crimini ſua ſuſpicione urbs omnino falſa ſuſpicabatur.

(*f*) *Comvend. Hiſtoria. par Jean Latus. Profeſſeur à Franeker,*

n'eſt pas celui qui l'a le plus épargné; car il pretend * que ceux qui confererent la Papauté à ce Barbare, ſe porterent à cela plûtôt par une impetuoſité aveugle, que par choix † & par deliberation; & que ne ſachant donner aucune raiſon de leur extravagante conduite, ils s'en dechargeoient ſur le St. Eſprit, qui avoit de coutume, à ce qu'ils diſoient, d'inſpirer les Cardinaux pendant l'élection des Papes ‡. Le corps d'Hadrien fut depoſé dans l'Egliſe du Vatican, entre celui de Pie II. & celui de Pie III. & tranſporté en ſuite dans l'Egliſe de Sainte Marie *dell' anima*, par les ſoins de Guillaume Enckevort le ſeul Cardinal qu'il eût fait, qui lui dreſſa un ſuperbe Mauſolée ‖. Sa vie a été amplement decrite par Gerard Moringus Theologien de Louvain. N'oublions pas que ce Pape (*T*) a été Auteur. Il eſt un peu étrange qu'un homme qui devoit aux lettres ſon avancement, ait (*V*) ſi peu favoriſé les beaux eſprits. Le recueil des lettres des Princes β contient quelques particularitez ſur l'humeur de ce Pontife.

* *Lib.* 14. *fol. m.* 421.

† *Le Cardinal Palavicin reduit cela à* 2. *c.* 2.

Voyez l'article Guicciardin, *remarque* F, *p.* 1332.

‡ Della quale extravaganza non ſi può dare ragione alcuna eſcuſarſi, transferivano la cauſa nello Spirito Santo, ſolito ſcendo diceva-no à inſpirare nella elettione de' Pontefici i cuori de' Cardinali.

HAY, famille d'Ecoſſe. Elle doit le commencement de ſa nobleſſe à une action très-illuſtre. On pretend que les Danois ayant envahi l'Ecoſſe ſous le regne de Kenneth III. environ l'an 980. il ſe donna une bataille à entre eux & les Ecoſſois,

ſuperſtitionem vetare auſo. Nam ferum taurum, cui dimidium cornu diſſecarat, magico carmine dextram in autem prolato repente ita manſuefactum reddiderat, ut injecto tenui filo ad integrum cornu, quo vellet perducens, peſtilentiæ placando numini ad Amphitheatrum immolaret. Nec credule multitudinis ſpem ex toto feſellit, quum abea inanis ſacrificii proſpera litatione, miteſcere morbus capiſſet *.

* *Jovius Hiſtor. lib.* 21. *fol. m.* 11.

(T) *Que ce Pape a été Auteur.*] Ses *quæſtiones & expoſitiones* ſur le quatriéme livre du Maître des Sentences, furent imprimées à Pa-

(a) *Il y a ris in fol.* l'an 1512. (*a*) & l'an 1516. & ſes *quæſtiones quodlibetica duodecim* à Louvain *in* 8. l'an 1515. & à Paris *in fol.* l'année ſuivante. Pendant ſon ſejour d'Eſpagne il compoſa *Compendium hominis agonizantis, & Sermonem de ſacculo pertuſo.* Pendant ſon Pontificat, il publia *Regulas Cancellariæ Apoſtolicæ*, & il écrivit pluſieurs lettres aux Princes d'Allemagne &c. qui ont été imprimées avec les Conciles ou ailleurs.

en encore d'autres éditions.

J'ai quelque choſe à obſerver touchant

(b) *Bibl. ver. & nov.* ſon Ouvrage ſur le Maître des Sentences. Le Sieur Konig (*b*) trompé par l'équivoque de ceux qui ont (*c*) dit *in* 1 v. *ſententiarum quæſtiones & expoſitiones*, aſſûre que nôtre Hadrien a

(c) *Swertius Athen. Belg. Val. André Bibl. Belg.* publié des queſtions ſur les 4. livres des Sentences. Voilà une nouvelle preuve de ce que j'ai dit dans la 1. remarque de cet article, qu'on ne ſauroit s'écarter ſi peu del'exactitude, qu'on ne faſſe mentir quelque Auteur. N'auroit-il pas mieux valu dire *in quartum ſententiarum*, ou *in* 1 v. *librum ſententiarum* que de ſe ſervir du nombre 1 V. qui ſignifie auſſi-tôt *quatuor* que *quartus?* Le P. Oldoini (*d*) a fait la même faute que le Sieur Konig. Il eſt bon d'entendre Mr. Varillas ſur cet Ouvrage d'Hadrien;

(d) *Athen. Roman. p.* 306.

(e) *Prof. de la Pratiq. de l'éduc.* *On admirera*, dit-il (*e*), *ſon Commentaire ſur le Maître des Sentences, & certes ſi ce livre n'étoit pas le plus ſubtil des trois cent de même nature que ſe trouvoient alors dans les Bibliotheques, il étoit au moins le plus clair & le plus methodique.* L'Auteur avoit ſoutenu *de la maniere du monde la plus déciſive, qu'il eſt certain que le Pape peut errer même dans les choſes qui appartiennent à la foi*, & on pretend qu'il ne changea point d'opinion quand il fut Pape, comme fit Pie II. car il ne changea rien à cet endroit de ſon livre, lors qu'on l'imprima à Rome durant ſon pontificat.

(f) *Maimbourg, Traité de l'Egliſe de Rome, p.* 138.

(*V*) *Auſi peu favoriſé les beaux eſprits.*] On a vu dans la remarque C ſes ſentimens pour les Poëtes. On lui pardonneroit mieux cela que l'amortiſſement des ſonds qui avoient ſervi d'abord à l'entretien des hommes doctes qui paſſerent de Grece en Italie, & auſquels l'Occident eſt redevable de la reſurrection des belles lettres. Le Cardinal Beſſarion *fit* (*g*) *ſubſiſter à Rome une partie de ces grands gemes, & établit pour eux une Academie dans le Vatican. Mais le plus grand nombre vivoit des liberalitez du Pape Nicolas V. . . . De tous* (*h*) *ſes ſucceſſeurs il n'y eut qu'Hadrien VI. qui ſupprima ſes gratifications, par une œconomie peu glorieuſe à ſa memoire.* Voici ce qu'un autre Ecrivain (*i*) a remarqué; „ Tous les Savans de tout ſon tems „ ſe promirent de l'avancement à ſon avenement „ au pontificat, à cauſe qu'il devoit aux lettres „ ſon exaltation, & ce qu'il avoit de bonne for„ tune. Cependant ils demeurerent fort éton„ nez, voyant qu'il étoit plein de mauvaiſe vo„ lonté contre tous ceux qui ſe plaiſoient à la „ belle literature, les apellant *Terentianos*, & „ les traitant de telle ſorte qu'on croit qu'il eût „ rendu les lettres tout-à-fait barbares, s'il ne „ fût mort dans la 2. année de ſa ſuprême dignité. Paul Jove dit gentiment (*k*) qu'il uſoit „ de ce mauvais traitement contre les plus beaux „ eſprits de ſon ſiecle, avec le même ſens & le „ même jugement dont il preſeroit la Merlu„ che de ſes Païs-Bas à toute autre viande, & „ aux meilleurs poiſſons qui ſe mangeaſſent en „ Italie. „ Il n'eſt pas vrai que Paul Jove diſe cela; voyez ſon texte dans la remarque Q. On ſera bien aiſe de ſavoir d'où la Mothe le Vayer avoit pris ce qu'il raporte. C'eſt pourquoi je mets ici un beau paſſage de Pierius Valerianus (*l*) *Fuit & ſub Hadriano VI. par bonarum omnium litterarum infortunium. Nam cùm is Leoni Decimo ſuffectus eſſet, ad quem utpote literatum Principem magnus litterarum numerus confluxerat, dum non minora de Hadriano ſibi quiſque pollicetur, ecce adeſt muſarum, & eloquentiæ, totiuſque nitoris hoſtis acerrimus, qui omnibus literatis omnibus inimicitias minitaretur, quaſi non niſi dictitabat, Terentiani eſſent, quos cùm odiſſe, atque etiam perſequi cæpiſſet, voluntatium alii exilium, alii atque alii alii latebras quærentes, tamdiu latuere, quoad Dei beneficio altero Imperii anno deceſſit, qui ſi aliquanto diutius vixiſſet, Gottica illa tempora adverſus bonas litteras videbatur ſuſcitaturus.*

(g) *Noteln l'Oranzam. p.* 275.

(h) *Thoſcanor. Spandug. apud Guill.*

(i) *Ils Mothe le Vayer tom.* 11. *p.* 436.

(k) *Ubi ſupra. Rom.* Il faloit dire *non pas* 7.

(l) *Valerianus de literat. infoelicitate, lib.* 2. *p.m.* 90.

Ecoſſois, dans laquelle ces derniers ayant été d'abord mis en fuite, ſe retirerent du côté de Perth. Ils furent obligezde paſſer par un chemin très-étroit entre les montagnes & la riviere de Tay. Un païſan qui ſe trouva là avec ſes deux fils, trois perſonnes intrepides, ſe rendit maître du defilé, exhorta les fuyards à tourner tête contre l'ennemi, & s'oppoſa au paſſage de ceux qui voulurent continuer leur fuite. Il fit plus, il s'arma de tout ce qui lui tomba ſous la main, & accompagné de ſes deux fils armez d'une piece de leur charruë, il fondit avec tant d'impetuoſité ſur les Danois, & il anima de telle ſorte par ſon exemple les fuyards, que la victoire ſe declara pour les Ecoſſois. L'ennemi à ſon tour fut mis en fuite, & l'Ecoſſe delivrée de la ſervitude ſous laquelle les Danois avoient eu deſſein de la reduire. Ce païſan conu depuis ſous le nom de HAY, a été le fondateur de la famille dont je parle. Lui & ſes fils ſe ſignalerent d'une façon extraordinaire dans le combat; ils jetterent la conſternation, & firent un grand carnage par tout où ils combatirent. Cette belle action qui fut le ſalut de la patrie reçut une dignc (*A*) recompenſe; & depuis ce tems-là cette famille a été des plus illuſtres du Royaume. Elle a produit (*B*) pluſieurs branches, & pluſieurs (*C*) perſonnes de grand merite. Le Comte de Errol en eſt aujourdhui le chef. Il eſt marié avec Anne Drummond ſœur du Comte de Perth *.

* *Tiré d'un memoire communiqué au Libraire.*

† *Selon Sotuel. Biblioth. Script. Soc. Jeſu. P. 479. sur le P. Alegambe mets 1562. & non 1566.*

HAY (JEAN) Jeſuite Ecoſſois, entra dans la Societé l'an † 1566. & fit à Rome ſon Noviciat, & la profeſſion du quatriéme vœu. Il enſeigna en divers endroits, en Pologne, en France, dans le Païs-Bas. Son principal theatre fut le College de Tournon, où il enſeigna la Theologie, les Mathematiques & la langue ſainte. Il mourut le 21. de Mai 1607. à Pontamouſſon, où il étoit Chancelier

(*A*) *Cette belle action... reçut une digne recompenſe.*] HAY fut mené par toute l'armée au Palais du Roi, & il reçut dans l'aſſemblée du Parlement le plus haut grade de nobleſſe. Le Roi lui donna une partie conſiderable des depouilles de l'ennemi, & en bonnes terres tout le vol d'un faucon. C'eſt-à-dire qu'on lâcha un faucon, & qu'on prit garde où il ſe repoſeroit, & qu'on donna à Hay toutes les terres ſituées entre le lieu où ce faucon avoit commencé de voler, & le lieu où il s'étoit repoſé. Ce dernier lieu s'apelle encore la Pierre du Faucon. Par ce moyen Hay ſe trouva pourvu du plus fertile terroir de l'Ecoſſe, ſitué où la bataille s'étoit donnée, le long de la riviere du Tay. Le Roi Kenneth lui donna des armoiries qui étoient d'argent à trois écuſſons de gueules, pour marquer que le courage de trois hommes avoit ſauvé le Royaume (*a*).

(*a*) *Tiré d'un memoire communiqué au Libraire.*

(*b*) *Mr. Peliſſon en parlant de Mr. du Chatelet dit ces:* Paul Hay Sieur du Chatelet, étoit de l'ancienne Maiſon de Hay en Bretagne, qui ſe vante d'être ſortie il y a ſix cens ans de celle des Comtes de Carlile, l'une des plus illuſtres d'Ecoſſe. *Hiſt. de l'Acad. Françoiſe, p. m. 240.*

(*B*) *Et a produit pluſieurs branches.*] Qui ſe ſont repanduës non ſeulement en Ecoſſe, & en Angleterre, mais auſſi en France, & principalement dans la Normandie (*b*). Je ne fais mention que de la branche des Comtes de Tweedale & de Kinnouel qui ſubſiſte encore (*c*).

(*C*) *Et pluſieurs perſonnes de grand merite.*] On ne peut rien dire de l'état où ſe trouva cette Maiſon depuis le regne de Kenneth III. juſques au regne de Robert Bruſe, car Edoüard I. Roi d'Angleterre s'étant prevalu des diviſions de l'Ecoſſe, au tems que Robert Bruſe & Jean Balliol ſe diſputoient la couronne, fit une irruption dans le Royaume, & enleva non ſeulement les actes publics, mais auſſi les papiers & les documens des Maiſons particulieres. Ceux de la famille Hay furent enlevez comme beaucoup d'autres. Pendant cette guerre civile Robert HAY s'attacha aux interêts de Robert Bruce avec une entiere fidelité, & lui rendit de ſi grands ſervices, qu'il en fut recompenſé de la charge de grand Connêtable hereditaire d'Ecoſſe l'an 1310. & afin qu'il pût ſoutenir cette dignité avec l'éclat convenable, il reçut de ce même Prince pluſieurs terres dans la Province d'Aberdeen. Cette charge eſt toûjours demeurée dans la famille, elle eſt poſſedée preſentement par Monſieur le Comte de Erroll, que l'on compte pour le 19. de ſa Maiſon qui en a joüi. Nicolas Mylord HAY fut tué l'an 1332. avec 280. Gentilshommes de ſa famille, à la bataille de Duplin, ſoutenant le party du Roi David Bruſe contre Edoüard Balliol. David Mylord HAY ſon ſucceſſeur accompagna le Roi David Brule dans la guerre contre les Anglois, & fut tué l'an 1344. à la bataille de Durham. Thomas Mylord HAY fut marié avec la fille du Roi Robert II. laquelle lui aporta en dot la Baronie de Inchtuthill dans la Province de Perth, environ l'an 1376. Guillaume Mylord HAY fut deputé l'an 1423. avec quelques autres Gentilshommes, pour deliberer des moyens de remettre en liberté le Roi Jaques I. qu'on gardoit en Angleterre. Il fit reüſſir cette affaire, & peu après il fut creé Comte de Erroll. Guillaume HAY Comte de Erroll, grand Connêtable d'Ecoſſe & Sheriff de la Province d'Aberdeen, accompagna Jaques IV. à la bataille de Floudon l'an 1513. & y fut tué avec ſon Prince, lui & 87. Gentilshommes de ſon nom. François HAY Comte de Erroll ayant ſuivi conſtamment la Reine Marie, & la Religion Romaine, ſe vit expoſé à de grans malheurs: on demolit ſes maiſons, on pilla ſes terres, on l'empriſonna; mais ſous le Roi Jaques VI. fils de la Reine Marie il ſe trouva en faveur. Il fut l'un des Seigneurs d'Ecoſſe que l'on envoya en Angleterre l'an 1604. pour regler l'union des deux Couronnes. Son fils aſſiſta au couronnement de Charles I. en Ecoſſe l'an 1633. Gilbert HAY Comte de Erroll eut beaucoup de part à l'amitié de Charles I. & parut beaucoup au Parlement d'Edimburg lors du retabliſſement de Charles II. Jean HAY Comte de Erroll aujourdui grand Connetable d'Ecoſſe eſt ſon fils (*d*).

(*c*) *Tiré du même memoire.*

(*d*) *Tiré du même memoire.*

lier de l'Université. Il s'attacha fort aux controverſes, & compoſa (*D*) divers livres contre ceux de la Religion. Il eut auſſi une diſpute verbale dans Straſbourg avec Pappus, & avec Jean Sturmius *. Le P. Alegambe † merite un peu de cenſure. Il ne faut point confondre Jean Hay (*E*) avec le Jeſuïte de ce nom qui fut banni par arrêt du Parlement de Paris. Ils pretendoient être l'un & l'autre de la ‡ famille HAY dont j'ai parlé dans l'article preecedent.

HALI-BEIGH, premier Dragoman à la Cour du Grand Seigneur au XVII. ſiecle, étoit né Chretien dans la Pologne; mais ayant été pris fort jeune par les Tartares, il fut vendu aux Turcs, qui l'éleverent dans le Serrail, & lui firent embraſſer leur Religion. Il s'appelloit Albert (*A*) *Bobowski* en ſon païs. Il aquit la conoiſſance d'un très-grand (*B*) nombre de langues, & devint aſſez habile pour faire (*C*) des livres. Il eut beaucoup de commerce avec des Anglois, ‖ qui l'engagerent à traduire en langue Turque quelques Ouvrages. Il avoit envie γ de retourner au giron du Chriſtianiſme; mais il mourut avant que d'executer ce beau deſſein. Voyez le Suplément de Moreri.

HALI.

* *Tiré d'Alegambe, Bibl. Scriptor. Societ. Jeſu p. 248.*

† *Voyez la remarque D.*

‡ *Voyez la Défenſe des demandes de Jean Hay.*

‖ *Voyez la remarque C.*

γ *Journal de Leiſſic 1691. pag. 226.*

(D) *Et compoſa divers livres contre ceux de la religion.*] Un *recueil de demandes aux Miniſtres*. Il le compoſa en Ecoſſois ſelon le P. Alegambe, qui ajoûte que la Traduction Françoiſe en fut faite par Michel Coyſſard. *L'Apologie de ces demandes*. Il la compoſa en François, ſelon le Pere Alegambe; mais c'eſt une erreur, car Jean Hay aſſure dans ſa preface qu'il l'avoit écrite en Latin, & qu'elle fut traduite en François par quelques-uns de leurs Ecoliers. Cette Apologie fut faite *contre le libelle de Jaq. Pineton de Chambrun Predicant à Nimes*, & imprimée à Lyon l'an 1586. L'épitre dedicatoire datée du 2. de Juillet 1585. temoigne que depuis cinq ans l'Auteur liſoit publiquement la Theologie à Tournon. *Antimonium ad reſponſa Bezæ. Diſputatio contra Miniſtrum anonymum Nemauſenſem.* Son *Helleborum Joanni Serrano*, trouvé parmi ſes papiers, (*a*) eſt gardé à Rome dans les archives de la Societé. Voilà tout ce que nous aprenent les deux Bibliothecaires des Jeſuïtes. Ils ont ignoré que Jean Hay avoit actuellement publié un livre contre de Serres, ſavoir une reponſe au 2. Anti-Jeſuïte de ce Miniſtre (*b*). Les autres Ouvrages de Jean Hay ſont *Scholia brevia in Bibliothecam Sanctam Sixti Senenſis*, & une traduction Latine de quelques lettres Jeſuïtiques écrites du Japon & du Perou. Elle fut imprimée à Anvers l'an 1605. in 8. Voyez Alegambe.

(a) *Sotuel. Biblioth. Script. Societ. p. 459.*

(b) *Voyez la défenſe des demandes, à la fin de la reponſe à la preface.*

(E) *Le Jeſuïte de ce nom qui fut banni.*] Il s'appelloit Alexandre Hay: il fut „ convaincu „ d'avoir tenu ſouvent des diſcours ſeditieux „ contre le Roi depuis la reduction de Paris, „ juſqu'à dire que s'il paſſoit quelque jour de- „ vant leur College, il ſe jetteroit volontiers „ ſur lui de la fenêtre en bas la tête la premie- „ re, pour lui rompre le cou par ce moyen.„ C'eſt ce qu'on lit dans la grande Hiſtoire de Mezerai (*c*). L'Auteur de l'Anticoton nous va dire la date de l'arrêt du Parlement. Il (*c*) y eut informations faites contre Alexandre Hayus Jeſuïte Ecoſſois, lequel avoit enſeigné publiquement qu'il faloit diſſimuler & obeïr au Roy pour un temps par ſeintiſe, diſant ſouvent ces mots, Jeſuïta eſt omnis homo. *Eſtoit d'avantage ce Jeſuïte chargé d'avoir dit ſouvent qu'il deſireroit, ſi le Roy paſſoit devant leur College, tomber de la feneſtre ſur luy pour luy rompre le col. Pour laquelle cauſe par arreſt de la Cour prononcé le 10. de Janvier 1595. fut ledit Hayus banni à perpetuité, à luy enjoint de garder ſon ban à peine d'eſtre pendu & eſtranglé, ſans autre forme ne figure de procés.* L'Auteur du remercîment des Beurriers après avoir dit la même choſe, (*e*) ajoûte que ce Jeſuïte *ayant depuis repeté & confirmé ces mêmes paroles en la ville de Dragne, fut ce que les plus grands de ce Royaume ſolliciterent de le faire amener en France, on reſpondit qu'il avoit avallé un orge mondé qui n'étoit pas bien cuit, & ſe trouva mort auſſi ſoudain que le prevoſt des Marechaux de Pluviers... étranglé au Chaſtelet d'un lacet de ſoie calegon, qui n'étoit aſſez fort pour brider une mouche.* Alexandre Hayus, ſi nous en croyons (*f*) Pasquier, *regemoit pendant les troubles la premiere claſſe du College des Jeſuïtes à Paris.*

(c) *Tom. 3. p. 1135. 1136.*

(d) *Anti-Coton p. m. 38.*

(e) *Pag. 19. Ce remercîment fut imprimé l'an 1610.*

(f) *Caſequiſme des Jeſuïtes livre 2. chap. 20.*

(*A*) *Il s'apelloit Albert* Bobowski.] Nom qu'on a latinifé par celui de *Bobovius*; mais la plûpart des Auteurs s'y ſont trompez. Mr. Ricaut (*g*) apelle ce Polonois *Albert Bobonius*. Beſpier ſon Traducteur le corrige, & met (*h*) *Bobonius, parce que Thomas Smith l'écrit ainſi pag. 39. de ſon epiſt.* de morib. Turc. *Il eſt vrai qu'en ce lieu il y a* Bozonius, *mais l'Errata marque qu'il faut lire* Bobonius. Le premier (*i*) Traducteur de Mr. Ricaut a mis Robovius.

(g) *Etat preſent de l'Empire Ottoman, l. 2. p. m. 405.*

(h) *Remarques curieuſes ſur la 8e. edition de Hollande.*

(*B*) *D'un très-grand nombre de langues.*] Qu'il me ſoit permis de citer ici un peu au long l'Auteur de Lacedemone ancienne & nouvelle: *Voyez*, dit-il, (*k*) *comment Fornetti, Panagiotti, la Fontaine, & tous les autres Dragomans de la Porte ſont circonſpects, quand ils traitent avec les Miniſtres des Princes Chretiens, ou avec les gens de leur ſuite. Le fameux Renegat Polonois Haly-bey, qui à l'apoſtaſie près, & moralement parlant, eſt un des plus honnêtes hommes du monde, ne s'explique pas mieux avec les François, quoy qu'il ſoit leur grand amy; & il le pourroit pourtant bien faire, luy qui parle dix-huit Langues differentes.*

(i) *Il s'apelle Briot.*

(k) *Pag. 81. de l'édition de Hollande.*

(*C*) *Aſſez habile pour faire des livres.*] A la priere de Thomas Smith il compoſa un Traité *de Turcarum liturgia, peregrinatione Meccana, circumciſione, egrotorum viſitatione* &c. que Mr. Hyde à qui Thomas Smith le donna a publié (*l*) depuis peu. Hali-Beigh traduiſit en langue Turque environ l'an 1653. à la priere de Mr. Baſire, le Catechiſme de l'Egliſe Anglicane. Il traduiſit en la même langue toute la Bible, à la priere de Levin Warnerus, qui envoya cette Traduction à Leyde afin qu'elle y fut imprimée. On n'a point executé cela, mais le manuſcrit ſe garde dans la Bibliotheque de Leyde. Je ne parle point d'une Grammaire Turque, & d'un

(l) *Dans les appendix de Vitâ Abrahami Peritſoli. à Oxford 1691. Voyez le Journal de Leiſſic mois de May 1691. p. 226.*

HALICARNASSE, ville capitale du Royaume de Carie, étoit * une Colonie des (Z) Argiens. Elle ſe rendit fameuſe ſous les deux Artemiſes, & ſous Mauſole le mari de la derniere. Le tombeau de ce Prince y fut un très-grand ornement; car il fut compté entre les ſept merveilles du monde. La fontaine Salmacis étoit une autre ſingularité d'Halicarnaſſe. Il y eut peu de villes ſur cette côte de mer, qui reſiſtaſſent à Alexandre autant que † fit celle-là. C'eſt qu'on avoit eu ſoin de la bien fortifier. Vitruve nous aprend quelques ‡ particularitez ſur ſa conſtruction, & nommément pour ce qui regarde ſes ports. Meurſius tout habile qu'il étoit, a apliqué aux deux ⊥ ports de Rhodes, ce que Vitruve n'a dit que de ceux d'Halicarnaſſe. Alexandre fut obligé de brûler la ville, pendant que la garniſon ſe defendoit encore vigoureuſement dans les forteresſes. Herodote & Denys d'Halicarnaſſe ſont nez dans cette ville.

* *Strab. l. 14. pag. 451. Pomp. Mela l. 1. c. 16.*

† *Freinshem. ſuppl. in Curt. l. 2. c. 9. & 10.*

‡ *Lib. 2. c. 8.*

⊥ *In Rhodo. pag. 36.*

HALLÉ (PIERRE) Profeſſeur en Droit Canonique dans l'Univerſité de Paris, étoit né à Bayeux en Normandie le 8. de Septembre 1611. Il étudia en Philoſophie, en Droit & en Theologie dans l'Univerſité de Caen pendant cinq ans. Il faut ajoûter qu'il y cultiva auſſi avec un grand ſoin la Poëſie, ſur quoi Antoine Hallé ſon parent, & un des grans Poëtes de ſon ſiecle, lui donna de bonnes leçons. Il s'étoit inſinué dans ſes bonnes graces en publiant quelques poëmes; & il profita ſi bien des lumieres do cet illuſtre parent, qu'il remporta le prix à Caen & à Rouën, dans les combats poëtiques que l'on y fait β toutes les années. Il s'aquit par là une telle reputation, qu'encore qu'il fût fort jeune on lui donna la Regence de la Rhetorique dans l'Univerſité de Caen. Quelque tems après étant Recteur de l'Academie, il harangua à la tête des quatre Facultez Mr. Seguier (A) Chancelier de France. Sa harangue fût fort goûtée, & lui aquit l'eſtime & la protection de ce Chef de la Juſtice, juſques là qu'il reçut de lui le bonnet de Docteur en Droit en preſence du Grand Conſeil le 18. de Mars 1640. après avoir ſoutenu des γ Theſes dans cette illuſtre Aſſemblée. Il ſuivit à Paris Mr. Seguier, & ſe fit conoitre ſi avantageuſement par quelques pieces qu'il publia, qu'on lui offrit des Regences dans cinq differens Colleges, & qu'on l'aggregea ζ extraordinairement au Corps de l'Univerſité le 14 d'Août 1641. Il aima mieux enſeigner dans le College d'Harcour, que dans aucun autre; & il y eut une grande foule d'auditeurs. Il publioit de tems en tems quelques poëſies Latines qui augmenterent ſa reputation, & qui donnerent lieu à ſon Mecene de le faire inſtaller Poëte du Roi, & Lecteur en langue Latine & en langue Greque dans le College Royal le 18. Decembre 1646. La trop forte aplication à l'étude ayant ruiné ſa ſanté, il fut contraint de ſe repoſer pendant deux ans pour la retablir. Lors qu'il fut gueri, il ſe mit en tête de redonner quelque luſtre à la Faculté de Droit, qui étoit tombée dans un état pitoyable, n'y reſtant plus (B) qu'un Profeſſeur. Il obtint le grade de Profeſſeur Royal en Droit

* *C'eſt en l'honneur de la conception immaculée de la Sainte Vierge.*

γ *Propugnatis utriuſque juris theſibus laurea doctorali in amplißimo Comitum Conſiſtorianorum conceſſa die 18. Martii 1640. ab ipſomet Cancellario decorari meruit. Vita Petri Halle de qua infra.*

ζ *Abſens ab univerſitate extra ordinem... cooptaretur. Ibid.*

Dictionaire Turc, compoſez par le même Dragoman. 'Mr. Ricaut avoué qu'il tenoit de lui beaucoup de choſes, qu'il a raportées dans ſon livre de l'Etat preſent de l'Empire Ottoman. S'il l'avoit conſulté ſur tout ce qu'il dit, il n'auroit pas avancé que les femmes Mahometanes n'eſperent pas l'entrée du Paradis. Hali-Beigh ſoutient le contraire dans l'Ouvrage que Mr. Hyde a mis au jour. *Ryeautum (a) refellit, docuitque mulieres Turcicas omnino ſperare ſe aliquando eque ac viros in Paradiſum receptum iri, quod iſte pag. 271. negaverat.* Mr. Ricaut entre autres choſes raporte (b) qu'il aprit de ce Dragoman, qu'il y a des Turcs qui croyent *que les ames des hommes qui meurent entrent dans les corps des bêtes, dont le temperament aproche le plus de celui du corps qu'elles viennent de quitter.* Un Droguiſte dit un jour à Hali-Beigh, *qu'il prioit Dieu avec ſes freres (c) du même métier, que leurs ames puſſent avoir l'honneur, après leur mort, d'entrer dans le corps de quelques chameaux, parce que ce ſont des animaux ſobres, laborieux, patiens, doux, & qui leur apportent leurs drogues des païs les plus éloignez de l'Orient. Qu'il ne doutoit point, qu'après la revolution de trois mille trois cens ſoixante-cinq ans, pendant laquelle ſon ame auroit voyagé par tout le monde, & auroit paſſé ſucceſſivement de chameau en chameau, elle ne dût retourner encore une fois dans un corps humain beaucoup plus pure, & plus parfaite qu'elle n'étoit au commencement. Ce fut là le* Credo *du Droguiſte. On dit que la pluſpart des Chinois ſont fort attachez à cette opinion.*

(a) *Journal de Leipſic ib.*

(b) *Vide ſupra pag. 406. 407.*

(c) *C'eſt que tous ceux que ce Droguiſte connoiſſoit à Conſtantinople imbus de la metempſycoſe étoient Droguiſtes.*

(Z) *Une Colonie des Argiens.*] Le conducteur de la Colonie s'apelloit Anthes (d), & partit de la ville de Treſene. Pauſanias (e) le nomme Antha, & le fait fils de Neptune, & ne dit point qu'il ait mené lui-même la Colonie, *phan.* il attribuë cela à ſes deſcendans. Quoi qu'il en ſoit ceux d'Halicarnaſſe étoient ſurnommez (f) *dioscadæi.*

(d) *Strab. l. 14. Calimachus apud Strabonem.*

(e) *Lib. 2. pag. 73.*

(f) *Steph. in verbo.*

(A) *Mr. Seguier Chancelier de France.*] Il étoit allé en Normandie pour apaiſer les émotions populaires, qui cauſoient de grans deſordres dans pluſieurs endroits de la Province.

(B) *N'y reſtant plus qu'un Profeſſeur.*] Qui étoit Mr. Doujat. La Faculté avoit perdu en peu de tems François Florent, & Jean Dartis. *In juridicam deinde ſcholam geminato Franciſci Florentii, & Joannis Dartiſii funere aſſiſtam ac prope*

Droit Canonique l'an 1655. & il donna tous ſes ſoins à relever les études de cette ſcience, dont il ſoutint (*C*) les privileges avec vigueur, & ſans être rebuté par les obſtacles. C'eſt à lui principalement que l'on doit attribuer l'avantage dont les (*D*) Profeſſeurs de Paris jouïſſent depuis l'an 1679. Il compoſa de fort bons (*E*) livres; & il eut la ſatisfaction d'avoir pour amis les ſavans les plus illuſtres, qui étoient encore plus charmez de ſa vertu que de ſon érudition. Il mourut très-bien (*F*) preparé le 27. Decembre 1689. *

HARPALYCE, la plus belle fille d'Argos. Clymenus ſon pere en devint ſi amoureux, qu'après avoir éprouvé que les efforts qu'il faiſoit pour vaincre cette paſſion ne ſervoient qu'à l'augmenter, il ne ſongea plus qu'aux moyens de la ſatisfaire. Il pratiqua donc la Nourrice de ſa fille, & par ſon moyen il jouït ſecretement de l'objet aimé. Quelque tems après voici venir le gendre, auquel il avoit promis Harpalyce. D'abord tout fut preparé magnifiquement pour les noces; le mariage fut conſommé; l'époux partit avec ſon épouſe pour s'en retourner chez lui. Ce fut alors que Clymenus ſe repentit d'avoir conſenti à ce mariage. Son amour le rendit tellement furieux, qu'avant que le voyage fût achevé il ſe defit de ſon gendre, & qu'il ramena ſa fille à Argos, où il ſe porta publiquement pour ſon mari. Elle fit enfin reflexion ſur les indignitez qu'elle avoit ſouffertes de ſon pere; & pour en tirer raiſon elle tua ſon (*A*) jeune frere, & le lui donna à manger; après quoi ayant demandé aux Dieux d'être tirée de ce monde, elle fut convertie (*B*) en oiſeau. Clymenus fut ſi accablé de ces accidens qu'il ſe tua †. On verra d'autres Harpaliees dans l'article d'Harpalicus.

HAR-

* *Tiré d'un éloge compoſé en Latin par Jean Hallé Secretaire du Roi, auquel éloge Mr. Pinſſon des Riolles m'a communiqué une copie manuſcrite.*

† *Tiré d'Euphorion apud Parthenium, au chap. 13. de ſes Erotiques ou hiſtoires amoureuſes.*

(*a*) *Notez auſſi qu'il obtint la profeſſorat ſans l'avoir diſputé, ce qui fut une diſpenſe.* Ab eo (*ſcil.* Maecenate) Regii Conſiſtorii placitum, quo Regiae conditionis Anteceſſoras ad publici certaminis alcam ordinantis, remiſſo rigore, ad munus anteceſſorium promovebatur obtinuit. *Vita Hallaei.*

(*b*) Juris Canonici auditoribus poſtulandi munus. . . Hallæo potiſſimum procuranteſtatum eſt. *Ibid.*

(*c*) *Ibid.*

(*d*) *Ibid.*

prope deſertam cum Joanne Doujatio Collega primario extra ordinem (*a*) *accitus anno* 1655. C'eſt ainſi que parle Mr. Pinſſon des Riolles, dans une inſcription qu'il a publiée en l'honneur de nôtre Hallé.

(*C*) *Dont il ſoutint les privileges.*] Mr. Pinſſon ajoûte tout auſſi-tôt, *Quam quidem poſtea reſtituit, exornati ac amplificari magis ac magis... procurarit.* L'Auteur de l'éloge deſcend dans le detail, & dit que Hallé par ſes ſollicitations obtint que Pompone de Bellievre, premier Preſident au Parlement de Paris, reſtituât aux Ecoliers en Droit Canonique la faculté de poſtuler (*b*). De là nâquirent bien des procés. *Hinc* (*c*) *obortæ lites: vicina Juris Collegia in eos acriter inſurrexerunt, & eos tum ad Senatum, tum ad Regis conſiſtorium traduxerunt. Ut tot malis ſuccurreret Hallæus, viginti quatuor viros pietate & doctrinâ commendatiſſimos, tanquam adjutores, in facultatem, re cum ſuis Collegis priùs communicata, adſciuit: facultate vix ab externo hoſte quietâ, nonnulli ex Doctoribus honorariis, Collegarum diſcordias in ſuum commodum alentes, plurima Anteceſſorum Jura ſibi arrogare tentabant. In hac temporum difficultate quâ facultas in partes ſcindi videbatur animum tamiſper ſuſtinuit, donec illâ invidiæ tempeſtate ſelciter pacatâ, & concordia facultati reſtitutâ, animum à negotio omni alieno revocans, ſedulò ſummaque diligentiâ ad teſtaurandæ Juris ſtudia totus incubuit.*

(*D*) *Dont les Profeſſeurs de Paris jouïſſent depuis l'an* 1679.] Avant cela ils n'enſeignoient point le Droit Civil. (*d*) *Ab eo præcipuè docendi rectam rationem inchoatam à Rege probatam & confirmatam fuiſſe affirmaverim. Studiis enim Latius efflorescentibus ab invictiſſimo Rege Ludovico Magno, promovente illuſtriſſimo viro Michaële le Tellier Francie Cancellario, publica civilis Juriſprudentiæ profeſſio Pariſienſi ſchole, quâ ſuperiori ſæculo male exciderat, reſtituta eſt, & aſſerta Anteceſſoribus Juris Civilis interpretandi autoritas menſe Aprili* 1679.

(*E*) *Il compoſa de fort bons livres.*] Voici les paroles de ſon éloge, *In auditorum favorem præter inſtitutiones canonicas quas in lucem anno* 1685. *velut in fame teſtamentum emiſerat, varios ad Jus Canonicum & Civile tractatus de Conciliis, de ſummi Pontificis autoritate, de Regalia, de Simonia, de Uſuris, de Cenſuris, de Regularibus, de Beneficiis Eccleſiaſticis, de Matrimonio, de Teſtamentis, & alia plura recondite doctrinæ monimenta exaravit.* Il publia un recueil de poëſies & de harangues Latines l'an 1655. *in* 8.

(*F*) *Il mourut très-bien preparé.*] Je raporte à cela le legs qu'il fit à la Faculté de Droit. Il eſt deſtiné à faire dire quatre fois l'an une Meſſe, où tous les Profeſſeurs & tous les Docteurs preſens recoivent une certaine ſomme (*e*).

(*A*) *Elle tua ſon jeune frere.*] Hygin (*f*) la fait tuer le propre fils qu'elle avoit eu de Clymenus, & il ajoûte qu'elle le fit manger à ſon pere, & que celui-ci l'ayant ſu la tua. On doit corriger au chapitre 206. de cet Auteur *filiam*, & mettre *filium*, conformément à ce qu'il dit dans les chapitres 238. 239. 246. Outre cette diverſité j'en trouve une autre entre lui & Parthenius. Celui-ci dit que le pere d'Harpalyce étoit fils de Telée, & qu'il demeuroit à Argos; celui-là le (*g*) fait fils de Schœneus, & Roi d'Arcadie. Mais comme au chapitre 238. il le fait fils d'Oeneus, on doit être très-certain qu'au lieu de Schœneus, il faut lire par tout ailleurs Oeneus; car nous aprenons d'Apollodore (*b*) & d'Antonius Liberalis (*i*), qu'Oeneus avoit un fils nommé Clymenus.

(*B*) *Elle fut convertie en oiſeau.*] Il regne deux grands defauts dans les inventions fabuleuſes des anciens Grecs; l'un eſt qu'ils n'ont pas aſſez diverſifié les incidens capitaux; l'autre eſt qu'ils n'ont ſu garder aucune ſorte d'uniformité dans les circonſtances. A peine trouvez-vous deux Auteurs qui s'agiſſant d'un même fait, s'accordent ſur les qualitez & ſur les noms des perſonnes, ſur les tems & ſur les lieux. Si l'on a voulu par ce moyen faire montre d'abondance, on s'y eſt mal pris; la ſterilité du principal ſe repare mal aiſément par des acceſſoires diver-

(*e*) Legata prius juris utriuſque Facultati ad ſacro-ſanctum Miſſæ ſacrificium ſtatis decies bus quater anno celebran-dum ſumma, ab Anteceſſoribus & Doctoribus utriuſque ordinis præſentibus percipienda. *Ibid.*

(*f*) *Hygin.* c. 200.

(*g*) *Id.* c. 206. & 246. *au chapitre* 142. *il y a* Oeneus *&* Schœneus.

(*b*) *Lib.* 1.

(*i*) *Cap.* 2.

HARPALICUS, Roi des Amymnéens * dans la Thrace, eut une fille nommée HARPALICE, qui fut nourrie de (*A*) lait de vache & de jument, & qu'il accoutuma de bonne heure au maniement des armes. Il en fit par là une fort bonne guerriere, & s'en trouva bien; car ſi ſa fille ne fût venuë à ſon ſecours, lors que (*B*) Neoptoleme fils d'Achille l'attaqua & le bleſſa, il eût été perdu ſans reſſource; mais Harpalice chargea ſi à propos l'ennemi, qu'elle le mit en fuite. Son pere qu'elle avoit ſi heureuſement delivré de cette guerre étrangere †, perit quelque tems après dans une guerre civile: ſes ſujets le ‡ chaſſerent, & enfin le tuerent. Harpalice ſe retira dans les bois, & ſe mit à brigander. Elle alloit comme la foudre; & quand on couroit à cheval après elle pour recouvrer les beſtiaux qu'elle venoit d'enlever, on ne pouvoit point l'atteindre. Elle ne fut priſe que dans les filets qu'on lui tendit, comme pour prendre des cerfs. On la tua; mais il en coûta bon à ceux qui le firent: car auſſi-tôt il s'éleva une diſpute dans le voiſinage, pour ſavoir à qui étoit le betail qu'elle avoit volé. On ſe batit, & il en demeura pluſieurs ſur la place de part & d'autre. Depuis ce tems-là on établit pour coutume qu'on s'aſſembleroit au tombeau de cette fille, & qu'on y feroit des tournois en expiation de ſa mort. Il y eut une HARPALYCE qui aima éperdûment ‖ Iphiclus, & qui mourut de chagrin de s'en trouver mepriſée. C'eſt d'elle qu'un certain cantique fut apellé *Harpalyce*.

HARPALUS, Aſtronome Grec, corrigea le cycle de Cleoſtrate, par un autre (*C*) cycle qui eut beſoin d'être corrigé. Ce fut Meton qui corrigea le nouveau cycle d'Harpalus, l'an 4. de la β 86. Olympiade. Cleoſtrate decouvrit les ſignes du Zodiaque, après γ qu'Anaximander eut decouvert en la ς 8. Olympiade l'obliquité de ce cercle. Jugez par là du tems d'Harpalus. Il n'eſt pas vrai, comme l'aſſûre Mr. Moreri, que Diodore de Sicile faſſe mention d'Harpalus. Il y a bien des brouilleries dans (*D*) Voſſius ſur tout ceci.

HAR-

* *Hygin. c. 192. Servius les nomme Amymonens.* In Æn. l. 1. v. 317.

† *Hygin. ibid.*

‡ *Servius ibid.*

‖ *Turneb. Adverſ. l. 10. c. 11.*

β *Diodor. Siculus l. 12. n. 36.*

γ *Plinius l. 2. c. 8. p. m. 148.*

diverſifiez. Il ſemble d'abord que l'Euphorion de Parthenius nous donne ici quelque choſe de nouveau; mais prenez y garde, ce n'eſt que Terée tranſporté ſur une autre ſcéne, avec quelques changemens d'Acteurs.

(*A*) *Qui fut nourrie de lait de vache & de jument.*] Servius (*a*) lui apliquant ces paroles du 1. livre de l'Eneïde,

Qualis equos Threïſſa fatigat
Harpalyce, volucremque fuga præverſitur Hebrum,

dit qu'elle fût nourrie de la même maniere, que Virgile (*b*) fait nourrir Camille par ſon pere Metabus.

(*a*) *In Æneid. l. 1. v. 317.*

(*b*) Hic natam in dumis interque horrentia lustra
Armentalis equæ mammis, & lacte ferino
Nutribat, teneris immulgens ubera labris.
Æneid. l. 11. v. 570.

(B) *Lors que Neoptoleme.*] Le pere de cette fille étoit deja ſon priſonnier, ſelon Servius. D'autres diſent que ce fut des mains des Getes qu'Harpalice le retira. (*c*) *Quidam hujus patrem à Getis, ut alii volunt à Myrmidonibus captum, collecta multitudine aſſerum liberaſſe celerius quàm de ſuminis credi poteſt.* Je ne ſai point où Charles Etienne ſuivi par Mrs. Lloyd & Hoſman, avoit lu que le pere de nôtre Harpalice s'apelloit Lycurgus, & qu'il étoit vieux quand il devint priſonnier des Getes.

(*c*) *Servius ubi ſupra.*

(C) *Par un autre cycle qui eut beſoin d'être corrigé.*] Le cycle de Cleoſtrate ſe nommoit *Octaëteris*. Il comprenoit 8. années, au bout deſquelles il pretendoit que le ſoleil & la lune revenoient au même point. Harpalus trouvant que cela n'arrivoit pas, inventa le cycle de neuf ans:

(*d*) *Nam qua ſolem hiberna novem putat æthera volvi*
Ut ſpatium lunæ redeat, velut Harpalus, ipſam
Ocius in ſedem momentaque priſca reducit.
Illius ad numeros prolixa decennia rurſum
Adjeciſſe Meton Cecropia dicitur arte.

(*d*) *Feſtus Avienus in Arateis Prognoſtic. pag. m. 65.*

Inſeditque animis: tenuit rem Gracia ſolers
Protinus, & longos inventum miſit in annos.

Meton ne trouvant pas que le cycle de neuf ans eût mieux reüſſi que les autres, inventa le cycle de 19. ans. On s'en eſt tenu là, comme Feſtus Avienus le remarque dans les vers que je viens de citer. Ce cycle eſt encore en vogue, & s'apelle le Nombre d'or.

(D) *Il y a bien des brouilleries dans Voſſius.*] I. Après avoir dit (*e*) dans ſa theſe que Meton publia l'*ennedecateride* la 1. année de la 87. Olympiade, ou l'année precedente, il dit dans le Commentaire ſur ſa theſe que Diodore de Sicile parle de cela ſous l'an 3. de la 86. Olympiade. N'eſt-ce point produire un temoin celebre contre ſon propre calcul? Cela eſt-il fort prudent? C'eſt être de bonne foi, dira-t-on; j'en conviendrai pourveu que Diodore ſe ſoit ſervi de cette chronologie; mais il eſt ſûr qu'il place le cycle de 19. ans à la derniere année de la 86. Olympiade. II. Il cite Pline au livre 2. chap 12. touchant Cleoſtratus; il faloit citer le chapitre huit. III. Il dit que l'*octaëteride* de Cleoſtratus comprenoit 2090. ans & 22. On voit bien que l'Imprimeur a brouillé les nombres, mais le mot *annorum* eſt ſans doute une mepriſe de l'Auteur. Changez donc ces paroles, *introduxit octaëterida quæ erat annorum* CIↃ CIↃ XC XXII. en celles-ci, *introduxit octaëteridam quæ erat dierum* CIↃ CIↃ CM XXII. car ce cycle comprenoit 2922. jours. IV. Il cite le 12. livre de Diodore de Sicile touchant l'*octaëteride*; je n'y ai point trouvé ce mot. V. Cette phraſe, *in hac octaëteride deprehenſum eſt vitium ab Harpalo commiſſum*, eſt mauvaiſe; elle ſignifie tout le contraire de ce qu'elle devroit ſignifier. Il n'y a point de lecteur qui ne croye qu'Harpalus ſe trompa en faiſant ce cycle, & neanmoins l'intention de

(*e*) *De ſcient. Mathem. pag. 150.*

Voſſius

HARPALUS, Seigneur * Macedonien, & l'un des Capitaines d'Alexandre, ſe perdit par ſes depenſes énormes. Il s'attacha aux interêts d'Alexandre, pendant les demêlez qui s'éleverent entre ce Prince & le Roi Philippe, & il fut diſgracié pour ce ſujet †: mais dès que Philippe fut mort, Alexandre rapela Harpalus, & lui temoigna une amitié très-étroite. Je croi qu'il lui donna le Gouvernement (*A*) de Cilicie. Pour celui de Babylone, il eſt très-conſtant qu'il le lui donna ‡, avec la charge de grand Threſorier. Harpalus s'étant imaginé que le Roi ſon maître ne reviendroit jamais de l'expedition des Indes, commit une infinité de malverſations, afin de ſoutenir les depenſes exceſſives de ſon lit & de ſa table. Il ſe plongeoit dans toutes ſortes de voluptez, & il ne (*B*) refuſoit rien à ſes Maîtreſſes. Pluſieurs autres Gouverneurs ſe figurant comme lui qu'Alexandre ſe fut engagé à l'expedition des Indes. J'ai donc eu tort de parler du gouvernement de Cilicie, me dira-t-on. L'objection ſeroit forte, s'il n'y avoit lieu de croire que Diodore de Sicile, à l'imitation de ceux qui compoſent une hiſtoire generale, a trop entaſſé les évenemens particuliers, & trop negligé le detail du tems. Les Auteurs qu'Athenée cite ſont plus croyables que Diodore, car ils ſe ſont fait une matiere particuliere des debauches d'Harpalus: la preſomption eſt donc qu'ils en ont mieux developé les circonſtances, que Diodore ne l'a pu faire, lui qui n'a parlé d'Harpalus qu'en gros, & qui ne paſſoit ſur les incidens particuliers que le plus vite qu'il pouvoit. C'eſt la methode de l'Hiſtoire generale. Or que diſent les Auteurs d'Athenée? Le voici. Après la mort de Pythonice qu'Harpalus avoit aimée paſſionément, il fit venir Glycera, & l'introduiſit au palais royal qui étoit à Tarſis, & la fit adorer du peuple, & traiter de Reine (*d*). S'il eut été Gouverneur de Babylone lors qu'il fit venir Glycera, il l'eût introduite dans le palais de Babylone; c'eſt à Babylone qu'il lui eût fait rendre les honneurs de l'adoration, & donner le titre de Reine. Il a fait cela dans Tarſis, donc il étoit Gouverneur de la Cilicie lors que Pythonice mourut, & lors que Glycera remplit la place de Pythonice; donc Diodore de Sicile s'eſt trompé aux circonſtances du tems, puis qu'il ſupoſe que les amours d'Harpalus pour Pythonice, & en ſuite pour Glycera, ont ſuivi le tems auquel Harpalus fut pourvu du gouvernement de Babylone, & auquel Alexandre s'en alla aux Indes.

Qu'on ne m'objecte point le ſepulcre qu'Harpalus (*e*) fit bâtir à Pythionice dans Babylone; car cela ne prouve point que cette femme ſoit morte depuis qu'il fut pourvu du gouvernement de Babylone. Je ne ſai ſi l'on pourroit mettre entre les marques du luxe de ce Gouverneur, la peine qu'il prit de faire venir de Grece toutes ſortes de plantes pour l'ornement des jardins, & des allées (*f*) de Babylone; car ſi l'on en croit Theophraſte (*g*), il ne fit cela que par ordre d'Alexandre. Si Scaliger avoit conclu de cela qu'Harpalus avoit l'Intendance des jardins & des vergers royaux à Babylone, il ne pourroit être cenſuré que d'une choſe; mais il dit (*h*) que Plutarque attribue

* *Athenæus l. 13. pag. 594. Pauſanias l. 1. p. 35.*

† *Plutarch. in Alex. p. 669. E.*

‡ *Diodor. Sicul. l. 17. c. 108.*

(*d*) Ἐν τοῖς βασιλείοις τοῖς ἐν Ταρσῷ τὸν πάππον ἐβασίλευσεν προσαγορευόμενος, Ac illo profectam in regia quæ Tarſis fuit collocaſſe, ut adorarent omnes ac reginam ſalutarent juſſiſſe. *Theopompus & Cleitarchus apud Athen. l. 13. p. 586.*

(*e*) *Theopompus apud Athen. l. 13. p. 595.*

(*f*) Ἄγουσα καὶ διὰ τῆς χώρας ἀκοντιζούσης ἐκφαντικῶς καὶ θηλυκῶς ἅμα καὶ ἀνδρικῶς τὰ βασίλεια καὶ τοὺς παραδείσους τοὺς ἐν Βαβυλῶνι, καὶ ἀεὶ διῳκήσατο, ἐφιεμένου τοῦ πράγματος Harpalo, qui regio-nis hujus relictus præfectus fuit, ſtudenti Græcis plantis regiam & ambulationes exco-lere, cætera reſponderunt, unam reſpuit tellus hederam; quam ſemper corrupit impartientem ejus temperiei *Plut. in Alexandro p. 686. B.*

(*g*) *Apud Plut. Sympoſiac. l. 3. c. 2. pag. 648.*

(*h*) Plutarchus in Sympoſiacis, qui inter alia ſcribit eum hortis regiis & viridariis Babyloniacis præpoſitum fuiſſe. *Ammadverſ. in Euſebium n. 1691. pag. 127.*

Voſſius eſt de nous aprendre, qu'Harpalus decouvrit la faute que l'Auteur du cycle avoit faite. VI. Il ne faloit pas dire qu'au lieu de l'*octaëteride* de Cleoſtrate on employa l'*octaëteride* d'Harpalus; car les vers d'Avienus que Voſſius cite tout auſſi-tôt, marquent clairement que l'invention d'Harpalus étoit un cycle de 9. années.

(*A*) *Je croi qu'il lui donna le gouvernement de Cilicie.*] Je fonde ma conjecture ſur ce que dit Athenée (*a*), qu'Harpalus ayant perdu ſa Maîtreſſe, en fit venir d'Athenes une autre, & la logea au palais royal de Tarſis. Elle y fut adorée d'un chacun, & qualifiée Reine; & tous ceux qui couronnoient Harpalus, avoient ordre de la couronner auſſi. Cela ſuppoſe qu'Harpalus demeuroit à Tarſis avec toute ſorte d'autorité. Or Tarſis étoit la principale (*b*) ville de la Cilicie. Je ne m'arête point au paſſage d'Athenée (*c*), où on lit qu'Harpalus érigea une ſtatuë de bronze à ſa Maîtreſſe Glycera dans Tarſis ville de Syrie [ἐν Ταρσῷ] τῆς Συρίας. Je ne doute point que ce paſſage ne ſoit corrompu; car outre qu'il n'y avoit point de ville royale ni conſiderable dans la Syrie qui eût nom *Tarſus*, nous voyons dans la page 586. d'Athenée, que cette ſtatuë de Glycera fut érigée dans Roſſe, ἐν Ῥωσσῷ. Nous voyons à la marge de la page 595. vis à vis de l'endroit du texte où l'on a imprimé [ἐν Ταρσῷ] que d'autres manuſcrits portent ἐν Ῥωσσῷ. Athenée cite dans l'un & dans l'autre de ces deux paſſages le même Auteur; ſavoir Theopompe. Il faut donc que les Copiſtes ayent bouleverſé le nom de la ville où étoit cette ſtatuë.

(*a*) *Lib. 13. pag. 586.*

(*b*) Τὸν τῆς μητροπολίτιδος ἱσάμενον χθονὸς, metropolis rationem obtinet. *Strabo l. 14. p. 463.*

(*c*) *Lib. 13. pag. 595.*

(*B*) *Il ne refuſoit rien à ſes Maîtreſſes.*] Si quelque choſe pouvoit detruire la conjecture que j'ai avancée dans la remarque precedente, ce ſeroit la narration de Diodore de Sicile; car en decrivant le luxe où Harpalus ſe plongea pendant qu'Alexandre étoit aux Indes, il dit qu'Harpalus s'abandonna à la debauche des femmes, & à des impuretez encore plus odieuſes; qu'il faiſoit venir de la mer rouge une grande quantité de poiſſons; que ſes depenſes ordinaires étoient exceſſives; & qu'outre cela il fit venir une celebre Courtiſane d'Athenes, qui s'apelloit Pythonice; qu'il lui fit des preſens d'un prix immenſe; que quand elle fut morte il lui fit bâtir un tombeau ſuperbe, & manda du même païs une autre fameuſe Courtiſane nommée Glycera, avec laquelle il vêcut dans une molleſſe ſi prodigue, qu'on ne la ſauroit repreſenter. Tout cela ſe fit ſelon Diodore de Sicile pendant qu'Harpalus étoit Gouverneur de Babylone, & Sur-Intendant des Finances,

qu'Alexandre ne feroit jamais en état de leur faire rendre compte de leurs extorsions, avoient commis mille injuſtices. La premiere choſe que fit Alexandre en revenant des Indes, fut de faire châtier très-ſeverement quelques-uns de ces Gouverneurs. Cela fit craindre un ſemblable traitement à Harpalus, de ſorte que pour le prevenir il s'enfuit en Grece avec des ſommes immenſes, qu'il prit au threſor Royal qu'on lui avoit confié. Il leva auſſi ſix mille hommes, qu'il debarqua à Ténare ſur les terres des Lacedemoniens; & s'en alla à Athenes, pour tâcher d'y faire entreprendre la guerre contre Alexandre *β*. Il gagna à force d'argent quelques Orateurs †, car il ſavoit bien qu'il n'y a pas de plus puiſſant inſtrument que la langue de ces gens-là pour troubler le repos public, & pour pouſſer les peuples à prendre les armes. Mais s'il ſavoit d'un côté le grand pouvoir qu'ils ont ſur le peuple, il n'ignoroit point de l'autre le grand pouvoir qu'une bourſe de piſtoles a ſur eux. Se voyant donc muni de beaucoup d'argent, il eſpera de mettre la ville d'Athenes dans ſes interêts. Il ſe trompa, (*C*) Phocion fut incorruptible; & d'ailleurs ‡ les lettres d'Antipater Gouverneur de Macedoine, & celles d'Olympias mere d'Alexandre continrent les Atheniens dans le reſpect. Ce fut à Harpalus à (*D*) chercher une autre retraite; il s'en retourna à Ténare où il avoit laiſſé ſes ſoldats, & paſſa de là en Crete. Mais il ne la fit pas longue: un de ſes amis (*E*) le tua en trahiſon ‖. Alexandre croyoit ſi fermement qu'Harpalus étoit honnête homme, qu'il fit mettre aux fers, comme de faux delateurs, ceux qui lui porterent la premiere nouvelle de la fuite de ce perſonnage *. La nouvelle qu'il reçut que ce perfide chaſſé d'Athenes avoit été

β Id. ib.

† *Plut. in Phocione pag. 750. in Demoſthene pag. 857.*

‡ *Dioder. Sicul. ubi ſupra.*

‖ *Id. ib.*

* Τὸν δὲ σφετερισάμενον τὴν Ἀρπάλου φυγὴν καὶ ἀναδησάμενον ἀναγγελίαν τοῦτον Ἐφιάλτην καὶ Κίσσιον καταπλαγῆναι τὸ παράπαν. Illos qui Harpali fugam primi nunciaverunt ſit vincula conjecit, Ephialtem & Ciſſum, tanquam mendacia de eo nunciantes. *Plut. in Alexand. p. 689. B.*

tribuë cet emploi à Harpalus; il a donc bronché deux fois. 1. Il ne s'eſt point ſouvenu qu'Harpalus étoit Gouverneur de la Province de Babylone, & qu'ainſi l'Intendance des jardins n'étoit pas ſa principale charge, mais une petite dependance de ſon emploi. 2. Il eſt faux que Plutarque diſe ce qu'il lui impute.

(*C*) *Phocion fut incorruptible.*] C'étoit lui qu'Harpalus tâcha principalement de gagner: il voyoit venir à lui les autres declamateurs, & ne leur donnoit que des ſommes très-modiques; mais il fit offrir à Phocion 700. talens (*a*), & le voulut rendre l'arbitre abſolu de ſes affaires. Phocion le rebuta, & lui fit ſignifier qu'il le ſeroit repentir de ſes complots, s'il le voyoit continuer à corrompre les habitans. Cela fut cauſe qu'Harpalus agit avec plus de retenuë: il éprouva que toutes ces langues venales qu'il avoit gagnées le traverſoient ouvertement, afin de diſſiper les ſoupçons, & que Phocion qui n'avoit rien pris lui étoit le moins contraire. Cela lui fit faire de nouvelles tentatives pour le gagner; mais il le trouva de toutes parts imprenable. Charicles gendre de Phocion n'imita point cette integrité, & ſe rendit ſi ſuſpect, que ſon beau-pere refuſa de l'aſſiſter, quand il le vit accuſé juridiquement d'intelligence avec Harpalus (*b*). Pour ce qui eſt de Demoſthene, il en uſa le plus mal-honnêtement du monde; il toucha de groſſes ſommes afin de parler pour Harpalus; mais quand il fut queſtion de haranguer, il parut dans l'aſſemblée le cou tout couvert de linges, & ſe plaignant d'un mal de gorge qui lui étoit l'uſage de la parole (*c*). Ce fut alors qu'on debita le bon mot où l'on faiſoit alluſion à l'eſquinancie (*d*). Il n'en fut pas quite pour être raillé; car ſes engagemens avec Harpalus furent cauſe de ſon exil (*e*). Harpalus & ſa concubine Glycera, firent diſtribuer dans Athenes une grande quantité de blé. Ce fut une des choſes pour leſquelles on le berna dans une piece comique qui fut jouée ſur les bords de l'Hydaſpe, & dont quelques-uns ont dit qu'Alexandre même étoit l'Auteur (*f*). Il eſt remarquable qu'après la mort d'Harpalus, une fille qu'il avoit euë de Pythionice fut reçuë chez Phocion, & élevée avec toute ſorte de ſoin, tant par lui que par ſon gendre Charicles (*g*).

(*a*) Τὸν πίνακα καὶ τὰ βιβλία χρήματος ἕνεκα φήσαντα δεῖν ἐν τῷ σκηνῇ τὰ Φίλωνος πρὸς αὐτὸν, τὸν τοῦ μὲν κατηγορικὸν λόγον ὑπὲρ τοσούτου μὴ ποιήσασθαι, τὸν δὲ συνήγορον ἐπὶ τοσούτοις ἁλῶναι. Ibi homines faceti cavillantes non angina dixerunt, ſed argentangina oratorem nocte correptum. *Id. ib.*

(*b*) *Id. ibid.*

(*c*) *Id. in Demoſthene pag. 857.*

(*d*) Οἱ δὲ πικροὶ χλευάζοντες τὸν ὑπὸ συνάγχης ἰσχνῶς καὶ ἀφυλάκτως λέγοντα τὸν ῥήτορα. *Id. ib.*

(*e*) *Juſtin. l. 12. c. 5.*

(*f*) *Athen. l. 13. pag. 586. & 595.*

(*g*) *Plutarch. in Phoc. pag. 751.*

(*D*) *Ce fut à Harpalus à chercher une autre retraite.*] Il reçut ordre de ſortir d'Athenes, comme nous l'aprenons de (*b*) Plutarque, & de (*i*) Quinte Curce. Je croi que la cauſe fut plaidée avec apparat; car Pollux cite une harangue d'Hyperides ὑπὲρ Ἁρπάλου. Je ne parle point de la harangue de Dinarchus, qui a pour titre ὑπὲρ δὲ μὴ ἐκδόναι Ἁρπαλον Ἀλεξάνδρῳ; elle paſſe pour ſuppoſée. Il ne laiſſe pas d'être vrai que cet Orateur plaida effectivement dans cette cauſe; on avoit 5. de ſes harangues περὶ Ἁρπαλείων (*k*). Ce procés eut de grandes ſuites; car après qu'il eut été reſolu dans Athenes qu'on ſeroit ſortir Harpalus, on informa contre ceux qui s'étoient laiſſé corrompre par ſes preſens. S'il n'eût point trouvé des gens à corrompre, il auroit été livré à Alexandre (*l*). Un (*m*) des amis de ce Prince ſollicita puiſſamment les Atheniens de lui livrer Harpalus, & l'ayant pu obtenir, il leur marqua quelque tems après à qui cet homme avoit donné de l'argent, & combien. Il trouva cela dans les papiers de l'Intendant d'Harpalus (*n*).

(*h*) *Plut. in Phocione pag. 751. B.*

(*i*) *Lib. 10. c. 2.*

(*k*) *Voyez Scaliger animadv. in Euſebium n. 1691. p. m. 127.*

(*l*) *Pauſanias l. 1. pag. 35.*

(*m*) Philoxene, Macedonien, *Pauſanias l. 2. p. 76.*

(*n*) *Id. ib.*

(*E*) *Un de ſes amis le tua en trahiſon.*] Il s'apelloit Thimbron, à ce que dit Diodore de Sicile, & il étoit de Lacedemone, à ce que dit Arrien. Il s'empara de tous les effets d'Harpalus. D'autres (*o*) diſent qu'un voyageur fit ce meurtre; d'autres (*p*) l'attribuent aux domeſtiques d'Harpalus; & d'autres (*q*) à un Macedonien qui ſe nommoit Pauſanias. Cee variations font perdre patience, & deshonorent les Hiſtoriens.

(*o*) *Quint. Curtius l. 10. c. 2.*

(*p*) *Pauſanias l. 2. pag. 76.*

(*q*) *Id. ib.*

été tué, mit fin (*F*) au deſſein où il étoit de revenir en Europe, pour mettre les Atheniens à la raiſon. Il s'étoit ſervi d'Harpalus pour faire (*G*) venir des livres, lors qu'il vit qu'on n'en trouvoit point dans les Provinces éloignées du païs Grec. Le tombeau (*H*) qu'Harpalus fit faire à l'une de ſes Maitreſſes fut fort ſomptueux. Je ne penſe pas qu'un certain murmure (*I*) contre la Providence, que Cicéron nous a conſervé, regarde nôtre Harpalus. Si j'ai raiſon, les moralitez

(*f*) *Paulan. l. 1. pag. 36.*

(*g*) *Μυρίοις αὐτὸ χρήμασιν ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα ἐπανήγαγε Διόδοτος περιτυχὼν τῷ ἔργῳ ἐν Ἀσίᾳ. ὁ δὲ τὸν ἐπιμελητὴν ὑπερῴκει τοῦτον ἀφεὶς ἐς Ἀθήνας ἦλθε, μαθὼν ἔχειν τὰ πράγματα ταῦτα ἄξιον, ὡς τὸ Ἀρεταῖον λογίζονται φασὶν οἱ τὸ ἔργον ὑπὸ Χερρονήσῳ.* Quam Harpalus monumentum ſumptuoſiſſimum locavit, ſed ſolum faciendum, ejus rei demandavit Charicli curam. Hoc minime refert, ſive ſepulcrum abiolutum. Extat enim ætate in Peiræo, qua Athenis Eleuſinis utur: ueque in eo triginta talenta, quantam ſummam expendiſſe ſatis id opus Harpalo autumant Charibonnes priſes d'un Corſaire ne ſeroient du bruit, que depuis 4. ou 5. ans. Joignez à cela qu'il n'y a rien qui aplique davantage à faire des reflexions de murmure ſur la proſperité des mechans, que de ſe voir malheureux à (*I*) cauſe de

(*b*) *Athen. l. 13. pag. 595. ex Theopompo in epiſt. ad Alexandrum.* (*i*) *De Natura Deorum l. 3.* (*k*) *Lib. 6. in Diog. n. 74.* (*l*) *In Isagoge.* (*m*) *Voyez ci-deſſus l'article de Diagoras pag. 963. col. 1.*

(*a*) *Quint. Curtius l. 10. c. 2.*

(*b*) *In Alex. pag. 698. D.*

(*c*) *Poſidonius l. 22. hiſtoriar. apud Athen. l. 13. p. 594.*

(*d*) *Ταῦτος ἀτελοῦντο ὁ ΦΙΔΙΑΣ καὶ οἱ φύσιοι ἐφὸ τῷ τύμπλῳ ἐν τοῖς ἄνω τόποις, Κρατῖλος ἐκέλευεν πάμπλαι κάκεῖθ' ἑπιμέλιν αὐτῷ τὰς τε ΦΙΛΙΣΤΕ βίβλιας, καὶ τὲ Εὐριπίδε καὶ Σοφοκλέος καὶ Αἰσχύλε τραγῳδίαν συγγραῖς, καὶ Τελέστε καὶ Φιλοξένε διθυράμβος. Aliorum librorum quum in ſuperioribus provinciis non eſſet ei facultas, mandavit Harpalo ut mitteret, ille miſit ei Philiſti libros, Euripidiſque & Sophoclis, & Æſchylis tragœdiarum magnam vim, Teleſtis quoque Philoxeniæque dithyrambos.*

(*e*) *Voyez Valeſius ad Harpocrat. in Δημοσθένους.* Auſus hic eſt qui de amicitia ſua gloriatur, illi & lucum & templum conſecrare, ædemque illam & aram Pythionices Veneris nuncupare. *Theopompus in epiſt. ad Alexandrum apud Athen. lib. pag. 595.*

(*f*) *Athen. l. 13. pag. 586. & 595.*

(*g*) *Plutarch. in vitâ Phoc. pag. 751.*

(*h*) *In Demoſthenem pag. 875. E.*

(*i*) *Lib. 6. c. 2.*

(*k*) *Voyez Valeſius ad Harpocrat. in Δημοσθένους.*

(*l*) *Id. ib.*

(*m*) *Voyez Saint-Evremond tom. 3. pag. 137.*

(*n*) *Pauſan. l. 1. c. 35.*

(*o*) *Athenæus l. 13. p. 586.*

(*p*) *Id. ib.*

(*q*) *Saint-Evremond tom. 2. p. 76.*

(*r*) *Pauſan. l. 1. c. 36.*

(*s*) *Id. ib.*

(*F*) *Mit ſin au deſſein où il étoit.*] C'eſt Quinte Curce qui nous l'aprend. *Hîc cognitis*, dit-il, *Rex Harpalo Athenienſibusque juxta inſtitus, claſſem parari jubet; Athenæ proinus petiturus. Quod conſilium dum agitat, clam literæ ei redduntur, Harpalum intra ſſe quidem Athenæ, pecunia conciliaſſe ſibi principum animos: mox conſilio plebis habito, juſſum urbe excedere, ad Græcas milites perveniſſe, à quibus interceptum & trucidatum à quodam viatore per inſidias. His letus in Europam trajiciendi conſilium omiſit* (*a*). Il faudroit être ſtupide, pour ne pas apercevoir qu'il y a une aſſez groſſe lacune entre le 1. & le 2. chapitre du 10. livre de Quinte Curce; car où eſt l'Hiſtorien ſi vuide de ſens commun, qu'il ſoit capable de parler d'un Harpalus de la maniere que Quinte Curce en a parlé dans le paſſage qu'on vient de lire; qu'il ſoit, dis-je, capable d'en parler de cette maniere, ſans avoir preralablement expliqué qui étoit ce perſonnage, & quelle entrepriſe il avoit formée. Il n'eſt pas beſoin que j'inſiſte là-deſſus; ſi quelcun ne ſent point cela, il n'eſt pas capable de comprendre les raiſons que j'alleguerois.

(*G*) *Alexandre s'étoit ſervi d'Harpalus pour faire venir des livres.*] Plutarque (*b*) nous aprend ce fait: lifez ce qui ſuit, vous y trouverez qu'on ne croyoit pas deplaire à ce Prince en lui envoyant des Poëtes; Τῶν δὲ ἄλλων βιβλίων ὡς εὐπόρων ὄντων τότε τὴ Φιλίσε βίβλιας, καὶ τὲ Εὐριπίδε καὶ Σοφοκλέος καὶ Αἰσχύλε τραγῳδιῶν συγγραῖς, καὶ Τελέστε καὶ Φιλοξένε διθυράμβος. *Aliorum librorum quum in ſuperioribus provinciis non eſſet ei facultas, mandavit Harpalo ut mitteret, ille miſit ei Philiſti libros, Euripidiſque & Sophoclis, & Æſchylis tragœdiarum magnam vim, Teleſtis quoque Philoxeniæque dithyrambos.*

(*H*) *Le tombeau qu'Harpalus fit faire à l'une de ſes Maitreſſes.*] Il avoit fait des depenſes incroyables pour Pythionice pendant qu'elle vêcut; il n'en fit pas moins pour l'enterrer. Les funerailles ſe firent avec la plus magnifique ſymphonie du monde; tout ce que la Muſique pouvoit donner de plus beau & en voix & en inſtrumens fut aſſemblé (*c*). Il lui fit élever deux ſuperbes monumens, l'un à Babylone, & l'autre proche d'Athenes. Il y depenſa plus de 200. talens: il conſacra un temple & un bois à cette femme, ſous le nom de Venus Pythionice (*d*). Le tombeau qu'il lui fit faire dans l'Attique ſur le chemin d'Eleuſis, ſurpaſſoit tous ceux qui étoient proche de là. On l'auroit pris pour celui d'un des plus grans hommes qui fuſſent ſortis d'Athenes. Quelle devoit donc être la ſurprife des étrangers, lors qu'ils aprenoient que c'étoit le tombeau d'une putain? Quel jugement devoient-ils faire des Atheniens? Cette reflexion eſt de (*e*) Diceærchus. Un Auteur qui ſe conoiſſoit parfaitement en ces matieres, aſſûre que le tombeau de Pythionice ſur le chemin d'Eleuſis, étoit le plus beau de tous les anciens monumens que l'on put voir dans la Grece. Οὗ καὶ μνῆμα ἀπαθανόντος πολλοῦ πάντων ἐπίδοξα ἔλεγεν εἶναι ἀφ' ὧν τὰς θήκας μαλίστα ἄξιον. *Ut mortuæ monimentum poſuerit omnium quæ in Græcia veterum operum quod ſpectetur digniſſimum* (*f*). Il eſt même vrai qu'on ne ſuivit pas fidelement les intentions d'Harpalus; on ne depenſa pas toutes les ſommes qu'il deſtina à ce monument. Charicles gendre de Phocion ſe charges de l'intendance de cet Ouvrage à la priere d'Harpalus, & n'y depenſa pas les 30. talens qu'on lui mit en main. Il fit ſa fama en deux manieres: 1. en ſe chargeant de la direction d'un monument deſtiné à une putain: 2. en s'aproprianr une partie des ſommes qu'on lui avoit confiées (*g*). Pauſanias avoue qu'il ne ſait rien ni de la patrie, ni de la famille de Pythionice, mais ſeulement qu'elle avoit exercé le metier de fille de joye dans Athenes & à Corinthe. Athenée en ſavoit un peu davantage. Il dit qu'elle avoit été ſervante de Bacchis la flûteuſe, & qu'en ſuite elle s'enrôla ſous une maquerelle de Thrace qui demeuroit à Egine, & qu'elle la ſuivit à Athenes où elle tranſporta ſon bordel; de ſorte que Pythionice étoit une triple eſclave, & une triple putain; ὡς γενέσθαι μὴ μόνον τριόβολον, ἀλλὰ καὶ τριτάρτυρον αὐτήν. *Ut non ſolum ter mancipium, ſed etiam ter ſcortum fuerit* (*h*).

(*I*) *Murmure contre la providence.... regarde de nôtre Harpalus.*] Voici les paroles de Ciceron (*i*). *Diogenes quidem Cynicus dicere ſolebat, Harpalum qui temporibus illis prædo felix habebatur contra Deos teſtimonium dicere, quod in illa miniſteriorum tanduu viveret.* Je fuis de l'opinion de Monſr. Menage; l'Harpalus de Ciceron, le Scirpalus de (*k*) Diogene Laërce, & le Scirtalus de (*l*) Suidas me ſemblent être un ſeul & même homme. Or le Scirpalus de Diogene Laërce, & le Scirtalus de Suidas étoit un ſavoir Pirate qui prit Diogene le Cynique, & le vendit; je crois donc que l'Harpalus de Ciceron étoit un Pirate, & non pas un Capitaine d'Alexandre le Grand. Le caractere que Ciceron a donné à Harpalus ne convient nullement au Capitaine d'Alexandre. L'Harpalus de Ciceron étoit un fameux Brigand, auſſi connu par le bonheur qui l'accompagnoit dans ſes brigandages, que par ſes brigandages mêmes: ſa longue proſperité étoit connuë, comme il paroît par la conſequence que Diogene en tira; il veu qu'on ſe rendroit très-ridicule à credit, ſi l'on raiſonnoit de la ſorte dans une ville où les Charibonnes priſes d'un Corſaire ne ſeroient du bruit que depuis 4. ou 5. ans. Joignez à cela qu'il n'y a rien qui aplique davantage à faire des reflexions de murmure ſur la proſperité des mechans, que de ſe voir malheureux à (*l*) cauſe

(*a*) *Quint. Curtius l. 10. c. 2.*

(*b*) *In Alex. pag. 698. D.*

(*c*) *Poſidonius l. 22. hiſtoriar. apud Athen. l. 13. p. 594.*

(*d*) *Ταῦτος ἀτελοῦντο ὁ ΦΙΔΙΑΣ καὶ οἱ φύσιοι ἐφὸ τῷ τύμπλῳ ἐν τοῖς ἄνω τόποις, Κρατῖλος ἐκέλευεν πάμπλαι κάκεῖθ' ἑπιμέλιν αὐτῷ τὰς τε ΦΙΛΙΣΤΕ βίβλιας, καὶ τὲ Εὐριπίδε καὶ Σοφοκλέος καὶ Αἰσχύλε τραγῳδιῶν συγγραῖς, καὶ Τελέστε καὶ Φιλοξένε διθυράμβος. Aliorum librorum quum in ſuperioribus provinciis non eſſet ei facultas, mandavit Harpalo ut mitteret, ille miſit ei Philiſti libros, Euripidiſque & Sophoclis, & Æſchylis tragœdiarum magnam vim, Teleſtis quoque Philoxeniæque dithyrambos.*

(*e*) *Poſidonius l. 22. hiſtoriar. apud Athen. l. 13. p. 594.*

(*f*) *Athen. l. 13. pag. 586. & 595.*

(*g*) *Plutarch. in vitâ Phoc. pag. 751.*

(*h*) *In Demoſthenem pag. 875. E.*

(*i*) *Lib. 6. c. 2.*

(*k*) *Voyez Valeſius ad Harpocrat. in Δημοσθένους.*

(*l*) *Id. ib.*

(*m*) *Voyez Saint-Evremond tom. 3. pag. 137.*

(*n*) *Pauſan. l. 1. c. 35.*

(*o*) *Athenæus l. 13. p. 586.*

(*p*) *Id. ib.*

(*q*) *Saint-Evremond tom. 2. p. 76.*

(*r*) *Pauſan. l. 1. c. 36.*

(*s*) *Id. ib.*

* *C'eſt celui d'Abdiſſ. Voyez cet article.*

moralitez du P. Leſcalopier ne ſont pas bien apliquées. Il y a dans (*K*) Euſebe une faute que je marquerai.

† *En voici le titre.* Hiſtoire Critique de la creance & des coutumes des nations du Levant, publiée par le Sr. de Moni, à Francfort chez Frederic Arnaud 1684.

HEBEDJESU, Patriarche des Neſtoriens, reünis à l'Egliſe Romaine ſous Pie IV. en 1562. J'ai déjà parlé de lui ſous un * autre nom, qui lui a été donné par divers Auteurs: mais ce qui m'en reſte à dire m'a ſemblé digne d'être raporté en cet endroit. Depuis l'impreſſion de l'article d'Abdiſſi, j'ai remarqué dans un † Ouvrage bien curieux, qu'après ‡ la mort de (*A*) Simon Julacha, Moine de l'Ordre de St. Pachome, qui avoit été creé Patriarche des Neſtoriens par Jules III. „ Abdjeſu, ou Hebedjeſu, pour prononcer à la maniere des Chaldéens, fut mis Patriarche en ſa place. Abraham Ecchellenſis qui a fait imprimer un petit Traité (*B*) Syriaque d'Abdjeſu, lui donne la qualité de Metropolitain de Soba, dans la Preface qu'il a miſe à la tête de cet Ouvrage. Il remarque que cet Hebedjeſu a compoſé pluſieurs livres en faveur de la Religion des Neſtoriens; mais qu'étant venu à Rome ſous Jules III. il fit abjuration du Neſtorianiſme. C'eſt de lui dont il eſt parlé dans la vie de Pie IV. ſous le quel

On croit que le Pere Simon eſt l'Auteur de cette Hiſtoire.

‡ *Pag. 85.*

de cette proſperité. S'il y a donc quelque voleur dont la longue impunité ait pu arracher de la bouche de Diogene la plainte que Ciceron a raportée, c'eſt ſans doute celui dont Diogene devint l'eſclave; or comme il devint l'eſclave d'un Pirate, & non pas du Gouverneur de Babylone, il faut conclure que le temoin qu'il croyoit qu'on pouvoit produire contre l'exiſtence des Dieux, étoit le Pirate qui l'avoit pris.

(*a*) *Commentar. in Cicer. de Natura Deor. l. 3. pag. 683.*

C'eſt donc en vain que le P. Leſcalopier (*a*) repreſente à ſes lecteurs, qu'Harpalus Gouverneur de Babylone ne demeura point long tems impuni, après avoir enlevé les threſors du Roi ſon maître. C'eſt en vain qu'il montre que ce voleur ne ſit que paſſer d'infortune en infortune, & qu'il fut miſerablement tué au bout d'un an: il ne fait que raiſonner contre lui-même; plus il avance vers ſon but, plus il s'écarte de ſon ſujet; car il s'agit d'un voleur qui avoit été long tems heureux: voila l'objection; & vous nous alleguez un voleur qui fut puni preſque ſur le champ: ce n'eſt pas repondre; c'eſt plûtôt travailler, ſans y prendre garde, à faire d'une difficulté qui n'eſt preſque rien, une pierre d'achopement pour les ſimples; c'eſt un ſcandale pour eux que de voir qu'on repond à un profane, en bouleverſant tout l'état de la queſtion. Et puis cette concluſion du Pere Jeſuïte n'eſt-elle pas édifiante? *Omitte Harpalum, ſume Diogenem: ne querere quod regia pecunie prædo unum annum vivat in ſua fortuna: querere quod prædo divinæ providentiæ in ſua impietate longam vitam vivat: ſed neque id certe conquerendum eſt, nam longa vita miſerrimi canis omnibus infeſti, omnibus expoſ, longum ſupplicium fuit, longiorin tamen ſupplicii breve præludium* (*b*).

(*b*) *Leſcalopier ib. pag. 682.*

(*A*) *Simon Julacha.*] Il faloit dire *Sulacha*, comme a fait Aubert (*d*) le Mire. Il ne faut pas s'étonner ſi les Critiques peuvent recueillir dans les manuſcrits une infinité de *varia lectiones*, puis que les livres imprimez n'en ſont pas exemts. Le Sieur de Moni nomme *Caremit* la ville de Meſopotamie qu'Aubert le Mire nomme *Charemet*. Celui-ci nomme *Denha Simon*, celui que l'autre nomme *Denha Simon*. L'un ſe fert du mot de *Zeinalbach*, l'autre aime mieux *Zeinalbech*. Ils ont tous deux puiſé à la même ſource, ſavoir au livre de Pierre Strozza *de Chaldæorum dogmatibus*; pourquoi donc ne ſont-ils pas uniformes? Eſt-il plus aiſé d'écrire *Sulacha* que *Julacha*, *Donha* que *Denha*? Mr. Arnaud puiſant à la même ſource dit (*e*) que Simon Sulacha établit ſon ſiege à Caramit. Mr. Claude (*f*) ſe ſert du nom de Sulak. Le P. Paul au commencement du 5. livre * dit *un certain Simon Sultakam*. Mr. Amelot ne corrige rien à cela. Ce ſont des vetilles, je l'avoué, mais c'eſt de ſemblables vetilles que ſont nées bien ſouvent des diſputes très-réelles, & très-conſiderables; *Hæ nugæ ſeria ducunt in mala*. La Republique des lettres n'en iroit que mieux, ſi on ſe faiſoit un devoir d'éviter juſqu'aux plus petites fautes.

(*e*) *Perpet. defendus l. 5. ch. 20.*

(*f*) *Reponſe à la Perp. defend. l. 4. ch. 5.*

* *Du l'Hiſtoire du Concile de Trente.*

(*B*) *Un petit Traité Syriaque d'Abdjeſu.*] Je croy que c'eſt le même Traité dont parle Mr. Arnaud, quand il cite (*g*) les notes d'*Abraham Ecchellenſis Maronite ſur un Catalogue de livres Caldéens fait par Abdjeſu ou Hebedjeſu, Evêque Neſtorien qui ſe reünit à l'Egliſe Romaine.* Quelques pages (*h*) après il en touche des circonſtances qui meritent d'être ici, car elles font mieux connoître quel homme c'étoit que nôtre Hebedjeſu. *Il avoit été autrefois des plus emportez Neſtoriens*, dit Mr. Arnaud, *& avoit fait pluſieurs livres pendant qu'il étoit lui-même dans l'erreur, dont il fait le denombrement à la fin du Catalogue des livres Caldéens qu'il a fait, & qui a été traduit par Ecchellenſis. Il paroît par ce Catalogue que le livre intitulé* Margaritarum, *a été compoſé par lui lors qu'il étoit encore Neſtorien.* Le ſuplément de Moreri remarque (*i*) que le Catalogue des Ecrivains Syriens (c'eſt ſans doute celui dont Hebedjeſu eſt l'Auteur) a été publié à Rome en Syriaque l'an 1653. avec la verſion Latine & les notes d'Abraham Ecchellenſis; que ce Catalogue fait mention de pluſieurs Ouvrages compoſez en Syriaque par Hebedjeſu; qu'on garde dans la Bibliotheque du Vatican deux poëmes compoſez en Syriaque, & écrits de ſa main, où il rend raiſon de ſa reünion, &c. Aubert le Mire (*k*) raporte que le portrait de ce Patriarche a été mis au Palais du Vatican, parmi les Cardinaux & les Prelats qui accompagnerent Alexandre III. lors qu'il reçut à Veniſe les ſoumiſſions de l'Empereur Frideric.

(*g*) *Perpetuité de la foi defend. l. 5. ch. 5.*

(*h*) *Au chap. 10.*

(*i*) *A l'article Ebedjesu.*

(*d*) *Polit. Eccleſ. pag. 216.*

(*k*) *Polit. Eccleſ. pag. 217.*

„quel il fit (C) un second voyage à Rome, pour obtenir la confirmation de „son Patriarchat; & il assista (D) au Concile de Trente. Comme il étoit ha„bile homme, aussi eut-il l'adresse d'attirer à l'Eglise Romaine un grand nombre „de Nestoriens. Mais ceux qui lui succederent ne purent pas les conserver, „n'ayant ni son adresse ni sa capacité. Ahathalla, qui étoit aussi Moine de St. „Pachome, succeda à Hebedjesu; & ayant vécu fort peu de tems il eut pour „successeur Denha Simon, qui étoit auparavant Archevêque de Gelu. Mais ce„lui-ci fut contraint d'abandonner (E) Caremit, & de se retirer en la Province „de Zeinalbech à l'extremité de la Perse, ayant été obligé de ceder à la puissan„ce du Patriarche de Babylone. Son successeur qui se nommoit aussi Simon re„sida au même lieu, ce qui diminua beaucoup l'autorité de ce second Patriar„che.„ Voilà ce que j'ai trouvé dans ce livre. J'avois cru en faisant l'article d'Abdissi qu'on pouvoit s'en raporter au narré du P. Paul: mais je ne dois point passer sous silence ce que j'ai observé depuis dans le P. Pallavicin, c'est qu'il n'est pas vrai que ce Patriarche ait écrit une lettre au Concile. Les notes qui suivent rendront compte de ce qui a été (F) critiqué dans la narration du P. Paul.

HEGESILOCHUS, fut un de ceux qui exercerent mille violences dans l'Isle de Rhodes, lors que l'état democratique y eut été changé en aristocratique, par le credit de Mausole * Roi de Carie. Athenée † nous a conservé un échantillon du debordement de ces nouveaux maitres. Ils commirent adultere avec les femmes des plus notables bourgeois, & violerent plusieurs garçons. Enfin ils porterent leur licence effrenée (A) jusques à jouër à trois dez l'honneur des femmes: ils établirent pour regle que le perdant seroit obligé d'amener la Dame

Voyez *Libanius in argum. Orat. Demosth. pro Rhod. libertate.*

† *Athen. l. 10. c. 12. p. m. 444. ex Theopampo.*

(C) *Un second voyage à Rome.*] Je suis surpris que ni Fra-Paolo, ni son censeur le Cardinal Palavicin, ni aucun de plusieurs autres Auteurs que j'ai consultez touchant Hebedjesu, n'ayent parlé du voyage qu'il fit à Rome sous Jules III. Ce n'eût pas été une circonstance superflue ou inutile, & je suis persuadé qu'ils ne l'auroient pas omise s'ils l'avoient sue.

(D) *Il assista au Concile de Trente.*] J'ai resisté ailleurs ce mensonge. Il suffit d'ajoûter ici qu'il n'y a si petit Ecrivain, qui ne fasse quelquefois broncher les plus grands Auteurs. Pierre Strozza Secretaire de Paul V. fut trompé apparemment par quelque mauvais Chroniqueur, & c'est sans doute sur la foi de ce Secretaire, que le Sieur de Moni, & avant lui Mr. Arnaud (*a*), ont debité qu'Hebedjesu assista à ce Concile.

(*a*) *Ubi supra* l. 5. *chap.* 10.

(E) *D'abandonner Caremit.*] Ceci arriva (*b*) dans le tems que Leonard Abel Evêque de Sidon alla au Levant, avec le caractere de Nonce Apostolique. Il étoit nâtif de Malte, & entendoit parfaitement la langue Arabe qui est comme naturelle dans cette Ile. Il mourut à Rome l'an 1605. ou l'an 1606. Il a composé un Ouvrage de l'état des Chretiens Orientaux, dont Aubert le Mire de qui je copie toute cette remarque, avoue qu'il a tiré beaucoup de choses qui se lisent dans sa *Notitia Episcopatuum*. Il ajoûte que cet Ouvrage de Leonard Abel est en manuscrit dans la Bibliotheque du feu Cardinal Ascagne Colonne, Protecteur des Eglises du Levant, & que cette Bibliotheque avoit été merveilleusement augmentée, par l'adjonction des livres du Cardinal Guillaume Sirlet.

(*a*) *Voyez Aubert le Mire* pag. 218. & *seq. de son Status politic Ecclesiasticæ, imprimé à Lyon l'an* 1620.

(*b*) *Fra Paolo Hist. du Concile de Trente l.* 6. *p.* 557. *de la version d'Amelot.*

(F) *Qui a été critiqué dans la narration du P. Paul.*] Cet Auteur raconte qu'on lut les lettres du Cardinal Amulius, (*c*) *qui en qualité de protecteur des Chrêtiens Orientaux mandoit au Concile la nouvelle de l'arrivée d'Abdissi . . . . Il racontoit que les peuples sujets à ce Prelat avoient été instruits dans la Foi par les Apôtres Saint Thomas & Saint Tadée &c.* (*d*) L'Historien ajoûte qu'on lut en suite la Confession de foi de ce Patriarche, & *enfin les lettres qu'il adressoit au Concile, pour s'excuser de ce qu'il n'y pouvoit pas aler* &c. Le Cardinal Palavicin (*e*) raconte cela plus amplement & avec plus d'exactitude, ne confondant point ce qu'Amulius disoit par ordre du Pape, avec les consequences qu'il tiroit lui-même des narrations du Prelat Nestorien. Il ne paroît pas que le P. Paul ait fait cette distinction. Mais sa principale faute consiste en ce qu'il assûre qu'on lut la lettre qu'Abdissi avoit écrite au Concile. Palavicin (*f*) soutient, que cette lettre n'exista jamais que dans l'imagination du Pere Paul.

(*c*) *Voyez Aubert le Mire pag.* 218. & *seq. de son Status politic Ecclesiasticæ, imprimé à Lyon l'an* 1620.

(*d*) *Voyez l'article d'Abdissi.*

(*e*) *Histor. Concil. Trident. l.* 18. *c.* 9. *n.* 5.

(*f*) Sed hæc epistola non in alia pagina, nisi in Suaviana imaginatione fuit exarata. *Id. ib. n.* 8.

(A) *Jouër à trois dez l'honneur des femmes.*] L'Abbé Lancelot de Perouse avoit ici un beau moyen de pousser les *Heggidiani*, car je ne pense pas qu'en aucun païs de l'Europe, nôtre siecle ait vu un dereglement semblable à celui de ces Rhodiens. J'ai bien ouï dire que les Laquais d'un grand Ministre d'Etat, qui est mort il n'y a pas bien des années, joüoient aux dez ou aux cartes les commissions de Capitaine; mais outre que cela est fort incertain, on le peut reduire à peu de chose; c'est que chacun de ces Laquais obtenoit pour ses étreines au commencement de l'an, la promesse qu'on donneroit à sa recommandation un certain nombre de Compagnies, après quoi ils joüoient entre eux ce fond; & quand quelcun perdoit une Compagnie, ce n'étoit plus lui, mais le gagnant qui la faisoit conferer. Parmi tout ce desordre il étoit facile d'empêcher, que les commissions ne fussent expediées qu'à des gens propres à servir. Ainsi cela n'est nullement comparable à la debauche de ces petits Tyrans de Rhodes, qui joüoient des pucelages & des cocuages d'élite, & qui ne donnoient aucun repos au perdant jusques à ce qu'il eût livré la proye. Ils ne se contentoient pas de risquer l'honneur des plus belles femmes, insepara-ble, puis qu'on l'a ainsi voulu, de celui de leurs maris; ils risquoient aussi le leur propre, car il faloit que le perdant fit l'office de maquereau. C'étoit bien de quoi s'écrier *ô tempora, ô mores!*

(*a*) *Perpet. defendas* 5. *ch.* 10.

(*f*) *Reposf. la Perp. defend.* 4. *ch.* 5.

De l'Hist. du Concile de Trente.

) *Perpetuité de la defend.* 5. *ch.* 5.

Au 5. *ch.* 10.

l'ar-bode

it-

r.

(a) Τοῦτον τὸν τρόπον ἐπαίζετο τὸ τῶν κύβων παίγνιον. Polyæn. strat. lib. viii. in Chabria. Τὸ τῶν κύβων παίγνιον ἐπὶ πολὺ ἐπαιζόμενον, ἐπὶ τὸν Ἡγησίλοχον ἦλθε. Telluris sic luserunt Rhodiorum quidam, sed apertiffimè & ſæpiſſimè : ſi lyæ dans l'édition de Lyon 1607. *ſæpiſſimè*) Hegeſilochus ipſe. *Id. p. 447.*

† Studioſi juvenes in partes diſtracti & quotidianis illis quotidianis agitari ſæpe quo ſe verterent neſciebant, & neglecto pietatis ſtudio ille doctiſſimus haberetur, qui de quinque illis articulis argute diſſereret & adverſarium argumentis ineptis preſſet, ſecuti de reliquis fidei articulis cognoſcendis, quaſi in hoc ſolo omnis eruditionis culmen poſitum eſſet. *Sleidanus ubi infra.*

(a) *Excerpt. ex Legat. c. 64.*

(b) *Notis in ea excerpta.*

(c) *T. Livius. l. 42.*

(d) *Voyez Meurſius de Rhodiis pag. 65.*

(e) *Ubi ſupra.*

Dame jouëe à celui qui auroit gagné ; & qu'il employeroit toutes ſortes de machines pour la lui mettre entre les bras. On ne ſouffroit point de tricherie ; les perſuaſions & les violences devoient ſe ſucceder les unes aux autres, ſe preceder ou ſe ſuivre ſelon l'exigence des cas, juſques au payement actuel de ce qui avoit été mis en jeu. Celui qui mit * en pratique le plus ſouvent & le plus effrontément cette nouvelle maniere de jeu de haſard, fut Hegeſilochus. Son yvrognerie & ſes autres dereglemens le rendirent ſi incapable des affaires, qu'il perdit ſa dignité, & que ſes amis mêmes le regarderent comme un infame. Il ne le faut point confondre avec cet HEGESILOCHUS qui fut (*B*) Ambaſſadeur à Rome de la part des Rhodiens, après avoir eu parmi eux la principale (*C*) dignité de l'Etat. Celui-ci vivoit au tems de Perſée Roi de Macedoine, & l'autre au tems de Philippe pere d'Alexandre le Grand.

HEIDANUS (ABRAHAM) Profeſſeur en Theologie à Leide, étoit né à Frankenthal au Palatinat le 10. d'Août 1597. Il fit ſes premieres études à Amſterdam, où Gaſpard Heidanus ſon pere fut apellé pour la charge de Miniſtre l'an 1608. Un Anglois nommé Matthieu Sladus, qui étoit alors Recteur du College d'Amſterdam, prit un ſoin particulier d'Abraham Heidanus, qu'il voyoit promettre beaucoup. Daniel Colonius ne s'attacha pas avec moins de zéle aux progrés de ce diſciple, lors qu'on l'eût mis ſous ſa direction à Leide dans le College Wallon. Colonius n'étant pas de ces (*A*) eſprits chauds, qui veulent qu'on portât les choſes aux dernieres extremitez, lors que les diſputes Arminiennes commencerent à s'élever, ſe fit ſoupçonner de quelque panchant vers ce côté-là ; de ſorte qu'il y eut pluſieurs perſonnes qui trouverent fort mauvais que Gaſpard Heidanus laiſſât étudier ſon fils ſous un tel maitre. Mais la temerité de ces ſortes de mediſances produiſit un effet contraire à celui que les zelateurs attendoient ; le Miniſtre d'Amſterdam laiſſa ſon fils auprès de Colonius ſon ancien ami, dont il connoiſſoit l'orthodoxie ; il l'y laiſſa, dis-je, afin de donner à cet ami un temoignage authentique de la conformité de leurs ſentimens. Le diſciple profita beaucoup auprès de Colonius, & ne fit pas comme la plûpart des autres †, qui ne ſe rempliſſoient la tête que de la diſpute ſur les cinq articles des Remontrans. Il aprit cela & le reſte. Il fut reçu Propoſant au Synode des Egliſes Wallonnes

(*B*) *Qui fut Ambaſſadeur à Rome.*] C'eſt Polybe (*a*) qui nous l'aprend. Il y avoit Geſilochus dans les manuſcrits, mais Fulvius Urſinus (*b*) ayant remarqué dans Tite Live (*c*) que ce même Rhodien avoit nom Hegeſilus, a corrigé ces deux Auteurs l'un par l'autre ; il leur a redonné *Hegeſilochus* à tous deux.

(*C*) *La principale dignité.*] Elle s'apelloit (*d*) πρυτανεία, & on en exprimoit la fonction par le verbe πρυτανεύειν. Les Latins ont nommé *Prytanes* ceux qui l'exerçoient. *Quadraginta navibus autore Hegeſilocho comparatis*, dit Tite Live, (*e*) *qui cum in ſummo magiſtratu eſſet (Prytanim ipſi vocant.)*

(*A*) *N'étant pas de ces eſprits chauds . . . . ſe fit ſoupçonner.*] Voilà l'un des plus fâcheux inconveniens qui accompagnent les diſputes de Religion. Ceux qui par temperament, ou par une connoiſſance exacte des veritables interêts de l'Egliſe, cherchent à reünir les eſprits, & ne parlent pas de couper les membres mal ſains, deviennent ſuſpects d'heterodoxie. Les eſprits chauds, les bilieux, les emportez, les zelateurs qui ont toûjours à la bouche leur *principiis obſta*, & la maxime *qu'il faut étouffer le mal dans le berceau*, decrient les gens moderez, & les rendent odieux aux peuples : & cela fait que pluſieurs ne pouvant pas ſe mettre en colere, abandonnent neanmoins l'exterieur de moderation ; ils aiment mieux faire un peu de violence à leur nature & à leur conſcience, que de paſſer pour de laches prevaricateurs. Les eſprits chauds ſavent bien que leurs mediſances produiront cet effet-là, & ainſi ils les ſement à tour de bras & par les maiſons, & en chaire ſans nul ſcrupule. C'eſt ce qui arriva au commencement des diſputes Arminiennes, ſi nous en croyons Wittichius (*f*). *Vigebat illo tempore ob diſcrepantes de predeſtinatione ſententias non tantum inter diſſentientes magna contentio, quæ animos à ſe invicem alienabat & diſjungebat, ſed etiam inter ἐμαθήφους & idem de controverſia illa ſentientes obſcura quadam diſſidentiæ qua locus dabatur ſuſpicionibus quibus alii alios tanquam bona cauſa minus addictos differebant. Qui enim ferventioris erant ingenii, & omnia ſummâ tentanda in iniitis putabam, ut in herba opprimerentur malum, quoſcunque videbant moderatius & lentius agere, ac de reconciliatione animorum potius laborare ſi vulnus forte poſſet conſolidari, ac ſchiſma, quod ad opera carnis pertinet, evitari, eos tanquam prævaricatores bonæ cauſæ apud plebem criminabantur.* Ce portrait ſemble très-fidele : ces ſortes de diſputes cauſent au dehors une guerre violente, & jettent au dedans un mauvais germe de ſoupçons, qui eſt d'une merveilleuſe fecondité. Il produit entre autres choſes, comme je le diſois tout à l'heure, un grand changement parmi ceux à qui la raiſon inſpire l'eſprit de moderation. On les decrie comme des traîtres cachez (*g*) ; & il s'en trouve qui ne veulent pas être raiſonnables à ce prix-là ; & qui croyent que la juſtice leur couteroit trop cher, ſi elle leur faiſoit perdre leur bonne reputation ; ils s'érigent donc en perſecuteurs afin de refuter la mediſance, *Tanto* (*h*) *major famæ ſitis eſt, quam virtutis.* C'eſt ce que firent en France pluſieurs Catholiques, qui avoient deſaprouvé la rigueur que l'on exerçoit ſur les Proteſtans ſous François I. & Henri II.

(f) *In ob diſcrepantes de predeſtinatione ſententias non tantum inter diſſentientes magna contentio, quæ animos à ſe invicem alienabat & diſjungebat, ſed etiam inter ἐμαθήφους & idem de controverſia illa ſentientes obſcura quadam diſſidentiæ qua locus dabatur ſuſpicionibus quibus alii alios tanquam bona cauſa minus addictos differebant. Qui enim ferventioris erant ingenii, & omnia ſummâ tentanda in iniitis putabam, ut in herba opprimerentur malum, quoſcunque videbant moderatius & lentius agere, ac de reconciliatione animorum potius laborare ſi vulnus forte poſſet conſolidari, ac ſchiſma, quod ad opera carnis pertinet, evitari, eos tanquam prævaricatores bonæ cauſæ apud plebem criminabantur.* Antoine Ferrier *Heidani.*

(g) *Voyez l'article* Ferrier *(Jeremie) pag. 1150. col. 1. & pag. 1152.*

(h) *Jurieu. Hiſt. du Calv. pag. 140.*

sonnes l'an 1618. & il prêcha dans pluſieurs Egliſes Françoiſes avec l'aplaudiſſement des auditeurs. Il prêcha auſſi dans quelques Egliſes Flamandes avec le même ſuccès. Il voyagea pendant deux ans, & vit une partie de l'Allemagne, la Suiſſe, la France, l'Angleterre. Un peu après ſon retour il fut promu au Miniſtere de l'Evangile, & l'exerça à Naerden juſques en l'année 1627. qu'il accepta la vocation du Conſiſtoire de Leide. Il étoit fiancé avec la fille d'un des principaux Marchands d'Amſterdam, lors qu'il prit poſſeſſion de cette nouvelle Egliſe, & un peu après il paſſa à la celebration des noces. Il prêchoit bien, & cela joint avec pluſieurs autres bonnes qualitez de cœur & d'eſprit, lui procura une belle reputation. Il étoit âgé de 30. ans, lors que la Province de Gueldre ayant reſolu d'ériger une Academie à Harderwijk, lui fit offrir une profeſſion en Theologie à des conditions très-avantageuſes. L'Egliſe de Leide pour le retenir lui accorda ou de ſemblables avantages, ou en general de quoi être bien dedommagé de ce qu'il refuſeroit. Les Curateurs de l'Academie trouverent encore un meilleur expedient, pour l'empêcher d'aller en Gueldre; ils lui confererent la profeſſion en Theologie, qui ſe trouvoit vacante par la mort de Conſtantin l'Empereur. Il ſe trouva ſi bien à Leide, qu'il n'écouta point les offres que l'Electeur Palatin lui fit faire avec le dernier empreſſement. Ce refus n'empêcha point qu'il ne reçût mille (*B*) careſſes honorables de ce Prince, lors qu'il paſſa par Heidelberg en 1656. pendant le voyage qu'il fit à Strasbourg avec ſa famille. Le Profeſſeur (*C*) Smidius qui l'invita à une diſpute publique, & qui le pria d'argumenter, ne ſe tira pas honorablement de l'objection: mais la victoire d'Heidanus en cette rencontre (*D*) ne fut pas auſſi ſenſible, que dans le College des Jeſuites à Cologne. Ce ſavant homme mourut à Leide fort pieuſement le 15. d'Octobre 1678. ayant paſſé ſa 81. année, qui de toutes les années climacteriques paſſe pour la plus dangereuſe, & avec raiſon. Il laiſſa quatre enfans, deux fils & deux filles, treize petits-fils, & trois arriere-petits-fils. Il avoit eu beaucoup de part à l'amitié de Mr. Deſcartes, & il acheva par ce moyen l'œuvre qu'il avoit commencée ſous Jachæus Profeſſeur en Philoſophie à Leide, l'un des plus ſubtils Peripateticiens qui fuſſent alors. Ce Jachæus rendit celebre dans l'Academie

(a) Smidius ipſum palam non femel, ſed quia declinabat noſter, iteratis vicibus ad opponendum invitavit, quod cum non videretur ſibi ſalvo honore ſuo poſſe detrectare, ea ſolicitate, ea efficacia Gratiam, quam Lutherani urgent, Univerſalem ita oppugnavit, ut omnium oculos in ſe converteri, & apud omnes præſentes magnam admirationem ſuæ conſummatæ eruditionis excitaverit, diſputationis vero præſes multorum judicio parum honorifice ex illa diſputatione diſceſſerit. *Wittichius ibid.*

(*B*) *Mille careſſes honorables de ce Prince.*] Ceux qui trouveront étrange que j'en donne le detail, feront tomber leur cenſure ſur Mr. Wittichius plûtôt que ſur moi; car il doit être plus permis de raporter de telles choſes dans un Dictionaire de deux volumes *in folio*, quand on les rencontre dans une Oraiſon funebre, que de les étaler dans une Oraiſon funebre, quand on ne les tire que d'un memoire manuſcrit. Quoi qu'il en ſoit, Mr. Wittichius nous aprend qu'Abraham Heidanus étoit invité à dîner chaque jour par un nouveau meſſager, & il n'oublie pas les preſens que l'on reçut. *Dum Heidelbergam appulit, nihil omiſit Sereniſſimus Electior quod non ſervenniſſimum erga ipſum ſtraret affectum. Ad menſam quotidie, novis ſemper miſſis nuncii, invitabat, in colloquio benevole completebatur, donabat medio cervo & aliquot leporibus, nunciato hanc omnem eſſe pradam quam illo die cepiſſet; quacunque in diverſorio cum familia conſumpſerat liberaliſſimè ſolvit, & cum Bacheracum rediſſet, ad ſuos Leidenſes reverſurus, magno domi optimi & generoſiſſimi vini Bacheracenſis voluit donatum.*

(*C*) *Le Profeſſeur Smidius. . . . ne ſe tira pas honorablement de l'objection.*] Après s'être defendu pluſieurs fois d'entrer en lice, on cede enfin à ſes honnêtetez redoublées, & on l'attaqua ſur l'univerſalité de la Grace que les Lutheriens enſeignent. L'attention des Auditeurs fut très-grande, & le ſuccès fort glorieux à l'oppoſant (*a*).

(*D*) *La victoire d'Heidanus. . . . ne fut pas auſſi ſenſible que dans le College des Jeſuites.*] Si cette derniere victoire fut plus aiſée à remarquer que la precedente, elle fut d'ailleurs moins glorieuſe, car elle conſiſta à faire une raillerie, à laquelle le Jeſuite qui avoit montré tout ce qu'il y avoit à voir dans le College de Cologne, & qui étoit peut-être un Frere Lai, ne ſut repondre un ſeul mot. Heidanus demanda à ce Jeſuite ſi JESUS-CHRIST avoit fait & avoit ſouffert tout ce qu'il faloit pour nôtre ſalut, *Oui*, repondit-on, *vous n'êtes donc pas les compagnons*, reprit-il. Le Jeſuite couvert de honte & d'étonnement ne repliqua rien. Malincrot Doyen de Munſter qui entendit ce diſcours, & qui avoit (*b*) fait connoiſſance avec Heidanus, le felicita de cette victoire remportée, diſoit-il, ſur mes ennemis. Wittichius qui entendit auſſi la converſation la raconte de cette maniere. *Accidit ut poſtquam Collegium luſtraverannus Jeſuitarum, & jam in area eramus conſtituti ut patribus valere dicere-mus, converſus Heidanus ad Jeſuitam qui nos ducebat, ex ipſo rogaverit annon Jeſus omnia illa quæ ad ſalutem eſſent neceſſaria egiſſet & paſſus fuiſſet? At Jeſuita nihiſſimiſtri metuens, reſpondiſſet, Omnino: Heidanus regeſſerit: Ergo vos non eſtis Socii Jeſu; atque ſic illo in ruborem dato & attonito ut ne verbum quidem reſpondere poſſet, diſceſſit noſter & nos cum ipſo, atque patribus valere dixit. Quod Malincrotium tanto affecit gaudio, ut hoc nomine gratias ſolennes illi egerit, quod ſic ſuos boſtes (ita vocabat Jeſuitas) ad incitas ex improviſo redegiſſet.* J'avouë que juſqu'ici j'ai cherché inutilement le mot pour rire dans la conſequence d'Heidanus: je ne ſaurois deviner à quoi il faiſoit alluſion, ou de quelles regles de Logique il ſe ſervoit.

(*b*) Dum Coloniæ initio itineris aliquot dies ſubſiſteret, in diverſorio incideret in familiarem Malincrotii... virum eleganti ſimi ingenii qui inter literatos primatum jure meritò rebatur, hominis Pontificiæ quidem, ſed religioni addicti, ſed moderati, qui etiam nunquam cum Heydanio de religione ſermonem voluit excedere. *Id. ibid.*

* *Tiré de l'Oraison funebre d'Heidanus prononcée à Leide le 20. d'Octobre 1678. par le Profeſſeur Wittichius.*

la queſtion des formes (*E*) ſubſtantielles. Le jeune Heidanus attiré par le bruit qu'elle faiſoit, examina profondément les objections, & les compara avec les reponſes de Jachæus. Il trouva que pendant qu'on philoſopheroit ſelon ces principes, on ne feroit que perdre ſon tems; & il eſpera qu'il ſe preſenteroit un jour une route plus aſſurée *. Il prétendit la trouver dans les écrits & dans la converſation de Mr. Deſcartes. Mais ſi elle fut plus propre à le conduire à la verité, elle ne fut pas plus commode par raport à ſa fortune; car elle l'expoſa à mille traverſes, (*F*) & à mille perſecutions, ſur leſquelles ſon Panegyriſte Wittichius,

(*E*) *La queſtion des formes ſubſtantielles.*] Il n'y a point de queſtion dans la Phyſique, qui faſſe voir plus clairement que celle-là le pouvoir des préjugez. Il faut qu'ils offuſquent l'eſprit par raport aux notions les plus évidentes, puis qu'il y a tant de gens qui ne voyent pas que l'on ne peut point tirer une ſubſtance du ſein de la matiere, à moins qu'elle y fût auparavant, ou à moins qu'on ne la produiſe par une veritable creation. Les Peripateticiens vous diſent fort froidement, ou plûtôt ils vous ſoutiennent en colere, que les formes n'exiſtent point dans leur ſujet, & que neanmoins on les en tire par une action qu'il ne faut point nommer (*a*) creation, mais éduction. Ce dogme ſeroit le plus grand de tous les monſtres, ſi ce n'étoit un prodige encore plus étonnant, de voir une infinité de perſonnes doctes & très-habiles, ſoutenir encore aujourdhui la doctrine des formes ſubſtantielles. Wittichius ne pouvoit pas mieux preparer ſes auditeurs à voir dans Heidanus un diſciple de Deſcartes, qu'en leur diſant ce qu'Heidanus, n'étant encore qu'Ecolier, juges des principes de l'Ecole, par les embarras inexplicables où Jachæus ſe jettoit (*b*). *Exercebat in Academia quæſtio de formis ſubſtantialibus, earumque ex potentia materia productione, quæ mirificè non tantum Auditores, ſed & ipſum defenſorem earum acerrimum Jachæum vexabat & torquebat. Quam cum univerſa diſtinctionum ſuarum panoplia expedire non poſſet, & ad liquidum offendere quænam illa forma ſubſtantiales eſſent, à materia realiter diſtinctæ & tamen materiales, quænam illa potentia materiæ, an pars ejus quædam converſa in formam, an vero ejus cum producitur tantum ſuſtentaculum, an autem ut ex aſſere figura ſcamni educitur, ita eodem modo præexiſtentes in materia forma; cumque alia plurima ſupereſſent difficultates, nec ullum ſuppeditaretur filum ex hoc labyrintho emergendi, factum eſt ut auditores & perſpicaciores diſcipuli, inter quos Heidanus primas obtinebat, de tota hac philoſophandi ratione quam intelligendo aſſequi ſe non poſſe videbant, plane deſperarent.*

(*a*) *Un Jeſuite nommé Jean Guillelmus, Docteur en Theologie dans l'Univerſité du Pont à Mouſſon, fit imprimer à Paris l'an 1679. deux diſſertations de principiis intrinſecis rerum corporearum, où il ſe donne mille fois la gene pour montrer contre le P. Maignan, que la produ&tion des formes n'eſt pas une vraye creation. Efforts inutiles.*

(*b*) *Voyez l'article Gorlæus pag. 1203. col. 2.*

(*F*) *A mille traverſes & à mille perſecutions.*] Je n'en ſai pas le detail, mais je me ſouviens d'un paſſage de ſes Conſiderations où il raporte qu'il s'étoit fait beaucoup d'ennemis, & qu'il avoit été expoſé à d'horribles mediſances, pour s'être toûjours éloigné des maximes trop rigides. Il n'avoit point declaré la guerre aux Chanoines Proteſtans, il n'avoit pas tonné en chaire contre les perruques, il n'avoit pas été d'avis qu'on examinât à la rigueur les Remonſtrans qui revenoient au giron de l'ancienne mere. Là-deſſus on le fit paſſer pour ennemi de la nouvelle reforme que l'on vouloit introduire, on éplucha tous ſes autres ſentimens, on l'accuſa d'être attaché aux opinions de Deſcartes, & de mepriſer le jour du Dimanche. Il vaut mieux l'entendre lui-même. (*c*) *Ætatem illam meam ancipitem duxi, modo tempeſtates, hinc expertus halcyonia, intra & extra nos paſſus adverſarios, hinc hoſtes, inde fratres, nec nunquam mordaciis linguæ exceptus flagellis. Fuit, cum ſciſſam in partes chariſſimam hanc noſtram Eccleſiam metu previdimus: tum nobis ſed eam ſapientiam ſimul largitus eſt Deus, ut quidvis pati poſſis, quàm idipſum permittere, maluerimus: Hinc jam Moderatores, per contemptum (ac ſi probroſum hoc nomen foret) audivimus; jam ut Carteſii plus ſatis adducti Philoſophiæ; hinc Sabbathi contemptores; inde nova quam urgebant quidam Reformationis hoſtes traducti ſumus: quod ſeneratoribus trapezïticis plusculum illis concedere viſi, nec Canonicis bellum indicere, neque de ſuggeſtis in comas detonare, neque Eccleſiæ diſciplinam ſtrictiùs exercere, nec Remonſtrantes ad nos transeuntes rigidiùs examinare, & qua ſunt id genus alia.* Les choſes furent pouſſées ſi loin, qu'on le depoſa de la charge de Profeſſeur en Theologie. Voici pourquoi. Meſſieurs les Curateurs de l'Academie de Leide firent un decret le 16. de Janvier 1676. par lequel ils defendirent aux Profeſſeurs de traiter en quelque maniere que ce pût être de (*d*) certaines propoſitions, que l'on agitoit depuis quelque tems, & de la Metaphyſique de Deſcartes. Heidanus fit à peu près contre ce decret, ce que firent les Janſeniſtes contre le Mandement de l'Archevêque de Paris, qui defendoit la lecture du Nouveau Teſtament de Mons. Il le critiqua, il prétendit & trouver des nullitez, ou des irregularitez; il ſoutint que les 20. propoſitions qui avoient été proſcrites, n'avoient pas été agitées dans l'Academie de Leide, comme les Curateurs l'aſſûroient; il ſe plaignit que ces Meſſieurs ſe fuſſent laiſſé impoſer par des extraits infideles, & il fit des comparaiſons odieuſes entre les Jeſuïtes & ceux qui avoient donné ces extraits, les Jeſuïtes, dis-je, qui avoient fait condamner à Rome comme des propoſitions de Janſenius, ce qui ne ſe trouvoit point dans les écrits de Janſenius. Il ſe ſervit d'une autre comparaiſon, car il allegua le Lutherien Hunnius, qui par des extraits artificieux des Ouvrages de Jean Calvin à pretendu le convaincre de Judaïſme. Enfin il éclaircit les propoſitions condamnées, & tâcha de faire voir que ſelon le ſens des Auteurs d'où on les tiroit, elles étoient orthodoxes. Cet Ouvrage de Mr. Heidanus fut imprimé en Flamand, & puis en (*e*) Latin. Meſſieurs les Curateurs en furent ſi offenſez, qu'ils depoſerent ce Profeſſeur. Les amis d'Heidanus pretendent que rien ne pouvoit lui arriver de plus à propos, puis que ſon grand âge ne lui pouvoit pas permettre d'aquerir une nouvelle reputation par ſes leçons, ni même de ſoutenir celle qu'il avoit aquiſe, & que d'ailleurs ſa depoſition le rendoit plus cher & plus (*f*) venerable à ſon party, & qu'elle pouvoit rendre odieuſe la partie adverſe.

(*c*) *Heidanus conſideration. ad res quaſdam nuper geſtas in Academia Batava pag. 40.*

(*d*) *Ils en marquerent 20. Les unes étoient Theologiques, & les autres Philoſophiques.*

(*e*) *Je me ſers de la traduction Latine imprimée à Hambourg 1678. in 8.*

(*f*) *Florus lib. 4. c. 4. exprime cela par injuria factos vorabilis, & Tacito Annal. l. 3. c. 75. par commendatio ex injuria.*

tichius, dont j'emprunte cet article, crut devoir fermer le rideau. Heidanus étoit (*G*) de bonne famille. On a de lui des Harangues fur divers fujets; l'examen du Catechiſme des Remonſtrans; un in quarto *de origine erroris*; & un livre Flamand où il ſoutient la cauſe de Dieu contre les Pelagiens & les Semi-Pelagiens *, avec une telle force que perſonne n'a pu lui repondre.

* Evolve ſolidiſſimum & nunquam ſatis laudandum Commentarium de Cauſa Dei Belgice ante plures annos conſcriptum (qui dignifſimus videtur ut in Latinam linguam transferatur, ut ab exteris lego & fi poſſit) in quo adeo nervoſe, adeo eloquenter partes Dei defendit contra hominem, ni Pelagianiſſimum, ni nihil in hunc uſque diem poſſe putarunt reperire quo vires ejus plane attritas & fractas quærant reſtaurare. *Ibid.*

HELENE, fille de Tyndare Roi de Lacedemone, étoit la plus belle femme (*A*) de ſon ſiecle, mais d'ailleurs ſans honneur & ſans vertu, & d'une vie toute pleine de mauvaiſes avantures. Elle fut recherchée en mariage par un grand nombre de Princes; & comme ſon pere ne ſavoit quel party prendre, parce qu'il craignoit d'irriter ceux à qui il ne la donneroit pas, il aprit d'Ulyſſe un fort bon expedient †. Ce fut de faire jurer à tous ces rivaux qu'ils aprouveroient le

(*G*) *Heidanus étoit de bonne famille.*] Son biſayeul Gerhard vander Heyden étoit (*a*) de Malines: ſon ayeul Gaſpard vander Heyden en étoit auſſi, & fut chaſſé de la maiſon de ſon pere, parce qu'il s'étoit fait de la religion. Il fut Miniſtre à Anvers, d'où il ſe retira à Francfort à cauſe de la perſecution. Il trouva pluſieurs Refugiez à Francfort que les Lutheriens rigides ne vouloient point ſouffrir, ce qui les obligea à demander à l'Electeur Palatin Frideric II. un lieu de retraite. Pierre Dathenus étoit à leur tête. L'Electeur leur accorda le Monaſtere de Frankenthal, d'où les Moines recurent ordre de deloger. Ces Refugiez firent là leurs exercices de Religion en langue Flamande; & convertirent peu à peu ce Monaſtere en une ville. Dathenus ayant été apellé à Heidelberg, nôtre Gaſpard vander Heyden remplit ſa place de Paſteur de cette Egliſe. Il fut prié de ſe trouver au Synode National d'Embden l'an 1571. & il fut même choiſi pour le Preſident de l'aſſemblée. On y dreſſa les Canons de la diſcipline. Peu après étant de retour au Palatinat, l'Electeur le mit auprès de ſon fils, qu'il envoyoit avec des Troupes au ſecours de ceux de la Religion dans le Païs-Bas. Ces troupes furent batues: Vander Heyden ſe retira en Hollande, & preſida au Synode National qui fut aſſemblé à Dordrecht l'an 1574. Il ſervit quelque tems l'Egliſe de Middelbourg; puis ſe croyant en ſûreté fous le benefice de la pacification de Gand, il retourna au ſervice de ſon premier Troupeau à Anvers. Lors que cette ville eut été priſe par les Eſpagnols, il s'en retourna au Palatinat, & fut fait Sur-Intendant des Egliſes qui étoient autour de Bacharac. Il étoit prêt de ſe defaire de cet emploi, pour ſatisfaire aux deſirs de l'Egliſe Flamande de Frankenthal qui redemandoit ſon miniſtere, lors qu'il mourut, laiſſant un fils unique nommé Gaſpard, comme lui, qui étoit né l'an 1566. Celui-ci fut premierement Miniſtre à Wolmersheim, puis à Frankenthal, & enfin à Amſterdam, où il mourut l'an 1626. Il avoit épouſé Claire vanden Borne fille du Bailli de Frankenthal, & il en eut ſix fils & huit filles. Nôtre Abraham Heidanus fut l'un de ſes fils (*b*).

(*a*) Prosvus illi fuit Gerhardus vander Heyden, antiqua & honeſta familia natus Mechliniæ. *Wicquefort. ibid.*

(*b*) *Tiré de ſon oraiſon funebre prononcée par Wittichius.*

(*c*) *Dares Phrygius, Cedrenus.*

(*d*) Καὶπως ἀνατυπῶν τὸν ἀδάμαντον, κάσσιγνον. Conſtantin. Manaſſes, apud Meziriac ſur Ovide pag. 917.

(*A*) *La plus belle femme de ſon ſiecle.*] Il y a des Auteurs (*c*) qui ont decrit en detail la beauté d'Helene; celui qui s'y eſt le plus étendu eſt Conſtantin Manaſſes: il a renfermé dans onze vers Grecs un bon nombre d'épithetes qui repreſentent les perfections corporelles de cette femme. On n'oublie pas de dire (*d*) que ſa beauté ne devoit rien à l'artifice, & que ſon teint, ſans avoir beſoin d'être lavé, avoit un très-grand éclat. On lui a donné des jambes bien faites, une petite bouche (*e*), le cou fort long & fort blanc (*f*), de grands yeux, & de gi poſſit) beaux tetons (*g*). Brantome me fournit un paſſage fur cette derniere partie. *Helene*, dit-il (*h*), *voulant un jour preſenter au temple de Diane une coupe gentille par certain vœu, employant l'orfevre pour la luy faire, luy en fit prendre le modelle ſur un de ſes beaux tetins, & en fit la coupe d'or blanc, qu'on ne ſçauroit qu'admirer de plus, ou la coupe ou la reſſemblance du tetin, lorſqu'on y avoit mis le patron, qui ſe montroit ſi gentil & ſi poupin, que l'art en pouvoit faire de naturel. Pline dit cecy par grande admiration, & ſpeciame, où il traite qu'il y a de l'or blanc, ce qui eſt fort eſtrange, & que cette coupe fut faite d'or blanc... Qui voudroit faire des coupes d'or ſur les grandes tetaſſes de certaines femmes qu'il y a, il faudroit bien fournir de l'or à Monſieur l'Orfevre, & ne ſeroit après ſans coup à Watichius grande riſte, quand on diroit voila des coupes faites ſur des tetins de telles & telles Dames. Ces coupes reſſembleroient non pas coupes, mais de vrayes auges qu'on voit de bois toutes rondes dont on donne Voyez Apollodore. lib. 3. Pauſanias l. 3. p. 103. Voyez aussi Athenée l. 2. p. 59. Voyez aussi Iſocrate in encomio Helenæ.*

Où τέμενος Τρώας καὶ ὐκυήμιδας Ἀχαιὰς
Τοῖσδ' ἀμφὶ γυναικὶ πολὺν χρόνον ἄλγεα πάσχειν
Κήδεα δ' ἀθανάτοισι θεὴ τίε ὥπα τοιῆσε.

Non eſt indigne ferendum, Trojanos & bene ocreatos Achivos
Tali de muliere longum tempus dolores pati:
Omnino immortalibus deabus vultu ſimilis eſt.

(*e*) Cruribus optimis, ore pufillo. *Dares Phrygius.*

(*f*) Δειὸς μαυρὸς, καὶ λευκὸς. Conſtantin Manaſſes. *Il ajoûte qu'à cauſe de cela les Poëtes feignirent qu'elle étoit née d'un cygne. Meziriac a ignoré que cette penſée vient de Lucien. Voyez la remarque* O. (*g*) Ὀφθαλμοὶ ὑγροὶ μεγάλοι, τέτοικες. Cedrenus. (*h*) *Memoires des Dames Galantes tom.* 1. *pag. m.* 177. (*i*) Minerve templum habet Lindos inſulæ Rhodiorum in quo Helena ſacravit calicem ex electro. Adjicit hiſtoria mammæ ſue menſura. *Plin. lib.* 33. *c.* 4. *pag. m.* 45. (*k*) *Iliad. lib.* 3. *v.* 156.

* Evolve ſolidiſſimum & nunquam ſatis laudandum Commentarium de Cauſa Dei Belgice ante plures annos conſcriptum (qui dignifſimus videtur ut in Latinam linguam transferatur, ut ab exteris lego & fi poſſit) in quo adeo nervoſe, adeo eloquenter partes Dei defendit contra hominem, ni Pelagianiſſimum, ni nihil in hunc uſque diem poſſe putarunt reperire quo vires ejus plane attritas & fractas quærant reſtaurare. *Ibid.*

† *Apollodore. lib. 3. Pauſanias l. 3. p. 103. Voyez aussi Athenée l. 2. p. 59. Voyez aussi Iſocrate in encomio Helenæ.*

(*a*) *Il y a une remarque à faire ſur cet article touchant la Theologie, & les Theologiens. Voyez la remarque* (*A*) *de l'article Philoſophie.*

Je me ſerai de la traduction d'une ancienne imprimée à Amſterdam 1578. in 8.

Florus l. 3. c. 4. Voyez aussi Paria fabula, Jacitus ad l. 3. c. 75. Constantio Manaſſes, Iſocratio Helenæ laudatione.

* *Clytemnestre femme d'Agamemnon.*

† *L'enfant dont Helene accoucha fut la fameuſe Iphigenie.*

‡ *Voyez la remarque C.*

le choix qu'il feroit d'un gendre; & qu'ils ſeroient toûjours prêts à l'aſſiſter contre tous ceux qui voudroient troubler le mariage d'Helene. Alors Tyndare la maria (*B*) avec Menelas. Elle avoit déjà été enlevée par Theſée; mais on crut bonnement ſur ſa parole, qu'elle étoit ſortie de cette (*C*) affaire ſans y laiſſer ſon pucelage. Cependant il n'en étoit rien; Theſée ne l'avoit rendue qu'après s'en être ſi bien ſervi, qu'il lui avoit fait une enfant, dont elle accoucha chez ſa ſœur *. La choſe demeura cachée, parce que ſa ſœur fit paſſer l'enfant † pour ſien ‡. Tout le monde ſait qu'Helene fut enlevée par Paris fils de Priam, & que tous les Grecs s'intereſſerent à l'injure que Menelas avoit reçuë. De là ſortit la guerre de Troye dont les Poëtes ont tant parlé. Paris ayant perdu la vie la derniere année de cette guerre, ſon frere Deïphobus remplit ſa place auprès d'Helene. Les Grecs le maſſacrerent (*D*) vilainement la nuit que Troye fut priſe: ils furent en

(*g*) Θυϒατρὸς δὲ Ἑλένης καὶ Διὸς ἐγένετο Θυγάτηρ Ἐφιγένεια, ἣν ἀπέκτεινεν ὑπὲρ Ἑλένης Ἀγαμέμνων ἐν Αὐλίδι θύων· ἔπειτα γὰρ ἀνυθησιεῖν τὸν πόλεμον, ἤν πάρῃ Φοίβος ἀπαιτῶν. Theſei & Helenæ natæ Iphigenia, eamque ſoror Helenæ Clytemneſtra educavit, Agamemnoni dicens ſe poteriſſe: nam Helenam fratribus auferentibus virginem ſe à Theſeo diſceſſiſſe ajebat. *Nicander lib. 4. Alexiarum apud Anton. Liberal. cum narrat. 27.*

(*a*) *Hyginus cap. 78.*

(*b*) *Biblioth. lib. 3.*

(*c*) *Hygin. ubi ſupra.*

(*d*) *In Theſeo pag. 15.*

(*e*) *Elle ſe nommoit Æthra.*

(*f*) *A celui de Proſerpine fille d'Aidoneus Roi des Moloſſes.*

(*g*) *Herodote l. 9. cap. 72. attribuë cela aux Decelieus Tribu d'Athenes: au même au ſeul Decelieus.*

(*h*) *Voyez l'article* Acamas *remarque A.*

(*i*) *Plutarch. ib.*

(*k*) *Apud Plutarch. ib. pag. 14.*

(*l*) *Apud Tzetzen in Lycophronem.*

(*m*) *Apud Mezeriac ſur les Epitres d'Ovide pag. 482.*

(*n*) *Pauſanias lib. 2. pag. 65.*

(*o*) *Pauſanias ibid.*

(*B*) *Tyndare la maria avec Menelas.*] Il y en a qui diſent (*a*) qu'il ne le choiſit pas lui-même pour gendre, mais qu'il permit à Helene de choiſir parmi ſes amans celui qu'elle voudroit épouſer, & qu'elle prefera Menelas à tous les autres. Apollodore (*b*) pretend que Tyndare ceda ſon royaume à ſon gendre, mais d'autres diſent (*c*) qu'il ſe contenta de le deſigner pour ſon ſucceſſeur. C'étoit donc un grand party qu'Helene, puis qu'avec une beauté ſi accomplie, elle apportoit une couronne à celui qu'elle épouſoit.

(*C*) *Sortie de cette affaire ſans y laiſſer ſon pucelage.*] Selon Plutarque (*d*) elle n'avoit pas encore atteint l'âge nubile, quand Theſée l'enleva du temple de Diane où elle danſoit. Il la mit ſous la conduite de ſa (*e*) mere, & les donna toutes deux en garde à l'un de ſes bons amis dans Aphidnes, & s'en alla travailler à un (*f*) autre enlevement avec ſon ami Pirithous. Les freres d'Helene, Caſtor & Pollux, ne perdirent point de tems: ils entrerent dans l'Attique à main armée pour redemander leur ſœur. Les Atheniens leur proteſterent qu'ils ne ſavoient où elle étoit. On ne ſe paya pas de cette reponſe, on ſe prepara à faire des hoſtilitez; mais un certain (*g*) Academus ayant fait ſavoir aux freres d'Helene qu'elle étoit à Aphidnes, ils allerent attaquer cette ville, & l'emporterent d'aſſaut. Les portes d'Athenes leur furent ouvertes; ils entrerent dans la ville ſans y faire aucun deſordre; ils ne demanderent qu'à être initiez aux myſteres. Ils ramenerent Helene à Lacedemone: on dit auſſi qu'ils y amenerent la mere de Theſée, & que cette bonne femme ſuivit Helene (*h*) juſques dans Troye (*i*).

Hellanicus au tems de l'enlevement donne 50. ans (*k*) à Theſée, & ſept (*l*) à Helene, & il ne laiſſe pas de dire que Theſée la depucela. Duris Samien (*m*) aſſure qu'Helene étoit enceinte d'Iphigenie, quand on la tira des mains de ſon raviſſeur. Pauſanias (*n*) dit la même choſe, & ajoûte qu'elle accoucha à Argos chez ſa ſœur Clytemneſtre, femme d'Agamemnon, & qu'elle lui commit l'éducation de ſa fille. Il dit qu'Euphorion, Alexandre Pleuronius & Steſichore avoient temoigné dans leurs Poëſies, qu'Iphigenie étoit fille de Theſée & d'Helene. Les Argiens en étoient ſi perſuadez, qu'ils croyoient qu'Helene fit bâtir après ſes couches le temple de Lucine que l'on voyoit dans leur ville (*o*). Il y eut bien des gens trompez en cette rencontre. Agamemnon crut qu'Iphigenie étoit ſa fille, car ſa femme le lui aſſuroit. Caſtor & Pollux ſe perſuaderent que leur ſœur revenoit pucelle; car lors qu'ils l'interrogerent ſur ce point ſi delicat, elle repondit qu'on ne l'avoit pas touchée (*p*). Que diront nous de Menelas qui l'épouſa quelque tems après? Il crut bonnement être le premier qui fit la breche, & cependant il épouſoit une mere.

Quand j'ai dit qu'Helene fut interrogée par ſes freres, j'ai ſuivi le docte Mr. Meziriac (*q*) qui a entendu de cette façon le Grec que je cite; mais d'autres, avec plus de raiſon peut-être, diſent que Caſtor & Pollux conſeillerent à leur ſœur de ſe vanter d'avoir encore ſa virginité. C'étoit un conſeil fort ſage, & dont Helene toute jeune qu'elle étoit auroit bien pu ſe paſſer: elle ſe fût bien vantée de cet avantage ſans la ſuggeſtion de perſonne. Elle aſſûre dans Ovide que Theſée ne remporta que quelques baiſers pris par force, & qu'elle en fut quite pour la peur:

Non (t) tamen è ſaſto frudtum tulit ille petitum,
Excepto redii paſſa timore nihil:
Oſcula luctanti tantummodo pacta proterva
Abſtulit: ulterius nil habet ille mei.

Elle avoüe cependant que Theſée étoit fort jeune (*ſ*). Ovide a obſervé le *decorum* en la faiſant parler de cette maniere; mais il ne l'obſerve pas moins quand il introduit une autre femme qui croit qu'Helene mentoit:

Illam (t) de patria Theſeus, (niſi nomine fallor)
Neſcio quis Theſeus, abſtulit ante ſua.
A juvene & cupido credatur reddita virgo.
Unde hoc comperetim tam bene, quæris? amo.
Vim licet appelles, & culpam nomine veles;
Quæ toties rapta eſt, prabuit ipſa rapi.

(*D*) *Les Grecs maſſacrerent...* Deïphobus... favoriſez par Helene.] Voyez dans Virgile l'état pitoyable (*r*) où l'on mit le corps de Deïphobus, & la maniere dont ſa femme le trahit:

Sed me fata mea, & ſcelus exitiale Lacænæ,
His merſere malis: illa hæc monumenta reliquit.
. . . . . .
. . . . . (*ſ*) *Flammam media ipſa tenebat*
Ingentem, & ſummâ Danaos ex arce vocabat.
Tum me conſectum curis, ſomnoque gravatum,
Infelix habuit thalamus; preſſitque jacentem
Dulcis
Deïphobum vidit, lacerum crudeliter ora: Ora manuſque ambas, populataque tempora rapto Auribus, & truncas inhoneſto vulnere nares. *Virg. Æneid. l. 6. v. 495.* (*r*) *Ibid. v. 511.* (*ſ*) *Ibid. v. 518.*

(*p*) Θησέως δὲ ἀπελθόντος ἐς Ἅιδου τὴν Διὸς γυναῖκα ἁρπάσαντος Ἑλένην, ἀπέστησαν οἱ ἀδελφοὶ Κάστωρ καὶ Πολυδεύκης τὴν Ἀφίδνων πόλιν· ἔλεγον γὰρ ἀνυθησιεῖν τὸν πόλεμον, ἤν πάρῃ Θησέως ἀπαιτῶν. Theſei & Helenæ. Jove natæ Iphigenia, eamque ſoror Helenæ Clytemneſtra educavit, Agamemnoni dicens ſe poteriſſe: nam Helenam fratribus auferentibus virginem ſe à Theſeo diſceſſiſſe ajebat. *Nicander lib. 4. Alexiarum apud Anton. Liberal. cum narrat. 27.*

(*q*) *Ubi ſupra pag. 483.*

(*r*) *Ovidius epiſt. Helenæ ad Paridem.*

(*ſ*) Et juvenem fatti præmaturè patet. *Ib.*

(*t*) *Ovid. in epiſt. Oenones ad Paridem.*

(*u*) Atque hic Priamiden laniatum corpore toto

en cela favorisez par Helene autant qu'ils eussent pu le souhaiter. Menelas se comporta en bon homme, il se (*E*) reconcilia sans beaucoup de peine avec sa femme, & la ramena chez lui fort humainement. Après qu'il fut mort elle fut contrainte de prendre la fuite, & de se retirer dans l'Ile de Rhodes, où (*F*) elle perit malheureusement; car on la pendit à un arbre. Les (*G*) dereglemens de sa

Dulcis & alta quies, placidæque similLima morti.
Egregia interea conjux arma omnia telIis
Emovet, & fidum capiti subduxerat ensem:
Intra tecta vocat Menelaum, & limina pandit.
Scilicet id magnum sperans fore munus amanti,
Et famam exilii veterum sic posse malorum.

Elle crut que ce barbare sacrifice étoit necessaire pour apaiser le courroux de Menelas; elle eut mieux jugé des choses, si elle avoit fait moins d'attention sur l'énormité de sa faute, que sur la debonnaireté de ce Prince Grec.

(*E*) *Menelas.... se reconcilia sans beaucoup de peine avec sa femme.*] Ce pauvre cocu fut si simple, qu'il s'imagina que sa femme sechoit de douleur dans la maison de Priam; & (*a*) c'étoit le (*a*) principal motif qui le poussoit à la conquête de Troye. On a eu fort bonne grace de lui reprocher que sa flamme conjugale presque éteinte, se ralluma dès qu'Helene l'eut quité pour s'attacher à un autre homme:

(*a*) Μάταιος δὲ ἦτο θυμῷ τιναχθείς. Ἔλεγε δ' ἐρωτικῶς τὰ εἰκότα τὸν Μενέλαον. Maxime vero cupiebat animo ulcisci Helenæ raptumque geminum. *Homer. Iliad. lib. 2. v. 96. descript.* Voyez les Penſees ſur les Cometes n. 237. pag. 717.

Actius Hermionen idèo dilexit Oreſtes,
Eſſe quod alterius coeperat illa viri.
Quid Menelae doles? ibas ſine conjuge Creten,
Et poterat nupta lætus abeſſe tua:
Ut Paris hanc raperet, tum demum uxore careve
Non poteſ, alterius crevit amore tuus.

Il faloit que l'antiquité fût fortement perſuadée de la debonnaireté des maris cocus, puis qu'elle nous a repreſenté le Dieu Vulcain ſi facile envers ſa femme. „Le (*b*) Dieu de nôtre Poëte quand il ſurprint avec ſa femme „l'un de ſes compaignons, ſe contenta de leur „en faire honte.... & ne laiſſe pourtant de „s'échauffer des molles careſſes qu'elle lui of„fre, ſe plaignant qu'elle foit pour ce entrée „en defiance de ſon affection:

„ (*c*) *Quid cauſas petis ex alto? fiducia ceſſit*
„ *Quo tibi Diva mei?*

„Voire elle luy fait requeſte pour un ſien baſ„tard, (*d*) *Arma rogo genitrix nato*, qui luy eſt „liberalement accordée: & parle Vulcan d'Æ„neas avec honneur: (*e*) *Arma acri facienda vi„ro*.... d'une humanité à la verité plus qu'hu„maine. Et cet excez de bonté, je conſens „qu'on le quitte aux Dieux: (*f*) *Nec divis homo „mines componier æquum eſt*.... Ces paroles de Montagne ſont trop ingenieuſes, pour deplaire ici aux connoiſſeurs. Mais pour ne rien diſſimuler, il faut que je diſe qu'il s'eſt trouvé des perſonnes aſſez officieuſes pour faire l'honneur à Menelas, de l'armer de reſſentiment contre l'infidelité d'Helene. Dans les Troades d'Euripide il la menace de la tuer; & c'eſt à elle à ſe ſervir de toutes ſortes d'excuſes pour obtenir ſon pardon. Elle dit entre autres choſes qu'après la mort de Paris, elle tâcha pluſieurs fois de ſortir de Troye pour ſe retirer au camp des Grecs; & qu'elle fut ſurpriſe par les ſentinelles, lors qu'elle vouloit deſcendre des murailles par une corde. Elle ajoûte que Deïphobus l'épouſa par force. Pauſanias (*g*) fait mention d'une ſtatuë de Menelas pourſuivant Helene l'épée à la main, pour la tuer quand Troye fut priſe.

(*b*) *Monsagne, Eſſais, livre 3. chap. 5. p. m. 538.*

(*c*) *Virgil. Æneid. lib. 8.*

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Cat. ad Mal.*

(*F*) *Où elle perit malheureuſement.*] Nicoſtrate & Megapenthe batards de Menelas, l'avoient chaſſée de Lacedemone. Elle ſe retira chez Polyxo ſa parente, veuve de Tlepoleme Roi de Rhodes, & Regente du Royaume pendant la minorité de ſon fils. Polyxo ſe ſouvenant que ſon mari étoit mort au ſiege de Troye, & qu'ainſi elle ne pouvoit regarder Helene que comme la cauſe de ſon veuvage, reſolut de ſe venger; & pour cet effet pendant qu'Helene étoit au bain, elle y envoya des femmes habillées en Furies qui la pendirent à un arbre. Les Rhodiens voulant immortaliſer cet accident, bâtirent un temple qu'ils apellerent le Temple d'*Helene Dendritis*. C'eſt Pauſanias (*b*) qui m'aprend cela. L'Auteur d'Athenes ancienne & nouvelle a raiſon de dire (*i*), que *mille gens parlent de la belle Helene qui ne ſavent pas qu'elle fut pendüe*. On a tort de dire dans le Dictionaire de Moreri, que *l'une des compagnes* d'Helene la fit mourir. Vous trouverez dans Photius (*k*) qu'elle s'étrangla elle-même, & qu'auprès du chêne auquel elle ſe pendit, il croiſſoit une herbe qu'on nomme *Helenetion*, qui rendoit querelleux ceux qui en mangeoient. Pline attribuë de tout autres qualitez à cette herbe: (*l*) elle embelliſſoit les femmes, & rendoit gais ceux qui en mettoient dans leur vin. Il remarque (*m*) qu'on diſoit qu'elle étoit née des larmes d'Helene. Vous trouverez dans le même Photius (*n*) que Thetis fit mourir Helene pendant le retour des Grecs, & ſelon d'autres, qu'elle alla avec Menelas dans la Cherſonneſe Taurique pour chercher Oreſte, & qu'ils y furent immolez tous deux par Iphigenie. J'ai lu dans Vigenere (*o*) qu'Herodore raconte, que Nicoſtrate & Megapenthus chaſſerent Helene, & qu'elle ſe retira à Rhodes chez Polypo veuve du Roi Tlepolemus, & que les Demoiſelles de Polypo haïſſant Helene, *de ce qu'elle avoit été cauſe de la mort de leur feu Seigneur, un jour qu'elle s'étoit allée ébatre en un verger ſans leur maîtreſſe, la pendirent & étranglerent à un des arbres.* Je n'ai rien trouvé de cela dans Herodote.

(*g*) *Pauſanias lib. 5. pag. 166.*

(*i*) *Pag. m. 63.*

(*k*) *Photius pag. 479. ex Ptolem. Hephaſtio.*

(*l*) *Plin. lib. 21. c. 21.*

(*m*) *Ibid. c. 10.*

(*n*) *Photius ibid.*

(*o*) *Sur la Proteſilas de Heroïde fol. 235. verſo edit. in 4.*

(*G*) *Les dereglemens de ſa vie.*] Pluſieurs Auteurs (*p*) *l'ont blâmée de lubricité; mais ſur* (*q*) *Mexitous Lycophron en ſa Caſſandre, où il l'apelle ωμόγαμον, c'eſt-à-dire femme de cinq maris. Euripide en la tragedie d'Andromaque fait ainſi reprocher à Hermione fille d'Helene le vice de ſa mere, Μὴ τλαῖ τοιοῦτον τῇ φιλανδρείᾳ γένος ζῆν· σωφρονεῖν, Ne tâche point de ſurpaſſer ta mere, En cet amour par trop deſordonné, Qui la faiſoit courir après les hommes.... Plutarque ſur le même Hephaſtion dans Photius rapporte une hiſtoire fort particuliere, qui fait foi de l'impudicité d'Helene.* Le fait eſt qu'*un certain Arcadien nom-*

(*p*) *Savoie Theſee, Menelas, Paris, Deïphobus & Achille.*

(*q*) *Ovid. epiſt. heroïd.*

sa vie n'empêcherent pas qu'on ne lui rendît les (*H*) honneurs divins après sa mort, & qu'on ne lui attribuât des miracles. Il n'est point vraisemblable que Paris ait attendu (*I*) à jouir d'elle qu'ils fussent abordez dans une Ile. On dit neanmoins

mé Peritanus, rencontrant Helene avec Paris Alexandre au pais d'Arcadie, eut affaire avec elle. Mais Paris pour le chastier de ces adultere, luy coupa les parties dés honnes pour la generation. De là vient qu'en Arcadie ceux qui sont ainsi chastiez s'appellent Perinanes. Lycophron a fait bien pis que de la nommer la femme à cinq maris; on pretend qu'il l'a nommée colombe à cause de sa lascivetè, & chienne à cause de son impudence, ou à cause qu'indifferemment elle se donnoit à plusieurs (*a*). Je ne voy point que ceux qui tachent d'excuser Helene, alleguent d'autre raison que celle-ci; c'est (*b*) que les Dieux la pousserent à fuivre (*c*) Paris. Il n'y a point de crime qu'une telle apologie ne fût capable de justifier; mais j'avoue qu'en prenant le tour du Scholiaste d'Homere, on pourroit faire une bonne apologie. Voici ce qu'il dit.

„ (*d*) *Alexandre fils de Priam partant d'Asie alla*
„ *en Lacedemone, où il fit dessein de ravir Helene*
„ *qui l'avoit logé dans son palais. Mais elle qui es-*
„ *toit bien nourrie, & qui aymoit son mary, n'y*
„ *voulut jamais consentir, disant qu'elle preferoit*
„ *un mariage legitime à un honteux adultere, &*
„ *qu'elle aimoit mieux demeurer avec Menelaüs.*
„ *Ainsi Paris ne pouvant rien avancer, on dit que*
„ *Venus s'avisa d'une ruze, qui fut de changer la*
„ *figure d'Alexandre en la semblance de Menelaus,*
„ *& trompa Helene par ce moyen: car croyant*
„ *que ce fust le vray Menelaus, elle ne fit point*
„ *de difficulté de le suivre, & d'aller jusques vers*
„ *ses navires, où Paris l'ayant fait entrer, mit in-*
„ *continent les voiles au vent.* Eustathius aussi „ sur le mesme livre d'Homere, touche cette „ histoire, & remarque que Penelope se gouverna bien plus prudemment; car encor qu'il „ luy semblast qu'elle reconnoissoit Ulysse, si „ est-ce neantmoins qu'elle ne luy fit aucune „ caresse, & ne voulut point coucher avec luy, „ jusques à ce qu'il luy eust dit beaucoup de „ particularitez, & qu'il luy eust donné plu„ sieurs marques, pour l'asseurer qu'il étoit „ vrayement son mary, & qu'elle ne pouvoit „ estre trompée (*e*).

(*H*) *Les honneurs divins . . . . & qu'on ne lui attribuât des miracles.*] J'ai déjà parlé du temple que les Rhodiens lui consacrerent. Pausanias (*f*) fait mention de celui qu'on lui fit bâtir au païs de Lacedemone. Quant à ses miracles, il suffit de dire qu'elle aveugla Stesichore (*g*) qui l'avoit osé medire d'elle dans ses poëtes, & qu'elle lui rendit la vuë (*h*) dès qu'il eut chanté la Palinodie. Elle donna une beauté extraordinaire à une fille très-laide, que l'on portoit dans son temple chaque jour (*i*). Voyez l'article d'Achille, où nous avons dit qu'elle étoit femme d'Achille dans l'autre monde, & qu'elle s'y favoit faire valoir. Voyez aussi Isocrate au panegyrique d'Helene; vous y trouverez qu'elle agnit non seulement l'immortalité, mais aussi une puissance divine, dont elle se fervit pour mettre ses freres & son mari au nombre des Dieux: de sorte que si Castor & Pollux étoient capables de secourir ceux qui pendant les tempêtes leur adreſſoient des prieres, c'étoit parce que leur sœur les orna de cette puissance, afin de prouver à toute la terre la metamorphose qu'elle avoit faite sur eux. Ils étoient dans le sepulcre, & elle leur confera la divinité (*k*). Ce qu'il y a de lotiable, c'est qu'ayant conferé la meme grace à Menelas, elle voulut demeurer avec lui éternellement (*l*). Isocrate allegue en preuve la pratique des Lacedemoniens, qui offroient des sacrifices à Menelas & à Helene, non pas comme à des Heros, mais comme à des Dieux. C'étoit à Therapne qu'ils leur rendoient les honneurs divins, comme l'obſerve le même Auteur. Mais Pausânias ne dit point qu'il y eût un Temple d'Helene dans cette ville: il dit (*m*) seulement que celui de Menelas y étoit, & qu'on croyoit que Menelas & Helene y étoient enſevelis.

Je voudrois que Theodoret se fût fondé sur Isocrate, & non pas sur Euripide, pour reprocher aux Payens qu'ils avoient mis Helene si fameuse par ses adulteres au nombre des Dieux, car encore qu'Euripide ait feint que cette femme ne mourut pas, mais qu'elle fut élevée au ciel par une faveur des Dieux, & gratifiée de l'immortalité, il ne s'enſuit pas que ç'ait été le sentiment des Payens. Les Epiſodes d'une tragedie étoient tellement en la main du Poëte, qu'à moins d'en favoir d'ailleurs la verité, on ne les prenoit que pour la fiction particuliere de l'Auteur de la tragedie. Je raporte les paroles de Theodoret, (*n*) *Καὶ τὸν Εὐριπίδην ἡ, μετὰ τὸν περιφανῆ τῶν πραγμάτων ἔλεγχον, ἐν Μενέλεω χαμαιτύπῃ μοιχείαν, ἢ Μενέλεω γαμετὴν, οὐ τὴν ἀρετὴν, ἢ φησιν εὐφημεῖσθαι, ἀσεβοῦσαν.*

(*I*) *Que Paris ait attendu à jouir d'elle qu'ils fussent.*] Homere qui lui donne cette patience ne lui faiſoit guere d'honneur, selon les principes des gens galans (*o*). Or voici à quel propos il conte cette circonſtance de lieu. Paris vainCu par Menelas eſſuyoit mille durs reproches de la part d'Helene. Il la pria de ne le pas inſulter, & de venir au lit avec lui, sous prétexte que jamais il n'avoit ſenti un tel feu d'amour, non pas même lors qu'il jouit d'elle la premiere fois dans l'Ile de Cranaé. Là-deſſus il ſe leva de ſon ſiege pour s'aller coucher, & fut ſuivi de la belle Helene ſans aucune repugnance.

(*p*) *Οὐ γάρ πω τόσ' ἐμὸν θυμὸν ἔρως ἀμφεκάλυψεν,*
Οὐδ' ὅτε τὸ πρῶτον Κραναὴν ἐμίγημεν Φιλότητι ἠδὲ νόῳ περ.
Νῦν δὲ σὲ μαλθάσσει, καί μ' ἀργαλέως ἀμφιδέδηε.
Ἦ μὲν ἔφη, ἀδρὴν δὲ λάβ' ἀμφαφόωσα γυναῖκα.
Now even unquam me ſic amor mentem complexus eſt,
Ne tunc quidem quando te pridem Lacedemone ex amabili
Navigabam rapta in tranſeuntibus pontum navibus,
Inſula

(*k*) *Τὴν ἀθανασίαν ἐδωκαν αὐτοῖς παρὰ τοῦ Διὸς, ἀντιμισθίαν ἀντὶ τῆς εὐσεβείας τῆς πρὸς τοὺς γονεῖς. Ἐκείνη δὲ τὴν παρὰ τοῦ Διὸς δωρεὰν ἀντιδίδωσι τοῖς ἀνδράσιν, ἐκ τῆς ἀφ' αὐτῶν εὐσεβείας.* Fratres, qui fato jam consecrantur, inter Deos retulit. Cui remunerationi cum auctoritatem & fidem afferre veller, honores ita memoratis ei dedit, ut in mari conſpectis, periclitantibus ſecurent, quicunque ipſos pie invocarint. *Hieratica Helenæ encomio. p. m. 320.*

(*l*) *Θέλει δὲ ἀεὶ ἐκείνη παρ' ἐκείνοις ἐνδιατρίβειν, ἐπειδὴ καὶ παρ' ἐκείνοις ἀπέθανεν.* Mortalem ejus formam divinitate mutarit, eumque contubernalem ibi & aſſeſſorem in omne ævum conſtituerit. *Id. ib.*

(*m*) *Pauſan. lib. 3. pag. 102.*

(*n*) *Theodor. therap. ſerm. 3.*

(*o*) *Voyez les Nouvelles de la Republ. des lettres, Janvier 1687. pag. 68.*

(*p*) *Homer. Iliad. lib. 3. v. 442.*

(*a*) *Voyez Cameron & Meurſius ſur le vers. 87. de Lycophron.*

(*b*) *Voyez Homere au 23. de l'Odyſſée & Euripide dans les Troades, & dans l'Andromaque. apud Meziriac ib. pag. 486. & 487.*

(*c*) *Voyez la remarque T.*

(*d*) *In 23. lib. Odyſſ. apud Meziriac pag. 487.*

(*e*) *Voyez les reflexions du Critique de Maimbourg ſur l'avanture d'Athenes.* Nouvell. lettres pag. 284. *Voyez auſſi pag. 377. 378.*

(*f*) *Pauſan. lib. 3. pag. 96.*

(*g*) *Id. ib. pag. 102.*

(*h*) *Suidas in voce Στ. & ante ipſum Iſocrates in Helenæ encomio.*

(*i*) *Herodot. lib. 6. c. 61.*

(*k*) *Τὴν ἀθανασίαν ἐδωκαν αὐτοῖς παρὰ τοῦ Διὸς, ἀντιμισθίαν ἀντὶ τῆς εὐσεβείας τῆς πρὸς τοὺς γονεῖς. Ἐκείνη δὲ τὴν παρὰ τοῦ Διὸς δωρεὰν ἀντιδίδωσι τοῖς ἀνδράσιν, ἐκ τῆς ἀφ' αὐτῶν εὐσεβείας.* Fratres, qui fato jam conſecrantur, inter Deos retulit. Cui remunerationi cum auctoritatem & fidem afferre veller, honores ita memoratis ei dedit, ut in mari conſpectis, periclitantibus ſecurent, quicunque ipſos pie invocarint. *Hieratica Helenæ encomio. p. m. 320.*

(*l*) *Θέλει δὲ ἀεὶ ἐκείνη παρ' ἐκείνοις ἐνδιατρίβειν, ἐπειδὴ καὶ παρ' ἐκείνοις ἀπέθανεν.* Mortalem ejus formam divinitate mutarit, eumque contubernalem ibi & aſſeſſorem in omne ævum conſtituerit. *Id. ib.*

(*m*) *Pauſan. lib. 3. pag. 102.*

(*n*) *Theodor. therap. ſerm. 3.*

(*o*) *Voyez les Nouvelles de la Republ. des lettres, Janvier 1687. pag. 68.*

(*p*) *Homer. Iliad. lib. 3. v. 442.*

neanmoins qu'il fit bâtir dans cette Ile un monument de sa premiere jouïssance. On ajoûte que Menelas (*K*) ne detruisit point ce monument, il se contenta d'y marquer qu'il avoit tiré raison de l'injure. Un Auteur * moderne ne paroît pas avoir bien compris la pensée de Menelas. Quelques Auteurs disent que Paris (*L*) ne garda guere sa proye. On a debité bien des fables

* Voyez la remarque *K.* lettre *b.*

Insulâ vero in Cranaë missus sum amore & concubitu :
Sicut te nunc amo, & me dulce desiderium capit.
Dixit, & præibat in lectum ascendens, simul autem sequebatur uxor.

On a donné à Jason une patience encore plus admirable que ne le feroit celle de Paris ; & cela fait qu'on ne fauroit voir à quoi les Romanistes employent leur jugement. Ne devoient-ils pas fur toutes choſes s'attacher à la vraiſemblance? Et ne la violent-ils pas, lors qu'ils ſuppoſent d'un côté que Medée eſt ſi amoureuſe de Jaſon, qu'elle ſe porte pour l'amour de lui aux plus grans crimes, & de l'autre qu'elle paſſe pluſieurs mois auprès de lui ſans conſommer le mariage? Remarquez même qu'il n'auroit pas été conſommé ſi-tôt ſans l'avis qu'on donna (*a*) à Jaſon.

(*a*) Quem cum interrogaret Arete, quidnam eſſet judicaturus, reſpondit Alcinous, Si virgo fuerit Medea, præſenti redituram: ſin autem mulier, conjugi. Hoc cum audivit Arete à conjuge, mittit nuntium ad Jaſonem ; & is in Medeam nocta in antro deflorat. virginavit. *Hygin. cap.* 23. *p.m.* 60.

(*K*) *Que Menelas ne detruiſit point ce monument.*] Voici une choſe qui diſculperoit Homere, ſi elle étoit veritable. On pretend que (*b*) *ſur le rivage de la terre ferme qui eſt vis-à-vis* de l'Ile de Cranaë, il y avoit un temple de Venus que Paris *avoit fait bâtir après cette agreable conquête. . . . pour marquer les tranſports de ſa joye & de ſa reconnoiſſance. Il donna à cette Venus l'attribut de* Migonitis, *& nomma ce territoire* Migonion, *d'un mot qui ſignifioit l'amoureux myſtere qui s'y étoit paſſé. Menelas, le malheureux époux de cette Princeſſe, dix-huit ans après qu'on la luy eut enlevée, vint viſiter ce temple, dont le terrain avoit été le temoin de ſon malheur, & de l'infidelité de ſa femme. Il ne le ruina point, il y fit mettre ſeulement aux deux coſtez de la ſtatuë de* Venus, *les images de deux autres Déeſſes, celle de Theſis, & celle de la Déeſſe Praxidicé, comme qui diroit la Déeſſe des chaſtimens, pour montrer qu'il ne laiſſeroit pas l'affront impuni. Mais il n'eut pas le bien de ſe vanger d'Helene ; elle luy ſurvêquit.* L'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres ayant cité ce paſſage, y joignit la reflection que voici, (*c*) *Ces dernieres paroles fourniroient une occaſion de Critique à qui la voudroit chercher ; car il eſt indubitable que* 18. *ans après qu'Helene eut été enlevée, Menelas s'étoit vangé auſſi amplement qu'il l'avoit voulu par la ruine du Royaume de Priam le pere du Ravisſeur. Il eſt donc fort apparent que cette image de la Déeſſe Praxidicé ne ſe rapportoit pas à une vengeance à venir, mais à une vengeance déjà priſe, & il n'eſt point apparent qu'elle euſt relation à quelque deſſein de punir Heleine ; car ſi Menelas ne ſe fuſt point reconcilié de bonne foi avec ſa femme, il n'auroit pas attendu ſi long temps à la châtier. L'Hiſtoire de ce ſiecle-là porte que cette artificieuſe femme fit la paix avec ſon mari, la nuit même que les Grecs s'emparerent de la ville, & cela eſt fort vraiſemblable, après le carnaſtre que l'on a donné au bon Menelas dans l'Iliade.* Quoi qu'il en ſoit, je ne veux ni ſoutenir d'un côté qu'il n'y avoit point proche de l'Ile de Cranaë un temple de Venus Migonitis, ni avoüer de l'autre que Paris l'ait fait bâtir pour la raiſon qu'on en donne. Je m'en tiens à la vraiſemblance : elle porte violemment à s'imaginer que Paris jouït d'Helene avant qu'il ſortît de Lacedemone. Qui l'en auroit empêché? Menelas étoit dans l'Ile de (*d*) Crete; ſa preſence n'eût pas empeché Helene de faviſer le bel hôte qui lui en contoit : ſon abſence (*e*) étoit encore plus incapable de l'en empêcher. Paris n'étoit point timide auprès des Dames : Helene avoué qu'il n'eût pas été retenu comme Theſée, qui n'avoit fait autre choſe que la baiſer :

(*b*) Strabo, lib. 13. pag. 604. Notez qu'on ſe ſert de ſes paroles tant parce qu'il écrit bien, que parce qu'elles fourniſſent une occaſion de critique. Les faits qu'il rapporte ſont tirez de Fauſtus lib. 3. pag. 105.

(*c*) Nouv. de la Republique des lettres, Janvier 1687. pag. 67.

(*d*) Ovid. epiſt. Helen. ad Paridem. Cultiùs, de rapta Helena.

(*e*) Voici comment Paris ſe mocque de cette abſence : Sed tibi & hoc ſuadet reſpublica, non voce, maritus : Neve ſui furtis hoſpitis obſtet, abeſt. Non habuit tempus, quo Creſſia regna videret, Aprius, & mirâ calliditate virum ! *Ovid. Heroïdes, epiſt. Paridis ad Helen.*

(*f*) *Sed tua nequitia eſt, nenbis contenta fuiſſet,*
Di melius ! ſimilis non fuit ille tui,
Reddidit intactam.

Paris la preſſa un jour ſi vivement qu'elle prit la fuite; elle perdit alors l'un de ſes ſouliers : le lieu où elle le perdit étoit à Sparte, & fut nommé *Sandalion* à cauſe de ce ſoulier (*g*).

(*L*) *Que Paris ne garda guere ſa proye.*] On pretend (*h*) qu'il fit voile vers l'Egypte, & qu'il aborda à l'embouchure du Nil nommée Canope, où il y avoit un temple d'Hercule qui ſervoit d'aſyle aux eſclaves fugitifs. Quelques eſclaves de Paris s'y étant refugiez firent ſavoir à Menelas. On ajoûte (*i*) que Paris n'avoit pas joüi de cette femme que depuis ſon arrivée en Egypte. C'eſt un conte déjà refuté. Je ne ſai pas bien comment Protée en uſa, & ſi en attendant qu'il reſtituât Helene à qui elle appartenoit, il en tira les faveurs (*k*) les plus exquiſes; je ſai ſeulement qu'Herodote (*l*) trouve fort probable qu'elle ne fut point amenée à Troye; car il ne fauroit ſe perſuader que Priam eût été aſſez aveugle, pour aimer mieux garder cette femme, qu'éviter les funeſtes ſuites d'une refus. Il croit donc que les Troyens repondirent ſincerement aux Ambaſſadeurs des Grecs qu'Helene (*m*) n'étoit point à Troye, & qu'il la ſaloit chercher en Egypte où le Roi Protée la gardoit. Les Grecs ayant pris cette reponſe pour une piquante moquerie, s'attacherent à la guerre contre les Troyens; mais quand ils eurent pris la ville ſans trouver Helene nulle part, ils crurent qu'elle étoit chez le Roi Protée ; de ſorte que Menelas fit voile de ce côté-là, & y recouvra ſa femme (*n*). Il y a une ſi énorme bigarrure de variations dans les Auteurs Mythologiques, que je ne m'étonne pas que Servius (*o*) ait raporté 1. que Theſée ayant enlevé Helene la remit à Proteus Roi d'Egyp-

(*g*) Ptolemæus Hephæſt. apud Photium, *p.* 480.

(*h*) Voyez Natalis Comes, lib. 6. cap. 13. p.m. 678. Il cite auſſi Herodot., & remarque que la tempeſte contraignit Paris à relâcher en Egypte.

(*i*) Quam deportavit Paris in Ægyptum, atque ibi primum ſibi conjugalia fit. *Id. ib.*

(*k*) Helene le nie dans le prologue de la Tragedie d'Euripide intitulée Helene: *mais ſon temoignage là-deſſus eſt nul.*

(*l*) *Herodot. lib.* 2. *cap.* 120.

(*m*) *Id. ibid. cap.* 118.

(*n*) *Id. ibid. & cap.* 119.

(*o*) *Servius in hæc verba Virgilii Æneid. lib.* 12. *verſ.* 262. Atrides Protei Menelaus ad uſque columnas.

bles (*M*) ſur la naiſſance d'Helene, je veux dire ſur l'œuf dont on pretend qu'elle

(*a*) *Voyez Canterus & Meurſius ſur Lycophron, verſ.* 113.

(*b*) Ἴσμα δὲ μυκησθεὶς, ἀπὸ τ᾽ νικᾷ θεὰς, Ἑλένης μνηστῆρ᾽, πάμι᾽ Ἀλεξάνδρῳ λαχὼν, διδοὺς, ἃ τὴν ἀληθῆ λάβοι Ἑλένην ἰδεῖν τινα, τὴν ἐν Σπάρτῃ τρόφιν Πρωτέως τοιάνδ᾽ ἔπεμψε. Sed Juno moleſte ferens, quod non victiſſet Dea, Irritum fecit meum conjugium Alexandro: Dedit enim mihi me: ſed aſſimilatam mihi Imaginem vivam, ſub cœlo compactam. Filio regis Priami. *Euripid. in prologo Helenæ.*

(*c*) Εἰ ἐστὶ τὰ τῆς Ἑλλάνος αἰσχρὰ οὐ τῶν ἐν Τροίᾳ Σπαρτιατῶν φυγὴ γυναῖκα περιφερόντων ἀγωνίᾳ τῇ ἀληθείᾳ. Quemadmodum Steſichorus Trojanos, inquit, verè ſignaros Helenæ de imagine ipſius invicem decertaſſe. *Plato de republica lib. 9. p. m.* 738.

(*d*) *Athen. lib.* 2. *cap.* 16. *p.* 57.

te, & que Menelas la retira d'entre les mains de Proteus après la guerre de Troye; de ſorte que la cauſe de la guerre de Troye ne fut point l'enlevement d'Helene par Paris, mais l'injure que les Troyens firent à Hercule, en ne le voulant pas recevoir lors qu'il cherchoit Hylas. 2. Qu'Helene fut retirée d'entre les mains de Proteus à qui Theſée l'avoit remiſe, & qu'elle paſſa au pouvoir de Menelas à qui Paris l'enleva.

J'ai oublié d'obſerver que Protée ne renvoya point Paris, ſans lui laiſſer quelque ſorte de conſolation, car il lui rendit (*a*) le portrait d'Helene. L'un des Commentateurs de Lycophron aplique très-mal à cela ce que dit Helene (*b*) dans Euripide, que Junon pour punir Paris qui ne lui avoit point donné le triomphe de la beauté, fit qu'au lieu d'Helene il n'eut qu'une image vivante de cette belle, laquelle image fut formée dans les airs. Chacun voit que la difference entre ces deux choſes ne conſiſte pas, comme veut Canterus, en ce que Protée eſt l'acteur dans l'une, & Junon dans l'autre. On peut voir auſſi que Junon oublia l'eſprit de vengeance dans cette rencontre: Paris étoit auſſi heureux avec une image vivante d'Helene, qu'il l'auroit été avec Helene. Je me ſouviens d'avoir lu (*c*) que le Poëte Steſichore diſoit, que les Troyens ne conoiſſant pas la vraye Helene, diſputoient entre eux touchant ſon portrait. C'eſt ſelon la penſée de quelques Libertins une image des diſputes de religion.

(*M*) *Bien des fables ſur la naiſſance d'Helene.*] On ne ſe contenta pas de dire qu'elle étoit née d'un œuf, on ajoûta que cet œuf étoit tombé du ciel de la lune, & que les femmes de ce païs-là ſont des œufs d'où il naît des hommes 15. fois plus grands que ceux qui habitent la terre. Nous ſavons cela par Athenée, (*d*) qui dit ſur la foi d'Herodore d'Heraclée, que Neocles de Crotone l'avoit publié dans quelqu'un de ſes Ouvrages. Voici quelques fauſſes citations concernant cette chimere. Coelius Rhodiginus (*e*) au lieu d'*Herodore*, a dit *Herodote*. Cette faute a été copiée par (*f*) Salmuth. Qui ne riroit en conſiderant ces paroles d'un Medecin Eſpagnol? (*g*) *Nonne admirabilius & adhuc in tota naturæ majeſtate rariſſimum, quod mulieres quaſdam produxerit, quæ non more aliarum ſutus, ſed ova edant ac incubent, ex quibus homines naſcantur, qui ad gigantæum proceritatem excreſcant? Et tamen hoc in Selenitidis mulieribus accidere referunt ex Lycoſthene* Raviſius Textor, *& ex Herodoto* Hecleotes, *ut quoque teſtatur Rhodiginus* lib. 27. cap. 17. *licet pro mera fabula hoc habeat Adrianus Junius* lib. 1. animad. cap. 15. citatus *apud Pancirolum* part. 2. memorab. titulo 2. *hiſtor. tamen cum icone exhibet.* N'eſt-ce pas bien commencer ſes citations, que de produire d'abord Lycoſthene qui vivoit au XVI. ſiecle? N'eſt-ce pas une étrange bevuë que de mettre Raviſius Textor après Lycoſthene; celui-ci plus jeune que l'autre, & l'abbreviateur de l'autre? Quel ſaut de remon-

(*e*) *Antiq. lect. lib.* 27. *c.* 17. *in fine. in Pancirolum de novis reperti. pag.* 93. *in ejuſdem jucundarum queſt. campo, queſt.* 47. *n.* 14. *p. m.* 581.

(*f*) *Salmuth. Comment.*

(*g*) *Ceſpar à Reies.*

ter tout d'un coup à Herodore? Quelle confuſion de prendre Herodore pour Herodote? Quelle fiction de nous donner un Heracleotes qui ait cité Herodote? N'eſt-ce pas trouver deux Auteurs où celui qu'on cite n'en donne qu'un, car Coelius Rhodiginus a dit nettement *Herodotus Heracleotes*? Quelle maniere de raiſonner eſt celle-ci: encore qu'Hadrien Junius traite cela de pure fable, Lycoſthene, Raviſius Textor, Herodote, Heracleotes, Rhodiginus n'ont pas laiſſé de le rapporter? Comment-eſt ce que l'autorité de ce Junius autoit arrêté les autres, lui qui a vécu après tous les autres, ſi l'on en excepte Lycoſthene? Mais revenons à Helene.

(*b*) Τὸν καλλίνικον ἡμῶν Φοῖβον μαχητὴν Ζηνὸς θεσπεσίου ὑπερμάχου ἀνέρος ἐκ πολέμου ἀπὸ κῆρα ἀμύναντα. Auricoma hanc Nedum Deum, qui Jove invicto certamine de rebus Cypriacis, *apud Hiſtiæum Amaſium, animadv. lib.* 1. *c.* 15.

Quelques anciens Poëtes ont dit qu'elle étoit fille de Jupiter & de Nemeſis, & que Nemeſis pour ſe garantir des recherches importunes de Jupiter s'enfuit par mer & par terre, & ſe deguiſa en toutes ſortes de formes, mais enfin par une force majeure Jupiter la rendit enceinte premierement de Caſtor, & de Pollux, & puis d'Helene (*b*). Nous liſons dans Pauſanias, (*i*) que ſelon l'opinion commune, Helene étoit fille de Jupiter & de Nemeſis, & quant à Leda elle n'étoit que ſa nourrice. Phidias ſe conformant à la tradition, repreſenta Leda de telle ſorte ſur la baſe de la ſtatuë de Nemeſis, qu'elle ſembloit amener Helene à cette Déeſſe. Il y en a qui diſent (*k*) que Nemeſis engroſſée par Jupiter pondit un œuf, & que Leda ayant trouvé cet œuf le couva, & en fit éclorre Caſtor & Pollux & Helene. D'autres (*l*) diſent que Jupiter ne pouvant venir à bout de Nemeſis, fit prendre à Venus la forme d'un aigle, & ſe metamorphoſa en un cygne qui ſe fuyoit devant cet aigle. Il s'alla poſer ſur le giron de Nemeſis, & y fut très-bien reçu: la belle l'embraſſa & s'endormit. Le pretendu cygne profitant de ce ſommeil jouït d'elle, & parce qu'il le fit ſous la forme d'un oiſeau, l'ordre (*m*) voulut que Nemeſis pondît un œuf. Mercure prit cet œuf, & le porta à Lacedemone, où il le jetta au ſein de Leda. Ainſi fut produite la belle Helene: ce fut la raiſon pourquoi Leda la prit pour ſa fille. Auſone (*n*) a ſuivi la diſtinction que l'on mettoit entre Nemeſis & Leda.

(*i*) *Pauſanias lib.* 1. *p.* 32.

(*k*) *Interpres Callimachi apud Hadrian. Junium ibid.*

(*l*) *Hygin. Aſtronom. lib.* 2. *c.* 8.

(*m*) Nemeſis auem tem ut que avium generi eſſet junctа menſibus actis ovum procrevit, quod Mercurius auferens detulit Spartam, & Ledæ fidenti in gremium projecit, ex quo naſcitur Helena, cæteras corporis ſpecie præſtans, quam Leda ſuam filiam nominavit. *Hygin. ibid.*

Illos tergemino (*o*) *naſci quos cernis ab ovo*
Patribus ambiguis & matribus aſſere natos.
Hos genuit Nemeſis: ſed Leda puerpera ſovit:
Tyndareus pater his, & Jupiter. Hic putat, hic ſcit.

Voilà bien des Auteurs pour ce ſentiment: mais il n'y en a pas moins qui diſent que Leda fut la vraye mere d'Helene. Le même Hygin que j'ai cité ayant dit qu'il y avoit auſſi une tradition, que Jupiter convertí en cygne eut à faire avec Leda, ajoûte qu'il n'a rien à prononcer là-deſſus, *de quo in medio relinquimus* (*p*). C'eſt qu'il voyoit autant de raiſons d'un côté que d'autre. Theon d'Alexandrie remarque que Jupiter converti en cygne coucha

(*n*) *Auſon. epigramm.* 50.

(*o*) *Ce mot fait voir qu'Auſone parle auſſi d'Helene, & qu'il ne* Conſentit & Auſonius poëta de Caſtore & Polluce loquente.

(*p*) *Hygin. ibid.*

falsit pas dire, comme a fait Hadrien Junius ubi ſupra,

qu'elle fut éclose. Les inventions (*N*) que l'on attribuë à ſa plus fidele ſervante ſont un titre d'infamie. Si les Auteurs qui ont parlé d'elle avoient été bons Chronologues, la durée de ſa beauté (*O*) ſeroit prodigieuſe; & il faudroit dire

(a) *Theon Alexandrinus in Aratei commentariis apud Hadr. Junium ibid.*

cha avec Nemeſis, ſelon quelques-uns, & avec Leda, ſelon quelques autres, & qu'Helene, Caſtor & Pollux nâquirent de l'œuf que Leda pondit (*a*). Pauſanias qui comme on l'a vu raporte la tradition qui concerne Nemeſis, raporte en un autre endroit (*b*) la tradition qui concerne Leda, & il remarque même qu'on en voyoit un monument dans un temple de Lacedemone (*c*); car on y voyoit à la voute un œuf ſuſpendu & attaché à des rubans, lequel paſſoit pour celui de Leda. Iſocrate parle plus poſitivement. Il reconoît deux metamorphoſes de Jupiter en Cygne, l'une par raport à Nemeſis, l'autre par raport à Leda (*d*), & cela étant il n'y a nul doute qu'il n'ait pretendu qu'Helene nâquit de la ſeconde metamorphoſe. Euripide dans la tragedie d'Oreſte aſſûre très-nettement que Leda étoit la mere d'Helene, & il donne à celle-ci les épithetes d'*ἀφτόβοτος* & de *κυκνόπτερος*, qui marquent la metamorphoſe de Jupiter en cygne. Je ne me fers pas de l'autorité de Plutarque, car par l'œuf de Tyndare, il peut avoir entendu celui que Mercure fut jetter au ſein de Leda. En effet il remarque que cet œuf tomba du ciel: (*e*) ainſi Hadrien Junius ne devoit pas alleguer Plutarque en faveur de la ſeconde opinion. Ovide a été bien allegué, puis qu'il introduit Leda couchée ſous les ailes d'un cygne . *Ovidius quoque Ledam recubantem facit ſub olorinis alis* (*f*). On pouvoit citer (*g*) Lucien, & le Scholiaſte (*h*) d'Homere. Ce Scholiaſte dit une choſe que bien d'autres ne diſent pas, c'eſt que l'œuf que Leda pondit, & qu'elle mit dans un coffre, y produiſit Caſtor, Pollux & Helene ſans être couvé.

Pour concilier ces deux opinions, Junius ſuppoſe que Nemeſis & Leda ſont une même perſonne, & il cite ſur ce ſujet Lactance (*i*), & le Scholiaſte d'Euripide, & Germanicus. Les paroles du dernier ſont très-claires (*k*). *Cygnum dicunt inter aſtra conſtitutum eo quod Jupiter in Cygnum transfiguratus evolaverit in Rhamnuntem Attice regionis, ibique compreſſerit Nemeſin quæ & Leda dicitur, ut refert Crates tragediarum ſcriptor, quæ enixa eſt ovum, unde nata eſt Helena.*

Je ne finirai point cette remarque, ſans dire que Jupiter qui avoüoit pour ſes fils pluſieurs garçons, qui étoient ſortis de ſon commerce avec les femmes, ne reconut pour ſa fille que la ſeule Helene. Je parle des filles iſſues de ſes amours pour des femmes. C'eſt Iſocrate qui le dit (*l*). Je laiſſe là ceux qui pretendent (*m*) qu'Helene étoit fille de Venus, ou du Soleil & de Ledé.

(b) *Lib.* 3. *p.* 97.

(c) *Hadr. Junius erat ſatis rationi quæ Pauſaniæ est de Tempio dans la ville d'Amyclæ.*

(d) Κύκνος γενόμενος τὴν νεμέσεως μήτηρα ἐφθόρεν· τὴν δ' ἐκείνου ἀφτόβοτος ἀνέδοσαν ἐκγονον Οὐρίδι φῶτι. *Iſocrates in Helenæ encomio.*

(e) Τὸ τοῦ καλλίκαρπου τόκους φιλανθρωπίας ἀφορμὴν παρέχον Διὸς ἄωτον, τίνα ποτ' ἐφάνη ἀνάγκην ὑπομένον; *Plutarch. Sympoſ. l.* 2. *c.* 3. *p.* 637.

(f) *Hadr. Junius ubi ſupra. Voici les paroles d'Ovide:*

Fecit olorinis Ledam recubare ſub alis. *Metam. l.* 6.

(g) *In Deorum judicio, p.* m. 170. *tom.* 1.

(h) *In Odyſſ. l.* 7.

(i) *Inſtit. lib.* 1. *cap.* 21.

(k) *Germanicus Cæſar in Aratei phænomenis pag.* m. 116.

(l) *In encomio Helenæ.*

(m) *Pzol. Hephaſt. apud Photium p.* 480.

(n) *Nicolaus Leonicus Thomæus. de varia hiſtoria, lib.* 3. *cap.* 31.

inter Helena miniſtræ & famulæ fuiſſe commemorantur, qua dominam à Theſeo primum, poſtea à Paride raptam ſemper proſequuta eſt: hanc in Veneris paleſtra primam complures reperiſſe figurarum modos omnis peribet antiquitas. Voluminibus quinetiam quibuſdam editis de variis concubitus generibus perſcripſiſſe narratur, quam poſtmodum Philenis & Elephantis pervulgatiſſimæ mulieres ſunt ſecutæ, qua hujuſmodi de rebus non minus accurate quam turpiter conſcripta commentaria reliquere. Si cela eſt vrai, il en rejallit une extrême ignominie ſur la memoire d'Helene. Car il eſt probable que ſi la ſervante donnoit des leçons à ſa maîtreſſe, celle-ci lui faiſoit confidence de leur effet, & que par là Helene & Aſtyanaſſe avoient travaillé de concert à perfectionner ces maudites inventions. J'ai lu dans Photius (*o*) qu'Aſtyanaſſe deroba une ceinture brodée, que Junon avoit obtenuë de Venus pour la donner à Helene, mais que Venus l'ôta à p. 480. cette ſervante.

(o) *Photius in Ptolem. Hephaſt.*

(*O*) *La durée de ſa beauté ſeroit prodigieuſe.*] On pretend qu'Helene & Caſtor furent éclos d'un même œuf. On peut donc ſuppoſer raiſonnablement qu'Helene étoit une fille faite, quand les Argonautes allerent à Colchos, car (*p*) ſes deux freres Caſtor & Pollux ſe ſignalerent dans cette fameuſe expedition. Donnons lui 20. ans pour le moins, ce n'eſt pas trop. N'a-t-on pas compté dans l'erreur d'Euſebe, j'en parlerai ci-deſſous: prenons la chronologie la plus exacte. On compte environ 30. ans entre cette expedition, & celle de Troye: Helene avoit donc 50. ans plus ou moins lors que Paris l'enleva. Le ſiege de Troye dura 10. ans, & ce fut l'année derniere de ce ſiege qu'Agamemnon & Achille ſe querellerent. Or il faut raporter au tems qui ſuivit cette querelle l'admiration (*q*) des Conſeillers de Priam, pour la divine beauté de cette femme: voilà donc Helene qui à l'âge de 60. ans, oblige par l'éclat extraordinaire de ſa beauté tout un Senat à confeſſer, qu'elle eſt digne que deux puiſſantes nations s'entre-defolent pendant dix ans pour l'amour d'elle. Cela n'eſt-il pas bien merveilleux? Paris ayant été tué quelque tems après, il s'éleva une diſpute très-chaude entre ſes freres, à qui ſe marieroit avec ſa veuve. Priam (*q*) leur ordonna le combat, & la promit à celui qui remporteroit la victoire. Deïphobe le batit le mieux de tous, & eut Helene. L'un (*r*) de ſes freres fut ſi outré de l'exclusion, qu'il ſortit de Troye, & qu'il contribua de toutes ſes forces à la ruine de ſa patrie. Cela ne prouve-t-il point qu'Helene âgée de 60. ans étoit encore un prodige de beauté? Lucien prouve qu'au tems du ſiege de Troye, c'étoit une vieille femme, & preſque auſſi vieille qu'Hecube. (*ſ*) Εἶδον γὰρ λευκὸν μὲν ἔτι καὶ ἐπιμήκη τὸν τράχηλον ὡς ἐπικεῖσθαι κύκνῳ θυμιατήρια ἔοικε. τάλλα δὲ πάνυ πρεσβύτιν ἀλλοκότου ἀγάλματος ἐπικεῖσθαι. *Siquidem vidi quandam candida & procera cervice ut cygno prognatam illam hinc cian. in conjicerent. Cæterum annum Hecuba propemodum aquarvam.* Elle auroit été beaucoup plus vieille

(p) *J'ai raporté ci-deſſus ce qu'ils diſent, remarque de la lettre k.*

(q) Λάκαινα ἑλένη τοσοῦτόν ἐστι θέαμα· ὥστε οὐδένα νοῆσαι δίκαιον τοὺς τηλικούτους ἀγῶνας καὶ τοσούτους ὑπὲρ μιᾶς γυναικὸς ἀγωνίσασθαι Τρῶας καὶ Ἀχαιοὺς, ἢ ἐγκωμιάσασθαι τὴν ἀφροδίτην ὑπὲρ τοιαύτης ἔριδος κριτήν. *Scholiaſtes Homeri in Iliad. lib. ultimum, p.* 441.

(r) *Il ſe nommoit Helenus. Voyez la Bibliotheque de Photius aux extraits de Canon, p.* 441.

E 2 le

dire que les Grecs & les Troyens ſe feroient batus dix ans pour la poſſeſſion d'une vieille. Cela les rendroit bien ridicules, mais ils ne laiſſent pas de l'être, quoi qu'on ſupoſe qu'elle avoit toute la beauté que les Poëtes lui ont donnée. Voyez

(a) *Diod. Siculus. l. 4. c. 14.* le qu'Hecube, s'il étoit vrai, comme (a) on le diſoit, qu'Hercule étoit le dernier enfant de Jupiter. Nôtre étonnement ſur une beauté ſi âgée ceſſeroit, ſi nous pouvions croire ce qu'on conte, qu'Helene par une inſigne prerogative étoit exemte de la dure neceſſité de vieillir;

(b) *Τὸν μὲν γὰρ γήρως ἐφικέσθαι ἀγαμον.* Nam & ſenectæ haud obnoxiam eſſe fama perhibetur. *Quintus Calaber lib. 10. verſ. 312.* (b) mais tout le monde n'en demeure pas d'accord. „ L'on dit d'Helene que ſur la fin de „ ſa vie, toutes les fois qu'elle ſe voyoit dans ſon „ miroir, elle cherchoit avec étonnement ce „ qu'elle étoit devenuë, & ſe plaignoit du tems „ qui avoit été ſon troiſiéme raviſſeur, & „ avoit enlevé Helene à Helene même. „ J'ai lu cela dans (c) le livre d'un Jeſuïte, dont le ſtile eſt fort guindé. Un autre moderne nous va raconter ce fait preſque de la même maniere; (d) *Celle dans vous parlez merite d'être regardée d'un œil tel que le vôtre. Vous y verrez bien tôt un autre changement fort oppoſé à celui* (c) *qui vous a donné tant d'étonnement. C'eſt celuy qu'un peu d'années vous feront remarquer; celuy qui faiſoit pleurer Helene à ſon miroir; & le meſme qui l'obligeoit à nommer le Temps ſon troiſieme, ou quatriéme raviſſeur, car le nombre n'en eſt pas bien conſtant. Eſtrange ſorte de rapt, où l'on voit Helene enlevée à Helene meſme; & celle que les trois parties du Monde, qui faiſoient ſon tout alors, reconnurent pour la plus belle de ſon ſiecle, cherchoit ſon viſage dans une glace de miroir qui ne luy repreſente plus rien que d'affreux.*

(d) *La Mothe le Voyer. lettre 114. pag. 14. tome 12.*

(e) *Il parle d'une laide devenuë belle.*

Je dois avertir que ſi nous ſuivions la Chronologie d'Euſebe, nous trouverions qu'Helene avoit vécu plus d'un ſiecle, lors que Paris l'enleva; car ſelon Euſebe l'expedition des Argonautes precéda de 89. ans la priſe de Troye. Il a bien vu le mecompte des Auteurs Grecs, c'eſt pourquoi il leur fait cette objection. (f) *Si inter Argonautas fuerunt Caſtor & Pollux, quomodo poteſt eorum ſoror Helena credi quæ poſt multos annos virgo rapitur à Theſeo?* Conſiderez bien la remarque de Scaliger ſur ce Latin, *in Græcis* dit-il, (g) ἡ μετὰ πολλὰ ἔτη παρθένος ἁρπαζομένη, quæ non multis poſt annis virgo capitur. *Sive culpa librariorum, ſive quod verosimilium, Hieronymi properantia accidit, ut negatio in latina interpretatione expreſſa non ſit, omnino ridicula ſententia efficitur. Nam quo remotior fuerit raptus Helenæ eo credibilior erit. Contra quo propior hic temporibus eo remotior à Troja excidio, ideoque minus credibile Helenæ tempus in hujus ſæculi tractum incidiſſe.*

(f) *Euſebius in Chronic. n. 756.*

(g) *Animadv. in Euſeb. n. 756. p. m. 47.*

FAUTES de Scaliger. Cette critique me paroît très-fauſſe, & plus je l'examine, plus j'en ſuis ſurpris. Je ne nie point que la particule negative, dont la ſuppreſſion eſt une faute de St. Jerôme ſelon Scaliger, ne puiſſe faire un bon ſens, mais je ne ſaurois comprendre que le ſens ſoit ridicule quand on ſuprime la negation; & au contraire l'objection d'Euſebe me ſemble plus intelligible à toutes ſortes de lecteurs ſans la particule negative, qu'avec cette particule. Le but d'Euſebe eſt de prouver que ceux qui ont dit que Caſtor & Pollux freres d'Helene avoient été du voyage des Argonautes, & que Theſée enleva Helene jeune fille encore, ont mal accordé les tems. Si Caſtor & Pollux, dit-il, ont été du nombre des Argonautes, comment ſe peut-on perſuader qu'ils ſoient les freres d'Helene, qui fut enlevée fille par Theſée pluſieurs années après? Les lecteurs les plus ſtupides ſentent la force de l'objection ſans avoir beſoin de raiſonner, ſans recourir ailleurs qu'aux ſeules paroles d'Euſebe; mais ſi l'on ſupoſe avec Scaliger qu'Euſebe s'eſt exprimé de cette façon, *Si Caſtor & Pollux ont été du nombre des Argonautes, comment ſe peut-on perſuader qu'ils ſoient les freres d'Helene, qui fut enlevée fille par Theſée peu d'années après?* chacun voit que pour ſentir que ce ſoit une objection, il faut ôter de devant ſes yeux les paroles qui la contiennent, & recourir à des raiſons & à des calculs que l'on trouve dans les pages ſuivantes: car ſi on ne conſideroit que les expreſſions d'Euſebe, on s'imagineroit qu'il raiſonne mal, & que ce qu'il donne pour preuve porte le contraire de ſa pretenſion.

Voici d'autres paroles de Scaliger qui ne me paroiſſent pas juſtes. *Ab hoc* (h) *tempore*, dit-il, (i) *ad excidium Ilii, anni ſunt* LXXIX. *ut Helenam admodum anum fuiſſe oporteret, ſi Argonautica hoc tempore contigerunt. Nam adulti* 76. *& Eu-Caſtoribus, Helenam quoque maturam vite fuiſſe* ſebe: mais *neceſſe eſt. Quod ſi Argonautica hic collocentur, tempore excidii Iliaci Helena fuerit major annorum* CXX. *Hoc eſt quod objicit Euſebius & merito.* C'eſt-à-dire, s'il y a 79. ans entre le voyage des Argonautes, & la priſe de Troye, il faut qu'Helene ait eu plus de 120. ans lors de la priſe de Troye. Quelle conſequence! eſt-elle digne du grand Scaliger? Eſt-il neceſſaire qu'une fille ait plus de 40. ans, afin que l'on puiſſe dire qu'elle eſt prête à marier, *matura vire?* C'eſt l'expreſſion de l'Auteur que je refute.

(h) C'eſt-à-dire depuis le nombre jem'étonne que Scaliger n'ait point pris garde qu'Euſebe avoit déjà mis l'expedition des Argonautes ſous le nombre 746.

(i) *Ibid. p. 46.*

Il a beaucoup mieux reüſſi dans la critique des calculs d'Euſebe; car il n'eſt pas vrai que l'expedition des Argonautes & celle de Troye, ſoient éloignées l'une de l'autre autant qu'Euſebe ſe l'imagine. Mais il eſt ſûr qu'Euſebe a ſuivi de très-fameux Ecrivains; & par conſequent je puis ſoutenir, que ſi les anciens Auteurs qui parlent d'Helene avoient été de bons Chronologues, la durée de ſa beauté ſeroit prodigieuſe, car elle paſſeroit un ſiecle. Voyons un peu les calculs que Clement d'Alexandrie emprunte d'Apollodore, & de quelques autres celebres Hiſtoriens. Dans un endroit (k) il nous dit qu'il ſe paſſa 38. ans depuis qu'Hercule eut commencé de regner dans Argos, après l'expedition des Argonautes, juſques à ſa deïfication, & que Caſtor & Pollux furent deïfiez 53. ans après Hercule, environ le tems que Troye fut priſe. C'eſt mettre 91. ans entre le voyage des Argonautes, & la priſe de Troye, & donner à Helene cent ans plus ou moins, au tems que Paris l'enleva ſur le pied d'une beauté accomplie. Dans un autre lieu (l) ce même Pere fait une ſupputation, qui met 68. ans entre l'enlevement d'Helene par Paris, & l'expedition des Argonautes.

(k) *Clemens Alexandr. l. 1. Stromat. p. 322. ex Apollodoro.*

(l) *Ibid. pag. 336.*

Voyez dans Herodote le cas qu'il faut faire d'une (*P*) femme qui se laisse enlever. Les opinions sont assez diverses touchant les enfans d'Helene: les uns disent β qu'elle n'eut que des filles; d'autres assûrent * que Menelas eut d'elle quatre garçons. On parloit aussi d'un fils † qu'elle eut d'Achille. Elle eut de Menelas la belle Hermione, & de Paris une fille qui eut nom Helene, & qu'Hecube fit mourir. Le pere vouloit qu'on la nommât Alexandra; & sur l'opposition de la mere ‡, il falut jouër à qui donneroit le nom: Helene gagna, & fit porter son nom à sa fille ‖. On a fort parlé du (*Q*) colier d'Helene, & de (*R*) son *Crater*. On a dit aussi qu'étant sur le point d'être immolée, un miracle

* *Stephanus voce* Αἴγυπτος.

* *Scholiaſt Homeri, & Euſtathius in Iliad. l. 3.*

† *Voyez l'article d'Achilles, pag. 80.*

‡ *Ptolem. Hephaſt. apud Photium pag.* 480.

‖ *Id. ibid.*

(a) *Herodot. lib. 1. init.*

(b) *C'étoient les Grecians.*

(c) Τὰ μὲν οὖν ἀρπαγέντα ἐξ Ἑλλάδος γυναῖκας, ἀνδρῶν ἀδίκων ἔργον γενομένων, τὰς δὲ ἁρπασθείσας σπουδὴν οὐδεμίαν τιμωρησαμένων, πόθεν τὸ δι' ἐμοῦ δηλωθὲν ἦρξε ἐξηγεῖσθαι βαρβάρους, σιωπήσας παρίημι· τὰς γὰρ δὴ ἐπὶ τοῦτο ἐπιστάμενος λόγους ἐγὼ οὐδεμιᾷ ἐπιστάμενος εἰκάζω. Se quidem sentire injuriorum factum esse rapere feminas: autenium vero, rapris ulciscendis operam dare: prudentium autem, pro nulla habere rapiarum pulchritudinem: quippe quæ, nisi voluissent, haud dubie rapræ non fuissent. Eoque fuarum feminarum ex Asia raptarum Perſæ negant ullam ſe habuiſſe rationem. *Id. ibid. cap. 4.*

(d) *Iſocrat. in encomio Helenæ ſub finem.*

(e) *Menuſius veut qu'au lieu de* προνοίᾳ, *on liſe* προμνίᾳ, *protemplari. Voyez ſon Traité de regno Laconico, pag. 22. où il renvoye à ſes leçons Attiques lib. 2. cap. 17. touchant les deux épithetes de Minerve* προνοία *&* προμνία.

(f) *Euſtathius ad Odyſſ. lib. 3.*

(*P*) *D'une femme qui ſe laiſſe enlever.*] Herodote (*a*) remontant juſqu'à la premiere origine des guerres qui ont tant duré entre l'Europe & l'Aſie, reconoît les Aſiatiques pour les aggreſſeurs, entant qu'ils enleverent le fille d'Inachus Roi d'Argos. Les (*b*) Européens qui enleverent la fille du Roi de Tyr, ne le firent que par droit de repreſailles. Ils n'en demeurerent point là; ils entreprirent un ſecond enlevement, ſavoir celui de Medée, fille du Roi de Colchos. Ce Prince leur fit demander ſatisfaction de cette injure; on lui repondit qu'ils n'en feroient point, puis qu'ils n'en avoient jamais reçu au ſujet d'Io. L'enlevement d'Helene fut entrepris en repreſailles; & quand les Grecs la redemanderent, on leur repondit qu'on en uſeroit envers eux, comme ils en avoient uſé envers les Aſiatiques qui redemandoient Medée. Ils ne s'arreterent pas à cette reponſe, ils leverent une grande armée, & allerent ruiner le Royaume de Priam. Voilà ce que les Perſes faiſoient valoir pour juſtifier leurs guerres: ils pretendoient que l'expedition de Troye leur donnoit droit de tenir les Européens pour ennemis, & de les traiter ſur ce pied-là. Ils (*c*) deſapprouvoient la violence de ceux qui enlevent une femme, mais ils prenoient pour des fots ceux qui s'amuſent à la recouvrer, & pour des gens ſages ceux qui la mepriſent, attendu qu'on n'enleve que celles qui le veulent bien. Quant à nous, diſoient-ils, nous n'avons jamais eu égard aux femmes que l'on enlevoit d'Aſie; ce ſont les Grecs qui ont commencé de faire la guerre pour les interêts d'une femme de Lacedemone. Il faut placer ici cette obſervation d'Iſocrate; la guerre de Troye, dit-il, fut très-utile à la Grece; on y inventa bien des choſes, & on commença de rendre l'Europe ſuperieure à l'Aſie. Avant cette guerre les barbares faiſoient des conquêtes ſur les Grecs. Helene fut cauſe que les choſes prirent un tout autre tour, car depuis cette guerre les Grecs enleverent des villes & des Provinces aux barbares (*d*).

(*Q*) *On a fort parlé du colier d'Helene.*] Menelas ſe preparant à l'expedition de Troye, fut à Delphes avec Ulyſſe pour y conſulter l'oracle, & y conſacra le colier d'Helene. Τότε δὴ Μενέλαος μὲν τὴ (*e*) προνοίᾳ Ἀθηνῇ τὸν τῆς ἐλλάδος ἦρασε λιθόκτιτον ἐν Δελφοῖς. *Tunc ſane Menelaus Providæ Minervæ monile Helenæ Delphis dedicavit* (*f*). Lors que les Phocéens pillerent le temple de Delphes en la 106. Olympiade, ce colier fut une partie de leur butin, mais il produiſit un étrange effet, la Dame qui s'en para devint une infame proſtituée (*g*). Ce fut ou une contagion bien active, ou une matiere de punition fort peu digne de la Déeſſe à qui Menelas l'avoit conſacré. Il eût fallu punir par un mal phyſique, & non par un mal moral la hardieſſe qu'eut cette femme, de s'approprier les depouilles d'un lieu ſi ſacré. Voyez la remarque C de l'article d'Egialée.

(*R*) *Et de ſon* Crater.] C'étoit un Ouvrage de Vulcain; c'étoit un preſent de noces; car lors que Pelops ſe maria, Vulcain lui fit ce preſent. Menelas iſſu de Pelops recueillit cette partie de la ſucceſſion, & la perdit lors que Paris enleva Helene, avec les bijoux & les meubles de ſon hôte. Mais on pretend qu'Helene jetta dans la mer ce beau preſent, auprès de l'Iſle de Cos, & que s'étant trouvé dans le filé de quelques pêcheurs, il s'éleva une diſpute dont le dernier denouement fut qu'on le confacra à Apollon. Selon l'Auteur (*h*) qui m'apprend ceci c'étoit un trepié; neanmoins les (*i*) Interpretes pretendent que Lycophron Diogene Laërce, Apulée, & Philoſtrate ont entendu la meme choſe. Or Lycophron l'a nommé (*k*) ταμασίου κρᾶτῆρα: & voici les paroles d'Apulée: (*l*) *Nanquam apud eum* (Homerum) *matrimonia aliqua & jiculenta medicavit nec Proteus faciem, nec Ulyſſes ſcrobem, nec Æolus ſollem, nec Helenæ* CRATEREM, *nec Circe poculum, nec Venus cingulum* Quant à Philoſtrate, voici ce qu'il dit dans l'épitre dedicatoire de la vie des Sophiſtes. Τῶν Φρύνιχον τοῦτο ἄριστον ὑπάτων καὶ τὰ ἀρχῆν σοι καθεῖναι τῆς γνώμης, ὥσπερ ὁ κρατὴρ τῆς Ἑλένης τοῖς Αἰγυπτίοις φαιμακοις. Il ne me ſemble pas que ni lui ni Apulée parlent d'un vaſe particulier, qui ait appartenu à Helene comme quelque Ouvrage exquis. Il eſt viſible qu'ils font alluſion à ce qu'Homere raconte dans le 4. livre de l'Odyſſée touchant le Nepenthes; c'eſt qu'Helene pour rejoüir Telemaque fils d'Ulyſſe & les autres conviez, & pour les empêcher de faire attention à leurs malheurs, mêla dans leur vin un peu de Nepenthes, qui étoit un je ne ſai quoi d'une excellente vertu. Helene avoit aporté d'Egypte ce remede merveilleux: Polydamna femme de Theon le lui avoit enſeigné. Homere ne nous dit quoi que ce ſoit touchant le (*m*) vaſe qui contenoit le vin mixtionné, & ainſi Apulée & Philoſtrate n'y conſiderent que la vertu du Nepenthes; & par conſequent ils ne parlent point

(*g*) Quin & principium in Phocide uxores quæ aurea ex Delphis monilia ſibi circumdederant, meritas impietatis pœnas incurrerunt. Nam quæ Helenes torquem geſtabat in ſurpitudinem mercenariam prolapſa, formæ elegantiam protervæ ſcortatorum libidini proſtituit. *Diodor. Sicul. lib. 16. c. 69.*

(*h*) *Diog. Laertius in Thaletc, l. 1. n. 32.*

(*i*) *Menag. in Laert. ibid.*

(*k*) *Meurſius in Lycophr. pag.* 871.

(*l*) *Apolog. p. m.* 294.

(*m*) Ἐκ δὲ Φαροῦ ἐπὶ νηὸς ἔβαν εὐρέϊ πόντῳ Ἠΐθεον, τὸν ἔτικτε Πρωτεὺς Εἰδοθέη, ἐπεὶ ῥα μάλιστα φίλησε κασιγνήτω γε μετ' ἀμφοτέροισι δὲ μήτηρ Ἑλλοῦσ' ἀμβροσίην καὶ νηπενθέα φάρμακον ἔμμεν, ἐσθλὸν ἐόν, Πολυδάμνα τ' ἄρηϊφίλου Θῶνος ἄκοιτις Αἰγυπτίη, τῇ πλεῖστα φέρει ζείδωρος ἄρουρα Φάρμακα μιγνυμένων ἀγαθὰ πολλὰ μὲν ἐσθλὰ μιγέντα, πολλὰ δὲ λυγρὰ μιγέντα· ἰητὴρ δ' ἐστὶ παντῶν ἀνδρῶν Παιήων. *Odyſſ. l. 4. v.* 227.

miracle (*S*) la sauva: & on a raché d'excuſer ſes adulteres, en diſant que les Dieux (*T*) l'y avoient pouſſée.

HELIODORE, natif * d'Emeſe dans la Phenicie, eſt plus connu par le Roman (*A*) qu'il compoſa pendant ſa jeuneſſe, que par l'Evêché de Trica † où il fut en ſuite élevé. Il n'y a guere de gens qui croyent qu'il ait (*B*) été depoſé par un Synode, pour n'avoir pas voulu conſentir à la ſupreſſion de ce Roman.

* *Heliodor. Æthiop. l. 10. ſub fine.*

† *Dans la Theſſalie.*

point de ce beau vaſe dont Diogene Laërce a fait mention, je veux dire du preſent de noces que Pelops reçut de Vulcain &c. Souvenez vous ici de ce que j'ai dit dans la 1. remarque, en faiſant mention d'une coupe qu'Helene offrit à Minerve: & ſi vous voulez ſavoir pourquoi je me ſuis ſervi du terme barbare de *crater*, je vous dirai que c'eſt à cauſe que les mots verre, coupe, taſſe, gobelet, n'expriment point ce qu'on entendoit par Crater, au tems

(*a*) *Mezirac ſur Ovide pag. 280. où il prouve cela, & ſur Amori & Veneri, qui ont traduit crater par taſſe ou coupe.*

d'Homere. *(a) Crater étoit un grand vaiſſeau dont on ne ſe ſervoit point pour boire dedans, mais ſeulement pour y mêler l'eau avec le vin. . . . & ce vaiſſeau on puiſoit le vin ainſi mêlé avec des coupes, ou premierement ils en verſoient dans des pots & dans des chopines, & de là dans les taſſes.* Notez que le vaſe dont parle Diogene Laërce fut jetté dans la mer, avant la guerre de Troye, & que celui dont les autres parlent étoit chez Menelas depuis cette guerre.

(*S*) *Un miracle la ſauva.*] Voici ce que c'eſt. Une grande peſte ravageoit la ville de Lacedemone: les Dieux firent ſavoir que la ſanté reviendroit, pourveu qu'on ſacrifiât tous les ans une fille de qualité. Le ſort tomba une fois ſur la belle Helene; mais comme on la menoit à l'autel un aigle ſurvint qui enleva le couteau, & l'alla mettre ſur une geniſſe. Cela fut cauſe qu'on épargna la vie d'Helene (*b*).

(*b*) *Plutarch. in parallellis, p. 314.*

(*T*) *En diſant que les Dieux l'y avoient pouſſée.*] J'ai déjà (*c*) touché ce point: mais il y manque quelque choſe. Si les uns diſent que Venus menaça l'enlevement de cette femme, pour temoigner ſa reconnoiſſance au juge qui lui avoit fait gagner ſa cauſe dans une diſpute de beauté, d'autres aſſûrent qu'elle le fit pour ſe venger d'une offenſe. Menelas lui avoit promis une hecatombe en cas qu'il obtint Helene, mais ayant obtenu ce qu'il ſouhaitoit, il n'accomplit point ſon vœu. Venus en fut indignée, & pour le punir, elle fit en ſorte qu'on lui enlevât ſa femme (*d*). D'autres prenent la choſe d'un peu plus haut: ils pretendent (*e*) que Tyndare oublia Venus dans un ſacrifice qu'il offrit à tous les Dieux, & qu'en punition de ce mepris, Venus fit en ſorte que les filles de ce Prince fuſſent bigames, trigames, & defertrices de leurs maris. Ce qu'il y eut de plaiſant, c'eſt que la même Déeſſe qui avoit precipité dans le deſordre les filles de Tyndare, lui reprocha leurs adulteres. On pretend que ces reproches le toucherent ſi vivement, que pour s'en venger il lui mit les ſers aux pieds. Pauſanias ne ſauroit croire que Tyndare ait été aſſez ridicule, pour s'imaginer qu'il ſe vengeroit de Venus en faiſant une ſtatuë qu'il nommeroit Venus, & qu'il attacheroit par les pieds. Mais en cela cet Hiſtorien ignore ſa religion. Il ne ſait pas qu'en (*f*) pluſieurs rencontres les Payens ont dechargé leur colere ſur les temples, & ſur les ſtatuës des Dieux qu'ils croyoient être les auteurs d'un mauvais ſuccés. Et au fond n'eſt-ce pas affronter un Prince, que de maltraiter ſes portraits, & ſes ſtatuës? Songez à l'indignation (*g*) de Theodoſe contre la ville d'Antioche. Au reſte je vous avertis que quand j'ai parlé des reproches faits à Tyndare par Venus, je n'ai fait que rapporter le ſentiment de quelques modernes, qui ont été achopez à la traduction de Pauſanias: il eſt ſûr que le texte Grec ne porte point que cette Déeſſe ait fait à Tyndare de tels reproches. Ceux qui entendent la langue Grequе vont voir que je ne me trompe pas. Τὸν γοῦν δὴ Τυνδάρεων ὑβριζόμενον ὑπὸ Ἀφροδίτης οὐχὶ μῶμος τὸ ὄνειδος, τοῦτον δὲ οὐδὲ τῶν ἀρχῆν ἀσεβούντων ἐστὶν ἀνθρώπων ἐπαχθὲς ἡγήσεσθαι· ἦ γὰρ δὴ παντάπασιν εὐηθὲς, κτίσαν πανομφαίου Ζηνὸς καὶ ὄνομα Ἀφροδίτην θέμενον, ἀπιστεῖν αὐτοῖς ἀμυνεῖσθαι τὸν θεόν. C'eſt à-dire ſelon la traduction d'Amaſæus, *Nam deam ulciſci voluiſſe compeditus (ſunt enim qui hoc etiam memoratiæ prodiderint) (h) exprobrantem illi filiarum adulteria, ut credam, adduci non poſſum.* (*i*) *Quàm enim ridiculum, ſi putaſſet ab effigie, quam è cedro feciſſet Venerii nomine, injectis compeditibus pœnas expeti poſſe.*

(*c*) *Voyez l'article d'Egiale, p. 1023. lettre f.*

(*d*) *Ptol. Hephæſt. apud Photium p. 478. 480.*

(*e*) *Voyez l'article d'Egiale, p. 1023. lettre f.*

(*f*) *Voyez les penſées ſur les Cometes n. 132.*

(*g*) *Rien n'a plus fait plus ſcandaliſé que les outrages faits à la ſtatuë de l'Imperatrice tendante la ſedition. Voyez ſon hiſtoire par Mr. Bochart pag. 341. 342. ad ann. 387.*

(*h*) *Ces paroles equivoques, mais qui ſignifient plus nettement des reproches faits par Venus, que des reproches faits à Venus, ont trompé quelques auteurs.*

(*i*) *Voici de quelle maniere il faut traduire ces mots ſelon Sylburgius: Nam proſecto ridiculum dominum ſuum ſimulacro, è cedro nomine ei indito, putare ſe hac ratione ultiſci.*

(*A*) *Par le Roman qu'il compoſa.*] Il a pour titre Αἰθιοπικὰ, & contient les amours de Theagene & de Chariclée. On en trouve un extrait dans Photius (*k*). Mr. Huet juge qu'Heliodore a été à l'égard des Romanciers, ce qu'Homere à l'égard des Poëtes, c'eſt-à-dire que l'Ouvrage d'Heliodore a ſervi de ſource & de modele à une infinité de Romans (*l*). La 1. édition de celui-ci eſt, ce me ſemble, celle de Bâle 1534. Opſopæus qui la dedia au Senat de Nuremberg, aſſûre qu'un ſoldat en ſauva le manuſcrit lors que la Bibliotheque de Bude fut ſaccagée (*m*). Staniſlaus Vuarſchewitzczki Chevalier Polonois eſt l'Auteur de la traduction Latine, qui fut imprimée à Bâle avec le Grec l'an 1551. Amiot commença ſes verſions Françoiſes par celle de cet Ouvrage. Melin de Saint Gelais Evêque d'Angouleme en a mis une bonne partie en vers François (*n*). Les nores de Jean Bourdelot ſur ce Roman ſont très-doctes; elles furent imprimées à Paris l'an 1619. avec le Grec d'Heliodore, & la traduction du Chevalier Polonois.

(*k*) *Voyez les Memoires de Trevoux pour l'an 1703. pag. 1557. & ſuiv.*

(*l*) *Eum ſequentium tempora fabulatores Romanenſes tanquam exemplum proſecuerunt ad imitandum, & tam verè omnes dici poſſunt ex hoc fonte, quàm Poëtæ ex Homerico fluxi, ſic ut dixam, aquas hauſiſſe. Huet. de Origin. fabul. Roman. pag. 38.*

(*m*) *Voyez la Bibliotheque de Ciofort fol. 301.*

(*n*) *Sorel, remarques ſur le 13. livre du Berger extravagant p. 685.*

(*o*) *Nicephor. Hiſtor. l. 12. c. 34.*

man. Nicephore eſt le ſeul Auteur qui diſe cela. Socrate * raconte qu'Helio- dore introduiſit la coutume de depoſer les Eccleſiaſtiques, qui coucheroient avec leurs femmes depuis leur ordination. C'eſt un prejugé favorable pour la chaſteté de ce Prelat. Il paroit même par ſon Roman qu'il aimoit cette vertu; car le Heros de la piece eſt d'une ſageſſe qui a donné (C) lieu à des railleries aſſez piquantes. Le Traducteur de Photius n'exprime pas bien l'eloge qui eſt donné aux chaſtes amours de Theagene & de Chariclée; car ſelon la (D) traduction, il faudroit croire qu'Heliodore a fait un Roman ſur les amours d'un mari & d'une femme,

* *Hiſt. Eccleſ. lib. 5. c. 22.*

(a) Quæ omnia eò me facilè reducunt, ut diffidam iis maximè, quæ adiit Nicephorus, ſcriptor credulus. ſi picnitia & fidei non ſatis ſpectatæ, Synodum ſciliceet Provincialem cognitò peccatò, in quod lectio fabulæ hujus, cui autoris ſui dignitas tantum ponderis & autoritatis dabat, jurenes ſuapte naturâ ad id propenſos & quaſi nutantes impelleret, eam ipſi conditionem obtuliſſe, ut aut opus ſuum flammis abuleret, aut ſui dignitate cederet; eumque, quod ultimum erat, præcluſiſſe. *Huetius, ubi ſupra pag. 36.*

(b) *Socrat. Eccleſ. Hiſt. l. 5. c. 22.*

(c) *Sorel, Remarques ſur le Berger extravagant. liv. 13. p. 685.*

pas Nicephore ſeul (a), homme credule & de peu de jugement qui nous l'auroit conſervée. Socrate auroit-il pu s'en taire dans l'endroit où il remarque, qu'Heliodore avoit compoſé des livres d'amour pendant ſa jeuneſſe, Οὐ λίγοντας ποιήματα ἐρωτικὰ βιβλία, ἃ νέος ὢν ἐτύφθη καὶ αὐθοπτικὰ προσηγορεύοντο, cujus nomine circumferuntur amatorii libri quos ille dum juvenis eſſet compoſuit, & Æthiopicos inſcripſit (b), Mr. Valois non content de rejetter comme une fable ce que Nicephore debite, ne croit pas même que ce Roman ait été fait par Heliodore l'Evêque. Voyez ſes notes ſur cet endroit de Socrate. Voyons ce qu'a dit le Sieur Sorel. *Je ne ſaurois croire qu'Heliodore fût Evêque, & qu'il an été ſi fot que d'aimer mieux perdre ſon Evêché, que de brûler ſon livre ſelon le choix que l'on lui donnoit. Ce ſont de petits contes faits à plaiſir, car ſi ſon livre étoit ſi ſcandaleux que l'on ne voulût pas donner la licence de le mettre au jour, l'on n'eût pas laiſſé de le defendre quand il eût quitté ſa charge, tellement qu'il eût été fruſtré de ſon attente* (c). Cet Auteur auroit mieux fait de donner ſon jugement non raiſonné, car la raiſon qu'il avance ne vaut rien: la condamnation d'un livre par un Synode n'empêche pas qu'il ne ſoit lu, qu'il ne ſoit connu, & qu'il ne reçoive les éloges qu'il merite, & par conſequent Heliodore n'auroit pas été fruſtré de ſon attente, quand même les Evêques qui lui propoſerent l'alternative auroient condamné ſon Roman. Le P. Vavaſſeur a raiſonné d'une façon plus ſolide, quand il a dit qu'il n'étoit plus au pouvoir d'Heliodore de ſupprimer ſon Ouvrage, d'où il faut conclure que les Evêques ne lui propoſerent point le choix dont on parle. Qu'en pouvoit-il refulter à l'avantage des bonnes mœurs? (d) *Nentrum, quantum opinio mea eſt, vere dicitur. Neque lata Epiſcopo conditio tam propoſitera, tamque gravis: neque ab illo accepta, aut repudiata quoquo modo: quod ipſe, qui narrat, abunde narratione ſua refellit. An vero fuit in poteſtate Heliodori, ut abolereti ignis, ac perderet opus ſuum; aut omnino ſuppreſſum teneret, quod jam exiſſet in vulgus, & manibus omnium evolveretur, quadque juventus periculo aliquo, dammoque morum, ut vult Nicephorus, legendo contrivißet?* Il ajoûte que le P. Petau ne trouvoit point digne de foi cette narration de Nicephore.

(d) *Vavaſſor, de Indicta Diviæ pag. 150.*

(C) *D'une ſageſſe qui a donné lieu à des railleries.* Liez cet endroit du Parnaſſe Reformé, c'eſt Theagene qui parle. „ Si l'on „ avoit raporté fidellement les choſes comme „ elles ont été faites, je n'aurois pas ſujet de „ m'en plaindre, je laiſſerois mon Romaniſte „ en repos, mais on me depeint comme un „ inſenſible, on m'attribue cette ſorte pudeur „ qui s'offenſe des moindres libertez, & l'on „ aime mieux que je donne un ſoufflet à ma „ Maîtreſſe, que de permettre qu'elle me baiſe. „ C'eſt à moi, interrompit Cariclée, à me „ plaindre du ſoufflet dont vous parlez; s'il „ y a de la honte à l'avoir donné, il y en a „ plus encore à l'avoir receu, & la reparation „ que vous pourriez pretendre contre Helio- „ dore, me regarde toute ſeule. „ Voici la reponſe d'Heliodore. *Le ſouffle qui vous eſt ſenſible eſt la preuve de votre pudeur, dit-il, en regardant Theagene, c'eſt l'effet d'une ſageſſe qui vous eſt avantageuſe, & par la j'ay conſervé cette bienſeance où m'engageoit la dignité de mon caractere. Il eſt vray, reprit Theagene, que pour* (e) *une Evêque* (e) *vous avez bien fait votre perſonnage en cet endroit, mais vous l'auriez encore mieux repreſenté ſi vous aviez brûlé votre Roman, voire lors ou ſi vous n'aviez jamais eu la penſée de le compoſer. Les Amans n'ont que faire des vertus Epiſcopales, & les Evêques ne s'accordent pas bien avec les libertez des Amans. Une chaſteté Veſtale ſied dans ſa mal aux Heros, & leur amour doit être detaché de toutes ces formalitez ſcrupuleuſes qui en arrêtent les nobles tranſports & les emportemens agreables.* Il eſt remarquable qu'on ſupoſe que l'Auteur n'eut rien à repondre à la plainte de Chariclée. Et en effet que peut-on dire contre un reproche ſi bien fondé? Une heroine de Roman qui veut baiſer ſon Amant, & qui reçoit un ſoufflet de lui pour recompenſe de cette faveur, n'eſt-elle pas un perſonnage ridicule en ce païs-là?

(e) *Il n'eſt pas vrai qu'Heliodore ſut Evêque, comme Socrate l'a remarqué.*

(D) *Selon la traduction il faudroit croire.* (f) Voici les paroles du Traducteur, *Dramatis hujus argumentum auctori præbuere Theagenes & Chariclea caſte inter ſe ac pudice amantes, cum ultro citroque jactati errarent, & capti eſſent idem tidem, fidem tamen* CONJUGALEM *conſtanter tuerentur.* Il y a là un *tamen* qui ne vaut rien, & qui eſt une addition du Traducteur. Photius n'a pas aſſez mal raiſonné, pour dire qu'encore que la mauvaiſe fortune ait fait errer Theagene & Chariclée en divers lieux, & qu'elle les ait rendus captifs, ils n'ont pas laiſſé de s'abſtenir d'un nouvel engagement d'amour. Chacun comprend que cette vie agitée, & quelquefois priſonniere que ces deux amans ont menée, eſt plutôt une raiſon pourquoi le Heros n'a pas changé de Maîtreſſe, ni l'Heroïne de Galant, qu'une raiſon pourquoi ils ayent conçu de l'amour pour un autre objet. L'infidelité eſt moins ſurprenante dans la molleſſe d'une vie tout à fait tranquille, & comblée de proſperitez. Mais la principale faute du Traducteur, eſt de dire qu'ils garderent exactement la foi conjugale. Comment cela, puis qu'ils n'étoient pas mariez. Ils ne ſe marient ſelon la coutume qu'à la fin du livre. C'eſt la queuë du Roman d'Heliodore. Voyez en marge la vraye verſion des paroles de Photius (f). Il y avoit long tems qu'Opſopæus avoit fait la faute que je cenſure.

(f) Ἔστι δὲ ὁ τῆς ἱστορίας τοιόνδε τὸν ἐρωτικὸν ἐπιδεικνύμενος Χαρικλείαν Θεαγένης ἐν ἀλλήλοις ἁγνῶς καὶ σωφρόνως ἐρασθέντες, ἐπὶ πολὺ πλανηθέντες καὶ ἁλόντες ἐν αἰχμαλωσίᾳ, ὅμως ἐκράτησαν τὸ ἀκραιφνὲς τῆς πρὸς ἀλλήλους εὐνοίας. Sunt ipſi argumentum dramatis Theagenes & Chariclea pudice inter ſe amantes, & eorum errores, ac captivitas omnimodo. Ils ne ſe marient ſelon la coutume qu'à la fin du livre. C'eſt la queuë du Roman d'Heliodora cadore. Voyez en marge la vraye verſion des paroles de Photius (f). Il y avoit long tems qu'Opſopæus avoit fait la faute que je cenſure.

femme, ce qui ſeroit très-abſurde. Quelcun a pretendu qu'Heliodore n'étoit point Chretien; mais il ſe fonde (*E*) ſur des raiſons aſſez foibles. Monſieur Huet * ne doute point que l'Auteur de ce Roman ne ſoit l'Evêque de Trica ſous l'empire de Theodoſe; mais il ne croit point qu'on puiſſe prouver que l'Evêque Heliodore, à qui St. Jerôme a écrit des lettres, ſoit l'Evêque de Trica. Il croit auſſi qu'on ne pourroit pas ſolidement refuter ceux qui le diroient. Si la depoſition d'Heliodore étoit veritable, nous aurions là un grand exemple de la tendreſſe d'Auteur. Un Ecrivain (*F*) moderne conoiſſoit des gens qui auroient fait ce qu'on attribuë au Prelat de Trica.

† *De origine fabularum Romanenſium. pag.* 38.

HELOISE, concubine & puis femme de Pierre Abelard, Religieuſe & puis Prieure d'Argenteuil, & enfin Abbeſſe du Paraclet, a trop fait parler d'elle pour ne meriter pas un article un peu étendu dans cet Ouvrage. Elle avoit un oncle (*A*) maternel nommé Fulbert, qui étoit Chanoine de Paris, & qui l'aimoit tendrement. Il prit un ſoin extrême de la faire bien élever, & comme elle avoit beaucoup d'eſprit, elle devint en peu de tems ſi habile, que (*B*) ſa reputation

(*a*) *Oſbanus epiſt. dedicat. apud Goſſner. ubi ſupra.*

(*b*) *Sorel. ubi ſupra.* CONJUGALIS *amoris ac fidei & conſtantiæ pulcherrimum exemplar in Theagene & Chariclea adumbravit* (*a*).

(*c*) *Voyez une Diſſertation de Baltzac à la ſuite du Socrate Chretien. Vous y trouverez entre autres choſes, que St. Jerôme fait deſcendre d'Agamemnon Sainte Paule, & que ſous ſe glorifie d'être deſcendu d'Hercule.*

(E) *Il ſe fonde ſur des raiſons aſſez foibles.*] La premiere eſt (*b*) qu'Amyot a dit *que Philoſtrate fait mention d'un Sophiſte apellé Heliodore, & que l'on a cru que c'étoit de celui-ci qu'il parloit.* La ſeconde que *cet Auteur mettant à la fin de ſon livre qu'il eſt Phœnicien natif de la ville d'Emeſſa, & de la race du ſoleil, nous oſte l'opinion qu'il ſoit Chretien, car il n'y a point de doute qu'un Chretien & un Evêque de ſurplus ſeroit inſenſé, s'il alloit dire qu'il ſeroit des deſcendans de l'aſtre qui nous donne le jour.* Il n'eſt pas beſoin que je diſe que la 1. raiſon ne prouve rien: la 2. a plus de force, mais elle n'en a pas aſſez pour établir une bonne preuve. Il eſt ſûr que pluſieurs Chretiens (*c*) du IV. ſiecle faiſoient mention de l'antiquité de leur nobleſſe. Pourquoi donc ne croirions nous pas qu'Heliodore a fait mention de la ſienne? Il n'a point cru qu'elle dût ſon origine au ſoleil, mais il a pu croire qu'il la devoit caracteriſer par là: c'étoit un titre qui la diſtinguoit depuis long tems, & qui lui faiſoit honneur; & quoi que le principe fût faux, on en pouvoit tirer des conſequences avantageuſes à ſa famille par raport à l'ancienneté. Cela pouvoit faire qu'un Chretien deſignât ainſi la nobleſſe de ſon extraction. Joignez à cela qu'Heliodore n'étoit point Evêque quand il compoſa ſon Roman. Il étoit dans les premiers feux de ſa jeuneſſe; & comme il ne ſe nomma point, il pouvoit plus librement deſigner ſa race ſuivant la vieille tradition de ſa famille.

(*d*) *Lepida vero opitio data præſuli, utrum ſalvum velit, jocularemne librum, quem ſcripſiſſe olim, an amplifſimum ſacerdotium, cui tum præeſſet. Lepidius etiam judicium & electio epiſcopi, ſicere dignitatis jactura, commune & perpetuum ſcriptoris nomen redimentis. Vavaſſor de ludicra dictione p.* 149.

(*e*) *Id. pag.* 150.

(F) *Conoiſſoit des gens qui auroient fait.*] L'Ecrivain moderne dont je parle eſt le Pere Vavaſſeur. Il ne croit point ce que Nicephore raconte, cela lui paroît badin (*d*); ſoit qu'on le raporte à ceux qui propoſent une telle alternative, ſoit qu'on le raporte au party choiſi. Neanmoins il aſſûre qu'il conoît des gens ſi amoureux de leurs Ouvrages, qu'ils aimeroient mieux perdre les meilleurs Benefices du Royaume, que de renoncer à la loüange qu'ils croyent avoir meritée par leurs Romans. (*e*) *Cujus tamen factum ne magnopere vituperetur, aut ne reprehendatur ex toto, nonnulli obſtant, quos ego ſcio, ſi iſto loco eſſent, fieretque poteſtas eligendi, hoc idem & amplius facturos; taleſque partus ingenii, qualia Heliodori Æthiopica ſunt, non Thracia modo, ſed opimis Gallia ſacerdotiis omnibus antepoſituros, & loco graduque, & quavis dignitate ceſſuros potius, quam laboris, & induſtriæ, & bonæ exiſtimationis fructum hunc qualemcunque amitterem.*

(*A*) *Un oncle maternel nommé Fulbert.*] Je n'ai trouvé que cela de bien certain touchant la genealogie de Heloïſe, ainſi je n'ai point dit qu'elle apartenoit legitimement à l'ancienne Maiſon de Montmorenci. Je l'ai bien lu dans la preface apologetique de François (*f*) d'Amboiſe; mais comme il ne cite rien, & qu'André du Chêne (*g*) n'en fait aucune mention, je tiens cela pour ſuſpect & fauſſeté: & d'autant plus qu'Heloïſe reconoît dans ſes lettres, que ſa famille (*h*) avoit reçu un grand honneur par ſon mariage avec Abelard, & que celui-ci s'étoit fort meſallié. Papyre Maſſon avance (*i*) qu'Heloïſe étoit fille naturelle d'un certain Jean, Chanoine de Paris. André du Chêne a raiſon de ne s'arrêter pas à cela, puis qu'on ne dit pas d'où on puiſſe cette circonſtance curieuſe; mais il n'a pas raiſon d'oppoſer à cet Annaliſte le Kalendrier du Paraclet où l'on trouve ces paroles; VII. *Cal. Januar. obiit* (*k*) *Hubertus Canonicus Domina Heloiſæ avunculus*; car qu'y a-t-il de plus facile que de mettre d'accord enſemble Papyre Maſſon & ce Kalendrier? Une même fille ne peut-elle pas frere batarde d'un Chanoine, & niece d'un autre Chanoine? Mais encore un coup, pendant qu'on ne citera perſonne, on ne meritera point d'être écouté, ſi l'on dit qu'Heloïſe étoit fille naturelle d'un Chanoine nommé Jean. Si on avoit à foupçonner quelque Chanoine là-deſſus, ce devroit être plûtôt Fulbert qu'aucun autre; car la tendreſſe qu'Abelard lui donne pour Heloïſe eſt ſi peu commune parmi les oncles (*l*), & reſſemble ſi naïvement à l'affection des meilleurs peres, qu'il y auroit quelque lieu de s'imaginer que Fulbert fit comme une infinité d'autres, qui ne peuvent pas être peres ſelon les Canons; ils cachent cette qualité ſous celle d'oncle, ils élevent leurs enfans ſous le titre de neveux. Voilà ce qu'on pourroit ſoupçonner; mais cela ne doit point regler le ſtile, ni empêcher qu'on ne donne aux gens les qualitez ſous leſquelles le public les a connus. Fulbert dans un livre ne doit jamais être qu'oncle.

(*f*) *Ad oper. Abelardi.*

(*g*) *Notis ad Hiſtor. calamitat. Abelardi.*

(*h*) Quamplius te pro me humiliantibus ceras, & de ſatisfecerim pariter & totum genus fabulmaveras; tanto te minus tam apud Deum, quam apud illos proditores obnoxium putes reddidecras. *Pag.* 57.

(*i*) *Annal. lib.* 3.

(*k*) *Il faut* Hubertus.

(*l*) *Voyez les remarques citées ſur ces paroles de Lambin ſur la 12. Ode du 3. livre d'Horace.* Meuentes patruæ verbera linguæ.

(*m*) *Oper. pag.* 10.

(B) *Si habile que ſa reputation vola par tout le Royaume.*] Ecoutons Maître Abelard. *Qui* (*m*) (Fulbertus) *eam quanto amplius diligebat, tanto diligentius in omnem quam poterat ſcientiam literatum*

putation vola par tout le Royaume. Elle étoit d'ailleurs assez (C) belle. Il y avoit en ce tems-là à Paris un fameux Docteur, qui faisoit des leçons publiques avec une reputation surprenante. C'étoit Pierre Abelard, le plus subtil Dialecticien de son siecle, & celui qui a commencé à mettre en vogue la Philosophie & la Theologie Scholastique. Il jouissoit de tout l'éclat qu'un homme de sa profession pouvoit souhaiter : il avoit un nombre infini de disciples, il passoit pour un très-grand maître; il gagnoit beaucoup d'argent : mais il ne faisoit point l'amour ; il crut que cela faisoit une breche considerable à sa fortune. Afin donc que rien ne manquât à son bonheur, il conclut qu'il devoit devenir amoureux, & il choisit Heloïse pour sa Maîtresse. Nous avons dit ailleurs * les raisons qui le porterent à faire ce choix, & comment il se fourra chez le Chanoine sur le pied de Precepteur domestique. Le bonhomme Fulbert avoit espéré que sous un tel maître, Heloïse s'avanceroit dans les sciences avec une merveilleuse rapidité; mais il se trouva qu'elle n'aprit qu'à faire l'amour. Sa docilité sur ce chapitre fut incomparable : on lui fit faire tant de chemin en peu de tems, que son maître passa bien-tôt de la premiere faveur à la derniere, & cela sans qu'on s'avisât de lui demander aucune promesse de mariage. Abelard s'en donna (D) de telle sorte au cœur joye, qu'il se negligea dans ses leçons. Il avoue lui-même qu'il ne gardoit aucunes mesures, & qu'il se plongeoit dans ces plaisirs sans distinction

* *Dans l'article* Abelard.

F

literarum promoveri studuerat. Quæ cum per faciem non esset infima, per abundantiam literarum erat suprema. Nam quo bonum hoc, literatoria scilicet scientia, in mulieribus est rarius, eò amplius puellam commendabat, & in toto regno nominatissimam fecerat. Dans ce siecle-là une jeune fille pouvoit passer pour un miracle, avec une très-mediocre erudition. C'est à quoi il faut prendre garde, si l'on ne veut pas outrer les idées qu'on se fait de nôtre Heloïse : & neanmoins il faut tenir pour certain qu'elle merite une place glorieuse parmi les femmes *bien savantes*. Elle savoit non seulement la langue Latine, mais aussi le Grec & l'Hebreu ; c'est encore Abelard qui le temoigne dans la lettre qu'il écrivit aux Religieuses du Paraclet (a). Le Sieur François d'Amboise raconte (b) qu'Heloïse contenta subtilement St. Bernard, qui lui demandoit pourquoi on ne disoit pas dans le Monastere du Paraclet en recitant l'Oraison Dominicale, *panem nostrum quotidianum*, mais *panem nostrum supersubstantialem*. Elle lui en donna une raison tirée des originaux, & lui dit qu'il falloit suivre la version Greque de l'Evangile que St. Matthieu avoit écrit en Hebreu. Je ne sai pas si une telle reponse auroit plu à St. Bernard, mais je ne doute point qu'elle n'eût pu le depaïser, & lui faire quitter la partie : & je voudrois de bon cœur que ce conte fût veritable, il nous aprendroit qu'une femme auroit bien embarrassé un grand Auteur sur un point de controverse, en faisant aporter le texte Grec. J'ai été donc bien fâché, je l'avoue, lors qu'ayant consulté la lettre (c) citée par François d'Amboise, j'ai trouvé qu'Heloïse n'y a rien à voir, & que toute la remarque est d'Abelard qui écrivit là-dessus à St. Bernard, après qu'il eut fait d'Heloïse ce que l'on avoit trouvé à reprendre au *panem supersubstantialem*. Cela doit dire sans prejudice de l'érudition de cette Abbesse. Que si quelcun s'alloit figurer qu'elle ne devint savante qu'après sa clôture, je le renverrois à une lettre de Pierre le Venerable, Abbé de Clugni, laquelle temoigne qu'avant ce tems-là elle avoit aquis de grandes lumieres : *Necdum*, lui dit-il, (d) *metas adolescentiæ excesseram, necdum in juveniles annos evaseram, quando nomen non quidem adhuc religionis tuæ, sed honestiorum tamen & laudabilium studiorum mihi fama innotuit. Audiebam tunc temporis mulierem, licet necdum sæculi nexibus expeditam, literatoria scientiæ & studio secularis sapientiæ summam operam dare, quo efferendo studio tuo & multarum omnes evicisti, & pene vivos universos superasti.* Le Moine d'Auxerre assûre qu'elle savoit bien le Latin & l'Hebreu, & voici ce que dit d'elle le Kalendrier du Paraclet. *Heloïse mere & premiere Abbesse de ceans, de doctrine & religion très-resplendissante* (e).

(a) Magisterium habetis in matre, quod ad omnia vobis sufficere tam ad exemplum scilicet virtutum, quam ad doctrinam literarum potest, quæ non solum Latinæ, verum etiam tam Hebraïcæ quam Græcæ non expers literaturæ, sola hoc tempore illam trium linguarum adepta perfectionem videtur, quæ ab omnibus in beato Hieronymo tanquam singularis gratia prædicatur. *Abelard. epist. pag.* 250.

(b) *Præfat. Apologet.*

(c) C'est la 5. du 2. livre.

(d) *Vide oper. Abelardi pag.* 337.

(e) *Voyez les notes d'Abelard du Chêne.*

(C) *Assez belle.*] Je voy quantité d'Auteurs qui lui donnent une beauté ravissante, mais sont-ils plus dignes de foi qu'Abelard, qui ayant *sur la lettre d'Abelard de l'Histor. calamitat.* p. 1187. le plus d'interêt à grossir les choses qu'à les diminuer, se contente de dire qu'elle n'étoit pas la derniere de son sexe en beauté, mais qu'elle étoit la premiere en érudition, *cum per faciem non esset infima, per abundantiam literarum erat suprema.* Est-ce ainsi que l'on parle d'une fille parfaitement belle ? un amant interessé à justifier son choix, & la force de sa passion, le feront-il d'une semblable figure de Rhetorique ? Quelques-uns (f) marquent qu'Heloïse étoit âgée de 18. ans lors qu'Abelard la debaucha ; je n'ai point trouvé cette circonstance dans aucun ancien Auteur. Il est vrai que le terme (g) *adolescentulus*, dont Abelard s'est servi, est fort compatible avec l'âge de 18. ans. Celui de *juvenculus* dont elle (h) se sert s'accorde aussi avec le même âge, mais une telle preuve ne conclut rien. C'est une chimere que de dire (i) qu'Abelard dans son Roman de la Rose, a fait le portrait d'Heloïse sous le nom de *Beauté*. Ce Roman n'est venu au monde qu'après leur mort.

(f) *Histoire abregée d'Eloïse & d'Abelard, à la Haye* 1693.

(g) *Oper.* p. 10.

(h) *Ibid.* p. 47.

(i) On le dit dans l'*Histoire abregée* qu'on vient de citer.

(D) *S'en donna de telle sorte au cœur joye.*] Il faut l'entendre lui-même, pour ne rien perdre de la force de ses expressions, *Nullus à cupidis qu'en vient* *intermissus est* (k) *gradus amoris, & si quid insolitum amor excogitare potuit, eil additum.* Et *nous minus illa fueramus experti gaudia ardentius* (k) *Pag.* 11. *illis insidebamus, & minus in salibidum verebantur.* Il se compare à ceux qui ont souffert une longue faim, & qui trouvent en suite de quoi repaître largement. Un homme qui a été fage se jette plûtôt dans l'excés avec son épouse, qu'un debauché.

tion (*E*) de tems & de lieux, ſans diſtinction de jours de fête & de jours ouvriers, de lieux ſaints & de lieux profanes; qu'il n'inventoit plus rien en Philoſophie, & que toutes les productions de ſon eſprit (*F*) ſe reduiſoient à des vers d'amour. Ses écoliers alloient bien-tôt au fait, en cherchant la cauſe du relâchement de ſes leçons. La mediſance courut bien-tôt par toute la ville, & (*G*) enfin elle parvint juſqu'aux oreilles de l'oncle, & le trouva d'abord incredule, tant il

(*E*) *Sans diſtinction de tems & de lieux.*] Il faut encore l'entendre lui-même, dans une lettre qu'il écrivit à Heloïſe long-tems après leur profeſſion Monaſtique. Il la fait un peu refouvenir de leur conduite paſſée, & comment il la careſſa dans un coin du refectoire des Religieuſes d'Argenteuil, ne trouvant point d'autre endroit commode, & n'ayant aucun reſpect pour la Sainte Vierge à qui ce lieu étoit conſa-
(*a*) Pag. 69. cré. *Noſti* (*a*) *poſt noſtri confœderationem conjugii cum Argenteoli cum Sanctimonialibus in clauſtro converſabaris, me die quadam privatim ad te viſitandum venijſe, & quid ibi tecum mea libidinis egerit intemperantia in quadam etiam parte ipſius refectorii, cum quò alias diverteremus non habueremus. Noſti, inquam, id impudentiſſimè tunc actum eſſe, in tam reverendo loco & ſumma Virginis conſecratio. ... Quid priſtinas fornicationes & impudentiſſimas referam pollutiones quæ conjugium præceſſerunt?* Un peu après il lui dit qu'elle fait bien que les fêtes les plus ſolemnelles, ni le jour même de la Paſſion ne le detournoient pas de ſe plonger dans ce bourbier, & que ſi elle en vouloit faire quelque ſcrupule, il employoit les menaces & le ſoüet pour la porter à y conſentir (*b*). Voilà un homme bien degagé des ſuperſtitions de ceux qui obſervoient les jours & les fêtes, les nouvelles lunes & les Sabbats.

(*b*) Noſti quantò turpitudinibus immoderata mea libido corpora noſtra addixerat, ut nulla honeſtatis vel Dei reverentia in ipſis etiam diebus Dominicæ paſſionis, vel quantumcunque ſolemnitatum, ab hujus luti voluptabro me revocaret. Sed & te noſtrum lentem & prout poteras reluctantem & diffudentem quæ natura infirmior erat, ſæpius minis ac flagellis ad coniciendum trahebam.

(*F*) *Se reduiſoient à des vers d'amour.*] C'eſt lui-même qui nous l'aprend, (*c*) *Ita negligentem & tepidum lectio tunc habebat ut jam nihil ex ingenio, ſed ex uſu cuncta proferrem, nec jam niſi recitator priſcinorum eſſem inventorum, & ſi qua invenire liceret, carmina eſſent amatoria, non philoſophia ſecreta.* Il ajoûte que ces vers étoient encore chantez en pluſieurs Provinces, & principalement parmi les perſonnes qui faiſoient l'amour, *Quorum etiam carminum plerumque adhuc in multis, ſicut & ipſa noſti, frequentantur & decantantur regionibus, ab his maxime quos vita ſimilis oblectat.* Heloïſe nous en aprend davantage. Elle dit que ſon Abelard avoit deux choſes que les autres Philoſophes n'avoient pas, par où il pouvoit gagner promtement le cœur de toutes les femmes, c'eſt qu'il écrivoit bien & qu'il chantoit bien; il faiſoit des vers d'amour ſi jolis, & des chanſons ſi agreables, tant pour les paroles que pour les airs, que tout le monde en étoit charmé, & ne parloit que de leur Auteur. Les femmes ne ſe contenterent pas d'être charmées des vers & des chanſons d'Abelard, elles le furent auſſi de ſa perſonne, & l'aimerent paſſionnément: & comme la plûpart de ſes vers ne parloient que de ſes amours pour Heloïſe, le nom de cette Maîtreſſe vola bien-tôt dans les Provinces, &, rendit jalouſes de ſon bonheur une infinité de femmes. J'affoiblis beaucoup les expreſſions d'Heloïſe, & je ne croi pas qu'il faille les prendre à la lettre. Comme elle aimoit Abelard juſqu'à la fureur; elle s'imaginoit qu'aucune femme ne le pouvoit voir ſans en devenir paſſionnée; & c'eſt ce qui lui faiſoit dire qu'il n'y avoit ni femme ni fille, qui en l'abſence d'Abelard ne formât des deſirs pour lui, & qui en ſa preſence ne fût toute embraſée d'amour; & que les Reines mêmes ou les grandes Dames portoient envie aux plaiſirs qu'elle goûtoit auprès d'un tel homme. Voici le Latin qui en dit plus que mon François. *Quæ* * *conjugata, quæ virgo non concupiſcebat abſentem, & non exardebat in præſentem? Quæ Regina Abſalonis vel præpotens femina gaudium meis non invidebat pag. 46. thalamis? Duo autem, fateor, tibi ſpecialiter inerant quibus feminarum quæ vumlibet animos flatim allicere poterat, diſtandi videlicet & cantandi gratia, quæ cæteros minimè Philoſophos affectus eſſe noverunt. Quibus quidem quaſi ludo quodam laborem exercitii recreans philoſophiæ plerasque amatorio metro vel rithmo compoſita reliquiſti carmina, quæ præ nimia ſuavitate tam dictaminis quam cantus ſæpius frequentata tuum in ore omnium nomen inceſſanter tenebant, ut etiam illiteratos melodia dulcedo tui non ſineret immemores eſſe. Atque hinc maxime in amorem tui femina ſuſpirabant. Et cum horum pars maxima carminum noſtros decantaret amores, multis me* (*d*) *regionibus brevi tempore nunciavit, & multarum in me ſeminarum accendit invidiam.* Si le Roman de la Roſe eût été l'Ouvrage d'Abelard, & s'il y eût fait le portrait de ſon Heloïſe ſous le nom de *Beauté*, elle n'eût eu garde de s'en taire, & c'étoit ici le lieu de le dire; ainſi quand nous ne ſaurions pas que ce Roman fut compoſé cent ans après Abelard, nous pourrions aprendre du ſilence d'Heloïſe, que l'on n'a point eu raiſon d'attribuer ce Roman à Abelard dans un petit livre (*e*) imprimé à la Haye depuis deux ans. Encore moins a-t-on eu raiſon de faire debiter cela par Heloïſe dans la traduction de ſa lettre. Mais reprenons nôtre ſujet. On ne croiroit pas ſi on en jugeoit ſans l'experience que des vers, des lettres, des chanſons euſſent la vertu de tant avancer les affaires d'un amant; mais voici un temoin là-deſſus qui en vaut mille. Aujourdhui les beaux Eſprits ſe plaignent que leurs drogues ne ſont plus le même effet, que du tems de nos ancêtres. Les tems ſont changez, je l'avoüe, mais non pas entierement. Voyez les nouvelles lettres (*f*) contre le Calviniſme de Maimbourg. Au reſte ce qu'Heloïſe temoigne touchant la foibleſſe des perſonnes de ſon ſexe envers Abelard, eſt confirmé par un certain Prieur nommé Foulques, dont il faut voir l'article.

(*d*) *Voici ce qu'elle dit dans la page 48.* Cum me ad tempora illa olim voluptates expeteres crebris me epiſtolis viſitabas, frequenti carmine tuam in ore omnium Heloiſſam ponebas: me plateæ omnes, me domus ſingulæ reſonabant.

(*e*) *Hiſtoire d'Heloïſe d'Abelard, imprimée à la Haye en 1693.*

(*f*) *Pag. 790. & ſuiv. & pag. 746. & ſuiv.*

(*c*) Pag. 12.

(*G*) *Enfin elle parvint juſqu'aux oreilles de l'oncle.*] Cet *enfin* paroît d'abord un peu étrange, mais ceux qui ſavent le monde n'ignorent pas qu'en ces ſortes d'occaſions, les plus intereſſez à une nouvelle ſont les derniers à l'aprendre. Abelard cite là-deſſus un bon paſſage (*g*) d'une lettre de St. Jerôme à Sabinien. *Solemus mala domus noſtræ ſcire noviſſimi, ac liberorum ac conjugum vitia vicinis canentibus ignorare.* On chante dans le voiſinage les deſordres de nos fem-

(*g*) *Ex tom. 1. epiſt. 48.*

il avoit compté ſur la ſageſſe d'Abelard, & ſur celle d'Heloïſe: mais à force de revenir à la charge on diſſipa l'incredulité. Le pretendu Precepteur ſortit de chez le Chanoine. Il en fit auſſi ſortir Heloïſe quand il eut ſu qu'elle étoit groſſe, & la deguiſant en Nonne *, il l'envoya en Bretagne chez une de ſes ſœurs, où elle accoucha d'un garçon. Fulbert conçut une furieuſe colere contre Abelard, qui ſe tint ſur ſes gardes, non ſans eſperer qu'on n'oſeroit ni le tuer, ni lui couper quelque membre, pendant qu'on craindroit les repreſailles ſur Heloïſe. Pour ſe tirer de tout embarras, il promit à l'oncle d'épouſer celle qu'il avoit debauchée, pourveu que le mariage demeurât ſecret. Il eut toutes les peines du monde à y faire conſentir Heloïſe, qui lui allegua (*H*) mille raiſons pour le degoûter du lien

* Noſti etiam quando te gravidam in meam tranſmiſi patriam, facto te habitu indutam. Monialem te finxiſſe, & rali ſimulatione tuæ quam nunc habet religioni irreverenter illuſiſſe. *Abelard. epiſt. ad Hel. p.* 70.

femmes & de nos enfans, lors que nous ne ſavons rien encore de ces dereglemens; mais nous les aprenons enfin, & il n'eſt pas poſſible qu'un ſeul ignore ce que tous les autres ſavent, *Sed quod noviſſimè ſciatur, utique ſciri* (*a*) *quandoque contingit, & quod omnes deprehendunt non eſſe facile unum latere.* St. Jerôme dans un autre lieu a confirmé ſa maxime par deux grands exemples; le premier eſt celui de Sylla, & le ſecond, celui de Pompée. On chantoit dans Athenes les galanteries de Metella femme de Sylla, avant que le mari eût rien ſu de ces deſordres. Les injures des Atheniens à qui il faiſoit la guerre lui en aprirent le premier bruit. Les galanteries de Mucia femme de Pompée étoient ſi publiques, que chacun s'imaginoit qu'il ne les ignoroit pas. Il n'en ſavoit rien neanmoins, lors qu'un homme qui ſervoit dans ſon armée lui en parla. *L. Sylla* (*b*) *(felicis ſi non habuiſſet uxorem) Metella conjux palam erat impudica, & (quia noviſſimi mala noſtra diſcimus) id Athenis cantabatur & Sylla ignorabat, ſecretaque domus ſuæ primum bellum convicio didicit.* Cn. *Pompejo Muciam uxorem impudicam quam Pontici Spadones & Mithridatica ambiebant caterva, cum eum putarem cæteri ſcientem pati, indicavit in expeditione commilito, & victorem totius orbis triſti nuncio conſternavit.* On pouvoit ajoûter pour troiſiéme exemple l'Empereur Claude, qui ne (*c*) ſavoit rien des infamies de Meſſaline, lors que tout le monde ſavoit qu'elle s'étoit proſtituée dans les lieux publics, & qu'elle y avoit mené pluſieurs Dames, & que pour comble d'impudence elle avoit épouſé un autre homme. Nôtre ſiecle a fourni un de ces exemples en la perſonne du Marechal de la. . . . On aſſûre (j'ai encore quelque peine à le croire) qu'il ne ſavoit point le commerce de ſa femme avec le Comte de. . . . lors que le fils qui en étoit provenu avoit déjà été naturaliſé en plein Parlement. Les conditions mediocres ne ſont pas exemtes de cette irregularité: combien voyons nous de gens qui ſavent toûjours toutes les nouvelles de la ville, excepté celles qui bleſſent leur domeſtique? Ils reſſemblent à celui dont Martial (*d*) ſe moque ſi plaiſamment, & ils profitent peu de l'ancien proverbe, *Ædibus* (*e*) *in noſtris quæ prava aut recta geruntur.* Les gens d'étude, je parle de ceux qui ſe renferment trop dans leur cabinet, la tête toûjours remplie de quelque compoſition, ſe trouvent quelquefois dans le cas dont il s'agit preſentement. Inſtruits autant qu'on le peut être du malheur domeſtique de Sylla & de Pompée qui ſont morts depuis tant de ſiecles, ils ne ſavent pas qu'on leur joue le même tour aſſez près de leur Cabinet. Ainſi va le monde.

(*a*) *Ces paroles ſont citées dans l'édition d'Abelard comme la ſuite de ce que j'ai déjà cité de la lettre de St. Jerôme à Sabinien, mais elles ne ſe trouvent point dans cette lettre.*

(*b*) *D. Hieronym. adverſ. Jovinian.*

(*c*) *Dion Caſſius l. 60. Juvenal de diſſolutione. Dedecus* ille *domus ſciet ultimus. Satyra 10. verſ.* 341.

(*d*) *Epigr. 9. l. 7.*

(*e*) *Oüi, tout le monde ſait ce qui ſe paſſe dans la maiſon de ſon voiſin, mais n'eſt-il pas honteux de ne rien ſavoir de ce qui ſe paſſe dans ſa propre maiſon? Horat. Odyſſ. l.* 4.

(*H*) *Mille raiſons pour le degoûter du lien conjugal.*] Ces raiſons ſe reduiſoient à deux chefs, au peril & au déshonneur à quoi le mariage expoſeroit Abelard. Je connois mon oncle, lui diſoit-elle, rien n'apaiſera ſon reſſentiment; & puis quelle gloire tirerai-je d'être vôtre femme, puis que je vous ruïnerai de reputation? Quelles malédictions n'ai-je pas à craindre, ſi je derobe au monde une auſſi grande lumiere que vous êtes? Quel tort ne ſerai-je point à l'Egliſe? Quels regrets ne cauſerai-je point aux Philoſophes? Quelle honte & quel dommage ne ſera-ce point, ſi vous que la nature a creé pour le bien public, vous conſacrez tout entier à une femme? Songez à ces paroles de St. Paul, *ès-tu delivré de femme, n'en cherche point:* & ſi le conſeil de ce grand Apôtre, ni les exhortations des ſaints Peres ne peuvent pas vous degoûter de ce grand fardeau, conſiderez au moins ce qu'en ont dit les Philoſophes; un Theophraſte qui a prouvé par tant de raiſons que le ſage ne doit point ſe marier; un Ciceron qui ayant repudié Terentia, repondit à Hircius qui lui offroit en mariage ſa ſœur, qu'il ne pouvoit pas accepter cet offre, parce qu'il ne pouvoit pas partager ſes ſoins entre la Philoſophie & une femme. D'ailleurs quelle convenance y a-t-il entre des ſervantes & des écoliers, entre des écritoires & des berceaux, entre des livres & des quenouilles, entre des plumes & des fuſeaux? Comment ſuporter au milieu des meditations (*f*) Theologiques & Philoſophiques les pleurs des enfans, les chanſons des nourrices, & le tracas d'un menage? Je ne dis rien des ordures & des puanteurs continuelles des petits enfans. Les gens riches ſe peuvent mettre à couvert de ces incommoditez dans leurs maiſons à divers apartemens; la depenſe & les ſoucis de chaque jour ne tatuoient les inquieter; mais il n'en eſt pas de même des Philoſophes; & quiconque veut amaſſer du bien, & s'embarraſſer des occupations mondaines, ſe rend incapable des fonctions de Theologien & de Philoſophe. Prenez garde à la conduite des anciens Sages, tant ſoit le Paganiſme, que parmi les Juifs, & ſi des Payens & des Laïques ont preferé le celibat au mariage, quel le honte ne ſeroit-ce pas à un Clerc & à un Chanoine comme vous, de preferer les voluptez ſenſuelles aux divins offices? Que ſi vous vous mettez peu en peine de la prerogative de vôtre Clericature, foutenez du moins le caractére & la dignité de Philoſophe. La conclufion de ſon ſermon fut qu'il y auroit plus d'honneur pour lui, & plus de charmes pour elle dans la qualité de Galant que dans celle de mari: qu'elle vouloit lui demeurer attachée

(*f*) *Quis ſacris vel philoſophicis meditationibus intentus pueriles vagitus, nutricum quæ hos mitigant naenias, tumultuoſam familiæ tam in viris quam in feminis turbam ſuſtinere poterit? Quis etiam inoneſtas illas paturiarum ſordes aſſiduas tolerare valebit. Oper. Abal. p.* 14.

lien conjugal. Elle avoit conçu un amour ſi chaud & ſi effrené, qu'il étouffa dans ſon ame tous les (*I*) ſentimens de l'honneur; & il jetta de ſi profondes racines, & demonta de telle ſorte ſon eſprit, qu'elle n'en guerit (*K*) jamais. On cut

non par la neceſſité du lien conjugal, mais par la ſeule tendreſſe de ſon cœur, & que leurs plaiſirs ſeroient infiniment plus ſenſibles, s'ils ne ſe voyoient que de tems en tems. Nous parlerons de cette derniere raiſon dans la remarque V. En attendant voici la penſée de Paquier ſur le diſcours d'Heloïſe; *Je ne vous repreſenterai point*, dit-il (*a*), *toutes les raiſons dont elle le voulut gagner, bien vous dirai-je que je ne lus jamais en Orateurt tant de belles paroles & de ſentences perſuaſives pour parvenir à ſon intention, que celles qu'elle y aporta.* J'avertis mon lecteur que j'ai extrémement abregé la remontrance de cette fille, & que j'ai été ſurpris qu'elle n'ait pas emprunté quelque raiſon de ce que ſon amant étoit dans les Ordres. Cela ne ſemble-t-il pas prouver qu'on ne croyoit point encore, que la loi du Celibat fût d'obligation pour les perſonnes Eccleſiaſtiques?

(a) Recherch. de la France l. 6. c. 17.

(*I*) *Tous les ſentimens de l'honneur.*] Il arrive très-ſouvent qu'une paſſion amoureuſe étouffe ou ſurmonte les ſentimens de la conſcience; mais il arrive très-rarement qu'elle ſupprime la ſenſibilité pour l'honneur; & à la reſerve d'un petit nombre de perſonnes de baſſe naiſſance, qui la plûpart du tems n'ont pas eu même l'éducation ordinaire, toutes les filles qui ſuccombent mettent l'une ou l'autre de ces quatre cordes à leur arc. Elles eſperent ou de ne pas concevoir, ou de faire ſauter leur fruit par quelque drogue, ou d'accoucher à l'inſçu de tout le monde, ou de ſe faire épouſer par le Galant; & cela montre que ſi l'amour eſt quelquefois le plus fort tyran qui ſes domine, c'eſt un tyran qui laiſſe l'honneur en poſſeſſion de ſes droits. Voyez le fameux Sonnet de l'*Avorton*, où l'on a ſi bien repreſenté la force de l'honneur, & la force de l'amour alternativement vaincuës & victorieuſes. Il ſur ſait, dit-on, ſur l'accident d'une des filles de la Reine Anne d'Autriche. Guy Patin parle de cet accident. Mais laiſſant là cette Demoiſelle, je dis que nôtre Heloïſe aimoit ſi furieuſement, qu'elle ne ſe ſoucioit plus ni d'honneur ni de reputation; car en premier lieu elle fut (*b*) ravie de ſe ſentir groſſe, & en ſecond lieu elle fit tout ce qu'elle put pour n'être pas mariée avec celui qui lui avoit fait l'enfant. Deux choſes qui non ſeulement ſont plus rares que les monſtres les plus affreux, quand elles ſont jointes enſemble, mais auſſi dont la premiere toute ſeule ne ſe voit jamais que dans des cas où l'amour a peu de part, & où l'on ne cherche qu'à attraper un grand parti, que l'on déſeſperéroit d'avoir ſi le fracas d'une groſſeſſe ne s'en mêloit. Combien y a-t-il de filles qui aiment mieux ſe faire donner un mari contre ſon gré par arrêt du Parlement, que de demeurer filetries? Elles ſont très-perſuadées qu'il ſe vangera avec uſure, & que l'arrêt leur coûtera bon; mais n'importe, pourveu que le titre d'épouſe repare la breche faite à l'honneur. Nôtre Heloïſe n'avoit pas de cette ſorte de delicateſſes. Voyez la remarque ſuivante, & ſur tout la remarque *P*.

(*K*) *Elle n'en guerit jamais.*] Eſt-ce être gueſ-rie, que de dire pluſieurs années après qu'on a renoncé au monde par la profeſſion de la vie Monaſtique, *Qu'on aimeroit mieux être la putain de Pierre Abelard, que la femme legitime de l'Empereur de toute la terre?* Or c'eſt ce qu'a dit nôtre Heloïſe étant Abbeſſe du Paraclet; c'eſt de quoi elle a bien voulu prendre Dieu à temoin. *Deum teſtem (c) invoco, ſi me Auguſtus univerſo præſi-dente mundo matrimonii honore dignaretur, totum-que mihi orbem confirmare in perpetuo præſiden-dum, charius mihi & dignius mihi videretur* TUA DILECTRIX, *quàm illum Imperatrix.* Comment pourroit-on dire que ſa paſſion l'avoit quittée dans l'Abbaye du Paraclet, puis qu'elle y écrit une confeſſion ingenuë du mauvais état de ſon ame, qui fait voir que le feu d'amour la rongeoit juſques aux os? Je n'oſerois dire en François tout ce de quoi elle s'accuſe. Elle conſeſſe que les plaiſirs qu'elle avoit goûtez entre les bras d'Abelard, lui avoient paru ſi doux, qu'elle y ſongeoit nuit & jour, éveillée & endormie, & durant même la celebration de la Meſſe. Elle les regrettoit éternellement, & en faiſoit la repetition en idée ſaute de mieux. Ceux qui entendent le Latin vont voir avec quelle force d'éloquence elle ſavoit exprimer ce qu'elle ſentoit. *(d) In tantum vero illæ quæ patiter exercuimus amantium vo-luptates, dulces mihi fuerunt ut nec diſplicere mihi, nec vix à memoria labi poſſint. Quocunque loco me vertam ſemper ſe oculis meis cum ſuis ingerunt de-ſideriis. Nec etiam dormienti ſuis illuſionibus par-cunt. Inter ipſa miſſarum ſolemnia ubi purior eſſe debet oratio, obſcœna earum voluptatum fantaſmata ita ſibi penitus infiſtrimam captivant animam, ut turpitudinibus illis magis quàm orationi vacem. Quæ cum ingemiſcere debeam de commiſſis, ſuſpiro po-tius de amiſſis. Nec ſolum quæ egimus, ſed loca pariter & tempora in quibus hæc egimus ita teneræ noſtro infixa ſunt animo, ut in ipſis omnia tecum again, nec dormienti etiam ab his quieſcam. Non-nunquam & ipſo motu corporis animi mei cogitatio-nes deprehenduntur, nec à verbis temperant im-proviſis.* Cela l'obligea à s'écrier avec St. Paul, *Ah miſerabile quæ ſe ſuis, qui me delivrera de ce corps de mort.* Plût à Dieu, pourſuit-elle, que je puſſe veritablement ajoûter, *la grace de Dieu par* JESUS-CHRIST *nôtre Seigneur.* Cette grace, dit-elle à ſon Abelard, vous a prevenu, mon cher, en vous delivrant de tous les aiguillons de la ſenſualité, par ce ſeul coup de couteau qui vous fit Eunuque. . . . Mais ma jeuneſſe & l'experience du plaiſir paſſé allument extremement ces feux dans mon ame, & plus ma nature eſt infirme, plus je ſuccombe à ces violentes attaques. *(f) Hæc te gratia, chariſſime, prævenit, & ab his vili ſtimu-lis una corporis plaga medendo multas in anima ſanavit. . . . hos autem in me ſtimulos carnis, hanc incentiva libidinis ipſe juvenilis fervor ætatis & jucundiſſimarum experientia voluptatum plurimum accendunt, & tanto ampliùs ſua me impugnatione opprimunt, quanto infirmior eſt natura quam op-pugnant.* Enfin elle ſe recommande à ſes prieres avec d'autant plus de ſoin, que c'eſt le ſeul remede

(b) Non multo autem poſt puella ſe concepiſſe comperit, & cum ſumma exultatione mihi ſuper hoc illico ſcripſit, conſulens quid de hoc ipſe faciendum deliberarem. *Abal. pag.* 13.

(c) *Aux Romains chap.* 7.

(d) *Pag.* 59.

(e) *Pag.* 45.

(f) *Pag.* 60.

eut beau (*L*) mutiler le pauvre Abelard ; elle eut beau prendre le voile, il lui reſta toûjours un grain (*M*) de cette folie: & ce n'eſt point par les lettres Portugaiſes qu'on a commencé de conoître qu'il n'appartient qu'à des Religieuſes de parler d'amour. Il y avoit long tems que les lettres d'Heloiſe étoient une preuve de cette verité. Quoi qu'il en ſoit cette amoureuſe creature employa vainement tout ſon eſprit, & toute ſon éloquence à deconſeiller le mariage à Abelard. On les épouſa en ſecret; mais elle * nia toûjours avec ſerment qu'elle fût ſa femme. Cette conduite la fit maltraiter par ſon oncle, qui pour couvrir le deshonneur de ſa famille publioit en tous lieux le mariage, encore qu'il eût promis à Abelard de n'en rien dire. Les mauvais traitemens à quoi Heloiſe étoit expoſée chez le Chanoine Fulbert, firent prendre la reſolution à ſon mari de la tirer de ce logis, & de l'envoyer chez les Religieuſes d'Argenteuil où elle avoit été élevée. A ce ſecond enlevement toute patience échapa aux parens de cette femme: ils conçurent une maniere de vengeance fort exquiſe, & l'executerent en gagnant le valet de Pierre Abelard. Ce ſcelerat fit entrer de nuit dans la chambre de ſon maître ceux qui devoient faire le coup. Ils le ſurprirent endormi, & lui couperent † le membre viril. Cette action (*N*) fit un grand bruit; on alla le lendemain matin comme en proceſſion dans la chambre d'Abelard. Les Ecoliers firent encore plus de lamentations que les autres. Les femmes (*O*) ſe diſtinguerent par leurs plaintes très-ameres. On lui écrivit des lettres de (*P*) conſolation

* Avunculus ipſius atque domeſtici ejus ignominiæque ſolatium quærentes, initium matrimonium divulgare, & eidem nubi ſuaſerat. Sed hoc ab eis dictum violare corpori. illa autem contra anathematizare & jurare, quia falſiſſimum eſſet. *Id. Hiſtor. calamitat. pag.* 17.

† Crudeliſſima & pudentiſſima ultione punitus, & quam ſumma admiratione mundus excepit, eis videlicet corporis mei partibus amputatis, quibus id ſolum plangebant miſeram. *Ibid.*

F 3

(*c*) *Pag.* 45.

(*a*) *Pag.* 61.

(*b*) *Voyez l'article* Abelard, *remarque* R.

(*d*) *Pag.* 59.

* *Pag.* 879. *lettre* e.

(*e*) *Circe Pulyano apud Petronium.*

) *Aux matins pag.* 7.

(*d*) *Voyez la Comedie du Pedant joué.*

pag.

mede que ſon incontinence peut trouver en lui.

(*a*) *Time obſecro ſemper de me potius quam confidas, ut tua ſemper ſollicitudine adjuver. Nunc verò præcipuè timendum eſt, ubi nullum incontinentiæ meæ ſupereſt in te remedium.*

Ceux qui medirent (*b*) des frequens voyages d'Abelard au Paraclet furent ſans doute temeraires, puis qu'ils ignoroient les diſpoſitions interieures d'Heloiſe; mais s'ils les avoient ſûës, ils auroient dû ſolliciter l'interdiction de ces viſites; car ils auroient dû craindre qu'il ne fût inévitable, humainement parlant, que cette femme ne ſe portât à des actes d'impureté avec ce homme. Les ſaints Peres ne ſe ſioient point aux mutilations; ils comparoient un Eunuque à un bœuf auquel on coupe les cornes, qui ne laiſſe pas de donner des coups de tête. Voyez là-deſſus un beau paſſage de St. Baſile dans nos remarques * ſur l'article *Combabus*. Mais comme les aparences ſont quelquefois trompeuſes, je n'aprouverois pas que ceux qui ſavent ce qu'Heloiſe avoit dans le cœur, s'imaginaſſent qu'elle ſortoit hors des regles, quand elle ſe retrouvoit avec ſon mari, & qu'elle ait eu quelquefois ſujet de lui écrire, (*c*) *Si libidinoſa eſſem, quereter decepta, nunc etiam languori tuo gratias ago: in umbra voluptatis diutius luſi.*

(*L*) *On eut beau mutiler le pauvre Abelard.*] C'étoit un remede d'amour très-capable d'operer, s'il en faut croire certains vers de Cyrano Bergerac (*d*). Ils s'adreſſent à un homme qu'il avoit apoſtrophé en cette maniere:

Tremens que le diminutif
Qu'on fit de vrai trop exceſſif
Sur vôtre flaſque genitif,
Vous prohibe le conjonctif.

Puis il ajoûte,

O viſage! ô portrait naïf!
O ſouverain expeditif
Pour guerir tout ſexe laſcif
D'amour naiſant, ou effectif!
Genre neutre, genre metif,
Qui n'êtes homme qu'abſtractif,
Grace à vôtre copulatif,

Qu'a rendu fort imperfectif
Le cruel tranchant d'un canif.

Mais comme il n'y a point de regle ſi generale qui ne ſouffre quelque exception, l'amour d'Heloiſe fut à l'épreuve de ces violent remede. Elle eut cela de commun avec la Reine Stratonice, dont j'ai parlé ci-deſſus (*e*).

(*M*) *Un grain de cette folie.*] Cela paroît par les paſſages que j'ai citez dans la remarque K. Ils prouvent non ſeulement que l'amour de concupiſcence dominoit la pauvre Heloiſe, mais auſſi qu'elle étoit un peu demontée; car une perſonne bien ſage n'auroit jamais parlé de la ſorte. Il eſt aparent que l'étude avoit commencé de la detraquer, & que l'amour fut un grand ſurcroît de deſordre. On voit dans ſes écrits beaucoup de marques d'une imagination dereglée, quelque choſe de ſi outré, & tant de diſparates, qu'elle eſt une preuve de la maxime de Seneque, *Nullum magnum ingenium ſine mixtura dementiæ.*

(*e*) *Dans l'article* Combabus.

(*f*) *Pag.* 17.

(*N*) *Cette action fit un grand bruit.*] Voyons ce qu'Abelard (*f*) en raconte; *Mane autem facto tota ad me civitas congregata quanta ſtuperet admiratione, quanta ſe afflingeret lamentatione, quanto me clamore vexarent, quanto planctu perturbarent, difficile imo impoſſibile eſt exprimi. Maximè verò Clerici, ac præcipuè Scholares noſtri, intolerabilius me lamentis & ejulatibus cruciabant.* Voyez l'article auquel je renvoye dans la remarque ſuivante.

(*O*) *Les femmes ſe diſtinguerent par leurs plaintes.*] C'eſt de quoi Abelard ne parle pas; mais nous l'aprenons d'un de ſes amis qui lui écrivoit une lettre de conſolation. Voyez l'article de *Foulques* (*g*).

(*g*) *Pag.* 1176. *remarque* E.

(*P*) *Des lettres de conſolation très-curieuſes.*] Foulques Prieur de Diogille lui en écrivit une qui a été inſerée dans l'édition d'Abelard. Nous en parlons dans l'article de ce Prieur, & nous renvoyons là pluſieurs choſes qui appartiennent à Heloiſe & à ſon mari, & qui rendroient trop longs leurs articles, ſi elles n'en étoient pas detachées pour être miſes ailleurs.

solation très-curieuſes. La Juſtice (Q) punit ſeverement cette action: mais tout cela n'empêcha point qu'Abelard accablé de honte & inconſolable, ne s'allât confiner dans le Monaſtere de St. Denys, après avoir donné ordre qu'Heloïſe ſe fit Religieuſe à Argenteuil. Nous avons dit ailleurs ce qu'il devint depuis qu'il ſe fut fait Moine, & comment il fut condamné à jetter lui-même au feu un livre qu'il avoit écrit, &c. La perte de cet Ouvrage l'affligea encore plus que n'avoit fait (R) la perte de ſa virilité; & neanmoins quand on perd un livre on en peut recouvrer un autre, ce qui n'a (S) point lieu dans l'autre cas. Pour ce qui eſt d'Heloïſe, elle devint Prieure des Religieuſes d'Argenteuil: mais comme on ſe gouvernoit (T) très-mal dans ce monaſtere, l'Abbé de St. Denys qui prétendoit en être le maître en chaſſa les Religieuſes, & alors Heloïſe eut bon beſoin de ſon mari. Il avoit bâti un Oratoire auprès de Troyes, auquel il avoit donné le nom de Paraclet *, & puis il avoit accepté une Abbaye en Bretagne. Ayant ſu que ſon Heloïſe n'avoit ni feu ni lieu depuis qu'on l'avoit chaſſée d'Argenteuil, il lui donna cet Oratoire avec toutes ſes dependances, donation qui fut confirmée par le Pape Innocent II. La voilà donc premiere Abbeſſe du Paraclet. Elle trouva tellement grace devant tout le monde, qu'on la combla de biens en peu de tems. Les Evêques l'aimerent comme leur fille, les Abbez comme leur ſœur, & les gens du monde comme leur mere †. Cependant elle étoit très-mal ſatisfaite

* *Voyez l'article* Paraclet.

† *Tout ceci eſt tiré de la lettre d'Abelard, intitulée* Hiſtoria calamitatum, *à la reſerve d'un petit nombre de choſes, dont je cite les preuves à part.*

(Q) *La Juſtice punit.*] Voyez l'article de Foulques (*a*), auquel je renvoye pour les deux remarques precedentes.

(*a*) *Pag.* 1178. *remarque L.*

(R) *Encore plus que la perte de ſa virilité.*] On a bien raillé les Auteurs ſur la tendreſſe exceſſive qu'ils conçoivent pour leurs Ouvrages, & on a cité entre autres exemples celui de l'Evêque Heliodore, qui aima mieux * renoncer à ſon Evêché, que de condamner ſon Roman de Theagene. On a cité ce que Sarrazin fait dire à Voiture (*b*). Mais je ne ſache pas qu'on ait cité Abelard ſur une telle matiere; cependant il y a dans ſon exemple quelque choſe de plus fort; car enfin Job recouvra ſon bon état, & engendra fils & filles; & il eſt ſûr que Voiture auroit mieux aimé être comme Job pour quelque tems, que comme Abelard juſqu'au tombeau, & qu'il cût jetté tous ſes livres & toutes ſes Muſes à la voirie, s'il l'avoit falu, afin de conſerver ſon fond d'amoureites. Où ſont les Prelats à qui l'on ne fit ſigner la reſignation de leur Evêché, ſi on les menaçoit le raſoir en main de . . . . en cas qu'ils ne la ſignaſſent. On auroit ſans doute obtenu d'Heliodore la condamnation du Roman, ſi on l'eût mis dans cette fâcheuſe alternative. Mais voici un homme qui declare qu'il compte pour peu de choſe la perte de ſes parties naturelles, en comparaiſon de la perte d'un Ecrit qu'on l'obligea de jetter au feu. Afin d'être parfaitement équitable, il ne faut pas attribuer toute la douleur d'Abelard aux ſentimens paternels, que ſon caractere d'Auteur lui inſpiroit pour ſon livre. Il y avoit là une autre choſe qui le chagrinoit encore plus; c'eſt qu'en l'obligeant de jetter ſon livre au feu, on lui imprimoit une note d'hereſie. Les murmures de Pierre Abelard contre la providence de Dieu font une autre marque de ſa tendreſſe. Voici ſes paroles; je dois les rapporter, afin qu'on ne me ſoupçonne pas de groſſir les choſes pour divertir les leſteurs, *Deus*

* *Voyez ci-deſſus pag.* 39. *col.* 1. *ce qu'il en faut croire.*

(*b*) *Un Auteur qui dans ſon Ecrit Comme moi reçoit une offenſe, Souffre plus que Job ne ſouffrit, Bien qu'il eût d'autres ſujets ſi grands.*

(*c*) *Oper. p.* 25.

(*c*) *qui judicas à quitatem quanto tunc animi felle, quanta mentis amaritudine teipſum infamis arguebam, te furibundus accuſabam, ſepius repetens illam beati Antonii* (*d*) *conqueſtionem*, Jeſu bone ubi eras? *Quanta autem dolore æſtuarem, quanta eruboſcentia confunderer, quanta deſperatione perturbaret ſentire tunc potui, proferre non poſſum. Conferebam cum his quæ in corpore paſſus olim fueram, quanta nunc ſuſtinerem, & omnium me æſtimabam miſerrimum.* PARVAM *illam ducebam proditionem in* COMPARATIONE *hujus injuriæ, & longè ampliùs fame quam corporis detrimentum plangebam.*

(*d*) *Apud S. Hieronym. in ejus vita.*

(S) *Ce qui n'a point lieu dans l'autre cas.*] Voyez encore l'article *Foulques* (*e*).

(*e*) *Pag.* 1175. *remarque Z.*

(T) *On ſe gouvernoit très-mal dans ce monaſtere.*] Sugger Abbé de St. Denys ſe prevaut de la vie dereglée des Religieuſes d'Argenteuil, pour rentrer en la poſſeſſion de ce Monaſtere. Il envoya ſes panchartes à Rome, & en reçut une reponſe favorable. Ecoutons ce qu'il en dit dans l'Hiſtoire de ſa vie ſous l'an 1127. *Nuntios noſtros & chartas antiquas fundationis & dotationis, & confirmationium privilegia bonæ memoriæ Papa Honorio Romam delegavimus, poſtulantes ut juſtitiam noſtram canonico inveſtigaret & reſtitueret ſcrutinio. Qui, ut erat vir conſilii & juſtitiæ tutor, tam pro noſtra juſtitia, quàm pro enormitate Monacharum ibidem malè viventium, eundem nobis locum cum appendiciis ſuis, ut reformaretur ibi religionis ordo, reſtituit.* Il dit la même choſe (*f*) dans la vie de Louïs le Gros. Ceux qui font enclins à mal juger de leur prochain, ne liront pas cet endroit ſans entrer dans de violens ſoupçons ſur la vie d'Heloïſe. Elle avoue (*g*) qu'elle ſentoit vivement les brûlures de l'incontinence; & il eſt aſſez ordinaire que la Superieure d'un Couvent ne ſe gouverne pas bien, lors que la debauche ſait du ravage (*h*) dans la Communauté. De ces deux principes on tire aiſément cette conſequence, lors qu'on ſe plaît à medire, que la Prieure d'Argenteuil ne valoit pas mieux que ſes Religieuſes. Mais pour moi qui n'ai point lu qu'elle ait été nommément compriſe dans le ſcandale que ſon Monaſtere donna, je me garderai bien de lui porter la moindre atteinte. Il faut imiter nôtre Seigneur, & ſe ſervir de ſa (*i*) maxime, *Perſonne ne vous a-t-il condamnée* ou accuſée? *Je ne vous condamne point*, ni ne vous accuſe point *auſſi*. Et il eſt bien vrai que les inferieurs imitent la mauvaiſe vie de leurs ſuperieurs, mais non pas la bonne vie. La Cour de France ſous Louïs XIII. n'étoit pas plus chaſte que ſous Henri IV.

(*f*) Papa Honorius vir gravis & ſeverus, qui cum juſtitiam noſtram de Monaſterio Argentoilenſi puellarum miſerrima converſatione infamato, &c.

(*g*) *Voyez ci-deſſus la remarque K, lettre d, & f.*

(*h*) *On aime à citer ſur cela la Regis ad exemplum totus componitur orbis, & le Seminiter filia matris iter.*

(*i*) *Evang. de S. Jean chap.* 8. *v.* 10.

faite de la providence de Dieu *, & murmuroit beaucoup plus que Job. Elle entretint (V) commerce de lettres avec Abelard, & lui demanda des regles pour ſes Religieuſes, & la ſolution de divers problemes. Il ſatisfit à tout cela. Je ne trouve point que l'eſperance de le voir élevé à la (X) Prelature ait été la cauſe de l'envie qu'elle avoit de ne le pas épouſer. Lors qu'il fût mort Moine de Cluny,

* Voyez l'article Foulques, p. 1127. col. 2.

(a) Pag. 45.

(b) Rationes nonnullas quibus te à conjugio noſtro infaustis thalamis revocare conabar exponere non ea dedignatus, ſed plerique tacitis quibus amorem conjugio, libertatem vinculo præferebam.

Qualité de Maîtreſſe plus douce que celle de femme à Heloïſe.

(V) *Commerce de lettres avec Abelard.*] Ce commerce ne commença que ſur le tard, & ce fut une rencontre fortuite qui en fournit l'ouverture. Abelard avoit écrit à un ami une longue relation de ſes malheurs, qui tomba entre les mains d'Heloïſe déjà Abbeſſe du Paraclet. L'ayant lué elle écrivit tout auſſi-tôt à Abelard les reflexions qu'elle y avoit faites; & le ſupplia très-ardemment de lui écrire, afin qu'elle ne fût plus privée de la conſolation que ſes lettres lui pouvoient donner en ſon abſence. Elle lui repreſenta le deſintereſſement de ſon amour, & comment elle n'avoit cherché ni l'honneur du mariage, ni les avantages du doüaire, ni ſon plaiſir, mais la ſeule ſatisfaction de lui Abelard. Elle lui dit qu'encore que le nom de femme ſemble plus ſaint & de plus grand poids, elle avoit toûjours trouvé plus doux celui de ſa Maîtreſſe, ou de ſa concubine, ou de ſa garce, (a) *Etſi uxoris nomen ſanctius ac validius videtur, dulcius mihi ſemper extitit amicæ vocabulum, aut, ſi non indigneris, concubinæ vel ſcortî.* Elle ajoûte qu'il n'avoit raporté qu'une partie des raiſons qu'elle lui avoit repreſentées pour le detourner du mariage; mais qu'il avoit ſuprimé preſque toutes celles qui étoient priſes de la preference qu'elle donnoit à l'amour par deſſus le lien conjugal, & à la liberté par deſſus la neceſſité (b). Je ne ſai comment cette fille l'entendoit; mais il y a là un des plus myſterieux rafinemens de l'amour. On croit depuis pluſieurs ſiecles que le mariage fait perdre à cette ſorte de ſel ſa principale ſaveur, & que depuis qu'on ſait une choſe par engagement, par devoir, par neceſſité, comme une tâche & une corvée, on n'y trouve plus les agrémens naturels; de ſorte qu'au dire des ſins connoiſſeurs on prend une femme *ad honores*, & non pas *ad delicias*. „ Le (c) mariage a pour ſa part l'utilité, la juſtice, l'honneur & la conſtance, un plaiſir plat, mais „ plus univerſel. L'amour ſe fonde au ſeul plaiſir, & l'a de vrai plus chatouilleux, plus vif „ & plus aigu: un plaiſir attizé par la difficulté, il y faut de la piqueure & de la cuiſſon; „ ce n'eſt plus Amour, s'il eſt ſans fléches & „ ſans feu. La liberalité des Dames eſt trop „ proſuſe au mariage, & émouſſe la pointe de „ l'affection & du deſir. „ *Patere me*, diſoit un Empereur Romain (d) à ſa femme, *per alias exercere cupiditates meas, nam uxor nomen eſt dignitatis, non voluptatis* (e). On pourroit donc donner un fort mauvais tour au deſſein qu'avoit Heloïſe de n'être jamais la femme de Pierre Abelard, mais toûjours ſa chere Maîtreſſe; on pourroit la ſoupçonner d'avoir eu peur que le mariage ne fût le tombeau de l'amour, & ne l'empêchât de goûter auſſi delicieuſement que de coutume les careſſes de ſon ami. L'Auteur qui a paraphraſé depuis peu quelques (f) morceaux des lettres de notre Heloïſe, lui attribuë dans le fond cet eſprit & cette vuë, quoi que les termes ſoient delicatement menagez.

On lui fait dire qu'*elle* (g) *ne trouvoit rien que d'inſipide dans tous ces engagemens publics, qui ſont ſouvent des nœuds que la mort ſeule peut rompre, & qui ſont une triſte neceſſité de la vie & de l'amour; que ce* (b) *n'eſt pas aimer que de vouloir trouver du bien & des dignitez, dans les tiedes embraſſemens d'un mari indolent; qu'elle ne croira jamais que l'on goûte ainſi les plaiſirs ſenſibles d'une douce union, ni qu'on ſente ces émotions ſecretes & charmantes de deux cœurs qui ſe ſont long tems cherchez pour s'unir; & qu'elle* (i) *eſt perſuadée que s'il y a quelque apparence de felicité ici bas, on ne la trouve que dans l'aſſemblage de deux perſonnes qui s'aiment avec liberté, qu'un ſecret panchant a joints, & qu'un merite reciproque a rendus ſatisfaits.* Nous allons voir qu'on a fuppoſé une autre cauſe au deſſein qu'avoit Heloïſe de n'épouſer pas Abelard.

(g) Pag. 51.

(h) Pag. 53.

(i) Pag. 54.

(k) *Profat. Apologet. ad oper. Abælardi.*

(X) *L'eſperance de le voir élevé à la Prelature.*] Le Sieur d'Amboiſe (k) fait mention d'un ancien Poëte François, qui après avoir exhorté les hommes à ne ſe point aſſujettir à la ſervitude du mariage, confirme ſon ſentiment par celui de nôtre Heloïſe, laquelle, dit-il, employa les prieres les plus ardentes auprès de ſon amant, afin d'empecher, qu'il ne l'épouſât; elle trouvoit mieux ſon compte à être aimée d'un homme à qui elle verroit un jour un bon Evêché entre les mains, *Satis eſſe diditans ſi illa intimo pectoris amorem mutuum ſervans, illum videret mitra & infulis Pontificalibus quibus dignus erat ornatum.* Le Sieur d'Amboiſe remarque 1. que (l) Poëte donne un autre tour à cela, ſavoir qu'Heloïſe faiſoit connoître que les embraſſemens des perſonnes mariées, ne font pas accompagnez d'un plaiſir auſſi delicieux que les embraſſemens illegitimes. 2. Qu'il faut croire non pas qu'Heloïſe ait preferé la licence du concubinage à la condition d'épouſe, mais que ſon amour & ſon reſpect pour ſon Galant la portoient à aimer mieux ſe faire Nonnain, que d'empêcher par ſon mariage qu'Abelard ne reçût (m) les recompenſes qui étoient duës à ſon eſprit & à ſon érudition, comme vous diriez le chapeau de Cardinal. Je n'ai aperçu aucune trace de cela dans les lettres d'Heloïſe, c'eſt pourquoi j'en ai fait la 5. faute de Mr. Moreri dans l'article d'Abelard. Ce qui donne lieu à ces fortes de menſonges, eſt qu'un Auteur ſe donne la liberté de prêter aux gens les penſées qui lui paroiſſent conformes à leurs interêts. Il y a ſouvent plus de profit pour une femme à laiſſer courir ſon jeune Galant aux dignitez de l'Egliſe, que de lui en boucher le chemin en l'épouſant. Mais eſt-il permis pour cela de ſuppoſer qu'Heloïſe a eu de ſemblables vuës? Voici un conte aſſez conu; un homme qui avoit une Prebende la quitta pour ſe marier; le lendemain des noces il dit à ſa femme; *Vous m'aimez, comme je l'aime, d'avoir laiſſé ma Prebende pour l'avoir. Vous avez fait une grande ſotiſe*, lui repondit-elle, *vous deviez garder votre Prebende, vous n'euſſiez pas laiſſé de m'avoir* (n).

(l) Sed Poëta in alium ſenſum hoc detorquet, quaſi illa innuere voluerit ſuaviores eſſe amantium, quam legentibus conjugibus concubitalibus nexorum amplexus. *Ibid.*

(m) Potius quam obſcæ & inſervenda ſuarum nuptiarum, impedimento eſſe ne Abelardus factus uxorius fruſtraretur præmio excellentis ingenii admirabilique doctrinæ, puta purpura & galero. *Ibid.*

(n) *Voyez le leure intitulé*, Le Moyen de parvenir. *Fait par un Chanoine de Tours, à ce que dit le Atemmagiana p. 366. de la 1. édit. de Hollande.*

(c) Montagne, *Eſſais l. 3. ch. 5. p. m. 120.*

(d) *Ælius Verus apud Spartian. in ejus vita p. m. 235.*

(e) *Voyez pluſieurs remarques de cette nature dans la Critique du Calviniſme de Maimbourg, letre 9. de la 1. part. & letres 11. & 22. de la ſuite de cette Critique.*

(f) *Voyez le leure intitulé*, Hiſtoire d'Heloïſe & d'Abelard, *imprimé à la Haye en 1693.*

Papa
orus
gravis
verus,
cum
tiam
ram
Mona-
o Ar-
oilen-
ilia-
ni-
na
erſa-
infa-
&c.

Pag.
5. re-
que E.

as
ar-
d.

s al-
citer
le le
ad
lum

ni-
ois
ſe-
le
lia

ng-
eam

gni, elle demanda ſon corps à l'Abbé, & l'ayant obtenu elle le fit enterrer au Paraclet *, & voulut être enterrée dans le même tombeau. On conte un miracle des plus ſurprenans arrivé, dit-on, lors que l'on ouvrit le ſepulcre pour y mettre le corps d'Heloiſe, c'eſt qu'Abelard lui (T) tendit les bras pour la recevoir, & qu'il l'embraſſa étroitement. Il y avoit neanmoins plus de vingt bonnes années qu'il étoit mort; mais ce n'eſt pas une affaire, on pretend avoir des exemples (Z) de pareilles choſes. Elle mourut le 17. de Mai 1163. Les lettres qu'elle avoit écrites à ſon mari ſe trouvent dans l'édition d'Abelard de 1616. Mais ce que Mr. Moreri avance n'eſt pas vrai, ſavoir qu'André du Cheſne a fait des remarques ſur ces lettres, & ſur les reponſes d'Abelard. Il n'en a fait que ſur la lettre où Abelard fait l'hiſtoire de ſes malheurs à un ami. Jean de † Meun avoit traduit en François les lettres qu'Abelard & Heloiſe s'étoient écrites. Il paroît depuis quelque tems un petit livre ‡ intitulé, *Hiſtoire d'Eloïſe & d'Abelard, avec la lettre paſſionnée qu'elle lui écrivit, traduite du Latin.* Cette pretenduë traduction n'eſt autre choſe qu'un petit nombre d'endroits choiſis comme on a voulu dans les lettres de cette femme, auſquels on a donné telle forme qu'on a jugé à propos, en ſuprimant ce qui n'accommodoit pas, & ajoûtant ce qu'on trouvoit de plus commode.

* *Voyez la remarque V de l'article* Abelard.

† *Voyez le Président Fauchet au chap. 12. des anciens Poëtes François.*

‡ *Imprimé à la Haye chez Jean Alberts* 1693.

‖ *C'eſt un bourg à demi-lieuë de Francfort.*

HELVICUS (CHRISTOPHLE) Profeſſeur en Theologie, en Grec, & aux langues Orientales dans l'Academie de Gieſſe, étoit né le 26. de Decembre 1581. à Sprendlingen ‖, où ſon pere (A) étoit Miniſtre. Ce ne fut pas un de ces eſprits tardifs qui ne ſe produiſent que ſur l'arriere ſaiſon; il fut capable avant l'âge de 20. ans d'enſeigner le Grec & l'Hebreu, & même la Philoſophie; & il avoit fait une infinité de vers Grecs à l'âge de 15. ou 16. ans. Ce fut à Marpurg qu'il fit ſes études. Il y reçut le degré de Maître ès arts l'an 1599. Il auroit pu l'obtenir plûtôt s'il avoit voulu; car il fut reçu Bachelier β à l'âge de 14. ans. Il ſe rendit ſi familiere la langue Hebraïque, qu'il la parloit comme ſa langue maternelle. Il lut à fond une infinité d'Auteurs Grecs; il étudia même quelque tems

§ *Sixtus Senenſis anno* 1570. *porraro exemplo Baccalaureatus gradum conſecutus. Chriſtoph. Scheiblerus in Programmate de funere Helvici.* Il faut que le *Baccalaureat* en Allemagne ne ſoit point ce qu'il eſt ailleurs.

(A) *Apud Andream Quercetanum notis ad hiſtor. calamitat. Abael. & apud Franc. Amboſium præfat. Apologet.*

(T) *C'eſt qu'Abelard lui tendit les bras.*] Une Chronique manuſcrite de Tours (a) raporte ce joli miracle; *Hac* (Heloiſſa) *ſicut dicitur in agritudine ultima poſita præcepit ut mortua intra marili tumulum poneretur, & ſic eadem defuncta ad tumulum apertum deportata, maritus ejus qui multis diebus ante eam defunctus fuerat, elevatis brachiis illam recepit, & ita eam amplexatus brachia ſua ſtrinxit.* Mais d'où vient donc qu'ils ne ſont pas dans le même monument? François d'Amboiſe qui nous conte qu'il a vu au Paraclet le tombeau du Fondateur & celui de la Fondatrice l'un auprès de l'autre, *contigua fundatoris & fundatricis ſepulcra*, devoit ſoudre cette petite difficulté.

(a) *Apud Andream Quercetanum notis ad hiſtor. calamitat. Abael. & apud Franc. Amboſium præfat. Apologet.*

(Z) *Des exemples de pareilles choſes.*] Voyez ce que Gregoire de Tours raporte de deux perſonnes mariées qui demeurerent toûjours vierges, & que les habitans du (b) païs nommerent *les deux Amans.* La femme mourut la premiere; le mari en l'enterrant ſe ſervit de cette Oraiſon (c), *Je vous remercie, ô mon Seigneur & mon Dieu, de ce que je vous rens ce treſor dans la même pureté qu'il vous avoit plu de me le confier.* La femme ſe mit à ſourire, & pourquoi, lui dit-elle, *parlez vous d'une choſe qu'on ne vous demande pas?* Le mari mourut peu après; & on l'enterra vis à vis de ſon épouſe, mais le lendemain on trouva les deux corps enſemble au même tombeau. Cette bruſque interrogation pourroit faire croire à quelque profane, que l'épouſe vierge n'aimoit pas que le monde ſût que ſon mari eût été ſi froid, & qu'elle ſe contentoit du merite de ſa continence, ſans vouloir être expoſée aux jugemens qu'on pourroit former au préjudice de ſes agrémens. Ce n'eſt pas ainſi qu'on doit garder ce dépôt; ce n'eſt pas bien le reſtituer, que de le rendre tout tel que l'on l'a reçu; ce n'eſt pas pour cela que Dieu a inſtitué le mariage, *non hos quæſitum munus in uſus.* On peut donc n'être pas bien aiſe que le public puiſſe penſer, qu'on n'a pas aſſez plu au dépoſitaire. Mais l'Hiſtorien remediera à cet inconvenient, ſi vous conſultez le chapitre 32. de la gloire des Confeſſeurs, où le diſcours de la defunte eſt un peu mieux tourné. Dix chapitres après il raconte qu'un Senateur de Dijon, nommé Hilaire (d), couché au ſepulcre depuis un an, leva ſa main afin d'embraſſer ſa femme au cou, lors qu'on la mettoit au même tombeau.

(b) *Clermont en Auvergne.*

(c) *Hiſt. des François liv. 1. ch. 42.*

(d) *Voyez les notes de Mr. de Marolles ſur Gregoire de Tours. tome 2. p. 283.*

(A) *Où ſon pere étoit Miniſtre.*] Il s'appelloit Chriſtophle comme ſon fils: il avoit été dans ſa jeuneſſe pendant deux ans le Directeur du College de Geraw, après quoi il étudia en Theologie à Tubinge, & fut donné pour Miniſtre à l'Egliſe de Grisheim; mais le Prince George Landgrave de Heſſe le mit peu après à Sprendlingen. Helvicus ſervit cette Egliſe juſques à ſa mort & ſouffrit bien des traverſes. *Multa propter ſinceram confeſſionem perpeſſus, tandem ibidem vitam hanc terreſtrem cum cæleſti commutavit.* Il étoit fils de Quirinus Helvicus qui ſe ſignala à la defenſe de Darmſtat, durant la guerre de Schmalcalde. On peut voir dans Sleidan & dans de Thou le jugement que le Comte de Buren fit de lui. Ne voyant aucune apparence de ſecours il ſe mit ſur les rempars pour capituler, mais il reçut un coup qui lui perça le bras droit, après quoi la place fut priſe d'aſſaut. On le voulut faire pendre, & on l'auroit fait peut-être, ſi la rançon qui fut promiſe pour lui ne l'eût empêché. Il avoit accompagné le Landgrave Philippe dans preſque toutes ſes expeditions (e).

(e) *Ex orazione funebri Chriſtoph. Helvici habita à Joanne Wynckelmanno.*

tems en Medecine, quoi qu'il ſe fût conſacré au Miniſtere. Enfin il donna tant de temoignages de ſa capacité, que le Landgrave de Heſſe ayant érigé un College l'an 1605. à Gieſſe, choiſit Helvicus pour y * enſeigner le Grec & l'Hebreu. L'année ſuivante l'Empereur confera à ce College le titre d'Univerſité, avec les privileges qui en dependent. Helvicus ayant rempli pendant cinq ans toutes les fonctions de ſa charge avec beaucoup de reputation, fut avancé à la profeſſion en Theologie l'année 1610. Il ſe maria la même année: je ne ſai point s'il attendit à le faire, qu'il ſe vît élevé dans un poſte qui lui pût faire trouver un meilleur party, ou ſi d'autres raiſons l'engagerent à demeurer garçon juſqu'à ce tems-là, car l'Auteur que je citerai n'en dit rien: mais il obſerve que le mariage † ne rendit point Helvicus moins aſſidu à ſes devoirs. On lui offrit une Egliſe dans la Moravie l'an 1611. & une profeſſion à Hambourg, avec des gages conſiderables. Il ne laiſſa point de refuſer ces deux vocations. Il prit le degré de Docteur en Theologie l'an 1613. le Landgrave voulut cela, & qu'il allât voir à Francfort les Bibliotheques des Juifs, qui avoient été chaſſez depuis peu par des émotions populaires. Helvicus qui aimoit beaucoup la lecture des Rabins, achera là pluſieurs de leurs livres. Il mourut à la fleur de ſon âge le 10. de Septembre 1617. ayant pluſieurs (*B*) deſſeins de livres en tête, & paſſant pour l'un des hommes du monde qui avoit le plus d'adreſſe, & de (*C*) methode à enſeigner une langue ‡. Il étoit non ſeulement bon Grammairien, mais auſſi bon Chronologue. L'on a fait beaucoup de cas de ſes (*D*) tables Chronologiques, quoi qu'elles ne ſoient

* *Konig ſe trompe: il fut Profeſſeur à Marpurg.*

† Neque vero ſnito matrimonio rē ſuā ſtatim fuit, & in offitio remiſit. *Jo. Wynckelmannus ubi infra.*

‡ *Tiré de ſon Oraiſon funebre prononcée par Jean Wynckelmannus Profeſſeur en Theologie à Gieſſe.*

(*a*) *Il publia premierement une Grammaire generale:* Grammatica univerſalis, continens ea quæ omnibus linguis ſunt communia. *Ceux qui l'auront feront bien de la comparer avec celle de Mr. Arnauld.*

(*B*) *Ayant pluſieurs deſſeins de livres en tête.*] Il avoit publié pluſieurs Grammaires, une Latine, une Greque, une Hebraïque, une Chaldaïque, une Syriaque, (*a*) mais ce n'étoient que des abregez. Son Lexicon Hebreu, & ſon Lexicon Latin n'étoient qu'une maniere d'eſſai en faveur de la jeuneſſe. Il ſouhaitoit de perfectionner toutes ces Grammaires, & de faire des Lexicons à l'uſage des ſavans, & il demandoit à Dieu aſſez de vie pour achever ces Ouvrages. De plus il en demandoit aſſez pour reduire en ordre les Hiſtoires Eccleſiaſtiques, & pour critiquer la traduction de la Bible faite par Piſcator, & les Commentaires du même Auteur ſur l'Ecriture. Il croyoit auſſi qu'il importoit de faire une nouvelle édition de la Bible de Luther avec une bonne apologie, & avec les explications neceſſaires. L'édition de cette Bible que Paul Toſſin (*b*) avoit procurée depuis peu, avec des notes marginales qui contenoient les opinions de Calvin, firent naître cette penſée à Helvicus, & en même tems un ardent deſir d'executer ce projet (*c*).

(*b*) Cum ante bienalium Paulus Toſſanus Heidelbergenſis Doctor, verſionem Bibliorum B. Lutheri Germanicam in lucem edidiſſet, non ſolum variis notationibus marginalibus [quæ quales hinc inde ſint viri cordati judicabunt] conſperſam, ſed etiam erroribus Calvinianorum contra ipſius Lutheri mentem & voluntatem proterva temeritate & impudentia contaminatam, indicabat operæ pretium eſſe, ſi opus illud Biblicum Lutheri cum ſolida ubi opus eſſet apologia, neceſſariis explicationibus, & macularum quas Pontificii & Calviniani illi aſperſerunt, abſterſione in lucem prodiret. Ubi animadverti in ipſo ſingulare hoc ipſum præſtandi deſiderium, ſi Domino ita viſum eſſet. *Wynckelmann. ibid.*

(*c*) *Ex eodem Wynckelm. ibid.*

(*d*) *Voyez Spizelius* in Templo honoris reſerato, pag. 50.

(*C*) *Plus d'adreſſe & de methode à enſeigner une langue.*] Il chercha une route plus facile que celle dont on ſe ſervoit dans les Ecoles, pour mener la jeuneſſe à l'érudition. Il ne ſe rebuta point par les obſtacles qu'on forma contre ſa nouvelle methode; perſuadé qu'il étoit qu'elle épargneroit bien du tems & beaucoup de peine aux Ecoliers, & pouſſé par la tendreſſe que l'on a pour ſes inventions, il ſe donna pluſieurs mouvemens pour introduire ſa methode dans les Colleges. Il mit l'affaire en bon train; on tâcha de le tourner en ridicule, on le chicana, on le calomnia, il ſalut ſe defendre, il ſalut refuter ces rudes attaques (*d*). Je croi que ſa mort étant venuë avant que ſes inventions euſſent prevalu, donna moyen aux partiſans de la vieille game de ſe maintenir, ou de ſe remettre ſur pied. Quoi qu'il en ſoit on ſit mettre dans ſon épitaphe qu'il avoit été l'inventeur d'un nouvel art d'enſeigner, *novæ Didactices auctor & inſtaurator feliciſſimus.* La choſe en valoit la peine, *titulo res digna ſepulchri*, & meritoit d'être copiée plus exactement qu'elle ne le fut par le Sieur Freher, qui au lieu de *Didactices* a mis *Dialectices*. On croiroit qu'Helvicus avoit quelque idée d'un projet auquel on dit qu'un fort ſavant homme travaille, qui eſt de reduire les langues à des principes communs qui puiſſent ſervir à les aprendre toutes enſemble fort aiſément, on croiroit, dis-je, cela, ſi l'on ſe ſioit à ce titre (*e*) de l'un de ſes livres. *Libri didactici.* (*e*) *Spizelius ibid. pag. 52. rapporte ainſi ce titre.*

(*D*) *De ſes tables Chronologiques.*] Je parle de l'Ouvrage qu'il intitula *Theatrum Hiſtoricum, ſive Chronologia ſyſtema novum.* Il le publia l'an 1609. Sethus Calviſius qui étoit ſi conſommé dans l'Hiſtoire & dans la Chronologie, aprouva beaucoup cet Ouvrage, & le trouva d'une invention & d'une commodité toute nouvelle, puis qu'on y voyoit les choſes tout à la fois & d'un coup d'œil, *Ut pote in quibus exemplo antehac non viſo omnia uno intuitu lectorum oculis ſubjiciantur.* Wynckelman obſerve que l'aprobation de Sethus Calviſius ſe trouve dans la lettre qu'il écrivit à Helvicus le 7. de Septembre 1609. Il ajoûte, l'*Ouvrage ſe raimprime preſentement corrigé & augmenté par l'Auteur. Jam ſecundum emendatius & ex ipſius αὐτογραφῷ auctius editur.* Il faut donc dire que la premiere édition de cet Ouvrage eſt de l'an 1609. & que la ſeconde eſt de l'an 1618. Jean Steuber Profeſſeur à Gieſſe eut ſoin de celle-ci, & la dedia à Rofun (*f*) Seigneur Danois protecteur des gens de lettres, & qui avoit honoré Helvicus de ſon affection. Vingt ans après on fit une nouvelle édition de cet Ouvrage par les ſoins de Jean Balthaſar Schuppius gendre de l'Auteur, & Profeſſeur en Eloquence à Marpurg. Il avertit

(*f*) *Oligero Rosenkranz. L'Epître dedicatoire de Steuber eſt datée du 18. de Mars 1618.*

soient (*E*) point exemtes de tout defaut. On peut conoître par (*F*) les livres qu'on a de lui, que s'il eût vêcu 60. ans ses Ouvvres pourroient faire plusieurs tomes *in folio*. Au reste c'étoit un homme dont les mœurs étoient irreprehensibles; il aimoit la paix avec tout le monde *, & il ne fut jamais brouillé ni avec aucun de ses collegues, ni avec d'autres gens: *Rara avis in terris.* Il fut fort considéré de plusieurs Princes d'Allemagne, & il en reçut des lettres remplies d'honnêtetez. Anne Dorothée Ducheſſe de Saxe lui fit l'honneur de lui écrire assez souvent. Il fut regretté d'une façon particuliere: tous les Poëtes d'Allemagne de la confeſſion d'Augsbourg ſe mirent en frais de chants lugubres, pour plaindre la prematurité de ſa mort. On fit un recuëil de ces Poëſies qui fut imprimé avec l'Oraiſon funebre, & quelques autres pieces ſous le titre de *Cippus memorialis*, par les ſoins de Jean Wynckelman collegue du defunt. Le fils de ce Wynckelman fit reimprimer le *Cippus* l'an 1650.

* Concordiam colebat cum omnibus: nullo enim unquam tempore cum ullo ſive collega, ſive extraneo in diſcordia vixit. *Winckelm. ibid.*

HEME-

dans ſa preface qu'il ne veut rien dire de l'édition d'Angleterre. Depuis ce tems-là ce Theatre Chronologique a été reimprimé pluſieurs fois. Voſſius n'a pas bien marqué la date de la premiere édition, & a donné pour la ſeconde celle qui ne l'étoit pas. *Anno* CIↃ IↃ CXII. dit-il, (*a*) *Chriſtophorus Helvicus edidit ſyſtema Chronologicum, æqualibus denatorum, quinquagenariorum, & centenariorum intervallis. Id poſtea continuavit & recenſuit Joannes Balthaſar Scopius.... Emiſit anno* CIↃ IↃ CXXXVIII. On ne peut pas m'objecter en faveur de Voſſius, qu'il eſt très-vrai qu'Helvicus fit un livre de Chronologie l'an 1612. qui fut augmenté par Schuppius l'an 1638. car ce livre n'eſt point celui dont Voſſius parle: il a pour titre (*b*) *Chronologia Univerſalis ab origine mundi per quatuor ſumma imperia, quas Monarchias appellant, ad annum uſque* MDCXII. *deducta, cum præcipuis ſynchroniſmis virorum illuſtrium, eventorum & politiarum ceterarum.* Tout y eſt accommodé à la Prophetie du 2. & du 7. chapitre de Daniel. Voilà un caractere qui ne convient pas au *Theatrum Hiſtoricum*. D'autre côté le titre & le caractere par leſquels Voſſius deſigne le livre dont il a parlé convient parfaitement au *Theatrum hiſtoricum, ſive Chronologia ſyſtema novum*, où l'on ne voit que compartimens de dixaines, de cinquantaines, & de centaines dont l'un ne paſſe pas l'autre. Enfin Jean Juſtus Wynckelmannus fils de celui qui prononça l'oraiſon funebre, remarque (*c*) très-expreſſément que Schuppius a publié, avec les continuations juſques à l'année 1639. deux Ouvrages de ſon beau-pere Helvicus; l'un eſt le *Theatrum Hiſtoricum in folio*; l'autre la *Chronologia Univerſalis in quarto*. Je laiſſe à dire qu'Helvicus ne publia point lui-même la Chronologie qu'il avoit continuée juſqu'à l'an 1612. ce fut Steuber ſon collegue qui la publia l'an 1618.

(*a*) *De ſcient. Mathemat. p.* 404.

(*b*) *Vide M. Euſebium Bethmum in epiſtemæ Hiſtoria Eccleſiaſtica Novi Teſtamenti p.* 72. *& ſeqq. apud Theſ. Jacobum Wynckelmannum in Cippo memoriali Chriſtophoro Helvico relato pag.* 10.

(*c*) *Ibid.*

(*E*) *Quoi qu'elles ne ſoient point exemtes de tout defaut.*] Monſr. le Fevre de Saumur ne les trouve point exactes à l'égard du tems que les Poëtes, les Philoſophes, & autres perſonnes ſavantes ont fleuri. *Primum* (*d*) *hoc mihi.... credas velim, Helvicum non ſatis locupletis eſſe fidei in hac Chronologiæ parte quæ virorum ſcripsis illuſtrium ætatem ſignat: dein hoc quoque habet Helvicus, quod fere plerumque tecenſiones ſcriptores ſequatur, ut eclogarios, bibliothecarios, &c. quale aliquid quoque in Calviſio improbarat Scaliger, quemadmodum ex Epiſtolis ejus apparet; quamvis Calviſii opus, ex quo totus eſt Helvicus, mirifice laudaret. Sed quod dico, allatis infra exemplis planius conſtabit.* Les exemples qu'il promet là, & qu'il donne en ſuite, regardent les fautes qu'Helvicus a faites ſur Athenée, ſur Lucien, ſur Juſtin, & ſur Hermogene.

(*d*) *Epiſtolar. lib.* 1. *pag.* 211.

(*F*) *Par les livres qu'on a de lui.*] J'en ai déjà marqué quelques-uns, en voici d'autres. Il publia des Diſſertations Chronologiques ſur les 4. Monarchies, ſur les 70. ſemaines de Daniel, ſur Cyrus, ſur les autres Rois de Perſe, &c. il refuta (*e*) ſi ſolidement les opinions d'Angelocrator, qu'on n'eut rien à lui repliquer. Cependant Angelocrator ſe piquoit d'inſpiration; il declare à la tête de ſon livre qu'il l'avoit compoſé *Deo illuminante* (*f*). Cela diminuë de beaucoup la gloire de ceux qui l'ont refuté; car il ne peut point être difficile de trouver mille chimeres dans les Ecrits de ces pretendus inſpirez. Quand même ils ne ſeroient pas actuellement fanatiques, & qu'ils n'auroient en vuë que d'exciter les paſſions, ils temoignent en ſe vantant d'une telle choſe contre leur conſcience un égarement d'eſprit, qui ne leur permettroit pas d'échaper au moindre Critique. Helvicus fit des Traitez de *Dialectis Græcis*, de *ratione carmina Græca conſtituendi*, de *paraphraſi Chomat. Bibliotheca Chaldaica*, une Poëtique Latine; *de-* p. 402. *fiderium Eræ, cum aliorum dictorum Bibliocorum à depravationibus Judæorum, Calvinianorum & Photinianorum erroribus annexa vindicatione: Synopſis hiſtoriæ Univerſalis.* Il avoit mis ſous la preſſe la Poëtique Hebraïque, & en avoit déjà fait l'Epitre dedicatoire, mais il la (*g*) ſupprima & pour cauſe. Voyez le Sieur Witte dans ſon *Diarium Biographicum*, mais ſur tout voyez le Theatre (*h*) de Paul Freherus, & le *Templum honoris* de Spizelius; vous y verrez un long catalogue, & qui me ſemble aſſez exact, des Ouvrages d'Helvicus. La plûpart ſont en Latin, les autres en Allemand. Corrigez dans Freherus à eponymol. l'Epitaphe (*i*) XXXVI. & IX. & mettez XXXV. & IIX. Il eſt bien étrange que ceux qui ont corrigé ce gros livre, n'ayent pas vu qu'un homme (*k*) né le 26. Decembre 1581. & mort le 10. (*l*) Septembre 1617. n'a pas vêcu 36. ans, 9. mois & demi. Il y a XXXV. ans & IIX. mois dans l'épitaphe rapportée par Wynckelman (*m*), qui d'ailleurs a fait la faute de dire dans l'Oraiſon funebre, qu'Helvicus étoit mort dans la 37. année de ſa vie, *anno ætatis ſuæ trigeſimo ſeptimo*: il écrit cela tout du long, & non pas en chiffre. Il écrit de la même maniere le jour de la naiſſance & le jour de la mort; celui-là eſt, ſelon lui, le 26. Decembre 1581. l'autre eſt le 10. Septembre 1617. d'où lui viennent donc les 37. ans? Plus il eſt facile d'éviter ces fautes, plus faudroit il les éviter.

(*e*) Contra abſurdas Danielis Angelocratoris opinationes, ut eas inſignis Chronologus Sethus Calviſius in literis ad Helvicum datis indigitat, quem ita errorum convicit, ut ne contra quidem hi-dendi poſſit. *Weyckelius, in Orat. Mem* 1. *Mem*

(*f*) *Apud Voſſium de Hiſt. Græc.*

(*g*) Quam tamen poſt certis de cauſis præſo ſubduxit. *Winckelm. ibid.*

(*h*) *Pag.* 394.

(*i*) *Magiſtratui in* 1. *mei auſſi* XXXVI.

(*k*) *C'eſt ce que Paul Freher aſſure p.* 393.

(*l*) *C'eſt ce que porte l'epitaphe apud Freherum pag. eadem, &* 394.

(*m*) *In Cippo memoriali p.* m. 16.

HEMELAR (JEAN) Chânoine d'Anvers, mâtif * de la Haye, a été un fort ſavant homme. Il s'apliqua beaucoup plus à l'étude des belles lettres, & à la ſcience (*A*) des medailles, qu'aux diſputes des Theologiens. Il étoit Poëte & Orateur. Il fit à Rome un Panegyrique de Clement VIII. avec un ſi grand ſuccés, qu'on lui donna à choiſir ou la garde de la Bibliotheque du Vatican, ou un très-bon Benefice †. Il ſe contenta ‡ d'être Chanoine à la Cathedrale d'Anvers. Il avoit eu beaucoup de part à l'eſtime & à l'amitié de Juſte Lipſe ſon Profeſſeur : cela paroît par les lettres ‖ que Lipſe lui a écrites, & par le temoignage qu'il lui donna β l'an 1600. Hemelar ſe preparoit alors au voyage d'Italie. Il paſſa γ ſix ans à Rome chez le Cardinal Ceſi. Il fut ami de Grotius, & il publia des vers où il le felicita de la ſortie de priſon δ. Il étoit frere de la mere de Jaques Golius, ce ſavant Profeſſeur de Leide qui s'eſt aquis une ſi belle reputation, par la connoiſſance profonde des langues Orientales. Il auroit voulu ſans doute gagner ce neveu à la Communion Romaine, comme il y gagna Pierre Golius frere de Jaques ; mais il n'auroit pas été capable d'y reüſſir. Jaques Golius étoit un bon Proteſtant, qui conſerva toute ſa vie beaucoup de ζ rancune contre ſon oncle, à cauſe du changement de Religion de ſon frere. Morcri qui dans l'article de Golius avertit qu'il parle ailleurs de nôtre Jean Hemelar, ne donne qu'un faux avis. Je ne l'imiterai point à l'égard de la promeſſe que j'ai faite dans le même article, de dire quelque (*B*) choſe touchant Pierre GOLIUS.

HENRI VI. Empereur d'Allemagne, fils de Frideric Barberouſſe, fut couronné par le (*A*) Pape Celeſtin III. le 15. jour d'Avril 1191. Il ſ alloit avec

* *Valere André Biblioth. Belg. pag.* 514.

† *Joh. Fridericus Gronovius in Orat. funebri Jacobi Gallæi p.* 7.

‡ *Id. ibid.*

‖ *Id. p.* 8.

β *Id. ibid.*

γ *Id. p.* 8.

δ *Id. ibid.*

ζ *Il eſt plein d'éloges. Vous le trouverez dans Swertius, Athen. Belg. pag.* 636.

ζ *Idem Swert. ib.*

ζ Grotio arcam & angelum cultodem luculento carmine gratulatus eſt. *Gronov. ibid.*

ζ Unum in eo non fine gemitu ſubjicabo accuſare noſter, quod fratrem Petrum revocaſſet ad religionem patriam ejusque tuendam. *Id. ibid.*

ζ *Voyez Maimbourg, Decadence de l'Empire, l.* 5. *p.m.* 476.

(*A*) *A la ſcience des medailles.* Il compoſa un livre ſur cette ſcience, & le donna à publier, mais à condition qu'on n'y mettroit pas ſon nom. (*a*) *Author eſt* expoſitionis numiſmatum Imperatorum Romanorum à Jul. Cæſare ad Heraclium *quam operi ſuo* Jac. Bæus *adjecit, tacito, ut ſtipulatus erat nomine, Antverp. apud Verduſſ.* 1614. 4. Voilà ce qu'on trouve dans Valere André. On va voir quelque choſe de plus precis. *In* (*b*) *Nomiſmata regum & Imp. Romanorum à C. Julio Cæſare uſque ad Fl. Juſtinianum ex Carolis Arſchotani veguli & Nic. Rocoxii conſularis viri armariis deprompta commentaries edidu bona frugis plenos, in quibus quicquid in auro, argento, ære, ſtato perciſſo in urbe æterna, exquiſitum, elegans, hiſtoria temporum & genio principum conveniens, per notas, figuras, ambages breves & ſirpes verborum ſignificatur, acutiſſime pauchi & planiſſime explicat, penu quoddam nummariæ antiquitatis : & quo opere aliqui arrogantior ſuperis ſe miſcari poſſe arbitrari, in eo nomen ſuum diſſimulavit.* Les paroles qui precedent celles-ci dans la harangue de Gronovius font trop belles pour n'être pas rapportées. *Mater* (Golii) *omni ſexus laude predita. . . . vel unica Johannis Hemelarii fratris imagine ſat nobilis eſt, viri & in veterum literarum tractatione cum primis exercitati, & poëta diſerti, & probitate ac tranquillitate vitæ ſuæque bonorum & negotiorum T. aliquem Pomponium Atticum referentis. Panegyricum dixit votis tertiodecimi quinquennalium Clementis VIII. tam illuſtri gratia exceptum, ut Vaticanæ bibliotheca præfectum, aut opimum ſacerdotium* (*Canonicatum vocans*) *optare juſſum ſit : ſacerdotio Antverpiæ contentus fuit.* Mr. Colomiés (*c*) aſſûre que le livre d'Hemelar ſur les medailles *ne ſe trouve pas aiſement*. Il s'en eſt fait neanmoins 3. editions (*d*). Les autres Ouvrages de ce Chanoine d'Anvers ſont, *gratulatio in inaugurationem D. Chriſtiani Michaëlii, D. Michaëlis apud Antverpienſes Præmonſtratenſis Cœnobii Abbatis. Poëmata multa ſparſimedita. Oratio in funere Joannis Malderi V. Antverpienſis Epiſcopi habita.*

(*a*) *Val. Andr. Bibl. Belg. p.* 514.

(*b*) *Gronovius in Orat. funebri Jac. Galæi p.* 7. & 8.

(*c*) *Miſcellanea hiſtoriques pag.* 78.

(*d*) *La* 2. *eſt de l'an* 1617. in 4. *& la* 3. *de l'an* 1634. in folio. *toutes deux à Anvers. Voyez le Pere Labbe* Biblioth. nummar. p. 262.

(*B*) *De dire quelque choſe touchant Pierre* GOLIUS.] Il eut la même inclination que ſon frere pour les voyages du Levant, & pour les langues Orientales. Il ſe fit Carme déchauſſé, & prit le nom de Celeſtin de Sainte Liduine. Il ſejourna pluſieurs années ſur le Mont-Liban, & il fut Profeſſeur à Rome aux langues Orientales. Il traduiſit en Arabe Thomas à Kempis, & il entreprit à Page de 74. ans le voyage des côtes de Malabar, pour y travailler à la converſion des Infidelles. La diverſité de religion & de profeſſion n'empêcha pas les deux freres de s'aimer bien tendrement. Pierre écrivit à Jaques qu'il lui étoit redevable du bon traitement qu'il recevoit en Aſie (*e*). Cela veut dire que le nom de Golius y étoit ſi eſtimé depuis les voyages de Jaques, qu'on lui faiſoit beaucoup d'honneur en la perſonne de Pierre. Au reſte il ne faut pas s'imaginer qu'Hemelar ait eu beſoin de beaucoup d'eſprit & d'induſtrie, pour faire paſſer ſon neveu dans la Religion Romaine, car il le gagna dans l'enfance : Pierre Golius étoit élevé chez lui dès l'âge de 8. ans. Je raporterai les paroles de Gronovius ſur leſquelles je me fonde. On y verra que cet enfant eut l'eſprit fort avancé. *Unum in eo.* (Hemelario) *non ſine gemitu ſubjicabo accuſare noſter, quod fratrem Petrum revocaſſet ad religionem parentibus ejusdem, virum alioquin egregium, & fraterno ſecum animo, nec minus guarum rerum & linguarum Orientis, dinque in partibus iiſdem verſatum & Arabicæ linguæ Romæ Profeſſorem : qui quam præcoqui fuerit indole, teſtis eſt oratio, quam Chriſtiano Michaëlio Abbati Præmonſtratenſi ab Hemelario ſcriptam gratulandi cauſa, puer octo annorum conflanter, & quaſi feciſſet, memoriter pronuntiavit.*

(*e*) Frater Affectes é familia diſcalceatorum Oriente decurrere. Iſrîpiſt ad noſtrum diu jam redu-cem omnia ſibi evenire præter expectationem : paſſe ſe ad vincula, carceres, verbera, cruces, invenire amplexus, gratulationes, ſtudia, gratias potentium ob nomen Golium : eam memoriam id deſiderium ſui reliquerat : ita gratiam abſenti referebant. *Gronov. ubi ſupra pag.* 19.

(*A*) *Fut couronné par le Pape Celeſtin* III.] On raporte cette circonſtance touchant ce cou-

avec une puiſſante armée recueillir la ſucceſſion de Naples & de Sicile, qui étoit échuë à l'Imperatrice Conſtance ſa femme, après la mort du jeune Guillaume Roi de Sicile. Il trouva tant d'oppoſitions à cette priſe de poſſeſſion, que peu s'en faut qu'on ne puiſſe dire qu'il obtint par conquête ces deux Royaumes. Il * fit tellement craindre, que l'Empereur Alexis l'Ange ne put obtenir la paix qu'en lui payant un tribut. S'il n'avoit fait que cela on loüeroit ſa valeur; mais toutes les loüanges qu'il peut avoir meritées de ce côté-là, ſont abſorbées par la cruauté & par la deloyauté qu'il fit paroître, en exterminant ſous de faux pretextes tout ce qui reſtoit de la race de ces braves Normans, qui avoient conquis cette partie de l'Italie que l'Imperatrice ſa femme, leur heritiere, lui donna droit de poſſeder †. On dit que cette Princeſſe pour l'en punir, lui fit avaler le poiſon dont il mourut à Meſſine l'an 1198. à l'âge de 32. ans ‡. Il laiſſa un fils qui fut Empereur ſous le nom de Frideric II. Conſtance étoit ſi âgée quand elle mit au monde ce fils, que pour éloigner les ſoupçons de ſuposition elle (*B*) accoucha publiquement. Ces precautions (*C*) n'empêcherent pas qu'on ne dit que cet enfant étoit ſuposé. Il y a des Auteurs qui ſoutienent que Conſtance n'étoit ni (*D*) Religieuſe, ni fort âgée lors qu'elle épouſa Henri VI.

* *Maimbourg ibid.*

† *Id. ibid. p.* 477.

‡ *Id. ibid. citant l'Abbé d'Usperg.*

HENRI II. Roi de France, ſucceda à François I. ſon pere le dernier de Mars 1547. L'une des premieres choſes qu'il fit, fut de ſe moquer de l'ordre que ſon pere lui avoit donné en mourant, je veux dire que dès les premiers jours de ſon regne il rapella (*A*) le Connetable de Mommorenci, que François

(*a*) *Cheureau. Hiſtoire du monde t.* 5. *ch.* 2. *pag.* 75. *du* 3. *tome édit. de Holl.*

ronnement. Comme l'Empereur (*a*) „ étoit „ à ſes pieds, *Celeſtin* qui lui mit la couronne „ ſur la tete hauſſa le pié, & fit tomber la mé„ me couronne, pour faire voir qu'il pouvoit „ la lui donner & la lui ravir. Baronius loüe „ cette action, mais les choſes ont à mon avis „ changé de face, & de tous les Princes il n'y „ en a point qui voulût ſoufcrire fort ſincere„ ment à l'opinion de ce Cardinal. „ Je cite l'Auteur qui parle ainſi.

(*B*) *Pour éloigner les ſoupçons de ſuppoſition elle atoucha publiquement.* Voici un paſſage de Brantome qui merite d'être lu. (*b*) *Conſtance Reine de Sicile qui dès ſa jeuneſſe & toute ſa vie n'avoit bougé veſtale du Cloiſtre en chaſteté, venant à s'émanciper au monde en l'âge de cinquante ans, qui n'étoit pas belle pourtant, toute decrepite voulut taſter de la douceur de la chair, & ſe maria & engroſſa d'un enfant en l'âge de cinquante deux ans, duquel elle voulut enfanter publiquement dans les plaines & prairies de Palerme, y ayant fait dreſſer une tente & un pavillon exprés, à fin que le monde n'entrât en doute que ſon fruit eſtoit appoſté; qui fut un des grands miracles que l'on ait jamais veus du depuis ſainte Eliſabeth. L'hiſtoire de Naples dit pourtant, qu'on le reputa ſuppoſé, & fut il pourtant un grand perſonnage: mais ce ſont la pluſpart des braves que les baſtards, ainſi que me dit un jour un Grand.*

(*b*) *Brantome, Dames galantes tome* 2. *p.* 207.

(*C*) N'empêcherent pas qu'on ne dit que cet enfant étoit ſuppoſé. Brantome vient de nous l'aprendre, mais voici un Auteur qui nous indiquera mieux les preuves. *Il a été verifié,* dit-il (*c*), *que des femmes âgées de cinquante ans & davantage avoient fait des enfans. Nous en avons l'exemple en ceſte nonnain renommée, Conſtance, mere de Frideric II. laquelle tiree du cloiſtre fut unique heritiere & reine de Sicile. Icelle ayant conceu lignee en l'aage de cinquante deux ans paſſez, pour lever tout ſoupçon, fi dreſſer un pavillon en pleine place de certaine ville de Sicile, & en preſence des plus notables dames du pays voulut acoucher en public. Ce nonobſtant pluſieurs débattirent ceſte avanture, entre autres le Marquis d'Ancone nommé Marquard, lequel offrit verifier que ceſt enfant n'eſtoit point iſſu de Henri & de Conſtance, ains eſtoit ſuppoſé, ce dit* (*d*) *Pandolfe Collenuccio.* Si l'on a pu dire que les precautions les plus rafinées ſont inutiles contre l'amour, on peut dire auſſi qu'elles le ſont contre l'ambition. Faites tout ce qu'il vous plaira, pour convaincre le public qu'on tel ou un tel accouchement n'eſt point chimerique, mais très-réel, on aura toûjours des reponſes à vous faire: l'expedient qui guerit l'incredulité de St. Thomas, eſt preſque le ſeul qui ſoit à l'épreuve de la chicane, *ſi je ne mets mon doigt*, &c. vous dira-t-on, comme faiſoit cet Apôtre, *je ne le croirai point* (*e*). Je ne ſai meme ſi après l'attouchement on ne diroit pas, *j'ai bien vu & touché comment l'enfant eſt ſorti, mais non pas comment il eſt entré. Vôtre mari étoit-il capable de le faire?*

(*c*) *Carnarius, Meditat. hiſtoriques, vol.* 2. *liv.* 4. *chap.* 7. *pag.* 296. *de la traduction de Simon Goulart.*

(*d*) *Liv.* 4. *de l'Hiſt. de Naples.*

(*e*) *Evangile de St. Jean chap.* 20. *v.* 25.

(*D*) *Que Conſtance n'étoit ni Religieuſe ni fort âgée.*] C'eſt une opinion commune qu'elle fut tirée d'un Cloître, & qu'elle eut diſpenſe de ſe marier avec l'Empereur Henri VI. & qu'elle conçut à l'âge d'environ 55. ans. Mais il y a des Hiſtoriens qui nient cela. Voyons la ſuite du paſſage de Camerarius que j'ai raporté. (*f*) *Peut être que Jean Michel Brutus a pris occaſion de ce recit, de nier tout à plat que Conſtance eût onques été nonnain ou abeſſe, ni que le Pape Celeſtin l'euſt diſpenſee de ſe marier, d'autant que ſelon ſon calcul elle auroit eſté lors aagee de ſoixante ans. Au contraire, il allegue Hugues Falcand hiſtorien, lequel dit qu'alors elle eſtoit fille en fleur d'aage, qui fut mariee à Henri ſous le regne de Guillaume ſurnommé le Bon, lors que Frideric Barberouſſe vivoit encor: mais que la confuſion des temps a eſté cauſe de ceſt equiroque. J'eſtime, dit-il, qu'elle fut emmenee du palais royal en une abbaye de nonnains, lors que le peuple mutiné mit en priſon le Roy Guillaume ſurnommé le mauvais, & qu'on ne trouva lieu plus commode pour la garantir durant telles tempeſtes. Mezeraï au commencement de l'hiſtoire de Henri II. pag.* 1057. *du* 3. *vol.* (*g*) *Mezeraï ſes droits, & non voilée ni profeſſe, demeura parmi les Nonnains juſques à ce qu'elle eſpouſa Henri.*

(*f*) *Carnarius ubi ſupra.*

(*g*) *Mezeraï au commencement de l'hiſtoire de Henri II. pag.* 1057. *du* 3. *vol.*

(*A*) *Il rapela le Connetable de Mommorenci.*] „ (*g*) Son pere lui avoit ſerieuſement re„ commandé qu'il ſe ſervît d'Annebaut, dans „ lequel

çois I. avoit relegué pour de très-bonnes * raiſons. Cette deſobeïſſance lui coûta (*B*) cher; car on peut dire que les plus fâcheux évenemens qui ayent flétri ſon regne, ſont l'ouvrage du Connetable. Ce fut le Connetable qui par ſa mauvaiſe conduite perdit la fameuſe bataille † de St. Quentin, après quoi il fut la ‡ cauſe d'un Traité de ‖ paix beaucoup (*C*) plus honteux à la Monarchie Françoiſe,

* *Voyez la remarque B.*

† *Le 10. d'Août 1557.*

‡ *Celui de Cateau en Cambreſis l'an 1559.*

„lequel il avoit trouvé beaucoup d'experience, de ſageſſe, & de zele, & nulle tache „d'avarice ni d'ambition, mais fur tout qu'il „ſe donnât bien de garde, s'il aimoit le bien „de ſon état, de rapeller le Connetable de „Montmorency. . . Neanmoins quoi qu'il „lui eût toute ſa vie porté une très-reſpectueu„ſe obeïſſance, il ne deſera rien à ſes comman„demens après ſa mort. Il ôta l'adminiſtra„tion de toutes les affaires à Annebaut & au „Cardinal de Tournon, pour la donner à „Montmorency. „ Nous allons voir que cette *très-reſpectueuſe obeïſſance* eut des exceptions, qui ne ſouffrent pas que Mr. de Mezerai en ait pu dire tout le bien qu'il en a dit.

(*a*) *Varillas, Hiſt. de Henri II. liv. 1. pag. 6.*

(*a*) *La precaution de François s'étendit juſqu'à defendre très-expreſſement au Dauphin ſon fils aîné, qui fut depuis Henri II. d'avoir aucune communication avec le Connetable.* . . . Mais tout *ce qu'il obtint ſur ſon fils, fut de diſſimuler durant ſept ans entiers l'amitié qu'il avoit pour le Connetable. Il ne la diſſimula pas même avec tant d'adreſſe, que toute la Cour ne ſût qu'il ne ſe paſſoit aucun jour ſans qu'ils reçuſſent des lettres l'un de l'autre. Mais François Premier ne ſe mit point en peine d'interrompre ce commerce, ſoit que le Dauphin & le Connetable euſſent également réuſſi à le lui cacher; ou que n'ayant plus d'autre fils que le Dauphin, il apprehendât de le choquer.* Ces paroles ſont de Mr. Varillas, & peuvent être fort juſtement critiquées: car 1. ſi le Dauphin eût diſſimulé durant 7. ans ſon amitié, il n'auroit pas *tant de fois preſſé* ſon pere *de rapeller le Connetable*, & neanmoins Mr. Varillas (*b*) aſſûre ce dernier fait. 2. Comment accorder l'alternative de cet Auteur avec ce que Mezerai debite (*c*), que le Roi ſe fâchoit beaucoup *de ce que le Dauphin malgré ſes defenſes entretenoit commerce avec le Connetable de Montmorency?*

(*b*) *Hiſt. de François I. liv. 12. p. 395.*

(*c*) *Abregé chronologique c. 4. p. 635.*

(*B*) *Cette deſobeïſſance lui coûta cher.*] Mr. Varillas me fournira le commentaire de ce texte; je ne me contenterai pas de le citer quant au regne de Henri II. je reprendrai ſes paroles d'un peu plus haut; *Les diſgraces du Connetable de Montmorency*, dit-il (*d*), *de l'Amiral Chabot, & du Chancelier Poyet, ſont racontées dans le neuvieme Livre de maniere à ne pas ſurprendre ceux qui auront lu dans la Republique de Bodin, que François Premier devenoit de plus méchante humeur à proportion qu'il approchoit de la vieilleſſe: Qu'il avoit été convaincu par ſa propre experience, de n'avoir pu choiſir deux hommes moins propres aux intrigues du cabinet, que l'étoient Montmorenci & Chabot; & qu'encore qu'il ne pût pas attribuer le même defaut à Poyet, ce Chancelier en avoit un autre auſſi grand, qui conſiſtoit à pouſſer les affaires trop loin: Que c'étoit là la ſource de tous les malheurs arrivés à ſa Majeſté; & que ſi elle continuoit de ſe ſervir des mêmes Miniſtres, elle ne devoit point attendre de plus favorable ſuccés. L'evenement juſtifia que les trois Miniſtres qui furent mis en la place des diſgraciés, étoient plus capables qu'eux de la remplir; & que ſi Henri II. n'eût pas depuis retabli le Connetable de Montmorenci, il n'auroit pas été contraint de rendre peu de recouvrer cent quatre-vingt dix-huit villes ou places fortes, & preſque autant d'étenduë de pais qu'en contenoit le Royaume de France.*

(*d*) *Preface de l'Hiſt. de François I.*

(*C*) *Traité de paix beaucoup plus honteux à la Monarchie Françoiſe.*] Mr. de Mezerai qui eſt celui de tous les Hiſtoriens de France qui favoriſe le plus hautement les ſujets contre la Cour, ne laiſſe pas de blâmer la joye que le peuple temoigna de cette paix. *Le peuple*, dit-il, (*e*) *qui ſouhaite toûjours la paix à quelque prix que ce ſoit, en temoigna grande rejouiſſance.* . . . . *Mais le party des Guiſes, les ſages politiques, & toute la Nobleſſe la blamoient hautement, comme une tromperie manifeſte qui faiſoit perdre à la France 198. places fortes pour trois ſeulement qu'on lui rendoit, qui étoient Ham, le Catelet & Saint Quentin.* Il parle plus fortement dans ſa grande Hiſtoire, (*f*) car en raportant les articles de cette paix, il inſere après ces paroles, *que pour unir plus fortement les cœurs des Princes*, cette parenthèſe (mais plûtôt pour couvrir de quelque honnête pretexte la honte & la perte que la France recevoit de ce malheureux Traité,) & voici ce qu'il dit vers la fin de la même page, „ Ces articles étant „apportez au Roi, & communiquez par ſa „Majeſté aux Princes & aux plus grans de ſon „Etat, il y eut peu de gens qui ne les jugeaſſent entierement defavantageux & honteux „à la France; auſſi les condamnoit-elle univerſellement par ſes murmures. Briſſac en „ayant eu avis, bien qu'on lui en eût diſſimulé les articles, depecha en Cour Boyvin-„Villars, celui qui nous a laiſſé les memoires de la guerre de Piemont, avec des inſtructions pour lui expoſer ſes très humbles remontrances, & le detourner de cette paix „ſi defavantageuſe. Concluant que ſi ſa Ma„jeſté étoit reſoluë de rendre ce qu'elle poſſedoit en Italie, qui valoit la meilleure Province de ſon Royaume, & lui pouvoit rapporter tous frais faits 300. mille écus de revenu dans ſes coffres, il ne lui demandoit pour „toute recompenſe de ſes bons ſervices ſinon „qu'il lui plût le bannir, lui & toutes les fo„les, & qu'il fauroit bien conſerver les places „qu'il tenoit aux depens du Milanois & de la „Seigneurie de Genes, ou qu'au moins il mourroit glorieuſement dans un païs d'où tous „les tres forces de l'Europe ne lui avoient ſû „faire lâcher un ſeul pouce, depuis dix ans qu'on „lui en avoit commis la defenſe. . . . Le „Roi temoigna avoir ſon zéle fort agreable, „mais au reſte ayant le cœur tout-à-fait por„té à la paix, il repondit *que quand il la ſeroit „aux conditions qu'on lui propoſoit, il retiendroit encore aſſez de quoi ſe faire craindre à ſes ennemis* (*g*). Sur quoi Guiſe pouſſé ou de ſon propre *p. m. 200.*

(*e*) *Abregé Chronolog. le Connetable de Montmorenci, il n'auroit pas été p. 715.*

(*f*) *Tome 2. p. 1132.*

(*g*) *Cela me fait ſouvenir de ces paroles de Trebellius Pollion: Pudet nunc me rarae inter haec tempora quum iſta ſaepe Gallienus magnis generis humani quaſi per jocum dixerit Nam quum ei nuntiarum eſſet, Aegyptum defecille, diſſe ferunt, Quid? ſine hoc Aegyptio poſſumus? Quum autem vaſtatum eſſet Iſaurum & clementorum concurſionibus & Scytharum incurſionibus commperiſſet, Quid, inquit, ſine aſparagis poſſumus? Perdita Gallia arriſſile ac diſſile perhibetur, Non poſſumus? ſine ſardis ſagis tuis Reſp. 681 Sic deniq; omnibus partibus mundi, quum eos quaſi detrimentis vitium miſerioribus videretur affinxiſſet, jocabatur. Trebell. Pollio in Gallienis duob. c. 6.*

coiſe, que la perte de cette bataille. Peut-être n'eût-il pas fait ſi aiſément conſentir Henri II. à cette paix deſavantageuſe, ſans l'eſprit de (D) perſecution qui s'empara de ce Prince. Il merite auſſi un grand blâme pour n'avoir pas donné

„ propre intérêt, ou des mouvemens de ſon „ honneur & de ſa conſcience, l'interrompant „ hardiment lui dit, vôtre, Majeſté, SIRE, me „ pardonnera ſi je lui dis que ce n'eſt pas en „ bien prendre le chemin, & que quand elle „ éprouveroit 25. ans durant la fortune auſſi „ contraire qu'elle l'eut l'année paſſée, elle ne „ ſauroit perdre durant tout ce tems-là ce que „ l'on veut qu'elle ronde en un ſeul jour. Il „ n'en coûta au feu Roi vaincu & priſon- „ nier &c. „ Je laiſſe toutes les raiſons du Duc de Guiſe, mais non pas ce qui les ſuit dans l'Hiſtorien. (a) *Il dit beaucoup d'autres choſes avec tant de vehemence, qu'il fit pluſieurs fois changer de couleur au Roi, mais non pas de reſolution: le dé en étoit jetté; & quiconque en fut cauſe ou ſes favoris, ou ſon propre naturel, il avoit le courage ſi abatu qu'il ne pouvoit plus ſupporter la guerre. Il ratifia donc le traité, & la paix fut publiée le 10. jour du mois d'Avril. . . . Tous les Auteurs François qui ont écrit de ce tems-là ont apellé cette paix la malheureuſe & la maudite. Briſſac ayant apris qu'elle étoit faite s'écria pluſieurs fois*, ah miſerable France que de maux. . . . *Il demeura Gouverneur des 5. villes & des 18. chateaux que le Roi retenoit avec 8000. hommes de pied & 450. chevaux, & reſtuna les autres places, mais il en démolit auparavant la plus grande partie, & vendit les munitions ſelon le commandement qu'il en reçut du Roi; non ſans beaucoup de peine à avoir l'argent & les ordres neceſſaires de la Cour, parce que le Connetable favoriſant le Duc de Savoye, s'efforçoit de lui faire retomber ſes places toutes entieres entre les mains, & même celles que le Roi s'étoit reſervées.*

(a) *Mezerai ibid. p. 1134.*

(b) *Dans la remarque H, on l'on verra encore des murmures contre la paix de l'année 1559.*

Nous verrons ci-deſſous (b) que la Cour de France fut aſſez foible pour ſe laiſſer perſuader ſous Charles IX. & ſous Henri III. l'évacuation du peu qu'elle s'étoit reſervé; & il n'y a point de doute que ſous Charles IX. le Connetable n'ait eu bonne part à cette faute. Quand on ſonge aux biens immenſes qu'il amaſſa, on ne doit pas dire de lui comme de tant d'autres, qu'en faiſant bien les affaires de ſon maître il faiſoit très-bien les ſiennes; il faut dire qu'en faiſant très-bien ſes affaires, il fit très-mal celles de ſes maîtres. Ne s'alla-t-il pas liguer ſous Charles IX. avec les Guiſes, & ne fut-il point cauſe de la prodigieuſe puiſſance où ils monterent qui fut ſi funeſte à la Monarchie, & qui penſa donner à la France une 4. race de Rois? Lors que François I. diſgracia le Connetable, (c) *il le traita d'ignorant dans les deux principales fonctions de ſa charge, qui étoit la guerre & la politique.* Voyez le portrait que les partiſans des Guiſes font de lui dans Mezerai (d).

(c) *Varillas, Hiſt. de François I. liv. 9. p. 397. edit. de Hollande 1690. ad ann. 1540.*

(d) *Hiſt. de France, tome 2. p. 1135.*

(D) *L'eſprit de perſecution qui s'empara de ce Prince.*] Henri II. fut extrêmement ſevere contre les Reformez: il les faiſoit mourir ſans remiſſion, mais ils ne laiſſerent pas de multiplier beaucoup ſous ſon regne. S'ils ne furent pas fachez de l'extrême conſternation qui faiſit la Cour de France, & la ville de Paris après la bataille de St. Quentin, ils ne firent que ce que la nature leur inſpira; toute ſecte mal-traitée, & qui ne peut eſperer quelque relâche qu'en cas que la Cour ſe trouve dans l'embarras, ſe rejoüira des progrés de l'ennemi, ſera bien-aiſe de voir les perſecuteurs ſi occupez des affaires du dehors, qu'ils ne ſachent preſque de quel côté ſe tourner. De toutes les ſectes Chretiennes il n'y en a point de plus diſpoſée à ſe conduire ſelon cet eſprit, que la Communion de Rome. Ainſi on ne devroit pas s'étonner, qhand ce que Mr. Maimbourg aſſure (e) ſeroit veritable, ſavoir que les Proteſtans ſe prevalurent *de l'affliction publique où il'on étoit après la bataille de St. Quentin, . . . & ſe haſardérent de faire leurs aſſemblées en plein jour dans les rues les plus frequentées de Paris, & de paroître même en public, & de s'aſſembler en plein jour à groſſes troupes dans le Pré-aux-Clercs, pour y chanter à haute voix les Pſeaumes de Clement Marot.* Cela doit aprendre aux Princes que les Edits de perſecution les expoſent à de grans inconveniens: cela eſt cauſe que leurs ſeule de joye affligent une partie de leurs ſujets, & que les victoires de leurs ennemis la rempliſſent de conſolation. S'ils ſe plaignent d'avoir de mauvais ſujets, on leur doit repondre, c'eſt vous qui les rendez (f) tels, car de pretende qu'un parti perſecuté s'affligera des maux publics qui ſont la ſource de ſon repos, & le fondement d'une eſperance très-plauſible de proſperité, c'eſt pretendre le retour des premiers ſiecles du Chriſtianiſme; or ces tems-là ne reviennent pas deux fois. C'eſt demander des hommes tout ſemblables à ceux du regne de mille ans, ſi jamais il vient. Mais retournons à Henri II. Dès qu'il vit que les Proteſtans (g) *penſoient profiter de la perte qu'on avoit faite à la journée de St. Quentin, il fit un nouvel édit portant defenſe à tous les juges de moderer la peine de mort, & de confiſcation de tous les biens contre tous ceux qui ſeroient non ſeulement trouvez coupables du crime d'hereſie, mais auſſi convaincus d'avoir porté en France des livres imprimez à Geneve contre la doctrine de l'Egliſe Catholique. Ainſi l'on proceda plus rigoureuſement encore qu'on n'avoit fait auparavant contre les Calviniſtes.* Mais comme cela n'empêchoit point qu'ils ne ſe multipliaſſent, & qu'il n'y eût même des perſonnes de la premiere qualité qui fuiviſſent leur party, le Roi vit bien que pour l'extirper, il avoit beſoin de faire la paix avec la Maiſon d'Autriche; & ce fut ſans doute l'un des motifs qui le porterent à fermer les yeux ſur le bon état où il avoit remis ſes affaires. Il avoit arrêté les progrés de ſes ennemis, & il leur avoit même enlevé de très-fortes places. N'importe, il aima mieux leur accorder tout ce qu'ils voulurent, que de n'avoir pas ſes coudées franches pour exterminer les Proteſtans de ſon Royaume. C'eſt ainſi que l'on a vu la même Cour laiſſer perdre les occaſions les plus favorables de s'agrandir l'an 1684. afin de s'occuper uniquement à la ſuppreſſion de l'Edit de Nantes. Ceux qui ſe laiſſent poſſeder de cet eſprit, n'ont qu'à renon-

(e) *Hiſtoire de Calviniſme l. 10. p. 96.*

(f) *Appliquez ici ce mot de Seneque aux gens de ce tems-ci qui ſe plaignent des mêmes maux.* Multos experimur ingratos, plures facimus. *Seneca de beneficiis, l. 1. c. 2.*

(g) *Maimbourg ibid. p. 100.*

né de bons conseils à ſon maître par raport à la Ducheſſe de Valentinois, qui dans un âge diſproportionné à celui de Henri II. ne laiſſoit pas de le tenir dans ſes fers, & d'abuſer très-injuſtement de cet eſclavage. Le Connetable bien loin de fortifier ce Prince contre les pieges de cette femme, s'intrigua pour elle, & ſe devoüa à ſa faction *. C'eſt dommage que le regne de Henri II. ait de ſi mauvais endroits; car il fut d'ailleurs remarquable par des actions glorieuſes, & par de très-beaux ſuccés qui mortifierent cruellement Charles-Quint. On ne ſauroit conteſter à Henri II. la gloire d'avoir été brave, & l'on dit qu'Elizabeth Reine d'Angleterre (*E*) avoit de l'admiration pour lui de ce côté-là. Mais après tout ce ſera un éternel temoignage de ſa foibleſſe, & de l'empire que ſes Favoris exerçoient ſur lui, que de dire que contre l'avis des plus ſages têtes de ſon Royaume, il ſigna la honteuſe paix de Cateau en Cambreſis. Il n'y eut perſonne qui profitât de cette honte de la France autant que le Duc de Savoye; car outre qu'il fut retabli dans ſes Etats, il épouſa la (*F*) ſœur de Henri II. Princeſſe de grand merite, & qui ſut duper la (*G*) Cour de France fort avantageuſement pour ſon

* Voyez l'article Poitiers.

(a) *Auſſi fut-il pleuré avec des larmes très-veritables, & infiniment regretté de tout ſes ſujets, excepté de ceux des Proteſtans, qui croyoient avec joie, par ſa mort, ce qu'ils appelloient la perſecution de l'Egliſe, finir avec éclater d'une maniere très-indigne par les paroles, par leurs actions, & par leurs écrits ſcandaleux, le voye encore ſur ils en avoient.* Maimb. Hiſt. du Calviniſme liv. 2. p. 114.

(b) *Le Roi . . . reſolut de s'appliquer de toute ſa force à la grande affaire de la Religion, pour laquelle il avoit un très-grand zéle, ſans qu'il ſe fut jamais trouvé dans l'aſſiduant tout ſon regne ſur ce point-là, non pas même quand il fit alliance pour des intérêts purement politiques avec les Princes Proteſtans d'Allemagne contre l'Empereur Charles-Quint.* Maimb. ibid. p. 110.

cer au titre de Conquerant. Si Henri II. avoit ſurveçu long tems à l'ignominieuſe paix qu'il accepta, on ne l'eût vu occupé qu'à des tournois, & à des perſecutions: mais il mourut peu après la ſignature. Mr. Maimbourg eſt un temoin recuſable, ſur la joye qu'il dit (a) que les heretiques en eurent.

On peut faire à l'égard de Henri II. la même remarque qu'à l'égard de François I. Il attaquoit le party par les gironëttes, il lui enlevoit quelques tuiles, pendant qu'il lui bâtiſſoit des Forts: il faiſoit mourir en France quelques petits particuliers, & en même (*b*) tems il ſe liguoit avec les Proteſtans d'Allemagne contre Charles-Quint &c. & vouloit bien être apellé *le protecteur de la liberté Germanique*, c'eſt-à-dire en ce tems-là, le protecteur des Proteſtans. Les autres Princes Catholiques tenoient la même conduite (*c*). Je trouve memorables ces paroles de Mr. le Laboureur, *Pour arracher la zizanie d'avec le bon grain*, dit-il (*d*), Dieu *ne veut choiſir que des Princes innocens & de bonne vie, & il ne ſe veut point ſervir des mains politiques, comme étoient celles des Conſeillers de toutes les couronnes Catholiques de ce tems-là, qui ne nettoyoient leurs champs que pour en jetter l'yvraye dans ceux de leurs voiſins, & qui ne pourſuivoient l'Hereſie que comme une faction contraire à l'autorité.* Charles-Quint, & les Rois d'Eſpagne ſes ſucceſſeurs ont favoriſé en pluſieurs rencontres les Proteſtans d'Allemagne, & les Proteſtans de France (*e*). L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſollicitoit des ſecours en Angleterre pour Mr. le Duc de Rohan. Ce que Grotius écrit ſur cela eſt remarquable (*f*). *Validius eſt rumor, Gonhomeram, & qui in auxilia Anglica Hiſpanice ſunt factionis, apertè profiteri, non debere à Rege Britanniarum deſeri religionis cauſſa in Gallia, ne ſi quando vetera jubeat repetere ipſi ſit animus, deſint, qui partes Anglicas ſequamur.* Voyez dans le teſtament politique du Marquis de Louvois (*g*) quelques reflexions ſur les violences exercées en Hongrie contre les Proteſtans, par les ordres de la même Cour qui peu après a rendu de ſi grans ſervices aux Proteſtans de la Grand' Bretagne & de la Hollande, que Louïs XIV. & Jaques II. étoient reſolus d'opprimer, dit-on.

(c) *Voyez l'article de la Reine Elizabeth. remarques G, & P.* (d) *Addit. aux Memoires de Caſtelnau tome 2. p. 577.* (e) *Voyez-en les preuves dans Mr. Arnauld, Apolog. pour les Catholiques tome 1. p. 78. & ſuiv.* (f) *Grotius, epiſt. 157. 1. part. p. 60.* (g) *Pag. 307. édit. de Cologne 1695.*

(E) *Elizabeth Reine d'Angleterre avoit de l'admiration pour lui* du côté de la bravoure.] Brantome nous inſtruira là-deſſus, *J'ai oüi conter à la Reine d'Angleterre qui eſt aujourd'hui*, dit-il, *que c'étoit le Roi & le Prince du monde qu'elle avoit plus deſiré de voir pour le beau raport qu'on lui en avoit fait, & pour la grande renommée qui en voloit par tout. . . . Etant à table deviſant familierement avec ces Seigneurs, elle dit ces mots (après avoir fort loué le Roi) c'eſt le Prince du monde que j'avois plus deſiré de voir, & lui avois déjà mandé que bien-tôt je le verrois, & pour ce j'avois commandé de me faire bien apareiller mes galeres (uſant de ces mots) pour paſſer en France exprès pour le voir (b).* Voyez le même recit dans les Memoires des Dames galantes, où il eſt expreſſément marqué que cette Reine deſiroit de voir Henri II. à cauſe qu'il étoit *brave, vaillant & genereux, & fort martial *.*

(b) *Brantome, diſc. de Henri II. en 2. tome de ſes Memoires, p. 60. 61.*

* *Tom. 2. pag. 261.*

(F) Le Duc de Savoye *épouſa la ſœur de Henri II. Princeſſe de grand merite.* Elle s'appelloit Marguerite comme ſa tante la Reine de Navarre, & avoit comme elle beaucoup d'inclination à l'étude, & à proteger les Savans. Elle fut ſoupçonnée d'avoir goûté les nouvelles opinions, (*i*) & d'en avoir communiqué quelque choſe à Catherine de Medicis. Voyez ſon éloge dans Brantome (*k*), & dans Mr. le Laboureur. Ce dernier nous aprend un fait qui merite d'être ſu. *Marguerite de France*, dit-il (*l*), *fut mariée à* (*m*) 46. *ans, & comme ſon âge ſembloit trop avancé pour croire qu'elle eût des enfans, on crut que le bruit de ſa groſſeſſe étoit une ruſe, pour obliger le Roi à lui remettre d'autant plus volontiers les places qu'il detenoit.* C'eſt pourquoi le Sieur Hurault de Ilois, Taillé Ambaſſadeur à Veniſe, manda en une lettre du 27. Juillet 1561. à Bernardin Bochetel Evêque de Rennes, Ambaſſadeur de France en Allemagne, l'on dit que Madame de Savoye eſt groſſe, mais je croi que cela ſe fait ad aliquid. *Ce bruit ſe trouva vrai par la naiſſance de Charles Emanuel, ayeul du Duc de Savoye qui regne à preſent* (*n*).

(i) *Voyez le pere Maimbourg Hiſt. du Calviniſme liv. 2. p. 114.*

(k) *Brantome, diſc. de Henri II. en 2. tome de ſes Memoires, p. 60. 61.*

(l) *Le Laboureur ib. pag. 752.*

(m) *Il ſe trompe, elle étoit née le 5. Juin 1523.*

(n) *Mr. le Laboureur publia ſon livre l'an 1659.*

(G) *Duper la Cour de France fort avantageuſement pour ſon mari.*] Le Traité de Cateau portoit (*o*) que dans 3. ans les droits que le Roi pretendoit ſur les terres du Duc de Savoye ſeroient examinez & reglez, par des Commiſſaires de part & d'autre. Le Roi François II. & le Duc avoient

(o) *Mezerai Abregé Chronolog. t. 5. p. 41.*

ſon mari. Elle n'étoit point jeune quand elle ſe maria; & de là vint que les murmures contre (*H*) la paix s'étendirent juſques ſur elle. C'eſt ſans raiſon qu'un Auteur

avoient nommé pour cela des Deputez l'an 1560. les Deputez du Roi firent ſix demandes très-conſiderables, mais au lieu d'obtenir quelque choſe, la Cour de France abandonna toutes les villes qu'elle s'étoit reſervées. Elle ordonna par lettres patentes du 8. d'Août 1561. qu'on remit au Duc *Turin*, *Chivas*, *Quiers*, *& Ville neuve d'Aſt*, *à la reſerve des munitions & de l'artillerie*, *en eſchange de Pignerol*, *Savillan*, *& la Perouſe*, *avec leurs finages*. *Imbert de la Platiere Bourdillon*, *Lieutenant pour le Roy delà les Monts*, *forma pluſieurs difficultez*, *envoya de grandes remonſtrances au Conſeil pour empeſcher l'execution de cet ordre*, *& ne voulut obeïr qu'après trois Juſſions*, *& ſur des deſcharges les plus ſolemnelles qu'il ſe put imaginer*. La Ducheſſe joüa bien ſon rôle dans cette negociation; *Sa prudence fut loüée d'avoir conquis par ſon adreſſe les places qui reſtoient à rendre*, *& que les Commiſſaires du Roi ne purent defendre contre ſa douce maniere de ſoulever innocemment les cœurs*, *& de forcer les places les plus imprenables*. C'eſt Mr. le Laboureur (*a*) qui dit cela. Brantome raconte fort au long toute cette affaire: les divers ſentimens des Miniſtres; les oppoſitions formées par Bourdillon, & les manieres dont il ſe laiſſa flechir. Il en coûta bien des preſens au Duc & à la Ducheſſe de Savoye (*b*). Il reſtoit encore trois places aux François dans le Piemont, ſavoir Pignerol, Savillan & la Perouſe. La Ducheſſe ſeconda merveilleuſement ſon mari pour les retirer d'entre leurs mains, lors que Henri III. paſſa par Turin en revenant de Pologne. Je me ſervirai des paroles de Mr. Varillas (*c*). „ Le Duc & la „ Ducheſſe de Savoye qui ſe propoſoient de „ faire ce que n'avoit pu faire l'Eſpagne lors „ qu'elle étoit la plus heureuſe, c'eſt à dire de „ renvoyer les François delà les Alpes, mirent „ en uſage un artifice tout nouveau, qui fut „ celuy des divertiſſemens & des feſtins qui ſe „ ſuccedoient de ſi prés les uns aux autres, qu'à „ peine reſtoit-il du temps pour dormir. Des „ Relations de bonne main parlent d'une Collation ſuperbe qui coûta cent mille écus: le „ Duc & la Ducheſſe en avoient fait la dépenſe, & ce fut pour ſe dedommager qu'ils preſſerent Henry trois de leur reſtituer Pignerol, Savillan, & la Perouſe. „ Henri III. leur promit qu'ils auroient ſatisfaction, & leur tint parole, car ayant tenu conſeil à Lyon ſur cette affaire, l'évacuation de ces 3. places y fut concluë, nonobſtant les fortes raiſons de celui qui y commandoit. C'étoit le Duc de Nevers. „ Il (*d*) eut la liberté de dire tout „ ce qu'il voulut, & la ſatisfaction que l'E„ crit qu'il preſenta pour apuyer ſa harangue, „ quoi que très-ample, fut lu en preſence „ de Henry trois: Mais la reſtitution des trois „ Places n'en fut pas moins reſoluë, & Sa Ma„ jeſté luy donna de ſa propre bouche l'ordre „ de les évacuër. Il en devoit demeurer là, „ puiſque tout le monde luy rendoit la juſtice „ de croire qu'il avoit ſatisfait à ſa conſcience „ & à ſon honneur; mais il eut recours à d'au„ tres précautions qui luy attirerent l'averſion „ de la Cour, & l'empêcherent long-temps de „ rentrer dans le Conſeil d'Etat. Il s'obſtina „ à ſolliciter que l'ordre qu'il recevoit de la „ bouche du Roy, fût encore écrit de la pro„ pre main de Sa Majeſté: Que la Reine me„ re, les Princes du Sang, & les Officiers de „ la Couronne le ſignaſſent: Qu'il fût enre„ giſtré dans les Parlemens en ſuite de l'Ecrit „ qu'il avoit fait pour s'en diſpenſer, & que „ les principales Villes du Royaume l'inſeraſ„ ſent dans leurs Archives. On luy accorda „ preſque tout cela, mais ce ne fut pas ſans „ luy reprocher qu'il affectoit de ſe ſignaler aux „ dépens de ſon Maître, & qu'il devoit imi„ ter le Maréchal de Briſſac, qui s'étoit con„ tenté en ſemblable de redoubler ſes très„ humbles remontrances, & de demander „ qu'on luy envoyât un Succeſſeur.

(*a*) *Ubi ſupra p.* 751.

(*b*) *Voyez dans les Additions aux Memoires de Caſtelnau t.* 1. *p.* 847. *& ſuiv. & que Brantome dit ſur tout cela dans l'éloge d'Imbert de la Platiere Seigneur de Bourdillon.*

(*c*) *Varillas Hiſt. de Henri* III. *l.* 1. *p.* 74.

(*d*) *Id. ib. p.* 84.

(H) *Les murmures contre la paix s'étendirent juſques ſur elle.*] Brantome qui vivoit en ce tems-là nous va dire cavalierement quelques circonſtances de ces murmures (*e*), „ Ce mariage, . . . coûta bon à la France, car de tout ce qu'on avoit conquis & gardé en Piemont & Savoye l'eſpace de 30. ans, il fallut qu'il ſe rendiſt en une heure, tant le Roy Henry deſiroit la paix & aymoit ſa Sœur, qu'il ne voulut rien eſpargner pour la bien colloquer, mais pourtant la plus grande part de la France & de Piemont en murmuroient, & diſoient que c'eſtoit un peu trop. D'autres le trouvoient fort eſtrange, & d'autres fort incroyable, juſques à ce qu'ils l'euſſent veu, & meſme les Eſtrangers s'en morquoient de nous, & ceux qui aimoient plus la France & ſon bien en pleuroient, lamentoient, & ſur tout ceux de Piemont qui ne vouloient tourner à leur premier Maiſtre: ſi les Ducs de Savoye ſe doivent juſtement appeller Maiſtres & Seigneurs de Piemont, dautant que les Roys de France l'ont eſté autrefois, & ſont encore juſtes Seigneurs, titulaires & Maiſtres, legitimement leur appartient. Quant aux Soldats & Compagnons de guerre qui eſtoient jà long-temps accouſtumez aux garniſons, douceur, & belles nourritures de ce pays, ne faut point demander ce qu'ils en diſoient, comment ils en crioient, s'en deſeſperoient, & ce qu'ils en debagouloient, ils les unt Gaſcons, qu'autres diſoient. He Cap de Biou; faut-il que pour une petite piece de chair qui eſt entre les jambes de cette femme, qu'on rende tant de belles & grandes pieces de terre. D'autres, elle devoit bien garder l'eſpace de (*f*) quarante cinq ans ſa virginité & ſon beau pucelage, pour le perdre pour la ruine de la France. Que ſi de ce temps ils euſſent eſté autant déreglez, mutins & ſedicieux, comme depuis on les veus en nos guerres Civiles, aſſurez-vous, qu'un chacun en eût pris ſa part, & ſe fuſſent ſaiſis des places qu'on euſt eu bien de la peine de les en chaſſer. „ N'eſt-il pas étrange que Mr. le Laboureur qui avoit lu ces paroles tout fraîchement, nous vienne dire neanmoins, *qu'il* (*g*) *n'y eut que certaines politiques qui*

(*e*) *Memoires des femmes illuſtres pag.* 325.

(*f*) *Mezerai Abreg. Chronol. tom.* 4. *p.* 722. *dit, qu'elle étoit dans la* 37. *année de ſon age: il a raiſon; car elle étoit née le* 5. *Juin* 1523.

(*g*) *Additions à Caſtelnau, tom.* 1. *p.* 751.

Auteur moderne a voulu juſtifier (*I*) la conduite de Henri III. qui paya ſi cherement l'accueil que lui fit cette Princeſſe. La paix de Cateau n'eſt pas le ſeul monument de la foibleſſe trop ſimple de Henri II. L'impunité de ſes Favoris, après tant de biens qu'ils (*K*) aquirent par de voyes ſi injuſtes, en eſt un autre

... monu-

qui trouverent à redire qu'elle fût ſi cherement mariée, & TOUS LES AUTRES *furent bien-aiſes qu'elle emportât avec ſoi une recompenſe qui fût du prix de ſon merite, & qu'on lui donnât en doi les Etats qu'on avoit pris ſur ſon mari.* Voilà le langage d'un faiſeur d'éloge: un tel homme ſans procuration ſe charge pourtant de faire au nom du public toutes les avances neceſſaires au panegyrique, & ne ſe met point en peine ſi le fait eſt refuté par les Auteurs les mieux inſtruits. Mezerai qui écrivoit une hiſtoire, & non pas un panegyrique, s'eſt bien autrement (*a*) conformé que Mr. le Laboureur au temoignage de Brantome.

(*a*) *Cr. def. ſur remarque C, lettre f.*

Je ne ſaurois lire ces paroles, (*b*) *& même les Etrangers s'en moquient de nous*, ſans m'écrier *que c'étoit un bon tems pour les Ecrivains du Pais-Bas, & de tout autre païs mal-intentionné pour la France? Quelles inſultes n'auroient-ils pas lieu de lui faire? Quelles ſanfares n'auroient-ils pas lieu de publier?* Car je ſuppoſe qu'ils étoient, ou peu s'en faut, de l'humeur du tems preſent.

(*b*) *Brantome ubi ſupra.*

(*I*) *A voulu juſtifier la conduite de Henri III.*] Ce moderne eſt l'antagoniſte de Coſtar. Ce dernier trouvoit mauvais (*c*) qu'on eût critiqué Voiture, pour avoir dit quelque part en ſe joüant, *qu'il eſtimoit plus un bon potage que le Panegyrique de Pline, & que la plus longue harangue d'Iſocrate.* Monſieur de Girac, pourſuit-il, croit que Voiture *eſt auſſi fou que ce profane qui ceda ſon droit d'aîneſſe pour une ſoupe de lentille, & que ce Prince des nôtres qui donna Pignerol pour un bon repas.* A quoi ne ſe porte-t-on point quand on eſt ému par la chaleur d'une querelle? On convertit en crimes les moindres fautes qui échapent à l'antagoniſte. Girac qui par raport à un autre homme ſe ſeroit apparemment contenté de repreſenter que le mot de *ſon* eſt trop fort, pour être employé à deſigner la faute d'un Prince, ſe rend delateur decrimé d'Etat contre Coſtar ſon ennemi. Pe-

(*c*) *Suite de la Defenſe de Voiture, p.* 172.

ſons bien toutes ſes paroles. „ (*d*) Il a bien oſé „ par un attentat puniſſable des plus ſeveres „ chaſtimens, porter ſon venin & ſa malice ſur „ la ſacrée perſonne de nos Roys. Ne com- „ pare-t-il (*e*) pas la liberalité de Henry troi- „ ſieſme à la *folie* d'Eſaü, qui céda ſon droit „ d'aîneſſe pour une ſoupe de lentilles? n'ap- „ pelle-t-il pas *ſon* ce grand Prince, pour avoir „ rendu Pignerol au Duc de Savoye, qui avoit „ l'honneur d'eſtre ſon Oncle, & de qui il at- „ tendoit de grands ſecours, dans la preſſante „ neceſſité de ſes affaires? A-t-on jamais pris „ Louïs XII. pour un *ſou*, luy qui fit preſent „ au Roy de Navarre de la Principauté de Bearn, „ & qui détacha de ſes Etats une piéce de telle „ importance? Perſonne a-t-il accuſé de folie „ le peuple Romain (*f*), quoi qu'il ait donné „ ſouvent des Provinces & des Royaumes en- „ tiers à divers Roys de ſes Amis? Et ſi Alexan- „ dre, comme dit Plutarque, eût payé volon- „ tiers de l'iſle de Chipre, des vers compoſez „ à ſa loüange; un Roy de France, pour avoir „ rendu une place à ſon parent, qui l'avoit re-

(*d*) *Replique à Coſtar, fect.* 1. p. 8.

(*e*) *Pag.* 273.

(*f*) *Voyez Val. Max. liv.* 4. *ch.* 8. *Tite Live dec.* 30. *Syr. Plut. de la fort. d'Alex. ſer.* 2.

„ cent dans ſes Etats, avec beaucoup de frais „ & de magnificence, paſſera-t-il pour inſenſé „ parmi des gens, qui auront le moindre rayen „ de ſens commun? „ Un peu après il demande ſi Mr. *Coſtar n'aprehende point de chatiment ſous le regne d'un Prince proche parent de Henri qui vivoit il n'y a pas ſi long tems*, & il cite ce que Guicciardin & Paul Jove ont dit de l'extreme veneration que les François ont pour leur Monarque. Il revient (*g*) ſouvent à la même accuſation: il faut attribuer cela aux ſymptômes d'une eſpece de fievre qui ſaiſit les Ecrivains, quand ils en font aux repliques & aux dupliques.

(*g*) *Voyez la pag.* 91. *où il inſinuë que Coſtar meritoit d'être mis à la Baſtille, pour avoir appellé ſtentor* III. *Voyez auſſi la page* 190.

Quand il nous auroit nommé tous les Souverains qui depuis le commencement du monde ont donné des villes, ou des Provinces ou même des Royaumes, il n'eût point perſuadé aux Experts, aux Connoiſſeurs, qu'on ait jamais fait de pareils preſens dans des circonſtances ſemblables à celles de Henri troiſiéme, ſans commettre une folie. Henri trois ſe deſſaiſit de Pignerol en faveur d'un Prince qui devoit aux Eſpagnols ſon glorieux retabliſſement, & qui dans le fond de l'ame étoit Eſpagnol (*h*) à brûler, c'eſt-à-dire, toûjours prêt à favoriſer le plus redoutable ennemi qu'eût alors la France. Ce fut à un tel Duc de Savoye que l'on livra une place qui ouvroit le Royaume à l'ennemi, & qui tenoit en reſpect ce même Duc, pour l'empêcher de ſe liguer avec l'Eſpagne. Mais, dira-t-on, ce Duc avoit fait tant de careſſes à Henri III. & tant de depenſes pour le regaler à Turin; n'étoit-il pas juſte de le regarder comme un bon & conſtant ami? Non; cela n'étoit point juſte. Il n'y a que des ignorans qui puiſſent compter ſur la conſtance de l'amitié entre Souverains. A voir les preſens qu'ils ſe font, & les lettres qu'ils s'écrivent en tems de paix, on jureroit qu'ils s'aiment de tout leur cœur, & qu'ils s'aimeront ainſi toute leur vie; mais il eſt vrai très-ſouvent qu'ils negocient en ce tems-là un engagement à la rupture, & qu'ils n'ont deſſein de ſe rendre du ſervice les uns aux autres, que juſques à ce que l'occaſion ſe preſente de profiter d'une hoſtilité. Jamais cela ne fut auſſi veritable, qu'au tems qu'Henri trois recevoit mille careſſes à la Cour du Duc de Savoye. Le Duc étoit entierement diſpoſé à profiter des conſuſions qu'il voyoit en France, & de s'aider pour cela des Eſpagnols; & il laiſſa un fils qui fut l'heritier de cette paſſion, & qui non ſeulement s'empara du Marquiſat de Saluces, mais auſſi forma des conſpirations qui avoient pour but le demembrement de la France, & la ruine totale de la Monarchie (*i*). Peut-on donc aſſez blâmer la bevuë de Henri troiſiéme?

(*h*) *Tant qu'elle a lieu elle a toûjours perſuadé & gagné Monſieur le Savoye ſon mari à bien entretenir la paix, & ne ſe debander lui qui étoit Eſpagnol pour la vûë de la France, ainſi qu'il fit depuis après qu'elle fut morte.* Brantome femmes illuſtres p. 318.

(*i*) *Voyez l'article* Gontaut, *p.* 1157. *remarque D.*

(*K*) *Qu'ils aquirent par des voyes ſi injuſtes.*] De peur qu'on ne m'accuſe d'outrer les choſes, je me ſervirai des termes de Monſr. de Mezerai.

„ (*k*) Les depenſes que lui firent faire ceux qui „ diſpoſoient de ſa faveur & de ſes affaires, & „ dont ils convertirent une bonne partie à leur

(*k*) *Hiſtoire de France, tome* 2. *p.* 1198.

* Il fut blessé le 30. de Juin 1559. & mourut onze jours après.

monument. Il mourut de la blessure qu'il avoit reçuë * dans un tournoi. Il ne parla plus (*L*) depuis sa blessure, & ainsi tous les discours qu'on lui attribuë sont des contes forgez à plaisir. La sincerité avec laquelle les Historiens François ont avoüé les défauts de ce Monarque, & l'ignominie qu'il fit souffrir à la nation, en preferant les conseils du (*M*) Connetable aux remontrances du Duc de Guise, ne se voit guere dans les autres Historiens. Ceux de la Religion s'imaginerent gagner beaucoup à sa mort, mais ils éprouverent encore plus de rigueurs sous François II. & humainement parlant c'étoit fait d'eux (*N*) dans la France, si François II. eût vécu encore deux ans. On les accuse d'avoir (*O*) temoigné leur joye d'une façon trop insultante sur la fin tragique de Henri; mais on ne peut

» profit furent si excessives, qu'il surchargea le » Royaume de grans impôts, & s'endetta de » plus de 40. millions de livres. Avec cela ils » ruinerent encore quantité de familles par une » damnable convoitise. C'est que l'invention » des partis & des monopoles n'étant pas alors » si en usage, ils se servirent d'une autre non » moins pernicieuse, savoir de denoncer les » plus riches sous pretexte d'heresie & autres » crimes, & de rechercher ou de faire des cou- » pables afin d'en avoir les depouilles, ou de » les contraindre d'acheter leur grace par leur » intercession. » Cet Historien venoit de dire que Henri II. *n'eſt accuſé d'autre defaut que d'avoir eu l'eſprit trop facile, & plus capable d'être gouverné que de gouverner lui-même.* C'eſt un des plus grans defauts d'un Roi, parce qu'ordinairement ceux qui le gouvernent quand il eſt en cet état, font plus de maux qu'il n'en feroit s'il les gouvernoit.

(*L*) *Il ne parla plus depuis ſa bleſſure.*] Presque tous les Historiens disent qu'un éclat de la lance de Mongommeri fauta dans l'œil de Henri II. & le bleſſa mortellement, mais ce qu'en dit Mezerai me semble plus vraisemblable. *Il arriva*, dit-il, (*a*) *que Montgommery lui ayant briſé ſa lance dans le plaſtron ne put retenir ſon bras, tellement qu'il lui donna dans l'œil droit avec le tronçon qui lui reſtoit à la main, avec ſi grande violence qu'il lui en paſſa un éclat juſqu'au derriere de la tête.* De cette façon Montgommeri pouvoit paroître infiniment plus criminel, quoi qu'au fond il n'eût point agi volontairement. L'Historien ajoûte, *On ne ſut pas au vrai même en ce temslà, ſi le Roi parla ou non depuis qu'il eut reçu le coup, la verité ayant été deguiſée par ceux qui étoient auprès de lui, ou rendue incertaine par les divers bruits qu'en firent courir ceux qui avoient divers interêts. Il y en a qui nous rapportent de belles remontrances qu'il fit à ſon fils: quelques autres ajoûtent même que quand on l'emporta hors des lices, il regarda vers la Baſtille où étoient les priſonniers du Parlement, diſant avec un grand ſoupir qu'il avoit peur d'avoir maltraité des hommes innocens, & que le Cardinal de Lorraine le reprenant auſſi-tôt, l'exhorta de rejetter cette penſée qui lui étoit ſuggerée par l'eſprit tentateur. D'autres maintiennent (b) qu'il perdit la parole & toute connoiſſance dès le moment qu'il fut frappé, ce qui eſt confirmé par le raiſonnement de pluſieurs Medecins, qui enſeignent qu'un homme devient neceſſairement muet lors qu'il a le cerveau bleſſé, ou ébranlé avec grande violence.* Allez vous fier après cela aux relations que l'on fait courir touchant les dernieres paroles des mourans (*e*).

(*M*) *Les conſeils du Connetable aux remontrances du Duc de Guiſe.*] Le Connetable priſonnier depuis la journée de St. Quentin, vouloit recouvrer sa liberté à quelque prix que ce fût. Les Guises profitoient trop de son absence. Voilà pourquoi il negocia un Traité de paix où il accorda aux Espagnols tout ce qu'ils voulurent, & il conoiſſoit teilement le foible du Roi son maître, qu'il lui persuada aisément de consentir à ce Traité. Le Duc de Guise eut beau se fervir de mille raisons (*d*) demonſtratives, pour faire rejetter une paix qui sacrifioit aux Espagnols la gloire du nom François, & plus de places en un jour qu'ils n'euſſent pu en conquerir dans un siecle, le Roi fut fourd à tout cela. Il faut raporter ici une obſervation de Brantome (*e*); il pretend que Henri II. las & degoûté de l'inſolence de Meſſieurs de Guiſe, les voulut renvoyer chez eux, mais pour cela il eut beſoin de recouvrer son Connetable, & de terminer la guerre; il lui manda donc & au (*f*) Marechal de Saint André, *de moyenner une paix; ce qu'ils firent à nôtre deſavantage.* N'oublions pas l'autre machine: ces deux priſonniers & la Ducheſſe de Valentinois s'enrichiſſoient de la depouille des Heretiques; qui doute que pour obtenir la paix ils n'ayent fait accepter toutes fortes de conditions, afin de vaquer tout à leur aiſe aux affaires de l'Inquiſition?

(*N*) *C'étoit fait d'eux dans la France ſi François* II.] C'eſt le ſentiment de Theodore de Beze; car après avoir étalé toutes les raisons qui leur promettoient un meilleur tems après la mort de Henri, il ajoûte, (*g*) *Mais Dieu en avoit diſpoſé tout autrement, voulant avoir l'honneur qui lui appartient d'avoir redreſſé ſon Egliſe par ſon ſeul bras & effort, d'autant plus admirable que la reſiſtance des plus grands autoit eſté plus forcenée.* Ce fut donques durant le regne de François deuxieſme, ſucceſſeur de Henry, que la rage de Satan ſe deborda à toute outrance: de ſorte qu'il ſe peult dire de ce regne n'ayant duré que dix-ſept moys, ce que dict JESUS-CHRIST en S. Matthieu, à ſavoir que ſi ces jours là n'euſſent eſté abregés, perſonne ne ſeroit eſchappé, mais qu'à cauſe des eſlus ils ont eſté abregés. Le detail des meſures que l'on avoit priſes pour ruiner entierement le party, se voit en très-peu de pages dans Mr. Maimbourg (*h*). Prenez garde aux (*i*) paroles qu'il met en tête de ce detail.

(*O*) *On les accuſe d'avoir temoigné leur joye.*] J'ai déjà cité (*k*) ſur cela Mr. Maimbourg; & voici les paroles de Mezerai. » (*l*) Comme ce » Prince avoit eu une grande bonté il ſur pleu- » ré de tous ſes peuples, horſmis des nouveaux » Sectaires, qui croyoient que ſa mort ſeroit » leur liberté & leur accroiſſement. Ils en eu- » rent tant de joye qu'ils en firent des chan- » ſons, & des actions de graces à Dieu, ou » plû-

(*a*) *Ibid. p.* 1138.

(*b*) *Mezerai dans ſon Abregé Chronolog. t.* 4. *p.* 721. *ſe fixe à ce ſentiment.* Le coup fut ſi grand, dit-il, qu'il le renverſa par terre, & lui fit perdre la connoiſſance & la parole. Il ne les recouvra jamais plus. D'où l'on peut convaincre de faux tous les differens diſcours que les uns & les autres lui mirent à la bouche, ſelon leurs interêts & leurs paſſions.

(*c*) *Voyez l'article* Guiſe, *pag.* 1342. *col.* 2.

(*d*) *Mezerai les raporte amplement. Voyez ci-deſſus pag.* 54. *col.* 1. *au commencement.*

(*e*) *Eloge de Henry II. tom.* 2. *de la Collection.*

(*f*) *Il étoit priſonnier tous ces deux.*

(*g*) *Hiſt. Eccleſiaſt. des Egliſes Reformées, l.* 3. *p.* 212.

(*h*) *Hiſt. de Calvinisme l.* 2. *pag.* 157. 158. 159.

(*i*) *Toutes ces paroles ne ſe trouvent alors (c'eſt-à-dire lors que François II. mourut) nullement diſpoſées pour la ruine entiere du Calviniſme en France, ſemblant être abſolument inevitable.* Ibid. pag. 157.

(*k*) *Dans la remar-que D.*

(*l*) *Hiſtoire de France tom.* 2. *p.* 1139.

peut rien voir de plus modeſte là-deſſus que * Theodore de Beze. J'ai oublié d'obſerver que ce Prince n'étant encore que Dauphin, vivoit avec le Duc d'Orleans ſon frere dans une meſintelligence qui coûta (P) bon à la France, & qui auroit été beaucoup plus funeſte ſi le Duc n'étoit pas mort; car (Q) il avoit reſolu de diſputer la ſucceſſion. Pluſieurs Auteurs diſent qu'un fameux (R) tireur d'horoſcopes avoit predit que Henri II. ſeroit tué en duel. Il eut dix enfans

* *Voyez la remarque O, à la fin*

„ plûtôt des blaſphêmes, oſant dire que le „ Tout-puiſſant l'avoit frapé ſous les murailles „ de la Baſtille, où il tenoit les Innocens en pri„ ſon. „ Il ne faut pas trouver étrange que dans un grand nombre de gens il ſe trouve quelques indiſcrets; mais c'eſt une choſe très-loüable que l'Hiſtorien des Egliſes Reformées ait gardé la moderation que l'on va voir. *Ne reſtoit rien en apparence, ſinon un très-horrible ſpectacle d'extrême deſolation, quand le Seigneur y pourveut. Car le Roi Henri au plus fort de ſes triomphes de la paix, joints avec le mariage.... courant en lice.... fut atteint d'un contrecoup d'une lance.... & mourut le* 10. *jour de Juillet ſuivant. Choſes étranges ſurent remarquées en la mort tant inopinée de ce Prince qui de ſa nature étoit debonnaire, mais ne voyoit ni oyoit que par les yeux & oreilles de ceux qui le poſſedoient & gouvernoient à leur appetit* (a).

(a) *Theodore de Beze, Hiſt. Eccleſiaſt. des Egliſes Reformées, l. 2. p. 195.*

(P) *Une meſintelligence qui coûta bon à la France.*] La faction du Dauphin ayant pour chef la fameuſe Diane de Poitiers, qui étoit Maîtreſſe de ce Prince, cela fut cauſe que la Ducheſſe d'Etampes embraſſa les interêts du Duc d'Orleans. Voyez dans l'article (b) de François I. le prejudice qu'apporterent aux affaires de ce Monarque les intrigues de cette Ducheſſe.

(b) *Pag. 1191. remarque P. Voyez auſſi l'article de la Ducheſſe d'Etampes, pag. 1097.*

(Q) *Le Duc d'Orleans avoit reſolu de diſputer la ſucceſſion.*] Tavanes qui étoit à ſon ſervice, & qui avoit une paſſion demeſurée de ſe faire grand, eſperoit beaucoup de l'ambition de ce Prince, „ (c) qui penſoit à ſe rendre „ ſouverain du vivant du Dauphin ſon frere „ aîné. Auſſi l'Empereur Charles V. le flatoit„ il fort dans ſon honneur, par des eſperances „ qui lui avoient bien élevé le courage; c'eſt „ pourquoi étant à l'extremité à Farenmonſtier, „ où il avoit été temerairement deſirer la mort „ dans une maiſon peſtiferée qu'il choiſit exprès, Tavannes ſon confident lui étant venu „ aporter la nouvelle de l'exploit qu'il avoit „ fait ſur la garniſon de Calais, dont il avoit „ tué huit cens hommes, & fait quatre cens „ priſonniers, il lui dit ces mêmes mots, mon „ ami je ſuis mort, tous nos deſſeins ſont rom„ pus; mon regret eſt de ne pouvoir recom„ penſer vos merites. *

(c) *Le Laboureur, Additions aux Memoires de Caſtelnau, t. 2. p. 572.*

(R) *Qu'un fameux tireur d'horoſcopes avoit predit.*] Voyons ce qu'en dit Brantome. „ J'ay „ (d) oüi conter & le tiens de bon lieu, que „ quelques années avant qu'il mouruſt (aucuns „ diſent quelques jours) il y eut un devin qui „ compoſa ſa nativité, & la luy fut preſenter, „ au dedans il trouva qu'il devoit mourir en un „ duël & combat ſingulier: Monſieur le Con„ neſtable y eſtoit preſent, à qui le Roy dit, „ Voyez, mon compere, quelle mort m'eſt „ preſagée. Ah! Sire, reſpondit Monſieur le „ Conneſtable, voulez-vous croire ces maraut, „ qui ne ſont que menteurs & bavards? Faites „ jetter cela au feu. Mon compere, repliqua le „ Roy, pourquoy? ils diſent quelquefois ve„ rité; je ne me ſoucie de mourir autant de „ cette mort que d'une autre, voire je l'aime„ rois mieux, & mourir de la main de quicon„ que ce ſoit, pourveu qu'il ſoit brave & vail„ lant, & que la gloire m'en demeure: & ſans „ avoir eſgard à ce que luy avoit dit Monſieur „ le Conneſtable, il donna cette prophetie à „ garder à Monſieur de l'Aubeſpine, & qu'il „ la ſerraſt pour quand il la demanderoit. . . . „ (e) Or le Roy ne fut pas pluſtoſt bleſſé, pen„ ſé & retiré dans ſa chambre, que Monſieur „ le Conneſtable ſe ſouvenant de cette prophe„ tie, appella Monſieur de l'Aubeſpine, & luy „ donna charge de l'aller querir, ce qu'il fit, „ & auſſi-toſt qu'il l'euſt veuë & leuë les lar„ mes luy furent aux yeux. Ah! dit-il, voilà „ le combat & duël finguler où il devoit mou„ rir, cela eſt fait, il eſt mort: il n'eſtoit pas „ poſſible au devin de mieux & plus à clair par„ ler que cela, encore que de leur naturel ou „ par l'inſpiration de leur eſprit familier ils font „ toûjours ambigus & doureux, & ainſi ils par„ lent toûjours ambiguement, mais là il parla „ fort ouvertement. Que maudit ſoit le devin „ qui prophetiſa ſi au vray & ſi mal. „ Mr. de Thou ne fait pas comme Brantome, qui ne dit point comment s'apelloit le Devin; il l'apelle Luc Gauric, & il ajoûte que cet horoſcope fut dreſſé à la priere de Catherine de Medicis, & qu'on s'en moqua juſques à ce que le Roi eût reçu cette bleſſure. Mr. de Thou debite cette prediction comme un fait certain (f). Mais ceux qui citent les propres paroles de Luc Gauric tirées de l'horoſcope de Henri II. meritent plus de croyance. Or il eſt certain par ces paroles que le Devin promettoit une longue vie à ce Monarque, & qu'il ne le menaçoit point d'un duël funeſte. Gaſſendi n'a pas manqué de citer ce grand exemple, & d'ajouter que Cardan ne ſe trompa pas moins que Gauric dans l'horoſcope du même Prince. (g) *Conſtat ex hiſtoriis Henricum II. Gallie noſtre Regem obiiſſe anno ætatis quadrageſimo ſexto, ex oculari vulnere: En autem de eo Gaurici Vaticinium in Prognoſtico anni* M D L V I. Quoniam in ſui natalis penè divini ſchemate habuit Solem ſub gradibus ſuæ altitudinis Veneri ferè partiliter alligatum; quin & Lunam atque Venerem ſub Arietis Aſterismo, per Horoſcopum progredientes, vivet fœlicitiſſimus annos LXX. deductis duobus menſibus; ſi nutu divino ſuperaverit annos inſalubres LXIII. LXIV. & ſemper vivet in terris pientiſſimus. *Paria ſunt quæ idem Gauricus anteà ediderat, quæque à (h) Sixto reſeruntur. En & vaticinium Cardani, cùm de eodem Henrico loquens, Erit certè, inquit, ſenecta tantò felicior quantò etiam plura fuerit expertus, &c.* Cette matiere eſt ſi importante qu'elle merite que j'allegue un 2. temoin (i): ce n'eſt pas un homme qui ſe fonde ſur un ouï-dire; il raporte ce qu'il a lu dans les écrits même

(d) *Diſc. de Henri II. t. an 2. tome de ſes Memoires, p. 50.*

(e) *Ibid. p. 52.*

(f) *Genus ac tempus mortis à Lucâ Gaurico Mathematico Paulli tertii perſa-miſturi præditum CONSTAT; cum Catharina uxor ſuturi anxia ſcribendum eum ſuper viri ac filiorum ſato conſuleret, ſore nimirum ut in duello caderet, vulnere in oculo accepto: quod irridſum à multis & tempore neglectum fuit, quaſi regis contra dictio ſupra duellum poſita eſſet. Thuan. lib. 22. ſub Ann.*

(g) *Gaſſendus, ſect. 2. Phyſica l. 6. cap. 745. term 1. operum.*

(h) *Il parle de Sixtus mingue, qui a montré par l'exemple de 30. horoſcopes celebres que l'evenement les a démentis.*

(i) *Nanclerus in judicio de Cardano.*

fans legitimes, & deux naturels. On conte des choſes aſſez remarquables touchant (*S*) les meres de ceux-ci.

HENRI III. Roi de France fils de Henri II. & de Catherine de Medicis, s'étoit rendu ſi celebre avant qu'il fût Roi, & avant l'âge de vingt ans, que les Polonois le jugerent digne de leur Couronne ; mais ils eurent bien-tôt ſujet de ſe repentir de cette élection. La maniere dont il s'enfuit de Cracovie eſt la choſe du monde la plus honteuſe. La raiſon de cette fuite eſt qu'il vouloit recueillir en France la ſucceſſion de Charles IX. Il regna effectivement après lui, & de telle ſorte que les Polonois n'eurent pas lieu de le regretter. On peut dire de lui (*A*) comme de Galba, qu'il eût paru digne de la Couronne s'il ne l'eût jamais portée. Sa vie fut tellement partagée entre les debauches & les devotions, qu'on ne vit jamais un mélange plus bizarre. Il ſe laiſſoit poſſeder par ſes Mignons avec ſi peu de menagement, que toute la France en étoit choquée ; veu ſur tout que les depenſes (*B*) exceſſives qu'il faiſoit pour eux, tournoient à la charge

(*g*) *Henri III. lui donna les Duchez d'Engoulême & de Chatelleraut, le Comté de Pontieure, & le gouvernement de Limoſin.*

même de Gauric ; il y a vu les predictions les plus heureuſes que l'on pouvoit ſouhaiter à Henri II. *Et memini me in Italia quaſdam Ephemerides annuas Lucæ Gaurici vidiſſe, in quibus cùm pro libertate ſcribendi quæ tunc vigebat, ſingulis Principibus Europæis maximas felicitates, aut graviſſima damna minaretur, nihil poſtea perinde cecidit, ac ipſe futurum prædixerat : Atque vitinam Henricus ſecundus, quem ille extrema tantum ſenectute, & morbo placidiſſimo ſatis conceſſurum dixerat, non ætate potius floreuti, & tam acerbo, præcipitique fato nobis ereptus fuiſſet.*

(*a*) *Memoires des Dames galantes t. 2. p. 372.*

(*S*) *Des choſes aſſez remarquables touchant les meres* des deux enfans naturels.] Liſez ce qui ſuit, c'eſt Brantome (*a*) qui parle ; Henri II. *qui étoit d'aſſez amoureuſe complexion, quand il alloit voir les Dames, il alloit le plus caché & le plus couvert qu'il pouvoit, afin qu'elles ſuſſent hors de ſoupçon & d'infamie : & s'il en avoit aucunes qui ſuſſent deſcouvertes, ce n'eſtoit pas ſa faute, ny de ſon conſentement, mais pluſtoſt de la Dame, comme une que j'ay ouy dire de bonne Maiſon, nommée Madame Flamin d'Eſcoſſe, laquelle ayant eſté enceinte du fait du Roy, elle n'en faiſoit point la petite bouche, mais tout hardiement diſoit en ſon Eſcoſſement François, j'ay fait tant que j'ay pû, qu'à la bonne heure je ſuis enceinte du Roy, dont je me ſens très-honorée, & très-heureuſe, & ſi je veux dire que le ſang Royal a je ne ſçay quoy de plus ſuave & friande liqueur que l'autre, tant je m'en trouve bien, ſans conter les bons brins de preſens que l'on en tire. Son fils qu'elle en eut alors fut le feu* (*b*) *Grand Prieur de France, qui fut tué dernierement à Marſeille, ce qui fut un très-grand dommage, car il eſtoit un très-honneſte, brave & vaillant Seigneur.* Ce que j'ai à dire de l'autre Maitreſſe eſt une ſingularité d'une autre nature. *Le Dauphin depuis* Roi Henri I. *étant devenu amoureux* d'une (*c*) Damoiſelle de Cony en Piemont, *au voyage qu'il y fit avec le Connetable de Montmorency, ſes gens mirent le feu de nuit en ſa maiſon, & le peril en permettant l'accés à tout le monde, ils y accoururent en grand nombre, crians ſalva la Donna, & l'ayans priſe la menerent au Dauphin* (*d*). Il en eut une fille nommée Diane, qui épouſa en 1. noces Horace Farneſe Duc de Caſtro, & en 2. François Duc de Montmorency, fils aîné du Connetable. Le 2. mariage commença (*e*) le 3. de Mai 1557. & finit par la mort du mari le 6. de Mai (*f*) 1579. Le fils unique qui en ſortit deceda avant ſon pere. La veuve vécut juſques au 3. de Janvier 1619. Elle avoit alors plus de 80. ans. Elle moyenna un accord entre Henri III. & Henri IV. & eut une amitié tendre pour Charles de Valois ſon neveu, fils naturel du Roi Charles IX. Elle lui ſauva la vie, lors qu'Henri IV. le vouloit envelopper dans la cauſe du Duc de Biron ; elle repreſenta à ce Prince qu'il avoit trop d'interêt à rendre ſacrées & inviolables les têtes des enfans naturels des Rois, pour éviter ſoigneuſement d'établir contre eux un funeſte exemple. Elle maria ce neveu à Charlote de Montmorency niece de ſon mari, & laiſſa ſes enfans heritiers de *tous ſes biens, & de l'Hotel* (*g*) *d'Engoulême qu'elle avoit à Paris* (*b*).

(*b*) *Tiré des Addit. de Mr. le Laboureur ibid.*

(*c*) *Tacitus, Hiſtor. l. 1. cap. 49.*

(*d*) *Suetonius in Galba, c. 14.*

(*A*) *On peut dire de lui comme de Galba.*] Tout le monde a remarqué ce mot de Tacite, (*i*) *Major privato viſus* (Galba) *dum privatus fuit, & omnium conſenſu capax imperii, niſi imperaſſet.* Suetone dit la même choſe en d'autres termes ; (*k*) *Majore adeò & favore & auctoritate adeptus eſt quam geſſit imperium.* On a fait un ſemblable jugement de l'Empereur Jovien (*l*) : mais on diſoit tout le contraire de Marius (*m*). Nôtre Henri III. verifia ſi bien cette judicieuſe maxime, *Magiſtratus virum prodit* : il fit voir en portant une couronne, qu'on s'étoit trompé en le jugeant digne de la porter. Ce n'eſt point à lui qu'on ſupliquera raiſonnablement ces paroles de Caſſiodore, *Hic eſt probate conſcientiæ graviſſimus fructus, ut quamvis ſumma poteris adipiſci ; judicetur tamen ab omnibus plus meruiſſe* (*n*). Encore moins pouvoit-on dire de lui le *magna eum præceſſerat fama, qua major inventus eſt* (*o*).

(*i*) *Major privato viſus quam gerentibus fit ſuſceptio clarior apice tenuis. Tacit. Hiſtor. l. 1.*

(*k*) *Majore adeò favore & auctoritate adeptus eſt quam meruerat. Suetonius in Galba, c. 14.*

(*l*) *Deceſſerat ut omnium conſenſu capax imperii, ſic imperaſſe videretur. Claudius Eutropius de geſtis Romanorum, l. 10. p. m. 308.*

(*m*) *Marius in poteſtatibus eo modo agitavit, ut amplior quam gerebat, dignus haberetur. Salluſt. in bello Jugurth.*

(*B*) *Les depenſes exceſſives qu'il faiſoit pour eux.*] „ (*p*) La principale occupation & le plus „ grand plaiſir de ce Roi, conſiſtant à plaire à „ deux (*q*) Favoris, il temoignoit ne pouvoir „ être content, qu'il ne les eût faits auſſi grands „ que lui-même, & rendus ſi puiſſans, diſoit-„ il, qu'il ne fût pas au pouvoir ni de l'envie, „ ni de la fortune de les detruire. Il voulut „ donc, n'ayant point de filles à leur donner „ pour les allier auſſi hautement qu'il deſiroit, „ les marier avec les ſœurs de ſa femme, qui „ étoient Marguerite & Chriſtierne, qui qu'ils „ fuſſent déjà fiancez avec deux autres heritie-„ res. . . . . Or afin de les honorer de quel-„ que titre qui les élevât à l'honneur d'une ſi „ haute alliance que la ſienne, il voulut leur „ donner à tous deux la qualité de Duc & „ Pair. . . . Cependant le Duc de Lorraine „ amena ſes nieces avec autant de ſuite & de „ magni-

(*n*) *Caſſiod. var. rier. l. 1. epiſt. 4.*

(*o*) *Plin. epiſt. 3. l. 2.*

(*p*) *Mezeray, Hiſt. de France, vol. 3. pag. 499. 500. ad ann. 1580.*

(*q*) *C'eſt à ſçavoir les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon.*

(*e*) *Le Pere Anſelme ibid. dit qu'elle s'appelloit Philippa des Ducs, & qu'elle vivoit encore le 1. Juillet 1572. & ne ſe fit pas Religieuſe, comme a cru P. Matthieu.*

(*d*) *Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Caſtelnau. t. 2. p. 447.*

(*e*) *Anſelme ibid.*

(*f*) *Le Laboureur ibid. pag. 418.*

charge du pauvre peuple. Il encourut (C) la haine des Dames, & cela lui fut fort prejudiciable. La Ducheſſe de Mompenſier ſe vengea (D) terriblement de quelque choſe qu'il avoit dit d'elle. Le Duc de Guiſe devenant par cet amas de circon-

„ magnificences, que s'il les eût voulu marier „ à des Rois. Pour Chriſtierne étant encore „ trop jeune, elle fut ſeulement fiancée au Duc „ d'Epernon, & pourtant elle ne l'épouſa pas, „ mais alma mieux prendre le voile ſacré. Pour „ Marguerite, ſes fiançailles s'étant faites au „ Louvre dans la chambre de la Reine, les nô- „ ces en furent celebrées 8. jours après dans „ l'Egliſe de Saint Germain de l'Auxerrois. „ Il ſeroit ſuperflu de vous decrire les maſca- „ rades, les balets, les tournois, les feſtins, „ les muſiques, & toutes les autres magnifecen- „ ces que le luxe inventa pour cette rejouïſſan- „ ce: en un mot elle dura près de 6. ſemai- „ nes, & Paris le theatre des merveilles n'avoit „ jamais rien vu de ſemblable. Le Roi habillé „ de même que ſon Favori mena la mariée à „ l'Egliſe. . . . . En ſuite des noces il or- „ donna 17. feſtins, qui ſe firent de rang par les „ Princes & Seigneurs parens de la mariée: le „ moindre revenoit à plus de cent mille livres, „ à tous leſquels la conviez changerent d'ha- „ bits ſi riches & ſi precieux, que les draps „ d'or & d'argent n'y avoient point de luſtre. „ Il y en avoit qui coûtoient dix mille écus de „ façon. Enfin la depenſe y fut ſi prodigieuſe, „ que le Roi pour ſa part ſeulement n'en fut „ pas quite à moins de quatre millions de li- „ vres, outre qu'il promit payer au marié pour „ la dot de ſa femme quatre cens mille écus „ dans deux ans: & quand on lui remontroit „ que l'excés de ſes profuſions le ruïneroit, il „ repondoit qu'il ſeroit ſage après qu'il auroit „ marié ſes deux enfans. Il entendoit Joyeuſe „ & d'Epernon: „ Les (a) Ambaſſadeurs Suiſ- „ ſes étant venus à Paris demander de l'argent qu'on „ leur devoit, & les Threſoriers leur ayant repondu „ que le Roi n'en avoit point, & qu'ils priſſent pa- „ tience, ils repartirent ſelon la liberté de la nation, „ qu'il n'étoit pas croyable qu'un Prince ſi ſage & ſi „ aviſé eût depenſé 12. cens mille écus pour ſon plai- „ ſir aux noces d'un Gentilhomme, ſans en avoir bien „ d'autres dans ſes coffres pour ſubvenir aux affaires „ de ſon Royaume.

Voyez dans le même Hiſtorien (b) la tendreſſe extravagante que ce Prince temoigna pour Maugirón & Quelus, quand ils ſe furent batus en duel (c).

(C) *Il encourut la haine des Dames, & cela lui fut fort prejudiciable.*] „ (d) Les Dames à „ qui les Mignons diſoient tout, decouvroient „ au Duc de Guiſe tous les ſecrets du cabinet, „ pour ſe venger du Roi qu'elles haïſſoient „ pour certaines raiſons qu'on ne dit pas. „ C'eſt de Mr. Maimbourg que j'emprunte ces paroles: on y voit manifeſtement combien les Dames nuiſoient au Roi; mais au reſte les raiſons de leur haine ſont aſſez intelligiblement expliquées par pluſieurs Hiſtoriens. Voyez en marge (e) les paroles de Mezerai. La reflexion raportée par l'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres eſt une vraye chicane. *Quelques Cenſeurs*, dit-il (f), *ont trouvé mauvais que Mr. Maimbourg ait dit*, que les Dames à qui les Mignons diſoient tout, &c. *Ils diſent que ces paroles ſont tout à fait deſobligeantes pour le beau ſexe, parce qu'on inſinuë par là, que les femmes conçoivent de l'averſion pour les hommes, qui ſe veulent paſſer d'elles. Or, diſent-ils, ſi elles ſont ſages, que leur importe, que l'on s'en veuille paſſer? Cela leur doit être fort indifferent. S'il ne l'eſt pas, c'eſt un ſigne manifeſte qu'elles ne veulent point être ſages. Mais je me ſens obligé de prendre le party de Mr. Maimbourg contre des Cenſeurs ſi iniques.*

*Je dis donc qu'il ne parle que des *Dames qui étoient dans les intrigues du Duc de Guiſe, & qu'il ne faut pas douter, que les femmes de ce caractére ne haïſſent fort entrement, quand elles en ont les raiſons que l'on ſous-entend ici. On en conclura tant que l'on voudra que ſi elles étoient ſages, cela leur ſeroit indifferent. On dira, ſi l'on veut, que cette concluſion eſt deſobligeante. Mr. Maimbourg s'eſt precautionné contre ces ſortes de ſubtilitez dans ſa Preface; il y declare qu'il cherche la verité, & non pas ce qui peut obliger les gens, & que ſi on n'y trouve pas ſon conte, il s'en faut prendre aux Legiſlateurs des Hiſtoriens, qui leur ordonnent de dire les choſes comme elles ſont, & non pas comme elles devroient être.* * Il eſt entendu en general.

C'eſt trop ſubtiliſer: il eſt naturel d'être bien aiſe que les talens qui nous rendent recommandables ne tombent pas dans le mepris; cela, dis-je, eſt naturel, encore qu'on ne veuille pas faire un mauvais uſage de ſes qualitez. On a porté un peu trop loin la raillerie dans le voyage de Mrs. de la Chapelle & de Bachaumont, au ſujet de la colere que l'on attribuë aux femmes de Mompellier contre le malheureux Daſſoucy.

(D) *La Ducheſſe de* (g) *Mompenſier ſe vengea terriblement.*] „ (b) On raportoit au Roy „ que la Ligue ne luy vouloit pas un moindre „ mal que de le faire Moine, & que la Du- „ cheſſe de Montpenſier monſtroit ſes ciſeaux „ qu'elle avoit deſtinez pour le raſer. C'eſtoit „ qu'il avoit offenſé cette veuve, tenant des „ diſcours qui deſcouvroient quelques defauts „ ſecrets qu'elle avoit; outrage bien plus im- „ pardonnable à l'egard des femmes, que ce- „ luy qu'on fait à leur honneur.„ L'offenſe tenoit bien au cœur à cette Ducheſſe, ſi l'on en juge par les mouvemens qu'elle ſe donna pour perdre Henri III. Elle porta (i) ſa bonne part de matiere, d'inventions de ſon gentil eſprit, & du travail de ſon corps à baſtir ladite Ligue: ſi qu'après avoir elle bien baſtie, jouant aux cartes un jour à la prime, (car elle aimoit fort le jeu) ainſi qu'on luy diſoit qu'elle meſlât bien les cartes, elle reſpondit devant beaucoup de gens: je les ay ſi bien meſlées qu'elles ne ſe ſauroient mieux meſler ny demeſler. Cela eût eſté bon ſi les ſiens n'euſſent eſté morts, deſquels ſans perdre cœur d'une telle perte, elle en entrepris la vengeance; & en ayant ſceu les nouvelles dans Paris, ſans ſe tenir recluſe en ſa chambre, à en faire les regrets à la mode d'autres femmes, elle ſort de ſon hoſtel avec les enfans de Monſieur ſon frere, les tenant par les mains, les pourmene par la ville, fait ſa deploration devant le peuple, l'animant de pleurs, de cris, de pitié & paroles, qu'elle fit à tous,

(g) *Elle étoit ſœur du Duc de Guiſe tué à Blois.*

(a) Mezerai ibid.

(b) Ibid. pag. 451. ad ann. 1578.

(c) Maugiron fut tué ſur la place: Quelus bleſſé de 19. coups mourut encore 33. jours.

(d) Maimbourg, Hiſt. de la Ligue.

(e) Depuis la mort de la Princeſſe de Condé Henri III. avoit eu peu d'attachement pour les femmes, & ſon avanture de Veniſe lui avoit donné un autre panchant. Mezerai Abregé Chronol. tom. 3. p. 251. ad ann. 1581.

(f) Mois d'Avril 1684. art. 3. p. 135.

(i) Brantôme, tome 2. p. 316.

circonſtances, & par les troubles de Religion, beaucoup plus hardi qu'il ne l'eût été à ſe preparer le chemin du trône, éprouva que les Princes les plus foibles ſont enfin capables d'une vigoureuſe reſolution. Il fut maſſacré par les ordres de Henri III. J'ai parlé ailleurs * des ſuites de cette affaire; mais je n'ai pas dit que ſans le ſecours des Proteſtans ce Monarque auroit été oprimé à Tours, où les Ligueux l'attaquerent, † quelques mois après qu'il eut fait tuer le Duc & le Cardinal de Guiſe. S'étant tiré de cet embarras il alla mettre le ſiege devant Paris; & ſans doute il eût mis bien-tôt à la raiſon cette ville ſeditieuſe, s'il n'eût été aſſaſſiné par le Jacobin Jaques Clement. Il mourut *le 2. jour d'Août 1589. qui etoit le lendemain de ſa bleſſure* ‡. J'ai dit ailleurs § qu'on l'a blâmé avec raiſon d'avoir cedé quelques villes au Duc de Savoye, qui l'avoit accompagné juſqu'au pont de Beauvoiſin au mois de (*E*) Septembre 1574.

HENRI IV. Roi de France, a été un des plus grans Princes dont l'Hiſtoire de ces derniers ſiecles faſſe mention; & l'on peut dire que ſi (*A*) l'amour des femmes lui eût permis de faire agir toutes ſes belles qualitez, ſelon toute l'étenduë de leurs forces, il auroit ou ſurpaſſé, ou égalé les Heros que l'on admire le plus. Si la premiere fois qu'il debaucha la fille ou la femme de ſon prochain, il en eût été (*B*) puni de la maniere que Pierre Abelard, il ſeroit devenu capable

* *Dans l'article* GUISE (Henri).

† *Au mois de Mai 1589.*

‡ *Mezerai, Abregé Chronolog. tom. 5. p. 355.*

§ *Dans l'article de Henri II. pag. 56. col. 2.*

(*a*) *Voyez Mr. de Thou, cité par l'Auteur de la Critique generale ubi ſupra p. 43.*

(*b*) *Mille, Pigueret, Jean le Frere. & celui qui a fait l'appendice des Annales de France.*

(*c*) *Pag. 214.*

(*d*) Sulla ... animo ingenti, cupidus voluptatum, ſed gloriæ cupidior: otio luxurioſo eſſe, tamen ab negotiis nunquam voluptas remorata. *Salluſt. in bello Jugurth. p. m. 362.* Quum tempus poſceret, laboriosus. (*Alcibiades*) patiens, liberalis, ſplendidus non minus in vita, quam vidu: affabilis, blandus, temporibus callidiſſime inſervions. Idem ſimul ac ſe remiſerat, nec cauſa ſuberat, quare animi laborem perferet, luxurioſus, diſſolutus, libidinoſus, intemperans reperiebatur, ut omnes admiraretur in uno hominc tantam ineſſe diſſimilitudinem, tamque diverſam naturam. *Cornel. Nepos in Alcibiad.*

(*e*) *Mezerai, Abregé Chronolog. tom. 5. pag. 308. ad ann. 1587.*

(*f*) *Voyez les annotat. ſur les amours du grand Alcandre n. 3. où l'on cite Mr. de Thou Hiſt. lib. 101. Voyez auſſi les remarques ſur la Confeſſion Catholique de Sancy p. 552.*

tous, de prendre les armes, de s'élever en furie, & faire les inſolences ſur la Maiſon & le tableau du Roy, comme l'on a veu, & que j'eſpere dire en ſa vie, & a luy denier toute la fidelité, & au contraire de luy jurer toute rebellion; dont puis apres auſſi ſon meurtre s'en enſuivit: duquel eſt à ſçavoir qui ſont ceux & celles qui en ont donne les conſeils, & en ſont coupables. Ce fut elle qui pouſſa le plus Jaques Clement à tuer le Roi. Elle n'y épargna rien, dit-on, non pas même ce qu'on apelle la derniere faveur (*a*).

(*E*) *Au mois de Septembre 1574.*] Le Roi arriva le cinquiéme de Septembre 1574. au pont de Beauvoiſin, & non pas le 21. de Septembre 1575. comme l'ont dit deux ou trois (*b*) Hiſtoriens, que Jean Aymes de Chavigny cenſure dans la premiere face du Janus François (*c*). C'eſt ainſi qu'il intitule ſon explication de Noſtradamus.

(*A*) *Si l'amour des femmes lui eut permis.*] On ne peut pas dire de lui comme de quelques grans (*d*) Capitaines qui aimoient fort leurs plaiſirs, qu'il y renonçoit quand le bien de ſes affaires le demandoit; car il laiſſa perdre tous les avantages de la victoire de Coutras afin de courir vers une Maîtreſſe. Ecoutons Mezerai. „ La (*e*) vaillance du Roy de Navarre ſe ſignala „ bien plus en cette journée, que ne fit ſa con„ duite à en recueillir les advantages: car bien „ loin de tirer droit vers l'armée eſtrangere, „ comme le Prince de Condé le vouloit, promettant ſi on luy donnoit des troupes de „ s'aller ſaiſir du paſſage de Saumur: il laiſſa „ ſeparer ſon armée victorieuſe, s'eſtant contenté de prendre ſerment des Capitaines, qu'ils „ ſe rendroient le 20. de Novembre ſur les confins de l'Angoumois & du Perigord, pour „ marcher vers les Reiſtres. Il garda ſeulement „ 500. chevaux, & emmenant le Comte de „ Soiſſons avec luy, perça dans la Gaſcongne, „ où le violent amour qu'il avoit pour la belle „ Comteſſe (*f*) de Guiche l'attiroit comme „ par force. „ L'une des plus grandes affaires qu'Henri IV. ait jamais euës ſur les bras, fut ſans doute le ſiege d'Amiens. Cependant il y mena la belle Gabrielle, & il la logea auprès de lui; & il l'eût retenuë pendant toute cette difficile expedition, s'il eût ſuivi ſes deſirs. (*g*) *Mais il fut bien tôt contraint d'éloigner ce ſcandale de la vuë des ſoldats, non ſeulement par leurs murmures qui venoient juſqu'à ſes oreilles, mais auſſi par les reproches du Marechal de Biron.*

(*B*) *Il en eût été puni de la maniere que Pierre Abelard, il ſeroit devenu.*] Au contraire, me dira-t-on, il ſeroit devenu laîche & poltron, car les mêmes eſprits qui le portoient à l'amour des femmes, le rendoient vaillant, & on n'a vu guere de grans guerriers qui n'ayent été impudiques. Je repons qu'encore qu'il ſoit certain que pluſieurs grans Capitaines ont été d'une complexion fort amoureuſe, il ne s'enſuit pas que leur courage & leur impudicité ayent eu le même principe dans leur temperament. Ces deux qualitez avoient chacune leur cauſe, & tout ce que l'on peut dire eſt que ces deux cauſes concouroient à former le temperament de ces perſonnes. Mais il eſt aiſé de prouver qu'il n'y a nulle liaiſon entre ces deux qualitez. Combien y a-t-il de gens poltrons & plus timides que des lievres (*h*), qui ſont d'une vigueur prodigieuſe dans l'acte venerien? A-t-on jamais vu d'homme plus brave & plus intrepide que le Marechal de Gaſſion, qui haïſſoit (*i*) les femmes mortellement? Le Comte de Tilli qui garda ſon pucelage (*k*) toute ſa vie, n'a-t-il pas été l'un des plus grands Capitaines de ce ſiecle? Mr. de Turenne qui étoit ſi éloigné de toute debauche, n'égaloit-il point ces foudres de guerre qui vivoient en même tems que lui, & dont les dereglemens ne faiſoient guere moins de bruit que leurs trioмphes? Et pour dire quelque choſe de plus fort, ne fait-on pas que le brave Sigiſmond Bartori Prince de Tranſilvanie, ſurnommé (*l*) *l'Invincible* à cauſe de ſes grans exploits, *étoit auſſi lâche dans l'exercice de Venus, qu'il étoit brave dans celui de Mars*, & qu'ayant *avoué ſon impuiſſance* (*m*), ſon mariage avec Marie Chriſtine fille de Charles Archiduc de Grets *fut declaré nul?* Il y a eu des Eunuques qui ont été de très-braves Genereaux d'armée;

(*g*) *Mezerai ibid. tom. 6. p. 170. ad ann. 1595.*

(*h*) *Cette comparaiſon ne ſait pas ſouvenir qu'il n'y a point d'animaux plus timides & plus laſcifs que les lievres.*

(*i*) *Voyez ſa vie au 4. tome p. 339. & ſuiv.*

(*k*) Venerius vinique expertem tota ætate ſe fuiſſe jactaverat. *Puffendorf. rerum Suecicarum l. 4. p. 64. col. 1.* Voyez auſſi Blanc Hiſt. de Baviere tom. 4. p. 381.

(*l*) *Diſcours hiſtorique & politique ſur les cauſes de la guerre de Hongrie, imprimé à Cologne 1666. p. 264.*

(*m*) *Ibid. p. 266.*

ble de conquerir toute l'Europe, & il auroit pu effacer la gloire des Alexandres & des Cesars. Ce fut ſon (C) incontinence prodigieuſe qui l'empêcha de s'élever autant qu'il auroit pu faire; mais malgré ce puiſſant obſtacle, il n'a pas laiſſé de meriter à très-juſte titre le ſurnom * qu'il porte. Pour s'en convaincre il ſuffit de conſiderer les difficultez étonnantes qu'il ſurmonta, avant que d'être affermi ſur le trône; & l'état floriſſant où il remit ſon Royaume, qu'il avoit trouvé dans la plus affreuſe deſolation qu'on ſe puiſſe imaginer. Il herita de cette Couronne dans un degré (D) de parenté fort éloigné. Nous conoîtrions aparemment, & nous admirerions beaucoup plus le fond de ſon grand merite, s'il avoit vécu cinq ou ſix ans plus qu'il n'a fait; car il étoit ſur le point de commencer l'execution d'un † vaſte deſſein, lors qu'il fut tué dans ſon carroſſe le 14. de Mai 1610. par le nommé Ravaillac. Il y a des Hiſtoriens qui diſent que cela lui avoit (E) été predit le jour precedent: mais ceux qui ont aprofondi cette affaire,

* On l'appelle Henri le Grand.

† Voyez ſon Hiſtoire à l'an. 1610. compoſée par Hardouin de Perefixe.

(a) Erat Halis eunuchus, ſed corporis defectum animo penſabat: de cetero ſtatura brevis, ſufficato corpore, colore buxeo, ſubtriſti vultu, torvis oculis, & inter latos & eminentes humeros depreſſo capite, ac prominentibus ex ore duobus dentibus, & aprugnis dentibus deformis. *Thuanus lib. 17. p. 361.*

(b) Erat ac inglorius Budam ſe contulit, ubi dux, qui tantam de ſe initio expectationem excitaverat, dolore atque ignominia expeditionis inauſpicatæ invifitam vitam cum morte commutavit. *Id. ibid.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Mezerai, ibid. pag. 392.*

(e) *Perefixe, Hiſt. de Henri la Grand, p. m. 461. 462. ad ann. 1609.*

imée; car ſans remonter au fameux Narſes qui vivoit ſous l'empire de Juſtin II. au ſixiéme ſiecle, ne ſait-on pas que l'un des plus vaillans generaux de Soliman étoit Eunuque (a)? Il ne fut pas heureux je l'avouë, dans l'expedition de Hongrie l'an 1556. & il mourut même du chagrin de n'avoir pas ſoutenu ſa reputation, ni rempli l'attente publique (b): mais il ne laiſſoit pas d'avoir un grand cœur; ſon chagrin mortel en eſt une preuve. Voyez Mr. de Thou qui raporte la plaiſanterie dont cet Eunuque ſe ſervit, quand on lui vint aporter une fort mauvaiſe nouvelle, c'étoit celle de la priſe de Strigonie. Voilà bien de quoi, repondit-il au meſſager, c'eſt peu de choſe, ma grande perte eſt dans le ventre. *Ejus rei cum trepidus nuncius ad eum veniſſet, ipſa vultus conſternatione magnum aliquod malum profeſſus, purpuratus non ſine circumſtantium riſu conſternationi nuntii illudens, & Strigonii, quod nullo negotio recuperari poſſet, amiſſionem elevans; his verbis eum excepiſſe dicitur. Quam tu mihi cladem ingentem, fatue, quod tantum incommodum narras? ea demum mihi cladis deplorandæ contigit, cum hinc (genitalium ſedem oſtendans) ea membra adempta ſunt, quibus vir eram (c).* Concluons de tout cela que ſi Henri IV. eût été traité comme Abelard, il n'auroit rien perdu ni de ſon courage, ni de ſa prudence, ni de ſon eſprit. Origene, Photius, Abelard ſont une preuve manifeſte que la perte du membre viril, n'eſt d'aucune conſequence au prejudice des dons naturels de l'ame.

(C) *Ce fut ſon incontinence prodigieuſe.*] Je puis bien la nommer ainſi après les contes que Daubigné en a publiez, & ſur tout après ces paroles d'un très-grave Hiſtorien. „ Si (d) l'Hiſtoire faiſoit des apologies, elle pourroit le „ juſtifier de la plus grande partie de ces reproches, non pas toutefois de la manie qu'il avoit „ pour le jeu.... Encore moins le pourroit-„ elle excuſer de ſon abandonnement aux femmes, qui fut ſi public & ſi univerſel depuis „ ſa jeuneſſe juſqu'au dernier de ſes jours, qu'on „ ne ſçauroit meſme luy donner le nom d'amour & de galanterie.„ Mr. de Perefixe nous va dire quelque choſe de bien étrange. Il (e) *ſeroit à ſouhaiter pour l'honneur de ſa memoire qu'il n'eût eu que le defaut du jeu. Mais cette fragilité continuelle qu'il avoit pour les belles femmes, en eſtoit un autre bien plus blaſmable dans un Prince Chreſtien, dans un homme de ſon âge, qui eſtoit marié, à qui Dieu avoit fait tant de graces, & qui tenoit tant de grandes entrepriſes dans ſon eſprit. Quelquefois il avoit des deſirs qui eſtoient paſſagers, & qui ne l'attachoient que pour une nuit; mais quand il rencontroit des beautez qui le frapoient au cœur, il aimoit juſqu'à la folie, & dans ces tranſports il ne paroiſſoit rien moins que Henry le Grand. La Fable dit qu'Hercule prit la quenouille, & fila pour l'amour de la belle Omphale: Henry fit quelque choſe de plus bas pour ſes Maiſtreſſes. Il ſe traveſtit un jour en Païſan, & chargea un fardeau de paille ſur ſon cou, pour pouvoir aborder Madame Gabrielle; & l'on dit que la Marquiſe de Verneuil l'a veû plus d'une fois à ſes pieds eſſuyer ſes dedains & ſes injures.* Ce devoit être un cruel chagrin aux bons Huguenots, de voir que leur chef menoit une vie ſi ſcandaleuſe juſques au milieu de la Rochelle. Il y debaucha la fille d'un Officier de Robe longue, & en eut un fils. (f) *L'Egliſe lui avoit ſouvent remonté ſa faute qu'il confeſſoit aſſez ingenüement,* mais il ne ſe laiſſa *perſuader à la reconoître publiquement* qu'un peu avant la bataille de Coutras. Vous trouverez les circonſtances de cela dans la (g) vie de Mr. du Pleſſis Mornai.

(f) *Vie du Pleſſis Mornai p. 108.*

(g) *Ubi ſupra.*

(D) *Dans un degré de parenté fort éloigné.*] „ Ce (h) fut ſans doute un rare bonheur que „ la Couronne de France luy écheût, n'y ayant „ jamais eu de ſucceſſion plus éloignée que celle-„ là en aucun Eſtat hereditaire, car il y avoit „ dix à onze degrez de diſtance de Henry III. „ à luy, & quand il naſquit il y avoit neuf „ Princes du Sang devant luy; ſçavoir le Roy „, Henry II. & ſes cinq fils, le Roy Antoine „, de Navarre ſon pere, & deux fils de cet Antoine, freres aînez de noſtre Henry. Tous „ ces Princes moururent pour luy faire place à „ la ſucceſſion. „

(h) *Perefixe Hiſt. de Henri le Grand, p. m. 514.*

(E) *Que cela lui avoit été predit le jour precedent.*] Commençons cette remarque par les paroles de Pierre Matthieu. „ (i) Sur cela Broſſe ſçavant Medecin & Mathematicien dict au „ Duc de Vendoſme, en ſuite d'un plus grand „ diſcours, que ſi le Roy pouvoit éviter l'ac-„ cident dont il eſtoit menacé il vivroit encores trente ans. On ne veut jamais dire aux „ Roys ce qui leur peut donner de l'ennui: „ le Duc de Vendoſme trouvant plus à propos „ que la Broſſe fût le porteur de ſon advis, „ ſupplia le Roy de l'ouïr, le Roy demanda „ ce qu'il vouloit: A ceſte parole le Duc de „ Vendoſme ſe taiſt, ſon ſilence augmente l'en-„ vie de le ſçavoir, il le preſſe, il s'excuſe, „ à la fin le commandement du Roy tire de ſa „ bouche ce que la Broſſe luy avoit dict, Vous „ eſtes un fou, dict le Roy, vous le croyez: Sire,

(i) *Relation de la mort de Henri IV. p. m. 24.*

affaire, y ont trouvé de la fauſſeté. Il étoit ſi genereux, qu'il n'y a point d'apparence qu'il ait jamais conſeillé au Duc d'Alençon de ſe (F) defaire de Catherine

„ Sire, reſpond le Duc de Vendoſme, en ces „ choſes la creance eſt deffenduë & non pas la „ crainte, le ſalut de voſtre Majeſté oblige tout „ le monde, & moy plus que tous les autres à „ ne rien meſpriſer, je la ſupplie très-humble- „ ment d'avoir agreable de l'entendre. Le Roy „ ne le voulut, & luy deffendit d'en parler: „ je ne puis de moins dire le Duc, que d'en „ advertir la Royne. Le Roy repliqua par „ deux fois que s'il luy en parloit il ne l'aime- „ roit jamais. Ainſi la Broſſe eſt renvoyé. Je „ tiens ce diſcours mot à mot, du Duc de „ Vendoſme. „ Cela eſt bien poſitif, mais voi- cy une choſe qui ne l'eſt pas moins, quoi qu'elle renverſe de fond en comble le narré de Pierre Matthieu: *Tant il eſt vrai*, c'eſt un (a) Philoſophe qui parle, *que la pluſpart des Hiſtoriens ſont credules & menteurs, & que par là ils confirment toûjours la credulité & le menſonge des Prognoſtiques, quand ils rapportent ces comptes ſans les refuter. Mais ſans aller plus loin, pourquoy les Anciens ne l'auroient-ils pas fait, puis que nous le voyons ſouvent faire de noſtre temps? Un de nos Hiſtoriens parlant de la mort de noſtre Grand Henry IV. n'a-t'il pas dit qu'en ayant eſté averty par un Prince encore vivant (qu'il n'eſt pas neceſſaire de nommer) la veille que ce malheureux coup arrivât, Sa Majeſté mépriſant ces advis luy avoit repondu que la Broſſe eſtoit un vieil fol d'Aſtrologue, & le reſte. Ce qu'ayant moy-meſme voulu apprendre par la bouche de ce Prince, il y a plus de 30. ans en preſence d'une Princeſſe (b) de grand merite, il me fit l'honneur de me dire que cela eſtoit faux. Et depuis deux jours en ça ſeulement, pour m'en éclaircir d'avantage, & ne rien publier par eſcrit de cette conſequence ſans en eſtre bien aſſeuré: j'ay eu l'honneur de luy (c) en reparler en preſence de pluſieurs perſonnes de ſa Maiſon, & il m'a confirmé la meſme choſe, adjouſtant de plus que l'Hiſtorien (d) avoit confondu les temps & les choſes: & que la Broſſe luy avoit bien dit après ce mal heureux accident qu'il l'avoit preveu par l'Horoſcope de ſa Majeſté (comme ſont toûjours les Aſtrologues quand les choſes ſont arrivées, mais non pas qu'il l'en euſt averty la veille pour le dire à Sa Majeſté. Cela eſt pourtant écrit par un Auteur François & du meſme temps, qui ne le croira donc pas à l'advenir? Penſera-t-on qu'un homme deſtiné & payé pour faire l'Hiſtoire oſe dire une choſe de cette conſequence? & citer même un Prince vivant qui en pouvoit rendre temoignage, ſi elle n'eſtoit pas vraye? Il eſt pourtant comme je le dis, & ſi on en doute on s'en peut éclaircir, & je ne ſuis pas marry que l'occaſion ſe preſente icy de le rapporter, tant afin d'en deſabuſer la Poſterité, que pour faire voir qu'il y a beaucoup de choſes eſcrites de cette nature auſquelles on ne doit adjouſter aucune creance.*

(a) Pierre Petit, Introduant des Fortifications, Diſſertation ſur les Comettes, p. 89.

(b) M. de Vendoſme.

(c) M. de Chevreuſe.

(d) Matthieu.

Remarquez que Monſr. Petit ne raporte pas tout ceci avec autant de fidelité qu'il l'eût falu. Il ſupoſe que l'Hiſtorien a debité que le Roi fit cette reponſe, *la Broſſe eſt un vieil fol d'Aſtrologue*, mais l'Hiſtorien ne dit point cela; car ſelon lui ce fut au Duc de Vendôme que le Roi dît, *vous étes un fou.*

(e) Du-Pleix, Hiſt. de Henri IV. p. 411.

Produiſons un 2. temoin avec ſa refutation. „ (e) Le foir du même couronnement la Broſ- „ ſe excellent Medecin & Mathematicien dit au „ Duc de Vendoſme, que ſi le Roy pouvoit „ éviter un dangereux accident bien proche dont „ il étoit menacé, il vivroit encore trente ans: „ & le pria de le faire parler à ſa Majeſté: mais „ le Roy entendant le ſujet dont il le vouloit „ entretenir, ne voulut point voir ny ouïr la „ Broſſe. „ La refutation de cela eſt contenuë dans ces paroles du Marechal de Baſſompierre. *Il eſt faux que la Broſſe euſt demandé à parler au Roi, mais s'il l'euſt fait, la reponſe qu'il (f) euſt à inventée euſt été vraye, qu'il (g) euſt mepriſé de lui parler, car il le tenoit pour un fol.* On trouve dans un diſcours ſur la mort de Henri IV. qui eſt imprimé à la fin des Memoires du Duc de Nevers, que Mr. le Duc de Vendome a dit à pluſieurs perſonnes, que la Broſſe ne lui avoit point parlé de cela.

* Remarques ſur Du-Pleix p. 172.

(f) C'eſt-à-dire Du-Pleix.

(g) C'eſt-à-dire Henri IV.

(F) De ſe defaire de Catherine de Medicis.] Mr. le Laboureur (b) raconte que cette Reine voyant Charles IX. proche de ſa fin, craignit *que Mr. le Duc d'Alençon ne fût conſeillé de prétendre à l'autorité, & même à la couronne au préjudice du Roi de Pologne ſon frere.* Elle ourdit ſur cela le deſſein formé d'une conjuration qui lui donnât ſujet de s'aſſeurer de ſa perſonne, & de celle du Roy de Navarre. Elle les retint ſous bonne garde au Bois de Vincennes juſques à la mort du Roy, ſans pourtant les declarer priſonniers; cependant elle répandit par tout le bruit de cette Conſpiration, pour laquelle elle fit arreſter les Mareſchaux de Montmorency & de Coſſé, & pour lever tout ſujet d'en douter, elle immola à cet intereſt d'Eſtat deux Favoris du Duc, la Molle & Coconnac... Mr. le Duc d'Alençon luy-même trahit ſa cauſe & ſes Domeſtiques dans l'apprehenſion qu'il eut, & celui qui fit mieux le perſonnage d'un Roy opprimé, mais incapable de dementir ſon caractere, fut Henry IV. lors Roy de Navarre. Ce n'eſt pas qu'il ne creût qu'il eſtoit perdu, & ce fut dans cette penſée qu'il fut accuſé, ſelon que j'ay apris de quelques Memoires, d'avoir conſeillé à Monſieur de faire le malade pour obliger la Reine à le venir voir, & ſous pretexte de luy vouloir dire tout deux quelque choſe en particulier, faire retirer ceux de ſa ſuite & l'eſtrangler. Sa raiſon eſtoit celle de leur ſalut, l'occaſion de la mort du Roy preſt à expirer, le credit que le temps donneroit à leurs Amis, & que la meſme Politique, par laquelle elle renonçoit aux Loix de la nature & du ſang, pour faire perir ſon propre fils & ſon gendre, les diſpenſoit pour une plus forte conſideration que n'eſtoit celle de reguer, d'avoir horreur d'une action qui ſauvoit à l'Eſtat deux Princes qui lui eſtoient neceſſaires, par la mort de celle qui en troubloit le repos & qui en cauſoit la ruïne. Il n'en eut pas le courage, non plus que la diſcretion de le taire quelque temps après, & c'eſt la cauſe de cette haine mortelle & implacable de Catherine de Medicis contre le Roy de Navarre; pour laquelle elle ne feignit pas d'eſtre de la Conſpiration contre ſon propre fils Henry III. & de brouiller l'Eſtat, quand elle le vid ſans enfans, pour empeſcher que Henry IV. ne luy ſuccedât, & pour mettre en ſa place Henry Duc de Lorraine, ſon petit fils à cauſe de ſa fille. Selon ces memoires Henri IV. vouloit être l'un des meurtriers de la Reine mere.

(b) Le Laboureur, Additions aux Memoires de Caſtelnau, t. 2. p. 381.

rine de Medicis. Cependant il y a des memoires qui l'aſſurent. Il eut la deſtinée ordinaire des grans hommes, je veux dire qu'il fut malheureux dans ſon domeſtique. Les deux femmes qu'il épouſa ſucceſſivement, la derniere pendant la vie de la premiere, lui cauſerent (G) mille chagrins. Il meritoit cela, puis qu'il tenoit ſi peu de compte des loix ſacrées du mariage. Sa ſeconde femme fut l'une de ces * Princeſſes contre leſquelles il avoit formé des objections, en examinant avec Roni quelle femme lui conviendroit. Ce qu'il penſoit ſur le (H) mariage eſt très-curieux: & il n'y a guere de converſations plus ſolides & plus agreables

* Voyez la remarque H.

(G) *Lui cauſerent mille chagrins.*] Il n'eſt pas neceſſaire de prouver cela à l'égard de Marguerite de Valois: alleguons donc ſeulement la preuve qui ſe raporte à Marie de Medicis.

(a) *Perefixe. Hiſt. de Henri le Grand, p. m. 463. ad ann. 1609.*

„ (a) La haute eſtime & l'affection que les „ François avoient pour luy (b), empêchoient „ que l'on ne s'offenſaſt ſi fort de ce libertina- „ ge ſcandaleux; mais la Reine ſa femme en „ avoit un extréme chagrin, qui cauſoit à tou- „ te heure des piquoteries entre eux, & la por- „ toit à des dédains, & à des humeurs faſcheu- „ ſes. L'ennuy & le déplaiſir de ces brouilleries „ domeſtiques retardoient aſſeurément l'execu- „ tion du grand deſſein qu'il avoit formé, pour „ le bien & le repos perpetuel de la Chreſtienté, „ & pour la deſtruction en ſuite de la puiſſance „ Ottomane. „

(b) *C'eſt-à-dire pour Henri IV.*

(H) *Ce qu'il penſoit ſur le mariage eſt très-curieux.*] J'ai à citer un fort long paſſage, neanmoins je ſuis aſſuré qu'il paroitra court aux lecteurs curieux, car il contient une eſpece de Critique d'un bon nombre de Princeſſes, & un raiſonnement fort ſolide de Henri IV. ſur le choix d'une femme. Voici ce qu'il diſoit

(c) *Memoires de Sulli tome 2. pag. 112. édit. de Hollande in 12.*

à Mr. de Roni ſon Favori. „ (c) De ſorte qu'il „ ſemble qu'il ne reſte plus pour l'accompliſſe- „ ment de ce deſſein, ſinon de voir s'il y aura „ moyen de me trouver une autre femme, ſi „ bien conditionnée que je ne me jette pas dans „ le plus grand des malheurs de cette vie, qui eſt „ (ſelon mon opinion) d'avoir une femme hi- „ de, mauvaiſe, & deſpite, au lieu de l'ayſe, „ repos, & contentement que je me ſerois pro- „ poſé de trouver en cette condition: que ſi „ l'on obtenoit les femmes par ſouhait, afin de „ ne me repentir point d'un ſi hazardeux mar- „ ché, j'en aurois une, laquelle auroit entr'au- „ tres bonnés parties, ſept conditions principa-

Deſirs du Roi touchant une femme.

„ les, A ſçavoir; Beauté en la perſonne; Pu- „ dicité en la vie, Complaiſance en l'humeur, „ Habileté en l'eſprit, Fecondité en generation, „ Eminence en extraction, & Grands Eſtats en „ poſſeſſion. Mais je croy (mon amy) que „ cette femme eſt morte, voire peut eſtre n'eſt „ pas encor née ny preſte à naiſtre, & partant „ voyons un peu enſemble quelles filles ou fem- „ mes dont nous ayons ouy parler, ſeroient à „ deſirer pour moy, ſoit dehors ſoit dedans le

Propoſitions de diverſes femmes pour le Roi.

„ Royaume. Et pource que j'y ay déjà (ſelon „ mon advis) plus penſé que vous: je vous di- „ ray pour le dehors que l'Infante d'Eſpagne, „ quelque vieille & laide qu'elle puiſſe eſtre, „ je m'y accommoderois, pourveu qu'avec elle „ j'eſpouſaſſe auſſi les Pays-Bas, quand ce de- „ vroit eſtre à la charge de vous redonner le

* *Je donne ce mot comme je le trouve dans mon édition.*

„ Comté de Bethune; je ne refuſerois pas non „ plus la Princeſſe * Reibelle d'Angleterre, ſi, „ comme l'on publie, que l'Eſtat luy appar- „ tient, elle en avoit eſté ſeulement declarée „ preſomptive heritiere: mais il ne me faut pas „ attendre à l'une ny à l'autre, car le Roy „ d'Eſpagne & la Roine d'Angleterre ſont bien „ eſloignez de ce deſſein-là. L'on m'a auſſi „ quelquefois parlé de certaines Princeſſes d'Al- „ lemagne, deſquelles je n'ay pas retenu le nom, „ mais les femmes de cette region ne me re- „ viennent nullement, & penſerois, ſi j'en avois „ eſpouſé une, devoir avoir touſiours un lot „ de vin couché auprès de moy, outre que j'ay „ ouy dire qu'il y eut un jour une Reine en „ France de cette nation, qui la penſa ruyner; „ tellement que tout cela m'en dégouſte. L'on „ m'a parlé auſſi de quelqu'une des Sœurs du „ Prince Maurice, mais outre qu'elles ſont „ toutes Huguenottes, & que cette alliance me „ pourroit mettre en ſoupçon à Rome, & par- „ my les zélez Catholiques, qu'elles ſont Filles „ d'une Nonnain; & quelque autre choſe que „ je vous diray une autre fois, m'en aliene la „ volonté. Le Duc de Florence a auſſi une „ niepce que l'on dit eſtre aſſez belle; mais „ eſtant d'une des moindres maiſons de la Chre- „ tienté qui porte titre de Prince, n'y ayant „ pas plus de ſoixante ou quatre-vingts ans que „ ſes devanciers n'eſtoient qu'au rang des plus „ illuſtres Bourgeois de leur Ville, & de la „ meſme race de la Reine Mere Catherine qui „ a tant fait de maux à la France, & encor plus „ à moy en particulier, j'apprehende cette al- „ liance, de crainte d'y rencontrer auſſi mal „ pour moy, les miens & l'Eſtat. Voila toutes „ les eſtrangeres dont j'eſtime avoir eſté parlé. „ Quant à celles de dedans le Royaume, vous „ avez ma niepce de Guyſe, qui ſeroit une de „ celles qui me plairoit le plus, nonobſtant ce „ petit bruit que quelques malins eſprits font „ courir, qu'elle ayme bien autant les poulets „ en papier qu'en friçaſſée: car pour mon hu- „ meur; outre que je croy cela très-faux, j'ay- „ merois mieux une femme qui fiſt un peu l'a- „ mour, qu'une qui euſt mauvaiſe teſte, de- „ quoy elle n'eſt pas ſoupçonnée; mais au con- „ traire d'humeur fort douce & d'agreable & „ complaiſante converſation, & pour le ſurplus „ de bonne-maiſon, belle, de grande taille & „ d'apparence d'avoir bien-toſt de beaux enfans, „ n'y apprehendant rien que la trop grande paſ- „ ſion qu'elle teſmoigne pour ſa maiſon, & ſur „ tout ſes freres, qui luy pourroient faire naiſ- „ tre des deſirs de les eſlever à mon prejudice, „ & plus encor de mes enfans, ſi jamais la re- „ gence de l'Eſtat luy tomboit entre les mains. „ Il y a auſſi deux filles en la maiſon du May- „ ne, dont l'aiſnée, quoique noire qu'elle ſoit, „ ne me deſplairoit pas eſtans ſages & bien „ nourries; mais elles ſont trop jeunettes. Deux „ en celle d'Aumalle, & trois en celle de Lon- „ gueville qui ne ſont pas à meſpriſer pour leurs „ perſonnes; mais d'autres raiſons m'empeſchent „ d'y penſer. Voilà pour ce qu'il y a de Princes.

bles que celle qu'il eut ſur cette matiere. On connut fort clairement que la Religion n'étoit que le faux pretexte de la Ligue, & du Roi d'Eſpagne; on le connut, dis-je, par les efforts qui furent faits pour empêcher que le Pape ne lui donnât l'abſolution. J'ai raporté en un autre endroit * les plaiſanteries de Daubigné, ſur les coups de gaule que reçurent les Procureurs de ce Prince quand il fut abſous à Rome. J'en dirai (*I*) encore ici quelque choſe.

* *Dans l'article* Botero, *remarque* B.

HERACLEOTES (Denys) ainſi nommé parce qu'il étoit † d'Heraclée, ville du Pont, étudia ſous divers maîtres, & enfin il s'attacha au fondateur des Stoïques ‡. Il aprit de lui à dire que la douleur n'eſt point un mal; qu'il n'y a que le vice qui merite ce nom-là; comme il n'y a que la vertu qui merite le nom de bien, & que toutes les autres choſes ſont indifferentes. Il perſevera dans cette doctrine pendant qu'il ſe porta bien; mais ayant eu à ſouffrir (*A*) de vives douleurs, il abjura ſa creance, & renonça à la ſecte des Stoïques; & qui pis

† *Diog. Laert. l. 7. n. 166.*

‡ *Id. ibid.*

„ Vous avez après une fille en la maiſon de „ Luxembourg, une en la maiſon de Guime- „ né, ma couſine Catherine de Rohan; mais „ cette-là eſt Huguenotte & les autres ne me „ plaiſent pas, & puis la fille de ma couſine la „ Princeſſe de Conty de la maiſon de Lucé; „ qui eſt une très-belle fille & bien nourrie, „ auſſi ſeroit-ce celle qui me plairoit le plus, ſi „ elle eſtoit plus aagée; mais quand elle m'a- „ gréeroient toutes, pour ſi peu que j'y reco- „ gnois, qui eſt-ce qui m'aſſeurera que j'y ren- „ contreray conjoinctement les trois principales „ conditions que j'y deſire, & ſans leſquelles „ je ne voudrois point de Femme? A ſçavoir, „ qu'elles me ſeront des Fils, qu'elles ſeront „ d'humeur douce & complaiſante, & d'eſprit „ habile pour me ſoulager aux affaires ſedentai- „ res; & pour bien regir mon Eſtat & mes en- „ fans, s'il venoit faute de moy avant qu'ils euſ- „ ſent âge, ſens, & jugement, pour eſſayer de „ m'imiter: comme apparemment cela eſt pour „ m'arriver, me mariant ſi avant en l'âge. Mais „ quoy donc, Sire (luy reſpondiſtes-vous) que „ vous plaiſt-il entendre par tant d'affirmatives „ & de negatives, deſquelles je ne ſaurois con- „ clure autre choſe ſinon que vous deſirez „ bien eſtre marié; mais que vous ne trouvez „ point de Femmes en terre qui vous ſoient „ propres, tellement qu'à ce conte il faudroit „ emplorer l'ayde du Ciel, afin qu'il fiſt ra- „ jeunir la Reine d'Angleterre, & reſſuſciter „ Marguerite de Flandres, Mademoiſelle de „ Bourgogne, Jeanne la Loca, Anne de Bre- „ tagne, & Marie Stuart, toutes riches héri- „ tieres, afin de vous en mettre au choix: car „ ſelon l'humeur que vous avez temoignée par- „ lant de Clara Eugenie, vous ſeriez homme „ pour agréer quelques-unes de celles-là qui „ poſſedoient tant de grands Eſtats. Mais laiſ- „ ſant toutes ces impoſſibilitez & imaginations „ vaines à part, voyons un peu ce qu'il faut „ faire &c. „

Reponſe de Monſieur de Roni au diſcours du Roi.

(*I*) *Je dirai encore ici quelque choſe ſur les coups de gaule.*] Je me ſerviral des paroles d'un Miniſtre Walon. (*a*) *Le Pſeaume* Miſerere, *fut chanté à la reconciliation de Henry le Grand, ou du Perron & d'Oſſat couchés de leur long la teſte contre terre, repreſentans le Roy de France, en la preſence du Pontife & du Conſiſtoire recevant pour ce Roy ſa penitence decretée par ce St. Siege, qui fit compaſſer à chacun vers ou couplet, le coup ou revers d'un baſton, le long de la teſte, des eſpaules, & du dos juſqu'aux pieds, de la teſte de ce Pſeaume juſqu'aux reaux. Du Perron en ſes lettres fol. 172. fait voir le procés verbal de l'abſolution de ce Roy par le Pape Clement VIII. ... Daſſat ſon compagnon en la penitence Royale, monſtre combien douce elle a eſté.* En (*b*) l'inſtruction de l'Inquiſition il y avoit ceſte hyperbolique expreſſion. Quand les chantres chantoient Miſerere mei, le Pape à chacun verſet verberabat & percutiebat humeros Procuratorum cuſtodiebat ipſorum Virga, quam in manibus tenebant. C'eſt une ceremonie laquelle nous ne ſentions non plus, que ſi une mouche nous euſt paſſé par deſſus les veſtemens.

(*a*) *Jeremie de Pours, Divine meleodie du St. Saxe en bas, repreſentant le Roy de France, en la Pſalmiſte. p. 636.*

(*b*) *D'oſſat fol. 172.*

(*A*) *A ſouffrir de vives douleurs il abjura ſa creance.*] Ce changement lui aquit le titre de (*c*) *paradoxe*, que nous pourrions traduire par celui de tranſuge ou de deſertеur. Les uns diſent qu'un mal d'yeux le fit changer d'opinion; les autres attribuent ce-tus, & la aux douleurs de la gravelle. Ciceron raporte l'une & * l'autre de ces traditions. (*d*) *Nobis* tor, *com- Heracleotes ille Dionyſius flagitioſe deſerviſſe vide- me l'a pretur à Stoïcis propter oculorum dolorem. Quis ve- tendu le ro hoc dubitet à Zenone, non dolere quum dole- Tradudeur re? Illud audieram, nec tamen didiceram malum il- d'Athenie lud non eſſe quia turpe non eſſet, & eſſet ferendum vito. Hic ſi peripateticus fuiſſet, permanſiſſet, credo, in ſententia quoniam dolorem dicunt malum eſſe, de asperitate autem ejus fortiter ferenda præcipiunt eadem que Stoici.* J'ai raporté plus de paroles qu'il ne m'en faloit pour prouver ce que j'avois avancé; & neanmoins je ne penſe pas que ma peine ſoit inutile; car en chemin faiſant je découvre à mon lecteur, que les controverſes des Stoïciens & des Peripateticiens ſur la nature de la douleur n'étoient qu'une diſpute de mots. Ils convenoient les uns & les autres qu'il faloit la ſupporter courageuſement; mais les uns nioient qu'il faût l'appeller un mal, & les autres le ſoutenoient qu'il le faloit faire. Voilà bien de quoi ſe tant agiter. Nous diſputons aujourdhui & ſur la Theologie, & ſur la Philoſophie, pour des choſes où le mal entendu n'eſt pas moins viſible. Voici un autre paſſage de Ciceron: je le raporterai tout entier afin qu'on voye pleinement de quelle maniere nôtre Philoſophie d'Heraclée raiſonnoit. Il preſumoit beaucoup des forces de la Philoſophie, car il jugea que puis qu'elles étoient inferieures à celles de la douleur, il faloit que la douleur fût un mal. (*e*) *Homo ſanè levis Heracleotes Dionyſius, cùm à Zenone ſortis eſſe didiciſſet, à dolore deductus eſt. Nam cùm ex renibus laboraret, ipſe circa ſinum ejulatu clamitabat, falſa eſſe illa, que antea de dolore ipſe ſenſiſſet. Quem cum Cleanthes conſi-*

(*c*) *Cela ſignifie proprement* immutacapitulus

(*d*) *Voyez Valerius Maximus, liv. 3. chap. 7. ext. 1. Cafaubon avoit déjà marqué cette faute dans le texte d'Athenée. Voyez la citation e.*

(*e*) *Cicero Tuſculan. 2. l. 7. n. 166. ne parle que de la douleur des yeux, ſed ſin. Laërce* ſin.

pis eſt, il embraſſa celle des Cyrenaïques, qui faiſoit conſiſter le ſouverain bien dans la volupté. Il entroit ſans honte, & ſous les yeux du public dans les lieux de proſtitution, & vouloit bien que les plaiſirs où il ſe plongeoit fuſſent ſus de tout le monde *. Il y en a même qui diſent qu'il fut débauché (*B*) dès ſa plus tendre jeuneſſe ; & que s'étant ſouvenu en paſſant auprès d'un bordel, qu'il en étoit ſorti le jour precedent ſans avoir payé ce qui étoit dû aux filles de joye, il mit la main à ſa poche, & paya regulierement ſes dettes en preſence de tout le monde. On lui fit une objection (*C*) embarraſſante, ſur ce qu'il admettoit avec

* *Id. n.* 167.

(a) Ἡ δὲ ἀκολουθία ἐστὶ τοιαύτη, ὡς φησὶ Νίκανδρος ὁ Νικάνδρου ἐν τοῖς διαδοχαῖς τῶν ἀφ' Ἡρακλείου ἱστορικῶν, ἃ φησὶ τὸν Δημώνακτα ἀκούσαντα τοῦ Ἡρακλείτου ἐκεῖνα τὰ παραμυθητικὰ πρὸς τὸν ἀποθανόντα υἱὸν, ἃ γράψας ἐκεῖνος τὸν ἑαυτοῦ υἱὸν ἐπαίδευσε. Fuit autem Dionyſius ille quod ait Nicetus Nicænſis libro de Succeſſionibus, jam ab adoleſcentia, tam immani furiæ ſtoïcæ libidine percitus, ut fine diſcriminе cum plerisque bonis abſtinentia ſe pediſſequis coiret, & alliquando cum familiaribus inimbibans, ubi ad ancillarum ædes venit, quas pridie ingreſſus alioquot obolos quos debebat non ſolvebat, caſu tum forte in loculis habens, diſtentâ manu coram omnibus numeravit. *Athen. l.* xiii. *p.* 437.

cipulus rogaret, quanam ratio eum de ſententia deduxiſſet, reſpondit, Quia cùm tantum opere philoſophia dediſſem, dolorem tamen ferre non poſſem: ſatis eſſes argumenti, malum eſſe dolorem. Plurimos autem annos in philoſophia conſumpſi, nec ferre poſſum: malum eſt igitur dolor. Tum Cleanthem, cùm pede terram percuſſiſſet, verſum ex Epigonis ferunt dixiſſe.

Audiſne hæc Amphiarae, ſub terram abdite?

Zenonem ſignificabat: à quo illum degenerare dolebat.

(B) Qu'il fut débauché dès ſa plus tendre jeuneſſe.] Nous venons d'entendre qu'il avoit philoſophé pluſieurs années, ſelon les maximes auſteres du Portique; c'eſt lui-meme qui l'aſſûre, ſi nous en croyons Ciceron. Que faudra-t-il donc penſer du conte qu'on trouve dans Athenée? Dirons-nous que cet Auteur s'eſt diverti à ramaſſer toutes les hiſtoires ſcandaleuſes vrayes ou fauſſes, qu'il rencontroit dans les Ecrivains les plus fatiriques. J'en laiſſe la deciſion à mes lecteurs. Je leur mets ſeulement en marge le Grec d'Athenée, avec la verſion de (*a*) Dalechamp, que l'on ſera bien de rectifier ſelon les notes de Caſaubon. Ceux qui ſe ſouviendront bien du ſeptiéme livre d'Athenée, ſe determineront aiſément à l'avantage de Ciceron; ils croiront que Denys ne ſe revolta contre les Stoïques, qu'après avoir blanchi dans leur communion; car Athenée lui donne le nom de vieillard au tems de cette revolte, & cite le railleur Timon, qui diſoit que ce perſonnage avoit commencé à ſe conſacrer aux plaiſirs lors que la ſaiſon en étoit paſſée. Il vaut mieux rapporter l'original.

Περὶ δὲ Διονυσίου τοῦ Ἡρακλείτου τί δεῖ καὶ λέγειν; ὃς ἀνήκουσε Ζήνωνος τὸν τῆς ἀρετῆς ἔχοντα ἀκρίβειαν μεταμφιέσατο, καὶ Μελιτέαν τὸν καλούμενον ἔσχατον, καὶ τοι γεραιὸς ὢν ἤδη τῶν ἡ ἐτῶν λόγων, καὶ ὅτι τὸν Ἐπίκουρον μισοπαίδαγωγος· ἐπεὶ ὅ γε ὄπτ' ἐκμαίνεται ὁ Τίμων ἐφη,

Ἵνιν' ἐχολὼ δωίων, νυὶ ἀρχόμι γδωίσθαι.
Ἔζεγ ἐρέων, ὤφη ἢ γαμέων, ὤφη ἢ πεπεώθαι.

(b) *Quid autem de Heracleote Dionyſio attinet dicere? Aperte quidem & palam virtutis exuta veſte, cujus indumentum mutaſſe & alienum ſumſiſſe videbatur, Metrodemum ſectatus, gaudebat, quamvis jam natu grandis à Stoïcorum ſchola deceſſiſſet, & tranſiviſſet ad Epicurum. De illo non iuvenaſſe Timon ſcripſit:*

Ille voluptati ſe tradit, jam morituras.
Tempus amandi, tempus habendæ conjugis, eſt quod
Rebus ab his tandem moneat deſiſtere tempus.

J'ajoûte que Lucien obſerve que Denys étoit fort ſage (*c*) lors qu'il quita les Stoïques. Je

(b) *Athen. lib.* 7. *c.* 6. *pag.* 281. (c) Νῦν γὰρ σώφρων. Virum tunc modeſtum. *Lucian. in his accuſato pag.* 325. *t.* 2.

n'oſerois aſſûrer, comme fait Mr. Menage (*d*), qu'il ait été dans l'Aſie à la ſuite d'Alexandre, & qu'il ait danſé au ſon des flûtes aux noces de ce Conquerant. Athenée à la verité dit cela d'un Denys Heracleotes; mais combien de gens de même nom allegue-t-il ſans les diſtinguer par aucune marque?

(d) *In Laert. lib.* 7. *p.* 334.

(*C*) *Une objection embarraſſante.*] Celui qui lui faiſoit cette objection s'appelloit Antiochus: il avoit embraſſé la ſecte de ceux qui n'admettoient aucune ſcience; c'eſt-à-dire aucune proposition certainement vraye; & puis il avoit abandonné ce party-là, après avoir ſoutenu long tems l'incomprenſibilité, & avoir écrit ſubtilement pour cette cauſe. *Scripſit de his rebus acutiſſime, & idem hoc actius accuſavit in ſenectute quam antea defenſitaverat. Quamvis igitur fuerit acutus ut fuit, tamen inconſtantia elevatur autoritas. Quæ, inquam, etiam iſte dies illuxerit, quæro, qui illi oſtenderit eam quam multos annos eſſe negavi ſſet veri & falſi notam (e)?* Or pendant qu'il combatoit la ſcience, il haranguoit furieuſement notre Denys; vous avez cru fort long tems, lui diſoit-il, qu'il n'y avoit point d'autre bien que l'honneteté: en ſuite vous avez ſoutenu que l'honnêteté n'eſt qu'un vain nom, & que le ſouverain bien conſiſte dans la volupté. Vous devez donc croire que le menſonge ſe preſente à nôtre eſprit, & qu'il s'y imprime ſous le même caractere ſous lequel la verité y prend place, & par conſequent que cette marque caracteriſtique du vrai & du faux, ſur laquelle vous vous fondez pour affirmer ou pour nier, eſt trompeuſe & illuſoire. Toute la force de cette objection conſiſtoit en ce que Denys avoit ſoutenu ſucceſſivement deux propoſitions contradictoires. Antiochus éprouva la force de ſon objection, lors qu'il eut changé de ſentiment; car on le batoit des mêmes armes qu'il avoit employées contre Denys. Voici le Latin de Ciceron, (*f*) *Quoque ſolebat uti argumento tum, cum ei placebat, nihil poſſe percipi, cùm quæreret, Dionyſius ille Heracleotes, utrum comprehenderiſſet certa illa nota qua aſſentiri dicitis oportere, illudne, quod multos annos tenuiſſet, Zenonique magiſtro credidiſſet, honeſtum quod eſſet, id bonum ſolum eſſe; an quod poſtea defenſitaviſſet, honeſti inane nomen eſſe, voluptatem eſſe ſummum bonum: qui ex illius commutatione ſententiæ docere vellet, nihil ita ſignari in animis noſtris à vero poſſe, quod non eodem modo poſſit à falſo, is curavit, quod argumentum ex Dionyſio ipſe ſumpſiſſet, ex eo ceteri ſumerent.* Cette objection peut embarraſſer ceux des Proteſtans modernes, qui ſoutiennent que les veritez de l'Evangile n'entrent point dans nôtre eſprit par la voye de l'évidence, mais par celle de ſentiment; car que diront-ils ſi on leur montre des Chretiens qui changent de religion, & qui à l'exemple de nôtre Denys d'Heraclée embraſ-

(e) *Cicero Academicar. quæſtion.* l. 2. *fol.* 207. *B.*

Objection Pyrrhonienne.

(f) *Ibid. c.*

tous les Dogmatiques, qu'il y a une regle pour discerner la verité & la fausseté. Il composa divers Ouvrages de Philosophie, & quelques poëmes aussi †. Il fit donner dans le panneau (D) Heraclide par l'un de ses poëmes. Il parvint jusqu'à l'âge de 80. ans, après quoi ne voulant plus vivre, il se donna la mort en ne mangeant rien ‡. Ses desirs lascifs (E) l'accompagnerent jusques à l'âge où la nature ne les pouvoit point satisfaire. Mr. Moreri s'est trompé (F) assez lourdement.

† Id. ib.

‡ Id. ib.

HERACLIUS, Patriarche de Jerusalem au XII. siecle, fut l'artisan de sa fortune. Il étoit né en Auvergne, sans bien, ni apui, & il ne laissa pas de parvenir à l'Archevêché de Cesarée, & puis au Patriarchat de Jerusalem. Sa bonne mine & son adresse le firent entrer dans la plus étroite confidence de la mere du Roi, de sorte que les oppositions de l'Archevêque de Tyr furent nulles, quoi qu'il les fondât (A) sur des prophecies. Heraclius menoit une vie fort scandaleuse avec la femme d'un Marchand de Napoli de Syrie, laquelle il fit venir à Jerusalem après la mort de son mari *. On en verra ci-dessous des (B) circonstances

* Voyez l'Histoire de la conquête du Royaume de Jerusalem par Sebastien, imprimée à Paris l'an 1679.

(a) Il les parodia un peu. Voyez Casaubon sur Athenée pag. 733.

(b) Odyss. l. 22. pag. 647.

(c) Φασὶ τὸν Διονύσιον τοὺς κωμικοὺς συναγαγόντα, ὡς τὸν τοῦ Χαιρήμονος μὴ δυνάμενον ὑπὸ γήρως κρατεῖσθαι ὑπὸ τῶν παρακολουθούντων νέων, ὑποχειρίους τοὺς συνδιατρίβοντας, Οἱ δὲ, ὅπως μηδεὶς ἀκούσειεν, ἐκέλευσεν ἐν ᾠδῇ. Tradit, Dionysium cum domesticis diebus festis congregasset, ferias illas agentem, cum ob senectutem meretrice quam adhiberet uti non posset, ad convivas facie versa dixisse, Arrigere nequeo, fumat alius. Athen. l. 10. p. 427. ex Antigono Carystio.

(d) Diog. Laert. lib. 5 n. 92. 93.

sent pendant long tems avec une ardeur incroyable les memes dogmes, qu'ils rejettent dans la fuite avec une ardeur pareille? Le sentiment de la fausseté, demandera-t-on, ne s'imprime-t-il point dans l'ame avec tous les mêmes caracteres que le sentiment de la verité?

(D) *Ses desirs lascifs l'accompagnerent.*] Le jour d'une grande fête qu'il celebra le plus agreablement qu'il lui fut possible, il se fit amener une Courtisane, afin qu'il ne manquât rien aux plaisirs de la journée; mais la vieillesse l'avoit tellement abatu, qu'il ne put rien exploiter. Il confessa son infirmité, en se servant (a) des paroles qu'Homere met à la bouche de l'un des Galans de Penelope, lequel ne pouvant tendre l'arc d'Ulysse, s'écria, qu'un autre le prenne, je n'en puis venir à bout (b). Denys pareillement declara que puis que les forces lui manquoient, un autre devoit s'emparer de la Courtisane (c). Antigonus Carystius raconte cela dans la vie de nôtre Heracleotes.

(E) *Il fit donner dans le panneau Heraclide par l'un de ses poëmes.*] Ayant composé un poëme intitulé Παρθενοπαῖος, *Parthenopæus*, il l'attribua à Sophocle en le publiant. Heraclide prit bonnement cet Ouvrage pour une production de Sophocle, & le cita comme tel dans l'un de ses livres. Alors Denys lui decouvrit la supercherie, & Heraclide n'en voulut rien croire; il soutint que l'Ouvrage étoit de Sophocle, & lors même que Denys lui eut envoyé son manuscrit, il persista dans son opinion, & prétendit que le hasard avoit pu faire que 2. Poëtes fe rencontrassent (d). Tant il est facheux à un Auteur d'avoüer qu'il se foit laissé surprendre de cette maniere. Scaliger trompé de la même sorte par Muret ne fit pas tant l'opiniâtre, mais il en fut très-fâché.

(F) *Mr. Moreri s'est trompé assez lourdement.*] Il dit que *Denis d'Heraclée .... ayant quitté l'Ecole de Zenon suivit les Cyniques.* Il falloit dire *les Cyrenaiques*, dont la secte étoit extremement differente de la secte des Cyniques. On en peut juger par l'opposition de caracteres qui se trouvoit entre Aristippe & Diogene. Il n'y a pas dans le fond une grande difference entre Diogene Laërce, qui fait passer nôtre Denys dans le camp des Cyrenaïques, & Athenée qui le fait passer dans la secte d'Epicure; car encore qu'Epicure expliquât plus honnêtement le terme de volupté, il convenoit avec les Cyrenaïques que la fin derniere de l'homme, le souverain bien, le bonheur de l'homme est la volupté. II. Ces paroles, *il ne faisoit point de difficulté .... de faire publiquement ce qui lui pouvoit donner du plaisir*, font une suite de la premiere faute, & une nouvelle faute. Si Denys avoit embrassé le Cynisme, il n'auroit point eu de honte de se fouiller avec une femme au milieu des ruës; mais comme il ne fit que passer dans l'Ecole d'Aristippe, agreable debauché, Libertin poli, & qui savoit admirablement bien le monde; & que les Cyrenaïques qui donnoient à la nature tout ce qu'elle souhaitoit, n'avoient pas pourtant adopté l'impudence des Cyniques, on a grand tort de pretendre qu'il n'avoit pas plus de respect que Diogene pour les yeux de son prochain. J'avoue qu'il vouloit bien qu'on le vit entrer dans les lieux publics, & qu'on fût qu'il avoit couché avec des prostituées (e); mais chacun fait que cela ne signifie point conoître publiquement une femme, & sous les yeux des passans, comme faisoient les Cyniques. III. On ne pouvoit pas reprehender plus confusément la desertion du Stoïcisme, que Moreri l'a representée. Denys, dit-il, *étant tourmenté d'une excessive douleur dans les yeux, ne voulut jamais dire que la douleur fût indifferente.* Voit-on là une description fidelle du changement de ce Philosophe? N'est-on pas tenté de se figurer un homme que l'on met à la question, pour lui faire dire que la douleur est indifferente, & qui s'obstine à ne le pas avoüer? Voyez dans les passages de Ciceron citez ci-dessus l'état naïf de cette avanture. IV. Il ne falloit pas ôter à Denys 10. ans de vie: ce fut à l'âge de 80. ans, & non pas à l'âge de 70. *qu'il se laissa mourir de faim.*

(e) Εἰς τὰ γυναικεῖα ἐπορεύετο. Ἐπορεύετο δὲ καὶ ἐπὶ τὰς ἑταίρας. Ad quæ loca [lupanaria] ibat. Ibat etiam ad meretrices. Luitur ingrediebatur, cæterisque voluptatibus aperte operam dabat. Laërtius l. 7. n. 167. La version ordinaire est trop forte, & a trompé apparemment Mr. Moreri *Palam lupa ingrediebatur, cæterasque sub omnium oculos ad voluptatem pertinentes.*

(A) *Quoi qu'il les fondât sur des prophecies.*] Il dit que les prophecies menaçoient que comme la croix fut conquise par un Eracle, elle seroit perduë sous un autre (f). Je croy qu'il auroit parlé plus conformément à l'histoire, s'il avoit dit que comme les Infidelles avoient pris la croix sous un Eracle, c'est-à-dire sous l'Empire d'Heraclius, il la reprendroient sous un autre Eracle. Je sai bien que l'Empereur Heraclius recouvra par un Traité de paix la croix que les Perses avoient enlevée; mais peut-on dire que ce fût conquerir la croix?

(f) *Histoire de la conquête de Jerusalem par Saladin. Voyez la remarque B.*

(B) *Des circonstances en vieux Gaulois.*] L'Hi-

toire de la conquête de Jerusalem que j'ai citée, parut à Paris l'an 1679. Celui qui la publia l'a-

voit

fiances en vieux Gaulois. Je ne penſe pas qu'il le faille diſtinguer de ce Patriarche Heraclius dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire des Croiſades, & qui temoigna tant d'emportement (C) contre Henri II. Roi d'Angleterre, quand il eut vu que ce Prince ſe diſpenſoit d'aller en perſonne au ſecours de Jeruſalem. Il étoit le chef de l'Ambaſſade que les Princes de la Terre ſainte avoient envoyée en Occident pour demander du ſecours, & il † *s'étoit fait fort dans la Paleſtine d'y amener ou le Roi d'Angleterre, ou quelcun des trois Princes ſes enfans.*

† Maimbourg, *Hiſt. des Croiſades l. 4. t. 2. pag. 65. fait de Heraclius.*

HERAL-

voit traduite d'un vieux manuſcrit, que Monſr. Cabart de Villermont lui avoit donné. Il rapporte ſelon les termes de l'original ce que l'on va lire. *Et celle (a) tenoit le Patriarche tout en apieri, & fait celée de gens auſſi comme un homme fait ſa femme, fors tant qu'elle ne manoit pas avec lui, & quant li Patriarche alloit au Monſtier, elle étoit auſſi bien ornée de riches draps, comme ſe ce fut une Empérée ou une Reine, & ſes ſerians devant li, & quant aucunes gens la veoient qui ne la connuiſſoient point, ſi demandoient qui cette Dame étoit, ainſi qu'on fait des gens qu'on ne connoit; & ceux qui la connuiſſoient diſoient que ce étoit la Patriarchieſſe, la femme le Patriarche, & ſachez qu'elle avoit nom Paſque de Riveri, & ſi avoit aſſez d'enfans du Patriarche. On conte que ce Prelat aſſiſtant à un Conſeil d'importance, un ſol l'étant fourré dans la chambre, courut droit à lui, & lui dit, Sire Patriarche prepare7 moi une riche recompenſe, car je vous aporte de joyeuſes nouvelles, vôtre femme Paſque de Riveri eût heureuſement accouchée d'une belle fille (b).*

(a) C'eſt-à dire la veuve du Marchand de Naples de Syrie.

(b) Je rapporte ces mots ſelon la copie que j'en ſis il y a long-tems. Je crains de n'avoir pas toujours obſervé l'Ortheographe du livre imprimé, & je ne l'ai plus pour m'y conformer entierement.

(C) *Et qui temoigna tant d'emportement contre Henri* II. *Roi d'Angleterre.*] Ce Prince „ (*a*) pour expier le crime qu'il avoit commis, „ en donnant lieu aux aſſaſſins de Saint Thomas Archevêque de Cantorbery, de le maſ„ ſacrer dans ſa propre Egliſe, avoit accepté du „ Pape la penitence par laquelle il étoit obligé, „ de mener lui-même dans trois ans un ſecours „ conſiderable à la Terre ſainte. Plus de dix „ s'étoient écoulez depuis ce terme échu, ſans „ qu'il ſe fût mis encore en état d'accomplir „ ſa promeſſe. „ Cela faiſoit eſperer à Heraclius un bon ſuccés de ſa negociation. Il fit un diſcours (*d*) *extrememment pathetique* à ce Monarque, *après lui avoir preſenté les clefs de Jeruſalem & du Saint ſepulcre.* On lui fit eſperer qu'il ſeroit bien-tôt ſatisfait, mais on ne lui tint point parole. Henri conſulta ſon Clergé, *pour ſavoir ſi dans l'état preſent de ſes affaires, il étoit obligé de s'aquiter de ſa promeſſe, & d'accomplir cette partie de la penitence que le Pape lui avoit impoſée, & à laquelle il s'étoit ſolennellement obligé* (*e*). Le Patriarche Heraclius aſſiſta à l'aſſemblée où ce cas de conſcience fut examiné. (*f*) *Tous les Evêques & les Abbez. . . . . conclurent d'un commun conſentement . . . . que non ſeulement le Roi n'eſtoit point obligé preſentement de faire le voyage de la Paleſtine, mais qu'il ſeroit beaucoup mieux, pour le ſalut de ſon ame, de demeurer dans ſes Etats; parce que la promeſſe qu'il avoit faite en acceptant la penitence, de laquelle on pouvoit, & même l'on devoit le diſpenſer, ne pouvoit prejudicier à celle qui eſt abſolument indiſpenſable, & qu'il avoit faite à ſon Sacre, de bien gouverner ſes ſujets, & de les defendre des inſultes des ennemis domeſtiques, & eſtrangers: ce qu'il ne pouvoit faire en ſon abſence dans l'état où eſtoient les choſes. Ils ajoûterent tous unanimement avec les Seigneurs, que pour ce qui regarde un des fils du Roy qu'on demandoit à ſon deſaut, l'aſſemblée ne pouvoit rien determiner ſur cela, puis qu'ils étoient abſens, & que la reſolution qu'ils devoient prendre dependoit abſolument d'eux.* Le Patriarche (*g*) *qui eſtoit un homme fort violent, fut tellement irrité* de cette reſolution, *qu'il penſa tout perdre, en perdant tout-à-fait le reſpect qu'il devoit au Roy, & en le traitant d'une maniere qu'on ne peut du tout excuſer, quelque effort qu'on faſſe pour la couvrir du nom & d'une fauſſe apparence de zéle.* Il repondit au Roi *qui offroit* 50. *mille marcs d'argent pour cette guerre,* „ (*b*) Qu'ils n'avoient pas affaire de ſon „ argent, mais de luy-meſme; qu'ils avoient „ plus d'or & d'argent qu'ils n'en vouloient, & „ qu'ils n'eſtoient venus de ſi loin, que pour „ chercher un homme qui eût beſoin d'argent, „ pour faire utilement la guerre contre les Infidelles, & non pas de l'argent qui eût beſoin d'un homme qui ſceût l'art de s'en bien „ ſervir en cette guerre. Au reſte, *ajoûta-t-il, „ on luy parlant d'un air trés-offenſant*, vous „ avez regné juſqu'à maintenant avec beaucoup „ de gloire; mais ſçachez que Dieu dont vous „ abandonnez la cauſe, vous va maintenant „ abandonner. Pour en eſtre perſuadé, vous „ n'avez qu'à comparer les biens qu'il vous a „ faits, avec les crimes énormes dont vous l'a„ vez payé par une extrême ingratitude. Vous „ avez violé la foy que vous devez au Roy de „ France vôtre Souverain, & vous prenez main„ tenant pour pretexte de voſtre refus, la guer„ re que vous craignez qu'il ne vous faſſe. Vous „ avez fait barbarement maſſacrer le Saint Ar„ chevêque de Cantorberi, & vous refuſez „ maintenant d'aller à la defenſe de la Terre „ Sainte, après vous y eſtre engagé ſolennelle„ ment dans un Sacrement. Et *comme il vit que „ le Roy changeant de couleur, rougiſſoit de depit „ & de colere*, Ne croyez pas, *pourſuivit-il en „ luy tendant le col*, que j'apprehende les effets „ de cette fureur, que la verité qu'on vous dit, „ & que vous ne pouvez ſouffrir, allume dans „ voſtre ame. Tenez, voilà ma teſte; traitez„ moy comme vous avez fait Saint Thomas; „ j'aime autant mourir de voſtre main en An„ gleterre, que de celles des Saraſins en Syrie: „ auſſi-bien ne valez-vous gueres mieux qu'un „ Saraſin (*i*). „ Le Roi ſuporta patiemment tous ces diſcours, & continua de traiter le Patriarche fort civilement, juſques-là même qu'il le conduiſit dans ſon propre vaiſſeau à Rouen, *d'où il le mena ſur la frontiere, afin qu'il y fût le temoin de la conference qu'il y eut durant trois jours avec le Roy Philippes, ſur le ſujet de la guerre ſainte* (*k*). Heraclius s'en retourna *ſans avoir ce qu'il pretendoit, & meſme ſans le ſecours qu'on luy offroit, & que ſon depit luy fit ſottement mepriſer, contre toutes les regles de la prudence & du bon ſens, & au grand prejudice des affaires de ſon*

(a) Maimbourg, *Hiſt. des Croiſades, livr. 4. tome 2. pag. 57. édit. de Hollande.*

(d) *Ibid. pag. 58. ad ann. 1187.*

(e) *Ibid. pag. 59.*

(f) *Ibid. pag. 63.*

(g) *Ibid. pag. 62.*

(h) *Ibid. pag. 63.*

(i) Selon Maimbourg *pag. 64. le Patriarche fit des choſes entierement plus ſcelerates que je ne veux pas raconter, ajoûte-t-il.*

(k) *Ibid. pag. 65.*

HERALDUS (Desiderius) en François *Herault*, Avocat au Parlement de Paris, a donné de bonnes preuves de son érudition par (*A*) divers Ouvrages qu'il a publiez. Il se deguisa sous le nom de *David Leidhresserus*, pour écrire une Dissertation * politique sur l'independance des Rois, quelque tems après la mort d'Henri IV. Il mourut au mois de Juin 1649. & (*B*) laissa des enfans. Mr. de Saumaise & lui écrivirent (*C*) l'un contre l'autre.

* *Le Jesuite Eudaemon Joannes la refuta.*

HERCULE. Il y a eu plusieurs (*A*) Heros de ce nom; mais celui de Thebes a été le plus fameux, parce que les Grecs lui ont donné les actions des autres, & se sont fort apliquez à parler de lui, selon le genie fabuleux de leur nation. Je ne pretens parler que de celui-là. Il passoit pour fils de Jupiter & d'Alcmene. J'ai dit ailleurs † comment cette Dame fut trompée par ce Dieu; & je ne repete ni cela, ni ce que l'on peut trouver dans Mr. Moreri. Nôtre Hercule avoit des forces prodigieuses & dans les combats de Mars, & dans (*B*) ceux de

† *Voyez les articles d'Alcmene & d'Amphitryon.*

son Maistre. Tant il importe aux Rois de n'abandonner pas leurs interests à la discretion de ceux qui n'en ont gueres, & à qui bien souvent les violentes passions qui les dominent, font perdre le peu qu'ils en ont.

(*A*) *Par divers Ouvrages qu'il a publiez.*] Ses *Adversaria* parurent l'an 1599. C'est un petit livre qu'il se repentit d'avoir publié, si l'on en croit le Scaligerana. Ses notes sur l'Apologetique de Tertullien, sur Minutius Felix, & sur Arnobe ont été estimées. Il en a fait aussi sur les épigrammes de Martial.

(*B*) *Et laissa des enfans.*] Quand Mr. Daillé (*a*) parle des Ecrivains Protestans qui condamnerent le suplice de Charles I. Roi d'Angleterre, il cite le *pacifique royal en deuil* de Monsieur Heraud. Cet Auteur étoit Ministre, & fils de nôtre *Desiderius Heraldus*. Il exerça son ministere à Londres dans l'Eglise Wallonne sous le Roi Charles I. & fut si bon Royaliste, qu'il ne pouvoit pas se taire contre l'état republicain où l'Angleterre fut reduite après la mort de ce Monarque. Cela fit que pour n'être pas exposé aux violences de l'Usurpateur, il se retira en France. Il y fut Ministre d'Alençon, mais il repassa en Angleterre après le retablissement de la famille Royale, & reprit son ancien poste dans l'Eglise Wallonne de Londres; & quelque tems après il obtint un Canonicat à Cantorberi, qu'il garda jusques à sa mort. C'est ce que m'a dit depuis peu une personne qui pouvoit le bien savoir.

(*a*) *Replique à Adam & à Cottibi. part. 2. chap. 21. pag. 127.*

(*C*) *Mr. de Saumaise & lui écrivirent l'un contre l'autre.*] „ Il (*b*) est ici mort un ancien „ Avocat fort savant nommé Monsieur Heraut (*Desiderius Heraldus*) qui étoit en quelque sorte „ relle avec Monsieur de Saumaise qui avoit „ écrit contre lui, *Observationes ad jus Atticum* „ *& Romanum*, il y a environ 4. ans. Monsieur „ Heraut qui se trouvoit offensé de ce livre, „ y faisoit une reponse *in folio*: mais la mort „ l'ayant surpris, je pense qu'il faudra le vendre „ tel qu'il est, & faire une fin où l'Auteur a „ trouvé la sienne. Il paroissoit âgé de 70. „ ans . . . Il avoit la reputation d'un homme fort savant, tant en Droit que dans les „ belles lettres, & écrivoit fort facilement sur „ telle matiere qu'il vouloit. „ J'aprens par une lettre (*c*) de Mr. Sarrau qu'après vingt-sept ans de silence, Heraldus ayant épluché ses papiers à l'instance de ses amis, alloit publier le livre de *autoritate verum judicatarum*. Ce qu'il avoit preparé contre Saumaise fut imprimé l'an 1650. C'est un *in folio* qui a pour titre *Quæstiones quotidianæ, & Observationes ad jus Atticum ac Romanum*. Il y a deux livres dans le Catalogue d'Oxford attribuez à *Hier. Herbatius*, qui assurement furent detachez de leur place par les Imprimeurs. Ils devoient être un peu plus haut sous Desid. Heraldus. En voici le titre, *De verum judicatarum autoritate Libri II.* à Paris 1640. *Observationum & emendationum liber unus, ibid.*

(*b*) *Patin. lettre 29. pag. 121. du 1. tome datée du 3. Novembre 1649.*

(*c*) *Elle fut écrite l'an 1639. Voyez Sarravii Epist. pag. 16.*

(*A*) *Il y a eu plusieurs Heros de ce nom.*] Ciceron en compte six. (*d*) *Quamquam quem potissimum Herculem colamus scire sane velim, plures enim tradunt. nobis ii qui interiores scrutantur & reconditas literas: antiquissimum Jove natum, sed item Jove antiquissimo; nam Joves quoque plures in prisci Græcorum literis invenimus. Ex eo igitur & Lysitho est is Hercules, quem concaviſſe cum Apolline de tripode accepimus. Alter tradit ur Nilo natus Ægyptius, quem aiunt Phrygias literas conscripsisse. Tertius est ex Idæis Dactylis, cui inferias afferunt. Quartus Jovis est, & Asteria Latona sororis, quem Tyrii maximè colunt, cujus Carthaginem filiam ferunt. Quintus in India, qui Belus dicitur. Sextus hic ex Alcumena, quem Jupiter genuit, sed tertius Jupiter: quoniam, ut jam docebo, plures Joves etiam accepimus.* Selon cela l'Hercule d'Egypte ne seroit que le troisiéme, mais les Egyptiens (*e*) lui donnoient le premier rang. Diodore de Sicile (*f*) qui ne parle que de trois Hercules, donne à l'Egyptien le droit d'aîneſſe, & il avouë que la conformité de nom & d'inclinations a été cause qu'on a donné à celui de Thebes, qui étoit le plus jeune de tous, ce que les autres avoient fait. On dit que Varron a compté jusqu'à [redacted] Hercules.

(*d*) *Cicero de nat. Deorum lib. 3. pag. m. 623.*

(*e*) *Inde proximum amnis (Nili) os dicatum Herculi quem indigenæ apud se antiquissimum perhibent, quique qui postea pari virtute fuerint ita cognomentum ejus adsciverint. Tacit. Annal. l. 2. c. 60.*

(*f*) *Lib. 3. sub finem.*

(*g*) *Athenæus lib. 13. p. 556.*

(*B*) *Et dans ceux de Venus.*] Quelques-uns (*g*) disent qu'en sept jours il depucela les 50. filles de Thestius; d'autres (*h*) veulent qu'il n'y ait mis qu'une nuit, & ajoûtent qu'il les engrossa toutes d'un garçon, & qu'il y en eut même deux, l'aînée, & la plus jeune, qui lui donnerent deux garçons chacune. Selon quelques-uns (*i*) la plus jeune ne voulut jamais consentir à la perte de sa virginité. Pour l'en punir il la condamna à la garder toute sa vie, & voulut qu'elle lui servît de Prêtresse. Voilà pourquoi le temple d'Hercule à Thespius fut desservi par une Prêtresse qui devoit demeurer fille jusques à sa mort (*k*). Pausanias ne sauroit se persuader qu'Hercule ait conçu une si furieuse colere contre la fille de son ami (*l*): il regardoit donc comme un suplice bien dur la peine à quoi on disoit qu'Her-

(*h*) *Ὁ δὲ τῶν ἑπτὰ ἡμερῶν τὰς πάσας ἐν μιᾷ νυκτὶ συμμιγεὶς ἐποίησε.*

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *Ἐκπλήττομαι δὲ καὶ τοῦτο, ὅτι τὴν παῖδα ἐπὶ τῇ παρθενίᾳ ἀζημίωσε. Ego vero adduci nunquam possim ut credam Herculem in amici hominis filiam ira tam acri incitari potuisse. Ibid.*

de Venus. C'étoit auſſi un grand (C) mangeur. J'en raporterai des circonſtances fort ſingulieres; comme auſſi de la qualité de grand (D) buveur, où il n'excelloit pas moins. Il fit voir ſa voracité dans une rencontre qui donna lieu qu'Hercule l'avoit condamnée. Ce qu'il dit de l'amitié de Theſtius pour Hercule, s'accorde fort bien avec ce qu'on lit dans Diodore de Sicile (a), que Theſpius (b) ſouhaitant que ſes filles lui donnaſſent une poſterité dont Hercule fût le pere, le pria d'un grand feſtin, & le regala magnifiquement, après quoi il lui envoya ſes 50. filles l'une après l'autre. Vigenere a dit aſſez agreablement, que ce (c) *fut le plus fort combat & affaire où* Hercule *ſe trouva onques en jour de ſa vie.* Les anciens n'ont pourtant point mis cela dans le catalogue de ſes travaux. On a remarqué qu'à cauſe qu'il faiſoit la guerre tantôt en un païs, tantôt en un autre, & qu'il aimoit fort le ſexe, il avoit diſperſé des femmes en pluſieurs Provinces du monde, afin d'en trouver par tout qui fuſſent à ſa diſpoſition. Lactance n'a pas eu tort de ſe moquer des Payens, qui avoient mis au nombre des Dieux un homme qui avoit laiſſé des marques de ſon impudicité par toute la terre (d). *Hercules. . . . nonne orbem terra quem peragraſſe ac purgaſſe narratur, ſtupris, libidinibus, adulteriis inquinavit? nec mirum, cum eſſet adulterio genitus Alcmenæ. Quid tandem potuit in eo eſſe divini, qui ſuis ipſe vitiis mancipatus & mater, & fœminas, contra omnes leges infamia, dedecore, flagitio afficit?* Arnobe s'eſt moqué fort plaiſamment des Payens, ſur ce qu'il avoit fallu neuf nuits à Jupiter pour faire un enfant, & qu'il n'en avoit fallu qu'une à Hercule pour engroſſer 50. filles. (e) *Quis illum* (Jovem) *in Alcmena novem noctibus fecit pervigilaſſe continuis? non vos? . . . Et ſane adjungitis beneficia non parva: fiquidem vobis Deus Hercules natus eſt, qui in rebus hujuſmodi patris ſui tranſiret exuperaretque virtutes. Ille noctibus vix novem unam potuit prolem extundere, concinnare, compingere: at Hercules ſanctus Deus natas quinquaginta de Theſtio nocte una perdocuit & nomen virginitatis exponere, & genitricum pondera ſuſtinere.*

(a) *Lib. 4. c. 29.*

(b) *Le Petit de ces 50. filles eſt nommé Theſtius par les uns, & Theſpius par les autres.*

(c) *Sur Philoſtrate tom. 1. pag. 98. edit. in 4.*

(d) *Lactant. lib. 1. c. 9.*

(e) *Arnobius lib. 4. pag. 145.*

(f) *Pauſanias lib. 5. p. 151.*

(C) *Un grand mangeur.*] Il ſe piquoit de manger plus que les autres, & il fut extrêmement fiché de trouver un homme qui l'égalât en cela. Il (f) diſputa le prix de voracité avec un certain Lepreus, & ne le remporta pas; ils immolerent chacun un bœuf, & ſi Hercule mangea tout le ſien dans un ſeul repas, ſon antagoniſte ne fut pas moins prompt ni moins vigoureux ſur ſa victime. Lepreus auroit dû s'en tenir-là, mais il eut l'audace de provoquer Hercule à une autre ſorte de combat, à un vrai duël où il fut tué. Je parlerai plus amplement de cette diſpute à la fin de cette remarque. Autre hiſtoire. Hercule (g) voyageant avec ſa femme, & avec le petit Hyllus ſon fils, & voyant que le petit garçon avoit grand' faim, s'adreſſa à un laboureur pour lui demander quelques vivres; & parce qu'il n'obtint rien, il detacha l'un des bœufs de la charruë, il l'immola aux Dieux, & il le mangea. Cette faim canine l'accompagna juſques dans le Ciel; de là vint que Callimaque exhorta Diane à prendre non pas des lievres, mais des ſangliers & des taureaux; parce qu'Hercule n'avoit point perdu entre les Dieux la qualité de grand mangeur qu'il avoit euë parmi les hommes (h). Athenée cite des vers d'Epicharme qui expriment admirablement la voracité de ce Heros.

(g) Voyez *Natalis Comes Mythol. lib. 7. pag. m. 693. 694. Apollodore lib. 2. pag. 145. n'en dit pas tant, & n'a pas les mêmes circonſtances; mais il convient qu'Hercule mangea le bœuf. Le Scholiaſte d'Apollonius* in lib. 1. v. 1212. *dit ce que Natalis Comes.*

Πρῶτον μὲν αὖε ἔφθον᾽ ἴδης κε, Χοιρίδιον, βδέλυμα μὲν ὁ φάγρος ἐνδοῦ᾽, ἀφυκὸς δ᾽ ἀ γνάθος ὄφ᾽, Ψαφὲς δ᾽ ὁ γόμφιος᾽, τίτραγρ᾽ ὁ κυπτόδων, λίζει ἢ ἔρεται, κινεῖ δ᾽ ἅπαν, ἢ τετραπόδων κάλλ᾽ ἐχίλον.

Primùm quidem, cum comedentem ſi videras perfectè:
Fremunt intus fauces: ſtrepunt buccæ:
Molares dentes ſonant: caninus ſtridet:
Sibilat naribus: aurem utramque movet (i).

Il cite quelques autres Poëtes pour prouver ſa theſe, qui eſt qu'Hercule a été un très-grand mangeur, ὅτι τὸν καὶ ὁ Ἡρακλῆς ἀδδηφάγος, & il n'oublie point la concurrence de Lepreus. Voici tout ce qu'il en dit.

Lepreus defia Hercule à un combat de gloutonie, & fut vaincu. (k) Εἰσάγεται δὲ ὁ Ἡρακλῆς καὶ Λεπρεὺς περὶ πολυφαγίας ἐρίζων ἐκείνῳ περικαλλιπαίων, καὶ νενικηκώς. *Inducitur Hercules de voracitate cum Lepreo certans qui eum provocaverat, in qua contentione Hercules victor exſtit.* Zenodote raconte qu'Hercule avoit mis aux ſers Leprée petit fils de Neptune, après avoir nettoyé les étables d'Augias; il le mit en liberté après qu'il eut fini ſes travaux, & alors il eut avec lui trois diſputes. Ils jouërent au Palet, & à qui pomperoit mieux de l'eau, & à qui mangeroit plûtôt un bœuf. Hercule remporta par tout la victoire. Enfin Lepreus étant ſou provoqua Hercule tout de nouveau, & en fut tué. D'autres (l) diſent qu'ils ne diſputerent pas à qui mangeroit le plus, mais à qui boiroit le plus, & qu'Hercule ſurpaſſa Leprée. D'autres (m) prétendent qu'ils diſputerent & à qui mangeroit plûtôt un taureau, & à qui boiroit davantage. Je raporterai quelques autres faits dans la remarque H.

(h) Οὐ γὰρ ἴσχ φροντὶς πᾶς νοῦς ἐγίγν ἑαυτοῦ Διόνυσ᾽ ἀδεφαγίας, ἴστ᾽ ἐς πάχη νοῦς ἐκίνη Τῷ παχυσάρκῳ συνίστορι Θησέϊ μοιπτι.

Non hic in Phrygia ſub querca membra levatus
Atque Deus fa-
ctus, ſit
edax mi-
nus: alvus
at illi
Eſt eadem,
taurum
quæ quon-
dam Thio-
damantis
Edit pla-
nitiem
cum lati
ſcinderet
agri. *Callimachus in hymno Dianæ.*

(i) *Athen. lib. 10. init.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Mattis in Hercule laudationes, Caucalus Rhetor Chius, frater Theopompi hiſtoriographi in Herculis laudationem apud Athen. ib.*

(m) *Ælian. var. hiſtor. lib. 1. c. 24.*

(D) *Grand buveur.*] Pour s'en convaincre il ſuffit de conſiderer la grandeur énorme de ſon gobelet. Il falloit deux hommes pour le porter, mais quant à lui il n'avoit beſoin que d'une main, pour s'en ſervir quand il le vuidoit.

(n) *Statius, Theb. lib. 6. v. 331.*

(n) *Huic pretium palmæ geminî craterа ferebant*
Herculeum juvenes. Illum Tirynthius olim
Fortè unâ ſolâ, ſpumantemque ore ſupino
Evertere ſuo monſtris victor, ſeu marte ſolebat.

(o) Nondum Herculis Cypho epoto repente velut telo confixus ingemuit. & *Ovidius lib. 10. c. 4. v. 18. edit. Freinshem.* Voyez auſſi Plutarque *in Alexandro ſub finem.*

Il paroît par l'hiſtoire d'Alexandre que dans les feſtins où l'on buvoit extraordinairement, on faiſoit vuider à la ronde une grande coupe qui s'appelloit la coupe d'Hercule. On la reſervoit pour la fin, comme on le peut inferer de ce qu'Alexandre ne l'avoit pas (o) buë encore quand il tomba malade à table, pendant un feſtin où il avoit déjà bu beaucoup. D'autres diſent qu'il l'avoit buë, & que

lieu à une ceremonie fort ſinguliere, c'eſt qu'on lui diſoit des injures (*E*) pendant les ſacrifices que les Lindiens lui offroient. Quelques-uns en conſiderant ſon inclination au vin & aux femmes, ont nié qu'il eût (*F*) fait les beaux exploits qu'on lui attribuë. On a dit une choſe fort particuliere touchant l'avidité avec

(*a*) *Seneca epiſt.* 83.

que ce fut ſon coup mortel. *Alexandrum. . . . intemperantia bibendi atque ille Herculeanus & fatalis ſcyphus condidit* (*a*).

(*b*) *Lib. 17. c. 117.*

Diodore de Sicile (*b*) conte qu'Alexandre ayant déjà bu beaucoup, vuida pour la fin la coupe d'Hercule, & tomba tout auſſi-tôt en defaillance. Pour concilier ces variations, je croi qu'il faut ſuppoſer que ce Prince fut frapé en buvant ce coup, & avant que d'achever de le boire. Cet Hiſtorien obſerve que cette coupe d'Hercule étoit fort grande. Mais que peut-on alleguer là-deſſus de plus deciſif que ces paroles de Macrobe.

(*c*) *Scyphus Herculis poculum eſt, ita ut Liberi patris cantharus : Herculem vero fictores veteres non ſine cauſa cum poculo fecerunt & nonnunquam cæſabundum & ebrium, non ſolum quod ſit heros bibax fuiſſe perhibetur, ſed etiam quod antiqua hiſtoria eſt Herculem poculo tanquam navigio ventis immenſa maria tranſiſſe. Sed de utraque re pauca ex Græcis antiquitatibus dicam, & multibilium Heroa iſtum fuiſſe, ut taceam que vulgo nota ſunt, illud non obſcurum argumentum eſt, quod Ephippus in Bufride inducit Herculem ſic loquentem &c.* Athenée ſemble nous marquer la capacité de cette coupe, car il dit (*d*) que celle qui fit mourir Alexandre tenoit deux *congies*. Le Poëte Stefichore nous peut aprendre une inſigne particularité. Il dit que Pholus porta une ſanté à Hercule dans un vaſe (*e*) qui tenoit vingt-quatre ſetiers. Il le vuida tout le premier, & fut imité par Hercule tout auſſi-tôt.

(*c*) *Scyphus Herculis poculum eſt, ita ut Liberi patris cantharus : Herculem vero fictores veteres non ſine cauſa cum poculo fecerunt & nonnunquam cæſabundum & ebrium, non ſolum quod ſit heros bibax fuiſſe perhibetur, ſed etiam quod antiqua hiſtoria eſt Herculem poculo tanquam navigio ventis immenſa maria tranſiſſe. Sed de utraque re pauca ex Græcis antiquitatibus dicam, & multibilium Heroa iſtum fuiſſe, ut taceam que vulgo nota ſunt, illud non obſcurum argumentum eſt, quod Ephippus in Bufride inducit Herculem ſic loquentem &c.* Athenée ſemble nous marquer la capacité de cette coupe, car il dit (*d*) que celle qui fit mourir Alexandre tenoit deux *congies*. Le Poëte Stefichore nous peut aprendre une inſigne particularité. Il dit que Pholus porta une ſanté à Hercule dans un vaſe (*e*) qui tenoit vingt-quatre ſetiers. Il le vuida tout le premier, & fut imité par Hercule tout auſſi-tôt.

(*f*) Σκυφίον δὲ λαβὼν δίπηχυ ἅμματον ὡς τριλιτρον
Πῖεν ἐπιχρήμπτων· τὸ δὲ οἱ παρίθηκε φίλων ἥρωσσας.

Hercules (de eo enim loquitur) *accepium in manus ſcyphum plenum, trium lagenarum capacem, eti admovens obbibit, quem Pholus ipſi infuderat.* Athenée explique d'une maniere fort vraiſemblable, pourquoi les Poëtes ont feint qu'Hercule paſſa la mer ſur une coupe. Cette fiction dit-il, (*g*) eſt aparemment fondée ſur ce que ce Heros ſe plaiſoit à boire dans de grans verres, car il étoit du nombre des meilleurs buveurs.

(*b*) Οὗτος δὲ εἰς ἦν ὁ ἡμμαλλὲ τῶν πλείστων πινόντων προτετιμένος. *Bibacem inter alios Herculem fuiſſe antea nos memoravimus.*

(*e*) *Macrob. Saturnal. lib. 5. c. 21.* Voyez *Demoſthenes in Roſinum lib. 5. c. 30. p. m. 856.*

(*d*) *Lib. 10. c. 9. pag. 434.*

(*e*) Centaurorum & Lapitharum convivium deſcribens (*Steſichorus*) ait Pholum (quem propterea boopitem Alcidæ nuncupat Lucanus) impleviſſe Herculi craterem tium lagenarum capacem, quem prior ipſe obbibiſſet: amplum autem fuiſſe oportuit, qui urnam, hoc eſt, quatuor & viginti ſextarios caperet. *Hadrianus Junius Animadverſ. lib. 4. cap. 5.*

(*f*) Apud *Hadrian. Junium ibid.*

(*g*) Διὰ τοῦτο μεγάλους ἴσχυρὸς ποτηρίοις ὁ ἥρως, ἅτε τὸ μέγα καὶ πολύοινος ὢν ποτικώτατος.

(*E*) *On lui diſoit des injures pendant les ſacrifices.*] J'ai raporté ci-deſſus qu'Hercule mangea un bœuf qu'il avoit ôté à un païſan; mais j'ajoûte ici que pendant qu'il le mangeoit, le païſan vomit mille injures contre lui, ce qui ne ſervit que de divertiſſement à Hercule : de ſorte que quand on lui eut dreſſé un autel, il voulut que ce villageois fût ſon Prêtre, & il lui commanda de renouveller les mêmes maledictions toutes les fois qu'on lui offriroit des ſacrifices, car, diſoit-il, je n'ai jamais mangé avec un plus grand appetit. Lactance nous va raconter cela amplement, (*i*) *Apud Lindum quod eſt oppidum Rhodi, Herculis ſacra ſunt, quorum à cæteris longe diverſus eſt ritus. Si quidem non εὐφημίᾳ, ut Graci appellant, ſed maledictis, & execrationecelebrantur, eaque pro violatis habent, ſi quando inter ſolemnes ritus vel imprudenti alicui excidérit bonum verbum. Cujus rei hæc ratio teſtatur, ſi tamen ulla eſſe ratio in rebus vaniſſimis poteſt. Hercules, cum eo delatus eſſet, ſamemque pateretur, aratorem quendam aſpexit operantem, ab eoque petere cepit, ut ſibi unum bovem venderet. Ille negavit fieri poſſe, quia ſpes ſua omnis colenda terra duobus illis jumentis contineretur. Hercules ſolita violentia uſus, quia unum accipere non potuit, utrumque ſuſtulit. At ille infelix, cum boves ſuos mactari videret, injuriam ſuam maledictis ultus eſt, quod homini eleganti & urbano gratiſſimum fuit. Nam dum comitibus ſuis epulas apparat, dumque alienos boves devorat, illum ſibi amariſſimè convicientem, cum riſu, & cachinnis audiebat. Sed poſtquam Hercules divinos honores ob admirationem virtutis deferri placuit, & civibus ei ara poſita eſt, quam de facto βούζυγον, id eſt bovis jugum nominavit; ad quam duo junčti boves immolarentur, ſicut illi, quos abſumpſerat arator, eumque ipſum ſibi conſtituit Sacerdotem, ut præcepit, ut iiſdem maledictis ſemper in celebrandis ſacrificiis uteretur; quòd negaret, ſe unquam epulatum eſſe jucundius.*

(*i*) *Lactant. lib. 2. cap. 21. pag. m. 170.* Voyez auſſi *Comon dans la Bibliotheque de Photius pag. 429.*

(*F*) *Ont nié qu'il eût fait les beaux exploits.*] Megaclide dans Athenée cenſure les Poëtes poſterieurs à Homere & à Heſiode, de ce qu'ils ont dit qu'Hercule avoit commandé des armées, & pris des villes, puis qu'il eſt conſtant que (*k*) c'étoit un homme qui mena une vie très-voluptueuſe, ayant pluſieurs femmes legitimes, & faiſant des enfans à la derobée à un très-grand nombre de filles; adonné d'ailleurs à la bonne chere, de ſorte qu'à ſon exemple ceux qui faiſoient les libations ne laiſſoient rien dans le verre ; ils buvoient tout. On aportoit (*l*) d'autres preuves de ſa molleſſe, & on pretendoit que Stefichore étoit le premier qui l'avoit armé d'un maſſuë, d'un arc, & d'une peau de lion. On voit dans Eraſme une choſe qui combat extremement cette molleſſe d'Hercule. C'eſt dans l'explication du proverbe (*m*) *gardez vous de l'homme aux ſeſſes noires.* Eraſme raporte qu'une mere donna cet avis à ſes deux garçons qui étoient des garnemens. Ils voulurent attaquer Hercule dormant ſous un arbre, mais il ſe reveilla, & les attacha à ſa maſſuë (*n*), & les mit ſur ſes épaules la tete en bas. Cette poſture leur fit decouvrir qu'Hercule étoit fort velu à ſon derriere, & que les poils y étoient fort noirs & épais, & cela les fit ſouvenir de l'avertiſſement de leur mere, & les fit éclater de rire. Hercule ayant ſu de quoi il s'rioient leur donna la liberté. Les paroles d'Eraſme qui j'ai à citer ſont celles-ci, (*n*) *Melampygus Græcis ſignificat eum qui nigro ſit podice: quo quidem cognomine notatus eſt Hercules quòd*

(*k*) Ὅτι μετὰ τὰς πολλὰς τῶν γυναικῶν μίξεις ἐν πολλαῖς ἀδόξοις παιδοποιησάμενος.

Cùm maxime voluptuariam inter homines vitam egerit, plurimarum uxorum maritus, & puellis quam multis compreſſis, è quibus liberos. *Athen. lib. 12. cap. 1. pag. 512.*

(*l*) *Id. ib.*

(*m*) Μὴ τὴν μελανόπυγον πιστεύσῃς.

Ne in melampygum inciſas. *C'eſt le proverbe 43. de la 1. centurie de la 3. chiliade d'Eraſme.*

(*n*) Voyez *Morери, au mot Alcmenon.*

[Σκυμφεῖδε.] πλὴν αὐτὸν ἐ πυτιφὴν ἐμοθολόγουσι. Poculis fortaſſe quia heros ampliis gaudebat, per jocum ſcriptores, ac poëtæ, eum in poculo navigaſſe fabulati ſunt. *Athenæus lib. 11. p. 469.*

(*b*) *Id. ibid.*

avec laquelle il mangeoit; car on pretend qu'il faiſoit mouvoir ſes oreilles *. Ce phenomene (*G*) eſt des plus rares. Je croi qu'on ſe trompe quand on debite, qu'il voulut avoir cette attitude (*H*) dans l'un de ſes plus fameux portraits. Il n'eſt pas

* *Voyez la remarque C.*

RECUEILS touchant les hommes qui ont remué leurs oreilles.

(*a*) *Dans le volume de l'année 1685.*

(*b*) *Nouvel. de la Republ. des lettres, mois de Septemb. 1686. pag. 1021.*

(*c*) *Les paroles de St. Auguſtin que je rapporte ci-deſſous louent le même quant à quelques points qu'il voit en cela. Ainſi le P. Hardouin in Plin. l. 11. p. 543. ne devoit pas dire* quæ vidit Auguſtinus.

(*d*) *Coſtaus-bonus, in Athen. lib. 10. c. 1. pag. 702.*

(*e*) *Ceci eſt tiré d'Ariſtote* ἐν τοῖς περὶ ζώων ἱστορίαις, *dit-il*, lib. 1. hiſt. animal. c. 9. *Pline pareillement*, Aures homini tantum immobiles. *Lib. 11. c. 37.*

quod eam corporis partem, non Lydorum more vulſam, neque candidam (quemadmodum effœminati ſolent) ſed nigris pilis hirſutam ac ſylveſtem haberet. Num Græci quemadmodum molles & imbelles, fractoſque deliciis, σκυταλογύους & λευκοσκύους appellant: itidem à diverſo ſortes ac ſtrenuos, μεκμαιτύγους vocare conſueverunt; ut author eſt Lycophronis interpres.

(*G*) *Ce phenomene eſt des plus rares.*] Le Journal des Curieux de la Nature (*a*) parle d'une fille qui remuoit ſes oreilles. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres en donnant un Extrait de ce Journal, obſerva (*b*) qu'il n'y avoit point lieu de douter de cette ſingularité, „ après ce que Mr. l'Abbé de Marolles atteſte du Philoſophe Craſſot dans la „ page 32. de ſes Memoires. *Il avoit beaucoup de raport, dit-il, à ces portraits des Philoſophes Cyniques qui ſe trouvent dans le cabinet des curieux, étant mal propre comme eux avec une barbe longue & touffuë, & les cheveux mal peignez. Il avoit une choſe bien particuliere, & que je n'ai jamais vuë qu'en lui ſeul, qui étoit de plier & de redreſſer ſes oreilles quand il vouloit ſans y toucher.* Pierre Meſſie rapporte dans le chap. 24. de ſa 1. partie que (*c*) S. Auguſtin a veu un homme qui non ſeulement remuoit ſes oreilles comme il vouloit, mais auſſi ſes cheveux, ſans faire aucun mouvement ni des mains ni de la tête. „ Qu'il me ſoit permis de joindre à cela quelques recueils qui s'y raportent. Je commence par un aſſez long paſſage de Caſaubon (*d*). *Illud planè communi hominum naturæ contrarium eſt: quibus* [*ſolis* (*e*) *ex omnibus animantibus; niſi forte ſimiæ excipias*] *dedit aureis* ἀ πολωποίκιλ@- τῇ ΘΕΟΤ *ωρῷαι moveri ſuapte ſponte neſcias.* [*Num quod ſcribit Martialis, Cinna cuidam natum filium auribus longis Quæ ſic moventur, ut ſolent aſellorum: poetica fine dubio licentia eſt, non rei veritas.*] *Narrat tamen Euſtathius ſacerdotem ſuiſſe quendam auteis motitantem. Accipimus etiam à viris fide dignis, viſas manifeſto aures movere vivo cuidam eruditiſſimo (ſ), cum per Allobrogum fines tranſiens, vivicomburii periculum ſibi à magiſtratu imminere intellexiſſet: quòd diceretur nefandis criminis reus Toloſa in Italiam fugere.* Puis que Caſaubon ne doute pas de ce que raporte Euſtathius, ni de ce qu'on lui avoit dit touchant l'habile homme qui s'étoit ſauvé de Toulouſe, pourquoi doute-t-il de ce qui regarde l'enfant de Cinna dans une épigramme (*g*) de Martial? Il en auroit moins douté s'il eût pris garde non ſeulement à ce que raporte (*h*) St. Auguſtin, mais auſſi à ce qu'atteſte Veſalius. Ce grand Anatomiſte aſſûre (*i*) qu'il a vu à Padoüe deux hommes dont les oreilles ſe mouvoient. Il explique ailleurs la cauſe de cet effet. *Interdum*, dit-il (*k*), *quibuſdam tatis fibris carnalis membrana quam ca-*

moſam vocamus ſupra aures augetur, & modice auri proximam cutem, & ipſam quoque aurem motu agit arbitrario. Du Laurent (*l*) aſſûre qu'il a vu quelques perſonnes qui faiſoient mouvoir leurs oreilles. Valvard (*m*) a vu la même choſe dans un Eſpagnol qui étoit à Rome. Procope compare Juſtinien (*n*) „ à un âne „ non ſeulement à cauſe de la peſanteur d'eſprit & beſtiſe, mais encore eu égard à ſes „ oreilles mobiles qu'ile firent nommer en plein „ theatre γαϊδανε, c'eſt-à-dire mot pour mot „ Maître Baudet, par ceux de la faction Verte du Proſine dont il étoit ennemi. „

(*H*) *Qu'il voulut avoir cette attitude dans l'un de ſes plus fameux portraits.*] Coſtar debite cela dans ſes Entretiens, Donnons la ſuite de ce qu'on y trouve touchant Hercule. „ Dans „ (*o*) l'*Anthologie* un païſan ſe loüe fort de la „ moderation de Mercure qui ſe contente de „ lait & de fruits, & ſe plaint d'Hercule, „ qui veut qu'on luy ſacrifie force bœufs & „ force moutons. Et ſur ce qu'on luy répond: „ *Mais ce Dieu conſerve ſi bien vos troupeaux.* Et „ *qu'importe*, replique-t-il, *que mes troupeaux „ ſoient mangez par les loups, ou par celuy qui les „ garde?* „

- - - - Τί τὸ πλέον εἰ τὸ Φυλακτὸν
Ὄλλυται ὑπὸ λύκων ἢ ὑπὸ τῦ Φυλακτοῦ.

Voici ce que Voiture repond à Coſtar. *Il eſt vrai qu'Hercule mangeoit volontiers des moutons & en grande quantité. Les Argonautes en allant à Colchos le laiſſerent dans une île. On en rend pluſieurs raiſons toutes aſſez belles; les uns diſent que c'eſt qu'il trompoit toutes les rames en tournant, les autres qu'il peſoit trop; quelques-uns que les Argonautes eurent peur qu'il remportât ſeul toute la gloire, & d'autres que ce fut parce qu'il mangeoit trop. Il me ſouvient d'avoir lu dans un Poëte Grec (c'eſt-à-dire Grec & Latin) qu'il remuoit les oreilles en mangeant* (*p*) &c. *Coſtar* (*q*) repondant à ſon ami lui dit qu'Hercule *mangeoit comme un Diable, & que ſelon Athenée. . . . il lui faloit un bœuf à chaque repas.* Il lui cite Philoſtrate *en ſon tableau de* Theodamas (*r*), & Lactance *au chapitre* (*ſ*) *21. de l'Inſtitution Chreſienne.* C'eſt pour lui apprendre la ceremonie des malédictions que les Lindiens employoient en ſacrifiant à Hercule. Il lui dit *quen ce cas la Hercule-là n'eût de l'humeur de la fortune que l'on n'honore jamais tant que lors qu'on l'injurie, & qu'on l'accuſe de tous les changemens & de tous les deſordres qui arrivent dans le monde*, cum convitiis colitur, *c'eſt un mot de Pline.* Il ajoûte que „ ce *mange bœuf*, (c'eſt „ ainſi qu'il fut ſurnommé, βυφάγος & βοῶν) eſtoit en telle reputation de voracité, „ que les Anciens luy conſacrerent un oiſeau „ qu'ils appelloient *gourmand*; c'eſt celuy que „ nous nommons *la Foulque*, les Latins *Gavia* ou *Furica*, & les Grecs λάρος. „ *On pouvoit dire*

(*l*) *Laurent. lib. 11. Hiſtor. Anat. cap. 12. apud eumd. ib.* J'ai verifié ce paſſage.

(*m*) *Valvardus lib. 2. anatomes corporis humani cap. 2. apud eumdem ibid.*

(*n*) *La Motbe le Voyer tom. 3. pag. 134. citant la page 36. des Anecdotes de Procope.*

(*o*) *Entretiens de Voiture & de Coſtar pag. 32.*

(*p*) *Ibid. pag. 38.*

(*q*) *Ibid. pag. 55.*

(*r*) *On y trouve ces paroles ſelon la verſion de Vigenere. Vous avez peut-être rencontré Coſſine de Coronus il mangea ſi bien un bœuf tout entier, qu'il ne penſa pas les os, ſe remit en debattir dentelliere de toile.*

(*ſ*) *Il faut lire ici le 2. livre.*

(*f*) *Il y a quelque apparence qu'il s'agit ici d'Antoine Muret.* (*g*) *C'eſt la* 39. *du 6. livre.* (*h*) Sunt qui & aures moveant vel ſingulas vel ambas ſimul. *Auguſt. de civit. Dei lib. 14. c. 24.* (*i*) *De humani corporis fabrica lib. 2. cap. 13. apud Coquæum not. in Auguſt. de civit. Dei lib. 14. c. 24.* (*k*) *Ibid. cap. 17. apud eumdem Coquæum ibid.*

K

D'ailleurs cet Ouvrage de Lactance ne s'apelle pas Inſtitution Chretienne, *mais* divinæ inſtitutiones. *Vigenere a trompé Coſtar.*

pas vrai que ſa (*I*) maſſuë fût à Rome dans une Chapelle, & qu'elle en éloignât

(*a*) *Martial. lib. 12. epigr. 41.*

dire de lui, continuë-t-il, *ce que Martial dit de* Tucca, (*a*) qu'il ne ſe contentoit pas d'eſtre gourmand, & qu'il vouloit qu'on le ſceuſt & qu'on en parlaſt.

Non eſt Tucca ſatis, quòd es guloſus,
Et dici cupis, & cupis videri.

En effet, il apparut une fois au Peintre Parrhaſius un meſme eſtat où il eſtoit, quand les oreilles luy alloient, *& voulut eſtre peint en cette meſme poſture où Theodamas l'avoit vu.* Il cite touchant cette apparition le 12. livre d'Athenée, & il obſerve que dans Pline *lib. 35. cap. 10.* un peintre d'Athenes nommé Demon, ſe vante d'avoir fait ce tableau. On ne peut nier qu'Athenée ne raporte que Parrhaſius ſe vantoit d'avoir peint Hercule dans la ville de Linde tout tel qu'il l'avoit vu en ſonge : il s'en vantoit ſi hautement, qu'il mit cela dans (*b*) l'inſcription du tableau, mais il ne s'enſuit pas de là qu'il ait donné à Hercule cette mobilité d'oreilles dont parle Coſtar. C'eſt une étrange hardieſſe que d'aſſûrer 1. que l'on trouve dans Athenée qu'Hercule parut à Parrhaſius *au meme état où il étoit quand les oreilles lui alloient.* 2. Que Theodamas avoit vu Hercule *en cette même poſture*. mais ces deux fautes ſont legeres en comparaiſon de la bevuë que je m'en vais obſerver. Voici les paroles de Pline. *Pinxit Demon Athenienſium, argumento quoque ingenioſo. Volebat namque varium, iracundum, injuſtum, inconſtantem; eundem exorabilem, clementem, miſericordem, excelſum, glorioſum, humilem, ferocem fugacemque, & omnia pariter oſtendere. Idem pinxit Theſea. . . . & in una tabula quæ eſt Rhodi, Meleagrum, Herculem, Perſea* (*c*). Pline fait là le denombrement des Ouvrages de Parrhaſius; le terme *Demon* ſignifie le peuple d'Athenes, dont Parrhaſius avoit ingenieuſement repreſenté les paſſions contraires. Voici Coſtar qui metamorphoſe en Peintre ce tableau de Parrhaſius, & qui pretend que ce Peintre chimerique s'attribuoit le tableau d'Hercule où ce Heros mouvoit ſes oreilles. Nouvelle bevuë, car en ſupoſant que Demon étoit un Peintre, on ne lui pourroit attribuer que le tableau qui étoit à Rhodes, le tableau, dis-je, où Meleagre, Hercule, & Perſée avoient été peints, & que Pline diſtingue manifeſtement de l'Hercule qui étoit à Linde, fait ſelon les ſonges du Peintre, (*d*) *& Herculem qui eſt Lindi talem à ſe pictum, qualem ſæpe in quieto vidiſſet.* Que ſi on vouloit attribuer au prétendu Demon l'Hercule de Linde, il faudroit lui attribuer auſſi preſque tout ce que Parrhaſius avoit peint.

(*b*) Ὅτι ἐν ἐπιγράμματι φασὶ τὸν Ἡρακλέα τοιοῦτον ἑωρακέναι, οἷον ἐποίησεν. Athen. lib. 12. p. 544.

(*c*) Plinius lib. 35. cap. 10. p. m. 202.

(*d*) Id. ib. p. 204.

(*I*) *Que ſa maſſuë fût à Rome dans une Chapelle.*] Un fameux Theologien Proteſtant a parlé ainſi. (*e*) *Vous orrez ſouvent en nos temples l'atheiſme & l'erreur combattus & debellez: ces peſtes en ſont chaſſées par l'odeur de la parole de Dieu qui s'y annonce en pureté, comme jadis à Rome la maſſuë de Hercule éloignoit les chiens & les mouches de la chapelle où elle étoit.* Il cite le 2. chapitre de Solin, où il n'eſt rien dit de cela, mais voici ce que l'on trouve au 1. chapitre. *Hoc ſacellum Herculi in boario foro eſt in quo argumenta & convivii & majeſtatis ipſius remanent. Nam divinitus illò neque canibus neque muſcis ingreſus eſt. Etenim cum victimarum ſacrificuli darent, Myiagrum deum dicitur imprecatus, clavam vero in aditu reliquiſſe, cujus oſtentum refugerent canes: id uſque nunc durat.* Il eſt viſible que Solin n'aſſûre pas que la maſſuë d'Hercule fût encore là, il dit ſeulement qu'Hercule l'avoit laiſſée à l'entrée du lieu où il donnoit aux Prêtres le repas du ſacrifice, & que l'odeur de cette maſſuë éloigna les chiens. Voilà ſon effet : quant aux mouches ce ne fut point la maſſuë qui les chaſſa, mais les prieres que fit Hercule au Dieu *Myiagrus*. Ce qu'on vit en cette rencontre, ſavoir que les mouches, & les chiens s'éloignerent de ce lieu-là, fut continué dans toute la ſuite des ſiecles : c'eſt ce que Solin debite, mais il n'étoit pas neceſſaire que la maſſuë fût conſervée dans la Chapelle, & Solin ne le dit pas. Si le Theologien Proteſtant avoit raporté un fait veritable, on pourroit mettre cette maſſuë au nombre des talismans, & la comparer à cette mouche qui eſt gravée, dit-on, ſur la porte de la boucherie de Tolede, & qui en empêche l'entrée aux mouches. A propos de tout ceci, je raporterai une choſe que j'ai lûë dans un (*f*) Ecrivain moderne ; c'eſt qu'à Miſitra les chiens n'entrent jamais ni dans les moſquées des Turcs, ni dans les Egliſes des Chretiens. Les Turcs expliquent cela par un miracle à leur égard, & par une raiſon naturelle à l'égard des Grecs. Ecoutons Mr. Guillet.

(*e*) Sam. Des-Marets, échantillon des maximes du Clergé Romain et Provinces Unies, pag. 59.

(*f*) Guillet, Lacedemone ancienne & nouvelle, p. 232. édit. de Hollande.

„Les Turcs parlent de la diſcretion de ces „chiens comme d'un miracle. Ces animaux „ſe gliſſent quelquefois dans les maiſons par„ticulieres, quand ils en trouvent les portes „ouvertes; mais les Moſquées ont beau n'ê„tre pas fermées, les chiens n'y entrent ja„mais. Les Turcs prennent occaſion de s'en „étonner, & apellent un reſpect miraculeux ce „qui n'eſt qu'une imitation des jeunes chiens, „qui de race ont toûjours vu les plus vieux „s'éloigner de l'entrée des Moſquées, ou ap„paremment les premiers Turcs les avoient bien „frottez, pour leur faire perdre l'habitude d'en „approcher. On ne voit point auſſi de chiens „dans les Egliſes des Grecs; mais les Turcs ne „le trouvent pas étrange, & en rendent une „raiſon que j'ai trouvée vraiſemblable. Je vous „ait dit cy-devant, que quand les Grecs Schiſ„matiques entrent dans leurs Egliſes, ils font „une reverence ſi profonde, qu'à force de ſe „pancher, ils mettent la main en terre. Les „Turcs diſent que les chiens leur voyant por„ter la main ſi bas, s'imaginent que c'eſt pour „ramaſſer des pierres, & les leur jetter à la tê„te, & que cette peur les chaſſe des Egli„ſes.„

CHIENS n'entrent pas dans les temples.

(*g*) Πρὸς τοῦτο τὸ ἀγχιβασιλεῖον τὸ χαλκοῦν θύουσι θυσίαν Ἡρακλείοις, ὅτι μοῦνοι τῶν ἐπιχωρίων ἀλέξου τὸν ἄνακτα. Pauſan. lib. 2. p. 74.

Revenant à la maſſuë d'Hercule, je dis qu'on en contoit un grand miracle, ſavoir (*g*) que qu'ayant été fichée en terre elle avoit pris des racines, & étoit devenuë un arbre. J'ajoûte que c'étoit les Trezeniens qui contoient cela. Ils avoient le ſimulacre de Mercure Polygius auquel Hercule avoit conſacré ſa maſſuë. Chacun ſait qu'elle étoit de bois d'olivier. Pauſanias dit qu'on montroit encore l'arbre dont elle

dignum videri poſſit, eam clavam radicibus aëris recentem ſuiſſe. Pauſanias lib. 2. p. 74.

gnât les chiens & les mouches. Il eſt encore moins vrai qu'il ait dreſſé (*K*) des colomnes au Cap qu'on apelle de *Finisterre*, & qu'il y ait mis un (*L*) miroir d'une vertu ſurprenante. Quelques-uns diſent qu'il ne vêcut que 50. ans, & qu'il ſe brûla à cet âge, parce qu'il n'avoit plus la force (*M*) de bander ſon arc. Il fut le dernier (*N*) enfant que Jupiter fit à des mortelles. On dit qu'il avoit été trois (*O*) jours dans le ventre d'une baleine, & qu'il en ſortit ſain & ſauf,

elle avoit été priſe. Hercule l'avoit trouvé proche du marais de Saronis (*a*). Voilà un article pour celui qui entreprendra la compilation des paralleles hiſtoriques, par raport à certains contes des Payens & des Chretiens, car nous aprenons des voyageurs (*b*) *qu'à la porte de la vieille forteresſe de Smyrne, il y a un grand cerisier ſauvage que les Grecs du païs diſent être le bâton de St. Polycarpe premier Evêque de Smyrne, qui un moment après qu'il fut planté en terre pouſſa des branches.*

(*a*) *Pauſanias ibid.*

(*b*) *Spon, Voyage de Grece, t. 1. pag. 232. édit. de Hollande.*

(*K*) *Qu'il ait dreſſé des colomnes.*] La fable touchant la fondation de la Corunna, dont je parlerai dans la remarque ſuivante, a perſuadé à quelques Savans qu'Hercule avoit dreſſé des colomnes en ce lieu-là. Paul Jove a donné dans cette illuſion; & voici de quelle maniere il en a été cenſuré par Louïs Nonnius. (*c*) *Ab hac fabula perſuaſi nonnulli, credidere arcem Herculis ſuiſſe, & alteras columnas ab illo hic fixas, non ſecus ac circa Gades, dictamque urbem hanc* Corunna *tanquam* columnam: *quod egregium etymon apud Paulum Jovium, virum aliàs gravem & doctum, tantùm valuit, ut ab imperio aliquo Hiſpania antiquitatis perſuaſus, huic opinioni etiam ſubſcriberet, cùm in vita Conſalvi Ferdinandi d'Aguilar, agens de adventu Regis Philippi I. in Hiſpaniam: ita ſcriberet:* Nec diu Philippus amicorum ſuorum ſtudia, votaque fruſtratus, ut ſua regna ex arbitrio adminiſtranda ſuſciperet, in Cantabriam Oceano devectus, pervenit in portum, qui vocatur ad Columnas, fortaſſe quòd ibi quoque alteræ Herculis columnæ, ſicuti Gadibus, poſitæ fuerunt, quum eo externo litore terræ Hiſpanicæ finis. *Sed opinio hæc infirmiori tibicine fulta, quàm ut rationibus convelli mereatur.*

(*c*) *Ludov. Nonnius in Hiſpania cap. 54. p. m. 170.*

(*L*) *Et qu'il y ait mis un miroir d'une vertu ſurprenante.*] Louïs Nonnius après avoir dit que le *Flavium Brigantium* des anciens eſt *la Corunna* d'aujourdhui, ajoûte que les habitans en attribuent la fondation à Hercule, & qu'ils diſent qu'il y bâtit une tour, où il enchaſſa un miroir qui faiſoit paroître les vaiſſeaux les plus éloignez (*d*). L'origine de cette fable eſt preſque auſſi ridicule que la fable même. *In tam ridiculam opinionem vocum ignorantia & antiquitatis imperitia ita lapſi ſunt, nam cum turris illa ſpecula dicatur, ſpeculum illud mirandum ſine opifice ullo confinxere (e).*

(*d*) *Incolæ ab Hercule conditam referant, turrimque hic eſſe ab eodem extructam, in qua ſpeculum arcana arte fabricatum erat, unde naves vel longiſſimo ſpatio diſtantes contemplari liceret. Id. ibid.*

(*M*) *Parce qu'il n'avoit plus la force de bander ſon arc.*] Σ'ε τυχὸι αὐτὸν ἀνῆλε μὴ δυναθὸις τὸ οἰκεῖον τόξον πετρικωτάτης γενόμενον ☉. (*f*) *Ut igne vitam ſibi abſtulerit, quod arcum ſuum intendere non poſſet annos jam natus quinquagima.* Quelques perſonnes qui abuſent de leur loiſir pour chercher des allegories, s'imaginent qu'en paroles couvertes on a voulu deſigner par là, qu'Hercule ne ſe ſentoit plus capable de contenter une femme, & qu'à la vuë de cet énorme changement, il tomba dans une ſi noire melancolie, qu'il ne voulut plus demeurer au monde. Il auroit été plus impatient que l'Athlete Milon (*g*), qui ſe contenta de pleurer en conſiderant lors qu'il fut vieux l'infirmité de ſes bras, ſi robuſtes & ſi vigoureux dans ſa jeuneſſe. Si nous donnons l'article de Penelope, *voïez* nous parlerons de ces chercheurs d'allegories; car ils expliqueut de la même maniere le *nemo meo melius arcum tendebat Ulyſſe.*

(*e*) *Id. ibid.*

(*f*) *Prol. Heſhaſt. apud Photium cod. 190. pag. 472.*

(*N*) *Le dernier enfant que Jupiter fit à des mortelles.*] Diodore de Sicile fait cette remarque pour relever la gloire d'Hercule. Il ſuppoſe que Jupiter renonça à tout commerce avec les femmes, parce qu'il ne voulut pas que ſes dernieres productions valuſſent moins que les precedentes (*h*). Il craignit donc que les enfans qu'il ſeroit après Hercule ne valuſſent pas ceux-là. Pline le jeune a dit quelque choſe (*i*) qui me fait ſouvenir de cette penſée. Cela roule ſur ce que Nerva mourut peu après qu'il eut adopté Trajan. J'ai lu dans Lactance une ſorte raillerie, ſur ce que le plus grand des Dieux ceſſa enfin de produire des enfans; *Cum verò dicantur aliqui (Dii) ex aliquibus nati, conſequens eſt, ut ſemper naſcantur, ſiquidem aliquando ſunt nati; vel ſi aliquando naſci deſierunt, ſcire nos convenit, cur, aut quando deſierint. Non illepidè Seneca in libris moralibus Philoſophiæ. QUID ergo eſt (inquit) quare apud Poëtas ſalaciſſimus Jupiter deſierit liberos tollere? Utrum ſexagenarius factus eſt, & illi lex Papia ſibulam impoſuit? an impetravit jus trium liberorum? An tandem illi venit in mentem,*

(*h*) In hac ipſa (*Alemena*) tandem deſiit, ne cui deinceps mortali rem habere ſoceſſa enſin de produire des enfans; *Cum verò* procreare *dicantur aliqui* (Dii) *ex aliquibus nati, conſequens eſt, ut ſemper naſcantur, ſiquidem aliquando ſunt nati; vel ſi aliquando naſci deſierunt, ſcire nos convenit, cur, aut quando deſierint. Non illepidè Seneca in libris moralibus Philoſophiæ. QUID ergo eſt (inquit) quare apud Poëtas ſalaciſſimus Jupiter deſierit liberos tollere? Utrum ſexagenarius factus eſt, & illi lex Papia ſibulam impoſuit? an impetravit jus trium liberorum? An tandem illi venit in mentem,* præstantior voluit, ne ulla deinceps mortali rem tioribus ſcilicet de fabulis retur. *Divi.* teriora *Sicul. lib. 4. cap. 14. Voïez l'article* Alcmene *pag. 187. col. 1.*

Ab alio expectes alteri quod feceris?

Et timet, ne quis ſibi faciat quod ipſe Saturno? (*k*).

(*i*) Hunc (*Nervam*) Dii cœlo vindicaverunt, ne quid ſimile illud divinum & immortale ſæculum aſſumeret.

(*k*) *Lapsus que l'ouvrage fut parachevé, il recompença étant. l. 1. de vray Apollon de force ſacrifices & offrandes, cap. 16. mais il ne tint compte de ſatisfaire à Neptune. De p. m. 51. quoi le Dieu irrité envoya une Baleine horriblement 52. grande, laquelle deſgorgeant de gros torrens de (l) Vïgenere dans le eau contraint ſuivant l'Oracle pour ſe deliverer de ce mal, d'expoſer en proye à ce monſtre ſa fille Heſione, ornée d'habillemens Royaux, pour eſtre deſtraite t. 1. voree de luy. Hercules paſſant d'aventure par là, p. m. 466. meu de pitié offrit au pere de la deliver, s'il luy vouloit donner les chevaux ſacz provenus de race immortelle, qu'il avoit eus de Jupiter pour Ganymedes, ravy & enlevé par luy au ciel, afin de luy ſervir d'Eſchançon. Le pary accepté, Hercules armé de toutes pieces ſe jette à corps perdu dedans la gueule de ce monſtre, & de là s'avallant*

sauf, n'y ayant perdu que ſes cheveux. Après ſa mort il fut adopté par (P) Junon; mais on dit qu'il refuſa d'être aggregé au college des douze grans Dieux. Il faudra dire quelque choſe (Q) de l'Hercule Gaulois.

HERLI-

juſqu'au ventre, demeura là enclos par trois jours à charpenter, tant qu'il l'euſt du tout achevé de faire. Laomedon puis après ne voulant ſatisfaire à ces conventions, Hercules avec ſix navires chargées de gens de guerre retourna à Troye, & la ſaccagea; mit Laomedon à mort, & emmena Heſione captive, dont il fit preſent à Telamon pere d'Ajax, pour avoir le premier monté ſur la muraille. Il eſt fâcheux que Vigenere n'ait cité perſonne: pour ſuppléer ce défaut, je rapporterai un paſſage de Tzetzes, que (a) Mr. Drelincourt m'a communiqué. (b) Τεσσαρεσιν γαρ ἡ Ἡρακλεια καλη Δηρ τὸ ἐν τῳ κητει τρεῖς ἡμερας ἀνεα ὡς ἐκπιεσας καλεῖ Λυκοφρων Δηρ τὸ ἀφιστευον ηγ ἐκστενειν εἰναι τῳ γαστρα ὁ θηρις. Le Scholiaſte d'Homere (c) raporte la plûpart des choſes que j'ai citées du Commentateur de Phiſoſtrate, & nous aprend que cette hiſtoire ſe trouvoit dans Hellanicus. Au reſte Hercule ne ſortit point par où il étoit entré; il ſortit par la breche, je veux dire par le ventre de la baleine. Je n'ai pu verifier ſi Natalis Comes a bien raporté ce qu'il cite d'Andrœtas de Tenedos, touchant la perte des cheveux d'Hercules; (d) *Ubi vero cetus acceſſiſſet hiantem in ejus os Hercules intrait, ubi cum per triduum fuiſſet, ceto diſrupto exiit omnibus amiſſis capillis capitis, ut ſcriptum reliquit Andrœtas Tenedius (e) in navigatione Propontidis.* Lycophron inſinuë clairement que la chaleur du ventre de la baleine fit tomber les cheveux d'Hercule (f).

(P) *Il fut adopté par Junon, mais on dit qu'il refuſa* &c.] Junon qui l'avoit tant perſecuté pendant qu'il vivoit, ſe trouva fort diſpoſée à l'aimer quand il fut mort. Cela verifie ces vers d'Horace (g):

Diram qui contudit Hydram,
Notaque fatali portenta labore ſubegit,
Comperit invidiam ſupremo fine domari.

Voici ce que conte Diodore de Sicile. Après qu'Hercule eut été mis au nombre des Dieux, il fut adopté par Junon, qui l'aima depuis en bonne mere. La ceremonie de cette adoption fut celle-ci. Junon ſe mit au lit, & pour imiter un veritable accouchement, elle plaça Hercule de telle ſorte, qu'il tomba en terre par deſſous ſes jupes. Les Barbares obſervoient encore cette ceremonie dans leurs adoptions au tems de Diodore de Sicile. Hercule fut en ſuite marié à Hebe; mais il refuſa l'honneur que Jupiter lui voulut faire de l'aggreger au college des 12. grans Dieux, & il juſtifia ſon refus par la raiſon, que n'y ayant point de place vacante dans ce college, il ne devoit point y entrer, & qu'il ſeroit fort deraiſonnable de degrader quelque autre Divinité, afin qu'il y fût introduit (h). Il y avoit long tems que Junon avoit commencé d'agir en mere à l'égard d'Hercule, mais ç'avoit été ſans le conoître. Voici le fait. Alcmene craignant la jalouſie de cette Déeſſe, n'oſa s'avoüer la mere d'Hercule, & l'expoſa au milieu d'un champ dès qu'il fut né. Minerve & Junon paſſerent bien-tôt par là, & comme Minerve regardoit cet enfant avec des yeux d'admiration, elle conſeilla à Junon de lui donner à teter. Junon le fit, mais l'enfant lui ſerra de telle ſorte le bout du teton, qu'elle en ſentit une douleur inſupportable, & laiſſa là cet enfant. Alors Minerve le prit, & le porta chez Alcmene, comme chez une nourrice à qui elle l'auroit recommandé (i). Il y a là de quoi faire un parallele entre Moïſe & Hercule.

(Q) *Dire quelque choſe de l'Hercule Gaulois.*] Un Auteur moderne (k) s'eſt rendu l'imitateur (l) des Grecs en les refutant: il a transferé ſur cet Hercule preſque toutes les actions des autres, & n'a laiſſé à celui des Grecs que des conquêtes morales, c'eſt-à-dire, que des triomphes ſur ſes paſſions. Selon lui l'Hercule Gaulois bâtit (*l*) en Gaule la cité d'Aliſe; il fut attaqué *par Albion Roi de la Grande Bretagne, & par Bergion ſon fils l'un & l'autre de Neptune.* Il les defit en Provence *par le ſecours que lui donna ſon pere Jupiter*, qui voyant (*m*) l'armée de ſon fils depourvuë de fleches, dechargea ſur ſes ennemis un orage de pierres qui les accabla. (*n*) *In quo* (lapideo campo) *Herculem contra Albionem & Bergionam Neptuni liberos dimicantem curi tela defecciſſent, ab invocato Jove adjutum imbre lapidum ferunt, credas pluiſſe, adeo multi paſſim, & late jacent.* Ce (*o*) fut le premier des Gaulois qui penetra par les Alpes en Italie. *Il y rendit l'Ombrie habitable, ayant formé de ſes marais la riviere d'Arno.* Il conduiſit *des Colonies Gauloiſes au delà des Pyrenées, où fut vaincu Gerion Roy d'Eſpagne. Il mourut pendant cette expedition en Eſpagne, & y fut honoré d'un temple ſuperbe que les Tyriens luy dedierent dans la ville de Gades, où repoſoient encore ſes os du temps de Pomponius Mela qui nous l'aſſure* (*p*). „ Sa (*q*) parure eſtoit un carquois ſur le dos, une maſſuë à la main droite, un arc à la gauche, „ ayant le viſage d'un vieillard chauve, ridé, „ halé, mais venerable, entraînant une foule „ de peuple autour de ſoy, liée avec de petits „ chaiſnons d'or & d'argent, aboutiſſant à ſa „ langue; & bien que les chaiſnons fuſſent extremement fragiles, neanmoins ce captifs ne faiſoit effort de les rompre, & tous au contraire temoignoient à leur air, qu'ils auroient eſté bien faſchez d'eſtre delivrez d'un ſi doux eſclavage, comme vaincus, bien moins par la force des armes de l'Hercule Gaulois, que par ſon éloquence; c'eſt la deſcription que nous en a laiſſé Lucien. „ Cette deſcription eſt peu conforme à ce que Mr. Menage a lu quelque part (*r*), c'eſt que *nos vieux Gaulois avoient beaucoup de veneration pour Hercule, parce qu'il étoit* GRAND ET FORT, *& qu'ayant temoigné lors qu'ils ſe firent Chretiens, qu'une de leurs plus grandes peines ſeroit de ne plus voir ſon Image, on les conſola en leur diſant que les Chretiens avoient un Saint, qui pour la* GRANDEUR ET LA FORCE *valoit ſix Hercules.*

Mr. Audigier aplique le mieux qu'il peut à ſon hypotheſe ce conte de Diodore de Sicile. La fille d'un Roi des Celtes fiere de ſa taille extra-

(a) *Avec pluſieurs autres choſes concernant le texte de cette remarque.*

(b) Tzetzes ad Lycophronem p. 13.

(c) *In Iliad. lib. 19. v. 145.*

(d) *Nat. Comes Mytholog. lib. 8. c. 7. p. m. 821.*

(e) *Voſſius de hiſtor. Græcis, p. 321. dit que cet Ouvrage d'Anaxemi eſt cité par le Scholiaſte d'Apollonius in lib. 2.*

(f) Ἐμπνευς δε ἀπὸ φλογμοῦ ἀνεστιν φλοιβόμενον, Τυδεῖ λιγεῖ· ὃ φλογμος ἐν ἡμέραις, Σμικρογλωσσος ἑπτάλοφε πωλέιται πτόλις. Virus autem diſſecto inteſtinorum ambuſtus, In calido campo, in ollæ focis non ignitis Jubas capitis deſtillavit. *Lycophron verſ. 35.*

(g) *Epiſt. 1. lib. 2.*

(h) Ex *Diodoro Siculo lib. 4. cap. 40.*

(i) *Ex eodem ibid. c. 9.*

(k) *Audiguer, orig. des François, & de leur empire. 1. part. p. 225. & ſuiv.*

(l) *Ibid. p. 230.*

(m) *Ibid. p. 231.*

(n) *Pomponius Mela lib. 2. c. 5. p. m. 38. 39.*

(o) *Audiguer ibid. p. 230.*

(p) *Lib. 3. c. 6. mais Pomponius parle de l'Hercule Egyptien.*

(q) *Audiguer ibid. p. 229.*

(r) *Suite des Memoriana page 285. edit. de Hollande.*

HERLICIUS (David) Philosophe, Medecin, & Astrologue, naquit à Ceitz dans la Misnie le 28. de Decembre 1557. Il eut besoin que les parens de sa mere l'aidassent à subsister dans les écoles; car il n'eût pas pu tirer de la bourse de son pere ce qui lui étoit necessaire pour cela. Il aprit à faire des vers, & à chanter, & il gagna (*A*) quelque chose par ce moyen en plusieurs rencontres où l'indigence le talonnoit. Il s'arrêta peu dans l'Academie de Wittemberg, parce que Peucer dont il avoit eu principalement en vuë d'ouïr les leçons, fut empriſonné. Ne pouvant donc profiter sous un si habile Professeur, il s'en alla à Leipsic, & il y fit de bonnes études. En suite il fut à Rostock, où les Professeurs lui permirent de faire des leçons particulieres. Il s'en aquitoit si bien, que le Duc de Mecklembourg lui donna la charge de Soussprincipal dans son College de Gustraw. Il l'exerça pendant deux ans, & donna tout le tems qu'il avoit de reste à pratiquer la Medecine *, & à faire des horoscopes. Il passa les deux années suivantes à Primislaw † avec la charge de Physicien; & puis l'an 1583. il accepta un pareil emploi à Anclam, où il pratiqua aussi la Medecine. Il publia l'année suivante un (*B*) Almanach, qui fut extremement aplaudi. Depuis ce tems-là il en fit un toutes les années pendant 52. ans. Il fut apellé l'an 1585. pour enseigner les Mathematiques dans l'Academie de Gripswald, & il exerça cette charge pendant treize ans, & publia divers Ouvrages. Il reçut le Doctorat en Medecine avec beaucoup de solennitez dans cette Université l'an 1597. & au bout d'un an il accepta la charge de Physicien, qui lui fut offerte à Stargard ville de Pomeranie, d'où il se transporta à Lubec l'an 1606. pour y exercer un semblable emploi. Il y pratiqua la Medecine ‡ avec beaucoup de reputation, & neanmoins par je ne sai quelle inconstance il abandonna cette ville l'an 1614. pour se retirer à Stargard, où il passa tout le reste de ses jours. Il mourut le 15. d'Août 1636. Il avoit souffert une perte très-fâcheuse l'année precedente; sa

* Quicquid temporis extraordinarii lucrari potuit Aſtrologiæ studio, constructioni & judicio geniturarum tribuit, & insuper ad Medicinam factis tandem se applicuit. *Eichstadius ubi infra.*

† *Dans la Marche de Brandebourg.*

‡ *Voyez la remarque E, à la marge, lettre f.*

maison

(*a*) *Audigier ne cite point le livre de Diodore; c'est au chapitre 24. du 5. livre, edit. Hanov. 1611. in 8.*

(*b*) *Confer. avec Diodore de Sicile ces paroles d'Ammien Marcellin l. 15. c. 9.* Celtas nomine Regis amabilis, & matris ejus vocabulo Galatas dictos.

(*c*) *Pag. 228.*

(*d*) *Pag. 222.*

(*e*) *Voyez les Nouv. de la Rep. des lettres, Février 1685. pag. 140.*

(*f*) *In vita Davidis Herlicii apud Henn. Witte Memor. Medicorum decad. 1. p. 74.*

extraordinaire, & de sa grande beauté, mepriſoit tous ceux qui la recherchoient en mariage; mais quand elle eut vu Hercule, elle se trouva saisie d'un ardent desir d'avoir à faire avec lui du consentement de son pere. Sa passion fut contentée. Hercule l'engrossa d'un fils qui eut nom Galates (*a*). L'Historien ne nomme pas cette fille; mais d'autres pretendent qu'elle s'apelloit (*b*) Galatée. Ce conte est autrement raporté dans les Erotiques de Parthenius. On y voit qu'Hercule amenant de l'Erythie les bœufs de Gerion, traversa la Gaule, & vint chez Bretannus pere de Celtine, laquelle devint si amoureuse de ce Heros, que lui ayant derobé les bœufs de Gerion, elle ne voulut jamais les lui rendre, qu'à condition qu'il coucheroit avec elle. Hercule tant pour recouvrer ses bœufs, qu'à cause de la beauté de Celtine s'aprocha d'elle, & l'engrossa d'un garçon qui fut nommé Celtus, & qui a donné son nom aux Celtes.

Mr. Audigier pretend (*c*) que Jupiter Celtes, le plus ancien des Jupiters, est le pere de nôtre Hercule Gaulois, & que toutes les grandes Divinitez de la Grece (*d*) ont été premierement conuës en Gaule. Cette pretension est bien étrange, mais non pas aussi chimerique que celle du savant Rudbeck (*e*).

(*A*) *Et gagna quelque chose par ce moyen en plusieurs rencontres.*] C'est ce qu'avouë ingenûment son ami Eichstadius. *Sponte*, dit-il (*f*), *ad Poësin & Musicam exercendam se dedit: à quo utroque studio etiam postea in Academiis, quoties aliquâ inopiâ laborabat, fructus non paniendos percepit, eoque sibi viros bonos & homines doctos patronos atque amicos conciliavit; sicut & habuit duos alios fratres Stralsundi in Pomerania & Musica Instrumentali & Vocali (quorum unus Cantorem Schola, alter Musicum organicum in templo Nicolaitano inibi egit) celebres atque excellentes.*

(*B*) *Un Almanach qui fut extremement aplaudi.*] Voici les paroles d'Eichstadius: (*g*) *Anno 1584. primum suum Calendarium & prognosticon de mutationibus aeris & tempestatum in hoc physicatu publicavit, quod magno hominum applausu statim exceptum fuit.* Ce bon succés l'anima à continuer, & il eut la joye de voir que ses Almanachs étoient traduits en diverses langues, & qu'ils le firent regarder comme l'ornement de la Pomeranie. (*h*) *Sed & prognostica annua de statu aëris, quæ jam per quatuor ac decem annos conscripserat, maximo labore, summa fide, indefessisque observationibus, in usum Pomeraniæ & regionum vicinarum adjacentium quotannis per 52. annos continuavit. Qui labor progressu annorum in tantam lucem venit, ut non tantùm à Germanis in suo idiomate expetitus, verùm etiam ab exteris in Latinam, Bohemicam, Polonicam, Danicam & denique Sueticam linguam translatus, mox binc inde in vicina climata illatus, atque HERLICIUS nostèr tam utili anniversario opere dexus & ornamentum Pomeraniæ factus sit.* Il aimoit tellement ce travail, qu'une des raisons pourquoi il quitta Lubec fut qu'il espera d'avoir à Stargard le loisir qui lui étoit necessaire, afin d'achever un grand Ouvrage dont l'Astrologie devoit faire une partie considerable. (*i*) *Ut desatigatus istic plurimis negotiis, curis, turbis, honestum sibi otium quereret, & DEO, suis Musis atque affinibus (k) vacare commodius posset, rursus valedicens Lubecæ anno 1614. cum universa sua familia rebus compositis Stargardiam Pomeranorum se contulit, ubi majore tranquillitate literariâ ad absolvendum & expoliendum opus illud magnum, quod de triplici Kalendario, Ecclesiastico, Astronomico & Astrologico conscribere inceperat, sed ante (l) annum, proh dolor, in communi Civitatis Stargardensis flamma unà conflagravit, se frui posse sperabat.* Voyez la remarque suivante.

(*g*) *Apud Witte ibid. p. 76.*

(*h*) *Ibid. p. 77.*

(*i*) *Ibid. p. 77. 78.*

(*k*) *Sa femme étoit de Stargard. Elle étoit veuve quand il l'épousa au commencement de l'année 1611.* Ibid. pag. 78.

(*l*) *C'est-à-dire l'an 1635.*

* *Tiré d'une lettre de Laurent Eichſtadius, inſérée dans les* Memoriæ Medicorum *de Henninges Witte, decade* 1. *p.* 73. *& ſeq.*

maiſon & tous ſes papiers étoient peris dans l'incendie qui mit en cendres la ville de Stargard le 7. d'Octobre 1635. Sans cela (*C*) le public auroit vu ſans doute un nombre infini d'obſervations aſtrologiques d'Herlicius; car c'étoit une ſcience qu'il avoit fort cultivée *. Il avoit gagné de (*D*) l'argent à faire des horoſcopes; & comme il ne manquoit pas d'eſprit, il ſe menageoit le plus qu'il pouvoit, afin de ne pas trop (*E*) faire reconoître l'incertitude de ſon art. La prediction qu'il publia (*F*) contre les Turcs ne fut point ſuivie de l'évenement. Il ſe

(*C*) *Sans cela le public auroit vu... un nombre infini d'obſervations aſtrologiques.*] Aſin qu'on voye l'attachement de cet homme aux details les plus menus de l'Aſtrologie, je raporterai l'échantillon que je trouve dans ſa vie. (*a*) *Interea ſuas obſervationes Aſtrologicas publici juris facere decreverat: ſæpe enim ad me ſcripſit, quod ultra mille & ducenta collegerit Themata, quæ ſuo tertio operi Calendariographico & Aſtrologico inſerere, iisque veritatem aliquot Aphoriſmorum Aſtrologicorum probare nitebatur: e. g.* Quod Planetæ benefici, Jupiter & Venus conjuncti, imprimis in octava domo longam vitam & annos (*ultra* 70.) diuturnos polliceantur. *Item;* quod Fomahant, inſignis ſtella afteriſmi Aquarii, in octava domo celebrem & glorioſum poſt mortem factum. *Item*, quod Cauda Draconis in prima domo Cœli vel altero oculo carentem vel gibboſum fore minetur. *Ut complures alios taceam. At hæc cum reliqua ſua inſtructiſſima Bibliotheca (cujus ſimilem vix privatus alius tota noſtra in Pomerania quoad Mathematicos, Hiſtoricos & Medicos libros poſſedit) in communi Statgardienſi excidio flammis conflagrarunt.*

(*a*) *Ibid. p.* 81.

(*b*) *Ibid. p.* 80.

(D) *Il avoit gagné de l'argent à faire des horoſcopes.*] Les Bohemiens & les Polonois étoient ceux qui l'avoient le mieux payé. (*b*) *Diverſæ ſæpe nationes ad eum confluebant, & ob multa experimenta nominisque celebritatem judicium de ſuis genituris ab eo poſcebant Germani & Exteri, præſertim Bohemi & Poloni, quorum liberalitatem præ reliquis prædicabat.* Et comme il étoit de ceux qui veulent faire vie qui dure, il (*c*) menageoit ſes yeux afin qu'ils lui puſſent être utiles dans ſa vieilleſſe; c'eſt pourquoi il ſe faiſoit ſoulager par ſon ami Eichſtadius qui ſe méloit d'Aſtrologie: il lui donnoit à faire les calculs des horoſcopes, & lui en demandoit ſon ſentiment.

(*b*) *Ibid. p.* 80.

(*c*) Et quia in ſua ingraveſcente ætate parcere oculis, & ad plures annos eorum uſum reſervare volebat, haud raro à me petiit, ut ſibi ad calculum genituranum perficiendum, & aliquod breve judicium de iis ferendum ſubveniremus, cui lubens annui. *Ibid.*

(*E*) *De nè pas trop faire connoître l'incertitude de ſon art.*] Il ne vouloit jamais travailler pour ceux qui ne pouvoient pas marquer l'heure de leur nativité; & il aimoit mieux être privé de l'argent qu'il eût tiré d'eux, que de s'expoſer au decri (*d*). Ce qu'il écrivoit à Eichſtadius témoigne qu'il y alloit de bonne foi, & qu'il regardoit l'Aſtrologie comme une ſcience venerable, dont il faloit conſerver l'honneur en dût il coûter quelque choſe. Il n'aimoit point qu'on lui demandât de quelle couleur devoient être les habits & les chevaux qui apporteroient bonheur. Il voyoit bien qu'il riſquoit à ſe tromper ſur des queſtions de cette nature. Il étoit fâché contre pluſieurs Aſtrologues qui n'uſant pas de la méme diſcretion, expoſoient la Judiciaire au mepris & à la cenſure; & au fond il auroit voulu être aſſez riche, pour n'avoir pas beſoin de gagner ſa vie à ce vil metier. Sobrie quoque hanc artem tractari volebat: (*e*) hinc aliquando in ſuis literis ita ad me perſcripſit:

(*d*) Nunquam illis *γνησίοις* ſuum adornare voluebat, qui ſine cognita naturalibus horis ad eum accedebant; malitque dignitati Artis, quàm pecuniæ turpique lucro conſulere. *Ibid.*

(*e*) *Id. ibid. Utinam amicis fortuna me interetenus oculis, ut ſine Aſtrologicis gerris ſenectuti meæ (quæ mihi cacitatem minatur) proſpicere poſſem, nunquam γνῶθι σεαυτὸν calculo inquirerem. Interim quando multi (f) ſæpe plura inquirunt, & ſcire deſiderant, quàm Ars noſtra ſert, aut patitur, aut habet, aut explicat, malo juxta conſcientiam agere, quàm Sanctam hæc Urianam noſtram deturpare & velut ſtuprare, ejusque nigrum ſalem vel atram notam aſpergere: quum alias tot ſuperſtitionibus Chaldaicis noſtra Ars ſcateat, quas multi ex noſtratibus adhuc mordicus tenent. Multi ex me ſcire laborant, qui colores veſtimentorum & equorum fortunati ſibi ſint futuri? Hæc & alia monſtra quæſtionum ſæpè alibi denibus rideo, ſæpè etiam deteſtor. Ante enim virginitatem noſtræ Artis, nec pariar eam ita nefario ſtupro pollui, ne Miſſaſtrologi hoſce abuſus in contemtum Aſtronomiæ vobis objicere poſſint.* Il eſt difficile de comprendre qu'un homme auſſi employé que lui dans la pratique de la Medecine (*f*), & qui n'eut jamais d'enfans, craigne de manquer du neceſſaire ſur ſes vieux jours, à moins qu'il ne faſſe des horoſcopes. Cela pourroit fortifier les mediſances qui coururent contre lui, & faire acroire qu'il faiſoit trop de depenſes en amourettes.

(*f*) Ia ampla praxi Medica vixit (*Eumalo juxta conſcientiam agere, quàm Sanctam hæc*) ita ut mihi aliquoties retulerit, ſe ſæpius ſubſoccubo mane ægros ſuos viſitatum extra ædes pedem exitriſſe, & uſque ad veſperam, ut numeorum in chartam relatum abſolveret, contegnitis per plateas ambuliaſſe, demumque tenebris oborta domum reverſum eſſe. *Id. ibid. p.* 77.

(*F*) *La prediction qu'il publia contre les Turcs.*] Le Sieur Thomaſius fit une harangue à Leipſic le 15. d'Octobre 1665. en action de graces de la paix qui avoit été conclue entre l'Empereur, & la Porte. Cette paix avoit fort deplu aux Millenaires, parce qu'ils avoient predit que la fin de l'Empire Turc aprochoit. Ils fondoient leurs predictions ſur quelques textes de l'Ecriture, & ſur des amas de preſages qu'ils tournoient à leur fantaiſie (*g*). C'eſt leur methode, ils la renouvellent tous les jours. Thomaſius s'étonne qu'après tant de fauſſes propheties qui ont été debitées ſur la pretenduë prochaine ruine des Ottomans, on ne ſoit pas plus reſervé à prophetiſer. Il ſemble que plus il y a eu de gens qui s'y ſont trompez, moins on doive craindre de s'y tromper, puis qu'enfin la parole de Dieu qui ne peut mentir, nous a promis le renverſement de cette puiſſante Monarchie. C'eſt donc ce qui enhardit les nouveaux Prophetes. L'Orateur ne s'arrête pas à cette raiſon, il croit que l'envie de ſe trouver ſur la terre dans la poſſeſſion du ſiecle d'or ſeduit ces Meſſieurs. (*h*) *Sed fortaſſe curioſitati huic nihil potentiorem ſtimulum admoveat, quàm neſcio cujus aurei ſeculi per mille duraturi annos perſuaſio, ubi profligatis ab omni latere hoſtibus Deo dilecta cohors in otio ſit ſuaviſſimo victura. Trahimur omnes beatæ his in terris vitæ cupiditate. Itaque ſi qua nobis eam fama pollicentur, ei ſitientiſſimas aures adjungimus, inque omnes articulos temporis, qui favere huic affectui videntur, enixè vigilamus.* Après cela il repreſente à ſes auditeurs qu'il n'y a point eu de guerre conſiderable dans le XVII. ſiecle contre les ennemis de la vraye Egliſe, ſans que l'on ait ſait courir des predictions qui pro-

(*g*) Non aliis armis inſtructi prodierunt, qui per hos annos credi à nobis voluere, fore brevi, ut jam deletum Ottomannidarum imperium cerneremus: non levi, opinor, cum ſacræ Scripturæ profanatione, quam & generis diverſiſſimi præſtionibus ſociarent, & ſui cebrri ſomnia cogerent interpretari. *Thomaſius Oratione.* p. 19. 397.

(*h*) *Id. ib. p.* 395.

se maria deux fois, & fut fort (*G*) malheureux dans son premier mariage. Ce fut peut-être sa faute; car on l'accusoit d'être un de ces paillards qui font l'amour hors de leur (*H*) logis. Son ami le justifie mal là-dessus. On

promettoient l'entiere ruïne ou du Pape, ou du Turc, ou de tous les deux ensemble. On (*a*) a promis la gloire de cette defaite à Frideric Roi de Boheme, puis à Gustave Adolphe, puis à Charles Gustave. En suite il parle de nôtre David Herlicius, qui avoit promis sur la fin du XVI. siecle que le Turc seroit bien-tôt abîmé. (*b*) *Plenus talium in primis est, Davidis Herlicii, in aliis fortasse prædictionibus, quàm in hac felicioris Astrologi, libellus, quem sub finem xvi. seculi perioris, miserè Pannoniam vexante Turcâ, vulgavit. Ibi Danielem, Apocalypsin, dictum Elia, prælagia Joannis Hilteni, Antonii Torquati Ferrariensis, Turcarum ipsorum, cursus siderum, conjunctiones planetarum, quasi in exercitium unum conscribi video, quo in animis hominum ultimo prælio cum Turcâ decidatur.*

(*G*) *Et fut fort malheureux dans son 1. mariage.*] Dieu fait pourquoi, dit l'Historien. (*c*) *Anno* 1593. *honestissimam virginem* Reginam Hungers *primarii civis Primislaviensis filiam in matrimonium accepit, cum qua tamen non adeo concorditer (causam novit Deus) vixit, & sine fructu matrimonii per* 17. *annos.* Dix-sept ans pour des personnes mal mariées sont un terme un peu bien long. On ne trouve guere dans ceux qui écrivent la vie des hommes illustres l'ingenuité que l'on voit ici. Depuis que je m'occupe à cet Ouvrage, j'ai parcouru beaucoup d'éloges, & de vies d'hommes savans, mais je n'y ai lu presque jamais qu'ils vécussent mal avec leurs femmes; on assûre presque toûjours que la plus douce concorde qui puisse être souhaitée a été la benediction de leur Hymen. Les voisins savent très-souvent le contraire. Je me souviens d'une chose qui merite quelque attention. Un savant Romain qui mourut l'an 1640. avoit tenu sa femme dans une si dure captivité, qu'il n'avoit souffert ni que personne la vît, ni qu'elle pût voir personne. (*d*). Il ne souffroit pas même que le Curé de la paroisse vint chez lui aux fêtes de Paque, pour prendre le compte des personnes qui étoient dans la maison, & pour faire les aspersions d'eau benite qui se pratiquent à Rome. Il disoit que le Pape passant par là donnoit sa benediction au logis, & que cela suffisoit, & si on vouloit faire instance, on se voyoit menacé de coups de bâton (*e*). Un jour qu'il demanda pour sa femme la permission de n'observer pas le Carême, le Curé de la paroisse repondit qu'il ne l'accorderoit pas, s'il ne voyoit de ses propres yeux en quel état étoit la malade. Le mari repliqua tout haut que le mal étoit situé dans la matrice: voulez-vous, ajoûta-t-il, voir le siege de la maladie? Nicius Erythreus étoit present à cette conversation. *Atque ipsemet adfui, cum in sacrario S. Spiritus in Saxia Parocho, negantis, non aliter se uxori ejus potestatem facturum vescendi carnibus in quadragesimâ, nisi suis ipse oculis, quo morbo affecta esset, aspexisset, palam multis audientibus, dixit, Uxori meæ morbus in matrice inhæret, placet ne morbi locum aspicere?* Chacun peut juger si un homme d'une telle humeur a pû vivre 45. ans avec sa femme sans aucune sorte de dispute. Cependant on le proteste dans son épitaphe: *Sed quod raro contingit cum Claudia Sebastiani Tiburtina uxore sine querelâ conjunctissimè vixit animis* XLV. (*f*) Il ne faut se fier ni aux épitaphes, ni aux éloges.

(*H*) *Son ami le justifie mal là-dessus.*] Quelques-uns, dit-il, assurent qu'Herlicius a aimé les jeunes filles, & son étoile vouloit cela; mais si l'on en vouloit conclure que de là vinrent les troubles de son premier mariage, je repons pour sa justification qu'il n'a eu de ses deux femmes aucun enfant, & qu'il avoit accoutumé de dire qu'il semoit dans un champ sterile, par consequent il ne cherchoit qu'à se faire aimer des jeunes filles, & non pas à jouïr d'elles. *Ferunt* (*g*) *nonnulli eum, quum ætas ferret, non abhorruisse à puellarum amoribus, id quod in geneſi ejus conjunctio Veneris cum Marte præ se ferre videtur. Quod ſi quis hinc eum forte ſalacem, & hinc multas turbas in priore matrimonio ortas eſſe dixerit, ille ſciat, D. HERLICIUM ex utraque ſua conjuge nullos liberos vel* Herliciolum *ſuſcepiſſe, ſed illorum exortem fuiſſe, atque in ſterili agro (ut dicere ſolebat) laboraſſe, & proinde animo juvenculorum minimè potiſſe, quàm coitu captum eſſe.* Pour confirmer cette apologie on allegue Cardan, qui a prouvé par la multitude de ses enfans qu'il étoit lascif (*h*). Jamais il ne s'est vu une apologie plus chetive, car en 1. lieu Herlicius ne se vantoit pas de continence, ou d'aucune moderation, il se plaignoit seulement d'avoir cultivé une terre ingrate. Il avoit donc travaillé, & il l'avoüoit. Quelle conclusion voulez-vous tirer après cela de ce qu'il n'avoit point eu d'enfans? En voulez-vous conclure que s'il tâchoit de se faire aimer des jeunes filles, c'étoit seulement pour le plaisir d'en être aimé, sans pretendre rien davantage? Mais il n'y a point de machines qui puissent servir à tirer cette conclusion. En 2. lieu les mariages steriles ne sont nullement une preuve d'une moindre incontinence: au contraire les Medecins disent que la trop grande lasciveté est un des obstacles de la conception, & que ce qui fait qu'il y a des mariages infeconds la premiere année, c'est que les nouveaux mariez vont trop souvent à l'Offrande; de sorte qu'avant que leurs premiers feux soient passez, la nature interrompuë & detournée ne sauroit bien prendre ses mesures. Lisez Aristote cité par Montagne. „ (*i*) Il faut (dit Aristote) toucher „ sa femme prudemment & severement, de „ peur qu'en la chatouillant trop lascivement, „ le plaisir ne la fasse sortir hors des gons de „ raison. Ce qu'il dit pour la conscience, les „ Medecins le disent pour la santé. Qu'un plaisir excessivement chaud, voluptueux & assi„ du, altere la semence & empesche la concep„ tion. Disent d'autre-part, qu'à une congref„ sion languissante, comme celle-là est de sa „ nature, pour la remplir d'une juste & fertile „ chaleur, il s'y faut presenter rarement, & à „ notables intervalles;

Quo rapiat ſitiens Venerem, interiuque recondat.

(*a*) Tantæ victoriæ lauteam erant qui superioris Germaniæ bellis tempore Friderico Palatino, erant qui Gustavo Adolpho Suecorum Regi erant qui Carolo Gustavo destinarent, cùm is Poloniam ante hoc novem annos infestaret. *Id. ibid. pag.* 396.

(*b*) *Ibid.*

(*c*) *Eichstadius ubi matrimonium accepit, cum qua tamen non adeo concorditer (causam novit Deus) vixit, & sine fructu matrimonii per* 17. *annos.*

(*d*) Urorum adeo amplius quadraginta annos quibus cum ea vixit custodiis suis domi subjectam habuit, ut mortalium nemini fas fuerit aspicere. *Nicius Erythræus, pinacoth.* 1. *p.* 229.

(*e*) Parochis, quibus mos est quotannis, Paschalibus festis, suis in parœciis capita hominum recensere, ac singulorum domos aqua lustrali conspergere, verborum contumeliis, ac metu etiam fustis, si aut essent accedere, domi suæ foribus abigebat; quod diceret, Pontificem Max. cùm illac iret.

(*f*) *Proſper Manuſcr. in Bibliotheca Romana.*

(*g*) *Eichſtadius ubi ſupra pag.* 78.

(*h*) Hieron. Cardanus quidem in judicio ſuæ genituræ ſe laſcivum fuiſſe multitudine procreatorum liberorum probat. *Id. ibid.*

(*i*) *Montagne, Eſſais liv.* 3. *chap.* 5. *p.* 111.

Lau-

a beaucoup de livres (*I*) de ſa façon. J'ai oublié de dire qu'il étoit bon Lutherien.

* *Pauſanias in Eliacis (& non pas Iliacis, comme on lit dans Voſſius de Hiſtor. Græc. p. 324) ſive l. 6. p. 194.*

HERMESIANAX, Poëte élegiaque, natif de Colophon, fut honoré d'une ſtatuë * dans ſa patrie. Voyez les remarques de l'article LEONTIUM.

† Ὁ δὲ ἀκούσας ἐγκαλλώπιζεν, ἐπὶ τῷ παιδὶ τοῦτο ὑπονοῶν. *Photius ubi infra.*

HERMIAS, Philoſophe d'Alexandrie au V. ſiecle, étudia avec Proclus ſous Syrianus. Il eut deux fils, Ammonius & Heliodore, qui furent de ſa profeſſion, & dont le premier devint beaucoup plus celebre que le dernier. Hermias étoit un fort honnête homme, d'un naturel doux & ſimple. Il étoit auſſi laborieux qu'on le puiſſe être; mais ſon genie étoit mediocre, & n'inventoit pas les fortes preuves dont on a beſoin en philoſophant. Sa memoire étoit admirable; il recitoit à merveilles les leçons de ſon Profeſſeur, & ce qu'il avoit trouvé dans les livres: c'étoit ſon fort; car s'il s'agiſſoit de reſoudre les objections, & les doutes d'un diſputeur, il faiſoit bien-tôt paroître ſon foible. Sa (*Z*) Morale étoit admirable. On dit qu'il n'aprouvoit point que l'on employât auprès des enfans, ces termes diminutifs & de mignardiſe dont ſe ſervent les meres & les nourrices, & qu'il † gronda bien ſa femme pour ce ſujet ‡.

‡ *Tiré de Photius dans l'extrait de Damaſcius, p. m. 1044.*

HERWART (JEAN GEORGE) Chancelier de Baviere vers le commencement du XVII. ſiecle, ſe rendit fameux par l'apologie qu'il compoſa pour l'Empereur Louis de Baviere, contre les menſonges de Bzovius, dont il critiqua auſſi pluſieurs autres fautes. Scaliger ‖ le tenoit pour un mauvais Chronologue.

‖ *Voyez le Scaligerana au mot* Chancelier, *p. m. 48.*

HESHUSIUS (TILEMANNUS) Theologien de la Confeſſion d'Augsbourg, né à Weſel (*A*) l'an 1526. fit extremement parler de lui par ſon humeur remuante & impetueuſe. Il étoit encore fort jeune lors qu'on lui donna deux β charges conſiderables dans Heidelberg. Il ne les exerça point ſans beaucoup de troubles; car il s'éleva une violente querelle entre lui & Guillaume Clebitius, ſur le dogme de l'Euchariſtie. L'Electeur Palatin Frideric III. s'étant perſuadé que le ſuffrage de Melanchthon ſeroit de grand poids pour terminer ce different, le conſulta ſur cette matiere. Sa reponſe irrita Heshuſius, qui ne voulut rien demordre des ſentimens de Luther; & comme il n'y avoit (*B*) nulle aparence de voir ceſſer les injures entre les parties, pendant qu'il demeureroit à Heidel-

β *Celle de Profeſſeur en Theologie, & celle de Predicateur dans le Temple du St. Eſprit.*

(*a*) *C'eſt le 6. du 2. livre.*

(*b*) *Feuberi, erreurs populaires, l. 2. ch. 6. p. m. 74.*

(*c*) Ille Siculus cui Prætor Scipio patronum cauſæ dabat hoſpitem ſaum, hominem nobilem, ſed admodum ſtultum: Quæſo, inquit Prætor, adverſario meo da iſtum patronum, deinde mihi neminem dederis. *Cicero de Orat. l. 2.*

(*d*) *Ubi ſupra p. 87.*

Laurent Joubert fameux Medecin à deſtiné l'un des (*a*) chapitres de ſes erreurs populaires, à combatre *ceux qui ne ceſſent d'embraſſer pour avoir des enfans, & ceux qui le font peu ſouvent afin d'en avoir moins.* Le vulgaire ignorant, dit-il, (*b*) *s'abuſe en deux façons contraires, contrevenant totalement à ſon intention: quand les uns font deſireux d'avoir d'enfans, ne ceſſent d'embraſſer leurs femmes le plus qu'ils peuvent. Les autres les eſpargnent, craignans d'avoir trop de meſnage. Les premiers ſe penſent, que s'ils faillent à un coup, les autres le repairent: & il advient tout autrement. Car ce que pourroit eſtre fait en un bon coup, peut eſtre deſait au retour. Et que plus eſt, quand on y retourne ainſi ſouvent, meſmes ſans y eſtre invité de nature, la ſemence n'a loiſir d'eſtre bien élaborée & parfaite. Dont elle n'eſt feconde & prolifique, ains inutile comme d'eau.*

On a bien raiſon de dire qu'il vaut mieux ne point faire plaider ſa cauſe, que de la commettre à un mauvais Avocat. Eichſtadius mettre d'être comparé à celui (*c*) que le Preteur Scipion recommandoit à un plaideur.

(*I*) *On a beaucoup de livres de ſa façon.*] La pluſpart ſont en Allemand: les Latins ſont ou des poëmes, ou des harangues, ou des Traitez philoſophiques, & de Medecine: le Sieur Witte (*d*) en donne le catalogue.

(*Z*) *Sa morale étoit admirable.*] On en peut juger par les maximes ſur leſquelles il ſe regloit dans les achats. Il ſoutenoit qu'il ne faloit point ſe prevaloir de l'ignorance du vendeur, mais qu'il le faloit avertir du juſte prix de ſa marchandiſe, quand il ne le ſavoit pas. Ceux qui en uſoient autrement étoient, ſelon lui, coupables d'une très-grande injuſtice. Ils ne deroboient pas à la maniere des voleurs de grands chemins & au peril de leur vie, mais ils fraudoient la loi, & ils corrompoient la juſtice. Il n'aprouvoit point l'axiôme *volenti non fit injuria.* Il pretendoit qu'outre les injures qui ſe font par violence, il y en a que l'on ſait ſans contrevenir à la volonté de ceux à qui l'on fait tort. Il pratiquoit cette belle theorie, car un jour s'étant aperçu qu'un homme qui lui vendoit un livre ne le mettoit pas au juſte prix, il l'en avertit, & lui en paya plus que l'on n'en demandoit; il fit la même choſe en pluſieurs autres rencontres (*e*), & toutes les fois que l'occaſion s'en preſenta (*f*). Peut-on rien voir de plus digne d'un Philoſophe? Les Chretiens qui en font autant ſont bien rares. *Rara avis in terris, nigroque ſimillima cygno.*

(*e*) Καὶ ὡς ἀπαξ τὸ Πυθαγόρειον εἰπεῖν, ἓν τοῖς ἄλλοις ἀεὶ τὸ ἴσον φυλάττων, ἀλλὰ καὶ πολλάκις ἐν τοῖς συνάλλαγμασι τὸ ἀνωφελὲς τῶν πικρολογιῶν καὶ δικαίως τιμώμενος. *Damaſcius Biblioth. p. 1044.*

(*f*) *Tiré de Pomponius ibid.*

(*g*) *Quenſtedt, de patriis viror. illuſtr. p. 208.*

(*h*) Publice poſt mortem auctoris, contraque voluntatem ejus editum exſtat (in conſil. Th. part. 2. p. 378. *Melch. Adam in vitis Theol. pag. 622.*

(*A*) *Né à Weſel.*] Selon Moreri il naquit à *Ober Weſel ſur le Rhin dans le Dioceſe de Treve.* Mais Quenſtedt (*g*) qui dit que ce fut à Weſel au païs de Cleves, me ſemble plus digne de foi.

(*B*) *Nulle aparence de voir ceſſer les injures.*] La réponſe de Melanchthon fut compoſée l'an 1559. on la publia après ſa mort ſans avoir égard à ſon intention (*h*). Heshuſius s'emporta furieuſement contre lui, & oublia tout le reſpect qu'il devoit à ce grand maître. (*i*) *Heshuſius itaque cùm Lutheri de cœnâ ſacra ſententiam mordicùs retineret ac propugnaret: à principe Electore, ut finis eſſet conviciorum & inſectationum in*

(*i*) *Id. ibid.* ſus

Heidelberg, il reçut ordre d'en sortir. Il s'en alla en Saxe, & publia quelques écrits contentieux dans l'Academie de Jene. Ayant été apellé en Prusse, il enseigna la Theologie dans Konigsberg, jusques à ce qu'on le chassât l'an 1577. avec les Ministres de sa faction. Il s'étoit brouillé (C) furieusement * avec Wigandus, sur des controverses de peu d'importance. Il se retira à Lubec avec sa famille, & puis à Helmstad, où il fut fait Professeur en Theologie. Il y mourut le 25. de Septembre 1588. Il combatit fortement le dogme (D) de l'Ubiquité, dans la conference de Quedlenburg l'an 1583. Melchior Adam de qui j'emprunte ce qu'on vient de lire, a été fort sec (E) sur le recit des avantures de ce personnage. Je conseille

* Ingenio inter ipsum & Wigandum diffidium fuit exortum propter abstractum. Melch. Adam. in vit. Theol. p. 622.

L

sua nube, dimissus offensusque vehementer judicio Melanchthonis de se, acerbe respondit, ac ne mortuo quidem & bene merito præceptori pepercit. Calvin lui reproche cet emportement contre Melanchthon. *Paulisper expendant lectores*, dit-il (a), *quam atrociter Philippum Melanchthonem suum præceptorem cujus memoriam sancte revereri debuerat fugillet ac laceret. . . . Probrosis elogiis Philippum ita digito monstrat, ut videri possit data opera materiam ejus traducendi in scribendo libro captasse.*

(a) Calvin. in dilucida explicat. sana doctrina de vera participatione, pag. 840. tract. Theolog.

(C) *Sur des controverses de peu d'importance.*] Voici l'origine de cette querelle. Heshusius dans un livre (b) contre Theodore de Beze avança que la chair de JESUS-CHRIST *in abstracto* est adorable, (c) *Non solum in concreto dici debere, filium Dei esse adorandum, omnipotentem & vivificum, sed etiam in abstracto carnem Christi esse adorandam: quia majestas adorationis sit carni communicata.* On s'eleva contre lui, & on pretendit qu'il enseignoit que la chair de JESUS-CHRIST est adorable en elle-même, independemment de l'union hypostatique, (d) *quod in abstracto & in sua essentia caro Christi, etiam extra unionem considerata, sit adoranda.* Il nia que ce fût son sentiment, & il expliqua sa pensée; mais ses Antagonistes ne s'en contentèrent pas. l'Evêque (e) Wigandus soutint que cette proposition étoit dangereuse, *humanitas Christi in abstracto est adoranda, omnipotens, vivifica.* Heshusius soutint qu'il ne l'avoit point avancée, & s'expliqua encore une fois, mais il n'y gagna rien. On convoqua un Synode qui rejetta l'expression d'Heshusius, & même Wigandus le voulut contraindre à se retracter publiquement. Heshusius n'en voulant rien faire fut chassé hors du païs, quoi qu'il promît de corriger les expressions incommodes qui pouvoient lui être échapées: tous les Ministres qui le voulurent soutenir, reçurent le même traitement. L'Administrateur de Prusse consulta l'an 1578. les Theologiens qui s'assemblerent à Hertzberg pour la formule de la Concorde, & ayant reçu une reponse favorable à Heshusius, il ordonna à Wigandus de ne plus parler de cette dispute. Ce fut l'onziéme schisme de l'Eglise Lutherienne (f). Il est plus utile que l'on ne pense de savoir ces sortes d'histoires; on y aprend à conoître l'esprit factieux qui anime les auteurs de ces disputes.

(b) Intitulé, Assertio contra Bezianam exegesin Sacramentorum.

(c) Mirabilius, Syntagm. Hist. eccles. p. m. 867.

(d) Id. ib.

(e) Wigandus Episcopus Pomezaniensis. Id. ibid.

(f) Tiré de Mirabilius ibid.

(D) *Combatit. . . . le dogme de l'Ubiquité dans la conference.*] Cette conference fut tenuë le 14. & le 16. de Janvier (g) 1583. entre les Theologiens de S. A. E. de Saxe, & ceux de Brunswic. Ceux-ci avoient à leur tête Heshusius. On publia les actes de cette dispute. *In eo* (colloquio) *præcipua partes demandata à Theologis Brunsuicensibus* Heshusio *fuerunt, qui assiduè negavit dogma illud generalis Ubiquitatis. . . in sacra scriptura canone haberi, neque inde posse demonstrari* †. Quenstedt pretend qu'Heshusius ignoroit l'état de la question, imputant à ses adversaires une doctrine qu'ils ne tenoient pas, & qui n'étoit qu'un vain fantôme de son imagination. Cela est assez ordinaire dans ce genre de disputes. Raportons les paroles de Quenstedt; elles font historiques par raport à nôtre Docteur. (h) *Vesalia inferior vulgo* unter Wesel. . . . *urbs Clivia clarissima, . . excepit in hanc lucem editum. . . . Tilemannum Heshusium Theologum Lutheranum insignem, multisque scriptis Didacticis & Polemicis contra Calvinianos clarum, qui ante Librum Concordiæ defendit Omnipræsentiam Carnis Christi, postmodum verò non tam ipsam in Libro Concordiæ de Majestate Christi hominis doctrinam, quàm præconceptum cerebri sui idolum impugnavit, talem scil. omnipræsentiam, quâ substantia Carnis Christi sit localiter, extensivè, diffusivè & subjectivè in omnibus pag. 758. creaturis, cum qua portentosâ ubiquitate nostris Ecclesiis nihil quicquam fuit commercii. Vide* Concord. Concord. Hutteri cap. XLVI. Micrælius pretend qu'Heshusius ne disputa que par depit contre le dogme de l'Ubiquité. On s'assembla pour deliberer sur l'apologie qu'on vouloit faire du livre de la Concorde, & on prit des mesures qui ne furent pas au goût d'Heshusius. Il n'en falut pas davantage pour irriter son esprit de contradiction, & pour l'engager à prendre les armes contre les Ubiquitaires. *Contra* (i) *Calvinianos ore & calamo omnipræsentiam carnis Christi fortiter usque ad annum Christi 1582. defendit. Tandem cum nonnulli theologorum ad conscribendam pro Formula concordiæ apologiam convenissent: ille suum ad arbitrium non omnia agi indignatus, majestatem Christi, libro Concordiæ insertam, quam* ubiquitatem generalem *vocant, oppugnare capit, & cum* Dan. Hoffmanno, *collega, orthodoxia eam sententiam affinxit, ac si substantiam carnis Christi extensive ac localiter in omnibus creaturis esse diceret. Sic igitur propriis cerebri commentum impugnans, loco omnipræsentiæ introduxit multipræsentiam.* Daniel Hoffman le seconda vigoureusement, & ne voulut (k) rien relâcher dans la conference de Quedlenburg.

(g) Selon Melchior Adam, ubi supra. Micralius la met à l'an 1585. je le tire ci-dessus de sa lettre k.

† Melch. Adam ib. pag. 622.

(h) Quenstedt ubi supra.

(i) Micralius ibid. p. 758.

(k) Nec pertinacia ejus in burgensi colloquio anno 1583. luit. Id. ibid. pag. 759.

(l) Acta erudit. Lipsiens. mense Februario 1684. p. 188.

(m) C'est-à-dire, dans le livre Historiæ Ecclesiasticæ secularis nato Christo sexti decimi supplementum celebrerimo Theologorum ad Joannem Erasmum, & Philippum Marbachios constans editum à Jo. Fechtio.

(E) *Melchior Adam a été fort sec. . . . je le confesse.*] Les Journalistes de Leipsic ont eu raison de le remarquer (l). *Tilemanni Heshusii vitam concisam admodum & mancam ad nos transmisit Melchior Adamus* vit. Germ. Theolog. p. 621. seq. *multo locupletiorem, eamque carmine heroico exaratam, & Heshusii commentariis in Esaiam adjectam genere ejus D. Jo. Olearius: ubi & quarti, quod sustinendum illi fuit, mentionem reperies exilii, cujus historiam illustrabunt egregie quæ* (m) *hic* Parte II. sub anno 1565. p. 182.

seille à ceux qui les voudront voir plus étenduës, de consulter la vie d'Heshusius composée par son gendre. Heshusius fut exilé (*F*) jusqu'à quatre fois, & donna bon ordre, s'il en faut croire Calvin *, que cela ne lui causât aucun dommage. Il est Auteur (*G*) de plusieurs livres. Ceux qui nous parlent de la secte (*H*) des Heshusiens, & qui lui imputent la doctrine d'Arius, meritent le dernier mepris. Mr. Moreri n'a pas laissé de les copier.

* *Voyez la remarque F.*

† Omni laniena excruciato ut verba placentia Principi, vel potius arcessitori loquerentur, quo cum pernis non sufficerent membra vivo exuisto &c. *Ammian. Marcellin. l. 29. c. 1. p. 556.*

HIEROCLES, fils de cet Alypius qui avoit commandé en Angleterre, & que Julien l'Apostat avoit envoyé à Jerusalem pour y faire rebâtir le Temple, fut accusé conjointement avec son pere sous l'empire de Valens, & tant tourmenté qu'on ne savoit plus † à quel membre s'adresser, pour lui faire dire par la force des tortures ce qu'on souhaitoit qu'il declarât. On donna ordre enfin qu'il fût mené au suplice; mais pendant qu'il y alloit, le peuple s'adressa en corps à l'Empereur, & le pria si ardemment pour cet homme, qu'il obtint sa grace. C'est

(*F*) *Heshusius fut exilé jusqu'à quatre fois.*] On l'a pu voir dans le passage du Journal de Leipsic que j'ai cité tout à l'heure. Voici un distique qui confirme la même chose, & qui n'est pas avantageux à la memoire de ce Docteur.

(*a*) *Voyez l'article* Acronius. *p. 89.*

(*a*) *Queritur, Heshusi, quarta cur pulsus ab urbe;*
In promptu causa est, seditiosus eras.

(*b*) *Vide supra pag. 842. col. 1.*

(*c*) *C'est-à-dire, ad paradoxa & opinionum absurditatem.*

Le portrait que Calvin (*b*) nous donne d'Heshusius confirme merveilleusement ce distique. *Illuc* (*c*) *eum rapit naturæ intemperies, vel quod videt in moderata docendi ratione nullum sibi laudis gradum relinqui, quum tamen ambitione totus ad insaniam usque flagret. Certè in suo libello turbulentis & ingenii hominem, præcipitis etiam audacia & temeritatis esse prodit. . . . Concionatur de ingentibus suis periculis, qui semper non minus secure, quàm lautè, delicias suas coluit. Prædicat multiplices æruminas, qui cùm largos thesauros habeat domi repositos, semper amplis stipendiis suas operas vendiderit, omnia tamen solus ingurgitat. Verum quidem est, quum multis locis tranquillum nidum figere voluerit, sapius propria inquietudine fuisse excussum. Sic Glossiatio, Rostochio, Heidelberga, Bremæ pulsus, Magdeburgum nuper concessit. Ac laudi quidem danda essent exilia, si pro constanti veritatis confessione solum vertere sapius coactus esset: sed quum homo inexplebilis ambitione plenus, contentionibus & rixis deditus, immani verò ferocia ubique fuerit intolerabilis, non est cur queratur aliorum injuria se fuisse vexatum, qui sua importunitate molestias hominibus delicato graves exhibuit. Interea tamen providè sibi cavit, ne damnosæ essent migrationes: quinetiam divitias ipsum magis animosum reddunt.* On pourroit recueillir de ce passage qu'Heshusius a été banni plus de 4. fois, car on n'y dit pas qu'il fut chassé d'Iene, & puis de la Prusse, & on ne pouvoit pas le dire, puis que ces évenemens sont postérieurs à ce livre (*d*) de Calvin. On le (*e*) chassa d'Jene l'an 1573. & il s'en alla dans la Prusse, où il fut établi Evêque de Samia en la place de Morlin.

(*d*) *Il fut fait l'an 1561.*

(*e*) *Micræl. ius ubi supra pag. 758.*

(*G*) *Il est Auteur de plusieurs livres.*] D'un Commentaire sur les Pseaumes, sur Esaïe, & sur toutes les Epitres de St. Paul: d'un Traité de la Cene, & de la Justification: d'une *Assertio Testamenti Jesu Christi contra blasphemias Calviniſtarum*: d'un *Antidotum contra impium dogma Matth. Flacii Illyrici, quo asserit quod peccatum originis sit substantia: de servo hominis arbitrio, & converſione ejus per Dei gratiam contra Synergia adſertores: de vera Eccleſia ejuſque authoritate*, &c.

(*H*) *Qui nous parlent de la secte des Heshusiens.*] J'ai déjà dit plus (*f*) d'une fois mon sentiment sur ces miserables faiseurs de catalogues d'Heretiques. Ils ont ici pour tout garant un Dialogue de Lindanus, où l'on trouve ces paroles (*g*) *Heshuſi, à Tilmanno Heshuſio quem Calvinus Servetianum infamat, Boquinus, Arrianum: Wilhelmus Cleinwitzius vero præter peculatum plurimis de fidei capitibus accuſat: quibus hoc* (*h*) *anno ſua reſpondit defenſione objecta inficiatus, niſi quod illud Trinitas eſt unitas negat ſe memiſſe an dixerit in lectionibus: cum ita diſerte docear de præſentia Chriſti corporis in cœna objectione quinta.* Il y a 3. choses à critiquer dans ce passage. 1. C'est une injustice impertinente que d'imputer à un homme les heresies, dont ses adversaires l'accusent dans la chaleur de la dispute. Hunnius Auteur Lutherien n'a-t-il pas fait un assez gros livre, où il se vante de convaincre Jean Calvin de Judaïsme? Ne faudroit-il pas être fou pour en conclure que Jean Calvin a judaïsé? Ainsi sous pretexte que Calvin, Boquin, & autres tels Adversaires d'Heshusius piquez au vif par ses injures, auroient pu lui imputer des doctrines Ariennes, un homme sage ne se croira point fondé à l'appeller Arien. Il jugera que de telles accusations peuvent fort bien être les fruits d'un trop grand loisir, dont on abuse pour éplucher toutes les paroles de son ennemi, & pour les tordre, afin d'y trouver des heresies, par le moyen des consequences tirées à perte de vuë. 2. L'injustice qui ne feroit qu'impertinente, si l'on ignoroit les reponses d'Heshusius, devient tout-à-fait criminelle, quand on fait qu'il a nié publiquement les choses dont ses adversaires l'avoient accusé. Or Lindanus nous aprend lui-même qu'il fait cela. 3. Quand même ce Theologien auroit enseigné quelques heresies, il ne s'ensuivroit pas qu'il y auroit eu en Allemagne la secte des Heshusiens. Un Professeur qui enseigne des doctrines particulieres n'a pas toûjours des disciples, encore moins en a-t-il toûjours qui se separent du gros, comme il le faut faire pour meriter le nom de secte.

(*f*) *Voyez la 1. volume p. 572.*

(*g*) *Lindanus, in Dodecatone, dial. 2. p. 135.*

(*h*) *C'est-à-dire l'an 1564. dans le Epitre dédicatoire de Lindanus.*

Prateolus sur la seule foi de Lindanus a mis les Heshusiens dans le catalogue des Heretiques. Le P. (*i*) Gaultier en a fait autant sur la seule foi de Prateolus.

(*i*) *In tabula Chronographica.*

O imitatores servum pecus, ut mihi sæpe
Bilem, sæpe jocum vestri movere tumultus! (*k*)

(*k*) *Horat. epist. 19. l. 1.*

C'eſt ce que l'on peut apprendre en comparant un paſſage (*A*) d'Ammien Marcellin, avec un paſſage de St. Chryſoſtôme. Nôtre Hierocles avoit été diſciple de Libanius, & avoit eu (*B*) beaucoup de part à ſon eſtime.

HIEROPHILE, Medecin, dont je ne ſaurois dire autre choſe, ſi ce n'eſt qu'il enſeigna la Medecine à une certaine fille nommée Agnodice. Elle fut obligée de ſe deguiſer en homme; car il y avoit une loi parmi les Atheniens *, qui defendoit aux femmes & aux eſclaves d'étudier la Medecine. Agnodice s'étant érigée en Sage-femme, donna lieu au changement qui fut fait à cette loi. Cette hiſtoire eſt (*C*) trop curieuſe, pour ne devoir pas être rapportée dans une remarque.

HIL

* Atheniennes cavarent ne quis ſervus aut fœmina artem Medicinam diſceret. *Hygin. cap.* 274.

(*A*) *En comparant un paſſage d'Ammien Marcellin.*] C'eſt celui-ci. „ *(a) Ipſe quoque Alypius poſt multatoneem bonorum exſulare præceptus, filium miſerabiliter dudum ad mortem, caſu quodam proſpero revocatum excepit.* Le paſſage de St. Chryſoſtome eſt dans la 3. Homilie ſur l'incomprehenſible nature de Dieu. Ce Pere voulant montrer à ſes auditeurs combien a de force la priere de tout un peuple, leur alleguë un exemple qu'ils avoient vu depuis dix ans, lors qu'un criminel que l'on menoit baillonné au lieu du ſuplice, obtint ſa grace à la priere de tout le peuple d'Antioche, qui fut la demander en corps à l'Empereur. Mr. Valois (*b*) ne doute pas que ce criminel ne fût Hierocles fils d'Alypius.

(*a*) *Amm. Marcellin. lib.* 29. *p.* 557.

(*b*) *In Marcellin. ubi ſupra.*

(*B*) *Avoit eu beaucoup de part à ſon eſtime.*] Libanius (*c*) écrivant à Alypius lui dit, que ſon fils encore enfant paroiſſoit plus ſage que les perſonnes âgées, & qu'il y avoit pluſieurs peres qui en cenſurant leurs fils, les exhortoient à jetter les yeux ſur celui d'Alypius. Le temoignage d'Ammien Marcellin (*d*) eſt conforme en gros à celui de Libanius.

(*c*) *Lib.* 4. *epiſt.* 2. *apud Valeſium in Ammian. Marcellin. l.* 29. *c.* 1.

(*d*) Citatus eſt cum Hierocle filio adoleſcente indolis bonæ. *Pag.* 556.

(*C*) *Cette hiſtoire eſt trop curieuſe pour.*] Hygin raporte „ (*e*) que les anciens n'ayant pas „ de Sages-femmes, il mourut beaucoup de „ femmes en travail d'enfant, parce que la honte les empêchoit de recourir à des Medecins, „ & qu'il y avoit une loi parmi les Atheniens „ qui defendoit aux femmes de ſe mêler de la „ Medecine. Sur cela une jeune fille nommée „ Agnodice ſe ſentant une grande inclination „ pour cette ſcience, ſe deguiſa en homme, & „ l'apprit. Après quoi elle alloit trouver les „ femmes qui étoient en travail d'enfant; & „ pour leur ôter tout ſcrupule elle leur montroit d'abord ce qu'elle étoit, & en ſuite les „ accouchoit. Les Medecins remarquant que „ cela leur faiſoit perdre la pratique des femmes, firent un procés à celle-là, & l'accuſerent d'un mauvais commerce avec le ſexe; „ ils ſe plaignirent même de je ne ſai quelle colluſion, & de certaines maladies de commande „ qu'on avoit pour favoriſer le Galant. En un „ mot ils la firent condamner par les Areopagites; mais elle leur montra ſi clairement en „ plein Senat les preuves de ſon innocence, „ qu'il falut que les Medecins recourruſſent à „ une autre batterie, ſavoir à la loi qui defendoit au ſexe la profeſſion de Medecin. Les „ Dames Atheniennes intervinrent alors dans la „ cauſe, & firent reformer la loi; ainſi il fut „ permis aux femmes libres d'apprendre cet „ Art. „ L'Auteur dont j'emprunte ces paroles fait une remarque contre Hygin; *il y a*, dit-il (*f*), *peu d'exactitude dans ces paroles d'Hygin, car on pourroit conclure de ſon diſcours, que depuis qu'Agnodice accouchoit les femmes, elles n'employoient plus à cela les Medecins, ce qui prouveroit contre la propre remarque de cet Auteur, qu'elles ſe ſervoient de leurs bons offices auparavant. Mais s'il n'a pas eu de l'exactitude, on peut du moins le tirer de contradiction, en ſuppoſant qu'il a voulu dire que les femmes ayant été ſoulagées dans leurs accouchemens par Agnodice, ne vouloient plus ſe ſervir que d'elle dans les autres incommoditez, où le ſcrupule ne les empêchoit pas d'employer les Medecins.* Cet Auteur fait une autre obſervation au ſujet de ce qu'Hyginus remarque (*g*), qu'avant qu'Agnodice fit le metier d'accoucheuſe, il étoit mort bien des femmes qui n'avoient oſé ſe ſervir d'un Medecin. *Il faut avoüer*, dit (*h*) le Nouvelliſte de la Republique des lettres, *que la honte n'eſt guere moins ſujette que les autres choſes au caprice de la mode. Un temps a été que la honte de ſe ſervir d'un Accoucheur étoit à la mode, & nous liſons dans Louiſe Bourgeois Sage-femme fort habile, qu'Henri IV. lui recommanda de faire ſi bien ſon devoir auprés de la Reine Marie de Medicis, qu'il ne fût pas neceſſaire de recourir à un homme, car ſa pudeur, ajoûtoit il, en ſouffriroit trop. Preſentement c'eſt être à la mode que de n'avoir pas cette honte; nôtre ſiecle eſt bien autrement éclairé que les precedens.* Cette raillerie contre nôtre ſiecle n'eſt pas bien fondée; car ſi d'un côté la honte y eſt plus petite à certains égards, l'effronterie de l'autre y eſt plus petite qu'elle ne l'étoit à Athenes. Trouveroit-on aujourdhui d'honnêtes femmes qui oſaſſent en pleine audience, & chemiſe au vent, faire voir à tous les Juges qu'elles ſont femmes? C'eſt ce que fit Agnodice (*i*) dans l'Arcopage, le plus grave & le plus venerable Tribunal qui fût au monde. Peut-on voir une impudence plus outrée? Avant cela n'avoit-elle point donné d'aſſez fortes preuves de ſon peu de honte? Ne pouvoit-elle point faire conoître ſon ſexe par des voyes plus honnêtes, que celle (*k*) qu'elle employoit auprès des femmes? Les Prelats (*l*) qui pour ſe juſtifier d'incontinence ont fait voir leur nudité à des Conciles, n'égalent point l'impudence de l'Athenienne.

(*e*) *Nouvelles de la Republique des lettres, Janvier* 1686. *pag.* 28. & 29.

(*f*) *Ibid. pag.* 30.

(*g*) Antiqui obſtetrices non habuerunt, unde mulieres verecundia ductæ interierant. *Hygin. cap.* 274.

(*h*) *Ibid.*

(*i*) Quod cum vidiſſent medici, ſe ad fœminas non admitti. Agnodicen accuſare cœperunt, quod dicerent eum glabrum eſſe & corruptorem earum, & illas ſimulare imbecillitatem. Quo cum Areopagitæ conſeciſſent, Agnodicen damnare cœperunt. Quibus Agnodice tunicam allevavit, & ſe oſtendit fœminam eſſe. *Hygin. p.* 329.

(*k*) Quæ cum credere ſe noluiſſet, æſtimans virum eſſe, illa tunica ſublata oſtendebat ſe fœminam eſſe. *Id. ibid. pag.* 328.

(*l*) *Voyez touchant Denys Patriarche de Conſtantinople les nouvelles lettres contre Maimbourg pag.* 686. *& joignez y ces paroles*: Atteſtantibus Nicephoro & Zonara, quum Macedonius Epiſcopus Conſtantinopolitanus, ſub Amaſtaſio, falſo atque fictionibus Arrianorum & Manichæorum ab adoleſcentulis, impuræ Veneris; & Methodius Patriarcha, ſub Michaele, ſtupri accuſati eſſent: ambos ut convincerent mendacium, tunicâ ſubductâ oſtendiſſe, virilibus ſe carere: & exinde à criminibus illis liberos atque immunes fuiſſe pronunciatos. *Salmuth in Pancirolum part.* 2. *p.* 88.

HILDEBERT, Evêque du Mans, & puis Archevêque de Tours au commencement du XII. siecle, avoit mené une vie fort (*A*) dereglée avant que de parvenir à l'Episcopat. C'est en vain qu'on chicane là-dessus (*B*) l'Annaliste de l'Eglise Romaine, & qu'on lui oppose les découvertes d'un Critique. Le P. Maimbourg (*C*) se servit heureusement d'une action de ce Prelat, pour insulter

de la profession de Sage-femme, s'il en faut croire la chronique scandaleuse (*a*). Si cela est, il y a long tems que la honte des femmes Athenniennes ne subsiste plus; & comme la reputation d'Albert le Grand étoit très-bien établie, que fait-on s'il n'y avoit pas des femmes qui faisoient gloire d'être accouchées de sa main, à peu près comme les Precieuses de Moliere vouloient que tout jusqu'à leurs chaussetes fût de la bonne faiseuse?

(*a*) *Voyez son article p. 164. remarque A.*

(*A*) *Avoit mené une vie fort dereglée.*] Après même sa promotion à la dignité d'Archidiacre, il se pourvut d'un si grand nombre de concubines, qu'il eut des batards & des batardes à foison. C'est ce qu'Ives Evêque de Chartres lui écrivit, (*b*) *Dicunt quidam de majoribus Cenomanensis Ecclesiæ qui antea etiam vitam tuam se nosse testantur, quod ultra modum laxaveris frana pudicitiæ, in tantum ut post acceptum Archidiaconatum, accubante lateribus tuis plebe mulierum. Larum multam generis plebem puerorum & puellularum.*

(*b*) *Cette lettre est la 277. Voyez Mr. Menage Histoire de Sablé pag. 107.*

(*B*) *Qu'on chicane là-dessus l'Annaliste.*] Juret (*c*) censure Baronius *d'avoir écrit dans ses Annales, fondé sur cette lettre d'Ives de Chartres, qu'Hildebert avant que d'être Evêque, avoit été adonné aux femmes, & il pretant que cette lettre est adressée à un Adelbert, & non pas à Hildebert.* Adelberto, Cenomanensis Ecclesiæ electo. *C'est ainsi que cette lettre se trouve intitulée à la fin du MS. des lettres d'Ives de Chartres, de la Bibliotheque de St. Victor. . . Mais le Pere Sirmond* (*d*) a fort bien justifié Baronius: voici ses termes. *Hildebertus vir in Episcopatu eximius, ante illum, vite salutaris, ut indicat Ivonis epistola 277. Quam quidem, qui de Ildeberto, quo de agimus, scriptam, pertinacius neget, is, opinor, clausis oculis sibi credi velit. Eque enim alia Ivonis tempore Cenomanensis Episcopi electio fuit, quam Ildeberti? quem præterea scimus ex Archidiatono; quod Ivo notat, ad Episcopalem Cathedram evectum. Neque tamen hac ita differo, ut viri docti, qui contrà sensit, nomini obtrectem: sed quia immortalis memoria Cardinali Baronio me debere judico, ut que recte & vere ab eo dicta sunt, ea ut pro veris habeantur, enitar quoad possum.* Mr. Menage ajoûte de fort bonnes choses à ces raisons du P. Sirmond. *Ildebertus*, dit-il, (*e*) est le même nom que celui d'*Aldebertus*: & Ildebert Evêque du Mans s'est lui-même appellé *Aldebertus* dans une de ses lettres imprimée dans le 13. volume du Spicilege. *Ranulfo, Dei gratiâ, Dunelmensi Episcopo, omni honore & gratiâ sublimando,* ALDEBERTUS, *humilis Cenomanorum Sacerdos.* Et c'est comme il est appellé dans un Titre de l'Abbayie d'Etival, produit par M. Pavillon dans ses Remarques sur la Vie d'Arbrissel. *Aldeberto, Episcopo Cenomanensi:* car c'est ainsi qu'il faut lire en cet endroit; & non pas, *Alberto Episcopo Cenomanensi.* n'y ayant point u (*f*) d'Albert Evesque du Mans. Dans un Titre de Frontevaux, produit par Cosnier, à la p. 131. de ses Notes sur la Vie d'Arbrissel, il est aussi appellé *Audebertus*; qui est la meſme chose qu'*Aldebertus*. Courvaisier dans la Vie d'Ildebert confirme la lettre d'Ives de Chartres par cet endroit du Nécrologe de S. Pierre de la Cour du Mans: *Tertio Idus Augusti, obiit Gervasius, Hildeberti Presulis filius; matris Ecclesiæ Canonicus: qui vivens, ad hujus Ecclesiæ servitium quamdam contulit Bibliothecam: cujus anima quiete fruatur æterna:* prétandant que ce Gervaise estoit fis naturel d'Ildebert. Bondonnet prétant qu'il n'estoit que son fis spirituel. Mais dans les Gestes des Evesques du Mans, publicz par Dom Mabillon dans le 3. volume de ſes Analectes, il est parlé des *debita juventutis* de cet Evesque: ce qui confirme encore la lettre d'Ives de Chartres. Dans ſes additions (*g*) Mr. Menage allegue 2. titres produits par le Pere de la Mainferme (*h*) où nôtre Hildebert s'apelle *Audebertus*. Ainſi la critique (*i*) de Juret tombe par terre, avec les loüanges que le P. Maimbourg lui donne. Voyez la remarque suivante.

(*c*) *Notis in epist. 277. Ivonis Carnutensis.*

(*d*) *In notis ad Gesfridum Vindocinensem apud Mengarium. Histoire de Sablé pag. 107. 108.*

(*e*) *Ibid. pag. 108.*

(*f*) *Mais peut-être qu'Alberto a été mis en cet endroit, par contraction, pour* Aldeberto, *& qu'Albertus est la même chose.*

(*g*) *Pag. 310.*

(*h*) *In Chron. Fontevraldensi Ordinis pag. 73. & 62.*

(*i*) *Juret in notis ad Gesfridum Vindocinensem apud Mengarium. Histoire de Sablé pag. 107. 108.*

(*C*) *Le Pere Maimbourg se servit heureusement.*] Il fit preceder les loüanges de ce Prelat, Le B. Hildebert, dit-il, (*k*) Evêque du Mans, & puis Archevêque de Tours a été l'un des plus saints & des plus savans Prelats que l'Eglise Gallicane ait jamais eus. „ C'est celui de „ qui nous avons les Epîtres, & quelques au- „ tres beaux ouvrages dans la Bibliotheque des „ Peres; celuy que Saint Bernard appelle l'ex- „ cellent Pontife, & la grande colomne de „ l'Eglise; duquel les Escrivains les plus cele- „ bres parlent avec de grands éloges, & dont „ Dieu meſme voulut declarer & honorer la „ sainteté, par des miracles qui se firent à son „ tombeau. Et à cette occasion je me sens obli- „ gé de dire, pour rendre l'honneur que l'on „ doit à sa mémoire, que ceux qui ont écrit, „ sur la foy d'une Epitre d'Ives de Chartres, „ que quand Hildebert fut fait Evesque du „ Mans il menoit une vie très-scandaleuse, l'ont „ peis pour un autre, estant trompez par l'in- „ scription de cette Epistre, où ils ont trouvé „ *Hildeberto*, au lieu de *Aldeberto*, qui se lit „ dans les vieux exemplaires, comme Monſieur „ Juret, à qui nous devons cette importante „ remarque, l'a fait voir dans ſes sçavantes no- „ tes sur Ives de Chartres. „ Après cela on ra- conte qu'Hildebert fut transferé de l'Evêché du Mans à l'Archeveché de Tours par le Pape Honorius II. l'an 1125. & qu'ayant trouvé deux Canonicats dans son Eglise auſquels le Roi Loüis le Gros avoit pourvu pendant la vacance de l'Archeveché, il (*l*) *fut lui-même à l'Ibid. la Cour faire de très-humbles remontrances au Roi. p. 193.* Il fut oüi, & ne voulut point ſe contenter de la sentence qui fut prononcée, il demanda un jugement canonique: son obſtination fut cauſe qu'on lui confiſqua les revenus de l'Archeveché. Alors il n'eut recours qu'aux prieres les plus soumises; il ſe recommanda à un Evêque que le Roi confideroit. *Je ne vous écris pas*, lui

(*k*) *Voyez Sponde in Annal. Baronium, Pagi, Ceillier, Du Pin, &c.*

(*l*) *Hist. ranisme l. 2. p. 192.*

insulter le peu d'Evêques qui s'opposoient à l'extention de la Regale. La remarque que je ferai sur ce sujet, contiendra certaines choses qui concernent l'histoire de nôtre Hildebert. Il a été mis par Illyricus entre les temoins de la vérité, à cause d'une lettre fort piquante (*D*) contre la Cour de Rome. Il n'étoit point de (*E*) grande naissance.

HILTEN (JEAN) Cordelier Allemand, se mêla de fonder des predictions sur le livre de (*A*) Daniel l'an 1485. Melanchthon qui avoit vu l'original de cet Ouvrage, raporte que l'Auteur avoit predit qu'en l'année 1516. la puissance

(*a*) Nec tamen hæc loquor tanquam vobis clamorem super Christo Domini deponens, tanquam postulans Ecclesiasticæ rigorem disciplinæ. Subvenire Ecclesiæ & mihi per vestram deprecor intervention, & Regi ex charitate suggerire fugitas suas in se. ne complent sacerdotes. *Hildebert. epist. 6. apud Lucam Dacherium t. 13. Spicilegii editionis Maimburgio ibid. p. 194.*

(*b*) *Il en usoit de même à l'égard de toutes les affaires du tems, comme on le fait reprocher dans la Critique générale de son Calvinisme sur le tome 4. & 5.*

(*c*) *Dans la page 280. du Mystere d'iniquité.*

(*d*) *Reponse au Mystere d'iniquité pag. 758.*

(*e*) *Il dit dans la page suivante, qu'en l'an 1107. Hildebert poursuivit par le roi d'Angleterre, allé implorer le conseil & le secours du Pape Paschal, & qu'ayant tenu son Synode à Nantes sous le Pape Honorius, il en envoya les actes à ce Pape.*

lui dit-il, (*a*) *pour me plaindre du procedé du Roy, pour vous animer par mes plaintes, pour exciter des clameurs, des troubles, des seditions & des tempestes contre l'Oingt du Seigneur, & pour demander qu'on se serve contre luy de la rigueur & des censures de l'Eglise. Bien loin de cela, je vous demande seulement que vous ayez la bonté d'interceder pour moy, & de faire en sorte par vos bons & charitables offices que Sa Majesté n'employe pas les armes de la colere & de son indignation contre un pauvre Evesque accablé d'années; qui ne souhaite qu'après le repos.* Le P. Maimbourg ne manque pas d'observer que le Roi *demeura le maître, & jouit pleinement de son droit, sans que le Pape Honorius très-saint Pontife, & grand protecteur de cet Archevêque y trouvât à redire.* Voilà comment cet Historien fournoit dans l'Histoire du Lutheranisme (*b*) un épisode sur les affaires de la Regale, afin de faire sa cour au Roi en decriant la conduite de l'Evêque de Pamiers, & celle d'Innocent XI.

(*D*) *D'une lettre fort piquante contre la Cour de Rome.*] La description qu'il a faite des desordres de cette Cour est très-vive, & je ne croi pas qu'elle ait rien perdu de sa force dans la traduction Françoise que Mr. du Plessis Morinai (*c*) en a donnée. Hildebert n'étoit encore qu'Evêque du Mans lors qu'il écrivit cette lettre, mais quand il en écrivit une autre à Honorius II. pour le plaindre de ce que l'on attiroit à Rome toutes les causes par voye d'appel, il étoit Archevêque de Tours. Il fit en vers une description de Rome, & la conclut par ces paroles

Urbs felix si vel Dominis urbs illa careret,
Vel Dominis esset turpe carere fide.

Heureuse ville si elle n'avoit point de Maîtres, ou si ces Maîtres avoient honte de n'avoir point de foi. Coeffeteau (*d*) ne nie point que la lettre à Honorius ne soit d'Hildebert, mais il ne juge pas ainsi de l'autre. *Il n'est pas croyable*, dit-il, *que cette epistre soit de lui, veu que non seulement elle ne se trouve point parmi celles qui sont imprimées, ni mesmes parmi celles que nous avons veües écrites à la main, les ayans euës, comme plusieurs autres rares livres de Messieurs Du Puy... Mais aussi parce que hors quelques jeunesses de ce Prelat, nous trouvons qu'il a toûjours été fort modeste, & fort tout grandement respectueux à l'endroit du S. Siege, ainsi que nous montrerons incontinent* (*e*). *Aussi ni Vignier, ni Illiricus, ni du Plessis ne nous disent point sur quel sujet elle a été écrite. Ils nous en ont baillé seulement un fragment, sans autre titre & sans autres enseignes.* Il est juste d'entendre ce qu'on réplique. „ Si (*f*) cela tient „ lieu de raison nous y gagnerons au double, „ & alleguerons avec plus de raisons & de te„ moignages la perfidie des siens à forger des „ pieces nouvelles, & falsifier les anciennes. Il„ lyricus l'ayant trouvée entre les autres en a „ publié les propres termes, qui se cognoissent „ assez n'être de sa veine. Si lui & les autres „ après lui la propoſent sans tiltre & sans argu„ ment, cela ne doibt estre nouveau à ceux „ qui ont veu celles qu'on a imprimées, entre „ lesquelles s'en trouve bon nombre desquelles „ il est impossible de deviner à qui elles ont esté „ escrites, & de sçavoir particulierement sur „ quel subjet. „ C'est Rivet qui parle ainsi: un peu après il remarque que „ Gretser (*g*) *ne „ peut croire que l'epistre 82. en laquelle est parlé „ d'oster ou de moderer les apellations, soit sortie „ de la boutique de Hildebert*, combien que „ Coeffeteau die, *qu'elle est trayement de lui.*„ Les curieux pourront consulter le *supplementum patrum* du Pere Hommey, où il y a diverses pieces d'Hildebert, avec des notes sur ses épitres, & l'addition des noms de ceux à qui il les écrivoit (*h*).

(*E*) *Il n'étoit point de grande naissance.*] „ Il „ (*i*) y a dans le Maine prés Montoire, un lieu „ appellé Lavardin, qui a donné son nom à „ une très-illustre famille du Vendômois.... „ La Croix du Maine dans sa Bibliotheque à „ l'article de Jacque de Lavardin, dit qu'Hil„ debert Evêque du Mans, étoit de cette fa„ mille: ce qui n'est pas veritable. Il étoit du „ lieu, mais non pas de la Maison de Lavardin. „ C'étoit un homme de beaucoup de sçavoir, „ de beaucoup de merite, mais de nulle nais„ sance. „ Les paroles de la Croix du Maine sont celles-ci. (*k*) *Cette Maison (l) de Lavardin est consommerée de produire des hommes doctes & de toute ancienneté. Car Hildebert Evêque du Mans, & depuis Archevêque de Tours il y a cinq cens ans passez, estoit de cette maison & portoit ce surnom, lequel a esté de son temps estimé le plus docte Poëte vivre en Orateur, comme tesmoignent ses epistres & ses poëmes Latins.*

(*A*) *Sur le livre de Daniel l'an 1485.*] J'ai rencontré cette date dans un passage que Melchior Adam raporte, qui nous aprend aussi en quel lieu ce Cordelier avoit étudié. *Ego olim juvenis*, c'est Hilten qui parle (*m*), *alma matris Universitatis Erphurdensis alumnus, ardent philosophiæ: nunc senex exuli solitudini deditus ab anno Christi millesimo quadringentesimo septuagesimo primo, in hoc annum millesimum quadringentesimum octogesimum quintum ejusdem Domini Jesu Christi volumtate: qui & me instigavit ex suo libro cognoscere veritatem, contra vacuos errores de futuro tempore nunc volantes. Quam me solum scire amor Dei & proximi non sinit, sed & alii pii & benevoli impertiri admonet.* Melchior Adam peu

(*f*) *Rivet. remarques sur la Reponse au Mystere d'iniquité, 2. part. p. 240.*

(*g*) *In examine Mysterii Plessæani p. 376.*

(*h*) *Voyez le Journal de Leipsic 1685. pag.*

(*i*) *Suite du Menagiana pag. 103. édit. de Holl.*

(*k*) *Biblioth. Françoise p. 190.*

(*l*) *Il parla de celle de Lavardin près Montoire en Vendomois; différente de celle de Lavardin à 6. lieues du Mans, de laquelle les Seigneurs s'appellent en leur surnom de Beaumanoir, issus de Bretagne.*

(*m*) *Apud Melchior. Adam. in vit. Theol.*

* Tiré d'une lettre de Melanchthon à Marbeſius. C'eſt la 65. du 2. livre pag. 259. de l'édit. de Londres 1642.

† Voyez le Théatre de Paul Freherus pag. 97.

‡ Multus fuit in exquirendo fine mundi. Melch. Adam. in vit. Theol. pag. 5.

ſance du Pape commenceroit à dechoir, & qu'en ſuite elle iroit de plus en plus vers le precipice, & ne ſe retabliroit jamais; & qu'environ l'an 1600. les Turcs regneroient (*B*) dans l'Italie & dans l'Allemagne *. Il y en a qui diſent † qu'il predit pour l'année 1600. un homme tout à fait cruel; & qu'en 1606. Gog & Magog regneroient dans toute l'Europe. Après avoir recherché avec beaucoup de travail ‡ le tems de la fin du monde, il le plaça à ‖ l'an de grace 1651. Mr. du Pleſſis Mornai n'a pris dans ces (*C*) predictions que ce qui l'accommodoit. Hilten ſe perſuada que la charité ne permettoit point, qu'il ſuprimât les lumieres que Dieu lui avoit communiquées ſur l'avenir *β*. On dit *γ* qu'il mourut l'an 1502.

HYPERIUS (ANDRE' GERARD) celebre Miniſtre, & Profeſſeur en Theologie, nâquit à Ipre en Flandre le 16. Mai 1511. C'eſt du lieu *δ* de ſa naiſſance qu'il a pris le nom ſous lequel il eſt conu. Son pere qui étoit Avocat, & qui l'avoit déjà fait étudier en divers lieux, ſe ſentant proche de ſa fin en l'année 1525. recommanda à ſa femme de l'envoyer à Paris, pour y continuer ſes études. Cela fut executé en 1528. Hyperius étudia trois ans de ſuite en Philoſophie dans le College de Calvi; & après un petit voyage qu'il fit à Ipre, étant retourné à Paris en 1532. il y étudia en Theologie juſqu'en 1535. Il alla en ſuite à Louvain, & puis il fit des voyages en diverſes Provinces du Païs-Bas, & en Allemagne, ce qui fut cauſe que la peine que ſes amis s'étoient donnée à ſon inſu, de lui procurer un Benefice, devint inutile; car dès que l'on eut repreſenté à Carondilet, Archevêque de Palerme, & Chancelier de l'Empereur, qu'Hyperius avoit voyagé en Allemagne, on le rendit tellement ſuſpect d'hereſie, que ce fut à lui à ſonger à la retraite. Il paſſa en Angleterre, & vécut plus de quatre ans chez un (*A*) Gentilhomme Anglois qui aimoit les ſciences. Il repaſſa la mer en 1541. & il fit deſſein de voir l'Univerſité de Strasbourg, & particulierement Bucer qui la rendoit fort celebre; mais ayant pris ſa route par le païs de Heſſe, il vit à Marpourg un Profeſſeur en Theologie nommé Geldenhaur, qui étoit de ſes amis, & qui pour le retenir lui fit eſperer une charge dans l'Academie de cette ville. Il s'arrêta là en effet, & y ſucceda peu après à ſon ami, qui mourut au mois de Janvier 1542. Il exerça cette charge un peu plus de deux ans ſans ſe marier; mais ne croyant pas pouvoir vivre commodément ſans une femme, veu principalement que ſa ſanté n'étoit pas des plus affermies (raiſon qui

‖ Id. ibid.

β Voyez la remarque A.

γ Freherus in Theatro p. 97.

δ La ville d'Ipre a été appellée par divers Auteurs Hyperæ. Beze in Iconibus l'appelle auſſi, & dit qu'Andreas Gerardus à patria Hyperius fuit cognominatus.

peu de lignes auparavant n'avoit pas laiſſé de dire qu'Hilten a vécu dans le XIV. ſiecle. Ce defaut d'attention eſt très-ordinaire aux Ecrivains.

(*B*) *Les Turcs regneroient dans l'Italie.*] Il ſembloit promettre que les Turcs ſeroient l'inſtrument d'une très-grande reformation, par la ruïne de la Papauté; mais ceux qui ſe ſeroient reformez devoient en ſuite abolir le Mahometiſme, après quoi l'Empereur Romain reſignero it ſa couronne à JESUS-CHRIST, pour ne la recouvrer jamais. *Ita digerit omnia* (*a*) *Calchas.* Il paroit par l'évenement que Jean Hilten n'en ſavoit guere plus que ce devin de l'armée Grecque. Rapportons ſes propres paroles. (*b*) *Plures gloriantur Romanum Papam eſſe monarcham, quia Jeſus omnia dedit Petro & ejus ſucceſſoribus. Fateor, verum quamdiu ſunt ejus vicarii. Sed leganiur revelationes S. Brigittæ: & videbitur quærela Chriſti de perverſione illius vicariatus. Quapropter Deus dedit gladium Mahometo: quo monarchiam illam à vicario ad ejus Dominum Jeſum Chriſtum compellit, vicarium & omnes Chriſtianos reformando. Qui plene reformati exurgent: & delebunt ſectam Mahometi. Quo facto, ultimus Imperator Romanus reſignabit eum effectu Jeſu Chriſto coronam regalem; & omne jus Imperiale; non recepturus, ut Conſtantinus.*

(*C*) *Que ce qui l'accommodoit.*] „ (*c*) Jean „ Hilten Moine de Henac en Turinge, par „ deſſus toute prevoyance humaine, mis en „ priſon pour avoir repris quelques abus mo„ naſtiques, eſtant fort malade appella le Gar„ dien, & lui dit, *Je n'ai pas dit grand cas con„ tre la Moinerie, mais il en viendra un en l'an „ 1516. qui la renversera, & auquel ils ne pour„ ront aucunement reſiſter.* Et en ceſte propre „ année commença Luther à preſcher. „ Il ſe trompe d'un an, car l'Ere du Lutheraniſme ne commence qu'à l'an 1517. Je croi auſſi qu'il raporte mal le lieu, & qu'il faloit dire *Eiſenac* & non pas *Henac.* Il eût falu ajoûter que la choſe ſe paſſa environ l'an 1500. (*d*) ſelon Melanchthon.

(*a*) Virgil. Æn. l. 2.

(*b*) Apud Melchior. Adam. ubi ſupra p. 4.

(*c*) Du-Pleſſis Mornai, Myſtere d'iniquité, p. 572. Il cite Philip. Melanéton in Apolog. cap. de votis Monaſticis.

(*d*) Voyez Melchior. Adam. in Synagoga theſtor. eccleſ. pag. 643.

(*e*) *Chez un Gentilhomme Anglois qui aimoit les ſciences.*] Il étoit fils de ce Guillaume Montjoye à qui Eraſme avoit tant d'obligations, & qu'il a ſi ſouvent loüé. (*e*) *In Carolum Montjoium, Guilielmi filium, Baronem incidit* (Hyperius) *quem Eraſmus Roterodamus amplißimis in ſcriptis ſuis ac ſæpè commendat. Is amicè cum Hyperio multis ac variis de rebus colloquutus cum ingenium ejus perſpexißet, oblato liberali ſtipendio, domum ſuam eum invitavit, ubi annos quatuor amplius ſuaviſſimè Hyperius cum Montjoio vixit in otio literario.* Notez qu'on a mis dans le Theatre de Paul (*f*) Freherus, *Monticius* au lieu de *Montjoius*, & qu'encore qu'Eraſme ait dedié ſon T. Live à Montjoius le fils, & qu'il ait dit du bien de lui en quelques autres endroits, ce n'eſt proprement qu'au pere que peut convenir ce qui eſt dit ici de ces grandes & frequentes loüanges. Le fils étoit encore fort jeune quand Eraſme mourut (*g*).

(*f*) Pag. 198.

(*g*) Vide Eraſmi epiſt. 17. lib. 26. & epiſt. 15. lib. 28.

qui auroit detourné de cette penſée bien d'autres gens) il ſe maria * en 1544. avec une veuve dont il eut ſix fils & quatre filles. Il mourut à Marpourg le premier de Fevrier 1564. après y avoir exercé la profeſſion de Theologie plus de 22. ans avec une extrême aplication. Il compoſa beaucoup (*B*) de livres, dont quelques-uns furent copiez (*C*) par un Docteur de Louvain. Il travailla principalement à enſeigner aux Propoſans la methode de bien prêcher. Il avoit l'eſprit fort net; & outre qu'il ſavoit bien les langues, l'Hiſtoire, la Philoſophie & la Theologie, il avoit le talent de bien enſeigner. Il s'y étoit exercé de bonne heure; car lors qu'il étudioit à Paris, il étoit le Repetiteur de pluſieurs autres Ecoliers. Il étoit modeſte dans les feſtins, doux & honnête dans la converſation; & autant qu'il (*D*) haiſſoit les verres énormes qu'on fait vuider aux conviez, & les vaines plaiſanteries qui ne regnent que trop dans nos entretiens, autant ſe plaiſoit-il à ſe trouver quelquefois à des repas bien reglez, & à des converſations agreables. En un mot c'étoit un homme qui avoit l'eſprit bien tourné, & qui avoit joint cette perfection avec la vertu & le zèle. Ceux qui en voudront ſavoir davantage, n'auront qu'à lire les Ecrivains que je cite †. Il y a quelque difference entre le (*E*) recit de Verheiden & celui de Melchior Adam. J'ai de la peine à croire (*F*) qu'Hyperius ait été Moine. Une partie des livres qu'il avoit

* *Animum ad matrimonium adjecit, quod non putaret ſe commode ſine uxore, maximè cum non ita firmâ valetudine eſſet, vitam tranſigere poſſe. Melchior Adam. ibid.*

† *Wigandus Orthius in Oratione ſunebri Hyperii. Melchior Adam in vita Hyperii, qui n'eſt qu'un extrait de l'Oraiſon funebre. Verheiden Praſtans. aliquot Tiſrol. offic. pag. 95.*

(*a*) *Quem (Joachimum Rintelbergium) & exquiſita quæ exſtat oratione ad Senatum Pariſienſem laudavit Hyperius. Verheiden pag. 95.*

(*b*) *Mr. Teiſſier en parle comme ſi c'étoit la vie de Ringelberg. p. 14. Catalogi Auctorum, mais ce n'eſt point cela.*

(*c*) *Quicquid boni habent ejuſdem (Hyperii) de formandis ſacris concionibus libri duo, denuò recèſe formanda ſtudio Theologicæ libri IV. id in ſuos ſimilis argumenti libros tranſtulit Laurentius à Villavicentio ex Ord. Auguſtiniano Doctor Theol. Lovanienſis. Val. Andr. Bibl. Belg. p. 49.*

(*d*) *Lib. 1. cap. 4.*

(*e*) *In Prænotionibus Logicis.*

(*f*) *Diſp. ſelect. vol. 3. p. 687.*

(*g*) *Gall. Orientat. p. 10.*

(*h*) *De Pſeudony. p. 273.*

(*B*) *Il compoſa beaucoup de livres.*] Si l'on en croit Verheiden, on feroit 7. volumes *in folio* de tous les Ecrits d'Hyperius qui ont vu le jour. Il y en a quelques-uns qui regardent les ſciences humaines, la Rhetorique, la Logique, l'Arithmetique, la Geometrie, la Coſmographie, l'Aſtronomie, l'Optique, la Phyſique, &c. les autres ſont ou des Commentaires ſur l'Ecriture, ou des Traitez de Theologie. Celui *de recte formando Theologiæ ſtudio*, & celui *de formandis concionibus ſacris*, ont été trouvez ſi bons par un Docteur de Louvain, qu'il les a inſerez preſque tout entiers dans des livres qu'il publia ſur la même matiere, à Anvers l'an 1565. Hyperius n'étoit encore qu'un jeune Ecolier, lors qu'il fit (*a*) une harangue à Paris qui a été depuis imprimée. C'eſt (*b*) l'éloge d'un de ſes amis.

(*C*) *Furent copiez par un Docteur de Louvain.*] Valere (*c*) André en tombe d'accord. Ce Docteur étoit un Moine Eſpagnol de l'Ordre de St. Auguſtin, & ſe nommoit *Laurentius à Villavicentio*. Il eſt ſouvent cité comme un fameux Plagiaire. Je n'ai point vu d'Auteur qui ait remarqué ce Plagiat avant le docte Raynoldus. Il en (*d*) parle dans ſon Traité *de Idololatria Romana* imprimé à Oxford l'an 1596. & il obſerve que ce Moine corrigea tout ce qui choquoit l'Egliſe Romaine dans le livre d'Hyperius. Quelque tems après Keckerman (*e*) parla de la même volerie, en reconoiſſant que Raynoldus l'avoit déjà remarquée. Mr. (*f*) Voet en parla ſous la citation de Keckerman dans une Theſe ſoutenuë en 1655. mais il veut que l'Ouvrage derobé ſoit la methode de Theologie d'Hyperius. Or cette methode ne contient que 3. livres, au lieu que l'Ouvrage que Raynold, Keckerman & le Bibliothecaire du Païs-Bas pretendent que le Moine Eſpagnol s'eſt approprié, en contient quatre, & eſt ordinairement cité ſous ce titre, *de ratione ſtudii Theologici*. Certainement ce dernier n'eſt point le même livre que la *Methodus Theologiæ* d'Hyperius. Il faut croire que Mr. Voet n'a pas été tout-à-fait exact. Mr. Colomiés (*g*) parle auſſi de cette volerie en citant Raynoldus. Mr. (*h*) Placcius qui en parle ne le fait que ſur la foi d'un de ſes amis, qui lui avoit écrit que Simon Oomius en faiſoit mention dans la ſeconde preface d'un livre Flamand; & il veut, & Mr. Konig (*i*) auſſi, que le vol regarde le livre intitulé *Methode de Theologie*. Un Auteur (*k*) moderne cite fur ce plagiat de Villavicentius non ſeulement Keckerman & Colomiés, mais auſſi Jean Heidfeld *cap.* 25. *Sphingis Theologico-Philoſophica*. Il eſt à remarquer qu'aucun de tous ces Auteurs, hormis Valere André, ne parle du double plagiat du Moine Eſpagnol: ils ne remarquent que celui qui ſe raporte au livre *de ſtudio Theologico*. Mais d'autre côté Nicolas Antonio ne ſe contente pas de dire, en joignant ſes fautes (*l*) à celles de Valere André, que Villavicentius s'eſt ſervi de tout ce qu'il a trouvé de bon dans deux Ouvrages d'Hyperius, pour en faire deux autres ſur la même matiere: il lui attribuë de plus la même conduite, à l'égard de deux autres livres publiez par des Proteſtans; l'un eſt *de phraſibus ſacræ Scripturæ*; l'autre eſt *Tabula compendioſæ in Evangelia & Epiſtolas*.

(*i*) *Bibl. p. 420. Voyez-le auſſi pag. 846. où il cite Rives tom. 2. Oper. pag. 1095.* (il faut pag. 1067.) qui vocat Villavicentium Hyperii interpolatorem & expilatorem.

(*D*) *Et autant qu'il haiſſoit les verres énormes.*] Voici ce que porte ſon Oraiſon funebre; (*m*) *In colloquiis & converſationibus humanis & aquas, & quemadmodum immania illa in conviviis hominum pocula, & ſcurriles in colloquiis nugas ex animo fuit averſatus, ita moderatis conviviis, jucundique amicorum conſabulationibus nonnunquam interfuit.*

(*k*) *Joh. Alberius Enhor Decade Decanum n. 36. Liſſæ 1689.*

(*E*) *Entre le recit de Verheiden, & celui de Melchior Adam.*] Verheiden n'a fait qu'un éloge très-court, mais il y a dans l'autre beaucoup plus de narration & de ſuite chronologique. Celui-ci ne fait point voyager Hyperius en Eſpagne: il lui fait voir ſeulement les Provinces d'Italie qui ſont entre les Alpes & Bologne; il les lui fait voir, dis-je, pendant ſes études de Paris, & avant le voyage de Louvain. Verheiden veut au contraire qu'Hyperius ait voyagé en Eſpagne & en Italie, après avoir étudié à Paris & à Louvain. Il le fait d'abord enſeigner la Philoſophie à Marpourg, & puis la Theologie. Melchior Adam ne dit rien de la profeſſion en Philoſophie.

(*l*) *Il veut après Val. André qu'Hyperius ait été Jacobin: & il erre de ſon chef en donnant le nom de Hyperius.*

(*F*) *J'ai de la peine à croire qu'Hyperius ait été Moine.*] L'extrait de ſon Oraiſon funebre ne parle

2. *En ne mettant que trois livres au Traité* de formando ſtudio Theologico. 3. *En mettant trois livres au Traité* de formandis ſacris concionibus. *qui n'en a que deux.* Nic. Anton. Biblioth. Hiſpan. t. 2. pag. 9.

(*m*) *Apud Melchior. Adam. in vitis Theolog. pag. 397.*

avoit faits n'a vu le jour (G) qu'après sa mort, par les soins * ou de Laurent Hyperius son fils, ou de Jean Mylius.

* *Verheiden. præfant. aliquot Tbeol. tract. p. 95.*

HIPPARCHIA, femme du Philosophe Crates, avoit été si charmée des discours de ce Cynique, qu'elle voulut l'épouser à quelque prix que ce fût. Elle se vit recherchée par un bon nombre de soupirans, dont la noblesse, les richesses, la bonne mine étoient d'une grande distinction. On la pressa dans sa famille de se choisir un époux parmi ces rivaux; mais rien ne fut capable de la detacher de Crates. Elle declara que Crates lui tenoit lieu de toutes choses; & que si on ne la marioit point avec lui, elle se poignarderoit. La famille fut cette declaration s'adressa à Crates, & le pria d'employer son éloquence & toute son autorité auprès de la fille, pour la guerir de sa passion. Il y employa tout son favoir-faire, sans rien gagner sur cette opiniâtre. Enfin quand il vit que ses raisons & ses conseils n'avoient nulle force, il étala sa (*A*) pauvreté devant cette fille, il lui decouvrit sa bosse, il mit par terre son bâton, sa besace, & son manteau, & lui

FAUTE: de Mr. Moreri & de Valere Andre.

parle point de cela: on peut donc s'assûrer que Wigandus Orthius ne l'a point dit; car ce seroit un fait que le bon Melchior Adam n'eût point passé sous silence, quand même il n'auroit donné qu'un extrait fort court, & non pas un long recit chargé de cent minuties. Je n'ai pas voulu neanmoins me fier à cette raison; j'ai cherché & trouvé enfin la harangue de Wigandus Orthius, & je n'y ai rien vu qui puisse faire soupçonner qu'Hyperius ait jamais été en Religion. J'en conclus qu'il n'a jamais été Moine. Qu'on ne m'aille pas objecter que je raisonne par l'argument negatif; je ne prétens pas plaider la cause de cette (*a*) maniere de raisonner; mais j'ose bien dire qu'elle paroît ici concluante, tant parce que celui qui a fait l'Oraison funebre d'Hyperius, n'a pu ignorer s'il a été Moine ou non, que parce que s'il l'a fu, toutes fortes de raisons l'obligeoient à le remarquer. On ne s'est pas avisé de se taire sur ces fortes de veritez à l'égard de Musculus, de Marlorat, de Pierre Martyr, de Zanchius, & de plusieurs autres Piliers de la Reformation naissante qui étoient sortis des Cloîtres, & il n'y a peut-être point d'homme plus incapable qu'Orthius, de se taire sur des choses de cette nature; lui qui s'est cru obligé à debiter dans une Oraison funebre, qu'Hyperius alla attendre ses hardes à Marpourg, parce (*b*) qu'il savoit qu'il y vivroit à meilleur marché, que dans aucun lieu sur les bords du Rhin. Il debite cent particularitez de cette force, que Melchior Adam a fidelement copiées. Ainsi je ne voy pas que Mr. Moreri ait pu dire sans se tromper, qu'Hyperius *se fit Religieux dans l'Ordre de St. Dominique, où il se distingua par sa doctrine, mais que depuis il apostasia lâchement.* Il n'a été en cela que le copiste de Valere André, qui avoit déjà debité ce mensonge. Ce Bibliothecaire du Païs-Bas qui s'est trompé d'ailleurs, en mettant la mort d'Hyperius à l'an 1560. n'est point excusable de n'avoir pas dit au moins qu'Hyperius avoit été Ministre à Marpourg; & Moreri qui l'a dit (*c*) doit être blâmé de son silence sur la profession en Theologie. Son peu d'exactitude paroît aussi dans cette expression, *il donna dans les erreurs de Luther qu'il enseigna.* A quoi bon cette derniere remarque exprimée d'une façon vague? Ne suffisoit-il pas d'avoir donné la qualité de Ministre Protestant à Hyperius, dès la premiere ligne de l'article? Cela n'emportoit-il pas assez, qu'Hyperius avoit enseigné les dogmes des Protestans? Mais de plus il n'est pas vrai qu'Hyperius ait suivi la Reformation de Luther. L'*Index* (*d*) des livres defendus pouvoit éclairer fur ce point-là Mr. Moreri.

(*a*) *Mr. de Launai a fait des livres sur l'autorité de l'argument negatif. & Mr. Thiers entre autres a combatu sa maxime.*

(*b*) Sciebat enim minoris se apud Cattos interea posse vivere, quam ubipiam ad Rheni ripas.

(*c*) *Il a mal nommé la valle, l'ayant appellée Marpurge.*

(*d*) *On y lit à la page 16. de l'édition in folio de 1667.* Andreas Hyperius, seu Hyppelogus Calvino-Zuinglianus, Professor Marpurgensis. *Konig à la page 420. de sa Bibliotheque où le nomme* Theologien Reformé: *c'est la même chose selon le stile de l'Allemagne Protestante, que Theologien Calviniste.*

(*e*) *De libris, & eorum lectione pag. 47.*

(*f*) *Vultej. in Dedic. Oper. Hyper. præfix.*

(*g*) *Apud Ierus in Floridis p. m. 350.*

(*A*) *Il étala sa pauvreté devant cette fille.*] Personne n'a decrit ceci avec tant d'exactitude qu'Apulée: il pretend qu'Hipparchia repondit qu'elle avoit assez songé à cette affaire, & qu'elle étoit persuadée qu'il n'étoit pas possible de trouver ni un plus beau, ni un plus riche mari que Crates, & qu'il n'avoit qu'à la mener où il voudroit. Il la mena dans le Portique. C'étoit un des plus superbes bâtimens publics, & l'un des plus frequentez que l'on pût voir dans Athenes, & il consomma là le mariage. Tout le monde l'auroit vu, & l'épouse étoit toute resoluë à regaler de ce spectacle la compagnie; mais un ami de Crates étendit son manteau autour d'eux, & leur fit par ce moyen une espece de rideau, qui arrêta la vuë des assistans. Afin qu'on voye que je ne prête rien à mon Auteur, je raporterai ses paroles. *Adeoque (g) is (Crates) cupiebatur; ut virgo nobilis, spretu junioribus procis, ultro eum sibi optaverit. Cumque interfcapilium Crates retexisset, quod erat aucto gibbere, peramque cum baculo & pallium humi posuisset, eamque suppellectilem sibi esse puellæ profiteretur, eamque formam quam videret: proinde sedulò consuleret, ne post querela causam caperet: enimverò Hipparche conditionem accipit. Jamdudum sibi provisum satis, & satis consultum respondit: neque ditiorem maritum, neque formosiorem ullam gentium posse invenire. Proinde duceret quò liberet. Ducit Cynicum in porticum. Ibidem,*

lui dit, *Voilà l'homme que vous aurez, & les meubles que vous trouverez chez lui; songez y bien, vous ne pouvez pas devenir ma femme, sans mener la vie que nôtre Secte prescrit.* A peine eut-il cessé de parler, qu'elle declara que le party lui plaisoit infiniment. Elle prit l'habit de l'Ordre, je veux dire l'équipage des Cyniques, & s'attacha tellement à Crates qu'elle rodoit par tout avec lui, qu'elle alloit en (*B*) festin avec lui, & qu'elle ne faisoit point scrupule de lui rendre le devoir (*C*) conjugal au milieu des ruës. C'étoit un des dogmes de la secte, qu'il ne faloit avoir honte d'aucun (*D*) exercice corporel que la nature exige de nous.

dem, in loco celebri, coram luce clarissimâ accubuit: coramque virgineum imminuisset, paratum pari constantiâ; ni Zeno procinctu palliastri, à circumstantis coronæ obtutu magistrum in secreto defendisset. Mr. Menage (*a*) assûre que Clement d'Alexandrie raporte, que les noces de Crates & d'Hipparchia furent celebrées dans le Portique qu'on surnommoit ποικίλη: mais il est certain que Clement d'Alexandrie ne le dit point: on peut seulement l'inferer de ce qu'il dit. *A cause d'Hipparchia*, dit-il (*b*), *les Cynogamies étoient celebrées dans le Pœcile.* Le mot *Cynogamies* signifioit, selon le même Mr. Menage (*c*), une fête que les Cyniques celebroient à l'honneur & à la memoire des noces de Crates. Il ajoûte que Mr. Petit le Medecin a fait un très-beau poëme sur les amours & sur les noces de Crates. Ce poëme a pour titre *Cynogamia.* Plusieurs se souviendront ici d'un vers François raporté par Furetiere, (*d*) *Voulurent chaudi de reins faire noces de chien.*

(*a*) *In Historia mulierum philosopharum, ad calcem Diogen. Laertii, p. 497.*

(*b*) Ἐφ' ᾗ τὰ κυνογάμεια ἐν τῷ ποικίλῃ ἐτελοῦτο. Propter quam in Pœcile quoque celebrata fuere Cynogamia. *Clem. Alex. Strom. l. 4. p. 523.*

(*c*) *In Laert. l. 6. n. 96.*

(*d*) *Au mot rein. Ce vers est de Regnier, il regarde le combat des Lapithes.*

(*B*) *Alloit en festin avec lui.*] Cela & la coutume de trotter par tout avec Crates, étoient deux choses que les autres femmes Greques ne pratiquoient pas. Elles étoient recluses dans le centre du logis, & n'y étoient abordées que de leurs parens, & n'alloient jamais en festin que chez des parens. Cornelius Nepos qui le raporte, observe que les Romains avoient des manieres toutes contraires à celle-là. Les femmes vivoient alors à Rome, comme presentement à Paris. La mode d'Italie a bien changé: elle ressemble depuis long tems à celle de l'ancienne Grece, *altri tempi, altri costumi.* Voyons les paroles de Cornelius Nepos. (*e*) *Quem Romanorum pudet uxorem ducere in convivium? aut cujus materfamilias non primum locum tenet ædium, atque in celebritate versatur? Quod multo fit aliter in Græcia. Nam neque in convivium adhibetur, nisi propinquorum: neque sedet nisi in interiore parte ædium, quæ γυναικωνῖτις appellatur: quò nemo accedit nisi propinquâ cognatione conjunctus.*

(*e*) *In præfat.*

(*C*) *Le devoir conjugal au milieu des ruës.*] On ne s'étonnera point que la Philosophe Hipparchia se soit mise au dessus de la coutume, à l'égard des deux articles dont je viens de faire mention, puis qu'elle fut capable de fouler aux pieds la bienseance à l'égard de ce troisiéme point. Le mepris de la coutume ne fauroit aller plus loin. Ce fut là un grand triomphe de l'amour; on lui facrifia la vertu la plus naturelle au sexe; cette honte, cette pudeur qui est mille fois plus enracinée dans le cœur des femmes, que la chasteté même. Et ce qui est plus étrange, Hipparchia fut preparée dès la premiere fois à cette impudence; il ne falut point l'y conduire peu à peu, & par degrez. Juvenal remarque que quand il s'agit de satisfaire l'amour, rien ne paroît difficile aux femmes. Faut-il aller sur mer avec un mari dont elles sont degoûtées, on ne fauroit s'y resoudre; les incommoditez de la mer sont trop grandes. Faut-il s'embarquer avec un Galant, on a le meilleur estomac du monde; c'est un plaisir que la vie de matelot (*f*). Hipparchia justifie cette observation: elle étoit folle de Crates; il vouloit qu'on mit toute honte bas, *non aliter hæc sacra constant*, disoit-il, aparemment: elle le voulut aussi pour lui complaire. Plusieurs Auteurs raportent le fait: Sextus Empiricus (*g*) & Theodoret (*h*) le temoignent; j'en ai déjà cité d'autres: mais St. Augustin a eu fur ce sujet une pensée particuliere; il a cru que les Cyniques ne faisoient que des postures & de vains efforts. Le Latin est plus propre que le François à representer son sentiment. *Illum* (Diogenem) *vel illos qui hoc seciste referuntur, potius arbitror concumbentium motus dedisse oculis hominum nescientium quid sub pallio gereretur, quam humano premente conspectu potuisse illam peragi voluptatem. Ibi enim Philosophi non erubescebant videri se velle concumbere, ubi libido ipsa erubescere, surgere deberet (i).* Un moderne s'est érigé en Caton contre ce Pere de l'Eglise, & lui a fait un assez rude reprimende au sujet de cette pensée. *Quand il ajoûte*, dit-il, *qu'il ne peut croire que Diogene, ni ceux de sa famille, qui ont eu la reputation de faire toutes choses en public, y prissent neanmoins une veritable & salide volupté, s'imaginant qu'ils ne faisoient qu'imiter sous le manteau Cynique les remuëmens de ceux qui s'accouplent, imposant ainsi aux yeux des spectateurs, bien qu'en effet ils ne pussent pas seulement bander le nerf en leur presence; c'est ce que je suis honteux de rapporter, & que je vous prie de considerer dans ses propres (k) termes. . . . Est-il possible qu'un si grand personnage ait permis à son imagination de penetrer jusques dans ces secrets Cyniques, & que la main de saint Augustin n'ait point fait de difficulté de lever le manteau de Diogene, pour nous y faire voir des mouvemens, que la honte (bien que ce Philosophe fit profession de n'en point avoir) lui faisoit à lui-même cacher de son manteau (l).*

(*f*) Forte animum præstant rebus quas tuper audent. Conjux durum est concinere ut jubeat vim. Tunc senina gravis, tunc summus veritur aer: Quæ mœchum vadet. Illa maritum Convomit, hæc inter nautas & prandet & errat Per pupem, & duros gaudet ejerare rudentes. *Juvenal. Satyr. 6. v. 97.*

(*g*) *Pyrrhoniarum hypotypos. lib. 3. c. 24. p. m. 231. & l. 3. c. 24. fin.*

(*h*) *Serm. de virtute activa.*

(*i*) *De civitate Dei lib. 14. cap. 20.*

(*k*) *Il met ici le passage de St. Augustin.*

(*l*) *La Motte le Vayer dans l'Hexameron rustique, pag. 63. 64. 65.*

(*D*) *Qu'il ne faloit avoir honte d'aucun exercice corporel.*] Voez ce qui a été dit ci-dessus dans l'article de Diogene (*m*). Quelques-uns croient que les Cyniques eurent ce nom à cause qu'à l'imitation des chiens ils s'accouploient dans les ruës avec leurs femmes, *Nam quid ego de Cynicis loquar? quibus in propatulo coïre cum conjugibus mos fuit. Quid mirum si à canibus quorum vitam imitantur, etiam vocabulum nomenque traxerunt (n).* Les Cyniques pretendoient être fondez en raison, car, disoient-ils, s'il est juste de conoître sa femme, il est juste de la conoître en public: or il est juste de conoître sa femme, donc il est juste de la conoître en public.

(*m*) *Remarque L.*

(*n*) *Lactantius, lib. 3. cap. 15. divinarum institutionum.*

nous. Hipparchia ſe trouvant un jour à dîner chez Lyſimachus, avec l'Athée Theo-

(a) Hoc illi canini Philoſophi, hoc eſt Cynici non viderunt proferentes contra humanam verecundiam, quid aliud quam caninam, hoc eſt immundam impudentemque ſententiam, ut ſcilicet quoniam juſtum eſt quod fit in uxore, palam non pudeat id agere, nec in vico, nec in platea qualibet conjugalem concubitum devitare. *Auguſt. de civit. Dei, l. 14. c. 20.*

(b) *Dans l'article de Diogene pag. 977. col. 1.*

(c) Τὸ δὲ μοιχὸν γυναικὶ μοιγωτὸν εἶναι καὶτοὺς τοῦ ἀμπέλου κλῶνας, ὅταν τύχῃ τρώγειν. Ἐπὶ τῶν δὲ ἀνθρώπων οὐδὲν τοιοῦτον ὑπάρχει. ἀλλ' ἕκαστος ἐπὶ τὴν ἰδίαν ἄκανθαν τὸν ὄνον ἄγει. Τὸ δὲ μὴ ἐπὶ τῷ φιλοσόφῳ Κράτητι ἀκούειν. *Publice cum uxore congredi quamvis apud nos turpe eſſe videtur, apud quoſdam ex Indis non videtur eſſe turpe. Congrediuntur enim indifferenter publice, quemadmodum etiam de Cratete Philoſopho accipimus. Sext. Empiricus Pyrrhon. hypot. lib. 3. cap. 24. pag. 152.*

blic (a). J'ai raporté ailleurs (b) un ſemblable raiſonnement de Diogene. C'eſt le miſerable ſophiſme, *à dicto ſimpliciter ad dictum ſecundum quid*. C'eſt comme qui diroit, *il eſt bon de boire, donc il eſt bon de boire quand on a la fievre*. Ces gens-là ne ſavoient pas qu'il y a pluſieurs actions qui ne ſont bonnes qu'en certaines circonſtances, de ſorte que l'omiſſion de ces circonſtances peut rendre mauvaiſe une action qui ſans cela eut été bonne. Prêter de l'argent à ſon ami, afin qu'il paye ſes creanciers, eſt une action très-loüable: lui en prêter afin qu'il s'énivre, ou qu'il joüe, eſt une mauvaiſe action. Il y a des actes eſſentiellement mauvais; ils ne peuvent jamais être bons dans quelque amas de circonſtances qu'on les faſſe; mais il y a d'autres choſes qui ſont tantôt bonnes tantôt mauvaiſes, ſelon les tems & les lieux, & les autres circonſtances où on les commet. J'avoüe que ceci ne ſuffit pas pour mettre à bout les Cyniques, car ils pourroient tourner ainſi leur raiſonnement. Lors qu'une choſe eſt bonne & juſte en elle même, il ne faut pas avoir honte de la commettre; or le devoir conjugal eſt en ſoi une choſe bonne & juſte, donc il ne faut pas avoir honte de le rendre: on peut donc le rendre legitimement en public, car ſi quelque choſe pouvoit gâter cette action publique, ce ſeroit uniquement que l'on manqueroit de honte dans des circonſtances où l'on ſeroit obligé d'en avoir. La difficulté eſt donc reduite à cette ſeule queſtion, *faut-il avoir de la honte de rendre le devoir conjugal à la vuë du public?* Belle demande, me dira-t-on, & qui en doute? Moi, repondroit Diogene, & prouvez moi que j'ai tort. On lui repondroit que la honte par raport à ces actions-là eſt un ſentiment naturel, & qu'ainſi c'eſt violer la nature, que de n'avoir point de honte en ces occurrences: mais, repliquera-t-il, ſi c'étoit un ſentiment naturel, il faudroit que les animaux qui ſuivent ſi fidellement les inſtincts de la nature, cherchaſſent les tenebres & les cachots pour travailler à la multiplication. Or rien n'eſt plus faux que cela. Il faudroit du moins que tous les hommes cherchaſſent en pareils cas la retraite la plus ſombre, ce qui eſt encore faux, car pluſieurs peuples dans les Indes travaillent à l'acte de la generation ſous les yeux de tout venant. C'eſt ce que le celebre Pyrrhonien Empiricus (c) obſerve, pour montrer que la pratique ordinaire n'a point pour ſon fondement une loi immuable & éternelle de la nature, mais un ſimple droit coutumier, & une impreſſion de l'éducation. Un Auteur moderne a obſervé que certains peuples ont fait l'amour *dans les Temples mêmes*, & ont dit *que ſi cette action deplaiſoit à la divinité, elle ne le ſouffriroit pas du reſte des animaux* (d). Il ajoûte qu'une *Sotte Mahometane le pratique encores à preſent*, & que *le nouveau monde nous a paru en cette innocence*. On repliqueroit à Diogene qu'il ſuffit que les nations civiliſées ſoient ſujettes à la honte, & qu'on ne ſe doit pas mettre en peine de ce que ſont les nations barbares: mais à ſon tour il repliquera, que les peuples qu'on nomme barbares, ſe ſont beaucoup moins écartez de la regle de la nature, que les peuples qui ont tant multiplié ſelon les ſubtilitez de leur eſprit les loix de la bienſeance, & de la civilité; & qu'après tout le droit naturel n'étant point ſujet à preſcription, il eſt permis à chacun d'y rentrer en tout tems & en tout lieu, ſans avoir égard au joug arbitraire des coutumes & de l'opinion des compatriotes.

Ceci ſoit dit pour montrer à combien d'égaremens la raiſon humaine peut conduire. Elle nous a été donnée pour nous adreſſer au bon chemin; mais c'eſt un inſtrument vague, volontigeant, ſouple, & qu'on tourne de toutes manieres comme une giroüette. Voyez comment les Cyniques s'en ſervoient, pour juſtifier leur abominable impudence. Je puis ajoûter pour l'honneur & pour la gloire de la veritable religion, qu'elle ſeule fournit de très-bonnes armes contre les ſophiſmes de ces gens-là: car quand même on ne pourroit pas montrer dans l'Ecriture un precepte exprès touchant les tenebres dont on doit couvrir les privautez du mariage, il ſuffit de dire en 1. lieu, que l'eſprit de l'Ecriture nous engage à éviter tout ce qui pourroit affoiblir les impreſſions de la pudeur; & en 2. lieu qu'il y a des textes precis qui nous defendent de rien faire qui choque la bienſeance, ou qui ſcandaliſe nôtre prochain. Je ne fai ſi jamais aucun de ces Caſuiſtes qui ont tant abuſé de leur loiſir, pour examiner des cas de conſcience en quelque façon metaphyſiques, s'eſt aviſé de rechercher à quel genre de crime il faudroit reduire l'impudence d'un Crates, & d'un Diogene. Ils ne croyoient point qu'il y eût de loi divine ſur cela, ni que l'on fut obligé de ſe conformer aux coutumes municipales. Ils croyoient qu'en ne s'y conformant pas on encourroit tout au plus le blame de ruſticité, & de peu de complaiſance pour un uſage reçu: être incivil, groſſier, & mauvais obſervateur des modes, n'eſt pas une action criminelle ou mauvaiſe moralement parlant. Que pourroit-on donc dire contre les Cyniques, à ne les condamner point par les veritez revelées? Je n'ai jamais lu quoi que ce ſoit ſur ce point, & je ne fai ſi jamais perſonne a dit que preſentement une action Cynique ſeroit ſeulement criminelle, 1. à cauſe du ſcandale donné au prochain: 2. à cauſe du mepris des coutumes municipales: 3. à cauſe de la negligence qu'on apporteroit à conſerver les barrieres de la chaſteté. Je ſuppoſe un homme perſuadé que l'action en elle-même n'a pas été defenduë nommément dans l'Ecriture, & qu'elle n'eſt point contraire au droit naturel. Si elle y étoit contraire, les ſentences qui ordonnent le congrés ſeroient tout autant de crimes pour le compte des Juges.

Il y a ſans doute des Caſuiſtes qui prendroient pour un plus grand crime la maſturbation, ou le peché de moleſſe que Diogene (e) commettoit en plein marché, que le congrés de Crates & d'Hipparchia. C'eſt une choſe étrange & tout-à-fait ſcandaleuſe, que de voir

REFLEXION ſur la foibleſſe de la raiſon.

(d) *La Motbe le Vayer, Dialog. d'Oraſius Tubero, pag. m. 176. Il cite Herodote l. 2.*

(e) *Voyez ſon article p. 977.*

Chry-

Theodore, lui fit une objection (*E*) subtile, à laquelle il ne fit aucune reponſe verbale: il n'eut recours qu'à ſes mains; & quoi qu'il pût faire & dire en ſuite, il trouva une femme très-reſoluë, & qui ne s'étonnoit de rien *. Elle (*F*) fit des

(*a*) Ἐπαινῶ τὸν Διογένη τὸ αὐθάδες ἀπεκρίσεσθαι τὸν θρασέα, καὶ λέγοντα περὶ τῶν παρόντων, αὐδῶ κ' τὸν λιμὸν ὅτου ἀπολιψόμενος τῆς ὑγιείας οὐδὲν πάσχω. Diogenem laudat qui in publico maſturbaſſet, difficileque adſtantibus, utinam liceret ſic etiam famem attrito ventre pellere. *Plutarch. de Stoicor. repugnant. p.* 1044.

(*b*) *Sext. Empiricus ubi ſupra p.* 153.

(*c*) *Voyez ſon article p.* 977. *lettre g.*

(*d*) *Eraſme explique le proverbe, Ardet le montagne, Lydus in meridie in hominem inſtiatæ aut etiam intempeſtivæ libidinis. Et il ajoûte:* Narrant Lydos adeo libidine perditos fuiſſe, ut non tantum noctu vacarent voluptati Venereæ, verum etiam ipſo meridie laſcivirent, manibus fœdum opus peragentes. *Chil. 2. centur. 6. n.* 94.

Chryſippe ce celebre & rigide Stoïcien, donner des loüanges à cette action de Diogene (*a*). Ce Cynique n'auroit pas pu s'en juſtifier par ſon ſophiſme, *il eſt juſte de vendre le devoir conjugal, donc il eſt juſte de le vendre dans la rue*, car ſon action eſt mauvaiſe & ſn ſecret & en public. Sextus Empiricus convient qu'elle paſſoit pour deteſtable, encore que Zenon le fondateur des Stoïciens l'eût aprouvée, & que bien d'autres y euſſent eu leur recours, comme à une bonne choſe. Τότε αἰσχυνεσθεῖν ἐπορατον ὃ᾽ πᾶς ἡμῖν, ὁ Ζήνων ὡς ἀποδοκιμαζει καὶ ἄλλος δὲ οἷς αἰρεσθαι τινὶ τύτῳ χρήσθαι τῷ κακῷ πυνθανόμεθα. *Quum preterea deteſtabile ſit apud nos αἰσχυνεσθεῖν. Zeno approbat & alios quoſdam ut bono quodam hoc uſos malo accipimus* (*b*). Diogene ſe ſervoit d'un autre ſophiſme; il (*c*) prenoit pour une leçon de la nature ce que font certains poiſſons, mais ce ſophiſme n'eſt pas meilleur que celui qu'on tireroit de la pratique des Lydiens. Ces miſerables deſtinoient une heure en plein jour à cette molleſſe (*d*). Je ne ſai point ſi c'étoit à la Cynique, *devant tout le monde*, comme le pretend Oraſius Tubero, c'eſt-à-dire la Mothe le Vayer dans la page 144. du banquet Sceptique. En ce cas-là ils ont merité une infame diſtinction, autrement ſi on les eût diſtinguez, on auroit donné à conoître que les anciens peuples n'étoient pas ſi generalement corrompus, que l'ont été les ſiecles ſuivans, où toutes heures ont été bonnes pour cette brutalité, & où preſque aucune nation n'a eu rien à reprocher aux autres. Toute chair a corrompu ſa voye: c'eſt le pis (*e*) aller continuel des jeunes gens. Les Confeſſeurs en ſauroient que dire; voyez la 7. ſatire de Juvenal (*f*). Le Miniſtre Pierre Cayet (*g*) fut depoſé, parce qu'on le crut Auteur d'un livre où l'on exhortoit les Magiſtrats à tolerer les bordels, afin d'éviter le peché de molleſſe qui regnoit par tout, & qui étoit, ſelon lui, le peché que Dieu defend dans le Decalogue. Au reſte les Cyniques eurent beau chercher des raiſons pour colorer leur effroyable impudence, ils n'oſerent y continuer: l'indignation publique leur ſervit aparemment d'un frein plus rude que les idées de l'honnête. St. Auguſtin remarque que la pudeur naturelle reprit le deſſus dans ces gens-là. *Vicit tamen pudor naturalis opinionem hujus erroris, nam etſi perhibent, hoc aliquando gloriabundum feciſſe Diogenem, ita putantem ſectam ſuam nobiliorem futuram, ſi in hominum memoriam inſignior ejus impudentia fingeretur, poſtea tamen à Cynicis fieri ceſſatum eſt: pluque valuit pudor, ut erubeſcerent homines hominibus, quàm error, ut homines canibus eſſe ſimiles affectarent* (*b*). Mais comme il y a toûjours des exceptions aux regles les plus generales, nous voyons dans Lucien le Cynique Peregrinus qui renouvelle publiquement la manœuvre de Diogene. Ἐν ποικίλῃ δὲ τῶν περιεστώτων ὄμιλῳ ἀναφλῶν τὸ αἰδοῖον, καὶ τὸ αἰδοῖα φέρον δὴ τύτο καλούμενον ἐπιδεικνύμενος. *Multa autem in corona populi pudenda contrectabat, & hæc indifferentia vocans oſtentabat* (*i*).

(*E*) *Hipparchia. . . . fit une objection. . . . à laquelle* Theodore *ne fit,*] C'étoit un ſophiſme aiſé à reſoudre & à retorquer. *Si je faiſois*, lui dit-elle, *la même action que vous auriez faite juſtement, on ne me pourroit pas accuſer d'avoir fait une action injuſte: or ſi vous vous battiez vous même vous agiriez juſtement, donc ſi je vous batois, on ne me pourroit pas accuſer d'avoir fait une action injuſte:* Theodore ne s'amuſa point à lui repondre en Logicien, il ſe jetta ſur elle, & lui deſit le manteau. Selon la maniere de s'habiller & de parler d'aujourdhui, nous dirions *qu'il lui leva la jupe*. C'eſt l'explication que Mr. Menage (*k*) donne à ces paroles de Diogene Laërce, ἀνέσυρε δ᾽ αὐτῆς τὰ ἱμάτιον. Voilà une maniere bien gaillarde & bien cavaliere de repondre aux ſophiſmes d'une femme. Hipparchia ne ſe decontenança point, & lors que Theodore lui eut cité le vers d'une tragedie, où l'on repreſentoit une femme qui avoit quitté ſa quenouille & ſes fuſeaux, elle lui repondit, je me reconois là, je ſuis cette femme, mais croyez vous que j'aye pris le mauvais party, en aimant mieux employer mon tems à philoſopher, qu'à filer? Voyons maintenant ce que Theodore aïroit pu repondre, s'il avoit voulu s'en donner la peine. Repondant directement, il auroit pu dire que l'action de lui Theodore ſe batant ſoi-même, & l'action d'Hipparchia batant Theodore ſont deux actions differentes, & non pas une action de la même eſpece. Il y avoit donc 4. termes dans le ſyllogiſme d'Hipparchia. Afin que deux actions ſoient ſemblables, il faut que la relation qui eſt dans l'une entre l'agént & le patient, ſoit auſſi dans l'autre. Or cela ne ſe trouvoit pas dans l'hypotheſe d'Hipparchia. Que ſi Theodore avoit voulu repondre par retorſion & embarraſſer la femme de Crates, il eût pu lui dire, ſi je faiſois la même action que vôtre mari auroit faite juſtement, on ne me pourroit pas accuſer d'une action injuſte. Or vôtre mari agit juſtement quand il vous baiſe, *& catera*; donc ſi je vous baiſois, *& catera*, on ne me pourroit pas accuſer d'une action injuſte. On auroit vu ſi Hipparchia qui étoit fort devergondée, eût oſé repondre en preſence de temoins *concedo totum.*

COMMENT Theodore auroit pu repondre.

(*F*) *Elle ſit des livres qui ne ſont point parvenus juſques à nous.* Suidas dit qu'elle compoſa *Hypotheſes Philoſophicas: epicheremata quædam, & queſtiones ad Theodorum cognomento atheum.* La conjecture de Mr. Menage eſt fort vraiſemblc, qu'il faut lire dans Diogene Laërce (*l*) Ἱππαρχία δὲ πρὸς τὸν Κράτητος βιβλίον ἐπιγραφαί, mais φέρεται δὲ πρὸς τὸν Κράτητα βιβλίον ἐπιγραφαί. Il faudroit dire ſelon cette conjecture qu'Hipparchia publia des lettres qu'elle avoit

* *Tiré de Diogene Laerce.* in Hipparchia, *lib. 6. n.* 96. *& ſequent.*

(*i*) *De morte Peregr. p. m.* 767. *t.* 2.

(*k*) *Notis ad Laert. l.* 6. *n.* 97. *pag.* 266.

(*l*) *In Hipparchia, l.* 6. *n.* 98.

des livres, qui ne ſont point parvenus juſques à nous. Mr. Moreri (*G*) a fait quelques fautes dans cet article. Lorenzo Craſſo (*H*) en a fait auſſi. J'oublois de dire qu'Hipparchia avoit un frere nommé Metrocles, qui fut diſciple de Crates *, & qu'ils étoient nez tous deux à Maronea †. Ils fleuriſſoient au tems d'Alexandre. Du mariage d'Hipparchia & de Crates ſortit un fils nommé Paſicles ‡.

* *Diog. Laert. in n. 94. & 96.*

† *Ville de Thrace qui a été nommée auſſi* Hipparchia. *Menag. not. ad Diog. Laërt. l. 6. n. 96.*

‡ *Diog. Laërt. in Cratete. l. 6. n. 88.*

‡ *Suidas, pag. 1264.*

HIPPARQUE, en Latin *Hipparchus*, grand Aſtronôme, natif de ‖ Nicée dans la Bythinie, a fleuri entre (*A*) la 154. & la 163. Olympiade. Il nous reſte encore un de ſes Ouvrages; c'eſt ſon (*B*) Commentaire ſur les Phenomenes

‖ *Nicée dans la Bythinie.*

écrites à ſon mari, où elle philoſopha noblement, & d'un ſtile qui reſſembloit à celui de Platon. Il faudroit dire de plus qu'elle compoſa des Tragedies, où elle employa le haut ſtile de la Philoſophie. Il ſeroit fort étrange que Diogene Laërce qui a fait la vie de Crates, eût parlé des écrits de ce Philoſophe dans la vie d'Hipparchia. C'eſt pour lui ſauver cette tache & cette incongruité, que Mr. Menage conjecture ce que l'on a vu ci-deſſus.

(*G*) *Mr. Moreri a fait quelques fautes.*] Il ne devoit pas dire que l'amour d'Hipparchia pour les ſciences, la porta à preferer Crates à tous les partis qui ſe preſentoient. C'étoit la perſonne de Crates qu'elle aimoit, & ce fut pour l'amour de lui qu'elle ſe mit à philoſopher. Il eſt vrai qu'il l'avoit charmée par ſes beaux & doctes diſcours; mais cela ne fait pas qu'on puiſſe dire que le choix qu'elle fit de ce Philoſophe, preferablement à tout autre homme, fut fondé ſur ce qu'elle aimoit les ſciences. Il y a eu des filles & des femmes qui ſont devenuës amoureuſes de quelques Miniſtres en les entendant prêcher, & qui les ont épouſez preferablement à d'autres partis plus avantageux. Le ſavoir & l'éloquence de ces Miniſtres étoit bien cauſe qu'on étoit devenuë amoureuſe d'eux, mais ce n'étoit point l'amour des ſciences, ou des livres, qui faiſoit qu'on ſe marioit avec ces Meſſieurs. Si Mr. Moreri avoit parlé de la correction (*a*) du paſſage de Laërce, il auroit pu dire que ſelon cet Hiſtorien le ſtile d'Hipparchia étoit ſemblable à celui de Platon, & qu'elle avoit fait des Tragedies, mais n'en ayant point parlé, il n'a pu dire le reſte raiſonnablement.

(*a*) *C'eſt celle de Mr. Menage, de laquelle j'ai parlé dans la remarque precedente.*

(*H*) *Lorenzo Craſſo en a fait auſſi.*] Il ne cite que Diogene Laërce, il a donc tort de dire 1. qu'Hipparchia étudia premierement ſous Metrocles ſon frere. 2. Qu'elle fut recherchée de pluſieurs Galans à (*b*) cauſe de ſa jeuneſſe, & de ſes richeſſes, & de ſa beauté. 3. Qu'afin de pouvoir ſuivre Crates par tout, elle s'habilla en homme. 4. Qu'ayant diſputé avec Theodore qui nioit la providence, elle le convainquit par des preuves très-ſolides, & par des argumens inconteſtables (*c*). Liſez le corps de cet article, vous verrez que Lorenzo Craſſo a pris de travers les paroles de Laërce. Les richeſſes, la beauté, la nobleſſe dont Laërce parle, ne conviennent qu'aux Galans d'Hipparchia. Elle ne s'habilla point en homme afin de pouvoir ſuivre Crates; mais parce qu'il lui declara qu'il n'épouſeroit qu'une femme qui ſe ſoumit à l'inſtitut du Cyniſme. Enfin on a vu que dans la diſpute qu'elle eut avec Theodore il ne s'agiſſoit point de la providence, ni d'aucun point de religion. On ne ſauroit comprendre combien les Auteurs trompent les lecteurs.

(*b*) Quantunque come giovane ricca, e bella deſiderata veniſſe da molti, con tutto ciò ricuſar volle ogni altro per Crate vecchio, povero, e mal d'apparenza. *Lor. Craſſo Iſtoria de' Poeti Greci pag. 296.*

(*c*) Riuſcì così dotta che in diſputa convinſe con ſodiſſime prove e incontraſtabili ragioni, e con ſomma gloria Teodoro che niegava la divina providenza. *Id. ib.*

(*A*) *Entre la 154. & la 163. Olympiade.*] La preuve qu'on en peut donner ne ſauroit être plus forte, puis qu'elle eſt tirée des obſervations aſtronomiques qu'il fit dans cet intervalle de tems. Ptolomée en a raporté quelques-unes (*d*). Voſſius a eu raiſon de placer Hipparque ſous le regne de Ptolomée Philometor, & ſous le regne de Ptolomée Evergetes, & de cenſurer Suidas qui s'eſt contenté de dire que cet Aſtronôme a vécu au tems des Conſuls Romains: il auroit falu marquer un tems moins vague, celui de la 3. guerre Punique, & celui de la guerre de Numance, Juſques-là Voſſius eſt très-bien fondé; mais quand il dit qu'il s'accorde avec Suidas ſur ce tems (*e*) d'Hipparque, il s'oublie lui-même, & il dit une fauſſeté: car Suidas n'eſt point plus d'accord avec Voſſius ſur ce point, qu'avec un Auteur qui auroit placé Hipparque au commencement du 4. ſiecle de Rome, ou ſur la fin du 5. Calviſius (*f*) a eu tort de dire que Suidas a mis Hipparque 130. ans après le premier des Ptolomées. Un Auteur François (*g*) ne s'abuſe pas moins viſiblement, lors qu'il aſſûre *qu'Hipparque* a vécu *du tems de Platon*. Mr. Moreri qui n'a eu que Voſſius pour toute reſſource dans cet article, ne devoit-il pas y trouver un preſervatif ſouverain contre les fautes qu'il a faites? Il a mis Hipparque en l'an 570. *&* 80. *de Rome, ſous le regne de Ptolomée & Philometor Evergetes Rois d'Egypte.* Ne devoit-il pas faire repondre aux (*h*) Olympiades marquées par Voſſius le tems qui s'eſt écoulé depuis l'an de Rome 589. juſqu'à 625.? Outre cela quand on dit tout court *Ptolomée*, c'eſt ſigne qu'on parle du premier Prince de ce nom qui ait regné en Egypte: & il y a même très-peu d'Ecrivains exacts qui ne le deſignent plus preciſément. C'eſt donc une lourde faute que de ſe ſervir du mot *Ptolomée* ſimplement & abſolument, lors qu'on ne veut point parler de celui qui eut l'Egypte en partage après la mort d'Alexandre. Il eſt clair que Mr. Moreri ne parle point de celui-là, ou que s'il en parle il commet une bevuë; car un homme qui a vécu *en* 570. *&* 80. *de Rome*, ne peut pas avoir fleuri ſous le premier Ptolomée mort l'an de Rome 468. Il s'eſt trompé en une autre choſe; il a ſuppoſé qu'il y a eu un Roi d'Egypte qui s'apelloit Philometor Evergetes.

(*d*) *Huit: la premiere dans le 2. livre, & les 7. autres dans le 3. livre: voyez Poſſ. ſur de ſcient. Mathemat. pag. 159.*

(*e*) *Conviennent de l'ere des Suidas. Voſſius ib.*

(*f*) *Ad ann. mundi 3665.*

(*g*) *Comte, du calcul eccleſiaſtique pag. 189.*

(*h*) *La 154. & la 163.*

(*B*) *Son Commentaire ſur les Phenomenes d'Aratus.*] C'eſt proprement une critique d'Aratus, car Hipparque l'accuſe d'avoir pillé les livres d'Eudoxe, & même dans les choſes où Eudoxe s'étoit trompé. Il fait les mêmes reproches au Grammairien Aratus qui avoit fait un Commentaire ſur Aratus. Le premier qui ait mis au jour ce Commentaire d'Hipparque eſt

nes d'Aratus. Mr. Rohault s'eſt fort (C) abuſé lors qu'il a dit, que cet Aſtronôme ne connoiſſoit point le mouvement particulier des étoiles fixes de l'Occident à l'Orient, qui fait varier leur longitude. Pline parle aſſez ſouvent d'Hipparque, & avec de grans éloges. Il le met au nombre de ces genies ſublimes, qui par la (D) prediction des éclipſes firent connoître qu'il ne faloit point s'étonner

(d) *Syſtême de Rhinſophie tome 3. pag. 442. & ſuiv. édition de Lyon in 12. 1691.*

eſt Pierre Victorius: le Pere Petau en a donné une édition plus correcte, & il y a joint une traduction Latine dont il eſt l'Auteur (a). Les autres Ouvrages d'Hipparque étoient *de conſtitutione ſtellarum inerrantium, & ſtatione immota, deque menſtrua lunæ motu ſecundum latitudinem* (b) &c.

(a) *Voſſius ubi ſupra pag. 160.*

(b) *Id. pag. 159. ex Suida.*

(C) *Mr. Rohault s'eſt fort abuſé.*] Les grans Mathematiciens comme lui ne font pas pour l'ordinaire fort verſez dans la connoiſſance des faits, & il leur échape aſſez ſouvent des bevuës hiſtoriques. Quoi qu'il en ſoit, voyons ce que dit cet habile Carteſien, qui par la ſeule orthographe du mot *Hipparque* fait conoître qu'il n'entendoit point le Grec.

(c) *Traité de Phyſique, tome 2. ſeconde partie ch. 8. pag. m. 35.*

Hyparque, dit-il, (c) *a paſſé la plus grande partie de ſa vie ſans remarquer autre choſe touchant les étoiles fixes, ſinon qu'elles avoient un mouvement d'Orient en Occident, dans des cercles qui luy ſembloient exactement paralleles à l'Equateur; ce qui luy fit conclure qu'elles eſtoient toutes enchaſſées dans la ſolidité d'un meſme Ciel (qu'on nomme le Firmament) qu'il plaça au delà de toutes les Planetes; Et parce qu'il n'eſtimoit pas qu'il fût neceſſaire que le Ciel empruntaſt ce mouvement, qui eſt ſimple, de quelque autre Ciel qui fuſt au deſſus de luy, il aſſura que c'eſtoit le dernier de tous les Cieux, & que c'eſtoit luy qui ſervoit à entraîner tous les autres du ſens qu'il tournoit, & ainſi que c'eſtoit le premier Mobile. Hyparque ayant donc cette opinion que les étoiles fixes ne changeoient point de place dans le Ciel, il eſtima qu'elles pouvoient ſervir pour determiner les routes des Planetes: De meſme qu'on pourroit ſe ſervir de pluſieurs rochers qui ſeroient dans la mer, pour marquer le cours des navires, qui ne laiſſent aucuns veſtiges dans les lieux par où ils paſſent. Il employa donc ſon induſtrie à meſurer la diſtance qu'il y a de chaque étoile fixe à l'Ecliptique du Soleil, ce qui s'apelle la latitude d'une étoile; puis à determiner le nombre des degrez, & des minutes de l'Ecliptique, que l'on compte d'Occident en Orient, depuis le premier point du ſigne du Belier, juſqu'au point vis-à-vis duquel correſpond chaque étoile, ce qu'on appelle ſa longitude; mais la mort l'ayant prevenu, ce n'a eſté que ſa poſterité qui a pu executer ſes deſſeins. Ptolomée qui vint environ deux cens ans après Hyparque, ſe propoſa d'établir le mouvement des Planetes; Et ayant eu la curioſité d'obſerver ſi ſon prédeceſſeur avoit eſté exact à marquer les longitudes & les latitudes des étoiles fixes, il trouva que leur latitude eſtoit à la verité telle qu'Hyparque l'avoit marquée; mais que leur longitude eſtoit augmentée de deux degrez. Il conclud de là, qu'outre que les étoiles fixes ſe mouvoient d'Orient en Occident en vingt-quatre heures, elles avoient encore un autre mouvement d'Occident en Orient, dans des cercles paralleles à l'Ecliptique, ſuivant lequel, eſtant avancées de deux degrez en deux cens ans, c'eſtoit pour achever leur periode entiere en trente ſix mille ans. Et d'autant que le Firmament ne pouvoit avoir qu'un ſeul mouvement qui luy fuſt propre, il luy attribua le mouvement de trente-ſix mille ans, & aſſura qu'il empruntoit le mouvement journal d'Orient en Occident d'un ciel qui devoit eſtre au delà. Et c'eſt ainſi que l'on a commencé à croire que le premier Mobile eſtoit un Ciel qui ne contenoit aucune étoile, & qui enveloppoit le Firmament.*

Ce QUE c'eſt que la longitude & la latitude des étoiles.

(e) *Gendroys. ſyſtême du monde ch. 1. pag. 27.*

Mr. Regis (d) qui eſt un autre Carteſien fort habile, avance toute la même choſe en moins de termes: mais Mr. Gadroys autre excellent Carteſien, a fort bien ſu que la découverte du mouvement particulier des étoiles fixes d'Occident à l'Orient, doit être donnée à Hipparque (e). Apparemment il avoit fait plus d'attention que quidens les autres à une choſe que Gaſſendi a rapportée. La voici. Les Chaldéens, les Egyptiens, & les Grecs avoient cru que toutes les étoiles fixes étoient poſées dans la concavité du dernier Ciel, & par conſequent du premier mobile, & qu'ainſi elles n'avoient que le mouvement d'Orient en Occident ſur les poles de l'Equateur. Mais enfin Hipparque 130. ans avant JESUS-CHRIST, trouva que cette hypotheſe ne pouvoit point ſubſiſter; car ayant conſideré que ſelon l'obſervation de Timocharis, faite deux cens ans auparavant, il y avoit 8. degrez entre l'Epi de la Vierge vers l'Occident, & le point de l'équinoxe d'Automne, & que pour lui il ne trouvoit que ſix degrez de diſtance entre cette étoile & ce point du Firmament, il conclut qu'il faloit que les étoiles euſſent un mouvement propre d'Occident en Orient ſur les poles de l'Ecliptique; & qu'en cas que l'obſervation de Timocharis cût été juſte, le progrés des étoiles fixes par ce mouvement particulier étoit d'un degré tous les cent ans. Il fit des (f) Traitez ſur cette nouvelle doctrine. Notez que Gaſſendi ne marque pas exactement l'âge de Timocharis, car cet Aſtronôme fleuriſſoit environ la 121. Olympiade, 130. ans ſeulement avant les premieres obſervations d'Hipparque deſquelles Ptolomée faſſe mention. Cette faute de Gaſſendi eſt beaucoup plus tolerable que celle de Mr. (g) Gadroys.

(f) Quare verte du mouvement particulier des étoiles fixes & intelligit ſi Timocharis. Apparemment il avoit fait plus d'attention que quidens les autres à une choſe que Gaſſendi a rapportée. La voici. Les Chaldéens, les Egyptiens, & les Grecs avoient cru que toutes les étoiles fixes étoient poſées dans la concavité du dernier Ciel, & par conſequent du premier mobile, & qu'ainſi elles n'avoient que le mouvement d'Orient en Occident ſur les poles de l'Equateur. Mais enfin Hipparque 130. ans avant JESUS-CHRIST, trouva que cette hypotheſe ne pouvoit point ſubſiſter; car ayant conſideré que ſelon l'obſervation de Timocharis, faite deux cens ans auparavant, il y avoit 8. degrez entre l'Epi de la Vierge vers l'Occident, & le point de l'équinoxe d'Automne, & que pour lui il ne trouvoit que ſix degrez de diſtance entre cette étoile & ce point du Firmament, il conclut qu'il faloit que les étoiles euſſent un mouvement propre d'Occident en Orient ſur les poles de l'Ecliptique; & qu'en cas que l'obſervation de Timocharis cût été juſte, le progrés des étoiles fixes par ce mouvement particulier étoit d'un degré tous les cent ans. Il fit des (f) Traitez ſur cette nouvelle doctrine. Notez que Gaſſendi ne marque pas exactement l'âge de Timocharis, car cet Aſtronôme fleuriſſoit environ la 121. Olympiade, 130. ans ſeulement avant les premieres obſervations d'Hipparque deſquelles Ptolomée faſſe mention. Cette faute de Gaſſendi eſt beaucoup plus tolerable que celle de Mr. (g) Gadroys.

(D) *Qui par la prediction des éclipſes firent connoître.*] Thales fut le premier entre les Grecs qui ſut deviner le tems des éclipſes. Sulpitius Gallus entre les Romains commença à réüſſir dans cette eſpece de predictions, & il en donna un eſſai fort à propos la veille de la bataille où Perſée fut vaincu (b). Hipparque après ces deux-là étendit beaucoup plus loin cette ſcience, car il fit des éphemerides pour ſix cens ans (i). Pline le nomme ſur cela le confident de la nature. Les éloges qu'il repand ſur les Aſtronomes à cette occaſion me ſemblent très-

(b) *Plinius lib. 2. cap. 12.*

(i) *Poſt eos uttuique ſideris curſum in ſexcentos annos præcinuit Hipparchus, menſes genitum, dieque & horas, de ſitus locorum & viſus populorum complexus, ævo teſte haud alio modo quam conſiliorum naturæ particeps. Id. ibid.*

(g) *Il ne met que deux cens ans entre Timocharis & Ptolomée l'Aſtronôme, Syſt. pag. 30. & il y en faloit mettre plus de quatre cens. Rohault qui a mis deux ſiecles entre Hipparque & Ptolomée, ubi ſupra pag. 36. devoit pour le moins imiter Gaſſendi, qui met 260. ans entre ces deux Aſtronômes.*

ner de ces phenomenes ; & que les Dieux (*E*) mêmes étoient soumis à des loix. Il l'admire d'avoir passé en revuë toutes les étoiles, de les avoir comptées, & d'avoir marqué la situation & la grandeur de chacune ; ce qui met ses descendans en état de decouvrir non seulement si elles naissent & meurent ; mais même si elles changent de place, & si elles croissent ou diminuent. Nous aprenons par ce (*F*) passage de Pline, qu'Hipparque attribuoit à nos ames une origine celeste. Strabon * accuse cet Astronome d'avoir trop aimé à critiquer ; & de s'être servi assez souvent d'une maniere de censure qui sentoit plus la chicane, que l'esprit exact. Pline n'en juge pas si peu favorablement †.

* *Lib. 1. & 2. passim.*

† *Hipparchum & in cozgueudo eo (Eratosthenes) & in reliqua omni diligentia mirus. Plin. lib. 2. cap. 108.*

HIPPOMANES. Il y a dans le projet de ce Dictionaire un long article sur l'Hippomanes. Je ne le mets pas ici ; car j'ai changé le dessein que j'avois de donner indifferemment des articles récls & des articles personnels. Mais je donnerai cet article-là sur le pied de Dissertation à la fin de cet Ouvrage.

HIPPONAX, Poëte Grec, natif d'Epheſe, vivoit non pas dans la 23. Olympiade, comme (*A*) Eusebe l'a debité, mais dans la 60. comme Pline ‡ le certifie.

‡ *Id. l. 36. c. 5.*

(*a*) *Id. lib. 2. c. 12.* très-bien fondez. *(a) Viri ingentes supraque mortalium naturam, tantorum numinum lege deprehenſæ, & miſera hominum mente abſoluta in deſectibus ſtellarum ſcelera, aut mortem aliquam ſiderum pavente. . . . . Macti ingenio eſte cœli interpretes, rerumque natura capaces, argumenti repertores, quo Deos hominesque vicistis. Quis enim hæc cernens, & ſtatos ſiderum (quoniam ita placuit appellare) labores, non ſua neceſſitati mortalu genitus ignoſcat?* Cet éloge en proſe vaut bien celui qu'on va lire en vers.

Felices animos, quibus hæc cognoſcere primis,
Inque domos ſuperas ſcandere cura fuit!
Credibile eſt illos pariter vitiſque locisque
Altiùs humanis exſtriuſſe caput.
Non Venus & vinum ſublimia pectora fregit;
Officiumve fori, militiæve labor.
Nec lævis ambitio, perſuſaque gloria fuco;
Magnarumve fames ſollicitavit opum.
Admovêre oculis diſtantia ſidera noſtris;
Ætheraque ingenio ſuppoſuêre ſuo.

(*b*) *Ovid. Faſtor. l. 1.* *Sic petitur cælum: non ut ferat Oſſan Olympus;*
Summaque Peliacus ſidera tangat apex (b).

Hipparque avoit conſideré avec tant de ſoin ce qui concerne les éclipſes, qu'il avoit marqué les proportions de leurs intervalles (*c*). Il remarqua que les éclipſes de lune pouvoient revenir au bout de 5. mois, & les éclipſes de ſoleil au bout de 7. mois, & que le ſoleil peut être éclipſé 2. fois dans l'eſpace de 30. jours, à l'égard de differentes parties de la terre. *Intra ducentos annos Hipparchi ſagacitate compertum eſt & lunæ defectium aliquando quinto menſe à priore fieri, ſolis vero ſeptimo: eundem bis in triginta diebus ſupra terras occultari, ſed ab alio atque alio hoc cerni.* Ces paroles de Pline ont été mal entenduës par quelques-uns. Il y a un très-ſavant homme qui a cru que par *intra ducentos annos*, il faut entendre que deux ſiecles ſont neceſſaires afin qu'une éclipſe de lune ſuccede à une autre au bout de cinq mois. Ce (*d*) n'eſt point le ſens de Pline : ſon ſens eſt qu'Hipparque depuis deux cens ans avoit decouvert cette proportion. La chronologie de Pline eſt juſte ; il y avoit 2. ſiecles entre lui & ce fameux Aſtronôme.

(*c*) *Plin. l. 2. c. 13.*

(*d*) *Neque vero ſenſus eſt, ut exiſtimavit vir alioqui extrà ingenii aleam poſitus, expectandos eſſe annos ducentos: ut recurrat lunæ defectus quinto menſe, cum vel intra annos decem animadverſum fuerit astate noſtra geminam ita recurrere. Hardouinus in Plin. lib. 2. cap. 13. pag. 159. 160.*

(*E*) *Et que les Dieux mêmes étoient ſoumis à des loix.*] Il n'y a point d'inconvenient à dire que Dieu aime l'ordre & le bien, par une loi neceſſaire & indiſpenſable ; car au contraire ce ſeroit une imperfection, que d'être capable de violer cette loi. Mais c'eſt ſans doute un defaut que d'être ſoumis à un ordre qui retarde ou qui affoiblit nos fonctions ; & ainſi ceux qui pretendoient que les aſtres étoient des Dieux, devoient dire pour raiſonner conſequemment, que les Aſtronômes avoient decouvert le foible de la nature divine, & ſa dependance d'une loi très-onereuſe, qui aſſujettiſſoit les Dieux à une eſpece de mort, ou de pamoiſon. On me dira que le ſoleil n'eſt pas en ſoi-même moins lumineux pendant l'éclipſe, qu'avant & après l'éclipſe : mais ne puis-je pas repondre qu'un Courrier que l'on arrête ne perd rien de ſa vigueur & de ſa ſanté ; c'eſt neanmoins une preuve de ſa ſoumiſſion à une loi onereuſe ; c'eſt en un mot une marque de foibleſſe que de voir qu'il ne peut pas continuer ſon chemin. Appliquez cela au ſoleil, vous trouverez que ſes éclipſes ſont une preuve d'imperfection. Elles l'empêchent d'éclairer la terre ; c'eſt un Prince dont on arrête les Courriers, & dont on ſuſpend les fonctions. Si Pline s'étoit propoſé de raiſonner, il n'eût pas tiré la conſequence qu'il a tirée de ce phenomene ; il n'eût pas dit que cela nous doit (*e*) conſoler de nôtre mortalité, il eût dit que cela prouve que les aſtres ne ſont point une nature divine.

(*e*) *Cette conſolation ſeroit encore plus forte que celle dont ſe ſert Lucrece ci-deſſus pag. 510. lettre*

(*F*) *Nous aprenons par ce paſſage de Pline.*] Il eſt ſi beau qu'en le raportant tout entier je ſuis ſûr de faire plaiſir à ceux qui n'aiment pas à changer de livre, pour contenter pleinement leur curioſité. *Idem* (*f*) *Hipparchus nunquam ſatis laudatus, ut quo nemo magis approbaverit cognationem cum homine ſiderum, animaſque noſtras partem eſſe cœli; novam ſtellam & aliam in ævo ſuo genitam deprehendit: ejuſque motu, quæ die fuiſſet, ad dubitationem eſt adductus, anne hoc ſæpius fieret, moverenturque & eæ, quas putamus affixas. Idemque auſus, rem etiam Deo improbam, annumerare poſteris ſtellas, ac ſidera, ac normam expangere, organi excogitatis, per quæ ſingularum loca, atque magnitudines ſignaret: ut facile diſcerni poſſet ex eo, non modo, an obirent, naſcerenturve, ſed an omnino aliqua trauſirent, moverenturve; item an creſcerent, minuerenturque, cælo in hereditate cunctis relicto; ſi quiſquam, qui rationem eam caperet, inventus eſſet.*

(*f*) *Plinius l. 2. c. 26. p. m. 183.*

(*A*) *Comme Euſebe l'a debité.*] Scaliger (*g*) le refute par le paſſage de Pline ; il a donc cru

(*g*) *Pag. 79.*

que

certifie. Ayant été chassé d'Ephese β par les tyrans Athenagoras & Comas, il alla s'établir à (*B*) Clazomene. Il étoit laid, petit & menu †: mais sa laideur a été par accident la cause de son immortalité; car il n'est gueres connu que par les vers satiriques qu'il composa contre deux (*C*) Sculpteurs, qui avoient fait ‡ sa figure la plus ridicule qu'il leur avoit été possible. Il lança sur eux une legion fulminante de vers iambiques, qui les desola de telle sorte, que le bruit a couru qu'ils s'étoient pendus de depit. Pline soutient que cela est faux, & il le prouve par un grand nombre de statuës qu'ils firent depuis ce tems-là dans les Iles circonvoisines. Quelques Auteurs ont écrit ⊥, qu'ils ne firent que *quitter Ephese où demeuroit Hipponax*. Quoi qu'il en soit l'humeur & la veine satirique de ce Poëte, le distinguerent (*D*) & le distinguent encore aujourdui fort particulierement. Sa medisance * n'épargna pas même ceux à qui il devoit la vie. Il y en a qui pretendent qu'il (*E*) mourut de faim. On remarque qu'encore

β Suidas in Ἑρμόναξ.

† Ælian. *var. Hist. l.* 10. *c.* 6.

‡ Plinius *ibid.*

⊥ Apud Tanaq. Fabrum *vit. des Poëtes Grecs.*

* Οὐ κατέσωσε τὸ βιῶναι.

que Pline ne s'est point trompé. Voilà qui est bien: mais il ajoûte qu'Eusebe a suivi Tatien, & il nous renvoye à ses notes sur le *numero* 908. Dans lesquelles on ne trouve rien qui appartienne à Hipponax. Cela n'est pas d'une grande exactitude. On peut aussi refuter Eusebe par le temoignage de Proclus (*a*), qui dit qu'Hipponax fleurissoit sous le regne de Darius. Il entend sans doute le fils d'Hystaspes, dont le regne commença dans la 64. Olympiade.

(*a*) *Apud Photium Biblioth. p.* 983.

(*b*) *De edicto Domitiani, inter Catalecta Virgilii. edit. Lugd. Bat.* 1617. *pag.* 247.

(*B*) *Alla s'établir à Clazomene.*] De là vient que la Poëtesse Sulpitia le designe de cette façon, (*b*)

Nec trimetro jambo, nec qui pede fractus eodem
Fortitet irasci discit dulce Clazomenio.

(*c*) *Remarq. sur Horace, tome* 5. *p.* 151.

Si ce que Mr. le Fevre raporte est vrai, savoir qu'Hipponax demeurait à Ephese lors qu'il se vangea de ceux qui l'avoient insulté sur sa laideur, il faut qu'il soit retourné dans sa patrie, ou que son banniſſement n'ait point precedé cette avanture. Je n'ai rien trouvé dans Pline qui marque qu'Hipponax fût, ou qu'il ne fût point d'Ephese, que lui & les Statuaires qu'il fatirifa y demeurassent, ou qu'ils n'y demeurassent point. Cependant (*c*) Mr. Dacier nous assûre que Pline est du sentiment de ceux qui disent, que les vers de nôtre Poëte firent quitter Ephese à ses ennemis. Mrs. Lloyd & Hofman disent que Bupalus demeurait (*d*) à Clazomene. Je croi que c'est un coup de raifonnement. On aura vu d'un côté qu'Hipponax se retira dans cette ville, & de l'autre que Bupalus le representa grotesquement, & on aura conclu de ces deux faits que Bupalus sejournoit à Clazomene.

(*d*) *Chevalier Erasme le dit auſſi sous le mot* Bupalus.

(*e*) Si quis horum familiam ad prouvum usque retrozgat, inveniet artis ejus originem cum Olympiadum origine cœpisse. *Plin. l.* 36. *c.* 5.

(*C*) *Contre deux Sculpteurs.*] C'étoient deux freres dont l'un s'apelloit Bupalus, & l'autre Athenis; ils étoient de l'Ile de Chio, fils d'Anthermus dont le pere s'appelloit Micciade, & le grand-pere s'apelloit Malas. Tous ces gens-là avoient exercé de pere en fils la Sculpture dans cette Ile, de sorte (*e*) qu'elle y pouvoit être aussi ancienne que les Olympiades. Pausanias (*f*) parle de Bupalus avec éloge, à l'occasion de la statuë de la Fortune, & de celle des Graces qui se voyoient à Smyrne de sa façon. Il le fait antericur à Pindare. Deux temoins comme lui & Pline meritent la preference sur le Scholiaſte (*g*) d'Horace, qui a dit que Bupalus étoit Peintre, & qui a été suivi en cela par Mrs. le Fevre (*h*) & Dacier (*i*), & par presque tous les Dictionaires (*k*). Suidas attribue à ces deux freres la profession de Sculpteur; & parce qu'il a donné au dernier le nom d'Athenis, il a été cause que le P. Hardouin a tenu pour falsifié le paſſage de Pline, où ce Sculpteur est nommé *Anthemus*. Il a donc substitué à ce mot-là celui d'Athenis. Voyez la remarque E & l'article *Bupalus*.

(*f*) *Pausan. l.* 4. *p.* 240. & *l.* 9. *p.* 309.

(*g*) *In* 6. *epod.*

(*h*) *Vie des Poëtes Grecs.*

(*i*) *Ubi supra.*

(*k*) *Voyez la remarque A de l'article* Bupalus.

(*D*) *L'humeur & la veine satirique de ce Poëte le distinguerent.*] Il en est forti des proverbes que nous trouvons employez dans Ciceron (*l*) ‡ *Eum additum jam tum puto esse Calvi Licinii Hipponacteo præconio.* Horace (*m*) a joint Hipponax à Archilochus, pour avoir les deux plus grands modeles de la medisance. Voici les paroles de Pline; *Hipponactı notabilis vultus sardonios erat: quamobrem imaginem ejus lascivia jocorum ii proposuere ridentium circulis. Quod Hipponax indignatus amaritudinem carminum distrinxit in tantum ut credatur aliquibus ad laqueum eos impulisse: quod falsum est.* Il y a dans l'Anthologie (*n*) deux ou trois épigrammes, qui representent Hipponax encore terrible après sa mort. On y exhorte les paſſans à s'éloigner de son tombeau, veu que c'est un lieu d'où il sort une grêle épouvantable Φεῦγε τὸν παλαιζητῆ τάφον, τὸν φριξῖνι, *fuge grandinantem tumulum horrendum.*

(*l*) *Epiſt.* 14. *lib.* 7. *ad famil.*

(*m*) In malos asperrimus Parata tollo cornua. Quales Lycambæ spretus infido gener, Aut acer hostis Bupalo. *Ep. ad Vejos.* Voyez auſſi Ciceron *de nat. Deorum lib.* 3.

(*n*) *Lib.* 3. *cap.* 26.

(*E*) *Qu'il mourut de faim.*] Je ne croi pas qu'on ait d'autre fondement pour dire cela que ces deux vers:

Utque (*o*) *parum ſtabili qui carmine læſit Athenas*
Invisus pereas, deficiente cibo.

(*o*) *Ovid. in Ibim v.* 525.

Il y a des Critiques qui pretendent qu'Ovide n'a point dit *Athenas*, mais *Athenin*, d'où il s'ensuivroit qu'il s'agiroit ici d'Hipponax, *Qui primus jambum claudicare fecit, & ſcazonta in Bupalum & Athenin compoſuit, ut eſt apud Suidam, ut recte Ovidius, parum ſtabile, id eſt claudum carmen, ei tribuat.* C'est ainsi qu'Alciat a parlé dans le chapitre 18. du 5. livre de ses Parergues. Turnebe ne s'éloigne point de cette pensée, *Videtur*, dit-il, *p*) de Hipponacte *hoc intelligi qui claudicante & parum ſtabili verſu, id eſt ſcazonte in Bupalum & Athenin invectus eſt Athenienſes: quo in carmine ne Athenis quidem pepercerat. Quid tamen ſi pro* Athenas, Athenin *ſcribamus, quem ab eo probris oneratum acceimus? ne hanc quidem lectionem improbaverim, etſi alteram delere non auſim.* Mr. de Boiſſieu (*q*) qui raporte ces deux paſſages, remarque que Sanctius & Valerius les approuvent. Pour lui il embrasse de tout son cœur cette conjecture, & trouve fort vraiſemblable qu'Ovide a mis l'un auprès

(*p*) *Adverſar. l.* 9. *c.* 25.

(*q*) *Comment. in Ibin pag.* 100. 101.

* Scepſius apud Athenæum lib. 12. p. 552.

core qu'il fût petit & menu, il avoit beaucoup de force *, & qu'il jettoit plus loin un vaſe vuide que ne faiſoient les autres hommes. Il ne ſeroit ni (*F*) le premier, ni le ſeul qui auroit fait mourir des gens par des invectives.

HYPSI-

près de l'autre les deux inventeurs du vers Iambique. Or il venoit de parler d'Archilochus, & l'on ſait par Denys d'Halicarnaſſe (*a*), par Clement (*b*) Alexandrin, par (*c*) Rufin & par la Poëteſſe (*d*) Sulpitia qu'Hipponax a inventé les ſcazons. Mr. de Boiſſieu pouvoit reprendre Turnebe, de ce qu'il a dit que les deux ennemis d'Hipponax étoient d'Athenes, car Pline dit expreſſement qu'ils étoient de l'Ile de Chio, & qu'ils le marquoient ſur leurs Ouvrages, (*e*) *Quibus ſubjecerunt carmen non vitibus tantum cenſeri Chium, ſed & operibus Anthermis filiorum.* Ce que dit Turnebe qu'Hipponax n'épargna point la ville d'Athenes, dans les vers qu'il fit contre ces deux Sculpteurs, n'a nul fondement; c'eſt un coup en l'air. Un Miniſtre (*f*) Allemand ayant appliqué à Hipponax les deux vers d'Ovide pourſuit ainſi, Ex *Plinio nimirum compertum eſt Athenim vel Athenam ſculptorem in Hipponactis ſcripta incurriſſe, carmina ejus ſuſtuliſſe maledica, authorem verò lethali inedia fuiſſe conſectum.* Pline ne dit rien de ſemblable.

(*a*) *Lib. de interpret.*

(*b*) *Stromat. l. 1.*

(*c*) *De mortis condit.*

(*d*) *Ses vers ont été cités dans la remarque B.*

(*e*) *Plinius ubi ſupra.*

(*f*) *Spizelius, ſel. literat. p. 718.*

Effets mortels de la médiſance ou de la cenſure.

(*F*) *Ni le premier ni le ſeul.*] Avant lui Archilochus avoit écrit des ſatires, qui avoient contraint deux ou trois perſonnes à ſe pendre (*g*). Poliagrus (*h*) maltraité dans une Comedie ſe pendit. Il ne ſe faut pas étonner qu'une ſatire jette dans ce deſeſpoir, puis qu'une ſimple cenſure a produit quelquefois cet évenement funeſte. Pythagore ayant repris un peu rudement l'un de ſes diſciples en preſence de pluſieurs perſonnes, lui cauſa un ſi noir chagrin, qu'il l'obligea à s'étrangler, & depuis ce tems-là ce grand Philoſophe ne cenſura plus perſonne qu'en particulier (*i*). Diodorus Cronus mourut de chagrin, pour avoir été inſulté par un Roi d'Egypte, ſur ce qu'il n'avoit pu ſoudre les difficultez de Logique que Stilpon lui avoit propoſées à la table de ce Roi (*k*). Il y a eu des cenſures qui ſans faire mourir la perſonne cenſurée, ont cauſé une douleur ſi perçante, qu'elle a fait attenter à la vie du cenſeur. L'Architecte Apollodore perdit la vie, pour avoir marqué à l'Empereur Hadrien les défauts d'un temple que ce Prince avoit fait conſtruire (*l*). Les derniers ſiecles nous fourniſſent des exemples de tous ces divers effets de la cenſure. Muret avoit connu un homme qui étoit tombé dans une ſi profonde triſteſſe, à cauſe de quelques vers qu'on avoit faits contre lui, qu'il en mourut. Sur quoi il allegue Platon, qui conſeilloit à tous ceux qui aiment leur reputation de ſe garder bien de l'inimitié des Poëtes. (*m*) *Laceſſiti* (Poëtæ) *ita ſe ulciſcuntur, ut interdum eos à quibus offenſi erant, ad mortem adegiſſe narrentur. Nam preter id quod de Archilocho accipimus, novi ego qui hac ætate tanquam verſibus ſuis inimico dolorem inuſſerit, ut ex eo ille ſit mortuus . . . quocirca Plato in Minoe præcipit iis qui bona fama ſtudioſi ſunt, ut diligenter caveant, ne cum poëtis inimicitias ſuſcipiant.* On prétend que George de Trebizonde mourut de chagrin, après avoir vu les fautes de ſa traduction de Ptolomée cenſurées par Regiomontanus, & que les fils du défunt empoiſonnerent le cenſeur (*n*). J'ai dit ailleurs (*o*) qu'on a cru que Jaſon Denores ſeroit mort de deplaiſir par la lecture de la replique du Guarini, s'il avoit aſſez vécu pour voir ſortir cet Ouvrage de deſſous la preſſe. *Les Zélez Calviniſtes. . . . publierent un libelle ſi ſanglant contre Quintin. . . . que ce docteur plus ſenſible qu'il ne devoit être ſe mit au lit après avoir lu ce libelle, & n'en releva plus* (*p*). Il avoit harangué pour le Clergé dans l'aſſemblée des Etats du Royaume l'an 1560. ce fut la critique de ſa harangue qui le fit mourir. Gregoire de Valence ayant lu un paſſage de St. Auguſtin autrement qu'il ne faloit (*q*) en preſence de Clement VIII. fut convaincu de la falſification, après quoi le Pape lui dit (*r*), *Et-ce ainſi que vous pretendez tromper l'Egliſe de Dieu?* „ Ces paroles furent comme un coup de „ foudre qui abatit Valencia, & le fit tomber „ évanoui en preſence du Pape, il mourut deux „ jours après. „ Monſr. de l'Etoille „ reprenoit „ hardiment, & bruſquement, & avec une ſe„ verité étrange, ce qui ne luy plaiſoit pas dans „ les choſes qu'on expoſoit à ſon jugement. On „ l'accuſe d'avoir fait mourir de regret & de „ douleur un jeune homme qui eſtoit venu de „ Languedoc, avec une Comedie, qu'il croyoit „ un chef-d'œuvre, & où il luy fit remarquer „ clairement mille defauts. „ C'eſt de Mr. Peliſſon (*ſ*) que j'emprunte ces paroles. Philippe II. Roi d'Eſpagne ne cenſuroit pas d'une façon moins meurtriere que le Roi d'Egypte dont j'ai parlé. „ Le (*t*) Cardinal Eſpinoſa „ mourut, pour avoir oui proferer à Philippe „ ſecond ces ſeules paroles de diſgrace, *Cardenal „ Yo ſoy el Preſidente.* Et le meſme Roi diſant „ à un Secretaire qui avoit verſé de l'encre ſur „ quelque expedition, au lieu d'y mettre de la „ poudre, *Eſte es el tintero, y eſtotra la ſalvadera*, le perça ſi avant avec ces deux ou „ trois mots, qu'il ne ſe retira de ſa preſen„ ce que pour aller au lict de la mort. „ On a des exemples qui prouvent que quelques Auteurs ont aſſaſſiné leurs critiques. Le Murtola enrageant de voir que le Cavalier Marin l'avoit ruiné de reputation par une ſatire, lui tira un coup de piſtolet au milieu des ruës de Turin: il le manqua, quoi qu'il eût mis cinq balles dans ſon piſtolet, & qu'il eût tiré de bien près; mais il avoüa que ſon deſſein n'avoit pas été de bleſſer, mais de tuer le Marin (*v*). Voici ce qu'on lit dans Mr. Baillet (*v*). „ François „ Robortel ayant cenſuré quelques Ouvrages „ de Baptiſte Egnace Venitien, penſa être tué „ d'un coup de bayonnete que cet Egnace lui „ donna dans le ventre, pour repondre à la cri„ tique. „

Si j'avois diſperſé ceci en divers endroits de mon Ouvrage, j'aurois évité la cenſure de ceux qui apelleront cette remarque *un fatras de petits recueils.* Mais comme je cherche la commodité de mes lecteurs plûtôt que la mienne, je veux bien au depens de cette cenſure, leur épargner la peine de raſſembler ce que j'aurois diſperſé.

(*g*) *Voyez l'article Archilochus, remarque C.*

(*h*) *Ælian. var. Hiſt. l. 5. c. 8.*

(*i*) Πυθαγόρας δὲ ποτε ἐπιτιμήσας τι πικρότερον ἑταίρῳ νεανίσκῳ, ἀγανακτήσαντι καὶ μεμνῆσθαι λέγοντι. in vita Pythagoræ apud Stobæum ſerm. 3. Refut. adoleſcentium quendam à Pythagora, cui operam dabat, multis præſentibus compellatum aſperius, ſuſpendio vitam finiſſe, atque ab eo tempore Pythagoram nunquam alio præſente quenquam corripuiſſe. *Plutarch. de diſcrim. adulat. & amici pag. 70. F.*

(*k*) *Diog. Laert. lib. 2. n. 112. Voyez auſſi Pline l. 7. c. 57.*

(*l*) *Xiphilin in Hadriano p. m. 278.*

(*m*) *Muretus, variar. lect. lib. 8. c. 1.*

(*n*) *Naudé, Conſiderations ſur les coups d'Etat. Voyez auſſi Mr. de Thou lib. 90.*

(*o*) *Dans l'article du Cavalier Guarini remarque B.*

(*p*) *Varillas, Hiſt. de Charles IX. t. 1. p. m. 18.*

(*q*) *Morale Pratique des Jeſuites. t. 3. p. 122. On y corrige une ſauſſeté avancée dans le 1. tome.*

(*r*) *Morale pratique t. 1. p. 268.*

(*ſ*) *Hiſt. de l'Acad. Françoiſe p. m. 322.*

(*t*) *La Motte la Vayer. lettre 53. pag. 441. du 10. tome.*

(*v*) *Voyez l'Anti-Baillet, t. 1. n. 95.*

(*x*) *Jugement des Savans t. 1. p. 66. Il cite* Joh. Imperial. Muſici hiſtor. pag. 61. & Theoph. Spizel. de felic. literat. comment. 4. p. 485. *Mr. Teiſſier dit ſeulement qu'Egnatius, quoi qu'accablé de vieilleſſe, tira l'épée contre Robortel qu'il rencontra dans la rué.* Elog. tirés de Mr. de Thou t. 1. p. 331.

HYPSIPYLE, fille de Thoas Roi de l'Ile de Lemnos, fauva la vie à ſon pere lors que les femmes de cette Ile firent un maſſacre general de tous les hommes qui l'habitoient *. Elle ne le ſauva pas ouvertement; il falut qu'elle fit acroire qu'elle s'en étoit defaite: & ſur cette ſuposition † les autres femmes la choiſirent pour leur Reine. Les Argonautes aborderent quelque tems après dans l'Ile de Lemnos, & y furent reçus avec tous les temoignages de la plus étroite amitié; car les femmes de l'Ile n'avoient point tué les hommes par aucune indifference pour (*A*) le ſexe maſculin, mais plûtôt par un eſprit de vengeance, qui temoignoit qu'elles étoient fort ſenſibles aux doux plaiſirs de l'amour. Les Argonautes ſe delaſſerent des fatigues de la mer entre les bras de ces veuves tout autant qu'ils voulurent; & Hypſipyle ne s'oublia pas: elle s'attacha à leur Chef, & fut bien-tôt groſſe de deux garçons. Si en cela (*B*) ſa deſtinée n'eſt point ſemblable à celle de Didon, elle l'eſt en ce que Jaſon ne (*C*) fut pas moins inconſtant qu'Enée. Voyez dans le Suplément de Moreri ce que devint Hypſipyle, lors que ſes ſujetes eurent apris qu'elle n'avoit pas tué ſon pere.

HIRPINS, peuple d'Italie dans le païs des Samnites. Ils furent ainſi nommez à cauſe qu'un ‡ loup fut leur conducteur, lors qu'ils allerent établir une colonie. Quelques-uns diſent que le jour d'une grande ſolennité (*A*) ils marchoient ſur

* *Apollodorus l. 1.*

† His mihi pro meritis (ut falſi criminis aſtu Parta fides) regno & ſolio confidere patris Supplicium dat. *Hypſipyle apud Statium Theb. l. 5. v. 320.*

‡ *Dans la langue des Samnites un loup s'apelloit* hirpus. *Strab. l. 5. p. 173.*

(*A*) *Par aucune indifference pour le ſexe maſculin.*] Elles ne ſe porterent à ce maſſacre, que parce que les hommes n'avoient plus à faire avec elles, & qu'ils ſe divertiſſoient uniquement avec des eſclaves qu'ils avoient amenées du païs de Thrace (*a*). Ils en uſoient ainſi parce que leurs femmes étoient devenuës ſi puantes, qu'ils n'en pouvoient aprocher ſans un extrême degoût (*b*). Cette puanteur étoit un effet de la colere de Venus; ſoit que cette Déeſſe ſe fâchât de ce qu'elles avoient negligé de lui faire des ſacrifices pendant quelques (*c*) années; ſoit qu'elle eût conçu de l'averſion pour l'Ile de Lemnos (*d*), à cauſe qu'elle y avoit été ſurprife en flagrant delit: car ce fut là que les Dieux la virent couchée avec Mars. D'autres (*e*) diſent que Medée jalouſe d'Hypſipyle, jetta dans l'Ile de Lemnos certaines drogues qui cauſerent cette puanteur aux femmes. On ajoûte que dans la ſuite des ſiecles elles ſentoient ſi mauvais tous les ans à certain jour, que leurs maris, & même leurs propres enfans ne pouvoient durer auprès d'elles. On diſpute ſi la puanteur étoit dans leur bouche, ou ſous leurs aiſſelles. Euſtathius (*f*) eſt pour le premier ſentiment, & Dion Chryſoſtome (*g*) pour le ſecond. Voici quelques vers de Stace (*h*), où Hypſipyle repreſente le funeſte état de l'Ile, ſous l'interregne de l'Amour:

Protinus à Lemno teneri fugiſtis amores
Motus Hymen, verſaque faces, & frigida juſti
Cura tori: nulla tedenuit in gaudia noctes,
Nullus in amplexu ſopor eſt: odia aſpera ubique
Et furor, & medio recubat diſcordia lecto.

Cet interregne parut ſi inſuportable, qu'on ſe porta au maſſacre dont j'ai parlé.

(*B*) *En cela ſa deſtinée n'eſt point ſemblable à celle de Didon.*] Car les amours de la pauvre Didon avec Enée furent ſteriles, & c'eſt ce qui la deſoloit. J'ai marqué ailleurs (*i*) la difference qui ſe trouve entre ſon goût, & le goût des femmes de ces derniers ſiecles. Celles-ci abandonnées par leurs Galans à l'ouverture de la Campagne, ſont ravies que les plaiſirs du quartier d'hyver ſe ſoient paſſez ſans aucune generation. Je me ſers de cet exemple ſans exclure ceux qui concernent les perſonnes d'un autre état; je m'en ſers, dis-je, parce qu'il me ſemble que le ſejour des Argonautes dans l'Ile de Lemnos, peut fort bien être comparé à un long quartier d'hyver. Au reſte, Hypſipyle a proteſté dans l'Ouyrage d'un Poëte Latin (*k*), qu'elle ne ſe maria avec l'aimable Jaſon qu'à ſon corps defendant; mais un Poëte Grec l'en repreſente ſi amoureuſe dès la premiere vuë, qu'elle lui offre ſon Royaume (*l*). Valerius Flaccus tout de même la repreſente atteinte au vif des charmes de ce Heros, & toute prête à l'épouſer la premiere fois qu'elle le voit, *Unius hæret alloquio, & blandos pauſtatim colligit ignes, Jam non dura thoris, Veneri nec iniqua ſeverſe* (*m*).

(*C*) *Jaſon ne fut pas moins inconſtant qu'Enée.*] Il l'abandonna elle & ſes deux enfans, & continua ſon voyage; de ſorte que c'eſt une des Heroïnes dont Ovide a raporté les triſtes plaintes, & les tendres gemiſſemens ſur le malheur de ſe voir abandonnées, par des Galans à qui elles n'avoient rien refuſé. Ariadne (*n*) l'ayeule d'Hypſipyle avoit éprouvé le même deſtin. Voyez ſes plaintes contre Theſée dans Ovide. Je fais une reflexion ſur cette matiere. Les Auteurs Mythologiques & les Ecrivains des Romans modernes ont tenu des routes bien differentes: ceux-là s'aprochent trop de l'hiſtoire; ceux-ci s'en éloignent trop: je ne conſidere que la deſcription des mœurs, ou que le portrait qu'ils nous donnent d'un Heros. Dans la Mythologie les Heroïnes ſont non ſeulement trop amoureuſes, mais auſſi trop prodigues de leurs faveurs: les Heros ne ſont pas conſtans; ils engroſſent les Heroïnes, ou font ce qu'il faut pour cela, & puis ils ſe moquent d'elles. Cela reſſent trop l'hiſtoire, & n'eſt point de bon exemple (*o*) ni pour l'un ni pour l'autre ſexe. Il vaut mieux prendre l'extremité oppoſée comme on fait dans nos Romans; il vaut mieux, dis-je, en depit du vraiſemblable, forger des Heros & des Heroïnes qui ne faſſent aucune faute.

(*A*) *Ils marchoient ſur le feu ſans ſe brûler.*] Varron qui detruiſoit autant qu'il pouvoit les

(*a*) *Apollodor. l. 1.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) In inſula Lemno mulieres Veneri ſacra aliquot annos non fecerant. *Hyginus cap. 15. Voyez auſſi Apollodore* ibid. *Stace* Theb. l. 5. *& le Scholiaſte d'Euripide* in Hecub.

(*d*) *Lactantius in Statium lib. 5. Thebaid.*

(*e*) *Myrtis Lesbius lib. 1. Lesbiacorum apud Scholiaſten Apollonii in lib. 1. Argon.*

(*f*) *In Iliad. l. 1.*

(*g*) *Oratione* 33.

(*h*) *Theb. l. 5. v. 70.*

(*i*) *Dans l'article* Garnache, *p. 1220. remarque B.*

(*k*) Cinerem ſuriasque meorum Teſtor, ut externas nou ſponte aut crimine tædas Attigerim (ſcit cura Deum) etſi blandius Jaſon Virginibus dare vincla novis. *Statius Theb. l. 5. v. 454.*

(*l*) Ἐ' ἐθέλοντι πόσει θαλάμοιο κρύβην, καὶ ἐπὶ δεῖπνα θεῶν ἐλθέμεν ἠδὲ γάμοιο. *Hypſipyle* ἐμοὶ δ' ἐθέλοντι πόσει θαλάμοιο κρύβην, καὶ ἐπὶ δεῖπνα θεῶν ἐλθέμεν ἠδὲ γάμοιο. Sin vero hîc Segere velis, idque allatum tibi, cauſa nihil erit, quin Augearis præmio Thoantis genitoris mei. *Apollonius l. 1. v. 827.*

(*m*) *Val. Flaccus l. 2. v. 353.*

(*n*) Thoas pere d'Hypſipyle étoit fils de Bacchus & d'Ariadne.

(*o*) *On peut dire de ces narrations* l'Hiſtorias peccare docentes *d'Horace, ode 7. l. 3.*

sur le feu sans se brûler : mais il y a quelque aparence que c'eſt leur attribuer ce qui ne (*B*) convient qu'aux Hirpes, qui demeuroient dans un autre lieu de l'Italie.

les ſuperſtitions, ayant parlé d'un onguent, ajoûte tout auſſi-tôt cette remarque; les Hirpins s'en frottent la plante des pieds lors qu'ils doivent marcher ſur le feu. (*a*) *Varro ubique expugnator religionis, ait, cùm quoddam medicamentum deſcriberet : eo uti ſolent Hirpini ambulaturi per ignem, medicamento plantas ungunt.* Ces paroles ne fourniſſent aucune ouverture ſur la ſituation de ces Hirpins; de ſorte que l'on ne ſauroit decider ſi Varron parle d'un peuple qui fit partie de la nation des Samnites, ou ſi, comme Servius, il donne le nom d'Hirpins à des gens qui habitoient près du mont Soracte dans l'Etrurie, & qui s'apelloient proprement Hirpes. Beaucoup de gens s'imaginent que Varron a voulu parler du peuple Samnite qu'on nommoit Hirpins : ſi ç'a été ſa penſée, il y a beaucoup d'aparence que la conformité des noms l'a trompé. Ceux qui marchoient ſur le feu étoient diſtincts des Samnites, & demeuroient aſſez loin d'eux. Ils s'apelloient Hirpes, & non pas Hirpins; le Commentateur Servius s'eſt trompé à l'égard du nom, & cette premiere meprise en a attiré quelques autres, concernant la ſituation de ceux qui cheminoient ſur le feu, le jour de la fête ſolennelle du mont Soracte : c'eſt ce que nous allons voir.

(*a*) *Servius in Æneid. l. 11. verſ. 787.*

(*b*) Summe Deûm ſanctî cuſtos Soractis Apollo, Quem primi colimus, cui pineus ardor acervo Paſcitur, & medium freti pietate per ignem Cultores multa premimus veſtigia pruna. Da, pater, hoc noſtris aboleri dedecus armis. *Æneid. l. 11. verſ. 785.*

(*B*) *Ce qui ne convient qu'aux Hirpes.*] Virgile ne nomme point ceux qui marchoient ſur le feu; il fait ſeulement entendre qu'ils étoient voiſins du mont Soracte (*b*). Mais Servius leur donne le nom d'Hirpins; *Soractis*, dit-il en commentant ce paſſage de Virgile, *mons eſt Hirpinorum in Flaminia collocatus.* Il ajoûte que cette montagne eſt conſacrée aux Dieux infernaux; & qu'un jour pendant que l'on y offroit à Pluton un ſacrifice, il ſurvint des loups qui enleverent du feu les entrailles de la victime : les bergers les pourſuivirent, & s'engagerent dans un antre d'où il ſortoit une mortelle vapeur. Cela fut cauſe d'une grande peſte, dont il y eut un oracle qui leur promit la ceſſation, pourveu qu'ils imitaſſent les loups, c'eſt à-dire qu'ils vécuſſent de rapine. Ils le firent, & de là vint que ces peuples furent nommez *Hirpini Sorani*, c'eſt-à-dire les loups de Pluton; car *Hirpus* eſt le nom des loups en la langue des Sabins, & *Soranus* eſt le nom de Pluton. Quand on conſulte Strabon & Pline, on ne peut douter que Servius n'ait bronché ici aſſez lourdement. Il a confondu les noms & l'hiſtoire de deux peuples differens. Strabon (*c*) raporte que parce qu'un loup en la langue des Samnites ſe nomme Hirpus, & qu'un loup ſervit de guide à un peuple qui vint établir une colonie dans le païs des Samnites, ce peuple fut nommé *Hirpins*. Pour ce qui eſt de Pline, il aſſûre que dans le païs des Hirpins il y a un lieu où l'on ne ſauroit entrer ſans mourir. (*d*) *In Hirpinis Auſanſci ad Mephitis adem, locum quem qui intraverit moriuntur* Virgile decrit plus amplement ce maudit lieu, & remarque non ſeulement qu'il en ſortoit une maligne vapeur, mais auſſi que c'étoit un ſoupirail de l'enfer (*e*). Le mont Soracte n'avoit rien de cette nature; la vapeur qui en ſortoit n'étoit funeſte qu'aux oiſeaux : Pline l'aſſûre formellement, (*f*) *Alibi volueribus tantum ut Soractæ vicino urbi tractûs.* Il eſt donc viſible que Servius n'a donné cette montagne pour un lieu conſacré à Pluton, & voiſin d'une caverne qui tuoit les hommes, que parce qu'il a brouillé pêle mêle ce qui convenoit aux Hirpins, & ce qui apartenoit aux Hirpes. Voyez Saumaiſe ſur Solin page 85.

(*b*) Impune inſultant arboribus, in honorem divinæ rei flammis parcentibus. *Solin. cap. 2.*

Si l'on veut ſavoir ce que les anciens Auteurs diſent des Hirpes, on ſera bien-tôt content. Les Hirpes étoient un petit nombre de familles au païs des Faliſques proche de Rome, qui marchoient impunément ſur le feu. On voyoit ce ſpectacle tous les ans au mont Soracte, le jour qu'on faiſoit un ſacrifice ſolennel à Apollon. Les Hirpes ſe promenoient ſur les bûchers ſans ſe brûler, & pour cela ils obtenoient beaucoup d'exemptions. (*g*) *Haud procul urbe Roma in Faliſcorum agro familiæ ſunt paucæ quæ vocantur Hirpi : hæ ſacrificio annuo quod ſit ad montem Soractem Apollini, ſuper ambuſtam ligni ſtruem ambulantes non aduruntur, & ob id perpetuo Senatus-conſulto militiæ omniumque aliorum munerum vacationem habent.* Solin a cru copier ſort fidelement, & ne s'eſt pas aperçu qu'il alteroit une circonſtance notable. Il s'eſt exprimé d'une maniere à ſignifier que les Hirpes (*h*) paſſoient au travers des flammes : cependant Pline n'a point dit cela; il inſinuë clairement qu'ils ne marchoient que ſur la braiſe; & l'on ne peut pas douter qu'ils ne ſe bornaſſent à cela, puis que Varron a pretendu qu'ils ſe frottoient d'un certain onguent la plante des pieds. Conſiderez auſſi le *multa premimus veſtigia pruna* de Virgile, & les expreſſions des Auteurs qu'on va citer, & vous ne douterez pas que Saumaiſe ne blâme juſtement Solin (*i*). Un Poëte (*k*) qui a vécu après Virgile nous aprend, que ceux qui marchoient ſur le feu, paſſoient trois fois à cette épreuve chargez des entrailles des victimes, qu'ils portoient après cela ſur les autels d'Apollon :

(*c*) *Lib. 5. pag. 173.*

(*d*) *Plin. l. 2. c. 93. p. m. 240.*

(*e*) Eſt locus Italiæ medio ſub montibus altis, Nobilis, & fama multis memoratus in oris, Amſanctî valles. . . . . Hic ſpecus horrendum, & ſævi ſpiracula Ditis Monſtrantur : rupto que ingens Acheronte vorago Peſtiferas aperit fauces. *Æn. l. 7. v. 563.*

(*f*) *Ubi ſupra.*

(*g*) *Plin. lib. 7. c. 2. p. m. 10.*

(*h*) *Sed is* eſt Solinus : verba tantum modo curat rerum ſecurus quas digerit, minùs ubique ablepſiæ incuſandus. *Exercitat. in Plin. p. 86.*

(*i*) *Silius Italicus*

l. 5.

(*l*) *Lib. 5. pag. 156.*

(*m*) Hῆς ἐφοιτων ἐν τῷ τέτρῳ θυσιασόμενος ἱερεῖα ἐν τῷ τέτρῳ ἐσφαγμένα ἐφόρουν ἐπὶ τὸν βωμὸν τὸν Ἀπόλλωνος ἐν τρισὶ ἐπιβάσεσι μετὰ τῶν σπλάγχνων ἐπὶ τὸν βωμὸν ἀναβαίνειν ἐκέλευον. Ibi eſt lucus Feroniæ, in quo ſacrificium perpetrabatur miranbile : corripiebantur ejus numinis afflatu homines nudis pedibus prunarum ardentium ſtruem illæſi perambulant. *Strabo ibid.*

Tum Soractæ ſatum præſtantem corpore & armis
Æquanum noſcent, patrio cui ritus in avo,
Cum pius arcitenens accenſis gaudet acervis,
Exta ter innocuos late portare per ignes;
Sic in Apollinea ſemper veſtigia pruna
Inviolata teras, victorque vaporis ad aras
Dona ſerenato referas ſolemnia Phœbo.

Nous avons vu que la fête du mont Soracte où les marcheurs ſur le feu joüoient ſi bien leur partie, étoit conſacrée à Apollon; mais nous l'allons voir conſacrée à une autre Divinité. Strabon (*l*) obſerve qu'au pied de la montagne de Soracte, il y avoit une ville nommée Feronia. C'étoit auſſi le nom d'une Déeſſe que l'on veneroit extremement dans ce canton. On celebroit un ſacrifice admirable dans le lucus de cette Déeſſe. Certains hommes que l'eſprit de cette Divinité ſaiſiſſoit, marchoient à pieds nuds ſur un tas de braiſe, & n'en ſouffroient aucun mal (*m*). Il ſe faiſoit tous les ans une aſſemblée ſolennelle en ce lieu-là, où l'on étoit

talie. Il y avoit anciennement d'autres fêtes où l'on (*C*) voyoit le même ſpectacle.

HOBBES (THOMAS) l'un des plus grans eſprits du XVII. ſiecle, nâquit à (*A*) Malmesbury en Angleterre le 5. d'Avril 1588. Ayant (*B*) fait de grans progrés dans les langues il fut envoyé à Oxford à l'âge de 14. ans, où il étudia pendant cinq années la Philoſophie d'Ariſtote. Il entra en ſuite chez Guillaume Cavendish, qui peu après obtint le titre de Comte de Devonshire; il y entra, dis-je, pour être le Gouverneur de ſon fils aîné. Il voyagea en France & en Italie avec ſon diſciple; & s'étant aperçu qu'il ne ſe ſouvenoit guere ni de ſon Grec ni de ſon Latin, & que la Philoſophie d'Ariſtote dans laquelle il avoit fait beaucoup de progrés, étoit mepriſée des plus ſages têtes, il s'apliqua tout entier aux belles lettres, dès qu'il fut de retour en ſon païs. Thucydide lui ayant paru preferable à tous les Hiſtoriens Grecs, il le traduiſit en Anglois, & il publia cette traduction l'an 1628. afin de faire voir aux Anglois dans l'hiſtoire des Atheniens, les deſordres & les confuſions du gouvernement democratique. L'an 1629. il s'engagea à conduire en France un jeune Seigneur * Anglois; & il s'attacha (*C*) à l'étude des Mathematiques pendant ce voyage. L'an 1631. il entra chez la Comteſſe † de Devonshire, qui avoit un fils âgé de treize ans qu'elle lui donna à inſtruire, & qui trois ans après voyagea ſous ſa conduite en France & en Italie. Pendant le ſejour qu'il fit à Paris il s'apliqua à l'étude de la Phyſique, & ſur tout à examiner les cauſes des operations ſenſitives des animaux. Il s'entretenoit ſur cela avec le Pere Merſenne de jour en jour. Il fut rapellé en Angleterre l'an 1637. mais ayant prevu la guerre civile, dès qu'il eut fait reflexion aux choſes qui ſe paſſerent dans les premieres ſeances du Parlement de l'an 1640. il alla chercher à Paris une retraite agréable, pour philoſopher tranquillement avec le Pere Merſenne, avec Gaſſendi, & avec quelques autres grans hommes. Il y compoſa (*D*) le Traité *de cive*, dont il ne publia que peu d'exemplaires l'an 1642.

* *Il s'apelloit Gervais Clifton. Le pere de ſon diſciple étoit mort l'an 1616. & ce diſciple l'an 1628.*

† *Voyez la Comte de Devonshire, pere de ſon 1. diſciple.*

étoit regalé de ce ſpectacle. Il n'eſt pas glorieux aux anciens qu'on les voye ſi peu d'accord, ſur des faits qui ne pouvoient être que de notoriété publique.

(*C*) *D'autres fêtes où l'on voyoit le même ſpectacle.*] Il y avoit un temple de Diane ſurnommée Perafia, à Caſtabala dans la Cappadoce. Les Prêtreſſes de ce temple marchoient pieds nuds ſur la braiſe ſans ſe brûler. Strabon n'en parle que par ouï-dire. Ὅτι φασὶ πὺς ἐφείσαο χυμνοῖς τοῖς ποσὶ δι' ἀνθρακιᾶς βαδίζειν ἀπυθέν. *Ubi ajunt ſacrificas mulieres illaſis pedibus per prunas ambulare* (*a*). Il y a eu des Charlatans dans ces derniers ſiecles, qui (*b*) ont fait des choſes bien plus ſurprenantes, que tout ce qu'on conte des Hirpes & de ces Prêtreſſes. Mais pour mettre dans une plus grande conformité les anciens abus de Religion & les nouveaux, je dirai ici ce que j'ai ouï raconter à feu Mr. Fremont d'Ablancourt, qui comme zélé Huguenot étoit devenu, pendant le ſejour qu'il fit à Lisbonne, un très-bon regître des ſorfanteries des Moines. Il contoit qu'il y a (*c*) en Eſpagne un certain Couvent, qui fournit toutes les années un Moine qui s'enferme dans un four chaud, & ſe tient là quelques heures habillé de ſimple toile. Il en ſort à la vuë d'une multitude de gens, qui prennent cela pour un grand miracle. Cette affaire aporte un bon revenu à ce Couvent, & vaut bien la peine d'acoutumer peu à peu un Religieux à ſuporter la chaleur. Je ne compte pas tous les artifices qui peuvent entrer là dedans.

(*a*) *Strabo lib. 11. p. 370.*

(*b*) *Voyez le Journal des Savans 1677. pag. 54. & 222. édit. de Hollande.*

(*c*) *Il nommoit l'endroit, je l'ai oublié.*

(*A*) *Nâquit à Malmesbury . . . . le 5. d'Avril 1588.*] Sa mere épouvantée par les bruits qu'on faiſoit courir de l'aproche de l'armée navale des Eſpagnols, accoucha de lui avant terme. C'eſt donc une choſe bien ſurprenante qu'il ait tant vécu. Le pere d'Hobbes étoit Miniſtre (*d*),

(*d*) *Vita Hobbeſii p. 32.*

(*B*) *Ayant fait de grans progrés dans les langues.*] Avant que de ſortir de l'Ecole de Malmesbury pour aller dans l'Academie d'Oxford, il avoit traduit en vers Latins la Medée d'Euripide. (*e*) *Tantos autem jam adhuc in ludo litterario degens in literatura tam Latina quam Graeca progreſſus fecit, ut* Euripidis Medeam *ſimili metro Latinis verſibus eleganter expreſſerit.*

(*e*) *Ibid. pag. 33.*

(*C*) *Il s'attacha à l'étude des Mathematiques.*] C'eſt dommage qu'il ait attendu ſi long tems (*f*) à s'y apliquer; il avoit plus de 40. ans lors qu'il commença cette étude, & c'eſt ce qui a été cauſe qu'il n'a pu s'y perfectionner autant qu'il eût été neceſſaire, pour ne donner pas de priſe à ſes Critiques. Sa deſtinée a été ſemblable à celle de Scaliger. Au reſte il conut parfaitement pourquoi il faut étudier les Mathematiques; ce n'eſt pas afin de conoître les propriétez des angles, ou des nombres, ou des lignes, ou des ſuperficies; mais afin d'acoutumer ſon eſprit à une ſolide methode de raiſonner, & de prouver. (*g*) *Euclidi operam dare cupit, non tam demonſtrationum materiâ allectus, quam perſpicuitate, certitudine & indiviſa ratione ſerie delectatus. Non enim Mathematicas artes admiratus eſt vir perſpicaciſſimus, ob laterum & angulorum affectiones, aut numerorum, linearum, ſuperficierum, corporumve mutuas inter ſe proportiones (de homogeneis intelligo quantitatibus) ſubtiliter indicatas; quippe iſtiuſmodi omnia à communi vita remotiora facilè animadvertit; licet ad praxin relata uſus non adeo contemnendi; ſed quòd methodo ipſis propriâ intellectus ad rerum cognitionem optimè duceretur, atque difficilia inveniendi, vera aſſerendi, falſa rearguendi certiſſimâ ratione imbueretur.*

(*f*) *Donlendum nobile hoc ingenium eodem quo & magnum Scaligerum infortunio laborâſſe, quod Mathematicis ſtudiis . . . ſerius paulo animum adjecit. Ibid. p. 40.*

(*g*) *Ibid. p. 39.*

(*D*) *Il y compoſa le Traité de Cive.*] Il en fit une édition de peu d'exemplaires à Paris l'an 1642. Il la revit peu après, & il l'augmenta de

1642. Il enſeigna les Mathematiques au Prince de Galles, qui avoit été contraint de ſe retirer en France; & il donna tout le tems qu'il avoit de reſte à compoſer la maniere que cet Ouvrage a paru dans l'édition d'Amſterdam 1647. Ce fut Sorbiere qui procura cette 2. édition. Il fit plus, car il traduiſit ce livre en François, & le publia en cette langue (a). Hobbes ſe fit beaucoup d'ennemis par cet Ouvrage; mais il fit avoüer aux plus clairvoyans qu'on n'avoit jamais ſi bien penetré les fondemens de la Politique. Je ne doute point qu'il n'ait outré pluſieurs choſes; cela eſt ordinaire à ceux qui écrivent pour combattre un party contre lequel ils ont conçu beaucoup d'averſion. Hobbes étoit indigné contre les principes des Parlementaires (b); leur conduite étoit cauſe qu'il vivoit hors de ſa patrie, & il aprenoit tous les jours dans le lieu de ſon exil, que leur rebellion triomphoit de l'autorité royale. Il paſſa dans une autre extremité; il enſeigna que l'autorité des Rois ne devoit point avoir de bornes; & qu'en particulier l'exterieur de la Religion, comme la cauſe la plus feconde des guerres civiles, devoit dependre de leur volonté. Il y a des gens qui croyent qu'à ne conſiderer que la theorie, ſon ſyſteme eſt très-bien lié, & très-conforme aux idées qu'on ſe peut former d'un Etat bien affermi contre les troubles. Mais parce que les plus juſtes idées ſont ſujettes à mille inconveniens, quand on les veut reduire en pratique, c'eſt-à-dire, quand on les veut commettre avec une horrible cohuë de paſſions qui regne parmi les hommes, il n'a pas été mal aiſé d'appercevoir bien des defauts dans le ſyſtême politique de cet Auteur. Il pouvoit repondre que le ſyſtême oppoſé enferme, même dans la theorie, un principe neceſſaire de confuſion & de rebellion. Quoi qu'il en ſoit, on pretend que l'amour de la patrie lui inſpira le deſſein de cet Ouvrage, & qu'il eut en vuë de deſabuſer ſa nation des faux principes, qui y produiſoient un mepris horrible de l'autorité royale. *Graſſante interim per Angliam civili bello*, Hobbius *pro ſummo in patriam amore, quod bonum & fidelem ſubditum maximè decuit; populares ſuos ſanioribus quam quæ hactenus obtinuerant principiis imbuere, exacerbatos hominum animos ad pacis & concordiæ rationes revocare, & in ſummæ poteſtatis obſequium additiores præſtare annixus eſt. Quare reliquis poſthabitis ſtudiis, quantum ipſi ſuppetiit temporis Politicæ ſcientiæ impendens, Librum de Cive (cujus pauca duntaxat Exemplaria Pariſiis 1642. evulgaverat) reſcripſit, & notis utilibus adauxit, in quo ſubditorum contra ſummum imperatorem conjurationes rebelliones que, & immanes illas de principe regnis vitaque exuendo opiniones penitus damnavit: poteſtati Civili Jura ab* Eccleſiaſticis *caliginoſorum temporum beneficio prærepta reſtituit, & ditam ſectatorum hydram, effrænem nempe conſcientiæ libertatem, heroico auſu perdomuit* (c). On ne ſera pas fâché, je m'aſſûre, de trouver ici le jugement de Mr. Deſcartes ſur cet Ouvrage de Hobbes. *Je juge*, dit-il (d), *que l'Auteur du livre* De Cive *eſt le même* (e) *que celui qui a fait les troiſiémes objections contre mes Méditations. Je le trouve beaucoup plus habile en Morale, qu'en Metaphyſique, ni en Phyſique: quoique je ne puiſſe nullement approuver ſes principes ni ſes maximes, qui ſont très mauvaiſes & très-dangereuſes, en ce qu'il ſuppoſe tous les hommes méchans, ou qu'il leur donne ſujet de l'être. Tout ſon but eſt d'écrire en faveur de la Monarchie: ce qu'on pourroit faire plus avantageuſement qu'il n'a fait, en prenant des maximes plus vertueuſes & plus ſolides. Il écrit auſſi fort au deſavantage de l'Egliſe, & de la Religion Romaine; de ſorte que s'il n'eſt particulierement appuyé de quelque faveur fort puiſſante, je ne vois pas comment il peut exempter ſon livre d'être cenſuré.* Mr. Deſcartes a raiſon de deſaprouver qu'on *ſuppoſe tous les hommes mechans*, & cela me fait ſouvenir que Montagne, tout éclairé qu'il étoit ſur les defauts du genre humain, ne trouve pas bon (f) que Guicciardin attribuë à de mechans motifs toutes les actions qu'il raporte dans ſon hiſtoire. Il eſt ſûr qu'il y a des gens qui ſe conduiſent par les idées de l'honnêteté, & par le deſir de la belle gloire, & que la plûpart des hommes ne ſont que mediocrement mechans. Cette mediocrité ſuffit, je l'avoüe, à faire que le train des choſes humaines ſoit rempli d'iniquitez, & imprimé preſque par tout des traces de la corruption du cœur; mais ce ſeroit bien * pis, ſi le plus grand nombre des hommes n'étoit capable de reprimer en pluſieurs rencontres ſes mauvaiſes inclinations, par la crainte du deshonneur, ou par l'eſperance des loüanges. Or c'eſt une preuve que la corruption n'eſt point montée au plus haut degré. Je ne conſidere point ici les bons effets de la vraye Religion; je regarde l'homme en general.

Quant aux inconveniens qui pourroient naître des ſuppoſitions de Hobbes miſes en pratique, je le dis encore un coup, ce n'eſt pas l'endroit par où il les faut combattre; car le ſyſtême oppoſé n'a-t-il pas dans la pratique pluſieurs grans inconveniens? Qu'on faſſe ce qu'on voudra, qu'on bâtiſſe des ſyſtêmes mille fois meilleurs que la Republique de Platon, que l'Utopie de Morus, que la Republique du ſoleil de Campanella &c. toutes ces belles idées ſe trouveroient courtes & defectueuſes, dès qu'on les voudroit reduire en pratique. Les paſſions des hommes qui naiſſent les unes des autres dans une varieté prodigieuſe, ruineroient bien-tôt les eſperances qu'on auroit conçuës de ces beaux ſyſtêmes. Voyez ce qui arrive quand les Mathematiciens veulent apliquer à la matiere leurs ſpeculations, touchant les points & les lignes. Ils ſont tout ce qu'ils veulent de leurs lignes & de leurs ſuperficies; c'eſt une pure idée de nôtre eſprit; elle ſe laiſſe depouiller autant qu'il nous plaît de ſes dimenſions, & c'eſt pour cela que nous demontrons les plus belles choſes du monde ſur la nature du cercle, & ſur la divifibilité infinie du continu. Mais tout cela ſe trouve court, quand on l'aplique à la matiere qui exiſte hors de nôtre eſprit; matiere dure & impenetrable. Voilà une image des paſſions humaines, comparées aux ſpeculations d'un homme qui ſe forme les idées d'un gouvernement parfait. Vous trouverez une critique bien ſorte du ſyſtême politique de Hobbes dans l'Auteur (g) que je cite.

(a) *A Amſterdam* 1649.

(b) Tum pro ſuo in Regem officio atque obſequio, tum pro decumano quo ſemper in Democraticos odio laboravit, libellum ſcripſit juris regii aſſerendi gratia, qui poſtea in librum de cive, & tandem in Leviathan excrevit. *Vita Hobbeſii p. 45.*

(c) *Ibid.*

(d) *Tome 3. des lettr. pag. 104. apud Baillet vie de Deſcartes l. 2. p. 174.*

(e) *Il me ſe trompoit point.*

(f) *Voyez l'article de Guicciardin pag. 1332. col. 1.*

* *Ce qui fait en pluſieurs rencontres que l'innocence n'eſt pas opprimée eſt la mediocrité dont je parle ici.*

Les politiques ſe trouvent courtes dans la pratique.

(g) *Gabrielis Naudæi Bibliographia Politica Karlsbergiana apud Dechorium de ſcriptis adeſpotis pag. 328.*

poſer ſon (*E*) Leviathan, qu'il fit imprimer en Angleterre l'an 1651. Il ſe tenoit encore à Paris. Quoi qu'il eût donné des preuves de ſa (*F*) foi ſelon le rite de l'Egliſe Anglicane, on ne laiſſa pas de le decrier auprès des Epiſcopaux, & avec tant de ſuccés, qu'il reçut ordre de ne ſe plus trouver chez le Roi *. Cela fut cauſe qu'il s'en retourna en Angleterre, où pour un homme d'un ſi grand merite, il ſe tint d'une façon (*G*) aſſez obſcure chez le Comte de Devonshire. Il retira de ſon état peu éclatant cet avantage, c'eſt qu'il eut plus de loiſir pour travailler à ſon (*H*) livre *de corpore*, & à quelques autres. Il reçut de grans

* *Voyez la remarque E.*

(*E*) *A compoſer ſon Leviathan.*] Il deſigne le corps politique ſous le nom de cette bete. Les Theologiens de l'Egliſe Anglicane qui étoient en France auprès de Charles II. crierent beaucoup contre cet Ouvrage, & dirent qu'il contenoit pluſieurs impietez, & que l'Auteur n'étoit point du party royal (*a*). Leurs plaintes furent écoutées. Hobbes reçut ordre de ne venir plus à la Cour; & comme il avoit irrité extrémement les Papiſtes, il ne crut point qu'il fit bon pour lui en France, depuis que la protection du Roi d'Angleterre lui manquoit. (*b*) *Hoc tanto præſidio orbatus* Hobbius, *Romanæ Eccleſiæ, Spiritualis Monarchiæ ſatellitum metu correptus eſt, quorum odium implacabile ſeſe meritò incurriſſe ſenſerat, ob deteſtas in* Leviathane *Eccleſiaſticorum technas, regni tenebrarum dolos, &* Pontificis Romani *poteſtatem malis artibus occupatam, quâ in civilis Poteſtatis jura involando, quâ ſimplici ac imperita plebecula ſanctis præſtigiis illudendo; quare* Pariſiis *ſe minus tutum judicans, mediâ Hyemis tempeſtate aufugiens, in patriam ſe contulit.* Il traduiſit ſon Leviathan en Latin, & le fit imprimer (*c*) avec un Appendix l'an 1668. Dix ans après on l'a imprimé en Flamand. Le precis de cet Ouvrage eſt que ſans la paix il n'y a point de ſûreté dans un Etat, & que la paix ne peut ſubſiſter ſans le commandement, ni le commandement ſans les armes; & que les armes ne valent rien ſi elles ne ſont miſes entre les mains d'une perſonne, & que la crainte des armes ne peut point porter à la paix, ceux qui ſont pouſſez à ſe batre par un mal plus terrible que la mort, c'eſt-à-dire par les diſſenſions ſur des choſes neceſſaires au ſalut. (*d*) *Ejus autem ſumma hæc fuit, ſine Pace impoſſibilem eſſe incolumitatem, ſine Imperio Pacem, ſine Armis Imperium, ſine opibus in unam manum collatis nihil valere Arma, neque metu Animorum quicquam ad pacem profici poſſe in illis, quos ad pugnandum concitat malum morte magis formidandum; nempe dum conſenſum non ſit de iis rebus, quæ ad ſalutem æternam neceſſaria credunter, pacem inter cives non poſſe eſſe diuturnam.* On a fort écrit contre ce Leviathan, principalement en Angleterre (*e*).

(*a*) Hobbium tanquam partibus regiis minus addictum, tum ut novarum impiarumque in religione opinionum authorem criminabantur. *Vita Hobb. p.* 61.

(*b*) *Ibid. p.* 62.

(*c*) *A Amſterdam chez Jean Blaeuw, avec ſes autres Ouvrages philoſophiques en* 2. *volumes in* 4. *Il n'avoit pu obtenir en* Angleterre *la permiſſion d'imprimer. Ibid. p.* 70.

(*d*) *Ibid. p.* 45.

(*e*) *La liſte des écrits publiez contre le Leviathan, & les autres Ouvrages de Hobbes, ſe voit à la fin de ſa vie.*

(*F*) *Des preuves de ſa foi ſelon le rite de l'Egliſe Anglicane.*] Etant fort malade auprès de Paris, il reçut une viſite du P. Merſenne, qui avoit été averti de ne pas le laiſſer mourir hors du giron de l'Egliſe. Ce bon Pere s'aſſit auprès du malade, & après les preambules ordinaires de conſolation, il ſe mit à diſcourir ſur la puiſſance qu'a voit l'Egliſe Romaine de pardonner les pechez; *Mon Pere*, lui repondit Hobbes, *j'ai examiné depuis long tems toutes ces choſes, il me ſacheroit d'en diſputer preſentement, vous me pouvez entretenir d'une maniere plus agreable. Quand avez vous vu Mr. Gaſſendi?* Le bon Moine comprit bien ce que cela vouloit dire, & detourna la converſation ſur d'autres matieres (*f*). Peu de jours après le Docteur (*g*) Coſin s'offrit à prier Dieu avec Hobbes, qui s'y accorda pourveu qu'on fit les prieres de l'Egliſe Anglicane (*h*). Après les prieres il reçut le Viatique. (*i*) *Cum non amplius cuiquam relictus eſt ſuſcum faciendi locus, eo momento ſe Religioni patrîis legibus ſtabilitæ addidiſſimum oſtendit, & precibus juxta* Eccleſiæ Anglicanæ *ritus præmiſſis ſupremum Viaticum recepit.* Etant retourné en Angleterre l'an 1651. il trouva les temples occupez par des ſedirieux, diſoit-il (*k*), qui n'avoient nulle Liturgie, & il fut trois mois ſans ſavoir avec qui communier. Mais au bout de trois mois on le mena dans une Aſſemblée où la Cene ſe celebroit ſelon l'Egliſe Anglicane, & il y communia. L'Auteur de ſa vie fait remarquer que c'étoit un ſigne de l'attachement de Hobbes au party Epiſcopal, & de la ſincerité de ſon Chriſtianiſme, puis qu'alors perſonne n'étoit contraint de s'aggreger à aucune Communion particuliere. (*l*) *Alterum hoc ſignum erat non modo hominis partium Epiſcopalium, ſed etiam Chriſtiani ſinceri; nam illo tempore ad Eccleſiam quamcumque legibus aut metu cogebatur nemo.*

(*G*) *D'une façon aſſez obſcure.*] Ce n'eſt pas qu'il n'eût de puiſſans amis; mais comme il avoit de grands ennemis, tout ce qu'on put faire pour lui fut de l'empêcher d'être opprimé. Ainſi ſon état fut un effet de l'équilibre (*m*) de l'amitié & de la haine qu'on avoit pour lui. Il paſſa le reſte de ſes jours chez le Comte de Devonshire.

(*H*) *A ſon livre de corpore & à quelques autres.*] Ce livre ſortit de deſſous la preſſe à Londres l'an 1655. ſous le titre de *elementorum Philoſophiæ ſectio prima de corpore*. L'année ſuivante Hobbes publia *Problemata ſex ad Profeſſores Savilianos*. Son livre *de Homine, ſive elementorum Philoſophiæ ſectio ſecunda*, fut imprimé à Londres l'an 1658. Ses *Quæſtiones de libertate, neceſſitate & caſu contra Doctorem Bramhallum* Epiſcopum Derrienſem, furent imprimées dans la même ville l'an 1656.. Il eut une diſpute ſur la même matiere avec Benjamin Laney Evêque d'Ely, laquelle il ne publia qu'en (*n*) 1676. Le Docteur Wallis Profeſſeur en Mathematique à Oxford, ayant publié ſon *Elenchus Geometriæ Hobbianæ* l'an 1655. fit naître une guerre qui a duré juſques à la mort de Hobbes, & où il y a eu bien des injures repandues. *Diuturni illius belli Mathematici claſſicum cecinit, quod acerrimo Martis, adhibitis quadra & circino interpolantibus nonnunquam acutiſſimis convitiorum telis, utrinque geſtum, vicennium & amplius perduravit, nec tandem niſi* Hobbiana *morte conquieſcit* (*o*). Sorbiere (*p*) a parlé de cette diſpute.

(*f*) *Ibid. p.* 20.

(*g*) *Il a été Evêque de Dunelme.*

(*h*) Obtulit ſe illi comprecatorem ad Deum. Cui ille cum gratias reddidiſſet, *ita* (inquit) *ſi precibus præiveris juxta ritum Eccleſiæ noſtræ.* Ibid.

(*i*) *Ibid. pag.* 59.

(*k*) Conjonnures quidem inveni in Eccleſiis, ſed ſediticoſos; etiam præpoſteros, & illas audaces, & nonnunquam blaſphemas, Symbolum autem fidei nullum, Decalogum nullum; adeo ut per tres primos menſes non inveneri quibuſcum in ſacris communicare potuerim. *Ibid. p.* 21.

(*l*) *Ibid.*

(*m*) Stanterat inter amicos & inimicos quaſi in æquilibrio, decreverunt opprimere, hi ne augerentur. *Ibid. p.* 22.

(*n*) *Ibid. p.* 99.

(*o*) *Ibid. p.* 64. 65.

(*p*) *Sorbiere, relation d'Angleterre. p.* 78. *édit. de Holl.*

temoignages (*I*) d'eſtime de Charles II. retabli l'an 1660. Depuis ce tems-là jusques à ſa mort il s'apliqua à ſes études, & à reſiſter aux attaques de ſes adverſaires qui étoient en très-grand nombre. Il conſerva l'uſage de ſon eſprit jusques à ſa (*K*) derniere maladie, quoi qu'il ait vécu plus de 91. ans. Sa longue vie a toûjours été celle d'un parfaitement honnête homme. Il aimoit ſa patrie, il étoit fidelle à ſon Roi, bon ami, charitable, officieux. Il a neanmoins paſſé pour Athée ; mais ceux qui ont fait ſa vie ſoutiennent (*L*) qu'il avoit des opinions très-orthodoxes ſur la nature de Dieu. On a dit auſſi qu'il avoit peur des fantômes

(*a*) *Vita Hobbeſii p.* 66.

(*I*) *De grans temoignages d'eſtime de Charles II.*] (*a*) Hobbes quitta la campagne pour venir à Londres, dès qu'il fut l'arrivée du Roi. Ce Prince paſſant en caroſſe devant la maiſon où Hobbes logeoit, l'aperçut, & le fit venir. Il lui donna ſa main à baiſer, & lui demanda des nouvelles de ſon état, & de ſa ſanté. Quelque tems après il lui donna une audience particuliere, l'aſſûra de ſon affection, & lui promit un facile accés. Il (*b*) fit faire le portrait de Hobbes par un Peintre fort habile, & le mit dans ſon cabinet. Ce qu'il y eut de plus réel dans les marques de ſon affection, c'eſt qu'il gratifia Hobbes d'une penſion annuelle (*c*) de cent Jacobus (*d*).

(*b*) *Ibid. p.* 28. & 103. *Voyez Sorbiere, relation d'Angleterre p.* 79.

(*c*) *Vita Hobb. pag.* 53.

(*d*) *Sorbiere ibid.*

(*K*) *L'uſage de ſon eſprit juſques à ſa derniere maladie.*] Non ſeulement il eut la force de cultiver les Mathematiques, ayant paſſé l'âge de 86. ans, mais auſſi de faire de très-longs (*e*) poëmes. Il traduiſit en vers Anglois quelques livres de l'Odyſſée l'an 1674. & parce que cet eſſai eut l'approbation des Savans, il publia peu après une ſemblable verſion de l'Iliade & de toute l'Odyſſée, avec une diſſertation des vertus du poëme heroïque (*f*).

(*e*) Quod autem ingenii rara felicitatis exempla numerandum eſt, ſummo ingenii vigore & ſenſibus integris ad obitum uſque in Philoſophia & Matheſi ſe aſſiduò exercitavit, & quod magis mirum, Poëſin exercuit, quâ proprijs animi conceptibus exprimendis, quâ aliorum tranſferendis. *Vita Hobb. p.* 98. 99.

(*f*) *Ibid. p.* 99.

(*L*) *Soutiennent qu'il avoit des opinions très-orthodoxes ſur la nature de Dieu.*] De toutes les vertus morales il n'y avoit guere que la Religion qui fût une matiere problematique dans la perſonne de Hobbes. Il étoit franc (*g*), civil, communicatif de ce qu'il ſavoit (*h*), bon ami, bon parent, charitable envers les (*i*) pauvres, grand obſervateur de l'équité (*k*), & il ne ſe ſoucioit nullement d'amaſſer du bien (*l*). Cette derniere qualité eſt un prejugé favorable pour ſa bonne vie, car il n'y a point de ſource d'où ſortent plus de mauvaiſes actions que de l'avarice. Ainſi quand on conoiſſoit Hobbes, on n'avoit que faire de lui demander s'il eſtimoit, & s'il aimoit la vertu ; mais on pouvoit être tenté de lui faire cette queſtion :

Heus age, reſponde, minimum eſt quod ſcire laboro,
De Jove quid ſentis (*m*) *?*

(*g*) *Ibid. p.* 30. & 111.

(*h*) *Ibid. p.* 111.

(*i*) *Ibid. p.* 108.

(*k*) Juſtitiæ erat cum ſcientiſſimus tum tenaciſſimus. *Ibid. p.* 30.

(*l*) Cum eſſet pecuniæ negligentiſſimus, *Ibid.*

(*m*) *Perſius Sat.* 2. *v.* 17.

La reponſe qu'il auroit pu faire ſincerement, ſi l'on en croit ceux qui ont compoſé ſa vie, auroit été qu'il y a un (*n*) Dieu qui eſt l'origine de toutes choſes, & qu'il ne faut pas enfermer dans la ſphere de nôtre petite raiſon. Il eût ajoûté qu'il embraſſoit le (*o*) Chriſtianiſme, tel qu'il a été établi en Angleterre ſelon les loix ; mais qu'il avoit de l'averſion pour les diſputes des Theologiens ; qu'il eſtimoit principalement ce qui ſert à la pratique de la pieté, & aux bonnes mœurs, & qu'il avoit accoutumé de blâmer les Prêtres qui gâtoient la ſimplicité de la Religion, par le mélange ou d'un culte ſuperſtitieux, ou de pluſieurs vaines & profanes ſpeculations. (*p*) *Quicquid autem ad pietatis exercitia, aut bonos mores conferret, plurimi fecit.* Sanctius *illi*, & reverentius *viſum*, de Deo credere quam ſcire. *Sacerdotes interim inculpatè ſolitus eſt, qui Chriſtianam Religionem abſolutam ac ſimplicem, vel ſuperſtitione maculatrem, vel inanibus interdum profanis ſpeculationibus implicarent.* Ils concluent que ceux qui l'accuſent d'Atheïſme ſont d'inſignes calomniateurs, qui ne pourroient alleguer d'autre pretexte que celui-ci peut-être, c'eſt qu'il avoit rejeté pluſieurs doctrines ſcholaſtiques, ſelon leſquelles on attribuoit à Dieu certains attributs, dont on prenoit le modele ſur nôtre petit genie. (*q*) *Quare fortiter calumniati ſunt, qui ipſum Atheiſmi reum detulerunt ; quod inde forſitan profectum quia Scholaſticorum alioruмque iſto de grege morem rejecerat, qui otioſi in Muſais ſuis ſedentes, juxta imbecillem ingenioli ſui captum, Naturæ Divinæ incomperta affingunt attributa.* Il eſt indubitable qu'il n'y a point d'accuſation qui ſoit tombée dans un auſſi grand abus, que l'accuſation d'Atheïſme. Une infinité de petits eſprits, ou de gens malins l'entendent à tous ceux qui bornent leurs affirmations aux grandes & aux ſublimes veritez d'une ſolide Metaphyſique, & aux doctrines generales de l'Ecriture. On veut de plus les obliger à l'adoption de tous les articles particuliers, que l'on a coutume de propoſer mille & mille fois au peuple. Tous ceux qui oſent ſe tirer de cette routine ſont des impies, & des eſprits forts, ſi l'on en croit certains Docteurs. C'eſt ainſi que Monconys encourut ce mauvais blâme. Il diſputoit quelquefois fort librement contre ceux qui aviliſſent la grandeur de Dieu, par la conduite qu'ils lui attribuent, & par les foibles raiſons qu'ils alleguent, & on lui fit l'injuſtice de le traiter de Libertin, lui qui étoit penetré d'une idée de Dieu la plus ſublime qui ſe puiſſe concevoir. Liſez ce qui ſuit : „ (*r*) Cette ma-
„ niere agreable avec laquelle on le voyoit quelquefois contredire à de certains eſprits limitez, qui affoibliſſent par leurs preuves les veritez qu'ils veulent établir, faiſoit prendre à ces perſonnes prevenuës cet effet de ſa franchiſe, & de ſa candeur, pour une mauvaiſe liberté. Mais la ſolidité de ſa vertu & ſa pieté ſincere ont éclatté par tout, & il en a donné des marques que l'on verra dans ces Voyages. En ſa derniere maladie il a avoüé à un de ſes amis, qu'il a toûjours conſervé dans ſon cœur une ſoumiſſion profonde, & un reſpect infini pour la Divinité, dont il avoit „ une idée plus haute que tout ce que les hom-

(*n*) Deum agnovit eumque rerum omnium originem, intra anguſtos tamen humanæ rationis cancellos nullatenus circumſcribendum. *Vita Hobb. p.* 105.

(*o*) Religionem Chriſtianam quatenus in Eccleſia Anglicana, reſectis ſuperſtitionis ineptiis, regni legibus ſtabilitur, ex animo amplexus eſt. *Ibid. p.* 106.

(*p*) *Ibid. p.* 107.

(*q*) *Ibid.*

(*r*) *Preface des Voyages de Monconys pag.* 7.

„ mes

fantômes (*M*) & des Demons. Ils soutiennent que c'est une fable. Ils avoüent de bonne foi, que dans sa jeunesse il aima un peu le vin & les femmes β; & que neanmoins il vécut dans le celibat, pour n'être pas detourné des études de Philosophie. Il avoit beaucoup plus (*N*) medité que lu; & il ne s'étoit jamais soucié d'une grande Bibliotheque. Il mourut le 4. de Decembre 1679. chez le Comte de Devonshire, après une maladie de six semaines †.

β Ætate adhuc intra juventutis terminos constante [licet verum fateri] nec abstemius fuit, nec *quicquam* *Vita Hobb. pag.* 104.

† *Tiré de ses ouvrages imprimés l'an* 1682.

HOCHSTRAT (Jaques) en Latin *Hochstratus*, ou *Hochstratanus*, portoit le nom du village ‡ où il étoit né. Il fit sa Philosophie à Louvain, & il y reçut le degré de Maître ès Arts l'an 1485. Il se fit Moine Dominicain, & il fut Prieur du Monastere de Cologne, Docteur & Professeur en Theologie, & Inquisiteur dans les trois Electorats Ecclesiastiques ‖. Jamais homme ne fut plus digne que lui d'être honoré de cette derniere charge; car il étoit amplement pourvu de toutes les mauvaises qualitez qui sont necessaires aux Inquisiteurs & aux delateurs. Il étoit violent, il accusoit sous les plus petits pretextes; il vouloit être (*A*) Juge & partie, il produisoit des * extraits fort infidelles, il ne vouloit

‡ *Hochstrat dans le Brabant entre Anvers & Bergop-zoom.*

‖ *Valer. Andreas Bibliath. Belg. pag.*

„ mes en ont conçu. Lors qu'il étoit à Alexan-
„ drie, en un tems où il sembloit ne rien refu-
„ ser à sa curiosité, se trouvant une nuit tout
„ seul sur une de ces terrasses qui servent de
„ couvert aux bâtimens du Levant, il se trou-
„ va tout-à-coup si occupé d'une connoissance
„ sensible de la Divinité, qu'il passa une partie
„ de cête nuit avec une consolation inexplica-
„ ble, dans des adorations continuelles du Prin-
„ cipe de tous les êtres. „

(*M*) *On a dit aussi qu'il avoit peur des fantômes.*] Ses amis ont traité cela de fable. (*a*) *Nec minus falsò à nonnullis insimulatus est, tanquam solitudinem fugeret, Spectra metuens & Phantasmata, Vana Stultorum Terriculamenta, quæ Philosophia sua lumine dissipaverat.* Mais il semble qu'ils ne nient pas qu'il n'osoit demeurer seul; ils se contentent d'insinuer que c'étoit à cause qu'il craignoit les assassins. Si sa Philosophie l'exemtoit de l'autre crainte, & non pas de celle-ci, elle ne l'empêchoit pas d'être malheureux, & on pouvoit lui apliquer une pensée d'Horace (*b*). Pour dire ceci en passant, ses principes de Philosophie n'etoient point propres à lui ôter la crainte des apartions d'esprits; & à raisonner consequemment, il n'y a point de Philosophes qui soient moins en droit de rejetter la magie & la diablerie, que ceux qui nient l'existence de Dieu. Mais, dit-on, Hobbes ne croyoit point l'existence des esprits. Parlez mieux; il croyoit qu'il n'y avoit point de subsistances distinctes de la matiere. Or comme cela ne l'empêchoit point de croire qu'il n'y eût beaucoup de subsistances, qui veulent du bien ou du mal aux autres, & qui leur en font, il pouvoit & il devoit croire qu'il y a des êtres dans l'air ou ailleurs tout aussi capables de malice, que les corpuscules qui forment toutes nos pensées dans nôtre cerveau, selon ses principes. Pourquoi ces corpuscules auront-ils plus de connoissance des moyens de nuire, que ces autres êtres? Et quelle raison y a-t-il qui prouve que ces autres êtres ignorent la maniere dont il faut agir sur nôtre cerveau, pour nous faire voir un spectre?

(*a*) *Vita Hobb. pag.* 106.

(*b*) Somnia, terrores magicos, miracula, sagas, Nocturnos lemures, portentaque Thessala rides? . . . . Quid te exempta juvat spinis de pluribus una. *Horat. epist.* 2. *lib.* 2. *sub finem.*

(*c*) Quin & illud sæpe dicere solitus est, quod si tantum libris incubuisset, quantum alii è Literatis vulgo faciunt, eâdem cum illis ignorantiâ laboraisset. *Vit. Hobb. pag.* 112.

(*N*) *Beaucoup plus medité que lu.*] On avoüe ingenûment dans sa vie, que pour un homme qui a tant vécu, sa lecture étoit peu de chose. Il disoit (*c*) même que s'il avoit donné à la lecture autant de tems que les autres hommes de lettres, il auroit été aussi ignorant qu'ils le sont. Il considera une autre chose qui le porta à ne faire point de cas des grandes bibliotheques; c'est que la plûpart des livres sont des extraits, & des copies des autres. (*d*) *Lectio ejus pro tanto ætatis decursu non magna; Authores versabat paucos, sed tamen optimos.* Homerus, Virgilius, Thucydides, Euclides, *illi in deliciis erant.* *In-4°.* *gemtem Librorum suppellectilem, quâ superbiunt Bibliotheca, non magnificit, cum Mortales plerumque pecorum ritu antecedentium insistemtes vestigiis, vix extra tritas calles, & semitas ab ipsis quorum Tutela & Regimini subsunt, præstitutas, evagari audeant.*

(*A*) *Il vouloit être Juge & partie.*] Cela parut manifestement dans l'affaire de Reuchlin. Un Juif (*e*) converti à la Religion Chretienne l'avoit diffamé dans un livre intitulé; *Manuale Speculum.* Reuchlin se justifia par un livre qui avoit pour titre *Speculum Oculare*, où il fit voir que ses ennemis avoient debité contre lui plus de 34. calomnies (*f*). Hochstrat le principal arcboutant du Juif converti interessa dans cette affaire les Theologiens de Cologne, & leur fit faire des extraits du *Speculum Oculare*, qui furent rendus publics avec des notes artificieuses, pour decrier Reuchlin par toute la terre comme un fauteur du Judaïsme. Il n'y avoit rien de plus infidele que ces extraits. *Has propositiones. . . ubi vidit Reuchlinus pessimè ac non sine crimine falsi ex Oculari Speculo excerptas. . . . rogat theologos illos &c. . . Erupit tota Theologorum concio suppetias Christi sacris recens initiato Judao latura duce Tungro, qui* articulos *seu* propositiones de Judaïco famevore nimis suspectas *ex Speculo Oculari extruxit, adjectis annotationibus & animadverfionibus: atque hoc omne non vernacula linguâ, qua utrinque* esse. *Jo. Reuchlin Phorcensis in haud dubiè consilio, ut apud exteras gentes nationesque nomen Capnionis invisum redderet, & cum de vita perversa interpretatione, tum mutila dictorum ci. tatione secutum falleret* (*g*). Reuchlin repondit à cet Ouvrage par une Apologie Latine qu'il adressa à l'Empereur. Là-dessus on lui intenta un procés en forme devant l'Electeur de Mayence. Son âge ne lui permettant pas de comparoître en personne, il y envoya un Procureur qui fournit de très-justes causes de recusation contre nôtre Jaques Hochstrat: neanmoins elles ne furent pas écoutées. *Cum* (*h*) *propter seminm & imbecillitatem corporis tantum iter tam brevi temporis spacio conficere non posset, mittebat eò curatorem Petrum Staffelium Nurinigensem,*

* *Voyez la remarque A.*

(*d*) *Vita Hobb. pag.* 112.

DIFFERENDS de Reuchlin avec Hochstrat.

(*e*) *Nommé* Johannes Pfefferkornius.

(*f*) Dilucide & quod dicitur mus ad oculum ibi offendit, adversarios plusribus quam triginta quatuor mendaciis ad sui contumeliam usos

(*g*) *Mains ita un procés en forme devant l'Electeur de Mayence. Son âge ne lui permettant pas de* D 4. *comparoître en personne, il y envoya un Procureur qui fournit de très-justes causes de recusation contre nôtre Jaques Hochstrat: neanmoins elles ne furent pas écoutées. Cum* (*h*) *Id. ib. fol.* D 4. *verso.*

vouloit jamais reconoître qu'il eût été calomniateur ; & il avançoit impunément des (*B*) heresies dans les écrits où il pretendoit refuter les heretiques. On l'obligea une fois à faire satisfaction à un honnête homme qu'il avoit calomnié ; mais il falut se servir pour l'y contraindre d'un expedient remarquable, ce fut d'ôter à tout son Couvent (*C*) le benefice de la quête. Il n'eut pas tout l'avantage

(*a*) *Reuchlin. epiſt. ad Wimphelingum apud Majum not. in vitam Reuchlini p.* 391.

(*b*) *Majus in vita Reuchl. fol. D 5.*

(*c*) Cauſſa ad Leonem X. devoluta qui eam Spirenſi Epiſcopo, Georgio Palatino Duci penitus committit. *Id. ib. verſo.* Dans la Bibliotheque univerſelle *t. 8. p.* 501. on a cru qu'il y avoit là 2. hommes, l'Evêque de Spire, & l'Electeur Palatin ; mais il n'y a que l'Evêque.

(*d*) Hæc dum aguntur, Spiræ, Colonienſes nefario auſu librum Reuchlini damnant, citra tamen contumeliam, ut ajebant, & Februario deinde menſe anno ſupra milleſimum quingenteſimum decimo quarto exurunt, approbantibus ſuadentibus ſuis Lovanienſi, Erphordenſi, Moguntina & Pariſienſi Univerſitatibus. *Majus ibid.*

genſem, qui actorem Hochſtratum tanquam inimicum ſibi infenſiſſimum & meritò ſuſpectum recuſabat, ob eas cauſſas, quas publice allegabat . . . Tametſi veto nil obtineret Reuchlinus. Hochſtrat ne voulut point être recuſé (*a*). Sur cela le Procureur de Reuchlin ſe pourvut par un apel à la Cour de Rome. Hochſtrat ne laiſſa pas de faire donner une ſentence, & ſans attendre que les 15. jours avant leſquels elle ne devoit pas être promulguée fuſſent expirez, il ordonna à tous les Curez de Mayence de faire ſavoir au peuple, que tous ceux qui auroient le livre de Reuchlin le portaſſent inceſſamment aux Commiſſaires, à peine d'excommunication. *Interea Hochſtratus quaſi jam actus triumphum omnibus per Moguntiacum ſacerdotibus mandat, ut publicè populum ſub proſcriptionis pœna monerent, ſi qui Oculare Speculum haberent, illud quantocyus eam in rem delegatis traderent. (b).* Reuchlin en apelle au Pape, Hochſtrat fait la même choſe. L'Evêque de Spire (*c*) commis par le Pape pour juger de cette cauſe, nomma des Juges qui citerent les parties. Hochſtrat ne comparut point, & fut condamné par contumace à payer tous les depens. On lui defendit ſous de groſſes peines la continuation de ſes procedures, & on declara nulle la delation des Theologiens de Cologne. Ceux-ci ne laiſſerent pas de faire brûler le livre de Jean Reuchlin. (*d*) *Hochſtratus licet more conſueto per intervalla citatus, tamen non comparuit. Cauſſa nihilo ſecius diſcutitur & ſecundum Reuchlinum pronunciatur : nullum errorem ab Eccleſia damnatum in libro ſapido commemorato reperiri, nec plus eum favere Judæis, quam religio & jura ſinant ; injuſtè ergò ac præter veritatem eum delatum à Colonienſibus eſſe. Hochſtratus autem contumacia criminis reus* &c. Mais je ne dis cela que par occaſion : la principale choſe que j'ai à prouver eſt que ce Moine vouloit être Juge & partie. C'eſt ce qu'on lui reproche plus d'une fois dans un poëme (*e*) qui a pour titre *Triumphus Doctoris Reuchlini.*

excipio, Jacobum Hoſtratum, tunc Prædicatorum ordinis hæreticorum Magiſtrum, vulgo & veraciter dictum, qui taliter ſcripſit contra Lutheranos hæreſes, ut ipſe ſe proderet hæreticorum omnium peſtilentiſſimum. Sed ne quis veſtrum, illius olim amicus, aut illius hypocriſi exæcatus, vel aliter deceptus, me non ſavere veritati, ſed aut invidiæ, aut alia offenſæ iſta dicere putet, rem ipſam digito monſtrabo. Nam in libro ſuo contra Lutheranos, quem Reverendiſſimo Cardinali ac Illuſtri Principi & Epiſcopo Leodienſi dedicavit, in illius lib. 2. diſp. 3. paulo ante finem 1. cap. ſic ait : Scimus enim conſecratione ſuper debitam materiam rite factâ, Chriſtum eſſe in Sacramento, non autem quòd ſub hac vel illa determinata hoſtia Chriſtus contineatur. Neque tamen putetis, hunc ſolum articulum apud illum reperiri hæreticum, ſed alii multi : quos cùm hic nimis longum, vobiſque tediоſum foret referre, enumerabo alibi, in eo ſcil. libro, quem de Fratrum Prædicatorum ſceleribus (k).

(*e*) *Voyez la fuite de ces paroles dans l'article d'Aſcippa pag.* 139. col. 2.

(*f*) *Accuſat Capnionem & judicat idem*
Acer Hogeſtratus. . . . . .
. . . . . .
(*g*) *Sed neque perditior neque flagitioſior alter*
In Capniona fuit, tunc, cum tu perdite judex
Lectus, & abſurdis in libibus arbiter eſſes
Idem accuſator. Dic quo veſane pudorem
Fert omnem tibi livor edax.

(*B*) *Il avançoit impunément des héreſies.*] Nous en verrions le catalogue ſi nous avions l'Ouvrage dont Agrippa (*h*) menaçoit les Jacobins, car voici ce qu'il repreſente aux Magiſtrats de Cologne. (*i*) *Unum tamen illorum*

(*C*) *D'aller à tour ſon Couvent le benefice de la quête.*] C'eſt dans les lettres d'Eraſme qu'on peut lire cette curieuſe particularité. Le Comte de Nevenar Seigneur d'un rare merite, ſavant & protecteur des Savans, fut fort ſenſible aux calomnies que Jaques Hochſtrat avoit publiées contre lui. Il n'oublia rien pour l'obliger à lui en faire reparation ; il employa les raiſons les plus ſolides ; il recourut aux conſeils, aux injures, aux menaces, tout cela fut inutile ; mais enfin lui & ſes parens defendirent à tous leurs vaſſaux de donner des œufs & des fromages aux Jacobins. Ceux-ci crurent que ce ſeroient de vaines menaces, & continuerent de faire la quête dans les terres de ces Meſſieurs ; mais on les repouſſa d'une terrible maniere, de ſorte que pendant un an ils furent privez de la ſubſiſtance qu'ils en tiroient. Alors ils obligerent Hochſtrat à faire ſatisfaction au Comte, par une retractation ſolennelle, dont on diſtribua des copies. Eraſme qui en gardoit une trouvoit quelque choſe de comique dans cette retractation ; car le Moine raportant en propres termes les injures qu'il avoit dites au Comte de Nevenar, ne laiſſoit pas de proteſter qu'il avoit eu de ce Comte une opinion très-avantageuſe. On ſera bien aiſe de trouver ici le latin d'Eraſme (*l*). *Hermannus Comes à Nova Aquila indigne tulerat ſe notatum ab Jacobo Hochſtrato Dominicano. Is erat Rabinus, Prior Monaſterii quod Coloniæ ſanè quàm magnificum eſt & opulentum. Non potuit hominem compeſcere, donec illius cognati denuntiarint Dominicanis, ne poſthac colligerent caſeos in ulla ditione vel Comitis vel cognatorum illius. Illi tati minas eſſe inanes, clàm tentarunt ſolito more venire ad ova & caſeos. Factus eſt in illos impetus terribilis. Hoc damno totum annum multitati ſunt ; itaque factum eſt, ut Jacobus à ſuis coactus pacis leges acceperit. Habeo illius palinodiam, in qua cum recitet verba plena contumeliæ quæ ſcripſerat in Comitem, tamen affirmat ac properandum*

(*h*) *Majus l'a inſeré dans ſes notes ſur la vie de Reuchlin pag.* 480. *& ſuiv. L'Auteur prit le titre de* Eleutherius Byzenus. (*i*) *Majus ibid. not. in vitam Reuchlini p.* 487. (*k*) *Ibid. p.* 493. (*l*) *Voyez l'article* Agrippa *p.* 139. *remarque* (*h*). (*l*) *Agrippa epiſt. 26. l. 7. Oper. t. 2. p.* 1037. *Cette lettre eſt datée de l'onzieme Janv.* 1533.

tage qu'il s'étoit promis dans les affaires fâcheuſes qu'il ſuſcita à Reuchlin: il fut obligé d'aller à Rome (*D*) pour ce procés; & malgré les ſommes d'argent dont il ſe munit, il eut bien de la peine à éviter ſa condamnation. Il courut même riſque (*E*) de ſa vie en s'en retournant; car les partiſans de Reuchlin commencoient

(a) *Ceci eſt plus expreſſément decrit dans la 31. lettre du 22. livre, p. 1196.*

(b) *Il ne faut pas dire de ces Démons qu'ils ne ſortent que par oraiſon & par jeûne: otez en l'oraiſon, & laiſſez ſeulement le jeûne.*

(c) *Eraſm. epiſt. 1. lib. 20. p. 958.*

(d) *Hermannus Nuenarius dans ann. 1519. de Comitiis Franco-furtenſibus Carolo Auſtriaco electo Romanorum Regi, nomine ſtudioſorum Germania adgratulatur, apud Valer. Andream Bibl. Belg. p. 443.*

(e) *Fraterculos quoſdam magnis titulis inſanientes, jubé ſuorum Cœnobiorum curam gerere, jubé domi Fratribus ſuis regendis operam impendere, ſacris faciendis invigilare. Apud eumd. Val. Andr. ibid.*

(f) *Dans la remarque A.*

(g) *Le 20. de Juillet 1516. not. in vitam Reuchl. p. 474.*

(b) *Majus not. in vitam Reuchl. p. 474. 475.*

(i) *Ibid. p. 478. & ſeq.*

(k) *Voyez l'article* Foulquer, *p. 1178. remarque K.*

(l) *Ibid. p. 417.*

(m) *Hermannus Buſchius Paſſibulus in eſſet ad Reuchlinum, apud Majum ibid. pag. 463.*

(n) *Dans le dialogue intitulé* Hochſtratus ovans, *on l'introduit parlant ainſi:* Neceſſe habui vulgatam incedere viam, agere literis commendatitiis, pecuniis & largitionibus immodicis, ut magnæ ſunt opes nobis mendicis, atque mendacia ſtruere contra inſontem, quæ non inſolens, neque imperite confinxi, atque aliquot difficulter credita ſunt Romanenſibus. *apud Majum ib. pag. 465.*

(o) *C'étoit le Préſident de la commiſſion.*

(p) *Idem Buſchius apud Majum ibid.*

(q) *Annotat. in vitam Reuchlini pag. 477.*

dejerat, ſe ſemper de Comite (*a*) præclare ſenſiſſe. Bella palinodia; ſcurrâ quam Theologo dignior. Il dit en un autre endroit, qu'il eſt inutile de diſputer contre ceux qui perſecutoient les belles lettres: il parloit principalement des Moines, & de leurs fauteurs; ces gens-là, ajoûte-t-il, ont des reſſources inépuiſables dans leurs factions, dans leurs cris, dans leurs fourberies, il n'y a que le bâton & la faim (*b*) qui les puiſſent vaincre; & il en donne pour exemple la conduite que le Comte de Nevenar avoit tenuë à l'égard d'Hochſtrat. *Iſti (c) numero, phalangibus, ſyncretiſmo, improbitate, clamoribus, adde ſi libet fucis ac malis artibus, prorſus inviti ſunt: Nec alia re quam fuſtibus ac fame domari queunt. Sic vir clariſſimus* Hermannus à Novaquila *Comes adegit* Jacobum Hogeſtratum *ad abjectam & ſurrilem palinodiam, cujus exemplar apud me eſt. Quibus, inquies, præſidiis? Non argumentis, non aquis rationibus, non monitis, non minis, non convitiis; nihil enim horum non fruſtra tentatum fuit: Sed quibus præſidiis? Cæſcit & ovis quorum in ditione Comitis collegendorum jus illis ademptum fuerat.* Eraſme a raiſon de dire que le Comte de Nevenar s'étoit ſervi des injures, car que peut-on voir de plus fort que ces paroles, (*d*) *Unica, crede mihi, peſtis eſt in Germania Jacobus Hochſtratus, quam ſi teſtimonii ἐξω πάντα πιθάνοι. Homo preter ingentem ſuam audaciam ingeniter impudens atque temerarius. Omnes interroga, ſi libet, per Germaniam doctos viros. Omnes leſti, omnibus aque infeſtus eſt.* Voilà ce que le Comte de Nevenar repreſente à Charles-Quint dans une harangue, où il le felicite au nom des étudians d'Allemagne de ſon avenement à la Couronne des Romains. Il venoit (*e*) de l'exhorter à donner ordre, que les Moines ne ſe mêlaſſent que des obſervances de leur Inſtitut.

(*D*) *D'aller à Rome pour ce procés, & malgré les ſommes d'argent.*] J'ai dit ci-deſſus (*f*) que les Commiſſaires du Subdelegué du Pape, rendirent une ſentence tout-à-fait deſavantageuſe à nôtre Dominicain. Les Commiſſaires que le Pape donna aux parties dans Rome même, où Hochſtrat étoit en perſonne, n'auroient point rendu une ſentence moins favorable à Reuchlin, ſi on leur avoit donné le tems de prononcer un arrêt definitif; mais lors qu'ils étoient aſſemblez (*g*) pour finir l'affaire, ils recurent un ordre du Pape de la ſurſoir. Chacun des Juges donnoit par écrit ſon ſuffrage raiſonné; on fait qu'ils opinerent au deſavantage du Dominicain, qui pour parer ce rude coup extorqua un ordre du Pape pour la ſurſeance, & pour faire laiſſer les ſuffrages entre les mains du Secretaire (*b*). C'eſt un exemple authentique du pouvoir immenſe de cette eſpece de gens: s'ils ne peuvent pas gagner leur cauſe, ſi elle eſt trop viſiblement mauvaiſe pour obtenir une ſentence favorable, ils ont du moins le credit d'éviter la condamnation; ils obtiennent tous les delais neceſſaires, & ils font ſemblant de prendre cela pour un avantage; car ils ne veulent jamais avoüer qu'ils ayent eu du deſſous. Le monde ne laiſſe pas de conoître (*b*) qu'ils ont tort; dans cette affaire ici les amis de Jean Reuchlin crurent avoir triomphé, & compoſerent bien des poëſies inſultantes (*i*).

Hochſtrat fit le voyage de Rome avec un ſuperbe équipage, & muni de bonnes ſommes d'argent. (*k*) *Huic igitur edicto morem gerens* Jacobus *Romam contendit, multis magnisque ſuarum aliarumque Univerſitatum, Principum item & aliorum ſummorum virorum commendationibus, pulcro equitatu, &, qui rerum gerendarum, ut & olim fuerunt, & nunc quam maxime ſunt corrupti hominum mores, nervus eſt, ingenti pecuniæ vi inſtructus, qua Capnionis juſtam cauſſam, famam fortunaſque omnes facile ſe ſubverſurum, jactitavit.* Celui qui eut des ſoupçons que cet argent étoit deſtiné à l'achat de quelques ſuffrages, ne connoiſſoit pas mal l'air du (*l*) bureau: voici ſes paroles. (*m*) *Item Theologiſtæ, ut etiam competi*, Jacobo Hochſtraten *proximis diebus mille quingentos aureos per Trapezitas Romam miſerunt, non ad victum, qui Monachis tenuis eſſe debet, nec ad neceſſarias impenſas litis, nam minore ſummula, ut reor, hæc adminiſtraretur. Sed quod vehementer ſuſpicor & illis male vortat, ad faciendas largitiones, pro (n) obtinendo auro ſuffragiis qua jure non ſperas.* Ce qu'il ajoûte eſt plus ſurprenant. Ces mêmes Theologiens menaçoient de faire ſchiſme, ſi on ne condamnoit pas Reuchlin; & ils parloient avec le dernier mepris de Leon X. *Nam modo reverendiſſimum Cardinalem* Grimanum (*o*) *ut indoctum cavillantur, modo ut ſemper ſuſpectum infamant. Præterea audent aperte jactare perverſiſſimi homines, niſi ſecundum ſe pronunciatum in urbe fuerit, ab Eccleſia & ſummo ejus Pontifice ſe defecturos, & ſchiſma novum ſuſcenaturos. Alii ad futurum concilium provocaturos ſe minantur. Alii dicunt, quicquid contra ſe ſtatuerit Papa, nullius momenti eſſe, neque pro Papa habendum eum, qui ab ſe ſuaque ſententia diſſentiat. Tam cæca, tam præceps eſt arrogantia iſtorum, ut non pudeat etiam poſſulare omnonimi ſibi Summum Pontificem eſſe, ſe palam omnibus Eccleſiam eſſe dicitant, ſine ſe in rebus fidei Papam nihil decernere nec poſſe, nec debere, conclamant. Nihil hercle ſecius aut honorificentius de ſummo Pontifice loquuntur, quam de puero ſub fenula adhuc vivente, cui nihil niſi ad pædagogi ſui nutum integrum ſit aut liberum loqui* (*p*).

(*E*) *Il courut même riſque de ſa vie.*] S'il n'eût pas été averti des embuſcades que les Reuchliniſtes lui dreſſerent ſur le chemin de Nuremberg à Cologne, il y fût tombé infailliblement; & après même qu'il en eut été averti, il n'auroit pu éviter le piege, s'il n'avoit été preſervé du mal par le ſaufconduit qu'il obtint du Marquis de Brandebourg. Monſieur Majus convient de toutes ces choſes. *Nontantum bonorum odium*, dit-il, (*q*) *ſed ingens pericula tetulerunt ſibi acceſſivit, quod vix ac ne vix quidem evaſit. Nam cum Roma diſcedens Noribergam iter feciſſet, Coloniam inde petecturus, in-*

coient déjà à se servir des voyes de fait. Il meritoit peut-être le genre de mort qui selon Paul Jove l'ôta du monde ; mais il n'eſt pas vrai qu'il ait eu (*F*) la deſtinée dont parle cet Hiſtorien : il ne mourut pas de chagrin ſe voyant tourné en ridicule par les ſatires de ſes adverſaires. Il fut l'un des premiers (*G*) qui écrivirent contre Luther ; & l'un des (*H*) perſecuteurs d'Eraſme. En un mot pour

fidia ipſi à Reuchliniſtis *parabantur, quas, ſi premonitus non fuiſſet, certe haud effugiſſet. Ac ne ſic quidem exceſſiſſet, evaſiſſet, erupiſſet, niſi* Marchionis Brandenburgenſis *ſalvo conductu à perſequentibus tutus fuiſſet.*

(*F*) *Il n'eſt pas vrai qu'il ait eu la deſtinée dont* Paul Jove *parle.*] Il pretend que les ſatires publiées par Reuchlin contre le ſtile barbare des Moines, firent mourir de chagrin Jaques Hochſtrat, & obligerent les camarades de cet Inquiſiteur à recourir dans leur angoiſſe à la Cour de Rome, pour obtenir une defenſe d'imprimer & de vendre ces ſatires. Paul Jove parle des *obſcurorum virorum epiſtolæ* : il pretend que Reuchlin en eſt l'auteur, & il en donne une idée qui eſt fort defobligeante pour les Moines en general, & pour les perſecuteurs de Reuchlin en particulier. (*a*) *Admirabili facetiarum lepore condita quibus ad excitandum riſum, cucullatorum Theologorum ineptiſſimè, atque ideo ridiculè Latina lingua ſcribentium, ſtylus exprimitur. Uliſcebatur enim infeſtam nomini ſuo turbam, jucundiſſimo ſatyra illudentis genere, quam maligna cucullatorum conſpiratione tanquam Judæis parum æquus hoſtis, ac ex animo planè recuſatus impietatis accuſaretur.* Le moyen de convaincre de fauſſeté cet Hiſtorien, eſt de dire que Jaques Hochſtrat a ſurvécu à Leon X. & à Reuchlin. On ment donc quand on aſſûre 1. que les *Obſcurorum virorum epiſtolæ* ayant fait mourir de chagrin cet Inquiſiteur, (*b*) *Id. ib.* ſes amis & ſes complices ſuplierent Leon X. de condamner cet Ouvrage. 2. Que Reuchlin pour éluder les defenſes de Leon X. compoſa ſous un autre titre un ſecond volume de lettres plus piquantes que les premieres. Voici donc deux menſonges de Paul Jove. (*b*) *Hic liber avide coemptus & evulgatus adeò graviter calumniatores eius ordinis perculit, ut conjurationis princeps Hochſtratus letali dolore ſauciatus interierit ; & reliqui eſſinantes à Leone ſupplicitèr impetrarint, ut edicto divendi, atque imprimi vetaretur ; ſed edicti majeſtatem Reuchlinus ſalſo ingenio ludificatus, ſecundum Epiſtolarum volumen, tanquam ex titulo minimè vetitum, altero quidem aculeatius impreſſoribus tradidit, ita ut cucullati miſerè cum Hydra luctantes, animos in ea lite deſponderint.* On me dira peut-être que ces deux fautes chronologiques n'empêchent pas qu'au fond il ne ſoit très-vrai, que les lettres *Obſcurorum virorum* firent mourir Jaques Hochſtrat. Je repons qu'abſolument parlant il eſt faux qu'elles ayant produit cet effet, car elles parurent dix ans pour le moins avant la mort de ce Moine. Il ne mourut qu'en l'an 1527. & j'ai lu dans une lettre écrite le 16. d'Août 1517. qu'Eraſme deſapprouvoit fort ces lettres (*c*). On pourroit pouſſer plus loin cette Critique, car il eſt fort aparent (*d*) qu'elles font l'Ouvrage de Hutten, & non pas une production de Reuchlin.

Je ſuis moins ſurpris de toutes ces fautes de Paul Jove, que de voir que Mr. Majus les ait inſerées comme un fait certain dans la vie de Reuchlin, & qu'il n'ait pas aperçu qu'il ſe contredit lui-même. Il ſuppoſe qu'après que le *ſpeculum oculare* eut été brûlé à Cologne, Reuchlin ſe voyant attaqué par pluſieurs ſatires, publia pour ſe venger les *epiſtolæ obſcurorum virorum*, qui firent mourir bien-tôt Jaques Hochſtrat. *Hic liber adeo graviter calumniatores Colonienſes perculit, ut conjurationis caput Hochſtratus* PAULO POST *letali dolore confectus ſauciatusque interierit* (*e*). En ſuite il raconte que Reuchlin porta ſon affaire devant le Pape, & que Jaques Hochſtrat fit le voyage de Rome pour ce ſujet, & penſa tomber dans les embuſcades de ſes ennemis en revenant à Cologne.

(*G*) *Des premiers qui écrivirent contre Luther.*] Il s'y prit mal, ſi l'on en croit le P. Maimbourg, qui aſſûre (*f*) que *ce qui rendit la cauſe de Luther encore plus plauſible, fut que Jaques Hoſtraten Inquiſiteur Dominicain écrivant contre lui, exborta le Pape à n'employer plus contre un ſi mechant homme que le fer & le feu, pour en delivrer au plûtôt le monde.* Je m'en vais raporter un paſſage de Valere André qui me fournit tout à la fois une preuve de mon texte, & une matiere de critique. *Primos inter in Lutherum calamum ſtrinxit : ob id tum ab hæreticis quos in primis oderat, tum etiam ab aliis vitæ atque ingenii liberioris, ut tunc temporis ferebant, ſcriptis laceſſitus, & nominatim à Joan. Reuchlino ſive Capnione epiſtolis quas* obſcuriorum virorum *titulo vulgavit* *. La guerre des Moines contre Reuchlin avoit commencé avant que Luther attaquât les indulgences, & s'aſſoupit d'elle-même lors que Luther leva l'étendart. Reuchlin demeura uni au gros de l'arbre toute ſa vie, & ne ſe mêla point des diſputes Lutheriennes. Il eſt donc très-faux qu'il ait harcelé Hochſtrat par divers écrits ſatiriques, pour le punir d'avoir été des premiers à écrire contre Luther. Les *Epiſtola obſcurorum virorum* precederent la naiſſance de la Reformation Proteſtante. Valere André ſe trouve par là très-duement convaincu d'anachroniſme. Au reſte le conſeil que Jaques Hochſtrat donnoit au Pape contre Luther, nous fait clairement conoître combien il étoit violent. Eraſme lui écrivit une lettre (*g*) l'an 1519. toute pleine de bons avertiſſemens ſur l'aigreur inexcuſable qu'il avoit trouvée dans ſes écrits contre Reuchlin. Voyez touchant les procedures d'Hochſtrat à l'égard de Martin Luther les lettres d'Eraſme (*h*).

(*H*) *L'un des perſecuteurs d'Eraſme.*] C'eſt ce qu'on aprend par ces paroles. (*i*) *Aliquot ex hoſtium numero petierunt : Lovanii Esmundanus Carmelita vomitu præfocatus. . . . Coloniæ periit Jacobus Hogheſtratus corypheus hujus tragediæ, qui tamen in morte dicitur nonnullis verbis prodidiſſe parum ſinceram conſcientiam.* Dans la lettre où Eraſme donne de ſi bons avis à l'Inquiſiteur, il ſe plaint d'en avoir été mal traité, au ſujet de ſon ſentiment ſur la diſſolubilité du mariage (*k*).

(*a*) *Jovius in elog. cap. 143. p. m. 285.*

(*c*) *Magnopere mihi diſplicebant epiſtolæ obſcurorum virorum. Eraſmus epiſt. ad Joann. Cæſarium, inſerta Lamentationibus obſcurorum virorum cantate Majo, not. in vitam Reuchlini pag. 425.*

(*d*) Jacob. Thomaſius in præfatione ad Pauli Manutii epiſtolas, certa fide explorâtum ſe habere affirmat, Huttenum eſſe earum autorem. *Id. Majus ib.*

(*e*) *Majus in vita Reuchlini.*

(*f*) *Maimbourg Hiſt. du Lutheranſme. liv. 1. pag. 30. ad ann. 1518. Il cite* Luth. contra Jac. Hoſtra. t. 1.

* *Valer. Andr. Bibl. belg. pag. 422.*

(*g*) *C'eſt la derniere du 16. tome.*

(*h*) *La 18. du 20. tom. pag. 1249.*

(*i*) *Eraſm. epiſt. 13. lib. 19. pag. 839. Elle eſt datée du Mai 1527.*

(*k*) *Voyez la page 740. des lettres d'Eraſme édit. de Londres.*

pour s'attirer sa colere, il suffisoit d'être ennemi de la barbarie scholastique. Il mourut * à Cologne l'an 1527. On a plusieurs Ouvrages de sa façon, qui pour la plûpart se raportent à ses disputes contre Reuchlin, & contre Luther. On lui fit (*I*) une sanglante épitaphe.

HOE (MATTHIAS) fameux Ministre Lutherien, nâquit à Vienne l'an 1580. Il fut envoyé de si bonne heure aux Colleges Protestans †, qu'il se sentit Lutherien avant que d'avoir fait reflexion qu'il étoit né dans la Communion Romaine. Il étudia en Theologie à Wittemberg, & dès l'an 1602. il fut apellé à la Cour de Saxe pour prêcher devant l'Electeur. On lui donna la direction de quelques Eglises l'année suivante dans le Voigtland, & après qu'il eut exercé cette charge huit années, on l'envoya à Prague l'an 1611. pour y avoir l'Intendance des Eglises Allemandes. Deux ans après il fut rapellé à la Cour de Saxe, où il fut élevé au grade de Conseiller Ecclesiastique, & de premier Predicateur de son Altesse. Il posseda ces emplois tout le reste de sa vie, & il mourut le 4. de Mars 1645. Il s'étoit fait recevoir Docteur en Theologie à Wittemberg l'an 1604. Son mariage qui dura 43. ans, & qui lui donna six fils & quatre filles, le dedommagea (*A*) avec usure de tous les chagrins qui lui pouvoient arriver d'ailleurs. Il étoit né Gentilhomme ‡; & il eut la plume si guerriere, qu'il fit voir qu'il ne degeneroit pas. Il publia un très-grand nombre de livres ‖, les uns en Latin, & les autres en Allemand. C'étoit un homme qui ne vouloit point entendre parler de la reünion (*B*) des Eglises Protestantes; mais on l'accusa d'avoir travaillé pour de l'argent (*C*) à la reunion de quelques Princes de l'Empire avec l'Empereur, au grand prejudice des Protestans. Ce qu'il (*D*) publia sur l'Apocalypse a tout l'air d'un homme dont l'humeur étoit remuante.

HOELZ-

* *Valer. Andr. ubi supra pag.* 413. *Voyez la passage d'Erasme remarque H.*

† Postea orthodoxa id sibi vindicavit Ecclesia, quisquam parentum cura frugis bonæ adolescens puritoris aeris, hoc est fidei hauriendæ gratia ad loca examinis abegerat. *Spizelius Templ. honoris reser. p.* 165. ‡ *Tiré d'Henning. Witte memor. Theol. renov. p.* 1014. & *suiv.*

(*I*) *On lui fit une sanglante épitaphe.*] Paul Jove la raporte, *Hoftratis autem tumulo*, dit-il, (*a*) *hoc nobile carmen, Capionis puer affixit*

Hic jacet Hoftratus, viventem ferre patique
Quem potuere mali, non potuere boni.
Crescite ab hoc taxi, crescant aconita sepulcro:
Ausus erat sub eo, qui jacet, omne nefas.

(*a*) *Ubi supra pag.* 286.

(*A*) *Son mariage le dedommagea avec usure.*] J'ai donné aux paroles Latines du Sieur Witte le sens le plus favorable; car comme elles font un peu obscures, on pourroit s'imaginer qu'il a voulu dire que le mariage de Matthias Hoe étoit si heureux, que le bien y surpassoit le (*b*) mal. Ce seroit extenuer les douceurs de ce mariage; c'est pourquoi j'adopte l'autre interpretation, qui est qu'étant pesées dans une balance avec tous les maux à quoi le mari étoit exposé, elles prevaloient. Ainsi sa chere épouse le consoloit agreablement de tous les chagrins, & de toutes les fatigues qu'il avoit à essuyer. Il eût donc été bien à plaindre s'il eût vécu dans le celibat.

(*b*) Illius amore & convictu suavissimo toüis usus est noster tribus & quadriginta annis, ut multo plura haberet de quibus gaudium quam dolorem concipere. *Henn. Witte memor. Theol. renovat. p.* 1018.

(*B*) *De la reünion des Eglises Protestantes.*] Gustave un peu avant sa mort avoit convoqué à Leipsic une assemblée de Lutheriens & de Calvinistes, afin de faire travailler à leur accommodement. Son autorité fut cause qu'on se separa en bons amis, & avec de fort bonnes esperances de paix. Sa mort dissipa ces esperances. Neanmoins Duræus ne laissoit pas de travailler à la reünion, & il se rendit à Francfort où les Protestans étoient assemblez. Une lettre de Hoe très-dure contre les Reformez furvint là-dessus, & fit un grand mal. C'est Grotius qui nous aprend tout ceci. (*c*) *Rex Suecie magnus Gustavus. . . . non multum ante mortem Lipsiæ conventum instituerat utriusque sententia protestantium. . . . Effecit sua auctoritate ut amice discederetur cum magna spe restituendæ unitatis. Sed tristis exitus tanti Regis salubre hoc cœptum intersidit. Neque tamen defuit ejusdem negotii commendator ex Anglia Duræus, multorum Angliæ antistitum instructus literis, qui Francofurtum ad Mœnum venerat eo ipso tempore, cum ibi conventus Ordinum Protestantium haberetur. Sed rem per se difficilem implicatiorem etiam reddidit doctoris Hoe ex Aula Saxonica responsum immite in eos quos Calvinianos vocat.* Les Docteurs de la Confession d'Augsbourg élevent jusques aux nuës la vigilance avec laquelle il s'opposa aux moindres innovations. Ils disent même qu'il s'exposa pour cet effet à de grans dangers. (*d*) *In solis tabiis pridem scriptum arbitror quos ille tuenda fidei gratia pertulerit labores, quibuscum difficultatibus sit conflictatus, quæ subierit pericula, dum quidvis satius censebat, quam ut quicquam in Germania de Evangelica religionis integritate (quam adversarum partium propudiosa machi contaminatæ sunt aufi), decederet ac mitteretur.*

(*c*) *Grotius epist.* 444. *part.* 1. *p.* 165.

(*C*) *D'avoir travaillé pour de l'argent.*] L'an 1635. l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse firent un Traité à Prague avec l'Empereur, & s'engagerent dans ses interêts contre la Couronne de Suede. C'étoit le moyen de detruire tout ce que Gustave avoit fait en Allemagne, pour le bien de la Religion Protestante. On crut que l'Empereur faisant toucher une bonne somme au Docteur Hoe, l'engagea à lever tous les scrupules qui auroient pu embarrasser l'Electeur de Saxe. Pufendorf dont je cite les paroles (*e*) est mon garant.

(*e*) *Pufendorf. rerum Suecar. l.* 7. *p.* 393. Voyez la Biblioth. universelle *t.* 3. *p.* 88.

(*D*) *Ce qu'il publia sur l'Apocalypse.*] De l'humeur dont il étoit, il ne faut nullement douter que ses Commentaires sur l'Apocalypse ne tendissent à faire entreprendre une guerre generale contre l'Eglise Romaine, c'est-à-dire à remplir l'Europe des plus affreuses desolations qui la puissent accabler. Quoi qu'il en soit Mr. de Meaux le compte parmi les Interpretes de l'Apocalypse qui ne songent qu'à corner la guerre, *Les Lutheriens*, dit-il, (*f*) *n'étoient pas de plus moderez que les Calvinistes; & le Ministre principal*

(*f*) *Sonexplication de l'Apocal. à la p.* 2. *de l'avertissement édit. de Holl.*

* On l'appelle toujours Hoeflinus *dans ſon Oraiſon funebre.*

HOELZLIN* (JEREMIE) Profeſſeur en Grec dans l'Academie de Leide, étoit né à Nuremberg. Il fit ſi bien ſes Humanitez à Augsbourg, qu'il devança tous ſes condiſciples tant ſur la langue Greque, que ſur la langue Latine. Après cela il ſe mit à étudier la Philoſophie dans l'Univerſité d'Altorf. Sa methode de l'étudier ne fut pas celle des autres ; il s'arrêta peu à ce qu'on dictoit dans l'auditoire; & comme il étoit bon Grec, il voulut lire les originaux & les anciens Interpretes d'Ariſtote, les Themiſtius, les Alexandres d'Aphrodiſée, les Simplicius, les Ammonius. Il ne ſe contenta point d'Ariſtote; il étudia Platon auſſi, & fut grand admirateur des Stoiciens. Après avoir employé huit ans à cette ſorte d'étude, il ſe fit recevoir Docteur en Philoſophie, & s'apliqua aux ſaintes lettres & à l'Hebreu. Il fut en ſuite Recteur de College à Amberg dans le haut Palatinat : la guerre l'en chaſſa, & le contraignit de ſe retirer à Breme, après avoir été depouillé de la meilleure partie de ſes effets. Le Comte de Benthem lui voulut donner la prefecture de ſon College de Rhede; mais il mourut tout auſſi-tôt, & alors la ville de Ham offrit un pareil emploi à nôtre Hoelzlin. Les ſoldats de l'Empereur faiſoient de ſi étranges ravages dans ce païs-là, qu'il ne voulut pas être expoſé à leurs violences. Il chercha donc un bon aſyle, & le trouva en Hollande. Il ſe retira à Leide, & y publia une traduction des Pſeaumes, dans laquelle on trouva de l'exactitude. L'Academie lui fit l'honneur de le retenir, lors qu'il ſe vit apellé à Middelbourg & à la (*A*) Briele. On le jugea digne d'un plus grand theatre, & on lui donna la profeſſion des lettres Greques, que Voſſius venoit de quitter. Il entreprit (*B*) de traduire Apollonius Rhodius;

principal de la Cour de l'Electeur de Saxe nommé Mathias Hohe, fit debiter à Francfort un livre dont le titre eſtoit : Le jugement & l'entiere exterminationde la Proſtituée, de la Babylone Romaine. ou livre VI. des Commentaires ſur l'Apocalypſe. *Le livre n'eſt pas moins outré que le titre, & voilà ce qu'on écrivoit en Allemagne & dans le Nort.* Mr. de Meaux a tiré cela de la lettre d'un Miniſtre Arminien dont je raporterai tout le paſſage, parce qu'il contient quelques autres faits qui conviennent à cet article. „ J'ay (*a*) veu le „ Catalogue de ceſte derniere foire de Francfort, qui contient force livres polemicqs contre la Papauté, entr'autres un qui porte ceſte „ inſcription : *Judicium & excidium Meretricis „ Babylonia Romanæ, ſeu Commentariorum in Apocalypſin S. Johannis liber ſextus, authore Matthia Hohe Doctore Theologo. Lipſiæ in* 4. Ce „ Hohe eſt le principal Miniſtre de la Court de „ l'Electeur de Saxe, de noble race du pays „ d'Auſtriche, & lequel on a de long temps „ ſoupſonné d'eſtre convertement Papiſte. Je „ m'eſtonne, qu'en ceſte conſtitution du temps „ & des affaires, il trouve bon d'eſcrire contre „ la Papauté d'un ſtyle ſi trenchant & odieux, „ d'autant plus, que l'Electeur de Saxe a tous-„ jours fort cherché de nourrir entiere envers „ ſa maiſon la bienveillance de l'Empereur. „ Hoe commença ſon travail ſur l'Apocalypſe l'an (*b*) 1610. & le finit l'an 1640. Il comprend 8. livres qui ont été rimprimez *in fol.* à Leipſic l'an 1671. Jamais on n'empêchera les eſprits factieux & brouillons d'abuſer des obſcuritez de l'Apocalypſe, pour tâcher de faire prendre les armes. La paix ne leur plaît point : la guerre eſt ce qu'ils ſouhaitent : ils n'y couvent point de riſques, & ils y trouvent le moyen de ſe rendre neceſſaires. Il y a quelque apparence que les Souverains ne ſont pas fâchez de nourrir de tels brouillons; ils les regardent comme des gens propres à ſemer la confiance parmi le peuple, en tournant les Propheties tantôt d'un ſens, tantôt de l'autre, ſelon le cours des affaires. De tels brouillons ſe font craindre; & c'eſt pour cela que leurs maîtres les menagent.

(*a*) *Charles de Nielles, dans ſa lettre à Uytenbogard, datée du Château de Louveſteyn le 3. Juin 1638. C'eſt la 639. dans l'édition in fol. des epiſt. eccleſ. & theolog.*

(*b*) *Il publia alors le 1. livre : le dernier fut imprimé l'an 1640. Voyez Spizelius ubi ſupra pag. 471.*

(*A*) *Et à la Briele.*] Il a été effectivement Recteur du College de la Briele, ſi l'on en croit Voſſius, dont je raporte les paroles avec d'autant moins de repugnance, qu'elles ont beſoin d'être corrigées, veu que le nom propre de nôtre homme y a été miſerablement defiguré, non ſans un gros ſoleciſme. Voſſius venoit de dire qu'Antoine Emilius avoit refuſé la profeſſion en langue Greque que les Curateurs de l'Academie de Leide lui avoient offerte, & puis il dit, *(c) Arbitror profeſſionem eam deinceps offerendam Mag. Jeremiæ Hoellelius quondam correctori Ambergenſis Gymnaſii Electoralis Collegæ Beckmani : nunc Brilanæ eſt Scholæ Rector. Vir eſt moribus ſimplex, ſed trium linguarum & Philoſophiæ admodum gnarus.*

(*c*) *Voſſius epiſt. 148. ad Joann. Meurſium, pag. 181. edit. Lond. 1693. Cette lettre eſt datée du 30. d'Août 1631.*

(*B*) *De traduire Apollonius Rhodius,*] L'édition de ce Poëte, avec la verſion & le Commentaire d'Hoelzlin, eſt de l'an 1641. à Leyde *ex officina Elzeviriana.* Mr. Menage en a parlé fort deſavantageuſement (*d*). D'abord il raporte ces paroles de Mr. Baillet, *On a d'anciennes Scholies ſur Apollonius.... l'édition nouvelle que Jeremie Hoelzlin en a donnée, eſt eſtimée de quelques-uns, mais d'autres n'en font gueres plus de cas que de pluſieurs de celles qu'on apelle de* Variorum : & puis ayant repondu à ce qui concerne les ſcholies, il pourſuit ainſi. „ Pour ce qui eſt de Jeremie Hotzlin, c'eſt un miſerable Ecrivain. „ Il eſt tout entier dans les Ebraiſmes. Il affecte d'anciens mots qui ne ſont plus en uſage, „ & il en invente de nouveaux. Je remarque-„ rai ici en paſſant qu'il parle de Conradus Rit-„ tershuſius comme de ſon patron. *Conradus „ Rittershuſius ſanctiſſimus ille juris interpres & „ vindex, idemque patronus olim meus, inſigniter „ pius & conſtans amicus* (*e*). C'eſt à la page „ 115. Il y a à la fin de ſon édition d'Apollo-„ nius des notes de Mr. Holſtein qui ſont fort „ judicieuſes. „ L'Oraiſon funebre raporte qu'Hoelzlin pendant qu'il fut à Altorf, eut beaucoup de part à l'amitié de Scipion Gentilis,

(*d*) *Anti-Baillet. to. 1. pag. 389. 390.*

(*e*) *C'eſt ainſi qu'il faut dire, & non pas* animus, *comme dans Mr. Menage par la faute des Correcteurs d'imprimerie.*

à

Rhodius; & malgré ſes maladies il en vint à bout, & y mit la dérniere main ſix jours avant que de mourir. Il étoit hydropique, & ſi abatu qu'enfin il ne put plus tenir la plume; & neanmoins ſon Ouvrage lui tenoit ſi fort au cœur, qu'il dicta ce qu'il crut y devoir être ajoûté. Il mourut le 25. de Janvier 1641. Il y avoit long tems qu'il étoit dans le mariage *; mais il n'avoit point eu d'enfans. On l'en felicite dans ſon Oraiſon funebre, à cauſe de l'embarras où il ſe trouva quand les fureurs de la guerre le contraignirent de s'exiler †.

* *Il avoit épouſé la fille d'un Miniſtre de Nuremberg.*

† *Tiré de ſon Oraiſon funebre prononcée par Antoine Thyſius.*

HOESCHELIUS (David) né à Augsbourg le 14. d'Avril 1556. étoit un fort ſavant homme. Le public lui eſt redevable de l'édition de (*A*) pluſieurs anciens Auteurs Grecs. Il employa toute ſa vie à l'inſtruction de la jeuneſſe dans le College de Sainte Anne, dont enfin il fut fait Recteur l'an 1593. par les Magiſtrats d'Augsbourg. Ils le firent auſſi Bibliothecaire; & l'on ne ſauroit aſſez louër les ſoins qu'il (*B*) prit d'enrichir leur Bibliotheque. Il conoiſſoit très-bien les bons manuſcrits, & les bonnes éditions; & il faiſoit en ſorte que les manuſcrits que l'on achetoit pour l'ornement de cette Bibliotheque, n'y demeuraſſent pas enſevelis comme un threſor caché ſous la terre, il en publioit les plus rares avec des notes de ſa façon. Il fit de bons (*C*) Ecoliers, & en attira un grand nombre dans Augsbourg ‡. Il y mourut l'an 1617. Je raporterai ce (*D*) qu'en diſoit Scaliger. Mr. Huët ⊥ a parlé avec éloge non ſeulement de la diligence qu'il aportoit à deterrer les vieux manuſcrits, mais auſſi de ſon habileté à traduire.

‡ *Tiré de Spizelius in Templo honoris reſerato pag. 328. & ſeq. & ex Theatro Freheri p. 1511. 1512.*

⊥ *Huetius, De claris interpretibus p. 229. Voyez auſſi Colomies, Biblioth. ebraïſe pag. 194.*

HOFFMAN (Daniel) Surintendant & Profeſſeur à Helmſtad β, fut le Chef d'une (*A*) faction Theologique qui excita quelques troubles vers la fin du

β *Il ſuccéda à Tilemannus Heshuſius l'an 1588.* Melch. Adam in vit. Theol. p. 622.

à celle de Michel Picart, à celle de Conrad Rittershuſius, & à celle de Daniel Swenſerus; & que comme ils firent des vers en Grec & en Latin pour lui, il en fit auſſi pour eux, & qu'une partie de ces vers a vu le jour, *Cum quibus Græcis Latinisque carminibus certabat quorum non pauca in lucem venerunt.*

(*A*) *De l'édition de pluſieurs anciens Auteurs.*] Il publia les 8. livres d'Origene contre Celſe en Grec & en Latin à Augsbourg l'an 1605. *in* 4. La Sapience de Jeſus fils de Sirach, ou l'Eccleſiaſtique en Grec & en Latin avec des notes, à Anvers l'an 1604. La Bibliotheque de Photius en Grec avec des notes, à Augsbourg l'an 1601. *in folio.* L'Hiſtoire de Procope en Grec avec des notes, dans la même ville l'an 1607. *in folio.* Il fut le premier qui mit au jour ces deux derniers livres. *Geographica aliquot excellentiſſimorum authorum Marciani, Scylacis, Artemidori, Dicæarchi*, à Augsbourg l'an 1600. *in* 4. Trois ou quatre Traitez de Philon. *Eclogæ legationum Dexippi Athenienſis, Eunapii, P. Patricii, Priſci Sophiſtæ, Malchi Philad. Menandri cum excerptorum corollis è libris Diodori Siculi amiſſis*, à Augsbourg l'an 1603. *in* 8. Quelques Traitez des anciens Peres &c.

(*B*) *Les ſoins qu'il prit d'enrichir leur Bibliotheque.*] Le Sieur Spizelius va nous l'aprendre en Latin: on verra dans ſes paroles qu'Eparque Evêque de Corſou avoit ramaſſé de très-excellens manuſcrits, qui tomberent entre les mains d'Hoeſchelius. (*a*) *Cum inſuper celebratiſſima Bibliotheca Auguſtana adminiſtratio ipſi eſſet demandata, omni virium niſu ejus procuravit incrementum, nec ulli parcens labori, libros excuſos pariter ac manuſcriptos, maximè Græcos, meliorisitem notæ Authores, ac librorum editiones conquiſivit, ſicque Bibliothecam Auguſtanam veluti publicum aliquod Ærarium inſtruxit ad omnium promiſcuè indigentiam ſublevandam. Et cum rariſſimorum Codicum MSS. Græcorum, magno ære ab Antonio Eparcho Epiſcopo Corcyrenſi coemptorum copiam eſſet conſecutus, maximam curam adhibuit, ne theſaurus iſte librarius in arcanis Bibliothecæ hujus receſſibus veluti in perpetuo quodam cuſtoditur carcere, ſed in publicam etiam lucem magno cum totius Reipublicæ literariæ bono & commodo prodiret.* Le Catalogue des manuſcrits Grecs de cette Bibliotheque compoſé par Hoeſchelius, & publié l'an 1595. eſt de main de maître (*b*).

(*a*) *Spizelius in Templo honoris reſerato p. 330.*

(*C*) *Il fit de bons Ecoliers & en attira.*] Je me ſervirai encore des expreſſions de Spizelius, (*c*) *Quam præclare, dit-il, quamque feliciter demandata ſibi functioni ſatisfecerit, plurimi teſtari poſſunt viri eruditi qui è variis Germaniæ, Italiæ, Belgiquæ civitatibus Hoeſchelii gratia Auguſtam ſe contulerunt, quibus viri hujus inſtitutione uti, inque lingua Græca proficere curæ & cordi fuit.* Voyez en marge (*d*) le diſtique qu'il lui apliqua. Le Sieur Colomiés (*e*) nomme quelques Voyageurs qui ſe loüoient fort d'Hoeſchelius.

(*b*) *Voyez Colomiés, Bibliotheque ebraïque p. 194.*

(*c*) *Ibid. p. 329.*

(*d*) Vere de illo dici poteſt, quod Mille foro dedit jurgia, bis mille nitidum Adjecit numero purpureæque togæ.

(*e*) *Ubi ſupra p. 327.*

(*D*) *Je raporterai ce qu'en diſoit Scaliger.*] „ Hoeſchelius Lutherien mais docte, ſi Veſſer „ ne le ſoutenoit on l'auroit déjà chaſſé. Il eſt „ bien pedant, mais bon homme. Scaliger lui „ a envoyé ſon Procope, mais il en a eu un „ plus ample de la Bibliotheque de Baviere. „ Hoeſchelius en ſon Procope a fait imprimer „ des fragmens de mes lettres & de celles de „ Caſaubon. Il fait imprimer Origene. . . . „ *Hoeſchelius non eſt magnus Græcus, ſed diligens, tiſſimus.* „

* *In Scaligeranis ſecundis p. m. 112.*

(*A*) *Le chef d'une faction Theologique.*] Ce fut le 13. ſchiſme qui s'éleva dans l'Egliſe Lutherienne. (*f*) *Decimi tertii ſchiſmatis autores fuere* Helmſtadienſes, *interque eos præcipui* Heshuſius & Hoffmannus, *peſſimo exemplo extiterunt. Formulæ enim concordiæ cum ſubſcribendum, & apologia confcienda eſſet, illi, livore dicam an protervia, pium J. Andreæ conatum ſpernentes, cum Chriſtum exaltatum omnibus rebus ob realem idiomatum communicationem deberent dicere præſentem, multipræſentiam ejus ſaltem defendebant.* Le Jeſuïte Adam Contzen remarque (*g*) ſous l'an 1584. que l'Antagoniſte d'Hoffman étoit le Predicateur de Henri Jules Duc de Brunſwic,

(*f*) *Micrælius, ſyntagm. Hiſtor. eccleſ. lib. 3. ſect. 2. p. 871. edit. 1679.*

(*g*) Hinc factum ut Daniel Hoffmannus Superintendens & Profeſſor Helmſtadienſis, & Baſilius

du 16. siecle. Il forma des difficultez sur la Formule de concorde que l'on donnoit à soufcrire, & au lieu de concourir avec le Docteur Jean André pour le soutien de ce formulaire, il se retrancha dans des distinctions captieuses. Il ne voulut point admettre l'Ubiquité, mais seulement la presence de JESUS-CHRIST en plusieurs lieux. Cette querelle qui ne dura point, laissa des (*B*) dispositions à la division dans les esprits, de sorte que l'on disputa quelque tems après sur d'autres matieres avec beaucoup de chaleur, Hoffman étant toûjours chef de party. Il s'agissoit entre autres choses de l'usage que l'on devoit faire des principes de la Philosophie dans les matieres de Theologie; & il est à remarquer que les Professeurs (*C*) en Philosophie se rangerent du côté le plus favorable aux Orthodoxes. Daniel Hoffman & Theodore de Beze écrivirent l'un contre l'autre sur la controverse de l'Eucharistie. Voyez la remarque où je donne les titres (*D*) de quelques Ouvrages d'Hoffman.

Staterus Henrici Juil Ducis Brunfwicensis concionator aulicus, graviter inter festè de hoc dogmate contenderent. *Adam. Contzen in Jubilo Jubilorum p.* 280.

(*a*) *Micralius ibid.*

(*b*) *Præfat.* 42. *p.* 244.

(*c*) Ad Theologos venio, e diversis plane affectu idem dogma defensantes. Non enim amore, sed odio Aristotelis, non veneratione, sed defigmatione Philosophorum, in istam temeritatem, ne quid gravius dicam, precipitati sunt. *Id. ibid.*

(*d*) *Id. ib. p.* 245.

(*e*) Confirmant suspicionem, quæ leguntur in vestibulo dicti Pervigilii: aperta enim ibi litis, Helmstadii ab Hofmanno agitatæ, mentio. Faciunt hue & quæ leguntur in Controversia Craemeriana Magdeburgensi, nam & huic aliquid affinitatis cum Hofmanniana constat intercessisse. (*f*) Vide ibi Discursum IV. p. 64. & seqq.

wic, & que ce Prince en qualité d'Administrateur de l'Evêché d'Halberstad imposa silence aux parties.

(*B*) *Laissa des dispositions à la division.*] Le premier Auteur que je cite dans la remarque precedente continuë ainsi. (*a*) *Sed in cineribus suffocata est controversia, cui utinam fomes novus postea non esset quæsitus! Sopita jacent cum altera illa*, qua de resurrectione impiorum quærebatur, an virtute meriti Christi futura sit, necne? ut & cum illa, qua quærebatur, an semper in forma syllogistica disputari debeat: & cum aliis quæstionibus vexatis, de philosophiæ usu & abusu.

(*C*) *Les Professeurs en Philosophie se rangerent du côté.*] C'est le temoignage que leur rend le Sieur Jaques Thomasius dans l'une de ses prefaces. *Celebris est*, dit-il, (*b*) *quæ parentum nostrorum memoriâ Julium concussit Academiam, Hofmanniana controversia, finiente seculo proximè præterito cœpta, ineunte hoc nostro seculo non sine Philosophorum, qui tum ab ὁρθοδοξίας partibus stabant, laude sopita. De quâ nihil addam, tùm quòd ob recentiorem memoriam nemini res est ignota. . . . tùm maximè, quòd in personâ Theologi unius alterius inconsiderati, sanctissimæ scientiæ parcendum esse omninò existimo.* Il examine dans ce discours si une chose peut être vraye en Philosophie, & fausse en Theologie, comme quelques-uns l'ont pretendu; & il observe qu'entre ceux qui ont osé affirmer un tel paradoxe, les uns ont été poussez par un respect excessif pour Aristote (*c*), & les autres par une haine derelée pour ce Philosophe. Afin que l'on puisse mieux comprendre quel étoit le sentiment de nôtre Daniel Hoffman, je mettrai ici encore un passage de Thomasius: il contient un fait qui merite par lui-même d'être raporté. *Nisi* (*d*) *enim fallor, infelix illud & scandalo plenum certamen, quod nostrâ memoriâ super Quæstione: sitne DEUS peccati causa per accidens? certatum fuit, à sepulto Hofmanniano controversiæ cineribus aut propullulavit, aut videri saltem voluit propullulasse. Non planè abludere à vero quæ dixi, facilè (opinor) perspiciet, qui* CL. *Viri, Pauli Slevogii Pervigilium* de dissidio Theologi & Philosophi in utriusque principiis fundato, (*hoc enim libello nomen est*,) *pervolutaverit* (*e*). *Enimverò hic inter primos fuit, qui quæstionem modò dictam in ipsoc scripto, quod vigesimus tertius hujus seculi annus produxit in scenam, excitatet, hujusque negativam in Scholis Theologorum, affirmativam inter Philosophos veram esse defenderet* (*f*). *Cui anno statim sequente Vir non minori eruditionis laude clarus Andreas Keslerus discursuum Theologicorum quadrigam* (*g*) *opposuit.* Thomasius a raison de dire que ce fut une chose très-scandaleuse, de voir soutenir qu'il est vrai en Philosophie que Dieu est auteur du peché par accident, mais que cela n'est pas vrai en Theologie. Il a raison d'aprouver Casman (*h*), qui a dit qu'un tel partage de la verité est un moyen de soutenir les erreurs les plus impies: car en effet rien n'est plus propre que cela à introduire le Pyrrhonisme, puis qu'en raisonnant de la sorte, on reduit la verité à la condition des qualitez corporelles. De ce que le même corps (*i*) nous paroît petit ou grand, selon que nous le voyons ou sans lunettes, ou avec des lunettes, on a droit de conclure que nous ignorons s'il est grand, ou s'il est petit absolument parlant, & que la petitesse ou la grandeur absoluë des corps nous est inconuë. Si donc la même proposition étoit vraye & fausse, selon qu'on la considereroit ou en Theologien ou en Philosophe, il s'enfuivroit neceſſairement que nous ne connoîtrions pas la verité en elle-même, & qu'elle ne consisteroit que dans un raport muable aux dispositions de nôtre esprit; comme la bonté des viandes ne consiste que dans un certain raport aux dispositions de la langue, lesquelles venant à changer, font cause que les alimens qui étoient bons ne le sont plus.

DIRE que ce qui est vrai en Philosophie est faux en Theologie, est une erreur pernicieuse.

(*g*) *Pro defendenda* (quod ipsum quoque legitur in titulo) *Philosophi ac Theologi concordia.*

(*b*) Non eruberim dicere, duplicem illam veritatem esse pseudariſtotelicum figmentum ad omnes errores & atheismos excusandos & defendendos. *Casmannus Cosmopœia cap.* 1. *q.* 6. *apud Theomasium ibid. pag. demonstrantur.* Beze publia en 1585. *responsionis pars altera contra Danielem Hoffmannum*; & l'an 1586. *Conspicillum ad Danielis Hoffmanni demonstrationes &c.* Vôici d'autres livres d'Hoffman, *Responsio ad rationes & signa Christophori Pezelii &c. quibus docuit veros sacramentarios agnoscere: de* 17. *erroribus crassioribus Jacobi Andreæ.* Ces deux Ouvrages sont en Alleman. Ceux qui suivent sont en Latin. *De usu & applicatione notionum Logicarum ad res Theologicas, & de insustantiatum prædicationum reductione contra Goclenium*, à Francfort 1596. *Liber apologeticus respondens chartis Ministrorum Ecclesiæ Bremensis*, à Helmstad 1585. *Officina locorum Theologicorum.* Explicatio sententiæ in epist. *Canonica Joh. Apostoli*, sanguis Jesu Christi Filii Dei mundat nos ab omni peccato, *à Helmstad* 1581.

(*i*) *A Helmstad l'an* 1585.

HOF-

HOFMAN (MELCHIOR) de simple * artisan qu'il étoit s'érigea en Prédicateur, & se mit à dogmatiser dans la Livonie & ailleurs, sans avoir reçu de personne la moindre sorte de vocation. Il quita la Saxe fort mecontent, & s'en alla dans le Holstein l'an 1527. Il fut établi Ministre à Kiel par le Roi de Dannemarc, & il se maintint dans cette charge près de deux ans, malgré les (A) oppositions de Luther. Il prêchoit un je ne sai quel mélange de Zuinglianisme & de Fanatisme; & il n'expliquoit guere à ses auditeurs que la construction du Tabernacle Mosaïque, les visions de l'Apocalypse, & choses semblables. Il prétendoit que le jour du jugement arriveroit l'an 1534. Ceux qui le refuterent sur † ce point-là ou sur d'autres, trouverent à qui parler; car comme il étoit fort en gueule, il leur repondit (B) avec le dernier emportement. Il accabla d'injures Marquardus Schuldorpius, & lui reprocha cruellement le crime (C) d'incseste. Pour prevenir les desordres qui pouvoient naître de ces disputes, le Roi de Dannemarc ordonna une conference † l'an 1529. dans laquelle Hofman fut confondu; & comme il ne laissa pas de persister dans ses opinions, on le chassa du Holstein. Il s'en alla à Strasbourg, où il publia (D) une fausse relation de la conference. Il y fut empriſonné l'an 1532. après une dispute publique où il s'engagea avec les Ministres. Cela lui fit perdre sa reputation auprès de ses sectateurs. Il mourut l'an 1533. ou environ ‡. Il n'étoit pas du (E) Holstein, comme quelques-uns l'ont publié.

* Ex pellione in theologastrum transmutatus. *Mollerus ubi infra.*

† *Elle fut tenue à Flensbourg.*

‡ *Tiré de l'Hagoge ad Hiſtoriam Cherſoneſi Cimbricæ de Thau Mollerus, 3. part. pag. 128. & ſeq.*

HONGRIE (MARIE, REINE DE) sœur de l'Empereur Charles-Quint, fut mariée l'an 1521. avec Louis Roi de Hongrie, qui perit malheureusement à la bataille de Mohacs l'an 1526. Sa veuve fut établie Gouvernante des Païs-Bas l'an 1531. & fit paroître beaucoup de (A) courage & de prudence dans

(*f*) *Son nom eſt* Joh. Bugenhagius.

(*g*) *Idem Mollerus p.* 133.

(*A*) *Malgré les oppositions de Luther.*] Voici ce que Luther écrivit à un Ministre de Kiel. (*a*) *A Melchiore pellifice velim cavere vos omnes, ac curare apud Magiſtratus ne ad conciones admittatur, etiamſi literas Regis oſtentet. A nobis enim receſſit indignabundus, dum non voluimus ejus ſomnia probare. Ad docendum neque valet, neque vocatus eſt. Hæc dicito nomine meo omnibus veſtris, ut ipſum vitent ac tacere cogant.* Luther veut qu'on n'écoute point ce personnage, qui s'ingeroit de prêcher sans vocation ni capacité. François Burchard Conseiller des Ducs de Saxe avertit (*b*) aussi qu'on se gardât de cet homme.

(*a*) *Luther. epiſt. ad Wilh. Præuſſ. anno* 1528. Voyez *tomum* 2. *epiſt. Lutheri ad Joh. Auriſabrum Francofurt. ad Viadrum ann.* 1597. *editarum p.* 371. Mollerus, Hagoge ad Hiſtor. Cherſon. Cimbricæ, parte 3. p. 129.

(*b*) *In epiſt. ad Petr. Suavenum Conſil. Danicum A.* 1528. *ſcripta, quam exhibet J. Manlii Farrago epiſtol. Melanchth. P.* 111. *pag.* 493. 494. Moller. *ibid.*

(*B*) *Il leur repondit avec le dernier emportement.*] Tous ses livres furent écrits en langue vulgaire: son Apologie contre Nicolas Amsdorf premier Ministre à Magdebourg, fut imprimée l'an 1528. Ce Ministre l'avoit refuté sur le tems de la fin du monde. *Oppoſuit ei Hofmannus apologiam amarulentiſſimam . . . : in ipſa conviviorum plauſtra in Adverſarium evomit* (*c*).

(*c*) Moller. *ibid. pag.* 130.

(*C*) *Et lui reprocha . . . le crime d'inceſte.*] L'accusation étoit fondée sur ce que Schuldorpius avoit épouſé sa niece. (*d*) *Marqu. Schuldorpio, Kilonienſi, Parocho Sleſvic. qui ſuam de S. Cœna ſententiam impugnarat, duobus itidem ſcriptis, Kilonii ann.* 1528. *impreſſis . . . reſpondit, & hominem, cum alias ob cauſas, tum ob matrimonium cum ſua ſororis, ope eloquentiæ ſuæ camina, miſere exagitavit.* Schuldorpius allegua pour sa défense entre autres raisons l'autorité de Luther, dont il produisit une lettre où l'on avoue qu'on a conseillé ce mariage, & où l'on soutient qu'il est legitime. (*e*) *Utrique Schuldorpius mox repoſuit* Epiſtolam ad Fideles civitatis Kilonienſis *Saxonicam, eique adjecit Lutheri ad ſe literas, in eandem Dialectum tranſlatas, in quibus ille conjugio huic, cujus ſe ſuaſorem fuiſſe fatetur, ingenii cum* παῤῥησίᾳ *patrocinari, ac Abrahami, Saram ducentis, exemplo defendere iſtud non dubitat.*

(*d*) *Id. ibid. p.* 131.

(*e*) *Id. ib. p.* 131.

(*D*) *Il publia une fauſſe relation.*] Il soutint qu'il avoit fermé la bouche à Pomeranus (*f*), & que les Secretaires de la conference étoient des faussaires (*g*). Pomeranus pour refuter ces vanteries, publia les actes de la conference revêtus des formalitez les plus authentiques. Il y ajoûta la refutation de l'écrit d'Hofman, & la converſion d'Heggius (*h*). Cette converſion fut un des fruits de la dispute: Heggius y avoit été l'un des seconds de nôtre Hofman, & il y avoit aquis des lumieres qui l'avoient porté à renoncer à sa secte (*i*). L'autre Second d'Hofman avoit fait la même chose. Au reſte, Pomeranus n'avoit point paru à la conference comme disputant, mais (*k*) comme l'un des Directeurs sous le fils aîné de Sa Majesté Danoiſe. Il fit la clôture de ce Colloque par une harangue où il refuta les raisons d'Hofman. *Finem Colloquio oratione Bugenhagii adverſus argumenta ipſius ἀναπαυομένης impoſitum* (*l*).

(*f*) Parallax Hofmanni fuere Johannes Campenſis, Danica-nus, ad Hegge fanicrem in colloquio hoc mentem reducti. *Id. Moller. pag.* 131. 132.

(*g*) *Ibid. pag.* 131.

(*h*) *Id. ib.*

(*E*) *Il n'étoit pas du Holstein comme.*] *Suevus* (*m*) *ortu fuit, non autem Holſatus, uti Conrad. Dietericus* (*n*) *& Sebaſtianus Schmidius* (*o*) *falſo ſibi perſuadent.*

(*m*) *Idem p.* 127.

(*n*) *In Analyſi Paralipſeos Euang. Dom. II. Adventus.*

(*o*) *In Diſſ. de Chriſto Apocalyptico. p.* 9.

(*A*) *Beaucoup de courage & de prudence.*] Consultez Brantome, qui vous dira (*p*) que *cette Reine d'Hongrie aida bien à l'Empereur, & qu'elle l'a ſi bien ſervi qu'on ne ſait comment il s'en fut trouvé ſans elle. Qu'auſſi ſe fioit-il en elle du tout de ſes affaires de ſon gouvernement, ſi bien que l'Empereur lui-même eſtant en Flandres, ſe remettoit du tout en elle de ſes affaires de ces Païs-Bas-là, & le Conſeil ſe tenoit ſous elle & chez elle. Il eſt vrai qu'elle qui eſtoit très-habile lui deſcroit le tout, & lui rapportoit tout ce qui s'eſtoit paſſé au Conſeil quand il n'y eſtoit, en quoi il prenoit un grand plaiſir. Elle y fit de belles guerres, ordres par ſes Lieutenans, ores en perſonne toujours à cheval, comme une genereuſe Amazone.* Ce qu'il dit (*q*) de la harangue qu'elle fit le jour de l'abdication, est fort curieux. Nous avons ici une preuve que les femmes sont capables de bien regner.

(*p*) *Brantome, Dames tome* 2. *pag.* 91.

(*q*) *Ibid. p.* 95.

dans cet emploi. Elle l'exerça jusques à l'abdication de Charles-Quint, qu'elle suivit en Espagne, où elle mourut le 18. d'Octobre 1558. Elle avoit fort aimé la (*B*) magnificence, & s'étoit extrêmement pluë (*C*) à la chasse. On dit qu'elle travailla à faire moderer les peines (*D*) de ceux de la Religion. Elle entendoit * le Latin. Il s'étoit glissé entre elle & Henri II. une haine personnelle qui causa bien des ravages. Ils porterent tour à tour le feu jusques dans les maisons de plaisance l'un de l'autre. Marie avoit commencé ces sortes d'hostilitez, pour se venger de (*E*) quelques chansons qu'on avoit faites en France contre son honneur. Henri lui fut (*F*) rendre la pareille. Il souhaitoit passionné-

* *Voyez la remarque H.*

(*B*) *Elle avoit fort aimé la magnificence.* Brantome (*a*) assure que quand Philippe II. alla prendre possession des Païs-Bas, on lui fit les plus superbes entrées qui se puissent voir; *mais sur tout*, ajoûte-t-il, *la Reine d'Hongrie en demeura la superieure, & les surpassa toutes en ses maisons de Bains & Marimont.* Il decrit en suite *la feinte d'une place assiegée que cette Reine representa*, pour regaler *l'Empereur & toute sa Cour en sa belle maison de Marimont.* Il dit dans un autre livre (*b*) „ qu'elle festoya à Bains l'Empereur Charles & toute sa Cour, lors que „ son fils le Roy Philippes passa d'Espagne en „ Flandres, pour la venir voir, où les magnifi„ cences furent veuës & faites en telles excel„ lences & perfections, qu'on n'a jamais parlé „ de ce temps-là, que *de las fiestas de Bains*, „ ainsi disoient les Espagnols: aussi me sou„ vient-il, qu'au voyage de Bayonne quelque „ grande magnificence qui se soit presentée, „ quelques courses de bague, combats, mas„ carades, despenses qu'on y a veuës, n'estoient „ rien au prix *de las fiestas de Bains*, ce disoient „ aucuns vieux Gentilshommes Espagnols qui „ les avoient veus. „

(*a*) *Memoires, tome 2. dans l'éloge de Henri II. p. 23.*

(*b*) *Memoires des Dames galantes to. 2. p. 92.*

(*c*) *Hilarion de Coste, éloge des Dames illustres tome 2. pag. 561.*

(*d*) *Ceci paroit être la traduction de ces paroles de Famien Strada:* Capiebatur venandi studio summopere Gubernatrix, planè ut Venatricem vulgo appellarent, habitudine venatricis capiebatur: neptem videlicet Mariæ Burgundæ, quæ ab iisdem fere annis numquam destitit, donec inter venandum equo excussa vitam amisit, fato non tam suo, quàm Maximiliani mariti, cujus & uxor altera, Blanca Sforria in venatione equo decidit, obiitque. Ejusmodi autem studium arripuit tam avide, in eumque laborem duravit adeo membra decennis nondum puella, ut amitam per saltus camposque sequeretur impavida. *De bello Belg. l. 1. p. m. 45.*

(*C*) *Extremement pluë à la chasse.*] Elle suivoit (*c*) par tout son mari, „ & même à la „ chasse, à quoy elle avoit une merveilleuse „ passion; aussi depuis estant Regente des Païs„ Bas pour son frere l'Empereur Charles V. „ elle quitroit souvent l'agreable sejour de ses „ Palais de Malines & de Brusselle, pour aller „ demeurer à la campagne dans Marimont & „ ses Maisons voisines des forests, où depuis le „ matin jusques au soir elle se divertissoit à la „ chasse des bestes. C'est pourquoy les Flamans „ l'appelloient la Chasseresse, & la peignoient „ en Diane: elle fit venir cette inclination à sa „ niece Marguerite d'Austriche Duchesse de „ Parme, qui a esté aussi Gouvernante des „ Païs-Bas. Elle avoit herité de cette passion „ aux penibles exercices de la chasse, de son „ ayeule paternelle Marie Duchesse de Bour„ gogne, femme de l'Empereur Maximilien I. „ qui estant à la chasse (où elle se divertissoit „ presque tous les jours) tomba de cheval, „ dont elle mourut au grand regret des Flamans „ & de l'Empereur son mary, qui perdit en„ core sa seconde femme Blanche Sforce par le „ mesme malheur (*d*).

(*D*) *A faire moderer les peines de ceux de la Religion.*] Lors que pour apaiser les mecontents du Païs-Bas, la Cour d'Espagne leur fit promettre l'an 1566. qu'on feroit cesser l'exercice de l'Inquisition, on ajoûta que les loix imperiales qui condamnoient à la mort les Heretiques, seroient mitigées, comme elles l'avoient été l'an 1550. à la requête de la Reine de Hongrie. *Immo sic Cæsarem saltarum fuisse si viveret, quandò ipse ob similes difficultates anno millesimo quingentesimo quinquagesimoquo, postulante Maria Hungariæ Regina ejus sorore, eadem panas quas antè statuerat, emendare ac lenire non inutile aut indecorum arbitratus est* (*e*).

(*e*) *Fam. Strada decad. 1. lib. 5. p. 217.*

(*E*) *Pour se venger de quelques chansons.*] Voici ce qu'on trouve dans Brantome sur ce sujet; „ (*f*) J'ai oüi raconter que la principale occa„ sion, qui anima plus la Reine d'Hongrie à „ allumer ses beaux feux vers la Picardie, & „ autres parts de France, ce fut à l'appetit de „ quelques insolens bavarts & causeurs, qui par„ loient ordinairement de ses amours, & chan„ toient tout haut & par tout, au Barbanson „ de la Reine d'Hongrie, chanson grossiere „ pourtant, & sentant à pleine gorge son avan„ turier ou villageois. „ On voit par là que les peuples sont destinez à porter la peine non seulement des (*g*) folies de leurs Souverains, mais aussi de celles de bien d'autres gens. Je m'en vais raporter un passage qui ne semble pas assez rempli. (*h*) *Il y avoit une ardente haine entre* Henri II. *& la Reine de Hongrie, dont je ne sai pas le sujet; mais seulement que les soldats François avoient fait des chansons d'elle, & de Barbanson le plus beau Seigneur de sa Cour.* Il étoit aisé de fournir ce qui manque à ce discours; il n'y avoit qu'à dire que cette Reine fit mettre le feu en divers endroits de Picardie, sans épargner même la maison royale de Folembrai. On tient par là de part & d'autre la raison de la haine personnelle. Marie crut sans doute qu'Henri approuvoit aux chansons: elle l'en haït personnellement. Henri de son côté prit pour un affront personnel l'incendie de sa maison de plaisance. Je ne sai ce qu'il faut croire des galanteries de cette Princesse; je me souviens seulement que Brantome dit (*i*), qu'*elle estoit très-belle & agreable, & fort aimable, encore qu'elle se monstrât un peu hommasse; mais pour l'amour elle n'en estoit pas pire, ni pour la guerre qu'elle prit pour son principal exercice.*

(*f*) *Dames galantes tome 2. p. 389.*

(*g*) Quidquid delirant reges plectuntur Achivi. *Horat. epist. 2. lib. 2.*

(*h*) *Mezerai, Hist. de France, tome 2. p. 1090.*

(*i*) *Dames galantes. to. 2. p. 90.*

Si l'on veut savoir quand elle fit ces ravages en Picardie, qu'on jette les yeux sur les paroles suivantes. „ (*k*) Durant que l'Empereur fon „ frere mit le siege devant Mets, elle vint pour „ divertir le Roy de secourir les assiegez avec le „ Comte de Nœux en Picardie, où elle fit de „ grands degasts, mit (*l*) tout à feu, brusla „ Noyon, Nesle, Chauny, Roye, Folembray, „ Maison Royale bastie par le Roy François I. „ ruina plus de sept ou huit cens villages: elle „ mit le siege devant Hédin, qu'elle prit.

(*k*) *Hilar. de Coste éloges des Dames illustres to. 2. p. 567.*

(*l*) *De là est venu le commun dire*, elle a fait la folle en Bray, elle a esté Marie en Bourg, *lors que les François brusloient leurs villa la.*

(*E*) *Henri lui fut rendre la pareille.*] Après avoir (*m*) pris Mariembourg & Dinant, & avoit rasé Bouvines, dont les habitans avoient été ou pendus

(*m*) *Mezerai, Hist. de France tome 2. p. 1090. ad ann. 1554. Voyez aussi Guicciardin description du Païs-Bas p. m. 408.*

sionnément de la faire (*G*) prisonniere. Erasme dedia à cette Princesse un livre, où les Imprimeurs firent malicieusement une faute (*H*) bien étrange. Le P. Hilarion de Côste (*I*) est tombé dans quelques petites erreurs de Chronologie;

pendut, ou passez au fil de l'épée, il passa la Sambre, il ruina tout le Hainaut, & *brûla Mariemont Maison de plaisance bâtie par la Reine de Hongrie*; & *la jolie ville de Bains* (*a*) *avec ce magnifique Palais qu'elle y avoit bâti, orné d'une infinité de peintures, de statues antiques, & d'ouvrages de gravure & ciselure. L'ancienne ville de Bavets, de l'antiquité & grandeur de laquelle les vieux Chroniqueurs ont fait mille contes, souffrit une pareille desolation. Ces incendies & ces destructions étoient fort éloignées de l'humeur de Henri Second mais il se croyoit obligé d'honneur à prendre ainsi revanche de la ruine de son château de Folembrai, & de ce qu'au même endroit les Flamans avoient deux jours durant exposé à l'insolence des goujats un tableau du grand Roi François son pere.* Joignons à ce temoignage de Mezerai celui de Brantome, qui contient plus de circonstances. „ Ce fut elle qui la „ premiere commença les grands feux à nôtre „ France, & en fit de grands fur de belles mai- „ sons & chasteaux, comme fur celuy de Fol- „ lembray, belle & agreable maison, que nos „ Roys avoient fait bastir pour le deduit & „ plaisir de la chasse; dont le Roy en prit si „ grand despit & deplaisir, qu'au bout de quel- „ que temps il luy rendit son change, & s'en „ revengea fur la belle maison de Bains, qu'on „ tenoit pour un miracle du monde, faisant „ honte (s'il faut dire ainsi à ce que j'ay ouy „ dire à ceux qui l'ont veuë en sa perfection) „ aux sept miracles du monde, tant renommez „ de l'antiquité (*b*). „ Il y avoit dans la cham- „ bre (*c*) de cette Reine *une tapisserie de haute lisse toute d'or, d'argent & de soye, où estoient figurées & representées au naturel* toutes les conquêtes, & toutes les expeditions de Charles-Quint. „ (*d*) Bref il n'y avoit rien là dedans „ qui ne fût très-exquis: mais la pauvre mai- „ son perdit bien le lustre puis après; car elle „ fut totalement pillée, ruinée & rasée. J'ay „ ouy dire que sa maistresse, quand elle en sceut „ la ruine, tomba en telle destresse, despit & „ rage, qu'elle ne s'en put de long-temps ra- „ paiser; & en passant un jour auprès, en vou- „ lut voir la ruïne, & la regardant fort piteu- „ sement, la larme à l'œil, jura que toute la „ France s'en repentiroit, & qu'elle se ressenti- „ roit de ces feux, & qu'elle ne seroit jamais „ à son aise, que ce beau Fontaine-bleau, dont „ on faisoit tant de cas, ne fust mis par terre, „ & n'y demeureroit pierre sur pierre. Et de „ fait elle en vomit fort bien sa rage sur la pau- „ vre (*e*) Picardie, qui la sentit bien, & ses „ flammes; & croy que si la treve ne fust en- „ trevenuë, que sa vengeance eust esté grande: „ car elle avoit le cœur grand & dur, & qui „ mal aisément s'amolissoit; & la tenoit-on tant „ de son costé, que du nostre, un peu trop „ cruelle: mais tel est le naturel des femmes, „ & mesme des Grandes, qui sont très-promp- „ tes à la vengeance quand elles sont offensées. „ L'Empereur, à ce qu'on dit, l'en aimoit da- „ vantage. „ Il y a des Historiens qui disent que Henri II. fit graver sur une pierre une inscription qui traitoit de folle cette Reine, & qui la faisoit souvenir de Folembrai (*f*).

(*a*) *Il faloit dire* Binche.

(*b*) *Brantome, Dames galantes tome 2. pag. 92.*

(*c*) *Id. Ibid. p. 93.*

(*d*) *Ibid. p. 94.*

(*e*) *Il semble que Brantome fasse ici un anachronisme: les ravages que cette Reine fit en Picardie avoient precedé la destruction de son beau Palais de Binche. D'ailleurs on ne trouve point de treve sous le gouvernement de Marie depuis l'an 1554.*

(*f*) Bincium Marix Hunginæ olim delicix, Henrici fecundi Galliarum Regis ostium expertæ. Feruntque pectum sibi fasum, quod Henricus villæ fuæ à Maria vastatæ ultor inciderat in hæc verba: *Infana Regina, Folembraum memoria repete.* Famian. Strada dec. 1. l. 9. p. 577. ad ann. 1578.

(*G*) *De la faire prisonniere.*] C'est Brantome qui me l'aprend. (*g*) *J'ay ouy dire*, ce sont parmi Reses termes, *que le feu Roy Henry Second ne desiroit rien tant, que de pouvoir prendre prisonniere la Reyne d'Hongrie, non pour la traiter mal, encor qu'elle luy en eust donné plusieurs sujets par ses bruslements; mais pour avoir cette gloire de tenir cette Reyne prisonniere, & voir quelle usine & constance elle tiendroit en sa prison, & si elle seroit si brave & orgueilleuse qu'en ses armes: car enfin il n'y a rien si superbe & brave qu'une grande Dame, quand elle veut, & qu'elle a du courage comme avoit celle-là, & qui se plaisoit fort au nom que luy avoient donné les soldats Espagnols, qui, comme ils appelloient l'Empereur son frere, el* Padre de los soldados, *eux l'appelloient* la madre: *ainsi que Victoria, ou Victorina, jadis du temps des Romains, fut appellée en ses armées* la Mere du Camp (*h*).

(*g*) *Dames galantes tome 2. p. 306.*

(*h*) *Victoria Accusata apud Fulgentium lib. 1. Mythologiarum.*

(*H*) *Malicieusement une faute bien étrange.*] Le livre qu'Erasme lui dedia l'an 1529. est intitulé *Vidua Christiana*. L'Auteur temoigne qu'elle se plaisoit extremement à la lecture des livres Latins. *Cæsaris germana* Maria *Latinos codices habebat in deliciis, cui nuper scripsi Viduam Christianam. Id effagitarat à me quidam Ecclesiastes illi charissimus. Scena rerum humanarum invertitur, monachi literas nesciunt, & fœminæ libris indulgent* (*i*). Elle étoit alors en Autriche, d'où elle se retira peu après dans la Moravie (*k*), ne se croyant pas en sûreté à Vienne à cause de l'irruption de Soliman. Mais pour venir à la faute malicieuse des Imprimeurs, il faut que je dise qu'ils étoient fâchez de n'avoir pas eu les étrenes qu'ils attendoient de l'Auteur. Là-dessus le plus grand buveur de la troupe se chargea de la vengeance, & en trouva un moyen dont Erasme fut fort chagrin, & qu'on ne sauroit traduire en une autre langue. Il faut donc s'arrêter à l'original. (*l*) *Nuper cùm inter imprimendum excusores aliquot conquesti fuissent me sibi xenia nondum persolvisse, exortus est inter eos quidam cæteris vinolentior, qui prositere- Voyez aussi tur se pœnas à me exacturum, ni darem: atque id n. 30. profectò veteretor tam egregiè effecit, ut aureis nummis trecentis redimere eam ignominiam voluisset. Cùm enim in* Vidua *mea, quam Serenissimæ l. 19. pag. Hungariæ Reginæ dedicaveram, ad laudem cujusdam sanctissimæ fœminæ inter alia liberalitatem illius in pauperes referrem, hæc verba subjunxi: Atque mente illâ usam semper fuisse, quæ talem fœminam deceret. Unde scelestus ille animadvertens sibi vindictæ occasionem oblatam esse, ex mente illa mentula fecit. Itaque voluminis mille fuere impressa.* p. 1434.

(*i*) *Erasm. epist. 31.*

(*k*) *Id. epist. 21. lib. 26.*

(*l*) *Le P. Hilarion de Coste est tombé.*] Il dit (*m*) que nôtre Reine de Hongrie *naquit à Bruxelle le 13. de Septembre* 1513. Cela est faux & impossible, veu que l'Archiduc son pere mourut l'an 1506. On a mis 1503. & non pas 1513. dans le Dictionaire de Moreri. Il. Les cere-

Fribourg le 9. Janvier 1535. *Cette lettre fut publiée par Merula avec la vie d'Erasme l'an* 1607.

(*m*) *Hilarion de Coste, éloges des Dames illustres tome 2. pag. 559.*

gie; & n'a pas été bien (*K*) copié en tout par Mr. Moreri. Je paſſe ſous ſilence la chronique ſcandaleuſe, touchant les amours de Charles-Quint pour la Reine de Hongrie, mere, dit-on, de Dom Jean d'Autriche.

* Voyez le 1. volume de ce Dictionnaire p. 419. col. 1. à la marge.

HONGRIE (ISABELLE, REINE DE) ſœur de Sigiſmond Auguſte Roi de Pologne, a été une Princeſſe de grand merite. Elle épouſa en l'année 1539. Jean Zapoliha Vaivode de Tranſilvanie, qui avoit été élu Roi de Hongrie l'an 1526. & qui diſputoit fortement cette Couronne contre Ferdinand d'Autriche, frere de l'Empereur Charles-Quint. Elle accoucha d'un fils le 7. de Juillet 1540. Son mari en fut ſi aiſe, qu'il fit des (*A*) excés à table qui le firent mourir le 21. du même mois. Iſabelle ne ſe voyant pas en état de conſerver à ſon fils une Couronne que Ferdinand lui vouloit ôter, implora la protection de la Porte, & en reçut de ſi grans ſecours, que l'armée de Ferdinand qui aſſiegeoit Bude fut taillée en pieces. Soliman vint en perſonne en Hongrie pour mettre Ferdinand à la raiſon. Il fit des careſſes (*B*) au petit enfant d'Iſabelle; & s'il refuſa ceremonies du mariage de cette Princeſſe ne ſe firent point à Bude l'an 1521. (*a*) *au grand contentement d'Uladiſlas* Roi de Hongrie; car Uladiſlas mourut l'an 1516. III. La Reine Marie ne *demeura pas (b) continuellement à Lintz. en Autriche*, durant les années 1527. 1528. 1529. & 1530. J'ai cité (*c*) Eraſme qui aſſûre qu'en 1529. elle ſe retira dans la Moravie. IV. Elle n'a pas gouverné les Païs-Bas 28. ans (*d*), mais 24 (*e*). ſavoir depuis l'an 1531. juſqu'à 1555. L'Auteur que je refute ſe contredifant lui-même, avouë dans la page 569. que ce gouvernement ne dura que 25. ans; mais il fait là pluſieurs fautes. V. Il ſuppoſe que la Reine de Hongrie remit *ce gouvernement és mains de ſon frere au mois d'Octobre de l'an* 1557. Ce fut le 25. d'Octobre 1555. VI. Il ſuppoſe que Marguerite d'Autriche Gouvernante des Païs-Bas mourut l'an 1532. Ce fut l'an 1530. Dans (*f*) l'éloge de cette Marguerite il la fait naître le 10. de Janvier 1480. & mourir (*g*) le 1. jour de Decembre 1532. agée de 51. ans. Eſt-ce ſavoir compter? VII. Il ſuppoſe que la Reine de Hongrie commença de gouverner les Païs-Bas l'an 1532. Ce fut l'année precedente. VIII. Il ſuppoſe que quand elle remit à ſon frere ce gouvernement, elle *fit une longue harangue au peuple*. Ce n'eſt pas ainſi que l'on doit nommer l'aſſemblée devant laquelle Charles V. renonça à ſes Royaumes.

(*a*) *Hilar. de Coſte. éloges des Dames illuſtres tome 2. p. 560.*

(*b*) *Id. ib. p. 567.*

(*c*) *Dans la remarque H. lettre k.*

(*d*) *Hilar. de Coſte ib. p. 566.*

(*e*) *Brantome, Dames galantes tome 2. p. 91. dis 22. à 23. ans.*

(*f*) *Pag. 313. du 2. tome.*

(*g*) *Ibid. p. 319.*

(*K*) *Bien copié en tout par Mr. Moreri.*] Hilarion de Coſte avoit dit (*h*) que la Reine de Hongrie deceda, *comme elle étoit prête à partir pour revenir en Flandre. . . . où elle avoit envie de finir ſes jours, à cauſe qu'elle étoit grandement cherie & honorée par ces peuples-là.* Mr. Moreri au lieu de ſe contenir dans ces bornes, aſſûre qu'elle mourut *dans le même tems qu'elle venoit reprendre le gouvernement des Païs-Bas.* Il a été un plus fidelle Copiſte à l'égard de l'une des fautes de l'Auteur Minime: il a dit avec lui que cette Reine gouverna les Païs-Bas 25. *ans juſqu'en* 1557. *qu'elle paſſa en Eſpagne.* J'ai déjà dit qu'elle ne les gouverna que depuis l'an 1531. juſques au 25. d'Octobre 1555. & j'ajoûte qu'elle paſſa en Eſpagne l'an 1556. Mr. Moreri ne devoit pas dire qu'*elle épouſa, étant encore fort jeune, Louis Jagellon Roi d'Hongrie*; car elle avoit 18. ans lors que les noces furent celebrées. On ne lui donneroit point cet âge, ſi l'on ſe regloit ſur l'expreſſion de Mr. Moreri. On ſait que les filles & les ſœurs de Rois ſont quelquefois mariées avant l'âge de 10. ans.

(*h*) *Ubi ſupra pag. 570.*

(*A*) *Qu'il fit des excés à table qui le firent mourir.*] Il étoit allé en Tranſilvanie pour y reprimer une ſedition, que les partiſans de Ferdinand y avoient formée. Etienne Mailats le plus opiniâtre d'entre eux, s'étoit retiré au (*i*) *Chateau de Fogaras, pour y attendre le ſecours que Ferdinand lui envoyoit ſous la conduite de Nadasdy. Le Roy l'aſſiegea là dedans, & le prit après un long ſiege. Cependant voicy venir un courrier, qui luy apporte nouvelles de la naiſſance d'un fils que Dieu luy avoit donné. Ces nouvelles eſtant agreables à tous ceux qui n'ont point d'enfans, & ſur tout aux perſonnes avancées en âge, l'on ſe peut imaginer que Jean receut celle-là avec joye. Auſſi fit-il un peu d'excés, beuvant à la Hongroiſe. Et cet excés ayant augmenté ſa maladie, il mourut à Saſtebes, peu de jours après la naiſſance de ſon fils, la 53. année de ſon âge.*

(*i*) *Diſcours hiſtorique & politique ſur les cauſes de la guerre d'Hongrie, imprimé avec d'autres pieces curieuſes à Cologne 1666. in 12. p. 237. 238. Voyez auſſi Hilarion de Coſte, éloge des Dames illuſtres tome 1. p. 629.*

(*B*) *Il fit des careſſes au petit enfant d'Iſabelle.*] Je me ſervirai encore ici des paroles de l'Auteur que j'ai cité dans la remarque precedente. Soliman „ (*k*) envoya des preſens au „ jeune Roi. . . . & fit prier la Reine de lui „ faire voir ſon fils, l'aſſûrant que ce n'étoit „ que pour obliger ſes enfans à l'aimer davan„ tage. Au meſme temps les deputez eurent „ ordre de luy dire, que s'il ne la voyoit pas, „ c'eſtoit de peur que ſa viſite ne fiſt tort à ſa „ reputation. La Reyne remercia le Grand „ Seigneur de ſa civilité, & chancelant dans le „ doute ſi elle devoit envoyer ſon fils, ou ne „ le point envoyer, George Martinuſias luy „ dit qu'elle ne le pouvoit pas refuſer. Vain„ cuë donc de la neceſſité, elle le mit dans „ un berceau digne d'un tel enfant; & ayant „ commandé à la nourrice, à quelques autres „ matrones, & à pluſieurs Seigneurs Hongrois „ de l'accompagner, elle l'envoya au Camp. „ Soliman le voulant honorer, le fit recevoir „ par une troupe de Cavalerie, le vit, le ca„reſſa, & le fit careſſer par ſes enfans.„ Hilarion de Coſte (*l*) dans l'éloge de nôtre Reine Iſabelle, particulariſe fort au long toutes ces choſes. Soliman, dit-il, envoya au jeune Roi *trois chevaux d'une extraordinaire beauté, avecque leurs harnois garnis d'or, de perles, & de pierreries, & auſſi de très-riches pennaches & des veſtemens de drap d'or. Il envoya auſſi pour les principaux Seigneurs & Barons des chaiſnes d'or, & des robes precieuſes à la Turque. . .* La Reine *fit mettre ſon fils dans un caroſſe doré, & fort riche avec ſa nourrice, & quelques Dames qui avoient paré ce petit Prince pour lui être plus agreable.*

(*k*) *Diſcours hiſtorique & politique p. 242.*

(*l*) *Ibid. p. 631. & ſuiv.*

refusa de la voir, il en allegua des (C) excuses remplies d'honnêteté. Mais il fit éclater bien-tôt ses mauvais desseins; il se rendit maître de Bude, & contraignit Isabelle * de se retirer à Lippa. Ce fut un cruel chagrin pour cette Princesse, qui aimoit assez à regner. L'espérance de voir rendre le Royaume de Hongrie à son fils dès qu'il seroit parvenu à l'âge de majorité, cette espérance, dis-je, fondée sur les promesses de Soliman, n'étoit qu'une foible consolation. Elle temoigna beaucoup de constance dans cette fâcheuse épreuve, & se consola le mieux qu'elle put par la qualité de Regente de Transilvanie, que Soliman lui avoit laissée: mais comme il lui donna George Martinusias pour Coadjuteur, elle trouva mille causes de chagrin dans sa Regence. Ce n'étoit qu'un nom; l'autorité étoit toute entre les mains du Moine George †. Il en falut venir à une rupture ouverte, dont les suites acheverent de ruiner l'autorité d'Isabelle; car son adversaire soutenu de Ferdinand, fit venir une belle armée commandée par un ‡ Italien fort rusé, qui mania les choses avec tant d'adresse, qu'il engagea cette Reine à ceder la Transilvanie au Roi Ferdinand en l'année 1551. après quoi elle se retira dans Cassovie. Ce fut en y allant qu'elle écrivit sur un arbre (D) quelques mots Latins, dont les Historiens ont parlé. Ce n'étoit pas une femme qui se

* *Le 5. de Septembre 1541.*

† *C'est ainsi que l'on appelloit George Martinusius.*

‡ Jean Baptiste Castalde Marquis de Cassano, qui avoit été nourri chez François d'Avalos Marquis de Pescaire.

Hilar. de Coste éloge des Dames t. 3. p. 644.

agreable. . . . Le Prince Ottoman envoya quelques troupes de chevaux en fort bel equipage, & des bandes de Janissaires au devant, pour luy faire un accueil & une reception honorable. Aussitôt que ces troupes eurent salué le Roy de Hongrie, ils le mirent au milieu d'eux pour le mener en cette pompe à leur Empereur, lequel d'abord qu'il vit ce petit Prince, luy temoigna beaucoup d'affection, & le receut fort amiablement, tant comme vassal de la Maison Ottomane, qu'en qualité de fils de Jean Roy de Pannonie, qu'il avoit grandement chery & honoré; l'ayant protegé contre les efforts de Ferdinand Roy de Boheme, & de l'Empereur Charles V. Il commanda à ses enfans Bajazet & Selim, qui estoient lors en son camp, de faire le semblable. Ceux-cy estoient fils de la belle Rose ou Roxelane. Cet Auteur pretend (a) que Soliman voulut *decouvrir si cet enfant étoit fils ou fille, car on faisoit courre le bruit dans l'armée Turquesque que c'étoit une fille, & que cela étoit cause qu'Isabelle Jagellon le faisoit nourrir secretement.*

(a) *Hilar. de Coste ibid. pag. 632.*

(b) *C'est-à-dire les Envoyez de Soliman qui avoient porté les presens au jeune Roi.*

(C) *Des excuses remplies d'honnêteté.*] J'ai déjà dit qu'il fit assurer cette Princesse que *s'il ne la voyoit pas, c'étoit de peur que sa visite ne fut tort à sa reputation.* Voilà un menagement tout-à-fait honnête, & il est sûr qu'il auroit couru bien des medisances dans le monde, s'il y avoit eu une entrevuë entre Soliman & cette Reine. Hilarion de Coste fait alleguer d'autres excuses qui ne sont point vraisemblables. „ (b) Ils dirent aussi à cette Princesse que Soliman ne lui portoit pas moins de respect „ & d'honneur qu'au Roy son fils, tant pour „ ses merites, que pour estre la fille de Sigismond Roy de Pologne qu'il appelloit son „ pere, & que s'il luy eust esté permis par sa „ loy de la venir visiter, il n'y eust pas manqué; c'est pourquoy il ne pouvoit point permettre qu'elle vinst en ses tentes, & la prioit „ d'envoyer seulement son fils avec sa nourrice (c). „ Si la Religion de Soliman lui eût defendu de recevoir Isabelle dans ses tentes, lui auroit-elle permis d'y recevoir la Nourrice du jeune Prince & les Dames qui l'accompagnerent (d)?

(b) *C'est-à-dire les Envoyez de Soliman qui avoient porté les presens au jeune Roi.*

(c) *Ubi supra pag. 632.*

(d) *Idem p. 633.*

(D) *Qu'elle écrivit sur un arbre quelques mots Latins.*] Mr. de Thou observe, quand il rapporte cela, qu'elle étoit (e) savante. (f) *Quæ* (Regina) *statim, ne privata in eo regno, cui summo cum imperio præfuisset, diutius viveret, convasatis rebus suis per montem asperos Cassovium versus iter direxit. Cum propter anguitias viarum inter silvas de curru descendere cogeretur, dum antiqua currum traduceret, ipsa retro in Daciam respiciens, pristini culminis, é quo decederat, memor altum corde suspirium duxisse dicitur, & cum aliud non posset litterata femina, inscripto arbori nomine, hac addidisse,* SIC FATA VOLUNT *eoque relicto justi doloris monumento, tursus currum conscendit, & institutum iter persequitur.* Hilarion de Coste merite d'être copié, à cause du detail où il descend, „ (g) Comme cette vertueuse mais infortunée Princesse. . . „ alloit à Cassovie par les fâcheux & difficiles „ chemins de ces contrées là, elle fut contrainte dans un mauvais passage de descendre de son carosse, & de mettre pied à terre. Tandis que le cocher estoit empesché de retirer „ le carosse de ce mauvais pas voisin d'une forest, cette Heroïne non moins savante que „ magnanime tourna les yeux devers la Transylvanie qu'elle quittoit, & se souvenant des „ honneurs qu'elle y avoit receus, & de sa „ condition qu'elle avoit changée, ne put s'abstenir de jetter un profond souspir, & de „ laisser sur l'escorce d'un arbre ces trois mots, „ pour marque de sa juste douleur, & de la „ connoissance qu'elle avoit de la langue Latine, SIC FATA VOLUNT. *Ainsi veulent les Destins:* c'est ainsi que Monsieur le Président de Thou, & plusieurs autres Historiens le rapportent (h). Martin Fumée sieur de Genille l'a décrit en cette façon, disant „ que la Reyne Isabelle passant la montagne qui „ separe la Transylvanie de la Hongrie, & „ descendant par une coste fort rude & fascheuse, par laquelle son carosse ne pouvoit pas „ passer, pour la grande difficulté du chemin, „ de sorte qu'elle fut contrainte de marcher à „ pied pour descendre cette coste avec ses Dames, non sans endurer bien de la peine & „ de l'incommodité, tant pour la rudesse des „ chemins, qu'à cause d'une grosse pluye qui „ survint comme elle passoit la montagne, dont „ elle fut toute trempée *. La pauvre Reyne de „ Hongrie faisoit durant ce chemin des plaintes contre sa mauvaise fortune, laquelle ne „ se contentant pas de luy estre contraire és „ grandes choses, vouloit encor l'affliger dans „ les

(e) *Elle entendoit l'Italien. Hilarion de Coste, ubi supra p. 644. dit qu'elle harangua en cette langue, pour faire renoncer ses fils au Royaume.*

(f) *Thuanus lib. 9. pag. 182. col. 2. ad ann. 1551.*

(g) *Ubi supra pag. 648.*

(h) *Natalis Comes, J. A. Thuanus, & P. Matthieu. Arma Thomas.*

* *On remporta cette période dans le miserable état où le Moine Hilarion la laissa.*

se pût tenir en repos ; elle ne s'arrêta guere à Caſſovie, elle s'en alla dans la Sileſie, & puis en Pologne auprès de Bonne Sforce ſa mere, & de Sigiſmond Auguſte ſon frere. Elle entretint des intelligences avec les Grans de Tranſilvanie, pour tâcher de regagner ce païs-là. Elle recourut encore à la protection de Soliman, & employa tant de machines qu'elle rentra en Tranſilvanie l'an 1556. Elle s'y maintint juſques à ſa mort ; & retint par devers elle l'autorité (*E*) autant qu'elle put, ſans en faire part à Jean Sigiſmond ſon fils. Les bigots (*F*) tâchent vainement d'excuſer cette conduite. Elle mourut à Albe-Jule le 15. de Septembre 1558. *

* *J'ai tiré les faits que j'allegue d'Hilarion de Coſte, éloges des Dames illuſtres t. 1. p. 622. & ſuiv.*

„ les petites, & attribuant cette diſgrace qui luy „ advint durant qu'elle paſſoit cette haute & „ difficile montagne à l'opiniaſtre malice de „ ſon deſtin, prit un couſteau, & avec la poin„ te, pour ſoulager un peu ſon affliction & „ ſa douleur extrême, écrivit en l'eſcorce d'un „ grand arbre, ſous lequel elle s'eſtoit retirée „ pour un peu ſe repoſer, & éviter la pluye „ qui tomboit en grande abondance, ces mots „ Latins : *Sic fata volunt*, puis deſſous, *Iſabella Regina*. Ainſi veulent les deſtinées, Iſabelle Reyne. „ Il y a lieu de croire qu'elle ne fit pas cette inſcription ſans un eſprit de murmure, & de reproche contre la divine providence ; car dans la harangue qu'elle fit en ſe depouillant de la Royauté, elle debuta par des plaintes violentes contre le deſtin. *Encore que l'inconſtante Fortune*, dit-elle (*a*), *ſuivant ſes cruelles mutations retranchant & brouillant à ſon plaiſir les choſes de ce monde, ait tourné tellement les miennes, que maintenant mon fils & moi ſoyons contraints de quitter ce Royaume &c.* C'étoit dire des injures à la providence de Dieu, & l'accuſer de cruauté, comme faiſoient les Payens dans leurs infortunes.

(*a*) *Hilar. de Coſte ibid. pag. 645. Dans Mr. de Thou l. 9. p. 182. elle parle auſſi à ſon fils :* Quando tua aut mea potius fortuna non tulit ut regno paterno legibus & jure gentium tibi delato uti frui poſſes, fatorum INIQUITATEM quæ nulla vi noſtra aut humana induſtria corrigi poteſt, æquo animo feramus neceſſe eſt.

(*b*) *Cum complexa ſui corpus miſerabile gnati, Atque Deos atque aſtra vocat crudelia mater.*

Vraiſemblablement nôtre Princeſſe eut envie de laiſſer ſur l'écorce de cet arbre un monument de l'injuſtice qu'elle crut avoir reçuë du ciel, & d'aprendre à tous les paſſans le courage qu'elle avoit eu de s'en plaindre.

(*E*) *L'autorité autant qu'elle put, ſans en faire part à ſon fils.*] On peut prouver cela par la remontrance que Henri II. fit faire à cette Princeſſe. Jean (*c*) Jaques de Cambrai Doyen de Bourges, Ambaſſadeur de ce Prince, l'avoit aſſurée en allant à Conſtantinople qu'elle recevroit de la France tous les ſecours qu'elle pourroit deſirer. *Ce qui l'obligea d'envoyer en France en Ambaſſade Chriſtofle (d) Bathori . . . pour remercier le Roi très Chrétien de ſa faveur & de ſa bonne affection.* Bathori fut bien reçu par Henri II. *& renvoyé avec Pierre François Martinez en Tranſilvanie, ou ils donnerent aſſurance à la Reyne Iſabelle de la part de ſa Majeſté Très-Chreſtienne, de l'alliance qu'il vouloit faire avec elle par le mariage de l'une de ſes filles avec ſon fils unique le Roy Jean-Sigiſmond, qui eſtoit aagé de 17. ans, à condition qu'elle le fiſt nourrir & élever avec éclat, & ne fiſt point approcher de ſa perſonne tant de femmes, & des hommes de baſſe naiſſance, qui ne ſont pas propres pour eſtre nourris près des jeunes Princes, & qu'elle luy donnaſt la connoiſſance de ſes affaires. Petrouvitz, & la pluſpart des Seigneurs du Conſeil de la Reyne Iſabelle approuverent les raiſons du Roy Très-Chreſtien en preſence de ſa Majeſté, & dirent hautement à l'Ambaſſadeur de France qu'ils avoient deſia remonſtré cela à la Reyne leur Maiſtreſſe, qui commença lors à avoir cette Ambaſſade pour ſuſpecte, & crut que ces Seigneurs là avoient donné cet avis au Roy de France.* Elle conſulta ſa mere qui lui fit cette reponſe. „ (*e*) Ma fil„ le, tenez toûjours la puiſſance devers vous ; „ & ne donnez point tant d'authorité à voſtre „ fils, laquelle vous perdrez auſſi-toſt que vous „ luy donnerez pour femme la fille d'un ſi puiſ„ ſant Monarque que celuy de France. Iſabel„ le ayant ſuivy le malheureux conſeil de la „ Reyne Bonne ſa mere, ne fit point alliance „ avec le Roy des François, & depuis eut tou„ ſiours en averſion ceux qui luy perſuadoient „ de faire voir les armées au Roy ſon fils, de „ luy donner la connoiſſance des affaires du „ Royaume, & de l'envoyer à Varadin. Elle „ donna la charge de toutes ſes armées à Mi„ chel Balaſſa, homme haut à la main. Ce „ qui ne fut pas fort agreable à ſes ſujets, qui „ euſſent bien deſiré qu'elle euſt fait le choix „ d'un Chef plus traitable & plus humain que „ celuy-là. „

(*b*) *Virgil. eclog. 5. v. 25.*

(*c*) *Hilar. de Coſte loco ſupra p. 657.*

(*d*) *Pere du brave & infortuné Sigiſmond Bathori Prince de Tranſilvanie.*

(*e*) *Hilar. de Coſte ibid. pag. 658.*

(*F*) *Les bigots tâchent vainement d'excuſer cette conduite.*] Comme il n'y a point de paſſion qu'ils ne juſtifient aux depens de la Religion, ils ſe ſont ſervis de cette admirable couverture, pour cacher l'ambition de nôtre Iſabelle. Voici les paroles d'un Minime qui cite Florimond de Remond. „ (*f*) Les Autheurs qui „ ont écrit en faveur de cette vertueuſe Prin„ ceſſe, diſent qu'elle ne voyoit pas de bon „ œil les grands Seigneurs de Hongrie & de „ Tranſylvanie : particulierement Petrouvitz „ luy eſtoit odieux, à cauſe qu'il faiſoit pro„ feſſion de l'hereſie de Luther, & que ſous „ pretexte de luy donner connoiſſance des af„ faires de ſon Eſtat, ils le vouloient éloigner „ de la Reyne ſa mere, pour luy faire plus „ facilement quitter la vraye & ancienne Re„ ligion, pour embraſſer la nouvelle & la „ fauſſe. Ce qu'il a fait après le decés de „ la Reyne ſa mere. „ Le P. Maimbourg (*g*) aſſure que Jean Sigiſmond n'oſa point ſe declarer pour les Heretiques, pendant la vie de ſa mere. Mais comment accorderons-nous cela avec cette conference, dont cet Hiſtorien s'eſt plû à donner la deſcription ? Je parle de la conference (*h*) qui *ſe fit publiquement à Varadin l'an 1566. en preſence du Prince & de la Cour entre Blandrata & François David, d'une part ; & de l'autre Pierre Melvin & Pierre Carol Calviniſtes, & quelques Lutheriens qui ſoutenoient la même cauſe.* Les Ariens, ſi l'on en croit le P. Maimbourg, (*i*) remporterent dans cette diſpute une victoire *qui les fit triompher dans toute la Tranſilvanie.* Puis que la Reine

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Maimbourg Hiſt. de l'Arianiſme to. 3. pag. 345. edit. de Holl.*

(*h*) *Ibid. p. 347.*

(*i*) *Ibid. p. 349.*

Iſa-

HONO-

HONORIA, ſœur de Valentinien III. ayant encouru par ſes impudicitez l'indignation de cet Empereur, s'en voulut venger par un autre crime. Elle fit ſolliciter Attila d'entreprendre la conquête de l'Empire, & lui promit de l'épouſer. Les Auteurs varient un peu là-deſſus. Il y en a qui pretendent qu'elle ne ſe debaucha, qu'après (*A*) avoir vu échoüer le deſſein qu'elle avoit formé d'épouſer ce Roi des Huns: d'autres diſent (*B*) qu'avant que d'avoir cette penſée, elle s'étoit mal conduite.

HONORIUS, Empereur Romain, fils de Theodoſe. Pour ne point repeter ce qu'on trouve dans Moreri, je ne m'arrête qu'à ſes mariages. Il épouſa ſucceſſivement les deux filles (*C*) de Stilicon, qui moururent toutes deux, à ce qu'on dit, ſans que leur mari les eût connûes. Zoſime (*D*) aprend là-deſſus

(*a*) *Hilar. de Ciſſe ubi ſupra p. 659. dit qu'elle mourut* le 15. de Septembre 1578. comme remarquent la plûpart des Auteurs qui ont parlé d'elle, & non pas l'an 1576. comme écrit Genebrard.

(*a*) Hæc libidine inflammata eunuchum legatum ad Attilam Hunnorum regem miſit, conjugium & regnum ei offerens. Miſit igitur Attila legatos ad Valentinianum qui ſuaſionibus minas adjicientes Honoriam petebant, ſed priuſquam &c. *Chriſtian. Matthia, theatr. hiſtor. p. m. 733.*

(*b*) *Id. ib.*

(*d*) *Maimbourg Hiſt. de l'Arian. l. 9. p. 6. & 7. dans tome 6ème. de Holl.*

(*e*) *Hiſtor. Hungar. decad. 1. lib. 7.*

(*f*) *Marcellinus Comes in Chronic. apud Bartbium in Claudian. p. 766. edit. in 4.*

(*g*) Tyrio quæ fuſus Honorius oſtro, Carpebat teneros Maria cum conjuge lomnos. *Claudian. de bello Gildonico v. 327.*

Iſabelle ne mourut que deux (*a*) ans après, a-t-on raiſon de nous dire que pendant qu'elle vécut, le Roi ſon fils n'oſa point favoriſer ouvertement les Heretiques?

(*A*) *Qu'elle ne ſe debaucha qu'après avoir vu echouer.*] Un Auteur moderne qui cite Sigonius, & Marcellin, debite qu'Honoria (*b*) devorée par une flame impudique envoya un Eunuque vers Attila, pour s'offrir à lui en mariage avec l'Empire: qu'Attila envoya des Ambaſſadeurs à l'Empereur Valentinien pour lui demander Honoria; mais qu'avant leur retour il devint ſi amoureux d'une jeune Demoiſelle de ſa nation, qu'il l'épouſa, & qu'il ſe tua le jour des noces à force de boire, & de careſſer ſon épouſe: & qu'alors Honoria fruſtrée de ſes eſperances, s'abandonna à des galans qui l'engroſſerent, après quoi on l'envoya à Conſtantinople. *Honoria igitur cum ſpe ſua fruſtrateretur aliis ſe ſubſtituit: inde gravida facta, Conſtantinopolim mittitur* (*c*).

(*B*) *Qu'avant que d'avoir cette penſée, elle s'étoit mal conduite.*] „ (*d*) Honoria, ſœur de „ l'Empereur Valentinien, s'étant abandonnée „ à l'intendant de ſa maiſon, avoit été hon„ teuſement chaſſée du palais par ſon frere, & „ en ſuite contrainte de ſe retirer en Orient vers „ Theodoſe. Elle en conceût un ſi furieux de„ ſir de vengeance, que ne pouvant trouver „ d'autre moyen de ſatisfaire cette paſſion; el„ le envoya ſecretement à Attila, pour lui per„ ſuader d'entreprendre la conquête de l'Italie, „ que la foibleſſe de Valentinien, & le deſor„ dre des affaires de l'Empire lui rendroient „ tres facile. „ Selon le narré de Boninus, (*e*) elle étoit dans un Couvent lors qu'elle envoya fonder Attila, qui voyant que l'affaire ne s'avançoit point, crut qu'on le joüoit: ce qui le porta à ſe marier avec la fille du Roi des Bacbiens. Si Honoria étoit dans un cloître, c'eſt une marque qu'elle s'étoit mal conduite.

(*C*) *Les deux filles de Stilicon.*] La premiere s'apelloit Marie, & l'autre Thermantia. Leur mere Serena poſſedée d'ambition, n'attendit pas que Marie eût atteint l'âge nubile, à la marier avec l'Empereur; & après la mort de Marie, elle ne ſe hâta pas moins de donner Thermantia au même Prince. Les paroles que je vais citer temoignent qu'elles moururent puſcelles. (*f*) *Stilico Comes, cujus filia duæ Maria & Thermantia ſingulæ uxores Honorii principis fuerant, utraque tamen virgo defuncta.* Cependant le Poëte Claudien aſſure qu'Honorius & Marie couchoient enſemble. (*g*) Voyez ce que nous va dire Zoſime.

(*D*) *Zoſime aprend là-deſſus quelques circonſtances.*] Serena ne ſe pouvant reſoudre ni à differer le mariage de ſa fille Marie avec l'Empereur, ni à conſentir que la nature fût violentée, par la conſommation du mariage de Marie qui n'étoit pas encore dans l'âge de puberté, imagina un milieu; ce fut de faire nouer l'éguillette à Honorius. Elle trouva une femme experte en ces ſortes de malefices, qui fit qu'Honorius couché auprès de ſa jeune épouſe, ne vouloit ni ne pouvoit rendre ce qu'on apelle devoir conjugal. Marie mourut aſſez tôt, & avec ſon pucelage. Honorius (*b*) quelque tems après rechercha Thermantia ſœur de Marie; le pere n'étoit point porté pour ce mariage, mais Serena le ſouhaitoit ardemment, afin de maintenir ſon autorité. Le mariage ſe fit, mais il dura peu; & Thermantia mourut bientôt, & avec le même ſort que ſa ſœur. Cela veut dire qu'elle coucha avec un homme qui ne voulut, & qui ne put la connoître; la Sorciere dont Serena s'étoit ſervie renouvella l'operation de ſes charmes. Zoſime ne dit point ceci expreſſément, ce n'eſt qu'une conſequence que je tire de ſes paroles. Je m'en vais les raporter un peu au long: elles le meritent, veu qu'elles contiennent un fait ſingulier. Τῷ γάμῳ πρὸς τὴν Μαρίαν Ὀνωρίῳ ἐνισταμένῳ, γάμων οὔπω ἥκων τὴν κόρην ἀγνοῶν ἢ μήτης ὁμῶς, καὶ ὅτε ἀνεβιβάσθη τὸν γάμον ἀνεγομένη, καὶ τὰ παρ' ἡλικίας τὸς μὲν ἐκθέσαι, φύσεως ἀθυμίαν καὶ ἄδην ἕτερον εἶναι νομίζοντα, γυναικὶ τὰ πικρότατα διεφθαρμένῃ ἐπιχειρεῖν περιεργίᾳ, πράττοντα δικὰ πεύσης τὸ συνεῖναι μὲν τὴν δυνάμενον τῷ βασιλεῖ καὶ ὁμιλεκτικὸν εἶναι. Τοῦ δὲ μὴτε ἐθέλειν μήτε δύνασθαι, τὰ τῷ γάμῳ προσήκοντα πραττειν. Ἐν τούτῳ τῆς κόρης ἀπείρῳ γάμων ἀποβαινόσης, εἰκότως ἡ Σερήνα βασιλείαν γοητείᾳ ἐπηρμόσθαι δίει τὸ μὴ τὴν παστὸν τὴν αὐτῆς δυναμένην ἐλαττωθῆναι, τῇ δευτέρᾳ δυγατρὶ συναψαι τὸν Ὀνώριον ἐπιπόνδον. ἢ δὲ γενομένη πλειῶς μὲν ἡ κόρη μεῖδ' πολὺ ταύτα τῇ προτέρᾳ παῖδων. (*i*) *Quum Honorius matrimonium cum Maria contraheret, mater ejus Serena quæ puellam necdum nubilem ætatem attigiſſe cernebat, ac neque ſibi poſſet imperare ut nuptiæ differentur, & immaturam maritali conſuetudini tradere nihil eſſe arbitraretur aliud quam injuriam natura facere: nacta mulierem quæ rebus hujuſmodi remedium adferre ſciret, ejus opera perfecit ut filia cum principe quidem viveret, ac tori conſors ejuſdem eſſet, verum ille nec vellet nec poſſet, ea qua matrimonium requiretur, implere. Interim puella virgine mortua, non abs re Serena qua ſobolis imperatoria conſequenda percupida eſſet, ob metum ne quid ſibi de tanta potentia deceſſeret, id operam dabat ut Honorium alteri ſi-*

(*b*) Ὁ δὲ βασιλεὺς Ὀνώριος πάνυ πόθῳ Μαρίας τοῦ ἀνεψιοῦ τῆς γαμετῆς ἐφιέμενος ἐπιμελῶς ἐπὶ θάλαμον ἤγετο γάμου. Honorius autem Mariæ conjuge jampridem rebus humanis exemta, fororem ejus Thermantiam ſibi matrimonio jungi petebat. *Zoſimus lib. 5. pag. m. 333.*

(*i*) *Id. ib.*

deſſus quelques circonſtances ; mais on lui reproche une inſigne (*E*) contradiction.

HOORNBEEK (JEAN) Profeſſeur en Theologie dans les Univerſitez d'Utrecht & de Leide, a été un des plus illuſtres Theologiens qui ayent paru en Hollande au XVII. ſiecle. Il nâquit à Haerlem * l'an 1617. & il y fit ſes études juſqu'à l'âge de quinze à ſeize ans ; après quoi il fut envoyé à Leide, où il aquit de grandes lumieres ſous les ſavans Profeſſeurs dont l'Academie étoit pourvuë. Ayant paſſé deux années dans cette ville, il fut étudier à Utrecht l'an 1635. d'où il retourna à Leide l'année ſuivante. Il fut reçu Miniſtre l'an 1639. & il alla exercer ſa charge ſecretement à Cologne. Il en remplit tous les devoirs avec beaucoup de pieté & de prudence ; & il ne s'étonna jamais des perils où il étoit expoſé dans une ville auſſi Papiſte que celle-là. Il revint en Hollande l'an 1643. & fut promu † au Doctorat en Theologie avec beaucoup d'applaudiſſemens le 21. de Decembre de la même année. Les preuves qu'il donna de ſa grande capacité, furent cauſe qu'on jetta les yeux ſur lui pour la Chaire de Theologie, qui étoit vacante à Utrecht depuis la mort de Schotanus. Il accepta cette vocation preferablement aux emplois (*A*) qu'on lui offroit en d'autres villes. Ce fut au mois de Juillet 1644. qu'il fut inſtallé Profeſſeur en Theologie à Utrecht. Il devint Paſteur ordinaire de la même ville l'année ſuivante. Quelque penibles que fuſſent les fonctions de ces deux charges, il s'en aquita avec (*B*) une grande exactitude, qui rendit ſes beaux talens ſi utiles au public, qu'il s'aquit l'amour & l'eſtime de tout le monde. Mais afin qu'il ne ſuccombât pas à tant de travaux, les Magiſtrats le diſpenſerent d'une partie des fonctions du Miniſtere. Il fut apellé à Leide, pour y exercer les mêmes charges qu'il poſſedoit à Utrecht ; & il accepta cette vocation l'an 1654. Il fut un grand ornement de cette celebre Academie juſques au jour de ſa mort, qui fut le premier de Septembre 1666. Il meritoit une vie beaucoup plus longue ; mais on doit plus s'étonner qu'un (*C*) homme auſſi laborieux qu'il l'étoit, ait vécu environ 49. ans,

* *Jean Hoornbeek ſon ayeul s'y retira avec ſa femme l'an 1584. quittant la Flandre ſa patrie à cauſe de la Religion.*

† *Dans l'Academie d'Utrecht.*

(*a*) Ὁ δὲ βασιλεὺς Ὀνώριος τὸν μὲν γαμβρὸν Θερμαντίαν κεφαλῆς ἐστέρησε τῆς βασιλικῆς τιμῆς τῆς δοθείσης προτέρως· τὴν δὲ γυναῖκα Θερμαντίαν κεφαλοδεσμίδα μοῦνον ἐφορμήσαντα. Emperator autem Honorius uxorem Thermantiam auguſtali dejectam ſolio marti ſuæ reddi juſſit, nulla tamen idcirco ſuſpicione gravatam. *Id. ibid. pag.* 346. A la page 350. il parle des recompenſes que requirent les Eunuques qui avoient amené Thermantia à Serena.

(*b*) *Dans la remarque A.*

(*c*) *Ville de Cimelire.*

(*d*) *Tiré de la vie de Jean Hoornbeek, à la tête de ſon livre de converſione Indorum.*

(*e*) *C'eſt-à-dire la charge de Profeſſeur, & celle de Paſteur ordinaire.*

lia copularet. Quo facto, puella non multo poſt vitam cum morte commutat, quum idem ei quod priori acciderat.

(C) *On lui reproche une inſigne contradiction.*] On vient de voir qu'il a dit que Thermantia mourut, peu après ſon mariage ; cependant il aſſure dans le même livre qu'Honorius (*a*) ayant fait mourir Stilicon, renvoya Thermantia à ſa mere. Stilicon fut tué la même année qu'Honorius épouſa Thermantia, c'eſt-à-dire ſous le Conſulat de Baſſus & de Philippe l'an 408. Quant à l'autre fille de Stilicon, elle épouſa l'Empereur l'an 398. qui fut l'année de la guerre contre Gildon. Voyez le paſſage de Claudien (*b*).

(*A*) *Qu'on lui offroit en d'autres villes.*] Au mois de Fevrier 1644. l'Egliſe de Maeſtricht le voulut avoir pour ſon Miniſtre. Celle de Graft dans la Northollande l'apella au mois de Mars de la même année, & on lui offrit la charge de Profeſſeur en Theologie dans l'Ecole Illuſtre d'Harderwic (*c*) au mois de Mai ſuivant (*d*). Lors qu'à l'âge de 27. ans on eſt ſouhaité de la ſorte, c'eſt une choſe bien glorieuſe.

(*B*) *Il s'en aquita avec une grande exactitude.*] J'ai reſervé le detail de tout cela pour cette remarque, où je me fers des paroles de celui qui a compoſé la vie de nôtre Hoornbeek. *In* (*e*) *utraque autem Statione per decennium fere perſeveravit, tanta eruditionis, eloquentiæ, pietatis & diligentiæ fama, omnibusque ordinibus adeo grata, ut nullus in majori fuerit exiſtimatione, non Ultrajecti ſolum, ſed in toto Belgio. Nempe aſſiduus erat in docendo, precando, concionando, legendo, diſputando, regendo, præſidendo, catechiſationibus habendis, membris Eccleſiæ, imprimis ægris, viſitandis. Quibus artibus optimis certe, Magiſtratus* Trajectini *gratiam adeo meruit & inivit, ut Magiſtratus optimus ſuo proprio motu, non petentem, nec forte cogitantem, liberaverit dimidia parte oneris Paſtoralis, ſervato tamen integro honore & honorario.* Voulez-vous voir l'idée d'un bon Paſteur, liſez de quelle maniere celui-ci faiſoit ſes viſites, *Membra Eccleſiæ frequenter viſebat, pios animabat, ignaros docebat, malos corrigebat, hæreticos confutabat, afflictos ſolabatur, ægros recreabat, infirmos roborabat, dejectos erigebat, pauperibus ſubvenebat, omnes denique juvabat pro eorum ſtatu & conditione, omnibus aderat in omnibus, omnibus ſe omnia faciebat, gravibus gravem, hilaribus hilarem, afflictis condolentem, doctis doctum & Doctorem, plebi Paſtorem, errantibus ducem, ut in viam reduceret veritatis.* Et quant à ſa vigilance dans les fonctions de Profeſſeur, voici le temoignage qu'on lui rend. (*f*) *Studioſos vero Theologiæ velut filios omni cura complectebatur, laboresque ſuos præcipuos iis impendebat ; non lectiones ſolum in eorum gratiam habebat, ſed frequentia Collegia omnis generis, atque Diſputationes ordinarias & extraordinarias, ex quibus reſultarunt tot vaſta & egregia volumina ad inſtitutionem juventutis, imo ad uſum omnium, ſed imprimis ad converſionem Hæreticorum.*

(*f*) *Ex vita Joh. Hoornbeeki.*

(C) *Auſſi laborieux qu'il l'étoit.*] On l'a pu conoître par le detail contenu dans la remarque precedente, mais on le conoitra encore mieux par les paroles qui ſuivent. Elles ſe raportent au tems qu'il étoit à Leide Profeſſeur en Theologie, & Paſteur. *Curam Eccleſiæ ſuo jure potebat in Collegas derivare, quia primario* (*g*) *Paſtori ab ea immuni adjunctus, cum eo laboret, honores, præmia & privilegia omnia ex decreto ſapentiſſimi Magiſtratus aquahiter diſtribuebat. Sed ab Eccleſiæ*

(*g*) *C'étoit le Profeſſeur Honorius.*

ans, que de voir qu'il n'ait pas vécu davantage. Le grand nombre de (*D*) livres qu'il a publiez ſont une preuve parlante de ſon extrême aplication, & de la vaſte étenduë de ſon ſavoir. Il entendoit beaucoup (*E*) de langues; & il eut part à l'amitié des plus excellens * Theologiens de ſon ſiecle. Il ne s'écarta jamais de l'orthodoxie la plus rigide: & il ne fut pas moins recommandable par les qualitez du cœur & de l'honnête homme, que par les dons de l'eſprit & de docte Profeſſeur. C'eſt ce qu'on peut voir en detail dans ſa vie †. Il a laiſſé des (*F*) enfans dignes de lui, & c'eſt beaucoup dire pour leur recommandation.

* *Voyez en la liſte dans ſa vie.*

† *Elle eſt à la tête de ſon Traité* De converſione Indorum & Gentium, *& a été compoſée par David Clarkſon, qui a auſſi tiré cet article.*

HORTENSIA, ſœur de l'Orateur Hortenſius. C'eſt ainſi qu'un Auteur moderne ‡ la nomme: mais comme il le reconoit lui-même en un autre ⸸ endroit, le nom que Plutarque donne à la ſœur d'Hortenſius eſt Valerie. Cherchez donc Valerie; car rien ne demande que nous donnions deux ſœurs de different nom à Hortenſius.

‡ *Glandorp. Onom. pag.* 406.

⸸ *Id. pag.* 865.

HORTENSIA, fille de l'Orateur Hortenſius, ſe montra digne d'un tel pere par ſon éloquence, lors qu'elle plaida la cauſe des Dames Romaines devant § les Triumvirs, qui en avoient condamné quatorze cens à declarer les biens qu'elles poſſedoient, & qui pretendoient les taxer après cela à leur fantaiſie pour les frais de la guerre. Ces Triumvirs étoient Marc Antoine, Octavius, & Lepidus. Ils avoient d'abord ſignifié que celles qui ne feroient point une juſte eſtimation de leurs biens, ſeroient miſes à la amende; & qu'on recompenſeroit ceux qui temoigneroient contre leur mauvaiſe foi. Elles recoururent à l'interceſſion des Dames qui pouvoient avoir du credit ſur les Triumvirs, & furent reçuës civilement par la ſœur d'Octavius, & par la mere de Marc Antoine; mais Fulvie la femme de ce dernier leur ferma la porte au nez; ſi bien qu'elles prirent le party de ſe preſenter aux Triumvirs. Hortenſia porta la parole pour toutes, & fit un très-beau diſcours. Quintilien β en a parlé avec éloge. Les Triumvirs furent aſſez durs pour trouver mauvais que les Dames euſſent eu la hardieſſe qu'elles avoient temoignée: ils commanderent à leurs Huiſſiers (*A*) de les faire retirer. Cet ordre fit crier toute l'aſſemblée; le murmure empêcha les Huiſſiers d'executer ce commandement, & ils n'oſerent toucher à aucune d'elles. Ce fut alors que Hortenſia, ſe voiant ſoutenuë de tout le monde, parla avec plus de force, & fit voir que les Triumvirs n'avoient pas droit de les taxer, puis qu'elles ne contribuoient point aux charges de la Republique, & qu'elles ne joüiſſoient point des honneurs & des dignitez dont les hommes joüiſſoient. Elle ajoûta que ſi on les traitoit de la ſorte, elles ſe joindroient à leurs maris, & qu'elles ſe mettroient en état de faire voir que les femmes ne ſont pas moins capables que les hommes de ſe battre pour la liberté. Cette harangue fit tant de peur aux Triumvirs, qu'ils ordonnerent que le nombre des taxées ſeroit reduit à quatre cens trente-neuf perſonnes. Appian Alexandrin γ a fait un recit de cette affaire, qui ne s'accorde pas avec celui de Dion δ. Il dit que les Triumvirs ordonnerent que quatre cens perſonnes ſeulement ſeroient taxées, & que les autres ſeroient exemptes de toute taxe. Il ajoûte que Hortenſia, fille de l'Orateur Hortenſius, & femme de Quintus Metellus, fut celle qui parla pour les Dames, & qu'elle ſe ſervit de la priere & de la remontrance, & non pas de la menace. Il dit que les Triumvirs ſe mirent en colere contre elle, & qu'ils la menacerent de la faire proſcrire elle & ſes enfans, comme leur pere l'avoit été. Il ajoûte que cette menace ne l'étonna point, & qu'elle leur dit qu'elle ne craignoit pas de ſouffrir ce que ſon pere avoit ſouffert, puis qu'elle ne leur avoit rien fait qui meritât la proſcription. Il dit enfin que les Triumvirs ſe moquerent de ſes paroles, & qu'ils ne la proſcrivirent point, mais qu'ils la taxerent à quatre cens talens.

§ *Quintil. Hortenſii filiæ oratio apud Triumviros habita legitur non tantum in ſexus honorem. Inſtit. l.* 1. *c.* 1.

(A) Il entendoit beaucoup de langues.] Voici les paroles de l'Auteur de ſa vie, (*b*) *Linguas ſi ſpectes, novit plurimas doctarum & vulgarium, Latinam, Græcam, Hebraicam, Chaldaicam, Syriacam, Rabinicam, Belgicam, Germanicam, Anglicam, Gallicam, Italicam, Arabicæ & Hiſpanicæ rudimenta attigit.*

(*b*) *In vita Hoornbeek.*

(*c*) *L'ayeule paternelle d'Anne Bernard s'appelloit Jacqueline l'Empereur, & étoit tante de Conſtantin l'Empereur, & de Jean l'Empereur Miniſtre de la Haye.*

(*F*) *Il a laiſſé des enfans dignes de lui.*] Il ſe maria l'an 1650. à Utrecht avec Anne Bernard. Ce mariage l'allia à des perſonnes illuſtres, comme à (*c*) Conſtantin l'Empereur Profeſſeur (*d*) en Theologie, & à Jodocus (*e*) Hondius Geographe très-celebre, ayeul de Henri Hondius de Contué en ſe batant vaillamment pour le ſervice de la patrie ſur le vaiſſeau de l'Amiral Tromp qu'il commandoit. Mr. Hoornbeek laiſſa deux fils, *Iſaac* Hoornbeek ci-devant Avocat celebre à la Haye, & preſentement Penſionaire de la ville de Rotterdam, & Henri Emilius Hoornbeek, Commis Fiſcal des impôts de la Province de Hollande.

(*d*) *A Harderwic, & puis à Leide.*

(*e*) *Il étoit ayeul maternel d'Anne Bernard.*

(*A*) *De les faire retirer.*] Au lieu de cela Jaques Philippe de Bergame, copié par Proſper (*f*) Mandoſe, debite que l'éloquence d'Hortenſia ſi admirée des auditeurs qu'ils crurent avoir ouï ſon pere, obtint des Triumvirs tout ce que les Dames avoient ſouhaité, & de grandes loüanges par deſſus. Il a fait deux autres fautes; 1. qu'Hortenſia écrivit beaucoup de choſes; 2. que les Dames Romaines furent taxées, à cauſe que le befoin du public le demandoit. Ce fut plûtôt par l'avarice tyrannique des Triumvirs. Que l'envie de parler des gens avec éloge fait faire des fautes!

(*f*) *In Biblioth. Rom. cent.* 2. *n.* 88.

---

cleſiæ cura, membrorumque & ægrorum viſitatione diſpenſari noluit, contra vero, cum dimidiata tantum Paſtoris vices demandatas haberet, integras voluit implere, zelo & diligentia ſtupenda in homine aliàs occupatiſſimo, imo non tam onerato quam oppreſſo, & tantum non ſatiſcente ſub multiplici onere, cui plures ſimul junctis vix eſſent pares. Concionabatur in Templo, legebat in Academia, præſidebat in Conſiſtorio, Catechiſationes inſtituebat in Choro, Collegia habebat in domo, ſcribebat in muſæo, ſapè in lecto, membra Eccleſiæ viſitabat in ædibus, ægros etiam & peſtiferos, curam ad omnes & ad omnia extendebat (a).

(a) *Ex eadem vita.*

(D) *Le grand nombre de livres qu'il a publiez.*] On en peut faire cinq claſſes, *Didactica, Polemica, Practica, Hiſtorica, Oratoria.* Ceux de la 1. ſont *Inſtitutiones Theologicæ in* 8. *Irenicum de ſtudio pacis & concordiæ, in* 4. *De conſciatione Evangelica inter Reformatos & Evangelicos, in* 4. Voici ceux de la 2. *Socinianiſmi confutati tomi tres, in* 4. *Pro convincendis & convertendis* * *Judæis, Lib.* 8. *in* 4. *De converſione Gentilium, Libri duo in* 4. *Examen Bullæ Urbani VIII. de Jeſuitiſmi, Imaginibus & Feſtis, in* 4. *Examen Bullæ Innocentii X. de pace Germaniæ. in* 4. *Epiſtola ad Duræum de Independentiſmo. in* 8. *Commentarius de Paradoxis Weigelianis, in* 12. *Apologia pro Eccleſia Chriſtianâ bodierna, contra Libellum, ad Legem & Teſtimonium, &c. in* 8. *De obſervando à Chriſtianis Præcepto Decalogi quarto. in* 12. *De epiſcopatu. in* 8. Ceux de la 3. ſont, *Theologiæ practica tomi duo, in* 4. *de peſte, in* 12. Ceux de la 4. ſont, *Summa controverſiarum, in* 8. *Miſcella vetera & nova.* Je raporte à la 5. *Orationes variæ Inaugurales, Valedictoriæ, Reſtorales & funebres.* Je ne donne point le titre de ſes Oeuvres Flamandes qui contiennent pluſieurs Traitez.

* *Ce livre eſt ſans doute celui que Mr. Baille tom.* 2. *des Anti pag.* 38. *nomme Antidiſp. Anti-Judaïques, mais il eſt vrai qu'il n'a point ce titre. Quelcun qui pour abreger l'a cité ainſi, aura trompé Mr. Baillet.*

commandement : ſur quoi les Triumvirs renvoyerent l'affaire au lendemain. L'iſſuë fut qu'il n'y auroit que 400. femmes qui ſeroient obligées de declarer ce qu'elles avoient de biens *. Voilà de quoi ſe faire une idée beaucoup plus juſte de cet évenement que par (*B*) le recit de Moreri, & même que par les paroles de Valere Maxime † qu'on voit à la marge.

* *Ex Appiano l. 4. bell. civil.*

† Hortenſia Q. Hortenſii filia cum ordo Matronarum gravi tributo a Triumviris eſſet oneratus, nec quiſquam virorum patrocinium eis accommodare auderet, cauſſam fœminarum apud Triumviros conſtanter & feliciter egit. Repræſentata enim patris facundia impetravit ut major pars imperatæ pecuniæ his remitteretur. *Val. Max. l. 8. c. 3.* Moreri a cité l. 3. Hofman l. 2.

HORTENSIUS. Nom d'une famille plebeïenne de Rome, tiré apparemment de l'application à la culture des jardins, comme celui de *Fabius*, de *Lentulus*, &c. eſt ſorti d'une telle ſource. Antoine Auguſtin n'a pas eu raiſon de mettre cette famille (*A*) parmi les Patriciennes, puis que nous trouvons dans les Faſtes un Lucius HORTENSIUS, Tribun du peuple l'an 331. de Rome. Il accuſa Sempronius Atratinus Conſul de l'année precedente, d'avoir temerairement attaqué les Volſques : mais ſes quatre Collegues qui avoient aſſiſté à ce combat, le prierent ſi ardemment de ſe deporter de l'accuſation, qu'après avoir fait de ſon côté tout ce qu'il put pour les obliger à le laiſſer faire, enfin il leur accorda cette grace, quand il les vit reſolus à quitter les marques de leur dignité tout le tems que le procés dureroit. Il ne ‡ voulut pas ſouffrir que le peuple vît ſes Tribuns en cet équipage, ni pouſſer à bout un Conſul qui pour le moins avoit gagné l'amitié de ſes ſoldats. Plus de cent (*B*) ans après nous trouvons un Quintus HORTENSIUS, Dictateur. Il ramena le peuple qui s'étoit retiré ſur le Janicule ; & fit une (*C*) loi que deſormais tous les Romains fuſſent

‡ Non videbit plebs Romana fordidatos Tribunos ſuos. C. Sempronium nihil moror quando hoc eſt in imperio conſecutus ut tam carus eſſet militibus. *Livius l. 4. dec. 1.* Voyez auſſi *Val. Max. l. 6. c. 5.*

(*B*) *Que par le recit de Moreri.*] Il dit que *le Senat avoit mis un rude impôt ſur les femmes de Rome. . . . & qu'Hortenſia prit ſeule le parti de toutes les perſonnes de ſon ſexe.* 1. Ce furent les Triumvirs & non le Senat qui mirent ce rude impôt, ſi impôt y a. 2. Ils n'en vouloient pas à toutes les femmes de Rome, mais ſeulement aux plus riches ; c'étoit une taxe aux Aiſez. 3. Hortenſia fut bien la ſeule qui parla, mais elle ne fut point la ſeule qui agit pour ſon ſexe, ou qui en prit le party, car toutes les intereſſées allerent en corps ſolliciter les meres, les ſœurs & les femmes des Triumvirs ; & puis elles ſe rendirent à l'Audience, où comme en toutes ſortes de deputations, une parla pour toutes. Je ne parle pas des pechez d'omiſſion, ni d'une faute dans la citation d'Appien Alexandrin, qui a été transferée dans l'édition de Hollande, avec un petit changement propre à impoſer. Cette faute eſt originaire de l'imprimerie : Moreri avoit ſans doute écrit *l. 4. belli civil.* au lieu de cela les Imprimeurs de Lion ont mis *li. 4. b. li civil.* & ceux de Hollande *li. 4. b. li. civil.* Il y a eu bien des occaſions où il n'en a pas fallu davantage, pour faire croire qu'un Auteur avoit fait des livres juſques il n'avoit jamais penſé. Qui ne croïroit en voyant citer Ovide *in elog.* au bas de l'article d'Hortenſius l'Orateur, tant à l'édition de Hollande qu'aux precedentes, qu'Ovide a fait un poëme intitulé *les Eloges ?* Tout le monde ne devine pas qu'au lieu de *in elog.* il faloit dire *in eleg.* citation un peu vague à la verité, n'en deplaiſe à Voſſius (*a*) qui s'en eſt ſervi, mais neanmoins veritable dans le fond. Il y a pluſieurs autres mauvaiſes citations dans cet article du Dictionaire de Moreri ; Pline y eſt cité à deux diverſes reprifes ; la premiere fois à faux. Le 5. chapitre du 3. livre *de re ruſtica* de Varron, & le 13. du 3. livre des Saturnales de Macrobe ſont de mauvais alloi, & montrent que le bon Mr. Moreri ne verifioit pas ſi les Imprimeurs de Voſſius avoient mis un chiffre pour un autre.

(*a*) *De Hiſt. Lat. pag. 48. de Poet. Lat. pag. 15.*

(*A*) *Parmi les Patriciennes.*] Le Traité d'Antoine Auguſtin *de Romanorum gentibus & familiis*, dont je me ſers, a été imprimé à Lion en 1592. *in 4.* On y trouve mot pour mot ſur la famille *Hortenſia*, ce que Richard Streinnius en dit dans le livre qu'il publia ſur la même matiere l'an 1559. Ils ſe fondent l'un & l'autre ſur une mechante raiſon, pour mettre cette famille entre les Patriciennes ; c'eſt, diſent-ils, que Ciceron donne la qualité de noble à Hortenſius dans ſes harangues contre Verres. Qui ne ſait que *nobilis* & *plebejus* n'étoient pas des termes incompatibles dans l'ancienne Rome ?

(*B*) *Plus de cent après.*] Il eſt difficile de marquer bien preciément l'année de la Dictature de nôtre Quintus Hortenſius. Je croi que Sigonius a raiſon de la placer à l'année 467. Le P. Hardouïn (*b*) aprouvoit ſans doute ce ſentiment, mais ſes Imprimeurs par l'omiſſion d'une lettre, lui ont fait dire que la ſedition du peuple appaiſée par le Dictateur Hortenſius arriva l'an CCCLXVII. St. Auguſtin veut (*c*) qu'Hortenſius ait été creé Dictateur, à cauſe de cette retraite du peuple ſur le Janicule, & cela eſt fort apparent. *Poſt graves & longas Rom. ſeditiones quibus ad ultimum plebs in Janiculum hoſtili diremptione ſeceſſerat, cujus mali tam dira calamitas erat, ut ejus rei cauſa quod in extremis periculis fieri ſolebat, & Dictator crearetur Hortenſius qui plebe revocata in eodem magiſtratu expiravit, quod nulli Dictatori ante contigerat.*

(*b*) *In Plin. lib. 16. c. 10. pag. 239. tom. 3.*

(*c*) *De civit. Dei lib. 3. c. 17.*

(*C*) *Et fit une loi, que deſormais.*] Un Auteur cité par Aulugelle nous aprend que les ordonnances faites au raport, ou à la requiſition des Tribuns du peuple, n'étoient point proprement apellées loix, mais *plebiſcita*, & qu'avant la Dictature d'Hortenſius les Patriciens n'étoient pas ſoumis à cette ſorte d'Ordonnances ; *Ne leges quidem proprie fed plebiſcita appellantur que tribunis plebis ferentibus accepta ſunt, quibus rogationibus ante Patricii non tenebantur, donec Q. Hortenſius Dictator eam legem tulit ut eo jure quod plebs ſtatuiſſet, omnes Quirites tenerentur.* Tite Live nous aprend tout le contraire, car il dit que L. Valerius, & Marc Horace, qui furent faits Conſuls l'an de Rome 305. commencerent à temoigner leur complaiſance pour le peuple par faire une loi, qui ne laiſſât plus en ſuſpens ſi les loix établies par le peuple obligeoient

(*d*) *Lalius Felix apud A. Gell. l. 15. c. 27.*

fussent obligez d'obeïr aux ordonnances du peuple. Il mourut dans ſa * dignité, ce que l'on † n'avoit pas vu encore. Moreri s'eſt (*D*) étrangement abuſé ſur ce Dictateur. De tous les Hortenſius celui qui s'eſt rendu le plus illuſtre eſt l'Orateur dont je vais parler.

* *Livius in epit. l. 81.*

† *Auguſt. de civit. Dei l. 3. c. 17.*

HORTENSIUS (QUINTUS) contemporain de Ciceron, & preſque auſſi grand Orateur que lui, nâquit l'an (*A*) de Rome 639. Il plaida ſa premiere cauſe à l'âge de dix-neuf ans, & y reüſſit de telle maniere, qu'il remporta non ſeulement l'approbation de la Compagnie, mais auſſi celle des (*B*) deux Conſuls, qui étoient les meilleurs connoiſſeurs de ce tems-là. Un peu après avoir plaidé pour l'Afrique devant le Senat ſous ces deux Conſuls, il plaida pour le Roi de Bithynie, & fit encore mieux qu'il n'avoit fait. La guerre Sociale s'étant élevée l'an de Rome 663. les procedures de Juſtice furent tellement interrompuës dans la ville, qu'Hortenſius embraſſa le party des armes ‡. Dès ſa ſeconde campagne il fut Tribun de ſoldats: mais je croi qu'il en demeura là; & que ceux qui lui donnent la qualité de (*C*) * Lieutenant General ſous Sylla dans la guerre de

‡ Judicia intermiſſa bello... Erat Hortenſius in bello primo anno miles, altero Tribunus militum. *Cicer. in Bruto.*

geoient le Senat. Cette loi decida la choſe à l'avantage du peuple. *Omnium (a) primum cum pelati in controverſo jure eſſet teneruntne Patres plebiſcitis, legem cenſuriatis comitiis tulere, ut quod tributim plebes juſſiſſet populum teneret, qua lege tribunitiis rogationibus telum acerrimum datum eſt.* On venoit de caſſer les Decemvirs, & de rapeller la populace mutine qui s'étoit retirée au mont Aventin; les nouveaux Conſuls n'oublierent rien pour ſe rendre populaires. Le Conſul Quintius Capitolinus reconut la force de cette nouvelle loi trois ans après, puis qu'en repreſentant au peuple tous les avantages que le Senat lui avoit cedez, il met en ligne de compte *(b) ſcita plebis injuncta patribus.* On renouvella cette loi l'an 415. de Rome, le Dictateur (*c*) Publius Philon ayant ordonné que les *plebiſcites* obligeaſſent tous les Romains. L'Auteur allegué par Aulugelle n'a donc pas été bien informé. S'il avoit dit que les Senateurs avoient eu l'adreſſe d'éluder la deciſion, de ſorte qu'il fut neceſſaire de la renouveller authentiquement ſous la Dictature de Quintus Hortenſius, il ſeroit au deſſus de nôtre critique; mais c'eſt ce qu'il n'a point fait. Pline (*d*) parle de ce qui fut établi par ce Dictateur à l'avantage du peuple, ſans dire s'il y avoit jamais eu de telle loi auparavant, ou s'il n'y en avoit point eu. Sigonius ne ſavoit pas ce qui s'étoit fait ſous les Conſuls Valerius & Horace, car il dit (*e*) que la loi d'Hortenſius avoit déjà été faite par le Dictateur Publius Philon l'an de Rome 414.

(*a*) *Livius l. 3. dec. 1.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) Ut plebiſcita omnes Quirites tenerent. *Livius dec. 1. l. 8.*

(*d*) *Lib. 16. c. 10.*

(*e*) *In faſt. ad ann. 467.*

(*D*) *Moreri s'eſt étrangement abuſé.*] Deux groſſes bevuës en peu de mots: l'une eſt de dire que c'étoit un *celebre Juriſconſulte & Legiſlateur*; l'autre eſt de dire que l'Orateur Hortenſius étoit ſon petit-fils. S'étoit on jamais aviſé d'apeller Legiſlateurs les Magiſtrats de la République Romaine qui ont fait paſſer quelque loi? en ce cas le nombre des Legiſlateurs Romains ſeroit bien grand. Ce ne ſont point non plus ces gens-là que l'on nomme Juriſconſultes. Or il eſt bien apparent que Mr. Moreri n'avoit autre conoiſſance de Q. Hortenſius le Dictateur, ſinon qu'il avoit fait une loi qui ſoumettoit le Senat aux *Plebiſcites*. D'ailleurs puis que Mr. Moreri remarque que la Dictature de cet Hortenſius tombe à l'an de Rome 468. comment a-t-il pû le prendre pour l'ayeul de l'Orateur Hortenſius, Tribun militaire, ſelon lui, l'an de Rome 664? Quel defaut d'attention! Quelle negligence!

(*A*) *Nâquit l'an de Rome 639.*] Voyez la remarque ſuivante.

(*B*) *Des deux Conſuls qui étoient les meilleurs conoiſſeurs de ce tems-là.*] C'étoient Lucius Craſſus & Quintus Scævola, dont (*f*) le premier étoit un des plus grands Orateurs, & le dernier un des plus grands Juriſconſultes qui euſſent paru à Rome. Ce Conſulat tombe l'an 658. de ſorte qu'Hortenſius n'ayant alors que 19. ans, c'eſt une conſequence neceſſaire qu'il ſoit né l'an 639. Ce que l'on recueille encore de ce que Ciceron étoit moins âgé (*g*) que lui de huit ans; Ciceron, dis-je, qui eſt né l'an 647. Voici la preuve de ce que j'ai dit concernant le premier plaidoyé d'Hortenſius. (*h*) *Q. Hortenſii admodum adoleſcentis ingenium, ut Phidiæ ſignum ſimul aſpectum & probatum eſt. Et L. Craſſo, Q. Scævola Coſ. primum in foro dixit, & apud hos ipſos quidem Conſules, & cum eorum qui affuerunt, tum ipſorum Conſulum qui omnes intelligentia anteibant, judicio diſceſſit probatus; undeviginti annos natus erat eo tempore.* Ciceron (*i*) fait parler ainſi ce L. Craſſus, *Ego eſſe jam judico* (omnibus iſtis laudibus quas oratione complexus ſum, excellentem Hortenſium) *& tum judicavi cum me Conſule in Senatu cauſam defendit Africæ, nuperque etiam magis cum pro Bithynia rege dixit.*

(*f*) Eloquentiſſimus Craſſus, juriſperitorum eloquentiſſimus Scævola putaretur. *Id. ib.*

(*g*) Me adoleſcentem (*Hortenſius*) nactus minorem octo annis quam erat ipſe. *Cicero in Bruto.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *De orat. l. 3. fub fin.*

(*k*) Sequutum ſuis virtutibus, magis quam ſuorum. Vir rei bellicæ peritus & pervicax. *In Sylla p. 461.*

(*C*) *De Lieutenant General ſous Sylla.*] Ce qui me fait croire que nôtre Orateur n'eſt pas l'Hortenſius qui a eu cet emploi dans les armées de Sylla, eſt d'un côté le ſilence de Ciceron, & de l'autre le caractere que Plutarque donne à ce Lieutenant. Plutarque nous en donne l'idée d'un homme (*k*) qui entendoit parfaitement la guerre, & qui ne cedoit jamais; & il en raporte des actions qui ſentent le vieux routier, & qui regardent l'an 667. de Rome. Où eſt-ce que l'Orateur Hortenſius auroit aquis cette experience, lui qui n'avoit commencé à porter les armes qu'en l'année 663.? Et s'il l'avoit aquiſe, s'il s'étoit ſignalé ſous Sylla, comment eſt-ce que Ciceron auroit oublié d'en parler, dans les endroits où il s'étend ſur les éloges d'Hortenſius, & où il remarque qu'il fut Tribun de ſoldats dès ſa ſeconde Campagne? Ne doutons point que Glandorp (*l*) ne ſe ſoit trompé, en le prenant pour le Lieutenant General de Sylla. Mais qu'eſt-il beſoin de ſe prevaloir du ſilence de Ciceron? Ce qu'il dit m'eſt beaucoup plus favorable. Les trois * années où Hortenſius tint le haut bout dans le barreau,

(*l*) *Onomaſt. pag. 494.*

* Trienium fere fuit urbs fine armis, ſed oratorum aut interitu aut diſceſſu, aut fuga.... Primas in cauſis agebat Hortenſius, magis magiſque quotidie probabatur. *Cicero in Brut.*

* *Xiphilin. ex Dione l. 35. init.* de Mithridate, le prenent pour un autre. Il passa successivement par tous les honneurs de la Republique, la Questure, l'Edilité, la Preture, jusqu'au Consulat qu'il obtint avec Q. Cecilius Metellus l'an de Rome 684. Le sort lui échut d'aller en Crete pour y reduire les habitans, mais * comme il triomphoit à Rome par son éloquence, il aima mieux faire éclater son talent dans le Barreau, que d'aller faire la guerre. Il ceda donc cet emploi à son Collegue, qui y gagna l'honneur du triomphe, & le surnom de *Creticus*. Hortensius avoit la memoire (*D*) du monde la plus heureuse. Il gesticuloit (*E*) beaucoup en plaidant, ce qui lui attira une fois devant les Juges une raillerie assez grossiere; car L. Torquatus lui donna le nom de *Dionysia*, qui étoit une celebre danseuse. On peut voir dans Aulugelle ce qu'Hortensius lui repondit. On ne peut nier qu'il n'y eût beaucoup d'affectericz dans ses manieres, ou du moins une (*F*) propreté excessive dans ses habits. Il consultoit soigneusement son miroir en s'habillant, & l'on dit † qu'il intenta un procés à son Collegue, qui en passant par un lieu étroit avoit troublé la symmetrie de sa robe. Il avoit amassé de grans biens, & il s'en servoit largement pour prendre ses aises, soit à la ville, soit à la campagne. Il avoit diverses (*G*) maisons de plaisance, & comme il étoit fort somptueux, il s'opposa ‡ aux loix somptuaires que les Consuls vouloient établir l'an 699. de Rome. Il les loüa si adroitement de la magnificence de leur domestique, qu'ils n'oserent insister sur une chose qui s'accordoit peu avec leur propre conduite. Il fut le premier qui fit apréter des ‖ paons; ce fut pour en faire un mets dans un repas qu'il donna au College des Augures. Il étoit fort curieux & fort magnifique

† *Macrob. Saturn. l. 2. c. 9.* Moreri *après Vossius cité.*

l. 3. c. 13. & le 3. livre n'a que 12. chapitres.

‡ *Dion l. 39.*

‡ *Varro de re rustica l. 3. c. 6. Plinius l. 10. c. 20. Ælian. l. 5. hist. anim. c. 21. Terrull. de jejun. sub fin.*

(*a*) *Cicero in Brut. Voyez auſſi Tuſcul. 1. & Academ. 2. init.*

(*b*) Hortensius à Sisenna provocatus in auctione perfedit diem totum, & omnes res & pretia, & emptores ordine suo argentariis recognoscentibus ita ut in nullo fallere tur, recensuit. *Senec. præf. l. 1. controverſ.*

(*c*) Nescirem utrum cupidius ad audiendum eum, an ad spectandum concurrerem, si verbis oratoriis alpectus, & rursus aspectui verba serviebant. Itaque conflat Æsopum & Roscium ludicræ artis peritissimos viros illo causas agente in

reau, à cause ou de la mort, ou de l'absence des plus celebres Orateurs, ne repondent-elles pas au tems que Sylla avoit l'autre Hortensius dans son armée?

(*D*) *La memoire du monde la plus heureuse.*] Il recitoit un plaidoyer tout comme il le meditoit, sans qu'il en écrivît un seul mot, & il n'oublioit rien de ce qui avoit été avancé par ſes adverſaires. (*a*) *Primum memoria tanta quantam in viro cognoviſſe me arbitror, ut quæ ſecum commentatus eſſet, ea ſine ſcripto verbis iiſdem vederet quibus cogitaviſſet. Hoc adjumento illo tanto ſic uebatur, ut ſua & commentata & ſcripta, & nullo referente omnia adverſariorum dicta meminiſſet.* Ce que nous en dit Seneque eſt tout autrement remarquable. Sur un defi qu'on avoit fait à Hortensius, il ſe tint tout un jour à une vente publique, & nomma par ordre tout ce qui avoit été vendu, à qui, & à quel prix. On confronta ſon recit avec le regitre des Contrôleurs, & on trouva que ſa memoire l'avoit toûjours ſervi très-fidellement (*b*).

(*E*) *Il gesticuloit beaucoup en plaidant.*] Quoi que ſes geſtes fuſſent aſſez beaux, pour donner envie aux deux meilleurs Acteurs de ce tems-là (*c*) de les imiter ſur le theatre, il eſt certain qu'ils paſſoient les juſtes bornes de l'art Oratoire; *Vox canora & ſuavis*, dit Ciceron dans ſon Brutus, *motus & geſtus etiam plus artis habebat quàm erat Oratori ſatis.* Mr. Moreri rapporte mal la raillerie de Torquatus. *Il ſe remuoit ſi fort en harangeant qu'on lui donna le nom de ſauterelle*, Dionyſia Saltaricula. Qui ne croiroit en vertu de ces paroles qu'Hortenſius fut perſecuté de ce fobriquet par toute la ville? Et neanmoins il n'y eut qu'un homme qui en une ſeule rencontre lui donna non pas le nom de ſauterelle, mais le nom de *Dionyſia* qui étoit une danſeuſe de reputation. C'eſt tout-à-fait mal traduire le mot *ſaltaricula*, que de le rendre par celui de *ſauterelle*. Voici le paſſage d'Aulugelle au chap. 5. du 1. livre. *Cùm L. Torquatus, ſubagreſti homo ingenio & inſeſtivo, gravius acerbiusque apud conſilium judicum, cùm de cauſa Sullæ quæreretur, non jam biſtrionem eum eſſe diceret, ſed geſticularium Dionyſiamque eum notiſſimæ Saltaricule nomine appellaret; tum voce molli atque demiſſa Hortenſius*, Dionyſia, *inquit*, Dionyſia malo equidem eſſe quam quod tu Torquate, ἄμουσος, ἀγροδίαιτος, καὶ ἀπείρατος.

(*F*) *Une propreté exceſſive dans ſes habits.*] Le paſſage d'Aulugelle que je vais citer, & qui precede les paroles qu'on vient de lire, nous ſervira à deux mains, à prouver les geſticulations d'Hortenſius, & ſa trop grande propreté. *Hortenſius omnibus fermè Oratoribus ætatis ſuæ niſi M. Tullio clarior, quod multa mundicia & circumſpectè compoſiteque indutus & amictus eſſet, manuſque ejus inter agendum forent argutè admodum & geſtuoſæ, maledictis compellationibuſque probroſis jactatus eſt, multaque in eum quaſi in biſtrionem in ipſis cauſis atque judiciis dicta ſunt.* Quant au procés qu'il intenta pour le derangement des plis de ſa robe, en voici la preuve (*d*) ou le temoin; *Hortenſium vir alioquin ex profeſſo mollis & in præcinctu ponens omnem decorem; fuit enim veſtitu ad munditiem curioſo, & ut bene amictus iret, faciem in ſpeculo ponebat: ubi ſe intuens togam corpori ſic applicabat, ut rugas non ſorte ſed induſtria locatas artifex nodus conſtringeret, & ſinus ex compoſito deſtuens nodum lateris ambiret. Is quondam cum incederet elaboratus ad ſpeciem college de injuriis diem dixit, quod ſibi in anguſtiis obvius offenſu fortuito ſtructuram togæ diſtraxerat, & capitulo putavit quod in humero ſuo ſocum rugæ mutaſſet.*

(*G*) *Diverſes maiſons de plaiſance.*] Pline (*e*) fait mention du *Tuſculanum* d'Hortenſius, où il plaça les Argonautes du Peintre Cydias, qui lui coûterent 14. mille quatre cens francs de nôtre monnoye, ſelon la ſupputation du P. Hardouïn. Il avoit une maiſon (*f*) à Bauli; une auprès de (*g*) Laurentum, & une auprès (*h*) de la porte Flumentane. Jugez de ſa depenſe par le grand nombre de muids de vin qu'il laiſſa (*i*) à ſon heritier: il lui en laiſſa plus de dix mille. *Hortenſius (i) ſuper decem millia cadûm hæredi reliquit.*

corona frequenter aſſiſtiſſe, ut fora pegitos geſtus in icenam referrent. *Val. Max. l. 8. c. 10.*

(*d*) *Macrob. Saturnal. c. 9.*

(*e*) *Plinius l. 35. c. 11.*

(*f*) *Cicer. 2. Acad. quæſt. Varro de re ruſt. l. 3. c. 17.*

(*g*) *Varro ibid.*

(*h*) *Cicer. ad Att. l. 7. ep. 3.*

(*i*) *Varro apud Plin. l. 14. c. 14.*

fique en * pares & en viviers; & il n'avoit pas moins de foin de la (*H*) santé de ses poissons, que de celle de ses valets. Il falоit qu'il aimât bien les † planes, puis qu'il les arrosoit de vin; de quoi il faisoit si peu de mystere, qu'il pria un jour Ciceron de changer avec lui l'heure où il devoit plaider; car il faut, lui dit-il, que j'aille verser moi-même du vin sur un plane que j'ai à l'une de mes maisons de campagne. Pour peu qu'on connoisse le cœur de l'homme, on admirera beaucoup (*I*) plus que ces deux grans Orateurs se soient donnez l'un à l'autre en plusieurs rencontres bien des marques d'amitié, que de voir qu'ils n'ont pas toujours été veritablement amis; car après tout Ciceron fut cause qu'Hortensius ne

(*a*) *De re rust. l. 3. c. 17.*

(*b*) Apud Baulos in parte Baiana Piscinam habuit Hortensius Orator in qua Murænam adeo dilexit ut examinatam fleſſe crederatur. *Plin. l. 9. c. 55.*

(*c*) *De abſtin. l. 3.*

(*d*) *Saturn. l. 2. c. 11.*

(*e*) *Chil. 8. hiſt. 174.*

(*f*) *Cicero in Bruto init.*

(*g*) At Hercule alteri tuas familiaris Hortensius quam plena manu, quam ingenue quàm ornate nostras laudes in aſtra ſuſtulit, quum de Præclara Prætura & de illo tempore Allobrogum diceret. Sic habeto nec amantius, nec honorificentius, nec copioſius poſſe dici. *Id. ad Att. ep. ult. l. 2.*

(*h*) Vidi, vidi hunc ipſum Q. Hortenſium lumen & ornamentum Reip. pœnè interfici ferrorum manu cum mihi adeſſet. *Id. pro Milone.*

(*H*) *De la ſanté de ſes poiſſons.*] Varron (*a*) raporte là-deſſus des choſes tout-à-fait ſingulieres. Hortenſius faiſoit à l'égard de ſes poiſſons ce que les avares à l'égard de leur argent; il n'oſoit pas s'en ſervir; il aimoit mieux faire acheter des poiſſons dans quelque ville du voiſinage, que d'en prendre de ſon vivier; il ne ſe contentoit pas de ne vouloir point que ſes poiſſons lui ſerviſſent de nourriture, il les faiſoit nourrir delicatement & largement. *Neque ſatis erat eum non paſci piſcinæ, niſi eos ipſe paſceret ultro. . . . Celerius voluntate Hortenſii ex equiis educetes rhedarius ut tibi haberes mulas, quam è piſcina barbatum mullum. . . . Non minor cura ejus erat de agroiis piſcibus, quàm de minus valentibus ſervis: itaque minus laborabat ne ſervus æger, quàm aquam frigidam biberent ſui piſces.* On dit qu'il anna (*b*) ſi paſſionnément une murene qu'il en pleura la mort, ce que Porphyre (*c*), Macrobe (*d*) & Tzetzes (*e*) ont attribué à l'Orateur Craſſus.

(*I*) *On admirera beaucoup plus.*] Il n'y a rien peut-être ſur quoi la jalouſie ſoit plus capable d'aliener les eſprits, que ſur l'éloquence. Je ne ſai s'il n'en faut point excepter la beauté & la poëſie. Deux fameux Predicateurs s'aiment rarement l'un l'autre, & ſe brouillent aſſément juſqu'à la derniere rupture. C'eſt beaucoup s'ils peuvent cacher leur jalouſie, & ſauver les apparences. Ainſi ce qu'Hortenſius a fait en faveur de Ciceron eſt digne d'étonnement; mais les mauvais offices qu'il peut lui avoir rendus en ſecret, ne doivent pas nous ſurprendre. Il le (*f*) fit entrer au College des Augures; il le loüa magnifiquement (*g*) dans une occaſion où les éloges pouvoient ſervir: il penſa (*h*) être tué pour l'amour de lui; & Ciceron avoué lui-même qu'il y avoit eu toûjours entre eux un commerce reciproque de bons offices. *Cùm præſertim (i) non modo nunquam ſit aut illius à me curſui impeditus, aut ab illo meus, ſed contra ſemper alter ab altero adjutus, & communicando, & monendo, & ſavendo.* Les bons offices de Ciceron envers Hortenſius, ſont moins admirables que ceux d'Hortenſius envers Ciceron; parce qu'encore que naturellement parlant Ciceron ait dû avoir pluſieurs années le cœur rempli du venin de la jalouſie, il dut en jetter plus de la moitié lors qu'il ſe vit ſuperieur. Il fut un tems qu'il n'égaloit point Hortenſius; il en fut un où il l'égala, & puis il le ſurpaſſa. Ce troiſiéme periode eſt un excellent purgatif de l'humeur jalouſe. Mais au contraire quel crevecœur pour Hortenſius, de voir que celui qui ne faiſoit au commencement que le ſuivre, l'attrapa quelque tems après, & enfin le devança? (*k*) *Hortenſius . . . qui diu princeps Ora-*

torum, aliquando æmulus Ciceronis exiſtimatus eſt, noviſſimè quoad vixit, ſecundus. Je ſai qu'il ne ſut pas inutile à Hortenſius d'avoir un émule tel que Ciceron. Les honneurs du (*l*) Conſulat avoient tellement relâché l'ardente & l'infatigable application avec laquelle il avoit cultivé ſon eſprit dès ſa jeuneſſe, que l'on s'apercevoit de jour en jour qu'il ne ſe ſoutenoit pas. Il ſe ranima quand il vit les grands progrés de la gloire de Ciceron; mais en verité on ſe paſſe trop bien d'un tel ſecours, ou d'un tel reveille-matin, quand il en doit coûter la premiere place. Il n'y avoit gueres de grandes causes où ces deux celebres Orateurs n'euſſent de l'emploi, quelquefois (*m*) pour les mêmes parties, quelquefois appointez contraires. Le fameux voleur Verres devoit avoir Hortenſius pour ſon Avocat; ce fut l'une des plus fortes raiſons que Ciceron allegua, pour faire exclure Cecilius de la fonction d'accuſateur. On peut voir dans (*n*) ce plaidoyé combien Hortenſius étoit capable de faire valoir les cauſes qu'il ſoutenoit. Ciceron eut là toutes ſortes d'avantages; il fut l'accuſateur, & on dit qu'il ôta bien-tôt (*o*) à Hortenſius la penſée de plaider pour l'accuſé; tant on avoit de charges & de preuves contre Verres. *Multis diebus (p) prima actio celebrata eſt, dum teſtes Verris producuntur criminum diverſorum, dum recitantur publicæ privataque litteræ. Quibus rebus adeò ſtupefactus Hortenſius dicitur, (q) ut rationem defenſionis omitteret.* Nous avons vu comment Ciceron a declaré que jamais Hortenſius ne lui avoit voulu rendre de mauvais offices; & nous pouvons voir au même lieu qu'il refuſe ceux qui croyoient qu'Hortenſius ne lui étoit pas favorable. (*r*) *Dolebam quod, non ſine plerique putabant, adverſarium aut obtrectatorem laudum mearum, ſed ſocium potius & conſortem gloriæ laboris amiſſuram.* Cependant ce n'étoit point de ce ſtile qu'il écrivoit à ſon frere Quintus (*s*), quand il lui diſoit, *Quantum Hortenſio eredendum ſit neſcio: me ſummâ ſimulatione parle de amoris, ſummaque aſſiduitate quotidiana ſceleratiſ. ſes plaiſſimè inſidioſiſſimèque tractavit, adjunctâ quoque Attio: quorum ego conſiliis, promiſſis, præceptis deſiſtimus in hanc calamitatem incidi.* Qu'il y a peu de perſonnes, même parmi ceux qui paſſent pour honnêtes gens, qui n'ayent deux ſortes de langage, l'un pour les livres publics, l'autre pour les lettres qu'ils écrivent à leurs (*t*) amis. Pendant qu'on ne publie point ces lettres, la duplicité, ou la nature amphibie du langage ne paroît pas; mais je les attens à la montre de leurs lettres. On ſeroit bien du chagrin à certains Auteurs, ſi on les obligeoit à repeter en converſation, ou à ouïr repetez les mêmes éloges qu'ils ont donnez dans un livre. (*u*) Prefaces, citations; neceſſité agreable de faire un éloge funebre, que vous trompez bien du

* *Varro de re ruſtica l. 3. c. 17.*

† *La Horteniis platanos jussu vino irrigare consuevit, adeo ut in ædone quadam quam habuit cum Cicerone sustepeam, precario à Tullio pollulasset ut locum sicculi permutaret, secuto. Plin. l. 12. c. 1.*

(*k*) *Quintil. inſtit. l. 11. c. 3.*

(*l*) *Cicero in Brut. ſub fin.*

(*m*) Sæpe in iiſdem, ſæpe in contrariis cauſis verſatur uterque. *Cicer. Divinat. in Cæcilium.*

(*n*) *Divinatio in Cæcilium.*

(*o*) *Remarquez* qu'Horten- *pas tellement Verres que Quintilien l. 10. c. 1. ne parle de Pedian. in proœmio. act. in Verrem.*

(*p*) *Act. in Verrem.*

(*q*) *In Bruto init.*

(*r*) *Epiſt. 3. l. 1. Voyez auſſi epiſt. 20. ad Att. l. 3.*

(*s*) *Voyez* Prefaces, citations; neceſſité agreable de faire l'article Grotius *pag. 1314. col. 1.*

ne conserva pas la gloire dont il avoit joui assez long tems, d'être le premier Orateur de Rome; & Hortensius fut cause que Ciceron ne fut pas sans un rival dangereux, qui le talonnoit de près. Hortensius avoit publié non seulement des Harangues & des Annales, mais aussi des (*K*) Poëfies lascives. Il ne s'est rien conservé de tout cela; & il faut avouër que sa langue (*L*) étoit meilleure que sa plume. Quoi qu'il eût gagné la cause de Messala fils de sa sœur, pour lequel il avoit plaidé de son (*M*) mieux, le voyant embarrassé d'une accusation de brigue, cela ne laissa point de lui faire beaucoup de tort; & de β l'exposer sur ses vieux jours à des huées, par où il étoit le seul qui n'avoit jamais passé. Il mourut l'an de Rome 703. à l'âge de 64. ans, dont γ il avoit passé 44. ou 45. avec éclat dans les fonctions du Barreau. Quelcun a dit qu'il ‡ y avoit tellement usé sa voix, qu'il la perdit avant que de perdre la vie. Un autre a si mal entendu cette pensée, qu'il la prise comme si on avoit dit † qu'il mourut tout en plaidant, les efforts de voix qu'il fit l'ayant crevé. Tenons cela pour fabuleux, puis qu'il plaida peu de jours * avant sa mort une cause d'importance; & puis que Ciceron bien loin de toucher un genre de mort tel que celui-là, comme il auroit fait sans doute si la chose se fût ainsi passée, nous fournit ‖ de quoi en penser

a Epist. 1. Cicer. ad famil. l. 8.

γ Est autem L. Paulo, C. Marcello Coss. mortuis ex quo videmus eum in Patronorum numero-annos quatuor & quadraginta fuisse. Cicer. in Brut.

‡ Sic est Hortensius olim Abstemius, cautusque etenim confectus agendis, Obticuit, cum vox domino vivente periret, Et nondum extincti moreretur lingua diserti. Q. Serenus.

† Clamore in actione causse diruptus, ut indicat Q. Serenus. *Glandorp. Onom. pag. 406.*

* Perpaucis ante mortem diebus una tecum focerum tuum defendit Appium . . . . Q. Hortensii vox extincta fato suo est, nostra publico. *Cicer. in Brut.*

‖ *Voyez la citation precedente.*

(*a*) Ureba-tur intimè Q. Hortenſio qui iis tempo-ribus prin-ciparum eloquen-tiæ tene-bat, ut in-telligi non poſſet uter eum plus diligeret, Cicero an Hortenſius, & id quod erat difficillimum efficiebat ut inter quos tantæ laudis eſſet æmulatio, nulla intercederet obtrectatio, ellet-que talium virorum copula. *Cornel. Nepos in vita Pomp. Attic.*

monde! Quoi qu'il en soit, on a raison de donner pour une adresse merveilleuse de Pomponius Atticus, d'avoir (*a*) pu se conserver l'amitié intime de Ciceron & d'Hortensius, & de les avoir empêchez de se brouiller.

(*K*) *Des Poëfies lascives.*] C'est ce qu'Ovide nous aprend au second livre des *Triſtes*, où il fait un catalogue de ceux qui ont fait impunément des livres d'amour:

Is quoque Phaſiacas Argo qui duxit in undas
Non potuit Venetis furta tacere ſua.
Nec minus HORTENSI, *nec ſunt minus impro-bа Servi*
Carmina. Quis dubitet nomina tanta ſequi?

Aulugelle parle sans doute des mêmes vers d'Hortensius, lors qu'il dit (*b*) qu'ils étoient sans agrément, *invenuſta*. Je ne sai pas si le poëme que Varron (*c*) lui attribuë est un autre Ouvrage. Quant aux Annales, elles ont été citées par Velleius Paterculus. Je croi qu'Hortensius a été savant, car Ciceron lui a donné cet éloge; mais je ne voy pas que son Poëme, ses Annales, & l'offre de Lucullus soient d'utili bonnes pièces de son érudition, que Corradus voudroit bien nous le faire accroire. *Sanè*, dit-il (*d*), *videtur benè doctus fuiſſe, ſiquidem poëma ſcripſit, ut Autor eſt Varro libro primo de Analogia, & Annales, ut Paterculus affirmat: & certè cum Siſenna & Lucullo de Grace Latineque ſcribendo venit in eam contentionem quam Plutarchus in Luculo refert.* Je ne voy pas que Corradus ait pris le fens de Plutarque: il ne s'agit point là d'un defi entre Hortensius, Sisenna & Lucullus; mais d'une petite presomption de ce dernier, qui se fit fort devant les deux autres d'écrire la guerre Sociale ou en Latin ou en Grec, en prose ou en vers, à la decision du fort. Plutarque conjecture que le fort lui donna la prose Greque, puis qu'on voyoit l'Histoire de cette guerre écrite en prose Greque par Lucullus: mais encore un coup cela ne signifie nullement qu'Hortensius & Sisenna se fussent engagez au même travail, si le fort y écheoit. Catanée (*e*) qui le debite ainsi se trompe.

(*L*) *Sa langue étoit meilleure que sa plume.*] C'est ce que nous aprenons de Quintilien (*f*). Il montre que l'action a une force très-particuliere dans l'Orateur; & que comme c'étoit le grand talent d'Hortensius, on ne trouvoit pas en lisant ses plaidoyers, qu'ils fussent dignes de la reputation qu'il avoit aquise. *M. Cicero unam in dicendo actionem dominari putat, hac. . . . Antonium & Craſſum multum valuiſſe, plurimum verò Q. Hortenſium, cujus tri ſides eſt quod ejus ſcripta tantum inſpa famam ſunt. . . . ut appareat placuiſſe aliquid eo oratore quod legentes non invenimus.* Combien avons-nous de Predicateurs de qui on peut dire la même chose? Mr. Morus en est un bel exemple.

(*M*) *Il avoit plaidé de son mieux.*] Cette cause fut plaidée l'an de Rome 702. Hortensius avoit alors 63. ans. Cet âge ne l'empêcha pas de faire un excellent plaidoyé. Brutus (*g*) qui l'avoit toûjours trouvé un grand Orateur, ne l'avoit jamais autant aprouvé que ce jour-là; les autres en firent le même jugement, & Ciceron ayant lu la piece publiée mot pour mot telle qu'elle avoit été prononcée, jugea comme les autres. Que si neanmoins Hortensius se vit exposé le lendemain à quelques huées, ce ne fut pas pour avoir plaidé moins éloquemment que de coutume, mais à cause qu'on étoit fâché qu'il eût obtenu l'absolution de son client. Ce chagrin avoit déjà éclaté contre les Juges. (*h*) *Clamoribus ſcilicet maximis judices corripuerunt, & oſtenderunt plenè poſſe quod ferri non poſſet. . . . Acceſſit huc quod poſtridie ejus abſolutionem in Theatrum Curionis Hortenſius introiit, puto ut ſuum gaudium gauderemus. Hic tibi ſtrepitus, fremitus, clamor, tonitruum & rudentum ſibilus. Hoc magis animadverſum eſt quod intactus ab ſibilo pervenerat Hortenſius ad ſenectutem. Sed tum ita bene ut in totam vitam cuivis ſatis eſſet, & pæne teret eum jam viciſſe.* Il plaida peu de jours avant sa mort, comme Ciceron le remarque: ce fut assûrément un de ces habiles hommes dont l'esprit se soutient long tems. Il est vrai qu'il brilla plus dans sa jeuneſſe, que dans son âge plus avancé, de quoi Ciceron (*i*) sporte deux causes. *Si quærimus cur adoleſcens magis floruerit dicendo quam ſenior Hortenſius, cauſas reperiemus veriſſimas duas.* Il fut heureux même dans la conjoncture de sa mort; car il mourut à la veille des confusions deplorables où la Republique fut plongée (*k*).

(*b*) *Celius ad Cicer. epiſt. 2. l. 8. ad famil.*

(*c*) *Lib. 1. de Anal. apud Corradum in Cicer. Brutum pag. 428.*

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *In Plin. epiſt. l. 5. p. m. 283.*

(*f*) *Inſtit. l. 11. c. 3.*

(*g*) Horteſium magnum Oratorem ſemper putavi maximeque pro-bavi pro bleſſila dicentem, cum tu abfuiſti. Sic ferunt inquam, idque dicat to-tidem quot dixit, ut ajunt. ſcripta verbis oratio. *Cicer. in Brut.*

(*h*) *Celius ad Cicer. epiſt. 2. l. 8. ad famil.*

(*i*) *In Brut. ſub fin.*

(*k*) Perpe-tua qua-dam feli-citate uſus ille ceſſit è vita ſuo magis quam ſuo-rum ci-vium tem-pore, & tum occi-dit cum ſugere facilius Reſpub. poſſet ſi viveret quam juvare. *Id. ibid.*

penſer autrement. Hortenſius épouſa dans ſa jeuneſſe une fille de * Q. Catulus. Je ne ſaurois bien dire ſi elle étoit fille auſſi de Serviliaſy, l'une des premieres femmes de Rome. Il étoit ſon gendre durant le procés de Verres. Mais rien ne peut être plus ſingulier que ſon mariage (*N*) avec Marcia femme de Caton d'Utique, & fille de Marcius Philippus. Il la demanda à Caton en forme de prêt, & il l'obtint ſans beaucoup de peine, encore que ſa groſſeſſe témoignât qu'elle n'étoit point trop mal avec ſon mari. Il eut un fils qui lui donna beaucoup de chagrin, de ſorte que quand il plaida pour ſon neveu, il voulut bien faire connoître qu'il l'avoit choiſi pour ſon heritier au préjudice de ſon fils. Cependant ce fut à ce fils indigne qu'il laiſſa ſon bien; ſi nous en croyons Valere Maxime. Voyez l'article ſuivant.

HORTENSIUS (Quintus) fils du precedent, ſe rendit ſi peu digne d'un tel pere, qu'il penſa (*d*) en être deshérité. Mais ſi c'eſt le même qui fut Pro

(a) *Pag. m. 770.*

(b) *Plut. ibid. pag. 784.*

(c) *Strabo l. 11. pag. 355.*

(d) *Ils étoient voiſins des Parthes.*

(e) Ex illa, credo, majorum & ſapientiſſimorum diſciplina, Græci Socratis & Romani Catonis qui uxores ſuas amicis communicaverunt... O ſapientiæ Atticæ & Romanæ gravitatis exemplum! Cenones Philoſophus & Cenior. *In Ajace.* L'exemple de Socrate ne regarde point les Romains. Tertullien attribue à Caton le Cenſeur ce qu'il faiſoit attribuer à Caton d'Utique.

(f) Διὰ τοῦτο γυναῖκα ἀνδρὶ συνοικοῦσαν ἄλλῳ τε παραδοῦναι. Φασὶ δὲ καλὸν ἐς τοῦτο. Nam eſſe quidem illud opinione novum (*c'eſt auſſi ce que tradunt Xenophon*) natura pulchrum tamen & civile. *Plut. pag. 771.*

(g) *Meth. hiſt. c. 4.*

(h) *Plut. in Cat. pag. 770.*

(i) *Bodin. ibid.*

(k) *Il faut dire* aux Perſes, *& non pas* aux Parthes.

(l) Ad quem Strabonis locum notat Caſaubonus, Plutarchum de Catone rem ita narrare ut de ea dubitaſſe ſignificet. *Ita ex Turnebo.* Je ne trouve point cela dans les notes de Caſaubon ſur Strabon.

(m) *Epiſt. l. 6. ad Attic.*

(n) Natura mercenda eſt: hæc Curionem, hæc Hortenſii filium patrum patrum culpa corrupit. *Ib. l. 10. ep. 4.*

(o) Ita Hortenſia omnia fuerre infantia: ita fiet homo neceſſitudinis à Salvio Hortenſio haberto deprivatus eſt. *Ib. ep. 18.*

(p) *Ibid. epiſt. 3. l. 6.*

(*N*) *Son mariage avec Marcia.*] Voici comment Plutarque raconte la choſe dans la (*a*) vie de Caton. Hortenſius pria Caton de lui donner Porcie ſa fille, qui étoit mariée à Bibulus, & qui avoit déjà eu ou hé deux fois. Donnez-la moi auſſi, lui dit-il, comme un champ fertile où je puiſſe ſemer des enfans: je lui dis que ſelon l'opinion humaine cela eſt un peu abſurde, mais dans le fond y a-t-il rien de plus beau, & de plus conforme au bien des ſocietez, que de ne laiſſer pas inculte le champ fecond d'une jeune femme; & de ne fouffrir point d'autre côté qu'elle accable de trop d'enfans une famille qui en a aſſez? Outre que le pret mutuel des femmes entre les honnetes gens, répand la vertu parmi un plus grand nombre de familles, & un plus grand nombre d'alliances dans l'Etat; & que ſi Bibulus ne ſe veut pas entierement déſſaiſir de ſa Porcie, je promets de la lui rendre après m'en être ſervi pour en avoir des enfans, qui ſoient un bien plus étroit entre vous & moi & lui. Caton ne trouva pas à propos de traiter de cette affaire; mais lors qu'Hortenſius lui eut declaré qu'il en vouloit à Marcia, la femme de lui Caton, attendu qu'elle étoit encore fort jeune, & que Caton avoit déjà aſſez d'enfans, on lui promit la choſe, pourveu que Martius pere de la Dame le trouvat bon. Martius y donna les mains, & tout auſſi-tôt Marcia fut transportée à Hortenſius. Quand elle en fut veuve & heritiere tout enſemble, elle redevint femme du premier mari. Ce que Ceſar n'oublia pas dans l'Anticaton. *S'il avoit beſoin de femme*, diſoit-il (*b*), *pourquoi la-ceder à un autre? Et s'il n'en avoit pas beſoin, pourquoi la reprendre? Cela ne montre-t-il pas qu'on s'eſt ſervi de ce leurre, afin de prêter une jeune femme à Hortenſius, laquelle on recouvreroit riche?* Strabon (*c*) ayant raporté quelés (*d*) Tapyres avoient une loi, ſelon laquelle les maris donnoient leurs femmes à d'autres, dès qu'ils en avoient eu deux ou trois enfans, ajoûte que Caton avoit pratiqué la même choſe, en faveur d'Hortenſius qui lui demandoit ſa Marcia; & il remarque que Caton ne fit que ſuivre l'ancienne coutume des Romains. Il y a lieu de douter que ce fût leur ancienne coutume; car rien ſeulement on en trouve ſi peu d'exemples, que Tertullien (*e*) ne cite que celui de Caton; mais on voit auſſi (*f*) qu'Hortenſius reconoit dans ſon deſſein quelque choſe de bien étrange, ou de bien nouveau ſelon l'opinion des hommes. Il n'oppoſe pas à cette opinion les anciennes loix, ou l'ancien uſage des Romains, qu'un auſſi grand Juriſconſulte que lui n'eut pas manqué d'alleguer en cette rencontre; il n'oppoſe que la nature. Bodin (*g*) critique Plutarque mal à propos, lui imputant d'avoir dit qu'il étoit licite aux Romains de preter leur femme; car cet Hiſtorien ne parle point de cela comme d'un uſage fondé ſur les loix, ou comme d'une choſe qui ſe pratiquât: au contraire il introduit Hortenſius, qui avouë que ſa propoſition paroiſſoit étrange ou nouvelle. C'eſt une grande temerité au même Bodin, de ne vouloir pas ajoûter foi au pret de la femme de Caton; car c'eſt une hiſtoire que Thraſeas (*h*) avoit priſe des Ecrits de Munatius ami de Caton, & que Ceſar n'auroit pas oſé reprocher, ſi elle n'eut été conuë. La raiſon ſur quoi Bodin apuye ſon incredulité eſt une nouvelle ſotiſe; c'eſt, dit-il, que par la loi de Romulus, & ſelon la pratique ancienne que Tibere retablit, les parens châtioient à diſcretion les femmes qui commettoient adultere. Mais que tant cela contre la femme de Caton, qui fut cedée à un autre par ſon pere & par ſon mari? Je ne dis rien contre ces paroles, (*i*) *Plutarchus & Strabo Parthos aque ac Lacedæmonios mutuas uxores amicis dare conſuevisſe ajunt*, quoi qu'elles ſoient très-capables de tromper; car qui ne croiroit en liſant cela que Plutarque attribuë cette conduite aux Parthes, & que Strabon l'attribuë aux Lacedemoniens? Ce n'eſt point pourtant ce que Bodin a voulu dire; ſon ſens eſt que Strabon (*k*) l'attribuë aux Parthes, & que Plutarque l'attribuë aux Lacedemoniens. Cette maniere de citer n'eſt que trop frequente, & jette dans l'illuſion; elle ſemble donner pluſieurs temoins d'une même choſe, lors qu'en effet il n'y en a qu'un. J'ai lu dans Mr. Menage (*l*) que Caſaubon a imputé à Plutarque d'avoir raporté le mariage d'Hortenſius & de Marcia, comme une choſe dont il doutoit. Mr. Menage a raiſon de dire que cela eſt faux; ce n'eſt point ſur le fait même que Plutarque témoigne des doutes; il dit ſeulement que ces endroit de la vie de Caton eſt comme l'endroit d'une piece de theatre, où l'intrigue n'eſt pas debrouillée; c'eſt-à-dire, ce me ſemble, qu'on en jugeoit fort diverſement.

(*A*) *Qu'il penſa en être deshérité.*] Ciceron fait aſſez entendre dans ſes (*m*) lettres que le fils d'Hortenſius ne valoit rien, & (*n*) que ſon mauvais naturel, & un Affranchi (*o*) nommé Salvius l'avoient gâté. Il ſemble dire que (*p*) ſon pere ne l'aimoit pas; mais écoutons Valere Maxime qui eſt là-deſſus d'une clarté ſin-

Proconſul de la Macedoine après la mort de Jules Céſar, on peut préſumer qu'il changea de vie. Il embraſſa avec chaleur le party de la liberté, & ſe * joignit fortement à Brutus, pour lever des armées qui fuſſent capables de maintenir la Cauſe. Il fut pris à la bataille de Philippes, & maſſacré (*B*) en repreſailles par les ordres de Marc Antoine, ſur le tombeau de Caïus Antoine. Quelques-uns croyent que nôtre Hortenſius eſt le même, que celui qui (*C*) avoit été dans le party de Jules Céſar contre Pompée. Or comme ceux qui parlent de lui font aſſez entendre qu'il étoit fils unique d'Hortenſius, nous pouvons le regarder comme le pere de Q. HORTENSIUS *Corbio*, & de Marc HORTENSIUS *Hortalus*, dont celui-là fut un (*D*) monſtre d'impuretez & de debauches, celui-ci tomba dans la pauvreté, & cut la diſcretion de ne ſe point marier †, juſques à ce qu'Auguſte lui eût donné les moyens d'entretenir une famille. Mais la liberalité de cet Empereur n'ayant pas ſuffi aux beſoins de tous les enfans qui naquirent de ce mariage, Hortalus demanda (*E*) l'aſſiſtance du Senat. Tibere rejetta

* Cicer. Philipp. 10.

† Tacite Annal. 2. c. 37. 38.

(a) Lib. 5. c. 9. guliere. *Q. Hortenſii (a) qui fuit temporibus ornamentum Romana eloquentiæ fuit; admirabilis in filio patientia extitit. Cum enim ea uſque impietatem ejus ſuſpectam & nequitiam invi*ſ*am haberet, ut Meſſallam ſue ſororis filium haredem habiturus ambitus reum defendens judicibus diceret, ſi illum damnaſſent nihil ſibi præter oſculum nepotum in quibus acquieſceret ſuperfuturum. Hac ſcilicet ſententia quam etiam edite orationi inſerunt, filium potius in tormento animi quam in voluptatibus reponens: tamen ne natura ordinem confunderet, non nepotes ſed filium haredem reliquit.* Il eſt aſſez étrange qu'Hortenſius ait fait connoître qu'il avoit choiſi ſon neveu pour ſon heritier; car s'il jugeoit ſon fils digne de l'exheredation, ne pouvoit-il pas transferer ſon heritage à ſes petits-fils, comme il diſoit qu'il ſeroit contraint de faire en cas que l'on condamnât ſon neveu? Etrange grand-pere qui ne ſonge à ſes petits fils, que lors qu'un fils de ſa ſœur lui manque! Valere Maxime a peut-être mutilé ce fait, par la ſuppreſſion de quelques clauſes eſſentielles. Peut-être auſſi qu'il ne faut prendre la declaration d'Hortenſius, que pour une figure de Rhetorique; il y a des ruſes de guerre dans ce metier que nôtre Orateur avoit fort bien mettre en uſage. Apparemment il vouloit attendrir les Juges, en paroiſſant s'intereſſer à l'abſolution de ſon client, comme à celle d'une perſonne qui lui devoit tenir lieu de fils. D'autres diſent que (*b*) ce fut la femme d'Hortenſius qui herita de ſes biens, la femme, dis-je, que Caton lui avoit prêtée, & qu'il reprit après le decés d'Hortenſius.

(b) Plutarch. in Catone min. pag. 784.

(*B*) *Et maſſacré en repreſailles.*] Pour entendre ces repreſailles, il faut ſe ſouvenir que Caïus Antoine frere de Marc Antoine tomba entre les mains d'Hortenſius durant les deſordres qui ſuivirent la mort de Jules Céſar. Brutus ayant après que les fureurs du Triumvirat avoient fait perir entre autres hommes illuſtres D. Brutus & Ciceron, écrivit à Hortenſius d'immoler à leurs Manes ſon priſonnier (*c*). Cela fut fait. Voilà quelle fut la fin de Caïus Antoine, & quelle en fut la vengeance.

(c) Plutarch. in Bruto c. 2. pag. 996. Voyez auſſi Velleius Paterculus l. 2. c. 71. qui temoigne que le fils d'Hortenſius perit dans cette guerre.

(*C*) *Qui avoit été dans le party de Jules Céſar.*] Ce qui fait ici quelque peine, eſt que le fils d'Hortenſius étoit à Laodicée (*d*) l'an de Rome 702. & qu'il y menoit une vie tout-à-fait honteuſe. Quelle apparence que deux ans après il ſe ſoit pouſſé de telle ſorte auprès de Céſar, que ce ſoit à lui que Céſar ait donné le commandement de ſes troupes, le jour qu'il voulut paſſer le Rubicon, & ſe ſaiſir d'Arimini, en quoi conſiſta le debut de la grande affaire qui devoit decider de l'Empire? C'eſt neanmoins ce que fit Céſar (*e*) à l'Hortenſius qu'il avoit dans ſon party. Quelque tems après il lui donna le (*f*) commandement d'une flotte ſur les côtes d'Italie.

(d) Cicer. epiſt. ad Attic. 3. l. 6.

Je n'ai point trouvé dans Eutropius ce que (*g*) Glandorp pretend avoir tiré du livre 6. qu'Octavius & Libo Lieutenans de Pompée, deſirent cette flotte d'Hortenſius. C'eſt Oroſius (*h*) qui le dit. Quoi qu'il en ſoit Glandorp veut que le Commandant de cette flotte ſoit le même fils d'Hortenſius l'Orateur, dont Valere Maxime dit tant de mal. Il eſt aſſez bien fondé en cela, car Ciceron (*i*) ne nous laiſſe pas douter que ce fils d'Hortenſius ne fût paſſé dans le party de Ceſar. Je n'ai pu trouver quand il en ſortit, ni comment il obtint le Proconſulat de la Macedoine, poſte où il (*k*) merita (*k*) les aplaudiſſemens de Ciceron. Catanée (*l*) confondant le pere & le fils attribue à l'Orateur, d'avoir été dans le party de Pompée, d'avoir fait mourir Caïus Antoine, & d'avoir été maſſacré par Marc Antoine.

(f) Appian. l. 2. bell. civil.

(g) Onoſand. pag. 406.

(h) Lib. 6. c. 15.

(i) Epiſt. ad Att. 16. 17. 18.

(k) Philipp. 10.

(l) In Plin. epiſt. l. 5.

(*D*) *Un monſtre d'impuretez.*] Valere Maxime donnant une liſte (*m*) des enfans qui ont verifié le proverbe, *Heroum filii noxæ*, oublie le fils (*n*), mais non pas le petit fils d'Hortenſius. *Q. Hortenſii. . . nepos Hortenſius Corbio omnibus ſcortis abjectiorem & obſceniorem vitam exegit, ad lupanaria profluxit, quam avi pro ſalute civium in concione, foro excuſuerat.* Si Liſe s'étoit ſouvenu que cet Auteur a parlé au nombre pluriel des petits-fils d'Hortenſius dans le chapitre 9. du 5. livre, il n'auroit pas cru (*o*) qu'Hortenſius Hortalus, & Hortenſius Corbio ſont une même perſonne. Le caractere que Tacite donne à celui là, le diſtingue viſiblement de celui-ci. Moreri & Moſman font la même faute que Liſe, puis qu'ils citent Valere Maxime au chap. 5. du 3. livre. Tacite au 2. livre des Annales; & Suetone dans la vie de Tibere, par raport au petit-fils d'Hortenſius *qui étoit extremement debauché*. Voſſius eſt la cauſe de leur mepriſe, parce (*p*) qu'il a raporté ces trois citations à un petit-fils d'Hortenſius, tout comme ſi elles euſſent concerné la même perſonne.

(m) Lib. 3. c. 5.

(n) Il en parle dans une autre occaſion, comme on l'a vu dans la remarque (*d*).

(o) Comm. in Tacit. Ann. l. 2.

(*E*) *Hortalus demanda l'aſſiſtance du Senat.*] Tacite (*q*) raporte ſa harangue, il avoit amené avec lui ſes quatre petits garçons, & en les montrant au Senat, il le pria d'avoir égard à la

(p) Voſſius de Hiſt. Latin. pag. 48.

(q) Ann. l. 2. c. 37.

jeta d'abord cette demande fort durement; & puis s'étant aperçu que sa dureté n'étoit point du goût de la Compagnie, il dit que si le Sénat le souhaitoit, il donneroit * une telle somme à chacun (F) des enfans mâles d'Hortalus. On l'en remercia: mais Hortalus soit de crainte †, soit par un reste de courage, ne dit mot; & depuis ce tems-là Tibere ne lui faisant aucune liberalité, lui donna le tems & l'occasion de tomber dans la plus honteuse misere.

* Ducena sestertia singulis qui sexus virilis essent. *Tacit. ibid.* Mr. Ryck évalue cela à 5000. Ducatons.

† Egere alii grates; filiusti Hortalus, passive au avitæ nobilitatis etiam inter angustias fortunæ retinens. Neque miseratus est posthac Tiberius, quamvis domus Hortensii pudendam id inopiam dilaberetur. *Tacit. ib.*

HORTENSIUS (Jean) en François *Des-Jardins*, Medecin de François I. nâquit au voisinage de Laon en Picardie, de Jean Des-Jardins Capitaine du Château de Hamelle dans le Diocese de Laon. Il professa les Humanitez à Paris dans le College du Cardinal le Moine; & puis s'appliquant à l'étude de la Medecine, il fut fait Bachelier en cette science l'an 1514. Licentié l'an 1517. & Docteur l'an 1519. Il paroît par les Regitres de l'Université de Paris qu'il y étoit Docteur Regent l'année 1521. & qu'il fut Doyen de la Faculté en 1524. Comme il entendoit le Grec en perfection, il exhortoit vivement ses Ecoliers à l'étude de cette langue; & afin que chacun fût en état de consulter l'original de Galien, il fit present de l'édition Greque de cet ancien Medecin à la Bibliotheque de la Faculté, car en ce tems-là les ‡ Medecins de Paris avoient une Bibliotheque

‡ *Henricus disert. de Academ. Parisiensi.*

à la posterité de tant de Consuls & de tant de Dictateurs, *en stirps & progenies tot Consulum, tot Dictatorum.* Lipse (*a*) trouve l'hyperbole un peu bien forte, attendu que la famille des Hortensiusˢ n'a donné qu'un Consul, & qu'un Dictateur. Il tâche d'excuser Hortalus en disant qu'il a eu peut-être en vuë ses ancêtres maternels. Mr. Ryck (*b*) n'en parle pas en doutant, il donne la chose pour indubitable, & il croit qu'on eut en vuë principalement les *Marcius Philippus* de la famille desquels étoit sortie, dit-il, Marcia la grand' mere d'Hortalus. Ce dernier fait n'a nulle apparence, car d'un côté nous ne trouvons qu'un fils d'Hortensius l'Orateur; ce fils étoit homme fait lors que Ciceron passa par Laodicée l'an 702. D'autre côté Caton ne pouvoit pas être fort jeune, quand il ceda Marcia à Hortensius, puis que sa fille Porcie (*c*) avoit eu déjà deux enfans. Or Caton mourut âgé de (*d*) 48. ans l'an 707. de Rome: si donc on suppose comme il est très-vraisemblable qu'il avoit pour le moins 35. ans, lors qu'il se defit de sa Marcia en faveur d'Hortensius, il faudra dire que ce mariage se fit l'an de Rome 694. Il n'est donc pas possible que le fils d'Hortensius que Ciceron vit dans la ville de Laodicée l'an 702. de Rome, soit venu de Marcia. Mais qu'est-il besoin de conjecturer? Nous avons un fait dans Plutarque qui decide la question: Marcia étoit encore (*e*) la femme de Caton pendant l'expedition de Cypre, c'est-à-dire l'an 696. de Rome. Il ne faut pas dissimuler qu'Hortalus est nommé jeune homme par Tacite, sous l'an de Rome 769. ce qui ne s'accorderoit gueres avec la supposition que le fils unique d'Hortensius, est ce debauché dont Ciceron & Valere Maxime parlent, qui perit peu après la bataille de Philippes en 712. Mais il est beaucoup plus juste de s'imaginer que Tacite n'a pas assez pris garde à l'âge de son Hortalus, que de chicaner sur la harangue que Valere Maxime avoit luë; & qu'Hortensius avoit recitée peu avant sa mort. Or cette harangue suppose visiblement qu'il n'avoit qu'un fils, car si outre ce garnement qui salua Ciceron dans la ville de Laodicée, il eût eu quelque fils de Marcia, il ne lui auroit pas été necessaire de choisir ses petits fils pour heritiers au defaut du fils debauché, & de Messala son neveu.

(*a*) *Comment. in Tacit.*

(*b*) *In Tacit. p. 41.*

(*c*) *Plutarch. in Cato. Min. pag. 770. 771.*

(*d*) *Ibid. pag. 794.*

(*e*) *Plut. in Catone Utic. pag. 777.*

Cela donne lieu de croire qu'Hortalus n'avoit amené que ses quatre fils, mais qu'il avoit laissé chez lui des filles; de sorte que pour parler exactement, il ne faut point dire avec (*f*) Suetone qu'il avoit eu quatre enfans de son mariage, car s'il n'en avoit point eu plus de quatre, Tacite attribueroit à Tibere une absurdité. Je ne crois point non plus que l'on puisse dire en bonne & parfaite exactitude que (*g*) Tibere ne donna rien à Hortalus. N'offrit-il pas de lui donner une somme, si le Senat le trouvoit bon? n'en fut-il pas remercié? Pouvoit-il douter de l'intention favorable de l'assemblée pour ce pauvre Senateur? Il est donc très-apparent que cette somme fut donnée; mais comme ce fut l'unique liberalité du Prince, elle n'empêcha pas la misere d'Hortalus. Qu'on ne m'allegue point Suetone (*h*), qui pretend que les charitez de Tibere envers les Senateurs pauvres furent attachées à des conditions, qui en exclurent celui-là. Ces conditions dit-il, étoient (*i*) que l'on feroit apparoître de son indigence au Senat, *quo pacto pleroque modestia & pudore detenrur, in quibus Ortalum Q. Hortensii Oratoris nepotem.* Mais il est très faux que la honte ou la modestie ayent empêché le petit fils d'Hortensius d'accomplir la condition. N'avoüa-t-il pas sa misere? N'amena-t-il pas ses quatre fils, pour prier la Compagnie d'en avoir pitié? Ne pria-t-il pas l'Empereur de les garantir de la faim? *Nec ad invidiam ista, sed conciliandæ misericordiæ referre: adsequuntur florente te, Cæsar, quos dederis honores, interim Q. Hortensii pronepotes, divi Augusti alumnos ab inopia defende* (*k*). Achille Statius (*l*) qui a dit que nôtre Hortalus est peut-être celui de l'Epigramme 67. de Catulle, ne fongeoit pas que ce qu'il raporte de Tacite, & qu'on vient de voir regarde l'an 769. de Rome. Je sai bien que Catulle n'est point mort en 697. Scaliger refute solidement ce mensonge de S. Jerôme, mais il n'y a nulle apparence qu'il ait vêcu jusques à l'an 736. Nous refutons fur cela Joseph Scaliger dans l'article de Catulle. A coup sûr l'Hortalus de cet ancien Poëte étoit plûtôt Hortensius que son petit fils; & je ne saurois assez m'étonner qu'Isaac Voſsius dans le même livre (*m*) où il a soutenu contre Scaliger que Catulle est mort l'an 704. de Rome, ou l'an 705. ait voulu que l'Hortalus de ce Poëte fût (*n*) le même que celui de Tacite.

(*f*) *In Tiber. c. 47.*

(*g*) *On la dit dans le Morery de Hollande au mot Hortalus.*

(*h*) *In Tiber. c. 47.*

(*i*) *Tacite l'accorde à cela. Ann. l. 1. c. 75.*

(*k*) *Tacit. ann. l. 2. c. 37.*

(*l*) *Notis in Catull. epig. 67.*

(*m*) *Observat. ad Catull. pag. 83.*

(*n*) *Pag. 252.*

(F) *A chacun des enfans mâles d'Hortalus.*

theque publique dans leurs Ecoles. Il s'aquit une telle reputation, qu'on le croyoit capable de guerir de toutes sortes de maladies, pourveu que * l'heure fatale ne fût pas venuë. On (*A*) n'exceptoit que cela; de sorte qu'on lui apliquoit ordinairement ce proverbe, *Contra vim mortis non est medicamen in Hortensio* †. On le voit (*B*) loüé dans plusieurs livres: mais pour lui il ne fit jamais rien imprimer; & l'on n'a rien publié de sa façon après sa mort. Il épousa Jeanne Bourdin en 1520. & Marie le Tellier en 1541. Il laissa sept enfans de la premiere, & quatre de la derniere. Les établissemens qu'ils (*C*) ont eus, & les biens immeubles qu'il laissa, font une preuve qu'il avoit gagné bien de l'argent. Il mourut de mort subite, frapé d'apoplexie, pendant qu'il donnoit à ses parens & à ses amis le repas de son jour natal en 1547. Cela donna lieu à un beau (*D*) sonnet de Des-Portes, que l'on verra tout entier dans les remarques. Mr. Menage qui étoit issu (*E*) de Jean Des-Jardins du côté des femmes, a fait sa vie ‡. Nous en avons tiré ce morceau.

HORTENSIUS (LAMBERT) né à Montfort dans la Province d'Utrecht le 1. jour (*F*) d'Avril 1518. a tenu rang parmi les doctes de son siecle. Il

* *Bulæus Historia Academ. Parisi.*

† *On l'appelloit en Latin* Hortensius, *en de* Hortis.

‡ *Elle est en Latin, dans le volume qu'il publia à Paris l'an* 1675. in 4. *contenant la vie de Pierre Ayrault, de Guillaume Menage &c. avec un grand nombre de remarques.*

(*A*) *On n'exceptoit que cela.*] Populairement parlant c'étoit beaucoup dire, mais dans le fond c'étoit excepter beaucoup; car si la mort ne s'en mêle pas, il n'est point de maladie qu'un Medecin ne guerisse; la nature toute seule est très-capable alors de les guerir. Nëanmoins de la maniere que nous avons accoutumé de juger des choses, nous figurant une infinité de conditions très-possibles qui detourneroient la roüe, & qui changeroient la chaine & le cours des évenemens, c'est donner une grande idée d'un Medecin, que de dire que pourveu qu'une force majeure ne vienne pas l'interrompre, il redonnera la santé à un malade. Cela me fait souvenir de la pensée trop cavaliere qu'on impute à je ne sai quels Amiraux, qui étant prêts de donner bataille dans des circonstances favorables, & après des mesures bien prises, s'asseuroient de vaincre pourveu que Dieu se tint neutre, & laissât faire les combatans.

(*a*) *Remarques sur la vie de Pierre Ayrault pag.* 150.

(*B*) *On le voit loüé dans plusieurs livres.*] Mr. Menage (*a*) cite Arnaud d'Ossat dans son exposition contre Jaques Charpentier, René Moreau dans la vie de Jaques Sylvius; du Boulay dans l'Histoire de l'Université de Paris; Louïs d'Orleans dans la Plante humaine; Pierre Ayrault dans ses livres *De Ordine judiciario*, Jean (*b*) Vassé dans une Epitre Dedicatoire.

(*b*) Ei præteretea & Martino Acaciæ & Michaeli Dumonstio, Medicis Parisiensibus doctissimis interpretationem librorum Hippocratis & Galeni de victus ratione in morbis acutis nuncupavit Johannes Vassæus Medicus & ipse Parisiensis doctissimus. *Menag. in eodem volumine pag.* 512.

(*C*) *Les établissemens qu'ils ont eus.*] Voici comme parle Mr. Menage. (*c*) *Prædivitem fuisse, ut tum erant tempora, testantur & ejus ædes platinæ, & prædia multa & liberi undecim qui nido majores pennæ, ut Flacci verbis utar, extenderunt.* Par le detail de ces onze enfans il paroît que les filles furent mariées à des gens considerables, à un Guillaume Versoris Conseiller au Chatelet, fils de Jean Versoris celebre Avocat au Parlement de Paris; à un Jean Metayer, Conseiller à la Cour des Monnoyes; à un Pierre Ayrault Lieutenant Criminel d'Angers. L'un des fils fut Conseiller au Chatelet, un autre fut Chanoine de Senlis, un autre fut Conseiller à la Cour des Monnoyes. Le Conseiller au Chatelet laissa un fils qui exerça la même charge, fut Echevin de Paris en 1600. & laissa un fils qui eut entre autres enfans, la femme de Denys Godefroi Historiographe de France. Il ne restoit plus parmi les descendans de Jean Des-Jardins qu'une personne (*d*) qui portât son nom, au tems que Mr. Menage faisoit ce livre.

(*c*) *Ibid. pag.* 514.

(*d*) Petrum Hortensium militem strenuum qui Margaretam de Gravella uxorem sibi adjunxit. *Ib. pag.* 517.

(*D*) *Un beau Sonnet.*] On ne sera pas fâché de le voir ici. Le P. Vavasseur l'a mis en Latin, & Mr. Menage a fait une épigramme sur la même pensée *.

* *Tout cela se trouve ibid. pag.* 514. *le sonnet François est à la page* 510.

Après avoir sauvé par mon art secourable
Tant de corps languissans que la mort menaçoit,
Et chassé la rigueur du mal qui les pressoit,
Gagnant comme Esculape un nom toûjours durable.

Cette fatale sœur, cruelle, inexorable
Voyant que mon pouvoir le sien amoindrissoit;
Un jour que son courroux contre moi la poussoit
Finit quant & mes jours mon labeur profitable.

PASSANT, *moi qui pouvois les autres secourir,*
Ne dis point qu'au besoin je ne me pus garantir,
Car la mort qui douloit l'effort de ma science,

Ainsi que je prenois sobrement mon repas
Me prit en trahison, sein & sans défiance,
Ne me donant loisir de penser au trepas.

(*E*) *Qui étoit issu de Jean Des-Jardins.*] Pierre Ayrault ayeul maternel de Mr. Menage, épousa Anne des Jardins fille de nôtre Hortensius, & de Marie le Tellier sa seconde femme, qui étoit de la même famille dont Monsieur le Chancelier le Tellier descendoit (*e*).

(*e*) *Ibid. pag.* 515. 517.

(*F*) *Le* 1. *jour d'Avril* 1518.] Je m'écarte en cela de Valere André mon Auteur, qui le fait naître en 1500. Il aura été trompé sans doute par ces paroles de Swert (*f*), *nascitur anno* CIↃ. IↃ. XVIII. *Kal. Aprilis:* il aura cru que ces lettres numerales XVIII. se raportent au mot Kalendes, faute de s'être souvenu qu'il n'y a point dans le Kalendrier Romain aucun dix-huitiéme jour avant les Kalendes d'Avril. Ce n'est point la seule raison qui m'ait determiné à joindre XVIII. avec les lettres precedentes, j'y ai été porté aussi par cette consideration; Valere André dit qu'Hortensius étoit fort (*g*) jeune lors qu'il vint étudier à Louvain sous Rutgerus Rescius, Professeur en langue Greque, or'il dit ailleurs (*h*) que Rescius deceda en 1545. qui étoit la 17. année de sa profession; il ne l'avoit donc commencée qu'en 1528. Comment est-ce donc qu'Hortensius auroit pu venir étudier fort jeune sous ce Professeur,

(*f*) *Athenæ Belg.*

(*g*) *Admodum adolescens pag.* 613.

(*h*) *Pag.* 806.

Il étudia à Louvain les langues ſavantes avec une extrême aplication, ſous de fort excellens Maîtres; & il ouit auſſi les leçons de Vives ſur la Dialectique. Il donna des preuves de ſes progrés en la langue Greque, par une verſion en vers Latins du Plutus d'Ariſtophane, laquelle il accompagna de notes. On a pluſieurs autres livres (*G*) de ſa façon. Il regenta fort long tems à Naerden en Hollande; & peu s'en falut qu'il ne perit lors que cette ville fut ſaccagée par les Eſpagnols en 1572. ſous la conduite de Frideric de Tolede fils du Duc d'Albe. On lui avoit pillé ſa maiſon; on lui avoit tué ſous ſes yeux ſon fils naturel; il alloit lui-même être égorgé nonobſtant ſon caractere de Prêtre; mais par bonheur un Gentilhomme * qui avoit été ſon Ecolier, & qui alors portoit les armes au ſervice des Eſpagnols, ſe trouva là tout à propos afin de lui ſauver la vie. On remarqua qu'il n'avoit eu ſoin que de ſauver du naufrage ſes notes ſur la Pharſale de Lucain. Il fit une deſcription du ſac & du maſſacre de Naerden, de laquelle le manuſcrit ſe voit à Utrecht. Il ne ſurvêcut gueres à cette deſolation, car il mourut en † 1573. auprès de Naerden, dans une ‡ maiſon de campagne.‖.

HORTENSIUS (MARTIN) nâtif de Delf en Hollande, & Profeſſeur en Mathematique à Amſterdam, auroit pu aller loin dans les matieres de ſa profeſſion, s'il ne fût pas mort à la fleur de ſon φ âge (*A*) l'an 1639. La preface qu'il a miſe au devant d'un livre β de Philippe Lansbergius qu'il avoit traduit en Latin, & dans laquelle il fait de puiſſantes objections au ſyſtême de Tycho-Brahe, nous aprend de quelle maniere il cultiva l'étude de l'Aſtronomie, & y fut aidé par les converſations de Lansbergius, auquel Beeeman Recteur de l'Ecole de Dordrecht, perſonnage fort mêlé dans l'Hiſtoire de Mr. Deſcartes, le recommanda. Il a traduit outre ce livre l'Inſtitution Aſtronomique de Guillaume Blaew; & a compoſé de ſon chef une Diſſertation *de Mercurio ſub Sole viſo & Venere inviſa*, adreſſée à Gaſſendi; & une reponſe à ce que Kepler avoit mis au devant de ſon Almanach de l'an γ 1624. Les lettres que Gaſſendi lui écrivoit temoignent une eſtime ſinguliere pour lui. On a imprimé dans le volume des lettres de ce fameux Philoſophe celles qu'Hortenſius lui avoit écrites. J'ai ſu par là qu'il étoit δ né en 1605. & qu'il avoit été reçu Profeſſeur à Amſterdam l'année ζ 1634. Il ne paroiſſoit pas content de ſa condition; & il parle λ de l'eſprit qui regnoit dans cette fameuſe ville en homme piqué & outré de ce qu'on ne venoit pas à ſes leçons, & qu'on ne favoriſoit pas l'execution des machines qu'il meditoit, dont il eſperoit un ſuccés ſuperieur ξ à tout ce qu'avoit fait Tycho-Brahe. On a quelques harangues de ſa facon; une *de utilitate & dignitate Matheſeos*, & une *de oculo ejusque præſtantia*. Il temoigne dans une π de ſes lettres à Gaſſendi, que l'impreſſion de ſa reponſe au livre que Pierre Bartholin avoit publié contre lui, pour la defenſe de Ticho-Brahe, n'étoit differée qu'à cauſe de la diſette de papier. Aparemment cet Ouvrage tint compagnie à la

(a) *In Theatro p. 1473. Konig la fait auſſi naître en 1501.*

(b) *J'ai été ce livre dans l'une des remarques de l'article Picards. J'ajoute ici qu'il a été reimprimé à Amſterdam en 1636. avec l'Hiſtoria Anabaptiſtica de factione Monaſterienſi de Conrad Hereshachius, par les ſoins de Theodore Strachius, Monſtre de Burik au pais de Cleves.*

(c) *Val. André.*

(d) *C'eſt la 37. du 2. vol. dans l'édit. de 1679.*

feſſeur, s'il étoit né l'an 1500. ? Mais s'il étoit né en 1518. rien n'eſt plus aiſé à comprendre que cela. Paul (*a*) Freherus s'eſt trompé & dans l'année de la naiſſance, & dans celle de la mort, puis qu'il a dit que Lambert Hortenſius naquit l'an 1501. & qu'il mourut l'an 1577.

(*G*) *Pluſieurs autres livres de ſa façon.*] En voici les titres: *Enarrationes in Virgilii Æneida, in fol. Explanationes in Lucani Pharſaliam*, imprimées à Bale l'an 1578. *in fol. Satyrarum in avi ſui vitia & mores libri* II. *Epithalamiorum liber* I. *Seceſſionum civilium Ultrajectinarum libri* VII. *De bello Germanico à Carolo* V. *Cæſare geſto libri* VII. *Tumultuum Anabaptiſtarum (b) liber* I.

(*A*) *L'an* 1639.] J'ai abandonné là-deſſus l'Auteur (*c*) que je cite, car il marque l'an 1640. Ce qui m'a porté à l'abandonner eſt un paſſage de Mr. Deſcartes qui merite d'être copié: je le tire d'une (*d*) de ſes lettres au P. Merſenne, qui pour n'être pas datée, ne laiſſe pas d'établir ſolidement la date dont j'ai beſoin, puis que dès les premieres lignes l'Auteur nous aprend qu'il l'écrivit en reponſe à une lettre du dernier Decembre 1639. Voici ce que j'ai trouvé à propos d'en copier; *Hortenſius*

* *Il s'appelloit Wildam.*

† Anno à lanienæ quæ ſoli propter doctrinam ſingularem parſerat altero, à nato Chriſto MDLXXIII. *Voyez l'épitaphe que ceux de Naerden firent faire dans l'Egliſe de Saint Vit.*

‡ *Freherus dans ſon Theatre p. 1473. dit* in prædio ſuburbano. *Il faleit dire* prædio.

‖ *Ex Valer. Andreæ Bibl. Belg. p. 613.*

φ *Val. Andr. ibid. p. 632.*

λ *Il a pour titre* Commentationes in motum terræ diurnum & annuum, & in verum aſpectabilis cœli typum. *Il fut imprimé à Middelbourg 1630. in 4.*

π *Voyez Voſſius de Scient. Mathem. pag. 201. 202.*

ρ *Oper. Geſſ. t. 6. p. 418.*

ζ *Ibid. p. 422.*

ξ *Ibid. p. 429.*

étant en Italie il y a quelques années ſe voulut mêler de faire ſon horoſcope, & dit à deux jeunes hommes de ce pais qui étoient avec lui qu'il mourroit en l'an 1639. & que pour eux ils ne vivroient pas long tems après. Or lui étant mort cet Eté comme vous ſavez, ces deux jeunes hommes en ont eu telle apprehenſion que l'un deux eſt déjà mort, & l'autre qui eſt le fils de (e) Heinſius eſt ſi languiſſant & ſi triſte, qu'il ſemble faire tout ſon poſſible, afin que l'Aſtrologue n'ait point menti. Voilà une belle ſcience, qui ſert à faire mourir des perſonnes qui n'euſſent peut-être pas été malades ſans elle. On auroit tort de m'objecter que Mr. Deſcartes pourroit avoir écrit cette lettre après l'été de l'an 1640. & qu'ainſi il ne diroit rien de contraire à Valere André: ſon commerce de lettres avec le P. Merſenne étoit ſi frequent, que cette objection ne ſauroit être que fauſſe. Mais de plus je vois dans une lettre de (*f*) Boxhornius datée du 13. Septembre 1639. qu'il regrette la perte qu'on venoit de faire d'Hortenſius.

σ *Reg. p. 129.*

(e) *C'eſt ſans doute Nicolas Heinſius, qui n'eſt mort qu'en 1681.*

Mr. Baillet dit le contraire, prétendant qu'Heinſius avoit deux fils, & que celui dont parle Deſcartes mourut effectivement, & s'appelloit Daniel.

(f) *Vide epiſtolas Boxhorni p. 144. edit. Francof. 1679.*

* *Val. Andr. ubi infra.* *Pleiadographia**, qui fut laiſſée manuſcrite par le même Auteur entre ſes papiers quand il mourut. Mr. Deſcartes n'a point parlé avantageuſement de ſes lumieres: *Pour les Profeſſeurs de l'Ecole*, dit-il†, *pas un n'entend* ma Geometrie; *je dis ni Golius, ni encore moins Hortenſius, qui n'en ſait pas aſſez pour cela.*

† *Lettres tome 3. p. 191.*

HOSIUS (STANISLAS) Cardinal & Evêque de Warmie, a été un des plus habiles hommes que la Pologne ait produits. Il naquit à Cracovie l'an 1504. Vous trouverez dans Moreri ‡ la ſuite de ſes actions, & des honneurs où il monta. On ne trouvoit point pendant qu'il étoit l'un des Preſidens du Concile, qu'il eût toute la (*A*) fineſſe qu'un tel emploi demandoit. Ses Ouvrages de controverſe ne cedent guere aux meilleurs qui furent faits en ce ſiecle-là. Caſaubon n'a pas eu (*B*) tort de l'accuſer d'avoir fait l'apologie de ce qu'avoit

‡ *Et mieux encore dans le Sieur Bullart, Academie des ſciences tom. 1. p. 64. & ſuiv.*

(*A*) *Qu'il eût toute la fineſſe qu'un tel emploi demandoit.*] Le Cardinal de Mantouë étant mort le 2. de Mars 1563. ſes collegues dans la preſidence du Concile écrivirent d'abord au Pape. Celui qui ſe trouvoit le premier (*a*) demanda qu'on envoyât un Legat qui fût au deſſus de lui. Hoſius demanda qu'on lui permît de s'en aller en Pologne; mais Simonette conſeilla au Pape de n'envoyer point à Trente de nouveau Legat. C'eſt qu'il eſperoit de s'emparer de la direction, tant parce que le Cardinal Scripande étoit las de ce Concile, & n'avoit guere d'envie de le diriger, qu'à cauſe que le Cardinal Hoſius étoit un homme ſimple, qui ſe laiſſoit aiſément conduire. (*b*) *Simoneta, deſideroſo che la ſomma di guidare il Concilio reſtaſſe à lui, & bavendo ſperanza di condurlo bene, con ſodisfattione del Pontefice, & honor proprio; conſiderando che Scripando era ſatiato di quel negotio, & poco inclinato a volerlo guidare, & che Varmienſe era ſemplice perſona, diſpoſta a laſciarſi reggere; miſe in conſideratione al Pontefice, che, vivendoſi le coſe del Concilio &c.* Mr. Amelot n'a pas bien traduit ces paroles; chacun en pourra juger facilement. Voici ce qu'il dit (*c*); „ Simonéte, qui en deſiroit ardemment la di-„ rection, & eſpéroit d'en ſortir à ſon honneur, „ & à la ſatisfaction du Pape, lui repreſenta, „ que les affaires n'y étant pas en fort bon état, „ la moindre nouveauté les ſeroit encore aller „ plus mal; de ſorte qu'il ne voyoit pas, qu'il „ fût beſoin d'envoyer un autre Légat: Que puis „ que Sripand, ennemi de l'embaras, n'étoit „ pas d'humeur à vouloir diriger le Concile; „ & que Warmie étoit un homme ſimple, & „ tout gouverné par autrui; il s'offroit en leur „ place, & ſe faiſoit fort de conduire heureu-„ſement la barque.„ 1. L'original ne porte pas qu'Hoſius fût *tout gouverné par autrui.* 2. Il n'eſt pas vrai que Simonete ait écrit au Pape qu'Hoſius *étoit un homme ſimple.* Il le croyoit bien, & il bâtiſſoit là-deſſus, mais il ne communiqua point au Pape cette penſée. Fra-Paolo diſtingue très-clairement ce que l'on penſoit d'avec ce qu'on écrivoit. Le Traducteur auroit dû ſuivre cette diſtinction.

(*a*) C'étoit le Cardinal Seripande.

(*b*) *Fra-Paolo iſtoria del Concilio di Trento l. 7. p. m. 693.* Conferez *avec ceci le paſſage du tome 6. p. 548. c'eſt la page 517. dans la verſion d'Amelot.*

(*c*) *Hiſt du Concile de Trente p. 617. 678. édition d'Amſterd. 1686.*

(*d*) *Hiſtor. Concil. Trident. l. 20. cap. 6. n. 6.*

Notez que le Cardinal Palavicin (*d*) pretend prouver par des pieces authentiques, que tout ce que Fra-Paolo avance concernant les artifices ambitieux de Simonette eſt un menſonge.

(*e*) *Caſaubon. in Baronium exercit. 1. c 32. p. m. 134.*

(*B*) *Caſaubon n'a pas eu tort.*] Suivons le progrés de cette diſpute, & commençons par les paroles de ce grand Critique; (*e*) *Verbo Dei viventis ſcripto minus etiam tribuit* (Seioppius (*f*)) *quam ſive Pighius, ſive alius qui dixit Patrum memoria:* Scripturam ſi auctoritate Eccleſiæ deſtituatur, non plus per ſe valere quàm fabulas Æſopi. *Quod blaſphemum dictum poſtea defendere auſus eſt Cardinalis Hoſius.* Le Jeſuïte Eudemon-Jean ſoutint que c'étoit une calomnie inventée par Brentius; & voici comment il pretendit le prouver. (*g*) *Jam verò quando non memorat, neque quis Æſopica hujus fabulæ auctor ſit; neque quo loco eam Hoſius defenderit, vel ne convinci impoſturæ poſſet, vel quod in aliquo alio exercitatorem eam legerat, & auctorem, & calumniam ex Hoſio detegam: videant deinde lectores, quàm bona fide infideles iſti fidei patroni diſputent. 15 igitur lib. 3. in prolegomena Brentii*, ipſe ſeſe initio; Magna pars, *inquit*, libelli [*prolegomenorum Brentii*] non aliunde conſtant, quàm à fannis, dicteriis, conviciis; in quo ſic etiam ludit Scripturis, ſic eas tractat joculariter; ut verè de ipſo dici poſſit, quod venerabili viro Petro à Soto falſo impingit, eum haud aliter Scripturis, quàm Æſopi fabulis uti. *Non eſt igitur ea Catholici cujuſquam Scriptoris vox, ſed calumnia Brentii: quam vir illuſtriſſimus falſò in virum doctiſſimum excogitatam, in auctorem ipſum verè convenire defendit.* On voit là 4. choſes. 1. Une plainte de ce que Caſaubon n'avoit point marqué en quel endroit des Ouvrages d'Hoſius ſe trouve cela. 2. Que Brentius accuſe Soto de ſe ſervir de l'Ecriture comme des fables d'Eſope. 3. Qu'Hoſius ſoutient qu'une telle accuſation eſt calomnieuſe à l'égard de Soto, & très-veritable à l'égard de Brentius. 4. Que ces paroles d'Hoſius ont donné lieu au reproche rapporté par Caſaubon. La 1. de ces 4. choſes eſt juſte. On ne ſauroit trop ſe plaindre de la negligence de ceux qui ne citent point le chapitre, quand il s'agit d'accuſations graves. Les grans Auteurs ſont les plus ſujets à ce defaut; ils s'imaginent qu'on les en croira ſur leur parole; & là-deſſus ils ſe diſpenſent de citer: il leur ſuffit de dire, *Plutarque, Ciceron, St. Auguſtin diſent cela.* Une infinité de lecteurs aiment mieux croire, ou demeurer dans l'incertitude, que de prendre la peine de verifier. Caſaubon n'ayant pas effectivement deſſein d'empêcher qu'on ne decouvrît qu'il accuſoit fauſſement, a neanmoins donné lieu à ce ſoupçon. Pourquoi citoit-il d'une maniere ſi vague? La 2. & la 3. de ces quatre choſes ſont deux faits inconteſtables (*h*), mais qui ne ſervent de rien au fond de ce different. La 4. eſt une inſigne bevuë du Jeſuite, comme on le verra ci-deſſous.

(*f*) *In Eccleſiaſtico cap.* 135.

(*g*) *Andr. Eudamon-Joannes, l. 3. c. 5. p. 147.*

(*h*) *Les paroles d'Hoſius citées par Eudamon Jean ſe trouvent au 3. livre contre les Prolegomenes de Brentius pag. 196. edit. Colon. 1558. in fol.*

La confiance avec laquelle il accuſe Caſaubon de calomnie contre le Cardinal Hoſius, forme je ne ſai quel préjugé au deſavantage de ce Critique; mais quand on voit l'Apologiſte

de

(a) Si nihil gravius dixit Hosius, erit hæc in Brentium calumnia, non in Spiritum S blasphemia. Ego Pighii, Hosii nihil habeo, nec Hermanni, cui blasphemam hanc Scripturæ cum Æsopi fabulis comparationem tribuentes viros magnos audivi. *Jacob. Capellus. contin. If. Casaub. l. 3. c. 5. p. 78.*

(b) *Hosius lib. 3. in Prolegom. Brentii p. 230. 231.*

(c) *Hosius veniet de dire que Lutherus a apellé l'Ecriture Sainte* le livre des heretiques. *Grotius le remarque auſſi* Prolog. exam. Myſterii Pleſſæani p. 90. *& cite les paroles de Luther ex Pydil. eccleſ. Domin. 8. poſt Trinit.*

(d) *Continuat. de Script. eccleſiaſt. c. 32. p. m. 23.*

(e) Patavii dein Bononiæ . . . Jurisprudentiæ industriam primo adhibuerat, & laureatem ſibi ipſo Hugone Boncompagno qui S. S. Gregorii XIII. nomine dein præfuit, poſtremo adeptus eſt. *Thuan. l. 68. ſub fin. p. m. 297.*

voit dit un Controverſiſte, que ſans l'autorité de l'Egliſe la Sainte Ecriture n'a pas plus de force que les Fables d'Eſope. Le Jeſuite qui a critiqué là-deſſus Caſaubon, n'a fait que marquer ſon ignorance *. Hoſius mourut proche de Rome le 5. d'Août 1579. Mr. Moreri (C) a fait quelques fautes.

HOSPINIEN (RODOLPHE) en Latin *Hoſpinianus*, eſt un des plus grans Auteurs qui ſoient ſortis de la Suiſſe. Il naquit à Altorf village du Comté de Kibourg au Canton de Zurich le 7. de Novembre 1547. & des l'âge de ſept ans il fut envoyé à Zurich pour y commencer ſes études. Il y fit de grans progrés, ſous la direction de Jean † Wolphius ſon oncle maternel ; & ayant perdu ſon pere ‡ l'an 1563. il trouva un patron très-affectionné dans la perſonne de Rodolphe ‖ Gualtherus ſon parrain. Il ſortit de Zurich pour aller voir les autres Academies au mois de Mars 1565. & s'arrêta deux ans à Marpourg, où il ſe diſtingua par ſon aſſiduité à l'étude, & par ſa bonne conduite. Il fit la même

* *Voyez la remarque B.*

† *Il étoit Miniſtre, & a publié pluſieurs livres.*

‡ *Il étoit Miniſtre à Altorf.*

‖ *C'étoit un ſurnom dont on a uſé en Latin pluſieurs Homilies.*

chose de Caſaubon demeurer court, & nous avoüer froidement qu'il n'a aucun livre d'Hoſius (a), on a du panchant à croire qu'Eudemon-Jean eſt bien fondé. Croit-on aiément qu'un Miniſtre qui entreprend de refuter le cenſeur de Caſaubon, ne cherche pas les Ouvrages d'Hoſius juſques à ce qu'il les trouve? Eſt-il ſi difficile de les trouver? On ſoupçonne donc que s'il avoué qu'il ne les a pas, c'eſt un ſubterfuge inventé afin de ne pas convenir de l'innocence de ce Cardinal. Mais ne ſoyez pas en peine pour Caſaubon : il n'impute rien à Hoſius qui ne ſoit très-veritable. *Fingamus autem nunc verum eſſe*, ce ſont les paroles d'Hoſius (b) au même livre qu'Eudemon-Jean a cité, *quod tu ſcripſiſſe neſcio quem narras, nam nomen non exprimis, ac fieri poteſt ut ſit commentum tuum, Scripturas valere quantum fabulas Æſopi, ſi deſtituantur autoritate Eccleſiæ. Cedo Brenti, num hic minùs reverenter de Scripturis loquutus eſt, quàm qui vocat eam librum (c) Hæreticorum, cùm tamen nullorum ſit minùs quàm Hæreticorum: eſt enim Catholicorum propria, qui tot ſeculis in ejus poſſeſſione præſeruerunt. Et potuit illud tamen pio ſenſu dici, quem homo pius, qui charitatem habet, quæ non cogitat malum, exiis verbis eliceret. Nam revera, niſi nos Eccleſiæ doceret autoritas hanc ſcripturam eſſe canonicam, perexiguum apud nos penderet habuerat.*

(C) *Mr. Moreri a fait quelques fautes.*] I. Ce ne fut pas à Pavie, mais à Padouë *que les patens d'Hoſius* l'envoyerent étudier. Mr. Moreri auroit pu conoître ſa faute, s'il avoit ſu que *Lazare Bonamici* qu'il donne pour *maître* à Hoſius, étoit Profeſſeur à Padouë. Du Sauſſai (d) ſuppoſe qu'Hoſius ayant été envoyé en Italie, par le conſeil de Pierre Thomicki Evêque de Cracovie, s'arêta à Boulogne. C'eſt mal diſtinguer les choſes. Il falloit dire qu'Hoſius ayant étudié à Padouë pendant quelque tems, paſſa à Boulogne, & s'y fit recevoir Docteur en Droit (e). Cela montre la II. fauſſeté de Moreri. Il dit qu'Hoſius reçut à Pavie le *bonnet de Docteur*. III. Il eut l'*Evêché de Culmes à l'inſtance du Roi Sigiſmond premier*. C'eſt une autre fauſſeté ; car ce fut Sigiſmond Auguſte qui lui procura cette Prelature. IV. Comment eſt-ce que Sigiſmond premier l'auroit *envoyé à Rome vers le Pape Jules troiſieme*. Il mourut l'an 1548. & ce Pape ne fut creé qu'en l'année 1550. V. Il ne faloit pas dire que s'étant retiré en Pologne après la cloture du Concile, *il travailla à ſes admirables Ouvrages qui nous reſtent de lui*; car c'eſt declarer qu'il n'avoit point fait de livres avant ce tems-là ; & neanmoins il eſt ſûr que ſa reponſe à Brentius fut imprimée à Cologne l'an 1558. C'eſt un *in folio* de quatre cens pages. Son livre qui a pour titre *Confeſſio Catholicæ fidei Chriſtianæ* (f) avoit déjà paru à Mayence. Son livre *de Communione ſub utraque ſpecie*, celui *de Sacerdotum conjugio*, & celui de *Miſſa vulgari lingua celebranda*, étoient ſortis de deſſous la preſſe à Paris (g) l'an 1561. Du Sauſſai (h) merite ici un mot de cenſure, car il met preſque tous ces Ouvrages dans le catalogue des livres qu'Hoſius fit imprimer après la tenuë du Concile. VI. Il ne faloit pas dire en general que les livres d'Hoſius furent imprimez 32. fois durant ſa vie : il faloit y aporter quelque exception, comme a fait Mr. Bullart. *Pluſieurs de ſes écrits*, dit-il (i), *ont été imprimez trente deux fois pendant ſa vie dans les principales villes de la Chreſtienté, & traduits en François, en Italien, en Allemand, en Flamand, en Polonois, en Anglois, en Ecoſſois & en Armenien.* Mr. de la Rochepozai (k) a fait la faute de n'uſer d'aucune exception.

J'ai laiſſé paſſer à Mr. Moreri ce qu'il dit, touchant les raiſons qui obligerent le Cardinal Hoſius à n'aſſiſter pas à la 24. ſeſſion. Il pretend que ce fut à cauſe qu'Hoſius n'aprouvoit point ce qui avoit été decidé ſur les mariages clandeſtins. Il eſt fort vrai qu'il deſaprouvoit cette deciſion, & (l) qu'il tâcha trois ou quatre fois de la faire revoquer, ce qui le fit paſſer pour un opiniâtre ; mais il n'eſt nullement certain que ſon abſence ſoit fondée ſur la raiſon de Mr. Moreri : car il ne laiſſa pas d'aſſiſter à la ſeſſion precedente, encore qu'il deſaprouvât une partie des choſes qui y furent decidées ſur le ſacrifice de la Meſſe. Il ne fit point ſcrupule de s'y oppoſer. Pourquoi donc n'auroit-il oſé en faire autant ſur les mariages clandeſtins? N'auroit-il pas été ſecondé par ſon collegue le Cardinal Simonette, & par quelques autres opinans ? N'envoya-t-il point par écrit ſon opinion qui étoit contraire au Decret ? Ne declara-t-il point par écrit qu'il ſe remettoit de tout cela au jugement du Saint Pere ? En un mot ſa maladie fut très-réelle, & dura long tems. Voilà preſque toutes les raiſons que Palavicin (m) employe pour refuter un conte adopté par Fra-Paolo, qu'Hoſius fit ſemblant d'être malade afin de n'aſſiſter pas à la ſeſſion, où le Decret pour les mariages clandeſtins devoit recevoir force de loi. On a quelquefois raiſon de dire que les maladies des Grans ſont de commande, ſont des grimaces de Politique ; mais les Hiſtoriens trop ſpeculatifs ſe trompent auſſi quelquefois en le diſant.

(f) *Voyez la preface de ſa reponſe aux Prolegomenes de Brentius.*

(g) *Oldoinus in Athen. Romano p. 615.*

(h) *Ubi ſupra.*

(i) *Bullart Academ. des ſciences to. 1. p. 70.*

(k) *In Nomenclatore Cardinal. num pag. 151.*

(l) *Palavic. Hiſtor. Concil. Trident. lib. 22. cap. 9. n. 6.*

(m) *Ibid. lib. 23. cap. 7. n. 17.*

* Jus civitatis Tigurinæ rarò feliciter ipsi collatum eſt. *Heidegger. ubi infra.*

choſe à Heidelberg pendant les ſix mois qu'il y paſſa, en ſuite de quoi ſes ſuperieurs le rapelerent, & le firent recevoir Miniſtre l'an 1568. Ce fut pour aller prêcher deux fois la ſemaine dans une Egliſe de la campagne, à quatre ou cinq lieuës de Zurich. Il fit ponctuellement toutes ces fonctions pendant huit années, quoi qu'il eût bien d'autres fardeaux ſur les épaules dans la ville; car on lui donna à regenter la troiſiéme Claſſe l'an 1569. On le fit Proviſeur de l'Ecole Abbatiale l'an 1571. & cinq après il fut Proviſeur de l'Ecole Caroline. Ce fut une pierre de (*A*) Siſyphe, qu'il roula avec une extrême patience pendant dix-neuf années. Il obtint le * droit de bourgeoiſie l'an 1569. & il ſe maria (*B*) heureuſement la même année. Ses fatigues paſtorales furent un peu diminuées l'an 1576. car on lui donna une Egliſe qui n'étoit éloignée de Zurich que d'une lieuë. La pouſſiere du College ne lui ôta pas le courage de s'engager à une (C) entrepriſe relevée, & d'une vaſte étenduë. Comme il donnoit à l'étude de l'Hiſtoire eccleſiaſtique tout le tems qu'il avoit de reſte, il forma le plan d'un Ouvrage qui pût montrer aux Catholiques Romains, que c'eſt à tort qu'ils ſe vantent que leurs doctrines ſont conformes à l'antiquité. Il ne put pas achever ſon entrepriſe; mais il en fit voir de grans (*D*) morceaux, qui lui aquirent beaucoup de reputation, &

(*a*) *Joh. Hemr. Heidegger. in vita Hospiniani p. 8.*

(*b*) Annos- que plus quam triginta concordiæ in matrimonio tenuit. *Heidegger ibid. p. 9.*

(*c*) Quæ annum agens 88. ſic ſatis vegeta eſt animum integro judicio & memoria, ex qua non pauca mihi jucundiſſima hiſtoriam hancce locupletantia, pollet. *Id. ibid.*

(*d*) Patienter tamen doſtificam illam calamitatem, utcunque acerbam, tulit, memor utique, & mortalem ſe duxiſſe, & ad æternam beatitudinem præmiſſe. Conſolabatur etiam mox orbitatem ejus ſecundæ nuptiæ cum matrona honeſtiſſima *Magdalena Wirzia*, nobilis & eximii viri *Conradi Wirzii*, Præfecti quondam Vadiſvillani, filia, bonis ouibus conſtabat, & d. XIII. Maji An. M. DC. XII. ſolenniter celebratæ. *Id. ibid. p. 23.*

(*e*) *Id. ibid.*

(*A*) *Une pierre de Siſyphe qu'il roula.*] Je me ſers de cette penſée après l'Auteur de ſa vie. *Hanc quoque Spartam ornavit*, dit-il (*a*), *quantum potuit, ſaxumque hoc vere Siſyphium volvit revolvitque, & novemdecim annorum orbe circumegit indefeſſus athleta pari & induſtria & ſucceſſu.* Ce qu'il dit un peu après eſt de bon goût: il s'étonne que l'eſprit d'Hoſpinien ne ſe ſoit pas abatardi dans ces penibles occupations. *Ferreum certe adamantinumque dixeris qui tot labores exantlare, & ſimul ingenium à ſitu & ſquallore vindicare poſſet.*

(*B*) *Il ſe maria heureuſement la même année.*] Ce fut avec Anne Lavatere, fille de Louïs Lavaterus Archidiacre alors de l'Egliſe Caroline, & en ſuite premier Miniſtre. Il étoit fils de Rodolphe Lavaterus Bourgmaître de Zurich. La mere d'Anne Lavatere étoit fille de Henri Bullinger, l'un des principaux Reformateurs. Nôtre Hoſpinien vécut avec cette épouſe (*b*) dans une grande concorde plus de 30. années, & en eut 14. enfans, dont Elizabeth la plus jeune de tous vivoit encore l'an 1681. Elle étoit veuve de Rodolphe Stockius, & âgée de 88. ans; & comme (*c*) elle avoit conſervé ſon jugement & ſa memoire, elle fournit des materiaux à l'Hiſtorien de ſon pere. Jean Henri HOSPINIEN ſon frere fut Miniſtre de l'Egliſe de Bulac, & Doyen du Chapitre de Reinsbourg. Rodolphe HOSPINIEN ſon frere, Profeſſeur en langue Hebraïque à Zurich, & Diacre de l'Egliſe Caroline laiſſa deux fils, Rodolphe HOSPINIEN qui étoit Prevôt du Chapitre de la même ville, lors que Mr. Heidegger écrivoit la vie de nôtre Rodolphe, & Jean Henri HOSPINIEN Miniſtre de l'Egliſe de Glattfeld. Vous trouverez dans Mr. Heidegger bien d'autres perſonnes iſſuës de nôtre Rodolphe. Celui-ci ayant perdu ſa femme l'an 1612. fit les reflexions que doit faire un bon Chretien (*d*), & chercha ſa conſolation aſſez promtement dans un ſecond mariage. Il avoit éprouvé qu'une femme ne le detournoit aucunement de l'étude: *Cujus conſortium tamen abeſt ut, quod Romanenſes noſtri objicunt, impedimentum aliquod ſtudiis ejus piis objecerit, ut magno illi conatu & dulci ad omne opus bonum incitamento adjumentoque fuerit* (*e*).

(C) *Une entrepriſe relevée & d'une vaſte étenduë.*] C'étoit l'Hiſtoire des erreurs de la Papauté. La premiere penſée lui en vint après s'être entretenu dans un cabaret de village avec ſon hôte, qui croyoit ridiculement que la vie monaſtique étoit iſſuë du Paradis. (*f*) *Faſſum aliquando ferunt, cum illa excurſione neceſſum haberet in hoſpitio pernoctare, hoſpitem ruſticum non incurioſum crebra ſecum colloquia miſcentem, & de Origine Papatus, vita in primis Monaſtica, quam ille pro ſimplicitate ſua ex Paradiſo arceſſendam ridiculè ſuſtinuerit, anxiè inquirentem, anſam ſibi libros de Origine errorum ſcribendi præbuiſſe.* Il conſidera que les Papiſtes batus par l'Ecriture ſe retranchoient dans la tradition, & ne parloient que de leur antiquité, & de la nouveauté des Proteſtans. Pour leur ôter cet aſyle il rechercha la naiſſance & les progrés des ceremonies & des doctrines Romaines, & par quels degrez la verité annoncée par JESUS-CHRIST & par ſes Apôtres avoit fait place aux innovations. (*g*) *Impetum concepit animo ſuo plane heroicum, & laude nunquam intermoritura digniſſimum ſictitia illius tentaſtis ſpectrum debellandi, Gibeonitacque artes & fraudes, monſtratis genuinis errorum, qui paulatim Eccleſiam inundaverant, originibus detegendis, convellendique. Et magnæ quidem molis, immenſique laboris opus aggrediebatur, cùm de cæleſti doctrina, & ceremoniis vera primitivæ Eccleſiæ, tum de inclinatione & depravatione ejuſdem doctrinæ, deque ceremoniarum mutatione, auctione & progreſſu ſic ſecutis, quæ Chriſtum & Apoſtolos primùm, deinde verò Conſtantinum Imperatorem, imprimis autem Gregorium M. ſecuta ſunt.* Il (*h*) ſe propoſa principalement le Bareme, l'Euchariſtie, les temples, les fêtes, les jûnes, les Ordres, les Moines, la primauté du Pape, & les enterremens. Il commença auſſi à compoſer la vie des Papes, & une critique de Gratien (*i*). Il avoit environ 42. an lors qu'il forma ce grand deſſein.

(*f*) *Heidegg. ibid. p. 8.*

(*g*) *Ibid. p. 12.*

(*h*) *Ibid.*

(*i*) Antigratianum inſuper molieba- tur, quo demonſtrare inſtituerat. *Gratianum in ſua decreto multa falſa, pugnantia, commenticia recentare, & nova verò impudenter, falſa- cissimè, & impiè corrumpere.* Id. ibid.

(*D*) *Il en fit voir de grans morceaux.*] Donnons ici un état des livres qu'il publia. Le premier fut une harangue de *origine & progreſſu ritum & ceremoniarum Eccleſiaſticarum.* Il l'avoit recitée dans une aſſemblée Academique, & il la fit imprimer l'an 1585. Deux ans après il publia ſon Traité *de templis*, hoc eſt *de origine, progreſſu, uſu & abuſu templorum, ac omnino rerum omnium ad templa pertinentium.* Il

& qui obligerent ſes maîtres à le retirer de la poudre des Ecoles, pour le placer dans un lieu plus éminent. Il fut fait Archidiacre de l'Egliſe Caroline le 25. de Septembre 1588. Six ans après on le fit Miniſtre de l'Egliſe Abbatiale; emploi qui lui fut d'autant plus commode, qu'il ne le detournoit pas tant de ſon grand deſſein. L'Ouvrage qu'il publia ſur l'Euchariſtie, & celui qu'il intitula *Concordia diſcors*, chagrinerent terriblement les Lutheriens. Ils le (*E*) chagrinerent à leur tour par leurs reponſes; à quoi il n'acheva pas ſa replique, parce qu'il fut que

en fit l'an 1603. une 2. édition qui fut non ſeulement corrigée, mais auſſi fort augmentée, car il y joignit la refutation des argumens que Bellarmin & Baronius avoient produits en faveur de leur party ſur cette matiere depuis la 1. édition. L'an 1588. il publia le Traité *de Monachis, ſeu de origine & progreſſu monachatus ac ordinum Monaſticorum, equitum militarium tam ſacrorum quam ſecularium omnium.* Il en fit une 2. édition l'an 1609. dans laquelle il refuta le livre de Bellarmin *de Monachis*, publié depuis la 1. édition de ſon Ouvrage. Il étoit ſur le point de publier l'an 1589. le Traité *de Origine & progreſſu jejuniorum*, lors qu'un Ouvrage de Bellarmin tout fraîchement imprimé, lui fit connoître que ce Jeſuïte promettoit un livre ſur cette matiere. Il differa donc la publication de ſon Ouvrage, juſques à ce qu'il y pût joindre la refutation de ce que Bellarmin allegueroit. Mais comme il s'apliqua à d'autres choſes en attendant, il n'acheva jamais ce Traité-là. Ces autres choſes furent les fêtes, ſur quoi il publia deux volumes, l'un en 1592. l'autre en 1593. Le premier traite *de feſtis Judæorum & Ethnicorum, hoc eſt de origine, progreſſu, ceremoniis & ritibus feſtorum dierum Judæorum, Græcorum, Romanorum, Turcarum & Indianorum.* Il le fit reimprimer l'an 1611. avec pluſieurs corrections, & additions. Le ſecond traite *de origine, progreſſu, ceremoniis & ritibus feſtorum dierum Chriſtianorum.* Il le fit reimprimer l'an 1612. avec de bons ſuplémens, qui ſervoient à refuter Bellarmin ſur l'idolâtrie Romaine, & Jaques Gretſer ſur la Fête-Dieu. L'an 1598. il publia le premier volume de l'Hiſtoire ſacramentaire, *Hoc eſt libros quinque de Cœna Dominicæ prima inſtitutione, ejuſque vero uſu & abuſu in primitiva eccleſia, nec non de origine, progreſſu, ceremoniis & ritibus Miſſæ, tranſubſtantiationis & aliorum pene infinitorum errorum, quibus Cœnæ prima inſtitutio horribiliter in Papatu polluta & profanata eſt.* Quatre ans après il publia le ſecond volume de cette Hiſtoire, qui contient les démêlez qui ont regné entre ceux de la Confeſſion d'Ausbourg, & les autres Proteſtans ſur la matiere de l'Euchariſtie. Le titre de l'Ouvrage eſt *de origine & progreſſu controverſiæ ſacramentariæ de Cœna Domini inter Lutheranos & Orthodoxos quos Zwinglianos & Calvinianos vocant exorta, ab anno Chriſti Salvatoris* 1517. *uſque ad annum* 1602. Il publia l'an 1607. un Ouvrage intitulé, *Concordia diſcors, ſeu de origine & progreſſu formulæ Concordiæ Bergenſis.* L'an 1619. il publia un Ouvrage contre les Jeſuïtes, *Hiſtoria Jeſuitica hoc eſt de origine, regulis, conſtitutionibus, privilegiis, incrementis, progreſſu, & propagatione Ordinis Jeſuitarum, item de eorum dolis, fraudibus, impoſturis, nefariis facinoribus, cruentis conſiliis, falſa quoque ſeditioſa & ſanguinolenta doctrina.* C'eſt (*a*) par là qu'il finit les compoſitions, reſolu de n'employer deſormais ſa vie qu'à des prieres, qu'à de ſaintes lectures, & qu'à de ſaintes meditations.

(*a*) Tiré de ce compoſé par Mr. Heidegger.

(*E*) *Il le chagrinerent à leur tour par leurs reponſes.*] L'Hiſtoire de la guerre ſacramentaire entre les Lutheriens & les Calviniſtes, & l'Hiſtoire du Formulaire de la concorde font voir tant de confuſions, tant d'emportement, tant de brouilleries, & tant de chicanes dans le party Lutherien, que ce ſeroit un miracle ſi ces deux livres n'avoient furieuſement irrité les Theologiens Saxons. On choiſit en Saxe pour refuter Hoſpinien un homme qui étoit fort propre à éblouïr le public, un homme dis-je qui traitoit ſes adverſaires de haut en bas, & qui ſe donnoit des airs de maître. Rien n'eſt auſſi propre que cela à cacher les mauvais endroits d'une cauſe. (*b*) *Hiſtoria ſacramentaria pars poſterior & concordia illa diſcors vehementer eos, qui Lutheranorum partium affectas ſe profeſſi ſunt, urebant; qui eorum operum vim chryſippeis ſophiſmatis, & tortuoſis argutiis, acribuſque dictériis convellere maximopere laborabant. Conſtat autem, utriuſque operis refutandi in Saxonicis oris negotium Leonhardo Huttero, Wittebergenſi Profeſſori, homini arroganti & pravè facundo, datum eſſe.* Et *primum quidem An. M. D. C. XI. perſonatus ille, nti prudentes conjectabant, prodiit, larva ſcilicet aſſumpta cujuſdam Chriſtophori à Vallo, S. Theologiæ Candidati, ſub qua adverſus ea, quæ Hoſpinianus in Annalibus Sacramentariis ad annum* (*c*) *M. DC. XIX. geſta prodidit, vernacula ſcriptione ingenii ſui libidinem procaciter ſatis exercuit.* Dès que David Pareus eut vu ce premier Ouvrage d'Hutterus (*d*), il en avertit Hoſpinien, & lui conſeilla de repondre en Allemand, ſans attendre que ſon adverſaire continuât à le refuter. (*e*) *Adverſus Commentarium tuum alterum de re ſacramentaria, nec non Concordiam diſcordem competirimus, mandatum ex aula Saxonica D. Huttero datum, hiſtoriam tuam ut refutaret. Laboraſſe etiam illum ea in re ex domeſticis meis ſtudioſis cognovi. His nunduis Lipſenſibus prodiit Germanica hæc Hiſtoriæ Sacramentariæ conſignatio, uſque ad annum 29. deducta. Credo volis non eſſe viſam. Author magna pollicetur, & triumphus eſt, ut audio, noſtris vicinis, &c. Percurri liconſignabrum. Prater magnifica mendacia nihil video novi. Suaſerim ut veſtigia hujus ſcriptoris, qui baud dubiè eſt ille Hutterus, premas illico, neque exſpectes, dum tota moles te opprimat. Fecerit magnum opere pretium Germaniæ reſpondendo.* Hoſpinien (*f*) compoſa tout auſſi-tôt une replique, mais il ne la publia point. L'an 1614. on vit paroître un nouvel Ouvrage d'Hutterus ſous le titre de *Concordia concors, ſeu de origine & progreſſu formulæ concordiæ Eccleſiarum Confeſſionis Auguſtanæ.* On pretendoit y depoüiller Hoſpinien de tout ce qu'il pouvoit avoir aquis de reputation, ſoit du côté de la

(*b*) *Heidegg. hiſt. ſupra pag.* 22.

(*c*) *C'eſt une faute d'impreſſion, il faut lire* M D XXIX.

(*d*) *Notez qu'il y a des gens qui diſent que* Chriſtophorus Wilhelmus à Valo, *étoit* Chr. Wilh. Walpurger, *Theologien de Leipſic. Voyez Molleras, Iſagoge hiſt. Chorſonenſis Cimbrica parte* 3. p. 133.

(*e*) *Heidegg. ibid.*

(*f*) Non deſuit boni Hoſpinianus, utpote qui ... perſonato larvam egregiè detraxit. adornata ſcriptione vernacula, qua & hiſtoriæ à ſe contextæ veritatem in arte collocavit, & adverſantis vanitatem ſolidè detexit. Nequidem tamen opinionis ſuæ omnibus iſthuc numeris abſoluta, lucem vidit. *Id.* p. 22.

que les ennemis communs des Proteſtans ſe divertiſſoient un peu trop à ce ſpectacle. Il tourna donc ſes armes contre les Jeſuïtes. Je ne doute point que la ſupreſſion de ſa replique ne plût (F) beaucoup à quelques Princes. Une cataracte le priva de l'uſage de ſes yeux pendant près d'un an. Il ne laiſſa pas de prêcher

ſcience, ſoit du côté de la candeur. *Quo quantum de libro ipſo, tantundem de eruditionu, candoris & judicii Hoſpiniani fama, ſuaque eccleſiæ infamia ſe detrahere poſſe ſperavit. Opus ipſum haud exigua molis, & μετὰ πολλῆς φιλοσοφίας prodiit, ait ſi inanem verborum ſtrepitum, & rerum, convitiorum, ſplendidarumque calumniarum tumorem ei demeres, tantùm non ad incitas redigi, atque in nihilum recidere liqueſcat.* Les amis d'Hoſpinien lui conſeillerent de repliquer inceſſamment, & de (a) rabatre l'orgueil de ſon adverſaire. Il prit auſſi-tôt la plume, & travailla à une replique, mais il n'y mit jamais la derniere main. Mr. Heidegger temoigne que cet Ouvrage eſt admirable. L'Auteur ſe rebuta vraiſemblablement d'avoir à faire à un ennemi ſi injurieux; il craignit auſſi de trop divertir les Jeſuïtes, en faiſant durer la guerre civile, & quoi qu'il en ſoit ſon Ouvrage n'a jamais paru. (b) *Neque tamen opus iſthoc ad metam perduxit, ſeu tædio victus eſt maledicentiæ adverſarii, qui neſcio quibus agitatus furiis ubique inſultare, quàm cum ratione quadam diſputare maluit; ſeu faſtidium ſubiit ducendi ſenem moleſtæ adeò contentionis, qua non tantùm animos veritatis faſtâ copiâ ſaciatos ægroſque, magis exulceratum iri, ſed etiam capitales religionis hoſtes, Jeſuitas cumprimis, infauſti certaminis illius futuros ſpectatores avidiſſimos, delicias jucundo ejuſmodi ſpectaculo fibi facturos. . . metuit.* La victoire ſemble par là être demeurée aux Lutheriens, car on eſt aſſez porté à l'adjuger à celui qui parle le dernier. C'eſt demeurer le maître du champ de bataille. Nous allons parler d'une raiſon qui contribua aparemment au ſilence d'Hoſpinien.

(F) *Plût beaucoup à quelques Princes.*] Environ le tems qu'Hoſpinien fit imprimer ſon *Concordia diſcors*, Frideric IV. Electeur Palatin écrivit aux Magiſtrats de Zurich, touchant une Conference qu'on negocioit entre les Lutheriens & les Calviniſtes, pour chercher des voyes d'accommodement qui ſerviſſent à une ligue des Princes Proteſtans, contre les deſſeins ſanguinaires des Jeſuïtes. C'eſt pourquoi on trouva qu'Hoſpinien avoit fait paroître ſon livre fort mal à propos. Il ſe juſtifia de ce contre-tems le mieux qu'il put, dans une lettre qu'il écrivit (c) à Maurice Landgrave de Heſſe. Il dit qu'encore que ces conferences ne ſoient propres qu'à irriter la playe, comme l'experience l'a montré diverſes fois, il auroit neanmoins differé l'impreſſion de ſon Ouvrage, ou même condamné ſon livre aux tenebres de ſon Cabinet, s'il avoit plûtôt connu l'intention des Princes, „(d) *Libri intempeſtive editi culpam... „ſic ſtudioſe anxiliatur, ut ſimul de inſtitutis ejus-„modi Colloquiis ſententiam graviter proferat hunc „ferè in modum:* Etſi ego de hujusmodi colloquio mihi ipſi nihil boni polliceri poſſim, „ & majores animorum diſtractiones & contur-„bationes, odia item, contentiones ac diſſi-„dia poſt illud nocentiſſima vehementer me-„tuam, præſertim ſi mecum reputem, quæ „Marpurgenſe, Maulbrunnenſe, Mompelgar-„denſe & Ratiſbonenſe colloquia ſecuta ſint; „& adverſarii palam proteſtentur, ſe non diſce-„re, ſed docere, & ne in minimo quidem ar-„ticulo ſententiam mutare, ſed in ſemel con-„cepta opinione firmiter permanere velle: ni-„hilominus editionem hujus libri vel in aliud „tempus rejeciſſem, ac reſervaſſem; vel, ſi „ex uſu eccleſiæ fuiſſet, prorſus ſuppreſſiſ-„ſem, ſi hoc conſilium & inſtitutum Illuſtriſſ. „Principum vel agte ſemeſtre mihi cognitum „fuiſſet, ne illud impediiſſe accuſari meritò poſ-„ſem.„ La crainte qu'il eut de deplaire à quelques Princes, & d'expoſer bien des gens à des perils très-fâcheux l'obligea à ne point inferer dans ſon Ouvrage tout ce qu'il ſavoit. *Faſſus (e) eſt ingenuè, operi illi de Concordia diſcordæ, deeſſe plurima: nulla equidem ſua culpa, ſed tum quod ad cognitionem & manus ſuas plura non pervenerint; tum quòd nonnulla dedita opera, omitti conſultius viſum ſit, propter admonitionem ex aula potente inſinuatam, ut in ſcribenda ea hiſtoria cautè circumſpectèque agat, ſi quid ſecretorum ex cameris Principum, præſertim verò ex oris Saxonicis habeat. Fore aliquam, ut res hæc ingenti periculo non careat, propter orthodoxos iis in Procerianus ſudatur (g).* Il eſt donc aſſez probable qu'il renonça à la replique entre autres raiſons, parce qu'il craignit qu'on ne le regardât comme la cauſe d'une guerre Theologique, qui empêchoit que les Etats Proteſtans ne ſongeaſſent de concert à leurs interêts. On peut etre très-aſſuré que les Princes de l'Empire tant Lutheriens que Reformez, furent bien aiſes de ſon ſilence; car l'Hiſtoire de ce tems-là nous apprend que les querelles des Theologiens embarraſſoient fort les Princes. Elles ſont encore aujourdui de tems en tems la plus grande des inquietudes des Magiſtrats dans pluſieurs villes imperiales. Dans quels troubles ne s'eſt pas vuë la ville de Hambourg depuis peu (*h*), pour les diſputes des Miniſtres qui partageoient le peuple, & qui cauſoient des attroupemens? On n'apaiſe preſque jamais ces diſputes que par l'exil de celui dont la cabale eſt la plus foible: de ſorte que ſi l'on croit ſe ſervir de comparaiſons, on diroit que ces querelles reſſemblent à celle de deux taureaux qui ſe battent pour une genice: le plus foible ne ſe montre plus, & va ſe cacher.

Nec (i) mos bellantes una ſtabulare: ſed alter
Victus abit, longeque ignotis exulat oris,
Multa gemens ignominiam, plagasque ſuperbi
Victoris, tum quos amiſit inultus amores:
Et ſtabula aſpectans regnis exceſſit avitis.

La raiſon dont j'ai parlé obligea peut-être Hoſpinien à n'achever pas l'Hiſtoire de la reformation, projettée dans la Saxe ſous l'Electeur Chriſtien. On lui avoit fourni des memoires qui euſſent pu irriter les ſucceſſeurs. Voyez en marge le titre (*k*) qu'on auroit donné à cette hiſtoire: & voici ce que Mr. Heidegger remarque

(a) Sine mora reprimendam exultantem hominis audaciam. *Heidegger. ibid. p.* 24.

(b) *Id. ib.*

(c) *Le* 22. *d'Août* 1607.

(d) *Id. ib. p.* 21.

(e) *In litteris ad Wolphangum Amlingium. Eccleſia Paſtorem & Superintendentem, die* 22. *Aug.* 1607.

(f) *Je croi que c'eſt une faute d'impreſſion pour* Peucerianas.

(g) *Id. Heidegger. ibid*

(h) *Il y a deux ou trois ans que les Zelotes Flamands ne pouvoient que de cela. On écrit ceci au mois de Septembre* 1695.

(i) *Virgil. Georg. l.* 3. *v.* 224.

(k) Chriſtianus reſtitutus, *c'eſt-à-dire*, de ortu & progreſſu ſuſceptæ à Chriſtiano Electore Saxoniæ Eccleſiarum & Scholarum in Saxonia ſuperiore Reformationis Hiſtoria, ex actis & originalibus, ut ſunt optimi Principis defuncti vindicitæ perennes, fideliter congeſta, & tribus libris comprehenſa. *Heidegger, ubi ſupra pag.* 22.

marque

cher comme à l'ordinaire. On la lui leva heureuſement le 18. de Septembre 1613. Quand il eut atteint l'âge de 76. ans il retomba en enfance, & ne ſortit de ce miſerable état que par la mort l'onziéme de Mars 1626. courant ſa 79. année. Ses Ecrits avoient donné une telle idée de ſon ſavoir, qu'on l'exhortoit de toutes parts à refuter les Annales de Baronius, & qu'on ne crut pas que perſonne en fût plus capable *. On fit à Geneve une (G) nouvelle édition de ſes Oeuvres l'an 1681. en ſept volumes *in folio*.

* *Tiré de ſa vie compoſée par Jean Henri Hedegger, & miſe à la tête de l'édition de ſes Oeuvres* 1681.

HOTMAN (François) en Latin *Hottomannus*, a été un des plus ſavans Juriſconſultes du XVI. ſiecle. Il nâquit le 23. d'Août 1524. à Paris, où ſa famille (A) originaire de Sileſie floriſſoit depuis quelque tems. Dès qu'il eût atteint l'âge de quinze ans il fut envoyé à Orleans, pour y étudier en Juriſprudence; & il s'y rendit capable du Doctorat dans trois années. Son pere Conſeiller au Parlement, qui lui deſtinoit déjà ſa charge, le fit revenir auprès de lui, & le mit dans le Barreau: mais le jeune homme ſe degoûta bien-tôt des chicanes du Palais, & s'enfonça dans l'étude du Droit Romain, & dans celle des belles lettres. Il goûta les nouvelles opinions, pour leſquelles on faiſoit mourir beaucoup de gens dans le Royaume; & ne voyant pas qu'il en pût faire profeſſion à Paris, il s'en alla à Lion l'an 1547. où il publia un livre. Ce fut (B) le ſecond Ouvrage qu'il mit ſous la preſſe. Voyant qu'il n'avoit rien à eſperer de ſon pere pour ſubſiſter, il s'en alla à (C) Lauſane, où Meſſieurs de Bernè lui donnerent la

(a) *Heidegg. ubi ſupra pag.* 22.

(b) Neque coutemnenda etiam illa quæ incohata & affectata, quòd nondum juſtus ordo limæ & colophon iis adhibita, ultimaque manu nec dum perpolita eſſent, neque ipſe ſuperites prodire paſſus eſt, ceu imparia ſuſtinendæ famæ nomini ſuo, neque præter ejus voluntatem & conſilium hæredes, cimeliorum iſtorum cuſtodes, edere voluerunt. *Id. p.* 11.

(c) *Né à Emmerich au pays de Cleves, ſelon Mr. Baillet to. 2. des Anti p.* 261.

(d) Redimendo Franciſco Regi ad Ticinum capto, ingentem pecuniæ vim ſolus fide ſua curaverit ſummo Galliæ bono, ſummaque ſua cum laude. *Petrus Nevelettus Doſſiniis in vita Fr. Hottomanni pag. m.* 208.

(e) *Id. ibid.*

marque touchant les Memoires qui avoient été fournis. *Grande ſcilicet volumen ex Saxoniæ ſubmiſſum in hæredum manibus verſatur, quo Chriſtiani Electoris illius Principis & pientiſſimi & fortiſſimi, diuere crebrò ſoliti*: Ego nec Calvinianus ſum, nec Flaccianus, ſed Chriſtianus. Habent Flacciani ſuum Cœlum in quo etiam ipſum arcum collocant; *Ephemerides accuratiſſimè texuntur, & inſtituta ab ipſo Eccleſiarum Saxonicarum Reformatio, ſubita & improviſa ejus morte interrupta, pleniſſimè exponitur, ex quibus, aliisque etiam irrefragabilibus monumentis Chriſtianum illum redivivum orbi Chriſtiano, non paſſim certè pia Principis illius meditamenta admirabitur, repræſentare ſtuuerat (a).*

(G) *Une nouvelle édition de ſes œuvres.*] On ne l'a pas augmentée d'aucun des Traitez à quoi l'Auteur n'avoit pas mis la derniere main. Ses heritiers ont obſervé religieuſement ſon intention (*b*); ils n'ont pas voulu les communiquer au public, ils ont ſeulement fourni quelques remarques qu'il avoit ajoûtées à ſes Ouvrages depuis l'impreſſion. Vous trouverez dans ſa vie quels ſont les écrits qu'il avoit fort avancez, ou qu'il n'avoit fait qu'ébaucher. Cela ſert à nous le repreſenter comme un homme d'une vaſte érudition, & d'un grand travail.

(A) *Sa famille originaire de Sileſie.*] Il y a pluſieurs familles du nom de Hotman à Breſlaw capitale de la Sileſie, & de celles-là ſont deſcendues pluſieurs autres établies dans la Luſace, dans la Miſnie, dans le païs de Cleves &c. Lambert Hotman (*c*) alla en France pour porter les armes au ſervice de Louïs XI. & ſe maria avantageuſement à Paris. Jean Hotman ſon fils aîné fut ſi riche, qu'il fit compter de très-groſſes ſommes pour (*d*) la rançon de François I. Pierre Hotman le dernier des 18. enfans de Lambert fut Maître des eaux & forêts, & puis Conſeiller au Parlement de Paris. Nôtre François Hotman fut ſon fils aîné (*e*). Le ſupplément de Morери porte que Henri Hotman né à Cleves l'an 1466. fut le premier de ce nom qui vint en France, & qu'il y vint à la ſuite d'Engilbert Duc de Cleves, qui fut le premier Duc de Nevers.

(B) *Ce fut le ſecond Ouvrage qu'il mit ſous la preſſe.*] Car il avoit déjà publié un petit livre de *gradibus cognationis*, qui fut fort eſtimé. *Pene puer libellum* de gradibus cognationis *adjunctâ diagrammate publicavit à doctiſſimis viris in precio habitum, & mox à quodam haud ignobili Juriſconſulto probatum, ita ut eum ſuis in Inſtitutiones commentariis tehementer commendatum inſereret (f).* Le 2. Ouvrage fut un Commentaire *ad titulum Inſtitutionum de actionibus.* La beauté du ſtile, & la conoiſſance des Antiquitez Romaines qui éclatoient dans cet Ouvrage le firent fort eſtimer (*g*). Mr. Teiſſier (*b*) ne devoit pas apliquer ce bel éloge au petit livre des degrez de parenté, S'il avoit conſulté avec un peu plus d'attention l'Ouvrage (*i*) qu'il cite, il n'auroit pas pris l'un pour l'autre.

(C) *Il s'en alla à Lauſane.*] Mr. Teiſſier (*k*) raporte que François Hotman en ſortant de France *ſe retira à Geneve, & vécut quelque tems dans la maiſon de Calvin.* Je croi qu'il a raiſon, encore que la vie d'Hotman qu'il cite ne parle point de cela. Il ſemble que Nevelet ait ſuprimé une choſe qu'il ne devoit pas omettre. Il n'eſt pas trop aparent que Mrs. de Berne ayent offert une chaire de Profeſſeur aux belles lettres dans l'Academie de Lauſanne à un jeune homme de 23. ans qui demeuroit à Lion. Mais il eſt probable qu'ils l'ont offerte à ce jeune homme, ſi l'on ſuppoſe qu'il demeuroit à Geneve, & qu'il s'y étoit fait aimer de Calvin. Voilà des defauts d'exactitude qui ſe trouvent dans les meilleurs livres, parce que pour l'ordinaire les bons Auteurs ſont ceux qui ſe piquent de ſerrer une narration. Ils ne prenent pas toûjours garde qu'à force de la ſerrer ils l'étranglent. *Brevis eſſe laboro, obſcurus fio.* C'eſt ce qui pourroit être arrivé ici à Nevelet: ou bien diſons que n'ayant pas vu dans les Memoires qu'on lui donna que François Hotman ſe fût retiré à Geneve en quittant Lion, il a cru qu'il ne ſortit de Lion que pour aller profeſſer les belles lettres à Lauſane (*l*). Mais ne decidons point en faveur de ce qui eſt le plus vraiſemblable, car comme il y avoit déjà à Lauſanne pluſieurs illuſtres refugiez (*m*) qui conoiſſoient

(f) *Id. Nevelet. in vita Hottomanni p.* 210.

(g) Juriſconſultis etiam magnis gratum eſt Latini ſermonis elegantiam, & Rom. antiquitatis exquiſitam ſcientiam. *Id. ibid.*

(h) *Addit. aux éloges tome 2. p.* 115.

(i) *La vie d'Hotman par Nevelet.*

(k) *Ibid.*

(l) In urbem Equeſtrium . . . ad humaniora cum quæ dicuntur literarum profeſſionem honorifice à Senatu Bernenſis Reipub. evocatus, cujus in ditione urbs illa ſe conſtitit. *Nevelet. ubi ſupra p.* 211.

(m) *Id. ibid.*

&

la charge de Profeſſeur aux belles lettres. Il y publia quelques livres, & il s'y maria avec une Demoiſelle * Françoiſe, qui s'y étoit refugiée pour la Religion. Son merite fut ſi conu de toutes parts, que les Magiſtrats de Strasbourg lui offrirent une Chaire de Juriſprudence; & pendant qu'il en faiſoit les fonctions, il ſe vit recherché par le Duc de Pruſſe, & par le Landgrave de Heſſe. Il n'écouta point ces vocations; mais il ne refuſa pas d'aller à la Cour du Roi de Navarre au commencement des troubles. Il alla deux fois en Allemagne, pour demander du ſecours à Ferdinand au nom des Princes du Sang, & même au nom de la Reine mere †. On a la harangue qu'il fit à la Diete de Francfort. Etant retourné à Strasbourg, il (*D*) ſe laiſſa perſuader par Jean de Monluc d'aller enſeigner le Droit à Valence; & il le fit ſi heureuſement, qu'il releva la reputation de cette Univerſité. Trois ans après il alla profeſſer à Bourges, attiré par Marguerite de France ſœur du Roi Henri II. mais il en ſortit au bout de cinq mois, pour ſe rendre à Orleans auprès des Chefs du party, qui ſe ſervirent utilement de ſes conſeils. La paix qui ſe fit un mois après ne l'empêcha pas de craindre le retour de la tempête; c'eſt pourquoi il ſe retira à Sancerre, & y attendit un meilleur tems. Ce fut là qu'il écrivit un excellent livre ‡ *de conſolatione*. Il retourna en ſuite à ſa profeſſion de Bourges, où il penſa perir pendant le maſſacre de l'an 1572. Ayant eu le bonheur d'en échaper il ſortit de France, bien reſolu de n'y retourner jamais, & s'en alla à Geneve. Il y fit des leçons en Droit; & y publia des livres ſi forts (*E*) contre les perſecuteurs, qu'on lui fit faire de grandes promeſſes & qui aimoient le merite & la pieté de François Hotman, ils purent aiſément obtenir de Mrs. de Berne qu'on lui adreſſat une vocation à Lion. Mr. Teiſſier remarque que ce fut *par l'entremiſe de Theodore de Beze*, que la ville de Lauſanne offrit à Hotman *la charge de Profeſſeur en humanité*. Je croi qu'il ſe trompe, & qu'il vaudroit mieux faire intervenir Calvin: car Hotman étoit Profeſſeur à Lauſane (*a*), avant que Theodore de Beze y allât profeſſer la langue Greque: & il eſt certain que Theodore de Beze eut beſoin des bons offices de Calvin pour obtenir cette profeſſion. Peut-on procurer à un autre une chaire de Profeſſeur dans une ville où l'on n'eſt pas, & où l'on ne ſe peut établir ſoi-meme que par le credit d'autrui? Mr. Teiſſier a cru ſans doute que Beze profeſſoit le Grec à Lauſane avant qu'Hotman y fût apellé. Jugez combien il eſt important pour la narration de cette ſorte de petits faits de conſulter bien les dates, & les rubriques de la chronologie.

(*D*) *Etant retourné à Strasbourg il ſe laiſſa perſuader par Jean de Monluc.*] Si Mr. de Thou avoit conſulté les dates, il n'auroit pas dit que Jean de Monluc tira Hotman de Lauſane pour l'établir à Valence; (*b*) *Lauſana primum docuit, INDE à Joanne Monlucio Valentia Epiſcopo, & poſtea à Margarita Biturigum Duce evocatus repetitis vicibus Valentia & Avarici Biturigum ubi eum aliquando audivi, evocatus &c.*, Ces paroles repetitis vicibus n'ont pas été entenduës par le bon Mr. du Rier: il a cru qu'elles vouloient dire qu'Hotman *enſeigna la Juriſprudence tour à tour tantôt à Valence, tantôt à Bourges.* Ce n'eſt point cela; il n'enſeigna plus à Valence depuis qu'il en fut une fois ſorti. Il faloit donc dire que la Ducheſſe de Berri l'attira deux fois à Bourges, comme on l'a pu voir dans le corps de cet article. Ceux qui voyent dans la vie de François Hotman la ſuite de ſes demenagemens d'une ville à l'autre, ne ſeront guere de cas des memoires qui furent fournis à Mr. de Thou, puis qu'il dit qu'après le maſſacre de l'an 1572. Hotman s'en alla à Montbelliard & de là à Bâle. Il faloit dire qu'il s'en alla à Geneve, & de là à Bâle, & puis à Montbelliard, en ſuite à Geneve, & enfin à Bâle.

(*E*) *Et publia à Geneve* (*c*) *des livres ſi forts contre les perſecuteurs.*] Voici ce qu'en dit l'Auteur de ſa vie. „ (*d*) *Ad Allobroges igitur iterum, tanquàm in portum ſe refert, ſcriptisque aliquot grandes eruditi contra fidem, immò per fidem ipſam calumniatores, forum innocentium conflantes tueatur: & quidem adeò efficaciter, ut qui mollem putabant futurum, tum ejus in tanta calamitate animum, prolixis pollicitationibus hortarentur ab iſtiusmodi ſcriptionibus, nil genere abſtineret: quibus ille hoc tantum reſponſit*, Nunquam ſibi propugnatam cauſam quæ iniqua eſſet: nunquam quæ jure & legibus niteretur, deſertam præmiorum ſpe, vel metu periculi; opprimi enim in bona cauſſa melius, quàm male cedere. Non modò non excuſandum parricidium, ultro etiam „ defendendam cauſſam innocentium. „ Un peu après il parle du livre *de regni Galliæ ſtatu*, qu'Hotman mit en lumiere vers ce tems-là ſous le titre de *Francogallia*. C'eſt un Ouvrage recommandable du côté de l'érudition, mais très-indigne d'un Juriſconſulte François, ſi l'on en croit même pluſieurs Proteſtans. Voici ce qu'en dit Monſr. Teiſſier, *Son livre intitulé* Franco-Gallia, *lui attira* AVEC RAISON *le blâme des bons François. Car dans cet ouvrage, il tâche de prouver* (*e*) *que ce Royaume le plus floriſſant de la Chretienté n'eſt point ſucceſſif, comme ſont les heritages des particuliers, & qu'autre fois on ne venoit à la Couronne que par les ſuffrages de la Nobleſſe, & du peuple: ſi bien que comme anciennement le pouvoir & l'autorité d'élire les Rois appartenoit aux Etats du Royaume, & à toute la Nation aſſemblée en corps, auſſi étoient-ce les Etats qui les depoſoient du gouvernement. Et là deſſus, il apporte les exemples de Philippe de Valois, de Jean, de Charles cinquiéme, de Charles ſixiéme, de Louïs unziéme. Mais ſur-quoi il inſiſte principalement, c'eſt de montrer que comme de tout tems on a jugé que les femmes étoient incapables de la Royauté, on doit auſſi les exclure de toute charge & adminiſtration publique* (*f*). Joignons à ce (*f*) Teiſſier paſſage de Mr. Teiſſier ces judicieuſes paroles de

JUGEMENT du livre intitulé Franco-Gallia.

* *Elle étoit d'Orleans, & s'apelloit Claude Auterin.* Perrus Neveletus ubi infra.

† Ab his paullo poſt, imnio & ab ea quæ tum minorem annis Regem regnumque adminiſtrabat, in Germaniam bis miſſus eſt de Regis regentque rebus legatus, & auxilium à Cæſ. Ferdinando ordinibuſque Germaniæ rebus ruentibus petere juſſus. Exſtat diſcurſus tum ab eo in comitiis Imperii Francofurdienſibus oratio. *Id. ib.*

‡ *Son fils le fit imprimer après la mort de ſon pere.*

(*a*) Erant Lauſannæ tunc temporis doctrina & pietate viri inſignes Petrus Viretus Eccleſiæ Paſtor . . . Franciſcus Hotomannus eloquentiæ Profeſſor. *In vita Theodori Bezæ apud Melchior. Adam. p. 205.*

(*b*) *Thuan. lib. 99. p. 378. ad ann. 1590.*

(*c*) *Mezerai a tort de dire dans ſa grande hiſtoire tome 3. p. 293. que François Hotoman étoit fugitif ſur les Etats lors qu'il publia la Franco-Gallia.*

(*d*) *Pag. 221.*

(*e*) *Ceci n'eſt que la verſion du Latin du Thou lib. 57. p. 49. ad ann. 1573.*

(*f*) *Teiſſier ubi ſupra pag. 116.*

promesses, pour l'obliger à ne plus écrire sur ce ton-là: mais il n'écouta point ces propositions. Quelque tems après il se transporta à Bâle, & y enseigna le Droit. La peste l'ayant obligé d'en sortir, il se retira à Mombeliard, où il perdit son épouse. Il alla en suite à Geneve, & y fit un livre (*F*) pour les droits du Roi de Navarre; après quoi il s'en retourna à Bâle, & y mourut le 12. de Février 1590. Il avoit refusé d'aller à Leide, où on lui offroit une Chaire de Professeur. Il avoit eu le tems de mettre en ordre ses Ouvrages pour une nouvelle édition *, qui ne parut que long tems après sa mort en trois volumes *in folio* †. On n'y mit pas tout ce (*G*) qu'il avoit publié. Sa *Franco-Gallia* a fait rimdont

(a) *Elle fut écrite de Strasbourg en 1599. au sujet de la vie de François Hotman composée par Nevelet.*

de Bongars, tirées d'une lettre (*a*) à Mr. de Thou, „ (*b*) Je vous confesserai librement, *de* „ *France Gallia, vellem parcius*, tant pour ce que „ le livre n'est pas de fusion, que pource qu'il „ me semble, que le bon homme s'est gran„ dement abusé en cette dispute-là. La doure „ donnoit quelque couverture à l'ouvrage, lors „ qu'il fut imprimé la premiere fois: & nous „ laissions eschapper beaucoup de paroles, en „ une fascherie extrême, aufquelles nous rou„ girions si elles nous estoient representées, „ après le cours de la passion: Je vous en escris „ ce que j'en pense, ignorant quel jugement „ vous en faites, je suis marry de ne l'avoir „ fait plustost, je n'aurois pas jetté l'œil sur „ ce traict là: Je sçay bien que le bon hom„ me se plaisoit de cette piece là, il l'avoit tes„ moigné par les Impressions reïterées. C'est „ une maladie, de laquelle beaucoup de nos „ gens, & trop sont enrachés, qui eussent vo„ lontiers reduit nostre Monarchie à une Anar„ chie. S'il y a du mal en une chose, ce n'est „ pas à dire, qu'il la faille ruïner. „ Bongars, dira-t-on, a mis le doigt sur la playe: Hotman étoit en colere contre sa patrie quand il composa ce livre, & non content de se venger de ceux qui regnoient alors, il tâcha de decharger son ressentiment sur la Monarchie même, & sur tout le corps de la nation, & cela avec si peu de jugement, qu'il fournissoit de très-fortes armes à la Ligue pour l'exclusion d'Henri IV. car selon ses principes les Catholiques de France étoient en plein droit d'élire pour Roi le Duc de Guise, au prejudice des Princes du Sang. Un Ecrivain pallionné, poursuivra-t-on, n'est guere capable de songer à l'avenir, il ne songe qu'au present; il ne considere pas que les tems peuvent changer, & que la doctrine qui s'accorde aujourdhui avec l'interêt de nôtre cause, sera un jour favorable à nos ennemis. C'est ce qui parut en France sous Charles IX. & Henri III. chaque party fut obligé de se refurer lui-même, comme Montagne l'a finement dit: voyez la remarque I. On est affuré que si Catherine de Medicis s'étoit reformée, & qu'elle eût établi par toute la France la Reformation, Horman eût fait un beau livre pour prouver que la Regence des femmes est une très-bonne chose, & selon l'esprit de nos loix fondamentales. De quelle force n'auroit-il pas refuté les Papistes qui auroient écrit contre cette Reine *à Nous verrons ailleurs (*c*) qu'on l'accuse d'avoir usé de mauvaise foi dans sa *Franco-Gallia*; & nous tâcherons de repondre quelque chose en faveur de ce grand homme.

(*F*) *Et y fit un livre pour les droits du Roi de Navarre.*] Ce fut celui du droit du neveu contre (*d*) l'oncle. La Ligue avoit mis en tête au Cardinal de Bourbon, oncle du Roi de Navarre, de se porter pour le legitime successeur; & on employa un Jurisconsulte Italien qui fit un Traité du droit de l'oncle contre le neveu. François Hotman le refuta doctement. Ci-tons le P. Maimbourg, *Antoine Hotman, dit.* (*e*), *Avocat general de la Ligue au Parlement de Paris, écrivit le* Traité du droit de l'oncle contre le neveu pour succeder à la Couronne. *Mais il arriva, par une heureuse & assez plaisante rencontre, que le Jurisconsulte François Hotman frere de l'Avocat, voyant ce Livre qu'on debitoit en Allemagne où il estoit en ce tems-là, les Jesuistes avec beaucoup de force & de doctrine le refutoient. Le droit du neveu contre l'oncle, & fit voir manifestement dans un savant écrit qu'il publia sur ce sujet, le foible & tous les faux raisonnemens du Traité de son adversaire, sans savoir que ce fust son frere, qui n'y avoit pas mis son nom.* Il y a plusieurs mepriſes dans ces paroles. 1. Il n'est pas vrai que François Hotman ait écrit contre un Auteur inconu. Il écrivit contre le nommé Mathieu Zampini, de Recanati, Jurisconsulte Italien (*f*). 2. Par consequent il n'est pas vrai qu'il ait écrit contre son frere. 3. Il n'est pas vrai qu'il ait fait ce livre l'an 1589. il le fit environ l'an 1585. comme le remarque Mr. de Thou: ce qui s'accorde avec Nevelet qui lui donne alors 60. ans. 4. Il étoit en ce tems-là à Geneve, & non pas en Allemagne. 5. Antoine Horman n'étoit pas l'un des Avocats de la Ligue l'an 1589. il ne le devint que deux ans après (*g*), lors que Jean le Maître qui en faiſoit les fonctions avec Louïs d'Orleans, eut été promu à la charge de President au Mortier. Le President Brisson étoit déjà mort. 6. Ce fut Antoine Horman qui écrivit contre son frere François Hotman, & non pas celui-ci contre Antoine Horman.

(*b*) *Postea & peculiari libro quem consultationi à Francisco fratre pro Navarro edite. . . oppositse videri voluit*, (Antonius Hothmannus) *rationes amplificata.*

(*G*) *On n'y mit pas tout ce qu'il avoit publié.*] On n'y mit point les écrits burlesques qu'il avoit faits contre Matharel, & contre Papyre Masson, ni le livre qu'il publia sous le nom de François de Villiers, *Ad Remundum Rufum defensorem Rom. Pontificis contra Carolum Molinæum, supra pag.* 708. *cordiæ* (*i*) qu'il mit au jour sous le nom de *Johannes Palmerius*, ni l'apologie de ce dernier livre dans laquelle il se deguisa sous le nom de *Joannes Franciscus Aspasius Salassi.* On n'y mit point son *Anti-Tribonianus* qui parut en François l'an 1603. & dont la version Latine fut imprimée à Hambourg l'an 1647. Voyez touchant ce livre le curieux Mr. Baillet (*k*). Enfin on n'y mit pas son *brutum fulmen* qui n'est pas un Ecrit burlesque, comme Mr. de Thou le debite.

* *Tiré de la vie composée par Pierre Nevelet au devant des dix livres de Jurisconsultes que Leichbernus a fait imprimer à Leipsic l'an 1686. Je me sers de cette édition.*

† *Ils furent imprimez à Geneve par les soins de Jaques Lullius l'an 1599.*

(*a*) *Hist. de la Ligue. t. 4. p. m. 367. ad ann. 1589.*

(*b*) *Thuan. lib. 90. sub fin. Voyez aussi Mezerai ubi infra pag.* 853. 853.

(*c*) *Voyez Florimond de Raemond Pseudo-Calvinistes pag.* 156.

(*d*) *Vexatui illam rebus ita postulantibus & magnis viris hortantibus tradixit controversiam, de successione inter patruum & fratris filium, atque in universum de jure successionis regiæ in regno Galliæ. Nevelenus ubi supra p.* 224.

(*e*) *Dans la remarque H.*

(*f*) *Voyez Matthæus Zampinus Racanatensis de trivio J. C. à foederatis pecunia subornatus, prolixa declamatione probare conatus fuerat, quam Fr. Hotomannus magni nominis nostra ætate J. C. contraria consultationis illius editam confutavit. Thuan. ubi ad ann. 1585.*

(*g*) *Mezeray Hist. de France. t. 3. p. 999.*

(*h*) *Baillet to. 2. des Anti pag.* 156.

(*i*) *Voyez Florimond de Raemond Pseudo-Joannes Franciscus Aspasius Salassi. On n'y mit nymis pag.* 853. 853.

(*k*) *Baillet to. 2. des Anti pag.* 156.

dont il faiſoit grand état *, eſt celui de tous ſes Ecrits que l'on aprouve le moins, & perſuada à quelques perſonnes qu'il étoit l'Auteur des (*H*) *Vindiciæ contra tyrannos*. On retorqua contre lui ſes (*I*) propres maximes quelque tems après.

* Voyez la remarque B.

Il

(a) *Lib. 82. p. 32. ad ann. 1585.*

te. C'eſt un Ouvrage tout à fait ſerieux, où François Hotman refute la Bulle que Sixte V. publia l'an 1585. contre le Roi de Navarre & contre le Prince de Condé. *Poſſea*, dit Mr. de Thou (*a*), *& in cenſuram illam ſcripſit Franciſcus Hotmannus J. C. joculari ipſo ſtilo, libroque Brutum Fulmen titulum fecit, quo & de B. Franciſci & B. Dominici vita ac moribus veteres hiſtoria, ab obſolete devotis viris ſcripta ridicule diſcutiuntur.* Il ne s'agit de rien moins que de cela dans ce Traité de François Hotman. Le Sieur Deckher (*b*) y a été trompé par Monſr. de Thou, mais il y a fait une faute de ſon chef: il veut que ce docte Juriſconſulte ſe ſoit exilé de la France à cauſe de cet écrit. C'eſt un menſonge. Hotman quitta la France en l'année 1572. bien reſolu de (*c*) n'y remettre jamais le pied. Le *Brutum fulmen* parut l'an 1585. comme le remarque le Sieur Deckher contre Goldaſt, qui a renvoyé (*d*) l'édition à l'an 1586. Voyez la marge †.

(*b*) *De ſcriptis adeſpotis p. 64. edit. 1686.*

(*c*) *Neque unquam poſtea induci potuit, ut in patria conſiſtendum ſibi judicaret: non Andegavenſis ipſius Dialectis literis inflexus; non promiſſis, non denique cum ab eo Magiſter ſuppliciim apud ſe ſi bellorum dictus eſſet: hoc ſæpe uſurpans: Franſira Negotiorum acervatis, iterum qui naufragium facis.* Nevelet. ubi ſupra pag. 221.

(*d*) *Il avoit vu ſans doute l'an 1586. au titre de quelques exemplaires vers: c'eſt un ſour de Libraire pour menager à leurs lecteurs un peu plus long tems la grace de la nouveauté.*

† *Je n'ai rien dit du Traité de regno vulgarum, que Daubigné*, Conſ. de Sanct. l. 2. c. 3. *attribue à Hotman: je ne ſai ce que c'eſt.*

(*e*) *Pag. 90.*

(*f*) *Expoſition ſur les Actes & ſur la vie de l'Ecrivain aux Actes des Apôtres ch. 9. v. 1. touchant Saul.*

(*g*) *Barclai. lib. 3. contra Monarchomachas cap. 1. pag. m. 311.*

(*H*) *Qu'il étoit l'Auteur des* vindiciæ contra Tyrannos.] Lors que je parlai de cet Ouvrage dans le projet de ce Dictionaire, je dis (*e*) que l'erreur de ceux qui attribuerent à François Hotman l'Ecrit de Junius Brutus étoit petite. Hotman, continuai-je, „ étoit ſorti „ de France pour la Religion, & quoi qu'il „ ne fût pas aux termes de ces perſonnes qui „ fuyent la perſecution, auſſi *enflammées de mé-* „ *mes*, il ne laiſſa pas de gronder & de murmu- „ rer dans ſa retraite. Il fit un livre intitulé *Fran-* „ *cogallia*, pour montrer que la Monarchie „ Françoiſe n'eſt pas ce qu'on penſe, & que „ de droit les peuples y ſont les veritables Sou- „ verains. Voilà ce qui fit croire qu'il avoit „ auſſi compoſé l'Ouvrage de Junius Brutus, „ outre que l'on y voit parſemées beaucoup „ de maximes de la *Francogallia*. Barclai n'at- „ taque que cette derniere raiſon, qui luy pa- „ roit aſſez plauſible, & il pretend la renverſer „ par quelque choſe de plus plauſible encore; „ c'eſt, (*g*) dit-il, que Brutus ſe ſert de di- „ verſes preuves qu'Hotman avoit ſtiſſées & re- „ futées, & qu'il tombe dans des erreurs ſi „ puériles à l'égard du Droit civil, qu'on ne „ voit pas qu'un homme tel qu'Hotman en ſoit „ capable. Cela eſt plus obligeant pour ce doc- „ te Juriſconſulte, que ce qu'en a dit Boe- „ clerus. *Je voudrois*, dit-il, *qu'Hotman n'eût* „ *pas ſi opiniâtrément voulu paroître entre les Au-* „ *teurs qui ſonnent le Toſin contre les Rois, &* „ *qui de leur autorité privée les convertiſſent en Ty-* „ *rans, par des chicaneries qui depravent non ſeu-* „ *lement la bonne Philoſophie, mais auſſi l'Ecri-* „ *ture Sainte. Je voudrois qu'il n'eût pas mon-* „ *tré ce mauvais exemple aux autres dans ſa Fran-* „ *cogallia, & qu'il n'y eût pas falſifié l'Hiſtoire* „ *plus d'une fois, pour encenſer & pour ſacrifier* „ *à ſes préjugez, avec une complaiſance trop ſer-* „ *vile.* La phraſe Greque de Boeclerus à beau- „ coup plus de force que tout cela, Εἰς τὸ δυ- „ σάλωτον τῷ ὑποθέσει, *etiam hiſtoriam non ſemel cor-* „ *rumpit* (*h*). . . . . (*i*) Je ne puis m'empê- „ cher de dire que Boeclerus maltraite beaucoup „ Hotman, qui encore un coup n'étoit pas „ un de ces hommes qui à l'exemple de quel- „ ques Catholiques Anglois du dernier ſiecle, „ ſortent de leur patrie pour la Religion avec „ des airs menaçans, en jettant feu & flame, „ en vomiſſant mille imprecations, en fulmi- „ nant des *Mavanatha*, en cherchant à y ren- „ trer l'épée à la main, ou à la faveur des ar- „ mées les plus exterminantes; en un mot en „ ſouhaitant un retour precedé, comme la for- „ tie d'Egypte, de toutes les playes de Pha- „ rao, le paſſage de l'Ange deſtructeur in- „ clus. Hotman ſe contentoit de porter de „ bons coups de plume, & de toucher à cer- „ taines choſes qui ne plaiſoient pas. Il eſt „ vrai que ſans y penſer il travailloit pour la „ Ligue (*k*), & qu'il forgeoit des armes pour „ Bellarmin: il eſt vrai encore que ſes coups „ étoient ſemblables à ceux des Parthes (*l*), je „ veux dire que dans ſon état de fugitif il fra- „ poit mieux, qu'il n'auroit fait en ne ſe reti- „ rant pas: mais il s'en faut bien que ſes Ecrits „ ne meritent la degradation, qui doit tomber „ ſur beaucoup d'autres éclos en pareille ſitua- „ tion. Par exemple, les Catholiques d'An- „ gleterre ont eu beau faire des ſatyres & des „ écrits violens (*m*) contre la Reyne Elizabeth, „ ce ſont tous écrits perdus, dont les gens ſi- „ ges ne font ni miſe ni recepte preſentement „ dans aucun party. Quoi qu'il en ſoit, les „ apparences étoient un peu contre Hotman, „ au ſujet du livre de Junius Brutus, & com- „ me je l'ai déjà dit, c'étoit une erreur fort pe- „ tite, que de le faire l'Auteur des *Vindiciæ con-* „ *tra Tyrannos.* „

(*h*) *Barclai. lib. 3.*

(*i*) *In Grotium de jure belli & pacis lib. 2. cap. 4. p. m. 275.*

(*j*) *Dans le projet p. 92.*

(*k*) *Voyez la remarque ſuivante.*

(*l*) *Navita boſphorum Parthis Horat. Od. 13. l. 2.*

(*m*) *Voyez l'article de cette Reine p. 1031. 1032.*

(*I*) *On retorqua contre lui ſes propres maximes.*] C'eſt par accident, & par une fatalité aſſez ordinaire qui change les intérêts des partis, que l'Ouvrage d'Hotman ſut ſujet à l'incommodité dont je parle. Les revolutions de France changerent de telle ſorte la ſcéne, que les maximes des deux partis paſſerent reciproquement du blanc au noir. Il fait beau entendre comment (*n*) Montagne ſe moque tout doucement des Catholiques. *Voyez*, dit-il, *l'horrible imprudence de quoi nous pelotons les raiſons divines, & combien irreligieuſement nous les avons rejettées & reprifes, ſelon que la fortune nous a changez de place en ces orages publics. Cette propoſition ſi folennelle, s'il eſt permis au ſujet de ſe rebeller & armer contre ſon Prince pour la defenſe de la Religion, ſouvienne-vous en quelles bouches cette année paſſée l'affirmative d'icelle étoit l'arcboutant d'un party, la negative, de quel autre party c'étoit l'arcboutant: & oyez à preſent de quel ramage vient la voix & inſtruction de l'une & de l'autre, & ſi les armes bruyent moins pour cette cauſe que pour celle-là. Et nous brullons les gens qui diſent qu'il faut faire ſouffrir à la verité le joug de nôtre beſoin, & de combien fait la France pis que de le dire? &c.* Tant que le monde ſera monde il y aura par tout des doctrines ambulatoires, & dependantes des tems

(*n*) *Eſſais. l. 2. ch. 12. p. m. 193.*

&

Il eſt difficile d'éviter cet inconvenient, lors qu'on écrit ſur de certaines matieres. Il fut bien payé (*K*) de ſon *Brutum fulmen* par le Roi de Navarre. Il fut de ceux qui n'ont jamais conſenti qu'on les peignît *, mais on le fit peindre pendant qu'il étoit à l'agonie. Il laiſſa deux fils & quatre filles. Jean HOTMAN Sieur de Villiers, ſon aîné, paſſe pour l'Auteur de l'*Anti-Chopinus*, piece burleſque, & de l'*Anti-Colazon*, qui eſt une apologie pour ſon Traité de l'Ambaſſadeur,

* Nevelet. ibid. pag. 229.

(a) *Louis d'Orleans fait dire aux Catholiques Anglois dans leur pretendu Avertiſſement ce qui ſuit :*

Ils ne ſe peuvent plaindre qu'on les meſure à l'aune où ils meſurent autrui. Suivez leurs conſeils, conformez-vous au chemin qu'ils tiennent pour s'établir, vous établirez vous-mêmes, & les envelopperez de honte & de confuſion. En leur Françoiſe Gaule, qui eſt l'un des plus deteſtables livres qui ait vu le jour, & que l'on a compoſé pour mettre toute la France en combuſtion, ils chantent, qu'il eſt loiſible de choiſir un Roi à ſon appetit. Dites donques aux Heretiques que le Roi de Navarre n'eſt à votre appetit, & partant qu'il ſe tienne en ſon Bearn juſques à ce que le goût vous en ſoit revenu. Ainſi les faut-il ſouëtter des verges qu'ils ont cueillies. (*b*) Matagonis de Matagonibus Monitoriale adverſus Italogalliam ſive Antiſrancogalliam Antonii Matharelli. *C'eſt une piece d'Hotman en ſtile Macaronique.* (*c*) Quod dicit Francogallam compoſitam ab auctore bene poto in aliquo cenopolio, & eum evomuiſſe ſcripturam plenum furoris & inſaniæ, video multos auctoris amicos, dictum iſtud appellare mereriricam impudentiam flagris & carcere dignam. . . . Ubi ullum iracundi animi ſignum? Ubi vox ulla perturbati animi in toto libro, ac non potius ſedatæ & moderatæ narrationis? *Idem ibid.* (*d*) Sed adhuc requiritur tertius ut ſe expreſſe obliget ad pœnam talionis, in caſu quo probetur calumniator; quod probatur per L. ult. C. de calumniat. & omnes Canoniſtas, ſed maxime per Hieronym. de Zanetinis in repetit. cap. 1. Extr. de accuſat. De quo ſi ſumus concordes, & Matharellus ſe ſubjiciat talioni in caſu quòd calumniæ convincatur, totum negotium noſtrum bene vadit, niſi forte *&c. Idem ibid.* (*e*) *Pierre Victor Cayet, avant-propos de la Chronologie Novenaire.*

& des lieux; vrais oiſeaux de paſſage, qui ſont en un païs pendant l'été, & en un autre pendant l'hiver, & lumieres errantes, qui comme les Cometes des Carteſiens éclairent tour-à-tour divers tourbillons. Quiconque voudra là-deſſus faire le cenſeur, ne paſſera que pour un Critique chagrin, nâtif de la Republique Platonique. Ainſi Hotman ne doit pas être reſponſable, de ce que le fameux (*a*) Avocat de la Sainte Ligue trouva moyen de ſe prevaloir de la *Francogallia*. C'eſt au fond un bel Ouvrage, bien écrit, & bien rempli d'érudition; & d'autant plus incommode au party contraire, que l'Auteur ſe contente de citer des faits, comme il le repreſente luy-même à ſes cenſeurs. *Cur vel Maſſonus*, (*b*) dit-il, *vel Matharellus Francogallia ſcriptori & ſimplici hiſtoriarum narratori ita terribiliter iraſcitur? Nam ut dicit Sylva nup. lib. 1. num. 10. quemodo poteſt aliquis ei ſuccenſere qui eſt tantum relator & narrator factis? Francogalliſta enim tantum narrationem & relationi ſimplici vacat, quod ſi aliena dicta deleremur, charta remaneret alba.* On lui avoit reproché (*c*) que ſon Ecrit paroiſſoit la production d'un homme yvre, furieux & inſenſé: il repond que ce reproche eſt une effronterie puniſſable, puis qu'il a toûjours gardé dans ce livre le caractere d'un raporteur moderé & de ſang froid. C'eſt un merveilleux avantage dans ces ſortes de livres. Autre quoi que la reponſe ſoit écrite en ſtile burleſque, il ne laiſſe pas d'y avoir mille choſes qu'il faut entendre ſerieuſement. *Ridentem dicere verum quid vetat?* Tel eſt, par exemple, ce qu'il a dit à ſon adverſaire, qu'il ne ſuffiſoit pas qu'il ait preſenté ſon accuſation, & donné caution *de lite proſequenda*; mais qu'il (*d*) faut de plus qu'il s'engage expreſſement à ſubir la peine du talion, en cas qu'il ſoit convaincu de calomnie.

Si nous en croyons un (*e*) Hiſtorien qui avoit été Miniſtre, cet Ouvrage d'Hotman ne plut point à tous ceux de la Religion, & ne deplut pas à tous les Catholiques de France; ni ne fut point compoſé ſans quelque relation à la Cabale du Marechal d'Amville. *Peu après*, dit-il, *Monſieur le Duc d'Alençon frere de ſa Majeſté ſe retira de la Cour avec pluſieurs Seigneurs, pratiquez par ledit Sieur Marechal d'Amville, & prenant le nom de malcontens ſe joignirent avec les Huguenots, aucuns deſquels commencerent lors à écrire autrement qu'ils n'avoient parlé par le paſſé; & Hotman Juriſconſulte dans ſa Gaule Françoiſe entreprit d'écrire*, que le peuple François avoit eu une ſouveraine autorité, non ſeulement à élire leurs Rois, mais auſſi à repudier les fils des Rois & élire des étrangers, *& dit ſur ce ſujet pluſieurs choſes*, loüant les peuples qui prident la licence de leurs Rois, & les menent à la raiſon. *Il ſe jette après pluſieurs diſcours con-* tre la Regence des Roynes meres des Rois. *ce qu'il faiſoit à cauſe que la Royne mere avoit été declarée Regente, en attendant le retour du Roy de Pologne ſon fils. Bref il s'eſcrima des hiſtoriettes anciennes à droit & à revers ſelon ſa paſſion. Ce livre fut agreable à quelques reformez, & à quelques Catholiques unis, leſquels n'aſpiroient qu'à la nouveauté, & non pas à tous.* D'Aubigné (*f*) donne le même plan de ce livre, mais il le fait paroître en 1573. du vivant de Charles IX. Mr. de (*g*) Thou & Mr. de Mezerai qui en donnent le même plan, le placent, celui-là ſimplement ſous le regne de Charles IX. celui-ci avant le depart du Roy de Pologne. Cela renverſe l'hypotheſe de Cayet, ſavoir que la Regence conſerée à la Reine Catherine après la mort de Charles IX. fut un des griefs de François Hotman. Cet habile Juriſconſulte qui avoit renoncé à une charge de Conſeiller au Parlement de Paris pour ſa Religion, auroit mieux fait de repondre ſerieuſement & modeſtement à ſes adverſaires (*i*), que de ſe ſervir du ſtile Macaronique. Voyez ce qu'en a dit Mr. Baillet dans la page 336. du 2. tome des *Anti.*

(*f*) *Hiſt. Univerſ. tom. 2. p. 690.* *Simler Epit. de la biblioth. de Geſner* *met l'impreſſion de la Franco-Gallia en 1573. & il a raiſon. Ce livre fut imprimé à Genéve chez Jacobus Stoerius l'an 1573. L'Epitre dedicatoire à l'Electeur Palatin eſt datée du 21. d'Août 1573.*

(*g*) *Hiſtor. de France, tom. 1. in fol. p. 293.*

(*h*) *Hiſt. de France, tom. 2. p. 57.*

(*i*) *Antoine Matharel & Paintelligeret Henricus tum Navarræ Rex, ultro cò-pyre Muſdicillos ad eum miſit Senatoria in Conſiſtorio ſuo ſon. dignitatis: cujus tamen eum fructum non tulit, quem beneficus Princeps voluerat: ac opinor in tantis rerum omnium angustiis factum, ut ex annuo quod debebatur ſalario, vix ad eum quidquam, ſicuti audio, perveneriit.* Bongars à qui Nevelet adreſſe la vie d'Hotman, a fait une reflexion ſur ce paſſage. (*l*) „ Il y a un autre traict. Après avoir dit que le Roi lui „ avoit, ſur le *Brutum fulmen*, donné un état „ de Conſeiller d'Etat, *cujus tamen eum fructum non intulit quem beneficus princeps voluerat.* Je vous aſſure, Monſieur, que le Roi „ n'achepta jamais livre ſi cher que ceſtui-là: „ il a eſté payé beaucoup par deſſus ſon prix. „ On me dira, que je devois dire mon advis „ ſur ces traicts de meilleure heure: mais il adv „ vient ſouvent, (& à moy plus que trop ſou- „ vent) que nous ne nous aviſons qu'après le „ coup. J'eſcris à Monſieur Hotman, ce qu'il „ me

(*l*) *Lettres de Bongars pag. 671. édit. de la Haye 1695.*

sadeur, où il avoit été, disoit-on, le plagiaire de Charles Paschal. Voyez Mr. Baillet *. Mr. Moreri n'a pas fait (L) beaucoup de fautes.

* Au 2. tome des Anti pag. 120. & suiv.

HOTTINGER (Jean Henri) l'un des plus fameux Ecrivains du XVII. siecle, étoit né à Zurich le 10. de Mars 1620. Les progrés qu'il fit pendant ses premieres études donnerent de si belles esperances, que les Curateurs des Ecoles prirent la resolution de l'envoyer étudier dans les pais étrangers aux frais du public. Il commença ses voyages le 26. de Mars 1638. & s'en alla à Geneve, d'où après un sejour de deux mois il passa en France. Il vit en suite la Flandre, & la Hollande, & choisit Groningue pour le siege de ses études: mais l'envie de se perfectionner dans les langues Orientales l'engagea au bout d'un an à se transporter † à Leide, pour y être Precepteur des enfans du Professeur Golius, l'homme du monde qui avoit le plus de connoissance de ces langues. Il profita beaucoup dans l'étude de l'Arabe par les secours de Golius, & par les leçons d'un Turc. Il auroit suivi à Constantinople, en qualité de Ministre, l'Ambassadeur ‡ des Etats l'an 1641. si Mrs. de Zurich y eussent voulu consentir: mais ils aimerent mieux le rapeler, afin de le faire servir à l'avantage & à la gloire de leurs Colleges. Ils lui permirent de voir l'Angleterre avant que de revenir en Suisse: & dès qu'il fut revenu ils le firent ‖. Professeur en Histoire Ecclesiastique; & un an après ils lui donnerent deux autres professions, celle de la Theologie catechetique, & celle des langues Orientales. Il se maria à l'âge β de 22. ans; & il commença à (A) s'ériger en Auteur à l'âge de 24. Il trouva tant

† L'an 1639.

‡ Guillaume Boswel.

‖ L'an 1642.

β Voyez la remarque F.

(a) C'est-à-dire de ce qui concerne la Franco-Gallia. Voyez ci-dessus les paroles de Bongars remarque K, p. 137.

» me semble (a) du premier, je ne lui touche » pas le second, il s'en pourroit offenser, igno- » rant comment le fait s'est passé. » Notez que Nevelet ne parle pas là du *Brutum fulmen*, comme le supose Bongars, mais de l'Ouvrage contre Zampini *de successione inter patruum & fratris filium*.

(L) *Mr. Moreri n'a pas fait beaucoup de fautes.*] Il supose faussement qu'Horman fut sauvé par ses Ecoliers à Bourges, en un autre tems qu'au massacre de la Saint Barthelemi, c'est-à-dire que d'un seul évenement il en a fait deux. II. L'année de la mort n'est pas bien marquée; il faloit mettre 1590. & non pas 1591. Et III. il ne faloit pas imputer cette mepríse à Mr. de Sponde en le citant fous l'année 1591. n. 22. car c'est fous ce *numero* de l'année precedente qu'il parle de la mort d'Horman.

(A) *Il commença à s'ériger en Auteur à l'âge de* 24. ans.] Et ce ne fut pas pour une petite entrepríse, mais pour attaquer fur une matiere très-épineuse l'un des plus savans personnages qui fussent alors dans l'Europe. Car il entreprit de refuter les Dissertations (b) du P. Morin fur le Pentateuque Samaritain. On lui peut donc apliquer ces vers du Chapelain decoiffé.

(b) Imprimées l'an 1631. & non pas l'an 1651. comme on le dit dans la vie du P. Morin p. 22. edit. Francof.

Mes pareils avec toi sont dignes de se batre
Et pour des coups d'essai venlent des Henris quatre.

Cet Ouvrage qu'il intitula *Exercitationes Anti-Morinianæ* fut fort goûté par les Protestans, soit à cause de l'érudition de l'Auteur, soit à cause de la matiere qui ne pouvoit pas être plus favorable, puis qu'Hottinger se batoit pour le texte Hebreu de la Bible, duquel le P. Morin énervoit l'autorité le plus qu'il pouvoit. Mr. Simon juge que cet Ouvrage est un des meilleurs qu'Hottinger ait publiez, & ainsi on pourroit dire que son coup d'essai fut son chef-d'œuvre. Raportons tout le passage de Mr. Simon, il n'est guere avantageux à la memoire du Docteur Suisse. » Si (c) Hottinger avoit » gardé quelque moderation dans ses Ouvrages, » & qu'il ne se fût pas tant arrêté aux minuties, » on pourroit y trouver quelque chose d'utile » pour l'intelligence du sens literal de l'Ecritu- » re, &c. Mais comme il prend presque toûjours » parti, & qu'il compose ses Livres avec trop » de précipitation, il est sujet à se tromper sou- » vent. Un de ses meilleurs Ouvrages sur cet- » te matiere, est celui qu'il a écrit contre les » *Exercitations Samaritaines* du P. Morin, & il » n'est pas même tout-à-fait exact dans cet Ou- » vrage. » Il a critiqué dans un autre livre celui d'Hottinger, mais legerement & sans un veritable dessein de nuire: voici ses paroles. (d) *Joannes Henricus Hottingerus, qui flatim à Libri sui limine cujus hæc est inscriptio*, Exercitationes anti-Morinianæ de Pentateucho Samaritano ejusque udentica authentica; *Morinum appellat Monachum qui communem Monachorum sortem superet. Ille de Samaritanis & eorum codicibus disserit, putatque Samaritanos à Judæis Pentateuchi sui exemplar hausisse; sed conjecturis tantum, non autem firmissimis rationibus, ut ita sentiret adduci potuit; ipsud minus accutatum esse probat exemplis aliquot pleonasmorum, vocum vel mutatarum in alias vel omissarum, similibusque erroribus quos profert, & ex quibus confici posse arbitratur, non magis credendum esse Samaritanis Pentateuchum suum jactantibus, quam Ebionitis verum & solum Matthæi Evangelium Hebraum vendentibus, qua in re profecto gravissime hallucinatus est Hottingerus, qui tam venerandæ antiquitatis Pentateuchum Samaritanum cum adulterato Ebionitarum Evangelio comparare audeat. Morinum etiam imperitiæ arguit Hottingerus, quasi Rabbinorum quorundam quos laudaverat mentem haud assecutus fuisset.* Mr. Heidegger a raison de remarquer comme une chose glorieuse à nôtre Hottinger, le silence que le P. Morin garda, mais je doute qu'il ait penetré la penſée du P. Mersenne. (e) *Liber toti erudito orbi charus, accepitque fuit. Constat Morinum diu adhuc superstitem librum accepisse & legisse, neque contra mutire ausum* (f). Et *Marsennus, cui Hottingerus* [illegible] *librum adjunctis literis misit, id solum respondit, nec sibi Hottingeri juvenilem ardorem satis probavi, nec Hottingerum Morinum penitus nosse. Quasi videlicet*

(c) Simon, Histoire Critique du Vieux Testament liv. 3. ch. 19. p. m. 474.

(d) In vita Joh. Morini p. 36. 37.

(e) Jo. Henr. Heidegger in vita Hottingeri ad annum 1644.

(f) Avec la remarque que dit Hottinger, que Morini conatui finem imposuerit publicis tentaminibus scriptis. Hottinging. in Bibliorth. Tigurina p. 122.

tant de goût à ce caractère, que dans la suite il ne cessa de (*B*) produire livre sur livre. Cela ne lui étoit pas malaisé; car il étoit extrêmement laborieux, & il avoit une memoire prodigieuse. Il y a neanmoins lieu de s'étonner qu'un homme chargé de tant de fonctions Academiques, & detourné par (*C*) tant de visites & par un très-grand commerce de lettres, ait pu composer tant de volumes. On lui donna de nouvelles * professions l'an 1653. & on l'aggrega au College des Chanoines. Deux ans après il fut prêté pour trois années à l'Electeur Palatin, qui vouloit se servir de lui pour remettre en reputation l'Université d'Heidelberg. Avant que d'y aller il fut prendre à Bâle † le Doctorat en Theologie. Il arriva à Heidelberg au mois d'Août 1655. & y fut très-bien reçu. Outre la profession en Theologie du Vieux Testament & aux langues Orientales, on lui donna la direction du College de la Sapience, & la dignité de Conseiller Ecclesiastique. Il fut Recteur de l'Academie l'année suivante, & il composa quelque chose sur la reünion des Lutheriens & des Reformez. Ce fut pour complaire à l'Electeur, qui étoit un peu entêté de cette affaire, à quoi (*D*) il rencontra les obstacles qui avoient arrêté tant d'autres fois un pareil dessein. Hottinger accompagna

* Artium Rhetoricæ Logicarum ordinarius, & Theologiæ Vet. Teſt. atque controverſiarum extra ordinem Profeſſor deſignatus. *Herdegg. ubi ſupra.*

† *Il le reçut le 26. de Juillet 1655.*

videlicet juveni integrum non fuerit ſenum deliria taxare, & ipſe Merinus interiorem animi ſui notam in vulgus edito libro non patefecerit. Le P. Merſenne, ce me ſemble, ne vouloit dire autre choſe ſinon qu'Hottinger ne connoiſſoit pas bien le P. Morin. Je ne doute point que le ſens de la repoſne qu'il fit ne fut celui-ci; *Le feu de la jeuneſſe vous a fait aller trop loin, & ſi vous connoiſſiez à fond le merite du P. Morin, vous ne le traiteriez pas de la ſorte.* Refutez-vous cela en diſant que le P. Morin a fait connoître le fond de ſon cœur par ſon Ouvrage? Je veux qu'il ait fait connoître qu'il avoit deſſein de relever la Vulgate, & d'affoiblir l'autorité des textes originaux: n'eſt-ce pas l'interêt & le deſſein general des Controverſiſtes de Rome? Hottinger ne connoiſſoit guere le P. Morin, puis qu'il le prenoit pour un Moine.

(*B*) *De produire livre ſur livre.*] Si vous voulez voir une liſte exacte de tout ce qu'il a donné au public depuis l'an 1644. juſques en l'année 1664. liſez-la (*a*) *Bibliotheca Tigurina.* Vous y trouverez l'hiſtoire, & le catalogue chronologique de ſes compoſitions, & un autre catalogue où il les range ſelon l'ordre des matieres.

(*a*) *Pag. 121. & ſeq.*

On a marqué auſſi dans ſa vie ſelon l'ordre des années tout ce qu'il a publié: la quantité y eſt étonnante.

(*C*) *Par tant de viſites, & par un très-grand commerce de lettres.*] Les paroles qu'on va lire expliqueront cela en detail. (*b*) *Non publicis tantùm his, quibus diſtrictus fuit, curationibus vigilantiſſimè vacavit, & quotidie calamum in exarandis, quos in publicum mitteret, libris exercuit: Verùm etiam amicorum, peregrinorum & hoſpitum, qui ipſius videndi & audiendi gratiâ huc commeârunt, deſiderio ſatisfecit. Erat enim ipſius domus plena ſemper & frequens concurſu ſplendidiſſimorum hominum. Quoties aliquid abditum quærebatur, ille theſaurus, ille delubrum adibatur. Ex omnibus, quæ ei obvenerunt, negotiis miro vigore & induſtria ſe explicavit. Neque etiam deficiebat ad ſubita extemporali facultate. Veniebant omnium Ordinum, omnium ætatum viri: percontabantur de arduis, de dubiis quæſtionibus, quarum ille pondus præſenti ſemper animo excepit. Quid moleſtiam epiſtolarum & ſcribendi ad amicos hic recenſeam: quo nonnunquam ſolo perire ſibi diem ſæpè querebatur? Quotidie aut Galli, aut Germani, aut Belgæ, aut Angli, aut Sueci, aut Dani, aut Itali ad ipſum Epiſtolas miſitabêre de literis,*

(*b*) *Heidegger. in vita Hottinger.*

de caſibus Eccleſiæ, de Civilium rerum momentis, de aliis, quibus ille gnaviter & promtiſſimè reſpondit (*c*). Entre les étrangers qui le viſiterent il ne faut pas oublier les Deputez des Janſeniſtes, car il eut pluſieurs converſations avec eux quand ils paſſerent par Zurich l'an 1653. en retournant de Rome à Paris. On a trouvé parmi ſes papiers la relation de ce qu'il leur dit & de ce qu'ils dirent, & on l'a publiée (*d*) depuis peu.

(*c*) *Quelques pages après Mr. Heidegger donne la liſte de tous ceux qui avoient commerce de lettres avec Hottinger; il ſemble plus de deux pages.*

(*D*) *Il rencontra les obſtacles* de la reünion *qui avoient.*] Selon Mr. Heidegger ces obſtacles ſont l'animoſité des parties, & une certaine gale des eſprits qui ſe nourrit de diſputes, comme le cameleon ſe nourrit de vent; (*e*) *Conſilia de pace Reformatas inter & Lutheranos ſarciendâ, à Sereniſſimo Principe, tum temporis ſaxum illud magna contentione volvente, implicitus, aliaque diſputationes irenicas ad ventilandum propoſuit; non eo tamen eventu, quem calidis votis boni omnes præceperunt. Obſtabant eadem, quæ antehac, impedimenta, odia parum pia partium, & ingenio-rum, qua vixis haud ſecus quàm Chamæleon ventis paſcuntur, ſcabies.* Mr. Spanheim obſerve que l'entrepriſe pacifique de l'Electeur Palatin, fut renverſée par (*f*) un écrit violent de Donhawerus Profeſſeur Lutherien à Strasbourg. Il eſt certain que la reünion des Lutheriens & des Calviniſtes ſeroit faite il y a long tems, s'il n'avoit tenu qu'aux Princes; mais comme cette affaire depend des Theologiens, elle n'a pu le jamais. Ce n'eſt pas moi qui juge ainſi de ces Meſſieurs (*g*) generalement parlant; c'eſt l'un d'eux, & celui d'entr'eux qui en peut le mieux parler par experience. Il dit que l'affaire de la reünion doit être principalement commiſe à des perſonnes d'Etat (*h*), & non pas aux Eccleſiaſtiques; les Theologiens, ajoute-t-il, ſont très-attachez à leur ſens, & peu équitables à l'égard de ceux qui ne ſont pas de leur ſentiment. . . . Il ne faudroit pas diſputer de la verité des dogmes, car la diſpute fait plûtôt naître de nouvelles guerres qu'elle n'apaiſe les vieilles. Les diſputans ne cherchent point la con-

(*d*) *A la fin de l'Hiſtoria Janſeniſmi, publiée par Mr. Leydecker à Utrecht, l'an 1695.*

(*e*) *Heidegger. ubi ſupra fol.* D 2.

(*f*) *Qualiter etiam hoc tempeſtate ſolo in Colloquio Lipſiaco, anno 1631. ubi ad trium capita diſſenſus omnis reditum ſub Carolo Ludovico Electore Palatino, Heidelbergæ quorum profiterer, cujus palatii inſtitutum interverite præcipuè*

J. Conr. Danhawerus, A. 1678. ſcripto virulento Teutonico. *Reformatorum ſalva, ad lapidem lydium exactam*, &c. Frid. Spanhem. elencho controverſ. p. 335. edit. 1694.

(*g*) *C'eſt ainſi que toutes ces phraſes s'entendent: elles ne tombent ſur aucun particulier nommément, & n'offrent des exceptions.*

(*h*) *Voyez les reflexions de Mr. de Meaux ſur tout ceci à la fin de l'Hiſtoire des Variations, dans l'addition.*

pagna ce Prince à la Diete Electorale de Francfort l'an 1658. & y (*E*) confera avec Ludolfus ſur des matieres importantes. Il ne fut rapelé à Zurich qu'en l'année 1661. car on avoit eu la complaiſance de prolonger le terme pour lequel on l'avoit prêté à l'Electeur Palatin. Il fut choiſi tout auſſi-tôt pour Preſident des Commiſſaires qui devoient revoir la traduction Allemande de la Bible. La guerre civile qui s'éleva dans la Suiſſe l'an 1664. fut cauſe qu'il fut envoyé en Hollande pour des affaires d'Etat. L'Academie de Leide lui adreſſa une vocation de Profeſſeur en Theologie l'an 1667. mais n'obtenant point congé de ſes Superieurs il la refuſa. On ne ſe rebuta point de ce refus: on inſiſta pour l'avoir du moins en forme de prêt; & alors Mrs. de Zurich ayant eu pour les Etats de Hollande qui s'étoient mêlez de cette affaire, la condeſcendance qu'on leur demandoit, il accepta ce party. Comme il preparoit toutes choſes pour ſon voyage, il perit malheureuſement le 5. de Juin 1667. ſur (*F*) la riviere qui paſſe à Zurich *. Il avoit ſouvent (*G*) refuſé les profeſſions qu'on lui offroit. Les plus violens adverſaires qui ayent écrit contre lui ſont (*H*) Leon Allatius, Abraham Ecchel-

* *Tiré de ſa vie compoſée par Joh. Henric. Heideggerus. & imprimée à la tête du 9. tome de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique d'Hottinger.*

corde, mais la victoire: ceux qui ſe ſentent batus deviennent plus fiers, & plus emportez. Quand on s'aſſemblera pour traiter de la reünion, il faudra reduire les Theologiens aux ſimples fonctions (*a*) d'Avocat: on les écoutera, mais ils ne ſeront point Juges; cette qualité doit être laiſſée aux gens d'Etat; & il faudra même faire jurer les Theologiens, qu'ils ſe ſoumettront à la ſentence que les Juges politiques prononceront. *Hoc opus per manus præſertim Virorum Politicorum, non autem Eccleſiaſticorum eſt tractandum & inchoandum. Theologi ſunt ſuorum placitorum tenaciſſimi, patum placitis alienis aqui* (*b*) . . . . . *In colloquiis quæ de pace ineundâ habebuntur, de veritate dogmatum nullo modo erit diſputandum. Pugna non diſrimunt bella, ſed faciunt. In illis diſputationibus non quæritur pax, ſed victoria. Nullum ſe victum unquam fatebitur, & ſi ſentiat ſe dejectum & proſtratum, tantum abeſt ut ad concordiam ſiat pronior; contra ferocior evadet iratus & indignans, quod res ipſi male cedant* (*c*).

(*a*) Theologi ſint advocati, loquuntur Politici audiant, & ſint judices ſub authoritate principum. At ante omnem diſputationem Theologi ambarum partium fidem ſuam juramento obſtringant ſe judicio delegatorum obtemperaturos, nec quidquam adverſus pacem molituros. *Petrus Jurieu de pace ineunda p.* 263.

Il ne faut pas oublier qu'en l'année 1666. Tobie Wagnerus Chancelier de l'Univerſité de Tubinge, attaqua (*d*) l'écrit d'Hottinger ſur la reünion dans ſon *Inquiſitio Theologica in Acta henotica noſtro potiſſimum tempore inter Theologos Auguſtana Confeſſionis & Reformata Eccleſia à Reformatis reſuſcitata.* Hottinger ſe defendit en paſſant dans une diſpute Synodale, où il prouva que l'Egliſe Reformée n'eſt pas ſchiſmatique (*e*).

(*b*) *Id. ib. p.* 262.

(*c*) *Id. ib. p.* 263.

(*d*) *Heidegg. in vita Hottinger.*

(*e*) *Id. ib. fol. F.*

(*f*) *Id. ib. fol. D 4.*

(*E*) Et *y confera avec Ludolfus ſur des matieres importantes.*] Tout le monde ſait que Jobus Ludolfus s'eſt aquis une conoiſſance admirable de l'Ethiopie. Lui & Hottinger preſnoient des meſures pour envoyer ſecretement en Afrique quelques perſonnes qui entendiſſent les langues Orientales, & qui puſſent s'informer exactement de l'état du Chriſtianiſme. (*f*) *Agitata præterea inter eos ſunt ſecretiora conſilia de mittendis Principum auctoritate & impenſis in Africam juvenibus uno vel duobus, in Orientalium idiomatibus & rebus paulò jam provectioribus, qui Africanarum, imprimis Æthiopicarum Eccleſiarum arcana paulò penitiùs indagarent, & novis monumentis ibi collectis copias noſtras augerent.* Je croy bien qu'ils traiterent principalement de ceci dans les lettres qu'ils s'écrivirent depuis la Diete de Francfort; mais je ne doute pas qu'ils n'euſſent commencé d'en parler à Francfort même.

(*F*) *Il perit, . . . ſur la riviere.*] Il s'étoit mis ſur un bateau avec ſa femme, trois de ſes enfans, ſon beau-frere, un de ſes bons amis & ſa ſervante, pour aller paſſer le bail d'une terre qu'il avoit à 2. lieuës de Zurich. Le bateau ayant donné ſur un pieu, que la cruë de la riviere empêchoit de voir, ſe renverſa. Hottinger, ſon beau-frere & ſon ami ſe tirerent du peril à la nage; mais ils rentrerent dans l'eau, quand ils aperçurent le danger où le reſte de la troupe étoit encore. Ce fut alors qu'Hottinger perit: ſon ami & ſes 3. (*g*) enfans eurent la même deſtinée; ſa femme, ſon beau-frere & ſa ſervante furent ſauvez (*h*). Sa femme étoit fille unique de Jean Henri Huldric Miniſtre de Zurich, homme fort docte (*i*). Il en eut beaucoup d'enfans; car ſans compter les 3. qui perirent avec lui, & ceux qui étoient déjà morts, il laiſſa 4. fils & deux filles.

(*g*) *Un fils & deux filles: l'aînée & la plus jeune de ſes filles.*

(*h*) *Heidegger. ubi ſupra fol.* F 4. *Voyez auſſi la lettre qu'il écrivit aux Curateurs de l'Academie de Leide le 9. de Juin* 1667. *Mr. Crenius l'a publiée dans ſes* Animadverſiones Philologicæ & Hiſtoricæ, à Rotterdam 1695.

(*G*) *Il avoit ſouvent refuſé les profeſſions.*] Le Magiſtrat de Deventer le ſollicita fortement en 1661. de venir occuper la place de Henri Dieſt Profeſſeur en Theologie, qui à cauſe de ſa vieilleſſe étoit declaré *emeritus* (*k*). Le Landgrave de Heſſe le voulut faire venir à Marpourg pour la profeſſion en Theologie, & chargea Felix Platerus Medecin de Bâle de negocier cela. Il fut fondé par les Magiſtrats d'Amſterdam *g* & par ceux de Breme (*l*).

(*k*) *Voyez Hottinger. Biblioth. Tigur. p.* 138.

(*l*) *Id. ibid. fol. E.*

(*H*) *Les plus violens adverſaires . . . ſont Leon Allatius, Abraham Echellenſis.*] Voyons de quelle maniere on a decrit dans ſa vie l'emportement du premier. (*m*) *Quorum in numerum referro inprimis Labbeum Lojolitam miſerum & rancidum, nec non moroſum illum & triſtem Senecionem Cluium, Allatium, qui vel ſolo illo libro contra Hottingerum furiis inſpirantibus & mentem ac calamum flectentibus ſcripto, apud bonos omnes cognomen Leonis conturbavit ac decoxit, & Canis pluſquam Epirotici jure meritòque obtinuit. Qua enim, malum, hac feralis inſania eſt, quis furor, qua canina rabies, leviter ſibi contradicentem, & contradictionem argumentis talibus, quibus ſi error inſuſſet, hominis tamen non pecoris eum ſuiſſe apparuerat, munientem, non æquo animo tolerare, ſed non fomentis, malagmatis & lenibus remediis curare, ſed probris veluti de plauſtro congeſtis non cumulare ſed obruere, & eidem convitia ac maledicta atrociſſima non modo nec trimodio, ſed toto horreo admetiri? Que obſcœnitas ad nomen ita alludere, ut caſtæ aures & puras animûs abhorreat? Canem hac, non Leonem generoſum, non hominem*

(*i*) *Voyez Hottinger. Biblioth. Tigur. p.* 138.

(*k*) *Heidegger. in vita Hottingeri.*

(*l*) *Id. ibid. fol. E.*

(*m*) *Id. ib. fol. C 2.*

Ecchellensis, & le P. Labbe. Le coup de dent que Mr. Arnauld lui porta, fut repoussé (*I*) par Mr. Claude.

HUYBERT (PIERRE DE) Seigneur de Burgh, Crayestein, &c. s'est rendu celebre par les grans services qu'il a rendus à la Republique des Provinces Unies du Païs-Bas, & particulierement à la Province de Zeelande. Sa famille est fort (*A*) ancienne, & l'on y compte plusieurs personnes fort considerables.

Il

hominem, nedum Chriſtianum obtulerit. Fuerit Alſtatus, ille Gigantum frater, paulò in Græcorum, imprimis eorum, quæ hactenus media nobis fortuna invidet, monumentis verſatior. Habuerit ſenex ingenium (a) ad corrumpendum & detorquendum, ad dolos ac ſallacias inſtruendum, ad paraſitandum denique ſubactius. Hæc enim ſola laus ipſi propria & eximia eſſe poteſt. Quanquam hominem in Græcia natum, Græcum idioma calluiſſe paullò exactius, mediocri in laude ponendum mihi videtur. Sed fuerint hæc, quæ dixi, in eo ſumma. Quo pacto ille aſſurget ad gloriam Hottingeri, qui, præterquam quod veritatis & Orthodoxiæ ſtudio ductus ſub ſignis Chriſti militavit, etiam excelluit non in vernaculo ſibi idiomate, ſed in Hebraico, Chaldaico, Syriaco, Arabico, Coptico, Perſico, in quibus ſingulis Alſtatus non tantùm nihil vidit, ſed Talpa Tireſiâ cæcior fuit? Olim Chiis in ſenatu Attico data eſt licentia vomendi. Credidi igitur lecto Alſtati Chii libro, quod tot convitia in Hottingerum noſtrum non jactavit, ſed vomuit, gentis ſuæ antiqua licentia eum uti voluiſſe. Hottinger (*b*) ſe défendit en peu de mots; & à l'égard d'Ecchellenſis, il le fit un (*c*) peu ſouvenir des bevuës dont on l'avoit convaincu, & il lui en marqua quelques autres. (*d*) *Præfatus eſt illi libro de gradibus ſtudii Philologiæ, inſerta ſimul Apologia brevi adverſus Abrahamum Echellenſem, qui Præfationi in Catalogum librorum Chaldæorum Hebed Jeſu Metropolitæ Sobenſis, traduxit Seldenum, Hottingerum noſtrum, Calixtum, Ludovicum de Dieu, Conſtantinum L'Empereur, Salmaſium, eo potiſſimùm nomine, quòd Orientalibus ſtudiis intenti, germanam tamen verborum ſignificationem, ut plurimum non deprehendant, ambigua & obſcura pro certis & luculentiſſimis ſtatuant, atque interim ea, quæ in clariſſima luce verſantur, quòd ipſorum commenta radicitus extirpent, omnino prætereant. Verùm non aliam deſenſionem tum ſui, tum virorum horum doctiſſimorum, quos cædem accuſatione involverat adverſarius, Hottingerus paravit, quàm in memoriam revocatis Echellenſi erratorum plauſtris, quæ ipſi à contribulibus Flavignio, Gabriele Sionita, Johanne Morino objecta ſunt; nec non ex proprio ingenio demonſtratis notoriis ſphalmatis, quæ ille in tractatu Arabico-Latino, Syropoſitis propoſitorum ſapientiæ Arabum Philoſophorum inſcripto, adverſus genium Arabica lingua admiſit.*

(*a*) *Voyez les paroles de Mr. Claude dans la remarque ſuivante.*

(*b*) *In Enneade Diſſert. Philologico-Theolog. imprimée l'an 1662.*

(*c*) *Dans la preface de l'Etymologici Orientalis, ſive Lexici Harmonico-Pentaglotti, publié l'an 1661.*

(*d*) *Heidegg. in vita Hottinger.*

(*e*) *C'eſt-à-dire celle de Cyrille Lucar Patriarche de Conſtantinople.*

(*I*) *Fut repouſſé par Mr. Claude.*] „ Je rapporte toute cette (*e*) hiſtoire principalement ſur „ la foy d'Allatius, qui a eu un ſoin particu„ lier de s'en informer, & qui eſtant Grec de „ nation, eſt plus croyable que des Miniſtres „ Hollandois ou Suiſſes, & entr'autres que Hot„ tinger, qui eſt un des plus emportez & des „ moins ſinceres écrivains que j'aye jamais lus. „ Ce ſont les paroles de Mr. Arnaud (*f*). Voyons la reponſe de Mr Claude. (*g*) *Pourquoi* Mr. Arnaud *veut-il que nous en croyons pluſtôt Allatius qu'Hottinger? Le premier a tous les caracteres d'un homme paſſionné qui eſt toûjours dans les déguiſemens; ce dernier au contraire, quoy qu'en diſe Mr. Arnaud, a toutes les marques d'un homme de bonne foy, qui dit les choſes comme il les ſait. Le premier a plus de politeſſe & plus de tour, je l'avoüe, mais l'autre a plus de ſimplicité. Allatius dit de ſa teſte tout ce qu'il luy plaiſt, Hottinger allegue ſes temoins.*

(*f*) *Perpetuité de la foi liv. 4. ch. 6. p. 761. édit. de Bruxelles in 12.*

(*g*) *Reponſe à la perpetuité de la foi l. 5. ch. 12. p. m. 457.*

(*A*) *Sa famille eſt fort ancienne, & l'on y compte.*] Il eſt deſcendu de Corneille de HUYBERT, & de Jeanne de Haemſtede. La Maiſon de Haemſtede deſcendoit de Witte de Haemſtede fils naturel de Floris Comte de Hollande & de Zeelande, Seigneur de Friſe &c. & d'une fille du Seigneur de Heuſden, Maiſon très-conſiderable en ce tems-là. Cette fille n'avoit eu trop de complaiſance pour le Comte Floris, que ſous promeſſe de mariage. Jacob & Herman de HUYBERT fils de Corneille, commandoient la flotte qui conduiſit en Eſpagne l'Archiduc Philippe & la Reine ſon épouſe l'an 1506. Ces deux auguſtes perſonnes étoient ſur le bord de ces deux freres: la flotte qui étoit fort nombreuſe, eſſuya une très-rude tempête dans la Manche; pluſieurs vaiſſeaux perirent à la vuë de l'Archiduc, & neanmoins à cauſe de quelques affaires qui s'étoient paſſées entre le Roi d'Angleterre & lui, il ne vouloit point qu'on relâchat dans aucun port d'Angleterre: mais quand les deux freres HUYBERT lui eurent repreſenté l'extrême peril où l'on ſe trouvoit, & qu'il étoit abſolument neceſſaire de ſe ſauver dans le Havre de Weimuyen, lui & ſon épouſe ſe ſoumirent à ce conſeil, & à leur bonne conduite. C'eſt alors qu'il leur donna la deviſe WAECKT HUYBERTS, c'eſt-à-dire REVEILLEZ HUYBERTS. L'Empereur Maximilien & l'Archiduc Charles pour temoigner combien ils étoient ſatisfaits de ces bons ſervices rendus au Roi de Caſtille leur fils & pere, honorerent le 13. de Mars 1513. les trois freres Jean, Jacob, & Herman de HUYBERT, & leurs deſcendans, du privilege de porter l'épée, avec permiſſion à chacun d'eux de la faire porter à trois de leurs domeſtiques, ce qui étoit un honneur très-particulier en ce tems-là. Jean & Herman furent envoyez le 19. de Decembre 1512. à Henri VIII. Roi d'Angleterre, par Marguerite Archiducheſſe d'Autriche, alors Gouvernante des Païs-Bas: ce fut pour des negociations qu'elle voulut bien leur confier. L'Empereur Charles-Quint étant allé à la ville de Ziriczée logea chez Livin Jacobſen de HUYBERT, qui étoit Intendant des digues. Les trois freres s'établirent dans la même ville, & y bâtirent chacun une maiſon qui ſont encore les plus grans & les plus conſiderables bâtimens de Ziriczée (*h*).

(*h*) *Tiré d'un memoire communiqué au Libraire.*

(*i*) *Dans la deſcription du voyage de Dom Philippe Prince d'Eſpagne par les Païs-Bas l'an 1548. imprimée à Anvers 1552. in fol. p. 263.*

Juan Chriſtoval Calvete de Eſtrella fait mention de cette famille avec éloge: *y no poco nombrados*, dit-il, (*i*) *eran los Huybertos de Cirixea [Ziriczée] por ſu valor y riqueza*, c'eſt-à-dire, *les Huyberts étoient fort celebres par leur valeur, & par leurs richeſſes.*

Il nâquit à Middelbourg le premier d'Août 1622. & il fut élu Conſeiller de cette ville le 24. de Mars 1646. Il fit tellement connoître ſa capacité, que la Province de Zeelande le députa à l'Aſſemblée des Etats Generaux, & puis aux premieres * conferences qui ſe tinrent entre les Deputez du Roi d'Eſpagne, & ceux des Provinces Unies, après une longue & ſanglante guerre de 80. ans, glorieuſement terminée à Munſter le 30. de Janvier 1648. Il fut envoyé en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire vers le Roi de Suede, le Roi de Pologne, & l'Electeur de Brandebourg, pendant la fameuſe guerre où les Suedois ſe rendirent maîtres de la Pologne, & firent tant de conquêtes ſur le Roi de Dannemarc, qu'ils le contraignirent à leur ceder trois belles Provinces au delà du Sond. Au mois de Mars 1659. il fut élu Secretaire d'Etat de la Province de Zeelande; & au mois de Mai de la même année il fut nommé Plenipotentiaire pour le Traité de paix † qui fut conclu entre la Suede & le Dannemarc, par la mediation de la France, de l'Angleterre & des Provinces Unies l'an 1660. On étoit ſi content de l'habileté & de la fidelité qu'il avoit marquées dans ces illuſtres emplois, qu'au mois de Mars 1664. on l'éleva à la charge de Grand Penſionaire de Zeelande. L'inſtruction de cette charge porte entre autres choſes, qu'on maintiendra en toute occaſion & en tout tems les droits & prééminences de l'Etat, & les loix & les privileges du païs, contre tous ceux qui voudroient y donner atteinte. Par là cet emploi devient fort épineux & fort penible; cependant il s'en eſt aquité 23. ans & demi avec l'aplaudiſſement de tout le monde, & au grand contentement de ſes Maîtres, qui en le députant le 27. de Septembre 1687. au grand Conſeil d'Etat, marquerent expreſſément dans ſa commiſſion, *qu'ils étoient fort ſatisfaits de ſes longs & fidelles ſervices, dont ils conſerveroient toûjours une favorable memoire.* Il ne faut pas oublier qu'il fut creé Plenipotentiaire des Provinces Unies l'an ‡ 1667. pour le Traité ‖ de Breda. Je parlerai de (*B*) ſes trois fils dans les remarques.

* *Ce furent les conferences de Malines en 1632. & 1633.*

† *Le Roi de Suede avoit renouvellé la guerre, & avoit conquis tout le Dannemarc à la reſerve de Copenhague.*

‡ *Tiré d'un memoire communiqué au Libraire.*

‖ *Ce Traité fait par la mediation de la Suede, termina la guerre du Roi d'Angleterre Charles II. avec les Provinces Unies.*

HUNNIUS (ÆGIDIUS) né dans un village du païs de Wittemberg le 21. de Decembre 1550. a été un des plus fameux Theologiens de la Confeſſion d'Augsbourg. Il fit ſes études de Theologie à Tubinge ſous Jaques André, ſous Brentius le fils, & ſous deux autres Profeſſeurs; & il ſe rendit ſi habile pendant les huit années qu'il paſſa dans cette Univerſité, qu'on le crut capable de profeſſer la Theologie à Marpourg à l'âge de 26. ans. Il ſoutint très-bien l'opinion avantageuſe qu'on avoit conçuë de ſa ſcience; car ayant fait quelques leçons & quelques § Sermons à Marpourg, le Landgrave reſolu à le retenir, le recommanda d'une maniere fort honorable au Duc de Wittemberg, pour la promotion au Doctorat en Theologie. Hunnius s'en retourna à Tubinge, & y fut reçu Docteur peu de mois après ſes noces, le 16. de Juillet 1576. Pendant les ſix premieres années de ſa profeſſion, il ne publia point de livres contre les Calviniſtes; mais d'ailleurs (*A*) il fut en guerre continuellement avec eux, & il ne les épargna pas dans ſes diſputes Academiques. Enfin il les (*B*) attaqua par des livres l'an 1584. & il s'aquit une telle reputation, qu'en l'année 1592. il fut apellé dans la Saxe pour y reformer l'Electorat. On le fit premier Profeſſeur en Theologie à Wittemberg, premier Miniſtre de l'Egliſe du Château, & membre du Senat Eccleſiaſtique. Il s'apliqua avec une vigilance extraordinaire à decouvrir (*C*) ceux qui

§ *L'an 1576.*

(*B*) *Je parlerai de ſes trois fils.*] L'aîné eſt Antoine de HUYBERT Seigneur de Cruyningen, Conſeiller dans la Cour ſouveraine de Juſtice. Le ſecond eſt Jean de HUYBERT Seigneur de Nootgawe. Il a ſuivi le parti des armes, où ſa bonne conduite & ſa valeur l'ont élevé à la charge de General Major de la Cavalerie. Le troiſiéme a été Conſeiller dans le Conſeil de Flandres, & preſentement il eſt l'un des Directeurs de la Compagnie des Indes (*a*) Orientales.

(*a*) *Tiré du ſuſdit memoire.*

(*A*) *Il fut en guerre continuellement avec les Calviniſtes.*] Voici ce qu'on en a dit dans ſon Oraiſon funebre. (*b*) *Quas autem & quam ſeras, quamque frequentes velitationes in Meſſia tam Caſſellis, quàm Marpugi, jam cum clanculario, latiùs, jam cum aperto hoſtibus, quos* Sacramentarios Lutherani *vocant, ſobrie coactus fuerit; quas & quam gravia certamina, ob ſanctiſſimum religionis Chriſtianæ articulum,* de perſonâ Chriſti, ejuſque ad dextram Dei ſedentis adorandæ majeſtate *ſuſtinuerit: id Deo, rerum omnium inſpectori ac judici notum eſt: neque fugit id multos pios & eruditos homines.*

(*b*) *Apud Melchior. Adam. in vit. Theolog. p. 727.*

(*B*) *Enfin il les attaqua par des livres.*] Ecoutons encore le même Orateur, nous verrons que nôtre Hunnius ne borna pas ſes exploits à la guerre Sacramentaire; il attaqua auſſi les ſectateurs du Lutherien Illyricus. (*c*) *In publicum poſtea ſcriptis ſuis progreſſus ſub annum octogeſimum quartum, Danæum inprimis, Urſinum, Pezelium, Grabium & alios oppugnavit, editis libellis* de perſonâ Chriſti, ejuſque ad dexteram DEI ſedentis divina majeſtate: *de* altarium abrogatione. *Poſtea &* Flacianorum *eborti bellum ſacrum indixit, edito libello de* ſubſtantiâ peccati originis.

(*c*) *Apud eumd. ibid.*

(*C*) *A decouvrir ceux qui n'étoient pas bons Lutheriens.*] Ce fut une eſpece d'Inquiſition, qui fit perdre à beaucoup d'honnêtes gens leurs charges,

qui n'étoient pas bons Lutheriens ; & comme il reüſſiſſoit fort bien à en purger le païs, on * l'apella pour en faire autant dans la Sileſie. Il fut creé Surintendant de l'Egliſe de Wittemberg l'an 1595. & la même année il eut un rude combat à ſoutenir contre Samuel Huberus, (D) touchant l'élection & la predeſtination. Il fut l'un des principaux tenans contre les Jeſuïtes Greſſer & Tanner, dans la conference (E) de Ratisbonne l'an † 1602. Il mourut l'année ſuivante

* Fridericus IV. Lignicenſium & Brigenſium in Sileſia Dux. Hunnii poſtillarum opera ac ſtudio uſus, Eccleſiarum Lignicenſium per Sileſiam reformationem ſuſcepit atque perfecit ; ejecto inde Leonhardo Krentzhemio. Lignicenſium tunc Superintendente ; cui Calviniſmi crimen impingeba-tur. *Molch. Adam. ubi infra.*

† *Preſque tous les Auteurs marquent l'an 1601.*

(a) *In Jubilo Jubilorum ad annum 1592. 1593.*

charges & leur patrie ; car dès que l'on refuſoit de ſigner le formulaire qu'Hunnius & ſes Collegues propoſoient, on paſſoit pour Calviniſte, & on n'éprouvoit aucune miſericorde. Le Jeſuïte Contzen (a) s'égaye à decrire cette Inquiſition, & remarque qu'Hunnius en écrivit une (b) apologie. Les violences exercées alors ſur les perſonnes ſoupçonnées de Calviniſme font horreur, quand on lit ce qu'Hoſpinien (c) en a publié.

(b) Quin & Ægidius Saxonicum vi-ſitationem contra Calviniſtas defendit, refutatio-nem enim ſcripſit Calviniſti-ci libelli, quo viſita-tio illa exagitata fuit. *Cour-zon p. 304.*

(c) *Hiſtoria Sacramentaria parte altera p. 674. & ſeq.*

(D) *Samuel Huberus touchant l'élection.*] Cet homme avoit été Miniſtre dans un village proche de Berne, & ayant examiné les actes de la conference (d) de Mombeliard, il avoit trouvé 4. articles dans la doctrine de Beze qu'il crut peu conformes à l'Ecriture : 1. que JESUS-CHRIST n'eſt pas mort pour tous les hommes. 2. Que la plûpart des hommes ſont exclus des promeſſes de la grace. 3. Que la cauſe de la damnation des reprouvez eſt le ſeul bon plaiſir de Dieu, qui les a créez afin de montrer en eux le pouvoir de ſa colere. 4. Que perſonne ne peut ſavoir ſi le Batême regenere les enfans. Il avoit eu le courage de contredire ces 4. articles, mais il s'étoit fait chaſſer à cauſe de cette hardieſſe : Muſculus & Gryneus avoient travaillé heureuſement à ſon expulſion. Il s'étoit retiré au païs de Wirtemberg, & y avoit obtenu une Egliſe après avoir embraſſé la Confeſſion d'Ausbourg. Quelques livres qu'il publia l'ayant fait connoître à l'Electeur de Saxe, il fut apellé à Wittemberg pour la profeſſion en Theologie. A force de refuter les Proteſtans Suiſſes ſur les matieres de la predeſtination, il ſe jetta dans une autre extremité, il en vint juſqu'à enſeigner publiquement que Dieu a élu tous les hommes à la vie éternelle. Hunnius & ſes Collegues l'avertirent de ſon erreur, & comme il ne s'en corrigea point, il fut chaſſé. Il s'en alla à Ratisbonne, il eut des conferences avec quelques Theologiens, il s'opiniâtra dans ſes erreurs, & publia des livres à Spire pour les ſoutenir. Ce fut le 14. ſchiſme de l'Egliſe Lutherienne (e). Voilà l'homme avec qui nôtre Hunnius eut des affaires. Il fut aſſez heureux pour triompher de ſon ennemi, car il le fit deſtituer ; mais il s'expoſa à quelques ſoupçons d'heterodoxie, & il fut obligé d'écrire pour ſa juſtification. Liſez en marge (f) les paroles de Calixte, & ce qui ſuit. *Fortem ſe & ſidum putarit doctrinæ hyperaſpiſten, adverſus inanes* Huberi *Φλυαφίας eo tempore præſtitit* Hunnius, *dum partim monendo, partim ſcribendo, errantem* Huberum *in viam revocare ſtuduit : quod ipſa res loquitur, & monumenta hæc de controverſia bene multa edita, cum primis verò ille tractatus* Hunnii *de* providentiâ & prædeſtinatione filiorum Dei, *ſatis luculenter teſtatur. Diſſidio autem illo* Huberi *remotione ſopito, prodiit anno* nonageſimo ſeptimo *epiſtola : qua variorum errorum, de* cœnâ Domini, *de* baptiſmo, *de* libero arbitrio, *de* perſonâ Chriſti, *de* æternâ prædeſtinatione *ſuit inſimulatus. Hanc igitur* Hunnius *eodem anno refutavit : ut & eos qui in* Anhaltinis *eccleſiis altaria, imagines, organa muſica, boſtias, & alia ceremonias abrogarant (g).* J'ajoûte ces dernieres paroles afin qu'on ſache qu'Hunnius ne condamnoit pas les autels, & les images, & pluſieurs ceremonies Romaines que d'autres Lutheriens avoient en horreur.

(e) *Tiré de Miceralius, Syntagm. Hiſt. Eccl. p. 871.*

(f) Poſt annum ſuperiorisſæculi octogeſimum Ægidius Hunnius falſo, primus vel certe inter primos præcipuus priſcam & ante Auguſtinum in primitiva Eccleſia receptam ſententiam revocavit, & in Eccleſias Scholaſque noſtras reduxit ; non tamen ſine difficultate, contradictione & inſimulatione Pelagianiſmi. *Calixtus conſider. Decl. Reform.*

(E) *Dans la conference de Ratisbonne.*] Je fuis aſſuré que la plûpart de mes lecteurs ſeront bien aiſes de n'avoir pas la peine de recourir à un autre livre, pour ſavoir en gros ce que c'eſt que cette conference, c'eſt pourquoi je mets ici ce qu'en a dit Pierre Matthieu. „ (h) Maximilien „ Comte Palatin du Rhin Duc de Baviere, & „ Philippe Louys auſſi Palarin du Rhin Comte „ de Veldents, & Sponhem couſins & con-„ joints par le ſang, mais ſeparez & fort con-„ traires en l'union des eſprits qui eſt la Reli-„ gion, reſolurent pour ſe reünir en une meſme „ creance, & ramener avec eux leurs ſubjects à „ une meſme confeſſion & profeſſion de ſoy, „ d'aſſembler à Ratisbonne les plus grands & „ celebres Theologiens d'Allemagne de l'une „ & de l'autre Religion, afin que par un amia-„ ble colloque ils fuſſent eſclaircis des difficul-„ tez qui cauſoient ce miſerable Schiſme. La „ diſpute ne fut que ceſte Theſe, *Si l'Eſcriture Sainčte eſt ſuffiſante pour regler les choſes neceſſaires au ſalut.* Les diſputeurs Catholiques „ eſtoient quatre Profeſſeurs en Theologie de „ l'Univerſité de Paris (i), entre leſquels y „ avoit un Jeſuïte. Pour les Proteſtans eſtoyent „ quinze Theologiens tant du Palatinat du Rhin, „ que des Duchez de Saxe, Brandebourg & „ Wittemberg.... Les Preſidents, les deux „ Princes, les Parleurs Gretzerus Jeſuïte, & „ Heilbrun Miniſtre.... Le (k) Colloque em-„ ploya quatorze ſeſſions, auſquelles on parla „ longuement & opiniaſtrément du pouvoir du „ Juge, mais non ſi clairement ni veritable-„ ment, que de ceſte diſpute en paroles on „ n'ait fait de grandes Apologies par eſcrit (l).„

(g) *Huttero: apud Melchior. Adam. in vit. Theol. p. 739.*

(h) *Matthieu Hiſt. de la paix, liv. 4. ad ann. 1601. p. m. 134.*

(i) *Matthieu ſe trompe.* Cayet Hiſt. de la paix p. 160. *n'a pas plus de raiſon quand il dit, que* les Theologiens du Duc de Bavieres furent Maiſtres & Tanner Docteurs en la Faculté de Paris, & Greſſer Jeſuïte. *Tanner étoit Jeſuite depuis l'âge de 18. ans. & par conſequent il n'étoit point Docteur en la Faculté de Paris.*

(k) *Matthieu ibid. p. 135.*

(l) *Sur ceſte diſpute de Ratisbonne on void outre les actes & regiſtres des ſeances jour par jour, un livre fous ce titre :* Analyſis Dialectica Colloquii Ratiſbonenſis anno 1601. de norma & judice omnium controverſiarum fidei Chriſtianæ habiti.

La penſée de cet Hiſtorien eſt plaiſante ſur ces diſputes verbales. *Quand je conſidere,* dit-il, (m) *le peu de fruict que ces diſputes ont apporté en divers endroicts de l'Europe, & que l'Eſcriture Sainčte eſt l'arene ſur laquelle chacun eſtime qu'il lui ſoit permis de combattre, il me prend envie de deſirer quelque ſevere defenſe de la traicter ſi vulgairement, & ſeroit bon qu'elle fuſt enſeignée à la façon des Atomes d'Epicure, des Nombres de Pythagoras, des Idées de Platon, de l'Entelechie d'Ariſtote, & des Chiffres des Cabaliſtes. Afin que perſonne n'en euſt l'intelligence que par ceux qui ſont capables de l'entendre. De ce que*

(m) *Idid. p. 136.*

† *Tiré de Melchior Adam, qui a donné l'abregé de l'Oraison funebre d'Hunnius prononcée par Leonard Hutterus, in vitis Theolog. p. 723. & seq.*

te le 4 jour d'Avril *. Il fut fecond (*F*) & en livres, & en enfans. Quelques-uns de ſes fils ſe ſont fait connoître (*G*) par leurs Ouvrages, mais l'un d'eux (*H*) ſe fit Catholique Romain. Il n'y a point de livre où nôtre Hunnius ait plus fait paroître *chacun y vent faire l'entendu, il advient que d'une meſme fleur le fidelle comme l'abeille y trouve du miel, le rebelle comme l'araignée en tire du poiſon, & pluſieurs ſe ſont abeſtis ſur la beſte de l'Apocalypſe.*

Joignons à ce paſſage ces paroles de Monſr. Baillet. „ (*a*) Il en fut de ce combat comme „ des combats où la victoire ne ſe regle pas ſur „ le nombre des morts. Chacun pretendit en „ être ſorti avec avantage, on en fit des rela- „ tions de part & d'autre, & des traitez tant en „ Latin qu'en Allemand juſqu'au nombre de „ plus de vingt. Parmi ces écrits j'en ai remar- „ qué un en langue vulgaire concernant le „ triomphe des Jeſuïtes, imprimé à Tubingue „ ville Lutherienne l'an 1603. *in* 4. & un en „ Latin compoſé par Hunnius, & publié à Wit- „ temberg en Saxe la même année en la même „ forme, ſous le titre d'*Epiſtola conſolatoria cum „ not.* . . . Hunnius tâcha de vanger ſon parti „ par un *Anti-Tanner.* . . . & par l'*Anti-Gretſer.*„ Il avoit lu la relation hiſtorique que le Pere Tanner avoit faite, (*b*) *mais il n'avoit pas été ſaiſiſſait d'un recit trop peu favorable à ſon parti. Pour prevenir les effets qu'il craignoit de ſa lecture, il fit une contre-relation, c'eſt-à-dire, une hiſtoire à ſa mode du Colloque de Ratisbonne, qui parut en 1602. à Wittemberg en Saxe. Le Pere Tanner ne crut pas devoir laiſſer cet écrit ſans Reponſe: & non content d'avoir fait reimprimer ſa Relation en Latin & en Allemand à Munich en Baviere, il publia encore des Reflexions ſur celle de Hunnius ſous le titre d'*Examen Narrationis quam hiſtoricæ Relationis nomine inſignitam de Colloquio Ratiſbonenſi edidit Ægidius Hunnius Prædicans, à *Munich* 1602. *in* 4. *C'eſt contre ce dernier ouvrage que Hunnius écrivit ſon* Anti-Tanner, *qu'il fit imprimer dés la meſme année à Wittemberg.* Le Pere Tanner publia une replique, *dans laquelle il donna une defenſe de ſa premiere refutation. . . & des remarques ſur la mort de ſon Auteur.* Elle parut à Munich l'an 1603. *in* 4. intitulée *Apologeticus pro compendiaria relatione de colloquio Ratiſbonenſi* 1601. *adverſus Anti-Tannerum cum appendice de morte Ægidii Hunnii.* Mr. Baillet (*c*) remarque que le P. Gretſer ne put s'empêcher de faire des reflexions ſur l'Anti-Gretſer de Hunnius. *Elles furent imprimées à Ingolſtad quelque tems après, & inſerées depuis parmi quelques autres de ſes œuvres, ſous le titre d'*Admonitio de Anti-Gretſero. Ce Jeſuïte publia quelque autre choſe contre le même antagoniſte. (*d*) *Labyrinthus Cretico-Hunnianus hoc eſt, diſputatio de Hunnio Prædicante, genioque Lutherano ſemetipſum contradictionibus implicante & jugulante in aliquot articulis fidei* 1602. *& reſponſum ad theſes Hunnianas, de Colloquio Pontificiis jucundo (e), una cum ſex digreſſionibus contra ejuſdem Hunnii calumnias,* 1602. Notez que les deux Bibliothecaires des Jeſuïtes attribuent au Pere Tanner un livre qui a pour titre *Labirinthus* (*f*) *Critico-Hunnianus*, imprimé à Munich l'an 1612. Ne pourroit-on pas s'imaginer qu'il y a ici quelque (*g*) abus? deux Jeſuïtes auroient-ils voulu ſe ſervir du même titre, en écrivant contre le meme adverſaire?

(*a*) *Baillet tome 2. des Anti, p. 181.*

(*b*) *Id. ib. p. 245.*

(*c*) *Ibid. pag. 282.*

(*d*) *Alegambe. Biblioth. Scriptor. Societ. Jeſu p. 200.*

(*e*) *Il me ſemble que c'eſt une faute d'impreſſion pour inſeundo. Le P. Sotwel a mis nu le mot jucundo.*

(*f*) *Faute d'impreſſion ſans doute pour* Cretico.

(*g*) *Voyez Mr. Baillet ibi. p. 180.*

(*F*) *Fecond & en livres & en enfans.*] On a fait une édition de ſes Oeuvres en 5. volumes. (*h*) *Primus varios tractatus de articulis fidei, alter polemicos, tertius & quartus commentaria in Matthæum, Johannem & omnes pene epiſtolas Canonicas, quintus diſputationes & orationes varias continet. Edidit etiam vernacula lingua poſtillam Euangelicam & Epiſtolicam. Homilias in VI. Prophetas, Threnos & Catechiſmum, confeſſionem de perſona Chriſti & id genus alia.* Quant à ſa fecondité conjugale, on nous aſſûre dans ſon Oraiſon funebre qu'il reçut du ciel la benediction promiſe aux fidelles par le Pſalmiſte (*i*).

Quant à l'heur de ta ligne
Ta femme en ta maiſon
Sera comme une vigne
Portant fruit à foiſon;
Et autour de ta table
Seront tes enfans beaux,
Comme un rang delectable
D'oliviers tous nouveaux (k).

(*h*) *Micraelius môi ju- pra p. 760.*

(*i*) Inde divinæ benedictionis veſtigia, tum in re familiari, tum in eo potiſſimum deprehendit: quod juxta promiſſionem Pſalmi, *edit filios ac filias, ſicut plantationes olivarum, in circuitu menſæ ſuæ.* Apud Melchior. Adam. P. 730.

(*G*) *Se ſont fait connoître par leurs* OUVRAGES.] Nicolas HUNNIUS Profeſſeur à Wittemberg, & puis Surintendant à Lubec a publié, *Epitome credendorum: examen errorum Photinianorum: capiſtrum Lancillotto impaltum: neceſſaria defenſio de Papa Antichriſto: refutatio Weigeliane Theologiæ: apoſtaſia Eccleſiæ Romanæ: pellis ovina papiſtica: innocentia Lutheranorum: fundamentalis diſſenſus Lutheranorum & Calvinianorum: neceſſaria admonitio contra (l) theoſophos, novellos Prophetas, nomine miniſterii Lubecenſis, Hamburgenſis, & Lunæburgenſis,* & quelques autres Traitez. Il mourut l'an 1643. âgé de 58. ans. Son frere Gilles HUNNIUS étoit mort l'année precedente Surintendant General d'Altembourg (*m*). *Marot.*

(*k*) *Pſaume 128. ſelon la verſion de Clement*

(*H*) *L'un d'eux ſe fit Catholique Romain.*] Il étoit Juriſconſulte, & s'apelloit Helfricus ULRICUS HUNNIUS. Il publia à Cologne l'an 1633. un livre où il pretendit faire voir que de l'aveu même de quelques doctes Proteſtans, on eſt obligé de reſtituer à la Communion de Rome les biens d'Egliſe qui lui furent enlevez pendant la reformation de Luther. On a reproché à Voetius d'avoir pillé dans ce livre-là ſes autoritez, & ſes raiſons contre les Chanoines d'Utrecht. (*n*) *Iteraò noto, pellucentem illum ſupra pag. centonem magnam partem conſarcinatum eſſe ex duodecim conſiliis Lutheranorum. . . . ſimul editis per Helfricum Ulricum Hunnium, JC. filium Ægidii Hunnii, celebris quondam Theologiæ Doctoris & Profeſſoris in Academia Vitebergenſi, qui pellectus oſſa Antichriſtiana, cum turpiſſime deſeciſſet ad Pontificios, atque ſecundum ſatum Apoſtatarum, negligeretur ab iis, qui exemplo diaboli Matth. 4. 9. plurimos ſectatores ſibi colligere ſolent, per myſticam illam vocem:* Hæc tibi dabo: *Coloniæ Agrippinæ anno* 1633. *evulgavit duodecim illa Reſponſa, ſeu, ut ipſe pariter vocat, Præjudicia, inſcripta Abbati Fuldenſi, enim in finem, ut evinci poſſet, Lutheranos (per errorem ſummum iis conjungit Calviniſtas, quum neque Matthæus Weſenbecius, neque Hieronymus Treuterus, prout fingit Hunnius, unquam vixerint in communione eorum, qui*

(*l*) *Voyez Mollerus, Hyagoge ad Hiſtor. Chriſtianæ Cimbricæ parte 3. p. 469.*

(*m*) *Tiré de Micraelius ubi ſupra pag. 760. 761.*

(*n*) *Martinus Schoockius exercitat. variar. p. 52. edit. in 4.*

paroître son entêtement & sa violence, que dans celui qu'il (*I*) intitula *Calvinus Judaizans*. On y accuse Calvin (*K*) de tant de crimes en matiere d'heresie, qu'il eût eu sujet de craindre le traitement de Servet, s'il se fût vu à la discrétion de Hunnius.

HUT-

qui Calvinistæ audiunt) esse αὐτοκαταπρίτους, atque dictante propria conscientia, debere restituere bona Ecclesiastica, à se invasa, occupata, directa, ac prophanata, ut loquitur famelicus Apostata in titulo. Verum esse quod dico, quivis cognoscet, si instituerit Consilium Theologicum comparare cum hisce Responsis; ubi aut Hunnius, aut ejus Typographus erravit in citandis authoribus, maxime juris Canonici textibus, præsertim (respicio primam editionem) errant Architecti hujus, Κατ' ἀντίφρασιν, Consilii Theologici; quod adeo impudens, ut pag. 25. spectatim in hunc Hunnii tractatum digitum intendat. Mr. Baillet à qui rien n'échape n'a pas ignoré le changement de religion de cet homme; mais il n'a point fu que c'étoit un fils de l'Auteur de l'*Anti-Gretser*. Voyons ce qu'il dit: „Lors (*a*) „que les Protestans qui nous alleguent l'*Anti-*„*Hunnius* & la *Resolution Anti-Hunniene* de Va-„lentin Bullen Lutherien, content encore Hun-„nius parmi ceux de leur communion, ou ils „nous donnent lieu de croire qu'ils ont consonfon-„du Nicolas Hunnius Lutherien mort dés l'an „1643. avec Helfricus Ulricus Hunnius Ju-„risconsulte Allemand, converti du Luthera-„nisme à l'Eglise Romaine, qui vivoit en mê-„me temps que l'autre Hunnius; ou ils ont „voulu dissimuler sa conversion, soit qu'ils „ne la crussent pas veritable, soit qu'ils la ju-„geassent de peu de durée. Quoy qu'il en soit „Val. Bullen fit imprimer contre luy son An-„ti-Hunnius à Leichen l'an 1633. *in* 8. sous le „titre de *Resolutio Anti-Hunniana* seu *Responsio* „*ad calumniosam Resolutionem tertiam præjudicia-*„*lium Quæstionum H. Ulr. Hunnii.* Il temoigne „dans cet Ouvrage estre très-persuadé qu'il n'y „avoit point de dissimulation dans son renon-„cement au Lutheranisme, & il fait assez con-„noître qu'il avoit lu son Livre des XII. *Ar-*„*gumens indissolubles de la Religion Catholique*, qui „avoit paru à Cologne *in* 12. dés l'an 1632.„ Nôtre Ulricus Hunnius publia à Giesse un Trai-té *de transactione* l'an 1615. quatre livres *variarum resolutionum Juris Civilis*, à Francfort l'an 1620. & une dispute *de homicidio & ejus pœna*, à Marpourg l'an 1625.

(*a*) *Baillet ubi supra p.* 395.

(*b*) *Voici le titre en son entier:* Ægidii Hunnii Calvinus Judaizans, hoc est, Judaicæ glossæ & corruptelæ quibus Joannes Calvinus illustriora Scripturæ Sacræ loca, & testimonia de gloriosa Trinitate, Deitate Christi, & Spiritus Sancti, cum primis autem varietinia Propheta-rum de adventu Messiæ, nativitate ejus, passione, resurrectione, ascensione ad cœlos, & sessione ad dexteram Dei detestandum in modum corrumpere non abhorruit.

(*c*) *Voyez le 1. tome des Auts p.* 359.

(*d*) *In Jubilo Jubilorum pag.* 307.

(*I*) *Qu'il intitula* (*b*) Calvinus Judaizans.] Je ne suis pas satisfait des lumieres que j'ai aquises jusques ici sur l'histoire de cet Ouvrage, & sur les suites qu'il a euës; mais je croi pouvoir dire, & j'espere que Mr. Baillet (*c*) ne m'en saura pas mauvais gré que ce livre ne parut point l'an 1575. Hunnius n'avoit alors que 25. ans, & s'il se fût signalé à cet âge-là par un tel Ouvrage, l'Auteur de son Oraison funebre n'auroit pas manqué de l'observer, & il n'eût pas dit que ce fut environ l'an 1584. qu'Hunnius commença d'écrire contre les Calvinistes. Le Jesuïte Contzen (*d*) met à l'an 1593. l'impression du *Calvinus Judaizans*, & je croi qu'il a raison; car l'*Anti-Pareus* de Hunnius, *id est refutatio in defensionem corruptelarum quibus Joannes Calvinus Scripturæ testimonia de Trinitate & Christo corrupit*, fut imprimé à Wittemberg l'an 1594. Cette date donnée par Lipenius ne doit pas être reformée (*e*), comme on l'a cru. Ce qui m'embarrasse est de voir dans la vie de Pareus qu'en l'année 1595. Gilles Hunnius troubla la paix de l'Eglise, en accusant les Reformez, & nommément Jean Calvin de judaïzer. Je raporte un peu au long le passage, parce qu'on y trouvera quelques traits du caractere de nôtre Hunnius selon le jugement de ses adversaires, (*f*) *Repertus est anno deinceps* 1595. *turbulentus quidam Gracchus, qui pacem Ecclesiæ livido calamo inquietare paravit, agre ferens, Evangelicorum Principum animos à tribunitiis Ecclesiarum conscientibus abhorrere, unionemque ac concordiam Christianam serio meditari: quam proinde non alia fabrica melius se disrumpere posse speravit, quam si immani isto convitio gravaret Ecclesias Reformatas, criminatus eas* Judaïzare: *ac* CALVINUM *primipilarem Ecclesiarum Reformatarum Doctorem, Judaïcis glossis pleraque oracula Veteris Testamenti detorquere. Accusatio hæc tametsi non communem causam Ecclesiarum Orthodoxarum tangeret, proprieque eam spectaret, cujus Episcopus fuisset* Calvinus, *tamen quia per illius latus cæteræ omnes in capite* CHRISTO *unita petebantur, propudiosis istis calumniis* CLYPEUM Veritatis Catholicæ de sacrosancta Trinitate *opposuit, Ecclesiasque Orthodoxas, &* CALVINUM *Electum* DEI *organon fortissime asserut: adeoque in fumos dissipavit* Judaïca *&* Arianica illa *symbala.* En lisant cette conclusion, ne croiroit-on pas que la querelle fut entierement amortie par la reponse de Pareus? Cependant cela n'est pas vrai. Hunnius repliqua; son adversaire repliqua aussi. Nous avons vu que selon Lipenius il parut un Anti-Pareus de Hunnius l'an 1594. Hutterus raporte qu'en 1598. Hunnius publia (*g*) deux livres contre Pareus qui avoit écrit susceperat pour Calvin. Pareus revint à la charge par un livre, qu'il (*h*) fit imprimer à Neustadt l'an 1599. *in* 8. sous le titre d'*Orthodoxus Calvinus, oppositus Pseudo-Calvino Judaïzanti.* Ouvrage qui fut reprimé quarante deux ans après à Geneve. C'est Mr. Baillet qui m'aprend ceci, & qui me jette par là dans un nouvel embarras; car je trouve par la preface du (*i*) *Calvinus Orthodoxus*, que Pareus le composa & le publia l'an 1594. Il dit (*k*) que les manes de Calvin reposent depuis 30. années dans le tombeau, & que cette Apologie auroit paru à Francfort à la foire du printems (*l*), si l'autorité des supericurs n'avoit retardé l'impression. Ils ont changé d'avis, ajoûte-t-il, (*m*) & aprouvé que je publiasse ce livre. Cela marque chairement que le *Calvinus Orthodoxus* fut imprimé l'an 1594. & neanmoins l'Auteur nous aprend aux dernieres pages que Samuel Huber avoit été banni de Wittemberg, ce qui n'arriva qu'en l'année 1595. selon Melchior Adam (*n*).

(*e*) *Baillet, ubi supra.*

(*f*) *Philippus Pareus in vita Davidis Parei p. m.* 51.

(*g*) *Duobus libris* D. Pareo *respondit, qui* Calvini *patrocinium* *Apud Melchior. Adamum p.* 729.

(*h*) *Baillet ib. p.* 360.

(*i*) *C'est le titre du livre dans l'édition de Geneve* 1641.

(*k*) *Præfat. p.* 4.

(*l*) *Ibid. p.* 14.

(*m*) *Ibid. p.* 15.

(*n*) *In vita Hunnii p.* 729.

(*K*) *De tant de crimes en matiere d'heresie.*] Voici le sommaire de son *Calvinus Judaïzans*, tel que Pareus le donne (*o*) *In ipso libri titulo Calvinum ex Ariano Judaum, vel certe ex Arianizante Judaïzantem facit, & amarissimè passim infectatur, quòd meta ambitione, studio perverso, Indo*

(*o*) *Pareus Calvinus orthodoxus p.* 9.

HUTTEN (ULRIC DE) Gentilhomme de Franconie, nâquit à Steckelberg * l'an 1488. Il étudia premierement à Fulde, puis à Cologne, puis à Francfort sur l'Oder, où il fut reçu Maître ès Arts en l'année 1506. à la premiere promotion qui fut faite dans cette Academie que l'on venoit d'ériger. Comme il avoit du talent pour la Poëſie, il debuta de ce côté-là pour ſe donner le titre d'Auteur: ce fut (*A*) l'an 1513. en publiant un Ouvrage qui étoit intitulé *Vir bonus*. L'année ſuivante le Prince Albert de Brandebourg ayant fait ſa premiere entrée à Mayence, dont il étoit Archevêque, donna lieu à la production d'un ſecond Ouvrage. Hutten lui fit un ample panegyrique en vers, dans lequel il enferma avec aſſez d'induſtrie celui de toute l'Allemagne. Il avoit un couſin nommé Jean de HUTTEN, qui étoit Marechal de la Cour chez le Duc Ulric de Wittemberg. Ce Prince mal ſatisfait de ſa femme, & ne lui donnant point ſujet d'être contente de lui, (car il avoit des Maîtreſſes) tua ce Jean de Hutten dans la forêt de Beblingen en l'an 1515. Nôtre Poëte en attendant qu'il pût temoigner ſon reſſentiment à ce Prince les armes à la main, publia divers † écrits contre lui. Il étoit (*B*) alors en Italie, où il avoit donné diverſes

* *C'étoit le château de la famille. Elle ſubſiſte encore & fait figure.*

† *Voyez-en la liſte dans la remarque B.*

indo aleatorio, verſutia veteratoria, temeritate deſultoria, Scripturas ſacras à ſenſu proprio ad peregrinum inflectat, quòd eadem tetris corrupteliis, gloſſis impiis, proditoriis eluſionibus & plenis Judaica perfidia nequitiaque ſtrophis, ad ſuam & aliorum perniciem horribiliter aliò detorqueat: quòd teſtimonia de Deo uno & trino ſtropharum ſuarum ſpinis intricet: quòd Scripturæ locis æternam Deitatem Chriſti confirmantibus caliginem Judaicam offundere non reformidet: quòd illuſtriſſima vaticinia Prophetarum de Meſſia Judaicis perverſionibus involvat; in fraudem Chriſtianæ religionis adulteret; & ad perfidiam Judaica infidelitatis, Arianaque impietatis retundenda ſtrophis nefariis bebetes, inutiliaque reddat: quòd Evangeliſtarum, Apoſtolorumque ſacroſanctas explicationes nequiter eludat: ipſos Apoſtolos ſub ferulam cenſoriam vevocet; flagellet: quòd Scripturam Eccleſiaſticorum, veterum & recentium, pias interpretationes aliiſſimè deſpiciat & irrideat, ipſoque ſexagenarios de ponte precipitet, &c. Paſſim etiam non acerbis modo ſarcaſmis ſurdo illudit, ſed & conviciatur virulentiſſimè, appellitans acutum Diaboli inſtrumentum, Cenſorem, Ariſtarchum, Dictatorem, Apoſtolo Paulo doctiorem, autobidaxon Scripturæ interpretem, Doctorem ſupercilioſum, præſtigiarum Judaicarum architectum, colubrum, angelum & Spiritum tenebrarum ex abyſſi puteo emergentem, & quæ alia hujus generis infinita ſunt maledicentia ejus emblemata, vel potius convicia, lectu ſanè & auditu horrenda. Notez qu'il déclare (*a*) que s'il ne fait voir à l'œil le Judaiſme de Jean Calvin, il veut que jamais on ne le croye ſur aucune choſe. Il n'eſt pas poſſible de s'empêcher de faire cette demande. Ou il étoit perſuadé de ce qu'il diſoit, ou il ne l'étoit pas? Le party de la charité chretienne eſt de dire qu'il l'étoit, car ſans cela il le faudroit prendre pour le plus mechant homme qui fût ſur la terre. Diſons donc qu'il parloit ſelon ſa perſuaſion, & concluons de là que dans les temperamens chauds, comme étoit le ſien, le zéle eſt une ſorte d'ivreſſe qui trouble tellement l'eſprit, qu'on voit tout (*b*) double, tout de travers. La Bacchante qui ſe rua ſur ſon propre fils qu'elle prenoit pour un ſanglier, (*c*) pendant qu'il regardoit ſans aucune foi, ou plûtôt avec mepris les ceremonies de la fête, eſt une image des vertiges qui ſaiſiſſent les Zelateurs. Pareus attribuë au Diable tous ces grands excés d'Hunnius: c'eſt le Diable, dit-il (*d*), qui s'eſt ſervi d'Hunnius comme d'un ouvrier propre à cela, pour compoſer un livre ſi calomnieux. *En vero tandem, Chriſtiane Lector, extrema improbitatis Satana exemplum. Quaſi enim hactenus Neſtorianiſmis, Arianiſmis, Turciſmis, Paganiſmis, Atheiſmis, & id genus impuriſſimis ſputis ſuis Eccleſiæ noſtræ parum conſpurcarit: nuper eadem etiam* JUDAISMI *ſtercoribus petulantiſſimè conſpergere eſt aggreſſus, conflato per idoneum artificem libello mendaci juxtà & maledico, qui titulo* CALVINI JUDAIZANTIS *circumfertur.* Le but de l'Auteur, ſelon Pareus, étoit d'extirper les Reformez, afin que les Docteurs Ubiquitaires fuſſent dans une grande conſideration. *Hinc* Pſeudo-Calvinus Judaizans *cujus hoc eſt argumentum & ſcopus.* Calvinus eſt Judaizans, Arianizans: ergo & Calviniſtarum Eccleſiæ (quas vocant) ſunt tales: ergo exſtirpandæ: ergo ceſſabunt Ubiquitati faceſſere negotium: ergo ſtabit Ubiquitas: ergo in pretio erunt ubiquitarii Doctores. *Hæc eſt Satanæ Dialectica* (*e*).

(*a*) Hac lege diſerte ſe adſtrinxit (pag. 6.) ut niſi Calvinum judaizantem ad oculum demonſtret, nobis ſibi ulla unquam in re poſthac fidem adhiberi. *Id. ibid. p.* 16.

(*b*) Eumenidum velut demens vidit agmina Pentheus Et ſolem geminum, & duplices ſe offendere Thebas. *Virgil. Æn. l.* 4. *v.* 469.

(*c*) Ille aper in noſtris errat qui maximus agris, Ille mihi feriendus aper. *Ovidius Metam. l.* 3. *ſub finem.*

(*d*) *Pareus in præfat.* 3.

(*e*) *Id. in Calvino orbed. p.* 344.

(*A*) *Ce fut l'an* 1513.] Il étoit donc âgé de 25. ans lors qu'il commença de s'ériger en Auteur; Moreri s'eſt donc trompé, & n'a point ſu copier Melchior Adam, lors qu'il a dit *que dès la 18. année de ſon âge* Hutten *publia divers Ouvrages en vers.*

(*B*) *Il étoit alors en Italie.*] J'ai ſuivi la chronologie de mon Auteur Melchior Adam, mais je dois avertir ici mon lecteur qu'elle m'eſt un peu ſuſpecte. Je ne croy pas que tous les Ecrits qui concernent la mort de Jean Hutten ayent été publiez avant le retour d'Ulric Hutten en Allemagne. Je voy dans la Bibliotheque de Geſner que le recueil de tous ces Ecrits fut imprimé dans le chateau de Steckelberg l'an 1519. in 4. Il comprenoit *Ulrichi Hutteni ſuper interfectione propinqui ſui Joannis Hutteni equitis à Wirtenbergienſi Duce Ulricho deploratio, heroicis verſibus. Ad Ludovicum Huttenum ſuper intercemptione filii conſolatoria Oratio. In Ulrichum Wirtenbergienſem orationes quinque invectivæ. In eumdem dialogus, cui titulus Phalariſmus. Apologia pro Phalariſmo, & aliquot ad amicos epiſtolæ. Ad Franciſcum Galliarum regem epiſtola, ne cauſam Wirtenbergienſis tueatur exhortatoria. Inſeruntur etiam epiſtolæ aliquot ad amicos.* Je voy d'ailleurs Melchior Adam citer une harangue d'Ulric Hutten contre le Duc de Wirtemberg, laquelle n'a été compoſée qu'en

ſes (*C*) preuves de courage, dans la guerre que l'Empereur Maximilien ſoutint neuf ans en ce pais-là. A ſon retour * en Allemagne il fut tellement recommandé à cet Empereur par Conrad Peutinger, que ce Prince lui confera (*D*) la couronne poëtique. Depuis ce tems-là Hutten ſe fit peindre armé, avec une couronne de laurier ſur la tête, & ſe plut infiniment à cet équipage. Il ne tarda gueres à s'en aller à la Cour de l'Electeur de Mayence, où il compoſa un dialogue intitulé *Aula* en 1518. Un peu après il fut à la Diete d'Augsbourg avec l'Electeur ſon maître, qui y reçut le Chapeau de Cardinal. On s'étoit plaint dans cette Diete contre le Duc de Wittemberg; & on n'avoit pas oublié le meurtre du Marechal de ſa Cour. Ces plaintes n'avoient pas produit un fort grand effet; mais enfin ce Prince s'étant emparé de la ville Imperiale de Reutlingen au mois de Janvier 1519. on fit une ligue contre lui dans la Suaube, qui ne mit bas les armes qu'après l'avoir chaſſé de tous ſes Etats. où il ne rentra qu'au bout de quinze ans. Nôtre Hutten porta les armes dans cette guerre. La cauſe de Luther lui ayant paru fort bonne, il l'embraſſa avec chaleur, & publia avec des gloſes interlineaires & marginales la Bulle de Leon X. contre Luther en l'année 1520. dans leſquelles † gloſes il tournoit cruellement en ridicule ce Pape. La liberté avec laquelle il écrivit (*E*) contre les deſordres de la Cour de Rome irrita tellement Leon, qu'il ordonna à l'Electeur de Mayence de le lui envoyer pieds & poings liez. Hutten (*F*) ſe retira de cette Cour, & s'en alla au Païs-Bas à celle de Charles-Quint; mais il n'y demeura gueres, étant averti que ſa vie n'y ſeroit point en ſûreté. Il y a quelque apparence qu'il ſe retira alors dans la forteresſe d'Ebernburg, car c'eſt là qu'il écrivit en l'année 1520. ſa plainte à l'Empereur, à l'Electeur de Mayence, à celui de Saxe, & à tous les Etats d'Allemagne, contre les entrepriſes que faiſoient ſur lui les Emiſſaires du Pape. Ce fut du même lieu qu'il écrivit à Luther ‡ au mois de Mai 1521. & qu'il fit ſortir divers Ecrits en faveur de la Reforme. On ne ſait pas bien quand il ſortit de ce Château, mais il eſt ſûr que dès le mois de Janvier (*G*) 1523. il étoit

* En 1517.

† *Elles ſont dans le 2. tome des Oeuvres de Luther p. 53. & ſuiv.*

‡ *Cette lettre eſt au 2. tome des Oeuvres de Luther Edit. Wit. p. 102.*

(*a*) *Rem admirandam, & cujus prope nullius fides capax ſit, videſſes. Quartum jam annum defoſſum corpus non conſumtum, non putrefactum, totam adhuc faciem cognoſcibilem: quin etiam ſanguine commaduit attactum. Ergo inſigne innocentiæ teſtimonium! Depoſuimus Eſlingæ, inde ad patriam ſepulturam deveturi. Hutten in Orat. contra Heſſos. apud Melchior. Adam. in vit. Jurisconſult. p. 27.*

(*b*) *Præfatione ad Principes Germaniæ, ut bellum Turcis inferant, apud Melch. Adam. ib. pag. 15.*

qu'en 1519. c'eſt-à-dire deux ans après que l'Auteur fut retourné d'Italie en Allemagne; n'ai-je donc pas raiſon de douter de l'exactitude de mon Melchior Adam? Ce qu'il cite de cette harangue eſt trop ſingulier, pour ne devoir pas trouver ici quelque lieu. On y apprend que Jean Hutten fut deterré aſſez près de la forêt où on le tua, qu'il fut deterré, dis-je, pendant que les Confederez faiſoient la guerre au Duc Ulric de Wirtemberg. Il y avoit déjà quatre ans que le meurtre avoit été fait, & neanmoins le corps n'étoit pas pourri; il ſaigna quand on le toucha, le viſage étoit encore reconoiſſable. Ulric Hutten en tire une preuve de l'innocence de ſon couſin (*a*), qui avoit été apparemment ſoupçonné d'être trop bien dans les bonnes graces de la Ducheſſe.

(*C*) *Diverſes preuves de courage.*] Celles qu'il donna à la guerre étoient ſans doute inferieures à celle qu'il donna dans une rencontre particuliere. Il étoit allé de Rome à Viterbe, dans le tems qu'un Ambaſſadeur de France s'étoit arrêté à cette derniere ville. Il s'éleva une querelle où Hutten abandonné de ſes camarades eut en tête cinq François, & les mit en fuite lui ſeul, malgré les bleſſures qu'il avoit reçues. Il a fait une épigramme là-deſſus, *in quinque Gallos à ſe profligatos*, que l'on peut lire dans Melchior Adam.

(*D*) *La couronne poëtique.*] Il ſe reconoit redevable de cet honneur aux bons offices de Peutinger, & lui en temoigne ſa reconnoiſſance dans (*b*) un de ſes livres. Il dit même que cette couronne avoit été faite dans le logis de Peutinger, par ſa fille Conſtance dont il loue extremement la vertu & la beauté, *Illam ajo coronam, illam lauream quam tu ante domi tua, accurate contexente & adornante filia tua Conſtantia, omnium quæ iſtic ſunt puellarum & forma & moribus præſtantiſſima, apparaverat.* Il y avoit là de quoi debiter bien des penſées pour un Poëte qui aimoit le ſexe, comme faiſoit Hutten; & ce ſeroit un grand haſard ſi la belle Conſtance Peutinger n'avoit pas été regalée de pluſieurs épigrammes.

(*E*) *Il écrivit contre les deſordres de la Cour de Rome.*] Entre autres Ouvrages il publia un Traité hiſtorique en Allemand, ſur la deſobeïſſance continuelle des Papes envers les Empereurs. On y trouve ſur la fin que Maximilien I. ayant été trompé par Leon X. tint ce diſcours, *Ce Pape m'a déjà trompé mechamment, & je puis dire en verité qu'aucun Pape depuis que je ſuis au monde ne m'a été homme de parole, mais avec la grace de Dieu j'eſpere que celui-ci ſera le dernier.* Cochleus (*c*) dit qu'avant que Luther eût fait parler de lui, Ulric de Hutten avoit publié pluſieurs choſes contre les vexations que l'Allemagne ſouffroit de la part des Papes, & qu'en 1519. il fit un petit Ecrit intitulé *Trias Romana*, d'une invention tout-à-fait jolie, qui rendit extremement odieuſe la Cour de Rome.

(*F*) *Hutten ſe retira de cette Cour.*] Je ne trouve point dans ſa vie que l'Electeur de Mayence l'ait fait jamais arrêter, comme Mr. Moreri l'aſſûre; je trouve ſeulement qu'il l'éloigna de ſa Cour, *excluſu itaque aula & urbe Moguntina* *, & qu'il defendit la vente & la lecture de ſes Ouvrages à toutes perſonnes, ſous peine d'excommunication.

(*G*) *De Janvier 1523. il étoit ſorti de Bâle.*] Cela paroît par ces paroles d'une (*d*) lettre d'Oecolampade: *Sunt hic ex ſacerdotibus & theologis qui de me peſſime loqui cupiant, nec deſiſtunt ubi clam conveniunt. Tantum machinati ut Huttenо non ſuerit diutius tutum hic agere, unde & nudum tertium hinc diſceſſit, quorſum autem neſcio.*

(*c*) *Act. & Script. Lutheri ad ann. 1519.*

* *Melch. Adam. pag. 19.*

(*d*) *Datée de Bâle le 21. Janv. 1523. lib. 2. epiſt. p. 968. apud Melchior. Adam. pag. 21.*

forti de Bâle, où il avoit cru trouver une retraite assûrée, au lieu de quoi il s'y étoit vu exposé à de grans dangers. Erasme s'étant excusé de recevoir sa visite, de peur d'augmenter les soupçons que l'on formoit contre lui, & de peur de quelque autre chose qu'il (*H*) a depuis avoüée, se vit attaqué peu après par un écrit assez chaud d'Ulric de Hutten. Il y (*I*) repondit. Hutten lui eût repliqué sans doute s'il eût vêcu assez de tems; mais il mourut dans une (*K*) Ile du lac de Zurich le 29. d'Août 1523. C'étoit un petit homme, d'un temperament foible & maladif, mais d'un grand courage, & un peu (*L*) trop emporté. On publia

(*H*) *Qu'il a depuis avoüée.*] Ecrivant à Melanchthon (*a*) au mois de Septembre 1524. il lui dit qu'il auroit fort bien reçu sa visite sans se soucier beaucoup du qu'en diroit-on; & que s'il avoit refusé celle de Hutten, ce n'avoit pas été par la seule crainte de se rendre odieux, qu'il en avoit eu une autre raison, c'est qu'il se feroit vu obligé de loger chez lui ce Fanfaron, chargé de misere & de gale, qui ne cherchoit qu'un nid où il se pût arrêter, & qui emporteroit à tout le monde. Ainsi les interêts de la bourse agirent plus sur Erasme en cette occasion, que ceux de la renommée. *Quod Hutteni colloquium deprecabar non invidia mea tantum in causa fuit: erat aliud quiddam quod tamen in* Spongia *non attigi. Ille egens & omnibus rebus destitutus quærebat nidum aliquem ubi moraretur. Erat mihi gloriosus ille miles cum sua* (*b*) *scabie in ædes recipiendus, simulque recipiendus ille chorus titulo* Evangelicorum, *sed titulo dumaxat. Sletstadii multi habuit omnes amicos suos aliqua pecunia.* A Zuinglio *improbe petiit, quod ipse* Zuinglius *mihi suis literis perscripsit. Jam amaruleniam & gloriæ hominis nemo quamvis patiens ferre poterat.* Vous voyez donc que nôtre Hutten ne fit point peur à Erasme sur le pied d'un bon Lutherien, mais sur le pied d'un Officier devalisé, qui vouloit prendre son quartier d'hyver chez lui. Ne doutez point que ses visites accompagnées d'emprunt d'argent, ne deplussent à plusieurs qui étoient ouvertement Evangeliques.

(*a*) *Cette lettre est la 113. du 19. livre p. 949.*

(*b*) *Il y a beaucoup d'apparence qu'il entend ici la verole par* Scabies.

(*I*) *Il y repondit.*] Cette reponse est adressée à Zuingle, & a pour titre, *Spongia Erasmi adversus aspergines Hutteni.* Erasme y avoüe de bonne foi qu'il fit prier Hutten de ne venir point le voir, si quelque raison importante ne l'y engageoit; mais il montre qu'il joignit à cette priere tant d'adoucissemens, & qu'en fuite il fit faire tant d'autres propositions à cet ami, que tout homme raisonnable en auroit été content. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'il écrivit à Marc Laurinus Doyen de Bruges que si Hutten le fût venu voir, il n'auroit pas refusé de s'entretenir avec lui (*c*). Il ajoûte que la raison qui les empêcha de se voir, fut que Hutten ne se pouvoit passer de poile, & que lui Erasme n'y pouvoit durer. Voyez par cet exemple combien les plus honnêtes gens font sujets à ne dire pas toûjours dans leurs lettres les choses comme ils les savent. Hutten s'emporta beaucoup contre Erasme, & ramassa une longue Kirielle de reproches desobligeans. Erasme s'en justifia le mieux qu'il put. Après la mort de Hutten il y eut un Medecin nommé Othon Brunfels, qui repliqua pour lui à Erasme.

(*c*) Fuit hic Huttenus pauciorum hospes: interim nec alle me adiit, nec ego illum; & tamen si me convenisset non repulissem hominem à colloquio. *Erasm. epist. 6. l. 23.*

(*K*) *Il mourut dans une Ile du Lac de Zurich.*] Il y fut aussi enterré, & au bout de quelques années (*d*) on fit graver sur son sepulcre ce distique, par les soins d'un gentilhomme de Franconie.

(*d*) *Gesner in Bibliothec. fol. 342.*

Hic equus auratus jacet, oratorque disertus
Huttenus, vates carmine & ense potens.

Ce qu'il y a de bien fâcheux est qu'il mourut de la verole. Si Mr. Varillas (*e*) étoit le premier qui l'eût dit, je ne m'en allarmerois point: mais je voy ce fait dans la Bibliotheque de Gesner, & comment après cela ne deplorer pas la bizarrerie de l'homme? Hutten errant de lieu en lieu pour la Religion, Hutten persecuté pour son zéle ardent, promene par tout sa verole, & en meurt enfin: quelle disparate! Il avoit publié un livre Latin en 1519. touchant le bois de Guaïac & la maladie Venerienne. Il en pouvoit parler dès lors en maître, car selon toutes les apparences il n'avoit point gagné ce mal depuis l'abjuration du Papisme. Au reste Mr. Varillas suppose mal. Il dit que Hutten s'engagea dans le party de Luther cinq ans avant sa mort, & deux ans après la Diete d'Ausbourg, où il s'étoit opposé à la Ligue que la Cour de Rome vouloit former contre les Turcs. Cette Diete fe tint l'an 1518. il faudroit donc que Hutten fût devenu Lutherien en 1520. or il ne vêcut que trois ans depuis ce tems-là. La remarque de Mr. Varillas, qu'*il étoit obligé de garder* la continence *puis qu'il avoit reçu les Ordres sacrez*, n'est peut-être pas tout-à-fait fausse, car on lit ces paroles dans la vie de Melanchthon. *Interfuerat Huttено cum Croto Rubiano singularis usus à prima adolescentia, quo autore vel certe adjutore reliquit ille contubernium Fuldanum, in quod pene puer magis disciplinæ quam religionis caussa datus esset.*

(*e*) *Hist. de l'Heresie liv. 4.*

(*f*) *Ubi supra.*

(*L*) *Un peu trop emporté.*] Gesner (*f*) remarque qu'au commencement de la Reformation, Hutten dit & écrivit beaucoup de choses hardiment & librement contre les Catholiques Romains, & beaucoup de choses aussi contre les Princes & contre les Magistrats des villes. Il embrassa le party de Capnion contre les Moines (*g*) avec tant de violence, qu'après avoir attaqué cette faction à coups de plume, il l'attaqua à coups d'épée. Il donna des nouvelles à Luther de la double guerre qu'il faisoit au Clergé. *Hutten literas ad* (*h*) *me dedit ingemi spiritu æstuantes in Romanum Pontificem, scribens se jam & literis & armis in tyrannidem sacerdotalem ruere, motus quod pontifex sicas & venenum ei intentarit, ac Episcopo Moguntino mandarit, captum ac vinctum Romam mittere.* Puis que Luther desaprouva (*i*) la violence de cet homme, il ne faut pas s'étonner qu'elle ait donné de l'inquietude à Melanchthon. Il estimoit la science & l'esprit de Hutten; mais il redoutoit sa fierté, son impetuosité, & son humeur innovatrice. *Ut virum magni-*

(*g*) Litigantes Monachos cum Capnione varie exagitavit, & illam factionem tum quidem vehementissimis scriptis, sed aliquando post armis quoque expeditis adortus est. *Camerar. in vit. Melanchth.*

(*h*) *Lutherum remisit epist. 1. p. 282. & 289.*

(*i*) Quid Huttenus petat videres, malem vi & cæde pro Evangelio certari: ita scripsit ad hominem. *Id. tom. 1. epist. pag. 332.*

publia un recueil de toutes ſes Poëſies à Francfort en 1538 *. On le croit Auteur (*M*) de divers libelles.

HUTTERUS (Leonard) Profeſſeur en Theologie à Wittemberg, naquit l'an 1563. à Ulme où ſon pere étoit Miniſtre. Il fut élevé avec tant de ſoin aux ſciences, & il y fit de ſi grans progrés, qu'à l'âge de 33. ans on lui donna une profeſſion en Theologie dans l'une des plus † illuſtres Univerſitez. Il en fit toutes les fonctions d'une maniere qui le fit paſſer pour un homme laborieux, & très-propre à enſeigner ‡. Il temoigna un zéle ardent pour le maintien de l'orthodoxie, ſelon toute la preciſion des Lutheriens les moins moderez. Ses Ecrits (*A*) reſpirent ce zéle par tout; & pour peu qu'on conſidere ce qu'il a dit ſur les martyrs (*B*) de la confeſſion de Geneve, on conviendra qu'il outroit

* *Tiré de ſa vie dans Melchior Adam in vitis Juriſconſultor. Germaniæ* pag. 13. & ſeq.

† *Celle de Wittemberg.*

‡ *Tiré de Spizelius in Templo honoris reſeratо pag.* 32. *& ſeq.*

(*a*) *Ubi ſupra.*

(*b*) Huttenus Carthuſianos quia imagine ſua pro antergiis uſi ſunt, in duobus millibus aureorum nummûm mutavit. *Nicolaus Gerbelius epiſt. ad Jo. Schwebelium apud Melchior. Adam.*

(*c*) *Ubi ſupra.*

(*d*) *Supra tom.* 1. *p.* 196. *col.* 2.

(*e*) *Palavicin. Hiſt. Concil. Tridentin. l.* 1. *c.* 25. *n.* 1.

(*f*) *Melch. Adam in vitis Juriſconſ.*

(*g*) *Epiſt. Geſner.*

(*h*) *Geſner in Bibl. qui tamen eſt Abydenus Corallus pour un nom ſuppoſé.*

(*i*) *Voyez les lettres d'Eraſme p.* 543. *&* 575.

(*k*) *Voyez l'article* Hochſtrat *pag.* 106. *col.* 1.

(*l*) *Voyez le P. Labbe de ſcript. Eccleſ. t.* 1. *pag.* 922.

(*m*) *Melch. Adam & Moreri marquant ſa naiſſance à l'an* 1488. *& ſa mort à l'an* 1523. *ne laiſſent pas de dire qu'il vécut* 36. *ans.*

magnificare & admirari propter doctrinæ eruditionem & præſtantiam ingenii, ſic ab illius natura vehementè & exceſſo animo, & voluntate ad novas res propenſa. . . . nonnihil timere Philippum Melanchthonem licuit animadvertere. Camerarius (*a*) qui nous aprend cela ajoûte qu'Ulric Hutten étoit fort mal endurant, & qu'à ſa mine & à ſes diſcours on pouvoit conoître le panchant qu'il avoit à la cruauté. Il lui aplique ce qu'on a dit de Demoſthene, car il dit que Hutten auroit bouleverſé toute l'Europe, ſi ſes forces avoient ſecondé ſes deſſeins & ſes entrepriſes. Jugez de ſon humeur par ce petit trait. Ayant (*b*) apris que les Chartreux avoient employé ſa taille-douce à des uſages de garderobbe, il les condamna à une amende de deux mille piſtoles. C'étoit faire payer bien cher le peu de conſideration que l'on avoit eu pour le laurier qui couronnoit cette image. Mr. Varillas (*c*) dit que Luther la faiſoit mettre à la tête de ſes livres. Il faut avoüer que Mr. Moreri attrapa merveilleuſement le caractere de nôtre Hutten, lors qu'il dit *qu'il étoit bon gentilhomme.* J'ai dit ailleurs (*d*) les menaces qu'il fit au Nonce Aleandre, après quoi je n'ai nulle peine à croire qu'il ait écrit à l'Electeur de Mayence, (*e*) *Si vous brûlez mes livres, je brûlerai vos villes.*

(*M*) *On le croit Auteur de divers libelles.*] De ceux-ci entre autres; *Dialogus Philalethis civis Utopienſis. Oratio ad Chriſtum pro Julio ſecundo Ligure pontifice* (*f*). *Bullicida* (*g*): *Prædones: Momus: Carolus: Pietatis & ſuperſtitionis pugna: Conciliabulum Theologiſtarum adverſus bonarum literarum ſtudioſos. Apophtegmata Vadiſci & Paſquillis de depravato Eccleſiæ ſtatu. Huttenus Captivus, Huttenus illuſtris, authore S. Abydeno Corallo Germano* (*h*). On avoit imputé à Eraſme une ſatyre burleſque, intitulée *Nemo*, mais c'étoit (*i*) Hutten qui l'avoit faite; il s'en declara le pere, & ſe fâcha qu'on lui derobât cette production. Quelques-uns aſſurent (*k*) qu'il eſt l'Auteur des *Epiſtolæ obſcurorum virorum.* Cette fiction ſeroit plus ſoutenable qu'une autre qu'on lui impute; on pretend qu'il forgea lui-même la lettre qu'il publia ſous le nom des Univerſitez de Paris, d'Oxford, & de Prague (*l*). S'il avoit vécu encore une (*m*) fois 35. ans, de combien de livres & de libelles n'eût-il pas inondé l'Europe?

(*A*) *Ses écrits reſpirent ce zéle par tout.*] Voyez principalement l'Ouvrage qu'il intitula *Concordia concors, ſive de origine & progreſſu formulæ concordiæ Eccleſiarum Auguſtanæ confeſſionis liber unus, Rudolpho Hoſpiniano oppoſitus.* C'eſt un *in folio* imprimé à Wittemberg (*n*). Voyez auſſi ſa diſpute (*o*) *pro formula concordiæ*; ſon (*p*) *Collegium Theologicum de articulis confeſſionis Auguſtanæ, & libro Chriſtianæ concordiæ*; ſon *Irenicum vere Chriſtianum, ſive de Synodo & unione Evangelicorum non ſacata conciliandæ tractatus Theologicus*; ſon *Sadeel Elenchomenus, hoc eſt tractatio pro majeſtate humanæ naturæ Chriſti.* Il écrivit contre le Papiſme avec beaucoup de vigueur. Voyez ſes diſputes *de ſacrificio Romanenſium Miſſatico, ejuſque horrenda abominatione: de tranſubſtantiatione & proceſſionibus Pontificiis, pro afferendo integro Sacramento Cœnæ Dominicæ contra Jeſuitas.* Voyez auſſi *Refutatio duorum librorum Rob. Bellarmini de Miſſa: Triumphus de regno Pontificio: Ilias malorum regni Pontificio-Romani, ſive hiſtorica diſſertatio de injuſtiſſimo Pontificis Romani in Eccleſia Dei dominatu: Adlio in Jacobum Greſſerum de Imperatorum, Regum, ac Principum Chriſtianorum in ſedem Apoſtolico-Romanam munificentia pro Nicolao Clemangis* (*q*). Je laiſſe le titre de pluſieurs autres Ouvrages qu'on a de lui, tant en Allemand qu'en Latin. Son *Calviniſta Aulico-Politicus* ſera cité dans la remarque ſuivante. C'eſt un Ouvrage imprimé à Wittemberg l'an 1615.

(*B*) *Ce qu'il a dit ſur les martyrs de la confeſſion de Geneve.*] L'Electeur de Brandebourg avoit allegué entre autres choſes dans ſon Edit de tolerance, les travaux & les ſuplices que les Calviniſtes ont endurez de la part de l'ennemi commun; mais nôtre Hutterus lui oppoſa que les Ariens, les Anabatiſtes & les Antitrinitaires ſe pouvoient ſervir d'une ſemblable maxime pour obtenir la tolerance. Il ſoutint que les Calviniſtes n'avoient pas ſoufert la mort, pour avoir cru que le ſang de Jesus-Christ les ſauveroit, mais pour avoir refuſé d'obéir au Pape qu'ils apelloient l'Antechriſt. *Scripſerat quondam in Edicto Sereniſſimus Elector Brandeburgicus*, non excludendos eſſe à Chriſtiana communione *Reformatos*, qui idem ſentiunt *in* fundamento fidei, in Euangelio cum *Lutheranis* laborant, certant, luctantur, eoque nomine à communi hoſte innumeros cruciatus ſuſtinuerunt, ſuſtinentque, quique etiam ſanguinem pro confeſſione illa largiſſimè profuderunt. *Cornua illi obvertere auſus Hutterus in Aulico-Politico* cap. 2. pag. 176. &c. *ubi regerit*, à Papiſtis etiam Anabaptiſtas, Arianos, Antitrinitarios, alioſque ſupplicio affectos eſſe: cauſam ſupplicii noſtrorum non fuiſſe, quòd credideriint, ſe per Chriſtum ſervatum iri, ſed quòd Romanum Pontificem non agnoverint Paſtorem univerſalem, ſed Antichriſtum, ejusque jugum detrectaverint ferre (*r*). Le Theo-

(*n*) *L'an* 1614. *Voyez l'article* Hoſpinien, *remarque E, p.* 333. *col.* 2.

(*o*) *Imprimée à Wittemberg l'an* 1605.

(*p*) *Imprimé à Wittemberg l'an* 1610.

(*q*) *Tiré de Spizelius in Templo honoris p.* 37. 38.

(*r*) *Heidegger Diſſertat. ſelectar. tom.* 2. *p.* 352.

gien

troit les choſes. Ce caractere d'eſprit l'expoſa à pluſieurs diſputes fâcheuſes, où il eut à eſſuyer les coups de la (*C*) mediſance. Il mourut l'an 1616. Il ne faut pas le confondre avec celui qui a publié (*D*) une Bible Polyglotte.

I.

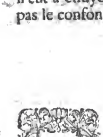

ANSENIUS (Corneille) Evêque d'Ipre, a été un des plus ſavans Theologiens du XVII. ſiecle. Il naquit (*A*) proche de Leerdam en Hollande l'an 1585. On lui a ſouvent reproché que ſa famille étoit Proteſtante, & qu'il avoit ſuivi quelque tems cette même (*B*) Religion: mais c'eſt une fauſſeté. Il alla étudier à Louvain l'an 1602. & il s'attacha ſi fortement à l'étude qu'il en tomba malade*, de ſorte qu'on lui conſeilla de changer d'air. Il s'en alla à Paris, où il trouva Jean du Verger † de Hauranne, avec lequel il avoit lié une amitié

* *Valer. Andreas Deſſelius Bibl. Belg. p.* 154.

† *C'eſt celui qu'on s'eſt rendu ſi celebre ſous le nom d'Abbé de St. Cyran.*

logien Suiſſe dont j'emprunte ces paroles, remarque judicieuſement que cette methode d'avilir le martyre des Calviniſtes, peut être employée avec le même ſuccés contre les Martyrs Lutheriens. Il dit cela après avoir obſervé qu'un Theologien de Strasbourg employe la même chicane qu'Hutterus (*a*). Peut-on aſſez admirer les effets de l'entêtement? Et n'eſt-ce pas une choſe deplorable qu'un Miſſionnaire puiſſe objecter à ceux de la Religion, que le martyre de leurs freres eſt regardé comme un faux martyre par quelques Docteurs Lutheriens? Voyez l'une des remarques de l'article *Weſtphale* (Joachim).

(*a*) Gemella his effutivit Dannenhawerus, Argentinenſis Theologus, *Colleg. Decalog. p.* 394. ubi Reformatorum Martyrium *Iarvatum* vocare, & cum Judæorum, Ethnicorum, Arianorum ſub Athalarico Gothorum Principe religionis cauſâ occiſorum Martyrio comparare non erubuit. Certe *Methodius* talis etiam Lutheranæ Eccleſiæ Martyrii veri palmas laudemque præcideret. *Heideggerus ubi ſupra.*

(*b*) *Spizelius ubi ſupra pag.* 35.

(*C*) *Où il eut à eſſuyer les coups de la mediſance.*] On le compare dans ſon éloge aux Prophetes & aux Apôtres perſecutez pour la verité; & on aſſûre qu'il n'oppoſa à la calomnie que le ſilence & le mepris. Je ne diſputerai point ſur ces faits-là; ils ne me ſont pas aſſez connus: mais je dirai en general qu'il y a certains Docteurs ſi emportez, ſi chagrins, ſi intolerans, qu'ils ſe font des ennemis non pas à cauſe qu'ils ſoutiennent l'orthodoxie, mais à cauſe des manieres mal-honnêtes dont ils la ſoutiennent. On ſe vange d'eux par des reproches perſonnels; on publie leurs veritez les plus fâcheuſes; on les convainc de pluſieurs choſes ſtériſſantes; ils ne ſauroient s'en juſtifier. Que ſont-ils alors? Ils ſe font un grand merite de leur patience; ils ſe comparent aux Prophetes & aux Apôtres, & à Jesus-Christ même: *Perſecutez comme eux pour la verité*, diſent ils, *nous n'ouvrons point la bouche quand les ennemis de la verité nous outragent.* Moliere devoit inſerer cela dans quelque ſcéne du Tartuffe; car il faut bien remarquer que ces Meſſieurs ne ſe taiſent point, quand ils ont des mediſances à publier contre leur prochain, ou quand ils peuvent alleguer des choſes plauſibles pour leur juſtification. Quoi qu'il en ſoit, le Panegyriſte de nôtre Hutterus le couronne de ce bel éloge. (*b*) *Sicuti verò ſummis quibuſque Viris non omnia omninò ex animi ſluxêre ſententia, ſed cruces, calumniæ & perſecutiones varia illos exercuerunt, ita Hutterus certiſſimo hoc ſidelium Dei Servorum charactere neutiquam caruit, quippe quo ab omnipotente Deo, Prophetæ, Apoſtoli, & ſinceri Eccleſiæ Doctores olim ſunt ſignati. . . . Idem prorſus noſtro fatum; quod æquo & patienti pertulit animo, magiſque de abſtergendis calumniis, ſuis anteceſſoribus impatiis, quam ſamæ & exiſtimationis propriæ vindicatione ſuit ſollicitus, haud ignorans, omnes injurias oblivione melius, quam commemoratione ſanari, & inviniciorum calumnias contemptu potius quam lingua eſſe vindicandas.*

(*D*) *Qui a publié une Bible Polyglotte.*] Il s'appelloit Elie Hutterus. D'abord il publia une Bible en 4. langues, l'Hebraïque, la Greque, la Latine & l'Allemande, à Hambourg l'an 1597. en ſuite il y ajoûta l'Italienne, la Françoiſe, la Sclavonne & la Saxonne. Son nouveau Teſtament fut imprimé l'an 1600. en 12. langues qui ſont le Syriaque, l'Hebreu, le Grec, le Latin, l'Allemand, le Bohemien, l'Italien, l'Eſpagnol, le François, l'Anglois, le Danois, le Polonois. Il les reduiſit à quatre dans l'édition de l'année 1603. ſavoir l'Hebreu, le Grec, le Latin & l'Allemand. Cette Polyglotte eſt très-rare. Il y a un recueil de lettres contenant ce que les perſonnes doctes jugerent de cet Ouvrage (*c*).

(*c*) *Tiré d'Hottinger Biblioth. quadripartita lib.* 1. *c.* 2. *pag.* 141. 142.

(*d*) *Leydecker de vita & morte Janſenii pag.* 2.

(*A*) *Il naquit proche de Leerdam.*] Dans un village nommé Accoy. C'eſt ce que Mr. Leydecker obſerve. *Fallunt*, dit-il (*d*), *operis poſthumi editores quando aſſerunt eum natum eſſe Leerdami modico Bataviæ oppidulo, ſed ejus aſſecla eum in Comitatu quidem Leerdamenſi natum, non tamen in oppido* Leerdamo *(Lingerdamo alias, quòd ad Lingam fluvium ſit ſitum) ſed in quodam Page, quod Urbecula ſubeſt, & Accoy appellatur: ſic Nepotes & Conſanguinei, qui ibi adhuc degunt, teſtantur, ſuperſtite humili Domuncula, in qua primum lucem adſpexit.* Il ne faut point trouver de myſtere en ce qu'il s'eſt apellé *Leerdamenſis*, car ſelon l'uſage ordinaire on prend le nom de la ville dans le territoire de laquelle on eſt né. Mille exemples prouvent cela.

(*e*) *Inſtit. Hiſtoire du Janſeniſme, contenant ſa conception, ſa naiſſance, ſon accroiſſement & ſon agonie.*

(*f*) *Voyez les Factums des parens de Janſenius dans le Tome de la Morale pratique p.* 317.

(*B*) *Et qu'il avoit ſuivi quelque tems la Religion* Proteſtante.] Un Jeſuïte de Bourdeaux nommé Moïſe du Bourg, publia un petit livre (*e*) l'an 1658. où il dit (*f*) *Que le P. de Cornelius Janſenius ſit profeſſion de l'hereſie des Calviniſtes, quoi que ſon fils étant en âge ſe declara Catholique.* Le P. Labbe avant lui avoit publié la même choſe: (*g*) *Princeps eorum extitit* Cornelius Janſenius *qui gente Hollandus, patria Leerdamenſis, inter hæreticos educatus à puero, tum Lovanii &c.* Le P. Ha-

(*g*) *In præfatione triumphi Catholicæ veritatis imprimé à Paris* 1651.

zart

tié très-étroite à Louvain. A la recommandation de ce bon ami * il entra Precepteur dans une bonne famille ; & comme il étoit savant, il se fit bien-tôt connoître à des personnes illustres. Quelque tems après il s'en alla à Bayonne, pour rejoindre son bon ami qui s'y étoit retiré. Ils étudierent ensemble (C) avec une aplication extraordinaire ; & s'aquirent tellement l'estime de l'Evêque de Bayonne, qu'il procura à Du Verger un Canonicat dans sa Cathedrale, & à Janſenius la principalité d'un College †. Ayant été élevé à (D) l'Archevêché de Tours, il fit en sorte que Du Verger vint à Paris ; & alors Janſenius separé de son ami, & n'étant pas assûré de la protection du nouveau Prelat, sortit de Bayonne, & s'en retourna à Louvain, où on le fit Principal du College de Ste. Pulcherie : emploi dont il se degoûta, parce qu'il ne lui permettoit pas de s'apliquer à l'étude selon toute son inclination. Cela même fut cause qu'il ne voulut pas s'engager à regenter la Philosophie ‡. Il fut reçu Docteur en Theologie avec beaucoup d'éclat ⸸ l'an 1617. & aggregé au nombre des Professeurs ordinaires ; & il s'aquit une telle estime, que l'Université (E) l'envoya deux fois en

* *Leydecker ubi infra p. 8.*

† *Ibid. pag. 10.*

‡ *Ibid. pag. 12.*

⸸ *Valere Andre ubi supra.*

zart renouvella cette calomnie dans un Ouvrage Flamand, intitulé *Triomphe des Papes de Rome*, qu'il publia à Anvers l'an 1681. *Son pere*, dit-il, *étoit gueux*, & quant à lui *étant devenu plus grand*, *il fit paroître exterieurement qu'il étoit Catholique* (a). Quand il se vit pourſuivi en reparation d'injure, il allegua entre autres choses qu'il n'étoit pas l'inventeur de ce reproche, puis qu'il ne l'avoit publié qu'après Moïse du Bourg (b). On a prouvé invinciblement dans les Factums que je cite que ce reproche est très-faux. Voici un paſſage de Mr. Leydecker, qui contient des particularitez qui ne sont pas dans les Factums. (c) *Parentes habuit honestos, Pontificiæ Religioni addictos, licet Euangelica lux Belgio affunderetur, quibuſque modica opes. Ut male Hazardus Jeſuita in Hiſtoriis Eum Patre Calviniano natum retulerit, illum falſi poſtulantibus, qui id non ferrent, Nepotibus.* (d) *Pater appellatus fuit vernaculo nomine* JAN OTTIER, *fabrili opere victum quæritans, Mater autem* LYNTJE GYSBERTS, *ceu refertur ſuperſtites, unde hic Filius* CORNELIS JANSEN *dictus eſt, antiquo vulgi in Belgio more, at Latina vel erudita terminatione*, CORNELIUS JANSENIUS.

(a) *Voyez les Factums des parens de Janſenius p. 307.*

(b) *Ibid. p. 317.*

(c) *Ubi ſupra p. 3.*

(d) *On remarque dès le commencement du 1. Factum qu'il s'appelloit* Jean Otto Acquoi.

(C) *Ils étudierent enſemble avec une aplication extraordinaire.*] „ Ce (e) fut chez Mr. „ d'Hauranne qui fut depuis Abbé de S. Cy„ ran, que Mr. Janſenius paſſa les 5. ou 6. „ années qu'il fut à Bayonne, s'appliquant à li„ re les Saints Peres & S. Auguſtin avec tant „ d'aſſiduité, que Janſenius ne paroiſſant pas ſi „ robuſte, la Mere de Mr. d'Hauranne diſoit „ quelquefois à ſon Fils, qu'il tueroit ce bon „ Flamand à force de le faire étudier.

(e) *Factum pour les parens de Janſenius p. 410.*

(D) *Ayant été élevé à l'Archevêché de Tours.*] Selon Mr. Leydecker (f) cet Archevêché étoit devenu vacant par la demiſſion de Sebaſtien Galigai, frere du Marquis d'Ancre, *vacante Cathedra per ſpontaneam Sebaſtiani Galigaji Florentini, infelicis Marchionis Ancrai fratris* (g), *ceſſionem.*

(f) *Ubi ſupra p. 10.*

(g) *On ploioit beaucoup ſur cet Article ; car le Marquis d'Ancre s'appelloit* Concini, *& ſa femme* Galligai.

(E) *L'Univerſité l'envoya deux fois en Eſpagne.*] Ses ennemis ont debité bien des mensonges là-deſſus. Ils ont dit (h) qu'il *s'enfuit d'Eſpagne ſur le point qu'il alloit être pris par l'Inquiſition pour y avoir debité ſa nouvelle doctrine.* C'eſt ce que le Pere Hazart a debité en copiant Moïſe du Bourg. Voici ce que les Factums (i) repondent.

„ Son (k) ignorance dans les affaires de „ Mr. Janſenius fait aſſez voir que c'eſt une „ mediſance forgée à plaiſir. Il parle de ſon „ voyage d'Eſpagne comme s'il n'en avoit fait „ qu'un, au lieu qu'il en a fait deux, (l) l'un en „ 1624. & l'autre en 1625. Et c'eſt ce qui (l) *Valer. Andr. in faſti Acad. denici p. 393.* „ auroit embarraſſé ce Jeſuïte Bordelois : car „ en mettant ſon conte au premier voyage de „ Janſenius, la fauſſeté en eût paru viſible, „ parce qu'il n'auroit eu garde d'y retourner „ une ſeconde fois. Et en le mettant au deu„ xiéme, elle eût paru d'une autre maniere, „ en ce qu'il eſt infaillible qu'un ſi fâcheux ac„ cident auroit deconcerté toute ſa negociation, „ & qu'il s'en ſeroit retourné tout honteux à „ Louvain ; au lieu qu'il eſt certain qu'il s'y „ en retourna glorieux, ayant obtenu tout ce „ que l'Univerſité de Louvain avoit demandé „ à Sa Majeſté Catholique, pour arrêter les en„ treprifes des Jeſuïtes. Enfin un Auteur d'ail„ leurs ſi peu digne de creance, en eſt tout-à„ fait indigne à l'égard d'un fait peu croyable „ de ſoy-même, lors que dans le même endroit „ il avance trois autres fauſſetez manifeſtes con„ tre la même perſonne. Et c'eſt ce qu'a fait „ ce Jeſuïte de Bourdeaux. La 1. eſt. Que „ le Pere de Janſenius étoit Calviniſte, &c. „ c'eſt la premiere calomnie, dont la fauſſeté „ eſt prouvée d'une maniere convaincante dans „ le premier & le troiſiéme Factum. La „ 2. eſt : *Que Janſenius étant de retour à Lou„ vain après cette longue courſe qu'il avoit faite en „ France, il ſe tint par ſes intrigues que ſous le „ titre de pauvre Catholique Hollandois, il fut „ fait Bourſier d'un College, où l'on faiſoit la diſ„ tribution de certains deniers pour l'entretien de „ tels pauvres Ecoliers.* Impudent menſonge, „ refuté par (m) Actes publics, puis qu'auſſi-tôt (m) *Faſti Acad. pag.* „ qu'il fut retourné à Louvain l'an 1617. il „ prit le bonnet de Docteur en Theologie, & „ fut fait Preſident du College de S. Pulche„ rie : *Lovanium revocatus novo Collegio D. Pul„ cheriæ præficitur.* La 3. eſt une mediſance in„ fame, qui eſt que ce *ben Bourſier voloit l'ar„ gent du College pour payer la penſion de deux „ Neveux de l'Abbé de S. Cyran.* Toutes fauſ„ ſetez. 1. M. l'Abbé de S. Cyran n'avoit „ qu'un neveu à Louvain, & non pas deux. „ 2. Si M. Janſenius n'avoit été que Bourſier, „ comment auroit-il pu diſpoſer des biens du „ College. 3. Ce pretendu vol eſt une ca„ lomnie atroce repanduë en pluſieurs libel„ les des Jeſuïtes, dont ils ont été convaincus

(h) *C'eſt-à-dire de Moïſe du Bourg.*

en Eſpagne, pour des affaires de conſequence. Le Roi ſon maître l'établit Profeſſeur aux ſaintes lettres l'an 1630. dans l'Academie de Louvain; & cinq ans après il l'éleva à l'Evêché d'Ipre. Un Ouvrage que Janſenius publia (*F*) contre la France, contribua puiſſamment à lui faire avoir cette Prelature. Il n'en jouït guere; car il mourut le 6. de Mai 1638. Il avoit travaillé plus de vingt ans à un Ouvrage où il expliquoit le ſyſtême de St. Auguſtin, ſur les matieres de la grace. Ce livre publié après ſa mort a excité (*G*) de grans troubles dans la

„ dans la 16. Lettre Provinciale en ces termes: „ *Je vous dirai* &c.

On a dit mille & mille fois qu'il n'y a point de Roman qui ne ſoit fondé ſur quelque fait veritable. C'eſt ce qu'on peut dire de celui de Moïſe du Bourg, car il paroît par une lettre de Janſenius que l'Inquiſition d'Eſpagne fit quelques informations contre lui après ſon depart; voici les paroles de ſa lettre (*a*). *On m'a écrit de delà les monts (Pirenées) que l'inquiſition a été ſuſcitée contre un Docteur de Louvain qui a été en Eſpagne, & s'eſt addreſſée à Salamanca au logis de ſon hôte qui étoit le premier Docteur de delà & de l'Univerſité, appellé Baſilius de Leon, pour prendre information contre lui comme contre un Hollandois, & par conſequent heretique, qui leur repondit tant à l'avantage de ce Docteur que le nez leur ſaigna* (*b*). Finiſſons cette remarque par ces paroles de Valere André. (*c*) *Brevi quoque tempore eam de ſe opinionem apud Academicos omnes excitavit, ut pro Janſenio alium magis idoneum non fuerit judicatus, qui nomine ejuſdem Academiæ bis Legatus in Hiſpanias mitteretur. Ubi quâ prudentiâ ac dexteritate ſeſe geſſerit, tum apud Regem Catholicum, tum in Academiis Salmanticenſi ac Vallifoletana, feliciſſimus utriuſque Legationis eventus docuit.* Conſultez Mr. Leydecker (*d*), touchant le ſujet & le ſuccès de ces deux voyages d'Eſpagne.

(*a*) *Datée du 31. Decembre 1627.*

(*b*) *Extum pag. 462. 463.*

(*c*) *Bibl. Belg. pag. 154.*

(*d*) *Pag. 23. & ſeq.*

(*e*) *L'an 1635.*

(*f*) *Ubi ſupra pag. 94. & ſeq.*

(*g*) *Pag. 92.*

(*F*) *Un Ouvrage que Janſenius publia* (*e*) *contre la France.*] C'eſt un Ouvrage d'une grande force: il a pour titre *Alexandri Patricii Armacani, Theologi, Mars Gallicus, ſeu de juſtitia armorum & fœderum Regis Gallia libri duo.* On y crie de la maniere du monde la plus maligne & la plus odieuſe, contre les ſervices continuels que rendoit la France aux Proteſtans de Hollande & d'Allemagne, au grand préjudice de la Catholicité. Les Hollandois y ſont traitez de rebelles, qui ne jouïſſoient de la liberté republicaine que par une infame uſurpation. Ils ont repondu cent fois à ce reproche, & Mr. Leydecker en dernier lieu n'a pas oublié d'y bien repondre (*f*). Il nous aprend un bruit qu'on a fait courir, (*g*) c'eſt que Janſenius ayant été conſulté par le Duc d'Arſchot, & par l'Archevêque de Malines après la perte de Boiſleduc & de Maeſtricht, conſeilla de ſecouer le joug de l'Eſpagne, & de ſe cantonner à la maniere des Suiſſes. On ſut qu'il avoit donné ce conſeil, & il en fut bien en peine. Là-deſſus le Preſident Roſe lui fournit un expedient de ſortir d'affaire; il lui propoſa d'écrire contre la France, & lui communiqua la tablature du *Mars Gallicus* (*h*). Il allegue une lettre du Nonce Fabio Chigi: *Et ne meminiſſe videantur, literas produxêre Fabii Gighi, Nuntii Apoſtolici (qui deinde Alexander VII. fuit) ad F. Barberinum, Cardinalem, datas Coloniæ 25. Martii, 1641. ubi hæc ſcripta;* Cardinalis Richelius admodum ſtomachatur in Janſenium, quod cum Roſæo Martem Gallicum conſcripſerit. *Nimirum hæ literæ adhuc in Collegio S. Officii Romæ aſſervantur* (*i*). Les Jeſuïtes ne manquerent pas d'irriter la Cour de France contre les ſectateurs de Janſenius, par la raiſon que c'étoit un homme qui avoit dechiré la nation, & ſes Monarques, preſque depuis le premier juſques au dernier. Mr. Leydecker cite un long paſſage d'un livre qu'il croit (*k*) être du Pere Annat, & qui ſelon toutes les apparences eſt du P. Vavaſſeur (*l*). Je ne rapporterai de ce long paſſage que ce qui concerne l'ingratitude qu'on reprochoit à Janſenius. (*m*) *Anno omnia Janſenio exprobrat ingratum in Galliam animum, quæ ipſi valetudinem, quam recipere non poſſet in patria, concreto & pingui cœlo, reſtituerat puro & ſalubri; quæ victum, cum egeret, prabuerat, tum domeſtico Præceptori Lutetiæ Pariſiorum, tum Iudi publici Magiſtro Bajonæ; quæ notitiâ Virorum illuſtrium atque doctorum animum fecerat ad majora, admiranda & viriam muniverat. Quin in Galliis, quod beneficii loco ſine dubio numeravit, magnam adeptus erat Iebrorum Calvinianorum copiam, quorum de fontibus hauſit Auguſtini interpretationem, & invenerat homines à Calvini diſciplina non alienos, qui-*

(*e*) *Voyez l'article Holman pag. 137. col. 1. & pag. 138. remarque I.*

(*h*) *Ibid.*

(*i*) *Ibid. pag. 89.*

(*k*) *Ibid. pag. 89.*

(*l*) *On le lui donne dans la Catalogue de Sebaſtien Mabre-Cramoiſy imprimé l'an 1678. p. 32. La Janſenius ſuſpectus fut imprimé l'an 1650. par Sebaſtien & Gabriel Cramoiſy.*

(*m*) *Autor libri cui titulus, Janſenius ſuſpectus, apud Leydeckerum p. 89.*

Admirons ici la viciſſitude des choſes humaines. Janſenius fut recompenſé d'une mitre, pour avoir confondu la France ſur ce qu'elle ſe liguoit avec les Etats Proteſtans, & aujourdhui la Cour d'Eſpagne donnerait ſans doute une bonne Prelature à un Docteur de Louvain, qui feroit un livre auſſi fort pour la juſtifier d'une telle ligue, que celui de Janſenius étoit fort contre la France; tant il eſt vrai qu'on peut parvenir à la même fin par des routes toutes contraires, & que ce qui eſt bon en un tems (*n*) eſt très-mauvais en un autre. La refutation d'un livre peut meriter la recompenſe que le livre même avoit meritée. Quel plaiſir ne ſeroit-ce pas pour des gens non préoccupez, ſi l'on voyoit devenir Evêque un Profeſſeur de Louvain, qui auroit ſolidement refuté le *Mars Gallicus* de nôtre Corneille?

(*n*) *Voyez Horat. Art. Poet. vers. 70.*

(*G*) *Ce livre a excité de grans troubles.*] Il a fait produire une infinité d'autres livres, dont quelques-uns contiennent tout ce qui ſe pouvoit dire de part & d'autre ſur cette matiere par des eſprits deliez, ſubtils, ſavans; mais avec tout cela nous n'en ſommes pas plus avancez, ni plus éclairez: & ce ſera toûjours la deſtinée des diſputes de cette nature: plus on en parlera, plus on les embrouïllera, plus on donnera ſujet au Lecteur de dire, *Fecitis probe, incertior ſum nullo quam dudum* (*o*). Quelcun a dit que les matieres de la Grace ſont une mer qui n'a ni rive ni fond. Peut-être auroit-il parlé plus juſte s'il les avoit comparées au Far de Meſſine, où l'on eſt toûjours en danger de tomber dans un écueil, quand on tâche

(*o*) *Terent. Phorm. act. 2. ſcen. 3.*

la Communion Romaine, & a bien donné de l'occupation aux Papes. Ceux qui ont soutenu la même doctrine que Jansenius ont été nommez Jansenistes, & ont eu les Jesuites pour principaux adversaires. Jamais peut-être on n'avoit si bien reconu la (*H*) mauvaise foi qui se mêle dans les combats de cette nature. Ce Docteur s'étoit mêlé de (*I*) controverse contre ceux de la Religion, & leur

che d'en éviter un autre: *Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdim.* Tout se reduit enfin à ceci. Adam a-t-il peché librement? Si vous repondez qu'ouï, donc, vous dira-t-on, sa chute n'a pas été prevuë: si vous repondez que non, donc, vous dira-t-on, il n'est point coupable. Vous écrirez cent volumes contre l'une ou l'autre de ces consequences, & neanmoins vous avouërez ou que la prevision infaillible d'un évenement contingent est un mystere qu'il est impossible de concevoir, ou que la maniere dont une creature qui agit sans liberté peche pourtant, est tout-à-fait incomprehensible. Je n'en veux pas davantage: puis qu'il faut avouër l'une ou l'autre de ces incomprehensibilitez, à quoi vous sert de tant écrire?

(*H*) *On n'avoit ſi bien reconu la mauvaiſe foi.*] Tous ceux qui ont un peu de penetration voyent clairement, que sur la matiere de la liberté il n'y a que ces deux partis à prendre: l'un est de dire que toutes les causes distinctes de l'ame qui concourent avec elle lui laissent la force d'agir ou de n'agir pas, l'autre est de dire qu'elles la determinent de telle sorte à agir qu'elle ne sauroit s'en defendre. Le premier party est celui des Molinistes, l'autre est celui des Thomistes, & des Jansenistes, & des Protestans de la Confession de Geneve. Voilà trois sortes de gens qui combatent le Molinisme, & qui dans le fond ne peuvent avoir là-dessus que le même dogme. Cependant les Thomistes ont soutenu à cor & à cri qu'ils n'étoient point Jansenistes, & ceux-ci ont soutenu avec la même chaleur, que sur la matiere de la liberté ils n'étoient point Calvinistes. Il n'y a point d'artifices, ou de distinctions mal fondées dont on ne se soit servi, pour colorer cette pretension, & tout cela afin d'éviter les fâcheuses suites que l'on prevoyoit, si l'on demeuroit d'accord de quelque conformité ou avec les Jansenistes, ou avec les Calvinistes. D'autre côté il n'y a point eu de sophisme dont les Molinistes ne se soient servis, pour faire voir que St. Augustin n'a point enseigné le Jansenisme: c'est qu'on n'osoit pas convenir que l'on fût contraire à ce grand Saint. Ainsi les uns ne voulant point avoüer qu'ils fussent conformes à des gens qui passoient pour heretiques, & les autres ne voulant point avoüer qu'ils fussent contraires à un Docteur dont les sentimens ont toûjours passé pour orthodoxes, ont joué cent tours de soupleſſe ſi oppoſez à la bonne foi que rien plus.

(*I*) *S'étoit mêlé de controverſe contre ceux de la Religion.*] Voici le precis qu'on nous (*a*) donne de cette dispute. Mrs. les Etats Generaux firent un Edit en l'année 1629. par lequel ils defendirent l'exercice public de la Religion Romaine dans Boisleduc, & destinerent les revenus ecclesiastiques de la Mairie de cette ville à l'usage de la Religion Reformée, qu'ils y firent prêcher par 4. Ministres. Ceux-ci ayant été avertis que l'on semoit en cachete plusieurs calomnies atroces contre leur doctrine, publierent un manifeste pour declarer qu'ils n'enseignoient que l'Evangile tout pur, & pour exhorter leurs adversaires à proposer en public tout ce qu'ils auroient à objecter. On ne repondit à cela que par un Ecrit (*b*) dont Jansenius étoit Auteur. Gisbert Voetius l'un des 4. Ministres qui prêchoient à Boisleduc, fit des remarques (*c*) sur cet Ouvrage, lesquelles furent refutées par un nouveau livre (*d*) de Jansenius. L'Auteur des remarques ne demeura point sans repartie, il refuta tout de nouveau (*e*) son adversaire par un gros livre qu'il publia l'an 1635. & qui a pour titre *desperata cauſa papatus.* Jansenius ne repliqua point, mais un de ses amis repliqua pour lui, ce fut Libertus Fromondus. Son livre (*e*) fut imprimé à Anvers l'an 1636. & refuté par Martin Schoockius Professeur en Histoire & en Eloquence à Deventer, qui intitula sa réponse *desperatiſſima cauſa papatus.* Elle fut imprimée l'an 1638. Ce fut là la fin de cette dispute, si nous en croyons Mr. Leydecker (*f*). Cependant je trouve dans la Bibliotheque de Valere André, parmi les écrits de Fromondus, un écrit intitulé *Sycophanta epiſtola ad Gisbertum Voetium* imprimée l'an 1640.

Jansenius eut à soutenir une autre guerre qu'on peut nommer Protestante. Car Theodore Simon (*g*) Catholique flotant, & cherchant maître, le fut trouver à Louvain, pour lui demander l'éclaircissement de quelques doutes sur l'infaillibilité du Pape, sur l'adoration de l'Eucharistie, & sur quelques autres points. Jansenius embarrassé des objections de ce personnage, lui dit un jour qu'il ne vouloit plus disputer de vive voix mais par écrit, & qu'il voyoit bien qu'il avoit à faire à un Catholique qui s'en iroit bien-tôt en Hollande se vanter de l'avoir vaincu. Simon qui avoit beaucoup de peine à se resoudre à disputer par écrit, s'y determina enfin. Mais après que l'on eut reïteré les écritures deux fois de part & d'autre, il se vit assiegé dans son logis par des soldats, & menacé de la peine des Heretiques. Le Secretaire du Duc d'Arschot crioit au sagot, & disoit qu'il y avoit assez de bois dans la forêt de son maître pour brûler cet heretique. Mais comme celui qui interrogea Simon au nom de l'Archevêque de Malines raporta qu'il l'avoit trouvé bon Catholique, & bien resolu de perseverer dans la Communion Romaine, la liberté fut renduë au prisonnier, & il salut que Jansenius payât la depense des soldats &c. Simon au bout de deux ans se fit de la Religion, & publia un livre (*h*) qui a pour titre *de ſtatu & religione propria papatus adverſus Janſenium* (*i*). J'ai lu depuis peu que cet homme étant passé du Lutheranisme au Papisme, retourna dans le Lutheranisme, & embrassa enfin le party des Socinians. Il fut principal de leur College de Kisset en Lithuanie (*k*). Il entendoit bien le Grec, & c'est lui qui a traduit en cette langue le *Janua linguarum* de Comenius.

(*a*) *Leydecker pag. 57. & ſeq.*

(*b*) *Intitule*, Alexandri Pharmacum, *imprimé l'an* 1630.

(*c*) *Intitulées*, Philonius Romanus *corrections.*

(*d*) *Intitulé*, Noxarum sponsor, *imprimé l'an* 1631.

(*e*) *Intitulé*, Cauſa desperatæ Gisb. Voetii adversus Spongiam Cornelii Janſenii *cruſis oſtenſa.*

(*f*) *Ubi ſupra pag.* 64.

(*g*) *Il étoit du pays de Holſtein.*

(*h*) *Imprimé à Leide l'an* 1638.

(*i*) *Voyez l'hiſtoire de tout ceci fort au long dans Mr. Leydecker pag.* 68. *& ſeq.*

(*k*) *Voyez Mollerus, iſagoge ad Hiſtoriam Chriſtianæ Cimbricæ part.* 3. *p.* 108.

avoit laiſſé le champ de bataille. On a quelques autres (*K*) livres qui ſont ſortis de ſa plume. Je n'ai pas dit que la Cour de Rome proceda (*L*) contre l'épitaphe de cet Evêque. Conſultez l'Ouvrage que Mr. Leydecker vient de publier. C'eſt un très-bon livre. *

JARRIGE (PIERRE) nâtif de Tulle dans le Limouſin, l'un des plus fameux Predicateurs qui fuſſent parmi les Jeſuïtes, mais (*A*) d'ailleurs un malhonnête homme, conçut un ſi vif reſſentiment de n'obtenir pas dans ſon Ordre les emplois dont il ſe crut digne, qu'il reſolut de ſe faire Proteſtant. Il communiqua ce deſſein à un Miniſtre † de la Rochelle, qui ‡ lui menagea les expediens de ſe retirer en Hollande; & il fit ſon abjuration dans le Conſiſtoire de cette ville le jour de Noel 1647. Etant arrivé à Leide il prêcha devant une très-nombreuſe aſſemblée ſur les motifs de ſa converſion; & dans la ſuite il tâcha de perſuader qu'il ne tenoit plus au Papiſme. Meſſieurs les β Etats lui accorderent une penſion. Mais „les ⊥ Jeſuïtes firent informer contre lui avec la derniere fu„reur, & chercherent tous les moyens poſſibles de le diffamer. Ils le firent condamner

* *Il eſt intitulé*, De Hiſtoria Jaſeniſmi libri VI. quibus de Cornelii Janſenii vita & morte, nec non de ipſius & ſequacium dogmatibus diſſeritur. *A Utrecht 1695. in 8.*

† *A Mr. Vincent.*

‡ *Hiſtoire de l'Edit de Nantes, tome 3. p. 93.*

β *Jarrige, retractation pag. 101.*

⊥ *Hiſt. de l'Edit de Nantes ibid.*

(*K*) *Autres livres qui ſont ſortis de ſa plume.*] Une harangue *de interitoris hominis reformatione. Tetrateuchus ſive Commentarius in 4. Euangelia. Pentateuchus ſive Commentarius in v. libros Moyſis.* La reponſe des Theologiens de Louvain, *de vi obligandi conſcientias quam habent edicta regia ſuper re monetaria*, & celle des Theologiens & des Juriſconſultes, *de juramento quod publica authorinate Magiſtratui deſignato imponi ſolet*, ſont l'Ouvrage de Janſenius (*a*). Mr. Leydecker (*b*) ſe plaint que l'on attribuë dans le Dictionaire de Moreri la Concorde des Evangiles à nôtre Janſenius, au lieu qu'il faut la donner à l'autre Janſenius Evêque de Gand. Je n'ai point trouvé cela dans Moreri. L'erreur que Mr. Arnaud (*c*) a reprochée à George Hornius, d'avoir cru que nôtre Janſenius a été Evêque d'Ipre & puis de Gand, eſt corrigée dans l'édition de Mr. Leydecker (*d*).

(*a*) *Tiré de Valere André pag. 155.*

(*b*) *Pag. 2.*

(*c*) *Morale pratique tome 3. p. 130.*

(*d*) *In notis ad Hiſt. eccleſiaſt. Hornii pag. 517.*

(*L*) *La Cour de Rome proceda contre l'Epitaphe de* Janſenius.] Le 10. de Decembre 1655. „(*e*) L'Eveſque d'Ypre François de Robes (*f*) „de la Maiſon des Comtes d'Annap, fit oſter „de nuict à petit bruit la pierre du tombeau „de ſon predeceſſeur Corneille Janſen, où l'on „liſoit l'éloge de ſa vertu & de ſa doctrine, & „particulierement de ſon livre intitulé *Auguſti„nus*, portant *que ce fidele Interprete des plus „ſecretes penſées de Saint Auguſtin, avoit em„ployé en cet Ouvrage un eſprit divin, un travail „infatigable, & tout le temps de ſa vie, & que „l'Egliſe en recevroit le fruict ſur la terre, com„me luy la recompenſe au Ciel.* Paroles qui „eſtoient outrageuſes aux Bulles des Papes Ur„bain VIII. & Innocent X. qui avoient cen„ſuré cét ouvrage. Cét Eveſque en vint à cet„te ruïne de Tombeau par ordre exprés du „Pape Alexandre VII. & du conſentement de „l'Archiduc Leopold Gouverneur des Pays„Bas, nonobſtant la reſiſtance de ſon Chapi„tre, juſques-là qu'un des principaux qui en „eſtoit, oſa bien dire, que ce n'eſtoit pas au „pouvoir du Pape ny du Roy de faire ſuppri„mer cét Epitaphe, tant luy & ſes Collegues „eſtoient affectionnez à Janſenius.„ Voyez Mr. Leydecker (*g*) qui raporte tout ceci plus amplement. J'ai de la peine à croire ce qu'il obſerve (*h*), que le Jeſuïte la Chaiſe avoit conſeillé de briſer la pierre où l'épitaphe de Janſenius étoit gravée, mais que l'Evêque d'Ipre ſe contenta de la jetter dans un coin. Je ne penſe pas qu'en l'année 1655. le Pere la Chaiſe fut dans une ſituation à ſe mêler de pareils conſeils. Ajoûtons ce fait curieux. „La (*i*) derniere fois „que le Roy Très-Chrétien fut à Ipres, une „Religieuſe hoſpitaliere qui l'avoit (*k*) aſſiſté „dans ſa derniere maladie, & qui parloit de „luy comme d'un Saint, racontoit en fondant „en larmes à des Seigneurs de la Cour, qu'elle „lui tenoit le bras lorſqu'il écrivoit ſon Teſta„ment, & elle les conjuroit en même tems de „prier le Roi de faire reparer l'injure qu'on „avoit faite à un ſi ſaint homme, en ôtant la „pierre de ſon tombeau.„

(*e*) L'Eveſque d'Ypre François de Robes *(f)* de la Maiſon des Comtes d'Annap, fit oſter de nuict à petit bruit la pierre du tombeau de ſon predeceſſeur Corneille Janſen, où l'on liſoit l'éloge de ſa vertu & de ſa doctrine, & particulierement de ſon livre intitulé *Auguſtinus*, portant *que ce fidele Interprete des plus ſecretes penſées de Saint Auguſtin, avoit employé en cet Ouvrage un eſprit divin, un travail infatigable, & tout le temps de ſa vie, & que l'Egliſe en recevroit le fruict ſur la terre, comme luy la recompenſe au Ciel.* Paroles qui eſtoient outrageuſes aux Bulles des Papes Urbain VIII. & Innocent X. qui avoient cenſuré cét ouvrage. Cét Eveſque en vint à cette ruïne de Tombeau par ordre exprés du Pape Alexandre VII. & du conſentement de l'Archiduc Leopold Gouverneur des Pays-Bas, nonobſtant la reſiſtance de ſon Chapitre, juſques-là qu'un des principaux qui en eſtoit, oſa bien dire, que ce n'eſtoit pas au pouvoir du Pape ny du Roy de faire ſupprimer cét Epitaphe, tant luy & ſes Collegues eſtoient affectionnez à Janſenius.

(*f*) *Mr. Leydecker p. 133. le nomme* Johannes Robieſius.

(*g*) *Ubi ſupra pag. 132. & ſeq.*

(*h*) *Pag. 135.*

(*i*) *Factum des parens de Janſenius pag. 462.*

(*k*) *C'eſt-à-dire Janſenius.*

REFLEXION ſur la conduite de ceux qui gardent tous les billets de leurs amis.

(*A*) *Mais d'ailleurs un mal-honnête homme.*] Cela eſt inconteſtable par les choſes qu'il avoüe lui-même dans ſa retractation. Ainſi je n'ai pas beſoin de me ſervir d'un argument, qu'un fort honnête homme fit valoir un jour en preſence de pluſieurs perſonnes de la Religion. Il diſoit qu'un homme d'étude comme Jarrige, perpetuellement employé aux predications, ne ſe ſeroit point ſouvenu à Leyde de tout ce grand nombre de petites avantures qu'il a étalées dans ſes *Jeſuïtes mis ſur l'échaffaut*, & dans ſa reponſe à Jaques Beaufés; qu'il ne s'en ſeroit point ſouvenu, dis-je, ſi à meſure qu'il en entendoit parler il ne les avoit écrites, avec les noms & les ſurnoms des perſonnes, & avec toutes les menues circonſtances des tems & des lieux. Or c'étoit la marque d'un mauvais cœur, c'étoit le caractere d'un mal-honnête homme; car il n'auroit pas pris la peine de tenir un tel regitre, s'il n'avoit eu deſſein de ſe preparer qui gardes armes pour un jour à venir, en cas qu'il rompît avec les Jeſuïtes. C'étoit donc ſonger à la vengeance, & aux moyens de ſe faire craindre, avant même qu'il fût ſi jamais cela lui ſeroit neceſſaire. Il y a des gens qui gardent juſques aux moindres billets de leurs amis, & qui ſur tout conſervent precieuſement les billets dont ils ſe pourroient prevaloir en cas de rupture. Ils font reflexion ſur l'inconſtance de nos paſſions, & ils aiment comme ſi un jour ils devoient haïr, & prenent leurs meſures là-deſſus. Il eſt certain que ceux qui conſervent dans cette vuë les lettres de leurs amis, leurs converſations les plus libres, leurs confidences les plus étroites, ſont de mal-honnêtes gens. L'homme dont je parle ſe ſervoit de cette comparaiſon contre le regitre de Pierre Jarrige. Je ne garantis pas cette penſée; je la raporte comme un ſimple fait: on en ſera tel cas qu'on trouvera bon: j'ai ſins cela de quoi commenter mon texte, comme on le verra dans les remarques ſuivantes.

„ damner par le Juge de la Rochelle à être pendu, & en ſuite brûlé . . . Mais „ tout ce fracas ne ſervit qu'à rendre public le chagrin qu'ils avoient de cette per„ te, & à donner à Jarrige qui étoit violent & vindicatif, un pretexte de ſe venger „ d'eux. Il le fit par un livre qu'il intitula, *les Jeſuites mis ſur l'echafaud*, & „ où il les traita d'une maniere ſi ſanglante, que jamais il n'étoit arrivé à leur „ Société rien de ſi mortifiant. „ Il repondit auſſi en particulier au Pere Beaufés, qui l'avoit extremement diffamé *. La maniere dont il traita les Jeſuïtes dans ces deux Ouvrages, pouvoit faire croire que la rupture ſeroit éternelle. Cependant le Jeſuïte Ponthelier † qui étoit alors à la Haye à la ſuite d'un Ambaſſadeur, ne deſeſpera point de ramener cet eſprit ; & il le menagea de telle ſorte, qu'il lui fit prendre la reſolution de rentrer dans la Communion de Rome. La choſe fut executée l'an 1650. Jarrige ſortit de Leide, & s'en alla chez les Jeſuïtes d'Anvers, & publia (*B*) promtement ſa retractation : mais depuis ce tems-là on

* *Dans un livre qui avoit pour titre*, Les impietez & ſacrileges de Pierre Jarrige. *Retractat. de Jarrige p. 70.*

† *Voyez la remarque C.*

(*a*) *Pag.* 8.

(*b*) *Pag.* 11.

(*c*) *Pag.* 22.

(*d*) *Pag.* 69.

(*e*) *Le Provincial des Jeſuïtes obtint au Preſidal de la Rochelle une ſentence qui condamnoit Jarrige à être pendu & puis brûlé.* Il me porta, *dit Jarrige p.* 72. *de ſa retractation*, ſur la potance, & de la potance ſur un buſcher, fit imprimer la ſentence du Preſidial, la fit dilater, expliquer les cauſes de mon ſupplice, porter dans toutes les Provinces, & euſt faict executer ſur mon corps, ce qu'il faiſoit en mon effigie, ſi Dieu ne m'euſt protegé dans un Eſtat, où je n'eſtois lors que pour l'oſſenſer.

(*f*) *Pag.* 73.

(*B*) *Il publia promtement ſa retractation.*] Il avoüa (*a*) qu'*une venimeuſe paſſion de colere* l'avoit fait ſortir de chez les Jeſuïtes, & qu'il n'y (*b*) *eut partie dans le maudit & ſcandaleux* Sermon qu'il fit à Leide, *qui ne ſut à veritablement parler un blaſphéme d'autant plus punissable au jugement de Dieu, que le ſentiment de ſon eſprit reſtoit ſes paroles.* Il s'accuſa (*c*) d'avoir revétu *ſon premier & impudent menſonge, de circonſtances auſſi fauſſes que criminelles, à ſavoir qu'il y avoit* 16. *ans que Dieu avoit jetté dans ſon eſprit les premiers fondemens de l'œuvre qu'il avoit commencé dans ſon païs les mois paſſez, & qu'il achevoit heureuſement & avec ſatisfaction dans les terres d'Hollande.* Il confeſſa (*d*) que *par un ſurcroi de malice il avoit diffamé pluſieurs innocens, pour ſe vanger de deux qu'il croyoit coupables ; qu'à la lecture de la ſentence* (*e*) *par laquelle il étoit condamné de mourir pour une religion qu'il deteſtoit en ſon cœur. . . . la colere lui ôta le jugement, & que ſans ſavoir ce qu'il faiſoit, il fit comme les chiens enragez, qui mordent leurs maîtres même ſans les connoître. Deſlitué doncques de raiſon*, dit-il (*f*), *& ſaiſi d'un eſprit de vengeance, j'écrivis un livre venimeux & cruel contre la Province de Guyenne dont j'étois ſorti. . . . J'employay toutes les ſoupleſſes de mon eſprit pour decbirer leur reputation. La Rhetorique a les qualités de ces lunetes d'aproche, qui ſont paroiſtre les choſes petites grandes, & repreſentent une grenouille auſſi groſſe qu'un bœuf. Ce n'eſtoit aſſez d'avoir quelque leger fondement pour baſtir un grand crime ; je ne me mettois pas en peine de dire la verité, pourveu que j'euſſe quelque judicieux eſchapatoire pour colorer mon menſonge. Je travaillois ſur un petit fonds avec induſtrie, & par les circonſtances que j'adjouſtois, je faiſois d'une petite mouche un grand elephant. Ceux qui ſavent les petits accidens, & de peu de conſequence qui ſont arrivez dans cette ſaincte Province, voyent plus clairement que les autres que le deſir de vengeance m'a fourny beaucoup de ſoupleſſe pour aggrandir des petites choſes, & trop d'invention pour les rendre probables. Le Reverend Pere Ponthelier m'a reproché avec vigueur, & modeſtie neanmoins ce deguiſement, lors que j'eſtois dans le plus grand feu de ma colere, & n'a receu d'autre reſponſe de moy, ſinon que puis que le P. Rouſſeau & le P. Beaufais avoient uſé de mille ſupercheries, mille inventions pour me faire condamner au feu, il eſtoit bien raiſonnable que je trouvaſſe des inventions pour me vanger, & que je baſtiſſe ſur un petit fondement de grieſves accuſations, comme ils avoient baſty les leurs ſur des apparances. J'adjouſtois, qu'ils n'avoient pas ſimplement eſcrit comme je faiſois, mais qu'effectivement ils m'avoient faict pendre, & puis bruſler en effigie. . . . (*g*) J'ay pris en homme vindicatif le mauvais endroit pour faire couler mon venin avec eſclat. . . . Si j'ay rencontré quelque legere occaſion de gloſer, je n'ay pas manqué de faire paſſer mes conjectures pour des preuves; & s'il eſt arrivé que quelques uns ayent eſté ſoubçonnez, ou à vray, ou à faux des domeſtiques, ou des eſtrangers, j'ay pris ces ſoubçons pour des veritez, & ay tasché de faire paſſer ordinairement pour des grands crimunels des honeſtes gens, qui dans une ſerieuſe perquiſition ſeroient ſeulement coupables de quelque ſimplicité, ou pour le plus d'une faute legere. Qui examinera ſerieuſement, & avec un eſprit desintereſſé mes diſcours, trouvera, que j'ay faict des preludes ſpecieux, & artificieux tout enſemble pour faire gliſſer agreablement, & avec beaucoup d'apparance mes fourbes. J'eu ay trop dit pour eſtre cru, & les heretiques meſmes, quoy qu'à l'advenir ils facent bouclier de mes diffamations, les ont improuvées dans le Sinode de Middelbourg : & faut avoir l'eſprit auſſi paſſionné qu'eſtoit le mien quand j'eſcrivois ce livre, pour donner conſentement & adjouſter foy à mes conſumelies. Certes ſi quelque choſe s'eſt paſſé, les coupables ont eſté renvoyez de la Compagnie, qui pour avoir les qualités du grand Ocean, ne peut retenir dans ſon ſein les cadavres : mes accuſations donc ſont injuſtes, d'avoir chargé une illuſtre Religion de fautes de ceux qu'elle a vomis, comme indignes de vivre parmy les ſaincts, & nourrir un eſprit de Demon parmy des Anges. Ma fureur m'a faict dire le mal, & cacher les remedes. J'ay bien dict en quelques endroits ce que quelques uns avoient commis, mais je n'ay pas adjouſté qu'ils avoient eſté chaſſez ſoudain, & ſans delay comme peſtes. Je faiſois une ſatyre pour me vanger, & non pas un panegyre pour les loüer. Qui cognoiſt les Jeſuïtes jugera que les crimes de Regicide, d'Inſanticide, de Sodomie & tels autres forfaicts abominables ſont controuvés. . . .* (*h*) *Combien de fois me ſuis je ſervy contre le principe de tout bon raiſonnement de reflexions captieuſes, pour du particulier conclure contre le general, & attribuer à toute la Societé ce que je n'euſſe pas pu verifier d'un ſeul, ſi on m'euſt reduit à une preuve juridique. Quelles Hiſtoires n'ay je pas ſorgé, alteré & corrompu en mille façons, affin de picquer plus ſenſiblement, & faire des playes plus larges & dangereuſes ? Si je voulois icy rapporter en detail, & refuter chaſque choſe en particulier, ou rendre raiſon de mes accuſations, je t'accablerois, mon cher lecteur, de mille circonſtances*

(*g*) *Pag.* 77.

(*h*) *Pag.* 79.

on ne ſait point ce qu'il devint. Bien des gens croyent que les Jeſuites l'enfermerent (*C*) entre quatre murailles. Cela pourroit être; mais on peut donner d'autres raiſons pourquoi un tel homme (*D*) auroit entierement diſparu. L'Hiſtorien que j'ai cité ne trouvera pas mauvais, je m'aſſûre, que pour l'inſtruction du public je rectifie (*E*) un peu ſon narré. On reprocha à Jarrige dans les

ſtances, qui rendroient ma retractation pleine d'eſpines, & peu religieuſe? Suffit doucques de dire que je retracte ce livre pernicieux dans ſon tout & dans ſes parties, ſans y comprendre les choſes que j'ay dit du P. Rouſeau, & du P. Beauſan pour ma juſtification & defenſe. Je ſupplie l'équitable lecteur de mettre au rang de ma declaration ce livre, & le conjure par les amoureuſes entrailles de JESUS-CHRIST *de ne lire plus celle-là, parce qu'elle eſt heretique, & ne jetter jamais les yeux ſur celuy-cy, parce que c'eſt un avorton que la mauvaiſe conſcience a conceu, la melancholie a formé, & la vangeance a produit.*

Je laiſſe à juger à mon lecteur ſi Mrs. de Port-Royal ſont bien fondez à ſoutenir, que Pierre Jarrige publia une retractation inſuffiſante, & *qu'il s'accuſe bien lui-même d'avoir aporté trop de chaleur dans ſon livre contre les Jeſuites, mais qu'il ne deſavouë en particulier aucune des hiſtoires ſcandaleuſes qu'il avoit raportées.* Ceux qui repondirent au Calviniſme de Monſieur Maimbourg, ne manquerent pas (*a*) de ſe prevaloir de cette remarque de Mrs. de Port-Royal.

(*a*) *Voyez l'Apologie pour les Reformateurs, livre 1. ch. 9. pag. 154. édit. in 4. & la Critique generale lettre 9. p. 147. de la 3. édition.*

(*C*) *Que les Jeſuites l'enfermerent entre quatre murailles.*] Comme il avoit prevu qu'on diroit cela, ou pis encore, il affecta de faire ſavoir que les Jeſuites lui avoient fait un très-bon accueil, & que ceux qui ne le voudroient point croire, n'avoient qu'à le venir voir. Voici ce qu'il écrivit à un Marchand. „ Je ſçai bien „ que les Miniſtres & Meſſieurs que j'ay quitté, „ diront que je ſuis mort ou empriſonné, mais „ faitez moy cette grace, de dire à ceux qui „ viendront en Anvers, de me venir voir en „ dans le College, & je vous promets que non „ ſeulement je leur parleray libre & à mon aiſe, „ mais, s'ils veulent, je les accompagneray par „ la ville, & ſeray voyage avec eux dans les „ terres Catholiques (*b*). „ Joignez à cela ce paſſage de ſa retractation. „ (*c*) Je ſçay bien „ que les heretiques reglant les actions d'autruy à la meſure des leurs, fairont courir des „ faux bruits, qu'un poiſon preparé m'a faict „ ſortir du monde, ou que je ſuis enfoncé dans „ un cachot d'où je ne vois la lumiere que par „ un trou; que le R. Pere Jean Ponthelier, „ qui a eſté le principal inſtrument, duquel „ Dieu s'eſt ſervy pour me tirer de l'abyſme, „ m'a ſeduict, & arraché finement du milieu „ des Provinces Unies, & d'un aſyle aſſuré, „ pour me livrer entre les mains de mes enne„ mis, ou à la mort. Mais il y va de la con„ verſion de tous les Apoſtats de divers Ordres, „ qui ſont encore dans la fange de l'erreur, & „ n'y ſont retenus que par la crainte des peines, „ de ſçavoir que ces bruits ſont faux, & que „ je ſuis ſorty de la griffe des loups, pour en„ trer dans le ſein d'un Paſteur miſericordieux, „ qui faict gloire de porter ſa brebis eſgarée „ ſur ſes eſpaules. Certes ſi j'eſtois traicté à l'eſ„ gal de mes crimes, une priſon de dix ans ne „ ſuffiroit pas pour les expier. Mais puis que „ je me retire dans le ſein de mon Pere volon„ tairement, & ſans eſtre contrainct, là où le „ peché a excedé deux ans, la grace aujourd'huy „ ſurabonde. „ Il affecta de faire ſavoir toutes les ſuretez qu'on lui avoit accordées. *J'ay obtenu de ſa Majeſté*, dit-il (*d*), *une des plus belles patentes de grace & d'abſolution qui fut jamais, ſi bien que je ne crains plus ni Bourdeaux pour le livre, ni la Rochelle pour la ſentence de mort. J'ay receu* en 2. lieu *Lettres d'aſſecuration, ou bien Lettres d'aſſeurance de noſtre Sainct Pere le Pape, avec pouvoir de me retirer en quelque ville Catholique que je voudrois, & eſt faict commandement par icelles à tous les Magiſtrats ſeculiers & Eccleſiaſtiques, de me proteger, eſtant contem que je ſois ſeulement en habit de Preſtre. J'ay receu* troiſiémement *de l'Archiduc Leopoldus paſſeport par toutes ſes terres.* Quatrieſmement *le General de la Compagnie de Jeſus, François Picolomini, m'a envoyé patentes pour entrer detechef parmy les Jeſuites, où je ſuis avec une entiere abolition de ma faute, ſans me donner aucune penitence, ni impoſer ſatisfaction, que celle que je prendray moy meſme en particulier: le meſme m'a donné d'autres patentes, pour aller en quel Royaume ou Province du monde que je voudrois; ſi bien que j'ay eu le choix de tous les Colleges de la Compagnie: tout cela eſt ſigné des grands ſçeaux de ſon Office, & rien n'eſt de plus authentique. Et pour comble de mon bonheur*, le Pere Ponthelier *qui a eſté le procureur & promoteur de toutes ces graces & merveilles, a congé de vivre tant qu'il plaira avecq moy, & celuy là ne me quittera point, que je ne ſois entierement ſatisfaict, je vous l'aſſeure; & outre ce (qui eſt une choſe qu'on ne donne à perſonne) j'ay le choix d'eſtre Preſtre ſeculier, ou de demeurer dans la Compagnie des Jeſuites; & j'attens nouvelles de Rome diſſinitives.*

(*d*) *Lettre au Marchand de Leide.*

(*b*) *Lettre de Jarrige au Sieur G. M. Marchand à Leide, datée d'Anvers le 8. Mai 1670. Elle fut imprimée à Leide la même année avec une reponſe dont je parlerai ci-deſſous.*

(*c*) *Pag. 4.*

(*D*) *Pourquoi un tel homme auroit entierement diſparu.*] Sa retractation le convainquoit d'être le plus grand fripon qui fût ſur la terre; car il y reconnoiſſoit que pour ſe venger de deux Jeſuites, il avoit noirci tout le Corps par de fauſſes accuſations, (*e*) *de regicide, d'inſanticide, de ſodomie & de tels autres forfaits abominables.* Quand on ſe reconoît calomniateur public ſur de tels crimes, il n'y a point de meilleur party à prendre que de ſe cacher pour le reſte de ſes jours. Si l'on a de la conſcience, il ſe faut confiner dans un lieu de penitence tout le reſte de ſa vie; ſi l'on n'en a pas, & ſi l'on a quelque reſte de point d'honneur, il faut fuir toute compagnie, & à l'exemple de (*f*) Bellerophon, la piſte même des hommes. C'eſt alors qu'il faut pratiquer ce que Balzac diſoit qu'il feroit pour une bien plus petite raiſon. J'irois, diſoit-il (*g*), manger mon cœur dans les deſerts de la Thebaïde, *Ipſe meum cor edens, hominum veſtigia vitans.*

(*e*) Reſtat. p. 79.

(*f*) Λὰν ὀρος ἐν αγρῳ πάνυ δυσβατον, ἵνα μηδε θηρίον ἴχνος ἐυρίσκοι, ἀλλ' ἐγὼ καθίσομαι, πάντων ἀνθρώπων ἀφανίσων. Sed quando jam & ille inviſus fuit omnibus diis, ille quidem per campum Alejum ſolus errabat, Suum aniſcens, vestigia hominum vitans. *Homer. Iliad. l. 6. v. 200.*

(*g*) *Lettre 24. à Chapelain liv. 5.*

(*E*) *Je rectifie un peu ſon narré.*] Jarrige (*b*) étoit turbulent & ambitieux: & il entra „ peut-être dans ſa converſion plus de depit de „ ſe voir traverſé dans le deſſein qu'il avoit d'ar-

(*b*) *Hiſt. de l'Edit de Nantes to. 3. p. 93.*

„ river

les reponſes qui furent faites à ſa retractation, que ſes mœurs n'avoient pas été

(a) *Ibid. p. 94.*

(b) *Jarrige. retractation p. 7.*

(c) *Tiré de la preface que Polycarpus Lyſerus a miſe au devant de l'Ouvrage d'Hafenmullerus.*

(d) Hafenmullerus qui fuit Jeſuita, & ſcripſit triumphum Papatum, habet multa bona. *Sraliger in Scaligeranis poſterioribus p. m. 105.* Il n'eſt pas vrai qu'il ſoit l'Auteur du *Triumphus Papatus*, qui eſt imprimé au devant de ſon *Hiſtoria Jeſuitici Ordinis*: c'eſt Maximilien Philon qui en eſt l'Auteur. On a fait dans le Catalogue d'Oxford la faute de Scaliger.

D'HASENMULLERUS Ex-Jeſuite, & de ſon *Hiſtoria Ordinis Jeſuitici.*

„ river aux dignitez de ſon Ordre, que de ve-
„ ritable zéle pour la verité. Il fit abjuration
„ de la Religion Romaine au Conſiſtoire de
„ la Rochelle le jour de Noël, après quoi il
„ ſe retira en Hollande. Ce fut la premiere
„ breche faite à leur Societé, dont on n'avoit
„ vu perſonne avant lui abandonner la Reli-
„ gion Catholique. Au moins ſi d'autres l'a-
„ voient quittée, on n'en avoit point fait de
„ bruit, ſoit que la prudence des Jeſuïtes eût
„ trouvé bon de ne faire point d'éclat, ſoit que
„ les ſujets ne meritaſſent pas qu'on en fit des
„ plaintes.... (a) Quelque tems après que ſon
„ livre eut vu le jour, Jarrige diſparut; & les Je-
„ ſuïtes ſe vanterent que n'étant ſorti de leur Or-
„ dre que par chagrin, il y étoit revenu par re-
„ pentance; & qu'il s'étoit enfermé dans quel-
„ qu'une de leurs maiſons, pour ſe deracher de
„ tout commerce avec le monde, & pour faire
„ penitence toute ſa vie. Mais comme on ne
„ l'a jamais vu paroître depuis, on a cru au
„ contraire que les Jeſuïtes l'avoient fait enlé-
„ ver, & qu'ils avoient tiré de lui une ſecrette
„ vengeance, du deplaiſir qu'il leur avoit don-
„ né par ſon changement. En effet il n'eſt pas
„ imaginable qu'après avoir tant fait d'éclat de
„ ſa perte, ils n'euſſent pas voulu tirer quelque
„ avantage de ſon retour, & le produire au
„ moins quelquefois dans les Provinces où ſa
„ déſertion étoit connuë, pour y rabattre la
„ joye que les Reformez avoient de cette con-
„ quête. D'ailleurs on a fait depuis cela bien
„ d'autres experiences de ce qu'ils ſavent faire,
„ contre ceux qui les abandonnent; & on n'i-
„ gnore plus qu'ils ſavent les enlever dans les re-
„ traites les plus aſſûrées; & qu'ils leur font
„ expier après cela par de longs ſupplices, le
„ crime d'avoir violé leurs vœux.„ Je n'ai
que 3. notes à faire ſur ce recit.

La I. ſera fort courte: c'eſt qu'il ne faloit pas s'exprimer par un *peut-être*, ſur les motifs du changement de Jarrige. Il eſt évident qu'il n'y entra que du depit. Mr. Spanheim en fut convaincu dès (b) la premiere converſation qu'il eut avec lui, & tout ſent cela dans la retractation de Jarrige.

Ma II. obſervation eſt que *ce ne fut pas la premiere breche faite* à la Societé avec des ſuites de grand éclat. Dans le XVI. ſiecle un Jeſuïte nommé Elie Hafenmullerus abandonna l'Ordre pour ſe faire Lutherien. C'étoit un homme qui avoit curieuſement obſervé le fort & le foible de cette Societé; de ſorte que dans la crainte qu'il n'en publiât une hiſtoire, les Jeſuïtes firent tout ce qu'ils purent pour ſe ſaiſir de ſa perſonne. Il eut le bonheur d'éviter leurs pieges, en ſe cachant tantôt en un lieu, tantôt en un autre: mais enfin pour être mieux à couvert de tout attentat, il ſe retira à Wittemberg l'an 1587. (c). où il s'occupa à mettre la derniere main à une Hiſtoire des Jeſuïtes, qu'il avoit deſſein de mettre au jour: Il mourut avant que de le faire: ſon manuſcrit fut publié quelque tems après par Polycarpe Lyſerus. C'eſt une piece (d) très-forte contre les Jeſuïtes, & à tout prendre plus choquante que les livres de Jarrige, quoi que peut-être on n'y voye pas tant d'avantures particulieres. Cet Ouvrage fut reçu avec de grands aplaudiſſemens. Les Jeſuïtes le firent refuter par Jaques Gretſerus, ce qui donna lieu à pluſieurs Ouvrages pour & contre.

J'ai dit que peut-être Hafenmullerus ne debite pas autant d'avantures que Jarrige; mais il eſt certain que dans le chapitre du vœu de chaſteté il en debite de fort honteuſes; & ſans doute afin de faire condamner davantage les impuretez dont il accuſe les Jeſuïtes, il a étalé pluſieurs precautions dont il dit qu'ils ſe fortifient contre ce vice. Il dit qu'ils ſe ſervent d'alimens qui mortifient & qui énervent la chair, & qu'ils ordonnent les veilles, les jûnes, les coups de foüet, les cilices à ceux qui confeſſent leurs tentations. (e) *In cibis & potu variis (e) Hafenmullerus, Hiſtoria Ordinis Jeſuitici pag. 127. edit. Francof. 1605.*

(f) Ibid. pag. 131.

(g) *L'Auteur du Polygamia triumphatrix. Voici ce qu'on trouve p. 130. Hafenm. Hiſt. Jeſ. c. 6. p. 99. ubi ſcribam, ſed tamen veram hiſtoriam narrat de opifice quodam, qui apud Jeſuitas laborans, comedens & bibens, uxori benevolentiam debitam non potuit reddere, ſed apud alias vel aquam bibens virum ſe valuit præſtare, eamque ob cauſam non volvit, ut amplius Jeſuitis inſerviret, ni & poſtea Landgravius Heſſiæ burgenſes prohibuerint in Bavaria, ne amplius cereviſiam apud Jeſuitas emerent.* Id. ib.

utuntur herbis & pharmacis, quibus natura vim enervant, & ſobolem, ut ita dicam, intra viſcera propria occidunt μισοβρέφους, & à Deo ordinata humanæ propagationis hoſtes. Si qui fratres in confeſſionibus conqueruntur de carnis infirmitate, flammis atque uſtione, eam ut extinguant ordinant illis vigilias, jejunia, cilicia & flagella quibus carnem ſuam doment, caſtigent, & in ſervitutem, ut loquuntur, ſpiritus redigant. Il ajoûte qu'il y en a qui s'étudient à exciter, & à fomenter dans leur ame une grande haine pour le ſexe. (f) *Nonnullos vidi qui nihil voluere edere, quod à muliere coctum ſcrebant. Alios dicentes audivi, (g) quoties de fœmina cogito, toties ſtomachus meus & bilis commoventur & conturbantur. Alius dicebat, tædet pudetque me quod à muliere fum in hanc lucem editus; dignus certe cui vacca fuiſſet genitrix. Alii nihil prorſus boni in tota muliere ſubſtantia eſſe dicunt, ſique ex illis quidam cæteros in harum calumniarum palæſtra vincere conantur, illi ad mentionem mulieris expuunt, & in fabula maledices, & in ſexum fœmineum contumelioſos Mantuani verſus (quos tamen is non niſi de malis cecinit) deſcriptos ob oculos ponunt, ut ſic in ſenſibus majus in mulieres odium excitent.* On voit par là que toutes ſortes d'extravagances peuvent ſe fourrer dans l'ame, ſous les auſpices de la fauſſe devotion; car que peut-on voir de plus abſurde, & de plus digne d'un lunatique, que les diſcours de ces gens-là, *Mon eſtomach ſe ſoulève, diſent-ils, & ma bile s'emeut toutes les fois que je penſe à une femme; je ſuis ſâché, & j'ai honte de devoir ma naiſſance à une femme; je crache quand j'entens parler d'une femme.* Je n'ai point trouvé dans Hafenmullerus le paſſage qu'un (g) Auteur moderne en a cité: il prétend y avoir lu qu'un Ouvrier qui travailloit chez les Jeſuïtes, encore qu'on lui donnât bien à manger & à boire, ne pouvoit neanmoins careſſer ſa femme; & cependant lors qu'il travailloit chez d'autres gens, il faiſoit très-bien ſon devoir nocturne, n'eût-il bu que de l'eau; c'eſt pourquoi ſa femme ne voulut plus qu'il travaillât chez les Jeſuïtes; & en ſuite les Magiſtrats de Lansberg dans la Baviere, defendirent d'achéter de la biere des Jeſuïtes. Si elle devoit cette mauvaiſe qualité, les Magiſtrats furent loüables de l'interdire aux ſeculiers; car le devoir conjugal eſt un cas tellement privilegié, qu'il y a pluſieurs Caſuiſtes qui lui ſoumettent les loix de l'Egliſe. Ils pretendent que quand le jûne empêche un homme de rendre

à

* *Biblioth. vetus & nova pag.* 424.

† Jesuitam . . . ferali pegmate confixum. *Il faloit dire* Jesuitas.

‡ *Sorel. Biblioth. Françoise, p.* 132.

§ *C'eſt le nom que le P. Goulu ſe donna.*

β *C'eſt le nom que le P. Goulu donna à Balzac.*

γ *Meriſet, dans la Relation de la mort de Balzac. Elle eſt dans l'édition des Oeuvres de Balzac in fol.*

(a) *Il ſe fit Lutherien environ l'an* 1621.

(b) *Voyez la remarque C, pag.* 158.

été (F) édifiantes pendant qu'il avoit paru Proteſtant. Le Sieur Konig * l'appelle *Jarrichius*, & veut qu'il ait publié l'an 1665. le Jeſuïte † ſur l'échafaud. Ce ſont trois fautes.

JAVRESAC (N.) fut un des Auteurs qui ſe mirent ſur les rangs lors de la grande querelle de Balzac avec le P. Goulu. Il étoit *nâtif* ‡ *d'une ville aſſez proche* d'Angoulême, & il ſe tranſporta à Paris *avec un livre contre* † *Phyllarque & ß Narciſſe tout enſemble, ſous le nom* d'Ariſtarque à Nicandre. Sa critique ne valoit rien en certains endroits; car par exemple il ſoutenoit, *qu'il faut dire une* Ruette, *& non pas une Ruelle*; un Livraire, *& non pas un Libraire, puis qu'on dit* un livre, *& non pas* un libre. Ce nouvel Auteur ſe vit attaqué dans ſon auberge, & juſques dans ſon lit, avec l'épée & le piſtolet; mais comme il étoit jeune & vaillant, il prit ſon épée, & pourſuivit ſon ennemi juſques dans la ruë. Cela n'empêcha pas qu'il *n'y eût quelcun qui fit des le lendemain retentir le Pont Neuf du recit de cette avanture, tous* (A) *autrement qu'elle ne s'étoit paſſée.* On publia un libelle intitulé, *La défaite du Paladin Javerſac par les alliez & confederez du Prince des feuilles.* J'ai oui dire à un homme de beaucoup d'eſprit, que Balzac étoit l'Auteur de cette piece, & que c'eſt la meilleure qui ait paru concernant cette diſpute. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'on a publié que γ Balzac malade à la mort, *s'étant ſouvenu que dans ſes premieres années il s'étoit paſſé quelque choſe entre Monſieur de Javrezac & lui, envoya un de ſes amis en ſa maiſon éloignée de* 7. *ou* 8. *lieuës* d'Angoulême, *le prier de lui donner une viſite, pour avoir la joye de l'embraſſer avant que de mourir. Qu'il l'embraſſa* à ſa femme ce qu'il lui doit, il eſt diſpenſé *ipſo facto* de jûner.

Si la converſion du Jeſuïte Haſenmullerus fit beaucoup de bruit, celle du Jeſuïte Reihing en fit encore davantage (a). C'eſt celui qui avoit tant contribué à faire paſſer dans la Communion Romaine le Duc de Neubourg. Voyez l'article *Reihing*. Ainſi voilà deux converſions éclatantes de Jeſuïtes anterieures à celle de Pierre Jarrige.

Ma III. obſervation eſt que Jarrige ne fut point enlevé: il ſe retira volontairement, engagé à ce retour par les ſuggeſtions du Jeſuïte Ponthelier. Cela paroît par des pieces authentiques qui ont été imprimées. Telle eſt la lettre qu'il écrivit au Marchand de Leyde, & plus encore ſa retractation (b).

(F) *Que ſes meurs n'avoient pas été édifiantes.*] J'ai vu deux reponſes à ſa retractation. L'une fut faite par Ezechiel Daunois, Compiegnois, Miniſtre du St. Evangile: l'autre fut faite par Jean Nicolai Luxembourgeois, membre de l'Egliſe Françoiſe d'Amſterdam. C'eſt dans la preface de cette 2. reponſe que j'ai lu que Pierre Jarrige travailla inutilement à être reçu Miniſtre, avant que les 4. années d'épreuve que les Synodes établiſſent pour ceux qui ſortent de l'Idolatrie fuſſent expirées. Cette touche, lui dit-on, *vous a fait crever de deſpit après voſtre derniere rebutte au Synode de Haerlem, où vous fuſtes auſſi accuſé, voſtre conſcience ſcait ſi ce fut à tort, d'une action auſſi infame que ces vilanies, deſquelles vous accuſez les Jeſuiſtes de voſtre Province pour les mettre ſur l'eſchaffaut.* Or *encore qu'elle ne fuſt pas pour lors recherchée plus à fonds, d'autant que les teſmoins n'eſloyent point preſens, ſi eſt ce que le ſoupçon n'en fuſt point oſté de la penſée: veu la grande connoiſſance & experience, que vous temoignies ſur voſtre Echaffaut de ſemblables impudicitez.* La lettre que le Marchand de Leide lui repondit, éclaircira tout ceci. On y trouve ces paroles: *Vous vous ſouviendrez de quel eſprit vous eſtiez mené, lors que retournant du Synode de Middelburg, auquel en vain vous aviez faict de ſi grandes inſtances, pour obtenir une exception de l'ordonnance faicte de n'admettre au St. Miniſtere (que vous voulez entreprendre pour faire un plus grand ſcandale) ceux qui viennent de la Papauté, qu'après une eſpreuve de quatre ans; ayant eſté refuſé vous eſtes eſclatter voſtre preſomption, orgueil & vanité: & retournant vous vous rencontraſtes la nuict dans la chambrette du batteau où y avoit pluſieurs femmes, auſquelles ne pouvant parler que par ſignes, vous exhibaſtes à la chandele vos infames pieces, & leur fiſtes exciter un cri contre ce vilain & abominable Preſtre, qu'elles appelloient, qui eſveilla non ſeulement un bon ſerviteur de Dieu qui eſtoit là, mais tout le veſte du batteau, lequel courant à l'alarme, après avoir ouy ces femmes, on n'y parloit que de vous jetter en l'eau, ſans ce bon perſonnage qui les adoucit; mais avec proteſtation du batelier qu'il en ſeroit le raport au lieu d'où vous eſtiez party.*

(A) *Tout autrement qu'elle ne s'étoit paſſée.*] Jamais deux choſes ne furent plus differentes, que la maniere dont cette avanture eſt racontée par Sorel, & celle dont on la raconte, dans *la (c) defaite du Paladin Javerſac.* Cet imprimé dit que le Paladin étoit de Cognac où il avoit plaidé des cauſes; qu'après la publication de ſon livre il ſe fit un mauvais complot pour le charger en pleine ruë, mais qu'on fut contraint de l'attaquer dans ſa chambre, parce qu'il s'y tenoit enfermé tout le long du jour; qu'on le ſurprit endormi entre les bras de la femme de ſon hôte, le Jeudi onziéme d'Août 1628. à neuf heures du matin, & que l'on interrompit ſon ſommeil par une ſalve de baſtonnades qui ne ceſſa que quand il plut à l'aggreſſeur, veu que le Paladin ne fit que ſe relîgner parfaitement à la providence. La concluſion du libelle eſt que les amis de Phylarque, *joints en ceci avec ceux du party contraire, ont juré d'exterminer autant de Javerſacs qu'il s'en preſentera, & de faire voir aux mauvais Poëtes qu'outre le ſiecle d'or, le ſiecle d'airain, & celui de fer qui ſont ſi celebres dans les fables, il y a encore à venir un ſiecle de bois dont l'ancienne poëſie n'a point parlé, & aux miſeres & calamitez duquel ils auront beaucoup plus de part que les autres hommes.*

(c) *Ce n'eſt qu'une feuille volante. On l'a r'imprimée dans l'édition in folio de Balzac, avec d'autres pieces faites pour lui.*

l'embraſſa en effet avec un tranſport de joye incroyable, & verſa dans ſon ſein une effuſion d'amour qui étouffa agreablement dans leur eſprit le ſouvenir de leur ancienne querelle. Que Monſieur de Javrezac en fut ſi touché, que ſur l'heure les, yeux tout trempez de larmes, il fit un Sonnet pour pleurer à jamais la perte de ſon ami.

ST. JEAN l'Evangeliſte. Pour n'employer pas ce que l'on trouve dans Moreri, ou dans Mr. de Tillemont *, je me contente de dire 1. que du tems de St. Auguſtin, on débitoit une tradition (*A*) pitoyable touchant l'état où étoit Saint Jean. 2. Qu'il n'y a rien de plus abſurde que la chicane (*B*) qui a été faite à l'Auteur de la traduction de Mons, ſous le faux pretexte que la bienſeance ne ſouffroit pas, que ce fait Apôtre & la Vierge Marie logeaſſent enſemble. 3. Que les choſes qu'on a reponduës là-deſſus à Mr. Mallet (*C*) meritent d'être

* *Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique to. 1. p. 910. & ſuiv. edit. de Bruxelles in 12.*

(*a*) *L'Abbé Faydit, extrait d'un Sermon prêché le jour de S. Polycarpe pag. 30.*

(*b*) *Auguſt. Comment. in Joan. in hac verba, Diſcipulus ille non moritur.*

(*A*) *Une tradition pitoyable touchant l'état où étoit St. Jean.*] „ (*a*) Il n'y eut jamais de Païs „ ſi credule pour les traditions que les Aſiatiques, & en particulier les Epheſiens. St. Au„ guſtin raconte ſur le ſujet dont nous parlons „ une choſe fort particuliere, qui fait bien voir „ l'excés de la credulité de ce peuple, & la fot„ tiſe de leurs traditions. Il dit que des Ephe„ ſiens (*b*) ou gens qui venoient d'Epheſe, & „ qui avoient beaucoup d'eſprit & de merite, „ & qui ne croyoient pas à la legere, *non le„ vibus hominibus*, luy avoient aſſuré que Saint „ Jean n'eſtoit pas mort, & qu'à la verité il „ étoit enterré à Epheſe, mais qu'il étoit dans „ ſa foſſe comme un homme qui dort eſt dans „ ſon lit; & que comme on voit lever & tom„ ber les draps & la couverte, à meſure qu'un „ homme qui dort reſpire, auſſi que l'on voyoit „ lever & baiſſer par intervalles la terre de la „ foſſe où Saint Jean étoit enterré. Y a-t'il „ rien de ſi impertinent qu'un pareil conte. „ Je viens d'aprendre (*c*) que le critique de Mr. de Tillemont le blâme d'avoir raporté ce conte, & pluſieurs autres de cette nature. On auroit raiſon de le blâmer, s'il le raportoit comme une choſe veritable, mais c'eſt ce qu'il ne fait (*d*) pas: on a donc tort de le cenſurer, car la compilation des erreurs eſt une partie très-utile de l'hiſtoire. J'avouë qu'il paroît croire (*e*) ce qu'on conte de la manne du tombeau de nôtre Apôtre.

(*c*) *Hiſt. des Ouvrages des Savans, mois de Mai 1695. pag. 427.*

(*d*) *Voyez pag. 947.*

(*e*) *Pag. 945.*

(*B*) *La chicane qui a été faite.*] Commençons par raporter le texte Grec (*f*): Καὶ ἀπ' ἐκείνης τῆς ὥρας ἐλαβεν αὐτὸν ὁ μαθητὴς εἰς τὰ ἴδια, c'eſt-à-dire ſelon la verſion de Mons, *& depuis cette heure le diſciple la prit chez lui.* Voici comment on a critiqué cette traduction: „ Il (*g*) eſt certain que St. Jean qui avoit embraſſé „ l'état de la pauvreté Evangelique, n'avoit point „ de maiſon pour y recevoir la Mere de Dieu, „ & que quand bien même il en auroit eu, il „ y a beaucoup de raiſons de bien-ſeance, & „ d'honneſteté, qui nous perſuadent facile„ ment, que la Vierge n'auroit pas jugé à pro„ pos de s'y retirer: cette conduite même pour„ roit avoir de mauvaiſes conſequences dans la „ ſuite des temps; car les Eccleſiaſtiques ſcan„ daleux ſeroient bien-aiſes de ſe juſtifier par „ un exemple ſi illuſtre, de la demeure du plus „ jeune & du plus chaſte de tous les Apôtres, „ avec la plus prudente, & la plus innocente „ de toutes les Vierges. Et cette apprehenſion „ n'eſt pas ſans fondement; car St. Epiphane, „ qui ſemble approuver la penſée des Traduc„ teurs de Mons, a eu la même crainte, & il „ nous aſſure que quelques libertins avoient „ déjà voulu couvrir leur conduite ſcandaleuſe „ ſur l'exemple de la demeure de la Vierge chez „ St. Jean. *Vercor*, dit-il en l'heréſie 78. où il „ parle de la demeure de la Vierge chez S. Jean, „ *ne hoc ipſum, quod dicimus, fraudi ſit aliquibus, ut ad contubernales & dilectas, quas vocant „ feminas, retinendas, quod genus peſſimo filii erore animi, machinati ſunt, ſucum inde aliquem, & colorem arceſſiſſe videatur.*„

(*f*) *Evangile de St. chap. 19. v. 27.*

(*g*) *Mallet examen de quelques paſſages p. 121. de la 3. édition.*

(*C*) *Qu'on a repondues... meritent d'être raportées.*] Car on y verra des principes generaux très-inſtructifs, pour ceux qui veulent juger des choſes ſelon leurs veritables differences. Je ne m'arête point à la reponſe qui concerne l'objection de la pauvreté évangelique; je copie ſeulement la refutation de l'autre point. *Il eſt bien étrange*, dit Mr. Arnaud (*b*), que Mr. Mallet *n'ait pas vû ce qui eſt remarqué par les Interpretes de l'Ecriture, ſur un ſujet qui auroit dû paroiſtre bien plus ſcandaleux. C'eſt celuy des Apoſtres qui menoient par tout avec eux une femme* to. 1. pag. 430. *Chreſtienne pour avoir ſoin de leur ſubſiſtance.* Et *cependant Saint Paul* (*i*) *dit qu'ils en avoient le pouvoir & qu'ils le faiſoient: Surquoy Eſtius fait cette reflexion très-judicieuſe, & qui marque les vrays principes ſur leſquels on doit juger de ces ſortes de choſes, que M. Mall. devoit avoir ſceus, avant que d'entreprendre d'aſſujettir la Vierge à ſes fauſſes regles de bienſeance.* „ *Si vous demandez*, dit „ *ce Sçavant Theologien, comment les Apoſtres pouvoient ſans ſcandale mener avec eux des femmes „ qui n'eſtoient point leurs Epouſes, je reponds que „ cette coûtume eſtoit tellement receüe parmi les „ Juifs, que le Sauveur meſme n'a pas trouvé „ mauvais que cela ſe fiſt envers luy. Auſſi cela „ ne ſe pratiquoit que par des femmes dont la chaſteté jointe à la pieté eſtoit tellement connuë & „ éprouvée, qu'elle ne laiſſoit point de lieu à aucun „ mauvais ſoupçon. A quoy on peut ajouſter que „ les Apoſtres menoient une vie ſi édifiante, & s'étoient acquis une telle reputation de ſainteté, „ que, quoy que ces femmes les accompagnaſſent, „ nul n'euſt oſé former d'eux un mauvais jugement, comme les Juifs n'ont jamais rien ſoupçonné de cette nature au regard de* JESUS-CHRIST, *quelque diſpoſez qu'ils fuſſent à en „ dire du mal, & à le calomnier.*„

(*b*) *Nouvelle defenſe de la traduction de Mons Corinth. chap. 15. v. 5.*

(*i*) *I. aux*

Rien n'eſt plus raiſonnable, & c'eſt en effet par-là que l'on doit juger qu'une choſe qui pourroit mal-édifier, lors qu'elle n'eſt point accompagnée de circonſtances favorables qui oſtent tout lieu aux mauvais ſoupçons, n'a rien que d'édifiant quand elle eſt accompagnée de ces circonſtances. Or quand eſt-ce que la conſideration d'une ſainteté éprouvée

d'être raportées. 4. Que la maniere dont on pretend que St. Jean (D) justifia les careſſes qu'il faiſoit à une perdris, eſt fort timple. 5. Qu'il y a des gens qui veulent que les noces de Cana (E) où l'eau fut changée en vin, ſoient les ſiennes; & qu'à la vuë de ce miracle il ait renoncé au mariage, pour demeurer vierge toute ſa vie.

JEANNE, Reine de Naples. Voyez NAPLES.

IGNACE,

ſera capable de fermer la bouche à la calomnie, & d'empêcher meſme qu'il ne s'éleve des ſoupçons dans les eſprits les plus legers, & les plus portez à ſe laiſſer prevenir par les moindres apparences, ſi la veneration qu'ont toûjours eu les fidelles pour la Mere de JESUS-CHRIST, *& pour ſon plus cher Diſciple, n'avoit pas eu le pouvoir de faire regarder comme très-ſainte, & très-innocente la conduite qu'ils ont tenuë en demeurant enſemble, enſuite des ordres qu'ils en avoient receus du Sauveur mourant ſur la Croix....* Mr. Mallet (*a*) *eſt le premier & le ſeul qui ait eu une aſſez baſſe idée de la ſainteté de la Vierge, & de l'opinion qu'on en avoit dans l'Egliſe, pour s'imaginer, qu'à l'âge de plus de 50. ans elle n'auroit pu demeurer avec un Apoſtre ſans que ſa reputation en ſouffrit, & que ce fuſt un exemple de dangereuſe conſequence, comme étant capable d'autoriſer les demeures ſuſpectes, & defenduës par les Canons, des Eccleſiaſtiques avec des femmes. Car il pouſſe juſques là ſes imaginations outrées contre l'honneur de la Vierge. Mais ſi les Auteurs de ces Canons avoient eſté auſſi exceſſifs dans leurs ſoupçons que ce Censeur de la Vierge & de Saint Jean, pourquoy auroient-ils excepté de leurs défenſes de certaines perſonnes, comme la mere, les ſœurs, les nieces. Eſt-ce qu'ils ont cru que les inceſtes fuſſent abſolument impoſſibles? Non certainement. Mais c'eſt qu'eſtant conduits par l'Eſprit de Dieu, & ſçachant qu'en matiere de loix generales on doit éviter les excés, & demeurer dans une ſage moderation qui oblige de n'avoir point égard à ce qui n'arrive preſque jamais, ils ont jugé d'une part qu'il ne falloit que peu de vertu pour n'eſtre pas tenté par la veüe de ces perſonnes, parce que la pudeur naturelle ſuffit d'ordinaire pour étouffer à leur égard les mouvemens d'une affection impure. Et de l'autre que la peine des hommes à juger mal du prochain, ne va pas ordinairement juſqu'à lui imputer des crimes ſi noirs ſans des preuves bien claires; de ſorte qu'ils n'ont pas cru que dans ces rencontres, il y euſt lieu ny d'approhender un mal effectif, ny d'en craindre les ſoupçons.*

(*a*) Voyez l'Abbé Fayd. ut ubi ſupra pag. 37. Il prouve ibid. p. 36. que la Ste. Vierge n'alla point avec St. Jean à Epheſe. Il le prouve, dit-je, parce que Celſe qui a tant medit d'elle, eut gleſe ſur ce voyage, dont pourtant il n'a point fait de railleries.

(D) *Les careſſes qu'il faiſoit à une perdris.* Un chaſſeur parut étonné de voir que ce grand Apôtre, ſi venerable par ſon âge & par ſa vertu, s'abaiſſât à un tel amuſement. L'Apôtre lui demanda, s'il tenoit toûjours bandé l'arc qu'il portoit. On repondit que ce ſeroit le moyen de le rendre très-inutile. *Si vous le relâchez*, reprit St. Jean, *afin d'éviter cela, j'en uſe de meme à l'égard de mon eſprit par une ſemblable raiſon.* Je ne croi pas que cette hiſtoire ſoit fort certaine, mais je ne penſe pas que ceux qui n'en ont point oüi parler, ſoient fâchez d'aprendre qu'on la raconte. L'Auteur du Traité de *ludicra dictione* l'a inſerée dans ſon Ouvrage. Ces phraſes étant nerveuſes ne deplairont pas aux habiles gens: il faut donc les en regaler, (*b*) *Nec malus, ut opinor, interpres Chriſti conſiliorum & voluntatum Joannes diſcipulus, qui ad leves luſus atque oblectamenta puerorum deſcendit ipſe jam ſenior, atque exemplo prævirit, quatenus interjungere, & ex quotidianis occupationibus reficere ac recreare mentem liceret. Hunc, manſuefacta perdicis blande & ſuaviter alludentem, quidam cum arcu & ſagittis venator offendit. Quod cum facere cum vehementer miraretur, hominem id etatu, ſpectatum & cognitum diuturna virtute: ſenſit Joannes, & interrogavit, an illum ipſum, quem gereret, arcum haberet ſemper intentum. Cui ille Nequaquam vero, inquit: flaccefcat enim arcus, & mollitur intentione perpetua, inutilisque fiat. Tum Joannes, Tu, mi homo, arcum remittis ac relaxas, ne inutilis ſit: ego animum, ne ſit tui-tilis.*

(*b*) Vavaſſor de ludicra dictione pag. 285.

(*c*) Le 30. de Janvier 1675.

(E) *Les noces de Cana... ſoient les ſiennes.* Le curieux & docte Thomaſius me fournira toute la matiere de cette remarque. Je voudrois bien avoir la Theſe qu'il fit ſoutenir (*c*) touchant le verre de St. Jean, mais je n'en ai que la preface, où j'aprens une coutume qui m'étoit inconnuë; c'eſt que dans les bons repas on fait vuider aux conviez un verre de vin, que l'on nomme le verre ou la coupe de St. Jean. Ce n'eſt pas ſans quelque melange de ſuperſtition, qui a tiré ſon origine d'une legende, où l'on trouve que St. Jean ayant avalé du poiſon par l'ordre d'Ariſtodeme, n'en ſentit aucune incommodité. Voilà ſans doute la raiſon pourquoi les Peintres le repreſentent tenant une coupe. Paſſons aux noces de Cana.

(*d*) *Impri-mée avec toute la Theſe ſuivante à Leipſic l'an 1681. Voyez le Journal de Leipſic 1682. pag. 51.*

Les Legendaires ſuppoſent 1. que St. Jean l'Evangeliſte y étoit le fiancé, & que Marie Magdelaine y étoit la fiancée (*e*). 2. Que l'un & l'autre convinrent de ne point conſommer le mariage, mais de s'engager à une perpetuelle virginité. 3. Qu'auſſi tôt que St. Jean eut vu le miracle de l'eau convertie en vin, il ſe conſacra au ſervice de J. CHRIST, & laiſſa ſa fiancée (*f*). 4. Que J. CHRIST alla tout exprès à ces noces, afin d'empêcher l'accompliſſement du mariage (*g*). Une choſe les embarraſſe, c'eſt que la virginité de St. Jean ne ſera point parvenuë au plus haut degré de la perfection, s'il a eu deſſein de ſe marier; car la parfaite virginité demande que l'on ait été toûjours reſolu à ſe contenir. *Videbatur ejus* (virginitatis) *laudem hac fabula non tollere quidem, labefactare tamen, aut in gradum inferiorem detrudere, cùm ea demùm numeris omnibus abſoluta perhibeatur virginitas, quam perpetua incorruptio nunquam corrupta meditatio patiat* (*b*). Pour repondre à cette difficulté, ils diſent entre autres choſes que la providence divine a uſé de cette diſpenſation, afin de mettre à un haut prix la virginité de St. Jean, veu que par là elle eſt devenuë tout à fait ſemblable à celle de la Sainte Vierge, & qu'elle a été conſacrée, ayant été jointe au mariage qui eſt l'un des Sacremens, (*i*) *Quin ergò potiùs ita cogitemus, decuiſſe, ut eodem virginitatis gradu collocaretur Apoſtolus, quo Virgo mater, qua ipſi erat à Chriſto moritura commendanda? Quid, quod ita demùm conſecrati virginitas cenſenda eſt, ſi cum ceremoniâ matrimoniali conjungatur? Neque enim virginitas*,

(*e*) Mola-nus l. 4. de hiſtor. ſacrar. imaginum cap. 20. pag. 428. apud Thomaſium præfat. 78. & p. 511.

(*f*) Hay-me part. hiemal. homil. pag. 207. Baronius ann. 1. Annal. ad ann. 31. n. 30. apud Thomaſ. ib. p. 512.

(*g*) Meſſeus de ſanctis ſerm. 30. fol. 53. apud eumdem ibid.

(*b*) Thomaſius ibid. citans Pelbartus de Temeſwar de Sanctis ſerm. 30.

(*i*) Thomaſius ibid. pag. 513. citans le même Pelbart ibid. & Brancmorter commendando Marie ſerm. de Sanctis pag. 30.

IGNACE, fondateur des Jesuites. Cherchez LOYOLA.

ILLYRICUS (MATTHIAS FLACIUS) l'un des plus savans Theologiens de la Confession d'Augsbourg, nâquit à Albona dans l'Istrie * le 3. de Mars 1520. Il étudia les belles lettres à Veniſe ſous Egnatius; & s'étant trouvé dès l'âge de dix-ſept ans une forte inclination pour l'étude de la Theologie, il reſolut de ſe faire Moine, parce qu'il n'avoit pas le moyen de s'entretenir dans les Univerſitez, & qu'ainſi le ſeul moyen de ſatisfaire ſon inclination étoit d'étudier dans un Monaſtere. Il communiqua ſon deſſein à un Provincial des Cordeliers parent de ſa mere; mais ce Provincial (A) qui ſentoit déjà le fagot, lui conſeilla de s'en aller en Allemagne, & non pas de s'enfermer dans un Couvent. Flacius ſuivit ce conſeil, & arriva à Bâle (B) l'an 1539. S'y étant arrêté quelques mois il paſſa à Tubinge, d'où il alla à Wittemberg l'an 1541. & y fut diſciple de Luther & de Melanchthon. Il gagnoit ſa vie à enſeigner le Grec & l'Hebreu. Ayant communiqué à Pomeranus, & puis à Luther, les tentations qui le tourmentoient ſur le peché, ſur la colere de Dieu, & ſur la predeſtination, on fit des prieres publiques pour lui, & on lui adminiſtra les conſolations de l'Ecriture, de ſorte que cela ſe paſſa. Il reçut de Melanchthon mille marques de bonté & de liberalité. On lui trouva une femme, & on lui donna un emploi public dans l'Academie † l'an 1544. La guerre ayant diſſipé les Ecoles dans la Saxe, il s'en alla à Brunſwic, & s'y aquit beaucoup de reputation par ſes leçons. Il alla reprendre ſon premier emploi à Wittemberg l'an 1547. & peu après il s'oppoſa d'une grande force à l'*Interim*, & à tous les menagemens que Melanchthon inſinuoit; & afin d'avoir plus de liberté de declamer contre le Papiſme, ſans garder aucune meſure, il ſe retira ‡ à Magdebourg, qui étoit alors au ban de l'Empire. Il y publia divers Ouvrages: mais le plus conſiderable de ſes travaux fut ſans doute cette Hiſtoire Eccleſiaſtique qui fut apellée les Centuries de Magdebourg, dont il eut la principale direction. Il accepta la charge qui lui fut offerte l'an 1557. dans la nouvelle Academie de Jene, & y profeſſa cinq ans; après quoi comme il ne pouvoit s'accorder avec (C) Victorin Strigelius

* *Partie du pais qu'on nomme aujourd'hui* Illyricum, *ou* Illyris: *de là vient que Matthias Flacius fut ſurnommé* Illyricus. *Il n'eſt pas vrai comme bleſſent Adam & pluſieurs autres l'aſſurent, qu'il fut né dans l'Eſclavonie.*

† *Mirælius trompe donc, qui le fait Profeſſeur à Wittemberg dès l'an 1540.* Synagm. Hiſtor. eccleſ. p. m. 751.

‡ *Au mois d'Avril* 1549. Bucholc. p. m. 564.

(A) *Ce Provincial qui ſentoit déjà le fagot.*] Il merite une place dans le Martyrologe des Proteſtans, puis qu'après avoir ſouffert pendant 20. années les rigueurs de la priſon, à cauſe qu'on le ſoupçonnoit d'hereſie, il fut jetté dans la mer. Il s'apelloit Baldus Lupatinus. Voyez la marge (d).

(B) *Et arriva à Bâle l'an* 1539.] Il avoit donc 19. ans: Verheiden (e) ſe trompe donc, lors qu'il dit qu'Illyricus fit le voyage de Bâle à l'âge de 17. ans. Mr. Teiſſier (f) a ſuivi Verheiden.

(C) *Il ne pouvoit s'accorder avec Victorin Strigelius.*] Ils étoient en different ſur la converſion de l'homme, & ſur les forces du franc arbitre. Ils diſputerent là-deſſus en preſence des Ducs de Saxe l'an 1560. à Weimar. Ils alloient dans les 2. extremitez: Strigelius inclinoit du côté de ceux qu'on nommoit Adiaphoriſtes & Synergiſtes, qui donnoient beaucoup au franc arbitre, & pretendoient que le peché originel ne (g) faiſoit qu'effleurer l'ame. Flacius au contraire ſoutenoit que ce peché étoit la ſubſtance même de l'ame. La diſpute dura treize ſeances: on en publia les actes accompagnez d'une preface de Muſæus, qui étoit l'un des Sectateurs de Flacius (h). Nous avons ici un effet viſible de l'envie de contredire: c'eſt une paſſion qui entraîne ordinairement au delà des bornes les perſonnes qui ont l'eſprit vif. Flacius ne ſe pouvant contenter d'une mediocre oppoſition, s'éloigna de ſon rival le plus qu'il lui fut poſſible, & le voyant ſoutenir que l'ame n'étoit bleſſée par le peché originel, que par raport à des facultez accidentelles, il prit le party de ſoutenir que la ſubſtance même de l'ame étoit corrompuë, d'où il s'enſuivoit que le peché étoit la ſubſtance même de l'ame. Jamais Flacius n'auroit ſongé à ce dogme, ſi ſon collegue n'avoit enſeigné le contraire. Mais ſi la diſpute qui s'éleva entre ces 2. Profeſſeurs, nous montre ce que peut faire l'eſprit de contradiction, & l'*αὐτεξούσιον τῆς ἀνθρωπίνης*, elle nous montre auſſi combien la Philoſophie Peripateticienne eſt propre à fomenter les diviſions des Theologiens: car le dogme d'Illyricus n'auroit gendarmé perſonne, ſi l'on avoit cru avec les nouveaux

(a) *Tirées des ouvrages citez ci-deſſus.*

(b) *Quas conjunctas exhibet quarta pars Gloſſar. in Biblia ordinaria. Thomaſ. ibid. pag. 510.*

(c) *Voyez-en la preuve apud Thomaſ. lib. p. 518.*

(d) *Baldus autem iſte, ut hoc in tranſitu addamus, paulo poſt in ſuſpicionem hæreſeos venit: ac Venetiis virginibus annos ſitum ſqualoremque exercens, tandem in mari ſummerſus ſupplicium ſortitus eſt. Tertullic. Melchior Adam. in vit. Theol. pag. 472. Voyez auſſi Verheiden in effigiebus p. 157.*

(e) *Ubi ſupra.*

(f) *Additions du Dict. t. 1. p. 471.*

(g) *Spondanus ad ann. 1560. n. 32.*

(h) *Voyez Micrælius, Synagm. Hiſtoriar. eccleſ. p. m. 827. 828.*

REFLEXION ſur la doctrine de Flacius touchant la nature du peché.

lius son collegue ; il se retira à Ratisbonne, où il continua de publier quantité de livres. On l'apella dans le Brabant avec quelques autres l'an 1567. pour y dresser des Eglises selon la Confession d'Augsbourg : mais la persecution dissipa toutes ces Eglises bien-tôt après, de sorte qu'il s'en alla à Strasbourg, & puis à Francfort, où il sentit une grande decadence de sa gloire ; car il le vit abandonné de la plûpart de ses partisans, à cause qu'on l'accusoit de Manicheisme, sous pretexte qu'il enseignoit que le peché n'étoit pas un accident, mais l'essence même * de nôtre ame. Il mourut à Francfort l'onziéme de Mars 1575 †. C'étoit un homme qui avoit d'excellens dons, l'esprit vaste, beaucoup de savoir, un grand zéle contre le Papisme, mais son humeur turbulente, impetueuse, querelleuse, gâtoit toutes ses bonnes qualitez, & causoit mille desordres dans l'Eglise Protestante. Il ne faisoit pas difficulté de declarer qu'il faloit tenir en respect les Princes, par la crainte des seditions ‡. On n'eut pas sujet d'avoir regret à sa mort ; car les divisions toûjours scandaleuses de droit, étoient alors plus pernicieuses qu'à l'ordinaire, à cause des avantages que la Communion de Rome en tiroit, pour insulter la Reformation naissante. Quelques-uns ont dit que la seule bonne action § qu'il eût faite, étoit de mourir. C'est outrer les choses. Il publia un très-grand nombre de β livres, & personne de son tems ne savoit fouiller avec plus de fruit dans les vieilles Bibliotheques. Il en tira une ancienne (D) Messe, qu'il fit imprimer l'an 1557. Nous aurons là une occasion de

veaux Philosophes qu'il n'y a point d'accidens distincts des substances, mais que par exemple la douleur n'est autre chose que l'ame même, entant que modifiée d'une certaine façon. Cela posé il est évident que la doctrine d'Illyricus est très-veritable ; le peché n'est point un être distinct de l'ame qui peche, & la vertu n'est point un être distinct de l'ame vertueuse. Je ne comprens pas comment les Theologiens qui supposent une distinction réelle entre l'ame, & les modifications de l'ame, osent dire qu'il se fait un changement dans l'homme, lors qu'il passe de l'état de l'innocence à celui du crime, & de l'état de peché à celui de grace. Selon ces Theologiens, quand l'homme peche il se produit une entité distincte de l'ame, laquelle entité se joint avec l'ame, & compose avec elle un tout, qui contient deux êtres réellement distincts l'un de l'autre, dont l'un s'apelle substance, & l'autre accident. Je soutiens que cette jonction ne change point l'ame, & que l'ame continuë d'être precisément ce qu'elle étoit avant la jonction. Mêlez tant qu'il vous plaira des grains de blé avec des grains d'orge, vous ne ferez pas qu'ils cessent d'être du blé, & dans toutes les mixtions naturelles & artificielles, il est vrai de dire que les composez deviennent capables d'une nouvelle action ; mais chaque partie de ces composez, entant que distincte de toute autre, retient precisément la même nature qu'elle avoit auparavant. Disons de même que si l'ame étoit réellement distincte de son peché, c'est-à-dire du peché avec lequel elle seroit jointe, elle ne passeroit point à un autre état. Une ame une fois innocente le seroit toûjours. Voyez ce que disent les (a) Nominaux, contre ceux qui enseignent que les modes sont réellement distincts des substances.

(D) *Il en tira une ancienne Messe.*] Voici le titre de cet Ouvrage, imprimé à Strasbourg chez Christophle Mylius l'an 1557. *Missa latina quæ olim ante Romanam circa septingentesimum Domini annum in usu fuit bona fide ex vetusto authentico Codice descripta à Matthia Flacio Illyrico.* C'est ainsi que Mr. Colomiés (b) le donne ; & peut-être l'a-t-il copié dans (c) l'Ouvrage du Sieur du Peyrat. Il ajoûte bien des curiositez touchant cette Messe. « Il dit que les Lutheriens la croyant *contraire à la creance & à la pratique des Catholiques, en triomphoient en toutes rencontres ; que les Catholiques de leur côté font examiner ce Missel fort particulierement le defendirent (d) dans leurs Indices ; . . . que les Lutheriens venant à examiner ce Missel avec plus de soin, & voyant qu'il ne leur étoit pas favorable, supprimerent tous les exemplaires qu'ils purent trouver, si bien qu'il est devenu extremement rare ; & que les Catholiques (e) se prevalant de cette retractation ont fait reimprimer depuis ce Missel, nonobstant la defense du Pape & du Roi d'Espagne.* Je ne doute point qu'il ne doive au Sieur du Peyrat tout ce qu'il impute aux Lutheriens sur la supression des exemplaires ; en quoi je ne voudrois pas repondre qu'il n'ait eu un peu trop de credulité : car du Peyrat ne donne point d'autre raison de ce qu'il impute aux Lutheriens, que la rareté des exemplaires de cette Messe. Puisque qu'il cite un passage de Wicelius, où l'on reproche à Illyricus d'avoir été assez étourdi, pour fournir des armes aux Catholiques contre la secte par l'impression de ce Missel ; mais cela est plus contraire que favorable à la pretension de du Peyrat. En effet Wicelius ne reproche point aux Lutheriens d'avoir reparé leur faute par la supression des exemplaires, & neanmoins si du Peyrat avoit raison, ils les eussent déjà suprimez, lors que Wicelius publia son livre. Il le publia l'an 1564. Or la preuve de du Peyrat est tirée, de ce que Cassander & *Pamelius son contemporain* ne font aucune mention de la Messe d'Illyricus dans leurs livres Liturgiques. Neanmoins, dit-il (f), *ils ont curieusement recherché tout ce qui se raportoit à cette matiere, & ils avoient grand credit dans l'Allemagne. . . . pour recouvrer tous les livres qui leur pouvoient être necessaires.* Voici donc son raisonnement. Si les Lutheriens n'avoient pas exterminé les exemplaires de la Messe qu'Illyricus avoit publiée, Cassander auroit fait mention de cette Messe, car il en auroit vu sans doute un exemplaire. Or il n'en a fait aucune mention, il est donc cer-

* *Voyez la remarque C.*

† *Tiré de Melchior Adam in vitis Germanorum Theologorum pag. 472. & seq.*

‡ *Metu seditionum terrendos esse Principes. Melanchot. epist. 107. p. 134.*

§ *Nequid quam recti feciſſe nisi cum moreretur. Gisl. Bibliandes, Centur. 16. Succeſſorum, ad ann. 1575. apud Quenſtedt de patr. p. 263.*

β *Simlerus dans l'abregé de Gesner, & Teissier addit. aux eloges to. 1. p. 472. en donnent la liste.*

(a) *Casimirus Theologus in Atomis Peripateticis t. 3. p. 249. & seq.*

(b) *Bibliotheque choisie pag. 12.*

(c) *Antiquitez de la Chapelle du Roi p. 561.*

(d) *Philippe II. par le conseil & à la requête du Duc d'Alve, & en huit Sixte V.* Colomiés ibid.

(e) *Le P. la Comte l'a inseré au 2. tome de ſes Annales ecclesiaſtiques de France. & le Cardinal Bona à la fin de ſes Liturgiques.* Id. ibid.

(f) *Ubi ſupra pag. 618.*

de disputer plusieurs choses. Il tira des mêmes sources une infinité de recueils qui

certain que les Lutheriens les avoient exterminez. Notez que le livre de Cassander sur les Liturgies, fut imprimé (a) quelques années avant celui de Wicelius. Nous verrons cidessous que le silence de Cassander est une très-mauvaise preuve de la rareté des exemplaires, & que ce n'est point un signe que cette Messe lui fût inconuë. Presentement je me contente d'observer que le reproche de Wicelius est une preuve contre le Sieur du Peyrat. Mais voyons ce qu'il allegue (b).

(a) L'an 1558. Voyez Valere André Bibl. Belg. p. 261.

(b) Ubi supra p. 617.

„ (c) Flavius Illyricus l'ayant fait imprimer en l'année 1557. à Strasbourg par mesgarde, ne jugeant pas ce qu'il faisoit, & les „ Lutheriens & autres heretiques d'Allemagne, „ recognoissans le prejudice que cette ancienne Messe faisoit à leurs nouvelles opinions, „ se ramasserent deçà delà tous les exemplaires qu'ils purent recouvrer, lesquels ils supprimerent, afin qu'elle n'en vint point à la „ cognoissance des Catholiques, & qu'on ne „ s'en servit contre eux, comme estant entierement contraire aux sectes de Luther & de „ Calvin. Georgius Wicellius (d) ancien Disciple de Luther, qui enfin se desbanda „ d'avecques luy, se jettant au giron de l'Eglise, parlant de Flavius Illyricus en sa defense de la Liturgie Ecclesiastique, imprimée l'an „ 1564. sept ans après que cette Messe Gauloise eut veu le jour, attaque rudement Flavius „ Illyricus sur le sujet de cette Messe Latine, disant que les aveugles mesme voyent clairement, que la faisant imprimer, il a par ignorance & par imprudence entrepris contre les „ sectes de Luther & Calvin, & grandement „ obligé les Catholiques: la verité est que Wicellius sont telles, *Mathias Flavius Illyricus ediderat operam Missam Latinam, non itiumphans tamen de Thesauro tanto adversus Catholicos, quem vel cacutiensi homini apparent totum illud quod edidit, contra Lutheri, Calvinique sectas edidisse, sed & Catholicis nobis rem longe gratissimam feciste; quid enim ibi nisi Missam Latinam, quæ hodie in usu generali est, inficiens, imprudenseque defendit? Tantum abest, ut suo, sectaque more oppugnet; locupletior est illa quidem, plusque precum continet, sed omnino tamen eadem cum usitatâ, cujus etiam dicta, factaque ipse omnia passim sequitur, ut diversam esse constare nemo audeat.* Cela fut cause indubitablement que Flavius Illyricus, & ses adherans d'Allemagne recognoissans la faute par eux faicte, bruslerent, ou autrement supprimerent cette Messe Latine ou Gauloise, craignans de servir de risée à toute la terre habitable. Ce qui me confirme en cette opinion, est, que quoy qu'elle fust imprimée à Strasbourg en l'année 1557. George Cassander qui n'est mort qu'au mois de Fevrier 1566. (e) & Pamelius son contemporain, n'en font point mention. Il repete la même chose dans la page 623. *Je soutiens*, dit-il, *puis que Cassander & Pamelius, qui ont été très-curieux de rechercher toutes sortes de Liturgies, n'ont jamais veu celle-cy, durant la vie desquels elle a toutefois esté imprimée, huit ou neuf ans (f) avant la mort de l'un & de l'autre, & qu'à peine mesmes aujourd'hui elle se trouve en France, & en Allemagne, que les Lutheriens, & les Calvinistes l'ont consacrée à Vulcain, aussi-tost qu'elle a veu le jour, pour en faire perdre la cognoissance aux Catholiques, & les empescher de s'en servir contre eux, comme d'un coustelas bien tranchant, sorty de leur boutique, & de leurs mains, pour leur couper la gorge, & justifier leur aveugle opiniastreté, contre l'ancienne & veritable doctrine de l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine.* Voyons à cette heure si le silence de Cassander prouve quelque chose.

(c) C'est ainsi qu'il le nomme toujours.

(d) Vide Georgium Wicellium in defensione Liturgiæ Ecclesiasticæ.

(e) L'Epitaphe de Cassander fait par Cornelius Gualterus de la ville de Gand, & mis en l'Eglise de S. François de Pologne, en fait foi: il se trouve au devant des Liturgies de Cassander.

(f) Ceci est faux à l'égard de Pamelius qui est mort au mois de Septembre 1587. dans sa 52. année. Son livre des Liturgies fut imprimé l'an 1571. Voyez Valere André ubi supra p. 425.

Mr. Colomiés qui refute le Cardinal Bona, devoit savoir que du Peyrat avoit trompé ce Cardinal. C'est donc contre du Peyrat que la censure devoit premierement être lancée: quoi qu'il en soit, voici les paroles de Colomiés. „ Le (g) Cardinal Bona s'est trompé, „ croyant que Cassander n'avoit jamais vu l'Ordre de la Messe publié par Illyric: Outre que „ dans un Recueil d'anciennes Prieres fait par „ Cassander, il s'en trouve quelques unes qui „ sont aussi dans le Missel d'Illyric, voici comme parle Fr. Baudoin, fameux Jurisconsulte, écrivant à Cassander, de Francfort l'an „ 1557. c'est-à-dire la même année que ce Missel fut imprimé: *Francofordiam reversus, reperi Illyrici ad me literas cum libello de Missa ad Palatinum nostrum.* (Il entend Othon Elecreur Palatin à qui le livre est dedié.) *Rogat ille meum judicium de suis Missæ antiquitatibus. Ego id ad te unne refero, & libellum ipsum mitto, de quo quid sentire debeamus faciliter non moneas, ut de qua re tam multa multa confuse balbutiunt, recte & distincte respondere aliquando possimus.* „ J'ai une raison encore plus forte que celle-là, pour prouver que la Messe d'Illyric avoit passé par les mains de George Cassander; & ce qui est bien remarquable, c'est du Peyrat qui me fournit cette raison. Il y a une note (h) marginale à la page 622. de son livre, qui m'aprend qu'il est fait mention de cette Messe à la fin d'un livre, imprimé l'an 1561. & intitulé, *De officio pii ac publicæ tranquillitatis vere amantis viri* &c. Or il est sûr que Cassander composa le livre qui porte ce titre. Si du Peyrat avoit su cela, il n'auroit pas assûré que cet Auteur n'avoit jamais vu le Missel de Flacius. On voit par là qu'il s'est servi d'une fort mauvaise raison en ce qui concerne Cassander, pour prouver que les exemplaires de ce Missel étoient devenus fort rares. Mais enfin, dira-t-on, il est sûr qu'ils le devinrent, & que Cassander ne fit point mention de cette Messe dans son livre des Liturgies. Je repons quant au dernier chef, que peut-être cet Ouvrage de Cassander étoit achevé d'imprimer quand l'Auteur reçut le livre d'Illyricus. La Bibliotheque de Valere André marque que ce livre de Cassander fut imprimé l'an 1558. rien n'empêche que le titre ne porte cela, quoi que le livre eût été en vente dès l'automne de 1557. tems où Cassander pouvoit bien n'avoir pas reçu le livre qu'Illyricus avoit publié l'an 1557. Sur l'autre point je me contente de dire, qu'il y a plusieurs Ouvrages d'Illyricus aussi difficiles à trouver que la Messe Gallicane, & neanmoins personne n'a travaillé à les supprimer. Il y a bien

(g) Ubi supra p. 14.

(h) La voici: Ad calcem libelli de officio pii ac publicæ tranquillitatis vere amantis viri in hoc Religionis dissidio typis excusi. anno 1561. referantur doctorum aliquot ac priorum virorum libri, ex quibus videri potest quam non sit difficilis controversiarum in Religione conciliatio, si contra verendi studium viteturi, inter quos fit mentio ejusmodi Missæ his verbis, Missa Latina vetus, quæ ante 700. annos in usu fuit in Ecclesia Gallicana, & Germanica. Arcentorati apud Christ. Mylium

qui ont servi à bien des gens. Je parle des memoires (*E*) qu'il ramassa pour compiler son *Catalogus testium veritatis*. On prétend qu'il a (*F*) quelquefois deguisé son nom. Mr. Moreri a eu grand tort de (*G*) le renvoyer à la lettre T sous *Francowitz*.

INCHOFER (MELCHIOR) Jesuïte Allemand, né à Vienne l'an 1584. entra dans la Societé à Rome l'an 1607. Il s'étoit déjà signalé dans l'étude de la Jurisprudence. Il enseigna long tems à Messine la Philosophie, les Mathematiques, & la Theologie; & il y publia en l'année 1630. un livre (*A*) qui lui attira

bien d'autres causes de la rareté d'un livre, que le soin qu'on prend d'en jetter au feu tous les exemplaires que l'on en peut ramasser.

(*E*) *Memoires qu'il ramassa pour compiler.*] Le mal est qu'on l'accuse d'avoir derobé des manuscrits. Voyons ce que Melchior Adam rapporte. (*a*) *Tertium locum facile obtinet* Martyrologium *illud, quod hac occasione compilatum fertur. Contexuit abbas* Joannes Trithemius *catalogum auctorum. Hunc cum vidisset Flacius, temperare sibi non potuit: quin dissimulatâ personâ & habitu, aliquot in Germaniâ monasteriorum bibliothecas perlustraret: quos commode posset bistoricos clam auferret: atque isto admiculo librum, qui* Catalogus testium veritatis *indigitatur, conscriberet.* Les Ecrivains Catholiques n'ont pas manqué de le prevaloir de cette remarque. *Egregium scilicet opus*, c'est Sponde (*b*) qui parle après l'avoir rapportée, & avoir cité Melchior Adam, *quod ex furto & sacrilegio impii transfuga confectum est, ut mirum videri non debeat si tot mendaciis & falsitatibus scateat à patre omnis nequitiæ & immunditiæ eructatis.* Voyez ce que Colomiés (*c*) raporte touchant Lindenbroch. Mais au fond c'est aller trop vite, que de conclure de ce qu'un homme derobe des manuscrits, qu'il les falsifie en suite, & qu'il les publie avec mille changemens. Mr. de Sponde n'est pas bien fondé dans une semblable consequence. Il se trompe d'ailleurs, quand il suposе qu'Illyricus ne publia son *Catalogus testium veritatis*, que pour l'opposer au livre *de Guillaume Eisengreinius*: c'est tout le contraire, Eisengreinius ne publia son *Catalogus testium veritatis*, que pour l'opposer à celui d'Illyricus. Cela paroît par les dates des impressions. Le Catalogue d'Illyricus fut imprimé à Strasbourg l'an 1562. & celui d'Eisengreinius à Dillingen l'an 1565. Cela renverse le passage que l'on va lire. (*d*) *Nec vero tam illud æmulatione Trithemii, cujus opus omnino diversum est, suum concinnasse putamus; quàm turpiori flagitio ad obscurandum illud, quod* Guillelmus Eisingrenius *itidem Germanus Catholicus ediderit eodem titulo* Catalogi Testium veritatis, *quo Patrum & Ecclesiasticorum omnium qui ad eam usque diem hæreses expugnaverant, non parvo labore testimonia pro veritate fidei Catholicæ protulerat. In cujus invidiam, simul & ut fucum faceret imperitis, Flacius commentarium suum eodem titulo edidit, sed absque nomine auctoris, fabulis & mendaciis refertum.* Notez que cet Ouvrage d'Illyricus a été fort augmenté par Simon Goulart de Senlis dans les éditions de 1597. & de 1608.

(*F*) *Qu'il a quelquefois deguisé son nom.*] On pretend que l'Achilles Gassarus, qui publia un Ouvrage d'Offridus Moine (*e*) de Weissembourg, n'est autre que Flacius Illyricus. L'Ouvrage de ce Moine est une harmonie des 4. Evangiles en vers Allemans; il fut dedié à Salomon & à Luitbert Archevêques de Mayence, & à Louïs Roi de la France Orientale (*f*). Mr. Wharton qui pretend (*g*) qu'Illyricus le publia sous le nom d'Achilles Gassarus, me permettra s'il lui plaît d'avertir tous mes lecteurs, qu'il y a eu au XVI. siecle un Medecin Allemand nommé Achilles Gassarus, qui a publié des livres (*h*) avant qu'Illyricus fût sorti des basses classes.

(*G*) *Mr. Moreri a eu tort de le renvoyer à la lettre T.*] Mr. Teissier en a été cause par ces paroles de la page 471. de son 1. volume. *Le nom de* MATTHIAS FLACCIUS *étoit Francowitz.* Il cite *Verheiden effigies*: mais Verheiden ne dit point cela. Voyons ce que le curieux Colomiés a deterré sur ce sujet. (*i*) „ Ajoûtons ici pour la fin le veritable nom d'Illyric qui est *Francowitz*, comme le decou„ vre Bucholcer le fils à la page 831. de sa „ Chronologie, ou plûtôt de la continuation „ de celle de son pere, imprimée à Gorlitz „ l'an 1599. *Verum & integrum*, dit-il, *Flacii nomen ego ex certis authoribus cognovi esse talem: le* Matthias Francowitzius, *cognomento Flacius, ex* Francowitzium, *gente Illyricus, patriâ Albonensis.* „ Konig * le nomme aussi *Francowitzium*, mais Quenstedt † le nomme *Trancowizium*.

(*A*) *Un livre qui lui attira des affaires.*] En voici le titre: *Epistola B. Mariæ virginis ad Messanenses veritas vindicata*, in fol. La Congregation de l'Indice ayant ouï les raisons du Pere Inchofer, lui permit de faire reïmprimer l'Ouvrage sous ce titre, *Conjectatio ad epistolam beatissimæ Mariæ virginis ad Messanenses.* Cette 2. édition fut faite à Viterbe l'an 1633. Il obtint la permission d'y ôter, & d'y ajouter ce qu'il trouveroit à propos. (*k*) *S. Congregatio non solum permisit eidem dictum opus de novo edere, mutato tamen justis de causis titulo in hunc modum,* Conjectatio &c. *& quibusdam magis explicatis. . . . sed etiam demendi & addendi si quæ viderentur, liberam & amplam facultatem permisit.* Cela veut dire que pourveu qu'on n'affirme pas d'une maniere trop decisive, que la Sainte Vierge a écrit aux habitans de Messine la lettre qu'on fait courir sous son nom, il est permis de le croire, & de le persuader aux autres. Un Ecrivain Allemand (*l*) observe que (*l*) Baronius & Theophile Raynaud ne font pas du sentiment d'Inchofer, à l'égard de cette lettre. Je ne lui conteste rien pour ce qui concerne Baronius; car encore que cet Annaliste ne parle point nommément de la pretendue lettre reçuë par les Messinois, il declare en general que toutes les lettres qu'on pretend que la Sainte Vierge écrivit à quelques villes, doivent être reputées apocryphes (*m*) *Traduntur & alia ab ipsa ad alias scripta civitates, quas cunctas cum earum Ecclesiæ auctoritate, nonnisi in apocryphorum classem tejiciendas esse omnes facile judicabunt.* Mais pour

(*a*) *Melch. Adam. in vit. Theol. p. 475. citant Kecherman in method. histor.*

(*b*) *Spond. Annal. Eccles. ad ann. 1560. n. 32.*

(*c*) *Opusc. col. p. m. 740.*

(*d*) *Spondanus ubi supra p. m. 602.*

(*e*) *Il vivoit au 9. siecle.*

(*f*) *Voyez le Journal de Leipsic pag. 295. dans l'extrait d'un livre d'Usserius intitulé.* Historia dogmatica controversiæ de scripturis & sacris vernaculis.

(*g*) *Apud act. Lipsiens. 1691.*

(*h*) *Son Epitome Chronicorum mundi fut imprimé à Bâle l'an 1532. Voyez la Bibliotheque de Gesner.*

(*i*) *Bibliotheque choisie pag. 35.*

* *Biblioth. vet. & nov. p. 306.*

† *De patris illustr. p. 262.*

(*k*) *Natal. Sonnel Biblioth. Script. Sorcietat. pag. 608.*

(*l*) *Placcius de Pseudonymis p. 84. Rivet n. 59. p. 44.*

(*m*) *Baronius ad ann. 48. n. 25.*

attira des affaires. Il fut obligé d'aller à Rome, pour repondre aux plaintes qu'on avoit portées contre lui dans la Congregation de l'Indice. Ses Juges furent fort contens des raiſons qu'il allegua pour ſa juſtification, & lui enjoignirent ſeulement de changer le titre du livre, & d'y expliquer plus amplement certaines choſes. C'eſt ce qu'il executa dans une ſeconde édition. Il paſſa pluſieurs années à Rome, & enfin il mourut à Milan le 28. de Septembre 1648 *. Outre les Ouvrages (*B*) qu'on a de lui, qui temoignent qu'il avoit beaucoup de ſcience, il en preparoit pluſieurs autres †, qui euſſent fait voir l'étenduë de ſon érudition, ſi la mort ne l'eût empêché de les achever. On le croit Auteur d'une Satire contre les Jeſuïtes, intitulée (*C*) *Monarchia Solipſorum*. Il n'étoit pas content ‡ d'eux.

* *Voïez de Natanael Sotwel Bibliotheca Scriptor. Societ. pag.* 608.

† *Voyez-en les titres dans Natanael Sotwel ibid.*

INNOCENT XI. creé Pape le 21. de Septembre 1676. étoit de Como dans la Lombardie, & ſe nommoit Benoit Odeſcalchi, comme on le peut voir dans Moreri, avec pluſieurs autres choſes que je paſſe ſous ſilence pour cette raiſon. Sa premiere profeſſion fut celle (*A*) des armes. Il la quitta pour ſe vouër à

‡ *Ces paroles de la preface le temoignent:* Illud conſtat niſi inter ſolipſos ruboginaſſet, & copia & ſplendore inter ſummates literarum viros fuiſſe radiaturum.

ce qui eſt de Theophile Raynaud, il ne doit point être cité ſur cette matiere, puis qu'il ne parle que de la lettre qu'on pretend que la Sainte Vierge écrivit à St. Ignace, & des pretenduës reponſes de St. Ignace (*a*). L'Auteur Allemand n'eſt pas plus heureux à citer Rivet (*b*), qui ſans faire aucune mention de la lettre de Meſſine, ſe contente de rejetter ce qu'on a dit du commerce épiſtolaire de la Sainte Vierge avec St. Ignace.

(*a*) *Theophil. Raynaudus de malis & bonis libris n.* 235. *p. m.* 148.

(*b*) *In Critico Sacro l.* 2. *capp. primis.*

(*B*) *Les Ouvrages qu'on a de lui.*] Je ne repete point ce qui concerne ſon volume ſur la pretenduë lettre de la Sainte Vierge aux Meſſinois. Ses autres Ecrits ſont *Tractatus Sylleptícus in quo quid da terra ſoliqua motu vel ſtatione ſecundum ſacram Scripturam & SS. Patres ſentiendum, quæve cervitudine alterutra ſententia tenenda ſit, oſtenditur*, à Rome 1633. *in* 4. *De ſacra Latinitate, hoc eſt de variis linguæ Latinæ myſteriis, ex origine, progreſſu, fine, cæteraque inſtituti ſui ratione ad Evangelii prædicationem, Latinæ Eccleſiæ exaltationem, Romanique Imperii majeſtatem ſpectantibus*, à Meſſine 1635. *in* 4. & à Munich 1638. *in* 8. *Hiſtoria trium Magorum*, à Rome 1639. *Annalium Eccleſiaſticorum Regni Hungariæ Tomus* I. à Rome 1644. *in folio.* L'Oraiſon funebre de Nicolas Richardi Dominicain, Maître du ſacré Palais. Il (*c*) publia quelques autres livres où il ne mit point ſon nom.

(*c*) Alia quædam ipſius prodierunt ſub alienis nominibus R. P. E. L. &c. & ſub nomine Academici Vertumnii, adjectum præfationibus Joannis Baptiſtæ Cortesii poëma in laudem medicinæ & contra malos medicos. *Sotwel ibid.*

(*C*) *Qui eſt intitulée* Monarchia Solipſorum.] L'Auteur de cette Satire ſe donne le nom de *Lucius Cornelius Europæus*. Elle fut imprimée en Hollande l'an 1648. *juxta exemplar Venetum*, à ce que portele titre: on y joignit une clef des noms deguiſez. L'édition de Veniſe 1651. donne (*d*) cet Ouvrage à Melchior Inchofer. Le Sieur Chriſtophle Pellerus en raportant cette conjecture, dit auſſi que ce Jeſuïte Allemand alla à Rome après avoir fait ce livre, & ne revint plus. *Monarchia* (*e*) *Solipſorum quam perhibent ſcripſiſſe quempiam patrem ex Societate N. Inckhofetum Germanum, poſtea Romam profectum nunquam reverſum.* Il ſe trompe à l'égard de ce voyage de Rome, car il y avoit long tems qu'Inchofer avoit quitté l'Allemagne, lors qu'il écrivit cette Satire. Il ne l'écrivit qu'après avoir devoré pluſieurs mecontentemens dans l'Ordre, dont il avoit pris l'habit à Rome à l'âge de 23. ans. Ce paſſage de Pellerus a été cauſe que le Sieur Konig (*f*) nous a donné deux Auteurs pour un. Il nous parle de *Melchior Inchofer*, & de *Nicolas Inckhoffer*; il dit du premier une partie de ce qu'Alegambe en raporte, & il donne à l'autre la *Monarchia Solipſorum*. Il cite Chriſtophle Pellerus, mais il lui fait dire plus qu'il ne faut; c'eſt que cette piece fut compoſée l'an 1648. Pellerus ne dit point cela. Si le Sieur Konig avoit pris garde que quand on ignore le nom de bateme d'un homme, on met une N. à la place de ce nom, il ne nous eût point forgé ſur le temoignage de Chriſtophle Peller un pretendu *Nicolas Inckhofferus*. Il obſerve que d'autres attribuent cet Ouvrage à Scioppius. Il eſt certain qu'Otton Tabor Juriſconſulte Allemand, a cru que Scioppius en pouvoit être l'Auteur, mais il ne l'a point affirmé. *Lucius Cornelius Europæus*, dit-il (*g*), *ſive is ſit* Gaſpar Scioppius, *ſive quis alius ex genere Scriptorum ſatyricorum, in Monarchia quam dicit Solipſorum Leoni Allatio dedicata*, &c. Deckher (*h*) ne rejettant point ni la conjecture de Pelier (*i*), ni celle de Tabor, en propoſe une autre qui n'a aucun fondement. Il croit que *Gabriel Bartiacus Lermens* Gentilhomme du Languedoc, pourroit avoir compoſé cette Monarchie des *Solipſes*. Nous allons citer deux paſſages de Monſr. Arnaud, dont l'un fixera nos incertitudes, & l'autre nous aprendra le but d'Inchofer, & le ſens du mot *Solipſi*. Il *faudroit*, dit Mr. Arnaud (*k*), que Monarchia Solipſorum *fût de Scioppius, parce qu'elle ſe trouve imprimée en Allemagne, avec quelques livres qu'on ne doute point qui ne ſoient de cet Auteur. Et cependant* IL EST CERTAIN *que cette* Monarchie des Solipſes *eſt d'un Jeſuïte Allemand, nommé Melchior Inchofer. Et on ſait où eſt l'original de la lettre d'un Jeſuïte Eſpagnol qui le reconoît, & en fait de grandes plaintes.* Voici l'autre paſſage. (*l*) *On ſait aſſez, que c'eſt voître caractere*, Mr. Arnaud parle aux jeſuïtes, *de vous porter avec ardeur à faire le bien, pourveu que vous le faſſiez ſeuls, & que perſonne n'en partage la gloire avec vous. Et ſi vous voulez être ſinceres, vous avoüerez que l'un de vos Peres Auteur du livre intitulé* Monarchia Solipſorum *vous conoiſſoit bien.* Voyez les Theſes de Gisbert Voetius (*m*).

(*d*) *Vide Placium in Rhodiginis n.* 59. *p.* 43.

(*e*) *Chriſtoph. Pellerus in Politico ſcelerato impugnato p.* 9. *edit.* 1665.

(*f*) *Bibl. vet. & nova p.* 417.

(*g*) *Otto Tabor in præfat. ad diſputationes de confeſſione apud Placcium in Rhodianis p.* 43.

(*h*) *De ſcriptis adeſpotis p.* 95. *edit.* 1685.

(*i*) *Il y a* Peeler *dans l'édition de Deckher* 1685.

(*k*) *Morale pratique tome* 3. *p.* 686.

(*l*) *Ibid. p.* 86.

(*m*) *Vol.* 3. *p.* 685. 686.

(*A*) *Sa premiere profeſſion fut celle des armes.*] Voïci ce qu'on trouve dans (*n*) l'Ecrit de 16. pages. „ *Benoit* donc prit envie en ſes jeunes „ années de s'exercer au metier de la guerre, „ de corps; & comme prevoyant de loin les „ guerres qu'il auroit à ſoutenir dans ſa vieil„ leſſe, & ſouhaitant principalement d'avoir „ conoiſſance des armes, pour les introduire avan-

(*n*) *Voyez en le titre à la marge du corps de cet article.*

à l'état eccleſiaſtique, & s'en alla étudier à Naples, où il reçut le Doctorat; après quoi il ſe retira à Rome ſous le Pontificat d'Urbain VIII. qui le fit premier Secretaire Apoſtolique. Il exerça ſi bien cette charge, qu'il fut élevé à celle de Preſident de la Chambre, & puis à celle de Commiſſaire Apoſtolique, & de Gouverneur de *Marca di Roma*. Il obtint le chapeau de Cardinal le 6. Mars 1645. & la legation de Ferrare quelque tems après, & puis l'Evêché de Novare *. Les François debitent que ſes liberalitez (*B*) & ſes ſoupleſſes de Cour lui procurerent le chapeau de Cardinal, par le credit de la Dona Olympia: mais ils ne ſauroient nier qu'il n'ait fait paroître un fort grand éloignement de la vie voluptueuſe. Sa morale étoit rigide, & il paſſa pour devot. Il fut bien plus favorable aux Janſeniſtes que ne l'avoient été ſes predeceſſeurs; ce qui fit auſſi que les Janſeniſtes (*C*) s'attacherent à la cauſe des Papes avec plus de zéle qu'ils n'avoient fait. Il ſcandaliſa une infinité de gens par la ſupreſſion d'un Office de la Conception immaculée, & par celle de pluſieurs Indulgences. Il n'y eut en France que les Janſeniſtes qui fuſſent édifiez de cela. Ils repandirent (*D*) ces deux Decrets,

* *Tiré d'un Ecrit de 16. pages in 4. intitulé*, La vie d'Innocent XI. Pape de Rome écrite par D. G. B. P. à l'illuſtre Seigneur le Baron Giovanelli coutin de ſa Sainteté.

„ avantageuſement dans l'Egliſe militante. Et „ parce qu'il ſavoit qu'elles ſont les ſuites de la „ guerre, & que la conoiſſance des armes ne „ pouvoient s'aquerir que par une exercice con„ tinuelle, il alla à Poulogne pour s'y apliquer „ dans la guerre qu'elle avoit avec les Turcs, & „ pour y montrer des preuves de ſa bravoure.„ Le raiſonnement n'eſt guere meilleur que le langage dans ces paroles; mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit: diſons ſeulement que cet Auteur nous fait entendre que ſon *Benoît* ne porta les armes qu'en Pologne. Cependant d'autres Ecrivains aſſûrent (*a*) qu'il les porta en Flandres au ſervice des Eſpagnols contre la France, & qu'il y reçut à l'épaule droite un coup de mouſquet, dont il a été incommodé toute ſa vie. J'ai lu dans je ne ſai quel Nouvelliſte que la haine d'Innocent XI. contre la France, venoit d'un affront qu'un François lui avoit fait à la guerre; affront que Benoît Odeſcalchi laiſſa impuni, & dont il ne ſe vengea que ſur toute la nation, quand il fut Pape.

(*a*) *Mercure galant du mois d'Août* 1689.

(*B*) *Ses liberalitez & ſes ſoupleſſes de Cour.*] Voyez le Mercure Galant (*b*); vous y trouverez que nôtre Benoît Odeſcalchi fils d'un riche Banquier de Come, joüoit avec la Dona Olympia, & perdoit exprès ſon argent par complaiſance pour cette femme. A propos de Banquier, je me ſouviens de cet endroit du *Menagiana*.

(*b*) *Ubi ſupra.*

„ (*c*) Le Pape Innocent XI. étoit fils d'un Ban„ quier. Il fut élu le jour de St. Mathieu, & „ dès le même jour le Paſquin dit, *Invenerunt „ hominem ſedentem in telonio.* „

(*c*) *Pag.* 185. *de la* 1. *édit. de Hollande.*

(*C*) *Que les Janſeniſtes s'attacherent à la cauſe des Papes.*] C'eſt ce que Mr. Talon leur reproche dans le fameux plaidoyé qu'il prononça contre Innocent XI. le 23. de Janvier 1688. (*d*) *Chose étrange!* dit-il, *que le Pape, dont le principal ſoin doit eſtre de conſerver la pureté de la foy, & d'empeſcher le progrés des opinions nouvelles, n'a pas ceſſé depuis qu'il eſt aſſis ſur la Chaire de St. Pierre, d'entretenir commerce avec tous ceux qui s'eſtoient declarez publiquement diſciples de Janſenius, dont ſes Predeceſſeurs ont condamné la doctrine: il les a combliez de ſes graces; il a fait leurs éloges; il s'eſt declaré leur protecteur: & cette faction dangereuſe, qui n'a rien oublié pendant trente ans, pour diminuer l'autorité de toutes les Puiſſances Eccleſiaſtiques & Seculieres qui ne luy eſtoient pas favorables, érige aujourd'huy des Autels au Pape, parce qu'il appuye & fomente leur cabale, qui autrefois a troublé la paix de l'Egliſe, ſi la prévoyance & les ſoins infatigables d'un Prince, que le Ciel a fait naiſtre pour eſtre le bouclier & le defenſeur de la Foi, n'en avoit arreſté le cours.* Je ne croy point qu'aucun Janſeniſte ſe ſoit aviſé d'écrire en faveur des quatre propoſitions decidées par le Clergé de France l'an 1682. contre leſquelles les partiſans des doctrines Ultramontaines ont tant crié, & tant publié de livres. Si la même choſe fut arrivée ſous le Pontificat d'Innocent X. ou ſous celui d'Alexandre VII. il eſt ſûr que les Janſeniſtes auroient compoſé cent volumes, pour ſoutenir les decifions du Clergé, & pour refuter les Ecrits des Ultramontains. Il y a de l'homme par tout: la regle de nôtre conduite change ſelon les tems, & ſelon la diſpoſition où nous nous trouvons envers les perſonnes. Par reconoiſſance pour un bienfaiteur on épargne les mêmes doctrines, que l'on avoit ſoudroyées par reſſentiment contre un oppreſſeur.

(*d*) *Talon. Plaidoyer*, p. 42. *édit. de Hollande.*

(*D*) *Ils repandirent ces deux Decrets.*] L'un fut donné à Rome le 17. de Fevrier 1678. & porte que l'on condamne le livre intitulé, *Oficio dell' immacolata concettione della Santiſſima Vergine noſtra Signora, approvato dal ſommo Pontefice Paolo V. il qualè à chi devotamente lo recitarà concede indulgenza di cento giorni, come appariſce nel ſuo breve dato in Roma li x. Luglio M DC XV. in Milano per Franceſco Vigone.* L'autre fut donné à Rome le 17. de Mars 1678. & ſuprime un grand nombre d'Indulgences. Les Janſeniſtes firent imprimer en France ſecretement ces 2. Decrets, & y joignirent des regles par leſquelles on en peut conoître l'utilité. Elles conſiſtent en un ramas de paſſages. Il ne ſera pas inutile de voir ici la reflexion d'un Jeſuïte, ſur l'empreſſement des Janſeniſtes à l'égard de ces Decrets, & ſur le peu de compte qu'ils tiennent des conſtitutions des Papes contre Janſenius. (*e*) „ Il y a quelques „ années qu'on mit dans l'*Index* à Rome un „ livret Italien imprimé à Milan, dans lequel „ ſe trouvoit l'office de l'immaculée Concep„ tion de la Mere de Dieu. La defenſe ne „ tomboit pas ſur l'office meſme de la Con„ ception, qui eſt connu & autoriſé dans „ l'Egliſe il y a long-temps, & qui a encore „ eſté apprové depuis peu par Innocent XI. „ Mais ce decret regardoit d'autres choſes fauſſes ou temeraires, qui ſe trouvoient impri„ mées dans le meſme livre: & d'ailleurs c'eſ„ toit uniquement pour l'Italie, & nullement „ pour

(*e*) *Le P. le Tellier, Obſervations ſur la nouvelle defenſe de la verſion de Mons* p. 422.

Decrets,

Decrets, & y joignirent quelques notes. Innocent XI. a temoigné une roideur inflexible dans ſes demêlez avec la France, & convaincu toute la terre que quand il s'agit (*E*) de ſe vanger, les perſonnes qui ſe piquent de l'auſterité des mœurs ſont

» pour le reſte du monde, où ce livret n'avoit » garde de paroître. Cependant l'on vit auſſi-» toſt ce decret-là imprimé en Latin & en Fran-» çois par les ſoins de quelques-uns du party, » avec une rapſodie de paſſages inutiles, pour » en faire un libelle conſiderable: on le vit, » dis-je, repandu par toute la France, & dans » les Pays-Bas, avec autant d'empreſſement que » ſi c'euſt eſté un Canon de quelque Concile » general ſur un point capital de la Religion: » & l'on ſçait à quels excés alla le zéle indiſ-» cret de certains d'entre leurs Directeurs. Voi-» là juſques où ces Meſſieurs ſçavent porter, » quand il leur plaiſt, la ſoûmiſſion aux Or-» dres de l'Egliſe. Ne croiroit-on pas après » cela que le Pape (*a*) n'avoit qu'à interdire la » verſion de Mons, pour les empecher de la » debiter ou de la vanter dans le monde? Et » n'avoit-on pas lieu d'attendre qu'ils ne fe-» roient pas moins pour ſon nouveau Decret » en faveur de l'office de la Conception, qu'ils » avoient fait pour le premier dont je viens » de parler? Mais on ſe ſeroit bien trompé de » l'eſperer: ils ont d'autres principes pour leur » conduite en ce qui les touche.

(*a*) *Il parle d'Innocent XI. qui avoit condamné la verſion de Mons. Voyez les Nouvelles de la Rep. des lettres, mois de Mai 1685. p. 495.*

(*E*) *Que quand il s'agit de ſe venger.*] La Cour de France ſous Louïs XIV. & la Cour de Rome ſous Innocent XI. étoient animées du même eſprit de fierté, & d'inflexibilité, & par là elles ont fourni à toute l'Europe un long ſpectacle d'aſſaut de reputation par raport à cet eſprit. C'étoit à qui ſe vengeroit le plus hautement, mais enfin il a falu que le monde cedât à l'Egliſe; le Pape a fait voir que ce n'eſt pas ſans raiſon qu'il ſe qualifie Lieutenant de Dieu en terre, de Dieu, dis-je, qui s'eſt reſervé la vengeance, & qui a declaré (*b*) que c'eſt à lui qu'elle apartenoit, & qu'il la rendroit. Le Pape comme Lieutenant du Dieu des vengeances, a ſoutenu admirablement les droits de ce beau Vicariat. Je n'adopte point les penſées de ces eſprits ſatiriques, qui pretendent que ſur le chapitre de la vengeance les gens du monde ſont des novices en comparaiſon des gens d'Egliſe, mais on n'a vu guere de demêlez entre l'Egliſe & le monde où les Papes n'ayent eu enfin le deſſus, & où l'avantage de ſe mieux venger ne leur ſoit enfin demeuré. Ils ſont les Vicaires, & les Procureurs de Dieu qui s'eſt reſervé la vengeance, c'eſt tout dire. Si je m'en ſouviens bien la protection qui fut accordée par Innocent XI. à quelques Evêques de France, perſecutez pour n'avoir pas conſenti à l'extenſion de la Regale, fut la premiere (*c*) demarche qui irrita la Cour de France, parce que les Brefs (*d*) d'Innocent XI. en faveur de ces Evêques contenoient des termes bien forts, & bien vigoureux. Quand on vit cette hauteur, on chercha les voyes les plus efficaces pour chagriner la Cour de Rome. Le Clergé de France declara (*e*) ſes ſentimens ſur l'autorité de l'Egliſe, & forma 4 propoſitions là-deſſus qui reduiſent le pouvoir du Pape à des bornes très-odieuſes à la Cour de Rome. Ce n'étoit point au fond une nouvelle doctrine, le Clergé ne decidoit rien qui ne fût conforme aux maximes de l'Egliſe Gallicane, & que la Sorbonne n'eût enſeigné cent & cent fois. Ainſi on auroit pu croire qu'un autre Pape ne s'en ſeroit pas formaliſé, & que peut-être Innocent XI. diſſimuleroit ſon chagrin: mais pour le mettre dans la neceſſité d'avoüer qu'il avoit reçu un très-grand affront, les deciſions du Clergé furent propoſées par l'autorité royale, comme une doctrine que perſonne n'auroit la permiſſion de combatre, & qu'il faudroit faire ſoutenir à tous ceux qui ſe ſeroient graduer aux licences en Theologie & en Droit Canon, & au Doctorat. On étudia toutes les formalitez qui pouvoient donner le plus d'éclat aux Declarations du Roi ſur cette affaire. Ces doctrines furent ſoutenues par le Recteur de l'Univerſité de Paris, dans une Theſe preſidée par l'Archevêque de Paris, & dans laquelle le ſoutenant fut revêtu de toutes les marques de ſon Rectorat, afin qu'il parût que c'étoit le Corps entier de l'Academie repreſenté par ſon Chef qui ſoutenoit ces deciſions. La Theſe fut affichée à la porte du logis du Nonce, en depit des oppoſitions qu'il temoigna vouloir faire. Le Pape fit éclater ſon reſſentiment contre le Clergé; il répondit durement à la lettre qu'il en avoit reçuë, & ne voulut jamais accorder des Bulles à ceux qui aſſiſteroient à l'aſſemblée de l'an 1682. Il abolit les franchiſes de l'Ambaſſadeur de France, tout comme celles des autres, & ne voulut jamais recevoir le Marquis de Lavardin qu'on lui envoyoit en (*f*) Ambaſſade. La France fit alors un coup d'éclat. Cet Ambaſſadeur (*g*) entra dans Rome preſque à main armée, & ayant pris poſſeſſion de ſon quartier de franchiſe, il le fit garder comme une ville de guerre. Le Pape ſans s'étonner ſe vangea avec un éclat ſurprenant: il jetta un interdit ſur l'Egliſe de St. Louïs, parce qu'on y avoit reçu le Marquis de Lavardin, & il excommunia cet Ambaſſadeur, & s'obſtina à ne le point reconoître.

(*b*) *Deuteronom. ch. 32. v. 35.*

(*c*) *Voyez la liſte de pluſieurs autres qui contenoient mes de la France poſterieurs à celui-là, dans la reponſe à la proteſtation du Marquis de Lavardin p. m. 97. & ſuiv.*

(*d*) *Ecrits au Roi de France l'an 1678. & l'an 1679.*

(*e*) *L'an 1682.*

(*f*) *L'an 1687.*

(*g*) *Voyez Mr. Leti, Monarchie nouveſſelle 2. partie, p. 326. & ſuiv.*

Les choſes en étoient-là, lors que Sa Majeſté très-Chretienne s'étant aperçuë que la continuation de ces differens lui ſeroit prejudiciable, (*h*) *depêcha ſecrettement un homme de confiance auquel elle avoit donné une lettre de ſa main en creance pour Sa Sainteté.* Cet homme devoit decouvrir au Pape *les intentions les plus ſecrettes* du Roi, mais on ne voulut ni recevoir ſa lettre, ni lui donner aucune audience. Là-deſſus le Roi écrivit une lettre au Cardinal d'Etrée, qui fut communiquée aux Cardinaux. Il s'y plaignoit de cette conduite du Pape, & il marquoit en particulier le prejudice que l'Europe & l'Egliſe pouvoient ſouffrir, de ce que le Pape avoit déjà fait contre le Cardinal de Furſtemberg. Il attribuoit à cette partialité les mouvemens qui ſe formoient contre le Roi Jaques en faveur de la Religion Proteſtante &c. Cette lettre ſemée dans Rome fut peut-être un nouveau motif qui porta le Pape à favoriſer de plus en plus le Prince Clement de Baviere, au prejudice du Cardinal de Furſtemberg. Or par l'excluſion de cette Eminence, il ſe vengea au centuple de tous

(*h*) *Lettre depêcha du Roi de France au Cardinal d'Etrée du 6. Septemb. 1688. Elle eſt dans Mr. Leti ubi ſupra p. 447. & ſuiv.*

ſont incomparables. On prétend qu'un Pape voluptueux, mais qui auroit pu mieux que lui ſacrifier ſes paſſions particulieres aux interêts politiques, auroit été (*F*) plus utile à la Catholicité. Les François ſont fort en colere contre lui; & on dit que cela l'aidera beaucoup pour parvenir (*G*) à la canoniſation. Il n'étoit (*H*) point ſavant. Il mourut le 12. d'Août 1689. La lettre du Roi de

les affrons qu'il pouvoit avoir reçus. Il ôta au Roi de France l'avantage d'être l'arbitre de la paix & de la guerre, & il l'engagea à être en guerre neceſſairement avec preſque toute l'Europe. Il vit bien-tôt l'effet de cette conduite, & s'il ne vêcut pas beaucoup après une ſi terrible vengeance, il vêcut aſſez pour avoir la joye de voir la France attaquée par tant d'ennemis, que ſelon les conjectures generales elle devoit ſuccomber, & fondre comme un abîme dès la premiere campagne. Dites après cela que l'Egliſe ne remporta pas la victoire ſur le monde, dans une longue diſpute à qui ſauroit mieux ſe venger. Si Alexandre le Grand avoit été Catholique, il auroit eu bien de la peine en conteſtant avec le Pape à lui faire dire ce qu'il arracha (*a*) de la bouche de la Prêtreſſe de Delphes, *mon fils vous êtes invincible.*

(*a*) Delphos invi-ſit, Apollinem de eventu belli, quod moliebatur, conſulturus. Sed virgo fatidica negabat *eos dies adiri deum fas eſſe*: donec ipſe eo profectus, vi conripuit virginem, & ad templum traxit. Sed quum inter eundum illa patrium morem pertinacia regis vi-ctum reperiret, exclamaſſet, *invicti es, fili; accipero omnes*, dixit, *nec alio oraculo ſibi opus eſſe.* Freinſhemius, ſupplem. in Q. Curtium lib. 1. c. 11. n. 16. ex Plutarcho.

(*F*) *Auroit été plus utile à la Catholicité.*] Ceux qui n'aiment pas ce Pape diſent qu'il étoit aſſez inſtruit des affaires generales, pour ſavoir qu'en l'état où elles étoient lors que le Cardinal de Furſtemberg poſtula l'Electorat de Cologne, il ne tenoit qu'à lui de ſauver le Roi d'Angleterre, & de fournir à la France les moyens d'executer tout ce qu'elle entreprendroit: car avec le ſecours d'un tel Cardinal qui eût recueilli la ſucceſſion toute entiere de ſon predeceſſeur, elle eût engourdi les bras à tous les Princes d'Allemagne mal-intentionnez contre elle. On en avoit fait l'épreuve l'an 1684. lors qu'elle demandoit une treve. Or il eſt bien ſûr que les victoires de cette Couronne euſſent amplifié la Religion Catholique, & affoibli d'une étrange ſorte la Proteſtante. D'où vient donc que le Pape fut ſi contraire à ce Cardinal? C'eſt, dit-on, qu'il haïſſoit le Roi de France, & qu'il aima mieux renoncer aux avantages de la Religion Romaine qu'au plaiſir de traverſer ſon ennemi, & qu'à la douceur de la vengeance. Ces mêmes perſonnes diſent qu'il ſavoit fort bien qu'il ſe formoit une ligue, dont les Proteſtans ſeroient les principaux directeurs, & qui pourroit devenir capable d'oprimer à ſon tour preſque par toute l'Europe la Religion Catholique; & que le moyen le plus efficace dont on ſe pût adviſer pour prevenir cette ligue, étoit de mettre toute la ſucceſſion du feu Electeur de Cologne, entre les mains d'un Cardinal qui ne ſe ligueroit jamais avec les Princes Heretiques. D'où vient donc qu'Innocent XI. fut ſi oppoſé aux interêts de ce Cardinal? C'eſt, dit-on, qu'il étoit ravi d'expoſer la Monarchie Françoiſe aux plus grans perils; & pourveu qu'il ſe pût venger de la Cour de France, il ſe mettoit peu en peine des pertes de la Papauté. Voilà le langage de ſes ennemis; il ne faut pas trop s'y fier; leur paſſion doit rendre ſuſpectes leurs conjectures. Il eſt peut-être beaucoup plus raiſonnable de dire que s'apliquant beaucoup à la reforme des mœurs, & aux exercices de pieté, il n'étoit capable ni de bien conoître ce qui étoit plus utile à ſa Religion, ni de preferer l'utile à l'honnête. Or il crut que la juſtice demandoit qu'il preferât le frere du Duc de Baviere au Cardinal poſtulant. Quelques-uns apliquent à Innocent XI. ce qu'on diſoit d'Hadrien VI. il étoit homme de bien, mais il n'entendoit pas le manege de la Politique. La bonne fortune des Proteſtans a voulu qu'en 1688. le ſiege de Rome fût occupé par un Pape ou peu éclairé ſur ſes interêts, ou trop roide pour profiter des conjonctures, au prejudice de ſes paſſions particulieres.

Mais au fond qui pourra nous aſſûrer qu'Innocent XI. n'a pas eu à certains égards une bonne politique? La Cour de Rome n'a-t-elle rien à craindre de la trop grande puiſſance des Princes, les plus paſſionnez contre les ſectes ſeparées de ſa Communion? Sixte V. dont les lumieres politiques étoient ſi grandes, n'aimât-il pas mieux favoriſer Henri IV. & la Reine Elizabeth, que de laiſſer aquerir un trop grand Empire au Roi d'Eſpagne (*b*)? Qui nous aſſûrera qu'Innocent XI. n'a point été remû par un ſemblable reſſort, quand il a pris des meſures ſi contraires aux interêts de la France, & ſi utiles aux Proteſtans? Une choſe ſemble bien certaine, c'eſt que l'Auteur anonyme d'un petit écrit (*c*) intitulé *le reproche extravagant, où l'on fait voir qu'on ne peut ſans folie reprocher au Pape la ruine de la Religion Catholique en Angleterre*, n'a point raiſon de qualifier ainſi ce reproche.

(*b*) Voyez *la remarque P de l'article* Elizabeth.

(*c*) *Imprimé à Cologne chez Pierre Marteau l'an* 1689.

(*G*) *L'aidera beaucoup pour parvenir à la canoniſation.*] Il n'y a pas (*d*) long tems que les Nouvelliſtes de Hollande ont publié dans les petits livres qu'ils font tous les mois, qu'il ſe fait beaucoup de miracles au tombeau de ce Pontife, & que c'eſt une grande mortification pour la Cour de France, & qu'apareminent les ennemis de cette Couronne, pour lui faire depit, travailleront à faire canoniſer ce Pape. Ce ſera donc un Saint fait par depit. Ordinairement la prudence veut que l'on ſe range au party le plus fort, mais cette maxime eſt quelquefois fauſſe. Il y a des Princes qui ne doivent leur élevation qu'à la fine politique qu'ils pratiquent, de ſe declarer de bonne heure ennemis irreconciliables d'un puiſſant Etat qui ſe fait craindre à tous ſes voiſins; car tous ceux qui craignent cette Puiſſance, favoriſent cet ennemi declaré, & lui fourniſſent tout ce qu'il ſouhaite autant qu'ils le peuvent: & il ne faudroit pas remonter juſqu'aux ſiecles du Paganiſme, afin de trouver des Princes qui ſe ſont perdus ſans reſſource, pour avoir preferé l'alliance du plus puiſſant de leurs voiſins à celle des autres. Il eſt ſûr qu'Innocent XI. s'eſt fait une infinité d'amis & d'admirateurs, par la feule raiſon qu'il a traverſé le plus qu'il a pu les deſſeins de la Cour de France. Cela mettra ſa memoire en bonne odeur, & ſera que ſes pretendus miracles ſeront plus aiſez à croire.

(*d*) *On écrit ceci au commencement de Septembre* 1695.

(*H*) *Il n'étoit point ſavant.*] Il avoit beſoin, dit-on, que ſes Secretaires lui expliquaſſent en Italien ce qu'ils écrivoient pour lui en Latin. Voyez là-deſſus le *Menagiana* vous y trouverez

ces

de France au Conclave ſignifie beaucoup (*I*) en peu de mots contre la memoire du defunt.

JOACHIM, mari (*A*) de Sainte Anne, & pere de la Sainte Vierge. Son mariage fut long tems ſterile, & à cauſe de cela ſes oblations furent rejettées par le grand Pontife Iſſachar, qui lui fit de cruels reproches de ſon infecondité. Joachim fut ſi confus de ſe voir traiter de la ſorte par le grand Pontife, qu'il n'oſa retourner chez lui. Il s'alla cacher à la campagne parmi ſes bergers. Il y fut conſolé par un Ange, qui lui alla dire qu'il auroit d'Anne ſa femme une fille nommée Marie. Cet Ange fut annoncer tout auſſi-tôt la même choſe à Anne qui pleuroit à chaudes larmes, ne ſachant ce que ſon mari étoit devenu. Cette nouvelle angelique lui fut ſans doute très-agreable; car elle (*B*) étoit très-fâchée de n'avoir point eu d'enfans. Pluſieurs croyent qu'un ſimple baiſer de ſon mari la rendit enceinte: mais d'autres aſſûrent (*C*) qu'il y falut employer la voye ordinaire; car autrement, diſent-ils, la naiſſance de JESUS-CHRIST ne ſeroit

(*a*) *A la page 52. de la 1. édit. de Hollande.* Il ſemble que les Imprimeurs ayent ſauté quelque mot dans l'Italien.

ces paroles. „ (*a*) Favoriti Secretaire du Pape de- „ ſunt liſant au Pape les Breſs qu'il avoit dreſ- „ ſez, & les lui expliquant en Italien, le Pape „ pleuroit de joye, & diſoit, *coſa diranno di noi* „ *nella poſterita, quando vederanno coſi bella la-* „ *tinita noſtra.*„

(*b*) *La lettre eſt datée de Verſailles le 24. d'Août 1689. Elle eſt toute entiere dans le Mercure Hiſtorique & Politique du mois d'Octobre 1689. p. 1026.*

(*I*) *Signifie beaucoup en peu de mots.*] En voici le commencement, (*b*) *Nous avons appris par vôtre lettre du 13. de ce mois la mort de nôtre Saint Pere Innocent XI. & nous avons juſte ſujet de croire qu'il a plu à ſa divine Majeſté de le retirer du monde en un tems où toutes les forces de l'hereſie reünies ſemblent tramer la ruine de nôtre Religion, à quoi ne contribue pas peu la diviſion des Princes Catholiques.* C'eſt dire en paroles qui ont un grand air de moderation, que les beſoins de l'Egliſe demandant un Pape qui en prit à cœur les interêts, Dieu avoit ôté du monde Innocent XI. mal-intentionné pour l'Egliſe, ou incapable de travailler à ſon bien.

(*c*) *Joannes Damaſcenus de fide orthod. l. 4. c. 15. apud Baronium apparatu n. 42.*

(*A*) *Joachim mari de Sainte Anne.*] Voici ſa genealogie. Levi de la tribu de David fut pere de Panther; celui-ci fut pere de Barpanther qui fut pere de Joachim (*c*). Quelques-uns ont dit que Joachim n'étoit pas iſſu de David, mais de la tribu de Levi, & que même il étoit Prêtre. Les Manichéens fondoient ſur cela une objection que St. Auguſtin (*d*) a examinée.

(*d*) *Contra Fauſt. Manich. l. 23. c. 9. Voyez la remarque D, lettre c.*

(*B*) *Elle étoit très-fâchée de n'avoir point eu d'enfans.*] Elle ſe voyoit privée d'un certain honneur qui étoit rendu aux meres ſelon les loix; c'eſt pourquoi elle recourut à des prieres extraordinaires, afin de jouïr de cet honneur; elle entra dans le Saint des Saints, & fit à Dieu des ſuplications ardentes, repreſentant qu'elle n'avoit rien commis contre la loi, & qu'ainſi elle ne devoit pas être excluë des privileges que la loi donnoit aux femmes qui avoient eu des enfans. Sa priere fut exaucée, Dieu lui fit conoître qu'elle enfanteroit (*e*). St. Gregoire de Nyſſe raporte ce conte qu'il avoit lu dans un Ouvrage apocryphe. Ceux qui ſavent qu'il n'y avoit que le grand Sacrificateur qui entrât dans le Saint des Saints, & que même il ne pouvoit y entrer qu'une fois l'an, n'ont pas beſoin qu'on leur repreſente la fauſſeté de ce conte. Si Ste. Anne ſe preparoit d'un côté, ſon mari ſe preparoit de l'autre, car il jûna 40. jours ſur une montagne, afin d'obtenir de Dieu la poſterité qu'il ſouhaitoit (*f*). Voyez dans la remarque ſuivante les paroles de Saint Epiphane.

(*e*) *Gregorius Nyſſenus Orat. in nativ. Domini, apud Baronium ibid. n. 44.*

(*f*) *Sophronius, apud Ritterhuſium Apolog. pro ſanctiſſ. virg. Maria c. 3. oper. t. 3. p. 666. col. 2.*

(*g*) *Bernard. epiſt. 174. ad Canon. Lugdun. apud Ritterhuſium ib. p. 608.*

(*C*) *D'autres aſſûrent qu'il y falut employer la voye ordinaire.*] St. Bernard ſoutient que c'eſt là le ſentiment de l'Egliſe. *Si licet*, dit-il (*g*), *loqui quod Eccleſia ſentit, (& verum ipſa ſentit) dico glorioſam de ſpiritu ſancto conceptiſſe, non autem conceptam fuiſſe: dico peperiſſe virginem, non tamen partam à virgine. Alioquin ubi erit prærogativa matris Domini qua ſingulariter divinitus exuliatur & munere prolis & integritate carnis, ſi tantumdem dederit & matri ipſius? Non eſt hoc Virginem honorare, ſed honori detrahere.* Pelbart de Temeſwar avec toute ſa credulité bigote ne laiſſe pas d'embraſſer le ſentiment de St. Bernard. *Simplicibus quibuſdam tribuit hanc opinionem quod* Anna conceperit per ſolum oſculum Joacim. *Agnoſcit tamen eam de viro* conceciſſe concubitu matrimoniali (*h*). L'erreur de la pretenduë virginité de Sainte Anne eſt fort ancienne, car Saint Epiphane fut obligé de la refuter. (*i*) Ἐι γὰρ Ἀγγέλους προσκυνεῖσθαι ἐδίδει, πόσῳ μᾶλλον τὴν τοῦ Κτίσαντος γεγεννηκυῖαν, τὴν δὲ εὐχῇς, καὶ πάσης ἐπιμελείας κατὰ ἀπαγγελίαν πατρὶ, καὶ μητρὶ δοξάσασαν, ἃ μὲν ἐτέρως γεγεννημένη παρὰ τὴν τῶν ἀνθρώπων φύσιν, αὐτὰ καθὼς πάντες ἐκ σπέρματος ἀνδρὸς, καὶ μήτρας γυναικὸς; οὐ γὰρ καὶ ἡ τῆς Μαρίας ἰσοφὰς, καὶ παραδόξως ἐγκύησις, ὅτι ἐβλήθη τῷ πατρὶ αὐτῆς Ἰωακεὶμ ἐν τῷ ἐρήμῳ, ὅτι ἡ χυνὴ ἐν συνευκλῆσι, οὐχ ὅτι ἄνευ συζυγίας τὸ ἐγένετο, ἀλλ' ὅτι ἀνευ σπέρματος ἀνδρὸς. *Nam ſi ne Angelos quidem adorari permittit, quanto minus id Annæ filiæ tribui conceſſerit; quam illis è Joachimo DEI benitas induſit? quam precibus, omnique animi ſtudio, ac contentione, parentes uterque promeruit? ita tamen ut non aliam quàm cæteri mortales naſcendi conditionem habuerit; ſed, ut illi, è virili ſatu, ac matris utero prodierit. Quamvis autem ex Maria hiſtoria, ac Traditione illud habeatur: Joacimo ejus Patri divinitùs hoc in deſerto nunciatum ſuiſſe, uxor tua concepit; non ita tamen accipiendum eſt, quaſi hoc circa nuptialem conſociationem, ac virilem ſatum acciderit.* Le Cavalier Borri avoit une étrange penſée ſur la conception de la Vierge. Il croyoit que St. Joachim étoit impuiſſant, & que le St. Eſprit s'incarna avec la Vierge Marie dans le ſein de ſa mere, qui par ce moyen demeura vierge après ſon accouchement. (*k*) *Cadde in propoſizioni più ridicole, inſegnando che la Vergine non era ſtata concetta con ſeme umano, mà per opra divina, avendo lo Spirito Santo pigliato carne nel ventre di S. Anna, e partorita dalla medeſima, che aſſeriva che nel parto era rimaſta Vergine, e tale eſſere ſtata avanti il parto, e aſſicurando che S. Gioachino foſſe ſtato impotente alla conſumazione del matrimonio.*

(*h*) *Stella de vii corona lib. 4. part. 2. artic. 1. apud Rivetium ibid.*

(*i*) *Epiphanius adverſ. Collyridianos nov. p. m. 1062.*

(*k*) *Relazione della vita del Cavagl. Borri pag. 351.*

pas auſſi merveilleuſe que nous la tenons. Ce qu'il y a d'admirable, eſt qu'encore qu'on ne ſache rien de certain ni (D) du nom, ni des qualitez, ni de l'hiſtoire du pere & de la mere de la Sainte Vierge, on n'a pas laiſſé d'aſſûrer tout ce que je viens de dire, & de conſacrer des fêtes à (E) St. Joachim, & à ſon épouſe. Quelques-uns * ont cru qu'il ſortit trois filles de ſon mariage : d'autres que Sainte Anne fut mariée trois fois, & qu'elle eut de chaque mari une fille.

JOB,

* *Voyez Baronius in appara-tu n. 41.*

(D) *On ne ſache rien de certain ni du nom, ni des qualitez.* St. Epiphane qui floriſſoit l'an 370. eſt le plus ancien Auteur qui nous diſe comment s'apelloient le pere & la mere de la Sainte Vierge. "Il eſt vrai qu'il pretend tirer de la tradition & de l'hiſtoire de la Vierge Marie ce qu'il dit touchant les prieres de Joachim & de Sainte Anne, & touchant la revelation de l'Ange (a) ; mais n'avoué-t-il pas lui-même qu'il couroit des traditions très-abſurdes, concernant la naiſſance de Marie ? Ne cite-t-il pas un livre ſur cette matiere, dans lequel il y avoit des choſes abominables (b) ? Ne dit-il pas que l'on y trouvoit que Zacharie perdit l'uſage de la parole dans le temple, parce qu'il y avoit vu un homme fait comme un âne. Il ſe preparoit à ſortir, & à dire *malheur à vous, quelle Divinité adorez-vous ?* Mais cette Divinité pour l'en empêcher le rendit muet, & lors qu'il eut recouvré l'uſage de la parole, & qu'il revela ce qu'il avoit vu on le tua. St. Epiphane ajoûte qu'on trouvoit dans le même livre, que la raiſon pour laquelle le legiſlateur avoit ordonné au grand Pontife de porter de petites cloches, étoit celle-ci. On vouloit donner le tems à cette Divinité de ſe cacher, pour ne pas faire paroître ſa figure d'âne ; & ainſi afin qu'elle ne fût pas ſurpriſe, on voulut que le ſon des petites cloches lui annonçât que le grand Pontife venoit. Je ſai bien que toutes les traditions ne meritent pas d'être rebutées comme celles-là, mais enfin nous n'avons aucune raiſon ſolide qui nous aprenne, que celles que St. Epiphane a adoptées euſſent un bon fondement. Cela eſt ſi vrai, que St. Auguſtin ne fait point ſcrupule de prendre pour des traditions incertaines & apocryphes, celles qui portoient que le pere de la Sainte Vierge nommé Joachim étoit un Prêtre. (c) *Quod de geſtis contra Fauſtum Manich. lib. 23. cap. 9. apud Rivetum ubi ſupra pag. 604. 605.*

(a) *Voyez ſes paroles dans la remarque precedente.*

(b) *Ἐνίων γὰρ φερομένων βιβλίων ἐν οἷς ἐστὶ φωνὴ ἀνθρώπου λέγουσα τὸν Ζαχαρίαν ἄλαλον γενέσθαι ἐν τῷ ναῷ, καὶ ὅτι ἐν τῷ ἐξελθεῖν αὐτὸν εὐλογῆσαι τὸν λαὸν ἐφάνη αὐτῷ ὄνος ἔχων ἡμιόνου ὄψιν, καὶ ἐκ τούτου ἄλαλος γενόμενος ἐκρατήθη τῆς γλώσσης, καὶ ἐν τῷ ἐξελθεῖν αὐτὸν ἔλεγε, Κακὸν ὑμῖν, τίνα προσκυνεῖτε ; καὶ ἐκ τούτου ἀπεκτάνθη.* Cujuſmodi eſt qui de progenie Mariæ liber inſcribitur, in quo horribilia quædam ac deteſtanda illorum dicta continentur. *Epiphan. adv. hæreſ. pag. 94.*

(c) *Quod de geſtis contra Fauſtum poſuit quod patrem habuerit ex tribu Levi ſacerdotem quendam nomine Joachim, quia Canonicum non eſt non me coſtringit.* Il ajoûte qu'il eſt poſſible qu'une même perſonne deſcende de deux tribus ; & il conclut que s'il étoit obligé de deferer à des écrits apocryphes, il refoudroit ainſi l'objection du Manichéen. *Hoc ego potius vel tale aliquid crederem, ſi illius apocryphæ ſcripturæ ubi Joachim pater Mariæ legitur, autoritate detinerer, quam mentiri Euangelium in quo ſcriptum eſt* &c.

Voulez vous d'autres preuves de l'incertitude de ces traditions, conſiderez ſeulement la conduite de Baronius : il a rejetté une partie des choſes qui ſe diſent touchant le pere & la mere de la Sainte Vierge ; il a dit expreſſément que le livre attribué à St. Jerôme eſt l'Ouvrage d'un inconu, & d'un ignorant qui n'a pas été capible d'éviter les menſonges manifeſtes.

(d) *Non tantum eam Hieronymi non eſſe dixerimus, ſed auctoris plane ut ignoti, ſic prorſus imperiti qui in ea condenda & conſcribenda non novit aperta vitare mendacia, dum ait illis temporibus quibus ea acciderunt fuiſſe Iſachar ſummum pontificem.* Il a declaré qu'encore que cet Ouvrage contiennne pluſieurs veritez, il ne s'y veut point fonder (e). Il renverſe donc une partie du fondement. Allez voir comment Caſaubon a renverſé l'autre : il a fait voir que le livre *de nativitate S. Mariæ* fauſſement attribué à S. Jerôme, eſt l'Ouvrage d'un Manichéen, & un Ecrit tout plein d'impietez & d'impertinences, (f) *à peſtilentiſſimo hæretico profectum*, eſt. nam *poſtremo nugarum & impietatum eſſe plenum.* Il licet in ea s'étonne que le Jeſuïte Chriſtophle de Caſtro ait oſé ſe declarer pour un tel livre, dont la ſuppoſition a été ſi bien conuë à Eraſme, à Melchior Canus, à Sixte de Sienne, à Baronius. Il en cite un paſſage qui me fournit une forte preuve : (g) *Illud libere dico quod fidelium nemo negaturum puto ; ſive hæc vera ſunt, ſive ab aliquo conficta ſacroſanctæ S. Mariæ miracula præceſſiſſe ; maxima conſecuta fuiſſe ; & idcirco ſalva fide, ab iis qui Deum facere iſta poſſe credunt, ſine periculo animæ ſuæ credi & legi poſſe.* Ces paroles ne ſont pas du Manichéen (h) Seleucus, Auteur de l'Ouvrage, mais de celui qui l'a traduit en Latin ; & il eſt bon d'obſerver que ce Traducteur avoué qu'il y a bien des fauſſetez dans le livre qu'il traduit. (i) *Impietas iſtius Pſeudohieronymi, excuſari ſalvo pudore non poteſt : nam quum fateatur, Seleucum, ſive Leucium de doctrina Apoſtolorum multa eſſe mentitum ; ea tamen defendit, quæ ſunt ab eodem hæretico ſcripta de virtutibus & miraculis eorum. Poterat-ne hic planus apertius oſtendere, nullam ſibi eſſe curam veritatis, neque ullum ſe inter falſum & verum ſtatuere diſcrimen ? Addit de eo ipſo libro quem vertebat :* ita & his multa non vera de corde ſuo conſingit. En faut-il davantage, pour ſe convaincre legitimement de l'incertitude de toutes ces traditions ? Celle que St. Gregoire de Nyſſe allegue eſt manifeſtement fauſſe (k). Quant à Nicephore Calliſte, Germain Patriarche de Conſtantinople, Jean Damaſcene &c. ils ne ſont dignes d'aucune creance, parce qu'ils ont vêcu dans un ſiecle trop éloigné de la ſource, pour avoir des traditions non alterées. Chacun ſait d'ailleurs que Nicephore eſt un Ecrivain fabuleux & ſans (l) jugement. On n'eſt pas obligé de croire qu'il ait bien cité Hippolyte Evêque de Porto, & en tout cas ce qu'il en cite contient quelques fauſſetez. Caſaubon le montre. Voyez la Bibliotheque (m) Univerſelle. Rivet a raiſon de trouver étrange, que Richard Montaigu ait donné les mains à la plupart des narrations que les Bernardins de Buſti, les Pelvarts de Temiſwar, les Coſterus & ſemblables Ecrivains ont adoptées touchant nôtre St. Joachim (n).

(e) *Nec inuitimur ſcriptioni illi quæ hactenus Hieronymi nomine ad Cromatium & Heliodorum ſcripta vulgata reperiantur, quæ à dictis auctoribus fibi vendicent autoritatem & fidem, tamen &c. Id. ibid.*

(f) *Canaub. exercit. Baron. 1. n. 15. p. 10.*

(g) *Id. ibid. p. 91.*

(h) *D'autres le nomment* Leucius, *ou* Leon-tius. *Id. ib.*

(i) *Id. ibid.*

(k) *Voyez ci-deſſus remarque B.*

(l) Nicephorum hunc fabuloſiſſimum eſſe ſcriptorem, & judicium ſuum ſæpe ſæpius, fatis notum eſt eruditis. *Caſaub. ib.*

(m) *Pag. 143. & ſuiv. du 11. tome.*

(n) *Rivet ubi ſupra c. 3. p. 607.*

(E) *Conſacrer des fêtes.*] Le mari eſt parvenu à cet honneur plus tard que la femme : il n'en jouït que depuis le 2. de Decembre 1622. le jour qu'on lui a deſtiné eſt le 20. de Mars. Mais la fête de Sainte Anne fut inſtituée l'an 1584. D'abord il ne fut pas neceſſaire de neceſſité de precepte de la chommer

(o) *Spond. Annal. ad ann. 1622. n. 1.*

JOB, dont la patience a été repreſentée dans l'un des livres Canoniques du Vieux Teſtament. Pour ne pas repeter ce qu'on trouve dans Moreri, je me contente de relever quelques erreurs. On ſe trompe lors qu'on aſſûre que les Turcs ont (*A*) beaucoup de veneration pour le ſepulcre de ce ſaint perſonnage, le premier (*B*) Juge de la Cour de Salomon. C'eſt une impudence ſcandaleuſe que de dire, que la maladie de Job étoit la (*C*) groſſe verole. J'avouë que dans l'Egliſe Romaine il eſt le (*D*) Patron des verolez; mais cela ne conclut rien pour l'autre ſuppoſition. Il étoit venerè dans cette Egliſe avant que la (*E*) verole fût connuë dans l'Europe. Tertullien a eu tort de dire que Job ne laiſſa aucune poſterité. Voyez là-deſſus Mr. Spanheim * dans ſon Hiſtoire de Job, qui eſt un fort bon Ouvrage.

* *Frideric. Spanhemius F. Hiſtoria Jobi c. 15. p. 481.*

JODEL.

(*a*) *Spondanus ubi ſupra.*

(*b*) *Voyez le livre intitulé*, Les grandeurs de Sainte Anne. *La Bibliotheque univerſelle en parle t. XI. p. 141.*

(*c*) *Tiré de Sponde ad anu.* 1625. *n.* 3.

(*d*) *Ricaut Etat preſent de l'Empire Ottoman traduit par Briſſier, liv. 1. pag.* 16.

(*e*) *Beſſier remarques curieuſes p.* 4.

ce (*a*) n'eſt que depuis l'an 1622. qu'elle eſt montée à cette prerogative. Dans tout le reſte le culte de St. Joachim eſt très-inferieur à celui de ſon épouſe. Elle eſt la Patronne d'un Ordre de Religieuſes apellées les filles de St. Joſeph (*b*), & l'on parle fort de ſes miracles. Le village de Ker-Anne dans le Dioceſe de Vannes en Bretagne eſt merveilleuſement celebre par cet endroit-là, & ſur tout depuis qu'on a deterré une vieille image de cette Sainte qui avoit été cachée bien avant ſous la terre. Il fut revelé à un Laboureur l'an 1625. où l'on trouveroit cette image. Dès qu'elle eut été deterrée, elle fit quantité de grans miracles. On fut bien-tôt en état de lui bâtir une belle Egliſe; les aumônes des ames devotes qui accouroient là de toutes parts, fournirent de quoi ſoutenir cette depenſe. L'Evêque de Vannes obtint de Rome les indulgences neceſſaires pour ceux qui viſiteroient cette image, & il remit la direction de cette nouvelle Egliſe aux Carmes Reformez, & permit à Frere Hugues de Saint François, l'un d'eux, de publier les miracles qui s'étoient faits depuis peu en ces quartiers-là (*c*).

(*A*) *Que les Turcs ont beaucoup de veneration pour le ſepulcre de* Job.] Raportons ce paſſage de Mr. Ricaut. (*d*) „ C'eſt la coutume des Turcs toutes les fois qu'il y a un „ nouvel Empereur, de le conduire avec tou„ te la pompe imaginable à un endroit des „ fauxbourgs de Conſtantinople que l'on apel„ le Job. Là ſe voit un ſepulcre ancien d'un „ certain Prophete ou ſaint Homme, que les „ Turcs, qui n'ont aucune connoiſſance de „ l'Antiquité ni de l'Hiſtoire, font paſſer pour „ ce Job qui a ſervi depuis tant de ſiecles de „ modele de conſtance & de patience. „ Le Traducteur de Mr. Ricaut fait une note ſur ces paroles qui merite d'être raportée: *Je croi bien*, dit-il (*e*), *que quelques Turcs groſſiers & mal inſtruits dans l'Hiſtoire & dans la Chronologie, peuvent prendre le ſepulchre de* Job, *qui eſt à Conſtantinople au pied des murailles de cette Ville, pour celuy de ce ſaint homme, dont l'hiſtoire nous eſt rapportée dans le Vieux Teſtament; mais les Hiſtoriens des Mahometans nous aprennent eux-mêmes, que ce ſepulchre a été bâty pour un autre* Job, *qui étoit Mahometan, & qui avoit été un des compagnons de* Mahomet. *Il fut tué au ſiege de Conſtantinople, qui étoit attaquée par* Jezid *fils du* Calife Moavias, *l'an* 52. *de l'*Hegire, *ou* 672. *de Jeſus-Chriſt. C'eſt ce que remarque* Elmacin *dans ſon Hiſtoire des Sarraſins, Chapitre 7. Livre 1. & quoy qu'*Elmacin *ait été Chrêtien, neanmoins il ne fait que rapporter ce qu'il a trouvé dans les Hiſtoriens Mahometans, dont il avoüe luy-même qu'il fait l'abbregé.* Un des plus Savans Rabins du XVII. ſiecle a été dans la même erreur que ces Turcs groſſiers, car il aſſure (*f*) *Que les Mahometans ont encore aujourdhui beaucoup de veneration pour le ſepulchre de* Job *qu'eſt à Conſtantinople. . . .* (*g*) *il ignoroit ſans doute que ce ſepulchre fût d'un autre* Job *que de celuy de l'Ancien Teſtament, & a cru mal à propos que les Mahometans le prenoient tous pour le ſepulchre de ce ſaint homme.*

(*f*) *Menaſſeh Ben Iſrael de reſurrect. mortuor. l. 1. c. 16. apud Beſnier ibid. p.* 5.

(*g*) *Beſnier ibid.*

(*B*) *Le premier Juge de la Cour de Salomon.*] Continuons de citer Mr. Ricaut; les Turcs, dit-il (*h*), *confondent tellement toutes les hiſtoires ſaute de ſavoir la Chronologie, qu'ils diſent que* Job *étoit le premier Juge de la Cour de Salomon, & qu'*Alexandre *le Grand étoit General de ſes armées.* Voici une aſſez bonne critique de ces paroles. „ (*i*) L'Auteur Anglois a pris cela „ de *Buſbequе*, mais il n'a pas bien compris „ le ſens de ce qu'il dit. Car *Buſbequе* ne dit „ pas que les Turcs croyent que *Job* étoit le „ premier Juge de la Cour de *Salomon*, ni „ qu'*Alexandre* étoit General de ſes armées. Il „ dit ſeulement, que les Turcs ſçavent ſi peu „ la Chronologie & l'Hiſtoire, que s'il leur „ venoit dans la penſée, ils ne feroient nulle „ difficulté d'aſſûrer que *Job* étoit le premier „ Juge de la Cour de *Salomon*, & *Alexandre* „ le General de ſon armée. Il y a bien de la „ difference entre ces deux choſes. Voyez „ Busbequе, *Epiſt.* 1. „ L'erreur de Mr. Ricaut a déjà paſſé dans quelques livres (*k*).

(*h*) *Ubi ſupra & qu'Alexandre le Grand étoit General de ſes armees.*

(*i*) *Beſnier ubi ſupra p.* 6.

(*k*) *Le Sr. Borremans La copie dans ſes Variè lectiones p.* 160.

(*C*) *Que la maladie de Job étoit la groſſe verole.*] Guy Patin nomme deux Auteurs celebres qui ont dit cela. Voici ſes paroles. (*l*) *Pour repondre à ce que vous me mandez, je vous dirai que Boldue Capucin a écrit auſſi bien que Pineda Jeſuite Eſpagnol que Job avoit la verole. Je croirois volontiers que David & Salomon l'avoient auſſi.* Notez que l'on peut pretendre que Job auroit eu cette vilaine maladie, ſans avoir commis aucun acte d'impureté qui la lui eût attirée.

(*l*) *Patin, lettre* 368. *p.* 102. *du* 3. *tome.*

(*D*) *Il eſt le Patron des verolez.*] Conſultez le *Diarium Medicorum Eccleſiaſticum* de Molanus, vous y trouverez ces paroles (*m*) ſous le 10. de Mai fete de Saint Job, *Volunt nonnulli Sanctum Job peculiarem patronum eſſe eorum qui lue venereа laborant aut eam curant.*

(*m*) *A la page* 68.

(*E*) *Venerè. . . . avant que la verole fût connuë.*] Le même Molanus nous avertit de ne point admettre l'erreur d'Agrippa, qui oſe dire que la verole a été cauſe de la canonisation de Job. Avant cela, dit Molanus, il y avoit à Veniſe un temple & un jour de fête pour ce

JODELLE (Etienne) Poëte François & Latin au XVI. ſiecle, étoit de * Paris. Il fut de la Pleïade † inventée par Ronſard. Quelques-uns lui attribuent l'invention des vers François compoſez à la maniere des vers Latins, ſelon la quantité des ſyllabes; mais d'autres veulent que Baïf ſoit le premier qui ait produit de cette ſorte de vers François ‡. Il importe peu à leur gloire qu'on établiſſe la verité de ce fait; car cette invention tomba bien-tôt dans le mepris. On a plus de raiſon de pretendre, que Jodelle fut ⊥ *le premier de tous les François qui donna en ſa langue la Tragedie & la Comedie en la forme ancienne*. Il avoit une facilité (*A*) incroyable à faire des vers; & il poſſedoit pluſieurs autres connoiſſances. Il étoit β Orateur; il entendoit l'Architecture, la Peinture, & la Sculpture, & manioit fort bien les armes. Il faiſoit profeſſion d'être homme d'épée γ: ſa naiſſance (*B*) lui donnoit cette autorité. Il mourut au mois de Juillet 1573. à l'âge de 41. an. Ses amis publierent un recueil de ſes Ouvrages l'année ſuivante δ. On a eu tort de dire qu'il mourut de (*C*) faim en punition faint homme, qui dès le tems de Charlemagne fut inſeré au Martyrologe. (*a*) *Cavendiſus eſt H. Cornelius Agrippa, qui vane ſcripſit luem Veneream Job in divos retuliſſe. Quaſi non multo ante Veneri memoriam ejus & templo & feſto die celebrarint, conſtet quoque Uſuardum Caroli Magni ætate, & Wandelbertum non multo poſt, Martyrologiis ſuis eum inſeruiſſe. Et à Græcis ad ſextum diem Maii notatur ſanctus & juſtus Job qui multa contra Satanam certamina ſuſtinuit.* Un fameux Theologien Proteſtant, qui a pris ici en quelque maniere le party d'Agrippa, obſerve qu'il y a dans la ville d'Utrecht un hopital où l'on penſe les verolez, lequel porte le nom de Job. (*b*) *Dici poteſt ad deſcenſionem Agrippæ, Jobum inter divos tutelares & quidem ſuæ ſi ſtius morbi, poſt ejuſdem morbi exortum, demum fuiſſe relatum. Quidquid ſit, tanquam divus alexicacus ab hujus morbi myſtis, annuente Romana Eccleſia ſalutatur. Hinc in hac urbe Xenodochium S. Jobi olim dominante papatu conſtitutum, ubi illo morbo laborantes curari ſolent.* Il n'y a pas long tems que l'on agita à Rome la queſtion, ſi Job & les autres Saints du Vieux Teſtament meritent le culte que l'on rend aux Canoniſez, & ſi on leur doit bâtir des autels. Voyez là-deſſus les (*c*) *Acta Sanctorum Maii.*

(*A*) *Une facilité incroyable à faire des vers.*] C'eſt du Verdier Vau-Privas (*d*) qui me l'apprend en ces propres termes. „ Il étoit admirable en une choſe quaſi incroyable, c'eſt que „ tout ce que l'on verra compoſé par Jodelle „ n'a jamais été fait que promptement, ſans „ eſtude & ſans labeur: & pouvons avecque „ pluſieurs perſonnages de ce tems teſmoigner „ que la plus longue & difficile Tragedie ou „ Comedie, ne l'a jamais occupé à la compoſer „ & eſcrire plus de dix matinées: mêmes la Co„ medie d'Eugene fut faicte en quatre traittes. „ On lui a veu en ſa premiere adoleſcence com„ poſer & eſcrire en une ſeule nuict par gageu„ re cinq cens bons vers Latins, ſur le ſujet que „ promptement on lui bailloit. Tous les ſon„ nets, meſmes ceux qui ſont par rencontres, „ il les a tous faits en ſe promenant & s'amu„ ſant par fois à autres choſes, ſi ſoudainement „ que quand il les prononceoit, on penſoit qu'il „ ne les euſt encore commencez.„ Il ne faut donc pas s'étonner qu'il en ait produit un ſi grand nombre. On dit qu'il en compoſa environ (*e*) dix mille ſur le paſſage du Rubicon. Si ſes amis avoient publié toutes ſes pieces, à combien de milliers monteroient-elles? Il ſe mêloit de tout (*f*), d'elegies, d'odes, de Sonnets, de chanſons, d'inſcriptions, de cantiques. Il fit un *poeme* (*g*) *contre l'artiere-Venus ou peché de Sodome.*

(*B*) *Sa naiſſance lui donnoit cette autorité.*] Il étoit Gentilhomme à Seignentie, car il prenoit qualité de *Seigneur du Lymodin* (*b*).

(C) *Qu'il mourut de faim en punition de ſes impietez.*] Voetius (*i*) raconte qu'ayant lu dans le theatre d'Honsdorf qu'Etienne Jodelle Poëte François, Epicurien & Athée mangea tout ſon bien, & mourut de faim (*k*); il s'informa diligemment ſi la choſe étoit veritable, mais qu'il ne trouva aucun éclairciſſement dans ſes livres, ce qui l'obligea à conſulter Mr. Rivet. Il aprit par ce moyen qu'on ne trouvoit nulle trace d'Atheiſme dans les Oeuvres de Jodelle, & qu'au contraire on y trouvoit pluſieurs marques d'orthodoxie, & que peut-être l'accuſation d'impieté qui lui étoit intentée, n'avoit point d'autre fondement que le ſacrifice d'un bouc (*l*) qui fut offert à Jodelle comme au chef des Poëtes tragiques; ce qui ne fut qu'un pur jeu d'eſprit, ſi l'on en veut croire l'Auteur de la vie de Ronſard. Neanmoins Rivet n'oſa decider, ſi pour cette ſeule action Jodelle ne merite point de paſſer pour un Athée. Voetius aquieſce à ce jugement: il veut comme ſon ami que ſi l'on n'a pas de preuves plus authentiques de l'Atheiſme de Jodelle, on ne l'en declare pas convaincu, mais en attendant il ſe garde bien de l'abſoudre; il permet que cela ſoit mis en queſtion. *In medio relinquit* (Rivetus) *an ob idem factum Atheus ſit dicendus, niſi aliunde alia authentica teſtimonia ſuppetant. In cujus ſententia & nos acquieſcimus* (*m*). Il n'y a nulle aparence que le compilateur Honſdorf ſe ſoit fondé ſur le pretendu ſacrifice; il donne à Jodelle le caractere d'un debauché qui diſſipa tout ſon bien: c'eſt donc ſur un peché d'habitude qu'il ſe fonde, & non pas ſur la mommerie d'un pretendu ſacrifice; action où l'on ne ſe porta qu'une fois, & qui n'eſt pas moins à la charge de pluſieurs autres beaux eſprits, dont Honſdorf ne dit pas un mot, qu'à la charge de Jodelle. Diſons donc que ce bon Compilateur d'exemples de la juſtice divine s'eſt lourdement abuſé: & cependant voilà deux fameux Theologiens qui lui font l'honneur d'égaler ſon accuſation deſtituée de toutes ſortes de preuve, aux temoignages d'orthodoxie qui paroiſſent dans les livres de l'accuſé: ils ſe croyent aſſez équi-

* *La Croix du Maine, & du Verdier Bibl. Françoiſe.*

† *Baillet, jugem. ſur les Poëtes t. 3. p. 426. Menage t. 2. de l'Anti-Baillet p. 27.*

‡ *Voyez l'Anti-Baillet t. 2. n. 111.*

⊥ *Du Verdier, Bibliotheque Françoiſe pag. 285. Voyez auſſi Pasquier, recherches, l. 7. ch. 7.*

β *Du Verdier ibid.*

γ *Id. ibid.*

δ *Id. pag. 284. 285.*

(*a*) *Melanus ibid. p. 69.*

(*b*) *Gisb. Voetius diſputat. Theolog. to. 3. pag. 435. 436.*

(*c*) *Il y a dans les Appendix du 6. & 7. volume une diſſertation ſur cela.*

(*d*) *Bibliotheque Françoiſe p. 286.*

(*e*) *La Croix du Maine Biblioth. pag. 78.*

(*f*) *Du Verdier ibid.*

(*g*) *La Croix du Maine ib.*

(*b*) *Du Verdier ib. p. 285. Voyez auſſi la Croix du Maine ibid.*

(*i*) *Diſput. tom. 1. p. 137.*

(*k*) *Meminit Honſdorf. dicto libro exemplorum ad Decalogum, Lipſiæ in fol. ann. 1570. edit. . . . Stephani Jodelli Gallici Poetæ, quem Epicureum & Atheum diſſipidatis bonis ineſſe dicta confeſſum dicit. Voetius ibid.*

(*l*) *Voyez la remarque ſuivante.*

(*m*) *Voetius ibid.*

tion de ſes impietez; & de crier au Paganiſme, ſous pretexte d'un divertiſſement de Carnaval où ſes (D) amis lui conſacrerent un bouc. Je n'oſerois ajoûter ſoi à

équitables, pourveu qu'ils ne prononcent ni pour ni contre. Eſt-ce ſe conduire par les maximes, *Quilibet præſumitur bonus donec probetur malus. Adeone non probante abſolvitur reus?* Il faut prendre garde que les copiſtes d'Honſdorf, ou ceux qu'il a copiez en quelque nombre qu'ils puiſſent être, ne valent pas tous enſemble l'autorité d'un temoin pendant qu'ils ne citent perſonne, ou qu'ils ſe citent l'un l'autre (a). Au reſte je ne pretens pas nier que Jodelle ne ſoit mort (b) pauvre.

(a) *Vous trouverez dans la Bibliotheque de Konig au mot* Jodellius *ce qui ſuit:* Georgius Richterus Gorlicenſis in Axiom. Eccleſ. numero 108. ſeqq. habet: *Memoria noſtra Jodellius, tragediarum ſcriptor, tragicorum exiſtimatione inclytus: nam luxui, gulæ, ſtupris, ex Epicureorum diſciplina, patrimonium ſuum conſumpſiſſet, miſerrimo genere mortis fame periit.*

(b) *Voyez l'article* Finé, *pag.* 1158. *col.* 2.

(D) *Lui conſacrerent un bouc.*] Claude Binet (c) nous va raconter comment cette farce fut jouée. *Ils (d) le blaſmoient entre autres choſes d'avoir ſacrifié un bouc à Jodelle au village d'Hercueil (e), mais il reſpond aſſez luy meſme à ce chef d'accuſation, & voicy ce qui en eſt: Jodelle avoit fait repreſenter devant le Roy la Tragedie de Cleopatre qui eut tel applaudiſſement d'un chacun, que quelques jours après, s'eſtant toute la brigade des Poëtes trouvée en ce village, pour paſſer le temps & s'eſbatir aux jours licentieux de Cateſmeprenant, il n'y eut aucun deux qui ne fiſt quelques vers à l'imitation des Bacchanales des anciens; il vint à propos de rencontrer un Bouc par les rues, qui leur donna occaſion de ſolleſtrer ſur ce ſujet, tant pour eſtre victime de Bacchus, que pour faire contenance de le preſenter à Jodelle, & repreſenter le loyer de ſa Tragedie à la mode ancienne, à laquelle les Chreſtiens meſmes, & principalement les Poëtes recourent par fois, non par creance aucune mais par alluſion permiſe: & ce qui en fit croire quelque choſe furent les vers & ſolaſtreries de ces Poëtes qui furent miſes au jour, & meſmement les Dythirambes de Bertrand Berger Poëte Dythirambique, où ſe liſent ces vers.... Tout cela ne fut qu'une feinte & maſcarade.* Peut-être ne ſera-t-on pas fâché de voir ici la reponſe même que fit Ronſard, & que Binet a indiquée ſans la raporter. La voici

Tu (f) dis en vomiſſant deſſur moy ta malice,
Que j'ay fait d'un grand Bouc à Bacchus ſacrifice:
Tu ments impudemment: cinquante gens de bien
Qui eſtoient au banquet diront qu'il n'en eſt rien.
Muſes qui habitez de Parnaſſe la crope,
Filles de Jupiter, qui allez neuf en trope,
Venez & repouſſez par vos belles chanſons,
L'injure faite à vous & à vos nourriſſons.
Jodelle ayant gaigné par une voix hardie
L'honneur que l'homme Grec donne à la Tragedie,
Pour avoir en hauſſant le bas ſtile François,
Contenté doctement les oreilles des Rois:
La brigade qui lors au ciel levoit la teſte
(Quand le temps permettoit une licence honneſte)
Honorant ſon eſprit gaillard & bien appris,
Luy fit preſent d'un Bouc, des Tragiques le prix.
Sa la nappe eſtoit miſe, & la table garnie,
Se bordoit d'une ſaincte & docte compagnie,
Quand deux ou trois enſemble en riant ont pouſſé
Le pere du troupeau à long poil heriſſé:
Il venoit à grands pas ayant la barbe peinte,
D'un chapelet de fleurs la teſte il avoit ceinte,
Le bouquet ſur l'oreille, & bien fier ſe ſentoit
Dequoy telle jeuneſſe ainſi le preſentoit:
Puis il fut rejetté pour choſe mespriſée
Après qu'il eut ſervy d'une longue riſée,
Et non ſacrifié, comme tu dis menteur,
De telle fauſſe bourde impudent inventeur.

(c) *Dans la vie de Ronſard p.* m. 139.

(d) *Il parle de deux Miniſtres qui avoient écrit contre Ronſard.*

(e) *Je croi qu'il faut* Arcueil.

(f) *Ronſard dans la reponſe à quelque Miniſtre p.* 92. *du* 9. *tome de ſes Oeuvres édit. de Paris* 1604. *in* 12.

De quelque party qu'on ſoit on outre les choſes, & on n'eſt que trop ſouvent la dupe des bruits populaires. Les Miniſtres ajoûterent foi trop legerement aux bruits qui coururent touchant le bouc de Jodelle, & comme Ronſard s'étoit érigé en perſecuteur de robe longue & de robe courte, car il écrivoit contre ceux de la religion, & il leur couroit ſus à la tête des milices, ils lui reprocherent la ceremonie de ce bouc, ſelon le tour le plus criminel que l'on y avoit donné. Ils l'objecterent ſur le pied d'un ſacrifice payen, ils ſoutinrent que le bouc fut immolé à un faux Dieu. C'étoit une calomnie, mais ils n'en étoient pas les inventeurs. Nous allons entendre Scaliger qui accuſe un Prêtre d'avoir donné la naiſſance à cette impoſture, & remarquez bien qu'il a rejetté comme une fable ce pretendu ſacrifice. Je ne ſai pas s'il ſe ſouvenoit que quelques Miniſtres en avoient accuſé Ronſard, mais je ſai bien qu'il croyoit que ſon adverſaire Scioppius le meloit lui Scaliger dans cette ſcene. Voyons ſes paroles

„ Aſt (g) illud, quod adjiciemus, omnia „portenta amphitheatrica ſuperant. *Patriſenſes (g) Scaliger in Conſtat. fabula Burdonum p.* m. 338. *& ſeq.* „*illos amicos tuos imitaris, quos Dionyſia agitaſſe, & hircum immolaſſe, fama eſt.* Dionyſia agitare, dicit eſſe hircum immolare. Hujus enim „inſimulati ſunt illi, de quibus nunc agitur. „Veſpillonis filius, qui nunquam Lutetiæ fuit, „in media Suburra habitans Romæ, unde hoc „mendacium expiſcari potuit, niſi à ſubius „reliqua portenta didicit? Quos putat Dionyſia agitaſſe, vel hircum immolaſſe, ut illi „perſuaſerunt qui verum dicere, etiam ſi velint, non poſſint, ii ſunt, Petrus Ronſardus, „M. Anton. Muretus, Janus Baïfius, Remigius Bellaqueus, Stephanus Jodellus, Nicol. „Denſottus, Joan. Auratus, alii, omnes poëtæ, præter Patoletum, qui *in* hiſtoriis conſcribendis omne ſtudium ſuum collocarat. „Quos tam falſum eſt adeo execrandum, neſandum, impium facinus feciſſe, quam certum eſt, impune illis futurum non fuiſſe, ſiquidem tam Chriſtianæ pietatis, quam exiſtimationis ſuæ obliti tam deteſtabile ſcelus in ſe admiſiſſent. Si illi docti viri viverent, „ſur non inultum tuliſſet. Porro tam impu„dentis calumniæ auctor fuit ſacrificulus Gen„tiliaci vici, in quo illi doctiſſimi viri de conſtituto coierant, ut de ſymbolis eſſent. To„tum drama exponerem, ſi opus eſſet, ut Joſephus me docuit, qui illud ad ungem tenet. „Tout va bien juſques-là; je voudrois que ce qui fut fût auſſi juſte, *Sed (b) ponamus verum eſſe. Quid hoc ad Joſephum, qui tunc puer Burdigalæ primis rudimentis Latini ſermonis initiabatur? An quia ſexto poſt, ſeptimo, & octavo anno omnes, præter Jodellum, illos vidit, & familiariter novit, ideo ejuſdem criminis poſtulandus erit? Hoc modo oporteret omnes, qui Muretum norunt, Dionyſia agitaſſe, hoc eſt majorem partem eorum, qui hodie Roma agunt. Quanta invidia Joſephum premerent; ſi verum crimen haberent, quod illi objicerent, quum aliorum factis, eaque falſa*

(b) *Id. ib. p.* 340.

à ce que j'ai lu dans la vie (*E*) de Theodore de Beze. Vous trouverez bien des choſes concernant ce Poëte dans l'endroit que j'ai cité d'Etienne Pâquier.

JONAS (ARNGRIMUS) Iſlandois de nation, s'eſt fait eſtimer dans le XVI. & dans le XVII. ſiecles par les Ouvrages qu'il a publiez. Il étoit encore en * vie l'an 1644. & il avoit plus de 90. ans. Il n'y avoit que quatre ans qu'il s'étoit remarié avec une jeune fille. Il étoit ſavant, & homme de bien, & en grande eſtime parmi tous les doctes. Il avoit été † Coadjuteur de Gundebrand de Torlac, Evêque de Hole en Iſlande. Ce Gundebrand étoit ‡ Iſlandois, homme de grand ſavoir, & de grande probité. Il avoit été diſciple de Tycho-Brahe, & entendoit bien l'Aſtrologie. Après ſa mort Arngrimus refuſa l'Evêché de Hole, que le Roi de Dannemarc lui vouloit donner ‖: il pria ce Prince *de l'en diſpenſer, tant pour ſe retirer de l'envie, que pour vaquer à ſes études avec plus de repos.* Les livres (*A*) qu'il a publiez ſont pour la plûpart ou des Hiſtoires & des deſcriptions de l'Iſlande, ou des Apologies pour ſa nation. Bleſkenius en avoit dit bien des choſes deſavantageuſes, ſoit touchant (*B*) les ſortileges, ſoit touchant (*C*) l'impudicité. Arngrimus le refuta.

* *La Peyrere, Relation de l'Iſlande p. 55. 56.*

† *Id. ibid. p. 55.*

‡ *Id. p. 5. & 55.*

‖ *Id. pag. 55.*

JOU-

falſa illi exprobrentur? La chaleur de la diſpute troubloit un peu Scaliger; il ſe juſtifie d'une choſe dont on ne l'accuſoit pas, il ſe plaint d'être calomnié lors qu'il ne l'eſt point, & par là il devient lui-même (*a*) calomniateur. Quand on dit, qu'un homme imite les fautes de ſes bons amis, on ne pretend pas aſſûrer qu'il s'eſt trouvé avec eux en tel ou tel lieu où ils ont commis quelque crime; au contraire on ſuppoſe qu'il n'y étoit pas, car s'il y eût été, on l'apelleroit complice & non pas imitateur. Il n'eſt donc (*b*) point vrai que Scioppius ait enveloppé Scaliger dans l'affaire de Jodelle. Il ne faloit donc pas que Scaliger s'en plaignît, & qu'il alleguât ſon *alibi.*

(*a*) *Voyez le 8. tome de la Morale pratique des Jeſuites ch.* 18.

(*b*) *Pariſenſes illos amicos tuos imitaris.*

(*E*) *Que j'ai lu dans la vie de Theodore de Beze.*] J'y ai vu qu'Etienne Jodelle l'un des Poëtes de la Pleïade Françoiſe fit un quatrain, ſur ce que Beze travaillant à la traduction des Pſeaumes fut attaqué de la peſte. Voici ce quatrain :

Beze fut lors de la peſte accueilli
Qu'il retouchoit cette harpe immortelle.
Mais pourquoi fut Beze d'elle aſſailli?
Beze aſſailloit la peſte à tous mortelle.

(*c*) *Melch. Adam l'a inſeré preſque toute entiere dans le volume des Theologiens non Allemans.*

Antoine la Faïe qui a fait (*c*) la vie de ce Miniſtre, donne à Jodelle le ſurnom de Modilin. *Stephanus Jodellus Modilinus*, dit-il, *non poſtremus inter poëtas Pleiadis Gallicæ* &c. On comprend facilement que *Modilinus* a pu être mis pour *Limodinus*, titre qui convenoit à Jodelle à cauſe de ſa (*d*) Seigneurie; mais comme ce quatrain eſt attribué à un Etienne de Modelin dans pluſieurs éditions des Pſeaumes, où on le met avec l'épitaphe de Clement Marot compoſée par le même de Modelin, je doute qu'il ſoit de Jodelle, car ce n'eſt pas un Poëte qu'on ait dû nommer Etienne de Modelin. J'ai une autre raiſon plus forte. Beze étoit à Lauſanne quand la peſte le ſaiſit: on le regardoit donc en France comme un Apoſtat. La perſecution étoit terrible contre les Reformez; & nous croirions qu'un Poëte qui faiſoit profeſſion de Catholiciſme, auroit compoſé à la loüange de Theodore de Beze un quatrain obligeant, ſi conformé au goût & au ſtile des Reformateurs? Ce qu'il y a de certain eſt que l'opinion d'Antoine la Faïe a été ſuivie par (*e*) André Rivet, & par Jeremie de Pours (*f*).

(*d*) *Il étoit Seigneur du Lymodin.*

(*e*) *Il écrivit à Voetius qu'Etienne Jodelle avoit leuë la verſion des Pſeaumes & lui communiqua même le quatrain.* Voet. ubi ſupra.

(*f*) *Au livre 2. de la Divine melodie p. 586. il rapporte le quatrain, & le donne à Etienne Jodelle Modelin.*

(*A*) *Les livres qu'il a publiez.*] Les voici apparemment tous. *Idea veri Magiſtratus*, à Copenhagen 1589. *in* 8. *Brevis Commentarius de Iſlandia*, à la même ville 1593. *in* 8. *Anatome Bleſkeniana*, à Hole en Iſlande 1612. *in* 8. & à Hambourg 1618. in 4. *Epiſtola pro patria defenſoria*, là même 1618. *Ἀνατροπὴ Calumniæ*, là même 1622. *in* 4. *Chrymogæa ſeu rerum Iſlandicarum libri tres*, là même 1630. *in* 4. *Vita Gudbrandi Thorlacii*, là même 1630. *in* 4. *Specimen Iſlandiæ Hiſtoricum, & magna ex parte Chorographicum*, à Amſterdam 1643. *in* 4. (*g*).

(*g*) *Tiré du Traité d'Albert Barthelin de ſcriptis Danorum.*

(*B*) *Soit touchant les ſortileges.*] Bleſkenius dit (*b*) que les Iſlandois vendent le vent, & qu'il l'a experimenté. Arngrimus ſe moque de cela; car il dit „ que le Matelot Iſlandois co„noît le ſoir par la diſpoſition de l'air, quel „tems & quel vent il ſera le lendemain; & que „quand il conjecture qu'il doit faire le vent „que l'étranger attend pour partir, il le va „trouver, & s'engage de lui vendre ce vent; „ce qu'il fait de cette ſorte. Il demande à l'é„tranger ſon mouchoir, dans lequel il fait „ſemblant de murmurer quelques paroles, & „noüe (*i*) promtement le mouchoir, comme „de peur que les paroles qu'il a prononcées-ne „s'envolent. Il lui rend après cela le mouchoir „noüé, & lui recommande de le garder tel „qu'il le reçoit avec grand ſoin, l'aſſurant qu'il „aura le vent bon durant tout ſon voyage. Or „, il arrive quelquefois que ce vent ſouffle le „lendemain; mais le plus ſouvent ce même „vent change après que l'étranger eſt parti, & „qu'il eſt engagé en pleine mer. . . Que s'il „eſt arrivé de cent fois une, que le vent ait „conduit l'étranger là où il devoit aller, cette „ſeule fois autoriſe l'erreur contre cent autres „experiences, & s'erreur ſe repand par celui qui „dit hautement, parce qu'il le croit ainſi, qu'il „a acheté le vent en Iſlande, & que ce vent „l'a mené à bon port chez lui.„ Le même Bleſkenius raconte (*k*) *qu'il y a des Magiciens en Iſlande qui ont le pouvoir d'arrêter en pleine mer des vaiſſeaux qui vont à pleines voiles; il narre auſſi que ceux qui ſont arrêtez, ſe ſervent pour contre-charme de certaines ſufumigations* (*l*) *puantes dont il fait les deſcriptions, avec leſquelles, dit-il, ceux qui ſont retenus chaſſent les Demons qui les retiennent, & les vaiſſeaux deſenchantez reprenent leur cours.*

(*i*) *Voyez le centre que fait Charles Ogier dans la page 433. de ſon* Iter Polonicum.

(*k*) *La Peyrere ibid. p. 31.*

(*l*) *Voyez Nouvelles de la Rep. des lettres, Fevrier* 1685. *pag.* 135.

(*C*) *Soit touchant l'impudicité.*] Bleſkenius „dit (*m*) que les Allemans qui trafiquent en „Iſlande,

(*m*) *La Peyrere ib. p. 23. 24.*

JOUBERT (Laurent) Conſeiller & Medecin ordinaire du Roi, & du Roi de Navarre, premier Docteur Regent, Chancelier & Juge de l'Univerſité de Montpellier, naquit à Valence en Dauphiné le 6. jour du mois de Decembre * 1529. Il fut diſciple de Silvius à Paris, & de l'Argentier au delà des Alpes †; & il ſe rendit celebre par les leçons qu'il faiſoit à Montpellier en qualité de Profeſſeur, & plus encore par les livres qu'il publia. On étoit ſi prevenu de ſes lumieres, qu'Henri III. ſouhaitant avec paſſion d'avoir des enfans le fit venir à Paris; tant il eſperoit que l'habileté de ce Medecin leveroit tous les obſtacles qui rendoient ſterile ce mariage ‡. Son eſperance fut trompée. Joubert mourut à (*A*) Lombez le vingt-neuviéme d'Octobre 1582. Il publia un très-

* *La Croix du Maine pag. 285.*

† *Sammarthanus Eleg. p. m. 75.*

‡ Eum in aula vidimus à Rege Henrico III. evocatum, cum plus ille Princeps prolis in publicam utilitatem ſuſcipiendæ cupidus, maximam voti ſui ſpem in ejus induſtria nequiquam collocaſſet. *Id. ib. p. 76.*

„ Iſlande, dreſſent des tentes près des havres „ où ils ont abordé, & qu'ils y étalent leurs „ marchandiſes, qui ſont manteaux, ſouliers, „ miroirs, couteaux, & quantité de bagatelles „ qu'ils échangent avec ce que les Iſlandois leur „ apportent. Des filles qui ſont fort belles dans „ cette Ile, mais fort mal vêtuës, vont voir ces „ Allemans, & offrent à ceux qui n'ont point „ de femme, de coucher avec eux pour du „ pain, du biſcuit, & pour quelque autre cho„ ſe de peu de valeur. Les peres mêmes preſen„ tent leurs filles aux étrangers; & ſi leurs fil„ les deviennent groſſes, ce leur eſt un grand „ honneur, car elles ſont plus conſiderées & plus „ recherchées par les Iſlandois que les autres, „ & il y a de la preſſe à les avoir. Quand les „ Iſlandois ont acheté (c'eſt-à-dire changé) „ du vin ou de la biere des Marchans étrangers, „ ils convient leurs parens, leurs amis & leurs „ voiſins à boire l'un & l'autre, & ne ſe quit„ tent point que tout ne ſoit bu. Ils chantent „ en beuvant les faits heroïques de leurs Capi„ taines. . . . C'eſt une incivilité parmi eux „ que de ſortir de table quand ils boivent, pour „ aller faire de l'eau. Des filles qui ne ſont pas „ laides en ce païs-là, comme j'ai dit, roulent „ ſous les treteaux, & preſentent des pots de „ chambre aux beuveurs. Arngrimus Jonas „ traitte cette raillerie d'impoſture, & s'em„ porte avec colere contre Bleſkenius, pour „ l'outrage qu'il dit avoir fait à l'honneur des „ filles Iſlandoiſes. Le bonhomme ne peut „ ſouffrir qu'on parle avec mepris de ſes com„ patriotes, & qu'on les traite de barbares. „ Si jamais l'emportement fut permis à un faiſeur d'Apologie, celui d'Arngrimus ne ſauroit être blâmé; car il n'y a point d'aparence que l'Evangile qui eſt connu en Iſlande depuis tant de ſiecles, y ait laiſſé les peuples dans une ſi criminelle brutalité; ni qu'au cas que la Religion eût fait ſi peu de progrés ſur ces Inſulaires, le Roi de Dannemarc endurât qu'ils ſe moquaſſent impunément de ce qui eſt dû à la bienſeance publique. La coutume des feſtins ne me paroît pas raportée fidelement; on a groſſi la choſe pour faire rire les lecteurs. Ouït-on jamais parler d'un tel miniſtere, ou d'une pareſſe ſi extravagante? Voici des gens qui non ſeulement ne veulent pas prendre la peine de ſe lever de table pour piſſer, mais qui ne veulent pas même qu'il leur en coûte le moindre mouvement de la main. C'eſt à quoi nous conduit le conte; autrement pourquoi diroit-on que *les filles coulent ſous les treteaux?* On donneroit bien le pot de chambre ſans cela aux conviez, s'il ne faloit que leur épargner la peine de ſe lever. Si tout ce que Bleſkenius vient de nous dire étoit veritable, il faudroit demeurer d'accord que la jalouſie (*a*) n'eſt pas inutile dans le monde.

S'il étoit permis de mentir en faveur de la verité, il faudroit nier tout ce que l'on conte de l'impudence de certains peuples: car les Libertins tirent un grand avantage de ce qu'il y a dit-on, certaines nations qui n'attachent aucune infamie à la proſtitution des femmes. Les Iſlandois ſeroient dans le cas, ſelon le recit de Bleſkenius; & ils iroient même plus loin, car ils regarderoient comme une gloire la groſſeſſe d'une fille qui ſe ſeroit abandonnée à des étrangers, & les peres s'eſtimeroient très-heureux que l'on acceptat l'offre qu'ils ſeroient du pucelage de leurs filles à des gens d'un autre païs. Où eſt donc, demandera-t-on, cette impreſſion naturelle, qui fait diſcerner à tous les hommes le bien & le mal? Voilà des nations Chretiennes qui non ſeulement ne font aucun compte de la chaſteté dans la pratique, mais qui en ont même perdu la theorie: d'où il s'enſuit qu'à cet égard leur conſcience eſt deſtituée du ſentiment du droit naturel. N'eſt-ce pas une marque que les idées de la vertu dependent de l'éducation & de la coutume, & non pas d'une impreſſion naturelle? Et comment guerir ces gens-là, puis que leur conſcience eſt morte? Car s'il eſt poſſible, qu'avec les notions du bien & du mal la conſcience jouiſſe d'une malheureuſe ſecurité, cela n'eſt-il pas immanquable où ces notions ſont éteintes? Il n'eſt pas neceſſaire de repondre à cette objection, puis qu'Arngrimus Jonas nie le fait. Il faut lui renvoyer tous ceux qui ſe voudroient prevaloir du recit de ſon adverſaire. Et s'ils alleguoient des faits certains, alors on ne manqueroit pas de reponſe.

Objection tirée de l'impudence de certains peuples.

(*a*) *Voyez les Nouvelles lettres contre le Calviniſme de Maimbourg pag. 542. & ſuiv.*

(*A*) *Mourut à Lombez?*] C'eſt la Croix du Maine qui m'aprend cela. Il ajoûte que Lombez eſt à 7. lieuës de Toulouſe; & comme c'eſt non du côté du Languedoc, mais du côté de la Guyenne, il eſt clair que Sainte Marthe * ſe trompe, lors qu'il dit que Joubert mourut en retournant de Toulouſe à Mompellier. La ville de Lombez eſt bien éloignée de cette route. Moreri eſt encore plus blâmable que Sainte Marthe: voici comment. Il a dit, comme il avoit lu dans la Croix du Maine, que ce Medecin mourut à Lombez, & il a joint à cela ce qu'il avoit lu dans Sainte Matthe, que Joubert mourut en *retournant de Toloſe à Montpellier.* La jonction de ces deux choſes le convainc d'une ignorance geographique, que l'on ne peut pas reprocher à Sainte Marthe qui n'a rien dit de Lombez. On s'expoſe à beaucoup d'erreurs, lors qu'on mêle enſemble les extraits de differens Ecrivains, ſans y corriger ce qui les rend incompatibles. Je ne parle point de la

* *In eleg. p. m. 76.*

FAUTES de Moreri.

très-grand (*B*) nombre de livres en Latin & en François. Celui qu'il intitula *Erreurs populaires* fit fort crier contre lui ; parce qu'il y parla (*C*) trop librement de pluſieurs matieres chatouilleuſes. On trouva étrange en particulier qu'il eût dedié ce livre à la Reine de Navarre femme d'Henri IV. Mais tous ces vacarmes bien loin d'empêcher le debit du livre, contribuerent notablement au grand (*D*) cours qu'il eut.

bevuë chronologique qui ſe trouve dans Moreri: il eſt viſible ou que c'eſt une faute d'impreſſion, ou un defaut d'attention. Vous trouverez dans Moreri que Joubert eſt né l'an 1629. qu'il ſe rendit celebre dans le XVI. ſiecle; qu'il mourut l'an 1682. & que Du Verdier Vau Privas & la Croix du Maine parlent de lui dans leur Bibliotheque Françoiſe. Ces deux Auteurs publierent leur Ouvrage l'an 1584. & il n'a jamais été reïmprimé.

(*B*) *Il publia un très-grand nombre de livres.*] Ses Traitez Latins font 2. volumes *in folio*, dans les éditions de Francfort 1582. 1599. & 1645. L'un des plus conſiderables eſt un recueil de paradoxes, contre lequel pluſieurs (*a*) Medecins écrivirent, auſquels il ne manqua pas de repliquer. Je remarque que ſon Traité du Ris fut fait en François, encore que quand il le publia il fit mettre au titre, que Jean Paul Zangmaître, Gentilhomme nâtif d'Ausbourg, diſciple de Mr. Laurent Joubert, l'avoit traduit en François *ſur le Latin dudit Joubert* (*b*).

(*a*) *Thomas Jourdain, François Valleriola, Brunon Seidelius.*

(*b*) *Voyez La Croix du Maine p. 255.*

(*C*) *Il y parla trop librement de pluſieurs matieres chatouilleuſes.*] Jamais peut-être on n'avoit écrit en François ſur les queſtions du pucelage, & ſur celles de la generation en termes ſi naturels. Il égaya tellement cette matiere, qu'il produiſit trois formulaires d'atteſtations faites par des Matrones jurées, qui par ordre de la Juſtice avoient recherché ſi des filles qui ſe plaignoient d'avoir été violées, s'en plaignoient à tort. La 1. de ces 3. atteſtations fut renduë dans le Bearn; la 2. à Paris, la 3. à Carcaſſonne. La 1. porte que la fille complaignante étoit pucelle; les 2. autres qu'elle avoit été deflorée. Joubert compare curieuſement enſemble les termes dont ſe ſervent ces Matrones. On imprima en Hollande l'an 1686. un livre qui a pour titre, (*c*) *Tableau de l'amour conſideré dans l'état du mariage.* L'Auteur s'y donne le nom de Salocini Medecin Venitien, mais on ſait qu'il ſe nomme Nicolas Venette, & qu'il eſt Medecin à la Rochelle (*d*). Il raporte de ſemblables atteſtations; & c'eſt de lui que Furetiere a emprunté ce qu'il a dit là-deſſus ſous le terme *pucelage.* Pour revenir à Joubert, on l'accuſa d'avoir inventé lui-même ces atteſtations. „ Il „ (*e*) refute bien cela en l'Epiſtre, *à ſes amis* „ *& bien diſans*, nommant celuy qui luy a fourni celles de Paris & de Bearn. Quant à celle „ de Carcaſſonne, je ſçay bien qu'il l'a euë „ d'un qui eſtoit principal Secretaire de Monſeigneur le Mareſchal Dampville, qui la recitoit ſouvent pour plaiſir. Et Mr. Joubert eſt bien empeſché d'entendre ſeulement les termes, deſquels uſent ces ſages-femmes, pour les ſçavoir accommoder aux diverſes parties du membre qui diſtingue le ſexe. Car il n'eſt pas en peine d'y trouver autant de pieces, qu'en mettent les matrones. „ Nous en demonſtrons és publiques Anato- „ mies ſeize, ou dix-ſept: que je reciteray de „ l'ordre qu'elles ſe preſentent, &c.„ La Croix du Maine obſerve *que quelques-uns alleguent que* Joubert *a parlé trop librement, & allegue quelques paſſages trop lubriques en aucuns de ſes œuvres, & principalement en ſes doctes livres des erreurs populaires*; mais s'il a uſé, pourſuit-il, *de termes aſſez chatouilleux pour les delicates oreilles, il lui a été de beſoin de parler ainſi, s'il voulloit être entendu, & ſi on deſiroit faire profit de ſes livres.* Scevole de Sainte-Marthe a raiſon de dire que cela fit tort à l'Auteur (*f*). Joubert le comprit lui-même, car il diſcontinua ſon travail; & à l'égard de ce qui en avoit déjà paru, il tâcha de ſatisfaire à quelques plaintes. On avoit trouvé mauvais qu'il eût dedié ſon livre *à la Roine de Navarre, tres-vertueuſe (g) & genereuſe Princeſſe, vray miroir & patron d'honneur, veu qu'il avoit à traiter au commencement de ſon œuvre des matieres graſſes (comme on dit) & parties honteuſes, eſcrivant de la conception, generation, groiſſe & enfantement (h).* Il ſatisfit à cette plainte dans la 2. édition; car outre les excuſes que lui & Louïs Bertravan allegueront, (*i*) *il changea d'adreſſe, & preſenta tout le procez d'Monſeigneur de Pibrac, Chancelier de ladite Dame, pour choiſir & trier les propos deſquels ſa Majeſté peut avoir cognoiſſance, & en juger ſans nul ſcrupule: ledit Seigneur ſe reſervant le reſte, comme eſtant plus propre à ſa condition.* On faiſoit une autre plainte. *Tout cela*, diſoit-on (*k*), *euſt mieux eſté en Latin que en François*, veu *que ces propos ne ſonnent tant mal en langue eſtrangiere qu'en vulgaire: & que les femmes & filles qui en ſont plus honteuſes, n'en euſſent eu la cognoiſſance.* Cabrol repond (*l*) ce qui ſuit. Il a été ſuffiſamment ſatisfait à cela par le Sieur Joubert, en ſon Epître *à ſes amis & bien diſans*, „ où „ il remonſtre pertinemment, que les plus chaſ- „ tes femmes du monde le peuvent bien lire, „ & qu'elles n'y apprendront que choſes veritueuſes, & de leur devoir en mariage; & leurs „ maris auſſi. Quant aux filles, elles n'y peuvent „ rien entendre de ce qui concerne les œuvres „ de la chair, ſi elles ſont bien pucelles de corps „ & d'ame, par maniere de dire. Mais d'abondant, pour contenter chacun, ainſi qu'en „ tout le reſte, il a depuis retrenché tout ce „ qui pouvoit tant ſoit peu offencer les plus „ ſcrupuleuſes conſciences; ſçachant, qu'il ne „ faut pas ſeulement abſtenir du mal, ains auſſi „ de l'apparence d'iceluy.„ Toutes ces raiſons ne ſont pas bonnes; & il y en a qui ſont pitoyables.

(*c*) *Voyez les Nouvelles de la République des lettres, mois d'Octob. 1686. p. 1221. Il a été traduit en Flaman. Voyez le* Boekzaal *du mois d'Août 1695.*

(*d*) *Le Journal des Savans du 13. Mai 1686. p.m. 138. fait mention de lui.*

(*e*) *B. Cabrol. Epitre apologetique au devant de la 2. partie des Erreurs populaires de Laurent Joubert.*

(*f*) *Futurus tamen cautior, ſi contentus iiſ, quæ in uſum eruditorum ſermone Latino componebat, à ſcriptionis bus Galliis abſtinere maluiſſet.* Naturam enim pro conceſſa facultate liberius evolvens, temere ſe in plebis imperitæ cenſuram atque rilum objecit. *Sammarthan. ubi ſupra.*

(*g*) *Cabrol ubi ſupra.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *Elle en ſavoit bien du long en ces ſortes de matieres, ſi l'on en croit les faiſeurs de Dictionnaires.*

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *Ibid.*

(*D*) *Au grand cours qu'il eut.*] Servons nous du vieux Gaulois de l'Apologiſte de Joubert. Le Traité des erreurs populaires, dit-il (*m*), *a eſté imprimé dans ſix mois en quatre divers lieux: ſçavoir eſt, à Bourdeaux, Paris, Lyon & Avignon; & en chaſque lieu on n'en a tiré moins de ſeize cens. Ce livre a eu ſi grande reputation, que n'eſtant au commencement qu'à dix ou douze ſols, il s'eſt depuis vendu juſques à un eſcu, voire à quatre*

(*m*) *Cabrol. ibid.*

JOVE (Paul) en Latin *Jovius*, né à Come en Italie l'an 1483. s'aquit un grand nom par ſes Ouvrages, & l'Evêché de * Nocere: mais il paſſa pour une plume venale, de ſorte qu'on n'ajoûte pas beaucoup de foi (*A*) à ſes Hiſtoires. On dit qu'il ne ſe defendoit pas trop de cette mauvaiſe (*B*) qualité, & qu'il avoüoit aſſez franchement qu'il loüoit ou qu'il blâmoit, ſelon qu'on avoit eu ſoin ou qu'on avoit negligé d'aquerir ſes bonnes graces. Jamais homme ne deman-

* *Le Pape Clement VII. le lui donna.*

tre francs; tout ainſi qu'en La cherté (eſpece de famine) le prix de blé ſe hauſſe tous les jours. Que plus eſt, chacun demande aux Libraires & Imprimeurs la ſuitte de ceſt œuvre: & meſmes ſon Auteur eſt journellement importuné de mettre le ſurplus en lumiere, au moins de cinq en-cinq livres (s'il ne veut tout a un coup) ſuivant le departement qu'il en a fait, outre ce qu'il promet d'avantage. Mais il eſt ſi deſpité, & ſe reſent tellement des ſuſdites piqueures, comme il eſt homme de grand cœur, extremement jaloux de ſon honneur, qu'il a ſouvent penſé, je le ſçay bien, de bruſler tout ce qu'il en a fait. O quel dommage!

(*A*) *On n'ajoûte pas beaucoup de foi à ſes hiſtoires.*] Jaques Gohorri n'a pas fait difficulté de dire, que les avantures d'Amadis paroîtroient auſſi veritables que les Hiſtoires de Paul Jove. (*a*) *Illud certe ad ſempiternam memoriam teſtatum reliquit Gorræus Pariſienſis, qui quæ finxit (b) Amadiſii fabulas non minus veras ac probabiles quam Jovii ſcripta fore conſidit.* Mr. de Thou n'a pas uſé de cette hyperbole, mais il en a dit aſſez pour nous aprendre l'eſtime qu'on a de cet Ecrivain. (*c*) *Cum alioqui homo gratioſus ſe paſſim obnoxium prodat, eoque nomine ipſi in pierſique rebus fides derogetur, quod ad gratiam & in odium ſcripſiſſe, & venalem calamum habuiſſe fere omnibus perſuaſum ſit.* Ajoûtez ce paſſage de Voſſius qui temoigne que Paul Jove avoit en quelque façon dreſſé une banque: il promettoit une ancienne genealogie & une gloire immortelle à tous les faquins qui payeroient bien ſon travail, & il dechiroit tous ceux qui n'achêtoient pas ſes menſonges. (*d*) *Quam fluxe etiam fidei patrum ævo ſint Paullus Jovius? quem conſtat in aula Henrici ſecundi quibuſque terræ filiis bene de ſe merentibus generis claritatem ac perpetuum nomen pollicitum: contraque maledice eos traduxiſſe qui venali hiſtorico morem non gererent.* Il avoit offert ſa plume à Dom Juan III. Roi de Portugal; & parce qu'on n'accepta point ſes offres, il paſſa ſous ſilence une victoire que les Portugais remporterent. S'il avoit eu de bons gages pour écrire l'hiſtoire de Portugal, il auroit forgé des victoires imaginaires, tant s'en faut qu'il eût ſuprimé les veritables. C'eſt donc avec juſtice qu'on l'a decrié. Voici le coup que lui porte l'Hiſtorien d'Emanuel. (*e*) *Victoria ſuit præclara: quam tamen Paulus Jovius cum de Soliani claſſe hac in Indiam contra Luſitanos delata narraret, ſilentio ſuppreſſit, iratus videlicet, quod cum Luſitane hiſtoria ſcribenda munus Joanni, hujus nomiuis tertio, Luſitaniæ regi venale proponeret, tex optimus non illum muneribus Indicis ad res Luſitanorum virtute geſtas monimentis illuſtrandas invitavit.* Il a eu le ſort de tous les menteurs, c'eſt qu'on a de la peine à le croire lors même qu'il raporte la verité. Le mal eſt que ſes menſonges lui ont été plus utiles, que ne l'eſt l'amour de la verité aux Hiſtoriens ſinceres. Cette plainte de Bodin eſt très-bien fondée. *Non*

(*a*) *Bodinus, in methodo hiſtoriar. c. 4. p. m. 71.*

(*b*) *Bodin s'exprime mal, Gohorri n'a dit que le Traducteur d'Amadis.*

(*c*) *Thuan. lib. 11. ſub fin. p. m. 235.*

(*d*) *Voſſius de arte hiſtor. c. 9. p. 48.*

(*e*) *Oſorius de rebus Emmanuelis lib. 6. fol. m. 179.*

(*f*) *Bodin. ubi ſupra p. 73.*

(*g*) Cem rumoribus fidem habuerit, nec conſilia principum, nec conciones nec epiſtolas, nec res geſtas nec ulla publica monumenta virum locum reliquit. Quæ igitur verſiſſime ſcribere potuit, noluit; quæ noluit, non potuit; ſcilicet externa. *Id. ibid.*

(*h*) *Voyez l'épitre dicatoire de ſon Hiſtoire.*

(*i*) *Bodin. ibid.*

(*k*) Anzi mi vien detto, che eſſendo biaſimato il Giovio della infedelta della ſua hiſtoria, egli la confeſſo, ſogiungendo però, che ſi riconforta, facendo, che dopò ſpatio di cento anni non vi ſarà più alcuna memoria in contrario; onde verano i poſteri neceſſaria-

ſi (f) quod multa non ſint vere & elegantet ab eo ſcripta: ſed hunc mendacii fructum tulit, ut etiam eam vera ſcribit, ſuſpectus habeatur. Hoc tamen acerbius eſt ac indignius, quòd cum hiſtoriam venalem proſtituiſſet, uberiores tulit mendacii fructus, quam quos alius vera ſcribendo. Cet homme pitié n'a pas été en état d'ecrire une bonne hiſtoire; car lors qu'il pouvoit dire la verité, il ne la vouloit pas dire, & lors qu'il eût voulu la dire il ne pouvoit pas: il n'avoit de bons memoires que pour les choſes qui ſe paſſoient en Italie. C'eſt la pretenſion de Bodin (*g*): il l'apuye ſur ce que Paul Jove n'a point voyagé, n'a point aſſiſté aux évenemens, mais s'eſt attaché à la Cour des Papes pendant 37. années. Il me ſemble que ce n'eſt pas une choſe qui empêche de recueillir de bons memoires touchant les autres païs. Outre que Paul Jove ſe vante d'avoir vu des ſieges, & des batailles (*h*) &c. Voyez dans la remarque F un autre paſſage de Bodin, & le jugement de Juſte Lipſe ſur nôtre Auteur, qu'il accuſe d'une extreme partialité.

(*B*) *Qu'il ne ſe defendoit pas trop de cette mauvaiſe qualité.*] Bodin aſſûre que Paul Jove interrogé, pourquoi il debitoit des menſonges, & pourquoi il ſuprimoit les veritables évenemens, repondit qu'il faiſoit cela en faveur de ſes amis; qu'il ſavoit bien que ceux qui vivoient alors n'ajoûteroient point de foi à ſes hiſtoires, mais qu'il ſavoit auſſi que les ſiecles à venir ne douteroient point des choſes qu'il avoit dites. (*i*) *Cum autem rogaretur cur ſimularet falſa, vera diſſimularet, amicorum gratia id à ſe factum reſpondit: ac tametſi ſuperſtites intelligeret ſuis ſcriptis fidem derogaturos, attamen intelligebat infinita poſterinati credibilia fore quæ ſibi ſuiſque popularibus laudem eſſent allatura.* Il y a des gens qui ſuposent qu'il repondit, dans (*k*) *cent ans il ne reſtera aucune preuve qui puiſſe me convaincre de fauſſeté, il faudra donc neceſſairement qu'on prenne pour des choſes veritables ce qu'on lira dans mes hiſtoires.* Quelques-uns diſent qu'il ſe vantoit (*l*) d'avoir une plume d'or, & une plume de fer; celle-là en faveur des Princes dont il recevroit des faveurs, celle-ci contre les Princes dont il n'en recevroit pas. On veut auſſi qu'il ait avoué que la raiſon pour laquelle il ſuprima les trois livres où il parloit d'Antoine de Leve, étoit que ce fameux Capitaine.ne lui avoit rien donné, & qu'il ne vouloit point qu'un ingrat fût inſeré dans ſon Ouvrage. (*m*) *Quo nefcit quanta fuerit virtus Antoniæ Levæ Hiſpani ducis, ut ſolus dici, aut cum paucis Imperator appellari noſtri temporis poſſit: & tamen nequiſſimus (n) hiſtoricus, ſeu potius fabulator, quod pecuniæ non dediſſet, maluit totam corrumpere hiſtoriam, treſque libros*

mente à dare indubitata fede à ſuoi ſcritti. *Stefano Guazzo della civil converſatione lib. 2. p. m. 242.* (*l*) *Teiſſier, addit. aux éloges t. 1. p. 67.* (*m*) *Cardanus in apologia Neronis.* (*n*) *Paullus Jovius.*

demanda des presens (C) avec moins de retenuë que lui. On trouvera dans Moreri ce que Mr. de Thou raporte, touchant le chagrin de cet Auteur contre Anne (D) de Mommorency. Brantôme en parle plus amplement. On pretend que Paul Jove ne se plaignit d'avoir perdu quelques livres de son Histoire au saccagement de Rome, qu'à cause que des raisons d'interêt ne souffroient pas qu'il les publiât. Il n'étoit pas estimé par raport (E) aux bonnes mœurs; & on l'accusoit d'une grande negligence à reciter son Breviaire. Son stile (F) est assez brillant, mais non pas assez historique, ni assez pur. La mauvaise foi n'est pas

qui illi debebantur intermittere, ne (ut ajebat) ingratum inferetes historiæ. Pour moi j'ai bien de la peine à croire qu'il ait jamais avoué les choses que je viens de raporter. Je voy qu'il dit hardiment qu'il fait imprimer son Ouvrage, pendant la vie de la plûpart des (a) acteurs, parce qu'il n'aprehende pas qu'ils le convainquent de mensonge, comme il leur seroit facile s'il n'avoit pas été fidelle.

(a) Absoluto tandem opere id in publicum edere non dubitem, magno hercle incorruptæ veritatis argumento: quandoquidem plerique eorum, qui hæc bello pacque gesserunt, adhuc vivant, ac idcirco gravi existimationis meæ cum periculo mentientem refellere possint. *Jovius præfat. Historiæ ad Cosmum Medicem.*

(C) *Ne demanda des presens avec moins de retenuë.*] „ (b) Sa gueuserie me fait souvenir „ de celle de Paul Jove, qui demandoit en„ core plus ouvertement, & plus lâchement „ que luy. J'ay leu certaines lettres de sa fa„ çon, qui sont admirables en ce genre. Dans „ quelques-unes il proteste, que si le Cardinal „ de Lorraine ne le fait payer de sa pension, „ il dira qu'il n'est plus de la race de Godefroy, „ qui donna l'Archevesché de Tyr à un Pe„ dant. En d'autres, il demande deux che„ vaux au Marquis de Pescaire, & le prie, pour „ cet effet, de frapper la terre un peu plus „ fort que ne fit Neptune. En d'autres, il „ voudroit bien qu'une Dame de ses amies, „ luy envoyast des confitures de Naples, par„ ce qu'il commence à s'ennuyer de l'usage des „ œufs frais (c), &c. „

(b) C'est-à-dire d'un homme que Balzac apelle Jean Jaques. Il entend celui qui fit l'Oraison funebre de Mr. de Peiresc à Rome.

(D) *Contre Anne de Montmorenci. Brantome en parle.*] Quoi que le passage de Brantome soit un peu long, je n'y retrancherai rien. „ (d) J'ai oui dire à un grand personnage d'a„ voir veu dans la premiere impression Latine „ de Paul Jove (je ne sai s'il est vrai) un petit „ trait, qui dit, qu'en mesme temps que le „ Grand Seigneur Sultan Soliman disgracia & „ fit mourir son grand favory Hibrahim Bas„ cha; qu'en mesme temps le grand Roy Fran„ çois disgracia son grand favory le Connesta„ ble Anne de Montmorency: mais pourquoy, „ dit-il, ne le fit-il pas mourir, comme l'au„ tre Hibrahim, ou Hibraun Bascha? Ce ne „ fut, ce dit-il, qu'il ne l'eust aussi-bien me„ rité. Et sur ce specifie quelques ravauderies „ qui ne valent rien à dire, lesquelles sont fauſ„ ses: mais que ce fut parce que ce grand Roy „ estoit bon & misericordieux, & l'autre estoit „ un tyran & cruel. Je ne say si cette édition „ Latine porte cela, mais ce personnage me „ l'a asseuré. En la version Françoise cela n'y „ est point; à quoy ne faut nullement ajouster „ foy, car le dit Paul Jove en parloit, s'il l'a „ dit, comme passionné & mal content dudit „ Monsieur le Connestable, lequel quand il „ fut rappellé du Roy Henry, & qu'il voulut „ faire le reglement de la maison du Roy ainsi qu'il en avoit toute la charge, il trouva „ parmy les pensionaires du feu Roy, cinq „ cens escus de pension ordinaire qu'il donnoit „ audit Paul Jove, lesquels il trancha aussi-tost, „ faisant entendre au Roy que c'estoit un argent mal employé, pour estre plus Imperial „ passionné que François, & pour estre un grand „ menteur. Ledit Paul ayant sceu sa rayeure „ de pension, se mit ainsi à desbagouler con„ tre mondit Sieur le Connestable, & en dire „ pis que pendre. Que c'est d'avoir affaire à „ une langue & plume venimeuse, qui quand „ elle est picquée n'espargne rien. Aucuns di„ sent, que ce Monsieur le Connestable avoit „ veu du temps de sa disgrace ce trait de plu„ me, que ce galant avoit fait plus pour com„ plaire au Roy que pour aucun sujet, com„ me ordinairement tels Escrivains font adula„ teurs & complaisans, pour tirer toujours „ quelque lippée, & pour ce ledit Monsieur „ le Connestable, quand il vint avec son Roy „ Henry, la luy rendit bonne, & pis luy euſt „ fait s'il euſt peu, car il fasche fort à un valeu„ reux & genereux Chevalier comme celuy-là „ d'estre ainsi picqué & blasonné d'un Escrivain „ sans raison. „ Je dirai en passant que François I. n'eut pas lieu de se repentir de la pension qu'il accordoit à Paul Jove, car il se trouva dans les écrits de son pensionaire sous la forme d'un vainqueur, plûtôt que sous celle d'un vaincu. On pretend que Charles-Quint fit (e) cette plainte.

(c) Cum aliquando Cæsar notaret legeret victoriam quam de Gallis habuerat, dixit, profecto non meam, sed Gallorum Regis victoriam hic scriptitat, indicans, ex pecuniis acceptis à Rege quanta mendacia inseruisset Historiæ. *Cardanus in Apologia Neronis.*

(d) *Id. ibid.*

(e) *Il n'étoit pas estimé par raport aux bonnes mœurs.*] Cardan l'accuse d'impudicité. (f) *noster historicus*, dit-il, *admirandus præsto magis (g) aliis qui tametsi senex, parum absuit quin (h) pepererit. Sed & id detestabilius quod cum esset etiam Antistes, gaudebat numerari (i) procos adolescentulos.* La note marginale de Cardan contient un fait bien étrange, c'est que Paul Jove étoit un hermaphrodite. Imperialis (k) avoüe que cet Auteur fut accusé d'avoir mené une vie licentieuse, & d'être fort negligent dans l'oraison & dans le reciit du Breviaire.

(f) C'est-à-dire que les Historiens que Cardan venoit de nommer, & d'accuser de plusieurs vices.

(g) Quippe Hermaphroditi. *Imperialis.*

(h) C'est ainsi qu'il y a dans mon édition: je croi qu'on a oublié le mot interposé.

(i) *Scaliger.*

(k) *In Musseo.*

(F) *Son stile est assez brillant; mais non pas assez historique, ni assez pur.*] Scaliger en dit soit ce que l'on va lire. (l) *Paulus Jovius mendacissimus & Guicciardino inferior, nimis affectato & luxuriante stylo, potius quam casligato utens.* Roland Des-Marets en parle avec le dernier mepris, jusqu'à le trouver plein de barbarismes. *Quantum sentio*, dit-il (m), *non bonus est historiæ scriptor* (Paulus Jovius) *nec judicio satis valet: qui si vernaculè scripsisset, nullo in numero haberetur. Latinus enim sermo quasi sucus quidam labes illius multas contegit: qui prima specie elegans videtur, nam bella sonat, at quilubet diam imponit, nihil non item. Vix enim Latinus est, certe minime purus, utusque idiotismis scatet; nihil fere proprie effert, sed plerumque περιφραστικῶς loquitur, nec pene ulla vox est sine epitheto.* Voilà deux juges fort competens: qui ne s'étonneroit après cela de voir que Lipse parle si avantageusement du stile de notre Paul Jove? N'en

(l) Scaligerana prima pag. 95.

(m) Rondanus epist. 41. l. 1. p. m. 184.

faut-

pas l'unique defaut * que l'on critique dans ses Hiſtoires, qui eſt de tous ſes Ouvrages (*G*) celui qu'il a le plus travaillé. Quoi qu'il en ſoit on ne peut nier que cet Ecrivain n'eût de l'eſprit; & qu'on ne trouve dans ſes livres beaucoup de

* *Voyez la remarque F.*

faut-il pas conclure que le goût des plus excellens Critiques n'eſt pas uniforme, ſur une matiere qui ne devroit point partager les jugemens? Quand on ſait les regles de l'éloquence, & celles de l'art hiſtorique, ne devroit-on pas s'accorder ou à louër, ou à condamner le ſtile d'un Ecrivain? Mais voyons ce que Lipſe dit de Paul Jove. (*a*) *Paulus Jovius multorum judicis magis acerba quam libera experitur. Acriter vel dein virum eum. Ego de eo ſic cenſeo, ſtilo bonum gravemque eſſe & plane ad hiſtoriam: judicio ac fide ambiguum. Ubi affectus non diſtrahunt, rectum, ubi illi adſunt obnoxium. Ad gratiam ſcilicet ſe dat & auram. Laudationum nec cauſſam ſæpe habet, nec modum. Genii ſuæ, Vaſtio, Medicaïs nimis ex profeſſo addictus. His quidem ita ut Laurentium Medicen parricidii reum velut apud judices agat. Orationibus quoque aut frigidus interdum, aut ineptus. Laudandus tamen legenduſque ob multiplicem & varium rerum ſeriem, quas redegit compoſite & dilucide in unum hiſtoria corpus* (*b*). L'obſervation de Lipſe touchant les harangues froides & impertinentes que Paul Jove a inſerées dans ſon Hiſtoire, me fait ſouvenir de Bodin qui ſe moque d'y voir parler des ſoldats en Ecoliers de Rhetorique. (*c*) *Præfertim in concionibus, epiſtolis, fœderibus, decretis quæ Jovius pro arbitratu fingit, in quo tamen decorum ita confudit, ut imperiti milites ipſius Alciati ſui laudatorii judicio, declamatores ſcholaſtici eſſe videantur.* Je m'aſſûre que mon Lecteur ſera bien aiſe de trouver ici les propres termes d'Alciat, ſur quoi Bodin s'eſt fondé. (*d*) *Id à te præcipuè deſiderabam, ut ad illud quod Græci ὑφύτον vocant, non abſurdè reſpondetes. Sicuti in ea oratione animadvertebam, quæ à Marconio gregario milite, ad legiones jam planè conſternatas & ad ſeditionem ſpectantes habebatur, quum Solymano Pannoniæ ſuibus excedente, Carolus Cæſar Vienna profectus in Italiam rediret. In ea ſiquidem concione omnes artis nervos numeroſque ita expreſſiſti, ut ille Marconius nequaquam ab oratro Volaterrani agri ad ſigna vocatus: ſed ex ſchola Ciceronis & Hermogenis ad ſuggeſtum raptus eſſe videatur, quum paſſim exactæ eloquentiæ ſchemata interluxerant, quæ peroranti turbam patere cœgerint.*

(*a*) *Lipſius not. ad 1. lib. Politic. c. 9. p. m. 218.*

(*b*) *La Popelinière s'eſt mal parler de Lipſe, n'a fait que traduire ceci en donnant ſon jugement ſur Paul Jove*, Hiſt. des Hiſtoires liv. 7. p. 403. *Il n'a pas même entendu* laudationum nec cauſſam ſæpe habet: nec modum: *paroles qu'il a traduit par celles-ci*; il n'obſerve les cauſes ni moyens en ſes louanges.

(*c*) *Bodin. ubi ſupra p. 72.*

Notez que ces paroles de Lipſe, *Laurentium Medicen parricidii reum velut apud judices agat*, ont été ainſi traduites par Mr. Teiſſier (*e*), *Il defend Laurent de Medicis du crime de parricide comme s'il plaidoit pour lui devant ſes Juges.* Paul Jove fait tout le contraire, il agit comme ſeroit l'Avocat de l'accuſateur (*f*) de ce Laurent. On a cru ſans doute qu'il s'agiſſoit là du grand Laurent de Medicis le fauteur des gens de lettres dans le XV. ſiecle, mais il s'agit d'un autre Laurent qui aſſaſſina Alexandre de Medicis l'an 1537.

(*d*) *Alciat. epiſtola ad Paulum Jovium in lamine Hiſtoriarum Jovii.*

(*e*) *Addit. aux éloges tirez de Mr. de Thou to. 1. p. 65.*

(*f*) *Voyez le 38. livre de l'Hiſtoire de P. Jove.*

(*G*) *De tous ſes Ouvrages celui qu'il a le plus travaillé.*] Ce fut le premier qu'il compoſa, & le dernier qu'il publia. Il en forma le deſſein l'an 1515. & il en continua l'execution toute ſa vie. Il prit pour ſon ſujet ce qui ſe paſſa de ſon tems par toute la terre à commencer à l'année 1494. qui fut celle où les François conquirent Naples ſous Charles VIII. Cette hiſtoire comprend 45. livres, & s'étend juſques à l'année 1544. mais il y a une lacune conſiderable depuis le 19. livre juſques au 24. inclusivement. Ces ſix livres qui s'étendoient depuis la mort de Leon X. juſques à la priſe de Rome l'an 1527. ne contiennent qu'un petit ſommaire des évenemens. Il perdit (*g*) au Sac de Rome ce qu'il avoit déjà compoſé ſur cette partie de ſon hiſtoire, & il ne voulut ni le refaire, ni achever ce qui y manquoit. Deux raiſons principales l'en detournerent; l'une qu'il auroit fallu encourir la terrible indignation de certaines gens, l'autre qu'il ne vouloit pas exercer ſa plume ſur une matiere ignominieuſe à l'Italie. (*h*) *Peritos medicos imitatus, carcinomata deſperatæ curationis, quæ ſi attrectes, & acri medicamine laceſſas, in im. menſum furere, & peſtifera adacique ſerpigine mortem aſſerre ſolent, naturæ relinquenda, neque his ullo pacto manum admovendam judicavi. Quamobrem exiſtimationi ſalutique meæ conſulens, dira tempeſtatis materiam, tanquam abominabilis impiique operis, minimè attingendam arbitratus ſum, quando hæc adverſæ fortunæ accepta vulnera, inſanieque noſtræ detrimenta, non modo non prodenda poſteris, ſed pro virili occultanda eſſe videantur: Ea ſiquidem, quæ Italicum nomen dedecorent, neque memoria recoli ſine dolore, neque ſine ubertimis lachrymis ſcribi, nec ſine flagitio pudoreque poſteris enarrari queunt.* Nous avons vu ci-deſſus (*i*) qu'on a fort gloſé à ſon deshonneur ſur cette lacune. C'eſt une choſe remarquable, qu'encore qu'il eût allegué ces deux raiſons comme une très-bonne apologie, il ne laiſſa pas (*k*) de s'engager envers le public dans la page ſuivante à donner bien-tôt la partie qui manquoit à ſon hiſtoire. Outre qu'il aprend qu'il a ſupleé à cette lacune par des vies particulieres qu'il a publiées. La preface d'où j'ai emprunté ces faits fut écrite à Piſe le 1. de Mai 1552. C'eſt l'épitre dedicatoire du 2. volume de ſon Hiſtoire. L'Auteur mourut au mois de Decembre ſuivant, & n'eut pas la ſatisfaction de voir ſortir de deſſous la preſſe le 3. volume qui eſt le dernier. Il fit imprimer ſon Ouvrage à Florence. Au reſte celui qui m'aprend que ce fut le premier livre que Paul Jove compoſa, s'eſt brouillé pitoyablement dans ſes calculs. Il dit que l'Auteur poſtea commença d'y travailler l'an 1515. âgé d'environ 30. ans, & qu'il mourut en y travaillant âgé de près de 75. ans, & que pendant les 37. années qu'il y travailla, ſa fortune fut ſort agitée. (*l*) *Cum enim anno à nato* CHRISTO *qui numerabatur M. D. XV. ætatis autem ſuæ citra trigeſimum, ea quæ poſt annum M. CD. XC. IV. per totum orbem terrarum geſta eſſent, atque ſe vivo gererentur, animo complexui ſuiſſet, illud Hiſtoria opus, omnium ſuorum primium exorſus fuit, ſanè. licet omnium poſtremum illud ediderit, eique quinque fermè annis ſeptuagenario major immortuus eſt. Triginta itaque illis ac ſeptem annis quibus hiſtoriam concinnavit, varia & ipſe fortuna (uti*

(*g*) Fatall qu'un petit ſubjet de Clemente VII. urbis ſæcunæ clade nonnulli libri in ſchedis tantum deſcripti illi depereſſent, haud ſine ſuo dolore maximo. *Baſilius Johannes Herolden epiſt. dedicatoria Operum Jovii.*

(*h*) *Jovius præfat. 2. tomi Hiſtoriarum.*

(*i*) *Dans la remarque B.*

(*k*) Quod ſi mihi quamquam pedibus capto, atque adeo graviter ineſcenti, ſpatium exterdat, perpetua procul dubio lucubratione enitar, ut totum id quod in clade urbis ſuæ amiſi, vel à me poſtea contumaci quadam indignatione præmiſſum fuit, non diu à bonis mortalibus deſideretur. *Jovius ibid. ſub finem.*

(*l*) *Baſil. Joh. Herolden ubi ſupra.*

de choſes curieuſes. Vous verrez dans Moreri qu'il mourut à Florence l'an 1552. Il s'étoit retiré dans cette ville fort mecontent de la Cour de Rome, à cauſe qu'il n'avoit pu obtenir (*H*) l'Evêché de Come. Il avoit un frere nommé Benedictus (*I*) Jovius, qui compoſa quelque choſe. Il y a un Paul Jove, qui dans le Concile de Trente opina d'une (*K*) maniere curieuſe ſur la queſtion de la reſidence.

fieri ſolet) jactatus JOVIUS. On peut compter là 3. fautes. 1. Un homme qui travaille à une choſe depuis ſa 30. année juſques à ſa 74. y travaille 44. ans, & non pas ſeulement 37. 2. Paul Jove étant mort l'an 1552. n'a point vécu plus de 74. ans, s'il eſt vrai qu'en 1515. il n'en avoit qu'environ trente. Il n'auroit vécu qu'environ 67. ans. 3. L'épitaphe (*a*) de Paul Jove lui donne 69. ans 7. mois & 22. jours de vie, il n'eſt donc point vrai qu'il ait vécu près de 75. ans, & c'eſt parler ſans exactitude, que de dire qu'il avoit environ 30. ans l'an 1515.

(*a*) *Apud Paulum Freherum theatr. p. 1454. & apud Pope Blount cenſ. Autor. pag. 449. où au lieu de 22. jours on met 12. jours. Mr. de Thou a 22.*

Par occaſion je dirai que livre *de piſcibus Romanis*, eſt le (*b*) premier Ouvrage que Paul Jove ait publié. Il le dedia au Cardinal Louïs de Bourbon. L'épitre dedicatoire eſt datée du Vatican le 29. de Mars 1524. Il ſe propoſoit alors une choſe qu'il n'executa pas; c'étoit de mettre bien-tôt ſous la preſſe la premiere decade de ſon hiſtoire. (*c*) *Exibit in publicum propediem hujusmodi laboriosissimi operis prima decas, non sine aliqua spe immortalitatis.*

(*b*) *Herodotus ubi ſupra, qui nous apend l'origine des Ecrits que cet Auteur publia.*

(*H*) *Qu'il n'avoit pu obtenir l'Evêché de Come.*] Cela paroît par une lettre (*d*) qu'André Alciat lui écrivit. Elle eſt datée de Pavie le 7. d'Octobre 1549. & ſert de reponſe à une lettre que Paul Jove lui avoit écrite pour lui faire part de ſon mecontentement, & du deſſein qu'il avoit formé de ſortir de Rome, & de s'en aller à Florence. *Scribis te gravi injuria permotum, Urbe (quod nunquam fieri posse putaram) propediem exessurum, ne diutius acceptæ contumeliæ deformis teitis in ea aula spectetur, in qua per multos annos (uti mihi videtur) cuncs aureæ mediocritatis bonis plane beatus, tum studiorum tuorum authoritate clarus hactenus fuisti. Mirum profectò videri potest, quòd tibi doctrinæ ac ætatis honore majora promerito, in petitione Pontificatus patriæ tuæ Paulus Pontifex quendam prætulerit. At quem hominem? qui Comi neque natus, neque unquam visus sit, & qui (sicut à multis audio) ex arcanis cubiculi sordibus in lucem repente sit productus.* Voilà qui ne va pas mal; c'eſt parler aſſez cavalierement du Saint Pere: on ne le traite guere mieux dans la ſuite: *Quis in hoc Pontificem æquæ ατοφον non judicet: non enim hostis bonarum literarum & plane ferreus esse non potest qui te gravissimarum rerum scriptorem intempestive contemperit . . . Dices te indigne deceptum ab inveterati astus fene principe, qui blandis promissis vota tua honeste concepta iniquè fefellerit.* Je crains bien que Mr. de Thou n'ait fait ici une faute: il pretend que ce fut Clement VII. qui refuſa à Paul Jove l'Evêché de Come, & que ce refus lui attira des duretez dans les livres du poſtulant (*e*).

(*d*) *Elle eſt imprimée à la tête de l'Hiſtoire de Paul Jove.*

(*e*) Cum ad Novocomenſem Epiſcopatum omnibus votis anhelaret, ſæpeque ea de re ſuis amicis Mediolani ſalutatus, in cujus laudes profuſus fuerat, obſervantiæ deberi id meritorum fiducia putaret, tamen ab eo obtinere non potuit: quod in cauſa fuiſſe plerique credunt, cur Clementem in Hiſtoriis avaritiæ & tenacitatis incuſulet. *Thuan. l. 21. pag. 235.*

(*I*) *Nommé Benedictus* Jovius, *qui compoſa quelque choſe.*] Il étoit l'aîné de Paul, & il lui tint lieu de pere: ce fut lui qui l'éleva, & qui l'inſtruiſit, & qui l'anima à être Auteur: car lui ayant montré l'Hiſtoire de Come, & un autre Ouvrage qu'il avoit fait ſur les actions & ſur les mœurs de la nation Suiſſe, il lui fit naître l'envie de compoſer une hiſtoire generale. Il mena une vie fort tranquille & fort retirée dans le lieu de ſa naiſſance, duquel il ne ſortit jamais que pour aller entendre à Milan les leçons d'un Profeſſeur Grec. Il avoit apris cette langue de lui-même, mais il ſouhaita d'aprendre à la prononcer, ce fut le ſujet de ſon unique voyage. Il vécut 73. ans toûjours ſain & vigoureux de corps & d'eſprit. Il avoit deſtiné au public une centaine de lettres remplies d'érudition: ſes fils devoient (*f*) avoir ſoin de les publier avec quelques autres compoſitions qu'il leur laiſſa, quelques traductions du Grec & quelques pieces de poëſie. Leur oncle attendoit cela de leur diligence (*g*), mais je ne penſe pas qu'il y ait rien d'imprimé de cet Auteur que des poëſies Latines. Je ne doute point que *Paulus* Jovius *Junior*, dont on voit pluſieurs vers Latins dans les éloges que nôtre Paul Jove a compoſez, ne fût fils de Benoît Jove. J'ai dit ailleurs (*h*) que Paul Jove n'étoit point Poëte.

(*f*) Sed hæc & Græcæ traductionis non ignobilia opera cum lepidis poematibus eruditorum librorum diligentia publicabit. *Jovius elog. cap. 106.*

(*g*) *Tiré de Paul Jove au chap. 106. des éloges des Savans.*

(*h*) *Dans l'article d'Hadrien VI. remarque C.*

(*K*) *Opina d'une maniere curieuſe ſur la queſtion de la reſidence.*] Un de mes amis qui m'avoit entendu dire tout ce dont je me ſouvenois de nôtre Paul Jove, me repreſenta que j'oublois le meilleur. Il fut, me dit-il, l'un des Peres du Concile de Trente, & comme il n'étoit nullement Theologien, car il avoit été Medecin avant que de parvenir à la Mitre, & il ne diſcontinua jamais l'étude des belles lettres, je ne penſe pas qu'il ſe ſignalât beaucoup dans cette aſſemblée, quand il faloit opiner ſur quelque point de doctrine. Il avoit un grand interêt à ne pas ſouffrir que l'on decidât que la reſidence des Evêques eſt de Droit divin. Cette Theſe ſi ardemment ſoutenuë par quelques-uns des Deputez ne pouvoit point l'accommoder: c'étoit *aux Evêques de Cour prêcher la reſidence.* Il la combatit par des raiſons de pratique: il fit voir que les Dioceſes où la reſidence étoit obſervée n'étoient pas moins (*i*) dans le deſordre que les autres, & il cita nommément la ville de Rome. Mais il vaut mieux l'entendre lui-même. Cet ami me montra tout auſſi-tôt la page 470. de Fra-Paolo où je trouvai ce qui ſuit. *Si l'abſence des Prelats étoit la vraye cauſe des abus, l'on verroit moins de corruption dans les Egliſes, où les Evêques ont reſidé de nôtre tems. Depuis cent ans, les Papes ſe ſont tenus aſſidûment à Rome, & ont aporté tous leurs ſoins à faire inſtruire le peuple, & avec tout cela nous ne voyons pas que cête ville en ſoit mieux policée. Les Villes Capitales des Royaumes, où les Evêques n'ont pas manqué de reſider, ſont plus gâtées que de miſerables Villes, qui n'ont point vû leurs Evêques depuis un ſiecle. Et pas-un des anciens Prelats, qui ſont ici, & qui ont toûjours reſidé (car il y en a quelques-uns) ne nous pourra montrer, que ſon Dioceſe ſoit mieux reglé, que ceux de ſes voiſins, qui n'ont jamais reſidé. Ceux qui diſent, que*

(*i*) *Confer. avec ceci ce que dit Brantome dans l'endroit que je cite, article de François I. remarque L, & joignez-y ces paroles de Mezerai abregé Chronolog. t. 6. p. 434.* Le Parlement leur enjoignit par Arrêt, d'aller dans leurs Evêchez faire leur devoir, autrement qu'ils y ſeroient contraints par la ſaiſie de leurs meubles & de leur équipage. Mais peut-être que de la ſaiſon que la plûpart d'eux y voient, leur abſence cauſoit moins de ſcandale à leur troupeau, que n'eût fait leur reſidence

JOUR. Cet article qui a paru dans nôtre Projet, ſera à la fin de ce Dictionaire comme une Diſſertation. Voyez HIPPOMANES.

IRNERIUS *, Juriſconſulte Allemand, vivoit au XII. ſiecle. Il paſſe pour le premier qui ait renouvellé la profeſſion du Droit Romain, interrompuë depuis l'invaſion des Barbares. Il avoit eu beaucoup de credit en Italie auprès de la Princeſſe Mathilde; & ayant porté l'Empereur Lothaire à ordonner que le Code & le Digeſte fuſſent lus dans les Ecoles, il fut le premier qui exerça en Italie cette profeſſion. Sa methode fut de concilier les reponſes des Juriſconſultes & les loix, qui paroiſſoient contraires les unes aux autres. Il mourut environ l'an (*A*) 1190. & fut enterré à Boulogne †, où il avoit été Profeſſeur. On pouſſe la choſe plus loin; car on dit que Lothaire abrogeant toutes autres loix, ordonna que le Droit (*B*) de Juſtinien reprit ſon ancienne autorité dans le Barreau. Le celebre Calixte, Profeſſeur en Theologie à Helmſtad, a ſoutenu ‡ que c'eſt un menſonge; & il a été ſuivi en cela par le docte Conringius ‖ ſon Collegue. Mais Bertold Nihuſius écrivit pour l'opinion β contraire, & mena rudement le Docteur Calixte. Il eſt certain que la tradition n'eſt point favorable à celui-ci, & qu'elle a donné à Irnerius la qualité de premier (*C*) reſtaurateur du Droit Romain. C'eſt encore lui, dit-on, qui porta l'Empereur Lothaire, dont il étoit Chancelier, à introduire dans les Academies la creation des Docteurs, & qui en dreſſa la formule: d'où vint que dès ce tems-là on promut ſolennellement au Doctorat Bulgarus, Hugolin, Martin, Pileus, & quelques autres qui commencerent à interpreter les loix Romaines. Ce fut à Boulogne que ces belles ceremonies eurent leur commencement; elles ſe repandirent de là dans les autres Univerſitez, & paſſerent de la Faculté de Droit en celle de Theologie. On

* *On la nomme auſſi* Wernerus, *ou* Guarnerius.

† *Ex Forſtero Hiſt. Juris Civil. Rom. l. 3. c. 6.*

‡ *In libello de moralis Theologia.*

‖ *Conſultez la preface de ſon* Origo Juris Germanici, *imprimée en* 1643.

β *Voyez le livre qu'il intitula* Irnerius.

(*a*) *Il prétend que le Decret de la reſidence de Droit Divin ſoit que les Evêques ſe ſouſtraioient aux Papes, & les Curez aux Evêques.*

que ces Egliſes ſont des troupeaux ſans Paſteurs, devroient conſiderer, que les Curés ont charge d'ames auſſi bien que les Evêques, & neanmoins l'on ne parle que de ceux-ci, comme s'il n'y pouvoit avoir des Chrétiens fidéles, où il n'y a point d'Evêques. Il y a dans les montagnes des peuples, qui n'en ont jamais vû, & qui pourtant peuvent ſervir d'exemple aux Villes Epiſcopales. Nous devons loüer & imiter le zéle & la conduite des Peres de ce Concile ſous Paul, qui ont ordonné des peines contre les Prelats, pour les obliger à la Reſidence, & ont commencé de lever les empêchemens, qui les éloignoient de leurs Egliſes. Plûtôt que de nous flater d'une vaine eſperance, que la reſidence produira la reformation de l'Egliſe, nous devons craindre, que comme nous cherchons maintenant des moyens pour la reſidence, les (a) inconvenient, qui en naiſſent, n'obligent nos ſucceſſeurs d'y apliquer le remede de l'abſence (b). Je n'eus pas beaucoup de peine à deſabuſer mon ami: il ne falut que lui faire prendre garde que l'Hiſtorien du Concile parle d'un Paul Jove Evêque de Nocere l'an 1562. dix ans après la mort du Paul Jove dont il s'agit dans cet article.

(*b*) *Fra-Paolo Hiſt. du Concile de Trente l. 6. p. 470. ad ann. 1562. de la traduction d'Amelot. Voyez la p. 499. de l'édition Italienne in* 4.

(*A*) *Environ l'an* 1190.] J'ai de la peine à croire qu'il ait vécu juſqu'à ce tems-là, car en premier lieu Lothaire II. ne vécut que juſqu'en 1138. pour le plus; & c'eſt une preuve viſible que Forſterus n'y a gueres regardé de près, car il a dit (*c*) que ce retabliſſement du Droit Romain arriva environ l'an 1150. Pourquoi croiroit-on qu'à l'égard de la mort d'Irnerius, il ait calculé plus exactement? En 2. lieu on aplique (*d*) cette affaire à l'an 1133. Or qui croira qu'une choſe de cette importance ait été executée par les conſeils d'un jeune homme? Il eſt cent fois plus probable qu'Irnerius ne fit reüſſir ſes conſeils, qu'à cauſe de la grande autorité qu'il s'étoit aquiſe par ſa ſcience & par ſa prudence, & dès là il ne faut plus gueres ſe l'imaginer au deſſous de 40. bonnes années. S'il avoit donc vécu juſques en 1190. Il auroit vécu près de 100. ans; & en ce cas-là Forſterus ſeroit inexcuſable de n'avoir point marqué cette vieilleſſe ſi peu commune. Ajoûtez qu'un Chancelier d'Empereur eſt preſque toûjours aſſez âgé. Ce qui accableroit Forſterus, ſeroit de lui ſoutenir que la Mathilde auprès de laquelle il donne tant de credit à Irnerius, a été cette Comteſſe qui fut ſi liberale envers les Papes, & qui mourut l'an 1115. ou cette Reine d'Italie qui fut femme de Conrad (*e*) fils de l'Empereur Henri IV. & fille de Roger Roi de Sicile.

(*c*) *Incidit hæc revocatio & reſtitutio Juris Civilis in annum Chriſti 1150. Forſterus. Hiſt. Juris Civil. l. 3. c. 6.*

(*d*) *Voyez la remarque ſuivante.*

(*e*) *Qui mourut l'an* 1101. Mathias, Theatr. p. m. 902.

(*B*) *Ordonna que le Droit de Juſtinien.*] Voici ce qu'en dit Mr. Heiſs dans ſon Hiſtoire de l'Empire ſous l'an 1133. *Cette ſolennité finie l'Empereur reprit le chemin d'Allemagne où par le conſeil d'un certain nommé Werner Urſperg, autrement Irnerius (f) qui étoit fort ſavant dans le Droit ancien de Juſtinien, il ordonna que la juſtice ſe rendroit dans l'Empire ſelon le Digeſte ou le Code dont l'uſage avoit ceſſé depuis 5. ou 6. cens ans. De ſorte que ces loix furent introduites en Italie, en Allemagne, & en ſuite en France & en Eſpagne, où les peuples auparavant ſe ſervoient du Droit qu'ils avoient en propre, & des coutumes qu'ils ſuivoient en particulier (g).* Calviſius fans parler de nôtre Werner, dit ſous l'an 1137. que Lothaire trouva dans la Pouille les loix Romaines, qu'il les donna aux Piſans, & qu'il ordonna qu'elles fuſſent expliquées, & qu'on s'y conformât dans les Tribunaux de l'Empire. Il ajoûte que ce livre fut porté depuis dans la Bibliotheque de Florence. Un autre Hiſtorien (*h*) aplique cela au tems que cet Empereur marcha contre Roger Roi de Sicile, environ l'an 1135. & remarque que le manuſcrit des loix Romaines trouvé dans la Pouille ayant beſoin d'un interprete, cette commiſſion fut donnée à Irnerius.

(*f*) *L'édition de Hollande dit* Irnervis.

(*g*) Antea homines Jure incerto utebantur, Jure nempe Romanorum corrupto, Jure item Longobardico & Jure Salica. *Chriſt. Matthia Theatr. hiſtor. pag.* 921.

(*h*) *Chriſt. Matthia ib. p.* 920. *citans Chytraum in Chronol.*

(*C*) *Reſtaurateur du Droit Romain.*] Voici comment un Auteur (*i*) que j'ai déjà cité en 2. lieu parle. *Irnerius primus legibus gloſſas appoſuit, & ſuo exemplo cæteris illuminandi juris exemplum dedit: unde* LUCERNA JURIS *dictus fuit, & inſtaurator legum Romanarum cognominatus.*

(*i*) *Matthias ubi ſupra.*

On pretend que l'Université de Pars ayant adopté ces usages, s'en servit la pre-
* Mathias, Theatr. historior. in vita Lotharii II. miere fois à l'égard de Pierre Lombard, qu'elle crea Docteur en Theologie *.

ISLEBIENS. C'eſt ainſi qu'on nomme ceux qui embraſſerent les ſentimens d'un Theologien Saxon nommé Jean Agricola, natif d'Iſlebe, diſciple & compatriote de Martin Luther. J'ai parlé fort amplement de ce † Jean Agricola. Il enſeigna quelque tems une très-fauſſe doctrine touchant l'uſage de l'ancienne
† Voyez ſon article à la lettre A, p. 125. Loi. Il avoit pris de travers les diſputes de Saint Paul contre les Juifs; & l'oppoſition que ce grand Apôtre de la Grace a ſi ſouvent faite entre l'œconomie des œuvres, & l'œconomie de la Foi. Luther s'oppoſa ſi vivement aux erreurs d'Agricola, qu'il le contraignit à s'en dedire. Chacun peut conoître pourquoi on donna le nom d'*Antinomiens* aux ſectateurs de ce perſonnage. Leurs ſentimens n'ont pas été fidelement repreſentez par leurs adverſaires; & il ne faut point douter qu'il n'y ait beaucoup d'exaggeration (*A*) dans ce que Prateolus en a dit. Mais ce n'eſt rien en comparaiſon des bouffonneries (*B*) dont Garaſſe s'eſt ſervi, en raportant les pretenduës hereſies des Iſlebiens.

JUBA.

(*A*) *Beaucoup d'exaggeration dans ce que Prateolus en a dit.*] Il n'a point été aux ſources; il a ſeulement copié Staphylus, Hoſius & Lindanus. Ce qu'il copie de Staphylus doit être reduit à ceci (*a*), que ſelon Jean Agricola la loi de Dieu eſt tout-à-fait inutile; qu'elle n'eſt neceſſaire ni avant ni après nôtre juſtification, & que l'homme ſous l'Evangile n'eſt point obligé à faire de bonnes œuvres. Ce qu'il copie de Lindanus eſt beaucoup plus dur: c'eſt que ſelon Jean Agricola, les hommes peuvent être juſtes contre leur conſcience, & qu'un adultere, un uſurier, un fornicateur, ou tel autre grand pecheur ſera ſauvé pourveu qu'il croye. (*b*) *Antinomi à Joanne Iſlebio Lutheri cive ac diſcipulo exorti. Hi dogma ſequuntur legibus divinis contrarium, (ait Querela Lutheri) legem operum rejicientes, ſinguntque homines contra conſcientiam juſtos eſſe. Ajunt enim, teſte Luthero lib. de Conciliis: Si es adulter, ſcortator, uſurarius, avarus, aut aliis pollutus peccatis, ſi tantum credis, ſalvus es, Hactenus Lindanus.* Je ne ſaurois croire que ce ſoit raporter fidelement les opinions d'Agricola.

(*a*) *Prateolus, in Elencho hæreticorum, voce* Antinomi, *p. m. 41. Il dit que Staphylus tire cela des notes d'Agricola ſur l'Evangile de St. Jean, & des diſputes Antinomiques de Luther.*

(*b*) *Prateolus ibid.*

(*B*) *Les bouffonneries dont Garaſſe s'eſt ſervi.*] Il eſt utile de repreſenter aux lecteurs les grans exemples de la hardieſſe de certaines gens à calomnier; c'eſt pourquoi la longueur de ce paſſage n'empêchera pas que je ne l'inſere ici.

(*c*) Les Iſlebiens ou Antinomiens, qui ſont autrement appellez les *Nomomaches*, d'autant qu'ils ſe font oppoſez à la loy de Moyſe, diſant par leurs articles de Foy, que c'eſt une geſne de nos ames, ſont diſciples d'un certain laboureur nommé Joannes Iſlebius, lequel ſortant du cul de la charruë, *Triduo ſe Theologum profeſſus eſt*, comme parle Melanchton eſcrivant contre luy. Les principales reſveries de ces gueux ſont couchées ponctuellement au livre, *De libertate Chriſtiana*, compoſé par le Docteur Paulus Crellius qui eſtoit l'un des principaux advocats de cette maudite ſecte. Je n'en mets que trois des plus ſignalées, priſes mot à mot de leurs articles de foy. La premiere porte que tout l'Evangile & tout le vieux Teſtament, s'il n'eſt preſché de vifve voix, *ſunt veteres calci in angulo derelicti*, ſont comme des vieilles ſavates qu'on laiſſe dans un coing, lors qu'elles ne peuvent plus ſervir: mais quand on preſche l'Evangile, lors il ſe faict comme une paire de ſouliers, duquel il eſt parlé dans les Cantiques, *Quàm pulchri ſunt greſſus tui in calceamentis tuis filia principis.* Et dans le Pſeaume CVII. *In Idumæam extendam calceamentum meum*: c'eſt à dire, ſuivant l'expoſition de Beze.

(*c*) *Garaſſe. Doctrine curieuſe liv. 5. ſection 16. p. 557.*

Contre Edom peuple glorieux
Je jetteray mes ſouliers vieux.

De façon qu'à leur dire les Predicateurs ſont des faveriers, les Eſcritures ſainctes ſont des vieilles ſavates; la chaire c'eſt la Saveterie, le Quareſme & les Advens ſont la foire aux ſavates. La ſeconde propoſition des Antinomiens eſt encore plus horrible, & je ſuis bien marry de ce que les paroles me manquent pour exprimer la peſanteur de mes penſées: elle eſt conçeuë en ces termes par le Docteur Crellius: *Qui querit ſalutem in veteri lege, querit* PEDICULUM IN SCABIE, qui cherche ſon ſalut dans la loy de Moyſe, & dans le vieux Teſtament, cherche DES POUX dans de la GALE, c'eſt à dire que le ſalut de nos ames eſt ſemblable à DES POUX, & Dieu eſt ſemblable à de la TEIGNE. Je n'ay point de parole pour exprimer mon eſtonnement. . . . La troiſieſme maxime des Nomomaches eſt quotée par le Docteur Crellius en ces termes, *Moſes ad corvos habeat cum lege ſuâ, nam ſi non reſipuit, eſt damnatus ad omnes Diabolos.* Pour moy j'appelle de la ſentence des Antinomiens, comme ayant procuration de Moyſe, & je trouve que l'eſtourdiſſement des Nomomaches eſt beaucoup plus grand que celuy des Manicheans; car lors qu'ils renvoyoient Moyſe, ils pretendoient avoir des pretextes plus honorables au rapport de St. Auguſtin au livre XV. contre Fauſte; & enquis pourquoy ils rejettoient le vieux Teſtament, & toute la loy de Moyſe, ils reſpondoient avec des paroles ſpecieuſes & des phraſes bien adjancées, que pour eux ils pratiquoient en cela le commandement de JESUS-CHRIST, qui defendit à ſes Apoſtres de mettre du vin nouveau dans de vieux outres: & que leur Egliſe eſtoit comme une jeune Damoyſelle, qui ne reçoit point de lettres ni de poulets de ſes vieux amoureux, leſquels taſchent de la ſubborner par promeſſe: c'eſt à dire, que leur Egliſe ne reçoit ny ne recognoiſt le vieux Teſtament qui eſt un vieux vin pouſſé, un vieux lambeau de bureau tout dechiré, un vieux amoureux caſſé aux gages, & puis ils adjouſtoient comme en triomphant, & inſultant à noſtre Egli-

ſe;

JUBA. L'Hiſtoire fait mention de deux Princes qui ont eu ce nom, & dont l'un étoit le pere de l'autre. Mr. Moreri en a parlé; mais il a fait (*A*) quelques fautes qu'il eſt bon de remarquer. Nous ne releverons que très-peu de fautes (*B*) des autres Auteurs.

JUDITH, femme Juïve qui delivra ſa patrie aſſiegée par Holoferne. Vous trouverez cette hiſtoire dans Moreri, avec quelques obſervations ſur les embarras où elle jette les Commentateurs. De tous les livres que les Proteſtans ont rejettez comme apocryphes, il n'y en a point qui meritât mieux que celui-là cette flétriſſure; car le party le plus raiſonnable que l'on puiſſe prendre eſt de dire que (*A*) c'eſt un Roman pieux. Il n'y a que peu d'années qu'un ſavant Benedictin

(*f*) *Plin. lib. 5. c. 1. ſub fin. p. m. 527.*

„ſe: *Vos quidem pergite agere ut capiſtis, rudem* „*pannum veteri veſtimento commiſtum, novum vi-* „*num veternoſis utribus credite, duobus mariti-* „*nis, nulli placituri ſervite, Chriſtianam fidem Hippo-* „*centaurum facite, nec equum perfectum nec ho-* „*minem: nobis ſolis Chriſto ſervire permittite.* A „ces effrontereries delitieuſes, à ces paroles char- „mereſſes, diroit-on pas que voylà de ſainctes „ames? Mais au bout de l'affaire il ſe void que „les Mani héens ſont des beluſtres. Il eſt vray „que tous beluſtres qu'ils eſtoient, ils n'avoient „pas tant de poux que les Antinomiens.„

(*A*) *Moreri a fait quelques fautes.*] I. Il dit que Juba le pere étoit Roi de Mauritanie. Cela eſt faux. Du tems de ce Juba la Mauritanie Ceſarienne appartenoit à Bocchus, & la Tingitane à Bogud. Quelque tems après, c'eſt-à-dire l'an 716. Bocchus s'empara de la Tingitane. Après ſa mort ſon Royaume fut reduit en Province l'an 721. comme la Numidie l'avoit été ſous Jules Ceſar (*a*). II. Il dit que Juba le fils fut retabli par Auguſte dans le Royaume de ſon pere, c'eſt-à-dire dans la Numidie. Il faloit dire avec Dion (*b*) qu'Auguſte lui donna quelques parties de la Getulie, & les 2. Mauritanies, & que la meilleure partie de la Numidie fut laiſſée dans ſon état de Province Romaine. Il eſt vrai que Strabon (*c*) aſſure qu'Auguſte retablit Juba dans le Royaume de ſon pere, & que de plus il lui accorda la Mauritanie; mais de la maniere que ce Geographe poſe les limites de la Province Romaine, & du Royaume de ce Juba, il (*d*) paroit que la Numidie appartenoit aux Romains. III. Moreri impute à Pline d'avoir dit que Juba le fils *trouva une herbe, que ſon Medecin Euphorbe apella de ſon nom Euphorbien.* Ce n'eſt point ce que Pline dit: voyons ſes paroles, (*e*) *Invenit & patruum noſtrorum ætate rex Juba, quam appellavit Euphorbiam Medici ſui nomine.* Cela veut dire que Juba decouvrit une herbe qu'il apella Euphorbie du nom de ſon Medecin. Il ſeroit un peu étrange que le Medecin d'un Monarque eût été aſſez mauvais Courtiſan, pour donner ſon nom à une herbe que le Roi ſon maître auroit trouvée. C'eſt neanmoins ce que Pline auroit aſſuré, ſi l'on s'en raportoit à Moreri. Il ſeroit beaucoup moins étrange qu'un Roi inventeur d'une herbe, aimât mieux lui faire porter le nom de ſon Medecin, que le ſien propre. C'eſt ce que Juba auroit fait, ſi nous nous en raportions au temoignage de Pline que j'ai cité; mais il y a lieu de croire que Pline n'a pas eu ici l'exactitude qu'il devoit avoir. Ce qu'il avoit dit dans un autre livre eſt plus croyable. C'eſt que l'Euphorbie avoit été ainſi nommée à cauſe de ſon inventeur, qui étoit le Medecin du Roi Juba. Il ajoûte une choſe qui meritoit bien que Moreri la raportât. Il dit que Juba fit un Traité particulier de cette herbe, où il donna beaucoup de loüanges aux vertus très-ſingulieres dont elle étoit douée. (*f*) *Juba Ptolemæi patet, qui prius utrique Mauritaniæ imperavit, ſtudiorum claritate memorabilior etiam, quam regno, ſimilia prodidit de Atlante: præterquæ gigni ibi herbam Euphorbiam nomine ab inventore medico ſuo appellatam, Cujus lacteum ſuccum miris laudibus celebrat in claritate viſus, contraque ſerpentes, & venena omnia, privatim dicato volumine.* IV. Je pourrois marquer pour une faute les mauvaiſes (*g*) citations de Moreri.

(*a*) *Voyez les preuves de tout ceci dans le Pere Noris* Cenotaph. Piſana p. 235.

(*b*) *Lib. 53 ad ann. 729.*

(*c*) *Lib. 17. p. 570.*

(*d*) *Voyez le P. Noris ubi ſupra.*

(*e*) *Plin. lib. 25. c. 7. p. m. 400.*

(*B*) *Que très-peu de fautes des autres Auteurs.*] Il ſemble que Joſephe ait aſſuré que Juba le fils eut pour femme Glaphyra, veuve d'un des fils d'Herode. Voyez l'article de cette femme (*h*) où nous refutons cela. Le P. Salian a cru que Juba mourut l'an 759. de Rome. Le P. Noris (*i*) l'a refuté invinciblement par cette remarque: Strabon écrivoit ſon 13. livre peu après l'an 771. Or dans ſon 17. livre il parle de Juba comme d'un Prince mort depuis peu; il faut donc que Juba ne ſoit point mort avant l'an 772. ou environ. Le même Strabon dit ailleurs (*k*) que Juba vivoit ſous l'Empire de Tibere. Or Tibere n'a commence de regner qu'en l'année 767. Il ſemble qu'on peut recueillir d'un paſſage de Tacite, que Juba vivoit encore (*l*) l'an 776. Noldius ſe trompe lors qu'il ſuppoſe que Dion aſſure qu'Auguſte donna l'Egypte à Juba outre le Royaume de ſon pere (*m*). Il n'y a rien dans les paroles de Dion qui nous engage à raporter τούτοις à l'Egypte, & il eſt ſûr qu'il faut raporter ce mot à Cleopatre. Le Traducteur de Dion a bronché là (*n*) pitoyablement. Noldius ayant cité le paſſage où Dion aſſure (*o*) que Juba, au lieu du Royaume de ſon pere, reçut d'Auguſte quelques parties de la Getulie, les Etats de Bocchus & ceux de Bogud, obſerve que Pline juſtement ſubſtitué à ces Etats l'une & l'autre Mauritanie. *Pro quibus rectè ſe habet Plinius* hiſt. nat. V. c. I. *utramque Mauritaniam ſubſtituit, hoc eſt Cæſarienſem & Tingitanam.* C'eſt inſinuer clairement cette fauſſeté, que ces deux Mauritanies, & les Etats dont parle Dion n'étoient pas la même choſe.

(*A*) *Que c'eſt un Roman pieux.*] Dom Bernard de Montfaucon (*p*) obſerve *que les Proteſtans pour ſe tirer de toutes les difficultez, ont dit que ce livre n'eſt qu'une fiction ou une parabole, & que quelques-uns d'entre eux ont aſſûré que c'eſt une*

(*f*) *Plin. lib. 5. c. 1. ſub fin. p. m. 527.*

(*g*) *Il cite Dion au livre 41. & ſeq. il faut citer nommément le 43. il cite Pline au chap. 1. du 25. livre: il faloit citer le chap. 7. Il cite le 8. livre d'Athenée, où il n'eſt parlé que d'une epigramme Grecque de Juba: il faloit citer le 3. & 4. livre. Il faloit citer le livre 17. de Strabon, & le 2. livre de Voſſius.*

(*h*) *Dans la remarque B.*

(*i*) *Ubi ſupra p. 238.*

(*k*) *Lib. 6. circa fin.*

(*l*) *Voyez l'article Glaphyra p. 1242. col. 1.*

(*m*) *Noldius de vita & geſtis Herodum. p. 176.*

(*n*) Η' τε Κλεοπάτρα τούτοις τὴν τε Λιβύην καὶ τὴν συνοικίσασα τούτῳ γαμῷ Κυίνδῳ τινὶ τῶν ἐν τῇ Ἰταλίᾳ, καὶ τὴν ἐκείνου μὲν τοῦτον τὸν βασιλέα τῶν Μαυρουσίων ὄντα.

(*o*) *Id. lib. 54. p. 589. ad ann. 729.*

(*p*) *Preface de la verité de l'Hiſtoire de Judith, à Paris 1690. in 12. La 2. édition eſt de l'an 1692.*

nediction (*B*) a fait un livre pour resoudre les difficultez qu'on propose contre cette histoire. S'il ne les a pas levées, il a du moins fourni divers éclaircissemens utiles. Je me souviens d'avoir vu une Dissertation, où entre autres argumens on fait valoir celui-ci, c'est qu'il ne faut point regarder comme un livre Canonique un Ouvrage qui autorise l'assassinat. Cela me fait souvenir d'une chose qui (*C*) concerne l'assassin de Guillaume I. du nom Prince d'Orange. Quelcun a remarqué qu'on donne à Judith un éloge de grande signification, quand on assûre que la medisance ne l'avoit (*D*) jamais attaquée.

JULES

une tragedie. Il me semble que les Protestans se foucient peu de lever ces difficultez, car c'est leur interêt qu'elles subsistent, & qu'elles se multiplient d'une façon très-embarrassante. Ils montrent par là qu'ils ont eu raison de rejetter cet Ouvrage, & que l'Eglise Romaine prend pour un livre canonique ce qui ne l'est point. Je croy donc que quand cet Auteur a dit cela, il ne songeoit point au système des Protestans; il se les representoit interessez, non moins que les Catholiques, à maintenir dans cet Ouvrage la gloire du Saint Esprit. Quand on ne peut pas la sauver en accordant une chose avec les veritez historiques, on a recours aux allegories, aux paraboles, au sens mystique &c. C'est ce que feroient les Protestans, s'ils croyoient que l'Historien de Judith a été divinement inspiré; mais comme ils ne le croyent point, peu leur importe de dire que c'est une parabole.

(*B*) *Qu'un savant Benedictin a fait un livre.*] Vous verrez son nom & le titre de son Ouvrage dans la remarque precedente. La methode qu'il a suivie pour conserver à l'histoire de Judith le rang qui lui est donné dans la Communion de Rome, est plus instructive, & en même tems plus édifiante que celle dont se servent les Controversistes Romains. Ceux-ci pour l'ordinaire ne s'amusent qu'à retorquer les objections. Ils tâchent de faire voir que les reproches des Protestans contre les livres apocryphes, peuvent être alleguez contre les livres canoniques. Mais Dom Bernard de Montfaucon passe fort legerement là dessus, & s'aplique tout entier à repondre directement. Toute sa recrimination est contenuë dans ces paroles. (*a*) *N'y a-t-il pas plusieurs Histoires dans le Texte sacré, où l'on trouve ces difficultez, & même de plus grandes, sans que pour cela on se soit jamais avisé de nier qu'elles soient veritables dans le sens litteral? L'histoire d'Esther n'est-elle pas pleine d'embarras & de difficultez, dont il est presque impossible de se tirer? A-t-on jamais pu dire certainement qui est l'Assuerus dont il est parlé dans ce livre, & en quel temps l'histoire doit être placée? N'a-t-on pas la même peine à fixer le temps des histoires de Ruth & de la ruine de la Tribu de Benjamin, sans que pour cela on ose dire qu'elles ne sont que des histoires paraboliques ou énigmatiques?* Je ne sai s'il avoit lu les objections de Rainoldus, qui est celui de tous les Auteurs Protestans qui a traité avec plus de force la controverse des livres apocryphes.

(a) Pag. 283.

(*C*) *Qui concerne l'assassin de Guillaume.... Prince d'Orange.*] Je parle du scelerat Balthazar Gerard qui le tua, car il y eut d'autres assassins qui ne firent que le blesser. (*b*) *Quoi qu'il fût franc Catholique il contrefaisoit finement le gueux. Il se trouvoit au Prêche. Il assistoit aux prieres du soir. Il avoit toûjours les Pseaumes de Marot dans les mains, ou quelque autre livre Huguenot. Il lisoit aussi la semaine poëtique de Bartas, & l'on trouva que l'endroit le plus usé étoit l'histoire de Judith égorgeant Holoferne.* Il n'y a point de doute que l'exemple de cette femme ne puisse persuader à bien des gens, que c'est faire une sainte action que de se glisser à la faveur de mille mensonges chez un Prince qui opprime la liberté & la religion; de s'y glisser, dis-je, afin de le poignarder, aussi-tôt que l'on en aura l'occasion. En un mot cette histoire une fois prise pour canonique, encourage les assassins à tout entreprendre contre la vie des Rois ennemis, & fournit aux Orateurs une couronne de gloire, pour la mettre sur la tête des Clemens & des Ravaillacs. Voici un passage du Sieur Maimbourg. Les Ligueurs „ (*c*) publierent même „ dans leurs écrits imprimez à Paris & à Lyon, „ qu'un Ange avoit declaré à Jaques Clement, „ que la Couronne de Martyr luy estoit preparée, quand il auroit delivré la France de Henry de Valois, & qu'ayant communiqué sa „ vision à un sçavant Religieux, celuy-cy l'a- „ vût approuvée, l'asseûrant qu'en faisant ce „ coup, il seroit aussi agreable à Dieu que le „ fut Judith en tuant Holopherne. Et parce „ que son Prieur, nommé le Pere Edme Bourgoing, fut accusé d'être celuy de tous les „ Predicateurs de la Ligue qui s'emporta le plus „ à loüer cet abominable parricide son sujet, „ l'apostrophant en pleine chaire, & l'apellant „ bienheureux enfant de son Patriarche & Saint „ Martyr de JESUS-CHRIST, & le comparant à Judith, on ne douta point que ce ne „ fust luy auquel ce jeune homme qui estoit „ sous sa conduite s'estoit confeillé, & qu'il ne „ l'eust en suite confirmé dans son execrable „ dessein. „

(*b*) *Hist. d'Alexandre Farnese Duc de Parme &c.* t. 3. p. 205. imprimée l'an 1692.

(*c*) *Maimbourg, Histoire de la Ligue* p. 358.

(*D*) *Que la medisance ne l'avoit jamais attaquée.*] La pensée dont je parle se trouve dans (*d*) l'extrait d'un panegyrique. Mr. l'Abbé de la Chambre faisant l'Oraison funebre de la feuë Reine (*e*) de France, prit „ son texte dans ces „ paroles du livre de Judith, *elle s'est rendue recommandable, famosissima, en toutes choses, parce qu'elle craignoit grandement le Seigneur, & personne n'en disoit le moindre mal.* C'est „ peut-être le plus bel éloge qui ait jamais été „ donné à une femme, car quoy qu'en dépit „ de cet énorme déchainement de médisance „ qui regne depuis si long-temps dans le monde, il y ait des femmes à qui cet implacable „ & infatiable monstre ne touche point, il est „ très-rare que ce grand bonheur arrive à celles „ qui ont d'ailleurs une réputation éclatante, „ & qui sont, comme dit le texte, *famosissimæ*; „ de sorte qu'on peut défier hardiment tous les „ Grecs & tous les Romains, de nous montrer „ un passage dans leurs livres, où l'on donne „ en très-peu de mots une aussi grande idée, „ que celle que le Livre de Judith nous donne „ dans

(*d*) *Dans les Nouvelles de la Repub. des lettres, mois de Decembre 1684. art. 8. pag. 1041.*

(*e*) *On écrit ceci le 20. d'Août 1695.*

JULES II. creé Pape la nuit du 31. d'Octobre au 1. de Novembre 1503. étoit neveu de Sixte IV. & s'apelloit Julien de la Roüere. Le bruit qui courut qu'il (*A*) avoit été Batelier, a tout l'air d'une calomnie. Il y eut quelque chose de (*B*) fort singulier dans son élection; car à proprement parler elle precedа l'entrée des Cardinaux dans le Conclave. Il avoit gagné la faction du Duc de Valentinois, en faisant (*C*) entendre à ce Duc qu'il étoit son pere, & en lui promettant de le traiter selon cette qualité. Il fit en suite tout le contraire. Jamais

„ dans les paroles qu'on vient de citer. L'a„ dresse dont Homere s'est servi pour faire con„ cevoir à son Lecteur une grande idée de la „ beauté d'Helene, est assurément inferieure à „ la naïveté, & à la simplicité de l'Auteur Juif; „ & ce qu'il y a de plus beau dans sa maniére „ de loüer, c'est qu'il a renfermé dans son Elo„ ge la veritable cause, & la source de la vertu „ qu'il a decrite, *elle a eu*, dit-il, *une grande „ réputation en toutes choses, & à couvert de tou„ te sorte de médisance, parce qu'elle étoit fort „ touchée de la crainte du Seigneur.* C'est sur „ cette heureuse expression du Panegyriste de „ Judith, que Mr. l'Abbé de la Chambre a „ bâti l'Oraison funebre de la Reyne. „

(*A*) *Qu'il avoit été Batelier.*] Erasme a inseré cette tradition dans ses Adages. *A remo ad tribunal*, dit-il (*a*), *Dici solitum ubi quis repente ab infima conditione provehitur ad honesti muneris administrationem. Id quod haud scio an ulli contigerit felicius quàm Julio secundo. Nam fama est, hunc juvenem ad stipem scalmum remo subigere solitum, & tamen à remulco non solùm ad tribunal, verumetiam ad summum illud rerum humanarum culmen evectus est. Nec contentus hoc fastigio, pontificia ditionis pomeria multum protulit: longius etiam productурus, si per mortis inclementiam vitam illi producere licuisset.* Le P. Theophile Rainaud se trompe, lors qu'il dit (*b*) qu'Erasme fait mention de la même chose dans l'explication du proverbe, *à scapha in triumphalem quadrigam*; ce n'est pas lui, mais Hadrien Junius (*c*) qui a expliqué cet Adage, & qui a dit, *Efferri potest de quovis è fæce hominum ad magnas opes dignitatesque provecto, quemadmodum Julius Ligur post fedentiarum operam in ducendo scalmo din navatam, Sixti Pontificis beneficio insignibus Ecclesiasticorum honorum ornatus, tandem ad Pontificatum maximum emersit.* Anastase Germonius Archevêque de Tarentaise, a fait voir que tout ce qu'on a conté touchant la naissance de Sixte IV. & de Jules II. est faux. Il a prouvé que Leonard de la Roüere pere de Sixte étoit un très-noble Chevalier, & qu'avant l'élevation de ce Pape la famille de la Roüere étoit dans un grand éclat. (*d*) *Sixtus IV. falsò jactatus est è plebeiis & piscatoribus editum cùm patrem haberet Leonardum de Ruvere, Equitem nobilissimum, ut observavit Anastasius Germonius, exponens indultum Hieronymi Cardinalis de Ruvere §. Sixtus num. 28. qui etiam §. Magnis, de gentis Ruveræ antiquo, (etiam ante Sixtum) splendore, agit diffusissimè.*

(*B*) *Quelque chose de fort singulier dans son élection.*] Elle fut certaine avant que les Cardinaux entrassent dans le Conclave, & ainsi Julien de la Roüere y entra Pape. Il évita le coup de ce proverbe assez commun (*e*), que qui entre Pape au Conclave en sort Cardinal, *Chi entra Papa, esce Cardinale.* C'est qu'il avoit assûré sa brigue par tant de promesses, & qu'il avoit en main tant de moyens d'enrichir ceux qui lui seroient favorables, qu'il n'étoit pas possible que la dignité Papale lui manquât. Outre les richesses qu'il avoit déjà aquises, il eut en main celles d'autrui: chacun s'empressa de lui offrir son argent, & même ses Benefices; de sorte qu'il se vit en état de promettre plus qu'on ne lui demandoit. Voilà les voyes iniques par où il monta au Pontificat. Ce n'est pas un Protestant qui le dit, (*f*) c'est un Auteur Italien. (*f*) *Ma molto più ve lo dirà promessono le promissioni immoderate, & infinite fatte da lui a' Cardinali, a' Principi, a' Baroni, & a ciascuno, che gli potesse essere utile a questo negotio, di quanto seppono dimandare: & hebbe oltra ciò facultà di distribuir danari, e molti beneficii, e dignità Ecclesiastiche, così delle sue proprie, come di quelle d'altri: perche alla fama della sua liberalità molti concorrevano spontaneamente ad offerirgli, che usasse a proposito suo i danari, il nome, gli officii, & i benefici loro: ne fu considerato per alcuno essere molto maggiore le sue promesse di quello, che poi Pontefice potesse, à dovesse osservare: perche haveva lungamente havuto nome tale d'huomo libero, & verdico, che Alessandro Sesto, nimico suo tanto acerbo, mordendolo nell' altre cose; confessava lui essere huomo verace; laqual laude, egli sapendo, che NIUNO più facilmente inganna gli altri, che chi è solito, & ha fama di mai non gl'ingannare; non tenne conto, per conseguire il Pontificato, di maculare.* S'il n'eût pas employé cette simonie, comment eût-il pu porter les Cardinaux à lui donner leurs suffrages, lui qui (*g*) avoit toûjours fait paroître un naturel si inquiet, & si terrible, & qui s'étoit fait beaucoup d'ennemis? L'argent vient à bout de tout; il fit un Pape avant qu'on se fût assemblé pour l'élection; chose qui ne s'étoit jamais vuë. *Il Cardinale di San Pietro in Vincola potente d'amici, di riputatione, e di ricchezze, haveva tirati a se i voti di tanti Cardinali, che non havendo ardire di opporsegli quegli, che erano di contraria sentenza, entrando in Conclave gia Papa certo, e stabilito; fu con essempio incognito prima alla memoria de gli huomini, senza che altrimenti si chiudesse il Conclave, la notte medesima, che fu la notte dell' ultimo giorno d'Ottobre, assunto al Pontificato (h).*

(*C*) *En faisant accroire au Duc de Valentinois qu'il étoit son pere.*] Je n'ai lu cela que dans un Ouvrage de Mr. Varillas. Cet (*i*) Historien raporte que les François accuserent Jules II. d'être monté *sur le trône de St. Pierre par deux voyes irregulieres, qui étoient celles de la simonie (k), & de la fourberie. Pour justifier la Simonie, ils marquérent les bénéfices, & les legations promises dans le Conclave, & données après l'élection aux Cardinaux, qui étoient chefs de faction, & specifierent les sommes d'argent, que d'autres Cardinaux avoient touchées pour prix de leurs suffrages. Pour demontrer la fourberie, on remontra au même pape, que les Cardinaux Espagnols s'étant engagés par*

(*a*) *Adag. Chil. 3. centur. 4. n. 86. p. m. 725.*

(*b*) *Theophil. Raynaud. Hoplotheca, sect. 2. serie 3. cap. 1. p. m. 303.*

(*c*) *Adag. centur. 6. n. 43.*

(*d*) *Theophil. Raynaud. ibid. p. 304.*

(*e*) *Memoires des intrigues de la Cour de Rome, imprimez à Paris 1677. pag. 20.*

(*f*) *Guicciardin, lib. 6. fol. m. 165. verso.*

(*g*) Il quasi era notissimo essere di natura molto difficile, e formidabile a ciascuno; & il quale inquietissimo in ogni tempo, e che haveva consumato l'età in continui travagli; haveva per necessità offeso molti, & esercitato odii, e nimicitie con molti huomini grandi. *Id. ibid.*

(*h*) *Id. ib. fol. 165.*

(*i*) *Anecdotes de Florence, p. 229. 230.*

(*k*) *Quant à la simonie, voyez ce qui a été cité de Guicciardin ci-dessus remarque B.*

mais homme n'eut l'ame plus (*D*) guerriere que celui-là. Il se trouvoit en perſonne au ſiege des (*E*) villes, & il y étoit plus ardent que ceux qui commandoient ſes armées. Une infinité d'Ecrivains aſſûrent qu'il jetta un jour dans le (*F*) Tibre les clefs de Saint Pierre, afin de ne ſe ſervir que de l'épée de Saint Paul:

par ſerment à ne donner leurs voix, qu'à celui, qui leur ſeroit propoſé par le Duc de Valentinois; le Cardinal de St. Pierre aux liens, qui étoit énemi juré de ce Duc, lui fit perſuader par des perſonnes apoſtées, qu'il étoit ſon pere; qu'il avoit entretenu ſa mere dans le temps qu'elle ſembloit ne s'abandoner qu'au Cardinal Borgia, qui fut depuis Alexandre VI. que la jalouſie que le même Borgia en avoit conçûe, avoit été la ſeule cauſe de la perſecution qu'il lui avoit faite durant plus de dix ans; mais que maintenant qu'il s'agiſſoit de faire un autre Pape, s'il le vouloit favoriſer, il le traiteroit en fils. Le Duc de Valentinois avoit ajoûté foi à ce qu'on lui diſoit en confidence, & s'étoit relâché juſqu'à conſentir que les Cardinaux de ſa faction éluſſent St. Pierre aux liens, qui n'avoit pas manqué incontinent après de le dépoüiller de toute la Romagne, & de l'Umbrie, au lieu de l'avoüer pour ſon fils.

(*D*) *L'ame plus guerriere que celui-là.*] Voici ce qu'en a dit Jean le Maire Hiſtoriographe de Louïs XII. (*a*) *Encore declarerons nous une autre merveilleuſe difference en la fin de ceſte œuvre, c'eſt de la gratieuſeté & traictabilité du Souldan envers le Roy tres-Chretien, au regard de la rigueur & obſtination du Pape moderne, lequel tout martial & tout rebarbatif en ſon harnois, comme s'il deuſt faire parler de ſes armes terribles & belliqueuſes, comme du grand Tamburlan Empereur & Souldan des Tartres, veut toujours perſeverer à la guerre, laquelle luy eſt auſſi bien ſeante comme à un Moine houſé de danſer: ſi ne ſera-t'il pas un nouveau monde tout monſtrueux comme il cuide. Car toujours pourceaux paiſtront glands,* &c. Guillaume Budée l'a nommé un chef (*b*) ſanguinaire de gladiateurs, & a touché d'une grande force le ſcandale que formoit un Pape, qui à l'âge de 70. ans ſe faiſoit voir en habit de guerre, pendant que le peuple demandoit à Dieu la paix proceſſionnellement. (*c*) *Cùm ſacerdos ſeptuagenarius Chriſti, Pacis conditoris & parentis Legatus, Bellone ſactis operaretur: cui cum generis humani iuculento diſpendio litare contendebat. Idque tum, cùm profanum vulgus ad delubra pacis & concordiæ miſerabili ſpecie ſupplicationes inibat. Enimverò viſendum ſpectaculum, Patrem non modo ſanctiſſimum, ſed etiam ſenio & canitie ſpectabilem, quaſi ad tumultum Gallicum Bellonæ ſama ſuos evocatos cientem: non trabea, non auguſtis inſignibus venerandum, non Pontificiis geſtaminibus ſacroſanctum, ſed paludamento & cultu barbarico conſpicuum; ſed furiali, ut ita dicam, conſidentia ſuccinctum, fulminibus illis brutis & inanibus lucidum, eminente in truci vultu cultúque ſpirituum atrocitate.*

(*a*) *Prologue ſur le Traité des ſchiſmes imprimé à Lyon l'an 1511.*

(*b*) *Cum interim ſub ipſo laniſta ſanguinario. Budæus de aſſe.* apud Horting. Hiſt. Eccleſ. to. 5. p. 545.

(*c*) *Id. ibid. apud eumdem Hottinger. ib. p. 546.*

(*E*) *En perſonne au ſiege des villes, & il y étoit plus ardent.*] Du Pleſſis Mornai n'ajoûte rien aux expreſſions de Guicciardin, quand il dit. „(*d*) Reſolu d'attaquer Ferrare eſt conſeillé de prendre premierement la Mirandole, „& ennuyé de ce que le ſiege ne s'advançoit „pas à ſon gré (*choſe non attendue & non jamais advenuë*) s'y trouve en perſonne, con„tre une ville Chreſtienne le Vicaire de Chriſt en „terre, dit Guicciardin, *vieil & malade, en*

(*d*) *Myſtere d'iniquité pag. 578.*

„*une guerre par lui ſuſcitée contre les Princes Chreſtiens*, ſi aheurté, ſi impetueux, que rien ne „ſe fait aſſez toſt, tousjours à crier après les „Capitaines, tousjours en furie, logé prés de „la batterie, juſques là, que deux hommes „lui ſont tuez dans ſa Cuiſine, quelque remonſ„trance que ſes Cardinaux lui fiſſent, du ſcan„dale dont il chargeoit & ſa perſonne & ſon „ſiege. „ Guicciardin repreſente tout cela encore plus fortement, car il obſerve que ce Pape n'avoit nul égard au froid horrible de la ſaiſon, qui retardoit les travaux des aſſiegeans.

(*e*) *Partì il ſecondo dì di (ſ) Gennaio da Bologna accompagnato da tre Cardinali, e giunto nel campo, alloggiò in una caſetta d'un villano, ſottopoſta a' colpi dell' artiglierie de' nimici; perche non era più lontana dalle mura della Mirandola che tiri in due volte una baleſtra commune: quivi affaticandoſi, & eſſercitando non meno il corpo, che la mente, e che l'imperio, cavalcava quaſi continuamente hora quà, hora là per il campo, ſollecitando che ſi deſſe perſtenione al piantare dell'artiglierie, delle quali infino a quel giorno era piantata la minor parte, eſſendo impedite quaſi tutte l'opere militari da'tempi aſpriſſimi, e dalla neve quaſi continua.* En ſe plaignant de ſes Capitaines, il encourageoit les ſoldats par l'eſperance du pillage; car il leur promettoit de ne point capituler avec la ville, mais de la leur laiſſer ſaccager. (*g*) *Stette alla Concordia pochi giorni riconducendolo all'eſſercito la medeſima impatienza, & ardore; il quale non raffredò punto nel camino la neve groſſiſſima, che tuttavia cadeva del Cielo, nè i freddi così ſmiſurati che a pena i ſoldati potevano tollergli: & alloggiato in una Chieſetta propinqua alle ſue artiglierie, e più vicina alle mura, che non era l'alloggiamento primo, nè gli ſatisfacendo coſa alcuna di quelle, che ſi eſtanno fatte, e che ſi facevano; con impetuoſiſſime parole ſi lamentava di tutti i Capitani, eccetto che di Marc' Antonio Colonna, il quale di nuovo haveva fatto venire da Modena; nè procedendo con minore impeto per l'eſſercito, hora queſti ſgridando, hora quelli altri confortando, e facendo con le parole, e con i fatti l'officio del Capitano. Prometteva, che i ſoldati procedevano virilmente, che non accetterebbe la Mirandola con alcuno patto; ma laſciterebbe in poteſtà loro il ſaccheggiarla.* Les paroles de Monſtrelet que Mr. du Pleſſis (*h*) a citées ſont notables. „(*i*) Il delaiſſa la chaire de „S. Pierre, pour prendre le tiltre de Mars Dieu „des batailles, deſployer aux champs les trois „couronnes & dormir en eſchauguete; Et „Dieu ſçait comme ces Mitres, Croix & Croſſes eſtoient belles à voir voltiger parmi les „champs: le Diable n'avoit garde d'y eſtre, „car on faiſoit trop bon marché de benedictions. „ Mezerai (*k*) raporte que la ville *d'Aigueparſe en Auvergne. Ses Epigrammes furent imprimées à Lyon en 1538.* ayant été priſe à compoſition le 19. (*l*) de Mars, le Pape ſe fit porter dedans par la breche.

(*e*) *Guicciard. lib. 9. fol. 262. verſo.*

(*f*) *De l'an 1511.*

(*g*) *Guicciard. ibid. fol. 263.*

(*h*) *Ubi ſupra.*

(*i*) *Monſtrelet aux nouvelles additions.*

(*k*) *Abregé Chronolog. to. 4. pag. 655. ad ann. 1511.*

(*l*) *Il fa. 20. de Janvier.*

(*m*) *Du. Pleſſis pag. 580. ne cite que cet Auteur, & le nomme Gilbertus Ducherius. Il étoit d'Aigueparſe en Auvergne. Ses Epigrammes furent imprimées à Lyon en 1538.*

(*F*) *Qu'il jetta un jour dans le Tibre les clefs de St. Pierre.*] Juſqu'ici je n'ai point trouvé d'autre garant de ce fait-là qu'une épigramme Latine d'un certain (*m*) *Gilbertus Ducherius Vul-*

Paul : mais comme ces Ecrivains ſe copient les uns les autres, ſans citer un bon Auteur original ; je ne conſeillerois à perſonne de garantir ce fait-là. Quoi qu'il en ſoit, on peut dire que ſi ce Pape n'avoit pas les qualitez d'un bon Evêque, il avoit du moins celles d'un Prince conquerant. Il avoit un grand courage, & une habileté politique par laquelle il formoit des ligues, & les diſſipoit ſelon l'exigence de ſes interêts. Il en bâtit une très-formidable contre la Republique de Veniſe, & y paya entre autres choſes du foudre de ſes excommunications : mais quand il vit que la victoire que le Roi de France, l'un des Chefs de cette ligue, avoit remportée ſur les Venitiens, affoibliſſoit trop cette Republique, il abandonna ſes alliez, & ſe reünit avec elle. L'Empereur & le Roi de France également mecontens de lui, tâcherent de le mettre à la raiſon par une voye qui a été toûjours formidable aux Papes ; ce fut par la convocation d'un Concile *. Mais il ne s'étonna point de cela ; il proceda ſeverement contre ce Concile, & il en convoqua un autre qui eut le deſſus, & auquel enfin le Roi de France ſe ſoumit d'une maniere (G) aſſez rampante. Il eſt vrai qu'alors Jules II. n'étoit pas en

* *Il fut convoqué à Piſe, & puis transferé à Milan, & enfin à Lion.*

(a) In Gallum, ut fama eſt, bellum geſturus acerbum, Armatam educit Julius urbe Ianum : Accinctus gladio, claves in Tiberidis amnem Projicit, & ſævus, talia verba facit : Quum Petri nihil efficiant ad prælia claves, Auxilio Pauli forſitan enſis erit.

(b) Pabyr. Maſſa in vita Leonis X.

(c) Joan. Henricus Heidegger. Hiſtoria Papatus pag. 192. 193.

(d) Du Pleſſis pag. 580. ne doutez par mettre cette expedition peu après ſon élection au Papat.

(e) In Bruto ſulmine p. 110. 111.

(f) C'eſt l'épigramme de Ducheri rapportée ci-deſſus. Horman la met tout du long.

to, Aquaperſanus. Je la mets en marge (a). Or on m'avouëra qu'un tel fondement eſt bien fragile, car quand un Poëte a une jolie penſée, & qu'il ne trouve point un ſujet propre à quoi il la puiſſe apliquer, il ne ſe fait guere un cas de conſcience de remedier à cela par ſes amplifications, & par ſes fictions : il aime mieux épargner la verité que perdre un bon mot, (b) *Poeta modo aliquid argute vel acutè dicere videantur, plerumque verumne ſit an falſum, propemodum non curant.* Quoi qu'il en ſoit cette action de Jules II. vraye ou fauſſe ſe trouve dans beaucoup d'Auteurs. Un des plus modernes où je l'aye vuë la raporte ainſi. *Percuſſo (c) cum ipſis (Venetis) fœdere exercitum ſuum adverſus Imperatoris conſæderatos Ferrarienſem & Ludovicum XII. Regem Francorum, iniquiſſimus & perfidiſſimus (d) bellator eduxit, cum ea voce, quæ ipſum non S. Petri, ſed perditiſſimi & ſceleratiſſimi latronis ſucceſſorem eſſe commonſtravit. Cum exercitu enim Roma egreſſus, Petri clavem furibundus in Tiberim jactavit, adeoque, uti ingenioſe Bibliander concluſit, omne, quod à Sancto Petro ſe habere finxit jus, Tiberino flumini reſignavit ; additis hiſce verbis :* Quia clavis S. Petri amplius nil juvat, *(evaginato gladio)* valeat gladius S. Pauli. Je ne dois pas omettre qu'Hotman raporte la même choſe ſur la foi d'Arnoul Ferron Hiſtorien Catholique, *Is eſt Julius ſecundus*, dit-il (e), *de quo & Arnoldus Ferronius, vir imprimis doctus, & Gallie noſtre hiſtoricus, & Burdegalenſis quondam Parlamenti Senator, itemque alii complures memorie prodiderunt : quòd cùm exercitu comparato Roma in Galliam, infeſto in Regem noſtrum animo, contenderet, ſuaſuque armatas copias ipſe loricatus ex urbe per Tiberis pontem educeret, multis hominum millibus audientibus hæc pronuntiavit : Quando nobis claves Petri nihil proſunt, age, gladium Pauli diſtringamus : ſimul claves, quas ſecum attulerat, in Tiberim projecit, gladiumque vagina eduxit. Quæ de re notum illud vetus carmen eſt (f).*

Je n'aurois jamais cru qu'Hotman eût été capable de la mauvaiſe foi dont je m'en vais le convaincre. J'ai conſulté Arnoul Ferron, & je n'ai point trouvé qu'il raporte l'épigramme de Ducheri, comme Hotman le lui impute. Les vers qu'il raporte ſont d'une toute autre nature, & il y joint la reponſe qu'y fit Jean Laſcaris en faveur de Jules II. Je ne nie point qu'il ne raporte le conte des clefs de St. Pierre jettées dansle Tibre; maisil douteſi ce n'eſt pas une fiction. *Quin vulgatum eſt*, dit-il (g), JOCONE CONFICTO *an vero, quando Romani pictores Petro Claves, Paulo enſem tribuunt, illum in Gallos emiſſurum copias enſe accinctum & clavibus ad Tybrim profectum in aquas amnemque projeciſſe claves, hæc inferentem, quando-quidem mihi Petri claves prodeſſent, Pauli enſem (quem mox eduxerat) auxilio futurum.* La ſincerité ſouffre-t-elle que l'on apuye un tel conte ſur l'autorité d'un grand Magiſtrat Catholique, en ſuprimant la declaration qu'il a faite qu'il ne ſait ſi ce n'eſt pas une impoſture? La plûpart des livres ſont pleins de ſemblables citations, & l'on ne ſauroit prendre la peine de verifier ſouvent ſi ceux qui citent les Auteurs y procedent de bonne foi, on ne ſauroit, dis-je, prendre ſouvent cette peine, ſans contracter un eſprit de defiance qui oblige à ne croire que ſes propres yeux. Si un Auteur auſſi illuſtre que François Hotman ſe donne tant de licence, que ne ſeront pas de petits Auteurs qui n'ont rien à perdre?

(G) *Se ſoumit d'une maniere aſſez rampante.*] Cela confirme ce que j'ai dit quelque part, (b) que les Princes ne ſont preſque jamais ſortis de leurs démêlez avec le Pape qu'à leur confuſion. Louis XII. avoit convoqué une aſſemblée de l'Egliſe Gallicane à Tours l'an 1510. pour ſavoir s'il pouvoit en conſcience faire la guerre à Jules II. Il avoit apris de cette aſſemblée *que ſes armes étoient juſtes*, (i) que celles du Pape ne l'étoient pas, & qu'il pouvoit aller juſqu'à l'offenſive pour ſe defendre. A ſa requête & à celle de l'Empereur, & (k) en execution du decret du Concile de Conſtance; quelques Cardinaux avoient convoqué un Concile general à Piſe : lui & l'Empereur avoient aprouvé par leurs lettres (l) patentes l'indiction de ce Concile. Il avoit protegé les Peres qui compoſoient ce Concile, & qui avoient declaré Jules (m) *ſuſpens de l'adminiſtration du pontificat, & fait defenſe de lui obeïr*; il les avoit protegez, dis-je, contre ce Pape qui les excommunia & les degrada dans ſon Concile de Latran, & neanmoins ce même Roi quelque tems après declara qu'il tenoit l'aſſemblée de Piſe pour un pretendu Concile. Ses Procureurs, ce ſont les paroles de l'Acte, (n) *Ayans en main lettres patentes dudit Roy Tres-Chreſtien, ſcellées de ſon ſceau & par luy ſignées & expediées de ſon mandement, ſe ſont après la reverence & humilité, en tel cas requis, rendüe, departis en-*

(g) *Arn. Ferronus in Ludovico XII. fol. m. 52. verſo.*

(h) *Dans l'article de Gregoire VII. pag.*

(i) *Mezerai, Abr. Chronolog. tome 4. p. 453.*

(k) *Id. ib. p. 457.*

(l) *Au mois de Juillet 1511.*

(m) *Ibid. p. 462.*

(n) *Il eſt tout entier dans la reponſe de Coeffeteau au Myſtere d'iniquité p. 1221. & ſuiv.*

en vie. La ligue ſacrée qu'il forma en Italie reçut un terrible échec par la bataille de Ravenne *; & ſi l'on avoit ſu ou pu profiter de cet avantage, on ſeroit ſans doute venu à bout de ce fier Pontife ; au lieu qu'on lui permit de ſe relever (*H*) de ce rude coup, par le peu d'uſage que l'on fit de cette victoire : à quoi contribuerent notablement les puiſſantes diverſions qui furent faites en ſa faveur. Il obtint de grands ſecours de la Suiſſe, & fut fort liberal (*I*) de titres, & de pluſieurs marques d'honneur envers les Cantons. Il mourut (*K*) de maladie, rempli de vaſtes deſſeins, le vingt-deuxiéme de Fevrier 1513. Il avoit aimé

* *L'onziéme d'Avril jour de Pâques 1512.*

tierement du pretendu Concile de Piſe, & pleinement renoncé à iceluy : Et ſe ſont purement, limbrement & ſimplement arreſtez au tres-ſainct Concile de Latran, comme au vray, unique, & legitime. En outre, ſuivant leur procuration ſuſdicte ; ils ont promis, que deſormais ledit Roy Tres-Chreſtien ne donnera aucune faveur ny aſſiſtance en quelque maniere que ce ſoit audit pretendu Concile de Piſe : ains pluſtoſt que tous ceux qui ſe trouveront en ſa ville de Lyon, ou autre part en ſon Royaume, terres & ſeigneuries qui luy appartiennent, perſiſtans ſous le nom dudit pretendu Concile de Piſe, il les en fera vuider dans un mois prochain ; & ceux qui y contreviendront opiniaſtrement de quelque eſtat, grade, dignité ou condition qu'ils ſoient, ſeculiers ou Eccleſiaſtiques, il les en chaſſera, & les reputera pour Schiſmatiques, & comme tels à tout mandement dudit ſainct Pere, ils les pourſuivra par main armée s'il en eſt de beſoin. En outre, ont promis leſdicts Procureurs au nom que deſſus, que le ſuſdit Roy Tres-Chreſtien effectuera que ſix Prelats, & quatre Docteurs ou Graduez des plus apparens du nombre de ceux qui ſe ſont trouvez audit pretendu Concile de Piſe, ſeront deputez vers noſtredit ſainct Pere le Pape, pour & au nom dudit pretendu Concile de Piſe, & repreſentans le corps de tous ceux qui ont adheré à iceluy, comparoiſtre entre icy & le premier de Janvier en perſonne devant ſa Saincteté, afin de renoncer audit Concile de Piſe, purement, & ſimplement, & iceluy abjurer, apres avoir requis, & receu la remiſſion & l'abſolution de ſa Saincteté, humblement & en forme convenable. Et qu'au ſurplus ils adhereront, & s'incorporeront audit Concile de Latran, comme au vray, unique & indubitable, tant en leur nom que des autres leurs adherans. Que s'ils ſe rendent refuſans de ce faire, le ſuſdit Roy ne donnera aucun ſecours, aſſiſtance, ou faveur contre l'authorité du ſainct Siege Apoſtolique, à aucun de ceux qui ſe ſont trouvez, ou qui ont favoriſé audit pretendu Concile de Piſe : au contraire il ſera de tout ſon poſſible executer les ſentences, decrets, & cenſure de noſtre ſainct Pere, voire à main armée, ſi beſoin eſt, ſans diſſimulation, ny fraude aucune. Voilà ce que gagnent les Prelats qui s'attachent au party de leur Prince dans ſes demêlez avec Rome : on les ſacrifie au Pape quand on s'accommode. Il y a lieu de s'étonner qu'il s'en trouve tant, qui preferent leur Prince temporel à leur Prince ſpirituel.

(*H*) *On lui permit de ſe relever de ce rude coup.*] Il s'en releva ſi bien, que la même année les François furent contraints d'abandonner le Milanois. Rien ne fut auſſi prejudiciable à Louïs XII. que la ſuperſtition d'Anne de Bretagne ſon épouſe. Elle ſe remplit la tête de tant de ſcrupules, ſur la guerre que la France faiſoit au Pape, qu'elle retardoit tous les bons deſſeins de ſon mari (*a*).

(*a*) *Voyez Mezerai ubi ſupra p. 457. 460.*

(*I*) *Fort liberal de titres envers les Cantons.*] „(*b*) Au lieu que ſes predeceſſeurs donnoient „des privileges aux Mandians, ceſtui-ci aux „Cantons de Suiſſe, lors principaux executeurs de ſes hautes entrepriſes, auſquels il „donna le titre perpetuel de defenſeurs de la „liberté eccleſiaſtique, avec pluſieurs Bulles, „Eſtendarts, Epée & Bonnet d'or.„

(*b*) *Du Pleſſis Mornai ubi ſupra pag. 580. Voyez auſſi Heidegger. ubi ſupra.*

(*K*) *Il mourut de maladie rempli de vaſtes deſſeins.*] C'eſt ce que temoigne Guicciardin. *In* (*d*) *queſti tali e tanti penſieri* (c'eſt-à-dire d'engager le Roi d'Angleterre à faire la guerre à la France, & de depoſer Louïs XII. & de donner le Royaume au premier qui le pourroit conquerir) *E forſe ancora in altri più occulti, e maggiori* (perche in un' animo tanto feroce non era incredibile concetto alcuno, quantunque vaſto, e ſmiſurato) *l'oppreſſe dopò infermità di molti giorni la morte. . . . Principe d'animo, e di coſtanza ineſtimabile, ma impetuoſo, e di concetti ſmiſurati, per i quali che non precipitaſſe, lo ſoſtenne più la riverenza della Chieſa, la diſcordia de' Principi, e la conditione de' tempi, che la moderatione, e la prudenza : degno certamente di ſomma gloria, ſe fuſſe ſtato Principe ſeculare, ò ſe quella cura, & intentione, che hebbe ad eſaltare con l'arti della guerra, la Chieſa nella grandezza temporale, haveſſe havuta ad eſaltarla con l'arti della pace nelle coſe ſpirituali : e nondimeno ſopra tutti ſuoi anteceſſori, di chiariſſima, & honoratiſſima memoria, maſſimamente appreſſo a coloro, iquali, eſſendo perduti i veri vocaboli delle coſe, e confuſa la diſtintione del peſarle rettamente, giudicano che ſia più officio de' Pontefici, aggiungnere con l'armi, e col ſangue de Chriſtiani, imperio alla Sedia Apoſtolica, che l'affaticarſi con l'eſſempio buono della vita, e col correggere, e medicare i coſtumi traſcorſi per la ſalute di quelle anime, per laquale ſi magnificano che Chriſto gli habbia conſtituiti in terra ſuoi Vicarii* (*e*). Que cela eſt judicieux, & que voilà une cenſure admirable de ces Docteurs impatiens qui croyent que tout eſt juſte, pourveu que la grandeur temporelle de l'Egliſe s'y rencontre ! En particulier cela porte contre le Cardinal Palavicin, qui parle ſi mollement des défauts de Jules II. & qui les excuſe ſur l'avantage temporel qu'en revint au Patrimoine de St. Pierre. *Fu dotato*, dit-il (*f*), *di ſpiriti eccelſi, à tal che ſe foſſe ſtato principe di dominio ſol temporale, meriterebbe d'eſſer contato frà gli Eroi. . . . Certamente ſenza una tal ferocia non havrebbe ricuperato egli alla Chieſa il pin e'l meglio del ſuo dominio.*

(*c*) *Varillas en ſon hiſtoire ſous le titre de bon compte, Hiſt. de Louïs XII. liv. 10. p. m. 217. & ſuiv.*

(*d*) *Guicciard. lib. 11. fol. 325.*

(*e*) *Voyez dans la remarque (o) au paſſage de Mezerai.*

(*f*) *Iſtoria del Concilio lib. 1. c. 1. n. 5.*

Paul Jove (*g*) temoigne que Jules II. mourut ayant un vaſte deſſein ſur le Royaume de Naples. *Hac* (*h*) *ingenti animo verum ægro corpore cogitantem, diuturnus fluxus alvi morbus interceſſit.* On trouvoit que le titre de liberateur de l'Italie, dont il ſe laiſſoit cajoler, étoit un

(*g*) *In vita Alfonſi Ferrariæ Ducis p. m. 353. 354.*

(*h*) *Jovius ibid. pag. 354.*

aimé (*L*) le vin & les femmes, & on l'accuſe même d'avoir été (*M*) *Non-conformiſte?* & il n'y a ſorte de crime dont on ne le charge, dans un dialogue que (*N*) l'on feint qu'il eût à la porte du Paradis avec Saint Pierre. La haine qu'il conçut contre la France, où il avoit trouvé un ſi bon aſyle ſous le Pontificat d'Alexandre VI. fut ſi énorme, qu'il commanda de tuer (*O*) tous les François qu'on rencontreroit, & qu'il promit récompenſe à quiconque executeroit cet

(*a*) Ad quod Pontifex quaſi facto ſcipione quo innixus pavimentum infrendendo pertundebat, reſpondit brevi futurum, ut Neapolitani non ſtraris puperis externum jugum exciterent. *Jovius ib.*

(*b*) Deus æterne niſi vigilares quam male eſſet mundo! quem regimus nos, ego miſer? weastor, & ebrioſus ille ac ſceleratus Julius. *Du Pleſſis pag.* 580. citant Joachim Curæus Freiſtadienſis in *Annalibus gentis Silefiæ.*

(*c*) Gallos in univerſum novo nomine augens Romanam ſupellectilem, Miſcturivinos vocaret, quaſi immodicos vini potores quod mox emittendum eſſet, quo vitio ipſe maxime laborabat. *Arnoldus Ferronus in Ludov. XII. fol.* 52. *verſo.*

(*d*) *Je parle de ce Dialogue dans la remarque N.*

(*e*) *Du Pleſſis, Myſtere d'iniquité p.* 581. *memorab. to.* 2. *p.* 21. (*f*) *Wolfius Lection. g*) *Dans l'Etat de l'Egliſe, ad annum* 1513. *p. m.* 512. (*h*) *A la pag.* 61. *du* 2. *volume.* (*i*) *Remarques ſur la Reponſe au Myſtere d'iniquité* 2. *part. p.* 634.

un nom vuide, pendant que les Eſpagnols dominoient à Naples : *Si Dieu nous laiſſe faire*, (*a*) repondit il en frapant de ſon bâton le plancher, *cela ne durera pas long tems.*

(*L*) *Il avoit aimé les vin & les femmes.*] On raporte une exclamation de l'Empereur Maximilien, *Bon* (*b*) *Dieu que deviendroit le monde, ſi vous n'en preniez un ſoin tout particulier, ſous un Empereur comme moi, qui ne ſais qu'un peu vre chaſſeur, & ſous un Pape auſſi mechant & ivrogne que Jules II.* Il y a des Hiſtoriens qui remarquent que ce Pontife inventa un nouveau nom pour accuſer les François de boire beaucoup de vin, & de s'en decharger tout auſſitôt par les urines, & ils ajoûtent que c'étoit là ſon grand défaut (*c*). Paſſons à ſon impudicité. Il avoit une fille qu'il maria avec Jean Jourdain des Urſins, & on lui fait dire dans un Dialogue (*d*) avec St. Pierre qu'il avoit eu la verole.

(*M*) *D'avoir été* non conformiſte.] On me paſſera ce mot, quand on ſaura que le peché contre nature s'apelle le peché de *non conformité*. Mr. Menage s'eſt ſervi de cette expreſſion dans l'Anti-Baillet. Or il eſt certain que l'on accuſe Jules II. de ce mechant vice. *Se* (*e*) *lit en un Ecrit de nos Theologiens de Paris de deux jeunes Gentilshommes par lui forcez, que la Reine Anne femme du Roi Louis XII. avoit recommandez au Cardinal de Nantes pour les amener en Italie.* Aparemment Mr. du Pleſſis nous donne-là une traduction de ces paroles de Wolfius. *Legitur* (*f*) *in Commentario Magiſtrorum Pariſienſium de Julio ſecundo Papa, quod duobus nobiliſſimi generis adoleſcentibus, quos Anna Galliarum Regina Nanetenſi Cardinali informandos commiſerat, & alias multa diabolicâ rabie (proh facinus) ſtuprum intulerit.* Cette citation me paroit trop vague ; il faudroit marquer où & en quel tems l'Ecrit de ces Docteurs de Paris fut imprimé. Paul Eber Miniſtre de Wittemberg s'étant mêlé de raporter cette avanture eſt tombé dans l'anachroniſme, *On lit*, dit-il, (*g*) *en un certain commentaire des Docteurs de Paris contre les Lutheriens, que ce Jules, eſtant penſé d'une rage diabolique, eut par force la compagnie charnelle de deux jeunes enfans de noble maiſon, que la Royne Anne de France avoit envoyez à Robert Cardinal de Nantes, pour les inſtruire.* Les Docteurs de Paris n'avoient garde d'inſerer une telle choſe dans un écrit de controverſe contre les Lutheriens : s'ils l'ont inſerée quelque part, c'eſt dans les écrits qui furent faits contre Jules ſous Louïs XII.

(*N*) *Dialogue que l'on feint qu'il eut.*] C'eſt une piece très-ſatirique. Wolfius l'a inſeré dans (*h*) *les lectiones memorabiles.* Rivet (*i*) aſſure qu'on l'imprima à Paris avec privilege du Roi l'an 1612. à la fin des actes du Concile de Piſe.

Voici le precis de cette ſatire, „ *Paulo poſt ipſum* „ *mortem Vir quidam doctus in lucem emiſit Dia-* „ *logum, quem inſcripſit*, Julius, *in quo Pontifi-* „ *cem hunc horrendorum criminum inſimulat, nim.* „ *quod fuerit bonus* palam ſceleroſus, temulen- „ tus, homicida, Simoniacus, veneficus, per- „ jurus, rapax, portentoſis libidinum generi- „ bus undique conſpurcatus, denique ſcabie, „ quam vocant Gallicam, totus coopertus (*k*). Fauſtus Andrelinus (*l*) pourroit bien être l'Auteur de cette ſinglante piece. Quelques-uns (*m*) l'attribuerent à Eraſme ; Mr. Placcius aſſure que pluſieurs Auteurs temoignent cela dans les deux endroits qu'il indique de Melchior Adam. J'ai conſulté ces deux endroits, & je n'y ai point trouvé d'autre temoignage que celui de Leon Juda. Ainſi Monſr. Placcius nous trompe. Eraſme ſur tout fâché qu'on lui donnât cet écrit ; il s'en juſtifie bien ſerieuſement dans une lettre. *Dialogi cujuſdam ſuſpicionem mihi molumur impingere. Is ut ex argumento ſatis conſtat, ſcriptus eſt in odium diri Julii Pontifi-cis maximi ſchiſmatis tempore, ſed à quo incertum, ante quinque annos deguſtavi veritus quàm legi. Poſt repeti in* Germania *apud quoſdam de-ſcriptum, ſed variis titulis. Quidam retibaudum* Hiſpani *cujuſpiam eſſe, ſed ſuppreſſo nomine, Naturſus alii* Fauſto *Poëte tribuebant, alii* Hieronymo Balbo. *Ego quid de his conjectem non habeo, ſubodoratus ſum quoad licuit, verum nondum perveſtigavi, quod animo meo faceret ſatis. Ineptiæ* n. 269. *quiſquis ſcripſit, at majore ſupplicio dignus, quiſquis evulgavit. Ac miror eſſe qui ſolo ſtyli argumento mihi obtrudere parent, quum nec mea ſit phraſis, niſi prorſus ipſe mihi ſum ignotus, nec mirum ſit futurum, etiam ſi qui in oratione nonnihil referrent* Eraſmicum, *quum verſet in manibus omnium, & reſerimus ſæpe, in quorum aſſidua lectione verſamur (n).*

(*O*) *Sa haine... contre la France... fut ſi énorme, qu'il commanda de tuer.*] „La (*o*) co- „lere de Jules n'avoit point de bornes : il avoit „compoſé un Decret (*p*) au nom du Concile „pour transferer le Royaume de France, & le „titre de *Très-Chreſtien*, au Roy d'Angleter- „re. Comme il eſtoit ſur le point de le faire „publier, le Ciel prenant pitié de luy & de la „Chreſtienté, l'appella hors du monde le 23. „de Fevrier. Il mourut d'une fiévre lente cau- „ſée, diſoit-on, par un chagrin qu'il eut de „n'avoir pu porter les Venitiens à s'accommo- „der avec l'Empereur ; Tant ſes paſſions eſ- „toient furieuſes, & plus convenables à un „Sultan des Turcs, qu'au Pere commun des del Re „Chreſtiens. „ Quant à l'ordre de maſſacrer, je ne l'ai lu que dans la page 109. & 110. du *Brutum Fulmen* de François Hotman. *Si quæ patrum memoria*, dit-il, *in hoc regno contigerunt recordari volumus, primum hoc reperiemus: Ludovicum*

(*k*) *Joan. Sleidan, de ſtatu corporis Chriſti* p. 140.

(*l*) *Dans le tom.* 1. *des Poëſies de* Wolfius *ont été inſerées par* Beatus Rhenanus *dans le livre* E. A. F. Poëtæ Rediviv. libellus de obitu Julii ſecundi.

(*m*) A Deſiderio Eraſmo Roterodamo ſcriptus eſſe diverſorum teſtimoniis confirmatur apud Melch. Adam. in vitis Theologor. Germ. p. m. 96. &c pag. 167. (*n*) *Eraſm. epiſt.* 1. lib. 12. p. 575. 576. (*o*) *Mezeray. Abr. Chronolog. to.* 4. *pag.* 464. *ad ann.* 1513. (*p*) Contitava il ghiterra alla guerra : alquale haveva ordinato che per decreto del Concilio Lateranenſe ſe trasferiſſe il nome di Chriſtianiſſimo : ſopra la qual coſa era già ſcritta una Bolla contenendoli in eſſa

medeſimamente la privatione della dignità, e del titolo di Re di Franch, concedendo quel Regno à qualunque lo occuparſſe. *Guicciard. lib.* 11. *fol.* 325.

cet ordre. Il ne faut pas croire que le vin & les jambons qu'il envoya au Roi d'Angleterre, ayent (P) été la vraye cause de la guerre des Anglois contre la France. Je ne sai s'il est possible de trouver une certaine harangue où il fut fort mal-traité. Mr. Varillas qui (Q) en parle, s'est exposé à la critique. L'Histoire de Venise compofée par le Cardinal Bembus, suffit pour montrer l'emportement, la mauvaise foi, & l'ambition prodigieuse de Jules II. quoi que cet Historien soit là-dessus moins prolixe que Guicciardin.

JULES

dovicum XII. (a), quem Regem? qui Patris patria nomen summo bonorum omnium consensu adeptus est) urbes aliquot Italiæ, bello captas, Papæ Julii secundi dittioni adjunxisse. Papam intermissis aliquot mensibus hanc Regi pro accepto beneficio gratiam retulisse, ut non modò eum schismaticum & hæreticum pronuntiaret, proscriberet, diris suis excommunicationum fulminibus insectaretur: verumetiam Gallos omnes hostilem in modum cruciandos, interficiendosque curaret: præmium etiam percussoribus polliceretur, peccatorum omnium veniam, & impunitatem, si quis vel unicum Gallum quoquo modo trucidaret,... Quo nuntio (a) Julius accepto, tanto dolore atque iracundia exarsit, ut non modò Gallis omnibus aqua & igne interdiceret, verumetiam obvium quemque mactari, trucidarique imperaret: præmiis etiam, ut dixi, sicarios ac percussores invitaret.

(a) C'est-à-dire que le Concile de Pise transferé à Milan l'avoit suspendu.

(P) *Le vin & les jambons,... ayent été la vraye cause de la guerre.*] Mr. de Sponde a été assez injuste pour insinuer cela, & pour y fonder des railleries; & il prétend que Polydore Virgile n'a supprimé ce fait-là, que pour menager tout à la fois & l'honneur de l'Italie, & celui de l'Angleterre. Ce Polydore étoit Italien, & il demeuroit en Angleterre; il s'interessoit donc à la gloire de ces deux nations. Or il trouvoit indigne de l'Italie d'attirer les gens par un tel leurre, & indigne de l'Angleterre de se laisser attirer par cette amorce. Voici les paroles de l'Annaliste. *(b) Festivum est quod refert Guicciardinus, appulisse hoc tempore in Angliam Pontificium longam navem Falerno vino, caseis, fumisubusque onustam; quæ nomine Pontificis Regi ac Principibus, antistitibusque donata, ab omnibus mira applausu accepta sunt: & plebem, quam plerumque non minùs levia quàm gravia movent, ad eam navem videndam summâ cum voluptate accurrisse, gloriantem antea nunquam in eâ insulâ navim ullam cum Pontificiis vexillis conspectam. Quibus bellam gentem vobis depingit Guicciardinus, & vini acutique gustûs appetentem, quibus sciret Pontifex eam facile in partes suas trahi posse; sicuti olim Narses fecisse dicitur (c), ut Longobardos in Italiam allieceret; omnu generis poma, aliasque deliciarum irritamenta, quorum Italia fertax esset, mitteret, ut pauperrima sua rura deserentes ad occupandam regionem cunctis refertam divitiis venirent. Eam verò rem adeò insignem, & Regi, principibusque, & antistitibus, ac populo maximè acceptam gratamque, cum Polydorus Virgilius sua Historiæ Anglicanæ non inseruerit; existimamus, etiam ut Italum & in Anglia commorantem, utriusque nationis gravitati parcere voluisse.* Mezerai s'approche beaucoup plus de la raison, car il observe que le Pape piqua Henri VIII. de l'ambition de proteger la vraye Eglise. Les Anglois, dit-il (d), „ estoient sur le poinct de „ rompre avec le Roy. Car le Pape les avoit „ enyvrez de la vaine gloire de deffendre le „ Sainct Siege, & du fumet des vins delicieux „ de toutes sortes, dont il leur avoit envoyé „ un grand navire tout chargé, avec des jam„ bons, des saucissons, & des épiceries pour „ les leur faire trouver meilleurs.„ Selon Mr. Varillas (e) ce fut par des motifs de Religion, qu'un Evêque Anglois corna la guerre le jour d'après le festin (f), où les principaux du Parlement furent regalez des bons vins & des excellens fromages que la galere du Pape avoit apportez à Londres. Ce Prelat representa que Louïs XII. étoit un persecuteur de l'Eglise, & qu'il *seroit éternellement honteux à la nation Angloise de vivre en paix avec les persecuteurs du Saint Siege.* Mr. Varillas devoit un peu mieux developer toutes les raisons de ce Prelat, & ne se pas contenter de faire entrevoir qu'on mêla aux motifs de Religion les motifs de Politique. Le Prelat Anglois representa, n'en doutons point, que Louïs XII. ne vouloit deposer le Pape, que pour en créer un autre qui lui permit de conquerir l'Italie. Voilà sûrement le vrai ressort qui remua Henri VIII. il s'aperçut clairement que si l'on ne s'y opposoit, Louïs XII. alloit recueillir la gloire de deposer Jules II. le fleau de la Chretienté, & de faire créer un Pape à sa devotion, & de subjuguer toute l'Italie. La politique humaine ni la jalousie ne permettent pas, que l'on consente à un tel aggrandissement de la gloire & de la puissance de ses voisins; & c'est pourquoi Louïs XII. se vit sur les bras les forces de l'Angleterre, celles des Suisses, & celles d'Espagne.

(b) Spondanus ad ann. 1512. n. 3. p. m. 289. où il met pour sommaire, Quibus illiciis Pontifex sibi Anglos benevolos reddiderit.

(c) Paul. Diacon. de gest. Longob. lib. 1. cap. 5.

(d) Abregé Chronolog. to. 4. pag. 459. ad ann. 1512.

(Q) *Mr. Varillas.... s'est exposé à la critique.*] Il dit (g) que Pompée Colonne & Antoine Savelli ayant apris que le Pape étoit tombé *dans une espece de lyncope qui dura 4. heures, & donna lieu de croire qu'il étoit mort. . . . (h) assemblerent leurs amis, coururent par les ruës, exciterent à sedition les bourgeois, & les menerent à l'Hôtel de Ville, où Colonne le plus éloquent des deux prononça la harangue la plus satyrique qui se soit conservée contre les Papes en general, & contre Jules en particulier. Il pretendit qu'ils avoient presque tous abusé de l'autorité Souveraine depuis qu'ils l'avoient usurpée; & faisant le denombrement des Villes qui avoient autrefois esté tyrannisées, il conclut qu'aucune d'elles n'avoit esté si mal traitée que celle de Rome. Il descendit dans le detail de la conduite des derniers Papes, & il luy échappa là-dessus des choses qu'il n'est pas bien-seant de rapporter.* Monsr. Varillas ajoûte (i) que *Guichiardin avoit écrit cette harangue sur les memoires de deux ou trois personnes qui l'avoient oüie, mais on l'a retranchée du corps de son Histoire. Elle se trouve neanmoins imprimée à part en Italien; & son Traducteur François qui l'avoit recouvrée, l'a remise en la place d'où elle avoit esté ôtée.* J'ai besoin d'un autre passage de cet Auteur avant que de faire le critique; voyons donc le commencement de la (k) preface. *Lors que j'ay fait imprimer*, dit-il, *le*

(e) *Henri VIII. donna ce festin.*

(f) *Histoire de Louis XII. liv. 8. pag. 81.*

(g) *Varillas, Hist. de Louis XII. l. 8. p. 8. ad ann. 1511.*

(h) *Ibid. p. 10.*

(i) *Ibid. p. 13.*

(k) *Du 3. tome de l'Histoire de Louis XII.*

JULES III. creé Pape le 7. de Fevrier 1550. s'apelloit Jean Marie du Mont. Il étoit de basse naissance, & un vrai soldat de fortune ecclesiastique. Il avoit (*A*) passé de degré en degré jusques à la Presidence du Concile de Trente. C'étoit un homme (*B*) fort voluptueux, & qui aimoit passionnément un jeune (*C*) garçon fort laid, & de très-petite condition. Dès qu'il fut Pape il lui

huitiéme Livre de cette Histoire, je croyois que la Harangue de Pompée Colonne aux principaux Citoyens de Rome pour les obliger à secouer le joug des Papes, estoit une piece très-rare. Et de fait je ne l'avois veuë en aucun autre lieu, que dans la Bibliotheque du Roy. Mais j'ay sceu depuis qu'elle avoit esté reimprimée par les soins de feu Monsieur de Viquefort au commencement du Livre qu'il a donné au public sous le titre de Thuanus Restitutus, *& que par consequent il n'est plus difficile de la recouvrer. Il est pourtant vray que le même Monsieur de Viquefort, ne s'est acquitté à cet égard que d'une partie de ce qu'il devoit au public, puisqu'il n'a pas marqué les motifs pour lesquels cette Harangue, la plus insolente que l'on puisse lire, fut prononcée; & comme Guichardin ne s'est pas non plus mis en peine de les rapporter, les Curieux ne seront peut-estre pas fâchez que je supplée au manquement de ces deux Historiens. Le premier motif &c.*

Je ne puis ni affirmer ni nier que cette harangue se trouve dans la Bibliotheque du Roi, mais je puis bien dire que Guicciardin ne l'a jamais inserée dans son histoire. Il ne parle (*a*) qu'en passant de l'émotion que ces deux personnes tâcherent d'exciter, & il ne dit point que ce fut Pompée Colonne qui comme plus éloquent fit la harangue. Il n'est point vrai que son Traducteur François ait remis cette harangue *en la place d'où elle avoit été tirée*. Si cela étoit elle ne seroit pas une piece rare, car la Traduction Françoise de Guicciardin est un livre assez commun. Il n'est point vrai qu'elle ait été reimprimée par les soins de Monsr. de Wicquefort au commencement du *Thuanus restitutus*, mais voici sans doute ce qui a trompé Mr. Varillas. On a retranché du 4. livre de Guicciardin un long discours, sur la maniere dont les Papes sont devenus Seigneurs temporels d'une partie de l'Italie. Les Protestans (*b*) ont conservé ce discours, & l'ont publié à part une infinité de fois. On le trouve en Latin, en Italien, & en François à la fin du *Thuanus restitutus* imprimé à Amsterdam en 1663. & il est à la place où il doit être dans la Traduction Françoise de Guicciardin composée par Hierôme Chomedey, & imprimée à Geneve l'an 1593. avec des sommaires, & avec des notes marginales (*c*) qui sentent à pleine bouche le bon Protestant. Mr. Varillas ayant ouï dire quelque chose de l'histoire de ce discours, & quelque chose de la harangue de ceux qui tâcherent de soulever les Romains l'an 1511. a confondu l'un avec l'autre.

(*a*) *Guicciardin liv. 10. fol. 280.*

(*b*) *Voyez l'article* Guicciardin *pag. 1330. col. 2.*

(*c*) *Elles sont du Sieur de la Noüe.*

(*A*) *Il avoit passé de degré en degré.*] Pour ne rien dire de ses premiers avancemens, je remarquerai d'abord qu'il assista au Concile de Latran, & qu'il y fit la harangue solennelle de la clôture. Il fut Archevêque de Siponte, Auditeur de la Chambre Apostolique, & deux fois Gouverneur de Rome. Il fut donné en ôtage lors que Rome fut saccagée par les troupes de Charles-Quint, & depuis sa promotion au Cardinalat il exerça plusieurs legations dans les principales Provinces de l'Etat Ecclesiastique, comme à Plaisance, & à Boulogne (*d*). „ Il prit „ le nom de Jules en memoire de Jules II. „ qui avoit élevé sa Maison par la promotion „ d'Antoine *del Monte* son oncle au Cardinalat, „ & de qui il avoit obtenu l'Archevêché de Si„ ponte. Il étoit né à Rome au Quartier *del „ Parione*, mais sa famille étoit originaire de „ *Monte-San Savino* en Toscane, d'où il prit le „ nom de *Monte*, au lieu de celui de *Giocchi* qu'il „ portoit auparavant (*e*). „ Il obtint du Duc de Toscane l'investiture du Mont Saint Savin pour son frere: il ne put se priver de la joye de voir dominer sa famille dans ce lieu-là; (*f*) *Impotens sibi temperandi ab ea voluptate qua suos adspiceret in illis dominantes inter quos educati fuerant æquales.*

(*d*) *Tiré de Palazvicin Histor. Concil. Trident. lib. 13. c. 10. n. 8.*

(*e*) *Amelot de la Houssaye à la marge de sa traduction du Pere Paul p. 280. ex Onuffrio.*

(*f*) *Palazvicin. ibid.*

(*B*) *C'étoit un homme fort voluptueux.*] Voici ce que Mr. de Thou en a dit, (*g*) *Sub id tempus Julius III. intemperantia vitæ magis quam senio effœtus fato concessit, qui Joanne Baptista Baldumi fratris F. mortuo, cum non ita à Fabia. no juniore Baptistæ fratre sollicitaretur, totum se voluptatibus mancipaverat, parato ad delicias nobili illo secessu, structura & operibus antiquis admirando, in quo fere reliquam vitam à negotiis vacuus cum amicis sui similibus inter ludos, aleam, comœdias, & qua talia comitari amant, sacro fastigio indigna oblectamenta, continuatis noctibus diebusque transegit.*

(*g*) *Thuan. Baldumi lib. 15. 306.*

(*C*) *Un jeune garçon fort laid, & de très-petite condition.*] Quelques-uns disoient que c'étoit son fils, d'autres le nioient, & contoient que le Cardinal du Mont ayant trouvé ce garçon badinant avec un singe dans les ruës le prit à son service, parce qu'il n'y avoit que lui qui ôsât joüer avec cette bête. Voilà le fondement d'une amitié qui devint en suite une passion deréglée. Ce garçon-n'avoit rien que de degoûtant, excepté qu'il avoit aquis l'habitude de bousonner. C'est Thomas Erastus qui conte ces choses, voici ses propres termes. (*h*) *Habet puerum quendam, nigrum, turpem, arrogantissimam beliam, ineptam, ignoramem, & planè inertem, nisi quòd nonnihil eorum, quæ scurræ, dissertiorum in ore habet. In summa, corpore & animo monstrum. Quis, unde, aut cujus ille puer sit, tam sunt varia hominum sententiæ & opiniones, ut nemo exploratum habere videatur. Animadverti ego quosdam, qui filium arbitrabantur; &, qui filium negabant, ingeniosè aliorum dicta refutare, atque in plateis repertum eduxisse & parvulo, propter similem, cum quo, præter illum nemo hominum ludere anderet. Ea re Cardinalem (aut Episcopum tum, ita delectatum, ut pro suo habuerit. Hunc puerum, misser, ita amat perditè, ita deperit (dicitur autem alios omnes vinere ἐν τῷ παιδεραστείᾳ) ut nihil possit duci vehementius.* Mr. de Thou dit une chose qui confirme une partie de ceci: c'est premierement que ce garçon s'apelloit *le singe*, lors même qu'il eut obtenu le chapeau de Cardinal. En second lieu

(*h*) *Thomas Lubenas (qui* Erastus *posèa voce* Græca *appellari amavit) in epistola ad* Pellicanum, *apud* Hottingerum *Hist. Ecclesiast. tom. 5. p. 572.*

lui donna (*D*) son chapeau de Cardinal ; & se servit d'une plaisante (*E*) reponſe quand on lui repreſenta l'indignité du ſujet. Ses diſcours étoient peu graves, & cela paroit par la reflexion qu'il fit un jour ſur (*F*) la reponſe que lui firent qu'il portoit ce nom, à cauſe que ſon emploi chez le Cardinal ſon maître étoit d'avoir ſoin d'un ſinge. (*a*) *Soluti ad omnem licentiam animi homo*, ce ſont les paroles de ce grand Hiſtorien, elles rendent un fort mauvais temoignage au Pape Jules III. *ſtatim adepta dignitate qualis eſſet, omnibus manifeſtum fecit. Nam cum antiquæ conſuetudinis ſit, ut novus Pontifex galeum, cui velit, ſuum largiatur, eum juveni cuidam, cui Innocentio nomen, quique, quod in familia ſimiæ curam gereret, Simie etiam poſt adeptam dignitatem nomen retinuit, cognomine etiam ſuo atque inſignibus attributis donavit.*

(*a*) *Thuanus lib. 6. p. 121. col. 1.*

(*D*) *Il lui donna ſon chapeau de Cardinal.*] Nous venons d'aprendre de Mr. de Thou que le Cardinal du Mont ſe voyant Pape, ſe hâta de conferer ſon chapeau, ſon nom, (*b*) & ſes armes à un jeune homme qui s'appelloit Innocent, & qui avoit ſoin du ſinge. Eraſtus que j'ai déjà cité nous regalera d'un detail plus étendu. Ce garçon étoit demeuré à Boulogne, de ſorte que Jules III. qui ne vouloit point le faire venir à Rome avant que de l'avoir élevé au Cardinalat, & qui avoit beſoin d'un peu de tems pour faire agréer cette promotion, ſouffroit toutes les rigueurs de l'abſence, & y cherchoit les meilleurs remedes qu'il pouvoit trouver. Il n'étoit gai que quand il aprenoit des nouvelles de ſon Innocent, & il en demandoit à tous ceux qui lui en pouvoient donner. Il le fit venir proche de Rome, afin d'avoir la commodité de l'aller voir ; & l'ayant fait venir une fois ſecretement dans la ville, il l'attendit aux fenêtres avec toute l'impatience d'un homme à qui ſa Maîtreſſe a promis une nuit. On lui entendit dire que la principale raiſon pourquoi il ſe rejouïſſoit d'eire Pape, étoit que cela lui donnoit lieu de faire du bien à Innocent ; & qu'il s'eſtimoit moins redevable aux Cardinaux de ce qu'ils l'avoient fait Pape *, que de ce qu'ils avoient agréé la promotion d'Innocent au Chapeau de Cardinal. Il l'établit pour ſon principal Miniſtre, & pour l'intercelleur de tous ceux qui voudroient obtenir des graces. Afin qu'on voye ſi j'ai mal traduit le Latin d'Eraſtus, je le raporte tout du long. (*c*) *Dum Romæ poſt electionem commoraretur (manſerat autem Innocentius, id ei nomen, Bononiæ) dicitur nunquam lætus fuiſſe, niſi dum aliquid de Innocentio intelligeret. Et audivi ego à gravibus viris, inter tam multos Bononienſes, qui Romam ſint profecti, neminem eſſe repertum, quem ſciret cum Innocentio, aut ſuſpicaretur fuiſſe, qui nos interrogans ab eo eſſet, quid, & quomodo Innocentius ageret. Poſt aliquot menſes propius Romam accedere juſſit, ut ad eum deambulatum aliquando Roma exire poſſet. Non enim potuit adduci, ut patereiur eum ingredi Romam, niſi galero rubeo eſſet ornatum turpe caput. Ab hac re plurimi Cardinales videbantur abhorrere, minimeque paſſuri, ut in Cardinalium numerum cooptaretur, quem ne hominem quidem eſſe cognoviſſent. Accerſivit igitur noctu aliquando in urbem clam, atque ita in feneſtris expectabat, ut ii ſolent, quibus amica, qua nihil habent in vita charius, pollicita eſt noctem. Dicitur dixiſſe, ſe lætari, quòd in ampliſſimam illam poteſtatem eſſet collocatus non tam ſua cauſa, quàm quòd poſſet bene de Innocentio mereri. Et tandem factus Cardinalis dixit, ſe pro beneficio magni Cardinalibus obſtrictum eſſe, quàm quòd ſe Pontificem eſſe voluerint. Præterea, ns qui aliquid à ſe velint, ad per Innocentium eſſe impetrandum. Quamobrem Legati Civitatum, Principum & Regum ad puerum concurrunt, illis ſua negotia exponunt, ut is de rebus ſuis graviſſimis etiam ad Papam referat.*

(*b*) *Voyez la remarque M à la marge lettre n.*

* *Conferez ce qui eſt dit cideſſous remarque M lettre e.*

(*c*) *Eraſtus apud Hottingerum ubi ſupra.*

On (*d*) publia à Rome quelques ſatires, où l'on diſoit que ce Favori, quelque laid qu'il fût, étoit un nouveau Ganymede. Le Pape n'en faiſoit pas un myſtere ; il contoit quelquefois aux Cardinaux les tours de laſciveté de ce garçon. Nous parlerons encore de la fortune de ce perſonnage dans la remarque *M*.

(*d*) Romæ fama erat, & libellis quoque periclitum fuit, à Jove Ganymedem foveri, licet deformem : ſed nec ipſe Pontifex hoc ad reliquos Cardinales diſſimulare, & per jocum tertur aliquando commemorare, quam ſit laſcivus adoleſcens & importunus. *Sleidanus, Hiſtor. fol. m. 609. verſo.*

(*E*) *Une plaiſante reponſe quand on lui repreſenta.*] Servons nous des termes de Jean Bodin. (*e*) *Le Prince qui ſurhauſſe un homme du tout indigne par deſſus les gens de bien, ou qui le met au rang des plus grands perſonnages, faiſant bien à l'un il fait injure à tous les autres : comme il fut remonſtré par le Conſiſtoire des Cardinaux au Pape Jules du Mont, lors qu'il donna ſon chapeau de Cardinal à un jeune garçon qu'il aimoit, que c'eſtoit un grand deshonneur, de recevoir celui qui n'avoit en ſoy ni vertu, ni ſçavoir, ni nobleſſe, comme ils diſoyent, d'approcher d'un tel degré. Mais le Pape qui eſtoit facetieux, s'adreſſant aux autres Cardinaux, Quelle vertu, dit-il, quelle nobleſſe, quel ſçavoir, quel honneur avez vous trouvé en moy pour me faire Pape ?* N'étoit-ce pas ſe moquer du ſacré College ? Et ne pouvoit-on pas appliquer à ce Pontife l'exclamation de (*f*) Caton, *Que nous avons un plaiſant Conſul !* Quelques-uns raportent ainſi la reponſe de Jules III. *Je vous prie, qu'avez vous trouvé en moi, pourquoi vous m'avez fait cet honneur de me faire Pape, ſans que je l'euſſe merité ? Avançons donc ce jeune homme, & il le meritera (g).* Ces dernieres paroles ſont une aſſez fine moquerie, & repreſentent un defaut qui regne par tout. Dès qu'on poſſede une charge, on trouve mille flateurs qui publient qu'on l'a très-bien meritée. Montagne dit quelque part qu'Antiſthene ſe ſentit un jour aux Atheniens, l'abus qui ſe commettoit dans les promotions aux charges publiques ; il leur conſeilla qu'ils commandaſſent qu'on fit auſſi bien labourer leurs ânes que leurs chevaux. Il lui fut repondu que cet animal n'étoit pas né pour cela : *C'eſt tout un*, repliqua-t-il, *il n'y va que de vôtre ordonnance, car les plus ignorans & incapables hommes que vous employe? aux commandemens de vos guerres, ne laiſſent pas d'en devenir incontinent très-dignes, parce que vous les y employez.*

(*e*) *Bodin, de la Republique l. 5. ch. 4. p. m. 748.*

(*f*) Adjungit Plutarchus eum (*Ciceronem*) cum Murænam Conſul defenderet quem accuſaſſet Cato, ſcite exagitaſſe ſententias & præcepta Stoicorum in Catone, unde riſus ingens à corona pervenerit ad ſubſellia, fubriſſe porro ipſum Catonem jocoſe viteer atque ad confeſſum dixiſſe, quam ridiculum, judices, habemus Conſulem. *Vavaſſor de Iudicra dictione p. 329.*

(*F*) *Sur la reponſe que lui firent deux Cardinaux.*] Ils le trouverent à la cour de ſon palais dans une poſture fort indecente ; car à cauſe de la chaleur il avoit quitté ſes habits, & ſe promenoit en calçon. Il les obligea d'en faire autant, & puis il leur demanda ce que le peuple diroit d'eux, s'ils s'alloient montrer en cet état

(*g*) *Paul Eber de l'Etat de l'Egliſe, ad ann. 1550. p. m. 551. ex Paulo Vergerio.*

au

firent deux Cardinaux. Le manque de gravité n'étoit pas son principal vice: on prenoit que ses discours alloient quelquefois jusqu'à la profanation, & au blasphème; comme quand il excusa ses emportemens (*G*) sur la colere où Dieu se mit contre Adam pour une pomme. Pendant le Conclave où il fut élu il y eût des lettres interceptées, qui firent conjecturer que le Pape qu'on alloit faire seroit impudique; car ces lettres (*H*) étoient remplies des saletez les plus énormes.

au champ de Flore, & dans les rues de Rome? On nous prendroit, repondirent-ils, pour des garnemens, & on nous jetteroit des pierres. Donc, reprit-il, c'est à nos habits que nous avons l'obligation de ne point passer pour des garnemens; ne sommes-nous pas bien redevables à nos habits? *(a) Cum aliquando exuitis vestibus, diplode & caligis tantùm indutus, in aula, quod ferveret tempestas, obambulatet, venerunt Cardinales duo, collocuturi cum ipso. Quos ipse ad exuendas vestes suas, & deambulandum secum urgebat, mox autem nudos interrogabat: Quid si in Campo Floræ, aut per plateas nudi sic deambularemus, quid oro populum existimatis de nobis judicaturum? Respondérunt: Judicarent nos esse nebulones, & conjicerent in nos rudera atque lapides. Excepit Pontifex: Ergo quòd non habemur pro nebulonibus, id acceptum ferre debemus nostris vestibus. Quantum igitur, ô fratres, debemus illis nostris vestibus?*

(a) Bullinger in vita MS. Julii III. apud Hedeggerum Hist. Papatus p. 235.

(*G*) *Il excusa ses emportemens sur la colere où Dieu se mit.*] Voici comment cette affaire est reportée dans le livre de Paul Eber. „ *b*) Il se „ delectoit, entre autres viandes, à manger de „ la chair de porc & de paons. Mais comme „ son Medecin l'eust adverti qu'il se gardast de „ manger de la chair de porc, pource qu'elle „ est contraire à la goutte, de laquelle il estoit „ souvent tourmenté: & toutesfois ne s'en vou„ loit point abstenir; le Medecin advertit se„ crettement le maistre d'hostel, qu'il n'ordon„ nast point qu'on servist de chair de porc. „ Comme donc quelque-fois on n'en eust point „ servi, & le Pape l'eust apperceu, il deman„ da au Maistre d'hostel où estoit son plat de „ chair de porc. Le Maistre d'hostel respond „ que le Medecin avoit ordonné qu'on n'en „ servist point. Adonc il s'escria en ceste sorte, „ apporte moy mon plat, *(al dispetto di Dio)* „ c'est à dire en despit de Dieu. . . . Ayant „ un jour veu un paon à son disner, auquel on „ n'avoit point touché, Garde moy, dit-il, „ ce paon froid pour le soupper, & me fay dres„ ser la table au jardin, car je veux aujourdhuy „ avoir compagnie. Comme donc en souppant „ il eust veu d'autres paons chauds servis sur la „ table, ne voyant point son paon froid lequel „ il avoit commandé qu'on luy gardast; se cour„ rouçant amerement, il desgorgea un blasphe„ me execrable à l'encontre de Dieu. Alors „ quelcun des Cardinaux qui estoyent assis à ta„ ble avec luy, dit, que vostre Saincteté ne se „ cholere point tant pour si peu de chose. Et „ ce Jules lui dit, Si Dieu se voulut si fort „ courroucer pour une pomme, qu'il jetta nos„ tre premier pere Adam hors de Paradis, pour„ quoy ne me sera-il licite, à moy qui suis son „ Vicaire, de me courroucer pour un paon, „ veu qu'un paon est beaucoup plus qu'une „ pomme? „ Ceux qui voudront lire ce conte en deux langues, pourront contenter leur envie, s'ils jettent la vuë sur ce qui suit, *(c) Sapissimè nequissimus iste homo blasphemiis illis, usus fuit, quæ impurissimus ignominius altisque desperatæ malitiæ hominibus tunc temporis frequenter in ore fuerunt, ad quas animus vonus quantus exhorrescit, vid.* „ Al dispetto di Dio, in *(d)* contemptum Dei, & Potra di Dio, i. e. ad vulvam Dei *&c.* *exemplum hujus rei proponit Auctor libri cui titulus*, Lectura super Canone de confecr. distt. 3. *ajens*: „ Intellexi, portatam fuisse in Civita„ tem Paduæ quandam historiam, impressam „ Latinè, Italicè, Germanicè & Gallicè, in „ qua narrātur, quòd sanctissimus Dominus „ noster Papa Julius III. proximis diebus „ valdè fuit iratus cum Episcopo Ariminense, „ ejus Magistro domus, propter certum pavo„ nem, & quum sua præbenda Sanctitas bis „ blasphemasset, primò dicendo, Potra di Dio, „ deinde, Al dispetto di Dio, quod fecit tân„ quam Johannes Maria de Monte, & sic tan„ quam homo, non tanquam Julius III. Pa„ pa, & Vicarius Christi, de quo suprà dixi, „ Et quùm unus Cardinalis illi dixisset, quòd „ non deberet irasci propter unam tàm parvam „ rem, id est, propter unum pavonem, tunc „ sanctissimus D. Papa respondit; Si Deus fuit „ totus turbatus, & in magna ira & colera, „ propter unum pomum, & tanta mala fecit „ omnibus hominibus; quare non possum ego, „ qui sum suus Vicarius in terris, irasci cum „ meo Magistro domus propter unum pavo„ nem? „

(b) *Ubi supra pag. 553.*

(c) Joann. Zuingerus, in tractatu Historico-Theologico de festo Corporis Christi pag. 146.

(d) *Le mot* contemptus, *c'est-à-dire mépris, n'exprime point la force de l'Italien* dispetto: il *falsi dispetto* invito Deo.

(*H*) *Ces lettres étoient remplies des saletez.*] Elles furent écrites le 26. de Janvier 1550. à un certain Annibal Contin, par Camille Olive Conclaviste du Cardinal de Mantouë, & accompagnées d'un petit poëme où l'Auteur decrivoit vilainement sa passion, & l'ardeur extrême qui lui faisoit souhaiter de rejoindre son ami. C'est Jean Sleidan qui conte cela. *(e) Dum in Conclavi res agitur, intercepta fuerunt litera, quas ex Cardinalis Mantuani familiaribus quidam, Camillus Olivus, ad quendam suum Annibalem Continum, Januarii die XXVI. scripsisse ferebatur, & simul carmen lingua populari scriptum, ubi de sua locutus affectione, & absentis desiderio, tàm pudendis utitur verbis, ut sine flagitio vix ea recitare liceat. Hinc jocus illorum, qui Pontificem dicebant aliquem obscœnum pronunciari, qui proditurus esset ex eo Conclavi, quod ejusmodi literas daret.* Un Auteur cité ci-dessus ne raporte ce passage qu'après avoir dit ce que l'on va lire. *(f) Vir doctus anonymus* in Epist. ad amicum *narrat, ex eo Conclavi, in quo creatus est Julius, interceptas fuisse literas alicujus ex Conclavistis, i. e. ex illis, qui solent assidere Cardinalibus, Papam electuris, quibus quidem literis non putet ulla memoriâ unquam scriptas fuisse ullas obscœniores, sceleratioresque. Nudis enim nefandissimisque verbis illic agi cum cinædo, salvo honore. Has, fatetur, ad se primùm in Germaniam fuisse missas, sed dare typis excudendas (ut multi voluissent) nunquam quidem se voluisse.* Paulo pòst addit, *Julium* III. *valdè*

(e) Sleidanus, Hist. lib. 21. fol. m. 609. verso. Cet*e* est aussi dans Mr. de Thou à l'édition de Francfort 1625. lib. 6. p. 121.

(f) Joann. Zuingerus ubi supra.

mes. On pretend * que ſes piſtoles rendirent nulle l'élection du Cardinal Polus qui avoit été concluë, & dont la publication n'avoit été differée, qu'à cauſe qu'on craignit qu'il ne fût de mauvais augure de la notifier pendant la nuit. La medaille qu'il fit fraper après la mort d'Edouard Roi d'Angleterre, avoit pour mot un paſſage de l'Ecriture (*I*) dont l'aplication ſe trouva fauſſe dans peu de tems. Ce Pape mourut le 20. de Fevrier 1555. âgé d'environ † 68. ans. Il avoit feint d'être (*K*) malade, & pour mieux tromper le monde il s'étoit reduit à une diete, qui lui procura une veritable maladie dont il mourut. Il y avoit eu, dit-on, une liaiſon ſi étroite entre lui & le Cardinal Creſcence, qu'ils aimoient (*L*) en même lieu; & qu'ils nourriſſoient à communs frais les enfans de leurs Maitreſſes, faute de ſavoir qui étoit le veritable pere. Chacun d'eux auſſi payoit ſon écot pour l'entretien des Maitreſſes. Le Cardinal Palavicin extenuë autant qu'il peut (*M*) les defauts de ce Pontife; mais il ne refute point ce

* Poſt longam Cardinalium in Conclavi diſceptationem, cùm, teſte in Muſeo Hiſtorico Johanne Imperiali, διαλήψως Papa jam electus eſſet Reginaldus Polus, eamque electionem promulgare nocte appetente inauſpicatum duxiſſent iidem; nocte tranſacta & mutatis rationibus aureis Julius Papa ſubitò emeritt. *Heidegg. Hiſtor. Papatus p.* 233.

† *Spondanus ad ann.* 1555. *n.* 4. Palavicin *lui donne* 70. *ans*, Hiſt. Concil. lib. 13. c. 10. n. 7.

(*a*) Eo infaniæ Julius pervenit, ut in perpetuum rei memoriam excudi curaverit monetam, cujus altera pars ejus imaginem tricornifera oſtentavit, altera inſcriptionem ejuſmodi habuit: *Gens & Regnum, quod non ſervierit tibi, peribit.* Sibi ſolidè vendicans, quod Chriſto Eſaias. Sed diuturnum & ſtabile gaudium neutiquam fuit. *Heidegger. Hiſt. Papatus p.* 238. (*b*) *Spondan. ad ann.* 1555. *n.* 4. *p.* 556. *e.c Onuphrio Panvinio.* Mr. de Thou raporte la même choſe *lib.* 15. *p.m.* 306.

valdè malè audire in hoc obſcœniſſimo genere, (Sodomitici nim. criminis) *ita ut neque à Cardinalibus abſtineat.*

(*I*) *Un paſſage de l'Ecriture dont l'aplication ſe trouva fauſſe.*] On temoigna dans Rome une joye extraordinaire de la mort du jeune Edoüard, à cauſe que la Princeſſe Marie qui lui ſucceda remit l'Angleterre ſous l'obeïſſance du Pape; mais les raiſons de cette joye ceſſerent en peu de tems. Elizabeth retablit la Reformation, & rendit cette Ile l'un des plus floriſſans Royaumes de la Chretienté: de ſorte que la prediction de la medaille (*a*) fut une chimere.

(*K*) *Il avoit feint d'être malade.*] La raiſon de cette feinte fut qu'il decouvrit, que les Cardinaux refuſeroient de conſentir à la demande que ſon frere le preſſoit de leur faire. Son frere deſiroit paſſionnément la poſſeſſion d'une ville, & importunoit pour cela le Pape inceſſamment. Afin donc d'avoir un pretexte de ne point tenir Conſiſtoire, Jules fit ſemblant d'être malade. Pour couvrir ce jeu il falut ne manger guere, & choiſir des alimens propres aux malades. Ce changement de nourriture lui cauſa, dit-on, la maladie dont il mourut (*b*). Cela me fait ſouvenir du Cœlius de Martial:

(*c*) *Diſcurſus varios, vagumque mane,*
Et faſtus, & ave potentiorum,
Cum perferre patique jam negaret;
Cœpit fingere Cælius podagram.
Quam dum vult nimis approbare veram,
Et ſanas limit obligatque plantas,
Incidinque gradu laborioſo;
(Quantum cura poteſt, & ars doloris!)
* *Deſit fingere Cælius podagram.*

Il y en a qui diſent que le changement de nourriture fut bien la cauſe de ſa maladie, mais non pas qu'il ſe fût reduit à la diete afin de tromper le monde: ils diſent qu'il eſperoit de ſe delivrer par là des douleurs inſupportables de la goute. D'autres pretendent qu'un vieux mal fut la cauſe de ſa mort, & ils avoüent que c'étoit un homme adonné à ſes plaiſirs, qui ſongeoit beaucoup plus à jouïr du Pontificat qu'à l'exercer. (*d*) *Sunt etiam qui dicant, eum veteratum portam Flaminiam Villa Julia, cujus inſanire no interiſſe: cùm, ut idem etiam auctor narrat, externa quæque parum curans, fruendæ potiùs quàm regendo Pontificatui incumberet, totuique eſſet in extruendâ elegantiſſimâ ad voluptuarios ſeceſſus exercitatione.*

(*c*) *Mart. epigr.* 39. *l.* 7. (*d*) *Spond. ib. ex eod. ſtudio videbatur; in quâ conviviis potiùs quàm publica procurationi vacabat.*

(*L*) *Qu'ils aimoient en même lieu, & qu'ils nourriſſoient.*] Thomas Eraſtus eſt celui qui m'aprend cela. *Julius III. Pontifex*, dit-il (*e*), *& Creſcentius fere omnes meretrices communes habuerunt, propriisque ſumtibus nenter, ſed communibus alnerunt, atque ut brevitèr dicam, omnium ſcelerum ſoci exiſtebant. Suſceperunt ex quadam muliere, honeſti viri Viterbienſis, filiam, quam, quod neuter ſuam eſſe dicere credereque poſſet, ut matrem, ita filiam quoque communibus ſumtibus educandam tradiderunt, nuptuique dederunt Nobiliſſimo hujus urbis adoleſcenti, & inter Principes hujus urbis, qui ſunt 40. conſtitutum voluerunt.* (*f*) Pronus ad lasciviam, ſed æque etiam ad negotia. *Palavic. Hiſt. Concil. Trid. lib.* 13. *c.* 10. *n.* 8.

(*e*) *Apud Hottinger. ubi ſupra p.* 574.

(*M*) *Le Cardinal Palavicin extenuë. . . . les defauts. . . . mais il ne refute point.*] On avoüe que ce Pape aimoit à ſe divertir, (*f*) mais on ajoûte qu'il n'aimoit pas moins l'aplication aux affaires. On convient qu'il mourut ſans être ni fort eſtimé, ni fort aimé (*g*), mais on pretend que ſa maniere d'agir un peu trop libre & familiere en fut cauſe; parce que ne s'attirant pas la veneration publique, il fit juger qu'il n'étoit pas un bon Pape. On ajoûte (*b*) que ce jugement fut inique, & que ſi les defauts de Jules III. ſautoient plus aux yeux que ſes bonnes qualitez, ils étoient peut-être de moindre conſequence que ſes vertus. Quant à la promotion du jeune garçon, on ſe contente de dire (*i*) qu'elle deshonora les premiers jours de ce Papat. On reconoît que la naiſſance de ce perſonnage étoit ſi obſcure, qu'elle eſt encore ignorée: mais on pretend que l'amitié que le Cardinal du Mont eut pour lui, fut fondée ſur ce qu'il le regarda comme le fils de ſon jugement. Voici ce que cela veut dire. Pendant que le Cardinal étoit Legat à Plaiſance, il fut touché des gentilleſſes d'un petit garçon, qui s'aprochoit ſouvent de ſa table. Il prit cela pour une marque d'eſprit, & reſolut de faire élever à ſes depens cette jeune plante: & voyant que ce garçon faiſoit des progrés il l'aima de plus en plus; il s'aplaudit d'avoir fait une ſi heureuſe conjecture, il le regarda comme un fils de ſon jugement, eſpece de creature dont nous faiſons plus de cas que d'un enfant corporel. (*k*) *Obſecabatur ex ea re*

(*g*) Æſtimatione tenui, nec majore benevolentia mortuus eſt. *Id. ib.*

(*b*) Nihilominus ut mea fert opinio, hæc de illo exiſtimatio fuit iniqua: ipſius quippe vitia majora quidem ad ſpeciem erant quam virtutes, ſed non fortaſſe ad pondus. *Id. ibid.*

(*i*) *Id. lib. 11. cap.* 7. *n.* 4

(*k*) *Id. lib.* 13. *cap.* 7. *n.* 4. *proleni,*

ce que Fra-Paolo en dit. J'ai oublié d'observer que la Cour de France offrit au neveu de ce Pape (*N*) une Princesse du Sang, & que cette alliance fut refusée.

(*c*) *Onuphre rapporte, que Jules disoit qu'il étoit parvenu au Pontificat pour le bien qu'il avoit fait à cet enfant.*

JULIE, femme de Septimius Severe Empereur Romain, & fille de Bassianus (*A*) Prêtre du Soleil, étoit née dans la Syrie. Les Astrologues (*B*) lui avoient predit qu'elle épouseroit un Souverain; c'est pour cela que Severus avant que

Avolem, cujus filii pluris quàm corporis soboles æstimantur. Il voulut que son frere l'adoptât, & dès qu'il fut Pape il l'éleva à la dignité de Cardinal, le 30. de Mai 1550. Il l'avoit fait sejourner jusqu'à ce jour-là dans un village à une journée de Rome. Il lui donna douze mille écus de revenu, mais il ne lui commit point alors l'administration des affaires. Ce nouveau Cardinal avoit à peine 17. ans; il se montra tout-à-fait indigne de cet honneur, & il falut que sous les Pontificats suivans on le chatiât de ses debauches. C'est tout ce que Palavicin observe. Il s'est bien gardé de critiquer le Pere Paul, qui a très-clairement fait connoître que le public regarda cette creature de Jules comme son mignon de couchete, la prudence ne permettoit pas que l'on reveillât ces idées. C'est pourquoi on n'accuse point le Pere Paul d'avoir ramassé malignement les medisances; on se contente de lui dire qu'il s'est trompé sur le tems (*a*) de l'adoption, & quant au lieu (*b*) où ce jeune homme commença de se faire aimer. Voyonsce qu'a dit le P. Paul. „ *Jules* (*c*) „ donna d'abord des échantillons de son gouvernement futur, en paſſant les jours entiers „ à se promener dans ses jardins; & meditant „ de bâtir des maiſons-de-plaiſance; & en montrant un grand penchant pour les plaiſirs de „ la vie, & peu d'inclination pour les affaires (*d*), fur tout celles, qu'il trouvoit difficiles à manier. L'Ambaſſadeur Mendoze „ ayant bien remarqué cette humeur, écrivit à ſon Maître, qu'il ſeroit aiſé de reüſſir „ dans toutes les negociations que l'on auroit „ avec ce Pape, qui ne reſpirant que la joye „ & les delices, ſe tourneroit comme l'on „ voudroit, en lui faiſant peur. L'opinion, „ que l'on avoit, qu'il preferoit ſes interets „ & ſes affections particulieres au bien public, „ ſe confirma bien-tôt par la promotion qu'il „ fit le 31. de Mai d'un Cardinal, à qui il „ donna ſon Chapeau, ſelon la coutume des „ Papes. Lors qu'il n'étoit encore qu'Archevêque de Siponte, & qu'il gouvernoit la „ Ville de Bologne, il reçut dans ſa maiſon un „ jeune-enfant, natif de Plaiſance, dont la „ naiſſance n'eſt jamais venuë à la connoiſſance „ du monde. Il le prit en affection, comme „ ſi c'euſt été le ſien propre, & le mena à „ Trente, où il faillit de le perdre par une „ grande maladie. Mais l'ayant envoyé, par „ l'avis des Medecins, à Verone, pour changer d'air, Innocent (c'étoit le nom de ce „ mignon) y recouvra la ſanté, & quelque „ tems après retourna à Trente. Le jour qu'il „ devoit arriver, le Legat ſortit de la ville, „ par forme de promenade, accompagné de „ quantité de Prelats, & l'ayant rencontré, le „ reçut avec des temoignages exceſſifs de joye „ & de tendreſſe. Ce qui donna bien à parler, ſoit que ce fuſt une rencontre fortuite; „ ou une choſe faite à deſſein, pour le reprendre „ en chemin. Le Legat avoit coutume de dire, qu'il l'aimoit, comme l'ouvrier de ſa „ fortune (*e*), dautant que les Aſtrologues „ avoient predit de grandes richeſſes & de hautes dignitez à cet enfant, qui n'y pouvoit „ pas arriver, que par ſon exaltation au Pontificat. A-peine fut-il Pape, qu'Innocent fut adopté pour fils par Baudoüin *Del Monte*, ſon „ frere: & puis lui ayant conferé pluſieurs Benefices, il le fit Cardinal, comme j'ai dit. „ Ce qui ſervit de matiere aux Paſquinades, & „ à la demangeaiſon de parler des gens-de-Cour, qui s'éforçoient à l'envi de dire la vraye cauſe, & d'une action ſi ſurprenante, ſur diverſes „ conjectures tirées des accidens paſſés. „

(*a*) *Palavicin lib. 11. c. 7. n. 4. dit que par le journal de Maſſarel. lui Secretaire du Concile, il paroit que le jeune garçon étoit adopté lors qu'il fut l'un des perſonnages d'une Paſtorale le 2. de Mars 1549.*

(*b*) *Palavicin ibid. dit que ce ne fut pas à Boulogne, comme veut le P. Paul, mais à Plaiſance.*

(*c*) *Fra-Paolo lib. 3. ad ann. 1550. pag. 281. de la traduction d'Amelot.*

(*d*) *Qui occupationibus totus intentus Cardinalis, veluti furtim, voluptates ſequebatur. Pontifex factus, votorum jam omnium compos, abdicata rerum cura, hilaritati & genio ſuo nimium indulſit. Onuphr. in Vita.*

(*N*) *La Cour de France offrit. . . . . une Princeſſe du ſang.*] Le Pape repondit que les mariages entre des perſonnes d'une condition ſi differente ne pouvoient pas être heureux, & que comme il reconnoiſſoit la Maiſon royale de France pour la plus noble qui fût au monde, il reconnoiſſoit la ſienne pour la plus vile qui fût ſur la terre. Cependant il ne donnoit pas la vraye raiſon de ſon refus, car ce qui le portoit à refuſer une ſi glorieuſe alliance, étoit l'envie de marier (*f*) ſon neveu avec la fille du grand Duc: ce qui lui étoit plus utile, pour executer ce qu'il projettoit en faveur de ſa famille. C'eſt Monſieur de Thou qui nous aprend ce manege. *Julius, dit-il (g), ad ſecuritatem uſque feſtivus, & alienam ab innata deceſſoribus Pontificibus ambitione mentem præ ſe ferens, cum tamen intereà Coſmi, ut proximi & ſuorum rebus utiliſſim principis affinitatem ultra modum expeteret, & Camertium principatum Fabiano deſtinaret, ut conditionem tam amplam eluderet, ſic Lanſacum urgentem dimiſit, ut diceret, quam ex nobiliſſima omnium, quæ uſquam fuiſſent, familia rex prognatus eſſet, tam ſe ac ſuos omnium, qui viverent, mortalium ignobiliſſimos agnoſcere; proinde nuptias, quæ inter pares moris coirent, inter inæquales adeo perſonas commode contrahi non poſſe.*

(*e*) *Onuphre rapporte, que Jules diſoit qu'il étoit parvenu au Pontificat pour le bien qu'il avoit fait à cet enfant. Affirmans ſe ad tanti honoris decus evectum ob ea beneficia quibus illum puer ab infantia. Aſſiſtit.*

(*f*) *Les Janſaillet ſurent faire entre Jules de Monte & Fabien de Monte Fils de Baudouin, le quel Fabien n'avoit pas encore l'âge de puberté.* Thuan. ubi infra. lib. 13. *Palavicin* ubi ſupra *dit que Fabien étoit bâtard de Baudouin.*

(*g*) *Thuan. lib. 14. circa init. p. m. 280. ad ann. 1554.*

(*b*) *Aurel. Victor in Epitome p. m. 211.*

(*i*) *Id. ibid. p. 213.*

(*k*) *On plûtôt* Soemis, *ſelon Herodien lib. 5. c. 3.*

(*l*) *Herodian. ibid.*

(*m*) *Herodian. ibid. Julius Capitolinus in Macrino c. 9. p. m. 559.*

(*n*) *Dio lib. 78. p. 902.*

(*o*) *Lampridius in Alexandro Severo cap. 5. p. 890.*

(*p*) *Dio lib. 78. p. 899. edit. 1606.*

(*A*) *Fille de Baſſianus Prêtre du Soleil.*] C'eſt ce qu'on peut recueillir de ces paroles d'Aurelius Victor. (*b*) *Caracalla Severi filius. . . . . Baſſianus ex avi materni nomine dictus eſt. . . . .* (*i*) *Hujus* (Heliogabali) *matris Semea avus Baſſianus nomine, fuerat ſolis ſacerdos, quem Phœnices unde erat, Heliogabalum nominabant.* Semea (*k*) étoit fille de Mæſa: or Mæſa étoit ſœur de Julie (*l*), il faut donc que Baſſianus Prêtre du Soleil ſoit le pere de Julie. On ne ſauroit établir poſitivement ſi Emeſe, ou Apamée étoit la patrie de Julie; car ſelon quelques Auteurs (*m*) ſa ſœur Mæſa étoit d'Emeſe, mais ſelon d'autres (*n*) elle étoit d'Apamée. Lampridius (*o*) nomme Julie *nobilem Orientis mulierem*, mais Dion (*p*) la fait rotturiere in *Boucinis ſylvis, & genere plebeio.*

(*B*) *Les Aſtrologues lui avoient predit.*] Rapportons les paroles de Spartien, afin qu'on connoiſſe

que de parvenir à l'Empire la rechercha en mariage, & l'épousa. Il deferoit beaucoup à l'Astrologie; il crut donc qu'un tel mariage lui seroit une caution qu'il monteroit un jour sur le trône. C'étoit une femme de beaucoup * d'esprit, & capable des grandes affaires. Quelques-uns disent que son (C) mari lui donna beaucoup de part au gouvernement, quoi qu'il ne l'aimât guere. Elle cultiva la (D) Philosophie, & donna beaucoup de tems à ouïr les beaux esprits qui alloient

* Voyez la remarque I de la fin.

noissé de quoi Severe s'informoit principalement lors qu'il se vouloit remarier; il ne s'informoit point du merite de la personne, mais des promesses de l'horoscope. (a) *Quum amissa uxore aliam vellet ducere, genturas sponsarum requirebat, ipse quoque matheseos peritissimus: & quum audisset esse in Syria quandam quæ id genitura haberet ut regi jungeretur, eandem uxorem petiit, Juliam scilicet: & accepit interventu amicorum: ex qua statim pater factus est.*

(a) Spartian. in Septim. Severo cap. 3. pag. m. 594. to. 1. Voyez auſſi Lampridius ubi ſupra.

(C) *Que ſon mari lui donna beaucoup de part au gouvernement.*] „ (b) Elle avoit la charge „ de ſes memoires, lettres, & requêtes de „ quelque conſequence qu'ils fuſſent, ce dit „ Dion en la vie de Caracalla. Ce qui fait „ voir de quelle capacité elle étoit. Car elle „ donnoit ſon avis ſur toutes les affaires d'im„ portance; & neanmoins il ne l'aimoit gueres, „ ni elle lui. Comme il ſe voit dans Dion & „ Herodian. Bien qu'elle eût accoutumé de „ recevoir cet honneur de ſa part, qu'il la nom„ moit toûjours en ſes miſſives avec éloges & „ loüanges, & lors même qu'il écrivoit au „ Senat, inſerant ſon nom avec le ſien propre, „ & celui de ſes armées, ſelon le ſtile de ce tems„ là. Auſſi tenoit-elle bien ſon rang, car elle „ ne faiſoit pas plus d'honneur, & ne ſaluoit „ pas avec plus de reſpect les plus grands per„ ſonnages de l'Empire, que Severe ni Caracal„ la ne faiſoient. Toutes fois Caracalla étant „ parvenu à l'Empire rabatit cela de ſon auto„ rité, qu'il ne ſuivoit rien moins que ſes con„ ſeils, lors principalement qu'il lui prenoit la „ fantaiſie de faire mourir quelqu'un. Mais „ quant à Severus ſon mari, il deferoit beau„ coup à ſes avis & à ſon bon ſens. „ Voilà ce que dit le Sieur Triſtan, mais il eſt für qu'il ſe trompe prenant le pere pour le fils, car ce qu'il raporte ne regarde point l'état où Julie ſe trouva ſous le regne de ſon mari: cela ne ſe doit entendre que de ſon état ſous l'empire de Caracalla. La choſe ne ſouffre point de difficulté, pour peu que l'on conſidere les paroles de Xiphilin. (c) Οὐδὲ ἐπαίδευτο ἄντε περὶ τὰ τοιαῦτα ἄντε περὶ τὰ ἄλλα τῇ μητρὶ ποδὰ καὶ χρηστὰ παραινοῦσῃ. καίτοι καὶ τὸν τῶν βιβλίων τῶν τε ἐπιστολῶν ἑκατέρων, πλὴν τῶν πάνυ ἀναγκαίων, διοίκησιν αὐτῇ ἐπιτρέψας, καὶ τὸ ὄνομα αὐτῆς ἐν ταῖς πρὸς τὴν βουλὴν ἐπιστολαῖς ὁμοίως τῷ τε ἰδίῳ καὶ τῷ τῶν στρατευμάτων, ὅτι σωζοιτο, μετ' ἐπαίνων πολλῶν εἰγράφων. Τί γὰρ δεῖ λέγειν, ὅτι καὶ ἡσυχάζετο βουλομένῃ παύσῃ τὰς πράξεις, καθάπερ καὶ ἐκίνουε. *Qua in re cæterisque omnibus minimè abtemperabat matri justa & utilia monenti, licet ei curam libellorum atque epistolarum utriusque generis, (d) prater admodum necessarias, commisisset, ejusque nomen patiter cum suo & exercitus nomine poneret cum maximis laudibus in epistolis quas mittebat ad senatum, dum omnes valere servabaret; nec opus est referre ab hac omnes primarios viros salutari non secus quam ab illo consuevisse.* Je remarquerai que ce fut à la priere de nôtre

(b) Triſtan Comment. Hiſtor. to. 2. p. 110.

(c) Xiphilin. in epitome Dionis, in Caracalla p. m. 353.

(d) Triſtan n'a donc pas raiſon de dire qu'elle avoit la charge des requêtes de quelque conſequence ce qu'elles fuſſent: il falloit ſeulement nommer a fait Mr. de Tillemont Hiſt. des Empereurs to. 3. p. m. 189. de cette exception, à moins qu'il n'y eût quelque choſe de très-important.

Julie que ſon mari entreprit la guerre contre Pescennius Niger, & contre Clodius Albinus (e).

(D) *Elle cultiva la Philoſophie.*] Immediatement après les paroles qu'on vient de lire, Xiphilin aſſûre que Julie au milieu de tant d'affaires ne laiſſoit pas de philoſopher. Ἀλλ' ἡ μὲν μετὰ τούτων ἔτι μᾶλλον ἐφιλοσόφει. *Sed ea nihilominus philoſophabatur.* Il avoit dit en un autre lieu (f) que ſe voyant perſecutée par Plautianus, dont le credit n'avoit point de bornes, elle commença à cultiver la Philoſophie, & à paſſer les journées toutes entieres avec les Sophiſtes, Καὶ ἡ μὲν αὐτὴ τε φιλοσοφεῖν διὰ ταῦτ' ἠρξατο, καὶ σοφισταῖς συνημέρευεν, *Qua dum ob eam cauſam philoſopharetur, & tempus cum Sophiſtis tranſigeret.* Philoſtrate la nommée *la Philoſophe*, Ἀντωνῖνος, dit-il, (g) en parlant de Caracalla, ἦν ὁ τῆς Φιλοσόφου παῖς Ἰουλίας. *Antoninus vero filius erat Juliæ Philoſophæ.* C'eſt ainſi qu'il faut lire, ſelon l'heureuſe conjecture du ſavant Saumaiſe (h). Il a corrigé un autre paſſage de Philoſtrate, où l'on aprend que le Sophiſte Philiſcus obtint une chaire de Profeſſeur à Athenes par le credit de Julie. Ce fut elle qui donna ordre à Philoſtrate de faire la vie d'Apollonius. Philoſtrate (i) le dit lui-même, & remarque en même tems que cette Dame aimoit fort la Rhetorique. Tzetzes fait mention de la bande des Savans hommes qui étoit auprès de Julie: voyez la marge (k).

(e) Capitolinus in Clodio Albino c. 3. p. 689.

(f) In Sept. Severo p. 330.

(g) Philoſtratus in vitis Sophiſtarum, in Philiſco.

(h) Salmaſ. ad Spartian. in vita Severi c. 18. p. m. 635.

(i) Philoſtrat. in vita Apollonii lib. 1. cap. 3.

(k) Ἐξ οὗ Ἰουλία ἡ πρόσωπα τάλαντα βασιλική. Ὑπομνηματισάμενοι τὴν Γαλίᾳ τῇ ἀρχαίᾳ τῶν ἀνδρῶν τῶν ἐν τῷ χρόνῳ Ἰουλίᾳ. Tzetzes Chil. 6. hiſt. 45.

Mr. le Moyne a fait deux remarques qui meritent d'être rapportées: 1. il s'eſt étonné que Scaliger dont les conjectures étoient ſi hardies, n'ait oſé rien haſarder touchant l'Antonin fils de Julie, duquel Philoſtrate fait mention. 2. Il a confirmé par les paroles de Tzetzes la correction de Saumaiſe, de laquelle neanmoins il ne paroît pas qu'il eût entendu parler. Voici ce qu'il dit à l'égard de Scaliger. „ *Sic Philoſtratus in vitis Sophiſtarum, in Philiſco*, Ἀντωνῖνος ἦν ὁ τῆς Φιλοσόφου παῖς Ἰουλίας. Antoninus erat Filius Philoſophi Juliæ. *Ad quæ verba hærens & attonitus Scaliger*, Antonino „ Philoſopho alius filius quam Commodus, „ alia uxor præter Fauſtinam? Niſi legamus „ ὁ δ' Ἀβίτης παῖς καὶ Ἰουλίας. Hoc etiam te„ nuit ancipitem Tfeſem, nec mihi mirorem „ movit admirationem. Quæ nos proponimus „ Chronologis eruditis, & Antiquitatis inveſti„ gatoribus, ut quærant, & nos doceant, quæ „ ingenue nos neſcire profitemur. *Sed mirum, „ hic rerum ſum Scaligeri acumen, & moratam iſtam „ felicem audaciam, quæ loca, hoc multis difficiliora, tam ſtrenue & alacriter ſuperaverat* (l). „ Quant au paſſage de Tzetzes, il s'en ſert pour faire voir que Philoſtrate n'a point dit τῇ Φιλοσόφου ; car ſi Tzetzes avoit lu cela dans Philoſtrate, il n'auroit pas dit que cet Auteur ne marque point avec qui l'Imperatrice Julie étoit mariée. (m) Συζύγους δ' αὐτὴ ἡ φησὶ Γίνος ἦν βασιλεῖς. *Non dicit vero cujus Imperatoris illa fuerit*

(l) Stephanus in Prolegomenis Variorum ſacrorum fol. * 25.

(m) Tzetzes ubi ſupra.

alloient lui faire leur Cour. C'eſt dommage qu'on ne puiſſe pas ſe glorifier à l'honneur & à l'avantage des ſciences, qu'elle eut autant de vertu que d'habileté. On n'oſeroit le dire, puis que les Hiſtoriens temoignent que ſes (*E*) adulteres furent une tache à la vie de ſon mari. Quelques Hiſtoriens diſent qu'après la mort de Severe elle s'engagea dans un mariage incestueux, c'eſt-à-dire qu'elle épouſa

(*a*) Amore Marci quem fuiſſe vel fratrem ſuum dicebat, & cujus Philoſophiam literarumque inſtitutionem ſemper imitatus eſt. *Spartian. in Getacap.* 1.

rit conjux. Il auroit compris facilement que le mari de cette Julie étoit ou Marc Aurele ſurnommé le Philoſophe, ou Septimius Severe qui s'étoit fort adonné aux études de (*a*) Philoſophie, à l'imitation de Marc Aurele. (*b*) *Philoſophiæ, declamandi, cunctis poſtremo liberalium deditus ſtudiis.* (*c*) *Philoſophiæ ac dicendi ſtudiis ſatis deditus; doctrinæ quoque nimis avidus.* Au reſte Mr. le Moyne donne preſque toûjours à nôtre Julie le ſurnom *Severa.* Ce n'eſt pas ſans être fondé ſur des inſcriptions (*d*).

(*b*) *Aurelius Victor in Cæſaribus.*

(*c*) *Spartianus in Severo cap.* 18. *p.* 625. 626.

(*E*) *Ses adulteres furent une tache à la vie de ſon mari.*] Severe s'étoit aquis une grande reputation tant par ſes actions militaires, que par ſes actions politiques, mais il la ternit par l'indulgence qu'il eut pour les debauches de ſon épouſe. On dit même qu'il n'ignoroit pas qu'elle entra dans une conſpiration qui ſe tramoit contre lui. (*e*) *Huic tanto domi, foriſque uxoris probra ſummam gloriæ dempſere: quam adeo famoſe amplexui eſt, ut cognita libidine ac team conjurationis retentarit.* Voilà ce qu'Aurelius Victor en raporte : Spartien (*f*) n'en dit pas moins. Triſtan (*g*) ne trouve pas vraiſemblable qu'elle ait jamais conſpiré contre ſon mari: ſa raiſon eſt qu'elle avoit trop de bon ſens, pour ne pas conoître qu'une entrepriſe de cette nature ne pouvoit lui être que funeſte tant à elle qu'à ſes deux fils. Mais on peut reponſ. 1. que nous agiſſons très-ſouvent contre nos veritables interêts, quand il s'agit de ſatisfaire une paſſion importune, comme pouvoit être ou l'envie de ſe venger de quelque affront fait à Julie par ſon mari, ou l'envie de ſe delivrer d'une oppreſſion inſupportable. 2. Que Julie eût pu tellement menager les choſes, que ceux qui auroient tué Severe, auroient donné l'Empire à ſon fils. Cela n'eſt pas ſans exemple. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut nier qu'elle ne ſe ſoit trouvée dans l'oppreſſion. Severe conçut une amitié ſi ardente pour Plautien, que le credit de ce Favori fut viſiblement ſuperieur à celui du Maître (*h*). Or Plautien ſe dechaina d'une maniere très-violente contre Julie: il ne ceſſoit de la noircir auprès de Severe, il faiſoit informer contre-elle, & il cherchoit des depoſitions qui la chargeaſſent, il en cherchoit dis-je, dans la queſtion à quoi il faiſoit apliquer pluſieurs femmes de qualité. (*i*) Ὡς τε καὶ τὴν Ἰουλίαν τὴν Αὐγοῦσαν πρὸς τὸν Σεβῆρον δεῖ διαβολὴν, ἐκβεβιασθεῖσάν τε κατ' αὐτῆς, καὶ βασανίσας κατ' εὐγενῶν γυναικῶν ποιήματος. *Ut etiam apud eum Juliam Auguſtam ſemper calumniatus ſit, & in eam ac de matronis nobilibus tormentis quæſiverit* (*k*). L'Hiſtorien qui n'aprend cela, ne dit point que l'Imperatrice ait cherché ſa delivrance dans quelque conſpiration contre ſon mari, il dit ſeulement que cela fut cauſe qu'elle étudia la Philoſophie. On ne peut que la loüer de ce qu'elle recourut à cette conſolation. Le mal eſt que pendant que le Favori abuſoit trop inſolemment de ſon pouvoir, elle ne lui fourniſſoit peut-être que trop de raiſons de la deſerer pour ſes adulteres. Raportons ici la reponſe qui lui fut faite dans la Grand' Bretagne. Elle y avoit ſuivi ſon mari, & remarquant que les femmes de cette Ile communiquoient leurs faveurs à pluſieurs hommes ſans aucune honte, elle en fit des railleries piquantes à la femme d'Argentocoxus, laquelle lui repondit, *nous contentons les beſoins de la nature mieux que vous ne faites vous autres Romaines, car nous avons à faire ſans nous en cacher avec les plus honnêtes gens, mais vous autres vous commettez ſecretement adultere avec les plus ſcelerats.* Μᾶλλα ἀγαθὸς Ἀργεντοκόξου ἀνὴρ γυνὴ Καληδονία πρὸς τὴν Ἰουλίαν τὴν Λυγούσταν Δοτικωτέρως ἢ σοῖς αὐτῶν μὴ τοὺς αἰσχροὺς ὅλῃ τῇ ἀνθρώπου φύσιν τοῖς ἀρίστοις αἰσχύνῃ, ὑπὸ λόγιτα, ὅτι πολλῷ ἄμεινον ἡμεῖς τὴν φύσιν ἀναπλάσσομεν ὑμῶν τὴν Ῥωμαικὴν. ἡμεῖς δὲ φανερῶς τοῖς ἀρίστοις ἀμιγνύμεθα, ὑμεῖς δὲ λαθρᾳ ὑπὸ τὴν κακίαν μοιχεύεσθε (*m*). *Urbane imprimis Argentocoxi Caledonii uxor, Juliæ Auguſtæ quæ ipſam mordebat, initis fœderibus, quòd ipſæ impudentes cum maribus verſarentur, dixiſſe fertur, Nos* (inquit) *multo melius explemus ea quæ naturæ poſtulat neceſſitas, quàm vos Romanæ. Nam aperte cum optimis viris habemus conſuetudinem : vos autem occultè peſſimi homines conſtuprant.* Si l'on me demande à quel propos l'Hiſtorien fait mention de cette reponſe, je dirai que c'eſt à l'occaſion d'une loi que l'Empereur avoit établie contre l'adultere, & dont il fut obligé de negliger l'execution, parce que la multitude (*n*) des accuſez fut cauſe que les Tribunaux ne vouluirent plus s'amuſer à ces procedures. Avoüons que cette femme barbare repondit malignement aux railleries de l'Imperatrice ; mais gardons nous bien de croire que l'impudence de ces Inſulaires fût moins blamable, que les adulteres ſecrets de Rome. Ceux qui font le mal en cachette retienent les idées de la vertu, & leur rendent quelque hommage ; mais ceux qui pechent ſans honte, ne reſpectent la juſtice ni en theorie, ni en pratique (*o*).

(*d*) *Voyez Triſtan to.* 2. *p.* 121.

(*e*) *Aurel. Victor in Cæſaribus.* Triſtan p. 110. n'a pas bien traduit ce paſſage ; il a cru qu'il ſignifioit que les debauches de Julie terniſſent extremement dedans & dehors la gloire de Severus.

(*f*) Domi tamen minus cautus, qui uxorem Juliam famoſam adulteriis tenuit, etiam conjurationis conſciam. *Spartian. in Severo pag.* 626. 627.

(*g*) *Ubi ſupra p.* 110.

(*h*) *Xiphilin. in Severo p.* 329. 330.

(*i*) *Id. ibid. pag.* 330.

(*k*) *Casaubon dans ſes remarques ſur les lettres de Philoſtrate pag.* 29. *raporte ceci en François, tiré de Suidas, mais il y fait une faute très-groſſiere* : Plautianus . . . *dit-il*, tâcha de l'arguer de pluſieurs crimes auprès de Severus, & fit à ceſt effect des enqueſtes à l'encontre d'elle. Il ſouloit auſſi propoſer diverſes queſtions à des Dames.

Brantome raporte une circonſtance que je n'ai point lué dans les anciens Hiſtoriens. Elle contient la raiſon pourquoi Severe ſupportoit ſi patiemment l'impudicité de ſa femme. Voici ce que dit Brantome. „ (*p*) L'Empereur Severus non plus ſe ſoucia de l'honneur de ſa „ femme, laquelle eſtoit putain publique, ſans „ qu'il s'en ſouciaſt jamais de l'en corriger, di- „ ſant qu'elle ſe nommoit Julia, & pource qu'il „ la falloit excuſer, daurant que toutes celles „ qui portoient ce nom, de toute ancienneté „ eſtoient ſujettes d'eſtre très-grandes putains, „ & faire leurs marys cocus ; ainſi que je con- „ nois beaucoup de Dames, portant (*q*) certains „ noms de noſtre Chriſtianiſme, que je ne veux „ dire,

(*l*) *L'an* 208.

(*m*) *Xiphilin. in Severo p.* 343.

(*n*) *On avoit deferé* 3000. *perſonnes pour crime d'adultere.*

(*o*) *Voyez l'article* Jonas *pag.* 176.

(*p*) *Brantome Dames Galantes to.* 1. *p.* 33.

(*q*) *Apliquez ici ces deux vers de Rutilius Numatianus :*

Nominibus certos credam decurrere mores,
Moribus an potius nomina certa dari?

épousa (*F*) Caracalla fils de ſon mari; mais c'eſt une (*G*) fauſſeté. Elle n'étoit pas moins la propre mere de Caracalla, que de Geta. Elle eut le * malheur de

* *Herodianus lib. 4. cap. 3.*

„ dire, pour la reverence que je dois à noſtre „ ſainte Religion, qui ſont couſtumierement „ ſujettes à eſtre putres, & à hauſſer le devant „ plus que d'autres portant autre nom, & n'en „ a-t-on veu gueres, qui s'en ſoient eſchap- „ pées.„

(*F*) *Qu'elle épouſa Caracalla.*] Cette fauſſeté n'eſt pas un conte forgé depuis peu, on la trouve dans Spartien, & dans Aurelius Victor.

(*a*) *Brantome Dames Galantes to. 2. p. 205.*

Voici comment Brantome l'a raportée. „ Il (*a*) „ ſe lit encor de Julia, mareſtre de l'Empereur „ Caracalla, eſtant un jour quaſi par negligen- „ ce nuë de la moitié de ſon corps, & Cara- „ calla la voyant, il ne dit que ces mots: ha „ que j'en voudrois bien, s'il m'eſtoit permis. „ Elle ſoudain reſpondit, il vous eſt permis, „ s'il vous plaiſt; ne ſçavez vous pas que vous „ eſtes Empereur, & que vous donnez les loix, „ & non pas recevez. Sur ce bon mot & bon- „ ne volonté, il l'eſpouſa, & ſe coupla avec „ elle.... (*b*) Il faloit bien qu'elle fuſt putain, „ d'aimer & prendre à mary celuy, ſur le ſein „ de laquelle quelque temps avant il avoit tué „ ſon propre fils. Elle eſtoit bien putain & d'un „ cœur bien bas celle-là, toute-fois c'eſt une „ grande choſe que d'eſtre Imperatrice, & pour „ tel honneur tout s'oublie. Cette Julia fut „ fort aimée de ſon mary, encor qu'elle fuſt „ bien fort en âge, n'ayant pourtant rien ab- „ batu de ſa bonté; car elle eſtoit très-belle & „ très-accorte; temoin ſes paroles, qui luy „ hauſſerent bien le chevet de ſa grandeur. „ Afin qu'on voye s'il y a là un peu de brodure je raporterai les termes des Auteurs Latins qui ont parlé de cela.

(*b*) *Id. ib. p. 206.*

Intereſt ſcire, dit Spartien, (*c*) *quemadmodum novercam ſuam Juliam uxorem duxiſſe dicatur. Quæ quum eſſet pulcherrima, & quaſi per negligentiam ſe maxima corporis parte nudaſſet, dixiſſetque Antoninus*, Vellem, ſi licuiſſet: *reſpondiſſe fertur*, Si libet, licet. An neſcis te imperatorem eſſe, & leges dare, non accipere? *Quo audito, furor incauditus ad effectum criminis roboratus eſt: nuptiasque eas celebravit quas ſi ſciret ſe leges dare, vere ſolus prohibere debuiſſet. Matrem enim (non alio dicenda erat nomine) duxit uxorem, ad parricidium junxit inceſtum: ſiquidem eam matrimonio ſociavit cujus filium nuper occiderat.* Aurelius Victor repreſente un peu plus clairement l'artifice qu'elle employa. Elle ne fut point aſſez mal adroite pour ſe depouiller de but en blanc devant Caracalla; cette impudence eût pu reburer le jeune homme; elle fit en ſorte que cela paſſât pour une ſurpriſe, elle fit ſemblant de ne ſavoir pas que Caracalla pût la voir en cet état; elle feignit d'ignorer qu'il fût où elle paroiſſoit nuë. *Pari fortuna, & eodem matrimonio, quo pater; namque Juliam novercam... forma captus, conjugem affectavit: cum illa factioſior, aſpectui adoleſcentis, præſentia quaſi ignara, ſemet dediſſet, intecto corpore, aſſerentique, Vellem, ſi liceret, uti: petulantius multo (quippe quæ pudorem velamento exuerat) reſpondiſſet: Libet? plane licet.* Je ne ſai où Vigenere trouva ce qu'il ſpecifie ſur la circonſtance du lieu, *L'Imperatrice Julia*, dit-il, (*e*) *eſtoit femme ſans doubte de Severus: car Antonin Caracalla l'eſpouſa depuis, combien qu'elle fuſt ſa belle mere: & vint ceſt inceſte, de ce que l'ayant veuë un jour nuë aux eſtuves, par une feneſtre qui reſpondoit ſecrettement là-deſſus, il ſe manifeſta; & elle luy ayant demandé ce qui luy en ſembloit, il fit reſponſe; Si bien que je vous deſirerois fut toute autre, s'il m'eſtoit permis. Comment doncques (repliqua-elle ſoudain) eſtes vous encore ſi ſimple que vous ne ſçachiez bien, qu'à vous qui eſtes Seigneur du rond de la terre, il n'y a rien qui ne ſoit loiſible? Et là-deſſus ils paſſerent outre à leur forfaicture.*

(*c*) *Spartianus in Caracalla c. 10. p. m. 730.*

(*d*) *Aurel. Victor in Cæſaribus p. m. 144.* Voyez auſſi *Eutrope lib. 8. & Oroſe l. 7. c. 18. qui parlent de cet inceſte.*

(*e*) *Vigenere, Preface ſur les Tableaux de Philoſtrate.*

(*G*) *Mais c'eſt une fauſſeté.*] On l'a fait voir ſi clairement, que Mr. Moreri n'eſt point excuſable d'avoir debité ce conte comme un fait certain. S'il avoit lu les Commentaires du Sieur Triſtan, il y auroit vu de bonnes preuves contre ce menſonge, quoi qu'il faille convenir que tous les raiſonnemens de cet Auteur ne ſont pas demonſtratifs.

Sa (*f*) 1. preuve eſt tirée du ſilence des Auteurs Grecs qui ont decrit exactement les actions de Caracalla, ſans uſer de la moindre flaterie. Dion Caſſius vivoit en ce tems-là, & avoit exercé de grandes charges: il ne pouvoit donc pas ignorer ſi Caracalla avoit épouſé, ou n'avoit pas épouſé Julie; & ayant conoiſſance d'un tel mariage il en eût parlé infailliblement, pour mieux diffamer cet Empereur, qu'il ne paroît point avoir eu envie d'épargner en aucune choſe. Puis donc qu'il n'en parle pas, c'eſt une preuve certaine de la fauſſeté de ce mariage. Le ſilence d'Herodien confirme la même choſe, d'Herodien, dis-je, qui raconte bien des choſes particulieres & infamantes, & qui eſt beaucoup plus voiſin de ces tems-là, que ceux qui affirment ce pretendu mariage.

(*f*) *Triſtan, Commentaires hiſtoriques to. 2. pag. 113. & ſuiv.*

La 2. preuve eſt tirée de l'âge de nôtre Julie. Le Sieur Triſtan (*g*) ſuppoſe qu'au *tems auquel ils la ſont voir avoir attiré par ſa beauté Caracalla à la deſirer eſpouſer*, elle *étoit déjà âgée au moins de 45. ans*, car *elle devoit avoir eu 17. ou 18. (h) ans*, lors qu'elle épouſa Severe: & comme elle eut Caracalla la premiere année de ſon mariage, & que Caracalla étoit âgé de 27. ans, lors qu'on ſuppoſe qu'il la vit nuë, il s'enfuit qu'elle étoit âgée de 44. ou 45. ans. Cet Auteur a raiſon de ſuppoſer que Julie n'étoit point la belle-mere, mais la propre mere de Caracalla. Il n'a point à craindre de bonne objection là-deſſus: celles qu'on pourroit lui faire pour diminuer l'âge de Julie, & contre les conſequences qu'il tire de l'âge de 45. ans, le pourroient plus embarraſſer. Rien n'empêche, dira-t-on, que Julie n'ait eu que 15. ans lors qu'elle épouſa Severe, & il eſt probable que Caracalla l'épouſa un an après (*i*) avoir tué Geta. Or Caracalla a regné ſix (*k*) ans depuis la mort de ſon frere, & il n'a vécu que (*l*) 29. ans: il a donc pu épouſer Julie lors qu'il n'avoit que 24. ans, qui joints aux 16. dont ſa mere étoit âgée lors qu'il naquit ne ſont que 40. Triſtan (*m*) veut que 44. ou 45. ans *ne ſoient pas un âge auquel il put y avoir eu en elle tant d'éclat, vigueur & graces, qu'elles euſſent pu l'attirer ſi puiſſamment*

(*g*) *Ibid. p. 114.*

(*h*) *Faute d'impreſſion, apparemment pour 18.*

(*i*) *Il fit mourir ſa femme, fille de Plautien, après s'être defait de Geta.* Herodian. *lib. 4. c. 6*

(*k*) *Herodian. lib. 4. c. 13. in fine.*

(*l*) *Triſtan ibid. pag. 119. 148.*

(*m*) *Ibid. p. 114.*

de ne pouvoir entretenir la concorde entre ſes deux fils. Son induſtrie quelque grande qu'elle fût, ſe trouva trop courte pour un tel ouvrage. Geta fut tué par Caracalla

à l'aimer, qu'il lui euſt été neceſſaire de l'eſpouſer pour la poſſeder. On lui alleguera l'exemple de quelques femmes, qui à un tel âge ou même plus vieilles ſe ſont fait aimer ardemment des Princes; mais il pourroit repondre que ces femmes ne faiſoient point de telles conquêtes tout-à-coup en montrant leur nudité. Les charmes de la converſation, les ruſes d'amour, cent ſortes de gentilleſſes étoient leurs plus fortes armes pour conquerir; & puis je ne ſai quelle routine de corps & d'eſprit leur donnoit lieu de conſerver leurs conquêtes. La ſeule montre d'un corps qui a eſſuyé les influences de plus de 40. ans, n'eſt pas une bonne baterie; ce n'eſt point ſe faire voir par ſon bel endroit. Il n'y a donc nulle aparence qu'une femme auſſi ruſée que Julie ait pris la route qu'on lui fait tenir pour ſe faire aimer de Caracalla, ou que ſi elle s'en eſt ſervie elle y ait trouvé ſon compte. J'en demeure-là: je croi que l'on pourroit repliquer; les raiſons ne ſont pas ici de nature à ne laiſſer aucun doute.

(a) *Triſtan p. 114.*

Voyons la 3. preuve. Dion (*a*) remarque que lors que Julie *ſceut la mort de ſon fils elle ſe donna un coup de poing ſur le ſein (b), pour ſe faire mourir en reveillant & irritant un cancer qu'elle y avoit de longue main, & qu'en effet cela aida fort à la faire mourir depuis. Ce qui fait voir combien ſe ſont rendus ridicules ceux qui ont forgé cette pretenduë hiſtoire, que Julie s'étoit monſtrée nuë à Caracalla, & que ſa nudité l'avoit rendu ſi eſperdument amoureux. Car quelle apparence y a-t-il que cette femme ſe fuſt fait voir nuë eſtant ulcerée de la ſorte, & que Caracalle jeune Prince Monarque du monde, qui avoit à choiſir tout ce qu'il y avoit de plus beau dans un ſi vaſte Empire, euſt eſté prendre par cet objet de la ſorte qu'ils le repreſentent?* Comme il n'y a rien dont un Sophiſte ne ſoit capable, il ſe pourroit trouver quelque chicaneur qui diroit au Sieur Triſtan, que Julie ne montra (*c*) point tout ſon corps: Spartien temoigne qu'elle en fit voir à nu ſeulement plus de la moitié. On peut donc ſuppoſer que la partie qu'elle tint cachée étoit la gorge, & qu'ainſi ſon cancer ne parut point. Ce ne ſeroit pas Monſr. Chevreau qui pourroit faire cette objection, car il a dit (*d*) que Julie *avoit paru devant* Caracalla *aſſez negligée, & la gorge decouverte.* Il ne ſerviroit de rien d'examiner s'il eſt probable qu'une femme qui ſe voudroit montrer toute nuë, excepté quelque partie, choiſiroit la gorge preferablement à toutes les autres pour la couvrir, cela, dis-je, ſeroit inutile, puis qu'en ſuppoſant le cancer, il y auroit eu des raiſons particulieres qui auroient engagé neceſſairement Julie à ne pas montrer ſon ſein. Paſſons donc à une remarque qui énerve la 3. preuve de Triſtan: diſons que le cancer ſe forma depuis que Julie fut mariée avec Caracalla. S'il ſe forma un an après le mariage, il pouvoit y avoir 4. ans qu'elle l'avoit lors que Caracalla fut tué, & ainſi Dion aura pu dire qu'elle l'avoit depuis (*e*) fort long tems.

(b) *Voyez la remarque I.*

(c) Se maxima corporis parte nudaſſet. *Spartian. ubi ſupra.*

(d) *Chevreau, Hiſtoire du monde to. 2. p. 360. édit. de Hollande.*

(e) Ἐπὶ πολὺ χρόνου. Jam multo tempore. *Dio in Macrino p. 362.*

La 4. preuve du Sieur Triſtan eſt celle-ci. Dion (*f*) qui *cognoiſſoit parfaitement* Caracalla *dedans & dehors, remarque qu'il étoit extremement énervé de longue main, & très-mal propre pour cette ſorte d'exercice: s'eſtant rendu tel par ſes debauches, ὥστε μὴ (g) ἐχεσθύνειν αὐτῷ πάσα ἡ περὶ τὰ ἀφροδίσια ἰσχύς, car, ce dit il, la vigueur naturelle neceſſaire pour ſoutnir au ſervice des Dames eſtoit eſteinte en lui ſur les dernieres années de ſa vie.* Il n'eſt pas vrai que Dion remarque que Caracalla étoit énervé à cet égard *de longue main*, & ainſi la 4. preuve eſt expoſée au même inconvenient que la precedente, car on peut repondre que cet Empereur épuiſa ſes forces par ſes debauches depuis qu'il eut épouſé Julie. On ſera peut-être bien aiſe de ſavoir à quel propos Dion fait cette remarque. Il venoit de dire que Caracalla fit mourir 4. Veſtales, & qu'il jouït de l'une d'elles autant que ſes forces le lui permirent. L'Hiſtorien dit en ſuite ce que Triſtan a cité, & ajoûte que cette Veſtale s'écria lors qu'on la menoit au ſuplice, *l'Empereur lui-même ſait bien que j'ai conſervé ma virginité.* (*h*) Τέσσαρας δὲ τῶν αὖ πυρφόρων ἀπέκτεινεν, ὧν μίαν ζῶσαν, ὅπερ καὶ ἡ κόλασις αὐτὴ ἔνεμεν, ὕστερον γὰρ ἐξεθύνειν αὐτῷ πάσα ἡ περὶ τὰ ἀφροδίσια ἰσχύς. αὐτὸς δὲ ὕστερόν τινα τρόπον ἀφροντιζῶν ἐλέχθη, ἢ δι' ὃ χρὴ αὐτὸν περὶ ὧν λέγω, Κλωδίαν λαΐτα ὠνομάζειν, ἢ τίς ἡ μάμμα ἐώσας, Οἶδεν αὐτὸς Ἀντωνῖνος· ὅτι παιδεύω· εἰμὶ, ζῶσα κατωφύγη. *Veſtales occidit quatuor, ex quibus unam quantum in ipſo fuit, vitiavit: nam eum ad extremum vis in rebus Veneris deſeceret, qua ex re dicebatur flagitia obſcena alterius generis facere. Huic virgini Clodia Laeta nomen fuit, eaque viva ſepulta eſt: quum tamen exclamaret ſcire ipſum Antoninum ſe virginem eſſe.*

(f) *Triſtan ubi ſupra p. 114.*

(g) *Il faſt dire* ἐξεθύνειν.

(h) Funus Getæ accuratius fuiſſe dicitur quam ejus qui à fratre violenter deceritur occiſus. Illatusque eſt majorum ſepulchro, hoc eſt Severi. *Spartianus in Geta cap. 7. pag. m. 744.*

Paſſons à la 5. preuve. *Il (i) eſt certain* ſi Julie eut été ſa femme, *que lors qu'elle fut decedée ſon corps n'euſt pas premierement eſté enſeveli dans le monument des deux freres Lucius & Caius les Ceſars, & depuis dans celui des Antonins avec les os de Geta, mais avec lui.* Cette preuve eſt très-mauvaiſe, & montre que l'on n'a point ſu que Caracalla & Geta étoient dans le même monument. Geta (*k*) fut mis au ſepulcre de Severe, c'eſt-à-dire (*l*), à celui des Antonins, & Caracalla y fut mis auſſi, (*m*) *Corpus ejus Antoninorum ſepulchro illatum eſt, ut ea ſedes reliquias ejus acciperet que nomen addiderat.* Son corps avoit été envoyé à Rome par l'ordre même de ſon meurtrier (*n*). D'autres diſent que Macrin le fit brûler, & qu'il mit les cendres dans une urne qu'il envoya à Julie (*o*).

(i) *Urnuſlam ... Severi reliquias continentem eamdemque Antoninorum ſepulcro illatam. Id. in Severo c. ult. pag. 640.*

La 6. preuve eſt très-bonne: elle eſt fondée ſur ce que Julie étoit la mere, & non pas la belle-mere de Caracalla. Cela eſt clair par le temoignage de Dion, homme d'importance dans l'Empire, & qui avoit vu cent & cent fois Severe, Julie, Caracalla, Geta, &c. Herodien temoigne la même choſe: & que peut-on dire de plus convainquant là-deſſus que ces paroles d'Oppien, τὸν μεγάλη μεγάλῳ Φυτέσσατο Δάμνα Σεβήρῳ. Puis qu'Oppien dans un livre qu'il dedie à Caracalla aſſûre que Julie a enfanté Caracalla, peut-il reſter le moindre doute? Un Auteur contemporain ſe peut-il tromper ſur un tel fait? & oſeroit-il mentir à la vuë de toute

(k) *Triſtan ubi ſupra p. 730.*

(l) *Capitolin. in Macrino cap. 5.*

(m) *Id. in Caracalla cap. 10.*

(n) *Herodian. lib. 4. cap. 13.*

(o) *Dion. p. 753.*

Caracalla entre les bras de Julie, qui fut bleſſée elle-même, & qui n'oſa dans la ſuite temoigner la moindre douleur *. Si je ne me trompe le meilleur moyen dont Caracalla ſe ſervit pour donner quelque conſolation à ſa mere, fut de lui laiſſer prendre (*H*) beaucoup de part au gouvernement. C'étoit un grand charme pour cette Dame: & ſi elle ſe voulut donner la mort quand elle eût apris que Caracalla avoit été aſſaſſiné, ce ne fut pas tant parce qu'elle regretoit la mort de ſon fils, que parce qu'elle craignoit de ſe voir bien-tôt reduite à la condition d'une perſonne privée †. Auſſi ne ſongea-t-elle plus à la mort, dès qu'elle eut pris garde que Macrin, ſucceſſeur de Caracalla, en uſoit bien avec elle. Mais dès qu'elle eut (*I*) ſu qu'il vouloit ſe reſſentir des injures qu'elle avoit vomies contre lui en aprenant l'aſſaſſinat de Caracalla, elle ſe laiſſa mourir de faim. Le titre de *Domna* (*K*) qu'on lui donne étoit un ſurnom de famille. Il y a quelques

* *Xiphilin. in Caracalla pag.* 345. 346.

† *Id. in Macrino p.* 362.

(*a*) *Voyez Saumaiſe in Spartianum c.* 20. *p.* 633. *& Mr. Spanheim de præſt. numiſmat. p.* 628.

la Cour, ſur une choſe qui n'eſt ignorée de perſonne? Peut-on ignorer à la Cour d'un Prince, ſi ſa femme eſt la mere ou la belle mere des fils de ce Prince? Je ne parle point des inſcriptions (*a*) où Julie porte le nom de mere de Caracalla. Or comme tous ceux qui parlent du pretendu mariage de Julie & de Caracalla ſuppoſent qu'elle étoit ſa belle-mere, ils ne meritent aucune croyance, ils bâtiſſent ſur un menſonge. Remarquez même qu'ils ſont tombez en contradiction: Spartien ne dit-il pas quelque part que Geta étoit plus aimé de ſa mere que Caracalla? (*b*) *fratri ſemper inviſus, matri amabilior quam frater.* Un homme qui feroit cette remarque, perſuadé que Julie étoit la mere de Geta, & la marâtre de Caracalla, auroit-il le ſens commun? Ce n'eſt pas la ſeule (*c*) preuve que Spartien a fournie contre lui-même. Aurelius Victor (*d*) aſſûre que Caracalla mourut à l'âge de près de 30. ans. Cela ne peut-être vrai, ſi cet Empereur n'étoit pas fils de Julie. Voyez la remarque *L.* Le même Hiſtorien obſerve que Caracalla ayant eu à faire ſecretement avec Semea ſa couſine, en eut un fils qui fut l'Empereur Heliogabale (*e*). Si Caracalla étoit couſin de Semea, il étoit fils de Julie. Je dirai en paſſant que Mammea ſœur de Semea, & mere d'Alexandre Severe, eſt apellée par Ulpien (*f*) couſine de Caracalla. Voici donc un Auteur contemporain qui temoigne que Julie étoit la mere de Caracalla.

(*b*) *Spartian. in Geta c.* 5. *p.* m. 740.

(*c*) *Voyez la remarque L.*

(*d*) *Aurel. Victor in Epitome p.* 212.

(*e*) Heliogabalus dictus Caracalla ex Semea CONSOBRINA occulte ſuprata filius. *Id. ibid.*

(*f*) *Ulpian. lege ultima de Senator. apud Triſtan p.* 117.

(*H*) *De lui laiſſer prendre beaucoup de part au gouvernement.*] Voyez ce qu'on a cité de Dion dans la remarque C; & joignez y ce que le même Hiſtorien nous aprend lors qu'il raconte la fin tragique de Caracalla. Il dit (*g*) que pendant l'expedition de Caracalla contre les Parthes, Julie ſe tenoit à Antioche, & recevoit toutes les depêches, & ne communiquoit à l'Empereur que celles qui en valoient la peine. Ainſi toutes les affaires d'Etat paſſoient par ſes mains, & c'étoit elle qui diſcernoit ſi telles ou telles lettres écrites à l'Empereur lui devoient être envoyées, ou s'il faloit menager le tems qu'il lui eût falu donner à les lire. C'eſt en même tems une preuve de la confiance que Caracalla prenoit en elle, & de la capacité dont il la croyoit pourvuë.

(*g*) Ἐπειδὴ δὲ ὁ βασιλικὸς διαγωνίσματα καὶ τὰ ἀβιοκτήματα διαλύσειν, ἐπὶ μὲ μᾶλλον αὐτῷ ἐγκρατὴς ἦν τῆς πολιτείας. Qui mandatum erat, cuncta quæ mitterentur, diſcernere, ne ad Antoninum occupatum in terra hoſtili fruſtra multitudo literarum mitteretur. *Xiphilin. in Caracalla p.* 357.

(*h*) *Herodian. lib.* 4. *c.* 13.

(*i*) *Xiphil. in Macrino p.* 362.

(*k*) *Id. ib.* Ἐπειδὴ οἱ ὑπὸ τῆ βασιλικῆς διαγωνίσματα καὶ τὰ ἀβιοκτήματα διαλύσειν, καὶ ἐπὶν μᾶλλον αὐτῷ ἐγκρατὴς ἦν τῆς πολιτείας, ἡνιόχευε, τῶν δ' ἱππικῶν ἀγώνων καθίζετο. *Sed poſtquam ille non modò nihil de regio ſimulatu ejus, aut de ſtipatoribus quos ſecum habebat cuſtodia cauſa immutavit, verùm etiam multa ad eam percommode ſcripſit; capit bona ſpe injecta deſiderium mortis deponere.* Mais lors qu'il eût ſu qu'elle s'étoit terriblement emportée contre lui, & qu'elle faiſoit des cabales pour ſe rendre ſouveraine en ce païs-là, à l'exemple de Semiramis & de Nitocris, il lui donna ordre de ſortir inceſſamment d'Antioche, & il lui permit de ſe retirer où elle voudroit. Alors Julie ne voulut plus vivre: elle craignit plus que la mort la condition d'une femme ſans autorité. Il y en a qui doutent ſi ſa mort fut volontaire, mais Dion n'en parle pas ſur ce pied-là: il aſſûre (*m*) qu'elle ſe laiſſa mourir de faim, & qu'elle en vint à bout d'autant plus facilement, qu'elle avoit irrité ſon cancer en ſe frapant la poitrine. Le Sieur Triſtan s'eſt imaginé qu'*elle ſe donna un coup de poing ſur le ſein, pour ſe faire mourir en irritant* ſon cancer; mais je doute fort que ce ſoit le ſens de l'Hiſtorien. Je croi que Dion (*n*) n'a voulu dire autre choſe, ſi ce n'eſt que cette Dame en ſe frapant la poitrine, pendant les lamentations qu'elle faiſoit de l'aſſaſſinat de ſon fils, irrita le cancer. La coutume generale des femmes, à la nouvelle d'une perte comme celle-là, étoit non ſeulement de pleurer, mais auſſi de ſe fraper la poitrine. Julie fit comme les autres, mais aparemment ce ne fut point par de tels coups qu'elle ſe voulut directement faire mourir. Puis qu'on la compare à Semiramis, il faut qu'on l'ait regardée comme une femme très-ambitieuſe, & très-ruſée. Cette derniere qualité ne lui manquoit pas, ſi nous en croyons Dion (*o*).

(*l*) *Herodian. ubi ſupra.*

(*m*) *Xiphilin. ibid.*

(*n*) *Voyez les fragmens de la page* 899. *de l'édition de Dion* 1606.

(*o*) Πρὸς δὲ τοῦτοις καὶ τὸ στῆθος τῇ παλάμῃ τῇ ἑαυτῆς ἐπάταξεν, ὡς ἂν ἰσχυρότερον ἐπὶ τὸν ἕλκος ἐσενεχθείη. *Ei fraus & malitia matris Syriorumque ex quibus illa ſorta fuerat. Xiphilin. in Caracalla. p.* 349.

(*K*) *Le titre de* Domna... *étoit un ſurnom de famille.*] Triſtan (*p*) le prouve très-doctement, & cenſure Rittershuſius (*q*), qui a cru que dans ce vers d'Oppien, Τὸν μεγάλη μεγάλου Φυτιειάο Δόμνα Σεβῆρι, le mot *Δόμνα* eſt *un épithete emprunté du Latin de* Domina, *& que le grecaniſant* le Poëte l'avoit inſeré *avec la licence de l'élifion de l'iota.* Il critique une autre faute du même Rittershuſius; c'eſt d'avoir cru qu'Oppien parle de Martia premiere femme de Severe. Voyez Mr. (*r*) Menage qui cenſure (*ſ*) Gentilis complice de la 1. faute de Rittershuſius. Voyez auſſi Mr. de Spanheim (*t*) qui trouve la même faute dans les notes ſur Nicephore de Brienne.

(*p*) *Ubi ſupra pag.* 119. 120.

(*q*) *Not. in Oppiani Cynegetica.*

(*r*) *Amœnit. juris cap.* 25. *p.* m. 139.

(*ſ*) *Lib.* 2. *Parergorum juris cap.* 22.

(*t*) *Spanhem. de præſtant. numiſmat. p.* 626.

ques difficultez (*L*) sur le tems de son mariage avec Severe. On a des inscriptions * où elle est nommée la mere des Camps, la mere de la Patrie, & la mere du Senat.

* *Tristan les raporte Comment. Histor. to. 2. pag. 117. 118.*

JULIS,

(*L*) *Quelques difficultez sur le tems de son mariage.*] Dion (*a*) asſûre que Fauſtine femme de Marc Aurele prepara la chambre nuptiale de Severe & de Julie, au temple de Venus qui étoit dans le Palais. *Or Fauſtine* (*b*) *mourut en Orient ſur la fin de l'an* 175. Il faut donc que le mariage de Severe & de Julie ne ſoit point poſterieur à l'an 175. Julie fut bien-tôt mere; on ne ſait pas ſi Caracalla fut l'aîné de tous ſes enfans, mais cela pourroit bien être. Selon Spartien qui le fait vivre 43. années, Caracalla fut tué l'an 217. Il faudroit donc qu'il fût né l'an 174. s'il avoit vécu autant que dit Spartien. Si vous objectez à cet Auteur que le mariage de Caracalla & de Julie doit tomber vers l'an 212. puis qu'il eſt poſterieur au commencement du regne de Caracalla, regne qui n'a duré que 6. ans; & ſi vous concluez de là que ce mariage n'eſt qu'une chimere, puis que Julie avoit alors plus de 50. ans; il vous repondra que Julie n'étoit point la mere de Caracalla; il vous foutiendra qu'elle ne fut mariée à Severe que long tems après l'année 174. Cependant Dion nous fournit une forte preuve, que Julie devoit avoir pour le moins cinquante bonnes années, lors qu'on veut que ſa nudité ait eu tant de charmes pour Caracalla. Il nous engage à la ſuppoſer mariée avant la mort de Fauſtine, & par conſequent à lui donner 12. ou 13. ans pour le moins l'an 175. Nous allons voir qu'il n'eſt pas poſſible que Caracalla ſoit venu au monde la premiere année du mariage de Julie, s'il eſt vrai que ce mariage ait été fait avant la mort de Fauſtine.

Spartien dit (*c*) *que Caracalla n'avoit que cinq ans, lors que ſon pere eut le gouvernement de l'Illyrie (ce qu'on ne peut mettre avant* 190.) *& qu'il reçut la robe virile lors qu'il fut deſigné Conſul (c'eſt-à-dire à la fin de* 201. *ainſi il n'étoit alors au plus que dans le commencement de ſa* 15. *année.) Il reconoit par tout que Caracalla étoit fort jeune, lors que Severe vint à l'Empire. Il le repreſente comme un enfant de deux ou trois ans au plus à la naiſſance de Gete, c'eſt-à dire le* 27. *Mai* 189. Tout cela eſt incompatible avec les 43. ans de vie qu'il donne à cet Empereur tué l'an 217. Il s'eſt donc contredit lui-même. Dion (*d*) aſſûre que Geta ne vécut que 22. ans & 9. mois, & que (*e*) Caracalla ne vécut que 29. ans. Or Caracalla depuis la mort de Geta ne vécut que (*f*) ſix années, & il fut tué l'an 217. Il faut donc que Geta ſoit né l'an 189. & que Caracalla ſoit né l'an 188. Il ſe ſeroit donc paſſé bien des années depuis le mariage de Julie, juſques à la naiſſance de Caracalla, ſi Fauſtine avoit preparé le lit nuptial, comme Dion le debite; & neanmoins ſelon Spartien le mariage de Julie fut bien-tôt fecond, & donna un ſecond fils à Severe peu d'années après la naiſſance du premier. (*g*) *Ex qua* (Julia) *ſtatim pater ſuſtus eſt. A Gallis ob ſeveritatem & honoris cupidinem & abſtinentiam, tantum quantum nemo dilectus eſt. Deinde Pannoniæ proconſulari imperio rexit. Poſt hoc Siciliam proconſularem ſorte meruit, ſuſceptique Romæ alterum filium.* Il y a bien des brouilleries dans tout ceci. Je ne ſai ſi on goûtera une conjecture que j'avance à tout haſard. Il me ſemble que Dion ne pretend pas que Fauſtine prepara effectivement la chambre des noces, mais que Severe crut voir en ſonge qu'elle l'avoit preparée. Cet Hiſtorien raconte là ſept preſages de l'élevation de Severe; & après avoir parlé des ſix premiers, il ajoûte qu'ils lui aparurent en dormant (*h*); & puis il parle du ſeptiéme comme d'une action ſortuite & faite en veillant. Quand il raconte les ſix premiers, il ne marque pas toûjours ſur chacun en particulier que ce fut un ſonge; mais il le fait trois ou quatre fois. C'eſt ce qui aura trompé les Interpretes; car il ne le marque point à l'égard de cette fonction de Fauſtine, qui eſt l'un de ces ſix preſages: il la raporte comme quelque choſe de réel, je veux dire ſans avertir que ce fût un ſonge. Or puis qu'il en uſe ainſi à l'égard de quelques-uns des autres preſages, qui manifeſtement n'ont été qu'un ſonge, & puis qu'avant que de raporter le preſage qui conſiſta dans une action effective, il avertit que tous les preſages precedens aparurent en dormant, on peut conclure, ce me ſemble, qu'il donne pour la viſion d'un homme qui dort ce preparatif du lit nuptial par Fauſtine au temple de Venus. Je ne ſai point ſi jamais la coutume d'aller au ſecours de Dion, que de tirer d'affaire l'autre Hiſtorien; & neanmoins on objecte à celui-ci certaines contradictions ſans beaucoup de fondement. C'eſt ce que l'on va examiner, après avoir dit que Mr. de Tillemont ne devoit pas ſe fonder ſur ce paſſage de Dion, preferablement à l'hypotheſe à quoi nous conduit Spartien (*i*). Cette hypotheſe eſt de dire que Severe épouſa Julie, pendant qu'il commandoit dans la Gaule Lionnoiſe l'an 186. On trouve dans quelques Hiſtoriens (*k*) que Caracalla nâquit à Lion.

(*a*) *Xiphilin. in Severo p.* 310.

(*b*) *Tillemont, Hiſt. des Emper. to.* 3. *pag.* 389.

(*c*) *Tillemont ubi ſupra pag.* 389. 390.

(*d*) *Xiphil. in Caracalla pag.* 346.

(*e*) *Id. ib. p.* 358.

(*f*) *Herodian. lib.* 4. *cap.* 13. *Voyez auſſi Xiphilin ibid. pag.* 358. *qui dit que Caracalla regna ſix ans, deux mois & quelques jours. Deux jours ſelon l'Edition de Dion* 1606.

(*g*) *Spart. in Severo cap.* 4. *p.* 594.

(*h*) *Tacite parle de ces ſortes de ſonges. Somnia ipſa non alia compoſitione rerum, quam quæ vigilantibus, obveniunt.*

(*i*) *Voyez Tillemont to.* 3. *pag.* 389. *& Spartien in Severo cap.* 3. *&* 4. *p.* 594.

(*k*) *Aurel. Victor in Cæſaribus p.* 111.

Le Sieur Triſtan (*l*) raporte comme une preuve des contradictions de Spartien, ces paroles de la vie de Caracalla. (*m*) *Hic tamen omnium duriſſimus, & ut uno complectar verbo, parricida, inceſtorum reus, patris, matris & fratris inimicus.* Mais il ne me ſemble point qu'on puiſſe par là le convaincre de ſe contredire, & d'oublier ſon hypotheſe: il pourroit ſoutenir qu'il prend le mot *mater*, ſelon la notion qu'il explique 2. pages auparavant, *Matrem enim* (*non alio dicendæ erat nomine*) *duxit uxorem.* Et nous voyons qu'il n'oublie pas l'inceſte dans les paroles raportées par Triſtan. „ (*n*) Le même „ Spartian donne pour ſujet legitime que Cara„ calla diſoit avoir de faire tuer ſon frere, ſça„ voir qu'il meſpriſoit leur mere, & ne luy por„ toit le reſpect qui lui eſtoit deu. Ce qui ma„ niſeſte que Spartian, ou celuy de qui il l'a „ pris, avoit reconnu qu'elle eſtoit leur mere „ commune. Car il n'euſt pas eu ſujet de ſe ca„ brer de cette irreverence de ſon frere envers „ Julia, ſi elle n'euſt eſté ſa mere, & le pre„ texte en euſt eſté autant ridicule qu'il fut trou-

(*l*) *Triſtan ubi ſupra to.* 2. *pag.* 119.

(*m*) *Spart. in Caracalla ſub fin. p.* 732.

(*n*) *Triſtan. ibid.*

JULIS, ville de l'Ile de Cea dans la mer Egée. C'eſt dans cette ville * que naquirent le Poëte Simonide, le Poëte Bacchylide ſon neveu, le Sophiſte Prodicus, le Medecin Eraſiſtrate, & un Philoſophe (*A*) nommé Ariſton. Valere Maxime † raconte une choſe fort ſinguliere dont il fut temoin, lors qu'il paſſa par Julis à la ſuite de Sextus Pompée, qui alloit en Aſie pour y exercer le Proconſulat. J'en parle ‡ ailleurs. Lors que les quatre villes de cette Ile furent reduites à deux ⊥, Julis fut l'une de ces deux-là. Elle étoit bâtie ſur une montagne à trois milles de la mer. La patrie de tant de grans hommes ne devoit pas être omiſe par Mr. Moreri; ni chaſſée du Dictionaire de Charles Etienne par Mr. Lloyd, qui auroit mieux fait de rectifier cet (*B*) article, que de le retrancher entierement.

* *Strabo lib. 10. Suidas. Stephanus.*

† *Lib. 2. cap. 6.*

‡ *Dans l'article Zia.*

⊥ *Strabo ubi ſupra.*

JUNGERMAN (GODEFROI) s'eſt fait connoître par ſon érudition au commencement du XVII. ſiecle. Il étoit né à Leipſic, où ſon pere (*A*) Gaſpar JUNGERMAN étoit Profeſſeur en Droit. Sa mere étoit fille du celebre Joachim Camerarius de ß Bamberg, Profeſſeur auſſi à Leipſic. Godefroi Jungerman entendoit la langue Greque en perfection. Le public lui eſt redevable de la premiere publication des Commentaires de (*B*) Jules Ceſar en Grec. Il avoit déjà publié ſa verſion Latine des Paſtorales de γ Longus, avec des notes. Il fit imprimer en mil ſix cens neuf des (*C*) remarques ſur le Traité *de Equuleo*, que Magius avoit compoſé en priſon. Nous avons auſſi de ſes lettres imprimées. Il mourut δ le ſeiziéme d'Août l'an mil ſix cens dix à Hanaw, où

ß Bapenbergenſis. *J'ajoute ce titre pour diſtinguer ce Camerarius d'avec ſon fils Joachim Camerarius, qu'on ſurnomme* Norimbergenſis.

γ *On verra dans l'article* Longus *une faute de Moreri touchant Jungerman.*

„ vé barbare, nonobſtant toutes les autres raiſons qu'il controuva pour en publier (*a*) la „ violence & le crime. „ Voilà une objection qui ne vaut rien; car en 1. lieu ces paroles, (*b*) *matri cum irreverentem fuiſſe*, ſignifient ſeulement que Geta ne reſpectoit point ſa mere; & il ne faut pas les traduire comme ſi dans la bouche de Caracalla elles vouloient dire, *Geta ne reſpecte point nôtre mere.* C'eſt pourtant ainſi que Triſtan les a entenduës, & c'eſt ſa faute. En 2. lieu c'eſt un pretexte fort ſpecieux pour extenuer un meurtre, que de dire que l'homme qu'on a tué maltraitoit ſa mere. Un uſurpateur qui auroit chaſſé du trône un Prince inſolent envers ſa mere, ne manqueroit point de le charger de ce crime, quand même il ne ſeroit point parent de la famille detrônée. Cromwel & ſes partiſans euſſent épuiſé tous les lieux communs de la Rhetorique, s'ils avoient pu reprocher à Charles I. une telle irreverence. A plus forte raiſon allegueroit-on ce pretexte, ſi l'on étoit beau-fils de la Dame maltraitée par ſon propre fils. On ſe croiroit obligé, diroit-on, à defendre les droits de la veuve de ſon pere envers tous, & contre tous. En un mot on allegueroit cent belles raiſons très-plauſibles, & très-capables de faire impreſſion; & je ne ſai point à quoi ſongeoit le Sieur Triſtan, lors qu'il traitoit de ridicule un pareil pretexte.

δ *Diarium Biograph. Hemmij Witten.*

(*a*) *Faute d'impreſſion ſans doute pour* palliet.

(*b*) *Spart. in Geta cap. 2. p. 709.*

Voici une objection plus réelle contre Spartien. Il dit (*c*) que Caracalla courant ſa 13. année fut proclamé par les ſoldats participant de l'Empire, à cauſe de la priſe de Cteſiphonte. Il ajoûte que Severe étant retourné dans la Syrie, donna la robe virile à Caracalla, & le nomma pour ſon collegue au Conſulat, dont ils prirent poſſeſſion tout auſſi-tôt. Ce Conſulat tombe à l'an 202. & la priſe de Cteſiphonte à l'an 198. Il n'eſt donc pas poſſible que Caracalla tué l'an 217. ait vécu autant que l'aſſûre cet Hiſtorien, c'eſt-à-dire 43. ans.

(*c*) *In Severo cap. 16. p. 616. 617.*

(*A*) *Un Philoſophe nommé Ariſton.* C'eſt ainſi qu'il faut dire, & non pas comme Mr. Moreri, (*d*) *le Philoſophe Ariſton*, car cette maniere de s'exprimer porte à croire ou qu'il n'y a eu qu'un Philoſophe qui eût ce nom-là, ou du moins que celui qui étoit natif de Julis, étoit incomparablement plus celebre que tous les autres Ariſtons. Or l'une & l'autre de ces deux choſes ſont fauſſes.

(*d*) *Au mot Cée.*

(*B*) *Rectifier cet article.*] Charles Etienne eût bien fait de ne pas dire ſi abſolument, que l'Ile de Cea s'appelloit indifferemment Cia ou Cos, & de mieux examiner ce qu'il raporte, qu'il y avoit une loi à Julis qui condamnoit à la mort les perſonnes âgées de plus de 60. ans, & que cette loi avoit pour but de faire en ſorte que les vivres ne manquaſſent pas aux autres perſonnes. Voyez ce que nous avons dit là-deſſus dans les Remarques de l'article *Zia.*

(*A*) *Son pere Gaſpar* JUNGERMAN.] C'eſt lui apparemment qui eſt l'Auteur de quelques Diſputes ſur des matieres de Droit, dont Draudius (*e*) fait mention, & d'un poëme *de Custodia Angelica*, mentionné par le même Draudius (*f*), & par Simler (*g*).

(*e*) *Bibliotheca claſſica pag. 716.*

(*B*) *Des Commentaires de Jules Ceſar en Grec.*] Il accompagna cette verſion attribuée par quelques-uns à Planude, & dont le manuſcrit, qui étoit dans la Bibliotheque de Mr. Petau, lui avoit été communiqué (*h*) par Bongars, il l'accompagna, dis-je, non ſeulement de ſes remarques ſur le Traducteur Grec, mais auſſi de celles de pluſieurs doctes Critiques ſur les Commentaires de Jules Ceſar. Cette édition faite à Francfort l'an 1606. in 4. eſt fort recherchée.

(*f*) *Ibid. p. 1507.*

(*g*) *Epitome Bibl. Geſneri p. 368.*

(*h*) *Voyez les Epitres Françoiſes écrites à Scaliger p. 368.*

(*C*) *Des remarques ſur le Traité* de Equuleo.] Le Journal des Savans a (*i*) parlé de ces remarques avec mepris; comme ſi *elles étoient preſque toutes employées à des minuties*, par exemple, *à ſavoir s'il faut dire* equuleus, *ou* eculeus: mais on pourroit aſſûrer qu'il y a eu de la precipitation dans cette cenſure, car encore que ce petit point d'orthographe ait été un peu bien au long aprofondi par Jungerman, il ne faloit pas juger de toutes les remarques par celle-là, qui d'ailleurs n'eſt pas inutile au ſujet, ni peu propre à plaire à pluſieurs perſonnes.

(*i*) *Du 2. Mars 1665. pag. m. 182. Edit. de Hollande.*

où il avoit été long tems Correcteur d'imprimerie (*D*) chez les heritiers de Wechel.

JUNGERMAN (Louïs) né à Leipsic le 4. Juillet 1572. & frere du precedent, a été un excellent Botaniſte. Il s'attacha de bonne heure à la connoiſſance des plantes; & il y aquit une telle reputation, qu'on lui offrit en Angleterre la place du fameux Matthias Lobelius, qui mourut à Londres l'an 1616. mais il aima mieux demeurer en Allemagne. Il s'étoit déjà ſignalé en contribuant beaucoup à l'Ouvrage intitulé *Hortus Eyſtettenſis*, qui contient la figure & la deſcription de toutes les plantes du jardin de l'Evêque d'Eichſtet; & il avoit fait un Catalogue de toutes celles qui naiſſent aux environs de Nuremberg, lequel fut imprimé par les ſoins de Gaſpar Hofman en l'année 1615. Il fut fait Profeſſeur (*A*) en Medecine à Gieſſen l'an 1622. après y avoir dreſſé un Jardin qui avoit beaucoup contribué au profit des Ecoliers. Il paſſa trois ans dans cette profeſſion; & puis il en eut une ſemblable avec celle de Botanique à Altdorf l'an 1625. Il les exerça juſques à ſa mort, qui arriva le 7. Juin 1653. & pendant les 28. ans qu'elles durerent il prit un tel ſoin du Jardin de Medecine, qu'il le rendit celebre juſques dans les pais étrangers. Il eut d'autant plus de tems à donner à cette fonction, qu'il paſſa toute ſa vie non ſeulement ſans ſe marier, mais auſſi ſans aucune diſtraction amoureuſe: ce qui a fait dire * qu'on ne pouvoit point louër ſa continence, puis qu'il n'en avoit point eu de beſoin; car la continence eſt une vertu qui, ſelon le ſentiment d'Ariſtote, doit livrer un combat, dont il n'a paru aucunes marques dans la vie de Jungerman. Un Panegyriſte de Moine auroit fait valoir la choſe bien d'un autre air. Ce Profeſſeur legua ſa Bibliotheque à l'Univerſité d'Altdorf. N'oublions pas qu'il ſe plut extremement à faire des (*B*) Anagrammes. Je ne ſai s'il donnoit dans l'Aſtrologie judiciaire; mais dans le programme d'où je tire cet article on remarque fort ſerieuſement, que les humeurs d'une éreſipele † s'étant arrêtées tout d'un coup lors que Mars étoit retrograde, produiſirent à l'extremité des pieds une gangrene ſcorbutique. Godefroi & Louis Jungerman avoient un frere nommé Gaſpar, qui étoit homme ‡ de lettres.

JUNIUS (Hadrien) né à Horn (*A*) en Hollande le premier de Juillet

(*D*) *Correcteur d'imprimerie chez les heritiers de Wechel.*] C'eſt ce qu'on apreud par des lettres (*a*) qu'il écrivoit à Goldaſt. On y voit auſſi qu'il travailloit ſur Julius Pollux; mais on le ſavoit déjà par la preface de ſon édition d'Herodote. Il enrichit de pluſieurs pieces cette édition, & entre autres de pluſieurs fragmens de Cteſias. Mr. Chevillier auroit pu le mettre dans la liſte (*b*) des Savans hommes qui ont été Correcteurs d'imprimerie.

(*a*) *Voyez le recueil des lettres à Goldaſt imprimé à Francfort en 1688.*

(*b*) *Origine de l'Imprimerie de Paris pag. 195. 196.*

(*A*) *Il fut fait Profeſſeur en Medecine à Gieſſen l'an 1622.*] Le Recteur de l'Univerſité d'Altdorf a un peu brouillé la chronologie dans ſon Programme. Il veut que Jungerman ait aquis une ſi grande reputation, pendant qu'il étoit Profeſſeur à Gieſſen, qu'on tâcha de l'attirer en Angleterre, afin qu'il y ſuccedât au très-celebre Botaniſte Lobelius. C'eſt confondre les tems, car Lobelius mourut l'an 1616. & Jungerman ne fut Profeſſeur à Gieſſen que depuis l'an 1622. juſqu'en 1625. Quelle apparence que les Anglois ayent laiſſé vuide la place de Lobelius ſix ou ſept ans? Ils la deſtinerent ſans doute à Jungerman peu après qu'elle eut été vacante: il avoit donc aquis avant que d'être Profeſſeur à Gieſſen, la reputation qui lui procura cette grande marque de l'eſtime que les Anglois avoient conçue pour lui. Paul Freherus (*c*) qui a donné le precis de ce Programme, a d'un côté mieux ſpecifié les dates qu'elles n'y étoient ſpecifiées, mais de l'autre cela ne ſert qu'à faire connoître plus clairement l'abus de calcul où il tombe. Voici ſon arrangement. *Doctor Med. creatus, & ad Profeſſionem Med. publicam promotus eſt A. 1622. Hinc (d) per triennium ea nominis celebritate præfuit, ut in Angliam quo celeberrimi Botanici* Matthiæ Lobelii *ſucceſſor ſietret invitaretur A. C. 1616. ſed ille* Germaniæ *conditiones prætulit. Ad deſcriptionem etiam* Horti Eichſtettenſis *totæ* Germaniæ *celebris laudabilem nec vulgarem operam contulit.* Ce jardin d'Eichſtet fut imprimé l'an 1613. jugez ſi les choſes ſont ici placées ſelon leur tems. Le *Diarium Biographicum* de Mr. Witten ſuppoſe que nôtre Jungerman a été Profeſſeur à Leipſic, & puis à Altdorf. Corrigez y à coup ſûr cela en mettant *Gieſſenſi*, au lieu de *Lipſienſi*.

(*c*) *Theatr. p. 138.*

(*B*) *A faire des Anagrammes.*] Il en publia un Recueil à Gieſſen l'an 1624. intitulé *Auleum Academicum* in 4. On a deux autres Ouvrages de lui, ſavoir le Catalogue dont j'ai déjà parlé, & un autre Catalogue ſemblable ſous le titre de *Cornucopiæ Floræ Gieſſenſis &c. Gieſſæ* 1624. in 4.

(*d*) *Ibid. pag. 139.*

(*A*) *Junius. . . . né à Horn en Hollande.*] Moreri dans l'article d'Adrien Junius dit, que vulgairement ſon nom étoit *Jonghe* ou *Du Jon*; & puis quand il parle de François Junius Profeſſeur à Leyde, il ne lui donne pour nom vulgaire que *Jonghe*. Il n'y a rien d'exact là dedans, car en premier lieu il faloit dire de *Jonghe*, & ne dire que cela à l'égard d'Adrien Junius, puis qu'il eſt faux qu'en langue Flamande, ſon nom ait pu être indifferemment ou *de Jonghe*, ou *du Jon*. En ſecond lieu il eſt faux que le nom vulgaire de François Junius

* In quo (*cultibus*) non eſt neceſſe continentiam prædicari, qua nulla in ipſo opus erat, virtus enim eſt cum luctâ. Ariſtotele cenſ re, conjuncta; cujus judicium nulla quæ unquam in hoc genere emicaret flamma, prædere animadverſa eſt. *Matias Trew Medic. & Phyſ. Prof. & Rector Univerſ. Altdorfinæ, in Programmate apud Henning. Witten Memor. Medicor.*

† Cujus (*creſipelatis*) fluxus confueti ſubito ſubſiſtentes, gangrenam ſcorbuticam ante trimeſtre (circa motum Martis in loco Lunæ natalitio oppoſito tardum & retrogradum) in extremitate pedum peperetunt. *Id. ibid.*

‡ *Voyez les notes de Godefr. Jungerman* in Tractat. de æquul. *cap.* 4.

FAUTES de Moreri & de du Rier.

(*d*) *Il faut le nom vulgaire que ce mot* Hinc, *qui repond au mot* cui *du Programme, a été mis par une faute d'impreſſion pour* Huic. *Mais cette faute des Imprimeurs n'a pas mis en plus mauvais état l'ordre de l'Auteur.*

Juillet (*B*) 1511. a été un des plus savans hommes de son siecle. Il étoit fils d'un (*C*) Bourgmaître de grand merite; & il étudia premierement à Haerlem, puis à Louvain & à Paris, & enfin à Boulogne en Italie, où il se fit recevoir Docteur en Medecine. Etant de retour en son pais, il passa en Angleterre l'an * 1543. & y fut Medecin du Duc de Nortfolk, & puis d'une grande Dame. Il y composa quelques livres, & entre autres un Dictionaire Grec & Latin, où il avoit ajoûté plus de 6500. mots. Il le dedia au jeune Roi Edoüard en 1548. & parce qu'il lui donna le titre de Roi, on lui en fit des affaires long tems après à la Cour de Rome. Il fut fort sensible à cette persécution; car on voit de ses lettres † à Lindanus Evêque de Ruremonde, & au Cardinal de Granvelle, dans lesquelles il temoigne souhaiter passionnément, qu'on levât la flétrissure dont il se voyoit noté, depuis que les Censeurs avoient mis ses livres dans le catalogue des Ouvrages defendus. Il écrivit pour cela au Pape, par le conseil d'Arias Montanus; & il prepara une Apologie, où en protestant qu'il avoit été toûjours bon Catholique, il faisoit voir qu'il n'avoit pu se defendre de donner le titre de Roi à Edoüard ‡. Comme il étoit fort bon Poëte, il publia en 1554. un ‖ Epithalame sur le mariage de Philippe II. avec la Reine Marie; qui lui auroit peut-être valu une fortune considerable, si l'Angleterre fût demeurée tranquille. Il s'en retira (*D*) durant les troubles, & s'en alla confiner à Horn; mais le Roi de Dane-

* *Voyez son Apologie parmi ses lettres p. 392. où il dit qu'il y passa lors que Charles-Quint étoit devant Landreci.*

† *Pag. 388. 469.*

‡ *Voyez sa lettre à Valerianus p. 124. où il se vante d'avoir mepris cette flétrissure.*

‖ *Ibid. p. 214.*

nius ait été autre que *Du Jon.* Du Ryer dans sa traduction de Mr. de Thou dit *(a)* que Horn, la patrie d'Adrien Junius, est un *village de Guelders.* C'est une insigne bevuë que je ne trouve point dans l'édition de Mr. de Thou de Francfort 1625. si le Traducteur a travaillé sur une édition qui eût cette faute, on peut l'excuser; mais voici une autre chose à reprendre. Il dit que Junius étant sorti de Haerlem à cause du siege, *s'en alla à Armuyde près de Mildebourg, où ayant employé inutilement toute sa diligence & tous ses soins, pour donner quelque remede aux maux de cette ville assiegée, il fut si incommodé du changement d'air* &c. On voit assez clairement que *cette ville assiegée* ne se raporte ni à Middelbourg, ni à Armuyden, mais à Haerlem. Or il est très-faux que Junius ait songé au logement de *cette ville assiegée*, lors qu'il étoit à Armuyden, car il n'y alla qu'après la prise de Haerlem. Mr. de Thou *(b)* ne sauroit être bien justifié de cette mepriſe, car quoi qu'en écrivant en Latin on ne soit pas obligé à debarrasser une periode selon la rigueur de la Grammaire Françoise, il ne se feroit jamais exprimé comme il a fait, s'il avoit cru que Junius n'étoit passé en Zelande qu'après la prise de Haerlem. On ne peut pas dire qu'il s'agit-là du siege de Middelbourg, ou du siege d'Armuyden, veu que ces deux places ne furent point assiegées, pendant que Junius vécut en Zelande. Melchior Adam a copié la faute de Mr. de Thou. Ils devoient savoir que ce Medecin s'arrêta quelque tems à Delph, depuis la prise de Haerlem, avant que de passer en Zelande.

(*a*) *Apud Teissier Addit. aux Eloges te. 1. p. 479.*

(*b*) Ad Armuydam juxta Mildeburgum in Mattiacis se contulerat, ubi cum frustra consilio & diligentia sua concivibus laborantibus opem ferre conatus effet, ex cœli mutatione... in letalem morbum incidit. *Thuan. lib. 62.*

(*B*) *Le premier de Juillet 1511.*] C'est ce que porte la vie de Junius à la tête de ses épitres, *vitam hanc orditur Kalendis Julii, anni* 1511. Quelques pages après on y lit qu'il mourut *die 16. Junii anno* 1575. *cum* EXPLEVISSET *annum ætatis 63. qui magnus climactericus annus Medicis vocatur.* Par là on refute Mr. de Thou, & Melchior Adam qui le font mourir dans son année climactérique. Mais comme cette vie de Junius n'est gueres exacte, & que l'édition *(c)* des Epitres dont elle est en tête porte sur le front l'an 1552. quoi qu'elle contienne l'Epitaphe de l'Auteur decedé en 1575. & quelques-unes de ses lettres datées de l'an 1574. je ne voudrois pas trop condamner la chronologie de Meursius, qui met la nativité de *(d)* ce savant homme à l'an 1512. Ce qui me fait dire que sa vie *(e)* n'est point exacte, c'est qu'outre les deux dates que j'en ai citées, j'y trouve son épitaphe qui porte qu'il vécut 63. ans. Si l'Auteur de cette vie a cru que l'Epitaphe alloit bien, il a eu tort de placer le jour natal de Junius au 1. Juillet 1511. & de dire qu'au 16. Juin 1575. il avoit achevé l'année 63. de son âge. D'autre côté, lors qu'un homme a 64. ans accomplis à 15. jours près, c'est une grande negligence que de dire qu'il a 63. ans, ou qu'il a passé sa 63. année. Mais qu'il y ait là ou peu ou beaucoup de negligence, toûjours est-il bien certain qu'on y trouve la refutation de Moreri, de Freherus, de Melchior Adam, de Pope Blount, & de ceux qui mettent la naissance de Junius à l'année 1513. L'édition de ses lettres n'est pas fort correcte; & d'ailleurs on ne les a point rangées selon le tems qu'elles ont été écrites, & l'on n'a pris aucun soin d'en deterrer & d'y suplécr la date quand elle y manque, ce qui arrive très-souvent. Ces deux defauts ne sont que trop ordinaires dans de semblables recueils.

(*c*) *Je me fers d'une édition de Dordrecht apud Vincentium Caimax in 12.*

(*d*) *Valere André, Bibl. Belg. & Bullart, Academ. des Sciences. Vans. l'ont suivie.*

(*e*) *Je ne sai point si c'est celle que Beverwick prauve dans une lettre à Vossius datée le 12. Juin 1626. Voyez les lettres écrites à Vossius p. 78. p. m. 47.*

(*C*) *Fils d'un Bourgmaître de grand merite.*] Le pere de nôtre Junius avoit été non seulement Secretaire, & puis cinq fois Bourgmaître de Horn, mais aussi deux fois Deputé à la Cour de Dannemarc, & une fois en Suede & en d'autres lieux. Il étoit homme de lettres, & il (*f*) composa un livre Latin qui n'a point été imprimé, contenant l'origine & l'accroissement de Horn.

(*f*) *Boxhornius Theatr. Hollandiæ. p. 373.*

(*D*) *Il s'en retira durant les troubles.*] Faute de meilleur guide j'ai suivi la vie de Junius qui est au devant de ses épitres, quoi que je n'ignorasse pas que l'exactitude ne peut point souffrir qu'on fasse vivre cet Auteur en Angleterre, depuis la premiere fois qu'il y passa, jusqu'à des troubles posterieurs au mariage de Marie avec Philippe II, car je vois quelques-unes de ses lettres datées (*g*) de Haerlem, ou de Horn en l'année 1552. & au commencement de 1554. qui sentent un homme assez sedentaire. Plusieurs de ceux qui ont composé des vies avoient bon besoin d'avis.

(*g*) *Pag. 339. 345. 348.*

Danemarc l'en tira bien-tôt, pour le faire Precepteur du Prince * ſon fils. Junius ne pouvant (*E*) s'accommoder ni du païs, ni du genie des habitans, ſe retira d'une maniere ſi bruſque, qu'il ne prit pas même congé du Roi. Il y a de l'apparence que ce fut en 1564 †. Il s'établit à (*F*) Haerlem; il y pratiqua la Medecine; il s'y maria; & y fut Principal du College. Les Etats de Hollande lui donnerent la commiſſion d'écrire l'Hiſtoire de la Province; de quoi il ſe ſeroit aquitté dignement, & avec plus d'exactitude qu'il n'a fait, s'il avoit pu mettre la derniere main à l'Ouvrage, qui parut après ſa mort ſous le titre de ‡ *Batavia*. Lors que les Eſpagnols eurent aſſiegé la ville de Haerlem, il trouva le moyen d'en ſortir, pour aller voir le Prince d'Orange, qui avoit ſouhaité de ſe ſervir de ſes remedes. La ville ayant été priſe en 1573. ſa Bibliotheque fut pillée, où il avoit laiſſé pluſieurs Ouvrages qui lui avoient coûté une infinité de veilles, & par où il eſperoit de s'immortaliſer. Il auroit pu les mettre bien-tôt en état de voir le jour, & c'eſt ce qui augmentoit ſon chagrin. Il paſſa en Zeelande, où la recommandation du Prince lui fit avoir des apointemens publics, pour pratiquer la Medecine dans Middelbourg: mais l'air du païs lui fut fort contraire. Il y gagna des maladies qui jointes au regret d'avoir perdu ſa Bibliotheque, le firent mourir le 16. Juin 1575. âgé de 64. ans, moins quelques jours. Son corps fut porté d'Armuyden à Middelbourg, où ſon fils aîné le fit enterrer honorablement, & lui compoſa (*G*) une épitaphe. On a pluſieurs (*H*) livres de ſa façon. On avoit

* *Voyez la remarque E.*

† *Voyez ſes lettres p. 385.*

‡ *Voſſius. de ſcient. Mathem. p. 359. Pontus Heuter. lib. 2. de rer. Belgio cap. 25.*

(*E*) *Ne pouvant s'accommoder.*] C'eſt ce qui paroît par la page 385. de ſes lettres où il parle ainſi à Sambucus: *Liberet mihi Polydori exemplo erumpere in hac verba, adſum profectus Damica è caligine, niſi longinqui ac moleſti itineris ceu partus recordationem obliteraſſet jucundus amicorum reduci quotidie gratulantium. . . . occurſus.* Il ajoûte diverſes raiſons pourquoi il renonce à l'appointement, d'ailleurs fort honnête (*a*), duquel il pouvoit jouïr à Coppenhague. Dans une autre lettre (*b*) il dit que lui & ſa femme abhorroient ce païs-là. Dans une autre il demande augmentation de gages. Je voy bien là qu'il avoit été apellé pour être Medecin du Roi, mais non pas pour être Precepteur du jeune Prince.

(*a*) *Il étoit de quatre cens Rykthalers*, pag. 409.

(*b*) *Ibid.*

(*F*) *Il s'établit à Haerlem.*] L'Auteur de ſa vie n'a pas bien diſtingué les tems. Il ne le fixe à Haerlem, & ne le marie qu'après ſon retour de Copenhague. Or j'ai prouvé qu'il en revint en 1564. & l'on voit par une lettre (*c*) qu'il écrivit l'an 1559. qu'il avoit déjà planté le piquet à Haerlem depuis aſſez long tems, & qu'il s'y étoit marié avec une belle fille qui lui avoit aporté du bien. L'Epitre dedicatoire de ſon Traité *de anno*; celle du Traité *de coma*, celle des *Animadverſorum* ſont datées de cette ville en 1556.

(*c*) *Pag. 179. Voyez touchant ſa Maîtreſſe p. 109.*

(*G*) *Et lui compoſa une épitaphe.*] Boxhornius ayant ajoûté un *Appendix* à ſon Theatre de Hollande, pour les omiſſions qu'il crut devoir ſuppléer, y mit entre autres choſes cette épitaphe en grans caracteres; mais il y laiſſa gliſſer trois fautes, *velint* au lieu de *meruit*, 67. au lieu de 63. & 15. au lieu de 16. *Vixit ann. LXIIIX. obiit die XV. &c.*

(*H*) *On a pluſieurs livres de ſa façon.*] Ses principaux Ouvrages outre ceux dont j'ai déjà parlé ſont *Animadverſorum libri ſex. Commentarius de Coma. Adagiorum* (*d*) *ab Eraſmo omiſſorum centuria ollo cum dimidia. Appendix ad Epitheta Textoris. Copia cornu, ſive Oceanus enarrationum Homericarum ex Euſtathii commentariis collectus in unum volumen.* Un *Nomenclator. Commentarius de anno & menſibus.* Pluſieurs ſortes de vers Latins. La traduction d'Eunapius *de vitis Sophiſtarum*. Celle d'Heſychius Mileſius, celle des propos de table de Plutarque (*e*), celle des queſtions medecinales de Caſſius *Iatroſophiſta*, faite & imprimée à Paris en 1541. (c'eſt, je croi, le premier de ſes Ouvrages.) Je ne parle point d'un fort grand nombre d'Auteurs qu'il a illuſtrez de notes, comme Nonius Marcellus, Plaute, Seneque, Pline (*f*). Il avoit fort travaillé ſur Suidas, & il avoit même deſſein de le dedier au fils du Prince d'Orange, comme il le temoigne à un (*g*) Seigneur Anglois, dont il implore les bons offices auprés du Prince, afin d'en être gratifié par avance de quelque preſent; car il s'entendoit auſſi bien qu'un autre à profiter d'une Epitre Dedicatoire.

(*d*) *Le Catalogue d'Oxford met ce livre parmi ceux de François Junius, Profeſſeur en Theologie à Leide.*

(*e*) *Mr. Huet de claris Interpretib. parle avec beaucoup de mepris de ces verſions.*

(*f*) *Voyez ſa vie à la tête de ſes Epitres, & dans Melch. Adam.*

J'ai quelque choſe à remarquer touchant trois de ſes Ouvrages. I. L'Auteur de ſa vie dit que les *Animadverſorum libri ſex* perirent lors que Haerlem fut pris: on n'entend pas trop ce qu'il veut dire, ils furent publiez par l'Auteur même, & dediez à Antoine Perenot Evêque d'Arras en l'année mil cinq cens cinquante ſix. Gruterus les a inferez dans le 4. volume de ſon Threſor Critique. II. Quant à *l'Appendix ad Epitheta Textoris*, on peut dire que Junius manioit cette matiere avec une toute autre érudition que Textor, qui y faiſoit des fautes tout-à-fait groſſieres. Voyez en quelques-unes dans les lettres (*h*) de Junius. Il regardoit ce travail comme très-utile & très-penible (*i*). III. Son *Nomenclator* eſt en ſon genre fort excellent. Le choix des termes en 8 langues n'y eſt pas moins une preuve de l'érudition, que de la patience infatigable de Junius. On dit (*k*) qu'il entendoit bien 8. langues; la Greque, la Latine, l'Italienne, la Françoiſe, l'Eſpagnole, l'Allemande, l'Angloiſe, & la Flamande. Ses voyages lui avoient rendu beaucoup de ſervices pour cela: je trouve qu'il avoit été en France, en Italie, en Allemagne, & en Angleterre, mais non pas en Eſpagne, comme l'aſſûrent (*l*) Valere André, Moreri, & Freherus. Mr. Colomiés a publié (*m*) un petit conte qu'il tenoit d'Iſac Voſſius, qui prouveroit que Junius ne negligeoit rien pour

(*g*) *Epiſt. pag. 173. Voyez auſſi p. 116.*

(*h*) *Pag. 406.*

(*i*) *Ibid. p. 116.*

(*k*) *Meurſius Athen. Batav.*

(*l*) *Bibl. Belg. pag. 12.*

(*m*) *Opuſc. p. m. 132.*

* *Son nom vulgaire étoit* Du Jon, *& non pas* Jonghe, *comme le ſuppoſe Mr. Moreri.*

avoit jetté les yeux ſur lui pour (*I*) une Chaire de Profeſſeur à Leide, où l'Univerſité ne faiſoit quaſi que de naître lors qu'il mourut. Je n'ai pas eu encore le tems de bien averer s'il ſe fit enfin (*K*) de la Religion.

JUNIUS * (François) Profeſſeur en Theologie † à Leide, naquit à Bourges le 1. de Mai 1545. Sa famille (*A*) étoit noble. Son pere qui étoit un homme de robe ſe trouva expoſé à bien des perſecutions, pour avoir été ſoupçonné (*B*) de Lutheraniſme. Il expoſa ſa femme à de terribles mediſances,

† *Et non pas Juriſconſulte, comme dit le Pere Jacob Bibliotheca Pontif. p. 460.*

pour perfectionner ſon *Nomenclator*, & qu'il s'abaiſſoit à boire avec des Chartiers pour apprendre les termes propres de leur metier. Il me ſemble d'ailleurs qu'on remarque dans quelcune (*a*) de ſes lettres qu'il n'auroit pas cru faire un grand crime, s'il avoit bien du ſans s'enivrer.

(*a*) *Elle eſt écrite à un Evêque, pag. 460.*

(*I*) *On avoit jetté les yeux ſur lui.*] C'eſt Meurſius qui me l'aprend; *Sub mortis tempus*, dit-il (*b*), *Academia naſcenti inter primos profeſſores deſtinatus, ſed iuter ipſa initia morte abreptus inchoare munus non potuit.* Freherus (*c*) copiant cela ſans ajoûter de quelle Academie il s'agit, jette ſes lecteurs dans les tenebres, ou dans l'illuſion; il ne tient pas à lui que comme il vient de parler de Middelbourg, on ne s'imagine que c'eſt là qu'une Academie vient de naître. Je remarquerai à cette occaſion que rien ne cauſe plus d'obſcuritez dans les livres, que de ne pas prendre la peine d'ajoûter les ſuplémens à ce que l'on a copié d'un autre. Mille choſes ſont claires dans l'original, qui ne ſont qu'un galimatias impenetrable, ſi on les tranſporte toutes nues dans un autre lieu.

(*b*) *Athen. Batav. p. 93.*

(*c*) *Theatr. p. 1270.*

(*K*) *S'il ſe fit de la Religion.*] Ce qui me tient en ſuſpens eſt une lettre (*d*) qu'il écrivit à l'Evêque de Haerlem en 1573. pour lui rendre compte des efforts qu'il avoit faits, afin d'empêcher que la maiſon de ce Prelat ne fût pillée. Il lui aprend qu'il conſerva ce depôt autant qu'il put, & qu'il ne l'abandonna aux pillards que par une force majeure, s'étant vu menacé d'une mort prochaine, le piſtolet à la gorge. Il ajoûte que l'impunité de ces attentats l'obligea à demander la liberté de ſe retirer hors de la ville, ce qu'il obtint. Il eſt ſûr qu'il ſe plaignit aux Magiſtrats, & cela bien vertement, (*e*) de la violence qui lui avoit été faite, & qu'il leur dît que les Eſpagnols commettroient à peine les mêmes excés, s'ils étoient les maîtres de la ville. Ce qu'il y a que je n'entens gueres, c'eſt qu'il dit à ſon Prelat que pour conſerver ſa maiſon, il avoit falu en faire ſortir les Français qui profanoient tout avec une cruelle rage, *excludendo barbaram & crudelem Gallorum omnia profanantium rabiem.* Je ne regarde pas comme une preuve convaincante, l'*index librorum prohibitorum & expurgandorum*, où il (*f*) eſt traité de Calviniſte & d'Auteur *damnata memoria*.

(*d*) *Pag. 497.*

(*e*) *Pag. 381.*

(*f*) *Pag. 476.*

(*g*) In cudiodia & equili . . . Ludovici XII. miniſtravit. *Franciſcus Junius in vita ſua, to. 1. Oper. p. 6. col. 1.*

(*h*) Hinc ab avo ſolennis literarum quas Dionyſio filio mitterbat, & falſa inſcriptio, *Dionyſio dilecto filio miſſo ad ſtudendum*, pro eo quod alii vulgo inſcribunt, *ſtudenti*. Id. ibid.

(*A*) *Sa famille étoit noble.*] Guillaume du Jon ſon ayeul, Seigneur de la Boſſardiniere proche d'Iſſoudun, fut annobli pour les bons ſervices qu'il avoit rendus dans l'expedition de Navarre, lors qu'on tâcha de retablir Jean d'Albret, depouillé injuſtement de ſon Royaume par Ferdinand d'Aragon. Il avoit auſſi ſervi (*g*) chez le Roi. Il laiſſa trois fils, dont le dernier nommé Denys étudia en Juriſprudence, & prit ſes licences à Toulouſe. Il fit fort mal ſes études (*h*), car comme il avoit beaucoup de cœur, il étoit toûjours mêlé dans les querelles des Ecoliers. En un mot ce fut un grand Dueliſte. Il obtint la charge de Conſeiller du Roi à Bourges, en recompenſe d'une action hardie qu'il avoit faite. On la verra dans la remarque ſuivante. Il eut neuf enfans, dont nôtre François Junius fut l'un (*i*).

(*i*) *Tiré de la vie de Junius.*

(*B*) *Avoir été ſoupçonné de Lutheraniſme.*] Le Gardien des Cordeliers d'Iſſoudun prêcha ſi effrontément contre Marguerite Reine de Navarre, Ducheſſe de Berri, & ſœur de François I. qu'il oſa dire qu'à cauſe qu'elle étoit Lutherienne, elle meritoit qu'on l'envelopât dans un ſac, & qu'on la jettât dans l'eau. Les Magiſtrats du lieu l'exhorterent à ne pas perdre ainſi le reſpect qui étoit dû à cette Princeſſe, mais il ſe moqua de leur avis, & continua de prêcher ſur ce ton-là. On fit informer contre lui, & on envoya au Roi les informations. Le Roi reſolu de le punir du même ſuplice dont il avoit jugé digne la Princeſſe, ordonna qu'on lui amenât ce Moine. La Reine de Navarre intercedant pour le coupable, obtint que la peine ſeroit moderée. La difficulté étoit de ſe ſaiſir du perſonnage, car il avoit la populace dans ſes interêts; de ſorte que les Magiſtrats d'Iſſoudun n'oſoient entreprendre d'executer l'ordre de ſa Majeſté. Denys du Jon qui revenoit des Ecoles où il s'étoit tant batu, declara que ſi le Roi lui adreſſoit la commiſſion de prendre le Moine, il l'executeroit ponctuellement. Cette commiſſion lui ayant été expediée, il ſe mit à la tête des Archers, & malgré les oppoſitions de la populace, il tira du cloître le Predicateur, qui fut envoyé aux galeres pour deux ans. Du Jon à la verité ſe mit par là dans les bonnes graces de François I. & de la Ducheſſe de Berri, mais il encourut la haine du peuple & celle des Cordeliers, & s'attira une perſecution de calomnies, & de menaces, & de procés, laquelle aboutit enfin au cruel maſſacre qui fut commis en ſa perſonne. *Hæc* (*k*) *prima fuit actio, quæ in gratiam Regis, ſororisque Reginæ inſinuavit patrem: ſed apud illam inconſultam plebeculam & Franciſcanorum ordinem odia perpetua conciliavit: indigniſſimaque calumniæ, minæ, criminationes, perſecutiones, damna, cruentam denique eadem patri apportavit.* On (*l*) l'accuſa de Lutheraniſme, & on ſuborna ſa ſervante pour atteſter qu'il n'obſervoit point les jours de jûne. Il prit la fuite, ne voulant point ſe commettre avec des gens ſi paſſionnez: on ſe ſaiſit de ſes biens, & il falut que la Reine de Navarre lui fournît pendant près d'un an de quoi ſubſiſter. Enfin par l'autorité du Roi les accuſations furent miſes à neant, & alors Du Jon obtint une charge de Conſeiller &c. *Liberatus* (*m*) *ab accuſatione pater auctoritate Regis, patrium ſolum repetit, atque immigrat in Biturigum metropolin, ubi cum laude ad exitum uſque vitæ Conſiliarii Regii & pro Tribuno militum bo-*

(*k*) *Id. ib. col. 2.*

(*l*) Et Franciſcanorum arte, & plebis imprudentia odioque maximo preſſus eſt ſub religionis ſpecie & Lutheranismi . . . accuſatus, ſubornata ad eam rem ancilla quæ domi ſervivérat. Ea patrem à ſe viſum, quum dieretur, ut matrem ſepe ſub veſtitis carnes ederet, pro teſtimonio dicebat falſo, ut ſupra. Id. ibid.

(*m*) *Id. ib. p. 7. col. 1.*

noribus

ces, parce qu'elle (*C*) devint groſſe pendant qu'on croyoit qu'il étoit en fuite; & on ne ſavoit pas qu'il étoit venu la voir une fois ſecretement. Nôtre François Junius fut élevé avec ſoin, & devint un très-habile homme, à quoi ſa honte (*D*) naturelle, jointe avec beaucoup d'ambition, ne contribua pas peu. Il com-

noribus à Rege collatis defunctus eſt: præter alia commoda honoraria, quæ à Regina ſorore illius & Biturigum Duce acceperat. Voici comment il fut tué. Le jour de la fête-Dieu les Catholiques d'Iſſoudun, ſans avoir égard au Traité de paix qui venoit d'être conclu, commirent mille violences contre les Reformez. Le Roi expedia une commiſſion à Denys du Jon pour informer de cette émeute, & pour en punir les auteurs. Du Jon ſe rendit à Iſſoudun accompagné ſeulement de trois Archers; il diſperſa les autres en divers lieux avant que d'entrer dans la ville, car il faloit uſer de prudence dans une affaire ſi delicate. Ses precautions ne lui ſervirent de rien: on devina pourquoi il venoit; le peuple ſe ſaiſit des portes, & aſſiegea le logis du Commiſſaire. On y entra, on tua du Jon, on le jetta par les fenêtres, on le traîna par les ruës, on l'expoſa aux chiens, on defendit (*a*) publiquement de l'enterrer (*b*). Le Conſeil du Roi conçut contre cette audace l'indignation qu'elle meritoit, & ordonna que les murailles d'Iſſoudun fuſſent demolies; mais Cipierre & quelques autres Seigneurs firent changer cet arrêt, & cela principalement à cauſe que le Commiſſaire maſſacré étoit ſuſpect de Lutheraniſme depuis plus de 24. ans. La veuve du defunt voulant pourſuivre la vengeance de ce meurtre, s'attira la haine de beaucoup de gens, & ſe conſuma en frais. *Hac (c) cades conſilium Regis commovit plurimùm: & decretum de labefactandis muris totius oppidi in eo factum propter atrocitatem ſceleris, & periculoſiſſimum exemplum illius. Sed poſtea converſa eſt factionibus tota ratio conſilii: tum propter Sipierrii Gubernatoris & nonnullorum ex nobilitate procerum inveterata odia, tum propter religionis Pontificiæ zelum, cujus odio indefinenter flagraviſſe inde ab annis amplius viginti quatuor criminabantur patrem. Itaque eadem illam neceſſe habuit mater in Regis conſilio perſequi ex eo tempore: quo facto, cum ipſa in ſe multorum concitavit odia, tum omnia fermè commoda quæ ex bellica licentia, furtis, rapinis, graſſationibuque reſtabant ipſi, in hac perſecutione occupavit.*

(*a*) *Il y eut neanmoins une femme qui l'enterra mirabilem.* Id. ibid.

(*b*) *Tiré de la vie de Franciſcus Junius p.* 14.

(*c*) *Id. ib.*

REFLEXION importante ſur les effets du faux zéle.

Je n'exhorte ici perſonne à admirer les mauvais effets du zele de religion. Il fait que l'on aprouve les meurtres, & qu'on deſaprouve la conduite d'une femme qui demande la punition des meurtriers de ſon mari. Mais je prie mon lecteur de faire attention à une choſe. La Religion qui eſt regardée par tout le monde comme le plus ferme apui de l'autorité ſouveraine, & qui le ſeroit effectivement ſi elle étoit bien entenduë & bien pratiquée, eſt ordinairement ce qui énerve le plus cette même autorité. Il n'y avoit rien de plus juſte que l'arrêt de François I. contre le Predicateur d'Iſſoudun; homme qui avoit eu l'audace de traiter ſi indignement en chaire la propre ſœur de ſon Roi. Cependant aucun Magiſtrat n'oſe executer les ordres de ſon Monarque contre ce mutin; & lors qu'un Gentilhomme a le courage de les executer, il s'expoſe à mille perſecutions, & il devient ſi odieux, que l'on protege hautement ceux qui le maſſacrent. La Reine de Navarre (*d*) fut la premiere à conſeiller à ce Gentilhomme de ſortir de ſon païs, puis que l'execution des ordres très-juſtes de ſon Prince l'expoſeroit à la haine des bigots. Preuve évidente que la Cour ne ſe ſent pas aſſez forte, pour proteger ſes bons ſerviteurs perſecutez par les gens d'Egliſe. On dit ordinairement que le miniſtere évangelique *eſt ipſis Angelis tremendum*; ajoûtons y & *ipſis quoque Regibus*. Liſez bien l'Hiſtoire de l'Egliſe Romaine, vous trouverez que les plus grans Princes du monde ont eu plus à craindre les paſſions que les Zelateurs excitent, que les armes des Infideles: ainſi ce qui devroit être l'affermiſſement de la republique, & de la majeſté de l'Etat, eſt bien ſouvent l'obſtacle le plus invincible que les Souverains rencontrent à l'execution de leurs ordres (*e*).

(*d*) Felicius certe utiliusque politicos honores geſturo, & Remp. adminiſtraturo, ſi poſt tam forte auſum honeſta & cauta migratione, quam ſæpe fieri Navarrena Regina & nonnulli Proceres cupiverunt, ut alibi Reip. inſerviret pater, ibi profiteſſet. *Id. ib. p.* 6. *col.* 2.

(*e*) *Conferez ce qui a été dit dans l'article* Abdas, *remarque B.*

(*C*) *Parce qu'elle devint groſſe.*] C'eſt une imprudence que de ſe mettre en état de le devenir quand le mari eſt fugitif; car s'il mouroit avant que de revenir, & avant les couches, & ſans reconoître qu'il eſt l'auteur de cette groſſeſſe, trois choſes extremement poſſibles, comment pourroit-on ſe juſtifier envers le public? Mais de plus n'eſt ce rien que de donner priſe à la mediſance, comme fit la femme de Du Jon? On me repondra que ceci eſt aiſé à dire quand on en traite de ſang froid, & qu'on ne ſe met pas à la place des perſonnes amoureuſes. Après quelques mois d'abſence leurs feux ſont ſi ardens, qu'aucune conſideration ne les ſauroit retenir: la paſſion entraîne, on n'écoute rien; *Fertur (f) equis auriga, neque audit currus habenas.* Quoi qu'il en ſoit (*g*) la mere de nôtre du Jon ſe vit diffamée, & cela lui perçoit le cœur.

(*f*) *Virgil. Georg. l.* 1. *v.* 514.

(*g*) Profugus pater clam ad matrem fœmel redierat, hinc gravida facta mater proſcindebatur à vulgo, tanquam ſi proſtituta fuiſſet publicæ libidini. Utroque hoc incommodo ſanctæ illius fœminæ animus oppugnabatur, objiciebatur, odio maligno quaſi primis tum Franciſcani illius reverſionem, tum gravidiratem, ut ajebant, impudicam. *Ibid. p.* 7. *col.* 1.

(*D*) *Sa bonte naturelle jointe avec beaucoup d'ambition.*] Ces deux paſſions ne ſemblent pas être faites l'une pour l'autre, & cependant elles s'allient quelquefois enſemble. Junius en eſt un exemple. Il avouë que dès ſon bas âge il ſouhaitoit plus qu'il ne ſaloit d'être honoré & d'être loüé, & qu'il ne pouvoit ſouffrir les loüanges qu'il voyoit donner à d'autres. *Natura me puerum ad honoris & laudis appetentiam plus ſatis accendente. Sic enim mala radix illa τῆς Φιλοτιμίας in me germinabat, ut nec alienam laudem iſta ætate æquo animo ferre poſſem miſer, nec in mea exiſtimatione illa conquieſcere quam mihi conciliabam pertinaciſſima diligentia.* D'ailleurs il avouë qu'il étoit d'un naturel ſi timide, & ſi ſujet à la honte, qu'à l'âge meme de près de 40. ans il ne pouvoit parler à ſa propre femme ſans rougir, & qu'il n'oſoit preſque rien commander à ſes domeſtiques. *Pudor ſummus qui me ad hanc uſque ætatem ſic preſſit, ut ruſticus magis ad omnia quam urbanis merito haberi poſſim.... Quid dicam niſi impudentem ferme pudorem eſſe qui me tantopere impeditum diſtinet, ut vix ſine pudore uxori res vulgareis enunciem, vix jam domi ſervitio impercm.* Il pretend avoir tiré de grans avantages de cette honte; parce que ſe defiant

commença d'étudier en Droit sous Hugo Donellus à l'âge de treize ans. Quelques années après il fut envoyé à Lion, afin d'y joindre l'Ambassadeur que le Roi de France envoyoit à Constantinople : mais comme il n'arriva qu'après le depart de l'Ambassadeur, il s'arrêta à Lion, & s'y apliqua à l'étude avec un travail incroyable. Barthelemi (*E*) Aneau qui étoit le Principal du College de cette ville, lui donna de très-bons conseils touchant la bonne methode d'étudier. Le jeune homme se vit exposé à deux tentations bien differentes, à celle de l'amour, & à celle de l'impieté. Il resista vigoureusement à la premiere; car il donna un bon soufflet à (*F*) une fille qui lui vint faire des caresses: mais il succomba de telle sorte aux sophismes d'un libertin, qu'il se trouva (*G*) pleinement Athée, après lui avoir prêté l'oreille pendant quelques jours. Il ne demeura pas long tems dans ce malheureux état; un tumulte de Religion qui l'obligea à prendre la fuite afin de sauver sa vie, lui fournit une occasion de reprendre sa premiere foi. Son pere le rapella à Bourges, & decouvrit quelque chose des sentimens dont son fils étoit imbu. Il lui fit de bonnes leçons, & sans faire semblant de rien il l'attira à la

(*a*) Ex pudore hæc consequuta sint inde à puero quod mihi semper sim diffisus, quod aliorum facilis audiendis, sermonibus observandis & advertendis in usum meum studuerim. *Id. ibid. col.* 2.

defiance (*a*) de soi-même, il s'apliquoit beaucoup plus à profiter de ce qu'il entendoit dire, & de ce qu'il voyoit faire; & il declare qu'il n'aprendroit point à ses lecteurs son infirmité, s'il ne croyoit qu'elle seroit pour la jeunesse une leçon très-utile de modestie. *Hoc eo libentiùs prædico de infirmitate mea, ut juventus ab exemplo meo præceptum hauriat σωφροσύνης atque modestiæ, ut certum fructum peritiæ certo judicio assequatur. Id enim testor, nihil mihi secundum benedictionem Dei tam commodavisse in rebus omnibus, quàm illam de me ipso diffidentiam ex conscientia infirmitatis & pudoris mei, & studiosam aliorum, quibuscunque adfui, observantiam.* On ne sauroit trop louër la modestie, & cette humilité rare qui fait que l'on se defie de ses forces: mais il est sûr qu'elle ne vaut rien pour faire fortune dans le monde; & si un pere a desſein que ses enfans parviennent aux dignitez, je lui conseillerois de leur inspirer plûtôt la vanité & la presomption, que la defiance de leur merite. Junius est peut-être le seul qui, par raport aux avantages mondains se soit bien trouvé de sa modestie. Je ne pretens pas établir que l'arrogance soit toûjours utile: elle perd quelquefois les jeunes gens, & les empêche de s'élever; je ne parle de ceci qu'en general; je ne m'arrête pas aux exceptions.

(*b*) *Dans l'article d'Alciat, p.* 178. *col.* 1.

(*E*) *Barthelemi Aneau.*] J'ai parlé ailleurs (*b*) de son Commentaire sur les Emblêmes d'Alciat. Il s'apelloit en Latin *Annulus*, ou *Anulus*: il étoit nâtif de Bourges, (*c*) & il publia plusieurs livres. Il fut tué miserablement dans le tumulte de Religion où Junius pensa perir: sa femme auroit eu le même sort, si le Prevôt de Lion ne l'eût sauvée en l'empriſonnant (*d*).

(*c*) *Voyez la Croix du Maine p.* 32.

(*d*) *Voyez la vie de Junius pag.* 10. 2. *col.*

(*F*) *Un bon soufflet à une fille qui lui vint faire des caresses.*] Voici une chose tout autrement admirable que l'action de Theagene (*e*), car elle est historique, au lieu que celle de Theagene n'est qu'une fiction de Roman. Junius apliqué à ses études ne songeoit à rien moins qu'à faire l'amour. Cependant on le grondoit de son peu de galanterie, & on lui representoit qu'il n'aprendroit jamais la civilité, s'il ne devenoit amoureux. Ces discours ne le faisant pas changer de conduite, on l'exposa aux caresses de 3. ou 4. filles qui l'obsederent effrontément. Elles se jettoient sur lui à corps perdu, & n'oublioient rien pour triompher de sa pudeur. Enfin la patience lui échapa, il soufflета l'une d'entr'elles; ce soufflet causa un grand

(*e*) *Voyez l'article* Heliodore, *remarque* C.

bruit dans le logis. La fille qui l'avoit reçu ayant compris à l'air du jeune homme que ce n'étoit point pour rire, mais en se sâchant qu'on l'avoit ainsi traitée, se mit à crier & à pleurer. On se moqua d'elle, & de Junius aussi: mais cela le rendit odieux à plusieurs personnes. Il faut l'entendre lui-même. *Dies* (*f*) *& noctes appetebant canes illa promiscuè, nescium quid sibi vellent, & gravitatis honestatisque illius, quam in domo paterna videram, subinde recordantem. Neque id seorsim tentabant singulæ, verumetiam terne aut quaterne simul consertis manibus in me irruebant immodestissimè, ut perducto ad suam impunitatem animo meo de spoliis pudoris mei triumpharent. Tandem verò adeò me puduit illarum impudentiæ, ut quum una multis spectantibus me amatoriè esset adorsa palpo, ego contrà colaphum gravem ei impegerim: quem illa addubitans utram in partem acciperet, defixis oculis attenta respexit ad me, aliquantisper observans aliquam mei animi significationem: ut autem rem seriam à me esse vidit, tum illa vociferationibus & ejulatibus implevit domum, omniumque risum imprudens in se, stultorum odia in me concitavit.* Il se trouva si fatigué de ces tentations, qu'il eut mille fois envie de s'en retourner chez son pere sans dire adieu à ses hôtes, chez qui sa chasteté souffroit tant d'attaques; mais il craignit leur ressentiment, & les calomnies dont ils se pourroient servir pour le decrier dans sa famille.

(*f*) *Junius ibid. p.* 9. *col.* 2.

(*G*) *Qu'il se trouva pleinement Athée.*] Par le conseil de Barthelemi Aneau il avoit lu Ciceron *de legibus*, & en avoit fait des recueils. Dans ces entrefaites il reçut une visite d'un homme, & il l'entendit apuyer fur tant de raisons ce que Ciceron allegue qu'Epicure rejettoit la providence, qu'il se laissa perfuader cette impieté d'autant plus facilement, qu'on en (*g*) parloit tous les jours à table, & que tout le logis en retentissoit. *Memini, quum libros M. Tullii de legibus per illud tempus, auctore & suasore Anulo (de quo antè dixi) expenderem, & notas quasdam in eos animadversiones colligerem, venire hominem ad me, & illa Epicuri verba que libro primo exstant (h), nihil curate Deum nec sui, nec alieni, multis quàm diligentissimè confirmare: ad quæ ego non ratione judicioque certe respondebam: sed assensionem paulatim adhibens, sentiebam venenum serpens, quod imbiberam, confirmari in me: & cum auctoritate hominis, tum argutiis dictorum ejus præceps eò deferebar, ut meus animus in isto malo hærens occalliesceret, totusque fieret ἀναισθητός* (*i*).

(*g*) Ista horribili impietate conflata erat quotidie mensa, adeo ut jamque ad alia omnia obfuerdescerem. Nam quum omnibus horis aliquid atrociter fieri videmus, aut audimus, inquit Tullius, etiam qui natura mitissimi fumus, assiduitate molestiarum sensum omnem humanitatis ex animis amittimus: quum impie fieri aut dici, pietatis sensum. *Id. ibid. pag.* 10. *col.* 1.

(*h*) *Voici un peché de memoire. Junius a pris le* 1. *livre de* legibus, *pour le* 1. *livre de* natura Deorum.

(*i*) *Junius ibid.*

la lecture du Nouveau Testament. Les premieres * paroles que Junius (*H*) y rencontra le toucherent de telle sorte, qu'il se degoûta bien-tôt de tout ce qui ne se raportoit pas à la pieté. Au commencement des guerres civiles il s'en alla à Geneve, pour y étudier les langues. Comme il n'aporta que peu d'argent, & qu'on ne lui en envoyoit point, il se vit reduit à une (*I*) extrême necessité. Enfin il reçut de quoi se tirer de la misere, & s'aquiter de ses dettes: & ayant apris la mort † tragique de son pere, il se resolut à gagner sa vie en instruisant de jeunes gens. Il fit ce metier à Geneve, jusques à ce qu'il fut envoyé ‡ dans le Païs-Bas, pour être Ministre de l'Eglise Wallonne d'Anvers. Il exerça cette charge au milieu de plusieurs perils; car quoi qu'il s'opposât au zêle indiscret de ceux qui sans nulle autorité legitime brisoient les Images, & pilloient les Temples, il passa pour leur instigateur; ce qui fut cause qu'on tâcha plusieurs fois de l'empriſonner. Il eut le bonheur d'en être toûjours averti assez à tems, pour éviter d'être pris. Il fut trouvé à propos qu'il passât dans le païs de Limbourg, & il y continua les fonctions du ministere avec un grand fruit; jusques à ce que les dangers où il étoit exposé, firent prendre la resolution aux Magistrats de lui conseiller de se retirer en Allemagne. La curiosité (*K*) qu'eut un bon vieillard merite d'être conuë, tant elle est propre à faire voir la mauvaise foi des persecuteurs, & la sottise des peuples. Junius fut reçu à Heidelberg par l'Electeur Frideric III. avec beaucoup de bonté, & fut voir sa mere à Bourges: d'où étant retourné au Palatinat, il y fut Ministre d'une petite ‡ Eglise. Quelque tems après il fut envoyé par l'Electeur à l'armée du Prince d'Orange, pendant la malheureuse expedition de l'année 1568. Il fut Ministre de ce Prince jusques à ce que les troupes eurent regagné l'Allemagne: alors il retourna à son Eglise du Palatinat, & y exerça le ministere jusques à l'année 1573. après quoi il fut man-

* *Le commencement de l'Evangile de St. Jean.*

† *Voyez la remarque B.*

‡ *L'an 1565.*

‡ *Sconovienſis Eccleſia.*

(*H*) *Les premieres paroles qu'il rencontra* dans le Nouveau Testament *le toucherent.*] La chose est si édifiante, & si capable de faire songer à l'efficace de la parole de Dieu, qu'il ne faut rien retrancher de ce recit. (*a*) *Hic ergo novum illud teſtamentum divinitus oblatum aperio: aliud agenti exhibet ſe mihi aſpectu primo auguſtiſſimum illud caput Joannis Evangeliſtæ & Apoſtoli, In principio erat Verbum &c. Lego partem capitis, & ita commoveor legens, ut repente divinitatem argumenti, & ſcripti majeſtatem auctoritatemque ſenſerim longo intervallo omnibus eloquentiæ humanæ ſtrumbibus præcuntem. Horrebat corpus, ſtupebat animus, & totum illum diem ſic afficiebar, ut qui eſſem, ipſe mihi incertus viderer eſſe. Recordatus es mei, Domine Deus mi, pro immenſa miſericordia tua, ovemque perditam in gregem tuum recepiſti. Ex eo tempore, quum in me Deus tam potenter ſpiritus ſui virtute irruiſſet alia frigidius & negligentius legere & tractare cœpi: de his verò quæ ad pietatem pertinent cogitare ampliùs, & ardentiùs in eis verſari.*

(*a*) *Junius ibid. p. 11. col. 2.*

(*I*) *Reduit à une extrême neceſſité.*] Il en donne un fort long detail, dont je me marquerai que ces deux parties. N'ayant à l'aproche de l'hyver qu'un pourpoint de toile avec un petit manteau, il resolut d'imiter Cleanthe (*b*); c'est-à-dire de gagner quelque chose par le travail de ses mains. Il vouloit travailler à la journée, & faire le pionnier aux fossez de la Republique de Geneve. Mais il trouva un jeune homme de son païs qui le secourut. Ayant eu besoin de ce secours plus long tems qu'il n'auroit voulu, il craignit d'être importun, & dans cette crainte il se reduisit à ne faire qu'un petit repas chaque jour. Cette diete dura 4. mois, & le reduisit à une telle maigreur, qu'il n'avoit presque pas la force de soutenir sa chemise. Il seroit mort dans peu de tems, si ses amis ne l'eussent pressé de se nourrir un peu mieux. *Ultro ad menſes quatuor jejunium ipſe indixi mihi, & horam prandii in ambulatione, legens & memoriam colens, meditans, otium occupavi: veſpere autem cœna frugali uſus ſum, plurimum ſorbens bina ova, & mediocrem vini cyathum hauriens. Sed ex diuturna iſta & pervicace inedia paulatim me invaſit tabes, & ita exedit graviter, ut vires omnes exhauſtum corpus deſiceren. Quod malum tum demum ſenſi, quum inſtantibus amicis & tabem meam ex vultu recognoſcentibus, ad majorem cibi copiam ſumendam veni, & vivere inſtituere liberalius: nam vel induſii ſolius onere pragravati mihi eſſe humeri videbantur* (*c*).

(*b*) *Certum deliberatumque erat hebdomade proxime ſequtura . . . alternos dies in egerenda terra ad foſſam urbis, & in ſtudiis conſumere, Cleanthis exemplo, ut levarem inopiam meam. Id. ibid.*

(*K*) *La curioſité qu'eut un bon vieillard merite d'être conuë.*] On lui avoit fait accroire que Junius Predicant heretique avoit les pieds fourchus, & il ne fut desabusé de cette penſée, qu'après l'avoir consideré depuis la tête jusques aux pieds. Ce fut en presence d'une nombreuſe compagnie, qui avoit eſperé d'aſsiſter à une disputte entre Junius & un Cordelier. Le lieu & l'heure de la conference avoient été reglez, mais le Cordelier avoit rebrouſſé chemin, sous pretexte d'avoir oublié quelque chose. J'avois oüi faire cent fois de semblables contes, mais je ne les avois jamais vus apuyez sur un temoignage imprimé & si authentique. Cela m'engage à raporter les propres paroles de Junius. *Ridiculum (d) eſt quod dicam, ſed tamen indicium horum ſimplicitatis, & mendaciſſime illorum impudentiæ. Quum in campo eſſemus, Franciſcani illius adventum exſpectantes, vir quidam ſenex frequentiam illam maximam quæ tum aderat perrumpens, copiam ſibi fieri videndi mei poſtulavit. Audito ſtrepitu rogabam quid rei eſſet. Cognito hominem eſſe mei videndi cupientem, monui ut daretur homini ad veniendum locus. Tum ille demiſſo vultu inde à pedibus ad verticem uſque obſervans diligentiſſimè conſtitutionem meam, erupit in hæc verba: eho, jamjam video non eſſe id verum, quod mihi de te fuerat enunciatum. Me autem dicente, quid ergo illud eſt? tibi, inquit, pedes ſiſſos eſſe.*

(*c*) *Ibid. pag. 13. col. 2.*

(*d*) *Ubi ſupra pag. 20. col. 1.*

dé à Heidelberg par l'Electeur Palatin, pour travailler * à la version du Vieux Testament. Il fut envoyé à Neustad l'an 1578. & au bout de quatorze mois à Otterbourg, où il s'arrêta dix-huit mois: en suite de quoi il retourna à Neustad, & y fit des leçons publiques; jusques à ce que le Prince Casimir, Administrateur de l'Electorat, le fit venir à Heidelberg, pour la profession en Theologie. Il retourna en France avec le Duc de Bouillon, & salua le Roi Henri IV. qui le renvoya en Allemagne pour quelques affaires. Il trouva bon de passer par la Hollande, avant que d'aller rendre compte de sa commission à Henri IV: & se voyant prié d'exercer à Leide la profession en Theologie, il accepta ce party, après en avoir eu l'agrément de l'Ambassadeur de France †. Il s'aquita des fonctions de cette charge avec beaucoup de capacité, jusques à l'année 1602. qu'il mourut de peste. Il avoit eu de l'aversion pour les femmes; mais comme il l'avouë lui-même, (*L*) il en fut puni de Dieu par les quatre mariages qu'il contracta. Il laissa (*M*) quelques enfans; & il publia (*N*) beaucoup de livres.

Mr.

* *Tremellius étoit son associé dans ce travail.*

† *Tiré de sa vie composée par lui-même, & publiée par Merula l'an 1599. & puis mise à la tête de ses Oeuvres. Melchior Adam en a donné un grand abregé. Moreri se trompe quand il cite*, Merula in descript. vitæ Junii.

(*L*) *Il en fut puni de Dieu par les 4. mariages qu'il contracta.*] Je craindrois de mal traduire ces paroles; c'est pourquoi je me contente de les raporter. (*a*) *In conjugiis varie me duriterque exercuit Dominus. Nam quatuor uxores duxi hactenus: adeò me (qui prius propter eanum impiatum scelera à fœminis abhorrebam, & functionis meæ studio conjugium refugiebam pervicacissimè) castigavit Dominus, præposterum judicium meum tacitè exprobravit, & perjucunda optimarum fidelissimarumque conjugum consuetudine evicit peccatum, indignamque de sexu fœmineo toto opinionem meam.* Il observe qu'il perdit sa premiere épouse par l'ignorance d'une Sage-femme, qui lui gâta l'*uterus* (*b*) en l'accouchant de deux jumeaux. (*c*) Les suites de cette affaire furent très-fâcheuses, non seulement pour la femme, mais aussi pour le mari, savoir une perte de sang continuelle pendant plus de 7. années. Sa 2. femme mourut grosse le cinquiéme jour d'une fievre continuë. La 3. mourut hydropique. La 4. étoit en vie lors qu'il écrivoit ceci, environ l'an 1592. Depuis elle mourut de la peste.

(*a*) *Junius ibid. p. 21. col. 2.*

(*b*) *Harum primam injuria obstetricis è vita fustulit, quum ita corruptus in obstetricatu fuisset illius uterus, ut annos amplius septem indefinente sanguinis defluvio afflicta sit atque exhausta, incredibili cruciatu ipsius, & labore meo. Ibid. pag. 22. col. 1.*

(*M*) *Il laissa quelques enfans.*] De sa 2. femme fille de Jean Cornput, Secretaire & Bourgmaître de Breda, il eut entre autres enfans une fille qui fut mariée au docte Jean Gerard Vossius, & un fils nommé (*d*) Jean Casimir Junius, qui étudia en Theologie, & fut destiné par son pere à la profession de l'Hebreu, mais cela ne reüssit point. Il quitta la profession des lettres, & embrassa celle des armes, à la sollicitation de son oncle Jean Cornput (*e*), qui le fit Lieutenant de sa Compagnie. Il mourut à Gertrudenberg. Il avoit publié en Flamand l'Apologie de la harangue de Dudlei Carleton Ambassadeur du Roi Jaques. Un (*f*) Arminien avoit refuté cette harangue, & il fut refuté par Jean Casimir Junius. Celui-ci laissa un fils nommé François JUNIUS, né à Embden le 20. de Septembre 1624. qui a été Professeur en Droit dans l'Academie de Groningue (*g*). Dans l'article suivant je parlerai d'un autre François JUNIUS, né du troisiéme mariage du Professeur de Leide.

(*c*) *Qui no vécurent pas. Ex prima, dicit, gemelli vix videre unt lucem.*

(*d*) *Filleul du Prince Jean Casimir, Administrateur du Palatinat.*

(*e*) *Il a été Gouverneur de la Citadelle de Groningue: Meteren parle de lui.* Vitæ Profess. Groning. pag. 224.

(*f*) *Il s'appelloit Jaques Taurinus, & étoit Ministre à Utrecht. Son écrit est intitulé:* Statera Orationis Carletoni &c.

(*g*) *Voyez la vie des Professeurs de Groningue, p. 224. 225.*

(*N*) *Il publia beaucoup de livres.*] Ses Oeuvres Theologiques rassemblées en un corps font 2. volumes *in folio*, & contiennent entre autres choses; 1. un Commentaire sur les trois premiers chapitres de la Genese, avec la reponse à 22. objections de (*b*) Simplicius contre ce saint livre. 2. L'analyse du Pentateuque, l'explication des Prophetes d'Ezechiel & de Daniel, & de Jonas. 3. Des paralleles sacrez, & des notes sur l'Apocalypse, & sur l'Epitre de St. Jude. 4. Des observations contre Bellarmin, & sur l'anathéme dont Gebhard Truchses Archevêque de Cologne fut frapé par Gregoire XIII. Il s'exerça sur la Critique profane, car il publia des notes sur Manilius, & sur les Epitres de Ciceron: il en publia aussi sur Tertullien, & sur un Ouvrage de George Codinus Curopalates. Il fit quelques traductions Latines; celle de la Demonomanie de Bodin, celle de Jean du Tiller, celle du plaidoyé d'Antoine Arnauld contre les Jesuïtes, &c. Il fit une reponse (*i*) en François aux trois veritez de Pierre Charron. Il ne faut pas oublier qu'il entendoit parfaitement la langue Greque, & les langues Orientales. Il fut le premier qui mit au jour le livre de George Codinus, *de Officialibus Palatii Constantinopolitani, & officiis magnæ Ecclesiæ.* Il y ajoûta une traduction Latine avec des notes. Il fit deux éditions de cet Ouvrage; la 1. l'an 1588. où il mit son nom en Hebreu, car il s'y nomma *Nadabus* (*k*) *Agmonius*. Il la dedia aux Magistrats de Francfort. Il dedia la 2. à Marquard Freher, qui lui avoit procuré des manuscrits par le moyen desquels il remplit plusieurs lacunes de l'édition precedente. Il en preparoit une 3. qui auroit été exemte d'une partie des fautes qui lui étoient échapées dans les deux premieres, & qui ont été critiquées par le Jesuïte Gretserus (*l*). Ce que Vossius observe contre ce Critique est très-judicieux: il ne nie point que l'Ouvrage de Gretserus ne soit docte, mais il trouve qu'on n'a pas assez consideré le bon service que Junius avoit rendu à la Republique des lettres: on ne s'est attaché qu'à relever ses defauts; & c'est là, dit-il, la maladie épidemique des Savans. (*m*) *Multa in iis sunt, quibus etiam doctissimos docebat* (Gretserus.) *Nec pauca tamen, qua pro Junio possim reponere. Sed hic eruditorum morbus est epidemicus: ut non tam cogitent, quantum boni aliquis præstiterit: quale est hic, quòd primus eum scriptorem Junius suâ linguâ ediderit, Latinè verterit, etiam illustrarit Notis; in quibus humani aliquid subinde, in tam arduo negotio, perpessum fuisse, nec ipsi negamus. Sed, ut dici solet, inventi aliquid superaddere; vel, quando omnes sumus homines, etiam errores obser-*

(*i*) *Elle fut imprimée à Leide in 4. l'an 1599.*

(*k*) *Et non pas* Aymonius, *comme dit* Placcius de pseudonymis p. 229. *qui peu après met* Cornelius *au lieu de* Cornelius, & apprehendit *au lieu de* reprehendit.

(*l*) *Voyez Vossius de Historicis Græcis pag. 368.*

(*m*) *Vossius ibid.*

Mr. de Thou s'eſt (*O*) fort trompé en parlant de lui. Les memoires (*P*) de Scaliger qui haiſſoit Junius, preoccuperent aparemment ce fameux Hiſtorien. Junius n'étoit point digne du mepris que Scaliger avoit pour lui. Il étoit ſavant,

obſervare, non eſt uſque adeò difficile. Junius avoit traduit les trois livres de Gelaze de Cyzique touchant le Concile de Nicée, & y avoit joint des notes (*a*). Voſſius (*b*) promettoit de faire imprimer cela. Je ne dis point que Junius a traduit du Grec en Latin les livres qu'on nomme Apocryphes; & de l'Arabe, les Actes des Apôtres, & les Epitres de St. Paul aux Corinthiens. Il traduiſit de l'Hebreu tous les livres du Vieux Teſtament, non pas ſeul, mais avec Tremellius.

(*a*) *Voſſius ubi ſupra pag.* 264.

(*b*) *Ibid.*

(*O*) *Mr. de Thou s'eſt fort trompé en parlant de lui.*] Voyons ſes paroles. (*c*) *Vir deſultorio ingenio qui multa conatus, an adſecutus ſit quod moliebatur, doctorum erit judicium. Lugduno Batavorum ubi diu profeſſus eſt, ob rerum novarum ſuſpicionem ab Ordinibus Belgii exactus, ſicuti ſuo loco diximus, & Altorfii ubi defecit, à Norimbergenſi Rep. honorifico ſtipendio invitatus.* Je n'examine point ſi l'on a raiſon de dire que Junius étoit un eſprit volage, & qu'il ſe méla de trop de choſes. Voſſius (*d*) ſon gendre l'a juſtifié ſolidement là-deſſus; mais je remarquerai après lui (*e*) que Mr. de Thou s'eſt étrangement abuſé, en ſupoſant 1. que Junius fut chaſſé par les Etats de Hollande, pour quelques ſoupçons de cabale politique. 2. Qu'il fut attiré par les Magiſtrats de Nuremberg, & qu'il mourut à Altorf. 3. Que lui Mr. de Thou a parlé de cet exil ſous l'année convenable. Pour commencer par cette derniere faute, je dis que Mr. de Thou n'a point parlé de Junius, mais de Donellus, lors qu'il a decrit (*f*) la cabale qui fut découverte l'an 1587. Junius étoit alors au Palatinat, & ne vint à Leide que 5. ans après. Perſonne n'ignore que depuis l'an 1592. juſques à ſa mort il exerça à Leide la profeſſion en Theologie. Ce fut Donellus (*g*) qui ſe retira à Altorf, & qui y mourut.

(*c*) *Thuan. lib.* 127. *ſub fin. ad ann.* 1602.

(*d*) *Voſſius in præfat. de Hiſtoricis Latinis.*

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Thuanus, Hiſt. lib.* 88. *p.* 147.

(*g*) *Idem lib.* 100. *p.* 405.

(*P*) *Les memoires de Scaliger. . . . preoccuperent,*... Mr. de Thou.] C'eſt la conjecture de Voſſius (*h*), & elle eſt très-vraiſemblable. La haine & l'emportement de Scaliger contre Junius éclatoient & dans les (*i*) converſations, & dans ſes lettres. Cela n'eſt pas ſi viſible à tout le monde dans ſes lettres, parce (*k*) qu'Heinſius en fit un ſecret edidit *Epiſtolas Scaligeri, in quibus non urbanitàm ſed ruſticitatem Junium tanquam Cunanum ajnum tangit homo catera magnus, ſed nimis malignus* (*l*). C'eſt Voſſius qui parle ainſi: il venoit de dire qu'on avoit trouvé ſur des livres de Junius, beaucoup d'injures groſſieres écrites de la propre main de Scaliger. Quand on en vient là, de quoi n'eſt-on pas capable? (*m*) *Memor eram, qualia ſuperſtes evomuerit adverſus Junium, cùm totus in fermento jaceret. Et meminiſſe ipſe potes. Adhuc in noſtris, & aliorum manibus verſantur codices Juniani, Scaligeri manu oppleti bellis illis elogiis, ſimia, aſinus, cojone, & aliis id genus convitiis, βωμολόχοις,* (ſcurra) *non Scaligero dignis.* Notez en paſſant que Scaliger ne laiſſa pas de ſemer de très-grandes louanges ſur le tombeau (*n*) de Junius. Tant il eſt vrai que les vers qu'on fait ſur la mort des gens, ſont un morceau de la grande comedie qui ſe joué dans le monde! Notez auſſi en paſſant que Junius s'étoit attiré la haine de ce grand homme, par la liberté qu'il s'étoit donnée de le contredire quelquefois ſur des points de chronologie &c. Il y eut de jeunes gens qui verſerent beaucoup d'huile ſur ce feu, en raportant d'une maniere maligne ce que Junius diſoit de l'autre ou dans ſes leçons, ou dans ſes converſations.

(*h*) *Ubi ſupra.*

(*i*) *Voyez le Scaligerana.*

(*k*) *Voyez la lettre de Voſſius à Grotius, parmi celles des Arminiens n.* 448. *p.* 726.

(*l*) *Voſſius in eadem epiſtola.*

(*m*) *Id. ib.*

(*n*) *Voyez dans la preface de Voſſius de Hiſtoricis Latinis les vers Latins de Scaliger ſur la mort de Junius.*

(*o*) *Scis quale fuerit illud maximi Scaligeri ingenium. Non ferebat diſſentientem. Itaque ſemper eo nomine offenſior Junio fuit, quod in quibuſdam ad ſactam χρονολογίαν pertinentibus, ac credo in aliis etiam nonnullis a ſe diſcreparet. Offenſam eam unus & alter diſcipulorum alebant, malignè interpretantes apud Scaligerum, quæ vel publicè docuiſſet Junius, vel privatim dixiſſet.* Quoi qu'il en ſoit, voilà ſur quel fondement Voſſius (*p*) jugea que Mr. de Thou avoit été preoccupé, au deſavantage de Junius, par des lettres de Scaliger.

(*o*) *Voſſius, epiſtola* 65. *pag.* 105. *edit. Lugduni Batavorum* 1693.

(*p*) *Voyez la lettre de Gomarus. C'eſt la* 65.

Cette penſée le tint d'abord en ſuſpens, s'il feroit l'apologie de ſon beau-pere contre Mr. de Thou, ou non; car il prevoyoit que le fils de ce grand Hiſtorien juſtifieroit ſon pere, en produiſant les lettres de Scaliger injurieuſes à Junius; & en ce cas-là Voſſius ſe ſeroit vu engagé à écrire contre Scaliger: or il trouvoit plus à propos de couvrir les fautes de ce grand homme, que de les faire conoître. Enfin il prit le party que l'on peut voir dans la preface (*q*) que j'ai citée. (*r*) *Si calumnam adverſus Thuanum ſtringam, periculum video, ne filius Thuani, juvenis eruditus, & ut genere, atque opibus pollens, ita multis in Gallia carus, & maximis honoribus deſtinatus, quæ de imperitia Junii modeſtè epiſtola Patrem ſcripſerit, ea apertè, & ſine circuitione proferat, oſtendat à Magno Scaligero, Reip. literariæ dictatore, cui doctior orbis lubens eruditionis faſces ſubmittit. Hinc mihi nova cura, etiam tuendi eum adverſus Scaligeri calumnias, incumbet. Quem ego virum laudavi ſemper, ac porrò laudare decrevi: non quia ejus impotentiam animi, aut maledicentiam ignorem; aut quaſi neſciam, quàm multis in locis aliquid humanitus patiatur: ſed quia ejus tantæ virtutes, præclaraque adeo merita ſunt, erga hiſtoriam, ac bonas literas, ut properem, qua peccavit, cenſeam ei condonari, & æternæ oblivione ſepelirì oportere.* Il épargne le nom de Scaliger dans cette preface, mais non pas ſa perſonne; il eſt vrai qu'il lui enfonce le poignard avec reſpect. Voici ſes paroles. *Acerbè adeo ut ſummus vir (Thuanus) pronuntiaret, ſecit amicus ejus, vir cætera egregius; ſed, quod in aliis damnat, præſidens, planeque ἀδιαγνώμων, & ἀυθέκαστος, ſæpe etiam turgens loliginis ſucco, ac ſi quis non per omnia aſſentiret, vehemens alieni nominis obtrectator: quo vitio non mediocriter fœdebat egregias, imò admirandas animi dotes. Non me ariolari hìc, ſed certiſſima promere, multis poſſim indiciis comprobare: ſed ea ſunt viri illius merita, ut quædam ſatiùs ſit honoris cauſſa tacerì* (*ſ*).

(*q*) *Operis de Hiſtoricis Latinis.*

(*r*) *Voſſius, epiſtola* 65. *pag.* 106.

(*ſ*) *Voſſius præf. de Hiſtoricis Latinis. Voyez auſſi la lettre de Gomarus, c'eſt la* 65.

& honnête homme; au reſte ſi éloigné d'outrer les choſes, qu'il croyoit qu'on ſe (Q) peut ſauver dans la Communion Romaine.

* Du troiſième mariage contracté avec Jeanne l'Ermite, fille de Simon l'Ermite Seigneur de Betinſart, Echevin d'Anvers, & parente de Daniel l'Ermite, de quo ſuo loco.

JUNIUS (FRANÇOIS) fils du * precedent, náquit à Heidelberg l'an 1589. Son premier deſſein fut de devenir homme de guerre: mais la treve qui fut concluë l'an 1609. pour douze ans lui fit prendre une autre reſolution; ce fut celle de s'apliquer à l'étude. Il fit un voyage en France, d'où il paſſa en Angleterre l'an 1620. Il entra chez le Comte d'Arondell, & s'y arrêta pendant trente ans; après quoi il s'en retourna en Hollande, & y continua une étude à quoi il s'étoit fort apliqué en Angleterre, je veux dire celle des (A) langues Septentrionales. Il y fit des progrés extraordinaires. Il ſe paſſionna tellement pour cette étude, qu'ayant ſu qu'il y avoit en Friſe quelques villages où l'ancienne langue des Saxons s'étoit conſervée, il y alla demeurer deux ans. Il repaſſa en Angleterre l'an 1675. & après avoir ſejourné deux années à Oxford, il ſe retira à Windſor chez Iſaac Voſſius ſon neveu, & y mourut au bout d'un an. L'Univerſité d'Oxford à laquelle il legua ſes manuſcrits, lui a dreſſé un monument très-honorable †. Nous parlerons des (B) livres qu'il a publiez. C'étoit

† Tiré de ſa vie compoſée par Mr. Graevius, & miſe à la tête du livre de Pictura Veterum in folio.

(Q) *Qu'on ſe peut ſauver dans la Communion Romaine.*] Il ne laiſſoit pas de l'apeller avec les autres Miniſtres la Paillarde de l'Apocalypſe; mais il diſoit qu'elle étoit toûjours l'épouſe du fils de Dieu; une épouſe dont JESUS-CHRIST ſuporte l'infidelité, & qu'il n'a point repudiée. Cela ne plaiſoit point à Theodore de Beze, grand partiſan de la Monarchie des *Solipſes*. Qu'il me ſoit permis d'apeller ainſi les Communions qui ſe croyent ſeules dans la voye du ſalut. Junius donnoit aſſez d'étenduë à la vraye Egliſe. Mr. Nicole (a) ne le ſavoit pas peut-etre. (b) *Doctiſſimus ſocer Junius cum nollet ab iis diſcedere, qui Romanam Eccleſiam cenſent eſſe meretricem Babylonicam, & tamen ſtatueret ſalvari in ea innumera millia, ajebat eſſe vivum corpus, ſed ulceribus obſitum: meretricem eſſe, ſed adhuc ſponſam Chriſti, vel conjugem, quia Chriſtus neceſſe dum ei inſereret libellum repudii. Sed non eo ſatu-cit Genevenſibus: qui illam dicerent idololatricam, ac proinde neminem in ea ſalvari. Narravit mihi aliquando doct. Anthonius Thyſius, cum primum Genevam reviſſet, & ſoceri mei nomine multam ſalutem diceret D. Bezæ, illum continuo ſubjeciſſe*; Et quomodo valet cariſſimus frater Junius: vir eſt egregie de Eccleſiis noſtris meritus: quamquam in uno capite diſſentiat à nobis. *Id caput erat de Eccleſia: quam Junius negabat tam arctis limitibus concludi, ac multi voſtrum ſentiunt.*

(a) Voyez la preface de ſon Traité de l'Unité de l'Egliſe, où il parle de quelques Miniſtres qui ont cru que la vraye Egliſe eſt répanduë dans diverſes Communions.

(b) Voſſius de Hugon. Grotium. C'eſt la 471. dans mes Epiſt. Eccleſ. & Theolog. de l'édition in fol. pag. 818.

(A) *Ce fut celle des langues ſeptentrionales.*] Ayant rencontré en Angleterre pluſieurs livres Anglo-ſaxons, il reſolut d'en profiter; & comme il conut par l'intelligence qu'il aquit du langage Anglo-ſaxon, que cela lui donneroit lieu de deterrer beaucoup d'étymologies pour l'illuſtration du Flamand, de l'Anglois, & de l'Allemand, il s'apliqua tout entier à cette étude, & aprit en ſuite l'ancienne langue des Goths, des François, des Cimbres, & des Friſons, par où il conut l'étymologie de pluſieurs termes Italiens, François, & Eſpagnols: car les Goths, les Vandales, les Francois, les Bourguignons, & les Allemans repandirent leur langue dans les provinces qu'ils conquirent: il en reſte encore des traces (c). Il s'apliqua (d) tout entier à compoſer des Gloſſaires, & voici la filiation qu'il decouvrit. (e) *His omnibus linguis imbibendis cum ſatis diu inſudaſſet, vidit, quod & privatim apud omnes, quibus cum agebat de hac doctrina, tum publice teſtatus eſt, Gothicam eſſe matrem omnium ceterarum Teutonicarum linguarum, ex qua proſluxerit vetus Cimbrica, monumentis Runarum poſteris tradita, nec non Suecica, Danica, Norwegica, Iſlandica, quibus illius plaga homines iſto tempore ſuas animi cogitationes expleiunt. Ex Angloſaxonica, quæ & ipſa aut propago eſt Gothica, aut illius ſoror germana, & ejuſdem matris filia, manavit Anglica, Scotica, Belgica, Friſica vetus. Ex Gothica & Saxonica orta eſt Francica, quæ Germanice ſuperioris patens eſt. Harum veterrimarum linguarum, & dialectorum, quæ ex illis ductæ ſunt, cognitionem invicto ſtudio, & incredibili aſſiduitate non primus tantum aſſecutus eſt, ſed & ſolus, viam ſecutus nullius ante tritam veſtigiis.*

(c) Id. ibid.

(d) Totus erat in contexendis Anglo-ſaxonicis, Francicis, & Cimbricis Lexicis ac Gloſſariis, & explanandis antiquiſſimis harum gentium ſcriptoribus. Graevius ibid.

(B) *Nous parlerons des livres qu'il a publiez.*] L'an 1637. il mit au jour un Traité de *Pictura Veterum*, qui eſt tout rempli d'une très-belle literature. Dans la ſuite il l'augmenta de telle ſorte, que la 2. édition qu'on (f) en a faite eſt un aſſez gros *in folio*, au lieu que la premiere n'étoit qu'un *in quarto* de 318. pages. Il y a très-peu de choſe dans les Auteurs Grecs & Latins, touchant la Peinture & les Anciens Peintres, qui ait échapé à la diligence de cet Auteur. L'an 1655. il publia des remarques ſur la paraphraſe du Cantique des Cantiques, compoſée en langue Franque (g) par l'Abbé Willeram, & miſe au jour la premiere fois par Paul Merula. Etant revenu en Hollande après les deux ans qu'il paſſa en Friſe, il rencontra l'ancien manuſcrit Gothique qu'on ſurnomme d'Argent (h): il s'apliqua uniquement à l'expliquer, & il en vint à bout en peu de tems. Il publia donc cette paraphraſe Gothique des 4. Evangiles, avec un Gloſſaire Gothique, à quoi il joignit l'ancienne verſion Angloſaxonne de ces mêmes Evangiles, corrigée ſur de bons manuſcrits, & éclaircie par les notes de Thomas Mareſchal. Ce n'eſt là qu'une très-petite partie de ſes travaux, ce qui en reſte à imprimer eſt tout autrement conſiderable. Son Gloſſaire en 5. langues, où il recherche & où il explique les origines des langues ſeptentrionales contient (i) XI. volumes manuſcrits, que Jean Fell Evêque d'Oxford fit mettre au net pour les donner à l'Imprimeur. Son Commentaire ſur l'Harmonie des 4. Evangiles, ſur l'Harmonie, dis-je, de Tatien eſt fort ample. Je ne dis rien de tant d'autres livres, ſur quoi il a fait des notes (k). Conſultez le catalogue des manuſcrits qu'il legua à l'Academie d'Oxford. Il eſt à la fin de ſa vie.

(f) *A Rotterdam chez Reinier Leers* 1694.

(g) *Francica paraphraſis.*

(h) Qui argenteus dicitur, quoniam quatuor Evangelia litteris argenteis Gothicis in illo fuerant deſcripta. *Graevius ubi ſupra.*

(i) *Dans la vie de Junius en dix xi. mais dans le catalogue des manuſcrits leguez à l'Academie d'Oxford par Junius. en dit ix.*

(k) Tiré de ſa vie.

toit non seulement un homme de très-grande érudition ; mais aussi de très-bonne vie. On ne remarquoit en lui aucune passion vicieuse. Il ne songeoit ni aux biens, ni aux dignitez de la terre ; ses livres étoient son unique soin : & jamais homme peut-être n'a plus étudié (C) que lui, sans faire aucun prejudice à sa santé. Je raporterai un passage (D) du Sieur Colomiés.

JUNON, sœur & femme de Jupiter, étoit fille de Saturne & de Rhée. Son pere bien resolu à devorer ses enfans, de peur qu'un jour ils ne le chassassent du trône, ne lui fit pas plus de quartier qu'aux * deux filles qu'il avoit déjà avalées : mais il lui falut rendre gorge quelques années après. On lui donna un bruvage, qui lui fit vomir tous les enfans qu'il avoit eu l'inhumanité de devorer †. C'est ainsi que Junon revint au monde. On raconte diversement les circonstances de son mariage avec Jupiter. Il y a une tradition qui porte qu'ils s'aimerent, & qu'ils coucherent ensemble à l'insu (A) de leur pere & mere, & cela sans qu'il paroisse qu'on ait fait long tems attendre le soupirant. Mais d'autres

* *A Vesta & à Cerès, sœurs ainées de Junon.* Apollodor. lib. 1. pag. 4.

† *Apollodor. ibid.*

(C) *N'a plus étudié que lui sans faire aucun prejudice à sa santé.*] Il se levoit à 4. heures aussi bien l'hyver que l'été, & étudioit jusqu'à l'heure du diner. Il dînoit à une heure ; après diner il faisoit (a) quelque exercice corporel jusqu'à trois heures ; il reprenoit ses études à trois heures, & ne les quitoit qu'à 8. pour aller souper, & en suite il se couchoit. Il ne sortoit presque jamais de son logis, & jamais il n'en sortoit que pour quelque affaire. Tout cela n'empêchoit point qu'il ne jouît d'une parfaite santé. Il ne fut jamais malade. *Firma (b) fuit valetudine, ut prosperrima per omnem ætatem sine ulla corporis offensione uteretur, quamvis totos dies à summo mane usque ad noctem incumberet litteris, & rarissime, nec unquam nisi negotiorum ratio id ei quasi imperaret, prodiret in publicum.* Cette vie solitaire occupée pendant tant d'années sur des livres barbares, sur des mots sauvages, à faire cinq Lexicons Gothiques ou Tudesques, ne diminua rien de sa gayeté, non pas même dans sa grande vieillesse : il fut toûjours exemt des atteintes de l'humeur chagrine, & toûjours affable à ceux qui le visitoient, quoi qu'il n'aimât pas qu'on le detournât. Mr. Grævius nous va decrire cela en beaux termes. (c) *In assiduitate tanta licet invitus admodum avocaretur ab his, quibus insudabat, curis, tam longe tamen aberat omnis morositas ingenioque tristitia, quæ solet esse propria iis, qui à luce hominum & celebritate alieniores omne tempus & operam domi fuc in doctrina & litterarum studiis consumunt, præcipue senes, ut mihi sene nostro fieri posset suavius & facilius.* Les gens du monde ne sauroient se persuader qu'il n'ait pas été malheureux ; ils aimeroient autant être condamnez aux galeres, qu'à passer leur vie, comme il faisoit, à l'entour de ses pulpitres sans goûter le plaisir du jeu, ni celui des femmes, ni celui de la bonne chere, ni celui des conversations. *Et comment faire*, demandent-ils, *sans vin le jour, & la nuit sans faire l'amour ?* Mais ils se trompent s'ils croyent que leur bonheur surpasse le sien. Il étoit sans doute l'un des hommes du monde les plus heureux, à moins qu'il n'eut la foiblesse que d'autres ont euë de se chagriner pour des vetilles : car comme il y a des gens qui n'ayant nulle raison de se rejoüir, se font des (d) plaisirs chimeriques qui les amusent ; il y en a au contraire qui étant inébranlables aux plus legitimes causes du chagrin, s'inquietent pour des sujets ridicules, dont ils auroient honte de se plaindre.

(a) Hora prima prandebat, sequente corpus exercebat vel in area subdivali ambtlando contentius, aut etiam subsultim non nunquam currendo, aut, si id non ferret asperior tempestas, per omnes fcalas in cœnaculum ascendendo valetudinis tuendæ caussa. *Grævius ibid.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Ibid.*

(d) Dum caremus veris, gaudia falsa juvant.

(D) *Un passage du Sieur Colomiés.*] „ J'ai „ (e) conu à la Haye le savant Mr. Junius, „ fils de ce celebre François Junius, qui a esté „ Professeur en Theologie à Leyde. C'est un „ Vieillard qui a prés de 80. ans, mais qui est „ encore fort vigoureux. Il étudie tous les „ jours treize ou quatorze heures, & a publié „ depuis peu les quatre Evangiles en langue „ Gotique avec un Glossaire fort travaillé. Il „ m'a fait present de ce bel ouvrage, & m'a „ dit qu'il feroit bien-tost r'imprimer son livre „ *de Pictura Veterum*, avec les noms & les Ouvrages de tous les Peintres de l'Antiquité. Il „ sera dedié au Comte d'Arundel d'aujourdhui, „ qui a esté son Disciple, lors qu'il estoit en „ Angleterre Bibliothécaire de son pere. Je „ ne dois pas oublier, pour la gloire de Mr. „ Junius, que Grotius louë fort son livre de „ la Peinture dans une Lettre que voici. „ Cette lettre a été mise à la tête de la nouvelle édition de l'Ouvrage de nôtre Junius.

(e) *Colomiés dans ses opuscules p. 116. édit. d'Utrecht 1669.*

(A) *A l'insu de leur pere & mere.*] Ceux qui voudront une bonne preuve de ce fait, la trouveront dans ces paroles de l'Iliade (f).

(f) *Lib. 14. v. 294.*

Ὣς ὃ ἴδεν, ὡς μιν ἔρως πυκινὰς φρένας ἀμφεκάλυψεν,
Οἷον ὅτε πρώτιστον ἐμισγέσθην φιλότητι,
Εἰς εὐνὴν φοιτώντε, φίλους λήθοντε τοκῆας.
Ut vero vidit, continuò illum amor prudentia pracordia cooperuit,
Perinde ac quando primùm misti sunt amore,
Ad cubile conjugalis gratiâ eumtes, fuis clam parentibus.

(g) Et mécum teneram gavisa est ludere in herba Purpureos flores, quos insuper accumbebat Candire da formosa fo supponeas brachia collo. *Valerius Cato in Diris, pag. 61. Catalectorum veterum Poëtarum.*

Homere parle d'une occasion où Jupiter marié depuis plusieurs siecles avec Junon, sentit en la voyant par hasard les mêmes ardeurs, que lors qu'il jouït d'elle furtivement la premiere fois. Joignons au temoignage d'un Poëte Grec, celui d'un Poëte Latin. C'est un amant qui parle, un amant, dis-je, qui avoit trouvé l'heureux Berger (g), & qui se fache de ce qu'avant lui, plusieurs autres avoient reçu à la derobée de semblables gratifications.

Iftius (h) atque utinam facti mea culpa magistra
Prima foret : lethum vita mihi dulcius esset.
Non mea, non ullo moreretur tempore fama,
Dulcia cum Veneris furatus gaudia primus
Diceret, atque ex me dulcis foret orta voluptas.
Nam mihi non tantum tribuerunt impia vota,
Auctor ut occulti nostrer foret error amoris.
Jupiter ante sui semper mendacia furti,
Cum Junone prius conjux quam dictus uterque est,
Gaudia libavit dulcem furatus amorem.

(h) *Valer. Cato ibid.*

tres disent qu'elle resista (B) en fille de bien & d'honneur aux demandes de Jupiter, & que pour n'en être plus importunée elle s'enfuit dans un antre. Ils ajoûtent qu'elle y rencontra un homme dont les discours l'attendrirent de telle sorte en faveur de Jupiter, qu'elle consentit à le rendre heureux sur le champ *. D'autres avoueroient peut-être que ce fut la premiere fois que Jupiter jouït d'elle; mais non pas la premiere fois qu'elle sentit ce plaisir; car ils pretendent qu'avant que Jupiter lui fit l'amour, elle passa par les mains d'Eurymedon, Geant felon (g) & paillard, à telles enseignes qu'il la rendit (C) enceinte d'un fils qui s'apella Promethée. Jupiter ne le fut qu'après ses nôces, & dechargea son chagrin sur ce batard sous d'autres pretextes. Il y eut d'autres rencontres où la chasteté de sa femme (D) fut pour lui une chose très-douteuse. Il meritoit bien cela, lui dont les galanteries étoient si frequentes. Il n'y a guere d'animaux dont il n'emprunta la forme pour conquerir des pucelages. Tout le monde a ouï dire qu'il se metamorphosa en (E) coucou, afin de pouvoir joüir de Junon. Cette Deesse (i)

* Voyez l'article d'Achille pag. 67.

(g) Coſtar, Defenſe des Ouvrages de Voiture p. m. 116.

(h) Reponſe à la Defenſe de Voiture, ſect. 26. p. 194.

(B) *Qu'elle reſiſta en fille de bien & d'honneur.*] Sa vertu fut telle, ſelon quelques-uns, que ſi Jupiter n'avoit pas trouvé un remede à la place de celui qu'elle ne lui vouloit pas accorder, il n'auroit ſu que devenir. Mais il alloit s'aſſeoir ſur une montagne (a) toutes les fois qu'il n'en pouvoit plus, & il apaiſoit ainſi les tranſports de ſa paſſion (b). L'Auteur qui me fournit cette hiſtoriette, ne marque point ſi Jupiter étoit déjà marié avec Junon. Auſſi n'étoit-il pas neceſſaire de rien marquer ſur ce ſujet: les lecteurs les plus ſtupides comprennent de reſte qu'il n'étoit point marié, & qu'il ſouhaitoit pour une cruelle.

(a) Celle de Leucade.

(b) Ὁ Ζεὺς αἰεὶ ἐφίει Ἥρας, ἐπειδὰν ἐν τῇ πόλει ἐκπλήσῃ, καὶ ἀπαλλάττεται τὸ ἵμερον. Jovem ſemper Junonis amore captum ad ſaxum hoc acceſſiſſe, atque ei indidendo amoris impotentiam ſedaſſe. Proc. Hephaſt. apud Photium cod. 190. p. m. 492.

(C) *Enceinte d'un fils qui s'apella Promethée.*] Vous trouverez ce conte dans le Scholiaſte d'Homere (c). Le reſſentiment de Jupiter ne fut pas moindre contre le pere du batard, que contre le batard même, car ſi Promethée fut mis à la chaine, Eurymedon fut precipité dans les enfers. Je ne ſai point ſous quel pretexte Jupiter traita ainſi Eurymedon, mais il ne faut point douter qu'il ne cachât la vraye cauſe de ſa colere: il avoit trop d'eſprit pour ſe diffamer lui-même par ſa vengeance. Il pretexta contre le batard le larcin du feu celeſte. Le Scholiaſte (d) que je cite emprunte cela d'Euphorion.

(c) Ἡ γὰρ προφάσισις παρὰ τοῦ γραμματικοῦ εἰς τὸν γιγάντιον Εὐρυμέδοντα ἐπανενεχθεῖσα ὑπὸ τοῦ Εὐφορίωνος ἐπέπλασται. ἡ δὲ Προμηθέως ἐγγύησις. Schol. in Iliad. lib. 14. v. 295.

(d) Id. ib.

(D) *La chasteté de Junon. . . . fut une choſe très-douteuſe.*] Je commenterai ce texte par les paroles d'un Auteur moderne, qui voulant prouver que *Jupiter étoit un inſigne Cocu*, s'exprime ainſi. „ (e) Le Geant Eurymedon „ avoit obtenu les premieres faveurs de ſa femme Junon (f), & ſans parler de l'Iſle de „ Samos, qui fut celebre par les impudiques „ amours de cette Déeſſe, ne ſçavons-nous „ pas, que Jupiter, ayant reconnu peu de jours „ après ſon mariage, qu'elle ſeroit bien-toſt „ mere d'un enfant qui ne ſeroit pas à luy, „ elle ſçut toutefois luy dire de ſi belles paro„ les, qu'il fut perſuadé facilement, qu'elle „ avoit conceu d'elle-meſme, & qu'elle avoit „ conſervé fidelement ſa virginité toute entie„ re. Elle luy fit accroire une autrefois, qu'elle „ eſtoit devenuë groſſe en mangeant des laituës „ ſauvages. Ainſi, quand les cornes qu'on „ avoit plantées ſur la ſtatuë de Lybie, n'auroient pas ſignifié qu'il eſtoit Cocu; ne me„ ritoit-il pas qu'elles le ſignifiaſſent, & qu'il „ donnaſt lieu à ces façons de parler qui ſont „ en uſage depuis ſi long-temps, du conſentement de tous les peuples? „

(e) Girac, replique à Coſtar, ſect. 64. p. m. 545.

(f) Dicty. in Homer. Iliad. 14. Euſtath. ibid.

(E) *Se metamorphoſa en coucou, afin de . . . joüir de Junon.*] Pour raporter ce qui ſe peut dire de plus curieux ſur cette matiere, je n'aurai qu'à ſuivre la diſpute de Coſtar & de Girac. En voici le fondement. Jupiter (g) *ne fut pas moins oublieux en pluſieurs autres occaſions importantes. Pallas ſe plaint dans Homere qu'il ne ſonge pas au ſage Ulyſſe. Un autre lui reproche que dans l'Etat de ſa maiſon, il n'avoit point penſé au cocuage, dont il avoit reçu tant de ſervices ſignalez.* Ces paroles ſont de Coſtar. Son adverſaire lui repondit que ce reproche étoit très-injuſte, *Car le bon Jupiter*, dit-il (h), *pour temoigner l'eſtime qu'il faiſoit du Cocuage, & le deſir qu'il avoit d'être cocu, ſe transforma en l'oiſeau qui porte ce nom, lors qu'il rechercha en mariage ſa femme Junon. Et depuis, pour montrer ſa gratitude, il ordonna à ceux d'Argos, de faire un beau Cocu d'or, & de le poſer ſur le ſceptre de la ſtatuë de Junon, dont cette grande Deeſſe ne fut point offencée, ayant tiré pour le moins autant de bons ſervices du Cocuage, que pouvoit avoir fait ſon mary. Et meſme proche la ville d'Hermione, il y a deux petites montagnes, dont l'une s'appelle la montagne du Cocu, ſur laquelle on voyoit au tems de* (i) *Pauſanias le Temple de Jupiter, & vis à vis ſur l'autre montagne, celuy de Junon. Dans la Lybie, la ſtatuë de Jupiter Hammon avoit de grandes cornes ſur la teſte. Ce qui fut ſi agreable à ce Dieu, que bien que par tout le monde on luy euſt erigé des ſtatuës, il ne tenduit neanmoins (k) des Oracles que par celle-là. Il ſe trouva ſi bien avec des cornes, qu'il obligea ſes plus chers amis d'en prendre à ſon exemple.* (l) *Bacchus & Pan, les Satyres, les Dieux des rivieres, & pluſieurs autres, ne manquerent pas de l'imiter. Junon meſme fut de la partie, pour teſmoigner qu'elle avoit quelquefois de la complaiſance pour ſon mary, & on voit encore aujourd'huy pluſieurs medailles de cette Deeſſe avecque des cornes. Diane & Venus en prirent auſſi, comme un ornement qui accompagnoit merveilleuſement un beau viſage.* Cette reponſe contient beaucoup d'érudition, mais elle eſt fauſſe, car on n'y voit rien qui prouve le fait dont il s'agit. L'état de la queſtion eſt celui-ci; Jupiter a-t-il honoré ſa femme d'un preſent qui ſoit à la condition des maris dont les femmes ont des galans? Prouvez tant qu'il vous plaira qu'il a fait beaucoup d'honneur à l'oiſeau que nous appellons *Cocu*: ajoûtez qu'il a voulu que ſes ſtatuës portaſſent des cornes; n'oubliez point celles que les autres Dieux voulurent porter, vous ne toucherez point au fait, parce qu'en ce tems-là le mot

(i) In Corinth.

(k) Coſtar, Suite de la Defenſe pag. 382. refute ceci par ces paroles: Ariſtote raporte quelque part dans ſa Rhetorique, qu'Hegeſippus au retour d'Elide où il étoit allé à l'Oracle de Jupiter, voulut encore prendre l'avis de celui de Delphe, où il interrogea familierement Apollon de cette ſorte, *Sirez-vous par de même ſentiment que devez vous le retirer d'icy?* Mais Girac dans ſa Replique pag. 571. ſe plaint qu'on a falſifié ſes paroles: il prouve qu'il avoit très-bien que Jupiter rendoit ailleurs des reponſes, mais qu'il n'en rendoit par ſa ſtatuë qu'en Egypte.

(l) Cic. 1. de nat. Deor.

Déeſſe preſidoit ſur les mariages, & ne devoit pas avoir cet emploi. Cela étoit de mauvais augure, car elle faiſoit un mauvais menage avec ſon mari; & malgré les fortes

mot de Cocu, le mot de cornes ne ſe prenoient point au ſens qu'on leur a donné depuis, & qu'on leur donne aujourdhui. De plus ſe deguiſer en Cocu pour reüſſir dans ſes entrepriſes, ne ſeroit pas même dans nôtre ſiecle une marque que l'on ſouhaitât d'être marié à une femme galante. Mon lecteur s'imagine facilement que Coſtar ne manqua pas d'apercevoir la nullité des reponſes qui lui furent faites: mais ſi quelcun en doutoit, je le tirerai bien-tôt d'erreur en raportant les paroles de Coſtar. On y verra que l'affectation d'étaler trop de lecture, l'engage à mêler dans ſes repliques certaines choſes qui gâtent ſa cauſe. Il commence par la metamorphoſe de Jupiter *en l'oiſeau qui porte le nom* de Cocu; & voici ce qu'il en dit.

(a) *Coſtar, Suite de la Defenſe, pag.* 380.

„ (a) Ce petit conte de vieille, & cette ridi-
„ cule invention d'un Grammairien abuſant de
„ ſon loiſir (c'eſt ainſi qu'Eraſme (b) en a par-
„ lé) eſt tiré d'un Scholiaſte de Theocrite, qui
„ rapporte que Junon s'eſtant eſloignée de ſes
„ Compagnes pour s'entretenir toute ſeule &
„ en liberté, après une longue promenade, ſe
„ coucha ſur l'herbe en un bel endroit de la
„ montagne de Thronax. Jupiter qui la vit en
„ cet eſtat, la trouva ſi bien faite qu'il prit feu
„ pour elle, & n'en pouvant ſupporter l'ardeur,
„ ſe reveſtit du plumage & de la figure d'un
„ Cocu, & ſuſcitant un froid extréme dans
„ l'air, tout tremblant & tout gelé s'alla jetter
„ entre les bras de la Deeſſe; où retournant
„ en ſa forme ordinaire & luy promettant ma-
„ riage, il receut d'elle la ſatisfaction qu'il de-
„ ſiroit. Ce froid que Jupiter ſuſcita dans cette
„ occaſion, n'eſtoit pas plus grand que celuy
„ de la mauvaiſe raillerie de noſtre Savant. En
„ effet il paroiſt que ce ne fut pas l'amour du
„ Cocuage qui fit Jupiter Cocu, puis que ny
„ parmi les Dieux ny parmi les hommes le
„ nom de cet oiſeau ne ſignifioit point alors un
„ mari à qui ſa femme faiſoit des infidelitez.
„ Au moins il ne s'en voit aucune marque chez
„ les Anciens. Au contraire il y a des femmes
„ dans Plaute, qui appellent *Cocus* leurs maris
„ qu'elles ſurprennent en adultere: Et Iuvenal

(b) *Equidem vix credo hanc fabulam apud veteres inveniri, ſed ſuſpicor ab otioſo quopiam Grammatico fuiſſe confictam: adeo ſapit anile quid-dam.*

(c) *Tu tibi nunc curruca places, ſletumque labellis Exorbes. Sat.* 6.

„ (c) a nommé *Fauvette* un pauvre homme à qui
„ l'on faiſoit cette injure: ſans doute parce que
„ la ſauvette nourrit les petits du Cocu qui les
„ va pondre dans ſon nid.„ En ſuite il paſſe à la conſideration des cornes, & s'exprime de cette façon. (d) *Monſieur de Girac a-t-il quelque vieux manuſcrit, qui prouve bien clairement que dés ce temps-là les cornes eſtoient des marques de Cocuage?* (e) Et vous, MONSIEUR, *qui ſavez tout, pourriez-vous bien me monſtrer que ces façons de parler*, porter des cornes, *&* planter des cornes, *au ſens que nous nous en ſervons, fuſſent beaucoup plus anciennes qu'Artemidore qui floriſſoit ſous Adrien? Les cornes de Jupiter Hammon n'eſtoient point celles d'un Cornard, c'eſtoient celles d'un beau Belier prophetiſant ſur les arénes de Libye, comme parle noſtre Ronſard.* Il examine en detail les cornes de certaines Divinitez que Girac avoit alleguées, & il fait voir avec évidence qu'elles n'avoient nul raport à la condition des maris que nous apellons cornards, & qu'elles ne furent point priſes par complaiſance pour Jupiter, & voici ſes concluſions.

(d) *Ibid. p.* 381.

(e) *Il parle à Mr. Menage.*

(f) *Si de tout cela Monſieur de Girac peut faire quelque choſe qui ſerve à ſon deſſein, je ne ſuis pas reſolu de m'y oppoſer: Mais je ſuis bien trompé s'il y reüſſit, & s'il nous contraint de reconnoiſtre que Jupiter lors qu'il fiſt l'eſtat de ſa Maiſon, n'oublia pas le Cocuage qui l'avoit toûjours ſervi ſi utilement.* C'eſt bien conclure, car c'eſt ramener les choſes à l'état de la queſtion, & c'eſt le centre auquel doivent aboutir toutes les lignes.

(f) *Ibid. p.* 386.

Conſiderons la replique. Girac (g) trouve fort étrange que *Coſtar traite cette matiere à la rigueur de l'école, & dans le ſerieux. Il veut*, dit-il, *que je lui prouve par demonſtration & par autorité*, que ce fut l'amour du cocuage qui fit Jupiter Cocu. *Il n'eſt point ſatisfait ſi je ne lui montre* des manuſcrits qui prouvent bien clairement que de ce tems-là, les cornes étoient des marques du Cocuage. *Cet homme n'eſt-il pas injuſte? Il ne fait dans tous ſes écrits que badiner, il avouë lui-même qu'il ne ſauroit dire un mot ſans le ſecours de ſa chere tromie. Cependant il ne peut ſouffrir que je le raille une ſeule fois. . . .* Encore que ma raillerie *naiſſe de mon ſujet, & qu'elle ſoit apuyée ſur de très-belles antiquitez; car n'eſt-il pas vrai que Jupiter étoit un inſigne Cocu, puis que le geant Eurymedon avoit obtenu les premieres faveurs de ſa femme Junon?* Vous trouverez ci-deſſus (h) la ſuite de ce paſſage: il ſeroit inutile de le raporter ici; le papier qu'elle rempliroit ſera deſtiné plus utilement à ces 2. remarques. L'une eſt qu'encore qu'il ſoit permis de plaiſanter dans une critique, il n'eſt pourtant point permis d'y mal raiſonner. Raillez ſi vous le voulez, employez ſelon l'occaſion ou le ſerieux ou le ridicule; mais gardez vous bien de vous ſervir d'une fauſſeté, & ne pretendez jamais qu'en plaiſantant ſur une fauſſe ſuppoſition, ou en apuyant des railleries ſur une ignorance, vous ferez ou de bonnes objections, ou des reponſes ſolides à une objection. Ma ſeconde remarque eſt que l'avanture du Geant, & les infidelitez de Junon viennent après-coup. L'Auteur n'en avoit rien dit dans ſa reponſe, ainſi elles ne peuvent rien faire contre Coſtar, qui n'étoit pas obligé de ſe regler ſur ce que ſon Antagoniſte diroit un jour. Elles ne peuvent point tirer d'affaire Mr. de Girac, car non ſeulement il ne s'en étoit pas ſervi pour ſoutenir ſa critique; mais elles ſont même très-incapables de prouver ce dont il étoit queſtion. Que Junon ait eu cent galanteries, cela prouve-t-il que Jupiter ſe ſouvint du cocuage, lors qu'il fit l'état de ſa maiſon? Chacun voit que ma premiere remarque ruine la cauſe de Girac, puis que tout ce qu'il allegue eſt fondé ſur une fauſſe ſuppoſition. On le pourroit mettre dans cette fâcheuſe alternative. Si vous avez ignoré qu'au tems que Jupiter ſe transforma en coucou, les maris deshonorez par l'infidelité de leurs femmes n'étoient point nommez cocus & cornards, vous avez très-mal plaiſanté; car ſelon vos propres regles (i) *les railleries ſont mauvaiſes, quand elles ſont fondées ſur l'ignorance des choſes qu'on*

(g) *Replique à Coſtar, ſect.* 64. *p.* 544.

(h) *Dans la remarque D.*

(i) *Girac, Reponſe à la Defenſe de Voiture, ſect.* 26. *p.* 190. *Voyez Coſtar, Suite de la Defenſe, pag.* 381.

fortes raiſons qui l'engageoient à la ſuporter, après tant de juſtes ſujets de jalouſie qu'il lui donnoit, leurs (F) querelles furent pouſſées juſqu'au divorce: & je croi qu'avant

eſt obligé de ſavoir. Si vous avez ſu qu'en ce tems-là on n'attachoit point à ces mots les idées qu'on y attache aujourdhui, vous êtes extrémement blâmable d'avoir employé des preuves dont vous conoiſſiez la fauſſeté. Voyons la ſuite de ſa replique.

(a) Girac, Replique, pag. 549.

Nonobſtant tout cela, dit-il (a), *noſtre Sophiſte me preſſe de luy faire voir, que lors que le Pere des Dieux ſe reveſtit du plumage & de la figure d'un Cocu, le nom de cet oyſeau ſignifioit un mari à qui ſa femme faiſoit des infidelitez. Je luy promets, & luy engage ma parole de le ſatisfaire, quand il m'aura verifié, par de bonnes authoritez,* qu'on reprocha autrefois à Jupiter que dans l'eſtat de ſa maiſon, il n'avoit point penſé au cocuage. *Pour ce qui eſt des cornes, ce terme, en la ſignification que je luy ay donnée, eſt plus ancien qu'on ne penſe. Nous apprenons de Nicéas, que l'Empereur Andronic, pour ſe moquer des habitans de Conſtantinople, & leur reprocher l'impudieté de leurs femmes, avoit accouſtumé de faire dreſſer dans les lieux publics de cette grande ville, les plus beaux & les plus grans bois de cerf qu'on pouvoit rencontrer; & Artemidore, qui vivoit il y a plus de quinze cens ans,* (b) *ſe ſert du mot,* planter des cornes, *comme d'un proverbe qui eſt commun, & qui n'avoit pas commencé de ſon temps* (c). *Ce ſeroit bien abuſer de ſon loiſir que d'en rechercher l'origine, & de ſe mettre en peine, s'il eſtoit en uſage du temps de Jupiter Hammon. Quoy qu'il en ſoit, mon Adverſaire, qui ſait tant le ſubtil, ne s'eſt pas apperceu, à cette fois, que je me moquois de luy.* On voit manifeſtement par ce paſſage que Mr. de Girac a perdu ſa cauſe: il ne ſe ſent pas en état de prouver ce qu'on lui conteſte, & ſans quoi ſa critique eſt nulle, & il ſe vante de s'être voulu moquer de ſon adverſaire. Il n'y a point d'Ecrivain qui ne puiſſe recourir à ce ſubterfuge, quand il ne ſait plus où il en eſt. Nous allons voir Mr. Coſtar à ſon tour dans quelque embarras. Ses lumieres l'abandonnerent lors qu'il ſe ſervit de l'autorité d'Eraſme, pour une choſe où Eraſme (d) n'avoit aucune raiſon. Que lui importoit t-il que Jupiter ne ſe ſoit pas metamorphoſé en coucou? Comment n'a-t-il point vu que cette metamorphoſe n'eſt en rien moins recevable, que tant d'autres que nous liſons dans Ovide? Ne temoigne-t-il pas en ſe chagrinant contre ceux qui l'ont debitée, qu'il la regarde comme un fait avantageux à ſon adverſe partie; & n'eſt-ce point s'abuſer ſort lourdement à l'avantage de ſon ennemi? On ne manqua point de s'en prevaloir. Peſez bien tout ce qui ſuit. C'eſt un paſſage de Girac. „ (e) Ne pouvant nier que je „ n'euſſe allegué très-à-propos la métamorpho„ ſe de Jupiter en Cocu, il s'eſt aviſé de traiter „ cette fable *de petit conte de vieille, & de ri„ dicule invention*; comme ſi le changement du „ meſme Dieu en cygne, en taureau & en ai„ gle, avoit quelque choſe de plus ingénieux, „ & de meilleur; comme ſi généralement tou„ tes les fables n'eſtoient point également fri„ voles; & que celle-ci n'eût pas, auſſi-bien „ que les autres, ſon allégorie, & ſon explica„ tion mythologique. Mais lors que Mr. Coſ„ tar ſouſtient *que c'eſt l'invention d'un Gram„ mairien abuſant de ſon loiſir; qu'elle eſt tirée „ d'un Scholiaſte de Théocrite,* & qu'il prouve „ par l'autorité d'Eraſme, *qu'elle ne ſe trouve „ dans aucun Auteur qui ſoit tant ſoit peu ancien*; „ que fait-il autre choſe que montrer qu'il eſt „ ignorant en compagnie, & qu'il ne lit les Au„ theurs que pour apprendre leurs fautes? En „ effet, je ne trouve point de fable, dont un „ plus grand nombre d'Eſcrivains célébres ayent „ fait mention, que de celle-cy. Et meſme le „ Scholiaſte qu'allegue Mr. Coſtar (tant la ſtu„ pidité de cet homme eſt grande!) aſſeure, „ qu'il l'a priſe d'un Traité (f) qu'Ariſtote „ avoit fait du temple d'Hermione. Plutarque „ en faiſoit mention pareillement dans ſon li„ vre des rivieres. Pauſanias en parle en divers „ lieux dans les Corinthiaques; & Didymus fut „ le quatorziéme de l'Iliade le raporte d'Eupho„ rion Autheur fort ancien, pour ne point ci„ ter le Scholiaſte des Epigrammes Gréques, où „ une infinité d'autres, dont la liſte ſeroit trop „ ennuyeuſe. „ Je laiſſe les autres choſes ſur Thronax, quoi Girac le critique doctement & raiſonnablement, dans la matiere des cornes, & du cocu. Le grand nombre de bons Auteurs qui ont parlé de cette metamorphoſe de Jupiter, me fait de la peine pour l'amour d'Eraſme. Il ſeroit à ſouhaiter pour les interêts de ſa gloire, qu'il eût laiſſé en repos le vieux Scholiaſte. Il auroit mieux valu dormir qu'avoir la plume à la main, puis qu'on avoit à écrire une telle choſe. N'avoit-il point lu ce que dit Pauſanias (g) touchant le mont Thornax (h), qui fut nommé *Coccygius* ou *Coccyx*, depuis que Jupiter metamorphoſé en coucou, y eut baiſé Junon? C'eſt une montagne de la Laconie. Le meme Auteur dit que la raiſon pour laquelle la Junon (i) d'Argos portoit un ſceptre ſur lequel il y avoit un coucou, étoit que l'amoureux Jupiter avoit pris la forme de cet oiſeau pour jouïr de Junon. Je ne croy pas cela, ajoûte Pauſanias; mais neanmoins, dit-il, je n'ai pas cru le devoir omettre (k).

(a) Girac, Replique, pag. 549.

(b) Liv. 2. ch. 11.

(c) Il faut conſulter Mr. Menage dans ſes Origines Françoiſes in ſolio, au mot cornes & cocu.

(d) Le paſſage d'Eraſme cité par Coſtar, eſt dans l'explication de l'adage Scit quomodo Jupiter duxerit uxorem. C'eſt le 23. de la 4. centurie de ſes 4. chiliade p. m. 914. Il obſerve que le Scholiaſte de Theocrite raporte cela ſur la foi d'un certain Ariſtotes: Adjungit fabulam quam retulerit Ariſtoteles nescio quis. D'où paroit qu'il n'a point cru, comme a fait Girac, que Ariſtote le Precepteur d'Alexandre ait raporté cette hiſtoriette. Il y a eu pluſieurs Ariſtotes qui ont fait des livres. Voyez Voſſius de Hiſt. Phil. p. 61.

(e) Girac, Replique, p. 549.

(f) Αριστοτέλης δὲ ἐν τῷ περὶ Ἑρμιόνης ἱστορίᾳ φησὶν, &c. Schol. Theocr. in illum verſum Eid. 15. Ἐν τοῖς γραμμάτοις ἐστὶ, τὸν Δία ἐν ὄρνιθος ἡδονῇ μιγῆναι τῇ Ἥρᾳ. Ibid.

(g) Lib. 2. p. 78.

(h) C'eſt ainſi qu'il faut la nommer, & non pas Θόρηξ, comme il y a dans le Scholiaſte de Theocrite. C'eſt Meurſius qui a fait cette correction, Miſcell. Laconic. p. 310. Coſtar a ſuivi de point en point Eraſme, qui avoit dit Thronax.

(i) C'étoit un Ouvrage de Polyclete. Pauſan. lib. 2. p. 59.

(k) Κύκνον δὲ ἐπὶ τῷ σκήπτρῳ πεποίηται· ἀλλ' ἐμοὶ γε, λέγοντος τοῦ ἐξηγητοῦ τὰ ἐς τὸν μῦθον τὸν Ἡραῖον, ἔδοξεν οὐκ ἄξιον εἶναι παρελθεῖν τὰ ἐς τὸν ὄρνιν τοῦτον. Pauſan. ibid.

(F) *Leurs querelles furent pouſſées juſqu'au divorce.*] Pauſanias (l) conte qu'il y avoit 3. temples de Junon à Stymphale ville d'Arcadie. Le premier étoit apellé le temple de Junon fille; le ſecond, le temple de Junon mariée; & le troiſiéme, le temple de Junon veuve. Ces trois temples lui furent bâtis par Temenus, auprès de qui elle avoit été élevée. Le dernier fut fait au tems qu'elle demeura à Stymphale, où elle s'étoit retirée après ſon divorce. Vous trouverez dans le Dictionaire de Charles Etienne augmenté par (m) Lloyd, la maniere dont Jupiter fit revenir Junon qui l'avoit quitté. Il fit courir le bruit qu'il alloit ſe marier avec la fille d'Aſopus. Cette nouvelle fit plus d'impreſſion ſur le cœur de la Déeſſe irritée, que toutes les prieres de Jupiter. Voyez la remarque P, à l'endroit où je raporte la generation de Typhon.

(l) Id. lib. 8. p. 253.

(m) Il cite Phylarchus lib. 19. Mais Natalis Comes Mythol. lib. 2. c. 4. p. m. 133. cite Dorotheus in lib. 2. narrationum fabuloſarum.

ron. Cucullum vero avem idcirco ſceptro ejunt impoſitum, quod virginis Junonis amore captus Jupiter, in eam ſe avem verterit, quam puella tanquam ludicrum captarit. Hæc ego, & quæ hîc ſunt ſimilia de diis vulgata, etſi vera neutiquam exiſtimo, non putavi tamen negligenda. Pauſan. ibid.

qu'avant que d'en venir là, il avoit eſſayé ſi en la batant il la pourroit mettre à la raiſon. Il la tint une fois (*G*) pendue entre ciel & terre pendant quelque tems. Michel de Montagne n'a pas bien ſu l'origine d'une avanture qu'il tire de Platon, & qu'il (*H*) exprime un peu trop gaillardement. On ne s'accorde pas touchant

(*G*) *Il la tint une fois pendue entre ciel & terre.*] Ce fut à cauſe qu'elle avoit excité une tempête contre Hercule. Jupiter la fit ſouvenir de ce tems-là, lors qu'il eut ſu le tour qu'elle lui avoit joüé pendant le ſiege de Troye. Elle fut ſi bien le charmer, & l'endormir entre ſes bras, que Neptune eut tout le loiſir neceſſaire pour mettre en mauvais état les affaires des Troyens. Je parle amplement de cette ruſe de Junon dans la remarque ſuivante. Jupiter qui lui avoit dit, & qui lui avoit fait ſentir tant de douceurs, n'eut pas plûtôt ſu le prejudice que les Troyens avoient ſouffert, pendant qu'il avoit été couché avec elle, qu'il lui parla des groſſes dens.

(*a*) Καί σε πλαγίοιν ἐμάσσω. Et te verberibus cædam. *Homer. Il. l. 15. v. 17.*

Il la menaça (*a*) du foüet, & lui demanda ſi elle avoit oublié le tems où il lui attacha une enclume à chaque pied, & la laiſſa pendre entre le ciel & la terre à la vuë de tous les Dieux, qui s'effrocerent en vain de la delier; car il en faiſoit fauter de ciel en terre tout autant qu'il en prenoit.

Ἦ ν' μίμνῃ ὅτε τ' ἐκρέμασ ὑψόθεν, οὐκ ἐὺ πεδοῦσ' Ἀκμοσιαι ἤκα δύω, σὺδ' χερσὶ ἢ δεσμὸν ἧκα Χρυσεαι, ἀβρηκτον; σὺ δ' ἐν αἰθέρι καὶ νεφέλῃσιν Ἐκρέμω, ἤλατον ἢ δεοὶ κατὰ μακρὸν Ὄλυμπον. Λύσειν δ' οὐκ ἐδυνασθε θοβρισθόν; ὃν ἢ λαβοιμι, Ῥιπίσασιν πετρωσιν ὀπὸ βλαδ, ὄφρ' ἀν ἱκηται Ἠῶ δλιγηπελέων (*b*.)

(*b*) *Ibid. v.* 18.

An non memnuiſti quando pependiſti ab alto, à pedibus autem
Incudes demiſ duas, circum manus autem vinculum niſi
Aureum, infrangibilem? tu autem in æthere & nubibus
Pependiſti, indignabantur autem dii per excelſum Olympum:
Solvere autem non poterant circumſtantes: quemcumque apprehenderem;
Projiciebam correptum de limine divino, donec perveniret
In terram vix ſpirans.

Ce fut à Junon à faire la cane: elle ſe diſculpa par de faux ſermens, & promit de ſe conformer aux deſirs de ſon mari. La querelle n'alla pas plus loin cette fois-là. Je ne dois pas oublier que Junon fut cauſe de la guerre des Titans. Elle les pouſſa à detrôner ſon mari (*c*), & à retablir Saturne que Jupiter avoit detrôné.

(*c*) *Hygin. cap.* 150.

La jalouſie fut alors plus forte que l'ambition: car le depit de voir (*d*) Epaphe gratifié d'un Royaume, fit que Junon aimoit mieux être une Déeſſe detrônée, pourveu que ſon mari fut detrôné, que de regner avec lui. Mais peut-être ſe propoſoit-elle une vengeance où ſon ambition ne perdroit rien. Elle pouvoit eſperer qu'en preferant les interêts de ſon pere injuſtement detrôné, aux interêts d'un mari uſurpateur, elle auroit part au gouvernement ſous ſon pere retabli, & romproit pour toûjoûrs avec Jupiter.

(*d*) *C'étoit un hazard de Jupiter.* Hyginus *ibid.*

Je ne puis penſer à Junon pendüe entre le ciel & la terre, ſans propoſer à mes lecteurs un paſſage que je n'entens pas. Hygin (*e*) rapporte que Vulcain ayant forgé des ſouliers d'or à Jupiter & aux autres Dieux, Junon ne ſe fut pas plûtôt aſſiſe, qu'elle ſe trouva pendüe au milieu de l'air. Vulcain en fut averti, afin qu'il vint delier ſa mere qu'il avoit liée; mais il repondit, je n'ai point de mere. On l'avoit precipité du ciel, & il étoit encore indigné de ce traitement. Raportons le texte Latin. *Vulcanus* (*f*) *Vulcanus Jovi ceterisque Diis ſolleas aureas ex adamante cùm feciſſet, Juno cùm ſedi ſſet ſubito in aëre pendere capit. Quod cùm ad Vulcanum miſſum eſſet ut matrem quam ligaverat ſolveret, iratus quod de cælo præcipitatus erat, negat ſe matrem ullam habere.* Je joüe les Critiques qui ont fait de ſi doctes obſervations ſur les (*f*) premieres paroles d'Hygin; mais je voudrois bien qu'ils m'euſſent apris comment des ſouliers peuvent faire qu'une femme, dès qu'elle eſt aſſiſe, ſe trouve pendüe en l'air. Je ne voy pas même comment une chaiſe ou un trône peuvent produire cela, & ſur tout à l'égard d'une perſonne liée. Il me ſemble qu'on pouvoit ſe plaindre du peu de jugement de l'Hiſtorien. A-t-il bien pu croire qu'un lecteur ſe contenteroit d'une narration ſi tronquée, ſi falſifiée? Servius conte mieux la choſe: il dit que Vulcain fit une chaiſe ſur laquelle Junon s'étant aſſiſe, ne ſe put jamais lever (*g*), juſques à ce qu'elle eût accordé à Vulcain ce qu'il demandoit. Il vouloit qu'on lui montrât ceux à qui il devoit la vie. (*b*) *Alii dicunt quod cum Vulcanus parentes ſuos diu quæreret, nec inveniret; ſedile fecit tale, ut cum eo qui ſedi ſſet ſurgere non poſſet; in quo cum adſedi ſſet Juno, nec poſſet exſurgere; Vulcanus negavit ſe ſoluturum omnino, niſi prius parentes ſuos ſibi monſtraſſet, atque ita factum eſt ut in Deorum numerum reciperetur.* Conſultez Pauſanias qui vous aprendra que Vulcain ſe voulant venger de Junon, lui envoya un trône d'or où elle ſe trouva liée dès qu'elle s'y fut aſſiſe (*i*). Il n'y eut que Bacchus qui pût reſoudre Vulcain à retourner dans le ciel (*k*); encore falut-il qu'il l'enivrât pour l'engager à ce voyage. Les Atheniens avoient un tableau qui repreſentoit Bacchus ramenant au ciel Vulcain (*l*): & on voyoit à Lacedemone un ouvrage de ſculpture, qui repreſentoit le même Vulcain deliant ſa mere (*m*).

(*e*) *Cap.* 166.

(*f*) *Pour ſavoir s'il faut lire* ſolea, *ou* ſolleas. *Si l'on peut dire* aureas ex adamante; *& s'il ne vaudroit pas mieux lire* ſolia aurea nexa adamante, *ou* ſolia ex auro & ex adamante. *Voyez l'édition d'Amſterdam 1681.*

(*g*) *Conferez ce qui eſt dit de Thetis au 6. livre de l'Eneide.* Sedet aeternumque ſedebit Infelix Theſeus; *& ce que interpretent ſur le ſiege où il fut mis.* Connon, *ſalterz. Mr. du Rondel ſur le Chemin de Pyrgos. & Hercule. v. 61.*

(*h*) *Voyez Eclog. 4. Virgil. v. 61.*

(*H*) *Et qu'il exprime un peu trop gaillardement.*] „ (*n*) C'eſt de quelque Poëte diſeteux & affamé de ce deduit que Platon emprunta cette narration: Que Jupiter fit à ſa femme „ une ſi chaleureuſe charge un jour, que ne „ pouvant avoir patience qu'elle euſt gagné ſon „ lit, il la verſa ſur un plancher, & par la vehemence du plaiſir oublia les reſolutions grandes & importantes qu'il venoit de prendre „ avec les autres Dieux en ſa Cour celeſte, ſe „ vantant qu'il avoit trouvé auſſi bon ce coup-là, que lors que premierement il la depucella „ à cachette de leurs parens. „ Voilà ce que dit Montagne. Il a eu tort d'attribuer cette idée à quelque Poëte affamé d'embraſſemens, puis

(*i*) *Pauſan. lib. 2. p. 18.*

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *Id. ib.*

(*m*) *Id. lib. 3. pag. 99.*

(*n*) *Montagne Eſſais liv. 1. chap. 29. p. m. 309.*

* *Voyez la remarque I.* touchant le lieu où elle fut élevée: les uns disent que ce fut à * Samos; d'autres disent que ce fut (*I*) dans l'Ocean, &c. Mais il n'y eut point de ville où elle fût

puis qu'Homere l'auteur de ce conte a clairement temoigné qu'il ne trouvoit pas vraisemblable, qu'un mari conçût de pareils transports pour sa femme. C'est dans cette vuë qu'il (*a*) suposoe que Junon ne se contenta pas de prendre ses plus beaux atours, mais qu'outre cela elle eut l'adresse de se faire prêter le *ceste* de Venus, charme inévitable, philtre d'un effet certain. C'est à ce secours d'emprunt qu'il attribuë la force qu'eut Junon, d'inspirer à son mari un si violent accés de tendresse. Il y auroit bien d'autres choses (*b*) à critiquer dans ce recit de Montagne, s'il n'avoit pas eu la prudence de citer Platon. Dès là on ne doit point le prendre à partie sur les fautes de ce Philosophe; c'est à Platon qu'il faut s'adresser.

(*a*) *Iliad. l. 14.*

(*b*) *Voyez ci-dessous lettre f & g.*

Il est sûr qu'il raporte infidelement le recit d'Homere, Voici comme il parle. (*c*) Ἡ Διὸς καθευδόντων τῶν ἄλλων θεῶν τε καὶ ἀνθρώπων, ὡς μόνῳ ἐγηγερμένος, ἃ ἐβουλεύσατο, τέτων πάντων ἐκβίος ἐπιλελησμένον, διὰ πᾶν τὸ ἀφροδίσιον ἐπιθυμίας; καὶ ἅτως ἐκπλαγῆτα, ἰδόντα τὴν Ἥραν, ὥστε μηδ' εἰς τὸ δωμάτιον ἐθέλειν ἐλθεῖν, ἀλλ' αὐτοῦ βουλόμενον χαμαὶ ἐνσῆσγκεδῆ, κ) λέγοντα ὡς ἅτως ἔτω ἐπιθυμίας εἴχοιτο, ὡς ὅτε τὸ πρῶτον ἐφοίτων πρὸς ἀλλήλους -- φίλης λαθέσθαι τοκῆας. *Jovem cæteris tum Dijs, tum hominibus dormientibus omnium quæ vigilando tractaverat rerum venerearum cupiditate oblitum, & usque adeò visa Junone percussum esse, ut nec domum venire sustinuerit, sed ibidem humi congredi statim voluerit, dicens vehementiori se cupidine inflammari, quàm olim cùm primum clam parentibus invicem congressi fuerunt?* Platon veut dire que l'une des choses pour lesquelles on doit interdire les poëfies d'Homere, est que l'on y trouve que pendant que les autres Dieux, & que les hommes reposent, Jupiter en tentation impudique ne peut dormir, & oublie toutes les resolutions qu'il avoit prises; & qu'à la vuë de la femme il est transporté d'une passion si ardente, qu'il veut joüir d'elle tout à l'heure, fans lui donner le tems de gagner son lit &c. Je le dis encore un coup, Platon altere le conte; car Homere ne dit point que les autres Dieux dormissent, ni que les hommes se reposassent. Il dit au contraire que les Grecs & les Troyens se battoient vigoureusement, & que Neptune agissoit contre les Troyens. Il ne dit point non plus que Jupiter oublia ses resolutions: il suppose que Jupiter s'étoit posté fur le sommet du mont Ida, & que Junon l'y ayant vu forma le dessein de lui inspirer l'envie de se coucher avec elle. Il suppose qu'afin d'executer ce projet elle s'alla bien laver le corps, elle s'ajusta & s'atiffa le mieux qu'il lui fut possible, & se munit du *ceste* de Venus. Par là il s'engage à decrire Jupiter fort amoureux, puis que les charmes les plus puissans étoient enfermez dans ce (*d*) *ceste*. Je ne pretens point l'excuser; je conviens que Platon le condamne très-justement; car enfin c'est une chose très-scandaleuse que de se joüer ainsi du principal de ses Dieux. Au reste l'empressement de Jupiter ne fut pas si grand, qu'il ne lui donnât le loisir de reciter une longue liste de ses Maîtresses. Quelques-uns trouvent qu'Homere ne place pas bien ce recit; il n'est pas, disent-ils, de la prudence d'un mari galant, de representer à sa femme les infidelitez qu'il lui a faites; ce n'est pas un bon moyen de la cajoler. D'autres justifient Homere, par la raison qu'il doit être doux à une femme d'entendre dire à son mari, qu'il sent plus d'ardeur pour elle, qu'il n'en sentoit lors qu'il obtint de telles & de telles Maîtresses la premiere joüissance. Voilà à quoi se reduisoit la declaration de Jupiter (*e*). J'ajoûte qu'Homere a gardé les bienseances pour Junon. Il la fait representer à son mari l'inconvenient qui arriveroit, si quelque Dieu les voyoit coucher ensemble fur le mont Ida, & en alloit avertir les autres; mais, lui representa-t-elle, puis que le cœur vous en dit, montons dans vôtre chambre. Jupiter ne s'accommoda pas de l'expedient qu'on lui proposoit; il en trouva un autre, ce fut de former autour de sa femme une nuë si épaisse, que le soleil même n'y voyoit goutte, & ce fut fous cette nuë qu'il apaisa son ardeur. Il ne *versa* point sa femme *fur le plancher*, comme dit Montagne, mais par terre, fur la dure, à la belle étoile. Il est vrai que la terre fit pousser d'abord des (*f*) fleurs & de l'herbe, qui leur tinrent lieu d'un bon matelas. Homere ni Platon ne font point dire à Jupiter, comme fait Montagne, *qu'il l'avoit trouvé si bon ce coup-là, que lors que premierement il la depuella à ce chette de leurs parens.* Homere dit seulement (*g*) que Jupiter apercevant Junon, sentit la même passion qu'il avoit sentie lors qu'il alla joüir d'elle la premiere fois. Je consens que pour excuser Montagne, on dise qu'il n'a pas cru qu'il y eût une grande difference entre ces deux choses.

(*c*) *De Republica lib. 3. pag. m. 612. A.*

(*d*) Ἐ᾽ᾧ δὲ αἱ θελκτήριοι πᾶσαι τὸν τέρποῦσιν ἔνεστιν ἐν τῷδε τῷ ἱμάντι. *In eo autem delinimenta omnia inclusa erant: Ibi inerat quidem amor, inerat desiderium, inerat & amantium colloquium, Blandilocuentia quæ furtim furripit mentem prudentium licet. Homerus Iliad. l. 14. v. 215.*

(*e*) Νῦν γ' αὖ τι φιλότητα καὶ ἵμερον, ᾧ τε σὺ πάντας Δαμνᾷς ἀθανάτες ἠδὲ θνητὺς ἀνθρώπες. Εἰμὶ γὰ εὐμορφίη πολυφόρβης πίειρα γαίης, Ὠκεανὸν τε θεῶν γένεσιν, καὶ μητέρα Τηθύν, Οἵ μ' ἐν ὀφοῖσι δόμοισιν ὑπέρειδον καὶ ἀτίτασθον. Τὰς σφῶν ἐφορμῶν, καὶ σφ' ἀκρίτε νίκεα λύσω. Ἡδὴ γὰ δηρὸν χρόνον ἀλλήλων ἀπέχονται Εὐνῆς καὶ φιλότητος, ἐπεὶ χόλῳ ἔμπασε θυμῷ. *Da nunc mihi amorem & desiderium, quo tu omnes Domas immortales atque mortales homines: Vado enim visura alma fines terræ, Oceanumque deorum parentem, & matrem Tethyn, Qui me in suis ædibus magna curâ nutrierunt & educarunt, ... Hos vado visura, ipsis ut difficiles compositas lites dirimam. Jam enim diuturno tempore inter se abstinent Cubili & amore, ira enim invasit animum.* Si

(*e*) *Voyez aussi ce qu'on dit à l'Ocean & à Thetys dans Ovide Metam. l. 2. pour leur demander d'executer la conflellation de l'ourse.*

(*f*) *Id. ib. v. 347.*

(*g*) *J'ai raporté ses paroles dans la remarque A. lettre f.*

(*i*) *Homer. Iliad. l. 14. v. 198. Junon repete la même chose sur le mont Ida, quand Jupiter lui demande où elle va. Ibid. v. 301.*

fût plus (K) honorée que dans Argos. Elle le fut auſſi (L) beaucoup à Carthage. Au reſte les infidelitez conjugales de Jupiter étoient d'autant plus inexcuſables, Si elle avoit eu en partage le *ceſte* de Venus, cette amorce ſi efficace pour faire changer de conduite aux gens mariez qui ſont lit à part, on lui auroit conferé avec beaucoup de raiſon la preſidence des mariages ; mais elle a beſoin d'emprunter la methode pacifique, & le puiſſant inſtrument des reconciliations : pourquoi ne donnoit-on pas ſa charge à la Déeſſe dont il faloit emprunter le *ceſte* ? J'en laiſſerai chercher les raiſons aux perſonnes de loiſir.

(o) *Æneid. l. 1. circa init.*

(a) *Pauſanias lib. 7. p. 209.*

Quant à ſon éducation à Samos conſultez Pauſanias, qui dit que les habitans de cette Iſle ſoutenoient que Junon y étoit née ſous un arbriſſeau qu'on montroit encore (*a*). Le temple de cette Déeſſe étoit fort ancien (*b*). Chacun ſe ſouvient de ces paroles de l'Eneide (*c*) *Quam Juno fertur terris magis omnibus una Poſthabita coluiſſe Samo.* L'Iſle fut nommée Parthenia (*d*) à cauſe que Junon y avoit été élevée pendant ſon état de fille. Ce fut auſſi là que les noces avec Jupiter furent celebrées, d'où vint qu'elle fut repreſentée dans ſon temple comme une fille qu'on épouſe, & que l'anniverſaire de ſa fête ſe celebroit à la maniere des noces. *Inſulam Samum ſcribit Varro prius Partheniam nominatam, quòd ibi Juno adoleverit, ibique etiam Jovi nupſerit : itaque nobiliſſimum, & antiquiſſimum Templum ejus eſt Sami, & ſimulacrum in habitu nubentis figuratum, & ſacra ejus anniverſaria nuptiarum ritu celebrantur* (e).

(b) *Id. ib.*

(c) *Lib. 1. v. 15.*

(d) *Schol. Apollonii in lib. 4. Il dit ſur le vers 187. du 1. livre que l'Imbraſe, riviere de Samos, fut nommée Παρθένιος, parce que Junon y étant fille y avoit été élevée.*

(e) *Lactant. lib. 1. c. 17. p. m. 54. Voyez auſſi S. Auguſtin de Civit. Dei lib. 6. c. 7.*

(K) *On elle fût plus honorée qu'à Argos.*] Les Argiens pretendoient que les trois filles de la riviere Aſterion avoient nourri Junon. L'une d'elles s'apelloit Eubée : ſon nom fut donné à la montagne ſur laquelle le temple de Junon étoit bâti. Eupoleme nâtif d'Argos fut l'architecte de ce temple. On voyoit au veſtibule les ſtatuës de toutes les Prêtreſſes de la Déeſſe (*f*) ; leur charge étoit fort conſiderable, comme je l'ai remarqué en parlant de la malheureuſe (*g*) Prêtreſſe qui fut cauſe que le temple fut brûlé. Pauſanias dit (*h*) qu'elle ſe ſauva à Tegée auprès de l'autel de Pallas, & que l'indignation des Argiens n'empêcha pas qu'ils ne laiſſaſſent ſa ſtatuë où elle étoit. Il dit que le plus ancien ſimulacre de la Déeſſe étoit de poirier ſauvage. On le conſervoit ſoigneuſement. Pirafe fils d'Argus l'avoit tranſporté à Tirynthe ; mais les Argiens ayant demoli cette ville le raporterent au temple de Junon (*i*). Voyez Benoît ſur Pindare (*k*), touchant les jeux que l'on celebroit à Argos en l'honneur de cette Déeſſe. Voyez auſſi les Commentateurs d'Horace ſur l'ode 7. du 1. livre (*l*). Silius Italicus voulant parler de l'attachement de Junon pour la ville de Carthage, dit qu'elle la prefera à Argos & à Mycene.

(f) *Ex Pauſania lib. 2. pag. 59.*

(g) *Voyez l'article Chryſis.*

(h) *Pauſan. ibid. Voyez auſſi l. 3. p. 86.*

(i) *Id. ibid.*

(k) *Pag. 142. 628.*

(l) *Plurimus in Junonis honorem Aprum deſit equis Argos.*

Hic Juno ante Argos (ſic credidit alta vetuſtas) Ante Agamemnoniam gratiſſima tecta Mycenæ, Optavit profugis æternam condere ſedem (*m*).

(m) *Silius Italicus lib. 1. verſ. 26.*

Selon Homere (*n*) les 3. villes que Junon aimoit le mieux étoient Argos, Lacedemone & Mycene. On s'étonne qu'il ne diſe rien de Samos, le ſeul endroit dont Virgile ait fait mention, lors qu'il a parlé de la preference de Carthage.

(n) *Iliad. l. 4. v. 51.*

(L) *Elle le fut auſſi beaucoup à Carthage.*] J'ai cru fort long tems que Virgile ſe ſervit des privileges poëtiques, ſans aucun égard à l'hiſtoire, lors qu'il repreſenta Carthage (*a*) comme la ville favorite de Junon : & je ne me croyois pas obligé à changer de ſentiment, pour voir dans Ovide & dans Silius Italicus la confirmation de ce que Virgile aſſure ; car on ne ſauroit raiſonnablement douter qu'il ne ſoit cauſe qu'Ovide (*p*) ſait parler ainſi Junon,

(a) *Dans la remarque precedente, lettre m.*

(p) *Feſtor. lib. 6.*

Pœniteat quod non ſovi Carthaginis arces, Cum mea ſint illo currus & arma loco,

(q) *On pretendoit que ſon ſimulacre avoit été conſacré par Didon quand elle bâtit Carthage. Voyez Heſychius Milleſius l. 5. c. 6.*

& que Silius Italicus a debité la penſée qu'on a vuë (*q*) ci-deſſus. Mais ayant conſideré d'autres paſſages de divers Auteurs, j'ai commencé à m'imaginer que l'hypotheſe de Virgile étoit fondée ſur la tradition. La priere de Pſyché n'eſt pas ce qui me frappe le moins : *Magni Jovis germana, dit-elle, (r) & conjuga : ſive tu Sami, quæ querulo partu vagituque & alimonia tua gloriatur, tenes vetuſta delubra ? ſive celſæ Carthaginis, quæ te virginem vectura leonis falo commeantem percolit, beatas ſedes frequentas : ſive prope ripas Inachi, qui te jam nuptam Tonantis, & reginam deorum memorat, inclytis Argivorum præſides manibus : quam cunctus oriens Zygiam veneratur, & omnis occidens Lucinam appellat : ſis meis extremis caſibus Juno Soſpita, meque in tantis exantlatis laboribus deſeſſam, imminentis periculi metu libera.* Cela regarde directement Junon & ſans équivoque. Le paſſage d'Herodien touchant l'Uranie (*ſ*) de Carthage ne me paroît pas de la même force, car il nous porte à croire que cette Uranie n'étoit point Junon, mais la Lune. Or je ne conſidere point ici la Theologie de ceux qui reduiſent pluſieurs Divinitez Payennes à une, je m'attache aux idées du public, ſelon leſquelles Junon a été adorée comme la ſœur & la femme de Jupiter, & comme un objet diſtinct de Minerve, de Diane, de la Lune, de Proſerpine &c. Au reſte je ne faurois faire attention au culte qui étoit rendu à cette Déeſſe en tant de lieux, (*t*) & avec tant d'appareil, je ne ſaurois, dis-je, y faire attention, ſans croire qu'il ſe mêloit là-dedans je ne ſai quelles impreſſions de la coutume qui s'obſerve à l'égard des femmes. Lors qu'une femme a part au gouvernement, elle eſt beaucoup plus ſervie, honorée, reſpectée, que ne l'eſt un homme de pareille autorité. Conſiderez la maniere dont on fait la cour aux femmes des Gouverneurs de Province, quand on ſait qu'elles ont un grand credit. Les honneurs qui leur ſont rendus ſurpaſſent ceux que l'on rend à leurs maris. C'eſt l'uſage de la terre, & on le tranſporte dans le ciel. Jupiter étoit ſervi comme un Roi, & Junon comme une Reine ambitieuſe, fiere, vindicative, qui partageoit avec lui le gouvernement du monde, & (*v*) qui aſſiſtoit à tous ſes conſeils. J'oſerois dire que les excés où les Chretiens ſe ſont portez envers la Vierge Marie, excés qui ſurpaſſent

(r) *Apulejus lib. 6. Metam. circa init.*

(ſ) *On pretendoit que ſon ſimulacre avoit été conſacré par Didon quand elle bâtit Carthage. Voyez Heſychius Milleſius l. 5. c. 6.*

(t) *Nous dirons dans la remarque V. quelque choſe touchant les Temples qu'elle avoit dans l'Italie.*

(v) *Voyez Homero dans l'Hymne d'Apollon, quand il dit que Junon à cauſe de la naiſſance de Minerve, ſe ſepara de ſon mari pendant un an. Οὐτε νεῖ εἰς ὑψόροφον δῶμα Διὸς κυβερνήτεω, Οὐτε νεῖ εἰς ἕδρας καλοθρόνου, ἵς τοκέωσιν· ἀλλὰ γε μακρὸν ἀπ' Οὐλύμποιο καθίζεσκεν νεφεληγερέτα Διὸς ἄκρης, Τέρπεσθ' ἐν μεγάροις ἑὸν ἄλοχον. Nunquam ad cubile Jovis venit conſiliarii, Nunquam ad thronum regium, ſicuti antea Jupiter ipſo ſedens, ſapientia conſultans conſilia.*

cusables, que Junon avoit le secret de (*M*) redevenir tous les ans pucelle. Ses amours pour Jason (*N*) n'ont pas fait beaucoup de bruit. Elle se tira honorablement des pieges (*O*) qu'Ixion lui avoit tendus. Si l'on en croit quelques Auteurs elle n'eut de son mari aucun enfant; & toutes les fois qu'elle conçut elle le fit d'une (*P*) façon tout à fait extraordinaire: mais elle eut du lait selon la coutume;

passent tout ce que les Payens ont pu inventer en l'honneur de Junon, sont sortis de la même source, je veux dire de l'habitude que l'on a d'honorer les femmes, & de leur faire la cour avec beaucoup plus d'attachement & de respect qu'à l'autre sexe. On ne sauroit se passer de femmes ni dans la vie civile, ni dans la vie religieuse. Qui auroit été à la Communion de Rome ses dévotions pour les Saintes, & sur tout pour celle qu'on y qualifie la Reine du Ciel, la Reine des Anges, on y verroit des vuides affreux; le reste s'en iroit en pieces, & seroit *arena sine calce, scopa dissoluta*. Erasme blâmant la coutume de saluer la Sainte Vierge en chaire après l'exorde du Sermon dit (*a*), *Qu'elle va contre l'exemple de tous les anciens, qu'il faloit plûtôt imiter que je ne fai quelles gens, qui peut-être pour plaire aux femmes ont en cela suivi les Payens.*

(*a*) *Erasmus in Ecclesiaste, apud Colomiés. Rome Protestante, p. 25.*

(*M*) *De redevenir tous les ans pucelle.*] Pour cela elle n'avoit qu'à se laver dans une fontaine (*b*). *Junon prenoit un grand soin* (c'est un Auteur (*c*) de Dictionaire qui parle) *de se laver tous les ans dans la fontaine de Canathe auprès de Nauplie, que l'on apelle aujourd'huy Napoli de Romanie, où elle reconvroit toûjours son pucellage, & cela la faisoit cherir de Jupiter, Paufan.* lib. 8. Il n'est pas vrai que Pausanias observe que par là elle se faisoit cherir de son mari. Il dit seulement que les Argiens parloient de cette reparation du pucelage de Junon, & qu'ils fondoient ce discours sur la pratique de leurs ceremonies occultes dans les mysteres de cette Déesse. Il y a bien des Ecrivains qui en citant un Auteur, ont le défaut de lui faire dire tout ce qu'ils pretendent qu'il devoit dire. Voilà pourquoi on impute à Pausanias ce qu'il n'a point dit. L'Auteur de cette fausse imputation étoit apparemment plein de ce qu'il venoit de raporter: „ L'hiſtoire des Cheriſs de Diego de Torrez dit „ que parmi les felicitez que les Turcs eſperent „ trouver en l'autre vie, ils croyent que leurs „ femmes s'y preſenteront avec des nouveaux „ pucellages, *cap.* 74.„ La ſontaine de Jouvence ſi chantée par nos vieux Poëtes & par nos vieux Romanciers, n'avoit point autant de vertu que celle de Canathus.

(*b*) *Qui s'apelloit Canathus. Elle étoit dans le Peloponnese. Voyez Pausanias l. 2. fub fin. p. 80.*

(*c*) *Cesar de Rocheford, Diction. general & curieux, pag. 612. 613.*

(*d*) Ὅτι δὲ τοιαῦτα ἐν τῷ ἄλσει ἔδρων ἐν τῷ τῆς Ἥρας ἱερῷ αἱ τῶν Ἀργείων γυναῖκες ἐπιτελοῦσιν.

Jasonem fuisse perpulchrum hinc patet, quod juxta quosdam ipsa Juno insano amore eum prosecuta fuerit. *Schol. Pindari in Pyth. Od. 4. apud Alexandr. cum not. in epist. Ovidii p. 140.*

(*N*) *Ses amours pour Jason.*] Quelques Auteurs disent que Jason ne se procura l'amitié & la protection de cette Déesse, que parce qu'il lui avoit rendu un bon service sans savoir qui elle étoit. Junon deguisée en vieille le pria de la passer au delà d'une riviere: il le fit, & il perdit même l'un de ses souliers en lui rendant cet office. Mais d'autres pretendent qu'il ne devoit qu'à sa beauté la faveur où il étoit. Junon ne put se defendre contre tant de charmes; elle devint passionnément amoureuse de ce beau garçon (*d*). Voici les Auteurs qui parlent de l'autre hiſtoire, (*e*) *Pelias.... forte vidit Jasonem nudo pede veniſſe, qui dum Junonem transmutatam in anus ſpeciem credens mortalem petentem per vadum fluminis transferret, alteram ex caligis in limo amiſerat.* Vous trouverez dans Hygin (*f*) ce même fait plus amplement exposé, avec les marques de reconoissance qu'en donna Junon. Valerius Flaccus suposé qu'il faisoit un très-vilain tems lors qu'elle reçut ce service; & il ajoûte que Jason la reconut pour une Déesse à l'effroi qui la saisit, parce qu'elle reconut que ce tonnerre étoit la voix de Jupiter qui la rappelloit. C'étoit donc un tems de suite; elle étoit sortie de chez son mari, & n'avoit pas trop d'envie d'y retourner.

(*e*) *Servius in Eclog. 4. Virgil. v. 34.*

(*f*) *Hygin. cap. 22. Voyez auſſi c. 13. & Apollonius Rhodius l. 3. v. 66.*

(*g*) *Valer. Flaccus Argon. 1. v. 81.*

Omnipotens regina inquit, quam turbidus atro
Æthere cæruleum quateret cum Jupiter imbrem
Ipſe ego præcipiti tumidum per Enipea nimbo
In campos & tua tuli, nec credere quivi
Ante deam, quam te tonitru nutuque reposci
Conjugis, & ſubita raptam formidine vidi (*g*).

(*h*) *Il avoit tué traistreusement le pere de ſon épouſe.*

(*i*) *Tiré de Natalis Comes Mythologi. l. 6. c. 16.*

(*O*) *Des pieges qu'Ixion lui avoit tendus.*] Ixion coupable d'un (*h*) parricide dont il ne trouvoit perſonne qui lui pût donner l'abſolution, reçut enfin ce bon office de Jupiter même. Il en fut ſi meconoiſſant, qu'il tâcha de faire porter des cornes à ſon bienfaiteur: il aima Junon & la preſſa vivement de lui être complaiſante. Elle n'en voulut rien faire, & ſe plaignit de cette injure à Jupiter. Celui-ci voulant ſe convaincre de l'attentat forma une nuë toute ſemblable à ſa femme, & la laiſſa à la diſcretion d'Ixion, qui ne manqua pas de faire tout ce de quoi les perſonnes les plus amoureuſes ſont capables. De la nâquirent les Centaures. Il ſe vanta en ſuite d'avoir eu à faire avec Junon, & ce fut, dit-on, alors que Jupiter perdant patience le precipita dans les enfers, & le condamna au ſuplice de la rouë (*i*). Il n'agit point en mari jaloux, car où trouveroit on un Italien qui voulût ſouffrir que les galans de ſa femme aſſouviſſent leur paſſion ſur ſa figure. Il empêcheroit, s'il le pouvoit, qu'ils ne ſe divertiſſent avec elle par imagination & en ſonge.

(*k*) *Ovid. Faſtor. lib. 5.*

(*l*) Ὅ γε μὴν τέκνα ἐπὶ τέκνοις ἔτικτε τῇ ἑαυτοῦ γαμετῇ Ἥρᾳ, ἀλλ' οὐκ ἐκείνου ἐγκύμονα γενομένην τὸν Ἥφαιστον. His autem ſimilia etiam de Junone canunt, nempe hanc citra virilem congreſſum ſubventaneo conceptu gravidam puerum edidiſſe Vulcanum. *Lucianus de ſacrificiis p. 352. tom. 1.*

(*P*) Elle conçut toûjours *d'une façon extraordinaire*.] Selon l'opinion la plus commune elle ne fut mere que de trois enfans, qui ſont Mars, Vulcain, & Hebé. Pour ce qui eſt de Mars, elle le conçut par l'attouchement d'une fleur que Flore lui indiqua. Elle chercheit à ſe venger de ſon mari qui avoit produit Minerve toute ſeule; & à lui montrer qu'elle en pouvoit faire autant ſans le ſecours d'aucun mâle.

Protinus (*k*) *hæruerunt decerpſi pollice florem,*
Tangitur, & tacto concipit illa ſinu.
Jamque gravis Thracen & levæ Propontidos intrat,
Fitque potens voti, Martſque creatus erat.

Pour Vulcain elle le conçut de vent (*l*), par une vertu toute ſemblable à celle des jumens (*m*) d'Eſpagne. Ce fut pour avoir mangé des laitues avec beaucoup d'apetit qu'elle devint groſſe d'Hebé. Cette fille fut la Déeſſe de la jeuneſſe, & ſervit d'échanſon aux Dieux juſques

(*m*) *Voyez l'article Hippomanes.*

au

coutume; & il faut bien qu'on le suppose, puis qu'on veut qu'elle ait donné à teter à l'un des batars de son mari. Il falut user de ruse pour l'y engager; & ce fut alors, dit-on, que se forma (*Q*) dans le ciel ce que nos peuples apellent le chemin de St. Jaques. Quelques-uns de ceux qui mettent au nombre des épithetes de Junon le mot *Regina*, (*R*) s'abusent puerilement; quoi que sous ce nom elle ait été la protectrice des Vejentins *, & placée à Rome sur l'une des sept montagnes. Je doute que ceux qui disent, qu'elle ne commença de favoriser les Romains que dans la seconde (*S*) guerre Punique, ayent raison. Elle fut

(*a*) *Servius apud Lloyd. voce Hera.*

au malheur qui lui arriva dans un grand festin. Elle tomba, & fit voir aux Dieux tout ce qui étoit caché sous ses jupes. Elle perdit son emploi par cet accident (*a*). Je n'ignore point que selon d'autres, elle fut fille de Jupiter & de Junon par les voyes ordinaires.

(*b*) *Quæ cum mœnia humanam perculsisset, sequenti postea tempore natus est ex ea terra Typhon, &c. Nat. Comes Mytholog. l. 6. c. 22. p. m. 644. Vous trouverez la même chose dans le Dictionnaire de Lloyd.*

Il faut refuter ici Natalis Comes, qui a été apparemment le mauvais guide de quelques Lexicographes. Il dit que Junon indignée de la naissance de Minerve prie le ciel & la terre, les Dieux celestes, les Dieux infernaux, de faire en sorte qu'elle devint mere sans aucune intervention de mâle. Elle frapa de sa main la terre, & au bout d'un certain tems la terre produisit Typhon (*b*). Pour prouver cela il cite quelques vers Grecs, qui signifient manifestement que Junon enfanta Typhon. N'est-ce pas bien entendre ce que l'on allegue?

(*c*) Η δ' ἔτικτε χόλου πεμφθέντος Διὶ πατρὶ
Εὐρὺ κάρη δὴ Κρονίδην ἐρεμνὸν γείνατ' ἄθεσφιν.
Hunc (Typhona) *irata Jovi patri Juno edidit olim*
Quam fuit illius de vertice nata Minerva.

Hæc autem pepererit neque diis similem, neque mortalibus, Gravemque difficilemque Typhoëa, dammum mortalibus. *Homer. Hymn. in Apollin. p. m. 790.*

(*d*) *Phil. Les Tains in Usage ex Eratosthene in Catasterism. apud Lloyd voce Juno.*

Homere dans l'hymne d'Apollon raconte si clairement cette histoire, que l'on a lieu de s'étonner que tant d'Auteurs y ayent pris l'un pour l'autre. Il dit que Junon ayant invoqué le ciel & la terre, & tous les Dieux infernaux, pour avoir un fils sans l'aide de Jupiter, frapa la terre & la fit trembler, & prit ce tremblement pour un bon augure, & se tint separée de son mari un an durant, au bout duquel elle eut un fils qui ne ressembloit ni aux hommes ni aux Dieux, (*c*) ce fut Typhon.

(*e*) *Manilius lib. 1. p. m. 14.*

(*Q*) *Que se forma... le chemin de St. Jaques.*] Ce fut à Hercule qu'elle donna à teter: mais cet enfant dont la force étoit déjà prodigieuse fut pressoit & lui tiroit si rudement le bout du teton, qu'elle ne le put souffrir; & comme elle retira sa mammelle avec effort, il se repandit de son lait; & voilà de quelle matiere fut formé (*d*) ce cercle que les Grecs nomment γαλαξίαν, & les Latins *orbis lacteus*, *via lactea* &c. Le Poëte Manile a touché à cette fable,

Nec (e) mihi celanda est fama vulgata vetustas
Mollior: è niveo lactis fluxisse liquorem
Pectore Reginæ Divum, calumque colore
Infecisse suo. Quapropter lacteus orbis
Dicitur, & nomen caussa descendit ab ipsa.

Il y en a qui disent que le lait qui forma ce cercle, tomba de la bouche d'Hercule qui avoit tété Junon trop goulûment (*f*). Ces contes supposent que Junon étoit alors dans le ciel; mais les Thebains ne pretendoient pas cela: ils montroient le lieu où cette Déesse trompée par Jupiter alaita Hercule (*g*).

(*f*) *Voyez Philoponus in 1. Meteor. apud Philippum Cæsium in Cœlo Astronomico-Poëtico p. 15.*

(*g*) *Pausanias lib. 9. p. 300.*

* *Voyez la remarque T.*

(*R*) *Le mot* Regina *s'abusent puerilement.*] Car ils (*h*) apportent pour preuve un (*i*) passage de Virgile, où il n'y a point d'épithete particuliere. Le Pere du peuple, le Magnifique, le Grand, le Juste, le Sage &c. sont des épithetes ou des titres de distinction que l'on affecte à certains Princes, mais on ne peut pas dire cela du titre de Roi de France. On ne peut vum incepoint non plus le dire de celui de Reine de regina, France. Or Junon dans ces paroles de Virgile Jovisque est apellée la Reine des Dieux, tout comme An- & soror & ne d'Autriche femme de Louïs le Juste étoit conjux. apellée Reine de France. Junon étoit femme de Jupiter le Roi des Dieux & des hommes, *Divum (k) pater atque hominum Rex*, comme elle la qualifie (*l*) elle-meme dans l'Eneïde. Ailleurs (*m*) elle lui dit qu'il regne sur tous les Dieux, οὐ δὲ σὰς μετ' ἀθανάτοισιν ἀνάσσω. Si l'on avoit cherché des preuves dans Tite Live, par ces paroles, mêmes qu'Etienne

(*h*) *Franciscus Pomey in Pantheo Mythico p. m. 92.*

(*i*) Ast ego

Virgil. Æneid. l. 1. v. 46.

(*k*) *Aristote* lib. de mundo. Θ, ἡγεμόνα τῶν ὅλων.

(*l*) *Ænéid. l. 1. v. 65.*

(*m*) *Iliad. lib. 4.*

Voyez la remarque Y.

(*S*) *Favoriser les Romains que dans la 2. guerre Punique.*] Camille se preparant à donner l'assaut aux Vejentins, offrit la 10. partie du butin à Apollon, & pria Junon la protectrice des assiegez de les quitter, pour se rendre à Rome où on lui feroit un temple digne d'elle. (*o*) *Tuo ductu, inquit,* (Dictator) *Pythice Apollo, tuoque numine instinctus pergo ad delendam urbem Vejos: tibique hinc decimam partem prædæ voveo. Te simul Juno Regina quæ nunc Vejos colis v. 61. precor ut nos victores in nostram tuamque mox futuram urbem sequare: ubi te dignum amplitudine tua templum accipiat.* Après le pillage de la ville, on travailla à la transtition des Dieux, & on s'y porta avec beaucoup de respect. Quelcun demanda à la statuë de Junon si elle vouloit venir à Rome, elle fit signe qu'oüi, & l'on prétendit même qu'elle prononça cet oüi. On n'eut aucune peine à la transporter; on eût dit qu'elle se donnoit du mouvement pour suivre les victoricux. Camille (*p*) lui dressa un temple sur le mont Aventin, selon la promesse qu'il en avoit faite. Les paroles de Tite Live sont si belles & si memorables que tous ceux qui entendent le Latin seront bien-aises de les lire sans avoir la peine de se remuer, (*q*) *Cum jam humanæ opes egestæ à Veiis essent, amoliri tum Deûm dona ipsosque Deos, sed colentium magis quam rapientium modo, cepere. Namque delecti ex omni exercitu juvenes, purè lotis corporibus, candida veste, quibus deportanda Romam Regina Juno assignata erat, venerabundi templum intere, primo religiose admoventes manus: quod id signum more Etrusco nisi certa gentis sacerdos attrectare non*

(*n*) *Sat. turam urbem sequare: ubi te dignum amplitudine tua templum accipiat. l. 2. v. 13.*

(*o*) *T. Livius dec. 1. lib. 5. pag. m. 148.*

(*p*) Tum Junoni reginæ templum in Aventino locavit dedicavitque matutæ matri. *Id. ibid.*

(*q*) *Id. ib.*

fut honorée (*T*) à Rome sous un autre titre, savoir sous celui de *Moneta*. Les honneurs

(*a*) Λιὸς δὲ θεοῦ ἐνηχοῦσα μὴν τὸν Καμίλλου ἀποξήνασθαι τῆς δίκης τὰ παρακαλοῦντος, ἀπεκινήθησαν οἱ τοῦ παρόντος τῶν Ῥωμαίων δικτάτορος ὑπὲρ τῆς ἀφελεῖσθαι, καὶ συνεχωρήθη προθύμως. Livius tradit inter precandum attrectasse Camillum Deam & invitabile: inde velle & annuere ac sequi libentem respondisse ex adstantibus nonnullos. *Plutarch. in Camillo p.* 132. *d.*

(*b*) Οἱ δ' ἐμπεσόντες τὸν πλησίον λόφον, μᾶλλον ἐκεῖνο μὲν ἔχουσι συνόψεσθαι τὴν πόλιν τῆς πολέμου, καὶ τὰ ἀφανῆ καὶ καθεφθαρμένα ἐκ μεγάλου ὄχλου καὶ βοὴν ἐπιφανῆ καὶ συμπεφυρμένον, ὥσπερ ἐν πελάγει, μεγάλαις ἐπιφοραῖς ἐκπεσόντες. *Plutarch. in Camillo p.* 132. *d.*

(*c*) C'est celui du *sac de Veies.* (*d*) *Virgil. Æneid. lib.* 1. *v.* 279.

(*e*) *Qui commença l'an de Rome* 535. (*f*) Quia bello Punico secundo, ut ait Ennius, placata Juno ceperit favere Romanis. *Servius in hunc locum Virgilii.* Voyez Silius Italicus lib. 12. pag. m. 620. Horace lib. 2. Ode 1. (*g*) *Voyez Daniſquurins ſur Silius Italicus lib.* 10. *pag.* 435.

non eſſet ſolitus. deinde quum quidam, ſeu ſpiritu divino tactus, ſeu juvenili joco, Viſne Romam ire Juno? *dixiſſet, annuiſſe cæteri Deam conclamaverunt: inde fabulæ adjectum eſt, vocem quoque dicentis*, Velle *auditam. Motam certè ſede fuæ parvi molimenti admiculis, ſequentis modo acceptimus levem ac facilem tranſlatu fuiſſe: integramque in Aventinum æternam ſedem ſuam, quò vota Romani dictatoris vocaverant, pertatam; ubi templum ei poſtea idem, qui voverat, Camillus dedicavit.* Plutarque (*a*) impute à Tite Live de raporter que Camille en priant Junon de venir à Rome toucha la ſtatuë de cette Déeſſe, & que quelques-uns repondirent qu'elle y conſentoit, & qu'elle ſuivoit de bon cœur. Comparez cela avec les paroles de Tite Live, vous verrez très-clairement que Plutarque n'y a rien compris, ou plûtôt qu'il a cité de memoire, & qu'il a defiguré les circonſtances: & comme vraiſemblablement il s'eſt fié à ſa memoire en une infinité de rencontres, je crains bien qu'à l'égard de beaucoup de faits nous ne trouvions dans ſes livres non pas ce qu'il avoit lu, mais la forme que les hiſtoires qu'il avoit luës prenoient dans ſon imagination. Tite Live n'attribue des prieres à Camille par raport à Junon qu'avant la priſe de Veies. Comment donc le feroit-il prier les mains apliquées ſur la ſtatuë? Ce que je vais dire ſe raporte mieux à mon texte.

Plutarque ajoûte que ceux qui ſoutiennent que la ſtatuë de Junon repondit ou par ſignes, ou en parlant, qu'elle aquieſçoit aux prieres de Camille, ont un très-puiſſant argument à alleguer, c'eſt-à-dire la proſperité de Rome; car cette ville, dit-il, de petite qu'elle étoit n'auroit pas pu s'élever à un ſi haut faîte de puiſſance, ſans la faveur continuelle d'un Dieu preſent (*b*). Il croit donc que Junon s'étant transportée de Veies à Rome favoriſa les Romains, & leur procura cette ſuite de victoires qui les rendit ſi formidables. Il faudroit donc mettre à l'an (*c*) de Rome 359. l'accompliſſement de la prediction de Jupiter, que Junon favoriſeroit enfin la nation Romaine.

(d) Quin aſpera Juno
Quæ mare nunc terraſque metu cœlumque fatigat
Conſilia in melius referet, mecumque fovebit
Romanos rerum Dominos gentemque togatam.

Cæterum hoc miraculum adſtruentibus & defendentibus fortuna magnopere ſuffragatur urbis, quæ ex parvo & humili exordio, fine numinis

(*T*) *Honorée à Rome ſous . . . le titre de* Moneta.] Il paroît par divers paſſages des Anciens (*b*), que l'épithete de *Regina* étoit affectée à la Junon que Camille ſtransfera de Vejes, & à laquelle il batit un temple ſur le Mont-Aventin. Quant à la Junon *Moneta*, elle avoit ſon ſiege au Capitole. Valere Maxime eſt le ſeul peut-être qui l'ait confonduë, avec celle dont le Dictateur Camille bâtit le temple ſur le Mont-Aventin. Je ne doute point que ce ne ſoit l'une des 9mprifes que l'on trouve en ſi grand nombre dans Valere Maxime. *Nec minus voluminarius*, dit-il (*i*), *in urbem noſtram tranſtum. Captis à Furio Camillo Vejis, milites juſſu Imperatoris ſimulacrum Junonis Monetæ, quod ibi præcipua religione cultum erat, in Urbem tranſlaturi, ſede ſua movere conabantur. Quorum ab uno per jocum interrogata Dea, an Romam migrare vellet, Velle ſe reſpondit. Hac voce audita, luſum in admirationem verſus eſt. Jamque non ſimulacrum, ſed ipſam olo Junonem peſtam, portare ſe credentes, lati in ea parte montis Aventini, in qua nunc templum ejus cernimus, collocaverunt.* On n'a beſoin que de lui-même pour le convaincre de ſes brouilleries, car dans un autre lieu (*k*) il raporte que le temple de la Deeſſe *Moneta* étoit ſur le Capitole, à l'endroit où avoit été la maiſon de Manlius. Or ſelon Tite Live le temple que l'on bâtit où cette maiſon avoit été, fut voué à Junon *Moneta* durant la guerre des Aurunces. (*l*) Il fut conſacré l'année d'après, c'eſt-à-dire l'an de Rome 413. Ovide (*m*) s'accorde parfaitement en cela avec Tite Live. Les vers où il en parle nous aprenent que ce fut Camille qui vouë ce temple; là-deſſus un Critique obſerve (*n*) que neanmoins Plutarque ne dit nullement que Camille ait fait ce vœu, & qu'il ſe contente de dire que la maiſon de Manlius fut raſée, & que le temple de la Déeſſe Moneta fut bâti au même lieu où cette maiſon avoit été. Ce Critique a cru ſans doute que le Camille dont parle Ovide, eſt celui donc Plutarque a écrit la vie, celui, dis-je, qui travailla ſi fortement à faire punir Manlius. Je ne croi point qu'Ovide ſe ſoit trompé ſi lourdement. Celui qui vouë le temple de Junon *Moneta* étoit Camille le fils. Il ne faut donc pas trouver étrange que l'Hiſtorien du pere ne diſe rien de ce vœu; mais on le pourroit blâmer de la negligence, avec laquelle il raconte la deſtinée de la maiſon de ce Manlius. Il dit (*o*) que les Romains l'ayant demolie, firent bâtir à la place le temple de la Déeſſe Moneta, & ordonnerent que deſormais nul Patricien ne demeureroit ſur le Capitole. Où ſont les lecteurs qu'un tel narré ne porte à croire que ces 3. choſes ſe firent en même tems? Qui ſe pourroit imaginer que ce temple ne fut voué que plus de 40. ans après le ſuplice de Manlius? Il y a dans Ciceron une choſe qui produit ici un peu d'embaras, c'eſt que la Junon qui avoit un temple ſur le Capitole, fut ſurnommée *Moneta*, à cauſe qu'elle avoit averti le peuple Romain qu'il ſaloit ſacrifier une truye pleine. *Scriptum à multis cum terra motus factus eſſet ut ſue plena procuratio fieret, vocem ab ede Junonis ex arce extitiſſe* (*p*) *Cicero quoſcira Junonem illam appellatam Monetam* (*p*). *de divinat. lib.* 1.

(*b*) Decretum eſt Junoni Reginæ in Aventino ſoſpitæ Lanuvii majoribus hoſtiis ſacrificaretur. *Livius lib.* 22. *init.* Voyez auſſi l. 25. p. m. 482. où il decrit les ceremonies qu'on obſerva en l'honneur de *Junon regina in Aventino.* On chante une hymne compoſée par le Poëte Livius. *Carmen in Junonem reginam . . . illa tempeſtate ſortitan laudabile ritibus ingratis, nunc abhorrens & incondi-tum ſi reſeratur.*

(*i*) *Valer. Maxim. l.* 1. *c.* 8. *n.* 3.

(*k*) *Lib.* 6. *n.* 3. *n.* 1.

(*l*) *Livius l.* 7. *p. m.* 206.

(*m*) *flor.* 1. 6.

(*n*) *Voyez le Valere Maxime* Variorum *de Thyſius l.* 1. *c.* 8. *n.* 3. *pag.* 105.

(*o*) *Plutarch. in Camillo p.* 148. *c.*

honneurs qu'on lui rendoit dans d'autres (*V*) villes d'Italie étoient fort considerables. Elle y faisoit beaucoup de miracles.

(*a*) *Voyez Denys d'Halicarnasse l. 4. ch. 69. Dausquejus in Sicilum Ital. l. 10. pag. 435. cite plusieurs autoritez.*

Suivant cela il faudroit dire qu'il y avoit un temple de Junon sur le Capitole, avant que le Dictateur Camille le fit vouër le temple de Junon *Moneta* : ou bien il faudroit dire qu'il vouë seulement un temple à Junon, mais que dans la suite des tems cette Deesse aquit le surnom *Moneta*, à cause de l'avis qu'elle donna dans ce temple. La premiere de ces deux hypotheses n'a nul fondement dans les Auteurs, & la seconde convaincroit d'une extrême negligence les Historiens, veu qu'ils remarquent expressément que le Dictateur Camille vouë un temple à Junon *Moneta*, qui fut bâti au même lieu où Manlius avoit logé. Peut-etre dissiperoit-on cette nuë, si l'on supposoit que le lieu d'où Junon donna l'avertissement, étoit la chapelle qui lui avoit été construite dans le temple de Jupiter sur le Capitole (*a*). Dès lors elle eut pu être (*b*) surnommée *Moneta*, sans avoir un temple particulier sous cette Epithete, mais dans la guerre des Auruncs Camille auroit voulu lui bâtir un temple, entant qu'elle avoit deja ce surnom. Ce seroit une preuve qu'elle auroit averti le peuple Romain avant l'année 413. & par consequent que son amitié pour Rome preceda la 2. guerre Punique. Rosin (*c*) attribuë à Ciceron d'avoir dit que le tremblement de terre, au sujet duquel Junon indiqua le sacrifice d'une truye pleine, arriva avant que les Gaulois prissent Rome. Ciceron ne dit point cela ; Rosin s'est abusé.

(*b*) *Il paroit par Tite Live l. 3. p. m. 79. que la Junon du Temple de Jupiter Capitolin étoit surnommée* Regina.

(*c*) *Antiquitat. Romanar. l. 2. c. 6.*

(*d*) Nolite à sacris propriis Junonis Sospitæ, cui omnes Consules facere necesse est, domesticum & suum Consulem potissimum avellere. *Cicero orat. pro Murena sub fin.*

(*e*) *Livius, lib. 8. p. m. 224.*

(*f*) *Appian. l. 5. de bello civil. pag. m. 399.*

(*g*) *Histor. anomal. l. 11. c. 16. apud Cluver. Ital. Antiqua l. 3. c. 4.*

(*h*) *Cicero de natura Deorum lib. 1. p. m. 116.*

(*i*) *Girac. Replique à Costar, fect. 65. pag. 556. Vous trouverez à la marge de son livre ce qui suit :* Romani Junonem Sospitam colebant, cujus caput pellis caprina cum cornibus ex-ornabat. *Lud. Nonnius in Goltzii Grac.*

(*V*) *Les honneurs qu'on lui rendoit dans d'autres villes d'Italie.*] Elle étoit servie sous le titre de *Sospita* avec une grande devotion à Lanuvium, proche de Rome sur le chemin d'Appius. Les Romains adopterent tellement ce culte, qu'il faloit que leurs Consuls à l'entrée de leur Consulat allassent rendre leurs hommages à cette Junon (*d*). Lors qu'on donna la bourgeoisie Romaine aux habitans de Lanuvium, il fut établi que ce culte leur seroit commun avec le peuple Romain, (*e*) *Lanuvinis civitas data, sacraque sua reddita cum eo ut ædes lucusque Sospitæ Junonis communis Lanuvini Municipibus cum populo Romano esset.* Il y avoit un trefor dans le temple de cette Deesse : Auguste en tira des sommes, & promit d'en payer l'interêt (*f*). On croit que ce temple fut fondé par les Pelasges originaires du Peloponnese, & l'on apuye cette opinion sur ce que la Junon de Lanuvium est nommée par (*g*) Elien *Juno Argolica*. Voici l'équipage de cette Deesse, *Nostram Sospitam. . . . tu nunquam ne in seminis quidem vides nisi cum pelle caprina, cum hasta, cum scutulo, cum calceolis repandis* (*h*). On ne marque point dans ce passage si la peau de chevre étoit garnie de cornes, mais des gens fort Savans n'en doutent pas. „ Il est certain que „ cette Junon Lanuvienne avoit la tête voilee „ d'une peau de chevre avec de veritables cor„ nes, & il ne faut qu'avoir des yeux pour les „ reconoître bien clairement dans les medailles „ Romaines de Goltzius, & dans celle que „ raporte Vigenaire dans ses annotations sur Tite „ Live (*i*). „ Notez bien cecile serpent du Temple de Lanuvium étoit quelque chose de miraculeux ; il connoissoit si les filles avoient laissé prendre leur pucelage, ou non. Voyez Elien (*k*).

JUPITER,

(*k*) *Ubi supra. Voyez aussi Propert. eleg. 8. l. 4.*

La Junon LACINIA dont le temple étoit à six milles de Crotone, étoit merveilleusement célebre. Ce temple étoit (*l*) une fois plus grand que le plus grand temple qui fût à Rome. Il étoit couvert de tuiles de marbre, dont une partie fut portée à Rome, pour servir de couverture au temple de la Fortune Equestre, que le Censeur Quintus Fulvius Flaccus faisoit bâtir : mais comme il perit miserablement, le Senat fit porter les tuiles au même lieu d'où on les avoit ôtées (*m*). Annibal n'executa pas le dessein d'enlever la colomne d'or, que l'on voyoit dans le temple de cette Junon (*n*). Pline raporte que les cendres que l'on laissoit sur l'autel de cette Deesse, exposées à toutes les injures de l'air, ne bougeoient jamais de leur place (*o*). Servius raconte un autre miracle ; c'est que si quelcun gravoit son nom sur les tuiles de ce temple, la gravure s'effaçoit dès que cet homme mouroit. *In hoc templo illud miraculi fuisse dicitur, ut si quis ferro in tegulas templi, ipsius nomen incideret, tamdiu illa scriptura maneret, quamdiu is homo viveret qui illud scripsisset* (*p*). Tite Live conte aussi un miracle, c'est que les bestiaux de toute espece confacrez à la Deesse paissoient dans les prairies du temple, sans que personne les gardât, & se retiroient le soir d'eux-mêmes, sans que jamais les bêtes sauvages ou les voleurs les inquietassent. (*q*) *Lata in medio pascua habuit* (Lucus) *ubi omnis generis sacrum deæ pascebatur pecu sine ullo pastore : septimo quoque egressi cujusque generis greges, nocte remeabant ad stabula, nunquam injuriis ferarum non fraude violati homines.* Il fait assez connoître qu'il ne vouloit point jurer que cela fût vrai, & que le conte des cendres immobiles eût une plus grande certitude. On attribuë, dit-il, (*r*) presque toûjours quelques miracles à cette sorte de lieux. Personne ne fait mieux cela que les Moines du Christianisme. Il ajoûte que ce temple étoit celebre non seulement par sa fainteté, mais aussi par ses richesses (*s*).

(*l*) *Voyez la page suivante lettre b.*

(*m*) *Valer. Maximus lib. 1. c. 1.*

(*n*) *Cicero lib. 1. de divinat.*

(*o*) In Lacinix Junonis ara sub dio sita, cinerem immobilem esse pertinatibus undique procellis. *Plin. l. 2. c. 107.* Valere Maxime dit la même chose lib. 1. c. 8. in exempl. extern. n. 18. Voyez ci-dessous Tite Live.

(*p*) *Servius in Æneid. l. 3. v. 552.*

(*q*) *Livius lib. 24. circa init. p. m. 380.*

(*r*) Miracula aliqua affingunter pleraque tam infimgibus locis. Fama est aram effe in vestibulo templi, cujus cinerem nullus unquam mouet. *Id. ibid.*

(*s*) Inclytum templum divinitus etiam, non tantum sanctiare fuit. *Id. ibid.* Voyez aussi Strabon l. 6. p. m. 180.

Il n'est pas étrange qu'il y ait eu diversité d'opinions touchant le fondateur de ce temple, & touchant l'occasion de la fondation, (*t*) car tous les peuples sont enclins à inventer mille belles choses fur de semblables matieres : mais on ne saurioit assez admirer, que les Auteurs soient si peu d'accord touchant la situation de cet édifice. Tite Live le met à 6. milles de Crotone. *Sex millia aberat ab (v) urbe nobile templum ipsa urbe nobilius, Laciniæ Junonis, sanctum omnibus circa populis* (*x*). Mais Valere Maxime le met à Locres, & ce n'est pas le seul point en quoi il differe de Tite Live.

(*t*) *Voyez Servius ibid. qui raporte entre autres opinions, que le Roi Lacinius bâtit ce Temple en l'honneur de Junon à cause qu'elle haissoit Hercule, lequel il n'avoit pas voulu loger.* (*v*) *Dans le Valere Maxime de Teissier p. 27. on fait dire à Tite Live, que le Temple étoit dans la ville.* In urbe nobile templum, ipsa urbe erat nobilius. (*x*) *Livius ubi supra.*

JUPITER, le plus grand de tous les Dieux du Paganiſme, étoit fils de Saturne & de Cybele. Il n'y a point de crime dont il ne ſe fût ſouillé; car outre qu'il detrôna ſon propre (*A*) pere, qu'il le châtra, & qu'il le chargea de chaines

(*A*) Que ad religionem pertinent cum cura facta: tegulas reliquas in area templi, quia reponendarum nemo artifex inire rationem poterit, redemptores nuntiarunt. *Id. ib. p.* 810.

Raportons ſes paroles. *Q. Fulvius Flaccus impune non tulit quod in cenſura tegulas marmoreas ex Junonis Lacinie templo in ædem Fortune Equeſtris, quam Roma faciebat, tranſtulit. Negatur enim, poſt hoc factum, mente conſtitiſſe: quin etiam per ſummam agritudinem animi expiravit, cum ex duobus filiis in Illyrico militantibus, alterum deceſſiſſe, alterum graviter audiſſet affectum. Cujus caſu motus ſenatus tegulas illico Locros reportandas curavit: decretique circumſpectiſſima ſanctione impium opus cenſoris retexuit* (*a*). Je me ſuis reglé ci-deſſus à ce narré, quant au motif qui engagea le Senat à reſtituer les tuiles; mais je me reſervois le droit de rectifier les choſes ſelon le beſoin par la relation de Tite Live. Sachez donc que ce grave Hiſtorien obſerve que le Cenſeur Fulvius Flaccus s'appliquoit avec ardeur, à faire en ſorte que le temple qu'il conſtruiſoit ne cedât ni en magnificence, ni en grandeur à aucun temple de Rome. Il crut qu'un toit de marbre donneroit beaucoup de relief à cet édifice, c'eſt pourquoi il fit decouvrir la moitié du temple de Junon *Lacima* (*b*). C'étoit aſſez pour ſon deſſein. Ayant fait porter à Rome ces tuiles de marbre, il ſe garda bien de dire d'où il les avoit tirées; mais on ne laiſſa pas de l'aprendre, & de là fortirent tant de murmures, que les Conſuls furent obligez de conſulter le Senat ſur cette affaire. Le Senat fit venir Flaccus, & après l'avoir laiſſé expoſé pendant quelque tems à toutes ſortes de cruels reproches, il reſolut d'un conſentement unanime que les tuiles ſeroient raportées au temple de Junon, & qu'on feroit pour apaiſer la Déeſſe ce que les ceremonies preſcrivoient. Les paroles de Tite Live m'ont tellement enchanté, que je m'imagine qu'elles ſeront très-agreables à la plupart de mes lecteurs: ce ſont de belles paroles remplies de grandes penſées. (*c*) *Poſtquam cenſor rediit tegula expoſita de navibus ad templum portabantur: quanquam unde eſſent fiebatur, non tamen celari poterat. Fremitus igitur in curia ortus eſt: ex omnibus partibus poſtulabatur, ut conſules eam rem ad ſenatum referrent. Ut vero acceſſitus in curiam cenſor venit, multo infeſtius ſinguli univerſique præſentem lacerare: Templum auguſtiſſimum regionis ejus: quod non Pyrrhus, non Annibal violaſſent, violare parum habuiſſe, niſi detexiſſet fœde ac prope diruiſſet. Detractum culmen templo, nudatum tectum patere imbribus putrefaciendum. Cenſorem moribus regendis creatum, cui ſarta tecta exigere ſacris publicis & loca tuenda more majorum traditum eſſet; eum per ſociorum urbes diruentem templa, nudantemque tecta ædium ſacrarum, vagari, & quod, ſi in privatis ſociorum ædificiis faceret, indignum videri poſſet, id Deum immortalium templa demolientem facere, & obſtringere religione populum Romanum, ruinis templorum templa ædificantem: tamquam non iidem ubique Dii immortales ſint, ſed ſpoliis aliorum alii colendi exornandique. Quum, priuſquam referretur, appareret quid ſentirent Patres: relatione facta in unam omnes ſententiam ierunt, ut tegulæ reportandæ in templum locarentur, piacularique Junoni fierent.* L'arret du Senat ne fut point executé dans tous ſes points, car ceux à qui on donna la charge de faire retablir le toit, raporterent qu'aucun Ouvrier n'avoit ſu remettre les tuiles à leur place (*d*), & qu'ainſi elles avoient été laiſſées à la cour du temple. Flaccus ne diſcontinua point ſon édifice: il l'acheva, & le conſacra, & donna les jeux Sceniques pendant quatre jours, & les Circenſes un jour (*e*). Voilà donc une inſigne difference entre Tite Live & Valere Maxime, & qui montre que le dernier de ces deux Auteurs a fait un grand tort au Senat Romain: il lui a derobé la principale partie de ſa gloire: il a ſuposé qu'on ne s'aviſa de reparer le dommage, qu'après avoir vu la punition prodigieuſe que le ciel avoit infligée au Cenſeur Flaccus. Mais Tite Live nous aprend que le Senat ſe determina à cette action de pieté & de juſtice, par la ſeule conſideration du fait, & ſans avoir vu aucune marque de l'irritation celeſte. Il ne nie point la triſte fin de ce Cenſeur, il la repreſente même plus funeſte que n'a fait Valere Maxime, car il dit que Fulvius Flaccus ſe pendit, & il ajoûte qu'on diſoit parmi le peuple que Junon lui avoit été le jugement. (*f*) *Q. Fulvius Flaccus pontifex qui priore anno fuerat cenſor. . . . ſæda morte periit. Ex duobus filiis ejus qui tum in Illyrico militabant, nunciatum alterum deceſſiſſe, alterum gravi & periculoſo morbo ægrum eſſe. Obruit animum ſimul luctus, metuſque: mane ingreſſi cubiculum ſervi, laqueo dependentem invenere. Erat opinio, poſt cenſuram minus compotem fuiſſe ſui: vulgo Junonis Lacinie iram ob ſpoliatum templum aliter naſſe mentem ſenſebant.* On met à l'an de Rome 579. ce qui concerne les tuiles de marbre ôtées du temple de Junon.

(*a*) *Val. Maximus l. 1. c. 1. n.* 20.

(*b*) Profectus in Brutios, ædem Junonis Lacinie ad partem dimidiam detegit, id fatis fore ratus ad tegendum quod ædificaretur. *Tit. Livius l. 42. init. p. m.* 809. C'eſt ce qui m'a fait dire ci-deſſus après Clavier *Ital. Antiq. l. 4. c.* 15. que le Temple de Junon *Lacinia* étoit une fois plus grand que le plus grand Temple de Rome.

(*c*) *Livius ibid.*

(*A*) *Qu'il detrôna ſon propre pere*, &c.] Saturne ſouffrit en cela la peine du talion, puis qu'il avoit uſurpé (*g*) l'empire du monde que le Ciel ſon pere poſſedoit; mais Jupiter ne laiſſoit pas d'être coupable d'une uſurpation horrible: il n'eſt pas permis de punir un crime par un autre crime; on ne ſe diſculpe pas en imitant les ſcelerats. Il eſt remarquable que le Ciel fut trahi par ſa propre femme; car ce fut la Terre (*b*) femme du Ciel qui excita ſes enfans à la revolte, & qui mit entre les mains du plus jeune (*i*) une faucille, dont il ſe ſervit pour couper le membre viril à ſon pere. Saturne qui fit cet exploit fut traité à la pareille ſi exactement, que Jupiter employa pour lui couper le membre viril (*k*), le même inſtrument qui avoit ſervi à la caſtration du Ciel. Notez que le parenty de Saturne fit une aſſez longue reſiſtance: il ne ſuccomba qu'après une guerre de (*l*) dix ans. Saturne vaincu fut chargé de chaînes, & précipité dans le Tartare (*m*). Les chaînes n'étoient pas peſantes, car elles étoient de (*n*) laine.

(*g*) *Apollodorus lib. 1. init.*

(*b*) *Id. ib.*

(*i*) C'étoit le Saturne.

(*k*) *Natalis Comes, Mythol. l. 2. p. m.* 86.

(*l*) *Apollodor. ibid.*

(*m*) C'étoit comme le plus profond cachot des enfers. Τάρταρος δὲ ἐστὶν ἐν ᾅδου, τοσοῦτον ἀπέχων ἀπὸ γῆς ὅσον ἀπὸ γῆς οὐρανός. Is locus eſt ad Inferos tenebroſiſſimus, qui tantum à terra diſtat, quantum à cœlo terram abeſſe ferunt. *Apollodorus ibid.*

(*n*) *Agathonymus in Perſide, apud Natal. Comitem p.* 85.

chaines au plus profond des enfers, il commit inceſte avec (*B*) ſes ſœurs, avec ſes filles, & avec ſes tantes ; & il tâcha même de violer ſa mere. Il debaucha une infinité de filles & de femmes; & pour en venir à bout, il prenoit la figure de toutes ſortes de bêtes. Il donna dans le peché contre nature; car il enleva le beau Ganymede *, & il le pourvut de l'office de grand Echanſon des Dieux, à la place de Hebé. Il ſe ſervit de pluſieurs ſtratagêmes pour ſurprendre Alcmene, femme d'Amphitryon, & pour jouir de Leda, femme de Tyndare. Il ſe transforma en taureau, en cygne, en aigle, en pluye d'or, en feu, en ombre, &c.

* Catamitus rapitur deinde futurus & poculorum cultor, & ut Jovis dicatur pullus in partibus Fabius adjutitur mel-libus, chirogrammos politicis. *Arnob. lib. 5. pag.* 145.

Ff 2

ne. On lui donnoit tous les ans quelques jours de liberté pendant les fêtes des Saturnales; tems auquel on permettoit aux eſclaves d'agir librement (*a*). Quelques-uns diſent que Saturne ſe ſauva de la priſon, & ſe retira en Italie chez le Roi Janus. D'autres veulent que ſon fils ſe ſoit contenté de le chaſſer. Virgile eſt de ce dernier ſentiment:

(*a*) Age libertate Decembri, Quando ita majores voluerunt, utere. *Horat. Sat. 7. l. 2.*

(*b*) *Primus ab æthereo venit Saturnus Olympo*
Arma Jovis fugiens, & regnis exul ademptis.

(*b*) *Virgil. Æneid. lib. 8. verſ.* 319.

Mais Stace n'en étoit point, puis qu'il parle de la liberté qu'on accordoit à Saturne une fois l'an :

(*c*) *Saturnus mihi compede exoluta*
Et multo gravidus mero December,
Et ridens jocus, & ſales protervi
Adſint.

(*c*) *Statius Silva 6. lib. 1.*

(*d*) *Lib. 4. p. m.* 143.

Joignez à cela ces paroles d'Arnobe. (*d*) *Numquid parricidii cauſa vinctum eſſe Saturnum, & ablui diebus ſtatis, vinculorum ponderibus & levari.* J'ai oublié de dire qu'après la victoire complete que le party de Jupiter avoit remportée, Apollon chanta ſur ſa lire un poëme qu'il avoit fait à la loüange des vainqueurs. Tibulle nous aprend cette circonſtance dans une (*e*) élegie qu'il adreſſe à Apollon :

(*e*) C'eſt la 5. du 2. livre.

Sed nitidus pulcreque veni, nunc indue veſtem
Sepoſitam, longas nunc bene pecte comas,
Qualem te memorant, Saturno rege fugato
Victori laudes concinuiſſe Jovi.

(*f*) Natalis Comes grand chercheur d'allegories parle ainſi pag. 85. Nulla ſunt enim vel naturæ, vel amicitiæ, vel beneficentiæ ſatis firma vincula, ubi majeſtatis & imperandi furioſum deſiderium inveſerit: illa omnia ſiquidem facillime conculcantur & proſternuntur.

Les meilleures allegories qu'on puiſſe trouver ſous ces fables, eſt de dire que les Anciens ont voulu ſignifier que (*f*) l'ambition étouffe tous les ſentimens de la nature, tous les droits de l'amitié & des alliances, & que les Poëtes & les Orateurs font toûjours prêts à ſe declarer pour le party qui triomphe.

(*B*) *Il commit inceſte avec ſes ſœurs*, &c.] Il jouït de ſa ſœur Junon ſans attendre qu'elle fût ſa femme, & puis il l'épouſa. J'en parle (*g*) ailleurs. Il viola ſon autre ſœur Ceres, & en eut Proſerpine. Il coucha avec trois de ſes tantes, ſavoir avec Themis, avec Dione, & avec Mnemoſyne. De ſon inceſte avec la premiere ſortirent les Heures & les Parques : de la ſeconde il engendra Venus; & il eut de la troiſiéme les neuf Muſes (*h*). Ayant vu (*i*) un jour ſa mere endormie, il tâcha de jouïr d'elle par ſurpriſe; mais comme elle s'éveilla, & ſe mit en état de lui reſiſter, il employa la force, & auroit aparemment accompli ſon abominable deſſein, ſi l'ardeur de ſa paſſion ne ſe fût évaporée, dans les efforts qu'il employa pour ſurmonter la reſiſtance de ſa mere. Arnobe s'écrie là-deſſus très-juſtement. (*k*) *O rerum imaginatio indecora! ô habitus ſudus Jovis ad obſcœni certaminis expeditionem parati! Ergone ille rex mundi, cum incautus & properus obreptionis eſſet rejectus à furto, in impetum ſe vertit : & quum rapere voluptatem inſidioſa fraude non quivit, vi matrem aggreſſus eſt, & apertiſſimè cœpit venerabilem ſubruere caſtitatem? Colluctatus ergo diutiſſimè cum invita eſt, victus, fractus, ſuperatuſque deſecit : & quem pietas dijungere ab infando matris non valuit appetitu, effuſa libido dijunxit?* Il obſerve que les Payens mirent à profit ces vains efforts de Jupiter : car ils dirent qu'une pierre en devint groſſe, & en accoucha d'un fils au bout de 10. mois. (*l*) *Et ſanè hoc loco frugalitatis magnæ viri, & circa res etiam flagitioſi operis parciores, ne ſanctæ illæ ſeminæ fruſtra videantur effuſa, ſilex, inquit, ebibit Jovialis incontinentiæ fœditatem. Quid deinde quæſo conſecutum eſt, dicite? In ſinu medio lapidis, atque in illa cotis duritie informatus atque animatus eſt infans, Jovis magni futura progenies*, &c. On a obſervé une ſemblable generation, touchant les efforts que fit Jupiter pour jouïr de ſa fille Venus. Cette fille, d'ailleurs de ſi bonne volonté quand il s'agiſſoit d'admettre le mâle, reſiſta vigoureuſement à Jupiter. Je m'explique en marge (*m*) par les termes un peu groſſiers d'un Auteur moderne. Arnobe fait mention d'un autre attentat de Jupiter qui lui reüſſit. Mais c'eſt ſelon l'opinion de ceux qui diſoient que Ceres étoit mere de ce Dieu. (*n*) *Quandam Dieſpiter, inquiunt, cùm in Cererem ſuam matrem libidinibus improbis atque inconceſſis cupiditatibus æſtuaret, nam genitrix hæc Jovis regionis ejus ab accolis tradiatur, neque tamen auderet id, quod procaci appetitione conceperat, apertiſſima vi petere, ingeniosas comminiſcitur captiones, quibus nihil tale metuentem cognitæ genitricem : ſit ex Deo taurus, & ſub pecoris ſpecie ſubſeſſoris animum atque audaciam celans, in ſecuram & neſciam repentina immittitur vi furens, agit inceſtus tres ſuas, & prodita per libidinem fraude, intellectus, & cognitus evolat.* Ceres eut beau ſe fâcher; cette action la rendit groſſe de Proſerpine, qui étant en âge de donner de l'amour, paſſa par les mêmes épreuves que ſa mere : Jupiter eut le pucelage de Proſerpine ſa fille. (*o*) *Quam (Proſerpinam) cùm verveceus Jupiter bene valida, floridam, & ſucci eſſe conſpiceret plenioris, oblitus paulo ante quid malorum & ſceleris eſſet aggreſſus, & temeritatis quantum, redit ad priores æſtus : & quia neſarium videbatur ſatis, patrem cum filia comminus uxoria conjugatione miſceri, in draconis terribilem formam migrat: ingeuitibus ſpiris paveſactam colligas virginem, & ſub obtentu feri, molliſſimis ludit atque adulatur amplexibus.* Meziriac (*p*) allegue pluſieurs Auteurs, qui ont dit que Jupiter changé en ſerpent eut le pucellage de ſa fille Proſerpine, dont il engendra le premier Bacchus ſurnommé Zagreus. Finiſſons cette remarque par un paſſage d'Arnobe. (*q*) *Quid tamen queſo*, demande-t-il aux Payens, *de vobis Jupiter iſte, quicunque eſt, meruit, quod genus eſt nullum probri inſame, adulterium nullum, quod in ejus non caput, velut in aliquam congeratis vilem luteamque perſonam?* C'eſt pouſſer à bout le Paganiſme.

(*g*) *Dans l'article* Junon.

(*h*) *Heſiodus in Theogonia. Apollodor. lib. 1. p. 9.*

(*i*) *Arnob. lib. 5. p.* 161.

(*k*) *Ibid. p.* 162.

(*l*) *Id. ibid.*

(*m*) *Nonnus l. 14. dit que les autres Centaures furent engendrez du ſemence de Jupiter qui tomba en terre lors qu'il voulut s'accoupler avec Venus, qui lui fit ſa ſoûveraine reſiſtance.* Meziriac ſur Ovide p. 173.

(*n*) *Arnob. ibid. pag.* 170.

(*o*) *Ibid. p.* 171.

(*p*) *Ubi ſupra pag.* 138. *Il cite Nonnus lib. 5. & 6. Arnobe l. 5. Clem. d'Alexandrie in Protrepti. co. Tzetzes ſur Lycophron. La Scholiaſte de Pindare in 3. Iſthmiam. L'Auteur du grand Etymologicon au mot Zagreus. Le Scholiaſte d'Ariſtophane in Pan. Diod. de Sicile l. 3. Arnobe l. 2. des faits d'Alexandre. Hygin. aux chap. 155. & 157. Ciceron l. 3. de nat. Deor.*

(*q*) *Arnob. lib. 5. pag.* 171.

afin de l'avoir à ſa main toutes les fois que le cœur lui en diroit. Les fourberies & les parjures, † & en general toutes les actions puniſſables par les loix, lui étoient fort familieres. On eſt allé juſques à dire qu'il devora (C) l'une de ſes femmes. On ne peut donc rien voir de plus monſtrueux que le Paganiſme, qui regardoit un tel Dieu comme le ſouverain maître de toutes choſes; & qui proportionnoit à cette idée le culte de Religion qu'il lui rendoit. Les Peres de l'Egliſe ont fortement preſſé cette preuve de la fauſſeté de la Religion Payenne; & on peut dire que ce ſyſtême étoit fort propre (D) à corrompre les bonnes mœurs. Je ne dirai rien touchant les fables qui concernent ou la naiſſance, ou l'éducation de Jupiter. Mr. Moreri en a touché quelque choſe; & on trouve cela dans un grand nombre de livres, que les Ecoliers ont tous les jours entre les mains. Je ne parlerai que de l'aigle (E) qui lui portoit du nectar. Ce fait n'eſt pas ſi commun. Mr. Charpentier ne raporte pas (F) fidelement une choſe pour laquelle il cite Homere.

† *Voyez les preuves que Natalis Comes en aporte, Mythol. l. 1. c. 18. & Arnobe cité dans la remarque B.*

KECKER-

(C) *Qu'il devora l'une de ſes femmes.*] Heſiode obſerve que la premiere femme que Jupiter épouſa, s'apelloit Metis (a). La voyant groſſe il la devora, & devint lui-même gros d'enfant par ce moyen, & puis accoucha de Minerve. *Gravidam factam deglutivit, ut ſcripſit Joannes Diaconus his verbis,* Καὶ ἄγχιστον τούτῳ ποιησάμενος, καπιπίνει αὐτὴν, ἵνα μὴ ἄκος τὶς ἕτερον ἐκπυθοῦ παρ' αὐτὸς ἀναιδὴς καὶ ἀπάθαλος: quam cùm gravidam feciſſet, deglutivit, ne quis alius Deorum naſceretur ex ea impudens ac fatuus. *Ex eo cibo mox ipſe Jupiter pro uxore gravidus factus Palladem armatam è capite peperit* (b).

(a) Ζεὺς δὲ Διὸς βασιλῆος τριτάτην ἄλοχον Δίκτιν Μητιν. Uxorem primam Metim ſibi Jupiter addit. *Heſiod. in Theog.*

(b) *Natal. Comes Mytholog. lib. 2. p. m. 90.*

(D) *Ce ſyſtême étoit fort propre à corrompre les bonnes mœurs.*] „ (c) De ces actions infames de Jupiter les Auteurs Chretiens ont tiré de puiſſans argumens, pour convaincre les „ Payens touchant la fauſſeté de leurs Dieux, „ comme on peut voir en pluſieurs endroits „ de Lactance, de Tertullien, de Clement Alexandrin, d'Arnobe, & de pluſieurs autres. „ Car outre que de ſi horribles crimes ne peuvent compatir avec la divinité, les Gentils „ pouvoient prendre de là un juſte pretexte pour „ s'adonner à toutes ſortes de meſchancetez. ... „ ne croyant pas de faillir en imitant leurs Dieux. „ C'eſt auſſi ce que veut dire Ion dans Euripide en la tragedie portant ſon nom:

(c) *Meziriac ſur Ovide pag. 419. 420.*

- - - Οὐκ ἔστ' ἀνθρώπους κακοὺς
Λέγειν δίκαιον, εἰ τὰ τ' Διὸς κακὰ
Μιμοῦμεθ', ἀλλὰ τὰς διδασκούσας πόδε.
Il ne faut point blaſmer les hommes malfaiſans
S'ils imitent les Dieux: mais rejetter le blaſme
Sur ceux dont les forfaits leur ſervent de patron.

Meziriac fait cette note ſur un paſſage de d'Ovide, où Phedre (d) remarque que le ſcrupule de l'inceſte étoit bon au tems groſſier de Saturne, mais que ſous le regne de ſon ſucceſſeur il devoit être permis à une femme de coucher avec ſon beau-fils. Jupiter, dit-elle, marié avec ſa ſœur autoriſe tout:

(d) *In epiſt. ad Hippolytum.*

Nec quia privigno videar coitura noverca
Terruerint animos nomina vana tuos.
Iſta vetus pietas, aevo moritura futuro
Ruſtica Saturno regna tenente, fuit.
Jupiter eſſe pium ſtatuit quodcunque juvaret,
Et ſas omne facit fratre marita ſoror.

(e) *Meziriac pag. 419. fait cette remarque.*

Ovide (e) tombe là dans une faute bien groſſiere, puis qu'il eſt certain que Saturne fut marié avec ſa ſœur, tout comme Jupiter avec la ſienne. On pourroit joindre au paſſage d'Euripide que Meziriac a cité cent autres paſſages de la même force. Rien n'eſt plus ordinaire dans les anciens Poëtes, que de voir des gens qui pour excuſer leurs crimes, ſoutiennent ou qu'ils n'ont fait qu'imiter les Dieux, ou que les Dieux les ont pouſſez à faire du mal *. Mais pour ne rien diſſimuler, il faut dire à la gloire des Payens, qu'ils n'ont point vêcu ſelon leurs principes. Il eſt vrai que la corruption des mœurs a été extrême; mais il s'eſt trouvé parmi eux beaucoup de gens qui n'ont point ſuivi l'exemple de leurs faux Dieux, & qui ont preferé les idées de l'honnêteté à une ſi grande autorité. Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que les Chretiens dont le ſyſtême eſt ſi pur, ne cedent preſque en rien aux Gentils par raport au vice. C'eſt un abus que de croire que les mœurs d'une Religion repondent aux dogmes de la conſeſſion de foi.

* *Voyez l'article d'Helene, remarque T.*

(E) *Que de l'aigle qui lui portoit du nectar.*] Une femme nommée Moero, Auteur d'un poëme (f) qui avoit pour titre la *Memoire*, dit que Jupiter à l'inſu de tous les Dieux étoit nourri dans une caverne de l'Ile de Crete, par des colombes qui lui aportoient de l'ambroiſie, & par un aigle qui lui aportoit du nectar. L'ambroiſie venoit de l'Ocean, & le nectar étoit tiré d'une pierre. Jupiter ayant detrôné Saturne immortaliſa cet aigle, & le tranſporta dans les cieux:

(f) *Athen. lib. 15. p. 490.*

Νέκταρ δ' ἐκ πέτρης μέγας αἰεὶς ἄειρε φόρυσσεν,
Γαμφηλῇ Φορέοντα [πτίλων] Διὶ μητιόεντι.
Τὸν ᾧ νιφόεσσα πάθεσσι κρύπτον ὑρύστιος Ζεύς,
Ἀθανάτου ποίησιν ᾧ ὑφαντῷ ἐγκαλίψασθαι (g).
Nectar verò ex ſaxo ingens aquila ſemper hauriens,
Advolans portabat conſulto prudentique Jovi.
Eam victo patre Saturno Jupiter altiſonus,
Immortalitate donatam, in cœlo habitare voluit.

(g) *Id. ib. p. 491.*

(F) *Mr. Charpentier ne raporte pas fidelement.*] Je parle de M. Charpentier de l'Academie Françoiſe. Il croyoit haranguer le Roi à la tête de l'Academie après la priſe de Mons; mais ce Prince ne voulut point de harangues ce coup-là. Celle de Mr. Charpentier fut inſerée dans le Mercure Galant du mois de Mai 1691. On y trouve que le Roi eſt comme le Jupiter d'Homere, contre qui tous les autres Dieux ſont unis, & qui après leur avoir reproché la vanité

K.

KECKERMAN (Barthelemi) nâtif de Dantſic, y fut Profeſſeur en Philoſophie vers le commencement du XVII. ſiecle. Il avoit été auparavant Profeſſeur en langue Hebraïque à Heidelberg. Il a compoſé un très-grand nombre d'Ouvrages, où il fait paroître (*A*) plus de methode que d'eſprit. Il étoit Calviniſte. Il mourut l'an 1609. à l'âge de 38. ans*. Ses livres ſont pleins (*B*) de pillage, & ont été bien pillez.

* *Konig met ſa naiſſance à l'an 1571.*

KELLER (Jaques) l'une des bonnes plumes qui fuſſent parmi les Jeſuïtes d'Allemagne vers le commencement du XVII. ſiecle, naquit à † Seckingen l'an 1568. Il ſe fit Jeſuïte l'an 1588. & après qu'il eut regenté les belles lettres, la Philoſophie, la Theologie Morale & la Theologie Scholaſtique, il fut apellé au gouvernement; car on lui donna le Rectorat du College de Ratisbonne, & puis celui du College de Munich. La premiere de ces deux charges dura deux ans; mais la ſeconde lui fut laiſſée pendant ſeize années de ſuite. Il fut long tems Confeſſeur du Prince Albert de Baviere, & de la Princeſſe ſon épouſe, & il fut ſouvent conſulté & employé par l'Electeur Maximilien dans des affaires d'importance. Il diſputa publiquement avec le plus celebre ‡ Miniſtre du Duc de Neubourg, & s'il en faut croire ſes (*A*) confreres, il le vainquit. Il publia quelques livres (*B*) de controverſe, & divers Ouvrages de Politique ſur les affaires du tems. Il prit un nom deguiſé à la (*C*) tête de ſes Ecrits politiques. Il mourut à Munich le 23. de Fevrier 1631. ‖

Voſſius lui donne 42. ans de vie. De ſcient. Mathem. p. 262.

† *C'eſt une des quatre villes Forêtieres.*

‡ *Nommé Jaques Hailbrunner.*

KEPLER ‖ *Tiré de Nathanael Sotwel in Biblioth. Scriptor. Societatis Jeſu pag. 373. 374.*

vanité de leur deſſein, leur fait voir par experience que ſa force eſt inébranlable; & tandis qu'ils tirent contre lui, il les enleve tous avec le globe de la terre & de la mer. Ne lui en depliaſe, Jupiter dans Homere (*a*) ne met point cela en experience; il ne fait que s'en vanter; il ne fait que menacer.

(*a*) *Voyez le 8. livre de l'Iliade au commencement.*

(*A*) *Plus de methode que d'eſprit.*] Il a fait des ſyſtêmes de preſque toutes les ſciences. Voici le jugement que Voſſius fait de lui. *Parum idoneè judicat de eo* (Diogene Laërtio) *vir cæteroquin eruditus, ſed novellarum ſcriptorum quam antiquitatis ſtudioſior Bartholomæus Keckermannus. Ait ille libro ſuo de hiſtoria, ſcripſiſſe Laërtium* languidè & frigidè, ſæpè tamen non inutiliter. *Quæ frigida profectò laus eſt operis utiliſſimi & auro contra non cari. Quippe ex quo diſcere ſit cum alia tam multa ad hiſtoriam temporum pertinentia, tum præclara tot veterum apophthegmata quorum Keckermannus, malo ſanè exemplo, Eraſmum laudate mavult autorem quam Plutarchum, Laërtium & ſimiles* (*b*).

(*b*) *Voſſius de Hiſtor. Græcis p. 223.*

(*B*) *Ses livres ſont pleins de pillage, & ont.*] J'ai raporté ci-deſſus (*c*) la plainte d'un Ecrivain Ecoſſois, qui avoit été volé par Keckerman. Un autre Ecoſſois (*d*) fit tout le contraire; il vola Keckerman: c'eſt ce que Thomaſius (*e*) remarque dans ſon recueil des Plagiaires. Il accuſe (*f*) de ce même crime quelques autres Ecrivains par raport à Keckerman.

(*c*) *Au 1. vol. p. 987. col. 2.*

(*d*) *Nommé* Andreas Aidius.

(*e*) *Numero 349. p. 353.*

(*f*) *Ibid. n. 351.*

(*A*) *S'il en faut croire ſes confreres, il le vainquit.*] Alegambe & Sotwel diſent que Jaques Hailbrunner fut tellement preſſé dans cette diſpute, qu'il fut preſque reduit à ne dire mot, & qu'il en tomba malade la nuit ſuivante, ou qu'il fit ſemblant d'être malade, afin de n'être pas obligé de rentrer en lice le lendemain. *Tam fortiter preſſus eſt, ut tantum non obmutuerit, morbumque reipſa nocte illa contraxerit, vel ne cogeretur iterum in arenam deſcendere, callide ſimularit* (*g*).

(*g*) *Alegambe & Sotwel in Biblioth. Scriptor. Societatis Jeſu.*

(*B*) *Il publia quelques livres de controverſe.*] En voici les titres. *Tyrannicidium, ſeu ſecium Catholicorum de tyranni internecione adverſus inimicas Calviniani Miniſtri Calumnias in Societatem Jeſu jactatas*, à Munich 1601. *in* 4. en Latin & en Allemand. *Papatus Catholicus, ſeu demonſtratio fundamentalis veritatis Eccleſiæ Catholicæ Romanæ contra Jacobum Hailbrunner*, à Munich 1616. 2. vol. *in fol.* en Allemand. *Compendium ejuſdem operis*, là même au même tems *in* 4. *Agonia ſeu ſudor mortualis Jacobi Hailbrunneri, hoc eſt refutatio Hailbrunneri qui extremam unctionem inſectatus fuerat ſcripto libro*, là même 1618. *in* 4. en Allemand. *Faſciculus olidus* 50. *floſculorum, id eſt abſurditas prædicantium in* (*h*) *Colloquio Ratiſbonenſi.* Il ſe donna le nom de *Jacobus Silvanus* à la tête de cet Ouvrage imprimé l'an 1604. *in* 4. (*i*) Il ſe donna le même nom dans un Ouvrage imprimé à Ingolſtad l'an 1607. & intitulé *Philippica in anonymum quendam Prædicantem qui Societatem Jeſu mendaciis oneravit.* Les Bibliothecaires des Jeſuïtes n'ont point fait mention de ce livre de Jaques Keller. Le Sieur Placcius (*k*) nous aprend que c'étoit une reponſe à un écrit Allemand, où l'on avoit recueilli pluſieurs paſſages tirez des Ouvrages ſeditieux de quelques Jeſuïtes. L'Auteur du recueil refuta la Philippique de Keller l'an 1608. ſa reponſe eſt intitulée *Antiphilippica*: c'eſt un Ouvrage Allemand, où l'on acheva de recueillir ce qui ſe trouve de ſeditieux dans les écrits des Jeſuïtes (*l*). L'Auteur de ces deux recueils étoit Conſeiller de l'Electeur Palatin, & ſe nommoit *Michael Loeffenius* (*m*).

(*h*) *Et non pas* Colligo *comme dit* Placcius de Pſeudonymis p. 261.

(*i*) *Tiré d'Alegambe & de Sotwel ubi ſupra.*

(*k*) *Placcius ibid.*

(*l*) *Id. ib.*

(*m*) *Deckher. de Scriptis adeptorum p. 153.*

(*C*) *Un nom deguiſé à la tête de ſes Ecrits politiques.*] La ſanglante guerre qui a deſolé l'Allemagne depuis l'an 1618. juſques à la paix de Munſter, a été ſans doute une guerre de religion; car la ligue que les Proteſtans formerent, & à laquelle ceux de l'autre religion oppoſe-

KEPLER (Jean) l'un des plus grans Astronômes de son siecle, nâquit à Wiel au païs de Wirtemberg le 27. de Decembre 1571. Il commença ses études de Philosophie à Tubinge l'an 1589. & deux ans après il étudia les Mathematiques dans la même Université sous le fameux Michel Mœstlin. Il y fit tant de progrés que dès l'an 1595. il composa un très-beau livre *, qui fut imprimé à Tubinge l'année suivante. Il avoit été déjà apellé à Grats dans la Styrie, pour y enseigner les Mathematiques †. Tycho Brahé s'étant établi dans la Boheme, & y ayant obtenu de l'Empereur toutes sortes de commoditez pour perfectionner l'Astronomie, souhaita passionnément d'avoir Kepler auprès de lui; & il lui écrivit tant de lettres sur ce sujet, qu'il l'engagea à quitter l'Academie de Grats, & à se transporter en Boheme avec sa famille & avec sa Bibliotheque l'an 1600 ‡. Kepler gagna pendant le voyage une fievre quarte qui dura sept ou huit mois, de sorte qu'il ne put pas rendre à Tycho Brahé tous les services qu'il étoit capable de lui rendre. Il fut même un peu mecontent des reserves qu'on avoit pour lui ‡; car Tycho Brahé ne lui communiquoit pas tout ce qu'il savoit: & comme il mourut l'an 1601. il ne donna pas le tems à nôtre Kepler de lui être fort utile,

* *Intitulé,* Prodromus Dissertationum de proportione orbium cœlestium, deque causis cœlorum numeri, magnitudinis, motuumque periodicorum genuinis & propriis &c.

† *Tiré de Gassendi in vita Tychonis Brahei lib. 5. p. m. 471.*

‡ *Id. Gassend. pag. 456. & 479.*

‖ *Ibid. p. 460.*

rent une ligue Catholique dont l'Electeur de Baviere fut le chef, devoit sa naissance aux soupçons qu'on eut que la Cour Imperiale animée par les Jesuïtes vouloit casser la paix de Passau. L'Electeur de Baviere Prince très-habile, ne souffrit point que l'on accusât impunément les Catholiques d'un tel dessein. Il fit publier des livres où l'on accusoit les Protestans de s'être liguez pour des desseins pernicieux, & nommément pour oprimer l'Eglise Romaine. Cette accusation parut l'an 1621. dans un Ouvrage intitulé *Cancellaria secreta Anhaltina, id est, Occulta Consilia, Insaudita Proposita, Periculosæ adinventiones, & prodigiosæ Machinationes Capitum ac Directorum unionis correspondentium in Germania, occasione Rebellionis Bohemicæ ad ejusdem Coronæ, & Imp. Rom. perniciem agitata. Post nuperam illam, omnibus posteris memorabilem Victoriam Pragensem*, 8. *Novemb.* 1620. *in Originalibus Scripturis ac documentis Cancellariæ Anhaltinæ, Divinâ Providentiâ deprehensa.* Les Princes Protestans firent refuter ce livre, que l'on pretendoit (*a*) avoir été compilé par Guillaume Jocher Conseiller de l'Electeur de Baviere, & par le Docteur Leickard. On a cru que ces Princes se servirent (*b*) de la plume de Volrad Plesse, Conseiller de l'Electeur Palatin. Nôtre Jaques Keller le crut, car il refuta leur refutation par un Ouvrage qui fut imprimé l'an 1624. sous ce titre: *Volradi* (*c*) *Plessii Heidelbergensis olim Consiliarii Ajax post oppugnatam fruſtra Cancellariam Anhaltinam in spongiam incumbens, sive Appendix Cancellariæ Anhaltinæ, auctore Fabio Hercyniano* J. C. Alegambe & son Continuateur ont ignoré que leur confrere ait pris à la tête de cet Ouvrage le nom *Fabius Hercynianus*. Il l'avoit pris dès l'année precedente, en repondant à un livre que Louïs Camerarius avoit publié l'an 1622. sous le titre de *Cancellaria Hispanica: adjecta sunt Acta publica, hoc est: Scripta & Epistolæ authentica, è quibus partim infelicis belli in Germania, partim Proscriptionis in Electorem Palatinum scopus præcipuus apparet. Adjecti sunt sub finem Flores Scoppiani, ex Classico belli Sacri.* Cet Ouvrage a un autre titre après la table des matieres, savoir *vera demonstratio causſarum præsentis in Germania belli religionis ergo suſcepti.* La reponse du Jesuïte Keller à ce livre de Camerarius est intitulée *Liura, seu Castigatio Cancellariæ Hispanicæ, à Ludovico Camerario Excancellario Bohemico, Exconsiliario Heidelbergensi &c. instructæ. Auctore Fabio Hercyniano* J. C. On en fit une nouvelle édition l'an 1624. à laquelle on mit ce titre: *Cancellariæ Anhaltinæ, pars secunda. In qua non ita pridem à quibuſdam edita Cancellaria Hiſpanica nervoſe ſtimuli & lepidè refutatur: tum ex quibuſdam interceptis ad Gahorem litteris, Hungaricorum qui ſequuti ſunt & adhuc durant motuum incentores ſeu auctores demonſtrantur. Auctore Fabio Hercyniano* J. C. Alegambe & son Continuateur ont ignoré que Jaques Keller prenne ce faux nom dans le titre de cet Ouvrage. Ils ne l'ont pas ignoré à l'égard des deux écrits dont je vais donner le titre, *Rhabarbarum domandæ bili quam in Apologia ſua procritavit Ludovicus Camerarius propinatum à Fabio Hercyniano* J. C. *anno* 1625. *Tubæ Gallileanus, behoſcentibus Ludovici Camerarii oculis, in litura Hiſpanicæ Cancellariæ malè adventibus, ad clariùs videndum tornatus, à Fabio Hercyniano. Additis in fine teſtimonii cauſâ, & pro Tubo, & pro Rhabarbaro, ipſius Camerarii epiſtolis annо* 1625. Nicolas Harstein repondant à l'Ajax ou à l'*appendix Cancellariæ Anhaltinæ*, observe que le Jesuïte qui en étoit l'Auteur étoit fort accoutumé à se deguiser. *Nihil huic homini inſolens eſſe, ut veritatem, ita nomen ſuum pervertere & modò ſub Auriminii (à maire ſua Goltbergera) modò ſub Didaci Tamie, modò ſub Fabii Hercyniani (à ſylva Hercynia, ſive Nigra, prope quam ſupra Baſileam in oppido Seckingen natus eſt) nomine ſallere, & his literis,* J. C. *Harſtenius Apologetica* 8. dans le Mercure François tom. 12. pag. 504. on donne ce livre à un Italien.

(*a*) *Keller dans l'Appendix Cancellariæ Anhaltinæ, dit que cette pretenſion eſt fauſſe.*

(*b*) *Nicolas Harſtein le nie dans la preface de ſa* Reſponſio apologetica *à l'Ajax de Fabius Hercyninus.*

(*c*) *Alegambe s'eſt trompé à ce nom; il a dit* Bleſſii, *& que cet homme étoit Chancelier. Le P. Sotwel n'a point corrigé ces deux fautes: il a mis* Belſſii *&c. Le Sr. Placcius* de anonymis n. 256 p. 71. *ne les a point corrigées, & a mis fauſſement cet Ouvrage au nombre des anonymes, ne ſachant pas que l'Auteur s'y donne le nom de* Fabius Hercyninus.

(*d*) *Nicolaus Hargleinius. Sicamber in præfat. reſponſionis apologeticæ imprimée l'an* 1625.

(*e*) Legat myſteria politica nuper à vobis, & quidem à te Jacobe Kellere (ut multorum fuit opinio) edita. *Nicol. Harſtenius Apolog. p.* 8.

(*f*) *Voyez le Mercure François tom.* 11. *pag.* 1062. *& ſeq.*

(*g*) *Harſtenius ib. pag.* 10.

(*h*) *On écrit ceci au mois d'Octobre* 1625.

utile, ni de profiter beaucoup auprès de lui. Depuis ce tems-là Kepler eut le titre de Mathematicien * de l'Empereur toute sa vie, & s'aquit de plus en plus une belle reputation (*A*) par ses Ouvrages. L'Empereur Rodolphe † le chargea de mettre la derniere main aux tables de Tycho, qui devoient être nommées Rodolphines ‡. Kepler s'y apliqua soigneusement; mais les Threſoriers (*B*) de l'Epargne furent ſi mal intentionnez contre lui, qu'il ne put les publier qu'en l'année 1627. Il mourut au mois de Novembre 1630. à Ratisbonne, où il ſollicitoit le payement des arrerages de ſa penſion §. Louis KEPLER ſon fils, Medecin à Konisberg dans la Pruſſe, acheva de faire imprimer le *Somnium, Lunarisve Aſtronomia* de ſon pere; & il eut bien peur (*C*) que ce ſoin ne le fit mourir.

* *Voyez la remarque des ſautes de Morori.*

† *Gaſſendi ibid. lib. 6. p. 471.*

‡ *Elles ont paru ſous ce titre.*

§ *Gaſſendi ibid. pag. 472.*

(*A*) *Une belle reputation par ſes Ouvrages.*] Je me contente de marquer le titre de quelques-uns de ſes livres. *Harmonices mundi libri V. Apologia pro ſua harmonica mundi contra demonſtrationem analyticam Roberti de Fluctibus. De Cometis libri tres. Ad Vitellionem Paralipomena, quibus Aſtronomiæ pars optica traditur. Epitome Aſtronomiæ Copernicanæ. Aſtronomia nova, ſeu phyſica cœleſtis tradita commentariis de motibus ſtellæ Martis ex obſervationibus Tychonis Brahei. Chilias logarithmorum in totidem numeros rotundos. Supplementum Chiliadis logarithmorum. Nova ſtereometria doliorum vinariorum & ſtereometriæ Archimedeæ ſupplementum. Dioptrice. De vero natali anno Chriſti. Eclogæ Chronicæ de tempore Herodis Herodiadumque, baptiſmi, miniſterii, paſſionis, mortis & reſurrectionis Chriſti, deque tempore belli Judaici. Tychonis Brahei Hyperaſpiſtes adverſus Scipionis Claramontii Anti-Tychonem in aciem productus.* Cela ſuffit pour montrer que Jean Kepler n'étoit pas un de ces genies qui ont de la force dans une petite ſphere, il étendoit ſon activité ſur un grand nombre d'objets. Voyez à la marge du texte de cet article le titre du premier livre qu'il publia. C'eſt le même que ſon *myſterium coſmographicum*, & c'eſt celui de tous ſes Ouvrages qu'il eſtimoit le plus. Il en fut tellement charmé pendant quelque tems, qu'il avoüa qu'il ne renonceroit pas pour l'Electorat de Saxe, à la gloire d'avoir inventé ce qu'il debitoit dans ce livre. (*a*) *Thomas Lanſius in Manitiſſa orat. pag. 792. memorat, Keplerum aliquando à ſe rogatum, quem ex editis à ſe libris loco dignaretur præcipuo, primatum dediſſe Myſterio coſmographico, teſtatum in illo ſcripto quinque corporum regularium ſublime ſecretum tot ſeculis abſconditum pauci: inventum autem illud, cum adhuc recens eſſet, tanti ſe feciſſe, ut, ſi eodem tempore Saxoniæ electoratus ſibi dono oblatus fuiſſet, addita conditione, alterutrum, aut donum aut inventionem repudiandi: ampliſſima & tot metallorum copiis ſuta provincia excidere, quàm invidenda & perpetuam gloriam ſecum ductura inventione carere maluerit.*

(*a*) *Konig, Biblioth. pag. 444. in voce* Keplerus.

(*B*) *Les Threſoriers de l'Epargne furent ſi mal intentionnez.*] Malheur aux ſavans qui dependent de ces Meſſieurs, & qui ne peuvent perfectionner un Ouvrage ſans la bonne humeur des Intendans des Finances, gens qui pour bien ſervir le Prince, doivent fatiguer par mille difficultez ceux à qui il fait des penſions. Ils lui laiſſent par ce moyen, ſans qu'il lui en coûte beaucoup, la gloire de la liberalité. Je me ſers des expreſſions de Gaſſendi pour marquer le mecontentement de Kepler. (*b*) *Alacriter quidem ille ſe accinxit; verum illa brevi, ac alia deinceps, partim ex operis natura, partim ex ſeverſatione Præfectorum aratii, ſubortæ fuere difficultates, ut plusquam Tabulæ perfectæ, evulgataque fuerint, annus ſeculi* XXVII. *advenierit. Conqueſtus eſt ceriè ab annis* 11. *ac* 111. *conſigi ſe limis Præfectorum oculis; & cùm anno* 18. *ſpecimen laboris ſuiſque, Commentaria de motibus Stellæ Martis edidiſſet, ac Rudolphus præter editionis impenſas, perſolvi illi conſeſtim mandaſſet, tum ſtipendiorum reſidua, quæ, inquit, ad duo millia monetæ argenteæ majoris excreverant, tum alia inſuper duo millia; expoſtulabat tamen adhuc biennio poſt, decreta Rudolphi in ſe munificentiſſima nullum eventum conſequi, ac ſe ineaſſum ſacere ſumptus, pulſareque jam Camera Sileſiacæ, jam Imperialis aratri fores.* Kepler ne fut pas moins rebuté par les financiers ſous l'Empereur (*c*) Matthias, que ſous Rodolphe. Il eut beſoin de continuer ſa patience ſous l'Empire de Ferdinand, mais enfin il toucha ſes arrerages. (*d*) *Perſeverarunt adhuc querelæ poſt exactum* XIX. *quo Ferdinandus Matthiæ ſucceſſit, etiamque poſt* XXI. *quo edidit partem doctrinæ Copernicanæ theoricam juxta quam deductio tabularum foret: quouſque optimus Imperator rebus licet nondum penitus compoſitis etiàm vetera quæ Anteceſſores debebant ſtipendia perſolvit, ac ut neceſſarii ad inſtaurationem editionemque operis ſumptus ſuppeditarentur mandavit.* La ponctualité à lui payer ſa penſion fut interrompuë, car la raiſon pour laquelle il alla à Ratisbonne l'an 1630. fut qu'il avoit à ſolliciter le payement de ſes arrerages (*e*).

(*c*) Licet anno inſequente Matthias Rudolphi ſucceſſor & inſtituari ſtipendia, & exſolvi reſidua juſſiſſet, quæ rebatur tamen exſpectare ſe adhuc mandatorum exoptatiſſimum effectum. *Id. ibid.*

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) Cum anno XXX... ad Comitia Ratisbonenſia, ut ſtipendiorum reſidua poſtularet, ſe contuliſſet, incidit in ardentem febrim, ex eaque obiit die initio Decembris, ut certe ad Deodatum ſcripſit Eichſtadius ad me ſcripſerit, ſe fuiſſe cum eatharro exſtitutum, quem apoſtemata quædam cerebri ob id-dit-il, *præterite nequeo, quod ſpectat Selenographia Keplerianæ natales, unde jure merito malo omittor Levania, ejuſque incolis.* Il raconte la mort de l'Autent, & celle de Bartſchius, & puis il ajoûte,

Id. p. 472.

mourir. Les opinions de Jean Kepler ſont quelquefois aſſez ſingulieres: on diroit qu'il a donné à la Terre (*D*) une ame douée de ſentiment. On veut qu'il ait fourni de très-belles (*E*) ouvertures à Mr. Deſcartes. On peut le mettre au rang

ajoûte, *Iſta vero ut intellexit Ludovicus Keplerus, Johannis filius, novercæ viduæ inopis ac liberis onuſtæ precibus atque erga patrium nomen affectu, vix vinci potuit ut libella inchoatæ editioni abſolvendæ manum admoveret, territus (quod ipſe fatetur) improviſo & patris & affinis obitu, metuentque ne cum illis in Levamam relegaretur* (*a*).

(*a*) Gerardus de Vries in Diſſertatione de Luniceliis pag. 273. 274. Elle eſt imprimée avec la Phyſiologie de Daniel Voet à Utrecht 1688.

(*D*) *Qu'il a donné à la terre une ame.*] Voſſius (*b*) ayant remarqué combien il étoit abſurde de mettre la terre au nombre des Dieux, la terre, dis-je, que tout le monde prenoit pour un corps, & que l'on fouloit aux pieds, & que l'on couvroit de toutes ſortes de vilainies, ajoûte que les plus ſages virent bien cette abſurdité, & qu'ils dirent que la terre étoit ou un animal, ou une partie du grand animal que l'on apelle le monde. Kepler, n'a pas été éloigné de ce ſentiment, continuë-t-il, car non ſeulement il a dit que le mouvement diurne de la terre vient de l'ame de la terre, mais auſſi qu'elle s'aperçoit de l'apparition des Cometes, qu'elle en tremble, qu'elle en ſuë de frayeur, & que de là viennent de grandes pluyes. „ Audiamus (*c*) cum loquentem libro de comeţis anni poſt milleſimum & ſexcenteſimum ſeptimi, atque item duodevigeſimi: *Facultas mundi ſublunaris cometam* PERSENTISCIT, ET OBSTUPESCIT, *unaque facultates cæteræ omnium rerum ſublunarium*, Ac poſtea: *Facultas telluris, inſolenti Cometa apparitione* CONSTERNATA, *uno terreſtrii ſuperficiei loco multum exſudat vaporum, pro qualitate illius partis ſui corporis, hinc diuturna pluvia, & eluviones.* „ Gaſſendi obſerve que ſelon Kepler toutes les étoiles ſont animées, & que comme les animaux ſe meuvent par le moyen de leurs muſcles, la terre & les planetes ont auſſi des muſcles proportionnez à leur maſſe, & qui ſont l'inſtrument par lequel elles ſe meuvent. Il donnoit au Soleil une ame très-noble & très-active, & il veut que les rayons du Soleil mettent en action l'ame des planetes. (*d*) *Adnoto dumtaxat Keplerum ita fidera ſciſſe animata, ac ut inſtrumenta motus in Animalibus ſunt fibra digeſta per muſculos; ſic cenſuiſſe illum eſſe & in Terra, & in Planetis cæteris ingenteis fibras aliquas pro ratione molis cujuſque, per quas Anima vim ſuam motricem exerceat. Cenſuit verò etiam, præter ſpeciales Animas, & vireis, quæ inſunt in cæteris, eſſe in ipſo Sole Animam nobiliſſimam, potentiſſimamque, quæ dum Solem circa proprium axem (à centro Mundi propterea non diſcedentem) circumagit, immateriatas ſpecies (ſic enim appellat) irradiando circumfundit, quibus Planetæ velut correpti, ipſi Soli circumducantur.* Voyez ce que je cite de Mr. Leibnitz (*e*), & remarquez bien qu'il feroit aſſez difficile de refuter la ſuppoſition de Kepler; car nous ne ſommes guere plus en état de bien ſavoir ſi la terre eſt animée, que l'eſt un pou de ſavoir ſi nous ſommes animez. Un pou ſe contente de ſe nourrir de ce qu'il ſucce à la ſurface de nos corps, il ne ſait point ſi nous penſons, il ne peut pas même decouvrir les reſſorts internes qui nous meuvent. Pouvons-nous faire plus de decouvertes ſur la queſtion ſi la terre penſe, & ſi elle a des ſentimens, qui comme les nôtres determinent certains reſſorts interieurs à ſe mouvoir, d'une certaine façon?

(*b*) *Voſſius de origine & progreſſu idololatriæ lib. 2. c. 62. ſub fin. pag. m. 641.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Gaſſend. Phyſica ſect. 2. lib. 3. c. 6. Oper. to. 1. p. m. 635.*

(*e*) Tantarum tamque certarum veritatum cauſas dare nondum potuit (*Keplerus*) tum quod Intelligentiis aut ſympathiarum radiationibus inexplicatis haberet præpeditam mentem, tum quod nondum illius tempore Geometria interior & ſcientia motuum eo quo nunc profeciſſent. *Act. Eruditor. Lipſienſ. 1689. pag. 82. 83.*

(*D*) *De très-belles ouvertures à Mr. Deſcartes.*] Voici ce que Mr. Baillet en confeſſe. Kepler dit-il (*f*), *avoit particulierement cultivé l'Aſtronomie & l'Optique, & quoi qu'il ait laiſſé apres lui beaucoup de choſes à decouvrir ou à perfectionner, il faut avoüer neanmoins que la lecture de ſes écrits n'avoit pas été inutile à Mr. Deſcartes.* En un autre (*g*) endroit il marque trois choſes qui ſemblent avoir été communes à Mr. Deſcartes avec Jean Kepler. „ La premiere eſt la connoiſſance des tourbillons celeſtes, dont on pretend „ que Kepler a eu l'idée au moins confuſe, auſſi „ bien que Jordanus Brunus. La ſeconde eſt „ l'explication de la peſanteur que Kepler a „ donnée le premier par la comparaiſon des „ brins de paille, qui par le mouvement d'une „ eau qu'on fait tournoyer dans un vaſe, ſe „ raſſemblent dans le centre. La troiſiéme eſt „ la connoiſſance de l'Optique, dans laquelle „ Mr. Deſcartes a reconnu Kepler pour ſon „ maître dès l'an 1638. Voicy le temoignage „ qu'il en rendit au Pere Merſenne. (*h*) Ce-„luy, dit-il, qui m'accuſe d'avoir emprunté „ de Kepler les *ellipſes* & les *hyperboles* de ma „ Dioptrique, doit être ignorant, ou malicieux. Car pour l'*ellipſe*, je ne me ſouviens „ pas que Kepler en parle; ou, s'il en parle, „ c'eſt aſſûrément pour dire qu'elle n'eſt pas „ l'*anaclaſtique* qu'il cherche. Et pour l'*hyperbole*, je me ſouviens fort bien qu'il prétend demontrer expreſſément que ce n'eſt pas „ elle non plus, quoy qu'il diſe qu'elle n'eſt „ pas beaucoup differente. Or je vous laiſſe „ à penſer, ſi je dois avoir appris qu'une choſe „ fût vraye, d'un homme qui a tâché de prouver qu'elle étoit fauſſe. Ce qui n'empêche „ pas que je n'avoüe que Kepler a été mon premier Maître en Optique, & qu'il eſt celuy „ de tous les hommes qui en a ſçû le plus d'en-„tre ceux qui l'avoient devancé. „ Mr. Leibnitz dont j'ai raporté les paroles concernant les tourbillons, touche en un autre lieu ce qui concerne la peſanteur. Il pretend que c'eſt à Kepler que nous ſommes redevables de la cauſe de ce phenomene, & il accuſe Mr. Deſcartes de s'être ſervi de cette excellente decouverte, ſans en attribuër l'invention à celui à qui elle apartenoit. (*i*) *Ipſi* (Keplero) *primum indicium debetur veræ cauſæ gravitatis, & hujus naturæ legis, à qua gravitas pendet, quod corpora rotata conantur à centro recedere per tangentem, & ideo ſi in aqua feſtuca vel palea innatent, rotato vaſe, aqua in vorticem acta, feſtuca deorſum, atque ideo fortius quam ipſa, excuſſa à medio, feſtucas verſus centrum compellit; quemadmodum ipſe diſerte duobus & amplius locis, in Epitome Aſtronomiæ expoſuit; quanquam adhuc ſubdubitabundus, & ſuæ ipſe opes ignorans, nec ſatis conſcius quanta inde ſequerentur, tum in Phyſica, tum ſpeciatim in Aſtronomia. Sed hic deinde egregie uſus eſt Carteſius, eſi moro ſuo autorem diſſimu-*

(*f*) *Vie de Deſcartes tome 1. p. 226.*

(*g*) *Au 2. tome pag. 542. Il cite Mr. Leibnitz tom. 1. Act. Eruditor. Lipſ. qui en eſt à la page 187.* Cl. Speiſſius . . . notat ſolemne fuiſſe Carteſio præterire nomina autorum, & exemplum affert mundanorum vorſus, & quos Jordanus Brunus & Johannes Keplerus ita digitum intenderint, ut tantum abſtulit vocabulum ipſis defuiſſe videatur.

(*h*) *Tom. 3. des lettr. pag. 397.*

(*i*) *Acta Eruditor. Lipſ. 1689. pag. 83.*

rang des Auteurs * qui ont dit qu'ils eſtimoient plus une production d'eſprit, qu'une Souveraineté. Mr. Moreri a fait (*F*) plus de fautes d'omiſſion ; que de commiſſion.

* *Voyez la remarque A à la fin.*

KERMATIENS, Secte en Arabie. Voyez la remarque *A* de l'article ABUDHAHER.

KILIANUS (CORNEILLE) nâtif du Brabant, ſe rendit recommandable dans les fonctions de Correcteur d'Imprimerie, qu'il exerça pendant 50. ans chez Plantin avec beaucoup de capacité. Il ne ſe contenta pas de bien corriger les Ecrits des autres ; il fit auſſi des livres qui (*A*) meriterent d'être eſtimez. Il ne reüſſiſſoit pas mal à faire des vers Latins. Son Apologie (*B*) des Correcteurs contre les Auteurs le temoigne. Il mourut fort âgé le jour de Pâque 1607. La plûpart des choſes que je viens de dire ſeront prouvées dans la remarque, où je raporte (*C*) ſon épitaphe.

KIRCH-

(*a*) *In cenſuram Philoſoph. Carteſianæ cap.* 8. *p. m.* 216.

(*b*) *Voſſius de ſcient. Mathem. p.* 198.

(*c*) Ex itinerario literas accepit quibus Keplerus intimavit non eſſe ſibi integrum patitis conditionibus ſtare, quod à Styriæ proceribus quorum in ære erat, undequaque non probarentur. *Gaſſend. in vi. ta Tychon. Brahei lib.* 5. *pag.* 479. *ad ann.* 1600.

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) Deduxit ad Cæſarem Keplero, lætatus eſt Cæſar ipſum convaluiſſe, ac teſtatus eſt velle ſe eum quidem Mathematicum ſibi habere, ſed additum tamen Tychoni, quaſi miniſtrum à calculis. *Id. ibid. p.* 460. *col.* 1.

(*f*) *Id. lib.* 6. *p.* 471. *col.* 2.

diſſimularit. Voyez Mr. l'Evêque d'Avranches (*a*) qui cite quelques paſſages de Kepler, en reprochant à M. Deſcartes d'avoir derobé pluſieurs choſes à cet Allemand.

(*F*) *Mr. Moreri a fait plus de fautes d'omiſſion que de commiſſion.*] Les fautes de la premiere eſpece paroîtront facilement, à tous ceux qui prendront la peine de comparer ſon article avec celui-ci. Que feroit-ce ſi on le comparoit avec un article, où l'on auroit mis ce que je n'ai pas obſervé ? Voici les fautes de commiſſion. I. L'Empereur qui ſucceda à Rodolphe ne s'apelloit point Matthieu, mais Mathias. Ces deux noms ſont très-differens, & perſonne ne le devoit mieux ſavoir que Mr. Moreri, qui en qualité de Prêtre liſoit tous les jours dans le Breviaire. La fête de St. Matthieu, & celle de St. Matthias n'y ſont-elles pas diſtinctes ? II. Il ne faloit pas dire que Kepler mourut *vers l'an* 1620. il faloit dire l'an 1630. une erreur de dix ans n'eſt point pardonnable, quand il s'agit d'un grand homme de nôtre ſiecle. III. Il ne faloit pas dire que Jean Kepler eſt different de Louïs Kepler, il faloit dire que Louïs Kepler étoit fils de Jean. Mr. Moreri pouvoit éviter très-facilement la premiere faute, puis que Voſſius qu'il copioit parle ainſi : (*b*) *Primum Rodolphi imperatoris, exinde* MATTHIÆ, *tandem & Ferdinandi Cæſ. Mathematicus fuit.* Par occaſion je dirai ici qu'avant que Kepler eût ce titre, il avoit été Profeſſeur à Grats dans la Stirie. Son engagement avec Tycho Brahé penſa ſe rompre, à cauſe que les Etats de Stirie ne l'aprouvoient pas. (*c*) Tycho fit ſavoir à Kepler qu'il lui avoit procuré de plus gros gages à la Cour de l'Empereur, avec le caractere de Mathematicien de ſa Majeſté Imperiale, & qu'ainſi la perte des gages qu'on lui donnoit dans la Stirie ne devoit pas l'arrêter (*d*). Là-deſſus Kepler ſe deracha de l'Academie de Grats. L'Empereur Rodolphe le fit ſon Mathematicien, mais il l'engagea à ſervir d'Arithmeticien à Tycho. Je (*e*) trouve que l'Empereur Matthias donna à Kepler un établiſſement fixe à Lints, & qu'il lui fit donner des gages par les Etats de la haute Autriche, qui furent payez pendant 16. ans. (*f*) *Neque enim ſibi ſatis eſſe, quòd Cæſar etiam ante Imperium decreviſſet idoneam, ſyramque ſedem Lincii ; ac adjeciſſet exhibenda à Proceribus Auſtriæ ſupr-Anſanæ ſtipendia, quibus, donec res pacatiores evaderent, ſuſtentaretur ; uti & fuit illis reipſa per annos ſexdecim ſuſtentatus.* Voilà pourquoi Voſſius en parlant de la Stereometrie qui fut imprimée l'an 1617. apelle Kepler, (*g*) *Cæſaris Matthæ & illuſtrium Ordinum Archiducalis Auſtriæ ſupra Onaſum Mathematicus.* Je trouve auſſi que Walſtein établit Kepler à Sagan dans la Silefie, & ce fut là que cet Aſtronome fit imprimer la ſuite de ſes Ephemerides l'an 1630. (*h*) *Deinceps autem anno* XXX. *poſt editas Sagani Sileſiorum* (*ubi Dux Meckelburgi Wulſtemius* (*i*) *ſedem illi tribuerat*) *Ephemeridas* (*k*) *ad Comitia Ratiſbonenſia.* . . . *ſe contuliſſet.*

(*g*) *Voſſius ubi ſupra p.* 340.

(*h*) *Gaſſend. ibid. pag.* 472. *col.* 2.

(*i*) *C'eſt ainſi qu'il y a dans mon édition de Gaſſendi. Il faloit* Walſtenius.

(*A*) *Il fit auſſi des livres.*] Swertius (*l*) en a commencé la liſte par ſes paroles. *Scripſit* Etymologeticon Teutonicæ linguæ, *ſive* Dictionarium Teutonico-Latinum à Juſto Lipſio *laudatum. Typis Moreti* 1599. *in* 8. Ses autres Ouvrages ſont des vers Latins, & la traduction Flamande de Philippe de Comines, & de (*m*) Louïs Guicciardin.

(*k*) *Cela ne ſe doit entendre que de la* 2. *partie des Ephemerides car la* 1. *fut imprimée à Linz l'an* 1617.

(*B*) *Son apologie des Correcteurs contre les Auteurs.*] C'eſt une épigramme de 18. vers que l'on trouve dans le *Theatrum vitæ humanæ* (*n*) de Beyerlinch. Mr. Chevillier l'a inſerée dans ſon (*o*) Origine de l'Imprimerie de Paris, après avoir dit une choſe qui merite d'être raportée. „ Nous ne chargerons pas neanmoins „ les Imprimeurs, ni les Correcteurs, de tou„ tes les fautes qui ſont dans les Imprimez. Ils „ ont leur excuſe ſur les Auteurs. Elles reſtent „ quelquefois dans une Edition par l'ignoran„ ce, ou par la negligence de celui qui a com„ poſé l'Ouvrage, ou qui a entrepris de le faire „ imprimer. Il a donné une Copie peu cor„ recte, qui a été imprimée fidellement, par „ conſequent avec les fautes du Manuſcrit : „ mais il arrive que les Doctes, qui jugent ſans „ flatter, venant à cenſurer ce qui merite de „ l'être ; alors on accuſe celui qui n'eſt point „ coupable, tout le mal ayant été fait unique„ ment par l'Auteur. Un fort habile Correc„ teur dans l'Imprimerie de Plantin appellé „ Corneille Kilian, a fait l'Apologie des Cor„ recteurs contre les Auteurs, qui après s'être „ trompez, faute de ſcience & de lumiere, & „ après avoir donné des Copies peu correctes, „ ne laiſſent pas de s'en prendre aux Inno„ cens. „

(*l*) *Athen. Belg. pag.* 190.

ON NE doit pas toûjours mettre les fautes des livres ſur le compte des Imprimeurs.

(*m*) *Deſcription du Pais-Bas.*

(*n*) *Tom.* 7. *p.* 327.

(*o*) *A la page* 203.

(*C*) *Où je raporte ſon épitaphe.*] Elle fut faite par (*p*) François Swertius ſon ami, & conſiſte en ces paroles, D. O. M. CORNELIO KILIANO *Duffleo, conſtantis laboris, & perennis induſtriæ laude ornato & amato vivo. L. ann. Plantin. typographiæ correctorem geſſit. Quam fideliter, perite, docte, ipſos rogate libros*

(*p*) *Mr. Chevillier p.* 196. *le nomme Pierre.*

KIRCHMAN (JEAN) celebre par ſes Ouvrages, náquit à Lubec le 18. de Janvier 1575. Il étudia dans ſa patrie juſques à l'âge de 18. ans, après quoi il s'en alla à Francfort ſur l'Oder, où il paſſa quatre années fort aſſidu aux leçons, & très-éloigné des amuſemens & des debauches, à quoi la plûpart (*A*) des Ecoliers perdent leur tems. Il étudia en ſuite dans l'Academie d'Iene, & puis dans celle de Strasbourg. Il ſouhaitoit de voyager dans les païs étrangers, mais n'ayant pas aſſez de bien pour cela, il faloit qu'il refrenât ſon envie. Il ne fut pas long tems dans cette contrainte ; car on lui donna à mener en France & en Italie le fils d'un Bourgmaitre de Lunebourg. Il fut de retour en Allemagne l'an 1602. & s'étant arrêté à Roſtoch il y fit tellement conoitre ſa capacité, que dès l'année ſuivante on lui donna la charge de Profeſſeur en Poëtique. L'Ouvrage qu'il publia l'an 1604. *de funeribus Romanorum*, lui aquit la reputation d'un très-ſavant homme, & contribua peut-être à lui faire rencontrer un bon mariage auſſi promtement qu'il le ſouhaitoit ; car il n'avoit pas moins à cœur d'augmenter (*B*) le nombre des habitans de la terre, que celui des livres. Ce fut donc un bonheur tout particulier pour lui, que de trouver une femme la même année qu'il s'érigea en Auteur, veu ſur tout que la femme qu'il rencontra lui fit atteindre * le but à quoi il viſoit ; car elle lui donna des enfans, outre qu'elle vêcut avec lui dans une (*C*) très-bonne intelligence. Comme il paſſoit pour un homme qui élevoit

* Quoniam vero præcipuus conjugii ſcopus quo Kirchmannus collimavit eſt procreatio liberorum, ... etiam hunc ſcopum attigit, & conjugium ex benedictione divina uti jucundum, ita & fœcundum habuit. Ex uxore quippe ſuaviſſima, nunc probe dolor! vidua meeſtiſſima, quinque liberos ſuſcepit, filios tres & filias duas. *Orat. funebr. pag.* 531. *apud Witten. Memor. Philoſoph. p.* 531.

(*a*) *Franc. Swertius Athen. Belg. pag.* 189. 190.

(*b*) *Voyez Quintilien inſtit. Orator. lib.* 1. *c.* 2. *& Mr. Dacier remarques ſur la vie de Numa à la fin.*

(*c*) *Jacob. Stolterfothus Orat. funebri Johannis Kirchmanni, apud Witten. Memor. Philoſoph. Orator. &c. pag.* 525.

(*d*) *Voyez ci deſſous la remarque D, letre b. Conſultez auſſi l'article Erfort, p.* 1074. *col.* 1.

(*e*) *Idem Stolterfothus p.* 530.

elegantia, nitore, famæ æternæ artiù primos. Nec ſemper alienos tractavit, cum & ſuos reliquerit, latina oratione diſertus, verſificatu felix, patriam quoque eloquentiam excoluit, cultumque ejus & propietatem revocavit. Obiit ætate operibuſque gravis M. DC. VII, ipſo paſchatis feſto (*a*).

(*A*) *A quoi la plûpart des Ecoliers perdent leur tems.*] On diſpute depuis pluſieurs ſiecles (*b*) s'il vaut mieux faire étudier ſes enfans chez ſoi, que les envoyer aux Academies. Il y a des raiſons pour & contre ; mais ce que l'on peut dire de plus ſpecieux contre l'envoi aux Academies, eſt que le peril d'y être entraîné dans la debauche eſt fort grand. Les Ecoliers ſtudieux ſont rares, mais ceux qui detournent les autres ou par leur mauvais exemple, ou par leurs ſollicitations, ou même par des railleries ſont en grand nombre. Voici ce qu'on dit de nôtre Kirchmannus, & de la plûpart de ſes camarades. (*c*) *Ibideu per quadrienium fere ſubſtitit ; non cibo & potiones tantum percolando, non Charadrii vitam agendo, non ludicris aliorum exagitationibus, aut laſcivis Gynaeci luſtrationibus ſe obſtrictando, non ſcurrilibus Lurconum nugis optimum juventutis florem peſſimè corrumpendo, quibus egregiis, ſuaviter ! exercitiis, deplorato & exulcerato hoc ſeculo, maxima,* (*d*) *prob dolor! Academicorum pars dedita eſt, ſed lectiones & diſputationes publicas diligenter viſitando, cum viris doctis familiariter converſando, & interdiu noctuque bonis literis, quibus animum totum applicuerat, ſtrenuè incumbendo.*

(*B*) *D'augmenter le nombre des habitans de la terre.*] Il eſt ici neceſſaire, plus qu'en d'autres lieux, de raporter les propres paroles de mon Auteur. Les voici. (*e*) *Quemadmodum probe animi bonas litteras promovere ſtuduit Kirchmannus, ita etiam prole corporis humanum genus auxere apud ſe conſtituit. Quamobrem eodem anno, quo Eunera Romanorum publici juris fecit, iisque nominis ſui funera planè exterminavit, vitæ ſociam ſibi elegit Virginem caſtiſſimam & pudiciſſimam.* Emerentiam, Joachimi Schelii, *Senatoris Roſtochienſis prudentiſſimi, filiam.* Voilà un homme qui avoit à cœur le bien public ; il ne bornoit pas ſon zêle au bien de la Republique des lettres, il vouloit auſſi travailler à l'avantage de l'Etat en procreant des enfans : il conſacroit & ſon eſprit & ſon corps à l'utilité du genre humain. La ſavante Helene Piſcopia Cornara ne lui reſſembloit pas, car pour faire voir qu'elle marchoit ſur les traces de Minerve la Déeſſe des ſciences, qui garda toûjours ſa virginité, elle ſe fit aggreger à l'Academie de *gli infecondi*. Mais d'ailleurs le très-docte Tiraqueau ſervoit d'exemple à nôtre Kirchman, car on dit que tous les ans il faiſoit un livre, & un enfant. Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres (*f*) au ſujet de Mademoiſelle le Fevre.

(*f*) *Mois de Novembre* 1684. *art.* XII. *p.* 977.

(*g*) *Orat. funebr. p.* 530.

(*C*) *Ils vécurent dans une très-bonne intelligence.*] L'Oraiſon funebre aſſûre que pendant les 37. ans que leur mariage dura, ils n'eurent jamais beſoin de ſe reconcilier. (*g*) *Quod conjugium felicibus auſpiciis cœptum felicè etiam ſucceſſu non caruit. Tanto enim amore hi conjuges ſe mutuò ſunt complexi, tantâ concordiâ ſeptem & triginta annos tranſegerunt, ut nunquam in gratiam redire, aut ad aram Bonæ Deæ litare neceſſe ipſis fuerit.* Pomponius Atticus eut un ſemblable bonheur avec ſa ſœur & avec ſa mere (*h*), mais non pas avec ſa femme. L'Auteur de l'oraiſon funebre pretend que cette concorde conjugale de nôtre Kirchmannus, proceda de ce que tant le mari que la femme avoient bien compris, qu'elle eſt agreable à Dieu & aux hommes, & que les incommoditez du mariage aſſez grandes d'elles mêmes, ne doivent pas être aggravées par des conteſtations fâcheuſes ; mais qu'il faut plûtôt les adoucir par un agreable commerce. (*i*) NIMIRUM *uterque ipſorum probe intellexit, Deo hominibuſque gratum ; ſi bene inter maritum & uxorem conveniat, nec conjugii moleſtias, alias ſat graves, odioſis vixis & acerbis concertationibus cumulandas, ſed ſuaviſſimâ potius obtectatione, & jucundiſſimâ converſatione leniendas eſſe.* Là-deſſus il pouſſe un ſouhait pathetique (*k*), que tous ceux qui ſont un mauvais menage, examinent bien cette grande verité. Je ne croi pas que cet Auteur donne dans la veritable cauſe. Il n'y a preſque perſonne qui ne ſache cette grande verité ; on en eſt très-convaincu dans les familles où la diſcorde eſt la plus furieuſe, mais on ne ſe

(*h*) *Voyez ſon article col.* 2.

(*i*) *Orat. funebr. ibid.* Utiam id ſecum probe volverent illi, qui conjugium, quod debebat eſſe caritatis vinculum, faciunt certamen rixoſum, quo ſeipſos exarniſicadiana quaſi morte mulctant ! Satius iſtis eſſet, nunquam matrimonium contraxiſſe, quam contractum tam fœde deturpaſſe. *Id. ibid. p.* 531.

regle

élevoit très-bien la jeunesse, & qui ne permettoit pas que ses (D) pensionaires fissent la débauché dans sa maison, on lui envoyoit beaucoup d'Ecoliers des autres villes d'Allemagne ; & enfin lors que les Magistrats de Lubec virent que leur Ecole avoit besoin d'un nouveau Recteur, ils le prierent de se charger de cet emploi. L'une des raisons qui l'engagerent à l'accepter, fut qu'il (E) craignit d'offenser Dieu s'il refusoit une vocation aussi legitime que celle-là. Il fut installé dans cette charge l'an 1613. & il l'exerça tout le reste de sa vie avec une extrême aplication, quoi qu'il eût le deplaisir d'être expofé à beaucoup de (F) medisances, sous prétexte que l'Ecole decheoit visiblement. On prétend que ce n'étoit point sa faute. Il mourut le 20. de Mars 1643 *. Je donnerai la liste de (G) ses Ouvrages.

* Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Jaques Stolterfotus son gendre. Il cite l'a inserée dans les Memoirs Philosophorum p. 516.

KYRIANDER (Guillaume) Jurisconsulte Allemand, ayant commencé ses études de Jurisprudence en Allemagne, les continua en France, & à Padouë ; & alla en suite à Veniſe, afin de joindre la pratique à la theorie en frequentant le Barreau †. Il y entreprit la traduction d'un Ouvrage ‡ de Leandre Alberti, qui fut imprimée à Cologne l'an 1567. Vous trouverez dans Moreri qu'il fut Syndic de Treves, & qu'il publia les (A) Annales de cette ville : mais

† Kyriander præfat. ad lectorem Italicæ.

‡ La description de l'Italie, qu'il a traduite d'Italien en Latin.

regle point sur cette persuasion, & je ne sai même si l'on n'y prend pas le party de se quereller, comme le moins incommode que l'on puisse prendre. On seroit plus tourmenté & plus bourrellé par le chagrin de l'antipathie, si l'on ne le faisoit exhaler par mille plaintes, & par mille contestations. Les criailleries sont comme les larmes (a) ; elles soulagent la douleur dont on se sent opprimé.

(a) Expleturlacrymis, egeriturque dolor.

(D) *Qui ne permettoit pas que ses pensionaires fissent la débauche.*] Il se trouve des Professeurs si avares, que de peur que l'on ne decrie leur pension, ils se gardent bien de traverser les plaisirs de leurs pensionaires. Ces jeunes gens pour se venger de la contrainte où on les tiendroit, feroient accroire cent mensonges à leurs parens, afin d'aller loger ailleurs. Kirchman ne se reigloit pas sur une semblable crainte.

(b) Orat. funebr. p. 533. (b) *Non enim Bacchanalia cum convictoribus suis Kirchmannus vivebat, non scyphos ad ordinem evacuabat, non ad mensuras suæ mensuræ vivebat, non noctem Baccho ut pervigilem ducerent domesticis suis permittebat, quemadmodum nunc non nullos in Academiis Professores & Juventutis censores, egregios scilicet ! facere audimus ; sed ita in omnibus se gerebat, ut studiis mores convenienter irent ; ipsiusque domestici, adeoque omnes literis humanioribus addicti vivum haberent exemplum, ad quod vitam, mores, & res suas omnes exanuissim componerent.*

(E) *Il craignit d'offenser Dieu.*] Voilà sans doute une conscience fort delicate. Plusieurs raisons le detournoient de quitter Rostoch, mais voici la premiere chose qu'il opposa à ces raisons. (c) *Contra vero ab hac parte non minus sollicite secum perpendebat divinam & legitimam vocationem, quam si contemptim repudiaret, in gravissimam Dei iram & carissimam ejus vindictam incurreret.* Je croi qu'il étoit trop scrupuleux : sa vocation n'étoit pas comme celle d'Abraham ; on auroit pu la refuser sans crainte d'irriter le Ciel.

(c) Ibid. p. 535.

(F) *A beaucoup de medisances sous prétexte.*] Quand les Ecoliers faisoient des folies, on s'en prenoit au Recteur, & on medisoit de lui publiquement. (d) *Statim bonus Kirchmannus cum suis Collegis rapulabat, & neglectis officiis ac disciplinæ rem agebatur. Neque hæc camilena in conviviis, tranſtris, & privatis congressibus tantum à vulgo, cui neque judicium, neque veritas, identidem canebatur ; verum etiam in publico sepius Vir optimus acerbè perstringebatur, abiit, quorum officium potius fuisset, Kirchmanni & Scholæ nostræ causam agere, ipsiusque auctoritatem & existimationem, si qua à malevolis arroderetur, defendere.* Il prenoit patience, & mepriſoit même (e) courageuſement ces injures. Son beau-fils s'étend beaucoup sur cela, & sans nier (f) que Kirchman n'eût des défauts, il les soutient que la decadence du College vint de ce que l'on introduisit dans la ville l'usage des Precepteurs domestiques. (g) *Qui primum clandestinos Præceptores in nostram civitatem introduxit, quisquis etiam fuerit, & quot domos tot fere scholas in nostra urbe aperuit, hunc violentas huic Lyceo manus intulisse, & ad prosternendum primo ictu petisse, tam confidenter assevero, ut nihil confidentius. Quid præterea accesserit, & scholæ nostræ fundamenta pene everterit, unusquisque ipse secum reputet, in animo enim mihi non est omnia retractare, & Camarinam, quod ajunt, movere.*

(d) Ibid. p. 540.

(e) Ut magni & nobilis erat animi, more magnæ feræ latratus minutorum canum leviter excutit, & audiebat, & subsequentem culicem, aut muscam molestè circumvolantem levi manu, & citra iracundiam abigimus : sic ipse perverse judicantium calumnias sine ulla tristitia eludebat, probe intelligens, sapientis virtutem per ea, quibus petitur, illustrari. Ibid.

(f) Ibid. p. 542.

(g) Ibid.

(G) *La liste de ses Ouvrages.*] Elle est à la fin (h) de son Oraison funebre. *Oratio funebris Amplissimo Viro, Jacobo Bordingo, Consuli Reipublicæ Lubecensis, scripta :* Rostochii 1616. *in* 4. *De Funeribus Romanorum libri quatuor :* Hamburgi 1605. *in* 8. Lubecæ 1623. 1637. Brunsvigæ 1661. Francof. 1672. *in* 8. Lugd. Bat. 1672. *in* 12. *De ira cohibenda Disputatio :* Rostoch. 1611. *in* 4. *Oratio de vita & obitu Pauli Merula :* ibid. 1607. *in* 4. & Lugd. Bat. 1672. *in* 12. *Ἐγκαινιγίον, de Pacificatione Boiſzenburgenſi ad Legatos Ordinum Unitarum Belgii Provinciarum :* Lubecæ 1620. *in* 4. *Oratio de vita & obitu Georgii Stampelii, Ecclesiæ Lubecensis Superintendentis, habita :* ibid. 1622. *in* 4. *De Annulis liber singularis :* ibid. 1623. Slesvigæ 1657. Francof. 1672. *in* 8. Lugd. Bat. 1672. *in* 12. *Rudimenta Rhetorica :* Bremæ 1652. *in* 12. *Rudimenta Logicæ Peripatetica :* Lub. 1669. *& sæpius in* 8. *Tabulæ Logicæ & Rhetoricæ :* ibid. *in fol. Genethliacon Illustrissimi Principis, Adolphi Friderici, Ducis Megapolitani, Primogenito Filio scriptum :* ibid. 1614. *in* 4. Il avoit dessein de publier avec des notes un manuscrit qui n'a paru qu'en l'année 1684. par les soins de son petit fils (i).

(h) Apud Wittenn.

(i) Voyez les Nouvelles de la Rep. des Lettres, Fevrier 1685. art. 2.

(A) *Les Annales de cette ville.*] C'est un in *folio* qui fut imprimé à Deuxponts l'an 1603. Le Sieur Michel Hertzius ne parle point de

mais vous n'y trouverez pas qu'il changea de Religion ; & que son Ouvrage a été fort decrié à cause (*B*) de cela par les Jesuïtes.

KIRSTENIUS (PIERRE) Professeur en Medecine à Upsale, & Medecin extraordinaire de la Reine de Suede, étoit né à Breslaw, capitale de la Silesie, le 25. de Decembre 1577. Il aprit dans sa patrie le Latin, le Grec, un peu d'Hebreu & de Syriaque, la Physique, l'Anatomie, & la Botanique, après quoi il s'en alla voir les Academies de Leipsic, de Wittemberg & d'Iene ; & ayant profité beaucoup pendant quatre ans sous les Professeurs de ces trois Universitez, il fit un voyage dans les Païs-Bas & en France. Il avoit ouï dire qu'afin de se distinguer dans la pratique de la Medecine, il falloit entendre Avicenne ; c'est pourquoi il conçut une forte envie d'aprendre l'Arabe ; car il savoit que la traduction des Oeuvres de ce Medecin étoit fort mauvaise. Il s'apliqua donc fortement à l'étude de l'Arabe, & se proposa de lire non seulement Avicenne, mais aussi Mesue, Rhasis, Abenzoar, Abukasis & Averroës. Il fut confirmé dans cette pensée par Scaliger & par Casaubon *, qui le jugerent capable de se perfectionner dans cette langue, au grand bien de la Republique des lettres. Cette passion ne retarda point celle qu'il avoit de voyager. Il vit l'Italie, l'Espagne, (*A*) l'Angleterre, & ne fut de retour chez lui qu'au bout de sept ans. Il reçut à Bâle le Doctorat en Medecine à l'âge de 24. ans. Un peu après son retour dans la Silesie il alla à Iene, & s'y maria ; en suite il se vit apellé par les Magistrats de Breslaw, pour avoir la direction de leur College & de leurs Ecoles. Une maladie l'ayant contraint de renoncer à cette penible charge, dont il étoit d'ailleurs assez degoûté, il s'apliqua tout entier à la Medecine, & à l'étude de l'Arabe. Il donna même la (*B*) preference à cette langue, & fit paroître qu'il étoit né pour y reüssir. Il mêla beaucoup de pieté (*C*) dans la pratique de la

* Qui cum indolem hominis viderent, animum verbis & exemplis addiderunt, ut pertenderet, atque illas literas, quæ nondum inter Christianos debitum cultum & nitorem accepissent, à barbarie vindicaret ac liberali manu afferret. Illud magno fore Reipub. literariæ bono, & sibi ornamento illustriori. *Orat. funebr. Kirstenii apud Witten p. 114.*

(*A*) *Hertzius, Bibliotheca Germaniæ n. 404.*

(*b*) *De Hellfor. 2. part. p. 81.*

(*c*) *Masenius in dedicat. compend. Hist. Trevir. apud Magnum, epigrmol. p. 498.*

(*d*) *Apud Wetten Memoria Medicorum pag. 122.*

(*e*) *Orat. funebr. Kirstenii apud ibid. p. 115.*

(*f*) Rara sane & laudando exemplo. Quales sinus hujus ævi mores, plerique ut rem faciant, aut frenorem locant, aut fundis emendis, aut gulæ depurant.

cette édition ; il ne marque que celle de 1625. & il prétend que ces Annales commencent à l'an du monde (*a*) 966. C'est les faire remonter plus de sept cens ans avant le deluge. Zeiller (*b*) eût pu lui aprendre qu'il falloit dire 1966. & non pas 966. Dans la 2. édition du Moreri de Hollande on a mis 1066. C'est remonter près de fix cens ans au dessus de Noë.

(*B*) *Decrié à cause de cela par les Jesuïtes.*] Voici ce qu'en dit Masenius. (*c*) *Kyrianders res Trevirenſium, ut fidem Deo Principique ſuo violarat, perverſe perſecutus eſt.*

(*A*) *Il vit l'Italie, l'Eſpagne, l'Angleterre, &c.*] L'Oraison funebre s'arrête là, & ne parle point du voyage que Kirstenius fit en Grece & en Asie. C'est dans son épitaphe qu'on en parle. (*d*) *Neve huic ſatis fuit tot viciſſe populos Europæ celeberrimos. Ni matrem olim artium permearet Græciam. Et Alcuranı jedem permigraret Aſiam. Vinoſamque per Hungariam reverteret.*

(*B*) *Il donna même la preference à l'Arabe.*] Car non seulement il donnoit à cette étude tout le tems qu'il derobоit à la pratique de la Medecine, mais aussi il consacroit à l'impression des livres Arabes toutes les épargnes de son gain. (*e*) *Quicquid ſucceſſivi temporis laboriosa praxi Medicæ ſuffurari potuit, hoc excolendæ Arabicæ linguæ totum deſtinavit ; adeo ut cum linguæ iſthæc, velut cæteræ, ſuperiorum facultatum, ut vocant, & imprimis Medicinæ miniſtra eſſe debuiſſet, contra praxis Medicæ iſti linguæ ſæpe ſerviret : dum quicquid herus inde lucri redundantis abraderet potuit, illud Arabicæ typographiæ adornandæ, & monumentis in illa edendis impendit.* Son Panegyriste a raison de dire qu'on voit peu d'exemples d'un tel ufage du gain. Ceux à qui leur profession est lucrative, font infiniment plus ardens ou à acheter des terres, ou à placer leur argent à l'interêt, qu'à faire de la depense pour des impressions de livres (*f*). A la honte des lettres la plûpart de ceux qui les professent, la

In publicandis ingenii monumentis sumptus facere, rem sterilem esse credunt. & quæ nihil hæredem juvet. *Idid.*

(*g*) *Horat. ser. 2. l. 1.*

(*h*) *Idem epiſt. 15. l. 1.*

(*i*) *Orat. funebr. Kirſtenii p. 117.*

(*k*) Ita ægroti non minus Deo reconcilianti curationem aggrediebatur. Ab ægrotis tamen invaletudine adhuc relicenti quam invocari malebat, Præſertim in gravibus & acutis morbis. *Ibid.*

(*l*) *Ibid. p. 118.*

s'efforcent de devenir riches en terres & en argent : (*g*) *Dives agris, dives poſitis in fœnore nummis ;* & ils suivent cette mauvaise maxime :

Vos (*h*) *ſapere & ſolos aio bene vivere quorum*
Conſpicitur nitidu fundata pecunia villis.

(*C*) *Il mêla beaucoup de pieté dans la pratique de la Medecine.*] Ceci ne seroit pas moins rare que son desintéressement, si l'on suivoit les bruits vulgaires sur la religion des Medecins. On assûre que Kirstenius ne comptoit pour rien l'efficace des remedes sans l'assistance de Dieu, & qu'il faisoit dépendre de la benediction celeste le succés de la Medecine. (*i*) *Auſpicium ſuorum laborum à pietate Chriſtiana fecit, quam Æſculapius ignorabat. Noſter autem ſemper ſciebat, virtutem herbarum & uſum medendi inutilem eſſe ſine virtute divina : itaque à DEO, cui ſolo eſt poteſtas ſumma in omnia à ſe creata, in ipſam vitam & mortem hominum, Medicinæ feliciſſimæ & ſucceſſum petendum eſſe.* Il semble même qu'on dise qu'ordinairement il n'entreprenoit la cure de ses malades, qu'après qu'ils s'étoient reconciliez avec le bon Dieu (*k*). Il avoit aussi de coutume de donner courage à ses malades, en les exhortant à se confier en Dieu, qui dans un moment peut guerir les maladies les plus desesperées, à moins qu'il ne juge plus à propos de retirer ses enfans de cette valée de larmes, pour les transporter au ciel. (*l*) *Ægroti malo ex lege humanitatis indolebat, eumque bono animo eſſe Deoque ſidere jubebat, etiam in morbo dubia ſalutis : quod cum Comico ſciret, bonum animum in re mala dimidium eſſe mali. Ægrotum jam à Medico deſertum, vel ſolo DEI nutu facile ad ſanitatem reduci poſſe, ſi DEO volenti, ipſi ſaluti eſſet. Aut ex hac calamitoſa vita ad melioremtranſferri.* Il étoit fort assidu aux exercices de pieté ; il commençoit, & il finissoit sa journée par la lecture de la Bible ; & il avoit lu

la Medecine. On ne dit point la raiſon pourquoi il ſe tranſporta avec ſa famille dans la Pruſſe: mais il eut ſujet de ſe louër de cette tranſplantation; car elle lui donna lieu d'entrer chez le Chancelier Oxenſtiern, qui le mena en Suede, où on l'honora d'une charge de Profeſſeur en Medecine dans l'Univerſité d'Upſale l'an 1636. avec le caractere de Medecin de la Reine. Il ſe ſeroit encore mieux aquitté qu'il ne fit des fonctions profeſſorales, ſi les forces de ſon corps euſſent ſecondé la vigueur de ſon eſprit: mais il étoit fort caſſé, & il ne vécut que juſqu'au 8. d'Avril 1640 *. Il avoit publié divers (*D*) Ouvrages. On aſſûre dans ſon épitaphe qu'il entendoit 26. langues.

* Tiré de ſon Oraiſon funebre, prononcée par Jean Laurentius ſon Collegue, Profeſſeur en Droit. Le Sieur Witte l'a inſerée dans ſes Memoires Medicinales.

KNOT † (Edoüard) né dans le Northumberland en Angleterre, ſe fit Jeſuïte à l'âge de 26. ans: ce fut l'an 1606. étant déjà Prêtre. Il enſeigna long tems à Rome dans le College des Anglois; en ſuite on le fit Sous-Provincial de la Province d'Angleterre, & après qu'il eut exercé cette charge hors du Royaume, on l'y envoya pour y faire les fonctions de Provincial. On lui confera deux fois cet emploi. Il aſſiſta en qualité de Provincial à l'Aſſemblée generale de l'Ordre tenuë à Rome l'an 1646. & il fut élu Definiteur. Il mourut à Londres le 14. de Janvier 1656 ‡. Alegambe avoit mis entre les Oeuvres de ce Jeſuïte un Ecrit qui concerne (*A*) la Hierarchie, & qui ne plut pas aux Evêques. Sotwel l'en

† Vero nomine Matthias Wilſonus. Sotwel ubi ſupra.

‡ Sotwel. in Bibliotheca Scriptor. Societatis Jeſu pag. 185.

lu ſeize fois ce divin livre d'un bout à l'autre.

(a) Orat. funebr. pag. 119. 120.

(a) *A Bibliorum lectione diem ordiens & claudens, multoties illa pervolvit. Sedecies ab illo perlecta liberi ferunt.* Il mourut fort pieuſement (*b*).

(b) Ibid. p. 121.

(*D*) *Il avoit publié divers Ouvrages.*] On en trouve cette liſte à la fin de ſon Oraiſon funebre. (*c*) *Decas Sacra Canticorum & Carminum Arabicorum ex aliquot MSS. cum Latina interpretatione.* Breſlæ 1609. *Euangeliſtarum quatuor ex antiquiſſimo Codice MSS. Arabico Cæſareo eruta.* Francof. 1609. *in fol. Tria ſpecimina Characterum Arabicorum; nempe Oratio Dominj noſtri Jeſu Chriſti, Pſalm. I. &c.* Ibid. 1609. *in fol. Grammatica Arabica.* Ibid. 1609. *in fol. Liber Secundus, de Canone Canonis à filio Sina ſtudio, ſumptibus ac typis Arabicis, quâ potuit fieri fide, ex Aſiatico & Africano exemplari MSS. Cæſareo Arabicè per partes editus, & ad verbum in Latin. translatus, nonnunquam textum concernentibus illuſtratus.* Ibid. 1610. *in fol. Epiſtola S. Judæ ex MSS. Heidelbergenſi Arabico ad verbum tranſlata, additis notis ex textuum Græcorum & verſionis Latinæ vulgatæ collatione.* Breſlæ 1611. *in fol. Liber de vero uſu & abuſu Medicinæ.* Francof. 1610. *& Germanicè* ibid. 1611. *in* 8. *Oratio Introductoria in Gymnaſio Uratiſlavienſium habita.* Ibid. 1611. *in* 4. *Nota in Euangelium S. Matthæi, ex collatione textuum Arabicorum, Syriacorum, Ægyptiacorum, Græcorum & Latinorum.* Breſlæ 1612. *in fol. Υποτυπωσις ſive informatio Medicæ artis ſtudioſo perutilis, aliquandiu in Pharmacopolio verſatus Caſpari Peuceri, edita è MSS. Petri Kirſtenii.* Upſaliæ 1638. *in* 8.

(c) Apud Witten ubi ſupra p. 124.

(*A*) *Un écrit qui concerne la Hierarchie.*] Voici les paroles d'Alegambe. (*d*) *Scripſit doctiſſimum libellum qui ſub nomine Nicolai Smithei eſt editus hac epigraphe*, Modeſta & brevis diſcuſſio aliquorum aſſertionum D. Doctoris Kelliſoni, quas in ſuo de Eccleſiaſtica Hierarchia tractatu probare conatur, *ex Anglico in Latinum à Georgio Wrighio converſa, & plurimis Doctorum atque adeo Catholicarum Univerſitatum ſuffragiis approbata.* Celivre fut imprimé à Anvers l'an 1631.

(d) Alegambe Bibliothe. Scriptor. Societ. Jeſu p. 99.

Dispute ſur la juriſdiction epiſcopale entre les Jeſuïtes & les autres Catholiques.

in 12. Je ſuis aſſuré que la plûpart de mes lecteurs ſeront bien aiſes de trouver ici le ſujet & le progrés de cette diſpute hierarchique. Vous ſaurez donc que Richard Smith Evêque de Chalcedoine, ayant reçu l'autorité d'Ordinaire ſur les Catholiques d'Angleterre l'an 1626. ſe tranſporta dans cette Ile peu de tems après. Il voulut étendre ſa juriſdiction ſur les Jeſuïtes, & ſur les autres Reguliers; mais il y trouva tant d'obſtacles, qu'il fut obligé de leur quitter la partie, & de s'en retourner en France. Ils avoient ſenti que les charitez ſe repandant ſur ce Prelat, afin qu'il pût ſoutenir la dignité de ſon caractere, ne venoient plus de leur côté: cette diverſion ne leur plut pas; ils formerent donc un party avec tant d'habileté, qu'ils contraignirent cet Evêque à ſe retirer. Cette retraite fut bien-tôt ſuivie d'un furieux combat de plume. Le premier qui entra en lice fut le Docteur Kelliſon Profeſſeur à Douai: il écrivit pour ſoutenir l'autorité de l'Evêque. Knot Provincial des Jeſuïtes lui repondit ſous le nom de Nicolas Smith. Un peu après on vit paroître un Ouvrage (*f*) ſur cette matiere, duquel l'Auteur prit le nom de Daniel à Jeſu, pourquoi qu'il s'appellât Jean Floyd. C'étoit un Jeſuïte, Profeſſeur à St. Omer. L'Archevêque de Paris cenſura les livres de ces deux Jeſuïtes: la Sorbonne & l'Aſſemblée generale du Clergé de France firent la meme choſe. (*g*) *Ce qui bien loin de fermer la bouche aux Jeſuïtes*, les engagea à reimprimer leurs livres en langue Latine, avec de grandes aprobations. Ils publierent auſſi une remontrance contre l'Evêque de Chalcedoine, au nom des Catholiques d'Angleterre. Le Clergé ſeculier publia dans la meme année 1631. trois Ecrits en Angleterre (*h*) *contre les Jeſuïtes*, (*i*) *qui bien loin de quitter le champ à cauſe du grand nombre de leurs ennemis, recommencerent tout de nouveau la charge contre les Docteurs de Sorbonne & le Clergé de France, ſous le nom pretendu d'Hermanus Loemelius, dont le principal Auteur eſtoit le Jeſuite Floyd ci-deſſus nommé. . . . Il parut auſſi un autre livre intitulé contre la Faculté de Paris, avec beaucoup d'approbations d'Eveſques, d'Univerſitez, & de Docteurs particuliers, qui n'eſtoit qu'une Apologie pour Knot ou* Nicolas Smith, *& pour les propoſitions d'Irlande, qu'on avoit cenſurées à Paris. Il parut encore après un livre ſous le nom d'*Edmondus Urſulanus, *dont le nom veritable eſtoit Macmahone, Prieur du convent des Franciſcains à Louvain. Environ le méme tems les Jeſuïtes imprimerent leur cenſure du Symbole Apoſtolique, à l'imitation des cenſures de Paris contre leur doctrine. . . . en quoy*

(e) Jeſuïte qui croit mort depuis peu.

(f) Initiatulé, Apologia Sedis Apoſtolicæ quoad modum procedendi circa regimen Catholicorum in Anglia 1631. in 8. Alegambe p. 242. en parle, mais Sotwel n'en a rien dit.

(g) Stilobi infra p. 394.

(h) Id. ibid. pag. 394. 395. 396.

a effacé. On verra dans une remarque la liſte qu'il (*B*) a donnée des Ecrits d'Edoüard Knot.

KNOX (JEAN) Miniſtre Ecoſſois, a été l'un des principaux inſtrumens de l'œuvre de la Reformation dans ſa patrie au XVI. ſiecle. Il avoit été diſciple de Jean Major, l'un des plus ſubtils Scholaſtiques de ce tems-là; & il ſuivit ſi heureuſement ſes traces en enſeignant la Theologie Scholaſtique, qu'en certaines choſes il ſubtiliſa mieux que lui: mais ayant examiné les livres de St. Jerôme, & ceux de St. Auguſtin, il ſe fit un goût tout nouveau, il s'attacha à une Theologie ſimple & ſolide, il decouvrit quantité d'erreurs; & il publia une Confeſſion de foi qui le fit paſſer pour heretique. Il fut enfermé dans une (*A*) priſon; & s'il n'avoit eu le bonheur de ſe ſauver, il auroit laiſſé la vie ſur un échafaut. Il ſe retira en Angleterre, & il s'y fit tellement conſiderer par le Roi Edoüard, qu'il ne tint qu'à lui d'être (*B*) élevé à l'Epiſcopat: mais il ſe mit fort en colere

ils chargerent les Eveſques leurs ennemis, de renouveller de vieilles hereſies, & d'en faire de nouvelles. Les Jeſuïtes ayant ainſi fait de grandes choſes, triompheient en tous lieux fort injuſtement, comme s'ils euſſent parfaitement deſtruits leurs ennemis, & les euſſent forcez de leur ceder le champ, lors que deux Docteurs de Sorbonne Hallier & le Maiſtre, entreprirent la diſpute avec un certain Docteur, qui n'a paru que ſous le nom de Petrus Aurelius, *& à qui le Clergé de France donna hautement le prix, avec autant de loüange & d'applaudiſſemens, qu'on en ayt donné aux prouëſſes de la pucelle d'Orleans: & pour faire voir le merite de ſon Ouvrage, ils l'imprimerent à leurs depens, & firent un bel éloge de l'Autheur qu'ils y mirent à la teſte. Le Clergé même ſeculier d'Angleterre luy écrivit une lettre de congratulation, ſignée par* Jean Colleton Doyen du Chapitre, *&* par Edmond Dutton Secretaire, *dans laquelle ils deplorent fort triſtement les deſordres qui ont eſté ici parmi eux, & les hereſies que cela a donné occaſion à leurs adverſaires de renouveller. Le principal de cette diſpute regardoit la dignité, la neceſſité, & la juriſdiction de l'Ordre Epiſcopal, comme il paroiſt par les cenſures des Eveſques de France, &* par Aurelius *qui dit (a),* „ *que quoy que l'Eveſque de* „ *Chalcedoine euſt occaſionné la diſpute avec le Cler-* „ *gé d'Angleterre, cependant on l'avoit pouſſée plus* „ *loing, ſçavoir ſi l'Ordre Epiſcopal eſtoit neceſſaire* „ *pour faire qu'une Egliſe fuſt telle? Sçavoir ſi il* „ *eſtoit de droit divin ou non? Sçavoir ſi la con-* „ *firmation ſe pouvoit donner ſans Eveſques? Sça-* „ *voir ſi l'Ordre Epiſcopal eſtoit plus parfait que le* „ *Monaſtique? Sçavoir ſi les Reguliers eſtoient ſous* „ *la juriſdiction des (b) Eveſques?* „

(*B*) *La liſte qu'il a donnée des Ecrits d'Edoüard Knot.*] *Miſericordias, & veritas, ſeu charitas propugnata à Catholicis.* C'eſt un livre imprimé à St. Omer l'an 1634. *in* 4. contre le Docteur Potter, qui avoit accuſé l'Egliſe Romaine de manquer de charité, en ſoutenant que l'on ne peut pas ſe ſauver dans la Communion Proteſtante. *Chriſtianitas propugnata, de eodem fere argumento adverſus replicam cujuſdam Hæretici Chillingworthii*, à St. Omer 1638. *in* 4. *Directio previa ad eundem Chillingworthium*, à Londres 1636. *in* 8. *Infidelitas detecta adverſus librum ejuſdem, quo docuerat religionem Proteſtantium eſſe ſecuram viam ad ſalutem*, à Gand 1652. *in* 4. Quant aux *Monita utiliſſima pro patribus Miſſionis Anglicanæ (c)*, ils n'ont pas été imprimez. On peut aiſément deviner que des raiſons de Politique ont empêché la publication de ce dernier livre.

(*A*) *Il fut enfermé dans une priſon.*] Melchior Adam nous donne ici un recit un peu eſtropié, & contraire en certaines choſes à celui de Theodore de Beze. Rectifions-le, & diſons que Jean Knox ne s'étant pas contenté de renoncer à la Scholaſtique, mais ayant même cenſuré fort librement pluſieurs autres choſes, fut contraint d'abandonner Edimbourg, & de ſe ſauver à Hameſton (*d*) l'unique aſyle des fidelles en ce tems-là. Il y (*e*) publia une confeſſion de foi, dont la ſuite fut que David Beton Archevêque de St. André le fit condamner par contumace comme heretique, & le degrada du ſacerdoce (*f*), & qu'il auroit été tué par des aſſaſſins, ſi un Gentilhomme Ecoſſois ne l'eût garanti de leurs embûches. Il arriva depuis de grandes revolutions. Cet Archevêque qui étoit auſſi Cardinal fut tué: les François ſe rendirent maîtres de la forteresſe de St. André: Knox tomba entre leurs mains, & obtint ſa delivrance, & s'en alla à Barwick ville d'Angleterre ſur les confins de l'Ecoſſe. Il y diſputa, ſelon Theodore de Beze, avec l'Evêque du lieu (*g*), *illius civitatis Pſeud-Epiſcopo*: leur different fut renvoyé au Parlement d'Angleterre qui adjugea la victoire à Knox. *Utroque ad ſuprèmum Angliæ ſenatum rejecto, (tum autem Edmundo regnante) tantum effecit ut victoria penes veritatem penderet, damnaretur quidem falſæ religionis pſeudepiſcopus, ipſum verò tum pietas, tum diligentia magnopere commendaret (h).* Je ne ſai ſi cette diſpute ne ſeroit point la même choſe que ce qui fut fait par Jean Knox dans le Diocèſe de Durham. On le contraignit de dire ce qu'il penſoit touchant la Meſſe, & il fit voir dans un Sermon avec tant de force les blaſphêmes, & l'idolatrie de ce ſacrifice, que l'Evêque Tonſtall, ni ſes Docteurs ne purent repondre rien de bon. Je crains que d'un ſeul évenement on n'en faſſe deux. Quoi qu'il en ſoit, voici la preuve de ce que je viens de dire de ce Sermon. *Specimen (i) ejus illuſtre depoſuit tum aliàs, mémorabile tum anno 1550. in terra Dunelmenſi: quando coactus coram Epiſcopo Tonſtallo & ejus doctoribus ſuper Miſſa Pontificia opinionem ſuam exponere: pro concione illius idolatrias & horrendas blaſphemias tam ſolidis argumentis demonſtravit, ut adverſarii, quod vere opponerent, non habuerint.* On éclaircira peut-être ceci en conſultant la vie (*k*) de nôtre Jean Knox que je n'ai pas. Nous allons voir ce que le Roi fit pour lui.

(*B*) *Il ne tint qu'à lui d'être élevé à l'Epiſcopat.*] Le refus qu'il fit d'une telle charge eſt fort loüé par Theodore de Beze, qui ſans doute,

(*a*) *Petri Aurelii Opera to. 1. p. 62.*

(*b*) *Tiré d'un livre du Docteur Stillingfleet intitulé*, Traité où eſt examinée à fond la queſtion agitée en ce tems, ſavoir ſi un Proteſtant, haïſſant la Religion Proteſtante, pour embraſſer celle de Rome, peut ſe ſauver dans la Communion Romaine, *traduit en François par Louis Champion, & imprimé à Londres l'an* 1673 *in* 8. *Voyez auſſi les lettres intitulées* les Imaginaires, *lettre* 3. *p. m.* 49. *& ſeq.*

(*c*) *Tiré de Nathanaël Sotwel p.* 185.

(*d*) *Hamelonum unicum tunc piorum aſylum perfugere cogeretur. Beza in Icon. ibus.*

(*e*) *Et non à Edimbourg, comme l'aſſûre Melchior Adam,* in vitis Theolog. exteror. pag. 137.

(*f*) *Melchior Adam commet un peché d'omiſſion notable en ne diſant point que Knox étoit Prêtre.*

(*g*) *Barwick n'eſt point une ville epiſcopale: Beze n'eſt mal expri. mé.*

(*h*) *Beza ibid.*

(*i*) *Melch. Adam pag.* 142.

(*k*) *Compoſée par Thomas Smeton.*

lere quand on lui offrit un Evêché: il le rejetta β comme une choſe qui reſſentoit trop l'Antichriſtianiſme. Après la mort de ce Prince il ſortit de l'Angleterre, pour ne pas tomber entre les mains des perſecuteurs, & ſe retira à Francfort, & puis à Geneve, où il prêcha aux Refugiez de ſon païs, & où il lia une amitié fort étroite avec Jean Calvin. Il retourna en Ecoſſe l'an 1559. & y travailla à l'établiſſement des doctrines Proteſtantes avec un zéle extraordinaire, tant de vive voix que par des écrits. Ses ennemis l'ayant fait ſortir d'Edimbourg, il ſe retira à St. André, où γ le Demon lui ſuſcita beaucoup d'adverſaires, & principalement lors qu'il ſe fut oppoſé à des gens qui conſpiroient contre la Majeſté royale. La nouvelle du maſſacre de la St. Barthelemi le plongea dans une cruelle douleur; dont il ſe ſentit bien-tôt ſoulagé par le bon train que les choſes prirent en Ecoſſe. On rapella à Edimbourg ceux qui en avoient été banis. Il * y fut rapellé auſſi, & il y reprit les fonctions du miniſtere. On lui accorda le Collegue qu'il demanda; il l'inſtalla le 9. de Novembre 1572. & ce fut le dernier Sermon qu'il prononça. Il tomba malade peu après, & ne fit autre choſe juſques au 24. de Novembre ſuivant, qui fut le jour de ſa mort, que tenir des diſcours pieux à ſa femme, à ſon valet, & à ceux qui l'allerent voir †. Il vêcut 57. ‡ ans. On ne peut pas dire plus d'outrages à un homme, que Morери ‖ en a dit à nôtre Jean Knox en copiant Mr. de Sponde. Ce qu'il y a de fâcheux, c'eſt que les Epiſcopaux d'Angleterre s'accordent avec les Auteurs Papiſtes, à le decrier comme un Apôtre qui établit ſa reformation (C) par le fer & par le feu;

β Cum Epiſcopatus de Regis voluntate Concilio effet ablatus: indignabundus Cnoxus non ſolum honorem recuſavit, ſed etiam oratione gravi tituli illos improbavit, quaſi regni Antichriſtiani quiddam redolentes. *Melch. Adam. in vitis Evrol. exteror. p.* 137.

γ Quo ut primum venit multos illi Satanas excitavit hoſtes, præſertim cum ſe illis qui contra regiam majeſtatem conſpirarant oppoſuiſſet. *Id. ibi. p.* 138.

* *Il ne paſſa rien pendant que Knox fut en vie dans Melchior Adam où il eſt parlé de ſa mort.*

† *Tiré de la vie dans Melchior Adam ubi ſupra.*

‡ *Beza in Iconiſmis.*

‖ *On a cité dans les éditions de cet Article le Knox.*

(a) *Beza in Iconiſ.* Peu après il parle ainſi: *Non veram tantum doctrinam, ſed etiam veram & ad divini verbi normam exactam diſciplinam paſſim tum verbis, tum reipſa ſtatuerit. . . . Sibi non in ulla gradus pſeud-Epiſcopatus tyrannide cui merito fuit inimiciſſimus, ſed in Evangelico miniſterio una cum reliquis Collegis & Presbyteris æquo prorſus jure adminiſtrando, Joannem Lauſonium . . . ſucceſſorem deſignatum ampluxit.*

(b) *Spondanus ad ann.* 1559. *n.* 30. *pag.* 587.

(c) *Ad ann.* 1567. *n.* 3. *pag.* 690.

(d) *Id. Spond. ad ann.* 1559. *n.* 7. *pag.* 456.

te quoi qu'en veuillent dire quelques Miniſtres modernes, étoit fortement perſuadé avec ſes Collegues que l'égalité des Paſteurs eſt de droit divin, & qu'ainſi la hierarchie eccleſiaſtique eſt un abus fondamental. Voici des coups de foudre lancez ſur l'Epiſcopat par Theodore de Beze. (a) *Inde Novocaſtrum ac deinceps Londinum ad Regem accito* (Knoxo) *quum Epiſcopatus quidam offerretur, tantum abeſt ut illum receperit, ut etiam in totam illam veré Satanicam poteſtatem graviter ſit invectus, ut quæ divino jure nullo nitatur, ac ne ex veteribus quidem canonibus adminiſtretur: quæ in re, etſi non obtinuit (quod ſi in Anglia & alibi factum eſſet, id eſt ſi cauſa illa Tyrannidis omnis Eccleſiaſtica præcipua & primaria eſſet ſublata, longè alia facies Eccleſiarum eſſet) conſcientiam tamen ſuam ſingulari cum chriſtiana modeſtia exemplo liberavit.*

(C) *Sa reformation par le fer & par le feu.*] Mr. de Sponde ayant dit que Knox Prêtre & Moine Apoſtat, corrupteur de pluſieurs femmes, & même de ſa maratre, & Magicien, étoit retourné en Ecoſſe bien muni des inſtructions de Calvin l'an 1559. ajoûte ce que l'on va lire. *Adeò prædicationibus ſuis & invectivis rem auxit, ut non ſolum paſſim templa & monaſteria deſtructa fuerint, ſacra conculcata, Imagines confractæ, ornamenta & bona expilata, exturbati monachi, ſacerdotes pulſi, Epiſcopi ejecti; verùm etiam omnis obedientia Regenti renunciata, omnisque auctoritas abrogata, & in quorundam, quos tanquam conſiliarios eligebant, tranſlata* (b). Il dit ailleurs (c) en raportant les divers avis de ceux qui deliberoient ſur la deſtinée de la Reine Marie Stuart, que quelques-uns par le conſeil de Jean Knox opinerent qu'on la fit mourir inceſſamment. Enfin il dit que le Roi Jaques recommanda à ſon fils de ne point lire les libelles de Buchanan, ni la chronique de Knox, mais au contraire de punir ſeverement ceux qui garderoient ces mauvais livres, & de ſuposer, ſelon la doctrine de Pythagore, que l'ame de ces Auteurs ſeditieux étoit paſſée dans le corps de ceux qui liſoient leurs livres, ou qui ſoutenoient leurs ſentimens, & qu'ainſi ils étoient dignes de la même peine que l'on infligeroit juſtement à ces Auteurs s'ils étoient reſſuſcitez. (d) *Haud tamen famoſos libros Buchanani, aut Knoxii Chronica evolveret: ſed ſi quod ejuſmodi ſcriptum inveniret, cum ejus depoſitariis ex lege ſeverè ageret. In eo Pythagoræ diſcipulum ſe profiteretur: ut exiſtimaret ipſos manes iſtorum ſeditionum flabello tum metempſychoſi quâdam in eorum corpora tranſiſſe, qui eorum vel libros retinerent, vel dogmata defenderent: eoſque non minori ſuppliciо plectendos, quàm ſi ipſi auctores jam à mortuis eſſent reſuſcitati.* Il cite le 2. livre du preſent royal; je l'ai conſulté ſans y trouver autre choſe que ceci. „ Je (e) n'entens pas de ces hiſtoires pleines de fiel & d'invectives, ces libelles diffamatoires, qui ne ſe doivent lire ni garder par „ vos ſujets, ſous groſſes peines que vous y „ mettrez. Car en ce point je veux que, comme diſciple de Pythagore, vous croyez que „ les ames de ces ſoufflets de ſedition ſont paſſées en ceux qui gardent leurs écrits, & „ ſouſtiennent leurs opinions; leſquels il faut „ chaſtier ne plus ne moins que les auteurs „ meſmes. „ Mr. de Sponde ſort des bornes de l'Hiſtorien, lors qu'il impute au Roi Jaques d'avoir cotté nommément ces deux Auteurs: il ſe devoit contenter de dire par conjecture que ce Prince vouloit parler d'eux. Voyons ce que diſent les Epiſcopaux citez par Brerleius, *chairé* car n'ayant pu trouver leurs livres, j'ai été contraint de m'en raporter à lui, & de me reduire à copier fidelement ce qu'il raporte, ſoit dans le corps de la page, ſoit dans la marge, „ (f) *Et primo quidem de Joanne Knoxio . . . . nonum atque ipſorum Proteſtantium teſtimonio confirmatum eſt, eum poſtquam Geneva in Scotiam redijſſet, Religionem vi & armis ad phantaſiam ſuam ibi reformare aggreſſum eſſe, ac* Cumque Caſtrum Sancti Andreæ clanculariis inſidiis (g) occupaſſet, & Cardinalem horrendo aſſaſſinatu in cubiculo ſuo occidiſſet,

(e) *Preſent royal, traduit par le Sr. de Villiers Hotman* 2. *part. ſemil.* 57. *édit. de Paris* 1604.

(f) *Joannes Brerleius Sacerdos Anglus in Apologia Proteſtantum pro Romana Eccleſia. tract.* 3. *ſect.* 2. *p.* 623. 624.

(g) *Vide Holinſhedi magnum Chron. ultima editionis pag.* 340. *initio & fine; & Bancroft. in lib. Propoſitiones, &c. pag.* 15. *ante medium, ubi ait:* Horrenda illa Card. & Archiepiſcopi Sancti Andreæ, quippe qui & ante fuerat & tunc erat præfractus (novi ſcilicet Euangelii) adverſarius, & ejus cædes anno 1545 perpetrata, nuper ſcripto defenditur, tanquam facinus pium, aliique ad pariа facinora audendum excitantur per Knoxium in Hiſtoria Scotiæ *pag.* 187.

& qui enſeignoit les (*D*) doctrines les plus ſeditieuſes. Je n'ai pu verifier par la lecture de ſes Ouvrages, ſi tout ce qu'on lui impute eſt certain : mais quand je conſidere ce que l'on (*E*) repond pour lui, je ne ſaurois point douter qu'il n'ait

(*a*) *Hollinshedius ubi ſupra, p. 366. b. lin. 14. &c.*

„ ſet, & ob id ſcelus à Regina Stryulingam ad „ jus dicendum (*a*) vocatus fuiſſet, nec com- „ pareret, perduelleus declaratum eſſe. Ille ve- „ ro audaciam non deponens, ſed confirmans, „ has (novo ſcilicet modo) reformare pergebat. *Poſt hæc inquit Bancroftus (qui & ipſius Knoxii „ Chronicon citatis ipſis ſoliis ubi ſingula facta nar- „ rantur, in teſtimonium adducit.)* (*b*) Alia vice „ coierunt reformatores ad Sancti Andreæ, ubi „ ex inſtigatione Knoxii pro concione tam fra- „ trum Religioſorum domos, quam reliqua „ illius oppidi Monaſteria ſpoliarunt, dejece- „ runt, vaſtarunt. Idem Sconi, Stryulingæ, „ Lithquo, & Edenburgi patrarunt : Regina „ ob metum fugam capeſcente, duobus men- „ ſibus in campo caſtra metati ſunt, & mone- „ tæ cudendæ inſtrumenta diripuerunt, & fa- „ ctum defenderunt, &c. Reginam mentitam „ eſſe ſæpe conviciati ſunt, eamque indigniſſi- „ mis lædoriis oneraunt, eique obedientiam „ præſtare renuerunt, Immo eam (*c*) omni au- „ thoritate regali exuerunt, expreſſo inſtru- „ mento ad id à Knoxio exarato.„

(*b*) *Bancroftus in libro cui titulus,* Aſſertiones ſcandaloſæ, &c. *p.* 12.

(*c*) *Ibid. pag.* 13. *initio. & Sutcliffus in reſponſione ad libellum quendam ſupplicem, pag.* 193. *prope finem quærit à Puritanis,* Num rationes à Knoxio & Wollocko allatæ ſatis probarent, nempe Principem, ſeu Gubernatricem legitime conſtitutam, à ſubditis deponi poſſe, quemadmodum ipſi de facto Reginam Scotiæ Gubernatricem regno abdicarunt?

(*d*) *In lib. cui titulus,* Aſſertiones ſcandaloſæ. *p.* 14. 15.

(*e*) *Knoxius appellat. fol.* 25.

(*f*) *Idem ad plebem, fol.* 49. 50.

(*g*) *Idem Hiſt. pag.* 343.

(*h*) *Idem Hiſt. pag.* 371.

(*i*) *Idem ad Anglianos & Scotiam, folio* 76.

(*k*) *Voyez Spondan. ad ann.* 1559. n. 30. 10. *initio.*

(*D*) *Quand je enſeigne les doctrines les plus ſeditieuſes.*] Continuons d'entendre Brerleius, pag. 625. „ *Summa autem opinionis ejus, ut ex ſcrip- „ tis ſuis colligitur, & ex ipſo ſolio pro qualibet „ horum aſſertionum citato patet, his propoſitionibus „ (quas citat (d) Bancroftus) continetur,* (*e*) Pro- „ ceres tenentur ſi modo Rex nolit, Religio- „ nem reformare. Plebis (*f*) eſt Religionem „ reformare. (*g*) Deus conſtituit Proceres „ ad effrænes Principum appetitus coercendos. „ (*h*) Principes ob juſtas cauſas deponi poſſunt. „ (*i*) Si Principes adverſus Deum ac veritatem „ ejus tyrannicè ſe gerant, ſubditi eorum à „ juramento fidelitatis abſolvuntur. Cum ple- „ risque alii id genus dogmatibus.„ Conferez ceci avec les paroles de Petra Sancta qui ſeront citées dans la remarque ſuivante.

(*E*) *Quand je conſidere ce que l'on repond pour lui.*] Avant toutes choſes il faut que je diſe que ceux qui diffament les actions & les opinions de nôtre Jean Knox, preſuppoſent malignement qu'il agiſſoit (*k*) de concert avec Calvin, & qu'il avoit apris à Geneve les ſentimens qu'il étala en Ecoſſe. Dans cette vue ils affectent de produire les éloges que Calvin & Beze lui ont donnez. Il faut entendre Brerleius page 619. „ *Hinc Joan. Knoxius ſcole (l) „ Genevæ diſcipulus (quem Calvinus (m) Virum*

(*k*) *Sic Bancroftus in Aſſertionibus ſeditioſis pag.* 10. *initio.*

(*l*) *Nommé Pierre de la Vallade. Son livre imprimé à la Rochelle l'an* 1619. *in* 4. *eſt intitulé:* Apologie pour l'Eſprit de Meſſieurs les Miniſtres du S. Evangile de Paris, adreſſée au Roi : oppoſée au livre qu'a produit contre eux Armand Jean du Pleſſis de Richelieu, Evêque de Luçon : contenant la deciſion ſommaire des principales controverſes de ce tems touchant la Religion, par l'authorité de l'Ecriture, le teſmoignage des anciens Docteurs de l'Egliſe. Avec une briéve defenſe des reproches qui ſont faites à ceux de la Religion, à l'occaſion des troubles & guerres arrivées en France, en Allemagne, Angleterre, Ecoſſe & Dannemark. Extraicte pour la pluſpart de l'Hiſtoire de Jacques Auguſte de Thou, Preſident en la Cour de Parlement de Paris : ou bien des propres Hiſtoriens alleguez & receus par le Sieur Evéſque de Luçon.

(*m*) *Calvin. in epiſt. & reſponſ. epiſt.* 305. *fine: & pag.* 565. *in concluſione illius epiſtolæ quæ ad Knoxium ſcribitur, ubi ſic habet:* Vale eximie vir, & ex animo colende frater. *Et Beza in epiſt. Theologicis epiſt.* 74. *ſic habet :* Joanni Knoxio Evangelii apud Scotos reſtauratori, fratri, & ſimmiſæ obſervando.

(*n*) *Vide Buc. in Hiſt. Eccleſiæ Scotiæ per Vantrouillerium pag.* 213. *& citatur à Sutcliffo in reſponſ. ad libellum ſup.* 192. *&* 211. *In Aſſertionibus, &c.* pag. 10.

(*o*) *Calvinus ut ſupra ad m: & vide Calvini epiſt.* 306. *ubi eum virum exiſtimat, fratrem colendum, & Knoxio conſalutorem fidelem.*

(*p*) *Calvinus epiſt. ubi ſupra pag.* 566. *circa med. ait:* Strenuè operam ſuam Chriſto & Eccleſiæ impendit.

(*q*) *Calvinus ubi ſupra epiſt.* 305. *Joanni Knoxio ait:* Evangelium apud vos tam feliciter proceſſus ſit, ut par eſt, lætor: certaminæ vobis meo veri non novum pares quandoquidem ſatis ſuperque eſt ad eo objectione. „ Il n'eſtoit beſoin ici, ou il s'agit clarius refulget Dei virtus, &c. quan- do ad re- „ qu'il ſiſtendum

(*m*) *Vide Buc. in Hiſt. Eccleſiæ Scotiæ per Vantrouillerium pag.* 213. *& citatur à Sutcliffo in reſponſ. ad libellum ſup.* 192. *&* 211. *In Aſſertionibus, &c.* pag. 10.

„ inſignem vocat & fratrem ſuum reverendum) „ *doctrinæ Calvini probe conſcius, ex opinione Cal- „ vini & aliorum quorundam Miniſtrorum Genevæ & „ commorantium (teſte (n) Sutcliffo & Bancrofto) „ docuit:* Licere ſubditis ſi Principes nollent, „ immo ſi id opus eſſet, vi & armis Religio- „ nem reformare. *Hinc eſt quod licet doctrina „ & facta Goodmanni & Knoxii ſic conjurationi „ faveant, ut id nulla tergiverſatione celari poſ- „ ſit, eos tamen ambos Calvinus* (*o*) fratres ſuos „ venerandos nominet, & *audacem Knoxii in- „ eo genere temeritatem laudet, (p)* quem egre- „ giam Chriſto & Eccleſiæ operam navaſſe ait, „ (*q*) & ſe vehementer lætari dicit, quod tam „ felices & lætos progreſſus fecerit.„ Ils n'ou- blient (*r*) pas que Beze dans ſes *Icones* le nom- me l'Apôtre de l'Ecoſſe. *A quibus* (Anglis) *ad Scotos tranſeuntibus primus occurrit magnus ille* mium ve- JOANNES KNOXUS *quem ſi Scotorum in ve- ro Dei cultu inſtauranda veluti Apoſtolum quendam dixero, diviſſe me quod res eſt exiſtimabo, & ſe- quens vera ipſius vitæ narratio teſtabitur.* Le Car- dinal de Richelieu n'étant encore qu'Evêque de Luſſon, publia un livre de controverſe où il ſe ſervit beaucoup des recueils de Jean Brer- leius, & nommément pour ce qui regarde les opinions ſedicieuſes de Jean Knox. J'ai con- ſulté les reponſes qui furent faites à cet Ouvra- ge de l'Evêque de Luſſon, mais j'avouë que je n'y ai rien trouvé qui me puiſſe rendre ſuſ- pectes les citations de Brerleius.

Un Miniſtre (*s*) de Fontenai le Comte qui repondit à cet Evêque raporte en propres ter- mes cette objection. *Je pourrois*, c'eſt l'Evê- que qui parle, *verifier par un grand nombre d'Au- theurs, quel eſt voſtre ſentiment en ceſte matiere, & je le ſerois volontiers, ſi ce que vous enſeignez en ce ſubject, vous eſtoit auſſi advantageux qu'il vous eſt prejudiciable. Je me contente de prier le lecteur de voir un livre intitulé Apologia Proteſtan- tium, un des plus utiles qui ſe ſoit imprimé de long temps, ou il trouvera beaucoup plus grand nombre de paſſages ſur ce ſubject, & entre autres quelques-uns qui verifient que des voſtres ont eſcrit que par droict divin & humain, il eſt permis de tuer les Roys impies, que c'eſt choſe conforme à la parole de Dieu, qu'un homme privé par ſpecial inſtinct peut tuer un tyran, doctrine deteſtable en tout poinct, qui n'entrera jamais en la penſee de l'Egliſe Catholique.* Voici la reponſe (*t*) à cette

(*n*) *Sutcliffus ubi ſupra pag.* 192. *&* 211. *In Aſſertionibus, &c.* pag. 10.

(*o*) *Calvinus ut ſupra ad m: & vide Calvini epiſt.* 306. *ubi eum virum exiſtimat, fratrem colendum, & Knoxio conſalutorem fidelem.*

(*p*) *Calvinus epiſt. ubi ſupra pag.* 566. *circa med. ait:* Strenuè operam ſuam Chriſto & Eccleſiæ impendit.

(*q*) *Calvinus ubi ſupra epiſt.* 305. *Joanni Knoxio ait:* Evangelium apud vos tam feliciter proceſſus ſit, ut par eſt, lætor: certaminæ vobis meo veri non novum pares quandoquidem ſatis ſuperque eſt ad eo

quam fuiſſetis, niſi à cœlo vobis opem tuliſſet, qui ſuperior eſt toto mundo. (*r*) *Spondan. ib.* (*s*) *Nommé Pierre de la Vallade. Son livre imprimé à la Rochelle l'an* 1619. *in* 4. *eſt intitulé:* Apologie pour l'Eſprit de Meſſieurs les Miniſtres du S. Evangile de Paris, adreſſée au Roi : oppoſée au livre qu'a produit contre eux Armand Jean du Pleſſis de Richelieu, Evêque de Luçon : contenant la deciſion ſommaire des principales controverſes de ce tems touchant la Religion, par l'authorité de l'Ecriture, le teſmoignage des anciens Docteurs de l'Egliſe. Avec une briéve defenſe des reproches qui ſont faites à ceux de la Religion, à l'occaſion des troubles & guerres arrivées en France, en Allemagne, Angleterre, Ecoſſe & Dannemark. Extraicte pour la pluſpart de l'Hiſtoire de Jacques Auguſte de Thou, Preſident en la Cour de Parlement de Paris : ou bien des propres Hiſtoriens alleguez & receus par le Sieur Evéſque de Luçon. (*t*) *La Vallade Apologie p.* 544.

n'ait eu à l'égard de l'autorité royale les ſentimens dont les Epiſcopaux & les Catho-

„ qu'il euſt en main pluſieurs autheurs pour „ nous rendre coulpables d'une ſi deteſtable „ doctrine, & que cependant il n'en ait pro- „ duit un ſeul qui en die un ſeul mot? Que „ meſme pour produire la foible preuve qu'il „ a mis en advant, il luy a fallu quaſi tracaſſer „ toute la terre, aller en l'autre monde parmi „ les ſauvages, & faire revivre Buccanan, qui „ y avoit pris naiſſance? & qui cependant ne „ fit jamais profeſſion de la Theologie? Com- „ ment ſeroit-il croyable que l'Eveſque ſe ſoit „ retenu de ceſte production d'un grand nom- „ bre d'autheurs, parce que cela ne nous eſt „ pas advantageux, mais prejudiciable, puis qu'il „ a entrepris d'eſcrire contre nous? Cela ne ſe „ peut faire ſans eſtre prevaricateur, de taire ce „ qui nuit à ſon Antagoniſte & partie adverſai- „ re, & alleguer ce qui luy eſt profitable. Tel- „ les diſſimulations ne ſont bien ſeantes à un „ Eveſque, qui fait profeſſion d'avoir la verité „ en ſa bouche: il ne faloit point nous eſpar- „ gner puis qu'il s'agiſſoit de nous faire re- „ cognoiſtre noſtre faute, & un poinct ſi im- „ portant; il ne faloit point nous renvoyer à „ voſtre *Apologia Proteſtantium*, lequel livre je „ n'ay point veu, ni ſceu trouver, mais ſcay „ je bien que l'Auteur de ce livre, s'il eſt des „ noſtres, ne tient point le langage que luy fait „ tenir l'Eveſque, que s'il eſt des leurs, qu'il „ advance cela de ſoy meſme, ſi tant eſt qu'il „ le die, & qu'il n'en a aucune preuve valable. „ Il eſt viſible que cette reponſe ne ſert de rien à la decharge de Jean Knox. Un autre Miniſtre (*a*) bien plus habile que celui de Fontenai le Comte repondit à l'Evêque de Luſſon: il avoit (*b*) lu l'Ouvrage de Jean Brerley, & il ſatisfait fort bien aux objections qu'on avoit fondées ſur quelques paſſages de Calvin: mais il abandonne Jean Knox, & ſoutient que les éloges que Calvin & Beze lui donnent ne concernent nullement les ſentimens ſur l'autorité royale, ni les actions particulieres où il ſe pourroit trouver quelque trace de rebellion. Voici les paroles de ce Miniſtre. *Quant (c) à Knox, Goodman, & Bucanan; l'occaſion & le temps auquel ils ont eſcrit diminue en quelque ſorte l'envie de la doctrine qu'ils ont ſemée en Eſcoſſe inconſideretement & contre la verité, que la cholere naturelle à la nation, & l'eſbranlement general de l'Eſtat dans lequel ils eſtoient violemment emportez, les empeſchoit de reconoiſtre diſtinctement, ſelon l'ordinaire des hommes, qui choiſiſſent de defendre (meſme avec aigreur ou opiniaſtreté) un mal auquel ils ſe ſeroient portez par paſſion ſans mauvaiſe volonté; pluſtoſt que de confeſſer ce qui a eſté mal fait, ou mal pris, ou par eux, ou par les leurs.*

Ces excés n'empeſchent pas qu'ils n'ayent tous trois eſté grands perſonnages, & qu'en autre choſe ils n'ayent bien ſervi; Bucanan nouvellement en l'inſtitution du Roy de la Grand' Bretagne, & les autres en l'œuvre du miniſtere, auquel ils devoient eſtre entierement & ſolidairement dediez. Je veux donc que Calvin (d) ait (ès lettres qu'il leur a eſcrites) appellé les deux premiers ſes freres & hommes excellens; & que Beze ait attribué... au premier... le titre de Reſtaurateur de l'Evangile entre les Eſcoſſois. Cela fait-il qu'ils ayent ſouſcrit à leurs opinions touchant l'autorité ſouveraine des Rois, ou qu'elles leur ayent eſté communiquées, ou qu'ils ayent ſceu ſeulement ce qui s'eſt paſſé en Eſcoſſe en ſuite du changement de religion, ou que nos contrediſans ſoient bien fondez en ce qu'ils affermant, contre la verité, que les livres de Knox & Goodman ont eſté imprimez à Geneve, & ſous l'approbation de Beze & Calvin? S'il plaît à ces Meſſieurs de prouver tout ce qu'ils cerniſent ſur leur credit, & averer que les Miniſtres de Geneve ayent communiqué avec les ſuſnommés d'affaires autres qu'eccleſiaſtiques, ou qu'ils ayent eſté informez de leurs opinions particulieres touchant le droit des Rois; ou qu'ils ayent entendu au vray, & depuis approuvé, ce qu'ils ont traité en faict de police: alors il leur ſera permis de ſe plaindre. Mais au contraire, il appert par les lettres citées au livret du Sieur Eveſque de Luſſon, que les Miniſtres de Geneve n'ont jamais donné ni receu avis des eſtrangers, qu'en faicts purement eccleſiaſtics, & particulierement (par celles que de Beze a eſcrit à Knox) qu'à Geneve l'on n'avoit aucunes nouvelles aſſeurées de ce qui ſe paſſoit entre les Eſcoſſois.... Si donc Calvin, ſi Beze, ſi Witaker, ſi quelque autre des noſtres a appellé Knox & Goodman ſes freres; il n'a point pourtant eſpouſé leurs opinions, mais ſeulement a regardé à l'office eccleſiaſtic auquel ils ont eſté appellez. S'ils les ont loüez, ils ne les ont louez que ſelon leur conoiſſance, & non pas qu'ils les ayent eſtimez impeccables: car rien n'empeſche qu'entre ceux qui preſchent Chriſt (comme diſoit St. Paul & Pop. aux Philippiens) il s'en trouve qui le preſchent par envie & contention, & qui meſlent la ferveur de leur zéle de la contagion de leurs infirmitez, parmis leſquelles ſi le Seigneur fait ſouvent ſon œuvre, & tire ſa lumiere de nos tenebres, & ſon ordre de noſtre confuſion; c'eſt afin que la gloire de ce qui eſt bien fait appartienne à ſa conduite, & le mal aux imperfections de ſes inſtrumens. N'eſt-ce pas convenir que Brerleius & ceux qu'il cite n'ont point calomnié Jean Knox, à l'égard des opinions qu'ils lui imputent?

Tout comme l'Evêque de Luſſon s'étoit ſervi des recueils de Jean Brerleius, le Jeſuïte Petra-Sancta ſe ſervit quelque tems après de l'Ouvrage de cet Evêque, pour objecter à du Moulin ce que divers Proteſtans ont dit ſur l'obeïſſance des ſujets. Voici ce qu'il allegua (*e*) de Knox, *Si principes*, inquit (*f*), *adverſus Deum & veritatem ejus tyrannicè ſe gerant, ſubditi eorum à juramento fidelitatis abſolventur.* Idem præter alia multa, *Illud*, inquit, *audaciter affirmaverim, debuiſſe Nobiles, Rectores, Judices, Populumque Anglicanum, non ſolùm reſiſtere & repugnare Mariæ illi Jezabel, quam vocant Reginam ſuam; verùm etiam de eâ & Sacerdotibus ejus, & aliis omnibus, quotquot ei auxilium tulerunt, mortis ſupplicium ſumere, ut primùm cæperunt Evangelium Chriſti ſupprimere.* Qu'eſt-ce que repliqua Mr. du Moulin? Il ne fit aucune mention de Jean Knox, il ſe contenta de dire que Buchanan (*g*) dont le Jeſuïte parla auſſi n'avoit traité que du Droit des Ecoſſois, & que ſi d'autres Auteurs étoient tombez dans l'excés, cela devoit être mis ſur le compte de leur genie particulier, & non ſur le compte de l'eſprit de leur religion. Mr. Rivet repondant au même Jeſuïte le renvoya aux deux Ouvra-

(*a*) *David Blondel. Sa reponſe fut imprimée à Sedan 1619. in 8. eſt intitulée:* Modeſte declaration de la ſincerité & verité des Egliſes Reformées de France.

(*b*) *Voyez ſa reponſe pag. 287.*

(*c*) *Blondel pag. 294.*

(*d*) *Il ne ſe trouve que 5. lettres à Knox. 3. de Calvin, & 2. de Beze: une de Calvin à Goodman, & une de Beza à Bucanan: on pas une il ne ſe trouve un ſeul mot de conſeil touchant les affaires d'Eſc.*

(*e*) *Silveſter Petra Sancta net. in epiſtol. Moirus ad Balzacum. pag. 104. Ce livre fut imprimé à Anvers l'an 1634. in 8.*

(*f*) *In Admonit. ad Nobil. Scot. atque Anglia.*

(*g*) Buchanus ſcripſit de jure regni apud Scotos, ſed hoc nihil ad Gallicam, Anglicam, Germanicam, Hiſpanicam. Nec ſi quis aliquid ſcripſit quod modum excedat, debet continuo adſcribi ejus religioni, potius quam ejus genio. Nam ejuſmodi libri quos citat Jeſuïta, ſive veri ſive falſi, nullam præ ferunt fronte approbationem Doctorum. *Petrus Molinæus in Hyperaſpiſte lib. 3. cap. 11.*

Catholiques l'ont accusé. Quelques-uns lui attribuent (*F*) un esprit prophetique.

KNUZEN (MATHIAS) nâtif du païs * de Holstein, se porta à un tel degré d'extravagance qu'il soutint l'Atheïsme publiquement, & qu'il entreprit de grans voyages pour gagner des sectateurs. C'étoit un esprit inquiet, qui lit paroitre le commencement de ses impietez à Konigsberg dans la Prusse †. Il se vantoit d'avoir un grand nombre de camarades dans les principales villes de l'Europe ‡, jusqu'à 700. dans la seule ville d'Iene. On nomma sa secte les *Conscientiaires*, parce qu'il disoit qu'il n'y avoit point d'autre Dieu, d'autre Religion, d'autre Magistrature legitime que la conscience, qui aprend à tous les hommes les trois preceptes du Droit, *ne faire tort à personne, vivre honnêtement, & rendre à chacun ce qui lui est dû.* Il enferma le precis de son système dans une lettre assez (*A*) courte, dont il courut plusieurs copies. Elle est datée de Rome. Vous la trouverez toute entiere dans la derniere édition de Mr. Crœlius. Il fit courir aussi quelques écrits ‖ Allemans. Tout cela fut refuté en la même langue par un (*B*) Professeur Lutherien nommé Jean Musæus. Cette Secte commença environ l'an 1673.

KONIG

* Oldensworta Eiderstadtientis. *Moller. Isagoge ad Histor. Cherson. Cimbr. parte* 3. *p.* 164.

† *Tobias Pfannerus system. Theologiæ gentilis p.* 35.

‡ Nemo homo mihi vitio vertet, si una cum meis gregalibus (quorum innumerus mihi numerus Lutetiæ, Amstelodami, Lugduni, in Anglia, Hamburgi, Hafniæ, nec non Holmiæ, imo Romæ & in contiguis locis adstipulatur) *universa Biblia bellaque fabellæ loco habeam*, qua belluæ id est, Christiani, rationem captivantes, & cum ratione infinitesimales delectantur. *Apud Miræl. Syntagm. Histor. Eccles. pag. ult. edit.* 1679.

‖ *Mollerus ibid. pag.* 165.

(*A*) *Dans une lettre assez courte dont il courut (e) plusieurs copies.*] Le Continuateur de Mirælius a reduit à ces six articles la teneur de cette lettre. 1. *Non esse Deum neque Diabolum.* 2. *Magistratum nihil æstimandum, templa contemnenda, Sacerdotes rejiciendos.* 3. *Loco Magistratus & loco Sacerdotum esse scientiam & rationem cum conscientia conjunctam, que doceat honeste vivere, neminem ladere, & suum cuique tribuere.* 4. *Conjugium à fortuitione nihil differre.* 5. *Unicam esse vitam: post hanc nec præmium nec pœnam dari.* 6. *Scripturam sacram secundum ipsam (f) pugnare.* Ce système outre l'impieté la plus horrible, enferme visiblement l'extravagance; car il faut être fou à lier, pour croire que le genre humain puisse subsister sans les Magistrats. Il est vrai qu'ils ne seroient pas necessaires, si tous les hommes suivoient les preceptes de la conscience que cet impie nous articule; mais les suivent-ils, dans les païs mêmes où les Juges punissent avec le plus de severité le tort que l'on fait à son prochain? Je ne sai si l'on ne pourroit pas dire qu'il n'y a point d'impertinence, quelque insensée qu'elle soit, qui ne nous aprenne quelque verité. Les folies de cet Allemand nous montrent que les idées de la religion naturelle, les idées de l'honnêteté, les impressions de la raison; en un mot les lumieres de la conscience peuvent subsister dans l'esprit de l'homme, après même que les idées de l'existence de Dieu, & la foi d'une vie à venir en ont été effacées.

(*B*) *Par un Professeur Lutherien nommé Jean Musæus.*] L'Auteur qui m'aprend cela observe que Musæus s'engagea à ce travail, afin de lever tous les soupçons qu'on eût pu former au desavantage de l'Academie d'Iene; car ce miserable Knuzen s'étoit vanté d'y avoir (*g*) beaucoup de complices. On voit dans cet écrit de Musæus plusieurs choses ridicules, qui concernent la vie du Pelerin, mais si l'on veut y trouver une apologie solide de l'Ecriture contre les blasphemes du personnage, il faut recourir à la 2. édition. Recourez aussi par le conseil de Mr. Mollerus (*h*), si vous entendez l'Allemand, à l'écrit (*i*) qu'il vous indique, & prenez garde à sa reflexion. Il dit que si l'on continué à rendre suspects d'Atheïsme ses ennemis, comme a fait l'Auteur de cet Ecrit par un zèle precipité, & confondu avec ses passions, on fournit une ample matiere au Sieur Christien Thomasius, qui travaille à l'apologie de ceux qui ont été expofez sans cause à de semblables accusations. L'Auteur des Pensées sur les Cometes a insinué (*k*) le dessein d'un pareil Ouvrage,

(*a*) *David Blondel l'avoit déja remarqué ubi supra p.* 213.

(*b*) *Rivet. in Castigation. notarum in epistol. ad Balzarum c.* 13. *n.* 14. *Oper. to.* 3. *p.* 539.

(*c*) *Petra Sancta ubi supra p.* 195. *Il cite* Witek. *Contr.* 2. *q.* 5. *c.* 13.

(*d*) *Blondel ubi supra p.* 197. *Il cite* Wiraker *de Eccle. qu.* 5. *cap.* 13.

(*e*) Hæc epistola plus millies descripta est. *Mirael. ubi infra.*

(*f*) *Mirælius, Syntagm. Histor. Eccleseast. p.* 1261. *edit.* 1679.

(*g*) Blasphemiis suis . . . in solo oppido Jenensi 700. cives atque studiosos Falsohabitantes adstipulari. *Mollerus, Isagoge ad Histor. Cherson. Cimbr. parte* 3. *p.* 166.

(*h*) *Ibid. p.* 167.

(*i*) *Atheismus devolutus. Il fut imprimé l'an* 1672.

(*k*) *L'Auteur l'appelle Jo. Mullerus, Antiflex Hamburgensis.*

(*k*) *Dans la Preface de l'Addition imprimée à Rotterdam* 1694.

KONIG (George Matthias) en Latin *Konigius*, Professeur en Poëſie & en Langue Greque, & Bibliothecaire dans l'Academie d'Altorf, merite d'une façon particuliere d'avoir ici une place; car je ſerois un ingrat ſi je ne reconnoiſſois que le livre * qu'il publia l'an 1678. me rend des ſervices conſiderables. Je ne doute point qu'il ne ſoit utile à un très-grand nombre de gens de lettres, nonobſtant la cenſure (*A*) qui lui eſt tombée ſur le dos. Nôtre Konig étoit fils de George Konig †, natif d'Amberg, mort l'an 1654. après avoir enſeigné 38. ans la Theologie dans l'Univerſité d'Altorf.

* *Intitulé*, Bibliotheca vetus & nova, *in fol. Je le cite ſouvent, & je le critique quelquefois.*

† *Konig, Biblioth. p. 448. Voyez ſon éloge dans les Memoires Theologorum renovatæ du Sieur Werner, decade 8. p. 1100. & ſeq.*

KORNMANNUS (Henri) Juriſconſulte Allemand, Auteur de quelques Traitez (*B*) aſſez curieux, dont on a pluſieurs éditions. Il vivoit au commencement du XVII. ſiecle.

KOTTERUS (Christophle) eſt l'un des trois Fanatiques dont on publia les viſions à Amſterdam en l'année 1657. ſous le titre de (*A*) *Lux in tenebris.*

vrage, & en a donné une idée fort curieuſe. Mais voyons dans les paroles de Mr. Mollerus la malignité de cette eſpece d'accuſateurs. (*a*) *Quo in opere optandum eſſet ut Theol. celeberrimus* (Jo. Mullerus, Anniſtes Hamb.) *ſuo in Antagoniſtas odio minus indulſiſſet, nec per inſignem animi impotentiam, Schuppii & μακαριτε Demegoriæ, piis omnibus commendatiſſimas & Chriſt. Hoburgii, ad extremum Atheiſmo contrarium, ſuperſtitionem ſc. & Enthuſiaſmum, proclivioru, ſcripta collo obtorto iis, quæ Atheiſmum vel occultant, vel quadantenus promovent, aggregaſſet. Certe, ſi zelo hujuſmodi præcipiti, privatuque affectibus obnoxio, Theologi Atheomaſtiges ſibi inviſos in ſuſpicionem impietatis Atheiſmo affinis pergent adducere, vereor ne calamo Chriſt. Thomaſii πυρίνησιακῷ, Gabr. Naudæi (qui magiæ reis eſt patrocinatus) exemplo apologiam pro Atheiſmi falſo inſinuatis parturienti, campus ſe pandat ampliſſimus innocentium illorum, cum hominum cordatorum applauſu, vindicandi.*

(*a*) *Mollerus ibid.*

(*A*) *La cenſure qui lui eſt tombée ſur le dos.*] Un fort ſavant homme nommé Jean Mollerus, qui publia à Hambourg l'an 1691. une *Iſagoge ad hiſtoriam Cherſonęſi Cimbricæ*, avoit mis au jour quatre années auparavant *Cimbria literata prodromus*, où ſelon la liberté qui doit regner dans la Republique des Lettres, il s'expliqua franchement ſur les defauts qu'il trouvoit dans l'Ouvrage du Sieur Konig. Tout auſſi-tôt Daniel Guillaume Mollerus Hongrois de nation, & Profeſſeur en Metaphyſique & en Hiſtoire dans l'Academie d'Altorf, s'éleva contre le Cenſeur, & ne put neanmoins diſconvenir qu'une partie des fautes qu'on avoit marquées ne fuſſent réelles. Or voici à quoi ſe reduit en gros la pretenſion du Critique, comme il s'en eſt expliqué dans une (*b*) preface. *Innumeros in opere Konigiano autores eſſe omiſſos, de Antiquis pauciſſima ſatisque conſuſe, in medium allata, è Recentioribus, etiam Polyglaphorum, Scriptis quam-plurimis plerumque vix unius aut alterius factam mentionem, ac raro Synopticam aliquam de Autoris patria, ætate ac vita, librique editi loco ac tempore, narrationem adjectam, manifeſtius eſt, quam ut latere lectorem eruditum, aut negari ab homine candido poſſit. Nomina etiam ſapius, uti in Prodromo monui, & ſcripta falſa auctoribus eſſe attributa, circa patriam atque vitam illorum errata, inedita pro editis venditata, & ex uno ſcriptore duos aut tres inepte procuſos, exemplis pluribus ὀφθαλμοφανέσι poſſem oſtendere, ſi in expurgando hoc augia ſtabulo tempus pariter atque operam vellem perdere, aut ſordes illius in præfationem hanc convectare.* Il ajoûte que ſon jugement eſt en cela très-conforme à celui de pluſieurs Savans. *Agnoverunt eandem, quotquot ex chori literarii primiceriis, de Opere Konigiano, aut eadem mecum, aut his etiam aſperiora judicarunt, Petrus ſcil. Lambecius, non alio, quam Rhapſodii, titulo Autorem dignatus,* (*c*) *Dan. Georg. Morhofius* (*d*), *& (qui meum de eodem judicium ſuo verbotenus adjecit) Αγελεῖκῷ & Wilh. Ern. Tenzelius* (*e*), *alii item complures, quorum verba allegare ſupervacuum eſt, cum rerum teſtimonia ipſi adverſario, nolenti volenti, veritatis confeſſionem extorſerint. Non audet enim is* Bibliothecam hanc, *cui patrocinatur*, veterem ac novam *pro accurata, aut tali, quæ Seculi applauſum mereatur, venditare, ſed fateur* nomen *in ipſa* interdum cum nomine eſſe confuſum, errata nonnulla commiſſa, & Autores aliquot omiſſos, *in qua ipſius confeſſione acquieſco.* Remarquez qu'il n'ôte point au Sieur Konig l'éloge (*f*) d'un vieux Profeſſeur, qui a rendu de bons ſervices à la Republique des lettres.

(*b*) *Dans la preface de l'Iſagoge ad Hiſtoriam Cherſonęſi Cimbricæ.*

(*c*) *V. locum celeberr. Tenzelii mox allegandum.*

(*d*) *P. I. Polyhiſt. Litterarii, cap. 18. p. 202.*

(*e*) *In Colloquiis menſtruis vernaculis, M. Martio A. 1689. p. 316. 317.*

(*f*) *Senis de re literaria benemeriti, imo Konigio ob alios ejus Philologici argumenti libellos non invideo.* Mollerus ibid.

(*A*) *Auteur de quelques Traitez aſſez curieux.*] Celui qui a pour titre *de virginitatis jure tractatus novus & jucundus, ex jure civili, canonico, patribus, hiſtoricis, poëtis, &c. confectus*, & celui qui l'accompagne ordinairement ſous le titre de *linea amoris, ſive commentarius in verſiculum Gl. viſus, colloquium, convictus, oſcula, factum*, ont été reimprimez pluſieurs fois. La plus ancienne édition que j'en connoiſſe eſt de Francfort 1610. La matiere eſt grande & fertile; mais cet Auteur ne fait que courir; il n'aprofondit rien, & ne debite que des choſes très-communes: il eſt fort propre pour ceux qui aiment la brieveté. Ses autres Ouvrages ſont *Templum naturæ hiſtoricum, ſeu de natura & miraculis quatuor elementorum. De miraculis vivorum, ſeu de natura, proprietatibus &c. hominum vivorum*, à Francfort 1614. *De miraculis mortuorum*, &c. Quelcun (*g*) a dit que Kirchmannus dans ſon livre *de funeribus Romanorum* emprunte beaucoup de choſes de ce dernier Ouvrage de nôtre Kornmannus. Cependant je ne trouve pas que le livre *de miraculis mortuorum* ait precedé l'an 1610. Or le livre *de funeribus Romanorum* fut imprimé l'an 1604. Il eſt vrai que l'Auteur en donna une nouvelle édition l'an 1625. & il pourroit avoir profité de l'Ouvrage de Kornmannus pour ſes additions. C'eſt ce qu'on pourra examiner une autre fois, ſi on en a le loiſir.

(*g*) *Anton. Borremans variar. lection. c. 4. p. 32.*

(*A*) *Sous le titre de* Lux in tenebris.] J'ai remarqué ailleurs (*b*) la raiſon pourquoi on ſe ſervit

(*b*) *Dans l'article de Drabicius, p. 991.*

nebris. Il demeuroit à Sprottaw dans la Sileſie. Ses viſions commencerent au mois de Juin 1616. Il crut voir un Ange ſous la forme d'homme, qui lui ordonna d'aller declarer aux Magiſtrats, que ſi l'on ne faiſoit penitence la colere de

ſervit de ce titre; je ne la repete point. Cet Ouvrage fut imprimé l'an 1657. aux depens d'un riche (*a*) patron que Comenius avoit rencontré à Amſterdam. Il contient les revelations de nôtre Chriſtophle Kotterus, celles de Chriſtine Poniatovia, & celles de Nicolas Drabicius. Comenius en publia l'abregé l'an 1660. ſous le titre de *Revelationum divinarum in uſum ſeculi noſtri factarum Epitome.* Il redonna au public l'Ouvrage entier avec des augmentations, ſous le titre de *Lux è Tenebris novis tandiis auctа* &c. Cette derniere édition contient la ſuite des revelations de Drabicius juſques en l'année 1666. Un Profeſſeur en Theologie à Franeker, Polonois de nation, nommé Nicolas Arnoldus, écrivit publiquement & promtement contre cet Ouvrage, & repliqua à l'Apologie de Comenius. Des-Marets Profeſſeur en Theologie à Groeaingue attaqua ce même Ouvrage, dans ſes Theſes *de tribus Tſtenibus* l'an 1659. & lors que dix ans après il publia une reponſe (*b*) à un écrit de Comenius touchant le regne de mille ans, il lui reprocha plus d'une fois, & avec beaucoup de force l'impreſſion de ces trois pretendus Prophetes. Cet Ouvrage au bout de quelques années tomba dans l'oubli & dans le mepris; mais lors que les Turcs aſſiegerent Vienne l'an 1683. il fut extremement recherché. Ceux qui en avoient mis les exemplaires dans un galetas, où ils croupiſſoient depuis long tems, les en tirerent; en vendirent pluſieurs un gros prix, & ſi les Turcs avoient pris Vienne, je ne doute point qu'il n'eût fallu travailler à une nouvelle édition; quelques chers qu'euſſent été les exemplaires. On en demandoit beaucoup en France; Monſieur d'Avaux y en envoya. C'eſt ce qui fait que l'on eſt ſurpris que Mr. Jurieu ait ſuppoſé l'an 1691. que Drabicius n'étoit point conu à Paris. Cette ſuppoſition n'eſt point pardonnable, puis qu'il n'y avoit pas long tems qu'il avoit lui-même fort contribué à faire voler par toute la terre le nom de ce Fanatique. Outre qu'il alleguoit cette mauvaiſe ſuppoſition comme une preuve d'un crime d'Etat; car il pretendit que l'Avis aux Refugiez faiſant mention de Drabicius, ne pouvoit pas avoir été fait en France. Ce ſont là des choſes que mes lecteurs auroient de la peine à croire, c'eſt pourquoi il eſt neceſſaire que je les prouve en raportant ce qui lui fut repondu. Voici donc ce que l'Auteur qu'il accuſoit lui repondit (*c*).

(*a*) *Il s'appelloit Laurent de Geer.*

(*b*) *Initiale, Antirrheticus, ſive defenſio pii zeli &c. contra J. A. Comenium.*

Si le nom de Drabicius étoit inconu en France l'an 1690.

(*c*) *Dans la Cabale chimerique pag. 130. & ſuiv. de la 2. édition.*

„ La premiere de ſes preuves eſt que l'Avis „ aux Refugiez n'a pas été fait à Paris. Or „ voici comment il le demontre.

„ (*d*) Celuy qui a fait cet Avis fait le de„ tail des Propheties de Drabicius; il l'a vu, „ il l'a lu, & il en ſait toutes les particulari„ tez.

„ Or les Savans de Paris ſavent à peine le „ nom de Drabicius.

„ Donc l'Auteur de l'Avis n'eſt pas à Paris.

„ Si je luy niois la premiere propoſition, je „ ſuis bien ſûr qu'il ne la prouveroit de ſa vie,

„ parce qu'il ne paroît point par l'Avis aux Re„ fugiez, que celuy qui en eſt l'Auteur ſache „ autre choſe de Drabicius, ſinon qu'il a tâ„ ché d'exciter à la guerre contre la Maiſon „ d'Autriche tout ce qu'il a pu. Où eſt l'hom„ me de lettres qui n'en puiſſe ſavoir autant, ſans „ avoir jamais lu le livre de ce Prophete?

„ Mais la ſeconde propoſition eſt encore plus „ viſiblement fauſſe. Car pour ne pas dire que „ durant le ſiege de Vienne on parloit fort en „ France du livre de Drabicius, & qu'on en „ manda d'ici pluſieurs exemplaires, (moy„ même je fus prié par un de mes amis de „ Roüen de luy en envoyer un) qui ne ſait „ que les grands éloges que Mr. Jurieu a don„ nez au Triumvirat Prophetique, je veux di„ re à Chriſtina Poniatovia, à Cotterus, & à „ Drabicius, dans un (*e*) ouvrage *plus com„ mun & plus repandu que les Almanachs de l'an„ née*, comme il s'en glorifie (*f*) luy même, „ ſe ſervant de la plus juſte comparaiſon que „ l'on vit jamais; qui ne ſait, dis-je, que ces „ grands éloges donnez à Drabicius, & ſi ca„ pables de faire parler de ce Prophete, ont „ valu au Panegyriſte certaines cenſures bien „ mortifiantes de la part de Mr. (*g*) l'Evêque „ de Meaux & de Mr. (*h*) Peliſſon, dans des „ livres publiez à Paris avant l'impreſſion de „ l'Avis aux Refugiez? Qui peut douter que „ la ſatyre qui a tant couru le monde depuis „ l'an 1684. ſous le titre d'*Eſprit de Mr. Ar„ nauld*, n'ait excité dans l'ame d'une infinité „ de François la curioſité de connoître les Pro„ phetes de Drabicius, dont Monſieur Jurieu „ trace là le (*i*) plan de telle ſorte, qu'il pro„ met d'un côté de la part de Drabicius au pu„ blic la ruïne de la Maiſon d'Autriche, au „ Roy de France la Couronne Imperiale, aux „ Turcs la priſe de Vienne, de la Carinthie, „ de la Stirie, & la deſtruction de la Repu„ blique de Veniſe & de la ville de Rome; & „ qu'il promet d'autre côté au public au nom „ de ceux de la Religion, *tout ce qu'ils pourront „ pour accomplir ces Propheties?* „ Il faudroit que les Savans de Paris fuſſent bien ſtupides, s'ils ne s'étoient pas informez d'un Ouvrage dont Mr. Jurieu a donné l'idée que l'on va voir. *Je trouvois*, dit-il (*k*), *dans les prophe„ties de Cotterus, de Chriſtine & de Drabicius, „ que Comenius a publiées, quelque choſe de grand „ & de ſurprenant. Cotterus qui eſt le premier de „ ces trois Prophetes, eſt grand & magnifique, les „ images de ſes viſions ont tant de majeſté & tant „ de nobleſſe, que celles des anciens Prophetes n'en „ ont pas d'avantage. Elles ſont auſſi admirablement „ concertées, tout s'y ſoutient, & rien ne ſe dement. „ Il m'eſt inconcevable comment un ſimple artiſan „ peut avoir imaginé d'auſſi grandes choſes, ſans le „ ſecours de Dieu. Les deux années de la Prophe„tie de Chriſtine ſont, à mon ſens, une ſuite de „ miracles auſſi grands qu'il en ſoit arrivé depuis les „ Apôtres. Et même je ne trouve rien dans la vie „ des plus grands Prophetes, depuis miraculeux que „ ce qui eſt arrivé à cette fille. Drabitius a auſſi „ ſes grandeurs. Mais il a beaucoup plus d'obſcuri-*

(*d*) *Pag. 18.*

(*e*) *Accompliſſ. des Prophet. imprimé en 1686.*

(*f*) *21. Lettre Paſtorale de 1689.*

(*g*) *Mr. de Meaux, Hiſt. des Variations, l. 13. n. 41. imprimées en 1688.*

(*h*) *Reflex. ſur les differens de la Relig. 2. partie, imprimée en 1687.*

(*i*) *Tom. 2. p. 291.*

(*k*) *Preface de l'Accompliſſement des Prophecies, imprimé l'an 1686.*

colere de Dieu feroit de terribles executions. Quoi qu'il eût reçu cet ordre ſix fois de ſuite, il ne l'executa point; ſon Paſteur & ſes amis l'en diſſuaderent. Mais au mois d'Avril 1619. ayant cru voir le même Eſprit, qui le menaçoit de la damnation éternelle s'il demeuroit dans le ſilence, il ſ'aquita de ſa commiſſion en pleine aſſemblée des Magiſtrats le 29. d'Août 1619. On ſe moqua de lui. Les apparitions continuérent, & furent ſuivies d'extaſes, & de ſonges prophetiques. L'Electeur Palatin declaré Roi de Boheme par les Proteſtans, fut mêlé dans ces viſions. Kotterus l'alla trouver à Breſlaw au mois de Decembre 1620. & lui expoſa ſes commiſſions. Il fut dans quelques autres lieux, & enfin l'an 1625. à la Cour (*B*) de Brandebourg *. Il fit connoiſſance la même année (*C*) avec † Jean Amos Comenius, qui ſe rendit le promoteur † de ſes propheties. Or comme

* *Tiré de ſes revelations publiées par Comenius.*

† *Comenius, Hiſt. revelation. p. 16. & ſeq.*

tez. & de difficultez. Ces trois Prophetes s'accordent à predire la chute de l'Empire Antichrétien, comme devant arriver bien-tôt. Mais on y trouve d'autre part tant de choſes qui achoppent, qu'on ne ſçauroit affermir ſon cœur là-deſſus. Si cela n'eut point excité l'envie de conoître la compilation prophetique de Comenius, pour le moins la curioſité en ſeroit venuë à ceux qui virent les reflexions ſur les differens de religion. Car il eſt impoſſible quand on a remarqué beaucoup de fierté dans un Ecrivain, de ne ſentir pas quelque joye de le voir mortifié de la maniere que Mr. Pelliſſon mortifia Mr. Jurieu par ces paroles; (*a*) *Prophete & plus que Prophete, precurſeur ſans doute du regne de mille ans qu'il nous annonce, au moins qui ſe donne l'autorité de reformer, corriger & chatier, quand il lui plait ceux qu'il a formellement reconus pour* (*b*) *inſpirez & pour Prophetes, gens au reſte que les évenemens ont déjà convaincus de cent impoſtures, & que le ciel vient de confondre aux yeux de toute la terre par la priſe de Bude, quoi qu'ils nous euſſent aſſurez de la part de Dieu, qu'elle ne reviendroit jamais aux Chretiens par la force des armes, mais par un traité avec les Turcs.* Il donna (*c*) les preuves formelles de tout ceci en citant les propres (*d*) paroles de Mr. Jurieu, & les endroits où Drabicius a dit ſi preciſément que Bude ne ſortiroit des mains du Turc qu'à l'amiable. Quand on eſt diſpoſé envers un Auteur comme on l'étoit à Paris à l'égard de Mr. Jurieu, on eſt ſi aiſé de le voir convaincu ou d'impoſture, ou de fanatiſme, qu'on cherche cette conviction dans ſa ſource; *Mais eſt-il bien vrai*, ſe demande-t-on, *que Drabicius ait dit cela, ne pourroit-on pas le voir de ſes propres yeux, afin qu'il ne reſtât aucun ſcrupule, qui fût capable de diminuer le ridicule d'une telle fiéve?* On cherche alors un exemplaire de Drabicius, par tout où l'on s'imagine qu'on le trouvera; & ſi on n'en peut rencontrer, on ne laiſſe pas d'être imprimé de ce nom, & de le garder comme un jouët.

(*a*) *Reflexions ſur les differens de Religion 2. partie, ſect. 17. p. 435. edit. d'Amſt. 1689.*

(*b*) *Chriſtophle Keterus, de Sileſie; Chriſtine Poninatoſki, de Boheme; Nicolas Drabicius, de Moravie.*

(*c*) *Ibid. p. 501. & ſeq. Voyez auſſi les Chimeres de Mr. Jurieu, 4. partie, p. 141.*

(*d*) *Celles que j'ai rapportées ci-deſſus de la Preface de l'Accompliſſement des Propheties.*

Perſonne ne pourra dire que je m'écarte de mon ſujet, car puis que c'eſt une fauſſeté de fait que de dire que le nom de Drabicius étoit à peine connu en France l'an 1690. elle eſt du reſſort de ce Dictionaire, & j'ai dû me ſervir de toutes les preuves qui refutoient cette fauſſeté.

Si l'on s'étoit contenté de dire, qu'en comparaiſon du bruit que le nom de Drabicius auroit fait en France, au cas que les Turcs euſſent pris Vienne, il n'étoit preſque pas connu à Paris, quand l'Avis aux Refugiez fut compoſé, je ne penſe pas qu'on eût eu tort; car la priſe de Vienne auroit plus fait parler de Drabicius que du grand Vizir. Le livre que Mr. Jurieu avoit compoſé pendant le ſiege de cette ville, pour faire l'éloge & l'apologie des 3. Prophetes de Comenius, par de beaux éclairciſſemens, & de doctes commentaires, auroit été traduit en diverſes langues, & auroit rendu Drabicius, pendant long tems, l'entretien des compagnies. Tout cela fut perdu pour la memoire de Drabicius par la levée du ſiege: le grand Sobieski, de deux ou trois cens lieuës loin, detruiſit un livre qui étoit tout prêt à être donné à l'Imprimeur. Je commençi à conoître pendant le ſiege de Vienne, combien je m'étois trompé, en croyant que l'on étoit enfin revenu de ces eſperances chimeriques, qu'on avoit tant de fois fondées ſur des viſions. Je trouvois par tout des gens qui ne me parloient que des Propheties de Drabicius, avec mille marques de perſuaſion, & qui bâtiſſoient en l'air châteaux ſur châteaux, de telle ſorte que dans un moment, ils en étoient à detruire Babylone. Ils ne pouvoient aſſez admirer que Drabicius eût rencontré ſi heureuſement à l'égard de Tekeli; c'eſt là où je les voulois, car je leur faiſois voir que Tekeli qui étoit alors le grand Acteur de cet Opera, ne faiſt aucune figure dans le livre de Drabicius, ce qui eſt une nullité viſible. Je ne doute point que les François n'euſſent bien levé l'oreille, ſi l'entrepriſe du grand Vizir avoit reüſſi. Ils auroient volontiers prêté la main aux credules touchant les viſions de Drabicius, veu qu'elles promettent l'Empire au Roi de France. Il eſt donc certain que le nom de ce faux Prophete ſeroit devenu à Paris incomparablement plus fameux, ſi les Turcs avoient pris Vienne.

Diſpoſitions des eſprits pendant le ſiege de Vienne en 1683.

(*B*) *L'an 1625. à la Cour de Brandebourg.*] L'Electeur George Guillaume ayant ouï le grand bruit que l'on faiſoit des revelations de Kotterus, voulut voir cet homme. Il le donna à examiner aux Theologiens de Francfort ſur l'Oder, après quoi il le fit venir deux fois à Berlin, premierement en l'année 1625. & puis l'an 1626. La renommée de cet homme parvenuë juſqu'à Strasbourg y fraja tellement un des Bourgmaîtres, qu'il envoya un meſſager en Sileſie pour prier Kotterus de lui éclaircir 62. points; & de s'en venir à Strasbourg où il propheſiteroit plus ſûrement. Kotterus repondit aux 62. queſtions, s'excuſa d'aller à Strasbourg ſur ce que l'Eſprit ne lui en donnoit point l'ordre, & ſouffrit que ſon portrait fût envoyé au Bourgmaître (*e*).

(*e*) *Comenius in epiſtome revelationum append. 3. p. m. 209.*

(*C*) *Il fit conoiſſance. . . . avec Jean Amos Comenius qui ſe rendit le promoteur.*] Après les

me la plûpart de ces choſes rouloient ſur des preſages de bonheur pour l'Electeur Palatin, & de malheur pour ſa Majeſté Imperiale, il arriva que David Wachſman,

FAITS concernant l'hiſtoire des revelations de KOTTERUS.

Edits de l'Empereur, qui ordonnerent aux Miniſtres de Bôheme & de Moravie l'an 1624. de ſortir hors du païs, il fut reſolu dans une aſſemblée ſecrete au mois de Mars 1625. que les Miniſtres de Boheme ſe retireroient dans la Pologne, & ceux de Moravie dans la Hongrie, & qu'on en deputeroit quelques-uns avec des lettres, tant en Pologne qu'en Hongrie, pour y preparer la reception. Comenius fut deputé en Pologne. En paſſant par Gorlitz dans la Luſace, le Gouverneur du jeune Comte de Zerotin lui aprit comme une nouvelle fort conſolante que la ruïne de l'Antechriſt étoit prochaine, veu ce que le Saint Eſprit en revelo it à un bon homme de Sileſie nommé Chriſtophle Kotterus. Il en raconta & en lut divers morceaux, & parce que Comenius faiſoit trop le difficile, il l'exhorta à ſe porter ſur les lieux pour y conferer avec le Prophete. Comenius paſſant par Sprottaw demanda à voir Kotterus : ſa femme lui repondit qu'il avoit été mandé par l'Electeur de Brandebourg; le Paſteur (*a*) du lieu lui confirma la même choſe; il l'aſſûra que Kotterus étoit un veritable Voyant, & lui donna à lire ſes revelations. Comenius en attendant que Kotterus fût revenu medita ce manuſcrit, & en fut étonné. Peu après il vit Kotterus, il fit ſon voyage, il revint bien-tôt à Sprottaw, il traduiſit en langage Bohemien le manuſcrit des revelations, & ſe convainquit pleinement qu'elles ne venoient que de Dieu. Il retourna en Pologne, & y mena le Prophete qui lui aprit en chemin, qu'il ſavoit par revelation qu'il ſe tiendroit un Concile de toute la Chretienté, où l'on depoſeroit le Pape, & où l'on feroit un Canon qui defendroit à toutes perſonnes d'uſurper jamais le titre d'Evêque Univerſel. Comenius lui repreſenta qu'il n'avoit point lu cet article dans le manuſcrit. Kotterus lui fit reponſe, *je n'ai point eu ordre de l'écrire, mais je l'ai apris pourtant.* Au retour de Pologne Comenius ſe ſepara de Kotterus, & s'en alla à Berlin, où il trouva que même parmi les Refugiez de Boheme & de Moravie, on faiſoit des jugemens bien differens de cet homme; les uns le tenoient pour un veritable Prophete, & principalement lors qu'ils aprenoient par les nouvelles de la poſte que le Roi de Dannemarc levoit des troûpes, les autres diſoient que Kotterus étoit un fourbe, qui ayant mangé tout ſon bien, & ne ſachant que faire pour vivre (*b*), s'étoit érigé en Prophete. Cela inquietoit Comenius, mais Chriſtophle Pelargus Sur-Intendant General des Egliſes de Brandebourg, qui avoit examiné Kotterus par l'ordre de l'Electeur, le raſſûra en lui diſant qu'il ne faloit point douter de la miſſion extraordinaire de cet homme (*c*), ni ſe repentir d'avoir traduit en langage Bohemien ſes revelations. Cette traduction ne fut point tenuë ſecrete, comme l'Auteur dit qu'il l'avoit recommandé; on la fit voir à des gens qui en voulurent retenir copie, & ainſi les copies s'en multiplierent prodigieuſement dans la Boheme: il ne s'en faut pas étonner; c'étoit un livre qui promettoit cent triomphes au Roi Frideric. Quelque tems après le livre fut imprimé en Bohemien à Perna dans la Miſnie avec des éloges & des notes marginales. Mais tous les Miniſtres ne donnerent pas dans le panneau. Il y en eut deux qui avec quelques Anciens trouverent mauvais que l'on copiât ce livre; l'interêt de la vraye foi, & le peril humain où l'on s'expoſoit furent les deux cauſes qui les firent opiner à la ſuppreſſion de ces chimeres; ſoit qu'elles ne fuſſent qu'un jeu d'eſprit, ſoit qu'elles fuſſent les ſonges creux d'un Fanatique.

(*a*) *Il ſe nommoit Abraham Mencelius.*

(*b*) Alii rurſum ex iiſdem meis ſcabioſiſſima de Cotterо effutiebant: helluonem, rei ſuæ decoctorem, deſperatoque ad prophetandum adactum dictitantes, miratque de prophetiis ipſius mendacia inter ſe ſpargentes, mihique referentes. *Comenius, Hiſtor. revelat. p. 21.*

(*c*) Vides hanc Bibliothecam meam (*inſtructiſſimam habebat, celeberrimus ob eam totam per Germaniam, quo me ſecretius hoc colloquium expetentem introduxerat*) omnes Authores, antiquos & recentes conſului, ut quid de quæſtione illa, Utrum poſt Chriſtum & Apoſtolos, obſignatumque Novi Fœderis Canonem, ullæ novæ admittendæ ſint, divinæ vel angelicæ, revelationes, fentiendum ſit cognoſcerem? Sed nemo me ſcrupulis liberare potuit. Ego igitur ad preces converſus, ardentiſſime invocabam Deum. (Sæpe etiam nocte ſurgens & me in faciem provolvens) ut ne patereturilludi Eccleſiæ ſuæ orans. Poſt omnia vero tandem penſitata, divinitusque ſuggeſta, *non aliud habeo quod dicam, niſi DEUM MISISSE ANGELUM SUUM*, qui nuntiaret nobis ſervis ſuis ea, quæ oportet fieri cito: (*qua ſunt Angeli verba* Apoc. 22. 6.) *Ibid.*

Scriptum (d) illud (ſive id ab aliquo ingenioſo (d) Ibid. conflictum, ſive ab ipſo fanatico homine conſcriptum p. 23. eſſet) ſupprimi petierunt. Duplex enim ſubeſſe periculum: & Conſcientiarum, ſi ſe homines à certo Dei Verbo ad incerta id genus figmenta abduci paterentur: & Corporis atque vitæ, ſi hæc in adverſariorum venirent manus. L'an 1626. l'Electrice Juliene mere du Roi Frideric ayant fait ſavoir à un grand Seigneur de Moravie, qui auſſi bien qu'elle étoit alors en refuge à Berlin, qu'elle avoit reçu une lettre du Roi ſon fils, par laquelle il demandoit ſi l'on pourroit avoir par écrit les Propheties de l'homme de Sileſie, ce grand Seigneur en fit copier un exemplaire, & ne pouvant pas le donner lui-même à cauſe qu'il étoit malade, il en chargea Comenius qui étoit alors à Berlin. Comenius ne s'amuſa point à le remettre à l'Electrice, il alla tout droit au Roi qui étoit alors à la Haye, demanda audience, le harangua, & lui dit entre autres choſes que puis que ſa Majeſté & ſes enfans étoient le principal perſonnage dans cette divine Comedie, ceux qui avoient ce Manuſcrit auroient cru ſe rendre abſurdes, s'ils ne l'avoient pas communiqué à ſa Majeſté. *Cujus* (Cotteri) *omnia cum ſuis in ſcriptum relata, ibidemque Majeſtas Veſtra cum Progenie ſuâ, tanquam primatia in hac Dei Comœdia introducitur Perſona; abſurdum viſum eſt illis, qui ea ſuis hactenus cuſtodierunt manibus, ad notitiam Majeſtatis Veſtræ hæc non deducì. Non quidem ut Majeſtati Veſtræ præcise credendi imponatur neceſſitas: ſed, Primùm, ut hæc apud Majeſtatem Veſtram tanquam in archivo ſacro aſſerventur, in futurum teſtimonium: nè, ſi demum poſt completa prædicta hæc palam fiant, ex eventu fic eſſe collecta, ſuſpicari quis, aut calumniari, poſſit. Deinde, ut occaſio ſit attendendi, num forte divina providentia tales in eventus res diſponat.* (*Nam ſi de imminente rerum mutatione Politicos diſcurſus, vèl Aſtrologicas prædictiones, aut ſimiles Prudentiorum conjecturas, cognoſcere non aſpernamur, cur hæc ab altiori venientia principio, aſpernari libeat?*) *Curatunt itaque ex authentico deſcribi exemplar, quod Majeſtati Veſtræ per me humili cum obſervantia exhibent: ſimulque exhibui* (*e*). Ce n'eſt pas, ajoûta-t-il, que (*e*) *Ibid.* l'on *p. 26.*

man, Procureur Fiſcal de l'Empereur dans la baſſe Sileſie & dans la Luſace, employa toutes ſortes de moyens pour ſe ſaiſir de Kotterus, qu'il regardoit comme un impoſteur ſeditieux. Kotterus lui tomba entre les mains le 2. de Janvier 1627. On l'interrogea, on le mit dans un cachot, on attendoit de Prague la ſentence de la Chambre des apellations: le Fiſcal la reçut le 25. d'Avril; mais comme il mourut peu après, on n'a point ſu ce qu'elle portoit. Kotterus fut tiré du cachot, & eut permiſſion d'être viſité de ſa femme & de ſes amis, & enfin on le mit (*D*) au pilori, & on le banit des Etats de l'Empereur à peine de la vie s'il y rentroit. Il s'en alla dans la Luſace, qui apartenoit alors à ſon Alteſſe Electorale de Saxe, & y vêcut tranquillement juſques à ſa mort, qui arriva l'an 1647 *. C'eſt par une faute d'impreſſion que le Dictionaire (*E*) de Moreri lui donne 92. ans de vie. On ne peut diſculper (*F*) Comenius touchant l'impreſſion de ces

* *Tiré de l'Abregé de ſes revelations, append. 3. & de l'Hiſtoria revelationum pag. 21. 22.*

l'on veuille lui impoſer la neceſſité de croire ces choſes, mais on ſouhaitte qu'elle les garde dans ſes Archives, afin que ſi l'évenement les confirme, perſonne ne puiſſe chicaner que les predictions ſont venuës après coup, & afin auſſi qu'elle ait là une occaſion de prendre garde ſi la providence prepare les voyes à ces grandes revolutions.

C'eſt ici le fin du myſtere: on veut que les Princes capables d'executer & intereſſez à l'execution, en forment le deſſein & l'envie, avec l'eſperance d'y reüſſir. Voilà très-ſouvent le premier reſſort de nos Devins, & de nos Commentateurs apocalyptiques, & de ceux qui les ſoutiennent. Mais revenons au fil hiſtorique.

Comenius fut reçu & congedié honnêtement du Roi Frideric, & s'en alla en Boheme, où Kotterus ſe rendit auſſi au mois d'Octobre 1626. & confera avec des Miniſtres & avec des Gentilshommes (*a*).

(*a*) *Tiré de l'Hiſtoria revelationum publiée par Comenius l'an 1659. pag. 15. & ſeq.*

(*D*) *On le mit au pilori.*] Voici les paroles de Comenius. *Poſt* (*b*) *aliquot adhuc menſium deliberationem ignominiæ pœnæ affecerunt tali. Eductum carcere collocarunt ad cippum fori, ferreo auſtritum collari, affixaque ſupra caput ſcheda, cui inſcriptum fuit:* Hic eſt Pſeudopropheta ille, qui prædixit quæ non evenerunt. *Horæ ſpatio ſic ſpectaculo relictus, per Lictorem urbe fuit eductus, exireque patriâ, nec in Cæſaris ditiones redire ſub capitis pœna, juſſus.*

(*b*) *Ibid. p. 28.*

(*E*) *Que le Dictionaire de Moreri.*] On le fait naître l'an 1585. & mourir l'an 1647. il a donc vêcu 62. ans: & non pas 92. mais les Imprimeurs prennent ſouvent l'un pour l'autre, le chiffre 6. & le chiffre 9.

(*F*) *On ne peut diſculper Comenius touchant l'impreſſion de ces ſortes de propheties.*] Dieu me garde de prononcer jugement ſur ce qui ſe paſſe dans le cœur de mon prochain: c'eſt de Dieu ſeul que ces myſteres relevent; mais il y a des occaſions où l'on peut dire ce que l'on penſe ſur les apparences. A plus forte raiſon m'eſt-il permis de raporter hiſtoriquement ce que d'autres ont penſé ſur la conduite de Comenius. Pendant qu'il demeuroit en Pruſſe, on delibera ſur ſon chapitre dans la Cour de quelques Princes, & on mit en cas de conſcience à examiner, s'il ne meritoit point la peine que la loi de Dieu ordonne contre les faux Prophetes. On l'a ſoupçonné d'avoir ſervi de conſeil & de Secretaire à ceux qui machinoient une irruption dans la Boheme, & qui l'auroient executée, ſi les Anglois (*c*) leur avoient fourni les ſecours qui leur avoient été demandez.

(*c*) *C'étoit au tems de Cromwel. Voyez l'article de Comenius, p. 885. col. 2.*

Lui & ſes ſemblables paſſerent pour les inſtigateurs de la guerre que Ragoski & les Princes Radzivil entreprirent contre la Pologne. L'Egliſe de Dieu à delivrer de la tyrannie Papale, étoit l'objet qu'on leur mit devant les yeux pour leur faire prendre les armes. Je ne dis rien là dont je n'aye un bon garant; car voici ce qu'Arnoldus écrit à Comenius. (*d*) *Prævaricatio illa, quam dicis, tanti tamen non fuit, ut ſuper ea in aulâ Principum deliberaretur, caſus conſcientiæ formati viris doctis decidendi mitterentur, au meniens ſim falſus Propheta, & conſequenter, an in me pœna divinitus in falſos Prophetas ſtatuta animadvertendum non eſſet, quod de te in Boruſſia cum adhuc morarer perſcriptum memini, & ſorte autographum illarum literarum adhuc poſſideo. Tanti, inquam, non fuit illa prævaricatio, ut propter eam παλιιτοκίαν audirem, ac deſertâ ſtatione meæ Profeſſoriæ, Magnatibus pro ſtabello in concitandis motibus bellicis eſſem, uti de te rumor eſt, qui à manu & conſiliis intimis fuiſſe, illis diceris, qui in Bohemiam irruptionem ante annos moliebantur, ſi modo annuiſſent illorum votis Angli ſollicitati. Ego id non dico, quandoquidem ſtylus literarum tuo non ſit abſimilis. Jam per rumores in Boruſſia (ut niſi me omnino fallat memoria illinc ad te perſcripſi,) audiveram, Principes Radzivilios & Rakocium à vobis fuiſſe inductos, qui arma contra Polonos capeſſerent, ſpe liberandæ Eccleſiæ à tyrannide Pontificia, cujus rei haud exiguus paſſim in volumine illo trimo extant argumenta. Ego tamen non definio.* Je ne ſuis pas étonné que Comenius ait été ſuſpect de machinations politiques, & d'intrigues de guerre; car un Theologien voyageur autant que lui, & qui a ſi ſouvent des affaires à la Cour des Princes, eſt un homme en qui l'on ne doit pas trop ſe fier. L'Electrice mere du Roi Frideric demande ſi l'on peut trouver un recueil des propheties de Kotterus: celui à qui elle s'adreſſe en fait faire une copie, & ne pouvant la donner lui-même, il en charge Comenius. Celui-ci qui eſt à Berlin, & qui n'a que deux pas à faire pour la donner à l'Electrice, aime mieux venir à la Haye, afin de la donner en main propre au Roi Frideric, & de le haranguer ſur le contenu du livre, dont le pis aller, diſoit-il, étoit de faire attention aux occurrences (*e*). Cela ſent fort le manege d'une prophetie de faction. On predit ce que l'on ſouhaitte de faire entrepreudre, & puis on remuë ciel & terre, pour engager à l'entrepriſe ceux qu'on y croit propres. Il y a beaucoup d'apparence que la forte aplication, avec laquelle Comenius travailla à la reünion des Proteſtans (*f*), venoit de l'en-

(*d*) *Tiré de Diſcurſus Theologico-contra Cottiæ formati viri doctis decidendi mitterentur, au meniens ſim falſus Propheta, & conſequenter, an in me pœna divinitus in falſos Prophetas ſtatuta animadvertendum non eſſet, quod de te in Boruſſia cum adhuc morarer perſcriptum memini, & ſorte autographum illarum literarum adhuc poſſideo. Tanti, inquam, non fuit illa prævaricatio, ut propter eam παλιιτοκίαν audirem, ac deſertâ ſtatione meæ Profeſſoria, Magnatibus pro ſtabello in concitandis motibus bellicis eſſem, uti de te rumor eſt, qui à manu & conſiliis intimis fuiſſe, illis diceris, qui in Bohemiam irruptionem ante annos moliebantur, ſi modo annuiſſent illorum votis Angli ſollicitati. Ego id non dico, quandoquidem ſtylus literarum tuo non ſit abſimilis. Jam per rumores in Boruſſia (ut niſi me omnino fallat memoria illinc ad te perſcripſi,) audiveram, Principes Radzivilios & Rakocium à vobis fuiſſe inductos, qui arma contra Polonos capeſſerent, ſpe liberandæ Eccleſiæ à tyrannide Pontificia, cujus rei haud exiguus paſſim in volumine illo trimo extant argumenta. Ego tamen non definio. pag. 10.*

(*e*) *Voyez ci-deſſus pag. 246. col. 2.*

(*f*) *Il a vû dans ſon livre de uno neceſſario, que l'un des trois Labyrinthes où il s'étoit embarraſſé étoit le pſeudo-irenicum, varie, noxie, prorſus-que exitioſe circa fidem diſſidentes Chriſtianos reconciliandi deſiderium. Voyez Spizelius in infelice literato p. 1025.*

vie

ces sortes de propheties. Il en avoit vu une partie manifestement convaincuë de fausseté par l'évenement. Depuis sa mort elles ont été de plus en plus refutées par le cours des affaires de l'Europe: les Turcs qui (*G*) selon lui devoient ruiner la Maison d'Autriche, l'ont remise sur le pinacle par leurs pertes continuelles. Il s'est rendu fort suspect d'avoir eu en vuë d'exciter des guerres. On a les mêmes soupçons contre un Ministre (*H*) dont les propheties sont plus recentes; &

vie de former un puissant party, qui par les armes charnelles accomplit les propheties. Une autre chose a fait tort à Comenius. Il étoit docte & habile, il raisonnoit de bon sens dans d'autres matieres, il payoit d'esprit dans celles-ci, on ne voyoit rien en sa personne qui sentît l'Enthousiaste. Cela portoit à croire qu'il n'étoit point persuadé de ce qu'il disoit. Il peut y avoir, & il y a quelquefois de l'imposture dans les grimaces extatiques; mais ceux qui se vantent d'inspiration, sans marquer d'ailleurs ou sur leur visage, ou dans leurs paroles que leur cerveau est detraqué, & sans sortir jamais de leur état naturel, font incomparablement plus suspects de fourberie, que ceux qui de tems en tems souffrent quelques convulsions, comme la Sibylle plus ou moins.

(*a*) *Virgil. Æn. l. 6. v. 46.*

Deus (a) ecce, Deus: cui talia fanti,
Ante fores subito non vultus, non color unus,
Non comtæ mansere comæ: sed pectus anhelum,
Et rabie fera corda tument: majorque videri,
Nec mortale sonans, adflata est numine quando
Jam propiore Dei. . . . . .

(*b*) *Ibid. v. 77.*

(b) At Phœbi nondum patiens immanis in antro
Bacchatur vates, magnum si pectore possit
Excussisse deum: tanto magis ille fatigat
Os rabidum, fera corda domans, fingitque premendo.

(*c*) *On lui a prouvé par ses propres paroles qu'il croyoit fausses quelques-unes des predictions de Drabicius, celle par exemple qui portoit que Comenius assisteroit à Presbourg au couronnement du Roi de Hongrie.* Arnoldus pag. 42.

Je commens qu'on ne soupçonne de Comenius rien de sinistre. Mais que dira-t-on contre ceux qui trouvent mauvais qu'il ait debité pour divines les revelations de Kotterus, lors même que l'évenement en avoit montré la fausseté (*c*)? J'avouë que cela me paroît inexcusable. Et quant à Drabicius, se pouvoit-on imaginer, que ce fût Dieu qui l'inspirât? Si Dieu l'avoit inspiré, il auroit fortement voulu que Ragotski detruisît la Maison d'Autriche, & sut que Dieu le destinoit à ce grand ouvrage. Mais si Dieu avoit voulu cela fortement, n'eût-il pas inspiré à ce Prince l'envie de faire la guerre à l'Empereur, ou du moins un peu de credulité pour Drabicius? Voici un fait qui temoigne l'entêtement de Comenius. Son gendre (*d*) pria Arnoldus Professeur en Theologie à Francker, d'assister de ses bons avis son beau-pere qui sembloit hesiter sur l'impression des trois Prophetes. Arnoldus conseilla qu'on ne les imprimât point (*e*), le beau-fils (*f*) conseilloit la même chose, & se fondoit sur de très-fortes raisons. Mais Comenius n'avoit garde de deferer à l'avis de deux personnes, puis qu'il n'avoit nul égard au decret des Eglises Polonoises, qui après avoir examiné les revelations pretenduës de Kotterus & de Christine Poniatovia, les condamnerent pour jamais à la supression (*g*).

(*d*) *Il s'appelloit Figulus.*

(*e*) *In Discursu Theologico, pag. 5.*

(*f*) *Ibid. p. 56.*

(*g*) Cotteriance & Poniatovianæ visiones ut vanæ ad silentium & tenebras fuerunt ab illis condemnatæ. *Arnoldus ibid. p. 28.*

(G) Les Turcs qui selon lui devoient ruïner la Maison d'Autriche, l'ont remise.] Voyez sur cela les insultes mal-honnêtes de l'Auteur de l'Avis aux Refugiez. *Il est certain*, dit-il (*b*), *que la gloire & le bonheur de Sa Majesté Imperiale dans cette guerre contre les Turcs sont admirables, & qu'à l'éternelle confusion des Propheties de vôtre* DRABICIUS, *Dieu a fait obtenir à ce Prince plus de grands succez qu'à l'Empereur Charles-Quint. Ce faux Prophete plus empressé à maudire que Balaam, qui même lors qu'un Roi voisin l'en sollicitoit avec de grandes promesses, ne voulut rien precipiter, a lancé pendant plusieurs années sur la Maison d'Autriche les plus effroyables malédictions qui lui montoient dans l'esprit, & il l'avoit, pour ainsi dire, devoüée aux Furies, & aux Dieux infernaux*, Diris & numinibus infernis, *à cause qu'elle avoit persecuté vôtre Religion. Mais l'évenement a fait voir qu'il n'entendoit pas ce metier-là, & qu'il n'avoit pas fort bonne main à maudire. Jamais homme ne merita moins que lui l'éloge qui fut donné à Balaam*, celui que tu beniras sera benit, & celui que tu maudiras, sera maudit, *& si toutes vos imprecations Propheriques ressemblent à celles de Drabicius, il y aura presse deformais à souhaitter vos malédictions, & on vous enverra chercher avec plus d'importunité pour les recevoir, que le Roi des Moabites n'en employa pour tâcher de jetter sur ses ennemis celles du faux Prophete Balaam.* Depuis l'impression de cet Avis la prosperité des armes de l'Empereur a été interrompuë quelquefois (*i*), mais ce n'a été pour les Turcs qu'un petit repit: leur mauvaise fortune a recommencé bien-tôt à deployer toute sa fureur. Elle pensa les accabler l'année derniere (*k*), elle leur fit sentir par tout son indignation, en Dalmatie, en Hongrie, en Pologne, sur l'Archipel, & s'il en faut croire nos Nouvellistes, ils perdirent deux batailles navales en très-peu de tems, l'hyver dernier, quoi que les vainqueurs n'ayent pas trouvé à propos de poursuivre leur victoire, mais plûtôt d'abandonner l'Ile de Chio. Le nouveau Sultan releve en quelque façon les esperances de la Porte. On lui applique ce que Florus a dit de (*l*) Trajan; mais jusques ici il ne paroît point par les relations de nos Nouvellistes qu'il ait eu beaucoup de succés. Et pour ce qui est du Tekeli, que l'on nous donnoit pendant le siege de Vienne pour le principal Heros de Drabicius, nous venons d'aprendre par les Gazettes que les Turc las de la malignité opiniâtre de son étoile, l'ont enfermé dans les sept Tours.

(*b*) *Pag. 357.*

(*i*) *Par exemple lors que les Turcs reprirent Belgrade l'an 1690.*

(*k*) *On écrit ceci au mois d'Octobre 1695. lors que nos Gazettes ont déjà reduit à peu de chose la perte que les Imperiaux ont faite au combat de Lugos.*

(*l*) Quibus inertia Cæsarum quasi consensu, & præter spem omnium, sopitus, nec nisi quod sub Trajano principe movet lacertos, & dira jubentur, vetuste, revirescit. *Florus in proœmio.*

(H) Les mêmes soupçons contre un Ministre dont les propheties sont plus recentes.] Ce que j'ai dit de Comenius, je le dis aussi d'un fameux Theologien de Roterdam, qui a expliqué les propheties de l'Ecriture avec une très-hardie pretension d'avoir été inspiré. Je ne pretens point juger de son interieur, & je consens que l'on croye qu'il n'a point agi contre sa conscience: mais personne ne doit trouver mauvais que je dise qu'on l'a soupçonné de n'avoir eu

On s'eſt prevalu de quelques paroles qu'on a trouvées à l'écart dans ſon Ouvrage, & par leſquelles on a pretendu qu'il a decouvert le ſecret de ſon deſſein. On eu autre deſſein que de ſoulever les peuples, & de mettre l'Europe en feu. On ſe fonde ſur ce qu'il n'a paru en lui aucun ſigne de confuſion, après que l'évenement a dementi ſes prophecies de la maniere du monde la plus inconteſtable. *Il avoit*, dit-on, *une ſi haute opinion de ſes lumieres & de ſon eſprit, qu'il ſeroit tombé dans un chagrin & dans un abatement mortel, par une épreuve d'illuſion & d'ignorance auſſi terrible que le ſeroit celle-ci ; mais étant convaincu interieurement qu'il n'a point été trompé, il a conſervé pour ſon eſprit toute la même bonne opinion qu'il en avoit auparavant, & ainſi le mauvais ſuccès d'une Prophetie qui n'étoit qu'un jeu de paſſe-paſſe à ſon égard ne l'a point humilié.* On apuye auſſi ſur ce qu'à l'exemple de Comenius, il a fait une tentative pour la reünion des Lutheriens & des Reformez (*a*), dans l'eſperance, dit-on, de groſſir le nombre des troupes qui attaqueroient l'Antechriſt. Encore un coup je conſens qu'on ne regarde ceci, que comme un recit fidelle de ce que pluſieurs diſent & penſent. Paſſons plus avant : voyons ce que l'un de ſes adverſaires a publié. „ Il faut „ (*b*) être ſtupide pour ne pas decouvrir un „ artifice ſi groſſier, ſur tout quand il ſemble „ vous en avertir luy-meſme, & laiſſer par cy „ par là dans ſes Ecrits, comme des pierres „ d'attente pour vous decouvrir un jour ſon „ ſecret, & ſe mettre à couvert de vos reproches. *Il eſt certain*, vous dit-il en un endroit, *que ſouvent les propheties ſuppoſées ou veritables ont inſpiré à ceux pour qui elles ont eſté faites, les deſſeins d'entreprendre les choſes qui leur eſtoient promiſes.* Il n'en faut pas davantage aux gens de bon eſprit, pour leur faire entendre ſon intention, & connoiſtre ſes vuës. Et ailleurs : *Peut-eſtre ſçaura-t-on quelque jour la principale raiſon qui m'a fait parler d'une maniere ſi deciſive, & d'un air ſi perſuadé ſur l'explication des Propheties.* On le ſçaura, nos très-chers Freres, de la maniere dont il luy plaira alors. S'il s'eſt mecompté, comme il eſt aiſé de le croire ; *Je n'avois*, vous dira-t-il, *que des conjectures ; mais il falloit ſouſtenir la bonne cauſe, comme on le pouvoit, & animer nos peuples par un peu d'eſperance. Je ſçavois que les propheties, meſme ſuppoſées, ont accoûtumé de produire un effet ſemblable.* Si au contraire les conjonctures preſentes, la jalouſie des nations, l'indignation des Etats Proteſtans pour leur Religion attaquée, les demeſlez des François avec la Cour de Rome, produiſoient quelque effet important, qui puſt vous donner de nouvelles eſperances : *Je ſçavois bien*, s'écrieroit-il, *ce que je diſois dés l'année 1686. un Ange m'avoit parlé, mais ſi je l'avois dit alors, on m'auroit pris pour un impoſteur, l'Ange luy-meſme m'avoit defendu d'en parler. Il me parle encore, & me donne la liberté de vous le declarer. Suivez-moy, nous allons commencer ce regne de Dieu dont vous doutiez, & que vous luy demandiez pourtant tous les jours dans vos prieres.* „ S'il étoit vrai que Mr. Jurieu fût coupable de l'impoſture dont on l'accuſe, il auroit eu peur que le public ne fût pas capable de penetrer ſon ſecret ; aimant donc mieux courir riſque pour ſon cœur que pour ſon eſprit, il auroit gliſſé quelques (*c*) paroles qui decouvriſſent le myſtere aux clairvoyans.

Les fourberies qu'on a decouvertes parmi les petits Prophetes de Dauphiné, ont donné lieu aux commentaires bien amples ſur le paſſage de feu Mr. Peliſſon que je viens de raporter. On n'a qu'à lire un Ouvrage intitulé, *Hiſtoire du Fanatiſme de nôtre tems, & le deſſein que l'on avoit de ſoulever en France les mecontens des Calviniſtes.* Il fut imprimé à Paris l'an 1692. Mr. Brueys qui en eſt l'Auteur, ayant ramaſſé divers endroits du livre de M. Jurieu, pour prouver que ce Miniſtre s'eſt érigé en Prophete, ajoûte tout auſſi-tôt : (*d*) *On ne doit pourtant pas s'imaginer que ce Miniſtre fût veritablement perſuadé luy-meſme de ce qu'il vouloit perſuader aux autres ; c'eſtoit avec deſſein qu'il affectoit de prendre ces airs de Prophete ; il ſçavoit bien qu'il ne l'eſtoit point ; mais il vouloit impoſer aux peuples, pour les ſoulever, & allumer une guerre civile dans le cœur de cet Eſtat, afin de favoriſer les complots de nos Ennemis. Il eſtoit ſi plein de ce deteſtable projet lors qu'il compoſa ſon Livre de Propheties, qu'il ne peut s'empeſcher de decouvrir luy-meſme ſon deſſein à un Lecteur qui a tant ſoit peu de penetration. Le temps auquel il l'écrivit, les motifs qui l'y porterent, & les traits qui échappent à ſa plume, où il a laiſſé repandre ſans y penſer, quelques goutes du venin dont ſon cœur eſtoit remply, tout decouvre le deſſein de ce Faux-Prophete.* Je ne raporterai point les preuves qu'il a données de chacune de ces remarques, je dirai ſeulement ce qu'il obſerve à l'égard de la derniere. *Voici*, dit-il (*e*) *ce qui lui a échappé en quelques endroits de ſon livre, & qui decouvre manifeſtement qu'il n'avoit autre but que de ſoulever les peuples.*

„ Les Propheties qui ſont dans cet écrit, „ avoient d'abord ſcandaliſé les plus éclairez de „ ſon party : il nous le dit luy-meſme dans la „ ſeconde édition de ſon livre. (*f*) *Il y a des „ gens*, dit-il, *qui croyent que l'eſperance que je „ donne de retabliſſement dans peu d'années peut „ beaucoup nuire.* Il s'attache d'abord à faire voir que cela n'eſt pas à craindre, & voicy ce qu'il ajoûte : *Il eſt certain*, dit-il, *que „ ſouvent les Propheties ſuppoſées ou veritables ont „ inſpiré à ceux pour qui elles avoient eſté faites, „ les deſſeins d'entreprendre les choſes qui leur „ eſtoient promiſes.* Pouvoit-il declarer plus expreſſément le but qu'il avoit de riſquer de „ fauſſes Propheties pour ſoulever les mecontens de France, & leur inſpirer les deſſeins „ d'entreprendre de ſe procurer eux-meſmes par „ la force cette prompte delivrance qu'il leur „ promettoit ? Non ſeulement on avoit eſté „ ſcandaliſé dans ſon party qu'il eût oſé publier „ ſes Prophetes ; mais on l'eſtoit encore davantage, de ce qu'il avoit parlé d'un trop „ affirmatif. C'eſt toûjours luy-meſme qui „ nous l'apread : *A l'égard de la remarque*, „ dit-il (*g*), *laquelle tant de gens ont faite : c'eſt „ qu'on parle icy d'un ton trop ferme, & trop af- „ firmatif*

(*a*) Voyez Mr. de Meaux, *Addition à l'Hiſtoire des Variations.*

(*b*) Pelliſſon, *Chimeres de Mr. Jurieu*, 4. partie, pag. 184. 185. édit. d'Amſterdam.

(*c*) Les deux paſſages par exemple que Mr. Peliſſon raporte de l'Accomplissement des Propheties.

(*d*) Brueys *Hiſtoire du Fanatiſme* p. 44.

(*e*) *Ibid.* p. 51.

(*f*) Tom. 1. *addition à l'avis.* ſec. édit.

(*g*) Tom. 2. pag. 184.

On exaggere un peu trop ce (*1*) qu'on lui impute: mon Lecteur en pourra juger

„ firmatif de choſes qu'on ne devoit tout au plus „ propoſer que comme de ſortes conjectures; peut-„ être ſçaura-t-on quelque jour la principale rai-„ ſon qui m'a fait parler d'une maniere ſi deciſive, „ & d'un air ſi perſuadé. Quelle eſt donc cette „ raiſon principale qu'il n'oſe dire, & qu'on „ ſçaura peut-eſtre quelque jour? Eſt-ce qu'il „ eſt veritablement perſuadé des choſes qu'il „ dit? C'eſt la ſeule raiſon qui doit obliger un „ honneſte homme à parler d'un ton ferme & „ affirmatif. Mais ſi c'eſt là la ſienne, que ne „ la dit-il? craint-il de dire la verité. Ne le „ preſſons pas davantage là-deſſus: il eſt de „ meilleure foy qu'on ne penſe; il l'a déjà di-„ te luy-meſme cette principale raiſon; ne vient-„ il pas de nous dire, *qu'il eſt certain que ſou-„ vent les Propheties ſuppoſées ou veritables, ont in-„ ſpiré à ceux pour qui elles avoient eſté faites, „ les deſſeins d'entreprendre les choſes qui leur étoient „ promiſes?* Voilà ſa principale raiſon: il n'en „ faut point chercher d'autre. Ce faux Pro-„ phete ne s'attendoit pas qu'on (*a*) joindroit „ quelque jour ces deux paſſages: il les avoit „ écartez à deſſein en deux tomes ſeparez: les „ voila preſentement enſemble, & ils s'expli-„ quent ſi naturellement l'un l'autre, qu'il „ faudroit eſtre aveugle pour ne pas voir, que „ ſi Mr. Jurieu a parlé d'une maniere ſi de-„ ciſive, & d'un air ſi perſuadé de la prochai-„ ne delivrance qu'il promettoit aux Proteſtans „ de France; c'eſtoit à cauſe, que ſelon luy, „ ſouvent les Propheties ſuppoſées ou verita-„ bles, inſpirent à ceux pour qui elles ſont fai-„ tes les deſſeins d'entreprendre les choſes qui „ leur ſont promiſes. „

(*a*) *Mr. Brueys repaſſe ſouvent les conſequences qu'il tire de la fonction de ces deux paſſages. Voyez ſur tout pag. 217. 230. 241.*

Mr. Brueys paroît tellement perſuadé d'avoir decouvert tout le myſtere, qu'il ne ſe laſſe point de repeter cette obſervation: il a eu même la malignité de faire faire attention ſur les artifices du Paganiſme: raportons encore cela. Ce (*b*) *Miniſtre promettoit aux Calviniſtes la chute du Papiſme, & la prochaine delivrance de leur Egliſe: il leur promenoit ces choſes de la part de Dieu, en leur diſant, qu'elles étoient contenuës dans les Oracles de l'Apocalypſe. Il n'eſtoit donc pas poſſible que ces Propheties n'inſpiraſſent à ceux pour qui elles eſtoient faites, les deſſeins d'entreprendre les choſes qui leur eſtoient promiſes; parce qu'il n'eſt rien de plus fort ſur l'eſprit des hommes que la Religion, & que tout paroiſt permis, quand on croit fermement que Dieu eſt de la partie, & qu'on ne fait qu'executer ſes ordres. Ceux qui ſçavent à quel uſage les habiles Grecs & Romains mettoient leurs Oracles, leurs Devins, leurs Augures, & ceux de leurs Preſtres, qu'ils appelloient Haruſpices, Feciales, (c) Prapetes & Oſcines, dont les fonctions conſiſtoient à predire la volonté des Dieux, lors qu'on deliberoit de quelque affaire importante; les uns, en obſervant les entrailles des victimes; les autres, le chant, le vol, ou les divers mouvemens de certains oyſeaux. Ceux, dis-je, qui ſçavent de quel uſage eſtoient autrefois ces choſes, n'ignorent point que les gens de bon ſens n'y ajoûtoient aucune foy, & ne s'en ſervoient que pour inſpirer aux peuples & aux ſoldats, les deſſeins d'entreprendre ce qu'ils leur promettoient de la part de leurs Dieux; mais qui dans le fonds n'eſtoit que ce qu'ils avoient eux-meſmes reſolu de faire, avant que de conſulter leurs Oracles. Voilà juſtement les Propheties ſuppoſées, & l'air perſuadé de Monſieur Jurieu.*

(*b*) *Id. ib. p. 230. 231.*

(*c*) *Ces deux mots n'étoient pas donnez à des Prêtres, mais à des oiſeaux qui ſervoient à devoiner.*

Je renouvelle ici la proteſtation que j'ai déjà faite, c'eſt que je ne fais point ici les fonctions de Juge, je raporte ſeulement ce que d'autres diſent. Il eſt vrai que je ne finirai point cette remarque, ſans dire que de tout tems, & en tout païs on a ſupoſé des propheties pour porter les peuples à la revolte. J'en pourrois citer cent exemples, mais un me ſuffit ici. Les Eſpagnols qui ſe ſoulevérent contre Charles-Quint firent courir une prophetie malicieuſe, qui portoit qu'il regneroit dans la Caſtille un Prince qui auroit nom Charles, qui ruïneroit & brûleroit le païs; mais qu'un fils du Roi de Portugal s'empareroit de la Caſtille, & remettroit le royaume en très-bon état. Les chefs de la ſedition firent imprimer cette prophetie, & ordonnerent que chacun de leurs fauteurs en gardât un exemplaire (*d*).

(*d*) *Voyez parmi les Epîtres dorées d'Antoine de Guevara, celle que l'Amiranté de Caſtille écrivit aux habitans de Seville l'an 1520. C'eſt la 13. du 3. livre. Ce que je raporte eſt p. m. 65.*

(*1*) *On exaggere un peu trop ce qu'on lui impute.*] Examinez bien les paroles de Monſr. Brueys, vous y trouverez une Rhetorique artificieuſe qui vous doit être ſuſpecte. „ Il (*e*) „ n'eſt^pas poſſible, que les meilleurs amis de „ Mr. Jurieu n'avoüent eux-meſmes, qu'il n'a „ publié ſes prédictions ſur l'Apocalypſe, que „ dans le deſſein de ſoûlever en France les Cal-„ viniſtes mécontens, afin que la Ligue qui ſe „ formoit alors, trouvant ce Royaume diviſé „ contre luy-meſme, le renverſaſt plus facile-„ ment de fonds en comble, & que les Calvi-„ niſtes viſſent rétablir leur Religion ſur les „ ruines de leur patrie.

(*e*) *Brueys ubi ſupra pag. 241.*

„ Qu'on compte maintenant, ſi on le peut, „ tous les crimes, & tous les attentats qui ſe „ rencontrent dans un ſi exécrable projet: artifi-„ ces, ſuppoſitions & impoſtures pour ſéduire „ les ſimples; prophanation de l'Ecriture Sain-„ te, & de ſes ſacrez Oracles; impietez & blaſ-„ phémes contre le Saint-Eſprit; violement des „ plus ſaintes loix du Chriſtianiſme, renverſe-„ ment des principes de la morale de JESUS-„ CHRIST, mépris de la pratique conſtante „ de l'Egliſe, & des exemples des Martyrs; „ oubly de ſes propres maximes; préceptes de „ révolte contre les Puiſſances que Dieu a éta-„ blies; exhortations à des Sujets, à des Chre-„ tiens, à des François, de prendre les armes, „ & de ſe joindre à ceux qui ont conjuré la „ ruine de leur patrie: ſouhaits horribles qu'il „ les porte à faire pour la défaite de nos armées, „ le faccagement de ce Royaume, la déſolation „ de nos Provinces, l'embraſement de nos Vil-„ les; l'effuſion du ſang, & les meurtres de „ leurs Concitoyens, de leurs amis, & de leurs „ parens. Enfin, pour toutes les inhumanitez „ & les barbaries, qu'une guerre civile & in-„ teſtine auroit pû ajoûter à la plus furieuſe, „ & à la plus ſanglante guerre étrangere qu'on „ eût jamais veuë.

„ *Tantum Religio potuit ſuadere malorum.*

„ Voilà, à dire les choſes comme elles ſont, „ ce que renferment les fauſſes Propheties de „ Mr.

ger par l'examen des passages que j'ai raportez. L'Auteur des Pensées sur les

(a) Cet anachronisme n'est pas le seul que l'on trouve dans le livre de Mr. Brueys. On y trouve p. 17. que Mr. Jurieu lassé de compofer des livres de controverse, & retraité d'écrire des lettres Pastorales, refuse de changer de batterie: & s'avisa de s'ériger en Prophete. Il ne commença ses Pastorales qu'après la publication de ses Prophéties. Mr. Brueys, p. 14. parle d'une paix conclue l'an 1682. Il falloit dire l'an 1684.

(b) Nicole, preface de l'amitié de l'Eglise, p. 24.

(c) Ce livre de Mr. Jurieu fut imprimé la même année que son Accomplissement des Prophéties.

(d) Nicole ibid. p. 25.

(e) Accomplissement des Proph. p. 206. & 207. Voi l'Accomplissement des Prophéties 2. partie, pag. 188. 189. 206. 222.

(f) Mr. Jurieu, 2. part. p. 175.

(g) Brueys ibid. p. 79.

(h) Dans une Verrerie qui est située sur une montagne du Dauphiné apellée de Peyra. Brueys ib. p. 76. 77.

(i) Id. ib. p. 75. 76.

» Mr. Jurieu, & à quoy aboutissent les Ecrits
» séditieux de ce célébre defenseur du Calvi-
» nisme, qui pour faire rétablir en France l'e-
» xercice public de sa Religion, inspire aux
» Chrétiens plus de fureurs, & leur conseille plus de
» cruautez, que le barbare Mahomet n'en fit
» commettre autrefois, pour l'établissement de
» son Alcoran. »

C'est ici que je dois quitter le personnage de simple Copiste, afin d'agir en Critique. Il est faux qu'il se formât aucune ligue contre la France lors que Mr. Jurieu publia ses predictions, car elles étoient en vente dès le mois de Mars 1686. plus de deux ans avant qu'il eût le moindre soupçon des affaires qui éclaterent l'an 1688. Ainsi l'anachronisme (a) de son adversaire est ici une lourde faute. Si Mr. Brueys avoit consulté Mr. Nicole, il auroit été plus équitable, il n'auroit pas ignoré que Mr. Jurieu en publiant son explication de l'Apocalypse, croyoit que les armes n'auroient point de part aux évenemens qu'il prediſoit. Voici la justice que Mr. Nicole lui a renduë. » Qui (b)
» ne prendroit, par exemple, pour une me-
» nace d'une guerre bien sanglante ces dernières
» lignes de la preface de son système de l'Egli-
» se (c): *Nous irons bien-tôt porter la verité juſ-*
» *ques sur le trône du mensonge, & le relévement*
» *de ce qu'on vient d'abattre se fera d'une maniére*
» *si glorieuſe, que ce ſera l'étonnement de toute*
» *la terre.* Quel Auteur a jamais écrit de cet
» air? Et qui ne croiroit qu'un tel discours ne
» dût être suivi d'une armée de cent mille Pro-
» testans conjurez, pour retablir en France les
» P. R.? On en pourroit même faire un crime
» d'Etat à Mr. Jurieu, & le faire paſſer pour
» un séditieux. Ainsi il est bon de rassûrer le
» monde sur ce point, & de l'avertir que ce
» discours n'est nullement fondé sur aucune
» conspiration formée contre la France. . . .
» (d) Tout ce qu'il dit ici en paſſant d'une ma-
» niére à faire peur, est beaucoup moins terri-
» ble étant expliqué tout au long par son *ac-*
» *complissement des prophéties.* Car c'est là qu'on
» voit que ce rétablissement glorieux des P. R.
» se fera (e) *sans effuſion de ſang ou avec peu de*
» *ſang répandu*; que ce ne sera pas même ni
» par des soldats étrangers, ni par une troupe
» de Miniſtres qui se répandront ſur la face de
» la France; mais par l'effuſion de l'Eſprit de
» Dieu, qui ranimera les corps étendus d'Enoch,
» & d'Elie, c'est-à-dire, selon Mr. Jurieu (f),
» des Religionnaires autrefois témoins de la vé-
» rité, & qui l'ayant lâchement abandonnée
» sont maintenant privez de vie, & étendus dans
» la place de la cité de l'Antechriſt; c'eſt-à-dire
» par toute la France, principale partie, ſelon
» lui (g), de l'Empire antichretien. » Il y a une autre choſe en quoi Mr. Brueys me paroît blâmable. Il insinuë (g) que Mr. Jurieu est l'oracle que l'on consulte, pour l'érection d'une école (h) où l'on aprendroit à des enfans à faire les inspirez. Voici la deſcription de cet infame college. Le (i) *pourroit-on croire ſi on ne l'avoit veu? ce fut alors que pour la premiere fois, on vit dreſſer une Ecole, dans laquelle on enſeignoit l'art de prophetiſer, où l'on alloit apprendre à prédire l'avenir, & où, après avoir paſſé par les épreuves qu'il y falloit faire; on croyoit recevoir le Saint Eſprit de la bouche impure d'un maître ſacrilege, qui ſe vantoit de le ſouffler avec un baiſer, dans celle de ces malheureux écoliers.* Un tel deſſein eſt ſi horrible, qu'il ne faut jamais ni declarer ni insinuer ſans de bonnes preuves, qu'un Miniſtre ait l'ame aſſez noire pour en ſuggerer le plan. Mr. Brueys a donné trop d'étenduë aux conſequences qu'il tire, de ce que Mr. Jurieu n'a rien oublié pour ſauver l'honneur des petits Prophetes. *Il (k) ne fut jamais poſſible de* (k) Brueys *le faire revenir de ce qu'il publia d'abord de cette* ibid. p. 98. *Prophéteſſe* (l), *& il le ſoûtint dans toutes ſes lettres avec tant d'opiniâtreté, qu'après meſme que* (l) C'eſt-à-dire la *Dieu eut retiré cette fille de ſes égarements, qu'elle* Bergere de *fut devenuë bonne & devote Catholique, & qu'elle* Cret. *eût avoüé à ſes Juges de quelle maniere Du Serre l'avoit ſéduite, ce Miniſtre ne démordit point pour cela de ce qu'il avoit avancé, fut conſtant pour ſa Bergere, toute infidelle qu'elle eſtoit devenuë, & il eût meſme l'imprudence de dire, en parlant d'elle & des autres petits Prophétes dormans,* qu'ils pouvoient eſtre devenus des fripons, mais qu'ils ne laiſſoient pas d'avoir eſté Prophétes. . . . *Ce* (m) *Miniſtre ſe declara hautement en faveur* (m) Ibid. *des petits Prophétes, contre tout ce que luy purent* p. 106. *dirent les honneſtes gens de ſon party, & ſoûtint que leur inſpiration eſtoit veritable, avec une opiniaſtreté invincible, mais affectée, ainſi que j'ay déjà remarqué; parce qu'il avoit ſes vuës, & qu'il vouloit ſe donner des ſucceſſeurs en Prophétie, comme il s'eſtoit déjà donné des précurſeurs (n).* . . (n) Mr. Faut-il (o) s'étonner aprés cela, que Mr. Jurieu *n'ait pû ſe reſoudre à abandonner des gens qui a-* *voient ſi bien profité de ſes Leçons, & qu'en pere* Mr. Jurieu *aveugle ſur les défauts de ſes enfans, il n'ait ja-* comme un *mais voulu avoüer la folie de ceux à qui il avoit* grand *donné la naiſſance.* Les conſequences qu'on tire Prophete de là ne ſont pas trop juſtes, car combien y a-t-il de choſes que l'on s'opiniâtre à ſoutenir quand on les trouve toutes faites, ſans ſavoir ſur tout le crime de leur production, que l'on ne conſeilleroit pas de produire d'une maniere criminelle, ſi elles étoient à naître? Voilà comment la charité veut que l'on extenuë autant qu'il eſt poſſible les fautes de ſon prochain, & que l'on ſuſpende ſon jugement malgré les plus fortes probabilitez, ſi elles ne ſont pas capables de former une bonne preuve.

a voulu avoir des precurſeurs, *ſa-* voir Kotte- *rus, Chriſtine Poniatovia, & Drabicius.*

(o) Id. ib. p. 145.

On comprendra mieux la temerité de Mr. Brueys, ſi l'on prend garde que non contents d'inſinuer ſon accuſation, il l'a propoſée en termes clairs & affirmatifs non ſeulement contre le Miniſtre Jurieu, mais auſſi contre pluſieurs autres. *Les plus fameux des Miniſtres fugitifs*, dit-il, (p) *qui brûloient d'impatience de revoir ce* (p) Pag. *qu'ils avoient quitté en France, conſiderant que le* 73. *ſtratagéme dont Mr. Jurieu s'étoit aviſé pouvoit avancer leurs affaires, apprenant avec quelle avidité les mécontens de ce Royaume recevoient des Propheties qui les aſſuroient d'une délivrance prochaine, & ſe perſuadant qu'il n'y avoit pas de meilleur expedient pour les porter à la revolte, crurent qu'il ne falloit pas laiſſer échaper une ſi belle occaſion d'exciter dans le cœur de l'Eſtat cette Guerre civile qui devoit luy porter le coup mortel, dans la penſée de voir relever leur Religion ſur les ruines d'une Monarchie qu'ils croyoient à deux*

les (*K*) Cometes a soutenu que les propheties de Drabicius avoient trouvé peu de creance.

KRANTZ (ALBERT) Historien celebre, nâtif de (*A*) Hambourg, n'eut pas plûtôt fait ſes Humanitez dans ſa patrie, qu'il ſe mit à voyager. Il vit les principales parties de l'Europe; & il cultiva ſi ſoigneuſement les ſciences pendant ſes voyages, qu'il devint un très-habile homme. Il fut Docteur en Theologie & en Droit Canon, & Profeſſeur en Philoſophie & en Theologie dans l'Academie de Roſtoch. Il y * étoit Recteur l'an 1482. Ceux qui diſent qu'il a été (*B*) Chanoine de Naumbourg, ſe trompent. Il paſſa de Roſtoch à Hambourg, & y obtint un Canonicat dans la Cathedrale. Il ne jouït pas de ce Benefice en fainéant comme tant d'autres; il s'occupoit à prêcher, & à donner des leçons en Theologie. Il fut élu Doyen du Chapitre l'an 1508. & il fit la viſite du Dioceſe avec les diſpoſitions d'un homme qui vouloit ôter les deſordres qu'il y trouveroit. Il s'occupa aux mêmes fonctions l'an 1514. Il rendit pluſieurs bons (*C*) ſervices à la ville de Hambourg, & aux autres villes Hanſeatiques; &

* *Chyrr. part. 1. Chronici Saxonici p. 496. & Petr. Lindebergius l. 5. Chron. Roſtoch. c. 11. apud Mollerum ubi infra.*

doigts de ſa perte. C'eſtoient pourtant ces meſmes Miniſtres qui avoient d'abord murmuré fort haut contre ſes prédictions, menacé de s'en plaindre, & trouvé mauvais qu'il euſt parlé d'un ton trop affirmatif; *mais le Faux-Prophete leur ayant fait confidence de ſon ſecret, leur ayant fait entendre*, que ſouvent les Propheties ſuppoſées ou veritables inſpirent à ceux en faveur de qui elles ſont faites, les deſſeins d'entreprendre les choſes qui leur ſont promiſes; *& leur ayant dit à l'oreille* cette principale & ſecrette raiſon qu'on devoit ſçavoir quelque jour, & qui l'avoit fait parler d'un air ſi perſuadé, *ils furent bien-toſt d'accord; ſon ſtratagême fut approuvé dans leur conſeil ſecret, & il fut reſolu de prophetiſer pour ſoulever les peuples.* Il y a là deux choſes à critiquer, car en 1. lieu on ne ſauroit donner nulle preuve que des Miniſtres François ayent eu part au noir complot de ces ſeducteurs qui aprirent à des petits enfans à faire les inſpirez, & en 2. lieu il n'eſt pas vrai que les Miniſtres François ayent murmuré fort haut contre les predictions de Mr. Jurieu, & qu'ils ayent menacé de s'en plaindre. Mr. Brueys amene (*a*) cent fois cette fauſſe ſuppoſition, quoi qu'il ait cité dans la page 216. un paſſage qui le devoit très-facilement tirer d'erreur. Voici ce paſſage, *L'autre ſcandale que j'ai ſeu qu'on a pris*, c'eſt Mr. Jurieu qui parle, c'eſt ſur LE REGNE DE MILLE ANS. *Pluſieurs Theologiens de CE PAÏS ICI en ont murmuré fort haut, juſqu'à menacer de s'en plaindre.* Il eſt viſible que ces hauts murmures & ces menaces de plainte venoient des Theologiens Flamans, & non des Miniſtres François, & ne regardoient point les promeſſes d'une delivrance prochaine, &c. mais le dogme du regne de mille ans, dogme très-odieux aux Egliſes de Hollande, & pour lequel Mr. Jurieu eût couru riſque, s'il n'eût pas eu des apuis humains. Malgré ces apuis on porta plainte contre lui dans le Synode Wallon qui gliſſa quelque petit mot dans un acte, de quoi on peut dire ce que le Cardinal d'Oſſat diſoit des coups (*b*) de baguette que recurent les Procureurs d'Henri IV.

(*a*) *Voyez le page 30. 219. 220. 223.*

(*b*) *Nous ne les ſentions non plus que ſi une mouche nous eût paſſé par deſſus les vêtemens. Voyez l'article d'Henri IV. p. 66. col. 2.*

(*K*) *L'Auteur des Penſées ſur les Cometes a ſoutenu.*] Il a été plus équitable que celui qu'on cite dans la remarque G: il a reconu que les Proteſtans n'ont pas fait grand cas de Drabicius. *Les Proteſtans eux-mêmes*, dit-il, (*c*) *ne ſont pas trop perſuadez, que Drabicius ait été Prophete. Il y en a bien qui ſe perſuadent que c'étoit un fanatique, à qui la lecture des Commentaires ſur les Propheties du Vieux Teſtament & ſur celles de l'Apocalypſe, avoit bouleverſé l'imagination; qu'après s'être rempli de ces idées, il ne concevoit les Empereurs d'allemagne que comme des Pharaons, des Sennacheribs, des Nabuchodonozors, & des Emiſſaires de la grande Paillarde*, enyvrez du vin de l'ire de ſa paillardiſe; *& qu'il vint enfin juſques à ſe perſuader, que Dieu le deſtinoit à faire commandement à pluſieurs Princes d'exterminer ces Perſecuteurs. Ceux qui avoient ſouffert ces perſecutions, & qui s'imaginoient que la Providence divine chatieroit tôt ou tard les auteurs d'une conduite ſi barbare, devoient apparemment ſe ſier aux viſions de Drabicius. Neanmoins ils en ont fait peu de conte pour la plus-part, ſur tout après avoir éprouvé qu'il s'abuſoit, & qu'il ſe contrediſoit aſſez ſouvent d'une maniere toute viſible & qu'on ne peut excuſer, qu'en recourant à un grand nombre de gloſes, qui ſont plus rire les incrédules, que l'aveu ſincere que l'on ſeroit des erreurs de cet homme-là; car avec cette ſorte de gloſes multipliées ſelon le beſoin, il n'y a point de faux Prophete, dont on ne puiſſe faire l'Apologie.*

(*c*) *Pag. 785.*

(*A*) *Nâtif de Hambourg.*] Et non pas de Bamberg, comme (*d*) Bellarmin, Jean (*e*) Gerard, Chriſtien (*f*) Matthias, David (*g*) Blondel, & Hottinger (*h*) l'aſſurent. Il n'y a point à balancer là-deſſus, encore qu'un Auteur moderne ait affecté de demeurer en ſuſpens. *Rés (i) in aprico eſt poſita, ac proinde viſu digna ἀνοχῆ Mart. Difenbachii (k) nupera qui litrem de loco ejus natali fovere quam decidere putavit conſultius.*

(*d*) *De Script. eccleſ.*

(*e*) *In Patrol. pag. 673. apud Mollerum Itinerar. Hamburg. & Chorſon. Cimbrica p. 95.*

(*f*) *In Thesaur. Hiſtor. Eccleſ. tom. 4. p. 148.*

(*g*) *De Papiſſa Johanne.*

(*h*) *Hiſtor. Eccleſ. tom. 4. p. 148.*

(*i*) *Mollerus ibid.*

(*B*) *Qu'il a été Chanoine de Naumbourg.*] Deux Auteurs fort doctes l'ont aſſuré, mais Mr. Sperlingius qui travaille à la vie d'Albert Krantz doit faire voir qu'ils ſe trompent. *Sunt qui in Collegio etiam Canonicorum Numburgenſium ſic aliquamdiu viviſſe, ac Diœceſi partes obiiſſe perhibent, & hos inter Duumviri Celeberrimi, Henr. Meibomius Jun. (l), ac Conr. (m) Schurtzfleiſchius. Sed falli eos, ac Krantzium Numburgum forte nunquam viviſſe, ſatis ſibi eſſe exploratum, Dn. Sperlingius nobis ſignificavit, in ipſa Krantzii Biographia prolixius ſententiam hanc impugnaturus (n).*

(*k*) *Difſ. de variis Monachorum ordinibus.*

(*l*) *In Introd. ad Hiſtor. Saxon. in fort. p. 72.*

(*m*) *De Difſ. de variis Monachorum ordinibus §. 41.*

(*n*) *Mollerus ibid. p. 96.*

(*C*) *Pluſieurs bons ſervices à la ville de Hambourg &.*] Sous pretexte que cette ville n'a commencé qu'en l'année 1546. d'avoir des Syndics ordinaires, on ne pourroit pas nier ce que l'on trouve dans la remontrance Daniſe oppoſée à l'apologie des Hambourgeois l'an 1642.

& il s'étoit mis dans une telle reputation d'habileté & de prudence, que le Roi même de Dannemarc (D) le voulut avoir pour arbitre dans un demêlé considerable. Il mourut le septiéme de (E) Decembre l'an 1517. ayant bien connu le besoin (F) que l'Egliſe avoit d'être reformée *. On a de lui pluſieurs bons

* *Tiré de Mollerus, Isagoge ad Hiſtor. Cherſoneſi Cimbrica part. 1.*

(a) *Petr. Lindeberg. Chron. Roſtoch. lib. 4. pag. 401. apud Mollerum ibid. p. 97.*

1642. ſavoir qu'Albert Krantz a été Syndic de Hambourg, car on donnoit de ſon tems le nom de Syndic à ceux que la ville deputoit pour une affaire particuliere. Or il eſt ſûr qu'Albert Krantz fut chargé de deputations 2. ou 3. fois. Il ſe trouva (a) de la part des villes Hanſeatiques à l'aſſemblée de Wiſmar l'an 1489.

(b) *Haraldus Huitfeldius, Chronic. Danic. part. 6. p. 1021. & 1022. & Ad. Traiſegetum Chron. Hamb. Mſto. apud Mollerum ibid.*

& il (b) alla en France l'an 1497. pour demander une treve, & en Angleterre l'an 1499. pour demander des privileges contre les pirates. C'eſt ce que nous aprend Mr. Mollerus dans le livre que j'ai cité, je mets ſes preuves en marge.

(D) *Le Roi même de Dannemarc le voulut avoir pour arbitre.* Ce fut l'an 1500. liſez ce qui ſuit. (c) *Quantam vero, in reliqua etiam Cimbria, Prudentia & Integritate ſingulari ſibi conciliarit Autoritatem, vel inde perſpicies, quod A. 1500. Johannes, Rex Danie, & Fridericus, Duc Holſatiæ, Arbitri ipſi Honorarii Partes, in Controverſiis, quæ cum Dithmarſis ſibi intercedebant, decidendo, deferre non dubitaverint* (d).

(c) *Moller. ibid. p. 97. 98.*

(E) *Le 7. de Decembre 1517.* Son épitaphe le temoigne: Ainſi c'eſt une faute que de dire avec les Continuateurs de Gefner, & avec Theodore Zwinger qu'il floriſſoit l'an 1520. Gefner n'a pas dû être regardé comme complice de cette faute par le Sieur Mollerus (e). L'erreur du Pere Fournier Jeſuïte, & de Jean André Boſius eſt bien plus grande. Le Jeſuïte (f) le fait mourir l'an 1569. & l'autre (g) l'an 1570. Ces fautes n'aprochent point de la bevuë d'un celebre Profeſſeur (h) d'Oxford, qui a cru qu'Albert Krantz n'eſt autre qu'Albert le grand Evêque de Ratisbonne.

(d) *Vide Huitfeldium l. c. p. 1035. & Ant. Heimreichii Chronicon Dithmarſiæ, lib. 2. c. 5. p. 126. 127.*

(e) *Moller. ibid. p. 99.*

(F) *Le beſoin que l'Egliſe avoit d'être reformée.* Il reconut ce beſoin tant à l'égard de la doctrine qu'à l'égard des mœurs, s'il en faut croire Melchior Adam. „ *Animadvertit in doctrina quo ſtrina ejus temporis multum fuiſſe errorum & „ ſuperſtitionum: & mores Canonicorum ac monaſ- „ chorum acerrime reprehendit; eoſque in ordi- „ nem redigere conatus eſt. Sed cum id fruſtra ſe „ tentare videret: quod perverſitas illorum homi- „ num munita eſſet auctoritate Pontificis, dixiſſe „ fertur:* nunquam poſſe eos reduci ad melio- „ rem frugem, niſi prius à viris doctis expu- „ gnata arce. *Interrogatus cur ſeſe ipſe non oppo- „ neret tam craſſis erroribus, reſpondit:* ſe neque „ eruditione neque ætate parem eſſe tantis ne- „ gotiis (i). „ On voit là une choſe qui me fait ſouvenir du Teleſinus de Velleius Paterculus. Ce Teleſinus étoit General des Samnites, & un très-brave Capitaine; il haïſſoit mortellement les Romains, & il s'aprocha de Rome avec une armée de 40. mille hommes, bien reſolu de n'en faire pas à deux fois, & pour cela il ne ceſſoit d'animer ſes gens par ces paroles, *il faut ruiner cette ville, car jamais les loups, ravifſeurs de la liberté de l'Italie ne manqueront, pendant que la forêt où ils ſe retirent ſubſiſtera.* Le Latin de Paterculus merite d'être raporté. (k) *Circumvolans ordines exercitus ſui Teleſinus, dictitansque adeſſe Romanis ultimum diem, vociferabatur etuendam delendamque urbem, adjiciens nunquam deſuturos raptores Italicæ libertatis lupos, niſi ſilva in quam refugere ſolerent, eſſet exciſa.* Il ne raiſonnoit pas mal. Albert Krantz jugeoit p. 95. & de même que pendant que la Cour de Rome ſ'q. ſeroit laiſſée dans ſa force, on ne viendroit jamais à bout de la corruption des Moines, & du Clergé. Il faut relever ici une inſigne mauvaiſe foi de Mr. Moreri, car c'eſt ainſi que ſa faute doit être qualifiée. Il avoit lu ce que Melchior Adam raporte, qu'Albert Krantz voyant les theſes de Martin Luther contre la doctrine des Indulgences s'écria, *il a de trop puiſſans adverſaires, il ne reüſſira pas, je lui conſeille de deſiſter de ſon entrepriſe, & de s'enfermer dans ſa cellule pour dire, Seigneur ayez pitié de moi* (l). Qu'a fait Mr. Moreri? il a tronqué ce paſſage, il n'en a pris que les derniers paroles, & il les a detournées en un ſens de condamnation de ce que ſaiſoit Luther. *Crantz, dit-il, deplora à l'heure de la mort ce* (m) *malheur qu'il avoit predit durant ſa vie. On aſſûre qu'à ce moment il repeta ſouvent ces paroles, en parlant contre le même Luther, Frater abi in cellam & dic, miſerere mei Deus.* Quand on ne ſeroit pas attention à pluſieurs endroits des Ouvrages d'Albert Krantz, qui temoignent ce qu'il penſoit du mauvais état de l'Egliſe, les paroles ſeules qu'il prononça à la vuë des premieres theſes de Luther nous feroient aſſez conoître la mauvaiſe foi de Monſr. Moreri. Conſiderez ce qui ſuit. (n) *Vitia quæ doctrinam & cultum Eccleſiæ Romanæ publicum deformabant, agnovit, &, quanto Emendationis eorundem deſiderio teneretur, cum locis Scriptorum ſuorum plurimis, tum Votibus biſce Cygneis eſt teſtatus, quibus ſuum de Theſibus Lutheri Anti-Tetzelianis, in Lectulo ſibi Emortuali oblatis, judicium expoſuit* (o): Vera quidem dicis, Bone Frater, ſed nihil efficies: Vade igitur in Cellam tuam, & dic: Miſerere mei Deus. Concluons cette remarque par un paſſage qui nous aprendra, que ſi Flacius Illyricus ne s'eſt point ſervi de l'autorité d'Albert Krantz contre l'Egliſe Romaine dans ſon Catalogue des temoins de la verité, les Compilateurs qui l'ont ſuivi ont reparé cette faute; car ils ont donné de bons recueils des choſes qu'ils avoient lues dans Albert Krantz qui pouvoient les favoriſer. On a pris même la peine de marquer ces choſes dans des notes marginales aux éditions de Francfort. Voici le paſſage que j'ai promis. (p) *Ipſi Theologi Proteſtantium Cordatiores ſcriptoris hujus, licet Pontificii, atque adeo ἀπολογῶν, Lectionem ſibi habent commendatiſſimam, & Arma ex illo depromunt, quibus adverſus Eccleſiæ Romanæ Hyperaſpiſtas haud infeliciter κατ' ἀνθρώπον depugnatur, Invectivas ſcilicet in Vitia non Monachorum ſolum ac Canonicorum, ſed & Epiſcoporum atque Pontificum, παῤῥησιαστικὰς, crebraque de ſtatu Eccleſiæ & Aulæ Pontificiæ corruptiſſimo querelas. Quas* ſ'q. *Conte-nario XV. Lect. memorabil. p. 963. 977.*

(g) *In Diſſertat. de comparan. prud. & eloq. civili n. 37.*

(h) *Degorum Wheare in Relectionibus hiſtoralibus de methodo legendi Hiſtorias p. 252. 253. apud Mollerum ibid. p. 94.*

(i) *Melch. Adam. in vitis Philoſophorum p. 34.*

(k) *Paterculus lib. 2. cap. 27.*

(l) Nihil effectuum eſſe contra tam potentes adverſarios: ſuum eſſe conſilium ut ab incepto deſiſteret. Frater, inquit, abi in cellam tuam, & dic miſerere mei Deus. *Melch. Adam. ib.*

(m) *C'eſt-à-dire l'entrepriſe de Luther.*

(n) *Moller. ubi ſupra p. 98.*

(o) *V. J. Schuppii Speculum pœnitentiæ Niniviticæ p. m. 18. aliosque Theologos compilatores.*

(p) *Molleri ibid. p. 110.*

(q) *Conte-nario XV. Lect. memorabil. p.*

(r) *In Bredario Ponquas Wechelianis Operum Krantzii Editionibus accuſicum.*

bons (*G*) Ouvrages, mais tous ceux qu'on lui (*H*) attribuë ne viennent pas de ſa plume. Sa reputation a été fort maltraitée (*I*) par quelques cenſeurs.

KUCHLIN (Jean) Miniſtre & Profeſſeur en Theologie, náquit en 1546. dans une petite ville du païs de Heſſe nommée *Wettera*. Son pere bon & honnête artiſan, chargé de dix fils & de trois filles, qu'il ne faiſoit ſubſiſter que par le travail de ſes mains, ne laiſſa pas de deſtiner à l'étude celui-ci; mais la mort ne lui permit pas de l'y voir fort avancé. Le Paſteur * du lieu prit ſoin de l'enfant, avec d'autant plus de joye qu'il lui vit faire de bons progrés & en Latin & en Grec, ſous Juſtus Vulteius Recteur de l'Ecole de Wettera. Mais quand il fut queſtion d'aller aux Academies, Kuchlin n'eut pas de petites difficultez à eſſuyer à cauſe de ſa pauvreté. Il ne perdit pas neanmoins courage; il ſe reſolut à buſquer fortune, & pour cet effet il ſe mit à voyager comme un jeune avanturier de College. Il ne trouva rien à Francfort. L'hôte qu'il eut à Mayence le mena chez les Jeſuïtes, qui ne le garderent que juſques à ce qu'ils eurent

* *Jean Foucier, beau-frere du Profeſſeur Hyperius, Profeſſeur, dis-je, en Theologie à Marpourg.*

ceſſisse diximus, Marginales loca ejusmodi studiose notarunt; obelo vicissim hanc ob causam notato, (*a*) *In lib. de Script. Eccleſ. p. 304.*

Impietatis insimulate, à Rob. Bellarmino (a), Joh. Bona (b) & Aub. Miraeo (c), qui Textum etiam ipsum ab Hæreticis esse vitiatum affirmare non erubescit.

(*G*) *On a de lui pluſieurs bons Ouvrages.*] I. Une Chronique *regnorum Aquilonarium, Daniæ, Suecia, & Norwegiæ.* Henri d'Eppendorf la traduiſit en Allemand ſur le manuſcrit qu'il en trouva à (*d*) Cologne, & publia ſa verſion à Strasbourg l'an 1545. Il publia le texte Latin l'année ſuivante dans la même ville. Il s'en fit une 2. édition l'an 1562. Jean Wolfius Conſeiller du Marquis de Bade en fit faire une 3. & une 4. à Francfort l'an 1575. & l'an (*e*) 1583. II. Le livre intitulé *Saxonia, ſive de Saxonicæ gentis vetuſta origine, longinquis expeditionibus ſuſceptis, & bellis domi pro libertate diu fortiterque geſtis hiſtoria, libris 13. comprehenſa & ad A. C. 1501. deducta.* La 1. édition eſt de Cologne 1520. Jean Soter ou Heylius la procura, & la dedia à Charles-Quint. L'Ouvrage fut imprimé dans la même ville l'an 1574. & l'an 1595. L'Imprimerie des Wechels en a fourni 3. éditions de Francfort l'an 1575. l'an 1580. & l'an 1621. qui ſont preferables aux éditions de Cologne. Cet Ouvrage traduit en Alleman par Baſile Faber fut imprimé à Leipſic l'an 1563. & l'an (*f*) 1582. III. Le livre intitulé *Vandalia, ſive Hiſtoria de Vandalorum vera Origine, variis Gentibus, Crebris à patria Migrationibus, Regnis item, quorum vel Autores fuerunt, vel Everſores, Libris XIV. à prima eorum Origine, ad A. C. 1500. deducta.* La 1. édition qui eſt de Cologne 1519. a été ſuivie de 3. autres (*g*) à Francfort, & d'une à Hanaw (*h*). La verſion Allemande imprimée à Lubec l'an 1600. a pour Auteur Marc Etienne Macropus (*i*). IV. L'Ouvrage intitulé *Metropolis*: il contient en 12. livres l'hiſtoire eccleſiaſtique de la Saxe, de la Weſtphalie, & du Jutland, avec la vie des Prelats qui depuis l'an 780. juſques à l'an 1504. ont occupé les 12. Evêchez de ce païs-là. Joachim Mollerus le jeune nâtif de Hambourg, Conſeiller des Ducs de Brunſwic, eſt le premier qui ait publié cet Ouvrage. Il le publia à la priere de Melanchthon ſur l'original de l'Auteur; c'étoit l'unique manuſcrit que l'on eût de cet Ouvrage: Henri Bucholz Evêque de Lubec l'avoit donné au pere de ce Mollerus. La 1. édition eſt de Bâle chez Oporin l'an 1548. elle fut ſuivie de celle de l'an 1568. chez le même, & de deux (*k*) autres à Cologne, & encore de trois autres (*l*) à Francfort (*m*). V. L'Ouvrage intitulé (*n*) *Spiritaliſimum opuſculum in officium Miſſæ in optimum Ordinem pro ſanctâ & ſuavi Sacerdotum Eccleſiæ inſtitutione digeſtum*, celui qui a pour titre *Ordo Miſſæ ſecundum ritum Eccleſiæ Hamburgenſis*, à Strasbourg 1509. *in fol. Conſilium de ordine & privilegiis creditorum in bonis ſuorum debitorum.* Il eſt inſeré dans le 4. volume des *reſponſorum juris* imprimé à Francfort l'an 1572. *Inſtitutiones logicæ, compendioſa admodum, pariterque abſolutiſſimæ nec minus latinæ*, à Leipſic l'an 1517. *Grammatica culta & ſuccincta*, à Roſtoch 1506. Il y a dans la Bibliotheque de Leipſic quelques Traitez de Philoſophie d'Albert Krantz qui n'ont jamais été imprimez (*o*).

(*b*) *In Catalogo Autorum, Operi de Pſalmodia Divina præfixo.*

(*c*) P. I. *Biblioth. Eccl. pag. 278.*

(*d*) *Dans la Bibliotheque de Reinhard Comte de Weſterbourg, Doyen de Cologne.*

(*e*) *Tiré de Mollerus ubi ſupra p. 35.*

(*f*) *Tiré du même p. 100.*

(*g*) *Les années 1575. 1580. & 1601.*

(*h*) *L'an 1619.*

(*i*) *Tiré du même pag. 102.*

(*k*) *Tiré du même p. 103.*

(*l*) *Les années 1574. & 1596.*

(*m*) *Les années 1575. 1590. & 1627.*

(*n*) *Il fut imprimé à Roſtoch l'an 1506.*

(*o*) *Tiré du même p. 105. 106.*

(*H*) *Tous ceux qu'on lui attribuë ne viennent pas.*] Il n'eſt point l'Auteur du *Tractatus de Romanis Pontificibus, & præſertim de Victore II. alias Epiſcopo Eyſtettenſi*, que le P. Jacob (*p*) lui attribuë, ni de la vie d'Anſgarius que les Continuateurs de Geſner lui donnent, ni du *ſcriptum de Imperii Romani interitu* qui lui eſt attribué par Scherzerus (*q*).

(*p*) *Biblioth. Pontific. pag. 243.*

(*q*) *Apud Mollerum p. 107.*

(*I*) *Sa reputation a été fort mal traitée.*] On lui pourroit donner pour deviſe, auſſi bien qu'à pluſieurs autres grans hommes, *per convicia & laudes.* Pluſieurs ſavans (*r*) perſonnages lui donnent de beaux éloges, mais il y a des cenſeurs qui courent ſur lui d'une grande force. On l'accuſe de debiter beaucoup de menſonges ſur l'origine des peuples, de citer ſort mal les anciens, de copier des pages entieres d'autres Auteurs ſans citer perſonne, & de falſifier les monumens de l'hiſtoire en faveur de ſes paſſions. Mr. Mollerus (*ſ*) vous nommera les Auteurs de ces diverſes cenſures, & vous fournira quelques traits d'apologie; mais il ne nie point qu'Albert Krantz n'ait commis la faute des Plagiaires, il tâche ſeulement de l'en excuſer ſur la coutume du ſiecle, (*t*) *Solemne præterea ei eſſe (t) Ibid. p. 112.* *fatemur, Eginhardum, Witekindum, Herm. Contractum, Adamum, Helmoldum, Arnoldum Saxonem, Albertum Stadenſem, Gobelinum, Blondum, Cornerum, aliosque veteres, de verbo ad verbum exſcribere, ac non Periodos ſolum, ſed & paginas atque Capita integra, in ſua inde ſcripta, nulla plerumque Autoris mentione adjecta, transferre. Obſervatum id nobis in Accuratiori Narrationum de iiſdem Rebus Collatione: Obſervatum & ante nos Velleio, Reineccio, Meibomiorum Triga, Voſſio, Malincrotio, Contingio, Bangerto, Sagittario, Schurtzfleiſchio, Madero, quorum Teſtimoniis Lectores meos nolo obruere.*

(*r*) *Voyez-en la liſte dans Mollerus pag. 107. & ſeq.*

(*ſ*) *Ubi ſupra pag. 112. & ſeq.*

curent vu qu'il ne vouloit point abjurer le Proteſtantiſme. Tout ce qu'il trouva à Strasbourg fut une lettre de recommandation de Jean Sturmius à Brentius, qui profeſſoit à Tubinge. Celui-ci ne le garda pas long tems; il ne le crût pas aſſez prevenu du ſentiment des Ubiquitaires. Kuchlin s'étant fait rendre la lettre de Sturmius, s'en alla à Heidelberg, où enfin il trouva ce qu'il cherchoit; car Urſin lui fit obtenir de quoi vivre pour continuer ſes études en repos. L'Academie d'Heidelberg étoit alors très-floriſſante. Le jeune homme y fit beaucoup de progrés pendant ſix ans; après quoi il fut envoyé regenter dans (*A*) l'Ecole de Neuſtad, où il eut entre autres Collegues Fortunatus Crellius, & Frideric Sylburgius*. En ſuite il fut reçu Miniſtre, & donné à l'Egliſe de Tackenheim, qu'il ſervit fidelement, juſques à ce qu'après la mort de l'Electeur Friderie en 1576. Louïs ſon ſucceſſeur chaſſa les Miniſtres qui ne voulurent pas être Lutheriens. Kuchlin s'étant retiré au païs de Heſſe ſa patrie, & n'y ayant trouvé que du rebut, ſe tourna † par le conſeil de ſa femme du côté de la grande arche des fugitifs, je veux dire du côté de la Hollande. Il paſſa par Embden en 1577. & s'y arrêta quelque tems, d'où (*B*) ceux d'Amſterdam l'apellerent pour la charge de Miniſtre. Il l'accepta, & l'exerça dix-huit ans: après quoi il s'engagea tout de bon à la Principalité d'un College de Theologie, que Meſſieurs les Etats de Hollande avoient érigé à Leide en 1591, & dont il avoit eu dès lors la conduite pendant quelques mois. Ce fut en 1595. qu'il ſe detacha tout-à-fait de ſon Egliſe d'Amſterdam, pour s'attacher à ce College. Il y enſeigna la Theologie juſques à ſa mort, qui arriva le 2. Juillet 1606. Il avoit marié ſes deux filles à deux Savans, l'une à Pierre Bertius, & l'autre à Feſtus Hommius ‡. On recueillit en un volume *in* 4. à Geneve l'an 1613. toutes les Theſes de Theologie qu'il avoit fait ſoutenir en divers tems.

* *Il étoit ſon compatriote & ſon parent.*

† *Meurſius, dont les paroles ſont citées dans la remarque B.*

‡ *Tiré de ſon Oraiſon funebre, prononcée par Luc Trelcatius. Voyez auſſi Meurſius Athen. Batav. pag.* 182.

KUHLMAN (QUIRINUS) a été un des Viſionaires du XVII. ſiecle. Il nâquit à Breſlaw dans la Sileſie le 25. de Fevrier ⅄ 1651. & donna de grandes eſperances β par la prematurité de ſes progrés. Ils ſe derouterent à cauſe d'une maladie qu'il eut à l'âge de dix-huit ans γ. On le tint pour mort dès le troiſiéme jour de ſa maladie. Ce jour-là il eut une viſion terrible. Il ſe crut environné de tous les Diables d'Enfer, & cela en plein midi, & ne dormant pas. Cette viſion fut ſuivie de celle de Dieu même environné de ſes Saints, & JESUS-CHRIST au milieu. Il vit & ſentit alors des choſes inenarrables. Deux jours après δ il eut encore de ces ſortes de viſions: & lors qu'il fut gueri de ſa maladie, il ſentit à la verité un grand changement à l'égard de ces ſpectacles; mais il ſe vit toûjours ζ accompagné d'un rond de lumiere qui ſe tenoit à ſon côté gauche. Il n'eut plus de goût pour les belles lettres. Il θ avoit quelquefois des diſtractions ſi extatiques, qu'elles l'empêchoient de voir & d'entendre ceux qui étoient avec lui; & il forma le deſſein d'une infinité de livres, qui étoient autant de methodes de tout aprendre ſans beaucoup de peine & en perfection. A l'âge de dix-neuf ans il ſortit de ſa patrie, où on ne lui rendoit pas aſſez de juſtice, & s'en alla voir les Univerſitez. Il fit une λ ſeconde édition de ſes Epitaphes, Ouvrage qu'il avoit conçu à quinze ans; & il publia quelque ξ Traité de Morale:

⅄ *Epiſt. Theophyſica Leidenſia pag.* 11.

β *Voyez ſon Prodromus quinquennii mirabilis p.* 10. 11. *& les fragmens de lettre qu'il y a mis au devant.*

γ *Prodrom. quinquenn. mirabilis p.* 3.

δ *Ibid. p.* 6.

ζ *Ibid. p.* 11.

θ *Ibid. p.* 13. 14.

λ *Ibid. p.* 25.

ξ *Je croi que ce li-vre s'intitule, Moralis Heraldus ſeu Hiſtoricus.*

(*A*) *Regenter dans l'Ecole de Neuſtad.*] L'Auteur (*a*) du *Diarium Biographicum* dit que Kuchlin fut Recteur de cette Ecole; mais ſon Oraiſon funebre où l'on n'aurait pas dû cette dignité, marque expreſſément qu'il enſeigna à Neuſtad lors que Baſile Pithopœus y étoit Recteur. Il y a une autre faute dans le même *Diarium*: on y donne comme deux Ouvrages differens les *Diſputationes Theologicæ ad Catecheſeos Eccleſiarum Belgicarum explicationem*, & les *Diſputationes de Religionis Chriſtianæ præcipuis capitibus*. Ce n'eſt qu'un ſeul & même livre.

(*a*) *Henningius Witte ad ann.* 1606.

(*B*) *D'où ceux d'Amſterdam l'apellerent.*] Mr. Moreri examinoit ſi peu les Auteurs qu'il conſultoit, qu'il n'a conſideré que la premiere partie d'une periode de Meurſius. S'il avoit eu la patience de lire toute la periode, il auroit vu tout le contraire de ce qu'il affirme. Il dit que Kuchlin *fut Miniſtre à Emden & à Groningue dans le Païs-Bas*; mais il eſt certain qu'il ne le fut pas à Groningue. Il avoit à choiſir entre cette ville-là & Amſterdam, & il panchoit plus vers la premiere que vers la derniere: cependant il ſe laiſſa perſuader la preference de celle-ci. Ecoutons Meurſius (*b*). *Inſtinctu uxoris quæ ex Belgica erat in Belgium abiit, Emdamque venit anno* 1595 *ibi* LXXXVII. *ubi cum operam alt quamdiu tam in ſchola quam in Eccleſia navaſſet, eodem tempore ab Amſtelodamenſibus & à Groeningenſibus evocatus fuit. Ille, cum propter Germanici idiomatis vicinitatem Groningenſes præferendos judicaret, à clariſſimo viro* D. MENSONE ALTINGIO *gravisſimis rationibus permotus fuit, ut operam ſuam Amſtelodamenſi Eccleſiæ addiceret.* C'eſt une grande negligence au même Moreri, d'avoir dit en general que Kuchlin enſeigna la Theologie à Leyde. Il faloit ſpecifier ſi ce fut en qualité de Profeſſeur de l'Academie, ou en qualité de Principal du College Theologique.

(*b*) *Athen. Batav. p.* 182.

rale: mais comme il faiſoit des progrés extraordinaires de jour en jour, il trouvoit * indignes de lui les feuilles que l'Imprimeur lui envoyoit, tant ſes lumieres étoient cruës pendant le cours de l'impreſſion. Il ne fit aucun cas des leçons ni des diſputes publiques de l'Academie d'Iene; & il † ne voulut point d'autre maître que le Saint Eſprit. Le deſir de voir la Hollande fut aſſez fort, pour ne lui permettre pas de differer ce voyage, jusques à ce que l'on vit plus dans l'iſſuë de la guerre, qui avoit été ſi malheureuſe à ce païs-là en 1672. Il debarqua à Amſterdam ‡ trois jours avant que l'on eût repris la ville de Naerden ‖. Il alla à Leide peu de jours après; & il n'y fut pas long tems ſans tomber ſur les Ouvrages de Behme, dont il n'avoit point ouï parler. Cette lecture fut de l'huile jettée dans le feu; il admira que Behme eût prophetiſé des choſes, dont il n'y avoit β que lui Kuhlman qui eût connoiſſance. Il y avoit en ce tems-là dans la Hollande un certain (*A*) Jean ROTHE, qui ſe mêloit de prophetiſer. Kuhlman

* *Prodrom. pag.* 26.

† *Pag.* 30.

‡ *Le* 3. *Septembre* 1673.

‖ *Pag.* 38.

β *Pag.* 40.

(*A*) *Jean* ROTHE *qui ſe mêloit de prophetiſer.*] Il étoit nâtif d'Amſterdam, & avoit toûjours mené une vie aſſez reglée; mais il fit paroître (*a*) de très-bonne heure qu'il étoit fort melancholique, & qu'il aimoit le change en matiere de Religion. Il fut ſi charmé du Sieur Labadie, qu'il ſe devoüa à ſa ſecte, & qu'il travailla de toutes ſes forces à lui procurer de nouveaux diſciples; mais quelque tems après il devint ſon ſchiſmatique, & s'érigea en chef de party. Il diſoit que le regne glorieux de JESUS-CHRIST alloit venir, & il ne ſe contentoit pas des fonctions de St. Jean Baptiſte, je veux dire de celles de precurſeur & de celles d'annonciateur, il pretendoit être le directeur de ce grand ouvrage, & plus que Gonſalonnier de ce nouveau monde. (*b*) *Hic* à Johanne Labadæo, *novo, ut videri volebat, Eccleſiarum Reformatore, morumque rigidiore caſtigatore, ſub intenſioris devotionis ſpecie, ita primum dementatus fuit, ut totus ei adhæſerit nec tantum, ſed quoſcunque poſtea, ad familiam ejus novam pertrahere totis viribus allaboravit. Verum poſtea, eo quod parum ſorſan non ferret, ſuum ſuperiorem, quo loco* Labadæum *nove devotionis artificem & præconem habere tenebatur, quamdiu civitati ejus aſcriptus eſſet, ſeceſſionem ab eo molitus eſt, glorioſum in Chriſto Regnum inſando ſtrepitu in terris, magno illo vexillifero, multo felicius erecturus.* Il vanta ſes revelations, il promit monts & merveilles à ceux qui ſe viendroient ranger ſous ſes étendars; il troubla l'Egliſe & l'Etat par ſes libelles; il ne vit rien arriver de ce qu'il avoit predit; & pour comble d'infortune il fut enfermé dans les priſons d'Amſterdam. Voyez tout ceci plus en detail dans ce narré de Mr. Saldenus. (*c*) *Hinc numeroſæ vacillantium animarum copias colligere, ſocietati ſuis aureos montes promittere, Eccleſiam Reipublicamque libellorum famoſiſſimorum plauſtris conturbare*, Servum Dei Johannem *Prophetamque eximium ſe ipſum indigitare*, Revelationum *tandem extraordinariarum univerſa volumina in vulgus ſpargere, neque erubuit neque deſtitit. At quis tandem omnium horum exitus?*

(*a*) Ut à prima lanugine ſumme melancholicus ita in eligendis quas quoad religionem ſequeretur partibus inconſtans plane ac deſultorius. *Saldenus in otiis Theolog. p.* 194.

(*b*) *Idem Saldenus ibid.*

(*c*) *Ibid. p.* 195.

Mons parturivit natusque eſt ridiculus mus.

Eorum, qua prædixerat, nihil evenit, evenere è contra multa, quæ nec prædixerat nec præſagierat. Miſſo enim, quod erecturus ſe eſſe gloriatus erat, vexillo, & cum De Raatiis, Someris, Richarſoniis, *novi Regni deſignatis Aſſeſſoribus, redux in Patriam factus, ſoluta ſocietate tribunitiâ & ſchiſmaticâ, patria urbi διεμωνέω incluſus eſt: impetratâ ſimul pleniſſimâ facultate & poteſtate*, Prophetias *ſuas ludicras & ridiculas reſumendi & retractandi, periculumque faciendi, num prædicere certiuſcule ſorſan poſſit, quo tempore & modo ex illo ſuo ergaſterio liberandus tandem ſit, quam multa alia prænunciavit.* La Demoiſelle Bourignon ne ſe laiſſa point ſeduire par les chimeres de Jean Rothe: elle avoit un preſervatif ſouverain contre de tels charmes; c'eſt qu'elle vouloit que ſa prophetie fût ſemblable aux privileges de ces Gentilshommes d'Allemagne qui ſont *immediats de l'Empire*; elle vouloit être Prophetteſſe en chef, & ne relever que de Dieu, ſans aucune ſubordination, ſans collateraux. Quoi qu'il en ſoit, voyons ce qu'elle jugea de Jean Rothe, & de Kuhlman. „ (*d*) Ce qui parut alors „ particulierement dans l'occaſion d'un celebre „ & pretendu Profete de Hollande, qui faiſoit „ dreſſer des étendarts pour y ranger les douze „ tribus d'Iſraël qu'il devoit retablir, & que „ quelques gens de bien ſuivoient effectivement, „ outre ceux qui ſans le ſuivre ajoûtoient foy à „ ſes revelations chymeriques. Dans quelques „ viſites qu'il alla luy rendre elle decouvrit ſans „ peine ſon illuſion, quoi qu'il l'aſſûraſt d'avoir des commerces ordinaires avec les Anges & avec Dieu, & qu'il dit à Mademoiſelle Bourignon qu'il ſeroit doreſenavant ſon Dieu, parce que Dieu ne ſe decouvriroit plus à elle que par ſon moyen. Elle en fut ſi laſſe que de ne plus vouloir le voir, ni ouvrir ſes lettres prophetiques, qui ſont à preſent encore cachetées entre ſes papiers. Elle avertit ſes amis de ſe garder de luy, parce qu'indubitablement il n'eſtoit pas de Dieu; car elle l'avoit offert à Dieu expreſſement pour ſçavoir ce qui en étoit; & Dieu ſur la demande qu'elle luy fit, *Seigneur, cet homme eſt-il vôtre Profete?* luy avoit repondu, *Non:* & ſur une ſeconde inſtance, *Qu'eſt-il donc, Seigneur?* il luy avoit repondu, *C'eſt un homme preſomptueux ſur qui le Diable a beaucoup de puiſſance.* Dieu luy avoit donné les memes ſentimens de ceux de ſa cabale. & particulierement d'un certain Quirin Kuhlman, qui depuis peu a fait imprimer une lettre qu'il adreſſa à cette Demoiſelle, pour éprouver s'il pouroit faire un mélange de l'eſprit de Dieu avec les reveries de Satan, deſquelles ce faux Prophete a la tête toute pleine, rodant d'un coſté & d'autre pour ſeduire ceux qui meritent de l'être, par le peu d'eſtime qu'ils font de la verité que Dieu envoye (*e*). „

(*d*) *C'eſt-à-dire, que Dieu* lui faiſoit connoître par l'experience, jusqu'où il pouvoit aller la preſomption & la folie de l'eſprit humain, jointe avec les illuſions du Diable; n'ayant au reſte jamais permis qu'elle en fût trompée, car il lui decouvroit tout interieurement. *Vie contin. nuée d'Antoinette Bourignon p.* 293.

(*e*) *Vie continuée d'Antoinette Bourignon ib.*

man fit mentir le (*B*) proverbe ‡, que les gens de même metier ſe portent envie; car il * écrivit le plus humblement du monde à ce Jean Rothe. Il le traita de l'homme de Dieu, & de Jean III. fils de Zacharie. Il lui demanda le ſecours de ſes lumieres, & prononça (*C*) malheur ſur ceux qui ne l'avoient point écouté. Ce fut à lui qu'il dedia ſon *Prodromus quinquennii mirabilis*, imprimé à Leide l'an 1674. Cela devoit être ſuivi de deux volumes. Il avoit deſſein de mettre dans le premier les études & les decouvertes qu'il avoit faites depuis ſa premiere viſion, juſques en l'année 1674. On y eût trouvé † cent mille inventions qui auroient étonné tous les ſiecles. Le dernier eût été la clef *de l'éternité, de l'éternité & du tems.* Il communiqua ſon deſſein au Pere Kircher, & en loüant les beaux Ouvrages que ce Jeſuïte avoit donnez au public, & nommément l'*ars combinatoria, ſive ars magna ſciendi*, on lui fit entendre qu'il n'avoit (*D*) fait qu'ébaucher, ce que l'on avoit deſſein de pouſſer plus loin. Ce Jeſuïte repondit civilement & donna (*E*) de bons avis. Il en donna en particulier ſur le

‡ Figulus inviolet, fabro. Ber fabro.

* *Les lettres qu'il lui écrivit, & les reponſes qu'il en reçut, ſont imprimées ſous le titre de* Theoſophicæ Epiſtolæ Leidenſes.

† Multa millena millia inventa omnem ætatem ad ſuporem provocantia. *Pag.* 33.

(*a*) *Ad calcem epiſt. Kirchero ſcripta p.* 51.

(*B*) *Fit mentir le proverbe.*] Cela étoit plus édifiant à tout prendre, que ce que l'on a vu depuis. On a vu deux Explicateurs de l'Apocalypſe écrire l'un contre l'autre, quoi qu'ils ſe fuſſent accordez ſur les pretendus myſteres de l'an 1689. Mais parce qu'ils étoient venus à ce point de reünion par des routes differentes, chacun voulut ſoutenir ſon hypotheſe au prejudice de ſon confrere. Cela n'étoit pas bien, & le public auroit pu être moins indulgent qu'il ne l'a été, ſans qu'on eût dû le trouver étrange.

(*b*) *Præfat. Prodromi.*

(*c*) O miſelli Theoſophiſtæ & Diaboligi! nullis verbis, calumniis, invectionibus eluditis Propheram, nimium Deo dilectum, Cui militat æther, Et conjurati veniunt ad claſſica venti. *Ibid.*

(*C*) *Et prononça malheur.*] Il entonna d'une maniere foudroyante & redoublée, *Væ! væ! ſi* (*a*) *prophetias ſervorum Dei ſpreveritis, ſeu Batavia, olim mirabilis nunc miſerabilis ſprevit & morientes ſpernit. Hoc anno*, pourſuivit-il, *& hujus anni una die veniet & mors & luctus & fames Babylonis Belgicæ, & igne exuretur cœleſti, quia validus eſt Dominus Deus damnans eam.* Tout cela parce qu'on avoit bien crié contre Jean Rothe, & parce qu'on ſe moqua de ſes viſions. Kuhlman ſoutint que le Ciel s'étoit declaré pour ce Prophete, (*b*) par le grand orage du 24. de Mars 1674. & par les ruïnes arrivées en divers lieux le 21. de Mai ſuivant. Il renvoyoit aux Gazettes qui en avoient parlé, & il apliqua (*c*) à ſon ami les celebres paroles d'un ancien Poëte. Il apoſtropha en particulier Amſterdam (*d*), où le vent avoit arraché pluſieurs arbres; & il n'oublia point la foudre qui étoit tombée ſur la principale Egliſe d'Utrecht: mais principalement il cria miracle (*e*) ſur ce qu'il avoit tonné le 24. de Mars, la veille du jour que Jean Rothe ſortit de Hollande, & lors qu'il y avoit encore de la neige dans les ruës, & de la glace dans les canaux. Ces tempêtes, ces tonnerres, ces foudres étoient ſelon lui les avantcoureurs de la ruine du païs. Cependant les affaires des Provinces Unies allerent toûjours de mieux en mieux depuis ce tems-là. Il eſt bon de remarquer toutes ces choſes, afin de faire conoître l'eſprit qui domine ces ſortes de gens; ils abuſent de tout; ils trouvent leurs pretendus myſteres par tout. Nous en avons des exemples de plus fraiche datte.

(*d*) *In calce epiſt. ad Kircher. p.* 52.

(*e*) *Theoſoph. Epiſt. p.* 36.

(*D*) *Qu'il n'avoit fait* (*f*) *qu'ébaucher.*] Le P. Kircher ne s'amuſa point à defendre ſes Ouvrages, ni à faire aſſaut de lumieres avec cet homme. Il mit paviſſon pas devant lui, & declara que n'ayant écrit qu'en homme, il ne pretendoit pas s'égaler à ceux qui écrivoient par inſpiration. *Quod porro de* arte combinatoria, *cæteriſque* paradoxis meis, tum in polygraphia, tum in muſurgia, *jam publicæ luci traditis meliori modo fieri potuiſſe contendis, mi mator, cum* SCIENTIÆ TUÆ TAM SUBLIMIS ET θεοδιδάκτης prorſus incapacem ineptumque me eſſe *humili mentis obſequio fateor. Quæ ſcripſi ego, divina aſpirante gratia* humano more, *id eſt ſtudio & labore adquiſita ſcientia ſcripſi, non divinitus inſpirata aut infuſa, cujuſmodi puram inter mortalet dari non exiſtimo. . . . Non dubitemi quin tu pro* INCOMPARABILI INGENII TUI VASTITATE *mein nugis & majora & admiratione digniora ſis prodituras.* Noire homme prit cela pour argent comptant, & ne vit pas que le Jeſuïte ſe moquoit de lui: il eut grand ſoin de publier les reponſes du P. Kircher, & de ſe ſervir de lettres capitales pour les endroits où il ſe croyoit loüé.

(*f*) *Innumera ex arte combinatoria inveniri poſſe in Medicina Chymiaque, recte paradoxis tuis ſubjunxiſti; ſed hoc optarem* (*non enim liberè*) *ut magis interna quam externa, nucleum quam corticem quæreres.*

(*E*) *Et donna de bons avis.*] La ſeconde lettre de Kircher fait aſſément voir qu'il avoit connu l'égarement du perſonnage, & qu'il ſe moque de lui en lui diſant d'un air ſi ſerieux, *Magna ſanè ἄπιστα καὶ ἀνεκφώνητα promittis*, QUÆ UTI SUPRA OMNEM HUMANI INGENII CAPTUM LONGE CONSTITUTA SUNT, ITA EA QUOQUE A NEMINE HUC USQUE NON DICAM TENTATA, SED NE COGITATA QUIDEM FUISSE AUDACTÈR AFFIRMO, *atque adeo aliud mihi ſuſpicari non licet, niſi talem te divino munere ſcientiam adeptum eſſe qualem ſacra pagina de* PROTOPLASTO & SALOMONE *teſtatur: explica*, Adamæam, Salomonicam, *verbo* INFUSAM, *nulli mortalium niſi Tibi ſoli notam, cæteris inexplicabilem ſcientiam.* Mais ce qui ſuit eſt un avis charitable. Tout bien conſideré le P. Kircher lui conſeilla de garder pour ſoi cette ſcience infuſe, & de ne ſe pas commettre aux railleries d'un ſiecle auſſi moqueur que le nôtre. Il ſemble en effet que nôtre ſiecle ſoit plus terrible aux Viſionaires que les precedens: Mr. de Meaux en a touché quelque choſe dans l'un de ſes livres; mais je ne ſai pas ſi au fond (*g*) les aparences ne ſont pas ici trompeuſes. *Quicquid ſit*, c'eſt Kircher qui parle, *ego ſane conſideratо rei non parvi momenti negotio, pro ſingulari quo Te proſequor affectu etiam atque etiam quam obnixiſſimè contenderim, ne hanc tuam noviter obtentam ſcientiam Centralisque abyſſi profunditatem ulli vana quadam jactantiâ oſtenderes, ne Tertii poſt Adamum Salomonis dicam & cum riſu nomen incurras. Potiſſimum hoc ſeculo ſarcaſtico, quo Criticaſtrorum,*

(*g*) *Voyez l'article* Abaris, *p.* 5. *col.* 1.

β In quibus majora in omni scibili cruuntur, quam à nobis vel ullo homine expectantur. *Monit. ad lector. in limine epistol. ad Kircher.*

† Omnia quæ possi-deo sapientiæ incarnatæ non mihi veniunt adscribenda. *Ibid.*

‡ *Voyez les Entretiens sur la Cabale chimerique imprimez en 1681. p. 109.*

‖ *Diarium Biographicum Henningi Witte, tom. 2. p. 168.*

* Ob vaticinia quædam & seditionis motum concrematus. *Id. ibid.*

(a) A Te, *Reverendissime Pater*, petenti ne denegares mihi occasionem præbere, qua *Pontifici Maximi* manibus propriis quædam Epistola à me in signum observantiæ transmittenda traderetur. . . . Vellem enim *arcana pandere ipsima* ad Christianæ Ecclesiæ commodum singulariter profectura, *candido ore candidoque candido*, tam admirabili tempestate Pontifici communicare. *amore Reip. Christiana impulsus.* (b) *Voyez Mr. de Maizeaux sur l'Apocalypse, pag. 429. édition de Hollande.*

le dessein (*F*) qu'on avoit d'écrire au Pape. Au reste l'esprit prophetique n'avoit point fait renoncer nôtre Kuhlman au plaisir de l'être loüé; car il n'y eut point d'éloge qui lui eût été écrit ou par ceux auſquels il avoit donné des exemplaires de ses Ouvrages, ou par d'autres gens, qu'il ne prit la peine de publier à la tête de son *Prodrome*. Quant aux loüanges qu'il donne lui-même à ses écrits, elles sont sans β doute bien fortes; mais comme il declare que tout ce qu'il sait vient de † la Sagesse Incarnée, je ne veux pas decider que c'est ‡ une preuve d'orgueil. Je ne sais pas bien quand il sortit de Hollande: mais je viens de voir un livre où l'on ‖ dit qu'il erra long tems en (*G*) Angleterre, en France, & dans l'Orient, & qu'enfin il fut brûlé en Moscovie le 3. jour d'Octobre 1689. pour quelques predictions * actuellement seditieuses. Je ne sai point s'il avoit fait frapper sa medaille, comme d'autres nouveaux Prophetes ont fait; mais le même livre m'apprend

rum, Trasonum & Syrophantarum non parvus est numerus, qui aliud non moliuntur quàm ut gloriosos aliorum labores canino dente rodere, famis ludibrisque exponere non cessent. Et pour faire plus d'impression par ses remontrances, il voulut bien lui avoüer ce qui lui étoit arrivé à lui-même. Il lui confessa donc qu'il savoit par experience qu'on s'expose à une infinité de maux, lors qu'on s'érige en Auteur temerairement & inconsiderément. *Quanta malorum illis ex inconsiderata scriptione resultet, ego jam 40. annorum spacio quo in hoc* omnium gentium & nationum theatro, *meam utut possum personam age, frequenti experientia comperi.*

(*F*) *D'écrire au Pape.*] Encore que Kuhlman s'imaginât qu'il étoit l'homme que Drabicius avoit promis, & qu'il sût que les promesses de Drabicius concernoient la ruïne de l'Antechrist Romain, il ne laissa pas d'avoir envie d'écrire au Pape. Il consulta là-dessus le P. Kircher, & lui temoigna (*a*) qu'il souhaitoit passionnément de communiquer au souverain Pontife, ses grands secrets pour le bien de la Chretienté. Je ne sai pas le detail des bons avis qu'il reçût de ce Jesuïte sur ce sujet; il les éclipsa de la reponse qu'il avoit reçuë, car voici comment il fit imprimer cet endroit-là. *Quod demique de litteris ad summum Pontificem dandis, eidemque propriis manibus à me consignandis Te cognitare scribis. . . . quæ scribo ni quanta cautela & circumspectione Roma procedendum sit cognoscas.* Mais il n'éclipsa point l'endroit où on l'assûra que son grand Ouvrage dedié au Pape seroit aplaudi & admiré, pourveu qu'il n'y laissât rien qui pût offenser les Censeurs des livres, & qu'il se gardât bien de s'attribuer une science d'inspiration, *silentio quoque suppressa divinitus Tibi inspirata scientia.* Ce dernier conseil bon en lui-même, étoit le moins propre de tous à être goûté; car c'est en se vantant d'une celeste illumination, que l'on sape le grand (*b*) coup parmi les peuples. Disons un mot des fourberies ou de l'aveuglement des faux Prophetes. Environ le tems que celui-ci étoit prêt d'écrire fort respectueusement au Pape pour le bien du Christianisme, il écrivoit à d'autres son esperance de la destruction prochaine de la Papauté. C'est ce que signifient clairement, selon le stile de nos Visionnaires, ces paroles de Kuhlman: *O Pontifex Clemens X.! an figilli mei* duplicatum Quinarium *X. excedes, mox orbis aspiciet universus?* *In* Clémente I. *Petro & Lino jure præterito Episcopatus Romanus incepit: in* Clemente X. *quid futurum sit tempus evolvet.* Je pourrois nommer un (*c*) homme à qui on a fait un depit extrême, en faisant savoir au public que pendant qu'il declamoit furieusement contre Louïs XIV. il écrivoit des lettres à un Duc & Pair toutes pleines de flateries pour ce Monarque.

(*G*) *Erra long tems en Angleterre, en France & dans l'Orient.*] Je viens de trouver plusieurs opuscules de ce Fanatique, imprimez à Londres à ses depens, les uns l'an 1681. & les autres l'an 1682. Le premier de ces opuscules daté de Londres le 24. de Juin 1681. est dedié à Louïs XIV. avec cette inscription familiere, *Salve Ludovice XIV. Rex Liligere, salve.* L'Auteur exhorte ce Prince à faire valoir la Regale dont on parloit en ce tems-là, & l'avertit que (*d*) Drabicius lui a promis la ville de Rome. On trouve dans ce recueil une lettre qu'il écrivit de Lubec au Pere Kircher au mois de Fevrier 1676. *de sapientia infusa Adamea, Salomoneaque*; & un écrit qu'il adressa à Mahomet IV. *de conversione Turcarum.* Il est daté de Constantinople le 1. d'Août 1678. L'Auteur y appofa fon feau myſtique à Londres le 1. de Mai 1681. & signifia au Sultan que la comete qui avoit paru l'hiver precedent, presageoit la conversion de tous les peuples; & il felicita Sa Hautesse de ce qu'Elle avoit ordonné un jour de jûne par tout son Empire. *Aspexisti ante aliquot menses,* O Capitanee grandis ab Oriente Solis, *Cometam in-audite-ingentem, NUNTIUM REALEM REGNI JESUELITARUM, hoc est, Restitutionis Populorum omnium ad Deum Unicum & Triunum! Bene Te, quod cor tuum coram Deo flexeris, & Proclamatione Dei panitentialis Catholici in Regnè tuo, inceperis adimplere Verba Dei ad Prophetam Drabicium:* Si Christiani voluntatem meam in destruendo Antichristianismo, Doctrinâque pravâ & Idololatriâ exequi renuent, facient id Christianis in opprobrium Turcæ & Tartari: quod horrori erit angelis meis & hominibus. *Macte istâ indole.* Il écrivit à l'Aga de Smyrne le 28. de Juin (*e*) 1678. Quelques mois après il dedia au Sieur van Dam le myſtere des 21. semaines de Kotterus, où il declare que la Maison d'Autriche alloit perdre la Couronne Imperiale. Par l'écrit *de magnalibus naturæ ultimo ævo reservatis*, qu'il adressa *ad adeptos magosque orbis terrarum*, à Geneve le 30. de Janvier 1682. il paroît qu'il s'en alloit en la Terre Sainte. Son *Arcanum microcosmicum* est daté de Paris le 1. Novembre 1681.

(*c*) Quem versu dicere non est, Signis perfacile est. *Horat. satyra 5. lib. 1.*

(*d*) A Deo data scientia Romam nunc cribrans à Drabicio olim promissa.

(*e*) *Kuhlman étoit alors au port de Smyrne à bord d'un vaisseau Français. Il étoit encore à Smyrne le 27. d'Octobre 1678. comme il paroît par la lettre qu'il écrivit à Jaques van Dam, Conseil Hollandois.*

prend qu'on a vu ſon effigie, ſous laquelle on lui donne (*H*) tant de titres, que je ne croy pas que les Monarques de l'Orient s'en donnent un plus grand nombre. Si l'on trouve que je parle de lui trop ſerieuſement, & trop au long, je ſouhaite que l'on ſache qu'il y a un ſerieux qui ſur ces ſortes de choſes eſt pire que la raillerie; & qu'il eſt bon que le monde ſoit inſtruit de la varieté prodigieuſe du Fanatiſme. C'eſt un mal plus contagieux que l'on ne penſe. La lecture de (*I*) Drabicius acheva de perdre Kuhlman. Ceux qui n'auront pas le Prodrome de ce dernier, n'ont qu'à lire trois ou quatre pages * du *Polyhiſtor* de Morhoffius, où l'on voit les magnifiques promeſſes, & les vaſtes projets de ce Fanatique.

* Depuis pag. 357. juſqu'à 361.

L.

LABE (Loyse) Courtiſane Lyonnoiſe, a été miſe entre les Auteurs François par la Croix du Maine, & par Du Verdier Vauprivas. Elle † floriſſoit à Lyon ſous Henri II. l'an 1555. Ses Oeuvres furent (*A*) imprimées dans cette ville la même année. Elle ne reſſembloit pas en toutes choſes aux Courtiſanes; car ſi d'un côté elle étoit de leur humeur, en ce qu'elle vouloit être bien payée de ſes faveurs, elle avoit de l'autre des égards qu'elles n'ont pas pour les Savans, car elle leur donnoit la paſſade gratuitement. On conoitra mieux ſon caractere par (*B*) le paſſage que je citerai.

† La Croix du Maine p. 291.

LABE.

(H) *On lui donne tant de titres.*] Voici ce que je trouve dans l'Ouvrage que j'ai cité (*a*). *In effigie quam Andreas Lippius edidit, ita celebratur:*

Alter Scaligerum, Taubmannus, Grotius, Opitz, Barthius, Iſcanus, Gryphius, Muretus, Erasmus! Henoch, Joſephus, Davides, Joſua, Moſes, Elias, Daniel, Salomon, Eliſa, Johannes! Cyrus, Alexander, Conſtantin, Karl, Fridericus! Liligerus, Juvenis, Frigerans, Artiſta, Sophata. O Pater hac tua ſunt! Hac ad te cuncta reflexit.

(*a*) *Dictionn. Biographicum Hominis Witte. part. 2. p. 168.*

Peu auparavant on avoit dit qu'il s'eſt quelquefois apellé Ludovicus Ludovici. Le catalogue de ſes Ecrits, tel que Mr. Witte le donne, ne comprend pas les *Epiſtole Theoſophice Leidenſes*; mais en recompenſe il en comprend neuf écrites au Pere Kircher; plus *Epiſtolarum Londinenſium Catholica ad Wickleſio-Waldenſes, Huſſitas, Zwinglianos, Lutheranos, Calvinianos*; plus en Alleman, *de cœleſti oſculo amoris, ſive cogitationes poëtica ex Cantico Canticorum. Diſcurſus ſacri & profani de pulcerrimis virtutum ſoſculis. Mortalitas immortalis, ſive centum epitaphia. Caduceator Hiſtoricus. Neo-Behmius illuſtratus*, &c.

(*I*) *La lecture de Drabicius acheva*] Kuhlman avoit trouvé dans les Propheties de Drabicius 2. paſſages dont il ſe fit l'aplication (*b*). Le premier contient ces paroles: *Qui legit* (*c*), *intelligat! cum numerabitur* Quinque *finem accipient filii contumacia, confeſſo me proteſtatem habere in cœlos, terram, mare.* Voici l'autre. (*d*) *Abundantia benedictionis Te* (Drabicium) *jam parata expectat Wratiſlavia, ac ſi oculis videas tuis.* Joignons à ces deux paſſages celui qu'il tira du *Prognoſtic Aſtrologico-Prophetique* compoſé par Paul Felgenbaver l'an 1647. & publié l'an 1655. *Quantus error ſit pacis ſpes illud nobis duplicatus* Quinarius *demonſtrabit, cum venerit poſt paucos dies.* Il (*e*) s'imagina qu'il étoit ce double *Quinarius* que Felgenhaver avoit annoncé: deux raiſons l'en convainquirent; l'une qu'il s'apelloit Quirinus; l'autre qu'en 1674. il y avoit cinq ans qu'il avoit reçu une ſcience infuſe. Il crut donc qu'alors le tems promis par Daniel, *cum numerabitur quinque, finem accipient filii contumacia*, étoit venu; de ſorte qu'il eſperoit de faire tomber dans peu avec ſa plume l'Antechriſt & Babylon. Ecoutons les *Alleluiah* qu'il entonnoit par avance. *Cortuet Antichriſtus progrio ſuo judicio, & Babylon excidium ſuum properabit cum admiratione populorum. Hallel. Quem Cæſares armis potentibus non debellavere, juvenis inermis debellavit in virtute Jeſu Chriſti prælians. Hall. Stant Mercatores Antichriſti horrore procul trementes deſtent interitum ſuum inſperatum ab inſperato timore futurorum. Hall.* (*f*). Si je n'avois vu de mes propres yeux tout ce que je viens de copier, j'aurois de la peine à croire que l'extravagance du Fanatiſme fût allée juſques-là.

(*b*) *Epiſt. Theoſoph. p. 2.*

(*c*) *Revel. 594. Febr. 7. ann. 1664.*

(*d*) *Revel. 608. 24. Mai. 1664.*

(*e*) *Epiſt. Theoſoph. ibid.*

(*A*) *Ses œuvres furent imprimées.*] Elles (*g*) comprennent un Dialogue en proſe Françoiſe intitulé: *Le Debat de Folie & d'honneur*, & pluſieurs poëſies de ſon invention; (*b*) plus les *écrits de divers Poëtes à ſa loüange, tant en vers Grecs, Latins, Italiens que François.*

(*g*) *Ce qu'il écrivit à ſon confrere Jean Rhote le 24. Avril 1674. à Leide. Voyez* Epiſt. Theoſoph. pag. ult.

(*B*) *On conoitra mieux ſon caractere par le paſſage que je citerai.*] Je ne change rien aux paroles de Du Verdier. *Loyſe Labe*, dit-il (*i*), *courtiſane Lyonnoiſe (autrement nommée la belle Cordiere pour être mariée à un bon homme de Cordier) piquoit fort bien un cheval, à raiſon de quoy les gentilshommes qui avoient accez à elle l'appelloient le Capitaine Loys: femme au demeurant de bon & gaillard eſprit & de mediocre beauté: recevoit gracieuſement en ſa maiſon Seigneurs, gentilshommes & autres perſonnes de merite avec entretien de devis & diſcours, Muſique tant à la voix qu'aux inſtrumens où elle eſtoit fort duicte, lecture de bons livres latins, & vulgaires Italiens & Eſpagnols dont ſon cabinet eſtoit copieuſement garni,*

(*f*) *C'eſt ce qu'il écrivit à ſon confrere Jean Rhote le 24. Avril 1674. à Leide. Voyez* Epiſt. Theoſoph. pag. ult.

(*g*) *La Croix du Maine pag. 291.*

(*h*) *Du Verdier Vau-Privas Bibl. Françoiſe pag. 822.*

(*i*) *Id. ibid.*

LABERIUS (DECIMUS) Chevalier Romain, & Poëte, reüſſit admirablement à faire des *Mimes*. Il n'oſa refuſer à Jules Ceſar de monter ſur le theatre pour jouër une de ces pieces, quoi que cela fût fort meſſéant à ſa condition, & à ſon âge. Il s'en excuſa le (*A*) mieux qu'il put dans le prologue; & malignement il fit couler quelques (*B*) traits contre Ceſar, qui determinerent ce Prince à le mortifier un peu, en donnant (*C*) la preference ſur lui à un autre Poëte. Laberius fut raillé (*D*) par Ciceron ce jour-là *, & lui rendit bien le change.

* C'eſt-à-dire le jour qu'il joüa pour complaire à Jules Ceſar.

garni, collation d'exquiſes confitures, en fin leur communiquoit privement les pieces plus ſecretes qu'elle euſt, & pour dire en un mot faiſoit part de ſon corps à ceux qui ſonçoient: non toutes fois à tous, & nullement à gens mechaniques & de vile condition, quelque argent que ceux la luy euſſent voulu donner. Elle ayma les ſçavans hommes ſur tous, les favoriſant de telle ſorte que ceux de ſa cognoiſſance avoient la meilleure part en ſa bonne grace, & les euſt preferé à quelconque grand Seigneur, & fait courtoiſie à l'un pluſtoſt gratis, qu'à l'autre pour grand nombre d'eſcus: qui eſt contre la couſtume de celles de ſon meſtier & qualité.

(*a*) *Lettre 18. pag. 595.*

Ce paſſage a été cité dans la ſuite (*a*) de la Critique generale du Calviniſme de Maimbourg, & l'on y a joint cette remarque. „ De„ moſthene (*b*) eût été bien aiſe que la Courtiſa„ ne Laïs eut reſſemblé à cette autre; il n'auroit „ pas fait le voyage de Corinthe inutilement, „ ni éprouvé

(*b*) *Ibid. p. 596.*

„ *Qu'à tels feſtins un Auteur comme un ſot,*
„ *A prix d'argent doit payer ſon ecot.* „

Cette femme faiſoit en même tems deshonneur aux lettres & honneur: elle les deshonoroit, puis qu'étant Auteur elle menoit une vie de Courtiſane; & elle les honoroit, puis que les Savans étoient mieux reçus chez elle ſans rien payer, que les ignorans prêts à lui compter une bonne ſomme.

(*A*) *Il s'en excuſa le mieux qu'il put dans le prologue.*] Macrobe nous l'a conſervé, & a dit fort ſenſément qu'un maître, lors même qu'il ſuplie (*c*), uſe d'une eſpece d'autorité à laquelle on ne ſauroit reſiſter. (*d*) *Laberium aſpera libertatis equitem Romanum Cæſar quingentis millibus invitavit, ut proditet in ſcenam, & ipſe ageret mimos quos ſcripſitabat. Sed poteſtas non ſolum ſi invitet, ſed etſi ſupplicet cogit. Unde ſe & Laberius à Cæſare coactum in prologo teſtatur his verſibus:*

(*c*) *Auſone dit plus:* Quod eſt potentiſſimum imperandi genus rogabat qui jubere poterat. *Præfat. centon. nupt.*

(*d*) *Macrobius, Saturnal. lib. 2. c. 7. p. m. 342.*

Neceſſitas, cujus curſus tranſverſi impetum,
Voluerunt multi effugere, pauci potuerunt,
Quo me detruſit pœne extremis ſenſibus?
Quem nulla ambitio, nulla umquam largitio,
Nullus timor, vis nulla, nulla auctoritas
Movere potuit in jdventa de ſtatu:
Ecce in ſenecta ut facile labefecit loco
Viri Excellentis'mente clemente edita
Submiſſa placide blandiloquens oratio?
Etenim ipſi Di negare cui nihil potuerunt,
Hominem me denegare quis poſſet pati? &c.

(*B*) *Il fit couler quelques traits contre Ceſar.*]

(*e*) *Macrob. ibid. pag. 344.*

C'eſt Macrobe qui nous l'aprend. In (*e*) *ipſa quoque actione ſubinde ſe qua poterat ulciſcebatur inducto habitu Syri, qui vetus flagris cæſus præripiendique ſe ſimilis exclamabat:*

Porro Quirites! libertatem perdimus.

& paulo poſt adjecit:

Neceſſe eſt multos timeat quem multi timent.

Quo dicto univerſitas populi ad ſolum Cæſarem oculos & ora convertit, notantes impotentiam ejus hac dicacitate lapidatam. Le P. Briet n'a pas bien pris garde à ce paſſage, car il ſupoſe que Laberius ne p.qua Ceſar que long tems après. *Procedente (f) tempore ipſum Cæſarem offendit, & maximè hoc verſu*

(*f*) *De Poët. Lat. p. 12.*

(*g*) *Macrob. ibid.*

Porro Quirites libertatem perdimus,

(*h*) Sequenti ſtatim commiſſione, mimo novo interjecit hos verſus:

Item & iſto

Neceſſe eſt multos timeat, quem multi timent.

Non poſſunt primi eſſe omnes omni in tempore. Summum ad gradum cum clarisſaris venere, Conſiſtes egre; & quam deſcendat, decides. Cereâi ego cadet qui ſequitur. Lacus eſt publica.

(*C*) *En donnant la preference ſur lui à un autre Poëte.*] Voici encore un paſſage de Macrobe. *Ob (g) hæc in Publium veriſt favorem. It . . . produ&tus Roma per Cæſaris ludos omnes qui tunc ſcripta & operas ſuas in ſcenam locaverant provocavit, ut ſinguli ſecum poſita invicem materia pro tempore contenderent. Nec ullo recuſante ſuperavit omnes; in quis & Laberium: unde Cæſar arridens hoc modo pronuntiavit:*

Favente tibi me victus es Laberi à Syro:

Statimque Publio palmam & Laberio annulum aureum cum quingentis ſeſtertiis dedit. Tunc Publius ad Laberium recedentem ait: Qui cum contendiſti ſcriptor hunc ſpectator ſubleva. Laberius quelque tems après compoſa un Mime, où il declara que les armes font journalieres ſur le theatre comme ailleurs, & que s'il étoit dechu du premier rang, la même diſgrace arriveroit à celui qui lui ſuccedoit (*h*). Mettons ici ces paroles d'Aulugelle. *C. autem * Cæſarem ita Laberii maledicentia & arrogantia offendebat, ut acceptiores & probatiores ſibi eſſe Publii quam Laberii mimos prædicaret.*

* *A. Gellius lib. 17. c. 14.*

(*D*) *Fut raillé par Ciceron ce jour-là, & lui rendit.*] Après (*i*) que Laberius eut joüé ſa piece, Ceſar lui fit preſent d'une bague, & lui donna permiſſion de ſe retirer. Laberius s'en alla chercher une place au quartier des Chevaliers, mais ils firent en ſorte qu'il n'y en trouvât aucune. Ciceron le voyant dans l'embarras, lui dit *recepiſſem te niſi anguſte ſederem. Mirum* lui repondit l'autre, *ſi anguſte ſedes qui ſoles duabus ſellis ſedere.* Ciceron faiſoit d'une pierre deux coups, il ſe moquoit de Laberius, & du grand nombre des Senateurs de nouvelle creation, *ſimul & illum reſpuens, & in novum ſenatum jocatus, cujus numerum Cæſar ſupra ſua auxerat (k).* Mais la reponſe qu'on lui fit (*l*) le taxoit de patelinage, c'eſt-à-dire de n'avoir été bon ami ni de Ceſar, ni de Pompée, *Cicero male audiebat tanquam nec Pompejo certus amicus, nec Cæſari, ſed utriuſque adulator (m).* Je remarquerai en paſſant que Macrobe a confondu les places des Chevaliers avec celles des Se-

(*i*) *Macrob. ibid. cap. 3. p. 329.*

(*k*) *Id. ib. & lib. 7. c. 3. pag. 582. Voyez auſſi Senaque controverſ. 18.*

(*l*) *Id. ib. & lib. 7. c. 3. p. 582.*

(*m*) *Seneca ibid.*

Objiciens tanto viro lubricum fidei. *Id. lib. 7. c. 3. p. 582.*

na-

change. Il mourut * dix mois après Jules Cesar. Ses vers n'ont pas été mepris-ez par Horace (*E*) autant que l'on s'imagine. Mr. Moreri (*F*) a fait quelques fautes.

* *Eusebius in Chronico.*

LABOURLOTE (CLAUDE) l'un des plus braves Capitaines de son siecle, ne fut redevable de sa fortune qu'à son courage; car il étoit de si basse condition, qu'on † dispute encore s'il étoit Lorrain ou Francomtois. On dit qu'il avoit été Barbier (*A*) du Comte Charles de Mansfeld, & qu'il lui rendit un (*B*) service signalé. Il passa par tous les degrez de la Milice, jusques à celui

† *Voyez la remarque A.*

(*a*) Quod Cicero dixit, *nisi angustè sederem*, scomma fuit in C. Cæsarem, qui in senatum passim tam multos admittebat, ut eos quatuordecim gradus capere non posset. *Macrobius Saturnal. lib. 7. c. 3. p. 582.*

(*b*) *Juvenal. Sat. 3. v. 159.*

(*c*) *Horat. Sat. 10. lib. 1. v. 5.*

(*d*) *Dacier remarques sur Horace to. 6. p. m. 607.*

(*e*) *Macrobius Saturn. l. 2. c. 7. pag. 343.*

(*f*) *Jules Cesar l'avoit si fort goûté qu'il le fit Chevalier.* Dacier ubi supra.

(*g*) *Macrob. ibid. cap. 3. pag. 329.*

nateurs; il a (*a*) cru que les Senateurs s'asseoient sur ce qu'on nommoit les 14. bancs, & il s'est trompé. C'étoit la place des Chevaliers depuis la loi de Roscius Othon. *Sic ibrium vano qui nos distinxit Othoni* (*b*).

(*E*) *Par Horace autant que l'on s'imagine.*] Raportons ce que dit Horace (*c*).

Nec tamen hoc tribuens, dederim quoque cætera, nam sic
Et Laberi mimos, ut pulcra poëmata mirer.

Et joignons y la note de Mr. Dacier. „ Horace (*d*) ne condamne pas icy Laberius absolument, il ne censure pas meſme ſes Ouvrages; il n'en parle que par comparaiſon. „ Les Mimes de Laberius eſtoient agreables; „ mais ce n'eſtoient pas de beaux Poëmes, des „ Poëmes parfaits. Auſſi n'eſtoient-ils pas „ faits pour cela. Car les Mimes n'avoient „ que des plaiſanteries obſcenes. C'eſt pour„ quoy Ovide les appelle *Mimos obſcœna jocantes*, & leur ſeul but eſtoit de faire rire le „ peuple. Si Jule Scaliger avoit bien compris „ la penſée d'Horace, il n'auroit pas condamné le jugement qu'il fait icy des Mimes de „ Laberius. „

(*F*) *Mr. Moreri a fait quelques fautes.*] I. Le prenom de Laberius n'eſt pas Decius, mais Decimus. II. Il ſurvécut ſi peu à Jules Cesar, qu'il n'étoit pas neceſſaire de dire qu'*il vivoit du tems d'Auguſte*. III. Il n'eſt pas vrai qu'il ait reçu des preſens d'Auguſte. IV. Et que Macrobe le diſe. V. Il eſt faux que Cesar l'ait fait Chevalier Romain. Voici comme parle Laberius dans le prologue de la Farce, qu'il joüa par complaiſance pour cet Empereur.

Ergo bis tricenis annis actis ſine nota,
Eques Romanus Lare egreſſus meo
Domum revertar mimus.

C'eſt une preuve invincible qu'il étoit Chevalier Romain independemment de Cesar. Ce qui a trompé Moreri avec pluſieurs (*f*) autres, eſt que Cesar à la fin des jeux donna une bague à ce Farceur, comme nous l'aprend Macrobe; mais il eſt aiſé de trouver là même une preuve de la juſtice de ma cenſure: voici le paſſage tout entier, (*g*) *Deinde cum Laberius in fine ludorum anulo honoratus à Cæſare evectigio in quatuordecim ad ſpectandum tranſiit, violato ordine, & cum detrectatus eſt* EQUES *Romanus, & cum mimus remiſſus, ait Cicero prætereunti Laberio & ſedile quærenti, recepiſſem te niſi anguſte ſederem.* Il eſt évident que Macrobe dit que l'ordre des Chevaliers fut deshonoré en deux manieres. 1. Parce qu'on refuſa une place à un Chevalier Romain; 2. parce qu'un Farceur fut renvoyé du theatre vers l'endroit où les Chevaliers Romains s'aſſeoient. Concluez de là neceſſairement que Laberius ne devoit point ſa chevalerie à un bienfait de Jules Cesar. Tout ce qu'on peut dire eſt qu'il derogea par la complaiſance qu'il eut d'actionner une piece de theatre, & qu'il fut rehabilité par Jules Cesar: l'aneau qu'il en reçut pouvant être regardé comme de nouvelles lettres de Nobleſſe; mais cela ne diſculpe point Moreri. Seneque (*h*) confirme ce qu'on vient de lire.

(*A*) *Barbier du Comte Charles de Manſfeld.*] Bongars l'aſſure dans une lettre écrite à Camerarius le 6. d'Août 1596. en lui mandant des nouvelles du ſiege de Hulſt. *Quelques-uns*, dit-il (*i*), *écrivent qu'on y a* (*k*) *tué Labourlotte, cet homme ſi celebre par ſa hardieſſe & par ſon courage. Il avoit été autrefois Barbier ſub finem de ce Comte Charles de Manſfeld qui mourut en Hongrie. Le Cardinal ſe ſervoit principalement de la hardieſſe de ce Labourlotte, & du Conſeil de gars Rone* (*l*). Celui qui a publié depuis peu l'hiſtoire de l'Archiduc Albert, n'avoué pas que Labourlotte ait été Barbier, mais il ne dit rien qui puiſſe prouver le contraire. *Sa naiſſance*, dit-il (*m*), *tient de celle des grans hommes, qui n'étoit pas ſont ſouvent douteuſes; la Lorraine ſe l'attribue, vrai. la Bourgogne la lui diſpute. Le nom de Clau- Voyez ci-deſſous la de ſavoriſe les Bourguignons. D'où qu'il ſoit, il remarque B. eſt certain qu'il nous eſt venu de bon lieu. Le grand nombre d'ennemis qu'il a eu, ſont des convictions de ſon merite extraordinaire: la foudre de l'empereur ne briſe les buiſſons, & elle s'attache aux hautes arbres. Ils diſent qu'il étoit de baſſe extraction, & qu'il avoit manié le taſoir & la lancette avant de manier l'épée, & la pique; mais ceux qui ſont de bon exemts de paſſion, en parlent autrement. Ils diſent qu'en effet ils ſavoit de bons remedes pour les bleſſures, mais que c'étoit une étude que la curioſité & la charité, & non pas la neceſſité lui avoient inſpirée.* Lors que d'Aubigné (*n*) raporte que *La Burlotte* fut tué à une eſcarmouche *aux contreſcarpes du fort d'Iſabelle, qu'il avoit rafraichi & enritaillé*, il ajoûte, *regretté de l'Archiduc & de ſes ſuperieurs, non de ſes compagnons, qui outrez d'envie, ne pouvoient ſupporter que la vertu eût fait d'un Barbier de village un Colonel.*

(*B*) *Et qu'il lui rendit un ſervice ſignalé.*] Il tira de l'embarras d'un très-fâcheux mariage. Un Auteur que j'ai cité n'en veut rien croire; voici ſes paroles. „ On (*o*) dit qu'il (*n*) gagna les bonnes graces de Manſfeld par le delivrer de ſa femme incommode; mais je n'en croi rien: il étoit trop honnête homme pour faire un coup ſi vilain. „ L'action ſeroit effectivement très-vilaine, quelque plaiſir qu'elle eût pu cauſer au Comte. Ce qui me fait dire que l'incredulité de cet Ecrivain pourroit être mal fondée, eſt que Grotius

(*b*) Dirus Julius ludi ſui finem produxit (*Laberium*) deinde equeſtri ordini reddidit juſſitque ſeſſum in equeſtrio: omnes ita diſcurſarunt ut veniens tem non recipe- rent. *Seneca controv. 18. præf.*

(*i*) *Lettres de Bongars pag. 493. édit. de la Haye 1695.*

(*k*) *Cela* dit-il *(m)*, *tient de celle des grans hommes, qui n'étoit pas ſont ſouvent douteuſes; la Lorraine ſe l'attribue, vrai. la Bourgogne la lui diſpute. Le nom de Clau- Voyez ci-deſſous la de ſavoriſe les Bourguignons. D'où qu'il ſoit, il remarque B. eſt certain qu'il nous eſt venu de bon lieu. Le grand nombre d'ennemis qu'il a eu, ſont des convictions de ſon merite extraordinaire: la foudre de l'empereur ne briſe les buiſſons, & elle s'attache aux hautes arbres. Ils diſent qu'il étoit de baſſe extraction, & qu'il avoit manié le taſoir & la lancette avant de manier l'épée, & la pique; mais ceux qui ſont de bon exemts de paſſion, en parlent autrement. Ils diſent qu'en effet ils ſavoit de bons remedes pour les bleſſures, mais que c'étoit une étude que la curioſité & la charité, & non pas la neceſſité lui avoient inſpirée.* Lors que d'Aubigné (*n*) raporte que *La Burlotte* fut tué à une eſcarmouche *aux contreſcarpes du fort d'Iſabelle, qu'il avoit rafraichi & enritaillé*, il ajoûte, *regretté de l'Archiduc & de ſes ſuperieurs, non de ſes compagnons, qui outrez d'envie, ne pouvoient ſupporter que la vertu eût fait d'un Barbier de village un Colonel.*

(*l*) *C'eſt ainſi qu'il faut traduire la* Roſati conſilio *de Bongars, & non pas* du Roſni, *comme on a fait dans verſion de ſes lettres.*

(*m*) *Hiſt. de l'Archiduc Albert, imprimée l'an 1693. liv. 4. pag. 263.*

(*n*) *Hiſt. univerſelle to. 3. l. 5. chap. 19. p. 739.*

(*o*) *Hiſt. de l'Archiduc Albert liv. 4. p. 264.*

lui de Commandant des troupes Wallonnes * au ſervice du Roi d'Eſpagne. Il y avoit plus de bonheur que (C) de conduite dans ſon fait ; car jamais il ne s'engageoit plus volontiers à une entrepriſe, que lors qu'elle étoit fort perilleuſe. Il fut bleſſé en diverſes (D) occaſions, & enfin il fut (E) tué d'un coup de mouſquet le 24. de Juillet 1600. pendant qu'il faiſoit travailler à un retranchement entre Bruges & le Fort Iſabelle. Il † laiſſa un fils (F) qui ſe fit Dominicain, & une fille qui épouſa Robert de Celles Baron de Foi, au païs de Liege, proche de Dinant.

LAIS, fameuſe Courtiſane, étoit d'Hyccara (A) ville de Sicile. Elle fut tranſportée en Grece lors que ſa patrie eut été pillée par Nicias General des Atheniens.

* Patria Lotharingus, virturis ſuæ ſuffragiis ex gregario militie per omnes militarium honorum gradus ad Tribunatum evectus. Vallonus aliquot annos magna cum laude gubernavit. *Angelus Galluccius de bello Belgico lib. 13. p. m. 35.*

† *L'Hiſt. de l'Archiduc Albert, imprimée l'an 1693. pag. 264.*

(a) C'eſt-à-dire au Fort d'Iſabelle.

(b) *Grotius, Hiſtoriarum de rebus Belgicis lib. 9. ad ann. 1600. p. m. 572.*

(c) *De bello Belgico l. 13. p. m. 35.*

(d) *Hiſt. de l'Archiduc Albert p. 264.*

(e) *In Hiſtoria belli Belgici.*

(f) Burlotta poſt Roſinium ex vulneribus obiit. *Bongarſ. epiſt. pag. 500. edit. de la Haye 1695.*

BONGARS un peu crédule.

* Rideas etiam cum intelliges Regem Hiſp. mortuum & filium repudiari ab Hiſpanis natum nuptiis inceſtis. *Id. ibid. pag. 491.*

a deſigné cette action ; marque évidente qu'il ne jugeoit pas que le bruit qui en couroit fût vain. Raportons ſes paroles, elles en valent la peine, on y aprend le merite du defunt avec quelques circonſtances bien exprimées. *Hunc (a) quoque ſe Claudius Barlota tranſtulerat, bonamque & extremam navavit operam, trajectus globo vir nobilis audacis, Lotharingus ortu, cujus dis olim vulneribus vitam toleraverat : mox per facinus haud honeſtum conciliatus Manſfeldio ferebatur, dictus uxorem ejus ſuſtuliſſe : ſed nactus honores, ita ſe geſſerat, ut meriti majora ſemper judicaretur, quo mors ejus nec luctu apud ducem, nec apud ipſius novitatis invidentes gaudio caruit (b).*

(C) *Plus de bonheur que de conduite.*] Voici ce qu'en dit le Pere Gallucci. *(c) Ammoſus magis quam cautus, accerſere ſæpe non expectatæ mortem viſus eſt.* C'étoit *(d)* „ un homme à „ tout entreprendre, nul danger ne l'épouvan„ toit ; il entroit au combat comme s'il eût „ été aſſuré de la victoire. C'étoit à lui qu'on „ confioit les coups de main. Ceux qui n'ai„ moient pas qu'on les haſardaſt tant, ou qui „ ſe voyoient eſclipſez de ſes ſuccez, le trai„ toient de temeraire heureux. „

(D) *Il fut bleſſé en diverſes occaſions.*] Au Siege de Noyon l'an 1593. à celui d'Ardres l'an 1596. à celui de Hulſt la même année, à la bataille de Nieuport l'an 1600. Voyez le Pere Gallucci *(e)* : je croi qu'il ſe trompe à l'égard de la derniere bleſſure ; je n'ai point vu d'autre Hiſtorien qui en parle, & d'ailleurs ils diſent que Labourlotte peu de jours après la bataille conduiſit à Nieuport un ſecours conſiderable, qui contribua beaucoup à faire lever le ſiege que le Prince Maurice avoit mis devant cette place. Quant à la bleſſure de Hulſt elle ne fut pas mortelle comme Bongars l'a pretendu. Ce que j'ai cité de lui dans la 1. remarque fut écrit le 6. d'Août 1596. il n'étoit point defaſuré 20. jours après, car il aſſure dans ſa lettre du 27. d'Août de la même année, que Labourlotte *(f)* étoit mort de ſes bleſſures. Voilà comment les Miniſtres mêmes des Princes font ſujets à debiter de fauſſes nouvelles, & à n'en ſavoir pas promtement la fauſſeté. Ils devroient etre plus circonſpects là-deſſus que ne l'étoit celui dont je parle, de qui d'ailleurs la capacité merite beaucoup d'éloges. Mais quand on le ſuit de près, on ne ſauroit s'empêcher de dire qu'il croyoit trop legerement les nouvelles agreables, & qu'il les communiquoit trop à la hâte à ſes amis. En voici une preuve tirée de la même lettre où il aſſûra que Labourlotte étoit mort. *Vous * aurez aparemment de la joye quand vous aprendrez que le Roi d'Eſpagne eſt mort, & que les Eſpagnols ne veulent point recevoir ſon fils pour Roi, comme étant né d'un mariage inceſtueux.* C'eſt ce qu'il écrivoit à ſon ami le 6. d'Août 1596. En ce tems-là toutes les nouvelles deſavantageuſes à l'Eſpagne étoient crues auſſi aiſément, qu'aujourdhuicelles qui ſont deſavantageuſes à la France.

(E) *Il fut tué. . . le 24. de Juillet 1600.*] L'Auteur de l'hiſtoire de l'Archiduc Albert marque le 25. de Juillet à la p. 138. mais à la p. 264. il raporte l'épitaphe de Labourlotte qui marque le 24. de Juillet. Cette épitaphe fert à l'hiſtoire de ce brave homme, elle merite donc d'être copiée ici. „ *(g)* Il eſt enterré à Lo„ pogne dans une tombe relevée ſous cette épi„ taphe : Ici git noble & illuſtre Seigneur Mel„ ſire Claude la Bourlotte Chevalier & du „ Conſeil de guerre du Roi, Colonel de dou„ ze compagnies Luxembourgeoiſes, Seigneur „ de Bernſtein de Boncour, de la Vallée, de „ Lopogne & de Baſi. Il fut tué au Fort „ Iſabelle prez d'Oſtende le 24. Juillet de l'an „ 1600. „ Je ne penſe pas que cet Auteur ait été un bon copiſte, car pour raporter fidelement une épitaphe, il ne faut pas y changer la moindre lettre : il en faut retenir les barbariſmes & les ſolecifmes ſi l'on y en trouve, ou bien il faut avertir que l'on n'en raporte que la ſubſtance. Voici l'épitaphe telle que Mr. le Baron le Roi *(h)* la donne, je croi qu'elle differe preſqu'en rien de l'original. *Ici git noble & illuſtre Seigneur Meſſire Glaude de Labourlotte, Chevalier & du Conſeille de guerre, Colonel de douze compagnies Luxembourgoiſes, Seigneur de Berlestein, Seigneur de Boncourt, La Vallée, Lopoigne, Baſy : lequel a eſté tué le Oſtende pour le ſervice de ſa Majeſte le 24. de Juliette 1600. Prié Dieu pour ſon ame.*

(F) *Il laiſſa un fils.*] Je redreſſe ici mon Auteur, il devoit dire que Labourlotte laiſſa deux fils, Erneſt & François. Celui-là fut Seigneur de Loppoigne, & mourut ſans poſterité : celui-ci fut Moine ; ainſi la ſucceſſion de leur pere fut pour leur ſœur. Voyez la Topographie du Brabant *(i)* Wallon.

(A) *Etoit d'Hyccara ville de Sicile.*] C'eſt Plutarque *(k)* qui nous l'aprend, lors qu'il parle de la priſe de cette ville. On en vendit les habitans, & Laïs fut venduë comme les autres : on la tranſporta au Peloponneſe ; elle étoit encore *(l)* fille. Quelques modernes aſſurent *(m)* qu'elle fut venduë à Corinthe ; mais ils n'ont point conſulté Pauſanias, ni ſon Traducteur, qui leur euſſent apris clairement qu'elle fut venduë à Hyccara, & puis tranſportée à Corinthe. Pauſanias s'accorde en tout avec Plutarque, il dit comme lui qu'elle étoit encore une jeune *(n)* fille, Solin *(o)* s'eſt contenté de la faire Sicilienne, ſans marquer en particulier la ville d'où elle étoit : mais Athenée *(p)* cite trois

(g) *Hiſt. de l'Archiduc Albert p. 264.*

(h) *In Topographia Galliæ Brabantiæ, imprimée à Amſterdam l'an 1693. in fol. pag. 74.*

(i) *Ubi ſupra.*

(k) *Plutarch. in Nicia pag. 533. Voyez-le auſſi in Alcibiade ſub finem.*

(l) Et *ſupra.* Virginem etiamnum. *Id. in Nicia, p. 533. C.*

(m) *Thomas de Varia Hiſtor. l. 1. c. 81. L'un des Commentateurs des emblèmes d'Alciat, p. m. 330. Du Verdier Vaudivar, diverſes leçons liv. 3. ch. 6. p. m. 184.*

(n) *Ilaïda puellam. Paucis ante hanc familias lib. 2. p. 45.*

(o) *Solin. cap. 5.*

(p) *Il cite Polemon, Nymphodore, & Timée.* Lib. 13. p. 588.

niens. Elle s'établit à Corinthe, qui étoit la ville du monde la (*B*) plus propre aux femmes de son metier ; & elle y fit un ſi grand fracas, qu'on ne vit jamais de Courtiſane qui attirât plus (*C*) de monde. Les Orateurs les plus illuſtres, & même les Philoſophes les plus ſauvages devinrent amoureux d'elle. Perſonne n'ignore que Demoſthene (*D*) alla tout exprés à Corinthe pour avoir une de ſes nuits ;

(*a*) Α'φ' ἧς παγκάλλος γενομένη πᾶσι τοῖς Κορινθ. Ex quo (*oppido Hyccaris*) captiva Corinthum venit. *Polemon apud Athen. ib.*

trois Auteurs qui diſent expreſſément qu'elle étoit d'Hyccara dans la Sicile. L'un de ces trois Ecrivains remarque (*a*) qu'elle alla eſclave à Corinthe, ce qui condamne les modernes dont j'ai parlé. Etienne de Byzance (*b*) dit auſſi qu'elle étoit d'Hyccara, & il (*c*) cite Syneſius qui l'a nommée ὑκκαρικὴν ἀνδράποδον, *Hyccaricum mancipium*. Mais d'autre côté il (*d*) cite Neanthes, Auteur d'un livre des hommes illuſtres, qui a dit qu'elle étoit née à Craſtus, ville de Sicile. Il cite même Timée, comme ayant dit qu'elle étoit d'Eucarpia dans la même Ile. Cependant nous venons de voir que Timée l'a fait native d'Hyccara, & comme d'ailleurs perſonne ne fait mention d'un lieu de Sicile nommé *Eucarpia*, je trouve très-vraiſemblable la conjecture de Berkelius (*e*), ſavoir qu'Etienne de Byzance ſe ſervit d'un exemplaire de Timée, où les Copiſtes avoient mis εὐκαρπίαν pour ὑκκαρα. Caſaubon (*f*) obſerve que la patrie de Lais, tout de même que celle d'Homere, & celle de quelques autres hommes illuſtres, n'a pas été bien connuë, & il cite Solin qui a dit (*g*), *Lais eligere patriam maluit quam fateri.* Caſaubon ajoûte que quelques-uns la font naître à Pancarpia dans la Phrygie, mais aparemment ſa memoire (*h*) le trompa ; il ſe ſouvint confuſément d'avoir lu qu'on la faiſoit naître à Eucarpia dans la Sicile, lieu dont Etienne de Byzance fait mention dans l'article d'Eucarpia de Phrygie : ſes idées ſe brouillerent là-deſſus, il s'imagina qu'il avoit lu que Pancarpia dans la Phrygie étoit la patrie de Lais, ſelon quelques Ecrivains. Le Sieur Pinedo va infiniment plus loin que Caſaubon, ſur le parallele d'Homere avec cette Courtiſane : il prétend que pluſieurs villes ſe diſputerent la gloire d'avoir produit Lais (*i*).

(*b*) *In voce Υκκαρον.*

(*c*) *In voce Εὐκαρπία.*

(*d*) *In voce Κράτις.*

(*e*) *In Stephan. voce Εὐκαρπία.*

(*f*) *In Athen. p.* 869.

(*g*) *Solin. noi ſupra.*

(*h*) *Voyez Pinedo in Stephanum, voce Εὐκαρπία.*

(*i*) Celebres meretrices utbes etiam ſi Diis placet illuſtrant : de qua (*Laide*) decertabant quamdam civitates haud ſecus ac de Homero. *Pinedo in voce Κραννία.* Voyez-le auſſi ſur le mot Υκκαρον.

(*B*) *Corinthe. . . la ville du monde la plus propre aux femmes de ſon metier.*] Ne croyez pas pourtant tout ce qu'en debite Lotichius. Il (*k*) aſſûre que les Corinthiens dans leurs prieres ſolennelles demandoient aux Dieux d'augmenter le nombre des Courtiſanes. Il cite Athenée qui ne dit nullement cela. Mais voici aparemment ce qui a trompé Lotichius ; il s'eſt repoſé trop bonnement ſur ces paroles d'Eraſme (*l*). *Tantus Corinthi bonos habebatur meretricibus, ut quemadmodum ex autoribus docet Athenaus, illic in templo Veneris proſtarent, atque in ſolemnibus precibus illud addi ſoleat, ut Dii augerent meretricum numerum. Quin & illud refert meretrices fuiſſe ſacro Veneri, civitatem extremo periculo laborantem ſervaſſe placata Venere.* Eraſme outre les choſes. Athenée dit ſeulement qu'il y avoit à Corinthe une ancienne loi, qui ordonnoit que lors que la ville ſeroit ſaiſie des ſupplications à Venus pour quelque affaire d'importance, on aſſembleroit le plus grand nombre de Courtiſanes que l'on pourroit, afin qu'elles aſſiſtaſſent à la pompe de la proceſſion, & qu'elles priaſſent cette Déeſſe, & demeuraſſent les dernieres dans ſon temple (*m*). Dans le reſte Eraſme a été un fidelle raporteur, car il eſt vrai qu'Athenée dit que l'on croyoit que les Putains de Corinthe avoient fort contribué au ſalut de toute la Grece, par les prieres qu'elles firent à Venus lors de l'irruption de Xerxes. Il ajoûte que les bourgeois de Corinthe promettoient à Venus un certain nombre de proſtituées, s'ils obtenoient les faveurs qu'ils lui demandoient, & que Xenophon le Corinthien lui fit un ſemblable vœu, en cas qu'il vainquît aux jeux Olympiques. Ayant obtenu la victoire, il s'aquitta de ſon vœu fort exactement, il conſacra 25. filles au ſervice de Venus, & les preſenta à cette Déeſſe pendant la ceremonie du ſacrifice qu'il lui offrit, après ſon retour des jeux Olympiques. Ces 25. filles entonnerent même le cantique que l'on chanta pendant que l'on immoloit la victime. Voyez touchant le Putaniſme de Corinthe les Adages d'Eraſme (*n*), où il cite un endroit notable de Strabon (*o*).

(*k*) *Lotichius in Petronium. p.* 232.

(*l*) *Eraſm. in proverb.* Κορινθιάζεσθαι, *id eſt ſcortationibus ac luſtris indulgere. Lenocinantur exercere.* C'eſt le proverbe 68. *centur. 3. chiliad. 4. p.* 902.

(*m*) *Athenaus lib. 13. p.* 573. *ex Chamaeleonte Heracleota in libro de Pindaro.*

(*n*) *Eraſm. in proverbium.* Non eſt cujuſlibet Corinthum appellere.

(*o*) *C'eſt le 1. de la 4. centurie de la 1. chiliade, p.* 132.

Cela ſuffit pour juſtifier mon texte, & en même tems pour faire voir que les Payens ne pouvoient pas dire, que les abominations qu'ils (*a*) *Strabo* publioient de leurs Dieux n'étoient que des contes poëtiques : car voici une ville très-floriſſante qui temoigne par ſes loix & par ſon culte public, qu'elle croit que les Courtiſanes faiſoient un ſervice agreable à Venus en ſe proſtituant, & que leur interceſſion auprès d'elle (*q*) eſt ſouverainement efficace pour detourner les malheurs publics. C'eſt une marque qu'ils ajoûtoient foi aux contes que l'on faiſoit des adulteres de cette Deeſſe.

lib. 7. pag. 261.

(*p*) *Protect. lib. 2. elegi.* 6.

(*q*) *C'eſt-à-dire Corinthe car l'ancien nom de la ville de Corinthe etoit* Ephyra. *Plin. lib. 4. cap. 4.*

(*C*) *De Courtiſane qui attirât plus de monde.*] C'eſt de quoi Properce (*p*) rend un temoignage bien formel.

Non ita complebant Ephyraa (q) Laidos ades, Ad cujus jacuit Graecia tota fores.

(*r*) *Plutarch. in amatorio, p.* 767.

Les expreſſions de Plutarque ſont auſſi fortes qu'elles pouvoient être : il dit (*r*) que la Grece brûloit de l'amour de Lais, & que deux mers ſe batirent pour cette femme, & qu'elle avoit une armée de galans (*ſ*). Λαΐδα γ' ἀεὶβλημον ἐκείνην ἡ πολυέραστον ὡς ἐπίπαν γε πόθῳ ἡ Ἑλλὰς, μᾶλλον δὲ ταῖς θυσίαις ἢ περιμάχητος θαλάσσαις. *Inauditiſſilis haud dubie quidi Laidi obtigerit. Nobilis illa & tam multis amata viris quæ ſui deſiderio Græciam inflammavit, atque adeo de qua duo maria certaverant.* Voyez ſon épitaphe dans la remarque I.

(*ſ*) *Magnum aliorum amatorum clam ſubterfugiens exercitum. Id. ibid.*

(*D*) *Que Demoſthene alla tout exprès.*] Cette hiſtoriette a été habillée fort joliment à la Françoiſe par Mr. le Pays (*t*). Voici comment Augelle la raporte. (*v*) *Lais Corinthia ob elegantiam venuſtatemque formæ grandem pecuniam demerebat : conventusque ad eam diiorum hominum ex omni Græcia celebres erant : neque admittebatur, niſi qui dabat, quod popoſcerat. Poſcebat autem illa nimium quantum. Hinc ait natum eſſe illud frequens apud Græcos adagium, ὁ πλοῦτος εἰς ἄνδρα εἰς Κόρινθον εἰσ' ὁ πλοῦς. Quod fruſtra ireſ Corinthum ad Laidem qui non quiret dare quod poſcere-*

(*t*) *Dans ſes Amitiés, amours & amourettes.*

(*v*) *Aul. Gell. noct. Att. lib. 1. cap. 8. ex Solonis libro cui titulus, Κύρβεις ἀξονίοις.*

nuits; mais la taxe qu'elle y mettoit le rebuta. On n'ignore point non plus l'attachement qu'eut pour (*E*) elle Diogene le Cynique. Il la trouva tout-à-fait traitable, quelque pauvre, & quelque malpropre qu'il fût; & cela eſt beaucoup plus étonnant que de voir que le Philoſophe Ariſtippe, qui étoit la propreté & la politeſſe même, ait eu tant d'accés chez elle. On prétend qu'il n'en étoit pas aimé, & on l'en railla même. La reponſe qu'il (*F*) fit là-deſſus eſt fort cavalie-
* *Athen. lib. 13. p. 588.* re. Il y en a qui diſent * que l'envie qu'elle portoit à une autre † Courtiſane, l'engagea à donner accés aux pauvres auſſi bien qu'aux riches, afin de ſe ſignaler par la multitude de ſes ſoupirans. Mais d'autres ſoutiennent qu'elle ne ſe (*G*) donna pour peu de choſe que quand elle fut âgée: quelques-uns prétendent qu'elle ne
† *C'étoit Phryné.*

(*f*) *Cicero epiſt. 26. l. 9. ad familiares.*

(*g*) *Lib. 12. p. 544.*

(*h*) *Lactant. lib. 3. c. 15. p. m. 184.*

(*i*) *Ἔχω γυναῖκα* Græci dixerunt, ut Latini *habere mulierem*, de eo qui ad eam pro uxore jure cum volebat, ventitabat. . . . Latinæ dictionis exemplum habes apud Terentium in Andria I. 1. *Quis Chrysidem habuit?* Qua de re Muretus variar. lect. vi. 7. *Menag. ad Diog. Laërt. lib. 2. n. 75.*

(*k*) *Diog. Laërt. l. 2. n. 84-85.*

(*l*) *Epicurei in Anais-Laïde, apud Athen. l. 13. p. 570.*

(*m*) Θ'εα Λαΐς ἡ ἑταίρα ἐκάλει ἑαυτὴν ἀπὸ τοῦ ἐπὶ πολὺ ἐπιτίθεσθαι τοῖς ἐρασταῖς, ἢ ἐπὶ πολὺ ἀνέχεσθαι τῶν ἐρώντων. *Athen. l. 13. p. 588.*

(*a*) *Athen. lib. 13. pag. 588.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *Voyez les nouvelles lettres de la Critique du Calviniſme p. 550. & 551. & dans la Bibliotheque Françoiſe de du Verdier pag. 989. un fort joli poëme ſur cela, compoſé par Pierre de Brach, Bourdelois.*

(*d*) *Taſſoni, Penſieri diverſi, lib. 7. cap. 11. p. 228.*

(*e*) Λέγουσιν ὅτι καλλιγραφοῦσι Λαΐδος πρὸς αὐτὸν ὁ ἑταῖρος, ἀπεκρίνατο ἀμοιβῇ· ὅτι ἐγὼ τὸν αὐτὸν σίτον ἡ τὸν ἰχθῦν μὴ φιλῶ αὐτόν, ἀλλ' ὧδέως ἐκείνην χρῶμαι. *Athen. lib. 13. pag. 588.*

poſceretur. *Ad hanc ille Demoſthenes clanculum adit; &, ut ſibi ſui copiam faceret, petit: at Laïs mupiας δραχμὰς ἢ τάλαντον ἀπῄτησε. Hoc facit numi noſtratis denariùm decem millia. Tali petulantia mulieris atque pecuniæ magnitudine illum expaviduque Demoſthenes avertit; & diſcedens, Ego, inquit, pœnitere tanti non emo. Sed Græca ipſa, quæ ſertur dixiſſe, lepidiora ſunt, ὐκ ὠνοῦμαι, inquit, μυρίων δραχμῶν μετανοῆσαι.*

(*E*) *L'attachement qu'eut pour elle Diogene le Cynique.*] Elle lui faiſoit la courtoiſie toute entiere; il la baiſoit *gratis*. C'eſt ce que le valet d'Ariſtippe repreſentoit à ſon maître, en le voyant ſe conſumer en depenſes pour cette Putain: mais Ariſtippe lui repondit, je la paye bien non pas afin que d'autres n'en jouïſſent point, mais afin d'en jouïr moi-même. *Ὀνειδιζόμενος* (*a*) ὑπὸ οἰκέτου, ὅτι σὺ μὲν αὐτῇ τοσοῦτον ἀργύριον δίδως, ἡ δ' ἑταῖρα Διογένῃ τῷ κυνὶ συγκυλίεται· ἀπεκρίνατο, ἐγὼ Λαΐδι χορηγῶ πολλά, ἵνα αὐτὸς αὐτῆς ἀπολαύσω, ὑ'χ' ἵνα μὴ ἄλλος. Ariſtippe étoit l'homme du monde le plus commode pour ſes Maîtreſſes; il n'en étoit point jaloux, & peu lui importoit qu'elles prodiguaſſent à d'autres les mêmes faveurs qu'il en retiroit. C'eſt ce qu'il declara à Diogene, qui lui avoit dit, (*b*) *Vous couchez avec une femme publique, ou quitez-la, ou ſoyez Cynique comme moi. Trouvez vous abſurde, lui repondit* Ariſtippe, *d'habiter dans une maiſon qui a ſervi de gîte à pluſieurs autres, ou de s'embarquer ſur un vaiſſeau qui a porté pluſieurs paſſagers:* non repondit Diogene: *tout de même*, reprit Ariſtippe, *il n'eſt nullement abſurde d'avoir à faire avec une femme que pluſieurs autres ont déjà connuë* (*c*). Voici une deſcription divertiſſante de l'équipage ſous lequel ces deux Philoſophes rodoient autour du logis de Laïs, ſi nous en croyons le Taſſoni, (*d*) *Ma che bel vedere Diogene Cinico col Mantello di romagnuolo ſquarciato, e rappezzato, la barba ſqualida, ſenza camiciaia, e lordo, e pidocchioſo far dell' innamorato, paſſeggiando lungo la porta della famoſa Laide, e dall' altra parte comparire il ſuo rivale Ariſtippo, tutto profumato, e attillato, ſputando zibetto, e mirarlo di torto, e levargli il muro; e la Signora ſtarſi alla geloſia, pigliandoſi guſto di vederli paſſeggiare al ſereno.*

(*F*) *La reponſe qu'il fit là-deſſus eſt fort cavaliere.*] *Je ne penſe pas*, repondit-il quand on lui dit que Laïs ne l'aimoit point, *que le vin ni les poiſſons m'aiment, cependant je m'en nourris avec beaucoup de plaiſir* (*e*). Dans une autre rencontre il repondit une choſe dont pluſieurs Auteurs ont parlé, & qui temoigne qu'encore qu'il allât ſouvent chez Laïs, il n'étoit nullement l'eſclave de ſa paſſion, (*f*) *Cum eſſet objectum habere eum Laïda, habeo, inquit, non habeor à Laïde.* La reponſe eſt plus courte dans Athenée (*g*) ἔχω καὶ οὐκ ἔχομαι, *habeo & non habeor.* Pluſieurs Auteurs font mention de cette reponſe. Diogene Laërce nous l'oublie pas dans la vie d'Ariſtippe, & voici de quelle maniere Lactance la raporte: (*h*) *Ariſtippe Cyrenaïcorum magiſtro cum Laïde nobili ſcorto ſuet conſuetudo, quod flagitium gravis ille philoſophia dotor ſic defendebat, ut diceret, multum inter ſe, & ceteros Laïdis amatores intereſſe, quòd ipſe habebat Laïdem, alii verò à Laïde habebantur. O præclara, & imitanda bonis ſapientia: huic verò liberos in diſciplinam dares, ut diſcerent habere meretricem. Aliquid inter ſe, ac perditos intereſſe dicebat, ſcilicet, quod illi bona ſua perderent, ipſe gratis luxuriaretur. In quo tamen ſapientior meretrix fuit, quæ philoſophum habuit pro lenone, ut ad ſe omnis juventus doctoris exemplo, & authoritate corrupta, ſine ullo pudore concurreret.* Il y a bien du faux dans la reflexion de ce Pere de l'Egliſe; il ne paroît pas avoir entendu la penſée du Philoſophe. Le ſens d'Ariſtippe étoit, *je vais chez Laïs, je ſuis en poſſeſſion de ce droit* (*i*), *mais elle ne me tient pas ſous ſa loi, je demeure toûjours le maître de ce commerce, je le puis quitter à toute heure ſi je le veux.* Il ne vouloit point dire, comme le ſuppoſe Lactance, que ce commerce ne lui coûtoit rien. Nous avons vu ci-deſſus la plainte de ſon valet ſur les depenſes d'Ariſtippe à cet égard. Je ne dois pas oublier que ce Philoſophe (*k*) dedia à Laïs quelques Ouvrages.

(*G*) *Qu'elle ne ſe donna pour peu de choſe que quand elle fut âgée.*] Epicrate (*l*) fit des vers où il la traita cruellement. Lors qu'elle étoit jeune, dit-il, elle étoit ſi fiere à cauſe de ſes richeſſes, qu'on avoit plus de peine à la voir qu'à voir Pharnabaze. Mais preſentement qu'elle eſt vieille, il eſt très-facile de lui faire tout ce qu'on veut; elle va boire par tout, elle admet indifferemment les vieillards & les jeunes hommes; elle eſt devenuë ſi humble & ſi debonnaire, qu'elle tend la main pour demander la paſſade. C'eſt Athenée qui raporte ces vers d'Epicrate: il les tire d'un Ouvrage intitulé *Anti-Laïs*. Mr. Baillet l'a oublié dans ſa collection des *Anti*. Il eſt impoſſible d'accorder enſemble les Auteurs qui parlent de Laïs. Elle étoit preſque inacceſſible ſelon Epicrate, quand elle étoit jeune. Un autre Auteur dit qu'elle fut nommée (*m*) Axine à cauſe de ſon humeur

Vino quoque & piſce non pute amariſ me, tamen utroque liben. ter veſcor. *Plutarch. in Aquatico. pag. 750. D.*

Amiot n'a pas entendu ce paſſage: il ſuppoſe qu'Ariſtippe repondit qu'il n'aimoit ni les poiſſons, ni le vin, quoi qu'il en uſât avec plaiſir.

ne ſervoit alors (*H*) qu'au maquerellage. D'autres diſent que le plaiſir qu'elle trouvoit à ſe diſtinguer par le grand nombre de perſonnes qui recherchoient ſes faveurs, ne l'empêcha point de quitter Corinthe, où elle avoit toûjours une foule de galans, & de s'en aller dans la (*I*) Theſſalie, pour y chercher un jeune homme dont elle étoit paſſionnée. Les femmes de ce païs-là conçurent tant de jalouſie

(*a*) Neque admittebatur niſi qui dabat quod poſceret: poſcebat autem illa nimium quantum. *A. Gellius lib. 1. c. 8.*

(*b*) *Athen. lib. 13. p. 588.*

* *Ci-deſſus page 264. lettre m.*

humeur farouche, & à cauſe qu'elle rançonnoit ſes amans, elle vouloit trop gagner, (*a*) & ne ſaiſoit point quartier là-deſſus. En particulier elle uſoit d'une avarice demeſurée à l'égard des étrangers, car comme ils devoient partir bientôt, elle voyoit qu'ils n'auroient pas le loiſir de marchander, & que ſi elle ne prenoit pas d'eux tout à la fois une groſſe ſomme, elle n'auroit point l'occaſion de recouvrer ce qu'elle leur eût rabatu. Voyez le Grec d'Elien que je cite * en marge. Athenée la depeint beaucoup plus accommodante. Il dit qu'elle ne faiſoit point de difference entre les pauvres & les riches, ſi διακρίνοιεν πλούσιον ἢ πένητα (*b*). Elle ne prenoit rien de Diogene. Apparemment elle imitoit les Medecins charitables qui traitent les pauvres pour rien; mais elle ſe dedommageoit fur les riches, comme font pluſieurs Medecins qui ne prenent rien des pauvres.

(*H*) *Qu'elle ne ſervoit alors qu'au maquerellage.*] Il n'y avoit point de Divinité dans le Paganiſme qui fût plus fidelement ſervie par ſes miniſtres que la Déeſſe Venus, car pour l'ordinaire les femmes qui ſe proſtituoient, faiſoient durer leur proſtitution autant qu'il leur étoit poſſible; & quand les rides de la vieilleſſe les privoient de tout ſecond, elles n'abandonnoient pas le ſervice; elles ſe mettoient à faire des écolieres, & à menager des entrevûës. C'eſt ce que Claudien a dit de Laïs.

(*c*) *Claudian. lib. 1. in Eutropium v. 90.*

Haud (c) aliter juvenum flammis Ephyræa Laïs
E gemino ditata mari, dum ſerta refundit
Canities, dum turba procax, noctiſque recedit
Ambitus, & raro pulſatur janua tactu,
Sequæ reformidat ſpeculo damnante ſenectus,
Stat tamen, atque aliis ſuccingit lena miniſtras,
Dilectumque diu quamvis longæva lupanar
Circuit, & retinet mores, quos perdidit ætas.

Cela me fait ſouvenir de ces Invalides dont nos Gazettes nous ont parlé quelquefois. Ne pouvant plus porter les armes ils ſont envoyez ſur les côtes, pour y faire faire l'exercice aux Milices. Si vous voulez une autre comparaiſon, conſiderez cette mule dont un Hiſtorien Grec (*d*) nous parle. Ayant rendu de longs ſervices au peuple d'Athenes elle fut exemtée du travail, avec permiſſion d'aller paître où elle voudroit; mais pour n'être pas inutile, elle s'alloit mettre au devant des chariots, & encourageoit en quelque façon les bêtes de ſomme qui les tiroient. Ce qui fut cauſe qu'on ordonna qu'elle fût nourrie toute ſa vie aux depens du public.

(*d*) *Plutarch. in vita M. Catonis.*

(*e*) *Barthius, Animadverſ. ad lib. 1. Claudiani in Eutropium verſ. 95. pag. 1291. edit. in 4.*

Je ne dois pas oublier une bevuë du très-docte Barthius. Il a (*e*) cru que Syneſius nous donne l'hiſtoire de Laïs, dans la lettre où il eſt parlé d'une Courtiſane qui fut d'abord la Concubine d'un Maître de navire, & puis celle d'un Rhetoricien, & puis celle d'un valet, & puis Putain publique, & enfin Maquerelle. Il eſt ſûr qu'il ne s'agit point là de Laïs, mais de la mere d'un Rhetoricien nouveau marié avec la niece de Syneſius: meſalliance qui deplaiſoit extremement à cet Auteur. Voici le paſſage tout entier. Πλειὼ οἱ μὴ τὰ λέγεσιν ὄντι καὶ τὸν νυμφίον ἡμῖν μηδ' ὅτῳ δόκησιν γνώσεσθαι τῶν αὐτὸν ὄντ' ἐκ Φήμης λαβόντα, ἢ ἧς Λαὶς ἦν πε τὴν λογοφόρον, αὐδοφάσκοντα ἐν ὀκνηρῷ. ὦ Σπείλιος ἐυσπιλῶν, ὅτι ἡ καθάπαξ ἡ πυκάζει τὸ ἀβέλτερον. καὶ αὖτε πάλαι μὴν ἐπισκαιόλλο ναυκληρου θεσσάγη. ἐπειδὴ μὲν τὰ γύπεια, καὶ τοῦτο θεασάγη, τρίτου μὲν ἐκείνης ἐμισθάλη καὶ λαβράκ τῇ πόλει. ἐπειδὴ λαμπάδας τῇ πόλει, καὶ πέφη ἡ πέγγης. ἢ ἐπειδὴ τὴν ἐργασίαν ὑπὸ χαλαρᾷ ἐυτιδι καλλίωνι, τὰς ἐν ἡλικίᾳ παιδοτρίβει, ἢ τοὺς ξένους ἀνέκαθόρυσεν. Niſi (*f*) *forte aliquid dicunt qui & ſponſum nobis à matris genere verbis effe-runt, genus ejus à famoſa illa Laide ducentes. Nam Laïs (dixit jam quidam hiſtoriarum ſcriptor) mancipium fuit Hyppariciæ, emptum ex Sicilia, unde nobis venit illa pulchrorum filiorum mater qua celebrem illum peperit. Et ipſa quidem olim ſcortum fuit Nauticæ heri, deinde Rhetoris ſimiliter heri, terni deinde poſt illos conſervi, & clam civitatis, deinde palam civitatis atticæ præfuit meretricia, à cujus opera poſtquam ob maturas rugas deſtitit, adultas jam puellas in ea inſtituit, hoſpitibusque pro ſe ſubſtituit.*

(*f*) *Syneſius epiſt. 3. p. m. 21. Je me ſers de la traduction de Thomas Naogeorgus, & de l'edition de Bâle 1568. in 8.*

(*I*) *Dans la Theſſalie pour y chercher un jeune homme.*] Ce qu'on vient de voir (*g*) ſur la pauvreté, & ſur les maquerellages de Laïs, ne s'accorde point avec ce que dit Plutarque; car il aſſûre que quand cette Courtiſane ſortit de Corinthe, elle y avoit une grande armée de Galans, & que les femmes de Theſſalie ne la tuerent, qu'à cauſe qu'elles portoient envie à l'éclat de ſa beauté (*h*). Le Theſſalien dont elle devint amoureuſe s'apelloit Hippolochus, ſi nous en croyons Plutarque; mais Athenée (*i*) le nomme Pauſanias. Ils conviennent l'un & l'autre que le temple de Venus, dans lequel elle fut tuée, aquit un ſurnom qui marqua ce crime: il fut ſurnommé ſelon Plutarque le temple de Venus homicide, ἀφροδίτης ἀνδροφόνου, & ſelon Athenée, le temple de Venus prophanée, ἀνοσίης ἀφροδίτης. On bâtit un tombeau à Laïs ſur la riviere de Penée, avec cette épitaphe (*k*):

(*g*) *Dans les deux remarques precedentes.*

(*h*) Ἐπεὶ δὲ αὐτὴν οἱ γυναῖκες ὑπὸ φθόνου ἀπέκτειναν ἐν τῷ ἱερῷ τῆς Ἀφροδίτης πρωτογενῶς καλουμένου ὑπ' ἀφθονίου. Ibi vero eam mulieres INVIDIA PULCRITUDINIS & æmulatione Impulſæ, in templum Veneris adductam lapidibus obruerunt. *Plutarch. in Amatorio, p. 768. A.*

(*i*) *Athen. lib. 13. p. 589.*

(*k*) *Athen. ibid.*

Τῆς ἡ πάρ' ἠμεγάλωσεν Ὀλύμπου Ἀνίκητός τι πρὸς ἄλκιμ
Ἑλλὰς ὁδοιπόρ καλὸν ἰσοῦσα,
Λαΐδ', ἰὼ τάκουσά Ερως, ὀφθέν τ' Κορίνθ',
Κεῖται δ' ἐν κλειναῖς Θετταλικοῖς πεδίοις.
Hujus aliquando, magnamma, & fortitudine invicta
Gracia, forma deabus æquiparanda, villa & in
ſervitutem redacta eſt
Laïdi, Amoris filiæ, alumnæ Corinthi,
Quæ in nobilibus Theſſalia campis ſita jacet.

Athenée refute par là ceux qui diſoient qu'elle avoit été enterrée dans le fauxbourg de Corinthe nommé Cranion. Il eſt pourtant vrai qu'on voyoit ſon monument dans ce (*l*) fauxbourg;

(*l*) *Pauſan. lib. 2. pag. 45.*

jalousie contre cette belle creature, qu'elles s'en defirent cruellement. Elles l'attirerent dans un Temple de Venus, & l'y assommerent à coups de pierre *, ou selon d'autres, en lui jettant sur la tête les chaises qu'elles trouverent sous leur main. Tous les Auteurs ne conviennent pas qu'elle soit morte (K) de cette façon. J'ai dit en un autre endroit †, qu'elle fit son aprentissage sous le Peintre Apelles. Il semble en effet que ce fut lui qui enleva son pucelage. Voyez ‡ de quelle maniere il repondit à ceux qui se moquerent de lui, sous pretexte qu'il avoit choisi une novice. La conjecture de ceux qui disent qu'il y a eu deux Courtisanes (L) nommées Laïs, est fondée sur ce que la chronologie ne souffre pas que l'on aplique à la même femme tout ce qui se dit de Laïs. Il n'y a point d'aparence qu'elle fût fille d'Alcibiade ‖. Nous avons une épigramme d'Ausone qui est fort jolie, touchant le (M) miroir de cette impudique. J'ai oublié

* *Voyez la remarque 1.*

† *Dans l'article d'Apelles, pag. 300. remarque E.*

‡ *Ibid.*

‖ *Voyez la remarque des filles de Moreri.*

(a) *Pausanias ibid.*

bourg; & rien n'empêche qu'on ne le vit là, & aussi dans la Thessalie; car encore que les Corinthiens n'eussent point son corps, ils voulurent sans doute lui ériger un monument. Ils y firent graver une lionne dont les pieds de devant étoient apuyez sur un belier (a). Voyez les emblêmes d'Alciat (b). Selon Pausanias le galant que Laïs alla chercher dans la Thessalie se nommoit Hippostratus.

(K) *Qu'elle fut morte de cette façon.*] Il y en a qui (c) disent qu'un noyau d'olive l'étrangla; ainsi sa mort fut assez semblable à celle d'Anacreon. D'autres pretendent qu'elle mourut dans (d) l'acte Venerien. Pour une personne qui s'étoit vouée au service de la Déesse Venus, c'étoit une mort glorieuse; c'étoit mourir au lit d'honneur, & en signalant sa fidelité. C'est comme quand un guerrier est tué dans une bataille. Quelcun a dit (e) qu'il faloit qu'un Empereur mourût debout: mais selon les principes des Payens il faloit qu'une Courtisane, pour mourir glorieusement, fût dans une toute autre posture; & Laïs en son espece fit ce que Vespasien prescrivoit aux Empereurs.

(b) *Tas Ἀιδίους τῆς πολίτιδος μοίρας.* Junioris Laidis matrem. *Athen. lib. 13. p. 574.*

(c) *Ptolem. Hephæst. apud Photium p. m. 472.*

(d) *Οἱ δὲ Λαΐδι μιγεῖσαν τελευτῆσαι φασιν.* Ac ne Laïs quidem: obierat jam: cum subigeretur mortua est. *Philetæus in Venatrice, apud Athen. lib. 13. p. 587.*

(e) *Imperatorem ait stantem mori oportere. Vespasianus, apud Sueton. in Vespas. cap. 24.*

(f) *Ad Plutum.*

(g) *Demosthene natus l'an 4. de la 98. Olympiade. Voyez Excitationes Palmerii, apud Lloyd voce Laïs, & apud Meursium in Diogen. Laert. l. 2. n. 75.*

(h) *Ἐπὶ τοῦ Λαΐδος τοῦ πολίτιδος μοιχοῦ.*

(i) *Τιμόθεος λέγων συγγίνεσθαι γυναικὶ Λαΐδι, τὴν Κορίνθιον μᾶλλον προσαγορεύσειν, ἢ τὴν Θετταλικὴν πολέμιον.* Hujus ferunt filiam fuisse Laïdem, quæ dicta fuit Corinthia, quam Hyccaris Siciliæ oppidulo fuerit captiva abducta. *Plutarch. in Alcib. sub fin. p. 213. D.*

(k) *Laïς μοιμᾶς ἄρχουσις ἑταίρησιν ἐπονείσατο.* hoc facit numi nostralis denarium decem millia. *A. Gellius lib. 1. c. 8.* Denarium decem millia sont selon Gassendi 3722. livres monnoye de France.

(l) *Voyez Scaliger in Eusebium n. 786.*

(m) *Athenæus lib. 12. p. 535.*

(n) *Plut. in Alcibiade sub. fin. p. m. 213.*

(o) *Ibid.*

(L) *Qu'il y a eu deux Courtisanes nommées Laïs.*] Celle dont je parle fut transportée à Corinthe, lors que Nicias commandoit l'armée des Atheniens dans la Sicile, c'est-à-dire l'an 2. de l'Olympiade 91. Elle avoit alors 7. ans, si nous en croyons le Scholiaste (f) d'Aristophane. Or puis que Demosthene n'osa aller à Corinthe qu'en cachette afin de jouïr de Laïs, il faloit qu'il ne fût pas un jeune Ecolier, mais un homme qui avoit aquis beaucoup de reputation. On doit donc supposer que pour le moins il avoit 30. ans. ainsi Laïs auroit eu alors 67. ans (g). Il n'y a donc nulle aparence, ni que Demosthene se fût soucié de la voir, ni qu'elle lui eût demandé une grosse somme. Ce fut donc une autre Laïs qui la demanda à Demosthene. Il y a donc eu deux Courtisanes nommées Laïs. La difficulté sera très-grande, quand même on supofera que Demosthene fit ce voyage de Corinthe à l'âge d'environ 20. ans; car nôtre Laïs eût été presque sexagenaire. Je voy que plusieurs Auteurs se fondent sur un passage d'Athenée, où il est dit qu'Alcibiade menoit toûjours avec lui deux Concubines, savoir Damasandra (h) mere de la jeune Laïs, & Theodote qui eut soin de ses funerailles, quand il eut été tué dans un bourg de la Phrygie. Ce passage d'Athenée a quelque force, car il suppose qu'il y avoit eu une Laïs avant celle qui étoit fille de Damasandra; mais il reste neanmoins beaucoup de difficultez. En 1. lieu Athenée qui raporte tant de choses concernant Laïs, n'use jamais de distinction; tout va comme s'il n'y avoit jamais eu qu'une Laïs. S'exprime-t-on ainsi, quand on est persuadé qu'il y en a deux, & quand on veut l'aprendre au lecteur? 2. Plutarque parlant de Laïs fille de la Concubine d'Alcibiade, dit expressément qu'elle étoit native d'Hyccara en Sicile (i), & qu'elle en fut transportée esclave. Ainsi selon Plutarque la même Laïs qu'Athenée nomme la jeune, est celle qui étoit née en Sicile avant la 91. Olympiade; de sorte que si celle qui demanda une grosse somme à Demosthene, est differente de celle-ci, il faudra qu'il y ait eu trois Laïs, car celle qui seroit la premiere selon Athenée, auroit precedé la Sicilienne qui fut vendue dans Hyccara l'an 2. de la 91. Olympiade, & seroit encore plus incapable que la seconde d'Athenée, d'avoir reçu une visite de Demosthene. En 3. lieu, la grosse somme demandée à cet Orateur, suposé manifestement que la Courtisane étoit encore bien jeune. On ne fait pas tant la rencherie au delà de 35. ans. Or comme il y a beaucoup d'aparence que la Concubine d'Alcibiade étoit déjà mere de Laïs, lors qu'Alcibiade mourut la 1. année de la 94. Olympiade, il faudroit dire que Laïs étoit pour le moins plus âgée de 20. ans que Demosthene; & sur ce pied-là, si cet Orateur âgé de 30. ans eût fait le voyage de Corinthe, afin de coucher avec cette Courtisane, il auroit aimé une femme de 50. ans, qui taxoit à près de (k) 4000. francs l'une de ses nuits. Pour moi, au lieu d'admettre deux Laïs, j'aimerois mieux dire que les Auteurs Grecs qui observoient (l) mal la chronologie, ont apliqué à la Courtisane de ce nom une avanture de Demosthene, qui concernoit une autre Putain. Notez qu'en un autre lieu Athenée dit qu'Alcibiade étant General d'armée, avoit avec lui 2. Concubines, Timandra mere de Laïs la Corinthienne, & Theodote l'Athenienne (m). Cela insinuë clairement que Timandra étoit déjà mere de Laïs; & il est sûr que la même Laïs qui étoit née en Sicile, a été nommée la Corinthienne. (n) Plutarque le dit formellement. Notez aussi qu'Athenée donne à la mere de Laïs tantôt le nom de Damasandra, tantôt celui de Timandra, & qu'il attribuë à Theodote le soin des funerailles d'Alcibiade; mais Plutarque (o) attribue à Timandra & d'avoir été la mere de Laïs, & d'avoir enterré Alcibiade.

(M) *Touchant le miroir de cette impudique.*] Ausone n'a fait que traduire une épigramme de Platon,

oublié de dire qu'elle fut si amoureuse (*N*) d'Eubates, qu'elle l'obligea à lui promettre qu'il l'épouseroit ; mais il trouva les moyens d'éluder cette promesse. Quelque charmante qu'elle fût, il ne lui fut pas possible de vaincre (*O*) la continence du Philosophe Xenocrate. Elle se défendit un jour fort (*P*) adroitement contre Euripide, qui la censuroit avec raison. Je ne ferai qu'une remarque

(*a*) *Ausonius, epigram. 55.*

(*b*) *Emblem. Alciati. pag. 330. edit. Patav. 1661. in 4.*

Platon qui est dans l'Anthologie. Il y a bien réussi :

(*c*) Accepi dudum à viris Italici soli, id scriptum fuisse in quandam meretricem Venerem, quæ ætatis lapsu, seu decussoflore. quoties se in speculo conspiceret, fronte jam rugis obsita, miserè contabescebat, & nihilo segnius ardore tenebatur tinginis præmebatur. *Ibid.*

Laïs (a) anus Veneri speculum dico, dignum habeat se
Æternùm æternum forma ministerium,
At mihi nullus in hoc usus, quia cernere talem
Qualis sum nolo; qualis eram nequeo.

C'est supposer que Laïs survêcut à sa beauté, & que le miroir lui devint un meuble inutile, & même desagreable. Cela s'accorde avec les Auteurs dont j'ai parlé dans les remarques G & H, mais non pas avec Plutarque. Voyez la remarque I.

Vous trouverez dans les commentaires sur les emblêmes d'Alciat quelques vers Latins, où l'on représente fort joliment les doléances de Laïs. Elles étoient fondées sur deux raisons; la première c'est qu'elle se voyoit toute delà brée quand elle consultoit son miroir; la seconde c'est qu'elle sentoit encore les flammes de l'impureté; elle se plaignoit d'avoir toutes les envies lascives de la jeunesse dans un corps presque decrepit. Cela étoit fort fâcheux.

(*d*) Dicebeu (quoties te speculo videris alterum) Quæ mens est hodie cur eadem non puero fuit? Aut cur his animis incolumes non redeunt genæ? *Horat. Ode 10. lib. 4.*

(*d*) *Et* (*b*) *tamen idem animus flimulos sub pectore vultus,*
Et noto sensit servida corda Deo;
Sic secum: Facie nimium vivacior, ô mens,
Cur dudum hoc anus est, tuque puella manes.

La vérité est que sous son nom on (*e*) représentoit l'état d'une vieille Courtisane de Venise. Horace a fourni la tablature de cette pensée (*d*).

(*e*) Ἰσχάδιον αὐτὴ διαμάσθαι τῷ στόματι λέγων προσφέρων. Ardentissime amavit, & de s'en retourna à Cyrene sa patrie, & se contenta de prendre avec soi le portrait de Laïs. Il crut moyennant cela qu'il seroit homme de parole. La femme qu'il avoit à Cyrene se crut obligée à recompenser une si belle continence; c'est pourquoi elle fit ériger une statuë à son mari. J'ai bien peur qu'Elien (*f*) qui raporte cette histoire, n'en ait ôté tout le sel. Clement d'Alexandrie la raporte en moins de (*g*) mots, mais il nomme Aristote, celui qu'Elien nomme Eubates; & il cite le livre d'Ister περὶ ἰδιότητος ἀθλων, de proprietate certaminum. Il ne s'accorde pas avec Elien sur toutes les circonstances.

(*N*) *Si amoureuse d'Eubates.*] Il faloit que sa passion fut bien violente (*e*), puis qu'elle voulut s'engager sous les loix de l'Hymenée, qui ne lui eussent pas permis de continuer librement sa prostitution. Elle s'ouvrit à Eubates de l'envie qu'elle avoit de l'épouser. Il fit semblant d'y donner les mains, car il craignoit ses mauvais offices; mais il ne coucha point avec elle; il renvoya cette affaire après les jeux où il devoit disputer le prix. Il y fut vainqueur, & ne songea point à la promesse de mariage. Il

(*f*) *Ibid.*

(*g*) Ὅτι Κυρηναῖος Λαΐδα ἐφίλει ἀκρατῶς ὑπερμάλα φιλῶν. ἀπαναχθεὶς δὲ τῆς ἐτοιμῆς, ἵνα μὴ ἀπατᾶν αὐτὸν εἰς τοὺς γάμους, ἵνα συμπαίζωσι αὐτῷ τινα πρὸς τὰς ἀφροδισίους, ἔτοιμος διετυπώθη, χαμαιτύπου εἰδωλον τὸν ὄρκον, γυμνώσας· αὐτὸς δὲ ὅτι μάλιστα ἀφομοιώσας εἰκόνα, ἀπέστειλε τῇ Κυρήνῃ. Et Cyrenæus Aristoteles amantem Laidem solus despexit. Cum meretrici itaque jurasset, se eam esse in patriam abducturum, si ei adversus decertantes adversarios in aliquibus opem tulisset, postquam id perfecit, lepide à se scriptum jusjurandum exequens, ejus quam similimam Cyrenæ statuit imaginem. *Clem. Alexandrin. Stromat. lib. 3. p. 447.*

(*O*) *Vaincre la continence de Xenocrate.*] Laïs fit une gageure, qu'elle obligeroit ce Philosophe à se divertir avec elle au jeu d'amour. Elle fit semblant d'être effrayée, & sous ce pretexte elle se refugia chez lui, & y passa la nuit, mais sans qu'il la touchât. Quand on la somma de payer cette gageure, elle repondit qu'elle n'avoit point parié par raport à une statuë, mais par raport à un homme. C'est ainsi qu'un vieux Interprete d'Horace (*h*) raconte le fait. Diogene Laërce attribuë cela à la Courtisane Phryné, & ne parle point de gageure. Il dit (*i*) qu'elle se retira chez Xenocrate sous pretexte qu'on la pourſuivoit ; & comme il n'y avoit qu'un lit dans la maison, elle pria le Philosophe d'agréer qu'elle en occupât une partie. Il y consentit. Après cela elle lui fit d'autres demandes qui n'aboutirent à rien. De là vint que quand on lui demanda comment les choses s'étoient passées, elle repondit qu'elle se levoit d'auprès d'une statuë, & non pas d'auprès d'un homme. Quelques-uns disoient que les disciples de Xenocrate mirent une fois Laïs dans son lit, & qu'il étoit si resolu à garder la continence, qu'il souffrit diverses fois qu'on lui fit des incisions au membre viril, & qu'on y apliquât le feu. Ἔνιοι δὲ Λαΐδα φασὶ παρεσκευάσθαι αὐτῷ τῶν μαθητὰς, τὸν δὲ ἄντως εἶναι ἐγκρατῆ, ὥστε καὶ τομὰς καὶ καύσεις ποικίλας ὑπομεῖναι περὶ τὸ αἰδοῖον. La version Latine porte, (*k*) *Quidam verò discipulos Laidem illi injecisse in lectulum tradunt, illumque adeò fuisse continentem, ut cùm se ad libidinem incitari præsensisset, & fecare & urere verenda sæpe pateretur.* On ne doit être content ici ni de l'Auteur Grec, ni du Traducteur. Celui-ci ajoûte de son chef que Xenocrate (*l*) sentit venir la rebellion de la convoitise, & pour ce qui est de Diogene Laërce, il ne nous dit point ce que devint Laïs: il la met au lit du Philosophe, sans dire ce qu'elle y fit, ni comment elle en sortit; & au lieu d'achever la narration de cette avanture particuliere, il se jette sur un fait general, c'est-à-dire sur les remedes que Xenocrate avoit employez en divers temps pour être à l'épreuve de l'amour.

(*h*) *In Horat. Satyr. 3. lib. 2.*

(*i*) *Diog. Laërt. lib. 4. n. 7.*

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) Cum se ad libidinem incitari præsensisset.

(*P*) *Fort adroitement contre Euripide qui la censuroit.*] Laïs ayant vu Euripide dans un jardin, où la plume à la main il se preparoit à composer quelque chose, l'aborda, & lui demanda ce qu'il entendoit par certains (*m*) termes dont il s'étoit servi dans l'une (*n*) de ses Tragedies, pour designer en general un homme qui commet des actions sales. Euripide étonné de l'impudence de cette question, lui repondit, *Vous êtes (o) vous-même du nombre des gens que je designe.* Elle se mit à rire, & lui allegua un vers (*p*) où il disoit qu'une action n'étoit point sale, à moins que celui qui la faisoit ne la crût sale,

(*m*) Τὰ ἀμφοῖν ὀνόματα ἐν τραγῳδίᾳ ἔφη αἰσχρὰ εἶναι. Quidnam Poëta cogitasti cum scriberes in tragedia, Abi in malam rem utrumque? *Macrob. apud Athen. lib. 13. p. 582.*

(*n*) *Dans la Medée, où y trouve ce vers:* Ἔφη αἰσχρὰ ταῦτ' ἂν τὸν κακὸν μιαιφόνον.

(*o*) Σὺ γὰρ εἶναι τὸν ἐφ' ἑαυτῷ λέγεται. *Apud Athen. ib.*

(*p*) *C'est le 3. vers de l'Eole d'Euripide dans l'édition de Barnes.*

que pour les fautes de Mr. Moreri, (*Q*) & pour celles de quelques autres Dictionaires. Jamais il n'y eut de hardieſſe plus extravagante que celle d'Antoine (*R*) de Guevarra. Il a debité touchant Laïs mille fauſſetez ridicules, comme

(*a*) *Maclon ibid.*

ſile, Τί δ' αἰσχρὸν εἰ μὴ τοῖσι χρωμένοις δοκεῖ, Ecquid (*a*) vero turpe eſt niſi qui uſuntur ſic putent? On ne nous a point apris ſi Euripide fut terraſſé par cet argument *ad hominem*, ou s'il repliqua quelque choſe; mais il eſt ſûr que Laïs ne pouvoit pas ſe tirer d'affaire plus finement, ni embarraſſer plus ſubtilement ſon cenſeur. Cette maxime étendroit le peché philoſophique auſſi loin qu'il le peut être, & ſeroit d'une dangereuſe conſequence; c'eſt pourquoi le Philoſophe Antiſthene (*b*) la corrigea de cette façon, Αἰσχρὸν τὸν αἰσχρὸν κἂν δοκῇ κἂν μὴ δοκῇ. Ce qui eſt ſale eſt ſale, ſoit qu'il le paroiſſe, ſoit qu'il ne le paroiſſe pas à ceux qui le ſont. Stobée attribuë cette correction à Diogene le Cynique (*c*), & non pas à Antiſthene, comme a fait Plutarque.

(*b*) *Voyez Brodæus, Miſcellan. lib. 6. c. 19.*

(*c*) *Voyez Leopardus, Emendat. lib. 1. c. 7.*

Il y a lieu de douter de cette converſation, car puis qu'Euripide mourut (*d*) la 93. Olympiade, lors que Laïs ne pouvoit avoir qu'environ 15. ou 16. ans, on ne voit aucune aparence que ce Poëte ſoit entré en matiere avec cette Courtiſane, ni ſur ce point, ni ſur aucun autre. Ons'en convaincra plus aiſément, ſi l'on conſidere qu'il paſſa les dernieres années de ſa vie à la Cour d'Archelaus, où aucun Auteur ne dit que Laïs ait jamais été. Supoſez tant qu'il vous plaira deux Courtiſanes de ce nom, vous n'éclaircirez pas la choſe; car la premiere doit être celle qui fut venduë quand Hyccara fut pillée par Nicias. Or ſelon le Scholiaſte d'Ariſtophane elle n'avoit alors que ſept ans. Par cette chronologie ce Scholiaſte propoſe une fort bonne (*e*) difficulté, ſur ce qu'il eſt fait mention de Laïs dans le Plutus d'Ariſtophane, Comedie qui fut joüée dans un tems où Laïs ne pouvoit pas être encore fameuſe. La difficulté s'évanouïra, ſi l'on ſupoſe qu'il faut lire Naïs au lieu de Laïs dans le Plutus de ce Poëte. Vous trouverez cette correction dans Athenée (*f*). Il eſt ſûr qu'il y a eu une Courtiſane nommée Naïs, & aparemment pluſieurs Auteurs l'ont confonduë avec Laïs. C'eſt peut-être avec Naïs qu'Euripide entra en converſation.

(*d*) *Voyez ſon article pag. 1120. col. 1. au commencement.*

(*e*) Docte & acute dubium movet, atque Ariſtophanem dicere ea quæ rationi temporum nequeunt convenire, quippe cum eo tempore quo Plutum fabulam docuit non potuerit Laïs eſſe valde celebris, quippe quæ à Nicia imperatore capta ſit in Sicilia ſeptennis. *Valeſius, not. in notas Manſſaci ad Harpocrat. p. 124.*

(*Q*) *Pour les fautes de Mr. Moreri, & . . . autres Dictionaires.*] La I. faute de Mr. Moreri eſt de dire que Laïs vivoit l'an 420. de Rome. Ce ſeroit avoir vêcu vers la fin de la 111. Olympiade: jugez ſi cela peut convenir à une perſonne qui fut tranſportée de la Sicile à Corinthe l'an 2. de la 91. Olympiade. On ne peut pas recourir à l'hypothéſe de deux Laïs, puis qu'outre que Mr. Moreri ne parle que d'une, il marque expreſſément qu'il parle de Laïs, *native d'une petite ville de Sicile nommée Hicare.* Cette Laïs eſt manifeſtement celle qui avoit ſept ans, lors qu'Hyccara ſa patrie fut priſe l'an 2. de la 91. Olympiade. II. Il n'eſt pas vrai que Plutarque diſe *qu'on croyoit qu'elle fût fille d'Alcibiade.* On ne doit pas s'excuſer de ce menſonge ſur Amiot, car il eſt viſible que dans cette phraſe *l'on dit que Laïs. . . . étoit ſa fille*; le mot *ſa* ſe doit raporter à Timandra Concubine d'Alcibiade &

(*f*) *Athenæus l. 13. pag. 592. Voyez auſſi Harpocration voce Naïs.*

non pas à Alcibiade. Le Grec (*b*) ne laiſſe ici aucune ombre d'équivoque. Comment eſt-ce qu'Alcibiade ſeroit le pere de Laïs, lui qui n'alla en Sicile qu'avec Nicias? Laïs n'avoit-elle pas déjà 6. ou 7. ans? III. Il n'eſt pas vrai que Laïs *fût allée au camp d'Alexandre*; elle étoit morte depuis long tems lors qu'Alexandre nâquit. Pour cette faute c'eſt Amiot qui l'a cauſée, car n'ayant point entendu un paſſage de Plutarque (*i*) où il manque quelque mot, il s'eſt aviſé de traduire que Laïs *atteinte de l'amour d'Hippolochus. . . . quitta le mont d'Acrocorinthe. . . . & s'en alla bonnêtement au grand camp d'Alexandre.*

(*b*) Ταῦτα λέγουσι συμβήσεται γὰρ τὴν Λαΐδα.

(*i*) *Dans la Traité de l'amour, p. m. 796. edit. in 8. 1621.*

Charles Etienne ſe trompe, quand il dit que Laïs ſe tranſporta de la Sicile à Corinthe, afin que ſa proſtitution fût plus lucrative. Elle n'avoit que ſept ans lors qu'elle paſſa à Corinthe, & ce ne fut point de ſon bon gré qu'elle y paſſa; elle avoit été achetée dans Hyccara par un homme qui l'amena avec lui en Grece ſur le pied d'eſclave. Cette faute n'a été corrigée ni par Mr. Lloyd, ni par Mr. Hofman. J'ai de la peine à croire que Charles Etienne ait pris dans de bons Auteurs ce qu'il conte: 1. que Laïs s'en étant allée dans la Theſſalie, s'y fit tellement aimer par les jeunes hommes du païs, qu'ils verſoient du vin devant ſa porte. 2. Que les femmes Theſſaliennes muëſſent d'envie la poignarderent, pendant qu'on faiſoit des devotions au temple de Venus aſſuplelles les hommes ne pouvoient pas aſſiſter. 3. Que cette action attira ſur la Theſſalie une peſte, qui ne finit qu'après que l'on eut bâti le temple de Venus ἀπωσία (*k*). Lloyd & Hofman ont retenu ces trois faits.

(*k*) *L'édition de Paris 1620. a le mot* απωσία.

(*R*) *Antoine de Guevarra. . . . a debité touchant Laïs mille fauſſetez ridicules.*] Je ne m'amuſerai point à les refuter; je n'en veux même raporter qu'une petite partie. Il dit (*l*) qu'elle étoit de l'Ile Bithrite aux confins de la Grece, & *ſelon que d'elle ont écrit les croniqueurs elle étoit fille d'un grand ſacrificateur du temple d'Apollon, qui demeuroit en Delphos, homme grandement experimenté en l'art de Magie, par laquelle ſcience il prophetiſa la perdition de ſa fille. Or cette amoureuſe Laïs fut en triumphe du tems ſoiſe du renommé Roi Pyrrhus. . . . lequel étant jeune de ſeize à dix-ſept ans vint en Italie pour faire la guerre aux Romains. . . . Cette amoureuſe Laïs demeura un long tems au camp du Roi Pyrrhus, & avec lui vint en Italie & ſi retourna avec lui de la guerre. . . . & ſe retira en la ville de Corinthe pour illec faire ſa demeurance, auquel lieu elle fut ſervie & pourſuivie par maints Rois, Seigneurs & Princes.* Il raporte en ſuite l'avanture de Demoſthene, & il conclut par dire que Laïs mourut à Corinthe âgée de 72. ans. Comment a-t-on la hardieſſe de publier des menſonges ſi groſſiers? Il y a plus de 130. ans entre la naiſſance de Laïs, & l'expedition de Pyrrhus contre les Romains, & plus de 40. entre la mort de Demoſthene & cette même expedition. Cependant cet impoſteur n'a pas laiſſé d'impoſer à des gens d'eſprit; car c'eſt après lui que Brantome a debité beaucoup

(*l*) *Ant. de Guevarra, Epitres dorées, liv. 1. pag. m. 262. de la traduction Françoiſe de Guterry.*

de

comme s'il les avoit trouvées dans les livres des anciens. Peu s'en eſt falu que je n'aye paſſé ſous ſilence l'avanture (*S*) du Sculpteur Myron.

LAMBECIUS (PIERRE) l'un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle, nâquit à Hambourg l'an 1628. Il alla étudier de bonne heure dans les païs étrangers, aux frais du docte Luc Holſtenius ſon oncle ; & il fit de ſi grans progrés, qu'à l'âge de dix-neuf ans il publia un Ouvrage * qui fut extremement aplaudi. Il s'arrêta huit mois à Toulouſe chez l'Archevêque Charles de Montchal, & deux ans à Rome chez le Cardinal Barberin. Il fut fait Profeſſeur en Hiſtoire à Hambourg le 13. de Janvier 1652. & on lui donna le Rectorat du College de cette ville le 12. de Janvier 1660. Il avoit pris en France le degré de Docteur en Droit quelques années auparavant. Il eut mille chagrins à eſſuyer dans ſa patrie, tant parce que les Ecoliers ne vouloient pas lui obeïr, qu'à cauſe que ſes ennemis l'accuſerent d'éterodoxie, & même d'Atheiſme, & critiquerent aigrement ſes études & ſes Ouvrages. Un malheureux (*A*) mariage qu'il contracta l'an 1662.

* *Intitulé.* Lucubrationum Gelliana-rum prodromus.

(*a*) *Voyez l'article de Flora, pag. 1165. remarque E.* de fables concernant Flora (*a*). Je ne dis rien de Du Verdier Vau-Privas, qui a debité (*b*) que Laïs demeura long tems au camp du Roi Pyrrhe en Italie. Il avoit lu cela dans Guevarra, & l'avoit pris pour une monnoye de bon alloi.

(*b*) *Du Verdier, Diverſes leçons, liv. 3. ch. 6. p. 185.*

(*S*) *L'avanture du Sculpteur Myron.*] C'eſt une *des ridicules avantures d'un amoureux enchevenx gris.* Myron venerable par ſa tête blanche, fut trouver Laïs pour lui demander une nuit ; on le renvoya ſans preſque le vouloir écouter. Il crut deviner la cauſe d'un ſi grand dedain, & il eſpera que pourveu qu'il ſe preſentât avec des cheveux brunis, il ſeroit admis à la jouïſſance. Il fit donc changer de couleur à ſa chevelure, & retourna vers Laïs : *Sot que vous êtes*, lui dit-elle, *vous venez me demander une choſe que j'ai refuſée à votre pere.* Auſone recite cela fort joliment.

(*c*) *Auſonius, epigram. 17. p. m. 17.*

(*c*) *Canus rogabat Laïdu noctem Myron:*
Tulit repulſam protinus.
Cauſamque ſenſit: & caput ſuligine
Fucavit ava candidum.
Idemque vultu, crine non idem Myron,
Orabat oratum prius.
Sed illa formam cum capillo comparans,
Similemque non ipſum rata;
Fortaſſe & ipſum, ſed volens ludo frui,
Sic eſt adorta callidum:
Inepte, quid me, quod recuſavi, rogas?
Patri negavi jam tuo.

Coſtar a fait une liſte de quelques bons mots qu'on attribuë à differentes perſonnes, il y a mis cette reponſe de Laïs. *Spartien*, dit-il (*d*), *ayant eſté refuſé de quelque grace de l'Empereur Adrien, la luy vint redemander peu de jours après, s'eſtant peint les cheveux du plus beau noir qu'il put rencontrer. Ce Prince ayant reconnu ſa fourbe, luy repondit avec eſprit*, Ce que vous deſirez de moy, je l'ay déja refuſé à voſtre pere. *Cependant dans Auſone, c'eſt la Courtiſane Laïs qui fait une reponſe ſi ingenieuſe, quoi qu'Athenée n'en parle point, luy qui nous a conſervé ſi ſoigneuſement tous les beaux mots de cette belle Dame.* Si la conjecture de quelques modernes étoit juſte, il ne faudroit pas s'étonner qu'Athenée ne diſe rien de ce trait d'eſprit de Laïs, car ils pretendent (*e*) qu'Auſone en eſt l'inventeur, je veux dire qu'ayant ſu la reponſe de l'Empereur Hadrien, il feignit que Laïs s'en étoit ſervie, & il bâtit là-deſſus une épigramme. Je croy que cette reponſe vient d'une femme plûtôt que de l'Empereur Hadrien, car on ne devine pas aiſement de bonnes raiſons, pourquoi un vieillard après un refus ſe ſeroit imaginé, que ſous l'aparence d'un jeune homme il obtiendroit de ce Prince ce qu'il avoit à lui demander. On comprend facilement pourquoi il auroit formé cette eſperance, s'il avoit ſollicité un placet d'amour auprès d'une Dame. Il me ſemble donc qu'on pourroit dire que les Hiſtoriens d'Hadrien, perſonnages de peu de goût & de peu d'exactitude, ont confondu avec ſes bons mots ceux qu'il ne faiſoit que raconter. Il avoit lu quelque part ce que l'on ſupoſe que Laïs repondit à Myron : peut-être avoit-il lu que cette reponſe fut faite à quelque autre vieux galant par quelque autre Courtiſane : il en fit le conte devant ſes amis : la choſe allant de bouche en bouche perdit ſes principales circonſtances, de ſorte qu'enfin ce fut Hadrien qui paſſa pour l'inventeur (*f*).

(*d*) *Coſtar. ſuite de la Defenſe de Voiture, p. 55.*

(*e*) *Scaliger in hunc locum Auſonii. Baptiſta Pius in annotationibus poſteriori-bus, apud Voſſium in Auſonium ibid.*

Je ne finirai point cette remarque, ſans dire que Mr. Coſtar loué trop ce bon mot de Laïs : j'avouë que cette reponſe ne manque pas de vivacité, & qu'elle étoit propre à mortifier le galant, & à donner à la Courtiſane le plaiſir de ſe moquer du bonhomme ; mais enfin elle raiſonnoit très-mal, & contre les regles de ſon art. *Je l'ai refuſé au fils, à plus forte raiſon le refuſerai-je au pere* ; voilà le principe d'une Courtiſane, c'eſt ſur ce pivot qu'elle fait rouler ſes raiſonnemens ; mais celle-ci au contraire ſupoſe, que puis qu'on ferme la porte au pere vieillard caſſé, on la doit fermer au fils jeune homme plein de vigueur. C'eſt abandonner ſon principe, & ſes loix fondamentales.

(*f*) *Joca ejus plurima extant. Nam fuit etiam diſeculus. Unde illud quoque innotuit. quum quidam canefcenti quidam nere gaſſet, eidem iterum pecenti, ſed infecto capite, reſpondit. Jam hoc patri tuo negavi. Spartian. in Hadriano.*

Il ſoulait au reſte que Myron ne fût point jeune, lors que Laïs étoit dans ſa pompe : il fleuriſſoit (*g*) dans la 87. Olympiade, 7. ou 8. ans avant qu'elle vint au monde.

(*g*) *Plin. l. 34. c. 8. p. m. 108.*

(*A*) *Un malheureux mariage qu'il contracta.*] On peut dire de pluſieurs Savans qu'ils ſe comportent à l'égard du mariage, comme Pomponius Atticus à l'égard de la poëſie, *Attigit (b) quoque poëticen: credimus ne ejus experti eſſet ſuavitatis.* Ils en veulent tâter, pour n'ignorer pas quel plaiſir c'eſt. Mais je ne penſe pas que Lambecius ſe propoſât une telle fin, car il épouſa une vieille femme ; & comme elle étoit fort riche, il eſt vraiſemblable qu'il n'eſpera de ſon mariage que le plaiſir de poſſeder beaucoup de bien. Cette eſperance fut bien-tôt trompée. La Dame étoit ſi avare, qu'elle ne

(*b*) *Cornel. Nepos in vita Attici cap. 18.*

* D. 27. Novemb. 1662. Præfectura Bibliothecæ Augustæ vicaria, A. autem sequenti 1663. d. 26. Maji, suprema ejusdem, qui Matth. Mauchterus Th. D. se abdicaverat, Ephoria, cum Consiliarii atque Historiographi Cæsarei titulo, est collata. *Molleruis ubi infra p. 539. citant une lettre de Lambecius*, qui sera citée dans la remarque B.

† *Tiré de Molleruis, Ifagoge ad Historiam Cheronesi Cimbricæ, parte 3. p. 537. & seq.*

(a) *Moller. Ifagoge ad Historiam Cheronesi Cimbricæ, parte 3. p. 538.*

(b) *V. Epist. ad Ren. Franc. Sinsium, libro 1. Operis de Bibliothec. Vindob. inserta.*

(c) *Moller. ibid.*

1662. ayant mis le comble à ses infortunes, il écouta volontiers les propositions de la Reine de Suede, qui lui conseilla de se retirer ailleurs. Il quitta donc & sa femme, & sa patrie, & fit un voyage à Vienne; d'où après avoir eu l'honneur de saluer sa Majesté Imperiale, il passa à Rome, & y fit profession publique du Catholicisme. Il avoit abjuré depuis (*B*) long tems la Religion Lutherienne; mais il n'avoit pas laissé de la professer. Il retourna à Vienne vers la fin de l'an 1662. & y fut très-bien reçu de l'Empereur, qui le fit d'abord son Sous-bibliothecaire *, & en suite son Bibliothecaire en chef, avec le titre de son Conseiller & de son Historiographe. Il conserva cet emploi jusques à sa mort, & s'y acquit une très-belle reputation par les (*C*) Ouvrages qu'il publia. Il travailloit à plusieurs autres, qu'il n'eut pas le tems d'achever, étant mort (*D*) au mois d'Avril 1680. †

LAMBERT,

permettoit point que ses richesses fussent à l'usage de son mari. Elle se declara si promtement sur ce chapitre, qu'il n'y avoit pas 15. jours que les noces étoient celebrées, lors que Lambecius plein de degoût & de lassitude de sa condition sortit du logis, & de sa patrie pour n'y retourner jamais. Voici mon temoin. *Ad (a) hæc adversa posquam tædium Conjugii, inauspicato A. 1662. cum Vetula Divite, sed parca, atque avara (A. 1690. Hamburgi defuncta,) contracti, accessit, haud difficulter a Christina, Suecorum Regina, Hamburgum delata, persuaderi sibi passus, ut, duabus post nuptias Hebdomadibus vix elapsis, patriam & Uxorem d. 14. Apr. A. 1662. deseret, ac Vindobonam commigraret.*

(*B*) *Il avoit abjuré depuis long tems la Religion Lutherienne.* Nihusius fameux converti étoit en Hollande le directeur des études de Lambecius; il commença d'etre son Convertisseur; après quoi le Jesuïte Jaques Sirmond acheva l'œuvre à Paris. Il vouloit engager son Neophyte à prendre l'habit de St. Ignace, mais il n'en vint point à bout. Voyons les preuves que l'on donne de ces faits. *Cœtui (b) Ecclesiæ Romanæ publice se aggregavit. Sacris enim ejus diu ante jam erat initiatus, cum in Batavia a Barth. Nihusio, Apostata celebri, ac Studiorum ipsius Academicorum Ephoro, tum in Gallia a Jac. Sirmondo, Jesuitarum doctissimo; sed externa Lutheranismi Professione Cives incautos haudenus fefellerat. Constat id mihi ex Illustris Gudii, quo familiariter ille apud Exteros est usus, Narratione, & Gallica, quam Idem asservabat, Claud. Sarravii, Senatoris Parisiensis, ad Salmasium Epistola. Huic enim ille jam A. 1647. significat, Lambecium, Holstenii ex Sorore Nepotem, a Sirmondo, in Jesuitarum eum Societatem pertrahere conato, & Milleterio persuasum, ad Pontificios defecisse (c).*

(C) Par *les Ouvrages qu'il publia.*] Disons quelque chose de ceux qu'il avoit donnez au public, avant que d'être Bibliothecaire de l'Empereur. Le premier fut son prodrome *Lucubrationum Gellianarum*, imprimé à Paris l'an 1647. Le second fut, si je ne me trompe, *Origines (d) Hamburgenses, sive liber rerum Hamburgensium primus ab V. C. & A. C. 808. ad A. 1225. Adjecta est tum duplex vita Ansgarii a Remberto, & Gualdone scripta, ac notis Lambecii illustrata, tum diplomatum libri huius historiam illustrantium Ennead.* Il avoit dessein de continuer cette Histoire jusques à son tems, mais il n'a donné que le 2. livre. *Liber (e) secundus rerum Hamburgensium ab A. C. 1225. ad A. 1292. una cum diplomatum vetustiorum, lucem ei asserentium, Mantissa Chronologica & Anchario Libri I. ab A. 808. ad A. 1072. Dissertatione de Asino ad Lyram, Monumento Ædis Cathedralis Sepulchrali insculpto, Scriptorum Autoris Catalogo, & Epistolis tandem Joh. Christiani, L. Baronii a Boineburg, & H. Conringii ad eundem encomiasticis.* Voici le jugement qu'a fait de ces deux Ouvrages l'Auteur que je cite si souvent dans cet article. *(f) Ambo libri (in quibus, præter nimis in patriam affectus vestigia, passim obvia, & ab eodem subinde profluxerunt, παροράματα, nihil facile reprehendas) summa diligentia & fide sunt congesti, & Narrationum singularum Veritas Locis Scriptorum ac Diplomatum Antiquissimorum, cum judicio selectis, confirmata.* Lambecius fit imprimer à Paris un *in folio* l'an 1655. où il deploya une grande érudition. Je parle de ses *Animadversiones ad Codini Origines Constantinopolitanas, & ad Anonymi excerpta & ad Leonis Imp. Oracula.* Je ne dis rien des harangues qu'il publia l'an 1660. ni de quelques autres livres qu'on a de lui: je passe à ce vaste Ouvrage qu'il a compilé à Vienne, & dont mon lecteur se pourra former une juste idée par ces paroles de Mr. Baillet. „ (g) Quoi que le „ Catalogue des Manuscrits de la Bibliothe- „ que de l'Empereur à Vienne soit divisé en „ huit volumes in folio, il n'est pourtant pas „ encore achevé, & c'est la mort de l'Auteur „ qui nous a envié un ouvrage si curieux & si „ important. Mr. Lambecius avoit entrepris „ dans ce grand ouvrage l'explication des Ma- „ nuscrits de cette Bibliotheque, & c'est ce „ qu'il a fait d'une maniere critique & histori- „ que; ayant eu dessein d'y faire entrer tout „ ce qu'il avoit d'érudition & d'industrie, en „ quoy il s'est fort distingué de tous les fai- „ seurs de Catalogues dont nous venons de „ parler.

„ On ne peut pas disconvenir qu'il n'y ait „ quantité de choses très-particulieres & très-cu- „ rieuses dans ce Commentaire si diffus, & si „ splendide. Mais l'Auteur auroit pu renfer- „ mer la substance de tous ces grands discours „ de tant de volumes dans un espace beaucoup „ plus étroit, s'il eût voulu avoir plus d'égard „ aux finances & au loisir des particuliers, qu'à „ la magnificence & à la Majesté de son „ Prince. „

(*D*) *Etant mort au mois d'Avril 1680.*] Je me fixe à cette date, parce qu'en cela je trouve plus digne de foi (*h*) Nesselius, que ceux (*i*) qui mettent la mort de Lambecius au mois de Septembre 1679. On pourroit peut-être accorder facilement Meibomius & Nesselius quant au jour, car le 24. de Mars selon le vieux

(d) *Imprimé à Hamburg l'an 1652. in 4.*

(e) *Imprimé à Hamburg l'an 1661. in 4.*

(f) *Moller. ubi supra pag. 541.*

(g) *Baillet, Jugement des Savans tom. 2. pag. 250.*

(h) *Il a succedé à Lambecius dans la charge de Bibliothecaire.*

(i) *Hemingius Hiſtre le fait in Diario Biographico.*

LAMBERT, Evêque de Liege, ou pour mieux dire, de Maestricht. C'eſt une opinion aſſez generale, comme on l'a dit ailleurs *, qu'il fut tué par les ordres de Pepin, à la ſuggeſtion d'Alpaïde: mais la choſe n'eſt pas fort certaine. C'eſt ce qu'on (*A*) va diſcuter. Tant de gens ont écrit ſa vie, qu'elle (*B*) en eſt defigurée.

* *Dans l'article d'Alpaïde.*

(*a*) *Mellevaus ubi ſupra pag.* 340.

(*b*) *In Introd. ad Hiſt. Sax. inf. p.* 62.

(*c*) *In Supplemento Operis de Biblioth. Ceſarea, A* 1690. *edito.* V. Tenzelii *Colloqu. menſir. M. Oct. A.* 1690. *pag.* 946.

(*d*) *Dans la* Topographia Hiſtorica Gallo-Brabantiæ, *imprimée à Amſterdam* 1693. *in fol.*

(*e*) *Jacobus le Roi in Topogr. Hiſtor. Gallo-Brabant. lib.* 7. *c.* 2. *p.* 250.

(*f*) *Ibid. p.* 251. *ex Carolo le Cointe Annal. Eccleſiaſt. Francorum to.* 4. *p.* 476.

(*g*) *Idem le Roi ibid.*

(*h*) Sanctus Lambertus Pipinum Principem increpare auſus, quod pellicem Alpaidem Plectrudi legitimæ uxori ſuæ ſuperduxerit, à Dodone fratre ipſius Alpaidis Leudii martyrizatur. *Sigebertus ad ann. Chriſti* 698. Quo mortem Sancti Lamberti male conſignat. *Jacobus le Roi ubi ſupra p.* 251.

(*i*) *Id. le Roi ibid. p.* 252.

(*k*) *Id. ib.*

vieux ſtile, appartient au mois d'Avril ſelon le nouveau. Mais ces deux Auteurs different beaucoup ſur la maladie dont Lambecius mourut; l'un dit que ce fut la peſte, l'autre que ce fut l'hydropiſie. *Henr.* (*a*) *Meibomius Jun.* (*b*) *Peſte illum Viennenſi Epidemia obiiſſe peribecus, ad d.* 24. *Mart. A.* 1680. *Succeſſor autem ipſius, Dan. Neſſelius, qui Hydropem morteum ejus accelerasſe teſtatur* (*c*), *ad M. Aprilem ejusdem A.* 1680.

(*A*) *C'eſt ce qu'on va diſcuter.*] On ſe ſervira des preuves que Mr. le Baron le Roi a étalées dans l'un de (*d*) ſes livres. Son ſentiment eſt que Pepin ni Alpaïde n'eurent point de part au meurtre de St. Lambert, & il ſe fonde (*e*), 1. ſur le ſilence de Godeſcalc Ecrivain contemporain. Voici donc une machine empruntée de l'argument negatif, que le Docteur Jean de Launoi faiſoit tant valoir. Ce Godeſcalc ne donne point d'autre cauſe du maſſacre qui fut commis en la perſonne de St. Lambert, que le meurtre de deux freres parens de Dodon. Ces deux freres avoient maltraité Lambert, & à cauſe de cela ils furent tuez par deux parens de ce Prelat. Dodon Seigneur puiſſant, & de beaucoup de credit auprès de Pepin, ne voulut ni laiſſer ce meurtre impuni, ni s'en venger ſur des perſonnes peu conſiderables: il reſolut donc de ſe defaire de St. Lambert, pour l'amour duquel ſes deux couſins avoient été maſſacrez. Voilà ſelon Godeſcalc l'unique raiſon de la mort de cet Evêque: il ne dit rien de Pepin ni d'Alpaïde. 2. Mr. le Roi (*f*) obſerve que le premier qui a imputé le meurtre de St. Lambert à Pepin, eſt un Chanoine de Liege nommé Anſelme qui vivoit dans l'onziéme ſiecle. Ce Chanoine ne laiſſa pas de dire avec ceux qui l'avoient precedé, que Dodon fit maſſacrer St. Lambert, afin de venger la mort de ſes deux parens; mais il raporta auſſi comme une autre tradition ce qui concerne le reſſentiment d'Alpaïde contre ce Prelat. 3. L'on (*g*) obſerve que Sigebert (*h*) ſuprima l'ancienne cauſe dont tous les Auteurs avoient parlé, & ne fit mention que de la nouvelle cauſe dont Anſelme avoit commencé d'enrichir le monde. Voyons de quelle maniere les erreurs s'augmentent ſucceſſivement & peu à peu. Les Auteurs qui ſont venus après Sigebert n'ont rien dit de l'ancienne cauſe, ou bien ils l'ont confonduë avec la nouvelle, & ont ajoûté à celle-ci cent circonſtances inconuës aux premiers (*i*) Hiſtoriens. Mr. le Baron le Roi cite des Auteurs très-graves qui rejettent la nouvelle tradition, & qui repondent à l'inſtance que l'on forme contre le ſilence de Godeſcalc. On veut que pour ne pas irriter les ſucceſſeurs de Pepin, il ait ſuprimé la vraye cauſe du martyre de Saint Lambert. Le P. Mabillon a repondu qu'on a bien oſé publier que Charles Martel étoit damné: pourquoi donc n'auroit-on pas eu la hardieſſe de dire que ſon pere avoit fait mourir un Evêque? (*k*) *Ut hæc ratio valuerit in Godeſcalco, inquit Mabillon, cur eam cauſam diſſimulavit Stephanus qui ſub extremis Carolina ſtirpis regibus vivebat? Sane longe atrocior erat fabula de Caroli Martelli damnatione, quam tamen Himmarus Remorum Archiepiſcopus, Adrevaldus aliique Auctores imperante Carolo Calvo Martelli abnepote in vulgus jactare non dubitarunt. Unde omnino incertum videtur an Landebertus ob increpitum de pellicatu Pipinum cæſus ſit, an vero alienum omnino videtur à tanti principis bonitate & clementia ut cædis illius fuerit auctor.* Le Pere Jourdan cité par Monſr. le Roi ne doute point que Pepin n'ait épouſé Alpaide dans toutes les formes, après avoir renvoyé Plectrude. *La* (*l*) *loi Chretienne*, il eſt vrai, *defendoit ces ſortes de divorces, & ces mariages*, mais neanmoins *les loix humaines le permettoient encore en ce tems-là, même parmi les Chretiens. Ces ſeconds mariages n'avoient rien de honteux ni d'infame dans le monde.* Cet Hiſtorien obſerve (*m*) *que Pepin & Alpaïde étoient ſeparez, il y avoit long tems, lors que Lambert fut aſſaſſiné l'an* 708. Alpaïde, ajoûte-t-il, *n'y eut point de part, puis qu'elle étoit ſeparée de Pepin dès le commencement du ſiecle, & retirée dans un Monaſtere.... Adon a été le premier qui après* 180. *ans a imputé la mort du Saint à Pepin & à Alpaide.* Hadrien Valois cité par le même Mr. le Roi, obſerve que nonobſtant les Canons on ſe mariroit en ce tems-là avec une 2. femme, pendant la vie de celle qu'on avoit repudiée, & que Pepin ſe ſervit de cette coutume. Il dit pourtant que d'autres ſoutiennent que jamais Pepin ne repudia Plectrude, ni n'épouſa Alpaïde, & que Beda favorife ce ſentiment. Il a raiſon d'ajoûter (*n*) qu'il eſt vraiſemblable, que par flaterie pour les deſcendans de Pepin qui regnoient en France, les Hiſtoriens ſuposerent qu'Alpaïde fut épouſée.

(*l*) *Jourdan Hiſt. de France & de la permetoient encore en ce tems-là, même parmi les Maiſon Royale to.* 3. *p.* 509. *& ſuiv.*

(*m*) *Apud le Roi ibid. p.* 253.

(*n*) Cette haud parum ſimile veri eſt finxiſſe hoc in Principum ſuorum gratiam ſuctores, qui dominantibus Pipinipini poſteris ſcripſere, & Alpaidem quæ viva Plectrude juſta & legitima Pippini conjux eſſe non poterat, uxorem Pippini poſteriorem, ceu pellicem ſuſceptus crederetur, ceu Carolus regio generi aliqua inde nota inurere-tur. *Hadr. Valeſius rerum Francicarum to.* 3. *lib.* 23. *pag.* 379. *apud le Roi ibid.*

On voit dans le ſuplément de Moreri les raiſons de Mr. Godeau, contre ceux qui dans ce fait-ci ſe conforment à la chronique de Sigebert; mais ces raiſons ne ſont que produire des brouilleries. Une choſe me paroît certaine, c'eſt qu'il ne ſert de rien par raport à la vraye cauſe du meurtre de St. Lambert, de ſavoir ſi Alpaïde fut épouſée ſelon les formes, ou ſi elle demeura Concubine: car puis que l'Egliſe condamnoit ſeverement les mariages qui ſe contractoient après un divorce, l'Evêque Lambert n'auroit pas laiſſé d'apeller concubinage le commerce de Pepin avec Alpaïde, quand même Pepin l'auroit épouſée. Ainſi en ſuposant le mariage, on n'ôte point la vraiſemblance à l'opinion de ceux qui aſſûrent que Pepin fut cenſuré. Et comme une Maitreſſe de Prince a preſque toûjours plus de credit qu'une femme legitime, il n'eſt nullement neceſſaire afin de comprendre qu'Alpaïde a pu obtenir de Pepin qu'on fit mourir l'Evêque cenſeur, que Pepin l'eût épouſée ſelon les formes. La raiſon chronologique du Pere Jourdan eſt ce me ſemble ce qui ſe peut dire de plus fort contre Sigebert.

(*B*) *Qu'elle en eſt defigurée.*] Cette remarque eſt du Pere Mabillon: Mr. le Baron le Roi me

LAMECH, fils de Mathusalem, & pere de Noé, étoit le neuviéme homme depuis Adam inclus *. Il vécut 777. ans. Isaac Voſſius † ſe plaint de ce que Sigiſmond Gelenius a fourré dans la verſion de Joſephe un fait qui n'eſt pas dans le texte Grec de cet Hiſtorien Juif, ſavoir qu'Adam étoit encore en vie du tems de Lamech. Ce Critique en cenſurant cette faute en a fait une autre: il a confondu Lamech pere de Noé, avec Lamech iſſu de Caïn, comme nous le montrerons dans la derniere remarque de l'article ſuivant.

* *Geneſ. chap. 5.*

† *De vera ætate mundi p. 13. & 14.*

LAMECH, iſſu en droite ligne de Caïn, étoit de la ſeptiéme generation à compter depuis Adam. L'Ecriture Sainte ‡ remarque qu'il eut deux femmes, dont l'une s'apelloit *Hada*, & l'autre *Tſilla*; & l'on croit que cette remarque n'eſt pas ſans myſtere, puis qu'elle ſert à nous faire voir de quelle ſource eſt premierement venuë la polygamie. Elle n'a pas commencé dans les deſcendans de Seth qui craignoient Dieu, mais dans la poſterité corrompuë & depravée de Caïn, & par un Lamech (*A*), qui dit lui-même à ſes deux femmes qu'il tueroit un homme. Une telle origine, dit-on, ne ſauroit être que flétriſſante. Quoi qu'il en ſoit, le mariage de ce premier tranſgreſſeur de la loi monogamique établie dans le Paradis terreſtre, ne porteroit point la marque de reprobation, ſi l'on en jugeoit par les benedictions temporelles; car il en ſortit des enfans qui eurent l'adreſſe d'inventer (*B*) pluſieurs bonnes choſes. Or les inventeurs des arts ont été ſi eſtimez, qu'on les a preſque tous mis au nombre des Dieux. C'étoit donc une grande gloire, & par conſequent un bien temporel inſigne en ce tems-là, que d'avoir l'eſprit qui eſt neceſſaire pour inventer: mais ce n'eſt nullement une marque que Dieu ait aprouvé la polygamie de Lamech. Joſephe dit ‖. que cet homme eut de ſes deux femmes 77. enfans. Il n'eſt fait mention dans la Geneſe que de 4 quatre de ſes enfans. Le diſcours que Lamech tint à ſes deux femmes eſt une (*C*) énigme pour moi; j'avouë ingenûment que cela me paſſe. *Je γ tuerai,*

‡ *Geneſ. chap. 4.*

‖ *Antiq. l. 1. c. 2.*

β *Voyez la remarque B.*

γ *Geneſ. ch. 4. Je raporte la verſion de Geneve.*

(*a*) *Mabillonius in commentario ad vitam S. Lamberti, apud Baronem le Roi ubi ſupra pag. 251.*

me l'a fournie. *Sanctus* (*a*) *Landebertus. . . plures habuit vitæ ſuæ ſcriptores. Godeſcalcum Diaconum Leodienſem ſupparem. Stephanum Epiſcopum Leodienſem inenunte ſæculo* X. *Anſelmum ejuſdem Eccleſiæ Canonicum medio ſæculo* XI. *Nicolaum itidem Canonicum, & Reinerum Monachum ſæculo* XII. *Denique Ægidium Aureæ Vallis Cœnobitam medio ſæculo* XIII. *Felicior certe fuerus ſi vel unicum eumque diligentem habuiſſet. At S. Landeberto, id quod pluribus ſanctis, accidit, ut dum auctores alios poſt alium ipſius res geſtas illuſtrare exornando amplificandove moliuntur, eas è contrario incertis ac fabuloſis narrationibus inepte obſcurarint atrocibusque mendis ſedarint.* C'eſt être au fait, c'eſt mettre la main ſur la playe; voilà l'origine de tant de menſonges impertinens. La multitude de panegyriques & de vies produira toûjours cet effet; perſonne ne ſe contente des merveilles que les precedens Auteurs ont debitées; on en invente donc de nouvelles & cela bien plus en faveur du livre, & de ſon Auteur, qu'en faveur du Heros du livre.

(*A*) *Et par un Lamech.*] C'eſt un plaiſant homme que l'Auteur de *Polygamia triumphatrix*, qui uſa ſes biens & ſa vie à travailler pour le dogme de la pluralité des femmes (*b*), lui qui en auroit eu trop d'une. Il traite d'action (*c*) heroïque la reſolution que prit Lamech d'en épouſer deux, & il le loüe extraordinairement d'avoir été le premier (*d*) qui examina avec beaucoup d'attention cet ordre de Dieu, *croiſſez & multipliez*, & qui l'ayant bien examiné ſe mit en devoir d'y obeïr ſelon toute l'étenduë de ſes forces, en ſe mariant à deux femmes. Perſonne n'avoit oſé l'entreprendre avant lui; le ſouvenir de la faute d'Eve, & la conſideration du banniſſement d'Adam, avoient rendu les gens trop timides là-deſſus. Lamech fut le premier qui oſa franchir le pas avec un courage heroique, ſans avoir égard aux difficultez qu'il avoit enviſagées: il (*e*) commenta non pas en paroles, mais en actions le texte de la loi univerſelle, *croiſſez & multipliez*, loi qui eſt un veritable commandement, & non pas une ſimple benediction. Par ce moyen il rompit la glace, & donna un bon exemple à ceux qui vinrent après lui. Voilà comment ce pauvre Auteur s'étoit entêté de polygamie; il en avoit fait ſa marotte; il croyoit que l'Ecriture n'avoit parlé du double mariage de Lamech, que comme d'un excellent exploit, au lieu que les Theologiens ſoutiennent avec raiſon, qu'elle a eu deſſein de flétrir la polygamie dans ſa naiſſance.

(*b*) *Voyez les Nouv. de la Rep. des lettres, Avril 1685. art. 1. & 2.*

(*c*) *Pag. 188.*

(*d*) *Pag. 191.*

(*B*) *L'adreſſe d'inventer pluſieurs bonnes choſes.*] Jabel & Jubal fils de Hada, Tubal-Cain & Nahama (*f*) ſa ſœur qui avoient Tſilla pour mere, ſont les 4. enfans de Lamech mentionnez dans l'Ecriture. Jabel inventa les tentes; Jubal inventa quelques inſtrumens de Muſique; Tubal-Caïn inventa divers inſtrumens d'airain & de fer. L'Ecriture Sainte qui nous aprend ces choſes n'attribuë aucune invention à Nahama, mais ſi l'on en croit les Rabins, (*g*) elle inventa l'art de travailler la laine, & de faire de la toile.

(*C*) *Eſt une énigme pour moi.*] Ce n'eſt pas une petite affaire, que de ſavoir comment l'original du diſcours de Lamech doit être traduit. La verſion de Geneve que j'ai raportée ſe ſert du futur, *je tuerai*, & repreſente Lamech comme un homme qui aura reçu une bleſſure avant que de tuer: mais la verſion vulgate a traduit par le tems paſſé, *j'ai tué*; & pour la bleſſure on ne ſait à qui elle en veut, car cette phraſe *occidi virum in vulnus meum*, eſt un barbariſme qui ne ſignifie rien en Latin, & qui ſignifiera tout ce qu'on voudra, dès qu'on ſe

(*e*) Ipſe autem inſuper habitis omnibus imminentibus & præconceptis difficultatibus heroico animo hoc primus auſus, & proprio facto verba legis catholicæ (creſcite & multiplicamini) non benedictoria tantum, ſed ſimul imperatoria, explanare, & bono exemplo omnibus ſuis poſteris præire voluit. *Ibid.*

(*f*) *Joſephe la fait fille de Tubal-Caïn.*

(*g*) *Apud Genebrard. in Chron. & in margine verſionis Gallicæ Joſephi.*

rai, leur dit-il, *un homme moi étant navré, voire un jeune homme moi étant meurtri; car ſi Caïn eſt vengé ſept fois au double, Lamech le ſera ſeptante ſept fois.* Un grand nombre de gens pretendent qu'il (*D*) veut dire qu'il avoit tué Caïn, & Tubal-Caïn; car c'eſt une tradition aſſez * repanduë que Lamech, qui avoit fort aimé la chaſſe, continua à s'y occuper lors même qu'à cauſe de ſon grand âge il ne voyoit preſque goute. Il menoit alors avec lui † ſon fils Tubal-Caïn, qui non ſeulement lui ſervoit de guide, mais qui auſſi l'avertiſſoit où & quand il faloit tirer ſur la bête. Un jour donc que Caïn étoit couché entre des broſſailles, le guide de Lamech voyant remuer quelque choſe en cet endroit-là, l'en avertit, & là-deſſus Lamech ne manqua point de tirer ſa fleche, & de tuer Caïn. Il en fut extremement faché, & il batit tant ſon guide qu'il le laiſſa mort ſur la place. Voilà, dit-on, le moyen de donner un ſens à ſon diſcours, qui eſt tel ſelon la Vulgate, *Occidi virum in vulnus meum, & adoleſcentulum in livorem meum*; où il diſtingue entre la maniere dont il tua l'homme (ce fut par une bleſſûre) & la maniere dont il tua le jeune garçon, ce fut par des contuſions qui lui rendirent le corps tout livide. Il y a mille (*E*) abſurditez dans ce conte, & dans les circonſtances dont on l'accompagne. Suidas veut que Lamech ait tué deux freres d'Enoch, & qu'il ait épouſé leurs femmes.

* *Vide Perer. in Geneſ. cap. 4. v. 23. & 24. Heidegg. Hiſt. Patriarch. tom. 1. p. 211.*

† *D'autres diſent que ſon guide étoit un de ſes valets.*

LAMIA,

ſera delivré du joug des regles de la Grammaire. Quelques Interpretes (*a*) font ſavans dans la langue de l'original ne traduiſent ni par le preterit, ni par le futur, ils reduiſent le tout à une propoſition conditionnelle, *je tuerois un homme par bleſſure, & même un jeune homme à coups de bâton ou à coups de poing, s'ils me vouloient attaquer.* Or quel moyen d'attraper la veritable conſtruction d'une periode qui eſt tout auſſi-tôt au futur qu'au preterit, & auſſi-tôt à l'optatif qu'à l'indicatif. Mais quand on pourroit vuider d'affaire avec le ſens grammatical, on ne ſeroit pas fort avancé; il reſteroit à examiner ce que Lamech a voulu dire à ſes deux épouſes; or ce n'eſt pas une petite difficulté. Rien ne me paroît moins éloigné de la vraiſemblance que la penſée de ceux qui prennent tout (*b*) ceci pour une ſanfaronnerie de Lamech: d'autres le prenent pour une menace qu'il fait à ſes femmes de les tuer, ſi elles continuent à lui rompre la tête par leurs criailleries, & par leurs diſputes (*c*). Mais d'autres au contraire le prenent pour une interrogation deſtinée à les conſoler de leurs allarmes; elles craignoient que quelcun ne le tuât; il les raſſure par ces paroles, *ai-je tué un homme?* &c.

(*a*) *Apud Rivetum, Oper. t. 1. p. 186.*

(*b*) *Vide Rivetum ibid. pag. 187.*

(*c*) *Vide Heidegg. Hiſtor. Patriarch. tom. 1. p. 212.*

(*D*) *Qu'il veut dire qu'il avoit tué Caïn.*] Un (*d*) Commentateur qui eſt d'ailleurs bien judicieux & ſavant a donné ici à gauche, car il trouve que c'eſt la plus vraiſemblable interpretation du diſcours de Lamech. Il en aporte deux preuves. Premierement, dit-il, la poſterité de Caïn s'eſt étenduë juſques au deluge, & cependant Moïſe la borne à Lamech & à ſes fils; de quoi ſans doute il n'y a point d'autre raiſon que celle-ci, c'eſt que la vie de Caïn a fini dans la generation de Lamech qui le tua. En ſecond lieu, dit-il, la ſeule raiſon pourquoi Moïſe a voulu raconter le meurtre commis par Lamech, eſt afin d'indiquer la mort miſerable de Caïn. Je pourrois refuter ces preuves en pluſieurs manieres, mais je me contente de dire que Pererius ſuppoſe un fait qui n'a aucune apparence, ſavoir que l'intention de Moïſe a été de faire connoître au monde que Lamech avoit tué Caïn. S'il avoit eu cette intention, auroit-il laiſſé à cet égard tant de tenebres impenetrables dans le chapitre quatriéme de la Geneſe? La mort de Caïn avoit-elle rien de myſterieux, qui dût être enveloppé de tant d'expreſſions énigmatiques? En verité ſi l'on prouvoit que Moïſe a eu une ſemblable intention, il faudroit lui appliquer ce verſet de l'Evangile, *jamais homme ne parla comme fait cet homme*, & s'écrier, *tacui Domine quia ſeciſti*, je me ſuis tû, Seigneur, parce que c'eſt vous qui l'avez fait. On ne pardonneroit jamais cela à un Auteur non inſpiré. Au reſte je ne pretens pas combattre generalement parlant, la penſée de ceux qui prenent pour des (*e*) marques d'inſpiration dans les recits de Moïſe certaines ſingularitez qui ſont de telle nature, qu'il ne ſemble pas qu'un Auteur les eût jamais employées, s'il avoit été le directeur de ſon Ouvrage.

(*d*) *Pererius in Geneſ. c. 4. v. 23. 24.*

(*e*) *Nouv. de la Rep. des lettres, Juillet 1686. art. 2. au comme.*

(*f*) *Il y en a qui le font tout-à-fait aveugle. Voyez Polygamia triumph. p. 185.*

(*E*) *Il y a mille abſurditez dans ce conte.*] I. C'eſt une ſuppoſition aſſez mal bâtie que de dire, que Lamech étoit preſque (*f*) aveugle de vieilleſſe, pendant que Caïn ſon quatriéme ayeul vivoit encore. II. Il eſt abſurde de le faire aller à la chaſſe, dans un tems où ſon âge decrepit l'empêchoit de voir le gibier, & lui faiſoit avoir beſoin d'un guide qui l'avertît quand il faloit decocher la fleche. III. Il eſt abſurde de ſuppoſer que la raiſon qui porta cet homme à tenir à ſes deux femmes le diſcours en queſtion, fut qu'elles le maltraitoient dans cette grande vieilleſſe, ſoit (*g*) qu'elles ne puſſent reſiſter à ſon exceſſive laſciveté, ſoit à cauſe de la ſerocité de ſes enfans. Quelle apparence qu'à cet âge il ait pu donner ſujet à deux femmes, de ſe plaindre de ſes trop frequentes careſſes? IV. Il eſt abſurde de dire (*h*) que quand Lamech eut commis ce double meurtre, ſes femmes refuſerent de coucher avec lui, parce qu'elles crurent que la race de Caïn devoit perir ſelon l'oracle après la ſeptiéme generation, cela, dis-je, eſt abſurde; car bien loin que Dieu eût menacé Caïn de faire perir ſes deſcendans après la ſeptiéme generation, il l'avoit aſſuré que quiconque le tueroit ſeroit puni ſept fois au double. V. Il eſt encore plus abſurde de (*i*) dire que Lamech mena ſes deux femmes à Adam, & qu'il le pria de vouloir les catechiſer, ſur le refus qu'elles lui faiſoient de leur lit, & qu'Adam ayant commencé la mercuriale, fut interrompu d'une maniere qui lui

(*g*) Hanc tradunt historiam. Lamechum in senectute & male tractum ab uxoribus. Vel propter ninam ejus libidinem atque lasciviam, vel propter truculenta filiorum ejus ingenia. *Pererius ubi supra.*

(*h*) *Gedalia in Caten. Feb. & Heidegg. Hiſt. Orient. apud Lyſeum Polyg. triumph. p. 192.*

(*i*) *Abn Ezra apud eumd.*

LAMIA, famille Romaine. C'étoit une branche de la Maiſon (*A*) des Æliens, & aparemment elle n'y étoit entrée que par adoption; car on la fait deſcendre de LAMUS * fils de Neptune, & Roi des Leſtrigons, qui demeuroit dans une ville qu'on nomma depuis *Formiæ*. C'eſt le (*B*) ſentiment d'Horace. Une auſſi ancienne genealogie que celle dont ce Poëte flate Æilius LAMIA ſon ami, eſt ſans doute cauſe que Juvenal voulant deſigner une Dame de la premiere qualité, l'a deſignée par ces paroles, *quædam de numero* LAMIARUM †. Il y a beaucoup d'aparence que celui à qui Horace adreſſe l'Ode 17. du 3. livre, & dont il parle en divers autres endroits avec des marques d'eſtime, étoit ‡ pere de Lucius Ælius LAMIA, qui mourut vers la fin de l'empire de Tibere, l'an 786. de Rome, après avoir (*C*) été Gouverneur de la Syrie, d'où on l'avoit tiré pour le faire Gouverneur de Rome. Il fut honoré de funerailles de Cenſeur ‖. De lui deſcendoit peut-être Ælius LAMIA, mari de Domitia Longina, laquelle Domitien lui ôta. Il le fit (*D*) mourir quelque tems après. Il y a eu auſſi Lucius Ælius LAMIA, qui pour avoir embraſſé avec trop de zéle le party de Ciceron contre Piſon fut relegué. En ſuite il fut Edile, & puis Preteur après la mort de Ceſar, l'an de Rome 711. On croit que c'eſt lui qui avant (*E*) paſſé pour mort, de telle ſorte qu'on avoit déjà mis le feu au bûcher, recouvra le ſentiment par l'action du feu. Conſultez Streinnius β, & Glandorp γ.

LAMIA, ville de Theſſalie. Elle eſt principalement memorable par la bataille qui ſe donna dans ſon territoire, entre les Atheniens ſecourus des autres Grecs, & Antipater Gouverneur de la Macedoine. Ce fut après la mort d'Alexandre. Le ſuccés de cette journée fut très-funeſte aux Atheniens, & à pluſieurs autres villes de la Grece δ. Suidas ζ ſe trompe quand il dit qu'Antipater perdit la bataille.

LAMIE,

* *Homere Odyſſee lib. 10. fait mention de ce Lamus, qui habitoit, dit-il, une grande ville.*

† *Juven. Satyr. 6. v. 383.*

‡ *Glandorp. Onomaſt. pag. 14. le fait le meme qui mourut l'an 786. C'eſt le faire trop vivre.*

‖ *Voyez la remarque C, lettre g.*

β *Streinn. de famil. Romanis.*

γ *Glandorp, Onomaſtic. p. 14. & ſeq.*

δ *Diodor. Siculus lib. 18. Pauſanias lib. 7. pag. 215.*

ζ *Suidas in Adjum.*

(*A*) *Deſcendoit de la Maiſon* LAMIA.] Les Antonins, Empereurs de Rome, étoient ſortis de cette Maiſon: elle contenoit 7. ou 8. branches toutes Plebeïennes, celle des Catus, celle des Tuberons, celle des Gallus, celle des Stilons, celle des Præconins, celle des Sejans, & celle des Lamia (*c*). Perſonne ne dit que les Æliens deſcendiſſent de Lamus Roi des Leſtrigons, & on le diſoit des Lamia: il faut donc que ceux-ci ſoient entrez par adoption dans la famille des autres.

(*B*) *C'eſt le ſentiment d'Horace.*] Voici comme il parle (*d*)

Æli vetuſto nobilis ab Lamo,
Quando & priores hinc Lamias ferunt
Denominator, & nepotum
Per memores genus omne faſtos:
Autore ab illo ducis originem
Qui Formiarum mœnia dicitur
Princeps, & innantem Maricæ
Littoribus tenuiſſe Lyrin
Late tyrannus.

Les anciens Romains étoient auſſi fous, qu'on l'eſt aujourdui ſur le chapitre des genealogies. De combien de familles ne diſoient-ils pas qu'elles deſcendoient ou d'un compagnon d'Hercule, ou de quelque autre perſonnage des tems fabuleux? Silius Italicus a cru que Lamus avoit regné dans (*e*) Caiete. Voyez la Geographie ſacrée de Bochart (*f*).

(*C*) *Gouverneur de la Syrie.*] Il n'en avoit eu que le titre; & ne l'avoit pas même gardé long-tems; l'injuſtice qu'on fit là-deſſus lui rendit recommandable (*g*). Il avoit commandé dans l'Afrique (*h*).

(*D*) *Il le fit mourir quelque tems après.*] J'en parle dans l'article de Domitia Longina, & j'y cite les autoritez neceſſaires. Juvenal fait alluſion (*i*) à la mort de ce Lamia dans la 4. ſatire.

(*E*) *Ayant paſſé pour mort... recouvra le ſentiment.*] Voici ce qu'en dit Valere Maxime (*k*). * *Plinius L. quoque Lamiæ prætorio viro æque vocem fuiſſe ſuper rogum conſtitit.* Pline* en fait auſſi mention.

(*a*) *Differt. de ætate mundi cap. 4. p. 14.*

(*b*) *Vide Perezium ubi ſupra.*

(*c*) *Voyez Glandorp Onomaſt. p. 10. & ſeq.*

(*d*) *Ode 17. lib. 3.*

(*e*) Et regnata Lamo Cajeta. *Sil. Ital. lib. 8.* Voyez les notes de Daufquetius.

(*f*) *Lib. 1. cap. 33.*

(*g*) Extremo anni mori Ælii Lamiæ funere cenſorio celebrata, qui adminiſtrandæ Suriæ imagine tandem exſolutus, urbi præfuerat. Genus illi decorum, vivida ſenectus; & non permiſſa provincia dignationem adjuderat. *Tacit. Annal. lib. 6. cap. 27. ad ann. 786.*

(*h*) *Idem lib. 4. cap. 13.*

(*i*) Sed periit poſtquam Cerdonibus eſſe timendus Caperat, hoc nocuit Lamiarum cæde malorum denti. *Juven. Satyr. 4. in fine.*

(*k*) *Valer. Maxim. lib. 1. c. 8. p. m. 118.*

LAMIE, fille de Neptune. Les Grecs disoient que les Africains l'avoient nommée Sibylle; que c'étoit la premiere femme qui eût prophetisé; & que Jupiter eut d'elle une fille qui fut nommée Herophyle, & qui fut l'une des Sibylles *. D'autres disent que Lamie fut une belle (*A*) femme Africaine, à qui Jupiter fit des enfans, que la jalouse Junon fit tous perir; ce qui plongea leur mere dans une douleur si furieuse, que non seulement elle devint laide, mais aussi d'une cruauté qui la portoit à enlever les enfans d'autrui, & à les tuer †. De là vint sans doute la tradition populaire, à quoi les Poëtes (*B*) se conformerent sur le theatre. On parloit de Lamie, ou des LAMIES, sous une autre idée; car on disoit qu'elles pouvoient se defaire de leurs yeux, & les reprendre quand bon leur sembloit. Elles s'en depouilloient dans leur logis, & les prenoient quand elles sortoient. C'est l'emblême (*C*) de la curiosité, & de l'amour propre. Philostrate les represente (*D*) fort lascives. Je ne sai si le poisson (*E*) LAMIA n'a pas eu ce nom, à cause de ce que les fables disoient des Lamies, ou si celles-ci doivent leur nom à celui de ce poisson. Les fautes de Mr. Moreri (*F*) ne sont pas considerables.

* *Pausan. lib. 10. p. 327.*

† *Suidas in Λαμια.*

LAMIE, Courtisane celebre, fille d'un Athenien nommé ‡ Cleanor. De joueuse de flûte qu'elle étoit de son metier, elle devint concubine de Ptolomée I. du

‡ *Polemon. apud Athenæum lib. 13. p. 577.*

(*a*) *Dans Suidas in voce Λαμια.*

(*b*) *In pacem.*

(*A*) *Une belle femme Africaine.*] Il y a bien des Auteurs qui s'accordent à faire naître Lamie dans l'Afrique. Doris, ou (*a*) Duris le fait: Hesychius le fait aussi: le Scholiaste (*b*) d'Aristophane assûre qu'elle étoit fille de Belus & de Libye. Considerez ce passage d'Euripide,

(*c*) *Euripides apud Bochart. Geograph. sacr. lib. 1. cap. 33.*

(*d*) Κἄπειτ' ἐμοιχεύσατο, κἀτίκτω σ' ἐμοὶ λόγοις συνηθὴς ἐν μυχοῖς γυναικὸς βασιλίδος Ἀφροῦς ἄπο.

Τὶς (*c*) τόνομα τὸ ἐπονειδίσον βροτοῖς
Οὐκ οἶδε Λαμίας τ' Αἰβυσικῆς γένος;
Quis Africanæ nesciat Lamiæ genus
Infame nomen & tetrum mortalibus?

Diodore de Sicile raconte qu'Ophellas Roi de Cyrene allant trouver Agathocles qui faisoit la guerre aux Carthaginois, rencontra un (*d*) antre où la Reine Lamie étoit née, disoit-on. Bochart (*e*) s'imagine que le nom Lamia derive du mot Punique *Laham*, ou *lahama*, qui signifie encore aujourdhui chez les Arabes *devorer*.

Valtum antrum hedera & taxo consitum, in quo Reginam Lamiam natam esse fabulantur. *Died. Sicul. l. 20. apud Bochart. ibid.*

(*e*) *Ibid.*

(*B*) *A quoi les Poëtes se conformerent sur le Theatre.*] C'est sur cela qu'Horace leur donne ses bons avis.

Ficta (f) voluptatis causa sint proxima veris
Nec quodcunque volet, poscat sibi fabula credi,
Neu pransæ Lamiæ vivum puerum extrahat alvo.

(*f*) *Horat. de arte poet.*

Philostrate dit que les Lamies aimoient fort (*g*) la chair humaine. Parmi les contes de vieille en certains païs il y en a quantité où l'on introduit des Fées, grandes mangeuses d'enfans.

(*g*) Σαρκῶν τε ἀνθρωπείων ἐμφορώμεναι ἥδιστα. Carnes appetere humanas imprimis. *Philostrat. in vita Apollon. lib. 4.*

(*C*) *C'est l'emblême de la curiosité.*] Consultez Plutarque (*b*), qui vous dira qu'à l'exemple de Lamie qui étoit aveugle dans sa maison, & qui quand elle vouloit sortir tiroit ses yeux d'une boite destinée à les garder, chacun de nous applique curieusement ses regars aux defauts de son prochain, & ne se sert point de sa vuë pour connoître ses propres vices.

(*b*) *Plut. de curiosit. tract. init. p. m. 515. 516.*

(*D*) *Philostrate les represente fort lascives.*] Il dit (*i*) que par un principe de lubricité elles attiroient les hommes qu'elles souhaitoient de devorer en tems & lieu, & qu'elles se plaisoient sur tout à manger les beaux garçons, quand ils étoient devenus gras à pleine peau. Il n'étoit pas trop facile, ce me semble, de s'engraisser au service de ces impudiques creatures. Philostrate devoit songer à cette difficulté. On pourroit peut-être apliquer ici l'explication que quelques-uns ont donnée à la fable de ce Diomede Roi de Thrace, qui faisoit manger à ses cavalles la chair de ses hôtes. Cela veut dire, selon quelques-uns, qu'il les contraignoit d'assouvir la lubricité de ses filles, jusques à ce qu'ils n'eussent que les os & la peau. *Diomedes* (*k*) *Thracia Rex cùm aliquot haberet filias salacissimas, cogebat hospites ut earum libidinem satiarent; dictus ob id equas humanis carnibus pascere: equa enim & mulier sola animallum appetunt marem etiam prælib. 5. c. 2. gnantes, unde equierdi vocabulum, ut ait Aristoteles* (*l*)*, trahitur maledicto in fœminas procaces: comedunt verò carnes humanas, cùm viros exfugunt, & coitu emaciatos ad tabem perducunt; ut rectè Solomon* (*m*) *à mulierum consuetudine revocet adolescentes, ne frustrà gemere incipiant, posteaquàm carnes suas consumpserint.*

(*i*) *Ubi supra.*

(*k*) *Balthasar Bonifacius Historia lusitana*

(*l*) *Arist. de gener. animal.*

Idem Hist. animal.

(*E*) *Si le poisson* LAMIA.] Il est d'une grandeur énorme, & d'une voracité prodigieuse. On lui a trouvé quelquefois au ventre un corps d'homme tout entier (*n*). Voyez la remarque suivante à l'endroit où je censure Calepin.

(*m*) *Prov. 5. v. 11.*

(*n*) *Voyez Jo. Rates, Historia piscium.*

(*F*) *Les fautes de Mr. Moreri ne sont pas considerables.*] I. Phavorin qui est un Auteur * moderne ne devoit pas être cité. II. Encore moins le devoit-il être ayant Suidas. III. Au lieu de dire que les anciens ont donné aux Lamies le nom de *Lares*, il falloit dire de *Larves*. IV. Il ne falloit point citer Rhodiginus, mais Philostrate d'où il a tiré (*o*) tout ce qu'il dit des Lamies. V. En tout cas il falloit citer son 29. livre, & non pas le 49. car ces leçons antiques ne contiennent que 30. livres. VI. Il ne falloit point citer Pline, puis qu'il n'a rien dit du poisson qu'il apelle (*p*) Lamia, & neanmoins Mr. Moreri avoit besoin d'un Auteur, qui eût considéré les Lamies *comme des poissons extraordinaires*. Cela me fait souvenir d'une fausse citation que j'ai observée dans Calepin: on y cite Pline *lib. 29. cap. 24.* immediatement après ces paroles, *Lamia item piscis est (unde & Lamiarum strigum nomen, quod ut Lamiæ sint voracissimæ, à λαιμὸς guttur) tanto ore ritu taurisque voracitatis ut & loricatum hominem devorasse compertus sit. Itaque de hoc intelligunt qui Jonam deglutierit.* Pline ne dit rien de tout cela en nulle façon, & en tout cas il faloit citer le livre 9. & non pas le 29.

* *Son Dictionnaire fut imprimé l'an 1533.*

(*o*) *C'est ce que Lloyd & Hofman paroissent avoir ignoré.*

(*p*) *Le Pere Hardouin*

locum Plinii lib. 9 cap. 24.

croit que c'est une espece de raye.

du nom Roi d'Egypte: mais avant cela elle s'étoit renduë fameuſe dans les fonctions de fille de joye *. Elle fut priſe avec pluſieurs de ſes compagnes †, dans la bataille navale que Demetrius Poliorcetes gagna ſur ce Prince auprès de l'Iſle de Chypre. Ayant été amenée à Demetrius elle lui parut ſi aimable, quoi qu'elle commençat (A) à être ſur le retour, qu'elle fut depuis la plus cherie de ſes Maitreſſes. C'eſt pourquoi on diſoit qu'il étoit aimé des autres, mais qu'il aimoit celle-là. Il eut à eſſuyer quelques (B) railleries ſur ce ſujet. Il la combla de tant de biens, qu'elle ſe vit en état de (C) faire de grandes depenſes. Elle excelloit

* Ε', ἢ τούτους ὁ περιοδεύων ὁ Λαμίαν τὸν μὲν ἀφεῖσα συνδιαίτωμα δὲν τὸν τύραννον, (ἐδόκει γὰρ πολλὰ ἀπ' ἐκείνου μᾶλλον ἢ ἐκείνῳ παρηκολουθηκέναι) θέτερον δὲ τῶν ἑταιρικῶν ἐπιτηδευμάτων ἐπεδείκνυτο. In his nobilis illa fuit Lamia, quæ initio propter artem fuit in pretio habita. Siquidem ſcienter tibia canebat. Poſt exſtitit commercio meretricio celebris. *Plutarch. in Demetrio, p. 895. E.*

† *Id. ibid.*

(a) Δημήτριος δ' ἐν Πολιορκητικῇ ἱστορίᾳ τὴν Λαμίαν τῆς πόλεως φησίν, ἐξ ἧς ἔσχε τὸν Σωσίπολιν Φίλαν. Demetrius Poliorcetes (& non pas Phalereus, comme il y a dans la verſion d'Athenée) Lamiam tibicinem amavit perditiſſime, ex qua cognatam Philam ſuſceperat. *Athen. lib. 13. p. 577.*

(b) *Plut. in Demetr. p. 895. F.*

(c) *Dans la remarque B.*

(d) *Machon, apud Athenæum ubi ſupra.*

(e) *Voyez les remarques de l'article* Flora *la Courtiſane p. 1163.*

(f) *Plut. in Demetr. p. 901.*

(A) *Quoi qu'elle commençât à être ſur le retour.*] J'aurois employé des termes plus propres à la repreſenter vieille, ſi je n'euſſe conſulté que Plutarque; mais ayant lu dans Athenée (a) qu'elle eut de Demetrius une fille, j'ai cru qu'il falloit adoucir les expreſſions. Voici ce que dit Plutarque. (b) Τότε γὰν ἤδη λήγουσα τῆς ὥρας, καὶ πολὺ νεώτερον ἑαυτῆς λαβοῦσα τὸν Δημήτριον, ὑπαντιοῦσι τῇ χάριτι καὶ κατέχει· ὥστε ἐκείνης εἶναι μόνης ἐφεῦναι τὸ ἄνδρα γυναικὸς ἐρωμένων. *Tunc verò etiam exoleſcente forma multo ſe minorem pellexit Demetrium, adeoque lepore devinxit & cepit eum, ut ab aliis mulieribus amaretur, unius illius eſſet amator.* Je raporterai ci-deſſous (c) un autre paſſage qui n'eſt pas moins fort. On dit ordinairement que dans les familles l'amitié deſcend beaucoup plus qu'elle ne monte: les peres aiment beaucoup plus leurs enfans, que les enfans n'aiment leurs peres. On peut dire la même choſe de l'amour des hommes pour les femmes; ils ſont ordinairement plus âgez que celles qu'ils aiment. Mais cette regle ſouffre beaucoup d'exceptions: elle en ſouffre même dans les familles royales; temoin le Dauphin amoureux d'une vieille veuve, ſous le regne de François I. J'en parle dans l'article de Diane de Poitiers. Nous voyons ici un jeune Roi qui ſe laiſſe captiver par une femme beaucoup plus âgée que lui. Il ne s'en faut pas tant étonner; car de vieilles Courtiſanes avec quelques reſtes de beauté, ſoutenuës de leur routine & de leurs fineſſes, peuvent mener loin un jeune homme. Quoi qu'il en ſoit, ſi Demetrius trouva de grans charmes dans Lamie la premiere fois qu'il la vit, il ne lui en trouva pas moins dans les privautez qu'ils eurent enſemble. (d) Φησὶ γὰρ ὁ Μαμίκων ὁ βασιλέα ὑμεναίοις κελητίσαι ὑπερπεπνευθηναδ'. *Idem ait Demetrium ab incubante Lamia concinne ſuaviterque ſubagitatum fuiſſe, & idcirco eam laudaſſe.* Ce n'étoit point ſeulement l'agilité qui la faiſoit trouver ſi charmante à Demetrius; elle lui donnoit des morſures (e) amoureuſes, qui apparemment plaiſoient à ce Prince, autant que ſa paſſion pour cette femme deplaiſoit à ſes amis. Ils ne s'en pouvoient cacher, car lors que ſes Ambaſſadeurs eurent vu les cicatrices que Lyſimachus leur montroit & ſur ſes cuiſſes & ſur ſes bras, ils lui repondirent que le Roi leur maître en avoit auſſi ſur le cou, qui étoient l'effet des morſures de la furieuſe bête Lamia. Il faut ſavoir que Lyſimachus s'étoit batu contre un Lion, & qu'il leur montroit les marques des playes qu'il avoit reçuës dans ce combat. Les termes de l'original ont plus de grace que le precis que j'en donne. (f) Ἀ'φίκοντο γοῦν πρεσβεῖς παρ' αὐτὸ κατὰ πρόσοψιν πρὸς Λυσίμαχον, οἷς ἐκεῖνος ἄγων ἀγορὰν ἐπέδειξεν ἐν τῷ τοῖς μηροῖς καὶ τοῖς βραχίοσιν οὐτειλὰς βαθείας ὑπ' ὄγκων λεοντείων. καὶ διηγήσατο τὰ γεγενημένα αὐτῷ μάχῃ πρὸς τὸ θηρίον, ὑπὸ Ἀλεξάνδρου συγκαθειρχθέντα ἐν βασάνοις. οἱ δ', γελάσαντες εἶπαν, καὶ τὰ αὐτῶν βασιλέα δοκεῖ θηρὶ δήγματα φέρειν ἐν τῷ τραχήλῳ, Λαμίας. *Venerunt ad Lyſimachum aliqui ab Demetrio legati, quibus ille per otium altas in cruribus & brachiis ſuis leoninorum unguium cicatrices oſtendit, expoſuitque ſuam cum leone pugnam, quam ab Alexandro rege cum illo conclauſus conſenuerat. Illi in riſum effuſi ſuum quoque regem præclicaverunt immauis fera in collo ferre morſus Lamiæ.*

(B) *Il eut à eſſuyer quelques railleries.*] On s'étonna (g) de voir que Demetrius qui s'étoit d'abord degoûté de Phila ſa femme, à cauſe qu'elle commençoit à decliner, ſe fût tellement aſſujetti à Lamie qui étoit dejà en decadence. Il demanda un jour à Demo (h) ce qu'elle penſoit de Lamie, qui joüoit de la flûte pendant un repas. C'eſt une vieille, repondit Demo. Quand on eut porté le deſſert, *Voyez vous*, dit-il à Demo, *combien de choſes Lamie m'envoye. Ma mere*, repondit Demo, *vous en enverra bien davantage, ſi vous voulez auſſi coucher avec (i) elle.* Il ſe gliſſa une forte haine entre Lyſimachus & Demetrius, & cela fut cauſe que Lyſimachus fit des railleries ſanglantes ſur l'attachement de Demetrius pour Lamie. Voilà, dit-il, la premiere Courtiſane que j'aye vu ſortir du theatre. Demetrius repondit, je veux qu'il ſache que ma Putain eſt plus honnête que ſa Penelope (k). Jaques Amiot n'a pas entendu ceci; il fait dire à Lyſimachus, *Je n'avois juſqu'à maintenant jamais vu qu'une putain joüer en tragedie.* Les paroles de Plutarque ne ſignifient point cela. Ἀυσίμαχος δὲ λοιδορῶν εἰς τὸ ἱρεῖα τῆς Λαμίας ἔλεγε νὺν πρῶτον ὁρᾶσθαι πόρνην προεχομένην ἐν τραγικῇ σκηνῇ. *Lyſimachus inſectans enim ob Lamiæ amores, dictitabat nunc primum ſcortum ſe ex tragica prodiens (l) ſcena videriſſe.* La meilleure verſion du monde n'éclaircit pas cette penſée de Lyſimachus, ſi l'on ignoroit une choſe raportée par Athenée (m); c'eſt que Demetrius avoit dit que la Cour de Lyſimachus reſſemboit à un theatre comique, il n'en fort que des gens dont le nom eſt de deux ſyllabes. C'eſt ainſi qu'il ſe moquoit d'un Bithes, d'un Paris, & de quelques autres dont le nom n'étoit pas plus long, & qui étoient les principaux Favoris de Lyſimachus. Quand Lyſimachus eut ſu cette raillerie, il ſe contenta de repondre, qu'il n'avoit jamais vu chez ſoi de putain qui fût ſortie du theatre tragique. Il faiſoit alluſion (n) à Lamie qui étoit une joüeuſe de flûte, & par conſequent d'un metier que l'on exerçoit dans la repreſentation des tragedies.

(g) Ἐθαυμάσθη ἐπὶ τῇ Φίλᾳ τὸ μὴ καθ' ἡλικίαν συνημμένον, ἀλλὰ τῆς θυγατρὸς ἐρώμενος ὄντος πάμπαν νέου. Mirum fuit eum qui Philæ defloreſcente ætate offenſus fuerat initio, ſuccubuiſſe Lamiæ, & tandiu jam vergentem annis diligeſſe. *Plutarch. in Demetrio pag. 901. C.*

(h) *C'étoit une Courtiſane qui avoit ſervi de concubine à Demetrius pere de Demetrius, & qui fut en ſuite aimée de Demetrius. Athen. lib. 13. p. 578. Plutarque dit qu'elle fut nommée* Mania; *mais Athenée* ibid. *parle de* Mania *comme de deux Courtiſanes.*

(i) *Plut. ibid.*

(k) Σωφρονίσειν αὐτὸν τὴν ἑαυτοῦ πόρνην τῆς ἐκείνου Πηνελόπης. Caſtius jactavit illius Penelope ſuum eſſe ſcortum. *Ibid. pag. 900. D.*

(l) *Il y a* prodeuntem *dans la verſion de Plutarque, ce qui eſt ou un ſoleciſme, ou une fauſſeté.*

(C) *Qu'elle ſe vit en état de faire de grandes depenſes.*] C'eſt l'ordinaire que les Maîtreſſes des

(m) *Athen. l. 14. p. 614.*

(n) Τὸν αὐλητρίδι Λαμίᾳ λέγων. Innuens Lamiam tibicinam. *Id. ib.*

excelloit (*D*) en bons mots & en reparties; & comme les Atheniens pouſſerent la flaterie à l'égard de Demetrius juſqu'aux impietez les plus folles, ils dreſſerent un (*E*) Temple à cette concubine ſous le nom de VENUS LAMIA, quoi que dans une certaine rencontre ils euſſent eu beaucoup de chagrin de voir leur argent (*F*) deſtiné à cette femme. Les Thebains * commirent la même impieté. Le conte qui ſe lit dans Athenée concernant Demetrius & Lamie, eſt d'une telle nature que le papier (*G*) ne le peut ſouffrir en François. Je ne ſai ſi Elien (*H*) a raporté exactement ce qu'il dit de ces deux perſonnes. Plutarque

* *Polemon, apud Athen. lib. 6. p. 253.*

des Rois ſe plaiſent à immortaliſer leur nom par des bâtimens ſuperbes. Lamie fut de cette humeur; elle fit bâtir dans Sicyone un très-beau portique, dont il y eut un Auteur (*a*) qui publia une deſcription. Le feſtin qu'elle donna un jour à Demetrius fut d'une grande magnificence. Il y eut un (*b*) livre fur ce ſujet. (*c*) Χαρίς ἡ τέτων αὐτὴ ἑαυτὴν ἡ Λαμία τῷ βασιλεῖ ἐφιλοτεχνήσατο δεῖπνον, ἡγεμονίαν πόλεως, ἢ τὸ δεῖπνον ἦτως ἐκέκτητο τῇ δόξῃ διὰ τὴν πολυτέλειαν, ἅτε ὑπὸ Λυγκήως, ᾧ Σαμίοις συγγεγενῆσθαι. διὸ καὶ τὸ κυμικιὸν τε ἢ Φαύλου τὸν Λαμίαν Ἑλλήνων ἀλησθὲς παρασκεῖται. Præter hæc ipſa ſeorſum Lamia cœnam regi paraus, à nullis pecuniam conciliavit, atque ob immenſos ſumptus uſque adeo fuit illa celebrata cœna, ut eam Lynceus Samius mandaverit literis. Quamobren Lamiam comicus quidam appoſite veram Helepolim vocavit. Plutarque venoit de parler des grandes ſommes que Demetrius (*d*) avoit obligé les Atheniens à donner à Lamia; & il ajoûte que cette femme de ſon côté, & outre cela, ſe fit donner de l'argent par pluſieurs perſonnes, pour le feſtin qu'elle preparoit à Demetrius.

(*a*) *Il s'appelloit Polemon. Voyez Athenée lib. 13. pag. 577.*

(*b*) *Compoſé par un Auteur nommé Lynceus. Voyez Athenée au commencement du 4. livre.*

(*c*) *Plutarch. in Demetrio p. 901.*

(*d*) *Voyez la remarque E.*

(*D*) *Elle excelloit en bons mots & en reparties.*] C'eſt Athenée qui le temoigne. Ἦν δὲ, dit-il (*e*), Λαμία σφόδρα εὐθύμος ἢ ἀστεῖα πρὸς τὰς ἀποκρίσεις. *Fuit quidem certe Lamia diſſertis ſalſa & acuta, proriſque in reſpondendo Athenienſis.*

(*e*) *Athen. lib. 13. p. 577.*

(*E*) *Ils dreſſerent un temple à cette concubine.*] Ils en dreſſerent un autre à Lœna Concubine du meme Demetrius (*f*), & ils firent le même honneur aux Favoris de ce Prince. Les autels, & les libations, & les cantiques n'y manquerent point. Demetrius en fut ſi ſurpris, qu'il dit hautement qu'il n'y avoit alors dans Athenes aucun bourgeois qui eut du courage. Sa penſée a été miſerablement defigurée par le Traducteur d'Athenée: il lui fait dire que jamais il n'y auroit dans les Enfers un Athenien de grand cœur: *Admirante ipſo Demetrio quæ tum fierent, palamque dicente apud inferos nullum unquam futurum magni exceſſuque animi civem Athenienſem.* Une lettre (*g*) miſe à la place de deux autres, a cauſé le prodigieux changement de cette penſée. Voici le Grec d'Athenée. Ὥστε ᾧ αὐτὸν τὸν Δημήτριον θαυμάζειν ὅτι τοῖς γενομένοις, ἢ λέγειν ὡς ἐκδὸς εἰ αὐτῷ Ἀθηναῖον μέγας μέγας ἢ ἀθρόος τῶν ψυχῶν. Cette reflexion de Demetrius me fait ſouvenir d'une exclamation de Tibere (*h*). *Memoriæ proditur Tiberium, quotiens curia egrederetur, Græca verbis ſis hunc modum eloqui ſolitum, ô homines ad ſervitutem paratos! ſcilicet etiam illum, qui libertatem publicam nollet, tam projecte ſervientium patientiæ tædebat.*

(*f*) *Idem lib. 6. cap. 14. p. 253.*

(*g*) *Ἐν ἄδῃ, in inferis, pour ἐν ἀσίᾳ, ſua ætate.*

(*h*) *Tacit. Annal. lib. 3. cap. 65.*

(*F*) *De voir leur argent deſtiné à cette femme.*] Entre pluſieurs violences que ceux d'Athenes eurent à ſouffrir de Demetrius, rien ne les fâcha davantage, que l'ordre qu'il leur donna de lui compter inceſſamment deux cens cinquante talens. Il en fit faire la levée avec beaucoup de rigueur & de precipitation, & lors que l'argent fut prêt il leur commanda de le remettre à Lamie, & aux autres Courtiſanes qu'elle avoit à ſa ſuite, c'eſt dit-il, pour leur ſavon. Ces paroles & cet uſage firent plus de peine aux Atheniens, que la perte de leur argent. (*i*) Τὸν ἠξιωκότων τὸ ἀργύριον, σὺν-λίνοντ Λαμίᾳ καὶ ταῖς ἅμα αὐτὴν ἑταίραις τὸ σμῆγμα δοθῆναι. ἢ γὰ αἰχμὴν, ἢ ζημίας, καὶ τὸ ῥῆμα τῆ προχρήματος μᾶλλον ἐκάκλησε τὸν ἄνθρωπον. *Ubi coactum argentum vidit, Lamiæ juſſit id, cæteriſque meretricibus quæ circa eam erant, ad ſmegma præberi. Pupugit enim cives pudor magis quam jactura, & verba, quibus eſt uſus, quam exactio.* On ſe ſerviroit aujourdhui du terme de *paraguante*, ou *d'épingles de la Reine*, plûtôt que du terme de ſavon (*k*). Voyez la marge.

(*i*) *Plut. in Demetrio, p. 901. A.*

(*k*) *On trouve dans le Plutarque d'Amiot cette note marginale:* Et quand aux Lamies, tout le ſavon & toute l'eau du monde ne ſuffiroient nettoyer ni laver ceux qui ont donné les taleus familiers exigez ſur les peuples, pour avoir les terres & Seigneuries teſmoins de l'impudicité de telles putains, peſtes execrables des Eſtats publics, & l'opprobre éternelle de ceux qui s'y ſont amuſez, & vrais engagins les coffres des grands & des petits.

(*G*) *Le papier ne le peut ſouffrir en François.*] Jugez en par ce Latin. (*l*) *De Lamia rurſum Machon hæc ſcribit, Demetrium aliquando inter pocula, varia genera unguentorum oſtentantem Lamiæ tibicinæ, ut illa non ita jucunde olere dixit, non nihil commotum & tanquam vellicatum, quòd improbans omnia petulantius illuderet, innuiſſe ut dorn Nardinum quoddam afferretur, & cùm pudendum mann confricuiſſet, ac digitis contrectaſſet, dixiſſe, hoc Lamia olfacito, quantum à reliquis diſtet, cognoſces: illam verò ſubridentem reſpondiſſe, atqui, ô miſer, omnium longè pulcherrimum hoc eſſe mihi videtur: regemque mox ſubiecciſſe, à regia tamen glande per Jovem eſt, ô Lamia.*

(*l*) *Athen. lib. 13. p. 577.*

(*H*) *Si Elien a raporté exactement.*] Demetrius, dit-il (*m*), qui regnoit ſur tant de peuples, alloit ſouvent avec ſes armes, & le diadême ſur la tete chez la Courtiſane Lamie. Il ſe feroit fort deshonoré s'il l'avoit mandée, mais il alloit la trouver chez elle avec un grand ſoin. Je fais moins de cas de ce Prince que de Theodore le ſhûteur, qui rejetta les prieres que Lamie lui fit de la venir voir. Voilà l'hiſtoriette de cet Auteur. Elle m'eſt ſuſpecte, car Demetrius ne vit point Lamie avant qu'on la lui eût preſentée, après la bataille navale qu'il gagna ſur le Roi d'Egypte. Lamie ne faiſoit plus le metier de fille de joye, elle apartenoit à un Roi. Si on dit que depuis même qu'elle apartint à Demetrius elle eut la maiſon à part, & qu'ainſi il eſt très-poſſible qu'on ait vu aller chez elle Demetrius, je repons qu'il n'y ſeroit pas allé comme chez une Courtiſane publique, mais comme chez une Maîtreſſe dont il auroit cru être le ſeul qui jouït, & à qui il auroit donné les moyens d'être logée magnifiquement. Sur ce pied-là les cenſures d'Elien ſont nulles; car dès qu'un Prince s'eſt engagé dans le crime du concubinage public, c'eſt la même choſe ſoit qu'il aille chez ſa Maîtreſſe, ſoit qu'il la faſſe venir chez lui: & il

(*m*) *Ælian. var. Hiſtor. lib. 12. cap. 17.*

que raporte la maniere (*I*) dont Lamie critiqua un jugement rendu sur des matieres d'amour. Ce que j'ai dit contre Antoine de Guevarra à l'occasion de Laïs, je le repete à l'occasion de Lamie. Il a debité autant de mensonges sur l'une que sur l'autre. Brantome (*K*) s'y est laissé attraper. Comme Mr. Moreri n'a donné que trois lignes, je n'ai pas beaucoup (*L*) de fautes de commission à lui reprocher. Je suis surpris d'un doute (*M*) de Mr. Menage.

LAMPONIANO (ANDRÉ) fut l'un des trois domestiques de Galeas Sforce, Duc de Milan, qui conspirerent contre ce Prince, & qui lui ôterent la vie dans l'Eglise de Saint Etienne le 26. de Decembre 1476. Ce fut Lamponiano qui lui donna les deux premiers coups. Il faisoit semblant d'écarter la foule, & d'avoir des lettres à presenter à ce Duc. Il étoit fâché contre lui (*A*) pour un procés, où il n'avoit pu faire intervenir les offices de ce Prince contre sa partie. Ses deux complices étoient Charles Visconti, & Jerôme Olgiati. Ce dernier fut engagé à ce noir complot, par la gloire qu'un (*B*) Maitre d'Ecole, ennemi (*c*) *Menag. in Diogen. Laërt. lib. 5. n. 76. p. 221.* (*f*) Thebanos autem Demetrio blandientes, Venerisque Lamiæ templum excitavisse, ut Lamiæ ab eo amatæ memoriam coleret, scribit Cœlius Rhodig. lib. 29. cap. 5. *Adde Meursium in Diogen. Laërtium lib. 5. n. 76.* Il ne peut entendre que Demetrius Phalereus dont il venoit de parler.

est même plus scandaleux de la voir logée dans son Palais, que de lui voir un logis à part. Je suis fort persuadé que Lamie logeoit chez Demetrius, & qu'en tout cas Demetrius n'alloit point la voir sur le pied d'une Courtisane qui ouvroit sa porte à tout venant. C'est neanmoins la supposition d'Elien: c'est sur cela qu'il apuye la morale de son chapitre.

(*I*) *Lamie critiqua un jugement.*] Voici le fait. Thonis Courtisane Egyptienne avoit demandé une grosse somme à un jeune homme qui l'aimoit: là-dessus le marché rompit; l'amant se retira sans rien faire. Il lui sembla la nuit en dormant qu'il jouïssoit de cette femme, cela le guerit de sa passion. Thonis ayant su tout ce mystere pretendit que le jeune homme la devoit payer, & l'assigna devant les Juges. Bocchoris condamna le defendeur à mettre dans une bourse l'argent qu'on lui avoit demandé, & à la remuer de part & d'autre, & de telle maniere que l'ombre en tombât sur Thonis. Ce Juge marquoit par là que l'opinion n'est qu'une ombre de la verité, & que cette jouïssance en songe n'étoit qu'une ombre de la veritable jouïssance. Lamie juge competent en ces matieres dit un jour que ce jugement étoit inique, parce que l'ombre de la bourse n'avoit point gueri la Courtisane de l'envie qu'elle avoit de posseder cet argent, au lieu que le songe avoit gueri la passion de ce jeune homme (*a*).

(*a*) *Ex Plutarcho in Demetrio p. 901.*

(*K*) *Brantome s'y est laissé attraper.*] Il (*b*) debite quelques maximes comme si elles étoient de Lamie, & ce ne sont que des fictions de Guevarra (*c*). *S'il faut prendre avis pour ce sujet*, dit-il, *d'une Courtisane qui a été des plus fameuses du tems passé, & grande Clergesse en son metier, qui étoit Lamia (faire le peut-on) qui disoit &c.*

(*b*) *Memoires des Dames galantes to. 2. sur la fin.*

(*L*) *Comme Mr. Moreri. . . . je n'ai pas beaucoup.*] I. Cette expression, *les Thebains lui consacrerent le Temple de Venus Lamie*, est trompeuse: elle porte à croire que les Thebains avoient un temple de Venus Lamie, lequel ils consacrerent à la Maîtresse de Demetrius. Il faloit donc dire pour ôter les équivoques, que les Thebains bâtirent un temple en l'honneur de cette Maîtresse, & qu'ils le nommerent le temple de Venus Lamie. II. Il n'est pas vrai que Plutarque fasse mention de cela. C'étoit Athenée qu'il faloit citer. Charles Etienne (*d*) a prêté à Mr. Moreri cette fausse citation.

(*c*) *Epitres dorées liv. 1. pag. m. 260. & suiv.*

(*d*) *Lloyd lui a été la citation de Plutarque. Hofman a fait la même chose.*

(*M*) *Je suis surpris d'un doute de Mr. Menage.*] Il ne fait si la Courtisane Lamie est la meme Dame Athenienne que Demetrius Phalereus entretenoit. (*e*) *An eadem est ac illa nobilis femina quam amabat Phalereus?* Il la nomme noble en vertu de ces paroles de Diogene Laërce; Λ'λλὰ μὴν ἀλλ' ἠ τ'ψηγεῖ συνῆκεν Λαμίᾳ τῇ ἑταιρίδι. *Verum tibicina ac nobili amica Lamia utebatur quam amabat.* En ponctuant ainsi, on doit nier sans la moindre repugnance que Lamie Maîtresse de Demetrius Poliorcetes ait été aimée de Demetrius Phalereus, car la Maîtresse de Demetrius Poliorcetes n'étoit qu'une joueuse de flûte, & par consequent elle n'étoit point de famille noble. Mr. Menage a eu raison de censurer Dalechamp, qui a traduit ces mots d'Athenée, Δημήτριον δ' ὁ Πολιορκητὴς ὑ δαιμονίως ἠρα Λαμίας τῆς αὐλητριδ@, par *Demetrius Phalereus Lamiam tibicinem amavit perditissime*; mais il devoit aussi censurer Aldobrandin, qui a dit (*f*) que les Thebains par complaisance pour Demetrius Phalereus, bâtirent un temple de Venus Lamia, afin d'honorer la memoire de sa Maîtresse Lamie. Aldobrandin cite Cœlius Rhodiginus *lib. 29. cap. 5.* Il y a 3. choses à reprendre là-dedans. 1. ce ne fut point par complaisance pour Demetrius Phalereus, mais pour Demetrius Poliorcetes que les Thebains bâtirent ce temple. 2. Il faloit citer Athenée, & non pas Cœlius Rhodiginus. 3. Il faloit dire que les Atheniens eurent la même complaisance que les Thebains.

(*e*) *An eadem est ac illa nobilis femina quam amabat Phalereus?*

(*g*) *Paulus Forxius in elogio Galeacii Sforcie. p. m. 144.*

(*A*) *Il étoit fâché contre lui pour un procés.*] Voici l'état de l'affaire selon Paul Jove. (*g*) *audendum immane usque adeo & periculosum facinus vehementer incitabat illata sibi injuria à Castellioneo Comensium antistite, à quo sacri latifundii possessione contra jus interrupta locatione, se perinique spoliatum querebatur. Totum autem ejus injuriæ odiique venenum vertebat in principem, qui à se suppliciter deprecante eam contumeliam, sæpe rogatus adversarium in extrahenda lite præpotentem, neque averterе, neque mollire voluisset.* Cela me fait souvenir de Philippe Roi de Macedoine, qui fut tué par un (*h*) homme qui n'avoit pu obtenir de lui la vangeance qu'il lui avoit demandée d'un sanglant (*i*) affront. Il ne songea plus à se vanger de l'auteur de cet affront, mais du Prince qui ne lui en faisoit pas justice (*k*).

(*i*) *Paulus Jovius ad finem Atalus mero conviva-rum ludibriis exposuerat. Freinshem. Supplem. in Quint. Curt. l. 9.*

(*h*) *Nommé Pausanias.*

(*k*) *Adolescens . . . odium ab auctore injuriæ in negligentem ejus vindicem convertit. Id. ibid.*

(*B*) *Par la gloire qu'un Maître d'Ecole emmi du Duc.*] Il s'apelloit Cola Montanus, & avoit été Precepteur de Galeas Sforce, qui con-

nemi du Duc, lui faiſoit voir dans le meurtre d'un tyran. Quant à Charles Viſconti, deux raiſons puiſſantes (C) l'y engagerent. Lamponiano ſe voulant ſauver au travers des femmes fut tué par un More. Son cadavre (D) mordant la pouſſiere fut * livré à la populace, qui en fit ſon jouët pendant quelque tems †. Pierre Crinitus a fait (E) des vers à la loüange de cet aſſaſſin. On dit que ce Duc de Milan avoit de belles qualitez ‡, & qu'il gouvernoit en bon Prince, ſans autre défaut notable qu'une extrême impudicité; qu'il lui étoit d'autant plus facile de ſatisfaire, que les Dames de ſa (F) Cour faiſoient gloire de leurs galanteries.

* Lamponianus inſultantis plebis & puerorum turbæ ad ludibrium conceſſus, injecto laqueo per cuncta urbis regiones raptatus eſt. *Jovius nbi infra.*

† *Tiré de Paul Jove in elogio Galeacii Sforcia.*

‡ *Jovius ibid.*

LANDO

conſervant plus qu'il n'eût été neceſſaire le ſouvenir des coups de ſouët qu'il avoit reçus de ſon Pedagogue, lui fit donner un jour publiquement les étrivieres ſur les feſſes nuës. *Hic* (a) *Cola quondam Galeacii pedagogus ditum in principem odium concepérat impotenti ejus contumelia percitus, quòd ille puerilium verberum nimis memor, poſtquam adolevit, imperiumque ſuſcepit, ipſi Cola tanquam immiti ſubagreſtique præceptori, acceptas olim plagas nudatis clunibus loro palam rependi juſſiſſet.* Cola indigné de cet affront piqua d'un ardent deſir de gloire le jeune Olgiati, d'une gloire, dis-je, à aquerir en redonnant à ſa patrie la liberté par le meurtre du Tyran: il lui releva juſqu'aux nuës le merite de Brutus & de Caſſius. En un mot ce fut lui (b) qui par ſes furieuſes exhortations fit concevoir & executer cet attentat. *Olgiatum* (c) *penè imberbem, leviſſimumque adoleſcentem inani ſpe parandæ gloriæ inflaverat Cola Montanus litterarii ludi magiſter; ſi occiſo tyranno patriam in libertatem aſſereret; ſæpe Caſſios & Brutos in ſchola magnis extollens laudibus, qui gloriæ ducti pulcherrimi facti conſilium olim ſuſcepiſſent.* Tant il eſt vrai qu'une mauvaiſe leçon eſt capable de faire du mal, & que les Princes mêmes doivent tâcher de ne ſe point faire de petits ennemis. Il y en a peu de tels. Cola (d) ayant été pris quelque tems après, tomba au pouvoir de Laurent de Medicis qui le fit pendre. Le courage qu'il avoit inſpiré à Olgiati par l'eſperance d'une renommée éternelle, ne ſe dementit point à la vuë du dernier ſupplice. Olgiati & ſon camarade eurent le tems de ſe ſauver, à la faveur de la confuſion que l'aſſaſſinat du Duc cauſa dans l'Egliſe: mais comme il n'y avoit perſonne qui oſât leur donner retraite, ils furent pris deux jours après. Leur ſuplice fut proportionné à leur crime, & voici la fermeté d'Olgiati. *Olgiatus* (e) *ipſe mirum viſu audituque veſana conſtantia obſtinatum animum in conſpectu carnificis gerens, ſeſeque in ipſa morte confirmans hæc contumaci ore protulit verba; Collige te Hieronyme, ſtabit vetus memoria facti; mors quidem erit acerba, ſed tormentum breve, atque ejus fama perpetua.*

(a) *Jovius ubi ſupra p. 245.*

(b) Hujus Colæ diris cohortationibus conjurationem inchoatam ad exitumque perductam fuiſſe, Olgiatus ipſe ex quæſtione perſcripſit. *Id. ibid.*

(c) *Idem pag. 244.*

(d) *Idem p. 247.*

(e) *Idem p. 246.*

(f) Principem omni amore improbum atque adeo impudentem plerique vel falſo exiſtimabant, ut alienæ libidini lenocinii obſequium lubens præbere crederetur. *Id. p. 244.*

(C) *Deux raiſons puiſſantes l'y engagerent.*] En 1. lieu il étoit fâché de voir que les Sforces euſſent uſurpé la domination, au prejudice de ſa famille. 2. Il avoit une ſœur que Galeas avoit debauchée, & dont il avoit fait part à un beau jeune homme ſon mignon. *Germana ſororis probro quam Galeacius adamaret, atque ſubigeret, permovebatur: tanto indignantius quod eam decoro adoleſcenti, qui ætatis florem principi fruendam dediſſet, conciliaſſe & communicaſſe ſuſpicaretur.* Ce (f) Prince paſſoit pour ſi impudique, qu'on parloit non ſeulement de ſes amours, mais auſſi de ſes maquerelages. Nous avons ici un exemple de la docilité feminine: la ſœur de François Viſconti non contente de gratifier de l'uſage de ſon corps le Duc de Milan, ſe prêtoit auſſi à ſes Bardaches quand il le vouloit. Aparemment elle n'avoit pas beaucoup de peine à donner cette marque de complaiſance à ce Duc, puis que c'étoit en faveur d'un beau jeune homme.

(D) *Son cadavre mordant la pouſſiere.*] J'ai pu me ſervir de cette phraſe au ſens literal, puis que Paul Jove s'exprime ainſi. *Ipſius* (g) *Lamponiani cadaver ſolum lingua & dentibus commordens jacebat.*

(g) *Ubi ſupra pag. 246.*

(E) *Pierre Crinitus a fait des vers à la loüange de cet aſſaſſin.*] Ils ſont au 2. livre (h) de ſes poëſies, & ont pour titre *de virtute Joannis Andreæ Lamponiani Tyrannicidæ.* En voici les 6. premiers.

(h) Pag. m. 833.

Parabat olim ſacra Bruti manibus
Antiqua virtus Italum.
Ac forte lectam dum rependit boſtiam
Marti dicatam vinduci,
Frontem retorſit illico ad actes Inſubres,
Mirata ſortem dexteram.

Il ne faut pas s'étonner que Pierre Crinitus ait loüé cet aſſaſſin, car nous voyons une hymne (i) à la loüange de (k) Balthazar Gerard, parmi les poëſies ſacrées de Levinus Torrentius Evêque d'Anvers. On y trouve entre autres éloges;

(i) *Hymnus in laudem Balthaſaris Gerardi fortiſſimi tyrannicidæ.*

(k) *Il tua le Prince d'Orange l'an 1584.*

Morte inſerendus calicolum choris
Æterno ab omni labe purum
Reddis ovans animam parenti.

(F) *Les Dames de ſa Cour faiſoient gloire de leurs galanteries.*] La deſcription que Paul Jove nous a donnée de la corruption des femmes de ce païs-là eſt horrible. Elles regardoient la chaſteté comme un obſtacle à la politeſſe: elles croyoient que s'attacher à cette vertu, c'étoit ne ſavoir pas vivre, c'étoit retenir l'air ſauvage d'une campagnarde. Enfin elles ne croyoient pas que coucher avec un Prince fût une action oppoſée à l'honnêteté; elles pretendoient que le moyen de relever la condition de leurs maris par deſſus les autres, étoit de leur faire porter des cornes d'or. Galeas qui étoit bel homme, jeune, vigoureux & impudique de temperament trouvoit là ſon compte. Les paroles de Paul Jove ſurpaſſent infiniment les miennes, c'eſt pourquoi je les mets ici. (l) *His artibus quum boni, ſplendidiſſimique principis nomen tueretur, premebant ejus famam intemperantes vagaque libidines. Nam ea tum erat ex multo ocio luxuri antis ſeculi conditio, in ipſis præcipuè nobilioribus matronis, ut totum pudicitiæ*

(l) *Jovius ubi ſupra p. 243.*

LANDO (HORTENSIO) Medecin nâtif de Milan, vivoit au XVI. ſiecle. Il eſt Auteur de pluſieurs Ouvrages; & il ſe plaiſoit à les publier ſous de faux noms. On le croit Auteur d'un Dialogue publié ſous le nom de *Philalethes*, contre la memoire d'Eraſme. Cette (*Z*) conjecture me paroît très-bien fondée.

LANGIUS (PAUL) Moine Allemand, ne ſeroit guere connu par la Chronique qu'il compoſa, s'il n'y eût inſeré * des plaintes contre la mauvaiſe vie des Eccleſiaſtiques, & s'il n'y eût donné des éloges à Martin Luther. C'eſt ce qui a été cauſe que les Proteſtans l'ont cité mille & mille fois. Il étoit né à Zwicka dans le Voigtland, & il ſe fit Moine Benedictin l'an 1487. dans le Monaſtere de Bozau proche de Zeits dans la Miſnie †. L'Abbé Trithеme l'envoya l'an 1515. fouiller dans tous les Couvens d'Allemagne, afin de ramaſſer tous les manuſcrits qui pourroient ſervir à l'illuſtration de l'Hiſtoire, ou à l'augmentation du Catalogue des Ecrivains Eccleſiaſtiques ‡. Langius travailla auſſi pour ſoi en parcourant les Bibliotheques; car cela lui fut d'un grand uſage lors qu'il (*A*) compoſa ſa Chronique ⸸. Elle commence ſelon Voſſius à l'an 1468. mais il (*B*) ſe trompe.

* *Voyez Wolfii Lect. memorabil. to. 2. p. 169. & ſeq.*

† *Voſſius, de Hiſtor. Latin. pag.* 644.

‡ *Id. ibid.*

⸸ *Vigner, Theatre de l'Antechriſt, à l'index des Auteurs citez.*

pudicitiæ decus ab humanitate aulæ alienum prorſus & ſubagreſte putaretur, ideoque princeps ad licentiam libidinis proclinatus, & juventæ vigore venuſtateque oris ſupra omnes ſpectatu digniſſimus, procacibus fœminarum oculis & deſideriis cupidiſſimè deſerviret. Erat enim tum vulgatum inter fœminas, nullam ex principûm concubitu fieri impudicam, earumque maritos qui ineptis hirci videri poſſent, ita excellere aureis cornibus, ut dignitate cunctos anteirent. Voilà ſans doute le ſouverain degré de la corruption, car ſi quelque choſe empêche que la chaſteté ne ſoit bannie du monde, c'eſt que l'on attache à l'égard des femmes une idée de deshonneur au vice oppoſé (*a*). C'eſt la principale barriere dont la providence de Dieu s'eſt ſervie, pour arrêter un peu les progrés de l'impureté, & les empêcher d'inonder tout le genre humain, à la maniere des eaux du deluge, qui n'épargnerent que très-peu de gens.

(*a*) *Conferez ce qui ſe trouve ci-deſſus dans l'article* Jonas, *p.* 177. *col.* 2.

(*Z*) *Cette conjecture me paroît très-bien fondée.*] Je m'aquite ici d'une promeſſe que j'ai faite dans les remarques (*b*) ſur mon Eraſme. Voici donc ce que porte le memoire que j'ai cité en cet endroit-là. *Herold a cru que c'étoit un Medecin nâtif de Plaiſance, nommé Baſſiano Landi ou Lando, qui s'étoit caché ſous le nom de* Philalethes. *Pour moi je croi que c'eſt pluſtôt Hortenſio Lando Milanois, auſſi Medecin, homme d'eſprit, Auteur de pluſieurs Ouvrages Latins & Italiens où il a toûjours affecté de ſe maſquer. Il s'eſt donné ce même nom de* Philalethes *dans un dialogue qu'il a intitulé* Forcianæ quæſtiones, *où il examine les mœurs & l'eſprit des divers peuples d'Italie. Il eſt vrai que dans ce dernier dialogue il s'appelle* Philalethes Polytopienſis, *au lieu que dans celui contre Eraſme c'eſt* Philalethes Utopienſis, ou ex Utopiâ civis. *Ce qui bien loin de marquer une veritable difference, fait voir au contraire que c'eſt le même genie qui a produit l'un & l'autre Ouvrage. Il s'eſt auſſi quelquefois nommé Hortenſius Tranquillus, à quoi Simler abbreviateur, & continuateur de Geſner n'a pas pris garde, parlant d'Hortenſius Tranquillus, & d'Hortenſius Landus comme de deux differens Ecrivains. Nous avons de ce Lando* Un commentario delle più notabili e moſtruoſe coſe d'Italia, *in* 8. *Ouvrage divertiſſant, au devant duquel n'ayant pas mis ſon nom, il ſuplée à cela par un petit avertiſſement qui eſt à la fin où il dit:* Godi, lettore, il preſente commentario nato del coſtantiſſimo cervello di M. O. L. detto per la ſua natural manſuetudine il Tranq. *Qui ne voit que ces trois lettres M. O. L. ſignifient* Meſſer Ortenſio Lando, *& Tranq.* Tranquillo. *En ſuite de cela il y a* un catalogo de gli inventori delle coſe che ſi mangiano, e delle bevande c'hoggidì s'uſano, *à la fin duquel ſont ces lettres capitales* SUISNETROH SUDNAL ROTUA TSE. *Qui lûës à rebours ſuivant l'ordre des mots ſont:* HORTENSIUS LANDUS AUTOR EST. *De même à la fin de ſes paradoſſi imprimez à Veniſe in* 8. 1544. SUISNETROH TABEDUL, *c'eſt-à-dire* HORTENSIUS LUDEBAT. *Il y a donc bien de l'apparence que ce n'eſt pas Baſſiano, mais Hortenſio Lando qui étoit Auteur du Dialogue auquel Herold a repondu: & ce qui me confirme dans cette penſée, eſt qu'Hortenſio voulant prouver dans l'un de ſes paradoxes que ce n'eſt pas un deshonneur d'eſtre bâtard, allegue l'exemple de pluſieurs hommes de lettres, de Pierro Lombard, de Giaſon Maino, de Longueüil, de Celio Calcagnini, & d'Eraſme, parlans de ce dernier en ces termes:* O quanti letterati hannoci ancora dato i ſurtivi abraccciamenti &c. hannoci dato un Eraſmo di Roterodamo, e per opra d'un valente Abbate ce lo dettero.

(*b*) *Pag.* 1069. *col.* 1. *lettre a.*

(*A*) *Lors qu'il compoſa ſa Chronique.*] Elle a pour titre *Chronicon Citicenſe*. Mais ce n'eſt pas à dire que Du Pleſſis en ait dû nommer l'Auteur *Moine de Citique*. Coeffereau au lieu de le corriger s'eſt ſervi des mêmes mots. Ceux de (*c*) Teſte Rivet ne ſont pas meilleurs, *le Moine Citique*. Voyez leurs paſſages dans la remarque C. Les étrangers ont grande raiſon de ſe plaindre que les François defigurent de telle ſorte les noms propres, qu'on n'y reconoît plus rien. (*c*) Voſſius fait cette remarque contre l'illuſtre Mr. de Thou. Mais ici le mal ne conſiſte pas ſeulement à defigurer un nom de ville, c'eſt quelque choſe de pis, car ſous pretexte que Langius a compoſé la Chronique d'une Cathedrale, on Citicenſium lui donne un nom derivé de cette Egliſe. Or ce nom ne lui convient point.

(*c*) *Voſſius de artis hiſtoricæ, c.* 12. *pag.* 69.

(*B*) Voſſius *ſe trompe.*] Cet Ouvrage de Langius eſt une Chronique de l'Egliſe Epiſcopale de Zeits. L'Empereur Othon I. fonda cette Cathedrale l'an 968. le Pape Jean XIII. la confirma (*d*). Langius étend ſa Chronique depuis cette fondation juſques en l'année 1515. il ne ſe contente pas de donner l'hiſtoire des Evêques de Zeits, il parle auſſi des autres Evêques de ces quartiers-là.

Paulo Langio in Chronico Citicenſi quod à dicto anno (968.) uſque ad annum 1515. deduxit Epiſcoporum Citicenſium & aliorum in vicinia antiſtitum geſtas commemoratos. *Aub. Miræus in Gregorio Turonenſi Eccleſiaſtica p.* 124.

pe. Coeffeteau ne ſe (C) ſervit pas d'une fort bonne defaite quand il repondit au Myſtere d'iniquité, où quelques paroles de Langius furent alleguées. Une

(a) Du-Pleſſis Mornai, *Myſtere d'iniquité*, *p.* 573.

(C) *Coeffeteau ne ſe ſervit pas d'une fort bonne defaite.*] Du Pleſſis Mornai (a) n'oublia point les éloges que Langius donne à Martin Luther. „ Paul Langius Moine de Citique, diſciple de „ l'Abbé Trithemius ſur le point que Luther „ vint à paroître, bien qu'il ne laiſſaſt pas ſon „ Monaſtere s'en trouve tout eſmeu, & lui rend „ un teſmoignage non croyable. *Ce Martin*, „ dit-il, *eſtoit un Theologien conſumé, profond, „ incomparable, qui taſchoit de r'appeler la ſaincte „ Theologie à la dignité de ſa ſource, & à ſa „ premiere pureté, & à l'innocence, ſincerité & ſim-„ plicité Evangelique, baſouant du tout toute Phi-„ loſophie ſeculiere. . . .* En un autre lieu ſur „ l'an 1503. lui baillant pour compagnons Car-„ loſtade & Melanthon, *ils traitent & enſeignent „ la ſacrée Theologie, baillant le ſourment de la „ parole de Dieu ſans aucune paille; c'eſt à dire, „ ſans y meſler la Philoſophie & les Syllogiſmes ſur „ tout ſe tiennent à l'Evangile de Chriſt & à l'A-„ poſtre St. Paul, qu'ils prennent pour patron & „ fondement, & avec l'eſtude des lettres conjoi-„ gnent la crainte de Dieu & les ſemences de tou-„ tes vertus qu'ils ſement és cœurs de leurs Diſci-„ ples par paroles, par exemples & par la plume.* „ Et afin qu'on ne nous replique pas que c'eſ-„ toit devant que Luther euſt fait la guerre au „ Pape. Voici comme il en parle ſur l'an 1520. „ après avoir diſcouru des abus & excez des „ Indulgences; *Icelui*, dit-il, *par ſa doctrine & „ predication admirable, mit à neant la valeur de „ toutes les indulgences. Et les tourna du tout en „ doute, deſtournant le peuple de les acheter; „ ſçavoir qu'il affermoit n'eſtre aucunement neceſ-„ ſaires à ſalut, non une remiſſion des pechez, „ mais une nonchalance à ſe repentir & une laſche-„ té à toutes bonnes œuvres, meſmes un achoppe-„ ment & un vice; Que les merites auſſi de Chriſt „ & des ſaincts, n'eſtoient pas le fonds & l'eſpar-„ gne de ſes Indulgences; veu qu'en la primitive „ Egliſe ny plus de 1000. ans après, il ne s'en „ trouvoit rien d'eſcrit par les ſaincts & Docteurs „ de l'Egliſe orthodoxe. Auſſi peu qu'ils les euſſent „ en telle eſtime, & en creuſſent ſi magnifiquement, „ qu'aujourd'hui à l'appetit de l'argent qui leur en „ revient; Affermant de plus, & prouvant que l'E-„ gliſe Romaine de droict Divin n'eſt point la pre-„ miere ni le chef des autres, &c.* Et pource, „ dit-il derechef, *Juſques à preſent ils le perſe-„ cutent comme un autre Athanaſe, principalement „ pour avoir diſputé ceſte Theſe, & quelques au-„ tres points de doctrine rares & hauts que non ſeu-„ lement les Romains continuent à impugner, mais „ auſſi pluſieurs hommes très-doctes ſur tout les „ Thomiſtes; Toutesfois ce Martin, qui eſt ſans „ conteſtation le premier & le plus ſage Theologien „ de noſtre aage, n'a peu eſtre vaincu juſques ici, „ fortifiant & approuvant ſa doctrine par les teſmoi-„ gnages de l'Evangile, de l'Apoſtre Saint Paul, „ meſmes des lieux originaux des anciens Peres or-„ thodoxes.* „ Du Pleſſis n'oublie pas le correctif apposé par Langius à tant de propoſitions hardies, & *ainſi nous en parle ce Moine*, dit-il, non aſſertivè ſed admirativè, *non pour rien affermer, mais par admiration ſuſpendant ſon jugement à la façon de pluſieurs juſques à ce que par un Concile Oecumenique il en ait été deſini.* Je mets en marge les paroles de Langius (b), elles temoignent plus fortement pour ſa catholicité.

Voici ce que repond Coeffeteau. „ Ce que „ le Sieur du Pleſſis nous oppoſe de Paul Lan-„ gius Moyne de Citique diſciple de l'Abbé „ Trithemius, nous aprend quelle eſt la ſin-„ cerité des Proteſtans, & la bonne foy dont „ ils uſent en la publication des autheurs. Car „ ils font dire à Langius des choſes touchant „ Luther, qui ſont entierement contraires non „ ſeulement à la doctrine, dont Langius a tous-„ jours fait profeſſion juſques à la mort, mais „ auſſi à ce qu'il a eſcrit en la meſme Chroni-„ que où ſont couchées ces loüanges de Lu-„ ther. Peut eſtre que les Proteſtans ſe figu-„ rent qu'ils nous feront croire que cet authcur „ a eſté tout enſemble Lutherien & Pappiſte, „ heretique & Catholique, autrement certes „ ne peuvent ils concilier ce qu'ils luy font dire „ avec ſes premiers eſcrits. Et qu'on ne ſe „ trompe pas au nom de Piſtorius qui l'a mis „ en lumiere, car encor qu'il ſe ſoit fait Ca-„ tholique, ç'a eſte quelque temps depuis, & „ il eſtoit encor Proteſtant quand il publia ceſte „ Chronique avec quelques autres œuvres des „ eſcrivains Allemans. Et meſme il dit qu'il „ l'avoit euë de Henry Petreus qui demeuroit „ à Baſle parmy les Heretiques. Au ſurplus „ ceux qui ont fait la fourbe, ſe font bien per-„ ſuadez qu'on auroit peine de croire de Lan-„ gius, qu'il eût parlé ſi avantageuſement, & „ de la perſonne, & de la doctrine de Luther: „ c'eſt pourquoy ils y ont adjouſté une maigre „ & inſipide defaite, luy faiſant dire que ce „ qu'il en a eſcrit, ç'a eſté non *aſſertivè*, mais „ *admirativè, non pour rien affermer, mais par* „ *admiration ſuſpendant ſon jugement, &c.* Vous „ diriez que ce Langius cherchoit maiſtre, & „ eſtoit encor irreſolu quelle Religion il devoit „ embraſſer (c). „ C'eſt une pauvre reponſe, „ il vaudroit mieux demeurer muet, que de s'en „ ſervir. Le P. Gretſer y a renoncé, & a trou-„ vé mieux ſon compte à ſuppoſer que le bon „ Paul Langius mourant d'envie de colleter une „ femme, regardoit Luther comme un Heros „ qui ſeroit l'exterminateur du celibat. Voyons „ ce que l'Apologiſte du Sieur du Pleſſis repon-„ dit à cette plaiſanterie, & au ſubterfuge de „ Coeffereau.

„ Paul (d) Langius Moine Citique donne de „ ſi beaux & grands teſmoignages à la doctri-„ ne de Luther, que nôtre Moine ne les peut „ ſouffrir, ſans accuſer ceux qui ont publié ſon „ œuvre, d'y avoir adjouſté du leur, tout ce „ qu'on en produit à ce propos, les meſurant „ à l'aulne des Papiſtes qui corrompent par ad-„ ditions & mutilations tous les eſcrits qui paſ-„ ſent par leurs mains. Cependant Dieu a vou-„ lu pour leur oſter cette objection, qu'il ait „ eſté mis en lumiere par un homme qui dés „ lors couvoit l'Apoſtaſie, qu'il a enfin eſclo-„ ſe, à ſçavoir Piſtorius, qui n'auroit depuis ou-„ blié

(b) Porro quæ de Martini Lutheri doctrina diſſerui, non ſicuti diſcipulus illius aſſertive, quod abſit, ſed potius admirative poſui, utpote nullius adhuc juratus in verba magiſtri. Sed cum ſim & ego more ſuſpenſus multorum, quouſque per Oecumenicum universale & generale Concilium, quid in tam ardua re tenendum ſit, decretum fuerit, paratus nihilo tamen minus, & modo & ſemper à recte ſapientibus doceri, quorum etiam, & potiſſimum Romanæ Eccleſiæ judicio hæc præſentia, & alia qualiacunque mea ſcripta, & corrigenda & examinanda ſubjicio: tametſi ego ſupra narrata non de Romanis, ſed Romanenſibus, id eſt, non indigenis, ſed aliunde eam confluentibus, deſcripſerim. *Langius, apud Wolfium. Lect. memorab. tom.* 2. *pag.* 1218. 1219.

(c) *Coeffereau, Reponſe au Myſtere d'iniquité, pag.* 175.

(d) *Rivet, Remarques ſur la Reponſe au Myſtere d'iniquité, 2. partie, pag.* 633.

* *Casaremontanus.* Une reflexion d'André Rivet (*D*) par raport à Pistorius, qui publia la Chronique de ce Moine l'an 1583. ne me paroit pas solide. Les fautes de (*E*) Moreri ne sont pas considerables.

† *Vossius, de scient. Mathem. p.* 388. LANGIUS (Josèph) nâtif de Kaisersberg * dans la haute Alsace, & Professeur en Mathematique & en langue Greque à Fribourg dans le Brisgaw, travailloit l'an 1612. à son *elementale Mathematicum* †, qui selon Vossius ne fut imprimé ‡ que cinq ans après ‖. Isac Habrecht Philosophe & Medecin l'augmenta, & l'orna de notes & de figures, & le fit ainsi imprimer *β* l'an 1625. Langius avoit publié à Strasbourg en 1598. un (*A*) *Florilegium* in 8. qui fut suivi quelque tems après d'un *in folio* intitulé (*B*) *Polyanthea nova.* Il vêcut plusieurs années dans la Communion des Protestans, après *γ* quoi il embrassa la foi Romaine. Je donne le (*C*) titre de ses livres.

‡ *Cependant le Catalogue d'Oxford marque l'édition de* 1612.

‖ *A Fribourg.*

β A Strasbourg.

γ Voyez la preface de son Polyanthea.

„ blié à descouvrir ce tour de soupleſſe, s'il „ l'avoit fait, ou quelque autre à ſon ſçeu. „ Gretſer qui l'a peu interroguer ſur cela, n'a „ pas eu l'impudence, quoi qu'en lui elle ſoit „ au plus haut poinct, d'accuſer l'infidelité de „ ceux qui l'ont donné au public. Il a mieux „ aimé mal traicter ce pauvre Moine en ces „ mots: *C'eſt ce Langius auquel dés le premier „ petit bruit de l'Evangile Lutherien, les pieds „ demangeoient deija, pour ſauter hors du Monaſ„ tere, eſtimant arrivé ce temps acceptable, au„ quel il ſeroit loiſible aux Moines de quitter le „ froq, & eſpouſer des Nonnains.* En ce temps„ là, les Moines trouvoient bien moien de „ coucher avec elles ſans les eſpouſer, & ſi au„ tre demaŋeaiſon ne leŋ euſt tenus, Coëffe„ teau ſçait aſſez, qu'ils trouvent bien moyen „ de ſe frotter ailleurs. „ Ces dernieres paroles ſont voir manifeſtement que les lieux communs dont les Miſſionaires ſe ſervent au ſujet du mariage des Reformateurs, & des Moines qui embraſſerent la Religion Proteſtante, ne ſont pas auſſi favorables qu'ils ſe l'imaginent. Ils trouvent-là un beau champ de declamation; les images les plus odieuſes de la ſenſualité fortent en foule de leur plume: mais on les rembarre facilement, parce qu'il n'eſt que trop vrai que ceux qui ſont vœu de celibat ne l'obſervent pas toûjours, & que le ſens commun dicte que ſi les Miniſtres de l'Egliſe n'ont pas la force de s'abſtenir du commerce feminin, il vaut mieux qu'ils paſſent leur fougue avec leurs femmes, qu'avec les femmes d'autrui.

(*D*) *Une reflexion d'André Rivet.... ne me paroit pas ſolide.*] Nous venons de voir qu'il pretend que Piſtorius auroit fait ſavoir ſa fraude, après être devenu bon Papiſte. Je croy qu'il ſe trompe. Si Piſtorius avoit alteré le manuſcrit de Langius, il ne s'en ſeroit jamais vanté. Le bien que l'Egliſe Romaine eût pu tirer de cet aveu n'auroit pas été conſiderable. Que Langius ait loüé Luther l'an 1520. ou qu'il en ait dit du mal; ou qu'il n'en ait point parlé, c'eſt au fond une très-petite affaire. Mais Piſtorius n'auroit pu decouvrir ſa friponnerie, ſans ſe rendre mepriſable à ceux de l'Egliſe Romaine, & ſans s'expoſer aux inſultes des Proteſtans, qui euſſent trouvé dans ſon propre aveu de quoi le convaincre qu'il étoit un malhonnête homme. De telles fautes ne s'avouënt point: elles tirent trop à conſequence.

(*a*) *Dans le Moreri de Hollande on la nomme* Zurickau.

(*E*) *Les fautes de Moreri ne ſont pas conſiderables.*] Il faloit nommer la patrie de Langius *Zwickæ*, & non pas (*a*) *Zwickau.* Son monaſtere s'apelloit *Bozan*, & non pas *Bozau.* La faute de *Paſtorius*, au lieu de *Piſtorius*, eſt corrigée dans les éditions de Hollande. Il ne faloit pas dire que ſa Chronique commence à l'an 1468. c'eſt une faute de Voſſius que j'ai déjà relevée, & que Zeillerus (*b*) a copiée.

(*A*) *Un Florilegium.*] Ceſt un recueil alphabetique de ſentences, d'apophthegmes, de comparaiſons, d'exemples, & d'hieroglyphes. Les Ecoliers ſe ſervent utilement d'un pareil Ouvrage quand ils ont des chreies, ou des amplifications à compoſer. Les hommes doctes s'en pourroient auſſi ſervir avec avantage, ſi tout ce que l'on y cite avoit été bien collationné aux Originaux, mais on n'a rien moins fait que cela. Nôtre Langius ſe contenta de copier les Compilateurs modernes, & entre autres Thomas Hibernicus (*c*), dont l'Ouvrage intitulé *Flores doctorum* eſt tout plein de fautes.

(*B*) *Polyanthea nova.*] L'Auteur a ſuivi dans cet Ouvrage la même methode que dans le *Florilegium.* L'Index d'Eſpagne y corrige quelques endroits, & donne une hiſtoire des livres intitulez *Polyanthea.* Je ne penſe pas être blâmable ſi je raporte le precis de cette hiſtoire. Le premier *Polyanthea* fut imprimé (*d*) l'an 1512. c'eſt l'Ouvrage du Moine Dominicus Nanus Mirabellius, Auteur du *Monoteſſaron Euangelio-rum.* Le ſecond fut compilé par un libraire de Cologne nommé Maternus Cholinus, & publié (*e*) l'an 1585. On ajoûta au travail de Mirabellius tout ce que l'on trouva à propos de copier de trois Ouvrages qui avoient paru, je veux dire du recueil de *Bartholomæus Amantius*, & du *ſententiarum opus abſoluti ſſimum ex proba-tiſſimis auctoribus excerptum* (*f*), & d'un Ouvrage anonyme imprimé à Lyon. Cholin outre cela fournit ſes propres recueils. Le troiſiéme ſous le titre de *Polyanthea nova*, eſt l'Ouvrage de nôtre Joſeph Langius, & fut imprimé à Geneve l'an 1600. à Lyon l'an 1604. à Francfort l'an 1607. & diverſes fois depuis. Le quatriéme ſous le titre de *Polyanthea noviſſima* eſt diviſé en 20. livres, & ne differe du troiſiéme que par quelques augmentations. Le cinquiéme ſous le titre de *Florilegium magnum ſeu Polyanthea floribus noviſſimis ſparſa*, fut publié à Francfort l'an 1621. Ce qu'il y a de nouveau dans cet Ouvrage eſt dû aux veilles de *Franciſcus Sylvius Inſulanus.* Nous avons parlé ailleurs (*g*) des ſuplémens de Gruterus: ils contiennent 2. volumes, de ſorte que le *Florilegium magnum* en comprend trois: le 1. eſt de Sylvius Inſulanus; le 2. & le 3. imprimez à Francfort l'an 1624. ſont de Gruterus.

(*b*) *Zeillerus de Hiſtoricis, part.* 1. *p.* 85.

(*c*) Dicto ricus nihil aliud in Langio reprehendit quam credulitatem, qua ſe ab Hibernico decipi paſſus eſt. *Thomaſius de plagio, n.* 482.

(*d*) *A Bâle, & puis à Sarne l'an* 1514. *& à Cologne l'an* 1539.

(*e*) *Il fut rimprimé à Veniſe l'an* 1592.

(*f*) *Par* Franciſcus Tortius, *ſeu de* Tort, *Augurin.*

(*g*) *L'Ouvrage fut imprimé à Paris l'an* 1560. *& l'an* 1580. *Dans l'article de Gruterus, p.* 1318. *col.* 2.

(*C*) *Le titre de ſes autres livres.*] Une édition

LAN-

LANGLE (Jean Maximilien de) Ministre de l'Evangile, nâquit à Evreux en 1590. Il fut apellé à l'Eglise Reformée de Rouën en 1615. n'étant alors âgé que de 25. ans. Il y fit toutes les fonctions de son ministere pendant 52. ans, toûjours avec beaucoup de reputation, de pieté & d'éloquence. On a de lui deux volumes de Sermons, l'un sur le huitiéme aux Romains, l'autre sur divers textes de l'Ecriture; & une Dissertation en forme de lettre, pour la defense de Charles I. Roi d'Angleterre. Sept ans avant sa mort il tomba dans une paralisie, qui lui tenoit la langue empêchée; mais il ne laissoit pas de plaire, & d'édifier par des conversations pieuses & ingenieuses tout ensemble. Il mourut en 1674. en la 84. année de son âge, laissant plusieurs enfans (*Z*) qui heriterent de son merite & de sa vertu *.

* *On publie cet article tout tel qu'il a été communiqué.*

LANGUET (Hubert) nâtif de Viteaux † en Bourgogne, se rendit illustre par son habileté & par sa vertu au XVI. siecle. Ayant lu en Italie un livre de Melanchthon, il conçut un si grand desir de conoitre ce grand Docteur, qu'il s'en alla le trouver en Allemagne. Il eut (*A*) avec lui les liaisons les plus étroites. Il le charmoit par ses belles conversations; car il avoit reüni la force de la memoire avec la finesse du jugement ‡. Il fut long tems ∔ l'un des premiers Conseillers d'Auguste Electeur de Saxe; & il ne quitta cette Cour que lors qu'on le soupçonna d'avoir été l'un de ceux qui conseillerent à Gaspar Peucer de publier une exposition de la doctrine de l'Eucharistie, conformément à la Confession de Geneve. Il se retira à la Cour du Prince d'Orange β; & il mourut à Anvers l'an mil cinq cens quatre-vingt-huit à l'âge de soixante-trois ans. Il avoit eu beaucoup

† *Thuanus lib. 74. circa finem ann. 1581.*

‡ *Voyez la remarque A.*

∔ *Thuanus ibid.*

β *Id. ibid.*

tion de Juvenal & de Perse à Fribourg 1608. *Tyrocinium Gracarum litterarum ib.* 1607. *Adagia sive sententiæ proverbiales.*

(*Z*) *Laissant plusieurs enfans.*] Samuel de Langle son fils aîné nâquit à Londres, & fut porté en France à l'âge d'un an, & y a toûjours demeuré, jusques à ce que la derniere persecution l'obligea à se retirer en Angleterre. Il fut Ministre à peu près dès la même année de son âge que son pere, & servit avec lui l'Eglise de Rouën pendant 23. ans. Il fut apellé en suite à Paris en 1671. pour l'Eglise qui s'assembloit à Charenton, fort honoré dans l'une & dans l'autre pour ses mœurs graves, son savoir solide, & une prudence consommée; hé d'une amitié particuliere avec Mr. Claude. Les persecutions de France, & en particulier celle qui ôtoit aux peres leurs enfans, l'obligerent à chercher une retraite en Angleterre. L'Université d'Oxford se fit un honneur de lui donner le degré de Docteur en Theologie, sans qu'il l'eut demandé; & le Roi Charles II. lui marqua aussi son estime, en lui donnant un Canonicat à Londres dans l'Abbaye d'Westmunster. Il étoit né en 1622. Il tomba malade en la 71. année de son âge en Juin 1693. d'une maladie violente qui dura 8. jours, mais qui n'empêcha point qu'il ne conservât toute la force de son esprit, faisant à toute heure d'excellens discours à ses proches & à ses amis, & sur tout à ses enfans, à qui il avoit donné la même éducation qu'il avoit reçuë de son pere. Le public n'a eu encore d'autre Ecrit de lui, qu'une lettre sur les differens d'entre ceux qu'on apelle *Episcopaux* & *Presbyteriens* en Angleterre. C'est Monsieur le Docteur Stillingfleet à present Evêque d'Worcester, qui la fit imprimer à la fin d'un de ses livres sur le même sujet: mais on a trouvé parmi ses manuscrits un Traité de la verité Chretienne qu'il avoit commencé il y a quelques années, & qu'il acheva peu avant sa mort. On espere que Mr. de Langle son fils aîné, & Ministre comme lui, donnera cet Ouvrage en peu de tems. L'illustre defunt avoit fait aussi plusieurs remarques critiques sur divers endroits de l'Ecriture, & en particulier sur les Pseaumes, qu'on croit qu'il eût donné lui-même, s'il eut vêcu encore assez de tems pour les mettre dans l'ordre, & dans l'état qu'il sembloit s'être proposé (*a*).

(*a*) *Memoire communiqué, qu'on imprime tout tel qu'il a été envoyé.*

Quant aux autres enfans de Jean Maximilien de Langle, le memoire que je cite n'en dit rien.

(*A*) *Il eut avec* Melanchthon *les liaisons les plus étroites.*] Tout ce que j'ai dit là-dessus m'est fourni par Joachim Camerarius dans la vie de Melanchthon. (*b*) *Hunc* (Languetum) *lectio libri cujusdam in Italia ubi tunc ipse degebat, à Philippo Melanchthone compositi cupiditate incenderat videndi autorem illius, & ea stimulos* (*c*) *ibid. perpetuo admovens perpulerat tandem ut in Germaniam veniret, & Wittembergam se conferret.* Languet arriva à Wittemberg l'an 1549. (*d*), & s'attacha de telle sorte à Melanchthon, qu'excepté pour faire de tems en tems quelques voyages, il ne le quitta jamais. (*d*) *Neque ab ipso discessit nisi interdum per intervalla quædam peregrinationum quibus mirifice delectabatur, donec Philippi Melanchthonis vita in terris duravit.* La conversation de Languet étoit admirable. Il parloit savamment sur les interêts des Princes, & il savoit à fond l'histoire des hommes illustres (*e*). Sa memoire ne bronchoit jamais sur les circonstances du tems, ni sur les noms propres, & il avoit une sagacité extraordinaire à discerner les inclinations des gens, & à prevoir l'issuë des choses. Celui qui lui rend ce temoignage l'avoit conu particulierement. *Neque ego,* (*f*) dit-il, *audivi ullum alterum, qui tam prudenter & certò, & planè, dilucidè, diserte exponeret, quid narrare instituisset. Non ille in hominum nominibus falli, non indiciis temporum errare, non confundere rerum negotiorumque seriem.* Erat autem in eo singularis sagacitas in notandis naturis hominum, & conjiciendo, quo quisque suopte ingenio deferretur, & quæ esset voluntatis inclinatio. *Consiliorum etiam solertissimus æstimator, & eventuum futurorum provisione admirabilis.*

(*b*) *Joach. Camerar. in vita Melanchth. p. m.* 333.

(*c*) *Ibid.*

(*d*) *Ibid.*

(*e*) Erat autem Philippo grata atque jucunda multarum magnarumque rerum, quas ille tenebat, commemoratio, & oratio Regibus Principibus cipibusque gubernationum, & aliis facultatibus, & virtute, doctrina præstantibus viris horum temporum. *Ibid.*

(*f*) *Ibid.*

beaucoup (*B*) de part à l'eſtime de Mr. du Pleſſis Mornai. On le croit Autéur de la (*C*) harangue qui fut faite à Charles IX. le 23. de Decembre 1570. au nom de pluſieurs Princes d'Allemagne. C'eſt à lui que l'on attribuë le fameux Traité qui a pour (*D*) titre, VINDICIÆ CONTRA TYRANNOS. Les lettres Latines qu'il avoit écrites à Philippe Sidney furent imprimées à Franefort l'an 1633. Celles qu'il avoit écrites aux Camerarius pere & fils, parurent l'an 1646.

* *Voſſius de ſcient. Mathem. p. 341.*

LANSBERGIUS (PHILIPPE) a tenu rang parmi les Mathematiciens du XVII. ſiecle. Il étoit né * en Zeelande l'an † 1561. Il fut Miniſtre de la parole de Dieu à Anvers en 1586. Depuis il le fut pendant (*E*) pluſieurs années à Ter-Goes en Zeelande : & enfin ayant été déclaré *emeritus*, il ſe retira à Middelbourg ‡, où il mourut environ l'an 1632. On verra ci-deſſous le titre (*F*) de ſes Ouvrages.

† *Iſſe epiſtola dedic. Uranometria.*

‡ *Voſſius ibid.*

LATINUS (JEAN) More de naiſſance, fut tranſporté en Eſpagne petit garçon, & ſervit chez (*A*) le Duc de Sueſſe §. L'eſprit que l'on remarqua en lui fut cauſe qu'on lui laiſſa prendre part aux leçons qui étoient faites à ſon jeune maître, & par ce moyen il devint ſi docte, qu'ayant été affranchi il obtint de l'Archevê-

§ *Gonzales de Cordoüe, petit-fils du grand Capitaine.*

(*A*) *Beaucoup de part à l'eſtime de Monſr. du Pleſſis Mornai.*] Cela paroît par ce paſſage (*a*). „ A ſon arrivée à Anvers Mr. du Pleſſis trou-„ ve femme & enfans malade ; un fils même „ que Dieu luy avoit donné, en ſon abſence „ auſſitoſt retiré à luy ; mais outre cela Mr. „ Languet ſon ſingulier ami decedé, lequel „ Madame du Pleſſis, bien que malade elle-„ meſme, avoit aſſiſté juſques aux derniers ſou-„ pirs. Ses derniers propos furent ; *Qu'il n'a-„ voit regret, que de n'avoir peu revoir Mr. du „ Pleſſis premier que mourir, auquel il euſt laiſſé ſon „ cœur s'il euſt peu. Qu'il avoit deſiré de vivre pour „ voir le ſiecle amender ; mais puis qu'il alloit tous-„ jours s'empirant, il n'y avoit plus que faire ; que „ les Princes de ce temps eſtoyent d'eſtranges gens ; „ que la vertu n'y avoit beaucoup à ſouffrir, & peu „ à gagner ; qu'il plaignoit bien Mr. du Pleſſis, „ qui auroit à en ſentir ſa bonne part, & de mau-„ vais temps à paſſer ; mais qu'il priſt courage que „ Dieu l'aſſiſteron. Au reſte l'adjura de requerir „ de luy, en luy diſant adieu de ſa part, une choſe ; „ qu'au premier livre qu'il mettroit en lumiere il „ fit mention de leur amitié.* Cela fit Mr. du Pleſſis non long temps après par une petite Preface, à l'entrée de la verſion Latine de ſon livre, *de la Verité de la Religion Chreſtien-ne.* „ Ce qu'il dit à la loüange d'Hubert Languet dans cette Preface, & ce que d'autres ont publié ſur le même ſujet, a été diligemment recueilli par Voetius (*b*). L'épitaphe ſeule vaut un panegyrique. Vous la trouverez dans le même Voetius.

(*a*) *Vie de Du-Pleſſis Mornai pag. 56. ad ann. 1581.*

(*b*) *Diſputat. Theologic. vol. 4. p. 238. & ſeq.*

(*C*) *On le croit Autéur de la harangue.*] Mr. Colomiés en donne une très-ſolide preuve dans ſes Melanges Hiſtoriques (*c*). Il la tire d'une lettre de Languet à Sidnei, écrite de Vienne le 1. de Janvier 1574.

(*c*) *Pag. 13. & 14.*

(*D*) *Le fameux Traité qui a pour titre* VINDICIÆ CONTRA TYRANNOS.] Ce que j'ai dit là-deſſus dans le Projet de ce Dictionnaire au mot *Brutus*, eſt trop long pour être commodément inſeré ici. J'ai trouvé plus à propos de le renvoyer à la fin de cet Ouvrage, ſous la forme de diſſertation.

(*d*) *De ſcient. Mathemat.*

(*E*) *Pendant pluſieurs années.*] Voſſius (*d*) dans la page 237. dit qu'il fut Miniſtre à Ter-Goes XXXIX. ans plus ou moins ; mais dans la page 341. il ne met que XXIX. ans. Sans doute la faute eſt de l'Imprimeur ; mais j'avouë que je ne ſai pas ſi elle conſiſte dans la ſouſtraction, ou dans l'addition d'une X. C'eſt l'un des deux.

(*F*) *Le titre de ſes Ouvrages.*] *Chronologiæ ſacræ libri VI.* imprimez en 1626. *Progymnaſmata aſtronomiæ reſtituta*, imprimez à Middelbourg en 1629. *Triangulorum Geometricorum libri IV.* imprimez au même lieu en 1631. *Uranometriæ libri III.* imprimez au même lieu la même année. *Commentationes in motum terræ diurnum & annuum, & in verum aſpectabilis cœli typum*, où il ſe declare hautement pour l'opinion de Copernic, & pretend même la perfectionner. Il compoſa cet Ouvrage en Flamand, mais il fut traduit en Latin par Martin Hortenſius, & imprimé à Middelbourg en 1630. Fromond Docteur de Louvain le refuta dans ſon *Ant-Ariſtarchus, ſive orbis terræ immobilis.* Lansbergius qui ne vêcut pas aſſez pour repliquer, laiſſa un fils qui repondit à Fromond, & en même tems à Morin Profeſſeur Royal à Paris, & à un Danois nommé Pierre Bartholin. Cette reponſe intitulée *Jacobi Lansbergii Medicinæ Doctoris Apologia pro Commentationibus &c.* imprimée à Middelbourg en 1633. fut refutée par un nouveau livre de Fromond imprimé l'an 1634. ſous le titre de *Veſta*, ou d'*Ant-Ariſtarchi Vindex.* Je penſe que la choſe en demeura là.

(*e*) *Nicol. Anton. Biblioth. Hiſp. to. 1. p. 547.*

(*f*) Hie dum Mendozium Heroa (*ſi croi que nes Æthiops Chriſticola ex Æthiopia uſque infans c'eſt une advectus exceleniſſimi & invicliſſimi Gonſali Fer- faute d'im-dinandi à Corduba Ducis Sueſſæ, Gonſalvi Magni preſſion, au Hiſpaniarum Ducis nepotis ſervus, ab ipſo infantiæ lieu de Herum) lacte ſimul nutritus, cum ipſo à tenibus annis li- Granatæ beralibus artibus inſtitutus & doctus, & tandem li- in ludum bertate donatus, Granatæ ab illuſtriſſimo pariter & literarium reverendiſſimo Petro Guerrero Granatenſi Archie- comitatur, piſcopo extra omnem aleam doctiſſimo, S. Eccleſiæ quam La-Granatæ cathedram Grammatica & Latini ſermo- tinam ea-nis accepit moderandam, quam per viginti annos dem opera ſolicitiſſimè moderatus eſt.* Par là nous connaîtrons arripuit. de fauſſeté le Jeſuïte Schottus, qui a dit que nô- *Schottus, Biblioth. Hiſpan.* tre More aprit le Latin en ſuivant Mendoza au *p. 450.* College (*f*). Le maître de nôtre Latinus ne s'appelloit point Mendoza. Vous trouverez dans (*g*) Aubert le Mire (*g*) preſque mot à mot tout ce que Schottus a dit de ce docte Ethiopien.

(*g*) *De Scriptorib. ſæculi XVI. p. 92.*

l'Archevêque de Grenade la Regence de la langue Latine dans l'Ecole de l'Egliſe de Grenade. Il s'aquitta dignement de cette charge pendant vingt ans; & comme ſes mœurs n'étoient pas moins dignes d'eſtime que ſon eſprit, il trouva en mariage (*B*) un party fort avantageux. Il publia divers (*C*) Poëmes *. Quelques-uns diſent que Clenard l'amena (*D*) d'Ethiopie en Eſpagne, & qu'il l'inſtruiſit aux belles lettres. Cela n'eſt pas vrai. Les fautes (*E*) de Mr. Moreri ſont en petit nombre, mais très-groſſieres.

* *Tiré de Dom Nicolas Antonio, Bibl. Hiſpan. tom. 1. p. 547.*

LAU-

(*B*) *Il trouva en mariage un party fort avantageux.*] Il épouſa (*a*) Donna Anna de Carleval: *Charus omnibus propter ingenii ac morum dotes, matrimonio inſuper honeſtæ nec ignobilis fœminæ ſupra conditionem ornatus* (*b*). On dit qu'il étoit bel homme; ce qui eſt peut-être auſſi rare, ſelon le goût des Européens, que de voir un More (*c*) enſeigner la langue Latine. *Ludum hîc* (Granatæ) *parentum memoria aperuit (quis credat?)* Joannes *Æthiops genere*, Latinus *hunc dictus, ut præſtanti forma & Muſicæ ac Poëticæ in paucis peritus* (*d*).

(*a*) *Nicol. Antonius ubi ſupra.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) Granatæ linguam Latinam publice profiteri cœpit, ſtupendo exemplo in cathedra nigrum hominem Latine loqui. *Schottus ubi ſupra.*

(*C*) *Il publia divers poëmes.*] Un fur la bataille de Lepanthe: un autre ſur la mort de Pie V. & un bon nombre d'Epitaphes. Donnons les titres. *Auſtriados libri* 11. *ſive de victoria navali Joannis Auſtriaci ad Echinadas inſulas. De obitu Pii V. ejusque in Philippum regem ſtudio. De auguſta regalium corporum ex variis tumulis in unum regale templum Eſcurialis tranſlatione, atque illinc in Granatenſe Reginæ Joannæ, epigrammatum, ſive epitaphiorum libri* 11. à Grenade 1576. L'Inſcription que j'ai rapportée dans la 1. remarque eſt tirée de ce dernier livre; & comme l'Auteur obſerve qu'il avoit 58. ans (*e*), nous pouvons conoître, dira-t-on, l'année de ſa naiſſance. Un homme qui eſt dans ſa 58. année l'an 1576. doit être né l'an 1518. Mais donnons nous garde de raiſonner de la ſorte; car encore que les épitaphes & les épigrammes de Latinus ayent été publiées à Grenade l'an 1576. il ne s'enſuit pas que l'inſcription dont nous parlons ait été faite cette année-là. Cette conſequence ſeroit mauvaiſe, quand même on ſeroit certain qu'il étoit alors en vie: combien plus ſera-t-elle fauſſe, ſi l'on ſupoſe qu'il mourut l'an 1673. comme le porte ſon (*f*) épitaphe. Voici ce que l'on peut dire de certain: puis qu'il eſt mort l'an 1573. cette inſcription n'a pas été faite après cette année, & ainſi l'Auteur avoit pour le moins 58. ans cette année-là, & ſa naiſſance ne peut être poſterieure à l'an 1515. Nicolas Antonio ſeroit blâmable, au cas qu'il eût pu marquer l'année où Latinus ſe donnoit 58. ans, car il ne la marqua point. Je voudrois pour la rareté du fait que nôtre Latinus eût trouvé place parmi les Poëtes de Mr. Baillet.

(*d*) *Ludov. Nonius in Hiſpania illuſtrata pag.* 83.

(*e*) *Tiré de Nicol. Antonio ibid.*

(*f*) *Elle eſt dans Nicolas Antonio ubi ſupra, & dans Moreri.*

(*D*) *Que Clenard l'amena d'Ethiopie en Eſpagne.*] L'Auteur (*g*) de l'Academie des Sciences nous dit que Clenard ſortant de la Cour de Fez, *fut ſeulement ſuivi d'un diſciple Ethiopien, avec lequel étant arrivé à Grenade l'an* 1542. *il écrivit à l'Empereur Charles V. une lettre élegante*, & mourut *en cette même année, & laiſſa ſon diſciple Ethiopien (connu ſous le nom de Jean Latin) ſi bien inſtruit aux bonnes lettres, qu'il a compoſé un beau poëme Latin ſur la victoire . . . de Lepanthe.* Pluſieurs raiſons me perſuadent qu'il y a là quelques fauſſetez. 1. Latinus (*h*) temoigne qu'il étoit encore enfant, lors qu'il fut tranſporté d'Ethiopie en Europe. Cela ne ſeroit pas vrai, s'il étoit paſſé d'Afrique en Eſpagne avec Clenard l'an 1542. Il avoit alors pour le moins 27. ans. 2. Il dit que dès ſon enfance (*i*) il a été élevé & inſtruit avec Gonſales Fernand de Cordouë ſon maître, qui enfin (*k*) lui donna la liberté. Auroit-il parlé de la ſorte, s'il avoit été redevable de toute ſon érudition à Jaques Clenard, comme Mr. Bullard le ſupoſe? 3. Il ne dit rien qui ait le moindre raport à la narration de Mr. Bullart. Ma troiſiéme obſervation me perſuade qu'Aubert le Mire s'eſt trompé lors qu'il a dit (*l*), *Diſcipulum reliquit* (Clenardus) *Joannem Latinum Æthiopem (quod prodigii ſimile eſt) Rhetorem illiberalium, cujus poema exſtat panegyricum de navali Jo. Auſtriaci ad Echinadas inſulas victoria.* Sans doute Mr. Bullart a été trompé par ce paſſage d'Aubert le Mire; mais il y a joint une faute qui vient de ſon cru; il a ſupoſé que Latinus fut amené en Europe par Jaques Clenard l'an 1542. Voici aparemment l'origine de l'erreur. Clenard raconte (*m*) qu'ayant été envoyé à Braga pour y dreſſer une Ecole, il produiſoit ſes 3. valets Mores devant ſes Ecoliers, & leur commandoit en Latin de faire certaines poſtures. Ces Mores avoient apris chez lui aſſez de Latin par l'uſage, pour entendre ce qu'il leur commandoit en cette langue. *Erant mihi ſervuli tres, quos* (*n*) *ſupra nominavi, non ſane periti Grammatici, verum domeſtica conſuetudine tantum conſecuti, ut me perciperent, quicquid dicerem, & contra Latine reſponderent, licet identidem peccantes in Priſcianum. Hos in ludum producto, dialogos agere juſſi, ſpectantibus diſcipulis, & cum eis multis de rebus ſermonem miſcebam, attentiſſimo auditorio, adeo miraculi loco fuit, quod Æthiopes loquerentur Latine.* Heus Dento, *inquam*, ſalta, &c. Sur ce narré on a pu bâtir facilement que Jean Latinus étoit un Eleve de ce docte Grammairien.

(*g*) *Bullart. to. 1. p.* 287.

(*h*) *Voyez la remarque A.*

(*i*) A rudibus annis.

(*k*) Et tandem liberalitate donatus.

(*l*) *Aub. Miraus in eleg. Belg.*

(*m*) *Epiſt. lib.* 2. *pag.* 303.

(*n*) *Ce mot ſe raporte à ces paroles de pag.* 295. Præter Guliel. mum miniſtrum tres ſervos adduxeram Æthiopes, nempe Dentonem, Nigrinum & Carbonem; nam hîc eos nominavit Reſendius.

(*E*) *Les fautes de Mr. Moreri.*] I. Il n'eſt pas vrai que Gonzales Fernand de Cordouë ait fait eſclave nôtre Latinus, *lors qu'il n'étoit encore qu'un berceau.* L'inſcription (*o*) que j'ai raportée inſinuë clairement, que lui & Latinus étoient à peu près de même âge: il faudroit donc que Gonzales couché encore dans le berceau, eût fait des expeditions en Afrique ou ſur mer, s'il étoit vrai qu'il eût fait eſclave Latinus. Je voudrois bien ſavoir pourquoi Moreri ne s'atachoit pas à traduire fidelement ſes originaux. Il avoit le livre de Dom Nicolas Antonio ſous les yeux, que ne ſe contentoit-il de dire que Latinus étoit eſclave de Gonzales Fernand de Cordouë? Cela ſignifie-t-il que Gonzales avoit pris lui-même cet Ethiopien, & qu'en ſuite (*p*) il l'avoit mené en Eſpagne? II. L'emploi de Latinus à Grenade n'étoit point uniquement d'enſeigner les jeunes Clercs de la Metropolitaine. Il enſeignoit publiquement le Latin à tous ve-

(*o*) *Dans la remarque A.*

(*p*) *La narration de Moreri nous conduit à cette ſuite.*

LAUNOI (Matthieu de) l'un des plus ardens Ligueux qui fussent en France, avoit exercé plusieurs années la charge de Ministre de l'Eglise Reformée; mais ayant commis adultere dans la ville de Sedan, & n'espérant point qu'on relachât en sa faveur les loix de la discipline, il rentra dans la Communion Romaine. Je n'oserois assûrer ce que j'ai lu dans de grands Auteurs, qu'il étoit Prêtre (*A*) lors qu'il se fit Protestant; mais s'il ne l'étoit pas alors, il le devint après qu'il eut renoncé à la Communion des Reformez. Quoi qu'on l'eût flêtri à Sedan d'une maniere (*B*) tout-à-fait ignominieuse, à cause de son adultere, il ne laissa pas d'être reçu à bras ouverts par les Catholiques. Ils firent * des quêtes pour lui; on lui donna un Canonicat dans la Cathedrale de Soissons, & la Cure de Saint Mederic à Paris †. Il employa sa langue, sa plume, & tout ce qu'il eut d'industrie ‡ à fomenter la rebellion des Parisiens; & il se rendit si considerable dans l'horrible faction des Seize, qu'il (*C*) presida à toutes les assemblées qui furent tenuës pour faire mourir Barnabé Brisson, premier Président au Parlement de Paris. S'il ne se fût sauvé promtement, il eût tenu compagnie à ceux que le Duc de Mayenne fit pendre, pour avoir été les promoteurs du supplice de ce grand personage §. Il se retira en Flandres ‖; & je croi qu'il y passa le reste de ses jours. Il publia quelques livres de controverse, un (*D*) entre autres sur les motifs de son changement, & une reponse aux calomnies qu'il pretendoit

* *Memoires de la Ligue to. 6. p. 349. Les autres Historiens ne disent pas qu'on lui ait donné cette Cure.*

† *Memoires de la Ligue ibid.*

‡ *Thuanus lib. 95. p. 280.*

§ *Cayet, Chronologie Novenaire, ad ann. 1591.*

‖ *Id. ibid.*

(*a*) *Cette faute a été corrigée dans les éditions de Hollande.*

(*b*) *Thuan. Hist. lib. 86. p. 112. ad ann. 1587. Voyez aussi Maimbourg, Hist. de la Ligue, l. 1. p. 55.*

(*c*) *Pag. 280. ad ann. 1589.*

(*d*) Rursus seu pœnitentia ductus, sive uxoris pertæsus, & adulterii pœnam, cujus convictus fuerat, metuens, ad sacerdotium relicta uxore redierat. *Thuan. ib.*

(*e*) *Bibliotheque Françoise, p. 860.*

(*f*) *Defense de Matthieu de Launoi & d'Henri Pennetier . . . contre les fausses accusations & pervers fes calomnies des Ministres de Paris, Sedan & autres pag. 43. 44. Ce livre fut imprimé à Paris chez Jean du Carroi l'an 1577. in 8.*

nans; c'étoit l'usage des Ecoles des Eglises cathedrales, comme Monsr. Joli l'a montré dans l'un de ses livres. III. C'est une grande ignorance (*a*) que de nous parler d'un poëme intitulé *Austriados*. C'est en vain qu'on se voudroit excuser sur l'original, puis que Nicolas Antonio ne se sert du genitif *Austriados*, qu'en y joignant *libros duos*.

(*A*) *Qu'il étoit Prêtre lors qu'il se fit Protestant.*] Mr. de Thou l'assûre. *Matthæus Launeus*, dit-il (*b*), *sacri Suessionum collegii Sodalis, olim sacerdos, & postea ejerata majorum religione doctrinam protestantium amplexus pastoriſque officio dui inter eos functus, uxore etiam ducta, cujus cum propter egestatem atate jam inclinata detineret, errore recantato ad nos redierat, sed incerta fide, quam mox ut se vere Catholicum approbaret, factiosis addixit.* On repete la meme chose dans le livre (*c*) 95. avec une addition très-considerable; car dans le denombrement des raisons qui avoient porté ce personnage à quitter les Reformez, on n'oublie point le châtiment qu'il avoit à craindre ayant été convaincu d'adultere. Il rentra dans le giron de l'Eglise, dit Mr. de Thou (*d*), soit qu'il se repentît de ses erreurs, soit qu'il fût las de sa femme, soit qu'il craignît la peine que les Protestans infligent à ceux qui sont convaincus d'avoir violé la foi conjugale. Je raporterai ci-dessous un autre passage, où Mr. de Thou repete une partie de ces choses. Je n'allegue point ces paroles de Du Verdier Vau-Privas, (*e*) *Mathieu de Launoy premierement Prêtre, puis Ministre de la pretendue Religion Reformée & à present retourné au giron de l'Eglise Chretienne & Catholique.* L'autorité de Mr. de Thou suffit à prouver ce que j'avance. Voyons s'il y a lieu de douter qu'il ait eu raison de dire, que Matthieu de Launoi étoit Prêtre quand il se fit Huguenot. Si j'en doute je suis fondé sur le silence que cet Ex-Ministre garda dans une occasion, où il semble qu'il eût dû faire mention de sa prêtrise. *Je laisse derriere*, dit-il (*f*), *ce qu'ils disent de ma vocation auparavant qu'ils m'eussent distrait du sein de l'Eglise Chrestienne & Catholique, & de la desertion que je fu de la charge que j'avoy. Car j'ay toujours eu charge & authorité publique, depuis que je suis sorty des études: & nonobstant ma jeunesse, qui lors étoit bien verde, & loin de maturité, m'y suis comporté avec louange & honneur, au contentement de ceux ausquels j'avoy à faire, jusques à ce qu'aucuns Ministres & autres de leur secte m'embrouillerent l'esprit de leurs illusions & réveries. Et l'estime en laquelle ils m'avoient, étoit telle, que si tôt que je me rangeay de leur party, qui fut l'an 1560. ils me contraignirent prendre charge en'eux me bâtans, en telle sorte qu'ils ne me donnerent aucun temps pour respirer, & adviser à ce qu'avoy à faire, tant ils avoient crainte que je leur echappasse: même ils ne me firent proposer qu'une seule fois: & encores si tôt qu'ils me veirent entré en matiere se contentans du commencement que j'avoy fait, ils me firent cesser, & m'adjoignirent à leur nombre, pour m'envoyer en Champagne.*

(*B*) *D'une maniere tout-à-fait ignominieuse.*] Les memoires de la Ligue (*g*) portent qu'ayant été convaincu *d'avoir engroſſé une jeune cousine* à Sedan, où il exerçoit le saint ministere, *il y fut pendu en effigie.*

(*g*) *Tome 6. p. 351.*

(*C*) *Qu'il presida à toutes les assemblées.*] Voyez la Chronologie novenaire (*h*) de Pierre Victor Cayet, vous y trouverez un plus grand detail que dans ces paroles de Mr. de Thou, *Matthæus* (*i*) *Launeus qui olim Presbyter, postea ejerata majorum religione Minister uxorem duxerat, ejusque pertæsus ad sacra redierat. . . . . principem locum in iis conciliabulis semper tenuit.* Cette preuve me suffit.

(*h*) *Tom. 1. fol. 508. & ſuiv. ad ann. 1591.*

(*i*) *Thuan. lib. 102. p. 443. ad ann. 1591.*

(*D*) *Un entre autres sur les motifs de sa conversion.*] Il a pour titre, *La Declaration & refutation des fausses suppositions, & perverses applications d'aucunes sentences des saintes Escritures, desquelles les Ministres se sont servis en ce dernier temps, à diviser la Chrêtienté: avec une exhortation aux dits Ministres d'eux retirer, & r'amener leurs auditeurs à l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, de laquelle ils ne se devoient pas separer. . . . Par Matthieu de Launoy, & Henry Pennetier n'agueres Ministres de la Religion pretenduë Reformee: & à present retournez au giron de l'Eglise Chrêtienne & Catholique: le tout mis en ordre, & disposé en trois livres, par ledit*

pretendoit que les Miniſtres avoient ſemées contre lui. Il eſt bien foible dans la reponſe (*E*) à l'accuſation d'adultere; & comme ſa conduite au tems de la Ligue

(*a*) *Elle eſt datée de Paris le 29. de Septembre 1577.*

ledict de Launoy. L'épitre dedicatoire (*a*) au Roi Henri III. nous aprend que ces deux Miniſtres ſe rencontrerent au bourg de Guiſes au païs reconquis, le premier de Juin 1576. Pennetier *y étant repaſſé d'angleterre quelque temps auparavant, & l'autre retournant tout recentement de Hollande.* Ce fut là, diſent-ils, qu'ils dreſſerent cet Ouvrage, & qu'ils reſolurent d'abjurer ouvertement leurs hereſies.

(*b*) *Defenſe de Matthieu de Launoi p. 45.*

(*c*) *Ibid. p. 47.*

«(*E*) *Bien foible dans la reponſe à l'accuſation d'adultere.*] Il ſe reconoit (*b*) *homme fragile & ſubjet à tomber en ce peché.* Il n'avoué point la faute dont on l'accuſe, mais il n'allegue pour ſa juſtification que de petites chicanes. Mes accuſateurs, dit-il (*c*), *ſe ſont abuſez au tems faute d'avoir bonne memoire, car l'an 1574. j'étoy en Hollande.* Ils s'enveloppent en pluſieurs variations, ajoûte-t-il, *ils diſent que c'étoit une fille laquelle m'avoit eſté baillée en depoſt, c'eſt à dire en garde, par gens de bien & craignant Dieu: & puis apres ils diſent que c'étoit une chambriere. Or il y a grande difference entre l'une & l'autre. Car quand une fille eſt baillée en depoſt, cela preſuppoſe qu'elle eſt de bonne maiſon, & a dequoy vivre; tellement qu'on n'en faict pas une chambriere de fix ou ſept livres tournois par an. Mais quoy? Ils vouloient d'avantage agraver ce fait ſuppoſé. Car le crime ſeroit plus grief de corrompre une fille de maiſon baillée en garde, que ſi c'étoit une ſimple chambriere, qui ſe loüe à gaiges pour ſervir & demeurer autant qu'on ſe trouve bien ſervi d'elle, ou qu'autre occaſion la retire.* C'eſt mal ſe defendre; j'ai cité ci-deſſus (*d*) un Ecrivain qui dit que Launoi engroſſa ſa propre couſine. C'étoit aparemment une fille qu'on avoit envoyée chez lui, pendant les perſecutions de France, car alors pluſieurs perſonnes de la Religion ſe refugioient à Sedan. Or comme Launoi n'avoit pas beaucoup de bien, & que ſa refugiée n'avoit pas peut-être de quoi payer une penſion, il eſt aſſez aparent que par des ſervices domeſtiques elle le mettoit en état de ſe paſſer de ſervante, & ainſi ſans nulle contradiction les uns pouvoient dire qu'il avoit couché avec *ſa chambriere*, & les autres qu'il avoit couché avec une fille qui lui avoit été confiée comme un depôt.

(*d*) *Dans la remarque B.*

Voici une autre pretenduë contradiction. *Ils diſent qu'ayant été convaincu du fait... je l'ai confeſſé à trois ou à quatre d'entr'eux ils ſont incertains du nombre. Mais ils ne diſent point comment j'ai été convaincu*, ce n'a point été pourſuit-il (*e*), *étant ſurpris ſur le delict par le Juge même accompagné de ſes ſergents, & autres gens de ſon ſiege.* Ce n'a pas été *par temoignage irrefragable*, car *on n'apelle pas des temoins en telles beſognes.* Ce n'a pas été *par preſumption violente*, car *s'il y en avoit eu aucune, ils auroient grandement failli ſelon leur diſcipline même. La preſumption ſe prend on par la trop grande familiarité des parties, ou par la groſſeſſe de la femme. S'ils ont pris preſumption pour familiarité, ils nous en devoient advertir & l'un & l'autre, afin de nous garder par bonnes remontrances de tomber au mal: tellement qu'ils ſeroient grandement à reprendre, d'avoir laiſſé couler le mal, ſans s'y oppoſer par une fraternelle charité, ou par cenſures à ce requiſes. S'ils ont tiré leur preſomption de la groſſeſſe d'icelle, elle n'eſt ſuffiſante pour m'accuſer, & encores moins condamner. Ce ſeroit une belle Loy, que ſi une chambriere fait la folle en la maiſon de ſon maître, & je fais faire un enfant, que le maître en fut coupable. Qu'elle raiſon y auroit il? Les peres & meres ſont ſouvent bien empêchez à garder leurs propres filles, quoy qu'ils les tiennent de près. Comment donc pourroit un maître rendre come du faict d'une chambriere, qu'on ne peut pas toujours avoir ſoubz l'œil & ſoubz la main? Il vaudroit beaucoup mieux ſe ſervir ſoy-même. Telle preſomption donc n'a aucune vertu. Mais voyant leur fille de bonne maiſon ſuppoſée être groſſe, ils la devoient appeller, & ſçavoir d'elle comment luy étoit advenu cela, & qui l'avoit faite groſſe, lors ils euſſent cognu la verité. Mais ils ont oublié à le faire, pourtant ils ne peuvent alleguer preſomption ſans ſe condamner eux mêmes; & encores ſeroit-elle nulle.* Il ſeroit aiſé de montrer la foibleſſe de cette defenſe, ſi l'on s'en vouloit donner la peine: mais la choſe ne le meritant pas, je dis ſeulement que quand même il auroit fait diſparoître cette fille, on eût pu avoir des preuves très-convaincantes de la groſſeſſe, de ſorte qu'il ne pouvoit point ſe prevaloir du defaut de confrontation, ou de celui d'interrogation.

(*e*) *Ibid. p. 48.*

La pretenduë contradiction que l'on va lire ne vaut pas mieux que les precedentes. *Ils* (*f*) *diſent que j'ai été convaincu devant leur Conſiſtoire, lequel ſelon leur dire étoit compoſé de dix-ſept Miniſtres & treize anciens qui ſont trente perſonnes. Or ils me maintiennent convaincu par cette confeſſion laquelle, diſent-ils, j'ai faite devant trois ou quatre, ce n'étoit donc pas leur Conſiſtoire, car il s'en falloit vingt-ſix ou vingt-ſept perſonnes.* Vaine & puerile chicane. On ne pretendoit pas qu'il eût avoüé ſa faute devant tout le Conſiſtoire; on pretendoit que ſans l'avoir avoüée devant cette Compagnie, il en avoit été convaincu; & on ajoûtoit qu'en particulier il avoit avoüé la dette à 3. ou 4. perſonnes.

(*f*) *Ibid. p. 49. 50.*

Il ſe plaint qu'ils (*g*) *condamnerent l'un & l'autre également d'adultere, & à mêmes peines & amendes. Or adultere ſelon les diſtinctions qu'on fait de la paillardiſe, ſe commet entre gens on par gens mariez. Cependant ils diſent que c'étoit une fille, elle n'a pas donc commis adultere en cette ſignification.* Cela fait pitié, car pour commettre un adultere proprement dit, il n'eſt pas beſoin que les deux parties ſoient mariées; il ſuffit que l'une ou l'autre le ſoit.

(*g*) *Ibid. p. 50.*

La derniere choſe qu'il objecte eſt l'acception de perſonnes (*h*): il prend qu'ils avoient eu beaucoup d'indulgence pour des fautes toutes ſemblables; il nomme les gens, & les lieux; & ſoit qu'il cherchât une plus grande conformité entre le crime dont on l'accuſoit, & celui dont il accuſoit quelques confreres, ſoit qu'il eût d'autres raiſons, il ſe trouve des ſervantes mêlées preſque toûjours dans ſes recriminations. Il nomme un Miniſtre qui a paru à la tête de quelques beaux livres, & que l'on apelloit en Hollande le *ſchoon* (*i*) *Predicant*: il ſ

(*h*) *Pag. 51. & ſuiv.*

(*i*) *C'eſt-à-dire le beau Miniſtre.*

gue a fait voir que c'étoit un ſcelerat, il ne faut point ajoûter foi aux (*F*) contes qu'il a publiez contre ceux de la Religion. Celui qui regarde deux pretendus (*G*) demoniaques, eſt le plus ridicule.

LAU-

ſi nous l'en voulions croire, ce beau Miniſtre ſe ſeroit rendu redoutable aux hôteſſes par ſes exploits ſur les ſervantes, & auroit très-bien profité de la maxime d'un (*a*) Poëte Romain. Je dirai dans la remarque ſuivante que Launoi n'étoit pas aſſez honnête homme, pour pouvoir faire du tort au gens dont il medifoit.

(*a*) Ne fit ancillæ tibi amor pudori. *Horat. Od. 4. lib. 2.*

Faiſons une petite digreſſion. Il faudroit ou permettre le mariage aux Eccleſiaſtiques, ou leur defendre d'avoir de jeunes ſervantes: car tout cet énorme concubinage des Prêtres qui a ſcandaliſé le public pendant pluſieurs ſiecles, doit ſon origine à la permiſſion qu'on leur donnoit d'avoir des femmes chez eux qui euſſent ſoin de leur menage. L'intention des ſuperieurs étoit qu'elles ſe bornaſſent aux ſimples fonctions de ſervante, mais elles ſe laiſſoient facilement perſuader de ſervir à tout: la fonction de concubine leur paroiſſoit ſi commode à tous égards, que leurs maîtres n'avoient pas beaucoup de peine à les y reduire. Depuis la reformation de Luther les Prêtres ont peu-à-peu diminué ce grand ſcandale, mais encore aujourdhuy leurs ſervantes, à moins que d'être fort vieilles, ſont fort ſuſpectes de leur ſervir à deux mains. Tout le monde ſait la chanſon, dont le refrain eſt, *Car de neceſſité neceſſitante Il faut que je baiſe ma ſervante.* C'eſt un Prêtre qui parle. En general dans toutes les religions, s'il arrive quelque deſordre d'impureté qui faſſe porter des plaintes contre les Eccleſiaſtiques non mariez, c'eſt preſque toûjours par raport à leurs ſervantes. On comprend ſans peine pourquoi c'eſt plûtôt à leur égard; les tentations de part & d'autre & les occaſions de pecher ſe combinent plus aiſément, plus commodément: & de là vient ſans doute que les Caſuiſtes relâchez extenuent fort le peché d'une ſervante engroſſée par ſon maître. La baſſe latinité nous fournit un terme qui eſt ici de grand poids. Au commencement le titre de *focaria* étoit honnête; il ſervoit à deſigner une femme ou une fille qui ſervoit dans une maiſon, qui aprétoit à manger au maître, mais dans la ſuite il n'a ſervi (*b*) qu'à ſignifier les concubines des Clercs: c'eſt parce que la plûpart de leurs ſervantes continuoient à la verité d'être cuiſinieres, mais de plus elles couchoient avec leurs maîtres. Concluons que la diſcipline ne devroit point tolerer en aucun païs du monde, que les jeunes Eccleſiaſtiques qui n'ont point de femmes priſſent de jeunes ſervantes.

(*b*) *Voyez le Gloſſaire de Mr. du Cange au mot* focaria. *pag. 469. 470. edit. Pariſ.*

(*F*) *Aux contes qu'il publioit contre ceux de la Religion.*] Quand même on ne feroit pas attention aux crimes horribles qu'il commit pendant la ligue, on auroit lieu de le regarder comme un impoſteur, à l'égard de pluſieurs choſes qu'il raconte des Miniſtres, car elles ſont très-éloignées de la vraiſemblance. Il dit (*c*) que les Miniſtres refugiez à Neufchatel en Suiſſe ayant reſolu de perdre un jeune homme, qui avoit preferé l'étude de la Medecine à celle de la Theologie, l'accuſerent de pluſieurs fauſſes doctrines, mais que l'un des plus celebres s'oppoſa à leur complot; qu'ils ne laiſſerent pas de pourſuivre ce Medecin, (*d*) *Les uns l'appellant ſorcier, les autres Anabaptiſte, les autres Atheiſte. D'autres luy diſoient. Comment? oſez-vous bien dire que vous ne croyez pas toute la doctrine de Monſieur Calvin, par la bouche duquel nous parlons tous? Luy repondant que Calvin étoit un homme ſubjet à faillir comme les autres: incontinent ils s'eſcrierent. O maudite philoſophie! O blaſpheme execrable! Car parler contre la doctrine de Calvin, & contre l'intention & volonté de ces venerables, c'eſt, ſelon leur dire, parler contre Dieu, & mentir au St. Eſprit: & ne ſont conſcience aucune de pourſuyvre là deſſus un homme juſques à la mort, s'ils le peuvent attendre.* Ce qu'il fait dire à ces Miniſtres touchant (*e*) Calvin, eſt ſi éloigné de l'eſprit & des maximes de l'Egliſe Reformée, & ſi peu conforme au ſtile des Reformez, qu'il n'en faut pas davantage pour être perſuadé qu'il forgeoit lui-même, & cela très-groſſierement, les mediſances qu'il publioit. Ainſi on ne ſauroit faire tort à la memoire des intereſſez, ſi l'on ſe donnoit la liberté d'inferer ici ce mauvais conte. „ L'ayné „ (*f*) Capel peu auparavant avoit debandé un „ cercle lunaire de ſon cerveau preſques de même qualité, à une Dame de bonne maiſon: „ laquelle venuë à Sedan pour occaſion ne vou„ loit ſe manifeſter, ni être cognuë d'aucun. „ Cependant luy mené d'une trop grande cu„ rioſité fut ſi temeraire que d'abuſer du Nom „ & authorité de Monſieur & Madame de „ Bouillon, pour entrer en la chambre de la„ dicte Dame, & la voir. En même temps il „ jetta un autre traict, lequel reſſentoit bien „ autant la quinte eſſence de ſon eſprit, qu'une „ mauvaiſe & impudique affection. Car ſor„ tant du prêche meu de je ne ſçay quelle de„ votion, prit par le bras une jeune Damoyſelle „ fille belle, bien honnête, & de maiſon fort „ honnorable, & la pria luy pouvoir dire un „ mot. Ce que luy étant accordé, il luy dit à „ l'oreille, Madamoyſelle meu de bonnes parties „ que je voy en vous, tant de beauté que de „ toutes ſortes d'honnêtetez, & principalement „ de gentilleſſe d'eſprit, je pren la hardieſſe „ vous faire une requête: mais je voudroy bien „ n'être point éconduit. Luy étant repondu „ par la Damoyſelle, qu'elle ne luy pouvoit „ rien accorder qu'elle ne ſceût au prealable ce „ qu'il vouloit demander, il luy dit. Je vous „ voudroy bien prier me donner une heure de „ paſſetemps de vôtre corps: nous nous trou„ verons bien en lieu, ou il n'y aura que vous „ & moy. La povre fille toute honteuſe & „ étonnée de l'inſtruction que luy donnoit ce „ Philoſophe reformé ſortant du prêche, ſe re„ tira de viteſſe vers ſa mere, à laquelle elle de„ clara le faict: ce que par la mere en forme de „ complainte me fut le même jour recité.„

(*c*) *Defenſe de Matthieu de Launoi, p. 38. & ſuiv.*

(*d*) *Ibid. p. 42.*

(*e*) *Voyez auſſi ce qu'il raconte dans le 2. livre de ſa declaration & refutation fol. 136. verſo.*

(*f*) *Defenſe, pag. 35. 36.*

(*G*) *Deux pretendus demoniaques eſt le plus ridicule.*] Voici l'abregé de ce conte. Matthieu de Launoi étoit un celebre Miniſtre l'an 1562. Quelques Marchands du Païs-Bas l'ouïrent prêcher avec tant de ſatisfaction dans Aï en Champagne,

LAUNOI (JEAN DE) en Latin *Launoius*, Docteur en Theologie dans l'Université de Paris, étoit d'un petit village de Normandie auprès de Coutances. Il fit ſes études de Philoſophie & de Theologie à Paris, avec un ſi grand ſuccés qu'il ſe rendit un terrible diſputeur. Il fut fait Prêtre & Docteur en Theologie (*A*) l'an 1636. & il ne fit nullement valoir ces deux caractéres à gagner du (*B*) bien, & à demander des Benefices; il ne ſongea qu'à devenir habile homme;

(*a*) Non ante ſunt ex technæ à Matthæo intellectæ, quam pecuniis non præſtitis · item movere debitoribus dæmoniaci cœperunt: totaque eſt ea fabula in Hollandia ad annum M. D. LXXIIII. Matthæo à duobus Chriſtiano de la Quennoillerie textore lini, & Joanne Walle, qui chordis nectendis victum ducere conſueſſet, commemorata. *Sedulius ubi infra p.* 283.

(*b*) *Henr. Sedulius, Apologetic. adverſus Alcoranum Præfiſcianorum p.* 280. *& ſeq. Il cite* Florentius vander Haer de initiis rudiumque Belgicorum.

(*c*) Vivit hodieque Matthæus Bruxellæ Principum urbe Brabantiæ, & multa adverſus illos ſcribit, quibus mendacio paliente non poſſunt reſcribere. *Idem Sedulius ibid. p.* 283.

(*d*) *Ad annum* 1561. *n.* 50.

(*e*) *Dans la remarque R de l'article de Calvin.*

pagne, qu'ils le retinrent chez eux comme il étoit prêt de paſſer en Angleterre. Ils aimoient & ſon langage & ſa diligence, il prêchoit ſouvent ſix fois en divers lieux dans l'eſpace de 24. heures. Ils l'établirent pour leur Miniſtre à Tournai. Pendant qu'il y étoit on aprit que les exorciſmes de l'Egliſe Catholique avoient delivré pluſieurs poſſedez. Cela deplaiſoit aux Calviniſtes: ils craignirent que leur ſecte ne ſe decriât, ſi leurs Miniſtres n'avoient pas le don de chaſſer les Diables qui avoit paru dans les Apôtres, & qui paroiſſoit encore parmi les Papiſtes. Ils ſubornerent donc deux perſonnes, un homme & une femme, & les engagerent à contrefaire les demoniaques moyennant une certaine ſomme, & une rente viagere. Ces deux perſonnes jouërent très-bien leur rôle, & là-deſſus on pria Matthieu de Launoi qui ne ſavoit rien de cette trame, d'aller ſecourir ces deux poſſedez. Il y alla, il fit des prieres & des ſermons, qui eurent tant d'efficace que ces 2. demoniaques, après pluſieurs tours de ſoupleſſe dirigez par les leçons qu'on leur avoit faites, declarerent que le Demon étoit ſorti de leur corps. Le miracle fut repandu de toutes parts, & concilia à De Launoi une très-grande veneration. La fourberie fut decouverte quelque tems après, parce que les deux perſonnes qui avoient joüé la farce ne touchant pas la recompenſe promiſe, intenterent un procés aux ſeducteurs. Un Tiſſeran & un Cordier aprirent cela (*a*) à de Launoi en Hollande l'an 1574. Ce fut le motif de ſon changement, ſi l'on en croit le Cordelier Sedulius, qui a inſeré au long toute cette hiſtoire dans ſa (*b*) reponſe à l'Alcoran des Cordeliers, imprimée l'an 1607. Il dit que Matthieu de Launoi (*c*) plein de vie & demeurant à Bruxelles, & écrivant pluſieurs livres contre les Calviniſtes, pouvoit rendre temoignage ſur ce fait-là. Mr. de Sponde a inſeré le precis de ce beau narré dans ſes Annales (*d*). Il n'eſt pas neceſſaire de montrer l'impertinence de ce recit: tout le monde ſait que les Proteſtans faiſoient profeſſion de decrier tous les miracles des derniers ſiecles, & de ſoutenir qu'ils n'étoient aucunement neceſſaires pour la juſtification de la Reforme. Apliquez ici ce que j'ai dit en un autre (*e*) lieu.

(*A*) *Prêtre & Docteur en Theologie l'an* 1636. Je n'ai point ſuivi Mr. Moreri, qui aſſûre que Jean de Launoi *prit les Ordres ſacrez en* 1634. *& le bonnet de Docteur au mois de Juin de la même année.* Voici ma raiſon. On aſſûre dans l'éloge (*f*) de ce Docteur qu'il commença ſon cours de Theologie l'an 1633. & qu'il s'y avança de telle ſorte dans deux ans, que perſonne ne le ſurpaſſoit, & qu'il ſurpaſſa des gens qui avoient beaucoup d'eſprit & beaucoup d'érudition. On ajoûte qu'il fut promu l'année ſuivante au Sacerdoce, & au Doctorat en Theologie. J'ai cru que je devois mettre *cette année ſuivante*, après les deux ans de l'étude de Theologie; car ſi je l'euſſe miſe immediatement après l'an 1633. il eût falu reconoître que ce Docteur auroit étudié en Theologie comme un Ecolier un an durant, depuis qu'il auroit reçu le bonnet. Je ne veux pas neanmoins qu'on me preſere à Mr. Moreri; car l'Auteur de l'éloge ne s'eſt pas piqué peut-être de beaucoup d'exactitude ſur ces minuties de chronologie. N'a-t-il pas dit (*g*) qu'après que Jean de Launoi eût employé 5. ou 6. ans à étudier la Philoſophie & la Theologie ſcholaſtique, il commença ſon cours de Theologie, & y mit deux ans? Eſt-ce s'exprimer ſelon la rigueur de l'exactitude? Mais quelque negligent qu'il ait pu être, j'ai preferé ſon autorité à celle de Mr. Moreri.

(*g*) *Eleg. Launoi p.* 2.

(*B*) *A gagner du bien, & à demander des Benefices.*] Ceci demande une remarque, car il eſt ſi rare de trouver même parmi les Docteurs en Theologie, quelques perſonnes gueries de l'avarice & de l'ambition, que lors que l'on en peut rencontrer quelqu'une, il en faut avertir ſoigneuſement le public. De tels exemples doivent être conſacrez; on doit s'empreſſer à leur faire rendre la juſtice qui leur eſt duë; cela ſert à l'edification publique; car cela fait voir que la providence n'abandonne pas entierement le genre humain à la corruption. Je dis donc que Jean de Launoi (*h*) temoigna dès ſa premiere jeuneſſe une grande indifference pour les biens du monde, & que ces belles diſpoſitions ne changerent point quand il fut d'un âge plus avancé; car alors il ceda à ſes freres & à ſes neveux tout ce qu'il pouvoit pretendre aux biens de ſon pere, & il ne voulut jamais écouter les conſeils de ſes amis, qui l'exhortoient à poſtuler des Prebendes & des Cures. Pour faire ceſſer leurs exhortations officieuſes, il leur declara qu'il ne ſe ſentoit propre ni à chanter, ni à prêcher, & qu'il ne vouloit pas s'enrichir des biens de l'Egliſe, pendant qu'il ne pourroit pas lui rendre de grans ſervices par les fonctions de ſon miniſtere. (*i*) *Monitus aliquando ab amicis, ut paræciam prehendamve vacantem, eo nomine peteres ab eo, cui conferenda illius munus incumbebat, reſpondit, ſe huic utrique officio parum aptum eſſe à natura, cum per latera parum firma, perque vocem minimè canoram, neque verba apud populum fatare, neque pſalmos hymnosque decantare poſſet. Ingerentibus nonnullis inde provenire non modicam copiam, quâ quis commodius ageret, continuò regerebat, ſe ſi jure illo uteretur, proſpicere, rem ita comparatam iri, ut Eccleſia ſibi opibus ſuis fructum magnum, ipſe nullum Eccleſiæ, aut certè exiguum, Miniſterio ſuo afferret, quod factum minimè ſane vellet, tanquam iniquum mimis & invidioſum.* Il ne faut pas s'étonner qu'il ſoit devenu ſi ſavant, puis qu'il apliquoit à l'é-

(*h*) *Omnem ab ineunte adoleſcentia exuerat opum cupiditatem, quam diva vox flagitiorum fontem appellat. Sed ad firmam ætatem cum perveniſſet paternam hæreditatem, parvam illam quidem, fratribus nepotibusque reliquit. Ibid. p.* 3.

(*i*) *Ibid.*

(*f*) Studium Theologicum ingreſſus eſt anno trigeſimo tertio ſupra milleſimum & ſexcenteſimum, illudque biennio integro ita percurrit, ut multos ingenio & eruditione præſtantes vinceret, & à nemine vinceretur. Ad ordinem ſacerdotalem anno inſequenti, & ad Theologiæ Magiſterium evectus. *Eleg. Launoi p.* 2.

* *Ex Elogio Joannis Launoii typis vulgato Lutetiæ 1685. in 8.*

homme; & pour cet effet il continua à s'apliquer à l'étude avec une extrême assiduité. Il ne se contentoit pas de la lecture de toutes sortes de livres, il frequentoit les plus (*C*) doctes Theologiens, afin de les consulter sur tout ce qui lui faisoit de la peine *. Il profita principalement des doctes conversations du Pere (*D*) Sirmond. Ce ne fut pas pour sa propre satisfaction, mais pour l'utilité du public qu'il ramassa un si grand trefor de science; car il y a très-peu de Theologiens qui ayent mis sous la presse un plus (*E*) grand nombre de livres que lui. Il attaqua intrepidement (*F*) plusieurs fausses traditions; & il fut un des

(*a*) *Ad hæc animos ergo & cura peculi Cum femel imbuerit, speramus carmina fingi Posse linenda cedro, & levi servanda cupresso. Horat. de arte poët.*

(*b*) *Menagiana pag. 216.*

(*c*) Præfatur ideo testamentum se de re tenui, quoniam à quo admorus fuerat studiis subliuioribus, singulari Dei beneficio intellexerat facilius esse homini Christiano bonis careri, quam iis rectè uti. *Elog. Launoi p. 35.*

(*d*) *Ibid. p. 36.*

(*e*) *C'est-à-dire l'executeur du testament.*

(*f*) Exilis domus est ubi non & multa superfunt, Et dominum fallunt, & prosunt furibus. *Horatius, epist. 6. lib. 1.* Voyez ce qu'Horace dit de Lucullus peu auparavant.

(*g*) *Elog. p. 7.*

(*h*) *Ibid.*

(*i*) *Ibid.*

(*k*) Suam ferendi cunctationem, sua sententiam, de maximi momenti capitibus proponentem benigne audiebat perspicacissimus & cordatissimus senex, mentem ei suam candide aperiebat, & cum esset ab omni quæ in Scholis viget rixandi consuetudine alienus, abstinebat à contentione & pugna verborum, locosque indicabat conciliorum aut patrum, quibus lenitas ita sentiret. *Ibid. p. 8.*

tude un esprit vuide de l'envie d'amasser du bien, & de parvenir aux charges. Combien y a-t-il de gens qui deviendroient fort habiles, si le soin rongeant de faire fortune ne les tiroit sans cesse de leur cabinet? Voyez ce que dit un Poëte (*a*), en considerant les obstacles de son metier.

Je n'oublie pas le testament de Jean de Launoi. La preface en étoit considerable. Après les (*b*) paroles ordinaires, *au nom du Pere &c.* il y avoit, *J'aurai bien-tôt fait, car je n'ai pas beaucoup de biens.* Mr. Menage ne disoit pas tout; il y avoit aussi la raison pourquoi le testateur ne laissoit pas beaucoup de biens; c'est que Dieu lui avoit fait comprendre qu'un Chretien a bien plus de peine à se bien servir des richesses, qu'à s'en passer (*c*). Ceci est remarquable; Mr. de Launoi laissa plus d'argent qu'il n'avoit cru qu'on en trouveroit chez lui; marque évidente de son peu d'attachement aux biens de la terre. Il ne prenoit pas la peine de compter son argent, & il oublioit quelquefois qu'il en eût mis en tel ou tel lieu. (*d*) *Certum illum (e) fecit Launoius, plus penes se posse obitum signate pecuniæ repertumiri, quàm præfandis legatis requireretur; & revera longè plus repertum est, plusque quàm Launoius ipse repertum iri crederet. Sed id tantum abest ut ei vitio verti possit, quin potiùs laudi duci debet, cùm illud omne quantumcunque fuerit, non avara manus asservaset usquam, sed contemptor opum animus domi projectum oblivioni penè dedisset.* Nous avons là une preuve que l'indifference pour les richesses, & l'extrême envie de s'enrichir peuvent produire le même effet; car il y a des avares qui amassent tant de biens, qu'ils n'en savent pas tout le detail (*f*).

(*C*) *Il frequentoit les plus doctes Theologiens.*] Il ne se contentoit pas de cela: il consultoit par lettres les Savans qui demeuroient dans les Provinces de France, ou dans les païs étrangers (*g*); & quand il alla à Rome ce ne fut pas pour y voir les antiquitez, ce fut pour y faire connoissance avec les habiles gens. Ceux qu'il y (*h*) frequenta le plus furent Luc d'Holstein, & Leon d'Allazzi. (*i*) *Iter etiam suscepit in Italiam, non quidem ut flurios inspiceret & maria, non ut urbes lustraret, non ut vetera artium monumenta, novasve ædificiorum moles mirabundus intueretur, sed ut consuetudine fruereture eruditorum.*

(*D*) *Des doctes conversations du Pere Sirmond.*] Il lui alloit proposer ses doutes: on lui reponduit sans crialler & sans s'échauffer. Cette maniere contentieuse de s'entretenir sur les sciences trop ordinaire parmi les Savans, n'entroit point dans le caractere (*k*) de ce Jesuïte. Il marquoit doucement à son ami les autoritez des Peres & des Conciles, sur lesquelles il fondoit ses sentimens. Mr. de Launoi les examinoit avec une grande exactitude, & alloit revoir le Pere Sirmond, qui l'ayant ouï discourir sur ces matieres lui repondoit, au commencement j'y étois plus éclairé que vous, mais à cette heure vous les possedez beaucoup mieux que moi (*l*). Il n'y avoit aucun Jesuïte qui eût plus de part que de Launoi à la confidence de celui-là, & cette conduite ne plaisoit point aux Confreres. *Cum nullum haberet inter sodales suos Sirmondus quocum fidentius loqueretur, de quo & ipsi nonnunquam conquesti sunt, crebrius invisi vehementer optabat à Launoio, cui nihil erat quod minus crederet quam (m) sibi.* Ajoûtons ce trait du *Menagiana* (*n*). „ Le Pere Sirmond disoit de Mr. de Launoy, que dès qu'il lui avoit „ entendu dire quelque chose de bon il alloit „ faire un livre.„

(*E*) *Un plus grand nombre de livres que lui.*] Voyez en le catalogue dans l'histoire qu'il publia du College de Navarre l'an 1677. Son Libraire l'avoit souvent publié à part. Voici un trait de fine critique qui me semble meriter ici quelque place. „ C'estoit là * celuy de ses Livres qu'il aimoit le plus, soit qu'il prît plaisir „ dans ce témoignage glorieux qu'il avoit rendu „ au Public, de la reconnoissance qu'il avoit „ pour cette Maison de la Faculté qu'il consideroit comme sa mere; soit qu'il ne fût pas „ entierement insensible à la complaisance de „ voir tous ses propres ouvrages étalez dans son „ livre. Car il y a inferé le Catalogue de tous les „ écrits qu'il avoit bien voulu faire luy même, „ tant afin de le rendre plus exact, que pour „ expliquer avec plus de facilité les titres & les „ matieres mêmes de ses plus petits Livres, & „ de toutes ses Lettres en particulier, jugeant „ sagement que tout autre que luy se seroit aisément rebuté de leur grand nombre & de „ l'amplification si étenduë de leurs titres (*o*). „

(*F*) *Il attaqua intrepidement plusieurs fausses traditions.*] Comme l'arrivée de Lazare & de Magdeleine en Provence; l'Apostolat des Gaules de Denys l'Areopagite; la cause de la retraite de St. Bruno fondateur des Chartreux; la vision de Simon Stock; les privileges de la Bulle Sabbatine. Ceux qui avoient interêt à maintenir ces sortes de sentimens (*p*) jetterent les plus hauts cris contre lui; à leur dire c'étoit un destructeur de la religion. Il ne s'étonna point de leurs vacarmes, il poussa toûjours sa pointe, & il desbusa non seulement les veritables Savans, mais aussi quelques personnes de

(*l*) Tunc ejus solertiam & sagacitatem suspicions Sirmondus, dicere solebat. Cum primum loqui hac de re cœpisset, erat in ea forsitan quod paulo minus perspexisset quam ipse. Nunc vero cum eam accurate perfectamque noverit, nihil superest quod te fugerit, quodque plenius perfectiusque non teneas, quam ego unquam tenuerim. *Ibid.*

(*m*) *Ibid.*

(*n*) *Pag. 223. de la 1. édit. de Hollande.*

* *C'est-à-dire l'Histoire du College de Navarre.*

(*o*) *Baillet, Jugemens des Savans tom. 2. n. 139. pag. 171.*

(*p*) Credi vix potest quantam initio injiciam his scripsis in se conflatæ veritatis: licet enim antiquam autam adeo genuinam traditionem propugnaret, ejusque fidem, ut ipse sæpe ad locum Tertulliani alludens dicere solebat, ex temporibus asserret, tamen qui historias quas expungebat à teneris annis imbiberant, quive illas credulæ plebi non sine aliquo commodo suo ingerebant, eas sibi ereipi ægre patiebantur, nec qui id tentassent mitius ineuebant, quam si firmissima religionis fundamenta convellere decrevisset. *Elog. Laun. pag. 10.*

des plus fermes apuis des privileges de l'Egliſe Gallicane. Il étendit ſa critique juſques ſur les devotions; & il en coûta quelques Saints au Kalendrier. Il eſt bon de voir ce que Gui Patin (G) diſoit là-deſſus. Il étoit difficile que ce docte

de la populace. *Vicit tamen inexpugnabili conſtantiâ Launoius hominum imperitorum, & malè ſeriatorum importunas inoſficioſasque querelas, & aniles eorum fabellas ita revicit, ut nullam jam pavroum invenant inter eos, qui aliquâ curâ veritatem indagant, multò pauciores quàm antea apud vulgum, & apud eos qui ne literas quidem* (a) *norunt.* Il attaqua vigoureuſement les Moines par deux autres endroits, (b) car il montra la fauſſeté des pretendus privileges en vertu deſquels ils ne vouloient pas reconoître la juriſdiction des Evêques, & il fit voir la nullité des raiſons qu'ils alleguoient pour s'attribuer l'adminiſtration du Sacrement de penitence. Raportons ce que l'Abbé de Marolles a dit de lui. „ Il a „ trouvé l'art de decouvrir les veritez les plus „ cachées: & ceux qui les aiment, luy en ſça„ vent autant de gré, que les gens qui ſont in„ capables de les reconnoiſtre & de les honorer, „ ont crû avoir de ſujets de ſe plaindre de luy, „ pour avoir fait de ſi glorieuſes conqueſtes. „ Ils ne luy ſçauroient pourtant rien reprocher: „ & il n'a pas eſté poſſible juſques icy à ſes „ Adverſaires de le convaincre de la moindre „ fauſſeté, ni d'avoir fait une mauvaiſe induc„ tion ſur les teſmoignages des Eſcrivains tou„ chant les points qu'il a examinés. Il eſt vray „ que tout ce que nous avons vû de luy, eſt „ peu de choſe en comparaiſon de ce que nous „ en devons eſperer, s'appliquant, comme il „ fait, à des eſtudes très-ferieuſes ſur des ſujets „ importants; mais les plus habiles y trouve„ ront touſiours beaucoup à profiter, ſoit en „ ſa methode, ſoit en la connoiſſance certaine „ des choſes, dont l'Egliſe pure ne trouvera „ pas moins de ſujet de ſe glorifier, que la ſu„ perſtition infame en aura de s'affliger (c).„

(a) *Ibid.*

(b) *Voyez ſon Eloge à pag.* 10. *uſque ad pag.* 18.

(c) *L'Abbé de Marolles, Memoires, pag.* 160.

(G) *Ce que Guy Patin diſoit là-deſſus.*] „ Je „ (d) vous donne avis que j'ai delivré un petit „ paquet à un jeune homme de Lyon. . . . „ Vous y trouverez entr'autres le livre de Mon„ ſieur de Launoy, où il veut prouver, qu'il „ n'y eut jamais de St. René, ni aucun Evê„ que d'Angers de ce nom-là. C'eſt le même „ qui a écrit contre St. Denis Areopagite, di„ ſant qu'il n'eſt jamais venu en France: contre „ le Scapulaire des Carmes, & contre la Made„ leine, pretendant qu'elle n'eſt pas auſſi ve„ nuë en Provence. C'eſt un Docteur en Theo„ logie, Normand, homme de mauvaiſe mi„ ne, mais ſavant, & principalement dans l'Hiſ„ toire Eccleſiaſtique. Il y en a ici qui l'apel„ lent eſprit ferré & ame damnée, diſant qu'il „ ſe faut garder de lui, qu'il ôte tous les ans „ un Saint du Paradis, & qu'il y a du danger „ qu'il n'en ôte à la fin Dieu même. Neanmoins juſques ici perſonne ne lui a repondu. „ Un de ſes amis m'a dit qu'il avoit été long„ tems penſionaire des Jeſuïtes (e), qui ſe ſer„ voient de lui pour aprouver leurs livres: „ mais qu'enfin ils l'ont caſſé aux gages, pour „ n'avoir point voulu donner quelque aproba„ tion à une nouvelle Doctrine qu'ils vouloient „ publier. „ Ce que je vais dire eſt curieux: je l'emprunte de Monſieur Menagé, & c'eſt

(d) *Patin, lettre* 49. *pag.* 207. *du* 1. *tome. Elle eſt datée du* 28. *de Novembre* 1650. *Voyez auſſi la lettre* 251. *pag.* 594. *du même tome.*

(e) *Cela eſt apparemment très-faux.*

lui qui parle (f). *Monſr. de Launoi, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris a pretandu que pluſieurs de nos Saints n'avoient point exiſté: ce qui a fait dire de lui à Monſieur Feramus* (g);

Tu quoque, Launoi, veri indagator & index,
Addita qui faſtis Numina falſa doces.

(f) *Menage, Anti-Baillet, tome* 2. *p.* 216.

(g) *Dans ſon Elegie ſur la mort de Mr. Du-Puy.*

De mon côté, j'ay fait là deſſus cette épigramme Grecque,

Τὸν Λαυνοῖον ἀρὲῆς, ὃς σὺμβετον Ὀυρανιώνων
Πίψε, πολὺς πιπτῶν ἐκ βληχὺ θεσπεσίου.

On dit que ce dernier vers eſt pris tout entier d'Homere: lequel l'a employé dans ſon Iliade en parlant de Jupiter, qui precipita Vulcain du Ciel d'un coup de pied. Mais c'eſt ce qui fait la beauté de mon épigramme. Elle ſeroit ridicule, ſi ce vers étoit de moy: & j'oſe dire qu'elle eſt fort belle, acauſe de cette application, pour laquelle Mr. Daillé le pere, homme très-verſé dans la lecture d'Homere, m'a ſouvent felicité. Monſr. l'Abbé Faydit n'a pas pris garde, qu'il n'y a que le dernier vers de Mr. Menage qu'il faille donner à Homere: il a cité une partie du premier comme ſi elle ſe trouvoit dans l'Iliade, & qui pis eſt, il a pretendu que Jupiter chaſſa toute la racaille des Dieux. Voici ſes paroles „ (h) Rome „ n'a pû ſupporter qu'avec indignation que „ Monſieur de Launoy quelque ſçavant qu'il „ fût ait ôté du nombre des Saints 5. ou 6. in„ connus, qui dans les temps d'ignorance s'é„ toient introduits dans le Breviaire, & qu'à „ l'exemple du Juppiter d'Homere, qui chaſſa „ toute la racaille des Dieux, & d'un coup de „ pied au cû les fit tomber du ciel en terre, „ auſſi ce Docteur d'un coup de plume ait „ deniché du Throne de la gloire quelques „ ſaints que Rome y avoit placé avec trop de „ facilité.

(h) *Extrait d'un Sermon prêché le jour de St. Polycarpe pag.* 296.

„ (i) Ὃ πίεγυτον ὺ ϛαυιόνων
„ Πίψε πόδ' & τε πιπτῶν ἐκ βλιν θεσπεσίοιο.

(i) *Toutes les fautes qui ſont dans ce Grec ſont apparemment d'impreſſion.*

(b) *Homer. Iliad. lib.* 1. *v.* 591. *Il y a dans le* 15. *livre de l'Iliade un paſſage qui ſemble ſi favorable à dit. Voyez le dans l'article* Junon, *lettre* 6; *mais au fond il ne lui eſt point favorable.*

Elle a crié contre cette entrepriſe, comme „ contre le plus horrible de touts les ſacrileges. „ Elle a mis ſes livres à l'inquiſition ne pou„ vant y faire trainer l'Auteur. Elle l'a decrié „ comme un homme ſuſpect dans la foy, & „ comme un ennemy des ſaints. „ Il eſt ſûr qu'Homere (k) ne dit autre choſe, ſinon que Jupiter prenant Vulcain par le pied le jetta en bas du ciel. Si Mr. Menage diſoit en converſation la même choſe que l'Abbé Faydit, il en faut conclure ou qu'il n'y regardoit pas d'auſſi près que quand il avoit la plume à la main pour le public, ou qu'il brodoit l'aventure afin de la faire trouver plus agreable, & plus ſuſceptible du parallele. Quoi qu'il en ſoit voici un paſſage de la ſuite du *Menagiana*, où l'on impute à Homere ce qu'il n'a point dit. „ (l) Mr. Godefroi l'Hiſtoriographe étant ſor„ ti de ſon logis de grand matin le premier „ jour de l'an, rencontra dans la ruë de la Har-

(k) *Mena-giana pag.* 293. 294. *édition de Hollande.*

(l) *Suite du Mena-*

te Theologien écrivît tant de volumes contre les maximes (*H*) des flateurs du Pape, & contre les superstitions, & les prétendues exemptions des Moines, sans se faire beaucoup d'ennemis. Il éprouva sur ses vieux jours qu'il avoit choqué un party fort redoutable. On * lui défendit de (*I*) tenir des assemblées dans sa chambre, comme il faisoit depuis long tems un jour de chaque semaine; & on fit (*K*) des affaires à son Imprimeur. Il suporta très-patiemment ces avanies,

* *Ex eodem Elogio p. 30.*

„ pe Mr. de Launoi qui s'en alloit en Sorbonne.
(*a*) *Le dif-tique Grec se trouve ici dans la suite du Menagiana, avec quelques fautes apparemment d'impression.*
„ Il l'abordâ & lui dit en l'embrassant: Bon jour „ & bon an, Monsieur, Quel Saint denichez-vous du Ciel cette année? Mr. de Launoi, noi surpris de la demande, lui repondit: Je ne deniche point du Ciel les veritables Saints „ que Dieu & leur merite y ont placé, mais „ bien ceux que l'ignorance & la superstition „ des peuples y ont fait glisser sans qu'ils le me„ ritassent, & sans l'aveu de Dieu & des Savans. „ Cette reponse a été cause de l'Epigramme que „ j'ay faite sur Mr. de Launoi, où je le com„ pare au Jupiter d'Homere, qui chassa du ciel „ toute la racaille des faux Dieux qui s'y étoit „ glissée parmi les veritables, & qui leur don„ nant du pied au cu les fit tomber du haut de „ son trône & des étoiles en terre (*a*). „

(*b*) *Chacun se souvient de la chanson:* Depuis long tems on ne voit que Noblesse Sur tous les grans chemins, Chargez de sacs, & remuant sans cesse Tous leurs vieux parchemins, Disant, voilà pour vous faire voir comme Je suis Gentilhomme moi, je suis Gentilhomme. Mais ils n'ont pas achevé de produire, Qu'un Commis de Bolsseau Dit & redit, ne cherchant qu'à leur nuire, Je veux m'inscrire en faux; De ce contrat la grosse je rebute, Jen veux la minute moi, j'en veux la minute.

Si je ne craignois d'être trop prodigue de digressions, je dirois qu'il seroit à souhaiter qu'on laissât faire à plusieurs habiles gens ce que faisoit Mr. de Launoi. Les faux Saints ne se font pas moins multiplier que les faux nobles: de sorte que comme les Princes font travailler de tems en tems à la recherche des faux nobles, afin de remettre à la condition roturiere les usurpateurs de la qualité de Gentilhomme, il faudroit que le Clergé nommât quelques Commissaires aussi rigides que (*b*) Boisseau, qui examinassent les titres & les lettres de sainteté. Si les troupes de l'Eglise triomphante passoient en revuë devant de bons Commissaires, on y trouveroit beaucoup de passevolans, non pas parmi les soldats, mais parmi les hauts Officiers, je veux dire parmi les Saints qu'on invoque. Le Kalendrier a plus de besoin de reforme à cet égard, que par raport à la precession des équinoxes, & au lieu qu'un simple retranchement de dix jours a suffi pour cette derniere reformation, il faudroit pour faire l'autre retrancher par centaines & par milliers. Il y a long tems que l'année ne peut plus fournir un jour à chaque canonisé; il faut entasser plusieurs Saints les uns sur les autres dans les mêmes places, & c'est à present qu'on peut dire avec Juvenal, *Nec turba deorum Talis ut est hodie, contentaque sidera paucis Numinibus miserum urgebant Atlanta minori Pondere* (*c*). Combien trouveroit-on de Senateurs *vitio creati*, * dans la Cour celeste, si l'on y procedoit rigoureusement? Voyez à combien de volumes montent deja les *Acta sanctorum*? On pourroit apliquer ce distique si connu

Scripta gigantea quorum sub pondere molis
Tristior Encelado bibliopola gemit.

(*c*) *Juven. Sat. 13. v. 46.*

Ce qui soit dit sans prejudice de l'estime que l'on a pour leurs doctes Compilateurs.

* *Voyez le pere Valesiana pag. 48. 49 édit. de Holl.*

(*H*) *Contre les maximes des flateurs du Pape.*] Pour aller à la racine du mal, en refutant les exemptions que les Moines s'attribuoient, il crut qu'il falloit établir cette importante verité, c'est que le Pape ne peut rien contre les Canons des Conciles. Il composa plusieurs lettres sur cette matiere qui ont été trouvées si bonnes en Angleterre, & si propres à mortifier les Ultramontains, qu'on les a reimprimées à (*d*) Cambrige. Il s'acharna principalement sur Bellarmin, & voici l'état où l'on veut qu'il ait reduit ce grand defenseur des Papes. *In (e) eo verò adversarium inter alios nactus est virum, nâtif d'Amsbourg, & Pasteur de la Paroisse de St. Jacques à Hambourg. Son Ouvrage est un* in quarto *de 862. pages.*

Cardinalem Robertum Bellarminum, qui absurdissima quaque Romana curiæ placita defendendo susceperat. Si quæ porro in eorum confirmationem desumpta ex sacris libris testimonia adduxit, clarissimè demonstravit Launoius, fuisse ea in pravum detorta sensum, & aliter intellecta quàm ea sanctissimi quique patres intellexerint, à quorum sensu in expendendo Scripturis recedere, nihil aliud est quàm fidelissimos duces, & à Tridentina Synodo datos aspernari, & in errores omnes seipsum conjicere. Si quos etiam canones aut puratum textum laudat Bellarminus, eos plerumque interpolatos ostendit Launoius, & malâ fide relatos. Sicque hominem armis Scriptura & traditionis nudatum exponit, velut nutritum in philosophica palæstra ingenium, qui adversùs invictam castrorum aciem irrito ridendoque conatu digladiatur; & tela ab Aristotele desumpta juveniliter vibrat. Un Ministre (*f*) Lutherien publia un livre l'an 1685. qui à proprement parler n'est qu'un abregé des lettres de nôtre Docteur. Il y mit deux titres qui servent à nôtre sujet. Sur le haut des pages dans tout le livre vous lisez ceci, *Joh. Launoii Theol. Paris. Anti-Bellarminus.* Mais au frontispice de l'Ouvrage vous lisez, *Johannes Launoius Theologus & Sorbonista Parisiensis testis & confessor veritatis Evangelico-Catholicæ in potioribus fidei capitibus controversis adversus* Robertum Bellarminum *& alios quosdam sedis Romanæ defensores egregius & lucidentus, nunc post obitum contra* Christianum Lupum *Lovaniensem,* Immanuelem à Schelstrate *Antverpiensem,* Natalem Alexandrum *Parisiensem,* Dominicam Galesium, & Franciscum Marchesium *Romanos vindicatus.* L'Auteur de ce livre pretend, que Jean de Launoi est un sujet propre à être mis dans l'appendix du *Catalogus testium veritatis* d'Illyricus.

(*d*) *L'an 1689. in fol.*

(*e*) *Elog. Launoii pag. 21.*

(*f*) *Antonius Reiserus, natif d'Amsbourg, & Pasteur de la Paroisse de St. Jacques à Hambourg. Son Ouvrage est un* in quarto *de 862. pages.*

(*g*) *Elog. Launoii p. 30.*

(*I*) *On lui defendit de tenir des assemblées.*] Il n'y avoit rien de plus innocent que ces assemblées: on ne s'y entretenoit que de sciences, neanmoins on lui fit dire que le Roi souhaitoit qu'elles cessassent (*g*). On crut que l'Archevêque de Paris fut l'auteur de cette affaire, & il y eut des gens qui en prirent occasion de dire du mal de lui. Mr. de Launoi (*h*) ne se donna pas cette licence, & ne souffroit pas même qu'où il étoit on attribuât cette action à cet Archevêque; mais il ne laissoit pas de dire que si on l'en accusoit avec raison, on lui imputoit justement une extrême ingratitude.

(*h*) *Il en fit des Vers à son Imprimeur.*]

(*K*) *On fit des affaires à son Imprimeur.*] Ce fut en l'année 1675. il faisoit imprimer son livre

(*b*) *Hos animorum motus utcumque sedabat Launoius, rebus acerbitatem, benigna ut poterat interpretatione lenicbat. Abstinebat ipse semper ab omni atrocitate verborum, Archiepiscopum nec incusabat ipse, nec incusari ab aliis, carpi ve coram se patiebatur. Sed tamen eum vir effet candidissimi pectoris, differi non poterat, quin & id perdifficiles Parisiensis præsul, laboraret vehementer ingrati animi vitio, quo cætera omnia facile continentur. Ibid. p. 32.*

nies, & ne laiſſa pas de travailler pour le public. On peut dire qu'il eſt * mort la plume à la main; car non ſeulement il avoit un livre (*L*) ſous la preſſe pendant ſa derniere maladie, mais auſſi il en corrigea les épreuves un jour avant qu'il mourût. Il fut enterré aux Minimes, comme il l'avoit ordonné par ſon teſtament; mais on n'eut pas la liberté de mettre ſur ſon tombeau (*M*) l'épitaphe

* *Voyez le Mercure Galant, mois de Mars 1678.*

livre de la Simonie, où entre autres choſes il attaque les Annates, & refute le Jeſuïte Azorius, qui fit un livre vers la fin du XVI. ſiecle pour les purger de Simonie. On fit ſaiſir chez l'Imprimeur les exemplaires de cet Ouvrage de Mr. de Launoi: on emporta ceux qu'il livra, & on lui defendit de vendre les autres; mais moyennant une amende de 50. livres cette defenſe fut (*a*) levée.

(*a*) *Elog. pag. 28. & ſeq.*

(*L*) *Il avoit un livre ſous la preſſe pendant ſa derniere maladie.*] Raportons ce que Mr. de Vizé (*b*) a dit de lui. „L'on peut dire qu'il „eſt mort en quelque façon la plume à la main, „puis qu'un jour auparavant il corrigeoit les „Epreuves d'un Livre qu'il a fait pour defen„dre les Interêts du Roy. C'eſt une reponſe „à un Ecrivain d'Italie, qui depuis quelque „temps a fait imprimer un Traité contre le „Droit des Princes Seculiers touchant les em„peſchemens de mariage. Mr. de Launoy avoit „déja ſoutenu une Doctrine toute contraire „dans un Livre publié en 1674. où les Droits „du Roy, & en meſme temps de tous les Prin„ces Seculiers, ſont ſi ſolidement établis, que „cet Ouvrage peut eſtre regardé comme un „des plus utiles à l'Etat. On y avoit repondu „en Italie, & comme cette Reponſe oſtoit „aux Princes Seculiers le droit eſſentiel qu'ils „ont ſur le Mariage pour rendre leurs Sujets „habiles ou inhabiles à contracter, ce grand „homme ne s'eſtoit pas tû, & donnoit ſes „ſoins, quand il eſt mort, à l'impreſſion de „ce qu'il a écrit pour refuter les erreurs de „l'Auteur Italien. Ainſi tout ſon temps a „toûjours eſté employé ou pour l'Egliſe, ou „pour ſon Prince, & on peut l'appeller non „ſeulement *Docteur des Droits du Roy*, mais en„cor *Defenſeur de la juſte Autorité des Eveſ„ques, Deſtructeur des faux Privileges, & Doc„teur des Libertez de l'Egliſe Gallicane.*„ L'Auteur de l'éloge de Mr. de Launoi ne s'accorde pas avec le Mercure Galant, par raport au livre qui étoit alors ſous la preſſe. Ce n'étoit point ſelon lui une Apologie du droit des Princes ſur les mariages, mais une reponſe au Pere Alexandre. Il nous dit à l'égard du Traité ſur ce droit des Princes, que Mr. de Launoi le commença à la priere du Cardinal Bentivoglio. Mr. de Launoi étant à Rome, lors qu'on examinoit en France ſi le mariage du Duc d'Orleans frere de Louïs XIII. avec la Princeſſe de Lorraine étoit valide, rencontra dans la Bibliotheque des Dominicains le Cardinal Bentivoglio, & lui propoſa cet argument. Si les Princes ont eu le pouvoir de faire des loix ſur les obſtacles du mariage, ils l'ont encore au cas qu'on ne le leur ait pas ôté. Or ils l'ont eu, & l'ont ne ſauroit prouver qu'il leur ait été ôté. Donc. Le Cardinal pria Mr. de Launoi d'écrire ſur cette matiere, & d'expoſer cette preuve. L'Ouvrage étoit petit au commencement, mais avant qu'on le publiât l'an 1674. il étoit devenu fort gros.

(*b*) *Mercure galant, mois de Mars 1678. pag. 116. 117. édit. de Hollande.*

Dominique Galeſius Evêque de Ruvo au Royaume de Naples écrivit contre ce livre. Mr. de Launoi n'eut pas plûtôt vu l'Ouvrage de ce Prelat, qu'il prit la plume pour le refuter; à peine eut-il achevé la (*c*) refutation, qu'il entreprit de repondre au P. Alexandre (*d*). Il s'en faloit peu que ſa reponſe ne fût achevée, lors qu'il fut ſaiſi de la maladie dont il mourut en peu de jours. On avoit déjà commencé à imprimer ce dernier Ouvrage. Cela montre que Mr. de Vizé & l'Eloginte ne s'accordent pas ſur le livre, que de Launoi avoit ſous la preſſe en mourant.

(*c*) Huic titulum eſſe voluit: *Indicis loquelæ ſimi erratorum in libro ſcriptoris Italis contentorum.* Elog. pag. 33.

(*M*) *L'épitaphe qu'on lui avoit preparée.*] Mr. de Launoi avoit fait ſon teſtament onze ans avant que de mourir, & il avoit prié Mr. le Camus premier Preſident à la Cour des Aides, ſon ancien & intime ami d'en être l'executeur. Mr. le Camus s'aquitta fidelement de cet emploi, & fit faire par Mr. Clement ancien Conſeiller de la Cour des Aides une épitaphe (*e*) pour le defunt. Les Minimes l'ayant lué & examinée montrerent une lettre de leur General, qui declaroit qu'on ne pouvoit point admettre cette épitaphe, puis qu'elle attribuoit à de Launoi la loüange d'avoir toûjours ſoutenu l'orthodoxie: & quelque tems après, ils declarerent que les deux puiſſances la Royale & l'Eccleſiaſtique, leur avoient enjoint de ne ſouffrir aucune inſcription qui loüât Mr. de Launoi. * *Ubi illam* (inſcriptionem) *expenderunt, attulerunt præpoſiti ſui generalis literas, quibus renunciabatur, nec probari nec recipi à ſe poſſe inſcriptionem, quâ Launoio laus defenſæ perpetuo veritatis, & optimæ famæ, maximeque venerationis apud probos quæſita tribuatur. Poſtea veritum ſibi prædicarunt regiâ ſimul & ſacrâ auctoritate, ne ullum apicem in capella ſua extare ſinerent, quo Launoii nomen commendaretur.* Voyez les Nouvelles de la Republique des Lettres (*f*), & encore plus la lettre à un Prelat de la Cour de Rome ſur le decret de l'Inquiſition du 7. Decembre 1690. j'en vais tirer un paſſage qui ſert à l'hiſtoire de nôtre Docteur. L'Abbé qui a écrit cette lettre, remarque que la Cour de Rome maintient ſes droits avec plus de politique, que la Cour de France ne maintient les ſiens: il obſerve que la Cour de Rome recompenſe magnifiquement ceux qui écrivent en ſa faveur, mais qu'on neglige en France ceux qui écrivent pour les privileges de l'Egliſe Gallicane. *Au moins* dit l'Auteur de cette lettre, *ſi j'en étois cru, on feroit connoître à la poſterité par quelque marque d'honneur l'eſtime qu'on a fait de leur merite, & la reconnoiſſance qu'on a de leurs travaux. Mais vous ſçavez comment on le fit à l'égard d'un de vos amis. Nous n'avons point eu d'homme plus zélé pour la doctrine du Clergé de France, ni plus infatigablement appliqué à l'éclaircir & à la defendre que le bon Mr. de Launoy, qui outre cela étoit d'un deſintereſſement achevé. Qu'a-t-on fait pour honorer ſa memoire? Vous le ſçavez. On n'a*

(*d*) Qui Annatas à Simoniæ labe liberandas ſuſceperat, & Summam Theologi-cam Thomæ Aquinati tanquam vero ejus auctori aſſerendam. *Ibid. p. 34.* Voyez touchant cet Ouvrage du Pere Alexandre le Journal des Savans du Novembre 1675.

(*e*) *Elle eſt dans l'Eloge p. 37.*

* *Elog. Launoi. pag. 38.*

(*f*) *Mois de Septembre 1686. p. 1033.*

phe qu'on lui avoit preparée. J'ai oublié de marquer qu'il mourut (*N*) à l'hôtel d'Etrée le 10. de Mars 1678. * âgé de plus de 77. ans. C'est un homme à qui le public a de grandes obligations. Quand il n'auroit publié que le livre *de autoritate negantis argumenti*, il auroit fait un très-grand bien à la Republique des lettres; car il a donné mille belles ouvertures par cet Ouvrage, pour discerner le vrai & le faux dans les matieres historiques. Il a eu des demêlez avec bien des gens, & entre autres avec le Pere (*O*) Nicolaï Dominicain, & avec Mr. Thiers. †

* *Elog. p. 37. Il n'étoit donc pas né le 21. Decembre 1603. comme Moreri l'assure.*

† *Voyez ce que dit Mr. Sallo touchant l'Ouvrage de Mr. Thiers contre Mr. de Launoi,* Journal des Savans du 16. Mars 1665.

LAURENTIO (Nicolas) vulgairement apellé *Cola di Rienzo*, a été dans le XIV. siecle l'un de ces hommes que la providence de Dieu employe de tems en tems, comme un theatre où l'on puisse voir les (*A*) vicissitudes & les bizarreries de la condition humaine. Il étoit fils d'un petit Cabaretier & d'une Lavandiere. L'attachement qu'il eut à l'étude dans sa jeunesse, & la force naturelle de son esprit, le rendirent fort habile. Il devint très-éloquent, & il savoit par cœur les plus beaux endroits de Ciceron, de Tite Live, de Jules Cesar, de Valere Maxime & de Seneque. Il aimoit extremement les anciennes inscriptions, & les savoit fort bien dechiffrer. Il obtint une charge de Notaire, qui en ce tems-là étoit assez estimée, pour que des Gentilshommes ne dedaignassent pas de l'exercer. Les Commissaires des Quartiers de Rome l'ayant deputé au Pape Clement VI. qui siegeoit à Avignon, il harangua si éloquemment, qu'il s'attira l'estime & la bienveuillance de ce Pontife, & l'admiration de cette Cour. Cela lui donna le courage de declamer fortement contre les grands Seigneurs de Rome, qui opprimoient la bourgeoisie. Le Cardinal Jean Colonna lui en voulut du mal; mais ayant mieux consideré cette affaire, il cessa de le rendre odieux au Pape. Laurentio s'échauffa de plus en plus contre ces petits Tyrans de Rome; & il harangua un jour dans le Capitole avec tant de liberté contre eux, qu'on lui donna deux soufflets lors qu'il eut fini. Un Seigneur de la Maison Colonna, qui étoit alors Camerier de Rome, & Thomas Fortifiocca, Secretaire du Senat, furent ceux qui le soufflerent. Il dissimula, & ne laissa pas de haranguer dans le Capitole & dans diverses Eglises, & de faire des emblêmes, le tout afin de marquer la mauvaise administration de la Justice. Les interessez prirent cela pour un jeu, & principalement lors qu'ils virent que ses harangues étoient mêlées de plaisanteries, & qu'il menaçoit du dernier supplice quelques-uns d'entre eux. Apparemment ils crurent alors que par ses extravagances il se mettoit

(*a*) *Vous trouverez dans la page 159. de ses Memoires imprimez l'an 1656. ces paroles* L'estime qu'il fait de Mr. de Launoy Docteur en Theologie, l'un des premiers hommes du siecle en science & en probité, est une marque de son jugement. Et certes ayant un tel personnage auprés de lui, il ne le peut conferver avec trop de soin: c'est un tresor qui ne se peut assez cherir.

(*b*) *Journal des Savans du 9. Avril 1668.*

(*c*) *Journ. des Savans du 10. Decembre 1668.*

(*d*) *Journ. des Savans du 17. Juin 1675.*

pas seulement voulu souffrir sur son tombeau le petit temoignage que ses amis rendoient à son merite & aux services qu'il avoit rendus à l'Eglise de France; & on luy avoit même comme fermé la bouche quelques années avant sa mort, en luy defendant de continuer certaines Conferences qu'il faisoit chez luy sur ces matieres, & où l'on peut dire qu'il se formoit plus de defenseurs de nos Libertez que par tout ailleurs. C'est même comme un miracle que nous ayons ce qu'il a fait imprimer durant sa vie pour la superiorité des Conciles, & contre l'infaillibilité des Papes, & sur d'autres sujets de cette nature, & nous le devons à l'invention dont il s'avisa, qui fut de le donner par morceaux dans des Lettres qu'il adressoit aux uns & aux autres, se delivrant par ce moyen de la servitude insupportable de la Censure de certains Docteurs de son tems, sans l'aggrément desquels nul Privilege n'étoit expedié, & qui paroissoient gagez pour arrêter tous les bons Livres, & faire desesperer les Auteurs.

(*N*) *Il mourut à l'Hôtel d'Etrée.*] Mr. le Cardinal d'Etrée n'étant encore qu'Evêque de Laon s'étoit en quelque maniere approprié Mr. de Launoi. Voyez Mr. de Marolles (*a*).

(*O*) *Avec le Pere Nicolaï Dominicain.*] Le Journal des Savans a fait mention de trois Ouvrages de cet Auteur. 1. De (*b*) ses deux dissertations *de consilio plenario quod contra Donatistas baptismi quæstionem desinivit.* 2. De (*c*) ses deux dissertations *de baptismi antiquo usu.* 3. De (*d*) son livre *de jejunii Christiani & Christianorum abstinentia vero ac legitimo ritu juxta veterem Ecclesiæ universalis usum.* Le premier de ces trois Ecrits est uniquement contre Monsr. de Launoi, qui prerendoit que St. Augustin a entendu le Concile d'Arles, en disant que l'erreur des Donatistes sur la nullité du batême des heretiques fut condamnée dans un Concile general. Mr. de Launoi tiroit de cela un bon nombre de consequences desavantageuses aux Ultramontains. Il ne s'agit point de lui dans le second livre du Dominicain, Ouvrage dont les Protestans de France se font prevalus, parce qu'on y trouve la condamnation formelle de ceux qui contraignent les Infidelles à se faire batiser. Le troisiéme Ouvrage du Jacobin est contre Mr. de Launoi. Voici un petit extrait de la suite du Menagiana. (*e*) „ Je dis, sois un jour à Mr. de Launoy qu'il avoit „ choqué tous les Jacobins, dans les écrits qu'il „ avoit fait contre le Pere Nicolaï, & qu'ils „ écriroient tous contre lui. Il me repondit „ malicieusement: Je crains bien plus leur canif que leur plume. „

(*A*) *Comme un theatre où l'on puisse voir les vicissitudes.*] Les Payens appelloient cela les momens (*f*) de la belle humeur de la Fortune, mais ils auroient peu ajoûter que ce jeu finit ordinairement à la maniere des Tragedies. C'est sur ce pied-là que fut denoüée la piece que fit Laurentio joüa sur le grand theatre du monde. *Tolluntur in altum Ut lapsu graviore ruant* (*g*).

(*a*) *Suite du Menagiana pag. 173. édit. de Holl.*

(*b*) *Quales ex humili magna ad fastigia rerum Extollit, quoties nostri fortuna jocari. Juvenal. Sat. 3. v. 39.*

(*c*) *Dii nos quasi pilas homines habent. Plautus.*

(*d*) *Ludit in humanis divina potentia rebus. Ovid. de Ponto l. 4. eleg. 3.*

(*e*) *Claudian. in Rufin. lib. 1. circa initium.*

mettoit hors d'état de nuire; mais ils ſe tromperent: car ſe prevalant de l'abſence d'Etienne Colonna, qui étoit ſorti de Rome avec des ſoldats pour faire venir des vivres, il aſſembla le peuple, il harangua, il fit des loix, il chaſſa de la ville tous les Grands, il s'empara des fonctions de judicature, & fut declaré Tribun Auguſte & liberateur du peuple en 1346. La faction des Exilez fut incapable de lui reſiſter, à cauſe du peu d'union qui étoit entre eux; ainſi il diſpoſa des choſes à ſa fantaiſie, & ſe vit le Chef d'une nouvelle Republique Romaine, au nom de laquelle il écrivit aux autres Etats, à l'Empereur, & au Pape même. Pour mieux affermir ſon autorité il condamna bien des gens au dernier ſupplice, & entre autres il fit pendre Martin de Porto, l'un des petits tyrans de Rome. Il reçut des Ambaſſades de la part de pluſieurs Princes & de pluſieurs Republiques, & cita hardiment le Pape à venir ſejourner à Rome avec le College des Cardinaux. Il fut ſi heureux dans la guerre qu'il ſoutint contre la faction des Nobles, qu'il la diſſipa entierement. Mais alors il fit comme la plûpart de ceux qui ſe ſoulevent ſous le beau pretexte de la liberté: ce n'eſt point la tyrannie qu'ils haiſſent, mais les tyrans; ils ſont fâchez que d'autres qu'eux exercent la ſouveraine puiſſance. Laurentio n'eut pas plûtôt abatu la tyrannie des autres, qu'il devint lui-même tyran. On le traita alors comme il avoit traité les autres. Il fut contraint de s'enfuir, & on le pendit en effigie dans Rome comme un traitre. Après s'être tenu caché quelque tems il ſe preſenta à l'Empereur, qui lui permit, ſans neanmoins le lui conſeiller, d'aller faire la reverence au Pape. Il en fut d'abord mal reçu; mais après quelques mois de priſon, il ſuivit à Rome le Legat du Pape. Il y releva ſon party juſques au point de pouvoir rentrer en guerre avec les Colonnes: mais ſa rigueur envers le peuple, & ſes exactions le rendirent ſi odieux, qu'on ſe ſouleva. Il crut que ſon éloquence calmeroit cette tempête, comme en tant d'autres rencontres. Il ſe trompa, & eut beau ſe montrer au peuple & le haranguer à ſes fenêtres, on ne laiſſa pas de mettre le feu à ſon Palais. Il tacha de ſe ſauver en habit de gueux; & il étoit preſque hors de peril, lors qu'un certain petit homme le reconut. Un autre lui donna un coup d'épée à travers le ventre. On le perça de mille coups; on le traina par les ruës, & on le pendit par les pieds *. Il fut deux jours en cet état, après quoi les Juifs brûlerent ſon corps à la campagne †. Quelques-uns (*B*) de ſes Ecrits ſubſiſtent encore.

* *Tiré de la Bibliotheque Romaine de Preſſer Mandoſio, centuria 2. num. 55.*

† *Ceci ſe fit le 8. de ſeptembre 1353.*

LELAND (JEAN) natif de Londres, s'apliqua avec tant de ſoin à la recherche des antiquitez de l'Angleterre, & parut ſi propre à y reüſſir, que le Roi Henri VIII. l'honora d'une très-bonne penſion, & du titre d'Antiquaire. Cette charge commença & finit en lui. Pour en bien remplir les devoirs il parcourut toutes les Provinces de l'Angleterre, il examina tous les debris des vieux monumens, il feuilleta les manuſcrits des Couvens & des Colleges, & ayant employé ſix ans à ce voyage, & recueilli autant de memoires qu'il lui fut poſſible, il entreprit pluſieurs (*A*) Ouvrages conſiderables: mais il n'eut pas le tems de les achever, ni même de les avancer. La Cour ne lui fournit point les apointemens qui lui étoient dus; & ſoit à cauſe de cela, ſoit pour quelques autres raiſons, il tomba dans une (*B*) noire melancolie qui lui fit perdre l'eſprit. Il mourut

(*B*) *Quelques-uns de ſes Ecrits ſubſiſtent encore.*] La lettre qu'il écrivit à ceux de Viterbe ſe trouve dans un livre intitulé *Proſe antiche di Dante, Petrarcha, Boccaccio & altri nobili & virtuoſi ingegni.* On y trouve auſſi les harangues que Pandolphe Francus & François Baroncelli ſes Envoyez à la Republique de Florence firent au Senat Florentin: quelques lettres qu'il écrivit à Charles Roi des Romains, & à l'Empereur Louïs de Baviere ſe trouvent dans le XIV. tome des (*a*) Annales de Bzovius. Petrarque fit un beau poëme Italien à la loüange de Laurentio (*b*).

(*a*) *Ad ann.* 1347.

(*b*) *Ex Bibliotheca Romana Proſp. Mandoſii cent.* 2. *n.* 55.

(*A*) *Il entreprit pluſieurs Ouvrages conſiderables.*] Un livre *de Topographia Britanniæ primæ, in quo vetuſtas etiam locorum quorum meminiſſent ſcriptores Romani, appellationes ſpiſſa caligine obſitas in lucem eſſet revocaturus.* Cinquante livres *de antiquitate Britannica, ſive de civili hiſtoria juxta comitatuum Angliæ & Wallie, quæ tunc temporis obtinuerat, partitionem.* Six livres *de inſulis Britanniæ adjacentibus.* Trois livres *de nobilitate Britannica.* Voilà ce qu'il promettoit dans une requête qu'il preſenta au Roi Henri VIII. la 37. année de ſon regne. Cette requête intitulée *Strena* fut miſe au jour par Bæus (*c*).

(*c*) *Tiré de la vie de Camden, compoſée par le Docteur Thomas Smith.* pag. 29.

(*B*) *Il tomba dans une noire melancolie.*] Servons nous des expreſſions nerveuſes de Monſr. Smith. (*d*) *Proh triſtes rerum humanarum vices! proh viri optimi deplorandam infeliciſſimamque ſortem! Non enim multo poſtquam ſidem quod ſuſceperat præſtandi quaſi ſignatis tabellis obſtrinxiſſet, ſive operis promiſſi difficultatibus deterritus, ſive immenſis laboribus fatigatus fractusque, ſive dolore animo & melancholiâ, quod fructum induſtriæ juſtæque exſpectationi parem nondum percepiſſet, ſortè oppreſſus, ſive quacunque aliâ de cauſâ, abalienata mentis,*

(*d*) *Thom. Smith ibid.*

mourut dans ce triſte état. On trouve ſes manuſcrits dans la Bibliotheque d'Oxford. Ce ſont des (C) maſſes informes, qui temoignent neanmoins ſa grande capacité. On la conoit encore plus clairement par un (D) Ouvrage auquel il mit la derniere main, & qui ſeroit digne d'être imprimé *. On accuſa Camden de s'être fort prevalu des manuſcrits de Jean Leland. Mr. Smith † a refuté cette accuſation.

* *Tiré de la vie de Camden, compoſée par le Docteur Thomas Smith, pag. 28. & ſuiv.*

† *Ibid.*

LEON I. ſurnommé le Grand, prit poſſeſſion du Papat le 10 de Mai 440. C'étoit un fort habile homme, qui avoit beaucoup d'éloquence & de courage, & qui entendoit les affaires. Les occaſions de faire paroître ſon grand merite ne lui manquerent pas: il trouva de quoi s'exercer dans les hereſies qu'il eut à combatre, & dans les ravages que ſouffrit l'Empire Romain. Son zéle contre les Manichéens, contre les Priſcilliaſtes, contre les Pelagiens, contre les Neſtoriens, & contre les Eutychéens, fut merveilleuſement ſecondé par les loix penales des Empereurs ſeverement executées. Il ne deſaprouvoit point qu'on en vint juſqu'à (A) l'effuſion du ſang. Sa deputation vers Attila (B) produiſit un

mentis, nullis à Religione & Philoſophiâ, nullis à Medicinâ petitis remediis ad priſtinum ſanumque ſtatum revocandæ, egritudinem perpeſſus eſt; viſtâ interim obſervationum, quas in Adverſaria ſine ordine & properante calamo, prout ipſi occurriſſent, congeſſerat, mole relictâ.

(C) *Ce ſont des maſſes informes.*] C'eſt ce qu'on a pu déjà conoître par les dernieres paroles du paſſage que je viens de raporter: en voici la ſuite; on y verra un temoignage plus exprés, & beaucoup plus circonſtancié. (a) *Habetur* (obſervationum) *quatuor libros, ut loquuntur, in folio, & ſeptem minoris formæ, manu Lelandi plerâque ex parte deſcriptos, in perpetuam ipſius memoriam Bibliothecæ Bodl. Oxon. dono dedit V. Cl. Gulielmus Burtonus, fama ob editam* Agri Leiceſtrienſis deſcriptionem, *apud Antiquarios noſtros notiſſima. Reperitur quoque aliud volumen Collectionum Lelandi (b) in Bibliothecâ Cottonianâ. Non irritabo Lelandi manes, ſi dixero, totum opus, quod ſæpè tractavi, mirè confuſum, diſtractum, nulloque ordine digeſtum, limam ubique deſiderare, & tanquam corpus exſuccum, exſangue, animâque deſtitutum proſtare.* Voyez en marge (c) le jugement que cet Auteur porte du vaſte deſſein de Leland.

(a) *Thom. Smith ibid. p. 30.*

(b) *Sub Julio C. 6.*

(c) *Vir miiitme vanus & omni procul oſtentatione profiteturſe multa & magna . . . quæ infinitam illius induſtriam, ſolertiamque, & exceſſe mentis, ad maxima quæque aſpirantis, præclariſſimas cogitationes conatusque abunde teſtantur, mokeri. Id. ibid. p. 29.*

(D) *Un Ouvrage auquel il mit la derniere main.*] Mr. Smith nous en dira la matiere & le merite. *Quantus verò fuerit Lelandus, ſi non ex editis opuſculis Collectaneis, ſaltem ex eximio opere (quod perfectum reliquit) de Scriptoribus illuſtribus Britannicis, quod in publicam lucem exeat, digniſſimo, colligere licet (d).* Et afin que par l'échantillon on puiſſe juger de la piece, il nous donne ce que Leland a recueilli touchant Simon Stoch. Mr. Smith copia cet article, pour l'envoyer au Jeſuïte Papebroch qui compile les *Acta Sanctorum*. Le catalogue d'Oxford donne le titre de quelques Ecrits imprimez de Jean Leland. Mr. Teiſſier (e) devoit avertir le monde, que l'Ouvrage de *illuſtribus Britanniæ Scriptoribus, de Academiis Britannicis, de Typographia* &c. qu'il attribuë à Jean Leland, n'eſt pas imprimé. Je crains qu'il n'ait mis *typographia* au lieu de *topographia*, ce qui ſera cauſe qu'on mettra Leland parmi les Auteurs qui ont écrit de l'Imprimerie.

(d) *Id. ib. p. 31.*

(e) *In Bibliotheca Bibliothec. car. p. 187.*

(A) *Qu'on en vint juſqu'à l'effuſion du ſang.*] Vous en trouverez bien-tôt la preuve dans un paſſage de Mr. Maimbourg. Il regarde le dernier ſuplice que l'on fit ſouffrir à Priſcilien, & à pluſieurs de ſes Sectateurs, & l'exil à quoi pluſieurs autres furent condamnez; ce que Sulpice Severe deſaprouva hautement, comme une choſe *d'un très-pernicieux exemple.* „ (f) C'eſt „ qu'il croyoit qu'on n'avoit encore rien vu de „ pareil. Pour ce qui regarde l'exil on ne peut „ nier qu'il n'ait tort. Car tout le monde ſçait „ que Conſtantin bannit les Evéſques qui refuſerent de ſouſcrire la condamnation d'Arius, „ qu'il punit auſſi de l'exil, ce que les autres „ Empereurs ont fait aprés luy. Pour la peine „ de mort il eſt vray qu'on ne l'avoit pas encore impoſée juſqu'alors aux Heretiques; mais „ ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe très-juſtement „ uſer contre eux de cette rigueur, comme on „ a depuis ſouvent fait. Et ſans parler de ceux „ qui ont prouvé dans leurs Ecrits qu'il eſtoit „ non ſeulement permis, mais auſſi très-bon d'en uſer ainſi, il ne faut que voir ce qu'a écrit ſur cela ſaint Leon, lorſque donnant „ comme nous le dirons bientoſt, les ordres „ neceſſaires pour agir en Eſpagne contre l'hereſie de Priſcillien, il loüe Maxime de cette „ action, & dit: (g) *Que la rigueur & la ſeverité de ſa juſtice contre cet Heretiarque & ſes diſciples que ce Prince fit mourir, a eſté d'un ſort grand ſecours à la clemence de l'Egliſe. Car bien „ qu'elle ſe contente de la douceur du jugement que „ les Eveſques portent ſelon les Canons contre les „ Heretiques obſtinez, & qu'elle ne veuille point „ de ſanglantes executions; elle ne laiſſe pas d'eſ„ tre beaucoup aidée & bien ſoutenuë par les ſeve„ res conſtitutions des Empereurs, puiſque la crainte „ d'un ſi rigoureux ſupplice fait quelquefois que les „ Heretiques recourent au remede ſpirituel, pour „ guerir la maladie mortelle de leur hereſie par „ une vraye converſion.*„

(f) *Maimbourg. Hiſt. du Pontificat de St. Leon, liv. 1. p. 55. 56 edit. de Holl.*

(g) *Profuit diu ita diſtringere Ecclæſiaſticæ levitati, quæ eſi ſeveris tamen Chriſtianorum Principum conſtitutionibus adjuvatur, dum ad ſpiritale nonnunquam recurruat remedium, qui timent corporale ſupplicium. S. Leo epiſt. 95. ad Turib. p. 220.*

(B) *Sa deputation vers Attila produiſit un très-bon effet.*] Comme c'eſt un des plus beaux endroits de la vie de ce Pape, il eſt juſte de l'expoſer ici avec un peu d'étenduë. Attila s'étoit rendu maître d'Aquilée, & l'avoit reduite preſque en cendres. (b) *Il avoit tout ruiné ſur ſon paſſage depuis Aquilée juſqu'à Pavie, & à Milan:* il s'étoit rendu *maître de ces deux grandes villes, & il les avoit traitées comme il avoit fait toutes les autres, en y renverſant tout de fond en comble. . . .* (i) *Tant de fâcheuſes nouvelles arrivant coup ſur coup à Rome, y cauſerent une grande conſternation.* Le Senat fut aſſemblé pour déliberer ſi l'Empereur abandonneroit l'Italie, comme Aëtius le lui conſeilloit: on ne ſavoit quel party prendre. „ (k) De defendre Rome

(b) *Maimbourg. ibid. liv. 3. pag. 219. ad ann. 452.*

(i) *Idem p. 220.*

(k) *Ibid. p. 221.*

en

un très-bon effet; mais le miracle (C) qu'on y ajoûte n'eſt qu'une fable. Son

„ en l'état où elle étoit contre cette innombrable „ multitude de Barbares, c'eſt ce qui ſembloit „ impoſſible; de l'abandonner & s'enfuir, pour „ chercher ailleurs un azile, c'eſtoit la derniere „ honte à un Empereur, qui devoit plûtoſt pe„ rir honorablement, que de vivre aprés une ſi „ honteuſe lâcheté. Quoy faire donc? On prit „ le milieu entre ces deux extremitez, qui fut „ d'envoyer une celebre Ambaſſade à Attila, „ pour obtenir de luy la paix à quelque condi„ tion ſupportable. Cela réſolu de la ſorte, on „ jugea qu'il n'y avoit perſonne qui pût mieux „ s'acquitter de cette charge que le ſaint Pape „ Leon, à qui la force de ſon eſprit, ſa pru„ dence conſommée, ſon adreſſe à manier les „ eſprits, ſa vertu, ſa ſcience & ſon éloquence, „ jointes à ſa dignité de Souverain Pontife, qui „ le rendoient venerable à toute la terre, avoient „ aquis dans tout le monde la reputation d'eſtre „ ſans contredit le plus grand homme de ſon „ tems. L'Empereur le conjura donc de vou„ loir accepter cet employ, ce qu'il fit très-vo„ lontiers pour ſauver la Capitale de l'Empire, „ & le ſaint Siege, de l'invaſion des Barbares. „ Pour honorer l'Ambaſſade & le Pape qui en „ eſtoit le chef, on luy donna pour Ajoints „ deux des plus grands de l'Empire, Avienus „ & Trigetius, dont l'un avoit eſté Conſul, „ & l'autre Prefet de Rome. On y ajoûta quel„ ques Senateurs, entre leſquels étoit le Pere de „ Caſſiodore, qui ſe laiſſant emporter à l'affec„ tion filiale dans une de ſes Epîtres, où il „ parle en Orateur, en faiſant l'éloge de ſon „ pere, luy attribue tout l'honneur & l'effet „ de cette importante Ambaſſade. Mais dans „ ſa Chronique où il parle en veritable Hiſto„ rien, il s'en dédit, & donne tout unique„ ment à ſaint Leon, comme ſont tous les au„ trés Autheurs. „ Attila reçut (a) favorable-

(a) Tota legatione diligenter accepta, ita ſummi Sacerdotis præſentia Rex gavi-ſus eſt, ut bello abſtineri præciperet. *Proſper in Chron. & Diacbrois vulgato, apud Maimb. ibi. p.* 223.

ment cette Ambaſſade (b) *près de Mantouë, peu loin de l'endroit où le fleuve Mincius ſe va decharger dans le Po*; & quelque feroce que fût ce Prin„ ce (c), il fit *toute ſorte d'honneur* au Pape; *il écouta favorablement ſa harangue, qu'il ſe fit interpreter, & la trouva ſi belle, ſi judicieuſe, ſi forte & ſi touchante; que cet Attila, ce fleau de Dieu, cet ennemy du genre humain, dont la veuë ſeule jettoit la terreur dans l'ame des plus intrepides, & le ſeul nom faiſoit trembler toute la terre, s'amollit tout à coup, devint doux comme un agneau, de loup raviſſant qu'il eſtoit auparavant, & luy offrova ſur le champ la paix qu'il luy demandoit; & il la donna ſans exiger aucune fâcheuſe condition, luy promettant de la garder inviolablement de ſon coſté, aprés quoy rebroufſant chemin il s'en retourna au de-Là du Danube, d'où il ne revint plus.*

(b) Maimbourg ibid.

(C) *Le miracle qu'on y ajoûte n'eſt qu'une fable.* Si j'alleguois un Proteſtant, j'effaroucherois les eſprits tendres de la Communion Romaine; c'eſt pourquoi j'aime mieux citer un homme qui a vécu long tems parmi les Jeſuïtes, & qui n'eſt rien moins que diſpoſé à favoriſer les non-Catholiques. Voici ſes paroles.

(c) Ibid. p. 224.

„ (d) Je ſçay ce qu'on dit ordinairement pour „ rendre la choſe plus merveilleuſe, que les Ca„ pitaines d'Attila luy ayant demandé pourquoy „ il avoit tant honoré ce Pontife, juſqu'à luy „ obeïr en tout ce qu'il luy avoit commandé, „ ce Prince leur avoit repondu en tremblant, „ que tandis que Leon le haranguoit, il avoit „ veu auprès de luy un venerable vieillard, qui „ tenant l'épée nuë le menaçoit de le tuer, s'il „ ne faiſoit tout ce que ce Pape vouloit. Mais „ je ſuis obligé de dire que ſans eſtre incredule, „ on peut n'en rien croire; auſſi ne trouve-t„ on pas cette viſion dans le Breviaire de Paris, „ depuis que nôtre ſçavant Archevêque Mon„ ſeigneur François de Harlay l'a retably dans „ l'état où il doit eſtre; ayant pris grand ſoin „ d'en ôter tout ce qui eſt apocriphe, ou fort „ incertain, & d'y mettre pour les Leçons les „ plus beaux endroits des Ouvrages des Saints „ Peres, & les plus conformes au ſujet qui ſe „ preſente, & à la Feſte qu'on celebre. Je di„ rai donc hardiment qu'on peut ſans ſcrupule „ n'eſtre pas de l'avis de ceux qui croyent cette „ apparition: car les anciens Auteurs comme „ Jornandes, Theophane, Suidas, le Comte „ Marcellin, Caſſiodore, Anaſtaſe, & les au„ tres qui ont écrit cette legation de ſaint Leon; „ que dis-je, ſaint Proſper qui eſtoit alors à Ro„ me, & nous en a appris toutes les circonſtan„ ces, & ſaint Leon même qui en a parlé dans „ un de ſes (e) Sermons, ne diſent rien de cet- (e) Serm. „ te viſion, qu'ils n'auroient pas ſupprimée ſi in Oct. Apoſtol. „ elle eſtoit vraye. Bien loin de cela, au lieu „ d'attribuer cette condeſcendance d'Attila à la „ crainte qu'il eut de cette apparition & de cette „ épée menaçante, ils diſent tous d'un commun „ accord, que ce fut un effet de la preſence ma„ jeſtueuſe, & de la forte éloquence de ſaint „ Leon, qui amollit & adoucit le cœur de ce „ Barbare; & le ſaint Pape qui n'avoit garde de „ s'en glorifier, dit qu'il le faut attribuer, non „ pas à l'influence des étoiles, comme quelques „ profanes le vouloient, mais uniquement à „ l'infinie miſericorde de Dieu (f), qui s'eſt laiſ- (f) Quo„ ſé flechir par l'interceſſion de ſes Saints, & rum pre„ en ſuite a daigné adoucir & changer le cœur cibus divi„ des Barbares. Il n'y a rien en tout cela qui næ cenſu„ marque cette viſion. Ce qui lui a donné cours ræ flexa „ dans les derniers temps, eſt qu'on l'a trouvée ſententia „ dans l'Hiſtoire apellée *Miſcella*, qu'on attri- eſt. Non „ bué fauſſement à Paul le Diacre. Mais outre ſicut opi„ que les anciennes éditions de ce Compilateur nantur „ ne l'ont pas, ce qui fait voir qu'on l'y a ajoû- impii ſtel„ té comme on a voulu ſans preuve, & ſans larum af„ autorité, outre que cette Hiſtoire contient fectibus, „ bien d'autres fauſſetez toutes viſibles; cette ſed ineffa„ apparition n'y eſt rapportée que ſur un bruit bili Dei „ incertain en ces termes, *Ferunt poſt diſceſſum* omnipo„ *Pontificis interrogatum eſſe Attilam à ſuis, &c.* tentis mi„ On dit qu'aprés le départ du Pape les gens ſericordiæ „ d'Attila lui demanderent, &c. Ainſi j'ai deputan„ raiſon de dire qu'on peut ne pas croire cette tes, qui „ viſion, & qu'il ne faut point chercher icy corda fu„ de plus grand miracle, que celui que fit ſaint rentium „ Leon, en adouciſſant & changeant tellement Barbaro„ par ſon éloquence le cœur du plus feroce, rum miti„ & du plus formidable de tous les hommes; gare di„ qu'il en obtint ſur le champ ſans condition la natus eſt. „ paix, & lui fit quitter l'Italie. Ce qu'il y a Miſcell. „ en ceci de très-remarquable, eſt que ce grand „ homme, qui eut le pouvoir de flechir ſi fa„ cilement les cœurs de ces Barbares infidelles, „ n'en put faire autant par ſes lettres à l'égard „ des Heretiques. „ Ces dernieres paroles four- l. 15.
niſſent à l'Hiſtorien une tranſition heureuſe.

(d) Idem ibid.

éloquence n'eut pas le même succés auprès du (D) Roi Giſeric, & neanmoins elle ne fut pas entierement infructueuſe. Ceux qui diſent qu'il ſe (E) coupa lui-même la main, pour avoir ſenti quelques mouvemens irreguliers pendant qu'une femme la lui baiſoit, & qui ajoûtent qu'il la recouvra par ſes prieres ardentes, debitent deux fauſſetez. La meilleure édition de ſes Ouvrages eſt celle du * P. Queſnel. Quelques-uns des livres qu'on lui donne dans cette édition, ſont attribuez par (F) d'autres Auteurs à St. Proſper. De là eſt ſortie une ſavante

* Imprimée à Paris l'an 1675. Voyez le Journal des Savans du 17. Février 1676. & la Bibliotheque de du Pin t. 3. 2. partie, p. 164. edit. de Hollande.

(D) *N'eut pas le même ſuccés auprès du Roi Giſeric, & neanmoins.*] L'Imperatrice Eudoxia veuve de Valentinien, avoit été obligée d'épouſer Maxime, qui s'étoit emparé du trône après avoir fait aſſaſſiner Valentinien. Ce Maxime eut l'imprudence de dire à Eudoxia, que la paſſion qu'il avoit de la poſſeder étoit l'unique motif qui l'avoit pouſſé à faire perir l'Empereur. Eudoxia furieuſement (a) *irritée d'une ſi horrible declaration. . . . envoya ſecretement un de ſes plus affidez à Carthage, vers Giſeric Roy des Vandales qui s'eſtoit rendu maiſtre de l'Afrique, le conjurant par tous les plus puiſſans motifs qu'elle luy put repreſenter, ſur tout de la facilité de l'entrepriſe, tout eſtant ſans defenſe à Rome, comme en pleine paix, de venir au plûtoſt venger la mort de Valentinien ſon allié, & de la tirer de l'oppreſſion où elle eſtoit ſous la tyrannie du plus cruel & du plus ſcelerat de tous les hommes. Ce Roy Barbare qui avoit alors au Port de Carthage une bonne Armée Navale*, ne manqua pas de ſe ſervir de cette occaſion: il monta ſur ſes vaiſſeaux; il debarqua en Italie ſans trouver nulle reſiſtance; (b) il s'avança vers Rome, & (b) *ſans tirer l'épée il trouva que cette ville ſe rendoit à ſa diſcretion, luy laiſſant ouvertes toutes les portes.* „ Ce fut alors „ que ſaint Leon voyant ſon pauvre troupeau „ expoſé à la fureur de ces beſtes feroces, s'alla „ luy-même, comme le bon Paſteur qui met „ ſa vie pour ſauver ſes brebis, preſenter au Roy „ Vandale & Arien, qu'il ſçavoit eſtre ennemy „ mortel des Catholiques, & principalement „ des Evêques, ſur leſquels il avoit déchargé ſa „ rage en Afrique, en les traitant avec une bar- „ bare cruauté plus inhumainement que tous „ les autres. Cependant ce cruel qui eſtoit „ preſt d'entrer à Rome, en reſolution d'y met- „ tre tout à feu & à ſang, s'arrêta tout à coup „ à la veuë de cet admirable Pontife; & com- „ me ſi cette auguſte & ſainte majeſté qui eſla- „ toit ſur ſon viſage, eût changé tout à coup „ ce cœur de Tigre qu'il avoit, en celuy d'un „ homme raiſonnable, il luy rendit tout l'hon- „ neur qu'on devoit au Chef de l'Egliſe. Il „ écouta paiſiblement tout ce qu'il voulut dire, „ & ſi ſon éloquence ne fit pas alors le même „ miracle qu'elle avoit fait en la perſonne d'At- „ tila, le faiſant retourner ſur ſes pas, d'où il „ étoit venu; elle en fit trois autres tres-ſigna- „ lés. Car elle fut ſi perſuaſive, qu'il luy pro- „ mit qu'on ne mettroit point ni la main au „ ſang, ni le feu aux maiſons, & que l'on ne „ toucheroit pas aux trois principales Baſiliques, „ qui ſont la Conſtantienne, celle de ſaint Pier- „ re au Vatican, & la troiſiéme de ſaint Paul „ hors des murs. Il tint parole: & aprés avoir „ permis durant quatorze jours le pillage de Ro- „ me, il s'en retourna ſur ſes vaiſſeaux chargez „ de butin, & de riches priſonniers, pour en „ tirer rançon, entre leſquels eſtoit l'Impera- „ trice Eudoxia, & les Princeſſes Eudocia & „ Placidia ſes deux filles, qu'il traita tout-à-fait „ en galant homme. „

(a) *Id. Maimb. ibid. liv. 4. p. 246. ad ann. 455.*

(b) *Id. ib. p. 247.*

(E) *Qu'il ſe coupa lui-même la main.*] Une femme devote & belle fut admiſe, dit-on, le jour de Paques, ſelon la coutume, à baiſer la main de ce Pontife: il ſentit je ne ſai quoi qui tenoit trop de l'humanité (c), & il crut qu'il faloit ſuivre à la lettre le precepte de JESUS-CHRIST, *Si ta main te fait chopper, coupe-la.* Mais comme depuis cette mutilation il ne diſoit plus la Meſſe, il s'éleva des murmures parmi le peuple, qui firent qu'il demanda inſtamment à Dieu la reſtitution de ſa main: il l'obtint. Depuis ce tems-là, dit-on, la coutume de baiſer les mains du Pape fut changée en celle de lui baiſer les pieds. D'autres diſent que St. Leon ſe coupa la main, à cauſe que ſa conſcience lui reprochoit d'avoir conferé les Ordres à un homme indigne. *Cùm tamen ſanctus Leo eam ob cauſam ſacrificare deſiiſſet, idque in populo Romano murmur non leve excitaret, impetravit à Deo ardentiſſimis precibus, ut manus abſciſſa ſibi reſtitueretur.* Ex *eo tamen tempore, abolito uſu manibus Pontificii oſcula figendi, inductus eſt uſus figendi oſculum pedibus. Scribunt hæc de ſancto Leone varii; ac nominatim Sabellicus lib. 5. Andreas Ebrenſis tit. de Caſtitate, ac Majolus lib. 1. de irregularit. cap. 14. n. 4. qui addit, aliquos aſſerere, contigiſſe ut ſanctus Leo manum ſibi abſcideret, actu ſancto erga ſe odio, ob malè impoſitas alicui manus, & precipitem indigni hominis initiationem (d).* L'Auteur dont j'emprunte ces paroles renvoye cela au païs des fables, & obſerve que la coutume de baiſer la main du Pape le jour de Paques n'a pas été interrompuë, de quelque ſexe que l'on ſoit; & quant au ſcrupule de l'ordination mal conferée, il en raporte cette origine. *Quod (e) ad eos attinet qui hanc narrationem refutant ad manus indigno appoſitas, videntur adducti ad hanc fabellam de ſancto Leone confingendam, ex lectione revelationis ex Moſcho deſcripta capite 149. Prati ſua ſcan-ſpiritualis. Quod ſciticet ſancto Leone pro peccatis ſuis ſerventer precato, apparuerit ei B. Petrus, dicens exoraſſe ſe ei omnium erratorum veniam, ſalva diſcuſſione peccatorum, ſi quæ fuiſſent ab eo admiſſa ob indignorum ordinationem. At aliud eſt quod hac revelatione continetur, aliud quod habet fabuloſa calumnia quam retulimus.*

(c) Fuerunt qui ſcriberent eum piæ mulieris ſpecie præſtantis, oſculo Pontificiæ religioſæ admoto perculſum, mutiere neque participe, neque conſcia, ceciſſe. *Theoph. Raynaud. Hoplotheceſcid. 2. ſeſtimis precibus, ut manus abſciſſa ſibi reſtitueretur. rio 3. c. 10. p. 10. 361. Ex eo tamen tempore, abolito uſu manibus Pontificii oſcula figendi, inductus eſt uſus figendi oſculum pedibus. Scribunt hæc de ſancto Leone varii; ac nominatim Sabellicus lib. 5. Andreas Ebrenſis tit. de Caſtitate, ac Majolus lib. 1. de irregularit. cap. 14. n. 4. qui addit, aliquos aſſerere, contigiſſe ut ſanctus Leo manum ſibi abſciderit, actu ſancto erga ſe odio, ob malè impoſitas alicui manus, & precipitem indigni hominis initiationem (d).* L'Auteur dont j'emprunte ces paroles renvoye cela au païs des fables, & obſerve que la coutume de baiſer la main du Pape le jour de Paques n'a pas été interrompuë, de quelque ſexe que l'on ſoit; & quant au ſcrupule de l'ordination mal conferée, il en raporte cette origine. *Quod (e) ad eos attinet qui hanc narrationem refutant ad manus indigno appoſitas, videntur adducti ad hanc fabellam de ſancto Leone confingendam, ex lectione revelationis ex Moſcho deſcripta capite 149. Prati ſua ſcan-ſpiritualis. Quod ſciticet ſancto Leone pro peccatis ſuis ſerventer precato, apparuerit ei B. Petrus, dicens exoraſſe ſe ei omnium erratorum veniam, ſalva diſcuſſione peccatorum, ſi quæ fuiſſent ab eo admiſſa ob indignorum ordinationem. At aliud eſt quod hac revelatione continetur, aliud quod habet fabuloſa calumnia quam retulimus.* Cum ipſo pro more recepto, mulierculam ad ſignendum manui ſuæ oſculum admiſiſſet, humanum quipiam padus, manus illius abſciſſione ſe multavit: ſecutus illam Chriſti vocem: *Si manus tua ſcandaliſat te, abſcinde eam.* Id. ibid. ſerio ſalva diſcuſſione peccatorum, ſi quæ fuiſſent ab eo 3. c. 20. admiſſa ob indignorum ordinationem. At aliud eſt p. 409. quod hac revelatione continetur, aliud quod habet fabuloſa calumnia quam retulimus. (d) *Id. ib. p. 409.*

(F) *Sont attribuez par d'autres Auteurs à St. Proſper.*] Le P. Queſnel pretend que les deux livres de la vocation des Gentils; la lettre à Demetriade, & les Capitules ſur la grace & le libre arbitre ne ſont point de St. Proſper, comme on le croit communément, mais de St. Leon (f). Mr. l'Abbé Anthelmi a fortement com-

(e) *Ibid.*

(f) *Voyez les livres intitulez*: De veris Operibus SS. Patrum Leonis Magni & Proſperi Aquitani, Diſſertationes criticæ, quibus Capitula de Gratia, &c. Epiſtolam ad Demetriadem, necnon duos de Vocatione omnium Gentium libros Leoni nuper adſcriptos abjudicat, & Proſpero poſtliminio reſtituit Joſephus Antelmius, Presbyter & Canonicus Eccleſiæ Forojulienſis. *In 4. à Paris. 1689.*

vante diſpute. Un fameux Miniſtre s'eſt un peu (*G*) embaraſſé, en mettant l'Epoque de l'Antechriſt ſous le Pape Saint Leon. Ce Pape mourut l'an 461.

LEON X. creé Pape l'onziéme de Mars 1513. s'apelloit Jean de Medicis. Il avoit été honoré du chapeau de Cardinal à l'âge de 14. ans par le Pape Innocent VIII. & long tems après de la dignité de Legat par le Pape Jules II. Il exerçoit cette dignité dans l'armée qui fut batuë par les François proche de Ravenne l'an 1512. Il y fut fait priſonnier; & durant ſa detention il fit une épreuve merveilleuſe (*A*) de la force des ſuperſtitions ſur l'eſprit même des ſoldats.

On

combatu cette pretenſion: il a même ſoutenu que St. Proſper eſt le veritable Auteur des Sermons qui paſſent pour un Ouvrage de St. Leon. Ce qu'il y a de remarquable dans cette diſpute, eſt que l'un & l'autre des combatans allegue la conformité du ſtile; l'un pour prouver que ces Ouvrages ſont de St. Leon; l'autre pour prouver qu'ils ne le ſont point, mais qu'ils ſont de St Proſper (*a*). La peine que Mr. l'Abbé Anthelmi s'eſt donnée là-deſſus eſt ſinguliére: il a fait des tables à 2. colonnes, où il met en parallele pluſieurs paſſages de St. Proſper, tirez des livres qui lui appartiennent inconteſtablement, & des livres qu'on lui conteſte, & il fait voir une grande conformité entre les uns & les autres de ces paſſages. Ces paralleles à l'égard des Sermons de St. Leon, nous montrent (*b*) *des façons de parler ſpecifiques, des expreſſions & des tours ſi étudiez & ſi concertez, qu'il ſemble qu'ils ne peuvent avoir été conçus que par un même eſprit.* Tout cela n'empêche point que Mr. Du Pin (*c*) ne diſe, que *le ſyſtême de Mr. l'Abbé Anthelmi ſur les Sermons qui portent le nom de Saint Leon* lui *paroît chimerique, & que les preuves qu'il en aporte ſont extremement foibles.* Bien plus Mr. Du Pin nie la conformité du ſtile alleguée par Mr. Anthelmi, & la conſequence qu'on veut tirer de cette conformité. (*d*) Si l'on ſe donne meſme la peine de conſover les paſſages qu'il allegue, on verra qu'il n'y a aucune conformité de ſtyle entre les paſſages d'un Auteur & ceux de l'autre, quoi queles meſmes mots s'y rencontrent. Et d'ailleurs, quand il y auroit quelque legere conformité de ſtyle entre les Ecrits de St. Proſper & ceux de St. Leon, n'auroit-on pas plus de raiſon de dire que Saint Proſper auroit imité ſon maitre qu'il entendoit ſouvent parler & preſcher, dont il liſoit les Sermons, & dont il faiſoit peut-être des copies pour les garder *in ſcrinio Romanæ Eccleſiæ*, ſuppoſé qu'il ait été Notaire de l'Egliſe de Rome. Voici un fait qui confirme les reflexions que l'on a pû faire dans les Entretiens (*e*) ſur la cabale chimerique. Voyez l'article (*f*) d'Eraſme, & celui de (*g*) Jules II.

(*a*) *Voyez le Journal des Savans 1689. pag. 290. 294. 301. 321. édit. de Holl.*

(*b*) *Ibid. p. 321.*

(*c*) *Du Pin Biblioth. ubi ſupra p. 177.*

(*d*) *Id. ib. p. 158.*

(*e*) *Pag. 150. & ſuiv.*

(*f*) *Pag. 1071. remarque Y.*

(*g*) *Pag. 791. remarque N.*

(*G*) *Un fameux Miniſtre s'eſt un peu embaraſſé.*] (*b*) Il va eſtre pouſſé bien plus avant. Selon luy, du temps de Saint Leon l'idolatrie eſtoit aſſez grande dans l'Egliſe pour en faire une Egliſe Antichrétienne, & faire de St. Leon l'Antechriſt même; & neanmoins le Miniſtre écrit ces paroles dans la treiziéme Lettre de cette année. *Pendant que l'Antechriſt fut petit, il ne ruina pas l'eſſence de l'Egliſe. Leon. . . . & quelques-uns de ſes ſucceſſeurs furent d'honneſtes gens, autant que l'honneſteté & la pieté ſont compatibles avec une ambition exceſſive. Il eſt certain auſſi que de ſon temps l'Egliſe ſe trouva engagée* FORT AVANT DANS L'IDOLATRIE *du culte des créatures, qui eſt un des caractéres de l'Antichriſtianiſme; & bien que ces maux ne fuſſent pas encore à leurs extrémes, & ne fuſſent pas tels qu'ils* DAMNASSENT *la perſonne de Leon, qui d'ailleurs avoit de bonnes qualitez; c'eſtoit pourtant aſſez pour faire les commencemens de l'Antichriſtianiſme.* Vous voyez donc qu'on n'eſt pas damné, quoy qu'on ſoit non ſeulement idolâtre, mais encore *fort avant engagé dans l'idolatrie du culte des créatures.* Si on n'eſt pas du nombre des Saints, & qu'il faille rayer Saint Leon de ce catalogue, on eſt au moins du nombre des honneſtes gens, & le mal de l'idolatrie n'eſt pas ſi extrême qu'on en perde le ſalut. Pourſons encore. On a demontré dans le livre des Variations & ailleurs, par les paroles expreſſes de Saint Jean, que la Beſte & l'Antechriſt ont blaſphemé & idolatré dés leur naiſſance, & pendant toute l'étenduë des 1260. jours de leur durée. Le Miniſtre a voulu le diſſimuler, pour n'eſtre point obligé de reconnoiſtre ces attentats, du temps & dans la perſonne de Saint Leon, de Saint Simplice, de Saint Gélaſe, & des autres Saints Pontifes du cinquiéme ſiécle; mais à la fin il a fallu trancher le mot. *Il eſt certain que dés ce temps commencérent tous les caractéres de la Beſte. Dés le temps de Leon les Gentils ou Payens commencérent à fouler l'Egliſe aux pieds; car le Paganiſme, qui eſt le culte des créatures, y entra. Déſlors on commença à blaſphemer contre Dieu & ſes Saints; car oſter à Dieu ſon veritable culte pour en faire part aux Saints, c'eſt blaſphemer contre Dieu.* Voilà donc le blaſphéme & l'idolatrie antichrétienne établie ſous Saint Leon. Il n'en eſtoit pas exempt, puis qu'il eſtoit luy-meſme l'antechriſt; & en effet, il eſt conſtant qu'il n'honora pas moins les reliques, & ne demanda pas moins le ſecours de la priére des Saints que tous les autres. Voilà donc non ſeulement un idolâtre, mais encore le chef de l'idolatrie antichrétienne dans le nombre des éleûs, & l'idolatrie n'empeſche pas le ſalut. Comme c'eſt une diſpute d'homme à homme, & non pas une controverſe ſur les dogmes generaux des deux Communions, il me ſera permis de dire que l'Auteur embaraſſé a pris le meilleur party qu'il pouvoit prendre ſelon la prudence humaine: il s'eſt tû; il n'a pas fait ſemblant de ſavoir qu'on eut montré ſon deſordre aux yeux du public.

(*b*) *Mr. de Meaux, 3. Averiſſement aux Proteſtans ſur les lettres du Miniſtre Jurieu contre l'Hiſtoire des variations p. 86. édition de Hollande.*

(*A*) *Une épreuve merveilleuſe de la force des ſuperſtitions.*] Les ſoldats qui l'avoient vaincu lui temoignerent une ſi grande veneration, qu'ils lui demanderent humblement pardon de leur victoire, qu'ils le ſupplierent de leur en donner l'abſolution, & qu'ils lui promirent de ne plus porter les armes contre le Pape. C'eſt le Car-

Apoc. XI. XII. 6. 14. XIII. 5. 6. Var. XIII. n. 21. 4 acal. Averiſſ. aux Prot. n. 27. 28. p. 612. 613. Lett. XIII. p. 99. 2. r.

On pretend qu'il n'y eut rien qui contribuât davantage à l'élever à la Papauté, que les bleſſures qu'il (*B*) avoit reçuës dans les combats veneriens. Il fit des dépenſes (*C*) exceſſives le jour de ſon couronnement; & il mena une vie peu convenable aux ſucceſſeurs des Apôtres, & tout-à-fait (*D*) voluptueuſe. Il ſe plaiſoit

dinal Palavicin qui m'aprend cela, après avoir obſervé qu'au mepris de l'autorité royale, les Milanois regarderent avec horreur les Cardinaux de l'Aſſemblée de Piſe. (*a*) *In Milano con vilipenſione dell' autorità Reale furon ricevuti non come Cardinali, Grado riverentiſſimo nella Chriſtianità, ma come huomini peſtiferi e ſceleratì, e comete di ſciagura ne' paeſi dove giungeſſero. Anzi, non oſtante che i Franceſi riportaſſuo la memorabil vittoria di Ravenna, e conduceſſero prigione à Milano il Cardinal Giovanni de' Medici Legato dell' Eſercito pontificio, che poi aſſunto al Pontificato preſe il nome di Leon Decimo; non ſi tennero i ſoldati vincitori dall' andare con incredibil frequenza à venerar come Legato del Vicario di Criſto il lor prigioniero; ricevendone l'aſſoluzione ch'egli havea podeſtà di dar loro per haver combattuto contro alla Chieſa, con promeſſione d'aſtenerſene per innanzi.*

(*a*) *Palavic. Iſtoria del Concilio di Trento lib. 1. c. 1. n. 2. p. m. 45. Voyez auſſi Paul Jove in vita Leonis X. lib. 2. p. m. 110.*

(*B*) *Bleſſures qu'il avoit reçues dans les combats veneriens.* J'ai tant de fois dit pourquoi j'aime mieux citer ſur de telles choſes les Ecrivains Catholiques que les Auteurs Proteſtans, que ſans aucun preambule je raporterai ici les paroles d'un Hiſtorien François, fort paſſionné contre ceux de la religion. „ (*b*) Il n'y avoit point „ encore trois mois que le Cardinal de Medicis „ étoit rentré dans Florence, lors que la mort „ du Pape Jules II. l'obligea d'en ſortir, pour „ aler à Rome. Il ſe fit porter dans une litiere, „ à cauſe d'un abcés qu'il avoit aux parties que „ la pudeur défend de nommer, & voyagea ſi „ lentement, que les obſeques du Pape étoient „ déja faites, & le Conclave commencé, quand „ il y arriva. . . . (*c*) Le Conclave n'eût pas „ ſi-tôt fini, parce que les jeunes & les vieux „ Cardinaux perſiſtoient dans une égale obſti„ nation, ſans une avanture bizarre qui les „ mit d'acord. Le Cardinal de Medicis s'étant „ agité extraordinairement par le nombre de „ viſites, qu'il faiſoit chaque nuit à tous les „ Cardinaux de ſa faction, ſon abcés s'ouvrit, „ & le pus qui en ſortit exhala une telle puan„ teur, que toutes les celſules, qui n'étoient „ ſeparées que par de legeres cloiſons, furent „ empeſtées. Les vieux Cardinaux dont le tem„ perament étoit moins capable de reſiſter aux „ malignes impreſſions d'un air ſi corrompu, „ conſulterent les Medecins du Conclave ſur „ ce qu'il y avoit à faire pour eux, & les Me„ decins qui voyoient le Cardinal de Medicis, „ & jugeoient de ſa conſtitution plûtôt par les „ mauvaiſes humeurs qui ſortoient de ſon „ corps, que par la vigueur de la nature à les „ pouſſer dehors, repondirent après qu'ils eu„ rent été gagnés par les promeſſes de Bibiana, „ que le Cardinal de Medicis n'avoit pas enco„ re un mois à vivre. Cette condamnation le „ fit Pape, en ce que les vieux Cardinaux pen„ ſans être plus ſins que les jeunes leur voulu„ rent donner une ſatisfaction, qu'ils preſu„ moient ne devoir pas être de longue durée. „ Ils les alerent trouver, & leur dirent qu'ils „ cedoient enfin à leur opiniâtreté, à condi„ tion qu'on leur rendroit la pareille une autre „ fois. Ainſi le Cardinal de Medicis fut élû „ Pape ſous un faux donné à entendre, n'ayant „ pas encore trente-ſix ans acomplis; & com„ me la joye eſt le plus ſouverain des remedes, „ il recouvra bien-tôt après une ſanté ſi par„ faite, que les vieux Cardinaux eurent ſujet „ de ſe repentir d'avoir été trop credules. „ Pour ne rien diſſimuler je dois avertir mon lecteur, que Paul Jove ne met point l'abcés aux mêmes parties que Varillas; il le met au fondement (*d*), ce qui ne marqueroit pas une origine honteuſe. Par la même bonne foi j'ajoûte que ce Pape monta ſur le trône avec une grande reputation de chaſteté, ſi nous en croyons Guicciardin (*e*): & que depuis ſon adoleſcence il paſſoit pour fort continent, ſi nous en croyons Paul Jove (*f*). Il en faudroit conclure que la dignité Papale fut ce qui perdit les bonnes mœurs de Leon X. il ſe gâta où il auroit dû ſe corriger. Quoi qu'il en ſoit, j'ai donné aux paroles de Varillas le même ſens que Mr. de Seckendorf (*g*).

(*b*) *Varillas, Anecdotes de Florence, liv. 6. 253.*

(*c*) *Id. ib. p. 257.*

(*C*) *Des dépenſes exceſſives le jour de ſon couronnement.* Il voulut être couronné le même jour qu'il avoit perdu la bataille de Ravenne & la liberté l'année d'auparavant, & il monta (*h*) le cheval Turc qu'il avoit eu le jour de cette bataille; car l'ayant retiré des mains des François à rançon, il l'aima d'une façon particuliere, & le fit nourrir juſqu'à une extrême vieilleſſe avec un grand ſoin: & comme il avoit la tête toute remplie des magnificences de l'ancienne Rome, & des journées triomphales des anciens Conſuls, il tâcha de renouveller ces beaux ſpectacles, & il fut ſi bien ſervi dans ce deſſein, qu'on n'avoit point vu à Rome depuis l'irruption des Goths une pompe plus magnifique que la ſienne. Voyez en la deſcription dans Paul Jove (*i*). Il convient avec Guicciardin (*k*) que cette pompe coûta cent mille ducats. Le Pere Gretſer accuſe Mr. du Pleſſis de dire qu'elle en coûta un million, (*l*) *nec mitius agit Pleſſæus cum Leone X. quam* die coronationis ſuæ decies centena aureorum millia, *hoc eſt ut vulgo loquimur* millionem *conſumpſiſſe ſcribit.* Cela ſe trouve dans l'édition Latine dont le Pere Gretſer ſe ſervoit, mais dans l'édition Françoiſe dont je me ſers, Monſieur du Pleſſis Mornai ne cite que les cent mille ducats de Guicciardin.

(*d*) *Propter innatum ab ima fede abſceſſum Romam modicis itineribus ad conſitia contendit. Jovius in vita Leonis X. lib. 3. p. 126.* Fuere qui exiſtimarent vel ob id feniores ad ferenda ſuffragia facilius acceſſiſſe, quod prædie diſrupto abſceſſu qui ſedem occuparat, tanto fœtore ex profluente ſanie totum comitium implevisſet, ut tanquam à mortifera tabe infectus, non diu ſupervicturus eſſe vel medicorum teſtimonio crederetur. *Id. ib. p. 128.*

(*e*) *Voyez la remarque N.*

(*f*) *Conſtat tamen eum, quod à prima adoleſcentia opinionem ſummam continentiæ habuiſſet adeptus, non importuna quædam pudicitiæ præſidia quæriviſſe: quando nequaquam priſtinæ vitæ more tam multis delicatisque obſoniis uteretur. Jovius ibid. pag. 193.*

(*g*) *Hiſtor. Lutheran. lib. 1. p. 190. col. 1. n. 3. & col. 2. litera e.*

(*h*) Veſtus eſt etiam in pompa illo eodem equo Thracio in quo ad Ravennam captus fuerat, quem ab hoſtibus pecunia redemptum ita adamavit, ut poſtea uſque ad extremam ſenectutem ſummâ cum indulgentia alendum curarit. *Jovius ibid. pag. 129. 130.*

(*i*) *Ubi ſupra.*

(*k*) *Guicciard. lib. 11. fol. m. 326. verſo.*

(*l*) *Greetſer. in Exam. Myſter. Pleſſiani pag. 561. citant la page 618. du Myſtere.*

plaiſoit trop à la chaſſe. On dit que ſa vuë y étoit d'une (*E*) portée ſurprenante. Comme il avoit eu des Precepteurs qui l'avoient parfaitement bien inſtruit aux

pas en peine un lecteur intelligent. Les plaiſirs, dit-il, où il ſe plongeoit trop ſouvent, & les impudicitez qu'on lui objectoit, ternirent l'éclat de ſes vertus. Il ajoûte qu'un naturel plus facile & plus complaiſant que corrompu le fit tomber dans ce precipice, n'ayant eu auprès de lui que des gens qui au lieu de l'avertir de ſon devoir, ne lui parloient que de parties de plaiſir. L'original eſt plus nerveux que l'abregé que j'en donne, c'eſt pourquoi j'ajoûte ici les paroles de Paul Jove. (*a*) *Has præclaras liberalis excelſique animi virtutes, cum nimia ſæpe vitæ luxuria, tum obſcenæ libidines obſcurabant: ita tamen, ut jucunditate blandæ facilique naturæ potius, ac regia quadam licentia, quàm certo depravati animi judicio in ea vitia prolabi videretur, quum frequenti blandientium turba cubiculi fores obſeſſa paucos admitterent, qui alioqui docilu verecundique hominis ſolutos mores cohiberent, amicorum optimis ad ea conniventibus, ac libenter ſeſe illecebrarum miniſtris immiſcentibus, ne gratiam apud ſummos principes in lubrico poſitam in diſcrimen adducerent, ſi ingratum auribus potentium reprehenſionis officium honeſtatis atque benevolentiæ ſpecie ſuſcepiſſent. Verùm hominem hilaritati humaniſque ſenſibus facilè ſervientem mirum in modum incitabant plerique Cardinales opibus atateque florentes, qui illuſtri loco nati, ac liberaliter educati, regio luxu vitam in venationibus, conviviis, atque ſpectaculis libentiſſimè traducebant.* Un peu après il avoue que ce Pape fut diffamé pour le crime de ſodomie: (*b*) *Non caruit etiam infamia, quòd parum honeſtè nonnullos è cubicularibus ſerunt enim è tota Italia nobiliſſimi) adamare, & cum his teneriùm atque liberè jocari videretur. Sed quis, vel optimum atque ſanctiſſimus princeps in hac maledicentiſſima aula lividorum aculeos vitavit? & quis ex adverſo tam malignè improbus ac invidia tabe conſumptus, ut vera demum poſſet objectare, noctium ſecreta ſcrutatus eſt?* Je laiſſe ce qu'on nous raconte (*c*) ſur le luxe de ſa table, & ſur les bouffonneries qui s'y faiſoient. J'en ai touché quelque choſe dans l'article (*d*) d'Hadrien VI. ſucceſſeur de Leon dixiéme & reformateur de ſon luxe, comme on va le voir. *L'autre jour les palefreniers (e) du deffunct Pape Leon, deputerent un Embaſſadeur d'entr'eux, & l'envoyerent à ce Pape pour luy porter parole pour tous les autres: le Pape s'enquit combien ils eſtoient à la ſuite de Leon, ceſtuy reſpond, qu'ils eſtoient cent. Adrian faiſant le ſigne de la croix, comme eſtonné de telle ſuperfluité, dit, que quatre luy ſuffiroient bien, mais qu'il eſtoit content que douze fuſſent mis en eſtat, puis qu'il en faillot avoir, afin qu'il ſurmontaſt le nombre de ceux que tiennent les Cardinaux. En ſomme l'opinion commune eſt; que ce Pape doit eſtre un bon meſnager & enclin à deniers pour l'egliſe, ce qui eſt à vray parler très-neceſſaire, eu eſgard à la prodigalité de ſon predeceſſeur.* Voilà ce qu'on trouve dans une lettre de Jerôme Niger écrite de Rome le premier de Septembre 1522. Elle eſt dans le recueil de Ruſcelli traduit par Belleforêt. Je me ſuis ſervi de la traduction, & de la note marginale que j'y ai vuë.

(*E*) *Sa vuë étoit* à la chaſſe *d'une portée ſurprenante.*] C'eſt de quoi l'on parlera après avoir remarqué la paſſion extrême de Leon X. pour la chaſſe. Il s'y plaiſoit extraordinairement, il en conoiſſoit & il en obſervoit les loix bien mieux que celles de l'Ecriture, & il ne pouvoit ſouffrir que l'on y troublât ſes plaiſirs; il n'y avoit point de quartier pour ceux qui, par imprudence ou autrement, étoient cauſe qu'on ne prenoit pas la bête. Il les accabloit d'injures. Il étoit de ſi mauvaiſe humeur quand la chaſſe ne lui reüſſiſſoit pas, qu'on ſe gardoit bien alors de lui demander des graces; mais ſi elle étoit heureuſe, il en ſentoit tant de joye, que c'étoient les momens (*f*) les plus favorables pour (*g*) obtenir tout ce qu'on lui demandoit. Paul Jove nous en a raconté un fort élegamment. (*g*) *Venationibus & aucupiis nobilioribus adeò perditè ſtudebat, ut ſpurciſſimas ſæpe tempeſtates inſalubriſque ventos, & frequentia manſionum ac itinerum incommoda obſtinatè contemneret.... In* (*h*) *venando autem ſicuti præcepta artis ad normam exactioris diſciplinæ patientiſſimè obſervare erat ſolitus, ita ſeveritatem aſperè admodum vir alioqui lenſſimus ſemper exercuit, in eos præſertim, qui petulanti, diſcurſu aut vocibus temerè editis improviſa ferâ effugia prohibuiſſent: ita ut claras ſæpe viros acerbiſſimus contumeliis oneraret. At ſi quando imperitia, vel fortuito errore hominum, aut feris ſubtilore aliquo inſperatæ fugæ compendio ſervatis, vel in denſo in nemore contumacius latentibus inſciciter venaretur, incredibile eſt quali pulſus animoque habitu dolorem iracundiamque præferret. Propteres amici familiares ea temporis momenta provocanda liberalitati maximè adverſa ſedulo devitabant: quando aliàs ſecundum opimam venationem, ac præſertim vario ac inſigni labore aliquo nobilem, maxima beneficia incredibili benignitate collocaret.*

A l'égard de ſa vuë voici un paſſage que je tire des Bigarrures du Sieur des Accords. „ Le „ (*i*) Pape Leon ayant faict poſer ces lettres „ Numerales en une table d'attente, pour ſignifier l'an de ſon Pontificat, furent ainſi interpretées. M. CCCC. LX. *Multi Cardinales ſol. m. caeci crearunt caecum Leonem decimum.* Or dis-ray je ce mot en paſſant, je ne ſçay comme „ on l'appelle borgne, veu qu'il voyoit fort „ bien en l'air haut eſlevez les Eſperviers, Vautours, & Aigles, avec les lunettes, allant à „ la chaſſe fort ſouvent: mais en recompenſe, „ il liſoit mettant la lettre auprès du nez, encor n'y pouvoit il voir goutte, comme teſmoigne Lucas Gauricus *in ſchematibus celeſtibus.* Qui m'a fait reſouvenir d'un bon Curé, „ qui ne peut lire és groſſes lettres des livres „ d'Egliſe ſans lunettes, & neantmoins voit „ fort bien és plus petits decz qu'on ſçauroit „ choiſir, & ne le pourroit-on abuſer.„ Paul Jove ne confirme cela qu'en partie, car il aſſûre que Leon dix liſoit les plus petits caracteres fort aiſément, lors qu'il mettoit le papier proche de ſon œil. (*k*) *Subtrahebant magna ex parte oris ſuavitatem, obeſæ male & oculi extantes conſpicientia propius admoveret, ſupra fidem acutiſſimi: ſupplices enim libellos, vel minutiſſimis literis, & crebris ſyllabarum compendiis properanter exa-*

(*a*) *Jovius ubi ſupra p.* 188.

(*b*) *Id. ib. p.* 192.

(*c*) Mire quoque favit Poggio ſeni, Pogii hiſtorici filio, itemque Moro nobili à gulæ intemperantia, articularibus doloribus, diſtorto, & Brandino equiti, Marianoque ſannioni cucullato facetiſſimis bellionibus, & in omni genere pœnalium delitiarum eruditiſſimis. . . . Verum feſtiviſſimis eorum facetiis, fallisque & perurbanis ſcommatibus magis quam Pallii palatini lenociniis oblectabatur. *Id. ib. p.* 191.

(*d*) *Pag.* 14. *col.* 1. *à la marge.*

(*e*) *Ce mot palefrenier ne ſignifie point valet d'eſtable, ains ſont des ſeruiteurs plus honorables, qui aſſiſtent au Pape, veſtus de robes longues, & l'eſcu au coſté, lors que il marche par Rome.*

(*f*) Molles aditus, & quæ mollitiæ fandi temporis. *Virtos, & frequentia manſionum ac itinerum incommoda. Æn. lib.* 4. *verſ.* 423. *&* 293.

(*g*) *Jovius ubi ſupra p.* 190.

(*h*) *Ibid. p.* 197.

(*i*) *Des Accords, Bigarrures chap.* 12. *fol.* 105. *verſo.*

(*k*) *Jovius ubi ſupra p.* 211.

aux belles lettres, il aima & il protegea les Savans & les beaux eſprits. Il favoriſa principalement les Poëtes, & cela ſans garder toûjours les (*F*) meſures de gravité que ſon caractère demandoit. Cela parut en pluſieurs rencontres, & même dans les privileges qu'il accorda aux poëſies de l'Arioſte *. Il n'eut pas le même goût pour (*G*) les études de Theologie. Je ne voudrois pas garantir le conte

* Voyez la remarque F vers la fin.

ratos celerrimè & diſtinctiſſimè lectitabat: admota autem criſtallo concava, oculorum aciem in venationibus & aucupiis adeo latè extendere erat ſolitus, ut non modò ſpacius & ſinibus, ſed ipſa etiam diſcernendi felicitate cunctos anteiret.

(*F*) *Il favoriſa... les poëtes... ſans garder... les meſures de gravité.*] Les plaiſirs qu'il ſe donnoit avec eux degeneroient quelquefois en boufonnerie. Quernus qui avoit été couronné ſolennellement, & promu à la dignité d'*Archi-*

(*a*) Jovius in Elog. c. 82. *poëte*, (*a*) pouvoit paſſer pour un Farceur. Il ſe trouvoit aux repas de Leon dix, & mangeoit à la fenêtre les morceaux qu'on lui envoyoit de main en main. On lui donnoit largement à boire du vin du Pape, mais c'étoit à condition qu'il ſeroit des *impromptu* ſur les ſujets qu'on lui marqueroit. Il falloit que pour le moins il fournît deux vers, & s'il y manquoit, ou ſi ſes vers ne valoient rien, on lui impoſoit la

(*b*) Id. ib. p. 191. peine de boire ſon vin fort trempé. *Fuit (b) diu inter inſtramenta erudita voluptatis longè gratiſſimus, quam cænante Leone porrectis de manu ſemeſis obſoniis, ſtans in ſenestra veſceretur, & de principis lagena perpotando, ſubitaria carmina facitaret; ea demum lege, ut præſcripto argumento bina ſaltem carmina ad menſam, tributi nomine ſolverentur, & in pœnam ſterili vel inepto longe dilutiſſimè foret perbibendum.* Quelquefois le Pape ſe mettoit auſſi à faire des *impromptu* avec ſon Archipoëte, ce qui faiſoit éclater de rire

(*c*) Ibid. la compagnie : quel manque de gravité ! *Ab (c) hac autem opulenta bilarique ſagina, vehementem incidit in podagram; ſic ut belliſſimè ad viſam evenerit, quum de ſe canere juſſus, in hunc hexametrum erupiſſet;*

Archipoëta facit verſus pro mille poëtis,

Et demum hæſitaret, inexpectatus Princeps hoc pentametro peraptè reſponderit;

Et pro mille aliis Archipoëta bibit.

Tum verò aſtantibus obortus eſt riſus: & demum multò maximus, quum Quernus ſtupens & interritus, hoc tertium non inepte carmen induxiſſet.

Potrige, quod faciat mihi carmina docta Falernum.

Idque Leo repente mutuatus à Virgilio, ſubdiderit;

Hoc etiam enervat, debilitatque pedes.

(*d*) Tiré d'un livre intitulé, La ſage folie, traduit de l'Italien d'Antoine Marie Spelte, Hiſtoriographe du Roi d'Eſpagne, & imprimé à Rouën 1655. 1. partie, p. 103. 104.

Un jour un Poëte lui preſenta quelques vers Latins rimez; le Pape pour ſe divertir ne lui donna point d'autre recompenſe qu'un *impromptu*, qui contenoit pareil nombre de vers ſur les mêmes rimes. Le Poëte indigné de voir que Leon ne lui donnoit rien lui decocha ce diſtique.

Si tibi pro numeris numeros fortuna dediſſet,
Non eſſet capiti tanta corona tuo.

Alors le Pape uſa envers lui de ſa liberalité accoutumée (*d*). On peut conoître par là qu'il employoit tout pour ſe divertir. Mais voici un fait qui temoigne clairement l'eſprit farceur qui regnoit alors au Palais du Pape. Un homme ayant quelque choſe à demander à Leon dixiéme & ſe voyant amuſé depuis pluſieurs jours par des delais incommodes qui lui faiſoient perdre toute eſperance d'être introduit, s'aviſa de cette ruſe. Il fit entendre au grand Camerier de Leon, qu'il vouloit montrer au Pape les plus admirables vers qu'on eût jamais vus. Le Camerier parle de la main, & tout tranſporté de joye va dire au Pape qu'il y avoit là un archiſou qui ſeroit très-propre à le divertir. C'étoit la methode des Courtiſans de Leon dixiéme, ils cherchoient des gens à demi ſous, & (*e*) ils achevoient de les demonter pour le divertiſſement du Chef de l'Egliſe. Mais ils furent la dupe du pretendu Poëte dont je parle ici; car dès qu'il fut auprès du Pape, il lui avoüa la veritable raiſon qui l'avoit porté à faire ſemblant d'être un ſou de Poëte, & lui expoſa ce qu'il avoit à lui dire. Ceux qui entendent le Latin gelironi cela avec plus de ſatisfaction dans ces paroles de Nicius Erythreus. *Hoc (f) hominum ridicule inſanientium, genere non minimum delectabatur Leo X. Pontifex Max. cujus Gnathones, quos circa ſe habebat, dabant operam, ut eos, quibus levis mens eſſet, ad inſaniam adigerent, ſeque eos eſſe, qui non eſſent, arbitraretur. In quo mirabiliter luſus eſt à quodam, cui petenti adi-tum conveniendi non dabat: qui cum multos dies expectaſſet, atque omnes ad Pontificem allegationes difficiles, omnes aditus arduos intercluſoque videret, ſeductâ Pontificii cubiculi præfecto in aurem dixit, ſe eſſe poëtam, ſolum præter cæteros, qui ſua vellet carmina Pontifici tradere, quibus lectis obſtupeſceret, horreret, ad incredibilem admirationem efferretur. Quo ille audito, ventis atque avibus ocius advolavit in Leonis cubiculum, atque hilaritate lætitiaque redundans, Invenimus, inquit, perfectæ inſaniæ hominem, qui tibi voluptati maximæ erit. At ille ſine mora intromiſſus, ex illis ſe integumentis ſimulationis evolvit, cauſam, cur inſaniam ſimulaſſet, aperuit, negocium, quod volebat, expoſuit. Itaque ille deridiculo eos habuit, quibus ludendus tradebatur.* Etoit-ce garder le *decorum* de la Papauté, que d'expedier une Bulle ſi favorable aux poëſies de l'Arioſte? Le Cardinal Hippolyte d'Eſt à qui l'Orlando Furioſo de ce Poëte fut dedié en jugea très-bien, lors qu'il demanda à l'Auteur, *Meſſer Lodóico deve Diavolo havete pigliato tante coyonerie*, d'où Diable avez-vous pris tant de fadaiſes? Leon X. fut infiniment plus debonnaire pour cet Auteur.

„ Preſque (*g*) au même tems qu'il foudroya „ ſes anathêmes contre Marthin Luther, il n'eut „ point de honte de publier une Bulle en fa- „ veur des poëſies profanes de Louïs Arioſte, „ menaçant d'excommunication ceux qui les „ blâmeroient, ou empeſcheroient le profit de „ l'Imprimeur.„ Nous verrons ailleurs (*h*) qu'il faiſoit grand cas des pieces comiques.

(*c*) Voyez Paul Jove in vita Leonis X. lib. 4. pag. 189. 190. lors qu'il parle du Muſicien Evangeliſte Taroſcon, & du Poëte Barabalus.

(*f*) Janus Nicius Erythraus Pinacoth. 2. cap. 33. p. 110.

(*g*) Daniel Blondel, examen de la Bulle d'Innocent X. p. 3.

(*h*) Dans les remarques de l'article de Machiavel.

(*G*) *Il n'eut pas le même goût pour les études de Theologie.*] Le Cardinal Palavicin n'en a pu diſconvenir; il avouë de bonne foi que Leon X.

fit

conte qu'on fait, qu'il traita un jour de pure fable (*H*) toute la doctrine Chrétienne. Il eut l'induſtrie de mettre en poudre le Concile que l'Empereur & le Roi

fit plus de cas de ceux qui ſavoient la fable, les anciens Poëtes, & l'érudition profane, que de ceux qui entendoient la Theologie, & l'hiſtoire eccleſiaſtique. Voici ſes paroles, elles ſont plus franches, & n'ont pas autant de biais qu'à l'ordinaire. (*a*) *Gli oppone il Soave, ch'egli haveſſe maggior notizia di lettere profane che ſacre ed appartenenti alla religione : nel che io non gli contradico. Havendo Leone ricevuto da Dio un ingegno capaciſſimo e ſingolarmente ſtudioſo; ed appena uſcito dalla fanciullezza veggendoſi poſto nel ſupremo Senato della Chieſa; mandò al ſuo debito con traſcurar nella letteratura una parte non ſolamente la più nobile, ma la più proporzionata al ſuo Grado. E s'accrebbe tal mancamento quando in età di trentaſett'anni coſtituito Preſidente e Maeſtro della religione, non ſolo continuò di donarſi tutto alle curioſità degli ſtudii profani; mà nella Reggia della medeſima religione con maggior cura chiamò coloro à cui ſoſſer note le favole della Grecia e le delizie de' Poeti, che l'iſtorie della Chieſa, e la dottrina de' Padri. Non laſciò ei veramente di rimunerar la Scolaſtica Theologia, onorandola con la Porpora in Tommaſo di Vio, in Egidio da Viterbo, e in Adriano Fiorenzio ſuo Succeſſore, e coll' uſficio di Maeſtro del Sacro Palazzo in Silveſtro da Priverio; le cui penne illuſtrarono immortalmente quella ſacra diſciplina. Mà nè co' Teologi uò di converſare come co' Poeti; ne promoſſe l'erudizione ſacra come la profana; laſciando la Chieſa in quella ſcarſezza in cui la trovò di perſone che dopo l'infelice ignoranza di molti ſecoli rauniváſſero la prima, come ſi rauniváva già la ſeconda.*

(*a*) *Palavic. ubi ſupra cap. 2. n. 2. p. 50.*

(*H*) *Qu'il traita . . . de pure fable toute la doctrine Chretienne.*] On veut qu'ayant ouï alleguer à ſon Secretaire Bembus quelque choſe de l'Evangile il lui repondit, On ſait de tems immemorial combien cette fable de JESUS-CHRIST nous a été profitable, *quantum nobis noſtriſque ea de Chriſto fabula profuerit ſatis eſt omnibus ſeculis notum.* On voit ce conte dans le Myſtere d'iniquité (*b*), & dans une infinité d'autres livres, toûjours ſans être munі de citation, ou n'ayant pour toute preuve que l'autorité de Baleus : de ſorte que trois ou quatre cens Auteurs plus ou moins, qui ont debité cela en ſe copiant les uns les autres, doivent être reduits à un ſeul temoin qui eſt Baleus, temoin manifeſtement recuſable, puis qu'il écrivoit en guerre ouverte contre le Pape, & contre toute l'Egliſe Romaine. Il n'y a point de tribunaux dans le monde qui reçuſſent les depoſitions d'un pareil temoin jurant qu'il a vu, ou qu'il a ouï, car dès qu'il apparoîtroit de la guerre ouverte où il vivroit avec celui contre lequel il depoſeroit, on declareroit valables les recuſations de l'accuſé. Puis donc que les livres de controverſe ſont les pieces que les parties produiſent dans un procés que ſe plaide devant le public, il eſt fûr que le temoignage d'un Controverſiſte Proteſtant ſur un fait qui flétrit les Papes, ni le temoignage d'un Controverſiſte Papiſte ſur un fait qui flétrit les Reformateurs, ne doivent être comptez pour rien. Le public Juge choiſi du procés doit mettre à neant tous ces temoignages, & n'y avoir pas plus d'égard qu'aux choſes non avenuës. Il eſt permis aux particuliers, s'ils ſont une fois bien perſuadez de la probité de Baleus, de croire ce qu'il affirme; mais il faut garder ſa perſuaſion pour ſoi-même, il ne la faut point produire aux yeux du public, comme une piece juſtificative de ſes pretenſions contre ſa partie. C'eſt à quoi on ne prend pas aſſez garde ce me ſemble.

(*b*) *Le Cardinal Bembo ſon Secretaire* (ces deux qualitez ne s'accordent pas, Bembo n'etoit point Cardinal ſous Leon X) *lui alleguant un jour quelque mot de l'Evangile, il fut ſi ofé de lui dire, que ceſte fable de Chriſt nous a fait de bien, & à tout nôtre College.* Du Pleſſis, Myſtere d'iniquité, p. 584.

On raporte un autre conte qui eſt expoſé à la même baterie que le premier. On dit que Leon ayant ouï diſputer deux hommes, dont l'un nioit & l'autre affirmoit l'immortalité de l'ame, prononça que l'affirmative lui ſembloit vraye, mais que la negative étoit plus propre à donner de l'embonpoint. *Leonis X. Papæ dictum refert* (Lutherus) *qui audita diſputatione in qua unus immortalitatem animæ defendebat, alter oppugnabat, dixerit,* tu quidem vera videris dicere, ſed adverſarii tui oratio ſicit bonum vultum, *id eſt latiorem mentem* (*Ital.* buona vera) *ex Epicuri ſcilicet ſententia.* C'eſt Luther (*c*) qui dit cela. Si l'on veut, on pourra croire qu'il a raiſon, mais on ne doit point alleguer ſon temoignage : c'eſt un homme en guerre ouverte avec le Pape, c'eſt un ennemi perſecuté, & foudroyé d'anathêmes; la pratique judiciaire demande qu'il ſoit recuſé, & que ſon ſerment même ne ſoit point reçu, il doit ou prouver ou ne rien dire. Un celebre Profeſſeur en Theologie à Zurich raporte ce conte, ſur la foi d'un homme qui eſt auſſi recuſable que Luther même. (*d*) *Quàlis fuerit Leo. . . . conſtabit. . . . ſi de ejus . . . impietate & atheiſmo nonnihil attexuerimus. Ille ſcilicet ἐμψυχῳ Johannis XXIV. animam in corporis domicilio ſic inſinuatam ſtatuentis, ut extra illum carcerem non duret; juſſit aliquando* (*uti* Recuſat. Synod. Trid. par. 2. cauſ. 8. pag. 266. *comprobatum videre eſt*) *perſonatos Philoſophos duos, ceu mercones ex adverſo ad menſam aſſiſtere; quos animi gratia de immortalitate animæ diſputantes audiret; alterum qui affirmaret, & qui impugnaret, alterum. Cumque finita diſputatione judicium in arbitrium Pontificis hi rejicerent: ille ſic definita ſententia controverſiam dirimit:* Etſi tu, *inquit* ad affirmantem, pulchras & bonas rationes habeas; tamen ego ſententiam hujus, *negantis*, probo, ceu firmiorem, & quæ faciat bonum vultum. Il raporte en ſuite la reponſe qu'on pretend avoir été faite à Bembus, & comme il a bien ſenti que toutes les choſes de cette nature ont beſoin d'être prouvées par le temoignage d'Auteurs Catholiques, voici ce qu'il fait; il allegue le neveu du fameux Comte de la Mirandole. *Et (ſe) ne ab hæreticis hæc conſicta clamitent ὡς ἐξ ἐναντίας, ejus rei αὐτόπτην & αὐτήκοον* (*f*) *teſtem damus, qui & ſcire debebat: & cauſam cur mentiretur non habebat, Johannis Pici, Mirandulani Comitis nepotem ex fratre minimè degenerem, qui in illo Piſani & Lateranenſis Concilii conſictu, in illo quæſtionum tractatu,* utrùm Concilia vel Pontifices errare poſſint, *inter alia de Leone hoc loquens:* Meminimus, *inquit*, Pontificem crédum

(*a*) *Paravic. ubi ſupra cap. 2. n. 2. p. 50.*

(*c*) *Commentar. in caput 19. Geneſeos verſ. 13. apud Sectendorf. Hiſtoria Lutheran. lib. 3. pag. 676. col. 1.*

(*d*) *Heideg. Hiſtor. Papatus, pag. 204. 205.*

(*e*) *Id. ib. p. 205.*

(*f*) *Cepente dant ce que Mr. Heidegger rapporte d'après le neveu de Jean Pic que comme choſe qu'on diſoit qu'on ſe avoit confeſſée. Il ne dit pas qu'il l'eût oüie du Pape même.*

Roi de France avoient opposé à Jules II. & il fit triompher le Concile de Latran; car il obtint de Louis XII. tout * autant de soumissions qu'il en pouvoit souhaiter. Il obtint de François I. un avantage beaucoup plus solide, par le Concordat qu'ils conclurent l'an 1515. Cela ne le rendit point mieux intentionné pour la France. Il fit des ligues contre elle; & il prit tellement à cœur cette affaire-là, qu'ayant reçu les nouvelles de la mauvaise fortune des François, il en mourut (*I*) de plaisir †, dit-on. Ce n'est pas qu'il n'y ait des Ecrivains qui assûrent

* *Voyez l'article de Jules I. remarque G.*

† *Au commencement de Decembre 1521.*

ditum & adoratum, qui nullum Deum credens, omne infidelitatis (*ἀθεότητος*) culmen excederet: pessimaque ejus opera in coœmendo Pontificatu, in omnigenis sceleribus exercendis, id ipsum testabatur: sed & pessima quoque dicta confirmabant. Namque fassum cum affirmabatur domesticis quibusdam, nullum se Deum aliquando, etiam dum Pontificiam Sedem teneret, credidisse, *quæ ejus verba libro* de fide & ordine credendi, theorem. 4. pag. 259. 260. *legere est*. On sera bien aise de voir ici plus au long, & en François, le raport de Jean François Pic. „ (*a*) Traitant aussi la question „ *si les Conciles, ou les Papes peuvent errer*, ai„ fée à decider par lui mesmes, puis qu'il pre„ suppose qu'ils peuvent se defvoier des sainc„ tes Ecritures, il nous discourt que plusieurs „ Conciles ont erré, plusieurs Papes tombez „ en heresie; souvent advenu, que celui qu'on „ tenoit pour Prefident de l'Eglise, ou ny pre„ sidoit pas de droit, ou du tout n'y pouvoit „ prefider; *Car*, dit-il, „ *I. L'Histoire nous en„ seigne qu'une femme a esté creüe Pape; & je „ me souviens qu'en nostre siecle, un homme docte „ approuvé en ses mœurs, & qui avoit acquis des „ honneurs en sa religion, prononçoit, bien que „ non du tout publiquement, que celui qui estoit „ tenu pour Pape ne l'estoit point, parce qu'il avoit „ exercé l'office du Pape, premier que d'estre esleu „ par les deux parts des Cardinaux, contre les „ Loix de l'Eglise, qui decernent, que tel homme, „ nou seulement n'est point Pape, mais mesmes „ est du tout inhabile & incapable pour l'estre, en„ tant qu'il est soubs Anathéme. II. Nous nous „ souvenons aussi d'un autre, creu & adoré pour „ Pape, que toutesfois plusieurs grands hommes „ croyoient ne l'estre point, & ne le pouvoir estre, „ sçavoir, qui ne croyoit aucun Dieu, & estoit au „ dessus de tout comble d'infidelité, ce qu'il testifioit „ par ses œuvres tres-mechantes, ayant acheté la „ Papauté & y exerceant toutes sortes de vices; „ confirmoit mesmes par ses tres-detestables propos; „ Car on affermoit qu'il avoit confessé à quelques „ siens domestiques, que tenant mesme le Siege „ Pontifical, il ne croyoit point en Dieu. III. Nous „ avons ouy parler d'un autre, qui vivant avoit „ declaré à un sien familier, qu'il ne croyoit point „ l'immortalité des ames, mais mourant lui appa„ rut, qu'il veilloit, & lui manifestoit, qu'il en „ esprouvoit l'immortalité, damné au feu eternel „ par un juste jugement de Dieu.* „ Mr. du Plessis a cru que la 2. de ces trois choses regardoit Jules second, & que la 2. regardoit Leon dixiéme. Coeffeteau (*b*) se contenta de repondre que *Du Plessis entrant en la conscience de tout le monde*, avoit fait cette application *sans preuve & sans raison*, mais Gretser repondit mieux: il (*c*) fit voir qu'aucune de ces trois choses ne concernoit Leon X. puis que le livre de Jean François Pic fut imprimé pendant le Pontificat de Jules II. Monsr. Rivet aquiesça à cette censure, voici ses paroles. *Quant (d) à l'application que faisoit mostre auteur à Jules II. & à Leon X. de ce qu'il disoit de quelques Papes, que plusieurs grands hommes ne tenoient point pour tels, pour les raisons qu'il en apporte, il n'importe au fonds à qui le pacquet s'addresse, pourveu qu'il conste que c'est à des Papes, de l'un desquels il dit qu'on tenoit qu'il ne croyoit aucun Dieu, par ses detestables propos. Si on en veut purger Leon X. (duquel possible il ne parloit pas, pour ce qu'il dedie ses livres à Jules, sinon qu'il les ait amplifiez depuis, comme on faict) on ne le peut nier d'Alexandre VI.* Il n'y avoit en luy (*dit (e) Guischardin*) point de verité, point de foy, point de Religion. Voilà ce que dit Mr. Rivet. Notez que la Simonie ou l'achat de la Papauté ne convient pas à Leon X. si nous en croyons Guicciardin (*f*).

Si Mr. Heidegger qui a fait si belle memoire se fut souvenu de ceci, il n'auroit pas cru que Jean François Pic étoit un temoin des impietez de Leon dixiéme. Concluons que le devoir d'un bon Juge ne permet pas de prononcer contre ce Pape, pendant qu'on n'aura pas de plus fures depositions. On verra dans d'autres remarques * si ses apologistes raisonnent bien.

(*a*) *Du Plessis Mornai, Mystere d'iniquité, p. 590.*

(*b*) *Repond se au Mystere d'iniquité pag. 1233.*

(*c*) *Intolerabilis porro & plane diabolica calumnia est, cum scribit Plessæus, ea quæ Theorematе quarto Joannis Francisci continentur, de quodam Pontifice, qui domesticis confessus fuerit, nullum se Deum adjunxisse, ariam cum cathedram Pontificiam tenuerit, credidisse*, ad Leonem X. pertineres; nam Joannes Franciscus Picus edidit Commentarium *de Fide & ordine credendi* ante Leonis Pontificatum; inscripsit enim Julio II. Quomodo igitur relatione illa seu historiæ seu fabellæ Leonem X. denotare potuit? *Gretser. in Examine Mysterr. Plessæi. pag. 573.*

(*d*) *Rivet Remarques sur la reponse au Mystere d'iniquité, 2. partie, p. 646.*

(*e*) *Voyez la remarque N.*

(*f*) *Hist. d'Italie livre 8.*

* *Dans les remarques O & P.*

(*I*) *Il en mourut de plaisir, dit-on.*] Ayant „ rallumé la guerre entre l'Empereur Charles „ & le Roi de France pour chasser les François d'Italie, on lui raporte en un sien lieu „ de plaisir nommé Maliagno les nouvelles de „ la prise de Milan & de Parme sur iceux, dont „ il entra en tel excés de joye, que la nuict mê„ mes il lui survint une petite fiebvre dont peu „ de jours après il mourut (*g*). „ C'est de Mr. Du Plessis que j'emprunte ces paroles. Tous les Historiens conviennent que Leon dix reçut ces bonnes nouvelles avec une merveilleuse satisfaction; mais je n'en trouve pas beaucoup qui disent que cette joye lui causa la mort: & quand même plusieurs le diroient je n'en croirois rien car ceux qui meurent de joye, meurent tout à coup, opprimez selon toutes les aparences par une trop grande effusion de sang dans les ventricules du cœur. Si l'on resiste aux premieres impressions d'une grande joye, comme fit ce Pape, on s'en porte mieux dans la suite, bien loin qu'on se trouve saisi quelque tems après d'une fievre dangereuse, lors que d'autres raisons ne la causent pas. La narration de Jean Crespin seroit beaucoup plus vraisemblable que celle de Du Plessis, car cet Auteur Protestant supose que la mort de Leon dixiéme fut subite. *Ayant (b) entendu que les François avoyent esté vaincus à Milan par les gens de l'Empereur, & chassez hors de tout l'Italie: ce qui aussi ne s'estoit point fait sans son moyen: comme en beuvant & faisant grand chere, il se resiouissoit merveilleusement de telles nouvelles, on dit*

(*g*) *Du Plessis ubi supra.*

(*b*) *Jean Crespin. Etat de l'Eglise, ad ann. 1521. pag. m. 516.*

assûrent qu'on l'empoisonna. Il ne tint pas toûjours une conduite (*K*) agreable à l'Empereur Maximilien. Le trafic sordide où il reduisit la (*L*) distribution des Indulgences, donna lieu à la reformation de Luther, comme tout le monde sait. Quelques-uns disent qu'au commencement il parla avec (*M*) éloge de ce grand Reformateur. Je n'ai point trouvé que Guicciardin ait maltraité ce Pontife (*N*) autant que Mr. Varillas l'insinuë; mais l'apologie de Paul Jove me

(*a*) Sacra sub extrema si forte requiritis hora Cur Leo non potuerat sumere? vendiderat.

(*b*) *Voyez Paul Jove ubi supra p.* 209.

(*c*) *Prolus. Academic. 2. lib. 2. p. m.* 347. *& seq.*

(*d*) *Homodei, traduction de Guicciardin liv.* 14. *chap.* 14. *fol.* 143. *ad ann.* 1521.

(*e*) Mori di morte inaspettata. *Guicc. lib.* 14. *fol. m.* 415. *verso.*

(*f*) Ricevotone incredibile piacere; sopraprefo la notte medesima di picciola febbre, e fattosi il giorno seguente portare à Roma &c. *Id. ibid.*

(*g*) Nisi me hic quoque Papa fefellisset, ille unicus esset cujus bonam fidem laudare possem. *Voyez Suckendorf,* Hist. Lutheran. l. 1. p. 43. col. 1.

Voyez aussi Heidegger, Hist. Patriarch. pag. 201.

(*b*) *Guicc. lib.* 13. *fol.* 395. *verso. Voyez aussi Fra-Paolo liv.* 1.

dit qu'il rendit subitement l'esprit: luy qui n'avoit jamais creu qu'il y eust enfer ne paradis apres ceste vie presente. Le distique (*a*) de Sannazar allegué par cet Auteur favorise la supposition de la mort subite, mais neanmoins il est certain que la maladie dont Leon dixiéme mourut dura quelques jours (*b*). Famien Strada a fait deux recits (*c*) de la mort de ce Pontife, l'un selon le stile de Tite Live, l'autre selon les manieres de Tacite. Ils sont beaux & bien travaillez.

Il faut que je marque ici une bevuë du Traducteur de Guicciardin. *Les nouvelles vindrent,* dit-il, *comme le Pape Leon estoit mort le premier jour de Decembre de mort soudaine. Car luy ayant receu au village de Magliane, où il alloit souvent se recreer, les nouvelles de la prise de Milan, il entra en tel excés de joye, que la nuict mesme lui survint une grande fievre, pour raison de laquelle s'estant faict le jour d'apres porter à Rome, encores que les medecins du commencement ne fissent pas cas de sa maladie, il mourut dans trespeu de jours, non sans un grand soupçon d'avoir esté empoisonné (ainsi qu'on disoit) par Barnabé Malespine son Chambrier, qu'on avoit deputé pour luy donner à boire* (*d*). Quelle absurdité de dire presque dans la même periode qu'un homme meurt *de mort soudaine*, & qu'il meurt d'une petite fievre mepriſée par les Medecins au commencement. Guicciardin n'étoit point capable de cette bevuë, il n'a point dit (*e*) que cette mort fut subite, & il n'a point lié la (*f*) grande joye du Pape avec la fievre, comme la cause avec son effet. Cette liaison est une licence plus que poëtique du Traducteur. Notez en passant combien il faut prendre garde de prés aux termes de l'original, quand on veut traduire fidelement.

(*K*) *Une conduite agreable à l'Empereur Maximilien.*] Il avoit conçu bonne esperance de Leon X. mais quand il eut fu les liaisons que ce Pape prit avec les François, il s'écria, *Si ce* (*g*) *Pape ne m'eût pas trompé lui aussi, il auroit été le seul Pape dont j'aurois eu lieu de louër la bonne foi.*

(*L*) *Où il reduisit la distribution des Indulgences.*] On faisoit de cela une espece de monopole, on mettoit en party les Indulgences; les Commissaires prepofez au recouvrement des sommes achétoient du Pape leur commission, en suite de quoi ils se servoient d'une exaction rigoureuse, & gardoient si peu le *decorum*, qu'ils joüoient dans les cabarets la faculté de tirer les ames du Purgatoire. C'est Guicciardin qui l'assûre. (*b*) *Haveva sparso per tutto il mondo senza distinzione di tempi, e di luoghi, indulgentie amplissime, non solo per poter giovare con esse quelli, che ancora sono nella vita presente, ma con facultà di potere oltra questo liberare l'anime de' defunti dalle pene del Purgatorio: lequali, perche era notorio che si concedevano solamente per estorquere danari da gli huomini, & essendo essercitate imprudentemente da Commissarij deputati a questa fattione, la più parte de' quali comperava dalla Corte la facultà di essercitare; haveva concitato in molti luoghi indignatione, e scandalo assai, e specialmente nella Germania, dove a molti de' ministri era venduto vendere per poco prezzo, & giocarsi su le taverne la facultà del liberare l'anime de' morti dal Purgatorio.* Le mecontentement des peuples devint plus grand, lors qu'on fut l'usage à quoi ces sommes étoient destinées: presque tout l'argent qui se levoit en Allemagne, tournoit au profit de la sœur du Pape.

(*M*) *Il parla avec éloge de ce grand Reformateur.*] Cette particularité ne seroit guere connë, si Colomiés n'en eût fait mention: c'est de lui que Mr. de Seckendorf (*i*) l'a fuë, ayant été averti par un Conseiller de Spire qu'elle se trouvoit dans les opuscules de Colomiés. Voici ce que c'est. „ Mr. Vossius (*k*) m'ayant dit qu'il se souvenoit d'avoir lu dans les Histo„ res Tragiques du Bandel, un éloge donné „ à Luther par le Pape Leon dixiéme; j'allay „ aussi-tost dans sa Bibliotheque, où feüille„ tant les Histoires de cet Autheur, voici ce „ que je trouvay dans la Preface sur la vingt„ cinquiéme Nouvelle de la troisiéme Partie: „ *Nel principio che la Setta Lutherana comincio à „ germogliare, essendo di brigata molti Genitilhuo„ mini, ne l'hora del meriggio, in casa del nostro „ virtuoso Signor L. Scipione Attellano, è di va„ rie cose raggionandosi, furono alcuni che non po„ co biasimarono Leone X. Pontefice, che ne i „ principii non ci mettesse remedio, à l'hora che „ Frate Silvestro Prierio, Maestro del sacro Pa„ lazzo, gli mostrò alcuni punti d'heresia che „ Fra Martino Lutero haveva sparso per l'opera, „ la quale de le Indulgentie haveva intitolata; per„ cioche imprudentemente rispose, che Fra Marti„ tino haveva un bellissimo ingegno, e che coteste „ erano invidie Fratesche.* Paroles que Sleidan „ n'auroit pas manqué de mettre à la teste de „ son Histoire, s'il les avoit seuës. „

(*N*) *Autant que Mr. Varillas l'insinuë.*] Cet Auteur a composé quantité de livres contre la Maison d'Autriche, qui auroient été imprimez peut-être, si Mr. Colbert n'eût repreſenté après la paix des Pirenées, qu'il seroit de mauvaiſe grace de mecontenter les Espagnols par l'impreſſion de tant de volumes injurieux. On a vu le plan de ce gros Ouvrage dans un écrit intitulé, *La politique de la Maison d'Autriche.* L'Auteur y prend les devans, par raport à la liberté qu'il s'est donnée de toucher aux vices des Princes. *Je ne sai*, dit-il (*l*), *qu'imiter le stile & copier l'envers du tableau que* Tite Live *a fait* (*m*) *d'Hannibal, & je me suis même retranché si fort au deça, qu'on ne verra personne de quelque condition qu'elle puisse être, si maltraitée dans mon livre que le Pape Leon X. l'est* (*o*) *dans l'éloge que Guichardin* (*n*) *lui dresse, & dont je n'ai lû nulle part* (*o*) *qu'il ait été repris.* Visible-

(*i*) *Hiſtor. Lutheran. lib.* 1. *pag.* 40. *col.* 2.

(*k*) *Colomiés, Recueil de particularitez. p. m.* 111.

(*l*) *Varillas, Politique de la Maison d'Autriche p.* 73. 74. *édition de la Haye* 1688.

(*m*) *Dans le* 21. *livre.*

(*n*) *Dans le* 12. *livre de son Hiſtoire.*

(*o*) *Non pas même par le Bony.*

* *Pontius, Disputat. tom. 1. p. 204.*

me (*O*) paroit très-foible: elle a fait mettre en question * s'il doit passer pour Athée.

siblement on nous donne là cet éloge de Leon X. comme une piece bien satirique, car autrement il seroit absurde de proposer cet exemple. Or il est certain qu'on ne trouve pas dans Guicciardin de quoi remplir cette idée. Le 12. livre cité par Mr. de Varillas est moins propre que les deux suivans à être cité. C'est dans le 13. livre que se trouve la description du trafic des indulgences, comme on l'a vu ci-dessus. On trouve dans le 14. la censure des grandes depenses du Pape, & de son inclination aux plaisirs de la musique, & des farces.

(*a*) *Lib. 14. fol. 393. verso.*

(*a*) *Egli per natura dedito all'ocio, & a' piaceri, & hora per la troppa licenza, e grandezza alieno sopra modo dalle facende, immerso ad udire tutto'l giorno musiche, (b) facetie, e buffoni, inclinato ancora troppo più che l'honesto a' piaceri; parevs dovesse essere totalmente alieno dalle guerre.*

(*b*) *Quali sorte di buffonerie, e di facetie piacessero a Papa Leone, si può raccogliere dal lib. 3. della vita di lui del Giovio: dove pone, che furon recitate Comedie, si fece professione di fare imbazzarire huomini, & altre piacevolezze tali: onde il Tarafcone si perisse d'essere gran Musico, il Baraballo fu laureato Poeta, e mandato fu PEsule. & i Parasiti furon sommamente favoriti.*

Enfin on voit dans le même livre un jugement general sur la conduite de ce Pape; cela est mêlé de loüanges & de blâmes, & ne peut nullement passer pour une satire, ni même pour quelque chose de trop peu respectueux. Voici les paroles de Guicciardin. *Principe (c) nel quale erano degne di laude, e di vituperio molte cose, e che ingannò assai l'espettatione, che quando fu assunto al Pontificato s'haveva di lui: conciosia ch'e'rinuscisse di maggior prudenza, ma di molto minore bontà di quello ch'era giudicato da tutti.* Lors que cet Historien parle de l'élection de Leon dix, il le fait d'une maniere très-glorieuse à ce Pape. Il avoüe qu'elle fut exemte de simonie, & de tout autre mauvais soupçon, & que la reputation du Cardinal qui avoit été choisi, étoit très-belle du côté des mœurs. *Sentì (d) di questa elettione quasi tutta la Christianità, grandissimo piacere, persuadendosi universalmente gli huomini che havesse a essere rarissimo Pontefice, per la chiara memoria del valore paterno, e per la fama che risonava per tutto della sua liberalità, e benignità, stimato caso e di perfetti costumi, e sperandosi che a esempio del padre havesse a essere amatore de' letterati, e di tutti gli ingegni illustri: la quale espettatione accresceva l'essere stata fatta l'elettione candidamente senza simonia, ò sospetto di macula alcuna.* Voyez dans la remarque Q la contradiction où Varillas est tombé.

(*c*) *Guicc. ibid. fol. 410.*

(*d*) *Idem lib. 11. fol. 326.*

(*e*) *Voyez ci-dessus les paroles de Paul Jove, remarque D.*

(*O*) *L'apologie de Paul Jove me paroît très-foible.*] Les moyens de cet Auteur pour justifier Leon dixiéme se peuvent reduire à quatre. I. Il pretend (*e*) que ce ne fut point par un mauvais naturel, mais par une humeur douce, facile, magnifique que ce Pape obsedé de personnes voluptueuses s'engagea un peu trop avant dans les plaisirs. C'est une pauvre excuse; il y a beaucoup de filles de joye qu'on pourroit justifier par ce principe. Elles ne sont point naturellement mechantes, brutales, cruelles; un grand fond de facilité, de douceur, & de complaisance les fait tomber dans le piege du tentateur. Je remarquerai en passant que Pole sitien à dire des merveilles de Leon dix. C'est dans une lettre qu'il écrivit au Pape Innocent huitiéme, lors que ce jeune garçon fut fait Cardinal. Voyez la marge (*f*). Paul Jove dit en I I. lieu que si l'on compare Leon X. avec ses predecesseurs, on le trouvera fort sage.

Si aliqua ex parte eo nomine fugillari inclyta virtus potuit, Leo certè cum superiorum principum fama comparatus æstimatione rectissima continentia laudem feret (g). Cette excuse ne vaut guere mieux que l'autre. III. Il dit que ce Pape ayant eu une belle renommée par raport à la continence, se precautionna enfin contre les attaques de l'impureté, en renonçant à la bonne chere, & par des jûnes reglez. (*h*) *Cauffat tamen eum, quod à primis adolescentiæ opinione omnium summam continentiæ laudem fuisset adeptus, non importuna quædam pudicitiæ cauffatione præfidia quæsivisse: quando nequaquam priftinæ vitæ more tam multis delicatisque obsoniis uteretur: itemque animo verè pudico die mercurii carnes non edere, die autem Veneris nihil gustare præter legumen & olera, ac die demum Saturni cœna permitus abstinere, incorrupta lege institutisset.* Ceci vaut mieux que tout le reste. IV. Enfin il dit qu'on doit faire une grande difference, entre les vices qui conviennent à un Souverain entant que tel, & les vices qui lui conviennent entant qu'homme. Et il nous allegue l'Empereur Trajan si aimé du peuple Romain, que le comble des souhaits qu'on faisoit pour les Empereurs, étoit qu'ils regnassent aussi bien que lui, & neanmoins on n'ignoroit pas la pederastie & l'ivrognerie de Trajan. Cela veut dire que les vices de Leon dix n'étoient pas contraires aux qualitez d'un bon Souverain, mais seulement à celles d'un bon Chretien, & qu'ainsi on doit pardonner les dereglemens de sa jeunesse, puis qu'ils ne l'ont pas empêché d'être un bon Prince. (*i*) *Alia principis, alia hominis esse vitia quis nescit? hæc imi privata conditione quum nocent, etiam aliquibus fortasse prosunt: illa verò ab dira potestate, & luctum & calamitatem universi mortalibus apportant: idque verissimum esse constat præclaro quondam populi Romani testimonio, qui neminem sibi principem Trajano meliorem exoptavit, quanquam enm illicite libidinis ac ebrietatis censura notasset. Sed demus aliquid humanitati Leonis, ut in summa licentia fervidæ ætatis ac prosperæ valetudinis æstum aggerimè sustinenti, postquam in magnis salutationibusque virtutibus optimis atque beneficiis cognomentum facile meruerit.*

(*e*) *Pontius ubi supra p. 192.*

(*f*) Ita natus & factus, ita ætas atque educatus, ita deriique eruditus atque institutus hic est, ut nemini secundus ingenio, nec æquabilibus industria, nec præceptoribus literatura, neque gravitate temporis concessurus. Nativa in eo probitas, & genuina; diligentia quoque parentis ita impensa fuit, ut ex illius ore non modo non verbum dicta fœdius, sed ne levius quidem unquam aut etiam licentius excideret. Non actio, non gestus, non incessus in illo notatus: non aliud postremo quod in deteriorem partem consuetudinem spectaretur. Sic in vigore ætate cana maturitas, ut qui lo-quentem sences audiant, prorsitam in eo, nos paternam certe indolem agnoscamus. Cultum pietatis & religionis pene etiam cum lacte nutricis exfuxit: etiam tum ab incunabulis sacra meditatus officia. *Politian. epist. 5. lib. 8.*

(*g*) *Pontius ubi supra p. 192.*

(*h*) *Ibid. p. 193.*

(*i*) *Ibid. pag. 192. 193.*

Athée. Les autres Apologiſtes n'ont (P) guere mieux reüſſi. On n'a beſoin pour refuter Mr. Varillas que de lui-même. Je lui alleguerai un long paſſage de

(a) *In his vero quæ rem divinam reſpicerent neque quam ſecunda fama prægravari eſt viſus. Nam indulgentias veteri Pontificum ad paranda m pecuniam inſtrumenta adeo plene atque affluenter provinciis dedit, ut fidem ſacroſanctæ poteſtatis elevare videretur. Jovius ib. p. 193.*

REFLEXION ſur le mêlange de l'autorité temporelle & ſpirituelle.

(b) *Rex Anius Rex idem hominum Phœbique ſacerdos. Virgil. Æn. l. 3. v. 80.*

(c) *Mortua quin etiam jungebat corpora vivis, Compo nens manibusque manus, atque oribus ora, (Tormenti genus) & ſanie, tabeque fluentes Complexu in miſero, longa ſic morte necabat. Id. lib. 8. v. 485.*

(d) *Concluſio ſequitur deliberem partem.*

(e) *Tom. 2. pag. 161. de la 3. édition.*

(f) *De ſacris Eccleſ. miniſter. l. 1. c. 4.*

nir les malverſations, trop occupé de ſes voluptez, pour pouvoir donner aux fonctions de la Royauté l'aplication qu'elles demandent. Il ſeroit facile de prouver que les ſujets de Leon X. avoient ſur le dos beaucoup de charges. De plus ne ſonge-t-on pas que la principale dignité de Leon étoit une dignité ſacrée, une dignité eccleſiaſtique? Ainſi pour conoître s'il a rempli ſes devoirs, il ne faut pas examiner principalement s'il a fait ce que demandoit ſa dignité temporelle, on ne le ſauroit juſtifier à moins qu'on ne montre qu'il s'eſt aquité ſoigneuſement de ce qu'exige l'autre dignité, c'eſt-à-dire à moins qu'on ne montre qu'il a obſervé les preceptes de l'Evangile, & qu'il n'a rien oublié pour les faire pratiquer aux autres. Voilà ſes principales fonctions, & là-deſſus ſon Apologiſte eſt (*a*) contraint de l'abandonner.

Je dirai par occaſion que ce mélange d'autorité temporelle, & d'autorité eccleſiaſtique dans une même perſonne, eſt ordinairement la ruine de l'eſprit évangelique. Cette combinaiſon avoit lieu parmi les Payens (*b*), & n'étoit pas inutile au bien temporel de la Religion: elle a ſervi notablement aux mêmes fins dans le Chriſtianiſme; mais elle y a produit une extréme corruption des mœurs. Le caractere eccleſiaſtique devroit prevaloir, & tenir lieu de principal, puis que l'autre dignité n'eſt qu'un acceſſoire; cependant il eſt preſque toûjours abſorbé par ſon compagnon. Joindre ces deux choſes enſemble, c'eſt joindre un cadavre (*c*) à un corps vivant; jonction funeſte, où le cadavre communique ſa pourriture au corps vivant, & ne reçoit de lui aucune influence vitale. Le monde, la chair, la partie foible attire à foi les reſolutions & les concluſions, tout de même que dans le ſyllogiſme la plus foible des premiſſes eſt la regle de la conſequence (*d*). L'Auteur de la Critique generâle (*e*) en parlant de la diſtinction qu'on a forgée entre un Pape qui prononce *ex Cathedra*, & le même Pape qui prononce d'une autre maniere, a raporté le bon mot d'un païſan de l'Electorat de Cologne. J'ai cru pendant fort long tems que ce bon mot ne ſe conſervoit que par tradition, mais je me trompois: il eſt imprimé depuis plus d'un ſiecle dans des livres graves. Duarein l'a inſeré dans l'un (*f*) de ſes livres, & l'a copié de Fulgoſe. Voici en vieux Gaulois toute l'hiſtoire: il eſt vrai qu'on n'y parle pas nommément d'un Electeur de Cologne.

Le conte eſt fort plaiſant d'un villageois Allemand, qui travaillant en ſon champ, vid paſſer ſon Eveſque, accompagné de train plus digne d'un Satrape, que de celui qui ſe dit ſucceſſeur ou Lieutenant d'un Apoſtre; dont eſtant ſcandaliſé, fut contrainct de rire, & s'eſcrier ſi haut que le revirend ſut emeu lui en demander la raiſon. Il reſpond en ſon naturel, comme villageois, c'eſt à dire comme perſonne veritable & ſimple; Je ri quand je penſe en St. Pierre & St. Paul, & que je te voi en tel équipage. Comment cela? dit l'Eveſque. Et demandés vous comment, dit le Pjtaut, ils eſtoient fort mal-adviſés d'aller ainſi ſeuls par tout le monde, & à pied, veu qu'ils eſtoient les chefs de l'Egliſe Chreſtienne, & Lieutenans de Jeſus-Chriſt Roi des Rois. Et toi qui n'és que noſtre Eveſque, tu vas ſi bien monté, & as ſi grande ſuite de ſpadaſſins, que tu reſſembles pluſtoſt à un Sattrape, qu'un Paſteur d'Egliſe. A cela replique le reverend: Mais mon ami, tu ne conſideres pas que je ſuis auſſi bien Comte & Baron, que ton Eveſque. A quoi le ruſtique rit plus qu'auparavant; & lui demandant l'Eveſque, pourquoi? Il reſpond, dea Monſieur, quand ce Comte & Baron. que vous dites eſtre, ſera en enfer, où ſera lors Monſieur d'Eveſque? Ainſi conſus, le reverend ſans mot reſpondre pourſuit ſon chemin (g).

(P) *Les autres Apologiſtes n'ont guere mieux reüſſi.*] Diſons un mot ſur la maniere dont quelques Auteurs ont voulu juſtifier Leon X. (*k*) Barpar raport à l'impieté. Coeffeteau (*h*) n'allegue point d'autre apologie que ces paroles d'Onuphre Panvinius (*i*). *Erat rerum divinarum diligens obſervator.* Rivet (*k*) lui replique, *Il y a aſſez de ſacrés profanes & Abées qui obſervent exactement les ceremonies, pour cacher leur impieté ſous ces feuilles, qui entre amis diſent qu'elles ſont* ad morem, non ad rem, legibus juſtæ, non Diis gratæ. *Sanazarius qui le ſait mourir ſans prendre les Sacrements, pource qu'il les avoit vendus auparavant, ne nous le donne pas tel qu'Onuphre le veut peindre.* Remarquez bien que Sannazar ne pretend pas que Leon ait refuſé les Sacremens. Si ce Pape ne communia pas, &c. au lit de la mort, ce fut à cauſe de ſon delire. Jaques Gretſer outre les paroles de Panvinius, allegue la Bulle de Leon X. contre Luther. (*l*) *Bulla qua Leo Lutheri errores damnat, ſimnanem hanc pſeudologiam perſpicue redarguit.* Cela eſt pitoyable, car quand ce Pape n'auroit eu nulle Religion, il auroit pourtant ſuivi le ſtile ordinaire dans ſa Bulle, & fait éclater beaucoup de zéle contre un Heretique, qui lui diſputoit une autorité d'où dependoit tout ſon bonheur temporel. Palavicin (*m*) voudroit repondre au reproche que le P. Paul a fait à ce Pape, d'avoir eu (*n*) très-peu de ſoin de la pieté, ſait trois choſes; il allegue 1. le tendre moignage de Politien (*o*); 2. les jûnes du Pape; 3. la majeſté & la bonne grace avec quoi Leon celebroit la Meſſe. La 2. de ces trois choſes, ſi elle eſt telle que Paul Jove (*p*) la raporte, eſt, ce me ſemble, une bonne preuve de Religion; quand on en peſe bien les circonſtances. La 1. ne ſignifie rien, car les enfans jusques à un certain âge ſont toûjours perſuadez des leçons de leur Cathechiſte; ils n'y oppoſent aucune objection. S'ils deviennent impies, c'eſt quand ils ſont hors de Page, & qu'ils (*o*) Voyez ſe gâtent ou par un mauvais commerce, ou bien en philoſophant de travers. La derniere choſe eſt plûtôt un talent du corps, qu'un ſigne des perſuaſions de l'ame. Voyons ce qu'en dit Paul Jove. *Sacra confecit, ſingulaque ceremoniarum obivit munia ſingulari cum majeſtate, ut non falſò neme ſuperiorum Pontificum eo auguſtius & decentius ſacrificaſſe diceretur* (q). Il y a beaucoup d'aparence qu'Onuphre n'entend que cela, lors qu'il debite que *fuit rerum divinarum diligens obſervator, & ſacris ceremoniis dedituS.* Preuve tout-à-fait équivoque de ſa pieté.

(g) *Pierre Viel Docteur de Sorbonne, au Traité de la Simonie, chap. 6.*

(h) *Reponſe au Myſtere d'iniquité l. 1227.*

(i) *In vita Leonis X.*

(k) *Remarques ſur la Rep. au Myſtere d'iniquité part. 2. p. 640.*

(l) *In Examine Myſterii Pieſſaus. p. 563.*

(m) *Iſtor. del Concilio*

(n) Sarebbe ſtato un peccato ſe ſe con queſte haveſſe congiuntura di qualche cognitione delle coſe della religione, & alquanto più d'inclinata pietà: dell' una & dell' altra delle quali non moſtrava haver gran cura. *Fra Paolo Iſtor. del Concilio lib. 1. p. 5.*

(o) *Voyez la remarque O, lettre f.*

(p) *Voyez la remarque O, lettre b.*

(q) *Paulus Jovius in vita Leonis X. lib. 4. p. m. 212.*

ſes (*Q*) Anecdotes, qui contient un abregé aſſez juſte du caractere de Leon X. & où je prie mon Lecteur d'aller chercher ce qui manque au corps de l'article. Mr. Varillas s'eſt auſſi trompé (*R*) touchant Paul Jove.

LEONCE, en Latin *Leontius*, Philoſophe Athenien vers la fin du IV. ſiecle, eut une fille qu'il éleva aux ſciences, & qu'il rendit très-habile. Voyant d'ailleurs qu'elle ne ſe diſtinguoit pas moins par les avantages du corps, que par les dons de l'eſprit, il crut que le ſavoir & la beauté lui tiendroient lieu de patrimoine. C'eſt pourquoi il ne lui laiſſa rien par ſon teſtament: il donna tous ſes biens à ſes deux fils. Cette injuſtice de Leonce fit naître à ſa fille l'occaſion de parvenir à l'Empire; car ce fut elle qui ſous le nom d'Athenaïs parut ſi aimable à l'Empereur Theodoſe, & à la Princeſſe Pulcherie, qu'elle devint l'épouſe de cet Empereur. Le procés qu'elle intenta à ſes freres à cauſe du teſtament de ſon pere, la contraignit d'implorer la protection de Pulcherie; & de là vint ſon bonheur *. Le Pere Garaſſe (*A*) a mal raporté ceci.

LEON-

* *Voyez dans Mr. Menage, Hiſtoria mulierum philoſopharum in calce Diogenis Laertii pag. 490. les paſſages entiers de l'Auctor Chronici Paſchalis, de Socrate, d'Evagrius, de Nicephore, touchant les ſuites du teſtament de Leonce.*

(*Q*) *Un long paſſage de ſes Anecdotes.*] On le trouve dans la preface de cet Ouvrage, & il contient ce qu'on va lire. „ Guichardin. . . . „ nous (*a*) donne ce Pape pour un modele ache- „ vé de la politique moderne, & pour le plus „ grand homme de cabinet de ſon ſiécle: il le „ met au deſſus du Roi Ferdinand le Catholi- „ que, & le fait triompher en ſa jeuneſſe des „ ruſes de ce vieil uſurpateur. C'eſt à lui qu'il „ attribuë le ſecret de faire bon gré malgré ſe- „ conder tous ſes deſſeins par le Conſeil d'Eſpa- „ gne. Après avoir établi ces merveilleux prin- „ cipes, il n'eſt point de vertus éclatantes qui „ ne relevent la peinture de Leon X. Il forme „ dès l'age de douze ans, qu'il fut fait Cardi- „ nal, ces vaſtes projets qu'il exécuta depuis „ lors qu'il fut élevé ſur la Chaire de Saint Pier- „ re. Il négocie avec les Etats de Veniſe pour „ ſauver les débris de ſa Maiſon, qui avoit échoüé „ contre la fortune de nôtre Charles VIII. Il „ ne change point de réſolution pour avoir vû „ périr ſon frere au paſſage d'une riviere. Il n'a „ de penſées que pour élever le fils unique que ce „ frere avoit laiſſé dans le berceau, & là-deſſus il „ retourne à Rome où ſes intrigues lui donnent „ accés à la faveur du Pape Jules II. & le font „ élire Legat dans l'armée deſtinée pour chaſſer „ les François d'Italie. Il eſt fait priſonnier à la „ bataille de Ravenne, mais il ſe ſauva dans „ une conjoncture fatale pour lui, puis que Ju- „ les venoit d'expirer; il entre dans le Conclа- „ ve où il profite ſi bien du caprice des jeunes „ Cardinaux, qui s'étoient mis en tête de faire „ un Pape de leur âge, qu'il fait pancher leurs „ ſuffrages en ſa faveur. Il ſe joint aux Eſpagnols, „ & menage leur amitié tant qu'elle lui eſt utile „ pour rétablir ſa Maiſon dans les principales „ fonctions de la Magiſtrature à Florence; mais „ dès que la fortune leur tourne le dos, & qu'il „ découvre que leur Conſeil n'eſt pas d'humeur „ à ſouffrir qu'il uſurpe le Duché d'Urbin pour „ en inveſtir ſon neveu; il traite avec les Fran- „ çois à cette condition; il dreſſe le fameux „ Concordat, dans lequel il ſe joüe des ſtra- „ tagémes & de la longue experience du Chan- „ celier du Prat; il cæſſe François premier tant „ que ce Roi eſt en état de lui faire du bien; „ mais il n'en a pas plûtôt tiré tout ce qu'il „ pretendoit, qu'il le quite pour ſe reconcilier „ avec Charles-Quint. Il projette avec celui-ci „ une ligue pour rétablir les Sforces dans le „ Duché de Milan. Il réüſſit plûtôt qu'il ne „ penſoit, & reçoit de la nouvelle qui lui en „ eſt aportée, une joye qui lui donne la mort.

(*a*) *Dans les 11. premiers art. de ſon Hiſtoire.*

(*R*) *S'eſt auſſi trompé touchant Paul Jove.*] Cet Hiſtorien, ſi l'on en croit Mr. Varillas, n'a pas tant fait une hiſtoire qu'une ſatire à l'égard de Leon X. *Paul Jove*, dit-il (*b*), *le fait paſſer pour un homme haut à la main, & qui voulut toûjours emporter les choſes de vive force. Il lui impute la même humeur guerriere dont avoit été agité Jules II. ſon prédéceſſeur; il lui fait concevoir avant même ſon exaltation, un mépris dédaigneux de tout le reſte du ſacré Collége, fondé ſur une préſcance imaginaire de la Maiſon de Medicis ſur les autres d'Italie; il fait intervenir ce mepris dans toutes les actions d'éclat, & même dans les plus auguſtes cérémonies, il le prend pour la ſource & le fondement de la guerre obſtinée contre le Duc d'Urbin, & des autres querelles qui ſurvinrent dans toute l'étenduë de ſon Pontificat: en un mot il veut que la vanité, mais une vanité fiere & choquante ait été ſa plus forte inclination. Si vous étiez en peine de ſavoir comment Paul Jove a pénétré ſi avant dans l'eſprit de Leon, pour en prononcer un jugement ſi déciſif, il vous repond lui-même par avance qu'il a été la créature de ce Pape; que ce fut lui qui lui fit quiter la profeſſion de Médecine, & la préſention d'une Chaire à Padoüe, pour s'engager dans l'Etat Eccleſiaſtique, qui le fit Evêque de Coſme, qui le choiſit pour être ſon confident, & pour aſſiſter aux Conſeils où ſe prenoient les réſolutions les plus importantes & les plus ſecretes; qu'il l'engagea à écrire l'hiſtoire de ſon temps, qui fit faire des ofices pour lui en France & en Eſpagne, afin qu'on lui communiquât les pieces autentiques dont il croyoit avoir beſoin, pour la perfection de ſon Ouvrage: & qui ſe découvrit à lui tout entier dans les entretiens frequens & familiers.* Nos remarques precedentes montrent que Paul Jove ne cache pas les defauts de Leon X. mais il eſt ſûr que le vice dont parle Mr. Varillas, eſt celui de tous que Paul Jove lui donne le moins: il eſt même vrai qu'il lui donne la vertu contraire. *Pontifex*, dit-il (*c*), *cujus mite ingenium facilemque naturam in ſpecimen ceterarum virtutum omnes illo tempore laudabant, clementius agendum ſibi . . . exiſtimavit.* Cet Auteur ne fut jamais Evêque de Côme; & il n'obtint point de Leon X. mais de Clement VII. la dignité Epiſcopale *. Cette confidence intime, cette admiſſion aux conſeils les plus ſecrets me paroiſſent une fiction de Roman: je n'en ai trouvé nulle trace dans les Ecrits de Paul Jove.

(*A*) *Le Pere Garaſſe a mal raporté ceci.*] Dieu me ſemble faire, dit-il (*d*), *comme fit jadis le Philoſophe Leontius, lequel ayant trois filles, l'une de*

(*b*) *Preface des Anecdotes de Florence. Il cite Paul Jove dans ſon livre de l'éloge de Leon X. Deux mauvaiſes citations; car l'Hiſtoire generale de Paul Jove comprend pluſieurs livres, & il n'a pas fait un éloge particulier de ce Pape, mais ſa vie.*

(*c*) *Jovius Hiſtoriar. lib. 11. fub fin.*

* *Le 13. de Janvier 1518. ſelon Ughelli, Ital. ſacra tom. 7. pag. 744.*

(*d*) *Somme Theologique liv. 2. p. 182.*

LEONCLAVIUS (JEAN) l'un des plus doctes perſonnages du XVI. ſiecle, étoit né dans la Weſtphalie, & bien Gentilhomme. Il paſſa près de deux ans à la Cour du Duc de Savoye, pour les affaires de Lazare Suendius *, & puis il voyagea long tems à la ſuite du Baron Zerotini. Il vêcut auſſi quelques années chez le Baron de Kiltz. On l'avoit apellé à Heidelberg pour la profeſſion en Grec; mais la mort du Prince Caſimir rendit cette vocation inutile †. Pendant le ſéjour qu'il fit en Turquie, il ramaſſa de très-bons materiaux pour compoſer l'Hiſtoire Ottomanne; & c'eſt à lui que le public eſt redevable de la meilleure connoiſſance (*A*) que l'on ait de cette Hiſtoire. Il avoit joint à l'intelligence des langues ſavantes celle du Droit, ce qui le rendit très-propre à bien reüſſir dans la (*B*) traduction des Baſiliques. Ses autres verſions (*C*) furent eſtimées, quoi que les Critiques ayent pretendu y trouver bien des défauts. Ce qu'il

* *C'étoit un Genéral d'armée.*

† *Tiré de Melchior Adam in vitis Philoſophorum p. 379.*

de rare beauté, & les autres grandement diffor-mes, n'aſſigna pour mariage à la premiere que ſa beauté ſeulement, diſant qu'elle étoit la mieux pourvuë, comme en effet ſa beauté la fit Emperiere, & donna tous ſes biens aux autres deux, diſant qu'avec tout cela elles auroient bien de la peine à trouver party: car pour les terres qui d'elles-mêmes ſont belles, bonnes & fertiles, Dieu ne leur donne autre douaire que celui-là &c. Tous les Auteurs qui parlent d'Athenaïs lui donnent deux freres, & non pas deux ſœurs; ainſi on ne ſauroit aſſez condamner la licence d'un moderne, qui non content de convertir des freres en ſœurs, donne à celles-ci une laideur effroyable, & prête à leur pere des diſcours deſobligeans qu'il ne tint jamais.

(a) *Thuan. lib. 104. ſub. fin.*

(b) *Interprete de la langue Turque auprès de Ferdinand.*

(*A*) *De la meilleure connoiſſance que l'on ait de l'Hiſtoire* Ottomanne.] Voici ce que Mr. de Thou dit de lui. (*a*) *Juris Romani Græcique conſultiſſimus, & rerum Turcicarum apprime peritus, ad quas linguas ipſius Byzantina peregrinatione comparatam cognitionem, exactam ultimæ hiſtoriæ Græcæ lectionem, & acre ac admirandum judicium attulit, quod non ſolum ſcriptis ab ipſo dum viveret publicatis, ſed in iis quæ poſt mortem ejus edita ſunt, elucet.* Leonclavius a compoſé *Hiſtoria Muſſimanica Turcarum libri* 18. *Apologetici duo, prior eſt libitinarius index Oſmanidarum, poſterior continet epiſtolas de rebus Turcicis. Commonefactio de præſenti verum Turcicarum ſtatu. Annales Turcici cum ſupplemento, & pandectæ hiſtoriæ Turcicæ.* Ce dernier Ouvrage n'eſt proprement qu'une traduction d'un livre compoſé par les Turcs mêmes; je veux dire des Annales Turques, que Jerôme Beck de Leopoldsdorff Ambaſſadeur de Ferdinand, aporta de Conſtantinople l'an 1551. Ferdinand les fit traduire en Allemand par Jean Spiegel (*b*); & puis Leonclavius les traduiſit en Latin (*c*).

(c) Annales etiam *Sultanorum Othmanidarum*, à Turcis ſua lingua ſcriptos, & ſtudio Hieronymi Beck à Leopoldorff Conſtantinopoli advectos, juſſuque Ferdinandi Cæſaris interprete Turcico I. Spiegel Germanice tranſlatos, Leonclavius Latine redditos illuſtravit, & ad annum 1588. uſque auxit. *Melch. Adam. in vitis Philoſophor. p.* 380.

(*B*) *Dans la traduction des Baſiliques.*] Je veux dire de l'abregé des Baſiliques: ſon Ouvrage a pour titre *Verſio & nota ad ſynopſim 60. librorum Baſilicon, ſeu univerſi juris Romani, & ad novellas Imperatorum.* Il fut imprimé à Bâle l'an 1575. Melchior Adam (*d*) en parle ainſi. *Evulgavit cum annotationibus ſexaginta librorum βασιλικῶν, hoc eſt univerſi juris Romani auctoritate principum Romanorum in Græcam linguam traducti, Eclogam ſive Synopſim ante non viſam: item Novellarum antea non publicatarum librum.* Mr. Teiſſier voudra bien que je remarque, que la maniere dont il raporte ce titre peut abuſer les lecteurs: *il a auſſi donné au public*, dit-il (*e*), *ſexagima libros βασιλικῶν, Eclogam ſive Synopſim, & Novellas cum notis.* C'eſt marquer les Baſiliques toutes entieres, & un ſecond livre intitulé *Ecloga ſive Synopſis*, & par conſequent c'eſt amplifier & brouiller la choſe. Le même Auteur aſſûre en citant Melchior Adam, que (*f*) Scaliger apelle *Leonclavius le plus docte Juriſconſulte de ſon tems, & le met même au deſſus du grand Cujas.* C'eſt de quoi Melchior Adam ne dit rien; & d'ailleurs ce que l'on trouve à la loüange de Leonclavius dans le ſecond Scaligerana, eſt fort au deſſous de cet éloge. „ Leunclavius * eſt le meilleur qui ait eſcrit des Turcs. „ Leunclavius fuit Weſtphalus, ſed non Barbarus: bene intellexit Græca Conſtantinopolitana & inferioris ævi; omnia ejus ſcripta ſunt „ utilia, imo neceſſaria; Græca Juriſconſulto„ rum intellexit, ſed Autorum Veterum non „ intellexit, ut H. Stephanus, qui paulo ante „ obitum multa ſcripſit ad me contra Leunclavii editionem Xenophontis. Leunclavius ha„ bebat ſcorta ſecum. Cluſius enim novit familiariſſimè. „ Voila ce qu'on trouve dans le ſecond Scaligerana. Le ſavoir de Leonclavius y eſt plus loüé que ſes mœurs, puis qu'on y aſſûre qu'il avoit des putains chez lui. N'oublions pas ſon *Jus Græco-Romanum* (*g*) en deux volumes *in folio*, & ſes *note ad patratila ſeu ad collectionem conſtitutionum Eccleſiaſticarum* (*h*) *in* 8.

(d) *Ibid.*

(e) *Teiſſier, addit. aux Eloges, to. 2. p.* 187.

(f) *Teiſſier ibid. pag.* 186.

* *Scaligerana pag. m.* 139.

(g) *Græce & Latine, a Francofort.* 1596.

(h) *A Francfort* 1593.

(*C*) *Ses autres verſions furent eſtimées, quoi que les Critiques.*] „ (*i*) Il eſt un des plus celebres Traducteurs que l'Allemagne ait jamais „ portez. Il nous a donné la verſion de *Xenophon* retouchée par trois fois; celle de *Zoſime*; des Annales de *Conſtantin Manaſſes*; de „ celles de *Michel Glycas*; de l'abregé des ſixante livres des *Baſiliques*; divers Ouvrages de „ ſaint Gregoire de *Nazianze*.... Il a encore „ corrigé les verſions de *Dion* par Xylander, & „ de *Chalcondyle* par Clauſer. „ Monſr. Baillet dont j'emprunte ces paroles les accompagne des loüanges que Mr. Huet a données à ce Traducteur. Elles ſont très-avantageuſes. Les notes ſur Zoſime dans l'édition d'Angleterre 1679. ne donnent pas une telle idée de la capacité de nôtre homme. Henri Etienne le critiqua vigoureuſement (*k*) ſur la traduction de Xenophon, & eut des plaintes fâcheuſes à eſſuyer de la part de ſon adverſaire. Mr. Baillet parle de cette diſpute: voici ce que Melchior Adam nous en aprend. (*l*) *Litem tamen ei ſuper iſta interpretatione Xenophontea criticam & Grammaticam movit* Henricus Stephanus, *vir & typographus clariſſimus, edita in ejus errores inſignes inquiſitione autoſchediaſtica. Contra & Leonclavius de Stephano conqueritur, quod contra fidem datam,*

(i) *Baillet, Jugemens des Savans tom. 4. n.* 833. *p.* 457.

(k) *Voyez ci-deſſus la paſſage du Scaligera-na.*

(l) *Melch. Adam. ubi ſupra.*

* *Melch. Adam. vit. supra.*

† *Thuan. Hist. lib. 104. sub fin.*

‡ *Merclinus in Lindenio renovato, p. 837.*

¶ Primus Græca Galeni volumina Latinè interpretando studiosis perdiscenda demonstravit. *Jovius Elog. c. 70.*

qu'il publia de Cæsarius, mit (*D*) fort en colere Jaques de Billi. Il * mourut à Vienne en Autriche au mois de Juin 1593. âgé de près de soixante ans †.

LEONICENUS (NICOLAS) né à Vicenze en Italie l'an 1428. enseigna la Medecine dans l'Université de Ferrare pendant plus de soixante ans ‡. Il étoit non seulement très-habile dans sa profession; mais aussi très-bien versé dans les belles lettres. Il fut le premier ¶ qui traduisit en Latin les Oeuvres de Galien. Quelque admirable que fût son érudition, sa vertu l'étoit encore davantage. On ne peut pas être plus degagé que lui des plaisirs des sens. La sobrieté, la chasteté, l'éloignement de l'avarice, (*A*) parurent en lui d'une façon éminente; & ce fut à cette grande pureté de mœurs qu'il (*B*) attribua la vigoureuse santé dont il jouït jusques à une extrême vieillesse; car il vêcut 96. ans. Il faut bien que son merite soit éclatant, puis que les deux (*C*) Scaligers en ont parlé avec éloge. Je ne sais s'il faut croire ce que l'un d'eux dit, que Leonicenus persécuté du (*D*) haut mal dans sa jeunesse, s'ennuyoit de vivre, & se porta presque à se tuer. Cet habile Medecin composa plusieurs (*E*) beaux Ouvrages,

& prater officium viri boni, Xenophontis à se Latine redditi exemplar, sicut & Zosimi, detinuerit. Et fassus est Stephanus, accepisse se illam Xenophontis versionem ab annis circiter octodecim: post tredecim aut quatuordecim amplius annis sibi non visam, sed cum è sua suppellectile libraria, militum incuria, belli tempore aliquot libri incendio periissent: nescivisse, an in illorum numero Xenophon à Leonclavio versus, fuisset. Tandem, interjecto anni amplius spacio, librum inventum fuisse, situ obsitum, & membrana crassa, qua involutus erat, conservatum.

(*a*) *De quæstionibus & responsis Philosophicis, præcipue vero Theologicis.*

(*D*) *De Cæsarius mit fort en colere Jaques de Billy.*] Leonclavius publia 4. Dialogues (*a*) de Cæsarius frere de Saint Gregoire de Nazianze, lesquels il avoit traduits en Latin. On dispute si cet Ouvrage doit être attribué à Cæsarius. Le P. Labbe a renvoyé cet examen à une autre fois. *Plura*, dit il (*b*), *adversus Leonclavium primum eorum* (dialogorum) *editorem declamavit Jacobus Billius Prunæus præfatione in decimam orationem sancti Nazianzeni, quæ alias expendemus accuratius.* Lambecius (*c*) prend hautement le party de Leonclavius contre les invectives de Jaques de Billi.

(*b*) *De Scriptor. Eccles. to. 1. p. 217.*

(*c*) *Lambecius, Biblioth. Cæsar. lib. 4. pag. 31. & sequent.*

(*A*) *La sobrieté, la chasteté, l'éloignement de l'avarice parurent en lui.*] S'il n'eût pas été d'une humeur gaye, & d'un visage riant, on l'auroit pris pour un vrai Stoïque. Il mangeoit peu, il dormoit peu, il s'abstenoit du vin & des femmes; il ne lui importoit point qu'on lui donnât à manger une chose plûtôt qu'une autre; il prenoit sans choix la nourriture qu'on lui presentoit, & il ne savoit pas même discerner une piece de monnoye d'avec une autre. (*d*) *Cibi & vini maxime abstinens, sommique minimi, præsertim verò Veneris continentissimus, usque adeò mollioris vitæ voluptates abdicavit, ut pecuniæ, luxuriæ instrumenta, nec agnita quidem moneta nota contemneret; oblatum, & nulla delectum cura cibum caperet; nec unquam de fortuna quereretur. . . . Eum hercle perfectum Stoicum putasses, nisi benefico ori liberalis hilaritas affuisset.*

(*d*) *Jovius Elog. c. 70. p. m. 162.*

(*B*) *Qu'il attribua la vigoureuse santé.*] Paul Jove (*e*) en parle comme le lui ayant ouï dire. *Quum ego aliquando comiter ab eo peterem, ut ingenuè proferret, quonam arcano artis uteretur, ut tanto corporis atque animi vigore vitæ senectutis eluderet: Vividum, inquit, ingenium, perpetua, Jovi, vita innocentia, salubre verò corpus, hilari frugalitatis præsidio facilè tuemur.* Il venoit de dire (*f*) que Leonicenus à l'âge de 90. ans avoit les sens tout-à-fait bons, & la memoire très-vigoureuse; qu'il marchoit sans bâton, & qu'il n'étoit nullement courbé, quoi qu'il eût la taille haute. Prenez bien garde que la bonne vie ne produit pas toûjours l'effet que Leonicenus lui attribuë. Il y a des gens qui eussent pu lui disputer la couronne de la chasteté & de la sobrieté, & dont la conscience n'étoit pas moins nette que la sienne, dont neanmoins les jours ont été courts & mauvais: ils n'ont guere vécu, & ils ont été fouvent malades.

(*e*) *Ibid. p. 163.*

(*f*) Pervenit ad nonagesimum annum integris sensibus, vegetaque memoria, nec incurva quidem cervice, quum esset staturæ celsioris & sine scipione venerabilis. *Id. ibid.*

(*C*) *Les deux Scaligers en ont parlé avec éloge.*] Voici en quels termes. (*g*) *Leonicenus à patre semper imprimis commendatus, & Medicorum sui temporis facile princeps judicatus.* Voilà pour le pere. Voici pour le fils. *De eo viro non nisi honorificè prædicare debemus, vel eo nomine quod primus Philosophiam & Medicinam ipsam cum humanioribus literis conjunxit. Primus enim ille nos docuit, homines qui sine bonis literis Medicinam tractant, esse similes iis qui in alieno foro litigant* (*b*).

(*g*) *Scaligerana prima, p. m. 97.*

(*b*) *Joseph. Scaliger epist. 19. p. 104.*

(*D*) *Persecuté du haut mal dans sa jeunesse s'ennuyoit de vivre.*] *Mirum præterea*, continuë-t-il, *accepi de viro. A puerilia, imò à cunabulis ipsis ad 30. annum morbo comitiali adeo tentabatur, ut cum ad se redisset, perseverabundus vitæ pene sibi manus afferret. Sed posteà tricesimum annum plane eo malo defunctus, omnibus membrorum ac sensuum officiis integer, nullo morbi suspicione ad 94. annum pervenit. Et si bene memini, triduo antequam decederet è vita, operam dederat lectioni.* Voilà un fort bien digne d'envie, non pas à cause que Leonicenus vêcut 96. ans; ce seroit très-peu de chose sans le reste, & un grand mal plûtôt qu'un bien; mais à cause qu'il conserva dans cette grande vieillesse l'usage de son esprit, & de sa memoire, & de ses sens, & que sa derniere maladie fut très-courte.

(*E*) Leonicenus *composa plusieurs beaux Ouvrages.*] La traduction de plusieurs Traitez de Galien, celle des Aphorismes d'Hippocrate, & celle du 1. livre d'Aristote *de partibus animalium. De Plinii & plurium aliorum Medicorum in medicina erroribus. De tribus doctrinis ordinatis secundum Galeni sententiam. De formativa virtute. De Dipsade & pluribus aliis serpentibus. Quadam de herbis & fruticibus, animalibus, metallis. De morbo Gallico, sive Neapolitano. Contra sucatum translationum obtrectatores apologia.* Un livre intitulé *Antisophista*, qui a fait dire à Paul Jove que

vrages, & faisoit fort bien (F) des vers. Il mourut l'an 1524. Il s'étoit érigé en grand Critique de Pline, ce qui ne plaisoit pas trop à son disciple Calcagninus, dont (G) je raporterai les paroles. Elles sont beaucoup d'honneur à Leonicenus.

* *Tiré d'Athenée lib. 13. pag. 588. J'ai raporté ses paroles dans l'article d'Epicure, pag. 1049. lettre d.*

LEONTIUM, Courtisane Athenienne, se rendit fameuse premierement par ses impudicitez, & en second lieu par l'aplication à l'étude de la Philosophie. La seconde profession auroit reparé la honte de la premiere, si Leontium avoit renoncé au commerce de l'amour dès qu'elle se fut avisée de philosopher; mais on pretend qu'elle ne rabatit rien de ses desordres; & qu'en devenant l'écoliere d'Epicure, elle se prostitua à tous les disciples de ce Philosophe. On dit même qu'il en prit sa part, & qu'il ne s'en cachoit à personne *. Ceux qui pretendent que les médisances qui ont couru contre ses mœurs, sont des impostures malignes de ses ennemis, n'avouënt point qu'il se soit passé rien de malhonnête entre lui & Leontium; mais ils ne sauroient disconvenir qu'il n'ait marqué dans ses lettres, qu'il ‡ avoit pour elle beaucoup d'amitié. Elle fut ou la femme, ou la concubine de Metrodore, l'un des principaux disciples d'Epicure; & elle eut un fils de lui, qu'Epicure recommanda aux executeurs de son testament. Cela fournit une preuve contre la lettre ‡ où l'on suppose, qu'elle se plaignit de l'humeur bourruë & degoûtante de ce vieux galant. Quelques-uns croyent qu'elle est la (A) même Leontium qui fut Maîtresse du Poëte Hermesianax. Il est plus certain qu'elle (B) s'apliqua tout de bon à philosopher; & que même elle s'érigea

† *Voyez Diogene Laerce lib. 10. n. 5.*

‡ *Voyez l'article d'Epicure, p. 1049. col. 2.*

(*i*) *Histor. mulierum philosopharum, ad calcem Diogenis Laertii, p. 498. n. 70.*

(*a*) *Jovius ubi supra p. 362.*

que (*a*) *nemo errores Sophistarum importuna garrulitate cunctа fœdantium eloquentiæ atque validius* (*b*) *confutavit* (quàm Leonicenus.) Il traduisit en langue Italienne (*c*) l'Histoire de Dion, & les Dialogues de Lucien, pour faire plaisir à Hercule Duc de Ferrare qui n'entendoit pas le Latin. J'ai oublié de parler de son Traité *de vipera*, contre lequel il y eut un savant homme qui écrivit, comme nous l'aprend Rhodiginus. (*d*) *Nec me fallit ex eruditionibus quemdam edito etiam libello Marassum à vipera disparasse, quo Nicolai Leoniceni viri undecunque scientissimi* (*e*) *placita uberius de hujus animalis natura convellat.*

(*b*) *Il dit aussi que imperitorum latratibus publicatis summa eloquentia commentariis occurrerat. Ibid.*

(*c*) *Id. ib. p. 163.*

(*d*) *Calius Rhodigin. Antiq. lect. l. 6. c. 16. p. m. 298.*

(*e*) *Il l'appelle nostri temporis planè coryphæus, au liv. 26. chap. 30.*

(F) Et *saisoit fort bien des vers.*] Le Gyraldi l'assure. *Erat & Leonicenus merito inter poëtas collocandus, nam cùm senex optimos versus faceret, & interdum è Græco in Latinum transferret, tum in juventi suæ ætate non modo mediator arguti & docte compositi, sed etiam ut sæpè mihi memorare solitus fuit, ex tempore & impræmeditata carmina cecinit* (*f*).

(*f*) *Lilius Gregor. Gyraldus, apud Pope Blount Censor. Author. pag. 342.*

~(G) *Je raporterai les paroles* de Calcagninus.] Elles se trouvent dans une lettre qu'il écrivit à Erasme le 6. de Juillet 1525. *Leonicenus medicus, dit-il (g), jam menses aliquot hunc vitæ mimum absolvit, vir ad æternitatem natus, quem ego ultimum heronm & aurei seculi reliquias appellabam. Ex illa enim ætate quæ magnum habuit ingeniorum proventum, & Hermolaos, Politianos, Picos, Merulas, Domitios nobis tulit, hic ultimus decessit jam propè centenarius, integris, quod mirum videri posset, adhuc sensibus. Multa scripsit, multa vertit è Græcis, multa in Sylva medica jam conclamata nobis restituit. Adversus barbaros medicos perpetuas inimicitias exercuit: quin & Plinium, à quo propositò frustra hominem sæpe detersit, inclementer nimis semper infectatus est. Denique quòd paucis contigit, vivens posteritatem suam vidit: ejus obitum acerbè tuli, tum privato nomine, fuerat enim mihi præceptor, tum publicè: videbam enim rem Latinam ejus morte insignem plagam accepisse.*

(*g*) *Apud Erasm. in epistol. 54. lib. 20. p. 1019. Mr. Pope Blount attribuë ceci à Erasme.*

(*A*) *La même Leontium qui fut Maîtresse... d'Hermesianax.*] Athenée (*b*) parle de cette Maîtresse, & il raporte même une assez longue tirade de vers prise du 5. livre des élegies qu'Hermesianax composa en faveur de Leontium. Mr. Menage (*i*) est persuadé que cette femme ne differe point de la bonne amie d'Epicure; & par là il censure Vossius qui a mis (*k*) Hermesianax au nombre des Poëtes dont le tems est inconu. Les vers de ce Poëte raportez par Athenée contiennent une longue liste de personnes amoureuses, & il est fort aparent que tout l'Ouvrage rouloit là-dessus, car Antonin Liberalis (*l*) a tiré du 2. livre de ces élegies une histoire d'amour. Parthenius a tiré de ce même Poëte la 5. & la 22. de ses histoires. A l'égard de la autem 22. il cite Hermesianax en general; mais à l'égard de la 5. il le cite ainsi Ἑρμησιάναξ Λεοντι. Il est évident qu'il faut lire (*m*) Λεοντίῳ, & non pas Λεοντι. Mr. Menage ajoûte qu'Hermesianax composa sur la ville de Colophon sa patrie un excellent poëme, dont Pausanias a parlé (*n*). Vossius a trompé fans doute Mr. Menage par ces paroles. (*o*) *Hermesianax Colophonius, poëta Elegiacus de patria Colophone egregium carmen condidit, ut ex Pausania cognoscere est.* Pausanias ne donne point lieu à luy imputer cela. Il se contente de dire qu'il ne crpit pas qu'Hermesianax fût en vie, lors que Lysimachus detruisit la ville de Colophon; car, ajoûte-t-il, Hermesianax auroit sans doute deploré dans quelque endroit de ses poëfies la ruïne de cette ville (*p*). Il venoit de parler du Poëte Phenix nâtif de Colophon, qui avoit fait pleurer ces Muses fur ce sujet. Nous pouvons recueillir de ce passage de Pausanias qu'Hermesianax a été contemporain d'Epicure, & qu'ainsi la chronologie peut fort bien souffrir qu'ils ayent aimé la même Leontium. Pausanias ne se feroit pas exprimé comme il a fait, si ce Poëte élegiaque avoit precedé de beaucoup d'années le tems d'Epicure. Prenez garde que Lysimachus qui ruïna la ville de Colophon, est l'un de ceux qui partagerent les conquêtes d'Alexandre.

(*k*) *Vossius de Poët. Græcis.*

(*l*) *Metamorph. cap. 39.*

(*m*) *Voyez Vossius de Hist. Græc. p. 374.*

(*n*) Est la 5. & la 22. de ses histoires. A l'égard de la autem Hermesianax ille, ingenio qui de patria Colophone egregium carmen condidit Pausanias memoratum. *Menagius ubi supra.*

(*o*) *Vossius de Poëtis Græcis pag. 90.*

(*p*) Ὅτε Φοίνικα ἐποίουν ποιηταὶ Κολοφῶνιοι, ἁρμόσασι τὰ ἄσματα. Ἐμοιγοῦν καὶ δι᾽ ὃ τὰ Δαρείου γράψαι με ἐπῆλθεν, ἐξαίρετον ἔσχε πάθος ἡ Κολοφὼν ἐν τῇ Ἀσίᾳ. *Pausan. lib. 1. pag. 8.*

Phœnix Colophonius iambicorum scriptor elegus scripsit, ad illud usque tempus superstitem fuisse non crediderim, neque enim is in aliqua carminum suorum parte excisum Colophonem non deflesset. Pausanias lib. 1. pag. 8.

(*q*) *Plinius lib. 35. cap. 11. pag. m. 236.*

(*b*) *Lib. 13. p. 597.*

(*i*) *In Tradatu de Poët. Græcis.*

(*k*) *Il dit aussi*

eam excisionem deploravit; nam Hermesianacta qui scripsit, ad illud usque tempus superstitem fuisse non crediderim, neque enim is in aliqua carminum suorum parte excisum Colophonem non deflesset. Pausanias lib. 1. pag. 8.

rigera (C) en Auteur. Elle eut une fille qui se gouverna très-mal, & qui perit (D) de mort violente, comme on le verra ci-dessous.

LEOVITIUS (CYPRIEN) fameux Astronome, étoit né dans la Bohême. Il se mêla de predictions astrologiques, & n'y reüssit nullement. Bodin l'a (A) fort censuré. Louïs Guyon (B) copiant Bodin en vrai plagiaire, n'a fu

(a) *De natura Deorum lib. 1. p. m. 135.*

(b) Ceux qui veulent savoir ce fabuleux adversus Theophrastum, homiuem in eloquentia tantum ut nomen divinum inde invenerit, scripsisse etiam feminam, & proverbium inde natum, sufpendio arborem eligendi. *Plin. in præfat.*

(c) *Athen. lib. 13. p. 593.*

(d) Ἀπαγγελλουσιν οἱ ἐπὶ τὸν αμφοτερων ἀκροατὴν ἀφιγμενοι, ὡς ἐπαινῶν οἱ πολλοὶ καταφρονῶν τὸ Θεόφραστον, ὅτε γυνὴ τὸν γραφόμενον μοι ἀνθρωπον σωσειε, τοσουτον χρόνον παρα τὸ δικαιον λαμβανει. Λαβὼν δὲ τὸν ἴδιον ἀπολωλεκεναι, τελευτησαντος τοῦτο ἀκηκοεναι. Cum ad præcipitium duceretur, dixisse, à multis non injuria Deos contemni. Nam quod, inquit, vitium meum servavi, hanc mihi gratiam Dii reperiunt quod autem Laodice maritum suum interfecerit, in maximo honore est. *Id. ibid. ex Hyparcho.*

(e) *Bodin de la République, liv. 4. f. m. 589. Voyez la p. 658. de l'édition Latine 1601. in 8.*

(C) *Elle s'érigea en Auteur.*] Elle écrivit contre Theophraste qui étoit le plus ferme apui de la secte d'Aristote, & l'ornement de son siecle. Ciceron temoigne qu'elle écrivit cet Ouvrage fort poliment, *Non modo Epicurus*, dit-il, *(a) & Metrodorus, & Hermachus contra Pythagoram, Platonem, Empedoclemque dixerunt, sed meretricula etiam Leontium contra Theophrastum scribere ausa est, scito quidem illa sermone & Attico, sed tamen tantum Epicuri hortus habuerit licentiæ, & soleris queri.* Ces dernieres paroles ont exercé les Critiques; on les arrange en plusieurs façons, & je doute que l'on sache la veritable: on ne laisse pas de conoitre le but de l'Auteur. Il veut exaggerer la licence que l'on se donnoit dans l'école d'Epicure: afin de mieux reüssir il allegue la hardiesse de Leontium, femme debauchée qui osa prendre la plume contre Theophraste. Mais quelque habile Rhetoricien que fût Ciceron, il a beaucoup moins reüssi que Pline à donner une forte idée de l'indignité qu'il trouvoit dans l'entrepriſe de Leontium. Nous aprenons de Pline (*b*) que l'audace de cette femme fit naître un proverbe dont le fens étoit, qu'il ne restoit plus qu'à s'aller pendre, puis que les habiles gens étoient expoſez à de tels affronts.

(D) *Une fille qui... perit de mort violente comme on le verra.*] Cette fille s'apelloit DANAE. En fait de galanterie elle suivit le train de sa mere: je ne lai point si elle se mêla tôt ou tard de philosopher. Athenée n'en dit rien, & il est l'unique Auteur qui m'ait apris quelque chose touchant cette femme. Il dit (*c*) qu'elle se jetta dans la profession de Courtisane, & qu'elle devint concubine de Sophron Gouverneur d'Ephese. Elle s'insinua aussi dans les bonnes graces de Laodice, jusques à être sa confeillere & la confidente de tous ses secrets. Ayant fu que Laodice vouloit faire mourir Sophron, elle lui fit signe de se retirer. Il comprit le peril dont elle l'avertissoit, & il fit semblant d'avoir oublié quelque chose, sans quoi il ne pouvoit pas repondre sur la matiere qu'on donnoit à examiner. Il obtint du tems pour rapeler ses idées, mais il ne comparut plus, il se sauva de nuit à Corinthe. Laodice n'eut pas plutôt découvert que Danaé avoit été cause de cette évasion, qu'elle la condamna à être precipitée. Danaé sachant le peril qu'elle couroit, fut assez fiere pour ne vouloir rien repondre aux questions de Laodice; mais elle ne fut pas muette en allant au lieu du suplice; il lui échapa un murmure très-insolent contre la divinité, *C'est avec raison*, dit-elle, *que plusieurs personnes mepriſent les Dieux, car toute la recompense qu'ils m'accordent pour avoir sauvé la vie de mon mari, c'est que je vais être precipitée, pendant que Laodice qui a fait mourir le sien jouit d'une grande dignité (d).*

(A) *Bodin l'a fort censuré.*] Voici ses paroles. *Leovice (e) avoit predit pour chose asseurée, que Maximilien Empereur seroit Monarque de l'Europe, pour chaſtier la tyrannie des autres Princes. . . . ce qui n'est point encores advenu, & n'y a pas grande apparence qu'il puisse advenir: mais il n'avoit pas predit ce qui advint un an aprés sa prophetie, que Sultan Suleyman devoit aſſieger, & forcer la plus forte place (f) de l'Empire, voire de l'Europe, à la veuë de l'Empereur, & de l'armée de l'Empire, sans aucun empeschement. . . . Mais c'est merveille, que Leovice n'avoit rien veu au changement estrange de trois Royaumes de ses proches voisins: comment pourroit-il avoir cognu la fin du monde, qui ne fut oncques revelée aux Anges? Car pour toute raison, il ne dit autre chose, sinon qu'il faut que la religion de* JESUS-CHRIST *& le monde prenne fin sous la triplicité aquatique, puis que* J. CHRIST *naſquit sous la triplicité aquatique: voulant inferer un autre deluge: en quoy il n'y a pas moins d'impieté que d'ignorance: soit qu'on tienne la maxime des Astrologues, qui disent que jamais planette ne ruina sa maison. Or il est certain que Jupiter est aux poiſſons, en la grande conjonction de l'an* M. D. LXXXIII. *&* LXXXIIII. *& que la conjonction de ces deux planettes est toujours amiable: soit qu'on prenne l'autorité de Platon au Timée, & des Hebreux, qui disent que la corruption du monde se faict successivement par eau, puis par feu.* Joignez à ce passage celui (*g*) de la page 554. où l'on voit precisément que cet Astrologue avoit mis la fin du monde à l'an 1584. *Puis qu'il l'asseure si fort, qu'on n'en doit aucunement douter, pourquoi a il taillé des ephemerides pour trente ans aprés la fin du monde?* C'est ce que Bodin (*h*) demande avec beaucoup de raison. Mais cela suppose que les Ephemerides de Leovice s'étendoient jusques à l'année 1614. Cependant l'Epitome de Gesner, Mr. de Thou (*i*) & plusieurs autres temoignent qu'elles n'alloient que jusqu'à l'an 1606. Elles furent inprimées à Augsbourg l'an 1557. Quant à son *prognostic on* 1820. *annos* il fut imprimé l'an 1564. & traduit en François l'année suivante. C'est à celui-là que Bodin raporte l'ignorance de Leovicius sur la prise de Sigeth.

(B) *Louïs Guyon copiant Bodin en vrai plagiaire n'a su se servir.*] Le chapitre 23. du 3. livre de Guyon (*k*) ne contient presque rien qui ne soit tiré de Bodin, tant pour les faits que pour les paroles, & cependant Bodin n'y est pas cité une seule fois. D'ailleurs Louïs Guyon se fert très-mal des remarques de Bodin; je n'en donnerai qu'une preuve. *Leovice (l) avoit predit, pour chose asſurée que Maximilien Empereur ſeroit Monarque de l'Europe pour chaſtier la tyrannie des autres Princes... ce qui n'eſt point encor advenu & n'y a pas grande apparence qu'il ſe puiſſe advenir.* Ce sont les propres termes de Bodin: ils étoient de fort bon sens dans l'original, mais ils sont absurdes dans le copiſte, car lors que Guyon les employa, il y avoit (*m*) fort long tems que l'Empereur Maximilien étoit mort. N'avoit-on donc pas bonne grace de dire, *qu'il n'y avoit pas grande apparence* qu'il devint

(f) *C'est-à-dire Sigeth. Voyez l'édition Latine de Bodin ibid.*

(g) *Cyprian Leovice asſure par ſes Ecrits, que la fin de ce monde viendra l'an mil cinq cens octante & quatre.*

(h) *Procul dubio, dit-il, alterum adventum filii Dei & hominis in majestate gloriæ fuæ prænuntiat. Bodin ibid. pag. 554.*

(i) *Ibid.*

(k) *Au 2. volume de ſes diverſes leçons.*

(l) *C'est ainſi qu'il le nomme toujours.*

(m) *Ubi ſupra pag. 583.*

(n) *Louïs Guyon dedicatoire du 2. volume, le 1. Juin 1613. Maximilien mourut l'an 1576.*

devint

su se servir de ce qu'il lui deroboit: mais il nous aprend une chose très-curieuse, touchant les (*C*) allarmes où Leovitius jetta les gens par sa fausse prediction de la fin du monde. Ce grand Astrologue mourut * à (*D*) Lawingen en l'année 1574.

LESLIE †, Maison illustre d'Ecosse, issuë d'un des (*A*) principaux Gentilshommes qui allerent de Hongrie en Angleterre, & puis d'Angleterre en Ecosse, avec la Reine Marguerite ‡ environ l'an ‖ 1067. Il s'apelloit Barthelemi, & il épousa l'une des filles d'honneur de cette Reine, & en eut un fils nommé Malcolme. Quelques-uns disent que sa femme étoit propre sœur de la Reine. Il se fit tellement estimer du Roi d'Ecosse, entre autres actions pour avoir construit & courageusement defendu la forteresse d'Edimbourg, qu'il (*B*) en obtint des recompenses très-honorables. Il mourut chargé d'années, & couvert de gloire l'an 1120. Ses successeurs en droite ligne parurent avec éclat, tant par les nouveaux bienfaits qu'ils obtinrent de leurs Princes, que par les mariages qui les allierent aux plus illustres familles, jusques à David de LESLIE, qui étoit le huitiéme depuis Barthelemi. Ce David après avoir fait la guerre dans la

* *Buchol-cer in Ind. Chronolog. p. m. 639.*

† *Les François écrivent & prononcent* Leslé. *En Latin on dit* Lesl-æus.

‡ *Elle a été canonisée: c'est celle qu'on nomme* Ste. *Marguerite. Voyez l'article* Drummond, *p. 998.*

‖ *Malcolme III. du nom regnoit alors en Ecosse.*

devint le Monarque de l'Europe? Bodin qui s'étoit servi de ces termes dans son édition Françoise, parce que Maximilien vivoit encore, n'eut garde de les laisser dans son édition Latine, à laquelle (*a*) il travailloit après la mort de cet Empereur.

(*a*) *L'an 1583. Voyez sa République en Latin lib. 4. p. m. 615. editi. 1601. in 8.*

(*C*) *Touchant les allarmes où Leovicius jetta les gens.*] Servons nous des paroles de Louïs Guyon. „ (*b*) L'an 1584. il courut un bruit presques „ par toute la Chrestienté, que fans doute la „ fin du monde aviendroit ceste année. Et tous „ les Mathematiciens Astrologues l'avoyent asseuré dans leurs almanachs, mesmes plusieurs „ Curez, & Predicateurs le disoyent aux Eglises à leurs parroissiens. Dont il print telle „ frayeur à plusieurs qu'ils prindrent le sainct „ Sacrement, ayant jeufné & s'estants confessez „ avant. Mesmes en aucuns Bourgs de ce pays, „ & de la Marche, que je ne veux nommer, „ ils firent leur testament, & m'estant trouvé „ là, je leur remonstroy que si toutes personnes perissoyent, qu'ils ne pourroyent trouver d'heritiers, mesmes aussi que tous les biens „ perisoyent... Or le pauvre peuple ignorant, „ de mois en mois faisoit jeusnes & force biens „ aux Ecclesiastiques, à fin d'allonger le temps „ du grand & dernier Jugement. Ceste opinion estoit procedée de Cyprian Leonice Alemand.„ Voilà un Auteur qui insinuë que les gens d'Eglise fomentoient adroitement cette terreur, afin de s'attirer des offrandes. Ils pêchoient en eau trouble. Ils savent profiter de tout. Je lui sais bon gré de sa remarque, fut la contradiction où l'on tomboit. On croyoit fermement la fin du monde, & on faisoit son testament; quelle absurdité! Je m'étonne que Mr. Petit (*c*) se soit souvenu de deux ou trois predictions de cette nature faites par Stoffler & par Regiomontanus, & qu'il n'ait rien dit de celle de nôtre Leovicius.

(*b*) *Guyon ubi supra p. 577. 578.*

(*c*) *Petit, Intendant des fortifications. Differtation sur la nature des Cometes, pag. 337. 338.*

(*D*) *Mourut à Lawingen.*] C'est une ville de Suaube sur le Danube. Leovicius y faisoit sa residence ordinaire. Ce fut là que Tycho Brahé l'alla voir l'an 1569. & qu'il s'entretint à table avec lui de plusieurs choses concernant l'Astronomie (*d*). Mr. de Thou s'est trompé quant à la ville où Leovicius mourut: il dit que (*e*) ce fut à Augsbourg.

(*d*) *Gassendus in vita Tychon. Brahei lib. 1. pag. 391. volum. 5. Operum. Il nomme cette ville* Lauginga.

(*e*) *Ubi supra.*

(*A*) *D'un des principaux Gentilshommes.*] Il descendoit, dit-on, d'une très-ancienne famille Hongroise, & nommement d'un Leslie qui étoit gendre d'un Empereur. *Originem* (*f*) *suam duxisse asseritur ex pervetusto sanguine Hungarico, & specialiter à Lesleo quodam, qui, ut antiquissima referunt Familiæ monumenta, perhibetur exstitisse magnus Imperatoris Loumienensi, cujus etiam filia ei in thori consortem est concessa. Ab hoc porro vetusto Lesleorum cognomine varia ad hæc usque tempora loca in Hungaria suum nomen derivarunt, qua inter* LESLINIA, LESSILIA, LELES *ac alia temporum vicissitudine denominationem immutantia possunt recenseri.*

(*f*) *Laurus Leslæana pag. 1. Voyez tout le titre de cet Ouvrage au corps de cet article à la marge.*

(*B*) *Qu'il en obtint des recompenses très-honorables.*] La maniere dont le Roi Malcolme se servit pour favoir les terres qu'il lui donneroit, a quelque chose de singulier. Il voulut que nôtre Barthelemi allât tout un jour à cheval vers les Provinces du Nort, & il lui donna un mille à la ronde toutes les terres (*g*) par tout où le cheval auroit repu. Voici du Latin où l'on verra cette recompense & toutes les autres. (*b*) *Fuit Bartholomæus tanta æstimationis apud Regem Malcolmum, præsertim ob arcem Edinburgensem validè à se munitam, & strenuè dein propugnatam; ut eum non solùm Equitem Auratum creârit, & toto vita tempore dictæ arci præfecerit; sed præterea in præstitorum obsequiorum mercedem ei concesserit; ut, ubi* DUMFERMILINGO *septentrionem versus super eodem equo unâ die iter ageret; intra quamcunque Provinciam ad pabulandum semel descenderet; eum totum circumcirca agrum ad mille passus hæreditario jure suum faceret. Primò itaque descendit ad* FECHIL, *nunc dictum* LESLIE *in Fifa; alterâ vice apud* INNERLEPAD *in Angusia; tertiò apud* FESKIE, *seu* ESKIE *in Mernia; quartò apud* CUSHNIE *in Martia; & ultimatim demùm ad locum dein* LESLIE *nuncupatum in Gariothæ, ubi equus defecit: reducem eum Rex interrogaret ubi equum reliquisset, respondisse ei dicitur*, At the Lesse Ley beside the mair. *Latine*: In campo minori prope majorem, *tunc Rex advertens locum cognomini convenire*: Lord LESLEY Shall thou be, and thy heirs after the. *Latine:* Dynasta de LESLEY eris tu, & hæredes tui post te: *simulque donationem omnium illarum possessionum illi confirmavit; quam & ratam habuit Alexander primus, ejus filius; uti hæc super re adhuc tempore Joannis* LESLÆI *Episcopi Rossensis exstabat diploma Regium apud Baronem de* LESLIE; *multique ex his fundis etiamnum à Comite de* ROTHES LESLIE, *ceu superiore jure dependent.*

(*g*) *Consultez ce qui a été dit dans l'article* Hay, *page 16. remarque A.*

(*h*) *Laurus Leslæana fol. 4.*

Paleſtine contre les Sarrazins pendant ſept ans, revint en Ecoſſe, & quoi qu'il eut 80. ans il ſe maria, & fit un fils qui fut le premier qui s'apella Baron de Leſlie. Ses deſcendans finirent à la ſeptiéme generation, en la perſonne de George Baron de Leſlie qui mourut fort endetté. Sa veuve épouſa Jean Forbes, qui payant les creanciers devint poſſeſſeur de la * Baronie de Leſlie. Tous les LESLIES qui ſubſiſtent aujourdhui deſcendent de deux branches collaterales, ſavoir de celle de ROTHES, & de celle de BALQUHANE. La branche de Rothes commença à Normand Leſlie, frere de David, & s'acrut merveilleuſement en biens & en dignitez. George arriere-petit-fils de Normand, fut le premier † qui s'apella Comte de Rothes. La droite ligne maſculine de ſes deſcendans a fini l'an 1681. par la mort de Jean de Rothes, que le Roi (C) Charles II. avoit creé Duc, & élevé aux plus grandes charges. Les branches (D) collaterales ſont en grand nombre, & de l'une d'elles deſcendoit Jaques de Leſlie, qui ſe ſignala dans les armées du Grand Duc de Moſcovie, où il étoit Colonel. Pour ce qui eſt de la branche de Balquhane, elle commença en la perſonne de George ſecond fils d'André, lequel André étoit le ſixiéme Seigneur de Leſlie depuis Barthelemi fondateur de la famille. George premier Baron de Balquhane obtint du Roi David Bruſe pluſieurs Seigneuries, & mourut l'an 1351. Sa poſterité diviſée en (E) diverſes branches, a produit pluſieurs perſonnes de grand merite. On y comptoit tout à la fois trois Generaux, un (F) en Ecoſſe, un en (G) Allemagne,

* *Elle appartient encore à la famille* Forbes.

† *Ses predeceſſeurs ne portoient que le titre de Baron.*

(C) *Que le Roi Charles II. avoit creé Duc, & élevé.*] Ce Jean de Rothes avoit épouſé Anne Lindſay fille du Comte de Crauford: il n'en eut que deux filles, dont l'aînée fut mariée au (a) Comte de Haddington, & la cadéte au Marquis de Montroſe, & puis à Jean Bruce Baron de Kinloſſe. Le fils de l'aînée a pris le nom & les armes de Leſlie, & ſera Comte de Rothes après la mort de ſa mere (b). Voici les charges dont Jean de Rothes fut honoré par Charles II. *Hic Joannes poſt infelicem pugnam ad* WORCESTER *diu in Anglia captivus detinebatur; Rege dein Carolo ſecundo ad Regna reverſo, factus eſt primò Regiarum excubiarum Præfectus, mox theſaurarius, & omnium Scoticarum copiarum Generalis, paulò poſt ſupremus Commiſſarius, ac demum uſque ad mortem magnus Regni Cancellarius; creatus fuit ab eodem Rege Dux de* ROTHES, *& Marchio de* BAMBRIGH, *&c. quæ dignitas etiam ad mares poſteros devoluta fuiſſet, niſi eù caruiſſet.*

(a) *Il eſt de la famille Hamilton.*

(b) *Laurus Leſlæana.*

(D) *Les branches collaterales de* Rothes *ſont en grand nombre.*] Il y a celle des Seigneurs de Lindors, celles des Seigneurs de Newwarke, celle des Barons de Newtoune, celle des Sieurs de Finraſſie, celles des Sieurs de Burdsbank, celle des Sieurs de Aikenway, & celle des Sieurs de Pitnamon (c).

(c) *Ibid.*

(E) *La poſterité du* Baron de Balquhane *diviſée en diverſes branches.*] Outre la ligne directe il y a la branche des Sieurs de Kincragie, celle des Barons de Wardes, celle des Sieurs de Bucharne, celle des Sieurs de Cliſſon, celle des Sieurs de Newleſlie, celles des Sieurs de Kininvie, celle des Barons de Pitcaple, celle des Sieurs de Crichie, celle des Comtes de Roſſie (d).

(d) *Ibid.*

(F) *Un en Ecoſſe.*] Il étoit de la branche de Kininvie, fils de George Sieur de Drumvir. Il aprit le metier des armes en Allemagne, & eut de très-grands emplois dans les armées du Roi de Suede. Quand il fut de retour en ſon païs, il eut le Generalat de toute l'armée d'Ecoſſe. Il fut fait Comte de Levin par le Roi Charles I. & mourut l'an 1650. âgé de 70. ans. Son petit fils lui ſucceda, & ne laiſſa que des filles (e).

(e) *Ibid.*

(G) *Un en Allemagne.*] Il s'apelloit Walter, & étoit fils de Jean dixiéme Baron de Balquhane. Il alla jeune en Allemagne, & porta les armes au ſervice de l'Empereur. Le ſervice qu'il rendit à S. M. Imperiale quand Walſtein fut tué lui valut un Regiment, & pluſieurs autres recompenſes. Ferdinand III. le fit Comte de l'Empire, Marechal de Camp general, Conſeiller du Conſeil privé, & Gouverneur (f) d'une Province. Il fut Ambaſſadeur de S. M. Imperiale à Rome, & ailleurs, & ont l'envoya à la Porte pour la ratification de la paix concluë l'an 1664. Il étoit déjà Chevalier de la toiſon d'or. Le Jeſuïte Paul Tafferner ſon Confeſſeur a publié une relation de cette Ambaſſade de Conſtantinople. Le Comte Walter Leſlé mourut à Vienne le 4. de Mars 1667. âgé de 61. ans; il s'étoit marié avec Anne Françoiſe de Dietrichſtein, fille du Prince Maximilien de Dietrichſtein grand Maître de la Cour de l'Empereur; & n'en ayant point eu d'enfans, il inſtitua ſon heritier Jaques ſon neveu, fils d'Alexandre 14. Baron de Balquhane. Il l'avoit apellé auprès de lui en Allemagne depuis long tems, & lui avoit ſervi d'un très-bon patron. Ce neveu monta du plus bas degré de la milice à la charge de Marechal de camp general. Il épouſa Marie Thereſe de Liechtenſtein, fille du Prince Charles de Liechtenſtein Duc de Troppau, de laquelle il n'a point d'enfans. Il laiſſera tous ſes biens à deux neveux (g). Voici les titres qu'on lui donne dans une Epitre (h) Dedicatoire. *Jacobo S. R. J. Comiti de Leſlie, Libero Baroni de Balquhane, Domino Neoſtadii ad Metoviam, Pettovii, Pernegg, &c. S. C. M. Cæſareæ Majeſtatis Intimo Conſiliario Actuali, Camerario, & Conſiliario Aulæ Bellici Int. Auſt. Præſidi, Generali Campi Mareſchallo, Pedeſtri Regiminis Colonello, &c.* Les éloges qu'on lui donne dans la même épitre ſont en partie ceux-ci. *Tu ex viginti; quibus per Germaniam, Hungariam, Belgium interfuiſti prœliis, nunquam victus, plerumque victor diſceſſiſti: Intra ultimum tanium biennium, quo ante graviorem egritudinem Tuam caſtra frequentare licuit, Viennam introducto opportunè præſidio immi-*

(f) *Sudermus confinium Sclavoniæ ac Petri-niæ Præfectus.*

(g) *Ibid.*

(h) *Celſo Laurus Leſlæana, Faſte l'an* 1692.

lemagne, un en (*H*) Moſcovie *. J'en parle dans les remarques. Le fameux Evêque de (*I*) Roſſe, ſous le regne de Marie Stuart, étoit de cette Maiſon. Moreri en parle ſous le mot *Leſſei*.

* *Tiré d'un livre imprimé à Gratz l'an 1692.*

LESSEVILLE (EUSTACHE LECLERC DE) Evêque de Coutance, étoit fils de Nicolas Leclerc de Leſſeville, Seigneur de Thun & d'Eucquemont, mort Doyen de la Chambre des Comptes, & de Caterine le Boulanger, ſœur du Preſident le Boulanger, qui avoit été Prevôt des Marchans, & qui mourut dans la Grand' Chambre en opinant. Comme Nicolas Leclerc de Leſſeville avoit pluſieurs enfans, & qu'Euſtache n'étoit que le troiſiéme, ayant avant lui Antoine Seigneur d'Eucquemont, mort jeune, & Charles, mort Doyen du Grand Conſeil, il ſe deſtina de lui-même à l'Egliſe, & prit le party d'étudier en Sorbonne, ce qui pour lors n'étoit pas ordinaire aux gens de naiſſance. Il n'avoit pas encore vingt ans lors qu'on le nomma Recteur de l'Univerſité; & ce fut lui qui le premier fit aller l'Univerſité en caroſſe, au lieu qu'auparavant elle alloit toûjours à pied. Ce qui avoit fait dire à Henri IV. que ſa fille ainée, parlant de l'Univerſité, étoit bien crottée. Euſtache eut tant de vocation pour l'Egliſe, qu'on remarque qu'il ſe fit Prêtre ſans avoir encore aucun Benefice. Il fut Docteur de la Maiſon & Societé de Sorbonne, & bien-tôt après le Roi Louïs XIII. le choiſit pour un de ſes Aumôniers ordinaires. Il traita dans la ſuite d'une charge de Conſeiller au Parlement, & fut pourvu de la Cure de St. Gervais à Paris, dans le tems des troubles, ce qui lui ſauva la vie: car étant dans l'Hôtel de ville avec pluſieurs Deputez tant du Parlement, que des autres Compagnies, & le peuple, comme tout le monde ſait, s'étant ému, & ayant maſſacré pluſieurs des Deputez, & entre autres le Sr. le Gras Maitre des Requêtes, qui avoit épouſé la ſœur de celui dont nous parlons, quelques Bateliers & autres gens de cette eſpece crurent qu'il étoit de leur devoir de ſauver leur Curé. C'eſt pourquoi ils le furent enlever du milieu de l'aſſemblée, & le conduiſirent chez lui en toute ſûreté. Quelque tems après il eut l'Abbaye de St. Creſpin proche de Soiſſons, & la Baronie de St. Ange, & fut Chanoine d'honneur du Chapitre de Brioude, qui donne le titre de Comte. Enfin le Roi lui donna l'Evêché de Coutances, vacant par la demiſſion de Claude Auvri, Treſorier de la Ste. Chapelle à Paris. Quoi qu'il n'ait pas vêcu long tems après, il n'a pas laiſſé de s'attirer l'eſtime & l'amitié de tout ſon Dioceſe, où ſon nom eſt encore en veneration. Il étoit particulierement recommandable par une grande capacité, & par une connoiſſance profonde de la Theologie, & de la Juriſprudence. Comme il étoit Docteur de Sorbonne, & qu'il avoit été quatorze ans Conſeiller au Parlement, il étoit également verſé dans l'une & l'autre de ces ſciences, ce qui le rendoit l'arbitre des affaires les plus importantes de la Province. Il mourut à Paris le quatriéme Decembre 1665. pendant l'aſſemblée du Clergé, à laquelle il étoit deputé, & fut enterré aux Auguſtins dans la ſepulture de ſes ancêtres. Leclerc de Leſſeville porte d'azur à trois croiſſans d'or. †

† *Memoire publié tout tel qu'il a été communiqué.*

imminentem contra hoſtem providè munivisti, & allatis poſtmodùm à Te ipſo inter primos, ſuppetiis ejus eliberationem inſigniter promovisti, Tartaros à ſuperiore Auſtria non ſemel fortuter rejecisti; Viroviz.am, Breſoviz.am, Slatinam, aliaque propugnacula, barbarâ cæſis, & Cæſareis ſimbus lunge, lateque in Sclavonia propagatis feliciter expugnasti; pauca Tuorum *millia ad Ternaviz.am contra Ottomanici exercitus robur rarâ induſtriâ, & fortitudine ſervaſti; ac demum ad Gloria* Tuæ *cumulum Pontes Eſſeckianos, & civitatem inter hoſtes cum exigua militum manu plurium dierum confecto itinere flammis injectis audacter incineraſti, feſtivisque quaſi ignibus* Tuos *Triumphos adornasti: Quòd ſi biennio ſolùm tot, & tantas Laureas meſſuiſti; quot hactenus, & quantas meſſuiſſes, ſi infirma* Tua *valetudo permiſiſſet?*

(*H*) *Un en Moſcovie.*] Il s'apelloit Alexandre, & il étoit de la branche de Crichie. Il parvint au Generalat, après une longue ſuite de grans ſervices qu'il rendit aux Ducs de Moſcovie dans leurs armées, & il fut Gouverneur de Smolensko. Il mourut l'an 1661. à l'âge de 95. ans. Il y avoit alors en Moſcovie 7. Colonels, pluſieurs Capitaines & autres bas Officiers du nom de Leſlie (*a*).

(*a*) *Laurus Leſleana ibid.*

(*I*) *Le fameux Evêque de Roſſe.*] Il étoit iſſu de Malcolme, fils d'André troiſiéme Baron de Balquhane. Son pere étoit un habile Juriſconſulte, qui après avoir voyagé en Italie, en France, aux Païs-Bas, & en Angleterre, mourut le 16. de Mars 1554. Le Prelat dont nous parlons eut beaucoup de part à l'eſtime de la Reine Marie, qui lui donna une charge de Conſeiller à la Cour ſouveraine d'Ecoſſe, & à ſon Conſeil privé, & l'employa dans les affaires d'Etat. Il fut en ſuite Coadjuteur de l'Abbaye de Lindors, & enfin Evêque de Roſſe. Il rendit de grans ſervices à cette Princeſſe, & fut empriſonné en Angleterre pour l'amour d'elle, quoi qu'il fût Ambaſſadeur du Roi ſon fils. Il negocia pour ſa liberté à Rome, à Vienne & dans pluſieurs autres Cours; & puis il mourut à Bruxelles l'an 1595. Il a compoſé pluſieurs livres, & entre autres une Hiſtoire d'Ecoſſe (*b*).

(*b*) *Ibid. fol. T. On a cet fonds le nom de Joannes Leſlæus.*

LEUCADE, en Latin *Leucas*, étoit * au commencement une peninſule attachée à la terre ferme de l'Acarnanie, mais elle devint une Ile par le travail des Corinthiens †. Ils couperent l'Iſthme, & bâtirent auprès du canal une ville qu'ils apellerent Leucade, où ils tranſporterent les habitans de la ville de Neritus. Ce travail ‡ ne facilita pas beaucoup la navigation; & ſi nous en (*A*) croyons Pline, les fables que les vents accumulerent refirent un Iſthme. Nous dirons dans l'article de Sainte ⸸ Maure ce qui concerne ſon état preſent. Quant à ſon état ancien, il me ſemble que ſi quelque choſe merite d'en être raportée, c'eſt la ceremonie de la (*B*) precipitation. Il ſemble qu'il y ait eu des perſonnes qui

* *Strabon l. 1. p. 40. & l. 10. p. 311.*

† *Cypſelus les avoit envoyez pour fonder des colonies ſur cette côte.*

‡ *Voyez Caſaubon ſur Strabon ad pag. 311.*

⸸ *C'eſt le nom que l'Ile de Leucade porte aujourd'hui.*

(*A*) *Si nous en croyons Pline.*] Il ne ſemble pas être exemt ici de contradiction, car dans le chapitre 90. du 2. livre il met Leucade entre les païs qui ont été detachez de la terre ferme par un coup de mer; ailleurs (*a*) il attribuë cela au travail des habitans, *Leucadia ipſa peninſula quondam Neritis appellata, opere accolarum abſciſſa à continenti, ac reddita ventorum flatu congeriem arena accumulantium.* Strabon aux deux endroits que j'ai cotez (*b*) le favoriſe à l'égard du dernier paſſage, mais non pas quant au premier. Ovide (*c*) ſemble lui être plus favorable à l'égard du premier, qu'à l'égard de l'autre, quand on ſonge qu'il fait parler Pythagore ſur les changemens de la nature.

(*a*) *Lib. 4. cap. 1.*

(*b*) *A la marge du texte, au commencement.*

(*c*) *Metamorph. lib. 15.*

Leucada continuum veteres habuere coloni,
Nunc freta circumeunt. Zancle quoque juncta fuiſſe
Dicitur Italiæ, donec confinia pontus
Abſtulit, & mediæ tellurem reppulit unda.

Mais après tout on ne ſauroit entierement diſculper Pline, non pas même par l'expedient ofﬁcieux du P. Hardouïin, qui veut que l'on reconoiſſe que Leucade a été rejointe deux fois à la terre ferme; ce qu'il prouve parce qu'au tems de la guerre des Romains contre Philippe Roi de Macedoine, Leucade étoit une preſqu'iſle (*d*), & que du tems de Tite Live & de Strabon, c'étoit une Iſle. Selon cela ce païs avoit été iſolé, dans le tems qui s'écoula depuis cette guerre des Romains juſques à l'Empire d'Auguſte, & il étoit redevenu peninſule dans le tems qui s'écoula depuis Auguſte juſques à Pline. S'il avoit été iſolé par l'effort d'une tempête, il ne faloit pas marquer une (*e*) oppoſition entre le travail des habitans, & celui des vens. Il faut donc dire que les habitans iſolerent leur païs. Mais en ce cas là où trouverons nous la verité de ce que Pline avoit dit dans le chapitre 90. du 2. livre, *perrupit mare Leucada.* Cet évenement auroit precedé ſans doute la guerre contre Philippe; mais dans ces tems anterieurs nous trouvons que ce furent les Corinthiens, & non pas la mer qui couperent l'iſthme de Leucade.

(*d*) *Ex Livio l. 43.*

(*e*) *Opera accolarum abſciſſa continenti ac reddita ventorum flatu. Plin. ubi ſupra.*

(*B*) *La ceremonie de la precipitation.*] Il y avoit ſur le promontoire de Leucade un temple d'Apollon, & il faloit ſelon l'ancienne coutume (*f*) que tous les ans au jour de la fête de ce Dieu, on precipitât du haut de ce promontoire quelque criminel, afin de detourner les maux dont on pouvoit être menacé; mais on attachoit à ce criminel beaucoup de plumes & beaucoup d'oiſeaux, dont on eſperoit que le vol rendroit moins rude la chute de ce miſerable. On tâchoit de le recevoir au bas de ce precipice ſur de petites barques rangées en rond, & ſi on le pouvoit ſauver on le banniſſoit. Voilà ce que l'on faiſoit par l'autorité publique, & pour le bien de la patrie, mais il y avoit des particuliers qui de leur propre mouvement, & dans l'eſperance de faire ceſſer les peines que l'amour leur faiſoit ſouffrir, ſe precipitoient du haut de cette montagne. De là vint que celà fut nommé *le ſaut des amoureux.* Strabon nous aprend que Menandre avoit debité, que Sappho éperdûment amoureuſe de Phaon qui la mepriſoit, fut la premiere qui ſe precipita de Leucade: il cite des vers de Menandre, mais apparemment il n'a point cité tout le paſſage, car on ne voit point dans ce qu'il cite, que Sappho ait fait la premiere ce faut perilleux. D'ailleurs Strabon ne ſe range pas à l'opinion de ce Poëte; il dit que ceux qui ont aprofondi plus exactement l'antiquité, temoignent que ce fut Cephale qui fit le premier eſſai de ce violent remede, lors qu'il étoit amoureux de Ptaola. Un Auteur (*b*) dont Photius nous a donné des extraits, remonte juſqu'à l'origine de cette pratique. Il dit que Venus après la mort d'Adonis le chercha par tout, & le trouva enfin à Argos dans l'Iſle de Cypre au temple d'Apollon Erithien. Comme elle ne fit point un myſtere de ſa paſſion pour Adonis à ce Dieu, il la mena ſur le rocher de Leucade, & lui dit de ſe precipiter de ce lieu là. Elle le fit, & ſe trouvant delivrée de ſon amour, elle en voulut ſavoir la cauſe. Apollon lui fit reponſe qu'il ſavoit entant que Prophete, que Jupiter ſe ſentant ſaiſi d'amour pour Junon venoit regulierement s'aſſoir ſur ce roc, & appaiſoit ainſi la violence de ſa flamme. Il ajoûta qu'un fort grand nombre de gens de l'un & de l'autre ſexe s'étoient gueris du mal d'amour, en ſautant du haut de cette montagne. On trouve dans cet endroit de Photius le nom de pluſieurs perſonnes qui recoururent à ce remede; les uns s'en trouverent bien, les autres en perdirent la vie. Je n'y ai pas trouve Calyce, & j'en ai été moins ſurpris que de n'y pas voir l'infortunée Sappho. Elle nous aprend dans la lettre où Ovide lui a ſervi de ſecretaire, que Deucalion (*i*) amoureux de l'indifferente Pyrrha fit le ſaut de Leucade, ſans ſe faire de mal, après quoi il ceſſa d'être amoureux, & Pyrrha commença de l'aimer. Divers Auteurs (*k*) ont parlé de cet étrange remede d'amour, & il y en a même qui ont dit qu'on faiſoit auſſi ce ſaut pour une autre choſe, ſavoir pour aprendre des nouvelles de ſes parens.

(*f*) *Strab. lib. 10. p. 311.*

(*g*) *Probatera dicebatur locus ille ἀπὸ τῶν προβάτων ἁλλόμενον. Scalig. in Auſon. cupid. crucif.* Τὸ ἄλσος τὸ τοῦ ἥρωος πάνυ τιμώμενον. Saltus quo finiri amores creditum eſt. *Strab. ubi ſupra.*

(*h*) *Ptolomée fils d'Hephestion, apud Phot. Bibl. p. 191. & p. 491.*

(*i*) Hinc Deucalion Pyrrhæ ſuccenſus amore Miſit, & illæſo corpore preſſit aquas. Nec mora: verſus retinet tinguit lentiſſima Pyrrhæ Pectora; Deucalion ligne levatus erat.

(*k*) *Ampelius in libro memoriali c. 8. Athenæus l. 14. c. 3. Servius in Ecleg. 8. v. 59. & in Æn. 3. v. 274. & 279.*

J'ai dit qu'on ne trouve pas Calyce dans le catalogue de nos ſauteurs de Leucade. Elle étoit devenuë amoureuſe d'un jeune homme nommé Evathlus, & avoit inutilement prié la

Déeſſe

Voyez *Scaliger & Pinet* in Auſon. Cupid. crucif.

qui s'engageoient (C) tous les ans comme à prix fait, à donner un tel ſpectacle.

LEUCIPPE, Philoſophe Grec. On n'eſt point d'accord ſur le lieu de ſa naiſſance; mais preſque tous les Auteurs conviennent qu'il a inventé le ſyſtême des atômes, & qu'il ne faut point s'arrêter au temoignage du (A) Philoſophe Poſidonius. On ne ſauroit nier qu'en certaines choſes (B) le ſyſtême Carteſien ne ſoit ſemblable aux hypotheſes de Leucippe; & l'on doit (C) blâmer Epicure,

Déeſſe Venus de faire en ſorte qu'il voulut bien l'épouſer. Evathlus perſiſta dans ſes rigoureuſes froideurs, & Calyce s'alla precipiter à Leucade (a). Je croi que ſi on comptoit bien on trouveroit un peu plus de femmes que d'hommes qui firent ce ſaut perilleux.

(a) *Steſichorus, apud Athen. lib. 14. c. 3. p. 619.*

(C) *Qui s'engageoient tous les ans.*] Un paſſage de Servius a inſpiré cette conjecture à Elie Vinet (b). Voici les paroles de Servius (c), *Fœminas in ſui amorem trahebat* (Phaon) *in queis fuit una quæ de monte Leucate cum poiri ejus nequiret, abjeciſſe ſe dicitur; unde nunc auctiorare ſe quotannis ſolent qui de eo monte jaciunt in pelagus.* Vinet penſe qu'on pourroit retablir ce paſſage en cette maniere, *unde nunc auctorare ſe quotannis ſolent qui ſe de eo monte jaciunt in pelagus*, & que cela peut ſignifier qu'il ſe trouvoit des perſonnes qui pour de l'argent entreprenoient de faire ce ſaut, comme d'autres s'engageoient pour une certaine ſomme à s'entretuer dans l'Amphiteatre. Les curieux ſeroient bien d'aprofondir cette particularité par leurs recherches. Il eſt certain que l'on s'engageoit par vœu à faire ce ſaut: cela paroît par la reponſe d'un Lacedemonien qui fut inſulté, à cauſe qu'il reculoit à la vûë de ce precipice. *Je ne (d) ſavois pas*, dit-il, *que mon vœu auroit beſoin d'un autre vœu encore plus grand.* Les vers de Menandre rapportez par Strabon (e) temoignent que Sappho fit un vœu à Apollon avant que de ſe precipiter, c'eſt-à-dire apparemment qu'elle conſacra cette action à cette Divinité. J'ai oublié de dire qu'il y a deux vers d'Anacreon touchant ce ſaut des amoureux: Scaliger (f) les raporte; mais je penſe que ceux (g) qui diſent qu'Hepheſtion les a conſervez, le trompent.

(b) *In Muſon. Cupidin. crucif.*

(c) *In Æn. lib. 3. v. 279.*

(d) *Plutarch. in Apophth. Lacon.*

(e) *Liv. 10. p. 311.*

(f) *In Cirin Virg. p. 69.*

(g) *Mr. de Longepierre, vie de Sappho.*

(A) *Au temoignage du Philoſophe Poſidonius.*] Selon ce temoignage il faudroit croire qu'un Philoſophe Phenicien nommé Moſchus, qui vivoit avant le ſiege de Troye, a inventé les atômes; car voici ce que Strabon nous aprend. (h) Εἰ δὴ δεῖ ποστεύειν πιστόσαι, καὶ τὸ περὶ τῶν ἀτόμων δόγμα παλαιὸν ἦσι ἀνδρὸς Σιδονίου Μόσχου πρὸ τῶν τρωικῶν χρόνων γεγονότος. *Imo ſi Poſidonio credimus, antiquum de atomis dogma Moſchi eſt, hominis Sidonii qui ante Trojani belli tempus vixit.* Sextus Empiricus remarque la même choſe, & de la même maniere que Strabon, c'eſt-à-dire en citant Poſidonius avec je ne ſai quelle marque de defiance (i), qui ne paroît pas dans Strabon à l'égard des autres dogmes originaires de Phenicie. Si vous joignez à cela l'eſprit fabuleux que Ciceron a reconu dans les manieres de ſon maître, vous ferez comme le docte Thomas Burnet, qui ne croit point qu'il faille donner à Moſchus l'invention des hypotheſes que Leucippe & Democrite ont ſoutenuës. *Videntur* (k) *rem totam in unius Poſidonii fidem referri, & de hujus fide utruinque authorem ſubdubitare; cum itaque* Atomorum *hypotheſin invexiſſe* Leucippum *aut* Democritum *multo plures, & probatioris fidei teſtes affirment: & inter alios hujus ipſius* Poſidonii *diſcipulus* Cicero: *his ego libentius aſſentior; maxime, cum idem* Cicero *hunc philoſophum* falſidici *notam adjicere non vereatur:* Quædam etiam Poſidonius, pace magiſtri dixerim comminiſci videtur. Aparemment Poſidonius tenoit un peu de la maladie qui regne dans tous les ſiecles: on ôte autant que l'on peut la gloire de l'invention à ceux qui s'en glorifient, ou qui ne ſont pas de nôtre party; & on aime mieux chercher dans les tems & dans les païs les plus éloignez un autre inventeur.

(h) *Strabo, lib. 16. p. 521.*

(i) Δημόκριτος δὲ καὶ Ἐπίκουρος ἀτόμους ἔλαβον τινὰς παρὰ τῶν ἔμπροσθεν, οὐ μὴ τὰς ἀρχὰς ταύτας παρὰ τῶν Φοινίκων Ποστειδώνιος, ἀπὸ Μόχου τινὸς ἀνδρὸς φυσικοῦ παραγεγονέναι. Democritus vero & Epicurus atomos *(dixerunt esſe rerum omnium elementa)* niſi ſi antiquiorem eſſe hanc doctrinam ſit ſtatuendum, & ut ait Stoicus Poſidonius, à Moſcho viro quodam Phœnice adductam. *Sext. Empiricus adverſ. Mathem. pag. 367.*

(k) *T. Burnetius, Archæol. philoſoph. lib. 1. cap. 6. p. 314. edit. Amſtel. 1694.*

(B) *Le ſyſtême Carteſien ne ſoit ſemblable.*] La maladie dont je viens de faire mention a paru dans nôtre ſiecle par raport à Mr. Deſcartes; on tâche de le depouiller de toute la gloire de l'invention, pour la partager entre pluſieurs autres Philoſophes anciens & modernes. Je n'entre point dans cet examen; je me contente de dire qu'en certaines choſes on a raiſon de pretendre qu'il n'a fait que renouveller de vieilles idées; car par exemple, l'hypotheſe des tourbillons n'eſt-elle pas de Leucippe? Le ſavant Mr. Huet le prouve très-clairement. *In varios vortices*, dit-il (l), *five mundos primam rerum materiam diſtribuerunt Leucippus, Democritus & Epicurus: unde exiſtimemus meritone in Leucippi vorticum horum inventione tantum ſe jactet Carteſiana Schola. Ac de his quidem manifeſta res eſt apud Diogenem Laërtium & Heſychium Illuſtrium. Ajebant* (m) *enim corpuſcula ex infinitate ſimul collecta, Διόλου ἀπειρίας ἁθροιζομένης; vorticem efficere; & κατὰ τὴν δίνην φερομένων ἀθροιζομένων, ἐλαττοῦσθαι, συγχεῖσθαι,* renitente medio circumvolvi: *ex hac vertigine particularum ſeceſſiones & conjunctiones oriri; ex conjunctionibus enaſci* globoſum acervum, σύστημα σφαιροειδὲς. On trouve de plus dans le ſyſtême de Leucippes les ſemences de ce grand principe de Mechanique que Mr. Deſcartes employe ſi efficacement, ſavoir *que les corps qui tournent s'éloignent du centre autant qu'il leur eſt poſſible.* L'ancien Philoſophe enſeigne que les atomes les plus ſubtils (n) tendent vers l'eſpace vuide comme en s'élançant. C'eſt le mangе que Mr. Deſcartes auroit donné à ſa matiere ſubtile, s'il avoit ſuivi ſon principe; mais par une inconſequence qu'on ne peut aſſez admirer, il chaſſe au centre des tourbillons cette matiere ſubtile, & à (o) *Voyez le Journal de Leipſic 1689. pag. 187. 188.* ſon circonference les globules les plus maſſifs (o). J'ai parlé ailleurs (p) de ceux qui diſent qu'à l'égard des tourbillons, & des cauſes de la peſanteur, Deſcartes eſt le Copiſte de Kepler. Ils devoient ajoûter que Kepler eſt le Copiſte de Leucippe.

(l) *Petrus Daniel Huetius, Cenſura Philoſophiæ Carteſianæ cap. 8. p. m. 213. 214.*

(m) *Laërt. & Heſych. in Leucippo, Democrit. & Epicur.*

(n) Τὰ μὲν λεπτὰ χωρεῖ εἰς τὸ ἔξω κενὸν διὰ τὴν ἐκπύρωσιν. τὰ δὲ λοιπὰ συμπλέκεται. Exilia quidem ad exterius vacuum contendere, velut diſſultantia: cetera conſiſtere. *Diogen. Laërt. in Leucippo, lib. 9. n. 31.*

(p) *Dans l'article* Kepler, *pag. 232. col. 2.*

(C) *Blâmer Epicure de ce qu'il n'avoit pas.*] C'eſt la maladie des grans eſprits; ils avoüent

cure, de ce qu'il * n'avoüoit pas qu'il eût profité des inventions de ce Philoſophe. Ceux qui ſe ſont tant moquez de l'invention des atômes, n'ont pas uſé du (*D*) *diſtinguo* avec tout le ſoin qu'il l'auroit falu.

LÆVIUS.

* *Bien loin de l'avoüer, il nioit que Leucippe eût exiſté. Voyez Gaſſendi* in vita Epicuri l. 5. c. 1.

difficilement qu'ils ſoient redevables de leur ſcience aux lumieres de leur prochain; ils veulent qu'on ſache qu'ils ont tiré tout de leur propre fond, & qu'ils n'ont point eu d'autre maître que leur genie. On a fait ce reproche à Epicure, lui qui n'avoit fait que reformer en certains endroits le ſyſtême de Democrite, dont Leucippe étoit le premier Auteur. Ciceron nous va temoigner toutes ces choſes. (*a*) *Iſta enim à vobis quaſi dicta redduntur: quæ Epicurus ofcitans hallucinatus eſt, cum quidem gloriaretur, ut videmus in ſcriptis, ſe magiſtrum habuiſſe nullum: quod & non pradicanti, tamen facilè crederem: ſicut mali ædificii domino glorianti, ſe architectum non habuiſſe. . . . . Xenocratem audire potuit: quem virum? dii immortales! & ſunt qui putent audiviſſe, ipſe non vult. Credo plus nemini. Pamphilum quendam, Platonis auditorem, ait à ſe Sami auditum. . . . Sed hunc Platonicum mirificè contemnit Epicurus: ita metuit, ne quid unquam didiciſſe videatur. In Nauſiphane Democriteo tenetur: quem cùm à ſe non neget auditum, vexat tamen omnibus contumeliis. Atqui ſi hæc Democritea non audiſſet, quid audieret? Quid eſt in phyſicis Epicuri non à Democrito? Nam eiſi quædam commutavit, ut, quod paullo antè de inclinatione atomorum dixi; tamen pleraque dicit eadem; atomos, inane, imagines, infinitatem locorum, innumerabilitatemque mundorum, eorum ortus & interitus, omnia ferè, quibus natura ratio continetur.* Le P. Leſcalopier remarque qu'Heraclite auſſi s'eſt vanté (*b*) de ne devoir à perſonne ce qu'il ſavoit, & que par là il temoigne qu'il ne tenoit point à honte d'être frapé de la maladie ſacrée, c'eſt-à-dire de l'arrogance. Voilà un étrange nom donné à l'orgueil. On pardonneroit cela à ceux qui auroient connu la fierté des Eccleſiaſtiques ſous les Papes de Rome. Si quelque ſorte de vanité meritoit ce nom, ce ſeroit en quelques rencontres celle des perſonnes qui ſe glorifient de ne devoir leurs lumieres ni à leur lecture, ni aux leçons des Profeſſeurs. Vous pretendez donc, leur peut-on dire, avoir été inſpirez.

(*D*) *N'ont pas uſé du* diſtinguo *avec tout le ſoin qu'il l'auroit falu.* Lactance employe toutes ſes forces à refuter l'hypotheſe de Leucippe, tant ſur l'origine & la direction des atomes, que ſur leurs qualitez. Il a très-bien reüſſi ſur le premier point, mais il eſt pitoyable ſur le ſecond. Les épithetes de fou, de réveur, de viſionnaire ſont dueës à quiconque veut que la rencontre fortuite d'une infinité de corpuſcules ait produit le monde, & ſoit la cauſe continuelle des generations: mais ſi l'on donne les mêmes titres à ceux qui pretendent que la diverſe combinaiſon des atomes forme tous les corps que nous voyons, on fait voir manifeſtement que l'on n'a nul goût ni aucune idée de la veritable Phyſique. Avoüons donc que dans les paroles de Lactance que l'on va lire, il y a & de bonnes & de mauvaiſes objections. Ce qui procede de ce qu'il confond des choſes qu'il auroit falu diſtinguer. (*c*) *Non eſt, inquit, providentia opus; ſunt enim ſemina per inane volitantia, quibus inter ſe temerè conglobatis univerſa gignuntur, atque concreſcunt. Cur igitur illa non ſentimus, aut cernimus? Quia nec colorem habent (inquit) nec calorem ullum, nec odorem: ſaporis quoque, & humoris expertia ſunt, & tam minuta, ut ſecari, ac dividi nequeant. Sic eum, quia in principio falſum ſuſceperat, conſequentium verum neceſſitas ad deliramenta perduxit. Ubi enim ſunt, aut unde iſta corpuſcula? Cur illa nemo præter unum Leucippum ſomniavit? A quo Democritus eruditus hereditatem ſtultitiæ reliquit Epicurus. Quæ ſi ſint corpuſcula, & quidem ſolida, ut dicunt, ſub oculos certè venire poſſunt.* Il dilate ces objections dans un autre livre. (*d*) *Primum minuta illa ſemina, quorum concurſu fortuito totum coheſiſſe mundum loquuntur, ubi, aut unde ſint quæro. Quis illa vidit unquam? quis ſenſit? quis audivit? An ſolus Leucippus oculos habuit, ſolus mentem? qui profectò ſolus omnium cæcus, & exors fuit, qui ea loqueretur, quæ nec eger quiſquam delirare, nec dormiens poſſit ſomniare. Quatuor elementis conſtare omnia Philoſophi veteres diſſerebant. Ille noluit, ne alienis veſtigiis videretur inſiſtere; ſed ipſorum elementorum alia voluit eſſe primordia, quæ nec videri poſſint, nec tangi, nec ulla corporis parte ſentiri. Tam minuta ſunt (inquit) ut nulla ſit acies ferri tam ſubtilis, qua ſecari, ac dividi poſſint: unde illis nomen impoſuit atomorum. Sed occurrebat ei, quòd ſi una eſſet omnibus, eademque natura, non poſſent res efficere diverſas, tanta varietate, quantam videmus ineſſe mundo. Dixit ergo levia eſſe, & aſpera, & rotunda, & angulata, & hamata. Quanto melius fuerat nocere, quam in uſus tam miſerabiles, tam inanes, habere linguam. Et quidem vereor, ne non minus delirare videatur, qui hæc putet reſellenda. Reſpondeamus tamen velut aliquid dicenti. Si levia ſunt, & rotunda, utique non poſſunt invicem ſe apprehendere, ut aliquod corpus efficiant; ut ſi quis milium velit in unam coagmentationem conſtringere, levitudo ipſa granorum in maſſam coire non ſinat. Si aſpera, & angulata ſunt, & hamata, ut poſſint cohærere, dividua ergo, & ſecabilia ſunt; humus enim neceſſe eſt, & angulis eminere, ut poſſint amputari. Itaque quod amputari, ac divelli poteſt, & videri poterit, & teneri.*

On ſe moquera ſans doute un jour de ceux qui auront fait de ſemblables objections; car depuis qu'on a banni les qualitez chimeriques que les Scholaſtiques avoient inventées, le ſeul party que l'on prend eſt d'admettre des parties inſenſibles dans la matiere, dont la figure, les angles, les crochets, le mouvement, la ſituation faſſent l'eſſence particuliere des corps qui frapent nos ſens. Ciceron (*e*) a introduit un perſonnage qui a montré à Lactance la fauſſe methode de n'uſer pas du *diſtinguo*; car il fait tomber la même qualification ſur la figure des atômes, & ſur leur rencontre fortuite. Les modernes ont mieux diſtingué; ils rejetteht l'éternité des atômes, & leur mouvement fortuit; mais en retenant à cela près l'hypotheſe de Leucippe, ils en font un très-beau ſyſtême. C'eſt ce qu'a fait Gaſſendi, qui ne differé de Deſcartes quant

aux

(*a*) *Cicero de naturâ Deorum lib. 1. p. m. 101. D'autres font le même reproche à Epicure; Voyez Gaſſendi* in vita Epicuri lib. 1. c. 4. & lib. 5. c. 1. & 2.

(*b*) Heraclitus. apud Laërtium lib. 9. de vitis Philoſophorum . . . puridiuſculè jactat neminem ſe adhuc viſſe, per ſe quæviſſe omnia, & à ſe didiciſſe: ut qui nihil fciret adoleſcens, vir nihil ignoraret: cum tamen Xenophanem audiviſſet. Nimirum ſibi dedecori non duxit, ſi cæro morbo teneri, ſic enim arrogantiam Heraclitus ipſe vocitabat, *in ſuo vivo. Leſcalopier Comment. in Cicer. de naturâ Deorum, p. 101.*

(*c*) *Lactantius, Divinar. inſtitut. lib. 3. cap. 17. p. m. 190.*

(*d*) *Id. lib. de ira Dei. cap. 10. p. 533.*

(*e*) Iſta enim fatigitia Democriti, five etiam ante Leucippi, eſſe corpuſcula quædam levia, alia aſpera, rotunda alia, partim angulata, curvata quædam & adunca: ex his effectum atque terram, nulla cognente natura, ſed concurſu quodam fortuito. *Cicero de nat. Deor. lib. 1. pag.*

LÆVIUS, Poëte Latin. On ne ſait pas bien quand il a vêcu; mais il y a beaucoup d'apparence que ç'a été avant Ciceron. Il avoit fait un poëme intitulé *Erotopægnia*, c'eſt-à-dire *jeux d'amour*. Aulugelle * en cite deux vers. Apulée † raporte ſix vers de ce même Poëte; mais il ne dit pas de quel Ouvrage il les emprunte. Lævius avoit fait un poëme intitulé *les Centaures*. Feſtus le cite au mot *Petrarum*. Je (*A*) remarquerai quelques fautes.

* *Noct. Attic. lib. 2. c. 24.*

† *In Apologia.*

LEUWENTZ, ville de Hongrie. Je n'en parle que pour relever deux groſſes fautes (*B*) du Suplément de Moreri.

LICINIA, vierge Veſtale, punie pour ſes impudicitez environ l'an 640. de Rome. Il y eut tout à la fois trois Veſtales qui ſe gouvernerent mal. L. Metellus Grand Pontife n'ayant point puni aſſez rigoureuſement ce deſordre, fut tiré en cauſe là-deſſus à la requête de Sextus Peduceus Tribun du peuple. Le Grand Pontife n'avoit condamné que l'une ‡ des trois Veſtales, & avoit abſous les deux autres ‖. Licinia étoit l'une de ces deux dernieres; cependant elle n'étoit pas moins coupable que celle qui fut condamnée. Elles étoient toutes deux fort decriées à cauſe de la multitude de leurs galans, & elles ſe dechiroient l'une l'autre. D'abord elles n'avoient eu à faire qu'à un petit nombre de bons amis, & cela ſous le voile d'un grand ſecret, & en declarant à chacun qu'il étoit le ſeul à

‡ *Elle s'appelloit Emilia.*

‖ *Aſconius Pedianus in Orat. pro Milone.*

aux principes des corps, qu'en ce qu'il a retenu le vuide. Les objections de Lactance contre l'indiviſibilité des atômes ſont les plus foibles qu'on puiſſe faire aux Atomiſtes: les Sectateurs d'Ariſtote & ceux de Mr. Deſcartes en propoſent de bien plus nerveuſes; mais après tout ils ne peuvent parvenir qu'à la diviſion poſſible de toute ſorte d'étenduë; car pour la diviſion actuelle, toutes les ſectes ſont obligées de la fixer quelque part. Il eſt trop viſible qu'il y a neceſſairement une infinité de corpuſcules qui ne ſont jamais diviſez, & cela ſuffit à rendre nulles les objections de Lactance par la voye de la retorſion. Pour juger bien ſainement du ſyſtême de Leucippe, il en faut juger comme le Docteur Thomas Burnet. Voici ce qu'il en

(*a*) *Archæolog. philoſoph. l. 1. c. 12. p. m. 378.*

a dit. (*a*) *Ad hanc ſectam Eleaticam aggregari ſolent* Leucippus *&* Democritus, *viri celebres & eximii, qui hypotheſin* Atomorum *invexerunt: quæ licet, mea ſententia, falſa ſit & male fundata, dedit tamen occaſionem philoſophandi ſtrictius & accuratius. Hi enim non quærunt corporum principia, aut agendi vires inter* numeros, proportiones, harmonias, ideas, qualitates, *aut* formas elementares, *ut ab aliis factum eſt: ſed ipſa adeunt corpora, eorumque conditiones Phyſicas & Mechanicas examinant, motum, figuram, partium ſitum, tenuitatem aut magnitudinem, & ſimilia: & ex his cujuſque virtutes æſtimant, actiones definiunt, effectæ explicant, idque recte ſolideque, ut mihi videtur, hucuſque. Quod vero has minutias indiviſibiles eſſe vellent, aut innatum impetum habere, aut inclinationes ad certa loca, aut denique inanibus ſpatiis disjungi, hæc & hujuſmodi, non tantum gratis dicta ſunt, ſed etiam claræ rationi refraganturr. Utcunque, cum viam aperuerint ad ſaniorem diſſerendi methodum circa res phyſicas, & in hac parte de republica literaria non male meruerint, illos laude ſua ne frandemus.*

(*A*) *Je remarquerai quelques fautes.*] Puis que Voſſius (*b*) a reconu les deux dernieres citations que je marque, il eſt bien étrange qu'il ait mis Lævius parmi les Poëtes dont on fait ſeulement qu'ils ont vécu avant Charlemagne. Mais cette mepriſe eſt legere en comparaiſon de la faute d'un autre Auteur (*c*), qui a corrigé dans Aulugelle *Livius*, au lieu de *Lævius*, & pretendu qu'Aulugelle a cité Livius Andronicus. Comment auroit-on cité de ce Livius un paſſage où il s'agit d'une loi (*d*) faite l'an de Rome 656. comment, dis-je, auroit-on pu citer ſur cela Livius Andronicus, qui étoit déjà homme fait l'an de Rome 514. car on joüa (*e*) l'une de ſes Comedies cette année-là? L'Aureur que je refute pretend que Nævius & Pacuvius ont fleuri après Livius Andronicus: mais n'avoit-il point vu dans Aulugelle une choſe qui prouve manifeſtement, que ce Livius n'a pu avoir connoiſſance de la loi Licinia? Aulugelle nous aprend (*f*) que Nævius fit jouër des Comedies l'an 519. de Rome, & qu'il avoit porté les armes à la premiere guerre Punique.

(*b*) *De Poët. Lat.*

(*c*) *Philippus Carolus, Animadverſ. in A. Gellium pag. 162.*

(*d*) *C'eſt la loi ſumptuaire de Licinius.*

(*e*) *C'eſt la premiere qui ait été jouée à Rome. Voyez Ciceron in Bruto.*

(*f*) *Lib. 17. c. 21.*

(*B*) *Deux groſſes fautes du Suplément de Moreri.*] I. Aſſurer que *cette ville depend de l'Archiduc d'Auſtriche*, c'eſt tromper ſon lecteur, car c'eſt declarer ou que cette ville eſt annexée à l'Archiduché d'Autriche, ou qu'elle apartient à un Prince diſtinct de ſa Majeſté Imperiale, & conu ſous le titre d'Archiduc d'Autriche. L'une & l'autre de ces deux choſes ſont fauſſes. Il n'y avoit rien de plus facile que de bien entendre cette phraſe de Mr. Baudrand que l'on n'a pas entenduë, *ſub dominio Auſtriacorum etiamnum.* Monſr. Baudrand écrivoit ſon Dictionaire (*g*) avant que les Turcs euſſent fait des pertes dans la Hongrie, & pendant qu'ils jouïſſoient de leurs dernieres conquêres, & nommément de Neuhauſel dont il venoit de parler. C'eſt pour cela qu'il crut devoir dire que la maiſon d'Autriche poſſedoit encore Leuwentz: car ayant dit que cette ville dependoit du gouvernement de Neuhauſel, il portoit tous les lecteurs à juger qu'elle apartenoit aux Turcs, puis qu'on leur avoit cedé la poſſeſſion de Neuhauſel par le traité de l'an 1664. La II. faute eſt très-abſurde. Mr. de Souches qui batit les Turcs à Leuwents l'an 1664. n'étoit point *General des François*, quoi qu'il fût François de nation. Il faloit diſtinguer ici ces deux choſes d'autant plus ſoigneuſement, qu'il étoit facile de faire illuſion au lecteur, à cauſe que les François ont extremement prôné la part qu'ils eurent l'an 1664. à la defaite des Turcs au paſſage du Raab. Mr. Baudrand eſt à couvert de cette critique, quoi que ſa phraſe *grandi clade affecti fuere à Souchio Duce Gallo*, ſoit un peu trop équivoque.

(*g*) *Il fut imprimé à Paris l'an 1682.*

à qui on fit cette grace: mais en ſuite le nombre des participans multiplia d'une étrange ſorte; parce que plus elles perſeveroient dans le deſordre, plus étoit-il facile de les en convaincre. Elles avoient donc à craindre les delateurs; & ne trouverent point de meilleur moyen de les obliger au ſilence, que de les admettre à la derniere faveur. Cela ne plaiſoit guère aux premiers Galans: mais ils n'oſoient en faire de bruit; car ils ſe ſeroient decouverts par des plaintes éclatantes. Le mal alla ſi avant, que les deux Veſtales ne firent plus difficulté de ſe livrer à plusieurs Galans, au ſu & au vu les uns des autres *. Je croi qu'elles furent quelque tems en fort bonne intelligence, & qu'alors Emilia fut l'introductrice de ſon frere auprès de Licinia, & celle-ci l'introductrice de ſon frere auprès d'Emilia. Quoi qu'il en ſoit il eſt ſûr que chacune † d'elles avoit pour Galant le frere de l'autre. Pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, libres, eſclaves, ſavoient la mauvaiſe vie de ces Veſtales; & neanmoins leur crime demeura caché pendant fort long tems, eu égard à ce qu'on apelle le public. Enfin un certain Manius qui avoit été le premier inſtrument, ou le premier maquereau de cette debauche, ſe porta pour delateur. Il n'avoit point été affranchi, ni recompenſé ſelon l'étenduë de ſes eſperances, & d'ailleurs c'étoit un homme qui ſe plaiſoit à faire du mal ‡. J'ai déjà dit que le Grand Pontife, Juge né de ces ſortes de pechez, n'eut point la ſeverité neceſſaire. Le mecontentement que l'on eut de ſa molleſſe, fut cauſe que l'on donna (*A*) commiſſion à Lucius Caſſius d'examiner tout de nouveau ce procés. C'étoit un Juge rigoureux & inflexible, comme je l'ai dit en parlant de lui. Licinia n'eut garde de lui échaper: comment auroit-elle pu éviter le dernier ſuplice, puis que (*B*) Martia ſa compagne, qui ne s'étoit divertie qu'avec un ſeul Chevalier Romain, ne l'évita pas? La ſeverité de Caſſius à rechercher & à punir les complices fut ſi grande, qu'on crut qu'elle avoit paſſé les juſtes bornes ‖.

LYCOPHRON, fils de Periander Roi de Corinthe, eut une deſtinée fort ſinguliere. Il étoit âgé de dix-ſept ans lors que Meliſſe ſa mere fut tuée par Periander, & il avoit un frere β qui avoit dix-huit ans. Procles leur ayeul maternel, Roi d'Epidaure, les fit venir auprès de lui; & lors qu'il les renvoya à leur pere il leur dit, qu'il faloit qu'ils ſe ſouvinſſent qui avoit tué leur mere. Cette parole toucha tellement Lycophron, qu'étant de retour à Corinthe il s'obſtina à ne point parler à ſon pere, ni pour l'interroger, ni pour lui repondre. Periander outré de cette conduite, le chaſſa de ſon logis; & ayant ſû de ſon fils aîné ce que Procles leur avoit dit, il envoya defendre à ceux qui donnoient retraite à Lycophron, de le garder davantage chez eux. Le jeune homme contraint de ſortir trouva pour quelques jours d'autres hôtes; mais dès qu'on ſavoit où il logeoit, on envoyoit ordre au maître de la maiſon de le chaſſer; & enfin on

* *Voyez les Excerpta de Dion traduits par Henri Valois p.* 627. 628.

† *Dio, ibid.*

‡ *Ibid.*

‖ *Voyez dans la remarque A les paroles d'Asconius Pedianus.*

β *Diogene Laerce le nomme Cypſele, in vita Periandri.*

(*c*) *Dio, ibid.*

(*A*) *L'on donna* (*a*) *commiſſion à Lucius Caſſius d'examiner tout de nouveau.*] Aſconius Pedianus nous l'aprend en cette maniere. *Ob quam ſeveritatem quo tempore Sextus Peducæus Tribunus plebis criminatus eſt L. Metellum Pontif. Max. totumque collegium Pontificum male judicaſſe de inceſtu Virginum Veſtalium, quod unam modo Æmiliam damnaverat, abſolverat autem duas, Martiam & Liciniam, populus hunc Caſſium creavit qui de eiſdem virginibus quæreret, iſque & uraſque eas & præterea complures alias nimia etiam, ut exiſtimatio eſt, aſperitate uſus damnavit.* Au lieu d'*alias*, je voudrois lire *alios*, car le nombre des Veſtales étoit trop petit, pour qu'on puiſſe dire après la condamnation de deux, qu'on en condamna pluſieurs autres. Il faut donc que *ces pluſieurs autres* d'Aſconius ſoient les galans, les maquerelles &c. des Veſtales. Dion remarque que les Veſtales criminelles enveloppent dans leur malheur quantité de gens: Αἱ ἱέρειαι τὸ πλέῖστον αὐτοῦ τῆ τε ὀλέθρῳ καὶ τῆς αἰῶνος ἀῤῥήτου, συγχοῦ δὲ δὴ καὶ ἀλλοις μεγάλων κακῶν αἰτίαι ἐγένοντο· ἥ τε πόλις ἅπασα ἀπ' αὐτῶν ἐτα-

(*a*) *Voyez ci-deſſus l'article* Caſſius, *pag.* 777. *col.* 1.

(*b*) *Excerpta ex Dione pag.* 626.

μάχθη. *Virgines Veſtales ipſa quidem maximam malì ac dedecoris partem tulere; ſed tamen alios quoque plurimos in graviſſima mala conjecere, & univerſam civitatem ſuo ſcelere perturbavere* (*b*).

(*B*) *Martia ſa compagne qui ne s'étoit divertie.*] Si ſes compagnes avoient gardé les mêmes meſures qu'elle, il y a quelque apparence qu'elles auroient violé leur regle impunément. Peut-être même que Martia n'auroit perdu ni ſa bonne renommée ni ſa vie, ſi l'on n'eût commis pour reparer la molleſſe des premiers Juges (*c*) le trop rigide L. Caſſius. Μαχεῖται μὲν τῇ τε καθ' αὐτὴν καὶ πρὸς ἕνα τινα ἐπαίδα ἡδυόδυη· καὶ διὰλαθεν εἰ μὴ πῃ ἡ ζήτησις ἐπὶ τ' ἄλλων ἐπὶ πλεῖον ἠλθε· τοῦτο δὲ ἀρθῆναι κ' ἐκείνην προσκατέλαβεν. . . διὰ τοῦτο κ' πολὺς κολασθεὶς ἐ μόνον τῶν ἐλεγχθέντων αὖθις κ' τ' ἄλλων πάντων τῶν αἰτιαθέντων μέσῃ τῇ συμβουλῇ ἐπεῖπεν. (*c*) *Martia quidem ſeorſim cum uno equite Rom. rem habuerat, ac fortaſſis latere potuiſſet, niſi latius porrecta quæſtio eam quoque involviſſet. . . Itaque odio admiſſi tanti ſceleris non modo de convictis, ſed de omnibus qui delati erant ſupplicium ſumptum.* C'eſt une choſe remarquable, & qui fait bien voir l'empire du tempérament, que tant de Veſtales ayent ſuccombé à l'incontinence, malgré le ſuplice affreux & l'infamie prodigieuſe à quoi elles s'expoſoient (*d*), & malgré la punition actuelle de leurs compagnes. Minucius Felix a touché cela (*e*).

(*d*) *Voyez les Penſées ſur les Cometes pag.* 508.

(*e*) Cum pœne in pluribus virginibus. & quæ in conſultius ſe viris miſcuiſſent. Veſta ſane neſcientes, ſit inceſtum vindicatum: in reſiduis impunitatem fecerit. non caſtitas tutior, ſed impudicitia felicior. *Minut. Felix p.* m. 236.

on publia une ordonnance par laquelle on condamnoit à une amende aplicable à Apollon, & telle qu'on jugeroit à propos, quiconque le logeroit, ou daigneroit lui parler. Chacun ayant obeï à cet ordre, Lycophron fut quatre jours sur le pavé sans manger ni boire. Periander touché de compassion, se mit alors à lui parler, & lui representa debonnairement qu'il valoit bien mieux succeder à ses richesses, & à sa couronne, que de se rendre miserable par un ressentiment mal entendu. Toute la reponse qu'il en tira fut un avis de payer l'amende, puis qu'il avoit parlé lui-même à son fils. Periander conoissant que le mal étoit sans remede, envoya Lycophron à Corfou, & l'y laissa sans songer à lui, jusques à ce qu'il eût pris garde que sa vieillesse ne lui permettoit plus de bien remplir les fonctions de la royauté. Alors l'incapacité de son autre fils l'obligea d'envoyer offrir à Lycophron le gouvernement. Cette proposition fut tellement mepriſée, qu'on dedaigna même de parler au messager. La sœur de Lycophron lui fut depêchée, & lui representa vainement tous les avantages de l'autorité souveraine. Enfin on lui envoya proposer de venir regner à Corinthe, & que son pere iroit regner à Corfou. Il accepta ces conditions; mais les habitans de Corfou le tuerent, pour prevenir cet échange qui ne leur revenoit pas. Voilà ce me semble comment il faloit faire (*X*) l'abregé de la narration d'Herodote *.

* *Tiré d'Herodote lib. 3. cap. 50. & seq.*

LYCOPHRON, Poëte Grec. Vous trouverez dans Moreri d'où il étoit, & quand il vivoit. Le poëme (*Y*) que nous avons de lui est un Ouvrage très-obscur: mais il me semble qu'il faloit avoir non seulement une grande érudition, mais aussi beaucoup d'esprit pour composer un tel livre. Voyez dans Mr. le Fevre † une infinité de pensées savantes & ingenieuses sur les tenebres de cet Ouvrage. Je ne sai pourquoi Mr. le Fevre debite que Suidas nous a conservé les noms des douze ou treize Tragedies que Lycophron avoit composées; car on trouve dans Suidas le titre de vingt Tragedies de Lycophron. Ce Poëte fut tué d'un coup de fleche; & il n'y a qu'Ovide (*Z*) qui nous aprenne cette particularité.

† *Vie des Poëtes Grecs, p. m. 136. & suiv.*

LYCORIS. C'est le nom que Virgile donne à une celebre Courtisane, que d'autres Auteurs nomment Cytheris. Il en parle dans sa 10. Eclogue, & cela pour (*A*) consoler un ami, qui étoit au desespoir de ce qu'elle lui preferoit Marc Antoine. Nous avons parlé amplement ailleurs ‡ de l'attachement de Marc Antoine pour Cytheris; mais nous n'avons pas assez fait conoître l'histoire de cette femme. Disons donc ici que c'étoit une fameuse Comedienne que

‡ *Dans l'article de Fulvie, remarque L.*

S s Volum-

(*a*) *Diog. Laërt. in vita Pe-riandri.*

(*b*) *Voyez Canterus, not. in Lycophron. init.*

(*c*) *Voyez Voſſius de Poët. Græcis p. 64.*

(*d*) Urque cothurnatum peritisse Lycophrona narrant. Hæreat in fibris misſa ſagitta tuis. *Ovid. in Ibim v. 533.*

(*e*) *Not. in Ibim Ovidii apud Boiſſieu pag. 107.*

(*f*) *Comment. in Ibim pag. 107.*

(*X*) *Voilà . . . comment il faloit faire l'abregé.*] Diogene Laërce (*a*) a estropié cette narration: Mr. Moreri ne s'est pas contenté de la mutiler, & de la falsifier, il l'a de plus embarrassée d'un tenebreux galimatias. Car ce qu'il dit que Lycophron *ne voulut jamais retourner à Corinthe*, & qu'*il refusa toûjours d'y revenir*, est dementi formellement par Herodote. Mr. Hofman dit la même fausseté.

(*Y*) *Le poëme que nous avons de lui.*] Il est intitulé *Alexandra*, & contient une longue suite de predictions. L'Auteur suposé que Cassandre fille de Priam est l'oracle qui predit toutes ces choses: ce n'est pas neanmoins elle qui parle; celui qui porte la parole est un homme qui rend un fidele compte à Priam de ce que Cassandre prophetisoit (*b*). Dection, Orus, & Theon avoient fait des notes fur ce poëme qui se sont perduës (*c*). Le Commentaire de Tzetzes subsiste encore. Entre les Critiques modernes Guillaume Canterus, & Jean Meursius se sont doctement exercez sur l'Alexandra de Lycophron. L'édition de Meursius est accompagnée d'une traduction Latine composée par Joseph Scaliger, & accommodée au caractere de l'original, car elle est fort difficile à entendre, & toute heriſſée de termes barbares.

(*Z*) *Il n'y a qu'Ovide* (*d*) *qui nous aprenne cette particularité.*] Valere André Desselius (*e*) qui pretend que Theodoret en parle s'est trompé, comme le savant Mr. de Boissieu (*f*) l'observe. Il sait voir que Theodoret ne parle point de la mort de Lycophron, ni même du lieu de sa sepulture, car au lieu de *Lycophrone* il faut lire *Leucophryne*; cela paroît par ce passage d'Arnobe (*g*): *Leucophrynæ monumentum in ſano apud Magneſiam Dianæ eſſe Mydius profiteſur ac memorat Zeno.* Voici les paroles de Mr. de Boissieu: *De obitu Lycophronis ne verbum quidem apud illum* (Theodoretum) *reperitur: deinde Theodoreti locus* (*h*) . . . *ubi ex Zenone, Lycophronem in Dianæ Magneſiæ templo conditum eſſe refert plane deprauatus eſt, & pro* Lycophrone, *reponendum eſt* Leucophryne, *cujus monumentum erat apud Magnetes in Dianæ templo, ut ex eodem Zenone tradit Arnobius.* Je m'étonne que Mr. le Fevre n'ait point parlé de ce passage d'Ovide.

(*g*) *Arnob. lib. 6. pag. m. 192.*

(*h*) *Theodoret. lib. 8. de Grær. affect. curat.*

(*A*) *Et cela pour consoler un ami.*] Cet ami, si l'on en croit Servius (*i*), étoit l'Orateur Caïus Asinius Gallus, fils d'Asinius Pollion. Mais comme Servius ajoûte que ce Gallus eſt le premier qui ait été Gouverneur d'Egypte, on se defie de son Commentaire; car on voit manifestement qu'il a confondu le Poëte Cornelius Gallus avec l'Orateur Asinius Gallus (*k*). Celui qui obtint d'Auguste le gouvernement d'Egypte immediatement après la conquête de ce Royaume, est le Poëte Cornelius Gallus. C'est aparemment à lui que Virgile adresse son Eclogue de consolation, sur les infidelitez cruelles de la Courtisane Cytheris. Celui à qui ce Poëte parle composa 4. livres de poëſies sur ſes amours (*l*). Il nous en reste quelque chose, si l'on en croit quelques Critiques.

(*i*) *In Eclogam 10. Virgilii.*

(*k*) *Voyez Scaliger in Euſebii Chron. n. 1990. pag. 567.*

(*l*) *Amorum ſuorum de Cytheride libros ſcripſit quatuor. Servius ibid.*

Volumnius (*B*) aima, & qu'il affranchit. Ce fut la raiſon pourquoi elle prit le nom de Volumnia, dans les voyages qu'elle faiſoit avec Marc Antoine par les villes

(*a*) *Ubi ſupra.*

(*b*) Vehebatur in eſſedo Trib. plebis: lictores laureati antecedebant, inter quos aperta lectica Mima portabatur, quam ex oppidis municipalibus homines honeſti obviam neceſſario prodeuntes, non vero illo & mimico nomine, ſed VOLUMNIAM conſalutabant. *Cicer. Philip.* 2. *p.* m. 736. Dans l'onzième lettre du 10. livre à Atticus, il nomme *Cytheris* cette *Mima* que Marc Antoine menoit avec lui. Plutarque *in Antonio pag.* 920. la nomme *Cytheris.*

(*c*) *Epiſt.* 26. *lib.* 9. *ad famil.*

(*d*) *La* 32. *du l.* 7. *ad famil.*

(*e*) *Abram in Cicer. Orat. t.* 2. *p.* 645.

FAUTE concernant Volumnius.

* *Epiſt.* 8. *lib.* 15. *ad Attic.*

(*f*) Addite Antonii colluſores & ſodales Eutrapelum, Melam, Cœlium &c. *Philipp.* 13. *circa init.*

(*g*) *In vita Attici c.* 9.

(*h*) *Ibid. c.* 12.

(*B*) *Que Volumnius aima & qu'il affranchit.*] Servius temoigne que la Lycoris de Virgile étoit la Courtiſane Cytheris, que Volumnius avoit affranchie, *Hic* (*a*) *autem Gallus amavit Cytheridem meretricem libertam Volumnii.* Il ne dit pas que ce fût une Comedienne, mais nous le prenons d'ailleurs. On ſait que la Courtiſane Cytheris maîtreſſe de Marc Antoine ſe faiſoit apeller Volumnia (*b*). Pourquoi, ſi ce n'eſt à cauſe que Volumnius l'avoit affranchie ? Or la Cytheris de Marc Antoine étoit une Comédienne, il faut donc que celle dont Servius parle l'ait été auſſi. Il ne reſte qu'à prouver qu'elle fut aimée de Volumnius. En voici la preuve tirée d'une lettre de Ciceron. *Accuſabam hora nona ... apud Volumnium Eutrapelum, & quidem ſupra me Aticus, infra Verrius... infra Eutrapelum Cytheris accubuit. In eo igitur, inquis, convivio Cicero ille quem adſpectabant, cujus ob os Graji ora obvertebant ſua ? non mehercule ſuſpicatus ſum illam aſſore : ſed tamen ne Ariſtippus quidem ille Socraticus erubuit cum eſſet objectum habere eum Laida : habeo, inquit, non habeor à Laide* (*c*). Il eſt viſible que Cytheris eſt ici une Courtiſane que Volumnius entretenoit à pot & à feu. On veut que cette lettre de Ciceron ait été écrite l'an de Rome 703. Il en écrivit une autre (*d*) à Volumnius la même année, ſans rien dire qui ſe raportât à la Courtiſane. Le P. Abram qui s'imagine le contraire n'y avoit pas regardé de près ; „ *ad hunc autem vem lib.* 7. *ep.* 32. *alludit ſcribens ad eundem „ Volumnium*, Ut nihil ſit tam ἀνώνυμον quod „ non alicui venuſtum eſſe videatur (*e*). „ Cela ſe raporte uniquement au mauvais goût touchant les bons mots. Ciceron veut dire qu'il n'y en a point de ſi plat ni de ſi fade, qui ne paroiſſe beau à quelcun. Au reſte on ne trouve pas de quelle maniere Cytheris paſſa des mains de Volumnius en celles de Marc Antoine. Si ce fut par la ceſſion de Volumnius, ou par l'inconſtance & l'ingratitude de la maîtreſſe. Je croirois plûtôt le premier que le dernier, parce qu'il eſt ſûr que Volumnius a été l'un des bons amis de Marc Antoine.

Cela paroît par ce paſſage de Ciceron *. *Scripſi ad Antonium de legatione, ne ſi ad Dolabellam ſolum ſcripſiſſem iracundum homo commoveretur : quod autem aditus ad eum difficilior eſſe dicitur, ſcripſi ad Eutrapelum, ut ii ei meas litteras redderet, legatione mihi opus eſſe.* Cela fut écrit à Atticus peu de mois après la mort de Jules Ceſar. C'eſt du même Volumnius, ſi je ne me trompe, que Ciceron a parlé dans la 13. Philippique, en donnant la liſte des camarades de jeu de Marc Antoine (*f*). Nous allons entendre Cornelius Nepos, qui nous aprendra que Volumnius ami intime de Marc Antoine, avoit une charge conſiderable dans les troupes de cet ami. (*g*) *Familiares ejus* (M. Antonii) *ex urbe profugientes quantum potuit texit* (Atticus) *quibus rebus indiguerunt adjuvit : P. vero Volumnio ea tribuit ut plura à parente proſciſci non potuerint...* (*h*) *L. Julium Calidium... propter magnas ejus Africanas poſſeſſiones in proſcriptorum numerum à P. Volumnio præfecto fabrum Antonii, abſentem re-*

(*i*) *Ibid. cap.* 10.

(*k*) *Plutarch. in Bruto, p.* 1005.

latum, expedivit. La maiſon de ce Volumnius fut l'aſyle de Pomponius Atticus (*i*) pendant les fureurs de la proſcription Triumvirale. Il eſt impoſſible de me ſemble de decider, ſi nôtre Volumnius eſt le même que celui qui fut tué de ſang froid par les gens de Brutus (*k*). Les raiſons d'en douter ſont 1. que Plutarque (*l*) traite manifeſtement de Comedien celui que les gens de Brutus tuerent. 2. Qu'il l'aſſocie avec un boufon. 3. Qu'il remarque que Brutus ne faiſoit nul cas de ces deux perſonnes. Cela ne convient point au Volumnius dont parle Cornelius Nepos. Mais d'autre côté l'humeur railleuſe lui convient parfaitement, la demangeaiſon, dis-je, des bons mots qui dominoit tellement le Volumnius de Plutarque, qu'il ne pouvoit s'empêcher d'en dire contre ceux mêmes qui le tenoient en priſon. Une lettre (*m*) de Ciceron que j'ai citée, temoigne que Volumnius Eutrapelus (*n*) étoit grand diſeur de bons mots. Ciceron ne craignoit que lui en ce genre de perfection, & il lui recommande deux choſes, l'une de ne point ſouffrir qu'on attribuë à lui Ciceron les mauvaiſes pointes, les ſots quolibets, & les mechantes turlupinades que l'on debitoit à Rome ſous ſon nom, pendant ſon abſence ; l'autre de proteger le plus qu'il pourroit l'empire de l'urbanité, contre les funeſtes irruptions de la mauvaiſe plaiſanterie. N'eſt-ce pas nous repreſenter Volumnius comme un bel eſprit ? (*o*) *Quibus in litteris omnia mihi perjucunda fuerunt, præter illud, quòd parum diligenter poſſeſſio ſalinarum mearum à te procuratore defenditur. Ais enim, ut ego diſceſſerim, omnia in omnium dicta, in his etiam Seſtiana, tu me conſerri. Quid ? tu id pateris ? nonne defendis ? non reſiſtis ? equidem ſperabam, ita notata me reliquiſſe genera dictorum meorum, ut cognoſci ſua *. ſponte poſſent.* Après ces paroles Ciceron explique à quoi il veut que l'on reconnoiſſe ſi un bon mot eſt de lui, & prie Volumnius de garantir même avec ſerment (*p*), que tout ce qui n'eſt pas marqué à ce coin vient d'ailleurs que de Ciceron. *Urbanitatis* (*q*) *poſſeſſionem amabo, quibuſvis interdictis defendamus : in qua te unum metuo. ſurnommé contemno ceteros.* Voici un autre éloge bien fort ; *à cauſe de* Opus (*r*) *eſt huc limatulo & polito tuo judicio, & illis interioribus litteris meis quibus ſæpe verecundiorem me in loquendo facis.* Un homme de merite & de cette qualité peut-il être le Comedien dont Plutarque fait mention ? & n'eſt-il pas plus vraiſemblable que ce Comedien étoit un homme que Volumnius avoit affranchi, & qui à l'exemple de Cytheris ſe donnoit le nom du maître à qui il devoit ſa liberté ? Je ne decide rien. Je croi que Plutarque auroit pu ſe tromper facilement, par la raiſon que je m'en vais dire. Volumnius ſelon toutes les apparences lâcha tellement la bride à ſon genie railleur & goguenard, qu'il ne garda pas plus de meſures, & qu'il n'eût pas plus d'égard aux bienſeances & à ſa qualité, qu'un Comedien de profeſſion. Cela étoit preſque inevitable à un homme qui comme lui avoit le talent des bons mots, & une liaiſon intime avec Marc Antoine, le plus liberal de tous les hommes envers

(*l*) Ἦν δὲ τῶν Βρούτου Μίμων καὶ Σκαλίων πλανώτης, ὃς ἐν αὐτοῖς λόγοις τινὰς μικρὰ τῶν Βρούτου προσφυγοντας οἰκείως ἐφλυάρησεν, ὡς καὶ τὸν ἀκόλαστον καὶ ἀκαλλῆ πρὸς ὕβριν αὐτῶν ἀπορμὴν ἔχοντα.

(*m*) *La* 32. *du* 7. *livre ad familiares.*

(*n*) *Il fut apparemment ainſi ſon humeur facetieuſe. Voyez l'article d'Eutrapelus pag.* 1059. *col.* 1. *lettre e.*

(*o*) *Cicero ibid.*

(*p*) Ut ſæpe tromper facilement, par la raiſon que je m'en vais dire. Volumnius ſelon toutes les apparences lâcha tellement la bride à ſon genie railleur & goguenard, qu'il ne garda pas plus de meſures, & qu'il n'eût pas plus d'égard aux bienſeances & à ſa qualité, qu'un Comedien de profeſſion. Cela étoit preſque inevitable à un homme qui comme lui avoit le talent des bons mots, & une liaiſon intime avec Marc Antoine, le plus liberal de tous les hommes envers

(*q*) *Ibid.*

(*r*) *Cicero ad Volumnium epiſt.* 33. *lib.* 7. *ad famil.*

ceux

(a) Agrum Campanum, qui cum de vectigalibus eximebatur ut militibus daretur, tamen infligi magnum Reip. vulnus putabamus: hunc tu compranſoribus tuis & colluſoribus dividebas: mimos dico & mimas P. C. in agro Campano collocatos. *Id. Philipp. 2. p. 761.*

(b) *Petrus Victorius, dans le Ciceron de Grævius, epiſt. ad familiar. 1. 1. p. 434.*

(c) *Horat. epiſt. 18. lib. 1.*

(d) *Plinius l. 8. c. 16. p. m. 161.*

(e) *La 13. du 10. livre.*

(f) *Voyez le Ciceron de Grævius epiſt. ad Atticum 2. 2. p. 181.*

(g) Vehebatur in eſſedo tribunus plebis: lictores laureati antecedebant, inter quos apertâ lectică mima portabatur. . . Sequebatur rheda cum lenonibus comites nequiſſimi.

(h) *Abram in Cicer. Orat 2. 2. pag. 647.*

(i) Il rapporte au tems d'après la bataille de Pharſale les vers de Lucain, leonibus junctis currus, *in Antonio p. 920. B.*

villes d'Italie. Marc Antoine lui faiſoit rendre beaucoup d'honneur, & la mettoit dans une litiere ouverte, & faiſoit ſuivre l'équipage de ſa propre mere, qui ne ſervoit qu'au cortege de la Courtiſane *. Ce fut dans cette rencontre que des (*C*) lions furent attelez au carroſſe de Marc Antoine. Un autre Auteur dit ſeulement que le train de Cytheris (*D*) n'étoit pas moindre que celui de la mere de ſon Galant. Il auroit dit une choſe encore plus vraiſemblable, s'il avoit dit que ceux qui demandoient des graces à Marc Antoine ſollicitoient plus hûmblement auprès de ſa maitreſſe, qu'auprès de ſa mere. Servius nous eût fait bien du plaiſir, s'il nous eût marqué avec plus de preciſion en quel (*E*) tems cette Cour-

* *Voyez ſur tout ceci l'article* Fulvie, *remarque L.*

ceux qui le ſavoient divertir (*a*), & envers les Comediens dont ſa maiſon étoit toute pleine. Nous avons vu ci-deſſus que Volumnius étoit l'un de ſes joüeurs: le paſſage que je viens de mettre en marge donne la même qualité aux Comediens & aux Comediennes. Il arriva donc peut-être que Volumnius mêlé tous les jours avec cette ſorte de gens chez Marc Antoine, & plaiſantant & bouffonnant autant qu'eux, ſe fit traiter de Comedien, & que Plutarque le prit bonnement pour un homme de ce metier. Un (*b*) ſavant Critique aſſûre que le Volumnius de Plutarque, ne differe point de celui de Ciceron. Je n'oſe aſſûrer la même choſe, j'aime mieux dire *non liquet*: j'avoüe ſeulement que l'opinion de ce Critique me paroît beaucoup plus probable, que celle qui affirmeroit le contraire. Il me reſte à remarquer touchant nôtre Volumnius, qu'on croit que c'eſt de lui qu'Horace a parlé, lors qu'il a dit qu'Eutrapelus faiſoit habiller magnifiquement ceux à qui il vouloit rendre de mauvais offices. Cela ſans doute étoit fondé ſur quelcun de ſes lieux communs, où il expliquoit par quels degrez la vanité fait rouler les hommes juſques aux plus viles occupations.

Eutrapelus (c), cuicunque nocere volebat,
Veſtimenta dabat pretioſa: beatus enim jam
Cum pulchris tunicis ſumet nova conſilia & ſpes:
Dormiet in lucem: ſcorto poſponet honeſtum
Officium: nummos alienos paſcet: ad unum
Thrax erit, aut olitoris aget mercede caballum.

(C) *Que des lions furent attelez au carroſſe de Marc Antoine.*] Il fut le premier qui les fit ſervir à cet uſage parmi les Romains. (*d*) *Jugo ſubdidit eos primuſque Roma ad currum junxit M. Antonius, & quidem civili bello cum dimicatum eſſet in Pharſalicis campis, non ſine quodam oſtento temporum generoſos ſpiritus jugum ſubire illo prodigio ſignificante: nam quod ita vectus eſt cum Mima Cytheride ſupra monſtra etiam illarum calamitatum fuit.* Selon ces paroles de Pline ce nouveau ſpectacle ne parut en Italie qu'après la bataille de Pharſale; il ſemble pourtant que Ciceron diſe le contraire dans une (*e*) lettre qu'il écrivit à Atticus avant cette fameuſe journée, *Tu Antonii leones pertimeſcas cave: nihil eſt illo homine jucundius.* Il veut dire, ce ſemble, qu'Atticus ne devoit pas s'effrayer de ce que le Lieutenant de Ceſar faiſoit trainer ſon carroſſe par des lions. Il aſſûreroit cela plus clairement, ſi la conjecture de Victorius étoit certaine. Ce docte Critique (*f*) veut qu'on liſe *leonibus* au lieu de *lenonibus* dans le paſſage de la 2. Philippique que je mets en marge (*g*). Ses raiſons ſont ſpecieuſes, & je croirois ſans peine qu'il a raiſon, comme l'a cru le P. Abram (*h*). En ce cas-là (*i*) Plutarque & Pline n'auroient point agi en fideles Hiſtoriens; car il eſt indubitable que les paroles de la 2. Philippique concernent les promenades que Marc Antoine fit faire par les villes d'Italie à la Comedienne Cytheris, pendant que Ceſar faiſoit la guerre en Eſpagne aux Lieutenans de Pompée, un an avant la bataille de Pharſale. Au pis aller, je veux dire poſant le cas qu'il ne ſalût point avoir égard aux paroles de Ciceron, nous ne laiſſerions pas de convaincre André Alciat d'un gros menſonge, car il a ſuppoſé que Marc Antoine ne ſe ſervit d'un attelage de lions, qu'après avoir fait mourir le pere de l'éloquence.

(k) *Alciat. emblem. 29.*

Romanum poſtquam eloquium, Cicerone peremto
Perdiderat patria peſtis acerba ſue,
Inſcendit currus victor, junxitque leones
Compulit & durum colla ſubire jugum:
Magnanimos ceſſiſſe ſuis Antonius armis
Ambage hac cupiens ſignificare duces (k).

(l) *Il a été remarqué par les Commentateurs des Emblêmes, & par le P. Abram ubi ſupra.*

Ce (*l*) menſonge eſt d'autant plus inexcuſable que l'Auteur y a fondé un éloge de Ciceron, & quelques moralitez.

(D) *Le train de Cytheris n'étoit pas moindre.*] Plutarque en mettant de l'égalité entre ces deux équipages, affoiblit extremement les idées de Ciceron, (*m*) *Rejecta mater amicam impuri filii* (*n*) *In Antamquam nurum ſequebatur.* Voilà les idées que *tonio, pag.* Ciceron nous communique, & voici celles de Plutarque (*n*). Ὁ δὲ τὰς πόλεις ἐπιὼν ἐν φορείῳ περιήγετο, καὶ τὸ φορεῖον ἐκ ἐλάττως ἢ τὸ τῆς μητρὸς αὐτῦ περιπόντες ἠκολούθων. *Hanc urbes peragrans circumducebat lectica; lecticam ejus non* (*p*) *Virgil. minor comitatus quam matris ipſius ſequebatur.* Ni lui ni Ciceron ne parlent pas de la femme *ecl. 10.* de Marc Antoine, c'eſt une marque qu'il n'étoit point alors marié. Voyez l'article de Fulvie (*o*).

(m) *Philipp. 2. p. 736.*

(n) *In Antonio p. 920. A.*

(o) *Pag. 1209.*

(p) *Virgil. ecl. 10. v. 22.*

(q) *Ibid. v. 44.*

(E) *En quel tems cette Courtiſane ſuivit Marc Antoine.*] Nous ſavons qu'elle le ſuivit au delà des Alpes.

(r) *Il y alla deux fois, 1. après le retour d'Egypte, où il avoit ſervi en 698. ſous Gabinius: 2. après avoir été fait Queſteur ſous Ceſar en 703. à ce que dit Hirtius.*

Galle (p) quid inſanis? inquit: tua cura Lycoris
Perque nives alium, perque horrida caſtra ſecuta eſt.

. . . . . .

Nunc (q) inſanus amor duri me Martis in armis
Tela inter media atque adverſos detinet hoſtes.
Tu procul à patria (ne ſit mihi credere) tantum.
Alpinas ab dura nives, & frigora Rheni
Me ſine ſola vides: ah te ne frigora ladant:
Ah tibi ne teneras glacies ſecet aſpera plantas.

Voyez Ciceron Phil. 2. p. 730. 731. Il fut Queſteur dans les Gaules ſous Jules Ceſar, alloit ſervir dans (*r*) les Gaules ſous lors qu'il s'y retira après avoir été batu à *ſous Ceſar* Modene? J'aimerois mieux prendre ce dernier party, parce qu'autrement il faudroit dire que Virgile mettroit l'appareil à une fort vieille playe;

Mais auroit-elle ſuivi Marc Antoine lors qu'il *vint.*

Courtisane suivit Marc Antoine à l'armée. Je ne (F) pense pas qu'elle l'ait suivi en Asie après la bataille de Philippes. Lors qu'Ovide remarque * que le nom de Lycoris est conu depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, je ne doute point qu'il n'ait en vuë les vers de Gallus concernant cette Courtisane. Ciceron raporte une raillerie où Fulvie avoit peut-être moins de part (G) que Lycoris.

LYCUR-

* Vesper & Eoæ noverе Lycoridа terræ. *Ovid. lib. 3. de arte amandi.*

playe; il consoleroit un homme 10. ans après que sa Lycoris lui auroit été infidelle. Les Bucoliques de Virgile sont posterieures à la mort de Jules Cesar, & par consequent si Lycoris avoit abandonné Gallus pour s'en aller dans les Gaules avec Marc Antoine, pendant que Cesar y faisoit la guerre, Virgile auroit exercé sa Muse sur une amourette, ou sur une infidelité surannée. Mais en supposant l'autre partie de l'alternative, la playe de Gallus étoit toute fraîche, & ainsi les vers de Virgile pouvoient venir fort à propos. Selon cette derniere supposition Marc Antoine se souvint peu de sa parole. Il avoit promis à Fulvie (*a*) l'an 709. de renoncer pour jamais à la Comedienne. Il la quitta aparemment pour un tems, & ce fut dans cet intervalle que Gallus s'empara de Cytheris. S'il n'eut pas le tems de versifier ses 4. livres, avant que la guerre de Modene lui debauchât sa Cytheris, il y employa les années suivantes; car il n'est pas necessaire de supposer qu'il n'y avoit pas parmi tant de vers beaucoup de reproches de perfidie. J'ai remarqué ci-dessus que la lettre où Ciceron se justifie de s'être trouvé à un repas avec Cytheris, passe pour avoir été écrite l'an 703. C'est une difficulté contre ceux qui voudroient dire que Cytheris alla dans les Gaules avec Marc Antoine, avant la rupture de Cesar & de Pompée. Voyez la note marginale: mais j'avouë que je ne voy rien qui me porte à croire, que l'on ait bien deviné la date de cette lettre. Quoi qu'il en soit le party que j'ai suivi m'a été marqué par Servius (*b*) même, quoi qu'avec moins d'exactitude que je n'eusse souhaité. Joignez aux paroles de la marge celles-ci: *Hic* (*c*) *Gallus amavit Cytheridem meretricem libertam Volumnii, quæ, eo spreto, eumem Antonium ad Gallias est secuta: propter quod dolorem Galli nunc videtur consolari Virgilius. Nec nos debet movere, quod eum maluerit partem quarti Georgicorum, hanc elogam sic reliquit. Nam licet consoletur in ea Gallum, tamen altius innuenti vituperatio est. Nam & in Gallo impatientia turpis amoris ostenditur: & aperte hic Antonius carpitur inimicus Augusti, quem contra Romanum morem, Cytheris est in castra comitata.* Finissons par cette remarque du même Commentateur. Il y eut en même tems 3. fameuses filles de joye, savoir Cytheris, Origo, & Arbuscula. Les deux dernieres se trouvent dans les vers d'Horace (*d*) sur le pied de Comediennes, elles l'étoient donc toutes trois.

(*a*) *Voyez l'article* Fulvie, *p. 1210. lettre b.*

(*b*) *Sur ces paroles de Virgile,* Perque horrida castra secuta est, *il dit,* Horrida semper, nunc propter bella civilia, & subtiliter hic tangit Antonium, ut supra dictum est. *Voilà qui prouve que Lycoris s'en alla dans les Gaules avec Marc Antoine, pendant la guerre civile qui s'éleva entre Octave & Marc Antoine, sous le Consulat d'Hirtius & de Pansa.*

(*c*) *Servius in eclog. 10. init.*

(*d*) *Sat. 2. & ultima lib. 1.*

(*e*) *Nouveaux dialogues des morts 2. part. p. m. 28.*

(F) *Je ne pense pas qu'elle l'ait suivi en Asie.*] Un bel Esprit est neanmoins de ce sentiment. (*e*) *Marc Antoine étoit fou de la Comedienne Cytheris* (c'est la reponse qu'il supposé avoir été faite par Fulvie à Helene sur la question si elle excita Marc Antoine son mari à faire la guerre à Auguste) *& j'eusse bien voulu me venger de lui en me faisant aimer d'Auguste, mais Auguste étoit difficile en maîtresses. Il ne me trouva ni assez jeune, ni assez belle, & quoi que je lui fisse entendre qu'il s'embarquoit dans la guerre civile faute d'avoir quelques soins pour moi, il me fut impossible d'en tirer aucune complaisance. Je vous dirai même, si vous voulez, des vers qu'il fit sur ce sujet, & qui ne sont pas trop à mon honneur. Les voici* (*f*).

(*f*) *Vous trouverez ces vers Latins dans Martialis lib. 11. Epigr. 21. Consultez aussi l'article de Glaphyra, p. 1240. col. 2.*

Parce qu'Antoine est charmé de Glaphire (*g*)
Fulvie à ses beaux yeux ne veut assujettir.
Antoine est infidele. Hé bien donc? est-ce à dire
Que des fautes d'Antoine on me fera patir?
Qui? moi? que je serve Fulvie?
Suffit-il qu'elle en ait envie?
A ce compte on verroit le retirer vers moi,
Mille épouses mal satisfaites.
Aime moi, me dit-elle, ou combatons. Mais quoi?
Elle est bien laide! Allons sonnez trompettes.

(*g*) *C'est ainsi que cet Auteur nomme Cicheride.*

Prenez garde que ces vers concernent l'année d'après la bataille de Philippes, où Brutus & Cassius perirent. Auguste étoit alors en Italie, & Marc Antoine en Asie. Nous avons vu dans l'article de Glaphyra qu'elle passoit en Italie pour une Dame galante, qui avoit gagné les bonnes graces de Marc Antoine, & l'on ne voit point qu'en ce tems-là Cytheris fût avec lui. Je croi donc qu'il n'y a nul deguisement de nom dans l'épigramme d'Auguste. Ce n'étoit point au sujet de Cytheris, mais au sujet de Glaphyra que Fulvie le prioit de la venger. De plus ces menaces n'étoient point qu'en cas de refus elle excitеroit Marc Antoine à faire la guerre à Auguste: elle menaçoit de prendre les armes; & nous avons vu dans son article qu'elle les prit en effet, & que sans l'intervention de son mari, elle mit en combustion toute l'Italie; de quoi Marc Antoine la querella rudement lors qu'il la revit.

(G) *Fulvie avoit peut-être moins de part que Lycoris.*] On reproche dans la 2. Philippique à Marc Antoine le tour qu'il avoit joüé à sa femme. Il étoit entré de nuit dans la ville comme un Courier depêché par Marc Antoine, & il (*b*) avoit donné à Fulvie une lettre où son mari lui parloit le plus amoureusement du monde. Il s'étoit couvert le visage, afin de n'être pas reconu en donnant la lettre à Fulvie; mais pendant qu'elle la lisoit il se fit conoître, & lui sauta au cou. On voulut savoir pourquoi il avoit tenu cette conduite qui avoit allarmé toute la ville, il repondit qu'il étoit venu pour son affaire. Cela fit courir une raillerie contre lui. Citons les paroles de Ciceron. (*i*) *O hominem nequam! . . . Ergo ut te catamitum nec opinato cum ostendisses, præter spem mulier adspiceret, iccirco urbem terrore nocturno, Italiam multorum dierum metu perturbasti? Et domi quidem cauſſam amoris habuit, foris etiam turpiorem, ne L. Plancus prædes suos venderet. Productus in concionem à Trib. Pleb. cum respondisses, te rei tuæ cauſſa venisse, populum etiam dicacem in te reddidisti.* Manuce a fait une note là-dessus, qui

(*b*) *Voyez l'article* Fulvie, *p. 1210. col. 1. lett. b.*

(*i*) *Cicero Philipp. 2. p. m. 744.*

est

LYCURGUE, Legiſlateur de Lacedemone, vivoit je ne ſai quand. La diverſité * des opinions eſt trop grande & trop embrouillée là-deſſus, pour en tirer quelque choſe de bien certain. Il donna des preuves extraordinaires de ſa generoſité, par le ſoin qu'il prit de conſerver la couronne à celui à qui elle appartenoit, lors qu'il eût pu s'en emparer très-facilement, s'il avoit voulu ſe prevaloir des occaſions qui lui en étoient offertes †. Vous trouverez cela dans le Dictionnaire de Moreri, avec pluſieurs autres faits que je ne repeterai point. Je m'arrêterai à une choſe que cet Auteur n'a point touchée. Les reglemens de Lycurgue contre le luxe ſont très-beaux. Il avoit fort bien compris que pour empêcher que le courage des Lacedemoniens ne s'amolit, il falloit les éloigner de la volupté; & que pour les en éloigner, il falloit leur faire perdre la penſée de s'enrichir, & leur en ôter les moyens. La maniere dont il voulut que les enfans fuſſent élevez, étoit fort propre à les rendre de bons ſoldats; mais il étendit trop loin la methode de les rendre forts & courageux, puis qu'il voulut que les jeunes filles fiſſent (*A*) les mêmes exercices que faiſoient les jeunes garçons; & qu'elles

* *Voyez Scaliger Animad. verſ. in Euſebium, n. 1132. p. 63.*

† *Voyez Plutarque en la vie de Lycurgue.*

eſt plus vague que celle de Mr. de Valois le jeune. *Ex ambiguo ſenſu*, dit Manuce, *illorum verborum, rei tuæ cauſa: quod referri etiam ad concubitum poteſt.* Mais voici l'autre note: elle eſt dans la page 121. du *Valeſiana.*

(*a*) *Edit. de Hollande.*

Cuſtodes, (*b*) *lectica*, *Ciniſtones*, *Paraſita*, *Ad talos ſtola demiſſa*, *& circumdata palla Plurima*, *que invideant pure apparere tibi* rem.

(*b*) *Horat. Sat. 2. lib. 1.*

id eſt cunnum. *Quod noto primus*, *ut apud Ciceronem Philippica 2. . . . . O hominem nequam! ergo ut te catamitum* (*c*) *&c. cum reſpondiſſes te rei* tuæ cauſa *veniſſe populum in te dicacem etiam reddidiſti. Scil. populus luſit in nomine rei*, *& quod Antonius dixerat ſe rei* ſuæ, *id eſt* rerum ſuarum *cauſa in urbem veniſſe*, *populus*, *ut eſt dicax*, *eum* cunni uxoris *cauſa veniſſe dixit*, *& dicacitatis materiam invenit in eo verbo.* Dans la page 71. du même livre vous trouvez ceci. *Probavi alibi ex Cicerone in Philippica 2. de Marco Antonio*, *qui* rei ſuæ *causâ ſe veniſſe dicebat*, *populumque his verbis dicacem reddidit*; *& ex Horatio*, *Plurima que impediunt purè apparere tibi* rem, *& ex aliis*, rem *aliquando* cunnum *ſignificare. Sic Martialis:*

(*c*) *Voyez ci-deſſus pag. 314. lettre i. où il eſt auſſi parlé de ce mot.*

Parce tuis *igitur dare maſcula nomina* rebus.

id eſt, podici *tuo & cunno*, *ô uxor.* Mr. de Valois (*d*) cenſure indirectement Scaliger, qui *in Priapeia ex Arnobii neſcio quibus locis & ex verſione carminum Orphei ait* mentulam rem *vocari.* Je ne croi point que Scaliger ſe ſoit abuſé: le mot *res* avoit ſans doute une ſignification auſſi étenduë parmi les Latins, que le mot *affaire* parmi les François: or il eſt ſûr que le mot *affaire* ſe prend quelquefois pour les parties naturelles de l'un & de l'autre ſexe. Cela eſt ſi vrai, que des gens mêmes qui ne ſavent que peu de François, ſont inſtruits de cette ſignification. J'ai ouï faire cent plaiſanteries à des jeunes Hollandois, qui avoient ouï prêcher un Moine à Spa. Le predicateur avoit pour thême l'importance du ſalut. Il faiſoit voir que c'étoit la grande affaire de l'homme, l'affaire par excellence, & en parcourant toutes les occupations criminelles; il repreſentoit qu'elles ruinoient nôtre affaire. *Meſſieurs & Dames*, diſoit-il, *prenez garde à vous*, *ſi vous faites ceci ou cela vous gâterez vôtre affaire.* La repetition trop frequente de cette expreſſion amena pluſieurs auditeurs au ſens groſſier & burleſque du mot *affaire*, de ſorte qu'il y en eut qui en plaiſanterent long tems. J'ai une autre choſe à remarquer contre Mr. de Valois: dans les vers d'Horace qu'il raporte le mot *res* doit ſignifier en general *marchandiſe*: le Poëte ne ſe borne pas à la partie que Mr. de Valois nomme en Latin: il ſe repand ſur tout le reſte que l'habit couvre. Les paroles qui precedent & celles qui ſuivent manifeſtent ce ſens là. Voici celles qui ſuivent.

(*d*) *Ibid. p. 122.*

Altera nil obſtat: Cois tibi pæne videre eſt
Ut nudam: ne crure malo, ne ſit pede turpi:
Metiri poſſis oculo latus: an tibi mavis
Infidias fieri pretiumque avellier, ante
Quam MERCEM *oſtendi?*

Je croi donc que ceux qui tournerent maligneſment les paroles de Marc Antoine, avoient pour le moins autant d'égard au ſens qui a été adopté par Scaliger, qu'à celui que Mr. de Valois explique: & comme d'ailleurs c'eſt l'eſprit de la mediſance de s'attacher à ce qui eſt plus criminel, je ne doute pas que l'on n'en voulût à Marc Antoine par raport à ſa maîtreſſe la Comedienne Cytheris, plûtôt que par raport à ſa femme legitime: car puis qu'il proteſte dans ſa lettre qu'il renoncera déformais à la Comedienne, c'eſt un ſigne que le peuple Romain étoit encore perſuadé qu'il la voyoit. Et voilà enfin le commentaire du texte de cette remarque.

(*A*) *Fiſſent les mêmes exercices . . . & qu'elles danſſaſſent toutes nuës.*] Je m'en vais raporter les paroles de (*e*) Plurarque. „ Il (*f*) regardoit l'éducation des enfans comme la plus „ grande & la plus importante affaire d'un Le„ giſlateur. C'eſt pourquoy il y pourvut de „ loin, en reglant tout ce qui regardoit les ma„ riages & les naiſſances; car il ne ſaut pas „ croire ce que dit Ariſtote, qu'ayant tenté de „ regler & de reformer les femmes, il y re„ nonça ne pouvant venir à bout de leur li„ cence effrenée, & de la trop grande autorité „ qu'elles avoient priſe ſur leurs maris, qui à „ cauſe des frequentes expeditions de guerre „ où ils alloient, étoient obligez de les aban„ donner à leur conduite, & pour les empê„ cher d'abuſer de cette liberté, ſe voyoient „ reduits à les flatter, à les adoucir, & à les „ appeller leurs dames & leurs maîtreſſes. Au

(*e*) *In Lycurgo, pag. 47. Je me ſers de la traduction de Mr. Dacier.*

(*f*) *C'eſt-à-dire Lycurgue.*

qu'elles danſaſſent toutes nuës devant eux, & ſe moquaſſent d'eux, ou les loüaſſent, ſelon qu'ils s'aquitoient mal ou bien de ce qu'ils avoient à faire. Notez qu'ils étoient tout nuds devant elles. N'étoit-ce pas le moyen de les rendre devergondées? Et ſe faut-il étonner après cela, que les filles de (*B*) Lacedemone ayent été en ſi mauvaiſe reputation? Je ne ſai pas s'il raiſonnoit juſte, lors qu'il

„ contraire il prit d'elles tout le ſoin qu'il étoit „ poſſible d'en prendre. En effet, pendant „ qu'elles étoient filles, il endurciſſoit leur „ corps, en les exerçant à la courſe, à la lut- „ te, à jetter le palet, & à lancer le javelot, „ afin que le fruit qu'elles concevroient dans „ la ſuite, trouvant un corps robuſte & vigou- „ reux, y prît de plus fortes racines; & qu'el- „ les mêmes fortifiées par ces exercices, en „ euſſent plus de facilité, de force & de cou- „ rage pour reſiſter aux douleurs de l'enfante- „ ment. Pour leur retrancher toute ſorte de „ delicateſſe, & de moleſſe, il les accoutuma „ à paroître en public toutes nuës, de mê- „ me que les jeunes garçons, & à danſer en „ cet état devant eux à certaines fêtes ſolemnel- „ les, en chantant de belles chanſons où elles „ lançoient à propos des traits de raillerie, qui „ piquoient juſqu'au vif ceux qui avoient mal „ fait leur devoir, & où elles donnoient au „ contraire de grands éloges à ceux qui avoient „ fait des actions dignes de memoire. Par ce „ moyen elles embraſoient le cœur des jeunes „ gens de l'amour de la gloire & de la vertu, „ & excitoient entre eux une noble jalouſie. „ Car celuy dont on avoit tant vanté les belles „ actions, & qui voyoit ſon nom celebre par- „ my ces jeunes filles, s'en retournoit tout fier „ des loüanges qu'il avoit reçuës, & les bro- „ cards & les railleries, dont les autres ſe ſen- „ toient atteints, leur étoient plus ſenſibles, „ que n'auroient été les plus ſeveres remontran- „ ces & les plus rudes corrections; d'autant „ plus que tout cela ſe paſſoit en preſence de „ tous les Citoyens, des Senateurs & des Rois „ mêmes. „

(*B*) *Que les filles de Lacedemone ayent été en ſi mauvaiſe reputation.*] On les apelloit *monſtreuſes de cuiſſes*, & enragées de jouïr du mâle: mediſances qui de l'aveu même de Plutarque étoient fondées ſur la trop grande liberté que Lycurgue donnoit aux filles. Je parle ainſi de Plutarque, à cauſe qu'il a fait l'apologie de ce grand Legiſlateur ſur ce point-là. Η δὲ

(*a*) *In Lycurgo, pag.* 48. γύμνωσις, dit-il (*a*), τῶν παρθένων οὐδὲν αἰσχρὸν ἔτυχεν αὐδοῦς μὴν παρούσης, ἀκκισμίας δὲ λοπόνσης. ἀλλ' ἔθισμὸν ἀφεὶλ καὶ ζῆλον οὐδεμιᾶς ἀνοσχέτου, καὶ φρονήματος τὸ θῆλυ παρέχοντον ἐκ ἀθμοὺς, ὡς μηδὲν ἧττον αὐτὸ καὶ ἀρετῆς καὶ φιλοτιμίας μετεχόμενον ἄνευ. C'eſt à-dire ſelon la verſion de Mr. Dacier. *Et quant à ces filles qui ſe montroient ainſi nuës, il n'y avoit là rien de honteux, Sparte étant le* (*b*) *trône de la pudeur, & l'entiere pudeur n'y étant pas même connuë. Cela les accoutumoit ſeulement à des mœurs ſimples, leur donnoit une merveilleuſe émulation à qui auroit le corps plus robuſte & plus diſpos, & leur élevoit en même temps le courage, en leur faiſant connoître qu'elles devoient participer à la gloire des hommes, & aſpirer à la même generoſité & à la même vertu.* Plutarque oubliant cette apologie trente pages après avoüe que Numa Pompilius reduiſit les filles beaucoup mieux que ne fit Lycurgue à la bienſeance de leur ſexe, & que la licence que Lycurgue leur accorda, les expoſoit aux ſatires poëtiques. (*c*) Ἐτι γ' μᾶλλον ἡ ἀβὶ ὡς παρθένῳ φυλακὴ κατέσκληνε τὴν Νουμᾶ περὸς τὸ θῆλυ ἢ κόσμιον. ἡ γ' τῦ Λυκόργυ, παντάπασιν ἀναπεπλαμένη ἢ θῆλυ ρῦπε, τοῖς ποιηταῖς λόγον παρέχασα. Φαινομηρίδας τε ἢ αὐτὰς ἀποκαλέιν, ὡς Ἐυρικίδης. ἢ ἀνδρομανεῖς λοιδορεῖν, ὡς Εὐριπίδης. *Praterea curam puellarum teſtrinxit ad pudorem muliebrem & verecundiam Numa: at Lycurgi ſoluta prorſus & fluxa in jocos incurrit poetarum.* Φαινομηρίδας *enim vocant eas, velut ibycus*, quòd inceſſu coxas retegerent: & ἀνδρομανεῖς, quaſi viroſas & in viros inſano ardentes amore, *ut Euripides.* Les deux vers d'Euripide citez par Plutarque, ne prouvent pas aſſez pleinement ce que j'ai ici à prouver, de là vient que je raporte tout le paſſage de ce Poëte: on y verra que la nudité, & la coutume de faire ſes exercices pêle-mêle avec les garçons paſſoient pour la veritable cauſe de l'impudicité des filles de Lacedemone.

(*c*) *Plut. in parall. Lycurgi & Numæ Pompilii, pag.* 76.

Οὐδ' (*d*) ἂν, εἰ βέλοιτό τις,
Σπαρτιατίδων κόρη,
Αἱ ἐμὸν σέβουσι (*e*) ἐξερημοῦσαι δόμους,
Γυμνοῖσι μηροῖς, ἢ πήπλοις ἀνειμέναις,
Δρόμους παλαίσεις τ' οὐκ ἀναιδεῖς ἔχουσ',
Κοινὰς ἔχουσι. κᾆτα θαυμάζειν χρεών,
Εἰ μὴ γυναῖκας σώφρονας παιδεύετε.

Neque ſi velit aliqua,
Puella Spartana, poſſit eſſe caſta:
Quæ relinquentes domos, cum juvenibus
Nudis femoribus, & tunicis laxatis,
Curſus, & palæſtras non tolerandas mihi
Communes habent; deinde an mirari oportet,
Si non educatis mulieres caſtas.

(*d*) *Euripides in Andromacha, v.* 595. *p.m.* 519.

(*e*) *Il y a dans Plutarque* ἐξεμανεῦσι, *ce que le Traducteur a très-mal rendu par* vaſſant: *car le Poëte ne veut pas dire qu'elles fillent la maiſon, mais qu'elles ſ'en ſortent, qu'elles la deſertent.*

(*f*) Τῶν γὰρ ἔξω τῆς οἰκίας πορευομένων κρύπτεσθαι αἱ πέριξ τοὺς ἀπὸ τῆς ἡμέρας ἀναπεπταμένους ἢ συναπαγόμενον ὅλο τὸ βαδίζον τὸν μηρὸν. ἢ σαφέστατα τὸ γυμνάσιον τὸ τέρεν ἐκφαίνεσθαι τὸ τοιοῦτον. Καὶ τὸν τοιοῦτον ἀσεβῆ λόγον Θυμόνου εἰπόντος πρὸς γυναῖκα, πόθεν τὰς ἀγαθὰς τέξεται, καὶ τὸν ἀποκρινάμενον ὅτι πόθεν περ ἀνδρεῖους Θυμόνου ἀνδρὸς γυναῖκας ἀγαθάς. *Sane virginum tunicæ imagon habebant pinnas conſutas, ſed explicabantur, & rotum inceſſu aperiebant femur: id quod clariſſimè hiſce verſibus oſtendit Sophocles: Stola earet, tunicam induens Hermione Dilabidam retegit femur juvenculæ. Unde procaciores dicuntur fuiſſe, & primum adverſus ipſos viriles viros. Plutarch. ubi ſupra pag.* 77.

(*a*) *Il ſemble que Plutarque ait voulu dire quelque choſe ſi ce n'eſt que la nudité de ces filles n'excluoit point la pudeur, & n'étoit point jointe avec des paſſions laſcives.*

(*b*) *Je ne croi pas que Plutarque ait voulu dire Sparte étant le trône de la pudeur, & l'entiere pudeur n'y étant pas même connuë.*

qu'il pretendoit que ces uſages exciteroient (C) les jeunes gens à ſe marier. La forte envie qu'il eut que les Spartiates fuſſent robuſtes, lui fit faire des reglemens

(a) Je me ſers ici de la verſion d'Amiot.

„Pourtant dit-on qu'elles eſtoyent audacieuſes, viriles & magnanimes contre leurs maris meſmes les premiers (a). „ Il ne faut plus s'étonner de ce qu'Euripide aſſûre, qu'il étoit impoſſible qu'avec une telle éducation les femmes de Lacedemone fuſſent honnêtes. Des filles ainſi habillées qui s'en alloient promener avec des garçons, avoient bien-tôt les oreilles accoutumées à toutes ſortes de vilains mots. La converſation ne pouvoit être qu'une école d'impudence; je vous laiſſe à penſer ſi les garçons, qui à peine de-paſſer pour des (b) benêts s'imaginent qu'il faut entreprendre beaucoup plus que ne permet la coutume, laiſſoient en repos leurs mains & leur langue auprès de ſemblables filles : joint qu'elles n'avoient la permiſſion de montrer ainſi leurs parties, qu'afin de trouver un homme, car dès qu'elles étoient mariées elles diſoient adieu aux nuditez. C'eſt Plutarque qui nous l'aprend. (c) Πυνθανομένου δέ τινος διὰ τί ὡς μὴ κόσμος ἀκαλύπτους, ὡς ἢ γυναῖκας ὀγκεκαλυμμένας εἰς τοιμφανὲς ἀγουσιν, Ὅτι (ἔφη) τὰς μὲν κόσμος, αὐδεὲς δίκειν δεῖ. τὰς δὲ γυναῖκας, σωζὸν τὰς ἐχοντας. *Quærenti cur Spartani virgines detectas, mulieres velatas in publicum emitterent : Quia, inquit, virginibus quærendi sunt viri, mulieribus opera danda ut ſervent maritos.* Je laiſſe ce trait de Martial (d) *aut libidinoſæ Ledeas Lacedæmonis paleſtras.* J'ai un fait plus fort que les mediſances des Poëtes. Les Lacedemoniens occupez depuis 10. ans à un ſiege, & rapellez par les plaintes de leurs femmes qui ne s'accommodoient nullement d'une ſi longue viduité (e), renvoyerent à Lacedemone les plus jeunes de leurs ſoldats, & leur permirent de coucher indifferemment avec tout autant de femmes qu'ils voudroient. Cette jeuneſſe fut très-bien reçuë ; marque évidente que les femmes de Lacedemone n'avoient aucune vertu. Les enfans qui naquirent de ce commerce ſonderent une Colonie à Tarente. Aucun d'eux ne ſavoit qui étoit ſon pere. *Itaque legunt juvenes ex eo genere militum, qui poſſi jusjurandum in ſupplementum venerant, quibus Spartam remiſſis promiſcuos omnium feminarum concubitus permiſere; maturiorem futuram conceptionem rati, ſi eam ſingulæ per plures viros expertirentur. Ex his nati, ob notam materni pudoris, Parthenie vocati. Qui cum ad annos XXX perveniſſent, metu inopiæ (nulli enim pater exiſtebat (f)* &c. Je n'ai rien dit de l'impudence laſcive que les jeunes filles pouvoient contracter, en voyant les jeunes garçons tout nuds; j'en parlerai dans la remarque ſuivante.

(b) M. M. . . . alloit en Bretagne avec Mad. la Marquiſe de Lavardin, pour voir Mad. de Sevigny. Il étoit dans le caroſſe de la Marquiſe, & dans le chemin, per non parer troppo coglione, lui donnoit des ſtoccate, & lui prenoit les mains pour les baiſer. Mad. de Lavardin lui dit en riant, Monſieur vous recordez donc pour Mad. de S. . . . t Suite du Menagiana, p. 378. édit. de Hollande.

(c) Plutarch. in Apophth. Lacon. p. 232.

(d) Epigr. 55. lib. 4.

(e) Cum . . . querelis uxorum poſt tam longam viduitatem revocarentur. Juſtin. lib. 3. c. 4.

(f) Id. ib.

(C) *Exciteroient les jeunes gens à ſe marier.*] Nous aprenons de Plutarque (g) que Lycurgue preſcrivit cette éducation & ces nuditez aux filles, afin qu'elles donnaſſent de l'amour aux jeunes garçons. *C'étoit encore une amorce, dit* (*b*), *pour le mariage, je parle de ces danſes & de ces combats que ces jeunes filles ainſi nuës faiſoient devant les jeunes gens qui étoient attirez, comme dit Platon, non par une neceſſité geometrique, mais par une neceſſité plus forte encore, & qui vient d'un attrait d'amour.* Lycurgue conſidera peut-être que le nombre des belles femmes étant par tout fort petit, en comparaiſon de celles qui ne le ſont point, & que n'étant pas une choſe rare que celles qui ne ſont point belles recoivent de la nature un notable dedommagement dans les parties que les habits cachent, il faloit donner lieu à toutes les filles de faire agir toutes leurs forces. Apparemment il eſpera que celles qui ne pourroient pas donner de l'amour par les charmes du viſage, étaleroient d'autres attraits qui leur gagneroient le cœur de quelque jeune homme. Voyez dans Athenée le bonheur de deux païſannes qui firent bâtir un temple (*i*). D'autre côté les jeunes garçons mal adroits fur qui les filles decochoient des railleries inſultantes, pouvoient à la faveur de leur nudité ſe faire valoir, & conquerir le cœur d'une belle ſans que l'étoile s'en mêlât, n'en deplaiſe à Juvenal (*k*). C'étoit donc ſe precautionner contre la laideur, & faire en ſorte que perſonne n'échapât aux traits de l'amour, & ne pût ſe plaindre d'être lezé dans ſon marché, pour n'avoir pas eu la montre de la marchandiſe. Mais n'étoit ce point introduire dans un commerce où l'honneteté doit regner, les pretenduës commodirez des lieux de proſtitution qu'Horace a tant celebrées?

Regibus (l) hic mos eſt ; ubi equos mercantur, apertos
Inſpiciunt : ne, ſi facies (ut ſæpè) decora
Molli ſulta pede eſt, emtorem inducat hiantem,
Quòd pulchræ clunes, breve quòd caput, ardua cervix.
Hoc illi rectè, ne corporis optima Lynceis
Contemptêre oculis : Hypſeâ cacior, illa,
Qua mala ſunt, ſpectes : ô crus, ô brachia : verùm
Depygè, naſuta, brevi latere, ac pede longo eſt.
Matronæ præter faciem nil cernere poſſis,
Cetera, ni Cacia eſt, demiſſâ veſte tegentis.
Si interdicta petes, vallo circumdata (nam te
Hoc facit inſanum) multæ tibi tùm officient res:
Cuſtodes, lectica, Ciniſſones, paraſitæ,
Ad talos ſtola demiſſa, & circumdata palla,
Plurima, quæ invideant pure apparere tibi rem.
Altera nil obſtat : Cœis tibi pene videre eſt
Ut nudam : ne crure malo, ne ſis pede turpi :
Metiri poſſis oculo latus : an tibi mavis
Inſidias fieri, pretiumque avellier ante,
Quàm mercem oſtendâs? . . . .

N'étoit ce point inſpirer aux filles l'effronterie des yeux, qui eſt pire que l'effronterie des oreilles? C'étoit le moyen, dira-t-on, d'émouſſer la pointe d'une curioſité qui eſt fort rongeante? Mais cette pretenduë raiſon n'a pas empêché les nations civiliſées d'inſpirer au ſexe beaucoup d'horreur pour les nuditez en peinture; & voici un Legiſlateur de Lacedemone qui laiſſoit voir aux jeunes filles les nuditez en original. Il faut l'envoyer à l'école des Romains (*m*). La curioſité dont je parle a été delicatement touchée par Mr. de la Bruyere. „Tout (*n*) le monde

(g) Ἠν μὲν οὖν καὶ τοῖς παρθενικοῖς πρὸς γάμους λογῳ δὲ τὰς γυμνοπαιδίας τὰς ἀκοσμίους, ἢ τὰς ἀλογίστους ἢ τὰς ἀγελαίους ἐν ὄψει τῶν νέων, ἀγωνίσασι κ' χαμαιλαικεῖς, ἀλλ' ἐμπλοκικεῖς (ὡς φησὶν ὁ Πλάτων) κινήσεως. Et quanquam hi quoque ad nuptias erant ſtimuli, pompas dico virginum, veſtium detractionem, certamina quæ inſpectantibus adoleſcentibus peragebant, non geometricis ſed amatoriis (ut ait Plato) coactibus. *Plutarch. in Lycurgo, pag. 48.*

(h) *Selon la verſion de Mr. Dacier, pag. 246.*

(i) *A Venus aux belles feſſes.* Καλλιπύγῳ Ἀφροδίτῃ. Athen. lib. 12. ſub finem. *Ceſtre a rapporté ce trait avec pluſieurs altérations, comme on le fera voir dans quelque article.*

(k) Fatum eſt & partibus illis
Quas ſinus abſcondit.

(l) *Horat. Sat. 2. l. 1. v. 85.*

(m) Nil dictu fœdum viſu, que hæc limina tangat : Intra quæ puer eſt. *Juvenal. Sat. 14. v. 44.*

(n) *La Bruyere, Caracteres ou mœurs de ce ſiecle, pag. 268. de la 8. édition, à Paris 1694.*

„monde

mens sur le mariage qui meritent d'être condamnez. Il vouloit que les maris ne s'approchassent (*D*) de leurs femmes qu'à la derobée, & qu'ils se levassent de cette table avec une bonne partie de leur appetit. Passe pour cela; mais il permettoit aux (*E*) vieillards qui avoient une jeune femme de la communiquer à un

„ monde connoit cette longue levée qui borne „ & qui resserre le lit de la Seine; du côté où „ elle entre à Paris avec la Marne qu'elle vient „ de recevoir, les hommes s'y baignent au pied „ pendant les chaleurs de la canicule, on les voit „ de fort prés se jetter dans l'eau, on les en „ voit sortir, c'est un amusement: quand cette „ saison n'est pas venuë, les femmes de la ville „ ne s'y promenent pas encore; & quand elle „ est passée, elles ne s'y promenent plus. „

(*D*) *Ne s'approchassent de leurs femmes qu'à la derobée.*] Je me servirai encore de la traduction de Mr. Dacier. „ (*a*) Ceux qui se ma- „ rioient étoient obligez d'enlever leurs maî- „ tresses, & il ne falloit pas les choisir trop pe- „ tites ni trop jeunes, mais dans la vigueur de „ l'âge & en état d'avoir des enfans. Quand „ il y en avoit quelqu'une d'enlevée, celle qui „ faisoit le mariage la prenoit, luy rasoit les „ cheveux, la vêtoit d'un habit d'homme avec „ la chaussure de même, & après l'avoir cou- „ chée sur une paillasse, elle la laissoit là tou- „ te seule sans lumiere. Le marié, qui n'é- „ toit ni yvre ni enervé par les voluptez, mais „ sobre à son ordinaire, comme ayant toû- „ jours mangé à la table commune, entroit, „ delioit la ceinture à son épousée, & la pre- „ nant entre ses bras, la portoit dans un autre „ lit. Il demeuroit là un peu de temps avec „ elle, & s'en retournoit en suite modestement „ dans la chambre où il avoit accoutumé de „ coucher avec les autres jeunes gens, & con- „ tinuoit toûjours de même, passant les jours „ & les nuits avec ses camarades, & n'allant „ voir sa femme qu'à la derobée, & avec tou- „ tes les precautions possibles, pour n'avoir pas „ la honte d'être apperceu. La jeune mariée „ de son côté, ne s'épargnoit pas à chercher „ des ruses & des stratagêmes qui leur donnas- „ sent le moyen de se trouver ensemble sans „ qu'on les vist. Ce commerce secret duroit „ quelquefois si long temps, que très-souvent „ des maris avoient des enfans, avant que d'a- „ voir vu en public leurs femmes. Toutes „ ces difficultez ne les accoutumoient pas seu- „ lement à la temperance & à la sagesse, mais „ elles leur rendoient le corps vigoureux & se- „ cond, & entretenoient toûjours nouvelle l'ar- „ deur de leurs premiers feux; de maniere qu'ils „ étoient toûjours aussi amoureux que le pre- „ mier jour, & nullement rassasiez ni languis- „ sans, comme ceux qui sont toûjours près de „ leurs femmes avec une entiere liberté, & sans „ aucune contrainte. Car en se quittant, ils se „ laissoient l'un à l'autre un reste de flamme très- „ vive, & un merveilleux desir de se revoir. „

(*a*) *Vie de Lycurgue, pag. 147. C'est dans Plutarque p. 48.*

Les Auteurs modernes ont raisonné sur ce reglement, & voici ce qu'en a dit Louïs Guyon.

(*b*) *Louis Guyon, diverses leçons to. 3. p. 551.*

Licurgue (b) Legislateur de Lacedemone, voulant & desirant que les mariez recueillent beaucoup de plaisir & volupté en leur mariage, & qui durassent fort longuement, & qu'engendrassent des enfans fort robustes: pour ce faire defendit, que les mariez ne couchassent ensemble: mais s'ils se rencontroient de jour en quelque lieu secret, qu'ils se frequentassent: car la volupté brieve & en petite quantité se trouve de meilleur gouſt; aussi qu'en usant de ceste façon, l'on ne s'affoiblissoit pas tant, ains les personnes en estoyent plus gaillards. Il y a une autre raison aussi, que le coucher ensemble journellement, fait mesprisser la femme, & en desirer d'autres: & la femme de mesme de rechercher un autre homme, & cela se void ordinairement: aussi que donnans tresues à leurs frequentations souvent, leur faisoit renouveller leur amitié. Et pour ceste cause les enfans & filles que produiroyent ces mariages, seroyent plus robustes & validez: aussi que l'on void communément, que ceux qui (c) abusent du coït, sont souvent des enfans mutilez ou imbecilles. Et cependant commanda, que les enfans desobeïssans aux peres & meres, fussent mis dans un sac, & jettez dans la mer (d).

(*c*) *Confondez ce que nous disons ci-dessus, article Herlicius, remarque H.*

(*E*) *Aux vieillards qui avoient une jeune femme de la communiquer.*] Plutarque continuë son recit en cette maniere. „ (*e*) Après avoir éta- „ bli une si grande pudeur & un si bon ordre „ dans le mariage, il travailla à en bannir tou- „ te vaine jalousie, qui n'est qu'une maladie de „ femme, en faisant passer pour honnête & „ raisonnable non seulement de chasser de son „ menage les desordres & les violences, mais „ encore de permettre à ceux qui en étoient „ dignes d'avoir des enfans en commun, & se „ mocquant de ceux qui poursuivent & van- „ gent par des meurtres & des guerres sanglan- „ tes le commerce qu'on a avec leurs femmes. „ Un vieillard donc qui avoit une jeune fem- „ me, & qui connoissoit quelque jeune hom- „ me bien fait & bien né, pouvoit sans bles- „ ser les loix ni la bienseance, le mener cou- „ cher avec elle, & l'enfant qui naissoit d'une „ race si noble & si genereuse, il pouvoit le „ recevoir & l'avoüer comme s'il étoit à luy. „ D'un autre côté un homme bien fait & bien „ né, qui voyoit à un autre une femme fort „ belle, fort sage & d'une taille à porter de „ beaux enfans, pouvoit de même demander „ au mary la permission de coucher avec elle, „ pour avoir des enfans bien faits & bien for- „ mez, qui des deux côtez viendroient de ce „ qu'il y avoit de meilleur & de plus honne- „ te. Car premierement Lycurgue pretendoit „ que les enfans n'appartenoient pas en parti- „ culier aux peres, mais à l'Etat. C'est pour- „ quoy il vouloit que ses Citoyens eussent pour „ leurs peres les plus gens de bien, & non pas „ les premiers venus & des hommes ordinaires. „ D'ailleurs il trouvoit beaucoup de sottise & „ de vanité dans les ordonnances qu'avoient fait „ sur les mariages les autres Legislateurs, qui „ cherchoient pour leurs chiennes les meilleurs „ chiens, & pour leurs jumens les meilleurs „ étalons, n'épargnant ni soin ni argent pour „ les avoir de leurs maîtres, & qui renfermoient „ leurs femmes dans leurs maisons & les te- „ noient là captives, afin qu'elles n'eussent des „ enfans que d'eux, quoy qu'ils fussent sou- „ vent insensez, dans un âge caduque, ou va- „ letu-

(*d*) *Je ne viens point d'avoir lu cette ordonnance de Lycurgue.*

(*e*) *Plutarch. ibid. p. 48. 49. suivant la version de Mr. Dacier.*

un jeune homme bien fait: & d'autre côté il permettoit à un tel homme d'aller faire des enfans chez ſon prochain, d'accord de partie avec le mari. Cela ne valoit rien; c'étoit autoriſer l'adultere, & même le maquerelage des maris. De la même ſource vint le reglement barbare contre les enfans, qui ne ſembloient pas promettre en venant au monde, qu'ils ſeroient un bien faits & bien vigoureux. Lycurgue (*F*) voulut que l'on s'en defit: n'étoit-ce pas une injuſtice criante? L'impie Vanini * n'en tomberoit pas d'accord. Il ſeroit facile de critiquer en † d'autres choſes les loix de Lycurgue. Mais il y a un point en quoi il eſt plus loüable que Numa Pompilius, c'eſt qu'il ne permettoit point que l'on mariât les filles dans une (*G*) trop grande jeuneſſe. J'ai quelque choſe à obſerver

* Voyez l'article Dejotarus, pag. 939. col. 1.

† Voyez les remarques de Mr. Dacier ſur la vie de Lycurgue, qu'il a traduite du Grec de Plutarque.

„ letudinaires. Comme ſi ce n'étoit pas le „ malheur & le dommage des peres & des me- „ res, que les enfans naiſſent ainſi vitieux & „ defectueux pour avoir été engendrez de per- „ ſonnes tarées, & au contraire leur bonheur „ & leur avantage, quand ils naiſſent bien faits „ & bien conditionnez, pour être ſortis de pa- „ rens bien ſains & bien robuſtes. „

Bannir la jalouſie eſt ſans doute delivrer d'une grande & affreuſe peſte les gens mariez: cependant Lycurgue étoit bien blâmable de la chaſſer par un remede qui étoit pire que le mal; Elle n'eſt au fond qu'un mal phyſique qui a ſes uſages dans le monde, (*a*) car elle contribuë plus qu'on ne penſe à y conſerver la pudeur, & à prevenir mille infamies, mais le maquerelage & l'adultere ſont un mal moral. Or ſelon la bonne Morale, il ne faut jamais guerir par un crime ce qui n'eſt qu'un mal phyſique. Mr. Dacier (*b*) blâme juſtement Lycurgue d'*avoir ſacrifié toute ſorte d'honnêteté & de bienſeance à des vuës chimeriques ſur l'utilité du public, comme ſi ce qui eſt honteux pouvoit jamais être utile.* On peut même dire que ce grand Legiſlateur baniſſoit toute ſorte de politeſſe, en donnant lien aux femmes de devenir impudentes; car il eſt ſûr que ſi le beau ſexe ne conſervoit pas la modeſtie, & l'honnêteté qu'il conſerve parmi tous les peuples civiliſez, le genre humain tomberoit par tout dans une ſale & brutale groſſiereté.

(*a*) *Voyez les nouvelles lettres contre le Calviniſme de Maimbourg, p. 537. & ſuiv.*

(*b*) *Remarques ſur la vie de Lycurgue, pag. 289.*

Au reſte Plutarque pretend que Numa Pompilius imita en quelque façon Lycurgue. *Par la communauté des femmes & des enfans*, dit-il (*c*), *ils voulurent l'un & l'autre bannir du mariage toute ſorte de jalouſie, mais ils ne prirent pas le même chemin, car le mari Romain, qui avoit aſſez d'enfans, & qui n'en deſiroit pas davantage, donnoit ſa Femme à celuy qui n'en avoit point, & qui venoit la demander, & il dependoit de lui de la laiſſer avec ce ſecond mari, ou de la reprendre. Au lieu que le Lacedemonien quand quelqu'un lui demandoit ſa Femme pour en avoir des Enfans, il la preſtoit ſans la quitter, & ſon mariage ſubſiſtoit toûjours de même; encore bien ſouvent, commenous l'avons dit, s'il voyoit un homme bien fait dont on pût eſperer une bonne & belle race, il le prioit de luy donner des Enfans, & le ménoit à ſa Femme.* La note marginale de Mr. Dacier merite d'être rapportée, *Cela eſt vrai de Lycurgue*, dit-il, *mais il ne paroît nulle part que Numa ait eu le même deſſein: il ſeroit même aiſé de prouver que cette communauté des femmes ne commença pas à Rome ſous Numa, mais beaucoup plus tard, & qu'elle n'eoit pas generale.* Pour en être convaincu, il ne faut point recourir à d'autre temoin qu'à Plutarque même. Voyez le diſcours qu'il met en la bouche d'Hortenſius; j'en parle (*d*) ailleurs. Bodin que j'ai refuté en ce même endroit, ignore ce que Plutarque impute à Numa; s'il l'avoit ſu, ſa critique n'auroit pas tant merité d'être critiquée. Il eſt difficile qu'un Auteur qui a écrit autant de livres que Plutarque ne ſe contrediſe ſouvent.

(*c*) *In parall. Lycurgi & Numæ, pag. 76. ſelon la verſion de Mr. Dacier pag. 362.*

(*d*) *Dans l'article Hortenſius, pag. 137.*

(*e*) *Plut. ibid. p. 49. ſelon la verſion de Mr. Dacier, qui dans ſes remarques ſur cet endroit rapporte un paſſage d'Ariſtote au livre 8. des Politiques, où cette deſtable ordonnance de Lycurgue eſt aprouvée.*

(*F*) *Lycurgue voulut que l'on s'en defit.* „ Les „ (*e*) peres n'étoient pas les maîtres d'élever „ leurs enfans à leur fantaiſie; mais ſitôt qu'un „ enfant étoit né, il faloit que le pere le portât „ luy-même dans un lieu appellé *Leſché*, où les „ plus anciens de chaque tribu, qui y étoient „ aſſemblez, le viſitoient, & s'ils le trouvoient „ bien formé, vigoureux & fort, ils ordon- „ noient qu'il fût nourri, & luy aſſignoient une „ des neuf mille portions pour ſon heritage; & „ ſi au contraire ils le trouvoient mal fait, de- „ licat & foible, ils l'envoyoient jetter dans „ un lieu appellé les *Apothetes*, qui étoit une „ fondriere près du mont Taigete; car ils eſti- „ moient qu'il n'étoit expedient, ni pour luy, „ ni pour la République qu'il vêcût, puis que „ dès ſa naiſſance il ſe trouvoit compoſé de „ maniere, que de ſa vie il ne pouvoit avoir ni „ force, ni ſanté. C'eſt pourquoy auſſi les „ Sages-femmes ne lavoient pas dans l'eau les „ enfans naiſſans, comme par tout ailleurs, „ mais elles les lavoient avec du vin, pour „ éprouver s'ils étoient de bonne conſtitution „ & de bonne trempe; car on dit que ceux „ qui ſont épileptiques & maladifs, ne pou- „ vant réſiſter à la force du vin qui les pene- „ tre, meurent de langueur; & que ceux qui „ ſont bien ſains, en deviennent d'une com- „ plexion plus dure & plus forte. „

(*f*) *C'eſt-à-dire Lycurgue & Numa.*

(*G*) *Dans une trop grande jeuneſſe.*] Ecoutons Plutarque ſelon la verſion de Mr. Dacier. „ Le tems auquel l'un (*f*) & l'autre vouloient „ que l'on mariât les filles, repond auſſi à la „ maniere dont ils les élevoient. Car Lycurgue „ ne les marioit que lors qu'elles étoient en (*g*) „ état d'avoir des enfans, & qu'elles ſouhait- „ toient un mari, afin que la compagnie de „ l'homme leur étant donnée lors que la nature „ la demandoit, fût plûtôt pour elles un com- „ mencement d'amour & de plaiſir, qu'un prin- „ cipe de haine & de crainte, ſi on les contrai- „ gnoit avant le temps; & encore afin que leurs „ corps fuſſent plus forts & plus robuſtes pour „ ſupporter les groſſeſſes, & reſiſter aux dou- „ leurs de l'enfantement, les enfans étant la feu- „ le fin qu'on ſe propoſe dans le mariage. Les „ Ro-

(*g*) Τῆ μὲν Λυκούργου ἀνατέτακται περιφόνοις, ἀπὸ τῶν ἐμμήνων ἀρξαμένοις καὶ τῆς φύσεως, καὶ μέχρι τῶν ἀκμαζόντων. Φιλίας δ' ἀρὰ τοῦτον ἔχουσιν οἱ γαμικοὶ τὸν ἐπιθυμίαν μόνον ἔχοντες ἐν τοῖς σώμασιν ἀλλ' οὐκ ἀπὸ τῆς ἐπιτάσεως ἔρωτος.

T t Romulus impellente jam natura, benevolentiæ & amoris potius quàm odii & timoris contra naturam coactarum eſſet ingreſſio, corporaque firmiora eſſent ad uterum ferendum atque continendum, velut ad nihil aliud nuberent, quam ad pariendum. *Plutarch. in Numa, pag. 77. C.*

ca conſo-

ferver contre l'Auteur (*H*) de Lacedemone ancienne & nouvelle. Il eſt trop galant homme pour s'en fâcher.

LYCUR-

„ Romains au contraire les marioient à douze „ ans, & au deſſous, pretendant que par ce „ moyen la femme plus pure & plus chaſte, non „ ſeulement pour le corps, mais auſſi pour les „ mœurs, s'accoutume mieux aux manieres de „ ſon mary. Ainſi l'un eſt plus ſelon la nature „ pour avoir des enfans, & l'autre plus ſelon „ la Morale, pour bien vivre enſemble en bon„ ne intelligence, & dans une parfaite union.„ Le partage que fait ici Plutarque entre ces deux Legiſlateurs ne paroît pas juſte, & n'eſt gueres obligeant au ſexe. Il trouve dans les reglemens de Lycurgue le bien phyſique, & dans ceux de Numa le bien moral. N'eſt-ce pas dire (*a*) qu'après l'âge de 12. ans un homme a ſujet de craindre de ne plus trouver dans ſa compagne ni la pureté du cœur, ni celle du corps? N'eſt-ce point s'ériger en ſatirique? Il faloit donner tout l'avantage aux loix de Lacedemone; car celles des Romains étoient d'un côté fort propres à gâter les mœurs, & de l'autre prejudiciables à la force des enfans, & à la vie des meres. Ariſtote donne ſur cela quelques preceptes fort bien raiſonnez. Il veut (*b*) que l'on ne marie les filles qu'à l'âge de 18. ans, & les garçons qu'à l'âge de 37. Il remarque que les habitans de toutes les villes où les mariages ſe contractent entre de trop jeunes gens, ſont infirmes & petits, & que cela fait mourir en couche un plus grand nombre de femmes. Il raporte (*c*) *l'oracle celebre qui fut donné aux Trezeniens, dont le ſens étoit qu'ils mouroient parce qu'ils mangeoient leurs fruits trop verts*, & qui *fut expliqué comme ſi l'oracle eût dit, qu'ils mouroient parce qu'ils prenoient des femmes trop jeunes, & non pas parce qu'ils cueilloient leurs fruits avant qu'ils fuſſent meurs.* Ariſtote obſerve que les enfans qui ne ſont guere plus jeunes que ceux à qui ils doivent la vie, n'ont point de reſpect pour eux, & que de là naiſſent cent deſordres domeſtiques. Voilà un inconvenient de Morale; il en touche un autre de même eſpece, puis qu'il concerne la chaſteté. Ἔτι ἡ κοινὴ πρὸς συνουσίαν συμφορὰ τοῖς ἐκβαίνουσι ποιεῖσθαι περισσοτέρως· ἀκολασίαν γὰρ εἶναι δοκεῖν νέων χρησίμων τοῖς συνοῦσιν. *Praterea vero & ad temperantiam adjuvat elocare paulo ætate grandiores, videntur enim eſſe intemperantiores ac libidinoſiores ea quæ valde puella rebus venereis uſa ſunt.* C'eſt aux Medecins à raiſonner ſur ces paroles; mais il n'y a perſonne qui ſans aller ſi avant, & ſans ſortir de ce qui paroît aux converſations, ne ſoit en droit d'aſſurer qu'un mariage precoce ne permet point à la pudeur de prendre d'aſſez profondes racines. Le reſpect qu'on a pour le ſexe, & le ſoin qu'on prend de ne point tenir de diſcours trop libres en ſa preſence, diminuë de la moitié envers celles qui ont, ou qui ont eu un mari. On les regarde comme des perſonnes initiées, à qui l'on ne doit point cacher les myſteres; de ſorte que des filles qui ſe marient fort jeunes, n'ont pas le tems de s'accoutumer à un exterieur ſevere, qui a plus d'influence qu'on ne s'imagine ſur l'interieur. Les Romains étoient ſi perſuadez du mauvais effet des diſcours libres, qu'ils ne ſouffroient pas que les jeunes (*d*) filles aſſiſtaſſent à des feſtins (*e*). Ils ſuppoſoient qu'elles avoient l'oreille bouchée aux mots ſales, juſques à ce que de petits garçons la leur debouchaſſent à cet égard le jour des noces. *Pueri obſcœnis verbis nova nupta aures verterant* (*f*). Le conſeil d'Horace devroit être une loi par tout, comme dans Lacedemone. Voici ce conſeil.

Nondum (*g*) *ſubacta ferre jugum valet*
Cervice: nondum munia comparis
Æquare, nec tauri ruentis
In Venerem tolerare pondus.
. . . . .
. . . . *Tolle Cupidinem*
Immitis uvæ: jam tibi lividos
Diſtinguet autumnus racemos
Purpureo varius colore.

Les raiſons d'Etat obligent les Princes à negliger cette loi: temoin la conduite de Charles-Quint envers Marguerite ſa fille naturelle. *Elle n'avoit* (*h*) *que dix ans lors qu'il la promit à Alexandre de Medicis, afin de détacher le Pape Clement VII. des interêts des François; & le mariage fut achevé avant qu'elle en eût douze.* Pour le dire ici en paſſant, cet Empereur violenta la nature d'une maniere toute oppoſée dans le mariage de Marguerite. „ (*i*) La jeune veu„ ve ne fut de long temps remariée, parce que „ Charles qui avoit trouvé ſon conte dans les „ premieres nôces de cette Princeſſe, le cher„ choit encore dans les ſecondes. Elle ſouhaita „ en vain qu'on la donnât pour femme à Cof„ me de Medicis ſucceſſeur d'Alexandre, qui la „ demandôit avec d'autant plus d'inſtance, qu'il „ n'auroit eu par ce moyen ni doüaire à payer, „ ni dot à reſtituer. Le party étoit convenable; „ mais Charles pretendoit acheter par les ſecon„ des nôces de ſa fille l'amitié du Pape Paul III. „ comme il avoit acheté par les premieres celle „ de Clement VII. Et de fait, il accorda à „ Octavien Farneſe qui n'avoit que douze ans, „ ce qui donna lieu à un Poëte (*k*) Angevin de „ faire une des plus belles épigrammes qui pa„ rurent dans le ſiecle paſſé.„ Il ne faudroit pas faire de grans changemens à l'épigramme du *Menagiana*, pour faire croire que c'eſt celle dont Mr. Varillas a voulu parler. „ (*l*) Je ne ſai de „ qui eſt cette belle épigramme; mais elle eſt „ très-neatte, & le ſujet en eſt bien traité:

„ *Impubes nupſi valido, nunc firmior annis,*
„ *Exſucco & malli ſum ſatiata viro.*
„ *Ille fatigavit teneram, hic ætate valentem*
„ *Intactam tota nocte jacere ſinit.*
„ *Dum luxit, noluit; nunc dum volo non licet uti.*
„ *O Hymen! aut annos, aut mihi redde virum.*

(*H*) *Contre l'Auteur de Lacedemone ancienne & nouvelle.*] Je n'ai que trois choſes à lui objecter.

En I. lieu je voudrois qu'il n'eût point tâché de faire l'apologie de la nudité des filles de Lacedemone. Mr. Dacier a eu le goût bien meilleur: il s'eſt hautement declaré pour le bon party;

(*a*) Οὕτω γὰρ ἂν μάλιστα τὸ σῶμα, καὶ τὸ ἦθος παραμένοι καὶ ἀδιάφθορα γένοιτο. Ita potiſſimum corpus & mores puros illibatoſque in manum viri cenſentes perventuros. *Plut. ibid.*

(*b*) *Ariſtotel. lib. 7. de Republica, c. 16.*

(*c*) *Je renferes des parties de Mr. Dacier, Remarques ſur Numa, p. 411.*

(*d*) Virgo de convivio abdicatur ideo quod majores noſtri virginis acerbæ aures veneréis vocabulis imbui noluerunt. *Varro in Agathone, apud Nonium Marcellum voce acerbum p. m. 247.*

(*e*) *Conferez ce que dit St. Cyprien ci-deſſus à l'article* Guarini, *p. 1321. col. 2.*

(*f*) *Varro ibid. apud eumdem voce retuſare, p. m. 167.*

(*g*) *Horat. lib. 3. Od. 5.*

(*h*) *Varil. Hiſt. de François I. liv. 13. p. m. 487.*

(*i*) *Id. ibid.*

(*k*) *Du Bois.*

(*l*) *Suite du Menagiana pag. 197. édit. de Holl.*

LYCURGUE, Orateur Athenien, fils de Lycophron, & petit-fils d'un autre Lycurgue que les trente tyrans firent mourir, florissoit en même tems que Demosthene.

(e) Ὅλως γὰρ τὸν πολλὰ ἐγκωμιάζοντα αὐτὸν βιβλίον παρέχεται, καὶ μάτην τοὺς ἄλλους ἔφασκεν ἐγκωμιάζειν αὐτὸν, ἐνὶ δὲ λόγῳ τὸν γοητικώτατον ἀπεφαίνετο. Plut. in Lycurgo, p. 847.

party; il a trouvé que Lycurgue sacrifia les loix de la bienfeance, & les impressions de la pudeur à de fausses vuës de Politique.

En 11. lieu je ne voy pas que l'apologie soit fondée sur d'assez bonnes raisons. C'est ce qu'on va examiner : voici les paroles de Mr. Guillet.

(a) *Les filles de Sparte dansoient toutes nues en public; & peu de gens sont persuadez qu'il y eût de la modestie à ce spectacle. Je m'imagine que les Lacedemoniens avoient pourtant leur raison, & que la chose étant toute commune parmy eux, elle ne faisoit pas dans leur ame une impression dangereuse & criminelle. Il se fait une habitude de l'œil & de l'objet, qui dispose à l'insensibilité, & qui bannit les fales desirs de l'imagination. L'émotion ne vient que de la nouveauté du spectacle. Une coutume perpetuelle rebute plus les yeux qu'elle ne les tente; & si vous vous mettez une fois dans l'esprit l'integrité des mœurs de la nation, vous demeurerez persuadé de ce bon mot.* Les filles de Sparte n'étoient point nuës, l'honnesteté publique les couvroit. *Generalement parlant, je ne vous diray pas que leur excuse fût une excuse pour nous : mais enfin il y a encore aujourdhuy quantité de lieux dans l'Amerique Septentrionale, où les femmes paroissent toûjours dans l'état de celles qui dansoient à Sparte, & cependant tous nos Voyageurs asseurent que le crime en est entierement banny. Mais je serois bien ici dix ans entiers à plaider la cause des filles de Sparte; je voy bien que je ne vous donnerois jamais bonne opinion de leur modestie. Vous en crotrez bien plûtôt les Satyres piquantes des Atheniens, & même celle d'Aristote, qui tout Macedonien qu'il étoit, avoit demeuré trop long tems à Athenes, pour n'y avoir pas contracté la haine contagieuse qui y regnoit contre les Spartiates. Voicy ce qu'il a dit des Lacedemoniennes dans le second livre de ses Politiques. Quand Lycurgue a entrepris d'introduire à Sparte la fermeté & la patience, c'est une chose évidente qu'à l'égard des hommes il y a reüssi : mais il s'y est pris plus negligemment du côté des femmes; car elles y vivent dans une molesse & un déreglement general. Il ajoûte que Lycurgue essaya vainement de les reformer; en quoy il est dement par Plutarque.*

(a) Lacedemone ancienne & nouvelle pag. 167. édit. de Holl.

(b) C'étoit Benserade.

Ce qu'on nous dit là de cette habitude de l'œil, & de l'objet qui dispose à l'insensibilité, est bon & solide generalement parlant, & c'est une des remarques de Balzac contre le fameux Sonnet de Job. L'Auteur (*b*) du Sonnet fut accusé de se contredire (*c*); & voici comment on pretendit l'en convaincre. „ (*d*) Il a peur que „ sa Dame ne soit pas émeuë d'un objet digne „ de compassion ; & immediatement après, il „ desire qu'elle s'accoustume à voir cét objet. „ Par consequent il desire ce qu'il craint. Cette „ accoustumance à voir, devant oster à sa Da- „ me l'émotion qu'il voudroit qu'elle eust, il „ la prie d'une chose qu'il a tesmoigné de ne „ vouloir pas. Il prendra la peine, s'il luy plaist, „ d'accorder cela, & se souviendra, cependant, „ de ce vieux mot, dont l'Université retentit, „ depuis saint Yves jusqu'à sainte Geneviéve, „ *Ab assuetis non fit passio.* L'ame ne recevant „ l'émotion que par le passage des yeux, quand „ ils sont une fois bien asseurez, elle ne sau- „ roit estre surprise. Quand les yeux ont con- „ tracté habitude & familiarité avec les plus es- „ tranges objets, ces objets, de farouches qu'ils „ estoient, devenant apprivoisez, & entrant „ dans l'ame comme amis, ils n'y excitent plus „ de tumulte, & rien ne s'émeut à leur veuë. „ A force de voir des monstres, ce ne sont „ plus monstres aux yeux qui les voyent. Les „ spectres mesmes & les Furies, armées de leurs „ torches & de leurs serpens, perdroient leur „ force & leur horreur dans nostre imagination, „ par l'accoustumance de les voir. A plus forte cum to- „ raison, &c. „ Mais quelque solide que puisse lerantiam la- être cette doctrine, je ne sai si on la peut appli- bentis quer à nôtre sujet, puis que les filles de Lace- vellet ad demone ne paroissoient nuës qu'en certains jours tolerandos & de ceremonie, & que le reste du tems elles por- ferendos toient un habit qui ne laissoit voir que leurs labores cuisses. C'étoit le moyen d'irriter la corrup- esse forti- tion, sans disposer à l'insensibilité par une cou- robustam, tume perpetuelle. De plus il y a une grande in viris difference entre Lycurgue, & tant de nations quidem sauvages où la nudité se pratique. Celles-ci sont perspicue de tout tems en possession de cet usage, mais quod vo- Lycurgue introduisit la nudité dans une ville lebat asse- où elle n'étoit pas connuë, & pendant que tous cutus est: les peuples voisins observoient la bienseance. in mulie- On ne sauroit donc l'excuser. Enfin la vertu tam ter- des Americaines, si ce que les voyageurs en ribus vero disent est veritable, ne sert de rien pour justi- negligen- fier ce Legislateur; car l'évenement a fait voir tiam pra- que Lacedemone n'étoit pas un lieu où de tel- bebit. les nouveautez pussent être innocemment in- Vivunt ter & lu- troduites. C'est en vain que l'on s'efforce d'af- enim in- xuriose, foiblir le temoignage d'Aristote. Il n'y a rien ad omne de plus grave ni de plus sensé, que le livre où temperan- ce Philosophe parle si mal (*e*) des Lacedemo- tiæ & fe- niennes: l'esprit de partialité ne paroît point licitatem dans cet Ouvrage; & ainsi au lieu de dire que les medisances des Poëtes ont fait impression sur l'esprit de ce Philosophe, il falloit dire que l'autorité de ce Philosophe justifie les medisances des Poëtes. Au reste il n'est pas vrai que Plutarque ait dementi Aristote dans le fait dont il s'agit. Il est clair, quand on lit avec attention, que ce Philosophe ne parle que de la coutume qu'avoient les Lacedemoniennes de maîtriser leurs maris. Lycurgue voulut reformer cela, en étant aux femmes l'empire qu'elles exerçoient; mais n'ayant vu aucune apparence d'y reüssir, il delista de son (*f*) entreprise, sans negliger neanmoins de faire plusieurs reglemens qui se raportoient au sexe, & qui le rendoient très-propre à produire des enfans robustes. C'est en vertu de ces reglemens que Plutarque a dementi Aristote; mais il est tombé dans le sophisme que l'on nomme *ignoratio Elenchi*: il n'a point fu de quoi il étoit question. Lycurgue, dit-il (*g*), regla d'abord *tout ce qui regardoit les mariages & les naissances*; car *il ne faut pas croire ce que dit Aristote, qu'ayant temeré de regler & de reformer les femmes, il y renonça, ne pouvant venir à bout de leur licence effrenée, & de la trop grande autorité qu'elles avoient prise sur leurs maris.* Il est visible que Plutarque raisonne mal : un Legislateur qui

(c) *A cause de ces paroles :* Il craint Que vous n'en soyez pas émeu . . . . Accoutumez-vous à la vuë D'un homme qui souffre & se plaint.

(d) *Balzac, à la fin du Socrate Chrestien, p. m. 142.*

(e) Ὅλως γὰρ τὸν πολλὰ ἐγκωμιάζοντα αὐτὸν βιβλίον παρέχεται, καὶ μάτην τοὺς ἄλλους ἔφασκεν ἐγκωμιάζειν αὐτὸν, ἐνὶ δὲ λόγῳ τὸν γοητικώτατον ἀπεφαίνετο. Plut. in Lycurgo, p. 847.

(f) Τὰς δὲ γυναῖκας, ὡς μὲν ἀπόπειραν ἔλαβε, πρᾶξαι μὴ δυνάμενος, ἀπέστησε τῆς ἐπιχειρήσεως. Plut. in Lycurgo, p. 847.

(g) Plut. in Lycurgo, p. 47.

Demosthene. Il philosopha d'abord sous Platon; mais en suite il s'attacha à l'art oratoire sous Isocrate, & s'avança aux emplois publics *. Ce fut un Jugé tout-à-fait

* *Plutarchus in vitis decem Rhetorum, p. 841.*

« abandonne l'entreprise de soumettre les femmes à leurs maris, n'abandonne pas pour cela tous les soins qui se raportent à l'éducation des filles, à leur mariage &c. & neanmoins voici Plutarque qui pour montrer qu'Aristote n'a pas eu raison de dire, que Lycurgue renonça à l'entreprise de reformer la domination des femmes, allegue des reglemens de Lycurgue qui ne tendent qu'à exciter les garçons à se marier, & qu'à faire en sorte que les enfans soient robustes. On trouveroit un million de pareils sophismes dans Plutarque, si on prenoit la peine de les bien chercher. Il raporte dans la page suivante une reponse qui supose manifestement cette verité de fait, que les maris à Lacedemone étoient dominez par leurs femmes. C'est une marque que Lycurgue ne reforma point cet abus. Remarquez bien qu'Aristote reconoit dans le même lieu que Lycurgue fit des loix pour la multiplication des enfans (*a*).

(*a*) Βελτίων δ' ὁ τοιαῦτα τοὺς πλείστους εἰπὼν τῶν Σπαρτιατῶν, ὁμοίως τοῖς πολίταις ὅτι πλείστοις ποιοῦσι παῖδας.

Ma III. remarque est fur ces paroles de Mr. Guillet. *Je n'oserois vous décrire*, dit-il (*b*), *l'habit des filles de l'ancienne Lacedemone. Sophocle vous l'apprendra, si vous voulez voir comment il a decrit celui d'Hermione, dans un fragment que Plutarque rapporte; il étoit si court, que le Poëte Ibycus en s'en moquant les appelloit* Phænomerides. Il est fûr 1. qu'on ne trouve point dans ce fragment de Sophocle la description d'un habit, car ce Poëte dit seulement que la tunique d'Hermione étoit entrouverte, & qu'elle laissoit paroître les cuisses. 2. Ibycus apellant les filles de Lacedemone *Phænomerides*, ne se fondoit point fur ce qu'elles portoient un habit fort court; mais fur ce que leur habit fendu de chaque côté laissoit voir leurs cuisses. C'est Plutarque qui nous donne très-clairement (*c*) cette raison de la raillerie d'Ibycus. Je m'étonne que Cragius ait pu commettre la faute que l'on va lire. *Ea* (mulieres) *inſtituto veteri veſtes ſupra genua decurtatas ferebant. Unde Φαινομηρίδες dictæ ſunt ab Ibyco Poëta, ut teſtatur Plutarchus, tanquam qua femora nuda oſtenderim* (*d*). Peut-on dire qu'un habit qui ne va que jusqu'au genou laisse voir les cuisses? Le haut de chausses que les hommes portent depuis tant de siecles ne prouve-t-il pas le contraire, dans toutes les variations par où la mode le fait passer? 3. Il n'est pas vrai, generalement parlant, que l'habit des Lacedemoniennes fût court. L'autorité de Clement Alexandrin est mal alleguée. Cragius ne l'a pas prise du bon côté. Οὐδὲ γὰρ, dit ce Pere (*e*), ὑπὲρ γόνυ καθῆπτο τὰς καυσίας φασὶ παρθένοις ἐφηβικὸς καλὸν εἶδος γὰρ πλέον ὑπὲρ τὸν γονυπετῆ γυναικὸς σύστημα. C'est-à-dire, *Il n'est pas beau de porter des robes qui n'aillent que jusqu'au deſſus du genou, comme on le dit de celles des filles de Lacedemone; car la bienſeance ne ſouffre pas qu'une femme faſſe voir à nud aucune partie de ſon corps quelle qu'elle ſoit.* D'abord on voit là que Clement Alexandrin ne pretend pas que cette vêture Lacedemonienne laissât voir les cuisses, mais qu'il la blâme de ce qu'elle laissoit voir les pieds & les jambes. Cragius devoit pour le moins s'en tenir là, & ne monter point plus haut. J'joûte que l'on peut conſerver à ce paſſage toute la verité neceſſaire, ſans ſupoſer que Clement Alexandrin ait pretendu que les filles de Lacedemone alloient toûjours ainſi vêtuës; il ſuffit qu'elles paruſſent en cet état, quand elles alloient à la chaſſe, quand elles lutoient, ou quand elles faiſoient quelque autre exercice. Or cela ne prouve point que leur habit fût fort court; cela prouve ſeulement qu'elles le trouſſoient juſqu'au deſſus du genou, afin de n'en être pas embarraſſées. C'eſt ce qu'il faut ſupoſer neceſſairement, à moins qu'on ne veuille accuſer Virgile d'une groſſiere ignorance; car il a donné aux filles de Lacedemone une longue & large robe, mais retroussée ſur le genou quand elles chaſſoient.

(*b*) Vid. ſupra pag. 172.

(*c*) Voyez ci-deſſus les paroles de Plutarque, remarque I. lettre f.

(*d*) Cragius, de Republ. Lacedæm. lib. 3. c. 9. p. m. 155.

(*e*) Clem. Alexandr. in Pædagog. lib. 2. cap. 10. p. 204.

(*f*) *Virgil. Æneid. lib. 1. v. 314.*

Cui (*f*) *mater media ſeſe tulit obvia ſilva*
Virginis os habitumque gerens, & virginis arma
SPARTANÆ . . . .
. . . . .
Namque humeris de more habilem ſuſpenderat arcum
Venatrix, dederatque comam diffundere ventis
NUDA GENU, NODO QUE SINUS COLLECTA FLUENTES.

(*g*) Ἔκκειται δὲ καὶ ὁ τῶν παρθένων ἀπὸ χιτωνίσκου ἡ παραλλαγὴ, ἐν τοῖς κάτω πτύξεσι παρίστασιν τοῦ μηροῦ. μόλιστα δὲ Σταφυλίνος, ὃς καὶ τὸν φαινομηρίδων ἀποφαίνεται λόγον.

La description que Pollux nous a laissée de l'habit des filles de Lacedemone, ne nous permet pas de douter qu'il ne fût long; car cet Auteur dit que quand elles se delaçoient jusques à un certain point, elles laissoient paroître leurs cuisses depuis leurs pieds. C'est ainsi qu'il s'exprime (*g*). On peut donc compter pour une chose certaine, qu'à l'égard du fait Cragius & ceux qui le suivent se trompent: mais on pourroit dire quelque chose en leur faveur, à l'égard du raisonnement qu'ils ont fondé sur le fait. Un habit pourroit être si court qu'il laisseroit voir les cuisses. Voyez ces paroles de Martial (*b*), *Dimidiataque nates Gallica palla tegit*; & ce que Dubravius obſerve des bantes, mandes qu'un Roi (*i*) de Boheme aporta de France. *Il laiſſoit croître ſes cheveux fors longs, ſe chauſſoit de ſouliers pointus, & ne s'habilloit que de petits manteaux courts, qui ne couvroient que le haut des cuiſſes: Inerat ei peregrinus habitus in nutriendis comis, in calceandis pedibus rostrati calcei, in veſtiendo corpore palliolis vix dimidiatis nates tegentibus* (*k*). Mais je perſiſte à maintenir que la nudité des cuisses que l'on reproche aux Lacedemoniennes, ne venoit point de ce que leur juppe étoit trop courte; car ſi elle eût reſſemblé à nos culotes de Page, ou aux habits dont parlent Martial & Dubravius, on ne ſe fût pas contenté de les apeller *Phænomerides*. Il n'y a perſonne qui ne comprenne fort aiſement, que ſi leur juppe qui étoit fenduë des deux côtez, ſans être couſuë au bas des fentes, ne fût deſcenduë qu'un peu *ſon de Lu-* au deſſous des feſſes, elles euſſent fait beaucoup pis que montrer la cuiſſe, quand elles euſſent marché; de ſorte que les Poëtes qui avoient en ce tems-là plus de liberté qu'aujourdui de s'exprimer groſſierement, leur euſſent donné une épithete beaucoup plus forte que n'eſt celle de *phænomerides*, *montreuſes de cuiſſe*. Il n'eſt pas neceſſaire d'éclaircir plus amplement cette penſée.

(*h*) *Du-bravius, Hiſtor. Bohem. lib. 20. apud Vale-ſium p. m. 61.*

à-fait severe, & qui va (*T*) de pair avec le Preteur Cassius. On parle assez amplement de lui dans le Suplément de Moreri, mais non pas sans commettre quelques (*Z*) fautes. On le confond * quelquefois avec Lycurgue le Legislateur de Lacedemone.

* *Lindenbroch in Ammian. Marcellin. lib. 22. cap. 9. & Conradus in Cicer. ad Attic. lib. 1. epist. 13. prenent pour Lycurgue de Lacedemone, celui qu'il falloit prendre pour l'Orateur Athenien.*

LYDIUS (MARTIN) Ministre de l'Evangile, ayant quitté le Palatinat sa patrie à cause des persecutions, se retira en Hollande, & fut Professeur à Franeker. Il laissa deux fils qui furent Ministres. Balthasar LYDIUS l'aîné commença d'exercer son ministere à Dordrecht vers l'an 1603. & mourut l'an † 1629. Il composa quelques (*A*) livres, & eut quatre fils qui furent Ministres. L'aîné s'apelloit Isaac, & mourut Ministre de Dordrecht, laissant un fils nommé Matthieu, qui est mort Ministre environ l'an 1685. & qui avoit une belle Bibliotheque. Jaques LYDIUS, second fils de Balthasar, a été Ministre de Dordrecht, & a composé (*B*) divers livres. L'autre fils de Martin Lydius s'apelloit Jean. Il

† *Henn. Witte, Diar. Biograph. parte 2. p. 36.*

(*a*) *Amm. Marcellin. lib. 22. c. 19. p. m. 321.*

(*T*) *Severe, & qui va de pair avec le Preteur Cassius.*] Cela paroit par ces paroles d'Ammien Marcellin. (*a*) *Verum ille*, il parle de l'Empereur Julien, *judicibus Cassio tristior & Lycurgis censuram momenta æquo jure perpendens, suum cuique tribuebat, usquam à vero abductus, acrius in calumniatores exsurgens quos oderat multorum hujusmodi petulantem spe dementiam adusque discrimen expertus, dum esset adhuc humilis & privatus.* Plutarque observe qu'on dikoit de ce Lycurgue qu'il trempoit sa plume dans la mort, pensée qui ne s'accorde pas mal avec le reproche (*b*) qu'on faisoit à Dracon, d'avoir mis ses loix par écrit non avec de l'encre, mais avec du sang. (*c*) Ἐγὼ δὲ ᾧ τὸ ἄπορ τῶν φυλακίων, ᾗ τῶν καινήργων τῶν σωμάτων, οὐς ἐξέλασεν ἀπαντᾶς, οὐς ἢ τῶν σοφιστῶν ἴσως λόγων, Λυκοῦργον ἢ μᾶλλον ἀδικὰ θανάτου χείροντα τὸν καλλιον κατὰ τῶν πονηρῶν, ὥστε συγγράφειν. *Urbis etiam custodia ex mandata sunt, & malefactorum comprehenso. Quos quidem omnes expulit: adeò ut sophistarum quidam dicerent, Lycurgum ita contra malos scribere, ut qui calamum non atramento sed morte imbueret.* Diodore de Sicile le represente comme (*d*) un accusateur très-piquant. Joignez cela ces paroles de Ciceron. (*e*) *Nosmetipsi qui Lycurgei à principio fuissemus, quotidie demitigamur.* Voyez la remarque suivante à l'endroit qui concerne *Ibis*.

(*b*) Δρακόντος ὄντων εὐσεβεστέρων, εἴτε ὀργῇ τινι πρὸς τὸ ἀνθρώπινον ἐθέλων μίσος τῷ τῶν νόμων ἐκδόσιμον γράψαι. Post-modum lepide ait Demades sanguine Draconem non atramento scripsisse leges. *Plutarch. in Solone, p. 87. E.*

(*c*) *Plut. in vitis decem Rhetorum, p. 841.*

(*d*) Η' δὲ παραπλησίως τοῖς λίαν γλαφυροῖς. *Diodor. Siculus lib. 16. Voyez aussi Denys d'Halicarnasse in Censura vet. scriptor. p. m. 192. 193.*

(*e*) *Cicero ad Attic. epist. 13. lib. 1.*

(*Z*) *Nous pas sans commettre quelques fautes.*] I. Il faloit dire en general qu'il chassa tous les (*f*) malfaiteurs, & non simplement *tous les faineans & tous les vagabons.* II. Je ne trouve point qu'il ait *excellé* dans les exercices, ni qu'il ait été *très-fouvent vainqueur dans les Jeux qui se celebroient en presence du peuple.* III. Il ne faloit pas dire que quand il *se fit porter au Senat pour y rendre lui-même publiquement un compte exact de toutes ses actions*, elles furent *loüées de tout le monde*, il ne faloit pas, dis-je, debiter cela, fans observer qu'il s'éleva (*g*) un accusateur dont il refuta les calomnies, & il ne faloit point passer fous silence qu'il fut (*h*) accusé diverses fois. IV. *Les Athéniens*, s'il en faut croire le suplément, *le regardant comme un personnage qui après sa mort un Ibis (oiseau d'Egypte semblable à peu près à une cigogne) de même que le bibon avoit été consacré à Xenophon.* C'est n'entendre rien dans les paroles de Plutarque sur quoi l'on se fonde; voici comment Amiot les a traduites. *On surnommoit Lycurgus, Ibis qui est une cigogne noire, & disoit on communement à Lycurgus l'Ibis, à Xenophon le Chasbuan.* Ce passage de Plutarque (*i*) est en fort mauvais état, mais il est pourtant aisé de voir qu'il ne signifie pas ce que l'on debite dans le suplément. Le docte Henri Valois nous aidera à l'entendre, (*k*) *Unde*, dit-il, *etiam Ibis cognominatus fuisse videtur, quòd scilicet ut Ibis angues, sic ipse noxios cives & peregrinos expelleret. Aristophanes in Avibus:*

(*f*) *Plutarque ubi avoit en lui quelque chose de divin, lui consacrerent après sa mort un Ibis (oiseau d'Egypte semblable à peu près à une cigogne) de même que le bibon avoit été consacré à Xenophon.*

(*g*) *Plutarch. ibid. pag. 842. E.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *Ibid. p. 843. D.*

Γῆς Λυκόργου, χαιρεφῶντι νυκτερίς.

(*k*) *C'est-à-dire, parce qu'il accusoit* [*aigrement & ardemment.*]

Quanquam scio Scholiastem ejus cognominis aliam afferre causam, quòd scilicet Ægypto oriundus, aut quòd longa cruribus esset Lycurgus. Sed nostram sententiam confirmare videtur Plutarchus in Lycurgi Rhetoris vita: ubi & versum illum Aristophanis adducit, sed mendosum (l). Il me vient un petit doute. Cette Comedie d'Aristophane fut jouée (*m*) l'an 2. de la 91. Olympiade, & Lycurgue non seulement étoit en vie l'an 2. de la 111. Olympiade, mais il étoit l'un des plus fameux Orateurs (*n*) que ceux d'Athenes refuserent de livrer à Alexandre. Quel âge ne faudroit-il pas lui donner quand il mourut, si c'étoit de lui qu'Aristophane a parlé dans sa Comedie? Ce Poëte faisoit-il mention de gens obscurs? V. Quand on dit que *sur le temoignage de Demosthene* les fils de Lycurgue *furent bien-tôt remis en liberté*, on declare manifestement que Demosthene temoigna de leur innocence, mais cela est faux. Il étoit alors en exil, & il écrivit aux Atheniens (*o*) qu'on les blâmoit du traitement qu'ils faisoient aux fils de Lycurgue. Là-dessus on les relâcha. Ce ne fut point parce que sur le temoignage de Demosthene on les crut injustement accusez. VI. Il ne faloit point citer Herodote, qui étant mort avant que Lycurgue fût au monde n'a pu rien dire de lui. La citation de Pausanias est soufrable, quoi qu'il n'ait dit (*p*) qu'une petite partie de ce qu'on raporte; mais n'avoir pas cité Plutarque c'est une omission qui ne se peut pardonner.

(*l*) *Henric. Valesius in Ammian. Marcellin. lib. 22. cap. 9. p. m. 321.*

(*m*) *Vide Sam. Petit Miscellanea lib. 1. cap. 19.*

(*n*) *Diod. Sicul. lib. 17. c. 15.*

(*o*) *Plut. ubi supra, p. 842. D.*

(*p*) *Pausan. lib. 1. p. 29.*

(*A*) Balthasar LYDIUS *composa quelques livres.*] Il publia deux volumes in 8. intitulez *Waldensia, id est, conservatio veræ Ecclesiæ demonstrata ex confessionibus Taboritarum & Bohemorum.* Le I. tome fut imprimé à Rotterdam l'an 1616. & l'autre à Dordrecht l'année suivante. Les autres Ouvrages de cet Auteur sont *Facula* (*q*) *accensa historiæ Waldensium. Novus orbis seu navigationes primæ in Americam.*

(*q*) *Witte, Diar. Biograph. parte 2. pag. 36.*

(*r*) *C'est-à-dire, les absurditez des Papistes.*

(*B*) Jaques LYDIUS *a composé divers livres.*] Je ne parle point de plusieurs poëmes qu'il publia en Flamand, ni de son (*r*) *Roomschen Uylen-spiegel*

dignité à la vuë de toute la Cour ; car elle accoucha chez la Reine ſans avoir été mariée. Le Prince de Condé lui avoit fait cet enfant. Il s'eſt élevé là-deſſus une diſpute (*A*) de Chronologie. Et d'ailleurs les Ecrivains ſont partagez ſur

(*A*) *Il s'eſt élevé là-deſſus une diſpute de Chronologie.*] C'eſt à quoi ſans doute les deux amans ne s'attendoient pas : ils ne s'imaginoient point que leurs careſſes produiroient une matiere de diſpute entre les Auteurs à cent ans de là. Voici le fait. Commençons par ces paroles de la Critique generale de l'Hiſtoire du Calviniſme.

(*a*) *Critique generale, lettre 3. p. 45. de la 3. édition.*

„ (*a*) Le Prince de Condé étant devenu amou-
„ reux d'une des filles de la Reine, nommée Ma-
„ demoiſelle de Limeuil, luy en conta ſi bien,
„ qu'ils en vinrent à ce qu'on apelle la conclu-
„ ſion du Roman. Elle en eut un fils dont
„ elle accoucha ſous le regne de Charles IX.
„ le 25. de May 1561. dans le Louvre même ;
„ mais la Reine qui en ce temps-là avoit beſoin
„ du Prince, pour balancer la puiſſance de la
„ Maiſon de Guiſe qui s'élevoit trop, eut com-
„ paſſion de la fragilité humaine. C'eſt ainſi
„ qu'en parle un bel Eſprit, dans une maniere
„ de Roman qu'il intitule *le Prince de Condé*,
„ où l'on voit pluſieurs traits hiſtoriques très-
„ curieux, & très-fidellement raportez. Meme
„ aventure arriva à une autre fille de la Reine
„ au bout de deux ou trois ans : Catherine de
„ Medicis s'eſtant aperçeuë que le Prince aimoit
„ cette jeune Demoiſelle, ſe voulut ſervir de
„ l'occaſion pour penetrer ſes deſſeins ; c'eſt
„ pourquoy elle excita la jeune fille, qui apa-
„ remment n'avoit pas beſoin de ſolliciteur pour
„ cela, à ne point faire la prude. Monſieur de

(*b*) *Abreg. Chron. ad ann. 1563. Mr. de Thou l. 35.*

„ Mezeray vous le dira mieux que moy. (*b*) *La*
„ *Reine taſcha d'enchaîner le Prince de Condé à*
„ *la Cour par les charmes de la volupté, & par*
„ *les appas de l'une de ſes filles d'honneur, qui*
„ *n'ayant rien épargné pour ſervir ſa maîtreſſe,*
„ *s'en trouva incommodée pour neuf mois, & fut*
„ *quelque temps l'entretien de la Cour, à qui de*
„ *ſemblables accidens donnent plûtoſt du divertiſ-*
„ *ſement que du ſcandale.* Le Prince eut une
„ autre galanterie de grand éclat avec la veuve
„ du Maréchal de St. André, & l'euſt épou-
„ ſée, ſi l'Admiral n'euſt paré ce coup en l'en-

(*c*) *Critique generale ibid. p. 47.*

„ gageant dans un autre mariage. . . . (*c*) Il
„ luy fit de ſi fortes (*d*) remontrances, qu'il
„ l'obligea de rompre par le lien conjugal tou-
„ tes ſes pernicieuſes attaches avec la Maréchale

(*d*) *Mezeray ubi ſuppa.*

„ de St. André, qui en tâchant de donner de
„ l'amour au Prince, en prit tant pour luy,
„ qu'elle acheta ſon contentement au prix de ſa
„ terre de Valery, qu'elle luy donna.„

Pluſieurs perſonnes ſe ſont aperçuës qu'il y a deux inſignes fauſſetez dans ce recit ; car il n'eſt point vrai que la Demoiſelle de Limeuil ait accouché en l'année 1561. & qu'une autre fille d'honneur de la Reine ſoit tombée dans la faute de celle-là avec le Prince de Condé quelques années après. Il y a neanmoins des opiniâtres qui perſiſtent à ſoutenir, que la date qui ſe trouve dans le Roman, que le Critique de Mr. Maimbourg a citée, eſt juſte, & par conſequent que le Prince de Condé debaucha en peu de tems deux filles d'honneur de Catherine de Medicis. Cette conſequence eſt très-certaine, ſi l'Auteur de ce Roman ne s'eſt point trompé ; car on ne ſauroit nier que l'une des filles d'honneur de cette Reine n'ait accouché l'an 1564. en ſuite de ſon commerce avec le Prince : mais encore un coup, l'Auteur du Roman a debité un menſonge. Ce n'eſt ni une faute d'impreſſion, ni une fiction poëtique ; c'eſt une fauſſeté d'hiſtoire. Toute la ſuite du livre fait voir manifeſtement que l'Auteur parle d'une amourette qui preceda l'empriſonnement du Prince, & l'arrêt de mort donné contre lui au mois de Novembre 1560. C'eſt donc de l'Auteur, & non pas des Imprimeurs que vient le chiffre 1561. On ne peut pas dire qu'il s'eſt ſervi volontairement d'une antidate, ſelon les privileges du poëme épique, & du Roman ; car comme ſon livre eſt tout parſemé de dates auſſi exactes que celles de Mezerai, ſoit touchant la mort de François II. & celle du Roi de Navarre, ſoit touchant l'abſolution du Prince, &c. il faut croire qu'il a pretendu donner la vraye date des couches de la Demoiſelle. Les circonſtances du jour, & du mois, & du lieu qu'il a ſi ſoigneuſement marquées, confirment ce ſentiment, veu qu'elles ne ſervent de rien pour l'œconomie de la piece ; il ne les touche qu'en paſſant, afin de piquer l'attention de ſon lecteur, par une particularité qui eſt aſſez rare dans cette ſorte de livres. A quoi bon auroit-il anticipé de deux ans la groſſeſſe d'une fille de la Reine ? Le Roman n'y gagne rien : cela eût été tout auſſi bon à deux ans de là, afin d'amener l'intrigue où on la vouloit. La lecture de la piece le fait voir évidemment. Il faut donc que cet Auteur ait été trompé par des memoires où l'an 1561. avoit été mis pour l'an 1564. J'ai vu des gens qui après quelques reflexions ſur cette matiere, s'imaginoient que la Demoiſelle de Limeuil avoit fait deux fois le ſaut avec le Prince, & que l'Auteur du Roman parle de la premiere groſſeſſe, & Mr. de Mezerai de la ſeconde. Je ne ſaurois me perſuader qu'ils ayent raiſon ; car encore que la Cour de France fût en ce tems-là fort dereglée, il n'entre pas dans l'eſprit qu'une fille de la Reine ait pu accoucher au Louvre l'an 1561. & tomber en rechute trois ans après, ſous la même qualité de fille d'honneur de cette Reine. On gardoit encore quelques meſures ; on avoit encore quelques égards pour la voix publique. Brantôme qui le ſavoit d'original nous le dit en termes (*e*) exprés. La ſignification la plus naturelle de ſes paroles, eſt que les filles de Catherine de Medicis n'ont jamais eu de meilleur tems, que celui qu'elles ont paſſé auprès d'elle, parce qu'elles avoient une auſſi grande liberté de goûter les joyes du mariage, que de s'en abſtenir, pourveu qu'elles euſſent l'habileté & l'induſtrie de ne pas devenir groſſes. Il faloit donc qu'il y eût à craindre quelque diſgrace, quand on n'avoit pas cette induſtrie : il faloit que cette Reine fit à-peu-près comme les Lacedemoniens, qui châtioient non pas le vol, mais le peu d'adreſſe à le cacher. Nous verrons bien-tôt que la Limeuil fut diſgraciée. Ceux qui en demandent des preuves, ſe font une horrible idée de Catherine de Medicis.

(*e*) *Voyez l'article Gansche, pag. 1220. lettre d.*

moiſelle fut chaſſée: & d'autres qu'elle ne perdit (*D*) point les bonnes graces de la Reine. En un mot, il y a ici (*E*) beaucoup de variations. Quoi qu'il en ſoit, elle étoit fille * de Gilles de la Tour, Seigneur de Limeuil, & ſe maria en ſuite avec Scipion de Sardini, Baron de Chaumont † ſur Loire, &c. noble Luquois. Elle rabroüa (*F*) un jour extremement l'homme du monde le plus terrible,

,, *Hoc quod Puella feciſſet,*
,, *Et dedit illi cuſtodes*
,, *Superbos nimis & rudes,*
,, *Mittens in Monaſterium*
,, *Quærere refrigerium.*
,, *Sed certè pro tam levi re*
,, *Sic non debebat tractare,*
,, *At exciſare modicum,*
,, *Tempus, perſonam & locum.*
,, *Aliis non ſit taliter*
,, *Quæ factum ſimiliter.*

,, *Pridie venit nuncium*
,, *Puellum eſſe mortuum,*
,, *Et ſint inagua factura*
,, *De tam pulchra creatura,*
,, *Quæ nunc eſt cum cœlitibus*
,, *Rogans Deum pro patribus,*
,, *Et ut Patri ſit melius.*

,, La Reine s'offenſa d'autant plus de ce deſor-
,, dre arrivé dans ſa Maiſon, qu'il fut ſi pu-
,, blic qu'on ne le put celer; mais le temps ap-
,, paiſa tout, & puis la Demoiſelle ſe maria.,,
La Cour arriva à Lyon vers la mi-Juin 1564. Puis donc que la Demoiſelle accoucha pendant ce voyage, on peut raiſonnablement ſupoſer que ſon enfant vint au monde le 25. de Mai de la même année; de ſorte que l'Auteur du Roman aura bien marqué le jour, mais non pas l'année.

(*D*) *Qu'elle ne perdit point les bonnes graces.*] C'eſt l'opinion de celui qui compoſa le Roman dont j'ai parlé. *La Reine*, dit-il (*a*), *qui en ce tems-là avoit beſoin du Prince de Condé, pour balancer la puiſſance de la Maiſon de Guiſe qui s'élevoit trop, eut compaſſion de la fragilité humaine.* Il ſupoſe que la Demoiſelle continua ſes fonctions de fille d'honneur auprès de la Reine, & qu'elle râcha de porter le Prince à ne point prendre les armes. *Mademoiſelle de Limeuil*, dit-il (*b*), compagne de Mademoiſelle du Roüet (*c*), *& fille d'honneur comme elle, que le Prince de Condé avoit autrefois aimée, juſqu'à en venir à une familiarité dont elle avoit eſté quelquefois incommodée, fit tout ce qui luy fut poſſible pour convertir la paſſion qu'il avoit de combattre, en une autre où elle trouvoit que le combat avoit quelque choſe de plus agreable. Elle ſçavoit ſon penchant, & tout vaillant qu'il eſtoit, elle ne doutoit point qu'il ne fuſt auſſi ſenſible à l'amour qu'à la gloire. Elle lui écrivit, & le pria de conſiderer qu'il alloit faire la guerre à une perſonne à qui il ne l'avoit pas toujours faite, puis que ſa Religion la mettoit au nombre de ſes ennemis.* Cet Auteur s'abuſe, car il eſt ſûr que la Reine fit mettre cette fille dans un Couvent, & qu'elle ordonna (*d*) qu'on l'y tint de court. Il ne faloit pas ſuprimer cela dans le *Diſcours merveilleux de la vie de Catherine de Medicis.** Voyons tout ce que l'Auteur de cette ſatire obſerve touchant la Limeuil. Il dit (*e*) que le Prince de Condé commença d'en être amoureux pendant ſa priſon, & que cette Demoiſelle étant *l'une des filles que* la Reine mere *lui avoit baillées pour le debaucher, comme l'ambition trouve tout loiſible pourveu qu'elle atteigne à ſes deſſeins.* Après avoir parlé de la paix qui fut conclue le 18. de Mars 1563. il dit (*f*) que la Reine *pour mettre le Prince de Condé en mauvaiſe reputation ouvrit les ſiens, l'entretenoit toujours aux deſpens de l'honneur de Limeuil qui devint groſſe. Et la Reine pour faire bonne mine, l'en voulant tancer, Limeuil eut bien la hardieſſe de luy dire, qu'elle avoit en cela ſuivy l'exemple de ſa Maiſtreſſe, & accomply ſon commandement.* Voilà tout ce qu'il dit: la bonne foi exigeoit qu'il avoüât que la Limeuil fut chaſſée & enclotrée.

(*E*) *Il y a ici beaucoup de variations.*] Dans le Diſcours merveilleux on aſſûre que le Prince aimoit la Limeuil dès le tems de ſa priſon, après la journée de Dieux; mais Mr. de Mezerai & Mr. Varillas aſſûrent qu'il ne l'aima qu'après la premiere paix. Varillas aſſûre que la Regente ſe propoſa de marier cette Demoiſelle avec le Prince, & que la Demoiſelle ſe flatant de cet honneur, n'épargna rien pour y parvenir: mais l'autre Hiſtorien n'attribuë qu'à la Marechale de St. André l'eſperance d'épouſer le Prince. Varillas aſſûre que le Prince fut aimé tout à la fois de ces deux Dames, & qu'elles lui donnerent à l'envi l'une la plus belle de ſes terres, & l'autre ſon pucelage. Mezerai ne dit rien touchant cette émulation: il (*g*) ſupoſe que le Prince étoit veuf, lors que la Reine eſſaya de l'engager à épouſer la Marechale: ſi cela eſt, que deviendra l'émulation dont parle Mr. Varillas; cette émulation qui faiſoit que ces deux Dames combatoient à qui feroit plus prodigue de ſes faveurs envers le Prince. Ce n'eſt qu'une chimere ſelon le ſyſtême de Mezerai; car Eleonor de Roye (*h*) vivoit encore lors que la Limeuil accoucha, & ainſi avant que le Prince fût veuf, cette Demoiſelle étoit ſortie ignominieuſement de la Cour, & avoit été enfermée dans un Monaſtere. Elle ne diſputoit donc pas le terrain à la Marechale; elle n'oppoſoit pas le preſent de ſon pucelage, à la donation de la terre de Valeri en Gatinois.

(*F*) *Elle rabroüa .... le Connêtable de Montmorenci.*] Donnons ce recit tout tel qu'on le trouve dans Brantome. „ (*i*) Un jour au ſiege de dans Sainte Catherine de Rouën, accompagnée de ſes filles, Monſieur le Conneſtable y ayant dit un mot, & pris congé d'elle, y vint à rencontrer Mademoiſelle de Limeuil, l'une des belles & ſpirituelles filles de la Cour, & qui diſoit auſſi bien le mot, & vint tout à cheval la ſaluer pour cauſer avec elle, & l'appella ſa maitreſſe, & tousjours la vouloit accoſter, car le ſon homme n'eſtoit pas ennemy de la beauté ny de l'amour, fût ou par effets ou par paroles; car il avoit eu de bonnes pratiques en ſon jeune temps que je ne diray point. Mademoiſelle de Limeuil qui n'eſtoit pas ce jour-là en ſes bonnes humeurs, „ ne

(*a*) Pag. 70. édit. de Hollande 1681.

(*b*) Pag. 132.

(*c*) Maiſtreſſe du Roi de Navarre.

(*d*) Voyez la proſe Latine rimée de la remarque precedente.

(*e*) Diſcours merveilleux de la vie de Catherine de Medicis p. m. 42.

* *Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Caſtelnau, to. 1. pag. 327. comparé avec to. 2. p. 371.*

† *Varillas ubi ſupra.*

(*f*) *Ibid.* p. 46.

(*g*) *Mezerai Hiſt. de France, tome 2. p. 133.*

(*h*) *Elle mourut le 23. de Juillet 1564. La Limeuil accoucha pendant le voyage de Lion; la Cour entra dans Lion à la mi-Juin 1564.*

(*i*) *Brantome, éloge de ce Conneſtable, au 2. tome de ſes Memoires, p. m. 71. 72.*

(*k*) *Rouën fut aſſiegé pendant l'automne de 1562.*

terrible, je veux dire le Connetable de Mommorenci. Je raporterai un paſſage de (G) Brantome qui la concerne, & qui eſt aſſez curieux. Sa ſœur ainée, fille d'honneur de Catherine de Medicis, mourut à la Cour. Brantome (H) en parle.

LINGELS.

„ ne fit pas grand cas de luy, car elle eſtoit al-
„ tiere quand elle vouloit, & commença à le
„ rabroüer fort, & renvoyer Monſieur le Con-
„ neſtable, qui luy dit, Et bien ma maiſtreſſe,
„ je m'en vais, vous me rabroüez fort. Elle
„ luy reſpondit, C'eſt bien raiſon que vous
„ rencontriez quelque perſonne qui vous ra-
„ broüe, puis que vous eſtes couſtumier de
„ rabroüer auſſi tout le monde. Adieu donc,
„ dit-il, ma maiſtreſſe, je m'en vais, car vous
„ m'avez donné la mienne. „

(G) *Un paſſage de Brantome qui la concerne.*] Je ne crains pas que les conoiſſeurs ſe declarent contre ma conjecture, quand ils auront bien examiné les circonſtances du recit que l'on va lire. Il eſt difficile de n'y pas trouver la Limeuil & le Prince de Condé.

(a) *Brantome, Memoires des Dames galantes, tome 2. p. 392.*

„ (a) J'ay connu un autre Prince, mais non
„ pas ſi grand (b), lequel durant ſes premieres
„ nopces & ſa viduité (c), vint à aimer une fort
„ belle & honneſte Demoiſelle de par le mon-
„ de, à qui il fit, durant leurs amours & ſou-
„ las, de fort beaux preſens de carcans, de
„ bagues, pierreries, & force autres belles har-
„ des, dont entr'autres il y avoit un fort beau
„ & riche miroir où eſtoit ſa peinture. Or le
„ Prince vint à épouſer une fort belle & hon-
„ neſte Princeſſe de par le monde, qui luy fit
„ perdre le goût de ſa premiere Maiſtreſſe, en-
„ cor qu'elles ne deuſſent rien l'une à l'autre de
„ la beauté. Cette Princeſſe ſollicita & perſuada
„ tant Monſieur ſon mary, qu'il envoya de-
„ mander à ſa premiere Maiſtreſſe tout ce qu'il
„ luy avoit jamais donné de plus exquis & de
„ plus beau. Cette Dame en eut un grand cre-
„ ve-cœur, mais pourtant elle avoit le cœur ſi
„ grand & ſi haut, encor qu'elle ne fuſt point
„ Princeſſe, mais pourtant d'une des meilleu-
„ res Maiſons de France, qu'elle luy renvoya
„ tout le plus beau & le plus exquis, où eſtoit
„ un beau miroir avec la peinture dudit Prince:
„ mais avant pour le mieux decorer, elle prit
„ une plume & de l'encre, & luy ficha dedans
„ des cornes au beau mitan du front, & deli-
„ vrant le tout au Gentilhomme, luy dit: Tè-
„ nez mon amy, portez cela à voſtre Maiſtre,
„ & que je luy envoye tout ainſi qu'il me le
„ donna, & que je ne luy ay rien oſté ny ad-
„ jouſté, ſi ce n'eſt que de luy-meſme il y ait
„ adjouſté quelque choſe du depuis: & dites à
„ cette belle Princeſſe ſa femme, qui l'a tant
„ ſollicité à me demander ce qu'il m'a donné,
„ que ſi un Seigneur de par le monde (le nom-
„ mant par ſon nom, comme je ſçay) en euſt
„ fait de meſme à ſa mere, & luy euſt repeté,
„ & oſté ce qu'il luy avoit donné pour cou-
„ cher ſouvent avec elle par ſon pardon d'a-
„ mourettes & jouyſſance, qu'elle ſeroit auſſi
„ pauvre d'affiquets & pierreries que Dame de
„ la Cour: & que ſa teſte qui en eſt ſi fort
„ chargée aux depens d'un tel Seigneur, & du
„ devant de ſa mere, que maintenant elle ſeroit
„ dans les jardins à cueillir des fleurs pour s'en
„ accommoder, au lieu de ces pierreries: or
„ qu'elle en faſſe des paſtez & des chevilles, je
„ les luy quitte. Qui a connu cette Demoi-
„ ſelle-là, jugeroit bien qu'elle avoit fait ce
„ coup, & ainſi elle-meſme me l'a raconté,
„ car elle eſtoit tres-libre en paroles; mais pour-
„ tant elle s'en cuida trouver mal, tant du ma-
„ ry que de la femme, pour ſe ſentir ainſi deſ-
„ criée: à quoy on luy donna blaſme, diſant que
„ c'eſtoit ſa faute, pour avoir ainſi depiré & de-
„ eſperé cette pauvre Dame, qui avoit fort bien
„ gagné tels preſens par la fueur de ſon corps.
„ Cette Demoiſelle, pour eſtre l'une des belles
„ & agreables de ſon temps, nonobſtant l'aban-
„ don qu'elle avoit fait de ſon corps à ce Prin-
„ ce, ne laiſſa à trouver un party d'un tres-ri-
„ che homme, mais non de ſemblable Maiſon,
„ ſi bien que ſe venant à reprocher l'un à l'au-
„ tre les honneurs qu'ils s'eſtoient faits de s'eſtre
„ entre-mariez: elle qui eſtoit d'un ſi grand lieu
„ de l'avoir eſpouſé, il luy fit reponſe; & moy
„ j'ay fait plus pour vous que vous pour moy;
„ car je me ſuis deshonoré pour vous remettre
„ voſtre honneur; voulant inferer par là, que
„ puis qu'elle l'avoit perdu eſtant fille, il le luy
„ avoit remis l'ayant priſe pour femme. „

(b) *Il venoit de parler de l'avanture d'un très-grand Prince ſouverain.*

(c) *J'ai de la peine à croire que la Limeuil ait continué ſa galanterie avec le Prince depuis qu'il fut veuf; car il le devint pendant qu'elle étoit dans un Monaſtere.*

(H) *Sa ſœur ainée... Brantome en parle.*] Voici en quels termes. (d) *Il eſcheut à l'aiſnée Limeuil, à ſon commencement qu'elle vint à la Cour, de faire un paſquin (car elle diſoit & eſcrivoit bien) de toute la Cour, mais non point ſcandaleux pourtant, ſi non pluiſant; mais aſſeurez-vous (e) qu'elle la repaſſa par le ſoüet à bon eſcient, avec deux de ſes compagnes, qui en eſtoient du conſentemẽlent, & ſans qu'elle avoit cet honneur de luy appartenir à cauſe de la Maiſon de Tourſaine, alliée de celle de Boulogne, elle l'euſt chaſtiée ignominieuſement par le commandement exprés (f) du Roy, qui deteſtoit tels eſcrits.* Dans l'éloge de Catherine de Medicis il remarque que cette fille mourut à la Cour. Il nous aprend ailleurs un fait ſingulier touchant cette fille. *Durant ſa maladie, dit-il (g), dont elle treſpaſſa, ja-mais elle ne ceſſa, ains cauſa toujours; car elle eſtoit fort grande parleuſe, brocardeuſe & tres-bien & fort à propos, & tres-belle avec cela: quand l'heure de ſa fin fut venue, elle fit venir à ſoy ſon valet (ainſi que les filles de la Cour en ont chacune un) qui s'appelloit Julien, & ſçavoit tres-bien jouer du violon: Julien, luy dit-elle, prenez voſtre violon, & ſonnez-moy toujours juſques à ce que me voyez morte, (car je m'y en vais) la defaite des Suiſſes, & le mieux que vous pourrez; & quand vous ferez ſur le mot, tout eſt perdu, ſonnez-le par quatre ou cinq fois le plus piteuſement que vous pourrez: ce que fit l'autre, & elle-meſme luy aidoit de la voix, & quand ce vint, tout eſt perdu, elle reïtera par deux fois; & ſe tournant de l'autre coſté du chevet, elle dit à ſes compagnes, tout eſt perdu à ce coup, & à bon eſcient, & ainſi deceda. Voilà une mort joyeuſe & plaiſante: je tiens ce conte de deux de ſes compagnes, dignes de foy, qui virent jouër le myſtere.* Ceux qui feront une liſte des perſonnes qui font mortes en plaiſantant, ne devront pas oublier cette Demoiſelle.

(d) *Brantome, Dames galantes, to. 2. p. 360.*

(e) *C'eſt-à-dire Catherine de Medicis.*

(f) *C'eſt-à-dire de Henri II.*

(g) *Ibid. pag. 341.*

LINGELSHEIM (GEORGE MICHEL) Precepteur *, & puis Conseiller de l'Electeur Palatin, florissoit au commencement du XVII. siecle. Il étoit né à Strasbourg †. Il a passé pour (*A*) l'Auteur d'un livre intitulé, *Idolum Hallense*, où Lipse est fort maltraité. Il entretenoit commerce de lettres avec Bongars; mais on se trompe quand on (*B*) assûre qu'il avoit été son Secretaire, & qu'il a publié les lettres qu'ils s'étoient écrites. J'ai dit ailleurs ‡ qu'il fut le depositaire du manuscrit de Mr. de Thou.

* *Scaligerana, pag. m.* 141.

† *Ibid. p.* 162.

‡ *Dans l'article de Camden, p.* 746. *col.* 2.

LINGEN-

(*A*) *Il a passé pour l'Auteur d'un livre.... où Lipse est fort maltraité.*] Il en envoya des exemplaires (*a*) à ses amis, & il leur en demandoit leur pensée, avec je ne sai quel empressement qui sentoit l'Auteur. On fut donc assez excusable de s'imaginer qu'il avoit fait l'*Idolum Hallense*. Scaliger ce grand Critique se fonda sur d'autres raisons; il crut trouver dans cet Ouvrage le genie de Lingelsheim. *Autor de Idolo Hallensi est Lingelsheim....* disoit-il (*b*), *C'est lui qui m'en a envoyé un exemplaire.... Je reconnois en de Idolo Hallensi les traits de l'esprit de Lingelsheim; je le connois fort bien: il m'a envoyé le livre, & prie de lui en écrire mon jugement.* Voilà de ses discours de conversation: sa plume les confirma dans une lettre (*c*) qu'il écrivit à Lingelsheim touchant l'*Idolum Hallense*, où il lui attribua cet Ouvrage, & lui en dit beaucoup de bien; mais il fut en suite que Denaisius l'avoit composé. *Lingelsheim*, dit-il, *m'a écrit que l'Auteur de Idolo Hallensi est Denaisius Assesseur de la Chambre Imperiale; & parce qu'il vit entre des Jesuïtes il ne desire être nommé* (*d*). Mr. Placcius a fort bien fait d'observer, que le jugement de ce fouverain Critique n'étoit pas toûjours bien sûr. (*e*) *Hac sane vice erravit, & infeliciter crisin suam quam ipsemet tamopere predicare solebat, exercuit Heros ille Criticorum Hypercriticus.* Il cite Melchior Adam (*f*) qui a donné cet Ouvrage à son veritable Auteur Pierre Denaisius: il remarque que Colomiés ignoroit la verité fur cette affaire, ayant dit en deux endroits (*g*) que Lingelsheim étoit l'Auteur de ce livre. Baudius conjectura comme Scaliger, & assûra que la voix publique étoit conforme à sa conjecture; tant il est vrai que l'on est sujet à se tromper dans ces fortes d'attributions. (*h*) *Vito gravi & sapienti Johanni Lingelsheimo officiosam salutem* [illegible] *nunciari cupio. Consentiens fama est eum esse auctorem libelli de Idolo Hallensi adversus Lipsium, & id ipse conjecerum cum primum in manus meas venit. Non est quod pavrem pudeat suæ prolis, cum non puduerit tantum virum tales nugas effuitre in dedecus anteparta fama.* Monsieur Teissier (*i*) a suivi la foule. Selon toutes les aparences Lingelsheim aprit à Bongars que Denaisius étoit l'Auteur de cette Idole de Hal: voyez sa lettre 157. Ce livre au reste fut imprimé l'an 1605. *in* 4. sous ce titre, *Dissertatio de Idolo Hallensi Justi Lipsii mangonio & phalaris exornato atque producto.* J'ai lu dans une lettre (*k*) de Lingelsheim que Goldast passa pour l'Auteur de cet Ouvrage, & que l'*Amphitheatrum honoris* le donnoit à Scaliger. Une autre lettre de Lingelsheim nous aprend que Goldast avoit eu soin de l'impression, & que cela lui fit beaucoup d'ennemis; car ce livre irrita furieusement les Jesuïtes. *Quam gaudeo* (*l*) *probari tibi scriptum de Idolo, certe omnium bonorum cum magno applausu acceptus est, sed factiæ illæ scholasticæ commoverunt nostros Academicos, adeo ut Rector distractionem libelli edicto inhibuerit, & jam vindictam spirant magistri, eo quod nimis contumeliosus sit interpres in totum ordinem, & quia Goldastum editorem hujus ludi ex typographo cognoverunt, & filii & scli in illum insurgunt, atque etiam aulicos in partes trahunt, quos nimis rusticatim ille tetigerit.* Dans une autre lettre il observe que le Carme (*m*) qui repondit à Juste Lipse, vomit mille injures contre Bongars, & le regarda comme l'Auteur de l'Idole. Lingelsheim auroit voulu que Bongars en eût demandé justice par le moyen de l'Ambassadeur de France. (*n*) *Indignatus sum quum reperi anagramma sus obnigra, ubi monachico acumine suspicionem suam prodit quasi tu autor esses. Cognavi, anne per Oratorem Regium qui Bruxellæ est, si est tibi amicus, negotium bestia illi creari posset ob atroces injurias quas in te effundit, cùm tamen author libri non sis, & quam voluptatem in maledicendo capit, eandem in lite molesta & infamia qua condemnatus injuriarum manet, perdat.* Il ne repondit rien; c'étoit le meilleur party qu'il pût prendre; ses amis lui font honneur de ce silence; ils disent qu'il mepriſa genereusement cet adversaire, & qu'à l'exemple d'un dogue qui passe son chemin, sans se detourner pour aller mordre un petit chien qui aboye contre lui; il ne daigna s'abaisser à combatre l'anonyme. C'est ainsi qu'on parle presque toûjours lors qu'on ne sait que repondre. *Exinde maledicta acerbiora nescio quis terræ filius,* Idoli Hallensis *(ô Lucianeam blasphemiam igne Tartareo expiandam!) titulo ementito, sparsit in vulgus. Sed prudentioribus amicis suadentibus,* LIPSIUS *siluit, & judicio contempsit, atque adeò contentus solo novum idlum Porphyrium vindicandum esse censuit. Sic ferè generosior molossus importunum catulum flotidæ adlatrantem prætexit, nec dente aut pugna dignatur* (*o*).

(*a*) *Voyez Scaligerana, voce* Lingelsheimius, *& les lettres de Lingelsheim pag.* 194.

(*b*) *Scaligerana ib.*

(*c*) *Voyez ſes lettres lib.* 4. *epiſt.* 315.

(*d*) *Scaligerana, voce* Denaisius.

(*e*) *Placcius de anonymis, n.* 51. *pag.* 18.

(*f*) *In vitis Jurisconsult. p.* 447.

(*g*) *Dans la clef des lettres pag.* 153. & 185. *opuſculorum edit. Ultraj.* 1669.

(*h*) *Baudius. epiſt.* 10. *centur.* 2. *pag. m.* 167.

(*i*) *Eloges addit. to.* 2. *p.* 383.

(*k*) *Elle eſt dans le recueil des lettres écrites à Goldaſt, imprimé l'an* 1688. *p.* 167.

(*l*) *Lingelsheim epiſt.* 57. *ad Bongarſium.*

(*m*) *Il n'appelloit* Anastasius Cochletius. *Son livre eſt intitulé,* Palæstra honoris D. Virginis Hallensis pro Justo Lipsio, contra Dissertationem mentiri Idoli Hallensis 1607.

(*n*) *Lingelsheim. epiſt.* 76. *ad Bongarſium pag.* 218.

(*o*) *Auber. Miræus in vita Lipſii, ad ann.* 1607. *pag. m.* 24.

(*B*) *On ſe trompe quand on aſſûre qu'il avoit été ſon Secretaire, & qu'il.*] J'en veux ici au ſavant Mr. Morof: voici ses paroles. (*p*) *Bongarſii & (q) Lingelsheimii epiſtolæ editæ ſunt Argentor.* (*r*) *an.* 1660 *in* 12. *Erat Bongarſius vir ſuo tempore magni nominis ſub Henrico IV. negotiis publicis ſæpe admotus.... Lingelsheimius itidem vir in publica dignitate conſtitutus, & ad Helvetios legatus, olim Bongarſio ab epiſtolis literas Bongarſianas una cum ſuis publicavit: ſuit enim inter illos commercium literarum mutuum.* Comparez cela avec la preface du Libraire, vous ſerez épouvanté que d'habiles gens ſoient ſujets à prendre le change d'une façon ſi énorme. La deſtinée des Auteurs eſt deplorable; car lors même qu'ils ſe croyent apliquer le plus fortement leur attention, ils prenent mal le ſens d'un paſſage très-facile; je crains extrêmement que cela ne me ſoit arrivé une infinité de fois. Voici ce que le Libraire de Strasbourg expoſe à la tête de ſon édition. *Leges hic Bongarſii & Lingelsheimii Epiſtolas multa eruditione & variis prudentia documentis*

(*p*) *Morgarſii & Bonfinius, Polyhiſt. lib.* 1. *cap. ſub fine pag.* 306.

(*q*) *Il faut lire* Lingelsheimii.

(*r*) *Voyez l'article Bongars, remarque* H.

LINGENDES (Claude de) l'un des plus celebres Predicateurs du XVII. siecle, nâquit à Moulins l'an 1591. & se fit Jesuïte à Lion l'an 1607. Il enseigna quelque tems la Rhetorique & les belles lettres ; mais comme il avoit une merveilleuse naissance pour la Chaire, on l'apliqua presque toute sa vie à prêcher: & il s'aquit de ce côté-là une telle reputation *, qu'il y eut très-peu de Predicateurs qui l'égalassent, & qu'aucun ne le surpassa. Il fut Recteur du College de Moulins pendant onze années, & en suite il fut Provincial de la Province de France. Il fut deputé trois fois à Rome aux assemblées generales de la Societé; & mourut à Paris Superieur de la Maison Professe le 12. d'Avril 1660. † & non pas en l'année 1666. comme l'assûre Moreri. On a publié ses Sermons après sa mort: j'en dirai (Y) quelque chose de très-remarquable. Il n'avoit publié (Z) que deux Ouvrages.

* Ea nominis celebritate per Galliam annis 30. ut qui eum illo in munere superarit inventus sit nostra aetate nemo, & vix ullus qui aequaverit. *Nat. Sotwel. Bibliothec. Script. Societat. pag.* 153.

† *Tiré de Natanael Sotwel ib.*

LINGENDES (Jean de) nâtif de Moulins, & cousin du precedent, fut un celebre Predicateur, & parvint par cette voye à l'Evêché de Sarlat, & puis à l'Evêché de Macon. Il prononça l'Oraison funebre de Louïs XIII. à St. Denys. Elle fut imprimée peu après ‡. Il fut donné pour Precepteur à Mr. le Comte (A) de Moret, fils naturel d'Henri IV. l'an mil six cent dix-neuf. Le Poëte

‡ *Voyez l'Abbé de Marolles, dans le denombrement des Auteurs qui lui ont donné des livres.*

mentis plenus, beneficio Nobilissimi Amplissimaque dignitatu viri qui Inclytæ Resp. ad Helvetios legatus à clarissimo vivo Dn. Francisco Veyrazio eas ut lucem viderent, accepit. Has venerandus hic senex qui in contubernio illustris Bongarsii duodecim annos, eidem ab epistolis vixerat, desrripsit integras. Le Libraire parle là de deux personnes; de la premiere sans la nommer, & de la seconde en la nommant *François Veyraz*. Celui-ci avoit fourni les lettres à l'autre, qui avoit été de la ville de Strasbourg en Suisse. C'est sans doute de Veyraz qu'il faut entendre ce que le Libraire expose dans la derniere partie du passage que j'ai raporté; c'est Veyraz qui a été Secretaire de Bongars pendant 12. ans; c'est lui qui a copié les lettres que ce Libraire a publiées. Il y avoit long tems que Lingelsheim étoit parti de ce monde, lors qu'elles virent le jour. Ainsi Mr. Morhof (a) s'est trompé en plusieurs manieres.

(a) *Voyez l'article* Bongars, *p.* 626. *lettre d.*

(Y) *Je dirai* de ses Sermons *quelque chose de très-remarquable.*] Je ne fais que raporter ce que dit Mr. Gallois, quand il parla des *Sermons sur tous les Evangiles du Careſme par le R. P. de Lingendes*, imprimez à Paris en 2. volumes *in* 8. l'an 1666. „ C'est (b) une chose „ assez surprenante que le Pere de Lingendes „ dont toute la France a admiré l'éloquence, „ n'étudiast point les termes dont il se servoit, „ & s'en mist si peu en peine, qu'il compo- „ soit en Latin les Sermons qu'il devoit pronon- „ cer en François. Mais ce grand homme ne „ pensoit qu'à la force du raisonnement, à la „ vehemence des passions, & à la grandeur des „ figures; & il estoit de l'advis de cet Ancien „ qui tenoit qu'un discours estoit fait, lors „ qu'il n'y avoit plus que les paroles à trouver. „ Après la mort de ce Pere on publia en La- „ tin plusieurs de ses Sermons qu'on trouva „ écrits de sa main; & on en a desia (d) fait „ deux éditions. Mais cette langue n'estant „ pas entenduë de tout le monde, plusieurs per- „ sonnes ont foubaitté qu'on les donnast en „ François. Il sembloit que la chose estoit „ d'autant plus facile, qu'on n'auroit pas mes- „ me la peine de les traduire. Car comme tous „ les Sermons de ce Pere avoient esté écrits par „ plusieurs Copistes lors qu'il preschoit, on „ croyoit qu'il n'y avoit qu'à les ramasser, & „ à les mettre en lumiere tels qu'on les trou- „ veroit. Cependant la diversité qui s'est trou- „ vée entre les differentes copies des mesmes „ Sermons, a fait connoistre qu'elles estoient „ peu fideles. C'est pourquoy on a jugé à „ propos de traduire ces Sermons sur l'original „ Latin, sans neantmoins negliger ces manus- „ crits François, dont on a retenu les expres- „ sions autant qu'il a esté possible. On a aussi „ adjoustè des transitions, des expolitions, & „ quelques ornemens qui ne sont point dans „ le texte Latin de l'Auteur, mais qui se trou- „ vent dans tous les Recueils des Ecrivains, „ & que la chaleur du discours luy fournissoit „ sur le champ: De maniere que cette édition „ Françoise n'est pas une simple traduction de „ la Latine. Mais la difference qu'il y a en- „ tre ces deux éditions, c'est que la Latine „ donne les Sermons tels que l'Auteur les écri- „ voit; la Françoise les donne à peu près tels „ qu'il les prononçoit: La premiere fait voir „ l'analyse du discours; La seconde en mon- „ tre les parties jointes ensemble: L'une est „ plus utile à ceux qui veulent faire des Ser- „ mons; & l'autre est plus propre pour ceux „ qui ne veulent que les lire. L'édition La- „ tine est aussi beaucoup plus ample que la Fran- „ çoise. Car de tous les Sermons qui sont „ dans l'édition Latine, on n'a choisi que les „ pieces les plus achevées, & seulement autant „ qu'il en faut pour composer un Careſme. „

(b) *Journal des Savans du 4. d'Avril* 1667.

(c) *La premiere est de l'an* 1661. *in* 4. *Deux ans après on publia dix Sermons de ce Jesuite, sur le St. Sacrement, qui furent en suite imprimez en François de la même maniere que les Sermons du Carême.*

(Z) *Il n'avoit publié que deux Ouvrages.*] L'un en Latin, l'autre en François: *Votivum monumentum ab Urbe Molinensi Delphino oblatum anno* 1639. *in* 4. Conseils pour la conduite de la vie.

(A) *Pour Precepteur à Mr. le Comte de Moret.*] „ Il (d) n'y demeura pas long tems pour „ la premiere fois, car par je ne sai quelle in- „ trigue secrette, contre l'intention mêmes de „ Madame la Comtesse de Moret, & de ses „ freres le Chevalier de Bueil & de la Perriere, „ on substitua Crosilles en sa place qui leur „ étoit auparavant le plus agreable du monde. „ Le Comte souffrit ce changement quoi qu'il „ aimât de Lingendes, mais il ne haïssoit pas „ Crosilles, & voulut obeïr de bonne grace „ au Roi. . . . Mais enfin Deligendes fut „ retabli. „

(d) *Moreri de l'Abbé de Marolles, ad ann.* 1639.

Poëte (*B*) de LINGENDES étoit ſon couſin. Cette famille (*C*) ſubſiſte encore.

LIPPOMAN (ALOÏSIO) nâtif de (*A*) Veniſe, fut un des ſavans Prelats du XVI. ſiecle. Il exerça habilement pluſieurs Nonciatures. La premiere fut, ce me ſemble, celle de Portugal. Il étoit Evêque de Modon, & Coadjuteur de Verone, lors qu'il fut envoyé de Bologne à Rome avec quelques autres Prelats *, pour plaider la cauſe de (*B*) la tranſlation du Concile l'an 1548. Il avoit opiné fortement dans cette aſſemblée contre la pluralité des Benefices, comme l'obſerve le P. Paul †, qui d'ailleurs lui donne l'éloge d'avoir vécu exemplairement ‡. Après l'interruption du Concile ⊥, il fut envoyé Nonce en Allemagne l'an 1548. d'où le Pape Jules III. le rapella deux ans après β. Il le fit l'année ſuivante l'un des trois Preſidens du Concile γ. Paul IV. l'envoya en Pologne l'an 1556. pour y reprimer les progrés des Proteſtans δ. Il l'éleva à l'Evêché de Bergame l'an 1558. & le fit ſon Secretaire ζ. Lippoman mourut le 15. d'Août 1559 λ. Il publia (*C*) beaucoup de livres. On dit qu'il fit paroître une grande cruauté (*D*) contre les Sectaires, pendant ſa Nonciature de Pologne.

* *Palavic. Hiſt. Concil. Trid. lib.* 10. *c.* 15. *n.* 2.

† *Hiſt. du Concile de Trente*, *p.* 234. *ad ann.* 1547.

‡ *Id. l.* 3. *ſub fin.*

⊥ *p.* 292. *ad ann.* 1551.

β *Palavic. ibid. l.* 11. *c.* 2. *n.* 6.

γ *Id. ibid. c.* 8. *n.* 6.

δ *Id. ibid. c.* 13. *n.* 1.

ζ *Id. lib.* 13. *c.* 13. *n.* 2.

λ *Id. ibid. c.* 9. *n.* 4.

(*a*) *Denombrement des Auteurs.*

(*B*) *Le Poëte de* LINGENDES.] Voici ce qu'en dit le même Abbé de Marolles (*a*). „ Il écrivoit avec reputation dès les années „ 1607. & 1610. & il ſe voit de lui un poëme pour la naiſſance de Monſr. le Duc de „ Retelois, & cet autre ſi fameux au ſujet du „ banniſſement d'Ovide, qui ſe lit devant les „ Metamorphoſes de la traduction de Nicolas „ Renouard. „ *A force d'imiter Politien*, ſi nous en croyons Colletet (*b*), *il ſe rendit enfin plus poli que Politien même dans quelques unes de ſes pieces.*

(*b*) *Art poëtique, Diſcours de l'éloquence pag.* 33. *à la fin du vol. apud Baillet, Jugemens ſur les Poëtes, n.* 1448. *p.* 134.

(*c*) *Tiré du Mercure galant du mois de Juin* 1689.

(*C*) *Cette famille ſubſiſte encore.*] Nicolas de LINGENDES frere de l'Evêque de Sarlat, fut Maître ordinaire de l'hôtel du Roi. On l'envoya en Eſpagne pour la negociation du mariage de Louïs XIII. avec Anne d'Autriche. Il épouſa en premieres noces Marie d'Abra de Raconis, tante de Charles de Raconis Evêque de Lavaur, & en eut Charles de LINGENDES Maître d'hôtel du Roi, ſous-Doyen des Chevaliers de St. Michel, & pere de Jean Auguſtin de LINGENDES Capitaine de Cavalerie (*c*).

(*d*) *Hic ſanguine illuſtri profapia ortus, Patricius erat Venetus. Sanſſovinus in continuat. Bellarm. de Scriptor. Eccleſ. n.* 47.

(*A*) *Nâtif de Veniſe.*] Les uns diſent qu'il étoit (*d*) d'une famille très-noble : d'autres ſoutiennent qu'on n'a jamais ſu qui étoit ſon pere. Voyez la remarque D.

(*B*) *Pour plaider la cauſe de la tranſlation.*] Les Legats du Pape ne voulant point continuër le Concile à Trente, l'avoient tranſporté à Boulogne, & il y avoit des Evêques qui n'approuvant point cette tranſlation étoient demeurez à Trente. C'eſt pour cela que les Legats deputerent un certain nombre d'Evêques au Pape, pour rendre raiſon de leur conduite. Lippoman fut un de ces deputez (*e*).

(*e*) *Palav. Hiſt. Concil. Trid. l.* 10. *c.* 15.

(*C*) *Il publia beaucoup de livres.*] Les plus conſiderables, ſi je ne me trompe, ſont *Catena ſanctorum patrum in Geneſim, & in Exodum.* Il fit imprimer la *Catena in Geneſim* à Paris *in fol.* „ par (*f*) Charlotte Guillard l'année 1546. C'eſt une très-bonne impreſſion. „ Il vint à Paris trouver la veuve, & l'obligea à „ faire ceſſer un grand Ouvrage (*g*) que l'Univerſité attendoit avec impatience, pour travailler à l'impreſſion du ſecond volume, *Catena in Exodum*, qui fut achevée l'année 1555. „ Elle eſt en la même forme & de la même „ beauté que la precedente. Ces éditions ſont „ mêlées d'Hebreu, de Grec & de toute ſorte de bons caracteres. „ Je ne ſai comment accorder ceci avec pluſieurs bons Catalogues qui marquent que la *Catena in Exodum* eſt imprimée à Paris l'an 1550. Les autres Ouvrages de Lippoman ſont *Catena in aliquot Pſalmos.* Une compilation des vies des Saints en 8. volumes. *Confirmatione di tutti gli dogmi Catholici, con la ſubverſione di tutti i fondamenti delli moderni heretici*, à Veniſe 1553. *Eſpoſitioni volgari ſopra il ſimbolo apoſtolico, il pater noſtro &c.*

(*f*) *Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, p.* 149. 150.

(*g*) *Le Lexicon Grec de Jacques Tuſanus.*

(*D*) *Une grande cruauté contre les Sectaires . . . en Pologne.*] Selon l'Auteur que je citerai, Lippoman fut le premier Nonce Apoſtolique que l'on eût vu en ce païs-là. Il ſe ſervit du ſuplice de quelques Juifs pour intimider les heretiques. A force d'argent il ſuborna des accuſateurs, qui dirent qu'une femme avoit vendu une hoſtie à quelques Juifs, & que ces impies en avoient tiré à coups d'aiguilles une phiole de ſang, pour guerir la playe de la circonciſion. On ſurprit un ordre du Roi pour les faire brûler. Ils proteſterent de leur innocence ſur le bûcher. Le Roi ayant ſu comment la choſe s'étoit paſſée, en conçut une grande indignation contre Lippoman. Neanmoins on fit une relation de tout cela ſous le nom du Roi; laquelle fut envoyée à Rome, pour y groſſir les documens des miracles dans les Archives. Je m'en vais raporter les paroles de l'Ecrivain Polonois qui narre ceci. Il commence par un reproche de baſſe naiſſance à Lippoman. (*b*) *Primus id officii apud nos geſſit* Aloyſius Lipomanus *Venetus, homo ut facta teſtantur, pervicax & crudelis. Quod tanto minus mirandum, quanto* Aſperius nihil eſt humili cum ſurgit in altum. *Dicebatur enim eum incerto patre ſuiſſe natum. Hunc quamprimum Nuncii Terrarum in Comitio viderent, extemplo eum compellarunt*: Salve progenies viperarum. *Talem ſe reipſa ſuiſſe Lipomanum probavit. Videns enim dogma eorum de Sanctiſſimo, ut vocant, Sacramento in magno verſari diſcrimine, coacto Leviciam Pontificum omnis generis conventu, è re ſua judicarunt exemplum ſeveritatis, vel potius ſeveritatis, ad incutiendum populo ſibi parenti metum, & diſſentientibus horrorem in aliquo ex infima vulgi fece ideoque impunius ſtatui. . . . Hinc impetu in Judæos quàm odio publico laborantes, tam innocentia præſidiis defectos, facto, tres è grege eorum*

(*b*) *Stanislaus Lubienicius, Hiſt. reformationis Polonicæ p.* 76.

LIPSE (JUSTE) en Latin *Lipsius*, a été un des plus ſavans Critiques qui ayent fleuri au XVI. ſiecle. Je pourrois raporter beaucoup de choſes curieuſes ſur ſon chapitre; mais comme d'autres * les ont déjà ramaſſées, & n'ont pas même oublié ce qui concerne ſon éducation, & la † prematurité de ſa ſcience, je me vois reduit à ne parler que de ce qu'ils ont negligé. Un des plus grans defauts qu'on reproche à Lipſe, eſt l'inconſtance en matiere de Religion. On fonde ce blâme ſur ce qu'étant né Catholique, il profeſſa la Religion Proteſtante pendant qu'il ‡ fit des leçons publiques à Iene. En ſuite étant retourné dans le Brabant, il y vécut à la Catholique: & puis ayant accepté une profeſſion à Leide, il y vécut à la Proteſtante. Enfin il ſortit de Leide, & s'en retourna dans le Brabant, où non ſeulement il rentra dans la Communion Romaine, mais auſſi il ſe jetta dans une bigoterie de femme; ce (*A*) qu'il temoigna par des

* *Mr. Teiſſier, Addit. aux éloges de tirez de Mr. de Thou. to. 2. p. 381. & 432. Bullart. Academie des Sciences. to. 2. p. 193.*

† *Baillet, enfans celebres, p. 184.*

‡ *Cette profeſſion dura un peu plus d'un an.* Lipſius epiſt. 87. cent. 3. miſcell. p. m. 313. *Il ſortit de Iene le 1. de Mars 1574.* Id. epiſt. 68. centur. 4. German. & Gallos, p. 702.

(*a*) *Id. Ludimiæ cinus ibid. p. 78.*

(*b*) *C'étoit le Gouverneur du lieu.*

(*c*) Tantum in odium ſectatorum incurrit, ut ab eis de vita ſit periclitatus frequenter, ſed Deo protegente incolumis reverſus. *Sanſſius ubi ſupra.*

(*d*) *Ad ann. 1566. n. 7. p. m. 564.*

(*e*) *Voyez l'Epitre dedicatoire de l'Ouvrage d'Iioſius contre les Prolegomenes de Brentius.*

(*f*) *Il le compoſa l'an 1603.*

(*g*) *Il le compoſa l'an 1604.*

rum & fœminam quandam Dorotheam Laziciam in vincula conjecerunt. Capita accuſationis hæc fuerunt: Laziciam cum de more ſolenni ante Paſchatos feſtum ad Sacram communionem accederet, occultatam in ore hoſtiam Judæis vendidiſſe: hos acubus eam confixiſſe: inde ampullam ſanguinis, quo ad ſanandum infamium circumſtrorum vulnus opus habeant, collegiſſe. . . . Mandata (a) nomine Regio ad (b) Borcum per diſpoſitos equites miſere, ut Judæos ex mente Legati Apoſtolici & Spiritus S. (ſcilicet) concilium Lovicenſe regentia ad regum damnaret. Lata in Judæos ſententia. „Hi „ad regum deducti palam liberè dicere: Nunquam „nos hoſtiam eminus vel acubus confiximus: Nos „enim nequaquam credimus hoſtia ineſſe Dei cor„pus: Imò ſcimus Deo nullum corpus, ſanguinem„ve eſſe: & more Majorum credimus, Meſſiam „non futurum fuiſſe ipſum Deum, ſed ejus unc„tum & Legatum: Compertum quoque habemus „farinæ nil ineſſe ſanguinis. Teſtamur ad ultimum nos nullo ſanguine opus habere. „ Hi audiris crudelitatis Lipomaniana & Pontificiæ adminiſtri picem ardentem ori miſerorum infuderunt. Tam horrendum omni ex parte ſacinus monumentis Romanis inſertum & pro miraculo vulgatum, Regis nomine, ad conciliandam rei fidem, appoſito. Id ſcripti à Myſtovio traditum Regi, indignationem & iram ejus excivit, animumque à Lipomano avertit. Huic Rex in eo dicere non erubuit: ſe ſacinus illud immane deteſtari: & nequaquam adeò mente captum eſſe, ut hoſtiæ iſti ſanguinem ineſſe credat. Du Sauſſai (*c*) aſſure que Lippoman ſut ſi haï des Sectaires, qu'il penſa perir pluſieurs fois par leurs attentats. Monſr. de Sponde (*d*) pretend que le miracle qui parut alors ſur l'Hoſtie, entres les mains de ces miſerables Juifs, fut fondé ſur trois raiſons: la derniere fut que le Nonce Lippoman dechiré par les libelles des heretiques, & courant riſque de la vie, avoit beſoin que la providence lui conciliât une grande autorité. Stanislaus Hoſius Evêque de Varmie, temoigna une extrême indignation de ce que Pierre Paul Vergier dediant un livre au Roi de Pologne, avoit defié Lippoman Nonce Apoſtolique à une diſpute publique dont le Roi ſeroit le Juge (*e*).

(*A*) *Il temoigna ſa* bigoterie *par des livres imprimez.*] L'un de ces livres a pour titre, *Juſti Lipſii Diva Virgo Hallenſis: beneficia ejus & miracula fide atque ordine deſcripta* (*f*). Un autre eſt intitulé, *Juſti Lipſii Diva Sichemienſis ſive Aſprimontia: nova ejus beneficia & admiranda* (*g*). Il y adopte les plus petits contes, & les traditions les plus incertaines qui ſe puiſſent ramaſſer ſur ce ſujet. Quelques-uns de ſes amis l'avoient voulu detourner de ce travail, & lui avoient allegué l'incertitude de ces traditions, & le tort qu'il ſe feroit, mais leurs conſeils ne le purent detourner de ſon entrepriſe. *At (b) mali aut moroſi quidam & pravi ſapientes non occulè deterrent aut improbant, tanquam à narrationibus parum certis, ut ajunt, & opinione ſæpe mixtis. Non debero talibus obſoleſcere auctoritatem noſtram ſi quam habemus, diſſentio.* Les vers qu'il fit lors qu'il conſacra à nôtre Dame de Hal une plume d'argent, ſont tout-à-fait ſinguliers, tant à cauſe des éloges qu'il s'y donne, qu'à cauſe des hommages exceſſifs qu'il y rend à la Sainte Vierge. *Ipſe (i)* pennam *argenteam (nec potuit pretioſiùs quidpiam) in templo ante aram Virginis ſuſpendit, & pio boſce verſus ſubſcripſit:*

Hanc, DIVA, PENNAM interpretera mentis meæ,
Per alta ſpatia quæ volavit ætheris,
Per ima quæ volavit & terræ, & maris:
Scientiæ, Prudentiæ, Sapientiæ
Operata ſemper, auſa quæ CONSTANTIAM
Deſcribere, & vulgare; quæ CIVILIA,
Quæ MILITARIA, atque POLIORCETICA:
Quæ ROMA MAGNITUDINEM addſtruxit tuam:
Variaque luce ſcripta priſci ſæculi
Affecit, & perfudit: hanc PENNAM tibi
Nunc DIVA, meritò conſecravi LIPSIUS.
Nam numine iſtæc inchoata ſunt tuo,
Et numine iſtæc abſoluta ſunt tuo.
Porrò ô benignitatis aura perpetim
Hæc ſpiret! & famæ fugacis in vicem,
Quam PENNA peperit, tu perenne gaudium
Vitamque, DIVA, LIPSIO pares tuo.

Il legua (*k*) par ſon teſtament ſa robe fourrée à la même Nôtre-Dame; ce qui fit dire qu'il en uſoit de la ſorte, parce que les miracles qu'il avoit tant celebrez mouroient de froid. Quelques Proteſtans écrivirent contre lui d'une grande force, il les laiſſa dire, & ne repondit qu'en très-peu de mots à l'un d'eux: voyez ſa *rejectiuncula* à la fin de la *Virgo Aſprimontia*. On ſouhaitoit qu'il ſe defendît contre (*l*) l'Auteur du Traité *de Idolo Hallenſi*, & contre Thomſon (*m*) qui le refuta entre autres matieres ſur la *Virgo Sichemienſis*: mais (*n*) il refuſa de s'engager dans ces diſputes, & fit ſagement. Voyez dans la remarque D ce que Baudius diſoit des livres de devotion de ce Critique.

(*b*) *Lipſius epiſt. 59. centur. 5. miſcellan.*

(*i*) *Auberi. Miræus in vita Lipſii, p. m. 13.*

(*k*) Cui Virgini Hallenſi moriens lacernam ſuam pelliceam teſtamento legavit: in quo, non potuit, quin facetorum hominum urbanitatem incurreret, qui quidem ridiculè, ſed non admodum religioſè, ideo lacernam pelliceam Virgini illi relictam ajebant, quod ejus miracula, quæ tantopere in cœlum laudibus efferebat, frigerent ad populum. *Nicius Erythræus, Pinacoth. 3. pag. 6.*

(*l*) *Mr. Teiſſier, Eloge. to. 2. p. 383. Io nomme Lingelmius, il faloit dire Lingelsheimius, qui n'eſt pourtant point l'Auteur. Voyez l'article Lingelsheim remarque d.*

(*m*) *Mr. Teiſſier ibi le nomme Thomaſon.*

(*n*) *Mimi sibi ſupra pag. 24. 25.*

des livres imprimez. Ce qu'il y eut d'étrange dans ſa conduite, & qui ne lui a pas été pardonné, fut qu'étant à Leide dans la profeſſion exterieure de l'Egliſe Reformée, il aprouva publiquement les principes de perſecution qui ſe pratiquoient par toute l'Europe contre cette Egliſe. On l'embarraſſa (*B*) étrangement lors qu'on lui fit voir les conſequences de ſon dogme; & ce fut ſans doute l'une

(*B*) *On l'embarraſſa étrangement lors qu'on lui fit voir les conſequences.*] Voici ce qu'on trouve là-deſſus dans le Commentaire Philoſophique ſur *contrain les d'entrer*. „ J'ai vu „ un autre embarras qui a du raport à ces ma„ tieres dans un Traité de Juſte Lipſe. Cet „ homme ayant été ruiné par les guerres du „ Païs-Bas trouva une retraite fort honorable „ à Leide où on le fit Profeſſeur, & il ne fit „ point ſcrupule d'abjurer exterieurement ſon „ Papiſme. Pendant ce tems-là il fit impri„ mer quelques livres de Politique, où il avan„ ça entre autres maximes qu'il ne faut ſouffrir „ qu'une Religion dans un Etat, ni uſer d'au„ cune clemence envers ceux qui troublent la „ Religion, mais les pourſuivre par le fer & „ le feu, afin qu'un membre periſſe plûtôt que „ tout le corps. Clementiæ non hîc locus. „ *Ure, ſeca, ut membrorum potius aliquod quàm „ totum corpus intereat.* Cela étoit fort-mal„ honnête à lui, entretenu comme il étoit par „ une Republique Proteſtante qui venoit de „ reformer la Religion, car c'étoit aprouver „ hautement toutes les rigueurs de Philippe II. „ & du Duc d'Albe. Et c'étoit d'ailleurs une „ imprudence terrible & une execrable impie„ té, puis que d'une part on pouvoit conclu„ re de ſon livre qu'il ne faloit ſouffrir en Hol„ lande que la Religion Reformée, & de l'au„ tre que les Payens ont fort-bien fait de faire „ pendre les Predicateurs de l'Evangile. Il fut „ entrepris ſur cela par le nommé Theodore „ (*a*) Cornhert, & pouſſé dans l'embarras, car „ il fut obligé de repondre en louvoyant, & en „ declarant que ces deux mots *Ure, ſeca*, n'é„ toient qu'une phraſe empruntée de la Me„ decine, pour ſignifier non pas literalement le „ fer & le feu, mais un remede un peu fort. „ C'eſt dans ſon Traité *de una Religione* que „ l'on voit toutes ces tergiverſations. C'eſt bien „ le plus-méchant livre qu'il ait jamais fait, ex„ cepté les impertinentes Hiſtoires & les fades „ Poëſies qu'il fit ſur ſes vieux jours ſur quel„ ques Chapelles de la Vierge, ſon eſprit com„ mençant à baiſſer comme celui de Pericles, lors „ qu'il ſe laiſſa entourer le cou & les bras *d'a„ muletes*, & de remedes de femme. & étant „ tout infatué des Jeſuïtes, entre les bras deſ„ quels il ſe jetta lors qu'il vit que le petit mé„ chant livre en queſtion ſeroit regardé de tra„ vers en Hollande; cela fit qu'il s'évada fur„ tivement de Leide. Pour revenir au petit li„ vre, c'eſt une méchante Raſpodie de paſſa„ ges qui autoriſent toutes les impietez païen„ nes ſur quoi on fondoit la perſecution hor„ rible des premiers Chretiens, & d'autres paſ„ ſages qui diſent tout le contraire. Et com„ me l'Auteur n'oſoit avoüer la force de ces „ 2. mots *Ure, ſeca*, il ſe ſervit de méchantes „ diſtinctions qui revenoient à ceci, qu'il ne „ faloit faire mourir les Heretiques que rare„ ment, & ſecretement, mais que pour les „ amandes, les exils, & les notes d'infamie, „ les degradations il ne faloit pas les leur épar„ gner. Tout cela tombe par terre par les re„ flexions ci-deſſus faites. „ Coornhert n'eſt pas le ſeul qui ait maltraité Juſte Lipſe ſur cette matiere, car le Jeſuïte Petra Sancta ayant fait des plaintes contre l'auteur anonyme des *Strictura Politicæ* (*b*), voici ce qui lui fut repondu, (*c*) *Conqueritis de autore* notarum *ſive* ſtricturarum *in proditorium* Juſti Lipſii *epiſtolam qui quum in Belgio ſederato vixiſſet, & illuſtriſſimorum Ordinum ſtipendiarius fuiſſet, poſtquam inſalutatis hoſpitibus bene meritis abiiſſet, ſtylum in eos convertit, & adverſus Rempublicam eorum, conſilia ſubminiſtravit. Quis fuerit autor* ſtricturarum *illarum, ſeu* notarum *fatetur me ignorare: ſed quiſquis ille fuerit, patriæ fuit amantiſſimus, & Lipſii ſtrandium callemiſſimus. . . . Neſcio an cui Lipſiana tantopere placent, & qui verſibus delectari videris, libenter lecturus ſis eos quos anno* 1579. *præfixit ad Zelandos libro adverſus tenebrionem quendam. Editi fuerunt tum Leyda apud* Andream Schoutenum, *& quo animo fuerit, aut eſſe ſinxerit, indicant. Audi illum*,

Duplicia Heſperii rupiſtis vincla tyranni,
Mattiaci: atque armis aſſeritis patriam:
Aſſeritiſque fidem: patriam ſed turbat Iberus.
Ecce iterum, ecce fidem turbat hic ardelio.
Verum alii patriam: ſed tu Feugræe, tueri
Perge fidem, & fidei qui faciunt tenebras,
Scriptis illucere tuis: ſunt vera Miniſtri
Hæc munia, ingenio digna tuo & genio.

Vides quo loco tum fuerit apud Lipſium *Hiſpaniæ Rex, quo Romana fides & Religio; qui poſtea factus eſt* Religionis transfuga, infide & contiantiam ἀποφθογγόμ@, *ut loquitur* Montacutus (*d*). Ces vers de Lipſe deshonorent ſa memoire quand on les compare avec l'aveu qu'il a fait, qu'il n'étoit à Leyde Proteſtant qu'en aparence, & que ſon cœur étoit Catholique. Voici cet aveu. *Sed altera calumnia*, in religione mutavi. *Nego, in fede veſtra, non in ſenſu fui, & ut in peregrinatione corporis non animi requiem illic elegi. In tempore, ut meum ingenium eſt, quiete modeſteque me habui: an in ſacra aut ritus veſtros tranſivi? nec impudentia hoc dicet* (*e*). Il avoit beau faire & beau dire; lui & tous ſes apologiſtes étoient incapables d'élu-der les preuves qu'on alleguoit, pour faire voir que ſon ſtile avoit repondu à ſa profeſſion exterieure, pendant qu'il avoit paru Proteſtant. L'Auteur de l'*Idolum Hallenſe* prouve que Lipſe ayant proteſté à Iêne devant Tilemannus Heshuſius, qui étoit alors (*f*) Recteur de l'Académie, qu'il embraſſoit ſincerement la Religion Lutherienne, communia (*g*) publiquement, & que dans une oraiſon funebre qui fut imprimée, il declara que Dieu avoit donné à ſon Egliſe la Maiſon de Saxe, pour ruiner

(*a*) *Voyez touchant cet Auteur, Colomiés* Melang. hiſtor. p. 63. *Son Ouvrage a pour titre*, Proceſſus de non occidendis hæreticis, contra tria capita libri 4. Politicorum J. Lipſii. *La reponſe de Lipſe intitulée*, de una religione, adverſus dialogiſtam, *fut refutée par le même Coornhert peu après qu'elle eut paru.*

(*b*) Prodit etiam recentiſſime dum hæc ſcribo, calumnia eadem de Sucitate noſtra in libello quem Autor hîc ſcribit, *Structuras politicas*, & in quo inprimis acerbiſſime invehitur in Juſtum Lipſium. *Petra Sancta, not. in epiſtol. Meursii ad Balzacium, p.* 96. Le livre de Petra Sancta fut imprimé l'an 1634.

(*c*) *Rivet. Criſpinat. notarum in epiſt. ad Balzacium, cap.* 12. *n.* 14. *Operum to.* 3. *p.* 535.

(*d*) *Rivet peu auparavant avoit dit*, Vide ſi placet *Expoſitulationem* Richardi Montacutii cum tuo *Reſponſione*, in *Amicis tribus*: ibi habebis lasitatem & eruditionem expenſam, & de ea judicium quod tibi non arridebit.

(*e*) *Lipſius, in reje-ctionem, ad calcem Virginis Aſpricollis.*

(*f*) *C'eſt-à-dire vers la fête de St. Michel* 1572.

(*g*) Eamque profeſſionem obſignavit fidem coram ibidem uſu & communicatione publice *Diſſert. de Idolo Hallenſi pag.* 17.

l'une des raiſons qui l'obligerent à ſortir de la Hollande. On lui avoit offert une profeſſion à Piſe, avec promeſſe (C) qu'il y jouïroit de la liberté de conſcience; mais il refuſa cette vocation. Il ſe fixa à Louvain, où il enſeigna les belles lettres d'une maniere qui lui fut glorieuſe; & il y mourut le 23. de Mars 1606. dans ſa 59. année. Il ſe trouva des Proteſtans (D) qui ne ſeconderent pas la paſſion

(i) Voyez Patin, lettre 27. p. 114. du 1. vol. où il cite auſſi du Moulin & Keckerman.

ner la peſte de la Papauté. *De bello Smalcaldico locutus cauſa bonitatem à Saxone, fortunam & martem ab Imperatore fletiſſe dicit & . . . Saxonicam* (a) *generoſam ſtirpem ad Dei hoſtes extirpandos, errores evertendos,* PESTEM PONTIFICIAM *eximendam donatam divinitus & conceſſam* ECCLESIÆ *eſſe.* On avoüe qu'il ne communia point à Leide, mais on prouve (b) par pluſieurs extraits de ſes lettres que pendant qu'il y ſejourna, il regardoit la cauſe des Eſpagnols comme le mauvais party, dont il ſouhaitoit la ruine, & qu'il lui échapoit pluſieurs expreſſions (c) qui ſentoient le Proteſtant.

(a) Differtat. de Idol. Hall. pag. 16.

(b) Ibid. p. 22. & ſeq.

(c) Ibid. p. 17. 18.

(C) *Avec promeſſe qu'il y jouïroit de la liberté de conſcience.*] Acidalius raconte (d) que Mercurial negociateur de l'affaire, lui avoit dit que le grand Duc avoit fait offrir à Lipſe une chaire de Profeſſeur dans l'Academie de Piſe, avec le privilege de croire tout ce qu'il voudroit ſur la religion, & que ce Prince avoit obtenu à Rome cette tolerance pour ce ſavant homme. En même tems Acidalius ajoûte que le bruit couroit que ce Profeſſeur avoit embraſſé la foi Romaine en Allemagne, & il aſſûre que Lipſe en refuſant la chaire de Piſe, n'avoit allegué pour raiſon que l'infirmité de ſa ſanté, & la diſtance des lieux, *via longinquitatem, & valetudinis imbecillitatem.* Il n'avoit garde d'alleguer ſon Proteſtantiſme, car il étoit aſſez diſpoſé à la profeſſion publique de la Religion Romaine. Mais neanmoins nous voyons ici qu'on le prenoit en Italie pour un très-bon Calviniſte, puis qu'on lui negocia à Rome la liberté de conſcience. Il y a 2. lettres (e) de Lipſe d'où nous pouvons inferer qu'Acidalius étoit bien inſtruit de ce qu'il diſoit, mais elles ne parlent pas de l'offre de la liberté de conſcience.

(d) Dans ſa 2. lettre écrite de Bologne le mois de Janvier 1592.

(e) La 1. de la centurie ad Italos & Hiſpanos, & la 3. de la 3. centurie ad Belgas. Dans celle-ci il dit que le Pape l'exhorte de venir à Rome: Ipſe Pontifex caput noſtrum recenter nunc me Romam invitavit.

(D) *Des Proteſtans qui ne ſeconderent pas.*] Un Miniſtre nommé Lydius voulant publier les lettres que ſon pere avoit reçûes de Juſte Lipſe, fut inſtamment ſuplié par Baudius de ne le pas faire, par Baudius, dis-je, qui ſachant que Lydius perſiſtoit dans ſon deſſein, ſe prepara à écrire contre lui en faveur de Lipſe. (f) *Perſtat in incepto, ut ſermonem tuum audio. Sed quia ſibi ſumit eam licentiam ut faciat qua ſunt contra motem bonorum, contra fas gentium, contra jus humanitatis: faxo dicat ſe nactum, qui hac in parte cauſam amici & quondam doctoris indefenſam eſſe non patiatur.* Ce n'eſt pas que Baudius aprouvât les deux Ouvrages de Lipſe ſur les miracles de la Sainte Vierge, au contraire il en parloit avec le dernier mepris, mais il croyoit que les lettres que les amis s'entr'écrivent doivent être un ſecret inviolable. *Non* (g) *quod ejus Divas ullo colore defendi poſſe cenſeam, ſed interim non eſt tollenda è vita vita ſocietas, quod faciunt qui literas, hoc eſt amicorum colloquia abſentium, foras eliminant. . . . .* (h) *Deeſt ſcilicet hoſtis, & ſeges ac materies metendæ gloriæ non ſuppetit, niſi ex labe & ruina celebratiſſimi in literis viri, & honoriſice à bonis nominandi, tametſi famam ſuam miſere decoxerit duplici illa publicatione Virginum, quibus ſæpe incolumi author* (i) *lumbi ſ. virginum exoptavi.* Encore que Lydius fût un grand predicateur, Baudius ne laiſſoit pas d'eſperer d'en avoir fort bon marché. *Etiamſi* (k) *multum in concionibus valeat, vereor tamen ut hic ſtare poſſit. Fervida ingenia plerumque violentiam natura & profundam ambitionem velare ſolent præclaro ſchemate Zeli, quod eſt everriculum & mantile multarum fraudum. Sed non deſunt nobis rationes quibus ſæculo planum & perſpicuum fiet,* Quid ſolidum crepet & pictæ tectoria linguæ. Il nous aprend dans la même lettre (l) que Scaliger avoit trouvé fort mauvais, que Thomſon eût fait un livre ſi violent contre Lipſe. Il dit auſſi que c'eſt ignorer les loix de l'humanité, & les droits des belles lettres, que de pretendre que les Savans doivent épouſer les uns contre les autres les guerres d'Etat, & les querelles de religion, & que pour lui il ne ſuivra jamais ces maximes, pendant qu'il lui reſtera une goute de bon ſens, *Non* (m) *diſſimulo, nec unquam diſſimulabo, intercedere mihi cum Lipſio, extra cauſſam religionis & libertatis, ob quam publice bello decertamus, omnia jura ſummæ neceſſitudinis, quæ cum ullo mortali eſſe poſſunt. Nunquam literarum Gratiis, & ingravant quid humaniores literæ, quid humanitas ipſa flagitet, qui ob eam tem teſtatas inimicitias promiſcue omnibus indicendas eſſe arbitrantur. In eo cenſu non erit Baudius, quamdiu ſanam animi mentem obtinebit.* Gruterus qui avoit des lettres de Lipſe, ne voulut jamais les communiquer à ceux qui les lui demanderent, pour en faire part au public. Il (n) ne voulut pas fournir des armes contre l'honneur de ce ſavant homme. Mais (o) Lingelsheim ne fut pas ſi delicat, veu qu'après s'etre ſervi de quelques lettres de Lipſe (p), il les offrit à Goldaſt pour (q) être imprimées. Goldaſt avoit déjà fait à Lipſe la ſupercherie dont j'ai parlé en un autre (r) lieu.

(f) Baudius, epiſt. 56. centur. 2. p. m. 241.

(g) Id. ib.

(h) Id. ib. p. 242.

(k) Baudius ibid. p. 241.

(l) Opus eſt ſane non ineruditum, & quod arguat ſcriptorem multæ lectionis: niſi quod ſupra modum modeſtiæ eſt feverſicit, quo nomine etiam ſenario reprehenſus eſt ab heroe Scaligero. Id. ibid. p. 242.

(m) Ibid.

Il faut convenir, comme Baudius l'aſſûre, que les loix de la generoſité ne permettent pas que l'on ſe prevaille de ce qu'un homme peut avoir écrit confidemment à ceux avec qui il entretient commerce de lettres. Les payens n'ignoroient pas cette verité, car voici comment on relança Marc Antoine, qui avoit recité devant le Senat quelques lettres qu'il avoit reçûes de Ciceron. *At* (ſ) *etiam literas, quas me ſibi miſiſſe diceret, recitavit: homo & humanitatis expers, & vita communis ignarus. Quis enim unquam qui paulum modo bonorum conſuetudinem noſſet, literas ad ſe ab amico miſſas, offenſione aliqua interpoſita in medium protulit, palamque recitavit? Quid eſt aliud tollere à vita vitæ ſocietatem*

(n) Lipſii epiſtolas amici multi à me petierunt, quibus ſemper negavi quod nollem quidquam ex iis deprimi unde ei aliquid inureretur infamiæ. Gruter. apud Quirinum Reuterum epiſt. 393. inter eas quæ ad Goldaſtum ſcripta proſierunt anno 1688.

(o) Voyez le recueil des lettres écrites à Goldaſt, publié l'an 1688. p. 391.

(p) Goldaſt publia quelques lettres anecdotes de Lipſe, ſous le titre de Lipſii Χειδωνα.

(q) Il les avoit écrites d'Ienæ à Camerarius.

(r) A l'article de Goldaſt. pag. 1246.

(ſ) Cicero, Philipp. 2.

passion de quelques-uns de leurs confreres, pour diffamer ce savant homme. Il s'étoit marié à Cologne avec une veuve environ l'an 1575. Il n'en eut point d'enfans. Quelques-uns disent que c'étoit une (*E*) très-mechante femme; mais il assûre qu'il vécut en paix avec elle. Je ne sai si je dois dire que son (*F*) écriture étoit très-mauvaise; & que sa conversation & sa mine (*G*) ne repondoient point à l'idée qu'on s'étoit faite de lui. Ses amis ne (*H*) l'abandonnerent point après sa mort à la critique de ses adversaires; mais il étoit difficile en bien des choses de faire son apologie. On a mis entre les plus grans perils à quoi il ait été exposé, la maladie qu'il gagna (*I*) dans un repas. C'est une chose étrange

X x qu'un

(*a*) *Voyez l'Avertissement des considerations generales sur le livre de M. Bruys, imprimées à Rotterdam 1684. On y distingue un secret que Mr. Bruys avoit écrit à un ami. Voyez aussi les Nouvelles de la République des lettres, Dec. 1685. p. 1337. dans l'extrait des Dialogues de Phetin & d'Irenée, où l'on insera une lettre de Mr. Ranchin. Le Jurisconsulte Baudouin,* Repondit altera ad Jo Calvinum, pag. 56. *repreche à Calvin d'avoir imprimé plusieurs lettres qu'il lui avoit écrites.*

(*b*) *Patin, lettre 296. p. 585. du 2. tome.*

(*c*) *Epist. 87. centur. 3. miscell. p. m. 313.*

(*d*) *Voici ce que dit Andiere le Mire dans la vie de Lipse p. 12.* Sed, ut ille ait, *socerum in fabis, & familem vitro fœminaque torum esse* Euripides olim monuit. Lipsius usu didicit.

(*e*) *Addit. aux Eloges 1. 2. p. 383.*

(*f*) *Lipsius epist. 68. centur. ad Germanos & Gallos. p. m. 701.*

(*g*) *Dialog. de Mascurat. p. 363.*

(*h*) *In vita Lipsii pag. 32.*

tem, tollere amicorum colloquia absentium? Quam multa joca solent esse in epistolis, que prolata si sint inepta videantur? quam multa seria neque tamen ullo modo divulganda? Sit hoc inhumanitatis tuæ. Bien des gens croyent qu'en faveur de la religion il est permis de violer cette belle loi, c'est-à-dire lors qu'on peut decrier un homme qui a écrit contre nôtre religion, ou qui par sa revolte pourroit ébranler la foi des simples; & ainsi (*a*) ils ne font point de scrupule de publier jusqu'à des billets de cet homme-là, s'il leur en tombe des copies entre les mains. Ils seroient peut-être plus scrupuleux, s'ils étoient eux-mêmes la personne à qui l'on auroit écrit ces billets, car il n'est pas aussi contraire à la loi dont nous parlons de publier une lettre qu'un autre a reçuë, que de publier une lettre que l'on a reçuë soi-même.

(*E*) *Que c'étoit une très-mechante femme.*] „ Le „ (*b*) bonhomme *Lipse* qui avoit une mechan„ te femme a dit quelque part en *ſes Epitres*, „ qu'il y a quelque secret du destin dans les „ mariages. „ Voici le passage dont Patin entend parler: *Uxorem duxi, dit* Lipse (*c*), *mei magis animi quam auncorum impulsu. Sed, ut ille* (*d*) *ait,* Τὸ μὲν ἐξ ἐμοῦ πᾶν ἐπαίλιμον θεοὶ αὐτοὶ, à Diis fataliter hoc decretum, *& concorditer fæve nimum, fructus tamen matrimonii, id est liberorum exſortes.* On a cru que Lipse ne changea de religion qu'à cause de son ambition, *& de l'importunité de ſa femme qui étoit extraordinairement ſuperſtitieuſe.* Mr. Teiſſier (*e*) assûre cela sur la foi de Scaliger, dont il cite la 120. lettre du 2. livre. J'ai parlé à des gens qui m'ont fait des contes de l'humeur bourruë de cette femme. Il les avoient oui faire à des vieillars qui avoient vu Lipse.

(*F*) *Son écriture étoit très-mauvaiſe.*] Il l'avouë lui-meme, & il refuse par là ceux qui prétendoient avoir imprimé sur l'original la harangue *de duplici concordia*, sur un original, dis-je, très-bien écrit. *Ego belle & mundule ſcribo?* dit-il (*f*), *Vellem, ſed totam Europam teſtem καθηγεμόνος hujus habeo, & querelas quod autographa mea agre vel non legant.* Confirmons cela par ce passage de Gabriel Naudé. „ Ce (*g*) digne écolier de nôtre Muret *M. Antonius Ronciavius* de Perouſe ſe plaignoit un „ jour, qu'il ne pouvoit lire que les deux ou „ trois premieres lignes des lettres que Lipſe lui „ écrivoit, parce que tout le reſte étoit griffonné d'une étrange sorte. Nancelius en di„ soit autant de l'écriture de Ramus. „

(*G*) *Sa conversation & ſa mine ne repondoient point.*] Voici l'aveu d'Aubert le Mire (*h*) sur ce fait-là. *In geſtu, cultu, ſermone modicus fuit:* adeo ut plerique, quibus magnos viros per ambitionem æſtimare mos eſt, viſo aſpectoque Lipsio quærerent famam, pauci interpretarentur (*i*). *Conſilat certè exteros, quos ab ultimâ etiam Sarmatiâ, ejus videndi audiendique gratiâ (ut olim magni illius Livii) frequenter veniſſe ſcimus, cùm* Lipsium *viderent, eumdem ſæpè requiſiviſſe.*

(*H*) *Ses amis ne l'abandonnerent point . . . à la critique de ſes adverſaires.*] Le Jesuïte Scribanius, selon l'esperance (*k*) de Lipse, se porta pour son defenseur. Voyez son *Orthodoxa fidei controverſa*, ſa *defenſio Lipſii poſtuma* &c. Claude Dausqueius Chanoine de Tournai publia l'an 1616. un livre qu'il intitula D. Mariæ Aspricollis θατματοργοτεστιμονιαλ. . . . *alterum item J. Lipſii ſcitum: mirumque adverſus Agricolæ Thracii ſatyricas petitiones.* Il veut dire qu'il repond à un Ouvrage que George Thomſon, Ecoſſois publia à Londres l'an 1606. sous ce titre, *Vindex veritatis adverſus Juſtum Lipſium libri duo. Prior inſanam ejus religionem politicam, ſatuam peſſimamque de Eſau, ſceleratiſſimam de fraude doctrinam refellit. Poſterior* Ψευδοπαράδοξος *Sichemienſis, id eſt Idoli Aſpricollis, & Dea lignea miracula convellit. Uterque Lipſium ab orco Gentiliſmum revocaſſe docet.* Voyez la remarque A de l'article Lingelsheim lettre M. Je ne parle pas de ceux qui l'ont attaqué ou defendu sur des matieres de literature. Vincent Contarini successeur de Sigonius dans la chaire de Padouë, critiqua (*l*) assez doctement Juſte Lipſe l'an 1609. *circa frumentariam Romanorum largitionem & militare Romanorum ſtipendium.*

(*i*) *Tacitus in vita Agricolæ.*

(*k*) Heu importunique qui jam abeuntem & majora magisque seria meditantem, ſupervacuâ laceſſis: ii opus & uſui fuerit non decrit amica aliqua manus (& Carolum Scribanium . . . deſignabat) quæ Lipſium non patietur inultum. *Miræus in vita Lipſii, p. 25.*

(*l*) *Son livre fut reimprimé à Wesel in 12.*

(*l*) *La maladie qu'il gagna dans un repas.*] Voici les paroles de Nicius Erythreus. *Sepius* (*m*) *in vita manifeſtum vitæ diſcrimen adiit; ter in l'an 1669. puerili ætate . . . deinde lethali morbo pene ſublatus eſt Dola, quæ Sequanorum eſt Academia, ubi quum luculenta oratione Victorem Giſelinum, inter medicos allectum, laudaſſet, ac ſtatim deinde, opiparo convivio exceptus eſſet, in quo, ut mos eſt illarum regionum, convivæ invitare ſe pluſculum ſoleant, & in ſeſe largius merum invergere, repente, inſolito horrore correptus, cum febri domum rediit.* Lipſe ayant fait une harangue dans la promotion de ce Medecin, fut sans doute regardé comme l'un des principaux heros du repas; on le fit boire d'autant, & on le penſa tuër. S'il eut été Italien ou Eſpagnol cette avanture ne seroit pas surprenante, car il est vrai qu'à de telles gens un repas academique, un repas de promotion dans des Univerſitez ſeptentrionales, eſt une occaſion auſſi perilleuſe qu'une bataille rangée à un Colonel, à moins qu'ils n'obtiennent diſpenſe de faire raiſon à chaque ſanté. Mais Lipſe étoit un Flamand; n'importe, il ſuccomba, il fut vaincu dans une joûte bacchique par des Francs-Comtois: il lui en coûta preſque la vie. Les regles les plus generales ſouffrent exception.

(*m*) *Pinacoth. 3. p. 6.*

β Lipse après avoir vécu jusqu'à 45. année dans la Religion des Protestans embrassa la Catholique. Teissier addit. aux eloges. t. 2. pag. 385. edit. d'Utrecht 1696. Il avoit 25. ans lors qu'il se fit Protestant la 1. fois.

qu'un stile Latin aulli mauvais que le sien, ait pu (*K*) créer une secte dans la Republique des lettres. Voyez en marge β une faute de Mr. Teissier.

LYSERUS (POLYCARPE) celebre Theologien de la Confession d'Augsbourg, nâquit à Winenden au pais de Wirtemberg le 18. de Mars 1552. Il n'avoit que deux ans lors que son pere * mourut; mais sa mere se remariant † lui procura un beau-pere qui eut un grand soin de lui. Les progrés qu'il fit dans son enfance le firent juger digne d'être élevé aux depens du Prince de Wirtemberg, dans le College de Tubinge. Il employa si bien son tems qu'il fut installé au ministere l'an 1573. & au Doctorat en Theologie l'an 1576. Sa reputation se repandit de toutes parts, de sorte qu'Auguste Electeur de Saxe l'apella pour être Ministre de l'Eglise de Wittemberg l'an 1577. A peine eut-il fait paroître ses talens dans cette Eglise, qu'il fut aggregé au nombre des Professeurs en Theologie. Il fut un des principaux directeurs du livre de la Concorde; & il exerça vigoureusement (*A*) la charge de Millionaire, pour le donner à signer à ceux qui etoient dans les emplois. Il assista à toutes les assemblées qui furent tenuës touchant ce livre, ou touchant la reünion des Calvinistes & des Lutheriens, qui étoit negociée par les Agens du Roi de Navarre. Christien Electeur de Saxe ayant succedé ‡ à la dignité de son pere, mais non pas à son Lutheranisme rigide, fut ravi de voir que Lyserus lui communiquât (*B*) les conditions avantageuses

* Pasteur & Surintendant de Winenden.

† Avec Luc Osiander fameux Theologien.

‡ L'an 1586.

(*K*) *Un stile Latin aussi mauvais que le sien ait pu créer une secte.*] „ Lipsius (*a*) est cause qu'on „ ne fait gueres état de Ciceron: lors qu'on en „ faisoit état, il y avoit de plus grans hommes „ en éloquence que maintenant. „ C'est Scaliger qui parle ainsi, preuve évidente que la secte des Lipsiens s'étoit fort accrüe. Mais c'est ici qu'on doit s'écrier (*b*), *O imitatores servum pecus, ut mihi sæpe Bilem, sæpe jocum vestri movere tumultus!* Il faut bien aimer les mauvais modeles, quand on est capable de preferer le stile de Lipse à celui de Paul Manuce, ou à celui de Muret; un stile qui va par sauts, & par bons, heriſſé de pointes, & d'ellipses, à un stile bien lié & coulant, & qui develope toute la pensée. Lipse est d'autant moins excusable, qu'il étoit passé du bon goût au mechant goût. Il écrivoit bien dans sa jeunesse, cela paroît dans le livre * qu'il dedia au Cardinal de Granvelle, & dans l'Oraison funebre d'un Duc de Saxe. Il se gâta en vieillissant: *sa troisiéme centurie d'Epitres*, disoit Scaliger, (*c*) *ne vaut rien du tout: il a desapris à parler, je ne sai quel Latin c'est.* Un savant Humaniste a cru faire honneur à son pere qui étoit un Theologien illustre, il a cru, dis-je, lui faire honneur en publiant son mepris pour le langage que Juste Lipse mit à la mode: *Imprimis vero sastidichat scribendi illam novam formam quam magnus cæteroquin vir Justus Lipsius seculo nostro obstruxit, quemque servum pecus imitatores plurimi arripuerunt, quamvis impari felicitate.* Il raporte le jugement que faisoit du même stile Jaques Pontanus & Marc Velserus. *Nos* (*e*) *Justi Lipsii excellens ingenium, summumque doctrinam suspicimus, & prædicamus, nec de studiis nostris quemquam melius meritum statuimus. Ab ejus autem idiotismo, & excogitata hæresi in scribendo, pluribus, & opinor justis de causis refugimus, & horremus. Matcum Velserum ipsi Lipsio amicissimum profitentem meis auribus audivi: malle se in scribendo Muretum, quam Lipsium posse exprimere. Adeo, cujus probabat ingenium, & scientiam summopere, ejus novitiam, & plus æquo exquisitam & affectatam dictionem non probabat.* Enfin il raporte que Scaliger prêt à rendre l'ame, temoigna qu'il abhorroit cette affectation de stile. Il faloit que la chose lui tint au cœur, puis que même dans cet état-là, où des objets infiniment plus importans devoient attirer son attention, il voulut aprendre à la compagnie ce qu'il en penſoit. „ *Jam* (*f*) *in agone moritis constitutus (ut refert Clarissimus Daniel Heynsius, in Epistola ad Isaacum Casaubonum) hoc κακόζηλος novi stili admodum exercatus est. Sic enim de eo scribit Heynsius:* Justi Lipsii affectationem in stilo vehementer fastidire solebat: in iis præsertim, quæ senex scripsisset, & nonnunquam literas ejus cum indignatione legebat, eodem modo te quoque judicare, certo scio. „ Henri Etienne publia un livre de 560. pages l'an 1595. (*g*) contre la latinité de Lipse. Mais cet Ouvrage est si rempli de digressions, que l'Auteur n'y vient à son but presque jamais. On ne laisse pas de conoître qu'il desaprouvoit extremement le stile de Lipse. Voyez dans un (*h*) livre de Balzac le *viri magni judicium de imitatione Lipsianæ latinitatis*. Il ne faut pas craindre qu'une affectation semblable sasse secte dans nôtre langue, quand même le feu premier Presidént de Novion (*i*) reviendroit au monde.

(*a*) *Scaligerana voce Lipsius, p. m. 143.*

(*b*) *Horat. epist. 19. lib. 1.*

* *Ses* Variæ lectiones *l'an 1566.*

(*c*) *In Scaligeranis ubi supra.*

(*d*) *Philippus Pareus in vita Davidis Parei, p. m. 18.*

(*e*) *Jacob. Pontanus à Soc. Jesu Variarum rerum quæst. 31. apud Philippum Pareum ibid. p. 19.*

(*f*) *Philippus Pareus, ibid.*

(*g*) De Lipsii latinitate (ut ipsimet Antiquarij Antiquarium Lipsii stylum indigitant) palæstra prima.

(*A*) *Il exerça vigoureusement la charge de Missionaire.*] Je me sers de ce mot en considerant les courses qu'il falut faire de ville en ville pour exiger les signatures, & pour degrader les Non-conformistes. Voyez la remarque C de l'article *Hunnius*, & considerez ces paroles d'un Theologien Allemand. (*k*) *Incitérant Ministerii ipsius Wittebergensis primitiæ in illud ipsum tempus, quo ingenti cura maximoque impensis Electoris Saxon. AUGUSTI Liber Christianæ Concordiæ Collectus, & conscriptus & plurimarum Ecclesiarum calculo approbatus fuerat. In hoc ergo opere feliciter promovendo partes minimè postremas sustinuit Polycarpus, dum de mandato ac voluntate Electoris, una cum reliquis ad hanc rem deputatis Nobilibus & Theologis, non Wittebergæ modo, sed & Torgæ, Lipsiæ, Misnæ & alibi subscriptiones ab illis exposcere necesse habuit, qui publicis docendi muneribus vel in Ecclesiis vel in Scholis tum erant præfecti. Tanto autem tamque arduo labore superato, &c.*

(*h*) *Un stile Laconique, sentencieux, & tout consacré aux choses Chrestiennes p. m. 228.*

(*i*) *Il avoit un stile Hunnius, & considerez ces paroles d'un Theologien Allemand. (k) Incitérant Ministerii ipsius Wittebergensis primitiæ in illud ipsum tempus, quo ingenti cura maximoque impensis Electoris Saxon. AUGUSTI Liber Christianæ Concordiæ Collectus, &c. conscriptus & plurimarum Ecclesiarum calculo approbatus fuerat. In hoc ergo opere feliciter promovendo partes minimè postremas sustinuit Polycarpus, dum de mandato ac voluntate Electoris, una cum reliquis ad hanc rem deputatis Nobilibus & Theologis, non Wittebergæ modo, sed & Torgæ, Lipsiæ, Misnæ & alibi subscriptiones ab illis exposcere necesse habuit, qui publicis docendi muneribus vel in Ecclesiis vel in Scholis tum erant præfecti. Tanto autem tamque arduo labore superato, &c.*

(*k*) *Spicelius in Templo de honoris referato p. 12.*

(*B*) *Que Lyserus lui communiquât les conditions avantageuses.*] Il ne songeoit à rien moins qu'à

geuſes qu'on lui offrit à Brunſwic. Il le congedia de bon cœur, & au grand regret de ſes ſujets. Lyſerus ne fut d'abord que Coadjuteur à Brunſwic, mais il y fut en ſuite Intendant. On le rapella à Wittemberg après la mort de Chriſtien; & il fut fait Miniſtre de Cour à Dreſde l'an 1594. Il s'arêta là toute ſa vie, & employa ſon tems non ſeulement aux fonctions du miniſtere, mais auſſi à l'éducation des jeunes Princes, & à compoſer (C) des livres. Il mourut le 22. de Fevrier 1610. pere de (D) treize enfans, & grand-pere de trois petits-fils & d'une petite-fille. Son teſtament fut une preuve de ſa charité envers les pauvres, & (E) envers les Etudians neceſſiteux. Il avoit eu à (F) ſoutenir beaucoup de querelles. *

* Tiré de ſa vie compoſée par Melch. Adam, qui a mis preſque toute de ſon Oraiſon funebre prononcée par Leonard Hutter.

LYSERUS (Jean) Auteur de pluſieurs Ecrits touchant la polygamie. † Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres †; & joignez-y ce qui ſuit. Il

† Mois d'Avril 1685. art. 1. p. 370. & ſuiv. Voyez auſſi l'article Lauech. remarque A.

avoit qu'à les accepter, & il croyoit ſans doute que cela ne ſerviroit qu'à lui procurer l'avantage d'être retenu, avec des temoignages utiles de la haute eſtime qu'on avoit pour lui. Qui fut étonné ce fut Lyſerus, quand il vit la reponſe de l'Electeur, car il n'y eut plus moyen de remercier Mrs. de Brunſwic; il faloit accepter ce qu'ils offroient. Ce fut un coup de foudre pour les zélez; on fit en vain cent remontrances à la Cour. Voici les paroles de Melchior Adam.

(a) Melch. Adam. in vitis Theologg. p. 800. Voyez auſſi Spizelius ubi ſupra p. 13.

(a) *Cum aliud agens* Lyſerus, *conditionis opimæ occaſionem apud* Brunſuicenſes *ſibi obtingere, datis ad aulam literis, oſtendiſſet: reſponſum planè ἀσεσσδότον tulit:* ut frueretur, quam ſibi oblatam putaret, felicitate: eccleſiæ Wittembergenſi de alio paſtore proſpectum iri. *Hoc reſponſo ordines conſternati non literis modò, ſed & legatis ad aulam Electoralem miſſis, cauſſas planè ſonticas, expoſuerunt, ob quas de retinendo* Lyſero *ſint ſolliciti: verum irrito planè conatu.*

(b) Dans l'article Jartige, pag. 159. col. 1.

(C) Et *à compoſer des livres.*] Les principaux ſont, *Hiſtoria paſſionis Dominicæ ſecundum IV. Evangelia*, à Leipſic 1605. *in* 4. *Hiſtoria reſurrectionis & aſcenſionis Dominicæ, & miſſionis Spiritus ſancti homiliis aliquot explicata*, à Leipſic 1610. *in* 4. *Schola Babylonica ex cap.* 1. *Danielis, quam ſubſequuntur Coloſſus Babylonicus, Fornax Babylonica, Cedrus Babylonica, Epulum Babylonicum & Aula Perſica. Commentariorum in Geneſim tomi VI.* le 1. ſur Adam; le 2. ſur Noé; le 3. ſur Abraham; le 4. ſur Iſaac; le 5. ſur Jacob; le 6. ſur Joſeph. *Harmoniæ Evangelicæ, à Martino Chemnitio inchoatæ, continuatio, ſeu vita Jeſu Chriſti ſecundum quatuor Evangeliſtas expoſite libri tres.* J'ai dit ailleurs (b) qu'il publia un Ouvrage d'Haſenmullerus. Cela fit naître une diſpute entre lui & le Jeſuïte Jaques Gretſer, laquelle il abandonna après la 2. (c) replique: il ne prevoyoit point de fin, s'il avoit voulu toûjours repliquer; il aima donc mieux ſonner la retraite. Mais à l'égard d'un (d) Miniſtre Suiſſe qui enſeignoit que Dieu a élu tous les hommes à la vie éternelle, le combat fut beaucoup plus opiniâtre, car il dura 17. ans. *Cum iſto, inquam, totis annis ſeptendecim pugnavit (e).* Je ne parle point de pluſieurs livres que nôtre Lyſerus publia en Allemand (f).

(b) *Dans l'article* Jartige, *pag.* 159. *col.* 1.

(c) Cum Jeſuita Ingolſtadienſi Jacobo Gretſero, ob publicatam hiſtoriam Haſenmullerianam, publicum eum interceſſit certamen: in quo poſt unam atque alteram velitationem illud Poëtæ uſurpandum ſibi ſtatuit: *Cede repugnanti: cedendo victor abibis.* Melch. Adam. ubi ſupra, p. 801.

(d) Samuel Huberus. Voyez l'article de Hunnius, remarque D.

(e) Melch. Adam. ib.

(f) Spizelius en donne la liſte p. 16.

(g) Voyez le Theatre de Paul Freher, p. 472. 473. vous y trouverez le catalogue des livres de ce Polycarpe Lyſerus.

(D) *Pere de* 13. *enfans.*] Entre autres de Polycarpe & de Guillaume, qui ont eu divers emplois Eccleſiaſtiques & Academiques, & ont publié pluſieurs livres. Polycarpe Lyserus né à Wittemberg le 20. de Novembre 1586. fut Miniſtre & Profeſſeur à Leipſic &c. Il mourut le 15. de Janvier 1633. laiſſant pluſieurs (g) fils. Guillaume Lyserus ſon frere nâquit à Dreſde le 26. d'Octobre 1592. Il fut Profeſſeur en Theologie à Wittemberg &c. & mourut le 8. de Fevrier 1649. laiſſant pluſieurs enfans de l'un & de l'autre ſexe (b).

(E) *De ſa charité envers les pauvres, & envers les Etudians neceſſiteux.*] Voici les paroles de Melchior Adam. (i) *Teſtamento cavit, ut quotannis in die* Polycarpi & Eliſabethæ, *certa quædam pecuniæ ſumma impenderetur, in lautiorem victum eorum, qui communi menſa utetentur.* Cet Auteur nous aprend là † une choſe qui merite peut-être un peu de reformation. Les Miniſtres ſeroient plus conſiderez qu'ils ne le ſont dans l'Allemagne, ſi les Etudians en Theologie étoient moins ſouvent de la condition dont il nous parle.

(b) Voyez le même Theatre p. 542. 543. & vous y trouverez le catalogue des livres de Guillaume Lyſerus.

(i) Melch. Adam. ubi ſupra, p. 802.

(F) *Il avoit eu à ſoutenir beaucoup de querelles.*] Raportez ici ce que j'ai dit ci-deſſus (k), & ajoûtez ici une choſe que Melchior Adam Cum ſingulari quodam amoris affectu Wittebergam & tenuioris cum prine ſe ſolent, pleruntque ſtudiis Theologicis qui ſe utile de ſe contenter d'un mediocre avantage manciparunt, profequerentur; teſtamento ejus ſalforum fratrum venenatos morſus effugere potuit. *Id. p.* 13.

‡ Il venoit de dire.

(k) Dans turbas Collegio Theologico Wittebergenſi dare cœpit *la remarque Joannes Major Poëta, bonis deſperatæ levitatis, que C. qui editis in publicum carminibus, Religionis ſinceritatem & bonorum Virorum, Theologorum cumprimis famam vellicare haud dubitaverat, cujus improbis conatibus cum Polycarpus tum publicè tum privatim magno ſpiritu ſe oppoſuiſſet, tandemque effeciſſet, ut Poëta Wittebergenſi Academia ſit proſcriptus; dici non poteſt quos quantosque crabrones quantumtunc excitaverit tam in Aula quam in Academia, quantamque invidiam ſibi apud multos attraxerit; quæ poſtea non ſine gravi Eccleſiæ ſcandalo in tertium ita erupit, ut Polycarpus tota Eccleſia & Academia reclamante functione ſua exciderit.* Sa retraite (m) ne le mit pas à couvert de la morſure. Si nous avions un grand detail ſur tout ceci, nous trouverions aparemment que nôtre Lyſerus avoit la moitié du tort.

(l) Spizelius ubi ſupra, pag. 12.

(m) Nepotum quantumque vero in hac quantumtunc ejus ſplendida ſtatione conſtitutus.

avoit un frere aîné Surintendant de l'Egliſe de Magdebourg. Il étoit dans la derniere miſere à Amſterdam lors qu'il y faiſoit imprimer ſon dernier livre *, dont le Libraire ne lui donna que vingt ducatons : & pendant même ſa maladie il étoit logé dans un galetas † immediatement ſous le toit. Je tiens cela d'un de ſes amis qui le viſitoit ſouvent.

LIZET (PIERRE) premier Preſident au Parlement de Paris. Je n'en parle que pour éclaircir certaines choſes que Mr. Moreri n'a pas aſſez étenduës. Cela regarde la (*A*) diſgrace de Pierre Lizet, & ſes (*B*) livres de controverſe. Il mourut ‡ le 7. de Juin 1554. âgé de 72. ans. Il avoit ⊥ reçu l'Ordre de Prêtriſe l'an 1553. J'ai parlé de lui au β ſujet de la repudiation de la Reine d'Angleterre.

LISMA-

* *Il fut imprimé l'an 1682. ſous le titre de* Polygamia triumphatrix, *in 4.*

† *Quem tegula ſola tuetur. A pluvia, molles ubi reddunt ova columbæ. Juvenal. Sat. 3. v. 201.*

‡ *Voyez ſon épitaphe dans les Antiquitez de Paris du P. du Breul p. m. 322.*

† *Du Breul ibid.*

β *Dans l'article* Beda, *pag. 522. 523.*

(*A*) *La diſgrace de Pierre Lizet.*] On en parle de telle ſorte dans le Dictionnaire de Moreri, que l'on fait juger que la Ducheſſe de Valentinois & le Cardinal de Lorraine en furent les promoteurs, comme deux cauſes differentes. Or c'eſt tromper le lecteur, car le Cardinal & la Ducheſſe ne doivent paſſer ici que pour une ſeule cauſe. Le Cardinal intereſſa (*a*) l'ambition & l'avarice de cette Dame, au deſſein qu'il avoit formé d'éloigner des charges ceux qui ne lui plaiſoient pas; après quoi il fit une querelle d'Allemand à Pierre Lizet, de laquelle les ſuites furent, que ce premier Preſident quita ſa charge. Les Guiſes étoient fâchez contre lui, à cauſe qu'il avoit empêché qu'on ne leur donnât dans le Parlement le titre de Prince (*b*); & d'ailleurs le Cardinal de Lorraine vouloit avoir dans ce poſte un homme qui ne lui refuſât rien. Voici la querelle qu'il fit à Lizet : il l'accuſa d'avoir parlé inſolemment dans le Conſeil de ſa Majeſté; le fondement de l'accuſation fut que Lizet ne voulut pas opiner debout, & la tête nuë, dans un Conſeil où le Cardinal preſidoit. Il dit hardiment qu'il ne voyoit là aucune perſonne qui meritât de lui une telle ſoumiſſion. Mais il ne ſoutint point cette premiere fermeté; il ceda lâchement ſa charge, & s'alla même jetter aux pieds de ce Cardinal pour lui expoſer ſa miſere, & pour le prier qu'on en eût pitié (*c*). Cette miſere lui étoit glorieuſe; & s'il n'eût pas terni cette gloire par la ſoumiſſion rampante où il s'abaiſſa, on le pourroit regarder comme un des hommes illuſtres qui ont paru à la tête du premier Parlement de France. Il n'avoit pas un pouce de terre, après avoir été 20. ans premier Preſident; la maiſon même où il logeoit n'étoit pas à lui. La compaſſion que l'on eut de ſa pauvreté, fit qu'on lui donna l'Abaye de Saint Victor, par (*d*) demiſſion de Louïs de Lorraine Cardinal de Guiſe. Le Pere du Breul en citant Mr. de Thou, raconte la choſe comme ſi tout s'étoit fait le même jour, & dans la même ſeance; mais Mr. de Thou ne dit point cela, & il inſinuë même le contraire. Quoi qu'il en ſoit, raportons les termes du Pere du Breul. „ (*e*) Monſieur le Preſident Jaques de Thou. . . „ deſerit élegamment en termes exquis la cauſe „ pour laquelle ce bon Juſticier ſe demit de ſon „ eſtat de premier Preſident, & accepta l'Abbaye de St. Victor, ſoit qu'il la demanda, „ ou qu'on luy offrit (car on ne le pouvoit depoſer, ſinon pour crime puniſſable de mort) „ leeluy, dit-il, appellé au Conſeil privé (où „ le Cardinal de Lorraine preſidoit, non moindre en autorité qu'un Vice-Roy) & requis „ de dire ſon opinion, reſpondit franſchement, „ *Je ne cognois perſonne en la compagnie devant le-* „ *quel je doive dire mon opinion debout & teſte* „ *nuë.* De quoy ſe ſentant picqué ledict Car- „ dinal, proceda à injures, l'appellant arrogant, „ & le menaçant du Roy. Ce qui esbranla ce „ bon vieillard aagé de 68. ans, & trop timide, „ qui ne perſevera en ſa conſtante reponſe, ains „ au contraire ſe jette aux genoux dudict Car- „ dinal, & luy demande pardon, *ex viro con-* „ *greſſu primo, mulier poſteriore factus.* Il ne „ laiſſa pourtant à declarer ſon innocence & in- „ tegrité, & proteſter que pour avoir eſté trois „ ans Conſeiller au Parlement, douze ans Ad- „ vocat du Roy, & vingt ans premier Preſi- „ dent, il n'avoit pas acquis autant de terre „ qu'il y en avoit ſous la plante de ſes pieds: „ & meſme qu'il tenoit ſon logis à loüage de „ Monſieur l'Abbé de Sainct Jean des Vignes „ de Soiſſons, ſiz à Paris en la ruë St. Jaques, „ près l'Egliſe St. Yves. Lequel logis retenoit „ le nom de ladite Abbaye, juſques au temps „ des alienations des biens d'Egliſe, que Mr. „ Jaques Legier, Threſorier de Noſtre-Seigneur le „ Cardinal Charles de Bourbon, l'aiſné, l'achep- „ ta.„ Il y a là pluſieurs choſes qui ne ſont point dans Mr. de Thou, & dont quelques-unes ſont certaines; car il eſt certain que Lizet fut Conſeiller au Parlement de Paris pendant 3. ans &c. Son épitaphe le temoigne. (*f*) *Qui olim ob he-* *roicas animi ſui dotes, vir ſingulari memoria, & ibid.* *ſumma juris prudentia in ſupremum Parriſienſis* *centuriæ Senatum à Rege Ludovico XII. adſcitus,* *Senatoris munere triennio functus eſt. Deinde Trium-* *viratus Regii Advocati munus XII. annis Ducē Fran-* *ciſco I. feliciter obivit. Ac demum ob ſuæ vitæ in-* *tegritatem, in ſummum Curiæ Magiſtratum evec-* *tus, Juſtitiæ habenas XX. annorum curriculo ita* *moderatus eſt, ut qui Religioſa domus Abbas, ve-* *lente Henrico ſecundo, fieret, dignus omnium ſuf-* *fragio videretur.* Par cette épitaphe on convainc Mr. Moreri de deux menſonges contenus dans ces paroles, *On le nomma Conſeiller de la Cour en* (*g*) 1515. *& deux ans après il fut honoré de la charge d'Avocat General du Roi.*

(*g*) *Louïs XII. mourut le 1. Janvier 1515. à l'année au mois de Janvier.*

(*B*) *Et ſes livres de controverſe.*] L'indulgence de Mr. Moreri n'a pu tenir contre l'arrêt de Mr. de Thou; il a avoüé que ces livres étoient *peu dignes de la reputation de* Pierre Lizet. Voyons ce qu'en dit Mr. de Thou. (*b*) *In quo* (Sanviſtoriano cœnobio) *reliquum ætatis exe-* *git extrema clauſula minime priori vita & fama* (*b*) *Thuan.* *reſpondente, dum litteratum ſacratum homo rudis,* *nus ubi* *Theologicis libris in illo otio ſcriptis ſe derivendum* *ſupra.* *propinavit; quibus contrario ſcripto artificioſe videlicet* *ſub Benedicti Paſſavantii nomine à Theodoro Beza-*

nt

LISMANIN (François) natif de Corfou, Docteur en Theologie, & Cordelier celebre *, entra dans l'Eglise Protestante, mais il ne s'arrêta pas où il devoit; car il poussa jusques dans l'Arianisme. Cela se fit par degrez. Il étoit Confesseur † de Bonne Sforce Reine de Pologne, & son Predicateur en langue (*A*) Italienne, &c. lors que Jean Tricesius ‡, homme docte & de qualité,

* *Biblioth. Antitrinitariorum p. 34.*

† *Ibid.*

‡ *Historia Reformat. Polonica p. 18.*

(*a*) *Du Breul ubi supra pag. 333.*

(*b*) *Il falloit dire* præceptionibus.

(*c*) *Vous trouverez dans la Bibliotheque de Du-Verdier Vauprivas, p. 1018.* Petri Lizetii Averni Montigenæ, utroque jure consulti, primi Præsidis in supremo regio Francorum Consistorio, Abbatisque commendatarii S. Victoris, adversus Pseudoevangelicam hæresim libri seu commentarii IX. duobus excusi voluminibus. Lutetiæ 4. apud Poncetum le Preux 1551.

(*d*) *Ceci est copié du* Supplementum epitomes Bibliothecæ Gesnerianæ, autore Antonio Verderio, p. 44.

(*e*) *Lettre 6. p. 144.*

(*f*) *Arnaud, preface de la lecture de l'Ecriture Sainte. C'est le 3. tome de sa nouvelle defense du Nouveau Testament de Mons.*

ut creditur, responsum est. Le Pere du Breul pretend que Pierre Lizet fit une partie de ces livres de controverse, avant sa retraite de Saint Victor. *Ledit Lizet*, dit-il (*a*), *n'estant encore qu'Advocat du Roy, composa un livre où il demonstre que la Bible ne doit estre traduite en Françoys. Et quand il fut President, il composa six livres de* mobilibus Ecclesiæ perceptionibus (*b*). *Depuis il composa trois livres: le premier, de la Confession auriculaire: le second, que la profession monastique ne repugne à la liberté Evangelique: le troisiesme est intitulé, De l'aveuglement de nostre siecle.* Si le Pere du Breul ne se trompe pas, Mr. de Thou est coupable d'une faute considerable. Ce qu'il y a de certain, est que tous les cinq Ouvrages dont ce Pere donne le titre, furent publiez (*c*) ensemble en 2. volumes, depuis que Lizet se fut enfermé dans l'Abaye de St. Victor; car on en fit une édition à Paris l'an 1551. & une autre à Lyon l'an 1552. Le catalogue d'Oxford fait mention de celle-ci en ces termes, *De S. Scripturis in linguas vulgares non vertendis per modum dialogi. De auriculari confessione. De monastico instituto. De hujus sæculi cessatione & circumventione. De mobilibus Ecclesiæ præceptionibus.* Ce que je vais copier augmente les brouilleries. (*d*) *Petri Lizetii Jurisconsulti, dum sequentem componeret librum in supremo Francorum consistorio regii Advocati, & postea Abbatis commendatarii Sancti Victoris, summique Senatus Parisiensis Protopræsidis, de mobilibus Ecclesiæ præceptionibus tractatus sex libros continens. Ejusdem de sacris utrumque instrumentis libris in vulgare eloquium minime vertendis, tudique plebi baudquaquam invulgandis, Dialogus inter Pantarcheum & Neoterum. Ejusdem de auriculari confessione lib. 1. De monastico instituto lib. 1. De hujusce sæculi cæcitate ac circumventione dialogus inter spiritalem & mundanum. Quæ omnia excudit Lugduni in* 4. *Sebastianus Gryphius* 1552. Un peu après que ces livres eurent paru, Beze qui étoit encore un jeune homme, s'avisa de les tourner en ridicules, par un écrit macaronique tout-à-fait plaisant, où il suposoit que *Magister Benedictus Passavantius*, envoyé à Geneve par Pierre Lizet pour savoir ce qu'on y disoit de ses Ouvrages, lui rend compte de la commission. Il faut mettre cette piece entre les *Juvenilia Theodori Bezæ*. Voyez les nouvelles lettres (*e*) contre le Calvinisme de Mr. Maimbourg.

Je pense qu'on ne sera pas fâché de trouver ici le jugement de Mr. Arnaud sur l'Ouvrage de Pierre Lizet, touchant les versions de l'Ecriture en langue vulgaire. *Il n'y a qu'un point*, dit-il (*f*), *où ils pourront peut-être se plaindre avec quelque fondement, que j'ai traité Mr. Mallet avec injustice. C'est en ce que je puis en avoir parlé en divers endroits, comme s'il estoit le premier Auteur de plusieurs choses fort impertinentes, que j'ay reconnu depuis qu'il peut avoir prises d'un pitoyable livre que je n'avois pas vu. Mais je veux bien aussi leur donner l'exemple de ce que l'on doit faire quand on est tombé dans quelque faute. Je reconnois donc celle-là. J'ay eu tort d'avoir regardé Mr. Mallet comme le premier Auteur de toutes les extravagances dont son livre est plein. Il y en a quelques unes qui luy sont propres; & ce sont les plus grossieres. Mais j'ay decouvert par le livre dont je viens de parler, que souvent il n'a fait que suivre aveuglement cinq ou six Auteurs du siecle passé, dont il est honteux au nostre d'avoir conservé les Ouvrages, tant ils sont indignes du soin qu'on a pris de les tirer de l'oubly, ou nos ancestres plus sages que nous les avoient laissé ensevelir.* Monsieur Arnaud parle là d'un certain recueil de divers Traitez, dont le premier est celui de Pierre Lizet. Il explique cela dans un autre livre (*g*), où il nous aprend (*h*) que l'Assemblée du Clergé de France ordonna l'an 1660. *sur la requisition de Mr. d'Aticby Evêque d'Autun. . . . que l'on feroit imprimer aux dépens du Clergé, un Recueil d'Auteurs du dernier siecle qui ont condamné les versions en langue vulgaire, tant de l'Ecriture que des Offices divins.* Et en effet, ajoûte-t-il, (*i*) *ce livre a esté imprimé sous ce titre scandaleux,* (*k*) *A Lion* Collectio quorundam gravium authorum, qui ex professo, vel ex occasione sacræ Scripturæ, aut divinorum officiorum, in vulgarem linguam translationes damnarunt. *Et pour titre couvrant dans tout le livre,* Collectio autorum versiones vulgares damnantium. *C'est un fatras des plus impertinens Auteurs qui ayent écrit sur cette matiere, mêlez avec quelques bons, mais qui ne disent rien de ce que porte le titre de cette Collection, ou qui disent tout le contraire. C'est un livre d'un Prelidem Liset, qui veule tout entier sur cette folle pensée, que quand la Bible a esté traduite en Latin au commencement de l'Eglise, il y eeite avoit deux sortes de Latin, l'un conforme aux regles de la Grammaire qui n'estoit entendu que des Sçavans, & l'autre qui n'estoit pas astreint à ces regles, qui estoit le seul que le peuple entendist, & qu'ainsi la version Latine de l'Ecriture ayant esté faite en ce premier Latin, ce n'avoit pas esté proprement une version en langue vulgaire; ce que ce Prelident devenu Abbé étend à toutes les autres langues.*

L'Epitome de Gesner fait mention de deux autres livres de Pierre Lizet; l'un *de autoritate Ecclesiæ, & potestate Papæ*; l'autre *de Hæreticis, & eorum pœnis.* On imprima (*k*) après sa mort l'un de Passion Traité *de la maniere de proceder, tant à l'institution & decision des causes criminelles que civiles, ensemble la forme & maniere d'informer esdites causes civiles & criminelles.* La Croix du Maine qui m'aprend cela, ne savoit pas que Lizet mourut l'an 1554. Il (*l*) le fait fleurir l'an 1557.

(*A*) Et *son Predicateur en langue Italienne &c.*] Pour expliquer ici cet Etcetera, je raporte la liste entiere des charges de Lismanin, (*m*) *Theologiæ Doctor, monachus Franciscanus. Circiter annum* 1546. *jam erat Bonæ Reginæ (matri Sigismundi Augusti Regis) à concionibus Italicis & confessionibus sacris: nec non Franciscanorum seu Minoritatum in Polonia Provincialis, & omnium cœnobiorum*

(*g*) *Introduction du Defense de ses versions . . . contre la sentence de l'Official de Paris du 10. Avril 1688.*

(*h*) *Pag. 160.*

(*i*) *Ibid.*

(*k*) *A Lion l'an 1562. par la diligence de Loys le Charon Parisien.*

(*l*) *Croit du Maine Du Verdier Vau-Privas ne parle point de cette édition, mais de celle de Paris 1555. La Catalogue de la Bibliotheque, que de Thou 1. part. p. 248. fait mention de l'édition de Lion 1577. in 12. Le Catalogue d'Oxford marque que l'édition de 1584. donne ce livre à M. Petrus Lizetius. C'est une faute.*

(*m*) *Biblioth. Antitrinitar. p. 34.*

té, repandoit clandeſtinement à Cracovie les ſemences de la reformation. Liſmanin fort ébranlé par la lecture d'un livre dont la Reine lui avoit fait preſent *, ſe confirma dans ſes ſoupçons contre l'Egliſe Romaine en † conferant avec Jean Triceſſius, qui outre cela ‡ lui prêtoit les livres des Reformateurs. Il devint bien-tôt ſuſpect d'hereſie; mais il joüa de tant d'adreſſe, que l'Evêque de Cracovie ne put jamais le convaincre d'avoir les livres de Luther & de Calvin. Il évita les pieges que ce Prelat lui tendit à Rome. Liſmanin ‖ y étoit allé l'an 1550. pour feliciter de la part de la Reine Bonne le nouveau Pape Jules III. L'Evêque écrivit à Rome que c'étoit un heretique caché, & qu'il faloit le mettre en priſon, & l'empêcher de revoir jâmais la Pologne. Cet avis arriva un peu trop tard, Liſmanin s'en retournoit déjà auprès de la Reine ſa maîtreſſe. Dès qu'il fut arrivé à Varſovie où elle faiſoit ſa reſidence, il reçut des lettres du Roi de Pologne Sigiſmond Auguſte, fils de cette Reine, qui le chargeoient de travailler à la faire revenir de ſa colere; car elle étoit fort irritée de ce que ce Prince s'étoit marié (*B*) avec Barbe Radzivil. Il fit trois voyages pour (*C*) mettre la paix entre les deux Reines: le Roi en fut ſi content, qu'il lui fit promettre le premier Evêché qui vaqueroit. Sur ces entrefaites Lelius Socin, qui arriva en Pologne l'an 1551. β conſeilla à Liſmanin de jetter le froc, & de s'en aller dans les païs reformez, & en Suiſſe principalement. Liſmanin auroit ſuivi ce conſeil, s'il n'eût vu dans l'eſprit du Roi une forte diſpoſition à la reforme. Il l'entretint dans ce goût, & il reçut même de lui une commiſſion de (*D*) voyager γ, pour aquerir (δ) Literas à Rege... accepit, quibus ei mandavit ut Reginæ conforti ſuæ conciliaret favorem matris ſuæ Reginæ Bonæ, cui cumprimis nuptiæ illæ filii Regis erant ingratæ, & animum exaſperarant ſatis naturâ maligne. Nam non temere in eam quiſpiam lucrit: *Qui tibi cuiquæ Bona ſa- ceris dum tingeris undis Impoſuit nomen, omnibus impoſuit.* Id. ibid.

* *Hiſtoria reformat. Polonicæ pag.* 23.

† Ex lectione concionum Bernardini Ochini Itali . . . à Regina Bona ſibi oblatarum, totam religionem Romanam in ſuſpicionem traxerat. *Ibid.*

‡ *Ibid. p.* 21.

‖ *Ibid. p.* 24.

β *Ibid. p.* 40.

γ *Ibid. p.* 41.

biorum monialium regulæ Claræ Ephorus, qui vulgò Commiſſarius dicitur: atque Parochus Chovienſis.

(*B*) *De ce que ce Prince s'étoit marié avec Barbe Radzivil.*] L'Auteur que je cite obſerve que ceux qui commencerent dans la Pologne le grand Ouvrage de la Reformation, firent une grande faute: ils s'oposerent à ce mariage de Sigiſmond, pendant que les Evêques leurs plus grans perſecuteurs y donnoient les mains. En s'oppoſant aux inclinations du Prince, & à ſa paſſion favorite, ils le diſpoſerent à rejetter la reformation; mais ceux qui aplaudiſſoient à ſon mariage gagnoient ſon cœur, & ſe mettoient en état d'obtenir de lui la liberté toute entiere de perſecuter les Lutheriens. (*a*) *Impediebat veritatis in Regio corde progreſſum induſtria, & vigilantia aſtutiaque Pontificum Romanorum, latera Regia ſemper claudentium, aures ejus occupantium, inſignia Regni & cor Regis, cuſtodiam legum tenentium, oraculà Regia edentium. . . . & quod tum ferè maximè tempori & rebus eorum accommodum erat, matrimonium Regium cum Barbara Radzivillia, Staniſlai Gaoſoldi Palatini Trocenſis relicta vidua, fœmina ad invidiam pulcherrimâ initum, approbantium & defendentium. Nam cum multi etiam ex illis qui veritati & reformationi favere cœperant, connubium illud, utpote cum privata & privatim, inconſulto Senatu, contractum deſtruerent, è contra Maciejovius ille, tùm Andreas Lebridovius. . . . Epiſcopi, aliique Primores Pontificii illud adſtruerent, factum eſt, ut Rex averſum ab illis animum ac favorem in hos converteret. . . . Itaque boni illi Viri, Veritatis fautores graviter in eo, quòd in hoc negotio Regi tanto conatu ſe oppoſuerint, erravêrant: oſores verò ejus & adverſarii eorum contraria parti ſe applicantes Regis gratiam in ſe derivarunt. Adeò & hic verum apparuit illud Chriſti oraculum:* filios tenebrarum prudentiores eſſe in generatione ſua quàm filios lucis. S'il ne fut pas plus utile, il fut du moins plus glorieux aux reformateurs de la Pologne d'avoir été ſi peu politiques.

(*a*) *Staniſ. Lubienicius, Hiſtoria reformat. Polonicæ, p.* 21.

(*C*) *Il fit trois voyages pour mettre la paix entre les deux Reines.*] Sa negociation eut plus d'éclat que de ſuccés, & ſi elle fut agreable au Roi, elle fut fort deſagreable à la Reine mere, qui n'étoit rien moins que ce que ſon nom (*b*) ſignifioit. *Quo officio poſtquam ſuſceptis anno* 1551. *m. Januar. Febr. & Martio Cracoviam tribus itineribus majori cum Regis quam Reginæ Bonæ gratia (publicè enim in templo arcù, & in magna Aulæ frequentia, imprudens tamen, Rege ſcil. id procurante, Legationem conciliationis Reginarum ſocrûs & nurûs peregit) perfunctùm eſt, Rex ab eo tempore eum earum ſibi habuit (c).* Un Panegyriſte de Bonne Sforce remarque qu'elle (*d*) *ſe extendit partizane des Seigneurs & des Palatins de Pologne qui n'avoient pas aprouvé ce mariage là, ne voulant pas voir ni le Roi ſon fils ni ſa femme qui ne porta pas long tems la couronne Polonnoiſe ſans ſoupçon de poiſon... Par la mort de la Reine Barbe les diſſenſions & les troubles du Royaume de Pologne furent appaiſez, & le Roi & la Reine Bonne ſa mere ſe reconcilierent*; mais les reproches qu'elle lui fit ſur cette meſalliance, repouſſez par des reproches de même nature, rompirent bien-tôt la paix. La Reine „ (*e*) après leur premiere reconciliation ayant ſouvent reproché au „ Roy ſon fils, qu'il avoit épouſé en ſecon- „ des noces une Demoiſelle veuve d'un ſimple „ Gentilhomme, qui n'eſtoit pas de ſi bonne „ Maiſon, que celle de Radzivil dont cette „ Dame eſtoit iſſuë: Sigiſmond Auguſte repar- „ tit par bruſquement à la Reyne ſa mere, „ qu'il n'avoit pas fait tant de deshonneur à la „ Royale Maiſon des Iagellons & à la Cou- „ ronne de Pologne, épouſant publiquement „ & en la face de l'Egliſe cette très-belle veuve, „ en laquelle les graces du corps & de l'eſprit „ recompenſoient avantageuſement ce qui man- „ quoit à ſa naiſſance, ou pluſtoſt à celle de ſon „ premier mary Gaſtold, que non pas elle qui „ s'eſtoit mariée ſecretement après la mort du „ feu Roy Sigiſmond le Grand, de ſainte & „ de loüable memoire, à un homme de baſſe „ condition nommé Pappacoda.„

(*b*) *Hilar. de Caſte, Eloges des Dames illuſtres, tome* 1. *p.* 201.

(*c*) *Id. ib. p.* 204. *Voyez les paroles de Mr. de Thou dans l'article* Aragon, *p.* 329.

(*D*) *Une commiſſion de voyager pour aquerir les lumieres.*] N'allez pas vous imaginer que ſes lettres

aquerir les lumieres qui leur étoient neceſſaires afin de dreſſer un meilleur gouvernement eccleſiaſtique. Il vit l'Italie, la Suiſſe, Geneve, Paris, & s'aquita fidelement de ſa commiſſion; mais étant retourné à Geneve il s'y maria, par le conſeil de Calvin & de Socin, & malgré les remontrances (*E*) très-judicieuſes de Budzinius ſon Secretaire. Le Roi de Pologne * en fut ſi fâché, qu'il abandonna

* *Id. Hiſt. reformat. Polon. pag.* 43.

lettres de creance portaſſent, qu'il avoit ordre de s'inſtruire des bonnes manieres de reformer la religion. Il n'avoit reçu cet ordre que verbalement, & le Roi n'avoit point voulu qu'on lui rendit compte de cette affaire par écrit, mais ſeulement de vive voix. Lismanin ne laiſſa pas de lui en écrire. Le pretexte de ſon voyage fut celui-ci. On le chargea de voyager, afin d'acheter pluſieurs bons livres pour la bibliotheque du Roi. Ce n'étoit pas uniquement un pretexte, car il fut effectivement chargé d'acheter des livres, & il en acheta même beaucoup qu'il (*a*) envoya en Pologne. *De* (*b*) *negotio religionis amplius colloquentes, decreverunt, ut Lismaninus, Miniſtri Regii (factorem vulgo vocamus) nomine, Bibliothecam Regiam ſumptibus ejus omni librorum genere inſtrueret, nec non viros doctos & pios adiret, Eccleſias varias, earum inſtituta & ritus ac regendi formas perluſtraret, deque omnibus his à reditu ſuo Regem inſtrueret... Lismaninus* (*c*) *Regi per Literas poſtea totum negotium expoſuit, contra ejus tamen mentem, qui reditum ejus & narrationem vivæ vocis, non literas & mutam narrationem, expectabat.* Lismanin fit paroître peu de diſcretion & de conduite dans l'execution d'un deſſein auſſi important que celui-là. Il ne faut point qu'on objecte que jamais le Roi de Pologne Sigiſmond Auguſte ne le chargea d'une telle commiſſion, car il eſt facile de faire voir le contraire. Les originaux des lettres que pluſieurs Miniſtres avoient remiſes à Lismanin, & qu'il avoit envoyées au Roi de Pologne tomberent entre les mains du Secretaire de Lismanin 30. ans après la mort de ce Prince, & on les rendit publiques (*d*). Il eſt certain que Gesner, Bullinger, & Calvin écrivirent à ce Monarque, & que leurs lettres avec pluſieurs autres qui furent écrites à ces Seigneurs Polonois ſur l'affaire de la reformation coururent par tout le Royaume, & chagrinerent extremement les bons Catholiques. *Urebat malevolos Lismanini exemplum, ſed & miſſæ virorum Præſtantium Conradi Geſneri, Henrici Bullingeri, tum Joan. Calvini ad Regem litteræ, quæ & ad Proceres Regni ac Equites veritatis Evangelicæ ſectatores ſcripta per ora & manus plurium* (*e*) *ſerebantur.* Il eſt ſûr auſſi que ſa Majeſté Polonoiſe fit reponſe aux lettres des trois Docteurs que j'ai nommez. (*f*) *Literæ illæ ad Lismaninum per Budzinium Miniſtrum ejus miſſa fuere, qui & literas Regias quibus Geſnero, Calvino & Bullingero reſpondit, ad eos pertulit* (*g*). Mon Auteur ſe plaint de celui qui a publié les lettres de Jean Calvin. Il l'accuſe d'avoir ſuprimé les loüanges que Calvin avoit données à Lismanin dans ſes lettres au Roi de Pologne. (*h*) *Moneo amantes veri ex officio viri Chriſtiani & fidelis ſcripturit, ut qua ratione in legendis celebrium Auctorum ſcriptis, circumſpectos eos eſſe oporteat, videant, non bona fide in edendis illis epiſtolarum gravium apographis ab infeſtis veritati hominibus actum eſſe. Nam ne quid diſſimulem: Epiſtola, quam ad Regem Auguſtum Calvinus Nonis Decembr.* CIↃ IↃ LIV. *dederat, ſatis cordate contra Pontificiam arrogantiam ſcripta, extat quidem inter epiſtolas Calvini pag.* 139. *ſed Lismanini nomen initio epiſtolæ parum candide agens editor ejus omiſit.* Il raporte une lettre de Calvin ſelon la teneur de l'original: ſi vous la comparez avec celle qu'on a imprimée, vous trouverez bien des omiſſions dans celle-ci; on en retrancha (*i*) tout ce paſſage. (*k*) *Equidem optimo viro & fideli ſervo Chriſti Franc. Lismanino, quum a me conſilium peteret, auctor eſſe non dubitavi, ut iſthic ſtatim concederet, ſi quus fortè opera ejus uſus fuerit. ſaltem pio ejus deſiderio libenter ſubſcripſi: nec veritus ſum ne ejus profectio quaſi intempeſtiva Majeſtati Veſtræ diſpliceat, cujus præſentiam multis modis utilem experientia ipſa oſtendet. Quòd ſi palam à Rege ipſum proferri mox à primo ingreſſu nondum commodum videbitur, mihi tamen per ſa ſtanda eſt V. M. ut rectè currenti ſaltem alicubi patefaciam viam curet.* Voilà une preuve convaincante de la miſſion de Lismanin, ou plutôt de la commiſſion que le Roi ſon maître lui avoit donnée de prendre langue avec les Reformateurs, & de s'inſtruire des meilleurs moyens de reformer la Pologne. En même tems voici une preuve deplorable des ſupercheries qui ſe commettent dans l'impreſſion des livres poſthumes. On en retranche tout ce qui deplait; & qui nous aſſûrera que l'on n'y fait point d'additions & de changemens?

(*E*) *Malgré les remontrances très-judicieuſes de... ſon* (*l*) *Secretaire.*] Je veux que nôtre homme fût fortement perſuadé de la nullité de ſes vœux, & que ſon eſprit non moins que ſa chair conçût de la repugnance pour la loi du celibat, il faloit neanmoins qu'il attendît à ſe marier, qu'il eût rendu compte de ſa commiſſion au Roi de Pologne. Tout ce qui eſt permis n'eſt pas pour cela faiſable: l'importance eſt de prendre toûjours bien ſon tems. Budzinius le repreſenta à ſon maître avec beaucoup de ſolidité, mais il le trouva inflexible, il ne put jamais l'induire à differer ſon mariage. Le Socinien que je vais citer blâme judicieuſement cette precipitation, & trouve mauvais que les conſeils de Calvin & ceux de Socin, ayent eu plus de credit que ceux de Budzini. (*m*) *Quod tamen* (mandatum regis) *paulò poſt neglexit, poſtquam Genevam reverſus, ne cum horrido cuculio in Poloniam rediret, uxorem duxiſſet, auctore Calvino & Lalio Socino (qui paulò poſtquam Cracoviæ ſementem veritatis jeciſſet, Genevam eodem anno redierat, quâ tamen mox, Calvini ingeninm vel non ferens vel metuens, relictâ, Tiguri ſedem fixerat) ſed contradicente Budzinio, mimiſtro ſuo, & ab oculos ponente Regii indignationem, qui eum ſumtibus ſuis in exteras regiones ad omnia perluſtranda & exploranda ablegarit, & tantorum conatuum alium eventum quam ablegati ſui, ejuſque Monachi, nuptias expellet. fide etiam promiſſi ſibi data, tum & ſucceſſum ejuſmodi matrimonii, quod magis edificata ſubruere, quam aliquid*

(*a*) Libros juſſu & impenſis regiis coemtos, biennio poſtquam duxerat uxorem ad eum ſubinde miſit. *Lubieniecius ubi ſupra p.* 43. 44.

(*b*) *Id. ib. p.* 41.

(*c*) *Ibid. p.* 42.

(*d*) Nec non literas quas celeberrimi in Helvetia viri ad eum ſcripſere: quarum autographa 30. annis à morte Regis in manus Budzinii pervenerunt, ita ut ejus induſtriæ conſervationem illorum debeamus. Horum apographa hîc omitto cum hæc jamdudum lucem viderint. *Id. ibid. p.* 44.

(*e*) *Ibid. p.* 55.

(*f*) *C'eſt-à-dire celles que le Synode de Pinczovie écrivit à Lismanin.*

(*g*) *Lubieniecius ib. p.* 58.

(*h*) *Ibid. p.* 44.

(*i*) Impreſſum exemplar cuncta iſta quæ videbis de Lismanino omiſerit. *Ibid.*

(*k*) *Ibid. pag.* 47. *Cette lettre eſt datée du* 24. *de Decembre* 1555.

(*l*) *On donne cette qualité à Budzinius dans la Bibliotheque des Antitrinitaires pag.* 55.

(*m*) *Lubieniecius ubi ſupra p.* 42. 43.

donna ſon projet de reformation, quoi que Liſmanin lui eût fait tenir les lettres * de pluſieurs Miniſtres touchant cette affaire. Le premier Synode qui fut * tenu en Pologne par les Reformez écrivit à Liſmanin, qui † étoit alors en Suiſſe, une lettre fort obligeante pour le prier de revenir. Il partit de Suiſſe l'an 1556. & s'en alla en Pologne, où il ſe tint caché quelque tems; car ‡ il n'ignoroit pas qu'il y avoit contre lui une ſentence de proſcription. Pluſieurs grans Seigneurs intercederent pour lui, de ſorte qu'il lui fut permis de ſe montrer. Il n'adhera point d'abord à deux novateurs, dont l'un ‖ ſoutenoit que JESUS-CHRIST n'étoit point Mediateur ſelon la nature divine; l'autre β ſoutenoit la preéminence de Dieu le Pere. Mais lors qu'il eut eu quelques (*F*) conferences avec Blandrata l'an 1558. il commença de douter du myſtere de la Trinité; & il ſe rendit ſi ſuſpect d'Arianiſme, qu'il γ fut deferé au Conſiſtoire de Cracovie. Il ſe juſtifia mal; & comme Blandrata eut des fauteurs, & que d'autres diſputes avoient diviſé deja les eſprits, on ne vit que confuſions dans tous les Synodes. Liſmanin chercha un milieu pour accorder les parties; il vouloit que l'on s'en tint à l'autorité de δ quatre Peres de l'Egliſe, & pour cet effet il fit un centon de divers paſſages de ces quatre Peres, qui auroit ſervi d'aſyle à pluſieurs ſortes d'interpretations. Ce projet fut rejetté. Alors Liſmanin ſe retira à Konigsberg dans la Pruſſe, & y mourut (*G*) miſerablement ζ environ l'an 1563. La plûpart de ceux qui parlent de lui ignorent ſon (*H*) nom. Il n'écrivit (*I*) preſque rien.

* *A Pintzovie l'an* 1555. Id. Hiſt. reformat. Polon. p. 56.

† *Ibid.* p. 57.

‡ *Ibid.* p. 65.

‖ *Il ſe nommoit François Stancarus.*

β *Il s'appelloit Paul Goneſius.*

γ *Ibid.* p. 118.

δ *St. Ambroiſe, St. Jerome, St. Auguſtin, St. Coryſoſtôme.* Ibid. pag. 168. *Voyez la remarque I.*

ζ *Ibid.* p. 170.

(*a*) Quibus adjunxit ſe Franciſcus Liſmaninus Corcyraeus, qui paulo ante relictis Franciſcanis Cracoviæ, eductis ſecum aliquot Monachis in ſocietatem Euangelii tranſivérat. *Jo. Latus. Compend. Hiſtor. univerſalis p. m.* 390.

(*b*) *Lubieniecius ubi ſupra pag.* 23.

(*c*) Ita fors ſuſlit ut Blandrata, qui Medicinam diu in Polonia primum, deinde in Tranſſylvania apud Reginas fecerat, eò reverteretur: ubi nimium facilè illi aditus ad noſtros patuit, quantumvis à D. Joanne Calvino diligenter præmonitos: illum præſertim in illuſtriſſ. & præſtantiſſ. aliquot Principis cujuſdam gratiam inſinuante Liſmanino quodam Corcyreali, magnæ tum apud Polonicos omnes Eccleſias auctoritatis viro. *Beza epiſt.* 81.

(*d*) *Hiſtoire de l'Arianiſme liv.* 12. *p.* 351. 352. *du* 3. *tome édit. de Hollande. Voyez un ſemblable anachroniſme dans l'article* Blandrata. *p.* 594. *col.* 2.

(*e*) *Il faloit dire* Goneſius.

aliquid adiſcare poſſit, infauſtum, quod etiam reipſa evenuſſe ſuo loco videbimus. Sed ſurdo cecinit. Namque Monachus calibatum, & ſpiritu & carne meritò illum damnante, peroſus, & ad caſtas, inteinpeſtivas tamen, nuptias properans, quod inſtituit, effectum dedit, & accepta uxore, Genevæ manſit. Quod ejus factum Rex moleſtè ferens ab incepto de explorandâ religione reſiluit. Corrigez une faute qui ſe trouve dans l'hiſtoire univerſelle de Jean Lætus. Il dit que Liſmanin (*a*) ſortit du cloître de Cracovie avec quelques autres Moines pour ſe faire Proteſtant. Qui ne croiroit en liſant cela, que cet homme ſuivi de quelques confreres abjura dans la Pologne ſa religion? Ce n'eſt pas neanmoins ainſi que la choſe ſe paſſa: les Cordeliers de Cracovie qui ſe firent Proteſtans (*b*) precederent Liſmanin. Celui-ci diſſimuloit, & ne jetta bas le maſque qu'à Geneve, pendant le voyage que le Roi lui faiſoit faire, & qui avoit pour pretexte l'emplette de pluſieurs livres pour la Bibliotheque de ſa Majeſté.

(*F*) *Qu'il eut eu quelques conferences avec Blandrata.*] Je ne ſai pas ſi avant que Liſmanin eût fait le voyage dont j'ai parlé, il avoit ſervi de patron à ce Blandrata, & l'avoit introduit auprès de la Reine de Pologne ſur le pied d'un bon Medecin; mais du moins eſt-il bien ſûr qu'il l'introduiſit auprès d'un grand Prince après ſon retour (*c*). Je remarquerai ici un anachroniſme du P. Maimbourg. Il aſſure que (*d*) Gentilis étant allé *en Pologne où Blandrata l'avoit mandé, Lelio Socini Sienois, & Matthieu Gribaldus* allerent l'y joindre, & que *Pierre Statore... Liſmaninus,... Goneſius* (*e*)... *& Obin y accoururent, pour y combatre ouvertement la divinité de* J. CHRIST. Il met en marge l'an 1561. mais il eſt certain que Liſmanin s'en retourna en Pologne 5. ans avant que l'on y mandât Gentilis. Il eſt encore certain que ce ne fut pas afin de combatre la divinité de J. CHRIST, car il ne parut adopter cette hereſie qu'après avoir vu les diſputes de Stancarus, & qu'après avoir conferé avec Blandrata, qui étoit retourné en Pologne deux ans après lui. Quant à Paul Goneſius il n'alla point joindre Gentilis, car il étoit en Pologne dès (*f*) l'an 1556.

(*f*) *Lubieniecius ubi ſupra pag.* 111.

(*G*) *Et y mourut miſerablement.*] Il tomba en frenaſie, & ſe jetta dans un puits où il ſe noya. Quelques-uns diſent que ſa femme, fort ſuſpecte de lui avoir fait porter des cornes, fut la cauſe de cet accident funeſte. (*g*) *Regiomonti ubi apud Ducem Boruſſiæ degebat, in phrenefin lapſus, (cui à juventute obnoxius erat) in puteum decidit, atque ita ſubmerſus eſt, circa annum ut colligo* 1563. *Budznius cap.* 26. *hunc caſum narrans, dicit, cùm ea de re ſcrutaretur, relatum ſibi eſſe, uxorem ejus (quæ jam antea adulterio ſuſpecta erat) hujus interitus cauſam fuiſſe.* Je ne ſai que croire d'un conte qu'on lit dans Florimond de Remond, que Liſmanin ne travailla à établir les nouveautez Lutheriennes, que pour l'amour d'une femme avec laquelle il couchoit. (*h*) *Franciſcus Liſmanus Monachus Apoſtata (qui poſtea ad Alcoranum doctrinam ſuam conformavit) mutationibus illis & novitatibus non levem cauſſam dedit, non tam novi Evangelii ſtudio, quam feminæ cujuſdam amore cujus conſuetudine utebatur.*

(*g*) *Bibl. Antitrinit. p.* 35.

(*h*) *Florim. Ramundus Hiſtor. & progreſſ. hæreſ. l.* 4. *c.* 8. Je cite la verſion Latine, n'ayant pas l'édit. Françoiſe.

(*H*) *Ignoreut ſon nom.*] Nous venons de citer un homme qui l'apelle *Liſmanus*. D'autres (*i*) le nomment *Liſmannus*, ou (*k*) *Liſmanius*.

(*i*) *Hoornbeek, Apparat. pag.* 32.

(*k*) *Spondanus ad ann.* 1561. *n.* 33.

(*I*) *Il n'écrivit preſque rien.*] Voici ce qu'on trouve là-deſſus dans le recueil (*l*) des Ecrivains Antitrinitaires. *Literæ* (*m*) *ad generoſum Dominum Staniſlaum Ivanum Karninſcium, datæ Pinczoviæ die* 10. *Septembris an.* 1561. *M.S. in quibus ſententiam Stancari oppugnat, ac multis teſtimoniis Patrum, probat, Patrem eſſe cauſam ac originem Filii, eoque majorem: porrò ſe ipſum ab Arianiſmo ſibi objecto purgat: Stancaro autem Sabelliani ſmum imputat. Ab hoc tempore anſa ex hac epiſtola arrepta, capit Gregorius Pauli, in eccleſia Cracovienſi, fortius urgere eminentiam Dei Patris: prout refert Budznius, qui dictam epiſtolam operis ſui*

(*l*) *Bibl. Antitrinit. p.* 35.

(*m*) *Cette lettre eſt imprimée dans l'Hiſtoria reformationis Polonicæ pag.* 119. & ſeq.

LISOLA (FRANÇOIS DE) s'eſt rendu illuſtre par ſes Ambaſſades en pluſieurs Cours de l'Europe. Il étoit de Bezançon, & il entra au ſervice de l'Empereur environ * l'an 1639. Depuis ce tems-là juſques à ſa mort il fut attaché aux interêts de la Cour Imperiale avec un zéle très-ardent, & il employa au bien & à l'avantage de la Maiſon d'Autriche tous les talens de ſa plume, & toute la vigilance d'un habile negociateur. Il † n'avoit pas plus de trente ans lors qu'il exerçoit en Angleterre la charge de Reſident de l'Empereur Ferdinand III. Il s'en aquitta ſi bien, qu'on lui continua cet emploi plus de quatre ans. Le livre qu'il intitula *Bouclier (A) d'Etat & de Juſtice*, eſt un excellent Ouvrage. Il y refuta ſolidement ce que la France avoit publié touchant les *droits de la Reine ſur divers Etats de la Monarchie d'Eſpagne* l'an 1667. Je ne doute point qu'il ne ſoit l'Auteur de pluſieurs petits Ouvrages contre la France qui lui ſont attribuez; mais je crois auſſi qu'on lui en donnoit pluſieurs qu'il ne faiſoit pas. Artifice de Libraire, pour donner cours à une mechante piece. Il ſe rendit odieux à la France par cette maniere d'écrire; & il y eut des François qui le maltraiterent beaucoup dans quelques livrets. Ils ſe plaignirent de ſon humeur emportée & ſatirique, qui n'épargnoit pas même la perſonne du Roi Très-Chretien. Il ſe juſtifia là-deſſus d'une (*B*) maniere très-ſerieuſe. Je penſe qu'il n'y a perſonne

* *Dans la preface du denoument des intrigues du tems imprimé l'an 1672. on aſſeure, qu'il a ſervi 33. ans ſans reproche ſous deux Empereurs.*

† *Richard, Deſcription de la Franche-Comté, dans l'Atlas de Blaeuw.*

ſui hiſtorici cap. 20. inſeruit. Brevis explicatio Doctrinæ de ſanctiſſima Trinitate, quam Stancaro & aliis quibuſdam oppoſuit, præmiſſa ad Regem Sigiſmundum Auguſtum epiſtola apologetica Kal. Junii 1563. Cracoviæ ſcripta. Subſcripſerunt ei cum ipſo, Felix Cruciger Superintendens eccleſiarum in minori Polonia, aliique circiter triginta Seniores & Miniſtri: inter quos erat, Gregorius Pauli Senior in ditione Cracovienſi. Apologia hæc excuſa eſt typis, anno 1565. Le centon dont j'ai parlé dans le corps de cet article fut imprimé; neanmoins Lubieniecius ne l'avoit point vu. Pour la ſingularité du fait, je raporterai les paroles qui temoignent que Liſmanin vouloit terminer par l'autorité des Peres les differens des Miniſtres. *Liſmaninus tamen ſtudia rodintegranda concordiæ vel ſtabilienda rei reſumere: media ad hanc rem obtinendam idonea quatere: ad ultimum quatuor illorum Eccleſiæ quarti Seculi Doctorum, Ambroſii, Hieronymi, Auguſtini, & Chryſoſtomi auctoritatem quaſi partibus diſſidentibus conciliandis commodum medium proponere: hinc centonem ex illis conſuere. Id ſcripti, licet lucem viderit, vi-*

(a) *Lubieniecius ubi ſupra pag. 168.*

dere mihi non contigit (a).

(*A*) *Le livre qu'il intitula* Bouclier d'Etat & de Juſtice, *eſt un excellent Ouvrage.*] Voici ce que Mr. de Lyonne en écrivit au Roi ſon maitre. „(*b*) J'avois oublié de dire touchant le „livre que les Eſpagnols ont publié pour re„ponſe au Traité des Droits de la Reyne, le„quel eſt intitulé Bouclier d'Eſtat & de Juſti„ce, (qui doit eſtre de la compoſition de „l'Iſola) que le ſentiment de van Beuningen, „eſt que ce Livre-là à pleinement & convain„quamment detruit toutes les pretentions du „Roy ſur la Franche-Comté, Namur, Lim„bourg, Haynau, Artois, &c. ſans que l'on „y puiſſe faire une bonne replique de noſtre „part, en ſorte qu'il ne peut reſter au Roy, „à ce qu'il dit avec quelque apparence de juſ„tice, que ſa pretention ſur le Brabant pour „le Droit de Devolution, d'où il conclud „qu'il ne doit demander qu'une ſatisfaction „proportionnée à cette pretention-là, & „qu'ayant promis qu'elle ſeroit moderée, il „en tire maintenant la conſequence que la Fran„che-Comté, & quelques autres places de„vroient ſuffir à Sa Majeſté. „ L'Apoſtille que Mr. le Tellier mit au bas de cet endroit de la depêche de Mr. de Lyonne par ordre du Roi contient ces paroles, *On peut eſperer avec fondement que le ſentiment de van Beuningen touchant ce livre-là ne ſera pas ſuivi.*

(b) *Memoires de Mr. de Lyonne, interceptez par ceux de la garniſon de Lille, le Sr. Heron Courier du Cabinet les portant de l'armée à Paris l'an 1667. pag. 28. de l'impreſſion de Hollande 1668. Patin lettre 463. pag. 397. du 3. tome parle de cette interception.*

(*B*) *Il ſe juſtifia là-deſſus d'une maniere très-ſerieuſe.*] Voici ſes paroles; il y parle de lui-même en tierce perſonne. (*c*) *Il fait paroître dans toutes ſes actions une eſtime toute particuliere pour la Nation Françoiſe; il la reconnoiſt comme l'une des nourrices des ſciences & des Arts, polie dans ſes diſcours & dans ſes écrits, agreable dans la converſation, ſertile en grands hommes, abondante en bons Soldats, induſtrieuſe, hardie, & appliquée au travail. Il a des ſentimens pour ſa M. T. C. qui paſſent juſques à l'admiration, il en parle en toute ſorte de rencontres avec autant de reſpect que ſes propres ſujets; il loüe avec tous les éloges poſſibles les beaux reglemens qu'il a mis dans ſon Royaume, & s'il luy voyoit appliquer ſon grand genie & ſa puiſſance à des conqueſtes moins dangereuſes, & plus eſloignées, il accompagneroit ſes deſſeins du plus ardent de ſes vœux.* Voyons comment-il ſe juſtifie ſur le chapitre des libelles. „(*d*) Cet Ecrivain l'accuſe d'une demangeai„ſon demeſurée de ſe produire en public par „ſes écrits, & je puis dire avec tous ceux qui „le connoiſſent, que c'eſt l'une de ſes plus „grandes averſions, quoy que dans tout le „cours de ſa vie, il ait employé ſes heures de „loiſir à la compoſition de pluſieurs ouvra„ges, dont il auroit pû attendre autant d'ap„probation que de ceux qu'il a eſté obligé de „mettre en lumiere, jamais les ſollicitations de „ſes amis n'ont pû vaincre la repugnance, „qu'il a toûjours euë à les expoſer en public, „& hors du Bouclier d'Eſtat qu'un comman„dement abſolu & une neceſſité indiſpenſable „l'obligerent de mettre au jour, avec une pre„cipitation qui ne luy permit pas de le polir, „comme il auroit ſouhaitté, jamais aucune „piece de ſa façon n'a paru de ſon ſçeu & de „ſon conſentement. Il eſt vray que l'avidité „des Libraires leur a fait ramaſſer quelques „fragments mal-agencés de deux ou trois au„tres de ſes ouvrages, qu'ils ont mis ſous la „Preſſe avec tant de defauts, que l'Autheur „meſme a de la peine à les reconnoiſtre, mais

(c) *Deſnouëment des intrigues du tems, p. 16. de la deduction du fait.*

(d) *Ibid. p. 12.*

* *Il s'appelle présentement Comte de Crecy.*

sonne qui ait écrit contre lui avec plus d'aigreur (*C*) que Monſieur Verjus *: c'étoit pour repouſſer des injures bien ſanglantes. N'oublions pas que Monſieur de Liſola fut honoré de la qualité de Baron. Il mourut avant l'ouverture des conferences de Nimegue. Il y auroit été ſans doute Plenipotentiaire de ſa Majeſté Imperiale: & peut-être auroit-il mieux reüſſi que ne firent ſes ſucceſſeurs à reculer le Traité de paix. Il étoit, dit-on, plus propre à faire (*D*) continuer une guerre, qu'à la terminer: & il ſavoit tellement jetter l'allarme dans les eſprits, qu'il

„ il a ſujet de ſe plaindre de ce que la malice „ de quelques uns, & l'ignorance de quelques „ autres, luy attribuent ſouvent des fruits, „ (*a*) qu'il n'a pas produits, & qui ont des ca- „ racteres ſi contraires aux ſiens, que pour „ peu qu'on veüille luy faire juſtice, on de- „ meurera facilement d'accord que ce ſont des „ Enfans ſuppoſés. „

LISOLA juſtifié d'avarice & d'emportement.

Pour n'en faire pas à deux fois, raportons ici ce qu'il repond aux reproches d'avarice & de violence. „ (*b*) Il l'attaque par ſon fort lors „ qu'il le taxe en termes couverts d'eſtre gagné „ par les Eſtats, & d'agir par un principe d'in- „ tereſt & d'ambition, c'eſt mal connoiſtre ſon „ genie & celuy des Provinces Unies. Il eſt „ auſſi peu d'humeur à recevoir qu'elles le „ ſont à donner; ce n'eſt pas la methode des „ Republiques populaires de faire de ſem- „ blables profuſions. . . . (*c*) Au fond cha- „ cun ſçait le peu d'application, que le Baron „ de Liſola a pour ſa fortune, & qu'il a „ tous les jours à eſſuyer des reproches de ſes „ plus intimes amis, de l'extreme negligen- „ ce qu'il fait paroiſtre dans ſes propres in- „ tereſts. L'eſtat où il ſe trouve apres les „ belles occaſions qu'il a euës de s'enrichir, „ fait connoiſtre évidemment qu'il a juſques „ icy plus travaillé pour le public que pour ſoy „ même: quelques Miniſtres de France pour- „ roient rendre un teſmoignage authentique de „ la maniere dont il reçoit des offres de cette „ façon, toute la Cour Imperiale depoſera en „ ſa faveur qu'il y a plus de trois ans qu'il ſol- „ licite ardemment ſon Maiſtre, de luy accor- „ der pour prix de tous ſes ſervices une petite „ retraitte, où il puiſſe paſſer en repos le reſte „ de ſes jours hors du tracas des affaires. Si les „ offices de ſes ennemis luy pouvoient procurer „ aupres de ſon Maiſtre ce bonheur, auquel il „ aſpire uniquement, ils ſe deſeroient de luy „ de bien meilleure grace, & avec plus de re- „ pos de conſcience, que par la laſche, & par „ l'indigne voye des injures & des calomnies; „ je ſçais qu'il ſe tiendroit redevable à leur hay- „ ne, & diroit de bon cœur *ſalutem ex ini- „ micis.* „

Voilà pour ce qui concerne l'accuſation d'avarice: paſſons à l'autre. *Quant à* (*d*) *ſa conduite dans les affaires publiques, tous les Miniſtres de l'Empereur peuvent donner fidelle teſmoignage, qu'il n'a jamais rien propoſé de violent, ny d'injuſte, qu'il a toûjours porté les choſes à l'union & à la douceur, à meſme temps que la France marchoit à grands pas ſur l'ancienne maxime de* Divide & Impera, *dans tous les demeſlés qui ſe ſont preſentés, il a mis ſes ſoins & ſon eſtude à chercher les voyes d'accommodement, il a reüni Mr. l'Electeur de Brandenbourg à la Pologne, & ne trouva point d'obſtacle à ſa negociation, que ceux que les Miniſtres de France y avoient mis. Tout le monde ſçait quelle facilité il apporta à la Paix d'Olive, avec quel empreſſement il a travaillé à celles de Portugal & d'Aix la Chapelle, & les ſoins qu'il a employés pour l'affermir par une ſolide guarantie; il a ſouvent ſollicité des Ligues defenſives qui ſont les ſoudemens de la Paix & de la ſeureté des Eſtats, il a toûjours deſconſeillé autant qu'il a pu les offenſives qui peuvent donner de la jalouſie, & inciter de nouveaux troubles, il demeure meſme d'accord qu'il ſouhaitte la ſubſiſtance, & la conſervation des Provinces Unies, parce qu'il les conſidere comme les Boulevards de l'Empire, & les plus fermes appuys des Pays-Bas, les Mediateurs & les guarands de la Paix.*

(*a*) *Conferez avec ceci ces paroles de la page 234.* Il montre qu'il ſe connoit fort mal en ſtile, lors qu'il impute la lettre des Etats Generaux à la plume du Baron de Liſola. Les bons connoiſſeurs n'en feront pas le meſme jugement, & je ne m'eſtonneray plus deſormais, ſi les ignorans luy attribuent tant de fauſſes pieces, comm'ils ont fait du paſſé.

(*b*) *Ibid. pag.* 9.

(*c*) *Ibid. pag.* 11.

(*d*) *Ibid. pag.* 14.

(*C*) *Avec plus d'aigreur que Monſieur Verjus.*] On attribuë au Baron de Liſola le livret qui a pour titre *la Sauce au Verjus* (*e*). Picce tout-à-fait ſanglante contre celui dont le nom eſt deſigné. Cette alluſion, & le titre tout entier de ce libelle ont fort deplu au pere Bouhours; je raporterai un peu au long ce qu'il a dit là-deſſus: on y trouvera la preuve de ce que j'avance, c'eſt que l'on attribuoit cet Ecrit à Mr. de Liſola. „ (*f*) Un homme à quo- „ libet ne manquera pas de joüer ſur un nom „ dans des écrits injurieux. Il intitulera un li- „ belle, *la Sauce au Verjus*; & dira en ſuite, *les raiſins qui ne peuvent jamais meûrir, ſont bons à faire du verjus. La France approuve ces deſſeins par ſon Miniſtre à la Cour de Brandebourg, & la ſanſſe court riſque de n'eſtre pas des meilleures, puis qu'on y met trop de verjus.* „ Il faut avoir le gouſt bien méchant, pour „ trouver bon un mot de cuiſine. Rien ne „ fait plus mal au cœur que ces alluſions fades, „ qui n'ont ni ſel ni grace; & je ne ſçay ſi je „ n'aimerois point autant la plaiſanterie de ce „ Predicateur ſi fameux, qui preſchant devant „ un grand Prince, & ayant pris pour ſon tex- „ te, *omnis caro fœnum*, commença par dire, „ *Monſieur, ſoin de vous, ſoin de moy, ſoin de „ tous les hommes, omnis caro fœnum.* Mais à „ parler ſerieuſement, la turlupinade du Mi- „ niſtre de Vienne, & celle du Prédicateur de „ Paris, ſe valent bien; l'un offenſe la majeſ- „ té de l'Empire par un mot groſſier & ridi- „ cule, en voulant la ſoutenir; l'autre desho- „ nore la ſainteté de la parole divine par une „ expreſſion baſſe & bouffonne. L'un & l'au- „ tre bleſſe la dignité de noſtre Langue, qui „ ne peut ſouffrir qu'on plaiſante mal à propos „ & groſſierement. „

(*e*) *Impri-mé l'an* 1674.

(*f*) *Bouhours, Remarques ſur la Langue Françoiſe, p.* 418.

(*D*) *A faire continuër une guerre qu'à la terminer.*] Ce fut donc pour lui un emploi très-agreable que celui dont l'Empereur le chargea, pendant la guerre de Charles Guſtave Roi de Suede contre la Pologne, car voici ce que Mr. de Wicquefort nous conte. *En* (*g*) *l'an* 1655. *pendant la rupture entre les Couronnes de Pologne & de Suede, l'Empereur envoya offrir ſa mediation à celle-cy par le Comte de Pottingnen, Vicechancelier de Boheme. Elles avoient deja commencé à traiter ſans Mediateur: les Suedois eſtoient*

(*g*) *Wicquefort, Traité de l'Ambaſſadeur, tome* 2. *p.* 239.

qu'il animoit à se liguer ceux mêmes qui avoient le plus de passion de demeurer neutres. Je me garde bien d'affirmer ce que bien des gens ont dit, qu'il ne faisoit point scrupule de semer dans plusieurs Cours comme des lettres interceptées, je ne sai combien de plans & de projets d'alliance, & d'instructions d'Ambassadeurs, qui faisoient voir que la France vouloit devorer toute l'Europe; toutes pieces qu'il forgeoit lui-même dans son cabinet, dit-on. Je demanderois de fortes preuves de cela, avant que d'y ajoûter foi: & d'ailleurs ces fraudes sont bien bonnes pour le peuple, *ad populum phaleras*; mais les Princes pacifiques s'y laisseroient-ils tromper? Il eut le malheur de se rendre desagreable (*E*) au Roi de Pologne, comme je le dirai ci-dessous en citant Mr. de Wicquefort. On a cru qu'il fut le premier auteur, & le principal directeur du dessein qu'on (*F*) executa dans Cologne sur la personne du Prince Guillaume de Furstemberg, durant

estoient persuadés, que l'intention de l'Empereur estoit d'aigrir les choses plustost que de les accommoder. Ils sçavoient que si la negociation se devoit faire par des Mediateurs, on ne se pouvoit passer de ceux qui y avoient desjà travaillé à Lubec: que l'Empereur avoit taſché d'obliger le Moscovite à declarer la guerre à la Suede, & mesmes que Lesſinsky, que le Roy de Pologne avoit envoyé à Vienne, en avoit remporté quelque asſeurance de secours. Le Comte arriva à Thorn au mois de Decembre; mais parce que le Roy estoit en des mouvements continuels, il ne luy pût parler que le 5. Avril de l'année suivante, & il ne le vit plus depuis ce temps là, & s'estant rendu avec Lisola dans l'armée de Pologne, il renonça luy mesme à la qualité de Mediateur.

(*E*) *De se rendre desagreable au Roi de Pologne.*] Mr. de Wicquefort nous va reciter ceci d'une maniere qui fournira quelques traits pour le tableau de nôtre Baron. „ (*a*) Je joindrai à l'exemple d'*Appelboom* (*b*) celuy de *François Baron de Lisola*, Ambassadeur de la part de „ l'Empereur à Warsavie. Ce Ministre, qui „ avoit de l'esprit, s'estoit rendu d'abord fort „ agréable au Roy & à la Reine de Pologne, „ qui en tiroient d'asſés importants services; „ jusques à ce que voyant en l'an 1661, que „ la Reine entreprenoit de faire élire un Successeur du vivant du Roy, & qu'elle travailloit „ à faire reüssir l'élection en faveur d'un Prince „ ce François, il s'opposa asſés ouvertement „ aux intrigues, qui se faisoient pour cela par„ my les Senateurs. La Reine, qui ne le pou„ voit pas ignorer, & qui estoit pour le moins „ aussi capable de regner que le Roy, fit re„ soudre, que l'Evesque de Warmie & le Pa„ latin de Pomeranie iroient dire à *Lisola, que „ les cabales qu'il faisoit dans le Royaume, empeſchoient leurs Majestés de le plus admettre à l'audiance.* *Lisola*, pour s'asſeurer de leur in„ tention, & pour sçavoir si en cela il y avoit „ quelque chose au delà du perſonnel, & si „ les defenses s'estendroient jusques à la nego„ ciation, qu'il avoit à faire de la part de l'Em„ pereur son Maistre, demanda à voir le Roy, „ qui luy fit dire, que s'il avoit quelque pro„ position à faire, il le pouvoit faire par escrit. „ *Lisola* refusa de le faire, & en donna advis à „ la Cour de Vienne, d'où on luy fit répon„ se: Que l'Empereur estoit d'autant plus éton„ né du procedé du Roy de Pologne, *que „ devant que d'en uſer d'une maniere si oppoſée à „ la bonne intelligence, qui devroit eſtre entre des „ Princes voiſins, & si proches parents, & au* „ Droit des Gens *mesme, il en devroit avoir fait „ ſes plaintes.* Le Roy de Pologne escrivit de„ puis sur ce sujet à l'Empereur, & son Reſi„ dent Vespasien Landscoronsky, feconda de „ ses offices les raisons du Roy son Maistre: „ mais l'Empereur, à qui il importoit d'em„ pescher l'élection d'un Prince François, ap„ prouva la conduite de son Ambassadeur. „ Toutesfois considerant, qu'il ne luy pour„ roit plus rendre service dans une Cour, à „ laquelle il s'estoit rendu desagréable, il le re„ voqua à son instance mesme, & sous un au„ tre pretexte. *Lisola* en partit, sans prendre „ congé du Roy & de la Reine, & l'Empe„ reur l'a tousjours employé depuis dans les „ negociations de la derniere importance: à „ quoy il s'est appliqué avec beaucoup de suf„ fisance, & quoy que souvent avec peu de ſuc„ cés. „ L'Auteur du *Traité* (*c*) *curieux sur l'enlevement du Prince de Furstemberg*, avoüe que Lisola étoit malheureux: il lui donne d'ailleurs de grans éloges, & comme tout ce qu'il dit sert à l'Hiſtoire de ce Baron, j'en raporterai un long fragment. „ Lisola (*d*) a cru ces choſes „ ſes, mais nous avons (*e*) nos defaites; il eſt „ vray que comme on le craignoit, étant vif, „ on se contente de l'attaquer aprés sa mort; „ ce qui n'eſt ny genereux, ny honnête, & qui publia „ marque noſtre foibleſſe, ou noſtre timidité. „ . . . Je vous en donneray cent (*f*) exem„ ples, s'il faut, pour montrer que l'on accu„ ſe à faux un homme que l'on n'oſeroit re„ garder en face, s'il vivoit, (*g*) Mr. d'Am„ brun parle plus modeſtement, & tout ce qu'il „ luy objecte, eſt qu'il l'appelle un Autheur „ connu *par ſes écrits envenimez contre la Fran„ ce*, sans les censurer: tant ce genie estoit fort, „ & admiré de tous ceux qui jugent ſainement „ des choſes. Il avoit une force d'eſprit qu'on „ ne peut concevoir, beaucoup de facilité, une „ penetration grande, voyoit loin, paroit ou „ portoit adroitement ſes coups, poſſedoit la „ Politique, n'ignoroit aucun de ſes reſſors, „ avoit du zéle, écrivoit merveilleuſement & leur Fran„ sans peine, & enfin il publioit des pieces „ excellentes quand on ne croyoit pas meme „ qu'il les avoit commencées. . . . Or (*h*) *la haran„ avec ces qualitez eſſentielles Lisola avoit du* „ malheur, & eſt mort perpetuellement tra„ verſé, quand l'Empereur touché de ſes ſer„ vices, & pour luy en donner le prix juſte, „ l'avoit appellé à Vienne le flatant de cent „ eſperances. C'eſt briller ſur ſa fin, & un „ reſte d'éclat d'un Aſtre qui exſpire, aprés „ avoir éclairé toute la terre. „

(*a*) *Wicquefort ib. tome 1. pag.* 301. 302.

(*b*) *Resident de Suede à la Haye, que le Roi ſon maistre ne voulut point rappeller, quoi que Meſſieurs les Etats en 1677. euſſent declaré qu'ils ne voudroient plus traiter avec lui.*

(*c*) *Imprimé l'an* 1676.

(*d*) *Traité curieux,* p. 13.

(*e*) *L'Auteur parle comme s'il eſtoit François.*

(*f*) *C'eſt à dire d'Ambaſſadeurs punis.*

(*g*) *Il parle de Mr. d'Aubuſſon Evêque de Metz, en publia un livre ſur les droits du Roi à la ſucceſſion d'Eſpagne l'an* 1674. *Les paroles qu'on cite ſont dans la preface.*

(*h*) *Lisola doit ſervir comme d'Autheur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an* 1674. *intitulé* Politique, n'ignorant aucun de ſes reſſors, avoit du zéle, écrivoit merveilleuſement & leur Fran- ſans peine, & enfin il publioit des pieces çois. *C'eſtoit la relation de ce qui avoit fait au Roi à Metz le* 30. *de Juillet* 1673.

(*i*) *Traité curieux,* p. 16.

(*F*) *Qu'on executa. . . . sur la perſonne du Prince Guillaume de Furſtemberg.*] Les François ſupoſerent toûjours comme un fait inconteſta-

rant les conferences de la paix le quatorziéme de Fevrier mil ſix cens ſoixante-quatorze.

LOGES (Marie Bruneau*, Dame des-) a été une des plus illuſtres femmes du XVII. ſiecle. Elle fut mariée l'an 1599. avec Charles de Rechignevoiſin, Ecuyer, Seigneur Des-Loges, qui quatre ans après fut Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Elle mourut le 7. Juin 1641. & fut enterrée en un lieu qu'elle avoit choiſi elle-même, à deux cens pas de la maiſon de La Pleau en Limouſin. Son zéle pour la Religion Reformée, dont elle fit toute ſa vie une conſtante profeſſion, ſa pieté, & la grandeur de ſon ame parurent avec un nouvel éclat ſur la fin de ſa vie, dont les dernieres années, & quelques autres auſſi avoient été traverſées de pluſieurs (*A*) chagrins domeſtiques. Elle avoit eu (*B*) neuf enfans, & une ſœur qui fut mariée avec (*C*) Monſieur de Beringhen. Les remarques aprendront combien elle étoit eſtimée non ſeulement des plus grans eſprits, tels que (*D*) Malherbe & Balzac, mais auſſi des plus

* *Et non pas* Blaineau, *comme dit Hilarion de Coſte. Eloge des Dames, tome 2. p. 669.*

(*a*) *Deckherus, de ſcriptis adeſpotis, p. 160. edit. 1686.*

(*b*) *Id. ib. p. 134.*

(*c*) Quamdiu Catonem civitas ignoravit? *repſpuit nec* intellexit *niſi cum* perdidit. *Seneca, epiſt. 79.* Ordinairement on cite cela comme ſi Seneque avoit dit, *Catonem ſenatus facilius parum intellexit.* Voyez Coſtar, Lettres, vol. 1. p. 621.

(*d*) *C'eſt celui dont Mr. le Laboureur parle dans le voyage de la Reine de Pologne, lors qu'il dit p. 68. qu'entre les* Gentilshommes François employez en l'armée des Etats, *qui accompagnerent le Prince Guillaume, fils unique du Prince d'Orange Frideric Henri, lors qu'il eut audience de cette Reine à Amſterdam, étoient* les Sieurs de Beringhen, frere de Monſieur le premier Ecuyer de nôtre Roi Très-Chrétien, & Des-Loges Maiſtre de Camp. *Voyez auſſi pag. 74.*

ble, que le Baron de Liſola fut le promoteur de l'enlevement. On croit qu'il fit un livre pour juſtifier cette action. Le Sieur Deckherus en parle ainſi. *Gulielmi (a) Principis Fueſtenbergii detentio, ad Cæſaris authoritatem, tranquillitatem Imperii, Pacis promotionem, juſta, perutilis, neceſſaria : authore* Chriſtophoro Wolfango, *Anno MDCLXXIV. publicata, illuſtri ſtylo, experientia profunda, conſummata eruditione paſſim excellens, ab orbe erudito adſcribi meruit Præ-Illuſtri* Antonio Periandro, Rhæto; *qui ſuſceptam modeſtam nominis detectionem gratioſe interpretari non dediguabitur : Cauſa enim ibi pro bonore Imperatoris & Salute Imperii magnifice defenſa ; neque ſtyli Mars Venuſque* Portnerum *ſerio diſſimulare viſi; quamvis hodie Illuſtrem Dom.* Franciſcum Baronem de Iſola, *negotiatoribus irrita pacis immixtum, autborem videre & eligere maluerint.* Par occaſion je dirai qu'il attribuë au même Auteur un livre anonyme contre la France imprimé environ l'an 1673. Voici ſes paroles. (*b*) *Eodem tempore prodiit* Conſilium ſtatus ſecretius Regis Galliarum, *Gallice & Germanice manifeſtatum*: dic Franzoſiſche Rathſtube; *non ſine veri conjectura, ſuaque rei, inde ſpe, hinc metu, à Germanis arreptum, à Gallis cum indignatione rejectum : ut ex libello nuper in contrarium edito,* Dominum Franciſcum Baronem de Iſola *authorem incuſante, curioſe noſtræ Reipublicæ Vindici pateſcit.*

(*A*) *De pluſieurs chagrins domeſtiques.*] C'eſt le ſort ordinaire des perſonnes de ſon ſexe, qui ſe diſtinguent par un grand eſprit fortifié des lumieres de l'étude ; c'eſt, dis-je, leur ſort aſſez ſouvent, ſi elles s'engagent dans les liens du mariage. Elles ne devroient pas le faire : aſſez d'autres auroient ſoin que le monde ne periſt pas. C'eſt beaucoup quand leur patrie ne leur fait point l'injuſtice dont parle (*c*) Seneque au ſujet de Caton, de ne pas comprendre le prix du threſor qu'elle poſſede. Ce que la patrie ne fait pas toûjours, un mari le fait encore moins.

(*B*) *Elle avoit eu neuf enfans.*] Il n'en reſtoit que cinq de vivans, 3. fils & 2. filles, lors qu'elle mourut. L'un des fils porta les armes en Hollande, (*d*) & s'y maria avec une Demoiſelle de la famille Vander Myle. Il ne reſte que des filles de ce mariage.

(*C*) *Qui fut mariée avec Monſieur de Beringhen.*] De ce mariage étoit ſorti Monſieur le Marquis de Beringhen, mort à l'âge de 89. ans au mois de Mars 1692. après avoir été pendant fort long tems premier Ecuyer du Roi. Cette alliance a donné de petites nieces fort illuſtres à nôtre Madame Des-Loges, par les ſœurs de Mr. le Marquis de Beringhen. L'Auteur de pluſieurs livres qui ont paru depuis peu ſous le titre de *Voyage d'Eſpagne*, &c. eſt une de ces petites nieces. Il y en a deux autres (*e*) qui par zéle pour la Religion Reformée ont quitté tous les avantages de leur patrie, & qui relevent par leur pieté toutes les autres belles qualitez dont elles ſont ornées.

(*e*) *Ce ſont Meſſemoiſelles de la Luzerne, refugiées en Hollande.*

(*D*) *Eſtimée. . . . de Malherbe & de Balzac.*] Pour ſe faire une juſte idée de l'habileté & de l'eſprit de Madame Des-Loges, il ſuffiroit de conſiderer que Malherbe (*f*) *étoit un de ſes plus aſſidus Courtiſans, & qu'il la viſitoit reglement de deux jours l'un.* Qui dit Malherbe dit un homme qui ne loüoit, & qui n'eſtimoit preſque perſonne, & l'un des premiers & des plus grands maîtres qui ayent formé le goût, & le jugement de nôtre nation en matiere d'Ouvrages d'eſprit. Balzac valoit bien Malherbe pour le moins, & a peut-être plus contribué que lui à la politeſſe qui s'eſt repanduë dans le Royaume; en tout cas il n'a pas été moins l'admirateur de la Dame dont nous parlons. Les lettres qu'il lui a écrites en ſont un temoignage public; & l'on ne s'aperçoit pas moins de ſon eſtime pour elle en conſiderant ce qu'il en dit à ſes amis, qu'en conſiderant ce qu'il lui écrit à elle-même. Il avoüe dans un endroit de ſes Ouvrages, que s'il eſt devenu meilleur menager de ſon encens, il en a principalement l'obligation aux bons avis qu'elle lui donna. „ *La bonne „ Madame Des-Loges*, dit-il (*g*), *me fit de terri- „ bles reprimendes ſur ce ſujet quelque tems avant „ ſa mort. Elle me reprocha* que j'étois la dupe „ de tous les regnes, (*ce ſont ſes propres termes*) „ que je me laiſſois excroquer mes loüanges à „ tous ceux qui faiſoient ſemblant de valoir „ quelque choſe; que je croyois trop au ra- „ port d'autrui, à la premiere couleur du bien, „ à l'apparence de la vertu, *& ce qui s'enſuit.* „ En un autre endroit où (*h*) il fulmine contre le ſtile burleſque, qui devenoit trop à la mode, au grand regret principalement de ceux qui s'étoient aquis de la gloire par le ſtile grave, il ne croit pas avoir aſſez foudroyé cette hereſie fondamentale dans ſon empire, s'il ne

(*f*) *Entretien 37. de Balzac.*

(*g*) *Diſſertat. à la fin du Socrate Chrétien. pag. 176.*

(*h*) *Entret. 38.*

plus grans (*E*) Princes. Nous raporterons un conte curieux, que (*F*) Mr. Menage a rectifié.

LOYER

(*a*) *Coſtar, Lettres, vol. 1. p. 137.*

(*b*) *Id. ib. p. 125.*

(*c*) *Dans la 13. lettre du 2. livre des lettres choiſies: il l'écrit à Mr. Ménage, en lui envoyant les vers qu'il avoit faits ſur la mort de Mad. Des-Loges. Ils ſont imprimez parmi ſes poëſies Latines. En voici quelques-uns:*

Vidi ego progeniem Regum, capita arduà mundi
Uranies hauſtis obſtupuiſſe ſonis
Borboniumque genus & cognata è ſtirpe Navarræ
Reliquias, & cui Mantua ſceptra dedit.
Hanc coluit, lectæ captus dulcedine chartæ
Ille tui victor magnus, Iberæ, Getes,
Et dudum patriâ dum præparat arma ſub urſâ,
Miſerat huic cultus nuncia ſigna ſui
Hujus & Ambroſios avida bibit aure lepores
Wymarius, magno non minor ipſe Gete.

(*d*) *C'eſt celui qui eſt intitulé* Nouveauté du Papiſme, *imprimé*

ne la condamne par un arrêt de cette Dame. *Cette ſorte de raillerie*, dit-il, *ſent plus la Comedie que la converſation, & plus la farce que la Comedie. Ce n'eſt pas railler en honnête homme. Madame Des-Loges diſoit, qu'elle aimeroit autant voir faire l'yvrogne ou le Gaſcon... mais elle diſoit bien davantage, elle n'eſtimoit pas plus un pareil jargon qu'une épée de bois au côté, & de la farine ſur le viſage.* Mr. de Bautru (*a*) qui n'étoit pas naturellement grand Admirateur, admiroit ſans doute cette Dame, puis que pour marquer le peu d'adreſſe d'un homme, qui ne ſavoit point profiter de la converſation des beaux eſprits, en les mettant ſur des choſes dignes d'eux, il (*b*) ſe ſervit de ces quatre exemples:

Il mene aux Allobroges
Balzac, Boiſſac, Conat, & Madame Des-Loges.

Je ne croy pas que ceux qui ſe conoiſſent en preuves, puiſſent douter du rare merite de cette Dame, après avoir fait reflexion ſur ce que je viens de dire.

(*E*) *Mais auſſi des plus grans Princes.*] Balzac ſera mon temoin. *Si vous ne conoiſſez pas*, dit-il (*c*), URANIE *cette Nymphe que j'ay tant loüée, & que je pleure ſi amerement, je vous avertis que c'eſt feue ma bonne amie Madame Des-Loges, qui duratit ſa vie a été apellée plus d'une fois, & par plus d'un Academicien* la Celeſte, la Divine, la dixiéme Muſe, &c. *qui a été eſtimée dedans & dehors le Royaume par les têtes couronnées, par les demi-Dieux de nôtre ſiecle, par Monſeigneur le Duc d'Orleans, par le Roi de Suede, le Duc de Weimar, &c. J'ai quelque opinion que les vers qui celebrent ſa memoire (je parle de l'eloquente* URANIE) *valent bien ceux qu'un certain Antipater Sidonien a faits ſur la mort de la ſavante Sapho.*

(*F*) *Un conte curieux que Mr. Menage a rectifié.*] C'eſt une aventure qui a été publiée en deux façons. Voici comment Mr. de Balzac la debite dans ſon Entretien 27.

„ Malherbe étoit un des plus aſſidus Courtiſans de Madame Des-Loges, & la viſitoit regulierement de deux jours l'un. Un de ces jours-là, ayant trouvé ſur la table de ſon Cabinet „ (*d*) le gros livre du Miniſtre du Moulin contre le Cardinal du Perron, & l'enthouſiaſme „ l'ayant pris à la ſeule lecture du titre, il demanda une plume & du papier, ſur lequel il „ écrivit ces dix vers:

„ Quoy que l'Auteur de ce gros livre
„ Semble n'avoir rien ignoré,
„ Le meilleur eſt toûjours de ſuivre
„ Le Prône de nôtre Curé.
„ Toutes ces doctrines nouvelles
„ Ne plaiſent qu'aux folles cervelles;
„ Pour moi, comme une humble brebis,
„ Sous la houlette je me range,
„ Il n'eſt permis d'aimer le change,
„ Que des femmes & des habits.

„ Madame Des-Loges ayant lu les vers de „ Malherbe, piquée d'honneur & de zéle, prit „ la même plume, & de l'autre côté du papier „ écrivit ces autres vers:

La 1. fois à Sedan in fol. en 1627. Voyez la Biblioth. choiſie de Colomiés, p. 38. 39.

„ C'eſt vous dont l'audace nouvelle
„ A rejetté l'antiquité,
„ Et du Moulin ne vous rapelle
„ Qu'à ce que vous avez quitté:
„ Vous aiuez mieux croire à la mode,
„ C'eſt bien la loy la plus commode,
„ Pour ceux que le monde a charmez?
„ Les femmes y ſont vos idoles:
„ Mais à grand tort vous les aimez,
„ Vous qui n'avez que des paroles.

„ La concluſion des deux Epigrammes plaira „ ſans doute aux profanes, & à ceux qui font „ les galans. Pour moi je tiens que ſur les matieres de religion, il faut toûjours s'éloigner „ du genre comique. La premiere n'eſt pas aſſez grave pour un homme qui parle tout „ de bon, & l'autre eſt trop gaillarde pour une „ femme qui parle à un homme.„

Monſr. Menage croyant que la choſe s'étoit ainſi paſſée, fit imprimer ce recit dans ſes Obſervations ſur les poëſies de Malherbe, tout tel que Mr. de Balzac l'a debité. Mais voici ce qu'il a mis à la fin du livre.

„ Depuis cette note écrite & imprimée j'ai „ ſcu de Mr. de Racan, que c'étoit lui qui „ avoit fait ces vers, que Mr. de Balzac attribuë à Malherbe, & que Mr. de Gombaud „ avoit fait ceux qu'il donne à Madame Des-„ Loges, & que la choſe s'étoit paſſée de la ſorte. Madame Des-Loges qui étoit de la Re-„ ligion pretenduë Reformée, avoit prêté à „ Mr. de Racan le livre de Du Moulin le Miniſtre, intitulé *le Bouclier de la foy*, & l'avoit „ obligé de le lire. Mr. de Racan après l'avoit „ lu fit ſur ce livre cette épigramme, que Mr. „ de Balzac a alterée en pluſieurs endroits:

„ Bien que Du Moulin en ſon livre
„ Semble n'avoir rien ignoré;
„ Le meilleur eſt toûjours de ſuivre
„ Le Prône de nôtre Curé.
„ Toutes ces doctrines nouvelles
„ Ne plaiſent qu'aux folles cervelles,
„ Pour moi, comme une humble brebis
„ Je vais où mon Paſteur me range,
„ Et n'ai jamais aimé le change
„ Que des femmes & des habits.

„ L'ayant communiquée à Malherbe qui l'étoit venu viſiter dans ce tems-là, Malherbe „ l'écrivit de ſa main dans le livre de Du Mou-„ lin, qu'il renvoya du même tems à Madame „ Des-Loges de la part de Mr. de Racan. Ma-„ dame des-Loges voyant ces vers écrits de la „ main de Malherbe, crut qu'ils étoient de lui; „ & comme elle étoit extraordinairement zélée „ pour ſa Religion, elle ne voulut pas qu'ils „ demeuraſſent ſans repartie. Elle pria donc Mr. „ de Gombaud qui étoit de la même Religion, „ & qui avoit le même zéle, d'y repondre. „ Mr. Gombaud (je le ſai de lui-même) qui „ croyoit comme Madame Des-Loges, que

LOYER (Pierre le) Conſeiller au Preſidial d'Angers, nâquit au village d'Huillé dans l'Anjou le 24. Novembre 1540 *. C'étoit un des plus ſavans (*A*) hommes de ſon ſiecle, & tout enſemble un des plus grans viſionaires que l'on vit jamais. Il entendoit parfaitement les langues Orientales; mais il s'infatua tellement (*B*) d'étymologies amenées de l'Hebreu, qu'il ſe rendit ridicule. Il pretendoit auſſi trouver dans (*C*) Homere tout ce qu'il vouloit. Il y

* *Menage, Remarques ſur la vie d'Ayrault, p.* 168.

„ Malherbe étoit l'Auteur de ces vers, y re-
„ pondit par l'Epigramme que Mr. de Balzac
„ attribuë à Madame Des-Loges; & qu'il trou-
„ ve trop gaillarde pour une femme qui parle
„ à un homme. Ce n'eſt pas au reſte la pre-
„ miere fois, que Mr. de Balzac a attribué à
„ cette Dame des vers où elle n'avoit aucune
„ part; car dans une de ſes lettres il lui attri-
„ buë la chanſon de l'Amant qui meurt, dont
„ le refrain eſt,

„ *Ah c'en eſt fait, je cede à la rigueur du ſort;*
„ *Je vais mourir; je me meurs; je ſuis mort;*

„ qui eſt de ſeu Mr. Habert Ceriſi, l'un des
„ plus beaux eſprits de nôtre tems.„

PETITES reflexions ſur ce que deſſus.

Qui ne voit là un exemple de l'incertitude hiſtorique? Mr. de Balzac croyoit communiquer à ſon ami un fait très-certain, un morceau incomparable d'anecdotes, & infiniment precieux à quiconque ſouhaite de bien ſavoir ce qu'on apelle *perſonalitez*. Il l'avoit perſuadé à tous ſes lecteurs; Mr. Menage l'ayant transferé dans l'un de ſes livres, étoit prêt à le repandre encore de toutes parts; le haſard voulut que Mrs. de Racan & de Gombaut vêcuſſent encore, & deſabuſaſſent Mr. Menage avant que ſes Obſervations ſur Malherbe ſe vendiſſent. Voilà d'où vient que le public n'eſt plus dans l'erreur. Si ces deux Meſſieurs fuſſent morts ſans avoir parlé de cela à Mr. Menage, ou s'ils lui en euſſent parlé en un autre tems, la premiere narration auroit peut-être encore tout ſon credit. Combien y a-t-il d'autres faits, & beaucoup plus importans, qui paſſent d'âge en âge, & de generation en generation, ſans que perſonne en conoiſſe la fauſſeté, faute de ces rencontres fortuites, qui reſſemblent à la converſation de Mr. Menage avec Mr. de Racan, & avec Mr. de Gombaut? Quoi qu'il en ſoit, voilà Madame Des-Loges dechargée du blâme d'avoir compoſé des vers un peu trop gaillards. On ne peut nier que Balzac n'ait eu raiſon, de trouver que la fin de l'Epigramme eſt peu conforme à la modeſtie, & à la pureté qui doit regner dans tous les écrits du beau ſexe. Ce n'eſt pas qu'il faille adopter la temeraire & la trop rigide maxime de ceux qui pretendent, qu'une femme qui reprocheroit à un homme qu'il n'a que des paroles, declareroit en même tems qu'elle eſt bien fâchée de n'en avoir point tiré, & de n'en tirer point journellement quelque choſe de plus réel. Cette maxime eſt outrée & fauſſe; mais qui n'admireroit Mr. de Racan, s'il étoit vrai qu'il (*a*) fût l'Auteur de la vie de Malherbe, imprimée avec quelques petits Traitez en 1672. qui ne l'admireroit, diſje, de ce qu'il auroit apris à Mr. Menage les mepriſes de Balzac, & qu'il n'auroit pas laiſſé d'inferer tout ce recit (*b*) de Balzac dans la vie de Malherbe, ſans le rectifier le moins du monde?

(*a*) *Mr. Menage dans ſes Obſervations ſur Malherbe cite ſouvent cette vie, comme faite par Mr. de Racan. Moreri ne l'a point ſu; il s'eſt contenté de dire dans l'article de Malherbe, qu'on attribuoit cette vie à Balzac.*

(*b*) *J'ai ouï dire que ce recit a été joint par une licence de Libraire à la vie de Malherbe dans l'édition de* 1672. *Les licences des Libraires devroient être citées en exemple plus que celles des Poëtes, car elles les ſurpaſſent.*

(*A*) *Un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle.*] Voici ce qu'en dit Mr. Menage. (*c*) *Etat quidem Loetius Græcè & Latinè, Ebraïcè, Arabicè, Chaldaïcè doctiſſimus, ſed juris in quo verſabatur plane ignarus.* Il y a beaucoup de gens de ce caractere: ils n'ignorent rien que ce qu'ils devroient le mieux ſavoir. Un Conſeiller comme lui devoit entendre la Juriſprudence, & n'avoir que faire ni de l'Hebreu, ni de l'Arabe; cependant il ne ſavoit rien en Droit, & il étoit profond dans les langues Orientales. Continuons d'entendre les éloges que Mr. Menage lui a donnez. (*d*) *A la reſerve de ces viſions, Pierre le Loyer étoit un grand perſonnage. C'étoit un des hommes du monde qui avoit le plus lu, comme le témoignent ſes Ouvrages; ſes Colonies, ſes Spectres, ſa Paraphraſe ſur le Magnificat. Il avoit outre cela de belles lettres. Il a écrit des vers Grecs, Latins & François. Etudiant en Droit à Toulouſe il remporta aux jeux Floraux le prix de l'Eglantine. Il a fait une Comedie en vers François, intitulée la Nephelococugie, ſur laquelle Ronſard a fait ce* (*e*) *quadrain.* Voyez la Croix du Maine & Du Verdier Vauprivas dans leurs Bibliotheques Françoiſes.

(*c*) *Menag. in vita Petri Ærodii p.* 20.

(*d*) *Remarques ſur la vie de Pierre Ayrault, p.* 168.

(*B*) *Il s'infatua tellement d'étymologies amenées de l'Hebreu.*] „ (*f*) Dans ſes livres (*g*) des
„ Colonies Iduméanes. . . . il fait venir de la
„ langue Ebraïque ou Caldaïque, non ſeule-
„ ment les noms des villes de France, mais
„ ceux des villages d'Anjou; des hameaux; des
„ maiſons; des bordages; des pieces de terre;
„ *ment*, dit-il à la page 217. *que le village d'Huillé*
„ (c'eſt le lieu de ſa naiſſance): *eſt d'Ahalé ou*
„ Oholé *d'Ezechiel, qui eſt* Ada *ou* Bada *femme d'Eſaü, & mere d'Eliphaz. Près d'Huillé*
„ *& à demi mille ſur la riviere de Loir, ſe voit*
„ *en un coſtau un petit hameau de maiſons appellé* (*h*)
„ Baſſetas, *que je derive de* Baſſemath *&* de Baſ-
„ ſemtis, *autre femme d'Eſaü & mere de Raguel,*
„ *ayeule de Jerahli, & biſayeule de Job.* „ Mr. (*i*)
Menage ayant raporté 3. ou 4. autres exemples de même force, ajoûte, (*b*) *Tout le livre eſt rempli de ſemblables obſervations: ce qui me fait dire hardiment que nous n'avons pas fait une grande perte, dans la perte de dix ou douze volumes d'autres livres de colonies du même Auteur.*

(*e*) *Loyer ta decîe Muſe n'errante De bâtir en l'air, Où la Cornuelle puiſſance Pour eux trop petite eſt la terre.*

(*f*) *Menage, ibid. p.* 166.

(*g*) *Impriméz à Paris l'an* 1620. *in* 8.

(*h*) *Menage ibid. p.* 167.

(*C*) *Trouver dans Homere tout ce qu'il vouloit.*] „ (*i*) Ce Pierre le Loyer trouvoit de meſ-
„ me toutes choſes dans Homere. Il y a trou-
„ vé dans un ſeul vers ſon nom de bateſme,
„ ſon nom de famille, le nom du village où
„ il avoit pris naiſſance, le nom de la Provin-
„ ce où eſt ſitué ce village, & le nom du
„ Royaume où eſt ſituée cette Province. Dans
„ une choſe auſſi peu croyable qu'eſt celle dont
„ je parle, je me ſens obligé de rapporter icy
„ les propres termes. C'eſt dans ſes Colonies
„ Iduméanes. *Après cette grande prophetie qu'on*
„ *me devra toute, Homere vient à dire ce vers* (*k*),
„ *adreſſé, en parlant, à Ulyſſe,*
„ Αὐτὰρ ὃ᾽ ὔπνῳ τε ἔχεν καλὸν γόνυ, ἄδμα τ᾽ ἔπειτα

(*i*) *Id. ibid.*

(*k*) *Vers* 183. *de l'Odyſſée* λ.

„ Et

y trouva le village de sa naissance, & son propre nom: & de peur qu'on ne l'accusât de se vanter d'une connoissance extraordinaire, il declara que c'étoit la grace de Dieu qui operoit dans son esprit tous ces merveilleux effets. On voit dans son livre des spectres une lecture prodigieuse; mais quelque savant qu'il fût, & cela avec un si grand mélange de folie, il a été entierement inconu (*D*) à Vossius, & à Colomiés. Ce dernier ne l'a point mis dans sa *Gallia Orientalis*. Pierre le Loyer mourut à Angers l'an 1634. âgé de 84. ans.

LOYOLA (IGNACE DE) Fondateur des Jesuites, nâquit l'an 1491. dans la Province de Guipuscoa en Espagne. Il fut élevé à la Cour de Ferdinand & d'Isabelle, & dès que son âge lui permit de porter les armes il chercha les occasions de se signaler. Il donna des preuves d'un grand courage au siege * de Pampelonne, & il y fut même blessé d'un coup de canon qui lui fracassa la jambe droite. Pendant qu'il gueriſoit de cette blessûre, il forma la resolution de renoncer aux vanitez de la terre, & d'aller à Jerusalem, & puis de mener un genre de vie fort distingué. Dès qu'il fut gueri il prit le chemin de Nôtre-Dame de Monserrat †; & lors qu'il y fut arrivé il fit apendre ses armes sur l'Autel de la Sainte Vierge, & se consacra à son service la nuit du 24. de Mars 1522. Il imita autant qu'il put les ceremonies de (*A*) l'ancienne Chevalerie ‡, en se rangeant

* *C'est le siege que les François y mirent l'an 1521. & qui fut suivi de la reddition de la place.*

† *En Catalogne à une fourmée de Barcelone.*

‡ Cum autem in profanis armis ac cinctus, &c. *Ribadeneira in vita Ignatii lib. 1. c. 4. p. m. 32.*

„ Et personne, *ce dit l'Ombre d'Anticlée à son „ fils Ulysse*, n'a encore ton loyer, & toutefois „ bien reposé: *& ce qui s'ensuit, qui touche un „ autre sens. En tout ce long vers vous y lisez en-„ tierement,*

„ Πέτρ. Λοΐερ. Ἀνδεγαυ. Γαῖ. Τλπῖν.

„ C'est-à-dire, Pierre le Loyer, Angevin, Gaulois, d'Huillé. *Il n'y a ny plus ny moins: con-„ cédant à qui voudra, d'en faire l'essay. Cela „ j'offre à ceux qui me liront pour tout garentage: „ combien que je ne soie tenu garentir ce qui est „ notoirement mien dans Homére. Il n'y a point „ de satisfadtion que d'une chose qui n'est sienne, „ ou doubtée d'estre sienne. Et Homére m'attribue „ ce vers, qui, ce faisant, est mien, & non d'au-„ tre. En quelque façon qu'on tourne le vers d'Ho-„ mére, il sera toûjours mien: & le puis vendi-„ quer pour mien. Il y a trois lettres qui restent „ de tout ce vers, qu'on pourroit à l'aventure dire „ superflues, & ne le seroient pourtant. Ce sont „ les lettres numerales Grecques de, α, χ, κ, qui „ dénotent le temps que seroit révélé le nom qui est „ porté en ce vers d'Homére, qui est l'an de Christ „ 1620. Et qu'est-ce qu'il y a moins icy de su-„ perflu? Or ce sera assez parlé de ce qui me tou-„ choit: que je ne rapporte point pour gloire que „ j'en espére; ains parce que je ne pouvois & de-„ vois taire ce qui avoit esté révélé à Homére de „ moy. Ceci servira davantage pour valider mon „ Oeuvre des Origines, migrations & colonies des „ peuples, qui m'estoient reservées. Homére a eu „ beau cacher l'origine de beaucoup de nations sous „ l'écorce de ses Fables; si est-ce qu'il y en devoit „ avoir un et 7 siécles à venir, qui découvriroit ce „ qu'il avoit pensé si bien cacher. Je ne me van-„ te point pour cela sçavoir plus que les autres. „ Mais qui voudra impugner la grace de Dieu coo-„ pérante en moy? C'est ce qu'a découvert Ho-„ mére, jusques à nommer le petit village où je „ prendrois ma naissance, afin que je ne me glo-„ rifiasse point en mon imbécillité & bassesse, aine „ en Dieu qui me fait ce que je suis, & qui me „ rend assez puissant & vigoureux en ce qu'il me „ conforte *. „* Il n'y avoit rien à retrancher dans ce long passage, où tout marque une folie si docte & si singuliere.

* *Conferez avec ceci ce que Montagne* Essais l. 3. chap. 10. *rapporte d'un Conseiller de sa connoissance. Ses paroles ont été apliquées dans les Nouvelles de la République des lettres. Novembr. 1686. pag. 1286. Voyez aussi Gonzalez de Salas* de duplici vivendum terra.

(*D*) *Inconu à Vossius.*] J'ai lu dans quelcune de ses lettres une conjecture qui fait foi de cette ignorance. Il croit que *Loerius de spectris* a été dit pour *Lavaterus*.

(*A*) *Il imita autant qu'il put les loix de l'ancienne Chevalerie.*] Un des plus savans hommes de ce siecle a plaisanté fur ceci d'une maniere qui merite d'etre raportée. *La premiere chose qu'il faut remarquer en lui (a), dit-il, (b) est qu'il fut converti en lisant les legendes des Saints, comme Dom Quixot le fut à la vie Romanesque, par la lecture des vieils Romans .... Son Compatriote ne fut jamais plus touché des Avantures des premiers Chevaliers, qu'Ignace le fut des Histoires de St. Dominique & de St. François (c), car ce sont celles qui le toucherent particulierement, & devant que prendre une ferme resolution de courir comme un Religieux Errant par le monde, il se representa les difficiles Avantures de ces deux illustres heros, & trouva qu'il avoit assés de courage pour en entreprendre autant. Ainsi dans un accés (d) de Zéle, il se jetta une nuit de son lit, se mit à genoux devant l'image de la bienheureuse Vierge, & dans cette posture voüa d'estre son Chevalier, ce qui est une si considerable circonstance que je m'estonne que Maffée l'ayt omise, aussi bien que l'estrange bruit qui se fit dans la maison, le tremblement de la Chambre, & le fracassement de toutes les vitres des fenestres qui arriva pour lors; marque du Orlandin que le diable luy dit adieu, après ceci la Vierge luy apparut avec beaucoup de gloire tenant son fils en son giron, ce qui l'encouragea de sorte dans son premier dessain, qu'un peu après il prit le chemin de Monserrat, qui est un lieu de grande devotion à la Vierge. En y allant il pensa commencer sa premiere avanture par se battre contre un More, qui avoüant que la B. V. ayant eûté Vierge jusqu'à son enfantement, n'estoit qu'elle l'eust esté après. Car St. Ignace considerant de qui il estoit Chevalier, devint si enragé, qu'il se creut absolument obligé, de vanger sur le More l'affront qu'il avoit fait à sa Maistresse, mais consultant un peu ce qu'il feroit, le More prit une autre route, & luy, laissa l'affaire au jugement de sa mule luy mettant la bride sur le col, resolu de luy bter la vie si au premier carrefour elle prenoit le chemin qu'il avoit pris. La bonne mule sçeachant assés bien l'intention de son Maistre laissa le grand chemin & prit celuy de Monserrat, où estant arrivé il s'y acquitta d'une ceremonie remarcable*

(*a*) *C'est-à-dire Ignace de Loyola.*

(*b*) *Stilnes lingstet, du Evangelisme de l'Eglise Romaine, p. m. 288.*

(*c*) *Je me fera de la traduction Françoise imprimée à Londres l'an 1673. en y changeant quelques barbarismes. Ceux qui souhaitent une traduction plus élegante, n'ont qu'à lire Mr. Turiet Apologie de la Reformation, 1. partie, ch. 1. p. 52.*

(*d*) *Ribadeneir. vit. de luy etc. Ribadeneir. l. 1. n. 12. Orlandin. Hist. l. 1. n. 12.*

rangeant sous les étendars de cette milice spirituelle. Il partit avant le jour, & s'habilla en Pelerin, & s'en alla à Manresa, où il sejourna environ un an parmi les pauvres de l'Hôpital, & dans toutes sortes de macerations. Ce fut là qu'il écrivit son livre des (*B*) exercices spirituels. S'étant embarqué à Barcelone pour

Orlandin. *Hist. l. 1. n. 18.* Maffæus, *l. 1. c. 4.*

marcable que voicy. Ignace, comme Orlandin *& Maffée le disent expressément, ayant leu dans les livres de chevalerie que les anciens chevaliers prenant sur eux cet honnorable employ, avoyent toûjours eu de coutume de veiller toute la nuit dans leurs Armes, il se creut obligé de commencer de même: Il vous pendit donc son Espée & sa bayonnette devant l'autel de la V. se revêtit de ses habillements, & au lieu d'armes éclatantes, prit une longue Robe de fort gros drap qu'il ceignit d'une grosse corde, à quoy il attacha une bouteille pour mettre de l'eau; au lieu de lance il prit un simple Bâton, marchant un foullier d'ozier dans un pié & l'autre nu, sans prendre de morrion en teste pour l'exposer aux injures du temps. Devant qu'entrer en ville il attacha tous ces vestements, qu'il s'estoit procurés par le chemin, au pommeau de sa celle, dit* Maffée, *de peur que le peuple ne le creût en son bon sens, & ne les veïst point qu'il ne fust au lieu où par les loix de Chevalerie il devoit veiller ainsi enharnaché à sa guise. Estant venu au dit lieu il les mit, & veilla, disent-ils, tantôt en se tenant debout, tantôt en s'agenouillant, & se consactant ainsi de tout son pouvoir au service de la B. V. ceçy fait, il s'en alla de grand Matin, ce qui est une circonstance necessaire aux Avanturiers, à Monresa, où il se logea dans l'Hospital de la ville laissant croître ses cheveux & ses ongles, mendiant de porte en porte, jeunant toujours six jours de la semaine, se donnant la Discipline trois fois le jour, demeurant sept heures tous les jours en prieres vocales, & ne se couchant que sur la terre simplement, afin de se mieux preparer pour ses avantures vers Jerusalem.*

Maffæus, *l. 1. c. 3.*

(*B*) *Son livre des exercices spirituels.*] Il le composa en Espagnol l'an 1522. & le publia à Rome l'an 1548. traduit en Latin par André Frusius, & muni de l'aprobation de Paul III. Ceux qui s'étonnent qu'il ait pu lire les vies des Saints pendant la cure de sa jambe fracassée, attendu qu'il (*a*) n'*avoit presque pas aprís son A. B. C.* auroient raison de s'étonner qu'il ait pu faire le livre des exercices dans le tems de son ignorance, ils auroient, dis-je, raison de s'en étonner, s'ils ne savoient pas ce que Louïs du Pont assûre, que Dieu revela ces exercices à St. Ignace, & que la Sainte Vierge l'aida à les composer. „ (*b*) *Refert Ludovicus de Ponte, „ vir omnis exceptione major, in vitâ P. Balthasa- „ ris Alvarez c. 43. fidâ traditione inde usque à „ P. Jacobo Lainio, altero Societatis Jesu Præpo- „ sito Generali, acceptum haberi*, Deum hæc „ exercitia Sancto Patri Nostro revelasse: imò „ per Gabrielem Archangelum non nemini „ fuisse à Deipará Virgine significatum, se pa- „ tronam eorum, fundatricem, atque adjutri- „ cem fuisse, docuisseque Ignatium, ut ea sic „ conciperet; quo nomine se huic operi dedis- „ se initium. „ Au bout d'un siecle on intenta publiquement un procés de vol (*c*) au fondateur des Jesuïtes touchant cet Ouvrage: on soutint qu'il ne l'avoit pas composé. C'étoit faire injure à Paul III. & à la Congregation des Rites, car ce Pape assûre formellement le contraire dans l'aprobation du livre, & lors que le Cardinal François Marie *del Monte* raporta devant Gregoire XV. les procedures de cette Congregation à l'égard de la canonisation de St. Ignace, il exposa que le livre des exercices spirituels étoit un Ouvrage de celui qu'on alloit canonifer. Les (*d*) Benedictins de la Congregation du Mont Cassin condamnerent dans une assemblée (*e*) generale le livre où St. Ignace étoit accusé d'être plagiaire. Innocent dix met la chose hors de doute, à ce que pretend le Pere Sotwel, car ce Pape a fait inserer dans le Breviaire Romain un temoignage precis que St. Ignace est l'Auteur des exercices. (*f*) Nunc *extra omnem controversiam Catholicis certa esse debet* (ea res) *postquam in Breviarium Romanum est relata, atque in lectionibus toti Ecclesiæ propositis auctoritate Innocentii X. Pont. Max. in festo S. Ignatii disertè tradita his verbis*, quo tempore homo literarum plane rudis admirabilem illum composuit Exercitiorum librum, S. Apostolicæ sedis judicio & omnium utilitate comprobatum. Alexandre VII. confirma la même chose par un Bref du 12. d'Octobre 1657. où il accorde indulgence (*g*) pleniere à tous ceux qui pratiqueront les exercices spirituels de St. Ignace.

(*a*) *Stillingfleet ibid. pag. 289. ex Maffeio in vita Ignat. lib. 1. c. 1.*

(*b*) *Alegambe, Biblioth. Societatis Jesu p. 1.*

(*c*) *Voyez Alegambe & Sotwel Bibl. Societ. instit.*

(*d*) *Sotwel ibid. p. 1. col. 2.*

(*e*) *Tenuë à Ravenne l'an 1644.*

(*f*) *Sotwel ibid.*

(*g*) Concessa indulgentia peccatorum plenaria omnibus Christi fidelibus, exercitia spiritualia S. Ignatio institura peragentibus octidui spatio in domibus Societatis. *Sotwel ib.*

Les 2. Bibliothecaires de la Compagnie n'ont point fait l'honneur au Benedictin de le nommer, mais on sait d'ailleurs qu'il s'apelloit *Constantinus Caetanus*. Il debita qu'un Benedictin nommé *Garcias Cisneros*, est le vrai Auteur des exercices spirituels qui ont couru sous le nom du fondateur des Jesuïtes, & que trois Moines du Mont Cassin donnerent au même Ignace le livre des constitutions de la Compagnie de JESUS, lors qu'il alla faire un tour chez eux pendant qu'il rouloit dans sa tête le dessein d'un nouvel Ordre. Ce Benedictin qui met ainsi St. Ignace au nombre des Plagiaires, se fortifie du temoignage d'un fameux Jesuïte, dont il a mal pris la pensée, car ce Jesuïte n'a dit autre chose sinon que le fondateur des Benedictins assista de ses divines lumieres St. Ignace, pour former les constitutions de la Compagnie. Cela veut-il dire que trois Moines de St. Benoît dicterent ces Constitutions à Ignace comme à un Copiste? (*h*) *Dixi Societatem* JESU *videri charam S. Benedicto, in cujus sinu Lutetiæ primùm delineata sit; & postmodum Cassini sancto fundatori illuc digresso, Sanctissimus Patriarcha illius loci præses, multa lumina & cœlestes afflatus exoravisse est. Hoc Cætanus ad exceptas inibi per S. Ignatium à tribu Monachis Constitutiones Societatis* JESU *traxit; quasi quod dixi, S. Benedictum, (ut pium est arbitrari,) cœlestem lucem, lucenti in ede sua S. Ignatio esse apprecatum, idem sonet, quòd tres Monachos nigros, dictasse S. Ignatio velut amanuensis, suas Constitutiones.* Notez en passant (*i*) que ce même Benedictin soutient que le Jesuïte qu'il cite commit un peché mortel, en mettant un autre nom que le sien à la tête de son Ouvrage (*k*). Un Jesuïte nommé Jean Rho a fort mal traité cet Accusateur d'Ignace. Il me reste à dire une chose touchant le

(*h*) *Theodorus Raynaudus, Hagiologii Heteroclyti Tom. 2. feriâ 2. cap. 12. p. m. 256.*

(*i*) *Ibid.*

(*k*) *C'est le Traité de equivocatione, contre Jean Barnes.*

pour ſon voyage de Jeruſalem, il arriva à Caïëte dans cinq jours, & ne voulant point continuer ſon entrepriſe ſans avoir reçu la benediction du Pape, il vint Rome * d'où après avoir fait la reverence à Hadrien VI. il s'en alla à Veniſe. Il s'y embarqua le quatorziéme de Juillet 1523. & arriva à Joppe le dernier d'Août, & à Jeruſalem le 4. de Septembre de la même année. Ayant ſatisfait en ce païs-là ſa devote curioſité, il s'en revint à Veniſe, d'où il fut s'embarquer à Genes, pour retourner à Barcelone, où il s'arrêta, comme à un lieu très-commode au deſſein qu'il avoit fait d'étudier la langue Latine. Je ne parle point des avantures (C) miraculeuſes de ſon voyage; je n'aurois jamais fait ſi je voulois copier là-deſſus ſon Hiſtorien. Il ſe mit aux rudimens de la Grammaire l'an 1524. & trouvant que la lecture d'un (D) livre d'Eraſme ralentiſſoit ſa devotion, il ne voulut plus ouïr parler de cet Ecrivain, & s'attacha à Thomas à Kempis.

* *Il y arriva le jour de Pâques fleuries 1523.*

le livre des exercices. On tâcha de le faire condamner en Eſpagne l'an 1553. Melchior Canus s'y employa vivement, & l'Archevêque de Tolede n'auroit pas été fâché que cela eût reüſſi, mais le Docteur qu'il conſulta fut d'un autre ſentiment. C'eſt ce que les Jeſuïtes racontent: qui ſait s'ils diſent vrai? (a) *Inventi ſunt qui... anno 1553. eum librum non allatrarent modo, ſed & morderent, Thomas quidam Pedrovius, aliena ea in re voluntatis admiſſer, & Melchior Canus, cujus ſuggillationes, & obeli, cum Paſchali Manrio Ord. Prædicatorum, Complutenſi Theologo primario, exhibuiſſet Joannes Siliceus Præſul Toletanus, qui librum illum cupiebat ab eo improbari, reſponſum retulit, nihil eſſe in ſic diſputato libro damnatione dignum, præter Cani diſpunctiones, & ſuggillationes, ut ad illum annum recitat Orlandinus, addito pergravi Bartholomæi Torres, poſtea Canarienſis Præſulis elogio eorumdem exercitiorum.*

(a) *Theophil. Raynaud de malis & bonis libris n. 514. p. m. 293.*

On attribuë quelques autres livres à ce même Auteur, une lettre de *religioſa obedientia ad Luſitaniæ ſocios ac filios*, écrite de Rome le 26. de Mars 1553. elle a été inſerée dans la Bibliotheque des Peres. Une lettre *de religioſa perfectione ad Hiſpaniæ ſocios*, écrite le 4. de Mars 1547. elle eſt imprimée en Latin dans le Recueil des lettres des Generaux des Jeſuïtes. Il y en a une autre verſion Latine (b) imprimée à Cracovie l'an 1607. dans le recueil qui a pour titre *Theſaurus ſpiritualium rerum ad Societatem Jeſu pertinentium.* Une lettre à Claude Roi d'Ethiopie en date du 22. de Fevrier 1555. on la trouve dans l'Hiſtoire des Jeſuïtes compoſée par Orlandin & ailleurs. Il avoit fait un Ouvrage ſur la Trinité, avant que de s'être mis à l'étude. On ne ſait comment ce livre s'eſt perdu. Perſonne ne doute qu'il ne ſoit l'Auteur du livre qui a pour titre *Conſtitutiones Societatis Jeſu decem in partes diſtributæ*, mais quelques-uns croyent que Jaques Lainez eſt l'Auteur des declarations qui y ſont jointes. Le P. Sotwel refute cette (c) opinion. Ce livre des Conſtitutions &c. fut imprimé la premiere fois à Rome chez les Jeſuïtes l'an 1558. *in* 8. Depuis on le publia dans la même ville en Latin, & en Eſpagnol *in folio* l'an 1606. La verſion Latine fut faite par Jean Polancus Secretaire de l'Auteur (d).

(b) *Intimè*, De fervore ſpiritus rite in nobis excitando.

(c) *C'eſt celle de Theophile Raynaud tomo 18. tractatu contra Clementem Scotum.*

(d) *Tiré du même Sotwel pag. 1. & 2.*

(C) *Des aventures miraculeuſes de ſon voyage.*] Le ſeul recit de ſes viſions extatiques rempliroit une fort longue remarque, ſi je m'amuſois à raporter toutes celles qui ſe trouvent dans ſon hiſtoire. Voyez le Docteur Stillingfleet (e), qui tire de là une bonne preuve que les Jeſuïtes, auſſi bien que les autres Moines, ont un Inſtitut fondé ſur le Fanatiſme. Il cite Melchior Canus qui dit que Loyola s'enfuit d'Eſpagne, de crainte que l'Inquiſition qui le ſoupçonnoit de l'hereſie des Illuminez ne l'empriſonnat (f). Melchior Canus ajoûte que Loyola lui conta hors de propos mille choſes touchant ſes vertus, & touchant ſes revelations, & qu'il parla de l'un de ſes camarades comme d'un grand Saint. Ce pretendu Saint interrogé par Melchior Canus debita pluſieurs hereſies par ignorance. Loyola pour l'excuſer allegua que ce n'étoit pas un heretique, mais un fou qui avoit de bons intervalles, & qui alors à cauſe de la nouvelle lune n'étoit pas bon Catholique, (g) *Cum aliquando Romæ eſſem, Innicum illum videre mihi libuit: qui in ſermone ſine ulla occaſione cæpit ſuam commemorare juſtitiam, & perſecutionem, quam paſſus eſſet in Hiſpania nullo ſuo merito. Multa etiam & magna prædicabat de revelationibus, quas divinitus habuiſſet, idque nulla ejus rei neceſſitate: quæ fuit occaſio, cur eum pro homine vano haberem, nec de revelationibus ſuis quicquam ei crederem.... (h) Quendam ſociorum pro ſancto prædicare cæpit, qui cum accitus veniſſet, illico hominis non ſatis incolumi capite mihi ſuſpicionem movit: cumque de rebus divinis eum percunctatus eſſem, multa hæretica reſpondit, quippe qui idiota, planeque rudis & indoctus eſſet. Innicus ejus cauſa confuſus, iſte, inquit, non eſt Hæreticus, ſed ſatum, credoque eum lucida habere intervalla, jamque adeo propter conjunctionem Lunæ non eſſe uſquequaque Catholicum.*

(e) *Ubi ſupra. depuis la page 286. juſqu'à la page 303.*

(f) *Melchior Canus in judicio de Societate Innici Loyola anno 1548. Isteris cognito. Scioppius de ecte infam. Famiani Stradæ pag. 62. Alphonſo de Vargas de Rebus Hiſpan. lib. 1. Voyez les Factums des parens de Janſenius pag. 327. du 8. tome de la Morale pratique.*

(g) *Melch. Canus. apud Scioppium ibid.*

(h) *Idem apud eumdem p. 63.*

(D) *Que la lecture d'un livre d'Eraſme ralentiſſoit ſa devotion.*] Ce livre d'Eraſme a pour titre *Enchiridion militis Chriſtiani.* Tout le monde le regarde comme un écrit, où la pureté du ſtile eſt ſoitte avec les plus ſages regles de la Morale Chretienne. Cependant Loyola ne s'en accommoda point; c'étoit une glace qui amortiſſoit en lui le feu de l'amour divin: c'eſt pourquoi il le prit en averſion, & ne voulut jamais lire les écrits de cet Auteur; il voulut même que ſes diſciples ne les luſſent point. Ribadeneira nous va raconter ce fait. (i) *In hac ſtudiorum palæſtra verſanti, pii quidam ac docti viri confilium dederunt, ut Eraſmi Roterodami, qui eo tempore bonus Latinitatis auctor habebatur, libellum de milite Chriſtiano legeret, ut ſermonis ſcilicet elegantiam cum pietate conjungeret. Cujus conſilii Confeſſarius etiam ad reliquos auctor acceſſit. Quod cùm Ignatius ſimpliciter feciſſet, obſervavit illius libelli lectione refrigeſcere in ſe ſpiritum Dei, & devotionis ſenſum ardorem reſtingui. Qua re animadverſa, librum de manibus omnino abjecit, & ita*

(i) *Ribadeneira, in vita Ignatii, lib. 1.*

Kempis. Au bout de deux ans on jugea qu'il avoit fait assez de progrés, pour être admis aux leçons de Philosophie ; il s'en alla donc à Complute l'an 1526. Sa vie de mendiant, son équipage, & celui des quatre compagnons qui s'étoient déjà attachez à sa fortune, & les instructions qu'il donnoit à plusieurs personnes qui s'attroupoient autour de lui, obligerent l'Inquisition à examiner ce que c'étoit. La chose alla si avant qu'on le (*E*) fit mettre en prison, d'où il ne sortit qu'à condition qu'il * s'abstiendroit de dogmatiser pendant quatre ans. Cette loi ne s'accommodoit nullement à son dessein ; ne voulant donc pas s'y soumettre il se retira à Salamanque, où il continua de discourir sur des matiéres de devotion. On l'empriſonna tout de nouveau, & on ne le mit en liberté qu'aux conditions de Complute. Ce fut alors qu'il resolut d'aller à Paris. Il y arriva au commencement de Fevrier 1528. avec une ferme resolution de bien étudier ; mais la misére où il se trouva reduit, qui l'obligea à mendier par les ruës, & à se mettre dans l'Hôpital de Saint Jaques, traversa extremement son dessein. Il se servit de plusieurs expediens pour lever tous ces obstacles ; mais à mesure qu'il se delivroit d'une fâcheuse difficulté, il s'élevoit d'autres embarras ; parce que l'on s'aperçut que l'empressement avec lequel il exhortoit les jeunes gens à la spiritualité, les portoit à une maniere de vie très-particuliere. On le defera à l'Inquisiteur de la Foi ; & peu s'en falut qu'on ne lui donnât le fouët (*F*) au Collége

* *Ribaden. ubi supra. c. 14. p. 73.*

(*g*) *Stilinglfeet ubi supra, p. 293.*

(*h*) *Il falloit dire à 33. ans.*

(*i*) *Mariana Moſſ. l. 1. c. 16.*

(*k*) *Orlandin. Hiſt. l. 1. n. 47.*

(*l*) *Il s'appelloit Jacques Govea.*

(*m*) *Voyez Ribadeneira lib. 2. c. 3.*

(*n*) *Quid multa? prehenſi manu Govenus, ad coenationem Ignatium adducit, hic regente ſe, omnibus inſpectantibus, illi ad pedes abjecit: lachrymis veniam petit: ſe nimis credulum, illum virum ſanctum clamat, qui non intentati cruciatus terrore, ſed Dei tantum honore tangatur. Ribaden. ibid. p. 98.*

(*o*) *Lutetiæ primum in Montis Acuti Gymnaſio ſe bonis Latinitatis præceptoribus reformandum traſtulit, ubi, in eoque ſtudio bienium fere conſumpſit. Id. ib. l. 1. p. 87.*

(*p*) *Moſſ. in vita Ignatii. l. 1. c. 18.*

(*q*) *Paquier. Catechiſme des Jeſuites, liv. 1. ch. 11.*

ita eſt averſatus, ut nec ipſe amplius legerit illius auctoris libros, & paſſim in Societate noſtra legi vetuerit.

(*E*) *La choſe alla ſi avant qu'on le fit mettre en priſon.*] Avant que d'en venir là on avoit fait des enquêtes ſur ſa vie, & ſur ſa doctrine, & on lui avoit ſeulement enjoint de ſe chauſſer, & de ne pas faire porter à ſes compagnons le même habit. Mais quand on eut remarqué qu'une veuve accompagnée de ſa fille avoit entrepris un pelerinage à pié & en mendiant, on crut beaucoup contre Ignace qui étoit leur Directeur. Ce fut alors qu'on le fit empriſonner. Je ne m'étonne pas que l'on s'allarmât à la vuë du grand aſcendant que prenoit cet homme ſur le beau ſexe. On continua de s'atrouper autour de lui dans ſa priſon, pour l'entendre diſcourir, & il y eut bien des perſonnes de qualité hommes & femmes (*a*) qui lui offrirent leurs bons offices, mais il les en remercia. Interrogé s'il étoit l'auteur du pelerinage de la veuve, il repondit qu'au contraire il l'avoit deconſeillé, craignant que la jeune fille qui étoit très belle, ne s'expoſât pendant cette courſe à quelque inconvenient (*b*). La ſentence lui fut prononcée le 42. jour de ſa priſon, & il fut mis en liberté (*c*). On le traita plus durement à Salamanque (*d*).

(*a*) *Entre autres Teroſe de Cardenas & Eleanor Maſcarenan, qui fut en ſuite Gouvernante de Philippe II.* Ribaden. ubi ſupra cap. 14. p. 73.

(*b*) *Nihil certe minus: immo hoc tibi affirmo percuſſationes ejuſmodi in univerſum illis diffaviſſe me, ne filia ea ætate ac forma in cujuſquam petulantiam incurreret. Id. ibid. p. 74.*

(*F*) *Qu'on ne lui donnât le fouët au College de Ste. Barbe.*] Conſiderez bien ce narré de Mr. Juricü. *Il (e) vint à Paris l'an 1528. & eſtant bien convaincu de ſon ignorance, il entra dans le college de Montaigu ; il y recommença ſes claſſes, ſe mit dans la ſixieſme pour y apprendre une ſeconde fois la Grammaire, & pria ſon Regent de luy regler ſes leçons, & de luy donner le ſouet comme aux autres eſcoliers, quand il manqueroit à les apprendre. Il avoit alors 37. ans, c'étoit un fort plaiſant ſpectacle, de voir trouſſer la chemiſe de ce venerable ſaint, au milieu d'une troupe de petits garçons ſpectateurs de la co-*

(*c*) *Ex Ribadeneira lib. 1. cap. 14.*

(*d*) *Id. ib. c. 15.*

(*e*) *Apolog. pour la Reformation 1. partie, chap. 1. p. 50.*

(*f*) *Ibid. p. 51. 52.*

Je penſe que l'on ſe trompe dans l'un & dans l'autre de ces deux faits, & qu'il vaut mieux s'en tenir à la narration ſuivante. „ (*g*) Eſtant „ de retour à Barcelone il commença ſa gram„maire à (*h*) 30. ans, mais comme dit Maffée, „(*i*) à peine pouvoit-il dire *amo* ſans que ſon „eſprit s'égarât je ne ſai où, & il avoit tôû„jours tant de viſions, qu'il ne pouvoit ſe re„ſouvenir d'un ſeul mot de ce qu'il aprenoit. „Ceci l'obligea de prier ſon maître à genoux „avec beaucoup d'humilité. . . . qu'il lui „(*k*) plût de l'attacher ponctuellement à une „leſſon comme il faiſoit les autres Ecoliers, & „de le foüetter après cela bien ferré s'il man„quoit. „ Vous voyez que tout ſe reduit à la ſimple reſolution de ſouffrir d'être foüetté, en cas que l'on n'aprît point ſa leçon, & que ce fut à Barcelone à l'âge de 33. ans, & non à Paris à l'âge de 37. que l'on ſe voulut ſoumettre à ce chatiment. Je ſai bien qu'à Paris même Ignace voulut ſe ſoumettre au foüet, mais ce fut après qu'on lui eut apris que le Principal (*l*) du College avoit reſolu de le lui faire donner, & il ſentit pluſieurs combats entre la chair & l'eſprit, avant que de ſe determiner à ſouffrir cette ignominie (*m*). Ce ne fut point au College de Montaigu, mais à celui de Sainte Barbe où l'on eut deſſein de le foüetter, & la raiſon n'étoit pas qu'il n'aprît pas bien ſa leçon, c'étoit à cauſe qu'il y avoit des Ecoliers qui manquoient à leurs exercices, pour pratiquer les conſeils de ſpiritualité dont il les inſtruoit. Or bien loin que le Principal du College executât ſa reſolution, qu'au contraire quand il eut oüi Ignace (*n*), il ſe jetta à ſes pieds pour lui demander pardon. Notez qu'Ignace étudia dans le College de Montaigu (*o*) la langue Latine, mais je n'ai point lu qu'il y ait fait toutes ſes claſſes à commencer par la ſixiéme, comme l'aſſûre Mr. Jurieu. Il eſt vrai que l'on ſeroit excuſable de l'inferer de ces paroles de Maffée. (*p*) *Igitur ad montis acuti Collegium itare quotidie, atque inter procacium puerorum greges matura jam ætate vir Grammaticæ rudimenta repetere non dedignatus eſt.* Voyez Paquier (*q*) qui ſe moque bien plaiſamment des études & de l'ignorance de Loyola. Il ne ſavoit pas alors que cet homme ſeroit bien-tôt invoqué.

lege de Sainte Barbe. Tous ces embarras n'empêcherent point qu'il ne fit son cours de Philosophie & son cours de Theologie, & qu'il n'attirât un certain nombre de compagnons qui s'engagerent par vœu à une nouvelle vie. Ils firent cela dans l'Eglise de Montmartre le 15. d'Août 1534. & ils renouvelerent deux fois de suite au même lieu, & à pareil jour, & avec les mêmes ceremonies leur engagement. D'abord ils n'étoient que sept, en y comptant Loyola même; mais enfin ils furent dix. Il fut arrêté entre eux qu'Ignace s'en retourneroit en Espagne pour y regler quelques affaires, & qu'en suite il s'en iroit à Veniſe; & qu'ils partiroient de Paris le 25. de Janvier 1537. pour l'aller rejoindre. Il s'en alla en Espagne l'an 1535. il y prêcha (*G*) la repentance, & s'y fit suivre par une foule prodigieuse d'auditeurs. Il se souvint des affaires que ses compagnons lui avoient recommandées, après quoi il passa par mer à Genes, & s'en alla à Veniſe, où ils le rejoignirent * le 8. de Janvier 1537. En les attendant il ne se tint pas oiſif: il gagna des ames, & il fit connoiſſance avec (*H*) Jean Pierre Caraffa, qui a été Pape. Comme ils s'étoient engagez par vœu au voyage de Jerusalem, ils se preparerent à cette course; mais ils voulurent avant toutes choſes saluër le Pape, & obtenir sa benediction & sa permiſſion. Ils allerent donc à Rome, & y obtinrent ce qu'ils souhaitoient. Etant retournez à Veniſe pour s'y embarquer, ils n'en trouverent aucune occasion: la guerre qu'on avoit avec la Porte fit ceſſer entierement le transport des Pelerins. Là-deſſus pour n'être pas sans rien faire, ils resolurent de se repandre dans les villes des Venitiens. Ils y prêcherent dans les ruës, & puis ils allerent dans les villes d'Academie pour gagner des Ecoliers, & enfin ils retournerent à Rome. Ce fut là qu'Ignace forma le plan d'une nouvelle Societé, que le Pape Paul III. confirma l'an 1540. avec quelques limitations, & l'an 1543. sans limitations. Ignace fut creé General de ce nouvel Ordre l'an 1541. Il se tint à Rome, pendant que ses compagnons se repandoient par toute la terre, & s'occupa à diverſes choſes, soit pour la (*I*) converſion des Juifs,

* *Ils étoient partis de Paris le 5. de Novembre 1536. & n'arrivent pas attendu le terme dont ils étoient convenus.*

(*a*) *Ribadeneira lib. cap. 5. p. 105.*

(*b*) *Idem lib. 2. cap. 6. p. 109.*

(*c*) *Morale pratique des Jeſuites, to. 3. p. 275.*

(*d*) *Joannes Rho. Mr. Arnaud eut pu ajoûter Franciſcus Sacchinus, qui a joint à la 1. partie de l'Hiſtoire des Jeſuites compoſée par Orlandin, une preface, & un Traité cujus ſit auctoritatis quod in B. Cajetani Thienæi vita de S. Ignatio traditur à Joanne Baptiſta Caſtaldo, inſtituiſſe ipſum ut in Theatinorum Ordinem admitterentur. Stewel in Bibliath. p. 251.*

(*G*) *Y prêcha la repentance.*] Il cria entre autres choſes contre le concubinage des Prêtres, qui ne paſſoit presque plus pour malhonnête; car leurs servantes prenoient hardiment la coeffure d'une femme mariée, & en uſoient avec eux comme s'ils euſſent été maris legitimes. Ignace fut cauſe que l'on fit des loix severes contre cet abus. (*a*) *Quibus quidem operibus & vita exemplo, prudentiaque tantum apud illos homines profecit, ut errores multos corrigeret; vitia, quæ in ſacerdotum etiam mores irrepſerant, & longa jam conſuetudine honeſtis nomen obſederant, emendare non deſtitit: multaque conſtituit, quæ ad hominum mores conformandos, pietatemque augendam pertinerent. In his ſeveræ leges fuerunt ejus operæ latæ à magiſtratibus, de alea, de concubinatu ſacerdotum. Nam cum patrio more Virgines, quoad viro traderentur, capite aperto eſſent, peſſimo exemplo multæ, cum apud clericos turpiter viverent, perinde caput obnubebant, ac ſi legitimo eis matrimonio junctæ fuiſſent: quibus fidem, quaſi maritis, præſtabant. Quod nefarium inſtitutum, ac ſacrilegum, funditus tollendum curavit.*

(*H*) *Il fit connoiſſance avec Jean Pierre Caraffa.*] Qui fut Pape ſous le nom de Paul IV. & qui alors s'étoit joint (*b*) avec quelques autres devots, pour former la Congregation qu'on nomma les Theatins. Ceux-ci ont eu dans ce ſiecle une fort groſſe querelle avec les Jeſuïtes. Voyons l'uſage que Mr. Arnaud en fait. *On peut juger*, dit-il (*c*), en s'adreſſant aux Jeſuïtes, *de vôtre peu de ſenſibilité, par la maniere ſi aigre & ſi dure dont vos* (*d*) *Ecrivains ont traité les Theatins, pour avoir dit dans la vie du bienheureux Cajetan:* Que S. Ignace quatre ou cinq ans avant l'établiſſement de vôtre Societé, demeura chez les Theatins à Veniſe, lors qu'il y paſſa au ſortir d'Eſpagne l'an 1536. avoit été ſi édifié & ſi touché de la ſainteté de ſes hôtes, qu'il demanda à être reçu parmi eux: mais que le bienheureux Cajetan ne voulut pas lui accorder ce qu'il demandoit, parce que Dieu lui avoit fait connoître qu'il ſonderoit un autre Inſtitut plus appliqué à l'action. *Que cela ſoit vrai ou non, auroit-ce été un ſujet de vous mettre ſi fort en colere, & de continuer une guerre ſi échauffée pendant prés de 30. ans, s'il étoit vrai que vous fuſſiez auſſi peu ſenſibles, que vous dites, à ce qui ne touche que la reputation de vôtre Societé.* Mr. de Sponde (*e*) remarque que Jean Sleidan & quelques autres à ſa ſuite, ont dit fauſſement que les Jeſuïtes furent fondez par ce Jean Pierre Caraffa. Ce qu'il y a de certain, ajoûte-t-il, eſt que comme les Jeſuïtes vinrent au monde peu après les Theatins, & preſque ſous le même habit, on les nomma Theatins, & on leur donne encore ce nom en Eſpagne & en Italie. Si en revanche on donna celui de Jeſuïtes aux Theatins, il faudra moins s'étonner du menſonge de Sleidan. L'Auteur que j'ai tant cité avoüe que ces deux Ordres de Clercs Reguliers ſe ſuivirent de ſi près, & furent ſemblables en tant de choſes, qu'on donna aux Jeſuïtes le titre de Theatins. (*f*) *A quibus vulgi errore falſa Theatinorum in nos eſt appellatio, cognomenque tranſfuſum. Nam cum ordo uterque, noſter & illorum, clericorum Regularium ſint, eodemque fermè tempore nati, neque habitu valde diſſimiles, populus rudis externa ſpecie deceptus, alienum nomen noſtris impoſuit, Romæ primùm; inde in alias deinde urbes influxit, & in remotas etiam provincias penetravit.*

(*I*) *Soit pour la converſion des Juifs,*] Il nourrit dans la maiſon des Jeſuïtes quelques Juifs qui s'étoient fait batiſer, & à force de ſollicitations il obtint qu'on entretiendroit dans une

(*e*) *Spondanus ad ann. 1555. n. 8. Il cite Sleidan. lib. 26.*

(*f*) *Ribadeneira ubi ſupra. p. 109.*

Juifs, ſoit pour la converſion des femmes de (*K*) mauvaiſe vie, ſoit en faveur des orfelins. Il ſe vit expoſé aux plus furieuſes (*L*) mediſances, ce qui ne l'empêcha

certaine maiſon deſtinée à cet uſage, tous les Juifs qui embraſſeroient la vraye foi. A ſa priere le Pape Paul III. ordonna qu'ils conſerveroient tous leurs biens, & que (*a*) s'ils étoient enfans de famille, & que malgré leurs peres & meres ils ſe convertiſſent, tout le patrimoine ſeroit pour eux. Et quant aux biens aquis par uſure, & dont le veritable maître ſeroit inconnu, on ordonna qu'ils ſeroient donnez aux Juifs convertis. Jules III. & Paul IV. ajoûterent une nouvelle ordonnance; c'eſt que toutes les Synagogues d'Italie ſeroient taxées tous les ans à une certaine ſomme aplicable à l'entretien de ces proſelytes (*b*). Les Convertiſſeurs de France ont imité de nos jours une partie de ces reglemens.

(*K*) *La converſion des femmes de mauvaiſe vie.*] En ce tems-là (*c*) leur nombre étoit prodigieux: celles qui ſe vouloient retirer de cette infamie étoient reçûes au Couvent des Magdelonnettes, pourveu qu'elles s'engageaſſent à une éternelle cloûture, & à tous les vœux de l'Ordre. Cette condition un peu dure retardoit le fruit que l'on avoit attendu de l'inſtitution de ce Couvent: elle excluoit toutes les femmes mariées, & toutes les filles & veuves qui vouloient bien ſe retirer de la corruption, mais non pas s'aſſujetir aux loix d'une longue penitence. Il y avoit donc deux ſortes de debauchées pour qui il faloit travailler. Celles qui craignoient le reſſentiment de leurs maris avoient beſoin d'un lieu d'entrepos où elles fuſſent en ſûreté, juſques à ce qu'elles euſſent fait leur paix avec eux. Celles qui vouloient quitter le crime, ſans renoncer d'ailleurs aux plaiſirs honnêtes, avoient beſoin auſſi d'un lieu qui ne fût pas un Couvent, & qui leur fournît de quoi ſubſiſter, pendant qu'elles ne gagneroient rien au metier de Courtiſane. C'eſt pourquoi Ignace fit bâtir des apartemens dans l'Egliſe de Ste. Marthe, dans leſquels on fonda une nouvelle (*d*) Communauté pour cette eſpece de repenties. (*e*) *Permultæ ex iis nuptæ ſunt, quæ hoc perfugio excluduntur: quibus tamen locus aliquis dandus eſt, quo ſe recipiant, dum mariſtis reconciliantur, ut à vita honeſtate, quam petunt, abſit periculum. Porro aliæ emergere quidem ex facibus illis vellent, ſed non continuò ſe diuturnæ pœnitentiæ dedere: neque ſi ut peſſima fugiant paratæ ſunt, ſectari idcirco optima concupiſcunt: quibus receptum ad tempus dari* (*f*) *Cœnobii illius leges non ſinunt. Ignatius igitur, ut omnium ſaluti conſuleret: & ne qua eſſet, quæ victus quærendi difficultatem ſuæ turpitudini præexeret, locum peropportunum inſtituendum curavit, quod omnium eſſet commune perfugium.* Il fut le premier qui conſacra à cet édifice une bonne ſomme d'argent: ſon exemple fut ſuivi par pluſieurs perſonnes, & principalement par Leonora Oſoria, femme de Jean Vega Ambaſſadeur de Charles-Quint. C'étoit un ſpectacle bien curieux, que de voir le General des Jeſuïtes à la tête de pluſieurs filles de joye, qu'il amenoit ou à l'Egliſe de Ste. Marthe, ou chez des femmes de qualité qui ſe chargeoient de les inſtruire. (*g*) *In hoc autem divæ Marthæ Cœnobium, mulierculæ à turpi quæſtu abductæ ipſe met ſæpenumero, ne perirent, vel in matronæ alicujus honeſtæ domum, inſtituendas ad virtutis ſtudium, id ætatis vir, & Generalis Præpoſitus deducebat.* Quand on ſe mettoit à lui dire, que les foins qu'il ſe donnoit pour la converſion de ces debauchées étoient une peine perduë, veu qu'elles étoient endurcies au peché, & qu'elles ſe replongeroient bien-tôt au vomiſſement, il repondoit qu'il étoit trop tous les travaux de ſa vie bien employez, s'il pouvoit faire que ces Creatures s'abſtinſſent ſeulement une nuit d'offenſer Dieu, & qu'étant même perſuadé que le lendemain elles ſe replongeroient dans leur infame commerce, il ne laiſſeroit pas de travailler de toutes ſes forces à ſauver ce petit eſpace de tems. (*b*) *Cum autem Ignatio objiceretur, in curandis hujuſmodi mulierculis male operam poni, quippe quæ in vitiis jam occalluiſſent, facileque reverterentur ad vomitum: Mimmè ſanè, inquit Ignatius: ſed ſi omnibus meæ vitæ curis, atque laboribus id poſſim efficere, ut vel unam noctem, peccato vacuam præterire iſtarum aliqua velit: omnes ego quidem nervos contendam, ut vel illo tam exiguo tempore Deus ac Dominus noſter non offendatur: etiam ſi ſciam illam ſtatim ad ingenium reſtituram* (*i*). S'il eut ſoin de reparer le paſſé, il n'oublia point le mal à venir. Il ſavoit que l'honneur de pluſieurs filles eſt en peril ſoit à cauſe qu'elles ſont pauvres, ſoit à cauſe que leurs meres n'en prenent pas aſſez de ſoin, ou même qu'elles en deviennent les maquerelles: il fit donc en ſorte que l'on bâtît un Couvent, où l'on transferât les filles qui ſeroient dans un tel danger. (*k*) *Illud etiam excogitavit, in lubrico verſanti virginum pudicitiæ qua ratione ſuccurreret: ne videlicet puellaris caſtitas, aut matrum turpitudine incuriave deflorëſceret, aut paupertate. Quamobrem præclarum, omnique laude dignum Cœnobium conſtructum eſt, Sanctæ Catherinæ, ut vulgo vocant, de ſunariis: in quod, tanquam in aſylum arcemque transferuntur adoleſcentulæ, quæ in periculo pudicitiæ verſantur.*

(*L*) *Il ſe vit expoſé aux plus furieuſes mediſances.*] Ribadeneira n'eſt point entré dans le detail, & je ne trois point avoir aucun livre où les particularitez de ces mediſances ſoient expoſées. Je dirai donc ſeulement après cet Hiſtorien, qu'Ignace ayant fait mettre dans l'hôtel de Sainte Marthe une femme mariée qui s'étoit laiſſée enlever par ſon galant, s'expoſa à l'indignation de ce raviſſeur, qui étant un homme fort emporté, ne ſe contenta pas de jetter des pierres pendant la nuit ſur la maiſon où ſa Maîtreſſe étoit enfermée, mais de plus il diffama les Jeſuïtes par toute la ville, & ſema contre eux cent paſquinades. Il les accuſoit de toute ſorte de dereglemens; & des crimes les plus impies, & les plus ſales. Il preoccupa de telle ſorte contre eux la ville de Rome, qu'ils n'oſoient preſque ſe montrer, car ils rencontroient par tout des gens qui les inſultoient & les maudiſſoient. Je raporte les paroles de Ribadeneira, afin qu'on ne croye pas que j'amplifie. (*l*) *Ut erat vir acer, ac ferox, & in ipſum Sanctæ Marthæ Cœnobium furere nocturnis lapidationibus cœpit, & in noſtros iniquis criminationibus*

(*a*) Imo vero Judæorum liberis ad Chriſtum contra parentum voluntatem venientibus, bona ipſorum omnia integra omnino eſſent. *Ribadeneir. lib. 3. c. 9. p. 213.*

(*b*) *Tiré de Ribadeneira ibid.*

(*c*) Magna Romæ mulierculârum earum viſebatur multitudo, quæ ex proſtitutæ pudicitiæ quæſtum faciebant (major enim per id tempus morum in urbe licentia, quæ fatiſſimorum Pontificum vigilantia, ſeveris paſtea legibus compreſſa eſt) & urbs ipſa meretriciis ſordibus obſoleſcebat. *Id. ibid.*

(*d*) *On la nomma la Communauté de la grace de la Sainte Vierge.*

(*e*) *Id. ib. p. 214.*

(*f*) *C'eſt-à-dire le Couvent des Magdelonnettes.*

(*g*) *Ribad. ib. p. 215.*

(*i*) *Le Pere de la Mainſerme*, in Clypeo nascent. Fonte-brald. Ordinis diſſert. 4. p. 219. *s'eſt ſervi de cet exemple pour juſtifier Robert d'Arbriſſel du grand ſoin qu'il prit des filles de joye. Voyez l'article* Fontevraud, *p. 1168. col. 2.*

(*k*) *Ribadeneir. ibid. p. 216.*

(*l*) *Idem Sanctæ Marthæ Cœnobium ſæpe nocturnis lapidationibus cæpit, & in noſtros iniquis criminationibus*

pêcha point de travailler à tout ce qui pouvoit servir à la gloire, & à l'affermissement de son Ordre. Il y eut des personnes (*M*) de l'autre sexe qui voulurent se soumettre à sa discipline; mais la peine que la direction de trois femmes lui avoit donnée, l'obligea à delivrer pour toûjours de cette fatigue sa Societé. Ayant fait confirmer son Ordre par le Pape Jules III. l'an 1550. il voulut se demettre de son Generalat; mais les Jesuites n'y voulurent point aquiescer. Il garda donc cette charge jusques à sa mort, c'est-à-dire jusques au dernier de Juillet 1556*. L'Auteur que je cite ayant reconu de bonne foi, que son Saint Ignace n'avoit pas eu le don des miracles, & ayant même prevenu les objections qu'on pouvoit craindre de ce côté-là, fut averti sans doute qu'il s'étoit trop avancé, & qu'il n'étoit pas de la prudence de faire de tels aveux devant le public. Quoi qu'il en soit il se retracta (*N*) dans un nouveau livre, & raconta je ne sai combien

* Tiré de la vie d'Ignace de Loyola, composée par Ribadeneira.

(*d*) Horat. ode 1. lib. 2.

(*e*) Voyez les remarques de l'article Hirpins.

bus debacchari: multaque in vulgus spargere, quæ non solum falsa essent, sed dictu etiam turpissima. Eoque processit (gratia fortasse, qua valebat plurimum, & autoritate fretus) ut Ignatii nomen publicè infectaretur, & lacteretur: & ea nostris per se, & suos coram objiceret, quæ honestè audire non possent. Famosos præterea libellos confecit, & vulgo jactavit, quibus multa nefaria, & impura, multa impia, & scelerata continebantur: ut nostris vix in publicum prodire, vix cum hominibus de ipsorum salute agere liceret: ita aut conviciis ab improbissimo quoque, aut maledictis excipiebantur. Ignace suplia le Pape de nommer des Commissaires qui examinassent ces accusations. Elles furent examinées par le Gouverneur & par le Vicaire de Rome, qui declarerent dans leur sentence renduë le 10. d'Août 1543. que c'étoient des calomnies. Il y eut un Prêtre à Rome qui noircit terriblement la reputation des Jesuites. Il les accusa d'heresie, & de reveler le secret des confessions, & de commettre des choses que la pudeur defend de nommer, & qui rendoient Ignace digne du feu. Voyez en marge les paroles de Ribadeneira (*a*), qui observe que ce Prêtre fut suspendu, & privé de ses Benefices, & condamné à une prison perpetuelle pour des crimes que le tems revela enfin. Car quant aux accusations que je viens de raporter, les Jesuïtes ne s'en plaignirent point: ils les laisserent tomber sans rien dire.

(*a*) Invidiæ stimulis incitatus ita exarsit, ut falsis illum odiosisque criminationibus in invidiam vocare, nostrosque infamiæ labe aspergere conaretur. Nam & hæresis calumniam, & auditarum confessionum sacratissima jura violata, & alia, quæ honeste dici non possunt, non est verecundatus objicere: & Ignatium ipsum vivum flammis cremandum jactare. *Ribaden. lib. p.* 229.

(*b*) *Id. ib. cap.* 14. *p.* 230.

(*c*) *Id. ib. p.* 231.

(*M*) *Il y eut des personnes de l'autre sexe.*] Vous ne voyez guere de Religion parmi les Moines qui n'ait des Couvens de filles, & je ne sai si l'on pourroit nommer plusieurs Fondateurs, qui pendant leur vie n'ayent pas eu des devotes qui ne pouvoient les quitter. Ignace eut les siennes, mais il ne consentit point qu'il se formât des Couvens de filles qui embrassassent sa regle. Isabelle (*b*) Rosella sa bienfaitrice eut tant de passion de le revoir, qu'elle alla d'Espagne à Rome pour se mettre sous sa discipline. Elle & quelques autres obtinrent du Pape la permission de faire les mêmes vœux que les Jesuïtes. Ignace ne s'y opoſa qu'après qu'il eut éprouvé la peine extrême qu'elles lui donnoient. Voyant donc que cela incommoderoit sa Compagnie, il representa si fortement ses raisons au Pape, qu'il impetra la decharge de ce fardeau. *Mirum (c) est trium mulierculatum gubernatio, quantum illi molestiæ & occupationis paucis diebus attulerit. Ergo Pontificem Maximum docet, quamto ea rei impedimento Societati sit futura: orat, obsecratque Pontificem, ut se præsenti molestia, Societatem metu perpetuo liberet: neque permittat nostros homines, aliis in rebus magnis, utilibus, necessariis occupatos, hac mulierum cura minus necessaria implicari. Quod utique Pontifex, rationes Ignatii probans, Societati dedit: literasque Apostolicas scribi jussit, quibus nostri in perpetuum ab onere Monialium eximuntur, & quarumcunque mulierum cura sub obedientia nostrorum in commuui, vel alias vivere voluntium, anno 1547. 13. Kalend. Junii. Quo non contentus Ignatius, ut locum hunc maximè periculosum communiret, omnesque aditus obstrueret, illud etiam anno 1549. ab eodem Paulo III. impetravit, ne curam Monialium § seu Religiosarum quarumlibet personarum recipere teneamur, per literas Apostolicas impetratas, vel in posterum impetrandas: nisi de indulto illo, & ordine nostro, expressam facientes mentionem.*

(*c*) *Voyez* Sachendorf. *Hist. Lutheran. lib. 3. pag.* 315. *ex Maffeio in vita Ignat. Loyola.*

Au reſte ce ne fut point par precaution pour sa chasteté qu'il se voulut delivrer de cette sorte d'affaires, car si l'on en croit ses historiens, la Sainte Vierge lui accorda un tel don de continence, que depuis qu'il fut son Chevalier jusques à sa mort, il ne sentit pas même les commencemens d'une tentation par raport aux femmes. Il pouvoit donc les frequenter impunément, & se conserver au milieu de toutes ces flammes, aussi entier que les trois Juifs dans la fournaise de Babylone. Les plus grandes liaisons avec le sexe n'auroient pas été pour lui une occupation qui eût merité qu'on lui eût dit. *Periculosa (d) plenum opus alea tractas, & incedis per ignes suppositos cineri doloso.* A cet égard il avoit le don des (*e*) Hirpes. Ce que l'on dit de certains soldats charmez, qu'ils n'ont rien à craindre, quoi qu'ils s'expoſent à une furieuse grêle de mousquetades, est l'image de la continence de Loyola: les œillades les plus lascives, les caresses les plus tendres, & en general (*i*) tout ce que les femmes auroient voulu mettre en œuvre contre sa vertu, l'auroit trouvé impenetrable. Bien entendu que l'on s'en raporte-ra aux paroles de (*f*) Maffée. J'ai lu un parallele (*g*) de Luther & de Loyola, où l'on observe que Luther fans aucune grace extraordinaire, vêcut dans un chaste celibat jusqu'à l'âge de 42. ans, & que s'étant marié en fuite, il ne bleſſa point la pudeur & la pieté: & qu'après tout la chasteté de Loyola ne merita aucune loüange (*h*), puis qu'il n'y a point de vertu sans une victoire disputée contre les passions.

(*d*) Horat. ode 1. lib. 2.

(*e*) Apud Sachendorf. ibid.

(*b*) Hæc quidem assertione castitatis laus destruitur, quæ non est virtus quando cupiditatibus non exercetur quas vincat. *Id. ib.* Voyez l'article *Jungermann*, pag. 205.

(*i*) Sed dicat aliquis, si hæc vera sunt, ut profecto sunt, quid causæ est quamobrem illius sanctitas minus est testata mitotis? & ut multorum sanctorum declarata, virtutumque operationibus insignita? *Ribadeneir. lib. 5. cap.* 13. *p.* 539.

(*N*) *Il se retracta . . . & raconta je ne sai combien de miracles.*] Le 13. chapitre du 5. livre de la vie de St. Ignace composée par le Jesuïte Ribadeneira est fort remarquable. Il commence par cette objection; (*i*) *Si tout ce que vous venez de dire est vrai, d'où vient que la saincteté de Loyola n'a point été certifiée par des miracles, com-*

combien de miracles du Fondateur de ſon Ordre. Vous trouverez dans Moreri que le Pape Paul V. beatifia Ignace l'an * 1609. & que Gregoire XV. le mit au catalogue

* *Et non pas l'an 1609. comme l'aſſure Sotwel* Biblioth. Societ. Jeſu. pag. 2.

me celle de tant d'autres Saints ? L'Auteur repond, *Qui a connu l'intention de Dieu, ou qui a été ſon Conſeiller ? Dieu ſeul ſait des choſes merveilleuſes, & comme c'eſt lui ſeul qui les peut faire, c'eſt auſſi lui ſeul qui connoit les tems & les lieux où les miracles doivent être faits, & par les prieres de qui,* (a) *Ut ſolus ille hæc poteſt efficere, ita ille ſolus novit quo loco, quo tempore miracula & quorum precibus facienda ſunt.* Il ajoûte que tous les Saints n'ont pas eu le don des miracles, & que les Saints les plus diſtinguez par la grandeur, ou par le nombre de leurs miracles, n'ont pas pour cela ſurpaſſé les autres en ſainteté. Car ce n'eſt point par les actions miraculeuſes, mais par les actions de charité qu'il faut juger de la ſainteté des perſonnes. Il prouve cela par l'autorité de St. Gregoire, par des raiſons tirées de l'Ecriture & par des exemples. *Neque* (b) *omnes ſancti viri miraculis excelluerunt : neque qui illorum aut magnitudine præſtiterunt, aut copia, iccirco reliquos ſanctitate ſuperarunt. Non enim ſanctitas ejuſque ſignis, ſed charitate æſtimanda eſt.* Il fait voir par l'Ecriture que le don des miracles eſt accordé quelquefois aux faux Docteurs, & en très-peu de paroles il étale tout ce que les Proteſtans peuvent dire de plus fort, contre ceux qui leur reprochent que Luther & que Calvin n'ont pas eu ce don. Je ne dis pas cela, continuë-t-il, pour extenuër cette vertu, mais afin de faire entendre au lecteur prudent qu'il faut ſe remettre de tout cela à la providence du bon Dieu, qui diſtribuë ſes dons comme bon lui ſemble. Il raporte en ſuite quelques raiſons pour leſquelles Dieu a pu permettre, & cela en faveur même des Jeſuïtes, que leur Fondateur fût privé du don des miracles. Il faut l'entendre lui-même. (c) *Hæc dixerim non ut miraculorum vim elevem, ſed ut prudens lector intelligat, rem totam Deo committendam : qui dona ſua unicuique diſtribuit, prout vult. Potuit ille, pro ſua occulta ſapientia, noſtra hoc imbecillitati dare, ne miracula unquam jactare poſſemus. Potuit utilitati, ut author inſtituti noſtri minus illuſtri, à* Jesu potius, *quàm ab illo, nomen traheremus : & noſtra nos appellatio ſacra moneret, ne ab illo oculos unquam dimoveremus : quem non ſolum, ut communem humani generis liberatorem ac Principem, ſed etiam, ut præcipuum Ducem colere, atque imitari debemus, minimam hanc Societatem ſui nominis glorioſo titulo decorantem. Potuit hoc etiam tribuere temporibus, quibus hæc miracula neceſſaria non ſunt.* Enfin il dit (d) que la ſainteté & la grandeur de la Compagnie des Jeſuïtes a été inſtituée, ſon agrandiſſement, & les miracles qui ont été faits par quelques-uns de ſes membres, ſont une aſſez forte preuve que c'eſt l'ouvrage de [illegible], & fourniſſent aſſez de moyens de donner éclat des miracles à la vie de ſon Fondateur. C'eſt ainſi que les anciens Peres ont obſervé que la promte propagation de l'Evangile par toute la terre, encore que les inſtrumens dont Dieu ſe ſervoit n'euſſent rien de conſiderable ſelon le monde, & qu'ils trouvaſſent de fortes oppoſitions, eſt un miracle ſi éclatant, qu'il ſuffiroit ſeul à prouver la divinité du Chriſtianiſme. Les Proteſtans alleguent la même choſe, quand on leur demande quels miracles Luther & Calvin ont faits pour ſoutenir leur miſſion. Citons encore Ribadeneira. *Quid admirabilius*, dit-il (e), *quàm militarem hominem, ferro & caſtris aſſuetum, à ſpiritu Dei alienum, ita immutatum, ut non ſolum ipſe Chriſto militaret, ſed facta miſſitæ anteſignanus eſſet, & princeps ? Quid inſuſitatius, quàm tot homines ingenio, ſtudio, ætate florentes, ab Ignatio egeno ac deſpicato, nulla magna vel literarum ſcientia, vel ſermonis elegantia & copia, huc adduci potuiſſe, inſtitutum ut vitæ curſum abrumperent, ſpes ſuas prodigerent, paupertatis, dedecoris, atque ignominiæ ſeſe telis objicerent, & tot laborum, periculorumque offerrent incurſibus ?* Il a oublié une circonſtance qui rend ici plus ſenſible à certains égards le merveilleux ; c'eſt qu'il a paru dans la vie de Loyola depuis ſon voyage de Monſerrat, juſques à ce qu'il ſe fût fixé à Rome tant de marques d'égarement, & tant de ſignes d'un eſprit demonté, inſenſé, ruiné par le fanatiſme, qu'il eſt étonnant que des perſonnes d'un ſavoir ſolide, comme Lainez & Salmeron, ſe ſoient attachez à lui, & que ſon Ordre ait ſi tôt paſſé par deſſus la tête de tous les autres. Mais en tournant la medaille de l'autre côté, on comprend que cela même diminuë le merveilleux, car rien n'eſt plus propre à tromper le monde que tout ce qui paroît ſurnaturel en folie, en extravagance, & en ſottiſe. Quoi qu'il en ſoit, nous avons ici un fameux Jeſuïte ego viri historiam, quoniam a puero ſanctiſſimæ ipſius vitæ ſpectator atque admirator fui, plenissimam ac majori rerum fide ſcribere potero. *Ribadeneira in præfat.* contemporain, qui avoüe clairement que ſon Fondateur ne fit jamais de miracles ; mais il ne mourut pas dans la profeſſion de cette ſoi : il changea bien de langage dans un (g) autre livre. Il eſt vrai que la plûpart des miracles qu'il raporte furent faits par St. Ignace déjà mort. Voici comme il parle. (h) *Quia vero poſtremo quinti libri capite de miraculis breviter egimus quaſi nulla feciſſet, aut ad demonſtrandam ejus ſanctitatem neceſſaria non eſſent, ſtatui nunc ea paullo puſſum exponere, non omnia quidem (res enim nimis in longum excurreret) ſed partem duntaxat eorum quæ Deus efficere per ſervum ſuum dignatus eſt.* Quamvis enim cum anno 1572. primum vitam ejus latine ſcriberem alia nonnulla miracula ab eo facta noviſſem, tamen adeo mihi certa & explorata non erant ut in vulgus edenda mihi perſuaderem ; poſtea vero quæſtionibus de ejus in divos relatione publice habitis gravibus & idoneis teſtibus fuerunt comprobata. Enimvero Deus ut ſervum ſuum extollat in terris tam frequentibus eum in dies miraculis dignatur, ut mearum partium eſſe ducam litteris hic mandare nonnulla è publicis actionibus ſumta. Remarquez bien qu'il ne parle que de la premiere édition qui fût celle de l'an 1572. il ne dit rien de la ſeconde qui fut celle de l'an 1587. & qu'il augmenta beaucoup. Il y ajoûta pluſieurs choſes ou qu'il avoit aprifes depuis par letter, temoignage de quelques perſonnes de très-grand poids, amis intimes d'Ignace, ou dont un examen fort ſevere lui avoit montré la certitude, quoi qu'il les eût regardées comme douteuſes auparavant. *Multa* (i) *mihi neceſſario addenda judicavi. Primum nova quædam, quæ poſt libellum excuſum, graviſſimi viri, & Ignatio valde familiaret,*

(a) *Ribadeneir. ibid. p. 540.*

(b) *Ibid.*

(c) *Ibid. pag. 542. 543.*

(d) Tantum abeſt ut ad vitam Ignatii illuſtrandam miracula deeſſe videantur, ut multa, eaque præſtantiſſima, judicem in media luce verſari. . . . Nam ſive initia hujus Societatis, ſive inſtituti ſpecies, ſive propagationem, conſenſumque ea utilitates, miracula certe nulla deſiderabimus : cum tam multa iis rebus miracula ineſſe deprehendamus, per quæ Deus, & hoc opus ſuum eſſe, & radicis naturam, ex trunco oſtendit, & fructu. *Ibid. pag. 543.*

(e) *Ibid.*

(f) Cujus ego viri

(g) *Dans l'abregé de la vie de St. Ignace, qu'il publia lors qu'on fit ſes informations pour ſa canonisation.*

(h) *Ribadeneira in præfatione editionis 1587.*

(i) *Id. in præfatione editionis 1587.*

catalogue des Saints l'an 1622. Innocent X. & Clement IX. ont (O.) augmenté les honneurs de ce nouveau Saint. Mais quelque chofe qu'on faſſe pour lui, il n'y aura rien de plus ſurprenant à dire ſur ſon ſujet, que la puiſſance prodigieuſe que ſon Ordre s'eſt aquiſe en ſi peu d'années, dans le vieux Monde & dans le nouveau, malgré les fortes oppoſitions de ſes adverſaires. Je ne penſe pas que jamais aucune Communauté ait eu autant d'ennemis & au dehors, & au dedans, que les Jeſuïtes en ont eu, & en ont encore: cependant leur autorité qui eſt montée ſi promtement à un ſi haut point, ſemble plûtôt croître tous les jours que diminuer. Les ſeuls livres qu'on a publiez contre eux, formeroient une nombreuſe Bibliotheque. Ils peuvent dire que bien des gens les (P) condamnent

familiares, & ante Societatem conditam intimi neceſſarii, quaſi teſtes oculati de ipſo Ignatio nobis retulerunt. Tum alia, quæ dubia antea mihi erant, & diligenti poſtea inquiſitione inveſtigata certa eſſe comperi. Concluons de là que les miracles de St. Ignace ne ſont point des choſes que ſes amis ayent apriſes à Ribadeneira pendant les 15. ans qui ſeparent les 2. éditions, ni que cet Auteur ait pu tirer de l'incertitude dans cet intervalle de tems. Et neanmoins il nous aſſure qu'en l'année 1572. il ſavoit quelques miracles de ſon Fondateur, mais non pas avec toute la certitude neceſſaire pour les publier. Il n'y eut rien ſans doute parmi les choſes dont il n'étoit pas alors parfaitement aſſuré, dont il recherchât plus ſoigneuſement la certitude que des miracles de ſon Apôtre: puis donc qu'il continua de dire dans l'édition de 1587. que le bienheureux Ignace n'avoit point fait de miracles, il reſulte neceſſairement que ſes enquêtes les plus exactes ne lui avoient rien apris de certain ſur ce chapitre, car ſi elles lui avoient decouvert quelque certitude, il auroit joint à ſa 2. édition ce grand article avec plus d'empreſſement, que les autres choſes qu'il n'y ajoûta que parce que d'incertaines, elles lui étoient devenuës certaines, par la diligence exacte avec laquelle il s'en étoit informé. De plus un Jeſuïte qui auroit ſu l'an 1572. que ſon fondateur a fait des miracles, & qui ne ſe feroit abſtenu de les inſerer dans un Ouvrage public, que parce que ſes lumieres là-deſſus n'étoient pas telles qu'elles doivent être lors qu'on imprime des faits ſemblables, avoüeroit-il que ſon fondateur n'a fait nuls miracles? raiſonneroit-il ſur cela avec tant d'étude? repondroit-il ſi exactement aux objections? Son devoir ſans doute ſeroit de ſe taire, juſques à ce qu'il fût parfaitement éclairé, & il y a bien de l'aparence que Ribadeneira eut pris ce party, & que tout ce qu'il a dit après coup eſt peu ſincere, & rempli d'obliquitez. N'oublions pas de dire que ſi quelque choſe étoit capable d'être amenée à la pleine certitude durant l'intervalle des deux éditions, c'étoient les miracles de Loyola, faits ſurprenans, qui s'impriment dans la memoire plus que tous les autres, & qui ſe repandent de lieu en lieu avec plus de bruit que tous les autres. Les amis intimes, les compagnons inſeparables d'Ignace n'auroient-ils rien dit là-deſſus à Ribadeneira, eux qui lui aprirent tant d'autres choſes dont il n'étoit pas informé l'an 1572. & qu'il ajoûta à ſon livre l'an 1587.? Cela rend ſuſpect, pour ne rien dire de pis, tout ce qu'on publie des miracles que l'on pretend avoir été faits par Ignace, avant la 2. édition de Ribadeneira. Les autres miracles du même Saint ſont en très-grand nombre, ſi l'on en veut croire ſes bons amis. Voyez la remarque ſuivante.

(O) *Ont augmenté les honneurs de ce nouveau Saint.*] Je me ſerviral des paroles du Pere Nathanael Sotwel. *Eundem* (Ignatium) *Officio Eccleſiaſtico ubique terrarum coli juſſit Innocentius in Bibliorth. X. P. M. ſub ritu ſemiduplice die 29. Octobris Societ. Jeſu anno* 1644. *Auxit cultum Clemens IX. P. M. & ad ritum duplicem evexit die 11. Octobris* (a) (b) Am-1667. Cet Auteur ajoûte (b) que l'on a déjà confacré à St. Ignace plus de 50. Egliſes en divers païs du monde; & que les miracles faits par ce Saint pendant ſa vie & après ſa mort, ſont ſi nombreux & ſi illuſtres, qu'ils peuvent remplir tout un livre; car outre ceux dont il eſt parlé dans ſa vie, & dans la Bulle de ſa canoniſation, le Pere Bartoli en raporte cent (c) bien certifiez. Alphonſe de Andrada en raporte pluſieurs autres, qui ont été faits à Munebrega dans l'Aragon, où l'on venere une de Sotwel Image miraculeuſe de St. Ignace. Tout fraîchement une Image de papier du même Saint, a jetté du ſang par le doit dans une ville de Sicile. On voit là-deſſus un livre qui fut imprimé à Palerme l'an 1668. *His (d) conſimilia narrantur contigiſſe in Sicilia Regalbuti Diœceſ. Catanenſis, ubi Imago papyracea S. Ignatii anno Dom.* 1666. *è digito ſudit prodigioſæ ſanguinem, & hæc omnia examinata accurate, atque ab Epiſcopo loci illuſtriſſimo D. Fr. Michaele Angelo Bonadies, olim Generali Seraph. Ordinis S. Franciſci de obſervantia approbata, & mandata typis Panormi* 1668. Voyez la remarque où je parlerai des 3. Sermons.

(a) *Sotwel Ecclesiastico ubique terrarum coli juſſit Innocentius in Bibliorth. X. P. M. ſub ritu ſemiduplice die 29. Octobris Societ. Jeſu p. 2.*

(b) Am-pliusquinquaginta templa in variis orbis regionibus monumentur in illius honorem dedicata. *Id. ibid.* Ce livre fut imprimé l'an 1675.

(c) Refert centum ex authenticis deſumpta documentis noſter Daniel Bartolus de vita S. Ignatii lib. 5. & permulta recenſet noſter Alphonſus de Andrada, opere de miraculis patratis Munebregæ in Aragonia ubi picta colitur Imago admirabilis Sancti Ignatii. *Id. ibid.*

(P) *Ils peuvent dire que bien des gens les condamnent par prevention.*] Il eſt certain que tout ce qu'on a publié contre eux, eſt cru avec une égale certitude à-peu-près par leurs ennemis, tant Catholiques que Proteſtans. Il eſt même vrai qu'on en renouvelle l'accuſation, toutes les fois que l'occaſion s'en preſente dans quelque livre nouveau. Cependant ceux qui examinent avec quelque ſorte d'équité les Apologies innombrables que les Jeſuïtes ont publiées, y trouvent à l'égard de certains faits d'aſſez bonnes juſtifications, pour faire qu'un ennemi raiſonnable abandonne l'accuſation. J'en vais donner un exemple.

(d) *Idem p. 2. & 3.*

L'an 1610. il parut un livre (e) ſanglant contre les Jeſuïtes, où l'on aſſûra (f) que l'Abbé du Bois avoit ſoutenu, & ſoutiendroit au Pere Coton, que *ſentence avoit été donnée contre lui à Avignon, pour avoir engroſſé une Nonnain.* Le Pere Coton repondant à ce libelle, produiſit (g) la lettre que l'on va lire. *Je ſouſſigné certifie d'avoir eſté en Avignon tout le temps que le R. Pere Coton de la compagnie de* JESUS *y a demeuré, & n'avoir jamais oüi dire à aucun qu'il ait commis choſe qui contrariaſt à la dignité & qualité de ſa profeſſion, & en particulier ce de quoy l'Anti-coton*

(e) *Inſtitor Anticoton.*

(f) *Anticoton. p. m. 63.*

(g) *Reponſe apologetique à l'Anticoton pag. 199.*

nent par prevention; & ils ne manquent pas de s'en prevaloir, afin que sans prendre

coton le charge : dans lequel Anticoton, pour ce que je fuis fait autheur d'une calomnie manifeſte, dont on charge ledit R. Pere Coton : je dis franchement que je ne ſçay ce que c'eſt, & que toujours j'ay cogneu ledit R. Pere Coton pour venerable, & bon Religieux. En teſmoignage de quoy j'ay eſcrit & ſigné ceſte mienne preſente depoſition. A Paris, en mon eſtude, ceſte veille Sainct Denys Martyr, 1610. L'ABBÉ DU BOIS OLIVIER.

Et *l'ay cachettée de mon cachet.* Outre cela il produiſit 4. atteſtations (a), *vûës & reconnûës pour authentiques, vrayes & legitimes par des Notaires royaux de la ville de Paris.* La 1. étoit ſignée *Louys Beau Protonotaire du St. Siege Apoſtolique, & ſeellée de ſon cachet, & de ceux de deux Archevêques ſubſecnifs en la Metropolitaine d'Avignon,* deſquels il avoit été *Vicaire General durant tout le tems du ſejour du Pere Coton en Avignon.* La 2. fut ſignée par quinze perſonnes, qui *faiſoient & repreſentoient tout le Clergé d'Avignon.* La 3. fut ſignée par les deux Conſuls d'Avignon & leur Aſſeſſeur, & ſeellée du ſeel de la maiſon Conſulaire. La 4. fut donnée par l'Evêque d'Orange. Ces 4. atteſtations s'accordent non ſeulement à dementir l'Auteur de l'Anticoton, comme un calomniateur infame, mais auſſi à combler d'éloges de bonne & de pieuſe conduite le Pere Coton. *Outre ces (b) atteſtations Meſſieurs d'Avignon eſcrivirent* à ce Jeſuïte *en ces termes.* „ Si ces atteſtations „ des Prelats & des Conſuls ne baſtent, nous „ ſerons ſigner la plus grand' partie des Gen„ tilshommes, Docteurs, Bourgeois, Mar„ chands, & autres de la ville.„ Je ne ſai ſi l'on peut produire rien de plus fort pour juſtifier un accuſé. Cependant il y a eu une infinité de gens qui n'ont pas laiſſé de croire que la Nonnain fut engroſſée, & que l'on rendit ſentence contre le P. Coton à ce ſujet-là. Ils ont ajoûté plus de foi à l'Anticoton qui n'alleguoit aucune preuve, ni aucune atteſtation authentique, qu'au Pere Coton, qui alleguoit tout ce que les procedures juridiques les plus exactes pouvoient demander. Ce ne peut être que l'effet d'une prevention outrée.

(a) *Reponſe à l'Anticoton, p.* 200.

(b) *Ibid. p.* 206.

(c) Scio fuiſſe nonnullos qui ita exiſtimarent, juventutem quæ domum Catilinæ frequentabat parum honeſtæ pudicitiam habuiſſe: ſed ex aliis rebus magis, quam quod cuiquam id compertum foret, hæc fama valebat. *Salluſt. in bello Catilin. p.m.* 33.

Il eſt arrivé aux Jeſuïtes la même choſe qu'à Catilina; on fit courir contre lui des accuſations dont on n'avoit nulle preuve; mais on ſe fondoit ſur ce raiſonnement general, *puis qu'il a fait telle & telle choſe, il eſt bien capable d'avoir fait celle-ci & celle-là, & il eſt très-apparent qu'il a fait le reſte.* L'Hiſtorien Salluſte (c) a ſolidement marqué cette illuſion, qui n'eſt pas un ſophiſme de l'Ecole, mais un ſophiſme de ville. Il y a 6. ans que l'on publia à la Haye un livre intitulé *la Religion de Jeſuïtes.* L'Auteur avoüe que la prevention contre ces Meſſieurs eſt ſi generale, que de quelques atteſtations d'i[illegible]ence qu'ils ſe fortifient, il ne leur eſt pas [illegible] de deſabuſer le monde. *Il faut ſavoir,* dit-il (d), *qu'on ne peut rien dire de ſi terrible contre les Jeſuïtes, bien que douteux, qui ne devienne vray-ſemblable à cauſe de leur caractère, & de ce qu'on ſçait qu'ils ſont capables de faire.* Il en donne 2. exemples : l'un eſt le bruit *qui ſe repandit non ſeulement à Heydelberg, mais par toute l'Europe, qu'ils avoyent oppoſé un faux eſprit revenant de l'autre monde, qui toutes les nuits*

(d) *Religion des Jeſuïtes, pag.* 77. *edit. de la Haye* 1689.

croit aux oreilles du vieu Duc qu'il n'y avoit point de ſalut pour luy, à moins qu'il n'exterminât l'hereſie & les heretiques de ſes nouveaux Etats, ſuivant le conſeil des Peres Jeſuïtes. Le Duc las de ces viſions voulut s'en éclaircir. Il s'en ouvrit à l'un de ſes Officiers, qui luy promit de conjurer l'eſprit très-efficacement ſans oraiſons ni eau benite. L'Officier ſe cacha ſous le lict du Prince, & quand l'eſprit vint, il le ſabra de maniere qu'il en demeura fort bleſſé, & l'on dit qu'il en eſt mort. Cet Officier qui avoit fait le coup eut l'indiſcretion de le dire à ſa femme, contre les defenſes expreſſes que le Duc luy en avoit faites. La femme ne fut pas plus ſecrette que le mary. Ainſi la choſe ſe divulgua. Il n'eſt rien que les Jeſuïtes n'ayent tenté pour ſe juſtifier de ce fait. Le Duc a fait de vigoureuſes defences dans ſes Etats de parler de cela. Les Jeſuïtes ont tiré des atteſtations & des ſignatures des Proteſtans mêmes de la fauſſeté de cette hiſtoire. Mais ils auront beau faire. Jamais ils ne detruiront les ſoupçons que ces bruits faux ou vrais ont imprimé dans l'eſprit des peuples ; parce qu'on les connoît capables de cette friponnerie par d'autres qui ne valent pas mieux. Il en raporte quelques-unes en general, je veux dire ſans circonſtances de tems, & de lieux, & de perſonnes; & après avoir enſuïgné à rejetter leurs atteſtations du Palatinat, il conclut ainſi. (e) *Quoy qu'il en ſoit, que l'hiſtoriette ſoit une hiſtoire ou une fable, on ſçait ce qu'ils ſçavent faire, & c'eſt aſſez pour rendre la choſe vray-ſemblable.* L'autre exemple eſt que depuis peu les Jeſuïtes avoient (f) complotté *d'empoiſonner l'Empereur en lui donnant la Communion.* Le Prince en fut averti, & *ne communia pas le lendemain, & même il trouva moyen de faire prendre au Jeſuïte l'hoſtie empoiſonnée,* & *le Jeſuïte ne manqua pas d'en mourir. L'Empereur & la Cour de Vienne ſelon ſa devotion ordonna le ſecret ſous de terribles peines, au peu de perſonnes qui en étoient. Il ne fut pas pourtant bien gardé; il ſe repandit au moins un peu. Et ce Gentilhomme* (g) *d'honneur jurroit que la choſe paſſoit pour certaine dans Vienne... On* (h) *ne la donne pas pour vraye,* pourſuit l'Auteur, & *même pour dire tout, on n'a pas grande diſpoſition à la croire ; mais quelque fauſſe qu'elle puiſſe être, jamais les Jéſuïtes n'empêcheront qu'elle ne paroiſſe vray-ſemblable, à cauſe du caractère de la Societé qui eſt connu de toute la terre.* Il ajoûte pluſieurs remarques qui quelques mois, tendent à perſuader à ſes lecteurs, que cette hiſtoire de Vienne eſt certaine; & puis il dit, (i) *Cela peut donc être fauſſe; mais jamais on ne ceſſera de le regarder comme probable, vu la conduite ordinaire des bons Peres. . . .* (k) *Ceux qui croiront que l'hiſtoire de Vienne eſt fauſſe, la croiront pourtant vray-ſemblable. Si elle eſt fauſſe, qu'on avoit au moins elle ſervira à juſtifier ce que je diſois tout à l'heure, que la haine contre la Societé eſt extrême, dans l'Egliſe Romaine même.*

(e) *Ibid. p.* 79.

(f) *Ibid. p.* 80.

(g) *C'eſt celuy dont l'Auteur parle en ces termes* p. 79. Un Gentilhomme parfaitement d'honneur, qui eſt au ſervice d'un grand Prince d'Allemagne, retint de Vienne il y a quelques mois, & raporta comme une choſe ſûre & vraye.

(h) *L'hiſtoire qui ſuit, la ſavoir voulu empoiſonner l'Empereur dans l'action de la Communion.*

(i) *Ibid. p.* 82.

(k) *Ibid. p.* 83.

Sans tout ce grand nombre de repetitions on auroit fort bien compris ſa penſée. Il veut dire qu'on n'a qu'à publier hardiment tout ce qu'on voudra contre les Jeſuïtes, on peut s'aſſûrer qu'on en perſuadera une infinité de gens. Je croy qu'il a raiſon, & que pour le moins en ceci il ſera un bon Prophete. C'eſt ſans doute dans cette aſſûrance qu'il a publié l'hiſtoriette de Vienne, quoi qu'il la crût fauſſe. Mais ſi d'au-

tres

prendre la peine de repondre aux plumes qui les maltraitent, ils ayent (Q) un lieu commun general qui affoiblisse les accusations. Mais il est certain que plusieurs

tres Auteurs en ont usé comme lui, que deviendront tant de faits que les ennemis des Jesuïtes ont publiez? N'auroit-on pas lieu de croire qu'ils en ont divulgué plusieurs dont ils conoissoient la fausseté, ou qu'ils regardoient comme très-douteux, & qui neanmoins à leur compte paroîtroient certains, & seroient reçus du public comme une chose très-veritable? Je ne saurois m'imaginer que les regles de la Morale soufrent qu'on abuse ainsi d'une prevention publique: elles nous ordonnent d'être équitable envers tout le monde, & de ne representer jamais les gens plus perdus qu'ils ne le sont. J'avouë sans peine à cet Auteur, que cette facilité avec laquelle le public se persuade tout le mal qu'on dit des Jesuïtes, est (a) *une marque d'une averſion affreuſe contre la Societé*; & je ne nie point que cette averſion ne fourniſſe des conſequences très-raiſonnables qui les flétriſſent (b), & même des convictions mortifiantes au dernier point. Il a raiſon d'ajoûter (c) que *les bons Peres ne feront pas mal de nous expliquer cet énigme: comment étant ſi bons, ſi officieux, & ſi aimables, ils ſont pourtant ſi terriblement haïs*, pendant que *les (d) Janſeniſtes & les Jacopins ne ſont pas decriez dans le monde comme les Jeſuïtes*. Mais on l'embarraſſeroit peut-être, ſi on lui demandoit l'explication d'une autre énigme; d'où vient qu'il y a des Miniſtres qui ſont haïs comme la peſte dans toutes les Communions differentes de la leur, & qui ont un nombre infini d'ennemis dans la leur propre, & de qui on ne ſauroit rien publier qui ne parût vraiſemblable, pendant que Mr. Daillé & Mr. Claude conſerverent par tout une belle reputation? Quoi qu'il en ſoit, je doute que cet Ecrivain ait eu toute la prudence d'un fin diſputeur, lors qu'il a tant inſiſté ſur cette grande diſpoſition du public, à croire tout ce qui s'imprime contre les Jeſuïtes. Cela eſt plus propre qu'il ne penſe à leur conſerver leurs amis, qui croiront ſans peine que l'on s'eſt trop prevalu de cette preoccupation, pour publier les hiſtoires les plus mal fondées. Et comme dans le fond c'eſt un grand defaut, que d'être tout prêt à croire ce qui ſe publie au deſavantage de ſes ennemis, vrai ou faux, douteux ou certain, il y a plus d'indiſcretion que de bonne foi à reveler cette prevention. Un ennemi bien ruſé decouvriroit-il ce foible? Mais en matiere d'indiſcretion cet Auteur eſt incomparable. Ne dit-il pas dans le même livre que l'Eſprit de Mr. Arnaud ne ſut interdit en Hollande, qu'à cauſe (e) de LA FRAYEUR *où le pais étoit alors de ſe brouiller avec les Anglois*? N'aprend-il pas au public que (f) *cette interdiction n'empêcha pas que le livre ne fût vendu ſans peril, & ſans autre precaution que celle de ne le pas mettre ſur la table d'une boutique. Les amendes*, ajoûte-t-il (g), *auxquelles l'Imprimeur avoit été condamné, ne furent ni exigées, ni payées, ce fut une piece par forme pour fermer la bouche à la Cour d'Angleterre; & ceux-là même qui l'avoient defendu, auroient été bien fâchez qu'on ne l'eût pas debité. Cela n'a pas empêché non plus qu'il n'ait été imprimé dans ce pays. Celui qui paſſoit pour être l'Auteur du livre, n'en ſut pas moins bien receu à la Cour & par tout ailleurs.* N'eſt-ce point parler avec le dernier mepris de ſon Souverain, que de repreſenter la Hollande ſi timide & ſi peureuſe à l'égard de l'Angleterre? Quand cette pretenduë frayeur ſeroit veritable, un bon ſujet ne la cacheroit-il pas? La reveleroit-il au public? Avoüeroit-il que les ordonnances de l'Etat contre un livre, ne ſont qu'une vaine formalité dont les Libraires ſe moquent? Je laiſſe le reſte; c'eſt un abîme au bord duquel la prudence veut que je m'arrête. Mon indiſcretion ſeroit cent fois plus blâmable que celle de cet Auteur, ſi je ne jettois un voile ſur ce dont il a eu la temerité de ſe vanter, & ſi je ne m'écriois, *procul hinc, procul eſte profani*. Il a ſacrifié à la tendreſſe paternelle les choſes qu'il devoit le plus reſpecter; car perſonne ne doute que l'Auteur de l'Eſprit de Mr. Arnaud, & l'Auteur de la Religion des Jeſuïtes ne ſoient la même perſonne. Il n'eſt pas mal aiſé de le reconoître; car les éloges qu'on donne au premier de ces deux Ouvrages dans le dernier, ne peuvent venir que d'un pere idolâtre de ſes enfans, & frapé d'une ſinguliere prediléction pour l'Eſprit de Mr. Arnaud, fondée ſur ce que c'eſt un Ouvrage qui à double titre eſt l'enfant de ſon eſprit, car il l'a fait *à ſon image & ſemblance*; il s'eſt lui-même ici depeint (h).

(a) *Relig. des Jeſuïtes p.* 84.

(b) *Voyez la Diſſertation de Fortunius Galindus Cantaber* de cauſis publici ergà Jeſuitas odii.

(c) *Elle eſt dans un recueil de pieces qui fut imprimé à Geneve l'an* 1630. *ſous le titre de* Arcana Societatis Jeſu.

(d) *Ibid. p.* 76.

(e) *Relig. des Jeſuïtes. p.* 84.

(f) *Ibid. p.* 44.

(g) *Ibid. p.* 46.

(Q) *De s'en prevaloir afin .... qu'ils ayent un lieu commun general.*] Autrefois ils repondoient à tous les livres que l'on publioit contre eux; mais enfin ils ſe ſont laſſez de ce travail. La raiſon qu'ils alleguent de leur ſilence, eſt qu'ils ne ſont pas plus obligez de refuter les ſatires de leurs ennemis, que le Roi de France de faire repondre aux Gazettes d'Amſterdam. *Pourquoi ne voudroit-il pas*, c'eſt le Pere le Tellier (i) qui parle, *que les Jeſuïtes euſſent pû negliger de répondre à des libelles qui ne ſont à leur avis ny moins fabuleux, ny moins mépriſables que les Gazettes d'Amſterdam, & que les ſyſtêmes hiſtoriques ou prophetiques de Mr. Jurieu? Doivent-ils eſtre plus delicats ſur le fait de leur reputation, que ne le ſont ceux que Dieu a mis ſur nos têtes? Ne doivent-ils pas, ou du moins ne leur eſt-il pas permis après ces grands exemples, de mépriſer ce qui ne touche que leur honneur particulier?* Voici d'autres raiſons: elles ſont priſes de l'inutilité des reponſes, & de la diſpoſition d'un certain public, à prendre pour vrai tout ce qu'on lui donne contre eux. „ (k) On n'a „ pas ſi-tôt repondu à quelqu'une de leurs ſa„ tyres, qu'ils en ont ſix autres toutes preſtes „ à publier. Ils en tiennent des magazins tout „ pleins: on leur en envoye de toutes les par„ ties de la terre. Celles qui furent refutées il „ y a cent ans, ou dont le monde ſe moqua „ ſans qu'on les refutaſt, ils les rappellent au„ jourd'huy, avec la meſme hardieſſe que ſi „ c'eſtoient des pieces nouvelles, ou qui fuſſent „ demeurées ſans replique: & ceux qui les ſui„ vront à 40. ou 50. ans d'icy, feront la meſ„ me choſe de celles qu'on invente de nos jours, „ toutes mépriſables & toutes mépriſées qu'el„ les ſont. Que ſervira-t-il, par exemple, aux

(h) *Dans la page* 72. *de la Religion des Jeſuïtes vous trouverez ces paroles:* Pour juger équitablement, diſent-ils, de l'eſprit de Mr. Arnaud tel que l'Auteur ſatyrique le depeint, & de l'eſprit de cet Auteur tel qu'il s'eſt découvert dans ſon livre, il faut avoüer que rien n'eſt ſi ſemblable que ces deux eſprits, & qu'on peut ſans le tromper prendre le portrait de l'un pour le portrait de l'autre. *On cite* lettre apologetique pour Mr. Arnaud.

(i) *Defenſe des nouveaux Chrêtiens 1. partie imprimée à Paris l'an* 1685. J'ai déjà cité une partie de ce paſſage dans l'article de Bellarmin pag. 533.

(k) *Ibid. p.* 28.

sieurs choſes ont rendu juſtement odieuſe leur Societé. On n'aquiert pas une ſi grande puiſſance, & on ne la conſerve pas ſi long tems, ſans le ſecours d'une politique humaine très-rafinée. Or n'eſt-ce point l'encyclopedie de la mauvaiſe Morale quant aux pechez ſpirituels? D'ailleurs ce ſont les Jeſuïtes qui ont pouſſé le plus ardemment & le plus loin les conſequences de pluſieurs doctrines qui étoient nées avant eux, & (R) qui expoſent les Souverains à de continuelles revolu-

„ Jeſuites de la Chine, d'avoir eſté les premiers „ & preſque les ſeuls qui ſe ſoient ſoumis, & „ ſans la moindre reſiſtance, aux Vicaires Apoſ„ toliques, dés qu'ils y ont paru en 1684. puis „ que cela n'a pas empeſché leurs ennemis de „ publier encore l'eſté paſſé par la plume de leur „ Secretaire le Gazetier de Hollande, que le „ ſaint Pere eſtoit extremement irrité contre les „ Jeſuites, de ce qu'ils ne vouloient pas re„ connoiſtre les Eveſques qu'il envoyoit à la „ Chine. Peut-on douter que dans quelques „ années ce menſonge ne revienne à ſon tour „ ſur la ſcene? De meſme que ſervira-t-il aux „ Jeſuites d'Allemagne, d'avoir une atteſtation „ ſignée par quatre des principaux Conſeillers „ de Mr. l'Electeur Palatin, tous Proteſtans, „ dans laquelle ils témoignent que l'hiſtoire du „ Jeſuite contrefaiſant une voix du ciel, pour „ tromper ce Prince, & l'animer à la deſtruc„ tion de l'hereſie, n'eſt qu'une pure fable? „ Cet acte empeſchera-t-il qu'un jour ſur la foy „ du Gazetier de Hollande, quelque bon Pro„ teſtant qui continuëra l'hiſtoire Jeſuitique, „ ne faſſe un chapitre de cette chimerique avan„ ture? Pourquoy ne s'y attendroit-on pas, lors „ qu'on voit les plus graves Auteurs de ce par„ ty-là, nous debiter ſerieuſement le conte des „ *Emballeurs* d'Amiens, avec toutes les circon„ ſtances capables d'en faire une hiſtoire ridi„ cule. . . . (a) Après cela que le Gazetier „ Hollandois ne ſe repente point d'avoir publié, „ par exemple, que ce ſont les Jeſuites qui par „ leur avarice & par leurs méchans conſeils ont „ engagé l'Empereur dans la derniere guerre „ de Hongrie: que le peuple de Vienne irrité „ contre eux pour ce ſujet, en maſſacra pluſieurs „ lors qu'ils voulurent ſe ſauver à l'approche de „ l'armée Othomane: que c'eſt eux qui brû„ lerent Stokolm l'année derniere, c'eſtoient „ un peu auparavant quatre Turcs déguiſez qui „ l'avoient fait) &c. Qu'il ne ſe repente point „ d'avoir publié toutes ces ſotiſes-là, ny cent „ autres de la meſme force, & qu'il ne change „ pas de ſtile à l'avenir. Si on les mépriſe dans „ ce temps, du moins il peut s'aſſurer qu'un „ jour ce ſeront de fort bons memoires pour „ celuy qui ſera le vingtiéme ou le trentiéme „ tome de la Morale pratique. „ Vous voyez avec combien d'artifice ils ſe prevalent de la preoccupation de leurs ennemis; & ils verifient la maxime *à quelque choſe malheur eſt bon*: ils profitent de la haine que l'on a contre eux, *fruuntur Dii iratis*. Il eſt certain que leurs ennemis leur ſeroient beaucoup plus de mal, s'ils meſuroient mieux les coups qu'ils leur portent; car dés qu'on entaſſe pêle-mêle les accuſations bien fondées, avec celles qui ne le ſont point, on favoriſe l'accuſé; on lui donne lieu de rendre ſuſpectes de faux celles qui ſont veritables. Il faut être bien aveugle, pour ne prevoir pas que pluſieurs libelles (b) qui paroiſſent tous les jours contre la Societé, lui fourniront de bonnes armes. Si elle payoit les Auteurs pour publier de telles hiſtoires, on pourroit dire qu'elle employeroit bien ſon argent. Voyez la remarque (c) que j'ai faite ſur l'art de medire.

(a) *Deffenſe des nouveaux Chrétiens. 1. partie. pag. 32. Voyez ſur tout ceci les reponſes de Mr. Arnaud dans le 3. volume de la Morale pratique, chap. 11. & 12.*

(b) *Par exemple celui qui a pour titre, Les Jeſuites de la Maiſon profeſſe de Paris en belle humeur, imprimé l'an 1695. Conferez ce qu'on a dit dans l'article Annat, remarque B.*

(c) *Dans la remarque B de l'article Bellarmin.*

(R) *De pluſieurs doctrines qui étoient nées avant eux, & qui expoſent.*] L'opinion que l'autorité des Rois eſt inferieure à celle du peuple, & qu'ils peuvent être punis par le peuple en certains cas, a été enſeignée & miſe en pratique dans tous les païs du monde, dans tous les ſiecles, & dans toutes les Communions Chretiennes qui ont fait quelque figure. L'hiſtoire nous montre par tout des Rois depoſez à l'inſtigation, ou avec l'aprobation du Clergé. L'opinion que les Souverains ont reçu de Dieu le glaive pour punir les heretiques, eſt encore plus univerſelle que la precedente, & a été reduite en pratique parmi les Chretiens depuis Conſtantin juſques à preſent, dans toutes les Communions Chretiennes qui ont dominé ſur les autres, & à peine oſe-t-on écrire en Hollande contre une telle opinion. Ce ne ſont donc pas les Jeſuïtes qui ont inventé ces deux ſentimens; mais ce ſont eux qui en ont tiré les conſequences les plus odieuſes, & les plus prejudiciables au repos public: car de la jonction de ces deux principes ils ont conclu, & cela en croyant raiſonner très-conſequemment, qu'il faut depoſer un Prince heretique, & extirper l'hereſie par le fer & par le feu, ſi on ne la peut exterminer autrement. Si les Souverains ont reçu le glaive afin de punir les heretiques, il eſt évident que le peuple le veritable ſouverain de ſes Monarques, ſelon le premier principe, les doit punir dés qu'ils s'opiniâtrent dans l'hereſie. Or la plus douce punition qu'on puiſſe infliger à un heretique eſt ſans doute la priſon, l'exil, la confiſcation des biens; & par conſequent un Roi heretique doit pour le moins être detrôné par le peuple ſon ſouverain, & ſon commettant, s'il m'eſt permis de me ſervir de ce mot Wallon dans une matiere où il eſt fort propre, puis que ſelon le premier principe, les Monarques ne ſont que des Commiſſaires à qui le peuple, ne pouvant exercer par lui-même ſa ſouveraineté, en recommande les fonctions & l'exercice, avec la reſerve, & le droit inalienable de les leur ôter, quand ils s'en aquitent mal. Or il n'y a point de cas où il faille plus ſoigneuſement les en depouiller, que lors qu'ils meritent les peines que les Souverains, ſelon le ſecond principe, ont ordre de Dieu d'infliger aux heretiques. Mais comme le plus ſouvent il n'eſt pas poſſible d'ôter aux Monarques par les formes judiciaires les biens dont ils ſont dechus de droit, en vertu des loix que Dieu veut que l'on établiſſe contre l'hereſie, comme dis-je, le plus ſouvent ils ont en main aſſez de forces pour ſe maintenir dans l'exercice de la royauté, exercice qui ne peut être qu'une uſurpation depuis qu'ils ſont heretiques, il s'enſuit qu'on peut recourir à l'artifice, afin de leur faire ſubir les

Voyez auſſi l'article Gregoire VII. *pag.* 1301. *col.* 1.

revolutions, les Proteſtans au carnage, & la Morale Chretienne au plus deplorable (*S*) relâchement que l'on puiſſe aprehender. Pour revenir à Loyola, je dois

les peines qu'ils ont encourues de droit, c'eſt-à-dire qu'on peut former des conſpirations contre leur perſonne, puis qu'autrement ce glaive que Dieu a donné au peuple comme au veritable Souverain, pour la punition des heretiques, demeureroit inutile. D'autre côté ſi les Souverains ont reçu le glaive pour punir les infracteurs des deux tables du Decalogue, il s'enſuit qu'ils doivent punir avec plus de vigilance les heretiques qui violent la premiere table, que les meurtriers & les larrons qui violeſſt la ſeconde; car les infractions de la premiere ſont des crimes de leze-majeſté divine au premier chef, & attaquent Dieu directement; au lieu que les infractions de la ſeconde l'attaquent d'une maniere plus indirecte. C'eſt donc le devoir des Eccleſiaſtiques d'animer les Souverains à la punition des heretiques, violateurs du Decalogue quant à la premiere table; & ſi les Princes ſe relâchent à cet égard, il faut crier beaucoup plus contre cette negligence, que contre celle qu'ils pourroient avoir de punir les homicides, & les voleurs. Il faut même leur repreſenter, que ſi le danger inévitable de perdre l'Etat les oblige à accorder des Edits de tolerance aux heretiques, ils ne ſont tenus à leur parole qu'autant de tems que ce peril dure, & qu'ainſi ce peril ceſſant, ils doivent remettre l'épée à la main pour l'extirpation de l'hereſie, tout de même qu'ils l'y remettroient contre les voleurs & les meurtriers, dès que le peril qui auroit contraint de faire treve avec eux ſeroit paſſé. En un mot ſi Dieu a mis le glaive en main aux Souverains pour la punition de l'hereſie, ils ne peuvent lui accorder l'impunité ſans ſe rendre auſſi criminels devant Dieu que s'ils l'accordoient au vol, à l'adultere, & à l'homicide; & la ſeule choſe qui pourroit les diſculper, ſeroit de dire que pour éviter un plus grand mal, la ruine infaillible de l'Etat & de l'Egliſe, il a falu promettre de ſuſpendre l'execution des loix penales: d'où il reſulte qu'ils ſont obligez de reprendre leur premier engagement, dès que le peril eſt ceſſé, car tout ferment qui engage à deſobeïr aux loix de Dieu eſt nul eſſentiellement. Voilà ſur quels fondemens on a bâti le ſyſtême qui a rendu les Jeſuïtes ſi odieux, & qui a fait avoir une horreur ſi juſte des maximes que pluſieurs d'entr'eux ont debitées. Ils ont bâti ſur un fondement qu'ils avoient trouvé tout fait; ils ont élevé conſequence ſur conſequence à perte de vuë, ſans s'étonner de la laideur des objets, ils ont cru que d'une part cela ſeroit au bien de l'Egliſe, & de l'autre qu'ils ne ſeroient rien contre l'art de raiſonner. Je n'examinerai point ſi en effet la Dialectique les a pu mener par toutes ces conſequences: la matiere ſeroit trop odieuſe. Je me contente de dire que la France ayant vu perir tout de ſuite deux de ſes Rois, ſous le pernicieux pretexte qu'ils étoient fauteurs d'heretiques, ne crut point pouvoir mieux ruiner cette malheureuſe gradation de conſequences, qu'en renverſant le principe primitif d'où on la faiſoit couler. C'eſt pour cela que la Chambre (*a*) du tiers Etat voulut faire condamner comme un dogme pernicieux, l'opinion qui fait dependre d'ailleurs que de Dieu l'autorité des Monarques. J'ajoûte à ceci une obſervation de Mr. Jurieu: il ne peut pas être ſuſpect de partialité pour les Jeſuïtes, & neanmoins il eſt ſûr qu'il a loüé ce raiſonnement, *les Princes peuvent faire mourir les heretiques, donc ils doivent les faire mourir*, & qu'il s'eſt moqué d'un homme qui ne blâmoit ni ceux qui les font mourir, ni ceux qui ne les font point mourir. Voyons les paroles de Monſieur Jurieu (*b*).

(*a*) *L'an 1615.*

(*b*) *Vrai ſyſtême de l'Egliſe, p. 638.*

„ *J'explique* (*c*) *ma penſée, & je dis que je ſuis „ pour ceux qui ne font pas mourir les heretiques, „ & j'opine qu'on ſuive leur exemple. Mais com- „ me je crois d'une autre part qu'il eſt permis de „ punir les heretiques du dernier ſupplice, je ne „ condamne pas ceux qui les y livrent. Les uns & „ les autres ſont bien ſelon mon ſentiment.* Mr. Ferrand ajoûte cette derniere periode pour expliquer ſa penſée à ce qu'il dit. Il n'eût pas mal fait d'en ajoûter encore deux ou trois autres pour l'expliquer davantage. Car tous les gens qui ont un peu de penetration auront peine à demeſler les ſentiments de l'autheur. Ils jugeront qu'il a pris là un plaiſant milieu. Il trouve qu'il eſt tres permis & par conſequent tres juſte de faire brûler les Calviniſtes, mais pourtant que le meilleur eſt de ne le faire pas: quelque diſcoureur incommode raiſonnera ainſi. Il n'eſt jamais permis de faire ſouffrir la mort qu'à ceux qui la meritent. S'il eſt permis de faire mourir les Calviniſtes, ils meritent aſſurément la mort. Or comment la raiſon, la juſtice, & l'équité peuvent-elles permettre qu'on laiſſe vivre dans la ſocieté publique des gens qui meritent la mort? Je ſçay bien qu'un ſouverain peut ſans crime donner la vie à un meurtrier, à un larron, à des rebelles qui meritent la mort: mais on ſuppoſe que ce ſont des gens repentans qui ſont tombés une fois dans le crime, qui y ont renoncé, & qui s'engagent à n'y retourner jamais; à tout peché miſericorde. Mais il n'y a rien là dedans de ſemblable, à laiſſer vivre des heretiques qui meritent la mort par leur hereſie, & qui perſeverent pourtant & declarent vouloir perſeverer dans leur hereſie. J'aimerois tout autant dire qu'il eſt juſte de faire mourir les larrons, les homicides, & les ſorciers qui proteſtent qu'ils voleront, qu'ils tueront, & qu'ils empoiſonneront autant de gens qu'ils pourront, tout autant qu'on les laiſſera vivre. „

(*c*) *Les paroles de ce paſſage imprimées en Italique, ſont tirées d'un livre de Mr. Ferrand intitulé, Reponſe à l'Apologie pour la Reformation.*

(*d*) *Dans la 8. lettre du Tableau du Socinianiſme.*

(*e*) *Dans les lettres Provinciales.*

Mr. Jurieu raiſonne auſſi bien dans ce paſſage, qu'il raiſonne mal dans un autre livre (*d*) où il ſoutient que les Magiſtrats ſont obligez de punir les idolâtres, & où neanmoins il ne blâme pas l'impunité dont les Etats de Hollande les laiſſent joüir pendant des ſiecles entiers.

(*f*) *Ce dogme eſt une ſuite preſque inévitable de la deffinition de la liberté, par laquelle on établit qu'une action ſoit libre, il faut que l'agent ſe puiſſe determiner lui-même à droit ou à gauche, ſans être neceſſité d'ailleurs. Or cette definition eſt la plus commune dans l'Egliſe Romaine.*

(*S*) *Au plus deplorable relâchement.*] Ce ne ſont point les Jeſuïtes qui ont inventé les reſervations mentales, ni les autres opinions que Mr. Paſcal (*e*) leur a reprochées, ni même le peché (*f*) philoſophique. Ils ont trouvé tout cela dans d'autres Auteurs ou formellement, ou de la maniere qu'un dogme eſt dans le princi-

dois dire que la maiſon où il nâquit s'apelle preſentement la *Santa Caſa*, & que la Reine Doüairiere d'Eſpagne en a fait ceſſion (*T*) aux Jeſuïtes; & qu'on prononça

pe qui le produit par des conſequences. Mais comme on a vu dans leur Compagnie un plus grand nombre de partiſans de ces opinions, que dans les autres Communautez, & qu'entre leurs mains les maximes relâchées devenoient fecondes de jour en jour, par l'aplication avec laquelle ils diſputoient ſur ces choſes, on les a pris à partie nommément & formellement. Malheureux fruits de la diſpute: la methode d'étudier y a eu pour le moins autant de part que la corruption du cœur. Avant que de regenter la Theologie Morale, on a enſeigné un ou pluſieurs cours de Philoſophie; on s'eſt fait une habitude de pointiller ſur toutes choſes, on a ergotiſé mille fois ſur des êtres de raiſon, on a ouï ſoutenir autant de fois le pour & le contre ſur les queſtions des Univerſaux, & ſur pluſieurs autres de même nature: on a tellement tourné ſon eſprit du côté des objections, & des diſtinctions, que lors qu'on manie les matieres de Morale, on ſe trouve tout diſpoſé à les embrouiller. Les diſtinctions viennent en foule, les argumens *ad hominem* vous obligent à vous retrancher de toutes parts, & à relâcher aujourdui une choſe, demain une autre. Tout cela eſt fort dangereux: diſputez tant qu'il vous plaira ſur des queſtions de Logique, mais dans la Morale contentez-vous du bon ſens, & de la lumiere que la lecture de l'Evangile repand dans l'eſprit: car ſi vous entreprenez de diſputer à la façon des Scholaſtiques, vous ne ſaurez bien-tôt par où ſortir du labyrinthe. Celui qui a dit (*a*) que les livres des Caſuiſtes ſont l'art de chicaner avec Dieu, a eu raiſon: ces Avocats du barreau de la conſcience trouvent plus de diſtinctions, & plus de ſubtilitez que les Avocats du barreau civil. Ils font du barreau de la conſcience un laboratoire de Morale, où les veritez les plus ſolides s'en vont en fumée, en ſels volatils, en vapeur. Ce que Ciceron (*b*) a dit touchant les ſubtilitez de Logique, convient admirablement à celles des Caſuiſtes: on s'y prend dans ſes propres filets, on s'y perd, on ne ſait de quel côté ſe tourner, & on ne ſe ſauve qu'en ſe relâchant preſque ſur tout. Ceux qui ont lu (*c*) le livre du Pere Pirot m'avoüeront qu'il eſt plus aiſé de le cenſurer, & de ſentir qu'il contient une mauvaiſe doctrine, que de reſoudre ſes objections.

Au reſte quoi que les Jeſuïtes ne ſoient pas les inventeurs des opinions relâchées, & qu'elles ſoient ſoutenuës tous les jours par d'autres gens, ils ne doivent pas trouver mauvais qu'on s'en prene à eux; car on ſe regle ſur un principe dont ils ſe ſervent eux-mêmes par raport à la traduction de Mons (*d*).

(*T*) *La Reine ... d'Eſpagne a fait ceſſion de la maiſon où nâquit Ignace aux Jeſuïtes.*] Vous trouverez le detail de cette affaire dans un livre imprimé à Salamanque l'an 1689. Il a pour titre (*e*) *Averiguaciones de las Antiguedades de Cantabria*. L'Auteur s'apelle Gabriel de Henao, nom qui a paru à la tête de pluſieurs *in folio*, & entre autres au devant d'un livre qu'on pourroit intituler *relation curieuſe du Paradis*. Gabriel de Henao eſt un Jeſuïte, Profeſſeur en Theologie dans le College royal de ſa Compagnie à Salamanque. Il n'a entrepris de deterrer les antiquitez de la Cantabrie, que parce que c'eſt le païs où Ignace de Loyola eſt né. Il dit qu'aujourdui cette Province comprend le Guipuſcoa, la Biſcaye, & le païs d'Alava. Ces deux dernieres contrées ont produit les ancêtres de St. Ignace: la premiere lui a donné la naiſſance dans le territoire d'Azpeytia, car le chateau de Loyola eſt ſitué dans ce territoire. Les fons baptiſmaux de l'Egliſe de St. Sebaſtien d'Azpeytia, dans leſquels Ignace reçut le batême, font tous les jours un objet de devotion. Les femmes groſſes y accourent, & deſirent paſſionnément que leurs enfans y ſoient batiſez, & qu'on leur donne le nom d'Ignace, ou d'Ignacia, afin que cela leur porte bonheur. Le chateau de Loyola où il nâquit ſubſiſte encore, & s'apelle *la Santa Caſa*. Louïs Henri de Cabrera & Terese Henriette Velaſca de Loyola, Marquis & Marquiſe d'Alcanizas & d'Oropeſa, derniers poſſeſſeurs de ce chateau, en firent une ceſſion ſolennelle l'an 1681. à Marianne d'Autriche, mere du Roi d'Eſpagne à preſent (*f*) regnant. Cette Princeſſe le donna l'année ſuivante aux Peres Jeſuïtes, afin qu'ils y fondaſſent un College de leur Societé, & ne ſe reſerva que le droit de patronage tant pour ſoi pendant ſa vie, qu'après ſa mort pour le Roi ſon fils, & pour les Rois d'Eſpagne qui ſuccederont à ſon fils. Mais elle impoſa aux donataires la même charge qui avoit été annexée à la ceſſion qui lui en fut faite, c'eſt (*g*) qu'il ne ſeroit permis de demolir aucune muraille du chateau, & qu'on ſe contenteroit de bâtir auprès.

Si après avoir indiqué un livre curieux de Gabriel Henao, je n'en diſois pas quelque choſe, on ſe pourroit plaindre que je n'aurois fait qu'irriter mal à propos la curioſité du lecteur. Je dirai donc que ce Jeſuïte publia un volume *in folio* l'an 1652. intitulé *Empyreologia, ſeu philoſophia Chriſtiana de Empyreo cælo*, où il étale ſi diſtinctement le bonheur du paradis, qu'il dit (*h*) *qu'il y aura une muſique dans le ciel avec des inſtrumens materiels comme ſur la terre.* Mais ſon detail, ſi je ne me trompe, n'eſt pas comparable à celui de. Louïs Henriquès ſon confrere qui aſſûre, (*i*) *Qu'il y aura un ſouverain plaiſir à baiſer & embraſſer le corps des bienheureux; qu'ils ſe baigneront à la vuë les uns des autres, qu'il y aura pour cela des bains très-agreables, qu'ils y nageront comme des poiſſons; qu'ils chanteront auſſi agreablement que les calandres & les roſſignols. Que les Anges s'habilleront en femmes, & qu'ils paroîtront aux ſaints avec des habits de dames, les cheveux friſez, des jupes à vertugadins & du linge du plus riche. Que les hommes & les femmes ſe rejoüiront avec des maſcarades, des feſtins, des ballets. Que les femmes chameront plus agreablement que les hommes, afin que le plaiſir ſoit plus grand; qu'elles refuſeront avec les cheveux plus longs; & qu'elles ſe pareront avec des rubans & des coeffures, comme on fait dans le monde. Que les gens mariez ſe baiſeront comme en cette vie, & leurs petits mignons d'enfans, ce qui ſera avec un grand plaiſir.*

(*a*) *Voyez le Journal des Savans du 30. Mars 1665. p. m. 249. & ce que Mr. Bernier rapporte du premier Preſident de Lamoignon*, Abregé de Gaſſendi to. 7. l. 2. ch. 8. p. m. 529.

(*b*) *Dialectici ad extremum ipſi ſe compungunt ſuis acuminibus, & multa quærendo reperiunt non modo ea quæ jam non poſſint ipſi diſſolvere, ſed etiam quibus ante exorſi & potius detexta prope rexitantur. Cicero de Oratore lib. 2. cap. 38.*

(*c*) *Inſtitut.* l'Apologie des Caſuiſtes.

(*d*) *Voyez les Obſervations du P. le Valois ſur la defenſe de la verſion Françoiſe du Nouveau Teſtament imprimé à Mons*, p. 377. & ſuiv.

(*e*) *Voyez le Journal des Savans aux Jubilez, ſeſt. 1705. p. 525.*

(*f*) *On écrit ceci le 23. de Novembre 1695.*

(*g*) Ne ſcilicet ullum pro futuri collegii fabrica pariem demoliri fas eſſet, ſed antiquis hujusce domus muris ob venuſtatis venerationem illi patis contigua moda ædificia adjungere & excitare liceret. *Acta Eruditor. Lipſ. ubi ſupra p. 527.*

(*h*) *Voyez le volume intitulé Morale pratique p. 273.*

(*i*) *Dans ſon livre intitulé* Occupation des Saints dans le ciel. *Voyez la Morale pratique ibid. pag. 274.*

PENSÉES temeraires ſur le bonheur du paradis.

nonça trois Sermons ſur ſa beatification, qui furent très-fortement (*V*) cenſurez

(*V*) *Trois Sermons ſur ſa beatification... cenſurez par la Sorbonne.*] Paul V. ayant beatifié Ignace l'an 1609. les Jeſuïtes (*a*) *en firent fête ſolennelle par toutes leurs Maiſons, Colleges, & Novitiats, où ils choiſirent & prierent les plus grands Theologiens & qui n'eſtoient de leur Ordre, de faire* le Panegyrique. Valderrame Prieur des Auguſtins de Seville fit le Sermon le 31. de Juillet 1610. Pierre Deza Dominicain de Valence le fit le 26. de Janvier 1610. Jaques Rebulloſa Dominicain de Barcelonne, le fit le quatriéme Dimanche de l'Avent 1609. Un Jeſuïte Limouſin nommé François Solier, traduiſit d'Eſpagnol en François ces trois Sermons, & les publia à Poitiers l'an 1611. On y trouva 4. articles que la Faculté de Theologie de Paris aſſemblée dans la ſale de Sorbonne le 1. d'Octobre 1611. foudroya d'une terrible maniere.

(*a*) *Mercure François. to. 2. p. m. 264. ad ann. 1611.*

„ (*b*) *Le premier eſt en la premiere predication* „ *de Frere P. de Valderame page* 54. *&* 55. Nous „ ſçavons bien que Moyſe portant ſa baguette en „ main, faiſoit de très-grands miracles en l'air, „ & en la terre, en l'eau, és pierres, & en tout ce „ que bon lui ſembloit, juſques à ſubmerger Pha„ raon avec ſon armée dans la mer rouge, mais „ c'eſtoit l'ineffable nom de Dieu, que le doc„ teur Toſtat Eveſque d'Avilla dit avoir eſté gra„ vé en ceſte verge ou baguette, lequel ope„ roit ces merveilles. Ce n'eſtoit pas ſi grand „ cas que les creatures voyant les ordonnan„ ces de Dieu leur ſouverain Roy & Seigneur „ ſouſcrites de ſon nom, lui rendiſſent obeïſ„ ſance. Ce n'eſtoit pas auſſi grande merveille „ que les Apoſtres feiſſent tant de miracles, puis „ que c'eſtoit au nom de Dieu par la vertu & „ pouvoir qu'il leur en avoit donné, le mar„ quant de ſon cachet, *In nomine meo demonia* „ *ejicient, linguis loquentur novis &c.* Mais qu'Ig„ nace avec ſon nom eſcrit en papier, face plus „ de miracles que Moyſe, & autant que les Apô„ tres: que ſon ſignet aye tant d'authorité ſur „ les creatures qu'elles lui obeïſſent ſoudain, „ c'eſt ce qui le nous rend grandement admi„ rable. *Le ſecond, pag.* 91. *de la meſme pre„ dication*, Tandis qu'Ignace vivoit, ſa vie & „ ſes mœurs eſtoyent ſi graves, ſi ſainctes, „ & ſi relevées, meſme en l'opinion du ciel, „ qu'il n'y avoit que les Papes, comme ſainct „ Pierre, les Imperatrices comme la mere de „ Dieu, quelque ſouverain Monarque comme „ Dieu le pere & ſon ſainct Fils, qui euſſent „ le bien de la voir (*c*). *Le troiſieſme eſt en la* „ *predication de Frere Pierre Deza, page* 111. *&* „ 212. Sans doute les autres fondateurs des or„ dres Religieux furent envoyez en faveur de „ l'Egliſe &c. *Noviſſime autem diebus iſtis loquit„ us eſt nobis in filio ſuo Ignatio, quem conſtituit* „ *hæredem univerſorum*, & auquel il ne manque „ autre poinct de ſoüange que, *per quem fecit* „ *& ſæcula. Le quatrieſme eſt en la predication de* „ *frere Jacques Rebulloſa page* 207. Le Martyr „ Ignace portoit une tant particuliere affection „ au ſainct Pere & Pape de Rome, comme au „ legitime ſucceſſeur de Jesus-Christ, „ & ſon Vicaire en terre. „

(*b*) *Mercure François ibid. p.* 265. *Voyez auſſi le* 1. *tome de la Morale pratique pag.* 22.

(*c*) *Hoſpinien à la page* 11. *de ſon* Hiſtoria Jeſuitica, *donne à ces paroles un ridicule ſens particulier: il les traduit ainſi*; Dedit nobis in filio ſuo Ignatio, quem conſtituit hæredem univerſorum, & quod per eum fecit & ſæcula.

La Faculté (*d*) *opina & decreta ſur le premier article, que ceſte forme de parler par laquelle le nom de la creature eſt egalé au nom de Dieu tout-puiſſant; les miracles faicts au nom de Dieu, amoindris; & finalement que les miracles qui n'eſtoyent pas encores certains eſtoyent preſentez à ceux que l'on devoit tenir d'une foy Catholique, indubitable, eſtoit ſcandaleuſe, erronée, blaſphematoire & impie. Quant au ſecond, que ceſte aſſertion, laquelle feint que Dieu reçoit quelque bien de la viſion de la creature, eſt de ſoi deteſtable, fauſſe, & manifeſte heretie. Quant au troiſieſme, où on a approprié le texte de ſainct Paul*, Noviſſime autem &c. *à autre qu'à* Jesus-Christ; *il eſt execrable, & retient du blaſpheme & de l'impieté. Quant au dernier article, il a deux parties contraires, l'une deſquelles deſtruit l'autre: la derniere à la verité eſt Catholique & approuvée, ſçavoir que le Pape eſt le Vicaire de* J. Christ *en terre: mais la premiere, ſçavoir que le Pape eſt legitime ſucceſſeur de* J. Christ, *eſt une propoſition manifeſtement fauſſe & du tout heretique. Signé* C. Petit Jan Curé de S. Pierre.

(*d*) *Mercure François ibid. pag.* 266.

Le P. Solier publia une (*e*) apologie très-hardie & menaçante, où il dit entre autres choſes qu'il faloit ſe ſouvenir que l'on parle populairement és (*f*) *ſermons & declamations, ſur tout au genre qu'ils apellent* demonſtratif & encomiaſtique, *qui reçoit plus facilement les amplifications que le* deliberatif *ou* judiciaire, & qu'il eſt aiſé de conoître quand le Predicateur avance une *conception* (*g*) *plûtoſt pour delecter l'oreille, que pour enſeigner ſerieuſement ſes auditeurs.* Il fit voir que Louïs de Grenade, St. Antonin, & St. Bernard ont fait des aplications de l'Ecriture auſſi fortes, ou même plus fortes que celles dont on ſe plaignoit. Il cita pluſieurs (*h*) paſſages de l'Ecriture, pour juſtifier cette penſée de Valderrame. *Tandu qu'Ignace vivoit, ſa vie & ſes mœurs n'étoient connes de tous, & n'y avoit que Dieu le Pere & ſon fils qui euſſent le bien de la voir, mais ſoudain qu'il fut mort tous les courtiſans du Roi éternel accoururent pour le voir.* Il demanda ſi *quand le St. Eſprit dit és Cantiques à une ame choiſie*, oſtende mihi faciem tuam, ſonet vox tua in auribus meis, vox enim tua dulcis & facies tua decora, *ce ſeroit mal traduire, ce ſeroit blaſphemer ou paraphraſer le paſſage, que de dire*, Ma colombe fais que j'aye le bien de voir ta face & d'entendre ta voix, d'autant que ta voix eſt douce & ton regard de bonne grace. Il ne repond rien ſur la 4. propoſition qui fut cenſurée, & il paroît ignorer qu'elle l'eût été. Ce n'eſt pas qu'il n'entreprenne de juſtifier 4. articles, mais il ſupoſe que le quatriéme étoit celui-ci. „ (*i*) *Il n'y a que l'ordre* „ *de S. François qui face des miracles en matiere* „ *de pauvreté volontaire.* Car un Frere-lai de ſon „ Ordre, *dit-il*, avec le cordon qui lui ſert de „ ceinture, en ſa main, ſait plus de miracles „ que n'é fit jamais la verge de Moyſe, parce „ que celle-la ne tira que de l'eau d'une pierre, „ & ceſtui-ci tire pain, vin, chair, & tout ce „ qui lui ſait beſoin des poictrines plus dures „ que les rochers. „ Il juſtifie cela en deux manieres 1. En diſant que c'eſt une de ces penſées qu'un Predicateur avance non pas pour dogmatiſer ſerieuſement, mais pour chatouiller l'oreille de ſes auditeurs. 2. En ſoutenant qu'au pied de la lettre la propoſition eſt veritable, *Mais*, dit-il, *quand on voudroit la prendre à l'eſtroit du*

(*e*) *Les Bibliotheſaires des Jeſuites n'en parlent point, non plus que de la verſion des trois Sermons.*

(*f*) *Mercure François ibid. p.* 267.

(*g*) *Ibid. p.* 271.

(*h*) *Entre lui des Proverbes chap.* 8. *v.* 31. Delitiæ meæ eſſe cum filiis hominum.

(*i*) *Mere. François ibid. pag.* 271. *C'eſt Deza qui ſe ſervoit de cette penſée p.* 151.

rez par la Sorbonne. Il s'éleva quelques differens en France (*X*) touchant le jour de ſa fête, après que le Pape Urbain VIII. eut publié la Bulle de ſa Canoniſation.

garrot, & avec toutes les rigueurs de l'eſchole, n'eſt-il pas vrai que c'eſt une plus grande œuvre de fleſchir un cœur aceré en malice, & endurci en impieté, que de faire jaillir l'eau claire des rochers? S. Bernard n'a-il pas dit en ce ſens, que JESUS-CHRIST *a eſté plus miraculeux en la converſion de Marie Magdelaine, qu'en la reſurrection de ſon frere Lazare?* Il auroit bien fait de s'en tenir à la premiere raiſon, c'eſt-à-dire de repreſenter uniquement qu'il faut faire grace aux faillies d'un Orateur, & que l'éloquence de la chaire principalement parmi les Moines, & le jour d'un Panegyrique, eſt en poſſeſſion d'une licence preſque ſans bornes. Mais cela n'empêche point qu'on ne doive cenſurer quelquefois les enthouſiaſmes de cette licence, comme Monſieur l'Archevêque de Reims (*a*) l'a pratiqué depuis peu. Je n'oublie point que Scioppius (*b*) a fort plaiſanté ſur un endroit de ce Sermon de Pierre Deza. C'eſt celui où le Predicateur fait valoir comme un grand miracle le bonheur qu'avoient les Jeſuïtes d'obtenir univerſellement ce qu'ils demandoient, dans un ſiecle avare, dur & fourd à la charité.

(*a*) *Voyez l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, mois d'Août 1695. pag. 555.*

(*b*) *Scioppius, infam. Famian. Strada p. 159.*

Hoſpinien en parlant de cette affaire a dit une choſe qu'il a ſans doute perſuadée à bien des gens, & qui neanmoins ſemble très-fauſſe. Il dit que les Jeſuïtes compoſerent eux-mêmes ces trois ſermons, mais que pour faire plus d'honneur à leur St. Ignace, ils firent acroire que des Dominicains Eſpagnols les avoient prêchez. Il ajoûte (*c*) que cette fraude fut decouverte. Le ſens commun ſe ſoulеve contre cette accuſation; car prenez que les Jeſuïtes ſoient auſſi mechans qu'il vous plaira, vous ne tenez rien; il faut de plus que vous ſuppoſiez qu'ils ſont ſtupides, & ſots comme des enfans; puis qu'il n'y a que des benets qui Soient capables d'ignorer, que dans deux mois pour le plus tard ils ſeront couverts de honte aux yeux du public, s'ils ſe haſardent de faire imprimer frauſſement que tels & tels Moines, deſignez par le lieu de leur reſidence, par leur dignité, par leur nom, ont prêché telles & telles choſes un tel jour dans une telle ville. De pareils menſonges ne peuvent manquer d'être bien-tôt refutez par un dementi public & juridique, qui rend le menteur éternellement l'objet de la riſée de ſes ennemis. S'il n'y a que des benets qui ſoient capables de ne pas prevoir comme très-prochaine cette rude mortification, il n'y a que des brutaux & des ſtupides qui l'ayant prevuë ſoient capables de s'y expoſer. Ainſi toutes les apparences veulent que nous croyions, que les Jeſuïtes fort jaloux de la gloire de leur Ordre, fort éclairez ſur leurs interêts, & fort obſervez par des ennemis alertes, n'ont point ſupoſé les trois Sermons que François Solier fit imprimer à Poitiers: & puis que les Janſeniſtes (*d*) n'en attribuent aux Jeſuïtes que la traduction Françoiſe, c'eſt une preuve évidente qu'Hoſpinien s'eſt trompé. Ceci me fait ſouvenir d'une certaine inſcription en faux qui fut malheureuſe aux Capucins de Paris. Ils pretendirent que l'aprobation d'un de leurs Peres miſe au devant

(*c*) Fraus ſuboluit tandem & deprehenſum eſt tres has conciones à Jeſuitis conſcriptas, habitas & publicatas fuiſſe. *Hoſpinianus, Hiſtoria Jeſuitica, lib. 1. pag. 11. edit. 1681.*

(*d*) *An 1. tome de la Morale pratique des Jeſuïtes p. 22.*

LOLLIUS

du livre d'Amadæus Guimenius étoit ſupoſée, *Nous declarons*, dirent-ils, *qu'aucun des nôtres n'a aprouvé ce livre, & bien plus qu'il n'y a eu & qu'il n'y a dans nôtre congregation aucun Religieux Provincial*, qui s'apelle Luiſius de Valence, qui a été deux fois Miniſtre Provincial de l'Ordre des Fr. Mineurs de S. François Capucins de la Province du ſang de J. CHRIST dans les Royaumes de Valence & de Meurcie, Maître ès Arts, premier Profeſſeur & Lecteur Jubilé de la Sacrée Theologie, & Conſeiller Qualificateur de l'Inquiſition de l'un & l'autre Royaume, *& que nous n'avons en Eſpagne aucune Province qui ſoit ainſi apellée. Nous proteſtons auſſi que ces pompeuſes qualitez dont on revêtit l'Auteur de cette aprobation empruntée, ſont très-éloignées de la ſimplicité dont nous faiſons profeſſion. Nous declarons ces choſes ſur le temoignage de nôtre très R. P. General, qui ayant apris que ce livre paroiſſoit avec cette aprobation a temoigné ce que nous venons de dire.* Cette inſcription en faux fut refutée dans tous ſes chefs (*e*) par des actes authentiques, & revêtus de tout ce que la procedure juridique la plus exacte peut demander de formalitez. A quoi ſongeoient les bons Capucins de Paris? Pouvoient-ils bien ſe perſuader que d'habiles impoſteurs marqueroient tant de caracteres, nom propre, nom de dignité, nom de reſidence &c. s'ils avoient à produire une fauſſe aprobation? Ne ſeroit-ce point marquer à ſes ennemis la route qu'il faudroit prendre pour trouver la bête au gîte? Ne ſeroit-ce pas les conduire comme par la main à la decouverte de l'impoſture? Les Janſeniſtes ont reconu publiquement que l'atteſtation des Capucins de Paris contient un faux expoſé (*f*).

Notez en paſſant que les noms propres ſont vilainement deſigurez dans le recit d'Hoſpinien; c'eſt aparemment par la negligence des Correcteurs. Vous y trouvez *Valderanna*, & *Vualderanna*, au lieu de *Valderrama*; *Deza* au lieu de *Deza: teſtatus* au lieu de *Toſtatus*: *Tileſac* au lieu de (*g*) *Fileſac*: *Ducal* au lieu de *Du Val.*

(*e*) *Voyez le livre intitulé*, Mala fides & calumniæ auctoris anonymi &c.

(*f*) *Voyez l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, mois de Janvier 1688. pag.* 140.

(*g*) *Il demanda les cenſures des 4. articles extraits des trois Sermons.*

(*h*) *Il s'oppoſa à la cenſure, & on n'eut beau d'égard à ſes remonſtrances.*

(*i*) *Savoir le 31. de Juillet.*

(*k*) Eo impudentiæ provecti ſunt, ut ex faſtis & Calendario ipſo Romano, eraſo nomine S. Germani, qui eum ſibi diem hactenus vendicaverat, ignatium ſuum ſubſtituerent. *Heidegg. Hiſtoria Papatus p. 337.*

(*X*) *Quelques differens en France touchant le jour de ſa fête.*] Mr. Heidegger raconte que le Pape ayant aſſigné à St. Ignace le même (*i*) jour de fête qui apartenoit depuis long tems à St. Germain, les Jeſuïtes effacerent des faſtes eccleſiaſtiques le nom de St. Germain, pour mettre à la place le nom de leur Fondateur (*k*). Les François s'en ſcandaliſerent à cauſe de leur grande veneration pour St. Germain: le Prince de Condé fauteur des Jeſuïtes aſſura que St. Ignace lui aparut, le jour que l'on celebroit ſa fête à Rome. La cauſe portée à Rome fut decidée de la maniere que l'on va voir. Le Pape ordonna que la fête de St. Germain & celle de St. Ignace ſeroient celebrées le même jour, mais que s'ils ne pouvoient pas s'accorder enſemble, Ignace comme le plus jeune ſeroit obligé d'attendre l'année biſſextile, où il auroit pour lui ſeul la journée intercalaire (*l*). Je voudrois que Mr. Heidegger eût cité quelque bon Auteur, car je n'ai pas trouvé tout cela

(*l*) Lis ad Pontificem delata dicta ridicule ita deciſa eſt, *ut eodem die ſimul Germanus & Ignatius celebrent. Quod ſi forte nolle videantur, uterque Pontifex Ignatium cum vocatur. Germanum ſibi, qui tum intercalatur, ſibi eximium habeat.* Id. ibid.

LOLLIUS (Marc) Conſul de Rome l'an 733. L'Empereur Auguſte lui donna de grandes marques de ſon eſtime; car non ſeulement il l'honora du gouvernement d'une très-belle Province * l'an 729. mais il le fit auſſi Gouverneur de Caïus Ceſar ſon petit-fils, lors qu'il envoya ce jeune Prince dans l'Orient, pour y mettre ordre aux affaires de l'Empire. La conduite de Lollius fit éclater dans ce voyage les mauvaiſes qualitez qu'il avoit finement cachées, ſous les fauſſes aparences de la vertu. Sa diſſimulation avoit été ſi heureuſe, qu'encore que l'avarice fût ſon foible il avoit paſſé pour (*A*) imprenable à l'argent. Les preſens immenſes † qu'il extorqua pendant qu'il fut auprès du jeune Ceſar, lui firent perdre cette fauſſe reputation. Il fit paroître d'autres défauts dans ce même emploi; car afin de ſe rendre plus neceſſaire, il (*B*) entretenoit la diſcorde entre Tibere & Caïus Ceſar; & on croit même qu'il ſervoit d'eſpion au Roi des Parthes, pour éloigner la concluſion de la paix. Caïus aprit (*C*) cette trahiſon, lors qu'il s'aboucha avec ce Monarque dans une Ile ‡ de l'Euphrate, & il conçut une telle haine pour ſon Gouverneur, que celui-ci s'en deſeſpera: il ſe fit mourir (*D*) lui-même. Il avoit vaincu les Beſſes l'an ⊥ 738. & ayant porté tout de ſuite la guerre dans l'Allemagne, il y avoit reçu (*E*) un affront; mais il avoit eu ſa revanche, & reduit les Allemans à faire la paix. Marc LOLLIUS

* Celle qu'on fit de la Galatie, de la Lycaonie, de l'Iſaurie, & de la Piſidie, après la mort du Roi Aminatas. Voyez le Pere Noris. Cenotaph. Piſan.

† Voyez la remarque D & G.

‡ Paterculus lib. 2. c. 101.

⊥ Dio, lib. 54. p. m. 612.

(*a*) *Elle eſt dans le Recueil des pieces concernant le N. Teſtament de Mons, 1. partie, p. 584.*

cela dans la (*a*) lettre à un Conſeiller du Parlement ſur un Ecrit du Pere Annat: je n'y ai trouvé que ces paroles. „ Qui ne (*b*) ſait „ qu'auſſi-tôt que Saint Ignace fut canoniſé, „ les Jeſuïtes le mirent dans la place de Saint „ Germain Evêque d'Auxerre qu'ils effacerent „ inſolemment du Calendrier; où l'on n'auroit „ plus veu ce grand nom ſi venerable à toute „ la France, s'il n'y euſt eſté remis par un „ Arreſt du Parlement de Paris, rendu ſur un „ excellent diſcours de Mr. l'Avocat General. „ Mr. Heidegger auroit pu citer Jean Lætus (*c*), ou plûtôt Jaques Rævius (*d*) cité par Jean Lætus, mais de quoi ſervoit cela?

(*b*) *Pag. 593.*

(*c*) *In Compendio Hiſtoria univerſalis p. m. 524.*

(*A*) *Pour imprenable à l'argent.*] Entre pluſieurs autres éloges Horace lui donne celui-là.

Non (c) ego te meâ
Chartis inornatum fileri,
Totve tuos patiar labores
Impune, Lolli, carpere lividas
Obliviones, eſt animus tibi
Rerumque prudens, & ſecundis
Temporibus dubiiſque rectus,
Vindex avaræ fraudis, & ABSTINENS
DUCENTIS AD SE CUNCTA PECUNIÆ,
Conſulque non unius anni,
Sed quoties bonus atque fidus
Judex honeſtum prætulit utili, ET
REJECIT ALTO DONA NOCENTIUM
VULTU: & per obſtantes catervas
Explicuit ſua victor arma.

(*d*) *In Hiſtoria Pontificum Romanor. p. m. 313.*

(*e*) *Horat. Ode 9. lib. 4.*

Quoi qu'un Poëte de Cour ne faſſe guere conſcience de donner aux gens les éloges dont ils ſont reconus indignes, il faut croire qu'Horace ſe regle ici ſur les aparences, c'eſt-à-dire qu'il proportionne ſes éloges à l'eſtime où eut lui qu'il loué étoit alors; car nous aprenons d'un celebre Hiſtorien que ce (*f*) Lollius cachoit admirablement ſes mauvaiſes qualitez.

(*f*) *Sub Legato M. Lollio homine in omnia pecuniæ quam recte faciendi cupidiore, & inter ſummam vitiorum diſſimulationem vitioſiſſimo. Paterculus l. 2. c. 97.*

(*B*) *Il entretenoit la diſcorde entre Tibere.*] C'eſt ce qu'on peut inferer de ces paroles de Suetone. (*g*) *Namque privignum Cajum orienti propoſitum eum viſendi gratia trajeciſſet Samum* (Tiberius) *alieniorem ſibi ſenſit ex criminationibus M. Lollii comitis & rectoris ejus.* Cela paroît encore plus clairement par le temoignage que Tibere rendit à Quirinius Gouverneur de Caïus Ceſar. *Datuſque* (*h*) *rector C. Cæſari Armeniam obtinenti Tiberium quoque Rhodi agentem coluerat, quod tunc patefecit in ſenatu, laudatis in ſe officiis, & incuſato M. Lollio, quem auctorem C. Cæſari pravitatis & diſcordiarum attribuebat.*

(*g*) *Sueton. in Tiberio, c. 12.*

(*h*) *Tacit. Annal. lib. 3. cap. 48.*

(*C*) *Caïus aprit cette trahiſon.*] Conſiderez ces paroles de Paterculus. *Quo tempore M. Lollii quem veluti moderatorem juventæ filii ſui Auguſtus eſſe voluerat, perfidia & plena fubdoli ac verſuti animi conſilia per Parthum indicata Cæſari* (*i*) *fama vulgavit.*

(*i*) *Je mets la virgule après Cæſari, & non pas devant, comme Boeclerus; mais j'aimerois mieux encore lire, comme font pluſieurs, indicata, Cæſaris ira vulgavit.*

(*D*) Lollius *ſe fit mourir lui-même.*] C'eſt Pline qui nous l'aprend. (*k*) *M. Lollius infamatus regum muneribus in toto Oriente interdicta amicitia à C. Cæſare Auguſti filio venenum bibens.* Solin (*l*) temoigne la même choſe; Paterculus plus voiſin de ce tems-là doute ſi Lollius ſe fit mourir, (*m*) *Cujus mors intra paucos dies fortuita an voluntaria fuerit ignoro*; mais il aſſûre que Lollius ne vêcut guere depuis l'entrevuë de Caïus Ceſar, & du Roi des Parthes. Il ſemble que Suetone (*n*) faſſe vivre quelque tems Lollius depuis ſa diſgrace, car il dit que Caïus Ceſar fâché contre Lollius s'apaiſa envers Tibere, & conſentit qu'on le rapelât à Rome.

(*k*) *Plin. l. 9. c. 35.*

(*l*) *Solin. cap. 53. p. m. 85.*

(*m*) *Paterculus lib. 2. c. 102.*

(*E*) *Il y avoit reçu un affront, mais il avoit eu ſa revanche.*] La honte fut plus grande (*o*) que la perte dans l'échec de nôtre Marc Lollius. On (*p*) y perdit l'aigle de la 5. legion. Eufebe fans parler d'aucune diſgrace de Lollius, aſſûre que les Germains furent batus par ce General l'an 4. de la 190. Olympiade. Scaliger (*q*) pretend qu'Eufebe ſe trompe, & quant au fait, & quant à l'année; mais puis que Dion (*r*) aſſûre que les Germains ayant fait des preparatifs de guerre de Lollius, & le voyage qu'Auguſte faiſoit en Gaule avec une armée, ſe retirerent dans leur païs, & firent la paix, & donnerent des ôtages, il eſt aparent qu'ils avoient été batus en quelque rencontre, comme Eufebe le ſupoſe.

(*n*) *Is* (*Cajus Cæſar*) *forte tunc Lollio offenſior, facilis exorabiliſque in vitricum fuit. Sueton. in Tiberio c. 13.*

(*o*) *Lollianam* (*eladem*) *maximæ infamiæ, quam detrimenti. Id. in Auguſto c. 221*

(*p*) *Paterculus lib. 2. cap. 97.* (*q*) *Scalig. Animadv. in Euſeb. p. m. 171.* (*r*) *Dio, ubi ſupra.*

LIUS (*F*) son fils fut Conſul on ne ſait en quelle année, & laiſſa une fille qui fut femme de Caligula, comme je le dis dans (*G*) les remarques.

LONGVIC

(*F*) *Son fils fut Conſul* (*a*) . . . *& laiſſa une fille* . . . *femme de Caligula.*] Il y a bien des Auteurs (*b*) qui diſent que Lollius Gouverneur de Caïus Ceſar, étoit le pere de cette fille; c'eſt un menſonge ; Lollia Paullina étoit la petite fille de ce Lollius : nous trouvons cela dans Pline (*c*) en propres termes, & d'ailleurs nous le pouvons inferer ſolidement de la concurrence où elle fut avec Agrippine, quand il fut queſtion de remarier l'Empereur Claude. Tout ce (*d*) qu'il y eut de Dames recommandables par leur naiſſance, par leur beauté, par leurs richeſſes, entrerent en lice pour diſputer ce mariage, mais enfin toute la diſpute fut reduite à la queſtion ſi Agrippine ſeroit preferée à Paulline, ou à Elia Petina. Jugez ſi cela peut convenir à une femme d'environ 50. ans. Paulline ne pouvoit pas être de beaucoup plus jeune, ſi elle étoit fille de nôtre Marc Lollius, qui ſortit de Rome avec ſon éleve environ l'an 751. & mourut deux ans après : or la diſpute dont je parle éclata l'an de Rome 801. Il n'eſt pas aiſé de bien decider ſi celui à qui Horace adreſſe la 2. & la 18. lettre du premier livre, eſt le même que celui à qui il adreſſe l'ode 9. du 4. livre. Mr. Dacier qui l'affirme, croit par conſequent que ces trois pieces ſont adreſſées à Marc Lollius Gouverneur de Caïus Ceſar. Il croit même que Lollius avoit cette charge lors qu'Horace lui écrivit la 18. lettre, qu'il ſuppoſe (*e*) que l'on peut dater de l'an de Rome 742. Il y a deux choſes à obſerver contre cela. 1. Aucun Hiſtorien ne fait mention que Lollius ait eu cette charge avant que ce jeune Prince fût envoyé dans l'Orient. 2. Il n'eſt nullement vraiſemblable que ſi Horace avoit écrit cette lettre au Gouverneur de Caïus Ceſar, il n'eût rien marqué qui ſe raportât à cet honneur. Or il eſt certain qu'on ne trouve dans cette lettre aucune choſe qui faſſe conjecturer, que Lollius avoit été jugé digne d'être prepoſé à l'éducation du petit-fils de l'Empereur. Où eſt le Poëte qui s'aviſeroit de donner mille conſeils au Gouverneur de l'heritier preſomptif d'un grand Empire, ſans inſinuer pour le moins qu'il parle à un homme très-capable de faire leçon aux autres ſur la *vertu* (*f*) *civile*, & qui inſtruiſoit actuellement un jeune Prince par le choix d'un grand Monarque? La même raiſon me perſuade que Lollius n'étoit pas encore Gouverneur du jeune Ceſar (*g*), lors qu'Horace lui adreſſa l'ode 9. du 4. livre. Le Poëte ſe fut-il diſpenſé de le louër de ce côté-là ? De plus Horace s'adreſſe à un homme qui avoit porté les armes au commencement de ſa jeuneſſe, dans l'expedition d'Auguſte (*h*) contre les Cantabres. Ce peuple fut ſubjugué l'année 729. lors que nôtre Lollius gouvernoit la Galatie. Par cette remarque le Pere Noris (*i*) fait voir qu'Horace n'a point écrit à Marc Lollius Gouverneur de Caïus Ceſar la lettre dont nous parlons. Mr. Dacier (*k*) a beau dire qu'Auguſte fit ſon premier voyage contre les Cantabres l'an de Rome 726. & que ce voyage dura 4. ans, & que *puer* ſignifioit ſouvent un homme fait; & que Lollius avoit eu diſpenſe d'âge pour être Conſul l'an 732. il n'affoiblit point la preuve du Pere Noris (*l*). Diſons donc avec ce ſavant Auteur qu'Horace a écrit la 2. & la 18. lettre du premier livre au fils de ce Lollius.

(*G*) *Comme je le dis dans les remarques.*] C'eſt ici que l'on trouvera l'article de LOLLIA PAULLINA petite fille de nôtre Marc Lollius. Son premier mari s'apelloit Caïus Memmius Regulus : il étoit Conſul lors que Sejan fut tué : quelque tems après étant à (*m*) la tête d'une armée, il reçut ordre d'amener ſa femme à Rome, pour la marier avec l'Empereur Caligula. Je dis *pour la marier*, car ce Prince ayant ouï dire que l'ayeule de Lollia Paullina avoit eu une très-grande beauté, commanda tout auſſi-tôt que Memmius lui donnât en mariage ſa femme, agiſſant dans le contrat de mariage comme un pere qui marie ſa fille. *Lolliam* (*n*) *Paullinam C. Memmio Conſulari exercitui regenti nuptam facta mentione avie ejus, ut quondam pulcherrimæ, ſubito ex provincia evocavit ac perductam à marito conjunxit ſibi.* Voilà ce que dit Suetone, & voici ce que dit Euſebe. *Cajus* (*o*) *Memmii Reguli uxorem duxit, impellens eum ut uxoris ſuæ patrem eſſe ſe ſcriberet* (*p*). Ceci arriva l'an de Rome 791. Caligula degouté bien-tôt de Paulline la repudia ſous pretexte de ſterilité, (*q*) & lui ordonna de n'avoir jamais à faire avec aucun homme. *Miſſam* (*r*) *ſe, exarſerant, ſuam quoque nobilitatem, formam, opes contendere, ac digna tanto matrimonio oſtentare. Sed maxime ambigebatur inter Lolliam Paullinam, M. Lollii conſularis filiam, & Juliam Agrippinam Germanico genitam : huic Pallas, illi Calliſtus, fautores aderant : at Ælia Petina è familia Tuberonum, Narciſſo fovebatur* (*ſ*). Le Favori qui portoit Paulline alleguoit que comme elle n'avoit point d'enfans, elle ſeroit une bonne belle-mere aux enfans de Claude, *Calliſtus* (*t*) . . . *longe rectius Lolliam indici quando nullos liberos genuiſſet, vacuam æmulatione, & privignis parentis loco futuram.* Mais le Favori qui agiſſoit pour Agrippine, allegua des raiſons plus fortes, ſi bien que ce fut en ſa faveur que Claude ſe declara. Ce triomfe devoit effacer la haine que la concurrence de Pauliina avoit excitée dans le cœur d'Agrippine, cependant la vraie heureuſe n'oublia rien pour perdre la malheureuſe; elle la fit accuſer d'avoir conſulté les devins & l'oracle d'Apollon ſur le mariage

(*a*) *Tacitus dit* Annal. l. 12. *c.* 1. *que Lollia Paullina étoit fille* M. Lollii Conſularis.

(*b*) *Salin* ubi ſupra *le dit.*

(*c*) *Lib.* 9. *cap.* 35. *p. m.* 335.

(*d*) *Voyez Tacite cité dans la remarque ſuivante.*

(*e*) *Mr. Dacier ſur Horace to.* 10. *p.* 428. *édit. de Hollande.*

(*f*) *C'eſt ſur cela que roule la* 18. *lettre du* 1. *livre d'Horace. Voyez les notes de Mr. Dacier* ibid. *to.* 9. *p.* 146.

(*g*) *Mr. Dacier ſur Horace to.* 4. *pag. m.* 242. *croit que Lollius avoit déja été chargé de cette charge.*

(*h*) Militiam puer, & Cantabrica bella tulifti Sub duce, qui tempus Parthorum ſigna refixit, Et nunc ſi quid abeſt, Italis adjudicat armis. *Horatius epiſt.* 18. *l.* 1. *v.* 55.

(*i*) *Noris, Cenotaph. Piſan. pag.* 355.

(*k*) *Remarques ſur Horace tome* 9. *p.* 177.

(*l*) *Ce Pere refuſe Glandorp, qui a cru* Onomaſt. p. 547. *qu'Horace adreſſe la lettre* 2. *&* 18. *du* 1. *livre au Gouverneur de Caïus Ceſar.*

(*m*) *Selon Dion l.* 58. *p.* 731. *il étoit Gouverneur de Myſie & de Macedoine.*

(*n*) *Suetonius in Caligula c.* 25.

(*o*) *In Chronico n.* 2056.

(*p*) *Voici la remarque de Casaubon :* Ait Euſebius, *ſcriberet*, nempe in dotali inſtrumento, nam ut omnia acta legitime videntur, omnia ſolennia ſunt ſervata. *Matritus igitur propatre fuit, qui eam Cajo deſponſavit, doiem dixit, & ad novum maritum perduxit.* Auctor Dio. Hinc intelligimus Suetonii ſequentia verba. *Perductam à marito conjunxit ſibi.* Caſaubonus in Sueton. Calig. cap. 25. *Le paſſage de Dion eſt l.* 59. *p. m.* 745. *ad ann.* 791.

(*q*) Τότε δὲ ἐπαλλάξαι τὴν Παυλλίναν προθύμως μὲν οὐ μὰ τὸν Δία ἔφη, τὸ δ' ὅλον ἀπὸ τούτου ἐγίγνοντο. Ad præſens vero exturbata Paulina ut ſterili, ſed revera quia ſatietas ejus ipſum ceperat. *Dio l.* 59. *p.* 757. *ad ann.* 792.

(*r*) *Sueton. in Calig. c.* 25.

(*ſ*) *Tacit. Annal. l.* 12. *c.* 1. *ad ann.* 801.

(*t*) *Id. ibid.*

LONGVIC (*JAQUELINE DE) Dame de grand (A) merite & de grand

Duchesse de Mompensier, a été une credit vers le (B) milieu du XVI. siecle.

* Jacoba Lonviana dans Mr. de Thou.

mariage de l'Empereur : le procés se termina par un arrêt qui condamna Lollia Paulina au bannissement, & à la confiscation de la principale partie de ses biens. On ne lui laissa qu'environ 130. mille écus. Les paroles de Tacite que je vais citer nous aprendront quelque chose du parentage de Paulline.

(a) Tacit. Annal. l. 12. c. 22. ad ann. 802.

(a) *Atrox odii Agrippina, ac Lollia infensa, quod secum de matrimonio principis certavisset; molitur crimina, & accusatorem, qui objiceret* Chaldæos, magos, interrogatumque Apollinis Clarii simulachrum super nuptiis imperatoris. *Exin Claudius inaudita rea, multa de claritudine ejus apud senatum præfatus*, forore L. Volusii genitam, majorem ei patruum Cottam Messallinum esse, Memmio quondam Regulo nuptam (*nam de C. Cæsaris nuptiis consulto reticebat*) *addidit* perniciosa in Rempub. consilia, & materiem sceleri detrahendam. Proin publicatis bonis, cederet Italia. *Ita quinquagies sestertium ex opibus immensis exuli relictum.* Agrippine ne pouvant contenter sa haine sans la mort de sa rivale, la fit (b) tuër dans le lieu de son exil, & pour être bien assûrée que c'étoit la tête de Paulline qu'on lui aportoit, ce qu'elle ne pouvoit pas bien conoître au visage, elle lui ouvrit la bouche, car elle savoit que les dens de cette Dame avoient quelque chose de singulier (c). Ἤδη δέ τινας καὶ τῶν ἐπιφανῶν γυναικῶν ζηλοτυπήσασα ἐξέφερε, καὶ τὴν τε Παυλίναν πρὸ Λολλίαν, ἐπὶ τῷ τε κάλλει καὶ τῷ Κλαυδίου συνοικήσειν ἐλπίδα τινὲς εἰς πρὸ τῷ Κλαυδίου συνοικήσειν ἔφησαν, ἀπέκτεινε. πρὸ τε κιφαλικοῦ αὐτῆς κομισθέντος αὐτῇ μὴ γνωρίσασα, τό τε στόμα αὐτῆς αὐτοχερὶ διῴξεν, καὶ τοὺς ὀδόντας ἐπεσκέψατο, ἰδίως πως ἐγγόνους. *Multas illustres & nobiles fœminas nonnulla invidia perdidit : in quarum numero fuit Lollia Paulina : qua ab ea propterea necata est, quòd se Claudio nupturam esse aliquando sperâverat : cujus caput ad se perlatum quum non agnosceret, os ejus manu sua aperuit, ut dentes inspiceret, quos illa non perinde ut cetera solent habuerat.* Par la somme qui fut laissée à Paulline, on peut conoître qu'elle étoit extremement riche, mais on le conoîtra mieux si l'on considere la somptuosité prodigieuse de ses vêtemens. Pline qui l'avoit vuë nous aprend que même dans des occasions qui n'étoient pas des plus pompeuses, elle portoit sur ses habits & à sa coiffure pour 4. millions de pierreries.

(b) In Lollam mittitur tribunus, à quo ad mortem adigeretur. *Id. ibid.*

(c) Xiphil. ἐπιὼ ἐλπίδα τινὲς εἰς τὸ τῷ Κλαυδίου συνοικήσειν ἔφησαν, ἀπέκτεινε. πρὸ τε κιφαλικοῦ αὐτῆς κομισθέντος αὐτῇ μὴ γνωρίσασα, τό τε στόμα αὐτῆς αὐτοχερὶ διῴξεν, καὶ τοὺς ὀδόντας ἐπεσκέψατο, ἰδίως πως ἐγγόνους. *Multas illustres & nobiles fœminas nonnulla invidia perdidit : in quarum numero fuit Lollia Paulina : qua ab ea propterea necata est, quòd se Claudio nupturam esse aliquando sperâverat : cujus caput ad se perlatum quum non agnosceret, os ejus manu sua aperuit, ut dentes inspiceret, quos illa non perinde ut cetera solent habuerat.* Par la somme qui fut laissée à Paulline, on peut conoître qu'elle étoit extremement riche, mais on le conoîtra mieux si l'on considere la somptuosité prodigieuse de ses vêtemens. Pline qui l'avoit vuë nous aprend que même dans des occasions qui n'étoient pas des plus pompeuses, elle portoit sur ses habits & à sa coiffure pour 4. millions de pierreries. *p. m. 153.*

(d) Plinius l. 9. c. 35. p. m. 335.

(d) *Lolliam Paulinam, quæ fuit Caji principis matrona, ne serio quidem ac solenni cærimoniarum aliquo apparatu, sed mediocrium etiam sponsalium cœna, vidi smaragdis margaritisque operiam, alterno textu fulgentibus, toto capite, crinibus, spiris, auribus, collo, manibus, digitisque : quæ summa quadringenties H-S. colligebat : ipsam confestim paratam nuncupationem tabulis probare. Nec dona prodigi principis fuerant, sed avitæ opes, provinciarum scilicet spoliis partæ. Hic est rapinarum exitus : hoc fuit quare M. Lollius infamatus regum muneribus in toto Oriente, interdicta amicitia à Cajo Cæsare Augusti filio venenum biberet, ut neptis ejus quadringenties H-S. operta spectaretur ad lucernas.* J'ai dit ailleurs (e) qu'Usserius s'est trompé, en pretendant que cette femme fut mariée à Caïus Cesar petit-fils d'Auguste.

(e) Dans l'article de Caligula, p. 720. Le P. Noris Cenotaph. Pisan. pag. 189. a relevé cette mepriſe d'Usserius.

(A) *De grand merite.*] Monſieur de Thou (f) en parle fort honorablement. *Sub id tempus Jacoba Lonviana Mompenſerii uxor V. Kal. Sept. ex tabe decessit, virili animo & prudentia supra sexum insigni, quæ semper publicæ tranquillitati studuerat, & si diutius vixisset, motus qui postea secuti sunt impeditura credebatur.* Le Preſident de la Place ne lui rend point un temoignage moins glorieux. *Si elle eût plus longuement vécu*, dit-il (f), *l'on eſtime que les troubles ne ſuſſent tels ſurvenus que depuis ils ſurvindrent, pour ce quelle étoit d'une part fort aimée & creuë de la Royne, & d'autre le Roy de Navarre ſe ſentoit fort obligé à elle, qui ſervit d'un bien pour les unir & entretenir en paix & amitié. Elle étoit ſemme de bon entendement, & clairvoyante aux affaires même d'Etat.* Ce fut à elle que l'Archeveque de (g) Vienne eut recours comme à la derniere reſſource, lors qu'il vit qu'on alloit opprimer les Princes du ſang fous le regne de François II. Il lui (h) depêcha un Exprés, pour lui dire que ſi elle ne tenoit pas la promeſſe qu'elle avoit donnée de traverſer la Maiſon de Guiſe, tout étoit perdu. Le Preſident de la Place qui raporte ce fait au long, donne un petit coup en paſſant à la Ducheſſe; mais il inſinuë qu'il tint plus au Connêtable de Mommoreci qu'à elle, qu'on ne remediât au mal. *Ladite Dame de Mompenſier*, dit-il (i), *ayant entendu ce propos, encores qu'elle fût timide, fit donner congé audit perſonnage, qui avoit parlé à elle pour aller aux bains (k) d'Aſpac au Liege; lequel paſſant à Metz le jour Saint Martin ſuivant, parla audit Connêtable, & peu y profita.* Nous verrons ci-deſſous (l) qu'on l'a blâmée d'avoir tout gâté, par le conſeil qu'elle donna au Roi de Navarre.

(f) Lib. 28. ad ann. 1561.

(g) De l'état de la Relig. & Rep. l. 6. fol. 215. verſo.

(h) Charles de Marillac.

(i) Voyez Mr. de Thou au commencement du 26. livre, & le Preſident de la Place ubi ſupra fol. 100. verſo. D'Aubigné ſe trompe en diſant que Marillac vint lui-même trouver la Ducheſſe, l. 2. ch. 21.

(B) *Et de grand credit.*] On croit (m) que ſans elle le Duc de Bouillon n'auroit pas pu conſerver le gouvernement de Normandie après la mort de Henri II. comme il le conſerva. Mais écoutons Brantome, qui nous dira bien d'autres nouvelles du credit de cette Dame. Après avoir dit pourquoi ſous le regne de François I. le Duc de Mompenſier ne reüſſit gueres, par raport à ſes pretenſions ſur les biens du Connêtable Charles de Bourbon, il ajoûte, „ (n) Du „ temps du Roy Henry il en eut quelques li„ pées, par le moyen de Madame Jaquette de „ Long-Vic, de la Maiſon ancienne de Givry, „ iſſuë de celle de Chalon & des Palatins de „ Bourgogne. Cette Dame Madame la Du„ cheſſe de Montpenſier, du tems du Roy „ François, par un moyen que l'on diſoit alors, „ Monſieur d'Orleans la ſervant, quel mal pour„ cela ? (Monſieur de Roſtain, qui vit encore, „ le ſçayt bien) eut grande faveur à la Cour, „ mais elle n'y put rien faire à cette ſucceſſion, „ pour la raiſon que j'ay dite; auſſi qu'elle eſ„ toit jeune, & non ſi ſpirituelle comme elle „ le fut depuis. Du temps du Roy Henry elle „ eut beaucoup de faveur, car elle devint plus „ habile & gouvernoit fort la Reyne. Le Roy „ François ſecond vint à ſon regne, où elle put „ beaucoup, car le l'ay veu gouverner ſi bien „ le Roy & la Reyne, que j'ay veu auſſi deux „ fois de mes yeux, que le Roy faiſoit recom-

(l) Dans la remarque I.

(m) La Place fol. 215.

(n) Brantome, Memoires, tome 3. p. 276.

† *Le P. Anſelme Hiſt. de la Maiſon Royale, p.* 306.

‡ *Voyez la remarque A.*

ſiecle. Elle étoit fille (*C*) puinée † de Jean de Longvic, Seigneur de Givri, & fut mariée en 1538. à Louis de Bourbon II. du nom, Duc de Mompenſier. Elle fut la favorite de Catherine de Medicis; & ſi elle ‡ avoit vécu dans le tems que cette Reine lia les intrigues qui penſerent perdre le Royaume, elle lui auroit peut-être fait prendre de meilleures reſolutions. Peut-être auſſi que ſes bons conſeils & ſon adreſſe n'euſſent rien pu operer contre une ame de cette trempe, dont l'ambition étoit un feu devorant. Quoi qu'il en ſoit elle mourut à la veille des grands troubles de Religion le 28. d'Août 1561. Elle avoit nettement fait paroître pendant ſa longue maladie, ce de quoi ſon mari l'avoit ſoupçonnée depuis long tems, ſavoir qu'elle (*D*) étoit de la Religion; & ce fut ſans doute par ſes catechiſmes particuliers, qu'elle jetta dans l'ame de quelques-unes de ſes filles les ſemences de Reforme qui fructifierent quelque tems après; car Françoiſe de Bourbon ſa fille ainée, mariée l'an 1558. avec Henri Robert de la Marc, Duc de Bouillon, profeſſa ouvertement la Religion Reformée, ſans que les ſoins incroyables que ſon pere ſe donna (*E*) pour la faire revenir, produiſiſſent aucun

„ mander la cauſe de madite Dame, qui faiſoit „ tout, & ſon mary peu, & ſolliciter contre „ la ſienne propre. Cela eſtoit fort commun à „ la Cour; & ſi vis une fois Monſieur le Car- „ dinal de Lorraine, de la part du Roy, en par- „ ler à Meſſieurs de la Cour, qui l'avoit auſſi „ envoyé querir à ſon Hoſtel de Cluny, lors „ que le Roy alla à Orleans, & leur recom- „ manda le droit de ladite Dame, (elle y eſtoit „ preſente) juſques à dire que le Roy la vou- „ loit gratifier en cela; qu'il renonçoit pour ſa „ part, & ſon droit à cette ſucceſſion, & qu'il „ n'en vouloit nulle portion ny part, & qu'ils „ paſſaſſent & couſſaſſent cela le plus legerement „ pour luy qu'ils pourroient. Pour fin cette „ Princeſſe & ce Prince, & les leurs les uns après „ les autres ont tant travaillé, ſollicité & plai- „ doyé, qu'ils en ont eu pied ou aiſle, fors la „ Duché de Chaſtellerault, que les Roys par „ cy-devant n'avoient voulu deſmordre, & l'a- „ voient miſe à leur propre, laquelle depuis „ donnerent pour appennage à Madame leur „ ſœur naturelle legitimée, que nous avons „ veu long-temps appeller Madame de Chaſ- „ tellerault, aujourd'huy Madame d'Angou- „ leſme. „

(*a*) *Hiſt. de la Maiſon Royale, p.* 306.

(*b*) Mandatorum ſumma hæc erat ut ipſa fidei datæ recordaretur, quam primum bona mariti ex Caroli avunculi hæreditate à rege poſſeſſa recuperaſſet, daturam operam ut Guiſianorum conatus impediretur, tempus veniſſe Pelloio-cenſibus ac Dambaribus receptis quo ſidem liberaret. *Thuanus l.* 26. *init.*

Sur ce temoignage je me crois en droit de m'inſcrire en faux contre ce que dit le P. Anſelme (*a*), *que le Roi François I. reſtitua* au Duc de Mompenſier *une bonne partie de la ſucceſſion de la Maiſon de Bourbon, comme le Duché de Chaſtellerault, le Comté de Forets & la Baronnie de Beaujolois & de Dombes, & même le Comté de Montpenſier, qui fut érigé en Duché & Pairie l'an* 1538. *auquel fut joint le Dauphiné d'Auvergne, avec la Seigneurie de Combraille l'an* 1543. Mr. de Thou s'accorde incomparablement mieux avec Brantome qu'avec ce Pere; car il fait repreſenter à la Ducheſſe par Jaques de Marillac (*b*) en 1560. que le tems étoit venu où elle étoit obligée d'agir contre la Maiſon de Guiſe, puis qu'elle avoit recouvré le païs de Beaujolois & celui de Dombes, & qu'elle avoit promis d'agir, pourveu que l'on fit raiſon à ſon mari ſur la ſucceſſion du Connetable. Il eût été abſurde de lui parler de la ſorte, ſi la reſtitution avoit été faite ſous François I. Je ne fai ce qu'il faut croire de ce que dit Mr. Varillas (*c*), que la Ducheſſe attacha ſon mari aux interêts de Mrs. de Guiſe, qui ne ſe defierent point de ce Duc, mais le ſouffrirent à la Cour pendant qu'ils en écarterent les autres Princes du ſang; tant parce qu'ils le conoiſſoient plein de haine pour les Calviniſtes, que parce que *tout le monde ſavoit* (*d*) *que Jaqueline de Longvi ſa femme le gouvernoit abſolument, & que cette Princeſſe avoit une ſi étroite liaiſon avec la Reine mere, qu'elle ne feroit jamais que ce qu'il plairoit à ſa Majeſté.* C'étoit là le lieu de debiter ce que cet Auteur a debité dans la vie de Charles IX. touchant le Huguenotiſme de cette Ducheſſe; mais on ne ſait pas toûjours, quand on fait un livre, ce que l'on fait lors qu'on en compoſe un autre; & de là viennent tant de differentes hypotheſes de Mr. Varillas.

(*c*) *Dans l'argument du* 23. *liv. de l'Hiſt. de l'Hereſie.*

(*C*) *Fille puinée.*] Françoiſe de Longvic ſa ſœur ainée fut femme de l'Amiral Chabot, & (*e*) laiſſa poſterité. Le P. Anſelme a donc dit fort improprement que Jaqueline fut heritiere de Jean de Longvic. Il donne la même qualité à Françoiſe. L'expreſſion ne ſeroit pas juſte, quand même on auroit donné à chacune la moitié des biens paternels.

(*d*) *Varillas liv.* 23. *de l'Hiſt. de l'Hereſie. fie. p.m.* 134.

(*e*) *Le P. Anſelme Hiſt. des offic. pag.* 313.

(*D*) *Savoir qu'elle étoit de la Religion.*] Voyons ce qu'en dit le Preſident de la Place. „ Elle „ deſiroit que le Duc de Longueville épouſat „ la (*f*) troiſiéme, deſtinée par le pere à être Re- „ ligieuſe à Frontevault, au grand regret de la- „ dite Dame, ainſi qu'elle fit entendre à ſon „ mari par ſes derniers propos, ne lui celant ce „ dont il l'avoit auparavant ſoupçonnée, qu'elle „ étoit de la Religion dite Reformée, ce qu'elle „ avoit bien fait paroître durant ſadite maladie „ (qui fut longue) étant à Fontainebleau, & „ le Roi à Reims pour ſon ſacre, où elle de- „ manda un Miniſtre de ladite Religion, pour „ conſerer avec lui du fait de ſa conſcience. „ Malo lui ayant été envoyé, qui lui refuſa de „ lui adminiſtrer le Sacrement de la Cene, „ qu'elle demandoit, pour autant qu'elle étoit „ ſeule, & n'y avoit autre pour communier „ avec elle, remontrant ledit Malo qu'icelui „ Sacrement n'étoit inſtitué pour être particu- „ lierement adminiſtré, comme étoit bien le „ Baptême, ains pour être communié à plu- „ ſieurs fidelles enſemblement: dont toutes- „ fois elle ne ſe pouvoit contenter, voulant en „ toutes ſortes faire declaration de la Religion „ en laquelle elle vouloit mourir. „ Mr. de Thou (*g*) raporte en ſubſtance la même choſe, & depuis peu Mr. Varillas (*h*) l'a adoptée; mais que évidente qu'il n'a point cru que ce fût un conte à la Huguenote.

(*f*) *Cet Auteur ne ſavoit pas qu'ils avoient ſept filles.*

(*g*) *Lib.* 28. *pag.* m. 762.

(*h*) *Hiſt. de Charles IX. to.* 1. *pag.* 61.

(*E*) *Pour la faire revenir.*] Entre autres choſes

Voyez les remarques de l'article Soubiſe.

cun effet. Charlotte la quatriéme fille de ce Duc avoit été miſe dans un Couvent, (*F*) contre l'avis de ſa mere, qui ſouhaitoit de la marier avec le Duc de Longueville. Elle fut Abbeſſe de Joüare; mais comme ce genre de vie ne s'accordoit pas avec les lumieres que ſa mere lui avoit données, ni peut-être auſſi avec ſon inclination, elle ſe ſauva en Allemagne l'an 1572. y abjura le Papiſme, & fut mariée deux ans après au Prince d'Orange. Des trois autres filles de Jaqueline de Longvic & du Duc de Mompenſier, il y en eut deux qui perſeverent dans la vie monaſtique à laquelle on les avoit ſacrifiées, & une qui épouſa le * fils du (*G*) Duc de Nevers. Elle avoit ſuivi en Eſpagne † la Reine Eliſabeth, qui (*H*) l'aima beaucoup. Si Jaqueline avoit converti ſon époux, elle auroit

* *Le P. Anſelme ibid.*

† *Thuanus lib. 28. La Place Etat de la Relig. & Republ. liv. 6.*

ſes il fit diſputer devant elle deux Docteurs de Sorbonne & deux Miniſtres, aux mois de Juillet & d'Août 1566. Cette conference ne put ſe tenir dans l'hôtel de Mompenſier, parce que ce Prince voulut exiger que les Miniſtres ne priaſſent point Dieu avant l'action, à quoi ils ne voulurent point conſentir. La partie fut donc rompuë, mais on la renoüa quelque tems après, & on l'executa dans l'hôtel du Duc de Nevers. J'en parle ailleurs (*a*). Les deux Docteurs étoient Simon Vigor & Claude de Xaintes; les deux Miniſtres étoient Spina & Sureau. Il y eut bien des paroles en repliques, dupliques &c. & puis des imprimez où chaque party s'attribuoit la victoire; mais le bon fut pour les Miniſtres que la Ducheſſe leur demeura, & c'étoit le prix de la courſe. Il arriva le contraire dans la diſpute de Mr. l'Evêque de Meaux & de Mr. Claude: Mademoiſelle de Duras adjugea le prix au Champion Catholique.

(*a*) *Sous le mot* Roſiers.

(*F*) *Contre l'avis de ſa mere.*] Ceci me donne lieu de toucher à une contradiction de Mr. de Thou. Il dit dans le livre 28. que Jaqueline de Longvic étoit (*b*) indignée de la clôture de ſa Charlote pour deux raiſons; l'une qu'elle l'avoit deſtinée au Duc de Longueville; l'autre qu'elle lui avoit déjà remarqué de la repugnance pour la vie religieuſe. Dans le 51. livre il dit qu'elle l'éleva à la Religion Proteſtante, mais en ſecret par la crainte de ſon mari; & qu'en ſuite cette Charlote n'ayant à peine qu'un an, fut jettée dans le Couvent de Joüare: *Vix annicula in Jovarienſe Monaſterium conjecta.* Si elle n'avoit qu'un an, tout ce qu'on a dit de ſon inſtruction & des marques de ſa repugnance eſt faux & impoſſible. Il faut ſans doute ou que ce grand Hiſtorien ait été dans des diſtractions d'eſprit peu ordinaires, ou, ce qui eſt plus vraiſemblable, qu'il ait entendu par *annicula* un âge plus avancé que celui d'un an. Mais ſe trouve-t-il de bonnes autoritez pour ce ſens-là?

(*b*) *Fremente* matre quæ Carlottam Longavillano duci uxorem deſtinave-rat, & jam tum animadvertere ſibi videbatur ægre filiam in monaſticam vitam conſentire.

(*G*) *Le fils du Duc de Nevers.*] On l'appeloit le Comte d'Eu. Je ne trouve point en quel tems il ſe maria; mais je me defie du P. Anſelme, qui (*c*) dit qu'*Anne de Bourbon fut mariée par contract du 6. de Septembre 1561. avec François* (*d*) *de Cleves* II. *du nom Duc de Nevers, & qu'elle mourut ſans enfans l'an* 1572. Car quelle aparence qu'on ait marié cette Princeſſe huit ou neuf jours après la mort de ſa mere? Je n'inſiſte point ſur ce qu'a dit le (*e*) Preſident de la Place, que *le Duc de Nivernois mourut peu* après le mariage de Henri de Cleves ſon fils avec Anne de Bourbon; d'où il faudroit conclure que ce mariage preceda la mort de la Ducheſſe de Mompenſier, ſi l'on ne prenoit point garde que ceux qui mettent la mort du Duc de Nevers au 13. de Fevrier 1561.

(*c*) *Ubi ſupra.*

(*d*) *Le Preſident de la Place & Mr. de Thou le nommment Henri.*

(*e*) *Ubi ſupra.*

(*f*) ſe reglent ſur la coutume qui duroit encore de commencer l'année à Pâques. Or ſur ce pied-là il eſt clair que ce Duc mourut après Jaqueline de Longvic, & qu'ainſi ce qui a été cité du Preſident de la Place, ne refute point le Pere Anſelme. J'aimerois mieux me prevaloir de Brantôme, qui dit que le Comte d'Eu alla épouſer en Eſpagne la Princeſſe Anne. C'*étoit*, dit-il (*g*), *le plus beau Prince à mon avis que j'aye jamais veu, & le plus doux & le plus aimable; nous le tenions tel parmi nous, & lors qu'il s'en alla* (*h*) *épouſer Madame ſa femme en Eſpagne, mourut la fille à Mr. de Mompenſier, il y fut auſſi tout tel eſtimé & admiré autant de ceux de la Cour, que de tout le païs.* A qui croirons nous, ou à Brantome qui dit que la Princeſſe fut épouſée en Eſpagne, ou à Mr. de Thou & au Preſident de la Place, qui diſent celui-là qu'après ſon retour d'Eſpagne elle épouſa Henri de Cleves, celui-ci, que la Ducheſſe ſa mere la rapella d'Eſpagne, afin de la marier à ce Henri? Mr. de Thou qui remarque qu'elle mourut peu après ſes noces, auroit pu en dire autant de ſon mari tué à la bataille de Dreux, par la faute d'un Enſeigne du Duc de Guiſe, qui laiſſa debander ſon piſtolet. Voilà ce qu'en dit Brantome: mais d'Aubigné (*i*) le conte tout autrement, & nous fait ſavoir que ce jeune Duc de Nevers avoit eu connoiſſance de la verité. C'eſt aparemment pour cela que Jaqueline de Longvic avoit voulu être ſa belle-mere. Beze raporte aſſez au long la mort & la Religion de ce Duc (*k*); & comme il remarque (*l*) que le Marquis d'Iſles ſon frere, & la Marquiſe ſa femme aſſiſtoient aux exercices de pieté avec lui, & qu'ils firent même la Cene tous enſemble le jour de Pâques 29. de Mars 1562. comme, dis-je, il remarque cela ſans dire jamais un ſeul mot de la Ducheſſe, il ſaudroit conclure qu'elle mourut peu après ſon mariage, ainſi que Mr. de Thou l'a avancé, ſi l'on ne voyoit deux Auteurs qui s'y oppoſent; l'un eſt le P. Anſelme aſſûrant que cette Dame deceda l'an 1572. l'autre eſt Brantome qui en (*m*) parle comme de la *veuve du Comte d'Eu, depuis Monſieur de Nevers*, lors qu'il donne la liſte des Dames de la Cour de Catherine de Medicis.

(*f*) *Mr. le Laboureur eſt de ceux-là, tome* 2. *p.* 906. *Mais Theodore de Beze l.* 5. *pag.* 749. *remarque expreſſement que ce Duc mourut le* 14. *de Fevrier* 1561. *commençant l'année en Janvier.*

(*g*) *Apud le Laboureur ibid.*

(*h*) *En* 1561. *Id. ib. p.* 507.

(*i*) *Tome* 1. *p.* 237.

(*k*) *Hiſt. Eccl. l.* 6. *p.* 241.

(*l*) *Lib.* 5. *p.* 748. 749.

(*H*) *La Reine Eliſabeth qui l'aima beaucoup.*] Brantome m'aprend (*n*) que cette fille de Monſieur de Mompenſier, *très-ſage, très vertueuſe illuſtres. & belle Princeſſe, & pour telle tenuë en France & en Eſpagne*, avoit été *nourrie quelque tems en Eſpagne avec la Reine Eliz.abeth de France, étant ſa Coupiere, lui donnant à boire, d'autant que la Reine étoit ſervie de ſes Dames & filles, & chacune avoit ſon état.* Cette Reine lui donna un diamant de 15. cens à deux mil écus. Une

(*m*) *Brantome, Diſcours de Catherine de Medicis, dans le tome des Dames*

(*n*) *Dames Galantes, tome* 2. *p.* 396.

auroit épargné bien du ſang à ceux de la Religion, & bien des angoiſſes aux perſonnes de ſon ſexe; car il en uſoit avec la derniere dureté, comme on le peut lire dans * Brantome. Leur fils quoi que bon Catholique, ne ſuivit point les Ligueux. Quand cette Dame n'auroit fait que procurer (*I*) à la France un Chancelier d'autant de merite que Michel de l'Hoſpital, on devroit benir ſa memoire; car il n'étoit point poſſible de choiſir un meilleur ſujet que celui-là; & perſonne ne pouvoit être autant que lui le ſoutien de la Monarchie dans une conjoncture ſi perilleuſe. La ſageſſe & la fermeté de ſes conſeils auroient été le bras d'Hector †, qui eût maintenu le repos public, ſi les deſtinées plus puiſſantes que toute l'induſtrie des hommes, n'euſſent permis que les mal-intentionnez l'éloignaſſent de ſon emploi.

* *Diſcours du Duc de Montpenſier, au tome 3. de ſes Memoires. Voyez l'article Babelot. remarque C.*

† Si Pergama dextra Defendi poſſent, etiam hac defenſa fuiſſent. *Virg. Æn. lib. 2. v. 291.*

LONGUS, Sophiſte Grec, Auteur d'un livre intitulé Ποιμενικὰ, c'eſt-à-dire *Paſtorales*, qui (*A*) eſt un Roman ſur les amours de Daphnis & de Chloé Mr. Huet ‡ Evêque d'Avranches, qui eſt un grand juge en toutes matieres, dit aſſez de bien de cet Ouvrage; mais il y remarque auſſi beaucoup de defauts, entre leſquels le plus grand ſans doute conſiſte dans les (*B*) obſcenitez qui s'y trouvent.

‡ *De l'origine des Romans, p. 65. 66. edit. Latina.*

Maîtreſſe du Comte d'Eu temoignant beaucoup d'envie d'avoir cette bague qu'elle vit au doigt du Comte, l'obtint ſans peine, & la porta toûjours pour l'amour de lui. La Comteſſe à qui ſon mari avoit fait accroire qu'il avoit perdu ou engagé ce diamant, le vit *entre les mains de la Demoiſelle qu'elle ſavoit bien être maîtreſſe de ſon mari, & tourna la tête de l'autre côté, & jamais n'en ſouna mot* à l'un ni à l'autre. Brantome a raiſon de l'en loüer: mais quel deſordre! Ce Comte vécut peu de tems depuis ſes noces, & il ne laiſſa pas d'être infidelle à ſa femme.

(*A*) *Paſtorales.*] Le mot Paſtoralia lu dans Voſſius par Mr. Moreri lui a fait juger que cet Ouvrage eſt en vers; Longus, dit-il, *laiſſa quatre livres de vers Paſtoraux ou Eglogues que Gaudefroi Jangerman nous a donnez en Latin avec des remarques de ſa façon, & il a dedie cet Ouvrage à ſon couſin Louis Camerarius.* Les Paſtorales de Longus ſont en proſe; le Traducteur Latin s'apelle Godefroi Jungerman; & il étoit inutile de remarquer qu'il dedia cette verſion à Louïs Camerarius ſon couſin. Voſſius de qui Moreri a tiré cette particularité, a eu des raiſons de la fourrer dans ſon livre, tirées du tems & du païs où il écrivoit; car ce Mr. Camerarius étoit fort connu en Hollande, où il avoit été Ambaſſadeur du Roi de Suede: c'eſt ce que Voſſius ne manqua pas d'ajoûter (*g*). Moreri qui n'avoit point les mêmes raiſons devoit negliger cette queuë, ou en tout cas il devoit dire tout ce que Voſſius avoit dit; par là il eût donné lieu à ſes lecteurs de ſe faire quelque idée de celui auquel on avoit dedié la verſion de Longus. De plus habiles gens que Mr. Moreri ont cru que les Paſtorales dont je parle étoient en vers. Mallincrot a été dans (*h*) cette erreur, comme le remarque le Sieur Konig (*i*), qui de ſon côté ignore qu'avant l'édition de Jungerman (il le nomme Jugerman) ces Paſtorales euſſent paru en Latin.

(*g*) Operam ſuam dicavit conſobrino ſuo Ludovico Camerario tum Electori Palatino à Conſiliis, poſtea ſereniſſimi Suediæ Regis Legato ad Fœderatos Belgas. *Voſſius de Hiſtoricis Græcis p. 517.*

(*h*) Longus Sophiſta (ſcripſit Heroico carmine de amoribus Daphnidis & Chloes libris quatuor. *Mallincr. Paſtoralium. de Hiſt. Græc. pag. 39.*

(*i*) *Bibliothec. pag. 480.*

(*B*) *Dans les obſcenitez qui s'y trouvent.*] Je croi que ce fut à cauſe de cela que Mr. Huet n'acheva pas de le traduire en Latin, car il nous apprend (*k*) qu'il entreprit cette traduction dans ſa jeuneſſe, avant qu'il conût parfaitement le caractere de cet Ouvrage, & combien cette lecture pouvoit nuire aux jeunes gens, & convenoit peu à des perſonnes âgées. Cette raiſon n'empêcha pas un Profeſſeur de Franeker de traduire ce Roman, & de le donner au public avec de ſavantes notes l'an 1660. Il craignit la cenſure de certaines gens, dont l'humeur auſtere & chagrine ne peut ſouffrir que l'on publie des avantures de mauvais exemple. Voici les devans qu'il prit contre eux; ſes paroles meritent d'être rapportées, parce qu'il y a bien des Auteurs dont la vertu & la ſageſſe pourroient être chicanées, ſi on n'oppoſoit à la critique ſarouche & maligne des faux Catons le bouclier de ce Traducteur de Longus. *Dicam hic quod ſentio*, dit-il: (*l*) *Non ſetam judices noſtra in cauſſa, Caperata fronte Catones, qui ſine dubio me alium ſtertere, aut cucumbitas pingere mallent, quàm tanto conatu, tam immanes nugas agere, vitioque ſortaſſe mihi vertent, quod loges hoſce amatorios*

(*k*) *Daniel Huetius, de origine fabularum Romanenſium, interprete Gulielmo Pyrrhomo. pag. 67.*

(*l*) *Petrus Moll, Sonecanus, J. U. D. & Ser. Longæ Profeſſor ordinarius in Acad. Franekerana, epiſtola dedicatoria Longi Paſtoralium.*

(*a*) *Lib. 24. ſub fin.*

(*b*) *Pag. 195. & ſuiv. edit. de Holl. Voyez auſſi p. 264.*

(*c*) *Pag. 295.*

(*d*) *Tome 1. p. 9. ad ann. 1560. Il cite la negociation de la Ducheſſe de Montpenſier avec le Roi de Navarre.*

(*e*) *Derobée à Theod. de Beze Hiſt. Eccleſ. lib. 4. p. 406.*

(*f*) *Lib. 25. p. 525.*

(*a*) *Procurer à la France un Chancelier.* Mr. de Thou (*a*) nous aprend ce fait en cette maniere: *Id autem factum Jacobæ Lonvianæ Monpenſerii uxoris commendatione quæ in Catharina amicitia præcipuè floruit, exceſſo ingenio mulier, & quæ creſcentem Guiſianorum potentiam ſuſpectam habebat. Illa Catharinam Guiſianorum violentiam jam exſtantem propriis motu incendebat, & ad imperium anhelanti certiſſimam viam oſtendebat, ſi aliquem deligeret cujus ſalutaribus monitis eorum pernicioſa conſilia vinceret.* Voyez une ample paraphraſe de ce Latin dans Varillas (*b*) à la vie de François II. où l'on trouve auſſi comment la Ducheſſe de Montpenſier (*c*) contribua à ſauver le Prince de Condé ſous le même regne. Cet Hiſtorien ne lui eſt pas ſi favorable dans la vie de Charles IX. Il veut qu'elle ait été cauſe de ce que le Roi de Navarre renonça à la Regence en faveur de la Reine mere. *Les perſuaſions*, dit-il (*d*), *de la Ducheſſe de Montpenſier, que l'on appelloit la Sirenne, l'emporterent ſur les remontrances des Montmorencis, des Chaſtillons, des Calviniſtes & des plus zelez Catholiques. . . . . La facilité de ce Prince fut la cauſe ou l'occaſion de tous les maux qui affligerent la France durant ſi long tems.* Mais puis qu'il avouë que le Connétable & l'Amiral, *au lieu de le detourner d'un ſi honteux deſſeſſement, l'y confirmerent par cette ſeule raiſon (e), que ſon inconſtance les embarraſſoit trop, & qu'ils diſpoſeroient plus aiſément de la Reine, apres l'avoir obligée par un bienfait auſſi conſiderable qu'étoit celui de porter le premier Prince du ſang à lui ceder la Regence*, il n'y a pas tant à crier contre la negociation de cette Ducheſſe. Mr. de Thou (*f*) ne la blâme point.

trouvent. Cela eſt encore plus éloigné de la politeſſe de nos Romans, que la conduite de la Bergere de Longus: elle aime trop tôt, & accorde (C) des baiſers trop promtement. On croit que Longus a fourni l'idée d'une galanterie fort platte qui regne dans quelques Romans: la Bergere verſe à boire, & boit un peu la premiere, & puis elle preſente de telle ſorte le verre au Berger, qu'il faut

amatorios (quid enim queſo eſt, quod non vellicave malignitas poſſit?) haud tamen illepidos, nec inſectos, latinè converſos, grandior ætate, καὶ γεγονὼς μᾶλλον ἡλικίας ἤδη πρόσω, ut lucem edere ſategerim. O formidabilem cenſorum ſeveritatem! Quorum cenſura actum erit de Homero, homine ab ipſis gratiis ſicto, venereos amores, adulteria, inceſta, ſcelera prolixè deſcribente: quem tamen Alexander tanti fecit, ut ſuo pulvillo noctibus ſingulis ſubdiderit: actum de Ariſtophane, quem nihilominus Johannes ille Antiochenus, ſummorum Theologorum lumen, qui propter aureum eloquentiæ flumen, Chryſoſtomi cognomen obtinuit, noctur-na diurnaque verſaſſe manu, à viris fide dignis memoriæ proditum eſt. Nullum equidem Poëtarum invenias, quin multa multorum ſcelera nefaria narret, non quidem ad bonos labefactandos, corrumpendosque mores; ſed potius ad eoſdem emendandos, atque flagitia illa deteſtanda, abominanda. Multo minus virilitigatores, (quorum ſeges in hoc ſeculo denſa eſt) homines, ut Plinius ait, ad venena natos, qui nullum aliud abominati ſpiritus præmium novere, quam odiſſe omnia: At potius rerum humanarum æquos mihi æſtimatores exopto.

Ce Profeſſeur de Franeker s'eſt vu indiſpenſablement obligé dans ſon commentaire à toucher les impuretez de Longus, mais il l'a fait en y appoſant ſa deteſtation. Que pouvoit-il faire davantage? *Opus alioqui tam obſcenum eſt,* ces paroles ſont de Mr. Huet, (a) *ut qui ſine rubore legat eum Cynicum eſſe neceſſe ſit.* Cet *alioqui* ſe raporte à un grand defaut qu'il venoit de remarquer. C'eſt que Longus commence ſon livre à la naiſſance de ſon Berger & de ſa Bergere, & le continuë juſques à leur mariage, & à leurs enfans, & à leur vieilleſſe (b). C'eſt ſortir entierement du vrai caractere de cette eſpece d'écrits. Il les faut finir au jour des noces, & ſe taire ſur les ſuites du mariage. Une Heroïne de Roman groſſe & accouchée eſt un étrange perſonnage.

(a) *Ubi ſupra.*

(b) Pejus etiam vitium eſt perverſa & præpoſtera operis œconomia. A paſtorum canabulis inepte orditur, & vix in eorum nuptiis deſinit: ad eorum uſque libe-ros, imo & ſenectutem ſua narratione progreditur. *Huet. ibid.*

(C) *Elle accorde des baiſers trop promtement.*] Vous n'avez pas lu cinq ou ſix pages que vous trouvez Daphnis extaſié du plaiſir qu'un baiſer de ſa Bergere lui cauſe. (c) Τοῦτο φίλημα καινὸν, ſ'écrie-t-il, ἐκπηδᾷ μου τὸ πνεῦμα, ἐξακόντισέ μου τὴν καρδίαν, τέτακταί μου ἡ ψυχή, καὶ ὅμως πάλιν φιλήσαι θέλω. *Hocce oſculum admirabile eſt, quippe ſpiritus meus exultat, cor exilit, anima liqueſcit: attamen iterum ſuaviari cupio.* Une lacune qui eſt dans la même page nous empeche de ſavoir les circonſtances de ce baiſer. Peu après on trouve qu'il manie les tetons (d) de ſa Bergere ſans qu'elle s'en fâche. Cette pauvre fille l'ayant vu tout nu fondit d'amour, elle ne vit rien en lui que de très-aimable, elle fut ſi peu effrayée de cet objet qu'elle s'en aprocha hardiment, & qu'après avoir baiſé ſon Berger, elle l'aida à prendre ſes habits. (e) Ἡ μὲν γυμνὸν ἐρῶσα Δάφνιν, ἐπαυδᾶν ἐνέπαιπε τὸ καλὸν, ἐ ἐτέτατο. μεζδεν αὐτὸ μέρος μέμψασθαι δυναμένη... (f) ἡ δὲ, πᾶν ἰδοῦσα αὐτὸ λιμώνη ἐ γυμνωθὲν τοῦ ἀνθρώπου, πρόθυμον ἐ αὐτὴ φιλήσαι. *Illa enim nudum conſpicata Daphnidem, efflorreſcentem in ejus pulchritudinem incidit, atque contabuit, cum nullam ejus partem vilipendere poſſet. . . . At illa viciſſim, dato oſculo, veſtem tollit, jam loti atque denudati, induebat.* Toutes ces choſes ſeroient des monſtres dans les Romans d'aujourdui. On ne pardonne point au Marquis d'Urſé les faveurs legeres qu'il fait obtenir à Celadon: on lui fait un crime du plaiſir qu'il lui procure de voir Aſtrée toute nuë. Voici les termes de l'accuſation; c'eſt Aſtrée qui parle, *C'eſt vous*, dit-elle (g), *en jettant les yeux ſur Durſé, c'eſt vous qui êtes l'auteur de l'injure dont je me plains, & vôtre plume temeraire a ſçêté des traits dans mon Hiſtoire qui me bleſſent dans la partie de l'ame la plus ſenſible. Je ne ſuis pas plus delicate qu'une autre, pourſuivit-elle, j'excuſe les emportemens amoureux, lors qu'une paſſion toute pure les produit: un baiſer ſurpris galant & honneſte n'effarouche jamais ma pudeur, & je ſçay qu'il y a de petites privautez que l'amour inſpire, & que la raiſon ne condamne pas. Mais quand je conſidere que je ſuis une des trois Bergeres que vous preſentez à Celadon toutes nuës, de quel œil puis-je regarder une avanture ſi injurieuſe à ma vie? Et ne dois-je pas croire, ou que vous avez eu mauvaiſe opinion de ma pudeur, ou que vous m'avez priſe pour une eſclave que vous vouliez vendre à ce Berger. Si je ne me flatte point dans ma beauté, je croy que mon viſage tout ſeul pouvoit bien faire une conqueſte; il y avoit aſſez de feu dans mes yeux pour brûler un cœur, & je puis dire ſans preſumer trop, que ma nudité n'eſtoit point de l'eſſence de ma victoire.* C'eſt un defaut trop ordinaire aux Auteurs des Romans (h) Grecs: les femmes y ſont les premieres avances, les hommes y ſont trop ſages. Mr. Huet ne diſconvient pas que cette conduite des hommes ne ſoit fort loüable ſelon les regles de la Morale, mais il ſoutient avec raiſon qu'elle eſt abſurde ſelon les loix du Roman. *Prior amat Hyſmina*, dit-il (i) en parlant du livre d'Euſtathius, où le Heros ne repond rien à une declaration d'amour que lui fait ſon Heroïne, *prior amorem & fatetur & offert ſine modeſtiâ, ſine pudore, ſine arte: Atque his blanditiis neque monetur Hyſminias, neque reſpondet. Laudabile id quidem eſt, ſi ad leges Moralis Philoſophiæ; ineptum ſi ad Romanenſia præcepta exigatur.* Voyez ci-deſſus (k) Theagene qui donne un ſoufflet à Chariclée parce qu'elle le vouloit baiſer. On diroit que Mademoiſelle de Scuderi eſt la premiere qui ait banni du Roman une œconomie qui faiſoit tort à ſon ſexe, & en general à la bienſeance: elle crut introduire des nouveautez en donnant aux Heroïnes beaucoup de pudeur, & aux Heros beaucoup de tendreſſe, c'eſt pourquoi elle ſe crut engagée d'en propoſer ſes raiſons dans la preface de ſon Ibrahim qui eſt le premier de ſes Romans: voici ſes paroles. *Vous (l) y verrez, Lecteur (ſi je ne me trompe) la bien-ſeance des choſes & des conditions aſſez exactement obſervée: & je n'ay rien mis en mon livre,*

(c) *Longus lib. 1. pag. 22. edit. Franeker. in 4.*

(d) Καθῆκεν αὐτὸς τὴν ἀρχὴν τοῦ στέρνου τοῦ κόρης. Manu ſua pectori illius admota. *Ibid. p. 21.*

(e) *Ibid. p. 18.*

(f) *Ibid. p. 19.*

(g) *Parnaſſe reformé pag. 136. édit. de Hollande. Voyez la même pag. 187. l'article 18. de l'Endit d'Apollon.*

(h) *Conſe-rez ce qui a été dit dans l'article d'Hippias p. 62.*

(i) *Huet. ubi ſupra p. 62.*

(k) *Dans l'article Heliodore. pag. 39. remarque C.*

(l) *Preface d'Ibrahim Baſſa. fol. ã ij.*

faut qu'il aplique ſes (*D*) levres preciſément à l'endroit où elle avoit apliqué les ſiennes. Perſonne parmi les anciens ne parle de Longus, ce qui fait qu'on ne ſauroit bien dire en quel tems il a vêcu. On a pluſieurs éditions (*E*) & pluſieurs verſions de ſon Ouvrage.

† *A commencer l'année au mois de Janvier. Moreri qui le fait naître l'an 1519. ſe trompe. Son épitaphe porte qu'il mourut* VII. Kal. Jan. 1574. *& qu'il vécut* annos 49. menſes 10. dies 8. horas quatuor. *Voyez le* Nomenclator Cardinalium pag. 141.

LORRAINE (CHARLES DE) Cardinal & Archevêque de Rheims, fils de Claude premier Duc de Guiſe, nâquit au mois de Fevrier † 1525. C'étoit un homme (*A*) qui avoit de très-grandes qualitez ; mais il en abuſa au grand prejudice de ſa France, pour ſatisfaire ſon avidité inſatiable d'aquerir des biens & des dignitez. Il recueillit une ſucceſſion (*B*) très-ample de Benefices l'an

que les Dames ne puiſſent lire ſans baiſſer les yeux & ſans rougir. Que ſi vous ne voyez pas mon Heros perſecuté d'amour par des femmes, ce n'eſt pas qu'il ne fuſt aimable, & qu'il ne peuſt eſtre aimé : mais c'eſt pour ne choquer point la bienſeance en la perſonne des Dames, & la vray-ſemblance en celle des hommes, qui rarement font les cruels, & qui n'y ont pas bonne grace. Enfin, ſoit que les choſes doivent être ainſi, ſoit que j'aye jugé de mon Heros par ma foibleſſe ; je n'ay point voulu mettre ſa fidelité à cette dangereuſe eſpreuve, & je me ſuis contenté de n'en faire pas un Hilas, ſans en vouloir faire un Hipolite.

(*D*) *Aplique ſes levres preciſément à l'endroit où* la Bergere.] Le Traducteur de Mr. Huet exprime cela de cette façon. (*a*) *Ab hoc* (Longo *) *Euſtathius ſumſiſſe videtur hoc elegans urbanitatis genus, quâ Hyſminam pocula miniſtrantem induxit, & qua parte poculi labra delibans labris ſuis ipſa tetigerat, eadem Hyſminæ bibituro tangenda leniter offerentem.* Euſtathius pourroit avoir tiré de plus haut cette belle galanterie, car nous la trouvons dans Lucien. Ce railleur introduit Junon qui reproche à Jupiter de boire les reſtes de Ganymede, & d'apliquer ſa bouche preciſément au même endroit de la taſſe que Ganymede. (*b*) Ἐγὼ δὲ καὶ ἀπομεμαγμένῳ μόνον, ἵδωκας ἐκείνῳ, καὶ πάντ' ἀπολαβὼν τὼ κύλικα, ἵνα μὴ ἐνθὲ προσίμενος τὰ λοιπὰ, ἵνα καὶ πίνῃς ἅμα, καὶ φιλῇς. *Interdum autem ubi ſolum deguſtaſti, porrigis ipſi : deinde ipſo bibente calicem arripis, & quantum in ipſo reſtat, ebibis, qua parte ipſe bibit, & ubi labia applicuit, ut & bibas ſimul, & oſculeris.* Du tems d'Ovide les Dames ne preſentoient point le verre où elles avoient bu, mais le galant tâchoit de le leur ôter, afin d'apliquer ſes levres au même endroit où les leurs avoient été apliquées. C'eſt un des preceptes d'Ovide (*c*). Je croi que cela eſt encore en uſage dans pluſieurs païs du monde.

(*E*) *Pluſieurs éditions & pluſieurs verſions.*] Ce Roman traduit en François par Amiot fut imprimé à Paris en 1559. Laurent Gambara en a fait une verſion, ou plûtôt une paraphraſe en vers Latins, qui eſt fort blâmée par (*d*) Voſſius. Il trouve que non ſeulement Gambara y change, y ajoûte, y retranche pluſieurs choſes, mais auſſi qu'il ignore ſouvent ce que Longus a voulu dire. La verſion en proſe de Godefroi Jungerman eſt ſans comparaiſon meilleure. Elle fut imprimée à Hanaw avec le texte Grec & des notes l'an 1605. Il en avoit déjà paru une autre verſion (*e*) à Heidelberg l'an 1601. & avant cela l'Ouvrage avoit été imprimé ſeulement en Grec, à Florence chez Philippe Juncta l'an 1598. ſur le manuſcrit de la Bibliotheque de Louïs Alamanni, avec des notes de Raphael Columbanius. On parle d'une édition *in* 8. en Grec & Latin par les Commelins l'an 1606. j'ai dit quelque choſe (*f*) ci-deſſus de l'édition de Francker. Au reſte je ne ſaurois comprendre ce qui a porté Voſſius à dire, qu'il y avoit 170. ans que Gambara avoit fait la verſion de Longus ; car il s'enſuivroit de là qu'il y auroit preſentement (*g*) plus de deux cens ans qu'elle a été faite, & neanmoins Mr. de Thou ne place (*h*) la mort de Gambara qu'en l'année 1586. Il eſt vrai qu'il lui donne l'âge de 90. ans, mais il eſt d'autant plus impoſſible de trouver là de quoi ajuſter le compte de Voſſius, qu'il eſt certain que Gambara fit cet Ouvrage dans ſa vieilleſſe (*i*), & pendant que le Cardinal de Granvelle auquel il l'a dedié étoit Viceroi de Naples. Mr. Teiſſier (*k*) ne parle point de la traduction de Longus dans le denombrement des Ouvrages de Gambara.

(*A*) *Qui avoit de très-grandes qualitez, mais il en abuſa.*] Voici ſon portrait ſelon Mr. de Mezerai. „ Le (*l*) Cardinal étoit un homme „ tout de feu, toûjours agiſſant, & remuant „ ſans ceſſe des intrigues & des factions pour „ agrandir ſa maiſon ; auſſi capable de les in- „ venter avec vivacité, comme ſon aîné de „ les executer avec prudence : extremement ap- „ pre à amaſſer du bien, haut en paroles & vin- „ dicatif, neanmoins couvert, craintif & diſ- „ ſimulé hormis pour le reſſentiment des in- „ jures ; au reſte qui par l'aide des belles let- „ tres qu'il avoit aquiſes, & par les charmes de „ l'éloquence qui lui étoit naturelle, avoit cet „ avantage de ſe faire écouter de tout le mon- „ de. „ Si vous voulez voir une copie de ce portrait, liſez ſeulement ce qui ſuit. Ce (*m*) Maim-Prince, *dont le nom eſt ſi celebre dans l'Hiſtoire, & qui avoit l'eſprit extremement vif & penetrant, le naturel ardent, impetueux & violent, une rare éloquence naturelle, beaucoup plus de doctrine qu'on n'en doit attendre des perſonnes de ſa qualité, & que ſon éloquence ſaiſoit paroiſtre bien plus grande encore qu'elle n'eſtoit en effet, eſtoit le plus hardi de tous les hommes dans le cabinet à imaginer & à vouloir entreprendre de grandes choſes & de vaſtes deſſeins ; mais auſſi le plus timide & le plus foible, quand s'il s'agiſſoit d'en venir à l'execution, & qu'il y voyoit du peril : & ſur tout, on ne peut nier qu'il n'ait eu toute ſa vie une paſſion demeſurée pour l'agrandiſſement de ſa Maiſon.* Ces paroles de Mr. Maimbourg precedent l'endroit où il raconte, que ce Cardinal forma dans le Concile de Trente le premier plan de la Ligue.

(*B*) *Une ſucceſſion très ample de Benefices.*] Le Cardinal Jean de Lorraine (*n*) *avoit chet ché ſon établiſſement en France, à l'imitation du Duc de Guiſe ſon frere, & l'avoit fait au mepris des l. liv. 7. Canons ſacrés & des plus anciennes Loix de l'Egli-*

l'an

(*a*) *Huet. ubi ſupra p. 64.*

* *Vide Longi Paſtoralia lib. 3. pag. 75. edit. Franeker.*

(*b*) *Lucianus in Dialogo Deorum, p. m. 129. tomi 1.*

(*c*) *Fac primus raptas illius tacta labellis Pocula, quaque bibit parte puella bibas.*

(*d*) *Voſſius de Hiſtor. Græcis. pag. 517.*

(*e*) *Je n'avance cela que ſur la foi du Catalogue d'Oxford, où vous trouverez à la fin de la p. 307. & Gr. Lat. Heid. 1601. 8.*

(*f*) *Dans la remarque B.*

(*g*) *On écrit ceci l'an 1694.*

(*h*) *Thuanus lib. 84. p. 76.*

(*i*) Obſtat Ingenium tenue, & jam feſſo in corpore vires, Ob longam ætatem invalidæ.

(*k*) *Eloges tirez de Mr. de Thou, to. 2. p. 45.*

(*l*) *Mezerai, Hiſt. de France, tome 3. p. 2.*

(*m*) *Maimbourg, Hiſt. de la Ligue. liv. 1. pag. 12. édit. de Hollande.*

(*n*) *Variller, Hiſt. de François de Guiſe, liv. 1. pag. 264. ad ann. 1536.*

l'an 1550. par la mort du Cardinal Jean de Lorraine ſon oncle ; dont il ne paya point les dettes, (C) quoi qu'il l'eût promis aux creanciers. En même tems il s'inſinua par de baſſes complaiſances dans les bonnes * graces de la Ducheſſe de Valentinois, & s'aquit une autorité extrême, faiſant élever aux plus belles charges du Royaume les perſonnes qui lui étoient devoüées. Il n'attendoit pas toûjours que ces charges fuſſent vacantes, il favoit fort bien les ôter à ceux qui les occupoient. Le premier Preſident du Parlement de Paris † en fit une triſte épreuve. Ce Cardinal qui avoit eu ſous le regne de Henri II. un credit preſque ſans bornes, ſe vit encore beaucoup plus puiſſant ſous le regne de François II. car lui & le Duc de Guiſe ſon frere gouvernoient tout le Royaume à leur fantaiſie, ſous pretexte qu'ils étoient oncles de la jeune Reine Marie Stuart. Il parut beaucoup dans le colloque de Poiſſi par ſon éloquence, & par ſon érudition ; & il eſt fort vraiſemblable qu'il ne (D) conſentit à la tenuë de cette aſſemblée, qu'afin

* *Voyez la remarque C.*

† *Voyez l'article Lizet, à la 1. remarque.*

ſe. Il étoit en même temps Archevêque de Lyon, de Reims, & de Narbonne, Evêque de Mets, de Toul, de Verdun, de Teroüane, de Luçon, d'Alby, & de Valence, & Abbé de Gorze, de Fécamp, de Cluny, & de Marmoutier. Son neveu ne recueillit point toute cette ſucceſſion, mais ſeulement une très-bonne (*a*) partie. L'Evêché de Mets fut donné à Robert de Lenoncourt qui contribua beaucoup à faire tomber cette ville ſous le pouvoir de la France (*b*) peu de tems après.

(*a*) *Voyez dans la remarque ſuivante les paroles de Mr. de Thou.*

(*b*) *Thuan. lib. 6. pag. 122. ad ann. 1550.*

(C) *Dont il ne paya point les dettes.*] Il faut entendre Mr. de Thou. (*c*) *At Carolus Guiſianus, qui demum Lotaringus dici cepit, cum patruo mortuo opulentiſſimorum ſacerdotiorum poſſeſſionem adeptus eſſet, nequaquam grande ex alieno exſolvit ſicuti receperat, quo ille merſus plerosque creditores ſecum una merſit. Is in archiorem Pictavienſis familiaritatem, qua totum regis animum occupaverat, turpibus obſequiis cum ſe inſinuaviſſet, auctor illi fuit quo regni negotiorum adminiſtrationem penes ſe haberet, ut &c.*

(c) *Id. ib.*

(D) *Qu'il ne conſentit à la tenuë de cette aſſemblée qu'afin de faire paroître qu'il parloit bien.*] Mr. Varillas avoüe que ce Cardinal la ſouhaita, (*d*) *par la trop bonne opinion qu'il avoit de ſon éloquence, & par le deſir de diſputer contre des perſonnes qui avoient employé tout leur temps à l'étude de la controverſe.* Mr. Maimbourg ſoutient que c'eſt (*e*) *une de ces malignes conjectures qu'on a faites aſſez ſouvent, au deſavantage de ce grand Prelat, qu'on a voulu en cette occaſion taxer de vanité. S'il eût eu autant de pouvoir,* ajoûte-t-il, *qu'il en avoit ſous le Regne precedent, il eût ſans doute empêché* la tenuë de ce Colloque. Je le croi auſſi, car ſous le regne precedent il n'eût pas ſouffert que les Calviniſtes euſſent eu la liberté de ſe plaindre ; mais quelque changement qui ſût arrivé à ſon credit, il avoit encore aſſez de pouvoir pour rompre la conference, ſi elle lui eût deplu. N'avoit-il pas été cauſe (*f*) par la remontrance qu'il fit à Leurs Majeſtez à la tête du Clergé, qu'elles n'oſerent maintenir le premier (*g*) Edit de Janvier favorable aux Huguenots, & qu'elles allerent tenir leur lit de Juſtice au Parlement de Paris pour prendre de nouveaux expediens ? N'avoit-il pas été cauſe que les reſolutions qui furent priſes dans cette Aſſemblée, produiſirent l'Edit de Juillet ſi terrible & ſi accablant pour ceux de la religion ? N'avoit-il point par là triomphé de la Regente fortifiée du Prince de Condé, & de l'Amiral de Coſſigni, & du Chancelier de l'Hôpital ? Quand on peut tout cela, il ne doit pas être fort mal-aiſé, ce me ſemble, d'empêcher le Colloque de Poiſſi. Il eſt donc probable que le Cardinal de Lorraine, ravi d'une ſi belle occaſion de faire briller ſon ſavoir & ſon éloquence, contribua puiſſamment à la tenuë de ce Colloque. Outre qu'il étoit aſſuré que la doctrine des Calviniſtes y ſeroit condamnée par les Evêques, ce qui fourniroit de nouvelles armes aux Catholiques zèlez & perſecuteurs.

(d) *Varillas, Hiſt. de Charles IX. to. 1. p. 55.*

(e) *Maimbourg, Hiſtoire du Calvin. p. 212.*

(f) *Varillas ibid. p. 52.*

(g) *Il ne faut pas confondre cet Edit du 28. Janvier 1561. avec celui qui fut donné le mois de Janvier 1562. pour ſuprimer l'Edit de Juillet.*

Ceux qui connoiſſent la vanité de ce Cardinal, par les marques qu'il en donna dans le Concile de Trente, blâmeront ſans doute Mr. Maimbourg. On voulut imiter à la clôture de ce Concile l'uſage des acclamations & des prieres, qui s'étoit pratiqué dans l'Egliſe Orientale, & ce fut le (*h*) *Cardinal de Lorraine qui prit non ſeulement le ſoin de compoſer ces acclamations, mais encore la peine de les entonner, ce qui le fit blâmer univerſellement de* (*i*) *vanité, cette fonction qui eût été bonne pour un Diacre* (& qui autrefois étoit toûjours faite par des Diacres) *paroiſſant peu decente pour un Cardinal Prince.* Ayant été capable de donner dans une ſi puerile oſtentation, il eſt tout-à-fait apparent qu'il ſouhaitta d'entrer en lice avec les Miniſtres en preſence de toute la Cour, afin de faire paroître ſon eſprit & ſon éloquence. Il s'étoit ſi fort attaché au gouvernement de l'Etat, & aux intrigues de la Politique, qu'il avoit lieu de craindre qu'on ne le crût un meſchant Theologien. A la verité il pouvoit croire qu'on l'excuſeroit d'avoir oublié les idées qu'il avoit apriſes dans les Ecoles, mais plus il étoit apparent que ſa profonde habileté dans les affaires politiques ſeroit croire qu'il n'étoit pas fort verſé dans les matieres de controverſe, plus ſe perſuadoit-il qu'il aquerroit de la gloire en faiſant voir qu'il les entendoit à fond, & qu'il en pouvoit diſcourir éloquemment & ſavamment. Voilà l'écueil où ſa vanité échoüa, & on peut dire qu'une vanité le guerit d'une autre : car s'il n'eût pas eu l'ambition de faire dire qu'il excelloit juſques dans les choſes les plus éloignées de ſes continuelles occupations, il eût trop meprifé le rang & la naiſſance des Miniſtres, pour vouloir entrer dans une diſpute reglée avec eux. Je voudrois que Montagne eût parlé de lui dans le chapitre de ſes (*k*) Eſſais où il remarque, qu'il *advient le plus ſouvent que chacun choiſit plûtôt à diſcourir du metier d'un autre que du ſien, eſtimant que c'eſt autant de nouvelle reputation aquiſe. . . . Voyez combien Ceſar ſe deploye largement à nous faire entendre ſes inven-*

(h) *Voyez Fra-Paolo traduit par Amelot, livre 8. pag. 789. Voyez auſſi Maimbourg, Abregé Chronolog. to. 5. p. 83.*

(i) *Dans la même Hiſtoire de Fra-Paolo pag. 794. parmi les choſes dont ce Cardinal fut blamé en France, vous trouverez qu'on lui diſoit, qu'il pouvoit bien ſe paſſer de compoſer les acclamations, encore plus de les entonner. Et c'eſt ainſi, ajoûte l'Hiſtorien, que ſouvent les gens vains pour un peu de gloire qu'ils penſent gagner, perdent tout à la fois celle qu'ils ont aquiſe.*

(k) *C'eſt le 16. du 1. livre.*

tions

qu'afin d'avoir lieu de faire paroitre qu'il parloit bien, & qu'il avoit de l'eſprit. Il parut auſſi beaucoup dans le Concile de Trente; mais il n'y ſoutint pas les libertez de l'Egliſe Gallicane * avec toute la vigueur (*E*) que la Cour de Rome avoit redoutée. Il trouva plus à propos pour les interêts de ſa Maiſon, de s'humaniſer avec le Pape. Son credit qui avoit ſouffert un peu de diminution par la mort du Duc de Guiſe ſon frere, ſe releva (*F*) quelque tems après. On l'a regardé comme le principal Auteur de la guerre d'Italie, où ce Duc de Guiſe penſa perdre toute ſa reputation. On citera ſur ce ſujet un paſſage (*G*) de Brantome qui merite d'être lu. On en citera un autre qui temoigne la vanité de ce Cardinal,

* *Voyez Fra. Paolo traduit par Amelot liv. 8. p. 794. & la marge de page 789.*

tions à bâtir ponts & engins, & combien au prix il va ſe ſervant, où il parle des offices de ſa profeſſion, de ſa vaillance, & conduite de ſa milice. Ses exploits le verifient aſſez. Capitaine excellent, il ſe veut faire conoître excellent Ingenieur, qualité aucunement étrangere. La Theologie, me dira-t-on, eſt le metier d'un Cardinal: je repondrai que cela ſouffre trop d'exceptions, & que ſi c'eſt un Cardinal Prince, ou premier Miniſtre d'Etat, la Theologie n'eſt pas plus de ſa profeſſion, que de celle d'un General d'Armée.

(*a*) *Mezerai, Abregé Chronologique, to. 6. pag. 420. C'eſt dans le diſcours de l'Egliſe du XVI. ſiecle, ad ann. 1561. 1562. Voyez auſſi la page 67. du 3. tome.*

(*E*) *Toute la vigueur que la Cour de Rome avoit redoutée.*] „ Le (*a*) Cardinal de Lorraine „ arriva à Trente accompagné d'un grand nom„ bre d'Eveſques, & y prit telle autorité, que „ le Pape en ayant conceu jalouſie, l'appelloit „ entre ſes familiers, *le petit Pape d'au delà des* „ *monts.* Il ſçavoit qu'il venoit avec intention „ d'agir de concert avec les Imperiaux, pour „ faire donner quelque contentement aux Lu„ theriens (leſquels il deſiroit detacher des Hu„ guenots, s'eſtant pour cét effet abouché luy „ & ſon frere avec le Duc de Virtemberg, „ & autres Princes de cette croyance, à Saver„ ne:) C'eſt pourquoy il avoit bien pourveu „ à ſe fortifier contre luy par un grand nom„ bre d'Eveſques Italiens, que de tous coſtez il „ envoya à Trente avant que ce Cardinal y fuſt „ arrivé.

„ Quelques mois aprés ſa venuë, on receut „ deux grandes nouvelles au Concile, l'une de „ la mort du Roy de Navarre, l'autre à quel„ ques mois de là du gain de la bataille de Dreux. „ Toutes deux firent croire au Cardinal que „ ſon frere alloit devenir maiſtre de la France, „ & cette conſideration augmenta fort ſon pou„ voir dans le Concile; & par conſequent ce„ luy des Ambaſſadeurs avec leſquels il eſtoit „ bien uny du commencement.

„ Ils propoſerent donc, ſelon la charge qu'ils „ en avoient, trente-quatre articles de refor„ mation. . . . Le Cardinal de Lorraine les „ euſt ſansdoute appuyez fortement, ſi la mort „ du Duc de Guiſe ne fuſt pas ſurvenuë, mais „ comme la bonne fortune de ce frere luy avoit „ fort élevé le courage, ſa perte le rabaiſſa in„ ſiniment; il ne ſongea plus qu'à s'accommo„ der avec le Pape, & relaſchant de ſes grands „ deſſeins, obligea auſſi tous les Eveſques de „ ſa brigue à relaſcher: Ainſi les Legats, & „ autres gens dependans de la Cour de Rome, „ demeurerent les maiſtres du Concile, & y „ firent paſſer beaucoup de choſes ſelon leurs in„ tentions. „

(*b*) *Aubery, Hiſtoire du Cardinal de Richelieu, livre 2. pag. 87. du 1. tome, édit. de Hollande. 1666.*

(*F*) *Son credit . . . ſe releva quelque tems après.*] En voici une marque. (*b*) *Les gardes deſtinez pour la ſûreté* du Cardinal de Lorraine *eurent ordre de ne l'accompagner pas ſeulement juſques dans le Louvre: mais même de ne le pas quitter à l'Autel, & de mêler ainſi l'odeur de la poudre à canon & de la mêche, parmi l'odeur de l'encens & des autres parfums ſacrez.* Ce fut Charles IX. qui lui accorda cette faveur, comme le remarque Mr. Auberi (*c*), en parlant d'un privilege preſque ſemblable accordé au Cardinal de Richelieu.

(*c*) *Ibid.*

(*G*) *On citera un paſſage de Brantome* ſur la guerre d'Italie.] „ Tant (*d*) y a que telles deux „ fautes ſont arrivées par telles gens, qui veu„ lent manier les armes, & n'en ſçavent le mé„ tier. Et c'eſt pourquoy ce grand Duc de „ Guiſe, aprés qu'il fut grandement trompé en „ ſon voyage d'Italie, il diſoit ſouvent, j'ai„ me bien l'Egliſe de Dieu; mais je ne ſeray „ jamais entrepriſe de conqueſtes ſur la parole „ & la foy d'un Preſtre. Voulant par là taxer „ le Pape Caraffe, dit Paul quatriéme, qui ne „ luy avoit tenu ce qu'il avoit promis par de „ grandes & ſolemniſées paroles; ou bien Mr. „ le Cardinal ſon frere, qui en eſtoit allé pren„ dre langue, & ſonder le gué juſqu'à Rome, „ & puis tout legerement avoit pouſſé Mr. ſon „ frere à cela. Il ſe peut entendre que mon dit „ Seigneur de Guiſe l'entendoit & de l'un & „ de l'autre; car comme j'ay ouy dire, qu'ainſi mon dit Seigneur repetoit ſouvent telles „ paroles devant Mr. le Cardinal, lequel pen„ ſant que ce fuſt une pierre tirée dans ſon jar„ din, il en enragеoit, & ſe faſchoit fort ſous „ bride. „ Les deux fautes dont Brantome parle, ſont celle de Louïs Roi de Hongrie, & celle de Dom Sebaſtien Roi de Portugal. Louïs (*e*) *mourut en une bataille qu'il donna contre les Turcs, non tant pour raiſon, que par la perſuaſion & opiniâtreté d'un Cardinal, qui le gouvernoit fort, luy alleguant qu'il ne ſe ſaloit meſſer de la puiſſance de Dieu, ny de ſa juſte cauſe; que quand il n'auroit, que par maniere de dire, dix mille Hongres, eſtant ſi bons Chreſtiens, & combattant pour la querelle de Dieu, il defaiſoit cent mille Turcs; & le pouſſa & le precipita tellement à ce point, qu'il perdit la bataille; & ſe voulant retirer, tomba dans un marais, où il le ſuffoqua. De meſme arriva au Roy dernier de Portugal, Sebaſtien, lequel ſe perdit miſerablement, quand eſtant par trop foible de force, il ſe hazarda à donner la bataille contre les Mores, qui eſtoient trois fois plus forts que luy; & ce fut la perſuaſion, les preſchemens & les opiniaſtretez d'aucuns Jeſuïtes, qui luy mettoient en avant les puiſſances de Dieu, qui de ſon ſeul regard pouvoit foudroyer tout le monde, meſme quand il ſe banderoit contre luy; comme certes c'eſt une maxime tres-veritable. Mais pourtant il ne le faut tenter, ny abuſer de ſa grandeur; car il a des ſecrets que nous ne ſçavons pas. Aucuns ont dit, que les dits Jeſuïtes le faiſoient, & diſoient en bonne intention,*

(*d*) *Brantome, Dames galantes, to. 2. p. 88.*

(*e*) *Id. ib. p. 87.*

REFLEXION ſur les guerres conſeillées par des gens d'Egliſe.

nal, c'eſt-à-dire la fierté avec laquelle il parla à la Ducheſſe de Savoye, (*H*) en la baiſant par force. Remarquez bien que c'étoit un baiſer de ceremonie. Il aimoit aſſez les autres (*I*) baiſers, comme Brantome nous l'aprendra. J'ai parlé ailleurs * de ſa haine contre la Religion Proteſtante, & des écrits ſatiriques à quoi il fut expoſé pour cette raiſon. J'aurois pu marquer qu'il fut comparé à Seneque (*K*) dans l'une de ces ſatires. On ſe moqua un peu de lui lors qu'il reçut dans

* *Dans les remarques de l'article* Guiſe (*François.*)

tion, comme il ſe peut croire; autres, qu'ils avoient eſté apoſtez & gaguez du Roy d'Eſpagne, pour faire ainſi perdre ce jeune & courageux Roy, & tout plein de feu; afin qu'après il pût plus aiſément empieter ce qu'il a empieté depuis. Pour un lecteur qui me blâmera d'avoir alongé cette remarque par le recit de ces deux faits, il y en aura plus de cent qui m'en remercieront dans leur cœur. C'eſt pour faire plaiſir à de telles gens, que je donne quelquefois plus d'étenduë à mes remarques que le texte ne le demande. Ils éprouvent avec plaiſir qu'en chemin faiſant ils rencontrent plus de choſes qu'ils n'en cherchoient.

(*H*) *A la Ducheſſe de Savoye en la baiſant.*] Il portoit *de ſon naturel* (*a*) beaucoup de reſpect aux Dames. „ Mais il l'oublia & non „ ſans ſujeƈt à l'endroit de Madame la Du„ cheſſe de Savoye, Donne Beatrix de Portu„ gal. Luy paſſant une fois par le Piedmont, „ allant à Rome pour le ſervice du Roy ſon „ Maiſtre, viſita le Duc & la Ducheſſe; aprés „ avoir aſſez entretenu Monſieur le Duc, ils'en „ alla trouver Madame la Ducheſſe en ſa cham„ bre pour la ſaluër, & s'approchant d'elle, „ elle, qui étoit la même arrogance du mon„ de, luy preſenta la main pour la baiſer: Mon„ ſieur le Cardinal impatient de cet affront s'ap„ procha pour la baiſer à la bouche, & elle „ de ſe reculer: luy perdant patience, & s'ap„ prochant de plus prés encor d'elle, la prend „ par la teſte, & en dépit d'elle la baiſa deux „ ou trois fois, & quoy qu'elle en fiſt ſes cris „ & exclamations à la Portugiſe & Eſpagno„ le, ſi falut-il qu'elle paſſaſt par là. Comment, „ dit-il, eſt-ce à moy à qui il faut uſer de cet„ te mine & façon? je baiſe bien la Reine ma „ Maîtreſſe, qui eſt la plus grande Reyne du „ monde: & vous, je ne vous baiſerois pas, „ qui n'eſtes qu'une petite Ducheſſe crottée? „ & ſi veux que vous ſçachiez, que j'ay cou„ ché avec des Dames auſſi belles, & d'auſſi „ ou plus grande Maiſon que vous. Poſſible „ pouvoit-il dire vray. Cette Princeſſe eut tort „ de tenir cette grandeur à l'endroit d'un tel „ Prince de ſi grande Maiſon, & meſme Car„ dinal, veu ce grand rang d'Egliſe qu'il tient; „ qui ne s'accompare qu'aux plus grands Prin„ ces de la Chreſtienté. Mr. le Cardinal auſ„ ſi eut tort d'uſer de revenche ſi dure: mais „ il eſt bien facheux à un noble & genereux „ cœur, de quelque profeſſion qu'il ſoit, d'en„ durer un affront. „

(*a*) *Brantome ibid. p. 304.*

(*I*) *Il aimoit aſſez les autres baiſers.*] Ce que l'on va lire eſt un morceau de la Comedie que les gens du monde jouënt. Par les gens du monde j'entens auſſi bien pluſieurs Princes de l'Egliſe, que les Laïques les plus attachez à la terre. Laiſſons parler Brantome, il nous aprendra que le Cardinal de Lorraine n'étoit pas moins liberal en matiere de chariré, qu'en matiere de galanterie. Très-liberal, dit-il (*b*), puis je l'apeller, *puis qu'il n'eut ſon pareil de ſon temps: ſes deſpenſes, ſes dons, ſes gracieuſetez en ont fait foy, & ſur tout ſa charité envers les pauvres. Il portoit ordinairement une grande gibeciere, que ſon valet de chambre, qui luy manioit ſon argent des menus plaiſirs, ne faiſloit d'emplir tous les matins de trois ou quatre cents eſcus: & tant de pauvres qu'il rencontroit, il mettoit la main à la gibeciere, & ce qu'il en tiroit ſans conſideration, le donnoit, ſans y rien trier. Ce fut de luy que dit un pauvre aveugle, ainſi qu'il paſſoit dans Rome & que l'aumône luy fut demandée de luy, il jetta à ſon accouſtumée une grande poignée d'or, & s'eſcriant tout haut,* O tu ſei Chriſto, ò veramente el Cardinal di Lorrenna; *c'eſt-à-dire: ou tu es Chriſt, ou le Cardinal de Lorraine. S'il étoit aumoſnier & charitable en cela, il eſtoit bien autant liberal és autres perſonnes, & principalement à l'endroit des Dames leſquelles il attrapoit aiſement par ces appas: car l'argent n'eſtoit en ſi grande abondance de ce temps, comme il eſt aujourd'huy: & pour ce en eſtoient elles plus friandes, & des bombances auſſi & parures. J'ay ouy conter que, quand il arrivoit à la Cour quelque fille ou Dame nouvelle, qui fuſt belle, il la venoit auſſi-toſt accoſter, & l'arraiſonnant, il luy diſoit qu'il la vouloit dreſſer de ſa main: quel dreſſeur! Je croi que la peine n'y eſtoit pas ſi grande, comme à dreſſer quelque poulain ſauvage: auſſi pour lors diſoit-on qu'il n'y avoit gueres de Dames ou filles reſidentes à la Cour, ou fraiſchement venuës, qui ne fuſſent deshuchées ou attrappées par la largeſſe dudit Monſieur le Cardinal; & peu ou nulles ſont elles ſorties de cette Cour femmes & filles de bien. Auſſi voyoit-on pour lors leurs coffres & grandes garderobbes plus pleines de robbes, de cottes, & d'or & d'argent, & de ſoye, que ne ſont aujourd'huy celles de nos Reynes, & grandes Princeſſes de ce temps. J'en ay fait l'experience pour l'avoir veu en deux ou trois, qui avoient gagné tout cela par leur devant: car leurs peres, meres & maris ne leur euſſent pu donner en ſi grande quantité.*

(*b*) *Ibid. pag. 361. & ſuiv.*

(*K*) *Fut comparé à Seneque.*] On ne s'en étonnera pas, quand on ſaura que l'auteur de ce parallele prenoit ce Philoſophe pour un mechant homme. Servons nous des paroles de Montagne: elles ſont dignes de ſon bon goût. *Parmy une milliaſſe de petits livrets,* dit-il (*c*), *qui ſont venus en crédit pendant que ceux de la Religion pretenduë Reformée ſont occupez à la defenſe de leur cauſe, qui portent par fois de bonne main, & qu'il eſt grand dommage n'eſtre occupée à meilleur ſujet, j'en ay veu autrefois un, qui pour alonger & remplir la ſimilitude qu'il veut trouver, du gouvernement de noſtre pauvre feu Roy Charles IX. avec celuy de Neron, apparie feu Monſieur le Cardinal de Lorraine avec Seneque: leurs fortunes d'avoir eſté tous deux les premiers au gouvernement de leurs Princes, & quant & quant leurs mœurs, leurs conditions & leurs deportemens. En quoy à mon opinion il fait bien de l'honneur audit Seigneur Cardinal; car en-*

(*c*) *Montagne, Eſſais, liv. 2. ch. 32. p. m. 702. & 703.*

dans Paris un affront ſanglant du Marechal (*L*) de Mommorency. Il mourut * *Journalle d'Henri III. ad ann. 1574.* dans

core que je ſois de ceux qui eſtiment autant ſon eſprit, ſon eloquence, ſon zéle envers ſa Religion, le ſervice de ſon Roy, & ſa bonne fortune, d'eſtre nay en un ſiecle où il fuſt ſi nouveau & ſi rare, & quant & quant ſi neceſſaire pour le bien public, d'avoir un perſonnage Eccleſiaſtique de telle nobleſſe & dignité, ſuffiſant & capable de ſa charge: ſi eſt-ce qu'à confeſſer la verité, je n'eſtime ſa capacité de beaucoup près telle, ny ſa vertu ſi nette & entiere, ny ſi ferme que celle de Seneque. Or ce livre de quoy je parle, pour venir à ſon but, fait une deſcription de Seneque très-injurieuſe, ayant emprunté ces reproches de Dion l'Hiſtorien, duquel je ne crois nullement le temoignage.

(*L*) *Il reçut un affront ſanglant du Marechal de Mommorency.*] Quoi que Charles IX. eût defendu le port des armes, ce Cardinal ne laiſſa pas de s'aprocher de Paris avec une troupe de gens armez, & de pretendre d'entrer dans la ville avec cette eſcorte. *(a) Il avoit une permiſſion ſeellée du grand ſeau, d'avoir des gardes qui fuſſent armez.* Le Marechal de Mommorency Gouverneur de Paris *le ſavoit bien; mais il voulut que* le Cardinal *lui envoyât faire compliment ſur cela*, & il lui *envoya commander par un Prevôt des Marechaux de faire poſer les armes à ſes gens. Le Cardinal ne laiſſa de paſſer outre. Le Marechal bien accompagné alla à la rencontre, le chargea dans la ruë St. Denys. . . . Les gens du Cardinal s'écarterent çà & là, & lui ſe ſauva dans une boutique avec ſon neveu (b). Le ſoir ils ſe rendirent tous à l'Hôtel de Clugni qui étoit le logis du Cardinal. Le lendemain le Marechal paſſa & repaſſa avec bravade devant ſa porte. . . . Le Prevôt des Marchands de la part du Parlement* accommoda cette affaire: *il obtint du Cardinal qu'il ſortît de la ville; & du Marechal qu'il laiſſât les armes aux Gardes de ce Prince, ſuivant la permiſſion du Roi dont il lui montra la copie (c).* On lira plus agreablement le recit de Mr. le Laboureur. „ *(d)* Il luy fit dire civilement qu'il „ ne le recevroit point avec cet équipage guerrier, & le mepris qu'il en fit l'obligea d'autant plus de ſe commettre à l'extremité, qui „ fut de repouſſer la force par la force, & de „ ſe mettre en devoir de faire main baſſe ſur „ ſes gens, s'ils n'euſſent ſouffert qu'on les deſarmaſt: comme il fut fait ſans autre perte, „ que l'un des ſiens qui ſe voulut mettre en „ deffenſe, & dont le Cardinal qui n'eſtoit pas „ ſi vaillant, quoy que plus violent que ſes „ freres, fut ſi épouvanté, qu'il s'alla cacher „ dans une boutique de la ruë aux Fers, auprès „ de laquelle l'affaire ſe paſſa. On le mena en „ ſuite à ſa maiſon de l'Hoſtel de Cluny où il „ fut quelques jours ſans ſe montrer, & enfin il ſe retira de nuit en ſon Archeveſché de „ Rheims, pour mediter plus en ſeureté des deſ„ ſeins de vengeance, non publique comme eſ„ peroient ſes amis, mais ſecrette & de cabinet, „ telles que ſont celles de ceux de ſa condition, „ quand ils peuvent faire une affaire d'Eſtat de „ leur querelle particuliere. Cette adventure fut „ publiée par toute l'Europe, & les Huguenots „ ne l'oublierent pas dans leurs libelles, & prin„ cipalement dans une plainte qu'ils font faire „ au Cardinal, du peu de ſecours qu'on luy „ preſtoit pour l'execution de ſes deſſeins; où „ il parle ainſi:

„ *Meſmes Paris entier, duquel le Comperage*
„ *Envers mon frere & moy obligeoit le courage,*
„ *Me delaiſſe du tout. Je le puis voir ainſi*
„ *Quand pres St. Innocent me fit Mommorency*
„ *Deſcendre de viſteſſe, & gagner une porte,*
„ *Ma garde deſarma, & mit à pied; de ſorte*
„ *Qu'elle ainſi miſe en blanc grand deu-honneur en a*
„ *Et. . . . . .*
„ *Ah! que j'ay de dépit qu'en abaiſſant ma corne*
„ *Il me ſit en public recevoir telle eſcorne,*
„ *Sans que de ſe mouvoir nul homme ſit ſemblant*
„ *En toute la Cité, & que d'un cœur tremblant*
„ *A luy le lendemain j'envoyay me ſoumettre,*
„ *Le requerant vouloir octroyer & permettre*
„ *Me retirer armé, de crainte des Mutins.*
„ *Ce que de luy encor tant brave je n'obtins,*
„ *Ains m'en allay de nuit, emmenant un bon nombre*
„ *Des miens; ſi qu'en fuyant avois peur de mon ombre.*
„ *Oh! quel eſtois-je lors, ô combien different*
„ *Eſtoit Charles nouveau, de ce Charles Parent,*
„ *De l'épouſe à François! Oh que cette nuit coye*
„ *Differoit du plein jour auquel remply de joye*
„ *Je condamnay en Roy, inique & déloyal*
„ *A la cruelle mort le juſte Sang Royal.*

Il parut d'abord une lettre (*e*) qui fut promtement refutée. Cette lettre étoit deſtinée à juſtifier le Cardinal, & contenoit pluſieurs medisances contre la Maiſon de Mommorenci, & contre l'Amiral de Coligny. La reponſe fut très-vigoureuſe; elle venoit d'une plume mieux taillée que celle de l'Apologiſte du Cardinal. Mr. de Thou fait mention de pluſieurs écrits qu'on publia pour & contre ſur cette affaire, & qui euſſent été multipliez à l'infini, ſi le Parlement de Paris n'eût fait defendre le debit de pareils Ouvrages. Ce même Hiſtorien obſerve que Louïs Reynier Sieur de la Planche paſſa pour l'Auteur du premier écrit que l'on vit paroître; c'étoit une relation du fait en faveur du Marechal. Il remarque auſſi que le ſentiment le plus commun fut, que ce Marechal n'avoit point agi en habile homme, puis qu'il aima mieux irriter par un grand affront, mais peu dommageable, un ennemi très-puiſſant, que de le ruiner tout-à-fait. *Momorantii prudentium plerique tunc requirebant, qui potentes inimicos leviſſimo damno irritare, quam perdere cum poſſet, maluerit.* Le Prince de Condé le blâma de cette conduite (*f*), & diſoit ſouvent que ſi Mommorenci ne vouloit que ſe divertir, il en fit trop; & que s'il y alloit tout de bon, il *ubi ſupra* n'en fit pas aſſez (*g*). Peut-être ce Prince n'eût-il pas été faché que ſans qu'il y eût nulle part, on l'eût defait tout d'un coup d'une famille ſi redoutable.

La même année le Cardinal de Lorraine s'embarraſſa dans un demêlé qui ne lui reüſſit point. La ſcéne de cette querelle fut le païs de Meſſin, où Salcede qui en étoit Baillif s'oppoſa vigoureuſement aux entrepriſes du Cardinal. Cela fut nommé *guerre Cardinale*, dont on imprima tout auſſi-tôt une relation.

(*a*) *Mezerai, abregé Chronolog. to. 5. p. 86.*

(*b*) *Le Duc de Guiſe.*

(*c*) *Ceci arriva au mois de Janvier 1565. Voyez Mr. de Thou lib. 36. p. 743.*

(*d*) *Le Laboureur, Additions aux Memoires de Caſtelnau, tome 2. pag. 377.*

(*e*) *Cet écrit eſt intitulé,* Lettre d'un Seigneur du pays de Hainaut envoyée à ſon voiſin & ami ſuivant la Cour d'Eſpagne.

(*f*) Certe Condæus . . . . . factum improbavit, ſubinde dictitans Monmorantium ſi quidem jocos agere et plus quam deburit, ſi ferio mipotuit feciſſe. *Thuanus lib. 36. p. 744.*

(*g*) *Une diſoit cela des Lorrains. Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres, Novembre 1684. art. 9. p. 957.*

dans le Journal de Henri III. La Reine d'Ecoſſe ſa niece fut aſſez fine, pour éluder le deſſein qu'il eut (*M*) de lui retenir ſes pierreries. J'ai oublié de marquer qu'il fut le principal promoteur d'un Edit du Roi, qui rendit (*N*) ſemeſtre le Parlement de Paris. Cela ne dura guere.

(a) Diſcedenti Reginæ conſilium dederat Lotaringus Cardinalis, ut ſuppelleſtilem, mundumque muliebrem magni pretii, quem in Gallia lucrifecerat, velut in alium orbem tranſitura, apud ſe deponeret, donec de ſui itineris eventu fortuna ſtatuiſſet: verum illa quæ avunculi ingenium probe noſſet, argute reſpondit, cum ſe maris periculo committeret, non videre, cur mundo magis quam ſibi caveret. *Thuan. lib. 29. circa initi. p. m. 380. ad ann. 1561.*

(b) In eâm rem Joan. Auratus, tunc aulicorum puerorum præceptor & mox profeſſor regius, vir divini ingenii, carmen elegantiſſimum, ſed petulanti libertate, in gratiam Cardinalis Lotaringi, qui negotium illud urgebat, conſcripſit, quo ampliſſ. ordinem androgyno Platonico comparat. *Id. lib. 13. fub. fin. p. m. 278.*

LOTICHIUS (Pierre) Abbé du Couvent de Solitaire en Allemagne dans le Comté de * Hanaw, nâquit l'an 1501. Il fut retiré des Ecoles de Leipſic à l'âge de ſeize ans, afin d'être conſacré à la vie monaſtique dans le Couvent de Solitaire. Il reçut l'Ordre de Prêtriſe en 1523. & en fit paiſiblement les fonctions juſqu'en 1525. c'eſt-à-dire juſques à ce que la guerre des paiſans l'eût contraint de ſe refugier avec ſon Abbé & ſes confreres auprès des Comtes de Hanaw. Cet Abbé ayant ramené ſon monde dans le Monaſtere, après que ces furieux troubles eurent été appaiſez, commit la † conduite de ſon Egliſe à Lotichius; qui ayant lu les livres de Luther & de Melanchthon ſe trouva capable de prêcher, & de faire toutes les autres fonctions de ſa charge mieux qu'auparavant. L'Abbé mourut l'an 1534. & Lotichius qui lui ſucceda penſant tout de bon à reformer cette Abbaye, y ouvrit une Ecole où un grand nombre de jeunes gens furent inſtruits, dont pluſieurs devinrent Miniſtres de la parole de Dieu, après avoir continué leurs études à Wittemberg & à Marpourg. Il établit hautement la Religion Proteſtante dans ſon Monaſtere, & dans tous les lieux qui en dependoient l'an 1543. & il écrivit une belle lettre en Latin à l'Abbé de Fulde, pour lui prouver la juſtice de ſa conduite. Il fut la principale cauſe de la courageuſe reſolution que les Miniſtres du voiſinage prirent de rejetter l'*Interim* en 1549. Le reſte de ſa vie repondit à ce grand zêle, par des actes de picté & de charité. Son Egliſe, ſon Ecole, & pluſieurs Savans éprouverent les effets de ſon humeur liberale. Il mourut chez le Comte de Hanaw le 23. de Juin 1567. Son corps fut enſeveli deux jours après dans l'Abbaye de Solitaire ‡.

* *Par une faute d'impreſſion apparemment il y a dans les Jugements des Savans ſur les Coëffures tom. 3. pag. 272.* Naſſau *pour* Hanaw.

† Eccleſiæ Solitarienſi ut inſpectorem præfecit. *Paul Freher. Theatro, pag. 213.*

‡ *Tiré du Theatre de Paul Freherus pag. 213. Freherus cite la Bibliotheque poëtique de Jean Fierre Loticchius.*

LOTICHIUS (Pierre) neveu du precedent, prit le ſurnom de *Secundus*, afin de n'être pas confondu avec ſon oncle. Il nâquit à Solitaire le 2. de Novembre 1528. Son pere ‖ quoi qu'il ne fût qu'un bon païſan, ne laiſſa pas de le deſtiner aux études; & il ne s'en faut pas étonner, veu ce qui vient d'être dit de l'Abbé Lotichius. Cet oncle ayant remarqué par les progrés que ſon neveu fit à l'Ecole de Solitaire, qu'il étoit très-propre aux ſciences, reſolut d'en prendre un ſoin tout particulier, & l'envoya à Francfort, où Micyllus enſeignoit les belles lettres avec beaucoup de reputation. Ayant apris là beaucoup de Latin & de Grec, & mieux encore les regles de l'art poëtique, à quoi ſon inclination le portoit extraordinairement, il fut envoyé à Marpourg l'an 1544. & puis à Wittemberg, où Melanchthon & Camerarius attiroient une infinité de monde. Le jeune Lotichius aquit bien-tôt l'amitié de ces deux illuſtres Profeſſeurs, celle de George Sabinus qui étoit un fameux Poëte, & celle de pluſieurs autres Savans. La guerre qui s'éleva dans la Saxe l'an 1546. obligea Melanchthon & ſes collegues à ſortir de Wittemberg. Le premier ſe retira à Mag. debourg *β*, & y fut ſuivi par nôtre Lotichius; mais lors qu'il en ſortit afin de chercher une meilleure retraite, Lotichius au lieu de le ſuivre prit party dans les armées. Ce genre de vie n'interrompit point entierement ſon (*A*) commerce avec les Muſes, & ne dura pas beaucoup; car on ſait que dès l'an 1548. il vivoit paiſiblement parmi ſes livres à Erfort. Peu après il retourna à Wittemberg, où la paix avoit permis à Melanchthon d'aller continuer ſa charge. Il y acheva ſes

‖ *Il s'appelloit Louis Loticius. Melanchthon changea en mat en celui de Loticchius (qui lui ſembla plus emphatique) pour Pierre Lotichius Secundus ſon Ecolier.*

§ *Le Theatre de Freherus pag. 1249. dit* à Marpourg.

Ccc 2 ſes

(*M*) *De lui retenir ſes pierreries.*] Marie Stuart après la mort de François II. ſon mari paſſa en Ecoſſe. Le Cardinal de Lorraine ſon oncle étoit d'avis qu'elle lui laiſſât en depôt ſes pierreries, juſques à ce que la fortune eût decidé du ſuccés de ſon voyage; mais elle ſachant fort bien de quel eſprit il étoit mené, lui repondit que ſe haſardant elle-même à tous les perils de la mer, elle auroit tort d'avoir plus de peur pour ſes bijoux, que pour ſa perſonne. Voyez en marge les paroles de Mr. de Thou (*a*).

(*N*) *Qui rendit ſemeſtre le Parlement de Paris.*] Mr. de Thou en parle ſous l'an 1554. & il obſerve que Jean Daurat Precepteur alors des Pages du Roi, fit des vers (*b*) un peu trop hardis, afin de flater le Cardinal de Lorraine. Il compara le Parlement à l'Androgyne de Platon.

(*A*) *N'interrompit point entierement ſon commerce avec les Muſes.*] Ecoutons ce qu'il en dit lui-même, en leur adreſſant la parole:

Vos (c) quoque ſum lituos inter veneratus & enſes,
Quodque fuit vacuum tempus ab hoſte dedi.
Deque tot amiſſis etiam nunc pauca ſuperſunt
Carmina, militia tempore facta mea.

(c) Eleg. 11. lib. 1.

Au reſte il ne fit gueres plus d'une campagne; ainſi les Auteurs citez par Mr. Baillet n'auroient pas raiſon de dire (*d*) en general, *que ce qu'il y a de remarquable c'eſt que* Lotichius *compoſoit ſes vers parmi le tumulte du camp, & ſous les armes.*

(d) *Jugemens ſur les Poëtes, tome 3. p. 273.*

ſes études de Philoſophie, & puis il s'en alla en France, étant Gouverneur des neveux de Daniel Stibar, Doyen du Chapitre de Wirtzbourg, homme de grand merite, & intime ami de Joachim Camerarius. Ce fut en 1550. qu'il commença ce voyage, qui dura (*B*) près de quatre ans. Il s'arrêta beaucoup à Montpellier; & apparemment lui & ſes éleves y auroient ſouffert bien des avanies *, pour avoir mangé de la viande pendant le Carême, ſi Cluſius qui étoit logé chez Rondelet, n'eût intercedé auprès du Dominicain qui faiſoit l'office d'Inquiſiteur. On en fut quitte pour de l'argent. A peine fut-il de retour en Allemagne, qu'il ſongea au voyage d'Italie. Il le fit comme celui de France aux depens de Daniel Stibar; mais il eut le malheur de lier ſocieté avec un trop grand nombre de perſonnes. Il logea à Boulogne avec un jeune Chanoine de Munich, qui pouvant † trouver au logis une hôteſſe fort commode, alla faire l'amour dehors. L'hôteſſe auſſi éperdument amoureuſe que jalouſe, lui prepara un philtre, mais par malheur Lotichius trouvant ſa ſoupe trop graſſe, l'échangea contre (*C*) celle du Chanoine, & devint furieux tout à coup. Il fut ſoulagé en vomiſſant une partie de ce philtre, neanmoins il eut une fievre maligne qui lui fit tomber les ongles, & dont il penſa mourir. Hubert Languet ſon bon ami voyageant en Italie, le trouva en ce pitoyable état à Boulogne. La malignité de la drogue opera tellement ſur Lotichius, qu'il ne ſe paſſa point d'année ſans qu'il eût quelques accés de cette premiere maladie, juſques à ce qu'enfin il en mourut. Avant que de quitter l'Italie, il reçut à Padouë le degré de Docteur en Medecine. Quelque tems après ſon retour en Allemagne il fut apellé à Heidelberg, pour y être Profeſſeur en cette ſcience. Il accepta cette vocation, & s'en alla à Heidelberg l'an 1557. Il y gagna l'eſtime & les bonnes graces de l'Electeur Palatin Othon Henri, & de tout le monde: & comme il avoit toutes ſortes de raiſons d'être content de ſon emploi, il n'accepta pas les offres qui lui furent faites à Marpourg, ou de la charge de Profeſſeur en Medecine, ou de celle de Profeſſeur en Poëſie. Il ne jouit pas long tems de cette douce condition. Il fut attaqué de ſon mal au commencement de Novembre 1560. & en mourut le 7. du même mois. C'étoit un homme d'un fort bon commerce, la candeur & la ſincerité (*D*) même ‡. On publia un recueil de ſes Poëſies (*E*) l'an 1561. Il

* *On les menaçoit de les obliger à faire amende honorable.*

† Tum forte (ut fit) amare foris, quod domi habebat, ut ait Terentius. Id impatientius ferens hoſpita juvenis formoſiſſimi amore capta *Oro. Hagius in vita Loticbii p. 63. edit. 1609.*

‡ *Tiré de la vie compoſée par Jean Hagius ſon bon ami, & publiée 25. ans après la mort de Lotichius. Melchior Adam a donné un abregé fort étendu de cette vie, in vitis Medicorum p. 122.*

(*a*) Reverſentes tandem igitur poſt exactum jam ferme quadriennium ex Gallia. *Hagius in vita Lotichii p. 56.*

(*b*) *Idem p. 42. 44.*

(*c*) Teiſſier. *Addit. aux Eloges, to. 1. p. 207.*

(*d*) *Hagius ibid. pag. 63.*

(*e*) *Id. ib. p.*

(*B*) *Qui dura près de quatre ans.*] Ce fut la durée (*a*) de tout le voyage. Or comme ils virent d'abord Paris, Rouën, Dieppe, Lion, & qu'ils (*b*) alloient à pied preſque toûjours, n'ayant qu'un cheval à eux onze pour porter leurs hardes, il eſt ſûr qu'ils ne demeurerent pas à Mompellier *l'eſpace de quatre années*, comme l'a dit (*c*) un habile homme. Ils y demeurerent de ſuite plus de deux ans, *Cum biennio jam atque eo amplius forte in Academia Mompeliana vixiſſent*, dit Hagius dans la page 47.

(*C*) *Contre celle du Chanoine.*] De la maniere que Hagius raconte la choſe, ce fut dans la ſoupe que le philtre fut donné: mais il ſe trompe étrangement; s'il s'imagine, comme il ſemble le faire, que les Italiens donnent le nom de *Mineſtra* à ces bruvages enchantez que les Grecs apellent *Philtron. Jus parare*, dit-il (*d*), *neſcio quod malè temperatum ac conciliatum Circanni, Itali mineſtram illud, hoc philtron Graci vocant.* Les Italiens entendent ſimplement par *mineſtra*, ou *menеſtra*, du potage, de la ſoupe.

(*D*) *La candeur & la ſincerité même.*] Son Hiſtorien en donne une preuve très-remarquable. Il ne tenoit qu'à lui de ſe marier fort avantageuſement; mais parce qu'il croyoit mourir bien-tôt, il ne pouvoit ſe reſoudre à tromper la femme qu'on lui eût donnée; & ainſi il refuſa tous les partis qui lui furent propoſez. (*e*) *Quod ſe ſciret ſupremi diei ſui nec vitæ longioris conſcium fallere puellam ingenuam ullam, fœmineumve genus, aut lactare ſpe connubii fortunæque ſtabilioris nolle.*

(*E*) *On publia un recueil de poëſies de Lotichius l'an 1561.*] Joachim Camerarius en fit l'Epitre dedicatoire: il y donne à Lotichius l'éloge du meilleur Poëte que ſon ſiecle & l'Allemagne euſſent vu. Depuis cette premiere édition on en a fait pluſieurs autres, augmentées de diverſes pieces. Mr. de Thou (*f*) qui a mis trois ans entre la mort de Lotichius, & la publication de ſes poëſies par Camerarius, s'eſt trompé de deux années. Morerí a copié cette faute, & y a joint de ſon cru un petit anachroniſme fur le jour mortuaire, qui ne fut pas, comme il dit, le 24. Octobre, mais le 7. de Novembre. Mr. de Thou qui a mis cette même mort au premier jour de Novembre, n'eſt pas exemt d'anachroniſme. Freherus (*g*) met auſſi trois ans entre la mort de Lotichius, & *p.* 1250. l'édition de ſes vers. Mr. de Thou (*h*) a mis ce Poëte au deſſous d'Eobanus Heſſus. Camerarius pretend que ſi celui-ci étoit en vie, il ſe reconoîtroit inferieur à Lotichius. (*i*) *Sed & Eobanum & Sabinum, ſi viverent, cum omnia in Lotichii ſcriptis magnopere probarent, tum elegantia & ſuavitate atque exprimendi vetuſtatis ſimilitudinem contentione, ſe ab hoc alicubi ſuperari non negarent.* Hagius aſſûre que les plus grands Poëtes d'Allemagne ont temoigné publiquement l'eſtime particuliere qu'ils avoient pour les vers de Lotichius, & il pretend que ſelon l'opinion commune, Lotichius égaloit les plus excellens Poëtes anciens & modernes, & qu'il étoit preferable peut-être à quelques-uns des anciens. Il cite des vers de Paul Meliſſus, où l'on donne la ſuperiorité ſur tous les Poëtes Allemans à Lotichius en matiere d'Elegie. Melchior (*k*) Adam

(*f*) *Thuan. lib. 26. fub fin.*

(*g*) *Theatr. p. 1250.*

(*h*) *Thuan. ubi ſupra.*

(*i*) *Camerarius, in ſichii ſcriptis dedicatoria Operum Petri Lotichii.*

(*k*) *In vitis Philoſoph. p. 210.*

contient tant de vers d'amour, qu'on crut que l'Auteur avoit beſoin là-deſſus d'un morceau d'apologie. Hagius y (*F*) travailla. La quatriéme élegie du ſecond livre a quelque choſe de ſurprenant: elle roule ſur un ſonge qui ſemble être une

Adam s'écarte un peu de l'exactitude en abregeant cet endroit, puis qu'il fait dire à Hagius que les plus grands hommes, & nommément George Sabin, Jean Stigelius, George Fabrice, Poſthius & Meliſſus ont donné la palme à Lotichius en fait de vers élegiaques. Hagius à tout rompre ne fait donner cette palme nommément que par Poſthius & par Meliſſus, & il ne dit rien des trois autres, ni expreſſément ni obſcurément, qui ſe puiſſe raporter à cela.

(*F*) *Hagius travailla* à l'apologie des vers d'amour.] Il (*a*) avoué qu'étant fort jeune il faiſoit ſouvent reflexion avec quelque ſorte d'étonnement, ſur les plaintes perpetuelles dont les Poëtes rempliſſent leurs vers; qu'ils brûlent d'amour; qu'ils ſont tout percez des fleches de Cupidon, & qu'ils ne trouvent aucun remede aux flames qui les conſument.

(*a*) *In vita Lotichii.*

Mille fatigatus rerum diſcrimina vici,
Sæpe graves æſtus, frigora ſæpe tuli:
Unius haud poſſum ſuperare Cupidinis ignes,
Nec deſideriis fortior eſſe meis.

Après ces vers de Lotichius il en cite trois de Virgile.

Aſpice atatra jugo referunt ſuſpenſa juvenci,
Et ſol creſcentes decedens duplicat umbras.
Me tamen urit amor, quis enim modus adſit amori.

Il ajoûte qu'ayant demandé à des Poëtes l'explication de ces choſes, Lotichius lui repondit que c'eſt le feu de l'amour divin, & non pas l'amour venerien qui brûle les Poëtes.

Cur vatum pars magna ſuos decantet amores
Miratis, Hagi candide, & cauſſam rogas.
Accipe, non illos Veneris fax improba, verum
Æterni amor generoſus urit numinis.

(*b*) Quam rem non paulo & copioſius, & lucu-lentius nobis enucleavit Meliſſus.

Cette reponſe eſt ridicule; c'étoit prendre Hagius pour un enfant. Il n'en parle pas comme il devoit; car il ſe contente de dire que Meliſſus lui expliqua beaucoup mieux tout le (*b*) myſtere. Meliſſus lui repreſenta que ſi quelque choſe eſt très-capable d'attirer les cœurs, & de verſer juſqu'au fond des mouëlles ſes charmes inſurmontables, c'eſt l'amour qu'un objet modeſte & pudique allume. Le ciel (*c*) le plus pur, ajoûte-t-il, forma cet amour, & lui aſſigna pour trône les cœurs embraſez. Les aſtres ont ſoin de nourrir ce feu; & comme les Poëtes reçoivent du ciel les influences qui ſont la cauſe de la poëſie, il ne faut pas s'étonner qu'ils ſentent ſi vivement le feu de l'amour; car ces influences ayant la même origine que (*d*) l'amour, l'excitent & l'entretiennent.

(*c*) Purior hanc æther olim generavit & intra Succenſas juſſit regna tenere fibras.

(*d*) Habent alimenta calores Vivida ſiderei ſota perenne foci.

Sic propagare laborat
Indita naturæ ſemina quiſque ſuæ.

Pour réduire cette explication au langage humain, & à ſa juſte ſimplicité, il faut ſupoſer que Meliſſus a voulu dire, que le même temperament qui diſpoſe un homme à être Poëte, le rend ſuſceptible d'amour. On ne prouveroit pas facilement cette theſe; car outre qu'il y a pluſieurs perſonnes qui ont le talent de la poëſie ſans être d'un temperament amoureux, il eſt certain qu'une infinité de gens qui ne ſavent point faire de vers, ſont plus furieuſement tourmentez du feu de l'amour, que ceux dont les poëſies ſont les plus tendres. Combien a-t-on imprimé de vers d'amour qui ne ſont qu'un jeu d'eſprit? Un Poëte mediocrement touché s'aplique tout ce qu'il trouve dans les élegies les plus paſſionnées; il tâche même de rencherir ſur ce qu'il a lu, il invente de nouveaux tours, il étudie les caracteres les plus lugubres. C'eſt afin de faire admirer ſes vers; c'eſt afin d'exercer ſa veine ſur des penſées qui faſſent honneur à ſon eſprit, & qui puiſſent en même tems flater l'objet qu'il adore. Il y en a même qui ne font point amoureux quand ils compoſent de ſemblables vers. Theodore de Beze étoit de ceux-là. (*e*) *Iſtos bonos viros non pudet quicquid de poëtica Candida amoribus luſi, (laſſi autem certè pleraque, veteres illos imitatus, priſquam etiam per ætatem, quid iſtud rei eſſet, intelligerem) ad caſtiſſimam & lectiſſimam feminam accommodare. Id autem non aliter ſe habere quàm dico, non ii tantùm teſtari poſſunt quibuſcum per id tempus vixi, verùm etiam res ipſa declarat: quum nullos unquam liberos ex uxore ſuſceperim, in meis autem illis carminibus, Candidam pregnantem ſuperis commendem: quòd tum mihi nimirum illud fictitium argumentum, ut alia ſubinde multa, occurreret.* Voyez dans ces dernieres paroles un exemple de la conduite des Poëtes: ils ſe donnent des ſujets imaginaires, afin d'avoir occaſion de debiter quelques traits d'eſprit. Mais venons à l'apologie de Lotichius.

(*e*) Beza *in epiſtola dedicatoria Poëmat.*

Il eut 4. Maîtreſſes (*f*) ſucceſſivement, & il fit pour elles beaucoup de vers; il ne ſe propoſa jamais, dit-on, d'en obtenir aucune faveur criminelle, & ce n'eſt que de lui-même, temoin en ſa propre cauſe, que l'on fait cela. *Non fecit id non honeſtè, quia & caſtè amavit Lotichius & ſine crimine ac ſcelere: ſi modo caſtiſſimi Poëtæ verbis verſibuſque dignamur aliquam habere non dubiam fidem, ſic etenim ipſemet de amoribus ſuis canit, & Claudia ſua* (*g*).

(*f*) Puellas quoque facile amavit bellas ac bonas formas mortales, ac Claudiam quidem primum quam multo carmine celebratam, mihi vero non incognitam, ſubinde cam, non informem nec inamabilem puellam: deinde de Calliſthoen, alteram Celtiberam tunicatam, formoſam: hinc pecoris cuſtodem, religioſam nimis Italam Panaridem: ac poſtremum non vero nomine dictam Phyllida pulchram Nicrogeanam. *Hæc ubi ſupra.*

Feliciter arſi
Inque meo nullum crimen amore fuit.
. . . . . .
Non ego te, mea lux, deceptam fraude reliqui
Non ſpolium rapto turpe pudore tuli.
Dii mihi ſunt teſtes, ſi mentior, æquore vaſto
Obruar, & mutis piſcibus eſca natem.

(*g*) *Id. ib.*

L'apologiſte remarque que les privileges de la poëſie permettoient à Lotichius d'exercer ſa Muſe ſur les beautez de la terre, car c'eſt un art qui embraſſe la contemplation, & l'explication de tout ce que l'Univers a de beau. *Fecit Lotichius id primum jure poëtices optimo, ad quam ſcilicet rerum omnium pulcherrimarum quæ magna*

une prediction (*G*) du saccagement de Magdebourg. On n'a point dû trouver étrange que Jules Cesar Scaliger n'ait (*H*) pas loüé Lotichius.

LOTI-

hac universitate orbis continentur, cælestium terrestriumque spectabilium formarum contemplatio, commentatioque rite pertinet. De plus comme il étoit civil & poli, il s'apliqua à faire des vers d'amour, & ne voulut point se priver de cette galanterie, qui lui fut d'ailleurs avantageuse pour polir ses Muses. *Ex quo illud saltem consecutus est commodi, ut molles amores cantando mollius carmen deduceret.* Enfin il avoit besoin de cette agreable occupation, *(a)* afin de chasser les pensées chagrinantes dont il se trouvoit persecuté.

(*G*) *Un songe qui semble être une prediction du saccagement de Magdebourg.*] C'est-à-dire du saccagement affreux que cette ville souffrit l'an 1631. ayant été prise par les troupes imperiales. Voici la remarque de Mr. Morhof. *(b) Illud singulare in hoc viro & propemodum divinum est, ac plus quam Poëticum ὐνειρομαντεῖον arguit, quod in* Elegia 4. lib. 2. *ad Joachimum Camerarium scripta tristissima obsidionis & expugnationis Magdeburgensis fata integro seculo prædixerit. Res omnino notatu digna, ac elegia illa pulcherrima est. Hæc ille aurea carmina, quod miretis, inter armorum strepitus ipse miles scribebat.* Lotichius vit en songe une grande ville affiegée, & une fille qui se disoit la Protectrice du lieu, & qui se plaignoit des malheurs qui desoloroient cette ville, & qui en feroient un monceau de cendres. Il ne nomme point la ville, & il ne sait même si elle étoit sur le Rhin ou sur le Danube, ou sur l'Elbe, mais il croit que c'étoit sur l'Elbe. Il faut pourtant qu'il ait caracterisé Magdebourg, puis qu'on a donné à son élegie ce titre, *de Obsidione urbis Magdeburgensis.* Il y a sans doute ici quelque chose de surprenant, quoi qu'il faille convenir que l'état où étoit alors le Poëte diminue le merveilleux. Il *(c)* étoit dans l'armée de la ligue de Smalchalde, plus assûré aparemment des bons succés de Charles-Quint, que de ceux de cette ligue. Son imagination se repandoit *(d)* sur les suites que pouroient avoir les victoires de Charles-Quint. Peut-être en songeant il tomba sur cette supposition, c'est que l'Empereur châtieroit severement Magdebourg, si l'armée des Alliez étoit batuë. Un Poëte se prepare tout aussi-tôt à deplorer les malheurs d'une ville saccagée: l'une de ses fictions est que la Déesse tutelaire *(e)* fait ses plaintes &c. Quand on se reveille on brouille aisément les especes, parce qu'on ne se souvient pas de leur ordre: on oublie celles qui servent de liaison, & de là vient que l'on s'imagine que les idées que l'on a enchaînées soi-même les unes avec les autres, nous sont venuës tout à coup par inspiration. Il est presque aussi facile de se faire des systêmes sur les affaires generales en dormant qu'en veillant: une infinité de personnes après avoir lu de grandes nouvelles dans la Gazete, se font un plan admirable des suites qu'elles pourront avoir. Dans un quart d'heure ils menent le victorieux à la ville capitale du vaincu; ils se representent des trônes renversez, ils font changer de face à toute l'Europe: & s'ils sont Poëtes ou Orateurs, ils joignent à tout cela le plan d'un beau poëme, ou d'une belle harangue. Ils en tienent les figures toutes prêtes: ils se representent même l'air & les paroles des Deputez qui viendront porter les clefs des villes. On peut assûrer que toutes les heures du jour il se passe de telles choses dans la tête de plusieurs personnes. Leur ame quand ils dorment, n'est pas moins active à l'égard de ces chimeres. Elle fait des plans à perte de vuë. C'est peut-être ce que fit Lotichius cette nuit-là. J'ai dit la raison pourquoi il n'auroit point dû s'apercevoir en se reveillant qu'il étoit l'auteur de cette suite de visions, comme ceux qui bâtissent des chateaux en l'air pendant qu'ils veillent, savent & sentent qu'ils en sont les vrais auteurs, sans qu'aucune intelligence étrangere se fourre-là pour leur reveler l'avenir; ce qui fait aussi qu'ils n'y trouvent aucun presage.

Voilà une observation que l'on pourroit faire en admettant la supposition de Morhof, savoir que Lotichius fit ce songe avant la bataille de Mulberg, où l'armée de la Ligue fut vaincuë par Charles-Quint. Mais cette supposition n'ayant aucun fondement, j'aimerois mieux dire que Lotichius fit ce songe durant le siege de Magdebourg l'an 1551. Il étoit facile de s'imaginer, que Maurice Electeur de Saxe qui commandoit à ce siege de la part de l'Empereur prendroit la ville, & la traiteroit cruellement. Lotichius agité de cette crainte se representa en songe le sac de la ville, & se jetta sur les fictions poëtiques. Il ne manqua pas d'introduire la Déesse tutelaire qui protestoit de son innocence, & de sa fidelité, encore que l'Empereur la chassât de sa demeure, &c. Le lendemain il trouva cette matiere si propre à être traitée en vers, qu'il en fit une élegie, à laquelle il donna lui-même le titre *de obsidione urbis Magdeburgensis.* Je croy bien qu'il s'imagina qu'il y avoit quelque chose de prophetique dans ce songe: c'est qu'il ne se souvenoit point du commencement de sa rêverie, c'est qu'il ignoroit qu'il eût enfilé lui-même toutes ces visions, comme les Nouvellistes enfilent eux-mêmes (*f*) en veillant toutes les suites qu'il leur plaît de supposer aux sieges & aux batailles. Or comme le siege de Magdebourg fut terminé non par la prise de la ville, mais par un traité de paix, Lotichius se defabusa sans doute lui-même: il conut la fausseté de ses songes; mais ses vers se conserverent, & virent le jour après sa mort.

(*H*) *Que Jules Cesar Scaliger n'ait pas loüé Lotichius.*] Nous avons vu que Lotichius mourut l'an 1560. & que ses poëfies furent imprimées après sa mort. D'ailleurs il est très-certain que Jules Cesar Scaliger deceda l'an 1558. il ne faut donc pas s'étonner qu'il n'ait pas donné des loüanges à ce bon Poëte Allemand, & ainsi la plainte de Monsr. Morhof est un peu injuste. (*g*) *Fuit Phœnix Poëtarum Germaniæ Lotichius, omnibus exteris si non superior, certe æqualis. Hujus (b) Addit. tamen vel ipsi Germani pene ignotum nomen est: exteri nullam ejus mentionem faciunt.* J. C. Scaliger *cum censuram Poëtarum Germanorum instituit in Hypercritico suo ne verbulum quidem de hoc nostro, qui tamen omnibus cæteris erat antefetendus.* Monsr. Teissier (*b*) craignant peut-être de

(*a*) Oblectationem eam animi honestam ad leniendas animi curas, molestias, ægritudines ducere maximam. Quod poeta ipse de se se nostro profiteatur. *Mollia sane quidem deducere carmina tenuo, Non tamen ut puris auribus illa probem. Sat mihi sit rigidas interdum fallere curas, Solamenque mali præmia magna voco.*

(*b*) *Morhofius, Polyhist. lib. 1. c. 19. p. 226.*

(*c*) *Je parle selon la supposition de Mr. Morhof, qui n'est pas certaine. Voyez la fin de cette remarque.*

(*d*) *Notez bien ces 5. vers, Somnia sunt cujus hæc imitata meas.*

(*e*) *Voyez ce qui sera cité de Balzac dans l'article Thomas (Paul) à l'occasion d'un bois coupé.*

(*f*) *Voyez la description que Mr. de La Bruyere donne du caractere de ces Messieurs, soit qu'ils ayent trop d'esperance, soit qu'ils ayent trop de defiance.* Caracteres de ce siecle, au titre du Souverain, p. m. 378. & suiv.

(*g*) *Morhof. mis supra pag.* 225.

(*b*) *Addit. aux Eloges tirez de Mr. de Thou, to. 1. pag. 197. édit. d'Utrecht* 1696.

LOTICHIUS (CHRETIEN) frere cadet du precedent, ne fit point paroître dès l'enfance moins de diſpoſitions que lui pour les études. Ainſi ſon oncle l'Abbé l'ayant fait d'abord inſtruire ſoigneuſement dans ſon Ecole de Solitaire, l'envoya en ſuite à Wittemberg, pour y étudier en Philoſophie, & principalement en Theologie. Ce ne fut point dans cette Univerſité, mais dans celle d'Heidelberg, qu'il reçut le degré de Maître ès Arts en 1549. après quoi ſon oncle lui donna la conduite de ſon Egliſe & de ſon College. Pendant qu'il étoit ainſi le Vicaire de l'Abbaye, il ſe vit exhorté par pluſieurs Savans à recueillir toutes les poëſies de Lotichius Secundus, & à les donner au public, avec une hiſtoire exacte de la vie & des études de cet illuſtre frere. Il y travailloit encore, lors que la mort de l'Abbé Lotichius ſon oncle vint interrompre ce travail l'an 1567. Il ne tint qu'à lui de ſucceder à la dignité abbatiale; car les ſuffrages de ceux à qui l'élection apartenoit ſe declarerent pour lui: mais il aima mieux ceder ſon droit à ſon beaufrere Sigefroi Hettenus, Miniſtre de l'Egliſe de Groningue. Il n'eût pas joui long tems de la qualité d'Abbé s'il l'eût acceptée, car il mourut en 1568. Il s'étoit aſſez heureuſement mêlé de faire des vers. On en imprima un recueil * en l'année 1620. par les ſoins de Jean Pierre Lotichius ſon petit-fils, qui le joignit avec ſes vers propres. Je n'ai point trouvé dans Freherus, qui m'a fourni cet article, que l'on ait jamais imprimé † enſemble les poëſies de Lotichius Secundus, & celles de Chretien Lotichius.

* Draudius, Biblioth. p. 1573. aufi. 1625.

† Le Dictionnaire de Moreri imprimé en Hollande l'aſſure pourtant ſont la traduction de Freherus.

LOTICHIUS (JEAN PIERRE) petit-fils du precedent, s'eſt fait connoître par un grand nombre de livres qu'il a publiez, tant en vers qu'en proſe. Il étoit Medecin de profeſſion, & fort verſé dans l'étude des belles lettres. Le Commentaire qu'il publia ſur Petrone à Francfort l'an 1629. repond (*T*) à ces deux qualitez. La recompenſe de la (*Z*) dedicace de ſes Epigrammes fut tout-à-fait mince. Il fut apellé ‡ à Rintel pour y être Profeſſeur en Medecine.

‡ Voyez l'épitre dedicatoire de ſon Petrone.

LOUDUN, dans le haut (*A*) Poitou, aux confins de l'Anjou & de la Touraine, & au Dioceſe de Poitiers, eſt une ville aſſez ancienne, quoi qu'il ne faille pas trop ajoûter foi au ſentiment du peuple ⊥, qui en attribuë la fondation à Jules Ceſar. Elle ſe fit conſiderer dans les guerres (*B*) civiles du XVI. ſiecle,

‡ Voyez Sainte Marthe in Elog. Marcni.

(a) Goldaſtus epiſtola ad Hofmannum, inter amicum hac occaſione ad lectionem veterum Medicorum deducere, quorum illum prorſus expertem & negligentem eſſe adverteram. Sed judicio deſtitutus nec in bonis auctoribus verſatus, nobis undiquaque compilavit que ad grandiendum librum conſavare ex Cornucopia, Calepino, Textoris Officina, Eraſmi Chiliadibus & conſimilibus ſcriptis poterat, ut tandem monſtroſum, horrendum, & inſanum magnum iſtud commentum pareret. Adeo ſibi philautia placet, ut etiam ſordes ſuas putet mera olere cinnama.

Richterianas p. 555.

defobliger les amis de Morhofius n'a pas marqué cette faute qu'il lui a été très-facile d'obſerver, puis qu'il a dreſſé une table Chronologique des années mortuaires de ſes hommes illuſtres dans laquelle il a placé Jules Ceſar Scaliger ſous l'an 1558. & Lotichius ſous l'an 1560. D'autre côté le texte de ſon commentaire porte que les poëſies de Lotichius furent imprimées *trois ans après ſa mort*. Quoi qu'il en ſoit il raporte cette plainte de Morhofius contre Scaliger, ſans avertir ſon lecteur qu'elle eſt malfondée.

(*T*) *Repond à ces deux qualitez.*] Car il y explique à part tout ce qu'il y a dans Petrone qui a du raport à la Medecine; & puis dans une autre partie il donne des notes critiques & philoſophiques ſur ce même Auteur. Il paroît avoir plus de lecture & de memoire, que de penetration & de jugement. Voici l'eſtime que Goldaſt faiſoit de ce commentaire: *Mitto (a) tibi Lotichii commentaria in Petronium cum aliorum notis.... vides quantum abs tuo inſtituto ac judicio Lotichius diſſideat. Volebam hominem*

(b) Nuper Doctor Lotichius ſua epigrammata illuſtriſſimo Mauritio Haſſiæ Landgravio inſcripſit, & in præſentiarum obtulit, qui ei epigramma euchariſticon honorarii loco redonavit. Goldaſtus ibi. p. 561.

(c) Voyez ce que Macrobe dit d'Auguſte, Saturnal. lib. 2. c. 4. ſub fin.

(*A*) *Dans le haut Poitou.*] Coulon a mis dans la table de ſon livre des Rivieres de France que Loudun eſt en Touraine. Mr. de Marolles a été dans la même erreur, car il a dit (*d*) que Loudun *fait partie de la Touraine, bien que le Loudunois ſoit du Dioceſe de Poitiers.* Il devoit dire que Loudun eſt auſſi dans ce Dioceſe. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que l'Election de Loudun depend de la Generalité de Tours.

(d) Dans valliers qui étoient les galans de la Cour, comme le doumbrement de ceux qui Lauſſac, Jerſai, Pompadour, Fervaques, lui ont fait Fontaine & autres. Il les atten- preſent de dit de pied ferme, le combat fut rude, & re- leurs li- nouvellé deux fois; mais nul des gens de Plu- vres, au viaut ne quitta ſa place. D'Andelot paroiſſant mot Chevalier avec 12. Cornettes obligea les Courtiſans à ſe retirer, avec deux des leurs morts & pluſieurs bleſſez. Ils voulurent ſavoir à *quels gens ils avoient eu affaire. La Curée-Jerſai qui avec Clermond, la Barbée & autres chercheurs de coups de*

(*B*) *Durant les guerres civiles.*] Voici une hiſtoriette qui fait honneur à cette ville. D'Aubigné (*e*) raconte qu'en 1569. Pluviaut avec 60. lances de coureurs étant à vuë d'Anville, où le Duc d'Anjou étoit logé, *vit ſortir* 80. Ca-

(e) Hiſtoire univerſelle tome 2. p. 392.

cle, tant à cause de son château, que le Roi Louïs XIII. fit demolir * en 1633. qu'à cause de sa situation. Le Duc d'Anjou † tâcha en vain de s'en rendre maître l'an 1569. mais le Roi de Navarre ‡ la soumit très-facilement vingt ans après. On y voit plusieurs Couvens ; celui des Carmes est le rendez-vous de plusieurs personnes devotes, qui y vont ⸸ en pelerinage à Nôtre-Dame de *recouvrance*. Celui des Ursulines se rendit extrémement celebre, lors qu'en 1633. & 1634. on parla tant de la possession de plusieurs de (*C*) ces Religieuses. Ceux de la Religion perdirent en ce tems-là le College (*D*) qu'ils y avoient. Leur dernier Synode National fut tenu dans cette ville, depuis le 10. de Novembre 1659. jusques au 10. de Janvier 1660. Loudun a été la patrie de plusieurs hommes de lettres, comme de Salmon Macrin, de Scevole de Sainte Marthe, de Jules Cesar Bulenger, d'Ismaël Bouillaud, d'Urbain Chevreau &c. Quelques-uns la nomment en Latin *Juliodunum*, mais (*E*) ce n'est pas son vrai nom. La Geographe du Val β a eu tort de dire qu'elle a titre de Duché ; s'il avoit consulté Moreri il ne se fût point exprimé par le tems present. Cette Dame de la Maison de Rohan, en faveur de laquelle Moreri dit que l'érection s'étoit faite, est la Dame de la Garnache, dont j'ai parlé en son lieu.

LOUIS VII. Roi de France, fut sacré à Reims γ le 25. d'Octobre 1131. & regna avec son pere jusques au 1. d'Août 1137. & puis tout seul jusques au mois de Septembre 1180. Il épousa Eleonor fille & heritiere de Guillaume IX. du nom Duc de Guyenne l'an 1136 δ. Cette Princesse étoit un très-grand parti, soit à cause de sa beauté, soit à cause des belles Provinces que son pere lui avoit laissées ; mais on pretend qu'elle fut très-impudique, & que son mari auroit eu de justes raisons de faire casser son mariage, si la prudence humaine avoit pu permettre qu'il renonçât par ce divorce à la possession des grans biens d'Eleonor. Tous les Historiens le blâment d'avoir été plus jaloux que politique ; car enfin ne pouvant plus soutenir le poids de sa jalousie, & du deshonneur qu'il pretendoit que la vie dereglée de son épouse faisoit rejallir sur lui, il ζ *poursuivit chaudement sa separation d'avec sa femme, & l'obtint par la sentence des Prelats du Royaume, qu'il avoit assemblez à Baugency l'an* 1152. Il fit ce que Marc

* *Mercure François tome 20. p. 768.*

† *D'Auvigné to. 3. p. 223.*

‡ *Du Chesne Antiq. des villes.*

⸸ *Id. ibid.*

β *Dans son Traité de la France p. 144.*

γ *Mezerai, Abregé Chronolog. tome 2. p. m. 554.*

δ *Id. ibid. p. 557.*

ζ *Id. ibid. p. 570.*

de pistolets tenoit à gloire de suivre ce Capitaine aux occasions seulement, en lieu de nommer ces galans, repondit que c'étoit la Compagnie de Pluviaud, & Lansac ayant repliqué, comment les Sires de Loudun ? *Comme la plûpart étoient de ce lieu & de cette qualité, le Duc de Guise cria*, laissons ce discours, ils sont tous bien Gentilshommes.

(*a*) *Dans l'article* Grandier.

(*C*) *La possession de plusieurs Religieuses de* Loudun.] J'en ai parlé amplement dans un (*a*) autre lieu, mais je ne savois pas alors une chose que j'ai trouvée depuis peu dans le Journal des Savans, à l'endroit où il est parlé de la vie du Pere Seurin Jesuïte, l'un des Exorcistes de ces Religieuses. (*b*) *A l'occasion des combats donnez par ce Pere aux demons*, l'Auteur (*c*) de sa vie, *prouve fort au long la verité de la possession des Religieuses de Loudun, sur tout par le temoignage de deux des plus grans esprits de ce siecle. L'un est le Cardinal de Richelieu qui envoya à Loudun des Exorcistes entretenus aux depens du Roi, & l'autre le Milord de Montaigu, qui ayant vu sortir les démons du corps de la Mere des Anges, en fut parfaitement convaincu, & en entretint Urbain VIII. lors qu'il abjura l'heresie, & fit profession de la Foi Catholique entre ses mains.* Par occasion je remarquerai une faute du P. Labbe. Il dit (*d*) qu'en 1566. *la possedée de Loudun si celebre fut delivrée par la sainte Eucharistie en presence de plus de 10. mille hommes, & entre autres de Florimond de Remond, qui se fit en suite Catholique de Huguenot qu'il étoit.* Au lieu de *Loudun*, il falloit dire *Laon*, qui est une ville Episcopale dans la Picardie ; ce fut là que Florimond de Remond vit cette fameuse possedée, comme il le raconte en deux (*e*) endroits de ses Ouvrages. Mr. de Sponde (*f*) raporte ce fait, & se sert du mot *Laudunum*. C'est peut-être ce qui a persuadé au Pere Labbe que cette avanture s'étoit passée à Loudun.

(*b*) *Journal des Savans du 9. Mai 1689. pag. 311. edit. de Holl.*

(*c*) *Il s'appelle Henri Marie Boudon, Docteur en Theologie, & grand Archidiacre d'Evreux.*

(*d*) *Labbe, Chronolog. Franç. tome 2. p. 783.*

(*e*) *Dans son livre de l'Antechrist, & dans l'Ouvrage de la naissance & progrès de l'heresie livre 2. chap. 12.*

(*f*) *Spondanus, Annal. Eccles. ad ann. 1566. n. 31.*

(*D*) *Le College qu'ils y avoient.*] L'Historien de l'Edit de Nantes raconte (*g*) *que les Reformez de Loudun avoient perdu leur College dès l'année 1635. & que Laubardemont y avoit logé les pretendues possedées. Depuis cela ils n'avoient pu trouver de moyen ni de se faire rendre leur bien, ni de se faire indemniser de ce qu'il leur avoit coûté. Mais la Cour passant à Loudun l'an 1650. ils s'adresserent au Prefident Molé qui étoit alors Garde des Seaux.* La conclusion fut qu'à la priere de la Reine, *ils se contenterent d'une somme fort au dessous du prix de leur College, qui leur étoit offerte au nom* des Ursulines. *Cette somme égaloit à peu près le quart de la valeur des bâtimens*, & n'étoit pas la moitié des interêts. Voyez dans le même Auteur (*h*) la perfidie dont on se servit, pour tâcher de faire perdre l'exercice à ceux de la Religion.

(*g*) *Hist. de l'Edit de Nantes tom. 3. liv. 10. p. 145.*

(*h*) *Tome 3. part. 2. p. 758. & suiv.*

(*E*) Juliodunum, *mais ce n'est pas son vrai nom.*] Mr. Valois le jeune dit (*i*) que Macrin, & Scevole de Sainte Marthe ont été les premiers, ou des premiers qui par une licence poëtique ont apellé Loudun *Juliodunum*, afin de faire participer leur patrie à la gloire de Jules Cesar. Selon lui son plus ancien nom est *Gastrum Lanf.* 450. *dunum* ; celui de *Losdunum* est plus nouveau. On lui a donné aussi le nom de *Laucidunum*, de *Laudunum*, & de *Lodunum*, Guillaume le Breton lui a donné ce dernier au livre 8. de sa Philippeide.

(*i*) *Notit. Galliar. p. 265. & 1685.*

Marc Aurele auroit fait en pareil cas ; mais il auroit été plus (*A*) habile s'il eût imité cet Empereur, je veux dire ſi pour l'amour de la dot il avoit rejetté toute penſée de divorce. Il reſtitua à la Princeſſe repudiée tout ce qui lui appartenoit ; & par là il mit en état ſon plus dangereux voiſin d'oprimer la France : car le Roi d'Angleterre * preferant les interêts de ſa grandeur à la honte (*B*) d'épouſer une Princeſſe repudiée & decriée, alla pour ainſi dire en poſte à † Bourdeaux pour

* *C'étoit Henri II. Il ne regnoit pas encore.*

† *Larrey, Heritiere de Guyenne, p. 61.*

(*A*) *Il auroit été plus habile s'il eût imité* Marc Aurele.] Quand on repreſenta à cet Empereur, que puis qu'il ne vouloit point tuer ſa femme dont les impudicitez étoient portées au comble de l'infamie, il la devoit repudier, il repondit, mais ſi je la repudie il faudra que je lui reſtituë ſa dot ; c'eſt-à-dire que je me depouille de l'Empire. (*a*) *Fauſtinam ſatis conſtat apud Cajetam conditiones ſibi & nauticas & gladiatorias elegiſſe : de qua quum diceretur Antonino Marco, ut repudiares, ſi non occideret, dixiſſe fertur*, Si uxorem dimittimus, reddamus & dotem. *Dos autem quid erat, niſi imperium quod ille ab ſocero, volente Adriano adoptatus, acceperat ?* Cette reponſe eſt très-digne d'un Empereur Philoſophe : on y voit que Marc Aurele ſavoit accorder enſemble les devoirs de ces deux titres. S'il eût retenu l'Empire après le divorce, il eût fait une action injuſte, il eût donc mal ſoutenu ſa qualité de Philoſophe. S'il eût mieux aimé ſe reduire à une vie privée, que d'être cocu, il n'eût point aimé la grandeur & l'autorité, il eût donc mal ſoutenu ſa qualité d'Empereur. La juſtice de ſa maxime n'avoit pas été inconuë à Burrhus Gouverneur de Neron : car lors que ce Prince voulut repudier Octavie fille de l'Empereur Claude, Burrhus (*b*) tâcha de l'en detourner, en lui diſant que s'il la repudioit, il faudroit lui rendre l'Empire. Nous avons ici un Roi de France qui pratiqua ſi exactement ce principe, qu'on peut aſſûrer qu'il fut ſcrupuleux non ſeulement au delà de ce qu'un Prince le devoit être, mais auſſi plus qu'un particulier ne l'auroit été. Pour prouver cela je me ſerviraï des paroles d'un Hiſtorien moderne grand partiſan d'Eleonor. Elle *ſe retira*, dit-il (*c*), *ſur le champ dans ſes Etats de Guyenne, dont le Roy fit ſortir ſes garniſons, ſans retenir aucune place: quoy qu'ayant deux filles de ce mariage qu'il garda auprès de luy, il ſemble qu'il eût pu ſous pretexte d'aſſurer leurs pretentions en la ſucceſſion de leur mere, ſe ſaiſir des forteresſes de la Duché. Peut-être qu'il en uſa ainſi par politique, pour ne point ſoulever la Guyenne, dont les peuples temoignoient & jaloux de leurs droits n'auroient pas ſouffert qu'il ſe fût rendu maître au prejudice de leur legitime Souveraine : de ſorte qu'il aimoit mieux attendre que la mort de cette Princeſſe en mît ſes filles en poſſeſſion. Peut-être auſſi que ce fut une delicateſſe de conſcience ; ne croyant pas qu'il pût avec juſtice retenir les Etats d'une Princeſſe qu'il avoit repudiée. D'ailleurs, il avoit perdu depuis peu les deux plus habiles hommes de ſon Etat, l'Abbé Suger, & le Comte de Vermandois, qui moururent la même année : & comme ils avoient eu toute la direction du Royaume, ſans qu'il s'en mêlât, il ſe trouvoit par leur mort auſſi étonné, qu'un homme que ſes guides abandonnent au milieu d'une forêt. Tant il importe à un Souverain de s'inſtruire de bonne heure des interêts de ſon Etat, & de le gouverner par ſes lumieres, & non par celles de ſes Miniſtres. Cependant la Reine Eleonor fut alors bien-heureuſe que Louïs VII. plus Moine que Roy, écoutât plûtôt les ſcrupules de ſa conſcience, que les mouvemens de ſon ambition.* Je n'ai rien voulu retrancher de ce paſſage : tout m'y a paru bien penſé, & propre à inſtruire le lecteur. Un autre Ecrivain moderne raiſonne ſur les motifs de Louïs VII. ſans y mêler du ſcrupule de conſcience. Voici ce qu'il dit.

(*a*) *Capitolinus in Marco Aurelio cap. 19. p. m. 361. to. 1.*

(*b*) *Καὶ τὸν τῆς Βρεττανικῆς αὐτοῦ γυναῖκα ἀπωσάμενον, καὶ τὴν πατρικὴν αὐτῷ ἀρχὴν, τὴν ἀγησικλείαν ἀπόδοσθαι.* Burrho illi quidem reſiſtente, & prohibente illam repudiari, & illi dicente : dotem igitur ei, hoc eſt, principatum redde. *Xiphilin. in Neron.*

(*c*) *Mr. de Larrey, dans ſon Heritiere de Guyenne p. 60. ad ann. 1152.*

„ Louïs (*d*) étant retourné des Saints lieux avoit fait caſſer ſon mariage avec Eleonor d'Aquitaine, ſous pretexte qu'ils eſtoient parens, mais en effet pour punir cette Reine d'un commerce ſuſpect qu'elle avoit eu en Orient avec un Turc nommé Saladin ; & d'autres debauches trop publiques pour pouvoir eſtre tenuës ſecretes. Le chagrin luy fit faire ce divorce avec ſi peu de précaution, que contre toutes les regles de la politique il renvoya Eleonor dans ſon pays, qu'il luy rendit : ne croyant peut-eſtre pas, qu'il y euſt ou un homme aſſez hardi pour épouſer une Princeſſe qu'il avoit repudiée, ou un Prince aſſez peu delicat pour prendre une femme decriée, & dont il avoit eu deux filles. L'événement fit voir qu'il s'eſtoit trompé. Henri, alors Duc de Normandie, paſſa par deſſus cette delicateſſe pour faire depit à Louïs, & encore plus pour joindre la Guyenne à tant d'autres belles terres qu'il poſſedoit en France, par leſquelles il ſe voyoit en paſſe d'y eſtre un jour auſſi puiſſant que le Roy. „ Joignez à ceci le paſſage de Mezerai que je cite dans la remarque ſuivante.

(*d*) *Le Pere d'Orleans, Hiſtoire des revolutions d'Angleterre, to. 1. pag. 153. 154.*

Au reſte je ne pretens pas établir un parallele entre Fauſtine & la Reine Eleonor. Les plus mediſans ne diſent pas de celle-ci, ce que l'hiſtoire dit de Fauſtine. Elle alloit elle-même choiſir des galans au bord de la mer (*e*) parmi des bateliers & des matelots, & cela parce que pour l'ordinaire ils alloient nuds. On entend bien ce que je veux dire.

(*e*) Cujus (*M. Aurelii Antonini*) divina omnia domi militiæque facta conſiliaque : quæ imprudentia regendæ conjugis attaminavit : quæ in tantum petulantiæ prorupserat, ut in Campania ſedens ameenis littorum obſideret ad legendos ex nauticis, quia plerumque nudi agunt, aptiores. *Aurel. Victor in Cæſaribus. p. m. 131.*

(*B*) *A la honte d'épouſer une Princeſſe repudiée & decriée.*] Un paſſage de Mezerai va nous aprendre deux choſes, qui étonneront les gens de bien & les gens d'honneur : les uns s'étonneront que le Roi de France deferât trop aux loix ſeveres de l'Evangile, & les autres qu'un heritier preſomptif de l'Angleterre ne deferât pas aſſez aux loix de l'honneur humain. „ Louïs VII. étant de retour de la Terre Sainte (*f*) ſongea à ſe defaire de ſa mechante femme, bien qu'il en eût deux filles, Marie & Alix. Pour cet effet ayant declaré au Pape qu'elle étoit ſa parente au degré defendu, il fit aſſembler un Concile à Baugency, où les Evêques ſecretement avertis du vrai ſujet de ce divorce prononcerent la nullité de ce mariage. Eleonor l'ayent auſſi paſſionnément ſouhaitée que lui, parce, diſoit-elle, qu'il étoit plûtôt Moine que Roi. Et veritablement bien lui en prit, car s'il n'eût été un peu Moine,

(*f*) *Mezerai, Hiſt. de France, vol. 2. p. 103.*

pour l'épouſer, dès qu'elle ſe fut offerte à lui après le divorce. Il ſacrifia ſans peine, & avec beaucoup de joye, à l'ambition la delicateſſe du point d'honneur. Comme ſi les galanteries d'Eleonor n'avoient pas eu un theatre aſſez ſpacieux dans l'Europe, le Roi de France l'avoit amenée avec lui dans (C) l'Aſie, où l'on

„ Moine, il l'eût châtiée d'une autre façon, „ & n'eût pas été ſi conſcientieux que de lui „ rendre la Guyenne & le Poitou; mais il les „ eût confiſquées pour ſon crime, lui faiſant au „ reſte grace de la vie, s'il l'avoit jugé à propos. „ Mais il ne faut pas s'étonner s'il commit une „ ſi lourde faute en matiere d'Etat, où il „ avoit peu d'experience, en ayant toûjours „ confié les negociations, en un mot tout le „ gouvernement & la direction à ſon Miniſtre „ l'Abbé Suger, lequel mourant l'année d'au- „ paravant l'avoit laiſſé auſſi étonné, que le ſe- „ roit un homme qui auroit perdu ſon guide „ en un païs deſert & inconu. Les plus gens „ de bien trouverent étrange cette ſcrupuleuſe „ reſtitution, & les gens d'honneur s'étonne- „ rent encore de voir que Henri, à qui Eſtien- „ ne n'ayant point d'enfans avoit après ſa mort „ cedé le Royaume d'Angleterre, épouſât cet- „ te Princeſſe dont le libertinage étoit ſi public, „ que le Roi n'eût jamais penſé qu'un ſimple „ Gentilhomme eût eu la lâcheté de mettre ce „ deshonneur dans ſa maiſon. „

(C) *Dans l'Aſie où l'on pretend qu'elle acheva de ſe perdre.*] Le P. d'Orleans vient de nous dire qu'elle y eut un commerce ſuſpect avec un Turc nommé Saladin. Cela merite d'être ici developé, de la maniere qu'un Hiſtorien Apologiſte de cette Reine le develope. Pendant le ſejour de Louïs VII. à Antioche, la (a) Reine écrivit à Saladin pour la liberté d'un de ſes parens qu'elle aimoit beaucoup, & accompagna ſa lettre d'une ſomme conſiderable pour ſa rançon. . . . Il (b) accorda à la Reine la liberté de ſon parent ſans en prendre de rançon, & fit à ſa lettre une reponſe fort ſpirituelle & fort civile. Le priſonnier en fut le porteur, & la rendit à la Reine *ſans en rien dire au Roi.* Il parloit ſouvent de la generoſité de Saladin *avec la Reine*, & il contoit par tout ſa bonne mine & ſon merite, avec cette exaggeration qui eſt naturelle à ceux qui parlent de leur bienfaiteur. *Le Roy en fut averti, & voulut ſçavoir le détail de cette avanture. Le myſtere que la Reine luy avoit fait de ce qu'elle avoit negocié avec Saladin luy parut ſuſpect, & le procedé du Sultan luy ſembla ſi extraordinaire pour un Turc, qu'il ne put croire que ſa generoſité fût deſintereſſée. Il penſoit qu'un Avanturier comme Saladin, un Chef de voleurs, tels qu'étoient alors les Turcs, n'auroit pas eſté capable d'une action auſſi noble que celle qu'il venoit de faire, s'il n'avoit eu le deſſein de ſe dédommager par quelque choſe de plus avantageux que la rançon qu'il avoit refuſée. Il ne chercha pas longtemps quel pouvoit être ce deſſein. Ce qu'on luy dit de la bonne mine & de la galanterie de Saladin, de la lettre que la Reine luy avoit écrite, & de la réponſe qu'il luy avoit faite, luy fit regarder la Reine comme une femme qui le trahiſſoit, & qui avoit avec Saladin un commerce criminel. Il ne fit point reflexion ſur l'éloignement des lieux; ni ſur la qualité des perſonnes, qui rendoient ce commerce impoſſible; & s'imagina que ce Sultan venoit déguiſé à Antioche, & que la Reine le voyoit chez ſon oncle. Ajoûtez à cela, que cette Princeſſe irritée de ſes ſoupçons, ne prit pas ſoin de l'en guerir; mais qu'étant pouſſée par ſon oncle, qui vouloit ſe venger du refus du Roy, au lieu d'avoir de la douceur & de la complaiſance, elle luy témoigna un grand mépris, & luy propoſa la diſſolution de leur mariage, que la parenté, diſoit-elle, qui étoit entr'eux rendoit illegitime. Ce fut alors que le Roy craignit qu'elle ne le quittât au premier jour pour ſuivre ſon amant: & ce fut la peur qu'il en eut que l'obligea à la faire partir d'Antioche à une heure extraordinaire, ne doutant point après une telle propoſition, qu'elle n'en euſt formé le deſſein. Voila ce que l'Hiſtoire nous apprend de cette avanture, qui pouvoit donner lieu aux défiances d'un Prince auſſi foible & auſſi ſoupçonneux que l'étoit Louïs VII. mais qui ne devoit pas ſervir de ſujet aux calomnies dont la pluſpart des Hiſtoriens ont noirci l'innocence de cette Reine.*

Je tombe d'accord avec Mr. de Larrey, que les mediſances qui on a fondées ſur cette avanture, comme ſi actuellement * Saladin avoit couché avec la Reine Eleonor, ſont frivoles; mais je ne crois pas avec lui que Louïs VII. ait donné des marques d'un Prince très-foible & très-ſoupçonneux, lors qu'il crut trouver là-dedans un myſtere d'iniquité: le Prince le plus ferme & le plus grand auroit eu un juſte ſujet de s'en allarmer. Les Hiſtoriens les plus reſervez avoüent que la Princeſſe étoit (c) coquete, & que (d) brûlant d'amour & d'ambition, elle épouſa quelques mois après ſon divorce, *Henri Duc de Normandie & Roi preſomptif d'Angleterre, Prince jeune, ardent & rouſſeau, bien capable de contenter tous ſes deſirs.* Elle étoit amoureuſe avant qu'elle fût repudiée, & ce fut cette paſſion qui l'engagea à preſſer la diſſolution de ſon mariage, comme Mr. de Larrey (e) l'avoüe. Elle étoit fort capable par un motif tout pareil de courir après (f) Saladin. J'ai lû dans un livre de la Dame de Villedieu une choſe qui me paroît ſinguliere; & que je rapporterai ſans la garantir pour veritable. (g) L'Hiſtoire a rendu la beauté de cette Princeſſe ſi fameuſe, qu'il ſeroit inutile de la dépeindre: „ Ce fut elle qui charma le courage du brave „ Saladin Chef de l'armée des † Sarraſins; & qui „ luy ayant fait connoître qu'elle ne croyoit les „ proteſtations d'Amour que dans ſa langue, „ força ce grand Capitaine à cet effet d'Amour „ ſurprenant, d'apprendre la langue Françoiſe „ dans quinze jours. „

Mr. de Larrey voudra bien ſans doute, qu'après être convenu avec lui qu'il n'y a nulle apparence qu'Elenor ait eu à faire avec le grand Saladin, j'avertiſſe mon lecteur que les bons Hiſtoriens qui parlent du dereglement de cette Reine, ne ſuposent pas que ſon amant fût le même Saladin qui s'eſt rendu ſi illuſtre par ſes conquêtes. Ils diſent qu'elle avoit commerce dans Antioche *avec un nommé (h) Sala-din Turc baiſé.* D'autres ſans ſpecifier la converſion de ce perſonnage, diſent ſimplement que c'étoit un *Turc nommé Saladin*, & il y en a

même

(a) *Larrey ubi ſupra. p. 45.*

(b) *Id. ib. p. 46.*

* *C'eſt-à-dire le conquerant Saladin.*

(c) *Mezeray. Abregé Chronologique, tome 1. p. 565.*

(d) *Id. ib. p. 571.*

(e) *Ubi ſupra pag. 59.*

(f) *Suppoſé qu'on ce ſoit. Là-dessus, on a la tête d'une grande armée, ce que je rapporte cy-deſſous.*

(g) *Amours des galans, tome 1. partie, pag. 324. edit. de Hollande.*

† *Saladin fut le chef des Turcs, ou plûtôt des Sarrazins.*

(h) *Mezeray. Hiſt. de France, tome 1. pag. 121.*

l'on pretend qu'elle acheva de ſe perdre. Je raporterai ce (*D*) qu'en dit Brantome. Les chagrins qu'elle cauſa à ſon mari dans cette croiſade, ne furent pas les moins ſenſibles diſgraces à quoi cette expedition l'expoſa. St. Bernard n'avoit point (*E*) promis ces mauvais ſuccés: au contraire il avoit fait eſperer de grandes victoires; & il s'étonna ſi peu des murmures qu'on fit éclater contre lui, qu'il falut que des perſonnes moins zélées, & par conſequent plus capables de raiſonner ſur les ſuites, l'empêchaſſent * de s'engager à une ſeconde croiſade. Louis eut lieu toute ſa vie de ſe repentir de la faute qu'il avoit faite, en permettant que l'heritage du Duc de Guyenne paſſât entre les mains des Anglois. Il fut obligé pour reſiſter au Roi d'Angleterre, de tenir une conduite très-injuſte en elle-même, & d'un pernicieux exemple à tous les Rois; c'eſt qu'il excita les fils de ce Prince à ſe rebeller contre leur pere, & qu'il les protegea dans leur rébellion: mais il le fit ſi foiblement, & avec ſi peu de bonheur, qu'il contribua

(a) *Larrey dans l'Avertiſſement au Lecteur.*
(b) *Pag. 44. 45.*
(c) *Voyez Maimbourg Hiſt. des Croiſades liv. 1. to. 2. pag. 177. Edit. de Holl. ad ann. 1190.*
(d) *Brantome, Memoires des Dames galantes, to. 2. pag. 311. 312.*
* *Cette Reyne Leonor ne fut pas la ſeule qui accompagna en cette guerre ſainte le Roy ſon mary, mais avant elle, & avec elle, & après, pluſieurs grandes Princeſſes & Dames avec leurs maris; ſe croiſerent, mais non leurs jambes, qu'elles couvrirent & eſlargirent à bon eſcient, ſi qu'aucunes y demeurerent. Et les autres en retournerent de très-bonnes veſtes & ſeue la couverture de viſiter le S. Sepulchre parmy tant d'armes. Ils faiſoient à bon eſcient l'amour: auſſi comme j'ay dit, les armes & l'amour conviennent bien enſemble, tant la ſympathie en eſt bonne & bien conjointe.*
Id. p. 312.
(e) *Mezerai ubi ſupra p. 564. ad ann. 1146.*
(f) *Id. ib. p. 565.*

Voyez la remarque G.

même qui ſupoſent qu'il n'étoit pas batiſé: *ils nous (a) la depeignent courant après un ſoldat Turc dont elle avoit fait l'objet de ſa paſſion au mepris de ſa religion & de ſa dignité.* C'eſt Mr. de Larrey qui parle ainſi. Tout cela inſinuë mapaſſiblement qu'il ne s'agit point ici du grand Saladin, car un bon Hiſtorien n'eſt point capable en parlant d'un ſi grand homme de ſe ſervir de la phraſe *un nommé Saladin; un Turc nommé Saladin.* Au reſte quand cette Reine ſe gouvernoit mal dans la ville d'Antioche, Saladin n'étoit point Sultan d'Iconie, comme Mr. de Larrey (*b*) le ſupoſe, & je ne penſe pas que ce païs-là ait jamais été ſa conquête. Il maria l'une de ſes filles long tems après (*c*) avec Melich fils du Sultan d'Iconie. Ceci donne quelque atteinte à l'apologie d'Eleonor.

(*D*) *Je raporterai ce qu'en dit Brantome.*] Il parle d'Eleonor ſur un mechant pied: il blâme Edoüard III. d'avoir confiné ſa mere dans un chateau pour des amourettes. *Petit ſorſait, dit-il (d), puis qu'il eſt naturel; & que malaiſement, ayant pratiqué les gens de guerre, & qu'elle s'eſtoit tant accouſtumée à garçonner avec eux parmy les armes, tentes, & pavillons, elle ſe pouvoit comenir; qu'elle ne garçonnaſt auſſi entre les courtines; comme cela ſe voit ſouvent. Je m'en rapporte à noſtre Reyne Leonor, Ducheſſe de Guyenne, qui accompagna le Roy ſon mary outre mer & en la guerre ſainte, pour pratiquer ſi ſouvent la gendarmerie & la ſoldateſque, elle ſe laiſſa fort aller à ſon bonheur; juſques là qu'elle eut affaire avec les Sarazins, dont pour ce le Roy la repudia; ce qui nous couſta bon. Penſez qu'elle voulut eſprouver ſi ces bons compagnons eſtoient auſſi braves champions à couvert comme en pleine campagne; & que poſſible ſon humeur eſtoit d'aimer les gens vaillants, & qu'une vaillance attire l'autre, ainſi que la vertu: car jamais celuy ne dit mal, qui dit, que la vertu reſſembloit le ſoudre, qui perce tout.* Voyez la ſuite à la marge *.

(*E*) *St. Bernard n'avoit pas promis ce mauvais ſuccés.*] Ayant ordre de prêcher la croiſade par toute la Chrêtienté (*e*), il commença par la France. „ Il fit aſſembler un Concile „ national à Chartres, dans lequel il fut choiſi „ pour Chef Generaliſſime de cette expedition: „ mais il le refuſa, & ſe contenta d'en eſtre la „ trompete. Il la publia par tout avec tant „ de ferveur, avec tant d'aſſurance de bon ſuc„ cés, &, comme on le croyoit, avec tant de „ miracles, que les villes & les bourgs demeu„ roient deſerts, tout le monde s'enroollant „ pour cette guerre.„ L'Empereur (*f*) Conrad partit avec une armée de 60. mille chevaux, & arriva à Conſtantinople ſur la fin de Mars 1147. Louïs ſe mit en marche la 2. ſemaine d'après la Pentecôte de la même année, & arriva en Syrie pendant le Carême de l'an 1148. Manuel Empereur de Conſtantinople fit mêler du plâtre & de la chaux dans les farines qu'il fourniſſoit à Conrad, & (*g*) lui donna *des guides qui après avoir promené l'armée par de longs detours où elle conſuma toutes ſes munitions, la livrerent demi morte & languiſſante entre les mains des Turcs, qui la taillerent toute en pieces, en ſorte qu'il n'en reſta pas la dixiéme partie.* Louïs courut les mêmes riſques que Conrad; neanmoins il s'en ſauva avec plus de bonheur que de prudence. *Il gagna une bataille au paſſage du fleuve Meandre: mais il n'en tira aucun fruit: car après cela ne ſe tenant pas ſur ſes gardes, il reçut un notable eſchec à un deſtroit de montagne. Enfin il parvint à Antioche, dont Raimond oncle paternel de la Reyne ſa femme tenoit alors la Principauté.* Ce fut là qu'il decouvrit le commerce de ſa femme avec Saladin, & qu'il ſe vit ſollicité à la rupture de ſon mariage. Il ne *trouva point d'autre remede pour éviter ce ſcandale, que de tirer* ſon épouſe *la nuit d'Antioche, & de l'envoyer toujours devant en Jeruſalem.* Lui & Conrad aſſiegerent Damas, & (*h*) reüſſirent dans cette entrepriſe auſſi mal que dans tout le reſte, par *l'énorme trahiſon des Chrêtiens même de ce païs-là. Ainſi ces deux Princes deteſtant leur mechanceté . . . ne ſongerent plus qu'à leur retour.* Louïs *étant monté ſur ſes vaiſſeaux (i) rencontra ſur ſa route l'armée navale de ces perfides, qui le guetoient pour l'enlever. Comme ils en eſtoient aux mains, on meſme, ſelon* quelques Auteurs, *qu'ils l'emmenoient priſonnier, arriva par bonheur l'armée de Roger Roy de Sicile leur ennemy capital, conduite par ſon Lieutenant, qui leur fit bien laſcher priſe, ayant bruſlé, pris & coulé à fond quantité de leurs vaiſſeaux.* Le mauvais ſuccés de cette croiſade (*k*) *qui* (*k*) *Id. ib. avoit tant fait de veuves & d'orphelins, tant rui-né de bonnes Maiſons, & tant dépeuplé de pays, excita des murmures & des reproches contre la reputation de* (*l*) *Sainct Bernard, qui ſembloit avoir promis tout un autre evenement que celuy-là. De ſorte que lors que le Pape voulut à deux ans de là, luy faire preſcher une autre Croiſade, & l'obliger à paſſer luy-même en la Terre Sainčte, afin que plus grand nombre de gens le ſuiviſſent: les Moines de Ciſteaux en rompirent toutes les meſures, de crainte d'un ſecond malheur, qui euſt pû eſtre plus grand que le premier.*

(g) *Ibid.*
(h) *Ibid. p. 566.*
(i) *Id. ib. ad ann. 1149.*
(k) *Id. ib.*
(l) *Voyez l'article Bernard, remarque E.*

beaucoup plus à la gloire de son ennemi, qu'il ne lui causa de préjudice. Eleonor se trouva très-mal de son second mariage. Elle fut pour le moins aussi jalouse (*F*) du second mari, que le premier l'avoit été d'elle. Mais le second mari lui fut bien plus rude que le premier, il la fit mettre en prison, & l'y tint étroitement enfermée (*G*) toute sa vie, comme on le verra dans nos remarques, avec

(*F*) *Eleonor fut . . . jalouse du second mari.*] Servons nous des expressions d'un Historien moderne que nous avons déjà cité. „ La Reine Eleonor la personne du monde à qui „ il convenoit le moins d'estre jalouse d'un ma„ ri, l'estoit à outrance, & en avoit sujet. „ Henri estoit décrié pour les femmes, & le „ monument qui nous est resté de la fameuse „ Rosemonde, est un témoignage à la postе„ rité du déreglement de ce Prince. Celle qui „ au temps dont je parle causoit la jalousie de „ la Reine, estoit Alix de France, accordée avec „ le Prince Richard, & donnée comme sa sœur „ Marguerite à élever à son beau-pere, qui en „ estoit devenu amoureux. Piquée de cette „ passion, & en mesme temps de la crainte, que „ si le fils estoit vaincu, le pere irrité ne se „ portast à quelque extremité contre luy, Eleo„ nor sceut si bien persuader à Richard & à „ Geoffroy, qu'il estoit de leur interest de ne „ point se separer de leur aîné, qu'elle les en„ gagea à entrer dans la ligue des mécontens. „ Afin que tous mes lecteurs entendent ceci, je dois dire que le fils aîné du Roi d'Angleterre, & de la Reine Eleonor s'étoit rebellé contre son pere. Il avoit enlevé la Princesse Marguerite de France fille de Louïs VII. qui devoit être sa femme, & que le Roi d'Angleterre élevoit dans son Palais. Selon quelques Historiens (*b*) c'étoit elle qui causoit la jalousie d'Eleonor, & c'étoit Eleonor (*c*) qui poussa son fils aîné à la rebellion, comme dans la suite elle engagea ses deux cadets à se joindre à leur aîné. Cette affaire fut traînée pendant que le Roi étoit en Irlande. Dès qu'il fut repassé en Angleterre, *la* (*d*) *premiere chose qu'il fit, ce fut de faire mettre* Eleonor *dans une prison fort étroite, où elle demeura tout le temps que son mari vécut depuis, & paya bien cherement la satisfaction qu'elle avoit cherchée dans une vangeance qui n'avoit respecté ni les droits du Trône, ni ceux du bien conjugal.*

(*a*) *Le Pere d'Orleans, Revolut. d'Angleterre to. 1. p. 186. ad ann. 1172.*

(*b*) *Larrey ubi supra p. 86.*

(*c*) *Idem p. 87.*

(*d*) *Id. ib. p. 90. ad ann. 1173.*

(*G*) En prison *toute sa vie, comme on le verra. . . . avec la suite.*] Pour ôter le sens équivoque de cette phrase, je dois dire qu'Eleonor fut prisonniere jusqu'après la mort du Roi son époux. Ce Prince mourut l'an 1188. Richard son troisiéme fils lui succeda. Il étoit alors en France, où il avoit fait la guerre à son pere à toute outrance. La premiere chose qu'il fit après son retour en Angleterre, (*e*) *ce fut de delivrer la Reine Eleonor sa mere, qui étoit prisonniere depuis 16. ans.* Il la fit Regente du Royaume (*f*) lors qu'il s'en alla dans la Terre Sainte. La jalousie qui duroit encore dans son ame, la porta à faire un voyage en Navarre, pour y chercher une femme au Roi son fils. Pour entendre ceci il faut savoir, qu'on (*g*) *rapporta* à cette Reine *dans sa prison que Henri avoit dessein de la répudier. . . . afin d'épouser en suite la Princesse* (*b*) *Alix. La crainte qu'elle en eut luy fit haïr mortellement cette Princesse; & lors qu'elle fut en état de s'en vanger, elle porta les choses à l'extremité. Comme elle avoit tout pouvoir sur l'esprit de Richard, elle le mit en teste le dégoutter de ce mariage, en luy donnant des soupçons de la conduite que son pere avoit tenuë avec cette jeune Princesse; & voyant que ses soupçons ne suffisoient pas, elle ajoûta que Henri l'avoit violée, & qu'il en avoit eu un fils. Enfin craignant que les charmes d'une si belle Princesse ne prevalussent dans le cœur de Richard sur ses paroles, elle se hâta de le marier avec une autre. C'est pour cela qu'elle étoit allée à la Cour du Roy de Navarre, voulant faire le mariage de la Princesse Berengere avec Richard, dont elle avoit obtenu la permission, avant qu'il partist d'Angleterre, de negocier ce Traité. Il ne luy fut pas difficile d'en venir à bout, ayant autant d'habileté qu'elle en avoit, & le party paroissant d'ailleurs au Navarrois aussi avantageux qu'il l'étoit effectivement.* Elle amena en suite la Princesse de Navarre en Sicile à son fils, qui consomma le mariage avant que de faire voile vers la Terre Sainte. Eleonor retourna en Angleterre, d'où elle passa en Allemagne (*i*) l'an 1194. pour delivrer Richard prisonnier du Duc d'Autriche. Richard étant mort l'an 1199. elle cabala pour faire tomber la couronne sur la tête de Jean son fils, Comte de Mortaing, à l'exclusion d'Artus son petit-fils, quoi qu'elle eût plus (*k*) de tendresse pour Artus que pour Jean, & qu'elle fût persuadée que les pretensions de Jean étoient injustes. Mais son ambition fut la seule regle de sa conduite. (*l*) *Elle apprehenda que si Artus regnoit, il ne se laissât gouverner par* Voyez aussi le P. Orleans ubi supra pag. 221. *la Duchesse Constance sa mere, femme d'un esprit solide & d'un courage ferme, qui ne luy feroit aucune part de l'autorité. Ainsi elle luy preferа le Comte de Mortaing, Prince sans foy & sans honneur, parce qu'elle crut qu'ayant besoin d'elle, il la feroit regner avec luy.* Ce Comte est le même que celui qui est nommé Jean sans terre. Par la paix qu'il fit avec Philippe Auguste Roi de France l'an 1201. il fut dit que l'Infante de Castille sa niece épouseroit Louïs fils unique de Philippe. (*m*) *La Reine Eleonor nonobstant son grand âge alla querir* cette Infante sa petite-fille, *à la Cour de Tolede, & l'amena en Normandie.* Elle fut affiegée dans Mirebeau par le Prince Artus son petit-fils l'an 1202. Mais Jean sans terre la secourut, & fit prisonnier ce Prince, & le mallacra quelque tems après. Il n'osa le faire, dit-on, pendant la vie d'Eleonor. Cette Reine mourut environ l'an 1202. chargée d'années & de pechez. Servons nous des phrases de Mr. de Mezerai. „ Cette femme consommée en toutes sortes de „ mechancetez, vécut plus de 80. ans; entretint „ la guerre durant plus de 60. & laissa entre la „ France & l'Angleterre une haine qui a duré „ plus de trois siecles; de sorte qu'avec raison „ on pourroit dire d'elle ce que le Poëte Gre„ , a dit de la femme de Menelas, *qu'on a souf*„ *fert* non pas *dix ans*, mais quatre cens, *pour* „ *une telle femme & le fer & la flame.* (*n*)„ Sa fecondité ne merite qu'une partie des épithetes que l'on a données à la fecondité de (*o*) Julie

(*e*) *Idem p. 137. ad ann. 1189.*

(*f*) *Idem p. 141. ad ann. 1189.*

(*g*) *Idem p. 155.*

(*b*) *Fille de Louis VII. qui n'étoit encore qu'enfant avoit été fiancée à Richard & mise en la garde du Roi Henri jusques à ce qu'elle fut nubile.*

(*i*) *Idem pag. 216.*

(*k*) *Idem p. 240.*

(*l*) *Ibid.*

(*m*) *Larrey ibid. pag. 241.*

(*n*) *Mezerai. Hist. de France, tom. 2. pag. 139.*

(*o*) Reverfus inde Guillelmum Cenfiris Julium in matrimonio Mirebellum habuerat duxit uxorem, fe- neque fibi neque reipublicæ felicia uteri. Paterculus lib. 2. cap. 93.

fille

avec la ſuite de l'hiſtoire de cette Reine. Louis * mourut *le 18. ou 20. de Septembre* 1180. deux ans après avoir fait un (*H*) voyage de devotion en Angleterre. Il en avoit fait un ſemblable à St. Jaques de Galice l'an 1152. Il fit ſacrer à Reims ſon fils Philippe, le premier de Novembre 1179. Il l'avoit eu d'Alix de Champagne ſa troiſiéme femme. Je ne me ſuis pas arrêté ſur le detail chronologique de ſes actions, parce qu'on le peut trouver dans Moreri.

* *Mezerai ubi ſupra p. 583.*

LOUIS

(*a*) Ad ultimum tanto nobis effecta eſt vinculo ſinceriſſimæ dilectionis, quæ Religiones alias quaſi reſponens, velamen noſtri Ordinis ſuſcipere, & in noſtra prælegit Eccleſia ſepeliri. *Ex Necrologio Fontis-Ebraldi apud Patrem de la Mainferme, Clypeo noſtrorum Ordinis diſſertat. 3. p. 159.*

(*b*) *Voyez le livre du P. de la Mainferme ibid.*

(*c*) *Voyez l'article* Gregoire I. *p.* 1191. *col.* 2.

(*d*) *Ex Necrologio Fontis-Ebraldi, apud la Mainferme ibid. p.* 158.

(*e*) *Mezerai, Abregé Chronolog. to.* 2. *p.* 581. *ad ann.* 1178.

(*f*) *Ibid. p.* 571. *ad ann.* 1152. *mais il faloit marquer l'an* 1154.

(*g*) *Fille d'Alfonſe VII. Roi de Caſtille, mariée à Louis l'an* 1152.

fille d'Auguſte ; car les fils d'Eleonor eurent une grande complaiſance pour les paſſions de leur mere : ils ſe revolterent contre leur pere quand elle le ſouhaita; & ceux qui regnerent la laiſſerent jouïr de la regence ; mais d'ailleurs ils cauſerent mille maux à leur patrie. Ils eurent du cœur comme des lions, mais c'étoit moins un veritable courage, qu'une hardieſſe determinée à mepriſer les maledictions de la renommée, & à regarder d'un œil froid l'atrocité des plus grans crimes. En un mot ils ne firent honneur, ni à la France d'où ils étoient originaires, tant du côté paternel que du côté maternel, ni à l'Angleterre l'heritage de leur pere. La mort d'Eleonor eſt miſe au 31. de Mars 1204. par Mr. Moreri, qui ajoûte qu'étant ſortie de priſon l'an 1194. *elle ſe retira dans un Monaſtere, & mourut à celui de Fontevrand.* Il ſe trompe de cinq ans à l'égard du tems où elle ſortit de priſon : il ſe trompe beaucoup plus à l'égard de la retraite qu'il lui attribuë ; car depuis ſa liberté elle fit paroître autant que jamais ſon ambition, ſon eſprit d'intrigue, ſon humeur jalouſe & vindicative. Mais il eſt vrai qu'elle (*a*) voulut être enterrée à Frontevaux, & qu'elle prit le voile de l'Ordre. Elle avoit fait beaucoup de bien (*b*) à cette Maiſon ; c'eſt pourquoi on la repreſente dans le Necrologue de Frontevaux, comme une des plus vertueuſes Princeſſes du monde ; tant il eſt ſûr que pour obtenir de Meſſieurs les Moines une atteſtation de bonne vie, au milieu d'une conduite ſi ſcandaleuſe que l'hiſtoire la plus flateuſe n'oſe s'en taire, il ſuffit (*c*) de les enrichir. *Migravit à ſeculo domina Alienoris Regina Francie & Anglia, Ducisſa aquitaniæ, que nitore Regia ſobolis ſuæ mundum illuſtravit. Nobilitatem generis, vitæ decoravit honeſtate, morum ditavit gratiâ, virtutum floribus picturavit, & incomparabilis probitatis honeſtate, ſerè cunctis præſtitit Regimis mundanis* (*d*). Je ſuis fâché que le P. de la Mainferme n'ait point marqué le jour & l'année de la mort d'Eleonor ; car ſi c'eſt le 31. de Mars 1204. comme l'aſſûre Mr. Moreri, il s'enſuit que Mrs. de Mezerai & de Larrey ſe ſont trompez, quand ils ont dit que Jean ſans terre n'oſa tuer ſon neveu Artus pendant la vie de ſa mere.

(*H*) *Un voyage de devotion en Angleterre.*] Servons nous des paroles de Mezerai. „(*e*) Comme „la devotion envers les Reliques de St. Thomas de Cantorbery croiſſoit par l'exemple „meſme du Roy Henry, qui de ſon perſecuteur eſtoit devenu ſon adorateur, le Roy „Louïs paſſa en Angleterre, fit ſes prieres ſur „ſon tombeau, & y laiſſa de riches marques „de ſa pieté.„ Ce Prince avoit deja fait un voyage de devotion. Voici ce qu'en dit Mezerai. „(*f*) Il n'eſtoit point permis aux Rois „de France, ce dit Yves de Chartres, d'eſpouſer des baſtardes. Or il courut un bruit que „Conſtance (*g*) l'eſtoit. Voilà pourquoy Louis „deux ans après ſon mariage s'en voulut eſ-

„claircir luy-meſme ; & ſous pretexte d'aller en „pelerinage à Sainct Jacques en Galice, paſſa „par la Cour de ſon beau-pere, le plus magni„fique Prince de ſon temps, qui le reçut & le „traita royalement à Burgos, & luy oſta le „doute qu'il avoit dans l'eſprit.„ Cela nous montre que la devotion a été l'une des qualitez pfincipales de Louïs VII. *Il ſut peu heureux en ſes grandes entrepriſes*, c'eſt Mezerai (*h*) qui parle, *& trop mol dans les affaires qui deſiroient de la vigueur ; mais auſſi pieux, charitable, bon, équitable, liberal & vaillant qu'aucun Prince de ſon ſiécle. On ne luy peut reprocher que deux fautes ; l'une contre la prudence, d'avoir repudié ſa femme ; l'autre contre les droits de la nature, d'avoir ſouſtenu la rebellion des enfans du Roy Henry contre leur pere.* La devotion & la pieté ſont inconteſtablement les plus grandes de toutes les vertus. Un Prince n'eſt pas moins obligé qu'un particulier à les poſſeder ; & s'il aime mieux en obſerver les devoirs, que de conſerver les Etats, il eſt devant Dieu l'un des plus grans hommes du monde ; mais il eſt ſûr que ſelon le train des choſes humaines, il n'y a rien de plus capable de ruiner une nation, que la conſcience ſcrupuleuſe de celui qui la gouverne. Si ſes voiſins faiſoient comme lui, on auroit à eſperer de ſa pieté le plus grand bonheur dont les peuples puiſſent jouïr ; mais ſi pendant qu'ils le roidit à ne s'écarter jamais des regles ſeveres de la Morale de l'Evangile, lui & ſes ſujets ſeront infailliblement la proye des autres nations, & tout le monde dira qu'il eſt plus propre à la vie monaſtique, qu'à porter une couronne, & qu'il ſeroit bien de ceder ſa place à un Prince moins ſcrupuleux. *Exeat aula qui volet eſſe pius.* Cette maxime regarde principalement le chef d'une Cour. Je ne parle point de cette pieté qui conſiſte à faire bâtir de magnifiques Egliſes ; à étendre par la voye des armes les limites de ſa Religion, & à extirper les ſectes. Cette eſpece de pieté fert (*i*) quelquefois au bien temporel d'un Prince, à ſon agrandiſſement, à ſes conquêtes. Je parle d'une pieté qui empêche de ſe ſervir des obliquitez de la Politique ; je parle d'une conſcience qui prefere toûjours l'honnête à l'utile, & qui rejette toutes les maximes de l'art de regner qui ſont contraires à l'exacte probité. Cette vertu eſt ſans doute prejudiciable, par raport au bien temporel, à cauſe qu'elle ne permet pas que l'on reſiſte aux attaques & aux cabales de l'ennemi. Louïs VII. en eſt un exemple (*k*), quoi qu'il faille avoüer que ſes ſcrupules étoient d'un tour fort particulier, car ils ne l'empêchoient point d'exciter à la revolte les enfans contre leurs peres, ni de proteger cette rebellion ; mais ils ne lui permettoient pas d'être marié à une batarde ; ils le contraignirent à faire un voyage, pour ſavoir ſi ſon épouſe étoit fille legitime du Roi Alfonſe ; il craignoit d'offenſer les loix du Royau-

(*b*) *Mezerai ibid. p.* 583.

REFLEXION *ſur les Princes ſcrupuleux.*

(*i*) *Il a falu mettre roidit à ne s'écarter jamais des regles ſeveres cette reſtriction ; car quelquefois auſſi cette pieté apporte un grand prejudice aux plus puiſſans Princes. La Maiſon de Autriche l'a ſentie : la France le ſent.*

(*k*) *Voyez le Pere Maimbourg*, Hiſtoire des Croiſades liv. 3. pag. m. 357. & ſuiv. *où il montre que les ſcrupules de ce Monarque furent la cauſe de la ruine de ſes affaires à l'expedition de la Terre Sainte.*

LOUIS XII. Roi de France, arriere-petit-fils (*A*) de Charles V. succeda à Charles VIII. le 7. d'Avril 1498. Il avoit porté le titre de Duc d'Orleans, & avoit eſſuyé pluſieurs diſgraces ſous le regne de ſon predeceſſeur. Auſſi n'avoit-il pas eu la ſoumiſſion qu'il devoit à ſon Souverain, il avoit porté les armes contre lui, & on l'avoit même fait priſonnier dans une bataille gagnée * ſur les Bretons par l'armée de Charles VIII. Il aimoit l'heritiere de Bretagne, & il eſperoit de l'épouſer, mais il n'eut ce contentement qu'après que le Roi ſon predeceſſeur fut mort : & il lui en coûta une action tout-à-fait odieuſe & injuſte ; car il falut qu'il fit caſſer (*B*) ſon mariage avec la Princeſſe Jeanne de France. Son

* *C'eſt la bataille de St. Aubin du Cormier, gagnée le 28. de Juillet 1488.*

me. Pourquoi ne craignoit-il pas d'offenſer la loi de Dieu, qui ordonne que les enfans honorent leurs peres ?

Je finis par un paſſage de Mr. Amelot de la Houſſaye, où il cite Machiavel. „ (*a*) L'homme, *dit-il dans le chapitre* 15. *de ſon Prince*, „ qui voudra faire profeſſion d'etre parfaitement „ bon, parmi tant d'autres qui ne le ſont pas, „ ne manquera jamais de perir. C'eſt donc une „ neceſſité, que le Prince qui veut ſe maintenir, apprenne à pouvoir n'etre pas bon, quand „ il ne le faut pas être (*b*). *Et dans ſon chapitre* „ 18. *après avoir dit que le Prince ne doit pas tenir ſa parole, lors qu'elle fait tort à ſon intereſt, il avoüe franchement, que* ce precepte ne ſe„ roit pas bon à donner, ſi tous les hommes „ étoient bons ; mais qu'étant tous mechans & „ trompeurs, il eſt de la ſûreté du Prince de le „ ſavoir etre auſſi. *Sans quoi il perdroit ſon Etat, & par conſequent ſa reputation, étant impoſſible que le Prince qui a perdu l'un, conſerve l'autre.* „ Quelques pages après il parle ainſi : *Il faut interpreter plus équitablement qu'on ne fait de certaines maximes d'Etat, dont la pratique eſt devenuë preſque abſolument neceſſaire, à cauſe de la méchanceté & de la perfidie des hommes. Joint que les Princes ſe ſont tellement raſinés, que celui qui voudroit aujourdhui procéder rondement envers ſes voiſins, en ſeroit bien-tôt la dupe.*

(*a*) *Amelot, Preface de la traduction Françoiſe du Prince de Machiavel.*

(*b*) *Plutarque dit que s'il faloit abſolument remplir tous les devoirs, & obſerver toutes les regles de la juſtice pour bien regner, Jupiter même n'en ſeroit pas capable.*

(*A*) *Arriere petit-fils de Charles V.*] Il étoit fils de Charles Duc d'Orleans, qui étoit fils de Louïs de France Duc d'Orleans, aſſaſſiné dans Paris par ſon oncle le Duc de Bourgogne le 23. de Novembre (*c*) 1407. Ce Louïs fils de Charles V. avoit épouſé Valentine de Milan ; de ſorte que Louïs XII. petit-fils de Valentine avoit les plus legitimes pretenſions du monde ſur le Duché de Milan, & neanmoins il ne put jamais ſe maintenir dans ce païs-là.

(*c*) *Le P. Anſelme, Hiſtoire genealogique p.* 178.

(*B*) *Il falut qu'il fit caſſer ſon mariage avec la Princeſſe Jeanne de France.*] Elle étoit fille de Louïs XI. & ſœur de Charles VIII. On la maria à l'âge de 22. ans avec nôtre Louïs l'an 1476. Elle en uſa bien avec lui pendant qu'il étoit diſgracié ; & ce fut elle qui (*d*) par ſes prieres le fit ſortir de priſon l'an 1491. mais cela ne fut point capable de balancer dans le cœur de ſon mari, l'inclination violente qu'il avoit pour la veuve de Charles VIII. C'étoit Anne de Bretagne ; il l'avoit aimée, & en avoit été aimé avant qu'elle épouſât Charles. Afin donc de contenter ſon envie, il fit rompre ſon mariage, & il promit tant de recompenſes au Pape Alexandre VI. qu'il en obtint tout ce qu'il voulut. Il y a peu de gens qui ne ſoient perſuadez qu'il ſe parjura, en ſoutenant qu'il ne l'avoit point conuë. (*e*) *Il proteſta de l'avoir épouſée par force, craignant l'indignation du Roi Louïs XI. ſon pere, qui étoit un maître-homme ; & qu'il ne l'avoit jamais conuë ni touchée.* C'eſt Brantome qui dit cela ; mais il ajoûte, (*f*) *Je croy que ſon mary, comme j'ay ouy dire, l'avoit fort bien connuë & vivement touchée, encore qu'elle fuſt un peu gaſtée du corps. Car il n'eſtoit pas ſi chaſte de s'en abſtenir, l'ayant ſi pres de ſoy & autour de ſes coſtez, veu ſon naturel qui eſtoit un peu convoiteux & beaucoup du plaiſir de Venus, comme ſes predeceſſeurs, mais il vouloit rabattre ſes premiers amours, qui eſtoit la Reyne Anne, & cette belle Duché, qui luy donnoient de grandes tentations dans l'ame, & pour ce il repudia cette belle Princeſſe, & ſon ſerment fut creu & receu du Pape qui en donna la diſpenſe, receuë en la Sorbonne & Cour de Parlement de Paris.* Mr. Varillas nous va donner le detail des injuſtices qui furent commiſes dans cette affaire (*g*). Louïs XII. „ avoit ſollicité la (*h*) diſſolution de ſon mariage „ avec Jeanne de France fille & ſœur des deux „ derniers Rois, quoi qu'il lui eût obligation „ de la liberté & de la vie : il avoit juré devant „ les Commiſſaires du Saint Siege que le ma„ riage n'avoit point été conſommé, quoi que „ cette Princeſſe eût juré le contraire ; & les „ miracles qu'elle fit depuis ſemblerent confir„ mer ce qu'elle avoit dit : il avoit ſoutenu par „ écrit d'autres faits ſur ce ſujet qui n'étoient „ pas plus vrai-ſemblables : il avoit corrompu „ par argent le Secretaire du Legat (*i*) ; & ayant „ ſçu de lui que la permiſſion de ſe remarier „ étoit expediée, il avoit épouſé la Reine, ſans „ attendre que cette permiſſion lui eût été miſe „ en main, ce qui fut cauſe que le Legat empoi„ ſonna ſon Secretaire. „ Ceux mêmes qui voudront nier que cette Princeſſe ait fait des miracles, feront obligez de reconoître qu'elle vécut exemplairement depuis ſon divorce, & que ſa moderation dans une injure ſi ſenſible fut admirable. Ainſi la raiſon veut qu'on ajoûte plus de foi à ſa parole, qu'aux ſermens de ſon mari. Or il eſt certain qu'elle declara aux Commiſſaires, avec toute la modeſtie que ſa vertu & ſon ſexe demandoient, que le mariage avoit été conſommé. „ (*k*) Jeanne de France interrogée à ſon tour ſur les mêmes articles, repondit. . . . „ que l'honnêteté ne lui permettoit pas de s'ex„ pliquer nettement ſur le (*l*) troiſiéme arti„ cle, & que neanmoins ſa conſcience l'empê„ choit d'en demeurer d'accord. „ S'il étoit vrai, comme un Jeſuite l'aſſûre, qu'il parut de grans prodiges lors que ce mariage fut declaré nul, il ne faudroit point douter des injuſtices, & du parjure de Louïs XII. La declaration de la rupture (*m*) *fut ſuivie, ou du moins accompagnée de prodiges ſurieux, comme de tremblement de terre, d'orage, de tempeſte, de tonnerre, & ſur tout d'une obſcurité ſi grande, qu'en plein jour on fut obligé, dit cet Auteur* (*n*), *de ſe ſervir de flambeaux pour pouvoir lire la ſentence de ſepa-*

(*d*) *Id. ib. p.* 129.

(*e*) *Brantome, Memoires des Dames illuſtres, p. m.* 277.

(*f*) *Id. ib. p.* 288.

(*g*) *Varillas, Hiſt. de Francois I. liv.* 1. *p.* 6. *edit. de la Haye* 1690.

(*h*) *Dans le volume manuſcrit de la Bibliotheque du Roi qui contient le procés pour la diſſolution du mariage de Louïs XII. avec Jeanne de France.*

(*i*) *Cefar Borgia.*

(*k*) *Varillas, Hiſt. de Louïs XII. liv.* 1. *p.* 21.

(*l*) *Dont il étoit que Louïs XII. s'étoit abſtenu de conſommer le mariage. Id. ibid.*

(*m*) *Journal des Savans du* 7. *Avril* 1681. *dans l'extrait de la vie de la Reine Jeanne de France faite par Louïs de Bourg. Jeſuite.*

(*n*) *Louïs de Bourg.*

Son regne fut remarquable par de grans évenemens, les uns heureux, & les autres (C) malheureux ; mais à tout prendre il fut un des plus illuſtres que l'on eût vus depuis quelques ſiecles. La Republique de Veniſe étant devenuë fort puiſſante, & la fierté qui accompagne le grand pouvoir ayant trop paru dans ſa conduite, pluſieurs Etats (D) ſe liguerent pour la mettre à la raiſon. Louis XII. qui entra dans cette ligue, eut preſque lui ſeul toute (E) la gloire d'avoir humilié

(a) *Nouvelles de la Repub. des lettres, mois de Septembre 1684. p. 755.*

ſeparation, & de cette nullité de mariage. Voilà des faits ſurprenans, & dont les Auteurs contemporains n'ont point dû ſe taire : leur ſilence general ſeroit un prodige plus étrange que ceux-là. Il faut pourtant qu'ils n'ayent rien dit là-deſſus ; car s'ils en avoient parlé, la connoiſſance d'une telle choſe ne ſe ſeroit pas ſi mal conſervée, qu'il n'y a preſque perſonne qui ne la regarde comme une nouvelle decouverte dans le livre du Jeſuïte. Raportons ici la reflexion d'un Auteur moderne. *Comment ſe peut-il faire,* dit-il *(a), qu'un évenement de cette nature n'ait pas été connu à Brantome, ni à Mr. Varillas qui ont ſçu, ou lu tant de Memoires ſecrets ? On doit remarquer cette petite difference entre eux deux, que le dernier dit nettement que la Reine Jeanne a fait des miracles, au lieu que le premier s'eſt contenté de ces paroles,* on la tenoit pour Sainte, & quaſi faiſant miracles. * *En ces matieres plus on eſt éloigné de la ſource, plus on en ſçait.* Notez que *(b) le peuple de Paris murmura hautement de ce que le Roi avoit repudié* la fille de Louïs XI. & qu'il *y eut des Docteurs ſcrupuleux qui l'en blâmerent dans les chaires.* Jugez par là ſi l'on ſe fût tû ſur les prodiges. On pourroit dire que depuis la mort de Brantome il s'eſt fait pluſieurs *(c)* miracles au tombeau de cette Reine, & qu'ainſi Mr. Varillas a pu être plus poſitif que Brantome ne l'avoit été. Quoi qu'il en ſoit, la ſentence qui declara nul ce mariage ayant été prononcée *(d)* le 22. de Decembre 1498. le Roi épouſa Anne de Bretagne *(e)* le 8. de Janvier ſuivant.

(b) *Mezerai Abregé Chronolog. tome 3. p. 418.*

(c) *Hilarion de Coſte, Eloges des Dames illuſtres, tome 2. p. 20. dit que Louis XIII. ayant ſu que Dieu fait de continuels miracles au ſepulcre de la Reine Jeanne, écrivit pluſieurs fois au Pape pour la declarer bienheureuſe, & que ce Pape nomma des Commiſſaires pour informer de ces miracles.*

(d) *Anſelme ubi ſupra p. 126.*

(e) *Id. ib. p. 128. Mezerai ubi ſupra dit le 18.*

(C) *Et les autres malheureux.*] Il faut mettre entre les plus grans malheurs de Louïs XII. la perte du Royaume de Naples, & celle du Milanez. Il fut la dupe du Roi d'Aragon à l'égard de la premiere de ces deux pertes ; mais on ne la pouvoit pas attribuer toute entiere aux fourberies de la Cour d'Eſpagne. Les François furent batus en pluſieurs rencontres ; ainſi l'on peut dire que la Cour de France ſe laiſſa jouër vilainement par celle d'Eſpagne, & que les ſoldats François ſe laiſſerent battre par les ſoldats Eſpagnols. La mauvaiſe conduite des Generaux de Louïs XII. cauſe manifeſte de ces diſgraces, n'eſt pas un ſujet de conſolation & d'apologie ; c'eſt plûtôt une autre mortification pour ce Prince : cela temoigne qu'il choiſiſſoit mal ceux qu'il employoit à ſes affaires. L'autre perte, je veux dire celle du Milanez, temoigna viſiblement ce défaut. Il en donna le gouvernement à un *(f)* homme fort haï, & qui dans ce poſte ſe rendit plus odieux qu'il ne l'étoit, & qui entre autres fautes commit celle de fouffrir que les François provoquaſſent la jalouſie des habitans, *(g)* par les libertez qu'ils ſe donnoient auprès des femmes. Encore cette fois-là on eut la conſolation de recouvrer promtement le Milanez, de quoi l'on fut redevable à un coup de perfidie qui eſt très-rare parmi les Suiſſes *(h)* : mais jamais Louïs XII. ne put reparer les autres pertes de ce païs-là. Ce fut en vain qu'il mit ſur pied de grandes armées pour ſe venger du Roi d'Aragon ; il échoüa par tout, & en Italie, & dans la Biſcaye, & dans le Rouſſillon. Le deplaiſir qu'il eut *de tant (i) de mauvais ſuccés, de la perte de ſa reputation, & de ne pouvoir developper toutes ces fourbes d'Eſpagnoles, fut ſi grand qu'il lui cauſa une maladie qui le mit à l'extremité.*

(f) *A Trivulce.*

(g) *Mezerai ubi ſupra p. 420. ad ann. 1500.*

(h) *Ils firent tomber Ludovic Sforce entre les mains des François, quoi qu'ils fuſſent à ſes gages. Voyez Mezerai ibid. p. 421. ad ann. 1500.*

(D) *Pluſieurs Etats ſe liguerent pour la mettre à la raiſon.*] Louïs étoit fort en colere contre les Venitiens, à cauſe d'une *(k)* vintaine d'offenſes qu'ils lui avoient faites. Le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Eſpagne *(l) ne les hauſſoient pas moins pour differentes cauſes, & particulierement parce qu'ils avoient empieté des terres ſur chacun d'eux.* Tous ces Princes firent une ligue à Cambrai l'an 1508. pour la ruine des Venitiens *(m)* : qui tout habiles qu'ils étoient, n'en aprirent la concluſion que quand elle commença d'être executée *(n)*. L'Ambaſſadeur *(o)* de France declama contre eux d'une terrible maniere, dans une harangue qu'il prononça devant l'Empereur Maximilien l'an 1510. Il raconta *(p) l'origine, les progrés, les deſſeins, les artifices & les moyens de regner de cette Republique.* Mais il faut ſe ſouvenir qu'un Orateur qui veut animer à la guerre ceux à qui il parle, ne ſe pique pas trop de l'exactitude d'un Hiſtorien. Quoi qu'il en ſoit cette Republique avoit été déja maltraitée autrement que par des paroles. C'eſt ce qu'on va voir.

(k) *Id. ib. p. 446.*

(l) *Id. ib. ad ann. 1507.*

(m) *Ibid. ad ann. 1508.*

(n) *Ibid. p. 447.*

(o) *Louïs Helian.*

(p) *Voyez la preface de cette harangue dans la traduction Françoiſe qu'on en publia l'an 1677. & qu'on joignit à la traduction Françoiſe du Squitinio della liberta Veneta. Tout cela fut reimprimé en Hollande, avec l'Hiſtoire du gouvernement de Veniſe, par Amelot de la Houſſaye.*

(E) *Preſque lui ſeul toute la gloire d'avoir humilié.*] Les Venitiens le virent en même tems (q) deçà les Monts avec 40000. combatans ,, leur commencer la guerre, & le Pape les fou- ,, droyer de ſes excommunications, qui font ,, grande impreſſion ſur les peuples, quand elles ,, ſont fortifiées par la terreur des armes. Le ,, Roy ayant paſſé la riviere d'Adde, pourſui- ,, vit de ſi prés leur armée qu'il la combatit le ,, 14. jour de May, & gagna cette memora- ,, ble journée de la Giera-d'Adde, prés du vil- ,, lage d'Aignadel à quatre milles de Caravaz. ,, Toute leur Infanterie y demeura, & leur ,, General Alviane ayant perdu un œil fut fait ,, priſonnier. En quinze jours de temps le Roy, ,, preſque ſans coup ferir, conquit toutes les ,, places qu'ils lui detenoient. Il euſt bien pû ,, prendre encore Vicenze, Padouë, Veronne, ,, Trevis, & toutes celles qui appartenoient à ,, l'Empire ou à la Maiſon d'Auſtriche, s'il euſt ,, moins eu de juſtice que d'ambition. Il ren- ,, voya les Deputez de toutes ces villes qui luy ,, apportoient les Clefs, à l'Empereur, qui les ,, receut ſous ſon obeïſſance, & y mit quel- ,, ques garniſons. Le Pape avoit fait entrer une ,, armée de 10. à 12. mille hommes dans la Ro- ,, magne... Le Roy Ferdinand n'avoit qu'une ,, petite armée navale dans le Golfe, & s'atten- ,, doit à profiter, comme il fit, du travail & ,, de la depenſe des François. (r) Or la ſeule perte

(q) *Mezerai ibid. ad ann. 1509. p. 439.*

(r) *Id. ib. p. 448.*

humilié cette puiſſance, qui s'étoit renduë formidable & odieuſe à tous ſes voiſins. Après un ſi beau ſuccés ce fut contre ce Monarque que l'on ſe ligua, par les intrigues d'un Pape * qui étoit non ſeulement un grand guerrier, mais auſſi un fin politique. Louis terraſſa de telle ſorte cette ligue, que ſi le Duc de Nemours n'avoit pas été tué à la journée de Ravenne, on auroit vu ce Pape fier & belliqueux (G) chercher un aſyle hors de Rome. La France l'auroit même fait depoſer,

* *Jules II. Voyez ſon article.*

„ perte de la bataille d'Aignadel mit la Seigneu-
„ rie de Veniſe dans une telle conſternation,
„ que deſeſperant de pouvoir rien garder dans
„ la terre ferme, elle reſolut de ſe reſſerrer dans
„ les Iſles de ſon Golfe; Et dans ce deſeſpoir
„ elle commanda à tous les Gouverneurs des
„ places qui avoient eſté au Pape ou à Ferdi-
„ nand de leur ouvrir les portes, & rappella ſes
„ Magiſtrats de Veronne, Padoüe, Vicenze &
„ autres ſur qui l'Empereur avoit pretention.
„ Voilà comme ces trois Potentats par la valeur
„ des François, pluſtoſt que par leurs forces,
„ recouvirerent tout ce qui avoit été empitté ſur
„ eux; Et comme l'ambition des Venitiens,
„ pour n'avoir point eu de bornes, vit reſtrecir
„ en moins de rien celles de leur Seigneurie juſ-
„ qu'au bord de leur Canal.„ C'eſt un Hiſto-
rien François qui parle, me dira-t-on; il eſt
ſuſpect de flaterie en attribuant à Louïs XII.
tous les effets de la Ligue de Cambrai. Citons
donc Paul Jove qui reconoit que l'Empereur
n'avoit preſque fourni que des Envoyez, lors que
l'armée de France avoit dejà confiné toutes les
forces des Venitiens dans leurs canaux. Citons,
dis-je, Paul Jove, qui pour excuſer le Pape de
ce qu'il abandonna la Ligue, & ſe reünit avec
eux, repreſente que c'étoit le ſeul moyen de
conſerver l'Italie. Il ne dit pas qu'elle eût à
craindre l'Empereur ou le Roi d'Eſpagne, il
ne parle que de Louïs XII. ſes paroles ſont
très-fortes. (a) *In præclaris animi receſſibus gravioresque cauſa pontificem cunctis ſenſibus peracrem, ſtrenuum, indomitum vehementer excitabant, ut ſaluti Italiæ maturè proſpiceret, diligentiſſimeque caveret, ne deleta Venetis, impotenti demum barbaro foret ſerviendum. Namque Ludovicus ubi uno ſecundo prælio Venetos opes contrivit, ac ademptis ipſorum urbibus continentis, gentem adverſo rerum ſucceſſu conterritam intra paludes, ipſaque Venetiæ circumſiſa matis beneficio permunitas compulit, cunctis formidandus evaſerat: præſertim quum ad id bellum Maximilianus Cæſar nihil ferè præter legatos & Auguſti nomen attuliſſet. Noverat Julius Galli regis ingenium proferendi imperii maximè avidum: noverat inexhauſtas Gallorum opes: videbat florentiſſimum Mediolanenſium imperium exalitis Sforzianis Gallice attributum; Ligures verò ſuos, armis planè domitos, ac arce cervicibus impoſita in ſervitutem redactos. Porrò Venetos, quorum toto orbe terrarum paulò antè ſumma & inveterata fuiſſet auctoritas, uniùs horæ momento, copiis, imperio, ac dignitate penitus eſſe ſpoliatos. Quibus rebus adductus (uti pium equiſſimumque & verè Italum pontificem decebat) Venetos, ne ſe tantis fluctibus obrutos, planè demerſos, ac penitus extinctos vellet, ſuppliciter deprecantes, ſublevandos cenſuit.*

(a) *Paulus Jovius in vita Leonis X. lib. 2. p. m. 73. 74.*

(F) *Chercher un aſyle hors de Rome.*] Avant même que Gaſton * de Foix, ce foudre de guerre qui auroit aparemment ſurpaſſé les deux Scipions s'il avoit vécu autant qu'eux, avant, dis-je, qu'il eût remporté la victoire de Ravenne, Jules II. fut ſur le point d'abandonner Rome, pour ne pas tomber entre les mains des François, & il l'eût abandonnée, ſi Louïs XII. ne ſe fût laiſſé enchanter par les charmes de la ſuperſtition. C'eſt Mezerai qui me l'aprend. (b) *Dans cette conſternation, ne voyant pas meſme de ſeureté pour luy à Rome, ſi l'armée du Roy victorieuſe le pourſuivoit, il rechercha les voyes d'accommodement; mais dés qu'il ſceut que le Roy fatigué des ſcrupules importuns de ſa femme, avoit mandé à Trivulce de ne point attenter ſur les terres de l'Egliſe, il ſe monſtra plus dur & plus implacable que jamais.* La victoire de Ravenne cauſa dans Rome une ſemblable conſternation, quoi que le chef qu'on avoit le plus à craindre eût peri dans la bataille. On alla (c) ſuplier le Pape de s'embarquer au plûtôt, & de s'enfuir. Les charmes de la même ſuperſtition raſſurerent encore le Pape, & le tirerent d'affaire. *L'épouvante fut ſi grande à Rome, que les Cardinaux en corps furent ſupplier le Pape de faire la paix avec le Roy. Ferdinand & les Venitiens luy ayant un peu remis le cœur, il eut recours à ſes artifices ordinaires, qui eſtoient d'amuſer le Roy par des propoſitions d'accommodement, & de faire agir la Reyne, qui par des motifs de conſience, par des careſſes, intrigues, importunitez, le deſarmoit ſouvent & le ralentiſſoit.* Qui ne plaindroit la deſtinée de Louïs XII. qui avoit un ennemi domeſtique ſi dangereux dans la perſonne qui lui étoit la plus chere? Cela confirme puiſſamment ce que j'ai dit ci-deſſus (d) touchant les ſcrupules de Louïs VII. Il n'eſt rien de plus capable d'arrêter un bras prêt à terraſſer ſon ennemi, ou à recueillir les fruits d'une importante victoire, que les artifices ou que la bigoterie d'un Confeſſeur. On dit bien que le bon Louïs XII. impoſa une fois ſilence à ſa femme qui ne ceſſoit de l'importuner, (e) *Hé quoi Madame, lui dit-il, penſez-vous être plus ſavante que tant de celebres Univerſitez qui ont aprouvé le Concile de Piſe? Vos Confeſſeurs ne vous ont-ils point dit que les femmes n'ont point de voix dans l'Egliſe?* Mais de quoi pouvoit ſervir de dire cela une fois? Une femme auſſi aimée de ſon mari que l'étoit Anne de Bretagne, ne ſe rebute point pour trois ou quatre refus. Elle revient à la charge, juſques à ce qu'on lui accorde ſes demandes. Ce ſont des oiſeaux de nuit ou de nuict dont le ramage eſt ſort à craindre, il perſuade tôt ou tard. L'Hiſtorien (f) ſus-que j'ai cité obſerve que *de certains Religieux* qui dirigeoient la conſcience de cette Reine, *lui rempliſſoient l'ame de ſcrupules ſi bien qu'elle ne ceſſoit d'en importuner ſon mari.* Si Juvenal avoit ſu de pareilles choſes, il auroit fait plus de peur des ſuperſtitions que de la (g) pedanterie d'une femme. La Reine dont nous parlons s'opiniâtre tellement à pouſſer ſa pointe, qu'il falut enfin que ſon mari lui accordât tout ce qu'elle ſouhaitoit, c'eſt-à-dire, qu'il ſe ſoumit baſſement à la Cour de Rome. Voici encore un paſſage de

(b) *Mezerai ubi ſupra p. 475. ad ann. 1510.*

(c) Erant Plerique adeo mente conſternati, ut Julio veluti deſperatis rebus ab Oſtia trirremibus fugiendum eſſe intrepide ſuaderent. *Jovius in vita Leonis X. lib. 2. p. 107.*

(d) *Dans l'article de Louis VII. pag. 393. & 395.*

(e) *Mezerai, Hiſt. de France, tome 2. p. 890. 891.*

(f) *Mezerai ibid. p. 891.*

(g) Non habeat matrona tibi quæ juncta recumbit. Dicendi genus. aut curtum ſermone rotundet enthymema, nec hiſtorias ſciat omnes. *Juvenal. Satyra 6. v. 446.*

* *C'eſt le même que le Duc de Nemours.*

deposer, nonobstant la mort du Duc de Nemours, si presque toute l'Europe n'avoit conjuré contre elle. On n'avoit jamais vu contre un seul Royaume un tel (*G*) concours d'ennemis. Aussi doit-on avoüer que la France se vit reduite à de grandes extremitez *. Mais outre qu'il est fort glorieux à Louis XII. que ses voisins l'ayent assez redouté, pour croire qu'à moins que d'agir tous de concert ils ne l'arrêteroient pas, il est encore la gloire de dissiper cette formidable ligue par la voye (*H*) de la negociation. La paix qu'il fit avec les Anglois fut un grand coup de partie. Il est vrai que par accident elle lui devint funeste, l'ayant attiré dans un mariage qui lui causa plus de mal, que n'auroit fait une armée de cent mille hommes; car ce Prince ayant épousé la sœur d'Henri VIII. jeune Princesse fort aimable, s'abandonna un peu (*I*) trop aux plaisirs du mariage. Il ne proportionna point à ses forces, ni à son âge, mais à la jeunesse de son épouse les devoirs qu'il lui rendoit. Comme il n'avoit que des filles, il souhaitoit ardemment qu'elle lui donnât un successeur. Il usa bien-tôt à cet exercice la delicatesse de son temperament. Il † consomma le mariage le 10. d'Octobre 1514. & il mourut d'un flux de ventre le premier jour de Janvier ‡ 1515. à l'âge de 53. ans ‖, sans avoir pu avec tant d'efforts si prejudiciables à sa vie, venir à bout d'engrossir la Reine. Ce fut un bonheur pour la France; car si la Reine avoit accouché d'un fils, on auroit eu à la place de François I. un en-

* *Voyez la remarque H.*

† *Mezerai abregé Chronolog. tome 4. p. m. 470.*

‡ *A commencer l'année au 1. jour de Janvier.*

‖ *Mezerai ibid. pag. 471.*

(*d*) *Mezerai dit ici, que le Roi ayant refusé de ratifier ce Traité, leurs têtes couvrirent un extrême danger. La seule crainte qu'eurent les Suisses de perdre les grandes sommes d'argent qu'il leur offroit, fauva la vie de ces innocens.*

(*a*) *Mezerai, Abregé Chronolog. tom. 4. p. 469. ad ann. 1513.* de Mezerai. (*a*) *L'esprit du Roy se soustenoit contre toutes ces adversitez: mais il avoit une peine domestique plus grande que celle que luy faisoient tous ses ennemis. C'estoit sa propre femme qui touchée des scrupules ordinaires à son sexe, ne pouvoit souffrir qu'il fust mal avec le Pape, & qu'il entretint un Concile contre luy. Comme elle luy rompoit perpetuellement la teste sur ces deux poincts, il estoit souvent contraint pour paix avoir, d'arrester ses armes, lors que ses affaires alloient le mieux, & qu'il estoit sur le poinct d'amener Jules à la raison. Enfin estant tout-à-fait vaincu par ses importunitez, & par les remonstrances de ses sujets qu'elle suscitoit de tous costez, il renonça à son Concile de Pise, & adhera à celuy de Latran par ses Procureurs; qui firent lire son mandement dans la huitiesme Session le 14. de Decembre, le Pape y presidant* *.

* *Voyez l'article* Jules II. *remarque G.*

(*G*) *Contre un seul Royaume un tel concours d'ennemis.*] Louis XII. eut à soutenir la guerre tout à la fois contre le Pape, contre la Republique de Venise, contre l'Espagne, contre l'Angleterre: ou contre le Pape, contre l'Angleterre, contre l'Empereur & contre les Suisses: & pour surcroît il lui fallut soutenir un miserable Roi (*b*) depossillé, qui ne l'aidoit que de la justice de sa cause, ce qui ne servit de rien: & c'est assez l'ordinaire.

(*b*) *Jean d'Albret Roi de Navarre.*

(*H*) *Par la voye de la negociation.*] „ La (*c*) „ France se trouva dans le plus grand danger „ où elle eust esté de longtemps. Car d'un costé „ les Suisses extrémement enflez de la victoire „ de Novarre y entrerent par la Duché de Bour- „ gogne, & luy † avec l'Anglois l'attaqua du „ costé de la Picardie. Les Suisses assiegerent „ Dijon avec 2500. hommes, ausquels l'Em- „ pereur avoit joint la Noblesse de la Franche- „ Comté, & quelque Cavalerie Allemande com- „ mandée par Ulric Duc de Virtemberg. La „ Tremouille l'ayant defendu six semaines, ju- „ gea qu'il estoit meilleur de destourner ce tor- „ rent, qui aprés la prise de cette place, eust „ tout inondé jusqu'à Paris, que de le rendre „ plus violent en l'arrestant. Il entra en nego- „ ciation avec eux, & la conduisit si bien qu'il „ les renvoya en leur pays, s'obligeant de faire „ en sorte que le Roy leur fourniroit 600000.

(*c*) *Mezerai ibid. p. 467. ad ann. 1513.*

† *C'est-à-dire l'Empereur.*

„ escus, & qu'il renonceroit au Concile de Pise „ & à la Duché de Milan. Il n'avoit point „ d'ordre exprés de leur accorder ces condi- „ tions: mais il creût le devoir faire pour sau- „ ver la France, & leur donna six ostages, deux „ Seigneurs, & quatre Bourgeois (*d*) . . . . „ Au mesme temps & vers la my-Juillet l'Em- „ pereur & le Roy d'Angleterre avoient assiegé „ Terouënne avec plus de 50000. hommes, „ L'armée Françoise jetta assez heureusement „ un convoy de vivres & de munitions dans les „ fossez: mais au retour ne se tenant point sur „ ses gardes, elle fut chargée & mise en defrou- „ te. Le combat se donna le 18. Aoust prés „ de Guinegaste, on le nomma *la journée des* „ *esperons*, parce qu'en cette occasion les Fran- „ çois s'en servirent mieux que de leurs espées. „ Terouënne (*e*) capitula 15. jours aprés. Tournai se rendit de bonne heure. La paix vint donc à propos: elle fut conclue (*f*) à Londres le 2. d'Août 1514.

(*d*) *Mezerai ibid. pag. 470.*

(*e*) *Id. ib. p. 468.*

(*f*) *Ibid. p. 470.*

(*g*) *Paulus Jovius in vita Ludovici X. lib. 3. pag. 146.* Dans le 14. livre de son Histoire il parle ainsi: *Sed Rex ætate provectus . . . quum intemperantiæ puellaribus complexibus indulgeret, & fessus, in lectum erat tenuissimâ, penè oblitus, intemperantius (ut ferunt) procreandis liberis operam daret, concepta edaci febricula non multos post dies interiit.* Voici les paroles de Guicciardin. (*b*) *Il Re di Francia, mentre che dando cupidamente opera alle belleZZe eccellente & alla età della nuova moglie, giovane di diciotto anni, non si ricorda dell' età sua, e debilità della complessione, oppresso da febbre, e sopravenendogli accidenti di flusso, partì quasi repentinamente della vita presente, havendo fatto memorabile il primo giorno dell' Anno M. D. XV. con la sua morte.* Mezerai s'accorde avec ces deux Italiens, *Plusieurs crurent*, dit-il (*i*), *que les trop grandes caresses qu'il avoit faites à la jeune Reine avoient causé sa mort.* Mr. Varillas (*k*) observe que les *Medecins & les Courtisans en le voyant remarier, s'étoient accordez à prédire qu'il ne survivroit pas long tems à ses deuxiémes nopces.*

(*h*) *Guicciardin lib. 12. fol. 351. verso.*

(*i*) *Mezerai, Histoire de France, to. 2. p. 872.*

(*k*) *Varillas Histoire de Louis XII. livre 11. p. m. 387.*

enfant, qui auroit été (K) fort foible toute sa vie. Louïs XII. fut si porté à soulager ses sujets, qu'il merita le surnom de pere du peuple, éloge mille fois plus glorieux que celui de grand, d'auguste, de magnifique, de hardi, &c. Il souffrit patiemment les satires (L) contre sa personne, mais non pas contre la Reine. Il aimoit tendrement cette Princesse, & il eut des égards pour elle qui furent prejudiciables à son Etat. Elle le remplit de scrupules * qui furent contagieux, & qui fortifierent Jules II. le plus mortel ennemi que la France ait jamais eu dans l'Italie. A cela près c'étoit une grande Reine, & (M) d'une rare chasteté.

* Voyez la remarque F.

On

(K) *Qui auroit été fort foible toute sa vie.*] On ne donne point ceci comme très-certain, mais seulement comme vraisemblable, & on se fonde sur la raison que de bons Auteurs ont donnée des infirmitez de Charles VIII.

(a) Nandé, Addition à l'Histoire de Louïs XI. p. 41.

„ (a) Que Charles VIII. fust doué d'une nature si foible que nous avons dict, il n'y a „ lieu d'en douter, puisque Comines asseure „ que ce Prince (b) *ne fut jamais que petit homme de corps & d'entendement*, & que Gaguin

(b) Livre 8. chap. 13.

„ (c) l'a bien encore enchery par dessus, lors „ qu'il dit, *Tenerin atque imbecillibus membris*

(c) Initio lib. 11.

„ *adeo Carolus fuit, ut sedulo duci illum & gestari si mollister prinsquam solide incederet oporteret.*

„ Ce que l'on pourroit raisonnablement croire „ estre arrivé à cause de la vieillesse de son pere, „ veu que suivant la remarque de Dominicus „ Mencinus,

(d) In Carmine de prima ætate Caroli VIII.

„ Promus (d) *in canos Ludovicus annos*
„ *Cum daret vires animo senectus*
„ *Corpori auferret, meruit decorum*
„ *Gignere prolem.*

„ Or est-il qu'entre les incommoditez de cet „ aage celle-cy a toûjours esté mise pour l'une „ des principales

(e) Juvenalis satyra 10.

„ *Coitus* (e) *jam longa oblivio, vel si*
„ *Concris, jacet exiguus cum tamice nervus.*

„ Et si tant est qu'après l'usage des medicamens, „ appellez par les Medecins *Entatica*, & mille „ caresses amoureuses,

„ *Incendi jam frigidus avo*
„ *Laomedontiades, vel Nestoris hernia posit.*

„ On ne peut toutesfois esperer une bonne issuë „ de leur combat, parce que, comme asseure

(f) Initio 2. de sanit. tuenda.

„ Galien, (f) *Que floruerunt ætatem vel præcedunt ætates, vel sequuntur, aut plane semen non effundunt, aut certe infœcundum, aut male fœcundum emittunt.* Ce qui en effect se trouve la veritable en Charles VIII. qui eut toutes „ les incommoditez mentionnées cy-dessus de „ la vieillesse de son pere. „

(L) *Les satires contre sa personne, mais non pas contre la Reine.*] Citons là-dessus les memoires de Brantome: *Le Roy*, dit-il (g), *honorait de telle sorte* Anne de Bretagne son épouse, *que luy estant rapporté un jour que les Clercs de la Basoche du Palais, & les Escoliers aussi avoient joüé des jeux où ils parluient du Roy & de sa Cour, & de tous les grands, il n'en fit autre semblant, sinon de dire qu'il falloit qu'ils passassent leur temps, & qu'il permettoit qu'ils parlassent de luy & de sa Cour, mais non pourtant de reglement, & sur tout qu'ils ne parlassent de la Reyne sa femme en façon quelconque, autrement qu'il les feroit tous pendre: voilà l'honneur qu'il luy portoit.* Je joins à ce passage ces paroles de Costar. „ (b) Nostre Louïs „ douziéme, qui merita le titre de *Pere du peu-*

(g) Brantome, Memoires des Dames illustres, p. 11.

(b) Costar, Lettres, tome 1. p. 328.

„ *ple*, ne fut-il pas joüé en plein theatre dans „ sa bonne ville de Paris, & representé comme „ un avare insatiable qui buvoit dans un grand „ vase d'or, sans pouvoir estancher une soif si „ deshonneste? Il en loüa l'invention, & s'en „ rejoüit comme les autres, & peut-estre mes„ me fut-il bien aise que l'amour qu'il avoit „ pour les richesses, n'ayant jamais fait pleurer „ le moindre de ses Sujets, leur donnât matie„ re de rire & de se divertir agreablement. „ En general ce Monarque avoit le naturel si doux „ & si debonnaire, qu'on prit pour un coup d'en„ haut la rigueur qu'il exerça contre le Duc de Milan. (i) *Il le fit traduire de Lion à Loches ou il fut enfermé jusqu'à sa mort dix ans durant, avec une rigueur si contraire à la misericorde de ce bon Prince, qu'on crut que c'estoit un visible chastiment de Dieu.* Ce miserable Duc de Milan fut enfermé dans une cage de fer, où il n'eut pas même la consolation de pouvoir lire ni écrire. Cette seule action de severité fit juger à bien des gens que Louïs XII. étoit cruel.

(i) Mezerai ubi supra pag. 421. ad ann. 1500.

(k) *Eum tamen pervicacia obstinataque natura, & proinde sævum & inexorabilem plerique existimarunt, vel ob id præcipuè, quod Ludovicum Sforziam etepto omni scribendi, & quæ cuperet legendi solatio, ferratis in cavea omnium miserrimum mori coëgisset.*

(k) Paulus Jovius Histor. lib. 14. sub fin.

(M) *Une grande Reine, & d'une rare chasteté.*] Voyez son éloge dans (l) Brantome, & (m) Hilarion de Coste, je me contente de vous indiquer ces sources: mais je n'en userai pas ainsi à l'egard de Pierre de St. Julien, je le copie touchant un fait bien curieux. *La Reine Anne Duchesse de Bretagne*, dit-il (n), *& Madame Anne de France Duchesse de Bourbonnois, (cette-là deux fois Reine de France, & cette-cy fille du Roy Louis XI. & Regente en France pendant la minorité du Roy Charles VIII. son frere) avoient si vertueusement extirpé l'impudicité, & planté l'honneur au cœur des Dames, Damoiselles, femmes de villes, & toutes autres sortes de femmes Françoises, que celles qu'on pouvoit sçavoir avoir offensé leur honneur, estoient si abonties & mises hors des rangs, que les femmes de bien eussent pensé faire tort à leur reputation, si elles les eussent souffertes en leur compagnie.* Je ne croi point qu'il y ait de meilleur moyen de faire fleurir la pudicité que celui-là. Si l'on mettoit en coutume que toutes les femmes de bonne reputation refusassent de se trouver où il y auroit des femmes supectes de galanterie, verroit-on des Dames qui osassent se decrier? Il feroit très-facile aux Reines, ce me semble, de mettre leur sexe fur un bon pied: elles n'auroient qu'à mettre hors des rangs les Dames dont on causeroit sur de bonnes apparences. En un mot elles n'auroient qu'à imiter Anne de Bretagne. Un Auteur moderne (o) indique la source la plus feconde du reglement de nôtre siecle, quand

(l) Ubi supra à pag. 1. usque ad 31.

(m) Vies des Dames illustres tome 1. au commencement.

(n) Pierre de St. Julien, Antiquitez de Masson, apud Hilarion de Coste ubi supra pag. 54. 55.

(o) La Chevardye, Instruction pour une jeune Princesse. Voyez les Nouvelles de la Rep. des lettres. Octobre 1685. art. 1. p. 1075.

On raporte * plusieurs bons mots de Louïs XII. Je n'en toucherai (*N*) qu'un. Je donnerai aussi la deſcription de ſon corps, telle (*O*) qu'on la trouve dans un livre de Barthelemi Cocles.

LOUIS XIII. Roi de France, fils & ſucceſſeur de Henri le Grand, naquit à Fontainebleau le 27. de Septembre 1601. & commença de regner le 14. de Mai 1610. Si les dix premieres années de ſon regne furent troublées (*A*) par pluſieurs factions, qui degenererent quelquefois en guerres civiles, les vingt & trois

* *Voyez Mezerai, Hiſtoire de France, tom. 3. p. 873. 874. & Varillas Hiſtoire de Louis XII. livre 11. p. 395. & ſuiv.*

quand il dit qu'au lieu qu'autrefois une femme qui auroit été jalouſe de ſa reputation, ſe ſeroit fait un ſcrupule de ſe trouver avec une autre dont on auroit ſeulement douté de la vertu, on fait à preſent le même viſage à celles qui tiennent une conduite reguliere, & à celles qui ne la tiennent point. C'eſt (*a*) degoûter de la vertu que de lui ôter ſes recompenſes temporelles: or c'eſt les lui ôter que d'avoir les mêmes égards, & les mêmes civilitez pour une femme dont la reputation eſt delabrée, que pour une femme de bien & d'honneur: & voilà preſque l'état où ſont les choſes. *En (b) effet que pourroit-on alleguer qui s'obtienne plus aiſement par celles qui ſont continuellement ſur leurs gardes, que par celles qui ſont dans quelque deceri? Les unes vont-elles plus hardiment que les autres aux grandes Fêtes, & aux aſſemblées de ceremonie, ou y reçoivent-elles de plus grandes civilitez? Eſt-ce un obſtacle pour les grands établiſſement, que d'avoir été l'entretien de tout un Peuple? En eſt-on moins loüé dans une Epître Dedicatoire, ou dans une Oraiſon funebre? Nullement, & l'on peut dire avec Salomon ſur tout ceci, qu'un même accident arrive à celui qui ſacrifie, & à celui qui ne ſacrifie point.*

(*a*) *Nouvelles de la Republique des lettres ibid. pag. 1076.*

(*b*) *Ibid.*

Revenons à la Reine Anne de Bretagne: ſa chaſteté ne lui fut pas inutile pour ſoutenir ſon humeur altiere: voici les paroles d'un de ſes Panegyriſtes. „ (*c*) Je n'ignore pas que quelques-uns (*d*) ont écrit que ce bon Roy voyant „ que cette Princeſſe avoit une extréme paſſion „ de dominer, luy laiſſa gouverner paiſiblement ſon Duché de Bretagne; & qu'ayant „ ſceu qu'elle tramoit quelque choſe contre ſa „ volonté & ſon ſervice, neantmoins il ne s'en „ voulut jamais vanger, diſant à ceux qui l'en „ preſſoient: *il faut donner quelque choſe à la „femme pudique.* „ Il y a des gens qui aimeroient mieux que leurs femmes fuſſent galantes, & ſoumiſes, que (*e*) chaſtes & imperieuſes. Louïs XII. n'étoit pas de cette humeur. Voyez la ſatire X. de Mr. Deſpreaux, à l'endroit où il raporte le prix à quoi une épouſe vertueuſe fait taxer ſa pudicité.

(*c*) *Hilarion de Coſte ubi ſupra to. 1. p. 6.*

(*d*) *A. Favron & autres Hiſtoriens.*

(*e*) Malo Venuſinam quam te Cornelia, mater Graccho-rum, ſi cum magnis virtutibus affers Grande ſupercilium. *Juvenal. ſat. 6. v. 166.*

(*N*) *Je ne toucherai qu'un* de ſes bons mots.] „ (*f*) Après la Ligue de Cambray les Venitiens „ deputerent vers luy, pour eſſayer de l'en de„ tacher. Le Senateur qui eſtoit Chef de l'Am„ baſſade, luy fit une Harangue toute remplie „ de la ſageſſe de leur Republique; & Louïs „ qui ne vouloit ni le contredire, ni luy ac„ corder ce qu'il demandoit, repondit agrea„ blement, 'J'opposeray un ſi grand nombre de „ Foux à vos Sages, que toute leur ſageſſe ſera „ incapable de leur reſiſter: car nos Foux ſont „ des gens qui frappent par tout ſans regarder „ où, & ſans entendre aucune raiſon.„ Il pouvoit bien dire qu'il oppoſeroit des foux aux Venitiens, car tout ce que les François firent en Italie ſous Charles VIII. & ſous Louïs XII. fut l'ouvrage de cette fureur martiale, que les étrangers mêmes reconoiſſent dans le temperament des ſoldats François au commencement des combats. Leur ardeur & leur promptitude produiſoient les bons ſuccés; mais comme leurs Generaux n'étoient pas des gens de tête, & qu'alors il y avoit très-peu de conduite dans les affaires de France, la perte des conquêtes n'étoit guere moins ſubite que les conquêtes mêmes. Il n'y avoit guere alors de prudence ni dans le chef, ni dans les membres du Conſeil. Ce fut ce qui ſauva l'Italie, comme l'a reconu depuis peu un (*g*) celebre Profeſſeur de Friſe.

(*f*) *Varillas, Hiſt. de Louis XII. livre 11. p. 397.*

(*g*) Si Carolus VIII. & Galli tum temporis ita animati, ſicut eſt *Ludovicus* XIV. & ejus conſilium, cujus inſtituta ratione ſeptentrionaque ferè ſunt mathematicæ, actum fuiſſet de Italia, cujus nulla amplius erat vis militaris. Sed ut Galli hanc expeditionem imputarunt magis quam prudentiæ ductu ſuſceperant & executi erant, ita minimum non eſt, idem fatum, deficiente conſtantia, illos deſtituiſſe. *Ulricus Huber Hiſtoria civilis tomo 2. pag. 112. 113. editionis Francker. 1692.*

(*O*) *La deſcription de ſon corps.*] Naudé l'a mathematicæ inſerée dans ſes additions (*h*) à l'hiſtoire de Louïs XI. & il remarque qu'il l'a trouvée *dans un livre fort rare, & imprimé il y a ſix vingt ans* (*i*). On le verra à la marge. *Caput* (*k*) *non magnum, acutum, frons anguſta, oculi groſſi emi-nentes, facies macra, capilli curti, nares ample & elevatæ, labra groſſa, & mentum acutum, collum curtum & ſubtile, humeri anguſti, manus & brachia ſubtilia & longa, epiglottis eminens, furcula pectoris ſtricta, pectus anguſtum, ſtatura potius curva quam erecta, corpus colericum, & motus oculorum velox & ſurſum revolventes ſe, & crura ſubtilia.*

(*h*) *Naudé Additions à l'hiſtoire de Louïs XI. p. 388.*

(*i*) *Ce livre de Naudé fut imprimé l'an 1630.*

(*k*) *Barthelomæus Cocles lib. 2. Phyſiog. quæſtio 15.*

(*A*) *Pluſieurs factions qui degenererent quelquefois en guerres civiles.*] Quand on lit l'Hiſtoire du regne de Louïs XIII. depuis le commencement juſques à la fin, on eſt mille fois tenté de ſe demander à ſoi-même, *Mais eſt-il vrai que je lis des choſes faites en France? N'aurois-je point ſous mes yeux un livre où par des fictions romaneſques, quelques Ecrivains ſe plaiſent de peindre le caractere d'un peuple mutin; & d'une Nobleſſe encline à la rebellion, caractere que ces Auteurs ſe ſont aviſez de publier ſous le nom de France, afin de cacher le nom d'une autre nation?* On eſt ſur tout tenté de ſe faire ces demandes, lors qu'on s'eſt laiſſé preoccuper par les railleries des étrangers, qui accuſent les François d'être idolâtres de la Monarchie, & de leurs Monarques, ou par les éloges que pluſieurs Auteurs François repandent ſur leur nation, comme ſi elle étoit naturellement ſoumiſe à ſes Rois avec un zéle, & avec une fidelité incomparables. Il n'y a rien de plus faux que ces railleries des étrangers, & que ces éloges de pluſieurs plumes Françoiſes. L'Auteur du Teſtament politique de Mr. de Louvois a bien mieux conu le genie de la nation. Il poſe en fait que le ſeul & le vrai moyen d'éviter en France les guerres civiles, eſt la puiſſance abſoluë du Souverain ſoutenuë avec vigueur, & armée de toutes les forces neceſſaires à la faire craindre. *Pour des broüillons & des rebelles*, dit-il (*l*), *il eſt conſtant qu'on en a veu en France ſous les Regnes precedens, & au commencement de celui de V. M. autant qu'en aucun autre endroit de l'Univers.* Il établit la même maxime lors qu'il fait cette re-

(*l*) *Teſtament politique de Mr. de Louvois, p. 88.*

trois autres ne furent pas moins agitées ou par des guerres de Religion, ou par des guerres étrangeres; de ſorte que c'eſt à ce Prince que convient d'une façon particuliere, ce que Job * dit en general de tous les hommes. Ce regne ſi peu pacifique fut extremement glorieux; & il y avoit long tems que la France n'avoit remporté tant de victoires éclatantes. On peut neanmoins dire qu'au milieu de tant de triomphes & de tant de gloire, ce Monarque a été (*B*) fort malheureux;

* *Il y a comme un train de guerre ordonné aux mortels ſur la terre.* Chap. VII. v. 1.

marque touchant les Anglois. *On* (*a*) *ſait aſſez quelle eſt dans le fond leur diſpoſition. Ils ſont auſſi legers & auſſi remuans que les autres Nations, mais quoi qu'on en diſe ils ne le ſont pas plus. C'eſt l'occaſion, c'eſt la forme du Gouvernement, c'eſt l'impunité, ce ſont les moyens qu'on leur laiſſe qui les rendent remuans. On verroit dans les autres Etats les Sujets qui ſont les plus ſoumis devenir auſſi broüillons & auſſi mutins, ſi la prudence, l'autorité, & la vigueur de leurs Souverains ne les retenoit, & ne leur en retranchoit toutes les occaſions.* Conſiderez comment il raiſonne ſur la difference qu'il y a en France entre ce regne & les regnes precedens. Où (*b*) *eſt-elle aujourdhui cette multitude d'eſprits remuans & enclins à la revolte? N'ont-ils pas tous les pretextes qu'ils ont jamais eu? Les guerres & les autres dépenſes que V. M. eſt obligée de faire pour ſoutenir l'éclat de ſa gloire, ne l'obligent-elles pas d'impoſer ſur le Peuple des tributs plus exceſſifs qu'il n'en fut jamais levé meſme ſous Louis XI. Les P. Reformez n'ont-ils pas eſté pouſſez plus loin que ſous Charles IX. & ſous Louis XIII? La Nobleſſe n'eſt-elle pas plus chargée qu'elle n'a jamais eſté? Le Clergé ne contribuë-t-il pas aux beſoins de l'Etat plus qu'il n'a jamais fait, & dans ce ſiecle & dans tous les ſiecles paſſez?* Et *V. M. n'a-t-elle pas autant de demeſlez avec le Siege de Rome qu'aucun Roi de France en ait eu? Cependant tout eſt tranquille, tout eſt ſoumis. Point de revolte, point de trahiſon. La guerre & les troubles ne ſont qu'au dehors, au lieu qu'autrefois ils eſtoient au dedans. . . .* D'où (*c*) *vient donc cette difference? . . . D'où vient ce changement? De la difference avec laquelle V. M. manie l'autorité Royale; de ſon diſcernement à en faire le veritable uſage; de ſon adreſſe à conduire cette beſte brute qui s'apelle le Peuple, & qui demeurant ſans frein court à l'abandon de tous les coſtez. où ſon inſtinct la pouſſe; mais qui s'accoutume inſenſiblement à ſe laiſſer régir par le mors qu'on lui donne, & à marcher mieux à proportion de ce qu'on lui tient la bride plus ſerrée. C'eſt le pouvoir abſolu qui ſeul eſt le veritable frein capable de donner la fougue d'une multitude aveugle & capricieuſe.*

(*a*) *Teſtament politique de Mr. de Louvois, p.* 343.

(*b*) *Ibid. pag.* 388. 389.

(*c*) *Ibid. p.* 392. 393.

Il dit en un autre endroit. „ (*d*) Que l'autorité limitée du Souverain & celle des Repu-„ bliques ont plus de mauvais coſtez, & ſont „ ſujettes à plus de fâcheuſes ſuites pour l'Etat „ & pour le peuple, que n'eſt le pouvoir arbi-„ traire. Les factions, les ſéditions, les tu-„ multes, les guerres civiles, font ſouvent plus „ de mal en un an, que tout le déreglement d'un „ Monarque abſolu n'en pourroit cauſer en „ toute ſa vie. „ Il ſe pourroit tromper par raport à certains païs, mais il n'y a point d'apparence qu'il ſe trompe à l'égard de ſa nation: elle eſt d'un tel genie, que le plus fâcheux état où elle ſe puiſſe trouver eſt de vivre ſous un gouvernement mou & foible. Alors chaque Gentilhomme eſt le tyran de ſon village, chaque grand Seigneur le tyran de ſon canton: alors on ne voit que ſeditions & (*e*) ſoulevemens. Liſez l'Hiſtoire de France, remarquez principalement les minoritez, vous ſerez convaincu de ce que je viens de dire. Vous trouverez le caractere de cette nation dans celui que Mr. de la Bruyere donne aux enfans. Voyez la marge (*f*).

(*d*) *Ibid. p.* 383. 384.

(*B*) *Au milieu . . . de tant de gloire ce Monarque a été fort malheureux.*] Un Auteur moderne voulant prouver le neant des proſperitez humaines ſe fert de deux grands exemples; il parcourt la vie d'Auguſte, & puis il continuë de cette maniere. „ (*g*) Venons au ſecond exem-„ ple, & regardons d'abord le plus glorieux „ Potentat de ce ſiecle, dans une continuation „ de benedictions du Ciel, telles que toute la „ Terre a eu ſujet de s'en étonner. On peut „ bien juger que je veux parler de Louïs Trei-„ ziéme, dont ceux qui viendront après nous, „ admireront ſans doute les proſperitez, s'ils en „ jugent par l'éclat de ſes actions heroïques, „ par le nombre de ſes trophées, par l'étenduë „ de ſes conquêtes, & par la grandeur de ſes „ triomphes. En effet, ſoit que vous conſi-„ deriez les monſtres qu'il a domptez au de-„ dans, ſoit que vous jettiez les yeux ſur les „ avantages qu'il a eus par tout au dehors, vous „ ſerez contraint d'avoüer que la France n'a ja-„ mais eu de Roy plus fortuné que luy. Elle „ n'a point de frontiere qu'il n'ait avancée de „ beaucoup dans le païs ennemi. Elle n'a „ point d'envieux dont il n'ait dompté l'orgueil, „ & confondu les deſſeins. Et ſi vous pre-„ nez garde à ce qui s'eſt paſſé tant ſur l'Ocean „ que ſur la Mediterranée, vous jugerez que „ tous les Elemens combattoient pour nous ſous „ la domination de ce Prince. Or les marques „ de ſon bonheur n'eſtoient pas moindres dans „ ſon domeſtique; & c'eſt ſans doute qu'il „ avoit de grands avantages ſur Auguſte de ce „ coſté-là. Dieu luy donna pour compagne de „ ſa couche une Princeſſe, que la bonté ſin-„ guliere, jointe à pluſieurs autres vertus extraordinaires, & vraiment heroïques, luy „ euſſent pu faire aimer, quand elle n'euſt point „ eſté une des plus parfaites au reſte, & des „ plus agreables de ſon temps. Il ſe voyoit „ pere de deux fils tres-dignes de ſon affection, „ pour eſtre ſi beaux, & ſi bien formez de Na-„ ture, qu'il n'euſt pas pu ſouhaiter plus „ accomplis, outre que le temps auquel il les „ avoit eus les luy devoit rendre encore plus „ chers. Tout le monde le reſpectoit, & de „ quelque coſté qu'il ſe tournaſt dans ſon Lou-„ vre, il n'y voyoit que des témoignages d'a-„ mour & de reverence. Pouvoit-il donc reſ-„ ter quelque choſe à ſa felicité pour eſtre plus „ entiere, ſi nous en jugeons par les apparences? Avec tout cela neanmoins, que dirons „ nous ſi par ſa propre confeſſion il n'a jamais „ paſſé un jour ſans quelque mortification, ni „ gouſté en ſa vie la douceur d'une joye, qui „ ne

(*e*) *Voyez le paſſage de Ceſar dans la derniere remarque.*

(*f*) *L'unique ſoin des enfans eſt de trouver l'endroit foible de leurs maîtres, comme de tous ceux à qui ils ſont ſoumis: dés qu'ils ont pu les entamer ils gagnent le deſſus, & prennent ſur eux un aſcendant qu'ils ne perdent plus. Ce qui nous fait deboir une premiere fois de ces ſuperiorité à leur égard, eſt toujours ce qui nous empêche de la reconnoître.* La Bruyere, Caracteres de ce ſiecle, pag. 438. 439. édit. de Paris 1694.

(*g*) *La Morlie la Voyer, Diſcours de la proſperité, au ſujet de Louïs le Grand, pag.* 328. & *ſuiv. édit. de Paris* 1681. *in* 12.

roux ; car l'interieur de ſa maiſon le plongeoit éternellement dans le chagrin. Il ne ſe pouvoit fier ni à ſa (C) mere, ni à ſa femme, ni à ſon frere, trois perſonnes

„ ne fuſt détrempée dans l'amertume du déplai-
„ ſir. Je m'empeſcherai bien ici de commet-
„ tre la faute de celuy que les Atheniens trait-
„ terent ſi mal, pour les avoir obligez à pleu-
„ rer une ſeconde fois les infortunes de leurs
„ alliez, en les repreſentant ſur un Theatre.
„ Et de vrai, mon imprudence ſeroit plus
„ grande que la ſienne, ſi je voulois aujour-
„ d'huy m'étendre ſur un ſujet ſi ennuyeux que
„ nous ſeroit celuy des ſoucis cuiſans, & des
„ inquietudes continuelles de ce Monarque.
„ Mais tant y a que puis qu'en mourant ſes
„ dernieres paroles, que les Juriſconſultes nom-
„ ment ſacrées, & qui paſſent pour des Ora-
„ cles dans des bouches moins veritables que la
„ ſienne, nous ont aſſuré que ſes contente-
„ mens n'ont jamais eſté purs, ni ſes plaiſirs
„ exempts de triſteſſe & d'afflictions, ne pou-
„ vons-nous pas bien conclure que tout ſon
„ bonheur, non plus que celuy d'Auguſte,
„ n'avoit rien d'eſſentiel, & qu'il eſtoit ſeule-
„ ment de la nature de ces choſes qui ne ſub-
„ ſiſtent que dans l'opinion? „ Je ne fais point de remarques ſur ce long paſſage, quoi qu'il ſoit peut-être facile d'y trouver quelque ſujet de critique : je me contenterai d'obſerver que l'on y voit une preuve de mon texte la plus convaincante qui ſe puiſſe. Louïs XIII. avouë qu'il a été malheureux ; perſonne ne le pouvoit ſavoir auſſi bien que lui, & rien ne l'engageoit à diſſimuler dans l'état où il étoit. Voyez dans la remarque E ce que je cite de Mr. le Laboureur.

(a) *La Mothe le Vayer ibid.*

(b) *Tibere ſucceſſeur d'Auguſte étoit fils d'un homme qui à la verité ſe declara heritier d'Auguſte pendant la guerre de Perouſe, & puis tâcha de faire un party en faveur du fils de Pompée, & enfin s'attacha à Marc Antoine; mais peu après il fit ſa paix avec Auguſte, & lui eſpouſa même ſa femme.* Sueton. in Tiberio, cap. 4.

(c) *Memoires de Mr. de la Rochefoucaut p. 5.*

Le Mothe le Vayer dit une choſe qui m'engage à un petit ſupplément. Auguſte, dit-il (a), eut la diſgrace de laiſſer pour heritier de la plus grande partie de ſes biens, & pour ſucceſſeur à l'Empire le fils de ſon ennemi mortel. Cela eſt faux (b) : mais il très-vrai que Louïs XIII. laiſſa la Regence de ſon Royaume à une perſonne qu'il haïſſoit de tout ſon cœur, & qu'ainſi ſa diſgrace fut plus fâcheuſe que ne l'eût été celle d'Auguſte. On devine aiſément pourquoi cet Auteur ne compara pas à cet égard les malheurs de l'Empereur Romain avec ceux du Roi de France. La remarque ſuivante nous apprendra le peu d'affection qu'avoit Louïs XIII. pour ſon épouſe, qu'il declara neanmoins Regente.

(C) *Il ne ſe pouvoit fier ni à ſa mere ni à ſa femme, ni à ſon frere.*] Voici de quoi diviſer cette remarque en trois articles.

I. Il faut que pour le bien de ſon Royaume, c'eſt-à-dire pour ôter aux eſprits factieux les moyens de cabaler dangereuſement, Louïs XIII. donnât ordre à ſa mere de ſortir de France : & il ne ſe porta à ces dures extremitez, qu'après avoir eſſuyé une longue ſuite de brouilleries, où l'autorité Royale étoit fort mal menagée. Il fut neceſſaire plus d'une fois de ſubjuguer par les armes les partiſans de Marie de Medicis.

II. Quant à ſa femme, je vous renvoye aux Memoires de Mr. de la Rochefoucaud. *J'ai (c) ſceu de Mr. de Chavigny meſme*, dit ce Duc, *qu'eſtant allé trouver le Roy de la part de la Reyne, pour luy demander pardon de tout ce qu'elle avoit jamais fait ; & meſme de ce qui luy avoit déplu dans ſa conduite, le ſuppliant particulierement de ne point croire qu'elle euſt eu aucune part dans l'affaire de Chalais, ny qu'elle euſt trempé dans le deſſein d'eſpouſer Monſieur, apres que Chalais auront fait mourir le Roy, il reſpondit ſur cela à Monſieur de Chavigny ſans s'émouvoir, en l'eſtant où je ſuis je luy dois pardonner, mais je ne la dois pas croire.* Notez que le Roi s'en alloit mourir lors qu'il parla de la ſorte. C'eſt un tems où pour l'ordinaire on dit ce qu'on penſe, & principalement par raport aux choſes où le menſonge ne ſert de rien. Il faut donc conclure qu'il mourut très-perſuadé que ſon épouſe étoit complice d'une énorme conſpiration, où l'on avoit reſolu de ſe defaire de lui, & de la faire épouſer au Duc d'Orleans ſon ſucceſſeur. Or comme l'affaire de Chalais s'étoit paſſée l'an 1626. jugez ſi ce Prince avoit vêcu peu d'années dans la defiance par raport à cette Reine, & dans les degoûts d'un triſte reſſentiment. Il ne faut plus trouver étrange qu'elle ait été ſi long tems ſterile : les maris les plus incontinens pourroient-ils bien ſe reſoudre à s'aprocher de leurs femmes, s'ils les croyoient coupables d'une ſi noire trahiſon? Il faut bien du tems à un Prince pour digerer ce morceau : il faut que ſon (d) Confeſſeur revienne ſouvent à la charge, lors même que pluſieurs années ont paſſé ſur cette playe. Que Louïs XIII. eût raiſon, ou qu'il n'en eût pas, c'étoit toute la même choſe. Son cœur n'en ſouffroit pas moins. Mr. de la Rochefoucaut dit (e) que le Roi, quand il fit cette reponſe à Mr. de Chavigny, croyoit que la Reine avoit encore des liaiſons *avec les Eſpagnols par le moyen de Madame de Chevreuſe qui étoit alors à Bruxelles.* Il obſerve auſſi qu'il falut faire joüer mille machines, afin d'obtenir du Roi que la Reine fût Regente; *Elle (f) croyoit le Roi très-éloigné de cette penſée, par le peu d'inclination qu'il avoit toûjours eu pour elle. . . Elle (g) & Monſieur qui avoient eu trop de marques de l'averſion du Roi, & qui le ſoupçonnoient preſque également de les vouloir exclure du maniment des affaires, chercheient toutes ſortes de voyes pour y parvenir.* Elle n'y ſeroit jamais parvenuë, s'il avoit falu que le Roi la laiſſât pleinement maîtreſſe; mais dans l'eſperance qu'il eut de ne lui laiſſer qu'une ombre d'autorité, il paſſa la declaration. *Il (h) ne pouvoit conſentir à la declarer Regente, & ne ſe pouvoit reſoudre auſſi à partager l'autorité entre elle & Monſieur. Les intelligences dont il l'avoit ſoupçonnée, & le pardon qu'il venoit d'accorder à Monſieur pour le traité d'Eſpagne, le tenoient dans une irreſolution qu'il n'euſt peut-eſtre pas ſurmontée, ſi les conditions de la declaration, que le Cardinal Mazarin & Monſieur de Chavigny luy propoſerent, ne luy euſſent fourny l'expedient qu'il ſouhaitoit pour diminuer la puiſſance de la Reyne; & pour la rendre en quelque façon dépendante du Conſeil qu'il vouloit eſtablir.*

(d) *Voyez l'article Cauſſin. remarque B, p. 817.*

(e) *Dans ſes Memoires p. 3.*

(f) *Memoires de la Rochef. ibid.*

(g) *Ibid. p. 4. & 5.*

(h) *Ibid. p. 4.*

III. Quant à ſon frere, tout le monde ſait ſes chutes & ſes rechutes; on l'engageoit dans toutes ſortes de complots : il y avoit des Pro-

nes qui se laissoient gouverner par des esprits brouillons & factieux, & très-mal-intentionnez. Ses sœurs mêmes lui étoient contraires, & sur tout celle qu'il avoit mariée avec le Roi d'Angleterre; car elle recevoit à bras ouverts tous les mecontens, & fortifioit le panchant de son mari pour les interêts de l'Espagne. Louïs XIII. n'ayant pas la tête assez forte pour pouvoir regner par lui-même, & se laissant toûjours mener par des Favoris, ne fournissoit que trop de pretextes aux esprits inquiets; & si dans la necessité où il se trouvoit de dependre de ses Ministres, il ne fût pas tombé enfin sous le pouvoir du grand Cardinal de Richelieu, il eût couru (D) risque pour le moins de sa couronne: mais cet habile Ministre engagé par ses propres interêts à soutenir l'autorité de son maître, s'appliqua avec tant de vigilance à dissiper tous les complots, qu'il les fit aller en fumée. Il falut faire sauter quelques têtes d'importance; mais (E) cette severité étoit alors absolument necessaire: la clemence si utile en tant d'autres occasions, y eût

(d) L'an 1626.

(e) Encore que le Roi trouvât son compte dans cette perte, & qu'apparemment il dût être le moins fâché par raison de la jalousie qu'il avoit lui-même de ce mariage, que la grossesse de Madame lui avoit donné depuis beaucoup plus grande, se trouvant libre de toutes ces craintes, sa Majesté ne laissa pas de remettre un extrême déplaisir, pour avoir eu toûjours en grande estime la vertu de cette Princesse: il ne fut pas marri qu'elle n'eût laissé qu'une fille. Ibid. p. 59.

vinces qui se soulevoient pour lui: il avoit des intelligences en Espagne. En un mot puis que le Roi le croyoit complice de l'affaire de Chalais, il ne pouvoit le regarder que de mauvais œil. Cet objet le faisoit resouvenir qu'on avoit voulu lui ôter la vie, pour faire épouser sa veuve au Duc d'Orleans qui lui auroit succedé. Je ne fai point si la jalousie de mari se mêla dans les chagrins de Louïs XIII. mais on assûre que la Reine caressoit beaucoup le Duc d'Orleans. Voici ce que nous apprenent des Memoires publiez l'an 1685. „ Monsieur (a) „ faisoit tous les jours sa cour aux Reines, qui „ étoient demeurées à Paris durant le Siege de „ la Rochelle; & c'étoit avec beaucoup de fran„ chise, même avec la Reine regnante, avec „ laquelle il avoit toûjours été en bonne intel„ ligence, & n'observoit pas trop de ceremo„ nie. Dès qu'elle vint en France elle le trai„ ta de Monsieur, en parlant à lui & de lui, „ & a toûjours continué. A quoi quelques„ uns ont trouvé à redire, attendu qu'en lui „ écrivant elle ne le traite que de mon Frere. „ Pendant le petit voyage que le Roi vint fai„ re à Paris, Monsieur ayant rencontré la Rei„ ne une fois qu'elle venoit de faire une Neuf„ vaine pour avoir des enfans, il lui dit en rail„ lant, *Madame, vous venez de solliciter vos Ju„ ges contre moi: Je consens que vous gagniez le* „ *procés, si le Roi a assez de credit pour cela.* „ Tel qu'on nous le reprefente dans ces Memoires, il avoit un peu besoin de l'avis qui (b) fut donné au Duc de Valois. Le même livre nous aprend que le Roi étoit pour le moins aussi chagrin de ce que son frere avoit des enfans, que de la sterilité de la Reine. Voici les allarmes qu'on lui donna fur le mariage du Duc d'Orleans avec l'heritiere de Montpensier. *Tronson (c) Secretaire du Cabinet, & quelques autres serviteurs particuliers du Roi, qui regardoient seulement l'interêt de sa personne Royale, & non celui de l'Etat, ayant representé au Roi de quelle importance il lui étoit de marier Monsieur son Frere à une riche heritiere, alliée comme celle-là à la Maison de Guise, qui avoit autrefois voulu envahir la Couronne; & avec un tel appanage qu'on lui donnoit, que sa Majesté n'ayant point d'enfans, il ne seroit plus considerè que comme un Roi languissant, & que toute la Cour qui ne se conduisit que par interêt, l'abandonneroit pour aller à Monsieur, comme à un Prince vigoureux, qui promettoit bien-tôt lignée, sur laquelle chacun fonderoit ses esperances, & feroit des desseins qui ne pourroient être qu'un préjudice de sa Royale per-*

(a) Memoires de feu Mr. le Duc d'Orleans, contenant ce qui s'est passé en France de plus considerable depuis l'an 1608. jusqu'en l'année 1636. A Amsterdam chez Pierre Mortier 1685. in 12.

(b) Voyez l'article de François I. remarque B.

(c) Memoires du Duc d'Orleans pag. 41.

sonne. Sa Majesté en fut tellement touchée de jalousie, que le Pere Sonffran son Confesseur, l'étant venu trouver un matin dans son Cabinet, Sa Majesté ne faisant que sortir du lit, elle se jetta à son col tout éplorée, dit qu'il connoissoit par effet que la Reine sa Mere se souviendroit toute sa vie de ce qui s'étoit passé à la mort du Maréchal d'Ancre, & que les avantages qu'elle procuroit à Monsieur ne permettoient pas de douter qu'elle ne l'aimât plus que lui. Le Pere bien étonné de ce discours, essaye d'effacer doucement ces défiances de l'esprit du Roi, l'assure au contraire, &c. On remit le calme dans son esprit; le mariage fut (d) conclu: il en vint bien-tôt une fille, tout cela chagrinoit le Roi, & ce fut un bonheur pour lui que sa belle sœur mourut peu après les couches: il ne laissa pas d'en paroître fort affligé. Voyez la marge (e). Il se garda bien depuis (f) de consentir à un second mariage de son frere.

(D) *Il eût couru risque pour le moins de sa couronne.*] Ceux qui obsedoient les deux Reines & Monsieur, n'esperoient rien sous le ministere du Cardinal de Richelieu, & esperoient tout pourveu que S. A. R. montât sur le trône. Il y avoit deux moyens de lui mettre la couronne fur la tête; l'un étoit de se defaire du Roi, l'autre étoit de le traiter comme on a traité depuis Dom Alfonse Roi de Portugal. Le second moyen n'étoit pas facile à executer dans une Nation qui est jalouse (g) de ses loix fondamentales, & sous un Ministre aussi vigilant, & aussi habile que l'étoit le Cardinal. Voilà pourquoi on avoit choisi l'autre expedient, s'il est vrai que Chalais eût eu le dessein que nous avons vu ci-dessus *, dans le passage de Mr. de la Rochefoucaut. On ne faisoit pas bien des gens la pensée qu'il se formoit un infame myftere d'iniquité, pour donner tout à la fois au Duc d'Orleans la couronne & la femme de son frere (b). Je ne fai ce qui en est.

(f) Ibid. p. 72.

(g) Notez, qu'encore que cette nation soit aussi sujette qu'une autre à se soulever; il reste toûjours un puissant parti qui s'attache au gros de l'arbre dans les guerres civiles.

* pag. 403.

(E) *Quelques têtes d'importance; mais cette severité étoit . . . . necessaire.*] De tous ceux qu'on decapita pour crime de rebellion fous le regne de Louïs XIII. il n'y eut perfonne que l'on regretât autant que le Duc de (i) Montmorency. Auſſi étoit-ce un Seigneur d'un grand merite, adoré dans le Languedoc fon gouvernement, & admiré de toute la France, comme

(i) Il fut decapité à Toulouſe l'an 1632. Voyez ſon éloge, & les regrets de ſa mort, dans les Memoires du Sieur de Pontis, tome 2. p. 44. & ſuiv. édit. d'Amſterdam 1694.

(b) Voyez la vie du Cardinal de Richelieu imprimée à Amſterd. 1694. in 12. t. 2. p. 304.

eût été très-pernicieuse dans celle-ci. Nonobſtant les machinations interieures que ce Cardinal eut à combattre, il ne laiſſa pas de travailler utilement aux affaires de dehors. Il aquit au Roi ſon maître la gloire d'avoir abaiſſé la Maiſon d'Autriche,

comme il parut par l'empreſſement avec lequel on ſollicita ſa grace. Mais c'étoit cela même qui en bonne politique devoit porter le Monarque, à ne lui point pardonner le crime de felonnie. Il étoit dangereux de laiſſer vivre une perſonne ſi generalement admirée, & qui pouvoit facilement entraîner dans une ſeconde rebellion tout le Languedoc. S'il l'avoit fait dans le tems (a) que les Eſpagnols aſſiegeoient Leucate, que ſeroit devenuë la France? Et qu'on ne me diſe pas que la gratitude l'auroit attaché au ſervice de ſon Prince, ou que la foibleſſe qu'il avoit reconuë au Duc d'Orleans, l'auroit gueri de l'envie de ſe ſoulever pour lui. Ce ſont de pauvres raiſons. Le Duc de Mommorency remis en grace n'auroit jamais pu ſoufrir le credit du Cardinal, & il auroit mieux pris ſes meſures une ſeconde fois pour le perdre. Il ſe ſeroit prevalu des temoignages que les Grans & les Provinces lui avoient donnez de leur eſtime extraordinaire pendant ſa priſon, &c. Il faloit de grands exemples de ſeverité, ſous un regne où la Nobleſſe Françoiſe s'aprivoiſoit de telle ſorte aux conſpirations, aux ſoulevemens, aux intelligences avec l'Eſpagne, qu'on auroit dit que l'idée d'infamie, ni même l'idée de faute n'étoit plus jointe avec ces ſortes de crime. Autant vaudroit-il changer le gouvernement monarchique en anarchie, que de laiſſer prendre cours à de tels abus. Mr. le Laboureur raconte une choſe qui eſt très-curieuſe; c'eſt que le Roi ne conſentit à la mort de Mr. de Mommorency, que par un eſprit de ſervitude. Je raporterai tout le paſſage: il fait voir que Louïs XIII. le ſceptre en main, & la couronne ſur la tête, étoit plus gêné & plus malheureux, que s'il avoit eu les fers aux pieds.

(a) L'an 1637.

(b) Le Laboureur, Addit. aux Mémoires de Caſtelnau to. 2. p. 252.

(b) *Cette reflexion doit éternellement renouveller les larmes de la France, ſur le deſtin de Henry Duc de Montmorency & de Damville, Admiral & Mareſchal de France, fils unique de ce Conneſtable, qui ſe precipita plûtoſt par malheur que par inclination dans une moindre faute, & qui fut accablée de toute la rigueur des loix; quoy qu'elle fût ſans aucune perilleuſe conſequence, & ſans danger d'aucune ſuite: je diray encore quoy que le Roy y deût perdre l'ornement & la gloire de ſa Cour, l'honneur de ſa nobleſſe, les delices de ſon Royaume, & ce qui doit eſtre encore plus cher à un grand Prince, le plus auguſte & le plus digne ſujet de clemence qui ſe preſentera jamais. Je tiens de la bouche de feu Mr. le Prince, que Louïs XIII. luy en temoigna ſes regrets au lit de la mort, non pas avec des pleurs, mais avec des ſanglots, & qu'il le conjura de croire qu'on luy avoit fait violence en ce malheureux voyage de Thoulouſe, qu'il fit contre ſon cœur, & où malgré ſa reſolution il ſe laiſſa emporter à une foule de pretextes, ou plûtoſt de preſtiges d'Eſtat, qui diſparurent après cette funeſte tragedie, & luy laiſſerent un deplaiſir cuiſant qu'il avoit juſques-là tenu caché dans ſon ſein. Ah! mon Couſin, luy dit-il en ſuite, ce n'eſt pas regner, c'eſt plûtoſt eſtre eſclave de la tyrannie, ou du moins eſt-ce en ſentir toutes les peines dans une Royauté legitime, que de n'entendre que des ſiniſtres rapports, & d'eſtre toujours en defiance de nos plus proches, de nos principaux Officiers, & de ceux que nous affectionnons, & de ſoûmettre & de regler toute noſtre conduite ſur des phantoſmes de Politique, qui ne ſont bien ſouvent que l'interêt d'autruy.*

Il y a pluſieurs veritez dans ce diſcours, je n'en doute point. Je ſuis perſuadé que le Cardinal de Richelieu repreſenta plus d'une fois au Roi ſon maître, les deſſeins des ſujets rebelles avec beaucoup d'exaggeration; car dans le grand nombre de complots qui ſe formerent ſous ce regne, il y en eut pluſieurs qui n'eurent pour but que la ruine du Cardinal: on n'en vouloit ni à la perſonne, ni à l'autorité du Prince; & neanmoins cette Eminence avoit (c) l'adreſſe d'inſinuer, & même de perſuader qu'on machinoit une tranſlation de la couronne en faveur du Duc d'Orleans. C'eſt par là qu'on fit conſentir le Prince à faire fauter tant de têtes. Il conoiſſoit dans la ſuite ces illuſions, & en gemiſſoit ſecretement. Il étoit à plaindre; mais il y a beaucoup d'aparence qu'il ſentoit bien qu'il ne pouvoit ſortir de ſa ſervitude, qu'en paſſant ſous un autre joug encore plus incommode, & que ce fut la raiſon qui l'empêcha de chaſſer le Cardinal, quoi qu'il le haït. L'éloignement de ce Miniſtre eût mis Louïs XIII. pieds & poings liez ſous la puiſſance du Duc d'Orleans. On lui eût peut-être laiſſé le titre de Roi; on eût gouverné ſous ſon nom; mais toutes les affaires ſe ſeroient paſſées ſelon le caprice des Favoris de ce Duc. On auroit vu un étrange regne. Les deux Reines & leurs Creatures, le Duc d'Orleans & les ſiennes auroient tout brouillé & tout confondu, & l'on n'eût formé aucun grand deſſein pour la gloire de la Monarchie, & contre les interêts de l'Eſpagne; & ſi quelques évenemens avoient été glorieux, le Roi auroit vu que le Duc ſon frere en eût remporté la loüange; cruel ſujet de jalouſie, mille fois plus dur que ne l'étoit l'afendant du Cardinal. On n'ignore pas combien de fois la jalouſie d'autorité mit martel en tête à Louïs XIII. Il tomba malade lors qu'on eût apris que les Anglois étoient deſcendus dans l'Ile de Rhé, & ne put aller en perſonne ſur les côtes du Poitou. (d) Il fut conſeillé d'y envoyer Monſieur pour ſon Lieutenant General. La premiere entrepriſe de Monſieur n'ayant pas trop bien reüſſi, le Roi lui en écrivit (e) une lettre pleine de reſſentiment, de ce qu'il avoit ſi legerement expoſé les troupes ſans qu'il en fût beſoin, & contre les ordres exprés de Sa Majeſté, qui étoient de tenir ſeulement les choſes en état, & de ne rien haſarder juſqu'à ſon arrivée. (f) Peut-être auroit-on trouvé encore plus mauvais que Monſieur eût reüſſi à ſes premieres armes; & l'on croit que cette crainte fut ce qui fit devancer au Roi le temps de ſa parfaite convalefcence, afin de pouvoir au plûtôt ſe rendre à ſon Camp. Voici un effet encore plus grand de la même jalouſie. (f) *Le Roi ayant declaré le Duc d'Orleans General* (g) de l'armée d'Italie, à la ſollicitation de la Reine ſa mere, ſe repentit enſuite de lui avoir donné cet emploi, dans la penſée que ſon frere alloit

(c) *Le Conneſtable de Luines s'étoit déjà ſervi de cette ruſe: il avoit mis dans l'eſprit du Roi, que Marie de Medicis le vouloit traiter comme Catherine de Medicis avoit traité Charles IX. Voyez l'Hiſt. de l'Edit de Nantes to. 2. liv. 6. p. 288.*

(d) Memoires du Duc d'Orleans imprimez l'an 1685. p. 81.

(e) Ibid. p. 83.

(f) Hiſt. du Cardinal de Richelieu, imprimée à Amſterdam 1694. tome 1. p. 436. ad ann. 1639.

(g) Baſſomp. tom. II. p. 321.

triche, qui faiſoit trembler tout le reſte de l'Europe. Pour le porter à faire la guerre à l'Eſpagne, il lui leva les ſcrupules de (*F*) conſcience qui l'en empêchoient; car comme Louis XIII. haïſſoit les Proteſtans, il ne pouvoit ſe reſoudre à traverſer la Maiſon d'Autriche qui les avoit ſur les bras. Le Cardinal le tira de ces vuës de Religion, & l'engagea dans une ligue avec la Hollande. Ce fut l'an 1635. qu'elle fut concluë, & qu'on declara la guerre à l'Eſpagne. On n'avoué pas aux François que les ſollicitations preſſantes des Provinces-Unies ayent ſurmonté la repugnance qu'ils y avoient. On pretend que ce furent eux qui en dernier (*G*) lieu temoignerent le plus de hâte. Quelques-uns diſent que le Cardinal

(*f*) *Journal des Savans, du 7. Mars 1667. p. m. 95.*

loit aquerir beaucoup de gloire en Italie, & que cela terniroit la ſienne. Il ſe mit ſi violemment cette opinion dans la tête, que le chagrin l'empêchoit de dormir. Etant allé à (*a*) Chaliot *où étoit le Cardinal, il lui dit qu'il ne pouvoit ſouffrir que Monſieur allât commander en Chef l'armée d'Italie, & qu'il fit en ſorte qu'on lui pût ôter cet emploi. Le Cardinal répondit,* „ *qu'il ne ſçavoit qu'un ſeul* „ *moyen d'oter cet emploi au Duc d'Orleans, qui* „ *étoit que le Roi allât lui-même en Italie; mais* „ *que s'il prenoit cette réſolution, il falloit qu'il* „ *partît dans huit jours au plus tard.*„ *Le Roi fit qu'il le feroit, & ſe diſpoſa dès-lors à cela.* Il faut peu conoître les Princes, pour nier que la jalouſie qu'ils conçoivent contre leurs fils ou contre leurs freres, & en general contre ceux qui leur doivent ſucceder, eſt un mal beaucoup plus facheux, que le chagrin de trop dependre d'un premier Miniſtre. Voyez dans Brantome * la furieuſe jalouſie de Charles IX. contre ſon frere le Duc d'Anjou, General des troupes qui batoient les Proteſtans à Jarnac & à Montcontour. Ne doutez point que ce une fût un moindre mal pour Louïs XIII. d'être dominé par le Cardinal de Richelieu, que ne l'eût été de voir ſon frere, ſa mere, ſa femme trop acreditez à la Cour. Les Creatures de ces trois têtes n'étoient capables que de petites intrigues de Cour, qui euſſent ruiné les affaires generales. Ainſi le bien du Royaume (*b*) demandoit que l'on uſât de ſeverité contre les Chefs des rebelles, qui vouloient mettre le gouvernement en de telles mains trop Eſpagnoles.

(*a*) *Le 3. de Janvier.*

* *Memoires tome 4. pag. m. 3. dans l'Eloge de Charles IX.*

(*b*) *Voyez dans la derniere remarque les paroles de Coſtar.*

(F) *Les ſcrupules de conſcience qui l'empêchoient* d'attaquer l'Eſpagne.] Mr. Silhon nous aprend cela. *Quelque juſte*, dit-il (*c*), *que fût le ſujet de cette rupture* (*d*), *on eût encore balancé de la faire ſans les violentes pourſuites des Hollandois, & les ardens offices de quelques amis qu'ils eurent auprès du Roi & du Cardinal de Richelieu. Le Roy y avoit de la repugnance par ſcrupule de religion, qui lui fut levé par une aſſemblée de Docteurs qu'on convoqua ſur ce ſujet.* On conoîtra mieux les diſpoſitions de ce Prince dans ſes alliances avec les Proteſtans, ſi l'on conſulte le *Muſeum Italicum* de deux celebres Benedictins. „ (*e*) On leur montra dans la Bibliotheque du „ Cardinal François Barberin, une lettre du ſeu „ Roi Louïs XIII. Le Pape Urbain huitié„ me s'eſtoit plaint à ſa Majeſté de ſon alliance „ avec les Suedois, dont les armes victorieuſes „ ravageoient alors l'Allemagne. Le Roi re„ pondit ſecretement au Pape de ſa main, & „ offrit de ſe departir de l'alliances des Sue„ dois, pourvu que le Roi Catholique ceſ„ ſaſt de donner ſa protection à feu Monſieur, „ retiré alors à Bruſſelles, & qu'il vouluſt join„ dre ſes forces à celles de France, pour les tour„ ner toutes contre les Proteſtans d'Allemagne,

(*c*) *Silhon, Eclairciſſement de quelques difficultez touchant l'adminiſtration du Cardinal Mazarin, liv. 1. pag. 127. édit. de Holl. in 12.*

(*d*) *C'eſt-à-dire la declaration de guerre faite à l'Eſpagne l'an 1635.*

(*e*) *Journal des Savans, du 26. Janvier 1688. pag. 249. 250. édit. de Holl.*

„ & contre les Huguenots de France. Sa Sain„ teté communiqua la lettre du Roi à l'Am„ baſſadeur d'Eſpagne qui en écrivit à Madrid, „ & n'en reçut point de reponſe. Sans cette let„ tre originale, le public n'auroit point eu de „ connoiſſance de ce trait curieux de nôtre hiſ„ toire.„ Ce paſſage eſt tiré du Journal de Mr. Couſin. Joignons-y ce que l'on trouve dans l'un des Journaux de Mr. Gallois. On y aprendra que ſi Louïs XIII. avoit ſuivi ſon genie, il auroit laiſſé ruiner la Religion Proteſtante en Allemagne par l'Empereur, puis qu'avant le miniſtere du Cardinal de Richelieu, il rendit de très-grans ſervices à la cauſe Catholique dans l'Empire. Voici les paroles de Mr. Gallois dans l'extrait qu'il donne de *l'Ambaſſade de Meſſieurs les Ducs d'Angoulême, Comte de Bethune, & de Chateauneuf* envoyez par le Roi Louïs XIII. en Allemagne l'an 1620. „ (*f*) Le motif de „ cette Ambaſſade fut auſſi glorieux à la France, „ que le ſuccez en fut avantageux à la Maiſon „ d'Autriche. Ferdinand II. à ſon advenement „ à l'Empire, ſe vit dépouillé de la Couronne „ de Boheme par le Prince Palatin, & de celle „ de Hongrie par Bethlen Gabor. Il vit en „ même temps la haute Auſtriche revoltée, „ & la pluſpart des Princes Proteſtans en ar„ mes contre luy. Le Roy pouvoit attendre „ en repos la ruine d'un Prince dont les deſſeins „ ne pouvoyent que luy eſtre ſuſpects. Mais „ parce que la Religion Catholique euſt pu ſouf„ frir quelque diminution en Allemagne par la „ perte de ce Prince, il aima mieux le ſoutenir „ dans ſa cheute, que de ſouffrir que la Reli„ gion tombaſt avec luy. Il luy fit offrir un „ puiſſant ſecours; & cependant pour l'aider de „ ſes conſeils & de l'autorité de ſon nom, il „ envoya Mrs. d'Angoulême, de Bethune & „ de Chaſteauneuf Ambaſſadeurs en Allemagne. „ A leur arrivée ils firent le Traité d'Ulme, par „ lequel fut arreſtée une ſurſeance d'armes en„ tre les Princes Catholiques & les Proteſtans; „ ce qui fut cauſe du gain de la bataille de Pra„ gue, & en ſuite du reſtabliſſement des af„ faires de l'Empereur.„ N'allez pas vous imaginer que ce langage ſoit un artifice du Journaliſte, car les Proteſtans conviennent (*g*) que cette Ambaſſade ſervit de beaucoup à l'Empereur, & qu'elle fut prejudiciable aux Princes qui s'étoient liguez contre la Maiſon d'Autriche.

(*g*) *Voyez Wicquefort Traité de l'Ambaſſadeur liv. 1. p. 448. & liv. 2. p. 426.*

(*b*) *On écrit ceci le 7. de Decembre 1695.*

(*G*) *Que ce furent les François qui en dernier lieu temoignerent le plus de hâte.*] Mr. Huber qui eſt mort depuis quelque tems (*h*), Profeſſeur en Droit dans l'Academie de Friſe, pretend (*i*) que la Cour de France bien reſoluë à la guerre, cacha finement ce deſſein tandis que le Duc d'Orleans étoit à Bruxelles. Elle ſe faiſoit prier par la Hollande: ce jeu dura plus d'un an; mais après le retour du Duc, & la deſaite des Sue-

(*i*) *Quanquam Gallis crat firum animo, rebus Hiſpanorum labefactatis, ſpe certa magnorum promerendi in bellum adverſus illos erumpere, tam callide tamen hoc conſilium diſſimularunt, ut à Federatis, quos interim modicis fovebant ſubſidiis, per annum ſequentem rogari & obſecrari ſuſtinuerint. Priuſquam animum & arma detegerent, factum opus eſſe Regis fratrem cum matre Bruxellis agentem, ſibi reconciliarent, eumque in Gallia complexerentur. Ubic. Hub. Hiſt. civilis tome 3. pag. 180.*

dinal precipita * trop cette affaire, & ils se fondent sur l'embarras où il se trouva dès la seconde campagne, mais ils ne songent pas que la plus sublime des intelligences humaines n'auroit jamais pu prevoir, que la premiere campagne se passeroit de la maniere qu'elle se passa. Elle avoit commencé par une victoire complete sur l'armée des Espagnols, & selon toutes les aparences elle devoit les deconcerter pour plusieurs années: cependant ce fut la plus pitoyable campagne que l'on (*H*) vit jamais. Il y a long tems que les Francois en ont imputé la faute

* Voyez les Memoires de Montresor liv. 1. 295. 74. & suiv. où l'on blâme fort le Cardinal.

dois à Nortlingen, le Cardinal de Richelieu temoigna un empreſſement extrême pour ſe liguer avec la Hollande. *Neque tamen aliter ſe commiſcere, quam ubi prater* Suecos, *etiam* Belgas fœderatos *ſtabili & ſidenti fœdere ſibi conjunxiſſent, à quo multi in* Hollandia *imprimis, adhuc erant alieni. Mirum eſt, quanto ſtudio & fervore* Richelius *extremo tempore*, cum prius ſe rogari paſſus eſſet, *in hoc fœdere fabricando verſatus ſit, quod tandem confectum* die VIII. Februar. MDCXXXV. (*a*). Si l'on en veut croire les François, le Cardinal ne ſortit de ſon irreſolution que par la force des machines que les Hollandois firent jouër. Nous avons déjà (*b*) ouï là-deſſus Mr. Silhon; mais il nous va dire bien d'autres choſes. „ (*c*) Ce qui fit prendre party en cet eſtat d'incertitude, & tomber la balance dans les contrepois que faiſoient „ diverſes conſiderations dans l'ame du Roy & „ du Cardinal, fut la Tréve que les Hollandois ſe laiſſerent clairement entendre qu'ils „ feroient, ſi nous ne nous reſolvions à la guerre. Les conſequences de cette Treve (s'ils „ l'euſſent faite) eſtoient ſans doute fort à craindre pour nous, & pour nos autres Alliez; „ mais non pas au poinct qu'on ſe le repreſentoit à la Cour, & que le Pere Joſeph & Charnaſſé, qui pouſſoient fortement à cette roüe, „ le figurerent. . . . Les preſens qui ne furent „ point eſpargnez de la part de Meſſieurs les „ Eſtats, durant cette pourſuite & depuis, achevérent d'applanir toutes les difficultez qui s'y „ rencontrerent. Outre cela, comme la crainte „ des inconveniens dont la Treve nous menaçoit, avoit eſté le plus puiſſant motif qui nous „ avoit fait entendre à la guerre, l'eſperance „ des fruits que nous en devions recueillir, ne „ fut pas un petit charme pour nous y engager. C'eſtoit à peu près la moitié de tout ce „ que l'Eſpagne poſſede aux Païs-Bas, qui nous „ en devoit revenir par les conditions du Traité, & le partage entre les Hollandois & nous „ en eſtoit fait ſur le papier avec une telle bienſeance, que chacun avoit pour ſoy ce qui „ l'accommodoit le mieux, en cette pretenduë „ deſpouille. Avec ces machines ils nous pouſſerent où ils voulurent; & l'ardeur que nous „ fîmes paroiſtre à ſuivre tous leurs mouvemens „ fut ſi grande, qu'au lieu qu'ils nous euſſent „ donné de l'argent pour nous obliger à rompre, ſi nous leur euſſions tenu le marché „ haut, ils en obtindrent de nous en une quantité notable, & ne voulurent pas meſme le „ recevoir qu'en quarts d'eſcus de poids, afin „ de les pouvoir convertir avec plus de profit „ aux eſpeces de leur païs. Ce qui fut le meilleur pour eux fut, que nous conſentimes que „ le Prince d'Orange auroit toute la direction „ de la guerre, & que nos Generaux luy ſeroient ſubalternes, & recevroient la loy de „ luy. „

(*a*) Ulric. Huber ib. p. 182.

(*b*) Dans la remarque F, lettre c.

(*c*) Silhon, ubi ſupra, p. 127. 128.

(*H*) *Ce fut la plus pitoyable campagne que l'on vit jamais.*] Laiſſons parler un Hiſtorien qui n'eſt ni François, ni Hollandois, ni Eſpagnol. *Comme les François*, dit-il (*d*), *marchoient vers Maeſtricht avec plus de trente mille hommes de guerre, & quarante canons, le Prince Thomas avec des troupes qui n'étoient pas extrémement fortes, eſſaya de leur diſputer le paſſage à Aveſnes* (*e*), où il fut battu, & perdit beaucoup de gens. En ſuite les victorieux s'étant avancez ſans trouver d'oppoſition, ſe joignirent au Prince d'Orange, qui les attendoit avec vingt mille hommes de pied, ſix mille chevaux, & quatre-vingt pieces de canon. Cette armée paroiſſoit épouventable, tant par ſon nombre que par ſa valeur, & déja le monde s'attendoit à des ſuccez qui répondroient à la grandeur de ſes forces.* Mais quels furent ſes exploits? Elle força une (*f*) bicoque où il fut commis des barbaries (*g*) épouvantables: elle (*h*) *fit ſemblant d'aller à Bruxelles*; *mais le Prince d'Orange ayant retardé la marche, donna le tems aux Eſpagnols de s'en aprocher.* Elle mit le ſiege devant Louvain avec le ſuccés que l'on va lire. „ La harangue dreſſe des attaquans ayant été d'abord un peu „ arreſtée, l'armée Françoiſe commença à ſe „ diſſiper; car les Hollandois faiſant venir ponctuellement des lieux voiſins des vivres pour „ leurs troupes, n'en laiſſoient pas ſuffiſamment „ pour les François, qui bien que par leur harangue dreſſe & par leur force ils euſſent pu ſurmonter „ toutes ſortes de perils, éprouvoient que la faim „ eſtoit un ennemi invincible. Une grande „ partie periſſoit de miſere; une plus grande „ partie deſertoit, qui eſtoient tuez enſuite par „ les payſans; de ſorte que les forces eſtant extrémement affoiblies, & les vivres ayant manqué, les Generaux tomberent d'accord qu'il „ falloit lever le ſiege, & permettre à chacun „ de ſe ſauver où il pourroit. Les Chefs & ceux „ qui reſterent de l'armée de France furent reduits à s'aller embarquer en Hollande, où le „ peuple ſe mocquoit d'eux, voyant qu'il ne „ reſtoit plus d'une ſi grande armée qui aſpiroit „ à de ſi importantes conquêtes, qu'un petit „ nombre de gens abbatus, dans le deſordre, „ & contrains de ſe refugier chez leurs Alliez. . . (*i*) L'armée Françoiſe ne fut pas ſi-toſt diſſipée, que la crainte qui troubloit auparavant les Provinces qui dependent de l'Eſpagne, „ vint troubler les Hollandois à leur tour, & (*k*) les penetra juſques dans le cœur. Le Cõmte d'Embden ſurprit le Fort de Skin. . . . qui „ ouvre l'entrée dans le cœur de la Hollande. „ Le Prince d'Orange ſans perdre temps alla y „ mettre le ſiege. „ Le Cavalier Nani fait ici une lourde faute: il ſupoſe d'un côté que les Eſpagnols ne prirent le Fort de Schenck qu'après la diſſipation des troupes Françoiſes; & de l'autre que les François n'eurent point de part à la reprise de ce Fort. Ce ſont tous (*k*) menſonges. Silhon en parle bien autrement. C'eſt bien plus.

(*d*) Baptiſte Nani, Hiſtoire de la Republique de Veniſe, tome 4. liv. 10. p. 7. de l'édition de Hollande 1682. *Jo me ſers de la traduction de Mr. de Talleman.*

(*e*) Il faloit dire Avein.

(*f*) Tilleſſe.

(*g*) Le pillage, le meurtre, le violement des femmes & meme des Religieuſes, la profanation des choſes ſaintes y furent horribles. De Pontis attribuë tout cela aux troupes de Hollande. Les Ecrivains Eſpagnols declamerent d'une grande force là-deſſus, pour renvoyer odieux les François. Voyez le diſcours que Dom Francisco de Quevedo adreſſa au Roi de France.

(*h*) Nani ibid. p. 8.

(*i*) Idem p. 10.

(*k*) Liſez & Pontis & Puyſegur qui ſervirent dans l'armée Françoiſe, vont y verrez que les François furent employez au ſiege du Fort de Schenck.

faute au (*I*) Prince d'Orange, le Generaliſſime de toute l'armée, & qu'ils ont dit même que le Cardinal de Richelieu, avec toutes ſes lumieres, s'étoit laiſſé tromper (*K*) par les Hollandois. Le celebre Cavalier Nani a trop deferé à ces

(*a*) *Silhon ubi ſupra p.* 133. 134.

plus, dit-il (*a*), après avoir raporté la mauvaiſe foi dont il accuſe les Hollandois, *comme ſi la fortune nous eût voulu donner moyen de nous venger genereuſement des Hollandois, & de leur rendre du bien pour le mal qu'ils nous avoient fait; elle permit que les Eſpagnols ſurpriſſent le fort de Skink dans le Betau; c'eſt à-dire, qu'ils euſſent l'entrée dans les propres entrailles de la Hollande...*

(*b*) *Ibid. p.* 134. 135.

(*b*) *En ce dur & triſte acceſſoire la France ne manqua point à ceux-cy; & ſans ſe ſouvenir de ce qui s'eſtoit paſſé de leur part en noſtre armée, elle envoya ordre au Mareſchal de Brezé, qui eſtoit demeuré ſeul à la commander, de ne ſe ſeparer point du Prince d'Orange, juſqu'à la reduction du fort de Skink, qui ſe fit pluſieurs mois après ſon attaque.*

Mais voici des reflexions plus myſterieuſes. J'ai lu dans un livre (*c*) imprimé l'an 1664. que les François ſe font plaints que les Hollandois avoient laiſſé prendre le Fort de Schenck, afin d'avoir un pretexte de ſeparer les armées, dont la jonction leur étoit ſuſpecte. Voici les paroles de ce livre. (*d*) *Si l'on en vouloit croire les François, ils nous donneroient d'une autre tablature; car ils diſent que cette perte fut faite du conſentement des Etats, qui jaloux de voir les forces d'un ſi puiſſant Roy entrer trop proche de leurs limites, laiſſerent perdre exprés ledit Fort, pour avoir occaſion de ſe ſeparer d'avec l'armée de France, pour reprendre la clef de leur pais; & pour maintenir leur dire ils alleguent deux raiſons: la premiere eſt que l'on n'y laiſſa point de garniſon conſiderable, & que les deux vaiſſeaux de guerre s'en éloient retirez le jour de la priſe; & pour la deuxiéme raiſon, ils diſent que l'on fit perir leur armée de neceſſité; ſi bien que de quarante mille hommes, il n'en retourna pas plus que cinq mille en France, leſquelles paroles il ne faut pas prendre pour article de foy.*

(*c*) Intitulé, Apologie pour la Maiſon de Naſſau, ou refutation des calomnies contenuës au livre intitulé, *De Staat-houderlieke Regeeringe*, par P. L. J.

(*d*) *Pag.* 295.

(*I*) *En ont imputé la faute au Prince d'Orange.*] Je ne cite point les Auteurs qui ont écrit depuis l'an 1672. Un De Pontis (*e*) qui nous repreſente ce Prince tout-à-fait chagrin de la victoire d'Avein; un Abbé Bizot (*f*) qui accuſe la Hollande d'avoir agi de mauvaiſe foi dans le ſiege de Louvain, & en quelques autres rencontres. Je citerai un Ouvrage imprimé l'an 1651. Voici ce que l'on y trouve. Les (*g*) Hollandois „ne mirent pas long temps à „nous faire reſſentir les effets de cette jalou„ſie. Le gain de la bataille d'Avein, dont le „premier mouvement de nos armes fut ſuivy, „contre l'attente de tout le monde, ne leur „donna guere moins l'allarme, qu'aux Eſpa„gnols qui la perdirent; & de peur que cet „avantage n'en tirât d'autres après luy, comme „c'eſt la couſtume, & que nos Generaux qui „eſtoient le Mareſchal de Chaſtillon & le Ma„reſchal de Brezé, ne pouſſaſſent plus avant la „victoire; le Prince d'Orange leur envoya or„dre de le venir joindre. Si neantmoins Chaſ„tillon, qui ne ſçavoit qu'aller droit aux cho„ſes dont il ſe meſloit, en eût eſté cru, on „fût allé aſſieger Namur, & faire là un bon „eſtabliſſement, nonobſtant les ordres du Prin„ce d'Orange. Mais Brezé qui avoit la confi„dence du Cabinet, & le ſecret des affaires, „s'y oppoſa, & fit reſoudre ſon compagnon à „obeïr à leur Generaliſſime, ſuivant l'inten„tion de la Cour. Et ce fut là le premier ger„me de la diviſion, qui vint depuis ſi forte„ment à s'eſclorre entre ces deux Generaux, „qu'ils furent une fois à en mettre l'eſpée à la „main l'un contre l'autre. . . . (*h*) Le Prince „d'Orange fit promener ſi long temps noſtre „armée ſans rien faire, au ſiege de Tirlemont „près, & la laiſſa tellement denuée de ſubſiſ„tance, quoy qu'il ſe fût (*i*) obligé de luy en „fournir, qu'elle ſe defit d'elle-meſme: ou „pluſtoſt l'on peut dire que les Hollandois la „deſirent ſans combattre, à faute de la ſecou„rir, & qu'ils en eurent la depouille, qui eſ„toit ample & riche, preſque pour rien. Ou„tre cela ce procedé du Prince d'Orange, & „les longueurs & tournoyemens des marches „de ſon armée & de la noſtre, ſans rien en„treprendre, donnerent loiſir aux Eſpagnols „de revenir de la conſternation, où la bataille „d'Avein les avoit jettez, & d'évoquer un puiſ„ſant ſecours d'Allemagne, qui nous mit preſ„que ſur la deffenſive.„

(*e*) *De Pontis, Memoires, tome* 2. *p.* 76. 77.

(*f*) *Hollande inteſtalliue. Voyez le Journal des Savans du* 19. *Février* 1688. *pag.* 237. *édit. de Holl.*

(*g*) *Silhon, ubi ſupra, p.* 131.

(*K*) *Le Cardinal de Richelieu . . . . s'étoit laiſſé tromper par les Hollandois.*] Ceux-ci „devoient (*k*) attaquer avec 50. mille hommes „de pied, & 10. mille chevaux les Provinces „qui obéïſſoient à l'Eſpagne. . . . L'on avoit „ainſi partagé les conqueſtes: le Luxembourg, „Namur, le Hainaut, l'Artois, & le Cambreſis devoient eſtre pour la France, avec une „partie de la Flandre en deçà de la ligne que „l'on devoit tirer de Blachemberght entre Bru„ges & Dam, en y comprenant Ruremonde. „Le reſte devoit appartenir aux Eſtats de Hol„lande, qui promettoient de laiſſer l'exercice „de la Religion Catholique en tous les lieux „où elle ſe trouveroit. On convenoit auſſi „de ne faire ni paix ni tréve, que d'un com„mun conſentement, & de n'entrer en aucun „accommodement ni traité, que les Eſpagnols „n'euſſent eſté entierement chaſſez des Pays„Bas. On devoit aſſieger les places alternative„ment, à ſçavoir une de celles qui ſeroient „deſtinées à la France, & enſuite une de cel„les qui ſeroient aſſignées à la Hollande, & „laiſſer aux Generaux d'armée le choix d'atta„quer celles qu'ils jugeroient à propos. On de„voit outre cela mettre conjointement une ar„mée navale en mer. La France devoit decla„rer la guerre à l'Empereur, & à tout autre „Prince qui fût ce ſujet entreprendroit d'ap„porter quelques troubles aux Eſtats des Pro„vinces Unies.„ Sur cela on fait ce dilemme; ou le Cardinal de Richelieu a été perſuadé que les Hollandois obſerveroient ce Traité, ou il n'en a pas été perſuadé. S'il l'a été, qu'avoit-il fait de ſes lumieres? Le plus petit ſens commun ne dicte-t-il pas qu'il étoit incomparablement plus de l'interêt de la Hollande, que l'Eſpagne conſervât une partie du Païs-Bas, que de ſouffrir qu'il fût entierement partagé entre la

(*h*) *Ibid. p.* 133.

(*i*) *Mr. Huber nie cela: voyez la remarque L, lettre d.*

(*k*) *Nani, ubi ſupra, pag.* 5.

France

ces penſées Françoiſes, comme un (*L*) Juriſconſulte Friſon le lui a fait voir. Louis XIII. mourut le 14. de Mai 1643. après une longue maladie, & ſi las de la

France & les Provinces Unies? Si le Cardinal de Richelieu ne croyoit pas que la Hollande fût aſſez ſimple, pour conſentir que l'Eſpagne perdît tout ce païs-là, il n'étoit bien ſimple lui-même de faire un Traité qu'il ſavoit bien que la Hollande n'executeroit jamais, & que le bien public, la loi ſouveraine des Etats, ne lui permettroit jamais d'executer. J'avouë qu'il eſt difficile de tirer de ce labyrinthe le Cardinal, & de ne voir point qu'il fit un grand pas de Clerc; à moins qu'on ne diſe que le pitoyable état où étoient les Suedois, & l'affront ſanglant que la France avoit reçu par la detention de l'Archevêque de Treves, ne permettoient point à cette Couronne de laiſſer l'Eſpagne en repos, & l'engageoient à ſe liguer avec la Hollande à des conditions qu'on ſavoit bien qu'elle n'executeroit jamais entierement. Le mal preſent exigeoit qu'on ſe contentât de l'execution d'une partie, & qu'on laiſſât faire le tems. Voici les reflexions de Mr. Silhon.

(*a*) *Silhon. ubi ſupra, p.* 130. 131.

Les (*a*) Hollandois „par ce (*b*) moyen faiſoient deux choſes fort conſiderables pour eux. „L'une de nous embarquer dans la meſme guer„re qui les occupoit, d'où il leur eſtoit appa„remment infaillible, de ne ſortir jamais que „par une paix, qui les feroit reconnoiſtre pour „Souverains, par ceux qui les traitoient de „ſujets: ce qu'ils s'eſtoient propoſez en trai„tant avec nous. L'autre, qu'encore que le „partage concerté s'il venoit à s'accomplir, „leur deuſt eſtre un principe immortel de ja„louſie, & qu'ils creuſſent que nous avoir pour „voiſins au lieu des Eſpagnols, n'eſtoit que „changer de crainte, & peut-eſtre qu'em„pirer de condition, ils jugerent qu'il valoit „mieux s'expoſer à un mal incertain, & con„tre lequel il y avoit pluſieurs remedes, pour „obtenir un bien preſent & d'une telle impor„tance, que celuy de nous rendre compagnons „de leur fortune; c'eſt-à-dire, de luy donner „par cette ſocieté une baſe plus ſeure & plus „ferme qu'elle n'avoit. Qu'à la verité ils ſouf„friroient bien, que nous nous rendiſſions „maiſtres des places de la mer, qui eſtoient ſi „fatales à leur commerce entre les mains des „Eſpagnols, & meſme de quelques autres de „leurs places qui eſtoient frontieres des noſtres. „Mais que de nous eſtablir dans le cœur de la „Flandre, & aux lieux qui leur eſtoient pro„ches, ce qui leur ſaiſoit de la peine: ou que „le cours de la guerre l'empeſcheroit de luy„meſme, ou qu'ils trouveroient moyen de le „divertir, ſoit en ceſſant d'agir contre les Eſ„pagnols, & d'occuper, comme ils faiſoient, „une partie de leurs forces; ou prenant le tems „de s'accorder avec eux, ſous quelque pre„texte plauſible, que l'eſtat des choſes leur „fourniroit. „

(*b*) *C'eſt-à-dire par le Traité conclu avec la France.*

(*L*) *Un Juriſconſulte Friſon le fait voir* au Cavalier Nani.] Ce Cavalier s'eſt imaginé que le Prince Frideric Henri laiſſa perir l'armée de France, pour ſe venger d'une injure qu'il avoit reçuë du Cardinal de Richelieu, & qu'il chercha l'occaſion de faire voir à toute l'Europe, qu'il avoit plus de genie que ce Cardinal. *Il n'y a point de doute*, dit-il (*c*), *que de meſme que les Provinces-Unies avoient conſenti à tous les partis qui pouvoient obliger les François à rompre ouvertement avec l'Eſpagne, elles ne craigniſſent bien tant, après avoir obtenu ce qu'elles ſouhaitoient, que de les avoir ſous ombre d'amitié pour voiſins. Aux interêts generaux de la Hollande venoient ſe joindre les reſſentiments particuliers du Prince d'Orange contre Richelieu; car celuy-cy, quoy qu'il fût profeſſion d'eſtre ami de ce Prince, & luy témoignaſt de la confiance, avoit peu d'années auparavant, par quelques pratiques ſecrettes, tâché de ſe rendre maiſtre d'Orange, ville dont les aînez de la Maiſon de Naſſau portent le nom, & qui eſt ſituée vers le Dauphiné: mais comme ce deſſein ne reüſſit pas, le Cardinal cacha la choſe tout autant qu'il put, & empeſcha qu'on n'en parlaſt. Frideric-Henry de ſon coſté diſſimula cette injure avec autant d'artifice qu'on en avoit apporté pour la ſupprimer, & attendit une occaſion favorable pour s'en vanger. Enfin ce Prince trouva le moyen de pouvoir faire dire de luy, que ſi par la priſe de pluſieurs places d'importance il avoit aquis la reputation d'un grand courage, & d'une grande valeur, en ſurpaſſant Richelieu par ſon eſprit, on ne luy pouvoit refuſer dans le monde la louange d'une grande Politique & d'une grande prudence. Richelieu neantmoins voyant qu'il avoit beſoin de l'alliance des Hollandois, & de l'amitié de ce Prince dans la guerre qui avoit eſté entrepriſe, mepriſa les moindres vengeances pour s'apliquer aux plus grandes.* Voyons la reponſe de Mr. Huber.

(*c*) *Nani, ubi ſupra, p.* 9.

Il dit 1. que ſi les François manquerent de vivres, ce fut leur faute; que n'établiſſoient-ils des magaſins? Le Traité ne (*d*) portoit pas que la Hollande leur fournîroit les proviſions neceſſaires; que ſi les Vivandiers aimoient mieux vendre leurs denrées aux Hollandois qu'aux François, c'étoit parce que ceux-ci n'avoient point d'argent, & n'obſervoient point de diſcipline (*e*). 2. Qu'il ne tenoit qu'aux Hollandois d'éloigner de leurs frontieres les Etats du Roi de France, en s'accordant avec l'Eſpagne, & que la haine (*f*) qu'ils avoient pour la nation Eſpagnole, ne leur donnoit pas le tems de reflechir ſur le mal que c'eſt d'être voiſin de la France; & qu'après tout le Cavalier Nani juge de leurs mœurs ſelon les ruſes myſterieuſes d'Italie. *Non eſt dubium quin* Nanius *Belgarum ingenia moreſque ſecundum* Italos *eorumque profundas artes eſtimet* (*g*). 3. Que le Prince d'Orange étant le Generaliſſime des deux armées, & ayant travaillé avec ardeur à la concluſion de cette ligue, il n'y a point d'apparence que pour ſe venger de quelques pratiques du Cardinal, il eût voulu ſe priver de la belle gloire d'une très-heureuſe campagne, ni expoſer la Republique au reſſentiment d'un Allié ſi neceſſaire & ſi redoutable. 4. Enfin que l'alliance ayant ſubſiſté pendant douze ans, les François ne ſe ſont pas plaints de la pretendue perfidie. (*h*) *Araufionenſis ſummo ſtudio belli ſocietatem procuraverat, imperium in ipſum Gallorum exercitum ſuo conjunctum acceperat, ut omnis gloria in ipſum redundaret: hoc unice in eam gratiam, ut propter evanidam in arcem Araufionenſem*

(*d*) In fœdere non erat comprehenſum, ut *Belga* in hoſtili ſolo *Gallos* de commeatu proſpicerent; id ipſis incumbebat pro ſe, uti *Belgæ* pro ſuis id fatagerunt. *Ulricus Huber Hiſtoria civitatum* 3. *tom.* p. 188.

(*e*) Si negotiatores *Belgæ* quam *Gallorum* venderet, male rem geſſerunt, ac inde *Gallorum* inopia ſit orta, id horum rapinis & fidendo rum defectui imputandum. Si hæc fiducia *Brabantiam* ingreſſi ſunt, quod *Batavi* illos allicerent, male retinent. *Id.* putaverunt. *ibid.*

(*f*) Nihil eſt certius, quam odium *Hiſpanicæ gentis* plerisque *Belgis* tum nequedum permiſſile, ut *Brabantum* & *Gallorum vitinia periculum immineret*, id animum revocarent. *Id. ibid.*

(*g*) *Id. ibid.*

(*h*) *Id. ib.* p. 189. 190.

ſa condition, qu'il ne ceſſoit de repeter ces paroles du ſaint homme Job, *Tædet animam meam vitæ meæ* *. Il avoit aimé la guerre, & s'étoit trouvé en perſonne à pluſieurs belles expeditions. Il porta le ſurnom de *Juſte*, titre qui ſelon la maxime des anciens † renferme toutes les vertus morales. Il n'avoit jamais aimé la lecture, depuis qu'on l'en eut (*M*) degoûté, en lui faiſant lire un Ouvrage qui lui deplaiſoit. Je copierai le caractere qu'on a (*N*) donné à ce Prince dans l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes. La même raiſon qui m'empêche dans pluſieurs autres articles de raporter un detail d'actions ſelon la ſuite du tems, m'en a detourné ici, c'eſt que je ne veux pas repeter ce qu'on trouve dans Mr. Moreri. Je ſuis ſurpris qu'il ait oublié l'acte ſolennel ‡, par lequel Louis XIII. mit ſa perſonne & ſon Royaume ſous la protection de la Ste. Vierge. Mr. Godeau exerça ſa muſe ſur ce ſujet avec peu de jugement. Un ſavant (*O*) Critique le pouſſa d'une grande force. J'ai oublié de dire que l'autorité royale ſe fit ſentir

* *Mon ame eſt ennuyée de ma vie.* Chap. x. v. 1.

† *Et hi dimittendo evanescere opus fecit.* In juſtitia autem comprehenſim omnis virtus inteſt. *Theognis* v. 147.

‡ *Voyez la remarque O.*

ſem *infidiæ à Richelio propoſitæ, Regem potentiſſimum deformi proditione lethaliter offendere? Reinque publicam tunc ejus amicitia indigam dare præcipitem, & Societatem tanta Principis ipſius cura ſtudioque contractam incontinenti abrumpere? Quid enim aliud ab immani proditione perfidiaque poterat expectari? Cum tamen eadem Societas per duodecim annos continuata ſit, nec quicquam ejuſmodi tunc temporis vel unquam poſtea Galli de fœderatis Belgis, etiam cùm irati eſſent, conqueſti fuerint.*

(*M*) *En lui faiſant lire un Ouvrage qui lui deplaiſoit.*] „ Le Roi Louïs XIII. pour n'avoir „ pas été conduit ſelon ſes inclinations, ni par „ le chemin que ſon eſprit vouloit prendre, ſe „ laſſa tellement dans la lecture utile mais deſa- „ greable des Antiquitez de Fauchet, qu'il eut „ une averſion ſi generale pour toutes ſortes de „ livres, & ſi longue, qu'elle n'a pu etre bor- „ née que par la fin de ſa vie. „ L'Auteur (*a*) dont j'emprunte ces paroles, cite *Gomberville dans la doctrine des mœurs*, & met ce fait ſous le 24. de Mars. Je ne ſai pas pourquoi il choiſit ce jour. Voyez le *Menagiana*, vous y trouverez ceci. (*b*) *Mr. de Gomberville de l'Academie Françoiſe étoit fils d'un Buvetier de la Chambre des Comptes. Il a écrit dans ſon livre de la* Doctrine des mœurs, *que ce qui detourna le Roi Louis XIII. de l'etude, fut qu'on lui donna à lire* l'Hiſtoire de France par Fauchet. *Le mauvais langage de cet Auteur lui donna ce degoût, quoi que d'ailleurs il y ait de bonnes choſes.*

(*N*) *Le caractere qu'on a donné à ce Prince dans l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes.*] „ (*c*) Il étoit... „ jaloux de ſa puiſſance juſqu'à l'excés, quoy „ qu'il ne fût ni la connoître, ni en jouïr. „ Jamais dans tout le cours de ſa vie il ne put „ ni l'exercer par luy-même, ni la ſouffrir dans „ les mains d'un autre. Il luy étoit également „ impoſſible de n'élever pas ſes Favoris à une „ extrême puiſſance, & de les ſupporter dans „ cette grandeur que luy-même leur avoit don- „ née. A force de les enrichir, il les mettoit „ en état de luy deplaire. L'excés de ſa com- „ plaiſance pour eux étoit comme le premier „ degré de ſa haine: & je ne ſay ſi on trouve- „ roit dans ſon hiſtoire l'exemple d'un Favori, „ dont il ait plaint la mort ou la decadence. „ Mais ſes ſentimens demeuroient cachez dans „ ſon cœur: & parce qu'il les communiquoit „ à peu de perſonnes, ceux qui veulent qu'il y „ ait toûjours du myſtere dans la conduite des „ Princes l'accuſoient d'une noire & profonde „ diſſimulation. A dire le vray au fond, la „ raiſon de ſon ſilence étoit qu'il ne ſe fioit ni „ à luy-même, ni à perſonne; & qu'il avoit „ beaucoup de timidité & de foibleſſe. Preſ- „ que tous ceux qui ont parlé de luy recon- „ noiſſent qu'il avoit du courage, que dans le „ danger il ne perdoit pas le jugement; qu'il „ aimoit & entendoit la guerre; qu'il poſſedoit „ pluſieurs belles connoiſſances: mais qu'il n'a- „ voit pas la force de regner. „ Ce portrait ſemble aſſez bien tiré d'après nature.

(*O*) *Un ſavant critique pouſſa* Mr. Godeau.] La Declaration du Roi touchant cet acte de devotion pour la Sainte Vierge eſt datée du 10. de Fevrier 1638. Vous la trouverez toute entiere dans le Mercure François (*d*); je me contente d'en detacher cette partie. „ A CES CAUSES nous avons declaré & declarons, que „ prenant la très-ſainte & très-glorieuſe Vierge, „ pour Protectrice ſpeciale de noſtre Royaume, „ Nous luy conſacrons particulierement noſtre „ Perſonne, noſtre Eſtat, noſtre Couronne, „ & nos Sujects, la ſupliant de nous vouloir „ inſpirer une ſainte conduite, & defendre avec „ tant de ſoin ce Royaume contre l'effort de „ tous ſes ennemis; que ſoit qu'il ſouffre le „ fleau de la guerre, ou jouïſſe de la douceur „ de la paix, que nous demandons à Dieu „ de tout noſtre cœur, il ne ſorte point des „ voyes de la grace qui conduiſent à celles de „ la gloire. Et afin que la poſterité ne puiſſe „ manquer à ſuivre nos volontez en ce ſujet, „ pour monument & marque immortelle de la „ conſecration preſente que nous faiſons, nous „ ferons conſtruire de nouveau le grand Autel „ de l'Egliſe Cathedrale de Paris, avec une „ Image de la Vierge, qui tienne entre ſes bras „ celle de ſon precieux Fils, deſcendu de la „ Croix; nous ferons repreſenter aux pieds, & „ du Fils & de la Mere, comme leur offrant „ noſtre Couronne & noſtre Sceptre. Nous „ admoneſtons le Sieur Archeveſque de Paris, „ & neantmoins luy enjoignons, que tous les „ ans, le jour & feſte de l'Aſſomption il faſſe „ faire commemoration de noſtre preſente De- „ claration à la grande Meſſe, qui ſe dira en „ ſon Egliſe Cathedrale, & qu'après les Veſpres „ dudit jour, il ſoit fait une Proceſſion en la- „ dite Egliſe, à laquelle aſſiſteront toutes les „ Compagnies Souveraines, & le Corps de Ville, avec pareille ceremonie que celle qui s'ob- „ ſerve aux Proceſſions generales plus ſolennel- „ les. Ce que nous voulons auſſi être fait en „ toutes les Egliſes, tant parochiales, que cel- „ les des Monaſteres de ladite Ville & Fau- „ bourgs; & en toutes les villes, bourgs & „ villages

(*a*) *Le Pere David l'Enfant, Dominicain, Hiſt. generale de tous les ſiecles de la nouvelle loi, mois de Mars, pag.* 160.

(*b*) *Menagiana, pag.* 219. *de la 1. édition de Holl.*

(*c*) *Hiſtoire de l'Edit de Nantes, tome* 2. *livre* 5. *p.* 220.

(*d*) *Tome* 22. *p.* 264. *& ſuiv. Voyez l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes, tome* 2. *p.* 578.

sentir sous le regne de Louïs XIII. plus (P) fortement, qu'elle n'avoit jamais fait en France. J'examinerai peut-être ailleurs * l'horoscope qui se trouve dans les Memoires de Sulli.

* Dans l'article Riviere.

LUBIE-

villages dudit Diocese de Paris. Exhortons pareillement tous les Archevesques & Evesques de nostre Royaume, & neantmoins leur enjoignons de faire celebrer la mesme solennité en leurs Eglises Episcopales, & autres Eglises de leurs Dioceses.„

Mr. Godeau fit une hymne sur ce sujet, dans laquelle le Roi s'adressant à la Sainte Vierge, lui étale le merite extraordinaire du Cardinal de Richelieu, & le reconoît non seulement pour son collegue, mais aussi pour un collegue qui veilloit afin de laisser dormir son associé. Le Jesuïte (a) qui critiqua Mr. Godeau sortit des termes de la modestie, & s'emporta; mais au fond il avoit raison de censurer cette conduite. Je raporterai un peu au long sa censure, & n'aurai pas peur d'en être blâmé, comme à l'égard de plusieurs autres citations empruntées de certains livres qui ne sont rien moins que rares, car le livre de ce Jesuïte n'est guere conu, & ne se trouve presque plus. Citons en donc hardiment un bon morceau, qui nous aprendra que Louïs XIII. n'aimoit point qu'on loüat à ses depens le premier Ministre. Il sentoit sa dependance, mais il étoit fâché qu'on s'en aperçût; & il est même certain que le Cardinal menageoit adroitement dans ses paroles, & dans sa conduite exterieure la delicatesse de son maître. Ainsi Mr. Godeau se servoit de flateries qui n'étoient ni conformes au decorum, ni à la prudence. (b) *Cùm Ludovicum XIII. offerentem se ac regnum Mariæ Virgini, induceret, huic de illo sermonem assuxit, qui totus abhorret à regio sensu & consuetudine, Cardinalis prudentia, ac voluntate, vel naturâ. Quid attinuit à rege, sanctis ac religiosis suis ad Dei matrem precibus, cujusquam mortalis laudes admiscere? quid necesse fuit, minutè atque enucleatè exaggerare? quid convenit tam multis in tam exiguo carmine? .... Verùm remitto pessimi poëtæ errata, atque condono. Quis hoc, Antoni, tibi ignoscat, vel civis bonus, vel vir non exosus, quod regi socium & consortem regni invidiosissimè addidisti?*

Tandis qu'un si sage Ministre
Avec moy tiendra le timon.

Quid ais, perdaellis? Tenir le timon avec le Roy, *tenere clavum & principatum cum rege pariter? neque est enim ipsius proregem agere, sed sinè cum rege regem esse. Quod si de filio regis unico, herede proximo & vero, patre vivo, dicas, crimen imminutæ majestatis incurras: cùm de alieno, de cive, de administro, de eo, qui hoc sine scelere cogitare non ausit, dixeris; omni culpa, reprehensione, pœna liber sis? Nescis quàm retinens Ludovicus æquitatis? quàm nihil hujus perfecerit, unde pœti vel tenuilam majestatis videretur? quàm generis ipsorum cardinalis, neque quidquam tam parvum, quàm ne quis ipsiusmodi partum consideratum servo & impudico ac seditiosis ad aures regis accederet, aut is vulgus serperet? ut mirum sit, si apud utrumque, si modò legere scripiunculam istam suam curavit, graviter offenderis. Præsertim cùm nihil excusare posses, neque hoc tibi imprudenti excidisse, neque ullis versus angustiis, ac necessitate coactum fecisse; cui tam facile fuerit tam apertum nefas advertere, & invidiam verbi atque asperitatem vel tollere omnino, vel sic mitigare:* Tandis qu'un si sage Ministre Dessous moy tiendra le timon... *Quod sequitur, satis ridiculum, eumdem Cardinalem unum opponi inferis ac dæmonibus cunctis:* Les enfers n'ont point de demon, dont je craigne rien de sinistre. *Et hoc arrogans ac propè impium:* C'est par luy que tout m'est possible. *Nempe si Cardinalis assistet, non esset rex mortuus. Vitandum sanè fuit, ut ne id usurparet, in quo aperta assentatio minimum est, quod reprehendatur, illum ipsum regem futurum fuisse, nisi regi adjutor & comes adjunctus esset:* Et vous en eussiez fait un Roy, &c. *Non possum verò tibi, Godelle, non succensere, quòd in tam effusis admiistri regii laudibus, regem deprimis, & nobis exhibes somniculosum, ac nihil agentem, qui hoc etiam confiteatur de se:*

Je gouste en repos le sommeil, &c. *Ibid.*

*Quem verò regem? vigilantissimum, laboriosissimum, patientia injuriarum cæli ac terræ insignem, qui multiplici & diversa in ultimas regni oras expeditione, valetudinem & corpus amisit, neque vitam longiùs, quàm in quartum * & quadragesimum annum produxit.*

(P) *L'autorité royale se fit sentir... plus fortement.*] Chose remarquable; sous un Prince qui ne jouïssoit pas lui-même de l'autorité, *vécut que* ni d'une pleine liberté, la puissance royale s'est plus fortement établie qu'elle n'avoit fait sous les Monarques les moins dependans de leurs Ministres, & les plus habiles dans l'art de regner. C'est proprement sous Louïs XIII. que les Rois de France ont été mis hors de Page, & non pas sous le regne de Louïs XI. C'est au Cardinal de Richelieu qu'on doit imputer cela: c'est lui qui commença l'œuvre de la puissance arbitraire, & qui l'amena bien près de la perfection; mais non pas aussi près que l'on s'en plaignoit alors: la suite a montré qu'il manquoit beaucoup de choses à cet ouvrage; on les y a jointes depuis, ou on les y joint encore. Les peuples & les Magistrats sentirent cette nouveauté, & en murmurerent (c). Ce fut le sujet de mille conversations. Costar raisonna une fois contre un Politique qui lui soutenoit, „qu'il n'y a point de Princes plus dangereux „que ceux qu'un Poëte Latin (d) apelle *nimium „reges: des Souverains qui sont trop Souverains, „& des Rois qui sont trop Rois.„* Ceux qui voudront voir les raisons de Mr. Costar n'ont qu'à lire la derniere lettre de ses Entretiens. *Sous les regnes foibles*, dit-il, (e) *les guerres estrangeres & domestiques sont inévitables. Si un Roy n'est bien absolu chez soy, il est impossible qu'il soit redouté chez ses voisins, & le mepris que les ennemis feront de ses forces, excitera necessairement leur ambition, & leur avarice... Pourveu qu'on laisse faire Monsieur le Cardinal, pourveu que Dieu ne se contente pas de l'avoir montré aux hommes, & qu'il nous laisse jouïr longues années du beau present qu'il nous a fait en le donnant à la terre; tous ces petits vierceletes de Rois, qui partageoient en*

(a) François Vavasseur deguise sous le nom de Candidus Hefychius.

(b) Antonii Godellus, Episcopus Grassensis, rerum Poeta. pag. 82. & seq.

* Le P. Vavasseur se trompe: Louïs XIII. ne vécut que 41. ans & près de 8. mois.

(c) Voyez les Memoires de Marolles p. 143.

(d) Manilius.

(e) Costar, Entretiens avec Voiture, pag. 363.

LUBIENIETZKI (STANISLAS) en Latin *Lubieniecius*, Gentilhomme Polonois, a été un des plus celebres Ministres qu'ayent eu les Sociniens au XVII. siecle. Il nâquit à Racovie le 23. d'Août 1623. Il fut élevé avec un soin tout particulier par son pere, qui étoit Ministre de Racovie, & qui non content de l'envoyer dans les Ecoles, lui fit voir aussi les Dietes de la Pologne, afin de le faire connoître aux Grands, & de l'instruire de toutes les choses qui conviennent (*A*) à sa naissance. Il l'envoya en suite à Torn, où le jeune homme s'arrêta pendant deux années, & se joignit * aux deux Deputez Sociniens pendant le Colloque qui se tint dans cette ville l'an 1644. pour la reünion des Religions. Il dressa un procés verbal de ce Colloque. Ayant été donné pour Gouverneur au jeune Comte de Niemirycz, il lui fit voir la Hollande, & puis la France, & se fit estimer de plusieurs personnes doctes avec qui il confera sur les matieres de Religion, sans jamais dissimuler la sienne, ni perdre les occasions de la soutenir. Il perdit son pere l'an 1648. & s'en retourna dans la Pologne. Il se maria l'an 1652. avec la fille d'un Socinien zélé, & fut fait Coadjuteur de Jean Ciachovius Ministre de Siedlischi; & comme il donna bien-tôt de bonnes preuves de sa prudence, & de son érudition, le Synode de Czarkovie le reçut Ministre, & le donna pour Pasteur à l'Eglise de ce nom. L'irruption des Suedois l'en fit sortir l'an 1655. & l'obligea de se retirer à Cracovie avec sa famille le 6. d'Avril 1656. Il y employa son tems en ‡ jûnes & en oraisons, & à prêcher. La ville étant retombée au pouvoir des Polonois l'an 1657. Il suivit la garnison Suedoise avec deux autres Sociniens, afin de suplier le Roi de Suede de faire en sorte que les Unitaires qui s'étoient mis sous sa protection, fussent compris dans l'amnistie, par la paix qui seroit concluë avec la Pologne. Il arriva à Volgast le 7. d'Octobre 1657. & y fut très-bien reçu du Roi de Suede. Il mangea à la table de sa Majesté: c'étoit un honneur que ce Prince lui avoit déjà fait à Cracovie. Il s'insinua dans la connoissance de quelques Seigneurs Suedois, malgré (*B*) les traverses des Theologiens, & discourut de sa Religion en plusieurs rencontres. On

* Jonæ Slichtingio & Martino Ruaro, qui cò Ecclesiæ nomine venerant, adfuit. *Vita Stanislai Lubieniecii in lonnte Historiæ reformat. Polonicæ, fol. 2. verso.*

† Totum tempus Cracoviana commorationis noster, cum reliquis Ministris prædicatione verbi divini, frequentibus jejuniis, precibusque transiebat, ipseque prætrera in gratiam Unitariorum Ungarorum, qui cum Principe Rakoci Cracoviam venerant, Latinè concionabatur, facramque Eucharistiam administrabat. *Ibid. fol. 3.*

en quelque sorte le Royaume, verront leur tyrannie detruite; & s'ils sont encore considerables, ce ne sera plus par la puissance de mal faire, mais seulement par le merite de leur personne, & l'utilité de leurs services.... Il y a long-temps qu'on a comparé le peuple à la mer, qui est naturellement tranquille & qui jouit d'une bonace continuelle, si elle n'est troublée par la violence des vens. Mais nostre sage Pilote a trouvé l'invention de les lier, de les enfermer, & de s'en rendre le maistre: De façon qu'en l'estat où il nous a mis, s'il se pouvoit élever encore quelque trouble ou quelque sedition, manquant de chefs pour la conduire & la soustenir, les remedes en seroient aussi aisez que les causes en seroient legeres: Car cette multitude dont nous parlons, est un monstre qui a son cœur dans la teste, aussi-bien que son esprit: Et Tacite a dit de la populace, que n'ayant point de conducteur *elle est toute tremblante, toute effrayée & toute estourdie:* Vulgus sine rectore, pavidum, socors. Voilà comment il faisoit l'apologie des arrêts de banniſſement & de mort (*a*), à quoi il avoit falu recourir pour dissiper les factions.

(*a*) *Dans les maladies intestines dont la France étoit travaillée, il a fallu pour la sauver lui rentrer les saignées.* Costar ubi supra pag. 565.

(*b*) Secum sublebat ad Comitia aliosque conventus Regni Nobilium ducere, vel mittere; notitiæque virorum in patria insignium tradere, omnibus iis imbuere quæ & Christianum & Polonize regni indigenam decebat Nobilem, quippe qui ad Serenissimi Regis Poloniæ, qui hodie tanta cum gloria regnat, familiam quarto consanguinitatis gradu remotus, pertinuerit. *Vita Stanisl. Lubieniecii pag. 1.*

(*A*) *Qui convenoient à sa naissance.*] La famille *Lubienietzki* est fort noble: celui dont nous parlons étoit parent au 4. degré de la Maison *Sobieski* (*b*) qui regne aujourdhui glorieusement dans la Pologne. André Lubienietzki paroissoit beaucoup à la Cour, lors qu'ayant goûté la doctrine des Unitaires, il resolut de sacrifier sa fortune à la profession de cette secte. Il s'y engagea de telle sorte, qu'après y avoir exercé la charge de Diacre, il y endossa celle de Ministre, & l'exerça en divers lieux à ses depens. Il mourut l'an 1623. âgé d'environ 72. ans (*c*). Il avoit deux freres qui suivirent son exemple; ils renoncerent à la faveur de leur Prince pour être Ministres Sociniens. L'un s'apelloit Stanislas, & l'autre Christophle. Celui-là mourut l'an 1633. ayant vécu environ 75. ans (*d*); l'autre mourut à Racovie l'an 1624. (*e*) & laissa un fils nommé Christophle qui fut Ministre Socinien à Racovie, & à Lublin, & mourut l'an 1648. (*f*) c'est le pere de celui dont il s'agit dans cet article.

(*c*) *Bibliotheca Antitrinitar. p. 89.*

(*d*) *Ibid. p. 90.*

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Ibid. p. 142.*

(*B*) *Malgré les traverses des Theologiens.*] Il ne faut pas s'étonner que les Seigneurs Suedois ayent eu plus de complaisance pour nôtre Ministre Socinien, que les Ministres de la Confession d'Augsbourg, car c'est l'affaire des Ministres, & non pas celle des Courtisans de prendre garde que l'heresie ne repande son poison, *ne quid religio detrimenti capiat.* Il étoit donc du train naturel que Lubienietzki fût traversé par les Ministres de la Confession d'Augsbourg, pendant que les personnes de qualité lui faisoient des honnêtetez. (*g*) *Cum in Pomerania commoraretur Tractatus pacis expectans, in Magnatum Suecia familiaritatem facile venit, eorum antea contractam amicitiam renovavit, confirmavit, commercium cum iis litterarum habuit, ubique testimonium veritati, Rege Principibusque ultrò lacessentibus, perhibuit. Non defuerunt præsertim Stetini Lubieniecio adversarii, quorum odia Theologica experta est, illaque Concionatores, etiam ad rudem plebeculam, propagare conabantur, inter quos primarius fuit Johannes Micælius vir Stetini celebris. Similia quoque Stralsundi experta est noster, similia tamen ubique veritati dare testimonia non neglexit.*

(*g*) *Vita Lubieniecii fol. 3. verso.*

On dit même qu'il fut honoré d'une (C) insigne revelation pendant le siege de Stetin. Il fut à Oliva lors que l'on y faiſoit le Traité de paix; & il eut le deplaiſir de voir que les Unitaires furent exclus de l'amniſtie que l'on accorda aux autres non-Catholiques. Se voyant ainſi exclus de l'eſperance de retourner dans la Pologne, il fit voile vers Coppenhagen. Il y arriva le 28. de Novembre 1660. & tâcha d'obtenir du Roi un lieu de retraite pour ſes freres banis de Pologne. Ce Prince lui temoigna (D) une grande conſideration; mais comme cela ne pouvoit pas aboutir à un établiſſement pour la ſecte, nôtre homme s'en retourna en Pomeranie *, & ſe donna tous les mouvemens qu'il put en faveur de ſon party. Ses adverſaires ne le laiſſant point en repos, il fut obligé de quitter Stetin, & de s'en aller à Hambourg, où il fit venir ſa famille l'année † ſuivante. Il y conſera ſouvent avec la Reine Chriſtine ſur des matieres de Religion, en preſence de quelques Princes. Le ſecond voyage qu'il fit à la Cour de Dannemarc, lui fut aſſez favorable: les Magiſtrats de Frideriksbourg conſentirent que les Unitaires demeuraſſent dans leur ville, & y euſſent l'exercice domeſtique de leur Religion. Mais par les ſoins du Surintendant Lutherien, le Duc de Holſtein leur donna ordre quelque tems après de ſortir de cette ville. Lubienietzki chicana long tems le (E) terrain contre les Miniſtres de Hambourg: enfin les Magiſtrats

* *Il arriva à Stetin le 11. de Juin 1661.*

† *L'an 1662.*

(C) *Honoré d'une inſigne revelation.*] Il n'y a point de ſecte qui ne s'attribuë quelque part aux graces extraordinaires, & miraculeuſes. En voici un exemple. Notre Lubienietzki étoit à Elbing, pendant que les troupes de l'Empereur & celles de Brandebourg aſſiegeoient Stetin. Deux grandes raiſons l'animerent à prier Dieu de faire lever le ſiege, car ſa femme & ſes enfans étoient dans Stetin, & un Comte Suedois avoit promis de ſe faire Socinien, ſi Lubienietzki pouvoit obtenir par ſes prieres que cette ville ne fût point priſe. Ce Miniſtre excité par les interêts de ſa famille, & par l'eſperance de conquerir un illuſtre proſelyte, paſſa 3. ſemaines en jûnes & en oraiſons, après quoi il alla trouver le Comte, & l'aſſûra que la ville ne ſeroit point priſe. Le Comte & ceux qui étoient avec lui prirent cela pour un trait de rêverie, d'autant plus que Lubienietzki ne ſut pas plûtôt ſorti qu'il tomba malade; mais lors qu'au bout de ſix jours on eut ſu que le ſiege étoit levé, ce Comte fut fort ſurpris, car perſonne n'avoit pu aprendre à Lubienietzki la bonne nouvelle qu'il avoit anoncée. On ſomma le Comte de tenir promeſſe, mais il repondit qu'ayant demandé à Dieu s'il ſeroit bien d'embraſſer la religion de ce Miniſtre, Dieu l'avoit confirmé dans la Confeſſion d'Augsbourg. Afin qu'on voye ſi j'ai été un fidelle traducteur, ou ſi j'ai brodé le conte, je raporterai les termes de l'original, (a) *Accidit.... ut Comes Slippenbachius pollicereturſe Stanislai noſtri Religionem amplecti, modò id à Deo precibus obtineret, ut Stetinum urbs non ſatis munita nec telum ad obſidionem tolerandam neceſſarius inſtructus, de cujus liberatione propterea deſperabant, liberaretur ab hoſtibus. Lubieniecius imprimis ſuorum miſeriâ motus, tribus hebdomadibus & precibus ad Deum ardentibus & jejunio frequentis conſumptis, veniens ad Comitem, urbem extra periculum eſſe aſſirmavit, bonoque eos eſſe animo juſſit. Comes adſtantesque inſanire eum putabant, præſertim quod ab iis reverſus, in morbum incideriſ. Ejus vero aſſertio poſt ſex dies literis Stetino liberato datis confirmata, graviter perterrefecit Comitem. Id enim temporis Lubieniecius à nemine certus hac de re fieri potuit. Promiſſum cum Lubieniecius, pro ſua cum Comite familiaritate, aliquando repoſceret, dixit ille, ſeſe in genua procubuiſſe, Deumque oraſſe pateſaceret ſibi, num Religio Lubieniecii ſuſcipienda eſſet, nec ne, ſed à Deo in confeſſione Auguſtanâ confirmatum eſſe.*

(a) *Vita Lubieniecii fol. 4.*

(D) Le Roi de Dannemarc *lui temoigna une grande conſideration.*] Lubienietzki entretenoit un grand commerce de lettres, & cela lui fut fort utile pour s'inſinuer dans les bonnes graces des Grans, parce qu'ils étoient bien aiſes d'aprendre par ſon moyen pluſieurs nouvelles particulieres des autres païs. Le Roi de Dannemarc à qui on (b) lut de ces nouvelles, en fut ſi content qu'il confera une charge à Lubienietzki. Ce fut celle de copier pour ſa Majeſté les lettres qu'il recevroit. On lui promit pour cela une penſion annuelle (c). Voilà ſur quoi on ſe fonde, quand on dit que ce Miniſtre Socinien fut (d) Secretaire de ſa Majeſté Danoiſe. Ce Prince lui declara en particulier qu'il ne pouvoit que lui accorder par connivence, que les Unitaires s'établiſſent à Altena. Il ne le voyoit jamais à la Cour ſans l'apeller, afin de l'entendre diſcourir ſur des matieres de religion; ce qui expoſa à l'envie le Miniſtre Polonois, car on craignit que le Roi de Dannemarc n'embraſſât l'Arianiſme. *Solebat Rex, quotieſcunque Lubieniecium in Aulâ conſpexit, reliâu ceteris, eum propius ut accederet compellare, & de Religionis capitibus imprimis colloqui. Quæ res invidiam etiam creavit Lubieniecio, timentibus Theologis, ne Rex fieret Arianus (e).* Ce Prince mit aux priſes ſon Confeſſeur avec nôtre Lubienietzki, & aſſiſta à cette diſpute. *Cum M. Eryco Gravio Aulico concionatore & confeſſionario ſuo Rex Daniæ commiſit, ipſeque diſputationi adfuit (f).* Il tâcha d'obtenir des Magiſtrats de Hambourg qu'ils le laiſſaſſent en paix, mais ſon interceſſion ne fut pas aſſez puiſſante. (g) *Cum iterum ti. iterumque inſtaret, ut antea fecerat, Magiſtratus, urbeque per nuntios Lubieniecio interdiceret, fruſtra Secretariatum Regis Polonie (h) obtendenti, nihilque proficientibus ejuſdem Regis interceſſoriis, in lethalem incidit morbum.*

(b) *Il faloit dire Danix.*

(c) Oblatum eſt à Rege honorarium, rogatusque ut quæ in Europa geruntur per literas aulæ regiæ referret, certus de annuo Regis ſalario. *Ibid.*

(d) *Dans la Bibliotheque des Antitrinitaires pag. 165. il y a qu'il mourut ageus Secretarium Regis Poloniæ. Par inadvertance on a mis Polonix pour Danix. On a fait la même faute dans la vie de Lubienietzki.*

Fruſtra ſecretariatum Regis Poloniæ obtendenti. *Voyez ci-deſſous lettre h.*

(e) *Vita Lubieniecii ibid.*

(f) *Ibid. fol. 5.*

(g) *Ibid. fol. penult.*

(h) *Il faloit dire Danix.*

(E) *Il chicana long tems le terrain contre les Miniſtres de Hambourg.*] Ils ſolliciterent ſi ſouvent & ſi inſtamment les Magiſtrats à faire ſortir Lubienietzki, qu'il reçut pluſieurs fois ordre de ſe retirer; & il eut beau dire que ſa Majeſté Danoiſe l'honoroit de ſa protection, & qu'il

trats lui firent signifier un ordre precis de se retirer. Il étoit alors malade, & il promit d'obéir; mais il mourut quelques jours après (*F*) fort devotement. On l'avoit empoisonné. Ses deux filles perirent du même poison le 16. de Mai 1675. Il eut le tems de les plaindre en vers, car il ne mourut que le dix-huit du

(*a*) Magistratus Hamburgensis ad importunam Sacerdotum instantiam ut urbe excederet denunciavit, isque Magistratu expius repetente, Lubieniecio frustra innocentiam suam & Regis protectionem opponente, ad Regem profectus est Hafniam. *Ib. fol.* 6.

qu'il étoit innocent, il falut ceder à l'orage (*a*). Il ne laissa pas quelques années après de retourner à Hambourg, il crut que l'on ne songeroit plus à lui, mais il se trompa: un Licentié en Theologie fut si vigilant & si ardent, qu'il fit renouveler les instances auprès des Magistrats, & on avoit tellement animé le peuple, en representant sur la chaire que Lubienietzki étoit une peste publique, qu'il n'osoit presque sortir du logis. (*b*) *Post annos aliquot consilio amicorum, credentium jam de furore remisisse adversarios, ob commodiorem dirigendarum litterarum Hamburgum se contulit cum familia, sed nimiu vigilantem expertus est Dominum Edzardis Licentiatum Theologia, qui indefesso studio id egit, ut cum collegis suis magistratum incitaret ut Lubieniecius urbe ejiceretur. Dignus qui hic nominetur, gloriatur enim, se authore Lubieniecium cum familia urbe exactum. Imo propter Ministrorum Zelum, qui etiam ex cathedrâ in templo cum abjecte Lubieniecio disputabant, eumque hæreticum, terrirmamque civitatis pestem proclamabant; ut ex Lubieniecii manuscripto colligi potest, quod jam fecerant cùm primâ vice per Hamburgum Hafniam transiret anno* 1667. *Lubieniecio ante migrationem, domo exire non semper tutum fuit.* Ce que le Sieur Edzardius fit dans cette ville, fut pratiqué à Fridericsbourg par le Sieur Reinboht, qui poussa le Duc de Holstein à faire sortir les refugiez

(*b*) *Ibid.*

(*c*) *Ibid. fol.* 5. *verso.*

Socinicns. (*c*) *His pactis discessit Hafniâ, venitque Fridericopolim, ibique à Magistratu urbis obtinuit ut exules in communionem & sacram & civilem reciperentur, privatumque in ædibus more Polono exercitium Religionis peragereteur; quod etiam per literas Fratribus significavit. Lubieniecius in id laboravit, nec sumptibus pepercit & damnum rei familiaris subiit, quo posset eò fratres deducere, deductis succurrere, donec ex urbe secedere jussi sunt à Principe Holsatiæ, quod debent partim Domino Superintendenti Lutherano Joanni Rembato.* Monsieur Mollerus temoigne la même

(*d*) *Molleri, Isagoge ad Historiam Cheersonesi Cimbrica, parte* 3. *p.* 105.

chose. *Socinianis*, dit-il, (*d*) *ab oppidi Fridrichstadiensis Magistratu, & incolendi illud potestatem, & sacrorum exercitii libertatem, a.* 1662. *obtinuit Stanisl. Lubienitzius, promachus sectæ istius non incelebris, sed incassum. Serenissimus enim Dux Holsato-Gottorpiensis, quo ignaro hæc erant gesta, edicto publico, suasu Johan. Reinbohtii, Theologi aulici, promulgato, & civitate ista, & ditionibus suis universis, non multo post iisdem interdixit* (*e*). *Lubienitzius ipse, quem singulari Rex Danie, Frid.* III. *favore dignabatur, urbe, quam per aliquot lustra, connivente Magistratu, incoluerat, Hamburgensi a.* 1675. *Edzardi & Pastorum ordinariorum instinctu, jussus excedere, antequam obsequi Senatui posset, veneno, cibo ipsius immixto, cum biga filiarum d.* 18. *Maji periit.* Il n'y a presque personne ni parmi les Catholiques, ni parmi les Protestans, qui ne loue cette conduite des Ministres Lutheriens. Si vous leur alleguez que c'est temoigner un peu trop qu'ils se defient de leur cause, ils ne manqueront pas de bonnes reponses: ils diront que la mefiance est la mere de la sureté, & que quand J. CHRIST

(*e*) *V. Vitam Lubienitzii, ejus Historia Reformationis Polonicæ, Brestiadii A.* 1685. *excusa. præfixam, & Ant. Hermanni. ibi Hist. Eccl. Sievii. l.* 4. *c.* 3. *p.* 227. 228.

a promis à son Eglise que les portes de l'Enfer ne prevaudront point contre elle, il n'a point voulu exclure les moyens humains qui sont très-propres à conserver l'orthodoxie; je veux dire les édits des Princes qui ferment la bouche aux heterodoxes, & qui étoufent la conoissance des objections que l'on peut faire contre la saine doctrine. Si vous repliquez qu'après tout ils se comportent comme s'ils n'avoient jamais lu le livre (*f*) d'Esdras, où la force de la verité est representée superieure à toute autre force, à celle du vin, à celle du Roi, à celle des femmes; & qu'au contraire, ils ne croyent pas qu'elle soit capable de se soutenir dans les lieux où elle domine, si on l'y laisse exposée aux attaques de 3. ou 4. fugitifs: ils vous repondront que le cœur de l'homme est plus porté vers le mal que vers le bien, & qu'ainsi le mensonge est plus capable de le seduire, que la verité n'est capable de le detromper, de sorte que la prudence Chretienne ne souffre pas que l'on permette aux heretiques de proposer leurs raisons. Je ne sai s'il y eut jamais de matiere plus feconde que celle-ci en repliques & en dupliques; on la peut tourner plusieurs fois de chaque sens, & de là vient qu'un même Auteur vous soutiendra aujourdui que la verité n'a qu'à se montrer pour confondre l'heresie, & demain que si l'on souffroit à l'heresie d'étaler ses subtilitez, elle corromproit bien-tôt tous les habitans. Un jour on vous representera la verité comme un roc inebranlable, un autre jour on vous dira qu'il ne faut point la commettre au hasard de la dispute & que c'est un choc où elle se briseroit par raport aux auditeurs. Comment faire * dans cette volubilité de raisonnemens? Il y a des gens qui conservent la verité comme un vase de porcelaine, & qui semblent être convaincus que *comme elle a l'éclat du verre, elle en a la fragilité* (*g*).

(*f*) *livre d'Esdras chap.* 3. & 4.

* Quo teneam vultus mutantem Protea nodo. *Horat. epist.* 1. *lib.* 1.

(*g*) *Voyez le Commentaire Philosophique sur* Contrains-les d'entrer. *au supplément. pag.* 303. 304.

(*F*) *Il mourut fort devotement.*] Voici les paroles de son Historien. (*h*) *Commendato spiritu in manus Jesu salvatoris sui, cui fideliter servierat, excepit è vita: toto tempore agrotationis, ad extremum ferè halitum, sermones habuit plenos in supplemente. Deum fiducie & interni gaudii, domesticorum benedictionii, admonitionii, nominis Divini invocationis.* On n'explique point comment il fut empoisonné, mais on nie que ces domestiques soient coupables de cette action, & on se plaint d'un Theologien qui les a noircis, & qui a imputé cet accident aux heresies de Lubienietzki.

(*h*) *Vita Lubieniecii fol.* 6. *verso.*

(*i*) *Ibid.*

(*i*) *Causa morbi fuit venenum, ignotum* (*k*) *ubi infusum; non ut confidenter affirmat ad denigrandos Lubieniecii domesticos adversarius ejus Edzardius, plus bas le (qui hujus infortunii seriem occasione datâ enarrare voluit,) quod vitio religionis Lubieniecii adscribi, non cogitans multos tam ex Lutheranis Reformatisque quam Pontificiis pejori, non tantum simili, fato animam exhalasse, quasi hujus cladis ipsa conjux filiaque occasionem per imprudentiam dedissent. Sed nimis injurius est veritati. Venenum enim ambas filias confecit. Uxor etiam quod tantillum de cibo sumpsisset, vix à limine mortis revocata.*

(*i*) *Un peu même Auteur dit.* Quis autor mortis fuerit non facile diuinare. imo ne cui fat injuria, nec divinare licet.

du même mois. Il fut enterré à Altena, nonobſtant (G) l'oppoſition des Miniſtres *. Je parlerai de ſes (H) Ecrits. † Il avoit un grand commerce de lettres † par toute l'Europe. J'ai oublié de dire qu'il avoit obtenu une ‡ retraite pour ſes freres à Manheim, ville de l'Electeur Palatin, le Prince du monde le plus *latitudinaire*.

* *Tiré de la vie, miſe à la tête de ſon Hiſtoria Reformationis Polonicæ, imprimée l'an 1685.*

† *Voyez la remarque D.*

‡ *Dans la même vie ſol. 5. verſo.*

LUCILIUS (CAIUS) Chevalier Romain, & Poëte Latin, naquit à Sueſſa (*A*) au païs des Auronces, dans l'Italie, l'an de Rome 605. Il porta les armes (*B*) ſous Scipion l'Africain à la guerre de Numance, & il eut beaucoup

(*G*) *Il fut enterré à Altena nonobſtant l'oppoſition des Miniſtres.*] Nous venons de voir l'exercice d'une maxime des religions dominantes, car auſſi bien que les Princes de la terre elles ont leurs coups d'Etat. L'un des aphoriſmes de la politique (*a*) eccleſiaſtique, eſt de trouver toûjours quelque marque de la colere de Dieu dans la mort des Heretiques. Qu'il ſoit très-vrai que le même genre de mort qui les a ôtez du monde a fini les jours de quelque Orthodoxe, cela n'y fait rien; il ne faut pas laiſſer de dire qu'un jugement très-particulier de Dieu s'eſt fait remarquer dans la cataſtrophe (*b*) de leur vie. Les reflexions qu'on établit ſur ce fondement fortifient la perſuaſion des Orthodoxes, & leur donnent une plus grande averſion pour l'hereſie. Cela vaut bien la peine que l'on ſe donne. Un autre aphoriſme, ou un autre coup d'Etat, c'eſt de noter de quelque infamie le cadavre de l'heretique. Les Theologiens de Hambourg n'oublierent point cela: n'ayant pu empêcher que ce Miniſtre Unitaire ne fût enterré dans le temple d'Altena, ils empêcherent pour le moins que les Regens de l'Ecole, ſuivis de leurs Ecoliers, n'aſſiſtaſſent ſelon la coutume aux funerailles. (*c*) *Funus Altenaviam Hamburgo deduktum legitimo prohibuiſſent Concionatores ſepulcro, niſi jam in templo Altenavienſi emptum fuiſſet; nihil tamen omiſerunt quo impedire poſſent, quod poterunt effecerunt, ne, ut ibi moris eſt, in exſequiis Scholarum Rectores cum diſcipulis funus conſitarentur. Sit ipſis benignior Deus quam illi fuerint proximo ſuo, ob Religionem duntaxat & Conſcientiam graviſſimè vexato.* Les deux aphoriſmes dont on vient de faire mention, & quelques autres qu'on y pourroit joindre, ſont d'un ſi grand uſage, qu'il faut louër la prudence de ceux qui s'en ſervent. Ce ſont des moyens ſi propres à nourrir la foi des peuples, & à les empêcher de ſe detacher du gros de l'arbre, que les argumens les mieux pouſſez, & les livres de controverſe les plus ſubtils n'ont pas autant de vertu. Il faut s'accommoder au goût & à la portée du vulgaire, & cela veut dire qu'il faut recourir aux impreſſions machinales qui excitent les paſſions. Si tous les hommes étoient Philoſophes, on ne ſe ſerviroit que de bons raiſonnemens; mais dans l'état où ſont les ſocietez, il faut quelque autre choſe que la raiſon pour les maintenir, & pour conſerver la prééminence quand on l'a une fois aquiſe.

(*a*) *Ce n'eſt pas toujours par politique: pluſieurs font perſuadez de ce qu'ils publient ſur ce ſujet.*

(*b*) *C'eſt ce qu'on a publié de Luther, & de Calvin &c.*

(*c*) *Vita Lubieniecii ſub finem.*

(*A*) *Nâquit à Sueſſa au païs des Auronces. . . . l'an de Rome* 605.] La Chronique d'Euſebe met la naiſſance de Lucilius à la 1. année de la 158. Olympiade: c'eſt l'an 605. de Rome. Auſone parle de ce Poëte, quand il dit (*g*) *rudes Camenas qui Sueſſa pravenis:* Juvenal parle auſſi de lui quand il dit, *Per (h) quem magnus equos Auruncæ flexit alumnus.* Il faut donc donner à Lucilius la patrie que je lui donne, & non pas *Sueſſa Pometia*, comme fait le P. Briet. C. *Lucilius*, dit-il (*i*), *Romanus Eques ex Sueſſa Pometia urbe Aruncorum non procul à Pomptina palude ortus fuit.* S'il avoit conſulté Cluvier il auroit apris que *Sueſſa Pometia* étoit au païs des Volſques, & non pas au païs des Auronces. Cluvier diſtingue deux villes nommées *Sueſſa*; l'une (*k*) que l'on ſurnommoit *Pometia* étoit au païs des Volſques, l'autre que l'on ſurnommoit *Aurunca* étoit dans la Campanie au delà du Liris. Il y a (*l*) des Commentateurs de Juvenal qui par une inſigne bevuë, diſent que Lucilius nâquit à Arunca, ou Aurunca ville des Rutules. Le tems a été encore plus mal raporté que le lieu de la naiſſance par le Pere Briet. *Natus*, dit-il, *Olymp.* CXXXVIII. *obiit Olymp.* CXLIX. *ætatis* 46. *Neapoli publico elatus funere, ut ſcribit Hieronymus.* St. Jerôme ne dit point cela, & s'il l'avoit dit, ce Jeſuïte auroit dû le refuter ou l'abandonner, puis que ſelon lui (*m*), le Poëte Lucilius porta les armes à la guerre de Numance, poſterieure de 50. ans à l'Olympiade 149.

(*g*) *Anſon. epiſt.* 15. v. 9. p. m. 616.

(*h*) *Juvenal. ſat.* 1. v. 20.

(*i*) *Briet. de Poëtis Latin. p.* 6. *trompé par Voſſius de Poet. Lat. p.* 12.

(*k*) *Cluv. Ital. Antiq. l.* 3. *c.* 8. *p.* 589.

(*l*) *Britannicus Farnabius. ephemes Bunonis*

(*m*) Militavit ſub juniore Africano bello Numantino. *Hieron. ibid.*

(*B*) *Il porta les armes . . . à la guerre de Numance.*] C'eſt Velleius Paterculus qui nous l'aprend, *Celebre*, dit-il (*n*), *& Lucilii nomen fuit, qui ſub P. Africano Numantino bello eques militaverat. Quo quidem tempore juvenis adhuc Jugurtha ac Marius ſub eodem Africano militantes in iiſdem caſtris didicere quæ poſtea in contrariis facerent.* Avoüons que ceci ne s'accorde guere avec la Chronique d'Euſebe, car lors que Scipion fit la guerre aux Numantins, Lucilius par cette Chronique n'avoit que 15. ans. Etoit-on enrôllé dans les troupes de Cavalerie

(*n*) *Vell. Paterculus. lib.* 2. *cap.* 9.

(*d*) *Bibliotheca Antitrinitar. p.* 165. *& ſeq.*

(*e*) *Imprimé à Amſterdam* 1667. *in fol.*

(*f*) *Eodem anno Hollandiam abiere coactus eſt, ob iniquitatem & verſutiam eorum per quos Theatrum Cometicum imprimi curavit. Ib. fol.* 6.

(*D*) *Theatrum Cometicum* divisé en trois parties, *quarum prima continet communicationes de cometis anno* 1664. *& anno* 1665. *cum viris per Europam clariſſimis habitas, eorumque obſervationes tabulis*

coup de part à (C) l'amitié de ce fameux General, & à celle de Lelius. Il compoſa trente livres de ſatires, où il cenſuroit (D) avec un ſel bien piquant pluſieurs perſonnes qualifiées, en les nommant par leur nom. On veut qu'il ſoit le premier Auteur de cette eſpece (E) de poëſie; mais quelques Savans n'en conviennent pas. Il avoit acoutumé de dire qu'il ne ſouhaitoit ni des (F) lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-ſavans. Il n'y a point d'aparence qu'il ſoit mort

avant que de prendre la robe virile? Scaliger (a) obſerve que les peres menoient quelquefois leurs fils à l'armée avant la priſe de cette robe, mais ce n'eſt point ce qu'on apelloit *militare equitem*? Or c'eſt ce que Paterculus aſſûre de nôtre Lucilius.

(a) *Scalig. Animadverſ. in Euſebium, n. 1914. p. m. 749.*

(C) *Beaucoup de part à l'amitié de* Scipion & de Lelius.] Ils l'honoroient d'une telle familiarité, qu'ils badinoient & qu'ils ſolâtroient avec lui. Voyez le Scholiaſte d'Horace (b) ſur ces paroles de la 1. ſatire du 2. livre.

(b) Scipio Africanus & Lelius ferunturam fuiſſe familiares & amici Lucilio, ut quodam tempore Lælio circum lectos tricliniiſufcienti, Lucilius ſuperveniens eum obtorta mappa quaſi ſeriaturus ſequereturus. *Verus Commentator Horatii.*

Quin, ubi ſe a vulgo, & ſcena, in ſecreta remorant
Virtus Scipiadæ, & mitis ſapientia Læli:
Nugari cum illo, & diſcinctis ludere, donec
Decoqueretur olus, ſoliti. . . .

(D) *Où il cenſuroit . . . pluſieurs perſonnes qualifiées en les nommant.*] Raportons ce qu'Horace venoit de dire.

(c) *Quid cum eſt Lucilius auſus*
Primus in hunc operis componere carmina morem,
Detrahere & pellem, nitidus qua quiſque per ora
Cederet, introrſum turpis? num Lælius, aut, qui
Duxit ab oppreſſa meritum Carthagine nomen,
Ingenio offenſi? aut læſo doluere Metello?
Famoſiſque Lupo cooperto verſibus? atqui
Primores populi arripuit, populumque tribunus,
Scilicet uni æquus virtuti, atque ejus amicis.

(c) *Horat. Satyra 1. lib. 2. v. 62.*

Perſe (d) temoigne la même choſe en moins de paroles. Voyez Juvenal qui raporte que Lucilius faiſoit trembler les coupables avec ſa plume, ni plus ni moins que s'il les eût pourſuivis l'épée à la main.

(d) Secuit Lucilius urbem Te Lupe, te Muti, & genuinum fregit in illis. *Perſ. Sat. 1. v. 115.*

Enſe (e) *velut ſtrictо, quoties Lucilius ardens*
Infremuit, rubet auditor cui frigida mens eſt
Criminibus, tacita ſudant præcordia culpa.

(e) *Juvan. Satyra 1. v. 165.*

(E) *Le premier Auteur de la Satire, mais quelques Savans n'en conviennent pas.*] Ceux qui lui en donnent l'invention ſe fondent ſur ces paroles d'Horace, (f) *Quid cum eſt Lucilius auſus* PRIMUS *in hunc operis componere carmina morem?* Ils alleguent auſſi un paſſage de Quintilien, & ces paroles de Pline (g) *Si hoc Lucilius qui* PRIMUS *condidit ſcyli naſum, dicendum ſibi putavit.* Voici le témoignage de Quintilien (h): *Satira quidem tota noſtra eſt, in qua* PRIMUS *inſignem laudem adeptus eſt Lucilius.* Mais nonobſtant ces autorités, Mr. Dacier a ſoutenu avec beaucoup de vraiſemblance que Lucilius n'a fait que donner à ce genre de poëſie une forme mieux entenduë, & qu'y repandre plus de ſel que n'avoient fait ſes predeceſſeurs Ennius & Pacuvius (i).

(f) *Horat. ubi ſupra, v. 48.*

(g) *Plinius in præfat.*

(h) *Quintil. inſtit. Orat. lib. 10. c. 1.*

(i) *Voyez la preface du 6. tome de l'Horace de Mr. Dacier.*

(F) *Ni des lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-ſavans.*] Il y a dans ce ſouhait un je ne ſai quoi qui marque beaucoup de bon ſens. Ces 2. ſortes de lecteurs ſont quelquefois également redoutables; les uns ne voyent pas aſſez, & les autres voyent trop: les uns ne conoiſſent pas ce qu'on leur preſente de bon, on n'a aucune juſtice à attendre d'eux, & l'on ne ſauroit cacher aux autres ce que l'on a d'imparfait. L'un des interlocuteurs de Ciceron dans le 2. livre de l'Orateur raporte cette penſée de Lucilius & l'aprouve, & s'en fait à lui-même l'application, je veux dire qu'il ſouhaite la même choſe. Voici ce qu'il dit. *Quod* (k) *addidiſti tertium vos eos eſſe qui vitam inſuavem ſine ſtudiis putaretis; id me non modo non horta-* (k) *Cicero de Oratore, lib. 2. fol. m. 72. B.*
tur ad diſputandum, ſed etiam deterret. Nam ut Cajus Lucilius homo doctus, & perurbanus dicere ſolebat, ea que ſcriberet, neque ab indoctiſſimis, neque ab doctiſſimis legi velle, quod alteri nihil intelligerent, alteri plus fortaſſe quam ipſe de ſe, quo etiam ſcripſit: Perſium non curo legere. Hic enim ſuit, ut noramus, omnium fere noſtrorum hominum doctiſſimus. Lælium Decimum volo, quem cognovimus virum bonum & non illiteratum, ſed nihil ad Perſium. Sic ego, ſi jam mihi diſputandum ſit de his noſtris ſtudiis, nolim equidem apud ruſticos, ſed multo minus apud vos. Malo enim non intelligi orationem meam, quàm reprehendi. Ciceron dans un autre livre où il parle en ſon propre nom, ſe declare fort éloigné du ſouhait de Lucilius; il demande les lecteurs les plus habiles, il ne craint perſonne. *Nec enim,* dit-il (l), *ut noſter Lucilius recuſabo quo minus omnes mea legant. Utinam eſſet ille Perſius, Scipio* (l) *Id. lib. 1. de finib. circa init.*
vero, & Rutilius multo etiam magis, quorum ille judicium reformidans, Tarentinis ait ſe, & Conſentinis, & Siculis ſcribere: facete is quidem ſicut alias, ſed neque tam docti tunc erant ad quorum judicium elaboraret, & ſunt illius ſcripta leviora, ut urbanitas ſumma appareat, doctrina mediocris. Ego autem quem timeam lectorem, quum (m) *ad* (m) *Il parle de Græcis quidem cedentem, in philoſophia au-* *à Brutum.*
deam ſcribere? Il avoit raporté dans un autre livre cette penſée de Lucilius, en l'aprouvant & en l'adoptant, comme il paroît par la preface de Pline, qui après un ſi grand exemple ſe fait honneur de l'adopter. *Præterea eſt quædam publica etiam eruditorum reprehenſio. Utitur illa & M. Tullius, extra omnem ingenii aleam poſitus, & (quod miremur) per advocatum defenditur.* Nec doctiſſimis: Manium Perſium hæc legere nolo, Junium Congium volo. *Quod ſi hoc Lucilius, qui primus condidit ſcyli naſum, dicendum ſibi putavit: ſi Cicero mutuandum, præſertim cum de Republica ſcriberet: quanto nos cauſſatio ab aliquo judice defendemus?* Le P. Hardouïn a chaſſé Lælius Decimus de ce paſſage de Pline, pour y mettre *Junium Congum*, conformément aux manuſcrits. Il obſerve que Lucilius employa plus d'une fois cette penſée, & nomma tantôt certaines perſonnes, & tantôt d'autres, & qu'ainſi on a eu tort de prétendre qu'il y a dans Pline *Lælius Decimus*, ſous prétexte qu'on trouve ce nom dans Ciceron au 2. livre de *Oratore.*

mort à l'âge (G) de 46. ans, comme quelques-uns l'assurent. De tous ses Ouvrages il ne nous reste que des (H) fragmens de ses Satires. C'est dommage, car si on avoit toutes ses Oeuvres on y apprendroit bien des choses. Ciceron s'est (I) contredit sur le savoir de Lucilius. Je ne pense pas que l'on eût raison de blâmer Horace (K) du jugement qu'il faisoit de ce Satirique. Pompée

(a) Videntur porro hæc asseri ex præfatione Ciceronis in libros suos de Republica, quos Plinius respicere se plane mox significat. Inde Lucilianis versus, qui trochaicus est, finis citatur, *Nec desistemus*, ut subintelligatur, hæc scribo: quem alter trochaicus integer mox sequatur, *Manium Persium hæc legere volo. Fanium Cognum volo.* Ubi metri causâ in Manio Persioque iota coit. *Hardouinus in libr. 2. Plinii, n. 4 p. 14.*

(b) Cajus Lucilius satyrarum scriptor Neapoli moritur, ac publico funere effertur, anno ætatis 46. *Euseb. in Chron. ad ann. 2. Olymp. 169.*

(c) Lex deinde Licinia rogata est. . . . Hujus legis Lavius poeta meminit. . . . Lucilius quoque legis ipsius meminit in hiis versibus, *Legem citemus, Licini.* A. Gellius lib. 2. c. 24.

Oratore. Pline n'a point eu en vuë cet endroit de Ciceron, mais un passage des livres *de Republica.* Voyez la marge (a).

(G) *Qu'il soit mort à l'âge de 46. ans.*] La Chronique d'Eusebe ne lui donne que cet âge-là: elle met sa naissance au premier an de la 158. Olympiade, & sa mort (*b*) à la 2. année de la 169. Olympiade, qui est l'an 651. de Rome. On ne doit pas accuser Glandorp de le faire vivre 64. ans; c'est une faute des Imprimeurs, qui ayant transposé les chiffres nous ont donné 64. pour 46. de telles fautes leur sont ordinaires. Pour prouver qu'Eusebe se trompe, il faut seulement considerer que Lucilius a fait mention (*c*) de la loi *Licinia*, établie contre la dépense des festins l'an de Rome 656. ou environ. Il a donc vécu 5. ou 6. ans depuis l'année où l'on prétend qu'il mourut à Naples: & si d'autre côté nous considerons qu'il doit être né avant l'année 650 de Rome, puis qu'il portoit les armes devant Numance l'an 620, nous trouverons que sans figure Horace l'aura pu traiter de vieillard. C'est lors qu'il dit que Lucilius repandoit tous ses secrets dans ses livres, de sorte que l'on y trouve sa vie comme dans un tableau *ex voto.*

. . . (*d*) *Me pedibus delectat claudere verba*
Lucili ritu, nostrum melioris utroque.
Ille velut fidus arcana sodalibus, olim
Credebat libris: neque; si male gesserat usquam
Decurrens alio, neque si bene, quo fit, ut omnis
Votiva pateat veluti descripta tabella
Vita SENIUS.

(H) *De tous ses Ouvrages il ne nous reste que des fragmens de ses satires.*] Car cinq ou six mots qui nous restent de ses autres (*e*) pieces ne meritent pas qu'on y ait égard, & même on ne demeure pas d'accord que ces pieces soient de (*f*) lui. Quelques-uns disent qu'il fit la vie du même Scipion l'Africain dont Ennius chanta les victoires. Douza le nie par une raison qui me paroît très-infirme; il l'emprunte de ce que Lucilius & ce Scipion ne vécurent pas en même tems. C'est une mauvaise preuve: un Poëte qui vivra d'ici à cent ans ne pourra-t-il pas faire la vie privée ou du Prince de Condé, ou de Mr. de Turenne? Je croi neanmoins avec Douza que Lucilius fit la vie de ce Scipion l'Africain avec qui il vêcut familierement. *Ejusdem Scipionis*, c'est Douza (*g*) le fils qui parle, *vitam privatam postea descripsit, in quo Pseudoporphyrionem manifesti erroris convincit Parens meus*, qui Lucilium vitam privatam Scipionis, Ennium verò bella descripsisse *annotat: ubi malè nomina Scipionum inter se confusa. Emisere enim Scipionis majoris res gestas ceciniſſe conſtat. Lucilius autem ut ejusdem vitam privatam deſcripſerit, ratio temporum planè vetat.* Il faut que Mr. Dacier ait cru que cette raison étoit bonne puis qu'il parle ainsi. „ (*h*) Lucilius outre ses satires avoit fait „ un Ouvrage particulier de la Vie du jeune „ Scipion l'Affriquain, fils de Paulus Æmi„ lius, où il parloit de sa justice & de sa va„ leur. Ceux qui ont cru que Lucilius avoit „ parlé du Grand Scipion, & que c'est celuy „ dont Horace parle icy, confondent les temps. „ Le Grand Scipion estoit mort plus de trente„ cinq ans avant la naissance de Lucilius. „ Si Lucilius étoit mort avant la naissance de Scipion, cela refuteroit invinciblement ceux qui lui attribueroient l'Histoire de ce General Romain: mais les vouloir refuter par la raison qu'il est né 35. ans après la mort de ce Heros, c'est être en distraction d'esprit. Il est non seulement poſſible que ce Poëte ait fait l'Histoire de Scipion l'Africain l'ancien, mais auſſi il est vraiſemblable qu'il l'a faite: & cela à la priere de Scipion l'Africain le jeune son bon ami, qui pouvoit lui mettre en main cent bons memoires. Je ne me dedis pas pourtant de ce que j'ai avancé; combien de choſes y a-t-il qui ne sont pas vrayes, encore qu'elles soient très-vraiſemblables? Au reſte les fragmens de Lucilius furent recueillis avec un grand soin par François Douza, & (*i*) publiez à Leide avec des notes l'an 1597. Ils auroient bon beſoin d'être encore mieux éclaircis par quelque savant Critique.

(I) *Ciceron s'est contredit sur le savoir.*] Dans le 1. livre de l'Orateur il reconoît que Lucilius étoit un homme savant. Ses paroles meritent d'être rapportées. *Sed ut solebat C. Lucilius ſæpe dicere homo (k) tibi ſubiratus, mihi propter eam ipſam cauſam minus quam volebat familiaris, ſed tamen & doctus & perurbanus, ſic ſentio neminem eſſe in oratorum numero habendum, qui non ſit omnibus in artibus quæ ſunt liberâ homine digna perpolitus (l).* Il lui donne le même éloge de docte au 2. livre (*m*) du même Ouvrage, mais il le lui ôte au 3. livre (*n*) de Finibus. Quintilien le lui donne sans retractation: je le citerai dans la remarque suivante.

(K) *Blâmer Horace du jugement qu'il faiſoit de Lucilius.*] On en murmura, & il s'en juſtifia. Voyons ſes paroles, en commençant par la critique, & en finiſſant par l'apologie.

Eupolis, (o) atque Cratinus, Ariſtophaneſque poëtæ,
Atque alii, quorum comœdia priſca virorum eſt:
Si quis erat dignus deſcribi, quòd malus, aut fur;
Quòd mœchus foret, aut ſicarius, aut aliquo
Famoſus: multa cum libertate notabant.
Hinc omnis pendet Lucilius, hoſce ſecutus:
Mutatis tantum pedibus, numeriſque facetus:
Emunctæ naris, durus componere verſus.
Nam fuit hoc vitioſus: in horâ ſæpe ducentos,
Ut magnum, verſus dictabat ſtans pede in uno:
Cùm flueret luſulentus, erat quod tollere velles:

(d) *Horat. Sat. 1. lib. 2. v. 28.* (e) *Nonius voce* Fugium *cite quelques hymnes de Lucilius. On cite auſſi la Comedie intitulée* Nummularia. *Voyez Voſſius de* Poet. Latin. pag. 12. (f) *Voyez Douza le fils in Fragm. Lucilii p. m. 59.* (g) *Franciſcus Fani filius Douza in Lucilii reliquias pag. 98.*

(*b*) *Dacier to. 7. p. 27. commentant ces paroles d'Horace Sat. 1. l. 2.* Attamen & juſtum poteras & ſcribere fortem Scipiadem ut ſapiens Lucilius.

(*i*) *Avec l'Horace de Cruquius.*

(*k*) *C'eſt-à-dire à Mutius Scevola. La raiſon qu'un Scholiaſte Dauphin donne de cette colere, ſe voit dans l'article d'Alburius pag. 170. lettre c.*

(*l*) *Cicero de Orator. lib. 1. fol. 62. d.*

(*m*) *Voyez la remarque F. lettre k.*

(*n*) *Voyez la remarque F. lettre l.*

(*o*) *Horat. Sat. 4. l. 1.*

pée du côté maternel étoit (*L*) petit-fils, ou plûtôt petit neveu de Lucilius. Je remarquerai les fautes (*M*) de Mr. Moreri, & celles de (*N*) quelques autres Ecrivains, & nommément un (*O*) anachroniſme d'Etienne Paquier. Il y

Garrulus, atque piger ſcribendi ferre laborem:
Scribendi recte: nam ut multum, nil moror.

Nous allons voir de quelle maniere Horace ſe juſtifie.

(a) *Horat. Sat. 10. lib. 1.* *Nempe (a) incompoſito dixi pede currere verſus Lucili: quis tam Lucili fautor inepte eſt,*
Ut non hoc fateatur? at idem, quòd ſale multo
Urbem defricuit, charta laudatur eadem.
Nec tamen hoc tribuens, dederim quoque cætera, nam ſic
Et Labeo mimos, ut pulchra poëmata, mirer.

Il repond en ſuite aux admirateurs de Lucilius ſur le mélange des mots Grecs avec les Latins, & proteſte qu'il ne pretend pas lui arracher la couronne qui lui eſt ſi juſtement duë.

(b) *Ibid. v. 46.* *Hoc (b) erat, experto fruſtrà Varrone Atacino, Atque quibuſdam aliis, melius quod ſcribere poſſem,*
Inventore minor: neque ego illi detrahere auſim
Haerentem capiti multa cum laude coronam.

Il demande la même liberté à l'égard de Lucilius que chacun ſe donne à l'égard des plus grans Poëtes, & que Lucilius a priſe par raport à Ennius; & il ſoutient que ſi l'Auteur qu'il a cenſuré vivoit encore, on le verroit reformer ſes propres Ouvrages, & travailler avec plus de peine.

(c) *Ibid. v. 50.* *At dixi (c) fluere hunc lutulentum, ſæpe ſerentem*
Plura quidem tollenda relinquendis, age, quæſo,
Tu nihil in magno doctus reprehendis Homero?
Nil comis Tragici mutat Lucilius Actii?
Non videt verſus Enni gravitate minores,
Cùm de ſe loquitur, non ut majore reprenſis?
Quid vetat, & noſmet Lucili ſcripta legentes
Quærere, num illius, num verum ducta negarit
Verſiculos natura magis factos, & ineptis
Mollius? . . . . . .

(d) *Ibid. v. 64.* . . . . . *Fuerit (d) Lucilius, inquam,*
Comis & urbanus: fuerit limatior idem,
Quàm rudis, & Graecis intacti carminis auctor,
Quamque Poëtarum ſeniorum turba: ſed ille,
Si foret hoc noſtrum fato delatus in avum:
Detereret ſibi multa: recideret omne, quod ultra
Perfectum traheretur: & in verſu faciendo
Saepe caput ſcaberet: vivus & roderet unguis.

J'ai cru devoir raporter tous ces longs paſſages, parce qu'ils feront conoître à mon lecteur le caractere de Lucilius, & qu'on eſt bien aiſe de ne ſe pas detourner pour courir après des renvois, quand on lit la vie d'un homme illuſtre. Mr. Dacier n'a jamais donné de meilleures preuves de ſon bon goût, que quand il s'eſt (e) declaré pour Horace contre Quintilien; car il eſt étrange que cet habile Rheteur n'ait pas aplaudi au jugement de ce Poëte. Nous verrons dans ſes paroles la prevention prodigieuſe où pluſieurs étoient en faveur de Lucilius. *Satira (f) quidem tota noſtra eſt, in qua primus inſignem laudem adeptus eſt Lucilius, qui quoſdam ita deditos ſibi adhuc habet amatores, ut cum non ejuſdem modò operis autoribus, ſed omnibus poëtis praferre non dubitent. Ego quantum ab illo, tantum ab Horatio diſſentio, qui Lucilium fluere lutulentum, & eſſe aliquid quod tollere poſſis, putat. Nam & eruditio in eo mira, & libertas, atque inde acerbitas, & abundè ſalis.*

(e) *Sur Horace Sat. 4. l. 1. p. 311. du 7. tome.*

(*L*) *Pompée . . . étoit petit-fils ou plûtôt petit neveu de Lucilius.*] Porphyrion ſur ces paroles d'Horace, (g) *quidquid ſum ego, quamvis infra Lucili cenſum ingeniumque*, obſerve que Lucilius étoit frere de l'ayeule de Pompée, & par conſequent grand oncle maternel de Pompée. Acron (h) autre vieux Interprete d'Horace, dit que Lucilius étoit ayeul de Pompée. Ce dernier ſentiment eſt moins vraiſemblable que le premier, car ſi (i) Lucilia mere de Pompée avoit été fille de Lucilius, je ne penſe pas que Velleïus Paterculus eût oublié de le dire. Il faut donc croire qu'elle étoit fille d'un frere de Lucilius, & qu'ainſi Porphyrion ne marque pas bien le fondement de la parenté. C'eſt ainſi que le ſavant Antonius (k) Auguſtinus, & François Douza raiſonnent & conjecturent.

(f) *Quinctil. lib. 10. cap. 1. p. m. 472.*

(g) *Horat. Sat. 1. lib. 2.*

(h) *Apud Franciſcum Douzam in ejus Lucilii p. 97. col. 2.*

(i) Fuit hic (*Pompejus*) genitus matre Lucilia Strpis ſororis. *Paterculus lib. 2. cap. 29.*

(*M*) *Je remarquerai les fautes de Mr. Moreri.*] I. Lucilius n'étoit point natif de Sueſſa Pometia. II. Cette ville n'étoit point *au pais des Aurunques.* III. Il n'eſt pas certain que *ce fut lui qui compoſa le premier des ſatyres en vers Latins.* Mr. Dacier fait voir le contraire: voyez ci-deſſus la remarque E. IV. Et en tout cas il ne faloit pas prendre, qu'outre cela il fût l'*Auteur d'une eſpece de ces vers inconnu aux Grecs*, Grecis intacti carminis auctor, car ſi ces termes d'Horace (*l*) concernoient Lucilius, ils ne feroient que lui donner l'invention de la Satire. V. Mais il y a long-tems que les bons (*m*) Critiques ont vu que ces paroles ſe raportent à Ennius, & non pas à Lucilius. VI. Il n'eſt pas vrai que la 169. Olympiade tombe en la 652. année de Rome; une Olympiade enferme 4. ans.

(*l*) *Ita Lucilio, & Horatio ſe tribuere Romanorum Satyrographi, ut primi in hoc genere Graecis intacti carminis auctores fuiſſe dicantur.* Dion. Halicarn. *de Lucilio & Horatio.*

(m) *Caſaubon & Theodorus Marſilius apud Dacier ſur Horace Sat. 6. l. 2. p. 449.*

(*N*) *Les fautes de quelques autres Auteurs.*] Voyez ci-deſſus (*n*) celles du P. Briet. L'Abreviateur de Geſner s'eſt trompé groſſierement ſur l'âge de Lucilius, ou *Lucillius* comme il l'apelle, *floruit*, dit-il (*o*), *ſecundi belli Punici temporibus.* Glandorp (*p*) a cru que celui dont Ciceron parle, comme d'un Auteur qui ne vouloit ni des lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-ſavans, n'eſt point le même Lucilius qui a compoſé des ſatires. C'eſt une erreur. Charles Etienne a commis la même faute: Lloyd, & Hoffman l'ont gardée, & ont d'ailleurs pretendu que nôtre Lucilius naquit en la 53. Olympiade, & qu'il mourut en la 69. à l'âge de 46. ans; abſurdité qui ſaute aux yeux. Ils citent Quintilien 27. 21. qui eſt une citation chimerique.

(n) *Dans la remarque (L).*

(o) *Epit. Bibliothecæ Geſneri edit. 1583. p. 570.*

(p) *Onomaſt. p. 557.*

(q) *Caſtalio Lexicon Ciceronianum.*

(O) *Un anachroniſme d'Etienne Paquier.* Voici ſes paroles. C'eſtoit (*q*) ce en quoy les Advocats de Rome ſe jouïoient plus de leurs eſprits, quand ils vouloient reveiller leurs Juges. Voyez la ſuite

a des vers assez anciens qui temoignent, que l'on s'exposoit à un grand peril quand on (P) mesdisoit des poësies de nôtre Lucilius.

LUCRECE,

cette piece de Ciceron en son plaidoyé pour Milon, Est enim hæc Judices, non scripta, sed nata lex, &c. Vous la trouverez venir au paragon des plus beaux vers de toute l'ancienneté. Ce qui se tourna depuis en telle affectation, & abus, que Lucilius Poëte Satyrique s'en mocqua fort bravement en l'une de ses Satyres, dont Aulegelle rapporte les vers au treiziesme Livre de ses Veilles *. Graasse ne lui pardonna point cette mepriſe; (a) Garaſſe il faut l'entendre. „ En (a) quoi je dis que „ Maiſtre Paſquier s'eſt fort bravement expoſé „ à la riſée des hommes mediocrement verſés en „ Chronologie: Car Lucilius qui fut environ „ cent ans devant Ciceron, comment ſe pou- „ voit-il mocquer depuis de ce qui ſe faiſoit „ cent ans apres ſa mort? C'eſt comme ſi je „ diſois parlant de ceſte ſcrupuleuſe poëſie, li- „ mée & tenduë, qui eſt maintenant en uſa- „ ge depuis Berthaud & Malherbe, que Ma- „ rot & Saint Gelais la trouverent ſi deſplaiſan- „ te, qu'ils s'en mocquerent par eſcrit & en ſi- „ rent des Satyres. Telle fut la ſuffiſance de „ ce vieux Galoche rapportée par Severinus „ Boetius au livre de Diſciplina Scolariam, qui „ demandoit ſi Æneas n'eſtoit pas la femme „ de Jules Cæſar, telle fut l'impertinence de „ ce Miniſtre notée par Horace Dolabella au „ chap. 6. de ſon Apologie, lequel eſtant en- „ quis Uter fuerit prior ſecundum Annales Eccle- „ ſiæ, Conſtantinus an Nero? ſe deffit fort in- „ genieuſement de ceſte demande par les paro- „ les de Noſtre Seigneur qui diſoit, Non eſt „ veſtrum noſſe tempora vel momenta. Actor. 1. „ verſ. 7. Et encores penſe-je que ces hom- „ mes, quoy que ſort ignorans, s'ils euſſent „ veu la difference du ſtyle qui eſt entre Luci- „ lius & Ciceron, n'euſſent jamais revoqué en „ doute, ſi Lucilius avoit eſté devant Ciceron, „ comme il ne faudra pas eſtre fort verſé en „ Chronologie, pour ſçavoir dire d'icy à cent „ ans, ſi Alain Charretier, Froiſſard & Mon- „ ſtrelet ont eſté devant Monſieur du Vair; „ & ſeroit une ignorance bien groſſiere ſi je „ diſois, qu'Alain Charretier ou Monſtrelet „ ont improuvé le ſtyle, la diction & les figu- „ res d'Amiot ou de du Vair. „ Il étoit dif- ficile de bien repondre à cette cenſure; auſſi voyons nous que les fils du docte Paquier le defendirent fort mal ſur ce point-là: voici ce qu'ils repondirent. Garaſſe (b) dit, que Lucilius eſtoit cent ans devant Ciceron, cela eſt treſfaux, car Ciceron & Pompée, eſtoient en meſme temps: Or Lucilius eſtoit l'oncle de Pompée: de façon qu'il eſt aiſé de juger que noſtre Calomniateur s'eſt grandement abuſé en ſon calcul. En ſecond lieu il dit, qu'on le pouvoit reconnoiſtre par la difference du ſtyle. Ceſte ignorance eſt plus inſupportable que la premiere; car Pline remarque nommément, que primus fuit Lucilius qui ſtylum acuiſſe dicitur, Horace l'apelle muncta- naris, & dit qu'il faiſoit deux cens vers en une heure, & Quintilian le nomme principem Satyri- corum, juſques là meſmes, qu'Adrian l'Empereur le preferoit à Virgile. Regardez, je vous prie, en quelles abſurditez on ſe met quelquesfois, pour vouloir critiquer un Autheur. Il n'y a rien de bon dans cette replique que la remarque ſur les cent ans que Garaſſe met entre Ciceron & Lucilius. Ce jeuſne ſe mêlant de critiquer un anachroniſme en fit un autre; car il n'eſt point vrai que Lucilius fut environ cent ans devant Ciceron, il mourut quelques années après la naiſſance de Ciceron: il étoit facile aux Apologiſtes de Paquier d'averer cela, mais au lieu de bonnes preuves, ils ſe contenterent d'alleguer que Lucilius étoit oncle de Pompée contemporain de Ciceron. Ils ſe tromperent; Lucilius (c) paſſe ou pour l'ayeul ou pour le grand oncle de Pompée. Ils ont grand tort de pretendre qu'on ne peut pas reconoître que le ſtile de Lucilius differe de celui de Ciceron. Il y a plus de difference entre le ſtile de Ciceron & celui de Lucilius, qu'entre le ſtile de Mr. Flechier & celui de Clement Marot. Pour en être bien-tôt convaincu, on n'a qu'à jetter les yeux avec quelque goût ſur les fragmens du ſatirique Latin, & ſur Ciceron à l'ouverture du livre. Oppoſer au Pere Garaſſe les termes de Pline (d) mal rapportez, & ceux de Quintilien mal raportez (e) tout de même, c'eſt pretendre qu'à cauſe que Regnier eſt le premier qui ait écrit de bonnes ſatires Françoiſes, ſon ſtile ne differe point de celui de Mr. Patru, ou de celui de Mr. Deſpreaux. L'emunctæ naris d'Horace ne prouve rien; on le diroit de Clement Marot, & de Regnier avec beaucoup de juſtice, bien moins quelle difference n'y a-t-il pas entre leur langage, & celui de Mrs. Patru & Deſpreaux? Voyez tout le vers d'Horace, Emunctæ naris, DURUS componere verſus. N'a-t-il pas ſallu eſt Lucilius, & tronquer pitoyablement ſon temoignage, afin d'oſer s'en ſervir? Si on l'avoit donné tout entier, n'auroit-on pas fourni des armes à ſon adverſaire? Mais cette preuve tirée d'Horace eſt beaucoup moins ridicule que celle qui ſuit, & qui eſt tirée du même Auteur. Lucilius au raport d'Horace faiſoit deux cents vers en une heure, donc il écrivoit auſſi bien que Ciceron. Quel monſtre de conſequence! Et qui n'en ſeroit étonné, quand on conſidere qu'Horace raporte cela comme un defaut de Lucilius, (f) & qu'auſſi-tôt il compare les poëſies de cet Auteur à des eaux bourbeuſes. La derniere preuve des Apologiſtes d'Etienne Paquier ne vaut pas mieux que les autres. Elle eſt fondée ſur un fait faux, dont la conſequence porteroit contre eux, s'il étoit vrai. Ce n'eſt pas à Lucilius, mais à Ennius qu'Hadrien donnoit la preference ſur Virgile, & tout ce que cela prouve c'eſt que le ſtile d'Ennius étoit plus rarance & plus moiſi, car c'eſt ce qu'Hadrien cherchoit, comme le remarque ſon Hiſtorien. (g) Amavit præterea genus dicendi vetuſtum. . . . Ciceroni, Catoneni, Virgilio Ennium, Salluſtio Calium pratulit.

(P) S'expoſoit à un grand peril quand on mediſoit des poëſies de Lucilius.] Il y a long tems que j'ai lu ce que je vais copier. „ Nôtre pe- „ tit Docteur en (h) fait à peu prés autant „ Sans mentir un homme de cette humeur eſt „ bien ſujet à ſe faire battre, (j'entens à coups „ de langue & à coups de plume) car nous ne „ vivons

* Paquier, Recherches de la France liv. 7. chap. 1. p. m. 595.

(a) Garaſſe Recherche des Recherches p. 565.

(b) Defenſe pour Etienne Paſquier contre les impoſtures & calomnies de François Garaſſe, pag. 791. 792.

(c) Voyez la remarque L.

(d) Pline a dit, primus conſtituit ſtyli naſum, Quod non pas, primus fuit Lucilius qui ſtylum acuiſſe dicitur.

(e) Quinctilien dit, in ſatyra primus ingenium laudem adeptus Lucilius, & non pas, fuit princeps ſatyricorum.

(f) Nam fuit hoc vitioſus in hora ſæpe ducentos, Ut magnum verſus dictabat, ſtans pede in uno. Quam flueret lutulentus, Horatius v. 9.

(g) Spartian. in Hadriano. cap. 16. p. m. 158. tom. 1.

(h) C'eſt-à-dire, Cicero comme Diogene fait tout le contraire de ce que le peuple fait.

LUCRECE, en Latin *Titus Lucretius* (*A*) *Carus*, a été un des plus grans Poëtes de son siecle. Il nâquit selon la Chronique d'Euſebe (*B*) l'an 2. de la 171. Olympiade, & il ſe tua lui-même à l'âge de 44. ans. Cela veut dire qu'il

„ vivons pas en un ſiecle ſi licentieux que l'eſtoit „ celuy de ces jeunes Romains de condition, „ qui ſe promenoient par les ruës tout le long „ du jour, cachant ſous leur robe de longs „ fouëts, pour châtier l'inſolence de ceux qui „ n'approuvoient pas le Poëte Lucilius, s'ils „ eſtoient ſi malheureux que de ſe rencontrer en „ leur chemin (*a*). „ Je crus en liſant cela que puis que Coſtar ne citoit perſonne, il n'en ſavoit pas la ſource, & je me mis en devoir de la chercher. Je la trouvai dans quelques vers qui ont paſſé pour être d'Horace, & qui ont paru à la tête de (*b*) l'une de ſes ſatires dans de certaines éditions. Mr. Dacier les a inferez dans ſes remarques ſur ce Poëte; je copierai tout ce qu'il dit là-deſſus: on y verra que Mr. Coſtar groſſit les objets, & que ſa brodure eſt trop relevée.

(*a*) *Coſtar, Suite de la defenſe de Voiture, p. 40.*

(*b*) *La 10. du 1. livre.*

(*c*) *Dacier ſur la 10. ſatire du 1. livre d'Horace p. 603. du 6. tome.*

„ On (*c*) peut dire de Lucilius, qu'il a eu „ le bonheur de certaines femmes, qui avec „ tres-peu de beauté, n'ont pas laiſſé de cauſer de violentes paſſions. Parmi ſes Partiſans „ il y en avoit de ſi outrez, qu'ils couroient „ les ruës avec des ſoüets ſous leurs robes, „ pour fraper tous ceux qui oſeroient dire du „ mal des vers de Lucilius:

„ *Lucili, quam ſis mendoſus, teſte Catone*
„ *Defenſore tuo pervincam, qui male ſanos*
„ *Emendare parat verſus. Hoc lenius ille*
„ *Eſt quo vir melior. Longe ſubtilior ille*
„ *Qui multum puer & loris & ſumibus udis*
„ *Exornatus ut eſſet opem qui ferre poëtis*
„ *Antiquis poſſet contra faſtidia noſtra,*
„ *Grammaticorum Equitum doctiſſimus.*

(*d*) Cum ad communem totius familiæ cognomen aut Veſpillonis, aut Oſellæ, cognomen Cari acceſſiſſet, vel propter ingenii magnitudinem ac præſtantiam, vel propter morum ſuavitatem & comitatem. vel propter aliquid tale. *Lambinus in vita Lucretii.*

„ *Lucilius, je vai vous prouver, que vous eſtes* „ *plein de fautes, par le témoignage meſme de Ca-* „ *ton, voſtre plus grand Partiſan. Il ſe prepare* „ *à corriger vos vers mal tournez. Comme il eſt* „ *plus homme de bien qu'un autre, il a pris en ce-* „ *la le parti le plus honneſte & le plus doux. Mais* „ *il n'eſt pas ſi fin & ſi ſubtil que ce ſavant Che-* „ *valier, qui a ſoin de ſe munir de bonnes eſtri-* „ *vieres & de bonnes cordes mouillées, pour van-* „ *ger de nos dégoufts les Poëtes Anciens.* On avoit mis ces vers à la tête de cette Satire, comme s'ils eſtoient d'Horace, & que ce fuſt le commencement de cette piece. Canterus & Lilius Gyraldus s'y ſont trompez. Mais quoy qu'ils ne ſoient pas d'Horace, ils ne ſont pourtant pas mauvais: & ils ſervent à faire voir, que les vers de Lucilius n'avoient pas eſté toûjours eſtimez de tout le monde. „

(*A*) *Titus Lucretius Carus.*] Lambin conjecture que nôtre Poëte étoit ou de la famille des Lucreces ſurnommez *Veſpillo*, ou de la famille des Lucreces ſurnommez *Oſella*, & que le ſurnom de *Carus* fut en lui un quatriéme titre, qui marquoit (*d*) ou ſon grand genie, ou la douceur de ſon naturel, ou quelque choſe de cette nature. Il produit quelques exemples de gens qui avoient deux ſurnoms. Mr. le Baron des Coutures (*e*) paſſe plus avant; il affirme comme un fait certain que Lucrece *fut ſurnommé Veſpillon ou Oſelle, parce qu'il tiroit apparemment ſon origine d'une de ces deux Maiſons.* Le meme Lambin conjecture que Lucrece étoit ou frere, ou couſin germain des deux Orateurs dont Ciceron parle, l'un ſurnommé Veſpillo, & l'autre Oſella, ou bien de Lucretius Veſpillo dont parle Jules Ceſar. Ce dernier Lucrece étoit Senateur, mais cela n'empêche point qu'il ne pût être proche parent de nôtre Poëte; car il y avoit des familles où quelques-uns s'élevoient à la dignité de Senateur, pendant que les autres demeuroient dans le rang des Chevaliers. Pour le prouver Lambin ſe ſert d'une fauſſe ſupoſition. Il dit que ſi le frere de Ciceron n'eût point aſpiré aux grandes charges, on auroit vu deux freres l'un Senateur, l'autre ſimple Chevalier; mais il reconoît que le frere de Ciceron ne fit point cela. *Finge (f) ex duobus fratribus alterum ſe ad honores petendos, & Remp. gerendam contuliſſe: alterum luce populari carere, ſuum negotium agere, intra pelliculam ſe continere voluiſſe (quod tamen ſecus factum eſt) ſed finge ita evenifſe, procul dubio is qui edilitatem majorem, praturam, conſulatum adeptus eſſet, ut Marcus, Senatorii ordinis factus eſſet: ille alter qui nullum Magiſtratum geſſiſſet, in equeſtri ordine manſiſſet.* Mr. le Baron des Coutures paſſe encore ici plus avant; il affirme que nôtre Lucrece *reſta toûjours dans l'ordre des Chevaliers*, & que *Ciceron qui poſſeda toutes les plus conſiderables charges de la Republique, eut toûjours Quintus Tullius ſon frere dans l'Ordre des Chevaliers.*

(*e*) *Dans la vie de Lucrece, au devant de ſa traduction Françoiſe.*

(*f*) *Lambinus ubi ſupra.*

(*B*) *L'an 2. de la 171. Olympiade.*] C'eſt une opinion aſſez commune (*g*) que Lucrece vint au monde 12. ans après Ciceron, ſous le Conſulat de L. Licinius Craſſus, & de Q. Mutius Scevola l'an de Rome 658. Mr. le Baron des Coutures (*h*) eſt le premier que je ſache, qui ait mis la naiſſance de Ciceron 12. ans après celle de Lucrece. Il marque d'ailleurs pour la naiſſance de l'un & de l'autre, les Conſulats qui ſont marquez par les autres Ecrivains. Lambin fait ici trois fautes. Il dit qu'Euſebe a mis la naiſſance de Lucrece à l'Olympiade 171. c'eſt-à-dire ſous le Conſulat de Cn. Domitius Enobarbe, & de Caïus Caſſius Longinus l'an de Rome 657. & que d'autres la mettent à l'Olympiade 172. c'eſt-à-dire ſous le Conſulat de L. Licinius Craſſus, & de Q. Mutius Scevola l'an 658. d'où il paroît, ajoûte-t-il, que ce Poëte étoit plus jeune de douze ou onze ans que Ciceron, qui naquit ſous le Conſulat de Q. Servilius Cepion, & de C. Attilius Serranus. 1. Euſebe met la naiſſance de Lucrece à l'an 2. de la 171. Olympiade. Or Domitius Enobarbe & Caſſius Longinus furent Conſuls l'année d'auparavant. 2. Leur Conſulat & celui de Licinius Craſſus, & de Mutius Scevola n'appartiennent pas à l'Olympiade 172. mais à l'Olympiade precedente. Il eſt un peu étrange que Lambin nous diſtingue ſi froidement l'Olympiade 171. & l'Olympiade 172. par les années 657. & 658. de Rome. 3. Puis que le Conſulat ſous lequel Ciceron naquit tombe à l'an de

(*g*) *Lambin. Giſanius, Daniel Parens, in vita Lucretii. Paprocent.*

(*h*) *Dans la vie de Lucrece.*

qu'il se tua l'an de Rome 702. On lui avoit donné un philtre, qui le fit tomber en fureur. Cette manie lui laissoit des (C) intervalles lucides, pendant lesquels il composa les six livres *de rerum natura*, où il explique savamment la Physique d'Epicure.

(a) *Le Scholiaste Dauphin ayant mis à la tête de son Lucrece la vie de ce Poëte faite par Daniel Pareus, devoit savoir qu'à quelques retranchemens près c'est mot à mot celle que Gisanius a composée.*

(b) *De Poëtis Latinis p. 9.*

(c) Decimo septimo anno ætatis virilem togam cepit Coss. iisdem iterum quibus natus erat. Evenitque ut eo ipso die Lucretius poëta discederet. *Donatus in vita Virgilii.*

(d) *Joignez à ces lignes celle que le P. Briet a faite un peu après, disant qu'Ovide a donné à Lucrece l'épithete de divin.* Carmina divini tanæ sunt peritura Lucreti. Exitio terras cum dabit una dies. *Il y a* fabilinis, *&* non divini, *dans Ovide de amor. lib. 1.*

(e) Propria fe manu interfecit anno ætatis quadragesimo quarto. *In Chronic. Eusebii.*

(f) Aliquanto vetustior, sed Romæ fuit T. Lucretius Carus (obiit enim juxta Eusebium Olympiade 171. cum ageret annum ætatis quadragesimum tertium. *Gassend. de vita Epicuri l. 2. c. 6.*

de Rome 647. il faloit dire que Lucrece étoit plus jeune que Ciceron de 10. ou 11. ans, & non pas de 12. ou de 11. Gifanius & son copiste (a) Daniel Pareus en mettant la naissance de Lucrece à l'an 658. ont tort de le faire naître 12. ans avant Ciceron. Je ne croy point que Velleius Paterculus parle d'un Lucrece different de Poëte, comme Lambin le suposé.

J'ai compté jusqu'à 8. fautes dans 8. lignes du Pere Briet (b). Il veut que Lucrece soit né l'an 2. de la 175. Olympiade, & que cette année-là soit la 543. de Rome. Il veut que Lucrece soit mort l'an de Rome 584. à l'âge de 36. ans, ou plûtôt à l'âge de 40. sous le Consulat de Pompée & de Crassus; & que cette année-là soit celle où Virgile prit la robe virile. Enfin il impute à St. Jerôme d'avoir dit que Lucrece s'ôta la vie à l'âge de 40. ans. Comptons bien ses fautes. En I. lieu il devoit mettre la naissance de Lucrece sous la 171. Olympiade, & non pas sous la 175. En II. lieu l'année Olympique qu'il marque répond à l'an de Rome 674. & non pas à l'an 543. En III. lieu il est absurde de dire qu'un homme né l'an 543. & mort l'an 584. est mort à l'âge de 36. ans; cela, dis-je, est absurde, encore qu'on le corrige par ces paroles, *ou plûtôt à l'âge de 40.* car outre qu'il faloit dire 41. & non pas 40. on ne doit jamais se servir d'une telle disjonctive, *à 36. ans, ou à 40:* lors qu'il est constant que la premiere partie de cette proposition est fausse. Le P. Briet est dans le cas: il pose sans balancer la naissance de Lucrece à l'an de Rome 543. & sa mort à l'an 584. il n'a donc point dû avancer 2. opinions sur la durée de sa vie. IV. Comme Crassus & Pompée ont été Consuls deux fois ensemble, c'est une faute que de marquer simplement qu'une telle chose est arrivée sous le Consulat de ces deux hommes. Il faut specifier sous quel Consulat. V. Crassus & Pompée furent Consuls la premiere fois l'an de Rome 683. & non pas l'an 584. En VI. lieu ou il ne faloit point parler de Virgile, ou il en faloit parler comme Donat, qui marque que ce Poëte prit la robe virile le même jour que Lucrece deceda. La plus grande force de la singularité consiste dans la rencontre du jour. Le P. Briet l'énerve en se contentant d'observer que Virgile prit la robe virile l'année de la mort de Lucrece. VII. Ce fut (c) sous le 2. Consulat de Crassus & de Pompée, que Virgile prit cette robe l'an de Rome 698. il ne faloit donc pas mettre à l'an de Rome 584. la mort de Lucrece. VIII. St. (d) Jerôme a dit clairement que Lucrece se tua à l'âge de 44. ans (e). Gassendi s'est étrangement abusé sur ce passage de St. Jerôme; il a cru que l'année de la mort y avoit été marquée, & non pas celle de la naissance, ce (f) qui lui a fait conclure que Lucrece étoit plus âgé que ce Zenon l'Epicurien, dont Ciceron & Pomponius avoient été auditeurs. Mr. Screech a mis la naissance de Lucrece à l'an 659. & la mort à l'an 702. & il pretend que Virgile vint au monde le jour que mourut Lucrece; ce qui pourroit faire croire à un sectateur de Pythagore, que l'ame de Lucrece passa dans le corps de Virgile. (g) *Vix absoluto opere moritur, eo ipso die quo natus est* Virgilius, *& aliquis* Pythagoreus *credat* Lucretii *animam in* Maronis *corpus transisse, ibique longo usu & multo studio exercitatam Poëtam evasisse.* Cette faute est considerable; car il en faudroit conclure que Virgile fit ses Eclogues à l'âge de 8. ou 9. ans. Voilà comment les plus doctes brouillent leurs idées. Ils convertissent le jour que Virgile prit la robe virile en celui de sa naissance. Lambin * avoit fait le même faux pas.

Si l'on en jugeoit par le stile, on s'imagineroit aisément que Lucrece a été plus vieux que Ciceron; mais cette regle feroit trompeuse. Combien avons-nous d'Auteurs bien plus jeunes que Balzac, qui écrivoient en vieux Gaulois pendant que Balzac écrivoit éloquemment & poliment? Quoi qu'il en soit, j'ai lu dans quelques modernes que Lucrece a precedé Ciceron. *Paulo antiquior fuit Terentio Varrone, & M. Tullio, ut quidam scripserunt.* C'est Crinitus (h) qui dit cela. Charles Etienne, Lloyd & Hofman l'ont bien copié; mais Decimator le copiant fans bien poser les virgules, a débité un gros menfonge. *Lucretius*, dit-il (i), *Poëta Latinus paulo antiquior Terentio, Varrone & M. Tullio.* Dans un autre livre (k) il avoit dit tout simplement que Lucrece est plus ancien que Terence & que Ciceron. Un illustre Anglois (l) que je cite assez souvent veut que Lucrece ait été contemporain de Ciceron, & de Varron, mais un peu plus âgé qu'eux. Il met en marge que Lucrece florissoit 105. avant J. CHRIST. Or selon lui la naissance de JESUS-CHRIST tombe (m) sur l'an de Rome 751. il croit donc que nôtre Lucrece florissoit l'an de Rome 646. Il faut donc qu'il le fasse naître environ l'an 620. C'est bien s'écarter de l'opinion ordinaire, & de l'opinion de St. Jerôme, La vie de Lucrece par Lambin dans l'édition dont je me sers (n), porte qu'il mourut à l'âge de 43. ans sous le 3. Consulat de Pompée, l'an de Rome 751. le jour que Virgile naquit. Des deux fautes qu'il y a là l'une (o) est sans doute une faute d'impression, l'autre est une faute d'Auteur. Lambin au lieu de mettre le jour que Virgile prit la robe virile, a mis le jour de la naissance; & quand on le rectifieroit ainsi, on ne l'excuseroit point d'erreur, car ce fut sous le deuxiéme Consulat de Pompée que Virgile prit la robe (p) virile l'an 698.

(C) *Cette manie lui laissoit des intervalles lucides pendant lesquels il composa.*] Ceux qui lisront dans Mr. de Thou (q) que le Tasse étoit sujet à de grans accés de folie, qui ne l'empêcherent pas de faire d'excellens vers, ne trouveront pas inexcusable ce qu'on nous dit ici de Lucrece; (r) *Amatorio poculo in furorem versus, quum aliquot libros per intervalla insania conscripsisset.* Quelques-uns croyent que Stace a voulu parler de cette fureur quand il a dit, (s) *& docti furor arduus Lucreti*; mais d'autres l'estiment qu'il n'a voulu designer que l'enthousiasme poëtique, & qu'il a fait allusion à ces termes de Lucrece (t) *sed acri Percussit thyrso laudis spes magna meum cor*, Voyez Barthius (v).

* *Voyez la fin de cette remarque.*

(g) *Thom. Creech in præfat. Lucretii.*

(h) *In Thesauro linguarum voce Lucretius.*

(i) *Parte 5. ca. 10. calorum, imprimés à Brunsvic en 8. l'an 1591.*

(k) *In 2. Pope Blount, Censura Authorum p. 39.*

(l) *Pope Blount.*

(m) *Voyez ce qu'il dit de la mort de Ciceron p. 40.*

(n) *C'est celle du Scholiaste Dauphin de Lucrece.*

(o) *751. au lieu de 702.*

(p) *Donatus in vita Virgilii.*

(q) *Thuan. Hist. lib. 113. pag. 686. ad ann. 1595.*

(r) *Chron. Eusebii.*

(s) *Stat. Silv. 7. l. 2. v. 76.*

(t) *Lucret. l. 1.*

(v) *In hunc locum Statii.*

d'Epicure. La même Chronique nous aprend, que cet Ouvrage fut corrigé par (D) Ciceron après la mort de l'Auteur. Jamais homme ne nia plus hardiment que ce Poëte la (E) providence divine; & cependant il a reconu un je ne sai quoi (F) qui se plaît à renverser les grandeurs humaines. Et l'on ne sauroit nier

(D) *Fut corrigé par Ciceron.*] Il semble que le Pere Briet le croye puis qu'il se fert de ces paroles; *In suis versibus, duris quidem, sed valde latinis, & Tullii lima dignissimis.* Quelques-uns (a) croyent qu'il a voulu dire que les poëſies de Lucrece *avoient besoin de passer par la lime de Ciceron*, mais d'autres jugent qu'il a voulu dire qu'elles font honneur à Ciceron par qui elles ont été corrigées, ou qu'il paroît bien qu'elles ont passé par la lime de ce grand homme.

(a) *Voyez Baillet, Jugemens sur les Poëtes, to. 2. p. 89.*

(E) *Ne nia plus hardiment la providence.*] Car il entre en matiere par cet impie debut.

(b) *Lucret. lib. 1. v. 59.*

Omnis (b) enim per se Divûm natura necesse est
Immortali ævo summa cum pace fruatur,
Semota à nostris rebus, sejunctaque longè.
Nam privata dolore omni, privata periclis,
Ipsa suis pollens opibus; nihil indiga nostri,
Nec bene promeritis capitur, nec tangitur ira.

Il continuë par donner des loüanges infinies à Epicure qui avoit eu le courage d'attaquer la religion, & qui en avoit triomphé.

(c) *Ibid. v. 64.*

Humana (c) ante oculos fœdè cum vita jaceret
In terris oppressa gravi sub religione:
Quæ caput à cœli regionibus ostendebat,
Horribili super aspectu mortalibus instans:
Primum Graius homo mortalis tollere contrà
Est oculos ausus, primusque obsistere contrà:
Quem nec fama Deum, nec fulmina, nec minitanti
Murmure compressit cælum; sed eo magis acrem
Virtutem irritat animi, confringere ut arcta
Naturæ primus portarum claustra cupiret.
. . . . . .
Quare religio pedibus subjecta vicissim
Obteritur; nos exæquat victoria cælo.

Il dit dans le même livre qu'une des choſes qui l'encouragent le plus, eſt la loüange qu'il eſpere de meriter en traitant d'une matiere toute neuve, & en rompant les liens de la religion (d).

(d) *Primum quod magnis doceo de rebus, & arctis Religionum animos nodis exsolvere pergo. lib. 1. p. m. 30. v. 930.*

(F) *Un je ne sai quoi qui se plaît à renverser les grandeurs humaines.*] Ayant parlé de la peur qui ſaiſit les Amiraux à la vuë d'une tempête, il ajoûte que c'eſt en vain qu'ils font des vœux, tant il eſt vrai qu'une force occulte ſemble ſe jouër des dignitez de la terre.

Summa (e) etiam cùm vis violenti per mare venti
Induperatorem classis super æquora verrit,
Cum validis pariter Legionibus, atque Elephantis:

(e) *Idem lib. 5. v. 1225.*

Non Divûm pacem votis adit? ac prece quæsit
Ventorum pavidus paces, animasque secundas?
Nequicquam: quoniam violento turbine sæpe
Correptus nihilo fertur minùs ad vada lethi:
Usque adeo res humanas VIS ABDITA *quædam*
Obterit, & pulchros Fascesque, sævasque Securis
Proculcare, ac LUDIBRIO SIBI HABERE *videtur.*

Voilà un Philoſophe qui a beau nier opiniâtrément la providence, & la force de la fortune, & attribuer toutes choſes au mouvement neceſſaire des atômes, cauſe qui ne ſait où elle va, ni ce qu'elle fait, l'experience le contraint de reconoître dans le cours des évenemens, une affectation particuliere de renverſer les dignitez éminentes qui paroiſſent parmi les hommes. Il n'eſt preſque pas poſſible de meconoître cette affectation, quand on étudie attentivement l'hiſtoire, ou ſeulement ce qui ſe paſſe dans les païs de ſa conoiſſance. Une vie mediocrement longue ſuffit pour nous faire voir des hommes, qui étant montez par une ſuite precipitée de bons ſuccés à une haute fortune, retombent dans le neant par une ſuite ſemblable de mauvais ſuccés. Tout leur reüſſiſſoit auparavant, rien ne leur reüſſit aujourdui; ils ont part à mille infortunes qui épargnent les conditions mediocres, poſées pour ainſi dire au même chemin. C'eſt contre eux que la fortune paroît irritée, c'eſt leur ruine qu'il ſemble qu'elle ait conſpiré, pendant qu'elle laiſſe en repos les autres hommes. Je ne m'étonne donc point que Lucrece ſe ſoit aperçu d'une telle affectation, inexplicable ſelon ſes principes, & très-mal aiſée à expliquer ſelon les autres ſyſtêmes: car il faut demeurer d'accord que les phenomenes de l'hiſtoire humaine ne jettent pas les Philoſophes dans de moindres embarras, que les phenomenes de l'hiſtoire naturelle. Ce qu'il y a de plus ſenſible dans l'hiſtoire humaine, eſt (f) l'alternative d'élevation & d'abaiſſement dont je parle (g) ailleurs, & qui au dire d'Eſope eſt l'occupation ordinaire de la providence. Comment accorder cela avec les idées d'un Dieu infiniment bon, infiniment ſage, & directeur de toutes choſes. L'être infiniment parfait ſe peut-il plaire à élever une creature au plus haut faîte de la gloire, pour la precipiter en ſuite au plus bas degré de l'ignominie? Ne ſeroit-ce pas ſe conduire comme les enfans, qui n'ont pas plûtôt bati un chateau de cartes qu'ils le defont, & qu'ils le renverſent? Cela, dira-t-on, eſt neceſſaire parce que les hommes abuſant de leur proſperité, en deviennent ſi inſolens, qu'il faut que leur chute ſoit la punition du mauvais uſage qu'ils ont fait des faveurs du ciel, & la conſolation des malheureux, & une leçon pour ceux à qui Dieu fera des graces à l'avenir. Mais ne vaudroit-il pas mieux, repondra quelque autre, mêler à tant de faveurs celle de n'en point abuſer? Au lieu de ſix grans ſuccés n'en donnez que quatre, & ajoûtez y pour compenſer les deux autres la force de bien employer les quatre. Il ne ſera plus neceſſaire ni de punir l'inſolent, ni de conſoler le malheureux, ni d'inſtruire celui qui eſt deſtiné à l'élevation. La premiere choſe que feroit un pere, s'il le pouvoit, ſeroit de fournir à ſes enfans le don de ſe bien ſervir de tous les biens qu'il voudroit leur communiquer; car ſans cela les autres preſens ſont plûtôt un piege qu'une faveur, quand on ſait qu'ils inſpireront une conduite dont il faudra que la punition ſerve d'exemple. Outre que l'on ne remarque point les utilitez de ces exemples; toutes les generations juſques ici ont eu

(f) *Quidquid in altum Fortuna tulit ruitura levat modicis rebus longius ævum eſt. Seneca in Agam.* Le Polyanthea au mot *Fortuna* eſt tout plein de telles ſentences.

(g) *Dans l'article d'Eſope, p. 1090. remarque l.*

nier que ſon Ouvrage ne ſoit parſemé de pluſieurs (G) belles maximes contre les

eu beſoin de cette leçon, & il n'y a nulle apparence que les ſiecles à venir ſoient moins exemts de cette viciſſitude dont parloit Eſope, que ceux qui ont precedé. Ainſi cette alternative ne porte point le caractere d'un être infiniment bon, infiniment ſage, infiniment immuable. Je ſai bien qu'on peut inventer mille raiſons contre ces difficultez, mais on peut auſſi inventer mille repliques: l'eſprit de l'homme eſt encore plus fecond en objections qu'en ſolutions; de ſorte qu'il faut avoüer que ſans les lumieres de la revelation, la Philoſophie ne ſe peut debarraſſer des doutes qui ſe tirent de l'hiſtoire humaine. C'eſt aux Theologiens, & non pas aux Philoſophes qu'il apartient d'aplanir cela. Les Poëtes du Paganiſme recoururent à une hypotheſe qui fut fort goûtée des peuples: ils pretendirent que dans ce grand nombre de Divinitez qui ſe mêlent du gouvernement du monde, il y en a qui portent envie aux hommes heureux, & qui pour apaiſer le chagrin que cette envie leur cauſe, mettent tout en œuvre afin de perdre ces hommes-là. D'où vint que le Paganiſme eut un ſoin tout particulier d'apaiſer ces Dieux jaloux: la Deeſſe Nemeſis qu'on ſe figuroit à leur tête, avoit autant de part qu'aucune autre Divinité aux cultes & aux honneurs de la religion, & lors même que l'on croyoit avoir été abatu, autant que ces êtres envieux euſſent pu le ſouhaiter, on (a) les ſuplioit très-humblement de ceſſer leur perſecution. Si on admettoit une ſois cette hypotheſe, on expliqueroit pourquoi les grandeurs humaines ſont plus expoſées aux revers de la fortune que les conditions mediocres; chacun comprendroit la cauſe de l'affectation que Lucrece même n'a pu nier. Or de tous les ſyſtêmes de Philoſophie, il n'y en a point qui ſuccombe ſans reſſource, autant que celui d'Epicure, aux difficultez dont je parle. Lucrece ne ſavoit à quoi ſe prendre, il ne pouvoit ſe ſervir ni de l'hypotheſe des Poëtes, ni d'aucune ſorte de moralité, car il ne donnoit aux Dieux aucune part au gouvernement de l'Univers, & il ne reconoiſſoit dans nôtre monde aucun compoſé inviſible, qui connût ou qui voulût quelque choſe, & par conſequent ſon *vis abdita quædam* eſt une preuve convaincante contre lui-même. Il renverſoit par là ſes principes.

(a) Vos quoque Pergameæ jam fas eſt parcere genti, Dique Deæque omnes, quibus obſtitit Ilium & ingens Gloria Dardaniæ. *Virgil. Æn. l. 6. v. 63.*

Epicure a du reconnoître des eſprits en raiſonnant conſequemment.

Je dirai en paſſant qu'il lui eût été très-facile, de concilier avec ſon ſyſtême l'exiſtence de ce qu'on nommoit Fortune, Nemeſis, bons Genies, mauvais Genies. Il pouvoit laiſſer les Dieux dans l'état où il ſe les figuroit, contens de leur propre condition, & jouïſſans d'une ſouveraine felicité, ſans ſe mêler de nos affaires, ſans punir le mal, ſans recompenſer le bien &c. mais il pouvoit ſupoſer que certains amas d'atômes, qu'il auroit nommez tout comme il auroit voulu, étoient capables de jalouſie par raport à l'homme, & capables de travailler inviſiblement à la deſtruction des hautes fortunes. Il y a long-tems que je ſuis ſurpris que ni Epicure, ni aucun de ſes ſectateurs n'ayent pas conſideré que les atomes qui forment un nés, deux yeux, pluſieurs nerfs, un cerveau, n'ont rien de plus excellent que ceux qui forment une pierre (b), & qu'ainſi il eſt très-abſurde de ſupoſer que tout aſſemblage d'atomes, qui n'eſt ni un homme ni une bête, eſt deſtitué de conoiſſance. Dès qu'on nie que l'ame de l'homme ſoit une ſubſtance diſtincte de la matiere, on raiſonne puerilement, ſi l'on ne ſuppoſe pas que tout l'Univers eſt animé, & qu'il y a par tout des êtres particuliers qui penſent; & que comme il y en a qui n'égalent point les hommes, il y en a auſſi qui les ſurpaſſent. Dans cette ſupoſition les plantes, les pierres ſont des ſubſtances penſantes. Il n'eſt pas neceſſaire qu'elles ſentent les couleurs, les ſons, les odeurs &c. mais il eſt neceſſaire qu'elles ayent d'autres conoiſſances: & comme elles ſeroient ridicules de nier qu'il y ait des hommes qui leur ſont beaucoup de mal, qui les deracinent, qui les coupent, qui les briſent, comme, dis-je, elles ſeroient ridicules de le nier, ſous pretexte qu'elles ne voyent pas le bras & la hache qui les mal-traitent, les Epicuriens ſont de même très-ridicules de nier qu'il y ait des êtres dans l'air ou ailleurs qui nous conoiſſent, qui nous font tantôt du mal, tantôt du bien, ou dont les uns ne ſont enclins qu'à nous perdre, & les autres ne ſont enclins qu'à nous proteger: les Epicuriens, dis-je, ſont très-ridicules de nier cela, ſous pretexte que nous ne voyons pas de tels êtres. Ils n'ont aucune bonne raiſon de nier les ſortileges, la magie, les *larves*, les ſpectres, les *lemures*, les farfadets, les lutins, & autres choſes de cette nature. Il eſt plus permis de nier cela à ceux qui croyent que l'ame de l'homme eſt diſtincte de la matiere; & neanmoins par je ne ſai quel travers d'eſprit, l'exiſtence des Demons n'eſt rejettée que par ceux qui tiennent que l'ame des hommes eſt corporelle.

(b) Conferez avec ceci ce qui a été dit dans l'article d'Hobben. p. 103. remarque M.

(G) *Belles maximes contre les mauvaiſes mœurs.*] Un ſavant Critique qui a travaillé ſur ce poëme autant que qui que ce ſoit, en porte ce temoignage, (c) *Ambitionem etiam ſua ætatis graviſſimis verſibus libro tertio & quinto repre-hendit* (Lucretius). *Quam ſanctis denique fuerit moribus Poëta teſtis eſt locupletiſſimus opus graviſſimum, multisque præclaris ad bonos mores conſormandos adhortationibus illuminatum.* Ainſi on ne ſait que penſer du Pere Jeſuïte, qui a oſé ſoutenir (d) que tout le monde convient des mauvaiſes mœurs de Lucrece, leſquelles ajoûte-t-il, on ne voit que trop étalées dans ſon Ouvrage. C'eſt ſur le temoignage de ce Jeſuïte que Mr. Baillet (e) a raiſon de debiter, que *les uns ont trouvé mauvais que* Lucrece *n'ait point diſſimulé plus qu'il n'a fait La corruption de ſes propres mœurs, d'autant plus qu'il avoit moins d'occaſion de la faire paroître.* Mais il eſt certain que ce Jeſuïte s'abuſe, & qu'il n'y a rien dans le poëme *de rerum natura*, d'où l'on puiſſe raiſonnablement inferer que l'Auteur étoit debauché; tant s'en faut que l'on puiſſe dire qu'il y étale la corruption de ſes propres mœurs. J'avoüe qu'il y explique en termes fort ſales certaines choſes qui concernent la generation, mais nos Medecins les plus eſtimez & les plus honnêtes n'en diſent-ils pas pour le moins autant, dans les livres où il traitent de ces matieres, & de pluſieurs autres. Liſez les diſſertations de Mr. Menjot, qui étoit de la religion, & un parfaitement honnête homme, liſez, dis-

(c) *Giſbertus Voetius in vita Lucretii.*

(d) Sed de vitæ hujus auctis ſcriptores minus conveniunt, de infania omnes & turpiſſimis quidem mortibus, quos nimis protidii in ſuis verſibus. *Pioſpius Britius de Poet. Latin. p. 10.*

(e) *Jugemens ſur les Poëtes tom. 2. p. 95.*

* Voyez la remarque G.

les mauvaiſes mœurs. Ceux qui ont écrit ſa vie aſſûrent * qu'il étoit parfaitement honnête homme. Quelques-uns veulent que l'invocation qui ſe trouve à la

je, ſa diſſertation *de ſterilitate*, vous y trouverez des vers de Lucrece precedez d'une explication qui pour ne rien dire de pis, ne cede point aux vers mêmes. *(a) Cauſis etiam ſterilitatis annumeratur incompoſitus inter cocundum motus, dùm ſcilicet clunibus & coxendicibus ſubleva-tis lumborum criſpitudine fluctuat, ſivè, ut dixit Martialis*, vibrat ſinè fine pruriens laſcivos docili tremore lumbos *ſœmina αἰφόλως (Latini criſſare, Graci πλοκυγίζειν appellant) undè bellum à naturâ edoctæ in congreſſu citrà ὀδύνην quietè perſtant. Lucretius, quem neſcias utrumne inter Poëtas an inter Philoſophos numeres., hanc rationem reddit*

(a) Antoninus Mentjetius, Diſſertat. Pathologicarum, parte 3. p. 41.

Nec molles opu' ſunt motus uxoribus hilum,
Nam mulier prohibet ſe concipere atquè repugnat,
Clunibus ipſa viri Venerem ſi lætа retractet
Atquè exoſſatò ciet omni pectore fluctus.
Ejicit enim ſulci rectà regione viáque
Vomerem, atque locis avertit ſeminis ictum.
Idque ſuâ cauſâ conſueruntſcorta moveri
Nè complerentur crebrò, gravidæque jacerent.

Il y a une grande difference entre les Poëtes qui publient des ſaletez à la maniere de Catulle & d'Ovide, & les Poëtes qui pour expliquer les effets de la nature ſont obligez de ſe ſervir de mots obſcenes. Lucrece doit être mis dans cette derniere claſſe, & par conſequent ſon ſtile ne peut point tirer à conſequence contre ſes mœurs. Il n'en va pas de même de Catulle & de ſes ſemblables, qui ne publient des ordures que pour faire l'hiſtoire de leurs amours, ou qu'afin d'exciter le monde à la debauche la plus impure. En un mot Lucrece eſt un Poëte Phyſicien, & les autres ſont des vers galans; il lui eſt permis de ſe ſervir du ſtile des Medecins, mais l'obſcenité n'eſt point ſupportable dans des vers de galanterie. Je ne parle point du poëme où l'Abbé Quillet *(b) aprend aux hommes à faire de beaux enfans*; je n'ignore point les coups que Mr. Baillet *(c)* lui porte: ainſi je m'abſtiens de dire que ſi un Poëte Chretien, un Poëte Eccleſiaſtique ne s'eſt point bani du nombre des honnêtes gens par les deſcriptions qu'il a données *ſur le ſujet de la generation (d)*, Lucrece n'en doit point être bani.

(b) Voyez Mr. Baillet Jugem. ſur les Poëtes, to. 5. p. 63. Ce poëme de l'Abbé Quillet a pour titre Callipædia.

(c) Ibid. & p. 62.

(d) Ibid..

Je ne me veux point prevaloir du temoignage de Denys Lambin. C'eſt un Auteur qui voulant prouver par des exemples (e) la pudeur avec laquelle les anciens Poëtes decrivoient ce qui concerne l'exercice Venerien, allegue entre autres paſſages celui de Lucrece que j'ai cité ci-deſſus *. *Ad genera verecundiora vedeo. Pindarus Apollinis cum Cyrena concubitum narrans, ita tectis verbis utitur, ut ne virginales quidem aures eis offendi poſſe videantur hoc modo, πρὰ δ' ἐκ λεχέων κέχειτο μελησίβια ποίαν, &c. id eſt, licet ne ex ejus cubili ſuavem herbam tondere? & ibid. de Antei filia, quam pater optimè currenti præmium propoſuerat. χρυσοκέφαλον δ' οἱ ἥβας καρπὸν ἀνθρέψασθαι ἀποδρέψαι θέλων, id eſt, curſores audentes florentemi ei pubertatis aurea fructum decerpere volebant. in exir. Lucret. libr. 4. de muliere*

(e) Libet hùc annotare quam verecunde, quam lectis verbis ſoleant poëtæ rei venereæ turpitudinem ſignificare. *Lambinus in Horat. Ode 5. lib. 2.*

* Lettre a de cette page: il eſt dans le 4. livre v. 1263.

motum adhibente in concubitu. Ejicit enim ſulci recta regione, viaque Vomerem, atque locis averſit ſeminis ictum. Ce qui m'empêche de me prevaloir de ce temoignage, eſt que Lambin ſe conoiſſoit peu en delicateſſe ſur ce chapitre; car nous regarderions aujourdui comme quelque choſe de très-groſſier, les expreſſions qui ſeroient ſemblables à celles qu'il cite. L'un des exemples de Pindare conteau dans les paroles que j'ai copiées repond à cette expreſſion Françoiſe, *ils vouloient lui ôter la fleur de ſa virginité.* Les exemples qu'il cite d'Homere (f) ſont pour la plûpart auſſi forts que les expreſſions de *copulation charnelle*, & *de cohabitation*, que les Notaires de village n'oſeroient preſque plus inferer dans les contrats de mariage, comme on faiſoit autrefois. Il nous allegue encore ces mots d'Horace. *Inachiam ter nocte potes*, où dit-il, *verbum in quo turpitudo & obſcenitas ineſt latetur*: mais encore que deux (g) Poëtes natifs de Vire en Normandie ayent uſé de la même ſuppreſſion qu'Horace en traduiſant ces paroles, leur traduction ne laiſſe pas d'être ſale. Je laiſſe à dire que l'ode dont Lambin a pris cet exemple d'une ſi honnête conduite, fournit un exemple tout contraire peu après.

(f) Ἐὼν δ' ἀνεῖ ἡμενον. Lecto cum ea nunquam commiſcebatur. Μίγνυ φιλότητι κ νόσῳ. Cum eo lectum habuit commune-nem. *Lambin. ibid.*

(g) *Robert & Antoine le Chevallier d'Agneaux, freres.*

Inachiâ (b) langues minùs, ac me.
Inachiam ter nocte potes: mihi ſemper ad unum
Mollis opus: pereat malè, que te
Lesbia, quæremi taurum, monſtravit inertem!
Cùm mihi Cous adeſſes Amyntas,
Cujus in indomito conſtantior inguine nervus,
Quàm novâ collibus arbor inhæret.

(b) Horat. epiſt. 12. Les freres le Chevallier d'Agneaux ont ainſi traduit: Plus qu'Inachie au choc je te ſens vain. Tu peus trois coups le faire à Inachie. Un ſeul toujours mol tu me vas touchant

Ne nous ſions donc point à Lambin; il n'eſt point juge competent: ce qu'il apelle expreſſions chaſtes & honnêtes, ne ſe ſouffre point aujourdui dans les pieces de poëſie galante, dans un Ouvrage de bel eſprit, dans un ſermon, dans une harangue. Il n'y a que des Phyſiciens, ou des Avocats, ou ceux qui font des relations hiſtoriques, ou un Dictionnire &c. qui les puiſſent loüablement employer.

Finiſſons par le bel éloge qu'un excellent Commentateur de Lucrece vient de lui donner. Rien ne prouve mieux ce que je viens d'affirmer dans le texte de cette remarque. *Huic calumniæ ita proſtigatæ ſuccedit alia elatior aſpectu, & voce truculentior; clamitans veſanum trop-eſſe, immodeſtum, impium, voluptatis magiſtrum, omni denique ſpurcitie, quæ decet porcum ex* Epicuri *grege, inquinatum: Ego verò nunquam animum meum inducere potui ut credam*, Pomponii Attici, *caſtiſſimi viri familiarem, utriuſque* Ciceronis *delicias, & eximium ſua ætatis ornamentum tot vitiis (de impietate aptior erit dicendi locus) ſedatum: Teſtes igitur quæro, ſed nullibi invenio, ſcripta evolvo, at in illis omnia longe diſſimilia; multa adverſus metum ſortiter, intemperantiam ſeverè, libidinem caſtè diſputantur, quo hortari ad virtutes, ab avaritia, ambitione, luxuria poſſint deterrere plurima: & qui ad illius præcepta vitam moreſque componit, illum privati hebuit integerrimum amicum, civem (i) Reſpu-*

vers le commencement du 4. livre. Lucrece y invoque Venus, & la prie de lui inſpirer des penſées dignes de la majeſté de ſon ſujet, & de la pureté de ſon ſtile.

(i) Thomas Creech in præfatione Lucretii. Omnia edita à Theatro Sheldoniano 1695. in 8.

la tête (*H*) de son poëme soit propre à montrer qu'il s'est contredit, & que dès la premiere ligne il a quité son système. Ils auroient (*I*) raison, s'il étoit vrai que

(*H*) *Que l'invocation qui se trouve à la tête de son poëme.*] Mr. le Baron des Coutures (*a*) observe que *cette invocation a surpris beaucoup de savans, comme contraire à la doctrine d'Epicure. Lambin*, ajoûte-t-il, *cite un Florentin qui prétend en avoir trouvé la raison, parce que ce Philosophe ayant soutenu que nos crimes n'attiroient point la colere des Dieux, non plus que nos bonnes actions leurs bienfaits, il admettoit neanmoins les prieres, & vouloit qu'ils écoutassent celles des hommes.* Je n'examine point si sous prétexte qu'Epicure a fait profession d'honorer les Dieux, il est permis de conclure qu'il a fait aussi profession de les invoquer, & d'attendre qu'ils exaucerroient ses prieres. Il n'y a nulle consequence de l'une de ces deux choses à l'autre. On peut estimer, respecter, venerer un être à cause des perfections de sa nature, sans pourtant lui adresser des prieres; car on pourroit être persuadé qu'il ne se mêle de rien, & qu'il ne dispense ni les biens ni les maux. Je n'examine point non plus si Epicure n'a fait semblant d'honorer la Divinité, que pour s'exempter des peines établies contre l'athéïsme. Je renvoye mon lecteur au (*b*) Traité du Savant Mr. du Rondel. Mais j'ose bien assûrer que Lucrece n'a point invoqué la Déesse Venus, pour se conformer aux principes que ce Florentin attribuë à Epicure, que les Dieux sont dignes de nos prieres encore qu'ils ne gouvernent pas le monde. *Je ne suis pas du sentiment* de Lambin, (c'est Mr. le Baron des Coutures (*c*) qui parle) *qui aplaudit à ce Florentin; luy-même n'explique pas mieux la chose, en adjoûtant que Lucrece ne s'est peut-estre adressé à Venus que suivant la coûtume des Poëtes, & que ce n'est point en qualité de Philosophe qu'il pretendoit que ses charmes obtiendroient de Mars la paix, que les Romains souhaittoient, ou peut-estre qu'Epicure mettant le souverain bien dans la fuite de la douleur, s'estoit adressé à la maitresse des plaisirs, ou parce qu'enfin elle estoit mere d'Enée, d'où sortoit le fondateur de Rome; pour moy je soûtiens que Lucrece ne s'est point éloigné du sentiment d'Epicure, en invoquant Venus, ce n'est point une faillie de Poëte ny une reconnoissance Romaine, c'est une reflexion de Philosophe: Il n'a point regardé la Maitresse de Mars comme une Deesse, puisque luy-même dans son second livre dit, que Baccus & le vin, Cerés & le bled sont les mêmes choses: Il ne s'est pas non plus imaginé que Mars fût un Dieu; mais comme il écrivoit un poëme de la nature des choses, pourvoit-il mieux s'adresser qu'à la generation qu'il entend par la mere des Amours, & que tous les Naturalistes ont connu pour cet appetit secret qui a esté donné à chaque espece pour sa propagation.* Cela n'ôte point la difficulté, car il est sûr que Lucrece considere Venus selon les idées de ceux qui la prenoient pour une Deesse. Il ne la regarde point comme la passion naturelle qui porte les sexes à s'unir, car selon cette notion Venus n'est pas plus la mere d'Enée, que la mere d'Epicure; & neanmoins il la designe d'abord par l'épithete d'*Æneadum genitrix*. Ce qu'il y a de plus raisonnable, ce me semble, est de dire que tout cecy n'est qu'un jeu d'esprit. Lucrece voyant que tous les Poëtes invoquoient les Muses au commencement d'un grand Ouvrage, ne voulut pas que son poëme fut privé d'un ornement de cette espece: il debuta donc par invoquer Venus, comme la divinité la plus convenable à un Physicien. Mais il ne pretendit nullement que ce fût un acte de religion, ni que la Venus qu'il combloit de tant d'éloges fût un être qui entendit rien. C'est ainsi qu'il invoque (*d*) dans un autre endroit la Muse Calliope, sans pretendre s'adresser à aucun être intelligent. Il n'a donc rien fait contre ses principes. J'aimerois autant accuser Lipse d'avoir fait un acte d'idolatrie payenne, par les vers (*e*) qu'il adressa à la Planete de Venus en faveur de son jardin, que d'imputer à nôtre Lucrece d'avoir fait un acte de religion, par la priere qu'il adresse à la mere de Enée. Notez qu'une infinité de Poëtes Chretiens, mille fois plus ennemis de tous les Dieux du Paganisme que Lucrece ne l'étoit, invoquent souvent les Muses ou Bacchus dans leurs poëties. C'est pour imiter les anciens, & non pas pour faire aucun acte de religion, car ils ne songent point alors à invoquer Dieu.

(*a*) *Remarques sur le 1. livre de Lucrece, au commencement. pag. 340.*

(*b*) *Jacob. Rondellus, de vita & moribus Epicuri. Amstelod. 1693. in 12. Voyez l'article* Epicure *remarque K.*

(*c*) *Ubi supra pag. 343.*

(*d*) Tu mihi supremæ præcipita ad candida calcis Currenti spatium præmonstra callida musa, Calliope, requies hominum, divûmque voluptas; Te duce ut insigni capiam cum laude coronam. *Lucret. lib. 6. v. 91.*

Au reste le Florentin dont parle Mr. des Coutures est le docte Pierre Victorius. Mr. Minutoli me l'écrivit l'an 1693. Voici ses paroles plus amplement que je ne les ai rapportées (*f*) l'article d'Epicure. „ Il y a dans le même (*g*) recueil à la page 19. une lettre de Petrus Victorius à Jean della Casa Archevêque de Benevent, qui roule sur la question si le Poëte Lucrece, qui dans le commencement de son poëme invoque Venus, ne peche pas en cela contre la doctrine d'Epicure son patron, & si cela est compatible avec cette action qui est attribuée aux Dieux par ce Philosophe. Mr. du Rondel donne n'ai pas lu l'Ouvrage qui fait l'apologie d'Epicure à cet égard, fait-il mention de cette difficulté, & cite-t-il cette lettre? „ Tycho Brahé fut consulté sur cette question par Isâc Pontanus l'an 1596. & repondit pertinemment. *Ad quæstionem illam jocosam*, dit-il, (*h*) *& nonnihil Criticam antiqui Lucretii, cum is sectam Philosophorum Deos eorumque providentiam inficiantium profiteretur, Venerem nihilominus, Æneadum genitricem, primordio sui operis, ejusque opem imploret, non habeo serio dicere, quomodo hæc resolvenda sit, fiquidem non ad Veneris sidus cæleste, quod nos una cum ceteris subinde scrutamur, sed ad terrestrem illam Venerem, Æneadum, uti singebant Poëtæ, matrem, & aliorum quoque hominum genitricem pertineat.... (i) Si quid tamen (i) Ibid. in his vestri valent lusus, crediderim Lucretium ad imitationem aliorum Poëtarum sic exorsum esse, non quod revera aliquam Deam, quæ Venus appellaretur, aut ulla alia numina statueret. Ideoque sub hoc nomine voluptatem corpoream, quam etiam Deam subinde nuncupare non veretur, intellexisse arbitror.*

(*e*) *Vous les trouverez à la fin de la 27. lettre de la 1. centurie miscellan.*

(*f*) *Pag. 1050. col. 2.*

(*g*) *C'est le volume des lettres recueillies par Jean Michel Brutus.*

(*h*) *Voyez les lettres publiées par Mr. Matthæus à Leide l'an 1695. in 8. pag. 162.*

(*i*) *Ibid. p. 163.*

(*I*) *Il auroient raison si . . . cette priere fût autre chose qu'un jeu d'esprit.*] Avant que d'abandonner cette matiere, il faut que je dise que si Lucrece avoit invoqué ou Venus ou Calliope,

que cette priere fût autre chose qu'un jeu d'esprit. On prétend qu'il a été disciple (*K*) de Zenon. Ceux qui ont critiqué cela n'ont pas trop bien reüssi. Nous

Si Epicure a pu accorder son système avec le culte public, & tromper les Atheniens.

pe, avec la persuasion que sa priere lui procureroit quelque bien, il se feroit contredit d'une maniere tout à fait indigne non seulement d'un Philosophe, mais même d'un homme mediocrement capable de raisonnement. Car à peine a-t-il fini cette pretendue invocation de la Maîtresse de Mars (*a*), qu'il établit pour principe que les Dieux ne se soucient, & ne se mêlent de rien (*b*), & dans tout son livre il prend à tâche d'expliquer les phenomenes de la nature par le mouvement des atômes, & de refuter ceux qui y font intervenir le ministere des Dieux. On ne peut point inferer de là ni qu'il n'ait point cru leur existence, ni qu'il n'ait point eu du respect & de la veneration pour eux; car selon ses principes il n'est point absurde qu'il se soit formé des êtres beaucoup plus parfaits que l'homme, & contens de leur condition, & nullement curieux ou de savoir, ou de reformer les actions & les affaires d'autrui: & comme il est très-certain que nous admirons avec beaucoup de veneration le merite de quelques grans hommes, sans avoir jamais reçu d'eux aucun bienfait, ni sans en attendre aucune faveur, ou en craindre nul mauvais office, rien n'empêche que les sectateurs d'Epicure n'ayent effectivement veneré les Dieux. Mais on peut très-bien inferer du système de Lucrece, que cet homme n'a point dû les invoquer, & qu'il a dû regarder comme une chose très-inutile tout le culte de religion qui se pratiquoit dans Rome, les vœux, les sacrifices, les fêtes &c. Il se presente ici une reflexion à faire sur la conduite des Prêtres Atheniens par raport à Epicure. Ils ont fait punir en divers tems les Philosophes qu'ils accusoient d'Atheïsme, & ils firent un grand procés à Aristote pour un simple acte de profanation. D'où vient donc qu'ils ne harcelerent point Epicure? Fut-ce à cause qu'il ne se brouilla jamais avec eux par quelque interêt personel, par quelque offense personelle, comme avoient fait peut-être ceux qu'ils pourfuivirent, & que peut-être ils n'accuserent d'irreligion que pour contenter leurs passions particulieres, sous le manteau de la pieté? Fut-ce à cause qu'Epicure eut la politique de se conformer au culte public, & de l'aprouver hautement? Je croi bien qu'ils étoient capables de se contenter de l'exterieur, comme l'on fait aujourdui, sans vouloir fouiller dans les pensées: mais ne faloit-il pas comme aujourdui que cet exterieur fût conservé jusques dans les livres, & dans les leçons? Souffroient-ils qu'on dogmatisât dans son Ecole, le contraire de ce qu'on disoit dans les rues & dans les temples? Il est difficile de s'imaginer cela. Cependant le système d'Epicure combatoit formellement & clairement le culte des Dieux, tel que les Atheniens le pratiquoient: il ne pouvoit compatir qu'avec l'estime, le respect, les loüanges des Dieux, & nullement avec les prieres, les sacrifices, & les actes de penitence. Ainsi tous les inconveniens que l'on pouvoit craindre de l'Atheïsme, l'aneantissement de la confiance en la protection du ciel, la destruction de l'esperance d'être heureux en bien vivant, & de la peur d'être malheureux en vivant mal; tous ces inconveniens, dis-je, sans en excepter un seul, couloient aussi naturellement & aussi necessairement de la doctrine d'Epicure, que de la doctrine des Athées. Les esprits les moins penetrans comprennent très-bien, que tous les usages de la religion sont fondez non pas sur le dogme de l'existence de Dieu, mais sur le dogme de sa providence: puis donc qu'Epicure a été soufert dans une ville où l'on punissoit les Athées, il s'ensuit que l'acception de personnes y avoit lieu; & qu'on y avoit double poids, & double mesure; ou que les Atheniens si fins & si déliez dans le reste, étoient fort stupides sur le chapitre de la religion. Ils se laissoient joüer comme des enfans; ils ne s'apercevoient pas qu'en dogmatisant comme Epicure, on se moquoit d'eux si l'on protestoit que l'on aprouvoit l'usage des sacrifices, & des prieres, & toutes les autres parties du culte public. Cette raison là me paroîtroit forte, pour prouver que ce Philosophe a dogmatisé la providence de Dieu, comme le pretend Mr. du Rondel, elle me paroîtroit, dis-je, bien forte, si je ne voyois que Lucrece combatant manifestement la providence, sans detour ni équivoque, & sans qu'on puisse former pour lui les apologies que l'on forme pour Epicure, a vécu dans une entiere tranquillité à Rome, ville qui n'étoit pas moins jalouse de la religion, ni moins severe contre les impies, que le peuple Athenien. Notez en passant que les bonnes mœurs de tout homme qui reconoît comme Lucrece l'existence, la sainteté, le bonheur, l'immortalité de Dieu, sans reconoître sa providence, sont une aussi bonne preuve de cette these, l'*Atheïsme n'est pas necessairement conjoint avec les mauvaises mœurs*, que la preuve que l'on tireroit de la bonne vie de ceux qui nieroient tout à la fois la providence de Dieu & son existence: car il est visible que la foi de l'existence, sans la foi de la providence ne peut pas être un motif à la vertu, ou un frein contre le vice.

(*a*) Nam tu sola potes tranquilla pace juvare Mortalis: quoniam belli fera mœnera Mavors Armipotens regit: in gremium qui sæpe tuum se Reficit, æterno devinctus vulnere amoris. *Lucret. lib. 1. v. 32.*

(*b*) *Voyez la remarque E, lettre .*

(*K*) *Disciple de Zenon. Ceux qui ont critiqué cela.*] Si l'on admet une fois le sentiment de ceux qui disent que Lucrece fut envoyé à Athenes pour y étudier, on ne pourra guere revoquer en doute qu'il n'ait été l'un des disciples de Zenon, le chef de l'école d'Epicure en ce tems-là. Aussi voyons nous que Lambin & Gifanius joignent ensemble ces deux opinions, (*c*) *Credibile est Lucretium . . . sese Athenas contuliſſe ibique Zenonem illum Epicureorum Cerberum audiviſſe.* Voilà ce que dit Lambin, & voici les paroles de Gifanius, (*d*) *Præterea hoc tempore Zeno acriculus ille senex & Phædrus homo, ut Cicero ait, humaniſſimus, itaque his videtur uſus præceptoribus Titus, quos etiam Atticus paulo licet hoc pœta grandior audivit.* Mr. le Baron des Coutures a fuivi les mêmes traces, (*e*) *Dans le système d'Epicure il est vraisemblable*, dit-il (*e*), *que Lucrece . . . la vit de alla à Athenes, où Zenon qui étoit l'honneur de la secte Epicurienne s'étoit acquis une estime generale.* On a inseré dans la Bibliotheque universelle (*f*) une lettre qui contient quelques remarques contre

(*c*) *Lambin. in vita Epicuri.*

(*d*) *In vita Epicuri.*

(*e*) *Lucrece.*

(*f*) *Tome 22. p. 189.*

Nous dirons en refutant (*L*) Mr. Moreri, & quelques autres (*M*) Ecrivains, plusieurs choſes qui concernent Lucrece. Ceux qui deſirent de ſavoir les éloges qu'on lui a donnez, n'ont qu'à conſulter les Auteurs que Barthius * nous indique. Mr. Creech vient de nous donner une édition † de ce Poëte, accompagnée d'une excellente paraphraſe & de belles notes.

* *Comment. in Statium l. 1. p. 261.*

† *Imprimée à Oxford 1695. in 8.*

LUGO

tre ce Baron. La derniere eſt celle-ci. *Enfin la 5. bevuë eſt que* Zenon *eſt dit avoir été l'honneur de la ſecte* Epicurienne, *au lieu qu'il eſt reconnu pour le chef des* Stoïciens. Le cenſeur n'a pas pris garde qu'il y a eu plus d'un Zenon: il a cru qu'on avoit voulu parler du fondateur des Stoïques, & ſur ce pied-là il devoit trouver dans les paroles qu'il critiquoit une inſigne faute de chronologie dont il ne parle pas. Zenon le Chef des Stoïciens mourut la 1. année de la 129. Olympiade; il faut donc dire que ſa mort a precedé de plus de 160. ans la naiſſance de Lucrece. On devoit donc ſoupçonner que l'Auteur que l'on cenſuroit avoit eu en vuë un Zenon different du fondateur des Stoïques, & ſi ce ſoupçon avoit engagé à quelques recherches, on auroit trouvé un fameux Epicurien nommé Zenon (*a*), qui enſeignoit dans Athenes au tems de Lucrece.

(*a*) *Il étoit de Sidon. Voyez Fauſtus de Scriptor. Hiſtor. Philoſoph. p. 112.*

(*L*) *En refutant Mr. Moreri.*] I. Il ne devoit pas dire que nôtre Poëte s'apelloit T. *Carus Lucrece.* Carus n'étoit point ſon nom, mais ſon ſurnom, *cognomen.* II. Par ces mots *Romain de nation*, Moreri a voulu dire ſans doute que Lucrece étoit né à Rome. C'eſt mal exprimer ſa penſée; car où eſt l'Auteur exact qui feroit difficulté de ſoutenir que Ciceron & Tite Live ſont Romains de nation, comme Demoſthene & Thucydide ſont Grecs de nation? III. On n'a nul'e preuve que Lucrece ſoit né à Rome; il ne faloit donc pas lui donner affirmativement cette patrie, comme a fait Moreri. IV. Encore moins faloit-il dire, que Lucrece temoigne lui-même qu'il étoit nâtif de Rome. Je n'ai trouvé dans Lucrece qu'un paſſage ſur quoi l'on ſe puiſſe fonder, pour dire qu'il ſe donne cette patrie, mais ce paſſage n'eſt d'aucune force. Le voici,

(*b*) *Lucret. lib. 1. circa init.*

Funde, (*b*) *petens placidam Romanis incluta pacem,*
Nam neque nos agere hoc patriâi tempore inquo
Poſſumus æquo animo.

(*c*) *Lambinus & Giſſanius in vita Lucretii. Thomas Creech Præfat. Lucretii Oxonii edit. 1695.*

Ciceron, Tite Live, Florus, Seneque n'euſſent point parlé autrement, eux qui étoient nez hors de Rome. Tous les habitans d'un païs pourroient dire dans un tems de guerre civile que leur patrie eſt affligée, encore que le lieu particulier de leur naiſſance fût exemt du malheur public. De plus (*c*) ſavans hommes que Moreri ont affirmé ce qu'il affirme: Mr. Morhof plus ſage qu'eux, me dira-t-on, s'eſt fervi de la particule *peut-être*; mais il eſt ſûr que ſon *forte* ſe raporte à un autre doute; nous le pouvons donc compter entre ceux qui diſent poſitivement que Lucrece vint au monde dans Rome (*d*) même. V. Il ne faloit pas affirmer que *les parens* de Lucrece *l'envoyerent étudier à Athenes.* Il y a, je l'avouë, beaucoup d'aparence à cela, mais enfin puis qu'on n'en a nulle preuve, il n'en faloit parler qu'en conjecturant, ou tout au plus il ſe faloit contenter de dire qu'on n'en doutoit point. C'eſt ce qu'a fait Gifanius (*e*). *Adoleſcentulus autem*, dit-il, *quin à parentibus, ſeu propinquis, conſiderata ejus ad bonas artes nata pane divina indole, Athenas more patrio ſit miſſus, Athenas non ita pridem à P. Sulla crudeliter vaſtatas, non dubito, poſtulat hoc Romanorum conſuetudo, ac doctrina ratio.* VI. Il n'eſt pas vrai que Velleïus Paterculus & Ciceron ayent dit, que l'éloquence de Lucrece le *rendoit le plus ſublime des Poëtes de ſon tems.* Ciceron ne parle qu'une fois de lui, & on ne ſait pas encore certainement ſi les loüanges qu'il lui donne ſont grandes ou mediocres, car on eſt fort partagé ſur la leçon de ce paſſage (*f*); les uns (*g*) y trouvent qu'il n'y avoit pas beaucoup d'eſprit dans le poëme de Lucrece, mais que neanmoins il y avoit beaucoup d'art; les autres (*h*) y trouvent que cet Ouvrage brilloit de grands traits d'eſprit, & que neanmoins l'art y paroiſſoit beaucoup. Se rangeant tant qu'on voudra à la leçon la plus favorable, on ne trouve point que Ciceron diſe ce que Moreri lui attribuë. Quant à Velleïus Paterculus il s'eſt contenté de mettre Lucrece dans la liſte des grans eſprits, (*i*) *eminentium ingeniorum notare tempora:* il n'en a rien dit de particulier. VII. Ce n'eſt pas une petite faute que de dire qu'*une femme nommée Lucilia*, fit avaler à Lucrece un philtre amoureux qui le fit tomber dans une étrange frenefie. C'eſt avoir omis une circonſtance capitale, ſavoir que (*k*) Lucilia étoit femme de Lucrece. VIII. Il n'eſt pas vrai que Ciceron diſe, que Lucretius Offella *étoit plus propre à faire des harangues qu'à prononcer des jugemens:* il l'a fait plus propre à haranguer (*l*) qu'à plaider des cauſes, (*m*) *aptior concionibus quam judiciis.* IX. Ciceron, Velleïus Paterculus, & Ceſar ne *parlent point d'un autre qui étoit aparemment frere ou oncle du Poëte.* Il eſt bien vrai que celui dont Ciceron & Ceſar parlent, celui-là dans ſes lettres (*n*) à Atticus, celui-ci dans la guerre civile, eſt le même homme; mais celui dont Velleïus Paterculus parle eſt different de celui-là, au ſentiment de Lambin, qui en ſe ſervant d'un peut-être le confond avec Lucretius Oſella, homme plus propre à haranguer qu'à plaider des cauſes. J'ai déjà dit (*o*) mon ſentiment ſur cette penſée de Lambin.

(*d*) Ecquos ergo in tota hac ætatis claſſe qua potiſſimum hæc cenſeri debebat urbanitas, Romanos habebimus præter duos forte Lucretium & J. Cæſarem. *Morhofius de Patavinitate Liviana p. 156.*

(*e*) *Ubi ſupra.*

(*f*) Lucretii poëmata, ut ſcribis, lita ſunt multis luminibus ingenii, multæ tamen artis. *Cicero ad Quintum fratrem l. 2. fol. m. 105. A.* Quelques-uns prétendent qu'il faut mettre *non ita*, & non pas *lita.*

(*g*) *Cherubert Etienne, Glandorp, Lloyd, Hofman, Baillet, Pope Blount &c.*

(*h*) *Tanaquillus Faber, le Baron des Coutures &c.*

(*i*) *Lib. 2. c. 36.*

(*k*) *C'eſt à elle qu'on applique ces paroles de Seneque:* Livia rerum ſuum occidit quem nimis oderat, Lucilia ſuum, quem nimis amaverat.

(*l*) *Mr. le Baron des Coutures dans la vie de Lucrece dit*, plus propre à être Juge que grand Orateur.

(*m*) *Cicero in Bruto. pag. m. 291.*

(*n*) *Epiſt. 4. lib. 8.*

(*o*) *Dans la remarque A.*

(*p*) *Lambinus in vita Lucretii ſub fin. Voyez auſſi ſes notes ſur Horace Od. 5. lib. 2.*

(*p*) *Hoc non dubitanter affirmabo nulluni in tota lingua latina ſcriptorem Lu-*

LUGO (FRANÇOIS DE) frere aîné du Cardinal de ce nom, duquel je parle ci-dessous, nâquit à Madrid l'an 1580. & se fit Jesuite à Salamanque l'an 1600. Il se plaisoit tant à s'humilier, qu'après avoir enseigné la Philosophie, il demanda à ses Superieurs l'emploi d'expliquer les rudimens de la Grammaire, ce qu'il obtint. Ayant en suite enseigné la Theologie, il demanda d'être envoyé dans les Indes, afin d'enseigner le Catechisme & la Grammaire aux Infideles. Mais on l'employa à des choses plus relevées; on lui donna une chaire de Theologie dans la ville de Mexique, & dans celle de Sainte Foi. Comme il vit que les charges qu'on lui donneroit en ce païs-là ne repondroient point à l'humilité où il vouloit vivre, il demanda qu'on le renvoyât en Espagne. Il perdit en y retournant la plus notable (*Y*) partie de ses Commentaires sur la Somme de Thomas d'Aquin. Il fut deputé à Rome par la Province de Castille, pour assister à la huitiéme Assemblée generale des Jesuites, & il s'arrêta là après la clôture de cette Assemblée pour y exercer deux charges, celle de Censeur des livres que les Jesuites publioient, & celle de Theologien du General. Mais voyant que l'on faisoit de jour en jour plus de cas de lui, depuis que son frere étoit Cardinal, il s'en retourna en Espagne, où il fut Recteur de deux Colleges. Il mourut le 17. de Decembre 1652 *. Il est Auteur de plusieurs (*Z*) Ouvrages. Si l'on ne veut pas croire ce qu'on vient de lire de l'humilité de ce Jesuite, je n'en ferai point de procés aux incredules.

* Tiré de Natanael Sorwel, Bibloth. Societ. Jesu p. 255.

LUGO (JEAN DE) Jesuite Espagnol & Cardinal, nâquit à Madrid le 25. de Novembre 1583. Il se disoit pourtant de Seville, parce que son (*A*) pere y faisoit sa residence ordinaire. Dès l'âge de trois ans il fit paroître son esprit, car il savoit lire les imprimez & les manuscrits. Il soutint des theses à quatorze ans, & il fut envoyé à Salamanque aussi-tôt après pour y étudier en Jurisprudence. A l'imitation de son frere aîné, & nonobstant les oppositions de son pere, il se fit Jesuite le 6. de Juillet 1603. Il acheva son cours de Philosophie chez les Jesuites à Pampelonne, & il étudia en Theologie à Salamanque. Après la mort de son pere il fut envoyé à Seville par ses Superieurs, pour se mettre en possession de son patrimoine qui étoit fort considerable. Il le partagea du consentement de son frere entre les Jesuites de Seville, & les Jesuites de Salamanque. Il regenta

(a) Passant par Florence j'avois rencontré un Commentaire de Victorius sur un livre d'Aristote, dans lequel ce Commentateur chagrin accuse Virgile, quelle entreprise, bon Dieu! & quels attentats! de prendre des mots les uns pour les autres, & d'être moins pur & moins Latin que Lucrece. Baltac 3. defense à Menandre p. m. 405. des œuvres diverses.

(b) Morhof. de Patavin. Liviana pag. 156.

(c) Borrichius de Poëtis Latinis p. 45.

(d) Oudenast. pag. 557.

(e) Nathanael Sotwel, Bibl. Societ. Jesu p. 255.

cretio Latine melius esse locutum: non M. Tullii, non C. Cæsaris orationem esse puriorem. C'est à Pierre Victorius que l'on pourroit imputer quelque chose de semblable, car il preferoit hautement (a) Lucrece à Virgile. Il est surprenant après le passage qu'on vient de voir, que l'on accuse Lambin de dire qu'il trouve mechante la latinité de Lucrece. (b) Quo respexit forte Dionysius Lambinus cum Lucretium malum latinitatis autorem vocat, qua tamen cum sententia ille minime audiendus est. Borrichius suppose que Ciceron, Aulugelle, & Scaliger ont loüé Lucrece de s'etre servi d'une très-pure latinité, (c) Certe puriſſime latinitatis esse omnia in confesso est . . . laudaturque hoc nomine Ciceroni, Gellio, Scaligero, aliis. Nous avons vu ci-dessus que l'éloge de Ciceron n'a nul raport à la pureté du stile. Glandorp (d) se trompe, quand il suppose que Lucrece a suivi les sentimens d'Empedocle: s'il avoit pris garde au 1. livre de Rerum natura où Empedocle est refuté, il n'auroit point dit cela.

(*Y*) *La plus notable partie de ses Commentaires.*] Il pensa être pris lui-même par les Hollandois. *Dum renavigat in Hispaniam classe ab Hollandis intercepta, ipse quidem in terram evasit in Insula Cubæ, sed maxime partis commentariorum suorum in totam summam Theologicam Sancti Thomæ jacturam fecit* (e).

(*Z*) *Il est Auteur de plusieurs Ouvrages.*] On en va voir les titres, & on conoîtra par là qu'il a écrit sur les mêmes choses que son frere. *Commentarii in primam partem S. Thomæ de Deo, Trinitate, & Angelis.* A Lion 1647. deux volumes *in folio*. *De Sacramentis in genere, baptismo, confirmatione, & Sacra Eucharistia*, à Venise 1652. *in* 4. *Discursus previus ad Theologiam moralem, sive de principiis moralibus actuum humanorum*, à Madrid 1643. *in* 4. *Quæstiones morales de Sacramentis*, à Grenade 1644. *in* 4. (*f*).

(*A*) *Parce que son pere faisoit sa residence ordinaire à Seville.*] Il exerçoit une charge assez honorable; je la nommerois si je savois comment elle a nom en (*g*) Espagnol; mais ne le sachant pas je me servirai des termes Latins de Dom Nicolas Antonio; (*h*) *Joannes de Lugo, Joannis filius civis & Jurati (quomodo secundi subsellii decuriones vocant) Hispalenses.* Les Etats du Royaume ayant été convoquez à Madrid, il y assista comme (*i*) Deputé de sa patrie: il se maria dans la même ville avec Therese de Quiroga, & il y eut (*k*) le jurat; fils qui fait le sujet de cet article. Ce fils eut raison de se surnommer *Hispalensis*, plûtôt que *Madritensis*, car lors qu'une femme accouche pendant le cours d'un voyage, on ne donne point pour patrie à son enfant le lieu où il naît, mais le lieu où son pere & sa mere sont établis. On en use de même envers les enfans d'un Ambassadeur, nez dans le lieu où il exerce son ambassade. Ils sont censez nâtifs du lieu où leur pere resideroit, s'il n'étoit pas Ambassadeur; & parce qu'il est absent pour des affaires publiques, *reipublicæ causa*, ils ont part aux privileges de ceux qui naissent dans la patrie. Le pere du Cardinal de Lugo étoit dans le cas; il sejournoit à Madrid comme Deputé de Seville à l'assemblée des Etats du Royaume.

(f) Tiré de Sotwel ibid.

(g) Je croi que ceux qui ont ete honorados, comme les Consuls de Bourdeaux s'appellent mais ces Consuls ſe renouvellent tous les ans.

(h) Bibliotheca Scriptor. Hiſpan. to. 2. pag. 556.

(i) Id. ib.

(k) Nath. Sotwel, Bibloth. Scriptor. Societat. p. 471.

regenta la Philosophie * pendant cinq ans, après quoi on lui fit professer la Theologie à Vailladolid. Le succés avec lequel il remplissoit cet emploi, le fit juger digne d'une chaire plus éminente; ainsi la cinquiéme année de cette profession il reçut ordre d'aller à Rome, pour y enseigner la Theologie. Il partit au mois de Mars 1621. & après avoir essuyé plusieurs dangers dans les Provinces de France qu'il traversa, il se rendit à Rome au commencement de Juin de la même année. Il y professa la Theologie pendant vingt ans avec une extrême reputation; car il entendoit à fond la Scholastique, il choisissoit † bien les opinions qu'il soutenoit, & il savoit joindre admirablement la brieveté avec la clarté. Il s'attachoit uniquement à son emploi, sans s'amuser à faire la Cour aux Cardinaux, & à frequenter les Ambassadeurs. Il ne songeoit point à publier quelque chose; mais on lui ordonna de le faire, & son vœu d'obedience ne lui permit pas de resister. Il fit imprimer sept gros (*B*) volumes *in folio*, dont il dedia le quatriéme à Urbain VIII. Ce Pape le fit Cardinal le 14. de Decembre 1643. On raporte des choses fort singulieres sur le (*C*) peu d'ambition de ce Jesuite. Pendant qu'il fut Cardinal il se montra fort charitable envers les pauvres: il distribuoit liberalement du (*D*) Quinquina à ceux d'entr'eux qui avoient la fievre. Il mourut le 20. d'Août 1660. laissant ses biens aux Jesuites de la Maison professe de Rome, & son corps fut enterré dans l'Eglise de la même Maison.

* *Nicolas Antonio Biblioth. Scriptor. Hispan. to. 1. pag. 576. dit que de Lugo enseigna la Philosophie à Medina del Campo.*

† Erat quippe in seligendis melioribus sententiis præstantis judicii, in explicandis iisdem eximiæ claritatis, & cum perspicuitate, quod rarum est, conjungebat congruam brevitatem. *Nat. Sotwel Bibliotheca Scriptor. Societ. Jesu p. 471. 472.*

(*B*) *Sept gros volumes in folio.*] Le I. traite de *incarnatione dominica*, & a été imprimé à Lion l'an 1633. & l'an 1653. Le II. traite de *Sacramentis in genere & de ven. Eucharistia sacramento & sacrificio*, à Lion 1636. Le III. traite de *virtute & sacramento pœnitentiæ*, à Lion 1638. 1644. & 1651. Le IV. & le V. traitent *de justitia & jure*, à Lion 1642. & 1652. Le VI. traite *de virtute divinæ fidei*, à Lion 1646. & 1656. Le VII. est un recueil *responsorum moralium*, à Lion 1651. & 1660. Outre cela il a fait des notes, *in privilegia vivæ vocis oraculo concessa societati*, imprimées à Rome l'an 1645. *in* 12. & il a traduit d'Italien en Espagnol la vie du bienheureux Louïs de Gonzague (*a*). Le 4. de ces volumes fut dedié au Pape Urbain huitiéme: l'Auteur fut obligé alors (*b*) d'aller faire la reverence à ce Pape à qui il n'avoit jamais parlé. Il en fut fort bien reçu, & depuis ce tems-là Urbain se servit de lui en plusieurs rencontres, & lui temoigna une affection particuliere. De Lugo se voyant contraint d'être Auteur ne se servit du secours d'aucun Copiste, ni d'aucune autre personne pour mettre ses manuscrits en l'état où ils devoient être, quand ils étoient envoyez à l'Imprimerie. Il soutint tout seul le poids de ce grand travail (*c*). Le P. Maimbourg s'est servi d'une pensée de ce Cardinal qu'on sera peut-être bien aise de trouver ici, & qui peut aider à faire connoître les principes de ce Docteur Espagnol. *L'Eglise*, ce sont les paroles du Pere Maimbourg (*d*), *n'a pas encore jugé qu'il fallût rien déterminer d'essentiel sur la conception immaculée de la Sainte Vierge. Elle n'a pas vû de la sorte sur le chapitre de l'exemption du peché veniel, car elle a decidé en peint-là comme étant des apartenances de la foi. . . Elle a consulté l'Ecriture, & la Tradition Apostolique, & le sentiment des saints Peres sur la qualité de Mere de Dieu, pour en découvrir toute l'étendue.* Et (*e*) *comme en suite elle a trouvé que l'exemption du peché veniel estoit comprise dans cette dignité suprême, comme une consequence necessaire dans son principe, elle l'a definie comme un point de Foy* (*f*), *révelé dans la parole de Dieu qui l'enferme.* C'est *la remarque du sçavant & du subtil Cardinal de Lugo* (*g*), *dans son excellent Traité de la Foy, que j'ay eû l'honneur de prendre de luy à Rome, lors que j'y estois son disciple.*

(*a*) *Tiré de Nathanael Sotwel ubi supra.*

(*b*) En occasione necesse habuit adire suam Sanctitatem, quam nunquam antea fuerat allocutus. *Idem ibid. pag. 472.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Maimbourg, Methode pacifique pag. 60. de la 3. edition, qui est de l'année 1682.*

(*e*) *Augustin. lib. de nat. & grat. c. 30.*

(*f*) *Conc. Trid.*

(*g*) *Disp. 3. sect. 5. n. 73.*

(*C*) *Sur le peu d'ambition de ce Jesuite.*] Il fut creé Cardinal sans avoir été averti, ni sans avoir eu le moindre soupçon que le Pape eût ce dessein. Ayant fu la nouvelle de sa creation il en fut presque consterné, & il ne fit point au porteur de la nouvelle le present qui lui étoit dû selon la coutume: il allegua pour raison que cette nouvelle lui étoit desagreable, & il ne voulut point que le College des Jesuïtes donnât des marques de joye, ni des vacances aux Ecoliers. Il regarda comme son cercueil le carrosse que le Cardinal François Barberin lui envoya, & lors qu'il fut au Palais du Pape, il declara aux Officiers qui se preparoient à l'habiller à la Cardinale, qu'il vouloit avant toutes choses representer à sa Sainteté, que les vœux qu'il avoit faits entant que Jesuïte lui desendoient d'accepter le chapeau de Cardinal. On lui repondit que le Pape l'avoit dispensé de ces vœux; *Les dispenses*, repliqua-t-il, *laissent un homme dans sa liberté naturelle, & si l'on me laisse jouir de ma liberté, je refuserai toûjours le Cardinalat.* Il falut donc qu'on l'introduisit auprès du Pape: il lui exposa ses raisons, & lui pria en vain de ne pas user de son autorité en cette occasion. Enfin il se rendit à la Sainteté de Grégoire XV. qui lui demanda si sa Sainteté lui commandoit en vertu de sainte obedience d'accepter cette dignité: le Pape lui repondit qu'oui, & alors de Lugo aquiesça humblement, & baissa la tête pour recevoir le chapeau. La pourpre ne l'empêcha point de retenir toûjours auprès de lui un Jesuïte, comme un temoin perpetuel de ses actions: il continua de s'habiller & de se deshabiller lui-même, sans souffrir qu'aucun de ses domestiques l'aidât en cela. Il ne fit point tendre des tapisseries dans son hôtel, & il y mit un tel ordre que ce fut une espece de Seminaire. Voilà une bonne partie de ce que conte le P. Sotwel (*b*): chacun en croira ce qu'il voudra.

(*b*) *Ubi supra. Nicolaus Nicolaus Antonio* ubi supra *pag. 576. dit en general les mêmes choses.*

(*i*) *Il se dégusta à la tête de ce livre sous le nom d'Antimus Coningius. Sotwel ubi supra p. 350.* Je croi qu'au lieu de Coningius il falloit dire Cornelius. Mon confrere du Pin nous informe que le Grec pour signifier une poudre de santé.

(*D*) *Il distribuoit liberalement du Quinquina.*] Ce febrifuge vient du Perou. Il fut porté à Rome l'an 1650. par les Jesuïtes: de là vient qu'en certains lieux on le nomma *poudre des Jesuites*. On tâcha de le decrier, & cela fut cause que le Pere (*i*) Fabri publia un livre à Rome l'an 1655. intitulé *Pulvis Peruvianus scbrifugus*

& voulut être enterré aux pieds d'Ignace de Loyola, fondateur de l'Ordre *. Il inventa l'hypothese des (*E*) points enflez, pour se tirer des objections accablantes que l'on fait, tant contre les parties divisibles à l'infini, que contre les points mathematiques. Un fragment d'une de ſes (*F*) lettres nous a decouvert un myſtere aſſez curieux; c'eſt qu'il y a quelquefois une fine politique dans la devotion pour la Sainte Vierge.

LUPERCALES, fête que les Romains celebroient le 15. de Fevrier. Romulus † n'en a pas été l'inventeur. Ce fut Evander qui l'établit en Italie ‡, où il ſe retira ſoixante ans avant la guerre de Troye. Comme Pan étoit la grande Divinité de l'Arcadie, Evander nâtif de ce pais-là établit la fête des Lupercales ⊥ en l'honneur de cette Divinité, dans l'endroit où il bâtit des maiſons pour la colonie qu'il avoit menée, c'eſt-à-dire ſur le mont Palatin. Il bâtit là un β Temple au Dieu Pan, & il ordonna une fête ſolennelle, qui ſe celebroit par des ſacrifices offerts à ce Dieu, & par des courſes de gens nus & portans des fouëts à la main, dont ils frapoient ceux qu'ils rencontroient. Denys d'Halicarnaſſe cite Ælius Tubero, dont il loue l'exactitude, il le cite, dis-je, pour montrer que cette fête ſe celebroit ſelon l'inſtitution d'Evander, avant que Romulus & Remus ſongeaſſent à bâtir Rome. Mais comme on pretendoit qu'une louve les avoit nourris, dans l'endroit même qu'Evander avoit conſacré au Dieu Pan, il ne faut pas douter que cela n'ait determiné Romulus à continuer la fête des Lupercales, & à la rendre plus celebre. Les LUPERQUES (c'étoit ainſi qu'on nommoit les Prêtres preposez à cette religion particuliere de Pan) étoient diviſez en deux Communautez, dont l'une γ portoit le nom de Quintiliens, & l'autre celui de Fabiens, pour perpetuer, dit-on, la memoire d'un Quintilius, & d'un Fabius, qui avoient été les chefs l'un du party de Romulus, & l'autre du party de Remus. Long tems après on y ajoûta le College ou la Communauté δ des Juliens, en l'honneur de Jules Ceſar. Marc Antoine s'y (*A*) fit aggreger. Quoi que la celebration des Lupercales ne fût propre qu'à deshonorer la religion, Auguſte ζ s'étant aperçu que depuis quelques années on la diſcontinuoit, ne laiſſa

* *Tiré de Nathanael Sotwel. Biblioth. Scriptor. Societ. Jeſu p. 471. 472.*

† *Valere Maxime l. 2. c. 2. ne remonte pas plus haut qu'à Romulus.*

‡ *Denys d'Halicarnaſſe l. 1.*

⊥ In hujus (*montis Palatini*) radicibus templum Lyceo quem Græci Pana, Romani Lupercum appellant conſtituit, (*Evander*) Ipſum Dei ſimulacrum nudum caprina pelle amictum eſt, quo habitu nunc Romæ Lupercalibus decurritur. *Juſtinus l. 43. c. 1.*

β Nommé *Lupercal.*

γ *Voyez Ovide Faſtor. l. 2.*

δ *Dion lib. 44. (Hoffman cite 24.) Suetон. in Cæſar. c. 76.*

ζ *Sueton. in Aug. c. 31.*

(*a*) Quibusque (*pauperibus*) corticem Peruanum non leviſ pretii contra febres benigne & liberaliter diſtribuebat. *Ibid. p. 472.*

(*b*) *Ad mot* quina.

brioſugus vindicatus. Cette poudre coûtoit beaucoup en ce tems-là comme le remarque le Bibliothecaire Sotwel. Il releva par ce moyen la charité de ſon Cardinal. On a remarqué dans le Dictionaire de Furetiere (*a*), que ce febrifuge fut nommé *au commencement la poudre du Cardinal de Lugo.*

(*E*) *Il inventa l'hypotheſe des points enflez.*] Pour parler plus exactement je penſe qu'il faudroit dire que trouvant cette hypotheſe preſque abandonnée il l'adopta, & la fit valoir. Elle ne remedie point aux difficultez que l'on propoſe contre les points mathematiques, & d'ailleurs elle enferme manifeſtement une abſurdité incomprehenſible, c'eſt qu'un corpuſcule qui en lui-même n'a ni parties ni étenduë peut ſe gonfler de telle ſorte, qu'il remplit pluſieurs parties d'eſpace. La doctrine ordinaire des Scholaſtiques touchant la (*b*) rarefaction, donnoit lieu à Jean de Lugo d'éluder les grans inconveniens de cette étrange abſurdité: mais comme cette doctrine eſt abſolument incomprehenſible & contradictoire, elle ne pouvoit fournir à ce Jeſuïte qu'un très-petit avantage. Voyez de quelle maniere Arriaga (*c*) le refute ſans le nommer.

(*F*) *Un fragment d'une de ſes lettres.*] Les Jeſuïtes „ (*d*) n'enſeignent pas la conception im„maculée par pieté, mais par haine contre les „ Dominicains, & pour les rendre odieux à „ tout le peuple. Le Cardinal de Lugo Jeſuï„te écrivit cette lettre à un de leurs Peres de „ Madrid. *Que voſtre Reverence faſſe en ſorte „ que les voſtres s'appliquent avec ſoin dans vos „ quartiers à reveiller la devotion de la Concep„tion, à laquelle on eſt fort affectionné en Eſpagne, „ pour voir ſi par ce moyen nous pourrons détourner „ ailleurs les Dominicains, qui nous preſſent fort „ icy en defendant S. Auguſtin: & je crois que ſi „ on ne les oblige de s'employer ſur quelque autre „ matiere, ils nous ſurmonteront dans les princi„paux points de Auxilio.* „

(*A*) *Marc Antoine s'y fit aggreger.*] Ciceron dans la 2. Philippique lui dit, *Ita erat Lupercus ut te Conſulem eſſe meminiſſe deberes*; d'où l'on peut raiſonnablement conclure qu'il étoit Luperque Julien; car un auſſi grand flateur de Jules Ceſar que lui, n'avoit garde de s'aggreger aux deux anciennes ſocietez, pendant qu'il y en avoit une nouvelle établie en l'honneur de Jules Ceſar. Mais ſans avoir beſoin de tirer des concluſions, on trouve clairement le fait dans la harangue de Ciceron contre M. Antoine, comme Dion (*f*) Caſſius la raporte. Τὸ γὰρ λυκαῖον ὃν καὶ ἐπὶ ὃ ἐτωμέλει ἰκλὶν ἐτέτμητο * c'eſt-à-dire ſelon la traduction de Xilander, *Nimirum agenda ei erant Lupercalia uni ex Collegio Julio.* Le P. Abram (*g*) a traduit plus exactement le Grec par ces paroles, *Lupercalia enim erant, & ipſe in ſodalitate Julia erat conſtitutus.* Après la mort de Jules Ceſar on ôta aux Luperques les revenus qu'il leur avoit attribuez. M. Antoine s'en plaint dans la lettre à Hirtius & à Octavius, qu'eſt ſi exactement refutée par Ciceron dans la 13. Philippique. Manuce liſant ainſi le paſſage, *Veſtigalia Juliana Lupercis adeemiſtis*, eſt en (*h*) peine de ſavoir ſi la liberalité de Cé-

(*c*) *Ils enſeignent qu'un corps qui ſe rarefie occupe un plus grand eſpace qu'auparavant, ſans aquerir de nouvelles parties de matiere: le même corps, diſent-ils, occupe tantôt un plus grand eſpace, tantôt un plus petit.* (*d*) *Roder. de Arriaga diſputat. XVI. phyſica ſect. 9. pag. 421. & ſeq. edit. Pariſ. 1639.* (*e*) *Morale Pratique des Jeſuites to. 1. p. 270.*

(*f*) *Lib. 45.*

(*g*) *Commentar. in 2. Philipp. p. 704.*

(*h*) *In Philippic. 13.*

Ceſar

laiſſa pas d'ordonner qu'elle fût remiſe (*B*) à la mode. Cela eſt infiniment moins étrange, que de voir qu'elle ait continué ſous les Empereurs Chrêtiens, & que lors qu'enfin le Pape Gelaſe ne voulut plus la tolerer * l'an 496. il ſe trouva des Chrêtiens parmi les Senateurs mêmes, qui tâcherent de la maintenir, comme il paroît par † l'Apologie que ce Pape écrivit contre eux. Non ſeulement les Luperques couroient comme des fous dans les ruës pendant les Lupercales, n'ayant qu'une petite ceinture pour couvrir les parties qu'on ne nomme pas; mais il y avoit auſſi pluſieurs jeunes gens de qualité, & quelques-uns même (*C*) des principaux Magiſtrats, qui ‡ couroient comme eux en même poſture,

* *Voyez Baronius tome 6. ad ann. 496. n. 28. & ſeq.*

† *Baronius la rapporte toute entiere* ubi ſupra.

‡ *Plutarque dans la vie de Ceſar, & dans celle de M. Antoine. Voyez auſſi Feſtus in voce* Crepi.

Ceſar s'étoit étenduë ſur tous les Colleges des Luperques, ou ſeulement ſur celui qu'on lui avoit conſacré; mais le P. Abram (*a*) n'eſt pas dans ce doute, puis qu'il ſuit cette leçon, *Vetigalia Juliumis Lupercis ademiſſit.* Voyez ce que Nonius (*b*) cite d'une lettre de Ciceron au jeune Ceſar.

(*a*) *In Philipp.* 13. *p.* 703.

(*b*) *Voce* Conſtat. *La lettre citée eſt du* 2. *livre.*

(*B*) *Qu'elle fût remiſe à la mode.*] Moreri fait dire à Suetone qu'Auguſte retablit les trois ſocietez de Luperques. Cela ſuppoſe qu'elles avoient été ſupprimées; mais Suetone ne dit point cela: il ſe contente de dire qu'Auguſte retablit les ceremonies Lupercales, *Sacrum Lupercale*, qui avoient été abolies peu-à-peu. Combien y a-t-il de coutumes eccleſiaſtiques ou civiles, qui tombent peu-à-peu dans le non-uſage, quoi que les Corps ou Communautez qui les devoient pratiquer ſubſiſtent avec tous leurs biens? Ciceron ne dit-il pas en quelque (*c*) lieu qu'on n'obſervoit preſque plus l'ancienne coutume des auſpices? cependant les Colleges des Augures, des Pontifes &c. ſubſiſtoient comme auparavant.

(*c*) *De Divinat. lib.* 2. *fol. m.* 318. *verſo.*

(*C*) *Quelques-uns mêmes des principaux Magiſtrats.*] C'eſt Plutarque qui nous l'aprend. Διεθεωντο δ', dit-il (*d*), τῶν εὐγενῶν νίοι πολλοὶ καὶ τῶν ἀρχόντων, *Diſcurrunt autem & ex nobilibus juvenes multi & ex Magiſtratibus.* Il dit la même choſe en un autre endroit (*e*), & ſe ſert du même terme d'ἀρχόντων. Amiot qui le traduit *ceux qui ont les plus grands Magiſtrats de cette année-là*, ou *ceux qui lors ſont en Magiſtrat*, ne rencontre pas mal, ce me ſemble; car une parenthéſe dont Plutarque ſe ſert en un autre lieu (*f*), montre clairement qu'il croyoit que ceux qui étoient actuellement Conſuls, étoient obligez de courir avec les Luperques. Ἀντώνιος δ' ἦν τῶν ἱερῶν δρόμων οὗς ἂν (ἦν γὰρ ὑπάτευων.) *Antonius autem unus eorum erat qui ſacrum curſum peragebant* (*gerebat enim Conſulatum.*) Mais il y a bien de l'aparence que Plutarque en donne à garder à ſes lecteurs; car ſi *la coutume étoit telle* (je raporte ſes propres paroles (*g*) ſelon la traduction d'Amiot) *qu'à ce jour il y eut pluſieurs jeunes hommes de noble maiſon, & même ceux qui avoient les plus grands Magiſtrats de cette année-là, qui couruſſent tous nus par la ville oings d'huile d'olif &c. ſi* (*h*) *Antonius étoit l'un de ceux qui couroient cette courſe ſacrée* (des Lupercales) *pource qu'il étoit lors Conſul*, comment eſt-ce que Ciceron auroit oſé dire en plein Senat (*i*), que depuis la fondation de Rome non ſeulement aucun Conſul, mais non pas même aucun Preteur, ou Tribun du peuple, ou Edile, n'avoit jamais fait ce que Marc Antoine avoit oſé faire? Or quelle étoit cette action? c'eſt qu'étant Conſul il étoit allé nu & graiſſé d'onguens à la place publique, ſous pretexte des Lupercales, il étoit monté ſur la Tribune, il avoit harangué le peuple. Marc Antoine tâcha de juſtifier cette conduite par ſa qualité de Luperque; mais on lui repondit que la qualité de Conſul qu'il avoit alors, devoit l'emporter ſur celle de Luperque, & que perſonne n'ignoroit que le Conſulat ne fût une dignité de tout le peuple, dont il falloit conſerver par tout la majeſté, ſans la mettre à nud, & ſans la deshonorer en nulle maniere. Qu'on ne m'aille pas dire que Ciceron ne blâme ce Conſul que d'avoir harangué nud; car outre que le contraire paroît par les citations que l'on vient de voir, il faut que l'on ſache que Ciceron s'eſt ſervi d'une figure qui contient manifeſtement cette maxime; *Les Lupercales pouvoient être celebrées ſelon toutes les ceremonies qui leur conviennent, ſans que le Conſul deshonorât toute la ville par ſa nudité & par ſes poſtures.* Il eſt donc vrai que Plutarque s'eſt trompé; car Ciceron plus digne de foi que lui dans ce qui concerne les dependances du Conſulat, poſe en fait que les courſes des Luperques ſont incompatibles avec cette dignité, & que jamais aucun Conſul, ni aucun des autres principaux Magiſtrats de Rome n'avoient eu part à ces courſes avant M. Antoine: mais pour Plutarque, il pretend que le Conſulat & les autres Magiſtratures y engageoient.

(*d*) *In vita Antonii.*

(*e*) *In vita Ceſar.*

(*f*) *In vita Ceſar.*

(*g*) *In vita Anton.*

(*h*) *In vita Ceſar.*

(*i*) *Apud Dion. lib.* 45.

Qui ne ſeroit ſurpris que le Pere Abram (*k*) ait tiré des principes & du raiſonnement de Ciceron cette conſequence, *qu'il falut qu'une ſeule & même perſonne fût tout-à-la-fois Conſul & Luperque: unum & eundem & Conſulem & Lupercum fieri debuiſſe.* Il ne lui eſt pas mal aiſé de refuter cette conſequence par les paroles de Plutarque, qui aſſûrent, comme nous l'avons déjà vu, que la jeune Nobleſſe Romaine, & les Magiſtrats faiſoient les courſes des Lupercales. Il ajoûte en confirmation le paſſage du même Hiſtorien, où il eſt dit qu'à cauſe que Marc Antoine étoit Conſul, il fut l'un de ces coureurs, & il en conclut que Plutarque a voulu nous inſinuer, que ceux qui n'étoient pas Magiſtrats étoient exclus de ces courſes. Peu s'en faut qu'on ne conſeille de renoncer à l'étude, quand on voit d'habiles gens s'embarraſſer dans de telles abſurditez, ſur des choſes tout-à-fait claires. Au moins devoit-il refuter Plutarque, par le long paſſage de Dion qu'il a en partie cité, & en partie indiqué.

(*k*) *In Phiipp.* 2. *pag.* 704.

Britannicus (*l*) aſſûre qu'il étoit permis à tout le monde, tant aux hommes qu'aux femmes, de celebrer cette fête; d'où vient que Plutarque écrit que Marc Antoine en la celebrant, fut porté nud en caroſſe dans les ruës, par des femmes & des filles tout-à-fait nuës (*m*). Ce Commentateur a mal exprimé ce qu'il vouloit dire; car un homme porté par des femmes comment ſe promeneroit-il en caroſſe par la ville? Mais ce n'eſt

(*l*) *In Juvenal. Satyr.* 2. *v.* 142. *p.* 83. *edit. Pariſ.* 1613. *in* 4.

(*m*) Præter Sacerdotes licebat omnibus tam virîs quam mulieribus ludos celebrare. Unde ſcribit Plut. M. Antonium nudum in Lupercalibus curru per urbem fuiſſe vectum à matronis & virginibus omnia membra nuditati. *Britannic. ibid.*

β Lupercalibus vetuit curre-re imberbos. *Suet. on. ubi supra.*

ture, & oints (*D*) d'huile d'olive, & qui comme eux donnoient le fouët aux perſonnes qui leur tomboient ſous la main. Sous Auguſte β ceux qui n'avoient point encore de barbe, n'eurent point la permiſſion de courir avec les Luperques. Bien loin que les femmes craigniſſent ces coups de fouët, elles s'y expoſoient au contraire volontairement *, dans l'eſperance d'en devenir fecondes, ſi elles étoient ſteriles, ou d'enfanter plus aiſément ſi elles étoient groſſes ; mais je doute fort de ce que dit le Pape Gelaſe, que † les Dames Romaines ſe faiſoient fouëtter toutes nuës publiquement dans ces occaſions : je croy qu'elles tendoient ſeulement (*E*) la main, comme un Ecolier ‡ à qui on donne la ⊥ ferule. Quant aux ceremonies que les Luperques devoient obſerver en ſacrifiant, qui étoient ſans doute aſſez ſingulieres, veu qu'entre autres choſes il faloit deux garçons qui riſſent, voyez Plutarque en la vie de Romulus. Et quant aux raiſons pourquoi ces Prêtres étoient nuds pendant le ſervice divin, & en courant par les ruës, voyez Ovide qui en raporte un grand nombre au ſecond livre des Faſtes. Il y en a une tirée d'un mauvais ſuccés des amours de Pan qui eſt plaiſante, (*F*) & qui a été très-mal racontée par Du Boulai.

* *Plut. in Cæſare & in Romulo.*

† Apud illos nobiles ipſi currebant & matronæ nudato publice corpore vapulabant. *Apud Ba-ronium ubi ſupra n.* 38.

(*a*) *Philipp.* 13.

(*b*) Nudum etiam corpus tunc illis untum neſcio an vulgo notum ſit, ſed eruo ex Appian. lib. 2. bell. civil.

(*c*) Λ'ὐδῶ-νιος ὑπὲρ τούτων τῶν αὐτῶν καιρῶν καὶ θεάσιμα τότε γυμνὸς ἀλαλάζων ἐφ' ὑπερβαίνων ἐπὶ τὰς ἱππείας ἐφ' ἑκάτερα διαθέων ἐνεφάνιζε διαθέσεις. *Lloyd voce Lupercalia.* Ce paſſage d'Appien veut dire : *Antonius inſtius in Conſulatu Collega diſcurrens nudus & unctus (ut mos eſt per id ſolemne Lupercis) conſendensque roſtra diadema capiti ejus impoſuit.*

‡ *Plut. in Cæſare.*

⊥ *De là vient cette expreſſion de Juvenal*, Nil prodeſt agili palmas præbere Luperco. *Satyra* 2. *v.* 142.

(*D*) *Oints d'huile d'olive.*] J'ai ſuivi la traduction de Xilander & celle d'Amiot. D'autres traduiſent le Grec de Plutarque ἀλειλιμμένοι λίπᾳ par *unguento delibuti*. La difference eſt petite. Ciceron (*a*) parlant des Lupercales de Marc Antoine ſe ſert du terme *unguentis oblitus*. Dion raportant la harangue de Ciceron contre Marc Antoine, employe deux fois ſur le même ſujet des Lupercales le terme μεμυρισμένος, *unguentis delibutus*. Mr. Lloyd (*b*) pretend dire une choſe peu conuë, quand il dit qu'un paſſage d'Appien lui a fait conoître que les Luperques s'oignoient le corps. Il ne cite ni Plutarque, ni Dion, ni Ciceron ; il ſe borne à la citation d'Appien qui n'a fait que copier Plutarque, (*c*) hormis la parenthèſe que l'on peut voir à la marge, où il eſt marqué nommément que l'onction étoit une choſe de coutume.

(*E*) *Je croi qu'elles tendoient ſeulement la main.*] Je ne pretens pas m'inſcrire en faux contre ce que diſent Charles Etienne, & pluſieurs de ſes copiſtes ou de ſes originaux, ſavoir que (*d*) les Luperques en courant nuds par la ville, donnoient des coups de fouët aux femmes ſur les mains & ſur le ventre ; mais je ſoutiens que cela ne juſtifie pas le Pape Gelaſe ; car il faut ſuposer fans doute que ces coups ſur le ventre ne ſe donnoient que par deſſus les habits. Pour ce qui eſt de l'hiſtoriette qu'Ovide raconte, & qui ſemble faire contre moi, je repons 1. qu'elle ne ſe raporte qu'au tems particulier où l'oracle fut rendu, & qu'il ne faut point croire que d'autres femmes que celles qui étoient alors mariées, & en âge d'avoir des enfans, ayent ſubi l'execution de l'oracle. Je dis en 2. lieu qu'Ovide n'explique point comment ni par qui elles furent fouëttées ; ſi ce fut à nud ou par deſſus les habits ; ſi ce fut par leurs maris ou par les Luperques. De quelque façon que l'on y ait procedé, nous n'y voyons point la preuve de ce que le Pape Gelaſe a dit ; car les maris n'avoient garde de les fouëtter nuës publiquement, puis que l'oracle ne l'ordonnoit pas ; ni de conſentir que les Luperques les fouëtaſſent autrement que ſous la cuſtode, & de la maniere que le grand Pontife (*e*) fouëttoit les Veſtales qui avoient laiſſé éteindre le feu ſacré. Cette maniere de l'execution rempliſſoit le ſens de l'Oracle ; il faut croire que les maris s'y bornoient, & peut-être même ſe tenoient-ils à portée de prevenir que les Luperques n'employaſſent une ſorte de verges pour une autre.

(*d*) Nudi per urbem curſitabant mulierum uteroque caprina pelle ferientes.

LUTHER

(*e*) *Notez que cette maniere de fouëtter les Veſtales n'avoit point alors lieu à Rome, puis que ce fut Numa qui les y établit.*

(*f*) *Faſtor. lib.* 2.

Voici l'hiſtoriette d'Ovide. Il dit (*f*) que du tems de Romulus les femmes devinrent ſi dures à concevoir, que ce Prince s'écrioit qu'il lui eût beaucoup mieux (*g*) valu de n'en enlever aucune. On recourut aux prieres ; mais & femmes allerent flêchir le genou dans un bois conſacré à Junon. La reponſe de cette Déeſſe les jetta dans une extrême perplexité ; car on ouït diſtinctement ces paroles, *qu'un vilain bouc ſaille les femmes de Rome, Italidas matres, inquit, caper birtus inito.* Par bonheur un Augure qui ſe trouva là, les mit hors de peine ; il immola (*h*) un bouc dont il ordonna que la peau fût employée à feſſer les femmes. A quoi ayant conſenti, elles ne manquerent pas d'accoucher au 10. mois. Thomas Bartholin (*i*) a fait venir à ſon ſujet la coutume generale de ſe faire fouëtter par les Luperques, de laquelle Meibomius (*k*) ne s'étoit pas ſouvenu, auroit trouvé mieux ſon compte dans l'aventure particuliere que je viens de raporter.

(*g*) *Utilius fuerat non habuiſſe unus.*

(*h*) *Mille caprum mactat : ſuſtæ ſus terga matrix Pellibus exſtitis percutiendа dabant.*

(*i*) *Dans ſon Traité De fragorum uſu medico, pag.* 22. *où il cite un paſſage tout-à-fait intelligible du Scholiaſte de Juvenal.*

(*k*) *Dans le Traité de fragorum uſu in re veneria.*

(*F*) *Qui eſt plaiſante, & . . . racontée par Du Boulai.*] Comme Du Boulai (*l*) l'a raportée avec une infinité d'alterations, je me trouve obligé d'en faire ici le recit fidelle, afin d'inſpirer à mes lecteurs une juſte defiance des Ecrivains, qui ſe copiënt les uns les autres ſans recourir à la ſource. Voici la choſe ſelon l'original *. Hercule voyageant un jour avec Omphale fut aperçu de Faunus (*m*), qui devint tout auſſi-tôt amoureux de cette belle, & chercha ſans perdre tems les occaſions d'en joüir. Hercule & Omphale logerent cette nuit-là dans une caverne, où pendant qu'on leur aprêtoit à ſouper, Omphale s'amuſa à faire échange d'habits avec Hercule, à le parer de ſes jupes & de ſes bijoux, & à prendre à la place la peau de lion, la maſſuë & le carquois. Ils ſoupererent en cet équipage, & ne le quiterent point en ſe couchant. Il falut faire lit à part cette nuit-là, parce que dès le matin ils devoient ſacrifier à Bacchus, acte de Religion qui demandoit qu'on

(*l*) *Theroſpe des Antiquités Romaines p.* 237.

* *C'eſt à dire Ovide Faſtor. lib.* 2.

(*m*) *Ici Faunus eſt la même Divinité que Pan.*

LUTHER (MARTIN) Reformateur de l'Egliſe au XVI. ſiecle. Son hiſtoire eſt ſi connë, & ſe trouve dans un ſi grand nombre de livres, & nommément dans Moreri *, que je ne m'amuſerai point à la raporter. Je m'arrête principalement aux menſonges qu'on a publiez contre lui. On n'a eu égard en cela ni au vraiſemblable, ni aux regles de l'art de medire; & on s'eſt donné toute la hardieſſe de ceux qui ſont très-perſuadez que le public adoptera aveuglément tout ce qu'ils debiteront, quelque abſurde qu'il puiſſe être. On a oſé publier qu'il étoit né du commerce de ſa mere avec un (*A*) Eſprit incube; & on a falſifié même le jour de ſa naiſſance, afin d'avoir lieu de lui dreſſer (*B*) un horoſcope deſa-

* *Il eſt facile à tout le monde d'y ſeparer le bon grain d'avec la paille: c'eſt pourquoi je n'examine point les fautes que ces Auteurs peut avoir commiſes dans l'article de Luther.*

qu'on paſſât la nuit dans la continence. Faunus qui avoit fuivi l'objet aimé, entra dans la caverne à la faveur des tenebres, & du profond ſommeil des domeſtiques, non ſans eſperer que les maîtres ne ſeroient pas moins endormis, & que cela lui donneroit lieu de faire ſon coup. Il va de côté & d'autre à tâtons; tant qu'enfin il rencontra le lit d'Omphale; mais il n'a pas plûtôt touché la peau de lion, qu'il recule tout effrayé. Un peu après en tâtonnant il trouve le lit où étoit Hercule, & jugeant à la delicateſſe mouëlleuſe des étoffes qu'Omphale étoit là, il ſe couche (*a*) tout de ſon long, & plein d'ardeur il commence à trouſſer la jupe, & ſans ſe rebuter de ce qu'il trouve des jambes horriblement veluës (*b*), il ſe met en train d'achever. Alors ce Heros lui donnant du coude, le fait ſauter hors du lit. Omphale s'éveille, apelle du monde, demande de la chandelle: on en aporte, & on voit Faunus par terre qui a de la peine à ſe lever; & chacun ſe moque de lui. Ovide prétend que c'eſt là une des raiſons de la nudité des Luperques: Faunus ayant pris en horreur les habits qui l'avoient trompé, voulut que ſes Prêtres n'en portaſſent point pendant les ceremonies de ſon culte.

(*a*) Adſcendit, ſpondaque ſibi propiore recumbit: Et rigido cornu durius inguen erat. Interea tunicas orâ ſubducit ab ima, Horrebant denſis aſpera crura pilis. Cætera tentantem cubito Tirynthius Heros Reppulit: è ſummo decidit ille toro.

(*b*) *Conferez l'article d'Hercule, remarque F.*

(*c*) Jam Bacchea nemus Tmoli vineta tenebat.

Comptons preſentement les fautes que Mr. du Boulai a faites dans l'eſpace de 21. lignes. I. Il dit qu'Hercule paſſoit par les quartiers du mont Palatin, lors que ſa femme donna de l'amour à Faunus: mais s'il avoit lu Ovide (*c*), il eût apris qu'Hercule étoit alors en Lydie. II. Il ne fait ſi la femme qui accompagnoit Hercule, étoit Jole ou Omphale. Le texte d'Ovide, ſans laiſſer aucun lieu à l'alternative, nous doit fixer à Omphale. III. Il dit qu'Hercule ſe retira dans une forêt, pour éviter l'ardeur trop vehemente du ſoleil. Ovide le fait retirer dans une caverne, & ſeulement quand il fut tard. IV. Il dit qu'en ſe couchant *Omphale comme la plus frilleuſe & pourveuë prend la peau de lion que portoit ſon mari pour ſe couvrir, & la mettoit même pour ſe defendre des bêtes.* Il n'y a pas un mot dans Ovide ſur aucun de ces motifs; & d'ailleurs quelle inconſequence, de ſuppoſer d'un côté une faiſon où l'ardeur vehemente du ſoleil engage les gens à ſe retirer dans une forêt; & de l'autre une nuit ſi froide, qu'il faut qu'une jeune femme ſe couvre d'une peau de lion, ſi elle ne veut pas tranſir de froid? V. Il dit que Faunus prit garde à tout hormis au changement d'habit. Ovide ne le fait prendre garde à rien, & ne l'envoye dans la caverne qu'à minuit, lors que tous les domeſtiques d'Hercule dormoient déjà. VI. Il dit qu'*Hercule éveilla ſa femme, & ſe fit allumer du feu pendant qu'il tenoit ces inſolens.* Dans Ovide c'eſt Omphale (*d*) qui crie, & qui commande non pas que l'on allume du feu, (ce n'eſt pas ainſi qu'on s'exprime en ces ſortes d'occaſions) mais qu'on aporte de la lumiere. De plus Hercule ne ſait que jetter *ces inſolent* hors du lit; il ne le tient pas. VII. Il dit qu'on *frotta* Faunus *d'importance.* C'eſt de quoi Ovide ne dit pas un mot. VIII. Il dit que cette advanture fut cauſe qu'Hercule ſe leva tout nud: mais au contraire, ſelon le recit d'Ovide, il avoit été toute la nuit vêtu des habits d'Omphale. Quelle apparence qu'il ſe foit deshabillé, pour ſe lever dans une rencontre comme celle-là? IX. Il dit qu'Hercule *garantit ſa femme de la violence.* Cela eſt faux; car le galant ayant pris le mari pour la femme, n'entreprit quoi que ce ſoit contre celle-ci. X. Il dit qu'à cauſe qu'Hercule s'étoit levé tout nud, & avoit garanti ſa femme de la violence, *il ajoûta la ceremonie de la nudité aux autres qui ſe pratiquoient à la fête de ce Dieu, pour l'apaiſer du traitement qu'il lui avoit fait.* Tout cela eſt faux & abſurde: les deux cauſes de l'augmentation des ceremonies ſont chimeriques, comme on vient de voir; & ce ne ſut pas Hercule, mais Faunus ou Pan qui établit la ceremonie de la nudité.

(*d*) Inclamat comites, & lumina poſcit Mænois, illatis ignibus acta patent.

(*A*) *Qu'il étoit né du commerce... d'un Eſprit incube.*] Le P. Maimbourg a été aſſez équitable pour rejetter cette ſotiſe. *Il naquit à Iſlebe*, dit-il, (*e*) *ville du Comté de Mansfeld l'an 1483; non pas d'un incube, ainſi que quelques-uns pour le rendre plus odieux l'ont écrit ſans aucune apparence de verité, mais comme naiſſent les autres hommes, & l'on n'en a jamais douté que depuis qu'il devint heréſiarque, ce qu'il a bien pu être, ſans qu'il ſoit beſoin pour cela de ſubſtituer un Diable à la place de ſon Pere Jean Luder, & de deshonorer ſa mere Marguerite Linderman* (*f*) *par une ſi infame naiſſance.* On a de la peine à pardonner de telles fables, à ceux mêmes qui ne les debitent que comme des jeux d'eſprit. C'eſt ce qu'a fait un Theatin (*g*) Italien, dans un poëme où il ſuppoſe que Luther né de Megere l'une des Furies, fut envoyé des enfers en Allemagne. Cela eſt encore plus monachal que poëtique.

(*e*) *Maimbourg, Hiſtoire du Lutheran. liv. 1. pag. 23. 24. Voyez auſſi* Spondani Annales ad ann. 1517. n. 13.

(*f*) *Seckendorf. Hiſtor. Lutheran. lib. 1. pag. 10. col. 2. avoüe que le vrai nom de la mere de Luther.*

(*g*) *Cajetanus Thienides Ticinides lib. 1. Voyez le Journal de Leipſic 1686. pag. 573. dans l'extrait du Sacer Helicon de cet Auteur. On prend dans cet extrait Thomas de Vio ſurnommé Cajetan, pour le Fondateur des Theatins, & pour la même perſonne que Cajetan Theatin. C'eſt une erreur.*

(*B*) *Un horoſcope deſavantageux.*] Martin Luther vint au monde le 10. de Novembre, entre onze heures & minuit à Iſlebe, où ſa mere étoit allée à cauſe de la foire, & ne croyant pas être ſi proche de ſon terme: car il faut ſavoir que ſon mari, homme de petite condition, & qui travailloit aux mines, ne demeuroit point alors à Iſlebe, mais au village de Mera (*h*). La bonne femme interrogée par Melanchthon touchant l'année où elle accoucha de Martin Luther, repondit qu'elle ne s'en ſouvenoit pas bien; elle ſavoit ſeulement le jour & l'heure (*i*). C'eſt donc par une malignité viſible, que Florimond de Remond a mieux aimé dire que Luther naquit le 22. d'Octobre. Il a cru confirmer par là les predictions aſtrologiques de

(*h*) *Seckendorf ubi ſupra.*

(*i*) *Id. ib.*

desavantageux. On l'accuſe d'avoir avoüé qu'ayant combatu dix ans (C) contre ſa conſcience, il étoit enfin venu à bout de n'en avoir point du tout, & d'être tombé dans l'Atheiſme. On ajoûte qu'il diſoit ſouvent qu'il renonceroit (D) à ſa part du Paradis, pourveu que Dieu lui donnât en ce monde cent ans de vie agreable. On ſoutient impudemment qu'il a nié (E) l'immortalité de l'ame. On lui

Junctin, qui par l'horoſcope de ce jour a diffamé autant qu'il a pu Martin Luther. Cet Aſtrologue fut fortement refuſé par un Profeſſeur de Strasbourg, qui ſit voir que ſelon les regles de l'Aſtrologie Luther devoit être un grand perſonnage. (a) *Nihilominus Ramundus* diem 22. Octobris *præfert, ut malitioſa Aſtrologi cujuſdam* Junctini *calumnia fidem conciliaret, qui ex horoſcopo illius diei ingenium Lutheri miris modis infamare voluit. Hunc* Iſaacus Malleolus, *Profeſſor Mathem. Argentoratenſis anno* 1617. *edita diſſertatione* de genitura Lutheri *refutavit.*

(a) *Seckendorf lib. 1. Hiſtor. Lutheran. §. 2. Voyez auſſi un livre de Jean Frideric von der Straſſ, Miniſtre proche de Strasbourg) intitulé,* Memoria Thaumaſiandri Lutheri renovata.

(C) *Qu'ayant combatu dix ans contre ſa conſcience.*] „ (b) Martin Luther, lequel avoit „ tant fait par ſes journées qu'il eſtoit parvenu à „ la perfection de l'Atheïſme, confeſſe neant- „ moins qu'il combatit l'eſpace de dix ans con- „ tre ſoi-meſme, pour eſtouffer ou eſmouſſer „ cet aiguillon penetrant que ſon Atheïſme lui „ plantoit jusques au vif de ſa malheureuſe ame.„ Une telle accuſation demandoit que l'on citât les propres paroles de Martin Luther, cependant le P. Garaſſe s'en eſt diſpenſé; il ne cite pas même d'une façon vague les œuvres de cet Auteur; mais dans un autre endroit de ſon livre il n'a pas tant negligé ſes obligations, il a cité quelque choſe, voici ce qu'il a dit. *Luther* (c) *qui fut un parfait Atheiſte, teſmoigne dans ſes Colloques de Table, rapportez par Rebenſtok, qu'il avoit demeuré dix ans devant ſa conſcience, autant que les Grecs devant la ville de Troye; car c'eſtoit ſa comparaiſon: mais que par ſa diligence, il en eſtoit venu à bout, & qu'il avoit emporté cela ſur ſon eſprit, qu'il ne ſe ſouciois plus d'aucun ſcrupule: Il pouvoit à mon advis appliquer toute l'hiſtoire & la priſe de Troye à la priſe de ſa conſcience: car comme ce fut par un cheval de bois que Troye ſe perdit, auſſi fut ce par un cheval de bois que Luther prit ſa propre conſcience. & eſtouffa toute cette vermine de ſcrupules; car deſlors il devint cheval, ſi jamais il y eut cheval au monde: & ſon diſciple Aurifaber depoſe, comme teſmoing auriculaire, qu'il avoit ouy de la bouche de Luther en plein Sermon, que graces à Dieu il ne ſentoit plus les inquietudes de ſa conſcience, & que parmy ſes diſciples il commençoit à voir les fruicts de ſon Evangile*, Nam poſt revelatum Euangelium meum, *diſoit-il*, Virtus eſt occiſa, juſtitia oppreſſa, temperantia ligata, veritas lacerata, fides clauda, nequitia quotidiana, devotio puſa, hæreſis relicta. *J'ay tant fait par mes journées, que j'ay eſtouffé les germes de vertu, j'ay opprimé la Juſtice, j'ay eſteint la ſobrieté, j'ay deſchiré la verité, j'ay briſé les jambes à la Foy, j'ay rendu la meſchanceté familiere, j'ay banny la devotion, j'ay introduit l'hereſie.* Il n'eſt pas beſoin de faire obſerver qu'on prend tout ici de travers; la choſe parle d'elle-même, & je ſuis ſûr qu'il n'y a point d'honnête homme, quelque religion qu'il profeſſe, qui n'ait horreur ou pitié de l'extravagance d'un tel calomniateur.

(b) *Garaſſe. Doctrine curieuſe, p.* 214.

(c) *Id. ib. p.* 968.

(D) *Qu'il renonceroit à ſa part du Paradis.*] Cette accuſation vient du même lieu que la precedente. „ (d) Quirinus Cnoglerus a re- „ marqué en ſon Symbole Luthérien, qu'il a „ veu un livret Alleman compoſé en la loüange „ de SAINT MARTIN LUTHER, „ qui portoit tout au long la legende de ce „ nouveau Beat canonizé, par les Miniſtres „ d'Allemagne, dans lequel il avoit leu nom- „ mément ce qui s'enſuit. *Compoſiti ſunt duo verſus in honorem cariſſimi noſtri præceptoris SANCTI LUTHERI, debeutque omnes Papiſtæ ferre, velint, nolint, ut veri verſus, & pia carmina ſint & maneant: ſunt autem hujuſmodi:*

„ IN VITA ÆTERNA,
„ *Chriſtus habet primos, habeat tibi Paule ſecundos,*
„ *At loca poſt illos tertia, LUTHER habet.*

(d) *Id. ib. p.* 889. 890.

(E) *Qu'il a nié l'immortalité de l'ame.*] „ (e) Martin Luther, qui étoit un homme tout „ corporel & compoſé de lard, enſeigne en „ pluſieurs endroits, que l'immortalité de l'ame „ n'eſt qu'une pure chimere, car voicy ſes pro- „ pres termes du ſecond tome de ſes œuvres de „ l'édition de Witemberg l'an MDLI. dans „ l'Article XXVII. de ſes Aſſertions: *Quas Leo* „ *Pontifex deſinvit articuli fidei, de immortalita-* „ *te animæ, portenta ſunt:* & au meſme tome „ de l'édition de l'an MDLII. dans les Arti- „ cles XXXI. & XLI. il dit chairement. *Nihil* „ *eſt quod dicitur, Anima rationalis creando in-* „ *funditur, & infundendo creatur: melius hac in* „ *re ratio decernit & Poëta dicens, Patrem ſequi-* „ *tur ſua proles.* Il vaut mieux, dit ce gros „ buffle, croire ce que dit le Poëte, que non „ pas ce qu'on nous enſeigne dans l'Egliſe; „ voylà d'où c'eſt que ce Reformateur puiſoit „ ſes Articles de Foy: des Poëtes Libertins; „ & qui n'ont cogneu autre divinité que Ve- „ nus, ny autre plaiſir que les vilainies. „ Le 1. de ces deux paſſages eſt tellement mutilé qu'on n'y peut aſſeoir aucun jugement. Rien n'empêche qu'un homme très-orthodoxe n'appellât chimeres les penſées qu'un autre auroit touchant l'immortalité de l'ame. Il n'apelleroit pas ainſi le dogme même de l'immortalité, mais les raiſons abſurdes ſur quoi on l'apuyeroit, & les conſequences extravagantes qu'on en tireroit. Quant au 2. paſſage, qu'y a-t-il de plus abſurde que de pretendre qu'un homme enſeigne que l'ame eſt mortelle, ſous pretexte qu'il ſuppoſe qu'elle eſt produite par une autre ame? Ne peut-il pas être perſuadé avec quelques Peres de l'Egliſe que l'ame eſt immortelle, & qu'elle eſt produite par voye de propagation, *ex traduce?* Mais à quoi eſt-ce que je m'amuſe? Il n'y a pas moins de folie à prendre la peine de prouver que Luther a cru l'immortalité de l'ame, qu'à l'accuſer d'avoir cru qu'elle eſt mortelle.

(e) *Id. ib. pag.* 878.

Mais afin qu'on ſache le cas qu'il faut faire de ce que Garaſſe cite des propos de table de Martin Luther, il faut que je montre ici comment

lui impute d'avoir eu des (F) idées basses & charnelles du Paradis, & d'avoir composé des hymnes en l'honneur de l'ivrognerie, vice auquel (G) on le fait fort

(a) *Ubi supra p.* 879.

(b) Idque *modi* complures esse Genevæ in ecclesia, *quam* dicunt, Italica, unum illud satis superque arguit, quòd cum isti Calvinistæ de abolendo semel pontificatu Romano, Purgatorio extinguendo, aliisque Catholicæ Dei ecclesiæ dogmatibus delendis, inter se consultarent, unus præ cæteris eximie sui magistri mendaciorum patris afflatu rapitus: Dicamus animam, inquit, unà cum corpore extingui, sic Purgatorium cum Missa & Romano Pontifice semel abolebimus. . . . Hæc Lindanus. *Prateolus in Elencho hæres. voce* Athei, *p. m.* 72.

(c) *In Dubitantio, dialogo* 2. *p. m.* 247. 248.

* *Voyez la* 1. *note marginale de la colonne suivante.*

(d) *Henric. Pitz-Simon, in Britannomachia Mimisfroram I. 3. cap.* 12. *p.* 112.

(e) *Brentius, Homil.* 35. *in cap.* 20. *Lucæ.*

ment il cite Prateolus. *La doctrine de Calvin*, dit-il, *(a) tient & doit tenir la mortalité de l'ame, si elle veut parler avec quelque entresuite, & du Preau l'avoit fort bien recogneu en son livre des Heresies*, Verbo Athei, *car il remarque là dedans, que s'estant faicte une assemblée generale à Geneve, de tous les Estats, pour deliberer sur le fait du Purgatoire, un des plus habiles & considerables, dit expressément quand ce vint à son rang pour opiner.* Purgatorium cum Missâ & Romano Pontifice melius abolere non possumus, quàm si dicamus, simul animam cum corpore extingui, *tel fut l'advis de Monsieur. Et puis après, pour confirmer cette doctrine sortirent au jour des Theses publiques imprimées, & disputées dans Geneve l'an* MDLXVIII. *qui portoient ces parolles :* Quicquid de animarum habetur immortalitate, ab Antichristo ad statuendam suam culinam excogitatum est. *Tout ce qu'on dit touchant l'immortalité de l'ame, disoit ce Proposant, n'est autre chose, qu'une invention de l'Antechrist pour faire bouillir sa marmite.* Du Preau *(b)* n'a fait autre chose que citer Lindanus, qui a dit que les Protestans Italiens refugiez à Geneve ayant consulté un jour sur les moyens d'abolir le Purgatoire, le Papat, & les autres dogmes de l'Eglise Catholique, l'un d'eux opina qu'il faloit dire que l'ame meurt avec le corps. Par ce moyen, continua-t-il, nous detruirons le Purgatoire, la Messe & le Pape tout à la fois. Lindanus *(c)* cite les actes du procés de Valentin Gentilis. C'est un livre où les Reformez se plaignent de quelques membres de l'Eglise Italienne de Geneve infectez d'Arianisme, & que l'on chassa à cause de leurs erreurs. Jugez si cela est propre à ternir les Calvinistes, & à donner quelque atteinte à l'orthodoxie des Genevois. Admirez sur tout l'aveuglement du P. Garasse, qui a converti en une assemblée generale de tous les Etats, l'assemblée de 10. ou 12. Italiens, & en theses soutenues publiquement, une opinion qu'un petit particulier avoit * avancée dans une chambre. Si ce Jesuïte abuse ainsi de l'autorité de Prateolus, quel fond peut-on faire sur ce qu'il nous citera des propos de table de Martin Luther? Je ne le refuterai que par cette voye generale, car n'ayant point le livre même, je ne puis en opposer les paroles aux allegations de Garasse. J'ajoûte qu'il a raporté une chose tout autrement qu'un de ses confreres ne la raporte: *Articulus ille*, dit un Jesuïte *(d)* Irlandois, *quo creditur animam esse immortalem, Luthero judice* est portentum in Romano sterquilinio Decretorum quod Papa condidit sibi & suis fidelibus. Pour avoir de justes soupçons que cela est mal raporté, il suffit de jetter les yeux sur le reste du discours de ce Jesuïte. *Si dubites*, continuë-t-il, *an forte contagio hujus portentosi Paradoxi alios è Reformatione afflaverit, Respondet Joannes Brentius (e):* Etsi inter nos nulla sit publica professio quod anima simul cum corpore intereat, & quod non sit mortuorum resurrectio: tamen impuritissima & prosatissima illa vita quam maxima pars hominum sectatur, perspicuè indicat quod non sentiant esse vitam post hanc. Nonnullis etiam tales voces tam ebriis inter pocula excidunt, quàm sobriis in familiaribus colloquiis. *Quibus declarat, licet non publica, saltem privata perfusione, & licentia vitæ, hanc invaluisse sententiam, eamque vel ipsos sobrios profiteri.* Peut-on rien voir de plus étonnant? Un Pasteur deplore la corruption de son troupeau: *Quoi qu'il n'y ait point parmi nous*, dit-il, *aucun formulaire de foi public par lequel nous declarions que l'ame meure avec le corps, & que les morts ne ressusciteront point, cependant la vie impure & profane que menent la plûpart des gens est un signe manifeste qu'ils ne croyent point l'immortalité de l'ame. Quelques-uns même laissent échaper de tels discours non seulement quand ils sont ivres, mais aussi quand ils s'entretiennent avec leurs amis sans boire.* Là-dessus on viendra accuser toute une Eglise qu'elle ne croit point l'immortalité de l'ame, & que les mesures qu'elle garde sont seulement de ne pas faire de cela un article de sa confession de Foi. Qui pourroit souffrir des consequences où l'aveuglement de la passion est si scandaleux? Voyez la marge †.

(F) *Des idées basses & charnelles du Paradis.*] Citons encore le P. Garasse. *Luther*, dit-il *(f) estant parvenu à l'athesme parfait, a esté encores plus ridicule, d'autant qu'il a controuvé des sottises intolerables au rapport de son disciple Rebenstok; car il prescha un jour publiquement, que Dieu pour donner du plaisir à ses Esleus, estoit resolu de créer après le Jugement final de petits chats, & de petits barbets*, Quorum cutis erit aurea, & pili de lapidibus pretiosis, *& qu'il en donneroit à tous les bien-heureux pour leur servir de contenance, comme aux Dames qui les mettent dans leur manchon. Il adjoûste qu'il y aura des serpens, des crapaux, des chenilles en Paradis, mais qu'elles seront toutes de fin or de cizeau, & qui plus est, il y aura, dit-il, des fourmis, des poux, des puces, & des punaises en Paradis, mais elles seront toutes de pierres precieuses, & sentiront beaucoup mieux que la civette (g), car voyla ses parolles en termes exprés.* Ibi formicæ, cynipes & omnia fœtida, & male olentia animalia, meræ delitiæ erunt, & optimum odorem spirabunt. *Toute l'excuse que je pourrois porter pour couvrir l'impieté de ce gros homme, c'est que disant & escrivant ces choses il estoit yvre, car ce fut*, En sermonibus CONVIVIALIBUS titulo de vitâ æterna pag. 454.

(G) *En l'honneur de l'ivrognerie, vice auquel on le fait fort adonné.*] „ Martin (*b*) Luther au „ premier tome de ses œuvres, au chapitre de „ l'yvrongnerie, après avoir authorisé ce vice, „ & monstré le mieux qu'il luy a esté possi„ ble, que c'est le naturel de tous les grands „ personnages qui furent oncques: Enfin se „ souvenant des Hymnes Ecclesiastiques, qu'il „ avoit coustume de chanter iadis dans les Cloi„ tres, en fait un en l'honneur de l'yvrogne„ rie, qui consiste en deux couplets, dont voi„ cy le premier.

„ *Si vino te impleveris*
„ *Dormite statim poteris*,

† *N'ayant point pretendu mettre les actes du procés de Valentin Gentilis je ne puis dire si Lindanus a bien raporté ce qu'il en allegue, & si en effet il y ait eu quelque Italien qui opina comme Lindanus le dit.*

(f) *Garasse ubi supra pag.* 320.

(g) *Consultez ce qu'en a dit dans l'article* Loyola, *p.* 370. *col.* 2.

(b) *Garasse ibid.* 772.

fort adonné. On assûre qu'il a degorgé mille blasphêmes contre l'Ecriture Sainte, & nommément (*H*) contre Moïse. On va même jusqu'à soutenir qu'il fit traduire (*I*) l'Amadis en beau François, afin de donner du degoût au monde pour

„ *Et post somnum, ventriculum*
„ *Vino implere itetum,*
„ *Nam Alexandri regula*
„ *Præscribit hac remedia.*

(*a*) *Garasse ibid. P. 773.*

„.... (*a*) Il se void dans le livre qui s'appelle, „ *Concordia Protestantium*, que Luther est qualifié de ces Eloges, *Divus Lutherus zelo plenus*, „ Et comme les peintres ont coustume de representer nos Saincts par leurs marques personnelles, sainct Hieroſme par un lyon, „ (quoy que ce soit une faute des peintres, „ canonisée par l'ancienne coustume; car c'est „ sainct Gerasime, & non pas St. Hieroſme, „ qu'il faut reprefentér avec un lyon:) S. Ambroiſe par une ruche de mouches à miel, S. „ Augustin par un jeune enfant, sainct Gregoire par un pigeon blanc; ainsi est-ce une „ coustume par toute l'Allemagne de peindre „ ce nouveau Saincct de la Religion pretenduë „ Reformée, avec ces marques ſpecifiques, „ ſçavoir, avec un grand verre plein de vin, „ lequel ainsi que j'ay marqué cy-devant & „ rapporté de Rebenſtok, il appelloit, *Poculum „ Catechisticum:* Telles ſont les armes de Luther, & Jean Mathois adjouſte qu'il ſe vantoit de ce que perſonne ne pouvoit avaler „ ſon verre d'une halenée, que luy ſeul; comme perſonne ne pouvoit ſe ſervir de la Maſſe „ d'Hercule (*b*) que luy ſeul. „ Le paſſage où Garaſſe nous renvoye touchant le *gobelet catechiſtique* eſt à la page 59. le voici: *Le plus gaillard de tous eſtoit Martin Luther au rapport de Rebenſtok & de Mathois en ſa vie, car ce gros buffle eſtant à table, ſe ſaiſoit ordinairement porter ſon grand goubelet, lequel il appelloit* Poculum catechisticum, *qui ne tenoit qu'environ deux pintes, & tequel il avaloit d'une ſeule halenée, ſe vantant de ce qu'il n'y avoit perſonne qui le puſt faire que lui ſeul; comme Ulyſſes, diſoit il, avoit un arc que perſonne ne pouvoit tendre & enyoyer que luy ſeul. Or quand il s'eſtoit eſchauffé de vin, ayant conſulté trois ou quatre fois ſon goubelet catechiſtique, il en conoit les plus plaiſantes du monde, car ſe jettant ſur la drapperie des anciens Docteurs, il les enluminoit de belles couleurs.* Raportons auſſi ce que l'on trouve dans l'Ouvrage de Fitz Simon: je mets en marge ſes citations. (*c*) *Ait de ſe Lutherus*, nihil ſingulare in vita mea eminet. Poſſum jocari, potare, frontem exporrigere, ridere, ſumque commodus & facetus convivator, cumque unum biræ, ſive cervisiæ cantharum teneo (*verbi gratia virtum illud monſtrum, horrendum, infurme, ingens, ex Apoſtolorum Symbolo, Dominica oratione, & decem præceptis conſtans, quod uno hauſtu Lutherus exhaurire conſuevit*) ſtatim dolium ipſum totum concupiſco, ſæpiuſque bene bonum hauſtum facio in Dei gloriam. Prò eo itaque quod prius macerabam corpus meum, inox cùm mortuus & in capulo repoſitus fuero, vermibus ventricoſum beneque craſſum Doctorem eſcam dabo. *Ventricoſum itaque & bene craſſum Doctorem diſcipuli Reformati, Evangeliſtamque jocoſum, bibacem, commodum & facetum convivatorem, proprii oris confeſſione Evangelici noſtri Reformatores nacti ſunt.* Dans un autre endroit (*d*) de ſon livre on rencontre ces paroles. *Quaſi vero Lutherus in immani ſuo vitro catechiſtico, quod ſolus ille exhaurire potuit, unam aquæ guttulam inſtillari tulerit?*

(*a*) *Garaſſe ibid. P. 773.*

(*b*) *Je m'étonne que Garaſſe, puis qu'il parloit d'Heraclite, n'ait fait ici alluſion à la coupe de cet Heros. Voyez la remarque D de ſon article, & l'article* Goulu, *remarque N.*

(*c*) *Fitz-Simon, Britanno-machia, lib. 1. cap. 11. p. 95. 96.*

(*d*) *Lib. 3. cap. 2. p. 270. Il cite* Joann. Fredericus Matenef. de ritu bibendi ſuper ſanitate *pag. 76.*

(*H*) *Et nommément contre Moïſe.*] „ Martin (*e*) Luther n'avoit quaſi parolle plus ſouvent en bouche, nommément lors qu'il eſtoit entre deux vins, ſinon, Que les commandemens du Decalogue, eſtoient la ſource & la fontaine, de laquelle eſtoient ſorties toutes „ les meſchancetez du monde: ainſi l'a rapporté Rebenſtok en ſes Colloques, en la pag. ECCLXXIX. & au ſecond Tome de ſes Oeuvres de l'édition de Witemberg, page CXIV. „ il fait un vœu à Dieu, quaſi de pareille nature à celuy du malheureux Theophyle au „ Sonnet premier du Parnaſſe Satyrique, car „ pour luy il promet authentiquement & devotement de ne garder jamais aucun des commandemens du Decalogue, & en ſomme „ eſtant en l'extaſe de ſes devotions, il dit: *Tollantur è medio omnia Dei præcepta & ceſſabunt „ omnes hereſes:* Pour eſteindre les hereſies, „ qu'on ne me parle ny de diſputes, ny de conferences, ny de guerre, ny de commandement des Princes: je ſçay un expedient plus „ court que tout cela: c'eſt qu'on jette au feu „ le Decalogue, & il ne ſe verra plus d'hereſie au monde. .... Que ſi (*f*) on veut (*f*) *Ibid. p. 562.* „ encores plus clairement ſçavoir & deſcouvrir „ le ſentiment de Luther touchant le Decalogue & la loy de Moyſe, voici comment il „ en parle au premier Tome de ſes Oeuvres, de l'édition de Witemberg MDL. en la page CCXV. *Vide ut ſis prudens, & Moſem cum ſua „ lege, quàm langiſſimè amoliri, & in malam „ rem abire jubeas, neque quicquam illius terrore „ ac minis moveatis, ſed ſuſpectum eum habeto, „ ut peſſimum hæreticum, anathematizatum & „ damnatum hominem, multoque deteriorem Papa „ & Diabolo.* Soyez fage, dit-il, & tenez-vous ſur vos gardes, & quand il ſera queſtion de (*g*) *Ibid. p. 237.* „ Moyſe, renvoyez-le moy à tous les Diables, „ avec tout ſon Vieux Teſtament, & ne vous „ ſouciez pas de ſes menaces, d'autant que c'eſt (*h*) *Ibid. p. 881.* „ un meſchant heretique, excommunié, une „ ame damnée. En ſomme un meſchant homme, plus maudit que n'eſt le Pape & le Diable. „ Garaſſe avoit deja dit que (*g*) *Luther eſtant par ſa ſoigneuſe diligence parvenu à l'Atheiſme, tenoit auſſi le meſme langage, au rapport de Rebenſtok en ſes Colloques de Table.* Ego non pluris facio ſexcenta loca Scripturæ, quàm putridam nucem. *Je ne fais non plus d'eſtat lie. imde fix cens paſſages de la Bible, quand on m'en produiroit tant autant, que d'une noix pourrie.* Enfin il avance que (*h*) *Luther diſoit ſouvent après dîner, qu'il ſavoit un fort bon moyen d'empêcher qu'on n'offenſât Dieu mortellement, c'eſt, diſoit-il, de jetter le Decalogue & la Bible au feu.*

(*e*) *Garaſſe ubi ſupra. p. 561.*

(*i*) *Inſtitut. Lecliones morales in Jobum Prophetam. vol. in fo. primus. à Anverſ. les deux premiers l'an 1680. le dernier l'an 1683. Voyez le Journal de Leipſic. Oct. 1684. p. 443.*

(*I*) *Qu'il fit traduire l'Amadis.*] On trouve ce beau menſonge dans le livre (*i*) d'un Jacobin Italien, qui s'apelle Frere Ange Paciuchelli.

pour l'Ecriture, & pour les livres de devotion. On garde ſi peu de meſures dans les calomnies qu'on debite contre lui, qu'on l'accuſe d'avoir dit qu'il ne croyoit rien (*K*) de ce qu'il prêchoit, & qu'il ſe rejouiſſoit d'aprendre que d'autres Miniſtres lui reſſembloient en cela. La plûpart de ces mediſances ſont fondées ſur quelques paroles d'un certain (*L*) livre publié par les amis de Luther, auſquelles on donne un ſens très-malin, & fort éloigné de la penſée de ce Miniſtre. Ce n'eſt pas qu'il ne faille convenir qu'il y eut une très-grande imprudence à publier une telle compilation. Ce fut l'effet d'un (*M*) zéle inconſideré, ou plûtôt (*c*) *Fitz-Simon ubi ſupra l. 1. c. 11. pag. 100. Il cite* Joan. Matheſ. de vita Luth. conc. 12. fol. 147.

chelli. Son Ouvrage compoſé en langue Italienne, a été traduit en Latin par Charles de Marimont Theatin Lorrain. Le Journal de Leipſic en parle: c'eſt là où j'ai trouvé ce que l'on va lire. *A veritate (a) maxime alienum eſt, quod Lectione ſtatim prima, qua S. Scripturæ & Aſceticorum librorum neceſſitatem & utilitatem commendat, de B. Lutheto traditur: ſceleratum ſcilicet illum virum, cum Germaniam execrabili hereſi contaminare decreviſſet, profanis eam libris corruppiſſe, curaviſſeque ut lingua Gallica liber quidam donaretur*, Amadis *dictus, & quidem omni elegantia exornatus per Principum aulas ſpargeretur; ſicque paulatim ſacratum paginarum ſpiritualiumque librorum nauſea curioſorum auſcultorum animis inſtillaretur. Cujus ineptiſſimæ calumniæ, quæ nobis quidem non indignationem ſed riſum movet, non poterit non cordatiores ex Romano-Catholicis pudere, quos minime fugit, quanto zelo ad ſacræ ſcripturæ, quæ ipſi tunc clero tantum non ſordebat, laicorum vero manibus extorta plane erat, frequentiſſimam lectionem, omne hominum genus, ſummos, medioximos, infimos Lutherus noſter revocaverit, ſacris in eum ſuem Bibliis (non Amadiſo) in vernaculam linguam incredibili labore atque ſtudio traductis.* De quoi l'homme n'eſt-il pas capable en matiere de calomnies groſſieres, & diametralement oppoſées à la vraiſemblance, puis qu'on oſe dire que Luther a ſouhaité qu'on ſe degoûtât de l'Ecriture: Luther, dis-je, qui n'eut point de plus grans reproches à eſſuyer avec tous les Reformateurs que celui de trop recommander aux laïques la lecture de la Bible en langue vulgaire?

(*a*) *Journal de Leipſic ib. p.* 444.

annes (*c*) *Matheſius in vitam Lutheri plures conciones compoſuit, quas tandem in lucem emiſit. In earum verò duodecima, ſic ait:* Magiſter Joannes Muſa Prædicans Rochlizenſis narravit mihi, ſe quodam tempore admodum dolenter Luthero queſtum eſſe, quod ipſemet ea crederet non poſſet quæ aliis prædicabat. Tum reſpondiſſe Lutherum: Benedictus ergò ſit Deus, cùm idem aliis quod mihi uſu venit. Adhuc enim mihi ſoli id uſu venire credidi.

(*d*) *Voet. Diſputat. Theolog. to. 4. pag.* 678.

(*K*) *Qu'il ne croyoit rien de ce qu'il prêchoit.*] „ Il (*b*) y a pluſieurs Chreſtiens, qui ſont Chreſ„ tiens par contenance, qui croyent en Dieu „ par contenance, par maniere d'acquit, par „ compliment; afin de n'eſtre point eſtimez „ des Atheiſtes: Sturmius reprochoit à Beze „ qu'il eſtpit de cette categorie, & ſe louve„ nant du dicton de Socrates, par lequel il di„ ſoit, *Hoc unum me ſcire ſcio, quòd nihil ſcio*, „ il l'appliquoit à Theodore de Beze, par une „ gentille parodie, *Hoc unum me credere credo, „ quòd nil credo*: de cette humeur eſtoit le „ gros homme Martin Luther, lequel rendit „ graces à Dieu, de ce qu'il n'eſtoit pas tout „ ſeul de ſa confrerie: car je ne croy rien, di„ ſoit-il, de ce que je preſche, & Dieu ſoit „ beny de ce qu'il y en a pluſieurs qui ſont „ touchez du meſme mal parmy nos Miniſ„ tres; c'eſt ainſi que Jean Mathois l'eſcrit en „ ſa vie: c'eſt cela que j'apelle croire en Dieu „ par contenance, ce ſont ceux-là que j'apelle „ Chreſtiens par contenance, qui croyent en „ Dieu par compliment, *Ne nihil credere videantur.* „ Comparez cela avec le latin de le Pere Matheſius cité par Fitz Simon, vous trouverez que Garaſſe eſt un amplificateur. *Joan-*

(*b*) *Garaſſe ubi ſupra p. 109. 110.*

(*L*) *D'un certain livre publié par les amis de Luther.*] Si l'on eût ſuivi l'uſage preſent, on auroit intitulé cet Ouvrage *Lutheriana*, ou *Lutherana*. Le titre qu'on lui a donné *Sermones menſales*, ou *Colloquia menſalia*, eſt meilleur, car les diſcours que Luther tenoit à table, ſont la matiere de ce livre. Il fut publié l'an 1571. par Henri Pierre Rebenſtock Miniſtre d'Eiſchemb. André Rivet, ſi je ne me trompe, dit quelque part que c'eſt un Ouvrage ſuppoſé: mais Gisbert Voet (*d*) auſſi zélé pour le moins que lui contre le Papiſme, avoüe tout le contraire. Mr. Seckendorf ne s'eſt pas inſcrit en faux contre ce livre; il s'eſt contenté de remarquer que ces Entretiens de table *furent* (*e*) *recueillis avec aſſez peu de diſcretion, & imprimez avec trop peu de prudence par une perſonne . . . . . imprudemment idolâtre de Luther.* Les Controverſiſtes de l'autre parti s'en ſont prevalus, comme il paroît par les paſſages de Garaſſe citez ci-deſſus, & par les notes de Feuardent ſur St. Irenée (*f*). Ils ont fait le même uſage des lettres de Martin Luther, publiées avec peu de diſcretion & de prudence. Voyez les lettres de controverſe de Mr. Gaſtineau, qui en cite pluſieurs pieces peu honorables à la memoire de l'Auteur. Voici ce que Mr. Salden a repondu à Bellarmin, qui vouloit prouver par les entretiens de table que Luther ôte le livre de Job du Canon des Ecritures. *Impegit* (*g*) Luthero *quod* Jobi *etiam Libro divinam authoritatem detraxerit, argumento è* Convivalibus *ejus* Sermonibus *deprompto, at ludicro plane & calumnioſo; cum neque Libri illius Autor unquam fuerit* Lutherus, *neque eo vivente vel approbante editus ſit.*

(*e*) *Seckendorf. apud Beauval, Hiſt. des Ouvrages des Savans, Février* 1692. *pag.* 261. Les paroles de Seckendorf ſont. *Libro colloquiorum mentalium minus quidem caute compoſito & vulgato.* Hiſt. Lutheran. lib. 3. p. 643.

(*f*) *Lib. 3. cap. 20. Vous y trouverez pluſieurs lambeaux du recueil de Rebenſtock, comme le remarque Garaſſe ubi ſupra p. 60. Vous en trouverez auſſi dans la Theomachia Calviniſtica du même Feuardent.*

(*M*) *Ce fut l'effet d'un zéle inconſideré.*] L'apologiſte de Voiture ſe ſervit d'une penſée qu'on peut apliquer ici: (*b*) je raporterai au long ce paſſage, parce qu'il contient pluſieurs faits curieux. „ Il eſtoit à deſirer que le pu„ blic euſt reçu des mains propres de Mr. de „ Voiture le preſent qu'on lui a fait de ſes vers „ & de ſes lettres. Sans doute il en eût re„ tranché quelque choſe pour le rendre accom„ ply . . . Il n'euſt pas voulu paroiſtre devant „ tout le monde, comme il ſe laiſſe voir dans „ quelques-unes de ſes letttes, en deſordre, „ en deshabiller, en robe de chambre. Il euſt „ pris ſes habits de ville, ou meſme de cere„ monie

(*g*) *Baldeus. ubi ſupra p.* 489. Il cite, *Bellarm. de verbo Dei. lib. 1. cap. 5. 7.*

(*b*) *Coſtar, Defenſe des Ouvrages de Voiture, p. 10. & ſuiv.*

plûtôt d'une preoccupation exceſſive, qui empêchoit de conoître les defauts de ce grand homme. On ne peut nier que l'ardeur impetueuſe de ſon temperament ne lui arrachât des expreſſions condamnables, comme quand il declara ſon ſentiment (*N*) ſur l'Epitre de St. Jaques. On a long tems ignoré la faute qu'il fit, en

„monie & de feſte. Il euſt gardé de touſ „points les plus eſtroites loix de la bien-ſeanſ„ce, de la regularité deſquelles, il a crû ſe „pouvoir legitimement diſpenſer, traitant en „ſecret & en liberté avec ſes amis & ſes conſ„fidens. Ceux qui nous ont donné ſes Ou„vrages . . . . ſont tombez dans la faute qui „ne s'évite preſque jamais en pareilles occaſ„ſions, & ont mieux aimé ſe ſervir de leur di„ligence, pour ramaſſer de tous coſtez les pie„ces de noſtre Auteur, que de leur jugement „pour les bien choiſir. Et certes, il n'y a „pas de quoy s'eſtonner, que d'habiles gens, „quelque fin & delicat qu'ils euſſent le gouſt, „ſe ſoient mépris de la ſorte. Cet aimable Aſ„franchy de Ciceron, qu'il nomme quelque „part *le Reformateur & la regle de ſes écrits*; „& qui principalement par la beauté de ſon „eſprit, avoit merité ſes plus tendres affec„tions, fit quelque choſe de bien pis encore. „Après la mort de ſon Maiſtre, il publia un „recueil de ſes railleries, où par un excés de „paſſion & de zéle, n'ayant pas le courage „de rien laiſſer, il y en mit pluſieurs ſi froi„des & ſi inſipides, que Quintilien ſouverain „Juge de ces matieres, le trouve indignes „d'eſtre avoüées d'un Orateur ſi celebre. Ce„la veut dire, Monſieur, que tout ainſi que „la pieté conſacre les plus viles choſes, quand „elles ont touché les corps Saints, ou ſeule„ment leurs os & leurs cendres, de meſme, „l'admiration & l'amour ſe font des Idoles „de tout ce qui porte le nom des hommes „extraordinaires, qui leur ont eſté ravis; & „comme ſi chacun eſtoit capable de la meſme „devotion & du meſme culte, elles les pro„poſent en veneration à toute la Terre & à „tous les Siecles. Il ne leur eſt point eſchap„pé de billets ſi peu importans ni ſi negligez, „que leurs Partiſans paſſionnez ne regardent „comme de precieuſes reliques de ces grands „Eſprits, dignes d'eſtre gravées dans le marbre „& dans le bronze, & de paſſer juſqu'à la „derniere poſterité. . . . . Au reſte quoi „qu'on en puiſſe dire, ce ne ſont point là de „vicieuſes (*a*) extremitez; & puis que c'eſt la „violence d'une amitié noblement placée qui „produit ces ſortes d'excés, ils ſont plus à eſti„mer que la moderation des autres vertus: & „ce n'eſt pas aſſez de les excuſer, ils meritent „d'eſtre loüez. ' Ce ſont les curioſitez ridicu„les qui ſont condamnables; comme celle de „ce Grec qui acheta trois mille dragmes la „lampe de terre dont Epictete s'eſtoit ſervy „pour eſclairer ſes veilles & ſes eſtudes: ou „de ce Prince extravagant, qui donna je ne „ſçay combien de talens pour les tablettes du „Poëte Eſchyle, ou de cet autre encore, qui „corrompit les Preſtres de Delphes, pour ti„rer de leurs mains la lyre d'Orphée, quoy „qu'il ne ſçeuſt pas la toucher, ni meſme la „mettre d'accord. „ J'ai vu dans une édition du *Scaligerana* une preface (*b*) qui contient en moins de mots la méme penſée. *Ea plerumque eſt in illos literatorum heroas præpoſtera vulgi religio & quædam velut idolomania, ut ne verbulum quidem illis excidere patiatur quod non avide colligat, & inter pretioſiſſima κειμήλια ſedulo recondat. Pœne quomodo hodierni ἁγιολάτραι divorum cineres, ungues, pilos, veſtium fimbrias aut lacinias, & cætera quæ reliquiarum nomine cenſent venerabundi ſervant. Sic Virgilii ſpeculum, & quidem inter ſacra monumenta, Dionyſiani in agro Pariſienſi Monachi non ſine riſu viſendum prebent. Sic Italos Petrarcha ſus non modo tumulum adeſque, ſed & urceum & ſedile, imo & domeſticæ ſeim ſceleton cadaver aliaque neſcio quot ejuſdem farinæ quiſquilias magna pompa peregrinantibus oſtentare reſerti Jo. Philippus Thomaſinus, libro quem de divini poëtæ rebus compoſuit.* Voilà des choſes qui repreſentent naïvement l'état où ſe font trouvez les compilateurs des entretiens de Martin Luther.

(*N*) *Son ſentiment ſur l'Epitre de St. Jaques.*] Il la traita d'ouvrage de paille, en comparaiſon des Epitres de St. Paul, & de St. Pierre. Les Controverſiſtes Catholiques ont fait là-deſſus mille vacarmes, ſans s'être aſſurez par leurs propres yeux que Luther eût dit cela. L'avanture d'Edmond Campian eſt remarquable: il avoit accuſé Luther de s'être ſervi de cette expreſſion: on lui en donna le démenti, & il eut la honte de ne ſe pouvoir juſtifier, quoi qu'on eût fourni les livres qu'il demandoit (*c*). Ce triomphe vain & imaginaire à le bien prendre, ne laiſſa pas d'être fort ſolide par la confuſion où il jetta le Jeſuïte, & par la joyé qu'il cauſa aux Proteſtans. Le docte Wittaker jouït, je penſe, toute ſa vie de cette agreable joye; il ſoutint que Luther n'avoit point parlé de la ſorte, & que Campian le calomnioit. Laiſſons dire cela à Mr. Daillé. *Monſieur* (*d*) *Cottiby impute bien à Luther d'avoir dit, que cette Epitre eſt* un ouvrage de paille. *Mais il ne marque point le livre, ni le lieu de Luther, où ſe trouvent ces paroles; ce qui me fait ſoupçonner, que ſans les y avoir jamais veuës, il s'en eſt ſié à Edme Campian Jeſuïte, ou à quelque autre ſemblable auteur, qui emporté d'une haine furieuſe contre nôtre Religion, ne ſont point de ſcrupule de nous imputer tout ce qui leur vient en l'eſprit, quelque faux & incroyable qu'il ſoit. Je ne ſuis pas reſolu d'aller lire les ſept ou huit gros Tomes de Luther, pour ſavoir s'il a* (*e*) *Vitaker, homme grave & ſavant, repond à vôtre Campian, qui diſoit la meſme choſe de Luther, j'ai trouvé qu'il l'accuſe d'une inſigne fauſſeté; & qu'il dit, qu'après avoir bien cherché la preface de Luther ſur cette Epitre, d'où Campian citoit ces paroles, il l'avoit enfin rencontrée; & qu'elle commençoit ainſi.* Bien que cette Epitre de S. Jacques ait été rejettée par les Anciens; quant à moy neanmoins je la loüe, & la tiens pour utile & commode. *Il ajoûte, que le meſme dans le livre de la Captivité Babyloni-*

(*a*) *C'eſt ſe trompe, elles ſont vicieuſes preſque toujours.*

(*b*) *On l'attribuë à Mr. Daillé. J'ai vu des gens qui la donnoient à Mr. le Moyne. Cette édition eſt de Cologne l'an 1667.*

(*c*) Qua fronte id ausus es absolute asserere, postquam ante multos annos, *Edmundus Campianus* è secta tua pseudomartyr, super ea re falsi convictus fuisset in Anglia, ubi cum id objectisset, promptissima librix, nihil unquam tale reperire potuit? *Rivetus, notat. in epist. ad Balzac. cap. 9. n. 6. Oper. to. 3. p. 534.*

(*d*) *Daillé, Replique à Adam & Tossiby, 3. part. chap. 23. p. m. 295.*

(*e*) *Vitaker. Resp. ad Rat. Camp. ad l. p. 7. col. 2.*

il,

en conſentant que le Landgrave de Heſſe eût (O) deux femmes tout à la fois. Mais enfin elle eſt devenuë publique: les Catholiques Romains en ont fait beaucoup (l).

(l) Thuanus lib. 41. ad annum 1567. Adam quod pleriſque riſui dignum miſi ſilentio minime praetermittendum viſum eſt ipſum tam inexhauſti ad venereos uſus fuiſſe, ut cùm uxore ſola uteretur, & illa tot ties illum admittere non poſſet, vir alioqui caſtus quique vagis libidinibus minime oblectabatur ex ejus perſuaſu, negotio cum Paſtoribus communicato, concubinam unam ſibi perinduxerit, cujus conſuetudine ardore aliquantum perdomito, parcius ac moderatius cum uxore verſaretur. Tandem hoc annoqui illi clamactericus fuit, potiſſimum Paſchæ mortalitatem exuit. Inſpecto à Medicis corpore Triorcheo repertus eſt.

(m) Certis tamen captibus locus eſt diſpenſationi, ſi quis apud exteras nationes captivus ad curam corporis & ſanitatem inibi alteram uxorem ſuperinduceret, vel ſi quis leproſam; his caſibus alteram ducere cum conſilio fui Paſtoris, non intentione novam legem inducendi, ſed ſuæ neceſſitati conſulendi, dunc neſciimus, qua ratione damnare liceret. *Apud Varillas ibid. pag. 93.*

(n) *La conſultation des Theologiens, & le contract du mariage.*

(o) *Varillas ibid. p. 86. 87.*

(p) *Mr. de Meaux, Hiſt. des Variations liv. 6. n. 1. & ſuiv.*

il) ce que pluſieurs affirment avec beaucoup d'apparence que cette Epitre n'eſt pas de l'Apôtre Saint Jacques, & qu'elle n'eſt pas digne de l'eſprit d'un Apôtre. *Mais pour* cet ouvrage de paille, *dont parlent vôtre Pere Campian, & vôtre nouveau diſciple, il proteſte, qu'il ne l'a rencontré nulle part dans Luther.* Il eſt pourtant vrai que cela ſe trouve dans une preface de ce Reformateur. Continuons d'entendre Monſieur Daillé.

(a) Daillé ibid. pag. 296.

„ *Rivet* (*a*) *répondant au Jeſuite Sylveſtre de* „ *Pierre-fainte, qui mettoit auſſi la meſme calom-* „ *nie en avant, ajoûte*, que quelques-uns ont „ découvert a nos gens, que Luther avoit écrit „ dans une Preface Allemande ſur la premiere „ édition de la Bible, que l'Epitre de S. Jac- „ ques, pour ce qui eſt de ſa dignité, ne peut „ pas aller du pair avec celles de S. Paul & de „ S. Pierre, & qu'au prix, *ou* en comparaiſon „ de celles-cy c'eſt une Epitre de paille. Nous

(b) A. Rivet. Jeſ. Vapul. c. 9. §. 6. p. 188.

„ n'approuvons pas (*dit (b) Monſieur Rivet*) ce ju- „ gement de Luther; & il eſt conſtant, qu'il „ l'a depuis improuvé luy-meſme, ces paroles „ ne ſe trouvant en pas une des éditions faites „ depuis l'an 1526. „ Afin qu'on voye comment les Auteurs ſe copient les uns les autres ſans conſulter les originaux, j'obſerverai que Fitz Simon renouvelant l'accuſation que ſon confrere Campian n'avoit pu prouver, cite la même preface (*c*) que Campian avoit citée. *Idem* (*d*) *dico de epiſtola Sancti Jacobi quam Lutherus non tantum ut dubiam, ſed ut* contentioſam, tumidam, aridam, ſtramineam, & apoſtolico ſpiritu indignam appellavit. Mr. de Meaux ne parle point de l'épithete *Straminea*, & ne cite aucune de ces preſaces, mais un autre livre de Luther. „ Ce (*e*) hardi Refor- „ mateur retranchoit du Canon des Ecritures „ tout ce qui ne s'accommodoit pas avec ſes „ penſées, & c'eſt à l'occaſion de cette Onction „ qu'il écrit dans la captivité de Babylone, ſans „ aucun témoignage de l'antiquité, que cette „ Epiſtre (*f*) *ne paroiſſe pas de Saint Jacques, „ni digne de l'eſprit Apoſtolique.* „ Fitz Simon a dit ailleurs que Luther a rejetté les trois premiers Evangeliſtes. *Judicare* (*g*) *quoque oportet ejus* (Lutheri) *animum ergà vetus teſtamentum, ex odio erga præcipuam partem novi teſtamenti in hiis verbis expreſſam.* (*h*) Non immeritò igitur admonui (*inquit*) in prologo novi teſtamenti lectores, ut hanc falſam aboleant opinionem, quod ſcilicet quatuor ſint euangelia, & quatuor tantum Euangeliſtæ. Dixi autem Joannis euangelium eſſe unicum, pulcrum, verùm ac principale euangelium, aliisque tribus longè ac longè præferendum, ac anteponendum: adeò ut etiam Pauli ac Petri epiſtolæ longè præcedant tria illa euangelia, Matthæi, Marci, ac Lucæ. *Delevit ergo* (*i*) *Lutherus pro virili tria ſimul integra euangelia, ut aſcitiia, deformia, falſa, vilipendenda.*

(c) *Celle de Luther ſur l'Epitre de St. Jaques.*

(d) *Fitz Simon ubi ſupra pag. 135.*

(e) *Hiſt. des Variat. liv. 3. n. 48. p. m. 129.*

(f) *De capt. Babylon. T. II. 86.*

(g) *Fitz Simon ibid. p. 132.*

(h) *Luth. in 2. prooemio Novi Teſt. 1. edit.*

(i) *Vide Sixt. Senenſ. præfat. in Biblioth. Sanctam.*

(O) *Que le Landgrave de Heſſe eût deux femmes tout à la fois.*] Mr. Varillas a parlé au long de cette affaire. „ Philippes (*k*) Landgrave de „ Heſſe eſtoit d'un temperament ſi vigou- „ reux, qu'une ſeule femme ne luy ſuffiſoit „ pas; & les Chirurgiens qui l'ouvrirent après „ ſa mort, en trouverent une cauſe naturelle, „ que la pudeur de nôtre langue ne permet pas „ d'exprimer en François (*l*). . . . Il ſe perſuada que ſon infirmité le diſpenſoit de la rigueur de l'Evangile, & luy permettoit d'avoir „ deux femmes en meſme tems. Rien ne luy „ fit de la peine dans l'idée qu'il en conçut, „ que la nouveauté de la choſe: Mais il ſuppoſa que ſon approbation de Luther, & des autres „ Theologiens les plus celebres de ſa Secte, la „ purgeroit de ce défaut. Ils ſe fit aſſembler „ à Vittemberg en mil cinq cens trente-neuf en „ forme de Concile. L'affaire y fut examinée „ avec toutes les precautions que l'on jugeoit „ capables d'empêcher, que ce qui y ſeroit decidé ne fût tourné en ridicule. L'on prévit „ les fâcheuſes ſuites de ce que l'on alloit faire: „ mais enfin la crainte de deſobliger le Landgrave l'emporta dans le ſentiment de Luther, „ Luther, & par les autres Theologiens les plus „ fameux de la Saxe. On l'exprima en des „ termes trop énergiques, pour laiſſer aucun „ doute dans les eſprits, & on l'envoya au Landgrave en la forme qui ſuit. „ Mr. Varillas permet là l'Acte tout entier en Latin & en François. On y voit une permiſſion expreſſe accordée à ce Landgrave d'épouſer une ſeconde femme, pourveu qu'il n'y eût que peu de perſonnes qui le ſuſſent. On y voit auſſi qu'en certains cas de neceſſité tout autre homme ſe pourroit remarier pendant la vie de ſa femme, & voici deux cas de neceſſité ſpecifiez par ces Docteurs. 1. Si un homme captif dans un païs éloigné ne peut conſerver ou recouvrer ſa ſanté que par le commerce avec une femme. 2. Si un homme eſt marié avec une femme (*m*) laidre. Mr. Varillas raporte en Latin & en François le contract de mariage du Landgrave avec Marguerite de Saal, auquel mariage la premiere épouſe de ce Prince donna ſon conſentement. Cet Hiſtorien fait beaucoup de reflexions là-deſſus, qui tendent à faire voir que les raiſons de ces Caſuiſtes ouvrent un chemin fort large à l'uſage de la polygamie, & il obſerve que les deux (*n*) actes qu'il raporte, (*o*) *ont été fidelement transcrits & collationnez par des Notaires Imperiaux, ſur les originaux qui ſe conſervent dans les Archives de Ziegenhain, communs à La Branche de Heſſe-Caſſel, & à celle de Heſſe-Darmſtad.*

(k) *Varillas, Hiſt. de l'Heretique liv. 12. p. m. 87.*

Mais après lui il eſt venu un plus fin Controverſiſte (*p*), qui a tiré du même ſac une autre

coup de bruit ; & il s'eſt trouvé des Miniſtres qui n'ont pas eu toute la prudence neceſſaire (P) en répondant pour Luther. Ils ont avancé des principes mani-

tre piece, & qui a fait ſur tout cela bien des reflexions ſubtiles. Cette autre piece eſt l'inſtruction qui fut donnée par le Landgrave à Martin Bucer. On y trouve d'un côté les raiſons qui portoient ce Prince à ce ſecond mariage ; & de l'autre les raiſons par leſquelles il vouloit porter les Theologiens à y conſentir. Il expoſe qu'il n'a jamais aimé la Princeſſe ſon épouſe, & qu'elle eſt ſi degoûtante, & ſi ſujette à s'enyvrer, qu'il ne pourra & ne (a) voudra jamais s'abſtenir des autres femmes, pendant qu'il ne ſera marié qu'à elle, & que neanmoins il ne veut point encourir les peines que l'Ecriture denonce aux fornicateurs & aux adulteres. Les Medecins, ajoûte-t-il, ſavent la force de mon temperament ; & d'ailleurs je ſuis obligé d'aſſiſter ſouvent aux Dietes ; elles durent long tems, & l'on y fait très-bonne chere : comment pourrois-je y garder la continence ; car je ne puis pas toûjours y amener mon épouſe avec ſon grand train ? (b) *Primo quod initio, quo eam duxi, nec animo, nec deſiderio eam complexus fuerim. Quali ipſa quoque complexione, amabilitate, & odore ſit, & quomodo interdum ſe ſuperfluo potu gerat, hoc ſciunt ipſius aulæ Præfecti & Virgines ; aliique plures : cumque ad ea deſcribenda difficultatem habeam, Bucero tamen omnia declaravi. Secundò, quia valida complexione, ut Medici ſciunt, ſum, & ſæpe contingit ut in fœderum & imperii comitiis diu verſer, ubi lautè vivitur & corpus curatur ; quomodo me ibi gerere queam abſque uxore, cùm non ſemper magnum Gynæceum mecum ducere poſſim, facile eſt conjicere & conſiderare.* Il joignit à tout cela je ne ſai quelles menaces & quelles promeſſes, qui donnerent à penſer à ſes Caſuiſtes ; car il y a beaucoup d'apparence que ſi un ſimple Gentilhomme les eût conſultez ſur un pareil fait, il n'eût rien obtenu d'eux. On peut donc s'imaginer raiſonnablement qu'ils furent de petite foi : ils n'eurent pas la confiance qu'ils devoient avoir aux promeſſes de JESUS-CHRIST ; ils craignirent que ſi la reformation d'Allemagne n'étoit ſoutenuë par les Princes qui en faiſoient profeſſion, elle ne fût étouffée. L'experience du paſſé les rendoit timides : ils voyoient que la violence des perſecutions, & les armes employées par les Princes Catholiques, contre ceux qui étoient ſortis de la Communion Romaine, avoient toûjours extirpé ces reformations naiſſantes. Il étoit naturel de craindre un ſemblable ſort, à moins que la force ne fût repouſſée par la force. Mais quoi qu'il en ſoit, on ne peut nier generalement parlant que les livres de Luther (g) ne contiennent pluſieurs choſes favorables aux Polygames. Le Sieur Lyſerus (d) en donne diverſes preuves. Voyez la remarque S. Je finirai celle-ci par ces paroles de Mr. de Meaux. *Maintenant*, dit-il (e), *tout le ſecret d'iniquité eſt découvert par les pieces que l'Electeur Palatin Charles Louis (c'eſt le (f) dernier mort) a fait imprimer, & dont le Prince Erneſt de Heſſe, un des deſcendans de Philippe, a manifeſté une partie depuis qu'il s'eſt fait Catholique. Le livre que le Prince Palatin fit imprimer a pour titre*, Conſiderations conſcientieuſes ſur le mariage, avec un éclairciſſement des queſtions agitées juſqu'à preſent touchant l'adultere, la ſeparation, & la polygamie. *Le livre parut en Allemand en 1679. ſous le nom emprunté de Daphneus Arcuarius, ſous lequel eſtoit caché celuy de Laurentius Beger un des Conſeillers de ce Prince.*

Il faut obſerver ici que Mr. de Thou étoit mal inſtruit des circonſtances de cette affaire : le Landgrave, ſelon lui, étoit d'un côté ſi chaud à l'exercice conjugal, que ſa femme ne l'y pouvoit point admettre auſſi ſouvent qu'il le vouloit, & de l'autre tellement chaſte qu'il n'aimoit point à ſe divertir ailleurs. Ainſi la Princeſſe (g) conſentit à la diverſion qu'une concubine feroit des forces de ſon mari ; & la choſe ayant été communiquée aux Miniſtres on donna au Landgrave une concubine qui le domtât un peu, & qui l'obligeât à être plus moderé envers ſon épouſe. Ce ne fut point cela. Il ne l'avoit jamais aimée, il l'épouſa contre ſon inclination, & ayant commencé trois ſemaines après les noces à ſe ſervir d'autres femmes, il continua toûjours ſur le même pied (h), juſques au tems de ſon 2. mariage. Il y a beaucoup d'aparence qu'elle ignoroit qu'il fut ſi ardent, ou qu'elle ne le ſavoit que par ouï-dire. Loin d'ici ces mauvais plaiſans qui ſeroient capables de critiquer Mr. de Thou, pour avoir penſé que la Princeſſe ne ſe ſentant pas la force de ſoutenir ſi ſouvent le choc, implora l'aide d'une concubine. Montagne eût été capable de railler là-deſſus ces Hiſtoriens, mais ſon autorité eſt ſuſpecte. Voici un paſſage de ſes Eſſais. *Nous (i) avons leu encores le different advenu en Catalogne, entre une femme ſe plaignant des efforts trop aſſiduels de ſon mary, (non ſans à mon advis qu'elle en fuſt incommodée, car je ne croi les miracles qu'en foy, comme pour retrancher ſous ce pretexte, & brider en ce meſme, qui eſt l'action fondamentale du mariage, l'autorité des maris envers leurs femmes ; & pour monſtrer que leurs bergnes, & leur malignité, paſſent outre la couche nuptiale, & foulent aux pieds les graces & douceurs meſmes de Venus) à laquelle plainte le mary répondoit, homme vrayement brutal & dénaturé, qu'aux jours meſme de jeuſne il ne s'en ſceurroit paſſer à moins de dix : Sur quoy intervient ce notable Arreſt de la Reyne d'Arragon ; par lequel, après meure deliberation de conſeil, cette bonne Reyne, pour donner regle & exemple à tous temps, & de la moderation & modeſtie requiſe en un juſte mariage, ordonna pour bornes legitimes & neceſſaires, le nombre de ſix par jour ; Relaſchant & quittant beaucoup du beſoin & deſir de ſon ſexe, pour eſtablir, diſoit-elle, une forme aiſée, & par conſequent permanente & immuable. En quoy s'eſcrient les Docteurs, quel doit eſtre l'appetit & la concupiſcence feminine, puiſque leur raiſon, leur reformation, & leur vertu, ſe taille à ce prix ?*

(P) *Il s'eſt trouvé des Miniſtres qui n'ont pas eu toute la prudence.*] La ſeule reponſe qu'il falloit faire à Mr. de Meaux étoit de dire comme a fait Mr. Baſnage fort ſagement. 1. *Que*

(a) *Cum videam quod ab hoc agendi modo penes modernam uxorem meam nec poſſim nec velim abſtinere. Apud Boſſuet Hiſt. des Variat. liv. 6. pag. m. 259.*

(b) *Hiſt. des Variat. ibid.*

(c) *Lutheri* erroris hujus dicam ſcripſit *Bellarminus* haud uno loco. At patrocinium *Lutheri* præſtare conatus eſt *Johannes Gerardi*, etiamſi (ne quid diſſimulem) maculam illam tam plene eluere non potuerit, quin concedendum ſit, Virum illum magnum imprudentiſcule nonnunquam decimaſſe materia hac locutum eſſe. *Baldenus in Otiis Theologic. p. 363.*

(d) *Polygamia triumphatrix.*

(e) *Hiſt. des Variat. liv. 6. n. 1. p. m. 227.*

(f) *On ſe trompe ; le fils & ſucceſſeur de Charles Louis étoit mort quand Mr. de Meaux écrivoit cela.*

(g) *Voyez ci-deſſus p. 439. lettre l, les paroles de Mr. de Thou.*

(h) *Initio, quo eam duxi, nec animo meo deſiderio eam complexus fuerim. Si porro diceretur, quare uxorem meam duxerim, vere imprudens homo tunc temporis fui, & ab aliquibus eorum Conſiliariorum, quorum potior pars deinde eſſe cœpit, ſæpe ſæpius ſum. Matrimonium meum ultra tres ſeptimanas non ſervavi. Sic conſtituere placuit. Apud Boſſuet Hiſt. des Variat. l. 6. pag. 259.*

(i) *Montaigne, Eſſais, liv. 1. ch. 21. p. 121.*

(k) *Luther ne devoit pas accorder au Landgrave de*

(l) *Baſnage, Hiſtoire de la Religion des Egliſes reformées, tome 1. p. 443.*

manifeſtement pernicieux ; & ce qu'ils alleguent de plus ſuportable eſt d'une telle

de Heſſe la permiſſion d'épouſer une ſeconde femme lors que la premiere étoit encore vivante, & que Mr. de Meaux a raiſon de le condamner ſur cet article. 2. Que les Papes ſont tombez dans des excés beaucoup plus énormes, d'où il s'enſuit que la faute de Luther reprochée par des Papiſtes n'a aucune force : car ſi cette faute l'empêchoit de pouvoir être un inſtrument en la main de Dieu pour annoncer la verité, & pour redreſſer l'Egliſe, les Catholiques Romains auroient tort de croire que les Papes, qui ſe ſont rendus coupables de pluſieurs péchez plus crians que celui-là, n'ont pas laiſſé d'être l'oracle vivant de l'Egliſe, & les Vicaires de JESUS-CHRIST. Il eſt ſûr que les Catholiques ne peuvent rien inferer de cette action des Reformateurs ni d'aucune autre pour invalider la reformation, ſans ruïner eux-mêmes un principe qui leur eſt très-neceſſaire, ſavoir *que les plus énormes crimes n'empêchent pas que les Papes prononçant* ex cathedra *n'annoncent une verité que tous les fideles doivent embraſſer.*

Si l'Aureur des Paſtorales avoit été auſſi judicieux que Mr. Baſnage, il n'auroit pas expoſé ſa cauſe à des objections dont il ne s'eſt jamais pu tirer. Premierement il eût avoüé le fait; car s'il eſt permis de douter des actes que l'Electeur Palatin Charles Loüis fit publier, avec une atteſtation d'un Notaire Imperial, qui porte qu'ils ont été copiez ſur l'original des Archives de la Maiſon de Heſſe, il ne ſera plus poſſible de prouver les faits : les declarations les plus authentiques des Cours Souveraines, le petit ſeau, le grand ſeau ; & tout ce que l'on pourra imaginer de plus juridique, ſera une foible barriere contre l'opiniâtreté d'un diſputeur. Ainſi la prudence demandoit que l'on ne mit point en doute, ſi le Landgrave Philippe obtint de Luther & de quelques autres Miniſtres la diſpenſe d'avoir deux femmes. Je dis plus : le reſpect que l'on doit porter à la très-illuſtre Maiſon de Heſſe, & à la memoire d'un Electeur Reformé, ne ſouffre pas que l'on doute de cela, & neanmoins l'Ecrivain des (*a*) Paſtorales a declaré fort nettement qu'il en doute. Mais ſa grande faute conſiſte en ce que pour extenuër la complaiſance qu'eurent ces Miniſtres, il étale tout ce qui peut faire voir que la loi du mariage d'un avec une eſt ſujette à mille exceptions : il veut nommément qu'on la ſacrifie au pouvoir impetieux d'un temperament laſcif. *Il n'y a pas de comparaiſon*, dit-il (*b*), *entre ces deux maux, de recourir au fâcheux remede d'un ſecond mariage, ou à ſe repandre en mille impuretez qui ſont des ſuites infaillibles du celibat, dans les perſonnes qui n'ont pas le temperament tourné du côté de la continence.* Il a trouvé là-deſſus des adverſaires & au dehors & au dedans. L'Auteur de l'Hiſtoire des Variations lui a dit que l'on ira loin par ce principe. „ La „ perpetuelle indiſpoſition ſurvenuë à un mari „ ou à une femme, n'eſt pas un empêchement „ moins invincible que l'abſence ou la captivi„ té même : il faut donc que les mariez ſe qui„ tent impitoyablement dans ces triſtes états. „ Mais l'incompatibilité des humeurs, maladie „ des plus incurables, ne ſera pas un empêche„ ment moins neceſſaire (*c*). „ Ce Miniſtre a trouvé dans ſa propre Communion bien des adverſaires, les uns laïques, & les autres Theologiens. Mr. de Meaux (*d*) lui allegue une lettre d'un Miniſtre, qui *rougit pour ſon confrere de ces neceſſitez contre l'Evangile, & de ces impuretez inévitables, . . . & qui voit l'inconvenient de cette impure doctrine qui introduiroit le divorce, & meme la polygamie auſſi-tôt que l'un des conjoints ſeroit travaillé de maladies, je ne dis pas incurables, mais longues, ou qu'il ſe trouvât d'ailleurs quelque empêchement qui les obligeât à demeurer ſeparez.* Ce Miniſtre ne s'eſt point nommé ; mais un autre marchant la tête levée a denoncé cette doctrine pour la faire cenſurer, & enfin il a publié que c'eſt un principe d'où cette concluſion coule naturellement (*e*), c'eſt qu'un homme dont la femme eſt malade, peut ſe marier à une autre. *Il n'eſt rien de plus certain*, ajoûte-t-il, *Une egale neceſſité donne un égal privilege, & ſi un mari eſt autant empêché d'habiter avec ſa femme par une paralyſie, que par ſa détenſion chez les barbares, il eſt autant en droit de chercher un remede à ſon incontinence dans un ſecond mariage.* Mr. de Beauval entre les Laïques a pouſſé encore (*f*) cela plus fortement. Un autre Laïque a ſoutenu que cette maxime (*g*) *ouvre la porte aux plus étranges deteglemens ; elle autoriſe un incontinent dont la femme eſt long-tems malade, à ſe marier à une autre, & puis à une autre ſans fin & ſans ceſſe, ſi la Providence de Dieu veut qu'elles ſoient toutes mal-ſaines. Ainſi voilà par cette belle porte la Polygamie Turque faiſant irruption dans le Chriſtianiſme, & le rempliſſant de ſes brutales laſcivetez. Bien plus, voilà dans le Chriſtianiſme ce qui ne s'eſt point vû dans l'ancien Paganiſme, & ne ſe voit point aujourd'huy dans le Mahometiſme; voilà, dis-je, les femmes autoriſées à avoir pluſieurs maris en même tems, lors que n'ayant pas le don de continence, elles ont pour époux un homme mal-ſain : car il ſeroit ridicule de pretendre qu'à leur égard c'eſt un moindre mal de ſe répandre dans ces impuretez, qui ſont, ſelon ce Miniſtre, des ſuites infaillibles du celibat pour certains temperamens, que de recourir au remede d'un ſecond mari. On voit donc que ſa maxime eſt une ſource des plus honteuſes & des plus ſales licences qui ſe ſoient vûës dans le monde ; & que rien n'expoſe à nôtre Communion à des reproches plus mortifians, que cette doctrine du* ST. *Jurieu, ſi nos Synodes ne la condamnent. Toutes les loix que la bienſeance & la ſageſſe des Magiſtrats ont introduites pour empêcher les veuves de ſe remarier avant un certain terme, tombent par terre, ou ne ſont qu'une tyrannie qui fait répandre en mille & mille impuretez. celles qui ont un certain temperament.* L'Auteur des Paſtorales a trouvé cent expediens (*h*) pour tâcher de ſortir d'affaire, par raport à quelques autres difficultez qu'on lui avoit propoſées touchant le divorce, & les ſeconds mariages, mais il n'a pu ſe debarraſſer de celle-ci, cela n'étoit pas poſſible. Tout ce qu'il a fait s'eſt reduit à des calomnies contre ſon denonciateur, car c'eſt une calomnie que de ſe plaindre, qu'on a été accuſé d'une choſe dont on n'a point été accuſé (*i*). Voilà combien il importe que ceux qui repondent à un Ouvrage de controverſe ſachent aller bride en main,

(*a*) *Voyez la 7. lettre Paſtorale de l'an 1688. p. 166. in 12. & la 6. lettre du Tableau du Socinianiſme p. 302.*

(*b*) *VIII. lettre Paſtorale de 1688. pag. 176. in 12.*

(*c*) *Mr. de Meaux, IV. Avertiſſement. pag. 131. édit. de Holl.*

(*d*) *Ibid.* p. 136.

(*e*) *Voyez le livre d'Elie Sauvin, Paſtain, Paſteur de l'Egliſe Wallonne d'Utrecht, intitulé, Examen de la Theologie rien, pag. 801.*

(*f*) *Voyez ſa reponſe à l'Avis.*

(*g*) *Dela-tation de Mr. Bayle, p. 18.*

(*h*) *Voyez la 6. lettre du Tableau du Socinianiſme, pag. 300. & ſuiv.*

(*i*) *Voyez Saurin ubi ſupra.*

telle nature, qu'il eût mieux (Q) valu n'en rien dire. La maniere dont Monſieur Claude parle de ce (R) grand Reformateur eſt très-judicieuſe; il

car s'ils s'abandonnent à l'impetuoſité étourdie de leur eſprit & de leur temperament, ils gâtent les meilleures cauſes.

Ce que j'ai dit du *reſpect que l'on doit porter à la très-illuſtre maiſon de Heſſe, & à la memoire d'un Electeur reformé*, ne ſeroit pas bien intelligible à tout le monde, ſi je n'y joignois une explication. Les actes de ce ſecond mariage ont été tirez des *(a) Archives de Zirgenhaum communs à la branche de Heſſe Caſſel, & à celle de Heſſe Darmſtad.* Le Prince Erneſt de Heſſe-Rhinfelds ayant embraſſé la foi Romaine fut ravi qu'ils viſſent le jour, parce qu'il crut que cela ſeroit du tort à l'Egliſe qu'il avoit quittée (*b*), & il eſt viſible qu'ils ſont un grand tort à Luther, à Melanchthon, à Bucer &c. Il n'y a donc nulle aparence que les Landgraves de Heſſe-Caſſel, & les Landgraves de Heſſe-Darmſtad, ceux-ci Lutheriens, ceux-là Calviniſtes euſſent gardé le ſilence, s'il y eût eu quelque ſoupçon que ces actes fuſſent ſuppoſez. On ne pourroit aſſez blâmer ces grans Princes, ſi ayant quelques ſoupçons là-deſſus, ils n'euſſent rien fait pour s'opoſer au deſſein du Landgrave Erneſt nouveau Catholique. C'eſt donc manquer au reſpect qui leur eſt dû, que de douter ſi ces actes ſont legitimes, car c'eſt pretendre qu'ils fouffrent que ſous l'autorité de leurs archives, on calomnie publiquement les Reformateurs, & qu'on les fletriſſe très-injuſtement, pour faire tomber le deshonneur ſur l'Egliſe Proteſtante. Comme ils ne ſont pas capables d'une tiedeur qui leur ſeroit ſi injurieuſe, il faut être très-certain que le ſilence qu'ils ont gardé prouve clairement la validité des actes. Et pour ce qui eſt de l'Electeur Palatin, de quelle honte ne le couvriroit-on pas, ſi l'on faiſoit voir qu'il a donné ordre à l'un de ſes Conſeillers de publier de faux actes de cette nature? Je ſai bien qu'il lui importoit qu'ils fuſſent très-legitimes, parce qu'il a fait tout ſon poſſible pour legitimer ſon mariage avec une Dame qu'il avoit entretenuë du vivant de l'Electrice ſon épouſe, ce qui avoit été cauſe que cette Princeſſe le quitta, & ne voulut plus être ſa femme: mais enfin il avoit & trop d'honneur, & trop de prudence, pour vouloir s'autoriſer d'un fait ſupoſé, & dont la ſupoſition auroit pu être prouvée facilement par les parens de Madame l'Electrice *.

(Q) *Qu'il eût mieux valu n'en rien dire.*] L'Auteur des Paſtorales s'eſt fort étendu (c) ſur la pratique de quelques Etats. C'eſt donner lieu à trois inſtances; car 1. ſes adverſaires (*d*) n'ont pas manqué de s'en prevaloir, comme ſi les loix civiles des Proteſtans lâchoient trop la bride à l'homme ſur les cauſes matrimoniales, & comme s'il n'y avoit qu'un petit nombre de particuliers qui l'euſſent deſaprouvé, pendant qu'il a pour lui la pratique generale. 2. Tous les exemples qu'il allegue ou qu'il pourroit alleguer, ſont hors de l'eſpece dont il s'agiſſoit. Ce ne ſont point des mariages d'un homme avec deux femmes logées chez lui en même tems, comme l'étoient les deux femmes du Landgrave. 3. Enfin ce n'eſt point ſur la pratique tolerée par les Souverains qu'un Caſuiſte ſe doit regler. Où ſont les gens qui ignorent les abus extrêmes que les loix civiles ont autoriſez, ou tolerez dans le Chriſtianiſme (*e*) pendant pluſieurs ſiecles à l'égard du mariage? L'Egliſe a tenu bon, & par ſes oppoſitions elle a fait changer ce qui ne s'accordoit pas aſſez avec l'Evangile. Où en ſeroit-on, ſi les Caſuiſtes vouloient aprouver tout ce que les Souverains permettent? Ne laiſſent-ils pas impunie preſque par tout la fornication? S'il arrive quelque procés entre une fille & celui qui lui a fait un enfant, le pis qu'elle puiſſe craindre eſt qu'on (*f*) ne condamne pas cet homme à lui donner quelque argent; pour des cenſures, ou d'autres peines, elle n'a que faire de les redouter. Les Juges ſe remettent de tout cela à ſon Confeſſeur, à ſes parens, à ſon Conſiſtoire. Et la Comedie n'eſt-elle pas non ſeulement tolerée, mais munie de la protection du Souverain? A Paris les Acteurs de l'Opera n'ont-ils pas un corps de garde tiré des troupes de la Maiſon du Roi? Cependant les Predicateurs ceſſent-ils de tempêter contre ces ſpectacles? & dès qu'il s'éleve quelque Auteur Eccleſiaſtique qui oſe écrire en faveur de la Comedie, n'eſt-il pas tout auſſitôt accablé d'Ecrits contraires, & contraint de ſe retracter (*g*)? Ainſi un bon Moraliſte ne reglera point ſes opinions ſur l'uſage du Droit civil, quand il s'agira d'un relachement.

Qui voudra voir une reponſe auſſi bonne qu'on en pouvoit faire à Monſr. l'Evêque de Meaux ſur le mariage du Landgrave, ſera bien de lire Mr. Seckendorf (*h*).

(R) *Dont Mr. Claude parle de* Luther.] Voici ſes paroles „ J'avouë (*i*) qu'il ſeroit à ſouhaiter „ que Luther eût gardé plus de meſure qu'il n'a „ fait dans ſa maniere d'écrire; & qu'avec ce „ grand & invincible courage, avec ce zéle ar„ dent pour la verité, avec cette inébranlable „ fermeté qu'il a toûjours fait paroître, on eût „ pû voir en luy plus de retenuë & de mode„ ration. Mais ces defauts qui viennent le plus „ ſouvent du temperament, n'empêchent pas „ qu'on n'eſtime les hommes, lors que d'ail„ leurs on voit en eux un bon fond de pieté, „ & des vertus tout à fait heroïques, comme „ on les voyoit reluire en Luther. Car on ne „ laiſſe pas de loüer le zéle de Lucifer Evêque „ de Cagliari, ni d'admirer les grandes quali„ tez de Saint Jerôme, encore qu'on recon„ noiſſe trop d'aigreur & d'emportement dans „ leur ſtile. Et peut-être même, qu'il y avoit „ quelque neceſſité particuliere, au temps de „ la Reformation, d'employer la force des ex„ preſſions pour retirer plus facilement les hom„ mes de ce profond aſſoupiſſement, où ils „ étoient depuis ſi long-temps. Quoy qu'il „ en ſoit, je veux bien demeurer d'accord que „ Luther devoit être plus retenu dans ſes ter„ mes, & ſi l'Auteur des Préjugez ſe fût con„ tenté de ſe plaindre de l'aereté de ſon ſtile, „ on ſe fût auſſi contenté, pour toute reponſe, „ de le prier que deformais il n'imitât plus „ luy-même ce qu'il condamnoit en autruy. „ Tout cela eſt beau & ſolide. Je remarquerai ſeule-

(a) Varillas ubi ſupra p. 87.

(b) Voyez Varillas ibid. & Mr. de Meaux Hiſt. des Variat. liv. 6. n. 1. ſub fin.

* Elle étoit de La Maiſon de Heſſe.

(c) Voyez la 6. lettre du Tableau du Socinianiſme, p. 303. & ſuiv.

(d) Mr. de Meaux. Defenſe de l'Hiſt. des Variations.

(e) Voyez l'article Lambert, p. 271. col. 2.

(f) Je ne parle pas de celles qui ont été engroſſes ſans promeſſe de mariage par un homme de leur condition: celles-là obtiennent ſouvent un arrêt qui condamne l'homme à les épouſer.

(g) C'eſt ce qu'on a vu à Paris l'an 1694. au ſujet d'un livre en faveur de la Comedie, duquel le Pere François Caffaro paſſoit pour l'Auteur. voyez le Journal de Hambourg 1694. pag. 24. 62. 65.

(h) Hiſtor. Lutheran. lib. 3. n. 79. addit. 3.

(i) Claude, Defenſe de la Reformation, 2. partie, chap. 5. p. 331. édit. de Holl. in 12

il l'a justifié entre autres choſes ſur un point qui a donné lieu à divers Ecrits, c'eſt ſur la (S) diſpute avec le Diable au ſujet des Meſſes privées. Luther mourut

(b) Luther. tom. 6. Jen. fol. 81. apud Hoſpinian. Hiſt. Sacram. parte 2. fol. 220. edit. 1681.

(a) *Dans l'article Jules II. p. 190. lettre f.*

(b) *On peut appliquer ici la penſée de Juvenal:* Exſpectes eadem à ſummo minimoque poeta. *Sat. 1. v. 12.*

(c) *Prejugez legitimes contre les Calviniſtes ch. 2. p. 17. édit. de Brunel les 1682. Il cite* Luther. tom. 6. vide Hoſpin. part. ult. fol. 131.

(d) *Claude Defenſe de la Reformation, ubi ſupra p. 333. & ſuiv.*

(e) *C'eſt celle de 1682. Le titre porte qu'elle a été imprimée à Bruxelles chez Eug. Henry Frix.*

(f) *Mr. Seckendorf en eſt l'Auteur. Voyez l'index des 10. premiers tomes du Journal de Leipſic, & le 8. tome p. 70.*

(g) *Hiſt. des Variat. livre 4. n. 17.*

(h) *Baſnage ubi ſupra p. 431. & ſuiv.*

(i) Multas noctes mihi ſatis amarulentas & acerbas reddere ille novit. *Luther. ubi infra apud Hoſpinianum ubi infra.*

ſeulement qu'une methode generale de juſtifier les gens, par la raiſon que leurs qualitez étoient fort propres veu l'état où étoit le monde, à produire de bons effets, ſeroit un grand fond d'illuſion. Perſonne ne doute que la providence ne ſache choiſir les moyens les plus efficaces pour parvenir à ſes fins; mais comme les mauvaiſes qualitez des hommes ſont plus propres en certains tems que leurs vertus à l'execution des decrets de Dieu, ce ſeroit très-mal raiſonner que de conclure que la violence & l'emportement ſont loüables, ſous pretexte que la corruption du monde a beſoin d'être durement traitée. La fageſſe de Dieu, je l'avoüe, éclate dans l'emploi de tels inſtrumens, mais les inſtrumens pourroient fort bien être un très-grand vice. J'ai remarqué ci-deſſus (a) que le Cardinal Pallavicin a excuſé Jules II. ſur le beſoin que l'Egliſe avoit alors d'un Pape qui fût guerrier.

(S) *Sur la diſpute avec le Diable au ſujet des Meſſes privées.*] Il y a des objections que les grans Controverſiſtes abandonnent aux diſputeurs du plus bas étage, mais il y en a d'autres que tous les Auteurs employent, grans & petits (b), ceux qui prêchent la controverſe ſur un theatre dans les carrefours, & ceux qui enſeignent dans les chaires les plus relevées: l'objection dont je parle ici eſt de ce nombre. Le plus petit Miſſionaire de village l'a toûjours miſe en avant; feu Mr. Nicolle l'a propoſée d'un air fort grave. *Il n'y a jamais eu*, dit-il, (c) *que Luther qui ait oſé ſe vanter dans un Ouvrage imprimé qu'il avoit eu une longue conference avec le Diable, qu'il avoit eſté convaincu par ſes raiſons que les Meſſes privées eſtoient un abus, & que c'eſtoit là le motif qui l'avoit porté à les abolir. Mais le ſens commun a toûjours fait conclure à tous les autres... que c'eſtoit un excés d'extravagance de prendre le Demon pour maître de la verité, & de s'en rendre diſciple.* Mr. Claude repondit (d) très-bien à cette objection. Ce fut un des 4. endroits de ſon livre auſquels les Janſeniſtes repliquerent dans un Ouvrage qui a pour titre, *Refutation de la reponſe d'un Miniſtre Lutherien ſur la conference de Luther avec le Diable*, & ils ne manquerent point d'inferer cette partie de leur replique dans la 2. (e) édition des Prejugez. Pour voir une reponſe complete à cette objection, on n'a qu'à lire l'écrit dont l'extrait a été donné dans les nouvelles de la Republique des lettres, au mois de Janvier 1687. Cet (f) écrit eſt une forte refutation d'un petit livre de l'Abbé de Cordemoi. Monſr. de Meaux (g) n'oublia point ce reproche contre Luther, mais voyez ce que Mr. Baſnage (h) lui a repondu.

Les avantages que les Controverſiſtes Romains pretendent tirer de là ſont ſans doute imaginaires; mais il n'y a nulle aparence qu'on puiſſe prendre pour *une eſpece de figure, ou de parabole* ce recit de Martin Luther, comme Mr. Claude l'a pretendu; car Luther avoüe en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages qu'il fait très-bien de quelle maniere le Diable diſpute, & que cela lui a fait (i) paſſer de mauvaiſes nuits. Il diſpute, dit-il, avec tant de force qu'on en meurt ſubitement. Il croit que ce malheur arriva à Oecolampade & à Emſerus. Le ſeul agrément ſelon lui qui ſe rencontre dans ces diſputes, eſt que le Diable les expedie promtement, & ne les laiſſe pas trainer long tems, lors qu'il trouve un homme ſolitaire dans ſa maiſon. (k) *Diabolus ſua argumenta fortiter figere & urgere à cegere novit. Vece quoque gravi & forti utitur. Nec longa & multis meditationibus diſputationes ejuſmodi tranſiguntur, ſed momento uno & quaſtio Luther & reſponſio abſolvitur. Senſi equidem & probe edit. Wiexpertus ſum, quam ob cauſam illud nonnunquam tomb. fol. evenire ſoleat, ut ſub auctorum quidam mortui in 230. Urſtratis ſuis inveniantur. Corpus ille perimere vel ſan- get (Sajugulare poteſt: Nec id modo, verum & animam immenſum cordisputationibus ſuis ita urgere, & in angulum da, nec coarctare novit, ut in momento quoque illi exce- definiti dendum ſit, quo ſanè me quoque non ſemel tan- niſi repultum ſimus verbo perpulit.... Credo equidem quod (l) Em- Dei: & ſerus & Oecolampadius, aliique horum ſimiles, ego plane iſtiuſmodi ignitis Satanæ telis & haſtis confoſſi ſu- perſuſus ſum, Embitaneâ morte perierint. Nemo enim mortalium pierum & citra ſingulare Dei auxilium ac robur illas ſuſtine- Oecolampre & perſerre poterit. Jucundum equidem eſſe padium & diſputando præbet, ſcilicet. Brevibus enim tran- ſimiles, his ſigit omnia, nec diu moras nectit, ſiquidem virum ichibus ſolitarium domi ſua invenerit. On pretend que horribiliLuther a dit que ſi les Sacramentaires n'entendent pas l'Ecriture, c'eſt parce qu'ils ne diſputent pas avec le Diable le meilleur oppoſant que l'on puiſſe rencontrer; & qu'à moins que de le porter pendu au cou, comme il a fait, on ne ſauroit être qu'un Theologien ſpeculatif. cor hor- *Quod Sacramentariis* (inquit Lutherus) *ſacram* rendum *Scripturam non intelligunt, hoc cauſa eſt, quia* hunc & *verum opponentem, nempe diabolum non habent,* ineffabi*qui demum benè docere eas ſolet.* Subdit: *Quando* lem impe*Deus illi diabolum ejuſmodi collo non habemus affixum, nihil* tum, nili *adſit, ſpeculativi Theologi ſumus (m).... Ego Diabo-* Deus illi *lum intus & in cute novi, quippe quocum plus uno* adſit, per*ſalis modio comederim (n).... Diabolus multo fre-* ferre po*quentius & propius mihi in lecto accubare ſolet, ſeu* teſt, &c. *ſeu condormit, quam mea Catharina. Mecum in de-* Voyez la 2. *dormitorio deambulare ſolet... Ego Diabolum collo* édition des *meo affixum habui (o).* Je conclus que Monſr. Prejugez. Claude ne devoit avoir aucun ſoupçon que cette diſpute de Luther fût une eſpece de parabole.

Il a repouſſé une autre objection de l'Auteur des Prejugez, fondée ſur ce qu'il ſemble que Luther *ait animé ſes ſoldateurs au carnage.* Mr. Nicolle l'en accuſe, mais Mr. Claude l'en juſtifie. Je croyois qu'il eût repouſſé encore une attaque, c'eſt celle qu'on fonde ſur les fameuſes paroles, *ſi nolit uxor veniat ancilla*; mais ayant parcouru à la hâte ſa Defenſe de la reformation, & le livre des Prejugez, je ne ſuis point tombé ſur aucun endroit qui ſe raporte à cela. Mr. de Meaux n'a point oublié ce reproche des Miſſionaires. Voici ſes paroles „ (p) J'ai toûjours „ crainte de parler de ces *inevitables neceſſitez.* & Cocleus „ qu'il reconnoiſſoit dans l'union des deux de Luther„ ſexes, conc. Dom. re-

(k) Luther. tom. 6. Jen. fol. 81. apud Hoſpinianum Hiſt. Sacramentparte 2. fol. 220. edit. 1681.

(l) *Joi- ci ces pa- gnez à ce roles du 7. tome de Luther & reſponſio: abſolvitur. Senſi equidem & probe edit. Wiexpertus ſum, quam ob cauſam illud nonnunquam tomb. fol. evenire ſoleat, ut ſub auctorum quidam mortui in 230. Urſtratis ſuis inveniantur. Corpus ille perimere vel ſan- get (Sajugulare poteſt: Nec id modo, verum & animam immenſum cordisputationibus ſuis ita urgere, & in angulum da, nec coarctare novit, ut in momento quoque illi exce- definiti dendum ſit, quo ſanè me quoque non ſemel tan- niſi repultum ſimus verbo perpulit.... Credo equidem quod (l) Emſerus & Oecolampadius, aliique horum ſimiles, ego plane iſtiuſmodi ignitis Satanæ telis & haſtis confoſſi ſu- perſuſus ſum, Embitaneâ morte perierint. Nemo enim mortalium pierum & citra ſingulare Dei auxilium ac robur illas ſuſtine- Oecolampre & perſerre poterit. Jucundum equidem eſſe padium & diſputando præbet, ſcilicet. Brevibus enim tran- ſimiles, his ſigit omnia, nec diu moras nectit, ſiquidem virum ichibus ſolitarium domi ſua invenerit. On pretend que horribiliLuther a dit que ſi les Sacramentaires n'entendent pas l'Ecriture, c'eſt parce qu'ils ne diſputent pas avec le Diable le meilleur oppoſant que l'on puiſſe rencontrer; & qu'à moins que de le porter pendu au cou, comme il a fait, on ne ſauroit être qu'un Theologien ſpeculatif. cor hor- *Quod Sacramentariis* (inquit Lutherus) *ſacram* rendum *Scripturam non intelligunt, hoc cauſa eſt, quia* hunc & *verum opponentem, nempe diabolum non habent,* ineffabi*qui demum benè docere eas ſolet.* Subdit: *Quando* lem impe*Deus illi diabolum ejuſmodi collo non habemus affixum, nihil* tum, nili *adſit, ſpeculativi Theologi ſumus (m).... Ego Diabo-* Deus illi *lum intus & in cute novi, quippe quocum plus uno* adſit, per*ſalis modio comederim (n).... Diabolus multo fre-* ferre po*quentius & propius mihi in lecto accubare ſolet,* teſt, &c. *ſeu condormit, quam mea Catharina. Mecum in de-* Voyez la 2. *dormitorio deambulare ſolet... Ego Diabolum collo* édition des *meo affixum habui (o).* Je conclus que Monſr. Prejugez. Claude ne devoit avoir aucun ſoupçon que cette diſpute de Luther fût une eſpece de parabole.

Il a repouſſé une autre objection de l'Auteur des Prejugez, fondée ſur ce qu'il ſemble que Luther *ait animé ſes ſoldateurs au carnage.* Mr. Nicolle l'en accuſe, mais Mr. Claude l'en juſtifie. Je croyois qu'il eût repouſſé encore une attaque, c'eſt celle qu'on fonde ſur les fameuſes paroles, *ſi nolit uxor veniat ancilla*; mais ayant parcouru à la hâte ſa Defenſe de la reformation, & le livre des Prejugez, je ne ſuis point tombé ſur aucun endroit qui ſe raporte à cela. Mr. de Meaux n'a point oublié ce reproche des Miſſionaires. Voici ſes paroles „ (p) J'ai toûjours „ crainte de parler de ces *inevitables neceſſitez.* & Cocleus „ qu'il reconnoiſſoit dans l'union des deux de Luther„ ſexes, conc. Dom. re-

(m) Fitz. Simon ubi ſupra pag. 90. Il cite Luth. in colloquiis de verbo Dei fol. 23. in Francofurt. fol. 18.

(n) Idem Fitz. Simon ibid. pag. 353. Il cite Emſerus.

(o) Fitz. Simon ibid. pag. 353. 354. Il cite les Colloquia menſalia.

(p) Hiſt. des variat. l. 6. n. 11. p. 235.

inter 27. conciones Witebergæ & Argentinæ impreſſas in 4. fol. 19.

rut le 18. de Fevrier 1546. On a debité ſur ſa mort (*T*) une infinité de fables: &

„ſexes, & du Sermon ſcandaleux qu'il avoit „fait à Vitemberg ſur le mariage: mais puis „que la ſuite de cette hiſtoire m'a une fois fait „rompre une barriere que la pudeur m'avoit „impoſée, je ne puis plus diſſimuler ce qui ſe „trouve bien imprimé dans les œuvres de Lu„ther. Il eſt donc vray que dans un Sermon „qu'il fit à Vitemberg pour la reformation du „mariage, il ne rougit pas de prononcer ces „infames & ſcandaleuſes paroles: (*a*) *Si elles ſont ſi opiniaſtres*, il parle des femmes, *il eſt „à propos que leurs maris leur diſent: Si vous ne „le voulez pas, une autre le voudra:* Si la *maiſ„treſſe ne veut pas venir, que la ſervante approche.... Il faut pourtant auparavant que le „mari amene ſa femme devant l'Egliſe, & qu'il „l'admoneſte deux ou trois fois: après repu-

(*a*) *T. V. Serm. de matrim. f.* 123.

(*b*) *Ibid. li.* 3. *n.* 49. *pag.* 130.

(*c*) *Ep. ad Volf. T. VII. f.* 505. *&c.*

(*d*) Benè cum Republica agi, ſi in aliqua una civitate vel quinque virgines & quinque mares annum vigeſimum caſti artigerint; idque plus eſſe quàm tempore Apoſtolorum, & Martyrum, accideritDemum, non minus vires naturæ tranſgredi hominem cælibem, quàm ſi nihil omninò comederet vel biberet. *Luther. Serm. de tribus regibus pag.* 198. *Colmaria an.* 1573. *apud Fitz Simon ubi ſupra pag.* 155.

(*e*) *Mal. ſondi. voyez Sleidandorf Hiſtor. Luther. l.* 2. *p.* 39.

(*f*) *Surius Commentar. pag. m.* 195.

ſi fait à Vitemberg ſur le mariage: mais puis que la ſuite de cette hiſtoire m'a une fois fait rompre une barriere que la pudeur m'avoit impoſée, je ne puis plus diſſimuler ce qui ſe trouve bien imprimé dans les œuvres de Luther. Il eſt donc vray que dans un Sermon qu'il fit à Vitemberg pour la reformation du mariage, il ne rougit pas de prononcer ces infames & ſcandaleuſes paroles: (*a*) *Si elles ſont ſi opiniaſtres*, il parle des femmes, *il eſt à propos que leurs maris leur diſent: Si vous ne le voulez pas, une autre le voudra:* Si la *maiſtreſſe ne veut pas venir, que la ſervante approche....* Il faut pourtant auparavant que le mari amene ſa femme devant l'Egliſe, & qu'il l'admoneſte deux ou trois fois: après repu- diez-là, & prenez Eſter au lieu de Vaſti., Mr. de Meaux s'exprime ainſi en un autre endroit. (*b*) *Luther s'eſtoit expliqué contre les vœux monaſtiques d'une maniere terrible, juſqu'à dire de celuy de la continence (fermez vos oreilles, ames chaſtes) qu'il eſtoit auſſi peu poſſible de l'accomplir que de ſe depouiller de ſon ſexe* (*c*). *La pudeur ſeroit offenſée ſi je repetois les paroles dont il ſe ſert en pluſieurs endroits ſur ce ſujet, & à voir comment il s'explique de l'impoſſibilité de la continence; je ne ſçay pour moy ce que deviendra cette vie qu'il dit avoir menée ſans reproche durant tout le temps de ſon celibat, & juſqu'à l'âge de quarante-cinq ans.* On l'accuſe d'avoir prêché que c'eſt un bonheur, s'il ſe trouve dans une ville cinq femmes & autant d'hommes qui conſervent leur chaſteté juſqu'à l'âge de 20. ans, & que ce ſeroit ſurpaſſer la pureté des ſiecles Apoſtoliques, & des ſiecles des Martyrs, & qu'un homme qui ſe paſſe de femme ne s'éleve pas moins au deſſus de la nature, que s'il peut vivre ſans rien manger (*d*). Voilà des choſes qu'il ne faut point entreprendre de juſtifier: ce ſont des excés, ce ſont de premiers mouvemens dont Luther revint ſans doute avant ſa mort. Que peut-on dire de plus ſatirique contre les loix canoniques & les loix civiles, qui ne forcent pas les gens à ſe marier, & qui leur ordonnent de n'épouſer qu'une femme. Ces principes de Luther ſont incompatibles avec la monogamie. Je ne doute point que ces faillies fougueuſes de ſon zéle contre les vœux monaſtiques, n'ayent donné lieu à l'accuſation que l'on forma contre lui. George Duc de Saxe ſe plaignit que jamais on n'avoit vu autant d'adulteres, que depuis que Luther avoit enſeigné qu'une femme qui ne concevoit pas de ſon mari, devoit s'adreſſer à un autre homme, & que ſi elle devenoit groſſe il ſaloit que ſon mari nourrît l'enfant; bien entendu qu'un mari dont la femme étoit ſterile devoit ſe ſervir du même droit. Ce fut à Luther même que ce Prince fit ce reproche (*e*) dans une lettre qu'il lui écrivit l'an 1526. *Quando tam numeroſa* (*f*) *perpetrata ſunt adulteria quam poſtea quam tu ſcribere non dubitaſti: ſi mulier è viro ſuo concipere nequeat, ut ad alium ſe transferat à quo poſſit fœcundari, & maritus prolem inde natam alere teneatur: ſi idemque vir faciat.* C'eût été rencherir ſur Lycurgue.

(*T*) *Une infinité de fables ſur la mort de* Luther.] Quelques-uns ont dit qu'il mourut de mort ſubite, d'autres qu'il ſe tua lui-même, d'autres que le Diable l'étrangla, d'autres que ſon cadavre étoit ſi puant qu'on fut contraint de le laiſſer en chemin. Ce ne ſont pas des gens ſans nom qui debitent ces calomnies, ce ſont des Ecrivains fort celebres, & cela fait honte à tout le Corps du Papiſme: car on ne devroit point permettre que de telles fables fuſſent imprimées, les cenſeurs de livres les devroient rayer, à moins qu'ils ne les viſſent prouvées juridiquement. On va voir quels ſont les Auteurs qui ont publié ces impertinences. (*g*) *Poſtiſcii ... aſſerunt mortem Lutheri fuiſſe malam & infelicem, ſed de moritis genere non unam eandemque ſovere ſententiam. Quidam contendunt, Lutherum* ſibi ipſi violentas manus intuliſſe, *ita Lutherο ἀυτοχειρίαν tribuit Thomas Bozius* de Signis Eccleſiæ T. 2. lib. 23. c. 8. *Quem locum etiam adducit Cornelius à Lapide, qui* ad cap. 11. poſt. Epiſt. Petri *ſcribit:* Lutherum cum veſpere lautè cœnaſſet, noctu deſperatione & furiis Dæmonum actum ſibi injectô laqueô necem intuliſſe, aſſeruit ejus famulus poſtea ad orthodoxam fidem converſus. *Quidam calumniantur, Lutherum* morte repentinâ obiiſſe. *Ita Bellarminus* l. 4. de Eccleſ. c. 17. §. Lutherus, *ex Cochlæo de vita Lutheri hæc adducit:* Lutherus morte repentinâ ſublatus eſt. Nam cum veſpere opiparam cœnam ſumſiſſet, lætus & ſanus, & facetiis ſuis omnes ad riſum provocâſſet, eâdem nocte mortuus eſt. *Quidam cò impudentiæ progrediuntur, ut* eum à Cacodæmone ſublatum fuiſſe *calumnientur. Ita Guilielmus Beſſeus Jeſuita Gallus* in Concept. Theol. Sabbath. poſt cineres, p. 102. *de morte Lutheri differit:* Lutherus benè potus, & cibis diſtentus abſque ullo pietatis ſigno cubitum ſecedens apud inferos pernoctavit. *Unde & Coſterus in venenato ſuo carmine de morte Lutheri ita canit:*

(*g*) *Joh. Adamus Oſiander, in tractatu Theologico de Magia pag.* 271. *& ſeq.*

Infelix ex alvo animam diffudit ARIUS,
Hunc ſequeris nimiô vane Luthere mero.

His omnibus pollicem premit Fabianus Juſtinianus, qui in Comment. in cap. VI. *Tobiæ ita ſcribit:* Ipſummet Lutherum ſubitaneâ & improviſâ morte à ſuo Cacodæmone ſublatum, peremtumque plurimi cenſent, quòd vocati ad eum Medici morbum vel ignorare ſe faterentur, vel apoplexiam fingerent.... *Extat hiſtoria de morte Lutheri à viris fide dignis, qui ipſi agoniZanti adſtiterunt, deſcripta videlicet à Juſto Jona, Michaële Celio, Johan. Aurifabro Vinarienſi, qui coram Deo & in conſpectu Chriſti teſtantur, quòd ſanctâ fide & bonâ conſcientiâ hiſtoriam obitûs Lutheri referant, quæ habetur* Tom. 8. Jenenſ. Germ. *quam videat lector veritatis amans eique addat* B. M. *Johan. Matthæſii concionem* XIV. de vita Lutheri. *Sleidan.* l. 16. Comment. *imò ipſum Jacob. Auguſt. Thuanum Hiſtoricum Pontificium* l. 2. Hiſt. p. 30. *Quæ omnia Pontificiorum mendacia de morte Lutheri effuſa, facili negotio diſſipare, & in jugulum calumniantium redigere poſſunt.... Mortuo Luthero nondum quieſcunt Pontificii, ſed denuò fluctus iraſum ſuarum evomunt, & cœno calumniæ poſt mortem ipſius corpus adſpergunt. Fabulantur enim, corpus electi Dei organi,* ob intolerabilem fœtorem in iti-

nere

& on n'avoit pas attendu à mentir sur cette matiere, qu'il fût parti de ce monde. Je n'ai rien dit de son mariage, parce que j'en ai parlé amplement * ailleurs. Ses plus grans ennemis ne sauroient nier qu'il n'ait eu des qualitez éminentes; & l'Histoire ne fournit rien de plus surprenant que ce qu'il a fait: car qu'un simple Moine ait pu fraper sur le (X) Papisme un si rude coup, qu'il n'en faudroit qu'un

* *Dans l'article* Bore.

† *Voyez la note marginale de la colonne suivante.*

nere fuisse relictum †. Le P. Maimbourg a renoncé à tous ces sots contes, mais il s'est trompé sur un fait insigne. *L'Electeur de Saxe*, dit-il, *(a) fit transporter son corps avec une pompe très-magnifique à Wittemberg, où il lui fit dresser un tombeau de marbre blanc environné des statuës des 12. Apôtres, comme s'il eût été le 13. à l'égard de l'Allemagne*, Mr. Seckendorf *(b)* a fait voir que ce tombeau & ces statuës sont des chimeres.

(a) *Maimbourg, Hist. du Luther. liv. 3. tome 1. p. 301. 302. Edit. de Holl.*

(b) *Seckendorf Hist. Lutheran. lib. 3. pag. 645.*

Je m'en vais raporter le vieux Gaulois d'un Theologien de Paris, qui reprocha aux Lutheriens qu'ils avoient agi contre leurs principes. *Ils avoient toûjours repris*, dit-il, *(c) la pompe de laquelle usent les Catholiques envers les Chrestiens morts, pour leur faire le dernier honneur de sepulture, blasmant les sermons qui s'y disent à l'honneur du defunct: & qu'il valloit mieux esbaudir pitoyablement aux pauvres, ce qu'il se frayoit en ceste pompe & honneur funeral. Finablement, que c'estoit tout un, & aussi Chrestien, estre enterré en un fumier & sans lumiere, comme d'estre mis en sepulture en terre saincte avec ceste apparat. Si ce qu'ils disoient au paravant est vray, pourquoy ont ils usé de pompe si frayable & constable, pour mettre en pourriture leur Luther? Que n'ont ils donné aux pauvres ceste argent, qu'il a convenu despendre pour le conduire d'Islebe à Wittemberg? Ce que n'a pas esté faict pour un petit demier. Que ne l'ont ils enterré dans un fumier, on il eût aussi bien pourry, qu'à Wittemberg? Somme si ceste reverence est vituperable par la Sainte Escriture (comme ils pensent faulsement) pourquoy en ont ils usé?* Il est certain que ceux qui reformerent ne prenent pas toûjours garde qu'il y a certains abus contre lesquels il ne faut rien dire, de peur de se condamner soi-même par avance, car ce sont des choses où l'on retombe promtement.

(c) *Simon Fontaine, Histoire Catholique liv. 17. fol. 232.*

(d) *Seckendorf ubi infra.*

(e) Nata forte hinc est immanis illa de ejus obitu fabula, quæ *Tom. VIII. Alt. fol. 415. & seq.* lingua Italica, & in Germanicam versa, legitur. Scribunt autem, cum magna quidem exultatione & gratulatione, tanquam de miraculo *à Deo, in honorem Christi, terrorem malorum, & solatium bonorum*, ut impie nugantur, *edito*, ex Legati Regis Galliæ literis innotuisse, quod *Lutherus* periculose ægrotans, *&c. Seckendorf. Histor. Lutheranismi lib. 3. pag. 580. col. 1.*

(X) *Qu'un simple Moine ait pu fraper sur le Papisme un si rude coup.*] Combien d'Etats, combien de peuples ne porta-t-il point en très-peu de tems à se separer de la communion Romaine? Cela fut representé sur une tapisserie fort heureusement, quoi que d'une façon un peu burlesque. Lisez ce passage; il est tiré d'une lettre de Costar. *La derniere fois que le Roi fut à Chalons, on tendit dans sa chambre une tapisserie fort riche qui venoit de la feuë Reine de Navarre, où étoient representez Luther & Calvin qui donnoient un lavement au Pape, dont le bon Prince étoit tellement ému qu'on le voyoit ailleurs travailler d'un grand devoyement par haut & par bas se purger de quantité de royaumes & de souverainetez, de Dannemarc, de Suede, du Duché de Saxe &c.* Wiclef, Jean Hus, & plusieurs autres avoient entrepris la même chose, & n'y avoient pu reüssir. C'est, dira-t-on, à cause qu'ils ne furent pas favorisez du concours des circonstances: ils n'avoient pas moins d'habileté ni moins de merite que Luther, mais ils entreprirent la guerison de la maladie avant la crise, & pour ainsi dire dans le croissant de la lune. Luther au contraire l'attaqua dans un tems critique, lors qu'elle étoit parvenuë au comble; lors qu'elle ne pouvoit plus empirer, & qu'il faloit selon le cours de la nature qu'elle cessât ou qu'elle diminuât: car dès que les choses sont parvenuës au plus haut point où elles puissent monter, c'est l'ordinaire *(b)* qu'aussi-tôt elles commencent à descendre. Il sema en pleine lune, lors que le decours alloit commencer: il eut le même bonheur que ces remedes que l'on employe les derniers, & qui remportent la gloire de la guerison, parce qu'on les aplique quand la maladie a jetté tout son venin. On ajoûtera si l'on veut que la concurrence de François I. & de Charles-Quint fut

(f) *Td. ib. col. 2.*

(g) *Notez qu'il y a eu des gens qui ont publié que Luther mourut comme Arius. Voiez les paroles de Simon Fontaine ubi supra fol. 230.* Quelques Catholiques qui ont pu sçavoir au vrai comme il en est allé, ont escrit que se levant pour sortir, la nature tomba mort.

(b) *Invidâ fatorum series, summisque negatum stare diu, nimioque gravescere pondere fastigium. Nec se Roma ferens. Lucanus l. 1. v. 71.*

qu'un ſemblable pour renverſer entierement l'Egliſe Romaine, c'eſt ce qu'on ne peut aſſez admirer. Il n'eſt pas vrai comme quelques-uns l'aſſûrent, que ſon entrepriſe ait inſpiré (*I*) le mepris de la Religion Chrêtienne à beaucoup de gens. Qui voudra s'inſtruire à fond de l'hiſtoire de ce grand perſonnage, n'aura qu'à lire le gros volume * de Mr. de Seckendorf. C'eſt en ſon eſpece un des bons livres qui ayent paru depuis long tems. Je conſeillerois auſſi de lire le *Lutherus defenſus* d'un Miniſtre † de Hambourg; car on refute dans cet Ouvrage tous les reproches perſonnels.

* *Hiſtoria Lutheranismi. Voyez l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, Février 1692. art. 13.*

LUTORIUS PRISCUS (CAIUS) Chevalier Romain, fut puni du dernier ſuplice pour une faute qui ne ſemble (*A*) pas capitale. Après avoir reçu de Tibere une bonne recompenſe, pour un poëme qu'il avoit fait ſur la mort de

† *Nommé Jean Mullerus.*

fut fatale dans cette affaire. Je repondrai que cela n'empêche point qu'il n'ait falu des dons éminens, pour produire la revolution que Martin Luther a produite. Voici une excellente penſée de Fra-Paolo. „ (*a*) S'il y eut quelque „ choſe dans l'établiſſement de céte (*b*) nou„ veauté, qui cauſa du ſcandale, comme je le „ raconterai, il ſe voit neanmoins, que les Pre„ déceſſeurs de Leon avoient fait pluſieurs con„ ceſſions pareilles, par des motifs encore moins „ honnêtes, & avoient porté plus loin leur „ avarice, & leurs extorſions. Mais ſouvent il „ échape de belles occaſions de faire de grandes „ choſes, faute de gens qui les connoiſſent (*c*), „ ou qui ſachent s'en ſervir. Outre que, pour „ l'execution, il faut atendre le tems que Dieu „ a deſtiné, pour punir les fautes & les dere„ glemens des hommes. Et tout cela ſe ren„ contra ſous le Pontificat de Leon, de qui „ nous parlons maintenant. „ Il faut avoüer que pluſieurs choſes favoriſerent Luther: les belles lettres levoient la tête parmi les Laïques, pendant que les gens d'Egliſe ne vouloient point renoncer à la barbarie, & perſecutoient les ſavans, & ſcandaliſoient tout le monde par une impudicité effrenée. On a eu raiſon de dire qu'Eraſme par ſes railleries prepara les voyes à Luther. Il fut ſon St. Jean Batiſte. Le Docteur Simon Fontaine ſe plaint que (*d*) *par occaſion Eraſme a faict plus de mal que Luther: pource que Luther n'a faict que eſlargir l'ouverture de l'huis duquel Eraſme avoit ja crocheté la ſerrure, & l'avoit entre ouvert.*

(*a*) *Fra Paolo Hiſt. du Concile de Trente, liv. 1. p. 4. ſelon la traduction d'Amelot de la Houſſaye.*

(*b*) *C'eſt-à-dire des indulgences de Leon X.*

(*c*) *Opportunitas magnis conatibus tranſitus rerum, dit Taciſe Hiſt. 1.*

(*d*) *Simon Eraſme, Docteur en Theologie à Paris, Hiſtoire Catholique de nôtre tems l. 7. fol. 91. edit. de Paris 1562.*

(*I*) *Ait inſpiré le mepris de la Religion Chrêtienne.*] Si Coeffeteau avoit dit que Luther fut cauſe qu'une infinité de gens ſe damnerent par la profeſſion de l'hereſie, il auroit parlé ſelon l'eſprit de ſes prejugez, on le lui pardonneroit; mais ce n'eſt point-là le mal qu'il deplore. Ecoutons-le. *Cependant*, dit-il, (*e*) *au lieu de nous repreſenter ici les faillies de ce furieux eſprit de Luther, l'inſolence duquel a meſme dépleu aux Calviniſtes, le Sieur du Pleſſis devoit mediter l'horreur de ſon crime, & ſe repreſenter devant les yeux la grande perte des ames dont il eſt coulpable devant Dieu & devant ſes Anges, pour avoir eſté autheur de toutes les diſputes qui ſe ſont élevées en la Chreſtienté.* (*f*) *Dieu avoit ordonné en l'ancienne loy, que s'il arrivoit que quelques-uns ayans debat les uns contre les autres, frapaſſent une femme enceinte, de ſorte qu'ils eſtouffaſſent ſon fruict, leur vie iroit pour la vie de l'enfant. Et donc qu'ordonnera ſa Divine juſtice, contre ceux qui par leur ambition & par les diſputes qu'ils ont excitées en l'Egliſe ont fait mourir tant de milions d'ames, qui ſe ſont rebutées de la Religion Chreſtienne, voyans ceux, qui s'en diſent les Miniſtres, ſi mal d'accord, des principaux poincts du ſainct Evangile?* On peut aſſûrer que le nombre des eſprits tiedes, indifferens, degoûtez du Chriſtianiſme, diminua beaucoup plus qu'il n'augmenta par les troubles qui agiterent l'Europe à l'occaſion de Luther. Chacun prit parti avec chaleur: les uns demeurerent dans la communion Romaine, les autres embraſſerent la Proteſtante: les premiers conçurent pour leur communion plus de zéle qu'ils n'en avoient, les autres furent tout de feu pour leur nouvelle creance. On ne ſauroit montrer ces perſonnes qui au dire de Coeffeteau, rejettoient le Chriſtianiſme à la vuë de tant de diſputes. S'il avoit dit que les diviſions des Chretiens, & la conduite qu'ils tiennent les uns contre les autres, après avoir formé pluſieurs ſectes, ſont très-propres à inſpirer du degoût, & de l'incredulité pour l'Evangile, je croi qu'il eût eu raiſon; mais il eût falu ſuposer en même tems une choſe que très-peu de perſonnes mettent en pratique. Il auroit falu ſuposer qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont pas deux poids, c'eſt-à-dire qui examinent ſans prejugé ce qui ſe paſſe & au dedans & au dehors. Mais où trouve-t-on de telles perſonnes? où ſont ceux qui par la force de la coutume ne jugent pas que les mêmes choſes ſont très-juſtes quand ils les font ſouffrir aux autres, & très-injuſtes quand ils les ſouffrent eux-mêmes? Avec cet eſprit n'ayez pas peur que la multiplicité des ſectes faſſe beaucoup de Pyrrhoniens; chacun, quoi qu'il arrive, ſe tiendra collé au parti qu'il aura pris. L'antiperiſtaſe que les nouveaux Phyſiciens ont banie de la nature, a lieu dans la religion. Le zéle ſe ralentit quand on n'eſt pas obſervé, & environné d'une autre ſecte, & il ſe ralume quand on l'eſt. Coeffeteau a pris le change; il a pris pour une choſe effective, ce qui devroit arriver en cas que les hommes raiſonnaſſent d'une certaine maniere.

LEE DIS PUTES de religion ne font pas beaucoup de Pyrrhoniens.

(*e*) *Coeffeteau, Reponſe au Myſtere d'iniquité, p. 1237.*

(*f*) *Exod. 23.*

(*A*) *Pour une faute qui ne ſemble pas capitale.*] Il n'eſt pas facile d'établir l'eſpece de cette action. De fort habiles gens croyent que la faute de Lutorius conſiſtoit en ce qu'il *trompa Tibere, en lui preſentant une elegie ſur la mort de Germanicus, laquelle il avoit faite auparavant pour Druſus, qui étoit échapé d'une maladie dont on le croyoit qu'il mourroit.* D'autres croyent qu'il mosoit ſi bellos. avoit fait une ſatire contre Druſus. C'eſt le ſentiment de Theophile Raynaud, *Ex ea (b) item lege*, dit-il, *Lutorius Priſcus apud Dionem* lib. 57. *quod in Druſi agrotantis mortem, famoſum malis & carmen ſcripſiſſet, mori juſſus eſt Senatus decreto* *. Ces deux ſentimens me paroiſſent faux; j'aimerois mieux dire qu'on accuſa Lutorius *d'avoir eu*

(*g*) *Annales de Tacite, de la Houſſaye, Morale de Tacite, de la flaterie n. 17. pag. m. 30. 31. Il a changé de ſentiment dans la verſion des Annales de Tacite.*

(*b*) *C'eſt-à-dire la loi* in fa-

* *Th. Raynaudus de malis & bonis libris n. 113. pag. m. 72. 73.*

de Germanicus, il fut accusé d'en avoir composé un autre sur la mort de Drusus, pendant que ce Prince étoit malade *; & l'on soutint qu'il avoit tenu toute prête cette poëſie afin de la produire, ſous l'eſperance d'une plus grande recompenſe.

* Tacitus, Annal. lib. 3. cap. 49. ad ann. 774.

(a) Mois de Juin 1686. pag. 633.

eu l'audace de compter pour mort le fils de Tibere, & de compoſer même des vers ſur cela avant le tems. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres duquel j'emprunte ces paroles ajoûte tout auſſi-tôt, *(a) Il eſt certain qu'on s'expoſe aux rigueurs de la juſtice, lors qu'on oſe declarer en certaines occaſions le jugement finiſtre qu'on fait de la maladie des Rois. Le Medecin Du Val fut envoyé aux galeres, parce qu'on trouva dans ſon cabinet un papier où il avoit predit que Louis XIII. mourroit avant la canicule de l'an 1631.* Le fait ſe trouve dans certains Memoires du Duc d'Orleans qui parurent l'an 1685. Les paroles de Manius Lepidus ne combatent pas autant que l'on s'imagine l'opinion à quoi je m'arrête; car dans un tems de flaterie on ne fait point difficulté d'avancer, qu'un Poëte qui au lieu de faire des vœux, & d'avoir de la confiance en la fortune de la Republique, pendant que l'heritier preſomptif de la Couronne eſt malade, chante la mort de ce Prince, & communique à ſes amis les noires & triſtes idées d'un état ſi lamentable qui n'eſt pas encore arrivé, qu'un tel Poëte, dis-je, s'occupe d'une penſée execrable, & qu'il en occupe ſes auditeurs. *Si (b) patres conſcripti unum id ſpectamus quam nefaria voce Lutorius Priſcus mentem ſuam & aures hominum polluerit, neque carcer, neque laqueus, ne ſerviles quidem cruciatus in eum ſufficerint.* Ce ſont les termes de Manius Lepidus. Soit donc conclu que le crime dont on accuſa ce Poëte, fut d'avoir écrit par avance ſur la mort de Druſus fils de l'Empereur. Il y avoit ſans doute plus d'imprudence que de crime dans cette action.

(b) Tacitus Annal. lib. 3. cap. 50.

C'eſt un crime que de conſulter l'avenir ſur la vie du Souverain.

Je ne nie pas que les loix n'ayent traité comme un crime capital l'action de ceux qui conſultent l'avenir touchant la vie du Prince, *Capitale (c) eſt de ſalute principis vel de ſumma Reip. reſpondere aut conſulere.* Je ſai que pluſieurs perſonnes ont ſouffert le dernier ſuplice à cauſe de cette curioſité. *Valens (d) imperator ſub uno proloquio juſſit occidi omnes qui de ſuo ſucceſſore ſpiritus conſulwerant, nec modo qui conſuluerant, ſed omnes qui aliquid ea de re inaudierant, nec ad ſe detulerant.* L'Empereur Julianus Didius *(e)* faiſoit brûler ceux qui conſultoient les Devins ſur la fortune de l'Empereur. Les loix canoniques ont condamné aux peines de l'excommunication, ceux qui ſe mêlent des intrigues de la ſucceſſion pendant la vie du Prince. C'eſt ce que le docte Jean Beloi repreſenta aux Liegueus ſous le regne de Henri III. „Par ces „moyens, dit-il *(f)*, ils ſemblent conſpirer, „ſa mort, qui eſt en effet, ſe bander contre „la nature, les bonnes mœurs, contre la pie„té Chreſtienne, & bien-vueillance que nous „devons à noſtre Roy, auquel nous ſommes „tenus de touſiours bien prier, bien deſirer, „& bien preſager, tellement que d'attendre ce „ſien accident, & infortune, ſeroit contre tou„tes loix civiles, & naturelles. Auſſi ne peu„vent les gens de bien trouver bon que con„tre le deſir de leur Roy, & en ſa vie, on „diſpute, & mette en difficulté le doute de ſa „ſucceſſion, qui n'eſt point, tant qu'il plaira „à Dieu le nous laiſſer au monde. C'eſt pour„quoy par decret du cinquieſme Concile de „Tolede en Eſpaigne, tenu durant le ſiege de „Honorius premier *(g)*, environ l'an ſix cens „vingt-deux, vivant l'Empereur Heraclius, & „Chintillius Roy des Eſpaignes, tous ceux-là „ſont excommuniez qui s'informent, & font „ſemblant d'avoir ſoin, ou s'enquerir qui ſera „leur Roy, après celuy qui tient le ſceptre. „*Doncques*, dit le texte, *parce qu'il eſt contrai„re à la pieté, & dangereux pour les hommes, de „penſer aux choſes futures illicites, & s'informer „des accidens des Princes, ou pouvoir à l'advenir „ſur iceux, d'autant qu'il eſt eſcrit, Ce n'eſt pas „à vous de ſçavoir les momens, ou les temps que „Dieu a reſerrez en ſon pouvoir: Nous ordonnons „par ce Decret, que s'il ſe trouve aucun informa„teur de telles choſes, & qui du vivant du Roy, „regarde un autre pour l'eſperance au Royaume, „ou attire quelques-uns à ſoy pour ce regard, il „ſoit chaſſé par ſentence d'excommunication de la „compagnie des Catholiques.* (b) Le même Decret (b) *Idem cap. 17. fol. 74.* fut repeté au ſixieſme Concile tenu en la meſme ville de Tolede, auquel eſt adjouſtée une raiſon très-pertinente, par laquelle ceux qui ſont ces diſcours ſont blaſmez, comme curieux du temps advenir, auquel Dieu peut-eſtre ne permettra qu'ils parviennent. „ J'ai lu dans le Mercure François une Hiſtoire que je m'en vais raporter, Noel *(i)* Leon Morgard maître faiſeur d'Almanachs aſſuroit dans ſon Almanach de l'année 1614. „ que l'Eſtat „de la France changeroit; attaquoit la perſon„ne du Roy; & marquoit le temps, les mois, „& les quartiers où il parloit de pluſieurs grands „Princes qu'il denotoit, ne tranſportant ſeule„ment que les lettres de leur nom. C'eſt Al„manach eſtant en vente au premier jour de „l'an, fut recherché outre l'ordinaire par les „curieux, qui aſſeuroient que c'eſtoit une pro„phetie: Et ce qui luy donna vogue, fut, „que Morgard ayant mis au premier quartier „de Janvier, qu'un Martial jouëroit un mau„vais tour à ſon fils, il advint qu'un homme „d'aage du fauxbourg S. Germain, & qui avoit „eſté autresfois ſoldat tua ſon fils, penſant „tuër une femme qu'il entretenoit. Le mur„mure donc que ces nouvelles predictions ap„portoient entre le peuple, eſtant parvenu juſ„ques à leurs Majeſtez & au Conſeil, Morgard „ſe veid le huictieſme de Janvier mis dans la „Baſtille par des Archers du Grand Prevoſt: „neuf jours après amené à la Conciergerie: le „dernier de Janvier par arreſt de la Cour „condamné neuf ans aux Galeres: Et le neu„fieſme Fevrier attaché à la chaine, pour eſtre „emmené à Marſeille, où il y ſert le Roy à „tirer la rame. „

(c) Jul. Paullus V. Sentent. 21. apud Forſtnerum in Tacit. Annal. l. 2.

(d) Forſtnerus ibid. citans Amm. Marcellin l. 29.

(e) Libanius Orat. 12. apud Hardinum not. in Themiſtium pag. 490.

(f) Beloi, Apologie Catholique 1. partie, fol. 12. verſo.

(g) Vide Conc. Con. fol. 739.

(i) Mercure François to. 3. p. 304.

Chacun a pu lire pluſieurs choſes de cette nature, mais je ne laiſſe pas de dire que Lutorius n'eſt pas dans le cas. Tous ces conſulteurs de l'avenir n'ont pour but que d'exciter des conſpirations, ou de troubler le repos public; ou en general ce ſont des perſonnes mal-intentionnées

penſe en cas que Druſus mourût β. La gueriſon de ce Prince devoit obliger ce Poëte à ſuprimer ſon Ouvrage; cependant il n'eut point la force de renoncer à s'en faire honneur: il le lut en preſence de pluſieurs Dames, qui à la reſerve d'une n'oſerent nier le fait †. Tous les Juges, excepté deux, opinerent à la mort. Tibere qui étoit abſent ‡ employa ſes (*B*) obliquitez ordinaires, quand il eut ſu l'execution de cette ſentence; & fit quelques reglemens pour l'avenir. Manius Lepidus qui n'opinoit qu'au banniſſement, donna un (*C*) tour fort ingenieux à ſon ſuffrage. Mr. Moreri a fait (*D*) quelques fautes.

β Corripuit delator, objectans ægro Druſo compoſuiſſe, quod ſi exſtinctus foret, majore præmio vulgaretur. *Tacitus ubi ſupra.*

† Ut delator exſtitit, ceteris ad dicendum teſtimonium exterritis, ſola Vitellia nihil ſe audiviſſe aſſeveravit. *Id. ib.*

‡ *Dio. lib. 57. p. m. 707.*

M.

MACCIUS (Sébastien) ſavant Humaniſte, a fleuri en Italie au commencement du XVII. ſiecle. Je n'en parle qu'à l'égard des choſes que Moreri a oubliées. Maccius étoit un homme fort laborieux, & qui compoſoit des vers avec une facilité ſurprenante. Il en publia un grand nombre. Il s'apliqua ſi fort à écrire, qu'il ſe forma un gros creux ‖ aux deux doigts dont il ſe ſervoit pour tenir la plume. Il perdit un fils qui n'avoit que dix-huit ans, & qui étoit déjà Docteur *. Il n'eſt pas vrai que ſes (*A*) deux filles ayent été Religieuſes. Sa definition de l'Hiſtoire (*B*) enferme une contradiction.

MAC-

‖ Tam multa in ſcribendo opera fecit, ut in dexteræ manus pollice atque indice qua parte calamus adſtringitur, ex aſſiduo illius tractatione, duo quaſi ſulci alte impreſſi conſpicerentur. *Nicius, Erythræus Pinacoth. 1. p. 278.*

* Tiré de *Nicius Erythræus ibid.*

(a) *Terruit. apud Lipſium, in Tacit. Annal. lib. 3. pag. m. 140.*

(b) *Tacit. Annal. lib. 3. cap. 51.*

(c) *Dio, lib. 57. p. 707.*

(d) *Dans la remarque A. p. 447. lettre.*

(e) *Tacit. ibid.*

tionnées, comme Tertullien le remarque. *Cui (a) enim opus perſcrutari ſuper Cæſarii ſalute niſi à quo aliquid adverſus illum cogitatur, vel optatur, aut poſſit illam ſperatur & ſuſtinetur? non enim ea mente de cæro conſulitur qua de dominis.* Que peut avoir de commun avec cela l'impatience des Poëtes, qui pendant la maladie du Prince preparent des vers, pour les produire en cas que le Prince vienne à mourir? Il n'y eut que beaucoup d'indiſcretion & de vanité dans la conduite de Lutorius. Il ne devoit pas lire ſon poëme: il n'en devoit pas regaler les Dames, pour être à ſon tour regalé de leur encens.

(*B*) *Employa ſes obliquitez ordinaires.*] Il loüa le zéle que le Senat avoit temoigné de punir ſeverement les moindres offenſes qu'on faiſoit à l'Empereur, mais il demanda qu'on ne fût pas ſi precipité à les châtier. Il loüa Lepidus, & ne blâma point Agrippa. Celui-ci étoit Conſul déſigné, & opina au dernier ſupplice: Lepidus ſe contentoit du banniſſement. Il fut reſolu qu'à l'avenir les arrêts de mort ne ſeroient executez qu'au 10. jour. *Id (b) Tiberius ſolitis ſibi ambagibus apud ſenatum incuſſerit, cum extolleret pietatem quamvis modicas principis injurias acriter ulciſcentium; deprecaretque tam præcipites verborum poenas: laudaret Lepidum, neque Agrippam argueret. Igitur factum S. C. ne decreta patrum ante diem decimum ad ærarium deferrentur; idque vitæ ſpatium damnatis prorogaretur.* Quelques-uns (*c*) attribuent tout ceci à l'ambition de Tibere: ils pretendent qu'il fut fâché non pas qu'on eût fait mourir Lutorius, mais qu'on l'eût condamné à mort ſans l'avis de l'Empereur. Ils ajoûtent qu'afin de ſe rendre maître de tous les arrêts de cette nature, lors même qu'il ſeroit abſent, il fit ordonner que l'execution en fût differée.

(*C*) *Donna un tour fort ingenieux à ſon ſuffrage.*] J'ai raporté le (*d*) commencement de ſon diſcours, en voici un autre morceau. *Vita (e) Lutorii in integro eſt, qui neque ſervatus in periculum Reipub. neque interfectus in exemplum ibit. Studia illi ut plena recordia, ita inania & fluxa ſunt; nec quidquam grave ac ſerium ex eo metuas, qui ſuorum ipſe flagitiorum proditor, non virtutum animis, ſed muliercularum adrepit: cedat tamen urbe, & bonis amiſſis aqua & igni arceatur.* On n'a rien à craindre de Lutorius en lui conſervant la vie, diſoit-il, & on n'établira pas un grand exemple en la lui ôtant. C'eſt un extravagant qui ne s'amuſe qu'à des bagatelles; il ne cherche qu'à s'inſinuer dans l'eſprit des femmes; n'aprehendons point de lui une entrepriſe ſerieuſe, ni quelque choſe de grave.

(*D*) *Mr. Moreri a fait quelques fautes.*] Il n'a conſulté que Dion qui a raconté ceci d'une maniere trop abregée, non pas dans le 27. livre comme Moreri l'aſſure, mais dans le 57. On devoit conſulter Tacite, dont le recit eſt plus ample & plus exact. Mais la grande faute de Moreri eſt d'avoir dit, que Lutorius fut accuſé d'avoir fait un poëme contre Druſus. Eût-on dit cela, ſi l'on avoit ſu que ce Poëte fut accuſé d'avoir voulu publier ce poëme en cas que Druſus mourût, & d'avoir cru qu'il en tireroit plus de profit, que de celui qu'il avoit fait ſur la mort de Germanicus?

(*A*) *Que ſes deux filles ayent été Religieuſes.*] Afin qu'on voye ſi l'on peut ajoûter foi à Mr. Moreri, je comparerai ſa traduction avec le Latin qu'il a traduit. Maccio, dit-il, *avoit deux filles Religieuſes qui écrivoient des lettres latines.* Il ſe fonde ſur ces paroles de Nicius (*f*) Erythreus, *Ex duabus fœminis ejus quæ monaſticam amplexa eſt diſciplinam, epiſtola aliquot Latina leguntur* (*g*). Peut-on ſe fier à un homme qui falſifie ſi étrangement les choſes les plus faciles à bien raporter?

(*B*) *Enferme une contradiction.*] Voyez Voſſius (*h*) qui le nomme *Sebaſtianus Maccius Durantinus.* Il faloit dire *Durantinus.* Maccius étoit de Chateaudurant. (*i*) *Caſtri Durantii quod nunc* (*k*) *Urbania appellatur ortus.* Leandre Albert (*l*) veut que ce lieu ait été ainſi nommé, à cauſe que Guillaume Durant Auteur du *Speculum juris* le fit bâtir, pendant qu'il étoit Nonce & Threſorier de Martin IV. dans la Romagne.

(f) Il veut par Erithrée, comme dit Moreri.

(g) *Nicius Erythræus Pinacoth. 1. p. 279.*

(h) *Voſſius de arte hiſtorica, cap. 4.*

(i) *Nicius Erythr. ib. p. 277.*

(k) *Moreri des Urbe-nis.*

(l) *In Deſcriptione Italiæ, p. m. 436.*

MACCOVIUS, Theologien Protestant, cherchez MAKOWSKI.

MACEDO (FRANÇOIS *) l'une des plus fertiles plumes du XVII. siecle, nâquit à Conimbre l'an 1596. & se fit Jesuite l'an 1610. Il enseigna la Rhetorique plusieurs années, la Philosophie pendant un an, la Chronologie assez long tems. Il fit profession du quatriéme vœu l'an † 1630. & neanmoins il quitta l'Ordre des Jesuites, & entra chez les Cordeliers l'an . . . Il ne cessa point pour cela de travailler à la (*A*) gloire de St. Ignace. Il embrassa avec chaleur le party du Duc de Bragance élevé à la Couronne de Portugal, & publia plusieurs (*B*) livres pour la justice de cette cause. Il accompagna en France & en Angleterre les Ambassadeurs de ce Prince. Il fut apellé à Rome pour des employs honorables; car on lui donna à professer la Theologie polemique dans le College *de propaganda fide*, & puis l'Histoire ecclesiastique dans le College de la Sapience, avec la fonction de Censeur du Saint Office. Il passa de Rome à Padouë environ l'an 1670. pour y enseigner la Theologie ‡. C'étoit un esprit ardent, & assez universel, & qui a eu (*C*) beaucoup de querelles. Les Bibliothecaires des Jesuites n'ont fait mention que des (*D*) Ouvrages qu'il publia avant que d'entrer chez les Cordeliers. Dom Nicolas Antonio donne (*E*) le titre de quelques autres. Macedo vivoit encore l'an 1676. & étoit Lecteur plus que jubilé.

* *Depuis qu'il fut Cordelier il se nomma* Franciscus à Sancto Augustino.

† *Nathan. Samuel. Bibliothe. Scriptorum Secret. Jesu. p. 235.*

‡ *Extrait de Dom Nicolas Antonio.* Bibliotheca Scriptor. Hispan. to. 1. p. 336. *Notez que dans plusieurs livres que le P. Macedo a publiez pendant son Professorat de Padouë, il se qualifie Professeur en Philosophie morale.*

MACEDO (ANTOINE) frere du precedent, nâquit à Conimbre l'an 1612. & se fit Jesuite l'an 1626. Il enseigna les Humanitez & la Morale, il prêcha, & puis il passa en Afrique pour y être Missionaire; & enfin il fut choisi par Jean IV. Roi de Portugal, pour accompagner l'Ambassadeur que l'on envoyoit

(*A*) *De travailler à la gloire de St. Ignace.*] Voyez le livre qu'il publia à Venise l'an 1668. intitulé, *Concentus Euchologicus Sanctæ Matris Ecclesiæ in breviario, & S. Augustini in libris, adjunctis harmonia exercitiorum S. Ignatii Soc. Jesu Fundatoris, & Operum Sancti Augustini Ecclesiæ doctoris.* Après avoir montré amplement dans cet Ouvrage que les oraisons du Breviaire ont une merveilleuse conformité avec les écrits de St. Augustin, il fait voir une semblable conformité entre ces mêmes écrits & les exercices spirituels de St. Ignace; & non content de cela il compare ensemble les mœuts & la vie de ces deux Saints, pour y trouver une grande sympathie (*a*).

(*a*) *Voyez le Giornale di Letterati, du 29. de Decembre 1669. pag. 135.*

(*B*) *Et publia plusieurs livres pour la justice de cette cause.*] Entre autres *de jure succedendi in regnum Lusitaniæ*, à Paris 1641. *in* 4. & *Propugnaculum Lusitano-Gallicum contra calumnias Hispano-Belgicas, in quo ferme omnia utriusque regni tum domi tum foris preclare gesta continentur.* A Paris 1647. *in folio.* Je me souviens d'un passage de l'Hexameron rustique que je m'en vais alleguer. „ Les (*b*) deux freres de Sainte Marthe ayant raporté quelque chose dans la layette de Champagne cottée F, le Pere Macedo „ dans sa Lusitanogallia cite cela, & fait un „ homme d'un tirouër, *Franciscus Layette Campanus.* „

(*b*) *Hexameron rustique, pag. 29.*

(*C*) *Et qui eut beaucoup de querelles.*] J'en parlerai plus amplement une autrefois. Il me suffit ici de marquer qu'il (*c*) n'entreprit la critique du Cardinal Bona, que parce que ce Cardinal ne l'avoit jamais cité: C'est une preuve que Macedo étoit fier & querelleux. La Republique des Lettres à ses Breteurs; Macedo en étoit un (*d*).

(*c*) *Jean Pastricius aprés cela au Pere Mabillon. Voyez le Musæum Italicum de ce Pere.*

(*D*) *Que des Ouvrages qu'il publia avant que d'entrer chez les Cordeliers.*] Ce sont des theses de Rhetorique qu'il fit soutenir dans Madrid, & des poësies lyriques sur l'apotheose de François Xavier, & de Ste. Elizabeth Reine de Portugal, ou des elegies sur la mort de François de Mendoza, & outre cela un abregé de Chronologie, depuis le commencement du monde jusques à l'année 1633. Un Traité de l'art poëtique, & la vie de Dom Louïs de Attaide Vicerol des Indes. Ce dernier Ouvrage est en Espagnol.

(*d*) *Voyez l'article Anglus, p. 275. remarque X.*

(*E*) *Dom Nicolas Antonio (e) donne le titre de quelques autres.*] Des deux dont je parle dans la remarque B; des *Elogia Gallorum*, à Aix en Provence 1642. *in* 4. du *Teffera Romana authoritatis pontificiæ adversus buccinam Thomæ Angli & Lusum Lusitanus, hoc est Apologia meutis Innocentii X. adversus Thomam Anglum*, à Londres 1654. *in* 4. du *Scrinium Divi Augustini de prædestinatione gratiæ, & libero arbitrio*, à Paris 1648. *in* 4. du *Mens divinitus inspirata Sanctissimo P. N. Innocentio X. super quinque propositionibus Cornelii Jansenii*, à Londres 1643. *in* 4. du *Scholæ theologiæ positivæ ad doctrinam Catholicorum & refutationem hæreticorum aperta*, à Rome 1664. *in folio*, & de pluieurs autres. Je ne garantis pas que Dom Nicolas Antonio marque bien par tout le lieu & l'année de l'impression. Consultez Konig (*f*) qui vous dira que Macedo a publié 47. volumes: il donne le titre de quelques-uns, & nous renvoye à l'*Italia regnante* de Mr. Leti. Le 13. *Giornale de Letterati* de l'an 1676. nous aprend que le *Schema sacræ congregationis S. Officii Romani*, imprimé à Padouë l'an 1676. étoit le 47. tome des Oeuvres du Pere François Macedo. On éleve l'Inquisition jusques aux nuës dans cet Ouvrage: que dis-je, *jusques aux nuës?* on en met la premiere institution dans le Paradis terrestre, & on prétend que Dieu commença d'y faire la fonction d'Inquisiteur, & qu'il la continua hors du Paradis contre Caïn, & contre ceux qui bâtirent la tour de Babel, & que St. Pierre agit en la même qualité contre Ananias & Saphira, & qu'il la transmit aux Papes qui en investirent S. Dominique & ses successeurs. C'est ainsi que Macedo prouve par l'Ecriture la justice de ce Tribunal (*g*). Je ferai mention ci-dessous (*h*) de sa reponse au Critique de l'Apologiste d'Annius de Viterbe.

(*e*) *Bibliotheca Scriptor. Hispan. to. 1. p. 337.*

(*f*) *Konig. Biblioth. vet. & nova p. 491.*

(*g*) *Voyez le 13. Journal d'Italie 1676. pag. 201. 202.*

(*h*) *Dans la 1. remarque de l'article Suisanninus.*

voyoit en Suede auprès de la Reine Chriſtine. Il plut tellement à cette Princeſſe, que ce fut à lui qu'elle s'ouvrit ſecretement du deſſein où elle étoit de changer de Religion. Elle l'envoya à Rome avec des lettres au General des Jeſuites, par leſquelles elle demandoit qu'on lui depêchât deux Religieux de la Compagnie, Italiens de nation & ſavans, qui prendroient un autre habit, & avec qui elle pourroit conferer tout à ſon aiſe ſur les matieres de Religion. On lui accorda (*I*) ſa demande; mais Antoine Macedo ne revint point en Suede. Il demeura à Rome en qualité de Penitentier Apoſtolique de l'Egliſe du Vatican depuis l'année 1651. juſqu'à l'année 1671. après quoi il s'en retourna en Portugal, & eut * à Lisbonne divers emplois †. Il a compoſé (*Z*) quelques Ouvrages.

* Modo eſt Ulyſſipone Rector domus probationis, & Magiſter Tirocinum. *Sotuel ubi infra.*

† *Tiré de Nataniel Sotuel, Biblioth. Societ. p. 77.*

MACEDOINE (Alexandre le Grand, Roi de) a été le plus extraordinaire de tous les hommes; & ſi tout ce que les livres raportent de lui eſt veritable, c'étoit moins un homme, qu'une Intelligence incarnée. On diroit que la providence l'avoit choiſi, pour montrer à la terre juſqu'où ſe peuvent étendre les forces d'un inſtrument humain, lors que le tems des revolutions les plus ſurprenantes eſt arrivé. Les Poëtes & les Orateurs n'ont pas été les meilleurs Panegyriſtes d'Alexandre; les Rois qui ſe mêlent le plus de guerres & de conquêtes, font (*A*) ſon éloge beaucoup mieux que ne ſauroient faire les Ecrivains. Qu'on ne diſe pas que les occaſions (*B*) lui ont été favorables; & que tel Prince qui dans une longue guerre ne gagne que peu de pais, auroit ſubjugué un grand Empire s'il avoit eu à combatre contre les Perſes. Ce ſont des excuſes, ce ſont des conſolations peu ſolides. La rapidité avec laquelle Alexandre ſe ſervoit de l'occaſion, & profitoit de ſes avantages, lui eût fait trouver une moiſſon de triomphes, où bien d'autres Rois ne peuvent rien conquerir. C'eſt à lui que l'on pouvoit dire après ſes premieres victoires, *Je t'attens dans deux ans ſur les bords de l'Euphrate.* Je ne pretens pas donner ici un abregé de ſa vie; car outre que les autres Dictionaires ſont aſſez prolixes ſur ce ſujet, il n'y a rien de plus connu à toutes ſortes de lecteurs que l'hiſtoire d'Alexandre le Grand. Il ſemble même que ce ſeroit un travail bien ſuperflu, que de donner ſon caractere ‡. On le conoit aſſez; perſonne n'ignore que les grandes vertus & les grands vices y entrent

‡ *Liſez ſur tout Saint Evremont, dans le jugement ſur une Tragedie de Racine intitulée*, Le Grand Alexandre, *au 1. tome de ſes Oeuvres mêlées, & dans la comparaiſon de Ceſar & d'Alexandre au même tome. Voyez-le auſſi au 2. tome p. 97. édit. de Hollande 1693.*

(*a*) *Sotuel, Biblioth. Societat. p. 77.*

(*b*) *Cette Apologie eſt un Ouvrage Italien, imprimé à Verone l'an 1673.* in folio. *Tomaſo Mataxa quien eſt l'Auteur, eſt un Jacobin. Le Journal d'Italie du 28. Fevrier 1674. parle amplement de cet Ouvrage.*

(*c*) *Giornale de Letterati, du 28. Janvier 1675. pag. 23.*

(*d*) *On plaiſit 1663. comme le marque Nicolas Antonio tom. 1. p. 112.*

(*e*) Ex Natal. Comitis *Sotuel ubi ſupra.*

(*I*) *On accorda* à Chriſtine *ſa demande.*] On lui envoya tout auſſi-tôt deux Jeſuites, ſavoir François Malines qui enſeignoit la Theologie dans Turin, & Paul Caſatus qui profeſſoit les Mathematiques à Rome (*a*). Ceux-ci acheverent ce qu'Antoine Macedo, le premier confident du deſſein de cette Reine, avoit commencé. Je l'apelle premier confident, quoi que je n'ignore pas qu'Henſchenius & Papebroch donnent à un autre cette gloire: mais le Bibliothecaire de leur compagnie eſt contre eux, & le Pere François Macedo les a refutez ſolidement. La choſe lui tenoit ſi fort au cœur à cauſe des interêts de ſon frere, qu'il fit un apendix pour les ſoutenir dans un Ouvrage qui n'avoit aucun raport à cela. Cet Ouvrage eſt intitulé, *Reſponſio ad notas nobilis Critici anonymi in* (*b*) *Apologiam F. Thomæ Mazze pro Jo. Annio Viterbienſe*, & fut imprimé à Verone l'an 1674. Voici ce que le Journaliſte d'Italie a dit de l'apendix. *Si* (*c*) *aggiunge nel fine una ſcrittura dove l'Autore prova che il P. Antonio Macedo Gieſuita fù il primo al qual la Regina di Suetia communicaſſe il penſiero della ſua converſione, e ben il P. Gottofredo Frankenio, come hanno ſcritto Henſchenio & Papebrokio nella vita del Bollando.*

(*Z*) *Il a compoſé quelques Ouvrages.*] Dont voici les titres, *Luſitania Infulata & purpurata, ſeu Pontificibus & Cardinalibus illuſtrata*, à Paris chez Sebaſtien Cramoiſi (*d*). 1673. in 4. *Vita P. Joannis de Almeida Societatis Presbyteri in Braſilia. Theſes Rhetorica varia eruditione referta: elogia nonnulla & deſcriptio coronationis Serenissimæ Chriſtinæ Reginæ Suetiæ*, en proſe & en vers à Stocholm 1650 (*e*).

(*A*) *Font ſon éloge beaucoup mieux que ne ſauroient faire les Ecrivains.*] Rien n'eſt plus propre à nous remplir d'admiration pour Alexandre, & à nous faire ſoupçonner en lui des qualitez qui ſurpaſſent l'imagination, que de voir dans tous les ſiecles pluſieurs grands Princes qui avec tout leur courage, toutes leurs intrigues, toute leur prudence, tous leurs bons ſuccés, ne s'agrandiſſent que bien peu. Ils ſavent vaincre, mais non pas profiter de leurs victoires. Voyez nos remarques (*f*) ſur Jules Ceſar. Dequoi ſervirent à Charles-Quint tant d'avantages qu'il remporta ſur la France? Augmenterent-ils ſon patrimoine? Ne fut-ce pas beaucoup après la grande victoire qui fut gagnée à Saint Quentin par ſon ſucceſſeur, que de recouvrer ce que la France avoit pris au Duc de Savoye, allié de la Maiſon d'Autriche? Et ne falut-il pas même obtenir cela par la fotiſe, ou par l'infidelité des Favoris de (*g*) Henri ſecond?

(*f*) *Voyez* Ceſar. col. 1.

(*B*) *Que les occaſions lui ont été favorables.*] Je ne pretens pas le nier: ma penſée eſt ſeulement que ceux qui veulent diminuer par là ſon merite, & juſtifier les Princes qui ont uſé inutilement toute leur vie à vouloir faire des conquêtes, ſe font des illuſions. Je croy bien que contre un Seſoſtris, contre (*h*) un Cyrus, contre un Ceſar, les grands deſſeins d'Alexandre auroient pu échoüer de fond en comble; mais combien y a-t-il eu de grands Rois qui *mêlés*, avec des troupes plus nombreuſes & plus aguerries que celles d'Alexandre, n'euſſent fait qu'un petit mal à Darius? Ainſi tout ne dependoit pas des occaſions. Voyez nos (*i*) remarques ſur Jules Ceſar.

(*g*) *Voyez l'article* Henri II, *remarque* G & H.

(*h*) *Voyez les Penſées diverſes ſur les Comètes, n.* 215.

(*i*) *Pag.* 822.

trent également. Il n'y avoit rien de mediocre en ſa perſonne que la taille; tout le reſte bon ou mauvais étoit exceſſif. Son ambition (C) alloit juſqu'à la fureur. Il prenoit pour un crime (D) que l'on doutât du ſuccés de ſes deſſeins. D'un côté il étoit aſſez impie pour vouloir qu'on le (E) regardât comme un Dieu;

(a) Quint. Curtius, lib. 8. ſub fin.

(C) *Son ambition alloit juſqu'à la fureur.*] Son pere ne ſe trompa pas, lors qu'il crut (a) que la Macedoine étoit trop petite pour ſon fils. Il dit cela après qu'Alexandre âgé d'environ 16. ans eut dompté l'un des plus terribles (b) chevaux du monde. Comment eſt-ce que la Macedoine lui auroit ſuffi, puis que toute la terre même ne lui paroiſſoit pas un Royaume aſſez étendu? Il pleura lors qu'il ouït dire au Philoſophe Anaxarque qu'il y avoit une infinité de mondes; (c) ſes larmes vinrent de ce qu'il deſeſperoit de les pouvoir conquerir tous, voyant qu'il n'avoit pu encore en conquerir un. Juvenal exprime cette ambition ſous une image très-vive. Il ſe figure Alexandre ſuant d'être logé trop à l'étroit dans un Royaume auſſi grand que toute la terre,

(a) *Plutarch. in Alexandro p. 667.*

(b) *Le cheval Bucephale.*

(c) *Plut. de tranquillitate animi, p. 466.*

(d) *Satyra 10. v. 168.*

Unus (d) *Pellæo juveni non ſufficit orbis:*
Æſtuat infelix anguſto limite mundi,
Ut Gyaræ clauſus ſcopulis parvaque Seripho.

Le monde étoit pour Alexandre, ce qu'étoit une petite Ile pour des malfaiteurs qu'on y confinoit. S'ils ſe trouvoient bornez dans leurs promenades, Alexandre de ſon côté regardoit la poſſeſſion de toute la terre, comme le malheur d'être reduit à un petit coin. Un Auteur Eſpagnol encherit ſur Juvenal; il nomme le cœur d'Alexandre (e) un *archicœur*, dans un coin duquel le monde étoit ſi à l'aiſe, qu'il y reſtoit de la place pour ſix autres. Mais ne ſemble-t-il pas que ce cœur ſi vaſte bornoit à bien peu de choſe ſa derniere fin, puis qu'il ne ſe propoſoit que d'être loüé des Atheniens? On pretend que les peines extraordinaires qu'il eut à paſſer l'Hydaſpe l'obligerent à s'écrier, (f) *O Athenien, pourriez-vous bien croire à quels perils je m'expoſe pour être loüé de vous.* N'eſt-ce point, me dira-t-on, être tout enſemble inſatiable, & ſe contenter de peu de choſe? N'eſt-ce pas une folie de s'expoſer à tant de peines, & à tant de douleurs, pour l'amour d'une harangue?

(e) Archi-coraçon, pues cupo en un rincon del todo eſte mundo holgadamente, dexando lugar para otros ſeis. *Lorenzo Gracian.*

(f) Ὦ Ἀθηναῖοι, ἆρα γε πιστεύσαιτ' ἂν ποτε ὑμῖν τηλίκους πόνους ἀνθρώπους ἀνέχεσθαι τῆς παρ' ὑμῶν εὐδοξίας. *Plut. in Alexand. p. 698. E.*

- - - I demens (g) *& ſævas curre per Alpes,*
Ut pueris placeas & declamatio fias.

(g) *Juvenal. Sat. 10. v. 166.*

Je conſens qu'on diſe tout ce qu'on voudra ſur les contradictions du cœur de l'homme, ſur ſes folies, & ſur ſes extravagances, je ne laiſſerai pas de croire que la fin que ſe propoſoit Alexandre s'accordoit très-bien avec la vaſte & avec l'immenſe étenduë de ſon ambition: il vouloit tenir à tous les ſiecles futurs, à la poſterité la plus reculée, & il n'eſperoit cela ni d'un ni de pluſieurs mondes conquis, mais des livres. Il ne ſe trompoit pas, car ſi la Grece ne lui eût fourni de bonnes plumes, il y a long tems qu'on ne parleroit pas plus de lui que de ceux qui commandoient dans la Macedoine avant la naiſſance d'Amphitryon. Il s'intereſſoit de telle ſorte à ce qu'on diroit de lui après ſa mort qu'il ſouhaitoit (h) de pouvoir revenir au monde pour autant de tems qu'il lui en auroit falu, afin de conoître comment on liroit ſes Hiſtoriens. Par cet infatiable deſir de loüange il rendoit plus de juſtice à la valeur de ſes ennemis, qu'à celle de ſes Capitaines; car tout ce qu'il ôtoit à ceux-ci, & tout ce qu'il donnoit à ceux-là, lui revenoit avec uſure. *Simplicius ſamam æſtimabat in hoſte quam in cive; quippe à ſuis crebat magnitudinem ſuam deſtrui poſſe, eamdem claviorem fore quo majores fuiſſent quos ipſe viciſſet* (i).

(h) Quum omnia profana ſpoliaſſent, ne ſacris quidem abſtinuerant: virginesque & principes feminarum ſtupra perpeſſæ, corporum lubidria defiebant. *Id. lib. 10. c. 1.*

(i) Rex cogita cauſſa, pronunciavit ab accuſatoribus unum & id maximum crimen eſſe præteritum, deſperationem ſalutis ſuæ. nunquam enim talia auſuros, qui ipſum ex India ſoſpitem aut optaſſent reverti, aut deſideraſſent reverſurum. Igitur hos quidem vinxit, nec autem militum qui ſævitiæ eorum miniſtri fuerant, interfici juſſit. *Id. ibid.*

(D) *Que l'on doutât du ſuccés de ſes entrepriſes.*] Ceux qui par ſon ordre avoient tué Parmenion, ne lui allerent pas rendre compte de ce ſervice important, ſans quelque ſujet d'inquietude, car ils furent ſuivis par des Deputez de la Province qu'ils avoient gouvernée, leſquels avoient ordre de les accuſer de pluſieurs crimes. On étala les (k) pilleries de ces Gouverneurs, les ſacrileges qu'ils avoient commis, leurs attentats ſur l'honneur des Dames. Alexandre ayant examiné cette accuſation, declara que les Deputez avoient oublié le crime le plus atroce; c'eſt que les accuſez avoient cru qu'il ne reviendroit jamais de l'expedition des Indes; car s'ils avoient cru, diſoit-il, que j'en reviendrois, ils n'auroient pas eu la hardieſſe de ſe porter à ces violences (l).

(E) *Aſſez impie pour vouloir qu'on le regardât comme un Dieu.*] Une fine politique l'obligea à faire croire qu'il étoit fils de Jupiter, & à ſouffrir les honneurs de l'adoration. Il avoit ſi éprouvé que cela portoit les peuples barbares à ſe ſoumettre; & dans le fond qui oſeroit prendre les armes contre un Conquerant qu'il regarderoit comme un Dieu? Il étoit donc de ſon interêt que l'on eût de lui cette opinion avantageuſe; auſſi la fomentoit-il adroitement. Il étoit plus reſervé (m) là-deſſus envers les Grecs qu'envers les barbares; c'eſt que les Grecs étoient plus habiles, & moins oppoſez à ſes deſſeins. Je me laiſſerois aiſément perſuader qu'à force de le dire aux autres, & d'entendre ceux qui le flatoient ſur ce chapitre, il vint quelquefois à croire qu'il étoit Dieu, ou à douter s'il ne l'étoit point; car (n) il n'y a guere de penſées de vanité qu'un bonheur & qu'une puiſſance extraordinaire, avec les adreſſes d'une flaterie ſans bornes, ne ſoient capables d'inſpirer: mais je ne croy point que cette opinion ou ce doute ayent jamais pu prendre racine dans ſon ame. Il diſoit (o) que deux choſes l'empêchoient de croire qu'il fût immortel, le dormir, & la jouïſſance des femmes. Il raiſonnoit bien, quoi que peu conſequemment aux principes de la Theologie Payenne, qui ne parloit que des amours de Jupiter, & de ſes bonnes fortunes auprès du ſexe; mais

(k) Quum omnia profana ſpoliaſſent, ne ſacris quidem abſtinuerant: virginesque & principes feminarum ſtupra perpeſſæ, corporum lubidria deflebant. *Id. lib. 10. c. 1.*

(l) Rex cogita cauſſa, pronunciavit ab accuſatoribus unum & id maximum crimen eſſe præteritum, deſperationem ſalutis ſuæ. nunquam enim talia auſuros, qui ipſum ex India ſoſpitem aut optaſſent reverti, aut deſideraſſent reverſurum. Igitur hos quidem vinxit, nec autem militum qui ſævitiæ eorum miniſtri fuerant, interfici juſſit. *Id. ibid.*

(m) Τοῖς μὲν Ἕλλησι μᾶλλον ἐνίοτε ὑπεῖκε τῷ δόξαν ἔχειν τοῦ θείου· πρὸς δὲ τοὺς βαρβάρους ἀεὶ καὶ πανταχοῦ σεμνύνεσθαι καὶ φρονεῖν ἐπὶ τούτῳ μέγα ἐδόκει. *Plutarch. in ejus vita pag. 681. A.*

(n) Nihil eſt quod credere de ſe Non poſſit, cum laudatur Diis æqua poteſtas. *Juvenal. Sat. 10. v. 70.*

(o) Ἔλεγεν δὲ μάλιστα συνιέναι διτ̃τὸς ὢν τὴν κακοζηλίαν τῆς φυσικῆς ἕξεως· εἰς ἃπερ μόνης ἐγκρατὴς ἀθανασίας τῇ φύσει τὸ καθεύδειν καὶ τὸ ἀφροδίσιον. Dicebat mortalem ſe eſſe intelligere ſe potiſſimum ex ſomno & concubitu, quod ab eadem imbecillitate naturam inceſſat laſſitudo & voluptas. *Plut. in Alex. p. 677. B.* Voyez auſſi *de diſcrim. adulat. & amici p. 65. F.*

Dieu ; & de l'autre il étoit ſuperſtitieux (*F*) juſqu'à la foibleſſe feminine. Quelque louange (*G*) qu'il ait meritée en certaines occaſions par raport à la continence,

mais comme les deux choſes qui lui ſervoient de preuve qu'il n'étoit point Dieu revenoient ſouvent, je ne voy pas de quelle maniere il auroit pu laiſſer ancrer dans ſon ame la foi de ſa pretenduë nature divine. Nous raporterons pluſieurs choſes ſur ce ſujet dans les remarques de l'article *Olympias*.

(*a*) Voyez l'article Ariſtandre, remarque A.

(*F*) *Il étoit ſuperſtitieux (a) juſqu'à la foibleſſe feminine.*] Jamais cela ne parut autant que l'année de ſa mort ; ce qui ne pouvoit pas être attribué au declin de l'âge, & aux malignes influences de la vieilleſſe, veu qu'il n'avoit pas encore 33. ans lors qu'il mourut. Cette augmentation notable de ſuperſtition procéda de quelques évenemens, qu'on lui fit prendre pour des preſages d'autant plus ſiniſtres, qu'il étoit allé à Babylone malgré les avis de n'y point aller que Nearchus lui avoit donnez, au nom de quelques Devins Chaldéens Ce redoublement de mauvais preſages le conſterna de telle ſorte, qu'il ſe defioit & des Dieux & des hommes. Il crut que la protection divine l'abandonnoit, & que ſes amis lui devenoient infidelles. Cette defiance lui troubla tellement l'eſprit, que la moindre choſe extraordinaire qui lui arrivoit lui paroiſſoit un prodige ; ſa maiſon ne deſemplifſoit point de Prêtres, & de Devins ; il ne s'occupoit que de ſacrifices, que d'expiations, que d'augures. Ecoutons Plutarque qui ne raconte pas la choſe ſans y apposer ſa reflexion. (*b*) *Alexander igitur poſtquam ſemel religione obſtrictus eſt tumultuante & trepidante animo prædibus, nulla res inſolita & alienа tam oblata exigua eſt quam non verteret in prodigium & oſtentum, ſed ſacrificantium, expiantium, & vaticinantium erat regia referta. Adeo res eſt horrenda incredulitas & contemptio deorum, horrenda ineuntis ſuperſtitio, quæ aqua modo vergit ad demiſſa impleque abſurdis opinionibus & metu mortales, ut tunc Alexandrum.* Tant a de pouvoir, je me ſers de la verſion d'Amiot, *& de ſiance, d'un côté la mecreance & impieté de contemner les Dieux, quand elle ſe met es cœurs des hommes, & de l'autre côté auſſi la ſuperſtition, coulant toujours ne plus ne moins que l'eau contre bas es ames abaiſſées & tavalées par crainte, comme elle remplit alors Alexandre de folie depuis qu'une fois la frayeur l'eut ſaiſi.* Il eſt bon de dire que les avis des Chaldéens notifiez par Nearchus, firent tant d'impreſſion ſur Alexandre, qu'il n'oſa entrer dans Babylone, juſques à ce que les Philoſophes Grecs ayant fait le fondement de ſes ſcrupules l'allerent voir, & le firent convenir de la vanité des ſciences divinatoires par la force de leurs raiſons. Il fit alors ſon entrée dans Babylone (*c*). Les mauvais augures dont il ſe remplit la tête effacerent les impreſſions que ces Philoſophes lui avoient données ; il revint à la grande eſtime qu'il avoit conçuë pour la ſcience des Chaldéens ; il deteſta les Philoſophes qui lui avoient perſuadé d'entrer dans la ville, & il ſe fâchoit contre tous ceux qui vouloient lui faire entendre raiſon (*d*). Voyez pluſieurs choſes concernant la ſuperſtition d'Alexandre dans les remarques de l'article d'Ariſtandre ſon Devin. Je les ai renvoyées là de peur que cet article-ci ne fût trop long ; j'en ai uſé d'une ſemblable maniere à l'égard de bien d'autres faits, & quand l'occaſion le demandera je me ſervirai de cette methode.

(*b*) Ὁ γὰρ Ἀλέξανδρος ὡς ἐνέβαλεν ταῦτα περὶ τοῦ θείου τοῖς ὑπερφόβοις τῶν ἀνθρώπων καὶ δεισιδαίμοσι, οὐδὲν ἦν ὃ μὴ καιρὸν ἔσχεν ἄπιστον καὶ ἀπρόσιτον τοῦ δεισιδαίμονος καὶ ταπεινοῦ φόβου τὸν Ἀλέξανδρον ἐμπλήσαντος, καὶ δι' ὑπερβολὴν ἀπιστίας καὶ καταφρονήσεως ἀσεβείας ἐμπεσόντος. ἄχρι γὰρ ἀνίας ἐπὶ τοσοῦτον ἐξέστη τοῦ λογισμοῦ καὶ τοῦ φρονήματος, ὥστε καὶ τὰς ἐπὶ τοῖς ἱεροῖς καὶ μαντείοις καὶ θυσίαις καὶ οἰωνοῖς καὶ ὀνείροις καὶ τέρασι καὶ φάσμασι καὶ ὁράμασι καὶ ὀνείρασι

nence, il s'en faut bien que sa vie n'ait été (*H*) dans l'ordre sur ce chapitre. Son

(*a*) L'entre nous va dire des choses qui ont beaucoup plus de force. La mere, la femme & les filles de Darius étoient prisonnieres d'Alexandre ; la femme étoit une beauté achevée ; ses filles lui ressembloient. Le jeune Prince qui les avoit en son pouvoir non seulement leur rendit tous les honneurs qui leur étoient dus, mais aussi il menagea leur reputation avec la derniere exactitude. Elles furent (*a*) gardées comme dans un cloître hors de la vuë du monde, hors de la portée de tout objet deshonnête. Ses visites, ses regards, ses discours ne donnerent aucun lieu à la medisance ; & à l'égard des autres Dames de Perse qui étoient aussi prisonnieres ; & dont la beauté & la taille étoient fort charmantes, il se contenta de dire en riant lors qu'il les vit (*b*), que les Persanes causoient beaucoup de douleur aux yeux, & passa devant elles comme devant de belles statuës. Il se fâcha tout (*c*) de bon plus d'une fois contre ceux qui pour lui faire leur cour lui voulurent envoyer de beaux garçons, & il marqua dans une lettre que non seulement il n'avoit point vu la femme de Darius, ni songé à la voir, mais que même il n'avoit pas voulu qu'on lui vint tenir des discours sur la beauté de cette Reine, (*d*) Ἐγὼ γὰρ οὐχ ὅτι ἑωρακὼς ἦν αἰσθάνην τὴν Δαρείου γυναῖκα ἢ θελκτικωτάτην ἰδεῖν, ἀλλ' ὅτε τῶν λεγόντων περὶ τῆς ὑπερβολῆς αὐτῆς προσδεδεγμένῳ τὸν λόγον. *Ego enim non solum non vidisse invenior Darii uxorem aut videre cogitasse, verum nec verba facientes de ejus decore sustinuisse audire.* Il est aisé d'accorder Plutarque avec Quinte Curce : ce dernier Historien a dit (*e*) qu'Alexandre n'avoit vu qu'une fois la femme de Darius, & cela par accident, parce qu'elle s'étoit trouvée avec sa belle-mere à qui il rendit visite le jour qu'on les prit. Sur ce pied-là Alexandre se pouvoit vanter de n'avoir point vu, c'est-à-dire de n'avoir point visité la femme de Darius. C'est assurément l'un des (*f*) plus beaux endroits de sa vie par raport à la morale, & je ne m'étonne point que Darius l'ait admiré, Darius, dis-je, qui avoit eu tant d'allarmes pour son honneur conjugal. Considerons les vicissitudes de ces passions à la nouvelle que son épouse étoit morte. Premierement il soupçonna que le messager lui venoit aprendre (*g*) que l'on avoit attenté à cet honneur, & il regardoit cela comme le plus grand de tous les suplices. Puis ayant su la mort de sa femme, il crut qu'on l'avoit tuée (*h*) à cause de sa resistance aux desirs impurs du victorieux. Cette pensée lui donna beaucoup de douleur & de colere : il sprit en fuite qu'Alexandre avoit été extremement affligé de cette mort, & qu'il ne l'avoit pas moins pleurée que lui Darius la pleuroit. Ce fut une cruelle attaque ; sa douleur & sa colere s'étoient ralenties, il retomba (*i*) dans une affreuse inquietude, s'imaginant qu'Alexandre regretoit les faveurs qu'on lui avoit accordées. Enfin il fut assûré du contraire, & pria les Dieux que s'ils ne vouloient pas le retablir, ils donnassent son Royaume à un si honnête vainqueur, *Dii patrii primum mihi stabilite regnum : deinde si de me jam transactum est, precor ne quis Asiæ rex sit quàm iste tam justus hostis, tam misericors victor* (*k*).

(*H*) *Ait été dans l'ordre sur ce chapitre.*] C'est déjà une chose qui tient du dereglement que d'avoir épousé 3. ou 4. femmes (*l*) sans être veuf, & que d'avoir donné à peindre nuë sa concubine Pancaste. Les plaisirs de l'attouchement ne sûffisoient pas à sa passion, il vouloit encore repaître ses yeux de la nudité en peinture de sa maîtresse ; signe évident qu'il les repassoit aussi de la nudité originale : il donnoit donc dans l'excés, & dans un excés que le Dieu Mars Galant de Venus ne connoissoit pas, si nous en jugeons par les paroles de (*m*) Lucrece. On pardonnecroit plus facilement ce mauvais plaisir des yeux aux personnes qui ne pouvant avoir que cela, *pascon gli avidi sguardi*. Mais cette debauche d'Alexandre quelque criminelle qu'elle fût, n'est rien en comparaison de ce qu'il fit après ses grandes prosperitez. Je ne parle pas des concubines qu'il voulut avoir au même nombre que Darius, c'est-à-dire autant qu'il y a de jours dans l'année, car l'Historien (*n*) qui raporte que ces concubines se presentoient chaque soir au Roi, afin qu'il en choisît une pour passer la nuit avec elle, temoigne qu'Alexandre faisoit rarement ce choix. Il est certain que les Princes de l'Orient, & Salomon tout le premier à leur exemple, qui se piquoient d'avoir tant de femmes, ne couchoient pas avec toutes. Ils en usoient avec elles à peu près comme aujourdhui les Sultans ; ils en font sembloient un grand nombre, afin de faire un meilleur choix de quelques-unes ; les autres fervoient à montrer leur opulence, comme font tant de meubles inutiles des maisons riches dont on ne se sert jamais, & que (*o*) même l'on ne conoît pas. Les Rois qui se piquent d'avoir les plus belles écuries ne montent qu'un très-petit nombre de leurs chevaux ; ils en laissent vivre & mourir la plus grand' part sans jamais les essayer. Quelques-uns dressent de magnifiques Bibliotheques & ne touchent jamais à aucun livre. Ce seroit donc une preuve un peu équivoque de l'impudicité d'Alexandre, que d'alleguer le grand nombre de ses concubines ; quoi qu'il fût certain que (*p*) cet attirail & le reste du bagage ait justement scandalisé les anciens sujets, & doive flétrir sa memoire ; mais voici des temoignages plus formels contre sa reputation. Il faisoit mettre (*q*) à sa table quantité de femmes de joye, & il accepta (*r*) Bagoas qui avoit été le mignon de Darius. On ne sauroit répresenter son debordement par des termes plus expressifs que ceux d'Athenée. (*f*) Φιλόπαις ἦν τὰ ἀκμαιότατα καὶ ἀλέξανδρος ὁ βασιλεὺς. Διελαίαρχος δὲ φησὶν ἐν τῷ περὶ τῆς ἐν Ἰλίῳ θυσίας Βαγώου τὰ εὐνοῦχα τῶν αὐτῶν φησὶν ἡρμόσθαι, ὡς ἐν ὄψει θεάτρου ὅλου καλλιφιλεῖν αὐτὸν ἀναγκάσαντα καὶ τῶν θεατῶν ἐπιφωνησάντων μᾶλλον κρότου εἰς ἀπιθάνως πάλιν ἀναπλάσασθαι τὴν φιλίαν. *Alexander Rex adinfanium amore puerorum exarsit. Dicæarchus libro de sacrificio quod ad Ilium peractum est, eunuchum Bagoam adeo ipsum deperiisse scribit, ut resupinus in conspectu theatri totius eum suaviaretur, acclamante verò cum plausu spectatorum*

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *Voyez dans l'article* Roxane.

(*m*) Pascit amore avidos in te Dea vi- sus. *Lib.* 1. *Lucretius*

(*n*) *Diodorus Siculus lib.* 17. *Quinte Curce l.* 6. *c.* 6. *les met au nombre de* 360.

(*o*) Exilis domus est ubi non & multa superflua, & domi- num ralentes, & profunt luribus. *Horat. epist.* 6. *l.* 1.

(*p*) Pellices 360. totidem quot Darii fuerant, regiam implegunt quas spadonum greges, & ipsi mu- liebria pati adiueti, fœquentan- tur. Hæc luxu & peregrinis infecta moribus vereres Philippi militem, rudis ru- stica ad vo- luptates asciscentur. *Curtius lib.* 6. *c.* 6. *n.* 8.

(*q*) *Curtius lib.* 5. *c.* 6. *& lib.* 6. *c.* 2.

(*r*) Nabarzanes accepta fide occurrit, dona ingentia ferens, inter quæ Bagoas erat specie singulari fraudo, ætate quia in ipso flore pueritiæ, cui & Darius fuerat addictus, & mox Alexander adfuevit.

(*i*) Ob hæc ipsa amantis animus in solicitudinem suspicionemque revolutus est ; desiderium captivæ profecto à consuetudine stupri ortum esse conjectans. *Id. ibid.*

turba

Id. l. 6. *c.* 5. *p.* 603.

Son dereglement à l'égard du (*I*) vin fut prodigieux. La cruauté qu'il fit paroître contre (*K*) les habitans de Tyr n'eſt point excuſable. Tant de vices n'ont point empêché qu'après ſa mort on ne l'honorât comme un Dieu, & que même ſous les Empereurs Romains il n'y ait eu des familles qui le choiſiſſoient pour (*L*) leur Divinité tutelaire. La flaterie n'avoit point de part à cela, comme

turba, & tanquam ad iteranda oſcula invitante, paruiſſe, atque rurſum inflexa cervice baſia congeminaſſe.

(*I*) *Son dereglement à l'égard du vin fut prodigieux.*] Il s'énivroit, & il faiſoit en cet état mille deſordres. Le vin fut cauſe qu'il tua (*a*) Clitus qui lui avoit ſauvé la vie, & qu'il brûla Perſepolis l'une des plus belles villes de l'Orient. La Courtiſane Thaïs qui ne ſe mêloit pas moins de ſa debauche bacchique que de la venerienne (*b*), le pouſſa à cet incendie; & cette circonſtance ne peut ſervir qu'à rendre l'action plus mauvaiſe. Ceux (*c*) qui firent le journal de ſa vie remarquerent qu'il cuvoit ſon vin quelquefois pendant deux jours & deux nuits. Si fort peu de verres l'euſſent énivré, il eût été moins condamnable de ſuccomber quelquefois à cette foibleſſe, mais il avaloit juſqu'à 20. coupes d'une grandeur énorme avant que d'être ivre. Auſſi mourut-il de trop boire; ce fut le lit d'honneur où il expira. Il voulut porter une ſanté au plus (*d*) grand buveur de ſon ſiecle, & il lui faluë vuider un vaſe (*e*) qui tenoit furieuſement. Auſſi-tôt qu'il l'eut vuidé il tomba évanouï & fut ſaiſi de la maladie dont il mourut (*f*). Plutarque refute cela : il (*g*) dit qu'Alexandre n'avoit point vuidé la coupe d'Hercule, ni ſenti tout auſſi-tôt une grande douleur au dos, comme ſi on l'eût bleſſé d'un coup de lance, ce ſont, dit-il, des inventions deſtinées à un embelliſſement lugubre & tragique de la ſcene. Ταῦτα τινὲς ᾠοντο δεῖν γραφεῖν, ὥσπερ δράματος μεγαλκὸν ἐξόδιον ἢ περιπαθὲς παράσυνθες. *Hæc putaverunt quidam ſcribenda quaſi magna fabulæ tragicum exodium & lamentabile fingentes* (*h*). Mais il avouë que ce Prince n'avoit fait que boire le jour qu'il tomba malade. C'eſt en avouër autant qu'il en faut pour cette propoſition generale, qu'Alexandre mourut de trop boire. Qui auroit cru qu'un guerrier auſſi temeraire que celui-là, ne recevroit qu'à table le coup mortel? Ecoutons là-deſſus Seneque, *Alexandrum* (*i*) *tot itinera, tot prælia, tot hiemes per quas, victa temporum, locorumque difficultate, tranſierat, tot flumina ex ignoto cadentia, tot maria tutum dimiſerant, intemperantia bibendi, & ille Herculeanus, ac fatalis Scyphus perdidit.* Diodore de Sicile (*k*) raconte qu'Alexandre n'ayant déjà que trop bu, voulut vuider la coupe d'Hercule, & ne l'eut pas plûtôt vuidée qu'il fut atteint d'une cruelle douleur, comme ſi on lui eût donné un grand coup. Voilà donc l'unique poiſon qui le tua, & qui fit gagner aux Aſtrologues, le procés (*l*) que les Philoſophes leur avoient fait perdre : car pour le poiſon effectif, il n'en fut parlé que ſeize ans après la mort d'Alexandre, & apparemment ceux qui en furent les delateurs, n'avoient envie que d'obliger Olympias à faire mourir beaucoup de perſonnes, comme elle fit. Ariſtote n'y a été mêlé que ſur la parole d'un certain Agnothemis, qui avoit ouï dire à Antigonus (diſoit-on) qu'Ariſtote decouvrit à Antipater le poiſon qu'il faloit mettre en uſage (*m*). N'oublions point qu'Alexandre fit pompeuſement celebrer les funerailles de Calanus (*n*). Oraiſon funebre, combats, jeux ſolennels, tout en fut: mais veu l'inclination des Indiens pour le vin, il s'aviſa d'établir un combat (*o*) d'ivrognerie ; il y eut trois prix pour les vainqueurs; le premier valoit un talent. De ceux qui entrerent en lice il y en eut 35. qui moururent ſur le champ, & ſix qui les ſuivirent d'aſſez près. Le vainqueur nommé Promachus avoit avalé quatre (*p*) congies, & ne vêcut que trois (*q*) jours depuis ſa victoire.

(*K*) *La cruauté qu'il fit paroître contre les habitans de Tyr.*] La fortune d'Alexandre qui avoit juſques-là couru avec la rapidité d'un torrent, trouva devant cette place une forte digue qui la contraignit de s'arrêter pluſieurs mois (*r*). Ce Prince ne comprit que trop les mauvaiſes ſuites que pouvoit avoir cette interruption; il perdoit la principale rouë de ſa machine, s'il donnoit lieu de croire qu'on le pouvoit arrêter. Trouvant donc mille ſujets de chagrin & à lever le ſiege, & à le continuër, il ſe reſolut à faire de nouveaux efforts contre cette ville. *Hic* (*ſ*) *rex fatigatum ſtatuerat ſoluta obſidione Ægyptum petere, quippe quum aſtam ingenti celeritate percurriſſet circa muros unius urbis hæreba, tot maximarum rerum opportunitate dimiſa. Ceterum tam diſcedere invitum quam moari pudebat. Famam quoque qua plura quam armis evertierat ratus leviorem fore, ſi Tyrum quaſi teſtem ſe poſſe vinci reliquiſſet. Igitur ne quid inexpertum omiſeret ſtre.* Ses nouveaux efforts reüſſirent, il força la place, mais il deshonora ſa victoire par ſa cruauté. Il commanda qu'on mit le feu aux maiſons, & qu'on paſſât au fil de l'épée tout ce qui ne ſe ſeroit pas retiré dans les temples, & il fit attacher en croix deux mille habitans qui étoient moins échappez à la fureur du ſoldat, qu'à la laſſitude de tuër. *Triſte* (*t*) *deinde ſpectaculum victoribus ira prabuit regis : duo millia in quibus occidendi deſecerat rabies crucibus adfixi per ingens litoris ſpatium pependerunt.* Il n'y a point aujourdhui de Prince que mille volumes ne degradaſſent de toute ſa gloire, s'il faiſoit la vingtiéme partie de ce que fit alors Alexandre.

(*L*) *Qui le choiſiſſoient pour leur Divinité tutelaire.*] Je n'oſerois aſſûrer que ſon pourpoint que l'on ſe vantoit d'avoir à Rome, paſſât pour un gage de quelque benediction celeſte; & il ne faut pas compter beaucoup ſur ce que Caligula ne manqua pas de le prendre un jour de ceremonie. Ce n'étoit pas un homme ſuperſtitieux que Caligula, & s'il eût été Chretien, je ne penſe pas qu'il eût eu beaucoup de foi pour le ſcapulaire. Sans que pour cela je pretende diſconvenir qu'il n'y ait de grands ſecrets qui ont des ſuperſtitions pueriles. Mais quoi qu'il en ſoit, je ne puis rien dire ſur le ſentiment de Caligula, par raport à cette relique d'Alexan-

(*a*) *Q. Curtius l. 8. c. 1.*

(*b*) *Id. lib. c. 7.*

(*c*) *Eumenes Cardianus, & Diodorus Erythræus, apud Athenæum l. 10. c. 9. p. 434.*

(*d*) *C'étoit un Macedonien nommé Proteas.*

(*e*) *Quod duos congios capiebat. Q. Curt. ibid.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Plutarch. in Alexand. p. 706. Voyez l'article Hercule, p. 71. 72.*

(*h*) *Plut. ibid.*

(*i*) *Epiſt. 83.*

(*k*) *Lib. 17. ſub fin.*

(*l*) *Voyez ce qui a été cité de Diodore de Sicile dans la remarque F.*

(*m*) *Plutarch. pag. 707.*

(*n*) *Philoſophe Indien, qui ſe brûla lui-même en grande ceremonie.*

(*o*) *Ἀγῶνα τοῦτον ἐποιήσατο, μέγιστα ποτοῦ ἔπαθλα προθείς. Chares Mitylenæus in Hiſtoriis de Alexandro, apud Athenæum l. 10. pag. 437.*

(*p*) *Ibid.*

(*q*) *Plut. in Alex. p. 703.*

(*r*) *Aplique à cela ces paroles: Hinc ſive invidia Deûm, ſive fato, rapidiſſimus procurrentis imperii curſus paulum ſupprimitur. Flerus l. 1. c. 13.*

(*ſ*) *Q. Curtius l. 4. c. 4.*

(*t*) *Id. ib.*

me lors que pendant ſa vie on lui rendoit des honneurs divins: c'étoit un vrai culte de ſuperſtition. Il mourut à Babylone, âgé d'environ 33. ans. Les uns diſent qu'on l'empoiſonna; les autres * en plus grand nombre, le nient. Ses conquêtes à la verité furent briſées en pluſieurs pieces après ſa mort; mais les morceaux en furent bons, & rendirent celebre & puiſſante pendant long tems la nation Greque dans l'Aſie. Il n'avoit mis gueres de tems à les faire; car il paſſa l'Helleſpont la 2. année de la 111. Olympiade, & il mourut la 1. année de la 114. Il étoit né la 1. année de la 106. & il avoit commencé ſon regne la 1. année de la 111 †. Il n'eſt pas beſoin de dire que Philippe ſon pere deſcendoit d'Hercule, & qu'Olympias ſa mere deſcendoit d'Achille, & qu'ainſi ſon extraction étoit auſſi glorieuſe qu'elle l'eût pu être, s'il avoit eu la liberté de ſe la choiſir dans l'Hiſtoire. Nous ne parlerons pas ici de ſes femmes & de ſes enfans: nous renvoyons cela à l'article de Roxane. Il ſeroit de l'eſprit de ce Dictionaire de marquer toutes les fautes qui concernent ce Conquerant: je n'en marquerai neanmoins que quelques-unes. Les Juifs (*M*) pretendent qu'il vuida pluſieurs procés qu'ils avoient avec leurs voiſins. Quelques-uns diſent que les Romains lui

* *Voyez Plutarque in Alex. ſub. fin. p. 707. & cy-deſſus la remarque I.*

† *Juxta Sethum Calviſium, qui fait coincider l'année de la mort d'Alexandre avec l'an 430. de Rome, & avec l'an 321. avant* JESUS-CHRIST.

(*b*) *Lib. 59.*

d'Alexandre, puis que Dion (*a*) n'en parle pas. Le zéle de Caracalla pour Alexandre étoit bien ardent: cet Empereur ſe ſervoit d'armes & de gobelets, & de ſoldats ſemblables à ceux d'Alexandre: il perſecuta les Peripateticiens, & voulut jetter au feu tous les livres de leur maître, à cauſe du bruit qui couroit que ce Philoſophe fut complice de l'empoiſonnement d'Alexandre. Il temoigna par cent autres choſes ſa veneration pour ce Conquerant, mais je me garderai bien d'imiter un ſavant (*b*) Critique, qui ſe ſert de ces faits là pour prouver que l'on rendoit à Alexandre un culte de religion. Ce qu'il cite de Trebellius Pollio & de Lampridius eſt d'une toute autre force. Le premier de ces deux Hiſtoriens nous aprend que l'on croyoit, que l'effigie d'Alexandre gravée en or ou en argent portoit bonheur à quiconque l'avoit ſur ſoi. L'autre Hiſtorien nous dit qu'il y avoit à Arcene un temple conſacré à Alexandre le grand. *Alexandri (c) nomen accepit* (Alexander Severus) *quod in templo dicato apud Arcenam urbem Alexandro magno, natus eſſet, quum caſu illuc die feſto Alexandri pater cum uxore patriæ ſolennitatis implendæ cauſa veniſſet. Cui rei argumentum eſt quod eadem die natalem habet hic Mammea Alexander, qua ille Magnus exceſſit è vita.* Ce paſſage montre que les habitans d'Arcene celebroient la fête d'Alexandre tous les ans, le jour qu'il mourut. Voilà ce qu'on fait encore aujourdhui à l'égard de pluſieurs Saints; leur fête tombe au jour de leur mort. Quant au paſſage de Trebellius Pollio, je m'en vais le raporter tout du long; c'eſt en faveur de ceux qui liront ce Dictionaire ſans avoir beaucoup d'autres livres, ou qui n'aimeront pas à ſe remuër de leur place pour conſulter cet Auteur. Ceux qui ne ſe ſoucieront pas de ſavoir ce qu'il a dit n'ont qu'à ſauter les lignes ſuivantes. *Videtur mihi (d) non prætermittendum de Macrianorum familia, quæ hodieque floret, id dicere quod ſpeciale ſemper habuerunt. Alexandrum Magnum Macedonem viri in annulis & argento, mulieres in reticulis & dextrocheriis, & in annulis, & in omni ornamentorum genere, exſculptum ſemper habuerunt: eo uſque ut tunicæ & limbi & pennulæ matronales in familia ejus hodieque ſint qua Alexandri effigiem de liciis variantibus, monſtrent. Vidimus proxime Cornelium Macrum in eadem familia virum, quum cœnami in templo Herculis daret, pateram electrinam, qua in medio vultum Alexandri haberet, & in circuitu omnem hiſtoriam contineret ſignis brevibus & minutulis, ponifex proponare, quam quidem circumferri ad omnes tanti illius viri cupidiſſimos juſſit. Quod idcirco poſui, quia dicuntur favari in omni actu ſuo, qui Alexandrum expreſſum vel auro geſtitant vel argento.* Je n'allegue point les prieres dont parle Juſtin (*e*); elles ne ſont pas une preuve d'un culte & d'une invocation fixe. Les Macedoniens étoient alors dans la derniere conſternation; ils imitoient ceux qui ſe noyent, ils ſe prenoient à tout ce qu'ils rencontroient. En ce tems-là on canoniſe des ſujets qui n'ont ni temple ni fête.

(*M*) *Les Juifs pretendent qu'il vuida pluſieurs procés.*] Ils ſuppoſent que trois ſortes de gens s'adreſſerent à Alexandre, pour lui demander la reſtitution des biens que les Juifs leur retenoient injuſtement. Les Chananéens qui échaperent aux armes de Joſué vinrent de l'Afrique, pour ſe plaindre de l'uſurpation des Juifs; les Egyptiens vinrent demander la vaiſſelle que les Juifs leur emprunterent en ſortant d'Egypte; les Arabes ou les deſcendans d'Iſmaël & des fils de Kethura, vinrent demander leur part à la ſucceſſion d'Abraham. Le Rabin (*f*) Gibea Benpeſiſa plaida pour les Juifs. Les demandeurs citerent quelque paſſage de l'Ecriture, & dès la premiere reponſe du Rabin tirée pareillement de l'Ecriture, ils ne furent plus que dire, & ſe retirerent de honte. Jamais cauſe ne fut gagnée plus facilement. Je n'entens rien à la reponſe que Gibea fit aux Egyptiens; on diroit qu'il tiuiſſe, ut ſe ſervit de ce principe, que les Juifs avoient tant travaillé pour les Egyptiens, que leur emprunt n'égaloit pas le moindre ſalaire qu'on puiſſe donner à un Ouvrier. Tertullien a dit quelque part (*g*) que les Juifs pretendent qu'il y eut des conferences entre les Envoyez des Egyptiens & les leurs, & que les Egyptiens renoncerent à leur vaiſſelle, quand ils entendirent les pretenſions que les Juifs fondoient ſur leurs grands travaux d'Egypte. Il ſemble aprouver qu'en vertu de cette raiſon ils ayent gardé la vaiſſelle qui leur avoit été prêtée; mais il eſt certain que ce ſeroit introduire la mauvaiſe morale des Caſuiſtes modernes, que de ſe fonder

(*a*) *Dion Caſſius in Caracallo, p. 889.*

(*b*) *Barthius in Statium. tom. 1. p. 404.*

(*c*) *Lampridius in Alexandro Severo. p. m. 939.*

(*d*) *Trebellius Pollio in 30. tyrann. p. 255.*

(*e*) Hæc cum nunciata per omnem Macedoniam eſſent, portæ urbium clauduntur, luctu omnia reſonant, nunc orbitatem amiſſorum filiorum dolebant, nunc excidia urbium metuebant, nunc Alexandri Philippiique Regum ſuorum nomina ſicuti Numina in auxilium vocabant. Sub illis ſe non ſolum cutos, vedere etiam ſtatores orbis terrarum exquirere, ut ſe ſervirent ei pariter ſuam quam gloria rerum geſtarum cœlo proximam redidiſſent, ac opem afflictis ferrent quos furor & terricitas Ptolemæi Regis perdidiſſet, orabant. *Juſtinus, l. 24. c. 1.*

(*f*) *Il s'apelle auſſi Gibea Ben Koſan. C'étoit un fameux Juriſconſulte, à ce que dit* Abraham Zacuth. in Sepher Juchaſin f. 13. *apud Autorem Polygamiæ triumph. p.* 287.

(*g*) *Adverſus Marcionem l. 2. c. 20. apud eumdem.*

lui envoyerent (*N*) des Ambaſſadeurs. Tite Live eſt tombé (*O*) en contradiction quand il a parlé de ce Prince. Un de nos plus excellens (*P*) Poëtes ſemble s'être contredit ſur le même ſujet. Nous verrons ailleurs * s'il eſt croyable que la Reine des Amazones ait fait un très-long voyage pour coucher avec ce Prince; & que la † mer de Pamphilie ait abandonné le rivage, pour faciliter la marche de ſon armée. Si pour ralier ſes troupes il s'étoit ſervi d'une corne dont le

* *Dans l'article de Thaleſtris.*

† *Dans l'article de Phaſelis.*

der ſur un tel droit: comment pourroit-on par ce principe blâmer un valet qui vole ſon maître juſques à la concurrence de ſes gages? Il eſt même vrai que la cauſe de ce valet ſeroit meilleure que celle des Iſraëlites, puis qu'ils emporterent le bien de ceux pour qui ils n'avoient point travaillé; leur travail étoit pour le Prince, & ils prenoient leur ſalaire ſur le bien des particuliers. C'eſt comme ſi aujourdhui les Proteſtans à qui la perſecution a ôté leurs biens en France, ſe dedommageoient ſur leurs concitoyens Catholiques en ſe retirant dans les païs étrangers. Il ne faut donc juſtifier la conduite des Iſraëlites que par l'ordre exprés de Dieu, qui étant le maître ſouverain de toutes choſes, en peut tranſporter la propriété d'une perſonne à une autre comme il lui plaît. Il n'eſt pas neceſſaire que je diſe que ces procés intentez aux Juifs devant Alexandre ſont des chimeres; il ſuffit de dire que ce conte eſt raporté un peu autrement dans le *Bereſchith Rabba* (*a*), que dans la *Gemara Babylonica* (*b*). Je me garderai bien de mettre au nombre des fables le voyage d'Alexandre à Jeruſalem: la narration que Joſephe (*c*) en a laiſſée pourroit bien être fabuleuſe quant à certains points; dira qui voudra qu'elle l'eſt en tout & par tout: le ſilence des Auteurs Payens qui ont parlé de tant d'autres choſes moins conſiderables concernant ce Prince, & arrivées dans des païs auſſi obſcurs pour le moins que la Judée, fera une raiſon forte pour qui voudra, mais non pas pour moi.

(*a*) *Paraſch.* 61. *fol.* 68. *col.* 21. *apud Autorem Polygam. triumph. p.* 283.

(*b*) *Ad titul. Sanhedr. c.* 11. *f.* 91. *apud eumdem Autorem p.* 287.

(*N*) *Que les Romains lui envoyerent des Ambaſſadeurs.*] On en doute, quoi que Clitarque l'ait aſſuré: car ce Clitarque (*d*) ne paſſe point pour un Ecrivain fidele. Il fut de la ſuite d'Alexandre, & il pouvoit par là être bien inſtruit des choſes, mais cela ne ſert de rien quand on ſe plaît à mentir. Un Auteur moderne (*e*) raporte que cette Ambaſſade des Romains eſt miſe au nombre des fables, à cauſe que ni les Hiſtoriens de Rome, ni Ptolomée & Ariſtobule n'en ont point parlé. *Romanos Alexandrum M. legatione veneratos eſſe contra* Memnonem *c.* 24. Plinium *lib.* III. *c.* 5. *negant cum* Arriano, *lib.* VII. *quod de ea re ſileant non ſolum ſcriptores Romani omnes, ſed &* Ptolemæus *&* Ariſtobulus *hiſtorici, uterque Alexandri Socius, alter etiam Dux & poſtea Rex Ægypti.* Je ne trouve point au chapitre 24. des extraits que Photius donne de Memnon, qu'Alexandre ait reçu aucune Ambaſſade de Rome. Pline ne le dit point non plus; il dit ſeulement que Clitarque en avoit parlé.

(*c*) *Joannes Eiſenhart de fide hiſtoricæ p.* 130. *ex Ruperto in Hiſtor. nov. Obſ. ad Synoſium min. Beſoldi cap.* 18. *p.* 678.

(*d*) Clitarchi probatur ingenium, fides infamatur. *Quintil. l.* 10. *c.* 1.

(*O*) *Tite Live eſt tombé en contradiction.*] Il (*f*) examine avec ſoin ce qu'auroit pu faire Alexandre, s'il avoit voulu porter la guerre dans l'Italie après avoir ſubjugué l'Aſie, & il dit que les Romains avoient choiſi Papyrius Curſor, pour l'oppoſer en ce cas là à ce Conquerant. *Haud dubiè illa ætate qua nulla virtutum feracior fuit nemo unus erat vir qua magis innixa res Romana ſtaret: quin eum parem* DESTINARANT *animis magno Alexandro ducem, ſi arma Aſia perdomita in Europam vertiſſet.* La digreſſion de l'Hiſtorien n'eſt pas fort longue, neanmoins à peu près vers le milieu il declare qu'il ne croit pas que la renommée d'Alexandre fût venuë juſques à Rome. Il dit cela pour repondre à une objection (*g*). Les Grecs jaloux de la gloire des Romains qui les avoient ſubjuguez, jaloux, dis-je, de cette gloire juſques à devenir flateurs envers les Parthes pour tâcher de l'obſcurcir, diſoient qu'Alexandre par la ſeule majeſté de ſon nom, par le ſeul éclat de ſa renommée auroit abatu le courage des Romains. Que Tite Live repond que ce danger étoit peu à craindre, pour des gens qui n'avoient pas même ouï parler de ce Prince: pourquoi donc avoient-ils deſtiné le commandement de leurs armées à Papyrius Curſor, en cas qu'Alexandre fier de ſes conquêtes d'Aſie, vint faire la guerre en Italie? On ne peut diſculper Tite Live; ſa diſtraction, ſon peu d'attention, ſa contradiction en un mot ſautent aux yeux.

(*f*) *T. Livius lib.* 9. *p. m.* 248.

(*g*) Id vero periculum erat, quod leviſſimi ex Græcis quâ Parthorum quo- que contra nomen Romanum gloriæ favent (*voiés là un eſprit qui paroît dans pluſieurs ſes autres ſur les matieres du tems*) dictare ſolent, ne majeſtatem nominis Alexandri, QUEMNE FAMA QUIDEM ILLIS NOTUM ARBITROR fuiſſe, ſuſtinere, non potuerit populus Romanus. *Livius ib. pag.* 249.

(*P*) *Un de nos plus excellens Poëtes ſemble s'être contredit.*] Je n'ai plus les remarques que Des-Marêts de l'Academie Françoiſe publia contre les Satires de Monſr. Deſpreaux environ l'an 1674. mais il me reſte une memoire confuſe qu'on critiqua fortement cette belle & ingenieuſe invective (*b*).

Quoi donc à vôtre avis, fut-ce un fou qu'Alexandre?
Qui? cet écervelé qui mit l'Aſie en cendre?
Ce fougueux l'Angeli qui de ſang alteré
Maître du monde entier s'y trouvoit trop ſerré?
L'entagé qu'il étoit, né Roi d'une Province
Qu'il pouvoit gouverner en bon & ſage Prince,
S'en alla follement & penſant être Dieu
Courir comme un Bandit qui n'a ni feu ni lieu,
Et traînant avec ſoi les horreurs de la guerre
De ſa vaſte folie emplir toute la terre.
Heureux! ſi de ſon tems pour cent bonnes raiſons
La Macedoine eût eu de Petites Maiſons;
Et qu'un ſage Tuteur l'eût en cette demeure
Par avis de Parens, enfermé de bonne heure.

(*b*) *Elle eſt dans la Satire* 9.

Le Critique ſe fondoit entre autres choſes, ſi je m'en ſouviens bien, ſur ce que Mr. Deſpreaux loüoit ailleurs Alexandre, & le comparoit à Loüis XIV. Il ne tint pas à Des-Marêts qu'on ne convertît ſa cenſure en accuſation de crime d'Etat, capable de faire perdre à l'accuſé les bonnes graces du Prince. Le public étoit tellement prevenu en faveur de Mr. Deſpreaux, & ſi reconoiſſant de s'être bien diverti aux depens de pluſieurs perſonnes à la lecture de ſes Satires, qu'on ne fit nul cas des remarques de Des-Marêts. Quand elles euſſent été toutes très-ſolides & victorieuſes, on les auroit meprisées; la ſaiſon ne leur étoit pas favorable: & c'eſt à quoi un Auteur ne doit pas moins prendre garde qu'un Jardinier. On peut apliquer à ce-la ce que je cite (*i*).

(*f*) Parcendum eſt maximè caritati hominum, ne temere in eos dicas qui dilguntur. *Cicero de orat. lib.* 2.

le ſon portoit juſqu'à deux cens ſtades, quelcun des Hiſtoriens qui nous reſtent en auroit parlé, & nous n'aurions pas beſoin de chercher cela dans un * manuſcrit du Vatican. Je ne mets point au nombre des fables ce que l'on raporte du mepris qu'il eut pour un homme, qui lui donna des preuves (Q) d'une adreſſe extraordinaire.

MACHIAVEL (NICOLAS) nâtif de Florence, a été un homme de beaucoup d'eſprit, & une très-belle plume. Il ne favoit que † peu de Latin; mais il fut au ſervice d'un ſavant homme, (A) qui lui ayant indiqué pluſieurs beaux endroits des anciens Auteurs, lui donna lieu de les inferer dans ſes Ouvrages. Il fit une Comedie ſur le (B) modele des anciens Grecs, qui reüſſit admirable-

(a) *La Mothe le Vayer, to. 1. p. 226. édit. in 12. 1681.*

(b) *Quinctil. l. 2. Inſtit. c. 20.*

(c) Εὐπαράτρεπτος ἐπὶ πάσῃ τῇ κάκῃ (ou plûtôt κακίᾳ) διὰ τραπεζοποιΐας ἐλθὼν εἰς τὴν Βασιλείαν τῆς Θρᾴκης. Il eſt buer un boiſſeau de ce meſme legume. Cét exemple ſuffit pour preſcrire la regle de ce qui doit eſtre pratiqué par tous les Souverains en de ſemblables rencontres. Le livre & le chapitre de Quintilien ſont bien citez, mais les paroles ſont très-mal traduites. Voyons les en original. Μαιοτεχνικὸν quoque eſt quedam, id eſt, ſupervacua artis imitatio, quæ nihil ſane nec boni nec mali habeat, ſed vanum laborem: qualis illius fuit qui grana ciceris ex ſpatio diſtante miſſa in acum contuto & ſine fruſtratione inferebat, quem cum ſpectaſſet Alexander, donaſſe dicitur ejuſdem legumininis modio. Quod quidem præmium fuit illo operi digniſſimum. L'adreſſe de cet homme-là ne conſiſtoit pas, comme l'aſſûre Mr. de la Mothe le Vayer, à faire paſſer un pois chiche par le trou d'une aiguille, en jettant ce pois d'une aſſez grande diſtance. Cela n'étoit guere plus praticable que ce qui eſt propoſé par (c) nôtre Seigneur JESUS-CHRIST comme une choſe impoſſible. Voici l'induſtrie de ce perſonnage: il mettoit un pois dans ſa bouche, & en ſouflant il le jettoit vers une aiguille aſſez éloignée, & le fichoit à la pointe de cette aiguille. Naudé ſans ſe ſervir des propres termes de Quintilien a (d) heureuſement exprimé la choſe, & ne s'y eſt pas mepris comme l'autre Auteur que j'ai cité. Je ne me ſouviens point d'avoir jamais lu, qu'Alexandre ait été blâmé du peu de conte qu'il fit du ſoufleur de pois. Platon n'eût pas jugé plus ſainement de cette adreſſe qu'Alexandre, car il fut le ſeul qui n'admira pas un certain Anniceris (e) qui étoit ſi bon Cocher, qu'il faiſoit faire cent tours à ſon chariot ſans s'écarter de la même orniere le moins du monde. Platon jugea qu'une perſonne qui s'eſt apliquée avec tant de diligence à ſe perfectionner dans un art ſi inutile, n'eſt point capable des grandes choſes. Πλάτων, τὸν ὑπερβαλόντα σπουδὴ διέβαλεν, ὅτι μὴ ἀδύνατον ἐφ' ἑαυτῷ ἐποίησεν αὐτὸς ἐπιδεῖξαι τὸν ἐπὶ μικρὰ ἥκοντα, καὶ οὐδενὸς ἄξια τοσαύτην φροντίδα καταδημήσαντα, ὑπὲρ μεγάλων

(Q) *Le mepris qu'il eut pour un homme... d'une adreſſe extraordinaire.*] On lit ce fait dans pluſieurs modernes; voici de quelle maniere Mr. de la Mothe le Vayer s'en eſt ſervi dans ſon inſtruction de Monſeigneur le Dauphin. (a) *Il y a des arts de ſi peu de conſideration, & qui conſiſtent en des ſubtilitez ſi inutiles, que les Princes ont fort bonne grace de les ignorer, & ne doivent pas ſeulement en faire eſtat, ni reconnoiſtre ceux qui y ont mis toute leur eſtude, qu'avec des recompenſes auſſi legeres que ſont leurs ouvrages. Un homme ſe preſenta devant Alexandre (b), ſi adroit à faire paſſer un pois chiche par le trou d'une aiguille, qu'il en jettoit d'une aſſez grande diſtance beaucoup l'un aprés l'autre ſans y manquer. Alexandre recompenſa ſon induſtrie, en luy faiſant diſtribuer un boiſſeau de ce meſme legume. Cét exemple ſuffit pour preſcrire la regle de ce qui doit eſtre pratiqué par tous les Souverains en de ſemblables rencontres.* Le livre & le chapitre de Quintilien ſont bien citez, mais les paroles ſont très-mal traduites. Voyons les en original. *Μαιοτεχνικὸν quoque eſt quedam, id eſt, ſupervacua artis imitatio, quæ nihil ſane nec boni nec mali habeat, ſed vanum laborem: qualis illius fuit qui grana ciceris ex ſpatio diſtante miſſa in acum contuto & ſine fruſtratione inferebat, quem cum ſpectaſſet Alexander, donaſſe dicitur ejuſdem leguminis modio. Quod quidem præmium fuit illo operi digniſſimum.* L'adreſſe de cet homme-là ne conſiſtoit pas, comme l'aſſûre Mr. de la Mothe le Vayer, à faire paſſer *un pois chiche par le trou d'une aiguille*, en jettant ce pois *d'une aſſez grande diſtance*. Cela n'étoit guere plus praticable que ce qui eſt propoſé par (c) nôtre Seigneur JESUS-CHRIST comme une choſe impoſſible. Voici l'induſtrie de ce perſonnage: il mettoit un pois dans ſa bouche, & en ſouflant il le jettoit vers une aiguille aſſez éloignée, & le fichoit à la pointe de cette aiguille. Naudé ſans ſe ſervir des propres termes de Quintilien a (d) heureuſement exprimé la choſe, & ne s'y eſt pas mepris comme l'autre Auteur que j'ai cité. Je ne me ſouviens point d'avoir jamais lu, qu'Alexandre ait été blâmé du peu de conte qu'il fit du ſoufleur de pois. Platon n'eût pas jugé plus ſainement de cette adreſſe qu'Alexandre, car il fut le ſeul qui n'admira pas un certain Anniceris (e) qui étoit ſi bon Cocher, qu'il faiſoit faire cent tours à ſon chariot ſans s'écarter de la même orniere le moins du monde. Platon jugea qu'une perſonne qui s'eſt apliquée avec tant de diligence à ſe perfectionner dans un art ſi inutile, n'eſt point capable des grandes choſes.

(c) *Lucian. in encom. Demoſth. p. m. 919. 930. to. 2.*

τιῶν σπουδάσαι. πάσαις δὲ αὐτῷ τοῖς διάνοιαν εἰς ἐκεῖνα ἀποτεθεῖσαν ἀνάγκη ὀλιγωρεῖν τῶν ὄντων Σωκρατίζοντας δικαίων. (f) *Plato nimiam ejus induſtriam reprehendit, inquiens, ſieri non poſſe, ut, qui rebus tam nullius pretii operam navaret adeò diligenter, poſſit magnis & præclaris negotiis ullis vacare. Quum enim omnia cogitatio in iſta conſenſerit, neceſſum eſſe, ut ea negligat, quæ revera ſunt admiratione digna.*

(A) *An ſervice d'un ſavant homme qui lui ayant indiqué.*] Ce fut Marcellus Virgile; comme nous l'aprenons de Paul Jove qui le tenoit de Machiavel. (g) *Conſtat eum, ſicuti ipſe nobis fatebatur, à Marcello Virgilio, cujus & notarius, & aſſecla publici muneris fuit, Græcæ atque Latinæ linguæ flores acceppiſſe, quos ſcriptis ſuis inſeruerit.*

(B) *Une Comedie ſur le modele des anciens Grecs.*] Il y joüa pluſieurs Florentins qui n'oſerent temoigner le chagrin qu'ils en conçurent. (h) *Comiter eſtimemus Etruſcos ſales, ad exemplar comœdiæ veteris Ariſtophanis, in Nicia præſertim comœdia; in qua adeò jucundè vel in triſtibus riſum excitavit, ut illi ipſi ex perſona ſuæ expreſſa, in ſcena inducti cives, quanquam præalte commorderentur, totam inuſtæ notæ injuriam civili lenitate pertulerint: adeòque Florentiæ, ex ea miri leporis fama Leo Pontifex, inſtaurato ludo, ut Urbi ea voluptas communicaretur, cum toto ſcenæ cultu, ipſiſque hiſtrionibus Romam acciverit.* Ces paroles de Paul Jove nous aprenent que le Pape ayant apris le grand ſuccés que cette piece avoit eu ſur le theatre de Florence, donna ordre qu'elle fût joüée à Rome, par les mêmes Acteurs & avec les mêmes decorations. Je ne ſai d'où Mr. Varillas a pris tant d'autres particularitez qu'il n'a point luës dans Paul Jove. Voici ſon narré. (i) *Un jour que* Machiavel *contrefaiſoit les geſtes & les demarches irreguliéres de quelques-uns des Florentins, le Cardinal lui dit qu'elles paroîtroient bien plus ridicules ſur le theatre, dans une comedie faite à l'imitation de celle d'Ariſtophanes. Il n'en falut pas davantage pour diſpoſer* Machiavel *à travailler à Sanitia (k), où les perſonnes qu'il vouloit joüer ſe trouverent ſi vivement depeintes, qu'elles n'oſerent s'en fâcher, quoi qu'elles aſſiſtaſſent à la premiere repreſentation de la piéce, de peur d'augmenter la riſe publique en ſe decouvrant. Le Cardinal de Medicis en fut ſi charmé, que depuis étant Pape il fit tranſporter à Rome la decoration du theatre, les habits & les Acteurs mêmes, pour en donner le divertiſſement à ſa Cour.* Non ſeulement Mr. Varillas raconte des choſes que Paul Jove n'a point dites; mais il ſuppoſe, contre le narré de cet Auteur, que la piece fut joüée ſur le Theatre de Florence, avant que Leon dixiéme fût Pape.

Par occaſion je dirai ici une choſe que j'ai pro-

* *Le P. Kircher in arte magna lucis & umbræ l. 2. part. 1. c. 7. dit que ce manuſcrit de ſecretis Ariſtotelis ad Alexandrum. Voyez les Memoires des arts & des ſciences de Mr. Denis, 2. de Mai 1672. pag. 111. 112.*

† *In nulla vel certe mediocri Latinarum literarum cognitione. Jovius, Elog. c. 87. p. 205.*

(d) *Ælianus, var. Hiſtor. lib. 2. c. 27.*

(e) *Paul. Jovius. Elog. c. 87. p. m. 206.*

(f) *Id. ib. p. 205.*

(g) *Vaillas. Anecdotes de Florence, p. 248.*

(h) *Paul Jove nomme cette Comedie Nicia: il auroit donc fallu imprimer Nicia. Cette piece ne paroît point dans les Oeuvres de Machiavel. On n'y trouve que deux Comedies: la premiere eſt intitulée Le Mandragola, & la ſeconde Clitia.*

mirablement, de ſorte que Leon X. en voulut regaler la ville de Rome. Il fut Secretaire de la Republique de Florence, & puis Hiſtoriographe. Les Medicis lui procurerent ce dernier emploi avec de bons gages, afin d'apaiſer le reſſentiment où il étoit de la queſtion qu'il avoit ſouferte *. On la lui fit donner parce qu'on le ſoupçonna d'être complice des machinations qui furent faites par les Soderini, contre la Maiſon de Medicis. Il eut † la force de reſiſter aux tourmens, & n'avoüa rien. Les loüanges ‡ qu'il donnoit à Brutus & à Caſſius dans ſes diſcours & dans ſes livres, le rendirent fort ſuſpect d'avoir été le principal directeur d'un (C) attentat qui fut decouvert. Neanmoins on ne fit contre lui nulles procedures. Mais depuis ce tems-là ‖ il vêcut dans la miſere, ſe moquant de tout, & n'ayant nulle religion. Un remede qu'il avoit pris par precaution lui donna (D) la mort l'an 1530. Quelques-uns diſent qu'il falut avoir recours à l'autorité

* *Jovius ubi ſupra p. 206.*

† *Varillas, Anecdotes de Florence, p. 247.*

‡ *Jovius ibid.*

‖ *Voyez la remarque D.*

(*a*) *Dans l'article* Leon X. *remarque F, à la fin.*

promiſe (*a*). Leon X. oubliant la dignité de ſon caractere aſſiſta un jour à la Comedie, au vu & au ſu de tout le monde. Ce fut à la priere du Cardinal Bibienna qui étoit bon Poëte Italien, & qui compoſa une piece de theatre en l'honneur de la Ducheſſe de Mantouë,

(*b*) *Paul. Jovius in vita Leonis X. p. m. 189.*

(*b*) *Poëtices & Hetruſcæ linguæ ſtudioſus, comœdias multo ſale, multisque facetiis refertas componebat: ingennas juvenes ad hiſtrionicam hortabatur, & ſcenas in Vaticano ſpatioſis in conclavibus inſtituebat. Propterea quum forte Calandrum comœdiam à mollibus argutisque leporibus perjucundam in gratiam Iſabellæ Mantuani principis uxoris per nobiles comœdos agere ſtatuiſſet, precibus impetravit, ut ipſe pontifex è conſpicuo loco deſpectaret.* Je croirois ſans peine, quoi que l'Hiſtorien ne le diſe pas, que Leon dix aſſiſta à la repreſentation du *Penulus*. C'eſt une piece de Plaute qui fut joüée à la Cour du Capitole avec toute ſorte de pompe l'an 1513.

(*c*) *Idem Hiſtoriar. lib. 11. ſub fin. Voyez auſſi in vita Leonis X. l. 3. p. m. 145.*

(*c*) *Eodem quoque anno Julianus Medices Leonis frater ab Senatu populoque Romano civitate donatus eſt: in cujus gratiam, in area Capitolii temporarium theatrum extructum eſt omni pictarum varietate mirificè cultum. Egere in ſcena Plauti Penulum decore mirabili, & priſca quidem elegantia 'Romanæ juventutis lepidiſſimi quique variaque extra ordinem poëmata recitata, florentibus non aliàs fœcundiore ſæculo Poëtarum ingeniis.* Famien Strada raconte que non ſeulement ce Pape (*d*) aſſiſtoit aux conferences des Poëtes, mais qu'il aprouvoit auſſi qu'ils inſtituaſſent des combats publics dont il étoit ſpectateur. Il eſt vrai qu'il ſe plaçoit dans une loge où l'aſſemblée ne le voyoit pas.

(*d*) *Strada Prolufion. Academ. lib. 2. prolu. 5. pag. m. 334. Voyez auſſi p. 359. où il dit:* Fuit id Leoni perjucundum qui explorata haberet illorum ingenia, & ſolitus eſſet interdum ſeveritatem impellii atque acres generis humani curas eruditis hiſce voluptatibus temperare.

(*e*) *Id. ib. prolus. 6. p. 363.*

In Aula omnium ordinum frequentia, & Pontificiis potiſſimum aſſeclis referta, nullo exedrarum, locique diſcrimine confidunt. Nam Leo Pontifex ratus inſervius eſſe majeſtate Principis, ſi ſe in conſpectum concioni daret; in Aula receſſu, loculamento ſe ſuo ſubtatus in ſpeculam inſerueret (e). Ne doutez point que la fiction que Strada recite ne fût fondée ſur des faits connus.

(C) *Directeur d'un attentat qui fut decouvert.*] Il en coûta la vie à un Poëte, & à un Garde du corps, ſi nous en croyons Paul Jove.

(*f*) *Ou* Jacobo da Diacetto.

(*g*) *Pierre de Boiſſat, Hiſtoire genealogique de la Maiſon de Medicis, p. 241. 242.*

Quum dicendo ſcribendoque Brutos & Caſſios laudaret ejus conjurationis architectus fuiſſe putaretur, in qua Ajacetus Poëta, & Alamannis ex ipſa turma pretoria leviſſimus eques concepti ſceleris capite panas dederunt. Ces gens-là avoient eu deſſein de tuer le Cardinal Julien de Medicis, qui fut en ſuite le Pape Clement VII. Celui que Paul Jove nomme *Ajacetus* eſt nommé par d'autres Jaques Diacettin (*f*). Il (*g*) *frequentoit ſouvent les maiſons & les jardins des Ruſcellay*; les *gens de ſavoir, citoyens & eſtrangers y eſtoient bien venus & entre autres, Zanobi Buondelmont, & Louis Alamanni, & s'entretenoient communément à l'entour de Coſimin Ruſcellay* ... homme *impotent qui ſe faiſoit porter comme dans un berceau: & avec eux ſe trouvoit auſſi Nicolas Machiavel, qui leur faiſoit voir ſes œuvres, & dedia ſes Diſcours, œuvre de nouvelle invention, à Coſimin. Ceux-cy qui avoient cognoiſſance des bonnes lettres, & de la Philoſophie, ſe mirent en teſte de tuer le Cardinal, non pour aucune mal-vueillance; mais pour mettre, comme ils diſoient, la Republique en liberté. Diacettin le confeſſa ainſi devant les Juges, & luy & le Courrier furent executez par Juſtice. Machiavel en fut fort ſoupçonné: Alemanni ſe trouva aux champs, & ſe ſauva au Duché d'Urbin: Buondelmont fut forcé par ſa femme de ſortir de ſa maiſon, & ſe jetta hors la ville, & ſe ſauva en la Carfagnana, où eſtoit Gouverneur pour le Duc de Ferrare le Poëte Louys Arioſte, qui le conſerva.* Mr. Varillas (*h*) ſupoſe que Leon dix étoit en cela autant que dans l'intervalle (*i*) qu'il a mis entre la promotion de Machiavel à la charge d'Hiſtoriographe, & l'exaltation de ce Pontife. Mais les fautes de Paul Jove ſont bien plus groſſieres. Il ſupoſe que la principale qualité de ſon *Ajacetus*, & ſon caractere diſtinctif étoit d'être Poëte: cela n'eſt pas vrai. Il devoit dire cela de ſon *Alamanus*, au lieu d'en faire un Chevau-leger de la garde, & il ne devoit pas le mettre au nombre de ceux qui furent decapitez. Aloiſio Alhmanni bel eſprit & grand Poëte fut complice de cette conſpiration, mais il n'en fut pas puni: il ſe ſauva au delà des Alpes, & fut très-bien reçu de François I. Il publia pluſieurs poëmes à la loüange de ce Prince, & fur quantité d'autres ſujets, & il fleuriſſoit en France l'an 1540. ſi nous en croyons le Poccianti (*k*). Il y a un chapitre (*l*) qui le concerne dans les *Ragguagli* du Boccalin. Il y eſt blâmé des éloges exceſſifs qu'il avoit donnez aux François dans une harangue, & on ajoûte qu'il fut bien-tôt degoûté de cette nation, à cauſe que les François lui firent connoître trop clairement qu'ils le mepriſoient.

(*h*) *Anecd. de Florence p. 249.*

(*i*) *Ibid. p. 248.*

(D) *Lui donna la mort l'an 1530.*] Voici les termes de Paul Jove, (*m*) *Fato functus eſt quum accepto temere pharmaco, quo ſe adverſus morbos præmuniret,* VITÆ SUÆ JOCABUNDUS ILLUSISSET, *paulo antequam Florentia Cæſarianis ſubacta armis, Medicesque veteres dominos recipere cogeretur (n).* Il avoit dit peu auparavant, *Fuit exinde ſemper inops, ati irriſor & Athees.* Il ſupoſe donc que les Medicis l'abandonne-

(*k*) *Florus in maximo pretio in Gallia tranſalpina. 1540. Michael Poccianus in Catalogo Scriptorum Florentinorum p. 7. edit. Florent. 1589.*

(*l*) *C'eſt le 19. de la 2. centurie.*

(*m*) *Joannis Elog. p. 206.*

(*n*) *Florentiæ ſervitio ſe renuntiavit l'an 1530.*

l'autorité publique pour le contraindre de prendre les Sacremens *. D'autres assûrent qu'il mourut † en proferant des blasphêmes. Celui de ſes livres contre lequel ‡ on s'eſt le plus ſoulevé, eſt un Ouvrage de Politique (*E*) qu'il intitula

* *Voyez Varillas ibid. pag. 249.*

† Blaſphemans cvmuit improbum ſpiritum. *Tit. Raynaudus. de malis & bonis libris n. 46. p. 28.*

‡ *Theoph. Raynaud ibid. donne la liſte de pluſieurs Auteurs qui ont ſuivi Machiavel.*

donnerent, dès qu'ils l'eurent ſoupçonné d'avoir eu part au complot de Diacettin, mais il ſe trompe. Clement VII. n'étoit point encore Pape, & nous voyons que Machiavel en dediant les 8. livres de l'hiſtoire de Florence à Clement VII. avoué qu'il étoit entretenu par les liberalitez de ce Pontife. *Io vengo allegro in campo ſperando che come io ſono dalla humanità di V. B. honorato e* NUTRITO, *coſi ſarò delle armate legioni del ſuo ſanctiſſimo giudicio ajutato e diſeſo.* Cette circonſtance du tems nous fait voir une fauſſeté inſigne de Varillas: il dit (*a*) que *Machiavel écrivit les 8. livres que nous avons de l'hiſtoire de ſon païs, dont le ſtile eſt ſi fleuri & ſi châtié, qu'on l'accuſe de l'être trop. Et c'eſt principalement en cela, qu'on lui prefere la facilité & la douce liberté de Boccace. Sa narration eſt quelquefois maligne, & ſatirique; & Marc Muſurus l'en convainquit ſi clairement, qu'il n'oſa lui repondre.* Muſurus mourut ſous le Pape Leon X. il n'a donc point critiqué cet Ouvrage de Machiavel qui ne parut que ſous Clement VII. Mr. Varillas pervertit & falſifie d'une étrange ſorte ces paroles de Paul Jove, (*b*) *Pedeſtrem patrii ſermonis facultatem à Boccacii conditoris venuſtate diffluentem novis & plane Atticis vinculis aſtrinxerat, ſic ut ille caſtigator, ſed non purior aut gravior otioſis ingeniis exiſtimetur.* Selon Paul Jove le ſtile de Boccace eſt plus châtié que celui de Machiavel, mais il n'eſt pas plus pur ni plus grave. Au reſte ſi j'ai dit que Machiavel mourut l'an 1530. je l'ai fait pour m'accommoder aux expreſſions de Paul Jove; ſans ſavoir s'il vaut mieux le faire que de ſuivre le Poccianti (*c*), qui met ſa mort à l'an 1526.

(*a*) *Varillas. Anecdotes de Florence, p. 248.*

(*b*) *Jovius Elog. pag. 206.*

(*c*) *Poccianti us ubi ſupra, p. 137.*

(*d*) *Elle eſt in 8.*

(*e*) *Au 2. tome des Anal. pag. 129. & ſuiv.*

(*f*) *Nouv. de la Rep. des lettres, mois de Janvier 1687. pag. 99.*

(*g*) *Le Chancelier Bacon avoit dit la même choſe.* Eſt quod gratias agamus Machiavello & hujuſmodi Scriptoribus, qui aperte & indiſſimulanter proferunt quid homines facere ſoleant, non quid debeant. *De augment. Scientiar. l. 7. c. 2. p. m. 397.*

(*E*) *Un Ouvrage de Politique qu'il intitula* le Prince.] Les maximes de cet Auteur ſont très-mauvaiſes: le public en eſt ſi perſuadé, que le Machiavelisme & l'art de regner tyranniquement ſont des termes de même ſignification. Voyez l'ouvrage compoſé par Innocent Gentillet contre celui de Machiavel. Il a pour titre dans l'édition (*d*) dont je me ſers, *Diſcours ſur les moyens de bien gouverner & maintenir en bonne paix un royaume ou autre principauté, diviſez en trois livres: aſſavoir du conſeil, de la religion, & police que doit tenir un Prince. Contre Nicolas Machiavel Florentin.* Il eſt dedié au Duc d'Alençon frere du Roi Henri trois. On n'y voit ni le nom de l'Auteur, ni celui de l'Imprimeur, ni celui du lieu où il a été imprimé, mais ſeulement la date 1576. Ce livre eſt cité ordinairement comme s'il étoit intitulé *Anti-Machiavel:* cette citation eſt plus courte que celle du veritable titre, & c'eſt ce qui a fait naître le titre *Anti-Machiavel.* Conſultez Mr. Baillet (*e*). Pour revenir au livre de Machiavel, je dois dire qu'il a été traduit en François par Mr. Amelot de la Houſſaye. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres en parlant de la 3. édition de cette verſion (*f*) fit la remarque ſuivante. La preface „eſt pleine de reflexions qui frappent au but. On y lit entre autres choſes „cette penſée de Mr. de Wicquefort (*g*), *Machiavel dit preſque par tout ce que les Princes ſont, & non ce qu'ils devroient faire.* Il eſt ſurprenant qu'il y ait ſi peu de perſonnes qui ne croyent que Machiavel aprend aux Princes une dangereuſe politique, car au contraire ce ſont les Princes qui ont apris à Machiavel ce qu'il a écrit. C'eſt l'étude du monde, & l'obſervation de ce qui s'y paſſe, & non pas une creuſe meditation de Cabinet qui ont été les Maîtres de Machiavel. Qu'on brûle ſes livres, qu'on les refute, qu'on les traduiſe, qu'on les commente, il n'en ſera ni plus ni moins par raport au gouvernement. Il faut par une malheureuſe & funeſte neceſſité que la Politique s'éleve au deſſus de la Morale; elle ne l'avoué point, mais elle fait pourtant comme Achille, *jura negat ſibi nata.* Un grand Philoſophe de ce ſiecle ne ſauroit ſouffrir qu'on diſe qu'il a été neceſſaire que l'homme pechaſt, je croi neanmoins qu'il avoué qu'à l'égard des Souverains le peché eſt deformais une choſe neceſſaire, ſans que pour cela ils ſoient excuſables; car outre qu'il y en a peu qui ſe contentent du neceſſaire, ils ne ſeroient point dans cette facheuſe neceſſité s'ils étoient tous gens de bien. On peut ajoûter à cela ce que dit un ancien Poëte, que par le feul exercice de la royauté les plus innocens aprendroient le crime ſans l'aide d'aucun Precepteur, *Ut nemo doceat fraudem & ſceleratum vias regnum docebit (h).* Tout le monde a ouï parler de la maxime *qui neſcit diſſimulare neſcit regnare* & pour nier qu'elle ſoit très-veritable il faut être fort ignorant dans les affaires d'Etat. Boccalin nous fait entendre finement, que le regne de quelques Papes avoit apris à Machiavel la politique de ſon Prince. Voici l'apologie qu'il prête à cet Ecrivain. (*i*) *Io in tanto non intendo diſendere gli ſcritti miei, che pubblicamente gli accuſe, e condanno per empi, per pieni di crudeli, & eſecrandi documenti da governare gli Stati. Di modo, che ſe quella, che ho pubblicata alla Stampa, è dottrina inventata di mio capo, e ſono Precetti nuovi, dimando, che pur'hora contro di me irremiſſibilmente ſi eſeguiſca la ſentenza, che a i Giudici e piaciuta darmi contro: ma ſe gli Scritti miei altro non contengono, che quei Precetti Politici, e quelle regole di Stato, che ho cavate dalle attioni di alcun Principi, che ſe voſtra Maeſtà mi darà licenza nominarò in queſto luogo, de' quali è pena la vita dir male, qual giuſtitia, qual ragione vuole, ch'eſſi, che hanno inventata l'arrabbiata, e diſperata Politica ſcritta da me, ſieno tenuti ſacroſanti, o che ſolo l'ho pubblicata, un ribaldo, un atheiſta? Che certo non ſi vedere, per qual cagione ſia bene adorar l'originale di una coſa come ſanta, & abbrucciare la copia di eſſa come eſecrabile: e come io tanto debba eſſer perſeguitato, quando la lettione delle Hiſtorie, non ſolo permeſſa, ma tanto commendata da ogn'uno notoriamente hà vertù di convertire in tanti Macchiavelli quelli, che vi attendono con l'occhiale Politico.* Prenez garde à ces dernieres paroles; Boccalin pretend que puis qu'on permet, & qu'on recommande la lecture de l'hiſtoire, on a tort de condamner la lec-

(*g*) *Voyez la Remarque ſuivante.*

(*h*) *Seneca in Thyeſte, act. 2. v. 312. Il avoit dit auſſi v. 317.* Sanctitas, pietas, fides, privata bona ſunt: qua juvat, Reges cant.

(*i*) *Boccalin. Ragguagli di Parnaſſo. centuria 1. cap. 89.*

le Prince. Plusieurs Auteurs l'ont refuté. Posſevin qui ne l'avoit (*F*) point lu, fut neanmoins cauſe que l'Inquiſition le condamna. Machiavel publia ſept livres

(*a*) Voyez *Maſcardi de arte hiſtorica.*

(*b*) Pro Machiavello intersalios apologiam ſcripſit Gaſp. Scioppius in libello Pædiæ Politicæ, & Diſſertatione adversus Paganinum Gaudentium. *Boſius de comparando prud. civili: nonn. apud Alting. Etymolog. p. 552.*

(*c*) *Conringius in præfat. ſua libri de Principe editionis, apud Magirum pag. 554.*

(*d*) Rapportez *à ceci ces paroles du Sieur Naudé ob. 1. des coups d'Etat.* Vouloir parler de la Politique ſuivant qu'elle ſe traite & exerce aujourd'huy, ſans rien dire de ces Coups d'Eſtat, c'eſt proprement ignorer la Pedie, & le moyen qu'enſeigne Ariſtote dans ſes Analyriques, pour parler de toutes choſes à propos, & ſuivant les principes & demonſtrations, qui leur ſont propres & eſſentielles. *Eſt enim pedia inſcientia naſcire, quorum oporteat quærere demonſtrationem, quorum verò non oporteat:* comme il dit en ſa Metaphyſique. (*e*) *Conringius, Introduct. in Polit. Ariſtotelis, cap. 3. p. 583. apud Thomaſium de Plagio literario pag. 223. 224.* (*f*) *In præfat. lib. 3. Commentarior. adverſus Machiavellum.* (*g*) *Au chap. 1. p. m. 16.* (*b*) *Dans ſes notes ſur le Prince de Machiavel.*

ture de Machiavel. C'eſt dire que l'on aprend dans l'hiſtoire les mêmes maximes que dans le Prince de cet Auteur. On les voit là miſes en pratique: elles ne ſont ici que conſeillées. C'eſt peut-être ſur ce fondement que des perſonnes d'eſprit jugent (*a*), qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on n'écrivît point d'hiſtoires. Cela ne diſculpe point Machiavel: il avance des maximes qu'il ne blâme pas: mais un Hiſtorien qui raporte la pratique de ces maximes la condamne. Cela met une grande difference entre le livre du Florentin, & l'hiſtoire: & neanmoins il eſt ſûr que par accident la lecture de l'hiſtoire, eſt très-propre à produire le même effet que la lecture de Machiavel. Il y a d'habiles gens qui ont fait (*b*) ſon apologie, & qui ont dit que tous ceux qui l'ont attaqué temoignent leur ignorance dans les matieres de Politique. (*c*) *Quicunque ſane hactenus MACHIAVELLUM ſibi ſumſere confutandum, ſi verum licet profiteri, ſuam civilis philoſophiæ ἀπειρολεσχίαν nimis apertè prodiderunt. Ita voco cum Ariſtotele, ſummo dicendi Magiſtro, imperitiam τῶ τοιούτω τῆς ἐνιστήμης (d) ſive naturæ & indolis politicæ ſcientiæ ignorantiam. Enim verò omnes penè videas diſſerere, quaſi non aliæ ſint Reſpublicæ, quam quæ primo ac per ſeſe, imò unicè, ſalutem populi ſpectant, aut verò effectant plenam exactamque humanæ vitæ felicitatem; eòque & politico Magiſtro de ſolis illis agendum eſſe: hinc ſanè omnem doctrinam, quæ non eſt de Rebuspublicis, quas illi unicè cognoſcendas hominibus arbitrantur, damnare ſolent, & extra limites politicæ methodi adjicere.* Vous trouverez pluſieurs remarques de cette nature dans la preface que le docte Conringius a miſe au devant du Prince de Machiavel. Prenez garde qu'on accuſe nôtre Florentin de s'être enrichi des depouilles d'Ariſtote: il y a donc long tems que ſes maximes de politique ſont dans les livres. C'eſt le même Conringius qui lui intente cette accuſation. (*e*) *Nicolaus Machiavellus cymbalum illud Politicarum artium nullum ferè dominatûs arcanum conſilium Principem ſuum potuit docere, quod non dudum ante ad tyrannidem & dominatum conſervandum facere Ariſtoteli ſit libro V.* (Politicorum) *obſervatum. Quin ſua omnia vaſerrimus hic nequitiæ Doctor diſſimulato plagio ex Ariſtotele fortaſſe tranſcripſit: eo tamen diſcrimine, quod hic impiè ac impudenter omni Principi commendet, quæ non niſi Dominis ac Tyrannis convenire longè rectius ac prudentius ſcripſerat ante Ariſtoteles.* Gentillet (*f*) l'accuſe d'être le plagiaire de Bartole. Je m'étonne qu'on ne diſe pas qu'il a derobé ſes maximes à l'Ange de l'Ecole, ou au Docteur Angelique le grand Saint Thomas d'Aquin. Voyez dans les coups (*g*) d'Etat de Naudé un long paſſage du Commentaire de Thomas d'Aquin ſur le 5. livre de la Politique d'Ariſtote. Mr. Amelot (*h*) prouve que Machiavel n'eſt que le diſciple ou l'interprete de Tacite, & il fait la même remarque que Conringius. *De tous ceux qui cenſurent* Machiavel, dit-il, (*i*) *vous trouverez que les uns avoient, qu'ils ne l'ont jamais lû: & que les autres qui diſent l'avoir lû, ne l'ont jamais entendu, comme il y paroît bien par le ſens literal, qu'ils donnent à divers paſſages, que les Politiques ſavent bien interpreter autrement. De ſorte qu'à dire la verité, il n'eſt cenſuré, que parce qu'il eſt mal entendu: & il n'eſt mal entendu de pluſieurs, qui ſeroient capables de le mieux entendre, que parce qu'ils le liſent avec préocupation: au lieu que s'ils le liſoient comme juges, c'eſt-à-dire, tenant la balance égale entre lui & ſes adverſaires, ils verroient, que les maximes, qu'il debite, ſont, pour la pluſpart, abſolument neceſſaires aux Princes, qui, au dire du Grand-Coſme de Medicis, ne peuvent pas toûjours gouverner leurs Etats avec le Chapelet en main (k).* Il venoit de dire (*l*) qu'il *ne faut pas s'étonner ſi* Machiavel eſt cenſuré de tant de gens, puiſqu'il y en a ſi peu, qui ſachent ce que c'eſt que Raiſon-d'Etat, & par conſequent ſi peu, qui puiſſent être juges competens de la qualité des preceptes qu'il donne, & des maximes qu'il enſeigne. Et je dirai en paſſant, qu'il s'eſt vu force Miniſtres, & force Princes, les étudier, & même les pratiquer de point en point, qui les avoient condannées & deteſtées, avant que de parvenir au Miniſtere, ou au Trône. Tant il eſt vrai, qu'il faut être Prince, ou du moins Miniſtre, pour connoître, je ne dis pas l'utilité, mais la neceſſité abſoluë de ces maximes. C'eſt apliquer à Machiavel ce qu'un autre a dit de Tacite „ (*m*) Ceux qui l'accuſent de tenir des maximes pleines d'impieté, & contraires aux bonnes-mœurs, me pardonneront, ſi je leur dis „ que jamais Politique ne traita les regles d'Etat „ plus raiſonnablement que lui, & que les „ plus ſcrupuleux, qui les ont blâmées, tandis „ qu'ils étoient perſonnes privées, les ont étudiées & pratiquées, lorſqu'ils ont été appellez „ au maniment des affaires publiques. „ Mr. Amelot ayant cité ces paroles de Monſieur de Chanvalon, les confirme tout auſſi-tôt par un exemple; *L'Allemagne*, dit-il, (*n*) *en a vû tout recemment un bel exemple dans le dernier Evêque de Vienne, qui, lorſqu'il s'étoit que le* Pere Emeric in puris naturalibus, *invectivoit dans tous ſes ſermons contre les maximes de la Politique, juſqu'à ne croire point de ſalut, pour ceux, qui les mettoient en uſage: mais qui, dés qu'il ſe fut introduit à la Cour de l'Empereur, & penſé dans le Miniſtere, changea d'opinion, comme de fortune, & pratiqua lui-même (mais plus finement) tout ce qu'il condamnoit auparavant dans ſes predeceſſeurs, les Princes d'Averſberg & de Lobkowitz, dont il avoit procuré la diſgrace, & dans le Comte Auguſtin de Waſtein, ſon concurrent à l'Evêché de Vienne, & au Cardinalat (o).*

(*F*) *Poſſevin qui ne l'avoit point lu, fut... cauſe que l'Inquiſition.*] Ce Tribunal s'aviſa bien tard de condamner cet Ouvrage. Le Prince de Machiavel fut publié environ l'an 1515. & dedié à Laurent de Medicis, neveu de Leon X. Il ne fit nul tort à l'Auteur auprès de ce Pape, qui neanmoins eſt le premier qui ait menacé de

(*i*) *Amelot de la Houſſaye, preface du Prince de Machiavel.*

(*k*) Che gli Stati non ſi tenevano con Paternoſtri. *Machiavel Hiſt. 7.*

(*l*) *Dans l'Epitre dedicatoire.*

(*m*) *Monſieur de Harlai Chanvalon, preface de la traduction de Tacite.*

(*n*) *Dans ſon Diſcours Critique au devant de la Morale de Tacite imprimée l'an 1686. Il l'a mis depuis au devant de ſa traduction Françoiſe de Tacite.*

(*o*) *Dans une Relation manuſcrite de la Cour de Vienne d'un Prince d'Allemagne.* Ce Prince, ſi je ne me trompe, eſt le Cardinal de Furſtenberg.

(a) Nec tamen à Papa ist-hoc vel liber ullo fuit finitro verbo notatus, (quamvis Leo omnium primus intenderit vim librorum prohibitorum, vetitis legi diffidentium scriptis omnibus sub excommunicationis pœna, quod hactenus carebat exemplo) vel auctor priſtino gratiæ loco motus. Conringius præfat. Principis Machiav. apud Magirum ubi supra pag. 548.

(b) Conring. ibid. apud eumdem ibid.

(c) Daté du 23. d'Août 1531. Il eſt à la tête des Oeuvres de Machiavel.

(d) De libris à Christiano deſtruendis, & ex Christianismo penitus removendis.

(e) Il le compoſa par ordre d'Innocent IX. & il le publia à Rome l'an 1591. Il en a inſeré une partie dans ſa Bibliotheque choiſie. Conring. ibid. apud eumdem Magirum ibid.

(f) Conringius ibid. apud eumdem p. 549.

livres de l'art militaire, qui le firent paſſer dans l'eſprit du Duc d'Urbin pour un homme très-capable de mettre une armée en bataille; mais il eut la prudence de n'oſer (G) jamais eſſayer ſa theorie, non pas même ſur un eſcadron. On a publié depuis peu une (H) nouvelle verſion Françoiſe de la plûpart de ſes livres.

de l'excommunication ceux qui liroient un Ouvrage defendu (a): ce que je remarque afin de faire connoître que l'impunité de ce livre de Machiavel, ne doit pas être attribuée à quelque relâchement general du Pontificat de Leon, par raport aux mauvais livres. Le Pape diſcontinua ſi peu de temoigner ſon amitié à l'Auteur, qu'il l'employa à faire un livre qui demandoit le ſecret. Il fut fait une Traité ſur la maniere de reformer la Republique de Florence. *Valuit in tantum apud Leonem, ut hujus juſſu arcanam diſſertationem concinnaverit* de reformatione Reip. Florentinæ, *quam manuſcriptam in bibliotheca Gadiana ſupereſſe teſtatur Jacobus Gaddus* (b). Hadrien VI. ſucceſſeur de Leon X. laiſſa en repos l'écrit de Machiavel. Clement VII. ſucceſſeur d'Hadrien VI. fit plus que cela; car non ſeulement il trouva bon que Machiavel lui dediât ſon Hiſtoire de Florence, mais auſſi il accorda un privilege (c) à Antoine Bladus, pour imprimer à Rome les Oeuvres de cet Auteur. Les ſucceſſeurs de Clement VII. juſques à Clement VIII. excluſivement permirent dans toute l'Italie le debit du Prince de Machiavel, dont il ſe faiſoit ſouvent des éditions, & des traductions. On ſavoit pourtant que cet Ouvrage deplaiſoit à quelques Docteurs; car un (d) livre d'Ambroiſe Catharin imprimé à Rome l'an 1552. contient un chapitre contre les diſcours & le Prince de Machiavel. Enfin ſous le Pontificat de Clement VIII. on condamna les Ecrits de ce Florentin, après les vacarmes que firent à Rome le Jeſuïte Poſſevin, & un Prêtre de l'Oratoire nommé Thomas Bozius. Il eſt neanmoins certain que ce Jeſuïte n'avoit point lu le Prince de Machiavel. Voyez le jugement (e) qu'il a publié ſur 4. Ecrivains, La Nouë, Bodin, Du Pleſſis Mornai, & Machiavel, vous verrez qu'il ſuppoſe que le Prince du quatriéme eſt diviſé en 3. livres, ce qui eſt viſiblement faux. Il impute à Machiavel des choſes qui ne ſont point dans le Prince. Conringius devine très-bien la ſource de ces bevuës; c'eſt que Poſſevin ne conoiſſoit cet Ouvrage que par la lecture de Gentillet. (f) *In ea* (diſſertatione Poſſevini) *verò ita diſſeritur, quaſi à MACHIAVELLO tres* de Principe *libri compoſiti ſint: hinc ſtatim initio, ubi de MACHIAVELLO agit, aliquot ejus ſententiis enumeratis*, & hæc quidem, *inquit ille*, ſceleratum illud Satanæ organum prioribus duobus libris, quibus *de Principe* agit, inſipienti mundo obtrufit. *Non multò poſt cùm diceret:* redeo ad eaſdem labes MACHIAVELLI, ut cognita peſtis magis caveatur. *In margine libri notat* librum tertium: *quaſi liber tertiò MACHIAVELLUS doceat, belli juſtitiam in ea, quam ſibi quiſque putat eſſe neceſſitatem, collocari. At verò certo eſt certius, non niſi unicum, & quidem exiguum*, libellum de Principe MACHIAVELLO *auctore eſſe conſcriptum, & nuſquam terarum tres in partes illum fuiſſe ſectum, nec in hoc libello reperiri ea, quæ inter alia criminatur Poſſevinus, religionem Ethnicam Chriſtianæ præferendam, aut Doctores Chriſtiana Religionis nihili faciendos: ut nec quicquam hoc libro (quod itidem Poſſevinus conqueritur) inclementius dicitur in Romanam Eccleſiam, ſed potiùs illud cap. XI. ipſum principatum Pontificum non humanis conſiliis atque artibus, ſed quâdam inuſitatâ vi, & quidem ſolius Dei favore, ſalvum eſſe; quod vix quiſquam Zelotici gregis affirmaverit. Nec tamen longè petenda aut hariolanda venit cauſa craſſi illius Poſſeviniani erroris, modò quis inſpexerit volumen illud, quod* Anti-Machiavelli *titulo adornatum oppoſuit, hinc inde ex variis libris* Machiavellicis *excerptis ſententiis, Innocentius Gentilletus. Hoc enim tres in libros eſt diſtinctum, & in ejus duobus prioribus reprehenſa ſunt illa, quæ duobus prioribus de* Principe *libris haberi Poſſevinus ridiculè affirmat: in tertio etiam illorum librorum animadvertitur in ea, quæ ex tertio libro de Principe fruſtra repetit* **MACHIAVELLUS. Ut liquidò appareat, ex illo volumine* Anti-Machiavello, *non autem ex* MACHIAVELLO *ipſo Poſſevinum ſua accepiſſe, &c.* Voyez en marge la (g) reflexion de Conringius.

* *Il ſemble qu'il faudroit* Poſſevinus & *non pas* Machiavellus.

(g) Et vero illud Poſſevini facinus luculente oſtendit, non deeſſe etiam eximiæ diſtinctionis atque exiſtimationis virtus, qui ſcripto publico te ne inſpeciam quidem MACHIAVELLI Principem ſævo calculo abjecerint. *Apud Magirum ibid. p.* 570.

(G) *Il eut la prudence de n'oſer jamais eſſayer ſa theorie.*] Quand on ne fait la guerre que par la lecture, on s'en doit tenir à la theorie; car ſi l'on entreprenoit d'aller faire faire l'exercice à un Regiment, on s'expoſeroit à la riſée du moindre ſoldat. Machiavel eſt loüable d'avoir reſiſté aux exhortations du Duc (*h*) d'Urbin. Nous ne ſaurions pas peut-être ce fait, ſi Cardan n'en eût fait mention. *Machiavellum ſeculi ſuperioris Doctorem qui tot & tanta de militari Romanorum diſciplina diſſertiſſimè ſcripſerat, ne unum quidem cohortem, quantumvis eum id ut tentaret, Urbini Princeps hortaretur, inſtituere auſum eſſe arte ſua Cardanus* (*i*) *teſtatur.*

(*h*) Conring. ibid. apud eumdem ibid.

(*i*) Cardan. lib. 3. de utilit. ex adverſitatibus, & alibi ſæpe. Beſolde de Arte juris-que belli, c. 1. p. 3. & 4. apud Limnæum præfat. 21. p. 118.

(H) *Une nouvelle verſion Françoiſe.*] C'eſt le Sieur Henri Desbordes Libraire François à Amſterdam qui l'a imprimée en 6. volumes in 12. Le 1. parut l'an 1691. & comprend les deux premiers livres des diſcours ſur Tite Live. Le troiſiéme livre de ce diſcours fait le 2. tome, & parut l'an 1692. L'Art de la guerre fut imprimé l'an 1693. L'Hiſtoire de Florence en 2. volumes fut imprimée l'an 1694. & enfin nous (*k*) venons de voir le Prince & quelques autres opuſcules. On a traduit ce dernier livre, quoi que Mr. Amelot de la Houſſaye l'eût publié en François depuis peu d'années; on l'a, dis-je, traduit nonobſtant cette raiſon, parce qu'on a cru que le public ſeroit bien aiſe d'avoir de la même main tout le corps des Oeuvres du Florentin. Elles meritoient d'être traduites tout de nouveau en nôtre langue, car l'ancienne verſion Françoiſe n'a plus de graces. Je l'ai vuë d'une édition de Paris poſterieure à l'an 1630. mais c'étoit une nouvelle édition, car on y trouve des vers François compoſez par le Sieur des Eſſars Traducteur de l'Amadis. Mr. de Beauval (*l*) nous a fait ſavoir le nom (*m*) de celui qui a donné la nouvelle traduction de Machiavel, & qui a mis à la tête du 1. volume une preface (*n*) qui merite d'être luë; elle ſert d'apo-

(*k*) On troiſiéme livre ſuit le 2. tome, *écrits ceci* 1692. L'Art de la guerre fut *Janvier* 1693. L'Hiſtoire de Florence en 1696.

(*l*) *Hiſt. des Ouvrages des Savans, Juil.* 1691. p. 483.

(*m*) C'eſt *Bart. Renaſgié François. Il eſt de Blois, de la famille de Mr. Tenard Medecin ordinaire de Blois, dont on parle beaucoup dans les Synodes de France, au ſujet des diſputes de Salmaiſe*

(*n*) Voyez Mr. de Beauval *ibid.* & la Bibliotheque univerſelle to. 20. pag. 328. Mr. Bruguhem Bibliographe conſp. 2. p. 192. *ſe trompe, en diſant que la traduction dont parle la Biblioth. univerſ. ibid. eſt de Mr. Amelot.*

ſur la grace univerſelle.

β Voyez le Journal des Savans du 12. Janvier 1665.

γ Pag. 96. de l'édition de Holl.

ζ Machiavellus plane multa commiscitur in vita Castruccii: nempe quia is hostis fuit Reip. Florentinæ. Vossius de arte historica cap. 10. p. 56.

θ Jovius ubi supra p. 205.

λ Bosius de exempari prud. civ. n. 42.

ξ Covring. præfat. Principis Machiavelli.

vres. Sa nouvelle de Belphegor, piece très-ingenieuse, fut publiée par Mr. le Fevre de Saumur β l'an 1664. On trouve dans la suite du *Menagiana* γ une chose très-curieuse, sur la fineſſe dont Machiavel ſe ſervit en compoſant la vie de Caſtrucio Caſtracani. Cette vie a été traduite en François par Mr. Guillet. On pretend ζ qu'elle fut écrite de mauvaiſe foi; & on fait le θ même jugement de ſon (*I*) Hiſtoire de Florence. Quelques-uns λ diſent qu'il fut au ſervice de Ceſar Borgia en qualité de Conſeiller favori ξ; & peut-être negocioit-il pour lui en France, lors qu'il eut à Nantes avec le Cardinal de Rouën la converſation dont il a parlé dans le 3. chapitre du Prince.

MACON, ville de France ſur la Saone, dans la Duché de Bourgogne. Ceſar ɪ en parle, & lui donne le nom de *Matiſco*. Les Tables de Peutinger, & l'Itineraire d'Æthicus en parlent auſſi; mais Strabon & Ptolomée n'en diſent rien. Il y a cinq cens ans que par une tranſpoſition aſſez ordinaire on changea *Matiſco* en *Maſtico*, & c'eſt de là qu'eſt venu le nom François *Maſcon*, que l'on prononce *Mâcon* *. Cette ville ſe ſentit cruellement des déſordres que les guerres de Religion cauſerent en France dans le XVI. ſiecle. Les Reformez y dreſſerent † une Egliſe l'an 1560. & ils y multiplierent de telle ſorte, qu'ils ſe rendirent ‡ les maîtres de la ville fort facilement, lors que le maſſacre de Vaſſi les eut obligez à ſonger à leur ſûreté. Ce fut au commencement de Mai 1562. qu'ils s'en rendirent les maîtres ſans beaucoup de violence, & ſans effuſion de ſang. Trois jours après on aprit que les Images avoient été briſées dans la ville de Lion, & il fut impoſſible aux Miniſtres & aux Anciens d'empêcher que ceux de Mâcon n'en fiſſent autant, & dès lors l'exercice de la Religion Romaine y fut ſupprimé. Tavanes tâcha pluſieurs fois de reprendre cette ville, ſans y pouvoir reüſſir; mais enfin il y pratiqua des intelligences, par le moyen deſquelles il la ⊥ ſurprit le 19. d'Août 1562. Il s'en rendit maître après quelques combats aſſez chauds qu'il lui falut eſſuyer dans les ruës. On y exerça toutes ſortes (*A*) de pillories & de barbaries; & ce fut alors que ſe firent (*B*) les fauteries de Mâcon, deſquelles

ɪ *De Bello Gall. l. 7.*

* *Hadr. Valeſius notit. Gall. pag. 322. 323.*

† *Beze Hiſt. Eccleſ. l. 3. p. 214.*

‡ *Id. l. 15. p. 407.*

⊥ *Ibid. p. 422.*

ſe ſont d'apologie à Machiavel, & traite d'Inquiſition comme il faut.

(*I*) *De ſon Hiſtoire de Florence.*] J'ai déjà parlé (*a*) de cet Ouvrage, & j'ajoûte que Jerôme Turlerus Juriſconſulte Allemand en fit imprimer le premier livre l'an 1564. Il l'avoit traduit en Latin; & comme Machiavel explique dans cette premiere partie de ſon Ouvrage les revolutions que l'Empire Romain ſouffrit par les irruptions des peuples barbares, le Traducteur en prend occaſion de faire une Epître dedicatoire, toute remplie de myſteres aſtrologiques & numeraux, qui faiſoient perir la Religion Mahometane au bout de cent ans, & marquoient le (*b*) tems de la fin du monde. Lazare Zetzner Libraire de Bâle ayant vu que la traduction Latine du premier livre ſe vendoit bien, & ſe rimprimoit de tems en tems, fit traduire le reſte en la même langue, & publia cette Hiſtoire toute entiere avec la vie de Caſtracani. L'édition dont je me ſers eſt de l'année 1610. in 8.

(*A*) *Toutes ſortes de pilleries.*] Lors que les maiſons de ceux de la religion eurent été *ſi bien (c) nettoyées qu'il ſembloit qu'on n'y eût rien laiſſé, Madame de Tavanes y fut bien decouvrir les cachettes ſi ſubtilement qu'elle eut pour ſa part du pillage environ* 180. *bahus de meubles tous pleins, outre le fil, pieces de toiles & toutes ſortes de linge comme linceuls, nappes & ſerviettes dont Macon avoit la reputation d'être bien meublée entre les villes de France. Quant aux rançons, bagues, vaiſſelle & autres joyaux on n'en a pas bien ſu la valeur, mais tant y a que ceux qui avoient maniement de tels affaires diſoient à leurs amis, que Tavanes y avoit aquis de quoi acheter comtant dix mille livres de rente.* Il ne faut pas s'étonner après cela que les Grands Seigneurs fomentaſſent la diſcorde, & nourriſſent autant qu'ils pouvoient les flammes de la perſecution. C'étoient leurs Finances, c'étoit une maſſote très-lucrative.

(*B*) *Les fauteries de Macon.*] Je me ſervirai des propres termes de l'Hiſtorien qui a parlé dans la remarque precedente. „ L'exercice „ (*d*) de l'Egliſe Romaine y fut auſſi retabli „ incontinent, & les Prêtres & Moines redref- „ ſez en leur premier état, & le (*e*) bordeau tout „ enſemble. Pour comble de tous malheurs „ Sainct (*f*) Poinct (homme du tout ſanguinai- „ re & plus que cruel, lequel ſa propre mere „ a declaré en jugement pour decharger ſa con- „ ſcience être fils d'un Prêtre qu'elle même „ nommoit) fut laiſſé par Tavanes Gouverneur „ de la ville, lequel pour ſon paſſetems après avoir „ feſtoyé les Dames, avoit accoutumé de de- „ mander ſi la farce, qui depuis fut nommée la „ farce de Sainct Poinct, étoit prête à jouër. „ C'étoit comme un mot du guet, par lequel ſes „ gens avoient accoutumé de tirer de la priſon „ un ou deux priſonniers, & quelquefois da- „ vantage, qu'ils menoient ſur le pont de la Sao- „ ne, là ou comparoiſſant avec les Dames, après „ leur avoir fait quelques belles & plaiſantes „ queſtions, il les faiſoit precipiter & noyer en „ la riviere. Ce lui étoit auſſi une choſe accou- „ tumée de faire donner de fauſſes allarmes, & „ de faire ſous ce pretexte noyer ou arquebou- „ zer quelque priſonnier, ou quelque autre qu'il „ pouvoit attraper de ceux de la religion, leur „ mettant à ſus d'avoir voulu trahir la ville. „ Il fut tué par Achon avec lequel il avoit une querelle. Il revenoit alors *de ſa maiſon près de la ville où il avoit porté environ* 20. *mille écus de Rente.*

(*a*) *Dans la remarque D.*

(*b*) Centro excentrici ad alterum terminum mediocrem perveniente, ſperamus adfuturum Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum, nam hoc loco circa creationem mundi fuit.

(*c*) *Beze, Hiſt. Eccleſiaſt. liv. 15. p. 429.*

(*d*) *Beze ibid. pag. 429.*

(*e*) *Il avoit dit p. 424. Que les ribaudes & les paillardes des Prêtres qui avoient été chaſſées auparavant, reviennent le jour de la priſe, & ſervirent à ſur tout de ceux qui avoient pourſuivi leur deſtruction.*

(*f*) *D'Aubigné l'appelle Saint pillage.*

quelles j'ai promis ailleurs * que je parlerois ici. Je m'aquitte de ma promeſſe; & en même tems on verra pourquoi (C) je touche ces effroyables deſordres en divers

* Dans la remarque C de l'article Beaumont, p. 518.

pillage. Ce fut peu après la Pacification du mois de Mars 1563. D'Aubigné (a) peint merveilleuſement la barbarie de cet homme, ſous l'image d'une école où pendant le dernier ſervice de la table, au milieu des fruits & des confitures, on enſeignoit aux filles & aux enfans à voir mourir les Huguenots ſans pitié. Il dit ailleurs (b) que Saint Pont *bouffonoit en executant ſes cruautez, & qu'au ſortir des feſtins qu'il faiſoit il donnoit aux Dames le plaiſir de voir ſauter quelque quantité du pont en bas.* La conduite de ce Gouverneur étoit beaucoup plus criante que celle de Lucius Flaminius, qui (c) donna ordre pendant qu'il dînoit que l'on fît mourir en ſa preſence un criminel, afin de faire plaiſir à l'objet de ſes infames amours qui n'avoit jamais vu tuër perſonne. Mais d'autre côté la conduite de ces Dames de Mâcon étoit beaucoup plus blâmable que celle de ces Veſtales, qu'un Poëte (d) Chretien a tant cenſurées du plaiſir qu'elles prenoient à voir tuer des Gladiateurs. Je ne doute pas que Saint Point n'alleguât pour ſes excuſes les ſauts que Desadrets avoit fait faire aux ſoldats (e) de Montbriſon, comme celui-ci s'excuſoit ſur les cruautez exercées à Orange: & voilà comment un mauvais exemple en attire un autre preſque à l'infini; *abyſſus abyſſum invocat.* C'eſt pourquoi la plus grande faute eſt celle de ceux qui commencent; en bonne juſtice ils devroient porter la peine de tous les crimes qui ſuivent le leur. D'Aubigné n'avoit pas bien conſulté les dates, lors qu'il dit (f) que le Baron Desadrets piqué du ſaccagement d'Orange & des precipices de Mâcon marcha à Pierrelate, ſe rendit maître de pluſieurs villes, & enfin vint à Montbriſon. Il paroît par (g) Theodore de Beze que Pierrelate & d'autres villes avoient été ſubjuguées par des Adrets avant le 26. de Juin, & que les ſoldats de Montbriſon ſautèrent (h) le 16. de Juillet, & que Mâcon fut pris par Tavanes (i) le 19. d'Août.

(a) *Hiſt. com. t. p.* 216.

(b) *Pag.* 202.

(c) *Plutarch. in Flamin. p.* 379.

(d) Conſurgit ad ictus:
Et quoties victor ferrum jugulo inſerit, illa
Delicias ait eſſe ſuas, pectusque jacentis
Virgo modeſta jubet converſo pollice rumpi.
Prudentius lib. 2. in Symmach. v. 1095.

(e) *Voyez l'article* Beaumont. *remarque* E.

(f) *Tome 1. p.* 204.

(g) *Lib. 12. p.* 265. 269.

(h) *Pag.* 224.

(i) *Pag.* 422.

(k) *Voyez Maſcardi Diſcours ſur l'Hiſtoire.*

(C) *Pourquoi je touche ces effroyables deſordres.*] Pour l'honneur du nom François & du nom Chretien, il ſeroit à ſouhaiter que la memoire de toutes ces inhumanitez eût été d'abord abolie, & qu'on eût jetté au feu tous les livres qui en parloient. Ceux qui ſemblent trouver mauvais que l'on faſſe des hiſtoires, parce, diſent-ils, (k) qu'elles n'aprenent aux lecteurs que toutes ſortes de crimes, ont à certains égards beaucoup de raiſon par raport à l'hiſtoire des guerres ſacrées. Elle paroît extrêmement propre à nourrir dans les eſprits une haine irreconciliable: & c'eſt un de mes plus grands étonnemens que les François de différente religion ayent vêcu après les Edits dans une auſſi grande fraternité, que celle que nous avons vuë, quoi qu'ils euſſent éternellement entre les mains les Hiſtoires de nos guerres civiles, où l'on ne voit que ſaccagemens, que profanations, que maſſacres, qu'autels renverſez, qu'aſſaſſinats, que parjures, que fureur. La bonne intelligence eût été moins digne d'admiration, ſi tous les particuliers euſſent ignoré ce que les Hiſtoires de chaque parti reprochent à l'autre. Ne peut-on pas donc me dire qu'il ſemble que j'aye deſſein de reveiller les paſſions, & d'entretenir le feu de la haine, en repandant par-ci-par-là dans mon Ouvrage les faits les plus atroces dont l'Hiſtoire du ſiecle paſſé faſſe mention: ſiecle abominable, & auprès duquel la generation preſente pourroit paſſer pour un ſiecle d'or, quelque éloignée qu'elle ſoit de la veritable vertu. Il eſt juſte que je ſatisfaſſe à cette difficulté. Je dis donc que tant s'en faut que j'aye deſſein d'exciter dans l'eſprit de mes lecteurs les tempêtes de la colere, que je conſentirois volontiers que perſonne ne ſe ſouvint jamais de cette eſpece d'évenemens, ſi cela pouvoit être cauſe que chacun étudiât mieux, & remplît mieux ſes devoirs dans le ſilence de ſes paſſions; mais comme ces choſes ſont repandues dans un trop grand nombre d'Ouvrages, pour eſperer que l'affectation de n'en rien dire dans celui-ci pût aporter aucun bien, je n'ai point voulu me contraindre, & j'ai cru que je devois prendre librement tout ce que je trouverois ſur ma route, & me laiſſer conduire par la liaiſon qui ſeroit entre les matieres. Mais je ne dois pas oublier que comme toutes choſes ont deux faces, on peut ſouhaiter pour de très-bonnes raiſons que la memoire de tous ces effroyables deſordres ſoit conſervée ſoigneuſement. Trois ſortes de gens auroient beſoin d'y jetter chaque jour la vuë, & de s'en faire un *ſonger y bien.* Ceux qui gouvernent ſe devroient faire dire tous les matins par un Page, *Ne tourmentez perſonne ſur ſes opinions de Religion, & n'étendez pas le droit du glaive ſur la conſcience. Voyez ce que Charles IX. & ſon ſucceſſeur y gagnerent; c'eſt un vrai miracle que la Monarchie Françoiſe n'ait point peri pour leur Catholicité. Il n'arrivera pas tous les jours de tels miracles, ne vous y fiez point. On ne voulut pas laiſſer en repos l'Edit de Janvier, & il faint après plus de trente ans de deſolation, après mille & mille torrens de ſang repandus, mille & mille perfidies & incendies en accorder un plus favorable.* Ceux qui conduiſent les affaires Eccleſiaſtiques ſont la ſeconde eſpece de gens qui doivent ſe bien ſouvenir du XVI. ſiecle. Quand on leur parle de tolerance, ils croyent ouïr le plus affreux & le plus monſtrueux de tous les dogmes, & afin d'intereſſer dans leurs paſſions le bras ſeculier, ils crient que c'eſt ôter aux Magiſtrats le plus beau fleuron de leur couronne, que de ne leur pas permettre pour le moins d'emprisonner, & de bannir les heretiques. Mais s'ils examinoient bien ce que l'on peut craindre d'une guerre de Religion, ils ſeroient plus moderez. *Vous ne voulez pas,* leur peut-on dire, *que cette ſecte prie Dieu à ſa mode, ni qu'elle prêche ſes ſentimens, mais prenez garde ſi l'on en vient aux épées tirées, qu'au lieu de parler & d'écrire contre vos dogmes, elle ne renverſe vos temples, & ne mette vos propres perſonnes en danger. Que gagnâtes-vous en France & en Hollande en conſeillant la perſecution? Ne vous fiez point à vôtre grand nombre. Vos Souverains ont des voiſins, & par conſequent vos ſectaires ne manqueront ni de protecteurs, ni d'aſſiſtance, fuſſent ils Turcs.* En-

Qui sont ceux, qui doivent faire attention aux maux qu'ont produit les guerres civiles de religion.

divers endroits de cet Ouvrage. Ces sauteries ont été mieux immortalisées que celles (*D*) de l'Ile de Caprée.

(*a*) Illi robur & æs triplex Circa pectus erat qui fragilem truci Commisit pelago ratem Primus, nec timuit præcipitem Africum Decertantem Aquilonibus, Nec tristeis Hyadas, nec rabiem Noti. . . . . Quem mortis timuit gradum, Qui siccis oculis monstra natantia, Qui vidit mare turgidum & Infames scopulos Acroceraunia? *Horat. Od. 3. lib. 1.*

(*b*) *Il y a de l'apparence que les Français & les Espagnols auroient beaucoup moins répandu de sang Protestant qu'ils ne firent, si on ne les avoit mis en fureur par le renversement de leurs Autels, de leurs Images, Reliques, &c.*

(*c*) Carnificinæ ejus (*Tiberii*) ostenditur locus Carpreis, unde damnatos post longa & exquisita tormenta præcipitari coram se in mare jubebat, excipiente classiariorum manu & contis atque remis elisin

MACRIN (SALMON) l'un des meilleurs Poëtes Latins du XVI. siecle, étoit de Loudun. Ce que Mr. de Thou a dit de lui, & les Additions de Mr. Teissier, sont entre les mains de tout le monde depuis l'édition d'Utrecht. J'y renvoye donc mon Lecteur, & me contente de dire une chose fort (*A*) singuliere, mais un peu douteuse, que Monsieur Varillas avoit apriſe de Monsieur Bouillaud. On dit que *Macrin* (*B*) n'étoit pas le nom de famille de nôtre Poëte.

MAETS

fin que ces Theologiens remuans qui prenent tant de plaisir à innover, jettent continuellement la vuë sur les guerres de religion du XVI. siecle. Les Reformateurs en furent la cause innocente : nulle consideration ne devoit les arrêter, puis que selon leurs principes il n'y avoit point de milieu, il falloit ou laisser damner éternellement tous les Papistes, ou les convertir au Protestantisme. Mais que des gens qui sont persuadez qu'une erreur ne damne pas, ne respectent point la possession, & qu'ils aiment mieux troubler le repos public que supprimer leurs idées particulieres, c'est ce qu'on ne peut assez detester. Qu'ils considerent donc les suites de leurs nouveautez, & de l'action qu'ils intentent à l'usage; & s'ils peuvent s'y embarquer sans une absolué necessité, il faut qu'ils ayent une ame de tigre, & plus de bronze autour du cœur, que celui qui hasarda le premier sa vie sur un vaisseau (*a*). Il n'y a point d'apparence qu'il s'éleve jamais dans le sein des Protestans aucun parti qui entreprene de reformer leur religion, de la maniere qu'ils ont reformé l'Eglise Romaine, c'est-à-dire sur le pied d'une religion d'où il faut sortir necessairement, si l'on n'aime mieux être damné : ainsi les desordres qu'ils auroient à craindre d'un parti innovateur seroient moins terribles, que ceux du siecle passé, les animositez pourroient être moins échauffées qu'en ce tems-là veu principalement qu'aucun des partis ne trouveroit à detruire dans l'autre aucun objet sensuel de superstition; point de Divinitez topiques, ni de Saints tutelaires à briser ou à monnoyer, point de reliques à jetter au vent, point de ciboires, point d'autels à renverser (*b*). On pourroit donc être en disfension de Protestant à Protestant, sans avoir à craindre toutes les fureurs qui parurent dans les demêlez du Protestant & du Catholique : mais le mal seroit toûjours assez funeste, pour meriter qu'on tâche de le prevenir, en appliquant ceux qui aiment trop les disputes à la consideration des maux horribles qu'elles ont causez, & en leur representant avec quelque force que la plus funeste intolerance n'est pas celle de tre les sectes; c'est celle des Docteurs particuliers, qui hors les cas d'une très-urgente necessité s'élevent contre des erreurs protegées par la prevention des peuples & par l'usage, & qui s'obstinent à les combattre, lors même qu'ils voyent que tout est déjà en feu.

(*D*) *De l'Ile de Caprée.*] Et neanmoins un celebre Historien les a inserées dans son Ouvrage, & en quelque (*c*) façon l'on montroit le lieu comme l'une des singularitez de l'Ile. Mais enfin je ne croi pas que les anciens puissent être comparez aux modernes, en fait de transporter les mêmes choses de livre en livre, & par consequent les sauteries de Macon se lisent en plus de lieux, & ont plus de monumens pour gages de leur immortalité, que celles de l'Empereur Tibere. Il n'étoit pas honorable à ceux qui se servirent de ce suplice dans le XVI. siecle d'avoir marché sur les traces d'un tel Tyran. On se souviendra peut-être en lisant ceci de mes remarques sur Leucade (*d*).

(*A*) *Fort singuliere mais un peu douteuse que Mr. Varillas.*] „ Son (*e*) grand ami de Loudun „ qui avoit changé son nom de Mitron en „ celuy de Macrin, Valet de chambre du Roy, „ Poëte Latin, & grand imitateur de Catulle „ comme luy, ne fut pas plus heureux. On „ l'accusa devant le Roy d'estre de la nouvelle „ Religion; & Sa Majesté le menaça de le faire pendre, s'il en estoit convaincu. On ne „ sçait s'il estoit coupable; & tout ce que l'on „ en peut dire, est que presque tous les beaux „ esprits panchoient alors vers le Calvinisme. „ La menace de sa Majesté intimida Macrin „ jusques-là, que fortant du Louvre, voyant „ de loin un poulain, instrument dont les Tonneliers se servent pour defcendre le vin dans „ les caves, il le prit pour une potence; & en „ perdit l'esprit, de sorte qu'il se jetta, & se noya „ dans le premier puits qu'il rencontra (*f*). „ L'autorité de Mr. Bouillaud, nâtif de Loudun comme Macrin, & l'un des hommes du monde qui avoit le plus de memoire, & qui savoit le mieux l'histoire des hommes doctes, donne un grand poids à ceci, & particulierement si l'on supose que Mr. Varillas mit par écrit tout aussi-tôt ce qu'il lui avoit oüi dire. D'autre côté quand on songe que Scevole de Sainte Marthe nâtif de Loudun, & plus voisin de ce tems-là que Mr. Bouillaud, assûre que Salmon Macrin mourut de vieillesse à Loudun où il s'étoit retiré depuis long tems (*g*) on a de la peine à croire le recit de Varillas. Car comment se persuader qu'un accident si tragique demeure inconu à tous les Auteurs qui ont parlé de Macrin, à Scevole de Sainte Marthe son compatriote qui recherchoit des memoires de toutes parts, à Mr. de Thou (*h*) qui n'en recherchoit pas moins, &c? Mettons donc ceci entre les choses qui demandent une plus ample information, puis que non seulement les meilleurs Auteurs n'en parlent pas, mais aussi qu'ils font un narré destructif de celui-là.

(*B*) Macrin *n'étoit pas le nom de famille de nôtre Poëte.*] Nous venons de voir que selon Mr. Varillas il *changea son nom de Mitron, en celui de Macrin*, mais selon Mr. Baillet (*i*) il s'apelloit Jean Salmon, & *pour sa maigreur il étoit souvent apellé en riant* Macrinus *par le Roi François* I. de sorte que *voyant que son nom de* Jean *ne plaisoit point à sa femme, il s'en defit, & s'apella pour toûjours* Salmonius Macrinus.

dente ea-davers, ne cui reliqui spiritus quidquam ineffet. *Sueton. in Tiberio cap. 61.*

(*d*) *Pag. 316.*

(*e*) *C'est-à-dire de Marot.*

(*f*) *Varillas, Hist. de Fleurance, tome 1. livre 2. p. m. 50. 51. Il met en marge : J'ai apris ces particularitez du savant Mr. Bouillaut.*

(*g*) Vitæ cœlibis pariter & auſtæ pertæſus, uxorem duxit, ex vem ſuam, ... mortuamque ſuis & amicorum verſibus . . . commendavit, ſuſceptis ex ea utriuſque ſexus liberis. . . . domi ſuæ ſenio plane confectus occidit. *Sammarthanus in Elog. lib. 1. p. m. 21. 22.*

(*h*) *Thuan. lib. 19. sub fin. ad ann. 1557.*

(*i*) *Jugement sur les Poëtes, tom. 3. p. m. 1293. & 1298.*

MAETS (CHARLES DE) Miniſtre & Profeſſeur en Theologie à Utrecht, naquit à Leide le 25. de Janvier 1597. A peine avoit-il deux ans lors que ſon pere * ſe tranſporta à Middelbourg. Ce fut là que nôtre Charles fit ſes études juſques en l'année 1615. Alors il fut tems de l'envoyer aux Academies, & l'on prefera celle de Franeker à celle de Leide, parce que l'on regardoit celle-ci comme le principal champ de bataille des Remonſtrans & des Contre-Remonſtrans. Après avoir aſſez demeuré à Franeker, il fut étudier à l'Academie de Sedan. Il fit ſon tour de France; il retourna chez lui; il ſe fit recevoir Miniſtre l'an 1620. & ſervit l'Egliſe de *Scherpeniſſe* dans la Zeelande, juſques à ce qu'il fut apellé à celle de Middelbourg l'an 1629. Cinq ans après il fut employé, avec quelques autres ſavans Miniſtres, à la reviſion de la traduction Flamande du Nouveau Teſtament, & des livres Apocryphes. En 1636. on lui offrit à Utrecht une place de Miniſtre, & la profeſſion en Theologie, qu'il ne voulut pas accepter, à cauſe que les Magiſtrats & le Conſiſtoire de Middelbourg ſouhaitoient paſſionnément de le retenir. Mais la même vocation lui ayant été preſentée l'an 1639. il l'accepta. Il fut inſtallé l'année ſuivante, & il exerça ce double emploi juſques à ſa mort, qui arriva en 1651. Il épouſa (*A*) trois femmes. Il publia (*B*) quelque choſe †; & il fut fort oppoſé à Mr. Deſcartes ‡.

* Il avoit été chaſſé de Blanbres à cauſe de la Religion Proteſtante.

† Tiré de ſon Oraiſon funebre, prononcée par Hoornbeek le 20. Avril 1651. A-t-on à coup ſur peut conclure que le Sr. Heitre ſe trompe de mettre dans ſon Diarium Biographicum la mère de Charles de Maets au 20. Avril.

MAGIN (JEAN ANTOINE) Profeſſeur en Mathematique dans l'Univerſité de Boulogne & de Padouë. Il publia beaucoup de ♃ livres d'Aſtronomie, & il s'attacha entierement à faire des horoſcopes. On pretend qu'il reüſſiſſoit (*C*) à merveilles dans ces ſortes de predictions; & qu'il ne ſe trompa point ſur (*D*) ſon propre pronoſtic. L'Empereur Rodolphe ne pouvant l'attirer à Vienne, où il lui vouloit donner une chaire de Profeſſeur, ne laiſſa pas de l'honorer d'une fort bonne penſion. Magin eſt le premier qui ait fait des Cartes & des commentaires ſur la Geographie de Ptolomée. Il étoit ſi gros & replet, qu'il ne faut pas s'étonner qu'il ſoit mort d'apoplexie. Ce fut l'onziéme de Février 1617. Il étoit dans ſa 62. année. Il eut trois fils & une fille; celle-ci fut Religieuſe. Deux de ſes fils moururent de ſon vivant: le troiſiéme fut Jacobin (*β*).

‡ Voyez Mr. Baillet vie de Deſcartes tom. 2. paſſim.

♃ Moreri a donné le titre des principaux.

β Tiré de ſon éloge compoſé par Jaques Philippe Thomaſini.

(*a*) *Elle étoit ſœur de la femme de Boxhoorniet, Profeſſeur à Leide.*

(*A*) *Il épouſa trois femmes.*] La premiere à Scherpeniſſe, la ſeconde (*a*) à Middelbourg, & la troiſiéme à Utrecht. Il laiſſa des enfans des deux premieres. L'un de ſes fils nommé Charles eſt devenu Profeſſeur en Medecine & en Chymie dans l'Univerſité de Leide, & a publié des experiences. Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres (*b*).

(*b*) *Mois de Septembre 1685. au Catalogue n. 8.*

(*B*) *Il publia quelque choſe.*] Nous avons un livre *in* 4. de Charles de Maets imprimé à Utrecht l'an 1650. & intitulé *Sylva queſtionum inſigniùm.* La principale choſe qu'il y a traitée roule ſur une queſtion qui fit un grand bruit en ce tems-là, c'eſt de ſavoir s'il eſt permis aux hommes de porter les cheveux longs. Un Theologien nommé Jaques de (*c*) Reves avoit écrit pour l'affirmative; De Maets fit des Theſes contre lui; on lui repliqua dans le livre qui a pour titre *Libertas Chriſtiana circa uſum capillitii defenſa*, & il repliqua à de Reves dans ſa *Sylva queſtionum*, où par occaſion il traite de pluſieurs cas de Morale. On a rafraîchi depuis peu le titre de cet Ouvrage; c'eſt un ſigne qu'il ne s'eſt pas bien vendu.

(*c*) *En Latin* Revius.

(*C*) *Qu'il réüſſiſoit à merveilles dans les horoſcopes.*] Il ne flatoit point les gens, car s'il prediſoit aux uns le Cardinalat, ou de belles charges, il avertiſſoit les autres qu'ils ſeroient bleſſez, bannis, ou affligez en d'autres manieres; il annonçoit ingenûment tout ce que ſes conjectures lui faiſoient lire dans les aſtres, à quoi, diſoit-il, toutes choſes ſont ſoumiſes. (*d*) *Urbis proceribus ex natalitia illorum figura multa feliciter divinabat: Equitibus tiaram, & purpuratas togas, hereditates, & acceſſus ad magiſtratus & aulas principum: aliis vulnera, odia, exilia, domeſtica diſſidia, res adverſas omnes quoad ejus conjectura conſequi potuit, prædicebat.* Idem *aſtrologiam aliorum nugis & inanibus ac ſuperſtitioſis auſpiciis obtenebratam mirè conatibus illuſtravit, & emulis ac inſite plebi cuncta cælo ſubjici, à cælo cuncta moveri liquido demonſtravit.*

(*d*) *Jacob. Philippus Thomaſinus in Elog. virorum illuſtrium p. 283. 284.*

(*D*) *Qu'il ne ſe trompa point ſur ſon propre pronoſtic.*] Thomaſini obſerve que Magin ayant atteint ſon année 61. fut frapé d'une apoplexie qui l'envoya dans l'autre monde, & qu'il y avoit long tems qu'il avoit dit à lui Thomaſini, & à d'autres qu'il craignoit cette année-là. Cet Hiſtorien ſe refute peu après, par l'épitaphe qu'il produit. Cette épitaphe temoigne que Magin vécut 61. ans ſept mois, 28. jours & une heure. On n'a donc point dû alleguer comme une marque de l'habileté aſtrologique de Magin, les malignitez qu'il avoit trouvées dans ſon horoſcope par raport à ſa 61. année, car il vécut près de 8. mois au delà de cette terrible année. Son diſciple Jean Antoine Roſſenus Profeſſeur en Philoſophie menagea mieux l'honneur de ſon maître; car ſans faire aucune mention de l'année ſoixante-uniéme, il ſe contenta de dire que Magin mourut ſous (*e*) un aſpect des planetes, qui ſelon ſes predictions lui devoit être funeſte. Le Sieur Jean Goad (*f*) n'a pas manqué de citer cette épitaphe, pour prouver par un exemple de grand poids la certitude de l'aſtrologie judiciaire. Roſſenus, ajoûte-t-il, conut auſſi par ſon horoſcope le tems de ſa mort, car pendant la maladie dont il mourut il aſſûra qu'il n'en échaperoit pas, & que la figure de ſa nativité, & ſon année climâcterique le condamnoient à cela (*g*). Ricciolus qui le raporte le lui avoit ouï dire.

(*e*) Infeſtis aſtrorum ſolis corpus Martis quos ſibi prænoverat obtutibus, concedens. *Roſſenus in epitaphio Magini.* Obiit . . . ſole cuſpidente proxime dimetrum Martis, & circa exagonum Saturni. *Ibid.*

(*f*) *In Aſtrometeorologia ſana pag.* 129. Il eſt parlé de ce livre dans l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans Janvier 1691. pag. 204.

(*g*) Sic enim geneſim ſuam & & climacte-ricum annum requirere.

MAGIUS* (Jerôme) a été un des ſavans hommes du XVI ſiecle. Il étoit né à Anghiari (*A*) dans la Toſcane, & ayant étudié les Humanitez, & les premiers élemens du Droit Civil ſous Pierre Antoine Ghetti †, il s'en alla à Boulogne pour y profiter des leçons de Robortel. Il fit des progrès conſiderables en diverſes ſciences, & donna à conoître de bonne heure qu'il étoit propre aux emplois publics; car il fut ‡ deputé à Florence pendant ſa jeuneſſe. C'étoit un eſprit qui ne ſe bornoit pas à un certain nombre d'études, il donnoit preſque dans tout; car outre les belles lettres, & la Juriſprudence, il voulut ſavoir l'art militaire, & compoſer même ⊥ des livres là-deſſus; quoi que la mediocrité de ſa fortune, qui l'obligea à ſe mettre aux gages des β Imprimeurs de Veniſe, ſemblât demander qu'il ne ſe repandit pas ſur ces ſortes d'occupations. Mais c'eſt de ce côté-là qu'il s'eſt ſignalé davantage, puis qu'ayant été envoyé dans l'Ile de Chypre par les Venitiens, pour y exercer la charge de Juge d'armée, & les Turcs ayant aſſiegé Famagouſte, il y rendit tous les ſervices qu'on pouvoit attendre d'un excellent Ingenieur. Il trouva γ l'invention de certains fourneaux, & de certains feux d'artifice, avec leſquels il ruinoit les travaux des Mahometans, & renverſoit en un moment des ouvrages qui leur avoient coûté une longue peine. Mais ils n'eurent que trop d'occaſions de ſe venger du retardement qu'il cauſa à leur entrepriſe; car la ville étant enfin tombée en leur puiſſance au mois d'Août 1571. Magius devint leur eſclave, & en fut traité cruellement. Sa conſolation en ce triſte état fut le ſouvenir des choſes qu'il avoit autrefois aprifes; & comme il avoit beaucoup de memoire, il ne ſe crut pas incapable, quoi que deſtitué de toutes ſortes de livres, d'en compoſer qui fuſſent remplis de citations. Ce fut à quoi il employoit une bonne (*B*) partie de la nuit, étant obligé de travailler pendant le jour comme le plus vil eſclave. Il conjura l'Ambaſſadeur de l'Empereur, & celui de France de travailler à ſa liberté: mais ſoit qu'ils (*C*) ne priſſent pas aſſez à cœur ſes interêts, ſoit que leurs bonnes intentions fuſſent éludées par

* *Je le mets ſous ſon nom Latin, que quelques-uns, comme du Ryer dans la verſion de Mr. de Thou, ont traduit par* Magi, *quelques autres par* Magio, *comme Mr. le Pelletier dans la verſion de Gratiani de la guerre de Chypre.*

† *Magius, Miſcell. l. 4. c. 1.*

‡ *Idem de Timinnab. c. 18.*

⊥ *Voyez ce qu'il en dit* Miſcell. *l. 1. c. 1.*

β Ad hæc Venetiis, ubi & Typographiis operam navaſſe fertur &c. *Fr. Swertius in elogio Magii Athenæ. lib. de Timinnab.*

γ *Ant. Maria Gratiani, guerre de Chypre l. 3.*

(*A*) *Il étoit né à Anghiari dans la Toſcane.*] En Latin on nomme cette ville *Anglara*, & il ne faut pas la confondre avec celle qu'on nomme en Latin *Angleria* ou *Anglaria*, ou en Italien *Angiera*, & qui eſt dans le Milanez ſur le lac Majour. C'eſt à tort que Mr. de (*a*) Thou, Swert, Aubert le Mire, Queneſtedt & pluſieurs autres ont donné cette derniere ville pour patrie à Magius; car il nous aprend lui-même qu'il étoit d'*Anghiari* dans la Toſcane. Mr. Trichet du Freſne a raporté (*b*) deux paſſages qui ſont ſi formels ſur cela, que Mr. Teiſſier (*c*) qui le cite ne devoit pas, ce me ſemble, laiſſer ſes lecteurs dans l'incertitude où il les laiſſe par ces paroles, *Hieronæ Maggi nàquit à Anglaria dans le Duché de Milan, ou à Anghiari dans la Toſcane ſuivant quelques-uns.*

(*a*) *Remarquez que Mr. de Thou la nomme* Anglara: *mais il ne le trompe pas au nom, mais à la poſition.*

(*b*) *Ubi infra: l'un des 2. paſſages eſt tiré du 1. livre de Eb 2. de munieudis civitatibus, & l'autre du 4. livre des Miſcellanées ch. 9. Il cite auſſi le temoignage de Gratiani l. 3. de bello Cyprio p. 181. Il auroit pu citer l'endroit des Miſcellanées l. 1. ch. 20. où Magius apelle la Teſcane,* noſtram Hetruriam.

(*B*) *Il employoit à compoſer des livres une bonne partie de la nuit.*] Il compoſa dans ſa priſon un Traité des (*d*) cloches, *de tinnimabulis*, & un autre du Chevalet, *de equuleo*. Ce qui lui fit choiſir ces matieres, fut d'un côté qu'il remarqua que les Turcs ne ſe ſervoient point de cloches, & de l'autre qu'en roulant dans ſon eſprit diverſes ſortes de tourmens à quoi ſa condition l'expoſoit, il ſe ſouvint que perſonne n'avoit bien expliqué encore ce que c'étoit que l'*equuleus*. Il dedia le premier de ces deux Traitez à l'Ambaſſadeur (*e*) de l'Empereur à Conſtantinople, & l'autre à l'Ambaſſadeur (*f*) de France au même lieu. Ces deux Traitez ne ſont ſortis de deſſous la preſſe que pluſieurs années après ſa mort. Le manuſcrit de celui de *Tintinnabulis* fut donné par Philibert Rym aux Jeſuïtes (*g*), qui le laiſſerent imprimer avec des notes de François Swertius à Hanaw l'an 1608. L'année d'après on imprima au même lieu avec des notes de Jungerman le Traité *de Equuleo*, dont le manuſcrit (*h*) avoit été laiſſé à Arnoul Manlius par Magius même. Ils ont été reimprimez à Amſterdam l'an 1664. & l'an 1689.

(*d*) *Addit. aux Eloges tirez de Mr. de Thou to. 1. p. 381.*

(*e*) *Il s'apelloit Charles Rym. & étoit de Gand, comme nous l'aprenons de Swertius in elogio Magii.*

(*f*) *Jungerman dans ſes notes ſur le Traité de* Equuleo, *croit que c'étoit François de Noailles Evêque d'Acs. Mr. du Freſne Trichet le croit auſſi in elog. Magii init. tractat. de Equuleo, edit. Amſt.*

(*g*) *Swert. ubi ſupra.*

(*h*) *Voyez Reinbert ab Jungerm. & Jun.*

(C) *Soit qu'ils ne priſſent pas aſſez à cœur ſes interêts, ſoit &c.*] Je croi qu'on fait tort à ces deux Ambaſſadeurs, quand on affirme qu'ils ne firent aucun compte des prieres de Magius; & je ne ſaurois comprendre comment Monſr. Trichet du Freſne a pu les accuſer de (*i*) ſurdité à cet égard; lui qui immediatement après cite le journal du Medecin Manlius, par où l'on aprend que ce qui perdit Magius, fut que par une oſtentation imprudente on le fit venir au logis de l'Ambaſſadeur, & qu'on le delivra à contretems. *Imprudenti ambitione in noſtram Carvaſſaram ductus. . . . Conſtantinopoli intempeſtivè liberatus, ſtrangulari à Mahomete Baſſa in carcere juſſus.* Il n'y a plus lieu de douter après ces paroles, que le marché pour la redemption n'ait été conclu; mais voici aparemment ce qui gâta tout. Mahomet Baſſa aprit que Magius avoit été chez l'Ambaſſadeur de l'Empereur; il crut remarquer là trop d'empreſſement; il ſe ſouvint des coups que cet habile Ingenieur avoit ſu faire: il n'en falut pas davantage pour le porter à donner ordre qu'on l'étranglât la nuit ſuivante. Mr. Gallois (*k*) en parle d'un ton encore plus affirmatif dans l'extrait du Traité des cloches. Les Ambaſſadeurs, dit-il, *traiterent de ſa rançon: mais en penſant avancer ſa liberté,*

(*i*) *Fuit enim inclementia & atrocitas, ut Legati* (dictu pudendum) *ejus precibus ſurdi fuerint, barbarique immiſſo in collum laqueo cum in carcere ſtrangulaverint.*

(*k*) *Journ. des Savans du 4. Janvier 1666.*

ils

par la barbarie des Turcs, il eſt certain que Magius bien loin de recouvrer ſa liberté, fut étranglé en priſon le 27. Mars 1572. (*D*) ou 1573. comme on l'a ſu par le Journal d'Arnoul Manlius, Medecin de l'Ambaſſadeur de l'Empereur. Je donne la liſte des livres qu'il avoit (*E*) publiez avant que d'aller en Chypre.

MAGNI (Valerien) Capucin Milanois, s'eſt rendu celebre dans le XVII. ſiecle. Il s'apliqua non ſeulement à la (*A*) controverſe, mais auſſi aux experiences phyſiques. On prétend qu'il ſe voulut attribuer (*B*) l'invention de celles de Torricelli, & qu'on le convainquit d'être plagiaire. Il écrivit contre * Ariſtote violemment. Mais je ne ſai s'il y a rien qui le faſſe tant connoître, que l'uſage

* *Voyez la remarque B.*

ils ne firent qu'avancer ſa mort; car un Baſſa qui n'avoit pas oublié les maux que Magius avoit fait aux Turcs au ſiege de Famagouſte, ayant apris qu'on l'avoit mené au logis de l'Ambaſſadeur de l'Empereur, l'envoya reprendre, & le fit étrangler la nuit même dans la priſon.

(*a*) *Nouvelle fauve : il falloit* Equuleo, *& non pas* Culeo.

Mr. de Thou n'a pas été aſſez bien inſtruit ſur cet article. Il avoit bien ouï dire que Magius avoit écrit quelque choſe dans ſa priſon, mais 1. il ignoroit ce que c'étoit, & ainſi Mr. Moreri ne devoit pas lui faire dire que *c'étoit un Traité* de (*a*) Culeo, *& un autre* de Tintinnabulis. 2. Il ignoroit que Magius eût dedié l'un de ces deux livres à l'Ambaſſadeur de l'Empereur, & l'autre à l'Ambaſſadeur de France, & qu'il les eût fupliez de travailler à ſa liberté. 3. Il ignoroit qu'ils y euſſent travaillé. 4. Il ignoroit que celui qui fit étrangler Magius n'étoit point ſon maître : l'auteur de cette barbarie étoit Mahomet Baſſa; mais le maître de Magius n'étoit qu'un (*b*) Capitaine de vaiſſeau. 5. Il ignoroit la raiſon pourquoi on fit mourir cet illuſtre priſonnier, puis qu'il croit qu'on ſe porta à cette fureur par avarice : *quaſi bos*, dit-il (*c*), *vetulus ab ingrato aratro faſtiditus, ab immani hero ſumptibus parcente ſtrangulatus eſt.* 6. Enfin il n'a pas dû dire que Magius fut amené en Aſie (ce que bien d'autres (*d*) ont dit après lui) il fut amené à Conſtantinople, & y paſſa tout le tems de ſa ſervitude. Concluez de tout cela hardiment que le Dictionaire de Moreri avoit bon beſoin d'être rectifié ſur cet article, qui n'y eſt compoſé que des paroles de Mr. de Thou.

(*b*) *Trichet du Freſne, ubi ſupra.*

(*c*) *Hiſtor. l. 49. ad ann. 1571.*

(*d*) *Swert. in Elog. Konig Biblioth. pag. 494.*

(*D*) *Le 27. Mars 1572. ou 1573.*] Ce qui me fait marquer avec ſi peu de certitude l'année de ſa mort, eſt que d'un côté Manlius a écrit dans ſon Journal (*e*), que Magius *fut tué en priſon la nuit du Jeudi 27. Mars 1572.* & de l'autre qu'il a écrit ſur la premiere page du livre *de Equuleo*, que (*f*) Magius lui avoit laiſſé ce livre, & que peu de jours après il fut étranglé par l'impie Mahomet Baſſa à Conſtantinople 1573. Ce ſeroit à Manlius, s'il étoit en vie, à ôter l'ambiguité de cette datte. Jungerman y a trouvé aſſez de clarté, pour pancher à croire que la fin tragique du pauure Magius arriva l'an 1573. L'Imprimeur de Mr. Teiſſier a mis 27. *Mai* pour 27. *Mars*.

(*e*) *Excerpta Segheti epiſt. ad Jungerm.*

(*f*) Hunc librum mihi reliquit D. Hieronymus Magius, paucis poſt diebus ab impio Mahometo Baſſa ſtrangulatus. *Conf. 1573.*

(*g*) *Swert. ubi ſupra.*

(*E*) *Livres qu'il avoit publiez avant que d'aller en Chypre.*] Magius avoit fait imprimer *de mundi exitio per exuſtionem libri quinque, Baſilea 1562. fol. Vitæ illuſtrium virorum, auctore Æmilio Probo, cum Commentariis, Baſileæ, fol.* Lambin a été accuſé d'avoir (*g*) pris beaucoup de choſes dans ces Commentaires, ſans en faire honneur à Magius. *Commentaria in quatuor inſtitutionum civilium libros, Lugduni, 8. Miſcellanea* (*h*), *ſive variæ Lectiones, Venetiis apud Jordanum Zilettum 1564. 8.* Il avoit publié auſſi quelques livres en Italien, comme il le dit expreſſément dans l'Epitre dedicatoire *de Timinnabulis*; & neanmoins l'un (*i*) de ceux qui nous ont donné ſon éloge, ne marque qu'un livre Italien parmi ceux qui ont été publiez, duquel il raporte l'impreſſion à l'an 1584. Il a pour titre *della fortificatione delle citta.* Magius avoit écrit pluſieurs autres Ouvrages qui n'ont jamais paru: Swertius (*k*) en donne la liſte; quelques-uns de ceux-là ne laiſſent point d'être raportez par Simler comme s'ils avoient vu le jour, & nonmément celui qui étoit intitulé *Μισοπωγωνος, Odium pedicouum*, titre bien oppoſé à celui qu'on veut que Jean de la Caſa ait mis au devant de l'un de ſes poëmes.

(*h*) *Ils ſont diviſez en 4. livres. Gruter les a inſerez dans le 2. vol. de ſon* Theſaurus Criticus. *L'Epitome de la Bibliotheque de Geſner. 1583. diſ. ſingulier mal à propos les* Miſcellanea *des* Variæ lectiones.

(*i*) *Trichet du Freſne.*

(*k*) *Ubi ſupra.*

(*A*) *Il s'apliqua . . . . à la controverſe,*] Son *Judicium Acatholicorum & Catholicorum regula credendi*, publié à Vienne en Autriche l'an 1649. l'expoſa à une longue diſpute, parce qu'il fut obligé de repliquer à pluſieurs Ecrits des Proteſtans. J'en parle ailleurs (*l*).

(*l*) *Dans la Diſſertation ſur Junius Brutus, à la fin de ce volume.*

(*B*) *Qu'il ſe voulut attribuer l'invention. . . . de Torricelli.*] Mr. Baillet nous va inſtruire de cette affaire. „ (*m*) Le Pere Valerien Magni . . . „ ne s'étoit avifé de faire l'experience de Torri„ celli, qu'après avoir publié à Warſovie ſon „ Traité de *l'Athéiſme d'Ariſtote*, qu'il avoit de„ dié (*n*) au Pere Merſenne; & l'édition de ce „ livre étoit poſterieure non ſeulement à l'im„ primé de Mr. Paſcal, mais encore à la mort „ de Torricelli. Quoi que le P. Capucin n'eût „ fait autre choſe que repeter l'experience de „ Torricelli ſans y rien ajoûter de nouveau, il „ ne laiſſa pas de ſe l'attribuer, comme ſi elle „ luy eût été propre, dans le récit qu'il en fit „ imprimer l'année ſuivante, ſans reconnoître „ qu'elle eût été faite en Italie & en France „ avant luy. L'écrit du Pére Valérien ſurprit les „ connoiſſeurs qui découvrirent ſon uſurpa„ tion : & ſa prétention fut repouſſée inconti„ nent par Mr. de Roberval, qui ſe ſervit de „ l'imprimé de Mr. Paſcal comme d'une preu„ ve indubitable contre luy. Il le convainquit „ de n'avoir même fait ſon experience, que ſur „ l'énonciation qu'il en avoit vuë dans l'écrit „ que Mr. Paſcal en avoit fait envoyer en Po„ logne comme dans le reſte de l'Europe : & „ la lettre Latine qu'il luy en écrivit luy ayant „ été renduë par l'entremiſe de Mr. des Noyers „ Sécrétaire des commandemens de la Reyne de „ Pologne, ce bon Pere ne fit point de réponſe, „ & l'on prit ſon ſilence pour un déſiſtement de „ ſon uſurpation. „ J'ai un livre de ce Capucin imprimé à Varſovie l'an 1648. C'eſt un recueil de Traitez Philoſophiques dedié à la ſainte Vierge, *de peripatu; de Logica; de per ſe notis; de Syllogiſmo demonſtrativo; experimenta de incorruptibilitate aquæ; de vitro mirabiliter fracto.* On y a joint une lettre d'un Jeſuïte, où l'on ſoutient

(*m*) *La date de l'Epitre dedic. eſt du 19. de Novemb. l'an 1647.*

(*n*) *p. 329. ad ann. 1647.*

Pufage que l'on a fait de l'une de ſes penſées (C) dans les lettres Provinciales. Il eut de grandes querelles (D) avec les Jeſuïtes, & y perdit ſa liberté. Je penſe qu'il donnoit trop d'étenduë à ſon caractere de Miſſionaire Apoſtolique aux païs du Nord.

MAHO-

tient *experimenta vulgata non vacuum probare, ſed plenum & antiperiſtaſim ſtabilire.* Il avoit publié à Veniſe l'an 1639. *Ocularis, demonſtratio loci ſine locato, corporis ſucceſſivè moti in vacuo, & luminis nulli corpori inhærentis ;* & à Rome l'an 1642. *de luce mentium & ejus imagine.*

(C) *L'uſage que l'on a fait de l'une de ſes penſées dans les lettres provinciales.*] Cette penſée eſt une methode ſûre de pouſſer à bout les mediſans & les calomniateurs, qui cherchent une retraite dans des termes vagues. *Ne ſemble-t-il pas*, dit Mr. Paſcal (a), *qu'on ne peut convaincre d'impoſture un reproche ſi indeterminé ? Un habile homme neanmoins en a trouvé le ſecret.* C'eſt un Capucin qui *s'apelle le P. Valerien, de la maiſon des Comtes de Magnis. Vous apprendrez par cette petite hiſtoire comment il repondit à vos calomnies. Il avoit heureuſement reüſſi à la converſion du Landgrave de Darmſtat. Mais vos Peres, comme s'ils euſſent eu quelque peine de voir convertir un Prince ſouverain ſans les y apeller, firent inconti nent un livre contre luy, (car vous perſecutez les gens de bien par tout) où falſifiant un de ſes paſſages, ils luy imputent une doctrine* heretique. *Ils firent auſſi courir une lettre contre luy, où ils luy diſoient :* O que nous avons de choſes à decouvrir, *ſans dire quoy*, dont vous ſerez bien affligé ! Car ſi vous n'y donnez ordre, nous ſerons obligez d'en avertir le Pape & les Cardinaux.... *Que feray-je*, repondit-il (b), *contre ces injures vagues & indeterminées ? Comment convaincray-je des reproches qu'on n'explique point ? En voicy neanmoins le moyen.* C'eſt que je *declare hautement & publiquement à ceux qui me menacent, que ce ſont des impoſteurs inſignes, & de très-habiles & très-impudens menteurs, s'ils ne decouvrent ces crimes à toute la terre. Paroiſſez donc, mes accuſateurs, & publiez ces choſes ſur les toits ; au lieu que vous les avez dites à l'oreille, & que vous avez menti en aſſurance en les diſant à l'oreille.* L'Auteur des Provinciales (c) obſerve que les Jeſuïtes n'ayant point repondu à ce defi, ne laiſſerent pas quelque tems après d'*attaquer encore de la même ſorte ſur un autre ſujet* le P. Valerien. Il ſe defendit (d) auſſi de même. Il y a peu de gens, dit-il (e), *qui ſoient capables de s'oppoſer à une ſi puiſſante tyrannie. C'eſt ce que j'ay fait neanmoins. J'ay arreſté leur impudence, & je l'arreſteray encore par le meſme moyen. Je declare donc qu'ils ont menti très-impudemment,* MENTIRI IMPUDENTISSIME. *Si les choſes qu'ils n'ont reprochées ſont veritables, qu'ils les prouvent, ou qu'ils paſſent pour convaincus d'un menſonge plein d'impudence. Leur procedé ſur cela decouvrira qui a raiſon. Je prie tout le monde de l'obſerver, & de remarquer cependant que ce genre d'hommes, qui ne ſouffrent pas la moindre des injures qu'ils peuvent repouſſer, font ſemblant de ſouffrir très-patiemment celles dont ils ne ſe peuvent deffendre, & couvrent d'une fauſſe vertu leur veritable impuiſſance.* C'eſt *pourquoy j'ay voulu irriter plus vivement leur pudeur, afin que les plus groſſiers reconnoiſſent, que s'ils ſe taiſent leur patience ne ſera pas un effet de leur douceur, mais du trouble de leur conſcience.* Mr. Paſcal n'a pas plûtôt raporté cette methode du P. Valerien, qu'il s'en ſert en faveur des Janſeniſtes. *Ce pere*, dit-il (f), *a trouvé le ſecret de vous fermer la bouche ; c'eſt ainſi qu'il faut faire toutes les fois que vous accuſez les gens ſans preuves. On n'a qu'à repondre à chacun de vous, comme le Pere Capucin*, mentiris impudentiſſime. Il renouvella l'imitation 15. jours après. „ Il (g) faut parler mes Peres, il faut le nommer, „ ou ſouffrir la confuſion de n'eſtre plus regar- „ dez que comme des menteurs indignes d'eſtre „ jamais creus. C'eſt en cette maniere que le „ bon P. Valerien nous a appris qu'il faloit *mettre à la geſne* & pouſſer à bout de tels impoſteurs. Voſtre ſilence là-deſſus ſera une „ pleine & entiere conviction de cette calom- „ nie diabolique. Les plus aveugles de vos „ amis ſeront contraints d'avoüer *que ce ne ſera point un effet de voſtre vertu, mais de voſtre impuiſſance.* „ Depuis ce tems-là Mr. Arnaud s'eſt ſervi plûs d'une fois de la penſée du Capucin, & enfin elle eſt paſſée dans quelques livres des Proteſtans. Elle a paru dans la Cabale Chimerique (h), & n'a pas produit un autre effet que dans le livre de ſon inventeur, car le denonciateur de cette cabale n'a point relevé ce defi, & s'eſt obſtiné à ſe taire. Mais quoi qu'il en ſoit, le nom du P. Valerien s'eſt fait conoître de toutes parts à la faveur de cette invention.

(a) *Paſcal. x. lettre Provinciale. p. m. 252.*

(b) *Dans ſon livre imprimé à Prague l'an 1655. p. 112.*

(c) *Paſcal ibid. pag. 253.*

(d) *Je croi que ce fut dans ſon livre de homine infami perſonato ſub titulis M. Jocoſi Severi medii. Danhawer en cite quelques paſſages dans ſon* Vale triumpha. *le. pag. 8. 9. 136. 188.*

(e) *Paſcal ibid. pag. 254.*

(f) *Ibid.*

(g) *Idem lettre xvi. p. 275.*

(h) *Imprimée à Rotterdam 1692. pag. 357. 358. de la 2. édition.*

(D) *Il eut de grandes querelles avec les Jeſuïtes.*] Ce que j'ai cité des Provinciales ne nous permet pas d'en douter, mais on n'y voit point que ce Capucin ne tira aucun avantage d'avoir trouvé le ſecret de faire taire ſes calomniateurs; il fit conoître leur impuiſſance de prouver leurs accuſations, & il ne laiſſa pas d'être empriſonné. Ce fut, dit-on, à cauſe qu'il accordoit aux Proteſtans, que la primauté & l'infaillibilité du Pape n'étoient point fondées ſur l'Ecriture, (*i*) mais ſeulement ſur la tradition. (*k*) *Ajtu diſputationis eò ſe abripi paſus homo eſt, ut ſua vineta graviter cadens, quod res eſt, ſcire de hoberet*, Primatum & infallibilitatem Romani Pontificis ex Scripturis probari non poſſe, ſed ſola traditione conſtare. *Quod Majeſtati Pontificiæ violata nefas interpretati Jeſuitæ κεχλιδωσι, effecerunt, ut Valerianus in vinculis raptus, ex iiſdem cauſam dicere coactus fuerit.* Il ne s'agiſſoit pas toûjours d'étorodoxie dans ſes demeler avec les Jeſuïtes: les interêts pecuniaires y furent auſſi mêlez. Ce Capucin ſe plaint fort des pieges qui avoient été tendus à une veuve ſa parente au prejudice d'un pupille. *Eſt quoddam genus hominum grave*, dit-il (*l*), *& intolerabile Orbi Chriſtiano, viduis vero pia ſpecialiter exitiale. . . . . Neminem nomino, ſed do in argumentum veritatis, ſi nemo omnium ſit, qui non intelligat quos deſigno : ſi neme eorum ſit, qui me poſtules reum detractionis apud Judicem competentem. Huic genti, eorumque mancipiis imputo, quæ ſub nomine mea chariſſime cognata ſunt. Hoc enim nec poſtulante, Vir omni exceptione major, etc*

(i) *Voyez le paſſage de ſon livre de homine infamato, cité par Danhawer de la 2. triumpha. p. 188.*

(k) *Heideggerus, Hiſtoria Papatus p. 319.*

(l) *In Comment. de homine infami perſonato, apud Danhawer. ibid. pag. 136.*

MAHOMET, fondateur d'une Religion qui eut bien-tôt, & qui a encore une très-grande (*A*) étenduë, nâquit à la Meque dans l'Arabie au V I. siecle. On n'eſt point d'accord ſur l'année (*B*) de ſa naiſſance, ni ſur l'état (*C*) de ſa famille; mais perſonne ne nie qu'Abdalla ſon pere, & Emina ſa mere ne fuſſent pauvres. Abdalla * mourut deux mois avant la naiſſance de Mahomet. Emina le ſuivit au bout de ſix ans, & Abdolmutleb pere d'Abdalla mourut deux ans après elle. Il falut que cet enfant fût élevé par Abutaleb ſon oncle. Abutaleb & † ſa femme furent fort contens de la conduite de leur neveu; mais n'ayant pas aſſez de bien pour le marier, ils trouverent à propos de le placer au ſervice d'une femme qui envoyoit des marchandiſes dans la Syrie. Cette femme nommée Chadighe, devint amoureuſe (*D*) de Mahomet ſon voiturier, où le conduiſeur de ſes chameaux, & l'épouſa. Il avoit alors 25. ans. Il eut de cette ‡ femme trois fils qui moururent fort jeunes, & quatre filles qui furent bien mariées. Comme il étoit ſujet au mal caduc, & qu'il vouloit cacher à ſa femme cette infirmité, il lui fit acroire (*E*) qu'il ne tomboit dans ces convulſions, qu'à cauſe

* *Elmacin. apud Hottinger. Hiſtor. Oriental. lib. 2. c. 1.*

† *Abunazarus pag. 161. apud Hottinger. ibid.*

‡ *Id apud eumdem Hotting. ib. p. 210.*

γ *Poſtel in præfat. Grammat. Arabica. Ludovicus de vicifſitud. rerum l. 8. in fine. apud Brerewood Recherches ſur la diverſité des langues, chap. 14. p. 203.*

(*a*) *Brerewood ibid.*

(*b*) *Frebonius in Chronologia ad ſuos Græco-Romanum Lunculavii.*

(*c*) *Pfeiffer ubi infra p. 267.*

(*d*) *Erpenius, Orat. 2. de ling. Arabica p. 42. apud Hotting. Hiſtor. Oriental. p. 145.*

(*e*) *Scinderus in Lexico, apud Heurnbeck Summa controverſ. p. m. 76.*

(*f*) *Vide Genebr. Chronolog.*

(*g*) *Joh. Andreas in conſutatione fabl. Muſſulmedicæ. apud Hotting. ibid.*

(*h*) *Hiſtor. Oriental. p. 145.*

(*i*) *Acta Eruditor. Lipſ. 1689. p. 377.*

(*k*) *Ludovicus Godofredus in Archontol. Cosmogr. apud Hotting. ubi ſupra pag. 136.*

ex meo ſcripto monuit, fruſtra tamen, de omnibus, quæ iniquiſſimè perpetramur, velut ex ſententia vidua, in quam pravis artibus conantur devolvere jura hæredis vinoterunis, futuri hæredes ipſius viduæ, in præmium quòd eam irretierint iis artibus.

(*A*) *Qui a encore une très-grande étenduë.*] Il ne faut pas croire ceux qui diſent γ qu'elle occupe la moitié du monde ou plus; il ſuffit de dire *que ſi nous diviſons les regions connuës de la terre en 30. parties égales, celle des Chretiens ſera comme cinq, celle des Mahometans comme ſix, & celle des Payens comme dix-neuf (a).* Ainſi la Religion Mahometane eſt beaucoup plus étenduë que la Chretienne, car elle la ſurpaſſe de la 30. partie du monde conu, or cette 30. partie eſt un païs bien conſiderable.

(*B*) *On n'eſt point d'accord ſur l'année de ſa naiſſance.*] Il nâquit ſelon (*b*) quelques-uns l'an 560. ou (*c*) l'an 577. ſelon (*d*) d'autres l'an 580. ou (*e*) l'an 593. ou (*f*) l'an 600. ou (*g*) l'an 620. Mais l'opinion la plus vraiſemblable eſt celle qui le fait naître l'an 571. ou l'an 572. C'eſt l'opinion d'Elmacin: vous voyez que même en ne s'attachant qu'à un ſeul Auteur on n'évite pas les varietez. Elmacin, ſi nous en croyons Hottinger (*h*), met la naiſſance de Mahomet à l'an 571. mais ſi nous en croyons Reiskius il la met à l'an 572. *Cum nativitate Muhammedis inter Arabes & Chriſtianos hiſtoricos valde ſit controverſa, ex omnibus Elmacinum ſe ſequi profiteur Reiskius, tanquam antiquum in hiſtoria Saracenica ſcriptorem, & ex ſeculo poſt N. C. ſeptimo ſuperſtitem. Emergit verò ſic annus nativitatis poſt N. C. 572, dieque 22. menſis Niſan, h. e. Aprilis.* C'eſt ainſi que parlent les Journaliſtes de Leipſic (*i*) dans l'extrait du *Chronicon Saracenicum & Turcicum Wolfgangi Drechſleri*, imprimé pour la premiere fois l'an 1550. & en dernier lieu à Leipſic l'an 1689. N'eſt-ce pas une honte à l'homme que l'on ait ſi mal obſervé l'année où nâquit un faux Prophete, qui fit tant parler de lui pendant ſa vie, & qui eſt devenu l'idole de tant de peuples après ſa mort?

(*C*) *Ni ſur l'état de ſa famille.*] Une infinité d'Auteurs ont écrit que ce faux Prophete étoit de baſſe naiſſance, & que ſon pere étoit Payen, & ſa mere Juïve. *Mahometis (k) Arabis vitam qui deſcripſerunt multi fuerunt qui eſſe non ullo modo illius res tradunt, in eo tamen conveniunt omnes quòd eum è plebeio viliquæ genere ortum pauperibus parentibus, patre Ethnico; matre Judæa affirmant.* Mr. Moreri a ſuivi ce ſentiment, qui eſt peu conforme aux Auteurs Arabes: ils ne pretendent pas que le pere de Mahomet fût riche, mais ils ſoutiennent qu'il étoit de grande naiſſance, & que la tribu des Coreiſchites à laquelle il apartenoit, ſurpaſſoit en rang & en dignité toutes les autres tribus Arabes (*l*). Ibn Calican Auteur Arabe dit expreſſément qu'Emine étoit de cette tribu, & cela eſt fort vraiſemblable, veu que les Arabes gardent encore aujourdhui fort exactement la coutume de ſe marier (*m*) avec des femmes de leur tribu.

(*l*) *Hottinger. ubi ſupra pag. 137.*

(*m*) *Hotting. ibid. p. 136.*

(*n*) *Conferez ce qui a été dit à l'article dans la remarque (I) de ſon article.*

(D) *Chadighe devint amoureuſe de Mahomet . . . . & l'épouſa.*] Quelques-uns diſent qu'il ſe ſervit de fortileges pour ſe faire aimer de cette femme, (*n*) mais d'autres pretendent qu'il n'eut beſoin que de ſa jeuneſſe, & de ſa vigueur naturelle qui étoit fort ſurprenante, comme on le verra ci-deſſous. Mr. Chevreau dit une choſe que la plûpart des Ecrivains ne diſent pas, c'eſt que cette femme étoit mariée, lors que Mahomet ſervoit chez-elle. „ Il (*o*) „ fut vendu ou confié à *Abdimonephi*, le plus ri„ che marchand des Iſmaëlites. Outre qu'il „ rendit à ce marchand d'aſſez grands ſervi„ ces, il donna dans la vuë de ſa femme *Cha„ dijah*: & le Facteur avoit peut-être des qua„ litez qui manquoient au maître. Si l'on s'en „ raporte à quelques Auteurs, il avoit la taille „ ramaſſée & médiocre; la tête groſſe; le vi„ ſage brun; la couleur vive; le regard mo„ deſte; l'air noble; le corps libre & dégagé; „ l'abord civil; la converſation inſinuante: l'eſ„ prit fin & ſouple: étoit éloquent, robuſte, „ & mépriſoit ordinairement les dangers que „ craignent les autres. „ Voici un paſſage qui temoigne ce que j'ai dit de ſes fortileges. *Tum (p) verò animi æquè ac corporis dotibus . . . ornatus, Chadigam heram ſuam in ſui primum convertit amorem (præſtigiis illud factum ſcribit Zonaras (q), habitum autem eum pro mago teſtantur* Richardus *in Confuſione Alcorani, & non paucæ Alcorani* Azoaræ) *cujus potitus matrimonio, (r) & cum eâ divitiis ampliſſimis, (s) ingentia moliri cœpit, & amplarum regionum Imperium tantum non deglutire.*

(*o*) *Clement vetan hiſt. du Monde, liv. 5. ch. 1. pag. 10. du 3. tome, edition de Hollande.*

(*p*) *Samuel Schultzius in Eccleſia Muhammedana p. 13. 14. C'eſt une theſe ſoutenuë à Strasbourg l'an 1667. ſous Dannhauerus.*

(*q*) *Tom. 3. p. 127. b.*

(*r*) *Zonaras l. c. Cedren. p. 347. ad 351. Heracl.*

(*s*) *Eutrop. comnarius Rerum R. L. 18. p. 855. Schulten. ibid. Je donne les citations.*

(E) *Il fit acroire à ſa femme, qu'il ne tomboit dans ces convulſions.*] Il avoit 40. ans lors qu'il commença à s'ériger en Prophete, & il voulut que ſa femme fût ſa premiere Proſelyte. *Uxori (t) ſuæ primum, (v) adjutus Mona-*

(*t*) *Zonaras in 3. Excerpt. Heraclio, p. m. 127. b.*

chi

cause qu'il ne pouvoit soutenir la vuë de l'Ange Gabriel, qui lui venoit annoncer de la part de Dieu plusieurs choses concernant la Religion. Chadighe ou trompée, ou feignant de l'être, s'en alloit dire * de maison en maison que son mari étoit Prophete, & par ce moyen elle tâchoit de lui procurer des sectateurs. Son valet & quelques autres personnes qu'il suborna travaillerent à la même chose, & cela avec tant de succés, que les Magistrats de la Meque craignirent une sedition. Afin donc de prevenir les desordres que la naissance d'une secte a coutume de produire, ils resolurent de se defaire de Mahomet. Il en fut averti, & il prit la fuite. Le tems de cette évasion est l'Epoque (*F*) des Mahometans, & c'est de là qu'ils comptent les années de l'*Hegire*. Il se retira à Medine accompagné de peu de gens; mais il y fut joint bien-tôt après par plusieurs de ses disciples. Il ne tarda gueres à faire éclater le dessein qu'il avoit pris d'établir sa Religion par les armes. Il donna son † grand étendart à son oncle Hamza, & l'envoya en party avec trente hommes. Cette premiere tentative n'eut aucun succés. La seconde fut très-heureuse: il chargea avec 319. hommes une Caravane d'environ mille Koreischites, & la batit. Le butin fut considerable. Il perdit quatorze hommes, qui ont été honorablement placez au (*G*) Martyrologe Mahometan. Apres plusieurs combats bien plus importans, il se rendit maître de la Meque l'an 8. de l'Hegire ‡. Il mourut 3. ans après à Medine, à l'âge de 63. ans selon quelques Historiens ‖. Il n'est pas aisé de savoir le vrai detail de ses actions; car si les Ecrivains de sa secte ont inventé mille fables pour l'honorer, il n'y a point d'apparence que

* *Voyez la remarque E.*

† *Hottinger. ubi supra pag. 269. ex Elmacino.*

‡ *Id. pag. 271.*

‖ *Id. ibid. p. 273. ex Elmacino & Patricide.*

(*a*) *Credren. anno 21. Heracl. p. m. 347. It. Anastasius Bibliothecarius & alii ap. Baron. ad A. 630. n. 2.*

chi illius Byzantini operâ, suas persuasit revelationes, Gabrielem Angelum à DEO missum secum colloqui fingens, & de diversis ad religionem spectantibus rebus monere ac instruere, cujus aspectum quod ferre nequiret, se oborta ex metu vertigine, collabi, & humi procumbere; hâc autem ratione comitialem morbum quo vexabatur, callidè excusabat (a). Illa verò Chadiga circum cursitare, maritum suum ceu Prophetam depradicare, in eumdemque errorem alias gemiles suas pertrahere, pari (b) etiam munere fungente servo Zeido, aliisque, (c) quos auro corruperat Muhammed. S'il voulut commencer par la seduction de sa femme, ce ne fut pas dans la vuë de se servir de l'artifice de presque tous les Novateurs. Ils affectent d'avoir des devotes, & d'employer les intrigues & le zéle de quelques femmes pour reüssir dans leur dessein. Mahomet, comme on le verra ci-dessous (*d*), negligea ce stratagême. Il eut des femmes & des concubines en fort grand nombre, mais ce fut pour l'usage naturel, pour le remede de son incontinence, pour le plaisir venerien, en un mot, & non pas pour la propagation de sa foi. Il ne gagna point l'affection de ses épouses, ce furent elles, dit on (*e*), qui lui ôterent la vie. Il leur étoit infidele, & il les batoit; & il fit même une loi qui permettoit aux maris de battre leurs femmes, quand cela seroit necessaire. Il allegua cet édit lors qu'il eut batu l'une des siennes, & qu'il eut vu que les autres en murmuroient; & de peur que cette raison ne suffit pas à les apaiser, il y joignit un plaisant sophisme, un *distinguo* ridicule. Je ne l'ai pas batuë, dit-il, entant qu'elle est mon épouse, mais entant que c'est une très-mechante vieille. *Licentiam (f) verberandarum uxorum, ex proprio dabat exemplo, nam quum aliquando durius excepisset mulierum suarum aliquam, & cetera indignaretur, ipse tum legis patrocinio usus fuit, tum tali distinctione: quod illam verberasset, non quatenus uxor ejus, sed quod execrandus esset vetula.*

(*b*) *Cedren. c. 1. Eutrop. consin. rerum Rom. l. 18. p. 255.*

(*c*) *Elmac. Hist. Sar. l. 1. c. 1. apud Hottinger. l. 1. p. 257.*

(*d*) *Dans la remarque D.*

(*e*) Mahumedes ... dolo suarum uxorum periit anno Heraclii 22. Christi 632. *Joannes Cluverus, Historiarum totius mundi epitome, in Heraclio, p. m. 346.* Il cite *Paulus Diac. lib. 18. Ildeph.*

(*f*) *Hottinger. Summa controvers. pag. 162.*

(*F*) *Le tems de cette évasion est l'époque des Mahometans.*] Ils la nomment *Hegire*. Ce mot signifie *fuite*; mais afin que leur époque portât un nom honorable, ils affecterent de prendre ce mot dans un sens particulier (*g*), je veux dire pour un acte de religion, qui fait que l'on quitte sa patrie, & que l'on cede à la violence des perseccuteurs de la foi. Les Koreischites regardent Mahomet comme un sedituex, & comme un impie qui s'enfuyoit afin d'éviter le juste suplice qu'on lui preparoit. Lui au contraire & les compagnons de son exil, pretendirent être de Saints Pelerins, & des fugitifs pour la religion, & pour la cause du vrai Dieu. Il y avoit deja long tems que Mahomet faisoit le Prophete, lors qu'il abandonna sa patrie, & il avoit passé bien des jours dans une caverne pour preparer ses propheties.

(*g*) *Hottinger. ubi supra pag. 261.*

(*b*) *Quod autem seditionem hinc metuerent Meccani, prævenitendum his censuere motibus novis, Muhammedemque seditionis, sub religionis pretextu motæ, accusatum, convictum & condemnatum è medio tollere constituerant, nisi Muhammed de periculo admonitus solum ac civitatem vertisset, quod anno ætatis ipsius quinquagesimo quarto contigit, cum jam 15. per annos Pseudoprophetam in speluncâ Garherâ (uti Numa cum Egeria) prope Mechum, in quâ multos ad crepusculum usque deliterat soles, (i) parvim confassset, partim in (i) vulgus sparsisset.* Cette fuite tombe (*k*) au 16. de Juillet 622.

(*b*) *Schultet. ubi supra.*

(*i*) *Jub. Andrea l. 1. p. 15.*

(*G*) *Au martyrologe Mahometan.*] Ce sont de plaisans martyrs, que des gens qui sont tuez au pillage d'une riche caravane, & en faisant le metier de Mikelet, & de Bandi. Elmacin raporte que Mahomet ne fit cette course que pour piller cette caravane. *Audiverat (l) autem Abusophianum filium Harethi in Syriam cum magna caravana Koreischiarum* OPIBUS *onusta contendere.* EGRESSUS IGITUR EST EAS DIREPTUM .... *Vicerunt Muslimini occidentes infidelium 70. totidemque capientes. Ex Muslimini vero tanquam Martyres occubuerunt 14.* Les Auteurs Arabes ont fort loüé ce combat: l'Alcoran même en fait mention plus d'une (*m*) fois, comme d'une afaire où Dieu & ses Anges protegerent merveilleusement la bonne cause.

(*k*) *Hottinger. ubi supra pag. 262.*

(*l*) *Elmacin. p. 5. apud Hottinger. pag. 269.*

(*m*) *Voyez Hottinger ibid. pag. 269. 270.*

que ſes adverſaires ayent fait ſcrupule de debiter des menſonges contre lui. C'eſt une choſe bien notable qu'il diſoit lui-même (*H*); qu'il ne faiſoit point de miracles, & cependant ſes ſectateurs lui en attribuent beaucoup. Ils prétendent même que ſa

(*H*) *Il diſoit lui-même qu'il ne faiſoit point de miracles, & cependant ſes ſectateurs.*] Grotius s'eſt ſervi de cet aveu pour combatre le Mahometiſme, après avoir obſervé que Mahomet ne nie point les miracles de JESUS-CHRIST. *Jeſus* (*a*) *viſum cæcis, claudis greſſum, ægrotis ſanitatem dedit, imo fatente Mahumete, etiam vitam mortuis. Mahumetes* (*b*) *ſe miſſum ait non cum miraculis, ſed cum armis. Secuti tamen ſunt, qui ei & miracula attribuerent, at qualia? Nempè quæ aut arte humana facilè poſſunt effecta reddi, ut de columba ad aurem advolante: aut quorum nulli ſunt teſtes, ut de camelo noctu ei locuto: aut quæ ſui abſurditate refelluntur,* (*c*) *ut de magna Lunæ parte in manicam ipſius delapſa, & ab ipſo remiſſa ad reddendam fideri rotunditatem.* Je m'étonne que Mr. Simon ait oublié le beau miracle dont Grotius vient de nous parler, cette portion de la Lune qui étoit tombée dans la manche de Mahomet, & que Mahomet renvoya au ciel, afin que cet aſtre ne perdît rien de ſa rondeur. Voici les paroles de Mr. Simon. *Les* (*d*) *Mahometans attribuënt* quelques miracles *à leur Legiſlateur. Ils aſſurent qu'il fit ſortir de l'eau de ſes doigts, & qu'en marquant la lune de ſon doigt, il la fendit. Ils diſent auſſi, que les pierres, les arbres, les beſtes le reconnurent pour le veritable Prophete de Dieu, & qu'ils le ſaluerent en ces termes*, Vous eſtes le veritable Envoyé de Dieu. *Ils affirment de plus, que Mahomet alla une nuit, de la Meque à Jeruſalem, d'où il monta au ciel; qu'il vit là le Paradis & l'Enfer; qu'il parla avec Dieu, quoi que cela ſoit reſervé aux Bienheureux après leur mort; qu'enfin il deſcendit du ciel cette meſme nuit, & qu'il ſe trouva dans la Meque avant qu'il fuſt jour.* Mais ne quittons pas cette matiere ſans raporter la remarque d'un docte Alleman. Il dit que quelques Chretiens pouſſez d'un faux zéle contre Mahomet, l'accuſent de s'être vanté de certains miracles que les Ecrivains Arabes ne lui ont jamais donnez. „ Il „ (*e*) y a des Auteurs Arabes qui attribuent des „ miracles à Mahomet, mais les autres les „ nient. Par exemple, les premiers font dire „ à Mahomet, *que la Lune s'étant approchée de „ lui, il la fendit en deux.* Mr. Pfeiffer re„ marque après *Beidavi*, que jamais Maho„ met n'a dit cela, mais ſeulement, qu'avant „ le dernier jour, on verra ce prodige dans le „ ciel. Ils lui font dire qu'à la priſe de la vil„ le de *Chaibar*, une femme Juive lui ayant „ preſenté un agneau empoiſonné, l'agneau „ tout rôti l'avertit de ne le manger pas. Mais „ *Abulfeda* raporte ſimplement cette hiſtoire, „ comme ſi Mahomet en ayant goûté un mor„ ceau, & s'étant aperçu qu'il étoit empoiſon„ né, avoit dit après l'avoir craché contre ter„ re; cet agneau me dit qu'il eſt empoiſonné, „ c'eſt à dire, je ſens que cela eſt empoiſon„ né. En effet il confeſſe ſouvent dans l'Al„ koran, qu'il ne pouvoit faire de miracles. „ C'eſt pourquoi il faut regarder comme une „ fable, ce qu'on dit du pigeon qui venoit „ manger dans ſon oreille, & du taureau qui „ ne vouloit rien manger qu'il ne le lui donnât „ de ſa propre main. Mr. Pfeiffer reconnoit que „ les Arabes n'ont jamais rien écrit de pareil, „ & que ce ſont des productions du zéle dé„ reglé de quelques Chrétiens contre cet im„ poſteur. „

Ne pourrions nous pas repreſenter à Monſr. Pfeiffer que les Chretiens en ont uſé à l'égard des Mahometans, comme ceux de la Religion en uſent à l'égard des Catholiques? Il y a dans quelques Legendaires pluſieurs miracles, dont les Auteurs graves de la Communion Romaine ne parlent jamais, ou même dont ils ſe moquent. S'enſuit-il que les Proteſtans ſoient des calomniateurs, ou des Ecrivains tranſportez de trop de zéle, lors qu'ils reprochent aux Catholiques l'abſurdité de tels miracles? Pourquoi ne dirions nous pas que les Chretiens qui ont raillé les Mahometans, ſur des miracles qu'on ne trouve point aujourdhui dans les Ecrivains Arabes, avoient lu quelques Auteurs de neant qui s'étoient donné l'eſſor en l'honneur du faux Prophete, comme font nos Legendaires en l'honneur des Saints? Si l'on ne trouve pas dans les Auteurs graves tout ce que Mr. Chevreau va nous dire, on le trouve peut-être dans des Ecrivains de mauvais alloi; & ſemblables à ceux qui publient les petits livrets couverts de bleu que les Colporteurs vendent dans les ruës. Laiſſons parler Mr. Chevreau. „ Quand (*f*) les Co- (*f*) *Chevreau. Hiſt. du Monde liv. 3. pag. 8.* „ reſchiates de la Mecque (*g*) l'eurent prié de faire un miracle pour faire connoître ce qu'il „ étoit, il *diviſa la Lune en deux pieces entre leſ„ quelles ils aperceurent une montagne. Ayant ape„ lé deux arbres, ils ſe joignirent pour aller à lui, „ & ſe ſeparérent en ſe retirant, par le comman„ dement qu'il leur en fit. Dans tous les endroits „ où il paſſoit, il n'y avoit ni arbre ni pierre, qui „ ne le ſaluât avec reſpect, & qui ne lui dit*; La „ paix ſoit ſur vous, Apôtre de Dieu. *Il fai„ ſoit ſortir d'entre ſes deux doigts des fontai„ nes, qui dans la plus grande ſechereſſe, fournif„ ſoient de l'eau à tous ſes ſoldats, & à toutes „ les bêtes de charge de ſon Armée, qui étoit nom„ breuſe. Avec un Chevreau & quatre petites „ meſures d'orge, il contenta la faim de quatre„ vingt hommes; en nourit un plus grand nombre, „ avec quelques pains: & une autrefois raſſaſia „ generalement toutes ſes troupes avec peu de Da„ tes qu'une jeune fille lui avoit portées dans ſa „ main. Un tronc de palmier, devant lequel il „ avoit accoutumé de prier Dieu, eut une ſi gran„ de paſſion pour lui, qu'en ſon abſence on l'enten„ dit crier plus haut qu'un chameau, & ne cria „ plus dès le moment qu'il s'en aprocha. . . . .* „ S'il faloit compter ſes miracles, on en compteroit juſques à mille, ſelon quelques-uns; „ juſques à trois mille, ſelon quelques au„ tres. „ (*g*) *C'eſt-à-dire Mahomet.*

Je ne voudrois pas nier qu'à certains égards le zéle de nos diſputeurs ne ſoit injuſte; car s'ils ſe ſervent des extravagances d'un Legendaire Mahometan, pour rendre odieux ou ridicule Mahomet même, ils violent l'équité que l'on doit à tout le monde, aux plus mechans

(*a*) *Grotius de veritate Religionis Chriſtianæ l. 6. p. m. 202. Il cite* Azoarav. XIII.

(*b*) *Grotius cite* Azoara III. XIV. XXX. LXXI.

(*c*) *Azoara* LXIV. *Vide latius hanc fabulam ex capite Ceramar, apud Cantacuzenum Oratione in Mahumetem n.* 23.

(*d*) *Simon, Hiſtoire Critique de la creance des nations du Levant chap.* 15. *p.* 167.

(*e*) *Auguſtus Pfeifferus dans le 7. vol. de la Biblioth. univerſelle p.* 257. *Le livre dont l'extrait ſe trouve dans ce volume eſt intitulé.* Theologiæ . . . Judaicæ atque Mahummedicæ principia fabuloſa & fructus peſtilentes.

ſa naiſſance fut (I) accompagnée de circonſtances ſi miraculeuſes, qu'on n'en ſauroit être aſſez étonné. Il y a des gens qui s'imaginent qu'il a pu (K) croire ce qu'il diſoit, & qui déſaprouvent que l'on debite qu'il n'attira tant de ſectateurs,

comme aux gens de bien. Il ne faut jamais imputer aux gens ce qu'ils n'ont point fait, & par conſequent il n'eſt point permis d'argumenter contre Mahomet en vertu des réveries que ſes ſectateurs content de lui, s'il n'eſt pas vrai qu'il les ait lui-même debitées. Il ſera aſſez chargé quand même on ne lui fera porter que ſes propres fautes, ſans le rendre reſponſable des ſotiſes, qu'un zéle indiſcret & romaneſque a fait couler de la plume de ſes diſciples.

(I) *Que ſa naiſſance fut accompagnée de circonſtances ſi miraculeuſes.*] „ Pourveu (a) qu'on „ en croye quelques Arabes, voici les miracles „ qui precederent, ou qui accompagnerent la „ naiſſance de Mahomet, & qui donnerent de „ l'étonnement à tout le monde. *Emine porta „ ſans inquietude dans ſon ventre, ce nouveau Pro- „ phete. Elle acoucha de lui ſans douleur ; & il „ tomba, quand il vint au monde, le viſage con- „ tre terre, pour honorer Dieu.* En ſe relevant & „ hauſſant la tête, il s'écria ; *Qu'il n'y avoit qu'un „ ſeul Dieu, qui l'avoit choiſi pour ſon Envoyé. Il „ naquit Circoncis*, ce que la plus part des Juifs „ croyent d'Adam, de Moïſe, de Joſeph, & „ de David : *& les demons furent tous alors chaſ- „ ſés du Ciel. Sa nourrice Halima, ou La de- „ bonnaire, qui n'avoit point de lait dans ſon ſein, „ en eut quand elle s'offrit au nouveau né. Quatre „ voix furent entendues aux quatre coins de la Caa- „ bah, & en publierent les merveilles. Le feu „ des Perſes, qui avoit toujours éclairé ; s'éteignit. „ Un Palmier ſec pouſſa des feuilles & du fruit. „ Des ſages-femmes d'une beauté extraordinaire, ſe „ trouverent là ſans y avoir été apelées : & il y „ eut même des oiſeaux qui avoient pour bec, des „ Jacintes, dont l'éclat brilloit depuis l'Orient juſ- „ qu'à l'Occident.* „ Il n'y a rien de plus riſible que ce qu'on veut qu'ayent fait les Anges gardiens de Mahomet. Ils (b) le tranſporterent ſur une montagne, & ils lui fendirent le ventre, ils lui laverent ſi bien les boyaux qu'ils les rendirent plus blancs que la neige, ils lui ouvrirent la poitrine, & lui ôterent du cœur le grain noir, ou la goute noire qui eſt une ſemence diabolique, qui tourmente tous les autres hommes; ils lui firent tout cela ſans qu'il ſentît aucune douleur, & ayant été ainſi lavé & nettoyé au dedans du corps, il s'en retourna de lui-même au logis. Notez qu'il n'avoit alors que quatre ans.

(a) Elmacin. p. 7. Voyez auſſi Hottinger ubi ſupra pag. 149. & Epiſq. & Heornbeek, Summa controverſ. p. 77. 78.

(b) Heornbeek ibid. p. 78. Il cite Joh. Andream Conſuſ. ſectæ Muhammed. cap. 1. & Alkoranum Germanicum cap. 4.

(K) *Qu'il a pu croire ce qu'il diſoit.*] Voici leur raiſonnement. Tous les Chretiens demeurent d'accord que le Diable eſt le vrai auteur du Mahometiſme, & qu'il ne s'eſt ſervi de Mahomet que comme d'un inſtrument pour établir dans le monde une fauſſe religion. Il faut donc dire que Mahomet fut livré au Diable par la providence de Dieu, & que le pouvoir que Dieu donna au Demon ſur ce miſerable fut beaucoup moins limité que celui qu'il eut ſur Job; car Dieu ne permit point au Demon de pervertir l'ame de Job, comme il lui permit de ſe ſervir de l'ame de Mahomet pour tromper les hommes. Avec un ſi grand empire qui de l'aveu de tous les Chretiens a été cauſe que le Demon a pouſſé ce perſonnage à dogmatiſer, n'a-t-il pas pu lui perſuader que Dieu l'avoit établi Prophete? Il aura pu lui inſpirer le vaſte deſſein d'établir une religion; il aura pu lui communiquer l'envie de ſe donner mille peines pour tromper le monde, & il n'aura pas pu le ſeduire? Quelle raiſon peut-on avoir d'admettre l'un, & de nier l'autre? Eſt-il plus difficile de pouſſer la volonté à de grans deſſeins, malgré les lumieres oppoſées de l'entendement, que de tromper l'entendement par une fauſſe perſuaſion, ou que d'incliner la volonté vers une fauſſe lumiere, en ſorte qu'elle y aquieſce comme à une vraye revelation? J'avouë que l'une de ces deux choſes ne me ſemble pas plus difficile que l'autre. Mais ſi le Demon a pu ſeduire Mahomet, n'eſt-il pas très-vraiſemblable qu'il l'a ſeduit effectivement? Cet homme étoit plus propre à executer les deſſeins du Diable, s'il étoit perſuadé, que ne l'étant pas. On ne me ſauroit nier cela; car toutes choſes étant égales d'ailleurs, il eſt manifeſte qu'un homme qui croit bien faire ſera toûjours plus actif, & plus empreſſé qu'un homme qui croit mal faire. Il faut donc dire que le Demon ſe conduiſant avec une extrême habileté dans l'execution de ſes projets, n'a point oublié la roüe la plus neceſſaire à ſa machine, ou la plus capable d'en augmenter le mouvement: c'eſt-à-dire qu'il a feduit ce faux Prophete. S'il l'a pu, il l'a voulu, & s'il l'a voulu, il l'a fait, or on a prouvé ci-deſſus qu'il l'a pu faire. Ajoûtez à cela, diſent ces Meſſieurs, que l'Alcoran eſt l'Ouvrage d'un fanatique; tout y ſent le deſordre, & la confuſion, c'eſt un cahos (c) de penſées mal accordantes. Un trompeur auroit mieux rangé ſes doctrines: un Comedien auroit eu plus de juſteſſe. Et qu'on ne diſe pas que le Demon ne lui auroit point perſuadé de combatre l'idolâtrie, ni de tant recommander l'amour du vrai Dieu, & la vertu: cela prouve trop, on en pourroit conclure que Mahomet n'a point été ſon inſtrument. Outre que nous pouvons dire 1. qu'il lui ſuffiſoit d'oppoſer au Chriſtianiſme une fauſſe religion, encore qu'elle tendît à la ruine du Paganiſme: 2. qu'il n'eſt pas poſſible de faire accroire que l'on vient de la part de Dieu (d), ſi l'on ne produit de beaux dogmes de Morale. Il ne ſerviroit de rien de dire que ce faux Prophete ſe vante d'avoir un commerce avec l'Ange Gabriel; car puis que l'Ecriture nous aprend que le Demon ſe transfigure en Ange de lumiere, ne pouvons-nous pas pretendre qu'il s'eſt preſenté à Mahomet ſous le nom, & ſous la figure de l'Ange Gabriel? Mais Mahomet faiſoit acroire que cet Ange lui venoit parler à l'oreille ſous la figure d'un pigeon, or c'étoit un vrai pigeon que Mahomet avoit dreſſé à lui venir becquéter l'oreille. Nous verrons bien-tôt que (e) c'eſt un conte, dont les Arabes ne font aucune mention. Le celebre Gisbert Voetius ne doute point que Mahomet n'ait été un Enthouſiaſte, & même un Energumene: voici ſes paroles, on y verra d'au-

(c) Rudis indigeſtaque moles: Nec quicquam nisi ponderis, concordia diſcordia feminat rerum. *Ovidius, Metam. l. 1.*

(d) *Voyez les Penſées diverſes ſur les Cometes, n. 190.*

(e) *Dans la remar. 9e V.*

rateurs, qu'à cause que sa Morale s'accommodoit à la (*L*) corruption du cœur, & parce qu'il promettoit aux hommes un (*M*) Paradis sensuel. La principale cause

d'autres gens qui en ont jugé de la sorte. *Non (a) video cur hoc negandum sit* (epilepsiæ, & maniacis deliriis aut enthusiasmis diabolicis Muhammedi adfuisse energema?) *si vitam & actiones ejus intueamur, Et exserte de illo probat* Johannes Andreas Maurus in Confusione sectæ Mahometicæ cap. 1. *cum à Meccanis civibus pro fatuo & obsesso, & à propriâ uxore pro Phreneticо & à Satanæ tentationibus deluso fuisse habitum.* Idem ibid. & Philippus Guadagnolo in apologiâ contra Achmedum Alabadin c. 10. sect. 1. *ex libris Saracenicis* Agar & Assisa *probant eum ex vita eremitica, & nimio jejunio factum fuisse insomnem & furiosum, & in spelunca commorantem audisse voces & sermones, loquentem autem neminem vidisse. Ita cum furiosis & dæmoniacis Enthusiastu, ac prophetis Monasterierisibus quos patrum nostrorum ætas vidit, in eo comparari posse.*

(a) *Voet. Disputat. to. 1. pag. 1057. 1058.*

Quelque specieuses que puissent être ces raisons, j'aime mieux croire comme l'on fait communement que Mahomet a été un imposteur; car outre ce que je dirai (*b*) ailleurs, ses manieres insinuantes, & son adresse à s'aquerir des amis, temoignent qu'il ne se servoit de la religion que comme d'un expedient de s'agrandir. (*c*) *Facetus moribus, voce suavi, visitandi & excipiendi vices talionis lege suis reddendi, pauperes munerans, magnates honorans, conversans cum junioribus, petentem à se aliquid repulsa nunquam abigens, aut sermone facili non excipiens.* Un vrai fanatique eut-il jamais un tel caractere? entend-il si bien son monde? Un homme qui auroit cru pendant quelque-tems que Dieu lui envoye son Ange pour lui reveler la veritable religion, ne se defabuseroit-il pas en éprouvant qu'il ne peut justifier sa mission par aucun miracle? Or voilà l'état où Mahomet se trouva reduit. Les Koreischites lui offroient d'embrasser sa nouvelle religion pourveu qu'il fit des miracles; mais jamais il n'eut la hardiesse de leur en promettre: il éluda subtilement leur proposition, tantôt en disant que les miracles n'étoient plus necessaires, tantôt en les renvoyant à l'excellence de l'Alcoran (*d*). N'y avoit-il point là de quoi se convaincre soi-même, que l'on n'étoit pas apellé de Dieu extraordinairement pour fonder une nouvelle religion? Voyez la remarque N à la fin.

(*b*) *Dans la remarque T, à la fin.*

(*c*) *Elmacin, apud Hottinger. p. 241.*

(*d*) *Voyez Hottinger ubi supra p. 302. 303.*

(*L*) *Que sa Morale s'accommodoit à la corruption du cœur.*] Sur ce point-ci je ne doute pas que les personnes dont je parle dans la remarque precedente ne soient mieux fondées, que quant à la pretenduë bonne foi de Mahomet. Je ne voy point que ce faux Prophete ait derogé (*e*) à la Morale de l'Evangile, & je voy au contraire qu'à l'égard des ceremonies il aggrave notablement le joug des Chretiens. Il ordonne la circoncision, qui pour les adultes est une chose bien dure: il veut qu'on s'abstienne de certaines viandes; c'est une servitude qui n'accommode gueres les gens du monde: il interdit l'usage du vin, or c'est un precepte qui à la verité n'est pas aussi rude pour les peuples Asiatiques, que pour les nations septentrionales, & qui à coup sûr eut fait échoüer les Wilibrods, & les Bonifaces: mais neanmoins il est incommode dans tous les païs où il croît du vin; & l'on sait par l'ancienne histoire & par la moderne, que cette liqueur ne deplaît pas aux Orientaux. Outre cela Mahomet impose des jûnes, & des lavemens très-importuns, & une assiduité aux prieres qui est bien penible. Il veut qu'on fasse des pelerinages: en un mot vous n'avez qu'à considerer les 40. Aphorismes (*f*) de sa Morale, vous y trouverez tout ce qui s'oppose le plus à la corruption du cœur; le precepte de la patience dans l'adversité, celui de ne point medire de son prochain, celui d'être charitable, celui de renoncer à la vanité, celui de ne faire tort à personne, & enfin celui qui est l'abregé de (*g*) la loi & des Prophetes, (*h*) *à vôtre prochain ce que vous voudriez qui vous fût fait.*

(*e*) *Voyez Hottinger, Historia Oriental. p. 247. & seq.*

(*f*) *Voussieres trouvez dans Hottinger ib. p. 248. & seq.*

(*g*) *Evangile de St. Matthieu chap. VII. v. 12.*

(*h*) *Si tandem sectoris alii quicquid gratum esset, si tibi fieret. Hottinger. ib. p. 250.*

C'est donc se faire illusion, que de pretendre que la loi de Mahomet ne s'est étenduë avec tant de promtitude, que parce qu'elle étoit à l'homme le joug des bonnes œuvres, & des obfervances penibles, & qu'elle lui permettoit les mauvaises mœurs. Si je ne me trompe, les seules choses en quoi elle lâche le nœu que l'Evangile a ferré, sont le mariage, & la vengeance; car elle permet la polygamie, & de rendre le mal pour le mal: mais les Juifs & les Payens n'y gagnoient guere, ils étoient en possession d'un usage qui ne les gênoit pas beaucoup à cet égard. Hottinger (*i*) nous donne une longue liste des Aphorismes moraux, ou des apophthegmes des Mahometans. On peut dire sans flater cette religion, que les plus excellens preceptes qu'on puisse donner à l'homme pour la pratique de la vertu, & pour la fuite du vice, sont contenus dans ces Aphorismes. Hottinger (*k*) ne fait point difficulté de relever cette Morale au dessus de celle de plusieurs Moines. Mr. Simon n'a point parlé moins avantageusement de la religion Mahometane par raport à la Morale. Elle *consiste*, dit-il, (*l*) *à faire le bien, & à éviter le mal: c'est ce qui fait qu'ils examinent avec soin les vertus & les vices, & leurs Casuistes ne sont pas moins subtils que les nôtres.* Après avoir raporté quelques-uns de leurs principes touchant la necessité de la foi, & la confiance en Dieu, & l'humilité, & la repentance &c. Il ajoûte (*m*), *Je passe sous silence le reste de leur Morale, d'autant que ce que j'en ai rapporté suffit pour montrer quelle elle est; & je puis assurer, qu'elle n'est point si relachée que celle de quelques Casuistes de nôtre siecle. J'ajouterai seulement, qu'ils ont quantité de beaux preceptes touchant les devoirs des particuliers envers leur prochain, où ils donnent mesme des regles de la civilité. Ils ont aussi escrit de la maniere dont on se doit comporter envers son Prince; & une de leurs maximes est, qu'il n'est jamais permis de le tuer, ni mesme d'en dire du mal sous pretexte qu'il est un Tyran.*

(*i*) *Hottinger. ubi supra pag. 315. & seq.*

(*k*) Ipsi judicent adversarii ex illis quæ ex Arabum nunc monumentis afferemus, Nonne majus fœpræ se ferant Mummedani, quam Pontificorum plerique religiosi. *Id. p. 314.*

(*l*) *Histoire Critique du Levant, p. 173.*

(*m*) *Ibid. p. 175. 176.*

(M) *Qu'il promettoit aux hommes un Paradis sensuel.*] Il faut convenir que cette promesse pouvoit être un leurre pour les Payens, qui n'avoient que des idées confuses du bonheur de l'autre vie: mais je ne sai si elle étoit propre à

cauſe de ſes progrés fut ſans doute le party qu'il prit de contraindre par les armes

tenter les Juifs, & je ne croi pas qu'elle ait pu rien operer ſur les Chretiens; & cependant combien y eut-il de Chretiens que ce faux Prophete fit tomber dans l'apoſtaſie. Je veux qu'il faille prendre à la lettre ce qu'il diſoit des voluptez de ſon Paradis, (a) *que chacun y auroit la force de cent hommes pour ſe ſatisfaire entierement avec* les femmes, *auſſi bien que pour boire & pour manger*, cela ne balanceroit point l'idée que l'Ecriture nous donne du bonheur de l'autre vie: car elle en parle (b) comme d'un état dont les delices ſurpaſſent tout ce que les yeux ont vu, tout ce que les oreilles ont ouï, & tout ce qui peut monter au cœur de l'homme. Dès qu'on ajoûte foi à l'Ecriture, on ſe repreſente le bonheur du Paradis comme quelque choſe qui ſurpaſſe l'imagination, on n'y donne point de bornes. Tâchez de vous fixer à quelque idée, vous n'en venez point à bout, vos eſperances vous portent plus haut, elles s'élancent au delà de toutes bornes. Mahomet ne vous laiſſe point cette liberté, il vous renferme dans de certaines limites; il multiplie cent fois les plaiſirs que vous avez éprouvez, & vous laiſſe là. Qu'eſt-ce que cent fois en comparaiſon d'un nombre où l'on ne trouve jamais le dernier terme? Mais dira-t-on l'Ecriture ne vous parle que de plaiſir en general, & ſi elle ſe ſert d'une image corporelle, ſi elle (c) promet que *l'on ſera raſſaſié de la graiſſe de la maiſon de Dieu, que l'on ſera abbreuvé au fleuve de ſes delices*, vous êtes avertis tout auſſi-tôt que ce ſont des metaphores, qui cachent un plaiſir ſpirituel. Cela ne touche pas les ames mondaines, comme ſi on leur promettoit les plaiſirs des ſens. Je repons que les ames les plus plongées dans la matiere peuvent toûjours le Paradis de l'Evangile à celui de Mahomet, pourveu qu'elles ajoûtent foi hiſtoriquement aux deſcriptions de la viſion beatifique, quand même elles ajoûteroient la même foi à l'Alcoran *. Je m'explique par cette ſuppoſition. Repreſentons-nous deux Predicateurs l'un Chretien, & l'autre Mahometan qui prêchent devant des Payens. Chacun tâche de les attirer à ſoi par l'étalage des joyes du Paradis: le Mahometan promet des feſtins, & de belles femmes: & pour mieux toucher ſes auditeurs, il leur dit qu'en l'autre monde les plaiſirs des ſens ſeront cent fois plus delicieux qu'ils ne le ſont dans celui-ci. Le Chretien declare que les joyes du Paradis ne conſiſteront ni à manger, ni à boire, ni dans l'union des deux ſexes; mais qu'elles ſeront ſi vives, que l'imagination d'aucun homme n'eſt capable d'y atteindre, & que tout ce que l'on ſe peut figurer en multipliant cent fois, mille fois, cent mille fois &c. les plaiſirs de cette vie, n'eſt rien en comparaiſon du bonheur que Dieu communique à l'ame en ſe faiſant voir à elle face à face &c. N'eſt-il pas vrai que les auditeurs les plus impudiques & les plus gourmans, aimeront mieux ſuivre le Predicateur Chretien que l'autre, quand même on ſuppoſeroit qu'ils ajoûtent autant de foi aux promeſſes du Mahometan, qu'aux promeſſes du Chretien? Ils ſeroient ſans doute ce que l'on voit faire à un ſoldat, qui fait les offres de deux Capitaines dont chacun leve du monde. Quoi qu'il ſe perſuade qu'ils ſont tous deux bien ſinceres, c'eſt-à-dire, qu'ils donneront tout ce qu'ils promettent, il ne laiſſe pas de s'enrôler ſous celui qui offre le plus. Tout de même ces Payens prefereroient le Paradis de l'Evangile à celui de Mahomet, quand même ils ſeroient perſuadez que l'un & l'autre de ces deux Predicateurs ſeroit trouver à ſes diſciples la recompenſe qu'il auroit promiſe *. Car il ne faut pas s'imaginer qu'un voluptueux aime les plaiſirs des ſens, uniquement parce qu'ils decoulent de cette ſource; il les aimeroit également s'ils venoient d'ailleurs. Faites lui trouver plus de plaiſir à humer l'air dans une caverne, qu'à manger de bons ragoûts, il quitera de bon cœur les meilleurs repas pour aller dans cette caverne. Faites lui trouver plus de plaiſir à examiner un problême geometrique, qu'à jouïr d'une belle femme, il quitera volontiers cette belle femme pour ce problême: & par conſequent on ſeroit deraiſonnable, ſi l'on ſuppoſoit qu'un Mahometan entraîneroit après lui tous les auditeurs voluptueux; car puis qu'ils n'aiment les plaiſirs des ſens que parce qu'ils n'en trouvent point de meilleurs, il eſt clair qu'ils y renonceroient ſans aucune peine pour jouïr d'un bonheur encore plus grand. Que m'importe, diroient-ils, que le Paradis des Chretiens ne fourniſſe pas les plaiſirs de la bonne chere, la jouïſſance des belles femmes &c. puis qu'il fournit d'autres plaiſirs qui ſurpaſſent infiniment tout ce que les voluptez de la terre ont de plus ſenſible. Gardons nous donc bien de croire que les eſperances que Mahomet a données au bonheur de l'autre vie, ayent attiré à ſa ſecte les Chretiens qui s'y engagerent. Diſons à-peu-près la même choſe à l'égard des Juifs; car il paroît par pluſieurs Pſeaumes de David qu'ils ſe faiſoient une idée merveilleuſe du bonheur de l'autre vie. Les Payens étoient plus aiſez à leurrer, à cauſe que leur religion les laiſſoit dans des tenebres fort épaiſſes ſur le detail des joyes du Paradis: mais ne tient-il qu'à dire aux gens qu'après cette vie ils jouïront des voluptez ſenſuelles avec beaucoup plus de ſatisfaction que dans ce monde? Et qui êtes vous, demanderoit-on, qui nous promettez cela? qui vous l'a dit? d'où le ſavez-vous? Il faut donc ſuppoſer avant toutes choſes que Mahomet, independamment des promeſſes de ſon Paradis, s'eſt établi ſur le pied d'un grand Prophete; & qu'avant que de ſe laiſſer prendre à l'apas de ces voluptez, on a été perſuadé qu'il avoit une miſſion celeſte pour l'établiſſement de la vraye foi. Ainſi les progrés de cette ſecte n'ont point eu pour cauſe les promeſſes d'un Paradis ſenſuel; car ceux qui ne le croyoient pas envoyé de Dieu, ne tenoient nul compte de ſes promeſſes, & ceux qui le croyoient un vrai Prophete n'auroient pas laiſſé de le ſuivre, encore qu'il ne leur eût promis qu'un bonheur ſpirituel après cette vie. Ne donnons point lieu aux libertins de retorquer cette objection contre l'Evangile, comme s'il n'avoit eu tant d'efficace pour convertir les Payens, qu'à cauſe qu'il leur promettoit un Paradis, ou une felicité qui ſurpaſſe infiniment tout ce que l'on peut imaginer de delicieux. En particulier abſtenons-nous

(a) *Chrysostom. ubi supra pag. 14. Voyez les remarques Q & GG.*

(b) *1. Corinth. ch. 2. v. 9.*

(c) *Pſeaume 36. v. 9. Voyez Gassendi* Ethicæ lib. 1. c. 2. p. m. 679. *qui s'attache à la force de l'Hebreu rapporte ainsi ce passage:* Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ, & de torrente voluptatis tuæ potabis eos.

* *Prenez garde à la note marginale de la colonne suivante.*

* *Ceci ſe doit entendre en mettant à part la doctrine de la grace, ſelon laquelle il faut dire que l'on ne choiſit les vrayes Egliſes. Nous parlons ici ſelon la ſuppoſition qu'on ne conſidere que les motifs d'interêt ou d'amour propre, qui determineroient les gens au choix d'une religion.*

mes (*N*) à ſe ſoumettre à ſa Religion, ceux qui ne le faiſoient pas volontairement. Par là nous conſervons à la Religion (*O*) Chretienne l'une des preuves de ſa divinité: c'eſt celle qui eſt tirée de ſa promte propagation par toute la terre.

nous des railleries qui ſeroient fondées ſur l'or & les pierreries, & ſur tels autres ornemens du Paradis de Mahomet; car vous trouvez de telles choſes, & autant d'eſpeces de pierres precieuſes, que dans la boutique du plus fameux Joüaillier, dans la deſcription que l'Apocalypſe (*a*) nous donne du Paradis. Et qu'on ne me diſe pas qu'une ame charnelle & brutale croit plûtôt les plaiſirs groſſiers que les plaiſirs ſpirituels, car s'il y a des choſes qui lui paroiſſent incroyables c'eſt principalement la reſurrection: de ſorte que ſi Mahomet a pu lui perſuader la reſurrection, un Chretien lui eût peu perſuader les joyes ſpirituelles de l'autre monde.

(*a*) *Dans le chapitre* 22.

(*N*) *De contraindre par les armes à ſe ſoumettre à ſa religion.*] Il ne faut point chercher ailleurs la cauſe de ſes progrés; nous l'avons ici toute entiere. Je ne nie point que les diviſions de l'Egliſe Greque, où les ſectes s'étoient malheureuſement multipliées, le mauvais état de l'Empire d'Orient, & la corruption des mœurs, n'ayent été une favorable conjoncture pour les deſſeins de cet Impoſteur; mais enfin comment reſiſter à des armées conquerantes qui exigent des ſignatures? Interroger les Dragons de France qui ſervirent à ce métier l'an 1685. ils vous repondront qu'ils ſe font forts de faire ſigner l'Alcoran à toute la terre, pourveu qu'on leur donne le tems de faire valoir la maxime, *compelle intrare, contrain-les d'entrer.* Il y a bien de l'aparence que ſi Mahomet eût prevu qu'il auroit de ſi bonnes troupes à ſa devotion, & ſi deſtinées à vaincre, il n'auroit pas pris tant de peine à forger des revelations, & à ſe donner des airs devots dans ſes écrits, & à rajuſter enſemble pluſieurs pieces detachées du Judaiſme & du Chriſtianiſme. Sans s'embarraſſer de tout ce tracas, il eût été aſſûré d'établir ſa religion par tout où ſes armes auroient pu être victorieuſes; & ſi quelque choſe étoit capable de me faire croire qu'il y a eu bien du Fanatiſme dans ſon fait, ce ſeroit de voir une infinité de choſes dans l'Alcoran qui ne peuvent ſembler neceſſaires, qu'en cas qu'on ne ſe veuille point ſervir de la contrainte. Or il y a beaucoup de choſes dans cet Ouvrage, qui ont été faites depuis les premiers ſuccés des armes de Mahomet.

(*O*) *Nous conſervons à la Religion Chretienne l'une des preuves de ſa divinité.*] L'Evangile prêché par des gens ſans nom, ſans étude, ſans éloquence, cruellement perſecutez & deſtituez de tous les apuis humains, ne laiſſa pas de s'établir en peu de tems par toute la terre. C'eſt un fait que perſonne ne peut nier, & qui prouve clairement que c'eſt l'Ouvrage de Dieu. Mais cette preuve n'aura plus de force dès que l'on pourra marquer une fauſſe Egliſe qui ait aquis une ſemblable étenduë par des moyens tout ſemblables; & il eſt certain que l'on ruïneroit cet argument, ſi l'on pouvoit faire voir que la religion Mahometane ne doit point à la violence des armes la promtitude de ſes grans progrés. Comme donc ce ſont deux choſes également claires dans les monumens hiſtoriques, l'une que la religion Chretienne s'eſt établie ſans le ſecours du bras ſeculier, l'autre que la religion de Mahomet s'eſt établie par voye de conquête, on ne peut former aucune objection raiſonnable contre nôtre preuve, ſous pretexte que cet infame impoſteur a inondé promtement de ſes faux dogmes un nombre infini de Provinces. Bien nous en prend d'avoir les 3. premiers ſiecles du Chriſtianiſme à couvert du parallele, car ſans cela ce ſeroit une folie que de reprocher aux Mahometans la violence qu'ils ont employée pour la propagation de l'Alcoran: ils nous ſeroient bien-tôt taire, ils n'auroient qu'à nous citer ces paroles de Mr. Jurieu. (*b*) *Peut-on nier que le Paganiſme eſt tombé dans le monde par l'autorité des Empereurs Romains? On peut aſſurer ſans temerité que le Paganiſme ſeroit encore debout, & que les trois quarts de l'Europe ſeroient encore Payens, ſi Conſtantin & ſes ſucceſſeurs n'avoient employé leur autorité pour l'abolir.* .... (*c*) *Les Empereurs Chrétiens ont ruiné le Paganiſme en abatant ſes Temples, en conſumant ſes ſimulacres, en interdiſant le culte de ſes faux Dieux, en établiſſant les Paſteurs de l'Evangile en la place des faux Prophetes & des faux Docteurs, en ſupprimant leurs livres, en repandant la ſaine doctrine.*

Il faut avoüer la dette; les Rois de France ont établi le Chriſtianiſme dans le païs des Friſons, & dans celui des Saxons par les voyes Mahometanes. On s'eſt ſervi de la même violence pour l'établir dans le Nord. Cela fait horreur aux gens moderez quand ils le liſent dans l'Ouvrage (*d*) de Mr. Ornhialms. On s'eſt ſervi des mêmes voyes contre les ſectes qui ont oſé condamner le Pape; on s'en ſervira dans les Indes (*e*) dès qu'on le pourra: & de toute cette conduite il reſulte manifeſtement, qu'on ne peut plus former une preuve au prejudice de Mahomet de ce qu'il a étendu ſa religion par la contrainte, je veux dire en ne voulant point ſouffrir les autres. Car voici ce qu'il pourroit dire en argumentant *ad hominem:* ſi la contrainte étoit mauvaiſe de ſa nature, on ne s'en pourroit jamais ſervir legitimement: or vous vous en êtes ſervis depuis le IV. ſiecle juſques à cette heure, & vous pretendez n'avoir rien fait en cela que de très-loüable; il faut donc que vous avoüiez que cette voye n'eſt point mauvaiſe de ſa nature, & par conſequent j'ai pu m'en ſervir legitimement dès les premieres années de ma vocation: car il eſt abſurde de pretendre qu'une choſe qui ſeroit très-criminelle dans le premier ſiecle, devient juſte dans le quatriéme, ou qu'une choſe qui eſt juſte dans le quatriéme, ne l'eſt pas dans le premier. On pourroit le pretendre ſi Dieu faiſoit de nouvelles loix au IV. ſiecle: mais ne fondez-vous pas la juſtice de vôtre conduite, depuis Conſtantin juſqu'au tems preſent, ſur ces paroles de l'Evangile *contrain les d'entrer* (*f*), & ſur le devoir des Souverains? Vous auriez donc dû ſi vous l'aviez pu uſer de contrainte dès le lendemain de l'aſcenſion. Bellarmin & pluſieurs autres Ecrivains du party de Rome lui avoüeroient cela; car ils diſent que (*g*) *ſi les Chretiens ne depoſerent pas Neron & Diocletien;*

(*b*) *Droits des deux Souverains p.* 280. *Il dit p.* 297. 298. *que jamais le Papiſme ne ſera aboli que par l'autorité des Princes qui l'ont établi, & que le Paganiſme ſeroit encore vivant & renaiſſant à l'ombre du dogme de la tolerance. Voyez auſſi ſa* 8. *lettre du Tableau du Socinianiſme pag.* 201. *où il dit, que ſans l'autorité des Empereurs il eſt indubitable que les Temples de Jupiter & de Mars ſeroient encore debout, & que les faux Dieux du Paganiſme auroient encore un grand nombre d'adorateurs.*

(*c*) *Ibid.* 289.

(*d*) *Inſtitute*, Hiſtorie Sueorum Gothorumque Eccleſiaſtice libri IV. *Voyez l'Hiſt. des Ouvrages des Savans mois de Novembre* 1690. *pag.* 109. *& ſuiv.*

(*e*) *Voyez dans la remarque AA les paroles du Jeſuite Brois.*

(*f*) *Voyez ſur tout ceci le Commentaire philoſophique* 1. *partie, ch.* 7.

(*g*) *Bellarmin. de Rom. Pont. l.* 5. *c.* 7. § quod ſi, *apud Daillé Replique à Adam,* 2. *partie, chap.* 21. *p.* 135.

re: mais nous perdons la preuve que ſon (P) étenduë avoit fournie. Il ne faut plus s'étonner que ce faux Prophete n'ait pas eu recours à un artifice, dont tous les

cletien, c'eſt parce qu'ils n'avoient pas les forces temporelles pour le faire, & que quant au droit ils le pouvoient faire, étant (a) tenus de ne point ſouffrir ſur eux un Roi qui n'eſt pas Chretien, s'il tâche de les detourner de la foi. Ils étoient donc obligez à ſe donner un Souverain qui établît l'Evangile & qui ruïnât le Paganiſme par la voye de l'autorité. Mr. Jurieu ne s'éloigne pas du ſentiment de Bellarmin, il enſeigne (b) que la plûpart des premiers Chretiens n'étoient patiens que *par foibleſſe & par impuiſſance*; & quoi qu'il ne blâme pas la conduite qu'ils ont ſuivie de ne point prendre les armes contre leurs Princes, il juge qu'ils avoient droit de le faire, & que s'il les euſſent priſes, on ne les en pourroit pas blâmer. Il aprouveroit ſans doute que s'ils l'euſſent pu, ils euſſent mis ſur le trône un Conſtantin & un Theodoſe dès le ſiecle de Neron. Notez je vous prie qu'il ne raporte pas comme un ſimple fait la maniere dont le Paganiſme a été ruiné, mais comme une choſe juſte : car il la compare avec la conduite des Proteſtans, & avec celle que les Princes Catholiques tiendront bien-tôt à ce qu'il pretend pour ruïner l'Egliſe Romaine. Les trois exemples qu'il donne de la voye de l'autorité legitimement employée ſont celui des Rois (c) d'Iſraël, celui des Empereurs Chretiens, & celui des Princes Reformez. Ceux-ci, dit-il (d), *ont aboli le Papiſme dans leurs Etats en lui ôtant les chaires, en y mettant des Docteurs ſains en la doctrine & purs pour les mœurs, en brûlant les images, en faiſant enterrer les reliques, en interdiſant tout culte idolatre. Bien-loin qu'en faiſant cela ils ayent fait contre la loi de Dieu, ils ont entierement ſuivi ſes ordres. Car c'eſt ſa volonté que* les Rois de la terre depouillent la bête & briſent ſon image. *Jamais aucun Proteſtant juſqu'ici n'y a trouvé à redire, & jamais aucun eſprit droit ne comprendra la choſe autrement. Les choſes ont toûjours été ainſi, & s'il plaît à Dieu, elles iront toûjours de même malgré nos libertins ou nos imprudens.* Conſultez la page 284. de ſon livre, vous y trouverez ces paroles memorables. *Pour le petit profit que vous (e) en tirerez aujourd'hui, l'Egliſe en ſouffrira de grandes pertes, & vous-même peut-être dans quelques années ſeriez obligé de vous dedire, & vous le ſeriez ſans doute. Car ſi les Rois de France & d'Eſpagne venoient à ſe ſervir de leur autorité pour chaſſer le Papiſme de leurs Etats, comme ont fait les Rois d'Angleterre & de Suede, bien-loin de les blâmer & de le trouver mauvais, vous le trouveriez fort bon. Soyez aſſuré que cela doit arriver ainſi; car le St. Eſprit dit que* les Rois de la terre qui ont donné leur puiſſance à la bête la lui ôteront, qu'ils la depouilleront & qu'ils mangeront ſa chair. *C'eſt l'autorité des Rois de l'Occident qui a bâti l'Empire du Papiſme, ce ſera leur autorité qui le detruira. Et cela ſera entierement conforme au deſſein de Dieu & à ſa volonté; c'eſt pourquoi nous n'avons aucun lieu d'y trouver à redire. Ainſi donc d'être toûjours uniformes dans vos ſentimens, ſoyez dans la verité qui ne change jamais, & ne les reglez point ſelon les interêts qui changent tous les jours.* Vous voyez bien qu'il établit comme un principe immuable & de tous les tems, que la voye de l'autorité eſt juſte pour la propagation de la foi. Il faudroit donc que s'il entroit en diſpute avec des Mahometans, il renonçât aux argumens qu'a toûjours fourni contre eux la maniere dont leur religion s'eſt étenduë; car ce n'a pas été, dit-il, (f) en mettant *l'épée à la gorge des Chretiens pour leur faire abjurer le Chriſtianiſme & leur faire embraſſer le Mahometiſme*, mais *par la pauvreté, la baſſeſſe, la miſere, & l'ignorance auxquelles ils ont reduit les Chretiens*, voyes beaucoup moins dures, & plus lentes que celles dont il dit qu'on ſe ſervira très-juſtement pour abolir le Papiſme. Voyez la remarque AA à la fin.

(a) Bellarmin. ibid. §. probatur hujus. apud Dailé ibid.

(b) IX. lettre Paſtorale de l'an 1688. p. 202. édit. in 12.

(c) Droits des deux Souverains p. 289.

(d) Ibid.

(e) C'eſt-à-dire de ce que la Cour de France ſe voit perſuadée qu'il faut tolerer les fauſſes Religions.

(f) IX. lettre Paſtorale de l'an 1688. p. 196.

(P) *Nous perdons la preuve que ſon étenduë avoit fournie.*] Je ne quitte point encore cette matiere : il me reſte à faire une obſervation qui a quelque poids. Les Peres ſe ſont ſervis d'une preuve que l'on employe mal à propos contre les Reformateurs du XVI. ſiecle. L'étenduë de l'Evangile fournifſoit aux Peres un bon argument contre les Juifs, & contre les ſectes qui ſe formoient dans le ſein du Chriſtianiſme, parce qu'elle faiſoit voir l'accompliſſement des oracles de l'Ecriture, qui avoient predit que la conoiſſance & le ſervice du vrai Dieu ſous le Meſſie ne ſeroient point renfermez comme auparavant dans un petit coin de la Paleſtine, mais qu'alors toutes les nations ſeroient le peuple de Dieu (g). Ce raiſonnement terraſſoit les Juifs, & les heretiques, & a conſervé toute ſa force juſqu'au tems de Mahomet. Depuis ce tems-là il y falut renoncer : puis qu'à ne conſiderer que l'étenduë, la religion de ce faux Prophete ſe pouvoit attribuer les anciens oracles, tout de même que le Chriſtianiſme ſe les étoit attribuez. On ne ſauroit donc être aſſez ſurpris que les Bellarmins, & tels autres grans Controverſiſtes ayent dit en general que l'étenduë eſt la marque de la vraye Egliſe, & qu'ils ayent pretendu par là gagner leur procés contre l'Egliſe Proteſtante. Ils ont eu même (h) l'imprudence de mettre la proprieté entre les marques de la vraye Egliſe. Il étoit facile de prevoir qu'on leur repondroit, qu'à ces deux marques l'Egliſe Mahometane paſſera plus juſtement que la Chretienne pour la vraye Egliſe. La religion de Mahomet a beaucoup plus d'étenduë que n'en a le Chriſtianiſme, cela n'eſt pas conteſtable : ſes victoires, ſes conquêtes, ſes triomphes ont incomparablement plus d'éclat que tout ce dequoi les Chretiens ſe peuvent glorifier, en ce genre de proſperitez. Les plus grans ſpectacles que l'hiſtoire puiſſe produire, ſont ſans doute les actions des Mahometans. Que peut-on voir de plus admirable que l'Empire des Sarrazins, étendu depuis le detroit de Gibaltar juſques aux Indes? Tombe-t-il? Voilà les Turcs d'un côté, & les Tartares de l'autre qui conſervent la grandeur & l'éclat de Mahomet. Trouvez-moi parmi les Princes Chretiens des Conquerans qui puiſſent tenir la balance contre les Saladins, les Gingis Chams, les Tamerlans, les Amurats, les Bajazeths, les Mahomets ſeconds & les Solimans? Les Sarrazins ne reſſerrerent-ils pas

(g) Voyez le Pere Thomaſſin de l'Unité de l'Egliſe, tom. 2.

(h) Elmacini Hiſtoria Saracenica lucubleniſſimeque brevi tempore Muhammedica peſtis haberit progreſſus, quos contra Chriſtianos ſuceſſus. Adeo ut mirari jubeat quid animi fuerit Bellarmino, cum ad ejuſmodi ſignum eſt augus. Hottinger. ubi ſupra p. 339.

les chefs de party, en matiere * d'heresies & de sectes, se sont servis: il ne s'est point

* *Confer que supra in Gregorio I. pag.* 1287.

pas le Christianisme jusqu'au pied des Pyrenées? N'ont-ils pas fait cent ravages dans l'Italie, & jusques au cœur de la France (*a*)? Les Turcs n'ont-ils pas poussé leurs conquêtes jusques aux confins de l'Allemagne, & jusques au golfe de Venise? Les ligues, & les Croisades des Princes Chretiens, ces grandes expeditions qui épuisoient d'hommes & d'argent l'Eglise Latine, ne doivent-elles pas être comparées à une mer qui pousse ses flots depuis l'Occident jusqu'à l'Orient, pour les briser à la rencontre des forces Mahometanes, comme à la rencontre d'un rivage bien escarpé? Il a fallu enfin ceder à l'étoile de Mahomet, & au lieu de l'aller chercher dans l'Asie, on a compté pour un grand bonheur de se pouvoir battre en retraite dans le centre de l'Europe? Voyez ci-dessous (*b*) les monumens éternels que le Christianisme a élevez à la superiorité de la fortune Mahometane. On peut apliquer aux Mahometans & aux Chretiens ce que Sallustе (*c*) remarque des Atheniens & des Romains. Les Mahometans plus apliquez à la guerre qu'à l'étude, n'ont point composé d'histoires qui égalent leurs actions; mais les Chretiens fertiles en gens d'esprit, ont composé des histoires qui surpassent tout ce qu'ils ont fait. Ce manque de bons Historiens n'empêche pas que ces Infideles ne sachent dire (*d*), que le Ciel a de tout tems rendu temoignage à la sainteté de leur religion, par les victoires qu'ils ont remportées. Il leur faloit laisser ce sophisme, & ne les point imiter mal à propos, comme a fait un Pere (*e*) de l'Oratoire. Son Ouvrage est scandaleux & de pernicieuse consequence; car il roule sur cette fausse supposition, que la vraye Eglise est celle que Dieu a le plus enrichie de benedictions temporelles. A vuider par cette regle les disputes de religion, le Christianisme perdroit bien-tôt son procés. La prudence ne souffre pas qu'on le mette en compromis, sans se retrancher sur les confessions de foi, & sans stipuler qu'on n'aura égard ni à l'étenduë, ni au plus grand nombre de victoires. Je ne sai si l'on devroit se hasarder à être jugé par les mœurs; mais si les Infideles connoissoient que l'on adjugeât la preference à l'esprit, à l'érudition, & à la vertu militaire, il les faudroit prendre au mot, ils perdroient infailliblement leur cause à l'heure qu'il est. Ils sont fort au dessous des Chretiens à l'égard de ces trois choses. Bel avantage que d'entendre beaucoup mieux qu'eux (*f*) l'art de tuer, de bombarder, & d'exterminer le genre humain! Notez je vous prie que la religion Mahometane a eu bonne part autrefois à la gloire temporelle, qui consiste dans la culture des sciences. Elles ont fleuri dans l'Empire des Sarrazins avec un très-grand éclat (*g*). On y a vu de beaux esprits, & de bons Poëtes; on y a vu de grans Philosophes, & de fameux Astronomes, & des Medecins très-illustres. Pour ne pas dire que plusieurs Califes se sont aquis une très-belle reputation par leurs qualitez morales, & par ces vertus de paix qui ne sont pas d'un moindre prix que les vertus militaires. Il n'y a donc aucune espece de prosperité temporelle dont cette secte n'ait été favorisée avec une insigne distinction.

J'ai dit qu'il ne seroit pas trop sûr, de laisser juger par les mœurs si le Christianisme est la vraye Eglise. Cela demande une petite explication. Je ne pretens pas que les Chretiens soient plus dereglez quant aux mœurs que les Infideles, mais je n'oserois affirmer qu'ils le soient moins. Les relations des voyageurs ne s'accordent pas: il y en a qui donnent beaucoup d'éloges à la probité, à la charité, à la devotion des Turcs, & qui representent les femmes Turques comme la pudeur & la modestie même: il y en a aussi qui parlent très-mal des mœurs de cette nation. Hottinger cite un Auteur (*h*) qui admire la vertu des Turques, & qui l'oppose à la conduite des Chretiennes. Les femmes Turques ne montrent jamais le visage, sortent peu, & croiroient se deshonorer si elles alloient à cheval. Les discours qu'un mari tient à sa femme dans son logis sont si modestes, qu'on n'y remarque rien de sensuel, non plus que dans sa contenance. (*i*) *Etiam in domibus propriis viri cum uxore nunquam in actibus & motibus vel colloquutione minimum indicium lasciviæ vel inhonestatis deprehendi potest.* Monsr. Chardin nous aprend qu'en Perse on se marie sans se voir, & (*k*) *qu'un homme ne voit sa femme que quand il a consommé le mariage, & souvent il ne le consomme que plusieurs jours* après qu'on l'a conduite chez lui, *la belle fuyant & se cachant parmi les femmes, ou ne voulant pas laisser faire le mari. Ces façons arrivent souvent entre les personnes de qualité, parce qu'à leur avis cela sent la debauchée de donner si-tôt la derniere faveur. Les filles du sang royal en usant particulierement de la façon, il faut des mois pour les reduire.* Il parle tout autrement des Georgiennes qui font profession du Christianisme; car après avoir donné aux Georgiens tous les defauts imaginables, il ajoûte (*l*), *Les femmes ne sont ni moins vicieuses ni moins mechantes; elles ont un grand foible pour les hommes, & elles ont asurement plus de part qu'eux en ce torrent d'impureté qui inonde tout leur païs.* L'Auteur cité par Hottinger n'éleve pas moins (*m*) les mœurs des Turcs au dessus des mœurs des Chretiens, que la conduite des Turques au dessus de la conduite des Chretiennes. D'autres relations accusent les Turcs d'un extrême dereglement, & n'oublient pas la multitude de leurs concubines, qu'ils achetent au marché, & qu'ils visitent & touchent par tout (*n*) avant que de convenir du prix, tout comme font les bouchers quand ils acheterit quelque bête. (*o*) *Verè ut Pius II.* (lib. 1. Epist. 131. *& Boskhierus ex eodem* Philip. 10. pag. 362.) *de Turcis scripserit* esse populum lambentem, fellatorem, Lesbiatorem, fœminarum omnium concubitum gustantem & delibantem, *addimus & verè formicatorium, utpote, qui non tantum Virgines violant* (*scribente Bartholomæo Georgievitz.*) (cap. 6. & 7.) *etiam ante ora patrum, sed etiam masculos captivos, indomitæ libidinis hi homines sibi substernunt* (Boskhier. pag. 61. & 89.) *In foro venales, nudosque exponunt viros, fœminasque, videndos & coram omnibus contrectandos, etiam quâ pudor natura debetur, nudos currere, saltare jubent, quò villa,*

(*a*) *Voyez l'article d'Abderame.*

(*b*) *Dans l'article suivant, remarque D.*

(*c*) Athenienſium geſtæ, ſicut ego exiſtimo, ſatis amplæ, magnificæque fuere, verum aliquanto minores tamen, quam fama ferunt: ſed, quia provenere ibi magna ſcriptorum ingenia, per terrarum orbem Athenienſium facta pro maximis celebrantur. Ita eorum qui ea fecere, virtus tanta habetur, quantum verbis ea potuere extollere præclara ingenia. At populo R. nunquam ea copia fuit: quia prudentiſſimus quiſque negotioſus maxime erat. Ingenium nemo ſine corpore exercebat. Optimus quiſque facere, quam dicere; ſua ab aliis benefacta laudari, quam ſpſe alienum narrare, malebat. *Salluſt. in bell. Catilin. p. m.* 14.

(*d*) *Voyez l'article ſuivant, remarque D.*

(*e*) *Thomas Bozius, de ruinis gentium.*

(*f*) *Voyez les Penſées ſur les Comets n.* 141.

(*g*) *Voyez l'Hiſtoire Eccleſiaſtique d'Hottinger.*

(*h*) Certe mihi magna admiratio oritur quando honeſtatem quam vidi in fœminæo ſexu inter Turcos conſidero, & impudiciſſimos, improbos & damnatos mores fœminarum inter Chriſtianos conſpicio. *Septem. Caſtrenſis c.* 12. *apud Hotting. Hiſtor. Oriental. pag.* 312. Septem-Caſtrenſis eſt un Moine qui fut long tems priſonnier parmi les Turcs.

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Nouvelles de la Republique des lettres Oct.* 1686. *pag.* 1139. *dans l'extrait des voyages de Mr. Chardin.*

(*l*) *Ibid. pag.* 1129.

(*m*) *Septem-Caſtrenſis de Turcarum moribus c.* 8. p. 38. *apud Hotting. ib. pag.* 304.

(*n*) *Confer ce qu'on cite de Suetone dans l'article* Fulvie *pag.* 1207. *col.* 2.

(*o*) *Cornelius Uyttenhagius in Anti-chriſto Mahometo pag.* 276.

point apuyé ſur des intrigues de femme; & il n'a (*Q*) nullement mis le beau ſexe

vitia, ſexus, ætas, corruptio vel integritas appareant. Voilà un Pape qui impute aux Turcs beaucoup de fales actions, mais ce que des Ecrivains Catholiques ont écrit de la Cour de Rome, & ce que l'on peut écrire de pluſieurs nations Chretiennes n'eſt pas meilleur: de ſorte qu'il ſemble qu'on puiſſe aſſûrer en general que les Chretiens & les Infidelles n'ont rien à ſe reprocher, & que s'il y a quelque difference entre leurs mauvaiſes mœurs, c'eſt plûtôt la diverſité de climat qui en eſt la cauſe, que la diverſité de religion.

(*Q*) *Il n'a nullement mis le beau ſexe dans ſes interêts.*] La permiſſion qu'il accorde aux hommes d'avoir pluſieurs femmes, & de (*a*) les ſouëtter quand elles ne voudront pas obeïr, & de (*b*) les repudier ſi elles viennent à deplaire, eſt une loi très-incommode au beau ſexe. Il ſe garda bien d'accorder aux femmes la permiſſion d'avoir pluſieurs hommes, & il ne voulut pas même qu'elles puſſent ſortir de chez un mari fâcheux, à moins qu'il n'y conſentît (*c*). Il ordonna qu'une femme repudiée ne pût ſe remarier que deux fois, & que ſi elle étoit repudiée de ſon troiſiéme mari, & que le premier ne la voulût point reprendre, elle renonçât au mariage pour toute ſa vie (*d*). Bien loin de leur permettre de montrer la gorge, ou du moins le cou, il ne voulut pas qu'on leur vît les pieds: leur mari ſeul pouvoit avoir ce privilege. *Mulieres itaque bene ſe curent, ne lunaticum aſpiciant, ſuoque populo tegentes collum & pectus, omnemque ſuam pulchritudinem, niſi quantum apparere neceſſitas coget, celent omnibus, ſpeciemque pedum etiam eundo niſi maritis ſuis* (*e*). Mais il eſt vrai qu'en cela il ne fit que retenir la coutume qui s'obſervoit dans l'Arabie; car nous aprenons de Tertullien que les femmes de ce païs-là couvroient tellement leur viſage, qu'elles ne ſe pouvoient ſervir que d'un œil. (*f*) *Judicabunt vos Arabiæ fœminæ Ethnicæ, quæ non caput, ſed faciem quoque ita totam tegunt, ut uno oculo liberato contenta ſint dimidiam ſrui lucem, quàm totam faciem proſtituere.* Je croi qu'on ſe trompe (*g*), quand on debite que Mahomet a permis aux hommes d'épouſer autant de femmes qu'ils voudroient; car il modifie ſa propoſition, & il la limite de telle ſorte, qu'on voit bien qu'il a ſeulement voulu permettre qu'ils en épouſaſſent juſqu'à quatre, s'ils ſe ſentoient capables de les contenir en paix. (*h*) *Quotcunque placuerit, duas ſcilicet, aut tres vel quatuor uxores ducite, niſi timuerit ea pacificare poſſe.* Mais on ne ſe trompe point, quand on aſſure qu'il ne leur a point limité le nombre des concubines. Auſſi voit-on que les Turcs en peuvent avoir tout autant qu'ils ſont capables d'en entretenir. La condition des quatre épouſes n'eſt-elle pas deplorable, ſous une loi qui donne droit au mari de detourner ce qui leur eſt dû ſur de jolies eſclaves, autant qu'il en pourra acheter? Qu'on ne me diſe point que la loi y a pourvu, (*i*) ayant accordé aux 4. épouſes de coucher une fois chaque ſemaine avec le mari. *De ſorte que s'il s'en trouve quelqu'une qui ait paſſé une ſemaine entiere ſans jouïr de ce privilege, elle eſt en droit de demander la nuit du Jeudy de la ſemaine ſuivante, & peut pourſuivre ſon mari en Juſtice, en cas de refus.* Ce droit-là n'empêche point que la loi ne ſoit très-dure; une loi, dis-je, qui reduit à de petites portions, ce qui ſuffiroit à peine s'il étoit entier, & qu'on peut enfraindre à ſi bon marché. Voilà une belle ſatisfaction pour la partie offenſée: une ſeule nuit obtenuë en reparation d'une ſemaine perduë, eſt bien peu de choſe: ce n'eſt pas la peine de ſe pourvoir devant les Juges, & de s'engager à une pourſuite ſi delicate, & ſi contraire à la pudeur. Et quel agrément peut-on trouver dans une choſe de cette nature, quand on ne l'obtient qu'en execution de la ſentence du Magiſtrat. Ce ne doit pas être œuvre de commande, *nihil hæc ad edictum Prætoris.* Quand on ne fait cela que par maniere d'aquit, *perfunctorie, & dicis cauſa*, ce ne doit pas être un grand ragoût. Avoüons donc que Mahomet ne menageoit guere le ſexe.

Voici bien d'autres nouvelles. Il ne ſe contenta pas de le rendre malheureux en ce monde, il le priva même de la joye du Paradis. Non ſeulement il ne voulut pas l'y admettre, mais il voulut auſſi que cette joye ſervît d'affliction aux femmes; car on pretend qu'il a enſeigné que les plaiſirs du mariage dont les hommes jouïront après cette vie, leur ſeront fournis par des pucelles d'une beauté raviſſante, que Dieu a créées au ciel, & qu'il leur a deſtinées de toute éternité; & pour ce qui eſt des femmes, elles n'entreront pas dans le Paradis, & ne s'en aprocheront qu'autant qu'il faudra, pour decouvrir à travers les paliſſades ce qui s'y ſera. C'eſt ainſi que leurs yeux ſeront temoins du bonheur des hommes, & du plaiſir qu'ils prendront avec ces filles celeſtes. Que pouvoit-on imaginer de plus incommode? N'étoit-ce point être ingenieux à mortifier ſon prochain? Lucrece a (*k*) dit quelque part qu'il eſt agreable de voir un naufrage que l'on ne craint pas:

Quand (l) on eſt ſur le port à l'abry de l'orage,
On ſent à voir l'horreur du plus triſte naufrage
Je ne ſçay quoy de doux:
Non que le mal d'autruy ſoit un objet qu'on aime,
Mais nous prenons plaiſir à voir que ce mal même
Eſt éloigné de nous.

C'eſt tout le contraire pour les femmes dans le ſyſtême de Mahomet: la vuë d'un bonheur dont elles ſeroient privées les affligeroit, & leur ſeroit plus douloureuſe, parce qu'elle leur feroit connoître le bien d'autrui, que parce qu'elle leur feroit connoître le bien qui leur manque: car le tourment de la jalouſie vient beaucoup moins de ce que l'on eſt dans l'indigence, que de ſavoir que d'autres jouïſſent. J'ai ouï dire à bien des gens, & je penſe même l'avoir lu, que les damnez auront une idée fort exacte du bonheur du Paradis, afin que la conoiſſance des grans biens qu'ils ont manqué d'aquerir augmente (*m*) leur deſeſpoir, & que ce ſera le Diable qui ſe ſervira de cet artifice, pour les rendre plus malheureux. C'eſt bien entendre la methode d'aggraver les peines d'un miſerable. Diſons donc encore un coup que Mahomet n'auroit pu faire conoître ſa dureté plus malignement. Il vouloit que l'on vît de loin ce qui n'étoit

(*a*) Quæ ſi forte præcepta non obſervaverint, à vobis correctæ & caſtigatæ, in domibus lectiſve detentæ verberentur, uſque quo veſtris nutibus & præceptis pareant. *Alcor. Surat. 9.*

(*b*) Quando illæ non amplius tibi placent commutare eas licet. *Ib. Surat. 8.*

(*c*) Mulier ad fugam ſe præparans invito marito recuperetur ab eo. *Ib. Surat. 3.*

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Ibid. Surat. 34.*

(*f*) *Tertull. de virginibus velandis.*

(*g*) *Voyez Ricaut, état de l'Empire Ottoman l. 2. ch. 21. & les notes de Beſpier.*

(*h*) *Alcor. Surat. 8.*

(*i*) *Ricaut ibid. pag. 457.*

(*k*) Suave mari magno turbantibus æquora ventis. E terra magnum alterius ſpectare laborem. Non quia vexari quemquam eſt jucunda voluptas; Sed quibus ipſe malis careas, quia cernere ſuave eſt. *Lucret. lib. 2. init.*

(*l*) *Sentim. de Cleanthe, p. 36.*

(*m*) *On pourroit appliquer ici ces vers de Perſe Sat. 3. v. 36.* Magne pater Divum, ſervos punire Tyrannos Haud aliâ ratione velis, cùm dira libido Moverit ingenium, ferventi tincta veneno: Virtutem videant, intabeſcantque relictâ.

ſexe dans ſes interêts. Il a cru que la valeur de ſes troupes lui ſuffiroit. Peut-être ne redouta-t-il (*R*) les Perſanes, que parce qu'il vouloit établir un code plein de dureté contre les femmes. Il en aimoit pourtant furieuſement la jouiſſance, & l'on conte des choſes bien ſingulieres de ſa (*S*) vigueur à cet égard.

Sa

n'étoit propre qu'à donner des tentations inutiles, & des regrets inſupportables.

Mais pour dire les choſes comme elles ſont, je dois avertir que les habiles Mahometans ne diſent point que les femmes ſeront exclues du Paradis (*a*) : j'ai cru neanmoins qu'il m'étoit permis de raporter ce que j'avois lu dans pluſieurs Auteurs. Je n'en cite qu'un. (*b*) *Hasce mulieres ſtatuunt non humanas atque ex hominibus genitas, ſed ab æterno in hunc finem à Deo creatas, & cœleſtes eſſe ; ſuas enim quas hic habuerunt Muhammedani mulieres ſtatuunt exſortes fore Paradiſi, atque extra eum ſortis conſtitutas, per cancellos eminus virorum gaudia, & cum aliis ſe uxoribus congreſſus conſpecturas. Longe plures ibi credunt fore mulieres, quam viros, ſingulisque viris plures vel pauciores pro merito addendas, quibus non ad prolem, ſed unice ad libitum & ſatietatem voluptatis uſuri ſint ; quin & vires iis ſubminiſtrandas majores eum in finem, ut ſæpius coire poſſint, eaſque eundem in finem fore mundas à menſtruis.* Cet Auteur ne cite perſonne, & il venoit de raporter quelques paſſages de l'Alcoran, qui ne nous aprenent autre choſe ſinon que les Dames du Paradis (*c*) auront les yeux très-brillans, & de la grandeur d'un œuf, & qu'elles ſeront ſi modeſtes, qu'elles ne jetteront jamais la vuë que ſur leurs maris. Ce n'eſt donc point dans l'Alcoran que l'on trouve ce que cet Auteur raporte touchant ces Dames ; c'eſt qu'elles ſeront en plus grand nombre que les hommes, afin que chacun en puiſſe avoir deux ou trois, ou davantage à proportion de ſon merite ; c'eſt qu'elles ne ſeront données que pour le plaiſir, & non pas pour enfanter ; c'eſt qu'elles ſeront toûjours en état de contenter leurs maris, n'étant point ſujettes au flux menſtrual, comme l'apellent les Medecins ; c'eſt qu'elles ſeront ſi belles, qu'il n'en faudroit qu'une pour éclairer toute la terre pendant la nuit ; c'eſt que ſi elles crachoient dans la mer, elles lui étereroient ſon amertume. (*d*) *Tanta ſtatuum puellarum deprædicatur pulchritudo & gratia, ut ſi ſtatuum modò una aliquando noctu in terrâ apparet, totam eam facile eſſet collu ſtratura ; vel ſi in mare forte diſpueret, totam ejus ſalſedinem extingueret, inque mel dulciſſimum commutaret.* J'ai trouvé une partie de ces choſes dans une lettre de Clenard ; mais ce n'eſt que l'opinion d'un particulier ; cela ne donne point droit de les imputer à tout le corps du Mahometiſme. (*e*) *Audi quæſo*, ce ſont les paroles de Clenard, *quod hic mihi narravit præceptor dum legeremus locum Alcorani de Paradiſo, ubi ſic ſcriptum eſt*, & in eo uxores habituri ſunt mundas. Mundas, *inquit*, id eſt, liberas à menſtruis, ſcilicet ut quovis tempore liceat coire. *Quid inquam, an in paradiſo celebrabuntur nuptialia ?* Quid ni ? Attamen non eſt futura proles, *inquit*. Nam voluptatis cauſa illic erunt uxores, non propagandis liberis, quin & ſingulis viris complures illic futuræ ſunt uxores, pro meritorum ratione. Deusque huic plus, illi minus virium largiturus eſt, ut vel paucis, vel multis reddat debitum. Faiſons la même remarque touchant ce que je vais dire. On ne doit point l'imputer à Mahomet, comme fait Pierre Belon ; ce ſont des contes, ou de fauſſes gloſes de quelques Docteurs viſionaires ou burleſques. (*f*) *Après que les Turcs auront beu & mangé leur ſaoul dedans ce paradis, alors les Dames ornez de leurs joyaux & de pierres precieuſes, & anneaux aux bras, mains, jambes & aureilles, viendront aux Turcs chacun tenant un beau plat d'or à la main, portans un gros citron ou Poncire dedans, que les Turcs prendront pour odorer & ſentir : & ſoudain que chaque Turc l'aura approché de ſon nez, il ſortira une belle vierge bien aornée d'accouſtremens, qui embraſſera le Turc, & le Turc elle, & demeureront cinquante ans ainſi embraſſans l'un l'autre, ſans ſe bever ne ſeparer l'un de l'autre, prenans enſemble le plaiſir en toutes ſortes que l'homme peut avoir avec une femme. Et après cinquante ans, Dieu leur dira, O mes ſerviteurs, puis que vous avez fait grand' chere en mon paradis, je veux vueil monſtrer mon viſage. Lors oſtera le linge de devant ſa face. Mais les Turcs tomberont en terre de la clarté qui en ſortira : & Dieu leur dira : Levez vous mes ſerviteurs, & jouiſſez de ma gloire ; car vous ne mourrez jamais plus, & ne recevrez triſteſſe ni deſplaiſir. Et levans leurs teſtes, voirront Dieu face à face : & de là chacun reprenant ſa vierge, la menera dedans ſa chambre au palais, où il trouvera à boire & à manger : & faiſant grand chere, en prenant plaiſir avec ſa vierge, paſſera ſon temps fort grand joyeuſement ſans avoir peur de mourir. Voilà que Mahomet a racompté de ſon paradis, avec pluſieurs autres telles folliez, dont nous ſemble que l'origine de Serrails des Turcs prövient de ce que Mahomet a dit des pages & des vierges du paradis : car il dit que les vierges chaſtes furent ainſi creées de Dieu en paradis, & ſont bien gardées & renfermées de murailles. Et dit Mahomet, que ſi une d'elles ſortoit hors du Serrail de paradis à la minuict, elle donneroit lumiere à tout le monde, comme fait le ſoleil : & que ſi l'une d'elles crachoit dedans la mer, l'eau en deviendroit douce comme miel.*

(*R*) *Ne redouta-t-il les Perſanes.*] Un Auteur moderne (*g*) ſans citer perſonne, m'aprend que ce ſeducteur *avoüa que l'aprehenſion ſeule des femmes de Perſe*, étoit cauſe qu'il n'alloit pas en ce païs-là, *parce qu'elles étoient ſi pleines d'attraits, que les Anges mêmes en pourroient devenir amoureux, & s'aſſujettir à elles.* Il craignit aparemment qu'elles ne reglaſſent ſa plume, & ſes prétendüés revelations, pour lui faire prononcer des loix trop (*h*) effeminées qui l'euſſent fort decrié ; car il ſentoit bien que ſes actions impudiques donnoient aſſez de ſcandale. Voyez la marge *.

(*S*) *On conte des choſes bien ſingulieres de ſa vigueur.*] Les Auteurs ne ſont pas d'accord ſur le nombre de ſes femmes ; mais on convient aſſez generalement qu'il en eut pluſieurs à la fois, & qu'il s'aquitoit de la fonction conjugale avec une grande force. „ (*i*) L'on peut voir „ dans Abul-Farage qu'il eut, ſelon quelques-„ uns, juſqu'à dix-ſept femmes, ſans les mai-„ treſſes qu'il entretenoit. . . . (*k*) On n'au-

(*a*) *Voyez l'article* Hali-Beig *pag.* 18. *col.* 1.

(*b*) *Hoornbeek ſumma Controverſ. pag.* 775.

(*c*) Fruentur fœminis quibus oculi clariſſimi grandeque ut ova quos non ad alios quam maritos ſuos erigent. *Surat.* 48. Ducturi virgines decentiſſimas cum oculis immenſis atrubus quæ pudibundis nuſquam niſi tantum ad maritos ſuos ſicèn dis. *Surat.* 62.

(*d*) *Hoornbeek ubi ſupra.*

(*e*) *Clenard. epiſtol. lib.* 1. *pag.* 42.

(*f*) Pierre Belon *ubi infra ch.* 9. *pag.* 392.

(*g*) *La Motte le Vayer letre* 114. *tom.* 1. *p.* 11. 12.

(*h*) C'eſt-à-dire trop favorables aux femmes, comme on le dit de quelques loix de Juſtinien dont l'Epouſe avoit un credit.

* On trouve ces paroles dans Bronteme Dames Galant. *t.* 1. *p.* 304. Les Moresques par un ancien & commun proverbe diſent que leur Prophete Mahomet ne voulut jamais aller à Seiras, de crainte qu'il y eût vu une fois ces belles femmes, jamais après ſa mort ſon ame ne fût entrée en Paradis.

(*i*) *Cloverian Hiſt. du monde lib.* 5. *pag.* 14.

(*k*) *Ibid. pag.* 19.

Sa lubricité fut ſans doute cauſe qu'il permit la polygamie avec quelques bornes *, & le concubinage ſans aucunes bornes. Il n'oſa pas être le ſeul (T) qui jouît de ce privilege, quoi que pour l'inceſte il ait eu l'audace de l'interdire à ſes ſectateurs,

* Voyez la remarque Q.

(a) C'eſt-à-dire Ali.

„ ra pas trop de peine à le (a) croire Saint à leur „ maniere, quand on ſaura qu'il n'épouſa que „ quatorze femmes; & que cette grande devo- „ tion n'étoit à peu près que de trois degrés au „ deſſous de celle de Mahomet qui eut dix-ſept „ femmes, ſans comprendre ſes maîtreſſes, qui „ ſe faiſoient un excès de joye de contribuer au „ divertiſſement de leur grand Prophete. Il eſt „ vrai qu'Ali étoit moins ardent que ſon beau- „ pere, qui ſe vantoit de ſatisfaire toutes les nuits „ aux juſtes devoirs du mariage, & d'avoir re- „ çeu par un privilége particulier, la force „ de quarante hommes en cette rencontre. „ Voyons la nôte du Sieur Beſpier ſur ce que Mr. Ricaut (b) a dit; que Mahomet avoit eu 9. femmes, & Aly 14. (c) Jean André dans une même page au commencement du 7. chap. de la confuſion de la ſecte de Mahomet, dit que Mahomet a eu neuf femmes enſemble, ſans les eſclaves; & au même lieu il dit qu'il en a eu onze, & le prouve par un livre qu'il appelle l'Aſſameil, qui eſt, dit-il, le livre des bonnes coutumes de Mahomet. Les paroles que Jean André cite de ce livre, ſignifient que la force de Mahomet étoit ſi grande, que dans une heure il pouvoit connoître ſes 11. femmes. Robur ejus, ſuper eum pax, tantum erat ut viſitaret (circumiret) uxores ſuas unius horæ ſpatio, licet undecim forent. Baudier (d) donne 15. femmes à Mahomet, ſans ſes eſclaves. Elmacin ne parle que de 3. femmes de Mahomet, mais il omet la premiere, qui étoit morte avant qu'il épouſât les 3. autres. Je croy qu'il n'y a rien de bien aſſûré (c'eſt Beſpier (e) qui parle) à l'égard du nombre de femmes de Mahomet, & encore moins d'Aly, de qui, juſques ici, je n'ay point la qu'il eut épouſé d'autre femme que la ſeule fille de Mahomet, nommée Fatime. Mr. Pfeiffer raporte que ce faux Prophete (f) prit juſqu'à dix-ſept femmes, ſelon quelques-uns, & juſqu'à vingt-une ſelon les autres. Cela ſeroit peu étrange; mais ce qu'il y a d'extraordinaire, c'eſt ce que Belon raporte, & dont j'ai déjà parlé. Il eſt écrit dans un livre Arabe, dit-il (g); intitulé des bonnes couſtumes de Mahomet, le loüant de ſes vertus, & de ſes forces corporelles, qu'il ſe vantoit de pratiquer ſes onze femmes en une même heure, l'une après l'autre †. Pluſieurs ſe ſouviendront ici du Frere Fredon de Rabelais (h).

(b) Etat preſent de l'Empire Ottoman tom. 2. pag. 456.

(c) Beſpier, remarques curieuſes ſom. 2. pag. 681.

(d) De la religion des Turcs l. 1. ch. 2. apud Beſpier ibid. pag. 682.

(e) Ibid.

(f) Pfeiffer, in Theologia Mohammedica principiis ſubjectis, dans la Biblioth. Univerſelle tom. 7. pag. 553.

(g) Belon obſervations de pluſieurs ſingularitez l. 3. chap. 10. p. m. 404. & non pas chap. 9. comme le cite la Mothe le Vayer tom. 6. pag. 272. du tome 11.

† Voyez la remarque GG.

(h) Par le dix-ſeptieme qu'avoit fait quantités fois de bon compte ordinairement le faites vous par jour? Fr. ſix. Pen. Et de nuit? Fr. dix. Cancre, dit frere Jean, le paillard ne daignerait paſſer ſix. ze, il eſt honteux. Rabelais l. 5. chap. 28.

(T) Le ſeul qui jouît de ce privilege, quoi que pour l'inceſte.] Pour colorer ſon incontinence qui l'avoit pouſſé à épouſer pluſieurs femmes, il ſuppoſa que Dieu lui avoit revelé que cela étoit permis. Il falut donc qu'il inſerât cet article dans ſon Alcoran. Mais parce que ſes ſervantes lui donnerent dans la vuë, & qu'il coucha avec elles, il eut beſoin d'une nouvelle revelation en faveur de l'adultere; il falut donc qu'il fit un article exprés touchant le concubinage des maris. Il n'avoit encore que deux femmes, lors que Marina ſa ſervante, creature très-jolie, lui plut ſi fort, qu'il coucha avec elle ſans attendre qu'elle fût en âge nubile. Ses femmes le ſurprirent en flagrant delit, & s'emporterent. Il leur jura qu'il n'y retourneroit plus ſi elles vouloient ſe taire; mais comme il viola ce ſerment, elles firent beaucoup de bruit, & ſortirent de chez lui. Pour remedier à ce grand ſcandale, il feignit une voix du ciel, qui lui aprenoit qu'il étoit permis d'avoir à faire avec ſes ſervantes. Voilà comme cet impoſteur commençoit par faire le crime, & finiſſoit par le convertir en loi generale. Cela ne ſent point le Panatiſme. Une bonne pierre de touche pour connoître ſi ceux qui ſe vantent d'inſpirations, ſoit pour debiter de nouvelles prophéties, ſoit pour expliquer les anciennes, l'Apocalypſe par exemple, y procedent de bonne foi, eſt d'examiner ſi leur doctrine change de route à proportion que les tems changent, & que leur propre interêt n'eſt plus le même qu'auparavant. (i) Id quoque notandum (je me ſers de l'autorité d'un celebre Theologien) leges iſtas in ſuorum facinorum patrocinium, exceptionas ab ipſo ſemper fuiſſe poſt commiſſa illa, non ante; ut ita manifeſtiſſime liqueat, ipſa in crimium ſuorum excuſationem vel defenſionem ab eo commentata dolo peſſimo fuiſſe. . . . (k) Talo iſtud quod de Muhammede narrant, eum cum puella formoſa, ſed infra ætatem, Marina in adulterio deprehenſum, à conjugibus ſuis Aaſa & Chadiga juramento adactum promiſiſſe, modo tacerent, ab iſthac puella poſthac abſtenturum; verum quod non ſervavit: quare ille eum deſeruerint, & ad patrias reverſæ ſint adei. Quem tumultum ut ſedaret iterum more ſolito divinum commentus hoc reſponſum ſuit, quod eſt cap. de prohibitione; quo datur viris cum ancillis congrediendi poteſtas (ancilla quippe Muhamedis erat etiam illa Marina), quando & quousque libuerit, nequidquam reclamantibus & æmulantibus uxoribus. Sed jam ante hanc confictam legem id facinus commiſerat, & fidem de non committendo interpoſuerat, perjurus adulter & ſtuprator (l). Par une impudence dont on ne ſauroit s'étonner ſuffiſamment, il ſuppoſa que Dieu defendoit l'inceſte aux autres hommes, mais qu'il le lui permettoit comme une grace particuliere. (m) Aliis ſeverè ipſe interdixit, cap. de mulieribus, ne quaſcunque & conſanguineas ducant: ne commiſceatmini cum muliebus, quæ cognitæ fuerunt à Patribus veſtris, quoniam turpe eſt & malum, & iniquum: prohibitæ ſunt vobis matres veſtræ, & filiæ veſtræ, & amitæ veſtræ, & patrueles veſtræ, & filiæ fratris veſtri, & filiæ ſororis veſtræ &c. Sibi vero licentiam tribuit, quaſi ex oraculo divino, quamlibet potiundi. Cap. de hæreſibus, vel ſectis. O Propheta, nos certe concedimus tibi, inquit ei Deus, poteſtatem in uxores tuas omnes quibus dederis mercedes ſuas, & quaſcunque acceperit manus tua, & filias patrui tui, & filias amitæ tuæ, & filias fratris matris tuæ, & filias materteræ tuæ, quæ peregrinatæ ſunt tecum, & quamcunque mulierem credentem, quæ ſe tibi Prophetæ proſtituere voluerit, idque tibi ſpeciatim, & ſingulariter conceditur; non verò aliis quibuſcunque. Dignum certe Propheta privilegium! Et poſt: copulare cum quacunque ex illis tibi libuerit, & tecum fac inhabitare quamcunque voluerit, & non erit tibi crimini, vel ad hanc accedere, vel abillà recedere. Hoc autem parum eſt: verum

(i) Hoornbeek, ubi ſupra pag. 117.

(k) Id. ib. pag. 118.

(l) L'Auteur nous renvoye à Jean André confuſ. Muham. c. 7. à Philippe Guadagnol, contra Abunedam Lerins ſpecul. hiſtor. l. 24. Il faudra dire Vincent de Beauvais.

(m) Id. ib. pag. 116.

tateurs, & de s'en donner la permiſſion par un privilege ſpecial. Mr. Moreri raporte un conte à quoi on a oublié de joindre une circonſtance eſſentielle, c'eſt touchant cet homme qui fut accablé de pierres (V) dans un puits ſec. L'un des plus impertinens menſonges qu'on ait debitez touchant Mahomet, eſt de dire qu'il

rum etiam gratum habeant ipſæ quidquid tibi libuerit, & non contriſtentur, & complaceant ſibi de quacunque re quam illis dederis. *Propudium hominis! ſibi primas in promiſcuâ & ſuæpiſſimâ libidine explendâ concedens partes.* Il n'oſa pas toûjours étendre ſes prerogatives ; car il ſe fit defendre d'enlever à l'avenir la femme de ſon prochain. Il ſe contenta d'aprendre au monde que Dieu aprouvoit le paſſé, à condition que l'on n'y retombât plus. Pour bien entendre ceci, il faut ſavoir que Mahomet mari déjà de neuf femmes, en épouſa une dixiéme qu'il avoit ôtée à ſon valet. On en murmura ; le valet cria contre cette injure. Le faux Prophete, pour faire ceſſer le ſcandale, fit ſemblant d'avoir envie de reſtituer ce qu'il avoit pris ; mais comme ce n'étoit pas ſa penſée, il trouva bien-tôt le moyen de s'en diſpenſer. Il feignit que Dieu l'avoit cenſuré de cette reſolution, & lui avoit ordonné de garder ſa dixiéme femme, ſans avoir la complaiſance de deferer au ſcandale humain au prejudice de l'aprobation celeſte. (a) *Illam* (uxorem ſervi ſui Zaidis) *conſummatam mox quaſi ex divino itarum oraculo deſponſavit in uxorem, quamvis novem aliis ſtipatus. Quare ut, tum aliis hoc indignantibus factum, tum ſervo Zaidi ſatisfaceret, introducit in Alcoranum, capite citato, Deum ſe reprehendentem, quod cogitaſſet uxorem Zaido reddere, ob offenſam, quam hinc nempe homines capiebant:* & cum diceres illi, cui Deus beneficia contulit, & tu quoque contuliſti : accipe tibi uxorem tuam, & time Deum, & abſcondebas in corde tuo quod Deus operabatur, & timebas homines, & Deus dignior eſt ut timeas eum. Cum ergo Zaidus illam cognoverit, ſeu deflоraverit eam, nos copulavimus eam tibi, ne ſit fidelibus peccatum in uxoribus deſideriorum eorum, cum cognoverint eas, & imperium Dei completum eſt : non eſt imputandum ad culpam Prophetæ illud, quod Deus illi ſpeciatim permiſit. Il s'aperçut bien que cela jetteroit l'alarme dans l'ame de tous les maris, c'eſt pourquoi il eut l'adreſſe de raſſûrer tout le monde : il publia qu'à l'avenir par ordre (b) de Dieu il laiſſeroit aux maris leurs femmes, encore qu'il en devint amoureux.

(a) *Id. ib. pag. 117.*

(b) Non licebit tibi poſthac (Mahomet, ut auferas uxores à viris ſuis, etiamſi earum pulchritudine captus fueris. *Apud eumdem ibid.*

(V) *Accablé de pierres dans un puits ſec.*] On verra cette avanture à la fin d'un long paſſage des coups d'Etat qui va être raporté, & qui contient pluſieurs choſes touchant nôtre faux Prophete. „ (c) Voyant qu'il eſtoit fort ſujet à „ tomber du haut mal, il s'aviſa de faire croire „ à ſes amis que les plus violens paroxiſmes de „ ſon épilepſie, eſtoient autant d'extaſes & de „ ſignes de l'eſprit de Dieu qui deſcendoit en „ luy ; il leur perſuada auſſi qu'un pigeon blanc „ qui venoit manger des grains de bled dans „ ſon oreille, eſtoit l'Ange Gabriel qui lby ve„ noit annoncer de la part du même Dieu ce „ qu'il avoit à faire. En ſuite de cela *il ſe ſervit du Moine Sergius pour compoſer un Alcoran, „ qu'il feignoit luy eſtre dictè de la propre bouche „ de Dieu.* Finalement *il attira un fameux Aſtro-*

„ *logue, pour diſpoſer les peuples* par les predic„ tions qu'il faiſoit du changement d'Eſtat qui „ devoit arriver, & de la nouvelle loy qu'un „ grand Prophete devoit établir, à recevoir plus „ facilement la ſienne, lors qu'il viendroit à la „ publier. Mais s'eſtant une-fois apperceu que „ ſon Secretaire Abdala Ben-ſalon, contre le„ quel il s'étoit piqué à tort, commençoit à „ découvrir & publier telles impoſtures, il l'é„ gorgea un ſoir dans ſa maiſon, & fit mettre „ le feu aux quatre coins, avec intention de „ perſuader le lendemain au peuple, que cela „ eſtoit arrivé par le feu du Ciel, & pour chaſ„ tier ledit Secretaire, qui s'eſtoit efforcé de chan„ ger & corrompre quelques paſſages de l'Al„ coran. Ce n'eſtoit pas toutefois à cette fi„ neſſe que devoient aboutir toutes les au„ tres ; il en falloit encore une qui achevaſt le „ myſtere, & ce fut qu'il perſuada au plus fi„ delle de ſes domeſtiques, de deſcendre au fond „ d'un puits qui eſtoit proche d'un grand che„ min, afin de crier lors qu'il paſſeroit en com„ pagnie d'une grande multitude de peuple, „ qui le ſuivoit ordinairement, *Mahomet eſt „ le bien-aymé de Dieu, Mahomet eſt le bien-ayy„ mé de Dieu :* & cela eſtant arrivé de la façon „ qu'il avoit propoſé, il remercia ſoudain la „ divine bonté d'un témoignage ſi remarquable, „ & pria tout le peuple qui le ſuivoit de com„ bler à l'heure même ce puits, & de baſtir „ au deſſus une petite Moſquée pour marque „ d'un tel miracle. Et par cette invention ce „ pauvre domeſtique fut incontinent aſſommé, „ & enſevely ſous une greſle de cailloux, qui „ luy ôterent bien le moyen de jamais decou„ vrir la fauſſeté de ce miracle, *Excepti ſed ter„ ra ſonum, calamique loquaces* (d). „ On a oublié de nous aprendre comment le public a ſu que Mahomet ſuborna cet homme. Que n'a-t-on eu l'induſtrie de ſupoſer que ce miſerable avoit revelé tout le ſecret à ſa femme, qui ne manqua pas de le dire à ſes voiſines, & aux paſſans, dès qu'elle eut apris la ſin tragique de ſon mari ? Les mots Latins que Naudé cite ne font qu'une ingenieuſe explication d'une circonſtance de la fable de Midas ; mais elle n'éclaircit rien, & inſinuë qu'on ne s'eſt jamais aviſé d'inventer un denouëment, ou une cauſe de la decouverte du pout aux roſes. Quant au pigeon dont parle Naudé, je dois dire que Pocock ayant lu ce conte dans le livre de Grotius (e) *de veritate Religionis Chriſtianæ*, pria Grotius de lui marquer d'où il avoit pris une telle choſe, qui ne ſe trouve dans aucun Auteur Arabe. On lui repondit qu'on ne l'avoit debité que ſur la foi des Auteurs Chretiens. Grotius * *nonnulla recenſens columba ad* Mohammedis *aurem advolare ſolita meminit ; cujus cum nullam apud peccim. eos mentionem reperirem ac claviſſ. virum ea de re conſulerem, ſe in hoc narranda non* Mohammedistarum, *ſed noſtrorum hominum fide nixum, dixit, ac præcipuè* Scaligeri, *in cujus ad* Manilium *notis idem narratur.* Voyez la remarque CC.

(c) *Maimbourg, Hiſtoire de Mahomet, pag. 322.*

(d) *L'hiſtoire de ces hommes accablés de pierres dans un puits ſe trouve dans un autre livre de Naudé, ſavoir dans l'Apologie des grands hommes accusés de Magie pag. 232. 233.*

(e) *Lib. 6. pag. 202.*

* *Edmund. Pocockius not. in Abrahamum Echellensem pag. 186. 187.*

qu'il a (*X*) été Cardinal. Il y a eu, même dans la Communion des Protestans, quelques Docteurs, qui l'ont pris (*Y*) pour l'Antechrist. Je ne saurois croire que son cadavre (*Z*) ait été mangé des chiens, comme plusieurs le debitent; & le Pere Louis Maracci a raison de remarquer, que les Chretiens font des reproches à la secte de Mahomet qui temoignent tant d'ignorance des faits veritables, que cela fait rire les Infideles, & les rend plus opiniâtres dans leur infidelité *. On a publié un testament (*AA*) de Mahomet, qui a bien la mine d'être une piece supposée:

(*X*) *Qu'il a été Cardinal.*] „ (*a*) Benevenuto „ da Imola le dit expressément en ses Commen„ taires sur Dante. „ Ce qui n'est pas moins absurde que ce qu'a dit le Glossateur du Droit Canonique, que Mahomet a été le chef des Nilaïtes (*b*).

(*Y*) *Qui l'ont pris pour l'Antechrist.*] Voyez la Dissertation intitulée *Anti-Christus Mahometes, ubi non solum per S. Scripturam, ac Reformatorum testimonia, verum etiam per omnes alios probandi modos & genera; plenè, fusè, invictè, solidèque demonstratur* MAHOMETEM *esse Unum illum verum, Magnum, de quo in sacris sit mentio, Anti-Christum.* Elle fut imprimée (*c*) l'an 1666. Corneille Uythagius, Docteur en Theologie, qui en est l'Auteur, & qui temoigne beaucoup de zele contre le Papisme, assûre dans sa preface qu'il ne sait que developer, & que prouver les sentimens de quelques Reformateurs. *Sunt semper que fuerunt*, dit-il, *qui Mahometem pro Anti-Christo illo magno agnoverunt, & per Babylonem civitatem illam magnam Apoc. cap. 17. nobis descriptam, Constantinopolim, Romam Novam intellexerunt, inter quos sunt, antiquissimus Theologorum Arethas Cæsaræa Cappadociæ Episcopus: Angelus Gracus, qui Constantinopoli vixit: Calus Secundus Curio: Wenceslaus Budowcz Cæsario consiliarius, qui aliquamdiu Constantinopoli degit: Boikhieus; & inter nostros Reformatores magnus ille Melanthon, Bucerus, Musculus, Zanchius, & si qui cum recentiores, tum antiqui cum illis.* Mr. de Meaux nomme d'autres Ecrivains qui sont de ce sentiment. Voici ses paroles. „ S'il „ (*d*) falloit tout reserver à la fin du monde, „ & au temps de l'Antechrist, auroit-on per„ mis à tant de sçavans hommes du siécle passé, „ à Jean Annius de Viterbe, à Jean Hantenius „ de Malines, à nos Docteurs Josse Clitou, „ Génébrard, & Feuardent qui loue & qui fuit „ ces graves Auteurs, de reconnoître la Beste „ & l'Antechrist dans Mahomet, & autre cho„ se qu'Enoch & Elie dans les deux temoins „ de Saint Jean ?„

(*Z*) *Que son cadavre ait été mangé des chiens.*] Camerarius a inseré ce conte dans ses Meditations historiques: il nous dira d'où il le tire. Mahomet (*e*) „ avoit predit à ses disciples qu'il „ desflegeroit du monde l'an dixiesme de son „ regne, mais qu'au troisiesme jour il ressus„ citeroit. Sur ce un sien disciple, voulant es„ sayer s'il disoit vray, lui empoisonna son bru„ vage: l'ayant avalé & se sentant près de la „ fin, il dit à ceux qui estoient autour de lui, „ par l'eau vous recevrez remission des pechez: „ puis tout soudain mourut. Ses disciples gar„ doient le corps, attendans l'issuë de la pre„ diction: mais son corps puoit si fort, que ne „ pouvans supporter ceste ordure, ils le tire„ rent arriere: & revenans dix jours après trou-

(*f*) *Ad ann. 628.*

(*g*) *Ad ann. 630. n. 9. & sequent.*

(*b*) Abbinuimus libentius quod multa fabulæ in eis posita inveniemus. *Ibid. n. 12.*

(*i*) *Samuel Schultetus in his supra pag. 37.*

(*k*) *Hottinger. hist. Or. l. 2. c. 4. pag. 273.*

(*l*) *Apud Baron. A. 630. n. 23. c. 47. ap. Magdeb. Cent. 7. v. 5. f. m. 364. Camer. alia Mahometis Francofurti cum omnibus edita Anno 1597. pag. 261.*

(*m*) Exiguum corporis portionem illo invexisse, colligit Adlerus nodier, non absimile vero esse, quod graves scriptores prodiderunt, quum post mortem Mahumeti de imperio procerarent, cadaver ejus, animæ in tumultu custodiendæ, à cæsibus diceretur latuisse fuisse.

(*n*) *Ludov. Maraccius in Prodromo ad Refutationem Alcorani apud Acta Eruditor. Lipsi. 1691. pag. 331.*

(*o*) *Voyez l'Historien des Ouvrages des Savans d'Octobre 1690. pag. 80.*

(*e*) *Camerarius. Meditat. histor. t. 1. l. 3. chap. 1. pag. 204. 205. je me fers de la traduction de Simon Goulart.*

(*AA*) *Un testament de Mahomet.*] On imprima à Paris en Latin & en Arabe l'an 1630. un livre intitulé, *Testamentum & pactiones initæ inter Muhammedum & Christianæ fidei cultores.* Le Pere Pacifique Scaliger Capucin en avoit aporté le manuscrit de l'Orient. Gabriel Sionita est l'Auteur de la traduction Latine. Jean Fabrice publia ce testament en Latin à Rostock l'an 1638. Mr. Hinkelman (*n*) Pasteur de Hambourg l'a publié en Latin & en Arabe l'an 1690. Les sentimens des Critiques sont partagez sur la question, si cet Ouvrage est une piece legitime. Grorius le croit supposé; *Edidit Gabriel Sionita,*

* Esse etiam in illis dicit qui ex rerum Turcicarum ignorantia fomitem proferant quæ risum potius Mahumetanis excitent, ac in errore eos obstinatores reddant. *Lud. Maraccius è congregatione Clericorum Regularium Matris Dei in prodromo ad refutationem Alcorani apud Acta Eruditor. Lipsi. 1691. pag. 329.*

posée: c'eſt un Traité de mutuelle tolerance, qui fut conclu, dit-on, entre lui & les Chretiens. Il eſt ſûr qu'au commencement il eut pour eux plus d'humanité que pour les Juifs, ce qui eſt aſſez étrange; car avec l'eſprit de Conquerant qu'il fit éclater,

(a) Grotius epiſt. ad Gallos pag. 239. apud Hotting. Hiſtor. Oriente. l. 2. c. 2. pag. 237.

Sionita, dit-il (a), *his diebus teſtamentum Mahammedu το Ευδοκροφάτε, aut indultum potius ejus in gratiam Chriſtianorum, haud dubiè à Chriſtianis ſuppoſitum, ut ſub obtentu tanti nominis Muſulmannis aquioribus uterentur. Ille tamen genuinum eſſe affirmat, & perſuadet ita qui naſum non habent.* (b) Voetius, (c) Hoornbeek, (d) Beſpier, & pluſieurs autres Miniſtres embraſſent ce ſentiment. Hottinger (e) qui n'avoit point vu l'Arabe n'oſe decider; Saumaiſe decide que l'Ouvrage eſt legitime. *Vidi (f) nuper teſtamentum Muhammedis. De veritate ejus* NULLUS *dubito. Sed nollem ita teddidiſſet Interpres. Nihil enim minus quam Teſtamentum. Fœdus eſt & pactio, quo ſecuritatem Chriſtianis dedit, cujus & mentionem facere videtur Almachinus in vita Muhammedis: ubi narrat ex hiſtoriis Chriſtianorum, additum fuiſſe Chriſtianis illum impoſitorem & benevolum; & cum ad ipſum quidam Chriſtiani venirent petentes ſecuritatem, impoſuiſſe bis tributum, atque in fidem eos ſuſcepiſſe.* Mr. Elinkelman (g) eſt du ſentiment de Saumaiſe. Mr. Ricaut l'eſt auſſi, car voulant prouver que Mahomet uſa de ruſe au commencement, par de fauſſes aparences d'une intention ſincere de vivre en paix avec les Chretiens, il dit (h) que ce faux Prophete *fit un traité avec eux, dont l'original a été trouvé dans le Monaſtere des Religieux* du Mont-Carmel. Il ajoûte ces paroles. On (i) *dit que cet Original (k) a été tranſporté de ce lieu-là en France, & mis dans la Bibliotheque du Roy. Comme il eſt ancien & curieux, je croy qu'il n'eſt pas hors de propos d'en mettre icy l'interpretation.* Ayant raporté toute la teneur de l'Acte il continuë de cette maniere. *Quoy (l) que les Turcs nient que ce Traité ſoit de Mahomet, neanmoins il y a de très-bons Auteurs qui croyent qu'il eſt legitime, & qu'il a été fait au temps qui eſt marqué à la fin, c'eſt à ſçavoir lors que l'Empire de Mahomet étoit encore foible & dans ſon enfance, car en ce temps-là il faiſoit la guerre aux Arabes, & craignoit que les Chrétiens ne ſe declaraſſent contre luy. C'eſt pourquoy pour n'être point attaqué de deux ennemis à la fois, il fit ce Traité avec eux (m) dans le Monaſtere des Moynes du Mont-Carmel, d'où ces auſteres Religieux tirent leur nom.* Ce qu'il y a de bien ſûr eſt que dans le temps (n) où l'on ſupoſe que Mahomet fit ces conventions avec les Chretiens, il étoit de la bonne politique de ne les pas irriter. Il y a un paſſage dans l'Alcoran qui promet aux Infideles la liberté de conſcience, Mr. Ricaut le (o) cite. Il auroit pu citer un paſſage d'Elmacin, qui nous aprend que Mahomet traita fort humainement une troupe de Chretiens qui lui furent demander (p) des ſauvegardes. Il expedia là-deſſus des ordres qui les aſſûroient de ſa protection. Mr. Ricaut eſt donc bien fondé à dire que Mahomet au commencement offrit la paix aux Chretiens: il n'eſt pas ſi bien fondé dans les raiſons pour leſquelles il pretend qu'ils parurent redoutables à ce faux Prophete. *Les Chrétiens*, dit-il (q), ſe rendoient *recommandables par leur zèle, par leur devotion, & par la pratique de tous les ſortes de vertu. Tout cela étoit joint à la pureté de la doctrine, & à une ſainte & ferme union dans la profeſſion de la Foy, & comme les Empereurs étoient Chrétiens en ce temps-là, le Chriſtianiſme ne ſe ſoûtenoit pas ſeulement par ſa patience, par ſes ſouffrances, & par ſon eſperance, comme il avoit fait dans les premiers ſiecles, il étoit encore appuyé par les armes & par la protection des Empereurs.* Cela eſt contraire au ſentiment de tout le monde. On convient generalement (r) que la defunion des Chretiens, leurs vices, & ceux de la Cour Imperiale (r) faciliterent extremement les progrés du Mahometiſme.

(b) Voetius, Diſpute. Theol. t. 1. pag. 868.

(c) Hoornbeek ubi ſupra pag. 88.

(d) Beſpier dans ſes remarques ſur Ricaut, tom. 2. pag. 623.

(e) Hotting. ibid.

(f) Salmaiſ. epiſt. 20. lib. 1. pag. 44.

(g) Voyez l'Hiſt. des Ouvrages des Sçavans ubi ſupra.

(h) Ricaut, état de l'Empire Ottoman l. 2. ch. 2. pag. 307.

(i) ibid. pag. 308.

(k) Il n'a point ſû que cet Ouvrage eut vu le jour à Paris l'an 1630. & à Roüen l'an 1638.

(l) ibid. pag. 316. 317.

(m) Beſpier fait la meme remarque. Il n'y a nulle apparence à cela, & même ce Traité eſt ſigné à Medine, comme on le voit ici. Il ne peut donc avoir été fait dans le Monaſtere du Mont-Carmel, qui eſt à plus de deux cens lieuës de Medine.

(n) C'eſt l'an 4. de l'hegire.

(o) Ibid. pag. 307. Voyez les Penſées ſur les Cometes n. 244.

(p) Securitatem petiturì . . . ſecuritatis inſtrumentum ſcripſit. Je me ſers d'une verſion libre. Voyez Hotting. ubi ſupra pag. 236. citant Elmacin. Hiſt. Saracen. pag. 11.

(q) Page. 305.

(r) Voyez Hottinger ubi ſupra pag. 239.

Je ne ſaurois paſſer à une autre choſe, ſans faire une reflexion ſur celle-ci. Les Mahometans ſelon les principes de leur Foi ſont obligez d'employer la violence pour ruiner les autres religions, & neanmoins ils les tolerent depuis pluſieurs ſiecles. Les Chretiens n'ont reçu ordre que de prêcher & d'inſtruire, & neanmoins de tems immemorial ils extermioent par le fer & par le feu ceux qui ne ſont point de leur religion. *Quand vous rencontrerez les infideles*, c'eſt Mahomet (ſ) qui parle, *tuez-les, coupez-leur la teſte, ou prenez les priſonniers, & les liez juſques à ce qu'ils ayent payé leur rançon, ou que vous trouviez à propos de les mettre en liberté. N'apprehendez point de les perſecuter, juſques à ce qu'ils ayent mis bas les armes, & qu'ils ſe ſoient ſoumis à vous.* Il eſt pourtant vrai que les Sarrazins ceſſerent d'aſſez bonne heure les voyes de la violence, & que les Egliſes Greques, tant la principale que les ſchiſmatiques, ſe ſont conſervées juſqu'à preſent ſous le joug de Mahomet. Elles ont leurs Patriarches, leurs Metropolitains, leurs Synodes, leur diſcipline, leurs Moines. Je ſai bien qu'elles ont beaucoup à ſouffrir ſous un tel maître; mais après tout elles ont plus à ſe plaindre de l'avarice & des chicânes des Turcs, que de leur épée. (t) Les Sarrazins étoient encore plus doux que ne ſont les Turcs: voyez les preuves que Mr. Jurieu (v) en a données, & qu'il a priſes d'Elmacin & d'Eutychius. On peut-être très-aſſûre que ſi les Chretiens d'Occident (v) avoient dominé dans l'Aſie, à la place des Sarrazins & des Turcs, il n'y reſteroit aujourd'hui aucune trace de l'Egliſe Greque, & qu'ils n'y euſſent pas toleré le Mahometiſme, comme ces Infideles y ont toleré le Chriſtianiſme. Il eſt bon d'entendre Mr. Jurieu. „ On (x) „ peut dire avec verité qu'il n'y a point du tout „ de comparaiſon entre la cruauté des Sarrazins „ contre les Chreſtiens, & celle du Papiſme „ contre les vrays fideles. En peu d'années de „ guerre contre les Vaudois, ou meſme dans les „ ſeuls maſſacres de la Saint Berthelemy, on a „ reſpandu plus de ſang pour cauſe de Reli„ gion, que les Sarrazins n'en ont reſpandu dans „ toutes leurs perſecutions contre les Chreſtiens.

COMPARAISON de la tolerance des Mahometans avec celle des Chretiens.

(s) Dans le chapitre 9. de l'Alcoran. Voyez Ricaut, l. 1. chap. 2. pag. 318.

(t) Voyez Ricaut ibid. & chap. 3.

(v) Apologie pour la reformation tom. 2. pag. 55. & ſuiv. edit. in 4. Voyez auſſi les Penſées ſur les Cometes p. 738.

(x) Jurieu ibid.

ter, il étoit fort propre à se faire suivre par la nation Judaïque, (*BB*) comme le Messie

„ Il est bon qu'on soit desabusé de ce prejugé, „ que le Mahumetisme est une secte cruelle, „ qui s'est establie en donnant le choix de la „ mort ou de l'abjuration du Christianisme : „ cela n'est point, & la conduite des Sarrazins „ a esté une debonnairete evangelique, en com- „ paraison de celle du Papisme, qui a surpassé „ la cruauté des Cannibales. Ce n'est donc „ pas la cruauté des Mahometans qui a perdu le „ Christianisme de l'Orient & du Midi, c'est „ leur avarice. Ils faisoient acheter bien cher aux „ Chrestiens la liberté de conscience, ils im- „ posoient sur eux de gros tributs, ils leur fai- „ soient souvent racheter leurs Eglises, les- „ quelles ils vendoient quelque fois aux Juifs, „ & aprés cela il faloit que les Chrestiens les „ rachetassent : la pauvreté aneantit les esprits „ & abaisse les courages. Mais sur tout le „ Mahumetisme a perdu le Christianisme par „ l'ignorance. „ Il a redit la même chose en moins de mots dans l'une (*a*) de ses Pastorales, supposant toûjours que le Christianisme *est peri sous la domination* des Mahometans. Il se trompe, & il eût parlé autrement, s'il eût mieux consulté les Historiens : mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Passons outre, & remarquons qu'il nous enseigne clairement que les Sarrazins & les Turcs ont traité l'Eglise Chretienne avec plus de moderation, que les Chretiens n'en ont eu ou pour les Payens, ou les uns envers les autres ; car il observe (*b*) que les Empereurs Chretiens ont ruiné le Paganisme en abatant ses Temples, en consumant ses simulacres, en interdisant le culte de ses faux Dieux ; & que les Princes Reformez ont aboli le Papisme, en brûlant les images, en faisant enterrer les reliques, en interdisant tout culte idolâtre. Il est visible que les Souverains qui interdisent tout d'un coup une Religion, usent de plus de violence que les Souverains qui lui laissent son exercice public, & qui se contentent de la tenir bas, selon les manieres des Turcs envers les Chretiens.

(*a*) *La 9. de l'an 1688. pag. 196. J'ai cité ses paroles au dessus remarque G. lettre f.*

(*b*) *Voyez ce que j'ai cité des droits des Souverains ci-dessus remarque O. lettre d.*

La conclusion que je veux tirer de tout ceci, est que les hommes se conduisent peu selon leurs principes. Voilà les Turcs qui tolerent toutes sortes de Religions, quoi que l'Alcoran leur ordonne de persecuter les Infideles : & voilà les Chretiens qui ne font que persecuter, quoi que l'Evangile le leur defende. Ils feront un beau manege dans les Indes, & dans la Chine, si jamais le bras seculier les y favorise ; assûrez vous qu'ils s'y serviront des maximes de Mr. Jurieu. Ils l'ont deja fait en quelques endroits. Lisez ce qui suit, vous y trouverez que les raisons ne suffisant pas à convertir les Infidelles, on pria le Viceroi de Goa de secourir l'Evangile par des arrêts de confiscation &c. (*c*) *Cum necessarium esset, ut præter auctoritatem Ecclesiæ potestas Principum Virorum ad copiosam hanc frugem accederet, quæ obstacula omnia amoliretur, Deus Dominus noster Pro-rege tanquam instrumento in multis usus est.* *Itaque ubi Brachmanni rationibus se destitui viderant, ad defensionem satis esse putabant, ut quoquo modo de cassibus effugerent, quod se more Majorum vivere propterentur. Sed cum pro innata animi pertinacia neque unquam se victos agnoscerent, atque rationibus quantumlibet efficacibus crederent ; Pro-rex in compendium misso negotio malo huic modo malum cuneum opponi, Legem promulgat, ut intra quadragesimum diem à decreti promulgatione Brachmanes cum suis omnibus, qui Christiani fieri nollent, suppellectilis omni, quæque in ratis & censis haberent, intra id tempus distractis in exilium abirent ; qui non parerent, jactarum ejus salturos, & ad triremes abreptum iri commentatus est.* Voyez la marge*.

(*c*) *Ludovicus Frois in epistola ad fratres in Europa degentes, scripta Goa prima die Decembris 1560. apud Damhauderium in Vita triumphali, pag. 10.*

* *Les barbaries que les Espagnols ont exercées dans l'Amerique sont horribles.*

(*BB*) *Comme le Messie que les Juifs attendoient.*] Il y a des Auteurs qui disent que Mahomet pendant quelque tems se debita pour le Messie, & qu'il s'apliqua (*d*) les oracles du Vieux Testament qui avoient été accomplis en nôtre Seigneur. Par cette adresse il attira beaucoup de Juifs : le mauvais état où étoit cette nation dans l'Arabie la rendoit plus propre à être trompée. On dit qu'ils ne rompirent avec lui que lors qu'il s'enfuit de la Mecque, & on ne donne guere de bonnes raisons de cette rupture : car de dire, comme font plusieurs, qu'ils se degoûterent de lui à cause qu'ils lui avoient vu manger d'un chameau, c'est nous conter des sornettes, & je ne comprens pas même qu'ils l'ayent pris quelque tems pour le Messie, puis que d'un côté l'Ecriture dit formellement que le Messie sortiroit de la famille de David, & que de l'autre il étoit notoire que Mahomet n'en descendoit point, & qu'il étoit de race Payenne. Quoi qu'il en soit, citons les Auteurs qui ont dit ce que je raporte. *Et* (*e*) *quidem primis temporibus Muhammed se ipsum apud Chadigam uxorem, Arabes, Judæosque venditabat pro Messia, quem Judæi expectarent, ut est apud Tostatum in Genes. Mahom. p.* 10. *Abbas Urspergensis in Chronico p. m.* 150. Hic erat Pseudopropheta, sed apud illos magnus æstimabatur, ita ut etiam in principio adventus ejus æstimarent hunc esse illum, qui ab eis expectatur Christus. . . . (*f*) *Secuti hunc sunt complures Judæi, qui Muhammedum illico pro vero agnovere Messia. Theophanes aliique ejus temporis scriptores scribunt, Judæos adhesisse Muhammedo usque ad cædem illius ; μέχρι τοῦ σφαγῆς αὐτοῦ. Pro σφαγῆς rectius legi ζυγῆς, usque ad fugam illius, monet vir literarum Græcarum peritissimus Isaacius Vossius in allegatis Sybillinis oraculis. p.* 24. *afferens Theophanem aliisque pravam secutos fuisse traditionem. Idem tradunt recessisse Judæos à Muhammedo, cum eum camelî carnibus vescentem cognovissent. Alias alii afferunt separationis causas.* Il est indubitable que les Juifs n'ont point suivi Mahomet jusques à sa mort ; car il les persecuta à toute outrance, & par le fer & par la plume ; il les deteste dans plusieurs endroits de son Alcoran, & la guerre qu'il leur fit fut très-sanglante, & très-funeste pour eux (*g*). Les Turcs suivent admirablement en cela le genie de leur Prophete, car ils ont plus d'aversion pour les Juifs, que pour aucun peuple du monde, & ils ne souffrent point qu'un Juif qui s'est fait Mahometan soit enterré dans leurs (*h*) cimetieres. Mais ce qu'on debite qu'ils ne veulent pas qu'un Juif, qui desire embrasser le Mahometisme, passe tout d'un coup à la profession de foi, & ayant que de se faire Chretien, est faux (*i*).

(*d*) Pierre Vesnerius Instrument. loc. ad Melissam pertinentis impleverit uti olim jam obtulerunt Petro Cluniacensi apud Isacum Vossium in scripto de Sibyllinis Oraculis pag. 25. Job. de Leon de Judæorum Pseudo-Messiis pag. 28.

(*e*) *Job. à Lent, ib. pag.* 29.

(*f*) *Ibid.* pag. 30.

(*g*) *Voyez Hottinger ubi supra pag.* 214. *& seq.* Jean de Leur abr. *supra pag.* 30. *ex Elmacino pag.* 6.

(*h*) *Ricaut, ubi supra chap.* 3. *pag.* 355.

(*i*) *Ll. ub.*

sie qu'elle attendoit. Les Mahometans ont pour lui une (CC) très-grande veneration, de quoi ils donnent des temoignages bien particuliers. Ils font des pele-

(CC) *Ont pour* Mahomet *une très-grande veneration.*] J'en pourrois marquer un grand nombre de circonstances, mais je me contenterai de quelques-unes. Le Grand Seigneur (a) envoye tous les ans en Arabie cinq cens sequins, un Alcoran couvert d'or, porté sur un chameau, & autant d'étoffe noire qu'il en faut pour servir de tente à la Mosquée de la Meque. Lors qu'on met cette nouvelle couverture, on ôte celle de l'année precedente; les Pelerins la mettent aussitôt en pieces, & chacun en emporte ce qu'il peut, qui plus, qui moins. Ils gardent chacun ce lambeau chez eux comme une Relique, & comme une marque de leur Pelerinage. . . . Quand le chameau qui a porté l'Alcoran est de retour, on le pare de fleurs & d'autres ornemens; & après avoir fait ce saint voyage, il est exempt tout le reste de sa vie de toute sorte de travail & de service †. Les Turcs (b) ont beaucoup de veneration pour le chameau: *Et ils mettent au nombre des plus grands pechez de luy donner trop de charge, & de le faire travailler plus qu'un cheval.* La raison de cela est que cette beste est fort commune dans les lieux saints de l'Arabie, & qu'elle a l'honneur de porter l'Alcoran, lors qu'on fait le pelerinage de la Meque. *J'ay remarqué que ceux qui ont le soin de ces animal prennent de l'écume qui luy sort de la bouche, après l'avoir fait boire dans un bassin, & s'en frottent la barbe avec beaucoup de devotion, comme si c'étoit quelque baume de grand prix, où qu'ils sont, en repetant quantité de fois d'un ton religieux,* Hadgi Baba, Hadgi Baba, *c'est à dire, ô Pere Pelerin, ô pere Pelerin!* Voici un passage que je tire de la Mothe le Vayer. „ (c) Par tout où s'étend la fausse Religion „ de Mahomet, ceux de sa lignée qu'on nom„ me (d) Cherifs, y sont en telle veneration, „ qu'autres qu'eux n'osteroient porter le Turban „ verd *, & qu'ils sont mesme irreprochables en „ Justice. Et comment les Turcs & les autres „ Musulmans ne respecteroient-ils pas les des„ cendans de cét Imposteur, puis qu'ils estiment „ tellement jusques aux chevaux issus de la ca„ valle qui le portoit, qu'on n'oseroit les bat„ tre, ni les mal-traitter, comme nous l'appre„ nons de la Relation du Sieur de Breves ‡ „ Plusieurs Pelerins après avoir vu le sepulcre de Mahomet se crevent les yeux, comme si tout le reste du monde étoit devenu indigne de leurs regards, depuis la vuë d'un tel objet. J'ai lu cela dans Brantome: on sera bien aise de savoir à quel propos il en parle. *Le jour veux*, dit-il (e), que les Ambassadeurs (f) de Pologne firent la reverence à la Reine de Navarre, *elle leur parut si belle & si superbement & richement parée & accoustrée, avec si grande majesté & grace, que tous demeurerent perdus d'une telle beauté; & entre autres il y eut le Lasqui, l'un des principaux de l'Ambassade, à qui je vis dire en se retirant, perdu d'une telle beauté: non je ne veux rien plus voir apres telle beauté, volontiers je serois comme font aucuns Turcs Pelerins de la Mecque, où est la Sepulture de leur Prophete Mahomet, qui demeurent si aises, si esperdus, si ravis, & transis, d'avoir veu une si belle & si superbe Mosquée, qu'ils ne veulent rien plus voir apres, & se font bruster les yeux par des bassins d'airain ardent, qu'ils en perdent la veue, tant subtillement le sçavent-ils faire, disant qu'après cela rien ne se peut voir de plus beau, ny ne veulent plus rien voir après, ainsi disoit ce Polonois de la beauté admirable de cette Princesse.* Comme l'autorité de Brantome ne suffiroit pas, je citerai deux Maronites qui ont dit, *Hinc (g) factum est ut multi hujus loci desiderio patriam consanguineosque reliquerint: plerique etiam tali insania demens aque capti fuerint, ut sibi sponte oculos eruerint, ne scilicet quicquam mundanum, ut inquiunt, viderent: reliquum vitæ curriculum ibi peregerint.* Cela me fait souvenir d'une pensée de Mr. Ogier: il employa pour composer l'oraison funebre de Philippe IV. Roi d'Espagne (h) tout ce que l'exercice & l'étude de plusieurs années pouvoient lui avoir acquis de science dans l'art de bien dire, & il se resolut après ces ouvrage de ne se plus mêler d'éloquence & de suivre l'exemple . . . d'un Seigneur des Païs-Bas, qui après avoir regalé Charles-Quint dans une de ses maisons, la fit voler le lendemain en l'air avec de la poudre à canon, ne jugeant pas qu'aucun homme fust digne d'y estre veeu après ces incomparable Prince †. Je n'ai pas encore raporté tous les honneurs qu'on rend aux bêtes pour l'amour de Mahomet. Il y a dans le territoire de la Meque une infinité de pigeons, car comme on s'imagine qu'ils descendent de celui qui s'approchoit de l'oreille du faux Prophete, on croiroit faire un grand crime non seulement si on les tuoit, mais même si on les prenoit, ou si on les faisoit fuir. (i) *Summa columbarum copia invenitur quæ quia sunt de genere atque stirpe ejus quæ ad Mohamedi aures (ut Moslemanni nugantur) accedebat, eo pollent privilegio atque authoritate, ut non solum ea occidere, sed aut capere aut fugare nefas esse existiment.* J'ai copié ce passage, afin de montrer qu'il y a des Ecrivains celebres qui assûrent que les Musulmans font mention de cette colombe qui s'aprochoit de l'oreille de Mahomet, de quoi pourtant les Auteurs Arabes n'ont point parlé, si nous en croyons Pocok *. N'oublions pas le chameau, qui (k) *depuis la Mecque jusques à Medine porte Mahomet droit à la porte du logis de Jul, fameux Capitaine Turc que ce Prophete s'étoit proposé de visiter, fans savoir l'endroit où étoit logé un si vaillant homme.* Les Mahometans pretendent que ce chameau (l) refuscitera, & qu'il jouïra du bonheur du Paradis. Que dirai-je de la chemise de Mahomet? On la garde au Caire d'Egypte, (m) & on la porte *en procession à certains jours avec de grandes ceremonies.*

Au reste il est faux que les Musulmans ayent temoigné leur veneration pour Mahomet en lui érigeant des statues: il y a donc un mensonge dans l'histoire de la guerre Sainte publiée par le P. Mabillon (n). L'Auteur y parle d'une *statuë de Mahomet trouvée dans une Mosquée* qu'il *apelle le temple de Salomon.* „ Il (o) dit „ que Tancrede la trouva assise sur un thrône „ fort élevé, & qu'elle étoit si pesante que *six* „ *hommes des plus forts ne la pouvoient porter qu'à* „ peine, & qu'il en falloit dix pour le moins pour „ la

(a) *Ricaut. Estat de l'Empire Ottoman l. 2. ch. 23. p. m.* 482.

† *J'ai lu dans la relation de l'entrée de Clement VIII. à Ferrare, que la hacquenée en quelle on fut à de telles ceremonies ne travailla plus.*

(b) *Id. ib. c. 26.*

(c) *La Mothe le Vayer tom. 8. p.* 304.

(d) *Leon d'afrique.*

* *Mr. Spon voyage t. 2. p. 16. assûre que ceux qui sont nez hors que leur mere faisoit le voyage de la Meque ont le même privilege de porter le Turban verd.*

(e) *Vies des Dames Illustres par discours: de la Reine Marguerite p.* 205.

(f) *Ceux qui offrirent la Couronne au Duc d'Anjou frere de Charles IX.*

(g) *Gabr. Sionita & Jo. Hesronita sub infra pag.* 26.

(h) *Journal des Savans du 22. de Janvier* 1666. *p. m.* 160. 161.

† *Conferez avec ceci le passage de Terrasson rapporté dans l'article* Diagoras *pag.* 962. *col.* 2. *& celui de Pline rapporté dans l'article* Hercule *pag.* 75. *col.* 2.

(i) *Gabriel Sionita & Joannes Hesronita in tractatu de nonnullis Orientalium scriptis. c.* 7. *p.* 21.

* *Voyez ci-dessus pag.* 481. *a la fin.*

(k) *Chrysean ubi supra pag.* 14.

(l) *Id. ib.*

(m) *La Mothe le Vayer loc. dent tom.* 12. *pag.* 33. *& cite le voyage de Gouz.*

(n) *Dans le 2. tome du Musæum Italicum.*

(o) *Cap.* 125. *Voyez la Bibliotheque Universelle tom.* 7. *pag.* 177.

pelerinages fort devots à la ville de sa naissance, & à celle où est son tombeau. Il n'est pas vrai que ce tombeau (*DD*) soit suspendu, comme plusieurs Ecri-

„ *la lever.* Il fait faire par Tancrede une Ha-
„ rangue tout à fait pathetique à cette statuë,
„ où reconnoissant que c'étoit celle de Maho-
„ met, il s'écrie: *c'est ce scelerat de Mahomet,*
„ *qui a été le premier Antechrist. O si l'Antechrist*
„ *qui doit venir étoit presentement avec celui-ci!*
„ *ah vraiment je l'aurois bien-tôt écrasé sous mes*
„ *pieds.* Ceux qui ont quelque connoissance
(a) *Bibliotheque Universelle tom.* 10. *pag.* 98. *dans l'extrait d'un livre publié par Mr. Barrow intitulé* Abregé de la foi & de la religion des Turcs.
„ des sentimens des Mahometans; savent qu'ils
„ ne tiennent aucunes images, ni dans leurs
„ Mosquées, ni dans leurs maisons. „ C'est
une question si les Musulmans invoquent ce
faux Prophete, & s'ils croyent qu'il est au ciel:
bien des gens leur imputent cette croyance.
„ Mais (*a*) il n'y a aucune de leurs prieres so-
„ lennelles qui ne s'adresse directement à Dieu,
„ qu'ils prient même pour Mahomet; & ils
„ soûtiennent que toutes les ames, celle du *Pro-*
„ *phete* comme celles des autres, sont jusqu'au
„ jour du jugement dans les tombeaux, où
„ leurs corps ont été ensevelis. . . . . L'ame
(b) *Ibid. pag.* 100. „ (*b*) de Mahomet est aussi renfermée dans son
„ sepulcre, car il a refusé le ciel, où Dieu lui
„ a offert de le recevoir, n'y voulant pas être
„ sans ses fideles. Cette ame conduira, au
(c) *Dans l'article* Fatime *pag.* 1132. *remarque D.* „ dernier jour, toutes les ames Mahometanes
„ à la gloire celeste . . . Afin que l'on voye
„ qu'ils prient Dieu pour Mahomet, voici la
„ conclusion de l'une de leurs prieres: *O mon*
„ *Dieu sois propice à* MAHOMET, *& au peu-*
„ *ple Mahometan, comme tu as été propice à*
„ *Abraham & à son peuple, parce qu'on te loue*
„ *& qu'on te glorifie.* „ Si l'on n'avoit point de
meilleures preuves que Mahomet n'est pas invo-
qué par ses sectateurs, je ne voudrois pas nier qu'il
ne le fût, car j'ai raporté un formulaire de prie-
(d) *Pag.* 264. res (*c*) qui montre qu'ils invoquent Dieu pour
les mêmes Saints qu'ils invoquent. Quant à leur
respect pour l'Alcoran, voyez ce qu'en dit Mr.
Pfeiffer dans le 7. volume de la Bibliotheque
Universelle (*d*). Leur attachement au Maho-
metisme est si fort, qu'on n'en peut presque con-
(e) Experientia hactenus docuit, & quotidie etiamnum nostrates docet in Indiæ Orientalis Moluccis, regno Tarnatano &c. ab Ethnicismo plures posse converti, à Muhammedismo fere nullos aut paucissimos. *Gisb. Voetius disp. tom.* 2. *pag.* 668. vertir aucun à la religion Chretienne (*e*), & sans doute il y a bien plus de Chretiens qui se font Mahometans, que de Mahometans qui embrassent l'Evangile. Les Payens (*f*) sont plus faciles à convertir. La distinction du Moine Richard me paroit vaine. Il dit qu'un Maho-
metan se feroit plûtôt Chretien à l'article de la mort que dans sa bonne santé, & qu'un Chretien n'embrasseroit point le Mahometisme à l'article de la mort: qu'ils conviennent donc l'un & l'autre que la religion Mahometane est plus commode pour vivre, & que la Chretienne est plus sûre pour mourir. *Christianus* (*g*) *quidem*
nunquam in morte sieret Saracenus, sed in vita;
Saracenus autem potius in morte sit Christianus,
quam in vita: uterque igitur horum potius eligit
Christianus mori, quam Saracenus. Cette dis-
tinction est un avantage dont les Catholiques
Romains & les Reformez se vantent égale-
ment. Mais la verité est qu'à la reserve d'un
petit nombre de gens, chacun souhaite de mou-
rir dans la religion où il a été élevé: s'il l'a
quittée, ç'a été pour quelque avantage tempo-
rel; quand il s'en va mourir cet avantage lui est
(f) *Voyez les paroles de Voetius que j'ai vûes de rapporter.*
(g) *Richardus confut. legis Saracen. c.* 10. *apud Hoornb. ubi supra pag.* 208.
inutile, il souhaite donc de mourir dans sa pre-
miere communion. Un Mahometan en est
logé là tout comme les autres, s'il lui est arrivé
pour des considerations humaines d'abjurer sa
foi. L'ignorance fait dans le cœur de ces In-
fideles, ce que la science produit dans le cœur
d'un orthodoxe honnête homme, je veux dire
un attachement invincible à ses opinions. Mais
je dirai en passant que la religion Mahometane
n'est pas aussi depourvuë d'Apologistes qu'on
le croit ordinairement. Il y a des Arabes qui
ont écrit en faveur de l'Alcoran, & contre la
Bible, avec assez d'industrie pour fomenter les
prejugez. Hottinger parle d'un (*b*) Auteur qui
épluche les contradictions aparentes de l'Ecri-
ture, & qui pretend même prouver par la Bi-
ble la mission de Mahomet. Nous serions fort
simples si nous croyions qu'un Turc qui exa-
mine cela, le trouve aussi foible que nous le
trouvons. Il n'aperçoit aucune force dans les
objections contre l'Alcoran, il en aperçoit beau-
coup dans les objections contre les Chretiens.
Tant est grande la force des prejugez!

(*DD*) *Que son tombeau soit suspendu.*] Une
infinité de gens disent & croyent que le cercueil
de Mahomet étant de fer, & sous une voute
de pierres d'aimant se tient suspendu en l'air,
& que cela passe pour un grand miracle dans
l'esprit de ses sectateurs. C'est une fable qui les
fait bien rire (*i*), quand ils savent que les Chre-
tiens la racontent comme un fait certain. Mais
s'il s'étoit avisé d'une telle rusе, il n'auroit fait
que renouveller une invention assez vieille.
Un Roi d'Egypte avoit eu dessein de procu-
rer le même avantage à la statuë de son épou-
se; sa mort & celle de l'Architecte en empê-
cherent l'execution. *Magnete* (*k*) *lapide Dino-*
chares architectus Alexandriæ Arsinoës templum con-
ditorem inchoaverat, ut in eo simulacrum ejus
è ferro pendere in aëre videretur. Intercessit mors
ipsius & Ptolemæi, qui id sorori suæ jusserat
fieri. Si nous en croyons Ausone ce dessein
fut executé, car il en parle comme d'une cho-
se qui existoit actuellement, mais les Poëtes
n'y regardent pas de si près: croyons plûtôt ce
que Pline en dit.

Conditor (*l*) *hic forsan fuerit Ptolemaïdos aulæ*
Dinochares: quadro cui in fastigia cono
Surgit, & ipsa suas consumit Pyramis umbras.
Justu ob incesti qui quondam fœdus amoris
Arsinoen Pharii suspendit in æthere templi.
Spiras enim tectis tellusdine vera Magnetis,
Assitamque trahit ferrato crine puellam.

St. Augustin ne doutoit point que l'industrie
de l'homme n'eût produit un tel spectacle: il ne
marque pas (*m*) en quel endroit, il dit seulement
qu'on voyoit dans un certain temple une statuë
de fer au milieu de l'air, également éloignée du
pavé & de la voute, parce que la pierre d'aimant
qui attiroit par dessous, & celle qui attiroit
par dessus étoient de même vertu. *Quamobrem*
(*n*) *si tot, & tanta, tamque mirifica, quæ τερατουρ-*
γήματα appellant, dei creatura utentibus, humanis
artibus sunt, ut ea qui nesciunt, opinentur esse
divina,
(*i*) Unde igitur nobis *Mohammedes* cistæ ferreæ inclusus & magnetum vi in aere pendulus? Hæc cum Mohammedismi rudis ea ætate legerem, ridebam. *Pocockianus Specim. Histor. Arabum pag.* 180.
(*k*) *Plinius lib.* 34. *c.* 14. *in fine pag. m.* 150.
(*l*) *Ausonius idyllio X. de Mosella v.* 311.
(*m*) *Le P. Hardouin* in Plinium *ubi supra, ne devoit pas dire que St. Augustin assure cela d'une statuë qui étoit au temple de Serapis.*
(*n*) *Augustin. de civit. Dei lib.* 21. *c.* 6.

Ecrivains le disent en se copiant les uns les autres. Il court plusieurs prédictions qui menacent le (*EE*) Mahometisme depuis long tems. Je dois dire en faveur des

(a) *Ruffinus lib. 2. histor. eccles. cap. 23. apud Coquæum notis in Auguſt. de civit. Dei ubi ſupra p. m. 961.*

divina, unde factum eſt, ut in quodam templo, lapidibus Magnetibus in ſolo & in camera, proportione magnitudinis, poſitis, ſimulacrum ferreum, aëris illius medio, inter utrumque lapidem, ignorantibus, quid ſurſum eſſet ac deorſum, quaſi numinis poteſtate penderet. Il obſerve que le peuple qui ne savoit pas la cauſe de cet effet, l'attribuoit à la puiſſance de Dieu. Il eſt apparent que le temple que St. Auguſtin ne nomme pas étoit celui de Serapis à Alexandrie, car voici ce que dit Ruffin en racontant les fourberies que l'on decouvrit dans ce temple, lors que les Chretiens en furent les maîtres. *Erat (a) aliud fraudis genus hujusmodi, natura lapidis magnetis hujus virtutis eſſe perhibetur, ut ad ſe rapiat & attrahat ferrum, Signum ſolis ad hoc ipſum ex ferro ſubtiliſſima manu artificis fuerat fabricatum, ut lapis, cujus naturam ferrum ad ſe trahere diximus, deſuper, in laquearibus fixus cum temperate ſub ipſo radio ad libram ſuiſſet poſitum ſimulacrum, & vi naturali ad ſe raperet ferrum, aſſurrexiſſe populo ſimulacrum, & in aere pendere videretur.* Proſper raconte la même choſe, avec une circonſtance dont Ruffin ne parle pas: il dit qu'un bon ſerviteur de Dieu ayant ſu par inſpiration en quoi conſiſtoit l'artifice, ôta de la voute la pierre d'aiman, & qu'auſſi-tôt cette ſtatuë tomba & ſe briſa en mille pieces. *Apud (b) Alexandriam in templo Serapidis hoc argumentum damonis fuit, quadriga ferrea nulla baſi ſuffulta, nullis uncis infixis parietibus colligata, in aere pendens cunctis ſtuporem ac velut divinum ſubſidium oculis mortalium exhibebat, quum tamen lapis magnes, qui ferrum ſibimet attributum ſuſpendit, eo loco camera affixus totam illam machinam ſuſtentabat. Itaque cum quidam Dei ſervus inſpiratus id intellexiſſet, magnetem lapidem è camera ſubſtraxit „ ſtatimque omne illud oſtentum cadens confractum comminutumque oſtendit divinum non eſſe, quod mortalis bomo firmaverat.* Si l'on en croit (*c*) Caſſiodore, il y avoit au temple de Diane un Cupidon de fer ainſi ſuſpendu. L'Auteur anonyme des Annales de Treves cite une lettre de Galba Viator écrite au Sophiſte Licinius, où ce Galba fait ſavoir qu'il a vu à Treves une ſtatuë de Mercure, faite de fer & fort peſante, qui demeuroit ſuſpenduë entre le ciel & la terre, à cauſe de l'équilibre des forces qui l'attiroient en haut & en bas (*d*): il y avoit un morceau d'aiman au pavé, & un autre à la voute, & l'on avoit mis cette ſtatuë immediatement au deſſus & au deſſous de ces deux morceaux d'aiman. J'ai bien de la peine à croire ces choſes; tant à cauſe de l'éloignement conſiderable, qui étoit, dit-on, entre les ſtatuës de fer, & les pierres qui les attiroient, qu'à cauſe des difficultez inſurmontables que l'on trouveroit à balancer ſi juſtement les attractions (*e*). Je croirois plûtôt ce qu'on a dit de cette ſtatuë de (*f*) Mars, qûi ſe coloit (*g*) à une Venus d'aiman. Mais au moins eſt-il bien ſûr que le ſepulcre de Mahomet ne doit pas être compté parmi ces merveilles. Ce faux Prophete fut enterré à Medine où il étoit mort: on le mit dans le tombeau d'Aiſce l'une de ſes femmes, celle qui l'avoit le plus aimé, celle que les Muſulmans qualifient, la mere des croyans, ou la mere des fidelles, femme qui avoit entendu les langues, & qui s'étoit apliquée diligemment à l'étude de l'Hiſtoire (*h*). Ce tombeau eſt une urne de pierre: elle eſt par terre dans une chapelle où perſonne ne peut entrer, car elle eſt entourée de barreaux de fer. Les pelerins de la Meque vont là avec une extréme devotion, & baiſent religieuſement ces barreaux. C'eſt ce que vous trouvegez dans un petit livre *de nonnullis Orientalium Urbibus*, compoſé par Gabriel Sionita & par Jean Heſronita, & mis à la fin de la *Geographia Nubienſis*, dont ils publierent une traduction latine à Paris l'an 1619. Voyez auſſi la diſſertation du Sieur Samuel. André *de ſepulchro Muhammedis.*

(b) *Gabriel Sionita & Joan. Eſronita de nonnullis Orient. urbib. pag. 23.*

Je ne quitterai point cette matiere ſans raporter un conte bien ridicule que j'ai lu dans les Voyages de Monconys. „ (*i*) L'Oia de „ Monſieur l'Ambaſſadeur dit qu'il y avoit une „ pierre à la Meque ſuſpenduë en l'air, depuis „ que Mahomet y avoit monté deſſus pour „ monter de là ſur le Bouraq; c'eſt un animal, „ ſelon l'Alcoran, plus petit qu'un mulet, & „ plus grand qu'un âne, que Dieu lui avoit „ envoyé pour le porter au Ciel. Comme la „ pierre le vit monter elle le ſuivit, mais lui „ s'en apperçevant la fit arrêter, & elle demeu„ ra à l'endroit de l'air où elle ſe trouva alors; „ d'autres diſent que depuis quelques femmes „ groſſes paſſant deſſous, de crainte qu'elle ne „ leur tombât deſſus, s'étoient bleſſées, & „ qu'on y a mis des pierres deſſous pour la ſoutenir, mais qu'elles n'y ſervent de rien, & „ que ſans cela elle ne laiſſeroit pas de demeu„ rer ſuſpenduë en l'air. „

(i) *Voyages de Monconys 1. partie. p. 449. 465. ad ann. 1648.*

(*EE*) *Pluſieurs prédictions qui menacent le Mahometiſme.*] Bibliander (*k*) aſſûre qu'il y a une Prophetie celebre parmi les Mahometans, qui fait beaucoup de peur & aux hommes & aux femmes, & qui porte que leur Empire ſera ruiné par l'épée des Chretiens. Voici en quels termes eſt conçûë cette Prophetie, traduite de Perſan en Latin par Georgievitz. (*l*) *Imperator noſter veniet, Gentilium Regnum capiet, rubrum malum capiet, ſubjugabit ſeptem uſque ad annos: Ethnicorum gladius ſi non reſurrexerit; duodecim uſque ad annos in eo dominabitur, domum adificabit, vineam plantabit, hortos ſepe muniet, filium & filiam habebit: duodecim poſt annos Chriſtianorum gladius inſurget, qui & Turcarum terroriſm profligabit.* Sanſoüin (*m*) publia un livre l'an 1570. où il aſſûre qu'il y a une prédiction que les loix de Mahomet ne dureront que mille ans, & que l'Empire des Turcs finira ſous le 15. Sultan *. Il ajoûte que Leon le Philoſophe, Empereur de Conſtantinople, a dit dans l'un de ſes livres, qu'une famille blonde avec ſes competiteurs mettra en fuite tout le Mahometiſme, & prendra celui qui poſſede les ſept montagnes. *Familia flava cum competitoribus totum Iſmaëlem in fugam conjiciet, ſeptemque colles poſſidentem cum ejus poſſeſſionibus capiet.* Le même Empereur fait mention d'une

(k) *De ratione communi omnium linguarum apud Beſoldum, confidentes legis & ſectæ Saracenorum. pag. 47.*

(l) *Apud Beſoldum pag. 47.*

(m) *Voyez Voſſius de morab. tom. 2. pag. 803.*

* *C'eſt Selim II. qui regnoit alors.*

(c) *Caſſiodor. variar. l. 1. epiſt. 45. p. m. 45.*

(d) *Voyez l'Auſone Variorum de Dellius pag. 402.*

(e) *Voyez Gaſſendi oper. t. 2. pag. 134. qui fait mention du chevreul de Bellerophon duquel on contoit la même fable que du ſepulcre de Mahomet. Il rejette tout cela.*

(f) Ferrea Martis forma nitet, Veneremagnetica gemma figurat. *Claudian. de Magnete v. 25. p. m. 79.*

(g) Cytherea maritum Sponte rapit, calique toros imitata priores. Pectora laſcivo ſtatu Mavortia nectit. Et tantum ſuſpendit onus, galeæque lacertos Implicat, & vivis totum complexibus ambit. Ille laceſſitus longo ſpiraminis actu Arcanis trahitur gestiens de conjuge nodis. *Ibid. v. 31.*

des Auteurs Chrétiens, que ce sont les sectateurs de cet imposteur qui ont debité de lui les fables les plus ridicules. Ce sont eux qui nous aprenent que le riz, & (m) Tom. 2. p. 884. & seq.

colonne qui étoit à Constantinople, & dont le Patriarche du lieu expliqua les inscriptions de telle sorte, qu'elles signifient que les Venitiens & les Moscovites prendront la ville de Constantinople, & qu'après quelques disputes ils eliront d'un commun accord, & couronneront un Empereur Chretien (4). Cette famille blonde il fatale aux Musulmans, me fait souvenir d'un passage de Monsr. Spon que je m'en vai raporter. (b) De tous les Princes de la Chrétienté, il n'y en a point que le Turc craigne tant que le grand Czar de Moscovie. . . Aussi a-t-on dit à-dire blonde, ce qui ne peut s'attribuer qu'aux Moscovites qui sont presque tous blonds. Il est parlé de ceci dans les Pensées diverses sur les Cometes (c), à l'occasion de je ne sai quelle tradition que l'on fait courir, que c'est aux François que les destinées (d) promettent la gloire de ruiner les Turcs. Voyez l'une des remarques de l'article de Jean des-Marests. La prophetie des Abyssins ne designe qu'un Roi Chretien, dont la patrie sera au Septentrion. (e) *Mentionem facit Duret*, hist. des Langues fol. 575. *cujusdem Prophetæ, quam magni æstimant Abyssini*; quòd nempè, aliquando Mecha, Medina, aliæque feelicis Arabiæ urbes, destruentur, Mahometique & ejus sympsyltarum cineres dissipabuntur; hæceque omnia facturus sit Rex aliquis Christianus, in regionibus septentrionalibus natus; qui pariter Ægyptum & Palæstinam sit occupaturus. On prétend qu'il fut fait un livre en Arabe touchant cette Prophetie (f) avant la prise de Damiete, & que ce livre fut trouvé par les Chretiens. Wallichius (g) raporte que les Turcs trouvent dans leurs Annales, que le regne de Mahomet subsistera jusqu'à l'arrivée des garçons blonds, *donec veniant* figlivoli biondi, *id est*, *flavi & albi filii*, *vel filii ex Septentrione flavis & albis capillis*. Quelques-uns veulent que cela designe les Suedois; mais Antoine Torquatus fameux Astrologue, en fisoit l'aplication (h) au Roi de Hongrie. Je ne parle point de la Prophetie qui courut sous l'Imperatrice Theodora, que la destruction des Sarrazins seroit l'ouvrage des Macedoniens; ce qui fut cause que l'Empereur Monomaque fit lever des troupes dans la Macedoine, & les envoya au (i) Levant. Les fuites n'ont point confirmé cette prophetie, ni le Commentaire sur les predictions de l'Empereur Severe, & sur celles de l'Empereur Leon imprimées à Francfort avec des figures l'an 1597. Ce Commentaire (k) avoit promis que l'Empire des Ottomans finiroit sous le Sultan Mahomet III. Le Commentaire de Philippe Nicolai sur l'Apocalypse n'a pas été plus heureux que celui-là. Ce Ministre Lutherien avoit predit (l), en vertu de quelques paroles de St. Jean, que l'Empire Turc finiroit l'an 1670. Wolfius a inseré dans ses Leçons memorables (m), un Ecrit qui a pour titre *Discursus de futura & sperata victoria contra Turcam, à facetis prophetis, aliisque vaticiniis, prodigiis & prognosticis deprompta, ac noviter in lucem datus per Johannem Baptistam Nazarum Brixiensem.* Il fut imprimé l'an 1570. L'Auteur discute plusieurs passages prophetiques de l'Ecriture, & il trouve, de quelque façon qu'il les tourne, & qu'il en calcule les lettres numerales, qu'ils marquent la ruine des Turcs, & par même moyen une paix universelle pour l'an 1572, ou pour l'an 1575. Les autres oracles qu'il consulte, certains Auteurs fatidiques, les signes qui avoient paru au ciel, les conflellations; tout cela lui fait conclure que l'Empire Turc, & tout le Mahometisme est à la veille de sa destruction; qu'ils n'en peuvent pas échaper, & qu'on touche presque du bout du doigt le siecle d'or, qui établira sur la terre la paix generale. Besoldus (n) est admirable; il fait mention & de ce Traité de Nazarus, & d'un autre (o) qui fut écrit l'an 1480. & imprimé à Paris environ l'an 1520. On y promettoit aux Chretiens cent beaux triomphes, qui n'ont été que des chimeres, & neanmoins (p) il assûre que la fin du Mahometisme aproche: il se fonde sur ce que les sciences n'y fleurissent plus comme autrefois. Le Sieur Konig (q) nous aprend que Mr. Basire Chapelain de Charles I. Roi d'Angleterre, declara en passant par Leipsic, lors qu'il s'en alloit à Londres après le retablissement de Charles II. que selon l'Apocalypse on auroit bien-tôt la guerre contre les Turcs; que nous étions au tems de la 6. phiole; que les Turcs seroient très-heureux dans cette guerre, & qu'ils attaqueroient la ville de Rome; & qu'ensuite de cette victoire leur Empire declineroit & periroit; & que les sages de cette nation le croyoient ainsi. On imprima un livre à Paris l'an 1686. où l'on insera quantité de Prophecies funestes aux Orientaux, prononcées (r) par l'Abbé Joachim, par St. Nerses Patriarche des Armeniens, par St. Catal Evêque de Trente, par St. Ange Carme, par Berobius de Patras. L'Auteur prercendant que ces Oracles ont en vue le Roi très-Chretien, l'exhorte à faire la guerre aux Ottomans. Je ne repeterai point ce que j'ai dit en un autre (s) lieu; qu'on y recourre. Je dirai seulement que parmi tant de Prophetes qui ont presque tous prononcé *malheur, malheur, va, va*, contre la puissance Mahometane, il s'en est trouvé qui lui ont promis une grande benediction. Les Astronomes de Tolede divulguerent une prediction au XIII. siecle, que dans sept ans il s'éleveroit des disputes entre les Sarrazins, & qu'ils abandonneroient leur religion, & embrasseroient l'Evangile. Un Theologien (t) de Franeker representa à Comenius la fausseté de cet oracle, en lui citant une these où Des-Marets avoit dit, qu'il seroit facile de prouver par l'Ecriture, que les Turcs & les Tartares ne seront point convertis, mais que se joignant aux restes de l'Antechrist, ils tacheront de ruiner le Christianisme: que Dieu par ses miracles les en empêchera, & qu'ils seront abimez de fond en comble au second avenement de

(a) *Wolfius ibid.*

(b) *Spon, voyages, tom. 1. pag. 270. edit. de Hollande.*

(c) *Pag. 783.*

(d) *Voyez plusieurs autoritez là-dessus dans les Pensées sur les Cometes, pag. 781.*

(e) *Besoldus ibid. pag. 48.*

(f) *Voyez Hottinger in Thesauro Philologico.*

(g) *In vita Mahometis pag. 158. apud Schultetum ubi supra pag. 22.*

(h) *Apud Lemnium in fin. epist. 84. citante Schultetto ibid.*

(i) *Cedrenus pag. 9515. apud Schultetum ibid.*

(k) *Schultet. ibid.*

(l) *Schultet. pag. 21.*

(n) *Ubi supra pag. 48.*

(o) *De Futuris Christianorum triumphis in Saracenos. L'Auteur s'apelle* Magister Johannes Viterbiensis.

(p) Hæc quæ omnia licet vana & fanatica multis videantur, ac etiam ratione remporis vel loci falli possint; certum tamen multi habent, adpropinquare quoque Saracenicæ legis ruinam. Nam âne jam diù est, quòd disciplina & eruditio ab eidem necessit. *Besoldus ibid.*

(q) *Konig Biblioth. Vet. & nova p. 98. ex epistola Lipsiæ scripta die 24. Aug. 1661.*

(r) *Voyez le Journal de Leipsic mois de Fevrier 1686. pag. 81. dans l'extrait du Theatre de la Turquie par le Sr. Michel le Fevre.*

(s) *Dans l'article* Heriades *pag. 78. remarque F.*

(t) *Nicolaus Arnoldus, discurs. Theolog. contra Comenium, imprimé à Franeker l'an 1662.*

& la roſe naquirent de ſa (*FF*) ſueur ; & que l'Ange Gabriel lui enſeigna la com-

de JESUS-CHRIST, Cen'eſt pas le compte des Millenaires que Des-Marets combatoit : ils prétendent que les Turcs ſe convertiront. Rapportons ce qui regarde les Aſtronomes de Tolede. (*a*) *Ac prout eventu cavuit illa Aſtronomorum Toletanorum prædictio ante 400. annos edita, quæ ex Wendovero refertur in* Additamentis Matthæi Pariſienſis ex edit. Londinenſi anni 1632. *& juxtia quam intra ſeptenniam ab edito illo Oraculo oriturus erat* dubietas inter Saracenos, *& erant reliqui* Mahumerias ſuas, *& futuri* unum cum Chriſtianis ; *ita non debemus nos facile laſſare novâ ſpe converſionis Turcarum, quo nuſquam in Dei Verbo promiſſa eſt.* Il ſe trouve auſſi des gens qui prediſent de grandes conquêtes aux Turcs : ils feront des courſes, dit-on, juſqu'en Flandres & en Picardie. Liſez ce que je vais copier. Je mets en marge les citations de l'Auteur ſans y rien changer. * *Quam* (ſenectutem imperii Turcici) *etiamſi nondum agnoſcant plurimi Gogiticam priùs expectantes irruptionem, vel militia Turcica Coloniam uſque* (*b*) *deductionem, tùm Picardiæ, Flandriæ & Brabantiæ* (*c*), *imò omnium omninò regionum* (*d*) *per Turcas, præceſſuras incurſiones ; nos tamen de Turcicâ ſenectute præſenti non vaticinia tantùm, ſed alia etiam* indicia *reddunt certiſſimos.*

Si nous voulions attribuer toutes ces menaces prophetiques à une ſeule cauſe, nous nous tromperions. L'envie de ſe conſoler par l'eſperance de la ruine d'un furieux perſecuteur, fait trouver facilement cette ruine dans les predictions de l'Ecriture, ou dans quelques autres ſources. Voilà donc des gens qui prediſent par credulité, & par illuſion. L'envie de conſoler les peuples, & de diſſiper leurs craintes, oblige certaines gens à ſuppoſer que l'Ecriture, les prodiges, & pluſieurs autres pronoſtics promettent la prochaine ruine de la puiſſance que l'on redoute. Voilà donc des gens qui prediſent par Politique. Ceux qui le font afin de rendre plus courageuſes les troupes qu'on met ſur pied, ſont des Prophetes de la même claſſe. Il y en a qui le font afin d'exciter les ſoulevemens dans le païs ennemi ; par exemple, afin d'animer les Grecs qui reconoiſſent le grand Turc pour leur Souverain, à prendre les armes contre leur maître. Ceux-ci ſpartiennent à une autre claſſe ; il les faut nommer Prophetes de ſedition. Mettez dans la claſſe qu'il vous plaira, peu m'importe, les Payens dont parle St. Auguſtin, qui firent courir une prophetie, ſelon laquelle le Chriſtianiſme devoit perir après qu'il auroit duré 365. ans. (*e*) *Exeogitaverunt neſcio quos verſus Græcos, tanquam conſulenti cuidam divino oraculo effuſos, ubi Chriſtum quidem ab hujus tanquam ſacrilegii crimine faciunt innocentem : Petrum autem malefica feciſſe ſubjungunt, ut coleretur Chriſti nomen per 365. annos : deinde completo memorato numero annorum, ſine morâ ſumeret finem.* St. Auguſtin trouve qu'en comptant ces 365. années depuis la reſurrection de JESUS-CHRIST, elles expireront un an avant que le Paganiſme reçût, pour ainſi dire, le coup mortel par la deſtruction de ſes temples. (*f*) *Sequenti anno, conſule Manlio Theodoro, quando jam ſecundùm illud oraculum damnonum aut ſigmentum hominum, nulla eſſe debuit religio Chriſtiana, quid per alias terrarum partes forſitan factum ſit, non fuit neceſſe perquirere. Interim quod ſcimus, in civitate notiſſima & eminentiſſima Carthagine Aphrica Gaudentius & Jovius comites Imperatorii Honorii, quarto decimo calendas Aprilis falſorum Deorum templa everterunt, & ſimulachra fregerunt.* St. Auguſtin remarque que pluſieurs Payens furent convertis, par la reflexion qu'ils firent ſur la fauſſeté de cet oracle. Quant aux motifs de ceux qui le divulguerent, voyez ce que je cite de Baronius (*g*).

Quelques-uns de ceux qui ont promis de grandes conquêtes aux Turcs, y ont été peu à peu determinez par la haine qu'ils avoient conçuë contre la Maiſon d'Autriche : ſoit que cette haine les eût rendus fanatiques, ſoit qu'ils fiſſent ſeulement ſemblant d'avoir des viſions. Mais quelques autres n'ont été conduits que par le ſyſtême qu'ils s'étoient fait ſur les Propheties de l'Apocalypſe, ſur Gog & Magog &c. On m'a dit depuis peu deux choſes. 1. Qu'un fameux Miniſtre d'Amſterdam avoit aſſuré, que les Turcs reüſſiroient au ſiege de Vienne l'an 1683. Il ſe fondoit ſur quelques paſſages de l'Ecriture. 2. Que la levée de ce ſiege lui cauſa tant de chagrin, qu'il en mourut. Ce n'eſt pas qu'il ſouhaitât, comme auroit fait Drabicius, que les Turcs fiſſent des progrés dans l'Allemagne, mais il fut marri de s'être trompé. Quoi qu'il en ſoit, nous pouvons conclure que ceux qui ſe mêlent de nous reveler l'avenir par raport au Turc, prenent mal leur tems : quand ils l'ont menacé de ruine, il a triomphé ; quand ils lui ont promis des conquêtes, il a perdu des batailles, & des Provinces, comme on l'a vu depuis l'année 1683 (*b*). Mais ceux qui obſervons qu'au tems même de Drabicius il y eut des gens en Hollande, qui promirent que le Turc ſeroit detruit. On publia à Leide l'an 1664. deux écrits bien differens. Le premier avoit pour titre *de Tartarorum irruptione ſuccinta diſſertatio* (*i*) ; & l'autre étoit une *parænefis ad Chriſtianos, ſuggerens conſilium ad eos liberandos, & opprimendos Turcas.* Dans le premier la Hollande eſt menacée des irruptions des Tartares, à moins qu'elle ne fournit beaucoup d'argent pour la levée des troupes qui ſont neceſſaires à la guerre contre les Turcs. On promet dans l'autre la conquête de l'Empire Turc, pourveu qu'il ſe faſſe de grandes levées d'hommes & de deniers, & l'on marque de quelle façon il faudra que cette conquête ſoit partagée.

(*FF*) *Le riz & la roſe náquirent de ſa ſueur.*] Voici les paroles de deux ſavans Maronites. (*k*) *Impiè Mahomedis ſequaces confabulantur, ortum eſſe exipſius Mahomedis ſudore antequam mundo ſe manifeſtaret, mundum infeſtatet penè dixerim, cùm thronum Dei circuibat in paradiſo : Deus* (*l*) *ex enim converſum reſpexit eum, Mahomedes præ pudore ſudavit, tergensque digito ſudorem, ſex extra paradiſum guttas miſit, ex quarum una roſa, ex altera oriza producta ſunt, ex reliquis quatuor, quatuor Mahomedis ſocii nati ſunt.* Voilà qui ſurpaſſe les plus abſurdes viſions des Legendaires Chretiens. Mahomet, diſent ſes ſectateurs, faiſoit le tour du trône de Dieu dans le Paradis, avant que de ſe montrer aux hommes. Dieu ſe tourna vers lui, & le regarda : Mahomet en eut

(*a*) *Marſius diſſ. 3. ch. 28. apud Arnoldum ubi ſupra p. 91. 92.*

* *Schultetus ubi ſupra pag. 21.*

(*b*) *Mechelines apud Wolf. ver. memor. 2. 2. fol. 1571.*

(*c*) *Claromontanus ap. Wolf. l. c.*

(*d*) *Secundum Propheticam Hebraam à Bomeche Paterniſi Epiſcopo in Latinum tranſlatam.*

(*e*) *Auguſtin. de civit. Dei l. 18. c. 53. Voyez Mr. de Maux explicat. de l'Apocalypſe c. 19. pag. 331. édit. de Hollande.*

(*f*) *Id. Auguſt. ib. c. 54.*

(*g*) Tanta gloria ejus (*Chriſti*) Eccleſia auctа... accidit ut Gentiles qui viderent eccleſiam Chriſtianam tantа gloriа auctam, adeoque immenſa claritudine illuſtratam, invidia tabeſcentes, quo ſolatio aliquo lenirent de Chriſtianorum gaudio & incrementis conceptum interiorem & amicorum acerbitatem, novum oraculum confinxerunt, atque ore omnium fama diffamarunt Græcis qui buſdam verſibus præcinentes Chriſtianam religionem 365. annis duraturam quorum ſpatium 313. jam prope elapſa eſſent. *Baronius ad ann. 313. n. 17. p. m. 130.*

(*h*) *Voyez l'article* Korterus *pag. 245. col. 1. & pag. 248. col. 2.*

(*i*) *La verſion Flamande eſt à rebours.*

(*k*) *Gabriel Sionita, & Joannes Heſronita de nonnullis Oriental. urbi-*

composition d'un ragoût (GG) qui lui donnoit de grandes forces pour jouir des femmes. Au reſte la Religion de cet impoſteur a été ſujette au même inconvenient

eut tant de honte qu'il en ſua; & ayant eſſuyé ſa ſueur avec ſes doigts, il en fit tomber ſix goutes hors du Paradis, l'une deſquelles produiſit la roſe, une autre le ris; les quatre autres formerent les quatre compagnons du Prophete. *(a) Que dites vous, Monſieur, de la viſion des Arabes*, ces paroles ſont de Balzac, *qui ont oſté la roſe à la Déeſſe Venus, pour la donner au Prophete Mahomet, & qui tiennent (c'eſt Buſbequius qui le dit dans ſes Relations) que les premieres roſes ſont nées de la ſueur de ce grand Prophete? N'admirez-vous point leur Chronologie, qui ne veut pas qu'il y ait eu de roſes dans le monde, avant l'Empire d'Heraclius?*

(GG) *Ragoût qui lui donnoit de grandes forces pour jouïr des femmes.*] Il ſe vantoit d'avoir appris de l'Ange Gabriel, que la vertu de ce ragoût *(b)* étoit de fortifier les reins. En ayant mangé une fois par l'ordre de l'Ange, il eut la force de ſe batre contre 40. hommes: dans une autre occaſion il en a fait 40. fois avec des femmes, ſans en être fatigué. *(c) Mohamedes... affirmabat... hoc pulmentum à Gabriele Angelo ſe edoctum fuiſſe, & utilitatem ejus, eodem Angelo teſte, in eo conſiſtere, ut vires corroborent. Quandoquidem Angeli juſſu Mohamedes ex eo edens una nocte puguavit adverſus quadraginta viros, aliasque quadragies indefatigatus rem cum feminis habuit. Sane hæc, annum delirantium fabellas aut alicujus Moſſemanica ſecta ſophi calumniæ eſſe opinaturum, niſi præfatum (d) authorem juris peritiſſimum eumdemque obſequentiſſimum Mohamedis ſectatorem ea omnia diſerte Arabico ſtylo, capite de quorumdam ciborum delectu & utilitate videremus referentem.* Nous avons ici un Auteur grave parmi les Mahometans, qui raconte ces infamies de ſon Prophete: on ne doit donc pas ſoupçonner que les Chretiens ou les Juifs ayent inventé ces contes pour noircir cet Impoſteur; & ainſi encore que nous ne liſions pas dans l'Alcoran, que les plaiſirs de l'union entre les deux ſexes dureront chaque fois 60. ans entiers, il ne faut pas laiſſer de croire que c'eſt une tradition Mahometane. Mais afin de donner lieu à un chacun de mieux juger de cela, il faut que je raporte un paſſage, qui nous aprend que Mr. Pocock ſi verſé dans la lecture des Auteurs Mahometans, ne raporte point cette tradition. Voici une note du Sieur Beſpier, ſur ce que Mr. Ricaut *(e)* dit, que le faux Prophete promettoit un Paradis où il y auroit de belles femmes, dont la jouïſſance dureroit *des plaiſirs exceſſifs. . . & qui dureroient 60. ans entiers ſans diſcontinuation.*

„ *(f)* L'Alcoran ne parle nulle part du temps de „ ces plaiſirs. Baudier ne fait point de difficulté „ de l'étendre juſques à *cinquante ans*, pag. 661. „ de ſon Hiſtoire de la Religion des Turcs. „ C'eſt ce qu'il a pris de Vigenere pag. 208. de „ ſes Illuſtrations ſur Chalcondyle; ou qu'ils „ ont pris l'un & l'autre de Jean André pag. „ 72. où il dit la même choſe. Je ne trouve„ rois pas mauvais, qu'ils l'euſſent copié en une „ infinité d'endroits, comme ils ont fait, & „ ſur tout ſur les delices du Paradis, où ils ont „ preſque pris mot pour mot quatre ou cinq pa„ ges. Mais ce que je ne puis approuver, eſt „ que ni l'un ni l'autre ne le nomme en pas un „ des endroits où il le copie. Au reſte je ne „ ſçay ſi *la Zune* parle de ces *cinquante ans*, com„ me l'aſſûre Jean André; mais *Pocock* qui a été „ fort exact à decrire tout ce que les Mahome„ tans diſent des delices du Paradis, ne parle ni „ des *cinquante ans* de Jean André, de Baudier „ & de Vigenere, ni des *ſoixante ans* de nôtre „ Auteur; il dit ſeulement que ces Infidéles aſ„ ſûrent qu'il y aura cent divers degrez de plaiſirs dans le Paradis, dont le moindre ſera ſi „ grand, qu'afin que les Fidéles les puiſſent goû„ ter, ſans en être accablez, Dieu leur donnera „ à chacun la force de cent hommes. *Kowat „ miat vagiol.* „

Admirons ici la foibleſſe humaine. Mahomet pratiquant & enſeignant la plus exceſſive impudicité, a neanmoins fait acroire à un grand nombre de gens, que Dieu l'avoit établi le ſondateur de la vraye Religion. Sa vie ne reſutoit-elle pas fortement cette impoſture? car ſelon la remarque de Maimonides, le principal caractere d'un vrai Prophete eſt de mepriſer les plaiſirs des ſens, & ſur tout celui qu'on nomme venerien. „ *(g) Liceat hic adſcribere quæ habet* Maimonides *in* Morch, *l. 2. c. 40. ubi* Mahomedes *quemodo probandi ſint Pſeudoprophetæ, docet his verbis.* Modus autem talem probandi, eſt ut „ perfectionem perſonæ ipſius animadvertas, & „ in facta ejus inquiras; & converſationem ob„ ſerves: ſignum autem præcipuum quo dig„ noſcatur eſt, ſi abdicaverit voluptates corpo„ reas & eas contemptui habuerit, (hic ſiqui„ dem primus eſt gradus ſcientiæ præditorum, „ multo magis prophetarum) inprimis vero ſen„ ſum illum qui juxta *Ariſtotelem* opprobrio no„ bis eſt, ac turpitudinem rei Venereæ; ideo„ que hoc indicio detexit Deus omnes fallo de „ afflatu prophetico gloriabundos, ut ita patefie„ ret veritas eam indagantibus, & ne in errorem „ inducantur. „ Qu'on ne diſe point que perſonne ne s'y trompa; & que ceux qui s'attacheront à Mahomet, ne le firent que par amour propre, & en conoiſſant ſes impoſtures. Ce ſeroit une pretenſion inſoutenable. La plûpart de ſes diſciples rejetterent la nouvelle de ſa mort comme un menſonge, qui ne pouvoit compâtir avec ſa miſſion celeſte; & il fallut pour les detromper, qu'on leur prouvât par l'Alcoran qu'il devoit mourir *(h)*. Ils s'étoient donc laiſſé ſeduire par ſes paroles. Or quand une ſois on eſt prevenu de l'opinion qu'un certain homme eſt Prophete, ou un grand ſerviteur de Dieu, on croit plûtôt que les crimes ne ſont point crimes quand il les commet, que l'on ne ſe perſuade qu'il fait un crime. C'eſt là l'effet de la ſotte prevention de pluſieurs petits eſprits. Seneque *(i)* lui-même ne diſoit-il pas qu'on prouveroit plus facilement que l'yvrongnerie eſt loüable, que non pas que Caton commît un peché en s'enivrant? Les ſectateurs de Mahomet diſoient de même en leur cœur; il vaut mieux croire que l'impudicité n'eſt pas un vice, puis que nôtre grand Prophete y eſt ſujet, que de croire que puis qu'il y eſt ſujet, il n'eſt pas un grand Prophete. Tous les jours on

ETRANGES effets de la prevention.

(a) Balzac, entretien 5. chap. 2. p. m. 87.

(b) En voici la compoſition Solent *(Arabes)* frequenter nutriri pulmento quodam Herliſe dicto, quod ex tritico prius decoctio conficitur, poſt ſoli exſiccandum exponitur, tum in urna conditur donec emunde-tur, poſtremò pingui carne ſimul coquitur, donec caro conſumatur, quod ſane palato non eſt ingratum. *Gabriel Sionita & Jo. Eſonita ibid.*

(c) Gabriel Sion. & Jo. Eſon. ibid.

(d) C'eſt-à-dire ſi je ne me trompe Mohamedes Ben-Caſem *duquel ils citent* p. 2. hortus rerum delectabilium.

(e) Ricaut, ubi ſupra pag. 322.

(f) Beſpier, remarques curieuſes pag. 625.

(g) Elmacin. in Morch. hiſtoria Arabum pag. 181.

(h) Voyez Pocock. ibid. pag. 178. 180.

(i) Catoni obtrectabat objecta eſt: at ſacilius efficiet quiſquis objecerit, hoc cri-men ho-neſtum, quam turpem Catonem. Seneca de tranquill. ſate animi c. 15. pag. m. 674.

veniens qu'on a remarqué à la naiſſance du Chriſtianiſme, & à celle de la reformation de Luther; car dès qu'il eut prophetiſé, il s'éleva (*HH*) pluſieurs faux Prophetes, & ſes ſectateurs ſe diviſerent bien-tôt. Je m'étonne moins de ſa hardieſſe à l'égard de la promeſſe du *Paraclet*, que de celle de quelques Auteurs Arabes, qui ſe vantent d'avoir lu des exemplaires (*II*) de l'Evangile, qui con-

on voit des diminutifs de ce préjugé: un homme s'eſt-il une fois acquis la reputation de grand zelateur de l'orthodoxie; s'eſt-il ſignalé dans les combats contre l'hereſie offenſivement & defenſivement, vous trouvez plus de la moitié du monde ſi prevenuë en ſa faveur, que vous ne pouvez leur faire avoüer qu'il ait tort, en faiſant des choſes qu'ils condamneroient ſi un autre les faiſoit. St. Paul a dit ſeulement (*a*) que la femme infidelle ſeroit ſanctifiée dans le mari fidelle; mais s'il eût parlé ſelon le goût de ces gens-là, il auroit dit que tout ce qui appartient à l'homme fidelle, à l'homme orthodoxe, & tout ce qu'il fait eſt ſanctifié en lui.

(a) *I. aux Cor. in cho. chap. 7. v. 14.*

(*HH*) *Il s'éleva pluſieurs autres faux Prophetes.*] Je me ſouviens de l'exorde d'un ſermon de Mr. Daillé: il rouloit ſur cette penſée, qu'auſſi-tôt que Dieu fait annoncer aux hommes ſa verité, le Diable ſuſcite de faux Docteurs qui annoncent des hereſies. Il ſuſcita au tems des Apôtres un Cerinthus, un Ebion &c. & au tems des Reformateurs un Jean de Leide, un David George, un Servet, & un Socin. Le but du Demon eſt de traverſer les progrés de la verité; car il étoit naturel de croire que les Juifs & les Payens mepriſeroient l'Evangile, dès qu'ils verroient pluſieurs ſectes parmi ceux qui l'annonceroient. Pareillement il y avoit lieu de croire que les Catholiques mepriſeroient & inſulteroient la reformation, dès qu'ils verroient Luther, Zaingle, Muncer, Calvin marcher par diverſes routes, & ſoutenir des diſputes contre pluſieurs chefs de party, qui à leur exemple ſortiroient de la communion Romaine. Il vient d'abord deux objections dans l'eſprit. 1. Si ces gens-là étoient inſpirez de Dieu, ils parleroient le même langage. 2. Poſé le cas qu'il falût quitter l'ancienne doctrine, quel party choiſiſſions nous parmi tant de ſectes nouvelles: il vaut mieux demeurer où l'on ſe trouve, que de diſcuter ſi l'une d'elles eſt veritable, & laquelle c'eſt. L'événement ne confirma pas ces conjectures ſelon toute leur étenduë; car quoi qu'on ne puiſſe nier que la multitude de faux Docteurs qui s'éleverent dans le premier ſiecle, & qui formerent tant de partis dans le ſein de l'Evangile naiſſant, n'ayent fait beaucoup de tort à la bonne cauſe, il s'en faut beaucoup que cela n'ait fait tout le mal que le Demon en avoit pu eſperer. Le Pyrrhoniſme y gagna fort peu de choſe; j'en ai (*b*) déjà dit les raiſons. On peut apliquer cette remarque aux tems de Luther & de Calvin. Ces deux grans Reformateurs ne firent pas tous les progrés qu'ils auroient faits, s'ils euſſent été reünis dans les mêmes ſentimens, & ſi tous ceux qui combatoient l'Egliſe Romaine avoient tenu le même langage. Leur deſunion fut un prejugé qui retint pluſieurs perſonnes dans la communion du Pape: neanmoins la religion Proteſtante ne laiſſa pas de s'augmenter en peu de tems, & d'aquerir une conſiſtance durable. Quoi qu'il en ſoit, tout le monde peut comprendre que le Demon ſuit fort bien ſes interêts, s'il traverſe les progrés d'une nouvelle orthodoxie, comme Mr. Daillé le ſuppoſe: mais il n'eſt pas facile de concevoir, qu'ayant ſuſcité Mahomet pour établir une fauſſe religion, il lui oppoſe les mêmes obſtacles qu'aux Apôtres de JESUS-CHRIST. D'où vient donc que de faux Propheres emiſſaires de Satan, s'efforcent de perdre le Mahometiſme dans ſa naiſſance? D'où vient que Mahomet (*c*) a des émules, qui ſe vantent de l'inſpiration celeſte auſſi bien que lui? D'où vient que Muſeilema ſon diſciple l'abandonne, afin de faire une ſecte à part (*d*)? D'où vient qu'un Aſwad, un Talliha, un Almotenabbi s'érigent en Prophetes, & attirent à eux autant qu'ils peuvent de ſectateurs (*e*)? Il n'eſt point facile de donner raiſon de ces phenomenes, ſi l'on ne ſuppoſe que la diviſion n'eſt pas moins grande entre les mauvais Anges qu'entre les hommes, ou que les hommes ſans l'inſtigation du Demon entreprenent de fonder de fauſſes ſectes. Les Chefs de party que j'ai nommez traitoient Mahomet de faux Prophete; mais il s'en éleva d'autres après ſa mort, qui ſans revoquer en doute ſon autorité diſputoient à qui entendoit mieux l'Alcoran. Les deux grandes ſectes qui ſe formerent d'abord, celle d'Ali & celle d'Omar ſubſiſtent encore. Souffrir cela n'étoit-ce point travailler au dommage du Mahometiſme? Etoit-ce l'interêt du Demon?

(b) *Dans l'article de Luther, remarque Y.*

(c) *Voyez Hottinger hiſtor. Orientali. l. 1. c. 2. pag. 258.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. pag. 259.*

Quelque grande que paroiſſe cette difficulté, on y peut faire diverſes reponſes. On peut dire qu'il importe peu au Demon qu'un faux Prophete ſoit traverſé par de faux Propheres, & que chacun de ces impoſteurs debauche les ſectateurs de ſes concurrens: le Demon n'y perd rien; on eſt à lui également ſoit qu'on ſuive Mahomet, ſoit qu'on ſuive Muſeilema, ou Almotenabbi. Les combats, les guerres, les deſordres de toute nature que ces diviſions produiſent, ſont un ſpectacle plus divertiſſant pour l'ennemi du genre humain, que ne le ſeroit le cours tranquille & heureux d'une ſeule fauſſe ſecte. D'ailleurs c'eſt une choſe très-capable de flater l'orgueil d'un eſprit ambitieux, que de faire voir qu'il peut établir le Mahometiſme en depit de cent obſtacles. Ne peut-il pas eſperer que s'il donne de merveilleux accroiſſemens à cette ſecte, quoi qu'elle ſoit combatuë dans ſa naiſſance par d'autres ſectes, il y marquera un caractere de divinité, & il ſe rendra le ſinge de Dieu, qui n'a jamais fait paroître plus ſenſiblement la force de ſa protection ſur l'Evangile, qu'en empêchant les mauvais effets des hereſies, & des ſchiſmes du premier ſiecle?

(*II*) *D'avoir lu des exemplaires de l'Evangile.*] Les plus incredules ſont ébranlez, quand ils voyent des Auteurs graves qui affirment certaines choſes avec un grand attirail de circonſtances, & comme les ayant vuës de leurs propres yeux. Il eſt donc utile de faire voir

contenoient touchant Mahomet les choſes qu'ils pretendent que les Chretiens ont effacées. Je ne ſai ſi l'on doit croire ce que diſent quelques-uns, que Mahomet declara qu'il n'y avoit que le (*KK*) tiers de l'Alcoran qui fût veritable.

MAHOMET II. onziéme Sultan des Turcs, né à Andrinople le 24. de Mars 1430. a été l'un des plus grans hommes dont l'Hiſtoire faſſe mention, ſi l'on ſe contente des qualitez neceſſaires aux Conquerans; car pour celles des hommes de bien, il ne les faut point chercher dans ſa vie. Il n'eſt pas vrai que ſa mere fût Chretienne *. Il a fort bien merité le titre de GRAND, qu'il ſouhaita avec beaucoup d'ambition, & que les Turcs ne (*A*) manquent pas de lui donner; car „ il a † ſignalé ſon regne par la conquête de deux Empires, de „ douze Royaumes, & de deux cens villes conſiderables. Mais ſes progrés n'ont „ pas été l'effet d'une revolution rapide, ou d'une fortune aveugle qui l'ait con„ duit de victoire en victoire, ſans que la prudence y ait contribué. Le ſang qu'il „ a perdu dans de grandes occaſions, prouve que ſes avantages lui ont été diſ„ putez. Il a levé des ſieges, fait des retraites precipitées, & perdu des batail„ les: mais les diſgraces qui rebûtent les eſprits communs, encourageoient le „ ſien, ou plûtôt l'inſtruiſoient pour l'avenir; & le jugement lui faiſoit reparer „ par la patience, ce qu'il avoit perdu par l'impetuoſité. Infatigable au delà de „ l'imagination, on l'a vu plus d'une fois commencer glorieuſement une campa„ gne en Europe, & l'aller achever encore plus glorieuſement en Aſie. „ Sa bonne fortune l'a fait naître dans un ſiecle, où la valeur de ſes ennemis étoit infiniment (*B*) propre à relever la gloire de ſes triomphes. Il n'eſt pas neceſſaire

* *Voyez la remarque F.*

† *Guillet, Hiſtoire de Mahomet II. pag. 1. il cite* Phranza lib. 1. cap. 33. Barlet. de Expug. Scodr. lib. 1. Bapt. Egnat. de Orig. Turc. Phil. Lonicer. lib. 1.

par des exemples notables, que ces ſortes d'affirmations ſont quelquefois illuſoires. Quel plus grand exemple pourrois-je citer que celui que l'on va lire. On y verra un Mahometan qui aſſûre qu'un Chretien lui a montré un exemplaire de l'Evangile, où ſe trouvent quantité de choſes claires & preciſes touchant Mahomet, & qu'il n'y a qu'un autre exemplaire au monde qui ſoit ſemblable à celui-là. *Inter*

(*a*) *Pocockius ubi ſupra pag. 185. 186.*

(*a*) *nomina ſeu titulos blaſphemi impoſtoris* Paracletum *numerant, teſte* AlJannabio: *quin & aliàs in loco non uno, antè Evangelia à* Chriſtianis *corrupta expreſſam ejus factam mentionem ſibi facile perſuadent, idque ab ipſis* Chriſtianis *edocti, ut refert Author modo laudatus*; Mohammodem *ſcil.* AlSelencium, *neſcio quem, à Sacerdote quodam magni inter* Chriſtianos *nominis didiciſſe nullibi extare Evangelii exemplar incorruptum, quàm apud ſe unum, ac* Pariſiis *alterum, atque à ſuo multa coram ipſis legiſſe, in quibus multa & perſpicua de* Mohammede *narraventur.*

(*KK*) *Que le tiers de l'Alcoran qui ſût veritable.*] Le P. Joſeph de Sainte Marie Carme dechauſſé, Miſſionaire Apoſtolique dans le Royaume de Malabar, aſſûre (*b*) que les habitans de Maſcati ſe piquent d'être les plus fidéles obſervateurs de la loi de Mahomet, & qu'ils pretendent que Mahomet declara, que de douze mille paroles qui ſe trouvent dans l'Alcoran, il n'y en a que quatre mille de veritables. Quand on les refute ſur quelque point, & qu'ils ne ſavent comment ſe defendre, ils le mettent au nombre des 8. mille fauſſetez. Voilà qui eſt bien commode pour ſe tirer de tout mauvais pas dans la diſpute.

(*b*) *Dans le livre intitulé* Prima (peditione all' Indie Orientali *imprimé à Rome. Le Journal d'Italie du 31. de Mars 1668. en fait mention.*

(*A*) *Le titre de* GRAND . . . , *que les Turcs ne manquent pas de lui donner.*] (*c*) Ils „ avoüent que toutes les conqueſtes de ſes ſucceſſeurs ont eu les fiennes pour fondement & „ pour modelle, & qu'il leur a eſté bien facile de ſuivre un chemin qu'il leur a ouvert, „ & dont il a levé tous les obſtacles. Auſſi lors „ qu'ils parlent de luy, ils ſuppriment ordinai„ rement ſon nom de MAHOMET, quoi „ qu'en leur langue il ait la ſignification glorieu„ ſe de *Loüé* ou d'*Aymé* (*d*), & le diſtinguent des „ autres Sultans par les titres magnifiques de „ *Boiue* & d'*Aboulfetch*, dont l'un ſignifie le „ *Grand* & l'autre *le Pere de la Victoire*. On luy „ reproche que pendant ſa vie il a recherché „ ambitieuſement le premier de ces titres; „ mais n'a-t-il pas travaillé aſſés pour le meri„ ter? Les Chreſtiens meſme ne le luy ont pas „ conteſté, & l'on convient qu'il a eſté le pre„ mier des Empereurs Otomans à qui nos Na„ tions Occidentales ont donné la qualité de „ *Grand-Seigneur*, ou de *Grand Turc*, que la „ poſterité a confervé à ſes deſcendans. „

(*c*) *Guillet, ubi ſupra pag. 8.*

(*d*) *Antonius Genſranus in Nomenclat. Vocabul. Barbar.*

(*B*) *La valeur de ſes ennemis étoit . . . . propre à relever ſa gloire.*] C'eſt un bonheur qui a manqué au grand Alexandre, car il ne trouva dans l'Aſie que de foibles ennemis, quoi qu'ils fuſſent innombrables. Il ne ſemble donc pas qu'il ait été le mignon de la fortune au même point que Mahomet, qui preſque toûjours avoit à vaincre de braves gens: ce qui le diſtingué des autres grans Conquerans avec beaucoup d'avantage. Prouvons ceci par les paroles d'un Auteur moderne qui nous a donné une belle hiſtoire de ce Sultan. „ On (*e*) ne peut „ pas dire qu'il ait eu affaire à des ennemis ob„ ſcurs, & à des Nations peu belliqueuſes, „ puis qu'entre les Capitaines illuſtres qui firent „ chanceler ſa fortune, on conte Huniade & „ Mathias Corvin, avec les forces de Hon„ grie; Scander-beg, avec celles des feroces Al„ banois; le Valaque Uladus auſſi intrepide „ qu'eux, bien qu'à la verité moins honneſte „ homme, les Empereurs de Grece & de Tre„ bizonde, les Rois de Perſe, de Naples & „ de Boſnie, les Princes de Grece, de Servie, „ de Sinope, & de Caramanie, les Republi„ ques de Veniſe & de Gennes, les Chevaliers „ de Rhodes, & les armées de la Croiſade, „ c'eſt-à-dire, l'élite de nos Nations Occiden„ tales. Il n'y pas un ſeul de tant d'ennemis „ qu'il n'ait eſté chercher de deſſein formé, par „ une bravoure extraordinaire, & qui n'ait à

(*e*) *Guillet, ibid. pag. 6. & 7.*

„ la

faire de chercher parmi les Turcs de quoi ſe former une juſte idée de ſon merite; les Chrétiens lui ont dreſſé des (C) monumens qui donnent plus de relief à ſes victoires;

„ la fin cedé à ſa valeur ou à ſa prudence. Chrétiens ou Mahometans, tous eſtoient en butte à ſon ambition, & les intereſts de ſa Religion n'entroient jamais dans les maximes de ſa politique. Juſqu'icy, il a eſté le ſeul de „ tant de Sultans qui ait oſé faire paſſer des „ troupes reglées en Italie, où en divers „ temps elles ont gagné une bataille rangée, & „ pris une bonne place; non pas par une inſulte inopinée, à la maniere des Corſaires; „ mais par les droites attaques d'un ſiege dans „ les formes. „

(C) *Les Chrétiens lui ont dreſſé des monumens.*] En voici la preuve: le même Hiſtorien me (a) *Id. ib. pag. 4. & 5.* „ fournit. „ Je (a) ne croi pas être blâmable de renouveller la memoire de ce Conquerant, puis que d'ailleurs il eſt impoſſible „ qu'elle periſſe, & (b) qu'il n'y a jamais eu (b) *Platina. Vit. Caliſt. Girolamo.* „ de Prince Infidelle qui ait laiſſé parmy nous „ de ſemblables Monumens. L'Egliſe (c) Catholique prend le ſoin de nous faire ſouvenir de luy chaque jour de l'année, par un (c) *Briant. lib. 17.* „ ſignal remarquable & perpetuel; car les coups „ de cloche qu'on ſonne chaque jour pour la „ priere de midy, n'ont eſté ordonnés par un „ de nos Papes, que pour avertir le peuple de „ recommander à Dieu les Fidelles qui combatoient contre ce Sultan. (d) Pour une Ba- (d) *Paradoſ. Leunclav. cap. 137. Turco-Grac. pag. 62. Petav. rationa. temp. part 1. lib. 9. Briani lib. 17.* „ taille qu'il a perduë, nous rendons encore „ chaque année des actions de graces au Ciel, „ en ſolemniſant la Feſte de la Transfiguration „ du Sauveur, qui fut inſtituée pour cette Victoire. Mais ce qui ne merite pas moins de „ reflexion, luy ſeul a donné lieu à la con- „ vocation d'un Concile general, & au projet „ de pluſieurs autres. Ses (e) armes ſeules ont re- (e) *P. Juſtinian. lib. 8. Platina vit. di Pio II.* „ duit les Chrétiens à luy oppoſer celles d'une „ Croiſade, qui s'eſt diſtinguée évidemment de „ toutes les guerres Saintes, puis qu'un Pape y „ marcha en perſonne, ſuivy du College des „ Cardinaux. Enfin, luy ſeul a obligé un des „ Empereurs d'Occident à inſtituer l'Ordre des „ (f) Chevaliers d'Auſtriche, qui ſous ce grand (f) *Lazius lib. 9. rerum Vindobonenſium.* „ nom, tiré de la Maiſon de ſon fondateur, & „ ſous les auſpices de Saint Georges, s'engage- „ rent par des vœux formels à traverſer des „ progrés ſi étonnans. Un (g) Archevêque, (g) *Leon. Chienſ. Archiep. Mitylen. Iſid. Ruthen. Card. SS. Pet. & Marc. Pius II.* „ un Cardinal, un Pape meſme ont publié „ pendant ſa vie ſes victoires par leurs écrits, „ pour luy ſuſciter des ennemis en faveur de „ nos autels. „ L'aveu qu'ont fait ſes Hiſtoriens n'eſt pas un moindre temoignage de ſa gloire, que les preparatifs qu'avoit faits le Pape pour ſe retirer à Avignon, en cas que l'Italie fut attaquée par Mahomet en perſonne. Achmet qui commandoit dans Otrante en partit pour aller trouver ſon maître: „ Et con- (b) *Id. ib. liv. 7. pag. 374. 375. ad ann. 1480.* „ ſeter (b) avec lui ſur le progrés de ſes armes „ en Italie, où meſme il ſe promettoit de l'amener. Les menaces qu'il en fit en s'embarquant jetterent les Italiens dans la derniere „ conſternation, & leur firent craindre une „ Campagne d'autant plus funeſte, que la garniſon Otomane continuoit chaque jour ſes „ courſes avec de nouveaux avantages; de ſorte qu'Otrante regorgeoit d'Eſclaves Chreſ- „ tiens, & de butin. L'Italie a ſouffert de „ plus grands maux, mais elle n'a jamais eu de „ frayeur pareille, & il ſembloit que les peuples y eſtoient déjà condamnés à porter le „ Turban. Il eſt certain que le ſouverain (i) (i) *Cuſp. pian. in vit. Mahom.* „ Pontife Sixte IV. croyant déjà voir Rome „ enveloppée dans l'affreuſe deſtinée de Conſtantinople, fit deſſein de la confier à la protection des Apoſtres, & ne ſongea plus qu'à „ faire équiper des galeres pour paſſer en Provence, & transferer une ſeconde fois le ſaint „ Siege à Avignon. Les Hiſtoriens de ce temps-là ont écrit qu'il n'y avoit plus de ſalut pour „ l'Italie, parce qu'en effet on n'y voyoit pas „ une ſeule place de guerre à l'épreuve de cent „ mille Mahometans, qu'on ſuppoſoit y devoir „ eſtre encouragés par la preſence du Sultan. „ Parmy tous les témoignages de cette conſternation, je ne rapporteray que celuy de „ Sabellicus, qui eſtoit du païs, & qui vivoit „ de ce temps-là: Il (k) *n'y a point de doute* (k) *Sabellic. Ennead. 10. lib. 7.* „ *que s'eſtoit fait de l'Italie, ſi la ſouveraine providence n'eût arreſté le cours d'un mal ſi horrible par la mort de Mahomet.* „ Je citerai bientôt (l) un paſſage de Platine qui pourroit être (l) *Dans la remarque E.* joint aux precedens.

Voici un autre monument élevé par les Chrétiens à la gloire de ce Prince Turc. Ils ſe réjouïrent de ſa mort avec des excés qui valent les plus beaux panegyriques de la Grece. Laiſſons parler encore Mr. Guillet. *Les* (m) *nouvelles de la mort de Mahomet furent receuës dans* (m) *Ibid. pag. 384. La Chreſtienté avec les plus grands tranſports de joye qu'elle ait jamais ſait éclater. Rhodes, où elles furent pluſtoſt annoncées qu'ailleurs, en fit des rejoüiſſances ſolemnelles. Mais elles n'égalerent pas celles de Rome. Le Pape Sixte fit ouvrir toutes les Egliſes, & ceſſer le travail des Artiſans, ordonna des Feſtes qui durerent trois jours, avec des prieres publiques & des Proceſſions generales; commanda que pendant ce temps-là toute l'artillerie du Chaſteau de Saint-Ange fiſt des décharges continuelles; & ce qui eſt plus remarquable, fit ceſſer les apprêts du voyage d'Avignon, où il alloit chercher un aſyle contre les Armes Otomanes.* L'Hiſtorien ayant ſenti que tant de demonſtrations de joye peuvent faire tort au nom Chretien, parce qu'elles ne ſont pas une marque de cette noble grandeur d'ame dont l'ancienne Rome s'eſt piquée, a éludé ou refuté cette objection par une note pieuſe. *Il faut avoüer*, dit-il (n), *que la Religion Chreſtienne a* (n) *Ibid. bien mis de la difference entre les mœurs des Anciens Romains & des modernes, & qu'elle l'y a miſe avec une juſtice qu'on ne ſçauroit trop reſpecter. Car l'ancienne Rome, prevenuë de ſes maximes orgueilleuſes, & d'une politique où le faſte avoit plus de part que la generoſité, ne ſe ſeroit pas rejoüie de la mort de ſes ennemis, de peur d'eſtre ſoupçonnée d'avoir honteuſement apprehendé leur puiſſance. Ainſi Ceſar affecta de pleurer la mort de Pompée, & l'Hiſtoire Payenne eſt remplie des traits d'une pareille oſtentation. Mais dans le ſiecle de Mahomet, la deſtruction des Autels ſacrés, & la profanation de nos plus ſaints myſteres demandoit legitimement une joye éclatante pour le trépas de*

victoires, que les Annales Ottomanes, & que tout ce que les Turcs ont su inventer pour éternifer la grandeur de ſes actions. Il eſt donc bien étrange qu'il ſe trouve des Ecrivains diſtinguez dans le Chriſtianiſme, qui ſoutiennent que la proſperité (D) eſt la marque de la bonne cauſe, & qu'il n'y a que les Princes ver-

de ce fameux ſacrilege, comme une pieuſe reconnoiſſance que Rome devoit au Ciel pour le bonheur de la Chreſtienté. J'ai déjà dit (a) que les Chretiens ont donné à ce terrible ennemi le ſurnom de *Grand Seigneur.*

(a) *Dans la remarque A.*

(D) *Que la proſperité eſt la marque de la bonne cauſe.*] J'ai déjà montré l'impertinence de ces Ecrivains, dans l'article (b) de Mahomet le faux Prophete. J'ai montré qu'en matiere de triomphes l'étoile du Mahometiſme a prevalu ſur l'étoile du Chriſtianiſme, & que s'il faloit juger de la bonté de ces religions par la gloire des bons ſuccés temporels, la Mahometane paſſeroit pour la meilleure. Les Mahometans ſont ſi certains de cela, qu'ils n'alleguent point de plus forte preuve de la juſtice de leur cauſe, que les proſperitez éclatantes dont Dieu l'a favoriſée. Voici ce qu'un Moine qui a demeuré long tems en Turquie, nous aprend ſur les motifs qui retiennent ces Infideles dans leur religion. *Secundum (c) motivum eſt victoria eorum continua contra Chriſtianos, quod alios multum movet. Unde victores ſe nominant, & gloriantur quaſi victores totius mundi. Orant etiam pro victoribus ſpecialiter in omnibus congregationibus ſuis, præſertim in continuis poſt comeſtionem gratiarum actionibus. Superbiunt inſuper & Chriſtianos feminas deficiendo nominant, & ſe viros eorum. Et ut ad hoc magis ac magis inducantur, anteceſſorum victorias deſcribunt decantant, laudant, ac præconizant.* Joignons un autre temoin à celui-là. „ L'heureux (d) ſuccés de ſes armes de ces Infideles, eſt un autre „ argument dont ils ſe ſervent pour appuyer la „ verité de leur Religion. Car comme ils „ croyent que Dieu eſt l'auteur de tous les „ bons évenemens, ils concluent, que plus ils „ reüſſiſſent dans leurs guerres, & plus auſſi „ Dieu fait paroître qu'il approuve leur zéle & „ leur Religion. C'eſt cette perſuaſion qui fait „ que les Turcs haïſſent & deteſtent les Juifs par „ deſſus tous les autres peuples du monde. Ils „ les appellent abandonnez de Dieu, à cauſe „ qu'ils n'ont point de demeure fixe ſur la ter„ re, & qu'ils n'ont aucun Prince de leur na„ tion, qui les protege & qui les defende. „

(b) *Remarque P.*

(c) *Septem-Caſtrenſis de moribus Turcarum c. 11. pag. 40. apud Hottinger. hiſtor. Oriental. pag. 338.*

(d) *Ricaut, tant, laudant, ac præconizant. état preſent de l'Empire Ottoman livre 2. chap. 3. p. m. 324.*

Le Moine que j'ai cité nous dit une choſe qui eſt digne d'attention, c'eſt que les Turcs en ſe regardant comme des hommes, conſideroient les Chretiens comme des femmes. Comment accorderons-nous cela avec nos hiſtoires, qui nous aprenent que les Turcs n'ont jamais vaincu les Chretiens ſans être 10. ou 12. contre un, & ſans perdre 20. fois plus de gens que les Chretiens n'en perdoient? Si cela étoit vrai, les Turcs ne ſeroient-ils pas contraints d'avoüer que les Chretiens ſont de bons ſoldats? Diroient-ils que ce ſont des femmes? Je ne ſai que dire ſur ce ſujet; mais je ſuis perſuadé d'une part que nos Chretiens occidentaux ont toûjours été d'auſſi bons ſoldats pour le moins que les Ottomans, & de l'autre que nos hiſtoires ſont pleines de fables touchant le nombre des morts, & celui des combatans: elles le groſſiſſent prodigieuſement du côté des Infideles, & ne l'amoindriſſent pas moins de l'autre côté. Elles font ce que nous avons vu faire aux Gazetiers de chaque parti dans ces dernieres campagnes, aux deux (e) ſieges de Namur. Tour-à-tour les Gazettes des aſſiegez ont parlé de pluſieurs aſſauts imaginaires, où l'ennemi perdoit une infinité de monde: tour-à-tour elles ont tellement groſſi ſes pertes dans les aſſauts effectifs, que qui joindroit enſemble les morts, les bleſſez, les deſerteurs, & les malades de ces relations, on ſe trouveroit plus perſonne à l'armée des aſſiegeans, qui eût pu entendre batre la chamade. Quoi qu'il en ſoit, les choſes ſont bien changées; les Turcs ont montré & dans la Hongrie, & dans la Grece depuis l'an 1683. qu'ils ſont de pauvres ſoldats, & qu'ils ne ſauroient reſiſter aux troupes Chretiennes inferieures en nombre. S'ils avoient été toûjours ſi malheureux, ils n'auroient pas pris la proſperité pour une marque de la vraye religion. Ils ont fait de très-grandes pertes dans l'Europe: nos Nouvelliſtes ont pretendu qu'ils en avoient fait de très-funeſtes dans l'Aſie; car combien de fois avons-nous lu dans les Gazettes que la Meque, que le grand Caire, & que les Provinces voiſines avoient été ſaccagées, & que la conſternation étoit grande dans Conſtantinople à l'occaſion de ces irruptions, & de ces ſoulevemens †. C'étoient des fableries, & des fraudes politiques, deſtinées à perſuader aux peuples que toutes les troupes Imperiales ſeroient bien-tôt ſur le Rhin. Deux ou trois petites conſequences très-aiſées à tirer menoient d'abord là le lecteur.

(e) *Le premier en 1692. le ſecond en 1695.*

† *Conferez ces paroles de Juvenal Sat. 6. v. 407.* Quoſdam facit iſſe Niphatem populos, magnoque illic cuncta arva teneri Diluvio, nutare urbes. ſubſidere terras.

COMMENT les hommes ſe joüent de differens principes touchant la proſperité & l'adverſité.

Il ſemble que les Turcs depuis ces diſgraces devroient douter que leur religion fût bonne; cependant ils ne le font point: ils ne font pas plus capables que les autres hommes de raiſonner conſequemment, & de ſuivre leurs principes: ils font ce que feroient les Orthodoxes, ils attribuent leurs malheurs non pas aux defauts de leur religion, mais au peu de ſoin qu'ils ont eu de la pratiquer. Qu'il me ſoit permis de dire un mot ſur l'inconſtance des raiſonnemens de l'homme, à l'égard de l'adverſité, & de la proſperité. On a là-deſſus des maximes toutes oppoſées. On vous dira (f) & que (g) la pieté a les promeſſes de la vie preſente, & de celle qui eſt à venir. On vous dira & que Dieu laiſſe proſperer les mechans en cette vie, & que ſi nous y prenons garde de près, nous trouverons veritable la maxime de Tite Live (h), que ceux qui craignent Dieu reüſſiſſent dans leurs deſſeins, & que les impies ont la fortune contraire. Ce n'eſt pas le tout: dans la theſe generale on conviendra qu'il ne faut point juger des choſes par l'évenement, & que ceux qui le (i) feront meritent d'être malheureux. Mais repreſentons-nous deux grans partis oppoſez, dont l'un forme une importante entrepriſe. Si elle reüſſit, il ne manque pas d'en inferer qu'elle eſt juſte;

(f) 2. *Epiſt. à Timoth. c. 3. v. 12.*

(g) 1. *Epiſt à Timoth. ch. 4. v. 8.*

(h) *Inveterati nietis omnia proſpera eveniſſe ſequentibus Deos, adverſa ſpernentibus. T. Livius lib. 5.*

(i) *Caret ſucceſſibus opto quisquis ab eventu facta notanda putat. Ovid. Epiſt. Penelop. Ulyſſ.*

vertueux * qui ayent part aux faveurs de la bonne fortune. C'eſt inutilement qu'on viendroit nous alleguer, que ſi les Princes Chretiens n'euſſent (*E*) pas été deſunis, ils euſſent batu les Mahometans. Il y a des gens qui ont écrit que ce (*F*) Sultan étoit Athée. Cela pourroit être vrai; & il eſt du moins certain qu'il

* *Voyez ce que Boxius a écrit contre Machiavel.*

re; il ſoutient que ce bon ſuccés eſt une marque de l'aprobation de Dieu; l'autre party ſoutient au contraire qu'il s'en faut tenir à la theſe generale, & au *careat ſucceſſibus opto* &c. & que Dieu permet très-ſouvent pour punir les hommes, que les mechans reüſſiſſent dans leurs pernicieux complots. Mais ſi le party qui moraliſe ſi bien forme peu après une entrepriſe de conſequence, & qu'il la voye reüſſir, il ne veut plus entendre parler de la theſe generale: il dit à ſon tour que le bon ſuccés eſt une marque de la juſtice de cette affaire, & qu'il paroit bien que Dieu l'aprouve, puis qu'il l'a accompagnée ſi viſiblement de ſa ſainte benediction. Alors l'autre party n'aura point de honte de venir dire, qu'il ne faut point juger des choſes par l'évenement, *careat ſucceſſibus opto* &c. & de debiter cent beaux lieux communs. Y-a-t'il rien de plus commode que cela? N'eſt-ce point être fourni de principes comme d'habits, les uns pour l'été, & les autres pour l'hyver *?

* *Appliquez ici ce que diſoit St. Hilaire* lib. 2. ad Conſtant. *contre les annuas atque menſtruas de Deo fides, qui étoient plûtôt* fides tempo*rum quam* Evange*liorum. Voyez auſſi* D'Avis *aux Refugiez. pag.* 85.

(*E*) *Que ſi les Princes Chretiens n'euſſent été deſunis.*] Une infinité de livres ſont pleins de murmures, de ce que les Princes Chretiens s'entre-mangeant les uns les autres, ont laiſſé perdre Conſtantinople, l'Ile de Rhodes, la Hongrie &c. ce qu'ils auroient pu empêcher facilement, s'ils euſſent uni leurs forces contre l'ennemi du nom Chretien. On a raiſon de le croire, & de ſe plaindre d'une diſcorde qui a été ſi utile aux Turcs. Mais on ſeroit bien ridicule, ſi l'on employoit cette remarque à faire voir que la fauſſe Egliſe n'a pas été plus comblée de proſperitez temporelles, que la veritable: car cette diſcorde des Princes Chretiens eſt elle même un très-grand malheur, & s'il étoit arrivé que les Infideles ne s'en fuſſent pas prevalus, elle n'eût pas laiſſé de prouver manifeſtement les adverſitez du Chriſtianiſme. Remarquez bien que dans la queſtion, ſi le Chriſtianiſme a eu plus de part aux proſperitez que les fauſſes religions, il ne s'agit pas de ſavoir ſi les Sultans ont remporté des victoires par la valeur de leurs troupes, ou par la foibleſſe de leurs ennemis; mais s'ils ont conquis des Royaumes, & s'ils ont gagné des batailles ſur les Chretiens. Qu'ils l'ayent fait par bonheur, ou par bravoure, c'eſt toûjours une proſperité temporelle; & ainſi on ne remedie à rien, en affoiblissant la gloire de leurs triomfes ſous pretexte qu'ils ont tiré avantage de la deſunion des Chretiens: c'eſt plûtôt donner de nouvelles preuves de l'infortune du Chriſtianiſme. Comptons donc pour un monument érigé par les Chretiens à la fortune & à la gloire des Turcs, tant de harangues qui ont été publiées pour exhorter les Princes Chretiens à unir leurs forces contre ces Infideles. Un tems a été que nos Profeſſeurs en Eloquence n'auroient pas cru être dignes de leur penſion, s'ils n'avoient fait une harangue de cette nature; & ce n'étoit point un jeu d'eſprit, ou un exercice d'Ecolier, comme les declamations qu'on faiſoit à Rome ſur Annibal (*a*), & ſur Sylla (*b*): c'étoient des diſcours ſerieux & graves, deſtinez à perſuader aux Princes une promte ligue & une celebre expedition. Jerôme Reuſnerus a recueilli pluſieurs volumes de ces harangues. Ce n'étoient pas ſeulement les Princes qui avoient beſoin qu'on les exhortât à la concorde; il y avoit une autre eſpece de deſunion qui n'étoit pas un petit mal dans la Chretienté. Les gens d'Egliſe ſe repoſoient ſur les Laïques, & ceux-ci attendoient qu'il plût aux Eccleſiaſtiques de fournir aux frais de la guerre. Platine nous repreſente naïvement les mauvais effets de cette attente reciproque. *Mahometus arabs, dit-il* (*c*), ... *magnum in Chriſtiano populo excitavit incendium: & ita magnum, ut vereatur ne ejus ſecta noſtra potiſſimum ætate Reliquias Chriſtiani nominis penitus extinguat: adeo tepeſcimus: & animo ac corpore languidi interitum noſtrum expectantes concidimus. Invaleſcit ejus ſecta nunc multo magis quam antea. Nam tota Aſia & Aphrica, magnaque pars Europæ Mahometanis principibus ſubjecta eſt. Inſtant nunc Thurci terra ac mari: ut nos tanquam cuniculos, ex hiu Europa latebris eruant. Sedemus otioſi: alter alterum expectantes, quaſi hoc malum univerſæ reipublicæ Chriſtianæ non immineat. Expectant ſacerdotes ut à ſacularibus hoc tantum bellum & tam neceſſarium ſumatur. Expectant item ſacularis ut Presbyteri tuendæ religionis cauſa pecuniæ in ſumptus bellicos polliceantur & ſubminiſtrent, nec in pejores uſus effundant, quemadmodum facere plerique conſueverè, pecunias elemoſynis & ſanguine martyrum comparatas, in aureâ & argenteâ vaſa & pergrandia quidem ſundentes: parum de futuro ſolliciti: Dei quem tantum utilitatis gratia colunt, & hominum contemptores.*

C'eſt donc avec beaucoup de juſtice (*d*) qu'on ſe moque de Bellarmin, qui a oſé mettre la proſperité entre les marques de la vraye Egliſe. C'eſt aux Mahometans qu'il convient de dogmatiſer de la ſorte, comme le fait voir Hottinger, qui montre d'ailleurs (*e*) que les autres marques (*f*) à quoi Bellarmin pretend que l'on reconoiſſe la vraye Egliſe, ſont les mêmes que les ſectateurs de Mahomet alleguent à l'avantage de leur religion.

(*F*) *Que ce Sultan étoit Athée.*] Voici ce que Paul Jove remarque ſur ce ſujet. (*g*) *Natus erat ex Deſpoti Serviæ filia, quæ puerum Chriſtianis præceptis & moribus imbuerat, quorum mox oblitus adoleſcendo, ita ad Mahometis ſacra ſe contulit, ut neque bos, neque illos vituſ teneret, & in arcano prorſus Atheos haberetur; utpote qui unum le chapitre tantum bona fortunæ numen coleret, quod præclarè conciliari vivida efficatique animi virtute præcabat. Itaque nulli additum religioni, cunctorum bominum accuratus de Diis, tanquam humana nihil curantibus, cogitationes irridebat; eo animi decreto, ut nullum unquam jus amicitiæ aut fœde-*

(*a*) Et mes ſæpenumero curæ fuêre Alpes Ut pueris placeas & declamatio fias. *Juven. Sat.* 10. *v.* 166.

(*b*) Et nos ergo manum ferulæ ſubduximus & nos Conſilium dedimus Syllæ privatus ut alumnum Dormiret. *Id. Sat.* 1. *v.* 13.

(*c*) *Platina in Bonifacio* 5.

(*d*) Quas ultimo ponit loco notas *Bellarminus* IX. & X. *infelicem exitum Eccleſiæ oppugnantium, felicitatem vero Eccleſiaſtici defendantium*, nomen notarum adeo non meruerunt, ut mirum ſit non cogitaſſe Cardinalem furioſiſſac ratione Mahommedanis contra nos ſuppeditari arma. *Hottinger. hiſtor. Orient. pag.* 338.

(*e*) *Ibid. dans tout le chapitre* §. 2. *livre.*

(*f*) *Le nom de Catholique; l'antiquité; une longue durée non interrom-*

R r r *vû*

pue; l'étendue; la ſucceſſion des Evêques; les miracles; l'auſterité des mœurs; le temoignage des adverſaires.

(*g*) *Jovius in elogiorum bellicæ virtutis illuſtrium lib.* 3. *p.* 20. 202.

qu'il faiſoit la guerre pour contenter ſon ambition, & non pas pour agrandir le Mahometiſme. Il preferoit ſes interêts à ceux de la foi qu'il profeſſoit; & de là vint qu'il eut de la tolerance pour l'Egliſe Greque, & (G) même beaucoup de civilité

tis, uſi ex commodo, exceptaque ad proferendum imperium occaſione, colendum atque ſervandum arbitraretur. Il y a deux obſervations à faire ſur ce paſſage; 1. Paul Jove ſe trompe, quand il aſſûre que la mere de Mahomet étoit Chretienne. „ (a) On ne ſçait ny le nom ny „ la qualité de ſa mere, quoy que tous les Hiſ„ toriens d'Occident, prévenus d'une erreur „ generale, nous l'ayent voulu faire connoître „ ſous des noms diverſement forgés, tantoſt de „ Melizze & d'Irene, tantoſt de Marie fille du „ Deſpote de Servie, & qualifiée de *Deſpœne*, „ titre d'honneur que les Grecs donnoient aux „ Princeſſes Chreſtiennes de l'Orient. Mais „ quoy que cette Deſpœne eût épouſé le Sultan „ Amurat, elle n'eſtoit que belle-mere de Ma„ homet, & n'eut jamais d'enfans, comme il „ eſt clairement juſtifié par l'ambaſſade de l'Hiſ„ torien (b) Phranza, qui fut envoyé auprés „ d'elle pour la ſolliciter d'épouſer l'Empereur „ Conſtantin, quand elle fut veufue d'Amu„ rat. Les Turcs & le reſte des Grecs en con„ viennent.... (c) Il y a de grandes conjectu„ res que la (d) Deſpœne Marie, qui par un „ privilege particulier * y vivoit dans l'exercice „ de la Religion Chreſtienne, eut quelque ſoin „ de luy; car elle luy apprit *l'Oraiſon Domini„ cale & la ſalutation Angelique*, non pas comme „ une inſtruction de pieté, qu'Amurat jaloux „ de ſon culte auroit rigoureuſement condam„ née, mais comme le ſimple amuſement d'un „ enfant, dont la curioſité s'attachoit déjà à „ toutes choſes. „ Ma 2. reflexion eſt que Paul „ Jove ſe contrédit groſſiérement; car ſi Maho„ met II. reconoiſſoit & ſervoit la divinité de la „ Fortune, & s'il croyoit que l'on en gagnoit „ les bonnes graces par l'application, & par la „ force de ſon courage, il n'étoit point Athée, „ & il ne rejettoit point entierement la provident„ ce. Il eſt viſible que cette Fortune qu'il ſervoit, „ ne pouvoit être dans ſon eſprit que ſous l'idée „ d'un être qui diſpoſe des évenemens, & qui „ favoriſe certaines perſonnes. Cela ne peut con„ venir à un être aveugle, & qui n'auroit qu'une „ force naturelle de ſe mouvoir. Il faut que cet „ être puiſſe diriger ſes forces ſelon ſes deſirs, „ & qu'il conoiſſe ce que ſont les hommes, & „ qu'il les diſtingue les uns des autres. Chacun „ voit que le ſyſtême des Athées eſt incompati„ ble avec la ſupoſition d'un tel être. (e) Le Pere „ Maimbourg copiſte ici de Paul Jove, eſt tom„ bé dans la même contradiction. *Il n'y eut ja„ mais*, dit-il (f), *de plus grand Athée que ce Prin„ ce, qui n'adorait que ſa bonne fortune, qu'il re„ conoiſſoit pour l'unique divinité, à laquelle il eſtoit „ toûjours preſt de ſacrifier toutes choſes; qui ſe mo„ quoit de toutes les Religions, de la Chrétienne, en „ laquelle il avoit eſté inſtruit dés ſon enfance par la „ Sultane ſa belle-mere, fille du Deſpote de Servie; „ de celle de Mahomet, qu'il traitoit de chef de Ban„ dits entre ſes Confidens; & de tous ceux qui „ croyoient qu'il y euſt une autre Providence que celle „ que chacun doit avoir pour ſoy-meſme. De là vient „ que ſon interêt, ſa grandeur, & ſon plaiſir eſ„ toient l'unique regle de ſes actions, & qu'il ne gar-*

(a) Guillet *ubi ſupra liv. 1. pag. 10.*

(b) Phranz. *lib. 3. cap. 2. Chalcond. lib. 7. Turco-Græ. pag. 22. Annal. Sultan. cap. 93. & 96.*

(c) Guillet *ib. pag. 11.*

(d) Turco-Græ. *pag. 194. Informat. di Paola Giovio pag. 75. Annal. Sultan. cap. 99.*

* C'eſt-à-dire *Amet le Serrait.*

(e) Voyez l'article de *Ceſar. pag. 827. col. 2.*

(f) Maimbourg *Hiſtoire du Schiſme des Grecs li. 6. pag. 291. edit. de Holl. il cite* Ducas *c. 33.*

doit ni foy, ni parole, ni ſerment, ni traité, qu'autant qu'il les trouvoit commodes, & utiles pour arriver à quelqu'une de ces trois fins, à laquelle il tendoit toûjours en tout ce qu'il entreprenoit.

C'eſt une opinion fort generale que certaines gens ont du bonheur, & que d'autres ont du malheur; & il eſt bien difficile de ne croire point cela, quand on prend garde aux évenemens publics. Il y a des Amiraux qui font traverſez preſque toûjours par les vens contraires, dans les deſſeins les plus importans: il y en a d'autres pour qui le bon vent ſemble ſe lever, toutes les fois qu'ils ont à executer de grandes choſes. Ces coups de malheur & de bonheur ne paroiſſent pas ſi viſiblement dans les armées de terre; mais on ne ſauroit nier que les pluyes ou le beau tems, & pluſieurs autres occurrences qui ne dependent point de nôtre ſageſſe, ne traverſent ou ne favoriſent plus ſouvent les entrepriſes de certains Generaux, que les entrepriſes de quelques autres. Il ſemble même que l'on puiſſe remarquer qu'il y a des Generaux, qui ne ſont jamais ſecondez de ce qu'on apelle coups de bonheur, que lors qu'ils combatent contre des Chefs qui paſſent pour malheureux. Si l'on ſuivoit à la trace les avantures des particuliers, on y trouveroit à proportion autant de marques de ces coups de bonne ou de mauvaiſe fortune. Il n'y a point d'Athée, il n'y a point d'Epicurien qui puiſſe admettre cette diſtinction de bonheur & de malheur; elle n'eſt pas compatible avec leur ſyſtême. Allegueront-ils les influences des aſtres? Mais cela n'eſt bon à dire que dans un Sonnet: elles ne peuvent rien ici, à moins qu'elles ne ſoient dirigées par un principe intelligent; & c'eſt ce qu'ils n'admettent pas. Ils diront bien que c'eſt un malheur, ſi un homme qui achete 200. billets de loterie ſur 3000. n'emporte aucun lot; & que c'eſt un bonheur, ſi un homme qui n'achete que trois billets ſur cent mille a le gros lot: mais ils ſoutiendront que cela ſe fait ſans la direction d'une intelligence, & par une ſuite neceſſaire du mélange des billets. En effet, quand même il n'y auroit point de providence, il faudroit neceſſairement que quelcun eût le gros lot, celui-ci plûtôt que cent autres: mais ils ne peuvent point avoüer ſelon leur ſyſtême, que certains hommes auroient toûjours le gros lot, en n'achetant que peu de billets; & que d'autres qui en acheteroient un grand nombre, ne gagneroient jamais rien; car cela témoigneroit clairement la direction de quelque genie ami ou ennemi. Voilà pourquoi ils ne peuvent point admettre la diſtinction, proprement dite, de gens malheureux & de gens heureux. En un mot, pour revenir à Mahomet, s'il a reconu la Divinité de la Fortune, il n'a été ni Athée, ni Epicurien.

REFLEXION ſur ce qu'on croit qu'il y a des gens heureux.

(G) *De la tolerance pour l'Egliſe Greque, & beaucoup de civilité pour le Patriarche.*] Je m'aſſûre que mon lecteur ſera bien aiſe de trouver ici un petit detail, ſur un fait auſſi curieux que celui-là. Je me ſerviraí des paroles du P. Maimbourg.

civilité pour le Patriarche de Constantinople. Il n'y a nulle aparence qu'il ait fait le vœu (*H*) qu'on lui attribuë. On dit que pour faire voir à ſes ſoldats que la

bourg, qui ayant decrit la priſe de Conſtantinople, & l'entrée triomphale de Mahomet dans cette ville, continuë ainſi. „ (*a*) Après cela, „ comme il eſtoit extrémement adroit, ne vouloit pas perdre avec les Chretiens les principales forces, & le plus grand revenu de ſon nouvel Empire, il fit un trait de très-habile „ Politique, pour les aſſeûrer, en leur faiſant voir qu'il les vouloit traiter très-favorablement „ en bon maiſtre, & leur laiſſer l'exercice libre „ de leur Religion. Car ayant apris (*b*) que le „ Siege Patriarcal eſtoit vacant, par la renonciation volontaire de Grégoire Protoſyncelle, „ qui s'eſtoit retiré à Rome, il voulut qu'il y „ en euſt un: & pour agir auſſi d'abord en Empereur, il ordonna qu'il ſe fiſt à la maniere „ accouſtumée ſous les derniers Princes. . . . „ Il fit aſſembler quelques Eveſques qui ſe trouverent alors aux environs de Conſtantinople, „ avec ſi peu d'Eccleſiaſtiques qui y eſtoient reſtez, & les principaux d'entre les Bourgeois; „ ceux-cy élûrent, ſelon ſes ordres, le celebre „ Senateur (*c*) George Scholarius, celuy-là meſme qui s'eſtoit declaré ſi hautement pour la „ Foy Catholique au Concile de Florence, & „ que Mahomet, qui aimoit les habiles gens, „ avoit épargné, quand il fit mourir tant de „ perſonnes de qualité, ayant ſeu que c'eſtoit „ le plus ſçavant, & le plus éloquent de tous „ les Grecs. Il fut donc choiſi, ſous le nom „ de Gennadius; & le Sultan voulut obſerver „ en cette occaſion toutes les meſmes cérémonies que les Empereurs de Conſtantinople „ gardoient, en inſtallant le Patriarche en cette „ maniere. . . . (*d*) Auſſi-tôt qu'il eut fait „ élire Gennadius, on le conduiſit par ſon ordre en grande pompe au Palais, où il le reçut avec toute ſorte d'honneur, & de témoignage de bienveillance, le faiſant meſme manger à ſa table, s'entretenant long-temps avec „ luy, comme s'il euſt eſté le plus intime de „ ſes confidens. Après quoy l'ayant mené dans „ la grand' Sale, il luy mit en cérémonie le baſton Paſtoral entre les mains, en preſence des „ Turcs & des Chrétiens accourus à un ſpectacle auſſi ſurprenant que celuy où l'on voit „ le Sultan des Turcs, ennemi mortel du Chriſtianiſme, donner l'inveſtiture du Patriarcat „ de Conſtantinople, par la Croſſe. Il fit plus: „ car quoy que le nouveau Patriarche fiſt tout „ ce qu'il put pour s'y oppoſer, alleguant l'exemple des autres Empereurs, qui n'avoient „ jamais porté la bonté & la civilité ſi loin, il le „ voulut conduire juſqu'à la porte du Palais, où „ l'ayant fait monter ſur le plus beau cheval de „ ſon écurie, ſuperbement enharnaché de ſatin „ blanc tout brodé d'or, il ordonna à tous ſes „ Viſirs, & à ſes Bachas de l'accompagner, „ comme ils firent, en marchant en bel ordre, à pied, les uns devant, & les autres „ après luy, dans une longue & ſuperbe ſuite, „ au travers de (*e*) toute la ville, juſqu'à la celebre Egliſe des douze Apoſtres, qu'il luy avoit aſſignée pour eſtre ſa Patriarcale, au lieu de „ celle de Sainte Sophie, dont il avoit fait la „ grande Moſquée. Il l'alla meſme viſiter quelques jours après dans le nouveau Palais Patriarcal de l'Egliſe de noſtre-Dame, qu'il „ avoit obtenuë du Sultan au lieu de celle des „ Apoſtres; & là il le pria de luy expliquer les „ principaux points de la Religion Chreſtienne: ce que ce grand homme fit avec tant de „ jugement, de force & de netteté, & tant „ d'aprobation du Sultan, qu'il en voulut avoir „ l'expoſition par écrit, qui ſe voit encore aujourdhuy en Grec, en Latin, & en Arabe „ demy-Turc. Voila ce que fit cet habile Prince, pour obliger, par cette feinte douceur du „ commencement de ſon Empire, les Chrétiens „ Grecs à ſupporter plus doucement un joug „ qu'ils ne trouveroient pas ſi dur, qu'ils l'ont „ depuis experimenté juſqu'à maintenant. „ Conſultez Mr. Guillet (*f*) qui raconte tout ceci amplement & exactement, & qui raporte pluſieurs choſes qui furent faites par Mahomet en faveur des Grecs. On en verra le precis dans la remarque ſuivante.

(*a*) *Maimbourg ib. pag. 358. & ſuiv.*

(*b*) *Phranza l. 3. c. 19.*

(*c*) *Phranza lib. cit. Leo Allat. de purp. conſer n. 1. c. 5. 6.*

(*d*) *Maimbourg ibid. pag. 361. 362.*

(*e*) *Turco-grec. l. 2. Panmacharitæ.*

(*f*) *Ubi ſupra, liv. 3. p. 259. & ſuiv.*

(*H*) *Le vœu qu'on lui attribuë.*] „ (*g*) C'eſt „ dans l'année 1469. que le ſupplément (*b*) des „ Annales de Baronius aſſeure que Mahomet „ emporté de zéle pour ſa Religion, fit ſolemnellement le vœu que voicy, contre la „ noſtre. *Je fais serment, & proteſte par un vœu, „ que j'adreſſe au ſeul Dieu Createur de toutes choſes, que je ne gouſteray ny les douceurs du ſommeil, ny celles de la bonne chere; que je renoncray meſme aux ſouhaits des voluptés, & au „ plaiſir des ſens; & que je ne tourneray point mes „ regards de l'Orient vers l'Occident, juſqu'à ce que „ j'aye foulé ſous les pieds de mon cheval tous les mal de Pa- „ Dieux que les adorateurs de* CHRIST *formeront voir, & il „ de bois, d'airain, d'argent, d'or, & des couleurs „ de la peinture; en un mot, que je n'aye purgé „ la face de la terre de tous impietez.* depuis l'O- „ rient juſqu'à l'Occident, afin d'y faire éternellement retentir les loüanges du vray Dieu, & „ de ſon Prophete Mahomet. Les Hiſtoriens Grecs „ de ce temps-là qui pouvoient parler avec certitude des affaires de leur païs, & qui ne peuvent donner rien au Sultan, ne diſent pas un mot „ de ce vœu. Eſt-il poſſible que les Hiſtoriens „ Latins qui l'ont rapporté, ſans citer aucun „ garant, ayent fait Mahomet ſi zélé pour ſa „ Religion, eux qui ſoûtiennent qu'il n'en profeſſoit aucune? Diront-ils que ce Prince ait „ voulu faire l'hypocrite, pour flatter ſes ſujets „ par ce faux éclat de pieté, luy qui toûjours „ fier, & toûjours perſuadé de ſa toute-puiſſance, n'a jamais daigné rien ménager avec „ eux, & qui ne s'y eſt point veu reduit par „ aucune ſedition de l'armée ou du peuple, ny „ par aucune formalité des ceremonies de ſa „ loy? Il luy eſtoit aiſé de commencer à s'acquitter de ce vœu dans la Turquie, où ſa „ nation ſacrilege n'auroit pas mieux aimé que „ de ſeconder ce faux zéle. Il eſt évident que „ contre le but de cette prétenduë Politique, il „ s'y ſeroit rendu ridicule, en faiſant chaque „ jour à leurs yeux le contraire de ce qu'il avoit „ promis: car nous avons marqué ſes ſoins à „ reſtablir la dignité de Patriarche, à entretenir une eſpece de ſocieté familiere avec les Pa- „ triarches

(*g*) *Guillet ubi ſupra liv. 6. pag. 164. & ſuiv.*

(*b*) *C'eſt-à-dire Spondo dans la continuation des Annales. Il cite la lettre 380. du Cardinal Ossat ayant porté une copie de ce vœu à Ragouſe & on le trouva parmi les papiers qu'un Italien, & un Venitien qui le communiquerent au Pape. Aparemment cette piece fut fabriquée par quelque homme de loiſir, ou par quelque politique, afin d'animer une guerre de ligue les Princes Occidentaux.*

la volupté n'étoit point capable d'amolir sa vertu guerriere, il coupa la tête à une (*I*) Maitresse qu'il aimoit éperdûment. Cela me semble un peu apocryphe.

† *Guillet. ibid. livre 7. pag. 378. 379.*

La plûpart des Historiens Chretiens, en parlant de lui, ont sacrifié (*K*) la bonne foi à leur passion & à leur ressentiment. Il mourut † le troisiéme de Mai 1481. dans une bourgade de Bithynie, *comme il entroit dans sa 52. année.*

* *Id. ib. pag. 381.*

*Il a été * le premier des Sultans qui se soit preparé un tombeau particulier.* Je pense qu'il fut aussi le premier Sultan qui aima les (*L*) arts & les sciences.

Son

„ triarches Gennadius & Maxime, à authori-
„ ser de tèmps en temps l'exercice de leur Re-
„ ligion par des Lettres Patentes, ou par les re-
„ glemens de ſes Cadis, & à peupler Conſtan-
„ tinople des familles Chrêtiennes qu'il tiroit
„ de chaque ville Greque, à meſure que ſes
„ armes l'en rendoient maiſtre. Il ne faut que
„ conſiderer l'eſtat preſent de la Grece, où ſes
„ ſucceſſeurs ont ſouffert l'exercice du Chriſ-
„ tianiſme, ſelon la liberté qu'il en donna quand
„ il en fit la conqueſte. On montre encore au-
„ jourdhuy dans les plus celebres Monaſteres
„ du païs, les Sauve-gardes & les Titres d'e-
„ xemptions qu'il accorda genereuſement aux
„ Calogers. Il ne défendit point aux Grecs la
„ veneration des Images ſans relief, qui leur eſt
„ encore continuée contre les termes formels
„ de ce vœu, & eut la meſme tolerance pour
„ les Images en relief, reverées par les Gennois
„ de l'Egliſe Romaine eſtablis à Galata, &
„ par les Albanois du meſme Rit, qui avoient
„ eſté Sujets de Scander-beg. Les Hiſtoriens
„ Latins ont encore écrit, qu'autant de fois que
„ Mahomet faiſoit rencontre d'un Chreſtien,

(*a*) *Iſidor. Rhenien.*

„ il (*a*) ſe croyoit ſouillé d'une tache ſpirituelle,
„ & couroit incontinent aux ablutions de l'Al-
„ coran, en ſe lavant les yeux & la bouche;
„ mais cela eſtant, il avoit bien de ces ſortes
„ de purifications à faire, quand à la teſte de
„ ſon armée il en rencontroit une de cinquante
„ ou ſoixante mille Chretiens.„

(*I*) *Il coupa la tête à une Maîtresse.*] Elle s'appelloit (*b*) Irene, & n'avoit que 17. ans. *Un (c) Bacha l'avoit faite eſclave à la priſe de Conſtantinople, & donnée au Sultan.* Vous trouverez dans Mr. Guillet les circonſtances de cette avanture; mais comme il remarque (*d*) que tous ceux qui en ont parlé, l'ont copiée de Bandelli, Moine Italien qui *ſemble en avoir été toute creante, par les fautes qu'il y a faites contre l'ordre des tems, & contre les noms & le rang des perſonnes qu'il y introduit*, je ne la tiens pas fort certaine. Mr. de Scuderi qui avoit fait tant de harangues ſous le nom des Dames illuſtres, fit des diſcours politiques ſous le nom des Rois. L'un de ces diſcours eſt la reponſe pretenduë de nôtre Sultan aux murmures de ſon armée.

(*b*) *Guillet, ibid. l. 3. pag. 293. ad ann. 1453.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Ibid. pag. 299.*

(*K*) *Ont ſacrifié la bonne foi à leur paſſion.*] Mr. Guillet ayant obſervé que les nations occidentales ont donné à ce Sultan la qualité de *Grand Seigneur*, ou de *Grand Turc*, ajoûte tout auſſi-tôt: „ (*e*) Il eſt vrai que ce favorable te-
„ moignage de nos peuples a eſté contredit par
„ la pluſpart des Hiſtoriens d'Occident qui écri-
„ voient de ſon temps; car il n'y a point d'op-
„ probres ny de titres outrageux dont leur plu-
„ me n'ait voulu ternir ce Prince. A la verité,
„ il faut loüer leur zéle pour la Religion Chreſ-
„ tienne, quand ſelon l'occaſion ils ſe ſont em-
„ portés contre les impietés de Mahomet; mais
„ auſſi ſelon l'occaſion devoient-ils publier ce

(*e*) *Guillet, ubi ſupra l. 1. pag. 9.*

„ qu'il a eu de qualités loüables. C'eſt le juſte
„ temperament qu'ont ſçeu garder Philippes de
„ Commines, Chalcondile, & la Lettre du Pa-
„ pe Pie II. qui ont parlé de ce Prince pendant
„ ſa vie, en ſe dépouillant des préjugés vul-
„ gaires; & avec les ſages reſerves qu'il faut
„ toûjours avoir pour les teſtes couronnées.
„ Car enfin, de tout temps, un uſage peu hon-
„ neſte a banny la moderation qui devroit re-
„ gner entre les Ecrivains de diverſe Religion
„ & de differens partis, & leur a ſuggeré l'in-
„ vective & l'animoſité; comme ſi la juſtice
„ & la raiſon avoient beſoin d'un ſecours ſi bas
„ & ſi honteux. Auſſi faut-il avoüer que ſi de
„ toutes les injures publiées en ce temps-là con-
„ tre Mahomet, on en excepte quelques-unes
„ qui ſont veritablement authoriſées par la pu-
„ deur & par la pieté, le reſte eſt une loüan-
„ ge déguiſée, & la vaine menace de ceux qu'il
„ faiſoit trembler.„ Cet Auteur fait là un portrait qui reſſemble à beaucoup de gens repandus dans tous les ſiecles, & dans toutes les nations.

(*L*) *Le premier Sultan qui aima les arts & les ſciences.*] Il liſoit (*f*) ſouvent l'Hiſtoire d'Auguſte, & celle des autres Céſars, & avec encore plus de plaiſir celles d'Alexandre, de Conſtantin & de Theodoſe, *parce que tous trois ont regné dans les païs de ſa domination.* . . (*g*) De *l'amour qu'il avoit pour l'Hiſtoire, il paſſa avec le tems à l'eſtime des Hiſtoriens, & leur en donna des marques. . . Il aima avec paſſion la peinture & la muſique, & s'appliqua à la cizelure & à l'agriculture. . .* (*h*) *La connoiſſance des langues étrangeres luy fut ſi chere, contre le genie de ſa nation, qu'il ne parloit pas ſeulement celle des Arabes, qui eſt affectée aux loix Ottomanes & à la Religion du Legiſlateur Mahomet, mais encore la Perſane, la Grecque & la Françoiſe, c'eſt-à-dire, l'Italienne corrompuë, ſe facilitant ainſi une communication avec les peuples qu'il menaçoit de ſes armes. Sur tout, il excelloit dans l'Aſtrologie, & pour encourager ſes troupes, & effrayer ſes ennemis, publioit que le mouvement & les influences des corps celeſtes luy promettoient l'Empire du monde.* Pour ſavoir combien il ſe connoiſſoit en tableaux, on n'a qu'à lire dans Mr. Guillet (*i*) ce que le Vaſari raconte touchant Gentile Bellino fameux peintre Venitien, qui fut quelque tems à la Cour de Mahomet, & qui en revint chargé de preſens. Il aporta le portrait de cet Empereur; & ainſi il n'a pas été mal aiſé aux Hiſtoriens de nous aprendre comment ce Prince étoit fait: neanmoins on le reprehente bien differemment. Le P. Maimbourg maltraita un peu ſur ce ſujet le P. Bouhours. Voyez la (*k*) Critique generale de l'Hiſtoire du Calviniſme. Finiſſons cette remarque par ces paroles de Paul Jove. (*l*) *Ceterùm Mahomet qui impietatis apud ſuos; apud noſtros verò perfidiæ, & inhumanæ crudelitatis notam ſubiit, hanc ſaltem confeſſionem am-*

(*f*) *Id. ib. pag. 15.*

(*g*) *Id. ib. pag. 16.*

(*h*) *Ibid. pag. 17. Voyez ſur tout ceci le Hiſtoire du Schiſme des Grecs qui cite Pharaxe. l. 6. p. 289. l. 1. c. 33. Leunclav. l. 15.*

(*i*) *Ibid. liv. 4. pag. 305. & ſeq.*

(*k*) *Lettre de la 3. édition pag. 330. 331. 332. 333. 334.*

(*l*) *Paulus Jovius ubi ſupra pag. 265.*

nium

Son (*M*) épitaphe merite d'être conſiderée. J'aurai quelques fautes (*N*) à reprocher à Mr. Moreri; & je ne laiſſerai point paſſer au P. Maimbourg la témerité qu'il a euë, d'imputer (*O*) au ſchiſme des Grecs les maux qu'ils ſoufrirent ſous ce Prince Turc.

MAHO-

*nium certam laudem à Barbaris repudiatam, non inſuſe tuliſe exiſtimatur, quòd ei literarum, & præcellentium artium decus cordi fuerit; quando cunctas clariſſimarum gentium Hiſtorias, ſibi veris in Turcicam linguam juberet; ut inde hauſtu militiæ præceptis, actionum ſuarum diſciplinam, exemplorum varietate confirmaret, & præclaros artifices picturesque præſertim inſigni liberalitate complecteretur. Nam & commentaria rerum ab ipſo geſtarum à Liberto ejus *Vicentino conſcripta legimus; nenque ejus imagine ſumus potiti, quam Genetis Bellinus, à Venetiis Byzantium evocatus penxerat; quam ibi regiam multis tabulis rerum novarum ab obſidionem jucundiſſimam reſeriſſet.*

(*M*) *Son épitaphe merite d'être conſiderée.*] (*a*) On porta ſon corps dans la Moſquée de ſa fondation, où l'on voit encore aujourdhuy ſon turban & ſon ſabre. Mais ce qu'il y a de ſingulier, l'épitaphe qu'on luy fit ne parloit point de ſes grandes actions, & ſembloit meſme les conter pour rien, en comparaiſon de ſes dernieres penſées, que l'on ſe contenta d'y exprimer comme le plus grand éloge, & le plus fidele tableau de ſon courage. L'inſcription ne conſiſtoit qu'en neuf ou dix paroles Turques, expliquées par celles-ci, *Je me propoſois la conqueſte de Rhodes & celle de la ſuperbe Italie.* C'eſt nous faire entendre très-clairement: 1. qu'on ne marqua dans l'épitaphe de Mahomet aucun des deſſeins qu'il avoit executez, mais ſeulement les deſſeins qu'il vouloit executer. 2. Que ces actions à venir furent marquées en langue Turque. Cela eſt bien different du narré de Mademoiſelle de Scuderi. (*b*) *Comme l'ambition eſtoit la paſſion dominante au cœur de Mahomet, elle le ſuivit juſques à la mort, ordonnant que l'on miſt ſur ſon tombeau cette inſcription en langue Latine, après une grande narration de toutes ſes victoires en langue Turquesque.* IL AVOIT INTENTION DE RUINER RHODES ET LA SUPERBE ITALIE. Spandiginus (*c*) eſt conforme à ce narré, ſi ce n'eſt qu'il ne dit point que les dernieres paroles fuſſent en Latin. Je trouve aſſez aparent que Selim I. pour renchérir ſur cette épitaphe, s'en fit faire une (*d*) où il diſoit, qu'il faiſoit encore la guerre après ſa mort.

(*N*) *J'aurai quelques fautes à reprocher à Mr. Moreri.*] I. Il n'eſt pas vrai que Mahomet ait *ſubjugué la Carinthie & la Stirie*: ſes troupes y firent ſeulement des courſes & des ravages, après la victoire du Liſoncio, qu'elles gagnerent ſur les Venitiens l'an (*e*) 1476. II. Il eſt faux qu'il ait fait lui-même ſon épitaphe en Latin. III. Et qu'il ſoit mort à Nicomedie: il mourut dans une (*f*) *bourgade de Bithinie, conſiſ par les anciens ſous le nom d'Aſtacus, entre Conſtantinople & Nicomedie, qui en ſont éloignées chacune d'une journée.* Cette bourgade eſt nommée par quelques-uns *Teggiur Thair*, & par quelques autres *Geivife*. IV. Il n'a point vêcu 53. ans, mais un peu plus de 51. V. On ne peut aſſez admirer que Mr. Moreri ait été capable de dire que Mahomet *ne manquoit pas de courage*. C'eſt ainſi qu'on parle d'un homme ſoupçonné de poltronnerie, & qu'on tâche d'en juſtifier; c'eſt ainſi qu'on parle d'un Prince fort pacifique, & qui n'ayant jamais donné des preuves publiques de ſa valeur, a fait neanmoins connoître dans le cabinet, qu'il ne craignoit pas la mort ni les perils: mais il eſt abſurde de s'exprimer de la ſorte, en parlant d'un foudre de guerre, & d'un Conquerant tel que nôtre Mahomet, qui, pour me ſervir des termes d'un Hiſtorien que Moreri devoit connoître, (*g*) *eut de la nature un corps extrêſmement robuſte, & capable de toutes les fatigues de la guerre, dont il ſit ſon occupation continuelle durant toute ſa vie; un temperament tout de feu, un naturel impetueux, hardi, entreprenant, & infatiable de gloire; un cœur plus grand encore que ſa naiſſance & ſa fortune, un courage intrepide.* VI. Mr. Moreri s'exprime très-mal un peu après, lors qu'il aſſûre *qu'à parler ingenument, on ne peut entendre parler ſans mepris des debauches* de Mahomet: & tout auſſi-tôt il raporte que *cet infame voulut forcer le Prince de Valachie.* N'eſt-ce pas avec horreur, & non pas avec mepris qu'on entend parler de ſemblables dereglemens? VII. Mahomet ne *coupa point lui-même la tête à une femme*, parce *qu'elle lui paroiſſoit trop belle*: ce fut à cauſe que ſes ſoldats murmuroient de voir qu'il perdît ſa reputation, & de belles occaſions entre les bras d'une fille. Encore n'eſt-ce pas un fait certain (*h*). VIII. Il eſt faux que ce Sultan *après la priſe de Conſtantinople, ait dechargé ſa colere ſur le corps mort de l'Empereur Conſtantin.* Le (*i*) Chancelier de cet Empereur qui (*k*) étoit dans Conſtantinople, *& qui n'a écrit que ce qu'il avoit vu lui-même*, dit le contraire. „Il „(*l*) nous aſſûre que le Sultan ayant fait chercher ſort exactement par tout, pour s'éclaircir de ce dont on doutoit encore, à ſçavoir, „s'il eſtoit vif ou mort, ſon corps fut enfin „trouvé parmi ceux de pluſieurs Turcs & Chrétiens entaſſez les uns ſur les autres, ſans doute „à l'endroit meſme où ce brave Prince avoit eſté tué, avec ces vaillans hommes qui periſ rent avant luy, après avoir fait un grand carnage de leurs ennemis; car dans les portes il „n'y avoit que des corps de Chrétiens ou étouffez dans la preſſe, ou tuez, tandis qu'ils s'efforçoient de paſſer dans cet embaras. Il ajoûte „qu'on reconnut ce corps tout défiguré, par les „botines de pourpre enrichies d'aigles en broderie d'or, que les ſeuls Empereurs portoient, „& que Mahomet, qui voulut honorer le courage & la vertu d'un ſi grand Prince, commanda qu'on luy rendiſt tous les honneurs „funebres qui eſtoient dûs aux Empereurs.„

(*O*) *D'imputer au ſchiſme des Grecs les maux.*] Il ne ceſſe de repeter (*m*) que la priſe de Conſtantinople, & la ruine de leur Empire furent la juſte punition de leur opiniâtreté, à refuſer au ſiege de Rome la ſoumiſſion qu'ils lui devoient. Il ne profita guere des cenſures qu'il eſſuya, pour avoir dogmatiſé d'une ſemblable maniere dans

*C'eſt ſans doute Angiolello, dont j'ai donné l'article.

(*a*) *Guiller. ubi ſupra liv. 7. pag. 381.*

(*b*) *Scuder. Hiſt. d'Auſtre Baſſa &c. 1. pag. 320. 321.*

(*c*) *Apud Spondanum ad ann. 1481. n. 2.*

(*d*) *Voici la ſubſtance de cette épitaphe rapportée par du Verdier Hiſtoire des Turcs.* Je ſuis ce grand Selim qui debeſlai la terre. Qui cherche les combats encor après ma mort: La fortune a toûjours fléchi ſous mon effort; Mon corps eſt au tombeau, mon eſprit à la guerre.

(*e*) *Voyez Paul Jove ubi ſupra pag. 263. & Guiller. li. 7. pag. 290. 291.*

(*f*) *Guiller. li. 7. pag. 377.*

(*g*) *Maimbourg, Schiſme des Grecs pag. 299. li cite Leunel. li. 15. Lonic. Hiſt. Turc tune, un courage intrepide.* VI. Mr. Moreri 1. Cuſpin. in Mahom.

(*h*) *Voyez la remarque L.*

(*i*) *Il s'appelloit Phrantzes.*

(*k*) *Maimbourg Hiſtoire du Schiſme des Grecs li. 6. pag. 347.*

(*l*) *Id. ib. pag. 348. il cite Phrantz. l. 3. c. 18.*

(*m*) *Dans l'Hiſtoire du Schiſme des Grecs liv. 6.*

MAHOMET GALADIN, Empereur du Mogol, se rendit illustre par ſes belles qualitez, & ſur tout par ſa grande aplication à écouter les demandes & les plaintes de ſes ſujets. Il leur donnoit audience deux fois le jour, & afin que les perſonnes de baſſe condition, qui pour l'ordinaire ne peuvent ou n'oſent s'aprocher du tribunal, euſſent lieu d'expoſer leurs griefs, il fit mettre une cloche auprès de lui, & y attacher une corde qui donnoit dans la ruë; & dès qu'il entendoit le ſon de la cloche il ſortoit, ou bien il faiſoit entrer celui qui avoit tiré la corde *. Il mourut † l'an 1605. ſans que l'on ait jamais pu ſavoir de quelle ſecte il avoit été. Il penſa ſe faire Chretien; mais les Prêtres Mahometans l'en detournerent (*A*) par deux raiſons.

* Dom Clement Taſſe Benedictin de la Congregation de St. Silveſtre dans le 1. volume de ſon Gentilesimo confutato.

† Morì nel 1605. senza ſi-perſi di qual ſetta egli foſſe ſtato. Giornale de letterati du 27. Juin 1669. p. 83. dans l'extrait du Gentileſimo confutato.

MAIGNAN (Emanuel) l'un des plus grans Philoſophes du XVII. ſiecle, étoit Religieux Minime, natif de Toulouſe. Il abandonna les opinions de l'Ecole, & les combatit fort ſolidement. Il n'étoit ni Carteſien, ni Gaſſendiſte; mais il s'accordoit avec les deux chefs de ces deux ſectes à rejetter les accidens, les qualitez, & les formes ſubſtantielles, & à cultiver la Phyſique experimentale. Il entendoit bien les Mathematiques, & il avoit joint à toutes ces ſciences celle de la Theologie, juſques au point d'être capable de l'enſeigner dans Rome ‡ même. Il a eu beaucoup de diſputes à ſoutenir contre les Peripateticiens; & il étoit d'autant plus propre à leur tenir tête, qu'il gardoit beaucoup de

‡ Voyez la remarque (*A*).

l'hiſtoire des Iconoclaſtes. On lui fit voir que cette doctrine eſt ſeditieuſe. Il avoit dit (*a*) que Dieu ôta l'Empire d'Occident aux Grecs, en punition de leur revolte ſi ſouvent renouvellée contre l'Egliſe, & voici comment on le critiqua. Il (*b*) n'y a que Dieu qui connoiſſe la cauſe du changement des Empires & des Royaumes, & c'eſt être au moins temeraire que d'en attribuër la cauſe à l'impieté ou aux hereſies ſoit des Souverains, ſoit des ſujets de ces Empires. Croyez-vous continua-t-il, qu'il ſoit permis de dire d'un Roy, d'un Empereur heretique, ou d'un Souverain dans les Etats duquel il y a des heretiques; lors qu'on les en voit dépouiller, qu'ils les ont perdus à cauſe de celles qui ſe ſont élevées dans leurs terres? Cela n'approche que trop, repartit Euchariſte, de cette déteſtable doctrine, condamnée d'hereſie dans le Concile general de Conſtance (*c*). Car ſi l'on peut dire d'un Prince qui a perdu ſa Souveraineté, qu'il en a été privé de Dieu pour ſes crimes, pour ſon hereſie, ou pour celles qui regnoient dans ſes Etats, n'eſt-ce pas dire que ces crimes meritent qu'il ſoit privé de ſes Etats? Non ſeulement cette doctrine eſt ſeditieuſe, mais auſſi une imitation des plaintes qui furent faites par les Payens contre l'Egliſe Chretienne (*d*), à l'occaſion des ravages que les Goths firent dans Rome, & dans toute l'Italie & ailleurs. La ville de Rome fut auſſi maltraitée par les troupes de Charles-Quint l'an 1527. que celle de Conſtantinople le fut quand les Turcs la prirent. Le Pere Maimbourg trouveroit-il bon que les Grecs lui diſſent, que Rome fut alors ainſi deſolée, à cauſe qu'elle avoit eu l'ambition d'exiger que l'Egliſe Grecque lui rendît obeïſſance? Que reponderoit-il à cela, ſi ce n'eſt que Rome a raiſon, & que les Grecs n'en ont point, mais ne ſeroit ce pas la *petition du principe*? On ne devroit pas s'ingerer autant que l'on fait dans les conſeils de la providence. Tous les partis ont beſoin de cette leçon; ils attribuent trop ſouvent les calamitez du party contraire aux qualitez de ſa doctrine, c'eſt mal profiter des declarations de (*e*) Jesus-Christ. Le P. Maimbourg n'auroit pas été beaucoup plus deraiſonnable, s'il avoit adopté le conte raporté par Chalcondyle. Cet Hiſtorien pretend que les Romains deſcendus d'Enée, & s'intereſſant encore à la ruine d'Ilion, diſoient que les Grecs n'avoient ſouſert tant de maux à la priſe de Conſtantinople, qu'en punition des ravages qu'ils avoient commis autrefois dans le Royaume de Priam. Facetus (*f*) eſt Chalcondyles dum ait Romanos ſeu Latinos conſtanter aſſeverare, hanc cladem contigiſſe Græcis in ultionem eorum quæ olim feciſſent barbaris in deſtructione Ilii: quod videlicet dicantur Romani à Trojanis deſcendiſſe. Selon cette belle chimere il ne faudroit pas laiſſer les nombres dans le Decalogue tels qu'ils y ſont. Il faudroit croire que Dieu viſite l'iniquité des peres ſur les enfans, non pas juſqu'à la quatriéme, mais juſqu'à la milliéme generation, & ce ſeroit ici que la preſcription n'auroit jamais lieu, Delicta (*g*) majorum immeritus lues Romane. La France auroit ſujet de craindre que d'ici à deux mille ans, une irruption de barbares ne vint venger les injures que les Romains & les Grecs reçurent de Brennus.

(*a*) Voyez les Entretiens d'Eudoxe & d'Euchariſte pag. 95. édit. de Hollande.

(*b*) Ibid. pag. 96.

(*c*) Seſſ. 15. quilibet tyrannus &c.

(*d*) Voyez Oroſe dans ſa preface, & St. Auguſtin de civitate Dei in præfat. & alibi paſſim.

(*e*) Evangile de St. Luc chap. 13.

(*f*) Spon. dans ad ann. 1453. n. 17. pag. m. 30.

(*g*) Heraclius Od. 4. l. 3.

(*A*) *L'en detournerent par deux raiſons.* Par une raiſon d'eſprit, par une raiſon de cœur. Ils lui dirent que la religion Chretienne lui propoſeroit à croire des myſteres où il ne comprendroit jamais rien, & qu'elle l'engageroit à n'épouſer qu'une femme. Il y a beaucoup d'aparence que la derniere raiſon fut plus forte que la premiere; car ceux qui ont été élevez dans la doctrine de la Polygamie, & qui l'ont miſe en pratique, ſe font une idée affreuſe de la doctrine Chretienne ſur ce point-là: & quand même l'on auroit dit au grand Mogol que cette pratique Evangelique n'incommode pas beaucoup les Princes Chretiens, parce qu'ils s'en diſpenſent preſque tous; non pas à la verité en épouſant pluſieurs femmes, mais en ſe donnant des Maîtreſſes, il n'auroit pas laiſſé de la trouver dure; car enfin il y a beaucoup de difference entre pouvoir faire les choſes conformément à ſa religion, & ne les pouvoir faire ſans violer les loix de ſa religion. (*b*) *Poco vi manca che non accettaſſe la noſtra religione, e ne fu ſtirato da i Muſuli Sacerdoti Mahometani dal non poter capir i miſteri della fede col lume naturale, e l'obligo di contentarſi d'una ſola moglie.* Le Sieur Lyſerus grand apologiſte de la Polygamie, n'a triumpha pas oublié d'obſerver que la loi du mariage d'un avec une retarde la converſion des Infideles (i).

(*b*) Giornale de letterati du 27. Juin 1669. pag. 83. dans l'extrait du Gentileſimo confutato.

(*i*) Voyez la polygamia trix pag. 91.

de la methode des Scholaſtiques dans ſes Ecrits. La maniere dont il explique la conſervation des accidens ſans ſujet dans le myſtere de l'Euchariſtie, eſt plus heureuſe que celle de Mr. Deſcartes. J'ai lu dans quelcun des Journaliſtes qu'on travaille à faire ſa vie. Si je l'avois lué, j'euſſe fait très-volontiers un long article de cet habile Minime. Je dirai un mot de (*A*) ſes Ecrits. On l'a confondu avec un autre Philoſophe nommé (*B*) Magnen. Cet article étoit déjà à l'Imprimerie, lors que j'ai decouvert le Pere Maignan hors de ſa ‡ place dans le Suplément de Morcri. Recourez-y pour aprendre qu'il eſt mort l'an 1676. âgé de 75. ans.

‡ Sous le mot Magnan.

MAIMBOURG (Louïs) naquit à Nanci l'an 1610. & ſe fit Jeſuïte l'an 1626. Il enſeigna les Humanitez pendant ſix ans, après quoi ſes Superieurs l'apliquerent aux fonctions de Predicateur. Il les exerça dans les principales villes du Royaume *, & je penſe qu'il les finit contre la verſion de Mons. Les reponſes que les Janſeniſtes publierent à ſes Sermons contre cette traduction, le firent connoître d'une maniere un peu deſavantageuſe. Il fit trois Traitez de controverſe †, qui ne ſont pas mal tournez; mais il s'aquit encore plus de reputation par pluſieurs Hiſtoires ‡ qu'il publia. Les Janſeniſtes critiquerent celle de l'Arianiſme, & celle des Iconoclaſtes, & laiſſerent paſſer toutes les autres. Celle qu'il fit du Calviniſme l'an 1681. lui ſuſcita une rude guerre, dont il laiſſa toutes les operations à ſes ennemis: il ſe tint dans l'inaction; il n'agit point offenſivement, & ne ſe tint point ſur la defenſive. Il étoit déjà ſorti de chez les Jeſuïtes, par ordre du General de la Compagnie, lors qu'il publia cette Hiſtoire du Calviniſme. La raiſon qui obligea ce General à le degrader, fut qu'il s'étoit declaré trop fierement pour les doctrines de l'Egliſe Gallicane, contre celle des Ultramontains. Il ſe retira dans l'Abbaye de St. Victor, & il y mourut le 13. d'Août 1686. après avoir fait un (*A*) teſtament qui temoigne qu'il étoit mal ſatisfait des Jeſuïtes. Il avoit eu beaucoup de part à l'amitié (*B*) du Pere Ferrier Confeſſeur

* Tiré de Nataneal Soüel Bibl. Soc. Jeſu pag. 567.

† Voyez la remarque D.

‡ Le ſupliment de Morcri en donne la liſte.

(*A*) *Je dirai un mot de ſes Ecrits.*] Il fit imprimer à Toulouſe un cours de Philoſophie en 3. volumes *in* 8. ſi je ne me trompe, environ l'an 1650. Il l'a redonné au public *in folio* (*a*) l'an 1673. avec beaucoup d'additions, & l'a dedié au Preſident d'Onoville, ſi loüé dans le voyage de Mrs. de Bachaumont & la Chapelle. Il y a joint entre autres choſes la critique des tourbillons de Mr. Deſcartes, & une Diſſertation ſur la trompette à parler de loin, inventée par le Chevalier Morland. On a auſſi de lui un Ouvrage de Theologie intitulé *Philoſophia Eucis ſacri*, & une *perſpectiva horaria*, imprimée à Rome l'an 1648. *in folio*, &c. Voici ce qu'on trouve dans Mr. Baillet à l'égard de ce dernier livre; (*b*) *Mr. Carcavi manda* à Mr. Deſcartes *qu'il y avoit à Rome un Minime nommé le Pere* Maignan *plus intelligent & plus profond que le Pere Merſenne, qui luy faiſoit eſperer quelques objections contre ſes principes. Ce Pere... s'appelloit Emmanuel, & étoit Toulouſain de naiſſance. Mais il demeuroit pour lors à Rome, où il enſeignoit la Theologie au Couvent de la Trinité du mont Pincio, qu'on appelle autrement des Minimes François. Il avoit mis au jour depuis un an ou Lqüin un ouvrage curieux diviſé en quatre livres, touchant les horloges & les quadrans ſolaires; & il avoit écrit vers le même tems au Pere Merſenne encore vivant, que par ſes principes Phyſiques il avoit trouvé geometriquement la même proportion des refractions que celle de Manſr. Deſcartes. Mais il ne croyoit pas que les principes qu'il établiſſoit pour le mouvement d'un corps lumineux qui s'enfle & qui ſe dés-enfle, fuſſent veritables; ny même quand on ſuppoſeroit ces principes, qu'il fût poſſible que les refractions ſe fiſſent comme il eſt certain qu'elles ſe font. C'eſt ſur quoy le P. Maignan avoit principalement envie de faire des objections à Mr. Deſcartes, ſelon qu'il pouvoit l'avoir mandé à Mr. Carcavi un an après.* N'oublions point la *Diſſertatio Theologica de uſu licito pecuniæ*, publiée par nôtre Minime l'an 1673. *in* 12.

(*a*) *Imprimé à Lion chez Jean Gregoire.*

(*b*) *Baillet, vie de Deſcartes to. 2. pag. 379. 380. ad ann. 1649.*

Env 1648. in fol. à Rome. Perſpectiva Horaria &c.

Letter. Mſ. de Maignan à Merſenne du 17. Feuille 1648. pag. 518. du 1. vol. des lettr. Mſ. à Merſenne Variorum.

(*B*) *On l'a confondu avec un autre Philoſophe nommé Magnen.*] Quelques-uns (je me ſers des termes de Mr. (*c*) Baillet) ont confondu mal à-propos Emmanuel Maignan avec Jean Chryſoſtôme Magnen Profeſſeur de Pavie, qui avoit publié en 1648. le *Democrite reſſuſcité*, qui fit croire aux Hollandois que c'étoit un Philoſophe Carteſien. Mr. Baillet cite *Revii Statera pag.* 243. Ce Jean Chryſoſtome Magnen étoit de Luxeuil dans la Franche-Comté, & profeſſoit la Medecine à Pavie. Outre le *Democritus reviviſcens.* imprimé à Leyde l'an 1648. *in* 12. & dont l'Epitre dedicatoire eſt datée du 30. d'Avril 1646. j'ai vu de lui un Traité (*d*) *de Manna*, imprimé à la Haye l'an 1658. *in* 12. & dont l'Epitre dedicatoire eſt datée du 5. d'Avril 1648. Tabacco ces éditions de Hollande ne ſont pas les premieres.

(*c*) *Ibid.*

(*d*) *On le joint avec celui de Tabacco du même Autem.*

(*A*) *Un teſtament qui temoigne qu'il étoit mal ſatisfait des Jeſuïtes.*] Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres, mois de Septembre 1686. (*e*)

(*e*) *Page 1034. & ſuiv.*

(*B*) *A l'amitié du Pere Ferrier.*] Il nous l'aprend lui-même dans ſon Saint Leon; car après avoir expliqué *ce que c'eſt qu'une opinion veritablement probable, contre la fauſſe idée que quelques-uns s'en ſont formée*, il ajoûte, „ (*f*) Et c'eſt „ auſſi ce qu'on trouvera très-ſolidement prou„ vé dans le petit livre de l'opinion probable, „ compoſé par le feu Pere Ferrier Confeſſeur du „ Roy, & l'un des plus ſçavans Theologiens „ que j'aye jamais connus, de qui la memoire „ me ſera toûjours en ſinguliere veneration, „ tant pour ſon merite très-diſtingué; que pour „ les obligations très-particulieres que je luy ay, „ & dont je ne puis m'acquiter que par ce petit „ temoignage de ma gratitude, que j'en veux „ laiſſer à la poſterité. „

(*f*) *Maimbourg, Hiſtoire du Pontificat de St. Leon I. pag. 343. edit. de Holl.*

* *Dans l'article Lugo pag. 419. lettre L.*

feſſeur du Roi. J'ai dit ailleurs * qu'il étudia à Rome ſous Jean de Lugo. Les livres qui ont paru contre lui ſont ſi communs, & contiennent ſi amplement ce qui regarde le caractere de ſon eſprit, & ſa conduite, qu'il n'eſt nullement neceſſaire de compiler ici ces faits-là. Mais comme ceux qui ont refuté ſon Calviniſme n'ont rien dit d'un certain Sermon, qui a fourni un recit (C) aſſez facetieux à un Ecrivain de Port-Royal, il ſera bon que j'en faſſe une remarque. J'en ferai une autre touchant les Oeuvres du (D) Pere Maimbourg; & une autre

(C) *Un recit aſſez. facetieux.*] On le trouve dans une preface qui eſt au devant de la Defenſe de la traduction de Mons, à l'édition de Cologne 1668. & qui n'a pas été rimprimée dans l'édition qu'on fit à Geneve de toutes les pieces qui concernent cette traduction. Voilà pourquoi ce conte n'eſt guere connu, & n'a point été mis en avant par les cenſeurs de l'hiſtoire du Calviniſme. Il ne ſera donc pas hors de propos que je l'inſere dans cette remarque. Le voici; c'eſt l'Auteur de la preface qui parle.

(a) *Preface de la defenſe de la traduction du Nouveau Teſtament imprimé à Mons, contre les Sermons du Pere Maimbourg Feſuite p. 6.*

„ (a) Il y a plus de vingt ans qu'eſtant allé par „ hazard en la Chapelle du College de Clermont, „ je vis monter en chaire un homme d'une mi„ne extraordinaire & qui n'eſtoit pas de ceux „ dont l'Ecriture dit, *que la ſageſſe de leur ame reluit ſur leur viſage.* On ne voyoit au con„traire que fierté dans ſes yeux, dans ſes geſtes „ & dans tout ſon air, & il auroit eſté capable „ de faire peur aux gens, ſi cette fierté n'eût eſté „ meſlée avec mille geſtes de theatre qui ten„doient à faire rire.... Son diſcours fut en„core plus étonnant que ſon air; & la bizare„rie en fut ſi étrange, qu'il m'a eſté impoſſible „ de l'oublier. C'eſtoit le deuxiéme Dimanche „ d'aprés Paſques où l'on lit l'Evangile du bon „ Paſteur: il prit ſujet ſur cela de relever l'état „ des Bergers, en remarquant que ce n'étoit pas „ autrefois la profeſſion des gens de neant com„me à preſent; mais que les Rois & les Princes „ ne la jugeoient pas indigne d'eux. Il fit en„ſuite un grand denombrement des Princes „ Bergers. Il n'y oublia pas les Patriarches, „ & il en conduiſit le Catalogue juſques à Da„vid ſur lequel il s'arrêta fort long-temps, car „ il fit une deſcription badine de ſa beauté, de „ la coulcur de ſes cheveux, de ſes habits, & „ enfin de ſon chien. *C'eſtoit*, dit-il, *un brave „ chien, & qui avoit tant de courage, qu'il eſt à „ croire que cependant que ſon maiſtre ſe battoit „ contre Goliat, ce chien pour n'avoir pas le des„honneur de demeurer ſans rien faire, alla cher„cher de l'occupation contre les loups.* Quand ce „ bon Pere fut une fois entré dans la matiere des „ chiens, comme s'il y eût eſté attaché par „ quelque ſecrette ſympathie, il n'en put ſortir, „ & il en tira la diviſion de ſon Sermon qui fut „ diſtribué en 4. points, ſelon 4. eſpeces de „ chiens. La premiere eſpece eſtoit des dogues „ d'Angleterre. La 2. des mâtins. La 3. des „ bichons, & la 4. des bons chiens; dont il fit „ une application aux differentes ſortes de Pre„dicateurs. Les dogues d'Angleterre eſtoient „ les Janſeniſtes, ou comme l'on parloit alors „ les Arnaudiſtes, qu'il repreſentoit comme des „ gens indiſcrets qui déchiroient indifferem„ment tout le monde, qui ne faiſoient nulle „ diſtinction entre les innocens & les coupables, „ qui accabloient tout le monde de rudes pe„nitences. Il decrivit les mâtins comme des „ chiens poltrons qui ne ſont vaillans que ſur „ leur fumier & qui hors de là ſont toûjours „ dans la crainte, ce qu'il appliqua aux Predi„cateurs de cette humeur. Les bichons eſtoient „ ſelon luy les Abbez de Cour. *Ils ſont*, diſoit-„il, *taillez. en lions, & ils font beaucoup de bruit, „ mais quand on les void de prés on ſe mocque de „ leur bruit.* Il decrivit ſur cela leurs manchet„tes, leurs rabas, leurs ſurplis, leurs geſtes. „ Et enfin les bons chiens eſtoient les Jeſuïtes, „ & les Predicateurs tels que luy. Il eſt im„poſſible de s'imaginer de quelle ſorte il trai„ta ce ridicule ſujet, & juſques à quel excés il „ porta la bouffonnerie de ſes deſcriptions? Ce „ que je puis aſſeurer, y ayant eſté preſent, „ eſt que j'y vis tous les Reverends Peres qui „ eſtoient dans les galeries qui ſont au deſſus, „ ſe tenir les côtez de rire depuis le commen„cement du Sermon juſqu'à la fin, & le reſte „ de l'auditoire ne put pas demeurer dans une „ plus grande retenuë. Ce n'eſtoit qu'éclats „ que l'on ne pouvoit empeſcher. Tout cela „ divertiſſoit le bon Pere, & luy donnoit une „ nouvelle ardeur à augmenter toûjours le ris „ de ſes auditeurs par de nouvelles grimaces. „ Aprés avoir eſté ſpectateur de cette étrange „ profanation, & m'eſtre informé du nom du „ Jeſuïte qui avoit preſché, que l'on me dît être „ le P. Mainbourg, je ſortis plus ſcandaliſé de „ la Societé que de ſon Predicateur. „

(D) *Touchant les Oeuvres du Pere Maimbourg.*] Il publia à Rouën deux panegyriques l'an 1640. l'un eſt celui de Louïs XIII. ſur ce que ce Prince avoit mis la France ſous la protection de la Vierge; l'autre eſt un éloge des Rois de France. Il avoit publié à Rome l'an 1638. l'oraiſon funebre de Nicolas Zappi Moine Auguſtin, & il publia à Paris l'an 1670. ſes ſermons du Carême en 2. volumes in 8. Le P. Sotwel qui m'aprend cela ne parle point des lettres de François Romain, qui eſt un Ouvrage du P. Maimbourg, dont le ſeul titre fait comprendre qu'il roule ſur la maniere dont il faut concilier l'obeïſſance duë au Pape, avec celle qui eſt duë au Roi. Sotwel n'a pas oublié les Traitez de controverſe du P. Maimbourg. Ce ſont trois petits Traitez dont l'un eſt intitulé, *La (b) methode Pacifique pour ramener ſans diſpute les Proteſtans à la vraye foi ſur le point de l'Euchariſtie, au ſujet de la (c) conteſtation touchant la perpetuité de la foi du même myſtere.* Le ſecond a pour titre, *de la vraye Egliſe de Jeſu-Chriſt*, & le troiſiéme *de la vraye parole de Dieu.* Le premier de ces trois Ouvrages a paru ſi bon aux Catholiques Romains, qu'il tient la 5. place entre les 16. Methodes de convertir les Huguenots, qui furent recommandées par le Clergé de France aux Controverſiſtes l'an 1682. Voici les paroles du Memoire qui fut dreſſé par cette aſſemblée. *La cinquiéme eſt la methode pacifique & ſans diſpute, fondée ſur le Synode de Dordrecht, que toutes les Egliſes P. R. de France ont*

(b) *Imprimé à Paris l'an 1670. Il y fut reimprimé pour la 3. fois l'an 1682.*

(c) *C'eſt celle qui faiſoit alors tant de bruit entre Mr. Arnaud & Mr. Claude.*

autre ſur un couſin (*E*) qu'il avoit, qui ſe fit de la Religion, & qui eſt Auteur.

MAINUS

ont reçu, & qui a deſini par l'Ecriture Sainte, que quand il y a conteſtation ſur quelque article controverſé entre deux partis qui ſont dans la vraye Egliſe, il s'en faloit raporter à ſon jugement, ſur peine à celui qui refuſe de s'y ſoumettre, d'être coupable de ſchiſme & d'hereſie. C'eſt en cela effectivement que conſiſte toute la force de la methode du P. Maimbourg. Il montre par la conduite qui fut tenuë en Hollande, lors qu'il s'y éleva des diſputes entre les Arminiens & les Gomariſtes, que ſelon la doctrine des Proteſtans, c'eſt à l'Egliſe dans le ſein de laquelle il ſe forme des conteſtations à faire droit aux parties, en decidant qui a tort ou qui a raiſon; & qu'en ſuite de ſon jugement definitif, il faut qu'elles ceſſent de diſputer, & que ceux qui ne veulent pas ſe ſoumettre à la decision ſoient reputez heretiques, & ſoient retranchez du corps comme des rebelles. Suivant ce principe, dira-t-on, les Proteſtans doivent reconoître, que c'étoit au Concile de Trente à prononcer en dernier reſſort ſur les diſputes de Luther & de Calvin; & qu'après la decision de ce Concile il n'a plus été permis de ſe quereller, mais qu'il a falu que chacun ſe conformât à l'arrêt definitif avec les Docteurs Romains, à peine de meriter les foudres de l'excommunication comme un heretique, & comme un rebelle. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi cet argument *ad hominem* a quelque force (*a*): il ſuffit de dire que l'Egliſe Proteſtante ne ſauroit être blâmée d'avoir établi un ordre, ſans lequel il eſt impoſſible qu'aucune ſocieté puiſſe ſubſiſter. Il faut que dans toutes les ſocietez il y ait un tribunal, qui prononce en dernier reſſort ſur les diſputes des particuliers, & qui ait le droit d'infliger les peines de la rebellion à ceux qui refuſent de ſe ſoumettre à ſes arrêts; car autrement il ne ſeroit pas poſſible de remedier à aucun deſordre, ni d'empêcher que les diſputes ne duraſſent éternellement. Je ſai bien que l'on objecte qu'à ce compte il n'y a point d'autre difference entre l'Egliſe Romaine & l'Egliſe Reformée, à l'égard de l'autorité, ſi ce n'eſt que l'une declare qu'elle eſt infaillible, & qu'il n'eſt point permis aux particuliers d'examiner ſes decisions; au lieu que l'autre ſe reconoît faillible, & permet aux particuliers d'examiner tout, pourveu qu'enfin ils ſe ſoumettent à ſes arrêts: je ſai bien, dis-je, que l'on objecte qu'à ce compte, la voye de l'autorité n'eſt pas moins le dernier refuge pour les Proteſtans, que pour les Papiſtes; mais je ſai auſſi ce que repondent les Proteſtans. Trois (*b*) de leurs Auteurs ont refuté cette Methode du P. Maimbourg. Celui que je nomme le dernier a pris le meilleur expedient qui ſe pouvoit prendre: ſes reflexions ſont belles & bonnes: mais il ne s'eſt pas toûjours aperçu ſi ſes reponſes étoient un paralogiſme. J'en vais donner un exemple.

Il ſe propoſe cette objection dans la page 347. „ Si (*c*) l'on n'eſt pas obligé de ſe ſoumettre aux decisions des Conciles & des Synodes; s'il eſt toûjours permis d'en appeller; „ ſi chacun eſt en droit de regarder ces decisions comme de ſimples conſeils, & de les „ rejetter quand on ne les juge pas conformes „ à la parole de Dieu, il n'y aura pas de moyen „ de vuider aucune controverſe, ni de la terminer. „ Il repond entre autres choſes que ceux *qui ſont ſi fort valoir cette difficulté*, ne la levent point par le dogme de l'infaillibilité de l'Egliſe. Il le prouve (*d*) par les *deux cens hereſies qui ſelon le calcul de Bellarmin* ont *fait de grans ravages* dans l'Egliſe Romaine, qui *a toûjours declaré*, dit-on, *qu'elle étoit infaillible*. Il ajoûte (*e*) qu'il y a dans la naiſſance des hereſies *ce qu'on apelle bien ſi, quelque choſe de ſurnaturel*, & qu'ainſi *il ne faut pas s'imaginer que nous ayons des moyens d'arrêter ces maux, ſans que Dieu s'en mêle d'une maniere extraordinaire*. Il y a deux grans defauts dans cette reponſe: 1. c'eſt avoüer aux adverſaires que Dieu n'a laiſſé à ſon Egliſe aucun moyen ordinaire qui ſoit capable de terminer les diſputes: 2. que la multitude des hereſies qu'on a vuë dans le Chriſtianiſme, fait voir que le dogme de l'autorité n'eſt point propre à les éteindre. Comment cet Auteur n'a-t-il point vu que ces hereſies n'auroient jamais pu durer, ſi leurs ſectateurs avoient adopté ce dogme? Elles ne ſe ſont maintenuës qu'en le rejettant: cela prouve-t-il quelque choſe contre la bonté du remede? Un malade qui ne guerit point, parce qu'il rejette tout ce que le Medecin lui ordonne, peut-il être un temoignage que les remedes de ce Medecin ne valent rien? Cela ſoit dit en paſſant, pour avertir les lecteurs qu'il y a une ample moiſſon de critique dans les ouvrages de controverſe.

Je reviens aux livres du P. Maimbourg ſans donner le titre de ſes hiſtoires: on le trouvera dans le ſuplément de Moreri. Je croi pouvoir dire qu'il avoit un talent particulier pour cette ſorte d'Ouvrages. Il y repandoit beaucoup d'agrémens, & pluſieurs traits vifs, & quantité d'inſtructions incidentes. Il y a peu d'Hiſtoriens, parmi même ceux qui écrivent mieux que lui, & qui ont plus de ſavoir & d'exactitude que lui, qui ayent l'adreſſe d'attacher le lecteur autant qu'il fait. Je voudrois que ceux qui pourroient le ſurpaſſer en bonne foi & en lumieres, nous donnaſſent toutes les hiſtoires qu'il eût entrepriſes, s'il avoit vêcu encore 20. ans, & qu'ils y ſemaſſent les mêmes attraits que lui. Ce ne ſeroit pas un bien mediocre pour la Republique des lettres. J'ai dit dans le corps de cet article que ſon Hiſtoire de l'Arianiſme, & celle des Iconoclaſtes furent critiquées. Cette critique (*f*) eſt fort bonne: elle fut brûlée à Paris l'an 1674. On la reimprima en Hollande l'an 1683. Son Hiſtoire de l'Egliſe de Rome a été auſſi critiquée, & j'ai ouï dire que l'Auteur de cette critique eſt Mr. Boileau le Docteur. Son Ouvrage a été imprimé (*g*) deux fois, & il eſt fort augmenté dans la 2. édition. Il eſt parlé de la premiere dans les Nouvelles (*h*) de la Republique des lettres. L'extrait qu'on y trouve de cette piece fait voir que Mr. Maimbourg réüſſit très-mal dans les aſſauts qu'il donna à l'infaillibilité du Pape, & à la ſuperiorité du St. Siege ſur les Conciles.

(*a*) *Mr. Jurieu. Traité de la puiſſance de l'Egliſe page 323. avoue qu'il y a de l'adreſſe & de l'eſprit dans ce livre de Maimbourg; & p. 325. que le tour qu'il donne à la difficulté a quelque choſe d'ébloüiſſant, & jette dans l'eſprit l'idée d'une aſſez grande difficulté.*

(*b*) *Savoir 1. Mr. Lenfant Miniſtre de Chatillon ſur Loing, pere de Mr. Lenfant Miniſtre à Berlin. 2. Un couſin du Pere Maimbourg, dont je parlerai ci-deſſous. 3. Mr. Jurieu dans ſes Lettres ſur la puiſſance de l'Egliſe, imprimées à Rouen l'an 1677.*

(*c*) *Jurieu Traité de la puiſſance de l'Egliſe, 7. lettre, n. 9. p. 347.*

(*d*) *Jurieu. ibid. pag. 348.*

(*e*) *Ibid. p. 351.*

(*f*) *Elle a pour titre,* Entretiens d'Eudoxe & d'Euchariſte ſur l'Hiſtoire de l'Arianiſme & des Iconoclaſtes du P. Maimbourg.

(*g*) *En Hollande l'an 1686. & l'an 1688.*

(*h*) *Mois d'Avril 1686. pag. 461.*

(*E*) *Sur un Couſin qu'il avoit* nommé Theodore MAIMBOURG.] Il ſe conforma à la cou-

MAINUS (JASON) l'un des plus celebres Juriſconſultes de ſon ſiecle, naquit l'an 1435. Andreot Mainus ſon pere ayant été banni de Milan, pour un crime qu'il y avoit commis, ſe retira à Peſaro, & y engroſſa ſa ſervante *. C'eſt à cette belle action que nôtre Juriſconſulte doit ſa naiſſance. Il fut élevé à Milan, où ſon pere s'en retourna; mais ſon Precepteur le traita fort durement, & n'eut pas pour lui les mêmes ſoins que pour les fils legitimes d'Andreot Mainus. On l'envoya étudier en Juriſprudence à Pavie. Il s'adonna tellement au jeu des cartes, qu'après y avoir perdu tout ſon argent & ſes livres, on le vit aller par les ruës dans (*A*) un miſerable état. Il profita des châtimens que ſon pere lui fit ſouffrir; car il s'apliqua ſi bien à l'étude, qu'il fit des progrés admirables tant à Pavie, qu'à Boulogne, de ſorte qu'il fut jugé digne d'enſeigner le Droit l'an 1471. Il l'enſeigna dans Pavie depuis cette année-là juſqu'en 1486. qu'il fut apellé à Padoue. Quoi qu'on lui donnât de (*B*) gros gages, il ne s'en contenta point, & coutume du tems qui étoit que ceux qui changeoient de religion, puliaſſent quelque choſe ſur les motifs de leur changement. La lettre qu'il écrivit ſur ce ſujet à ſon frere aîné fut imprimée l'an 1659. Il ſe retira en Guyenne (*a*) chez le Marquis de Bougi, & compoſa une *reponſe ſommaire* à la methode du Cardinal de Richelieu. Il la dedia à Madame de Turenne, & en envoya le manuſcrit à Samuel Des-Marets, qui le publia à Groningue l'an 1664. L'Auteur ſe donna le nom de R. de la Ruelle. Il rentra dans la Communion Romaine quelque tems après, & il en faiſoit profeſſion lors que le fameux Ouvrage (*b*) de l'expoſition de la doctrine Catholique fut imprimé. Il fit même des reflexions ſur cet Ouvrage, qui furent vuës en manuſcrit par des gens de la religion. C'eſt-ce qui fit que Mr. de la Baſtide (*c*) avança *qu'on ſavoit une perſonne Catholique qui écrivoit contre l'expoſition de Mr. de Condom.* Je me ſers des mêmes paroles que Mr. de Condom cite comme tirées de la page 23. de la preface de Mr. de la Baſtide: mais voici ce que je trouve dans cette preface à la page 30. de la 2. édition. *On a ſeu qu'il y a quelque perſonne de l'Egliſe Romaine qui écrit contre cette même Expoſition de Mr. de Condom, & ce que ceux de ſa Communion pourront dire touchant leur propre créance, ſera encore de plus de poids, & moins ſuſpect dans leur bouche que dans la nôtre.* Mr. de Condom remarque que l'on abuſoit Meſſieurs de la religion quand on leur diſoit cela. *Ce ſavoit certainement*, ajoûte-t'il (*d*), *une choſe rare, que ce bon Catholique, que les Catholiques n'ont jamais connu, euſt eſté faire confidence aux ennemis de l'Egliſe de l'ouvrage qu'il meditoit contre un Evéſque de ſa communion. Mais il y a trop long-temps que cét Ecrivain imaginaire ſe fait attendre; & les Pretendus Reformez ſerent de facile créance, s'ils ſe laiſſent deresnavant amuſer par de ſemblables promeſſes.* Cette perſonne de l'Egliſe Romaine dont Mr. de la Baſtide vouloit parler, étoit nôtre Theodore Maimbourg qui paſſa en Angleterre environ l'an 1682. pour rentrer dans l'Egliſe Proteſtante. Il prit avec lui divers manuſcrits qu'il avoit faits, & entre autres une reponſe à la Methode pacifique de ſon couſin le Jeſuïte, & une reponſe à l'Ouvrage de l'Evêque de Condom. La premiere de ces deux pieces fut imprimée à Rotterdam l'an 1683. on exhorta le Libraire à imprimer inceſſamment la ſeconde, mais le debit de la premiere ne l'y encouragea point. Ainſi l'Ouvrage eſt demeuré dans les tenebres du cabinet.

L'Auteur fut donné pour Gouverneur à l'un des fils naturels du Roi d'Angleterre Charles II. Il eſt mort à Londres il y a 2. ou 3. ans (*e*), & ſi l'on en veut croire les bruits qui couroient, il declara aux Miniſtres qui le preparerent à la mort qu'il mouroit Socinien, & on ne put jamais l'en faire demordre. J'ai ouï dire que c'étoit un homme de bonne mine, & qui avoit de l'eſprit, & aſſez de ſcience du monde.

Il y a eu un Jeſuïte Lorrain nommé Jean MAIMBOURG qui ne cedoit ni en ſavoir, ni en eſprit au fameux Serarius, autre Jeſuïte Lorrain; mais il ne voulut jamais publier de livres, quoi qu'on l'y exhortât vivement. C'eſt un Jeſuïte du même païs qui conte ces choſes. *Magnum (f) uterque Lotharingiæ lumen, magnum eruditionis omnis ornamentum, magnum pietatis & Chriſtiana modeſtiæ decus. Ambo florentes ingeniis, eruditi ambo, ambo in omni generis adhuc ſtudium aſſidua lectione verſati, vel potius omnibus tum ſacra tum profana doctrina partibus abſoluti atque perfecti: ambo ſacras literas, & hanc ipſam, quæ me ſuſpenſum tenebat, inſcriptionem,*

Explanare pares, & reſpondere parati.

Alter ſcriptis in lucem publicam emiſſis illuſtrior: alter ingenio par, eruditione, virtutibus? hoc uno duntaxat inferior quòd adduci nunquam potuit, ut ingenii doctrinæque ſuæ fœtus exprimeret, ac prælo mandari pateretur. Alter erat Nicolaus Serarius, alter Joannes Memburgus.

(*A*) *On le vit aller par les ruës dans un miſerable état.*] Il le falut tondre à cauſe que la teigne lui mangeoit la tête, & d'ailleurs il étoit très-mal habillé. Servons nous des termes de Panzirolle. (*g*) *In peſtilenti chartarum luſu adeo miſerè deperditus eſt, ut omni conſumpta ſuppellectile etiam jurium volumina in membranis magno pretio deſcripta vendere cogeretur, ad extremamque inopiam deductus vili veſte, & tonſo capite, quod deformi tinea obſitum erat, omnium ſordidiſſimus incedebat.*

(*B*) *Quoi qu'on lui donnât de gros gages.*] C'eſt-à-dire la ſomme de mille ducats, ce qui ne s'étoit jamais fait. Il fut le premier qui jouït d'une ſi forte penſion; avant lui on ne donnoit aux Profeſſeurs en Juriſprudence que 2. ou 300. ducats. (*b*) *Primus ex noſtris jurium interpretibus mille aureorum ſalarium obtinuit, cum ante ducentis aut ſummum trecentis aureis docerent.* Il fut auſſi le premier qui ſe fit donner pour une conſultation cinquante ducats, & même cent ou davan-

* Piſaurum ad Galeatium Malateſtam oppidi dominum venit, ubi ex ancilla Annete concubina . . . Jaſonem filium ſuſcepit. *Guidus Panzirollus ubi infra, p. 281.*

(*a*) *Au château de Calonge, dans le Condomois proche d'Agen.*

(*b*) *Compoſé par Mr. Boſſuet, alors Evêque de Condom.*

(*c*) *Dans l'Avertiſſement de ſa Reponſe au livre de Mr. de Condom. Voyez l'Avertiſſement de ce Prelat ſur la 2. édition p. 25. édit. de Holl.*

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *On écrit ceci au mois de Janvier 1696.*

(*f*) *Nicol. Abramus in Pharo Veteris Teſtamenti, p. 256. col. 2.*

(*g*) *Panzirollus de claris Iegum Interpretibus, lib. 2. cap. 127. p. m. 281.*

(*b*) *Idem p. 282.*

& cela fut cauſe que n'ayant pu obtenir qu'on les augmentât, il ſe retira au bout de trois ans à Piſe, où il eut une meilleure penſion. Il fut rapellé à Pavie l'an 1491. & s'y rendit ſi celebre qu'il avoit juſqu'à 3000. diſciples. Il fut envoyé à Rome l'année ſuivante, pour feliciter le nouveau Pape Alexandre VI. Sa harangue fut très-belle. Celle qu'il fit ſur le mariage de Maximilien d'Autriche, Roi des Romains, avec la niece de Louïs Sforce, ne fut pas moins aplaudie à la Cour de l'Empereur, d'où il revint chargé de preſens & de (C) titres honorables. Il harangua auſſi l'an 1495. lors que Louïs Sforce fut declaré Duc de Milan, ce qui lui valut de nouveaux * titres. Etant devenu preſque aveugle, il interrompit (D) ſes leçons, & ne put être engagé à les reprendre que par les preſſantes ſollicitations de Louïs XII. Il fut honoré de la preſence de (E) ce Prince à l'une de ſes leçons; cela fut accompagné de mille agrémens: mais le fief dont on l'inveſtit ne lui aporta jamais un ſou †, & au contraire l'engagea à des depenſes conſiderables. La jalouſie de profeſſion entre lui & (F) Philippe Decius alla fort loin. Ce n'étoit pas un homme qui eût l'eſprit fort ſubtil, ni qui

(a) Primus etiam 50. 100. & amplius aureos pro reſponſis accepit, cum prius quatuor aureolis honorarentur. *Panzirol. ubi ſupra p.* 282.

* *Voyez la remarque C.*

† *Voyez la remarque D.*

davantage, au lieu qu'on n'avoit accoutumé d'en donner que quatre (a). Il ſe trompa quelquefois dans ſes avis; mais je ne ſai point s'il tint parole aux conſultans: il leur promettoit la reſtitution de l'argent qu'il prenoit d'eux, en cas qu'ils perdiſſent leur procés. (b) *Conſulturibus onerosus in hoc laudem meruit, quod ſi cauſa excidiſſent, extortam pecuniam ſe reſtituturum pollicebatur, in quibuſdam tamen minus recte conſuluiſſe arguitur.* Il y a des vendeurs de febrifuges qui promettent une ſemblable reſtitution, en cas que la fievre ne s'en aille point. Je ne penſe pas, quoi qu'il en arrive, qu'on leur faſſe jamais rendre gorge.

affaire lui avoit coutez, ſans qu'il eût tiré des terres que le Roi lui avoit données un ſeul denier. Panzirole ajoûte que ces choſes arriverent l'an 1500. & que Mainus continua d'enſeigner juſqu'en l'année 1511. L'interruption n'avoit commencé pour le plûtôt qu'en 1495. où trouverons-nous donc les neuf ans que Panzirole lui donne? Autrefois j'étois ſurpris quand je rencontrois de telles fautes d'Arithmetique dans les bons Auteurs; mais à preſent elles ne me ſurprenent plus; j'en ai trouvé un trop grand nombre pour n'y être pas accoutumé, & bien endurci.

(b) Rex cum velut præceptor dans les bons Auteurs; mais à preſent elles ne me ſurprenent plus; j'en ai trouvé un trop grand nombre pour n'y être pas accoutumé, & bien endurci.

(b) *Idem pag.* 289. *Il cite* Marzo. conſ. 1. fol. 10. & 12. in princ.

(c) *Panzirol. ibid. p.* 283.

(d) *Bullart, Academie des Sciences, to.* 1. *pag.* 212.

(C) *Chargé de preſens & de titres honorables.*] (c) *Auro argentoque donatus, & equeſtri ac palatina dignitate honeſtatus, Caſarisque patritius factus letus in patriam rediit.* Mr. Bullart dit (d) que „ Louïs Sforce Duc de Milan s'intereſſant en„ core dans la gloire d'un homme qui eſtoit „ ſon ſujet, luy donna rang de Senateur dans „ ſon Conſeil, avec l'ordre (e) de Chevalerie, „ & l'envoya en quelques Ambaſſades vers les „ Empereurs Frederic & Maximilien; qui le „ jugeans digne de leur eſtime, par ſes propres „ merites, autant que par ſon caractere, luy fi„ rent des honneurs extraordinaires, & le con„ gedierent chargé de leurs preſens. „ Cela n'eſt pas bien narré: en faiſant fond ſur ces paroles, on s'imagine que Mainus fut envoyé ſucceſſivement à l'Empereur Frideric, & à l'Empereur Maximilien. C'eſt une erreur; il ne fut envoyé à la Cour Imperiale, que lors que Bonne Sforce épouſa Maximilien Roi des Romains.

(E) *De la preſence de* Louïs XII. *à l'une de ſes leçons.*] Louïs XII. étant allé à Pavie voulut l'entendre. Mainus vêtu d'une robe d'or le conduiſit à l'auditoire. Le Roi le fit paſſer devant (h), & dit que la puiſſance royale dans ces lieux-là étoit inferieure à celle des Profeſſeurs. Il étoit ſuivi de cinq Cardinaux & de cent Seigneurs. Il embraſſa Mainus à la deſcente de la chaire, & lui fit preſent d'un château. On peut comparer ceci avec les honneurs rendus par Pompée au Philoſophe Poſidonius. Le Sieur Bullart (i) ne devoit pas dire que Louïs XII. *entra ſouvent dans* cet *auditoire.* Mais voilà l'eſprit de preſque tous ceux qui font des éloges; il ne prenent point garde aux nombres; ils multiplient tout. La matiere qui fut traité par Mainus dans cette leçon, ne doit pas être oubliée: il ſoutint que la dignité de Chevalier, conferée par un Prince à celui qui ſe ſignale dans un combat, doit paſſer du pere aux enfans. (k) *La lectione dignitatem equeſtrem ob ſpectatum in acie facinus de manu Regis traditam, accendendæ virtutis ergo ad poſteros manare diſſinivit.*

(b) Rex cum velut præceptor dans les bons Auteurs; mais à preſent elles ne me ſurprenent plus; j'en ai trouvé un trop grand nombre pour n'y être pas accoutumé, & bien endurci.

(b) *Conſulturibus onerosus in hoc laudem meruit, quod ſi cauſa excidiſſent, extortam pecuniam ſe reſtituturum pollicebatur, in quibuſdam tamen minus recte conſuluiſſe arguitur.* Il y a des vendeurs de febrifuges qui promettent une ſemblable reſtitution, en cas que la fievre ne s'en aille point. Je ne penſe pas, quoi qu'il en arrive, qu'on leur faſſe jamais rendre gorge.

(b) *Idem pag.* 289. *Il cite* Marzo. conſ. 1. fol. 10. & 12. in princ.

(c) *Panzirol. ibid. p.* 283.

(d) *Bullart, Academie des Sciences, to.* 1. *pag.* 212.

(e) Ejus *Ludovici Sforiæ* Senator ac Patritius eſt declaratus. *Panzirol. ubi ſupra.*

(f) Caſtrum Pioperam Rex in feudum Jaſoni, dum viveret, cum multis prædiis & proventibus conceſſit, hoc animo, ut Jura profiteri teneretur, niſi valetudine eſſet impediturus. *Id. ibid. p.* 283.

(g) Dominus à Corcu regiæ domus magiſter Jaſonem Caſtro ſpoliavit, eſtſi poſt acquiſitum Caſtrum ſemper docuit. *Id. p.* 284.

(D) *Il interrompit ſes leçons.*] Pendant plus de 9. ans ſi l'on en croit Panzirolle; mais il ne ſouffre pas lui-même que nous l'en croyons; car il dit que le Roi Louïs XII. le rengagea aux leçons publiques, & que Mainus inveſti d'un fief (f), à condition qu'il enſeigneroit la Juriſprudence, remplit cette condition, & ne laiſſa pas d'être fruſtré de ſon fief (g). Il s'en plaignit à Louïs XII. qui expedia des lettres en ſa faveur; mais on les jetta par terre, & l'on donna mille coups à celui qui les preſenta. *Jaſon amicorum opera à Rege litteras impetravit, ut ſibi ablata reſtituerentur, ſed nuntius pugnis, & calcibus percuſſus penè exſus eſt, Littere in terram projecta, & conculcate fuere.* Mainus écrivit ſes plaintes à Guy de Rochefort Chancelier de France, & n'oublia pas les 150. écus que cette

(e) *Panzirol. ubi ſupra p.* 283.

(f) *Bullart ubi ſupra.*

(g) *Jovius in Eleg. cap.* 66. *Voyez auſſi Panzirole Panzirol. p.* 284.

(h) *Tantum denique odium prorupere, ut ſemel*

(i) *Panzirol. p.* 284.

(k) *Jovius ubi ſupra nominis invidia exagitatus Philippus Decius, ipſum p.* 283. *uſque ad inſanas cavillationes nunquam inſectari deſiſtit. In tantum denique odium prorupere, ut*

qui fit ſcrupule de ſe ſervir du (*G*) travail d'autrui. Il rançonnoit cruellement ceux qui le venoient conſulter; mais il promettoit de leur rendre leur argent s'il perdoient leur cauſe *. Il fut diſpenſé de faire leçon les dernieres années de ſa vie. Ce fut une grace qu'il obtint du Duc de Milan, & que le mauvais état de ſon eſprit lui auroit ſuffiſamment procurée. Cette derniere partie de ſa vie fut triſte: il † avoit perdu l'eſprit, & il avoit un neveu qui le batoit. Il mourut à Pavie le 22. de Mars 1519. âgé de 84. ans, & laiſſa un fils naturel, qui eut des charges dans la Republique de Genes ‡. La reponſe qu'il fit à Louis XII. a été mal raportée par (*H*) Mr. Moreri. Il eſt Auteur de pluſieurs (*I*) livres. Il étudioit à la chandelle (*K*) en plein jour.

* *Voyez la remarque B.*

† Perunt cum ſenio confectum deliraſſe, & ſæpe à Corn. Hippolyto ex fratre nepote pugnis cæſum fuiſſe. *Panzirol. pag.* 286.

‡ *Tiré de Panzirole lib.* 2. *de claris legum Interpretibus cap.* 127.

MAJORAGIUS (Marc Antoine) Profeſſeur en Eloquence à Milan au XVI. ſiecle, s'aquit beaucoup de reputation par la politeſſe de ſon ſtile, & par ſon habileté dans les belles lettres. Il étudia à Come ſous un Profeſſeur qui étoit (*A*) ſon proche parent; après quoi il s'en alla à Milan, où il trouva un

(*a*) *Panzirol. ibid. p.* 285.

(*b*) *Apoſtil. ad conſ.* 62. & 163. *Decii.*

(*c*) *Moreri au mot* Mayai.

(*d*) Me audiente interrogatus à Ludovico Gallorum Rege, cur nunquam duxiſſet uxorem, ut te commendante, inquit, Julius Pontifex ad purpureum ſe lectum gestandum me habilem ſciat. *Jovius in Elog. cap.* 66. *p.* 154.

(*e*) *Panzirol. p.* 289.

(*f*) *Conferez ce que rapporte Allatius, dans ſon article p.* 211. *remarque D.*

(*g*) *Panzirol. p.* 284.

ſemel in angiportu obviam facti, cum de loco contendere capiſſent, etiam lapidibus ſeſe inceſſiſſe ferantur.

(*G*) *Ni qui ſe ſcrupule de ſe ſervir du travail d'autrui.*] Si on ne l'a pas encore enrôlé dans les liſtes des plagiaires, on a eu grand tort; car il s'attribua un livre qu'Alexandre d'Imola avoit compoſé; & il avoit à ſes gages quelques Ecoliers qui alloient copier les leçons des plus ſavans Profeſſeurs, dont en ſuite il ſavoit faire ſon profit. L'un de ces Profeſſeurs s'en plaignit publiquement, & fut ſi outré de cette ſupercherie, qu'il changea de ſentiment par depit, & qu'il refuta les opinions qu'on lui avoit enlevées. Liſez ce Latin, vous y trouverez le nom des perſonnes intereſſées. (*a*) *Aliorum etiam laboribus Jaſon libenter fruebatur, ſiquidem commentarium in titulum de actionibus ab Alexandro Imolenſi ſcitè elaboratum ſibi adſcripſiſſe, & in lucem edidiſſe, ferunt.* (*b*) *Hieronymi Torti Papienſis, qui cum Jacobo Puteo in patria vespertinas lectiones paulo ante explicuerat, & aliorum ſcripta locupletari voluit; Bononiæ quoque dum ibi Barbolomæus Socinus, deinde Carolus Ruinus profiteretur, auditores aluiſſe dicitur, qui eorum deſcriptas lectiones ad ſe referrent: id & ejus commemoratio oſtendunt, & Ruinus ſæpe publicè deploravit, qui, mutata per indignationem ſententia, ſurreptas opiniones confutare conſueverat.*

(*H*) *Mal raportée par Mr. Moreri.*] „ (*c*) Paul „ Jove. . . . ajoûte que le Roi Louïs XII. lui „ ayant demandé à ſa preſence, pour quelle rai„ ſon il ne s'étoit jamais marié, il repondit qu'il „ s'étoit perſuadé qu'à la ſollicitation de ſa Ma„ jeſté le Pape Jule II. le feroit Cardinal. „ Ce n'eſt pas traduire comme il faloit les paroles de Paul Jove: vous les trouverez à la (*d*) marge; mais on ne laiſſe pas de conoître dans cette mauvaiſe verſion, que Mainus avoit ſouhaité le chapeau de Cardinal. Il ne lui ſervit de rien de decouvrir le ſecret de ſon ambition. (*e*) *Hoc reſponſo animi quidem ſecretum oſtendit, ſed nunquam voti compos factus eſt.* Voilà ce que dit Panzirole, après avoir dit ce que l'on va lire. *In domeſtico colloquio ab eodem* (Rege) *interrogatus Jaſon, cur nunquam uxorem duxiſſet, Ut tua, inquit, amplisſime Rex, opera Julius Pontifex me ad purpureum Galerum promovere poſſit* (*f*).

(*I*) *Il eſt Auteur de pluſieurs livres.*] D'un Commentaire ſur les Pandectes, & ſur le Code de Juſtinien, outre 4. volumes de reponſes, & l'explication du titre *de actionibus* (*g*). Il compiloit beaucoup, mais il ne comprenoit pas toûjours ce qu'il empruntoit des autres. (*b*) *Jaſon non multum ingenio acutus ob haſtationem indeciſos quandoque articulos reliquit, nec ſemel male percepta aliorum argumenta recitat, ac in referendis receptis opinionibus, quæ Communes vocantur, non nunquam decipitur. Vir alioqui laboriosus, & in cumulandis aliorum dictis diligens,* (*i*) *quicquid enim legebat, ſcriptis mandabat, unde à ſolo calamo Juris ſtudioſum adjuvari dictitabat, & ſe, quantum ſtudebat, tantum ſcribere referebat.*

(*b*) *Panzirol. p.* 285.

(*i*) *Hieron. Burrigel. in l.* 1. *§. ſi quis ſimpliciter. n.* 9. *ff. de verb. oblig.*

(*K*) *A la chandelle en plein jour.*] J'ai oüi dire cela de quelques autres Savans, & je fuis bien aiſe de le trouver imprimé touchant Jaſon Mainus (*k*). On devine facilement la raiſon de cette conduite: il y a de certains eſprits qui ne peuvent rien produire s'ils ne ſe recueillent, s'ils ne ſe concentrent en eux-mêmes; & ils ont beaucoup de peine à prevenir les diſtractions. C'eſt pourquoi il faut qu'ils derobent à leurs yeux la diverſité des objets que le grand jour leur preſente.

(*k*) Linteo capiti obvoluto, etiam meridie occluſis feneſtris ad accenſum lumen elucubrare conſueverat, ne cœli claritate mentem evagari ſinceret. *Panzirol. ibid.*

(*A*) *Sous un Profeſſeur qui étoit ſon proche parent.*] Il s'apelloit Premier le Comte, *Primus Comes*. Ce nom fut le fondement d'une équivoque qui ſurprit Eraſme; car cet Italien ayant mis ſon nom en Latin au bas d'un billet, où il lui faiſoit favoir qu'il vouloit lui rendre viſite, fut cauſe qu'Eraſme tout infirme qu'il étoit, s'empreſſa de lui aller au devant, bien perſuadé que c'étoit quelque grand Prince. Il fut bien étonné de ne trouver qu'un petit homme tout ſeul, mais il ne ſe repentit pas de s'être preſſé; la converſation de ce perſonnage lui plut beaucoup. Majoragius raconte cela beaucoup mieux que je ne fais; il merite qu'on l'entende. (*l*) *Cum in Germaniam ea de cauſa profectus ſuſſet, ut Eraſmi conſuetudine per aliquod tempus frueretur, primùmque ipſum Eraſmum convenire, ad eum literas dedit, quibus adventui ſuæ cauſam declarabat, quarum in extrema parte nomen ſuum, ut ſit, ita ſubſcripſerat: Tui ſtudioſiſſimus Primus Comes Mediolanenſis. Hanc cùm Eraſmus ſubſcriptionem vidiſſet, credidit ſtatim magnum aliquem adeſſe Principem, ſui viſendi gratiâ. Quare licet admodùm ſenex & infirmus eſſet: tamen quo ſtudio, quoque apparatu potuit, obviam conſobrino meo longe præceſſit. Sed poſtquam homunculum unum, nullo comitatu, nullo ſervorum grege ſtipatum: & benè quidem literatum, ſed nullo elegantiori cultu veſtitum reperit, errorem ſuum videre jucundiſſimè cœpit: & tamen eum ſibi multò graviorem advenſſe, quàm ſi magnus Princeps*

(*l*) *Majoragius, Orat.* 10. *p.* 211. 222.

un Patron * chez qui il logea cinq années, ſi apliqué à l'étude (*B*) qu'il en penſa perdre la vie. Il ſe mit en tête de faire revivre la coutume de declamer, qui faiſoit qu'anciennement la jeuneſſe ſe trouvoit ſi-tôt capable de haranguer éloquemment, & après avoir donné ſur cela des inſtructions fort utiles à quantité d'Ecoliers, & les avoir dreſſez à cet exercice dans une chambre, il reſolut de s'employer à cette fonction publiquement. Les Curateurs du College lui furent ſi favorables, qu'ils lui confererent cet emploi dès qu'ils eurent connu ſes intentions. Il n'avoit alors que 26. ans. Il s'aquita parfaitement bien de cette charge. Mais au bout de deux années on congedia tous les Profeſſeurs, à cauſe que l'on ſe voyoit menacé d'une perilleuſe guerre dans le Milanez. Il ſe retira à Ferrare, où il étudia en Juriſprudence ſous André Alciat, & en Philoſophie ſous Vincent Magius. Il publia (*C*) quelques pieces, où il ſe donna le nom de *Marcus Antonius*

* *Nommé Lancelot Fagnano.*

ceps fuiſſet, multis audientibus teſtatum eſt. Il nous aprend au même lieu qu'une des raiſons pourquoi (*a*) il quitta le nom de Comte, fut que Gryphius s'y étoit laiſſé attraper; car en répondant à une lettre de Majoragius, il prit le ſtile d'un homme qui auroit écrit à un Prince. (*b*) *Eadem ratione deceptus aliquando fuit in nomine meo vir inſignis ac literatus Sebaſtianus Gryphius. Cùm enim ad eum literas dediſſem, & me Comitem inſcripſiſſem, ille mihi tanquam alicui Principi reſpondit, & clariſſimum Comitem non ſemel appellavit.*

(*a*) *Nous verrons ci-deſſous que Majoragius s'appeloit Antonius Maria Comes.*

(*b*) *Majoragius ubi ſupra pag.* 222.

(*B*) *Si apliqué à l'étude, qu'il en penſa perdre la vie.*] Les divertiſſemens, les jeux, les feſtins n'avoient pour lui aucuns charmes; & on avoit beau l'avertir qu'une aplication ſi forte aux livres le tueroit, il ne ſe relâchoit point; mais enfin une dangereuſe maladie lui fit ſentir qu'il auroit falu deferer aux exhortations de ſes amis. C'eſt lui-même qui nous l'aprend. (*c*) *Fui apud hunc annos circiter quinque, quo quidem tempore literarum ſtudiis adeò vehementem operam dedi, ut totum illud quinquennium in labore atque contentione animi contriverim, ut me non quies, non remiſſio, non æqualium ſtudia, non ludi, non convivia delectârint. Teſtis eſt vir iſte graviſſimus atque ornatiſſimus Lancillotus Fannianus, patronus meus, qui mihi adeſt, de me ſollicitus eſt, meum honorem atque exiſtimationem tuetur. Qui cùm in ſtudiis literarum me continenter verſari videret, magno quodam cum amore ſæpiſſimè reprehendere ſolebat, quòd acquirenda ſcientiæ deſiderio, propriæ ſalutis oblivîſceretur. Teſtes ſunt omnes, qui me norant eo tempore, ut non ſemel propter nimis aſſiduum ſtudium, cùm in graviſſimos morbos incidiſſem, de vitæ periculo dimicârim.* Après qu'il fut guéri il n'eut pas moins de beſoin qu'on l'avertît qu'il travailloit trop: l'amour des ſciences & de la gloire l'entraînoit de telle ſorte, qu'il ne ſongeoit point au prejudice que ſa ſanté en pourroit encore ſouffrir. (*d*) *Quo quidem numere* (Oratoriam artem publicè docendi) *duos annos ita perfunctus ſum, ut (ne quid arrogantius de me dicam) nemo diligentiam aut induſtriam meam deſiderârit. Quin potiùs ita noctes & dies in omnium doctrinarum meditatione verſabar, ut non tantùm propinqui atque neceſſarii mei, ſed etiam multi ex vobis, P. C. me ſæpiſſimè reprehenderent, quòd nimios magnos labores & viribus meis imparès aſſumere non dubitarem. Ardebam enim (ut ingenuè fatear) incredibili gloriæ cupiditate, quam in adoleſcente nequaquam eſſe vituperandam ſapientes omnes exiſtimant. Nullum igitur omninò diem eſſe patiebar, in quo non aut publicè docerem, aut privatè mecum ipſe meditarer, & vel ſcriberem, vel declamarem: frequenter autem eodem die hæc omnia faciebam.*

(*c*) *Id. ib. p.* 196.

(*d*) *Ibid. p.* 198.

(*C*) *Il publia quelques pieces où il ſe donna le nom.*] J'ai de la peine à le trouver juſte dans ſes calculs. Il expoſe dans ſon plaidoyé (*e*) qu'étant à Ferrare, il reſolut par le conſeil de ſes amis de faire imprimer quelques Traitez. C'étoient des (*f*) harangues, & l'Apologie de Ciceron contre Calcagninus. Depuis qu'elles eurent vu le jour, il commença d'être connu à Ferrare ſous le nom qu'il s'étoit donné à la tête de ſes Ecrits. En ſuite il retourna à Milan, & il y reprit ſa premiere profeſſion, nonobſtant les mauvais offices de ſes ennemis. Quelque tems après on l'accuſa de ſon changement de nom, comme nous le dirons dans la remarque ſuivante. On n'accorde pas cela aiſément avec l'épitre dedicatoire de ſa reponſe à la Critique de Calcagninus: elle eſt datée du 8. de Juillet 1543. & il y parle comme un homme qui exerçoit tranquillement à Milan les fonctions de ſa profeſſion. Il n'eſt donc pas vrai que ce livre ſoit ſorti de deſſous la preſſe, pendant que l'Auteur ſe tint à Ferrare, où il s'étoit retiré lors que les deſordres de la guerre interrompirent les leçons publiques dans la ville de Milan. Autre remarque. Il nâquit (*g*) le 26. d'Octobre 1514. & il fut fait Profeſſeur en Rhetorique ayant (*h*) à peine 26. ans. c'eſt-à-dire l'an 1540. Il exerça cette charge pendant (*i*) deux ans, & puis il s'en alla à Ferrare. Il y alla donc l'an 1542. Or il étoit à Milan au mois de Juillet 1543. & il y faiſoit ſa charge paiſiblement; & ce fut alors qu'il publia la defenſe de Ciceron contre Calcagninus. Il s'abuſe donc lors qu'il expoſe que cet Ouvrage parut pendant que la guerre interrompoit ſes leçons, & avant qu'il quittât Ferrare pour retourner à Milan. Paſſons plus avant. Il étudia en Droit à Ferrare ſous André Alciat, qui n'y commença ſes leçons (*k*) qu'en l'année 1543. Donc Majoragius debite un menſonge, quand il dit qu'il fut reçu Profeſſeur à l'âge de 26. ans, & qu'au bout de deux années il s'en alla à Ferrare, où il ouït les leçons d'Alciat. C'eſt en cela qu'il s'eſt abuſé: paſſez lui ce menſonge, il ſera facile d'ôter toutes les autres difficultez, & d'établir la vraye époque de ſon voyage de Ferrare. Puis que les leçons publiques ceſſerent à cauſe (*l*) que l'armée de France étoit arrivée dans le Piemont, il faut mettre cette interruption en 1544. Le Duc d'Enguyen fut envoyé cette année-là en Italie avec un renfort de troupes, & gagna la bataille de Cerizolles. Majoragius paiſible dans ſa maiſon au mois de Juillet de l'année precedente,

(*e*) *Orat. 10. pag.* 199.

(*f*) *Ibid. p.* 200.

(*g*) *Hannibal. de rerum Romanarum Scriptoribus, lib. 1. pag.* 215.

(*h*) *Majoragius ubi ſupra pag.* 198.

(*i*) *Ibid.*

(*k*) *Voyez l'article d'Alciat, p.* 176. *à la marge.*

(*l*) *Cum apud nos maxima eſſet belli ſuſpicio, quoniam ingentes Gallorum copiæ jam Alpes tranſcenderant, omnes publici conſedentes, atque in Taurinis Majoragius debite un menſonge, quand il dit qu'il fut reçu Profeſſeur à l'âge de 26. ans, & qu'au bout de deux années il s'en alla à Ferrare, où il ouït les leçons d'Alciat. C'eſt en cela qu'il s'eſt abuſé: paſſez lui ce menſonge, il ſera facile d'ôter toutes les autres difficultez, & d'établir la vraye époque de ſon voyage de Ferrare. Puis que les leçons publiques ceſſerent à cauſe (l) que l'armée de France étoit arrivée dans le Piemont, il faut mettre cette interruption en 1544. Le Duc d'Enguyen fut envoyé cette année-là en Italie avec un renfort de troupes, & gagna la bataille de Cerizolles. Majoragius paiſible dans ſa maiſon au mois de Juillet de l'année precedente, artium Profeſſores, ut ſit in ſuſpicio modi temporibus, dimiſſi ſunt, & ſtudia literarum intermiſſa. Majoragius ibid. pag.* 198.

* *Tiré de la x. harangue de Majoragius. C'eſt celle où il ſe juſtifie du changemnt de ſon nom.*

tonius Majoragius. Les alarmes de la guerre étant apaiſées il retourna à Milan, & il y fut retabli dans ſa profeſſion avec des gages plus conſiderables. Ses ennemis qui avoient tâché inutilement d'empêcher cela, ſe dechainerent (*D*) contre lui, & lui intenterent procés ſur le nom qu'il avoit pris à la tête d'un Ouvrage. Il plaida ſa cauſe publiquement, & la gagna *. Il continua d'enſeigner avec une forte application, qui ſans doute lui abregea la vie, car il ne vécut qu'environ 40. ans & ſix mois. Il mourut le 4. Avril 1555. Mr. Moreri a donné le (*E*) titre de

(*a*) Hic eſt exactæ vitæ mex curius, P. C. hzc ſtudiorum meorum ratio; hoc duorum & triginta annorum, quibus hactenus vixi, ſpacium. *Majoragius ibid. pag.* 201.

(*b*) *Ibid. p.* 199.

(*c*) *Ibid. pag.* 190. 213.

(*d*) *Dans l'article* Agrippa, *p.* 129. *remarque C.*

(*e*) *Hankius*, de Romanarum Scriptoribus I. 1. p. 215. *ſe trompe, quand il dit*, In avi materni memoriam . . . Antonius dictus eſt.

(*f*) Boni ominis gratia . . . nomini meo Mariam addidit, ut ſanctiſſimum illud divinæ matris nomen, materna quadam pietate muliebricque religione mihi additum. . . . gratiorem ex nomine meo ſonum atque amabiliorem ad ipſius matris aures apporteret. Eam enim ſæpiſſime commemini dicere, ſe Mariæ nomine mirandum in modum ſoliſam eſſe recreari. *Id. ibid. p.* 195.

te, avoit compoſé l'Epitre dedicatoire de ſon Traité contre Calcagninus; mais avant qu'il mit cet Ouvrage ſous la preſſe, il falut qu'il s'en allât à Ferrare, & ce fut pendant qu'il y ſejourna qu'il le mit au jour. Cette même époque ſe peut prouver par quelques endroits de la harangue, où Majoragius ſe juſtifie ſur le changement de nom. Il obſerve qu'il eſt âgé de (*a*) 32. ans: il ſe juſtifioit donc l'an 1546. Il obſerve qu'André Alciat avoit enſeigné le Droit à Ferrare les (*b*) 4. dernieres années: cela n'eſt pas incompatible avec l'an 1546. Il obſerve qu'il étoit revenu à Milan (*c*) depuis un an. Il y étoit donc revenu l'an 1545. d'où l'on doit conclure que l'interruption de ſes leçons, & ſon ſejour à Ferrare durerent un an, pendant lequel il publia des harangues, & l'apologie de Ciceron.

J'ai montré ailleurs (*d*) que les Doctes marquent quelquefois aſſez mal la date de leurs avantures. En voici un qui s'eſt fait plus jeune qu'il ne l'étoit à ſon entrée aux charges publiques.

(*D*) *Un grand procés ſur le nom qu'il avoit pris.*] Son nom de batême étoit Antoine, comme celui de ſon ayeul paternel (*e*). Sa mere de ſon autorité particuliere y joignit celui de Marie, tant à cauſe de ſa devotion pour la ſainte Vierge (*f*), qu'à cauſe qu'elle ſe plaiſoit à ouïr ce mot. Ainſi dès le berceau nôtre Majorgius fut apellé Antoine Marie: ſon pere & tous les voiſins lui donnoient ce nom; & ce fut ſous celui-là qu'on le conut dans la ſuite, par tout où il ſe faiſoit conoître. On fut donc ſurpris de voir qu'à la tête de ſon premier livre il s'apellât *Marc Antoine*, ſupprimant le nom venerable de la ſainte Vierge qu'il avoit toûjours porté. Je m'étonne de ne voir point que ce fût la principale baterie de ſes accuſateurs, & qu'ils ne tâchaſſent pas de le convaincre d'avoir fait injure à la mere du fils de Dieu. La cauſe fut plaidée devant le Senat de Milan avec beaucoup d'aparat. Je ne ſai point ſi le plaidoyé des accuſateurs (*g*) fut rendu public; mais nous avons la defenſe de l'accuſé parmi ſes harangues. Il ſe juſtifia fort éloquemment, & cita beaucoup d'exemples illuſtres de la liberté qu'il avoit priſe. Il avoüa de bonne foi la raiſon qui l'avoit mu à n'oſer paroître en public ſous le nom d'Antoine Marie; c'eſt qu'il étoit ſi ſcrupuleux dans le choix des termes, qu'il n'en oſoit employer aucun qui ne ſe trouvât dans les Auteurs de la belle latinité. Or il n'y a point d'exemple dans l'antiquité Romaine, qu'un homme ait été nommé Marie, ni qu'il ait eu tout à la fois un nom maſculin & un nom feminin. Voilà pourquoi il convertit le nom *Maria* en celui de *Marcus*, par l'alongement de la derniere ſyllabe, & le mit devant celui d'*Antonius*; car c'eût été une barbarie, un uſage inconu à l'ancienne Rome, que de s'apeller *Antonius Marcus*. Il falut donc non ſeulement allonger l'un de ſes noms, mais auſſi lui faire changer de place. Comme nous avons ici un exemple des ſuperſtitions de la ſecte (*b*) Ciceronienne, il faut raporter les propres paroles de cet Auteur. (*i*) *In verborum delectu, quod C. Cæſar eloquentiæ principium eſſe dicitabat, adeò diligens, & penè dixerim ſuperſtitioſus eram, ut nullum omninò verbum, nullam verborum conjunctionem, nullam dicendi formulam admittendam mihi eſſe cenſerem, quam non apud veteres Latinos auctores inveniſſem. Id igitur in nomine meo præcipuè ſervandum eſſe ſtatuebam, ne, cùm Latina lingua candorem & elegantiam proferrem, aliquis mihi barbarum nomen & inuſitatum aliquandò poſſet objicere: atque eò magis, quod mihi nullo modo convenire videbatur, ut muliebre nomen cum virili conjungeretur. Quis enim apud antiquos unquam talem nominis conjunctionem vel legit, vel audivit, ut quis à viro & muliere nominaretur?* Quant au nom de *Majoragius*, il le prefera à celui de *Comes*, par la raiſon que j'ai (*k*) raportée ci-deſſus (*k*). Ainſi au lieu d'*Antonius Maria Comes*, qui étoient les noms qu'il avoit portez avant que d'être aggregé au Corps des Auteurs, il ſe nomma *Marcus Antonius Majoragius* en s'érigeant en Auteur. J'ajoûte que Majoragius étoit le nom de ſon pere, & que ſon pere avoit eu ce nom à cauſe qu'il étoit né dans le village de Majoraggio proche de Milan. (*l*) *Julianus Comes, homo cùm innocentia atque integritate vita, tùm officio, fide, auctoritate ſui municipii facile Princeps, mihi pater fuit, P. C. qui cùm Majoragium vicum habitaret, atque ita ſe comiter liberaliterque gereret, ut vicinis omnibus gratus & carus haberetur; cognomen à loco ſortitus eſt, & Majoragius appellatus.* Au reſte, ce Julien Majoragius ayant épouſé Magdeleine le Comte, ſe nomma *Comes*, à l'imitation de ſes beaux-freres, qui ne trouverent point du bel uſage de ſe dire *de Comité*, ou *de Comitibus*. C'eſt nôtre Majoragius qui me l'aprend. (*m*) *Cùm hoc locutionis genus à conſuetudine Latini* (*m*) *ibid. ſermonis abhorreret: primo vir eruditiſſimus avunculus meus, qui permultos annos Mediolani magna cum gloria publicè docuit, cùm elegantia ſermonis admodum ſtudioſus eſſet, non amplius ſe de Comitibus, ut cæteri faciebant, ſed Petrum Comitem capit inſcribere. . . . Hunc imitati ſunt ejus fratres Jacobus & Aloyſius, atque etiam pater meus Julianus, qui horum ſororem Magdalenam, matrem meam in matrimonio habebat.* Notez que Julien & ſa femme (*n*) étoient iſſus de mêmes ancêtres.

(*b*) *Majoragius étoit un Ciceronien militant: il ne dedaignoit pas les termes dont Ciceron ne s'eſt pas ſervi, pourvu qu'ils fuſſent dans d'autres bons Ecrivains de l'ancienne Romanie. Voyez la remarque E, vers la fin.*

(*i*) *Majoragius ubi ſupra. pag.* 199. 200.

(*k*) *Dans la remarque A, pag.* 507. *lettre a.*

(*l*) *Majoragius ib. p.* 194.

(*n*) *Idem Orat.* 8. *p.* 141.

(*E*) *Mr. Moreri a donné le titre de quelques-uns de ſes livres.*] Il a oublié les harangues & les prefaces, imprimées pluſieurs fois. Je penſe que la premiere édition fut faite à Veniſe par les ſoins de Jean Pierre Ayroldus Marcellinus. Elle com-

(*g*) *Ils s'apelloient Fabius Lupus, & Macrinus Niger.*

de quelques-uns de ſes livres, & a fait quelques (*F*) petites fautes. Mr. de Thou (*G*) en a fait auſſi quelqu'une.

MAJUS (JUNIANUS) Gentilhomme Napolitain, enſeigna les belles lettres dans Naples vers la fin du XV. ſiecle *. Il eut entre autres diſciples le celebre (*A*) Sannazar. Il contribua beaucoup par ſes leçons & par ſes livres à retablir le bel (*B*) uſage de la langue Latine; mais il ſe diſtingua encore plus

* Voyez la Biblioteca Napolitana de Nicolo Toppi, pag. 168.

comprend 25. harangues, 14. prefaces, & le dialogue *de eloquentia*. Je me ſers de l'édition de Leipſic 1628. enrichie de notes marginales par Valentin Hartungus Profeſſeur en Medecine. On n'avoit point oſé publier en Italie la (*a*) harangue de Majoragius contre l'avarice du Clergé. C'eſt une très-belle piece, & auſſi finement tournée qu'il ſe puiſſe. Mr. Gudius la publia en Allemagne l'an 1677. Mr. Morhof ayant vu que les exemplaires en étoient devenus rares, la fit rimprimer avec un diſcours qu'il avoit fait ſelon ce modele. Vous trouverez un fort long extrait de cette harangue de Majoragius dans le Lutheraniſme (*b*) de Mr. de Seckendorf. Mr. Moreri devoit un peu mieux expliquer le ſujet de la querelle de Majoragius avec Calcagninus, & avec Nizolius. La querelle avec Calcagninus fut ſoutenue pour les Offices de Ciceron, contre leſquels Calcagninus avoit publié 25. *diſquiſitions*. Majoragius les refuta toutes par autant de decifions: c'eſt le titre qu'il donna à ſes reponſes publiées l'an 1543. Jaques Grifolus refuta auſſi les *diſquiſitions* de Calcagninus. Ces trois pieces, je veux dire la Critique de Calcagninus, & les reponſes de Majoragius & de Grifolus furent publiées enſemble in 8. au XVI. ſiecle. Mr. Grævius a inſeré tout cela dans ſon excellente édition des Offices de Ciceron. Quant à Nizolius il ſe brouilla avec Majoragius par jalouſie de metier: il eut du deſſous parce que peu d'habiles gens s'accommodoient de ſon caprice de Ciceronien rigide. (*c*) *Hunc* Tullianæ *elucubrationis genium cum inter cæteros ejus ætatis præferret etiam* Marius Nizolius Brixellenſis, *orta eſt inter utrumque de prima laudis acquiſitione contentio multa viciſſim ſibi publicè objectantem, ac ſua viciſſim ſcripta carpentem: in quo tamen* Nizolius *ideò acerbiora tulit eruditorum judicia, quod ſubacri & tetricâ ſuperſtitione in tantâ Latinorum Procerum fœcunditate ne hilum quidem à* Ciceronis *formulis recedendum putaret. Sua igitur tutatus* Majoragius *placita perdoctis ac induſtrii ingenii nomen emeruit.* N'oublions pas que Gaudentius Merula doit être compté au nombre des adverſaires de Majoragius, qui l'accuſe (*d*) d'être un grand voleur.

(*F*) Mr. Moreri *a fait quelques petites fautes.*] I. Il ne faloit pas dire que Majoragio *étoit natif d'un chateau de ce nom*, car Majoraggio n'eſt qu'un village. Si l'on me dit que rien n'empêche qu'il n'y ait un chateau dans ce village, je l'avouërai, mais j'ajoûterai que Majoragius ne nâquit point dans un chateau. Je le prouve par ces paroles. (*e*) *Amphortius, qui ex* (*f*) *illis natu maximus erat, Majoragium vicum extruxit, atque in eo turrim, cujus adhuc in domo mea paterna, poſt ſeptingentos atque amplius annos, quedam extant veſtigia atque fundamenta; hic noſtri generis auctor fuit.* Majoragius auroit-il parlé ainſi de ſon logis paternel, ſi c'eût été le chateau du lieu? Joignez à cela qu'il avouë que ſon pere étoit (*g*) fort pauvre, mais non pas qu'il fût domeſtique du Seigneur de ſon village. II. Ce ne fut point lui mais ſon pere (*h*), qui à cauſe du village de Majoragio où il demeuroit, prit le nom *Majoragius*. III. Il n'eſt point vrai que ſon nom fut *Marc-Antoine Maria*. IV. Ni qu'il ait enſeigné à Ferrare.

(*G*) *Mr. de Thou a fait auſſi quelque faute.*] I. Il ne devoit pas dire que (*i*) *Majoraggio fut apellé de ce nom, d'un bourg où ſon pere demeuroit*, j'ai déjà fait voir que ſon pere s'apelloit Majoragius. II. Son épitaphe dans le *Muſeum* d'Imperialis porte qu'il enſeigna pendant 14. ans: mais dans le theatre de Ghilini elle porte qu'il n'enſeigna que 9. ans. Mr. de Thou dans Mr. Teiſſier fait ceſſer la profeſſion de Majoraggio au bout de 8. ans, & ſupoſe qu'il la quitta, pour *s'apliquer entierement à l'étude de la Theologie*. Mon édition de Mr. de Thou porte que Majoragius ne commença cette étude qu'après avoir employé 13. ans à inſtruire la jeuneſſe. II. Il dit dans le même Mr. Teiſſier que Majoragius a vécu 42. ans. L'édition Latine ne lui en donne que 40. la verité eſt qu'il vécut 40. ans & près de ſix mois.

(*A*) *Il eut entre autres diſciples... Sannazar.*] Cela paroît par la 7. élegie du 2. livre de Sannazar dediée *ad Junianum Majum præceptorem*. J'en citerai ci-deſſous un long paſſage.

(*B*) *A retablir le bel uſage de la langue Latine.*] C'eſt la loüange que Sabellic lui a donnée. *Subjiciet his aliquis*, dit-il, (*k*) *haud immerito Jo. Tortellium Aretinum & Junianum Parthenopæum. Juverunt illi induſtria uterque ſua, nec multum inter ſe diverſa verborum utriuſque lingua copiam.* Majus publia un livre à Naples l'an 1475. *de priſcorum proprietate verborum*, qui fut reprimé dans la même ville l'an 1490. La 2. édition eſt pleine (*l*) de fautes d'impreſſion, mais il ſe loüe beaucoup des Imprimeurs de la premiere. Les paroles dont il ſe ſert plairont aux curieux, car elles aprenent le nom de celui qui commença d'exercer l'imprimerie dans ce païs-là. (*m*) *Accedit ad hæc quod Germani ſoleriis, ac incredibili quodam invento nuper novam quandam imprimendi rationem inventarunt, præcipue Matthias Moravus vir ſummo ingenio ſummaque elegantiâ in hoc genere impreſſionis effloruit. Quem conſilio Blaſii Monachi Romerii viri ſactis litteris inſtituit ac ſanctis moribus probati, hæc noſtra urbe excepiſſe gratulamur, &c.* Quelques-uns croyent que Volaterran a parlé de nôtre Majus dans les paroles que l'on lire. *Chalcidius* (*n*) *Graxorum non erat ignarus, nec imperitus Grammaticus, attamen infans & abſque genio. Dictionibus in primis invigilabat, lexiconque conſiderat quod obitu ipſius ſuperveniente Jovinianus ejus diſcipulus ſibi vindicavit.* Ce Chalcidius enſeigna dans Rome. Majus meriteroit une place parmi les Plagiaires, ſi Volaterran parloit de lui. D'autre côté Calepin profita beaucoup du livre de Majus, à ce que remarque le Toppi (*o*). Diede ſe n'e ſervito Ambroſio Calepino aſſai bene.

(*a*) *Elle a pour titre* Philochryſius, ſive de laudibus auri.

(*b*) Seckendorf. *Hiſt. Luther. lib. 3. pag. 342. & ſeq.*

(*c*) Paul. Freherus *in Theatro, p. 1455. ex Muſeo Hiſtorico Joh. Imperialis.*

(*d*) *In Apologia p. 88. apud Almeloveanum in Plagiariorum ſyllabo p. 27.*

(*e*) Majoragius, *Orat. 10. p. 220.*

(*f*) *Il entend parler de trois freres, que Didier Roi des Lombards, leur oncle maternel, éleva à la dignité de Comte, & à qui il donna pluſieurs terres.*

(*g*) Licet in tenuiſſima re familiari verſaretur. *Majorag. ib. p. 236.*

(*h*) *Voyez la remarque D, lettre I. II dit p. 222.* Cum præfertum Majoragii cognomentum haberem adhuc à patre hæreditarium.

(*i*) *Je me ſers de la verſion de Mr. Teiſſier ſ'eſt ſervi. Addit. aux Eloge. to. 1. pag. 105. Edit. 1696.* Le Latin porte. A Majoragio vico in quo ejus pater habitabat, ita vocatus. *Tonannazar dediée nus lib. 16.*

(*k*) *Sabellicus de lingua Latinæ reparatoribus, lib. 10.* apud *Antonium Nicodemum Addizioni alla Biblioteca Napoletana, p. 144.*

(*l*) *Nicolo Toppi Biblioteca Napolet. pag. 168.*

(*m*) *Junianus Majus, Epiſtola dedicatoria ad Regem Ferdinandum, apud Nicodemum ubi ſupra.*

(*n*) *Volaterranus, lib. 21. p. m. 776.*

(*o*) Diede ejus diſcipulus ſibi vindicavit. Ce Chalcidius enſeigna dans Rome. Majus meriteroit une place parmi les Plagiaires, ſi Volaterran parloit de lui. D'autre côté Calepin profita beaucoup du livre de Majus, à ce que remarque le Toppi (*o*). Diede ſe n'e ſervito Ambroſio Calepino aſſai bene. *Nicolo Toppi ubi ſupra.*

plus par l'explication (C) des ſonges. Ce fut le plus grand Oniroctitique de ſon ſiecle ; & l'on recouroit à lui de toutes parts, pour ſavoir ce que preſageoient tels & tels ſonges. Pluſieurs prétendoient que ſes reponſes leur avoient été fort utiles. Cela n'eſt pas indigne d'une (D) reflexion.

MAKOWS-

(C) Par *l'explication des ſonges.*] Alexander ab Alexandro qui avoit été ſon diſciple, en dit des merveilles par raport à cette ſcience. Tous les matins le logis de Majus étoit plein de gens qui lui alloient dire leurs ſonges, afin d'en aprendre l'interpretation. Il y avoit des perſonnes d'importance parmi ces gens-là. Il leur repondoit non pas comme la plûpart des autres en paroles couvertes, & en peu de mots, mais clairement & amplement. Pluſieurs perſonnes ayant ſuivi ſes conſeils ſe garantirent de la mort, & previnrent quelquefois de très-grans chagrins. On verra ceci dans une plus grande force ſi l'on conſulte le Latin d'Alexander ab Alexandro. *Junianus Majus, dit-il, (a) conſtet tanem meus, vir bene literatus, in exquirendis adnotandisque verborum & ſententiarum viribus, multi ſtudii fuit: & præterquam quod in eruiendis juvenculorum animis, imbuendisque doctrina pueris, caſtigatiſſima diſciplina, ſomniorum quoque omnis generis ita verus conjector fuit, ut ipſius reſponſa, divina fere monita haberentur. Ad eum memini, cum puer adhuc eſſem, & ad capiendum ingenii cultum frequens apud eum ventitarem, quotidie ſommigntium turbam, hominesque celebri fama & multi nominis, de ſomniis conſultum veniſſe. Declarabat definiebatque ille, non breviter aut ſubobſcure, ut pletique, ſed expoſite atque aperte anigmata ſomniorum, ſive boni, ſive mali pranuncia: ita apte, ut judicium factum à veridico diceres. Multi quoque illius monitu, vita interitum, nonnunquam animi agritudines vitarunt.* Sannazar autre diſciple de cet interprete des ſonges, s'étoit bien trouvé d'avoir eu recours à un tel oracle, tant pour lui que pour ſa maîtreſſe. Il l'éleve juſques au ciel, & il le met au deſſus de tous les anciens Augures. Souvenons-nous qu'il écrit en Poëte. Il n'a donc pas eu deſſein qu'on ajoûtât foi à ſes paroles ſans en rien rabatre. Quoi qu'il en ſoit laiſſons-le parler.

(a) *Alexander ab Alexandro Genial. dierum lib. 1. cap. 11. p. m. 81. 82.*

(b) *Sannazar, elog. 7. lib. 2. pag. 96. edit. Amſtel. 1689.*

At (b) tibi venturos, Mai, prædicere caſus
Fas eſt, & mites conſuluiſſe Deos.
Nec tantum aut ara fumos, aut nuntia ſentis
Fulgura, ſed Stygiis ſomnia miſſa locis,
Somnia que miſeram perturbant ſæpe quietem,
Dum mens incertis pendet imaginibus.
O quoties per te vanum poſuiſſe timorem
Me memini, & latos continuaſſe dies.
O quoties, trepidus cum non ſpernenda putarem,
In noſtrum cavi damna futura caput.
Sæpe mea tibi cum narraſſem viſa puella,
Dixiſti, certos haud procul eſſe metus.
Sæpe illam madidos luſtrare in flumine crines
Juſſiſti, & miſto ſolvere farra ſale.
Quod ſi olim tertis talem te fata dediſſent,
Spreviſſet Thuſcos Mattia Roma viros.
Nam te quis melius calidas deprendere fibras,
Conſulere aërias aut potuiſſet aves?
Illa triumphatum &c.

Martin Del Rio ſi credule d'ailleurs, & ſi peu accoutumé à rejetter les hableries, parle de Majus ſur un autre ton ; il le traite avec le dernier mepris. (c) *Caterorum oniroctiticorum veterum, non magna reipub. jactura omnes libri interierunt, præter unum Artemidorum Daldianum, delirum ſenem, qui libris quinque cuncta ab aliis tradita complexus fuit. Brevior eſt Aſtrampſychus Græcè & Latinè bis annis editus: ſed aquè nugax ut & alius ille Arabs, qui Græcè barbarizans una cum Artemidoro in lucem prodiit in Gallia. Hodiè in pretio habent Apomaſaris Arabica Apoteleſmata, ex recentioribus Cotra. Wimpina, vellem ne tam multa ſine antidoto congeſſiſſet (d). Avorum quoque memoria, hanc in Italia vanitatem profitebatur artem Junianus Majus (e): cujus extant epiſtolæ & libelli quidam Grammatici.*

(c) *Marc. Del Rio. Diſquiſit. Magicar. l. 4. cap. 3. quæſt. 6. p. m. 278.*

(d) *L. de divinat. c. 14. & l. de inſomniis per dominum cap. 12.*

(e) *De quo Alex. ab Alex. lib. 1. cap. 11.*

(D) *Cela n'eſt pas indigne de reflexion.*] Il ſeroit à ſouhaiter pour le bien & pour le repos d'eſprit d'une infinité de gens, que l'on n'eût jamais parlé des ſonges comme d'une choſe qui preſage l'avenir ; car les perſonnes qui ſont une fois imbuës de cette penſée, s'imaginent que la plûpart des images qui leur paſſent par l'eſprit pendant leur ſommeil, ſont autant de predictions le plus ſouvent menaçantes : de là naiſſent mille inquietudes, & pour un homme qui n'eſt point ſujet à ces foibleſſes, il y en a mille qui ne ſauroient s'en defendre. Je croi que l'on peut dire des ſonges la même choſe à-peu-près que des ſortileges ; ils contiennent infiniment moins de myſteres que le peuple ne le croit, & un peu plus que ne le croyent les eſprits forts. Les hiſtoires de tous les tems & de tous les lieux raportent & à l'égard des ſonges, & à l'égard de la Magie tant de faits ſi ſurprenans, que ceux qui s'obſtinent à tout nier ſe rendent ſuſpects ou de peu de ſincerité, ou d'un defaut de lumiere qui ne leur permet pas de bien diſcerner la force des preuves. Une preoccupation outrée, ou un certain tour d'eſprit naturel leur bouche l'entendement, lors qu'ils comparent les raiſons du pour avec les raiſons du contre. J'ai conu d'habiles gens qui nioient tous les preſages des ſonges, par le principe que voici. Il n'y a que Dieu, diſoient-ils, qui connoiſſe l'avenir, c'eſt-à-dire l'avenir qu'on apelle contingent : or preſque toûjours c'eſt l'avenir contingent que les ſonges nous annoncent, quand on ſupoſe qu'ils ſont des preſages : il faudroit donc que Dieu fût l'Auteur de ces ſonges, il les produiroit donc par miracle, & ainſi dans tous les païs du monde il produiroit une infinité de miracles, qui ne portent point le caractere ni de ſa grandeur infinie, ni de ſa ſouveraine ſageſſe. Ces Meſſieurs inſiſtoient beaucoup, ſur ce que les ſonges les plus myſtiques ſont auſſi communs parmi les Payens, & parmi les Mahometans, que parmi les ſectateurs de la vraye religion. En effet liſez Plutarque, & les autres Hiſtoriens Grecs & Romains, liſez les livres Arabes, Chinois &c. vous y trouverez tout autant d'exemples de ſonges miraculeux que dans la Bible, ou dans les hiſtoires chretiennes. Il faut avoüer que cette objection a beaucoup de force, & qu'elle ſemble nous conduire neceſſairement à un tout autre ſyſtême, qui feroit d'attribuer ces ſortes

REFLEXION ſur les ſonges.

de

MAKOWSKI (JEAN) en Latin *Maccovius*, Gentilhomme Polonois, & Profeſſeur en Theologie à Franeker, étoit né à Lobzenic l'an 1588. Il commença

de ſonges, non pas à Dieu comme à leur cauſe immediate, mais à de certaines Intelligences qui ſous la direction de Dieu ont beaucoup de part au gouvernement de l'homme. On pourroit ſuppoſer ſelon la doctrine des cauſes occaſionnelles, qu'il y a des loix generales qui ſoumettent un très-grand nombre d'effets aux deſirs de telles & de telles Intelligences, comme il y a des loix generales qui ſoumettent aux deſirs de l'homme le mouvement de certains corps. Cette ſuppoſition eſt non ſeulement conforme à un ſentiment qui a été fort commun parmi les Payens, mais auſſi à la doctrine de l'Ecriture, & à celle * des anciens Peres. Les Payens reconoiſſoient pluſieurs Dieux inferieurs qui preſidoient à des choſes particulieres, & ils pretendoient même que chaque homme avoit un Genie qui le gouvernoit. Les Catholiques Romains pretendent que leur doctrine de l'Ange gardien, & d'un Ange qui preſide à tout un peuple, à une ville, à une Province eſt fondée ſur l'Ecriture. Si vous établiſſez une fois que Dieu a trouvé à propos d'établir certains Eſprits cauſe occaſionnelle de la conduite de l'homme, à l'égard de quelques évenemens, toutes les difficultez que l'on forme contre les ſonges s'évanouïront. Il ne faudra plus s'étonner de ne trouver point un caractere de grandeur, ou de gravité (*a*), dans les images qui nous avertiſſent en ſonge. Qu'elles ſoient confuſes, ou pueriles; qu'elles varient ſelon les tems & les lieux, & ſelon les temperamens, cela ne doit point ſurprendre ceux qui ſavent la limitation des creatures, & les obſtacles que ſe doivent faire reciproquement les cauſes occaſionnelles de diverſe eſpece. N'éprouvons nous pas tous les jours que nôtre ame & que nôtre corps ſe traverſent mutuellement, dans le cours des operations qui leur ſont propres. Une Intelligence qui agiroit & ſur nôtre corps, & ſur nôtre eſprit, devroit trouver neceſſairement divers obſtacles dans les loix qui établiſſent ces deux (*b*) principes cauſe occaſionnelle de certains effets. Mais d'où vient, demande-t-on, que ces Genies inviſibles ne prenent pas mieux leur tems, pourquoi n'avertiſſent-ils pas de l'avenir pendant qu'on veille, pourquoi attendent-ils que l'on dorme? *Illud* (*c*) *etiam requiro, cur, ſi deus iſta viſa nobis providendi cauſa dat, non vigilantibus potiùs det, quàm dormientibus. Sive enim externus, & adventicius pulſus animos dormientium commovet, ſive per ſe ipſi animi moventur, ſive quæ cauſa alia eſt, cur ſecundùm quietem aliquid videre, audire, agere videamur, eadem cauſa vigilantibus eſſe poterat: idque ſi noſtra cauſa dii ſecundùm quietem facerent, vigilantibus idem facerent; præſertim cùm Chryſippus, Academicos refellens, permultò clariora, & certiora eſſe dicat, quæ vigilantibus videantur, quàm quæ somnientibus. Fuit igitur divina beneficentia dignius, cùm conſuleret nobis, clariora viſa dare vigilantibus, quàm obſcuriora per ſomnium: quod quoniam non fit, ſomnia divina putanda non ſunt. Jam verò quid opus eſt circuitione, & amfractu, ut ſit utendum interpretibus ſomniorum potiùs, quàm diretò? deus ſi quidem nobis conſulebat*, Hoc facito, Hoc ne feceris, *diceret? idque viſum vigilanti potiùs, quàm dormienti daret?* Pourquoi ſont-ils plûtôt part de leurs predictions à des gens d'un eſprit foible, qu'aux plus fortes têtes? Il eſt facile de repondre que ceux qui veillent ne ſont pas propres à être avertis; car ils ſe regardent alors comme la cauſe de tout ce qui ſe preſente à leur imagination, & ils diſtinguent fort nettement ce qu'ils imaginent d'avec ce qu'ils voyent. En dormant ils ne ſont nulle difference entre les imaginations & les ſenſations. Tous les objets qu'ils imaginent leur ſemblent preſens, & (*d*) ils ne peuvent pas retenir exactement la liaiſon de leurs images: & de là vient qu'ils ſe peuvent perſuader qu'ils n'ont pas enfilé aux mêmes celles-ci avec celles-là; d'où ils concluent que quelques-unes leur viennent d'ailleurs, & leur ont été inſpirées par une cauſe qui les a voulu avertir de quelque choſe. Peut-on nier qu'une machine ne ſoit plus propre à un certain jeu, quand quelques-unes de ſes pieces ſont arrêtées, que quand elles ne le ſont pas? Diſons le même de nôtre cerveau. Il eſt plus facile d'y diriger certains mouvemens pour exciter les images preſageantes, lors que les yeux & les autres ſens externes ſont dans l'inaction, que lors qu'ils agiſſent. Savons nous les facilitez que donnent aux auteurs des ſonges les effets de la maladie, ou de la folie? Pouvons-nous douter que les loix du mouvement ſelon leſquelles nos organes ſe remuent, & qui ne ſont ſoumiſes que juſqu'à un certain point aux deſirs des Eſprits créez, ne troublent & ne confondent les images que l'auteur du ſonge voudroit rendre plus diſtinctes? Ciceron croit triompher ſous pretexte que ces images ſont obſcures & embarraſſées. (*e*) *Jam verò quid opus eſt circuitione, & amfractu, ut ſit utendum interpretibus ſomniorum potiùs, quàm diretò? deus ſi quidem nobis conſulebat*, Hoc facito, Hoc ne feceris, *diceret? idque viſum vigilanti potiùs, quàm dormienti daret?* (*f*) *Venit in contentionem, ſit probabilius, deoſne* (*f*) *Id. ib. immortales, rerum omnium præſtantia excellentes, concurſare omnium mortalium, qui ubique ſunt, non modò lectos, verùm etiam grabatos, &, cùm ſternentes aliquos viderint, objicere his quadam tortuoſa, & obſcura, qua illi exterriti ſomnio ad conjectorem manè deferant; an natura fieri, ut mobiliter animus agitatus, quod vigilans viderit, dormiens videre videatur.* Mais on peut repondre que toute creature eſt bornée & imparfaite: il peut donc y avoir des variations, & même des bizarreries, ſelon nôtre façon de juger, dans les effets qui ſont dirigez par les deſirs d'un Eſprit créé. Ceci peut ſervir contre quelques objections que les eſprits forts alleguent à ceux qui leur parlent de l'exiſtence de la Magie. Enfin je dis que la conoiſſance de l'avenir n'eſt pas auſſi grande que l'on s'imagine, en ſuppoſant qu'il y ait des ſonges de divination: car ſi nous examinons bien les relations & la tradition populaire, nous trouverons que pour la plûpart ces ſonges n'aprenent que ce qui ſe paſſe dans d'autres païs, ou ce qui doit arriver bien-tôt. Un homme ſonge la mort d'un ami ou d'un parent, & il ſe trouve, dit-on, que cet ami ou ce parent expiroit à 50. lieuës de là au tems du ſonge. Ce n'eſt point conoître l'avenir que

* *Selon la Theologie de St. Auguſtin qui renferme, comme l'enſeigne le P. Thomaſſin, l'ancienne tradition de tous les hommes, rien ne ſe fait preſque dans le monde que par les Anges ou par les Demons, ou par des ſentimens que Dieu imprime dans les eſprits des hommes.* Arnaud contre le ſyſtême de Mallebranche tom. 1. Pag. 191.

(*a*) *Il y a tel ſonge qui eſt un rebus de Picardie, comme celui dont parle Brantome, qui preſagea à Marguerite d'Autriche, deſtinée à épouſer Charles VIII. qu'Anne de Bretagne lui enleveroit la couronne de France: elle ſongea que ſe promenant dans un jardin, un ane lui vint ôter un bouquet qu'elle tenoit.*

(*b*) *C'eſt-à-dire la machine humaine, & l'ame humaine.*

(*c*) Cicero de divinat. lib. 2. fol. m. 322. A.

(*d*) *Voyez ci-deſſus l'article* Lotichius, p. 388. remarque G.

(*e*) *Cicero ubi ſupra.*

mença un peu tard à étudier ; mais il repara ce retardement par une grande application ; & par sa vivacité naturelle. Il fit ses études du Latin & son cours de Philoso-

(a) Voyez l'article Camites, pag. 720. col. 2.

(b) Voyez Cicero de divinatione, lib. 1. fol. m. 311. A.

(c) Id. ib. fol. 308. B.

(d) Somnia neque fua, neque aliena de se negligebat. Sueton. in Augusto, cap. 91.

(e) Voyez Cassiodore sur Suetone in Aug. c. 91. qui cite Artemidore lib. 1. c. 2.

(f) Hinc scies Epicurum hominem esse divinum, qui ejusmodi ludibria facetissimâ ratione condemnat. Somnia, quæ mentes ludunt volitantibus umbris, Non deliberandi Deum, nec adhiberi numina mittunt ; Sed sibi quisque facit. Nam cum profirata sopore Urget membra quies, & mens fusa per artus Languet, & imagines fundere ludit : Quidquid luce fecit, tenebris agit. Oppida bello Qui quatit, & flammis miserandas sævit in urbes, &c. Petronius, pag. 178. edit. Rotterod. 1693.

(g) Dans l'article d'Artemidore, remarque B & C.

de reveler une telle chose. Un autre songe je ne sai quoi qui le menace de quelque malheur, de la mort si vous voulez. Le Genie auteur du songe peut connoître les complots, les machinations qui se trament contre cet homme ; il peut voir dans l'état du sang une prochaine disposition à l'apoplexie, à la pleurésie, ou à quelque autre maladie mortelle. Ce n'est point connoître l'avenir qu'on apelle contingent. Mais, dit-on, il y a des particuliers qui ont songé qu'ils regneroient, & ils n'ont regné qu'au bout de 20. ou 30. ans. Repondez que leur Genie d'un ordre bien relevé, actif, habile, s'étoit mis en tête de les élever au trône, il (a) s'assiroit d'en menager les occasions, & d'y reüssir, & sur ces conjectures presque certaines il communiquoit des songes. Les hommes en feroient bien autant à proportion de leurs forces.

Je ne donne point ceci pour des preuves, ou pour de fortes raisons, mais seulement pour des reponses aux difficultez que l'on propose contre l'opinion commune : & il faut même que l'on sache que je me renferme dans les bornes des lumieres naturelles, car je supose que les disputans ne se voudroient point servir des autoritez de l'Ecriture. Je souhaite aussi qu'on remarque que ceux qui soutienent qu'il y a des songes de divination, n'ont besoin que d'énerver les objections de leurs adverfaires ; car ils ont pour eux une infinité de faits, tout de même que ceux qui soutiennent l'exiſtence de la Magie. Or quand on en est là il suffit qu'on puisse repondre aux objections, c'est à celui qui nie ces faits à prouver qu'ils sont impossibles : sans cela il ne gagne point sa cause. Je dois aussi avertir que je ne pretens nullement excuser les anciens Payens, soit à l'égard du soin qu'ils ont eu de raporter tant de songes dans leurs hiſtoires, soit à l'égard des demarches qu'ils ont faites en conseqtence de certains songes. Quelquefois ils n'ont point eu d'autre fondement pour établir (b) certaines ceremonies, ou pour condamner des accufez. Quum (c) ex ade Herculis patera aurea gravis surrepta esset, in somniis vidit (Sophocles) ipsum deum discentem, qui id fecisset. Quod semel ille, iterumque neglexit, ubi idem sapius, ascendit in Areopagum : detulit rem. Areopagita comprehendi jubent eum, qui à Sophocle erat nominatus. Is, quæstione adhibitâ, confessus est, pateramque reddit. Quo facto, fanum illud Judicis Herculis nominatum est. On se peut moquer fort juſtement de la foibleſſe d'Auguſte (d), & plus encore de la loi (e) qui ordonnoit en certains païs à tous les particuliers, qui auroient songé quelque chose concernant la Republique, de le faire savoir au public ou par une affiche, ou par un crieur ; & si l'on excepte quelques songes particuliers, je consens que (f) l'on diſe de tous les autres ce que nous lisons dans Petrone, & je perſevere dans le sentiment que j'ai declaré ailleurs, (g) qu'il n'y a point d'occupation plus frivole & plus ridicule que celle des Oniroscritiques. Nôtre Junius Majus merite une censure plus rude, que celle que Martin Del Rio lui a faite. Si nous voulions comparer avec ce qui nous arrive une infinité d'images qui s'élevent dans nôtre eſprit, quand nous nous abandonnons en veillant à tous les objets qui voudront s'offrir à nous, je suis sûr que nous y verrions autant de raport à nos aventures, que dans plusieurs songes que nous regardons comme des preſages, & je ne fais aucun cas de la raiſon qui paroît si forte à bien des gens, c'eſt dire-t-ils, que non seulement nous voyons en songe les objets, mais nous leur entendons dire des choſes qu'ils ne nous ont jamais dites en veillant ; & dont par conſequent nous n'avions aucune trace dans nôtre cerveau. Nous croyons voir quelquefois en songe un livre nouveau dont jamais nous n'avions ouï parler, & nous y liſons le titre, la preface, & cent autres choſes. Cette raiſon est nulle ; ne faiſons-nous pas tout cela en veillant ? ne nous representons-nous pas un tel & un tel, qui nous tiennent cent diſcours dont nous sommes les architectes ? ne nous figurons nous pas s'il nous plaît, qu'un tel vient de publier un livre qui traite de telles & de telles choſes ? Ainſi cette pretenduë grande raiſon n'eſt d'aucun poids : mais je croi en même tems que l'on ne sauroit douter de certains songes dont les Auteurs font mention, ni les expliquer par des cauſes naturelles, je veux dire ſans y reconoître de l'inſpiration, ou de la revelation. Voyez Valere (h) Maxime, & les lettres de (i) Grotius. Quant aux objections de Ciceron, très-fortes à la verité & preſque inſolubles, elles ne sont fortes qu'en supoſant que Dieu * lui-même eſt l'Auteur immediat de nos songes. Primum igitur, dit-il (k), intelligendum est, nullam vim esse divinam effectricem somniorum. Atque illud quidem perſpicuum est, nulla visa somniorum profiscisci à numine deorum. Noſtra enim cauſa dii id facerent, ut providere futura posserms. Quotus igitur eſt quisque, qui somnio pareat ? qui intelligat ? qui meminerit ? quàm multi verò, qui contemnant, eamque superstitionem imbecilli animi, atque anilis putent ? Quid eſt igitur, cur his hominibus conſulens deus, somnio moneat eos, qui illa non modo cura, ſed ne memoria quidem digna ducant ? nec enim ignorare deus potest, qua sit mente quisque ſit : nec fruſtrà, ac ſine cauſa quid facere, dignum deo eſt : quod abhorret etiam ab humanis conſtantia. Ita ſi pleraque ſomnia aut ignorantur, aut negliguntur ; aut neſcit hoc deus, aut fruſtrà ſomniorum ſignificatione utitur. Sed horum neutrum in deum cadit. Nihil igitur à deo ſomniis ſignificari fatendum eſt. Voilà ſa 1. raiſon : nous avons veu la 2. ci-deſſus (l) : voici la 3. Jam (m) verò quæ dicere audeat, vera omnia eſſe ſomnia ? Aliquot ſomnia vera, inquit Ennius, ſed omnia non eſt neceſſe. Quæ eſt tandem iſta diſtinctio ? quæ vera, quæ falſa habet ? & ſi vera à deo mittuntur, falſa unde naſcuntur ? nam ſi ea quoque divina, quid inconſtantius deo ? quid inſipientius autem eſt, quàm mentes mortalium falſis, & mendacibus viſis concitare ? ſin vera ſunt ſa divina ſunt : falſa autem, & inania, humana : quæ eſt iſta deſignandi licentia, ut hoc deus, hoc natura fecerit potiùs, quàm aut omnia deus, quod negatis, aut omnia natura ? Il en propoſe une 4. ſon-

(h) Valer. Maximus lib. 1. c. 7.

(i) Grotius epist. 405. part. 2.

* C'étoit la supposition des Stoiciens, d'où vient que Cotta leur parle ainſi.

Quomodo idem dicitis non omnia Deos perequi, idem vultis à Diis immortalibus hominibus diſpartiri ac dividi somnia ? Cicero de nat. Deor. l. 3. sub fin.

(k) Cicero, ubi supra, pag. 321.

(l) Pag. 511. lettre c.

(m) Cicero ibid. fol. 322. A.

Philosophie à Dantzic, avec des progrés si considerables sous le fameux Keckerman, qu'il se distingua glorieusement de ses condisciples, & particulierement à la dispute; & qu'étant de retour chez son pere, on le donna pour Gouverneur à quelques jeunes Gentilshommes *. Il voyagea avec eux, & cultiva en toute occasion tantôt contre les Jesuites, tantôt contre les Sociniens, son talent de bien (*A*) disputer. Il vit les plus florissantes Academies d'Allemagne, celle de Prague, celle d'Heidelberg, celle de Marpourg, celle de Leipsic, celle de Wittemberg, celle d'Iëne; & puis il vint à Francker, où il reçut le bonnet de Docteur en Theologie le 8. de Mars 1614. Il donna tant de preuves d'esprit & d'érudition, que les Curateurs de l'Academie resolurent de le retenir, & pour cet effet ils le firent Professeur extraordinaire en Theologie le 1. d'Avril 1615. & Professeur ordinaire l'année suivante. Il exerça cette charge pendant près de 30. ans, c'est-à-dire jusques à sa mort, qui arriva vers la fin du † mois de Juin 1644. Il avoit eu trois femmes, dont on pourra voir les familles, si on le souhaitte, dans l'Oraison funebre qui m'a fourni cet article. Cocceius son collegue qui la prononça, nous aprend que Maccovius soutint avec un grand zèle, & même avec un peu trop de bile, la bonne cause contre les Arminiens, ce qui lui fut une source (*B*) d'amertumes. Il eut des affaires au Synode (*C*) de Dordrecht.

* *Il s'appelloient Sienimki.*

† *Le Dictionnaire biographique du Sieur Witte le met au 24. de Juillet: ce qui ne peut être, puis que l'Oraison funebre fut prononcée le 2. Juillet. Maccovius étoit decedé huit jours auparavant, dit Lumnius ante oculos. Cocceius dans l'Oraison funebre de Maccovius.*

(*a*) *Ci-dessus pag. 511. lettre e.*

fondée sur l'obscurité des songes: on l'a déjà (*a*) vu, mais on va le voir encore mieux. Il n'y a personne, dit-il, qui ait assez de capacité pour bien expliquer les songes, & par consequent si les Dieux nous parloient par cette voye ils seroient semblables aux Carthaginois qui haranguëroient en leur langue le Senat de Rome, & qui n'amenëroient aucun Trucheman. *Vide* (*b*) *igitur, ne etiam si divinationem tibi esse concesseris, quod nunquam faciam, neminem tamen divinum reperire possimus. Qualis autem ista mens est deorum, si neque ea nobis significaret in somnis, quæ ipsi per nos intelligamus: neque ea, quorum interpretes habere possimus? similes enim sunt dii, si ea nobis objicium, quorum nec scientiam, neque explanatorem habeamus, tanquam si Pœni, aut Hispani in senatu nostro loquerentur sine interprete. Jam verò quò pertinent obscuritates, & ænigmata somniorum? intelligi enim à nobis dii velle debebant ea, quæ nostra causa nos monerent.*

(*b*) *Cicero ibid. B.*

(*A*) *Son talent de bien disputer.*] A Prague il attaqua les Jesuïtes dans une dispute; à Lublin il entra louvent en lice contre les Sociniens; & pendant qu'il étudioit à Heidelberg, il alla à Spire afin de disputer contre les Jesuïtes, à la place de Barthelemi Coppenius qu'ils avoient defié au combat, & qui n'avoit pu obtenir de l'Electeur la permission d'y comparoître (*c*).

(*c*) *Tiré de Cocceius, Orat. funeb. Maccovii.*

(*B*) *Ce qui lui fut une source d'amertumes.*] Cocceius (*d*) après avoir dit que Maccovius ne fut pas un chien qui ne fût japper pendant les troubles de l'Eglise, mais qu'il combatit vaillamment pour la verité de la Grace, ajoûte *que ces sortes de guerres ayant accoutumé de produire de mauvais soupçons, des inimitiez & des discordes à cause de l'infirmité humaine, il ne faut pas trouver étrange que l'infirmité de la chair ait fait avaler à Maccovius beaucoup d'amertumes. Les esprits ardens*, poursuit-il, *ont cela qu'encore qu'ils defendent la bonne cause, ils paroissent quelquefois la donner dans l'emportement. Il leur arrive souvent la même chose qu'aux bons* (*e*) *chiens (qu'il me soit permis d'étendre jusques-là une comparaison empruntée de l'Ecriture) qui pendant qu'ils gardent la maison de leurs maitres, abboyent contre tous les inconus, fussent-ils les plus grands amis de la maison; ainsi les defenseurs de la verité (auxquels le Prophete* (*f*) *Esaïe commande, comme aux dogues qui gardent le troupeau, de bien abboyer) pendant qu'ils s'agitent contre l'ennemi & qu'ils mordent qu'au combat, ne prennent pas garde bien souvent à ce qu'ils font; & repandent quelquefois mal à propos leur aigreur & leurs duretez sur des innocens.*

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Voyez touchant cette comparaison le 1. volume de ce Dictionaire p. 560. remarque C, & p. 794. remarque L.*

Après cela il employe la comparaison des Matelots, qui dans une violente tempête grondent & crient les uns contre les autres, quoi que le but general de tous soit de sauver le vaisseau. C'étoit assez declarer quelle avoit été la destinée de Maccovius. Il avoit frappé à tors & à travers sur l'heterodoxe & sur l'orthodoxe, & il s'étoit fait frapper à son tour de tous les deux. Voilà les fruits de la dispute; les chiens au grand colier s'imaginent qu'ils voyent le loup par tout, dès qu'on ne donne pas dans toutes leurs hypotheses, & si c'est un confrere qui s'en écarte, ils laissent là l'ennemi commun, & fe ruënt sur le compagnon d'œuvre, comme fur un traitre. On leur dit leurs veritez, *hinc illæ lacrimæ.* Consultez la marge (*g*).

(*f*) *Cap. 56.*

(*g*) *Afin qu'on voit que je n'amplifie pas les penſées de Cocceius, je voulois les mettre ici en Latin selon l'original, mais je n'ai pu retrouver l'Oraison funebre.*

(*C*) *Il ent des affaires au Synode de Dordrecht.*] On lut dans la 138. Session la requête qu'il presenta à la compagnie: il se plaignoit d'avoir été accusé d'heresie devant les Etats de Frise par son collegue Sibrand Lubbertus, & il supplioit très-humblement le Synode de vouloir juger ce diferent, ou de permettre que l'accusateur & lui choisissent des Commissaires dans cette assemblée qui informassent du fait, & qui en rendissent compte à la compagnie. Lubbertus interrogé là-dessus nia qu'il l'eût accusé, & soutint qu'il n'avoit été que la bouche de la classe de Franeker, la veritable accusatrice de Maccovius, & qu'ainsi il ne vouloit point être reconu partie dans ce procés. Il fut ordonné qu'on liroit les actes qui étoient venus de Frise touchant cette affaire. Ils furent lus dans la 140. Session, & on y trouva d'abord 50. erreurs dont Maccovius avoit été accusé, qui (*b*) parurent presque toutes de peu d'importance, & fondées sur le mauvais sens que l'accusateur donnoit aux paroles de l'accusé. On lut deux Apologies de Maccovius, & il y eut des Deputez étrangers qui dirent que l'on auroit pu reduire à quatre les 50. chefs d'accusation,

(*b*) Qui revera primo quoque audiru videbantur exceptis uno aut altero, tom fuisse tanti momenti, ut homo doctus de illis controversiis consulendus accusatori: compluribus ipsorum exstat ex ista recentissima dilinctione agentis physice & moraliter, ob accusatore male intellecta. *G. Balcanquallus, apud Episc. Ecclesiast. Theolog. p. 573. col. 1. edit. in fol. 1624.*

Dordrecht. On verra ci-dessous le (*D*) titre de la plûpart de ses Ecrits imprimez. Je laisse ceux qu'on trouva parmi ses papiers, & que le public n'a jamais vus.

MALDONAT (Jean) Jesuite (*A*) Espagnol, nâquit l'an 1534. Il (*f*) Legitur, & per plura Synodi suffragia approbatur, sententia deputatorum in causâ Macoviana, qui cum ab omni hæresi absolvendum censuerunt; sed monendum, ut Theologiam docendi modum commodiorem fecatur, verborumque formis ex sacris Scripturæ petitis utatur; etiam justam eum reprehensionem incurrere ob quasdam propositiones ab ipso crudius & rigidius assertas. Balcanqual. ibi pag. 576. col. 1.

fit ses études à Salamanque, & il y enseigna la Philosophie, la Theologie, & la langue Greque, avant que de se vouër à la Compagnie des Jesuites dans la même ville. Il n'y prit point l'habit de l'Ordre, mais à Rome l'an 1562. Il fut envoyé à Paris l'année suivante, pour y enseigner la Philosophie dans le College de

(*A*) *Jesuite Espagnol.*] Le lieu de la naissance s'apelle *las Casas de la Reina*: il est situé proche de Lerena dans la Province d'Extremadure, & apartient au grand Maître des Chevaliers de St. Jaques. Maldonat atteste toutes ces choses dans un écrit signé de sa main, qui est conservé à Rome dans les Archives des Jesuites (*k*). Ainsi George Cardosi (*l*) & Mr. de Thou (*m*) se trompent quand ils le font Portugais. Alegambe ne connoissoit pas ceci trop exactement, car il nomme la (*n*) patrie de Maldonat *Fuente del Maestro in ditione Zafrensi*. Nicolas Antonio (*o*) la nomme de même; Moreri a perverti ce nom en celui de *Fruente del Maestro*.

(*k*) Bibliotheca Scriptor. Societat. p. 473.
(*l*) In Agiologio ad diem 6. Januarii, apud Sorwel. ibid. p. 475.
(*m*) Thuan. lib. 53. p. 1088.
(*n*) Alegambe, Bibliothec. Scriptor. Societ. Jesu. p. 355.
(*o*) In Bibliotheca Scriptor. Hispan. tom. 1. p. 558.

cusation, & que le crime d'heresie imputé à Maccovius ne paroissoit nulle part. *Quidam* (*a*) *ex Exteris Theologis dicebant, potuisse illos quinquagima errores, ad quinque vel etiam quatuor reduci; nec ullum crimen hæreseos, sicut objectum fuerat, in illis deprehendi.* Quand Lubbertus opina il se mit fort en colere contre un des membres de la compagnie, & il produisit un nouveau rôle des erreurs de Maccovius. On lui repondit que l'on avoit ouï dire à des personnes dignes de foi, qu'encore qu'il ne voulût point être partie, c'étoit lui qui avoit extrait des theses & des leçons de Maccovius les propositions pretendues erronées. Il s'échauffa, & jura deux fois que cela n'étoit pas vrai. *Quod* (*b*) *ut audiebat D. Sibrandus, vehementissime commotus, his Deum vindicem in animam suam precabatur si illhæc vera essent; adeo ut D. Præses eum sapius modestiæ sanctæ, & reverentiæ Synodo debitæ jusserit meminisse.* Dans la 142. Session il fut trouvé à propos de ne point lire devant le Synode la 3. Apologie de Maccovius, parce qu'elle contenoit plusieurs choses personnelles contre Lubbertus. Elle ne fut lue que dans un Comité particulier, dont Scultet (*c*) voulut bien être, quoi qu'il fût mal propre à être juge, puis que les Theologiens d'Heidelberg avoient déjà declaré qu'ils condamnoient l'accusé. *Certe* (*d*) *Exteri mirabantur D. Sculletum nominatum fuisse à Provincialibus; & multo magis, D. Sculletum id munus velle subire, cum facultas Theologica Heidelbergensis, cujus ipse pars esset, theses illas, quæ examinandæ sunt, jam habitenus tanquam otiosas, metaphysicas, & falsas damnaverit.* Le jugement des Commissaires fut que Maccovius avoit été accusé mal à propos, & qu'il n'étoit coupable ni de Paganisme, ni de Judaïsme, ni de Pelagianisme, ni de Socinianisme, ni d'aucune autre heresie; mais qu'il auroit dû ne se point servir de phrases obscures & ambiguës, empruntées des Scholastiques, & ne pas nier certaines propositions. On les verra dans le Latin que je m'en vais raporter: on saura par ce moyen qu'il étoit supralapsaire, & qu'il s'exprimoit durement sur des matieres où il faut choyer la delicatesse des oreilles. *Legitur* (*e*) *judicium deputatorum à Synodo in causa Macoviana, cujus summa hæc erat; D. Maccovium nullius gentilismi, Judaismi, Pelagianismi, Socinianismi, aut alterius cujuscunque hæreseos reum tenere, immeritoque illum fuisse accusatum: peccasse eum, quod quibusdam ambiguis, & obscuris phrasibus scholasticis usus sit; quod scholasticum docendi modum conetur in Belgicis Academiis introducere; quod eas selegerit quæstiones disceptandas, quibus gravantur Ecclesiæ Belgicæ: Monendum esse eum, ut cum Spiritu Sancto loquatur, non cum Bellarmino aut Suarezio: hoc vitio vertendum ipsi, quod distinctionem sufficientia & efficientia mortis Christi asseruerit esse futilem; quod negaverit humanum genus lapsum esse objectum predestinationi; quod dixerit Deum velle, & decernere peccata; quod dixerit Deum nullo modo velle omnium hominum salutem; quod dixerit duas esse electiones. Judicant denique, iniquum hanc inter D. Sibrandum, & D. Maccovium componendam esse, & deinceps neminem debere eum talium criminum insimulare.* Le Synode (*f*) aprouva le jugement des Commissaires; & voilà quelle fut l'issuë de ce procés. Il y eut un Deputé de Frise qui demanda que l'on procedât contre les accusateurs, & qui s'offrit de prouver par des pieces authentiques, que Lubbertus avoit eu ordre de le porter pour accusateur. Cette instance remua fi fort les humeurs, que les Deputez politiques recoururent aux coups de marteau, dont ils se servoient quand ils vouloient imposer silence. *Communi* (*g*) *collegarum nomine coram Synodo protestari, salvo jure ut agant contra accusatores; partes autem accusatorias domino Sibrando esse demandatas, constare ex literis quibusdam publicis, quas è sinu deprompsit, ac coram Synodo legi postulavit: increbescenti hac in expostulatione plurium furori, ac multiloquio, modum imponunt Delegati politici malleo suo, qui mos est silentium obstrepentibus imperare.*

(*a*) Balcanquallus, ubi supra.

(*b*) Ibid. col. 2.

(*c*) Deputé du Palatinat, & Professeur en Theologie à Heidelberg.

(*d*) Ibid.

(*e*) Ibid. p. 574. col. 2.

(*f*) Legitur, & per plura Synodi suffragia approbatur, sententia deputatorum in causâ Macoviana, qui cum ab omni hæresi absolvendum censuerunt; sed monendum, ut Theologiam docendi modum commodiorem fecatur, verborumque formis ex sacris Scripturæ petitis utatur; etiam justam eum reprehensionem incurrere ob quasdam propositiones ab ipso crudius & rigidius assertas. Balcanquallus ibi pag. 576. col. 1.

(*g*) Ibid. col. 2.

(*D*) *Le titre de . . . ses Ecrits.*] Je le tire du *Diarium Biographicum* du Sieur Witte où ce titre & tous les Ecrits de Maldonat se trouvent ces paroles. (*b*) *Reliquit Collegia Theologica: Locos Communes: Distinctiones & Regulas Theol. ac Philosophicas: Opuscula Philosophica: Πεφὶ τοῦ Ψυδ & Anabaptistarum: Πεφὶ τοῦ Ψυδ &, five ostensionem primi Falsi Arminianorum: Prælectiones pro Perkinio contra Arminium: Disceptationes de Triuno vero Deo &c.* Notez que la plûpart de ces livres sont posthumes, & qu'ils ont été publiez par les soins d'un Polonois (*i*) qui étoit Ministre d'une petite ville de Frise, & qui depuis fut Professeur en Theologie à Franeker. Il promettoit d'en publier plusieurs autres. Voyez sa preface des lieux Communs de Maccovius. Il les fit reimprimer avec bien des corrections, & bien des augmentations tirées des manuscrits de l'Auteur. Son Epître dedicatoire est datée de l'an 1649. l'édition dont je me sers est de l'an 1658.

(*b*) Reliquit Collegia Theologica: Locos Communes: Distinctiones & Regulas Theol. ac Philosophicas: Opuscula Philosophica: Πεφὶ τοῦ Ψυδ & Anabaptistarum: Πεφὶ τοῦ Ψυδ &, (*b*) Ad five ostensionem primi Falsi Arminianorum: Prælectiones pro Perkinio contra Arminium: Disceptationes de Triuno vero Deo &c. Balcanq. ibi pag. 576. col. 1.

(*i*) Nommé Nicolas Arnoldus.

(*k*) Tiré de Natanael Sotwel. Biblioth. Scriptor. Societat. p. 473.

(*l*) In Agiologio ad diem 6. Januarii, apud Sotwel. ibid. p. 475.

(*m*) Thuanus lib. 53. p. 1088.

(*n*) Alegambe, Bibliothec. Scriptor. Societ. Jesu. p. 355.

(*o*) In Bibliotheca Scriptor. Hispan. tom. 1. p. 558.

que les Jesuïtes venoient d'obtenir. Il y enſeigna en ſuite (*B*) la Theologie avec un très-grand ſuccés; car ce que l'on conte (*C*) de la multitude de ſes auditeurs eſt admirable. Il fut envoyé à Poitiers avec neuf autres Jesuïtes l'an 1570. Il y fit des leçons Latines, & il y prêcha en François: mais n'ayant pu y fonder un bon établiſſement, il s'en retourna à Paris, après avoir ſoutenu quelques diſputes contre ceux de la Religion. Il fit une courſe en Lorraine, & en paſſant par Sedan il y diſputa contre plus (*D*) de vingt Miniſtres. Il eut de fâcheuſes affaires à Paris; car non ſeulement on l'accuſa d'hereſie, mais (*E*) auſſi d'avoir volé une ſucceſſion, en ſeduiſant le Preſident de St. André, pour l'obliger à laiſſer

(*B*) *Il y enſeigna en ſuite la Theologie.*] Je n'ai pas voulu dire qu'il l'y enſeigna pendant 10. ans tout entiers, encore que (*a*) Sotwel l'aſſûre, car j'ai trouvé cela un peu embrouillé. Cet Auteur debite que Maldonat enſeigna d'abord la Philoſophie à Paris, où il avoit été envoyé l'an 1563. & qu'il alla à Poitiers environ l'an 1570. & qu'en ſuite il fit une courſe en Lorraine. On ne nous parle plus de ſes leçons en Theologie: où prendrons-nous donc les 10. ans? Sotwel auroit dû dire qu'après le voyage de Lorraine Maldonat recommença à profeſſer au College de Paris. Maldonat regenta d'abord la Philoſophie, & commença de le faire (*b*) l'an 1564. Il employa deux ou trois ans à cela; un cours de Philoſophie ne duroit guere moins alors. Il enſeigna en ſuite la Theologie, & en acheva le cours dans 4. ans. *Tradidit* (*c*) *ille primum totam Theologiam compendio annuis quatuor.* Nous voilà au tems qu'il fut envoyé à Poitiers. Or comme un (*d*) Miniſtre qui avoit changé de religion, pendant le maſſacre de la St. Barthelemi, l'accompagna au voyage de Lorraine, nous ne pouvons placer ce voyage avant le mois de Septembre 1572. Il y a beaucoup d'aparence qu'étant de retour à Paris, il commença d'executer le deſſein qu'il avoit formé de dicter un cours de Theologie pius ample que le precedent; car s'il eût commencé de l'executer après ſon retour de Poitiers, l'eût on tiré de cet exercice pour l'envoyer en Lorraine? Ce cours plus ample fut interrompu par les procés d'hereſie, & de ſeduction teſtamentaire qui lui furent intentez. *Iterum eandem uberiùs tradere aggreſſus, cùm jam procul eſſet progreſſus, alieniſſimo ſanè tempore, ab hoſtibus variis calumniis appetitus eſt.* Or ce procés fut vuidé l'an 1575. & Maldonat malgré ſon abſolution ne laiſſa pas de quitter Paris: je ne ſai donc point où l'on trouveroit les dix années de profeſſion en Theologie dont nous parlent les deux Bibliothecaires des Jeſuïtes.

(a) Totos decem annos Theologiam profeſſus eſt. *Sotwel Bibliotheca Scriptor. Societat. p. 474.*

(b) *Richeome. Plainte apologet. p. 33.*

(c) *Sotwel ibid.*

(d) *Du Roſier. Voyez Mr. de Thou, liv. 53. p. 1088.*

(e) *Sotwel ibid.*

Je me ſuis arrêté à ces bagatelles, afin de faire ſentir qu'un narré clair & exact eſt un ouvrage plus difficile qu'on ne penſe. Alegambe qui paſſe pour très-exact, ne nous jette-t-il point ici dans la confuſion? Que peut-on voir de plus tenebreux que ſon recit? Ceux qui ſont des livres ſemblables au ſien devroient ſavoir ce que je critique ici.

(*C*) *De la multitude de ſes auditeurs.*] Les Bibliothecaires de la Compagnie aſſûrent que de peur de ne trouver point de place, on ſe rendoit à l'auditoire deux ou trois heures avant qu'il montât en chaire, & qu'il fut ſouvent obligé de faire leçon dans une cour, & dans les ruës, parce que les bancs ne ſuffiſoient pas à ceux qui venoient l'entendre. Ils ajoûtent qu'il y eut même des Miniſtres qui furent à ſes leçons. *Ne (f) ipſi quidem Calviniſtæ, & Calviniſtarum Miniſtri ipſius prælectionibus abſtinerent. Duabus quotidie, tribuſve horis antè ſubſellia certatim implebant, quàm ludum ille ingrederetur, ne excluderentur. Sæpè in aperto, atque adeò in viis publicis docere coactus eſt ob multitudinem Auditorum, quos nulla exedra capiebant.*

(f) *Alegambe, pag. 255. Sotwel, p. 574.*

(*D*) *Il diſputa* à Sedan *contre plus de 20. Miniſtres.*] Genebrard Auteur ſuſpect temoigne que Maldonat les terraſſa tous, & qu'il y en eut deux qui ſe convertirent. „ *De (g) quo certamine Genebrardus ſic ait*, Joannes „ Maldonatus Capellum, Holinum, Loqueum, „ & xx. alios Miniſtros Calviniſtas, primùm „ differendo, deinde declamitando proſtravit: „ nam in declamationes diſputationem com„ mutandam Miniſtri cenſuerant, quod ejus „ vim Syllogiſticam non poſſent depellere. *Ad„ditque* Launeum & Henricum Penneterium „ Miniſtros, qui aderant, fuiſſe converſos. „ Il eſt ſûr que Matthieu de Launoi, & Henri Pennetier changerent de religion, mais ce ne fut pas en conſequence de cette diſpute de Maldonat. Ils ſe firent Papiſtes environ l'an 1577. & publierent auſſi-tôt (*h*) un Ouvrage de controverſe qu'ils dedierent au Roi de France. Ils y font mention de Maldonat, mais ſans dire qu'il eût diſputé avec les Miniſtres de Sedan, ni que ſes raiſons leur euſſent ouvert les yeux. Ils nous aprenent (*i*) que l'Ex-Miniſtre du Roſier accompagnoit Maldonat, & qu'il le quitta à Metz pour s'en aller en Allemagne, parce que les Miniſtres de Sedan lui perſuaderent que s'il s'en retournoit à Paris avec ce Jeſuïte, on le feroit mourir, & *que Maldonat en avoit donné quelque enſeigne diſant qu'il ſentoit encores le fagot.* Ils ne diſent pas en quelle année cela ſe fit, mais on peut-être aſſûré que ce fut 3. ou 4. ans avant leur abjuration: car comme je l'ai deja remarqué, ce fut après la St. Barthelemi que Maldonat & du Roſier furent envoyez à Mets. L'on (*k*) crut à la Cour de France que du Roſier ayant changé de religion, & contribué beaucoup à l'abjuration du Roi de Navarre, de la Princeſſe Catherine, du Prince de Condé, de la femme & de la belle-mere de ce Prince, ſeroit un bon inſtrument de converſion à Mets, & c'eſt pourquoi on l'y envoya avec Maldonat. Le Duc de Bouillon les fit venir à Sedan, afin qu'ils deſabuſaſſent ſa femme qui étoit fort bonne Huguenote (*l*).

(g) *Idem ibid.*

(*h*) *Voyez en le titre dans l'article Launoi, pag. 286. remarque D.*

(*i*) *Fol. 139.*

(*k*) *Thuan. lib. 53. pag. 1088. ad ann. 1572. Voyez auſſi Theodore de Beze, Hiſt. Eccleſ. liv. 10. p. 475.*

(*l*) *Thuan. ibid.*

(*E*) *Non ſeulement on l'accuſa d'hereſie, mais auſſi d'avoir volé.*] Citons Alegambe. *Alieniſſimo (m) ſanè tempore, ab hoſtibus variis calumniis appetitus eſt: nam & Præſidem Monitbrunenſem S. Andreæ moribundum circumveniſſe, & poſteros ſupra. ejus*

(*m*) *Alegambe & Sotwel ubi*

ſer ſon bien aux Jeſuïtes. Pierre de Gondi Evêque de Paris le (*F*) juſtifia d'hereſie, & le Parlement le declara innocent de l'autre crime. Mais cela n'empêcha point que Maldonat ne prit la reſolution de s'aller cacher dans le Collége de Bourges, pour s'y apliquer tout entier à des Commentaires ſur l'Ecriture. Il fit un ſonge que (*G*) l'évenement confirma. Etant allé à Rome par ordre du Pape, pour travailler à l'édition de la Bible Greque, il y acheva ſon Commentaire ſur les Evangiles, & le preſenta au General Aquaviva le 21. de Decembre 1582. Un peu après il tomba malade preciſément ſelon ſon ſonge, & fut trouvé mort dans ſon lit la veille des Rois 1583. Il n'y a point de doute qu'une trop ardente aplication à l'étude ne lui ait abregé les jours. Il compoſa (*H*) quantité de livres,

ejus fortunis evertiſſe, illi perſuadendo ut ſua omnia Societati legaret, dicebatur, ſeductor ſimul & præda nuncupatus; & à nonnullis Lutetiæ zelo propoſito, hæreſis eſt accerſitus; verum ab hac eum injuriâ vindicavit Summi Pontificis Gregorii XIII. auctoritate Petrus Gondius Pariſienſis Antiſtes; ab illâ verò publico Senatus conſulto liberatus eſt. Verùm quamvis ſic ejus innocentia publicè ſatis teſtata foret, ſatiùs tamen fore putavit, ſi pancorum æmulationi, præſertim ingraveſcente ætate viribuſque labefactis, cederet, lucemque illam hominum fugeret.

(*F*) *Pierre de Gondi . . . le juſtifia d'hereſie.*] Les Bibliotheeaires des Jeſuïtes n'ont point dit de quelle hereſie il fut accuſé; mais en voici un petit detail que Mr. Simon me fournit. „Il (*a*) étoit difficile qu'un homme de ce merite, & qui faiſoit profeſſion „de dire librement ſes ſentimens, ſans s'arrêter aux préjugez des autres, plût à tout le „monde. Quelques faux zélez l'accuſerent „d'avoir enſeigné des hereſies. Leurs accuſations allerent ſi loin, qu'ayant été portées „à Rome, le Pape Gregoire XIII. les renvoya à l'Evêque de Paris, pour être examinés ſur les lieux. Les faits de l'accuſation „conſiſtoient en ce qu'il avoit enſeigné, contre le ſentiment de la Faculté de Theologie „de Paris, qu'il n'étoit point de foy que la „Ste. Vierge eut été conçuë ſans peché originel. Les Docteurs pourſuivirent cette affaire avec tant de chaleur, que Maldonat qui „rendoit de ſi bons ſervices à la Religion & „à l'Etat, fut obligé de comparoître au tribunal de l'Evêque, où il fut abſous. Ses Confreres jugerent à propos de faire imprimer la „ſentence de ſon abſolution à la tête de ſon „Commentaire, de la maniere qu'elle avoit „été publiée. Elle ne ſe trouve cependant que „dans les premieres éditions, c'eſt-à-dire dans „celle de Pont à Mouſſon qui parut en 1596, „& dans les autres juſques à 1615. auquel tems „les Jeſuïtes retoucherent ce Commentaire „dans une édition de Lyon: & je voy qu'on „a ſuivi preſque toûjours dans la ſuite cette édition reformée, d'où l'on a ôté la ſentence „d'abſolution que je raporterai icy entiere, „comme je l'ay luë dans l'édition de Pont à „Mouſſon. „ Mr. Simon ayant raporté toute la ſentence, ajoûte qu'encore qu'elle fût bien favorable, *Maldonat (b) jugea qu'il étoit plus à propos d'abandonner entierement ſes leçons de Theologie, que de donner occaſion à ſes ennemis de luy ſuſciter de nouvelles affaires. Il ſe retira à Bourges, pour y étudier en repos dans le College de ſa Société.*

(*a*) *Simon, Hiſtoire Critique des Commentateurs du Nouv. Teſtament, chap. 42. p. 620.*

(*b*) *Id. ib. p. 621.*

(*G*) *Il fit un ſonge que l'évenement confirma.*] Il crut voir un homme pendant quelques nuits, qui l'exhortoit à continuer vigoureuſement ſon Commentaire, & qui l'aſſûroit qu'il l'acheveroit, mais qu'il ne ſurvivroit guere à la concluſion. En diſant cela cet homme marquoit un certain endroit du ventre, qui fut le même où Maldonat ſentit les vives douleurs dont il mourut. (*c*) *Cùm autem inſtituiſſet primùm in quatuor Evangelia Commentarios ſcribere, per aliquot noctes viſus eſt ſibi videre quendam, qui ut ſtrenuè captum opus proſequeretur, exhortabatur; fore enim ut illud ex ſententiâ perficeret: ſed operis partum diu ſupervicturum; atque hæc cùm diceret, intento digito certam aliquam ventris partem illi ſignabat. Hoc viſum quanquam pro ſomni ludibrio habitum, comprobavit eventus; nam à Gregorio XIII. Pontifice Maximo è Gallia in urbem accerſitus, ut operam ſuam præſtaret ad editionem Græcam LXX. Interpretum, quam parabat, non diu Romæ ſuperſtes fuit. Ibi lucubrationem illam ſuam abſolvit, & Claudio Aquaviva tertio in Præpoſitum generalem electo ad diem XXI. Decembris, anno MDLXXXII. obtulit; ac ſecundum id, acerrimus eum dolor inceſſit eâ corporis parte, quâ tanto jam priùs illi fuerat per nocturnam ſignata viſionem.* Il eſt très-probable qu'on a fu cela de Maldonat même, & qu'il n'a point pretendu tromper ceux à qui il le racontoit. Il eſt d'ailleurs peu probable que le haſard ait été cauſe de cette grande conformité, entre le ſonge de ce Jeſuïte & l'évenement. De tels faits dont l'Univers eſt tout plein, embarraſſent les eſprits forts plus qu'ils ne le temoignent.

(*c*) *Atque quamvis inſtituiſſet primùm in quatuor Evangelia Commentarios ſcribere, per aliquot noctes viſus eſt ſibi videre quendam, qui ut ſtrenuè captum opus proſequeretur, exhortabatur; fore enim ut illud ex ſententiâ perficeret: ſed operis partum diu ſupervicturum; atque hæc cùm diceret, intento digito certam aliquam ventris partem illi ſignabat. Hoc viſum quanquam pro ſomni ludibrio habitum, comprobavit eventus; nam à Gregorio XIII. Pontifice Maximo è Gallia in urbem accerſitus, ut operam ſuam præſtaret ad editionem Græcam LXX. Interpretum, quam parabat, non diu Romæ ſuperſtes fuit. Ibi lucubrationem illam ſuam abſolvit, & Claudio Aquaviva tertio in Præpoſitum generalem electo ad diem XXI. Decembris, anno MDLXXXII. obtulit; ac ſecundum id, acerrimus eum dolor inceſſit eâ corporis parte, quâ tanto jam priùs illi fuerat per nocturnam ſignata viſionem.* Il eſt très-probable qu'on a fu cela de Maldonat même, & qu'il n'a point pretendu tromper ceux à qui il le racontoit. Il eſt d'ailleurs peu probable que le haſard ait été cauſe de cette grande conformité, entre le ſonge de ce Jeſuïte & l'évenement. De tels faits dont l'Univers eſt tout plein, embarraſſent les eſprits forts plus qu'ils ne le temoignent.

(*H*) *Il compoſa beaucoup de livres.*] Il ne publia rien lui-même; tout ce qu'on a vu de lui a été mis ſous la preſſe depuis ſa mort. Le premier de ſes Ouvrages qui ait vû le jour, eſt le Commentaire ſur les 4. Evangiles. Mr Simon en a dit beaucoup de bien. Voici ſes paroles; elles ſont critiques & hiſtoriques en même tems. „ (*d*) De tous les Commentateurs „dont nous avons parlé juſques à preſent, il „y en a peu qui ayent expliqué avec tant de „ſoin, & même avec tant de ſuccés le ſens literal des Evangiles, que Jean Maldonat Jeſuïte Eſpagnol. Etant mort à Rome avant „qu'il eût atteint l'âge de 50. ans, Claude „Aquaviva General de ſa Société, à qui il recommanda ſon Commentaire en mourant, „donna ordre aux Jeſuïtes de Pont à Mouſſon „de le faire imprimer, ſur une copie qui leur „fut envoyée. Ces Jeſuïtes temoignent dans la „Preface qui eſt à la tête de cet Ouvrage, qu'ils „y ont inſeré quelque choſe de leur façon, & „qu'ils ont été obligez de redreſſer la copie MS. „qui étoit defectueuſe en quelques endroits, n'étant point en leur pouvoir de conſulter l'original qui étoit à Rome. L'Auteur de plus „n'ayant point marqué à la marge de ſon exemplaire

(*d*) *Simon, ubi ſupra p. 618.*

vres, qui temoignent qu'il avoit beaucoup de capacité *. Mr. de Thou lui donne de (I) grans éloges. Quelques Protestans lui † en donnent aussi beaucoup; mais que Mr. du Bois Docteur de Sorbonne a procuré l'édition des nouveaux Traitez de Maldonat : il y (f) a mis une préface qui contient l'éloge de ce Jesuïte.

* Tiré de Natanael Sotwel, Bibliothec. Scriptor. Societat. p. 473. & seq.

† Voyez Blount, Censura Autorum, p. m. 535.

(f) Simon ubi supra p. 620.

(g) Thuan. lib. 78. p. 481.

„ plaire les livres & les lieux, d'où il avoit pris „ une bonne partie de ſes citations, ils ont ſup„ pleé à ce defaut. Il paroît même que Mal„ donat n'avoit pas lu dans la ſource tout ce „ grand nombre d'Ecrivains qu'il cite ; mais „ qu'il avoit profité, comme il arrive ordinai„ rement, du travail de ceux qui l'ont precedé. „ Auſſi n'eſt-il pas ſi exact, que s'il avoit mis „ la derniere main (a) à ſon Commentaire. Non„ obſtant ces defauts, & quelques autres qu'il „ eſt aiſé de redreſſer, on voit bien que ce Je„ ſuïte a travaillé avec beaucoup d'application „ à cet excellent Ouvrage. Il ne laiſſe paſſer „ aucune difficulté, qu'il ne l'examine à fond. „ Lors qu'il ſe preſente pluſieurs ſens literaux „ d'un même paſſage, il a de coutume de choi„ ſir le meilleur, ſans avoir trop d'égard à l'au„ torité des anciens Commentateurs, ni mê„ me au plus grand nombre, ne conſiderant „ que la verité en elle-même. Il rejette ſouvent „ les interpretations de Saint Auguſtin, &c. „

(a) Mr. de Thou eſt du même avis. Nihil vivens publicavit, dit-il lib. 88. p. 481. poſt mortem ejus, opera ac cura Clementis Parteni ex eodem ſodalitio viri doctiſſimi, prodierunt eruditiſſima Commentaria in IV. Euangeliſtas Muſſiponti edita, rurſus recognita & integriora multorum judicio futura, ſi ſuperſtite auctore edita fuiſſent.

Les Commentaires de Maldonat ſur Jeremie, Baruch, Ezechiel & Daniel furent imprimez à Lion l'an 1609. & à Cologne l'an 1611. On y joignit ſon expoſition du Pſeaume 109, & une lettre touchant ſa diſpute de Sedan. Son Traité *de Fide* fut imprimé à Mayence l'an 1600. & celui des Anges & des Demons à Paris l'an 1605. Quant à la Somme des cas de conſcience, & aux Controverſes des 7. Sacremens, deux Ouvrages qui ont paru ſous ſon nom, les Bibliothecaires de la Compagnie les traitent de ſupoſez. Voici leurs paroles.

„ (b) *Summa caſuum conſcientiæ*, quæ tanquàm „ hauſta è ſcriptis & doctrinâ Maldonati & col„ lecta per Martinum Codognat Minimum pro„ diit Lugduni apud Hæredes Guilielmi Rovil„ lii MDCIV. Venetiis etiam & alibi partus „ ſuppoſititius eſt, erroribus ſcatens, Maldo„ nato prorſus indignus, & meritò ab Apoſto„ lica Sede damnatus. Similiter *Diſputationum* „ *ac Controverſiarum deciſatum circa* VII. *Eccleſiæ* „ *Romanæ Sacramenta*, tom. II. Lugduni ſine „ Typographi nomine, nec illius, nec ullius „ de Societate ſunt, & ſuos etiam errores con„ tinent. „ Ils ne diſent rien d'un *in folio*, qui fut imprimé à Paris chez Sebaſtien Cramoiſy l'an 1643. ſous le titre de *Joannis Maldonati Soc. J. Commentarii in præcipuos ſacræ Scripturæ libros Veteris Teſtamenti.* Dom Nicolas Antonio (c) en fait mention ; & de quelques autres Ouvrages manuſcrits du même Jeſuïte. On publia à Paris en 1677. quelques pieces de Maldonat qui n'avoient jamais paru ; ſon Traité de la Grace ; celui du Peché originel ; celui de la Providence, & de la Juſtice ; celui de la Juſtification, & du merite des œuvres ; ſes Prefaces ; ſes Harangues ; ſes Lettres. Ces nouveaux Traitez ne compoſent pas 3. volumes *in folio*, comme l'aſſûre Mr. Teiſſier (d) ; ils n'en compoſent qu'un. Les deux autres imprimez en même tems chez Pralard, avoient déjà vu le jour. On fait eſperer d'autres Traitez de ce Jeſuïte, & il eſt aſſez probable qu'on en trouvera, parce qu'un grand nombre de gens (e) firent copier ce qu'il dictoit à Paris. Je croy

(b) Alegambe, pag. 257. Sotwel, pag. 475.

(c) Bibliotheca Script. Hiſp. tom. 1. p. 558.

(d) Addit. aux Eloges to. 2. p. 14. édit. 1696.

(e) Ex ejus ſchola prodierunt viri eruditi quamplurimi, & vix quiſpiam poſtea fuit in Gallia qui cum ejus auditor eſſe non potuiſſet, quæ in ſcholis diſſeverat ſibi domi deſcripta non habuerit. Alleg. p. 255. Sotwel, p. 474.

(I) *Mr. de Thou lui donne de grans éloges.*] Selon lui le merite de Maldonat fut cauſe que le Parlement de Paris ne prononça rien au deſavantage des Jeſuïtes, quoi qu'ils fuſſent devenus ſuſpects aux plus ſages têtes, & que toute l'Univerſité les hait beaucoup. Peut-on mieux loüer un homme ? (g) *Unus in cauſſa exſtitiſſe merito creditur, ut ſodalitium illud tot Academiæ valde inviſum, & alioquin jam prudentioribus ſuſpectum, ob tanti viri gratiam ac commendationem apud Senatum apud quem lis adhuc indeciſa pendebat, tamdiu tolleraretur ; & eonſque dum rebus ſodalium in urbe confirmatis, Maldonatus poſt conciliatam inſigni ſua unius eruditione novo ordini celebritatem, à Gregorio* XIII. *Pontifice Romam evocatus eſt.* Mr. de Thou venoit de dire que ce Jeſuïte avoit joint une pieté ſinguliere, & la pureté des mœurs, & un jugement exquis, avec une exacte conoiſſance de la Philoſophie & de la Theologie, (h) *Qui ad exactum philoſophiæ & theologiæ ſtudium ſingularem pietatem, morum candorem & acerrimum judicium cum attuliſſet, magna cum laude & frequenti omnium Ordinum concurſu totos* X. *annos Lutetiæ Pariſiorum, ubi & eum pueri audivimus, in Claromontana ſchola profeſſus eſt.* Il n'a point ſu le veritable âge de Maldonat ; il le fait vivre plus de 56. ans, & il ne ſaloit pas même lui en donner 50. On s'étonnera moins de cette faute, quand on ſaura que Richeome a fait Maldonat plus jeune qu'il ne ſaloit, dans un tems où l'interêt de ſa cauſe ſembloit demander, qu'au lieu de lui ravir des années il lui en donnât. On reprochoit aux Jeſuïtes (i) qu'ils mettoient *de jeunes gens pour enſeigner les baſſes claſſes.* Richeome repond (k) que *Jean Maldonat commença à lire la Philoſophie l'an* 1564. *âgé de* 27. *ans.* C'eſt une erreur ; il ſaloit dire *âgé de* 30. *ans* ; & par là, dira-t-on, la reponſe eût été meilleure. Il le ſemble d'abord ; mais quand on y regarde de près, on trouve que le menſonge de Richeome fait du bien à ſa cauſe ; car ſon but étoit de prouver qu'un homme pour être jeune ; ne laiſſe pas d'être propre à bien enſeigner. Maldonat dont les leçons furent admirées en eſt un exemple. Or plus vous le ferez jeune, plus vous donnerez de poids à cet exemple. Ainſi Richeome ne ſe trompoit pas à ſon dam.

(g) Thuan. lib. 78. p. 481.

(h) Idem ibid.

(i) Richeome, Plainte apologetique, p. 32.

(k) Ibid. p. 33.

J'ai dit ailleurs qu'il eſt difficile de bien abreger un livre : diſons ici qu'il eſt mal aiſé d'y bien faire des additions. Il y a telle addition qui demande que l'on corrige vingt endroits. La patience ſeule ne rend pas toûjours capable de faire ces changemens : il faut de plus s'apercevoir des raports les plus imperceptibles, & s'en ſouvenir long tems, & toutes les fois que cela eſt neceſſaire. Un Auteur qui augmente ſon propre Ouvrage, n'a pas toûjours ces qualitez ; mais pour l'ordinaire il s'aquite mieux des corrections que les endroits ajoûtez demandent, que ne fait un homme qui augmente le travail d'autrui. On doit excuſer la faute, quand l'addition

mais ils ſe plaignent des (*K*) emportemens de ſa plume. Quelques autres en parlent avec le dernier mepris. On a fait plus de vacarmes que la choſe ne meritoit, ſur une de ſes leçons touchant l'exiſtence de Dieu; & je m'étonne que Paquier n'ait pas (*L*) compris la foibleſſe de cette objection.

MAL-

dition eſt fort éloignée du lieu qui doit être corrigé. Sotwel n'eſt point dans le cas à l'égard de ce qu'on va cenſurer; car ſon addition ne precede que de peu de lignes les paroles d'Alegambe, qui devoient être corrigées. Alegambe a dit que Maldonat étoit mort (*a*) au commencement de ſa cinquantiéme année le 5. de Janvier 1583. S'il ne l'a pas pu dire ſans s'expoſer à debiter un menſonge, il a pu du moins le dire ſans ſe refuter ſoi-même, puis qu'il n'a marqué quoi que ce ſoit touchant l'année de la naiſſance. Sotwel ſon continuateur a inſeré quelques additions dans l'article de Maldonat; une entre autres qui nous aprend que ce Jeſuïte nâquit l'an 1534. Dès lors les paroles d'Alegambe que j'ai rapportées ſont fauſſes, & neanmoins Sotwel n'y a rien changé; il les a donc adoptées, & par conſequent il eſt coupable de contradiction, ou de faux calcul.

(*a*) Mortuus in lectulo inventus, ætatis vicesimum annum L. ſalutis vero MDLXXXIII. ineunte pervigilio Epiphaniarum. *Alegambe p. 256.*

(*K*) *Des emportemens de ſa plume. Quelques autres.* Citons Caſaubon. (*b*) *Quum ubique violenus hic ſcriptor in magnos viros pro ſua modeſtia, pari petulantia & impudentia debacchetur; ſuſquam tamen maledicæ linguæ ſuæ laxiores habenas indulſit, quam in hac diſputatione: hæreticos tertio quoque verbo nominans illos, qui eandem cum Auguſtino & aliis ſententiam tuentes* PETRAM *exponunt de Chriſto: cujus Majeſtatem defendere, bodie eſt bareſin committere. . . .* (*c*) *Omnium accuratiſſime (quod equidem ſciam) ejuſmodi argumenta congeſſit in hunc locum Maldonatus, acris & magni ingenii vir; ſi affectibus, ſi linguæ, ſi odio veritatis, potuiſſet moderari.* Il y a là & des choſes obligeantes, & des choſes offenſantes; mais Scaliger ne garde pas ce temperament, il ne parle de ce Jeſuïte qu'en mal; s'il lui accorde l'avantage d'avoir debité de bonnes choſes, il lui en ôte toute la gloire, car il l'accuſe de les avoir derobées. (*d*) *Maldonatus in Euangelia maledicus, ingenia tamen quædam habet bona. Ayant tout pris de Monſieur de Beze il en meſdit. Quando aliquid habet boni furatur à Calvino, & ut agnoſcas, maledicit ei, ut Euſebius ex Africano conatur furta ſua tegere.* Il s'étoit ſervi du mot de lion pour le deſigner; mais il le nia quand il vit que l'on en tiroit avantage. Il faut croire qu'il ne ſe ſouvenoit pas d'avoir employé ce terme, & qu'il ne pretendit point quand il s'en ſervit, qu'il demeurât rien d'obligeant dans ſon alluſion. Quoi qu'il en ſoit, voici mes preuves. (*e*) *Pag. 313. inſultat Scioppio:* Proferat fur (*inquis*) ſcriptum meum, in quo ulla veſtigia exſtent, quod Maldonatum LEONEM vocarim. *Proh Deum immortalem! tune tam impudens es, ut id negare audeas? Credo enim, an non hæc tua ſunt verba de Maldonato in Elencho tribareſii adverſus Serarium cap. XI. fol. 89.* Raro verum dicit, niſi in illis, quæ ab aliis accipit, quibus cum maledicit, putat ſe furta ſua occultare poſſe. Utinam viveret, non inultas ſycophantias ferret. Sed LEONI non reſpondetur poſt mortem ejus. *Inunc, & Scioppium mendacii poſtula.* Rivet a ſuivi les traces de Scaliger; il ne laiſſe à Maldonat aucune bonne qualité (*f*); il en fait & un fort mal honnête homme, & un ignorant, ou du moins un faux ſavant. Pareus dans ſon Commentaire ſur St. Matthieu le cenſure très-ſouvent & très-fortement.

(*a*) Mortuus in lectulo inventus, ætatis vicesimum annum L. ſalutis vero MDLXXXIII. ineunte pervigilio Epiphaniarum. *Alegambe p. 256.*

(*b*) *Caſaubon. in Baronium, exercitat. 15. n. 12. p. m. 347. col. 1.*

(*c*) *Id. ibid. col. 2.*

(*d*) *Scaligerana, pag. 148.*

(*e*) *Opiniones Grotianæ in Amphotidibus Scioppianis p. 254.*

(*f*) Nos certe merito in eo & veram eruditionem, & candorem, & fidem, etiam alios quando nacentem & ſenſum requirimus. *Rivetus, Comment. in Pſalm. 110. Operum tom. 2. p. 319.*

(*L*) *Que Paquier n'ait pas compris la foibleſſe.* Voici un paſſage du plaidoyé qu'il prononça contre les Jeſuïtes l'an 1564. (*g*) *Depuis deux mois en ça vôtre Metaphyſicien Maldonat, a voulu par l'une de ſes leçons prouver un Dieu par raiſons naturelles, & en l'autre par meſmes raiſons, qu'il n'y en avoit point. Faire le fait & le deſait ſur un ſi digne ſujet. Je demanderois volontiers auquel il y a plus d'impieté & tranſcendance, ou en la premiere, ou en la ſeconde? Et en effet ce ſont les ſaints myſteres eſquels vous reluiſez ſur le peuple, ce ſont les belles ſemences que vous diſperſez entre nous.* Il y a 3. fautes dans ce reproche. 1. C'eſt agir contre la bonne foi, que de pretendre qu'un homme qui après avoir expoſé les preuves de l'exiſtence de Dieu, expoſe les raiſonnemens ou les objections des Athées, pretend renverſer ce qu'il avoit établi. On ne peut donc diſculper cet Avocat: il a raporté infidelement l'état de la choſe; il a voulu perſuader que Maldonat s'étoit propoſé également de prouver qu'il y a un Dieu, & qu'il n'y a point de Dieu. Ce n'étoit point l'intention de ce Jeſuïte; il ſe propoſoit dans l'une & dans l'autre de ſes leçons la preuve de l'exiſtence de Dieu: dans la premiere, par l'expoſition des argumens très-ſolides de ceux qui la tiennent; dans la ſeconde, par l'expoſition des argumens ſoibles de ceux qui la nient. 2. Paquier ſe trompe puerilement, lors qu'il blâme cette methode de dogmatiſer; car il n'y a point de matiere ſur quoi il ne faille qu'un Philoſophe examine les objections des adverſaires, ſans les énerver par politique. Ainſi le Metaphyſicien Maldonat ne faiſoit que ſon devoir, lors qu'il deſtinoit une leçon à l'examen des raiſonnemens des impies. 3. C'eſt une abſurdité, je ne dirai pas indigne d'un auſſi docte perſonnage qu'Etienne Paquier, mais de tout homme qui a un peu de ſens commun, que d'aſſurer qu'il y a autant d'impieté *à prouver un Dieu par raiſons naturelles*, qu'à prouver *par mêmes raiſons qu'il n'y en a point.* Tous ceux qui feront attention à ces trois cenſures du paſſage de Paquier, croiront ſans peine, & ſans attendre des preuves, que cet habile Avocat a eu la honte de ſuccomber là-dedans. Je ſerai voir neanmoins de quelle façon on le pouſſa.

(*f*) Nos certe merito in eo & veram eruditionem, & candorem, & fidem, etiam alios quando nacentem & ſenſum requirimus. *Rivetus, Comment. in Pſalm. 110. Operum tom. 2. p. 319.*

(*g*) *Paquier. Recherches de la France, liv. 3. chap. 43. p. m. 337.*

(*b*) *Reponſe de René de la Fon aux plaideyé de Simon Marion ch. 37. p. m. 173. edit. 1599.*

(*b*) *Devant que monſtrer icy l'ignorance de Paſquier, faut noter le ſubject de la calomnie. Maldonat en ceſte année l'an 64. traictoit la queſtion utile en tout temps, & neceſſaire au noſtre; queſtion que le maiſtre des ſentences, S. Thomas & tous les autres Docteurs Theologiens, traictent és queſtions de Deo, à ſçavoir s'il y a un Dieu: laquelle queſtion ſe doibt decider par raiſons naturelles, & ſert pour oppugner les Athées, qui ne croyent point de Dieu, & en diſputans ne reçoivent aucun teſmoignage de l'Eſcriture, mais ſeulement les argumens tirez du cru de la nature. Pour la traicter*

MALHERBE (François de) le meilleur Poëte François de ſon tems, nâquit à Caen environ l'an 1555. & mourut à Paris l'an 1628. Je n'en dirai

traiter ſolidement les Theologiens apportent les arguments pro & contra, & confirment la verité par vives raiſons, & par les meſmes refutent le menſonge & impieté des Athées, & leurs arguments contraires. Ainſi ſit Maldonat. Paſquier n'ayant ny ſceu ny voulu entendre le ſens de la queſtion, a faict le fond de la calomnie tant ſur ſon ignorance, que ſur ſa malignité. Or en ceſte queſtion il y a deux propoſitions contradictoires : l'une eſt, il y a un Dieu ; *l'autre eſt*, il n'y a point de Dieu. *Paſquier apelle l'une & l'autre de ces propoſitions impie également & avec tranſcendence, c'eſt-à-dire demeſurément. Et en cela nous fait premierement voir qu'il eſt demeſurément ignorant, non ſeulement en la religion, mais auſſi au premier principe de la nature. Secondement que luy-meſme eſt impie.* L'Avocat des Jeſuïtes gâte ici ſa cauſe; car il prend de travers la penſée de ſon adverſaire, & le refute ſur une impieté chimerique; car le ſens de Paquier n'eſt point qu'il y ait autant d'impieté dans cette propoſition *il y a un Dieu*, que dans celle-ci, *il n'y a point de Dieu*: c'eſt neanmoins ce qu'on lui impute, & à la refutation de quoi on employe toute une page que je ne raporte point. Son ſens eſt qu'il y a autant d'impieté à prouver par des raiſons naturelles l'exiſtence de Dieu, qu'à la nier par des raiſons naturelles. Voici de quelle maniere on le bat en ruïne, en l'attaquant de ce côté-là, qui étoit le ſeul par où il le faloit attaquer. *Il n'eſt pas moins ignorant & impie en la religion Chreſtienne, qu'en la nature, quand il penſe eſtre impiété de prouver un Dieu par raiſons naturelles. Je le monſtre auſſi clairement. Il n'y a Chreſtien ſi peu inſtruict en noſtre foy, qui ne ſçache que Dieu ſe monſtre & ſe prouve luy-meſmes par ſes œuvres. Il n'y a aucun bon Philoſophe encore que Payen, qui n'aye naturellement cogneu & confeſſé un Dieu par les œuvres de Dieu. L'Eſcriture dict expreſſement que les choſes créées teſmoignent qu'il y a un Dieu. St. Paul la monſtre à deſſein, eſcrivant aux Romains diſant*, Les choſes invisibles viennent en évidence par les choſes faites visibles. *Et parlant des Philoſophes il dict*, Leſquels ayans cogneu Dieu ne l'ont pas glorifié comme Dieu.

(a) *René de la Fon ubi ſupra p. 375.*

Si Paquier s'étoit ſervi de ſa ſageſſe, il ſe ſeroit tenu toute ſa vie dans un morne & profond ſilence, à l'égard de ſon reproche contre Maldonat; mais quelque foible qu'il ſe ſentît, & quelque incapable qu'il ſe trouvât de ſe donner là-deſſus les airs triomphans qu'il ſe donne dans le reſte de ſon Catechiſme, il ne voulut point ſe taire; il pretendit (b) que les Jeſuïtes qui ſoutenoient Maldonat étoient tombez dans des hereſies condamnées par toute l'Egliſe Gallicane, & par le Pape Innocent II. ſavoir dans les hereſies de Pierre Abelard, qui avoit dit qu'il ne faut croire que les choſes que l'on peut prouver par des raiſons naturelles. C'étoit rendre ſa derniere condition plus mauvaiſe que la premiere: & ce ſera toûjours le ſort de ces opiniâtres, qui étant tombez dans de lourdes fautes, ne veulent ni les reconoître de bonne foi, ni ſe taire, mais ſoutenir qu'ils ont raiſon. Il leur arrivera toûjours de ſe defendre d'une fauſſeté par une autre (c). Ce fut ainſi qu'en uſa Paquier, & il s'en trouva très-mal. Liſez ce qui lui fut repliqué. „ (d) On l'avoit noté d'a-„ voir dict, calomniant les leçons de Jean Mal-„ donat Theologien de ceſte Compagnie, que „ c'eſtoit auſſi grande impieté de prouver par „ raiſons naturelles qu'il y a un Dieu, comme „ de prouver qu'il n'y en a point; blaſphême & „ ignorance groſſiere: donnant contre Dieu qui „ ſe prouve & manifeſte luy-meſme par toute la „ nature; contre ſes Saincts; contre la ſaincte „ Ecriture, & contre tout l'Univers, qui teſ-„ moignent enſemblément par les creatures qu'il „ y a un Dieu, tout puiſſant, tout bon & tout „ ſage. Comment s'eſt-il purgé de ce crime? „ En diſant que les Jeſuïtes enſeignent aujourd-„ dhuy *par la plume de René de la Fon, que la „ Deité ſe doit prouver par raiſons naturelles, & „ que celuy qui s'arreſte ſeulement à la foy eſt impie.* Double impoſture pour juſtification: car „ René de la Fon dict ſeulement, comme di-„ ſoit Maldonat & tous les Theologiens, qu'on „ peut enſeigner avec pieté, qu'il y a un Dieu „ par raiſons naturelles, contre les Athées, qui „ eſt la doctrine Catholique: & non qu'on doi-„ ve prouver la Deité par raiſons naturelles ſeu-„ lement ſans s'arreſter à la foy, qui ſeroit l'he-„ reſie d'Abailard, qui ne vouloit rien croire „ que par raiſons naturelles, & deſtruiſoit la foy, „ qui croit ce qui eſt par deſſus la raiſon & le „ ſens. Et partant au lieu de ſe purger, il s'eſt „ chargé de deux nouvelles calomnies. „

(b) *Paſquier, Catechiſme des Jeſuïtes. liv. 2. ch. 7. p. m. 239. 240.*

(c) *Voyez l'article de Luther, pag. 431. lettre t.*

Paquier auroit pu ſe defendre moins groſſierement, s'il avoit dit que puis qu'on ne prouve pas les premiers principes, tous ceux qui s'avi-ſent de prouver qu'il y a un Dieu, s'vouënt par là qu'ils ne mettent point entre les premiers principes cette theſe, *il y a un Dieu*. Or c'eſt un acte impie que de ne la pas compter parmi les premiers principes. Mais cette reponſe quoi que moins groſſiere que l'autre n'eût pas laiſſé d'être très-mauvaiſe; car elle eût porté accuſation d'impieté contre les plus ſaints, & les plus celebres Auteurs, & contre l'uſage même de tous les ſiecles, autoriſé par l'Etat & par l'Egliſe. Je n'aurois jamais fait, ſi j'entreprenois de nommer tous les Auteurs qui ont prouvé par des raiſons naturelles qu'il y a un Dieu: je dis les Auteurs pieux, & autant recommandables par leur vertu que par leur érudition. Et chacun ſait que dans toutes les Ecoles de la Chretienté où l'on enſeigne la Philoſophie, il y a toûjours un chapitre de Metaphyſique deſtiné aux preuves que la lumiere naturelle nous fournit de l'exiſtence de Dieu, & à la refutation des ſophiſmes des Athées. La plûpart des Lieux communs de Theologie qu'on a publiez contiennent un tel chapitre. On ſeroit donc ridicule, ſi l'on pretendoit que tous ceux qui prouvent par des raiſons naturelles qu'il y a un Dieu, ſont impies, ou ne reconnoiſſent pas comme un principe cette theſe, *il y a un Dieu*. Il faut ſavoir que toutes les propoſitions qu'on nomme principes, ne ſont pas également évidentes. Il y en a qu'on ne prouve point, parce qu'elles ſont ou auſſi claires, ou plus claires que tous les moyens dont on ſe voudroit ſervir

(d) *Richeome, Plainte apologetique, n. 56. pag. 200. 201.*

rai pas beaucoup de choſes. Mr. Moreri en a dit aſſez pour la plûpart des Lecteurs, & ceux qui en ſouhaiteront davantage, pourront aiſément ſe ſatisfaire dans

pour les prouver. Telle eſt par exemple cette propoſition. *Le tout eſt plus grand que ſa partie: ſi de deux quantitez égales, vous ôtez des portions égales, les reſtes ſeront égaux: deux & deux ſont quatre.* Ces axiomes ont cet avantage que non ſeulement ils ſont très-clairs dans les idées de nôtre eſprit, mais qu'ils tombent auſſi ſous les ſens. Les experiences journalieres les confirment, ainſi la preuve en ſeroit très-inutile. Il n'en va pas de même à l'égard des propoſitions qui ne tombent pas ſous les ſens, ou qui peuvent être combatues par d'autres maximes: elles ont beſoin d'être diſcutées, & prouvées. Il faut les mettre à couvert des objections. On ne peut nier que cette Theſe, *il y a un Dieu*, ne ſoit de ce nombre: elle ne tombe jamais directement ſous les ſens: elle a été niée dans tous les ſiecles par des gens d'étude, & qui faiſoient profeſſion de raiſonner, & nous verrons ci-deſſous qu'elle eſt niée aujourdui par des (*a*) ſectes floriſſantes. Il n'eſt donc point ſuperflu d'en entreprendre la preuve; il eſt même très-utile, & très-neceſſaire de la donner, encore qu'on ne la pût pas faire ſentir aux eſprits vulgaires, comme les proprietez des nombres. C'eſt-ce que pretend un fameux Miniſtre (*b*).

(*a*) *Dans un paſſage de Mr. Arnaud.*

(*b*) *Cette verité*, il y a un Dieu, *ſe peut demontrer, comme je croi, mais ce n'eſt pas par une demonſtration qui ſoit ſenſible à un eſprit vulgaire, comme on peut faire ſentir à tous eſprits quelque choſe qui ſoit, que ſix ſont la moitié de douze.* Jurieu, de la nature & de la grace. p. 148.

Mais, dira-t-on, n'eſt-ce pas une conduite bien ſcandaleuſe, que de propoſer comme un problême dans une leçon de Metaphyſique s'il y a un Dieu. J'ai ouï parler d'un Prince Allemand qui fut ſur le point de caſſer une Academie qu'il avoit fondée, ayant apris qu'on y agitoit cette queſtion. Apparemment quelcun l'avoit allarmé, de la maniere que l'on tâcha de ſurprendre le Parlement de Paris contre Malbonat: diſons un mot ſur cette difficulté. Il eſt ſûr que ſuivant les regles, & la methode de la diſpute, il faut reduire en queſtion cette grande & importante verité, dès qu'une fois on prend le party de prouver par des raiſons Philoſophiques qu'il y a un Dieu: car le but naturel & legitime de cette entrepriſe, eſt de convaincre de fauſſeté ceux qui nient cette theſe. Or ſelon les regles de la diſpute l'on peut & l'on doit exiger d'eux qu'ils ſe deſaiſſent de leurs prejugez, & qu'ils n'employent pas leurs principes particuliers contre les raiſons qui leur ſeront oppoſées; car s'ils le faiſoient, ils tomberoient dans le ſophiſme que les Ecoles apellent *petitio principii*, défaut énorme, & qui doit être banì d'une controverſe, comme un obſtacle eſſentiel au deſſein qu'on a d'éclaircir une verité. Ils ont un ſemblable droit d'exiger la même choſe, puis que dans toute diſpute bien reglée les combatans ſe doivent ſervir d'armes égales. Ainſi pour un certain tems, c'eſt-à-dire, pendant que chaque party alleguera ſes raiſons, ceux qui nient, & ceux qui affirment doivent mettre à part leur Theſe, en ôter l'affirmative & la negative. Ce ſera donc une queſtion; ce ſera une matiere de recherche, où pour proceder de bonne foi il ne faudra point permettre, que nos opinions preconçues donnent du poids aux argumens qui les favoriſent, ni qu'elles énervent les raiſons contraires. Il faudra examiner tout, comme ſi nous étions une table raſe.

Il n'eſt pas neceſſaire de douter actuellement, & moins encore d'affirmer que tout ce que nous avons cru eſt faux; il ſuffit de le tenir dans une eſpece d'inaction, c'eſt-à-dire de ne point fonder ſur que nôtre perſuaſion nous dirige, dans le jugement que nous porterons ſur les preuves de l'exiſtence de Dieu, & ſur les difficultez, & les argumens des Athées. C'eſt ſans doute ce qu'a pretendu Monſr. Deſcartes, lors qu'il a voulu que ſon Philoſophe doutât de tout, avant que d'examiner les raiſons de la certitude. Si l'on ne m'en veut pas croire, qu'on écoute pour le moins un Miniſtre qui veut qu'en diſputant avec les Athées, on renonce pour un tems aux principes dont ils ne conviennent pas. *Ut clarè oſtendamus*, dit-il, (*c*) *quæ iſta tamoperè deſiderata dubitatio ſit, cui tot retrò annis tanta lites motæ atque etiamnum moventur, tam ipſam paulò altiùs & ab initio repetemus. Conſtat, ab omni tempore reperta eſſe, qui Dei naturam, exiſtentiam, providentiam, & quidquid bonum eſt, quibus omnia plenè nititur Religio, neſcio quibus ſubtilitatibus aut everterent, aut dubia ſaltem redderent. ... Qui tamen malo quantùm poſſe obviam eundo, uſque quaque inſeciſſet, convincendis, haud paulò ſemper viri docti ac egregii ingenio calamoque ſuos attexerunt. Quibus certè, ſi quid profuere volunt, non ex principiis adverſæ partis negatis, ſed ab eâdem conceſſis neceſſario eſt diſputandum; unde ille alias in ſe ipſe poſſint eſſe veriſſima. Quod cùm rectè perpenderet Carteſius, eaque de exiſtentia Dei argumenta proferre ſtuderet, ad quæ pertinaciſſimus quiſque Sceptices obmuteſceret, cogitâ potiùs aliter, quàm ut ea omnia de quibus ipſi dubitant, vanitèr ſeponerent?* Il nomme Digoras, Epicure & les Sceptiques; il auroit pu citer des Corps entiers de Chinois, comme a fait Monſr. Arnaud, voici comme il parle en s'adreſſant aux Jeſuïtes; (*d*) *Les plus habiles Miſſionnaires de la Chine, dont il y en a tant qui ſont de voſtre Ordre, ſoutiennent que la plus grande partie de vos Lecteurs, ſont Athées, & qu'ils ne ſont du peché Idolatres que par diſſimulation & par hypocriſie, comme beaucoup de Philoſophes payens qui adoroient les meſmes idoles que le peuple, quoy qu'ils n'y euſſent aucune creance; ainſi qu'on peut voir par Ciceron & par Seneque. Ces meſmes Miſſionnaires nous aprennent que ces Lecteurs ne croyent rien de ſpirituel, & que le Roy d'enhaut, que voſtre P. Matthieu Ricci avoit pris pour le vray Dieu, n'eſt que le Ciel materiel; & que ce qu'ils appellent les eſprits de la terre, des rivieres, & des montagnes, ne ſont que les vertus actives de ces corps naturels. Quelques-uns de vos Auteurs diſent, qu'ils ne ſont tombez depuis quelques ſiecles dans cet athéiſme, que pour avoir laiſſé perdre les belles lumieres de leur Philoſophe Confucius. Mais d'autres qui ont eſtudié ces matieres avec plus de ſoin, comme voſtre P. Longobardi, ſoutiennent que ce Philoſophe a dit de belles choſes touchant la morale & la politique; mais qu'à l'égard du vray Dieu & de ſa Loy il a eſté aveugle que les autres.*

(*c*) *Abrammata dubitatio eſt, cui tot retrò annis tanta lites motæ etiamnum moventur, tam ipſam paulò altiùs & ab initio repetemus. Conſtat, ab omni tempore reperta eſſe, qui Dei naturam, exiſtentiam, providentiam, & quidquid bonum eſt, quibus omnia plenè nititur Religio, neſcio quibus ſubtilitatibus aut everterent, aut dubia ſaltem redderent. ... Qui tamen malo quantùm poſſe obviam eundo, uſque quaque inſeciſſet, convincendis, haud paulò ſemper viri docti ac egregii ingenio calamoque ſuos attexerunt. Quibus certè, ſi quid profuere volunt, non ex principiis adverſæ partis negatis, ſed ab eâdem conceſſis neceſſario eſt diſputandum; unde ille alias in ſe ipſe poſſint eſſe veriſſima. Quod cùm rectè perpenderet Carteſius, eaque de exiſtentia Dei argumenta proferre ſtuderet, ad quæ pertinaciſſimus quiſque Sceptices obmutesceret, cogitâ potiùs aliter, quàm ut ea omnia de quibus ipſi dubitant, vanitèr ſeponerent?* Nouveaux dans Heinſius, pag. 135. 136.

(*d*) *Arbahides Miſſionnaires de la Chine, dont il y en a tant qui ſont de voſtre Ordre, ſoutiennent que la plus grande partie de vos Lecteurs, ſont Athées, & qu'ils ne ſont du peché Idolatres que par diſſimulation & par hypocriſie, comme beaucoup de Philoſophes payens qui adoroient les meſmes idoles que le peuple, quoy qu'ils n'y euſſent aucune creance; ainſi qu'on peut voir par Ciceron & par Seneque. Ces meſmes Miſſionnaires nous aprennent que ces Lecteurz ne croyent rien de ſpirituel, & que le Roy d'enhaut, que voſtre P. Matthieu Ricci avoit pris pour le vray Dieu, n'eſt que le Ciel materiel; & que ce qu'ils appellent les eſprits de la terre, des rivieres, & des montagnes, ne ſont que les vertus actives de ces corps naturels. Quelques-uns de vos Auteurs diſent, qu'ils ne ſont tombez depuis quelques ſiecles dans cet athéiſme, que pour avoir laiſſé perdre les belles lumieres de leur Philoſophe Confucius. Mais d'autres qui ont eſtudié ces matieres avec plus de ſoin, comme voſtre P. Longobardi, ſoutiennent que ce Philoſophe a dit de belles choſes touchant la morale & la politique; mais qu'à l'égard du vray Dieu & de ſa Loy il a eſté aveugle que les autres.* Nouveau dénonciateur, quatriéme partie, p. 35.

Concluons que nôtre Jean Maldonat ne meritoit point la cenſure qu'Etienne Paquier a inſerée dans ſon plaidoyé contre les Jeſuïtes. Aucun lecteur n'en pourra douter.

ZION ſur le doute Carteſien.

dans des livres * qu'on trouve par tout. Je sai sur quoi Monſr. Moreri ſe pouvoit (*A*) fonder, lors qu'il a dit, que Malherbe *s'exprimoit de très-mauvaiſe grace :* mais Racan temoigne le contraire. Il nous aprend une choſe qui confirme ce que j'ai dit dans l'article de Lotichius †, c'eſt que les Poëtes ſe (*B*) font des Maitreſſes imaginaires, pour avoir lieu de debiter des penſées. Il y a beaucoup

* *La Vie de Malherbe par Racan, imprimée à Paris l'an 1672. Les Entretiens de Balzac. Recueil des plus belles pieces des Poëtes François, reimprimé en Hollande en 1692. tome 2. p. 115.*

† *Pag. 389 col. 2.*

(*A*) *Sur quoi Mr. Moreri ſe pouvoit fonder... Mais Racan temoigne.* Moreri ſe pouvoit fonder ſur ces paroles de Balzac. (*a*) *On vous a dit la verité ; Malherbe diſoit les plus jolies choſes du monde ; mais il ne les diſoit point de bonne grace, & il eſtoit le plus mauvais Recitateur de ſon temps. Nous l'appellions l'Antimuſe ; il gatoit ſes beaux Vers, en les prononçant. Outre qu'on ne l'entendoit preſque pas, à cauſe de l'empeſchement de ſa langue, & de l'abſcurité de ſa voix : il crachoit pour le moins ſix fois, en recitant une Stance de quatre Vers. Et ce fut ce qui obligea le Cavalier Marin à dire de luy ; qu'il n'avoit jamais veu d'homme plus humide, ni de Poëte plus ſec.* Racan tient un tout autre langage, *Voilà,* dit-il (*b*), *les diſcours ordinaires, qu'il tenoit avec ſes plus familiers amis ; mais ils ne ſe peuvent exprimer avec la grace qu'il les prononçoit ; parce qu'ils tiroient leur plus grand ornement de ſon geſte, & du ton de ſa voix.*

(*a*) *Balzac, entretien 37. p. m. 355.*

(*b*) *Racan, Vie de Malherbe, pag. 22.*

(*B*) *Les Poëtes ſe font des Maitreſſes imaginaires.* C'eſt ce qu'on verra dans ce recit. Racan & Malherbe „ s'entretenoient (*c*) un jour de leurs „ amours, C'EST-A-DIRE, du deſſein qu'ils „ avoient de choiſir quelque Dame de merite „ & de qualité, pour eſtre le ſujet de leurs vers. „ Malherbe nomma Madame de Rambouillet, „ & Racan Madame de Termes, qui eſtoit „ alors veuve ; il ſe trouva que toutes deux „ avoient nom Catherine ; ſçavoir, la premiere „ qu'avoit choiſie Malherbe Catherine de Vi„ vonne, & celle de Racan Catherine Chabot. „ Ils paſſerent tout le reſte de l'après-dinée à chercher (*d*) *des Anagrammes ſur ce nom, qui euſſent aſſez de douceur pour pouvoir entrer dans des vers, ils n'en trouverent que trois, Arthenice, Eracinthe, & Charintée ; le premier fut jugé plus beau ; mais Racan s'en eſtant ſervi dans ſa Paſtorale, qu'il fit incontinent après, Malherbe mépriſa les deux autres, & ſe determina à Rodante... Il eſtoit alors marié & fort avancé en âge ; c'eſt pourquoy ſon amour ne produiſit que quelque peu de vers, entr'autres ceux qui commencent ;* Chere beauté, que mon ame ravie, &c. *Et ces autres, que Boiſſet mit en air :* Ils s'en vont ces Rois de ma vie. *Il fit auſſi quelques Lettres ſous le nom de Rodante ; mais Racan, qui avoit trente-quatre ans moins que luy, & qui eſtoit alors garçon, changea ſon amour Poëtique en un amour veritable & legitime, & fit quelques voyages en Bourgogne pour ces effet.* Remarquez bien la difference qu'ils mettent entre un amour poëtique & un amour effectif. A cet âge là le bon Malherbe n'étoit propre qu'à aimer poëtiquement ; & neanmoins ſi l'on eût jugé de lui par ſes vers, on auroit dit qu'il avoit une Maitreſſe qui le faiſoit bien ſoupirer, & qui l'embraſoit juſqu'aux mouëlles, lui qui étoit ſi frileux que *pantotant* ſes bas par les lettres de l'alphabet, de peur de n'en mettre pas également à chaque jambe (*e*), il avoüa un jour qu'il en avoit juſques à l'L. On ſavoit ſes infirmitez, & on l'en railloit : on lui reprocha un jour en vers qu'à grand tort (*f*) les femmes étoient les idoles, puis qu'il n'avoit que des paroles. Voici d'autres vers qui le regardent (*g*).

(*c*) *Racan, ibid. p. 42. 43.*

(*d*) *Id. ib. p. 43. 44.*

(*e*) *Id. ib. p. 17.*

(*f*) *Voyez l'article Loges, p. 355. col. 2.*

Avoit quatre chauſſons de laine,
Et trois caſaquins de ſatine,
Cela ſe peut facilement :
Mais de danſer une Bourrée
Sur une Dame bien parée,
Cela ne ſe peut nullement.

Il ne ſentoit que trop ſa foibleſſe, & il s'en plaignit bien triſtement, *Du côté des Bergeries,* diſoit-il (*h*) en parlant de lui, *ſon cas va le mieux du monde, mais certes pour ce qui eſt des Bergeres, il ne ſauroit aller pu. Cette aſſiſtre veut une ſorte de ſoins dont ſa non-chalance n'eſt pas capable. S'il attaque une place, il y va d'une façon qui fait croire que s'il l'avoit priſe il en ſeroit bien empêché, & s'il la prend il la garde ſi peu, qu'il faut croire qu'une femme a eſté bien ſurpriſe, quand elle a rompu ſon ſiute pour un ſi miſerable morceau.* Joignez à ce paſſage celui qui eſt raporté dans la ſuite de la (*i*) Critique generale, & conſiderez cette replique. Malherbe dit un jour *à Monſieur de Bellegarde, vous faites bien le galant & l'amoureux des belles Dames, liſez-vous de encore à livre ouvert ; c'eſtoit ſa façon de parler, pour dire s'il eſtoit encore preſt à les ſervir. Monſieur de Bellegarde luy dit, qu'oui : Malherbe repondit en ces mots ; parbieu, Monſieur, j'aymerois mieux vous reſſembler en cela qu'en voſtre Duché & Pairie (k).* Quelque chicaneur me viendra dire peut-être que Malherbe reſſembloit à cet ancien qui ne renonçoit pas à l'amour, lors même que l'âge le contraignoit de renoncer à la jouïſſance.

(*g*) *Menaſtion, Obſervations ſur les Poëſies de Malherbe, p. 497.*

(*h*) *Malherbe, Lettre à Balzac.*

(*i*) *Nouvelles lettres de l'Auteur de la Critique de Maimbourg, lettre 21. n. 8. p. 665.*

(*k*) *Racan, Vie de Malherbe, p. 19.*

Amare (l) liceat, ſi potiri non licet.
Erunatur alii : non moror, non ſum invidus
Nam ſeſe exercuiat qui beatis invidet :
Quos Venus amavit, ſacit amoris compotes :
Nobis Cupido velle dat, poſſe abnegat
. . . . . .
Hæc illi faciant, quos Venus non invidet,
At nobis caſſo ſaltem deleſtamine
Amare liceat, ſi potiri non licet.

(*l*) *Apuleius in Apologetico, ex Menandro, in veterum Poëtarum Catalectis ad calcem Petronii, p. m. 220.*

Je repons que ſi Malherbe eût été encore en état de ſe donner une Maitreſſe effective, il n'auroit pas choiſi Madame de Rambouillet, dont la qualité & plus encore la vertu auroient été, à Malherbe juſqu'aux plus petites eſperances. L'hôtel de Rambouillet qui eſt devenu ſi celebre étoit un veritable palais d'honneur. (*m*) *Il n'y avoit là que de la galanterie, & point d'amour. Mr. de Voiture donnant un jour la main à Mademoiſelle de Rambouillet, qui fut depuis Madame de Montauſier, voulut s'emanciper à lui baiſer le bras. Mais Mademoiſelle de Rambouillet lui temoigna ſi ſerieuſement que ſa hardieſſe ne lui plairoit pas, qu'elle lui ôta l'envie de prendre une autre fois la même liberté.* Concluons de tout ceci que les Maitreſſes des Poëtes, je veux dire ces Clau-

(*m*) *Menagiana, pag. 186. 187.*

coup d'aparence que Malherbe n'avoit guere (C) de religion. Son bon ami ayant voulu faire en ſorte que l'on ne crût pas cela, s'y eſt pris d'une maniere à n'en

dines, ces Philis &c. pour leſquelles ils font tant de vers d'amour, ne ſont pas toûjours un objet aimé. Ce ſont des Maîtreſſes poëtiques; on ſe ſert d'elles pour avoir un ſujet fixe à quoi on puiſſe apliquer quelques penſées.

(C) *Que Malherbe n'avoit guere de religion.*] (a) Racan. Vie de Malherbe, p. 15. „ Quand (a) les pauvres luy diſoient qu'ils prioient Dieu pour luy, il leur répondoit qu'il „ ne croyoit pas qu'ils euſſent grand credit au „ Ciel, veu le mauvais eſtat auquel il les laiſſoit en ce monde, & qu'il euſt mieux aimé „ que Monſieur de Luyne, ou quelqu'autre „ favory, luy euſt fait la meſme promeſſe. (b) Id. ib. p. 24. „ . . . . Dans (b) ſes Heures il avoit effacé des „ Litanies des Saints tous les noms particuliers, „ diſant qu'il eſtoit ſuperflu de les nommer tous „ les uns après les autres, & qu'il ſuffiſoit de „ les nommer en general, *Omnes ſancti & ſanctæ Dei, orate pro nobis.* (c) Ibid. p. 45. Il (c) lui échapoit „ de dire que la religion des honnêtes gens étoit „ celle de leur Prince. „ Pendant ſa derniere (d) Ibid. maladie on eut (d) *beaucoup de difficulté à le faire reſoudre de ſe confeſſer.* Il diſoit pour ſes raiſons *qu'il n'avoit accoûtumé de le faire qu'à Pâques. . . .* (e) Ibid. p. 46. *Celui* (e) *qui l'acheva de reſoudre fut Tyrande, Gentilhomme, qui avoit eſté nourry Page de la grande Ecurie, & qui eſtoit ſon Ecolier en Poëſie, auſſi-bien que Racan. Ce qu'il luy dit pour le perſuader de recevoir les Sacrements, fut qu'ayant toûjours fait profeſſion de vivre comme les autres hommes, il falloit auſſi mourir comme eux; & Malherbe luy demandant ce que cela vouloit dire, Tyrande luy dit, que quand les autres mouroient, ils ſe confeſſoient, communioient, & recevoient les autres Sacrements de l'Egliſe. Malherbe avoüa qu'il avoit raiſon, & envoya querir le Vicaire de ſaint Germain, qui l'aſſiſta juſques à la mort.* Remarquez bien qu'aucun motif de religion, ni aucun inſtinct de conſcience ne le porterent à ſe confeſſer; il ne ſe rendit qu'à une raiſon purement humaine. c'eſt qu'il faloit ſuivre la coutume des autres hommes, auſſi bien à l'article de la mort, que pendant la vie. Nous allons voir qu'à l'aproche du moment fatal qui decide de nôtre ſort pour l'éternité, il ne ſongeoit guere ni au Paradis ni à l'Enfer. (f) Ibid. *Une heure avant que de mourir, aprés avoir eſté deux heures à l'agonie, il ſe reveilla comme en ſurſaut, pour reprendre ſon boſſette, qui luy ſervoit de garde, d'un mot qui n'eſtoit pas bien François à ſon gré; & comme ſon Confeſſeur luy en fit reprimende, il luy dit, qu'il ne pouvoit s'en empêcher „ & qu'il vouloit defendre juſques à la mort la pureté de la langue Françoiſe.* J'ai oüi dire que ce Confeſſeur luy repreſentant le bonheur de l'autre vie avec fort peu d'éloquence, & lui demandant s'il ne ſentoit pas un grand deſir de joüir bien-tôt de cette felicité, Malherbe lui repondit, ne m'en parlez plus, vôtre mauvais ſtile m'en degoûte. Mais je veux bien qu'on prenne cela pour un conte, & qu'on croye même que les veritez que Balzac (g) trouvoit à propos de ſuprimer, n'ayent nulle relation aux dernieres heures de ce Poëte. Arrêtons nous ſeulement aux faits que j'ai tirez de ſa vie, compoſée par Racan ſon bon ami: n'eſt-il pas vrai

(g) Je cite ſes paroles dans la remarque D.

qu'ils forment une violente preſomption que ſa foi, & que ſa pieté étoient très-minces? *Racan* (b) *s'enquit fort ſoigneuſement de quelle ſorte il étoit mort*, parce qu'il lui avoit oüi dire que *la religion des honnêtes gens étoit celle de leur Prince.* Voilà une curioſité qui marque qu'on le ſoupçonnoit d'irreligion, & voilà auſſi un bon fondement de ces ſoupçons. Que Racan vienne nous dire après cela que ſon ami *étoit fort* (i) *ſoûmis aux commandemens de l'Egliſe, qu'il nemangeoit pas volontiers de la viande aux jours défendus ſans permiſſion, quoi qu'il fût fort avancé en âge, qu'il alloit à la Meſſe tous les fêtes & tous les Dimanches, & qu'il ne manquoit point à ſe confeſſer & communier à Paques à ſa paroiſſe, qu'il parloit toûjours de Dieu & des choſes ſaintes avec grand reſpect; & qu'un de ſes amis luy fit un jour avoüer devant Racan, qu'il avoit une fois fait vœu d'aller d'Aix à la Sainte Baume, teſte nuë, pour la maladie de ſa femme.* Que Racan nous diſe ces choſes tant qu'il lui plaira, il n'effacera point les mauvaiſes impreſſions que les autres faits ont produites; & s'il obtient quelque choſe, c'eſt qu'on croira que Malherbe n'avoit rien determiné ni pour ni contre; & qu'ayant quelque ſorte de religion dans l'eſprit, ſans en avoir dans le cœur, il ſe conformoit à l'uſage par precaution: c'eſt-à-dire comme à une choſe qui en tout cas pourroit ſervir, & ne pourroit nuire. On croira que dans un tems de grande affliction, où l'ame troublée ſe tourne de tous les côtez, & tente tous les remedes dont elle s'aviſe, il ſe ſera élevé quelques ſentimens qui l'auront pouſſé à faire des vœux; tempête qui ſe calma dans ſon cœur dès que le peril fut paſſé. Joignez à cela qu'il avoit à craindre un dommage tres-réel & très-effectif, en n'obſervant point les preceptes d'une obligation abſoluë; comme ſont dans ſon Egliſe ceux de communier une fois l'an, & d'oüir la Meſſe les jours de fêtes & les Dimanches. Un homme d'eſprit qui a beſoin de faire fortune, & qui en veut faire, ou ſe maintenir dans ſon état, ne ſe diſpenſera jamais de ces ſortes de preceptes: il ſera même en ſorte que ſes voiſins, ſes amis, & ſes domeſtiques ne ſachent pas qu'il mepriſe ſon Egliſe, juſques au point de ſe paſſer de ſa permiſſion, pour manger des viandes les jours defendus. Tous les actes de religion que faiſoit Malherbe étoient ſi faciles, & d'ailleurs ſi neceſſaires à ſa fortune, & à la reputation d'honnête homme qu'il ſoutenoit bien dans tout le reſte, qu'ils ne balancent pas la preuve d'irreligion que les recits de Racan nous ont fournie. Quand j'ai dit que dans tout le reſte il ſoutenoit bien la reputation d'honnête homme, j'ai eu égard aux manieres de juger que la corruption a introduites par toute la terre. Le monde eſt ſi depravé, qu'on n'eſtime pas que la recherche des plaiſirs veneriens par des voyes illegitimes, & que les galanteries criminelles empêchent d'être honnête homme. Si on jugeoit autrement des choſes, Malherbe n'auroit point paſſé pour tel; car il s'eſt depeint lui-même comme une perſonne abrutie dans ces plaiſirs-là. Il ſe repreſente comme à

(b) Racan ibid. p. 45. 46.

(i) Ibid. p. 45.

deux

n'en laisser point douter. On a vu dans l'article de Madame Des Loges quelques faits concernant Malherbe. J'indique la meilleure édition (*D*) de ses Poësies; & je dirai quelque chose de (*E*) ses traductions. Le bien & le mal que l'on a dit de ses Ouvrages, a été soigneusement recueilli par Mr. Baillet *, j'y renvoye *n.* 1411.

* *Jugem. des Savans to. 3. n. 944. & sur les Poëtes, tom. 4.*

(*a*) *Voyez la lettre à Balzac citée & indiquée ci-dessus remarque B, lettre i.*

deux doigts du desespoir, (*a*) lorsqu'il songe que la vieillesse le rend incapable de jouïr des femmes. Se sentant dans cet état de decadence où la nature se cherche sans se trouver, *quærit se natura nec invenit*, il gemit & il soupire (*b*), il verse presque des larmes de sang, & il aimeroit mieux recouvrer ses forces de ce côté-là, que d'avoir la dignité de Duc & Pair. Qu'il est éloigné de l'esprit des sages Payens (*c*), qui comptoient entre les avantages de la vieillesse, ce qu'il prenoit pour une infortune! Quelle inferieur à la vertu de Sophocle Poëte comme lui, mais Poëte Payen! Etant vieux on lui demanda un jour, s'il pouvoit encore se divertir avec le sexe, A Dieu ne plaise, repondit-il, je me suis sauvé des mains d'un fi furieux maître avec le plus grand plaisir du monde. *Bene Sophocles, cùm ex eo quidam jam affecto ætate, quæreret, uteruterne rebus venereis: Dii meliora, inquit. Libenter verò istinc, tamquam à domino agresti, ac furioso profugi. Cupidis enim rerum talium, odiosum, & molestum est fortassè carere. Satietis verò, & expletis, jucundius est carere, quàm frui. Quamquam non caret is, qui non desiderat. Ergo hoc non desiderare, dico esse jucundius, quàm* (*d*) *frui.* On accuse Malherbe d'un autre defaut moral, ou même de deux, je veux dire de vanité & d'avarice. On le convainc du premier sans peine par plusieurs passages de ses poësies (*e*), mais les preuves du second ne valent rien. Voici les paroles de Monsr. Baillet. *Quelques-uns* (*f*) *ont cru trouver dans* les poësies de Malherbe *des marques de quelque bassesse d'ame, & de quelques attaches trop interessées, qui luy ont même ôté quelquefois les sentimens naturels de l'humanité. Mais je pense que ce reproche n'a point d'autre fondement que l'Epitaphe d'un de ses parents nommé M. D'Is, dont il étoit heritier, dans lequel il a temoigné soubaiter de voir toute sa parenté au tombeau, pour avoir tout le bien de sa famille; voicy les vers de Malherbe sur ce sujet.*

Icy gît Monsieur d'Is,
Plût or à Dieu qu'ils fussent dix!
Mes trois sœurs, mon Pere, & ma Mere,
Le grand Eleasar mon Frere;
Mes trois Tantes, & Monsieur d'Is,
Vous les nommé-je pas tous dix?

Pour peu qu'on soit équitable, on voit là non pas le naturel de (*g*) Thyeste, mais un jeu d'esprit, & une plaisanterie poëtique où le cœur n'a point de part. Malherbe fut inconsolable de la perte de son fils (*h*), & il aimoit tant son épouse, que l'affliction de la voir malade reveilla sa religion endormie, & l'engagea à faire une chose dont il eut en suite bien de la honte, il fit vœu d'aller tête nuë à la Ste. Baume; mais il n'étoit pas bien aise que l'on sût qu'il eût été fi devôt; & bien loin de s'en vanter, il faloit lui arracher cela comme un grand secret (*i*).

(*b*) *Comprenez ce qui est dit dans l'article d'Achille, pag. 77. remarque L.*

(*c*) Habeo senectuti magnam gratiam, quæ mihi sermonis aviditatem auxit, potionis & cibi sustulit. . . . At non est voluptatum tanta quasi titillatio in sensibus. Credo: sed ne desideratio quidem. Nihil autem molestum, quod non desideres. *Cicero de senectute, cap. 14. p. m. 421. & 423.* Illa quanti sunt, animum tanquam emeritis stipendiis libidinis, ambitionis, contentionis, denique omnium cupiditatum omnium, secum esse, secumque (ut dicitur) vivere? *Id. ib. p. 424.*

(*d*) *Id. ib. p. 423.*

(*e*) *Voyez Baillet. Jugem. sur les Poëtes, 4. partie, n. 1411. p. 14. & suiv.*

(*f*) *Ibid. p.* 17. 18.

(*g*) Identem felicem Priamum vocabat, quod superstes omnium suorum exstitisset. *Sueton. in Tiberio cap.* 62.

(*h*) *Voyez Balzac, entretien* 37. *p. m.* 356. *& seq.*

(*i*) *J'ai cité ci-dessus p.* 522. *lettre z.*

(*D*) *La meilleure édition de ses Poësies.*] C'est celle que Mr. Menage a procurée, & enrichie de plusieurs notes. Elle parut à Paris l'an 1666. Il y avoit fort long tems que Mr. Menage y travailloit, car voici ce que l'on trouve dans une lettre de Balzac, datée du 23. de Janvier 1651. *La (k) nouvelle du Commentaire sur les Oeuvres de Malherbe m'a surpris; & comment est-ce que nostre excellent amy abandonne son travail sur Diogene Laërce, & tant d'autres travaux de grande importance, qu'il a promis au public, pour s'amuser à expliquer un Poëte si clair, & si facile que le nostre? Je l'ay connu, il est vray, & très-particulierement; & j'en say des particularitez qui sont ignorées de tout autre que de moy. J'ay encore icy un homme qui le vit mourir, & que je luy avois envoyé, ne pouvant moy mesme l'aller voir, à cause de mon indisposition. Mais ce que je say, Monsieur, de plus particulier que les autres, ne se peut écrire de bonne grace, & il y a certaines veritez qui ne sont bonnes qu'à supprimer.* Comme j'avois promis dans la remarque precedente une partie de ce passage, il est plus long que mon texte ne le demandoit. Mr. Menage nous aprend lui-même (*l*) qu'*il n'avoit pas plus de* 20. *ans, lors qu'il lui prit envie de commenter* Malherbe, & que si ses amis ne l'en avoient detourné, *il auroit commencé par là à se faire connoître au public.* Il ajoûte qu'avant que ses notes fussent imprimées, Mr. Chevreau publia *un Commentaire sur les mêmes poësies. Je ne doute point*, continuë-t-il, *que ce Commentaire ne soit rempli de plusieurs choses curieuses & très-dignes d'estre leuës. Cependant, je me suis privé du plaisir de lire toutes ces choses, afin qu'on ne m'accusast point d'avoir volé Monsieur Chevreau, si je me rencontrois dans ses pensées; ni de l'avoir voulu contredire, si je ne me trouvois pas de son advis.* Ceux qui n'ont pas cet Ouvrage de Mr. Chevreau, s'en pourront faire une idée par ces paroles de Mr. Baillet. „ Il (*m*) feroit ennuyeux de parcourir dans le „ detail les autres défauts qu'on a imputez à „ Malherbe. Ceux qui voudront s'en instrui„ re pourront consulter le Livre des Remar„ ques que Mr. Chevreau a fait sur nôtre Poë„ te. Mr. Rosteau temoigne qu'ayant com„ muniqué ces Remarques, ou plutost ces cen„ sures à Mademoiselle de Scudery, elle luy fit „ connoître aprés les avoir luës qu'elle étoit „ fort surprise. Cette docte & judicieuse De„ moiselle avoüoit qu'il pourroit bien y avoir „ quelque chose de reprehensible en quelques „ endroits des poësies de Malherbe, mais elle „ ne pouvoit s'imaginer serieusement, que ce „ celebre Poëte eût donné matiere à tant de „ corrections. „

(*k*) *Balzac entre les paroles de Racan, Un de ses amis lui avouërt, &c.*

(*l*) *Dans la preface de cette édition de Malherbe.*

(*m*) *Baillet, ubi supra, pag.* 23.

(*E*) *Quelque chose de ses traductions.*] Il a traduit quelques Ouvrages de Seneque, & quelques livres de Tite-Live; & s'il ne réüssit pas, il eut pour le moins le bonheur d'etre fort content de son travail. „ Sa (*n*) principale occupation

(*n*) *Sorel, Bibliothe. Françoise, p.* 359. *2de. édit. de* 1667.

renvoye les Lecteurs. Je ne trouve pas que Malherbe ait eu beaucoup de part à l'affection (*F*) du Cardinal de Richelieu.

MAMURRA, Chevalier Romain, natif de Formium, aquit de prodigieuses * richesses dans les Gaules, où il accompagna Cesar en qualité d'Intendant des manœuvres. Qu'il me soit permis de tradure ainsi le *Præfectus fabrûm* de Pline. Il se servit de ses richesses comme s'en servent les voluptueux; il les amassa avec une avarice & une extorsion devorante, & il les depensa prodigalement dans toute sorte de luxe: *Alieni appetens, sui profusus*, comme on l'a dit de Catilina †. Il fit bâtir une maison extremement magnifique à Rome sur le mont Cœlius; toutes les murailles étoient revêtuës de marbre, & il fut le premier ‡ qui donna dans cette somptuosité. Elle consistoit à apliquer proprement de petites plaques de marbre fort minces, & de diverses couleurs, sur les murailles. Il n'y avoit point de colomne dans cette maison qui ne fût toute du marbre le plus estimé. Catulle (*G*) fit des vers tout-à-fait piquans contre les voleries immenses de Mamurra, & contre les liaisons de debauche qu'il supposoit entre Jules Cesar & lui. Nous en avons parlé dans l'article de ce Poëte.

MANDUCUS. C'est ainsi que les Romains nommoient certaines figures, ou certains personnages qu'ils produisoient à la Comedie, ou (*A*) dans d'autres jeux publics, pour faire rire les uns, & pour faire peur aux autres. Il n'est pas malaisé

» pation estant d'exercer sa Critique sur le lan-
» gage François, à quoy on le croyoit fort ex-
» pert, quelques-uns de ses amis le prierent un
» jour de faire une Grammaire de nostre lan-
» gue. . . . Il leur repondit *que sans qu'il prît*
» *cette peine on n'avoit qu'à lire sa traduction* du
» XXXIII. livre de Tite Live, *& que c'étoit*
» *de cette sorte qu'il falloit écrire.* Cependant cha-
» cun n'étoit pas de cet avis. Mademoiselle
» de Gournay qui estoit une fille sçavante de
» ce siecle la disoit ordinairement, *que ce livre*
» *ne lui paroissoit qu'un bouillon d'eau claire.* Elle
» vouloit faire entendre que le langage en estoit
» trop simple, & quelques gens ont ceu qu'el-
» le avoit raison. » Mr. Huet a observé que la passion qu'avoit Malherbe *de plaire (a) aux Courtisans, luy a fait renverser l'ordre de son Auteur, qu'il n'en a suivi ni les ponctuations, ni les mots, & qu'il ne s'y est étudié qu'à purifier & à polir nôtre langue.* Mr. de Racan confirme cela; Malherbe, dit-il (*b*), *disoit souvent, & principalement quand on le reprenoit de ne pas bien suivre le sens des Auteurs qu'il traduisoit ou paraphrasoit, qu'il n'apresteroit pas les viandes pour les Cuisiniers; comme s'il eust voulu dire qu'il se soucioit fort peu d'estre loüé des gens de lettres, qui entendoient les livres qu'il avoit traduits, pourveu qu'il le fust des gens de la Cour.*

(*F*) *A l'affection du Cardinal de Richelieu.*] Par malheur pour ce grand Poëte ses épargnes d'esprit furent conuës de ce Cardinal. On fut qu'au lieu de se mettre en frais pour chanter la gloire de ce grand Ministre, il ne fit que raccommoder de vieilles pieces qu'il trouva parmi ses papiers. Ce n'étoit pas le moyen de plaire à un esprit aussi delicat, & aussi fier que celui-là; il reçut fort mal cet hommage de Malherbe. Lisez ces paroles de Monsr. Menage. *J'ay (c) ſeu de Mr. de Racan, que Malherbe avoit fait ces deux ſtances plus de trente ans avant que le Cardinal de Richelieu, auquel il les adreſſe, fuſt Cardinal; & qu'il en changea ſeulement les quatre premiers vers de la premiere ſtance, pour les accommoder à ſon ſujet. J'ay ſeu auſſi du meſme Mr. de Racan, que le Cardinal de Richelieu, qui avoit connoiſſance que ces vers n'avoient pas eſté faits pour lui, ne les receut pas bien quand Malherbe les lui fit preſenter: ce qui fit que Malherbe ne les continua pas.*

(*G*) *Catulle fit des vers tout-à-fait piquans.*] Voici le debut de la 30. de ses Epigrammes:

Quis hoc poteſt videre, quis poteſt pati
Niſi impudicus, & vorax & helluo?
Mamurram habere quod Comata Gallia
Habebat antèhac, & ultima Britannia.
Cinade Romule hæc videbis & feres,
Es impudicus & vorax & aleo.

L'Epigramme 58. est encore plus forte:

Pulcre convenit improbis Cinadis,
Mamurræ Patricoque Cæſarique.

Il y a des Interpretes (*d*) de Ciceron qui croyent que ces paroles de la lettre 52. du 13. livre à Atticus, *Tum audivit de Mamurra, vultum non mutavit* (*e*), signifient que Cesar ne changea point de couleur, lors qu'on lui aprit ce que Catulle avoit verifié contre lui & contre Mamurra: mais cette explication est mal fondée. Cesar retourné de la defaite des fils de Pompée, étoit alors dans une maison de campagne de Ciceron. Or quelle aparence qu'il ignorât en ce tems-là les vers de Catulle, & que ce fût une nouvelle à lui aprendre? Nous avons fait voir amplement (*f*) en un autre lieu, que la defaite des fils de Pompée est posterieure de beaucoup à la reconciliation de Cesar & de Catulle. Manuce s'imagine qu'on parla alors à Cesar de l'inobservation des loix somptuaires, de laquelle Mamurra étoit coupable. Cela est plus aparent que l'explication de Lambin.

(*A*) *Ou dans d'autres jeux publics.*] Je le prouve par ces deux vers de Plaute (*g*):

CH. *Quid ſi aliquo ad ludos me pro Manduce locem?*
LA. *Quapropter?* CH. *Quia pol clarè crepito dentibus.*

Sur quoi le Commentateur Philippe Pareus fait cette note qu'il emprunte de Scaliger (*h*); *Manducus eſt μορμολυκεῖον quod in ludis circumferebatur.*

* *Cicero ad Attic. l. 7. epiſt. 7. Plin. ubi infra.*

† *Salluſt. in bello Catilinar.*

‡ Primum Romæ parietes cruſta marmoris operuiſſe totius domus ſuæ in Cœlio monte Cornelius Nepos tradidit Mamurram Formiis natum, equitem Romanum, Præfectum fabrûm C. Cæſaris in Gallia. Neque indignatio ſit tali autore inventa re, hic namque eſt Mamurra Catulli Veronenſis carminibus proſciſſus, quem & res & domus ipſius clarius quam Catullus dixit habere quidquid habuiſſet comata Gallia *&c. Plin. l. 36. c. 6.*

(*a*) *De claris Interpretibus lib. 2. pag. 186. apud Baillet, Jugem. tom. 4. p. 542.*

(*b*) *Racan ubi ſupra p. 28.*

(*c*) *Menage, Obſervations ſur les Poëſies de Malherbe, p. 545.*

(*d*) *Corrad. Lambin.*

(*e*) *L'édition de Mr. Gravius porte*, non mutavi.

(*f*) *Dans la derniere remarque à la fin. de l'article de Catulle.*

(*g*) *Rudent. act. 2. ſcen. 6. v. 51.*

(*h*) *In Var. loc. de ling. Lat. p. 150.*

malaiſé de deviner pourquoi on nommoit ainſi ces perſonnages. Il ne faut que ſe ſouvenir qu'on leur donnoit de grandes joües, une grande bouche ouverte, des dents longues & pointuës, qu'ils faiſoient craqueter à merveilles. Juvenal * nous aprend que les enfans en étoient fort épouvantez. C'eſt de là ſans doute que les meres prirent occaſion de menacer leurs enfans qui ne vouloient pas † faire ce qu'elles leur commandoient, que *Manducus* les viendroit manger. On en fit donc un épouvantail nocturne, ou un ſpectre. Cela ne s'accordoit pas mal avec la tradition des Lamies; car on diſoit auſſi qu'elles devoroient les enfans. S'il en faut croire (*B*) Scaliger, *Manducus* a été nommé *Pytho Gorgonius*, par un Poëte qui intitula ainſi une piece de theatre. Ce Poëte s'attachoit ſur tout aux Comedies que l'on nommoit *Atellanes*, où cette maniere de Marionettes dont je parle avoit lieu principalement. Nos remarques contiennent la preuve de tout ceci. Dans un parallele entre l'ancien & le moderne, on devroit apparier enſemble le *Manducus* & le *Loup-garou*. Voyez nôtre article d'Acco.

* Tandemque redit ad pulpita notum Exodium, cum perſonæ pallentis hiatum In gremio matris formidat rufticus infans. *Juvenal. Sat.* 3. v. 174.

† *Voyez le Commentaire ſur les Emblemes d'Alciat, pag.* 717. *de l'édition de Padoüe* 1661.

MANICHÉENS, Heretiques dont l'infame Secte fondée par un certain (*A*) Manes, commença au troiſiéme ſiecle, & s'établit en pluſieurs Provinces, & ſubſiſta fort long tems. Elle enſeignoit neanmoins les choſes du monde qui devoient donner le plus d'horreur. Son foible ne conſiſtoit pas, comme il le ſemble d'abord, dans le dogme des deux principes, l'un bon & l'autre mechant,

tur inter cæteras ridiculariæ & formidoloſas perſonas, magnis malis, tanſ debiſcens & clarè crepitans dentibus. Scaliger ajoûte que cela ſe faiſoit principalement lors qu'on joüoit les *Atellanes*, & cite le paſſage que j'ai raporté de Juvenal. *Dentes*, pourſuit-il, *magnos & voracitatem attribuebant nocturnis illis terriculamentis; quo nomine factum ut Lamiam puerorum infantium deglutricem fingerent.*

(*B*) *S'il en faut croire Scaliger.*] Voici la ſuite des paroles alleguées dans la remarque precedente. *Inde Pomponius Atellanarius Poëta inſcripſit exodium quod dam Pythonem Gorgonium, qui nihil aliud erat, ut puto, quam ille Manducus de quo dixi. Nam Pythonem pro terriculamento, & Gorgonium pro Manduco, quia yoyeybns cum magnis dentibus pingebantur. Itaque apud Nonium ita legi:* Gumiæ Guloſi. *Lucilius libro* 30.

Illo quid fiat Lamia, & Pytho oxyodontes,
Quo veniunt illæ gumiæ, vetulæ, improbæ,
ineptæ.

(*A*) *Fondée par un certain Manes.*] Il étoit Perſe de nation, & de fort baſſe naiſſance, mais *bien fait & de bon eſprit*, (*a*) ce qui fut cauſe qu'une veuve qui l'avoit acheté, *le prit en affection, l'adopta pour ſon fils, & prit ſoin de le faire inſtruire par les Mages dans la Diſcipline & la Philoſophie des Perſes, où il profita ſi bien, qu'eſtant d'ailleurs naturellement éloquent, & s'expliquant aiſément & de bonne grace, il acquit la reputation de ſubtil & ſçavant Philoſophe.* Il étudia principalement les livres d'un certain Arabe nommé Scythien, & il en tira la plûpart de ſes mechans dogmes. Terebinthus heritier des biens, & de l'argent, & des impietez de Scythien, avoit attiré ſur lui une grande perſecution, pour avoir voulu dogmatiſer dans la Perſe, & s'étoit refugié chez cette veuve. Il perit d'une maniere bien tragique; ſes livres & ſon argent demeurerent à la veuve, & ce fut par ce moyen que Manes trouva chez elle les écrits de Scythien. (*b*) *Comme, ſelon ſa coutume, il fut monté de nuit au plus haut de ce* (*c*) *logis, pour invoquer ſur la plate-forme à decouvert les demons de l'air, ce que les Manichéens ont fait depuis dans leurs execrables ceremonies, il fut frapé ſoudainement d'un coup du Ciel, qui le precipita du haut en bas ſur le pavé, où il eut la tête écraſée & le cou rompu.* St. Epiphane (*d*) raconte que Scythien avoit eu le même ſort, c'eſt-à-dire qu'il étoit tombé du haut de ſon logis. D'autres diſent (*e*) que le Diable tranſporta Terebinthe dans un deſert, & l'y étrangla; & que Scythien fut écraſé ſous les ruines de ſa maiſon à Jeruſalem. Ils diſent auſſi (*f*) que Manes épouſa la veuve qui l'avoit affranchi, & par là ils trouvent de quoi continuer le parallele qu'ils forment entre lui & Mahomet. Ils ajoûtent qu'on le fit écorcher tout vif, à cauſe des enchantemens ou des ſortileges (*g*), dont il s'étoit ſervi pour faire mourir le fils de ſon Roi. Mais il y a bien plus d'apparence qu'il fit tout ce qu'il lui fût poſſible pour le guerir. Ce qu'il y a de plus ſûr, eſt qu'il ſe fit fort de lui redonner la ſanté, & qu'il ne tint point ſa promeſſe. „(*h*) Le bruit s'eſtant „répandu par tout de ce grand pouvoir qu'il „diſoit avoir de faire des miracles, il fut ap„pellé par le Roi Saporés pour guerir ſon fils „fort malade. D'abord ce hardy trompeur „chaſſa tous les Medecins qui avoient entrepris „la gueriſon de ce petit Prince, & promit au „Roy de le remettre bientoſt en pleine ſanté, „ſans autre remede que celuy de ſes (*i*) oraiſons. Mais l'enfant eſtant mort entre ſes bras, „le Roy furieuſement irrité contre luy le fit „mettre en priſon, d'où s'eſtant échapé il s'en„fuit en Meſopotamie. Il y fut deux fois con„vaincu en deux diſputes ſolemnelles par le „ſaint & ſçavant Eveſque (*k*) Archelaüs, qui „eut bien de la peine à le ſauver de la fureur „du peuple, qui vouloit le mettre en pieces. „Cela neanmoins ne lui ſervit gueres; car peu „de temps après il fut repris par des cavaliers „qu'on avoit envoyez par tout après lui, & „mené à Saporés, qui le fit écorcher tout vif, „puis fit jetter ſon corps aux chiens pour en „être devoré, & pendre ſa peau remplie de „paille devant une des portes de la ville. „

(*a*) Maimbourg, Hiſtoire de St. Leon. liv. 1. pag. 11.

(*b*) Maimbourg ibid.

(*c*) C'eſt-à-dire du logis de la veuve.

excoriatus eſt. *Id. ibid.* (*b*) *Maimb. ib. p.* 13. 14. *Epiphan ibid. pag.* 621. *dit pourtant qu'il employa des remedes. Τοιαῦτα φαρμακευτικὰς προσέγνωκας.* Cum medicamenta quædam adhibuiſſet. (*k*) *Hieron. de Script. Eccl. in Archelao.*

* *Voyez la Remarque* (*B*).

† *Voyez la Remarque* (*A*).

(*d*) *Epiphan. adv. hæreſ. pag.* 620.

(*e*) Scythianus autem domus ſuæ ruina oppreſſus miſere periit. Diſcipulum autem & ſucceſſorem deſtinæ ſuæ habuit quendam nomine Buddam, cognomine Terebinthum, qui & ipſe à Satana in ſolitudinem abreptus ſtrangulatus eſt. *Lamb. Danæus notis in librum Auguſtini de hæreſ. fol.* 118. *verſo.*

(*f*) *Id. ib. fol.* 120.

(*g*) Poſtquam ſuis incantationibus Regis Perſarum filium necaſſet, vivus ab eo

(*i*) *Saint*

beaucoup plus ancien (C) que Manes; & insoutenable dès que l'on admet l'Ecriture

Ouvrages de leurs plus savans Auteurs. Par les fragmens de leur système que l'on rencontre dans les Peres, il paroît évidemment que cette secte n'étoit point heureuse en hypotheses, quand il s'agissoit du detail. Leur premiere supposition étoit fausse; mais elle empiroit entre leurs mains par le peu d'adresse, & d'esprit philosophique qu'ils employoient à l'expliquer, & à l'apliquer.

(C) *Dogme beaucoup plus ancien que Manes.*] Nous avons vu qu'il le trouva dans les livres que Terebinthus avoit heritez de son maître Scythien. Il n'est pas vrai, comme le suppose (a) St. Epiphane, que ce Scythien ait vêcu du tems des Apôtres; il faloit seulement dire qu'il auroit pu être l'ayeul de Manes: mais il est très-vrai que le dogme des deux Principes étoit conu dans le monde long tems avant la predication des Apôtres. Scythien en fut redevable à Pythagore, si nous en croyons Saint Epiphane (b). Quelques-uns (c) disent que Terebinthus l'emprunta d'Empedocle. Les Gnostiques, les Cerdoniens, les Marcionites, & plusieurs autres Sectaires qui firent entrer cette mauvaise doctrine dans le Christianisme, avant que Manes fit parler de lui, n'en furent pas les inventeurs; ils la trouverent dans les livres des Philosophes Payens. Plutarque va nous apprendre l'antiquité & l'universalité de ce système, non pas comme un simple Historien, mais comme un fidele sectateur, *il est impossible*, dit-il, (d) *qu'il y ait une seule cause bonne ou mauvaise qui soit principe de toutes choses ensemble, pource que Dieu n'est point cause d'aucun mal, & la concordance de ce monde est composée de contraires, comme une lyre du haut & bas, ce disoit Heraclitus: & ainsi que dit Euripide,*

Jamais le bien n'est du mal separé,
L'un avec l'autre est tousiours temperé,
Afin que tout au monde en aille mieux.

Par quoi ceste opinion fort ancienne, descendue des Theologiens & Legislateurs du temps passé jusques aux Poëtes & aux Philosophes, sans qu'on sache toutesfois qui en est le premier auteur, encore qu'elle soit fi avant imprimée en la foi & persuasion des hommes, qu'il n'y a moyen de l'en effacer ni arracher, tant elle est frequentée, non pas en familiers devis seulement, ni en bruits commun, mais en sacrifices & divines ceremonies du service des dieux, tant des nations barbares que des Grecs en plusieurs lieux, que ni ce monde n'est point flotant à l'avanture sans estre regi par providence & raison, ni aussi n'y a-il une seule raison qui le tiene & qui le regisse avec ne sai quels timons, ne sai quels mors d'obeïsance, ains y en a plusieurs meslez de bien & de mal: & pour plus clairement dire, il n'y a rien ici bas que nature porte & produise, qui soit de soi pur & simple: ne n'y a point un seul dispensier de deux tonneaux qui nous distribue les affaires comme un tavernier fait ses vins, en les meslant & brouillant les uns avec les autres: ains ceste vie est conduite de deux principes, & de deux puissances adversaires l'une à l'autre, l'une qui nous dirige & conduit à coste droit, & par la droite voye, & l'autre qui au contraire nous en destourne & nous rebute: ainsi est ceste vie meslée, & ce monde, finon le total, à tout le moins ce bas & terrestre au dessous de la Lune, inegal & variable, sujet à toutes les mutations qu'il est possible: car il n'y a rien qui puisse estre sans cause precedente, & ce qui est bon de soi ne donneroit jamais cause de mal, il est force que la nature ait un principe & une cause dont procede le mal aussi bien que le bien.

C'est l'avis & l'opinion de la plus part & des plus sages anciens, car les uns estiment qu'il y ait deux Dieux de mestier contraire, l'un auteur de tous biens, & l'autre de tous maux: les autres apellent l'un Dieu qui produit les biens, & l'autre Demon, comme fait Zoroastres le Magicien, qu'on dit avoir esté cinq cens ans devant le temps de la guerre de Troye. Cestui donc apelloit le bon Dieu Oromazes, & l'autre Arimenius: & davantage il disoit que l'un ressembloit à la lumiere, plus qu'à autre chose quelconque sensible, & l'autre aux tenebres & à l'ignorance: & qu'il y en avoit un entre les deux qui s'apelloit Mithres: c'est pourquoi les Perses apellent encore celui qui intercede & qui moyenne, Mithres: & enseigna de sacrifier à l'un pour lui demander toutes choses bonnes, & l'en remercier: & à l'autre, pour divertir & destourner les sinistres & mauvaises... (e) *Les Chaldéens disent qu'entre les dieux des planettes qu'ils apellent, il y en a deux qui sont bien, & deux qui sont mal, & trois qui sont communs & moyens: & quant aux propos des Grecs touchant cela, il n'y a personne qui les ignore: qu'il y a deux portions du monde, l'une bonne qui est de Jupiter Olympien, c'est-à-dire celeste: l'autre mauvaise qui est de Pluton infernal: & feignent davantage, que la déesse Armonie, c'est-à-dire acord, est née de Mars & de Venus, dont l'un est cruel, hargneux & querelleux, l'autre est douce & generative.* PRENEZ *garde que les Philosophes mesmes conviennent à cela, car Heraclitus tout ouvertement apelle la guerre pere, Roy, maître & Seignenr de tout le monde, & dit qu'Homere quand il prioit,*

Puisse perir au ciel & en la terre,
Et entre dieux & entre hommes, la guerre,

Ne se donnoit pas de garde qu'il maudissoit la generation & production de toutes choses qui sont venues en estre par combat & contrarieté de passions, & que le Soleil n'outrepasseroit pas les bornes qui lui sont prefixes, autrement que les Furies ministres & aides de la justice le recontreroient. Et Empedocles chante, que le principe du bien s'apelle Amour & amitié, & souvent Armonie: & la cause du mal,

Combat sanglant & noise pestilente.

Quant aux Pythagoriciens, ils designent & specifient cela par plusieurs noms, en apellant le bon principe, un, fini, reposant, droit, non pair, quarré, dextre, lumineux: & le mauvais, deux, infini, mouvant, courbe, pair, plus long que large, inegal, ganche, tenebreux. Aristote apelle l'un forme, l'autre privation: Et Platon, comme umbrageant & couvrant son dire, apelle en plusieurs passages l'un de ces principes contraires, le Mesme, & l'autre l'Autre: mais ez livres de ses loix qu'il escrivit estant desjà vieil, il ne les apelle plus de noms ambigus ou couverts, ni par notes significatives,

(a) *Saint Epiphane, adverſ. hæreſ. pag. 620. ſuppoſe que Scythien alla à Jeruſalem pour conferer avec les Apôtres. Il y ſeroit donc allé avant que Titus prit la ville: ainſi ſon diſciple n'auroit pu vivre en même tems que Manes au 3. ſiecle.*

(b) *Ibid. pag. 619.*

(c) *Suidas in Mάνης.*

(d) *Plutarque au Traité d'Iſis & d'Oſiris, p. m. 1043. Je me ſers de la verſion d'Amiot. Ce paſſage dans l'édition Grecque & Latine de Francfort 1620. eſt à la page 369. & ſuivantes.*

(e) *Ibid. p. 1046.*

criture Sainte ou en tout, ou en partie, ſeroit aſſez difficile à refuter, ſoutenu

ves, ains en propres termes il dit que ce monde ne ſe manie point par une ame ſeule, ains par pluſieurs à l'avanture, à tout le moins, non par moins que deux, deſquelles l'une eſt bienfaiſante, l'autre contraire à celle-là, & produiſant des efets contraires: & en laiſſe encore entre-deux une troiſiéme cauſe, qui n'eſt point ſans ame, ni ſans raiſon, ni immobile de ſoi-meſme, comme aucuns eſtiment, ains adjacente & adherante à toutes ces deux autres.

(a) *Non poſſe ſine tueri vivi juxta Epicurum p. 1102.*

Plutarque dans un autre livre (*a*) dit formellement, que la nature de Dieu ne lui permet que de bien faire, & non pas de ſe fâcher contre quelcun, ou de lui nuire. Il faut donc que cet Auteur ait été perſuadé, que les afflictions qui tourmentent ſi ſouvent les hommes ont une autre cauſe que Dieu, & par conſequent qu'il y avoit deux Principes, l'un qui ne fait que du bien, l'autre qui ne fait que du mal. J'ajoûte que les Philoſophes Perſes (*b*), bien plus anciens que ceux d'Egypte, ont enſeigné conſtamment cette doctrine.

(b) *Diog. Laertius in proœmio n. 8. Agathias Hiſtor. l. 2.*

Plutarque lui donne trop d'étenduë *, puis qu'il pretend qu'elle paroiſſoit dans les actes publics de la religion, parmi les Barbares & parmi les Grecs: car il eſt bien vrai que les Payens ont reconu & honoré des Dieux malfaiſans, mais ils enſeignoient auſſi & par leurs livres & par leurs pratiques, que le même Dieu en nombre qui repandoit quelquefois ſes biens ſur un peuple, l'affligeoit quelque tems après, pour ſe vanger de quelque offenſe. Pour peu qu'on liſe les Auteurs Grecs, on conoît cela manifeſtement. Diſons la même choſe de Rome. Liſez Tite Live, Ciceron & les autres Ecrivains Latins, vous comprendrez clairement que le même Jupiter à qui l'on offroit des ſacrifices pour une victoire gagnée, étoit honoré en d'autres rencontres afin qu'il ceſſât d'affliger le peuple Romain: & quoi qu'il y eût un *Vejovis* beaucoup plus porté à faire du mal, qu'à faire du bien, on ne laiſſoit pas de croire que le *Djovis*, ou le *Dieſpiter*, c'eſt-à-dire le bon Jupiter lançoit la foudre. Aulugelle s'exprime de telle ſorte, qu'il diſtingue nettement Jupiter d'avec Vejovis. (*c*) *Cum Jovem igitur & Dijovem à juvando nominaſſent: eum quoque contrà deum, qui non juvandi poteſtatem ſed vim nocendi haberet (nam deos quoſdam ut proſeſſent celebrabant, quoſdam ne obeſſent placabant)* Vejovem *appellaverunt demta atque detracta juvandi facultate... Simulachrum dei* Vejovis, *quod eſt in æde, de qua ſuprà dixi, ſagittas tenet, qua ſunt videlicet parata ad nocendum: quapropter eum deum plerique Apollinem eſſe dixerunt.... Virgilium quoque ajunt, multa antiquitatis hominem ſine oſtentationis odio peritum, numina læva in Georgicis quoque deprecari, ſignificantem quandam vim eſſe hujuſcemodi deorum in ladendo magis quàm in juvando potentem. Verſus Virgilii hi ſunt:*

(c) *Aul. Gellius lib. 5. c. 12.*

In tenui labor, at tenuis non gloria, ſi quem
Numina læva ſinunt, auditque vocatus Apollo *.

Plutarque ſe trompe auſſi, lors qu'il veut que les Philoſophes & les Poëtes ſe ſoient accordez dans la doctrine des deux Principes. Ne ſe ſouvenoit-il pas d'Homere le Pſince des Poëtes, leur modele, leur ſource commune, d'Homere, dis-je, qui n'a preposé qu'un Dieu (*d*) aux deux tonneaux du bien & du mal? Mr. Coſtar cenſura avec raiſon ces paroles de Mr. de Girac: *Il ſemble que vous avez voulu imiter le Jupiter d'Homere, & que puiſant dans des tonneaux, vous verſez comme lui avec les deux mains cette diverſité de matieres au haſard & ſans choix.* Voici la cenſure; la comparaiſon, (*e*) de Jupiter me fait de l'honneur, mais elle n'en fait guere à celuy qui l'allegue ſi mal à propos. Homere, qui eſt l'inventeur de cette fiction, & Platon qui la rapporte (*f*) dans ſa Republique, n'expriment point que Jupiter ayant puiſé dans ſes tonneaux les biens & les maux de la vie, les répandit *inconſidérement* ſur les miſerables mortels. Ils diſent ſeulement que tantoſt il les verſoit tout purs, & tantoſt il en faiſoit un meſlange; d'où venoit qu'entre les hommes les uns eſtoient toûjours malheureux, & que la deſtinée des autres n'eſtoit qu'un flux reciproque de bonheur & d'adverſité. Mais Mr. Coſtar a oublié une choſe qui meritoit d'être obſervée; il n'a point dit que des trois choſes qui ſe pouvoient faire auprès de ces deux tonneaux Jupiter n'en fait que deux. On pouvoit ou ne verſer que du bon tonneau, ou ne verſer que du mauvais, ou prendre de l'un & de l'autre. Homere s'eſt bien gardé de parler de ces trois fonctions: il ſavoit trop bien que la premiere n'a point de lieu, & je croi même qu'il auroit bien fait de ſupprimer la ſeconde: car où eſt l'homme ſi malheureux dont le ſort ne ſoit mêlé d'aucun bien? Platon a rejetté cette penſée d'Homere par la raiſon qu'il eſt de l'eſſence de Dieu de ne faire que du bien; d'où il conclut que Dieu n'eſt la cauſe que d'une partie des évenemens humains, Οὐδ' ἄρα ὁ θεὸς, ἐπειδὴ ἀγαθὸς, πάντων τῶν εἰς ἀνθρ. ὡς οἱ πολλοὶ λέγουσιν· ἀλλ' ὀλίγων μὲν τοῖς ἀνθρώποις αἴτιος, πολλῶν δὲ ἀναίτιος. πολὺ γὰρ ἐλάττω τἀγαθὰ τῶν κακῶν ἡμῖν, καὶ τῶν μὲν ἀγαθῶν οὐδένα ἄλλον αἰτιατέον τῶν δὲ κακῶν ἄλλα δεῖ ζητεῖν ἀ αἴτια, ἀλλ' ἀ τὸν θεόν. (*g*) *Non igitur Deus, quum bonus ſit, omnium cauſa eſt, ut multi dicunt, ſed paucorum quidem hominibus in cauſa eſt, multorum verò extra cauſam. Multo enim pauciora nobis ſunt bona, quàm mala. Et bonorum quidem ſolus Deus cauſa eſt dicendus. Malorum autem quamlibet aliam præter Deum cauſam quærere decet.* Il dit que les Poëtes qui nous donnent cette fiction des deux tonneaux parlent follement de Dieu, & commettent un grand peché. Οὐκ ἄρα σπουδαίων ἥτο Ὁμῆρος, ὅτ' ἄλλα ποιητὰ τοῦτων τῶν ἀμαρτιῶν περὶ τὸς θεὸς ἀνοήτως ἁμαρτάνοντ· καὶ λέγοντ· ὡς δυοῖ πίθοι. (*h*) *Neque Homeri igitur, neque alterius poëtæ admittendum eſt peccatum, ſtultè de Dijs dicentis, in Jovis limine duo jacere dolia.* L'Apologie de Coſtar étant aſſez rare dans les païs étrangers, je ne me fais pas un ſcrupule d'en citer ce long paſſage. „ Peut-être (*i*) que Monſieur de Girac en a cru le „ Roman de la Roſe, qui veut que la Fortune „ ſoit la *Taverniere*, qui diſtribuë à pot & à „ pinte les diverſes liqueurs de ces deux tonneaux, ſelon ſon caprice & ſa fantaiſie:

(d) *Δυοῖ τοι πίθοι κεῖνται οὐδείτων δῶρα κακὰ κακὰ δῶρα δίδωσι Ζεὺς τερπικέραυνος· καὶ τῷ μὲν μιγὲν δῶκε τοτὲ μὲν κακῷ ἄλλοτε δ' ἐσθλῷ· τῷ δὲ κακῷ ὅ γε δώσι λωβητὸν δὲ ἔ θηρὸν ἐπὶ χθόνα δῖαν ἐλαύνει· μοῦνον δ' οὔτε θεοῖσιν ἀρήλιον οὔτε βροτοῖσιν.* Duo quippe dolia jacent in Jovis limine Donorum quæ dat, alterum malorum, alterum vero bonorum: Cui quidem miſcens decerit Jupiter fulmine gaudens Interdum quidem in malum illo, interdum & in bonum: Cui verò ex malis dederit, injuriis omnibus obnoxium facit: Et illum exitialis dolor acerbiſſimus ſuper terram almam exercet: Vagatur que nec diis honoratus neque mortalibus. *Homer. Iliad. lib. 24. v. 527.*

(e) *Coſtar, Apologie, p. 225.*

(f) *Dialog. 2.*
(g) *Plato de Republica, lib. 2. p. m. 695. D.*
(h) *Id. ibid.*
(i) *Coſtar ubi ſupra, pag. 226. 227.*

tenu (D) par des Philoſophes Payens aguerris à la diſpute. Ce fut un bonheur que St. Auguſtin, qui ſavoit ſi bien toutes les adreſſes de la controverſe, abandonnât

„ Jupiter en toute ſaiſon
„ A ſur l'iſſuë de ſa maiſon,
„ Ce dit Homer, deux pleins tonneaux,
„ S'il n'eſt vieulx Homs ne Garçonneaux,
„ Ni n'eſt Dame ne Demoiſelle,
„ Soit vieille, jeune, laide ou belle,
„ Qui vie en ce monde reçoive,
„ Qui de ces deux tonneaux ne boive.
„ C'eſt une Taverne pleniere,
„ Dont Fortune eſt la Taverniere,
„ Et en trait en pots & en coupes
„ Pour faire à tout le monde ſoupes.
„ Tous elle en abreuve à ſes mains,
„ Mais aux uns plus, aux autres moins.
„ N'eſt nul qui chacun jour ne pinte
„ De ces tonneaux, ou quarte ou pinte,
„ Ou muy, ou ſeptier, ou chopine,
„ S'il, comme il plaiſt à la mechine,
„ Ou plene paulme, ou quelque goutè,
„ Que la Fortune au bec luy boute:
„ Et bien & mal à chacun verſe,
„ Si comme elle eſt douce & perverſe. „

(a) *Voyez les paroles du P. Thomaſſin dans les remarques de l'article* Pauliciens.

(b) *Tobias Pfaunerus, Syſtema. Theol. gentili p. 578.*

(c) *Helmold. Chronic. Sclav. cap. 53.*

(d) *Voſſ. de Orig. idololatr. lib. 1. cap. 8. p. 280.*

(e) *Guil. Moeller.* Hoefchreiburg der Africaniſch-en Laridſchafft *Fetu. p. 43. 44.*

(f) *Venerano come i Manichei due principii, uno del bene, e l'altro del male: con queſta differenza che poco penſando al primo, come quello che credono non poter loro far alcun male, attendono ſolo al culto del ſecondo.* Giornale de Letterati *du 31. Mars 1673. pag. 83. dans l'extrait* del Viaggio all' Indie Orientali del P. F. Vincenzo Maria di S. Caterina da Siena. Procuratore generale de' Carmelitani Scalzi.

Au reſte l'ancienne hereſie des deux Principes regne encore dans quelques païs de l'Orient (a), & on croit qu'elle a été fort commune parmi les anciens barbares de l'Europe, (b) *Apud Slavos nondum quidem Chriſti fide imbutos, ſimile dogma receptum fuiſſe, Helmoldus* (c) *auctor eſt, qui malum illorum Deum* Zeevuboch *vocatum ſcribit. Paria & de aliis Germanorum populis Voſſius* (d) *conjicit. Atque hodienum, Provincie* Fetu *in Africa incolas perſuaſum ſibi habere, eſſe aliquod Numen, cui omnia mala, aliud cui bona accepta ferenda, Joh. Guil. Mullerus* (e), *Danica in Africa Eccleſiæ quondam Paſtor, teſtatur.* Les Gurdes nation dans l'Aſie ſervent deux Principes, l'un comme l'auteur du bien, l'autre comme la cauſe du mal; mais avec cette difference, qu'ils font infiniment plus exacts dans le culte du dernier, que dans celui du premier (f).

(D) *Difficile à refuter ſontenu par des Philoſophes Payens.*] Par les raiſons *à priori* ils auroient été bien-tôt mis en fuite; les raiſons *à poſteriori* étoient leur fort: c'étoit là qu'ils ſe pouvoient battre long tems; & qu'il étoit difficile de les forcer. On m'entendra mieux par l'expoſition que l'on va lire. Les idées les plus fûres & les plus claires de l'ordre nous apprenent qu'un être qui exiſte par lui-même, qui eſt neceſſaire, qui eſt éternel, doit être unique, infini, tout-puiſſant, & doüé de toutes ſortes de perfections. Ainſi en conſultant ces idées, on ne trouve rien de plus abſurde que l'hypotheſe de deux Principes éternels, & independans l'un de l'autre, dont l'un n'ait aucune bonté, & puiſſe arrêter les deſſeins de l'autre. Voilà ce que j'apelle raiſons *à priori*. Elles nous conduiſent neceſſairement à rejetter cette hypotheſe, & à n'admettre qu'un Principe de toutes choſes. S'il ne faloit que cela pour la bonté d'un ſyſtême, le procés ſeroit vuidé à la confuſion de Zoroaſtre, & de tous ſes ſectateurs; mais il n'y a point de ſyſtême qui pour être bon n'ait beſoin de ces deux choſes, l'une que les idées en ſoient diſtinctes, l'autre qu'il puiſſe donner raiſon des experiences. Il faut donc voir ſi les phenomenes de la nature, (g) *Voyez St. Epiphane quand il parle de Scythianus, pag. 619. adv. hæreſ.* ſe peuvent commodément expliquer par l'hypotheſe d'un ſeul Principe. Quand les Manichéens nous alleguent que puis qu'on voit dans le monde pluſieurs choſes qui ſont contraires les unes aux autres (g), le froid, & le chaud; le blanc, & le noir; la lumiere, & les tenebres; il y a neceſſairement deux premiers Principes, ils font pitié. L'oppoſition qui ſe trouve entre ces êtres, fortifiée tant qu'on voudra par ce qu'on appelle variations, déſordres, irregularitez de la nature, ne ſauroit faire la moitié d'une objection contre l'unité, la ſimplicité & l'immutabilité de Dieu. On donne raiſon de toutes ces choſes ou par les diverſes facultez que Dieu a données aux corps, ou par les loix du mouvement qu'il a établies, ou par le concours des cauſes occaſionnelles intelligentes, ſur leſquelles il lui a plu de ſe regler. Cela ne demande pas les quinteſſences que les Rabins ont imaginées, & qui ont fourni à un Evêque d'Italie un argument *ad hominem* (h), en faveur de l'Incarnation. Ils diſent que Dieu s'eſt uni avec dix Intelligences très-pures nommées *Sefirà*, & qu'il opere avec elles de telle ſorte, qu'il faut leur attribuër toutes les variations, & toutes les imperfections des effets. *Attribuendoſi à Dio ne' ſacri libri atti frà le contrarii e imperfetti, per ſalvare l'immutabilità e ſua ſomma perfettione, hanno poſto una Gerarchia di dieci Intelligenze puriſſime, per mezo delle quali, come iſtrumenti della ſua potenza, egli opera tutte le coſe, ma in modo che à loro ſole s'attribuiſce ogni varieta, imperfettione, e mutatione* (i). Sans ſe mettre en tant de frais, on peut ſauver la ſimplicité & l'immutabilité des voyes de Dieu; le ſeul établiſſement des cauſes occaſionnelles y ſuffit, pourveu que l'on n'ait à expliquer que les phenomenes corporels, & que l'on ne touche point à l'homme. Les cieux & tout le reſte de l'univers prêchent la gloire, la puiſſance, l'unité de Dieu: l'homme ſeul, ce chef-d'œuvre de ſon Createur entre les choſes viſibles, l'homme ſeul, dis-je, fournit de très-grandes objections contre l'unité de Dieu. Voici comment.

L'homme eſt mechant & malheureux: chacun le conoît par ce qui ſe paſſe au dedans de lui, & par le commerce qu'il eſt obligé d'avoir avec ſon prochain. Il ſuffit de vivre 5. ou 6. ans (k) pour être parfaitement convaincu de ces deux articles; ceux qui vivent beaucoup, & qui ſont fort engagez dans les affaires, conoiſſent cela encore plus clairement. Les voyages font des leçons perpetuelles là-deſſus; ils font voir par tout les monumens (l) du malheur & de la mechanceté de l'homme; par tout des (j) *Le Journal d'Italie ibid. pag.* priſons, & des hôpitaux, par tout des gibets,

Voyez le Journal d'Italie du 27. Août 1668. pag. 102.

101.

(h) *A ces âge-là on a fait & on a ſouffert des tours de malice: on a eu du chagrin & de la douleur: on a boudé pluſieurs fois, &c.*

(i) Ex Aſia rediens, cum ab Ægina Megaram verſus navigarem coepi regiones circumcirca proſpicere. Poſt me erat Ægina: ante Megara: dextra Piræeus, ſiniſtra Corinthus: quæ oppida quodam tempore florentiſſima fuerunt, nunc proſtrata & diruta ante oculos jacent. *Sulpicius ad Ciceron. epiſt. 5. l. 4. Cicer. ad famil.*

donnât le Manicheïsme ; car il eût été capable d'en écarter les erreurs les plus groſſieres, & de fabriquer du reſte un ſyſtême qui entre ſes mains eût embarraſſé les

& des mendians. Vous voyez ici les debris d'une ville floriſſante, (*a*) ailleurs vous n'en pouvez pas même trouver les ruines, *jam ſeges eſt ubi Troja fuit*. Les gens d'étude ſans ſortir de leur cabinet, ſont ceux qui aquierent le plus de lumieres ſur ces deux articles, parce qu'en liſant l'Hiſtoire ils font paſſer en revué tous les ſiecles & tous les païs du monde. L'Hiſtoire n'eſt à proprement parler qu'un recueil des crimes, & des infortunes du genre humain ; mais remarquons que ces deux maux, l'un moral & l'autre phyſique, n'occupent pas toute l'hiſtoire, ni toute l'experience des particuliers ; on trouve par tout & du bien moral & du bien phyſique ; quelques exemples de vertu, quelques exemples de bonheur ; & c'eſt ce qui fait la difficulté. Car s'il n'y avoit que des mechans & des malheureux, il ne faudroit pas recourir à l'hypotheſe des deux Principes ; c'eſt le mélange du bonheur & de la vertu avec la miſere & avec le vice, qui demande cette hypotheſe, c'eſt là que ſe trouve le fort de la ſecte de Zoroaſtre. Voyez le raiſonnement de Platon & de Plutarque dans les paſſages que j'ai citez ci-deſſus.

(*a*) *Voyez l'entretien 30. de Balzac.*

Afin que l'on voye combien il ſeroit difficile de refuter ce faux ſyſtême, & qu'on en conclue qu'il faut recourir aux lumieres de la revelation pour le ruiner, feignons ici une diſpute entre Meliſſus & Zoroaſtre. Ils étoient tous deux Payens, & grans Philoſophes. Meliſſus qui ne reconoiſſoit qu'un (*b*) Principe diroit d'abord, que ſon ſyſtême s'accorde admirablement avec les idées de l'ordre : l'être neceſſaire n'eſt point borné, il eſt donc infini, & tout-puiſſant, il eſt donc unique, & ce ſeroit une choſe monſtrueuſe & contradictoire s'il n'avoit pas de la bonté, & s'il n'avoit le plus grand de tous les vices, ſavoir une malice eſſentielle. Je vous avouë, lui repondroit Zoroaſtre, que vos idées ſont bien ſuivies, & je veux bien vous avoüer qu'à cet égard vos hypotheſes ſurpaſſent les miennes : je renonce à une objection dont je me pourrois prevaloir, qui ſeroit de dire que l'infini devant comprendre tout ce qu'il y a de realitez, & la (*c*) malice n'étant pas moins un être réel que la bonté, l'univers demande qu'il y ait des êtres mechans & des êtres bons ; & que comme la ſouveraine bonté, & la ſouveraine malice ne peuvent pas ſubſiſter dans un ſeul ſujet, il a fallu neceſſairement qu'il y eût dans la nature des choſes un être eſſentiellement bon, & un autre eſſentiellement mauvais ; je renonce, dis-je, à cette objection (*d*), je vous donne l'avantage d'être plus conforme que moi aux notions de l'ordre : mais expliquez moi un peu par vôtre hypotheſe d'où vient que l'homme eſt mechant, & ſi ſujet à la douleur & au chagrin. Je vous defie de trouver dans vos principes la raiſon de ce phenomene, comme je la trouve dans les miens ; je regagne donc l'avantage ; vous me ſurpaſſez dans la beauté des idées, & dans les raiſons *à priori*, & je vous ſurpaſſe dans l'explication des phenomenes, & dans les raiſons *à poſteriori*. Et puis que le principal caractere d'un bon ſyſtême eſt d'être capable de donner raiſon des experiences, & que la ſeule incapacité de les expliquer eſt une preuve qu'une hypotheſe n'eſt point bonne, quelque belle qu'elle paroiſſe d'ailleurs, demeurez d'accord que je frape au but en admettant deux Principes, & que vous n'y frapez pas, vous qui n'en admettez qu'un.

(*b*) *Voyez Diogene Laerce l. 9. n. 24. & ibi Menagium.*

(*c*) *C'eſt-à dire l'action malicieuſe. Je fais cette note afin qu'on ne vienne pas m'alleguer que le mal n'eſt qu'une privation.*

(*d*) *J'ai lu dans le Journal d'Italie du 31. d'Août 1674. pag. 201. que Piccinardi dans le 2. livre de ſa Dogmatica Philoſophia Peripatetica Chriſtiana, refute la theſe, An alius Deus ſit poſſibilis, ſoutenuë par le Pere Pierre Conti contre le Cartheſien.*

Nous voici ſans doute au nœud de toute l'affaire : c'eſt ici la grande occaſion pour Meliſſus, *Hic Rhodus, hic ſaltus. Res ad triarios rediit. Nunc animis opus Æneæ, nunc pectore firmo.* Continuons de faire parler Zoroaſtre.

Si l'homme eſt l'ouvrage d'un ſeul Principe ſouverainement bon, ſouverainement ſaint, ſouverainement puiſſant, peut-il être expoſé aux maladies, au froid, au chaud, à la faim, à la ſoif, à la douleur, au chagrin ? Peut-il avoir tant de mauvaiſes inclinations ? Peut-il commettre tant de crimes ? La ſouveraine ſainteté peut-elle produire une creature criminelle ? La ſouveraine bonté peut-elle produire une creature malheureuſe ? La ſouveraine puiſſance, jointe à une bonté infinie, ne combleroit-elle pas de biens ſon ouvrage, & n'éloigneroit-elle point tout ce qui le pourroit offenſer, ou chagriner ? Si Meliſſus conſulte les notions de l'ordre, il repondra que l'homme n'étoit point mechant lors que Dieu le fit. Il dira que l'homme reçut de Dieu un état heureux, mais que n'ayant point ſuivi les lumieres de la conſcience, qui ſelon l'intention de ſon Auteur le devoient conduire par le chemin de la vertu, il eſt devenu mechant, & qu'il a merité que Dieu ſouverainement juſte, autant que ſouverainement bon, lui fit ſentir les effets de ſa colere. Ce n'eſt donc point Dieu qui eſt la cauſe du mal moral, mais il eſt la cauſe du mal phyſique, c'eſt-à-dire de la punition du mal moral : punition qui bien loin d'être incompatible avec le Principe ſouverainement bon emane neceſſairement de l'un de ſes attributs, je veux dire de ſa juſtice qui ne lui eſt pas moins eſſentielle que ſa bonté. Cette reponſe, la plus raiſonnable que Meliſſus puiſſe faire, eſt au fond belle & ſolide, mais elle peut être combatuë par des raiſons qui ont quelque choſe de plus ſpecieux, & de plus éblouïſſant : car Zoroaſtre ne manqueroit pas de repreſenter, que ſi l'homme étoit l'ouvrage d'un Principe infiniment bon & ſaint, il auroit été creé non ſeulement ſans aucun mal actuel, mais auſſi ſans aucune inclination au mal ; puis que cette inclination eſt un defaut qui ne peut pas avoir pour cauſe un tel Principe. Il reſte donc que l'on diſe que l'homme ſortant des mains de ſon Createur, avoit ſeulement la force de ſe determiner de lui-même au mal, & que s'y étant determiné, il eſt ſeul la cauſe du crime qu'il a commis, & du mal moral qui s'eſt introduit dans l'univers. Mais 1. nous n'avons aucune idée diſtincte qui puiſſe nous faire comprendre, qu'un être qui n'exiſte point par lui-même, agiſſe pourtant par lui-même. Zoroaſtre dira donc que le libre arbitre donné à l'homme, n'eſt point capable de ſe donner une deter-

les Orthodoxes. Le Pape Leon I. temoigna beaucoup de vigueur contre les Mani-

determination actuelle, puis qu'il exiſte neceſſamment & totalement par l'action de Dieu. 2. Il ſera cette queſtion, Dieu a-t-il prevu que l'homme ſe ſerviroit mal de ſon franc arbitre? Si l'on repond qu'oui, il repliquera qu'il ne paroît point poſſible qu'aucune choſe prevoye ce qui depend uniquement d'une cauſe indeterminée. Mais je veux bien vous accorder, dira-t'il, que Dieu a prevu le peché de ſa creature, & j'en conclus qu'il l'eût empêché de pecher; car les idées de l'ordre ne ſouffrent pas qu'une cauſe infiniment bonne & ſainte, qui peut empêcher l'introduction du mal moral, ne l'empêche pas, lors ſur tout qu'en la permettant, elle ſe verra obligée d'accabler de peines ſon propre ouvrage. Si Dieu n'a point prevu ſa chute de l'homme, il a du moins jugé qu'elle étoit poſſible: puis donc qu'au cas qu'elle arrivât il ſe voyoit obligé de renoncer à ſa bonté paternelle, pour rendre ſes enfans très-miſerables, en exerçant ſur eux la qualité d'un Juge ſevere, il auroit determiné l'homme au bien moral, comme il l'a determiné au bien phyſique: il n'auroit laiſſé dans l'ame de l'homme aucune force pour ſe porter au peché; non plus qu'il n'y en a laiſſé autune pour ſe porter au malheur, entant que malheur. Voilà à quoi nous conduiſent les idées claires & diſtinctes de l'ordre, quand nous ſuivons pied à pied ce que doit faire un Principe infiniment bon. Car ſi une bonté auſſi bornée que celle des peres exige neceſſairement qu'ils previennent autant qu'il leur eſt poſſible le mauvais uſage que leurs enfans pourroient faire des biens qu'ils leur donnent, à plus forte raiſon une bonté infinie & toute-puiſſante, previendra-t'elle les mauvais effets de ſes preſens. Au lieu de donner le franc arbitre, elle determinera au bien ſes creatures; ou ſi elle leur donne le franc arbitre, elle veillera toûjours efficacement pour empêcher qu'elles ne pechent. Je croi bien que Meliſſus ne demeureroit point court, mais tout ce qu'il pourroit repondre ſeroit combatu tout auſſi-tôt par des raiſons auſſi plauſibles que les ſiennes, & ainſi la diſpute ne ſeroit jamais terminée (*a*).

(a) Tout ceci eſt plus amplement diſcuté dans les remarques de l'article Pauliciens.

(b) Apliquez ici ce que Junon dit à Venus: Sed quis erit modus, aut quo nunc certamine tanto? Quin potius pacem æternam pactoque hymenæos Exercemus? . . . Communem hunc ergo populum, paribusque regamus Auſpiciis. Virgil. Æn. l. 4. v. 98.

S'il recouroit à la voye de la retorſion, il embarraſſeroit beaucoup Zoroaſtre; mais en lui accordant une fois ſes deux Principes, il lui laiſſeroit un chemin fort large pour arriver au denouëment de l'origine du mal. Zoroaſtre remonteroit au tems du Chaos: c'eſt un état à l'égard de ſes deux Principes, fort ſemblable à celui que Thomas Hobbes apelle l'état de nature, & qu'il ſuppoſe avoir precedé l'établiſſement des ſocietez. Dans cet état de nature l'homme étoit un loup à l'homme; tout étoit au premier occupant; perſonne n'étoit maître de rien qu'en cas qu'il fût le plus fort. Pour ſortir de cet abîme chacun convint de quiter ſes droits ſur tout, afin qu'on lui cedât la propriété de quelque choſe; on fit des tranſactions; la guerre ceſſa. Les deux Principes las du Chaos, où chacun confondoit & bouleverſoit ce que l'autre vouloit faire, convinrent de s'accorder; chacun ceda quelque choſe; chacun eut part à la production de l'homme, & (*b*) aux loix de l'union de l'ame. Le bon Principe obtint celles qui procurent à l'homme mille plaiſirs, & conſentit à celles qui expoſent l'homme à mille douleurs; & s'il conſentit que le bien moral fût infiniment plus petit dans le genre humain que le mal moral, il ſe dedommagea ſur quelque autre eſpece de creatures, où le vice ſeroit d'autant moindre que la vertu. Si pluſieurs hommes dans cette vie ont plus de miſeres que de bonheur, on recompenſe cela ſous un autre état; ce qu'ils n'ont pas ſous la forme humaine, ils le retrouvent ſous une autre forme (*c*). Au moyen de cet accord le Chaos ſe debrouilla; le Chaos, dis-je, principe paſſif, qui étoit le champ de bataille des deux Principes actifs. Les Poëtes (*d*) ont repreſenté ce debrouillement ſous l'image d'une querelle terminée. Voilà ce que Zoroaſtre pourroit alleguer, ſe glorifiant de ne pas attribuer au bon Principe, d'avoir produit de ſon plein gré un ouvrage qui devoit être ſi mechant & ſi miſerable; mais ſeulement après avoir éprouvé qu'il ne pouvoit faire mieux, ni s'oppoſer mieux aux deſſeins horribles du mauvais Principe. Pour rendre ſon hypotheſe moins choquante, il pouvoit nier qu'il y ait eu une longue guerre entre les deux Principes, & chaſſer tous ces combats, & ces priſonniers dont les Manichéens ont parlé. Tout ſe peut reduire à la conoiſſance certaine que les deux Principes auroient euë, que l'un ne pourroit jamais obtenir de l'autre que telles & telles conditions. L'accord auroit pu ſe faire éternellement ſur ce pied-là.

(c) Notez que tous ceux qui la plûpart de ceux qui ont admis deux Principes, ont tenu la metempſycoſe.

(d) Hanc melior Deus & LITEM natura dirimit. Ovidius Metam. lib. 1.

On pourroit objecter à ce Philoſophe mille grandes difficultez; mais comme il trouveroit des reponſes, & qu'après tout il demanderoit qu'on lui fournît donc une meilleure hypotheſe, & qu'il pretendroit avoir refuté ſolidement celle de Meliſſus, on ne le rameneroit jamais au point de la verité. La raiſon humaine eſt trop foible pour cela; c'eſt un principe de deſtruction, & non pas d'édification; elle n'eſt propre qu'à former des doutes, & à ſe tourner à droite & à gauche pour éterniſer une diſpute; & je ne croi pas me tromper, ſi je dis de la revelation naturelle, c'eſt-à-dire des lumieres de la raiſon, ce que les Theologiens diſent de l'œconomie Moſaïque. Ils diſent qu'elle n'étoit propre qu'à faire conoître à l'homme ſon impuiſſance, & la neceſſité d'un Redempteur, & d'une loi miſericordieuſe. Elle étoit un pedagogue (ce ſont leurs termes) pour nous amener à JESUS-CHRIST. Diſons à-peu-près le même de la raiſon; elle n'eſt propre qu'à faire conoître à l'homme ſes tenébres & ſon impuiſſance, & la neceſſité d'une autre revelation. C'eſt celle de l'Ecriture. C'eſt là que nous trouvons de quoi refuter invinciblement l'hypotheſe des deux Principes, & toutes les objections de Zoroaſtre. Nous y trouvons l'unité de Dieu, & ſes perfections infinies; la chute du premier homme, & ce qui s'enſuit. Qu'on nous vienne dire avec un grand apareil de raiſonnemens, qu'il n'eſt pas poſſible que le mal moral s'introduiſe dans le monde, par l'ouvrage d'un Principe infiniment bon & ſaint, nous repondrons que cela s'eſt pourtant fait, & par conſequent que cela eſt très-poſſible. Il n'y a rien de plus inſenſé que de raiſonner contre des faits:

Manichéens, & comme son zéle fut soutenu (*E*) par les loix imperiales, cette secte reçut alors un très-rude coup. Elle se rendit formidable dans l'Armenie au

l'axiome *ab actu ad potentiam valet consequentia*, est aussi clair que cette proposition 2. & 2. font 4. Les Manichéens s'aperçurent de ce que je viens de remarquer; c'est pour cela qu'ils rejetterent le Vieux Testament; mais ce qu'ils retiennent de l'Ecriture, fournissoit d'assez fortes armes aux Orthodoxes: ainsi on n'eut pas beaucoup de peine à confondre ces heretiques, qui d'ailleurs s'embarrassoient puerilement lors qu'ils descendoient dans le * detail. Or puis que c'est l'Ecriture qui nous fournit les meilleures solutions, je n'ai pas eu tort de dire qu'un Philosophe Payen seroit mal aisé à vaincre sur cette matiere. C'est le texte de cette remarque.

* *Voyez la remarque B.*

Quelque longue qu'elle soit, je ne la finirai pas sans avertir mon lecteur qu'il me reste encore 3. observations à faire, que je renvoye à un autre *(a)* article. Je dirai dans la 1. si les Peres ont toûjours bien raisonné contre les Manichéens, & s'ils ont pu les pousser à bout; & dans la 2. que selon les dogmes du Paganisme, les objections de Zoroastre n'avoient pas beaucoup de force; & dans la 3. en quel sens on pourroit dire que les Chretiens ne rejettent pas le système des deux Principes. Ils ont plus de peine que les Payens à éclaircir ces difficultez par la voye de la raison, parce qu'ils ont entr'eux des disputes sur la liberté, dans lesquelles l'aggresseur † semble être toûjours le plus fort; & parce aussi que le petit nombre des predestinez, & l'éternité de l'Enfer fournissent des objections que Melissus n'auroit pas fort redoutées.

(*a*) *A celui des Pauliciens.*

† *Voyez la remarque pénultiéme de l'article* Marcionites.

(*E*) *Le zéle* du Pape Leon *fut soutenu par les loix imperiales.*] Il y avoit (*b*) déjà des Manichéens à Rome, lors que St. Auguſtin y arriva l'an 383. *car il logea chez un Manichéen, & converſoit le plus ſouvent avec ceux de cette ſecte. ... Mais après que Carthage fut priſe & deſolée par Genſeric Roi des Vandales*] l'an 439. *la plûpart des Manichéens d'Afrique ſe refugierent auſſi bien que les Catholiques en Italie, & principalement à Rome.* Le (*c*) Pape Leon obligea le peuple à faire une exacte recherche de ces heretiques, & indiqua à quelles marques on les pourroit reconoître. „ (*d*) Pour donner encore à tout le „ monde plus d'horreur d'une ſecte ſi deteſta„ ble, il tint une Aſſemblée, où avec les Eveſ„ ques voiſins de Rome, il fit entrer les prin„ cipaux du Clergé, du Senat, de la Nobleſſe „ de Rome, & du peuple. Là il produiſit les „ plus conſiderables d'entre les Manichéens, & „ un de leurs Eveſques, qui firent une con„ feſſion publique de leurs abominables impu„ dicitez, que je n'oſe expoſer, de peur de „ bleſſer les oreilles, ou plûtoſt les yeux chaſ„ tes de mon lecteur, & que ceux meſmes qui „ les avoient commiſes dans leurs Aſſemblées „ ſecrettes, par l'ordre de ce faux Eveſque, de„ clarerent devant tout le monde, faiſant con„ noître en meſme temps quels eſtoient leurs „ Eveſques & leurs Preſtres; les endroits les „ plus retirez où ils s'aſſembloient, leurs pro„ fanes myſteres, & leurs ſacrileges ceremonies, „ ce qui fut mis authentiquement par écrit. Et „ ſaint Leon en rendit compte au peuple peu „ après dans un Sermon, qu'il fit pour le jû„ ne des Quatre-temps du mois de Decembre, „ où il declara qu'on eſtoit obligé en con„ ſcience de déferer ceux qu'on ſçauroit eſtre „ engagez dans une ſi infame & pernicieuſe he„ reſie; que tous devoient s'unir, & agir avec „ un meſme zéle & une égale vigilance con„ tre ces ennemis communs; & que ceux qui „ croyoient qu'il ne faloit pas les decouvrir, „ ſeroient coupables d'un ſilence très-criminel „ devant le Tribunal de JESUS-CHRIST, „ quoi qu'ils n'ayent jamais eu aucune part à „ leurs erreurs. Enfin il aporta tant de ſoin „ dans la recherche qu'il fit des Manichéens, „ & le peuple l'y ſeconda ſi bien, qu'aucun „ d'eux ne leur put échaper, de ſorte qu'il eut „ le bonheur de délivrer entierement Rome de „ cette peſte. Car pluſieurs de ces heretiques „ ſortement touchez de ſes puiſſantes exhorta„ tions, ſe convertirent ſerieuſement à Dieu; „ & après avoir fait publiquement abjuration „ de leur hereſie dans l'Egliſe, & ſigné le for„ mulaire qu'on leur preſenta, contenant la con„ damnation de Manés, de ſa doctrine & de „ ſes livres, ils ſe ſoumirent à la penitence qui „ leur fut impoſée. Ceux qui demeurerent ob„ ſtinez dans l'erreur, & refuſerent de ſouſcrire „ à cette condamnation, furent condamnez par „ les Juges au banniſſement, ſelon les Loix & „ les Ordonnances des Empereurs. Or parce „ que les plus mechans, & les plus dangereux „ d'entre les Sectateurs de cette execrable here„ ſie, craignant la punition de leurs crimes, „ avoient pris la fuite, il en avertit les Eveſques „ d'Italie & des autres Provinces, par une let„ tre circulaire, dans laquelle, après leur avoir „ expoſé tout ce qui s'eſtoit fait à Rome en „ cette cauſe des Manichéens, il les exhorte à „ pourſuivre ces fugitifs, & à donner tous les „ ordres neceſſaires pour empeſcher qu'ils ne „ puiſſent trouver aucune retraite dans leurs „ Dioceſes, proteſtant qu'ils ſeront inexcu„ ſables devant Dieu, s'il arrive jamais qu'au„ cun de leurs ſujets ſe laiſſe ſeduire à ces im„ poſteurs, faute d'avoir pris tout le ſoin qu'ils „ doivent avoir de les découvrir, de leur don„ ner la chaſſe, & de faire en ſorte qu'ils ne „ puiſſent répandre parmi leurs peuples le venin „ de leur déteſtable doctrine. Et ce qui acheva „ d'exterminer cette hereſie, fut que l'Empe„ reur Valentinien III. ayant ſceu ce que le St. „ Pape avoit découvert des crimes des Mani„ chéens, fit publier un Edit, par lequel il con„ firme & renouvelle toutes les Ordonnances „ de ſes predeceſſeurs contre eux, les declare „ infames, incapables de toutes Charges, & de „ porter les armes, de teſter & de contracter, „ & de faire aucun acte valable dans la ſociété „ civile; defend à tous les ſujets de l'Empire „ d'en celer & d'en retirer aucun, & veut qu'on „ les dénonce, pour eſtre punis auſſi-toſt qu'ils „ ſeront connus. Ainſi cette hereſie, qui de „ l'Afrique eſtoit paſſée dans l'Italie, en fut „ bien-toſt bannie par le zéle efficace de ſaint „ Leon. „ Le P. Thomaſſin n'oublie pas cet exemple de l'uſage des loix penales contre l'hereſie.

(*b*) *Maimbourg, Hiſtoire de St. Leon, liv. 1. pag. 14.*

(*c*) *Id. ib. pag. 18.*

(*d*) *Ibid. pag. 20. Ep. 93. ad Turib. Ser. 5. de jejun. decim. menſ.*

Contra communes hoſtes pro ſalute communi una communis debet eſſe vigilantia: . . . & qui tales non prodendos putant, in judicio Chriſti inveniturum ſe ſervos. *Ser. 5. de jejun. decim. menſ.*

Ut damnarent Manichæum cum præſentibus & diſcipulis ſuis publicè in Eccleſia profeſſione, & manus ſuæ ſubſcriptione compulimus. *S. Leo. Ep. 84 ad Epiſc. per Italiam; & Epiſt. 93. ad Turib. Aſturic.*

Ante tribunal Dominiad de reatu negligentiæ non poterit excuſare, qui, cunque plebem ſuam contra ſacrilegæ perverſionis auctores noluerit cuſtodire. *Epiſt. 2. ad Epiſc. per Italiam.*

Nov. Va. lent. 3. de Manich.

IX. siecle, comme je le dis ailleurs *, & parut en France dans le siecle des Albigeois †: c'eſt ce qu'on ne peut nier; mais il n'eſt pas vrai que les ‡ Albigeois ayent été Manichéens. Ceux-ci entre autres erreurs enſeignoient que l'ame des plantes étoit raiſonnable; & ils condamnoient l'agriculture comme un exercice meurtrier; mais ils la permettoient à leurs auditeurs en faveur (*F*) de leurs élus.

* *Dans l'article Paulins.*

† *Voyez Mr. de Meaux, Hiſtoire des variations, liv. 11.*

‡ *Voyez Mr. Baſnage, Hiſt. de la Religion des Egliſes Reformées, 1. partie, chap. 4. & ſuiv.*

MANTO, fille de Tireſias, & grande Devineresſe comme ſon pere. On l'eſtimoit à un tel point, que lors que ceux d'Argos pillerent la ville de Thébes, ils ne crurent pas pouvoir s'aquiter du vœu qu'ils avoient fait à Apollon, de lui conſacrer ce qu'il y auroit de plus excellent dans leur butin, s'ils ne lui offroient cette fille. Elle fut donc envoyée au Temple de Delphes. Mais cela ne l'engagea point à faire aucun vœu de continence, ou ſi elle y fut engagée, elle obſerva fort mal ſon vœu; car nous liſons qu'Alcmeon, qui avoit été le Generaliſſime de l'armée qui prit Thebes, fit deux enfans à nôtre Manto, un fils qui eut nom Amphilochus, & une fille qui fut fort belle, & qui s'apella Tiſiphone. Ce furent les fruits d'une galanterie qui eut quelque choſe d'aſſez ſinguliér, puis qu'elle arriva durant la fureur qui avoit ſaiſi Alcmeon, après qu'il eut fait mourir ſa mere. Voilà ce qu'Apollodore β nous fournit concernant Manto. D'autres diſent γ qu'à la verité elle fut amenée à Delphes avec les autres priſonniers Thebains; mais que l'Oracle leur ayant ordonné d'aller planter une Colonie, ils s'en allerent (*A*) à Claros, où Rhacius en avoit établi une; & que Rhacius ayant ſu de Manto qui étoient ceux avec qui elle avoit fait ce voyage, & pourquoi ils l'avoient fait, la prit à femme, & en eut un fils nommé δ Mopſus. Diodore de Sicile ζ au lieu de cela, nous conte que la fille de Tireſias ſe nommoit Daphné; qu'elle fut envoyée à Delphes comme une offrande, & un *Ex voto* des Argiens; qu'elle perfectionna les lumieres prophetiques qu'elle avoit déjà aquiſes; qu'elle écrivit grand nombre d'oracles; qu'on pretend qu'Homere lui a derobé beaucoup de

β *Biblioth. lib. 3. p. m. 196. 200.*

γ *Pauſanias lib. 7. p. m. 407.*

δ *Voyez ci-deſſous letre g.*

ζ *Biblioth. l. 5. c. 6.*

(*A*) *Ils s'en allerent à Claros.*] Je ne ſaurois comprendre pourquoi Pauſanias n'a point ajoûté ce que dit Pomponius Mela (*f*), que Manto fuyant les vainqueurs de Thebes bâtit le temple d'Apollon Clarien, & que ſon fils (*g*) Mopſus bâtit Colophon. Prenez garde à ces paroles de Mela, *Fugiens victores Thebanorum Epigonos*, car je ſuis fort trompé ſi elles ne convainquent de menſonge Charles Etienne, Lloyd, & Hofman qui diſent que Manto fuyoit la tyrannie de Creon & de Theſée, lors qu'elle alla fonder le temple de Claros. Moreri n'a eu rien à dire de Manto; cependant s'il eût bien cherché il auroit pu trouver bonne moiſſon.

(*f*) *Lib. 1. cap. 17.*

(*g*) *Mopſus ſelon Strabon étoit fils d'Apollon & de Manto, & non pas, comme veut Pauſanias, de Rhacius & de Manto. Voyez l'article Mopſus.*

(*a*) *Thomaſſin, de l'unité de l'Egliſe, tom. 1. p. 339.*

(*b*) *Aliquanti vero, qui ita ſe demerſerunt ut nullum his auxiliantis poſſet remedium ſubvenire, ſubditi legibus, ſecundum Chriſtianorum Principum conſtituta, ne ſanctum gregem ſua contagione polluerent, per publicos judices perpetuo ſunt exilio relegati.*

(*c*) *Thomaſſin ibid. p. 377.*

(*d*) *Ibid. p. 378.*

reſie. *Saint Leon Pape*, dit-il (*a*), *dans ſa premiere Decretale dit que pluſieurs Manichéens venoient de ſe convertir à Rome; mais que quelques-uns d'entre eux s'eſtoient ſi avant engagez dans ces deteſtables erreurs, que quelques remedes qu'on eûs employez, on n'avoit pu les en retirer; qu'on avoit enfuite uſé de la rigueur des loix; & que ſelon les conſtitutions des Princes Chreſtiens, les Juges publics les avoient condamnez à un exil perpetuel, de peur que leur contagieux commerce n'infectât le reſte du troupeau.* Je mets à la marge (*b*) les paroles qu'il a citées de St. Leon. Un peu après il cite le Code de Juſtinien, pour nous apprendre que la loi onziéme du titre 5. du 1. livre, condamne (*c*) *les Manichéens à perdre la tête, quelque part qu'on les trouve dans l'Empire Romain:* Manichæo in loco Romano deprehenſo caput amputare. La loi ſuivante, continuë-t-il (*d*), *eſt de l'Empereur Juſtin, & elle diſtingue auſſi les Manichéens, non ſeulement des Heretiques, mais auſſi des Grecs, c'eſt-à-dire des Payens, des Juifs & des Samaritains. Les Manichéens ſont punis de mort; tous les autres ne ſont condamnez, non plus que les Heretiques, qu'à ne pouvoir obtenir aucune Magiſtrature, ny aucune dignité, ny faire la fonction de Juges, ou de Défenſeurs, ou de Peres des Citez.*

(*F*) *En faveur de leurs élus.*] Les Manichéens étoient diviſez en 2. ordres; en celui des élus, & en celui des auditeurs. Il n'étoit pas permis à ceux-là d'exercer l'agriculture, ni même de cueillir un fruit; on le permettoit aux autres, & l'on aſſûroit que les homicides qu'ils commettoient dans cet exercice leur étoient pardonnez, par l'interceſſion des particules de Dieu qui ſe degageoient de la priſon, lors que les élus les mangeoient. Ainſi la remiſſion de ces meurtres étoit fondée ſur ce qu'ils fourniſſoient des alimens aux élus, & qu'ils procuroient la liberté aux particules de la ſubſtance divine enchainées dans les plantes. St. Auguſtin raconte fort bien ces chimeres, & s'en moque comme il faut. *Catervæ* (*e*) *animas & in pectora redire putant, & in omnia quæ radicibus fixa ſunt, atque alumnæ interra. Herbas enim atque arbores ſic putant vivere, ut vitam, quæ illo ineſt, & ſentire credant, & dolere, cùm lædantur, nec aliquid inde ſine cruciatu eorum quenquam poſſe vellere, aut carpere. Propter quod agrum ſpinis purgare neſas habent. Unde agricolturam, quæ omnium artium eſt innocentiſſima, tanquam plurium homicidiorum ream detinentes accuſant; ſuiſque auditoribus ideo hæc arbitrantur ignoſci, quia prabent inde alimenta Electis ſuis, in divina illa ſubſtantia in eorum ventre purgata imputrescere ea veniam, quorum traditur oblatione purgandæ. Itaque ipſi Electi nec in agris operantes, nec poma carpentes, nec ſaltem folia ulla vellentes, expectant hæc afferri uſibus ſuis ab auditoribus ſuis, vivenſes de tot ac tantis ſecundum ſuam vanitatem homicidiis alienis.*

(*e*) *Auguſt. de hæreſ. cap. 46. fol. m. 116. verſo.*

de vers pour en orner ſes poëſies ; & qu'on la nomma Sibylle, parce qu'elle étoit ſouvent ſaiſie de l'eſprit divin, & qu'elle rendoit pluſieurs reponſes *β*. Pauſanias dit *γ* qu'on montroit encore de ſon tems à Thebes devant le veſtibule d'un Temple, la pierre ſur laquelle Manto s'aſſeyoit, & qu'on la nommoit la chaiſe de Manto. Il parle du tombeau de Manto en un autre lieu *ζ* ; mais il s'agit là d'une autre perſonne qui étoit fille de Polyidus. Celle dont parle (*B*) Virgile eſt la même que la fille de Tireſias : & cela montre qu'on a bien fait courir cette pauvre Prophetеſſe ; car Virgile *θ* la tranſporte en Italie, non pas pour y garder ſa virginité, mais pour y faire un enfant qui bâtit Mantouë.

β Voyez un de ſes oracles dans Ovide Metam. l. 6. au ſujet du culte de Latone.

γ Pauſan. lib. 9. pag. 289.

ζ Lib. 1. p. 41.

θ Æneid. 10. v. 199.

MARCA (PIERRE DE) l'un des plus illuſtres ornemens de l'Egliſe Gallicane, nâquit à Gant dans le Bearn le 24. de Janvier 1594. Il fut baptiſé par un Prêtre au (*A*) Dioceſe de Tarbes ; & il fit ſes *λ* claſſes & ſon *ξ* cours de Philoſophie ſous les Jeſuïtes : & puis il étudia en Droit * pendant trois ans, après quoi il fut reçu l'an 1615. Conſeiller au Conſeil ſouverain de Pau. Il ne fut pas le premier de ſa famille qui eût (*B*) des charges dans la Robe. Tous † ſes collegues étoient de la Religion ; mais les choſes changerent bien-tôt de face, le tems vint bien-tôt que perſonne ne put être admis dans ce Conſeil érigé en Parlement, qui ne fût de la Religion Romaine ‡. Pierre de Marca eut beaucoup de part aux intrigues qui produiſirent ce changement. Il ſe maria avec une Demoiſelle de l'ancienne Maiſon des Vicomtes de Lavedan ; mais l'ayant perduë l'an 1632. après en avoir eu pluſieurs ⸸ enfans, il ne voulut point ſe remarier. Il fut fait Preſident au Parlement de Bearn l'an 1621. & Conſeiller d'Etat l'an 1639. Trois ans après le Roi le nomma à l'Evêché de Conſerans. On s'étoit déjà ſervi de ſa (*C*) plume pour un Ouvrage de grande importance. Il fut envoyé en Cata-

λ A Auſch.

ξ A Toulouſe.

* A Toulouſe.

† Stephanus Baluzius in vita Petri de Marca, p. 12.

‡ Ibid. p. 13.

⸸ L'aîné Galactoire de Marca ſuccéda à la charge de ſon pere, ſe voyant dans l'état de Preſident au Parlement de Pau.

(*a*) In Virgil. ubi infra.

(*b*) Virgil. Æneid. lib. 10. v. 198.

(*c*) Stephanus Baluzius de vitis & rebus geſtis Petri de Marca, p. 8. edit. 1663. in 8.

(*d*) Id. ib. p. 6. 7.

(*e*) Reponſe des vrais Catholiques François à l'Avertiſſement des Catholiques Anglois p. 53. edit. 1589.

(*B*) *Celle dont parle Virgile.*] C'eſt Servius (*a*) qui nous aprend qu'elle eſt fille de Tireſias, car Virgile ſe contente de la traiter de Devineresſe, & de parler de ſes amours pour le Tibre.

Ille (*b*) *etiam patriis agmen ciet Ocnus ab oris*
Fatidica Manto & Tuſci filius amnis
Qui muros matriſque dedit tibi, Mantua, nomen.

Le même Servius ajoûte que quelques-uns donnoient Hercule pour pere à cette Devineresſe.

(*A*) *Il fut batiſé par un Prêtre au Dioceſe de Tarbes.*] L'exercice de la Religion Romaine étoit interdit dans le Bearn depuis l'Edit de l'an 1569. de ſorte que le peu de Catholiques qui reſtoient dans le païs étoient contraints faute de Prêtres, de faire batiſer leurs enfans aux temples de ceux de la Religion (*c*). Jaques de Marca ne voulut point ſuivre leur exemple. Il fit porter ſon fils au Monaſtere de St. Pierre de Generes dans la Bigorre. Ce fut-là que nôtre Archevêque fut batiſé par un Religieux Benedictin, qui faiſoit la charge de Curé de la paroiſſe. Ceci refute Patin, qui dit quelque part que ce Prelat étoit né de la religion. Voyez la remarque ſuivante.

(*B*) *Il ne fut pas le premier de ſa famille qui eut des charges dans la Robe.*] La famille de Marca doit ſon origine à GARSIAS DE MARCA, qui commandoit la Cavalerie de Gaſton Prince de Bearn au ſiege de Saragoſſe l'an 1118. Ses deſcendans s'attacherent à la profeſſion des armes ; mais on trouve environ l'an 1440. un Pierre de MARCA bon Juriſconſulte, qui après avoir été le Procureur General du Prince ſon maître dans tous ſes Etats, fut fait Preſident de ſes Conſeils (*d*). J'ai lu dans un livre qui fut imprimé du tems de la Ligue, qu'un (*e*) de MARQUA ſecond Preſident au Parlement de Pau, *ne put jamais être reçu ou remis en ſon état . . . qu'il n'eût fait la proteſtation ordinaire contre la Meſſe, & ce avec la profeſſion de la foi Calvinienne ordonnée par la feuë Royne* de Navarre mere de Henri le Grand. Ceci refute Guy Patin, qui aſſûre que nôtre Mr. de Marca étoit de bas lieu. Raportons le paſſage, il contient bien des menſonges : car, pour ne rien dire du reſte, il eſt faux que ce Prelat ait jamais été ni Miniſtre ni Jeſuïte. Nous aurons ici un exemple des faux bruits qui courent contre les Grans : on ne ſauroit trop ramaſſer de ces exemples, afin d'accoutumer un peu le monde à l'eſprit d'incredulité à cet égard. „ On (*f*) nous aprend ici „ que l'Archevêché de Toulouſe a été conferé „ à Monſieur de Marca Evêque de Conſerans, „ moyennant cinquante mille écus qu'il a donnez au Cardinal Mazarin. Voilà une grande „ fortune pour cét homme ambitieux. Il étoit „ de bas lieu ; après avoir étudié, il devint Miniſtre du parti des (*g*) Reformez, dont il „ étoit. S'étant changé il devint Jeſuïte : puis „ ayant quité la Societé il ſe maria, & devint „ Conſeiller au Parlement de Pau, puis Preſident ; en ſuite il vint à Paris, & par la faveur „ de Monſieur le Chancelier Seguier, il fut fait „ Conſeiller d'Etat ordinaire, après Intendant „ de Juſtice en Catalogne, puis Evêque de „ Conſerans après avoir long-tems attendu ſes „ Bulles, qu'il ne pouvoit avoir de Rome, à „ cauſe de la querelle qu'il avoit avec les Jeſuï„ tes, depuis qu'il les avoit quittez, & qu'en„ fin il n'a euës qu'en ſe raccommodant avec „ eux. A la fin le voilà Archevêque de Tou„ louſe. Quand il aura payé ſes dettes, ſi un „ bonnet rouge ſe preſentoit à vendre, il eſt ſûr „ qu'il l'acheteroit auſſi. Je ne ſaurois mieux „ comparer Monſieur de Marca, qu'à defunt „ Monſieur le Jay, qui de très-peu de choſe „ étoit devenu premier Preſident au Parlement „ de Paris. „

(*f*) Patin, lettre 69. du 1. tome p. 294. datée du 28. Juin 1652.

(*g*) Notez que pour juſtifier Patin on ne peut pas alleguer la contrainte qui fut faite au Preſident de Marca ſes freres l'avoient mis aſſujetti à l'abjuration afin de conſerver une charge. Voyez la Vie de Pierre de Marca par l'Abbé Faget p. 7. 8.

(*C*) *On s'étoit déjà ſervi de ſa plume pour un Ouvrage de grande importance.*] L'Hiſtoire du Bearn qu'il publia l'an 1640. confirma extreme-

trement la bonne opinion qu'on avoit conçuë de son savoir, & de sa grande capacité. On crut donc qu'il seroit fort propre, à travailler sur une matiere delicate & importante qui se presenta peu après. Le volume des libertez de l'Eglise Gallicane que Pierre du Puy avoit mis au jour, allarma les partisans de la Cour de Rome, & il y en eut qui tâcherent de persuader que c'étoient les preliminaires d'un schisme medité par le Cardinal de Richelieu; comme si cette Eminence eût songé à l'érection d'un Patriarchat dans le Royaume, afin que l'Eglise Gallicane ne dependit point du Pape. Un Theologien François sous le nom d'Optatus (a) Gallus écrivit sur ce sujet, & insinua que le Cardinal avoit gagné un grand personnage, qui seroit l'apologie de cette érection. Ce grand personnage n'étoit autre que nôtre Pierre de Marca. *Sequens (b) mensis Martius materiam prabuit novis sermonibus, ob editionem Libelli Patanetici ad antistites Regni, de cavendo schismate, quod pra foribus adesse nuntiabat Optatus Gallus. Sub eo namque nomine latere voluit auctor; satis alioqui cognitus, si larvam illi detrahere liberet. Occasionem turbandi sumebat ex editione Voluminum de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ, quæ anno superiore prodierant curâ Clariss. Viri Petri Puteani; atque item ex rumore vulgi, differentis eam Cardinali Richelio mentem esse, ut omisso Episcopo Romano, Patriarcha in Gallis constituatur. Ajebat preterea, magnum virum in partes tractum promissis ingentibus, qui scripto defenderet quæ pro ea causa Cardinalis factura erat, neque dubitabat, quin Marcam intelligeret.* Le Roi comprenant qu'une accusation de cette nature le rendoit odieux, par le controcoup de la haine à quoi elle exposoit le Cardinal, donna ordre à Mr. de Marca de refuter cet Opiatus Gallus, & de garder un certain milieu qui ne donnât point d'atteinte aux libertez de l'Eglise Gallicane, & qui fit voir qu'elles ne diminuent point la reverence duë au saint Siege. Il accepta cette commission, & l'executa par le livre *de Concordia sacerdotii & imperii, sive de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*, qu'il fit paroître l'an 1641 (c). Il declara dans sa preface (d) qu'il n'entroit point dans les discussions du droit, & qu'il s'arrêtoit seulement à celles du fait; c'est-à-dire qu'il faisoit voir seulement les bornes qui de tout tems avoient separé les deux Empires, celui du Prince temporel & celui du Prince spirituel: mais quoi qu'il eût ramassé un nombre infini de temoignages touchant la puissance du Pape, son livre ne laissa pas de deplaire aux Ultramontains, tant ils ont l'oreille tendre. *Quorum (e) aures tenerituudine quadam plus trahuntur, ut ait Auxiliaris præfectus apud antiquum scriptorem vita sancti Hilarii Episcopi Aretatensis.* La Cour de Rome se montra fort difficile à l'égard de l'expedition des Bulles qu'on lui demandoit pour cet Auteur, nommé depuis peu à l'Evêché de Conserans; elle fit entendre qu'il falloit avant toutes choses qu'il adoucît quelques endroits de son Ouvrage, & l'on fit examiner ce livre avec une grande exactitude. Holstenius l'un des examinateurs declara qu'il y trouvoit plusieurs choses qui avoient besoin d'être expliquées, & quelques autres qui blessoient secretement les droits de l'Eglise. *Holstenius (f) quidem quamplurima in eo continere tuli, quæ explicatione indigerent; quadam etiam esse quæ Romana jura violent, sed in occulto. Tanto quippe ac tam singulari artificio librum hunc esse perfectum, ut distingui vix possit, qua pars ejus Ecclesiæ Romanæ faveat, quæve noceat.* L'un des autres examinateurs rendit un meilleur temoignage: il asseura que ce livre prouvoit avec tant de force l'autorité du Siege de Rome, que l'Auteur en devoit être recompensé. Son aprobation demeura cachée, & jamais Mr. de Marca n'en put avoir une copie. Après la mort d'Urbain VIII. le Cardinal Bichi sollicita fortement Innocent X. d'accorder les Bulles à l'Evêque de Conserans; mais l'Assesseur du St. Office reveilla le souvenir des plaintes qu'on avoit faites contre le livre *de concordia sacerdotii & imperii*, ce qui fut cause que le Pape fit examiner l'Ouvrage tout de nouveau. *Innocentius (g) natura cunctator, & qui per imprudentiam nihil eorum prætermitti volebat quæ ad dignitatem Sedis Apostolicæ pertinere existimabant, librum hunc examinandum deintegro commisit Cardinalibus Barberino &c.* Mr. de Marca voyant que les choses traînoient en longueur, & n'en esperant point une bonne issuë à moins qu'il ne fit satisfaction à la Cour de Rome, publia (h) un livre où il expliqua ses sentimens selon l'esprit des Ultramontains, & il écrivit au Pape une lettre fort soumise, avec de grandes promesses de fidelité. Il avoüa qu'il avoit rempli dans son Ouvrage les devoirs d'un President au Parlement, beaucoup mieux que ceux d'un Evêque: mais il vaut mieux raporter les propres termes dont il se servit. *Fateor (i) eo in libro Principis partes pro muneris mei ratione fuisse, Præsidemque potius implevisse quam Episcopum . . . & ne libri publicati invidia defuerim meis obsessæ, libello alteroBarcinone edito, quem huic chartæ adjunxi, hallucinationes meas deprecatus sum; Opus censura Beatitudinis Vestræ submisi; quam prona mente amplexuram voveo, & assertorem vindicemque libertatis Ecclesiasticæ futurum.* Il n'oublia pas dans son livre le grand service qu'il pretendoit avoir rendu aux Ultramontains, en (k) publiant la Decretale du Pape Vigile. La Cour de Rome selon ses finesses ordinaires, continua d'user de remises depuis cette ample satisfaction; mais enfin Mr. de Marca obtint ses Bulles au mois de Janvier 1647. Il fut ordonné Prêtre à Barcelonne au mois d'Avril 1648. & sacré Evêque à Narbonne au mois d'Octobre suivant. On le mit à l'épreuve cette année-là, & il fit voir qu'il avoit promis de bonne foi un grand zéle pour les interêts du Pape. On voulut savoir son sentiment sur une question qui faisoit du bruit, & il le donna tel qu'Innocent X. le souhaitoit. *Mota (l) erat temporibus illis gravis quæstio, de duplici capite in Ecclesia, plerisque unicum tantùm caput, videlicet B. Petrum, in ea constituentibus; quibusdam verò censentibus Paulum quoque Ecclesiæ caput cum Petro fuisse. Cùm hæc quæstio distraheret in partes ingenia hominum eruditorum, atque interim dignitas Romanæ Sedis tentari videretur; Innocentius, qui apprimè noverat Marcam in primis Ecclesiasticæ antiquitatis peritum esse, ratus præterea eveniste occasionem quæ ejus*

(a) *C'étoit au Prêtre de Paris nommé Herfens. Voyez la Vie du P. Morin pag. 52. Le Jesuite Abichel Rabardeau lui fit une reponse qui fut censurée à Rome. Voyez Theophile Raynaud. de bonis & malis libris, n. 514. p. m. 293.*

(b) *Baluzius ubi supra pag. 23. 24.*

(c) *Id. ib. p. 24. 25.*

(d) Sic scriptionem suam temperavit, ut relicta disceptione juris quod utrique Potestati competit ad solam facti inquisitionem, quæ fines veterum posse forum demonstrare possit, se contulerit; ut ipse præfatur in Admonitione ad Lectorem. *Id. ibid. p. 25.*

(e) *Ibid. p. 26.*

(f) *Ibid. p. 25.*

(g) *Ibid. p. 30.*

(h) *A Barcelonna l'an 1646.*

(i) Quo editionis librorum de Concordia Sacerdotii & Imperii constilium exponit, opus Apostolicæ dis censuræ subjicere, & Reges Canonum custodes, non vero auctores esse docet. *Ibid. pag. 31.*

(k) *Ibid. 32.*

(l) Voyez *la remarque M.*

Il l'y exerça jusques à l'année 1651. avec tant d'habileté, qu'il se fit aimer des Catalans (*D*) d'une maniere qui a peu d'exemples. Il alla prendre possession de son Evêché au mois d'Août 1651. L'année suivante il fut nommé à l'Archevêché de Toulouse; & il écrivit au Pape une lettre qui (*E*) meritera une remarque.

ejus animum erga Sedem Romanam experiretur, aperire sententiam jubet. Ille nihil cunctatus, Exercitationem *Barcinone* v. *Kalendas Junii anno* M. DC. XLVII. *scripsit* de singulari Primatu Petri, *quæ nondum edita est: quam Innocentio, ad quem statim missa est, valdè placuisse ex eo intellectum est, quòd eam publicè legi jussit, ac singularem quandam de Marca in Sedem Romanam propensione accepit opinionem.*

Concluons deux choſes de ce narré, 1. que c'eſt une ſervitude très-fâcheuſe à la Cour de France, que d'avoir beſoin des Bulles du Pape pour établir des Evêques; car cela fait que ceux qui ſeroient capables de bien maintenir les libertez de l'Egliſe Gallicane, & les interêts du Roi dans ſes demêlez avec Rome, n'oſent employer toutes leurs forces. Ils aſpirent aux Prélatures, & ils voyent qu'ils n'y pourront jamais parvenir s'ils ſe rendent trop odieux à la Cour de Rome; ou du moins qu'il faudra qu'ils faſſent des ſatisfactions honteuſes. Il n'y a pas long tems (*a*) que cela eſt arrivé à quelques membres de l'aſſemblée du Clergé de l'an 1682. La 2. choſe que je veux conclure eſt que Mr. Sallo n'a pas eu raiſon de prendre pour un artifice ce qu'on fit à Rome l'an 1664. contre la nouvelle édition de l'Ouvrage de De Marca. On pretendit que Mr. Baluze avoit publié ce livre *ex retractatis ſcripsis Petri de Marca.* Cela n'étoit pas ſans fondement. Ce Prelat ne chanta-t-il pas la palinodie dans l'écrit publié à Barcelone? n'écrivit-il pas au Pape pour lui demander pardon? Raportons les termes du decret, & la reflexion de Mr. Sallo. *Decretum* (*b*) *ſacræ Indicis congregationis, quo damnati, prohibiti, ac reſpectivè ſuſpenſi fuerunt infra ſcripti omnes libri. Romæ, 17. Novembris* 1664. *De concordia Sacerdotii & Imperii, ſeu de libertate Eccleſiæ Gallicanæ liber, à Stephano Baluzio impreſſus Pariſiis, anno* 1663. *Perperam adſcriptus Petro de Marca, ex cujus retractatis ſcripsis aliorumque erroneis ſententiis operâ præfati Baluzii editus eſt.* „ La Cour „ (*c*) de Rome ayant toûjours ſes viſées; il „ n'eſt pas trop ſeur de s'attacher ſcrupuleuſement à ſes cenſures. C'eſt pourquoy ce decret ne doit pas empeſcher qu'on ne faſſe „ toujours autant d'eſtime qu'on faiſoit du livre des libertez de l'Egliſe Gallicane, compoſé par feu Mr. de Marca. En effet il ne „ contient que des maximes très-conſtantes, „ & qui peuvent paſſer pour des loix fondamentales de cette Monarchie. De meſme on „ n'aura pas moins bonne opinion de la ſincerité de Mr. Baluſe, quoy qu'on l'accuſe dans „ ce decret d'avoir fauſſement attribué ce livre à „ Mr. de Marca. Car il eſt viſible que la Congregation n'a uſé de cette adreſſe, que parce qu'elle n'a pas oſé attaquer directement la memoire „ de ce grand Archeveſque; & qu'elle s'eſt imaginée qu'il ſeroit plus facile de décrier ſon livre, en ſubſtituant à ſa place une perſonne „ d'une dignité moins relevée dans l'Egliſe. „

Pour achever l'hiſtoire de cet Ouvrage, il me reſte à dire que Mr. Baluze en a procuré 2. éditions depuis la mort de l'Auteur; l'une l'an 1663. & l'autre l'an 1669. Ces éditions ſont plus amples que la premiere, & vous comprendrez en quoi ſi vous conſultez ce Latin. *Opus* (*d*) de concordia ſacerdotii & imperii . . . . *altero ab ipſius obitu anno auctiorem habitu adornatum, iterum emiſit in lucem Baluzius, & non ſaltem priores quatuor libros recenſuit, additionibus ab Auctore compoſitis auxit, ac ſuis notis, ubi occaſio tulit, illuſtravit; ſed & integrum Tomum alterum nunquam antea editum ex autographo ſummi Viri deſcriptum addidit, nonnulla Antiquitatis illuſtria monumenta adjecit, integrioque in eo Libros, quod Gallice eſſent ſcripti, in Latinam linguam vertit. Cumque Opus hoc tanto favore eruditorum fuerit exceptum & communi approbatione commendatum, ut intra brevi tempus diſtracta exempla fuerint, iſtud anno* M DC LXIX. *recognitum emendatius copioſiuſque literato itorum orbi dedit.* Le Sieur Deckherrus fit de groſſes fautes quand il parla de l'écrit d'Optatus Gallus, & de celui de nôtre Mr. de Marca: elles furent critiquées (*e*) dans une lettre ajoûtée à la nouvelle édition de ſon livre l'an 1686.

(*D*) *Il ſe fit aimer des Catalans d'une maniere qui a peu d'exemples.*] Cela paroit par les prieres & par les pelerinages qu'ils firent pour ſa gueriſon l'an 1647. (*f*) La ville de Barcelonne fit un vœu public à Nôtre-Dame de Monſerrat, & y envoya en ſon nom douze Capucins, & douze filles. Celles-ci firent le voyage les cheveux pendans, & à pied nu. Mr. de Marca fut perſuadé que tant de vœux & tant de prieres avoient obtenu ſa gueriſon, & il ne ſortit point de la Catalogne ſans aller faire ſes devotions à Montſerrat. Il y alla l'an 1651. & y fit (*g*) un petit Traité *de origine ac progreſſu cultus B. Mariæ Virginis in Monteſerrato*, qu'il laiſſa dans les Archives du Monaſtere. On le laiſſa perdre, parce peut-être que l'Autcur n'y adoptoit pas toutes ſortes de traditions. Il en envoya une copie l'an 1660. à François Creſpus Profeſſeur en Theologie à Lerida, qui travailloit à l'Hiſtoire de ce Couvent de Monſerrat. Il l'avertit d'uſer d'un peu plus de diſcernement que ne font les Eſpagnols. *Paucis* (*h*) *agit de antiquitate loci; admonetque Creſpum, ne in ea hiſtoria ſcribenda, falſis, uti Hiſpani ſolent, teſtimoniis utatur;* quæ Gallis, *inquit*, fabularum iſtiuſmodi detegendarum peritiſſimis, ludibrium debent, & reliquæ narrationi, licet aliquâ veræ, auctoritatem demunt. Cette diſſertation a vu le jour l'an 1681. par les ſoins de Mr. Baluze. Notez que Mr. de Marca ce grand Auteur, ne dedaignoit pas d'exercer ſa plume ſur des choſes qui étoient plus convenables à un Moine qu'à un Conſeiller d'Etat. Il l'étoit quand il compoſa l'Hiſtoire de Nôtre-Dame de Betaram (*i*), à la priere d'un Prêtre devot nommé Charpentier qui étoit le fondateur de cette Chapelle, comme il le fut depuis de celle du Mont-Valerien près de Paris. Cette hiſtoire fut publiée à Barcelonne (*k*).

(*E*) *Il écrivit au Pape une lettre qui meritera une remarque.*] La tranſlation d'un Evêque d'un ſiege à une autre a beſoin d'une faveur parti-

(*a*) *On écrit ceci le 18. de Decembre 1695.*

(*b*) *Voyez le Journal des Savans du 12. Janvier 1665.*

(*c*) *Sallo, Journal des Savans ibid.*

(*d*) *Acta Eruditor. Lipſienſ. anno* 1682. *p.* 327.

(*e*) *Voyez Deckherrus de Scriptis adeſpotis, pag.* 384. *edit.* 1686.

(*f*) *Baluz. ubi ſupra pag.* 45.

(*g*) *Id. ib. p.* 46.

(*h*) *Id. ib. p.* 48.

(*i*) *Dans le Bearn au Dioceſe de Leſcar.*

(*k*) *Tiré de la Vie de Mr. de Marca compoſée par l'Abbé Exges pag.* 43.

que. Il prit poſſeſſion de l'Archevêché de Toulouſe ſans aucune pompe, au mois de Mars 1655. Il aſſiſta l'année ſuivante à l'Aſſemblée generale du Clergé de France, & y fut contraire (*F*) aux Janſeniſtes. Il ſe preparoit à la reſidence l'an 1658. lors que pour lui ôter tous les ſcrupules qui euſſent pu le troubler, s'il eût demeuré plus long tems à Paris, le Roi le fit Miniſtre d'Etat. Il fut

particuliere de la Cour de Rome; c'eſt pourquoi Mr. de Marca Evêque de Conferans ſe voyant nommé à l'Archevêché de Toulouſe, rendit ſes reſpects au Pape le plus adroitement qu'il lui fut poſſible; & quoi qu'il fût qu'Exupere Evêque de Toulouſe, n'étoit pas le même Exupere qui avoit commandé en Eſpagne, il ne laiſſa pas de le debiter comme un fait certain dans la lettre qu'il écrivit à Innocent X. Il trouvoit à faire par ce moyen un parallele agreable entre le Pape Innocent premier & le Pape Innocent dix, & entre lui-même & cet Exupere (a): c'eſt pourquoi il ne balança point à étaler ce beau menſonge, qu'il crut propre à chatouiller le Pape, & à le lui rendre plus favorable. Quelcun obſerva que c'étoit une fauſſeté; mais Mr. de Marca averti de cette critique ne fit qu'en rire, & traita de petit eſprit un tel cenſeur, qui ne voyoit pas la difference entre une lettre de compliment, & une hiſtoire. Mr. Baluze a ſi bien noté ceci, & en termes ſi bien choiſis, que ce ſeroit faire tort aux lecteurs habiles, que de ne pas raporter ici ſon Latin. On y trouvera une plus ample matiere de reflexions que dans le precis que j'en ai donné. *Sciebat ſanè vir eruditiſſimus diverſum ab Exuperio Epiſcopo Toloſano fuiſſe Exuperium illum, qui Præfidatum in Hiſpaniis egit. Quis enim ignorat? Verùm cùm argumentum eſſet accommodatiſſimum ad rem quam tractabat, ſciretque præterea Principum aures ita eſſe formatas, ut nihil niſi jocundum latumque accipere velint, vim aliquam inferre veritati non annuit, ut Romanos aliosque difficilem ac morosum, ſibi ſaventem ac propitium habere poſſet. Quod ideo retuli, ut eatur obviam ſcrupulosæ cujuſdam ſcriptoris diligentiæ, qui in adverſariis ſuis adnotavit lapſum hoc eſſe Marcam: de quo admonitum à me vir optimus paucis ante obitum menſibus, riſit hominis ſupinitatem, qui non animadverteret cujuſmodi argumentum in ea epiſtola tractaretur. Neque enim hiſtoria ſcribebatur. Non diſpliceat profectò bonis bominibus eruditis, quòd oratori veri limites nonnunquam excedunt in compoſitione verborum, ut auditorum aures aliqua voluptate permulceant, & allicíant* (b).

(F) *Et y fut contraire aux Janſeniſtes.*] Ce fut un malheur pour eux que ce grand Prelat eût trouvé à Rome de ſi grandes difficultez, quand il eut deſſein d'une Bulle pour être Evêque de Conferans. Cela lui aprit qu'il ne faloit perdre aucune occaſion, de reparer le dommage que lui avoit fait en ce pais-là ſa Concorde de l'Empire & du Sacerdoce. Or quelle occaſion pouvoit-il attendre plus favorable, que celle de ſeconder la Cour de Rome dans les procedures contre les diſciples de Janſenius? Joignez à cela qu'on l'avoit rendu ſuſpect de Janſeniſme au delà des Monts, & que ce mauvais office avoit retardé long tems l'expedition de la Bulle qui lui étoit neceſſaire, pour être Archevêque de Toulouſe. Je ne ſai ſi parmi pluſieurs écrits qui ont été compoſez ſur la calomnie, on s'eſt jamais aviſé d'en faire ſur l'utilité de ce crime. Ceux qui voudroient s'exercer ſur cette matiere ſeroient bien blâmables, s'ils oublioient l'avantage que l'on retire de la calomnie dans les diſputes de religion; car il y a tel habile homme fort aſſiſtant qui ſe tiendroit neutre, ou qui tâcheroit de pacifier les choſes par des voyes équitables, ſi on ne le decrioit comme un fauteur d'heretiques. Alors pour ſe diſculper, & pour prevenir le defavantage qu'une telle reputation lui aporteroit, il eſt obligé de (c) s'ériger en perſecuteur. D'où vient que pour venir le zéle de Mr. de Marca contre le party des Janſeniſtes, il eſt ſûr qu'ils eurent en lui un adverſaire redoutable. Alexandre VII. l'en remercia très-affectueuſement. Mr. Baluze va nous l'aprendre. (d) *Cleri Gallicani Comitia Pariſiis habebantur. Illic inaque Marca ſe conferens anno* M. DC. LVI. *perhonorificè in eo cœtu ſuſcepit annos* XIII. *Kalend. Aprilis, deinceps in plurimis occaſionibus oſtendit quanta ingenii vi polleret, & quàm præclara eruditione ac doctrina præditus eſſet. Nam auctoritatem Romani Pontificis, quam per ſummum mœſas aliqui deprimere conabantur, fortiter & ſtrenuè vindicavit adverſus æmulos. Gnarum id Alexandro* VII. *qui poſt abſolutas demum Comitia, honorificas ad Marcam literas die* XVII. *Novembris anni* M. DC. LVII. *ſcripſit: quibus ei grates egit, ob aſſertam Sedis Apoſtolicæ dignitatem; & ut deinceps pergeret in eadem reverentia, verbis amantiſſimis hortatus eſt. Janſeniſmum verò, tum maximè vires ſuas colligentem, ſic induſtria & auctoritate ſua repreſſit, ut ob hoc ſuprum promeritus ſit iram hominum ejus ſectæ, qui ne mortuo quidem pepercerunt.* Il ajoûte qu'avant la clôture de cette Aſſemblée (e) il parut une ſatire contre Mr. de Marca, laquelle fut ſuivie d'une autre quelque tems après. (f) *Infauſtis auſpiciis prodiit libellus famoſus, ſub titulo Epiſtolæ ad Illuſtriſſimum Dominum de Marca Archiepiſcopum Toloſanum, quo ejus fama atrociter proſcindebatur, & auctoritas Romanæ Sedis per ſummam audaciam apertè violabatur. Libellum hunc ſecutus eſt alius, haud moderatior; & ipſe, ut prior, abſque auctoris nomine.* Ses amis lui conſeillerent les uns de repondre à ces libelles, les autres de n'y point repondre: il prit ſur lui d'examiner quel party ſeroit le meilleur; & enfin il ſe reſolut au ſilence (g). Il ſe contenta de voir en concorde l'Empire & le Sacerdoce par raport à ces deux libelles; car ils furent condamnez au feu &, à Paris & à Rome. Voici le titre de ſes Ecrits qui parurent contre lui. *Lettre de Mr. l'Archevêque de Toulouſe, 1657. Reponſe à la lettre de Monſeigneur l'Archevêque de Toulouſe ſur la deliberation du Clergé du 14. Novembre 1656. Reponſe à une lettre qui a été publiée depuis peu ſur ce qui s'eſt paſſé dans l'aſſemblée du Clergé le 14. Novembre 1656.* Le premier de ces 3. Ecrits avoit été precedé par celui-ci, *Regles très-importantes tirées de deux paſſages, l'un du Concile de Florence, & l'autre de Glaber, rapportez par Monſeigneur de Marca Archevêque de Toulouſe.* Cela n'eſt point ſatirique.

(a) O me felicem, quando veteris illius atque ſanctiſſimi Sacerdotis Exuperii exemplo, ſeptæ ex Præſidatu in Hiſpaniis actâ Cathedrâm illatam ſuſcipiens, eam deinde rexit juxta pium atque prudens Innocentii primi ad ejus conſulta reſponſum, licebit per Innocentii X. decretum, poſt geſtos Magiſtratus Regios in Gallia & Hiſpania, Epiſcopatus quoque curis fundo ruribi; Toloſanæ Sedis adminiſtrationem expeſſere. *Baluzius ubi ſupra pag.* 53.

(b) *Id. ib. p.* 53. 54.

(c) *Conferez avec ceci l'article* Ferrier, *col.* 1.

(d) *Baluzius ibid. pag.* 59.

(e) *Ello mois de Mars* 1657.

(f) *Ibid. p.* 64.

(g) *Id. ib. p.* 65. *Il écrivit pourtant quelque choſe contre les libelles. Mr. Baluze en a fait part au public l'an* 1681.

vit la Cour au voyage de Lion ; & puis ayant assisté aux Etats de Languedoc ; il s'en alla à Toulouse au mois d'Avril 1659. Il presida aux Etats de la Province dans la même ville pendant que le Roi y étoit, & presenta les Cahiers à sa Majesté. L'année suivante il alla en Roussillon, pour y regler les limites avec les Commissaires du Roi d'Espagne. Ces conferences furent d'un caractère tout particulier ; car il y falut employer beaucoup (*G*) de critique sur quelques parages de Pomponius Mela, & de Strabon. Il fit un voyage à Paris au mois de Septembre de la même année ; & il y mourut le 29. de Juin 1662. peu après avoir (*H*) obtenu les Bulles pour l'Archevêché de cette ville, auquel il avoit été nommé sans aucune brigue, dès que le Roi eut reçu la demission du Cardinal de Rets. Il laissa le soin de ses manuscrits à Mr. Baluze, qui étoit à lui depuis le 29. de Juin 1656 *. Il ne pouvoit pas choisir un plus digne depositaire ; car Mr. Baluze a fait voir depuis ce tems-là qu'avec un grand (*I*) zèle pour la gloire du defunt, il avoit toute la capacité que demandoit la publication de ce depôt. Il promettoit la vie de son Mecene comme un Ouvrage fort ample, où l'on verroit le detail des belles actions, & des grandes qualitez de ce Prelat. Je croi qu'il n'a pas executé ce dessein. Le public y a perdu beaucoup, quoi que la lettre † que j'ai citée, & où j'ai pris le narré chronologique que l'on vient de voir, explique fort nettement & avec quelque étenduë les vertus, le merite, & les actions de cet Archevêque. Quelque tems après on vit paroître la vie composée par l'Abbé Faget, qui l'accompagna de trois ou quatre Dissertations ; ce qui fit naître une dispute (*K*) entre lui & Mr. Baluze. Il y a dans l'Ouvrage de

* *Tiré d'une lettre Latine de Mr. Baluze écrite à Sorbiere, de vita, rebus gestis, moribus, & scriptis illustrissimi viri Petri de Marca, imprimée à Paris l'an 1663. in 8.*

† *Elle a été augmentée à la tête du livre* De concordia Imperii & Sacerdotii, *édition de* 1669.

(*d*) *Lettre de Mr. Baluze à Mr. l'Evêque de Tulle, imprimée à la fin du livre publié par Mr. Faget édit.* 1669.

(*e*) *Mr. Baluze dans sa* 2. *lettre au Président de Marca, avoit déjà fait des presens de son livre, & que le Libraire en avoit déjà debité quelques-uns, avant qu'on fut informé du dessein de Mr. Baluze.*

(*f*) *Pour ce qu'il en reste un exemplaire entre les mains d'un particulier, on en imprima dix mille pour celui-là toutes & quantesfois que l'on voudra le vendre au public. Ce que je n'affaire qu'on ne manquera pas de faire un plus noble & genereux.*

(*g*) *Employer beaucoup de critique sur quelques paroles de Pomponius Mela.*] Il faut dire par le Traité des Pyrenées que les limites de la France & de l'Espagne au Comté de Roussillon, seroient les mêmes que celles qui separoient anciennement les Gaules d'avec l'Espagne. Il faut donc examiner où les anciens Geographes finissoient les Gaules de ce côté-là. L'érudition de nôtre Archevêque fut d'un grand secours. Vous trouverez le detail de toutes ces conferences dans un Ouvrage (*a*) posthume de cet Auteur.

(*a*) *Intitulé* Marca Hispanica.

(*h*) *Il y mourut.... peu après avoir obtenu les Bulles.*] Le peu de tems qu'il vêcut depuis sa nomination à l'Archevêché de Paris, obligea quelcun à faire un sixain qui est fu de tout le monde ;

Cy git l'illustre de Marca,
Que le plus grand des Rois marqua,
Pour le Prelat de son Eglise :
Mais la mort qui le remarqua,
Et qui se plaît à la surprise,
Tous aussi-tôt le demarqua.

(*i*) *Qu'avec un grand zèle.... il avoit toute la capacité.*] Pour être convaincu de la verité de ce fait on n'a qu'à voir les prefaces, les notes, les additions &c. dont il enrichit les Oeuvres posthumes de son Mecene, à mesure qu'il les publie. J'ai déjà parlé des nouvelles éditions qu'il a procurées du fameux Ouvrage, *de concordia imperii & sacerdotii*. Il faut maintenant que je dise qu'il publia 3. ou 4. Dissertations de ce savant homme l'an 1669. (*b*) Elles concernent l'autorité du Pape, & celle des Patriarches & des Primats ; un Canon fort difficile du Concile d'Orange, & le premier établissement de la foi Chretienne dans les Gaules. Il en publia plusieurs autres l'an 1681. dont vous verrez le sujet dans le Journal de (*c*) Leipsic. L'an 1688. il publia un *in folio* qui a pour titre *Marca Hispanica, sive limes Hispanicus, hoc est Geographica & historica descriptio Catalonia, Ruscinonis, & circumjacentium populorum auctore illustrissimo viro Petro de Marca.* Tous les Journalistes en ont fait mention.

(*b*) *Voyez le Journal de Leipsic* 1682. *pag.* 327.

(*c*) *Ibid. pag.* 328. *Voyez aussi le Journal des Savans du* 31. *Mars* 1681. *pag.* 217.

(*k*) *Une dispute entre lui & Mr. Baluze.*] L'Abbé Faget ancien Agent du Clergé, & fils d'une tante maternelle de Mr. de Marca, fit imprimer à Paris l'an 1668. la vie de ce Prelat, avec un Traité sur l'Eucharistie, un autre sur le sacrifice de la Messe, un autre sur l'érection du Patriarchat de Constantinople, un autre en François sur le Sacrement de l'Eucharistie, & sur quelques autres Sacremens. Il étoit l'Auteur de la vie, mais non pas des Dissertations qu'il y joignit ; elles venoient de la plume de feu Mr. de Marca. Il ne put jamais obtenir l'approbation de la Faculté de Theologie, qu'en consentant que tout le Traité François seroit retranché, & qu'on feroit des cartons pour changer diverses choses dans les autres. L'Imprimeur qui s'étoit de la religion n'ignora pas que l'on faisoit ces cartons, afin d'ôter certaines choses qui favorisoient les Protestans. Que fit-il ? il conserva tous les endroits qui devoient ceder la place aux cartons, & par ce moyen il livra à Mr. Claude un exemplaire tout tel qu'il l'avoit imprimé, avant que les Commissaires de la Faculté de Theologie y fissent des changemens (*d*). Sur cet exemplaire, ou sur (*e*) un semblable, on a fait une édition de l'Ouvrage dans les païs étrangers, comme Mr. Baluze (*f*) l'avoit prevu. On a joint à cette édition les lettres que Mr. Baluze & Mr. Faget écrivirent l'un contre l'autre. Car il faut savoir que Mr. Baluze ne crut point se devoir taire, quand il vit que la probité & l'orthodoxie de feu Monsieur de Marca alloient être mises en compromis. Il écrivit coup sur coup deux lettres au Président (*g*) de Marca. Voici un passage de la premiere (*h*) „ Vous „ savez, Monsieur, que ses ennemis ont me- „ schamment publié que dans les affaires qui „ passoient par ses mains, il ne regardoit pas „ tant la verité & la justice que son interest „ son ambition, ayant toûjours taſché de s'a- „ grandir de plus en plus dans l'Eglise, & que

(*d*) *Voyez le Journal de Leipsic* 1682. *pag.* 327.

(*e*) *Ibid. pag.* 328. *Voyez aussi le Journal des Savans du* 31. *Mars* 1681. *pag.* 217.

(*g*) *Le Président de Marca avoit déjà fait des presens de son livre, & que le Libraire en avoit déjà debité quelques-uns, avant qu'on fut informé du dessein de Mr. Baluze.*

(*h*) *Elle a été datée de Paris le* 22. *Avril* 1668.

„ ces

de cet Abbé beaucoup de petites particularitez, que l'on aprend avec assez de plaisir, quand on se plait à conoître tout ce qui regarde les grans personnages. On y voit de quelle maniere Mr. de Marca renonçoit à tous les plaisirs de la jeunesse pour l'amour des livres, pendant qu'il étoit Ecolier. Il sut bien predire à ses camarades qui perdoient leur tems à de vaines occupations, la difference qu'il y auroit un jour (*L*) entre leur gloire & la sienne. Ce fut à Toulouse qu'il jetta les fondemens de son grand savoir; il n'oublia pas à y devenir (*M*) bon Grec, ce qui l'a fort distingué des autres Savans. L'une de ses principales qualitez

„ ces considerations ont esté cause qu'il a sou-
„ vent trahy la verité pour flater la Cour de
„ Rome. Nous faisions nostre devoir pour dif-
„ siper ces discours, & pour empescher qu'ils ne
„ fissent aucune impression dans l'esprit des per-
„ sonnes raisonnables. Mais Mr. Faget d'un
„ seul coup de plume a renversé, s'il en est creu,
„ tout ce que les veritables serviteurs de feu
„ Monseigneur l'Archevesque avoient pu esta-
„ blir pendant plusieurs années. „ Voyons un
(*a*) *Datée de Paris le 27. de Mai 1668.* autre passage; il est pris de la seconde lettre (*a*). *Je me sens obligé de vous donner avis que le livre que Monsr. Faget a fait imprimer, fait un grand bruit en cette ville, à cause de quelques expressions qu'on y a coulées, qui semblent favoriser l'erreur des Calvinistes & des Lutheriens touchant le Sacrement de l'Eucharistie; qui est un des poincts les plus essentiels de nostre Religion, & aujourd'huy le plus controversé. S'il est vray, ce que j'ay de la peine à croire, que feu Monseigneur ait composé les Traitez que Mr. Faget a fait imprimer sous son nom, dont il se vante dans la Preface & dans la Vie d'avoir les originaux escrits de la main de l'Auteur, nous ne sçaurions empescher que feu Monseigneur ne passe dans l'esprit de beaucoup de gens pour heretique au sujet de l'Eucharistie; & par consequent, sa reputation en recevra un très-grand dommage. . . . Vous ne sauriez croire combien cette édition donne de sujet de parler à toute sorte de gens; les Huguenots en tesmoignant beaucoup de joye, comme d'une chose qui est venuë très-à-propos pour fortifier leur opinion; & les ennemys de feu Monseigneur prenant de là occasion de deschirer sa memoire & de flestrir sa reputation.* L'Abbé Faget traité avec le dernier mepris dans ces deux lettres, en fut outré, & en publia deux autres toutes pleines de sa colere. Je ne m'y arrête pas, je toucherai seulement un point qui se raporte à un fait dont j'ai parlé dans le corps
(*b*) *In Vita Petri de Marca, p. 118.* de cet article. Mr. Faget nie (*b*) que Mr. de Marca ait confié à Mr. Baluze ses manuscrits. Il est bon de voir ce que fit Mr. Baluze, quand il se vit dementi sur ce chapitre, *Je vous marqueray*, écrivit-il à Mr. l'Evêque de Tulle, *que luy ayant fait faire des reproches par un bon Prestre de Roüergue de sa connoissance, appellé Guiberti, de ce qu'au préjudice de la verité qui luy est connuë, il a avancé dans cette Vie que j'avois supposé lorsque j'avois publié que feu Monseigneur l'Archevesque m'avoit donné ses papiers en mourant, & m'avoit commis l'édition de ses ouvrages, il respondit qu'il luy importoit pour sa reputation de faire voir que cela n'estoit pas; parce, dit-il, que si cela demeuroit constant, il s'ensuivroit que feu Monseigneur n'auroit pas eu bonne opinion de luy, & n'auroit pas creu qu'il fût capable de prendre soin de l'édition de ses Oeuvres. Ce qu'il a encore dit en termes generaux à une personne de grand merite & de grande vertu, que vous connoissez, qui m'a fait l'honneur de me le dire. Voilà,* MONSEIGNEUR, *le beau principe sur lequel il a fondé sa calomnie & son imposture.* Sans prendre party là (*c*) dedans, je dirai qu'en general il y a mille fauſſetez imprimées qui n'ont d'autre fondement que le point d'honneur; car dès qu'on voit qu'une exposition naïve de la verité nous feroit tort dans le monde, on conte les choſes tout autrement qu'elles ne sont arrivées.

(*c*) *Notez que Mr. Baluze dans la Vie de Mr. de Marca édit. 1669. refuſe Mr. Faget sur le fait des Archi. & sur bien d'autres.*

(*L*) *La difference qu'il y auroit un jour entre leur gloire & la sienne.*] Un jeune homme de vôtre condition, lui disoient-ils, ne doit point fuir les compagnies, ni renoncer au jeu, au bal, & à tels autres divertissemens. Vous êtes un homme enterré. Le tems viendra, leur repondit-il, où je ferai parler de moi, & où vous serez dans les tenebres. (*d*) *Exprobrabant adolescentem genere clarum non decere, à virorum & mulierum nobilium civitatis colloquiis & societate recedere, nec præstantes animi dotes exercere, non ludos, nec ludicra, neque nocturnas hyemis choreas, ut aliis solitum erat, frequentare, posseque eum, virum obscuditum jure nominari. Ad quæ ille, quum venisset temporis occasio, futurum se omnibus pernotum, ubi latendum illis foret, peracute respondit.* L'évenement a justifié cette reponſe: de Marca est devenu l'un des plus grans hommes ſon ſiecle, & s'est montré ſur les theatres les plus éminens; & peut-être qu'aucun de ceux qui lui faiſoient ces reproches n'a jamais été conu à deux lieües de ſa paroiſſe. Voici une leçon pour les Ecoliers ſtudieux, & pour ceux qui ſont debauchez. Il eſt bon de leur mettre devant les yeux un fait comme celui-ci; ſans cela je n'euſſe pas fait cette remarque.

(*d*) *Fagetiſmus, in Vita Petri de Marca, pag. 9.*

(*M*) *A y devenir bon Grec.*] Il en donna des preuves l'an 1642. en publiant un manuſcrit Grec qu'il avoit trouvé dans la Bibliotheque du (*e*) Roi, & qu'il traduiſit en Latin. C'étoit l'Epitre decretale du Pape Vigile confirmative du 2. Concile de Conſtantinople. Il y joignit une ſavante Diſſertation, les anathêmes du même Concile, une lettre d'Eutyches à ce Pape, & la reponſe de ce Pape (*f*). Ces anathêmes, & ces deux lettres n'avoient encore paru qu'en Latin, la Decretale n'avoit jamais été publiée en aucune langue (*g*). Il ſe fit un grand merite de ce travail auprès du Pape; car il remarqua, dis-je, que la publication de la Decretale avoit ſervi de beaucoup à confirmer l'autorité du St. Siege ſur les Conciles Oecumeniques, laquelle ne faiſoit que chanceler dans les Ecoles de France; (*h*) *Quid de hac editione poſtea ipſe ſenſerit, accipe ex Libello ejus Barcinone edito anno* M. DC. XLVI. *cujus ſupra mentionem feci:* Sanè explicari non poteſt, quantum hujus Epiſtolæ publicatio profuerit ad firmandam Apoſtolicæ

(*e*) *Interdum codices manuſcriptos Græcos bibliothecæ regiæ ut erat Græcæ peritiſſimus Marca pervolvebat. Faget. ib. pag. 44.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Baluzius ubi ſupra pag. 39.*

(*h*) *Id. ib.*

litez étoit de ſe faire jour dans les matieres les plus embrouillées, ſans (*N*) avoit beſoin de guide.

MARCELLIN (AMMIEN) occupe un rang très-honorable parmi ceux qui ont écrit l'Hiſtoire Romaine. Il étoit Grec (*A*) de nation, comme il le declare à la fin de ſon dernier livre, & nâtif d'Antioche, comme on le recueille d'une lettre de Libanius *. Cela joint à la vie militaire qu'il avoit ſuivie, nous doit faire excuſer la rudeſſe de ſon Latin. Ce défaut, & celui de quelques digreſſions ampoulées, ſont amplement reparez par pluſieurs excellentes qualitez qui ſe trouvent dans cet Auteur: comme eſt, par exemple, le peu de partialité qu'il temoigne contre le Chriſtianiſme, quoi qu'il fût (*B*) Payen; & les recher-

* *Vide Præfat. Henr. Valeſii ad Ammian. Marcellin. Les Imprimeurs de Morerí ont mis Labienus au lieu de Libanius.*

(*a*) *Voici les termes de l'Abbé Faget ubi ſupra pag.* 44. Eam (*decretam*) non ſolum ut hactenus incognitam ille plurimi fecit, ſed etiam quod multum ad firmandam Apoſtolicæ Sedis auctoritatem contra quorundam Theologorum ſententiam in Concilia generalia prodeſſet.

(*b*) *Baluzius ubi ſupra pag.* 40.

(*c*) *Faget ubi ſupra, p.* 11.

(*d*) *Id. ib. p.* 12.

(*e*) *Juvenal. Sat.* 14. *v.* 34.

(*f*) *Baillet Jugemens des Savans tome* 2. *p.* 295.

(*g*) *Combef. recenſion. Auctor. Concinat. pag.* 15.

(*h*) *Labbe. Epiſt. dedicator. Diſſertat. de Scriptor. Eccleſ. & tomo* 21. *Concil. general. ad Concil. Clarom. tan.*

Sedis auctoritatem erga Concilia Generalia; quæ apud Gallicanos Academiarum Magiſtros, majorum ſuorum decretis inhærentes, valde nutabat (*a*). La Diſſertation fut inſerée dans l'édition des Conciles qui ſe fit au Louvre, comme auſſi la Diſſertation du même Auteur, *De primatu Lugdunenſi & ceteris primatibus, cum notis ad Canones aliquot Concilii Claromontani ſub Urbano* II. *celebrati* (*b*). Je ne ſaurois croire ce que conte l'Abbé Faget, que de Marca au ſortir de ſes études, & s'en retournant de Toulouſe chez ſon pere, confondit de telle ſorte quelques Gentilshommes Huguenots qui l'avoient provoqué à la diſpute dans la maiſon d'un Baron, qu'il falut qu'un Miniſtre de Pau ſort renommé pour ſa ſcience vint à leur ſecours. Il propoſa quelques ſophiſmes, dont le jeune Ecolier fit voir le foible par un paſſage de Saint Paul (*c*). Le Miniſtre ne put repliquer autre choſe, ſinon que le texte de l'Apôtre n'étoit pas tel. De Marca tirant de ſa poche un Nouveau Teſtament Grec ſe mit en état de juſtifier ſa citation, mais le Miniſtre declara qu'il n'entendoit rien en cette langue. Ce recit de Mr. Faget a tout l'air d'un conte fait à plaiſir. (*d*) *Allatis quibuſdam argutiis, quarum aciem citato ex Epiſtolis Divi Pauli loco novus athletes omnino retudit. A tam expreſſo rei probandæ textu Theologiæ nullo alio modo explicare ſe potuit, quam aliter in Divo Paulo legi pertinaciter conteſtando. Marca vero conſtimo in Noſtri Teſtamenti Græci abſque interpretatione Latina, quem fere ſemper ſecum ferebat, codice, laudatum locum ipſimet, qua attulerat verbis, conceptum indicavit. Sed cum ſibi penitus ignotam eam linguam profiteretur Pſeudominiſter, ſi non omnino cauſſa cecidiſſe, delufſum ſaltem ab adoleſcente ſuis etiam viſum eſt.*

(*N*) *Sans avoir beſoin de guide.*] La plûpart des ſavans ne ſont propres qu'à cultiver les terres qui ont été déjà defrichées. Ils peuvent aplanir, ou élargir un chemin que d'autres ont deja fait. Quelques-uns en très-petit nombre, (*e*) *quibus arte benigna & meliore luto finxit præcordia Titan*, peuvent defricher les terres les plus incultes, & faire une route dans des forêts où perſonne n'avoit paſſé. Mr. de Marca étoit de ce petit nombre choiſi. (*f*) *Le rang qu'il tenoit parmi les Critiques étoit pour le moins auſſi conſiderable dans la Republique des lettres, que celui qu'il avoit parmi les Prelats l'étoit dans l'Egliſe & dans l'Etat.* L'Auteur dont j'emprunte ces paroles raporte les loüanges que le P. (*g*) Combefis, & le P. (*h*) Labbe ont données au grand eſprit de ce Prelat, & il ajoûte, que *la ſureté de ſes conjectures, & cette liberté de dire ſes ſentimens.... lui auroit encore fait porter ſa critique plus loin, s'il n'eût été retenu par les conſiderations que chacun ſçait.*

(*A*) *Grec de nation, comme il le declare à la fin de ſon dernier livre.*] Ce paſſage ſera cité ailleurs (*i*); je puis en raporter trois autres. L'un eſt au chapitre 8. du 22. livre, *ὑπάρχων, Græci dicimus ſtultum*: le ſecond eſt au chapitre 15. du même livre, *ad ignis ſpectem, & πυρῶν, ut nos dicimus, extenuatur in comam*: le troiſiéme eſt au chapitre 6. du 23. livre, *tranſire, διαβαίνειν dicimus Græci.* Voſſius (*k*) ſe ſert du ſecond, qui a beſoin de la clauſe qu'il y a jointe, *nempe nos Græci.* S'il ſe fût ſouvenu des deux autres, où l'Auteur a mis le propre mot *Græci*, il les eût citez preferablement à celui-là: mais quoi? les plus grandes memoires n'ont pas toûjours en main ce qu'il leur faut.

(*B*) *Quoi qu'il fût Payen.*] Il eſt ſi aiſé à ceux qui peſent exactement chaque choſe de conoître qu'il l'étoit, qu'on ne peut ne pas trouver fort étrange, que d'auſſi habiles hommes que Pierre (*l*) Pithou, & Claude Chifflet (*m*) l'ayent pris pour un Chretien. Quoi, un Chretien qui compoſoit ſon Hiſtoire ſous des Empereurs qui reduiſoient le Paganiſme aux abois, ſe feroit-il contenté de parler honnêtement de la Religion Chretienne, & n'auroit-il pas pouſſé la choſe juſques à declarer quelquefois, que c'étoit la ſeule bonne & veritable Religion, & que le culte des Divinitez Payennes étoit une idolâtrie? Sous de ſemblables Empereurs un Chretien auroit-il loüé à perte de vuë Julien l'Apoſtat (*n*), ſans declamer fortement contre ſon apoſtaſie, & contre ſa haine pour JESUS-CHRIST? Auroit-il parlé de Mercure, & de la Déeſſe Nemeſis, & de la Déeſſe Themis, & des ſuperſtitions augurales du Paganiſme, comme Ammien Marcellin en parle? Je ne conois point d'Auteurs Chretiens, qui in Juliandurant même le feu des perſecutions n'ayent parlé de l'idolâtrie Payenne avec mepris, & avec quelque ſorte d'inſulte; & il eſt incomparablement plus aiſé de concevoir qu'un Payen uſe de moderation en parlant de l'Evangile, qu'il n'eſt aiſé de concevoir qu'un Chretien le faſſe, en parlant du culte des fauſſes Divinitez. Les preuves du pretendu Chriſtianiſme de Marcellin alleguées par Chifflet, n'ont beſoin d'aucune refutation, ſi l'on en excepte le paſſage du livre 27. où après avoir cenſuré le luxe des Evêques de Rome, il l'oppoſe à l'auſterité de quelques Evêques de Province: *Quos*, dit-il, *tenuitas edendi potandique pariſſimè, vilitas etiam indumentorum & ſupercilia humum ſpectantia, perpetuo numini verùque ejus cultoribus ut puros commendant & verecundos.* Mais tout ce que l'on peut inferer de ces paroles, eſt que ſelon cet Auteur la ſobrieté & l'humilité rendoient les hommes recommandables à Dieu, de quelque Religion qu'ils fuſſent, & que les Payens mêmes

(*i*) *Dans la remarque D. lettre f. pag.* 540.

(*k*) *De Iliſſor. Lat. pag.* 201.

(*l*) *Apud Hadrian. Valeſium Præf. edit.* 1681.

(*m*) *In Vita Ammi. Marcellini. Elle ſe trouve dans l'édition de Valois* 1681.

(*n*) *L'Abbé de Billi. Schol. ad Gregor. Nazianz. Orat.* 2. *Hinc perſpicuum eſt Marcellinum Græce ſuæ perſtitioni culto-rem plus gratiæ quam vecitari tri-buiſſe, cum ſcribit, nulla Juliani definitio litis à vero diſſonans reperitur.*

ches exactes qu'il a faites, pour tâcher de ne rien dire dont il ne fût sûr, & qui l'ont mis en état de nous aprendre bien des choſes que nous ignorerions ſans lui. Son autorité eſt d'ailleurs fort conſiderable, par la raiſon qu'il a été temoin oculaire de pluſieurs choſes qu'il a écrites. Il prit de fort bonne heure le party des armes, & fut d'abord enrôlé parmi ceux qu'on apelloit *Protectores domeſticos*; ce qui peut nous faire juger qu'il étoit de bonne Maiſon : car * c'étoit aſſez la coutume que la jeuneſſe de la premiere qualité entrât dans ce Corps; & un homme de guerre qui pouvoit y être promu, ſe croyoit bien recompenſé de ſes longs † ſervices. Voilà par où nôtre Marcellin debuta. On ne ſait point s'il monta jamais plus (C) haut; on voit ſeulement qu'avec ce titre il a ſuivi en pluſieurs expeditions Urſicin General de la Cavalerie. Il eut ordre d'aller avec lui dans l'Orient, lors que l'Empereur Conſtantius l'y envoya l'an 350. Urſicin en ayant été rapellé l'an 354. pour venir à Milan, amena avec lui en Italie Marcellin. Ils paſſerent dans les Gaules l'année ſuivante, & mirent bien-tôt à la raiſon le Tyran Silvanus; après quoi Conſtantius fit venir Urſicin à Sirmium, & le renvoya en Orient. Les mauvais offices qu'on rendit à Urſicin auprès de cet Empereur, furent cauſe qu'on le rapella, & qu'on donna ſa charge à un autre. Il obeït; mais étant arrivé en Thrace il y trouva dès ordres qui l'obligerent à retourner inceſſamment vers la Meſopotamie, ſans que pour cela on lui rendit le commandement, qui avoit été conferé à Sabinien. Il ne laiſſa pas de rendre de grans ſervices. Marcellin qui l'avoit toûjours ſuivi en rendit auſſi beaucoup, & en fol-dat, & en negociateur, comme il le raconte lui-même, ſans ſortir des bornes de la modeſtie. Il ne quitta point le ſervice lors qu'Urſicin fut entierement diſgracié l'an 360. mais, comme je l'ai déjà dit, on ne ſait pas s'il fut avancé, ou s'il demeura toûjours dans ſon poſte de *Protecteur domeſtique*, même lors qu'il ſuivit Julien dans la guerre contre les Perſes. On peut recueillir de quelques endroits † de ſes livres, qu'il demeuroit à Antioche ſous l'Empire de Valens. Il vint en ſuite s'établir à Rome, & y compoſa (D) ſon Hiſtoire. Il en recita diverſes

* *Valeſius ubi ſupra.*

† *Lib. 29. cap. 1. où il dit*, qu'il a vu les ſupplices de pluſieurs perſonnes que Valens fit mourir à Antioche l'an 372. *& lib. 30. c. 4. où il* ſe plaint des chicanes qu'on lui avoit faites en Orient.

(d) *Voyez les Nouvelles de la République des lettres, Juillet 1684. pag. 487. de la 2. édition.*

mes concevoient de la veneration pour les Evêques du Chriſtianiſme, qui temoignoient par leurs bonnes mœurs qu'ils ne cherchoient aucun avantage temporel. Quant à la definition qu'il nous donne des martyrs, (a) *qui deviare à religione compulſi pertulere cruciabiles penas aduſque glorioſam mortem intemerata fide progreſſi*, elle ne prouve ſinon que les Payens mêmes pouvoient admirer une fermeté d'ame, qui ne ſe dementoit pas dans les plus cruels ſupplices. *Intemerata fides* n'eſt point oppoſé en cet endroit à la fauſſe Religion, mais au changement de party. Ce qu'il avoit dit dans la page precedente, qu'un (b) Evêque delateur avoit oublié que ſa profeſſion ne conſeille rien qui ne ſoit juſte & pacifique, *profeſſionis ſuæ oblitus, quæ nihil niſi juſtum ſuadet & lene, ad delatorum auſa feralia deſciſcebat*, prouve ſeulement qu'il ſavoit de quoi les Chretiens faiſoient profeſſion; & nous en dirions tout autant des Prêtres Chinois, ſi nous ſavions que leur Rituel les engageât à une grande pureté de vie. Eſt-il beſoin d'être Chretien; ne ſuffit-il pas d'un peu de raiſon, pour voir qu'un Eccleſiaſtique qui s'érige en delateur auprès des Princes, comme faiſoit cet Evêque d'Alexandre, *apud patulas aures Conſtantii multos exinde incuſans ut ejus recalcitrantes imperiis*, deshonore ſon caractere? Voilà les plus fortes preuves de Chifflet pour le pretendu Chriſtianiſme de Marcellin. Mais ſi cet Hiſtorien a été privé du bonheur qu'on lui attribuë, il a du moins la gloire d'avoir parlé fort honnêtement d'une Religion qu'il ne ſuivoit pas. Il y a peu d'exemples d'une telle moderation. Le P. Poſſevin (c) qui ne s'en eſt pas contenté, me ſemble trop delicat: & il ne faut pas craindre que nôtre poſterité diſpute touchant la Religion de ceux qui écrivent aujourdhui l'Hiſtoire (d). J'avouë que Marcellin écrivoit ſous des Empereurs Chretiens: mais cette raiſon n'a pas mis des bornes à la malignité d'un Libanius, & d'un Zozime.

(a) *Lib. 32. c. 11.*

(b) *C'étoit George Evêque d'Alexandrie, qui parla dans une ſedition populaire en 361.*

(c) *Diligenter ſcripſit, ſed ea quæ pertinent ad Chriſtianos rudiores ac detorquens. Apparat. ſect. 3. cap. 15.*

(C) *On ne ſait pas s'il monta jamais plus haut.*] Moreri a donc dit un peu trop legerement, que Marcellin *travailla à ſon hiſtoire après avoir paſſé par les plus honorables Charges de la milice.* Il a copié cela de la Mothe (e) le Vayer.

(D) *Et y compoſa ſon hiſtoire.*] Cet Ouvrage comprenoit en 31. livres ce qui s'étoit paſſé (f) depuis Nerva juſques à la mort de Valens. On a perdu les 13. premiers qui l'avoient mené juſques à l'Empire de Conſtantius, (car il s'étendoit moins ſur les tems qu'il ne conoiſſoit que par les lumieres d'autrui) les 18. qui nous reſtent ont été fort mal-traitez par l'ignorance des Copiſtes, ſoit par la temerité des Critiques. Notez que Claude Chifflet ſoutient ſûr d'aſſez bonnes raiſons, que cette Hiſtoire comprenoit 32. livres, & qu'il y a eu un livre entre le 30. & celui que nous comptons aujourdhui pour le 31. qui eſt certainement le dernier de tous. Il avoit ouï dire qu'on trouvoit dans la Bibliotheque du Cardinal Polus les premiers livres qui nous manquent de Marcellin. Mr. de Marolles publia une traduction Françoiſe de cet Hiſtorien l'an 1672. avec des remarques. La charge étoit pesante pour lui.

(e) *Jugem. ſur les Hiſtor. pag. 140. du 3. tome.*

(f) Hæc ut miles quondam & Græcus à principatu Cæſaris Nervæ exorſus, adusque Valentis imperium explicavi menſuratim. *Ammian. Marcellin. lib. 31. ſub fin.*

(g) *Henr. Valeſius. Præfat. ad Ammian. Marcellin.*

(h) *Moreri remplit cet article à par Aunai, mais ſelon Konig il eſt falſifié* Angevin.

Mr. de Valois (g) l'aîné dit que la premiere édition de Marcellin eſt celle de Rome 1474. qui fut dirigée par A. (h) Sabinus Poëte couronné; que la ſeconde fut faite à Boulogne l'an 1517. par P. Caſtellus, homme depourvu d'eſprit

HISTOIRE des éditions de Marcellin. Fautes de MORERI &c.

† *Epiſt. Liban. apud Valeſium ubi ſupra.*

verſes parties à meſure qu'il les compoſoit †, & on les reçut avec de grands aplaudiſſemens. On ne ſait point quand il mourut, mais on ne peut douter qu'il ne fût encore en vie l'an 390. puis qu'un Conſulat qui tombe ſur cette année-là ne lui a point été inconu ‡. Il avoit eu des procès *, qui l'avoient telle-

‡ Neotherium poſtea Conſulem tunc Notarium ad eamdem tuendam ire diſpoſuit. *Lib. 26. cap. 5.*

ment mis de mauvaiſe humeur contre les gens de pratique, qu'il n'a pu s'empêcher de faire une longue digreſſion contre eux. C'eſt une invective preſque auſſi piquante que la Comedie de Grapinian.

MARCIONITES. C'eſt ainſi qu'on nomme les diſciples de l'hereſiarque MARCION, qui vivoit au (*A*) deuxiéme ſiecle. Il étoit né à Sinope, ville de

Cet homme fut Conſul avec Valentinien II. l'an 390. *Valeſius ibid.*

* *Lib. 30. c. 4. Voyez la Mothe le Vayer, Jugement ſur les principaux Hiſtoriens, p. 247. du 3. tome in 12.*

(a) *Moreri ayant vu dans Mr. de Valois Sig. Gelenius, a cru fauſſement qu'il falloit dire Sigebert.*

(b) *Pag. 170.*

prit & de jugement; que l'année ſuivante Jean Frobenius contrefit à Bâle cette édition de Bourgne; qu'en 1533. il parut deux nouvelles éditions, l'une à Augsbourg corrigée par Mariangelus Accurſe, l'autre à Bâle par les ſoins de Sigiſmond Gelenius; que l'édition d'Accurſe fut augmentée des cinq derniers livres qui n'avoient point encore été imprimez; que celle de Gelenius eut la même augmentation, excepté le dernier livre, & la derniere page du penultiéme, qu'en 1546. Jerôme Frobenius qui avoit imprimé l'édition de Gelenius, en donna une autre augmentée du dernier livre; que c'eſt ſur celle-ci qu'il ſemble qu'ayent été faites toutes celles qui ont paru depuis en France & en Allemagne, juſques à ce qu'en l'an 1609. Frideric Lindenbrogius en donna une avec des notes. Cette derniere eſt fort bonne; mais celle que Mr. de Valois publia in 4. l'an 1636. l'eſt incomparablement davantage. Nous parlerons ci-deſſous de celle de 1681. Mr. Moreri n'a point ſu copier la preface de Mr. de Valois; il y a vu qu'Accurſe publia pour la premiere fois les cinq premiers livres de Marcellin, & que Gelenius *ajoûta le dernier livre avec la derniere page du trentiéme que nous n'avions pas.* Tout cela eſt faux; Gelenius fit ſi peu cette addition, qu'au contraire c'eſt preciſément ce qu'il publia de moins qu'Accurſe; & il eſt ſi peu vrai que celui-ci ait mis au jour les cinq premiers livres, qu'encore aujourdhui tous les 13. premiers nous manquent, comme Monſr. Moreri l'avoit dit peu auparavant. Mr. de Valois loüe l'édition d'Accurſe, mais il donne des éloges magnifiques à celle de Gelenius; ce qui fait que je m'étonne que Voſſius qui parle avec aprobation de celle-là, ne diſe quoi que ce ſoit de celle-ci. Il eſt extremement ſec, je ne ſai pourquoi, ſur l'article de nôtre Ammien Marcellin. Accurſe qui ſe vante d'avoir corrigé cinq mille fautes dans cet Auteur, eſt loüé par Claude Chifflet, mais d'une façon générale, & qui laiſſe dans l'oubli ſon plus bel endroit, je veux dire la publication des cinq derniers livres. N'eſt-il pas bien étrange que Chifflet ne diſe rien de cela, & que cependant il donne la gloire à Gelenius d'avoir été le premier qui ait publié les livres 27. 28. 29. & 30. Il obſerve que Sebaſtien Gryphius inſera dans ſon édition la fin du 30. livre, & fut le premier qui la publia. Mr. de Valois n'a point touché le premier de ces deux faits, & il a refuté le ſecond, en diſant qu'Accurſe avoit publié les 5. derniers livres. Le Toppi dans ſa (*b*) Bibliotheque de Naples attribuë fauſſement à Mariangelus Accurſe d'avoir publié le ſixiéme livre d'Ammien Marcellin, & ne dit pas qu'il donna cinq livres de cet Hiſtorien qui n'avoient pas encore paru. Mr. de Valois le jeune publia nôtre Ammien † à Paris l'an 1681. *in folio.* On ne devoit pas omettre cela dans le Dictionaire de Moreri. Cette édition eſt augmentée 1. de pluſieurs nouvelles notes de Mr. de Valois l'aîné; 2. de celles que Lindenbrog avoit publiées en 1609. & de celles qu'il y avoit jointes depuis, & qui avoient été trouvées parmi ſes papiers, 3. De la vie d'Ammien Marcellin par Claude Chifflet, Profeſſeur en Droit à Dole. 4. De quelques corrections & obſervations de Mr. de Valois le jeune. Mr. Gronovius a fait imprimer à Leide cette édition l'an 1693. * & y a joint de bonnes notes.

† *Elle eſt in fol. & in 4.*

(*A*) *Qui vivoit au deuxiéme ſiecle.*] Voilà ce qu'on en peut dire de certain, car pour l'année où il vint à Rome, & pour le tems où il commença de s'ériger en faux Docteur, on ne ſauroit les demêler à travers les brouilleries que l'on trouve ſur ce ſujet dans les anciens Peres. Selon St. (*c*) Ep iphane il vint à Rome après la mort du Pape Hygin, c'eſt-à-dire, ſuivant le compte de Baronius, après l'an de Grace 157. Tertullien pretend qu'il vint à Rome ſous le Pape Anicet (*d*), c'eſt-à-dire ſous l'an 163. & celle du Pape Pie, & l'exaltation d'Anicet ſous l'an 167. de ſorte que s'il eſt vrai que Marcion ſoit venu à Rome ſous le Pontificat d'Anicet, il eſt faux qu'il y ſoit venu ſous Antonin Pius; & par conſequent Tertullien n'a pu dire la verité dans ſes vers, ſans dire un menſonge dans ſa proſe, & *vice versa.* Il a dit en un autre endroit que cet heretique fut chaſſé & rechaſſé de la communion des fideles ſous le Pape Eleuthere, *Conſtat (f) illos (Marcionem ac Valentinum) neque adeo olim fuiſſe, Antonini fere principatu, & in Catholicam primo doctrinam credidiſſe apud Eccleſiam Romanenſem, donec ſub Epiſcopatu Eleutheri benedicti ob inquietam ſemper eorum curioſitatem qua fratres quoque vitiabant, ſemel & iterum ejecti, Marcion quidem cum ducentis ſeſtertiis ſui quæ Eccleſiæ intulerat, noviſſime in perpetuum diſcidium relegati venena doctrinarum ſuarum diſſeminaverunt.* C'eſt nous mener bien loin de l'Empire d'Antonin Pius, car Eleuthere fut creé Pape l'an 179. Outre qu'il n'y a nulle apparence

(*c*) *Epiphan. adv. hæreſes, p. m. 302.*

(*d*) A quo Pio ſuſcepit Anicetus ordine ſortem. Sub quo Marcion hic veniens ruina Pontica pelliis. *Tertull. carm. l. 3. adverſus Marcion.*

(*e*) *Joh. Rudolphus Wetſtenius, not. in Origenis Dial. contra Marcionitas, pag. 3. édit. 1674.*

(*f*) *Tertullian. de præſcript. cap. 30.*

de Paphlagonie sur le Pont Euxin, & il avoit pour pere un bon & pieux Evêque. Il s'attacha d'abord à la vie monastique, mais il observa très-mal les loix de la continence; car il debaucha une fille. Son pere exerça sur lui toute la severité de la discipline; il l'excommunia, & ne se laissa jamais flechir à ses prieres, ni à ses offres de penitence. Alors Marcion exposé aux railleries & au mepris de toute la ville, en sortit secretement, & se retira à Rome. Il ne put jamais y être reçu à la (*B*) communion *, quoi qu'il se fût servi des artifices d'une femme, qui avoit

* *Tire d'Epiphan. adverſ. hæreſes pag. m.* 302. 303.

rence que l'on ait differé jusques au Pontificat d'Eleuthere à excommunier Marcion, qui s'étoit rendu ſi abominable par ſes hereſies ſous le Pontificat d'Anicet, que St. Polycarpe l'apella le fils aîné de Satan. Conſultez St. Irenée (*a*) qui raporte que St. Polycarpe étant allé à Rome au tems du Pape Anicet, ramena pluſieurs ſectateurs de Marcion, & repouſſa cet heretique que par l'éloge que j'ai raporté. Ce fut pour repondre à la demande que Marcion lui avoit faite (*b*), *ne me connoiſſez vous pas?* Baronius (*c*) obſerve que Marcion commença de dogmatiſer ſous l'Empire d'Hadrien; cela ſe prouve par Origene, qui dit que le Philoſophe Celſus qui ecrivit contre les Chretiens ſous cet Empereur, parle ſouvent des erreurs de cet heretique. Philaſtrius femble confirmer cela, quand il dit que Marcion avant que d'aller à Rome fut convaincu de ſes faux dogmes dans l'Aſie par St. Jean, & chaſſé d'Epheſe (*d*). On ſuppoſera tant qu'on voudra qu'il fut excommunié diverſes fois, & qu'il fit pluſieurs voyages à Rome, on n'excuſera jamais Tertullien d'avoir parlé ſans aucune exactitude.

Voyons un paſſage de Lambert Daneau où il y a bien des fautes. (*e*) *Venit* (Marcion) *Romam quemadmodum lib.* 1. *Adverſ. eum ſcribit Tertull. ſub Antonino Pio, circa annum à Chriſto paſſo* 115, *ſub Higino, ut ait Platina: Tertullian. ſub Eleuthero. Capit autem poſt Cerdonem innoteſcere illius hæreſis ſub M. Antonino Philoſophe imperatore, & Aniceto pontifice Romano, circa annum à paſſo Chriſto* 133. *quanquam Clemens lib.* 7. *Stromat. vult adhuc eo ipſo tempore vixiſſe Rome Valentinum hæreticum, quem jam ſenem Marcion juvenis viderit.* Comptons les fautes. 1. Il n'eſt pas vrai que l'an 115, apartienne à l'Empire d'Antonin Pius. Ce Prince ne ſucceda à l'Empereur Hadrien qu'en l'année 140. (*f*) ſelon Baronius. 2. C'eſt une étrange bevuë que de n'avoir pas aperçu que Tertullien ſe ſeroit trompé, s'il avoit dit que le Papat d'Eleuthere, & l'Empire d'Antonin Pius ont été en même tems. 3. Grande faute de chronologie, que de mettre le Pontificat d'Anicet ſous Antonin Pius, car Anicet ne commença de ſieger que cinq ans (*g*) après la mort de cet Empereur. 4. Grande faute encore que de mettre la mort de Cerdon avant l'an de grace 133. puis que cet heretique vint à Rome (*h*) au tems du Pape Hygin, qui ne fut élu Evêque de Rome qu'en l'année 154. Voyez Baronius. 5. Anicet ayant été creé Pape l'an 167. quelle erreur n'y a-t-il point à ſoutenir qu'une hereſie qui a éclaté l'an 133. a paru ſous ce Pontife? 6. Ce n'eſt pas une moindre faute de dire que Marc Aurele étoit Empereur l'an 133. ſon regne ne commença qu'en l'année 163. ou ſelon d'autres l'an 161. Paſſons à une nouvelle faute. 7. Clement d'Alexandrie ne dit pas que Valentin fût encore en vie ſous l'Empereur Marc Aurele: il ſe contente de dire que Baſilides & Valentin ayant commencé de repandre leurs erreurs ſous Hadrien, ont vécu juſques au regne du premier des Antonins. 8. Bien loin de dire que Marcion dans ſa jeuneſſe vit Valentin dans ſa vieilleſſe, il aſſûre que Marcion converſoit avec ces autres heretiques, comme un vieillard avec de fort jeunes gens (*i*).

(*a*) *Irenæus lib.* 3. *cap.* 3. *Voyez auſſi Euſebe lib.* 4. *c.* 14.

(*b*) *Voyez les notes de Henri Valeſius ſur Euſebe lib.* 4. *c.* 15. *où ces paroles ne ſont pas priſes comme une interrogation, mais pour Saluez-moi.*

(*c*) *Baronius ad ann.* 146. *n.* 7.

(*d*) *Philaſtrius de hæreſ. cap.* 46.

(*e*) *Lambertus Daneus in Commentar. ad librum D. Auguſtini de hæreſibus fol.* 58. *edit. Genevenſi* 1578. *in* 8.

(*f*) *L'an* 138. *ſelon Mr. de Tillemont & le Pere Pagi.*

(*g*) *Voyez Baronius ad ann.* 167.

(*h*) *Euſeb. lib.* 4. *c.* 11.

(*B*) *Il ne put jamais y être reçu à la communion . . . Ce refus l'obligea.*] Je tromperois mes lecteurs ſi je laiſſois ces paroles ſans commentaire; & j'aurois beau dire que St. Epiphane les ayant trompez tout le premier, je ne m'en devois pas faire un grand ſcrupule, on ne ſe payeroit pas d'une ſi mauvaiſe apologie. J'aſſons donc voir en quoi conſiſte le defaut de la narration de St. Epiphane. Il n'y a perſonne qui après avoir lu ce Pere, ne ſe perſuade que jamais l'Egliſe de Rome n'admit Marcion à ſa communion, & que les Conducteurs de cette Egliſe lui ayant dit, *nous ne pouvons admettre ſans la permiſſion de votre pere qui vous a excommunié*, il les menaça d'un ſchiſme, & leur tint parole. Τί (*k*) μὴ γθελήσατε lib. 7. pag. μὲ ἐπιδέξασθαι; Τ δὲ λεγόντων, ὅτι οὐ δυνάμεθα 764. D. ἄνευ τ ἐπιτροπῆς τ πρώτε πατρὸς σε τῦτο ποιῆσαι. Μὴ γὰρ ἔστι ἡ πίστις, καὶ μία ὁμόνοια, καὶ ἡ δύναμις ἐναντιοῦσθαι τῷ καλῷ συλλειτυργῷ, πατρὶ ἀκοινωνήτε ὄντι. Ζηλώσας λοιπὸν, ἃ ὡς μέγαν ὄφιν ἐκβαλὼν ἐκ τ ἰδίε θυμε καὶ ὑπερηφανίαν, τὸ ἀγέλαιον ἐργαζόμενος ἑαυτῷ ἀφεῖτο προσηλύτων. Οὐ γὰρ ἀγέλαιον ἐκκλησίαν ἔχει, ἀλλὰ ποίμνιον ἐν αὐτῇ εἷς ὁ ποιμήν. Ὡς τάλαν ἡ μὴ ἀγέλαια ἐθελητὴ μιμεῖσθαι, ἡ πῶς ἐκκλησίαν σχίσεις, ἀκλάυτον ἡ τὰς αὐτῆς πεσθύτερας. *Cur me, inquit, recipere noluiſtis? Reſponderunt illi. Nobis injuſſu venerandi Patris tui facere iſtud non licet. Una ſiquidem fides eſt, & animorum una conſenſio: neque contra ſpectatiſſimum Collegam patrem tuum moliri quippiam poſſumus. At ille vehementius excandeſcent, ac ſuperbia invidiaque percitus Schiſma conflavit, ac privatam Hæreſin architectatus eſt: & Eccleſiam, ait, veſtram ego diſſociabo, in eam Schiſma ſempiternum immittam. Quod ille reverâ nec mediocre quidem injecit: non ita tamen ut Eccleſiam, ſed ut ſe potius ac ſuos diſcinderet.* Si ſaint Epiphane avoit conſulté Tertullien, il auroit ſu que Marcion fut chaſſé diverſes fois de la communion des Orthodoxes (*l*); marque évidente qu'ils s'étoient payez plus d'une fois des proteſtations qu'il leur avoit faites de renoncer à ſes erreurs, & qu'ils l'avoient reüni à leur Egliſe. Peut-être même que ſi la mort ne l'eût prevenu, il eût tâché de ſatisfaire à la condition que l'on exigea de lui la derniere fois qu'il fit paroître ſa repentance: on voulut qu'il deſabuſat ceux qu'il avoit debauchez de la vraye foi. *Poſtmodum* (*m*) *Marcion pœnitentiam confeſſus, cùm conditioni data ſibi occurrit, ita pacem receperunt; ſi cæteros quoque quos proditioni ſtudiſſet Eccleſiæ reſtitueret,*

(*i*) *Magnum quid valet vox ipſa? Ἀστὴρ ἀπὸ τ τιμίων τιμίων, ὡς πρωϊνὸς, ποιμὴν ἀγαθὸς, ὡς συνήγαγε.* Marcion enim eſſet eadem. qua ipſi, ætate, verſabatur ut ſenex cum juvenioribus. *Clemens Stromat.*

(*k*) *Epiphanius adverſus hæreſes. pag.* 303.

(*l*) *Voyez ci-deſſus pag.* 542. *les paroles de Tertullien, remarque de la lettre d.*

(*m*) *Tertullian. de præſcript. cap.* 30.

* Romam præmisit mulierem, quæ decipiendos sibi animos præpararet. *Hieronym. to. 2. epist. ad Ctesiphontem p. 253.*

avoit pris les devans pour lui preparer les voyes *. Ce refus l'obligea à s'ériger par depit en Chef de party. Il devint disciple de Cerdon †; & afin de mieux soutenir le dogme des deux principes qu'il avoit apris de cet heretique, il s'appliqua à l'étude (C) de la Philosophie. Il eut un grand nombre de Sectateurs, qui non seulement se maintinrent après sa mort, mais qui aussi se repandirent de toutes parts, & formerent des Eglises à l'envi (D) des Orthodoxes par tout où ils purent. Il falut armer contre eux le bras seculier, lors que l'Empire fut devolu aux Chretiens; & il se passa quelques siecles avant que ce bon remede vint à bout de cette Secte. Elle se glorifioit (E) de ses pretendus Martyrs. Ce fait a

† *Epiphan. ubi supra.*

(a) *Job. Rodolphus Westenius ubi supra pag. 4.*

(b) *Voyez Tertullien ci-dessus pag. 542. remarque A, lettre d.*

(c) *Weissenius ibid.*

restituerer morte præventus est. Il y a des gens (a) qui disent qu'après avoir été chassé de l'Eglise avec son argent, il s'aggregea à la secte des Cerdonites; ce qu'ils prouvent par les passages où Tertullien & Philastrius assurent qu'il fut disciple de Cerdon. Je croi qu'ils confondent les tems, car l'expulsion dont ils parlent fut la derniere (b); & se fit sous Eleuthere; or il n'y a nulle aparence que Cerdon fût encore en vie.

(C) *Il s'apliqua à l'étude de la Philosophie.*] J'ai suivi la pensée d'un savant Commentateur. *Quo* (c) *felicius hæresin propagaret, Philosophiæ se mancipavit, Stoicæ præsertim:. Tertull.* de præscr. hær. c. 30. *Unde idem Tertullianus, c. 7. ejusd. libri Philosophiam & Dialecticam exagitat, vel ut matrem hæreseon, & Prudentius* in Hamartigenia, *Dialecticæ ostentationem ei exprobrat:* p. 192.

Hæc tua Marcion gravis & dialectica vox est.

Nôrunt enim omnes à Zenone Stoico dialecticam esse inventam. Mais je ne blâme pas ceux qui croyent qu'il étoit déjà bon Stoïcien, lors que la communion de l'Eglise lui fut interdite pour la premiere fois.

(D) *Formerent des Eglises à l'envi des Orthodoxes par tout où ils purent.*] Citons encore le même Commentateur. *Post* (d) *ejus obitum Marcionitæ Ecclesiæ, in æmulationem Ecclesiæ Catholicæ, ubique locorum erexere: unde Tertull.* l. 4. c. Marc. c. 5. Faciunt favos & vespæ, faciunt Ecclesias & Marcionitæ. St. Epiphane (e) temoigne que l'heresie des Marcionites subsistoit encore non seulement à Rome, & dans le reste de l'Italie, mais aussi dans l'Egypte, dans la Palestine, dans l'Arabie, dans la Syrie, dans l'Ile de Chipre, dans la Thebaïde, dans la Perse, & en d'autres lieux. N'est-il pas étrange que Lambert Daneau qui s'est servi de ce passage de St. Epiphane, pour prouver que cette secte avoit fait de grans progrés, ne s'en serve point pour prouver qu'elle étoit encore fort repandue du tems de ce Pere? Il ne cite St. Epiphane, quant au tems present, (f) qu'afin de prouver qu'il y avoit encore à Rome quelques Marcionites. Si l'on faisoit des recueils des citations mal choisies, les Auteurs les plus celebres s'y trouveroient assez souvent. Cette partie de la Critique ne seroit pas la moins utile de toutes. Elle serviroit à faire conoître comment on peut discerner les vrais Savans, d'avec ceux qui n'en ont que l'aparence.

(d) *Id. ib. pag. 5.*

(e) *Epiphanius ubi supra p. 302.*

(f) *Denique Epiphanius scribit suo seculo adhuc quosdam Marcionitas Romæ natos fuisse. Lambert. Daneus ubi supra fol. 59.*

PIECES d'un procés de controverse rassemblées.

(E) *Se glorifioit de ses . . . Martyrs. Ce fait a donné lieu à une dispute.*] Produisons les pieces de ce procés l'une après l'autre, selon le rang qui leur est dû.

I. La premiere sera fournie par Mr. Maimbourg (g): voici ses paroles. „ (b) Ils ne peuvent ignorer que le plus celebre de leurs Docteurs, qui a écrit qu'on doit punir les heretiques, fit brûler à Geneve Michel Servet „ Sabellien obstiné jusques à la mort, & que „ conformément à la doctrine des Saints Peres, „ qui disent que ce n'est pas la peine, mais la „ cause qui fait le Martyr, il ne luy donne cette illustre qualité, non plus qu'aux Marcionites, & à tant d'autres anciens heretiques qui „ couroient au supplice avec une incroyable ardeur de mourir pour leur secte. „

(g) *Maimbourg, Histoire du Calvinisme, liv. 1. p. 33.*

(b) *C'est dire les Protestans.*

II. Voyons ce qui lui fut repondu. *Je* (i) *ne sai si l'on a jamais vu un exemple d'une aussi prodigieuse ignorance dans un homme qui se mesle d'escrire, ou d'une aussi grande hardiesse dans un Autheur qui sçait que son livre doit estre examiné à toute la rigueur. Les Marcionites, dit-il, couroient au supplice afin de mourir pour leur secte. Il faut sçavoir premierement que les Marcionites ont eu leur regne dans le second & dans le troisiesme siecle, dans lesquels les Chrestiens estoient sous la croix; comment auroient-ils envoyé les Marcionites & les autres heretiques au supplice, eux qui n'avoient point de juges, point de tribunaux, & qu'on envoyoit tous les jours à la mort? Il faut remarquer de plus que dans le siecle des Marcionites la morale de l'Eglise estoit si severe, que la plus part des Chrestiens ne croyoient pas qu'il fust fort seur pour la conscience d'exercer des charges de magistrature. Ils n'auroient pas voulu condamner à la mort des scelerats, & ils auroient envoyé au supplice des heretiques? Mais sur tout il faut observer que les Marcionites estoient une branche des Gnostiques, & que l'erreur general de ces Gnostiques estoit, que Dieu n'estoit point alteré du sang des Chrestiens, & que Jesus-Christ n'attendoit point le salut de nostre mort. C'est pourquoy ils tournoient en ridicule les martyrs, & se moquoient de la pretenduë sottise qu'ils avoient de s'aller exposer pour leur Religion. Et mesme Tertullien nous dit que les Gnostiques, les Valentiniens & les autres heretiques dans le temps de la persecution, se mêloient des plus avant entre les persecuteurs, afin de n'estre point persecutés.* (1) Quum igitur fides æstuat, & Ecclesia exuritur de figura rubi, tunc Gnostici erumpunt, tunc Valentiniani proserpunt, tunc omnes martyriorum refragatores ebulliunt calentes, & ipsi offendere, figere, occidere. *Et sur ces paroles* omnes martyriorum refragatores, *Rigault fait cette observation*: Il designe les Gnostiques & les autres heretiques, qui travailloient à empescher que personne ne souffrist le martyre, & qui le combatoient. *Voyla les heretiques qui selon le sçavant Pere Maimbourg, couroient au supplice avec une ardeur incroyable de mourir pour leur secte. Mais afin que ce declamateur ne nous eschape pas, nous le prions, s'il veut quitter le siecle des Marcionites, de*

(i) *Jurieu, Apologie pour les Reformateurs, chap. 12. pag. 171. du 1. tome, edit. in 4.*

(1) *Scorpiac. cap. 1.*

a donné lieu à une diſpute, dont il ne ſera pas inutile de raporter le detail. Au reſte

de nous indiquer quels heretiques ſont morts en foule pour ſouſtenir l'hereſie, & quand cela eſt arrivé. Car pour nous qui ne ſçavons rien de l'Hiſtoire que ce que les livres nous enſeignent, nous ne trouvons point ces ſiecles, nous ne rencontrons pas cette foule d'heretiques qui meurent pour l'erreur. Nous ſçavons ſeulement que dans le IV. ſiecle quelques Eveſques orthodoxes ont pourſuivi juſqu'à la mort certains heretiques Eſpagnols. . . . C'eſt un grand malheur pour un homme quand il veut ſortir de ſa ſphere. Le Sieur Maimbourg s'eſt occupé à copier depuis quelques années des Hiſtoires modernes, mais s'il eſtoit ſage il ne diroit jamais rien de l'Hiſtoire ancienne. Car il n'en ſçauroit rien dire qui ne faſſe voir ſon ignorance. Et il faut avoüer que de ſemblables endroits nous font un grand plaiſir, car ils nous apprennent que ce grand autheur qui s'eſt meſlé d'eſcrire des Hiſtoires anciennes, entre autres celles de l'Arrianiſme, n'eſt qu'un pauvre copiſte qui ne ſçait rien dans l'antiquité.

III. Nous allons voir ce qu'on repliqua pour Mr. Maimbourg. *Quelque (a) paſſion qu'on puiſſe avoir de découvrir des fautes dans un Autheur qu'on critique, il me ſemble qu'on ne doit jamais luy faire un procés, ſur une choſe qui eſt ſuſceptible d'un bon ſens auſſi bien que d'un mauvais. Celle que Monſieur Maimbourg a avancée ſur le ſujet des Marcionites eſt de cette nature. Elle peut avoir un mauvais ſens en diſant, avec l'Apologiſte, que les Marcionites n'avoient garde de courir en foule au Martyre: puis que les premiers Chretiens n'avoient ni pouvoir ni envie de les faire mourir pour leur ſecte, tant parce qu'ils étoient ſous la Croix & ſans Tribunaux de Juſtice, qu'à cauſe qu'ils avoient de l'averſion pour les Magiſtratures. Mais, d'un autre côté, les Marcionites pouvoient courir au ſuplice afin de mourir pour leur Secte ſi, pour montrer qu'elle étoit bonne, ils ſouffroient la martyre pour la cauſe de* JESUS-CHRIST, *auſſi bien que ceux des autres Chretiens qui n'étoient pas de leur ſentiment. Ce ſens n'eſt pas moins naturel que l'autre, & il l'eſt même davantage; & je ne doute pas que Mr. Maimbourg ne l'ait eu en veuë quand il a parlé des Marcionites. Ce qui me le perſuade, c'eſt qu'il s'eſt contenté de dire que les Marcionites couroient au ſuplice; & qu'il n'a pas dit que c'étoient les Chretiens qui les y envoyoient. C'eſt l'Apologiſte qui adjoûte cette circonſtance de ſon chef; mais on peut luy dire que ſon commentaire n'eſt pas conforme à la penſée de l'Auteur qu'il interprete. Si cela eſt comme je le crois, Mr. Maimbourg n'aura pas fait voir une prodigieuſe ignorance, ſuppoſé qu'on puiſſe prouver qu'il y a eu de pretendus Martyrs parmi les Marcionites. L'Apologiſte ſoûtient que, bien loin que ces Heretiques s'expoſaſſent au martyre, ils étoient du nombre de ceux qui le combatoient, & qui ſe moquoient de ceux qui le ſouffroient. Si je ne faiſois profeſſion de bannir de cette diſpute les termes offenſans, je pourrois dire à l'Apologiſte qu'il eſt tombé dans l'ignorance qu'il reproche à ſon adverſaire. Mais je retracte le mot d'ignorance: & je veux non ſeulement en employer un plus doux; mais je voudrois même pouvoir trouver une autre expreſſion que celle dont je ſuis obligé de me ſervir, en luy diſant qu'il s'eſt trompé. En voici la preuve.* (1) *Euſebe dit qu'un de ceux que Dieu ſuſcita pour écrire contre les Phrygiſtes, avoit combatu, dans ſon troiſiéme livre, ceux qui ſe vantoient d'avoir eu pluſieurs Martyrs parmi eux. „ Aprés qu'ils ont été convaincus (diſoit cet Anony- „ me) dans tous les poincts dont j'ay parlé, & qu'ils „ n'ont plus rien à repondre, ils tâchent de ſe re- „ trancher ſur les Martyrs: aſſurant qu'ils en ont „ pluſieurs; & que cela prouve évidemment la „ puiſſance de l'eſprit Prophetique qu'ils diſent avoir „ dans leur parti. Mais ils ſe trompent à mon avis: „ car les Sectateurs des autres hereſies ſe vantent „ auſſi d'avoir pluſieurs Martyrs: & cependant, „ nous n'entrons pas dans leur ſentiment; & nous „ n'avoüerons jamais que la verité eſt de leur côté. „ Les Marcionites diſent qu'ils ont pluſieurs Mar- „ tyrs de* JESUS-CHRIST; *mais cela n'em- „ peſche pas qu'ils ne ſoient d'une religion contrai- „ re à celle de* JESUS-CHRIST. „ *Je pourrois remarquer encore, contre l'Apologiſte, que les Marcionites ne regnerent pas tellement dans le ſecond & dans le troiſiéme ſiecle, qu'il n'y en eût encore dans le quatriéme: puis que ſaint (2) Epiphane nous parle d'une diſpute qu'il eut avec un Marcionite (b). Mais je paſſe cette minutie, pour venir à quelque choſe de plus conſiderable. . . . (c) Si l'on peut (comme on le peut certainement) apeller mourir pour l'hereſie, lors qu'on s'expoſe au Martyre en veuë de la relever, nous ne ſerons pas en peine d'indiquer d'autres Martyrs que ceux des Marcionites: en allegnant les Phrygiſtes, dont l'Anonyme d'Euſebe a fait mention. Pluſieurs de ces Heretiques s'expoſoient au Martyre; & ils le ſouffroient dans l'eſprit que j'ay marqué, comme il paroît par l'Anonyme qui combat leur Hereſie. (3) Saint Auguſtin raconte que, dans le temps qu'on adminiſtroit encore publiquement les idoles, on voyoit aux ſolemnitez des Payens, de grandes troupes de Donatiſtes ſe jetter teſte baiſſée au travers de ces Idolâtres pour ſe faire tuer par leurs adorateurs. Voilà des Heretiques qui courent en foule à la mort.*

IV. Il eſt juſte d'entendre ce que Mr. Maimbourg repliqua lui-même. „ (d) Monſieur Ferrand. . . s'eſt contenté de lui faire connoître, „ le plus honnêtement du monde, qu'il s'eſt „ trompé dans tous ces chefs. Car premiere- „ ment il lui montre que je n'ay jamais dit, ni „ pretendu que les Marcionites ayent été en- „ voyez au ſupplice par les Chretiens, mais bien „ par les perſecuteurs Payens. Secondement que „ les Marcionites n'ont pas été ſeulement dans „ le ſecond & le troiſiéme ſiécle ſous les Em- „ pereurs Payens, mais auſſi dans le quatriéme, „ comme il le prouve par ſaint Epiphane (4); „ & moi je dis, comme j'ay déjà veu en cette „ Hiſtoire qu'il y en avoit encore dans le ſixié- „ me ſous les Empereurs Chretiens, lors que, „ ſelon les Loix (5) & conſtitutions Imperiales, „ on puniſſoit de mort les Heretiques. En troi- „ ſiéme lieu, il lui fait voir que les Marcio- „ nites, & pluſieurs autres Heretiques couroient „ au ſupplice pour ſoûtenir, & pour honorer „ leur ſecte par un pretendu Martyre ainſi que „ je l'ay dit. C'eſt ce qu'il lui apprend par des „ temoignages trés-convaincans, & ſur tout „ par celui d'Euſebe, afin qu'il ſçache que ce „ qu'il nous dit hardiment qui ne paroît point „ dans l'Hiſtoire, y eſt tout évident. Car voi- „ cy comme parle Euſebe en ſon Hiſtoire, en „ rap-*

(a) *Ferrand, Reponſe à l'Apologie pour la Reformation, p. 213. & ſuiv.*

(1) *Lib. V. cap. 16. p. 182. C. D. p. 183. A. edit. Gr. Lat. Parris. 1658.*

(2) *Hæreſ. 48. num. 2. p. 403.*

(b) *Apiquez à Mr. Ferrand ce qui a été obſervé touchant Lambert Daneau, ci-deſſus remarque D. lettre f.*

(c) *Ferrand, ibid. pag. 217.*

(3) *Epiſt. 50. ante med.*

(d) *Maimbourg, Hiſtoire du Pontificat de St. Gregoire, livre 4. p. 427. édit. de Hollande.*

(4) *Hæreſ. 48. n. 2.*

(5) *Cod. lib. 1. leg. 5. 11. 12.*

* Voyez la remarque B. p. 543. lettre m.

reſte ſi l'on en veut juger charitablement, Marcion mourut dans de * bonnes diſpoſitions.

„ rapportant ce que dit un ancien Auteur que „ Dieu ſuſcita pour écrire contre les Phrygites „ ou Cataphryges, Heretiques qui ſe vantoient „ d'avoir eu parmy eux pluſieurs Martyrs.

(†) Euſeb. lib. 5. c. 16.

„ (†) *Aprés qu'ils ont été convaincus dans tous les* „ *points dont j'ay parlé*, ce ſont les paroles de „ cet Auteur Anonyme comme elles ſont rapportées par Euſebe en Grec, & par Monſieur „ Ferrand en François, *& qu'ils n'ont plus rien à* „ *repondre, ils tâchent de ſe retrancher ſur les Mar-*

(a) Maimbourg ibid. p. 418.

„ *tyrs &c.* ... (a) Que dira maintenant l'Apologiſte? Voicy des Cataphryges, & pluſieurs „ autres anciens Heretiques qui ſe font expoſez „ au ſupplice en ſouffrant un pretendu Martyre, & voicy même *des Marcionites* qui le ſouffrent, & le ſouffrent par des Payens, & nullement par l'ordre des Chrétiens, puis qu'ainſi „ qu'il le dit lui-même, ils n'avoient point encore de Tribunaux en ce temps-là. Voilà „ donc un temoignage trés-authentique de „ l'Hiſtoire qui me juſtifie pleinement, & le deſole, & le detruit entierement en tout ce

(1) Pag. 218.

„ qu'il dit contre moi-ſur ce ſujet (1). Et ſi la „ confuſion qu'il en doit avoir lui pouvoit permettre de faire encore un pas plus avant, il

(3) Aug. Ep. 50. L. 3. cont. Ep. Parm. & alibi. Optat. l. 3.

„ trouveroit dans ce qu'on lui raporte de Saint „ Auguſtin (3), de grandes troupes de Donatiſtes, qui couroient en foule à la mort, & „ qui pretendoient être Martyrs, quand ils ſe „ jettoient tête baiſſée au travers des Payens,

(4) Chriſti Martyrem non facit pœna, ſed cauſa. L. 9. contr. Greſcon. c. 4. inſp. Eſa. 34. & 68.

„ pour ſoûtenir leur ſecte en recevant la mort „ de la main de ces Idolatres. Mais eſt-il poſſible que cet Apologiſte, qui ſe croit ſi habile homme, ignore ce qu'il n'y a preſque „ perſonne qui ne ſçache, ſçavoir que c'eſt à „ cette occaſion des pretendus Martyrs des Donatiſtes, que St. Auguſtin a dit en plus d'un „ endroit de ſes ouvrages, cette ſentence ſi belle & ſi commune, (4) *Que ce n'eſt point le*

(5) Eſſe Martyr non poteſt qui in uritate non eſt; occidi poteſt, coronari non poteſt. Cypr. l. de unit. Ep. 52. ad Antonian.

„ *ſupplice & la peine qui fait le Martyr, mais la* „ *cauſe pour laquelle il ſouffre*. C'eſt ce qu'il „ avoit appris de Saint Cyprien qui a dit longtemps avant luy, au ſujet des Schiſmatiques, „ & des Heretiques qui ſe vantoient de leurs „ Martyrs, (5) *Celuy qui n'eſt point dans l'unité* „ *ne peut être Martyr; il peut bien être mis à* „ *mort, mais non pas être couronné*. Et nôtre „ Saint Gregoire ne produit-il pas à ce propos „ ce beau ſentiment de Saint Cyprien, en ſe ſervant neanmoins des paroles de Saint Au-

(6) Debetis enim ſcire, ſicut beatus Cyprianus dixit, quia Martyrem non facit pœna, ſed cauſa. Dum igitur ita lit. inconcuſſum nimis eſt de ea vos quam dicitis perſecutione gloriari. Greg. l. 2. ind. 10. Ep. 36.

„ guſtin, pour reprimer la preſomption & l'orgueil de ces Evêques Schiſmatiques, qui ſe „ glorifioient de ce qu'ils ſouffroient perſecution comme les Martyrs? (6) *Vous devez ſça-* „ *voir*, leur dit-il, *que ſelon Saint Cyprien ce* „ *n'eſt pas la peine, mais la cauſe qui fait le Mar-* „ *tyr. Cela étant, c'eſt une choſe trop injuſte,* „ *& trop deraiſonnable que vous oſiez encore vous* „ *glorifier de cette perſecution que vous ſouffrez.* „ N'y avoit-il donc pas du temps de ces Saints „ Peres des Schiſmatiques & des Heretiques qui „ pretendoient avoir des Martyrs dans leur parti, puis qu'on leur montre qu'ils ſe trompent, „ & que ce n'eſt ni la perſecution, ni le ſupplice, ni la mort même que l'on ſouffre qui „ fait le Martyr, mais la bonne cauſe, & la „ verité pour laquelle on ſouffre? Quelle creance après tout ce que je viens de dire peut-on „ donner à des gens qui écrivent ſi hardiment, „ & même avec inſulte des choſes dont on de„ couvre ſi manifeſtement la fauſſeté? „

V. Il me reſte encore une piece à faire voir; c'eſt la replique du cenſeur de Mr. Maimbourg, la replique, dis-je, qu'il fit à Mr. Ferrand. Il (b) *m'accuſe d'ignorance, parce que j'ay ignoré* (b) Jurieu, Vrai ſyſtéme de l'Egliſe. pag. 644. 645. *un paſſage d'Euſebe dans lequel il eſt dit* que les Marcionites diſent qu'ils ont pluſieurs Martyrs de J. CHRIST. *Je ne me ſerois point une honte d'apprendre de Mr. Ferrand en matiere de citations. Mais je puis bien l'aſſurer que j'avois lû & remarqué ce paſſage d'Euſebe avant qu'il m'en eût averti. Et que cela ne m'a pas fait comprendre qu'il y eût la moindre choſe du monde à retracter ſur ce que j'avois dit contre le S. Maimbourg. I. Il ne s'agit pas de ce que les Marcionites diſoient, il s'agit de ce qui eſt. Je ne doute pas qu'après que le peril étoit paſſé; & que la paix étoit rendûë à l'Egliſe, les Marcionites ne ſe vantaſſent comme les autres d'avoir eû des Martyrs. C'eſt un homme qu'ils ſe faiſoient ſans qu'il leur en coutaſt rien. Mais il étoit faux qu'ils euſſent aucuns Martyrs. Tertullien, & tous les autres anciens ſont plus croyables là deſſus que les Marcionites eux meſmes. Ils ſe meſlioient des plus avant dans la foule des perſecuteurs, bien loin de ſouffrir eux meſmes perſecution. II. De plus je voudrois bien ſçavoir, ſi un petit mot dit ſoiblement & en paſſant comme celuy cy:* Les Marcionites diſent qu'ils ont pluſieurs Martyrs de J. CHRIST, *ſuffit pour aſſurer d'un ton ferme*, que les Marcionites couroyent au ſupplice avec une ardeur incroyable de mourir pour leur ſecte? *Vous diriez à entendre cela que Mr. Maimbourg auroit vû quelque Martyrologe Marcionite, où il auroit lû l'hiſtoire & toutes les circonſtances de la mort de ces Martyrs, & où entr'autres il auroit remarqué leur conſtance, & leur zéle incroyable. Aſſeurément je le redis encore une fois, s'il avoit lû Tertullien, il n'auroit pas avancé une fauſſeté telle que celle-cy avec tant d'aſſurance. Ainſi n'en deplaiſe à Mr. Ferrand, nous dirons que le S. Maimbourg n'eſt ni ſolidement ni univerſellement ſçavant. Dans le reſte Mr. Ferrand ſait une longue digreſſion, pour citer une infinité de paſſages des anciens ſur les ſupplices des heretiques: les uns voulans qu'on les abandonne à leur conſcience, les autres voulant bien qu'on les reprime, mais non par les derniers ſupplices; Et quelques autres enfin trouvant bon qu'on les conduiſe juſqu'à la mort. Il acheve ſon chapitre en nous citant de longs extraits d'Optat, & de St. Auguſtin qui prouvent la maxime, cauſa non pœna facit Martyrem. Il ſemble que Mr. Ferrand ſoit de ſervent de ne rien dire d'apropos: A quoy bon tout cela? qui eſt-ce qui nie que ce n'eſt pas la mort, mais la cauſe de la mort qui fait le Martyre? qui eſt-ce qui nie qu'il n'y ait eû des heretiques qui ſoient morts pour leur hereſie? Il s'agiſſoit de ſçavoir s'il eſt poſſible que des heretiques meurent pour l'hereſie. 1. En grand nombre. 2. Des perſonnes de tout ſexe &c.*

Mes lecteurs ont là le procés auſſi inſtruit qu'il le peut-être, car les parties ont produit tout ce qu'elles pouvoient dire: ils n'ont donc qu'à prononcer ſur le tort & ſur le droit, & ils trouveront bon ſans doute que je donne ici mon petit avis.

En

positions, & il ne fut pas auſſi opiniâtre dans ſon hereſie que le furent ſes † diſciples.

† Voyez les paroles que je cite de Baronius ci-deſſous pag. 548. lettre a.

En premiere lieu il me ſemble que Monſieur Maimbourg n'a pas aſſez bien peſé ſes termes: ſes expreſſions ſont outrées: il n'eſt pas certain ni que les Marcionites ayent eu beaucoup de Martyrs, ni que ces Martyrs ayent enduré la mort entant que Marcionites. Il y eût eu donc plus de prudence à raporter tout ſimplement, que cette Secte ſe vantoit d'avoir produit des Martyrs. II. Mais ſi les expreſſions de Mr. Maimbourg ont été hyperboliques, celles de ſon cenſeur l'ont été beaucoup davantage; car ſous pretexte que l'on employe des termes trop forts, on ne doit pas être accuſé ni *d'une prodigieuſe ignorance*, ni *d'une grande hardieſſe*. III. Le Cenſeur s'eſt tellement emporté, que ſi l'on ne voyoit pas un grand air de moderation dans tout l'Ouvrage de Mr. Ferrand, l'honnêteté exceſſive dont il s'eſt ſervi en cet endroit pourroit paſſer pour une ruſe maligne, deſtinée à faire paroître plus hideuſe la laideur de la critique qu'il refutoit. Quand on lit cette page de ſon livre, on croit voir de belles perles au cou d'une Ethiopienne, qui relevent leur éclat par la noirceur qui les environne, pendant qu'elles donnent de nouveaux degrez d'obſcurité à cette noirceur (*a*). IV. Selon toutes les aparences, le Cenſeur ne ſavoit rien de ce paſſage d'Euſebe, lorsqu'il publia ſon Apologie des Reformateurs, & il ignoroit que la ſecte des Marcionites eût ſubſiſté au 4. ſiecle. D'où vient donc, demandera-t-on, qu'il *aſſûre qu'il avoit lu & remarqué ce paſſage avant que* Mr. Ferrand *l'en eût averti?* Ne renverſe-t-il pas lui-même toute ſa refutation, en avoüant qu'il n'ignoroit pas cet endroit d'Euſebe? Puis donc que cet eveu lui étoit prejudiciable, il faut conclure qu'il eſt ſincere. Je repons que de deux maux on choiſit toûjours le moindre: or en comparant le mal qui lui pouvoit arriver de ſon aveu, avec le mal qui lui pouvoit arriver d'une conduite toute oppoſée, il a trouvé moins de dommage dans le premier party que dans le ſecond. Il s'eſt donc vanté d'avoir conu ce qu'Euſebe nous aprend ſur le martyre des Marcionites. S'il eût avoüé qu'il n'en ſavoit rien; tous ſes lecteurs auroient fait un jugement deſavantageux de ſes lumieres: les plus ſtupides auroient eu aſſez d'eſprit, pour conclure ſans aucune peine qu'il étoit un vrai novice dans l'hiſtoire eccleſiaſtique, & qu'il avoit très-mauvaiſe grace de reprocher ce defaut à ſon adverſaire avec une telle hauteur. Le mal étoit grand; le danger inévitable; le prejudice très-mal aiſé à reparer. Mais qu'avoit-il à craindre en ſe vantant de ſavoir bien ſon Euſebe? Je m'en vais vous le dire ici en deux mots, & je le dirai ci-deſſous plus en detail. Il pouvoit craindre que les lecteurs qui raiſonnent, & qui prenent la peine de comparer exactement les objections avec les reponſes, & de voir ſi une preuve qui ſeroit bonne en elle-même, perd ſa force dès qu'on ſupoſe ceci ou cela, ne s'aperçuſſent de la foibleſſe de ſa critique. Ce mal n'eſt pas ſi grand: de mille lecteurs à peine s'en trouve-t-il deux qui entrent dans ces diſcuſſions, ou qui ſoient capables d'y reüſſir; c'eſt pourquoi on haſarde infiniment plus, quand on s'expoſe à être pris pour un ignorant par tous ceux qui ſavent lire, que quand on s'expoſe à être pris pour un mauvais Dialecticien par un petit nombre de lecteurs. A-t-on beſoin d'un plus grand motif pour ſe conduire comme l'on a fait? Cela vaut bien la peine de ſe vanter qu'on n'ignoroit pas les pretenſions des Marcionites raportées par Euſebe; de s'en vanter, dis-je, dans des circonſtances où l'on s'expoſoit aux fâcheux inconveniens que je m'en vais expoſer. V. Les preuves qui ont été employées contre Maimbourg, ſe reduiſent à ceci. Les Marcionites n'ont ſubſiſté qu'au ſecond & au troiſiéme ſiecle, donc ils n'ont point eu de Martyrs; car en ce tems-là l'Egliſe Chretienne n'avoit point de tribunaux, & d'ailleurs ils enſeignoient avec les Gnoſtiques, qu'il faloit être bien ſot pour s'expoſer au martyre. Ce raiſonnement ſupoſe que les ſectateurs de Marcion n'ont été perſecutez, ni par les Chretiens, ni par les Payens. Oſeroit-on dire cela, ſi l'on ſavoit 1. qu'un Auteur cité par Euſebe (*b*), avoüe qu'ils ſe vantoient de la multitude de leurs Martyrs? 2. Qu'il ne nie point le fait, & qu'il ſe contente de nier que ce grand nombre de Martyrs Marcionites fût une preuve de la bonté de leur ſecte? VI. Ce paſſage d'Euſebe ruine entierement la pretenſion du Critique, ſavoir que les ſectateurs de Marcion enſeignoient avec les Gnoſtiques, qu'il n'y avoit que des ſots qui ſe laiſſaſſent ôter la vie pour leur Religion, & qu'ils *ſe mêloient des plus avant entre les perſecuteurs, afin de n'être point perſecutez*. Comment auroient-ils enſeigné cela, puis qu'ils pretendoient prouver par leurs Martyrs qu'ils étoient la vraye Egliſe? VII. C'eſt mal à propos que l'on cite Tertullien, puis qu'il ne parle pas nommément de cette ſecte, & il eſt ridicule de pretendre que ceux qui joindront la note de Mr. Rigaut avec les paroles de Tertullien, n'oſeront faire mention des Martyrs Marcionites. VIII. Il eſt bien vrai que Marcion convenoit avec les Gnoſtiques en certaines choſes; mais cela n'empêchoit point que ſa ſecte ne fût differente de la leur; & ainſi ſans un temoignage exprés, & ſans des preuves particulieres, on n'a nul droit de lui imputer les ſentimens des Gnoſtiques touchant le martyre. Autrement il ſeroit permis de dire *les Arminiens ſont une branche des Proteſtans, donc ils croyent la preſence réelle comme ceux de la Confeſſion d'Auſbourg, & la predeſtination abſolüe comme ceux de la Confeſſion de Geneve*. IX. Il eſt étonnant qu'un homme qui oſe inſulter Mr. Maimbourg ſur l'ignorance de l'antiquité; n'ait point ſu que la ſecte des Marcionites fleuriſſoit beaucoup vers la fin du quatriéme ſiecle, comme nous l'aprend St. Epiphane (*c*). Elle fleuriſſoit encore au tems de Theodoret, qui nous aprend qu'il convertit, & qu'il batiza plus de 10. mille Marcionites*. Au reſte Lambert Daneau n'a pas ignoré que ces ſectaires ſe glorifioient de leurs Martyrs; mais avec St. Cyprien il pretend que ceux d'entr'eux qui avoient ſouffert la mort pour la Religiõn, n'étoient point martyrs. Il parle d'un Prêtre Marcionite (*d*) qui fut brûlé à Smyrne au même tems que St. Polycarpe. Ἐν τῇ αὐτῇ δὲ καὶ αὐτὴ γεγραφῇ, καὶ ἄλλα μαρτύρια συμβῆναι κατὰ τὸν αὐτὸν καιρὸν γενόμενα περὶ

(*a*). *Tout le monde ſait l'apoſtaſie de l'Ecole.* Contraria juxta ſe poſita magis elucescunt.

(*b*). Καὶ πολλοὺς γε αὐτοὺς τῆς Μαρκίωνος αἱρέσεως Μαρκιωνιτῶν καλουμένους, πλῆθος ὄντως χριστὸν μαρτύρων λέγουσιν· ἀλλὰ τῶν μὲν χριστὸν οὐδὲν πάθεσιν ἀνθρώπων ὡς ὁμολογηκότων. Primi certe qui Marcionis hæreſim ſequuntur, vulgo Marcionitæ cognominati, quamplurimos habere ſe dicunt martyres Chriſti. Et tamen Chriſtum ipſum retinent, minime confiteatur. *Euſeb. lib. 5. cap. 16. p. m. 182. D.*

(*c*) Voyez *la remarque D.* lettre e.

* *Theodor. epiſt. 146. apud Baron. ad ann. 424. n. 19.*

(*d*) Martyres etiam ſe habere jactant, ut ſcribit Euſebius libr. 5. cap. 16. inter quos fuit recenſet Methodorum Smyrnæ crematum libr. 4. cap. 16. ſed falſo, nam cauſa facit martyres, quemadmodum Cyprianus ait, non autem poena. *Lambert. Daneus ubi ſupra pag. fol. 59.*

ples. Nous pouvons dire de son ſyſtême la même choſe que de celui des Manichéens.

πρωτηρίᾳ ὑπὸ τῶν αὐτὸν Φίλωνος τοῦ χρόνῳ τῶν ἁγίων. Πολυκάρπου μαρτυρέως· μεθ' ὧν καὶ μητρόβιον σὺν τοῖς κατὰ μαρκίωνα πλανῆς, περιόντος δὲ ἔτι τοῦ δούλου, τυφλὸν ἀποδοθέντα ἀνθρώπου.

(a) Euſebius lib. 4. cap. 15. p. m. 135. Comparez ceci avec ce que dit Mr. Jurieu. Il étoit faux qu'ils euſſent aucuns Martyrs. Conſultez Baronius ad ann. 424. n. 14. où il dit facilius eſt invenire Marcionitam à Gentilibus olim occidi, quàm à Chriſtianis Eccleſiæ redditum.

(a) Sed & alia martyria ſub idem tempus quo Polycarpus paſſus eſt, apud Smyrnam ſacta, in eadem epiſtola conjunctim legunt. In quibus & Metrodorus quidam qui Marcionis ſectæ presbyter dicebatur, flammis conſumptus interiit. X. Je ne ſai ſi je dois dire que ces gens-là comptoient peut-être pour des Martyrs, ceux d'entr'eux qui avoient été tuez peut-être dans quelque émotion du peuple orthodoxe. Il ne faudroit pas trop s'étonner ſi quelcun croyoit, qu'avant même que les Empereurs fuſſent Chrétiens, les heretiques furent expoſez quelquefois à la violence des Catholiques; car nous apprenons de St. Epiphane, que peu s'en falut que Manes ne fût aſſommé par la populace dans la ville de Caſchara, où il avoit diſputé publiquement avec l'Evêque du lieu. Il y auroit laiſſé infailliblement la vie, ſi un fort honnête homme nommé Marcellus, n'eût arrêté par ſa preſence venerable le zèle ardent des bourgeois.

(b) Ἐντεῦθεν ὁ Μάνης ὑποδράσας, βυλομένων τῶν δήμων αὐτὸν λιθοβολῆσαι, εἰ μὴ ὅτι παρῆλθε διὰ μέσου Μάρκελλος, ὁ τῷ αἰδεσίμῳ αὐτοῦ σχήματι κατιδὼν τοὺς δήμους, ὑπεὶ ἂν ὁ τάλας ἔκρυβε μένων πάλαι ὑπενόνκει. Secundum hæc Manes fuga ſibi conſulit. Populus enim lapidibus illum obruere valebat; niſi Marcellus in medium prodiens vultu ipſo venerationis pleno aſpectuque repreſſiſſet. Quod niſi feciſſet, jam dudum infelix ipſe periſſet.

Cet honnête homme avoit déjà uſé de la même moderation, pour empêcher que l'Evêque ne fit tuer Manes. Ce Prelat s'appeloit Archelaus; (c) il ſe mit dans une telle colere quand il fut ce que Manes avoit écrit à Marcellus, qu'il voulut partir de la main pour ſe ſaiſir de cet heretique. Marcellus l'en empêcha par ſes prieres. Quelques jours après il eut encore beſoin de toute ſon éloquence, pour reprimer le zéle de ce Prelat. Manes ayant reçu la reponſe de Marcellus ſe rendit auprès de lui. Archelaus opinoit qu'on le tuât comme une bête feroce, qui pouvoit faire de grands ravages dans la bergerie du Seigneur. Mais Marcellus par ces ſages remontrances, porta les choſes à la douceur, & fit convenir Archelaus de conferer paiſiblement avec cet Hereſiarque. On ne me croiroit pas peut-être ſi je ne citois le Grec, Lecteurs-le donc. Ὁ δὲ Ἐπίσκοπος Ἀρχέλαος ἔχων ἐν ἑαυτῷ μετὰ τὸν λόγον ὃν τὸ ζηλωτικὸν τῆς πίστεως ἐβίβλωτο, οἷ ἰδὼ δυνατὸν, ἐξ αὐτῆς τῆς ἀνθρωπότητος πάσθαλιν, ἢ λύσσης, ἢ τι ἕτερον τῶν ἀγρίων, ἥκιστα Φιλοδίκαιος, ἵνα μὴ λυμανθῇ τὸ θρέμματος, τοιοῦτο ἦσεν· [ἐφ' ὅδῳ] τὸ ἄνθρωπον κατηνοῦσθαι. Ὁ δὲ Μάρκελλος τῷ μακροθυμίᾳ μᾶλλον ἠζῆτε, καὶ ἀντέκαινε τὸ πρὸς αὐτὸν διαλέγεσθαι αὐτῷ περὶ τοιούτων. At (d) Archelaus Epiſcopus prater doctrinam ſides inſuper ardore prædituſ, author erat, ut ſi fieri poſſet, homo ille, pardi inſtar ac lupi, vel cujuvis alterius beſtiæ, interceptus morti traderetur, ne ejuſmodi ferè incurſione pecora laderentur, cum illius ingreſſum cogneſcerent. Marcellus contra patienter ac leniter potius illum in colloquio tractandum putabat. Ceci fait voir que ſous pretexte que les Orthodoxes n'avoient point de tribunaux pendant les 3. premiers ſiecles, il ne faloit pas conclure ſi magiſtralement que les heretiques ne pouvoient pas ſe vanter d'avoir des Martyrs. Toutes les Communions s'accordent à honorer de ce titre quelques-uns de ceux qui periſſent pour leur religion, par les attentats de la populace. XI. Enfin je remarque que Mr. Ferrand ne devoit pas être inſulté ſur les *longs extraits d'Optat & de St. Auguſtin, qui prouvent la maxime* cauſa non pœna facit martyrem; car il a falu qu'il les donnât pour ſatisfaire au deſi de l'Apologiſte, & pour en montrer la temerité: voici la teneur de ce deſi encore une fois.

„Mais (e) afin que ce declamateur ne nous
„eſchape pas, nous le prions, s'il veut quitter
„le ſiecle des Marcionites, de nous indiquer
„quels heretiques ſont morts en foule pour
„ſouſtenir l'hereſie, & quand cela eſt arrivé.
„Car pour nous qui ne ſçavons rien de l'Hiſ-
„toire que ce que les livres nous enſeignent,
„nous ne trouvons point ces ſiecles, nous ne
„rencontrons pas cette foule d'heretiques qui
„meurent pour l'erreur. Nous ſçavons ſeu-
„lement que dans le IV. ſiecle quelques Eveſ-
„ques orthodoxes ont pourſuivi juſques à la
„mort certains heretiques Eſpagnols. „ Ce deſi contient manifeſtement cette theſe, *Dans les 4. premiers ſiecles il n'y a point eu d'autres martyrs heretiques que quelques Priſcillianiſtes.* On lui a fait voir le contraire par de longues citations. Qu'y a-t-il après cela de plus ridicule que de ſe moquer de ces longs extraits, & que de dire qu'ils ne ſont point à propos, & (f) que l'on ne *nie point qu'il n'y ait eu des heretiques qui ſoient morts pour leur hereſie*, & qu'il ne s'*agiſſoit point de ſavoir s'il eſt poſſible que des heretiques meurent pour l'hereſie*, mais s'il eſt poſſible qu'ils le faſſent dans les circonſtances qu'il y a? Cet article, cinq en nombre? Il eſt manifeſte que ſon deſi ne contient quoi que ce ſoit de ces circonſtances, de ſorte que cet Auteur eſt notoirement convaincu d'avoir agi de mauvaiſe foi. Il deſie qu'on lui prouve une telle choſe, & quand il voit qu'on l'a prouvée demonſtrativement, il ſe plaint de la longueur de la preuve, & dit qu'il n'étoit point queſtion de cela mais d'une autre choſe. Ce qui étonne le plus eſt de voir qu'un homme qui s'eſt tant mêlé de controverſe, ait oſé porter un deſi tel que celui-là: veu que preſque tous les Controverſiſtes Romains, à qui l'on allegue le Martyrologe des Proteſtans, repondent que les anciens heretiques ſe glorifioient de la même choſe. Je ne citerai qu'un Jeſuïte qui a écrit contre Pierre du Moulin, & que ce Miniſtre & André Rivet ont refuté. *Vetus delirium hareticorum eſt*, dit-il (g), *Eccleſiam Catholicam in Martyrum cenſu æmulari velle. Ita de Marcionitis & de Cataphrygibus ſeu Montaniſtis ſcribit (1) Apollinaris Epiſcopus Hierapoleos, antiquiſſimus Theologus; ipſos, cum omnia quæ pro ſe attulerant argumenta, fuiſſent rationibus confentaneis rejecta, ad Martyres confugiſſe, & ad prophetiam illorum ſpiritum. Inveburntur patriet tum ſanctus Cyprianus contra pſeudomartyres Novatianos, tum ſanctus Epiphanius contra Euphemitas; qui ob eorum multitudinem & Martyrianos vaniſſime appellarunt. Habuere ſuos Danaiſtæ;*

(c) Ὁ δὲ Ἀρχέλαος τῶν αἱρέσεων, ᾗ τὴν ὑπενόησεν αἰσχρῶς τοῦ ἀδελφοῦ, ὥστε λίαν ὀργισθῆναι, ὑπῆρξε ἀφιέναι τὸν Μάνην ἐν τῇ χειρὶ τοῦ Μαρκέλλου. Archelaus re omni perſpectâ dentibus frementi rugientiſ leonis inſtar ac divino quodam ardore pericitus, ad Manichæum potius proficiſci cupiebat, hominemque capere. *Id. ib. p. 624.*

(d) *Id. ib. p. 625.*

(e) *Jurieu, Apologie pour les Reformateurs, 10. 1. pag. 172.*

(f) *Idem, Syſtême de l'Egliſe, p. 645.*

(g) *Silveſter Petrafanctus in notis in epiſtolam Petri Molinæi ad Balzacum p. 36. 37.*

(1) *Apud Euſebium Hiſt. l. 5. cap. 15.* Petrafancta ſe trompe après Baronius *ad ann. 173. n. 20.* & *ſeq.* de croire qu'Apollinaris ſoit l'Auteur qu'Euſebe cite. Junius & Nicephore ont été dans cette erreur. Voyez comment Mr. du Pin les refute *Biblioth. Eccleſiaſt. t. 1. p. 68. edit. de Holl.* après Henri Valois. *In Euſeb. l. 5. c. 16.* & Halloix *in not. ad vitam S. Apollinaris c. 3.*

chéens. Il n'en fut pas faire jouër la (*F*) principale machine. Il s'embarrassa dans un detail d'explications mal imaginées ; & de là vint que les Peres confondoient

natiſtæ ; tantaque inſaniâ Martyrii eam larvam affectarunt, ut cùm Eccleſiæ tyrannorum perſecutio deeſſet, ſe aliquoties dederint præcipites exanimaverintque ; deque his Optatus Milevitanus, divus Auguſtinus, & Theodoretus meminerunt. Non caruerunt iis quoque Ariani & Priſcillianiſtæ, quorum inſiſtere veſtigiis ſatagunt Sectarii noſtri temporis, & ideò ſuos habent Martyrologos, qui mendacia inexcunt ineptiis dicerem lepidiſſimis, niſi jocari in re tanti momenti facinus eſſet.

UTILITEZ du ramas des pieces de tels procés.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'un bon Critique prit la peine de ramaſſer toutes les pieces des procés ſemblables à celui-ci, & de les placer l'une après l'autre, comme je viens de le faire, à l'égard de la diſpute ſur les Martyrs Marcionites. J'ai voulu donner ici un échantillon de ce travail pour encourager à l'entrepriſe de cet Ouvrage ceux qui en ſeront capables. Les utilitez en ſeroient très-grandes ; ſoit pour decouvrir la mauvaiſe foi qui regne dans les diſputes, ſoit pour accoutumer les Auteurs à l'exactitude : car comme ils ſont aſſûrez que preſque perſonne ne compare les repliques & les dupliques diſperſées en pluſieurs volumes, ils ne craiguent point les ſuites de leur mauvais procedé ; & ils les craindroient ſans doute, s'ils ſavoient que certaines gens feront un recueil des objections & des reponſes, des repliques, & des dupliques, tout-à-fait propre à montrer dans un moment le fort & le foible des uns & des autres, d'autant plus facilement que l'on y joindroit des obſervations, comme j'ai fait ci-deſſus. Il ſeroit bon que tout cela fut rangé dans 2. ou dans 3. colonnes. Voyez la preface du projet de ce Dictionaire vers la fin.

(*F*) *Il n'en fut pas faire jouër la principale machine.*] Si un homme d'autant d'eſprit que Mr. Deſcartes avoit eu en main cette affaire, on n'auroit pas pu confondre le ſyſtême des deux principes auſſi aiſément que les Peres le confondoient, n'ayant à combatre qu'un Cerdon, un Marcion, un Apelles, un Manes, gens qui ne pouvoient ſe bien ſervir de leurs avantages ; ſoit parce qu'ils admettoient l'Evangile, ſoit parce qu'ils n'avoient pas eu aſſez de lumieres, pour éviter les explications (*a*) les plus ſujettes aux grans inconveniens. C'étoit la choſe du monde la plus ridicule, de ſoutenir qu'à la verité JESUS-CHRIST avoit paru ſur la terre, mais non pas avec un vrai corps humain, & d'en donner pour raiſon que la chair n'eſt pas l'ouvrage du bon Principe, & que c'eſt la production du mauvais. Les Marcionites ſont pitié quand ils diſputent ſur cela. En general ſi nous jugeons de leurs forces par les objections qu'ils propoſent dans le Dialogue (*b*) d'Origene, nous en aurons mauvaiſe opinion. On ne vait point qu'ils pouſſaſſent les difficultez ſur l'origine du mal ; car il ſemble que dès qu'on leur repondoit que le mal étoit venu du mauvais uſage du franc arbitre de l'homme, ils ne ſavoient plus que repliquer, ou que s'ils faiſoient quelque inſtance ſur la previſion de ce pernicieux uſage, ils ſe payoient de la premiere reponſe, quelque foible qu'elle fût. Origene (*c*) ayant repondu qu'une creature intelligente qui n'eût pas joui du libre arbitre, auroit été immuable & immortelle tout comme Dieu, ferme la bouche au Marcionite, car celui-ci ne replique rien. Il étoit pourtant bien facile de refuter cette reponſe ; il ne faloit que demander à Origene ſi les bienheureux du Paradis ſont égaux à Dieu, dans les attributs de l'immutabilité, & de l'immortalité. Il eut repondu ſans doute que non : par conſequent, lui auroit-on repliqué, une creature ne devient point Dieu dès qu'elle eſt determinée au bien, & privée de ce que vous apellez franc arbitre. Vous ne ſatisfaites donc point à l'objection ; car on vous demandoit pourquoi Dieu ayant prevu que la creature pecheroit, ſi elle étoit abandonnée à ſa bonne foi, ne l'a point tournée du côté du bien, comme il y tourne continuellement les ames des bienheureux tranſportées dans le Paradis. Vous repondez d'une maniere qui fait conoître que vous pretendez qu'on vous demande, pourquoi Dieu n'a pas donné à la creature un etre auſſi immuable, & auſſi independant qu'il l'eſt lui-même. Jamais on n'a pretendu vous faire cette demande. St. Baſile a fait une autre reponſe qui a le même defaut. Dieu, dit-il, n'a point voulu que nous l'aimaſſions par force, & nous mêmes nous ne croyons pas que nos valets ſoient affectionnez à nôtre ſervice, pendant que nous les tenons à la chaîne, mais ſeulement lors qu'ils obeïſſent de bon gré. (*d*) Ὅτι καὶ αὐτὸς τοὺς αἰχίστες, μὴ ὅπως δεσμοῖς ἴσχυε, οὐδὲ ὑπολαμβάνει ἀλλ' ὅταν ἑκουσίως ἔθῃς ἀκολουθεῖτάς σοι τὰ καθήκοντα, καὶ Θεῷ τοίνυν ὦ τὸ ἡγαπημένον ἐν ἐλευθερίᾳ φίλον, ἀλλὰ τὸ ἐξ ἀρετῆς κατορθώμενον. ἀρετὴ δὲ ἐκ προαιρέσεως καὶ οὐκ ἐξ ἀνάγκης γίνεται. *Quoniam & ipſe ſervos, non quando vinctos in cuſtodiâ tenet, benevolos eſſe tibi exiſtimas ; ſed cùm ſponte omnia, quæ erga te oportet, videris agere. Sic item Deo eum puta fore amicum, non qui coactus, ſed qui ſponte ſuâ virtuteque illi obtemperat. Virtus verò ex voluntate perficitur, non ex neceſſitate.* Pour convaincre St. Baſile que ſa penſée eſt très-fauſſe, il ne faut que le faire ſouvenir de l'état du Paradis. Dieu y eſt aimé, Dieu y eſt ſervi parfaitement bien ; & cependant les bienheureux n'y jouïſſent pas du franc arbitre, ils n'ont plus le funeſte privilege de pouvoir pecher. Faut-il donc les comparer à ces eſclaves qui n'obeïſſent que par force ? à quoi ſongeoit St. Baſile ? & puis qu'il repond aux difficultez par le parallele qu'on a vu, c'eſt un ſigne que les ſectateurs de Marcion, ni ceux de Manes ne repliquoient rien, quand ils ſe voyoient accablez de cet argument, & qu'ils ne s'aviſoient pas de faire ſonger à la condition des ames glorifiées. S'il y avoit aujourdui des Marcionites auſſi forts à la diſpute, que le ſont ou les Jeſuïtes contre les Janſeniſtes, ou ceux-ci contre les Jeſuïtes ils commenceroient par où leurs ancêtres finiſſoient. Ils attaqueroient d'abord le dernier retranchement d'Origene, ſavoir le franc arbitre, & ils n'auroient pas fait 3. ſyllogiſmes qu'ils obligeroient le ſoutenant à confeſſer (*e*) qu'il ne comprend pas ce qu'il avance, & que ce ſont des abîmes de l'*impenetrable* ſouveraineté

(*a*) *Conferez ce qui a été dit dans l'article* Manichéens, *remarque B.*

(*b*) *Je parle du Dialogue contre les Marcionites attribué à Origene, dont Mr. Wetſtein Profeſſeur à Bâle a donné une édition l'an 1674. La premiere où le Grec ait paru.*

(*c*) *Dialog. adverſ. Marcionit. ſect. 3. pag. 79. Bo. edit. Baſil. 1674.*

(*d*) *Baſilius Magnus tom. 1. in homiliam de Deum non eſſe auctorem mali pag. 369.*

(*e*) *Ils prétendroient qu'on tel aveu ne differe point de ce que l'on nomme être reduit à quia, & ad terminos non loqui.*

du

doient facilement les Marcionites. Je ferai peu (G) d'obſervations contre Moreri.

MARESTS (JEAN DES-) Pariſien, Sieur de Saint Sorlin, a été un des beaux eſprits du XVII. ſiecle; mais il devint enfin viſionnaire & fanatique. Il fut fort aimé du Cardinal de Richelieu, & l'on peut dire qu'entre autres * charges il eut chez cette Eminence un (A) emploi d'eſprit. Il nous a laiſſé lui-même une peinture de ſes mœurs qui n'eſt pas fort avantageuſe; car il avoué que pour ſeduire les (B) femmes qui lui oppoſoient l'interêt de leur ſalut, il ne feignoit point de

* *Il étoit Contrôlleur general de l'extraordinaire des guerres, & Secretaire general de la marine de Levant.* Hiſt. de l'Academie Françoiſe p. m. 342.

du Createur, où nôtre raiſon eſt toute engloutie, ne nous reſtant plus que la foi qui nous ſoutienne. C'eſt dans le vrai nôtre reſſource; la revelation eſt l'unique magazin des argumens qu'il faut oppoſer à ces gens-là: ce n'eſt que par cette voye que nous pouvons refuter l'éternité pretenduë d'un mauvais principe. Mais quand nous voulons determiner de quelle maniere s'eſt conduit le Createur, à l'égard du premier peché de la creature, nous nous trouvons bien embarraſſez. Toutes les hypotheſes que les Chretiens ont établies parent mal les coups qu'on leur porte (a): elles triomphent toutes quand elles agiſſent offenſivement, mais elles perdent tout leur avantage quand il faut qu'elles ſoutiennent l'attaque. Nos idées là-deſſus ne ſont claires, qu'autant qu'il le faut pour éterniſer la guerre; ſemblables à ces Princes qui n'ont pas la force d'empêcher que l'on ne ravage leurs frontieres, & qui font aſſez puiſſans pour faire des courſes dans le païs ennemi. Il ne paroît pas que Marcion & ſes ſectateurs ayent bien connu le fort & le foible des Orthodoxes.

(a) *Voyez dans l'article* Paulicïens *ce que je cite du Jugement de Mr. Jurieu ſur les methodes relâchées d'expliquer la grace. Voyez auſſi ce qu'un Miniſtre François a repondu aux Lutheriens: Mr. de Beauval en parle dans l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, mois de Novembre 1697. p. 105. & ſuiv. Mais ſur tout voyez les Labyrinthes de Bernard du Ochin.*

(G) *Je ferai peu d'obſervations contre Moreri.*] I. Sa remarque que *Simope ville de Paphlagonie* avoit été *autrefois du Pont* eſt très-mauvaiſe, puis que Sinope a été tout à la fois & une ville de Paphlagonie, & une ville du Pont. II. Il n'eſt pas vrai (*b*) que Marcion n'ait jamais été reçu à la communion de l'Egliſe de Rome. III. Ni qu'*après avoir long tems ſuivi les erreurs* de Cerdon, il en ait *inventé de nouvelles en* 134. Nous avons vu ci-deſſus qu'il vint à Rome ſous Antonin Pius qui ne commença de regner qu'en 138. Baronius (*c*) ſe fondant ſur quelques paſſages de Tertullien, croit que Marcion commença à dogmatiſer dans Rome l'an 146. & neanmoins il y a d'autres paſſages de ce Pere qui temoignent que Marcion n'arriva à Rome que ſous le Pape (*d*) Anicet: ce qui ſuppoſe qu'il n'y ſeroit arrivé que 20. ans après la naiſſance de ſa ſecte. Tertullien avoit raiſon quand il diſoit (*e*), qu'il s'étoit peu informé du tems où cet Heretique commença de dogmatiſer. IV. Puis que Cerdon alla à Rome (*f*) ſous le Pape Hygin, qui ne fut creé qu'en l'an 153. comment ſeroit-il poſſible que Marcion eût inventé de nouvelles hereſies l'an 134. après avoir ſuivi long tems celles que Cerdon lui avoit aprifes dans Rome? V. Il eſt faux que Marcion *ſe nommât* JESUS-CHRIST *envoyé pour abolir la loi comme mauvaiſe.* Moreri le calomnie en lui imputant cela. Si l'on dit que ces paroles de Moreri, *il ſe nommoit* J. CHRIST &c. ſe rapportent non pas à Marcion, mais à l'un des Dieux de cet heretique, à celui qu'il reconoiſſoit pour l'*Auteur de l'Evangile & le Redempteur de l'Univers*, on ne diſculpera pas Moreri, il ſera coupable & de s'être mal exprimé, & d'avoir mal rapporté l'opinion de cet heretique. Marcion admettant deux Dieux l'un bon, & l'autre mauvais, diſoit (*g*) que l'un avoit fait le monde, & que l'autre étoit le Pere de J. CHRIST. La confuſion avec laquelle Baronius parle de cela eſt peut-être ce qui a trompé Moreri.

(b) *Voyez la remarque B.*

(c) *Baron. ad ann. 146. n. 1.*

(d) *Il fut creé Evêque de Rome l'an 167. ſelon Baronius.*

(e) *Adverſ. Marcion. lib. 1. cap. 19. apud Baron. ib.*

(f) *Irenæus lib. 1. c. 28. apud Baron. ibid. n. 2.*

(g) *Voyez Danæus ubi ſupra fol. 36. citant S. Iren (b) Duos poſuit Deos* (Marcion) *ſibi contrarios, nec lib. 2. c. 1. & lib. 4. c. 57. & d'autres Peres. quorum alter bonus, malus vero eſſet alter; alter legis veteris auctor, alter autem novæ... ab illo que malo mundum eſſe creatum, à bono autem reſtitutum atque redemptum, hunc que fuiſſe Jeſum ſolventem legem atque Prophetas à Deo patre miſſum:* C'eſt ainſi qu'on lit ce paſſage dans mon (*i*) édition de Baronius. Je ne ſai ſi les Imprimeurs ont oublié quelques mots, ou s'il faut attribuer à Baronius la contradiction qui ſe trouve-là, & qui conſiſte à dire que J. CHRIST ſoit le bon principe, & que ſon Pere l'ait envoyé dans ce monde.

(h) *Baronius ubi ſupra n. 9.*

(i) *C'eſt celle d'Anvers 1597.*

(A) *Chez cette Eminence un emploi d'eſprit.*] Il faut entendre ce qu'il dit de lui ſous le nom d'Euſebe dans l'un (*k*) de ſes livres, *Avec l'aide de quelques-uns ſur leſquels je m'appuyay pour arriver juſqu'au haut du Palais de la fortune, je parvins juſqu'à l'appartement de celuy qui dominoit dans ce lieu élevé. Là je goûtay mille plaiſirs ravilſans par l'eſtime qu'il fit de moy, par les careſſes & publiques & particulieres dont il m'honora, par les applaudiſſemens que je recevoi de toutes parts, & par les victoires que je remportois ſouvent ſur mes envieux....* (l) *Tu me forces à te dire quelque'un de ces goûts delicats, qui ſe fera juger des autres, & qui ſervira à te faire connoître l'infatigable force du genie de ce grand homme, qui ne pouvoit ſe délaſſer d'un travail d'eſprit que dans un autre. Auſſi-toſt qu'il avoit employé quelques heures à refoudre toutes les affaires d'Eſtat, il ſe renfermoit ſouvent avec un ſçavant Theologien, pour traiter avec luy les plus hautes queſtions de la religion, & ſon eſprit prenoit de nouvelles forces dans ces changemens d'entretien. Après cela d'ordinaire il me faiſoit entrer ſeul, pour ſe divertir ſur des matieres plus gayes & plus delicates, où il prenoit des plaiſirs merveilleux. Car, ayant reconu en moy quelque peu de fertilité à produire ſur le champ des penſées, il m'avoüoit que ſon plus grand plaiſir eſtoit, lorſque dans nôtre converſation il rencheriſſoit de penſées par deſſus les miennes. Que ſi je produiſois une autre penſée par deſſus la ſienne, alors ſon eſprit faiſoit un nouvel effort avec un contentement extrême.... Or jugez ſi je ne goûtois pas auſſi par fois ce même plaiſir qui luy ſembloit ſi grand, puiſqu'il m'arrivoit ſouvent de rencherir de penſées par deſſus les ſiennes.*

(k) *Delices de l'eſprit p. 4.*

(l) *Ibid. p. 105.*

(B) *Que pour ſeduire les femmes.*] Il ne ſe contente pas de dire (*m*) *qu'il s'eſtoit arreſté quelque temps dans la cabane des plaiſirs charnels & groſſiers, qui n'avoit qu'une enſeigne groſſierement peinte, où eſtoit repreſenté un Bacchus & une Venus, & qu'ayant ſenti que ces plaiſirs ruinoient ſon corps & ſa fortune, il en voulut chercher de plus relevez.*

(m) *Ibid. p. 3.*

de les pouſſer vers l'Atheïſme. Il fut de l'Academie Françoiſe dès le commencement de ſa fondation, & il en a été l'un des principaux ornemens. Il compoſa pluſieurs * pieces de theatre qui furent fort aplaudies, & ſur tout celle qui a pour titre *les Viſionaires*. Il entreprit un poëme † Epique qui lui coûta le travail de pluſieurs années; & il a cru qu'il auroit été beaucoup plus long tems à l'achever, ſi la (*C*) providence n'eût eu deſſein de ſe ſervir de ſa plume pour des Ouvrages de devotion. Il fit auſſi des Romans, où il s'éloigna (*D*) de ces idées de vertu qu'on repreſentoit alors dans cette ſorte d'Ecrits. Il mourut l'an 1676. Il ſe declara l'ennemi des Janſeniſtes, & il eût ſans doute mieux fait de ne prendre point de part à cette querelle; car ſes viſions ſi bien (*E*) decrites par

* *Voyez en le titre, & celui de pluſieurs autres de ſes pieces.*

† *Intitulé dans l'Hiſtoire de l'Academie Françoiſe pag. 343.*

(*a*) *Delices de l'eſprit, pag. 73. Voyez les nouvelles Lettres de l'Auteur de la Critique de Maimbourg, pag. 746. 747.*

leve(*C*). Il ajoûte (*a*) *qu'il devroit pleurer des larmes de ſang, penſant au mauvais uſage qu'il a fait de l'éloquence auprés des femmes. Car je n'y employois, que des menſonges deguiſez, des malices ſubtiles, & des trahiſons infames. Je tâchois à ruiner l'eſprit de celles que je feignois d'aimer. Je cherchois des paroles artificieuſes pour le troubler, pour l'aveugler, & pour le ſeduire, afin de luy faire croire que le vice eſtoit vertu, ou pour le moins choſe naturelle & indifferente. Je trahiſſois Dieu même en interpretant malicieuſement ſes loix, & en faiſant valoir les faux & damnables raiſonnemens des voluptueux & des impies comme toy, & mon éloquence faiſait toute ſorte d'efforts pour éteindre la vertu dans une ame.* (*b*) On lui prouva qu'il *s'eſt deſigné par des caracteres individuels & perſonnels*, de ſorte que ce qu'il fait dire par ſon Euſebe eſt ſa propre hiſtoire.

(*b*) *Mrs. de Port-Royal dans leurs Viſionnaires, lettre 8. p. 456.*

(*C*) *Plus long tems à l'achever ſi la providence n'eût eu deſſein.*] C'eſt encore lui qui a revelé ce petit myſtere, car il a commencé les delices de l'eſprit (*c*) *par une eſpece de prodige, qu'il pretend luy eſtre arrivé; qui eſt, dit-il,* „ (*d*) que „ Dieu l'a ſi ſenſiblement aſſiſté, pour lui faire finir le grand ouvrage de ſon Clovis, pour „ le rappeller plus promtement à des choſes „ bien plus utiles, plus delicates & plus relevées, qu'il n'oſe dire en combien peu de temps „ il a achevé les neuf livres de ce poëme qui „ reſtoient à faire, & repoli les autres.„ Voici la reflexion que Mrs. de Port-royal ont faite ſur ce paſſage. (*e*) *Ainſi, ſelon le Sieur Desmarets, c'eſt l'eſprit de Dieu qui lui a fait compoſer ces neuf livres, qui luy a fait repolir les autres, & qui l'a porté à publier cet ouvrage. C'eſt l'Eſprit de verité, qui l'a aſſiſté pour luy faire debiter & repandre parmy les Chreſtiens tant de fables impertinentes & ridicules. C'eſt l'Eſprit de Dieu, qui l'a porté à les tenter par tant d'images dangereuſes, & par la repreſentation de tant de paſſions criminelles. C'eſt l'Eſprit de Dieu, qui luy a fait faire un Roman qui n'eſt different des autres, que parce qu'il eſt plus extravagant.* Au reſte Mr. l'Abbé de Marolles nous aprend une particularité, d'où l'on peut conclure que nôtre Jean Des-Mareſts faiſoit un grand cas de ſon Clovis. Il me donna *ſes delices de l'eſprit*, c'eſt l'Abbé (*f*) qui parle, & *quelques autres ouvrages en proſe & en vers, du tems que je n'étois pas brouillé avec lui comme je le fus depuis, à cauſe qu'il prit contre mon ſens ce que j'avois écrit de ſon poëme de Clovis, que je n'avois pas mis au deſſus de l'Eneide, bien que le l'euſſe eſtimé, & que je l'euſſe en effet trouvé digne de lui.*

(*c*) *Les Viſionnaires, lettre 1. p. 256.*

(*d*) *Preface des delices de l'eſprit.*

(*e*) *Viſionnaires ibid.*

(*f*) *Michel de Marolles, Denombrement des Auteurs qui lui ont donné de leurs livres.*

(*D*) *Des Romans où il s'éloigna de ces idées de vertu.*] C'eſt de quoi on le raille agreablement dans le Parnaſſe Reformé; car on y a mis cette plainte dans la bouche d'Ariane ſon Heroine.

„ (*g*) On ne trouve chez moi que des lieux in- „ fames: chaque livre en fournit un pour le „ moins, & les Heros du Roman ſont ſi bien „ accoûtumez à frequenter ces endroits, qu'on „ les prendroit pour des Soldats aux Gardes ou „ des Mouſquetaires. Me rendre viſite, & al- „ ler au (vous m'entendez bien) n'eſt plus „ qu'une même choſe; on confond mainte- „ nant l'un avec l'autre; & je ſuis devenuë le „ repertoire de tous les bons lieux. Je ne m'eſ- „ tonne point après cela ſi l'on me fait paroî- „ tre nuë, il y auroit eu de l'irregularité d'en „ avoir uſé d'autre ſorte; & puis qu'Aſtrée qui „ n'avoit pas l'avantage du lieu comme moy, „ ſe montre à Celadon en cette poſture, il eſ- „ toit d'une neceſſité indiſpenſable que j'en „ fiſſe autant.„ Ce n'eſt donc point pour le Roman d'Ariane que Des-Mareſts peut avoir part à la derniere partie de la cenſure que je m'en vais raporter, & qu'on lui adreſſe principalement, (*b*) *Un faiſeur de Romans & un poëte de theatre eſt un empoiſonneur public, non des corps, mais des ames des fidelles, qui ſe doit regarder comme coupable d'une infinité d'homicides ſpirituels, ou qu'il a cauſez en effet, ou qu'il a pu cauſer par ſes écrits pernicieux. Plus il a eu ſoin de couvrir d'un voile d'honneſteté les paſſions criminelles qu'il y décrit, plus il les a rendues dangereuſes, & capables de ſurprendre & de corrompre les ames ſimples & innocentes. Ces ſortes de pechez ſont d'autant plus effroyables, qu'ils ſont toûjours ſubſiſtans, parce que ces livres ne periſſent pas, & qu'ils repandent toûjours le même venin dans ceux qui les liſent.* Il auroit tort de ſe defendre contre le Parnaſſe Reformé, en diſant qu'il a ſuivi le precepte des anciens maîtres, (*i*) que les Romans doivent être vraiſemblables; car il y a un milieu entre une heroine qui n'eſt pas aſſez vertueuſe, & une heroïne qui l'eſt trop, & ce milieu n'excede pas le vraiſemblable. Voyez ce qui a été remarqué ailleurs (*k*) concernant les anciens Romans.

(*g*) *Parnaſſe reformé, p. 148. 149.*

(*h*) *Viſionaires lettre 1. pag. 253.*

(*i*) *Fictæ voluptatis causâ ſint proxima veris. Horat. de arte poëtica.*

(*E*) *Ses viſions ſi bien decrites par Meſſieurs de Port-Royal.*] La premiere fois que je les leus ce fut en forme de lettres, je fus ſaiſi d'une ſurpriſe extraordinaire; je ne pouvois aſſez admirer qu'un bel Eſprit, Auteur de pieces galantes, & de pieces de theatre, ſe vantât fort ſerieuſement que (*l*) *Dieu par ſa bonté infinie lui a envoyé la clef* (*l*) *Delices de l'eſprit 3. partie, pag. 2.* (*m*) *dans les Viſionaires lettre 1. p. 241.* du threſor de l'Apocalypſe, qui n'a été connû que de peu de perſonnes avant lui. . . . & que par l'ordre de Dieu (*m*) *il leve une armée de 144. mille combatans, dont il y en a déjà une partie enrollée, pour faire la guerre aux impies & aux Janſeniſtes.* Ma ſurpriſe augmentoit quand je faiſois reflexion ſur le tems, & ſur le lieu où ces chimeres étoient debitées: elle ſe redoubloit encore, quand je prenois garde, que non ſeulement on laiſſoit à ce pretendu Prophete l'ad-

(*k*) *A la page 97. de l'eſprit 2. partie, col. 2. & à la page 379. marque C.*

(*m*) *Avis du Saint Eſprit au Roi ibid. p. 242.*

par ces Meſſieurs, ſeroient ſans cela demeurées dans les ténébres. Il promettoit au

miniſtration de ſon bien, mais auſſi qu'on lui conſerveroit la charge d'Inquiſiteur, & que perſonne ne s'intriguoit plus que lui, & ne ſe donnoit plus de mouvemens pour l'extirpation du Janſeniſme. Si j'avois ſu alors ce que j'ai vu faire 20. ans après, je n'aurois pas eu cette ſurpriſe; mais aſſurément j'étois excuſable de trouver étrange en ce tems-là, qu'un homme qui publioit dans Paris tant de chimeres, aquit plus d'autorité qu'il n'en avoit auparavant. (a) *Mr. de Paris le prend pour ſon Apologiſte, le reçoit à ſa table, luy donne retraite chez luy. Monſr. l'Archevêque d'Ambi approuve le deſſein de ſon armée. On luy permet de ſe faire fondateur d'un Ordre nouveau; de s'établir (tout laïque qu'il eſt) en directeur d'un grand nombre de femmes & de filles; de leur faire rendre compte de leurs penſées les plus ſecrettes; de leur écrire des lettres de conſcience, pleines d'une infinité de choſes très-dangereuſes & très imprudentes, pour ne rien dire davantage; de ſe gliſſer en pluſieurs Convents de filles pour y débiter ſes reveries & ſes nouvelles ſpiritualitez. Et enfin c'eſt ſur luy que Monſieur de Paris a jetté les yeux pour l'ayder à reformer le Monaſtere de Port-Royal de Paris. On y reçoit avidement ſes inſtructions: on y confere avec luy de l'oraiſon mentale: on luy rend compte de l'eſtat où l'on s'y trouve: ſi on y eſt conſolé, ou ſi on y eſt* miſerable.

(a) *Viſionnaires, lettre 2. p. 287.*

Le livre qu'il publia intitulé *Avis du St. Eſprit au Roi*, porte tous les caracteres du Fanatiſme. Il y explique *trois Propheties de l'Ecriture, qu'il pretend s'entendre des Janſeniſtes*, comme devant être exterminez par le Roi de France avec l'apareil d'une grande armée. Voici *un caractere* (b) *qui eſt comme la marque populaire des fanatiques. Car ſi vous y prenez garde, quelque ſpirituels que ces gens-là taſchent de paroiſtre, neanmoins leur ſpiritualité aboutit d'ordinaire à quelque effet exterieur & ſenſible: & ils ne ſont jamais ſatisfaits qu'ils n'ayent pouſſé leurs imaginations & leurs allegories juſqu'à quelque grand évenement expoſé aux ſens, dont ils ſe figurent devoir eſtre non ſeulement les ſpectateurs, mais auſſi les miniſtres.* L'Auteur dont j'emprunte ces paroles prouve cela par pluſieurs exemples, & puis il continué de cette façon. „ (c) Il faloit donc „auſſi que les imaginations du Sieur Desmareſts, eſtant du même genre que celles de ces „ autres viſionnaires, ſe terminaſſent à quelque „ choſe d'exterieur, & qu'il vouluſt comme „ les autres jouïr dès ce monde du fruit de ſes „ propheties. Il eſt vray qu'il ſemble n'en eſtre „ pas venu là tout d'un coup; car au commencement il a fait tout ce qu'il a pu pour s'en „ éloigner, en ſpiritualiſant toutes choſes, & en „ reduiſant les beſtes les plus terribles de l'Apocalypſe en *chimeres*, ou en quintéſſences de „ Theologie myſtique. Mais enfin il s'eſt laſſé „ de ces ſpiritualitez ſi delicées, & la pente naturelle de l'imagination fanatique l'a porté à „ former, comme les autres, un deſſein vaſte „ pour ce monde-cy, à l'execution duquel il „ a cru qu'il eſtoit choiſi de Dieu. L'idée n'en „ eſt pas tout-à-fait noble & relevée. Mais, afin „ que vous ne croyiez pas que je luy impoſe, je „ ne vous la repreſenteray que par ſes propres „ paroles. Ce deſſein donc eſt de dreſſer *une „armée pour combattre & exterminer par tout les „impietez & les hereſies.* Le nombre de ceux „ qui la compoſeront *doit eſtre, ſelon la Prophetie de St. Jean, de cent quarante mille, „ qui auront la marque du Dieu vivant ſur le front, „c'eſt-à-dire, qui feront voir à découvert par leur „vie que Dieu eſt vivant dans leur cœur.* Et, „ comme toute armée a beſoin d'un General, „ il y a pourvu en offrant cette charge au Roy, „ *afin que le zéle & la valeur de ſa perſonne ſacrée, qui ſera le General de cette belle armée, „ comme fils aiſné de l'Egliſe & principal Roy de „ tous les Chrétiens, anime tous les ſoldats.* Pour „ les moindres charges, il declare à ſa Majeſté qu'elles ſont deſtinées pour les Chevaliers de l'Ordre. *Voſtre royale compagnie*, dit-„ il, *de Chevaliers du St. Eſprit doit marcher à „ leur teſte, ſi elle eſt auſſi noble & auſſi vaillante „ comme elle ſe perſuade de l'eſtre.* Et pour ſes piquer d'honneur il ajoûte *qu'elle le ſera beaucoup, ſi elle eſt auſſi preſte que le reſte de cette „ ſainte armée à tout faire & à tout ſouffrir.* Pour „ les moyens que l'on doit employer dans „ cette guerre, & dont cette nombreuſe armée ſe doit ſervir, il ne s'en ouvre pas encore, mais il ſe reſerve à les declarer en temps „ & lieu, comme les ayant appris du Saint „ Eſprit. Il dit ſeulement en paſſant *qu'elle doit „exterminer toutes les impietez, non par la force „ des armes temporelles, mais par la force des armes ſpirituelles, ſelon les moyens & les remedes „ tout celeſtes que Dieu en a donnez, & qui ſeront declarez en particulier.* Mais afin que l'on „ ne cruſt pas que ce ne fuſt qu'une viſion, „ & de peur que l'attente d'un évenement éloigné ne fiſt pas aſſez d'impreſſion ſur l'eſprit „ du Roy, il declare que la plus grande partie „ de cette armée eſt déja levée. *Deja, Sire*, dit-„ il, *Dieu a prevenu vos deſſeins, & vous a compoſé dès il y a long temps une armée de perſonnes „ qui luy ſont fidelles, & qui ſont devouez à luy „ comme victimes à la colere juſtement irritée pour „ tant d'abominations, pour le prier ſans ceſſe, & „ pour ſouffrir toutes choſes, afin qu'il luy plaiſe „ convertir les faux Chreſtiens, & exterminer par „ voſtre autorité tant de ſectes & de vices deteſtables qui regnent dans la France. Cette armée n'eſt „ compoſée que d'ames vaillantes & à toute épreuve, qui combattent ſans ceſſe Satan & ſes ſuppoſts.* Et dans le vœu d'union il aſſûre *qu'elle „eſt deja de pluſieurs mille ames.* Neanmoins, „ comme elle n'a pas encore atteint le nombre „ prophetique de cent quarante quatre mille, „ le Sieur Deſmareſts a commiſſion du ciel de „ faire publier par tout, que ceux qui veulent „ s'y enroller le peuvent faire par ſon moyen; „ & c'eſt à quoi les *Avis du St. Eſprit* ſont particulierement deſtinez. *Il faut*, dit-il, *faire „ part de ces ſaints avis à tout le monde, afin d'animer pluſieurs ames fidelles à s'offrir à Dieu comme victimes, pour eſtre de cette ſainte armée.* „ Et comme c'eſt la couſtume de faire preſter le ſerment aux ſoldats, le Sieur Deſmareſts en a dreſſé un pour ceux qui compoſeront ſon armée, qu'il a fait imprimer à la fin „ de ces avis, ſous le titre d'*Union & vœu de „ chaque Chevalier ou Soldat de l'armée de* JESUS-CHRIST. Il leur a même preſenté un exer-

(b) *Ibid. p. 279.*

(c) *Ibid. p. 280.*

au Roi de France par l'explication des prophetes, l'avantage de (F) ruiner les Mahometans. Nous verrons ailleurs * ſa conduite contre un certain Morin, qui

* Dans l'article de ce Morin.

„ exercice pour la journée, dans lequel il paroiſt que ces gens ſont tous CHEVALIERS „ DE L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE.„ Il a predit auſſi tous les exploits que cette armée doit faire. (a) *Car il marque expreſſément qu'elle doit emporter* la victoire ſur les ennemis de Dieu, par la deſtruction des impietez & des hereſies; & qu'alors on verra un nombre innombrable de toutes ſortes de nations & de peuples s'unir à l'Egliſe, qui ſeront en oraiſon devant le Throne de Dieu en eux-mêmes. Et *tous cela doit arriver ſous le regne de Louis XIV. qui ſera le Joſué de cette armée, c'eſt-à-dire, le Chef & le General, conduiſant & animant les troupes, & combattant valeureuſement avec elles,* ſous (b) la conduite inviſible des quatre Princes des bandes celeſtes, St. Michel, St. Gabriel, St. Raphaël & St. Uriel.

(a) *Ibid. p. 282.*

(b) *Ibid. p. 283.*

L'Auteur Janſeniſte fait une reflexion trop judicieuſe pour ne devoir pas être rapportée. *Je veux croire*, dit-il (c), *que le Sieur Deſmareſts n'a point encore deſſein de* faire prendre les armes de rebellion à ſes victimes, *& que ſon armée eſt encore toute ſpirituelle & toute extatique; mais il ne ſçait pas luy-même ce qu'il voudra demain, parce qu'il ne ſçait pas à quoy ſon imagination ſe portera, ni ce qu'elle luy decouvrira dans l'Apocalypſe. Un homme comme luy, qui prend toutes ſes penſées pour des revelations de Dieu, ne peut plus repondre de ſoy-même.* * *Les figures de l'Apocalypſe changent ſouvent dans ſa teſte, & elles ſignifient tantoſt une choſe, & tantoſt une autre, & toûjours par inſpiration de Dieu.* On donne là quelques exemples des variations qui avoient deja paru dans ſa doctrine prophetique. Voyez toute la 5. lettre de ce Janſeniſte : elle expoſe tant de chimeres du Sieur Deſmareſts, que pour comprendre qu'un homme ait pu ſe remplir de tant de viſions, ſans perdre cette partie du bon ſens qui empêche (d) de courir les ruës, il faut entrer dans la reflexion qu'un bel Eſprit a fortifiée d'exemples. C'eſt *une des miſeres humaines*, dit-il (e), *la raiſon & le bon ſens ſont quelquefois renverſez & déthronez, pour parler ainſi, en une de leurs Provinces, & demeurent maiſtres dans les autres, où l'effort d'une imagination violente ne s'eſt point adreſſée.* Nous allons voir quelques autres traits du Fanatiſme de St. Sorlin.

(c) *Ibid. p. 280.*

(d) *Le Vicomte de Morac dont parle Horace étoit auſſi fait : il ne couroit point les ruës; il étoit même raiſonnable en pluſieurs choſes.* Cætera qui vitæ ſervaret munia recto More, bonus ſane vicinus, amabilis hoſpes, Comis in uxorem, poſſet qui ignoſcere ſervis, Et ſigno læſo non inſanire lagenæ: Poſſet qui rupem & puteum vitare patentem. *Horat. epiſt. 2. libri 2.*

(e) *Peliſſon. Chimeres de Mr. Jurieu, 2. partie, ſect. 2. pag. 69.*

(F) *Il promettoit au Roi de France . . . . . l'avantage de ruiner les Mahometans.*] „ (f) Ce „ qui releve les Prophetes, eſt premierement la „ grandeur des évenemens qu'ils predifent, & „ en ſecond lieu la clarté avec laquelle ils ex„ priment les circonſtances particulieres, qui „ font voir que ce ſont de veritables prophe„ ties, & non pas des diſcours en l'air, par„ mi leſquels il pourroit ſe rencontrer par ha„ ſard quelque choſe qui ſera conforme à l'évé„ nement. C'eſt ce que le Sieur Deſmareſts a ſoin „ d'éviter ſur toutes choſes. Il n'uſe point d'un „ langage obſcur & énigmatique. C'eſt le plus „ clair des Prophetes. Il ſemble qu'il nous con„ te une hiſtoire du temps paſſé. Il en marque „ le temps, le lieu, les circonſtances en termes „ precis & intelligibles. Il ne nous renvoye pas „ même à un temps fort éloigné, pour verifier „ ſes propheties : & cependant ce ſont les plus „ grandes choſes qu'un homme puiſſe jamais „ prophetiſer. Il eſt bon de l'entendre parler „ luy-même, car il s'exprime fort nettement. „ *Ce Prince valeureux*, predit ſelon lui dans Je„ remie par les mots de *Fils du Juſte*, „qui ne „ ſont point par malheur dans ce Prophete, *va „ detruire & chaſſer de ſon Eſtat l'impieté & l'he„ reſie, & reformer les Eccleſiaſtiques, la juſtice „ & les finances. Puis d'un commun conſentement „ avec le Roy d'Eſpagne il convoquera tous les Prin„ ces de l'Europe avec le Pape, pour reünir tous „ les Chreſtiens à la vraye & ſeule Religion Ca„ tholique. Il mandera le Pape pour ſe rendre „ à Avignon, afin d'y conferer enſemble des moyens „ pour un ſi grand bien, parce qu'autrement* (voyez „ quelle circonſpection) *il ſeroit*, dit-il, *obligé „ d'aller à Rome avec une grande armée digne d'un „ Roy de France, pour y conferer en perſonne avec „ luy, & le Pape aimera mieux ſe rendre en Avi„ gnon, que de ſe voir chargé dans Rome d'une „ grande armée.* Voilà de grandes choſes, & „ bien particulieres; la deſtruction de toutes les „ impietez; les heretiques & impies chaſſez de „ France; les Eccleſiaſtiques, la juſtice & les „ finances reformées; la convocation des Prin„ ces & du Pape à Avignon; la reünion de „ tous les Chreſtiens à la Religion Catholique. „ Mais celles qui ſuivent ſont encore plus gran„ des. *Après*, dit-il, *la reünion de tous les here„ tiques ſous le St. Siege, le Roy ſera declaré chef „ de tous les Chreſtiens, comme fils aîné de l'E„ gliſe, & avec les forces de la Chreſtienté il ira „ detruire par mer & par terre l'Empire des Turcs „ & la loy de Mahomet, & étendre la foy & le regne „ de* JESUS-CHRIST *par tout le monde*, c'eſt„ à-dire dans la Perſe, dans l'Empire du grand „ Mogol, dans la Tartarie, & dans la Chine. „ Que peut-on deſirer davantage, ſinon que „ toutes ces grandes choſes ſoyent marquées en „ particulier dans les Prophetes? Et c'eſt de „ quoy le Sieur Deſmareſts nous aſſure bien „ poſitivement. *Tout cela*, dit-il, *eſt ſpeciale„ ment deſigné par les Propheties, comme il ſera „ fait voir au Roy, à qui ſeul Dieu a donné la „ force de ſupporter un ſi grand ſecret, une ſi gran„ de nouvelle, & la vuë éclatante d'une vie ſi glo„ rieuſe, pendant laquelle doit eſtre établi par tout „ le regne de Dieu, qui doit durer juſques à la fin „ des ſiecles.* Et, pour nous rendre ces évenemens plus croyables, il en marque les „ moyens. „ Il marque auſſi les raiſons pourquoi les autres perſonnes ne pouvoient pas ſuporter ces grandes lumieres. (g) *Les Reines mêmes*, ajoûte-t-il, *ne pourroient ſouffrir d'abord que le Roy parlaſt de quitter Paris, & d'aller en Avignon, où il eſt appellé par une ſpeciale prophetie, pour s'y arreſter quelque temps avec le Pape, afin d'y reünir toute la Chreſtienté d'un commun conſentement avec le Roy d'Eſpagne, ainſi qu'il eſt marqué par une Prophetie expreſſe.*

(f) *Viſionaires, let. 5. pag. 395.*

(g) *Viſionaires ibid. p. 398.*

La reflexion du Janſeniſte eſt fort belle; c'eſt un portrait qui reſſemble à bien des gens; on y voit l'eſprit univerſel des faiſeurs de predictions. „ (b) Il y a ſans doute quelque choſe „ d'incommode dans ces paroles; le bas âge du

(b) *Ibid.*

ſe diſoit le ſils de Dieu. Des-Mareſts écrivit quelque choſe contre les Satires de Mr. Boileau dans ſes dernieres années. Je parlerai de ſon frere (*G*) ainé dans une remarque.

MARESTS (ROLAND DES-). Voyez la derniere remarque de l'article precedent.

MARETS (SAMUEL DES-) en Latin *Mareſius*, Miniſtre, & Profeſſeur en Theologie, a été l'un des plus celebres Theologiens du XVII. ſiecle. Il nâquit à Oiſemont en Picardie le 9. d'Août 1599. & fit paroître dès ſon enfance une forte inclination † pour l'étude. A l'âge de treize ans il fut envoyé à Paris, où il profita beaucoup dans les belles lettres & dans la Philoſophie. Trois ans après on l'envoya à Saumur, où il étudia en Theologie ſous Gomarus, & en Hebreu ſous Louïs Capel. Il retourna chez ſon pere l'an 1618. & puis il s'en alla à Geneve pour y achever ſes études de Theologie. Il revint en France l'année ſuivante; & pour ſe former aux predications il s'en alla à Paris. Les Propoſitions qu'il rendit chez Mr. Durant, l'un des plus grans Predicateurs de ce temslà, plurent beaucoup à ce Miniſtre, qui lui conſeilla de ſe faire recevoir bien-tôt au ſaint Miniſtere. Sa jeuneſſe & ſa petite (*A*) taille lui donnoient de la repugnance pour ce conſeil; mais neanmoins il le ſuivit, & ſe preſenta au Synode de Charen-

† *Voyez la remarque A vers la fin.*

„ Roy d'Eſpagne le mettant hors d'eſtat de con-
„ ſentir de long-temps à ce grand deſſein: de-
„ ſorte qu'il ſemble que le Sieur Deſmareſts ait
„ eu en vuë le feu Roy d'Eſpagne, qui n'a
„ pas laiſſé de mourir nonobſtant la prophetie
„ expreſſe. Mais peut-eſtre que ſi l'on preſſoit
„ ſur ce point le Sieur Deſmareſts, il s'en ti-
„ reroit de la même nature qu'un autre Pro-
„ phete, qui luy reſſembloit aſſez, ſe demêla
„ d'une pareille objection. Il s'appelloit le Pro-
„ phete Jean, & il vint trouver la Reine de Po-
„ logne, lors qu'elle eſtoit encore à Paris, &
„ qu'elle eſtoit retirée au Monaſtere de Port-
„ Royal. Il eſſaya de luy prouver par l'Apo-
„ calypſe, que l'Empire des Turcs devoit eſtre
„ détruit ſous le regne de Louïs XIII. & le
„ Pontificat d'Urbain VIII. Elle luy fit ſur
„ cela une objection aſſez naturelle, qui eſtoit
„ que l'un & l'autre eſtoit déja mort. Mais ce
„ Prophete, ſans s'embarraſſer de cette diffi-
„ culté, repondit gravement qu'il ne diſputoit
„ jamais. Et ſur cela il quitta cette Princeſſe.
„ Le Sieur Deſmareſts nous trouvera de même
„ quelque réponſe ſemblable ſur les difficultez
„ de ſa prophetie; & il nous dira qu'il a en-
„ tendu la Reyne regente d'Eſpagne, qui agit
„ au nom du Roy.[1] Car, de vous remettre à
„ la majorité du Roy d'Eſpagne, il y auroit
„ de trop grands inconveniens, puis qu'on ne
„ ſçauroit commencer trop toſt, quand il s'a-
„ git de conquerir tout le monde, & d'en ache-
„ ver la conqueſte durant ſa vie. „

(*G*) *Je parlerai de ſon frere ainé dans une remarque.*] Ils s'appelloit ROLAND DES-MARESTS. Il nâquit à Paris l'an 1594. & s'attacha pendant quelque tems au Barreau; mais il ſe degoûta du tumulte, & des criailleries qu'il y entendoit, & ſe conſacra à une vie tranquille. Comme il ne ſe ſoucioit ni d'amaſſer des richeſſes, ni de parvenir aux honneurs, il s'apliqua tout entier aux belles lettres, & chercha ſa felicité dans le ſein des Muſes, & à l'ombre de ſon cabinet. *A* (*a*) *cupiditate gloriæ, reique ſtudioſius augendæ deſiderio prorſus alienus, ſuæ animi conſcientiæ teſtimonio ac domeſticis copiis contentus, ſe modeſtè exhibere, quàm operoſis fortunæ ſamæque bonis avidè captandis imminere maluit.* Il ne laiſſa pas de cultiver l'amitié des hommes doctes, & de conſerer avec eux ſur ſes études. Il devint un très-bon Critique (*b*); de ſorte que Nicolas Bourbon ſon ami, homme d'un excellent goût, ne redoutoit la cenſure de perſonne autant que celle de nôtre Roland. Il publia quelques lettres en Latin qui parurent parfaitement bien écrites, & de là vint qu'après ſa mort on les joignit avec pluſieurs autres qu'il avoit faites depuis, & que l'on trouva parmi ſes papiers. Mr. de Launoi prit ce ſoin avec Mrs. de Valois. Ils les publierent à Paris (*c*) l'an 1655. On les a rimprimées en Allemagne l'an 1687. Il ne fut jamais marié, il employa quelques heures de ſon loiſir à l'éducation d'une niece, qu'il trouva propre à l'étude: il lui aprit la langue Latine & la langue Greque. *Per* (*d*) *otium Mariam Prataam, ſororis filiam, quæ in tenera ætate domeſtici vim ingenii & acumen haud obſcurè exprimebat, Latinis Græciſque literis non infelici ſucceſſu informavit.* Il y eut toûjours une étroite union entre lui & Jean Des-Mareſts ſon frere: ſa ſanté fut aſſez bonne, mais à force d'étudier il l'affoiblit tellement, qu'il tomba dans une langueur qui le mina peu-à-peu, juſques à ce qu'il rendit l'ame à Paris ſur la fin du mois de Decembre 1653 (*e*). Mrs. de Port-royal ſe prevalurent de l'aprobation qu'il donna à leur methode Latine, car ils firent imprimer à la tête de ce livre la lettre où eſt contenuë cette aprobation. C'eſt la 16. du 1. livre.

(*A*) *Sa jeuneſſe & ſa petite taille.*] Il y a bien peu de perſonnes qui à l'âge de 20. ans n'ayent la taille auſſi grande, que la nature la leur deſtine. Mr. Des-Marets n'a pas été de ceux là: il étoit un vrai Zachée à l'âge de 21. ans, & on ne l'appelloit que le petit Propoſant. Mais il crut depuis juſqu'à ſa 25. année, & fut d'une taille bien raiſonnable. *Mareſius* (*f*) *qui eum* (Durantium) *ſibi maximè imitandum delegerat, nonnullas in ipſius adibus habuit Propoſitiones, quæ ipſi adeò placuêre, ut hic author fuerit operam ſuam Eccleſiis offerendi; à quo alias conſilio ut abhorreret duo efficiebant, nempe & quod ætate valdè juvenis eſſet, & quod ſtatura & vultu, majorem adhuc præ ſe ferret juventutem: Etſi enim nunc ſatis ſit procerus, tamen ita parvus manſit*

(*a*) *Petrus Hallenſis ubi infra.*

(*b*) Tantum exiſtimationis in operibus aliorum examinandis ſibi quæſiverat, ut eundem Borbonium, ſe ſibi magis ab uno Mareſio, quam à exteris omnibus cenſoribus timere, ſæpe affirmantem audiverim. *Ibid.*

(*c*) *Inſtitutiones* Rolandi Mareſii epiſtolarum philologicarum libri II.

(*d*) *Petr. Hallenſis ibid.*

(*e*) *Tiré de ſon Eloge compoſé par Pierre Hallé, & mis à la tête des lettres Latines de* Rolandus Mareſius.

(*f*) *Egregiæ & vitæ Profeſſorum Gronig.* p. 138.

Charenton au mois de Mars 1620. Quoi que l'examen fût alors un peu bien severe, il y satisfit pleinement. L'Eglise qu'on lui donna fut celle de Laon. Les circonstances du tems & du lieu rendoient très-penibles les fonctions de son Ministere, neanmoins il s'en aquita très-bien. La reponse qu'il fit à la lettre d'une Dame qui avoit changé de Religion, irrita de telle sorte les adversaires, qu'on a cru que le Pere d'Aubigni Jesuite suborna un assassin, qui (*B*) lui donna un coup de couteau le 13. de Decembre 1623. Quelque dangereuse que fût la blessure, il en guerit neanmoins en peu de tems: mais on trouva bon de le degager d'une Eglise qu'il ne pouvoit plus servir sans de grans dangers, & de le prêter pour un an aux fideles de Falaise *. C'est ce qu'on regla dans le Synode de l'Ile de France au mois de Mars 1624. Un peu après il accepta la vocation de l'Eglise de Sedan, & il fut installé à la place de Jaques Capel au mois d'Octobre de la même année. Il devoit être Ministre, & Professeur en Theologie; mais † on le dispensa des fonctions de cette derniere charge, jusques à ce qu'il eût rapellé les idées de ses études scholastiques. Il obtint même la permission d'aller en Hollande, pour s'y faire graduër Docteur en Theologie. Cela fut executé à Leide le 8. de Juillet 1625. Ayant fait un petit tour en Angleterre, il s'en retourna

* *Sur les frontieres de Champagne.*

† Petito tamen quoad professionem spatio aliquo ad studia sua scholastica recolligenda, quo pararet illam capesseret. *Vita Professorum Groning.* p. 142.

Aaaa 3

manſit uſque ad annum 21. ſuæ ætatis, quo demum uſque ad 25. celerrimè crevit, ut vulgo parvi Proponentis nomine deſignaretur. Je remarquerai une autre chose assez singuliere, & qui pourra consoler les peres & meres dont les enfans sont infirmes: ce n'est pas toûjours une preuve que ces enfans ne parviendront pas jusqu'à la vieillesse, & qu'ils ne seront jamais robustes. Voici Samuel Des-Marets qui étoit si foible dans son enfance, qu'il falloit le nourrir de lait & de beurre, & le laisser dans le lit plusieurs jours de suite, à cause que ses jambes ne le pouvoient soutenir. Il a pourtant vécu à-peu-près 74. ans, & il a été si vigoureux que les plus robustes auroient de la peine à resister aux fatigues, & aux exercices à quoi il a resisté, sans être jamais malade. Lors qu'il commença à se porter mal à Groningue, (*a*) il y avoit 30. ans qu'il y exerçoit une profession très-laborieuse, & qu'il publioit incessamment plusieurs livres. Le Latin que l'on va lire, donnera un plus grand detail des infirmitez de son enfance. *Infantiam (b) habuit imbecillem & ita tenera conſtitutionis, ut ferè lacte & butyro fuerit educandus; Puer carne elixâ veſci non poterat, nec jure, nec ullis oleribus: & ſemper occulta quadam antipathiâ, poma, pyra, ceraſa, fraga & id genus delicias puerorum, ita eſt adverſatus, ut in hunc diem nihil ex illis queat deguſtare. Quamvis autem pueritiam haberet languidam & valetudinariam, ex qua eum non ſore vitalem augurabantur plurimi, ſapius ex oculis, aliiſque fluxionibus laboranti, aliquando ex genuum debilitate per 15. dies affixum lecto; unde metuebant parentes, eum ſi vir fieret, futurum podagricum, licet hoc uſque nihil tale Dei beneficio ſit expertus; non ſemel ex lapſu aliiſque caſibus puerilibus in præſens vitæ diſcrimen adductus; tamen animo erat erecto, tenacis memoriæ, & ad ſtudia tam prolivis, ut ante ſeptennium exactum, non modo legere poſſet & literas accuratè pingere, ac jam rudimentis Linguæ Latinæ operam daret, ſed etiam bu univerſa Biblia à capite ad calcem evolviſſet, ut difficilius ferè ab illis occupationibus abduceretur luſus ergo, quam alii ſolent à luſu ad illa magis ſeria revocari.* Vous voyez dans ces dernieres paroles la preuve de ce que j'ai dit, concernant l'inclination qu'il fit promtement paroître pour les études. Il les quittoit plus malaisément pour s'amuser aux jeux de l'enfance, que les autres ne quitoient le jeu pour étudier. C'est une preuve que l'aplication de l'esprit ne nuit pas toûjours aux foibles temperamens, & un exemple consolant pour ceux qui craignent que leurs fils studieux & infirmes ne meurent bientôt.

(*a*) *J'ai lu cela dans ſon Oraiſon funèbre manuſcrite.*

(*b*) *Effigies & vita Profeſſorum Groning. pag. 135.*

(*B*) *Aſſaſſin qui lui donna un coup de couteau.*] Des-Marets ayant osé dire que la femme du Gouverneur de la Fere avoit changé de religion, à l'exemple de son mari qui s'étoit fait Catholique pour conserver son gouvernement, lui écrivit une lettre remplie d'exhortations à rentrer dans la bergerie. Elle lui repondit amplement pour justifier sa conduite, & lui envoya un imprimé contenant l'histoire de sa conversion. Cette histoire fourmilloit de fauſſetez: il crut donc qu'il la devoit refuter, & satisfaire en même tems aux raisons que cette Dame avoit alleguées. Les Jesuïtes avoient été employez à la gagner: ils trouverent trop hardie la reponse du Ministre, & le menacerent de l'en punir. Voilà pourquoi on s'imagina que la blessure qu'il reçut quelque tems après fut l'effet de cette menace; & si les soupçons tomberent principalement sur le Pere d'Aubigni, ce fut à cause qu'il avoit été le confesseur de cette Dame, & qu'il prêchoit alors l'Avent à Laon. *Nec (d) dubitatum redemptum fuiſſe Sicarium, ob literas ſupra commemoratas à Monachis, præſertim ab Albinio Jeſuita, illo eodem, qui duodecennio ante Ravaillaci parricidæ Henrici IV. Confeſſarius fuerat, & coram Amplisſimo Senatu dixerat, ſe dono oblivionis poſſere poſt auditas Confeſſiones, excuſaturus quod Regii parricidæ Confeſſionis non amplius meminiſſet.* Il enim & Hurtebiziana defectioni fuerat obſtetrica-tus, & tum Laoduni ſolemnes Adventus habebat conciones. Nec aliud totâ urbe, maximè inter Reformatos, perſuaſum fuiſſe, univerſa Laoduneſis Eccleſia comprobavit adhuc non ita pridem, ſolemni ſuo Teſtimonio, conſcripto à R. & Doct. Vro D. P. GEORGIO illius Paſtore anno 1647. Auguſti, paullò priuſquam ad Deum evocaretur. L'assassin se fauva, & la Justice ne sut mit pas en devoir d'aprôfondir cette affaire. Il attendit dans les ruës Mr. Des-Marets qui s'en retournoit à son logis, après avoir soupé chez son oncle, & lui enfonça son couteau dans la poitrine; par bonheur (*e*) le coup n'offença point le poumon.

(*c*) Uxor nobilis cujusdam cui *Hurtebizio* nomen erat, & qui ut sibi conservaret Feræ præfecturam, jam ante biennium defecerat, maritum dem secuta fuerit, circa finem anni 1622. *Ibid. pag.* 140.

(*d*) *Ibid.* p. 140. 141.

(*e*) Vulnus erat profundum & quod in pectore, thoracis capacitatem, illæ-que fo tamen pulmone, autem vulnus periculoſum, valde fuerit, & ex quo candelam ei objectam Puer exire. *Mareſius* exiſtimebat, brevi tempore ex eo corpore valuit. *Ib.* p. 141.

retourna à Sedan, & y commença l'exercice de ſa profeſſion en Theologie le 24. de Novembre de la même année. Il ne les continua point ſans y trouver beaucoup d'épines. Il eut à eſſuyer quelques bouraſques, contre leſquelles il ſe ſoutint fermement par la faveur du Duc de Bouillon, & par l'affection de l'Egliſe. Mais l'une des plus fortes barrieres qu'il crut devoir oppoſer à ſes ennemis, ce fut (C) de ſe marier. Il épouſa donc une veuve, qui s'étoit refugiée à Sedan pour la Religion avec ſon premier mari l'an 1622. Les nôces furent celebrées le 2. de Mai 1628. Ce fut auſſi en cette année qu'il publia ſon premier livre *, auquel dans la ſuite il a donné une infinité (D) de ſucceſſeurs. Il ſuivit

* *Intitulé*, Preſervatif contre la revolte. *Notez qu'en 1623. on imprima à ſon inſu & ſans y mettre ſon nom, un de ſes Sermons de la predeſtination ſur la II. à Timothée ch. 2. v. 12. Il a été reimprimé pluſieurs fois.*

(a) *Vita Profeſſor. Groning. p. 144.*

(C) *Ce fut de ſe marier.*] Il crut qu'il n'étoit expoſé à la tempête, que parce qu'il n'avoit point de femme, & qu'il en avoit refuſé une. Cette penſée l'obligea à ſe marier, & tout auſſitôt la tempête fut apaiſée: la bonace ſucceda à l'orage: il vécut dans une grande concorde avec tous ſes collegues. *Cum (a) hos fluctus decumanos ſibi videretur pati, quòd cœlebs eſſet, & nonnulliis, ut credebatur, maneret* alta mente repoſtum judicium Paridis ſpretæque injuria formæ; *vita cœlibe relicta tandem vita ſociam ſibi adſcivit.* Abigelem le Grand, *natam Aquiſgrani honeſtiſſimo loco, patre* Jaſpare le Grand *Tornacenſi, Mercatore Magnario . . . . Ab eo tempore* Mareſius *Alcyonia Sedani obtinuit, & cum Reverendis ſuis Collegis omnibus, in ſuo munere, tranquille & pacifice verſatus eſt.* Il y a dans ce recit une choſe aiſée à comprendre, & une choſe très-obſcure. On comprend ſans aucune peine qu'un homme qui a refuſé un party, s'expoſe aux mauvais offices des parens de la perſonne qu'il n'a pas voulu épouſer. C'eſt une injure que la Belle ne pardonne pas; & ſi elle a du credit, ſi elle eſt capable d'intrigues, elle peut cauſer bien des chagrins à un Profeſſeur & à un Miniſtre. Ces Meſſieurs là ont des partiſans & des envieux: de là naiſſent des factions & des diſcordes, dont une famille qui eſt indignée du mepris de l'alliance qu'elle avoit voulu contracter, ſe peut ſervir pour ſatisfaire ſon reſſentiment. Il ne ſeroit donc pas étrange que Samuel Des-Marets eût eſſuyé à Sedan pluſieurs fâcheuſes perſecutions, après avoir irrité une famille par un jugement en quelque façon ſemblable à celui de Paris, *ſpretaque injuria formæ.* Mais il eſt étrange qu'en ſe mariant avec une veuve qu'il n'avoit jamais refuſée, il ait fait ceſſer l'orage, & ſe ſoit reconcilié avec tous ſes ennemis. Voilà ce qu'on ne comprend point. Le mariage avec cette veuve étoit un nouveau ſujet de colere pour le party mepriſé. Si Des-Marets eût toûjours vécu garçon, on eût pu croire que ſon refus avoit pour cauſe une indifference generale; cela porte avec ſoi une eſpece de conſolation pour la Belle refuſée: mais dès qu'on le voit marié, on ne conſidere en lui qu'une indifference particuliere, qu'un mepris pour une telle. C'eſt ce qui deſole, c'eſt ce qui doit augmenter l'indignation, les traverſes, les mauvais offices. Il y a donc ici quelque choſe qui eſt trop enveloppé: la narration n'eſt point exacte: il y manque beaucoup de faits que je ne raporterois pas quand même je les ſaurois.

(b) *Elle n'eſt pas dans la derniere edition, ni dans les 2. premieres. Elle eſt juſqu'en 1654. dans les Vies des Profeſſeurs de Groningue,*

(D) *Une infinité de ſucceſſeurs.*] Vous trouverez une liſte chronologique de ſes Ouvrages à la fin de ſon (b) ſyſtême de Theologie. Le nombre en eſt prodigieux: la varieté des ſujets temoigne que ce n'étoit pas un eſprit borné. On peut dire & qu'il étoit fort laborieux, & qu'il écrivoit facilement, & avec beaucoup de feu, & d'erudition. Il avoit deſſein de raſſembler en un corps tous ſes Ouvrages; tant ceux qui avoient été imprimez, que ceux qui ne l'avoient pas été. Il les revit pour cela, & les augmenta. Il y en eût eu pour 4. volumes *in folio.* Sa mort empêcha l'execution de ce projet. Le 1. volume auroit contenu tout ce qu'il avoit donné au public avant que d'aller à Groningue. On y eût vu en Latin pluſieurs pieces qui n'avoient paru qu'en François. Le 2. volume auroit contenu les *Opera Theologica didactica.* Le 3. les *Opera Theologica Polemica.* Le 4. auroit eu pour titre *Impietas triumphata.* Il étoit deſtiné à *l'Hydra Socinianiſmi expugnata*, & au *biga fanaticorum everſa*, & au *fabula Præadamitarum refutata.* Ce ſont trois Ouvrages qui avoient été imprimez en divers tems. Le ſyſtême de Theologie de cet Auteur fut trouvé ſi methodique, (c) qu'on s'en ſervit dans les autres Academies, & qu'il le falut reimprimer pluſieurs fois. La derniere édition fût augmentée d'un très-grand nombre de notes où l'Auteur explique ſes ſentimens, & refute avec ſon feu ordinaire les cenſures de ſes ennemis. Elle parut, à Groningue l'an 1673. Si je remarque que Grotius eſt l'un de ceux qu'il a attaquez, c'eſt pour avoir lieu de detromper ceux qui ayant lu les *Acta Eruditorum*, s'imagineroient qu'il n'oſa le faire à viſage decouvert. On trouve dans le Journal de Leipſic (d) que Mr. Ittigius a cenſuré Matthieu Polus, qui avoit dit que Claude Saumaiſe, ſous le nom de Simplicius Verinus, refuta Hugues Grotius ſur l'explication de quelques paſſages du Nouveau Teſtament qui ſe raportent à l'Antechriſt. Mr. Ittigius pretend que ce fut nôtre Des-Marets, qui ſous le nom de *Johannes Simplicius* refuta cette explication de Grotius. J'ai 2. choſes à dire contre cela. 1. Il eſt très-certain que Saumaiſe après le nom de *Simplicius Verinus* dans deux Ouvrages qu'il publia contre Grotius l'an 1646. mais ces Ouvrages ne regardent point le traité de l'Antechriſt: l'un regarde la diſcuſſion de l'apologie d'André Rivet, avec qui Grotius étoit en guerre depuis long tems ſur la reünion des Chretiens; l'autre traite de la tranſubſtantiation. Voici le titre du premier. *Simplicii Verini ad Juſtum Pacium epiſtola, ſive judicium de libro poſtumo H. Grotii.* 2. Mr. Des-Marets ne deguiſa point ſon nom, lors qu'il écrivit contre Grotius au ſujet de l'Antechriſt, car il mit au frontiſpice de ſon livre tout ceci. *Diſſertatio (e) de Antichriſto, quâ expenditur & refutatur nupera Commentatio ad illuſtriora eâ de re Novi Teſtamenti Loca, Il. V. Hugonii Grotii credita; Eccleſiarum Reformatarum ſententia de Antichriſto Romano*

(c) Hinc primum mihi nata eſt hæc *synopſis Theologica*, non tam aliis, quam mihi & meis diſcipulis ſcripta primitus deſtinata: etſi favorabilius publicæ excerpta fuerit quam putaſſem, adeo ut ſæpius rogatus ſim, & in omnibus ſchola Reformatis vel publicè explicari, vel privatim proponi ſibi à viris clariſſimis in ea cynoſuram ſuorum Collegiorum mos fere conſtans fuerit. *Mareſ. in præfat. edit. tienne 1673.*

(d) Lapſum deprehendit in Matthæo Polo, qui Hugonis Grotii commentationem ad loca quædam Novi Teſtamenti à Salmaſio ſub Simplicii Verini nomine refutatam ſcribit, cum tamen à Mareſio ſub Johannis Simplicii nomine refutata fuerit. *Acta Erud. Lipſ. 1690. pag. 313.*

(e) *Ces Ouvrages ſut imprimé l'an 1640. in 8.*

vit le Duc de Bouillon en Hollande l'an 1631. afin d'être son Ministre à l'armée. L'année suivante il retourna au même pais avec la mere de ce Prince, & s'engagea au service de Messieurs les Etats, qui le donnerent pour Ministre à l'Eglise de Maestricht. Il repoussa & de vive voix, & par écrit, les efforts que firent les Ecclesiastiques de Liege, pour empêcher l'établissement des Eglises Reformées dans ce pais-là; & il eut d'ailleurs mille peines à dévorer, depuis que le Duc de Bouillon (*E*) eut épousé une femme Catholique. Il tâcha mais inutilement de le retenir dans la profession de l'Eglise Reformée, & par ce moyen il encourut la haine de la Duchesse; ce qui joint à d'autres ennuis, lui fit regarder comme une bonne fortune la vocation que l'Eglise de Boisleduc lui adressa l'an 1636. Il n'eut garde de la refuser. L'année suivante il devint Professeur dans l'Ecole Illustre de la même ville; & il remplit cette charge avec tant d'application & de succès, qu'on le souhaita à Francker l'an 1640. & à Groningue l'an 1642. Il refusa la premiere vocation, & accepta la seconde. Il fit sa harangue inaugurale à Groningue le 20. de Janvier 1642. †: & depuis ce tems-là jusques à sa mort il rendit de si grans services à cette Université, qu'elle passa pour l'une des plus florissantes du Pais-Bas. Messieurs de Berne bien informez de ces talens, lui offrirent en 1661. avec beaucoup d'avantages une chaire de Professeur en Theologie à Lausanne, dont il les remercia. L'Academie de Leide le demanda pour une semblable profession au mois de Mars 1673 ‡. Il l'avoit acceptée, mais il n'eut pas le tems d'en aller prendre possession; il mourut à Groningue le 18. de Mai de la même année, laissant deux fils dont je parlerai (*F*) ci-dessous. Je dirai

† *Tiré de la vie imprimée dans l'Ouvrage qui a pour titre*, Effigies & vitæ Professorum Academiæ Groningæ. *imprimé à Groningue l'an 1654.*

‡ *Et non pas l'an 1675. comme l'assûre Mr. Hofman, & après lui Konig.*

(*a*) *Imprimé à Amsterdam 1642. in 8. 2. vol.*

(*b*) Id præsertim tolerari non potest in Grotio, quod satis aperte negat Reges esse institutionis divinæ; quamdiquidem quidem judicibus illis eximis, *quorum institutio à Deo.* ut apparet Num. xi. 16. appellat Reges quos volumus *primum populo reparie.* Sam. Maresius in Antichristo revelato to. 1. p. 345.

(*c*) *Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans, mois de Nov.* 1695. *pag.* 227.

(*d*) *Avis important aux Refugiez. pag.* 210. 217.

(*e*) Ex conjugio Ducis Bullionzi cum Berghensi Comitissa, eximiæ formæ & sublimis ingenii fœmina, sed supra modum Pontificia, nova fuerunt certamina illi sustinenda. *Vita Professor. Groning. p.* 148.

(*f*) Quam defectorum nuptiarum gratia jam ante clam recuperat. *Ibid.*

Romano defenditur & confirmatur; authore Samuele Maresio, SS. Theol. Doctore & Professore, in Schola illustri Sylvæducensi, nec non ibidem Ecclesiæ Gallo-Belgicæ Pastore. Grotius ne garda pas le silence, il publia un *appendix ad interpretationem locorum Novi Testamenti quæ de Antichristo agnut aut agere putantur*, où il traita assez mal Mr. Des-Marets. Il ne daigna le nommer, il se contenta de le designer sous le mot injurieux de *Borborita*, par allusion au mot François *bourbe*, qui a une grande convenance avec les marais. Cet appendix fut vigoureusement refuté par un Ouvrage qui a pour titre. *Concordia* (*a*) *discors & Antichristus revelatus: id est Ill. Viri* Hugonis Grotii *apologia pro Papa & Papismo: quam præsentis Concordiæ inter Christianos faciendæ, exhibet illius Appendix ad interpretationem Locorum Novi Testamenti de Antichristo, modestè refutata duobus Libris, per Samuelem Maresium S. Theol. Doctorem & Professorem in Schola Buscoducensi & Eccl. Gallo-Belgica ibidem Ministrum.* On reprocha (*b*) entre autres choses à Grotius dans cette replique, qu'il n'avoit pas assez ménagé les droits des Rois. Ceci fait doute est singulier, car Grotius est refuté tous les jours (*c*), sur ce qu'il a trop soûmis les peuples à la puissance royale. Qu'on nous vienne dire après cela que les (*d*). Lutheriens sont les seuls qui aprouvent les maximes de Grotius; voici un Ministre Calviniste qui ne trouve pas que Grotius ait parlé assez favorablement de la Monarchie.

(*E*) *Le Duc de Bouillon eut épousé une femme Catholique.* [Ce mariage jetta Mr. Des-Marets dans mille embarras (*e*). Le Duc s'étoit engagé à l'abjuration quand il épousa Mademoiselle de Berghes (*f*), mais plusieurs raisons l'obligeoient à différer l'accomplissement de sa promesse. Or afin de faire croire qu'il vouloit changer par des motifs de conscience, il propofoit mille doutes à son Ministre. Il traîna ainsi 4. ou 5. ans. Monsr. Des-Marets dressa une relation de cette affaire; je ne sai pourquoi il ne l'a point publiée, on y trouveroit des choses curieuses. *Dum* (*g*) *aliùs in consilia & astutias Jesuitarum penetrat, quam voluissent, sibi accersiri nova Conjugis odium fatis vehemens, & sensit* Ducem *pedetentim ad publicam Pontificiorum communionem gradum sibi struere, in quo universalo per mille fraudes Jesuiticas, annis* 1634. *&* 1635. *transactis fuit. Ineresses Ecclesiæ, specialem Historiam illius defectionis, à Maresio diligenter collectam, publicijuris fieri, ut constaret quibus artibus Egregius alias ille Princeps, Reformatam Communionem deseruit, & ab illo tempore, non sine occulto Dei judicio, in illas incidit calamitates continuas, quibuscum quoad vixit, luctatus est.* Mr. de Puysegur (*h*) nous aprend que ce Duc se fit Catholique au mois de Janvier 1636. & que pendant quelque tems cela ne fut su que de très-peu de personnes.

(*F*) *Laissant deux fils dont je parlerai.*] L'aîné nâquit à Sedan, & fut presenté au batême par Elizabeth de Nassau Duchesse de Bouillon (*i*), qui lui fit donner le nom de Henri, qui étoit celui du Prince dont elle étoit veuve. Il étudia en Droit, & après y avoir pris ses licences, il commença à se preparer aux études du Barreau chez Charles *Des Marêts* son oncle, Avocat celebre au Parlement de Paris. Il plaida même quelque cause avec beaucoup de succès, & neanmoins il abandonna tout d'un coup cette profession, pour se consacrer à l'étude de la Theologie, & au ministere de la parole de Dieu. Voici le discours que lui tient son Pere dans une épitre Dedicatoire, (*k*) *Tu quidem, Henrice, tyrocinia posueras sacra facundia in Augustissimo Parisiensi foro, ubi post Licentia in utroque Jure gradum susceptum, cœperas Advocati munere defungi, sub Auspiciis Consultissimi & Amplissimi fratris mei; Et bellè tibi prima illa publicè dicendi initia processisse, audivi ipse ex ore Illustrissimi Præsidis Bellevræi, cùm ad Celsissimos Ordines Generales Legatum extraordinarium Regis Christianissimi egeret, fiquidem ipso Præside & Judice in aliqua causa pervenerat & triumpharat: adeoque postquam turpe otium, nec sine Numine, me*

(*g*) *Vita Professor. Groning. p.* 149.

(*h*) *Puysegur, Memoires, to. 1. p.* 135. *édit. de Holl.*

(*i*) *Sam. Maresius epist. dedicatoria 3. editionis Systematis Theologici.*

(*k*) *Id. ib.*

dirai auſſi (*G*) quelque choſe de ſes ancêtres. Il ne faut pas oublier qu'en l'année * 1652. il fut donné pour ſeul Miniſtre à l'Egliſe Wallonne de Groningue, où juſqu'alors il avoit prêché une fois tous les Dimanches, pour ſoulager le Paſteur de cette Egliſe, & ſans y être obligé. L'Academie de Montauban eut envie de l'apeller après la mort de Garriſoles †; & celle de Marpourg auſſi, quand on commença à la retablir ‡. Dans le grand nombre de querelles où il s'eſt vu engagé, il n'y en a point de plus longue, ni de plus ardente, que celle qu'il eut (*H*) avec Mr. Voetius. Il en eut une qui fut bien chaude, mais non pas de

* *Voïez Profeſſor. Groning. p. 153.*

† *Ibid. p. 152.*

(*a*) Sylvæducenſes . . . te Henrico, ad ſe evocarunt Caſſellis, ubi in aula Sereniſſimi Principis Lantgravii (à quo & ægre dimiſſus eſt, nec fine ſpecialibus benevolentiæ & beneficentiæ ſuæ rum Sereniatum teſtimoniis) linguâ Galliceâ fungebatur miniſterio ſacro, ferme à tempore tuæ hîc ad illud ordinationis. *Marefius ubi ſupra.*

(*b*) *On écrit ceci le 4. de Fevrier 1696.*

(*c*) *A la Haye 1670. in 12.*

(*d*) *Vita Profeſſor. Groning. p. 134.*

ab initio ob cauſas ſeculares (quid diſſimulem?) diſſuadente, & Domino Patrue tuo tandem conſentiente, animum appuliſti ad ſacra ſtudia, & corpus Juris cum corpore Scripturarum permutaſti, exemplo plerorumque virorum magnorum in veteri & renaſcente Eccleſia, omnia faciliora experta eſt. Il fut reçu Miniſtre l'an 1652. & il eut pour premier emploi celui de prêcher en François dans le temple Academique de Groningue. La même année il fut apellé à Caſſel, pour y être Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe. Il fut apellé l'année ſuivante par l'Egliſe Walonne de Boiſleduc, & accepta cette vocation, quoi qu'il fût très-ſatisfait de la Cour de Heſſe, où il reçut de grans temoignages de bonté & de conſideration *(a)*. Il ſervit l'Egliſe de Boiſleduc, juſques à ce qu'il accepta la vocation de celle de Delft l'an 1662. Depuis ce tems-là juſques à preſent (*b*) il s'eſt attaché à Delft, & s'y eſt aquis l'eſtime de tout le monde. Il refuſa en 1669. la vocation que l'Egliſe Wallonne de Leide lui adreſſa. Daniel Des Marets ſon cadet nâquit à Maeſtricht l'an 1635. Ayant été reçu Miniſtre, il fut collegue de ſon pere dans l'Egliſe Françoiſe de Groningue juſqu'en l'année 1656. après quoi il fut apellé à Middelbourg, & y ſervit l'Egliſe Françoiſe juſques à ce que celle de la Haye l'eût apellé l'an 1662. Son eſprit, ſon éloquence, ſon habileté, en un mot un grand merite lui aquirent tant de conſideration à la Cour de leurs Alteſſes d'Orange, qu'on pouvoit appeller cela proprement être en faveur. Le trône d'Angleterre où cette Cour fut élevée l'an 1689. donne un nouveau luſtre à la faveur que ce Miniſtre a continué de poſſeder, & dont il jouït encore aujourdui dans la glorieuſe & agreable retraite de Hontslaerdijk. Sa ſanté ne lui ayant point permis de continuer les fonctions du miniſtere, il s'eſt retiré dans cette belle maiſon, où il prend des ſoins utiles & agreables à S. M. B. Ces deux Meſſieurs ont eu part à l'édition de la Bible que l'on apelle *de Des Marets*, où le Libraire Elzevier n'épargna rien de ce qui concerne la beauté des caracteres & du papier. Mr. Des Marets leur pere s'engagea de ſon côté à un grand travail pour orner de notes cette édition, & ſe fit aider par ſes deux fils. J'ajoûte qu'ils publierent (*c*) *l'hiſtoire curieuſe de la vie, de la conduite, & des vrais ſentimens du Sieur Jean de Labbadie* avec la *modeſte refutation de la declaration en forme de manifeſte publiée par Jean de Labbadie pour juſtifier ſes deſſeins, ſes reſolutions ſchismatiques qui lui ont attiré une juſte depoſition.*

(*G*) *Quelque choſe de ſes ancêtres.*] Ils ont eu des charges conſiderables en Picardie. *Mareſii (d) inter ſuos Majores, Depenſes Prefectos, Gamachienſeſque Caſtellanos, poſſunt numerare; nec ita pridem* Davidis *patruelis, Breſſe in Armorica, Sardinie Gubernatore, Proprafectum egit:* Vauc-

quetiorum *verò familia, totâ Picardiâ nota eſt; Verum in eo potiſſimum ſolet* Mareſius *gloriari, quod ex parentibus ſit ortus pijs & probis, ac Religioni puriori ἀπὸ βρέφους addictiſſimis.* Voici les titres & les charges de David Des Marets ſon pere. *Pater ei fuit (e) Ampliſſ. & Conſultiſſimus* David des Marets *Dominus du Feret, Avimontii ejuſque Commenda Prator ſive Judex ordinarius, Baronatus item Chepienſis, Sancti Maxentii aliorumque pagorum Judex Civilis & Criminalis; in Regia Præfectura Vimacenſi Juriconſultus & cauſarum Actor eximius, & Notarius Regius, Regiſque Chriſtianiſſimi, Rerum Matritimarum in Occidno Mari Commiſſarius; eoque nomine gaudens eadem immunitate à Tributis ordinariis quâ Nobiles.* Il ſe maria l'an 1588. avec Madelaine Vaucquet fille d'un homme (*f*) conſiderable, & bien zélé pour l'Egliſe Reformée, & mourut l'an 1649. Sa veuve vivoit encore l'an 1654. Lambert Des Marêts pere de David fut touché de ce même zèle. Lambertus Davidis *pater, Civis Blangiacenſis honoratus & opulentus, Senior fuit in Eccleſia Domeſtica Principis Porciani, ſub auſpiciis Reformationis* (*g*).

(*H*) *Que la querelle qu'il eut avec Mr. Voetius.*] Elle commença l'an 1642. Mr. Voetius avoit publié des *theſes de idololatria indirecta*, où il blâmoit la conduite des Magiſtrats de Boiſleduc, touchant une confrairie de la Vierge établie dans leur ville depuis quelques ſiecles. Ils (*b*) avoient obligé les Catholiques Romains à y admettre les Proteſtans, après avoir retranché les ceremonies que l'Egliſe Reformée n'auroit pu ſouffrir. Mr. Voetius ſoutint que les Magiſtrats Proteſtans ne doivent point tolerer de ſemblables confrairies, & que les particuliers qui s'y enrôllent ſont fort mal. Mr. Des Marêts qui étoit en ce tems-là Profeſſeur dans l'Ecole Illuſtre de Boiſleduc, fut chargé de compoſer une Apologie pour les Magiſtrats qui toleroient la confrairie de la Vierge, & qui s'y enrôlloient. Son Ouvrage fut imprimé l'an 1642. ſous le titre de *defenſio pietatis & ſinceritatis Optimatum Sylveducenſium in negotio Sodalitatis quæ à B. Virgine nomen habet, teſtibus veritate & charitate.* Bien-tôt après on vit paroître un livre de Mr. Voet intitulé, *Specimen aſſertionum partim ambiguarum aut lubricarum, partim periculoſarum, ex tractatu nuperrime ſcripto pro ſodalitatibus B. Mariæ inter Reformatos erigendis aut interpolandis*, titulo, defenſio pietatis & ſinceritatis &c. Ce furent là les premiers actes d'hoſtilité de part & d'autre, & après cela il n'y eut plus moyen de s'en dedire; non ſeulement les gladiateurs avoient été apparlez, mais il y avoit même déjà du ſang repandu (*i*). Le combat s'échauffa, &

(*e*) *Ibid.*

(*f*) Johannes Vaucquetius Magdalenæ pater, Prætor Sanmauritii Fontiumque, & Juris patrii conſultiſſimus in Præfectura Vimacenſi, atque Regius Notarius, itidem columen fuit inter ſuos Eccleſiæ Reformatæ; quem Marefius recordatur ſe admodum puerum vidiſſe, venerandâ canitie ſenem, natum 93. vel 94. annos, integris mentis & corporis viribus ſacra noſtra frequentantem. *Ibid.*

(*g*) *Ibid.*

(*b*) *Voyez la Vie de Mr. Deſcartes compoſée par Mr. Baillet, tom. 2. p. 180 & ſuiv.*

(*i*) Ubi ſanguine bellum Imbuit, & primæ commiſit funera pugnæ. Deſerit Heſperiam, & cœli convexa per auras, Junonem victrix aſſatur voce ſuperbâ: Ecce inimicitiam cocant, & fœdera jungant: Quandoquidem Auſonio reſperſi ſanguine Teucros. *Virgil. Æn. lib. 7. v. 541.*

&

de longue durée, contre Mr. Daillé. J'en parle ailleurs *. Si je ne me trompe le dernier adverſaire qu'il ait combatu fut Mr. Wittichius, grand Carteſien, & Profeſſeur en Theologie. On ne ſauroit aſſez louër nôtre Des-Marets de ſa vigueur contre les Enthouſiaſtes, & contre les annonciateurs de grandes revolutions. On a pu voir comment il pouſſa Comenius †. Il ne fit pas plus de quartier à Labadie, ni au (*l*) Millenaire Serarius. Les extraits que je donnerai de ſon Ouvrage

* *Dans l'article* Daillé, *p.* 916. *col.* 1. *&* 917.

† *Dans la remarque E & G de l'article* Comenius.

& l'on revint ſouvent à la charge. Mr. des Marêts qui n'avoit fait que des (*a*) eſcarmouches pendant les années 1643. & 1644. donna bataille l'an 1645. Voici le titre du livre qu'il publia. Samuelis Mareſii *Theologi Ultima patientia tandem expugnata à* D. G. Voetio *Ultrajectino Profeſſore & quibuſdam illius aſſeclis; ſive Modeſta & Neceſſaria defenſio tripartita, tum ſui ipſius, tum eâ occaſione cauſæ Procerum Sylvæducenſium & Decretorum Synodicorum circa illam, ipſi extorta variâ ac longâ contumeliarum ſerie, ac præſertim nupero libello famoſo, Belgicè edito, & inſcripto,* Kort ende oprecht verhael, &c. Le Profeſſeur d'Utrecht ne paroiſſoit guere ſur le champ de bataille (*b*); il y envoyoit ou ſon fils, ou ſes amis: mais le Profeſſeur de Groningue ne ſe laiſſoit pas donner le change; il frapoit toûjours le pere directement. Vous comprendrez où ils en étoient, après avoir fait durer la guerre autant que dura le ſiege de Troye, vous le comprendrez, dis-je, par l'Ouvrage que Des Marêts publia l'an 1652. en voici le titre *Auctarium primum Bibliothecæ Theologicæ* D. Gisberti Voetii *nuper recuſæ cum virulentâ præfatione; continens.* 1. *Summariam deductionem litis decennalis quæ ipſi cum* Samuele Mareſio, *licet pacem & amneſtiam ſemper deprecante, hactenus interceſſit.* 2. *Vindicias Conditionum Amneſticæ & Reconciliationis partibus oblatarum, à R. R. Deputatis Synodi Groning. Omlandicæ, ab hoc admiſſarum & ab illo rejectarum.* 3. *Conditiones iniquiſſimas & impracticabiles, ab ipſo* D. Voetio *pro imperio præſcriptas; Ad ejus pertinax odium & animum invincibiliter irreconciliabilem toti Belgio demonſtrandum.* 8. On croit que cette querelle qui dura encore 18. ans n'auroit fini que par la mort des parties, ſi un interêt commun ne les eût portées à s'accorder, afin de reünir toutes leurs forces contre un party de (*c*) Theologiens qui étoit auſſi odieux au Profeſſeur de Groningue, qu'à celui d'Utrecht. Ce qu'il y eut de remarquable dans cette diſpute, fut que d'un côté les Curateurs de l'Academie de Groningue, & de l'autre le Magiſtrat d'Utrecht offrirent leur mediation aux parties, qui ayant été acceptée, on regla d'abord qu'il y auroit une ceſſation de tous actes d'hoſtilité pendant le traité de paix. En ſuite on travailla aux preliminaires: les Mediateurs ſe depêchoient les uns aux autres Courier ſur Courier, pour convenir du tems & du lieu où ſe tiendroient les conferences, & du choix des deputez Plenipotentiaires. Tout cela devint inutile, parce que pendant ces preliminaires le party d'Utrecht rompit la treve, ayant publié un livre très-injurieux à Des Marêts. L'enlevement du Prince de Furſtemberg ne diſſipa pas davantage les conferences de la paix generale qui ſe traitoit à Cologne l'an 1674. que ce livre diſſipa le projet de paix entre ces deux Profeſſeurs. Si l'on veut voir mes preuves en original, on n'a qu'à lire ce qui ſuit. (*d*) *Caduceum injicere conati ſunt Nobiliſſimi & Amplifimi hujus Academia p.t. Curatores... Scripſerunt enim ut ſuum Ultrajectum, & ſtipulati ſunt ut interim dum ipſi conveniremus cum Delegatis quibuſdam ex N. N. & A. A. illo Magiſtratu ad totum negotium componendum, armiſtitium bonâ fide ſervaretur, nec quicquam directè vel indirectè, mediatè vel immediatè ultra emitteretur. Sed vix dum in has conditiones N. N. & A. A. Magiſtratum Ultrajectinum, re communicatâ cum* D. Voetio *& ſuis bonâ fide conſenſeratis, & adhuc de loco, tempore & perſonis conventum preliminariter agebatur per Tabellarios hinc indè inter Procures utrosque miſſos, cum ecce novus iterum libellus convitioſus & famoſus, ſub nomine Chabanæi, contra fidem publicam in me Ultrajecti prodiit.*

Cette querelle * étant l'une des plus remarquables qui ait été entre deux Thcologiens Proteſtans, & ayant été feconde en livres plus qu'on ne ſauroit ſe l'imaginer, j'avois deſſein d'en donner toute l'hiſtoire, avec la liſte chronologique de tous les écrits qu'elle produiſit; mais j'ai trouvé que cette entrepriſe demandoit plus de lumieres, & plus de recherches que je n'en pouvois aporter, & qu'elle tiendroit trop de pages. Je la laiſſe donc à ceux qui travaillent aux Annales eccleſiaſtiques, ou à l'hiſtoire literaire du XVII. ſiecle, & je finis cette remarque par un éclairciſſement qui pourra deſabuſer pluſieurs perſonnes. J'avois oüi dire en France à bien des gens, qu'un (*e*) Jeſuïte publia un livre qui ne contenoit autre choſe, que les injures que ces deux celebres Profeſſeurs ont divulguées l'un contre l'autre, & qu'il a donné ſes concluſions en cette maniere, *Quand même on ſuppoſeroit que les deux tiers des accuſations ſeroient fauſſes de part & d'autre, l'autre tiers étant veritable rend dignes de punition corporelle ces deux Ecrivains, qui ont neanmoins proteſté durant le cours de la querelle qu'ils ſouhaitoient une bonne reconciliation.* Je n'ai trouvé en ce païs-ci aucune perſonne qui ait connoiſſance d'un tel livre; & des gens dignes d'être crus en ces matieres m'ont dit qu'il n'a jamais exiſté.

* *Touchant ſon origine voyez la 463. lettre de Voſſius.*

(*e*) *Quelques-uns diſoient qu'il ſe nommoit* Jaques Tirinus, *mais cela n'eſt pas vrai. Il étoit mort avant le commencement de cette querelle. Ceux qui me diſoient cela ſe trompoient apparemment ſur ce qu'ils recevoient probable que Des Marêts ayant publié un* Anti-Tirinus, *avoit invité Jaques Tirinus.*

(*l*) *Ni au Millenaire Serarius. Les extraits que je donnerai.*] Pierre Serarius qui fut enfin depoſé du miniſtere à cauſe de ſes erreurs, publia un livre l'an 1663. où il annonça que la conjonction des Planetes au ſigne du Sagittaire préſageoit de grandes revolutions: pluſieurs autres livres Latins & Flamans annoncerent la même nouvelle. Mr. Des Marêts refuta cette pretenſion, dans quelques theſes qu'il fit ſoutenir. Serarius écrivit contre ces Theſes, ce qui obligea Mr. Des Marêts à mettre au jour (*f*) un Ouvrage qu'il intitula *Chiliaſmus enervatus*, & qui contient outre ces Theſes trois Diſſertations contre une partie des reponſes de Serarius. Il dedia ce livre à ſon adverſaire, & lui repreſenta fagement que la doctrine des Chiliaſtes rendoit odieuſe aux puiſſances la Religion Reformée: car comme ils pretendent que la proſperité

(*a*) *Voyez-en la liſte dans l'appendix du* Tribunal iniquum, *pag.* 151. 152.

(*b*) *Il y fut en perſonne l'an* 1648. *à la tête du premier volume de ſes Diſputes Theologiques. Voyez la longue preface de ce volume.*

(*c*) *Ceux qu'on nomme Cocceiens. Mr. Des Marêts de ſtatu afflicto ſtudii Theologici pag.* 3. *l'appelle factionem Carteſio-Lovenſiano-Remonſtrantican.*

(*d*) *Marets in præfatione Theologi paradoxi retuſi & refutati. Ce livre fut imprimé à Groningue l'an* 1649.

(*f*) *L'an* 1664.

Ouvrage contre ce Millenaire seront agreables aux gens de bon sens. Il fit beaucoup de tort (*K*) aux Jansenistes sans y penser, en declarant que leurs opinions étoient les mêmes que celles des Reformez. Sa reputation lui fit avoir une grande

perité de l'Eglise depend de la destruction de toutes les Souverainetez temporelles, ils portent les peuples à se foulever, afin de faire venir le siecle d'or du Christianisme, ou le regne de mille ans. Il lui represente les seditions dont l'Angleterre fut agitée en suite du dogme de la 5. Monarchie, & la mortification que les Chiliastes avoient euë depuis peu, en voyant évanouïr par la paix de Pise les esperances qu'ils avoient fondées sur les démêlez de la France avec le Pape. L'affront fait au Duc de Crequi dans Rome l'an 1662. irrita beaucoup Sa Majesté très-Chretienne. On faisoit passer des troupes en Italie; les ames credules, & sur tout les Millenaires, ne douterent point que la Bête de l'Apocalypse ne dût perir ce coup-là, & ils ne putent s'abstenir de publier leurs esperances. Ainsi le Traité de Pise qui sans nulle effusion de sang, & sans aucun vrai dommage pour la Cour de Rome termina ce démêlé, fut un coup de foudre pour eux. Mr. Des Marêts ne manqua point de renouveler à son adversaire le souvenir de cette terrible mortification. Il remarque qu'on avoit publié dans Londres l'an 1656. que Rome seroit detruite l'an 1666. & que le jour du jugement arriveroit l'an 1711. Bien des gens s'étoient flattez que la guerre qui se preparoit en France contre Alexandre VII. pour venger l'affront du Duc de Crequi Ambassadeur de cette Couronne, verifieroit le premier article de la prediction. Jugez si la paix de Pise leur fut agreable. Ce qu'il dit touchant la conjonction des Planetes au Sagittaire est curieux: elle se fit l'onziéme Decembre 1662. Un livre Flamand assûra, suivant les observations de l'Astrologue *Theodorus Hoen*, qu'on n'avoit point vu de semblable conjonction depuis celle qui se fit au signe (*a*) d'Aquarius, lors du deluge de Noé. Serarius apuyé sur cet écrit, & sur un autre qui avoit paru en Allemand, fit une dissertation Latine pour montrer que la conjonction des Planetes au Sagittaire, le dernier signe du trigone ignée, *ignea triplicitatis*, étant bien considerée avec toutes ses circonstances *antecedentes & concomitantes*, predisoit le prochain avenement de JESUS-CHRIST pour la conversion des Juifs, pour la ruine du Pape, & pour l'établissement de la Monarchie millenaire. Mr. Des Marets le refute solidement, & observe que selon Alstedius cette Monarchie commencera l'an 1694. & que selon Theodore Hoen, la conjonction au Sagittaire devoit produire l'embrasement de l'Univers. Il se moque de cela, & dit que le Sagittaire ne peut passer pour un signe ignée, qu'à cause qu'il contraint les gens à faire un grand feu chez eux pour se garantir du froid: & il observe qu'au tems de la conjonction il gela horriblement plusieurs semaines. Et sur ce que Serarius disoit, que la conjonction qui se fit au même signe le 9. Octobre 1603. exerçoit encore ses mauvais effets, Des-Marets lui repond fort plaisamment, qu'il est bien étrange qu'elle n'ait pas dechargé encore toute sa colere, *mirum est ejus virus nondum defæcuisse*. Il observe que Serarius étoit bon ami de Paul Felgenhawer, qui fit imprimer (*b*) un livre l'an 1655. où il s'attribuë plus d'une fois les lumieres prophetiques, & où il promet aux Juifs toutes sortes de bonnes nouvelles. Mais il ne s'accorde pas avec l'Auteur d'un écrit intitulé *Judæorum excitabulum matutinum, sive Judæus redux*, où l'on assûroit que la conversion des Juifs commenceroit l'an 1664. & qu'elle seroit suivie bien-tôt de leur retour dans la Palestine où ils vivroient le plus delicieusement du monde.

(*a*) *Selon Serarius, qui se fonde sur le même Hoen, & sur les tables des conjonctions, elle se fit dans le signe des Poissons.*

(*b*) *A Amsterdam 1655. Il est intitulé,* Bonus nuncius Israëli.

En considerant cette multitude de Docteurs Chretiens qui predisent depuis tant de siecles une grande revolution de foi, j'ai été curieux de savoir si l'on trouve de semblables gens dans les autres religions; & j'ai trouvé entre autres choses qu'il y a des Mahometans qui laissent (*c*) des legs à un Prophete inconu, qui doit venir delivrer le monde de la tyrannie de l'Antechrist: & que les Perses croyent que Mahomet Mahadi fils d'Hossen, second fils d'Ali, n'est point mort, & qu'il se tient dans un lieu caché, d'où il fortira un jour pour refuter toutes les erreurs, & pour reünir tous les hommes à une même creance. Il prêchera à cheval, & commencera à le faire dans la ville de Mazadelle, où on lui tient toûjours un cheval prêt (*d*). Cela ressemble en quelque chose à l'opinion de plusieurs Chretiens touchant le Prophete Elie. Il ne faut pas etre surpris que l'on persuade de telles chimeres aux Mahometans; car le Prince de Bassora peut leur faire acroire qu'il est le premier des favoris de Mahomet, & que son credit est si grand auprès du Prophete, que sur ses lettres de change on donne aux porteurs telle ou telle place dans le Paradis. Il y a une banque chez lui pour l'expedition de ces lettres; il signe une police selon laquelle on aquiert la possession d'un certain endroit du ciel, plus ou moins avantageux, à proportion de la somme qu'on lui compte. (*e*) *Il prencipe di Bassora pretende esser de' Confidenti di Mahometto, e haver maggior autorita degl' altri, in virtu della quale concede à gente simplice pezze di cielo, segnando polize di cambio di tanto e tal sito nel Paradiso, secondo il dinaro che ne riceve.*

REVOLUTIONS de religion esperées par des Mahometans.

(*c*) *Ne testamenti se fanno legatarii à certo profeta incognito, che dee venir liberar il mondo dalla tirannide del Antichristo.* Giornale de Letterati du 31. de Mars 1673. pag. 33. dans l'extrait *del Viaggio all' Indie Orientali del P. F. Vincenzo Maria di S. Caterina da Siena, Procuratore generale de Carmelitani Scalzi.*

(*d*) *Ibid.*

(*K*) *Beaucoup de tort aux Jansenistes.*] L'an 1651. il publia un Ouvrage dont voici le titre, *Synopsis vera Catholicaque doctrinæ de Gratia & annexis quæstionibus; propositis partim libello qui anno superiori à Jansenitis in Communione Romana Gallicè prodiit sub hoc titulo*, Catechismus Gratiæ, *& postea recusus fuit sub isto*, Elucidationes quarundam difficultatum de gratia; *partim brevibus ad illam Scholiis Theologicis*. 4. Dès l'année suivante on vit paroître à Paris un petit livre composé par les Jesuïtes, & intitulé *les Jansenistes reconnus Calvinistes par* SAMUEL DES-MARES, *Docteur & premier Professeur de Theologie en l'Université de Groningue, & Ministre ordinaire du temple Academique, dans sa version Latine du Catechisme de la grace des Jansenistes, imprimée à Groningue l'an* 1651. On insere dans ce petit livre la preface que Monsr. Des-Marets a mise au devant de sa *Synopsis*, & on

(*e*) *Ibid.*

grande autorité jusques dans les pais étrangers : de sorte qu'un homme qui avoit composé en Allemagne un livre fort (*L*) desobligeant contre lui, reçut ordre de le supprimer.

MARGARIN (CORNEILLE) Abbé du Mont Cassin, & Archiviste general de l'Ordre, a été un des grans Compilateurs qui ayent vécu dans le XVII. siecle. Il nâquit l'an 1605. & il est mort l'onziéme Fevrier 1681 *. Les Ouvrages qu'il a publiez ne donnent qu'une idée imparfaite de son application infatigable. Pour se la bien representer, il faut joindre ce (*A*) qui n'est pas imprimé avec ce qui l'est.

* Prosper Mandosius in Bibliotheca Romana, centur. 5. n. 66.

MARIANA (JEAN) né à Talavera au Diocese de Tolede, se fit Jesuïte le premier de Janvier 1554. Il étudioit alors à Complute, & il étoit âgé de 17. ans. Il devint un des plus habiles hommes de son siecle, grand Theologien, grand Humaniste, profond dans la connoissance de l'Histoire Ecclesiastique, & de l'Histoire profane, bon Grec, & docte dans la langue sainte. Il alla à Rome l'an 1561. & y enseigna la Theologie. Au bout de quatre ans il s'en alla en Sicile, & y enseigna pendant deux années. Il vint à Paris l'an 1569. & y expliqua Thomas d'Aquin pendant cinq ans. Sa santé ne lui permit pas de continuer, & l'obligea à s'attacher à des études moins penibles. Il s'en retourna en Espagne l'an 1574. & passa le reste de ses jours à Tolede. Il y mourut le 17. de Fevrier

(a) Dallæus, in Vindiciis Apologiæ pro duabus Synodis, parte 1. cap. 6. pag. 130. 131.

(1) Hier. ab Angelo Forti. Epist. 1. a. D. 1674. edita. p. 14. 15.

(b) Mr. Daillé à la page 428. du même livre parle ainsi : Ex his fuis lapidibus nihil ad eum pro exspectatis triumphis reddisse videtur, quam à Romanis quidem librorum censoribus eam notam, de qua non erat, quod hic tantopere glorietur, à Jansenianis vero tribunal & maledictorum plastra, quæ in eum ab Hieronymo illo personato, de quo alibi supra diximus, tota plaudente Latetia effundi inviti ac dolentes spectavimus.

(c) Pag. 428.

(d) C'est Mr. Hermant. Il se deguise sous le nom de Hieronymus ab Angelo forti.

on se prevaut de tout ce qu'il a remarqué, pour faire voir que dans les matieres de la Grace, & dans leurs annexes, les sentimens des Jansenistes sont les mêmes que ceux de Calvin. Depuis ce tems-là il paroissoit peu de livres contre les Jansenistes, où l'on ne leur reprochât la sympathie que le Professeur de Groningue avoit reconuë entre eux & sa secte. Comme cela fit beaucoup de chagrin & beaucoup de tort à ces Messieurs, ils écrivirent violemment contre lui. Mr. Daillé l'en fit souvenir dans l'Apologie de l'Apologie des Synodes nationaux d'Alençon & de Charenton. (*a*) *Hoc ne negetur, narro illis ipsis, quos tantopere predicat, Jansenianos, quos cordatos dicit, quos gravissimos argumentatores censet, hos inquam ipsos narro jam ante quadriennium tres libellos longe facerrimos ac nequissimos, convitiis & maledictis prodigiis refertos, contra ipsum edidisse ; in quibus, quod credo, ausus esset iis male palpari, ita ferociter vecalcitrant, ut nihil mitius cogitasse videantur, quam ut laudatorem hunc suum miserè dissereret ac laniaret. Sein' tu quæ ei pro suis laudibus grates reddant ? Quibus elogiis virum talibus pro meritis exornent ?* (1) Virulentissimum scriptorem *vocant* ; artis diabolicæ multoties convictum, hominem frontis ad omne mendacium prostitutæ, Theologastrum, Sophistam, Sycophantam dira calumniandi libidine citra modum ac legem efferatum, protervum, ominosum convictatorem, audacissimum impostorem, fanaticum vatem. *Piget plura de tetrimmis istorum convitiatorum venenis dicere. Hos suos tabiosissimos ac maledicentissimos obtrectatores, pro laudibus, quibus immerentes afficerat, turpissimis probris rependentes, & plenis in eum plaustris effundentes habet tamen Epicrita pro cordatis, gravibusque disputatoribus* (b). La même Apologie nous (*c*) aprend 1. que David Blondel écrivit à Des-Marets, pour le blâmer de s'être mêlé dans les querelles des Jansenistes & des Jesuïtes. 2. Que le Janseniste (*d*) qui avoit tant mal traité Mr. Des-Marets avoit forgé un Roman ; c'est que les Ministres de Charenton avoient poussé celui de Groningue, à reconoître pour orthodoxes les disciples de Jansenius, afin de les rendre odieux aux Jesuïtes, & de se venger des injures que les Jansenistes avoient publiées contre Labadie. Mr. Daillé repond que ceux qu'on accuse de cet artifice en sont si innocens, qu'ils auroient conseillé de très-bon cœur à leur confrere de Groningue, de n'entrer pas dans cette querelle, mais de laisser batre ces deux partis. *Qua quam falsa, quamque mendaciter conficta sint, nemo scire vel testari melius atque certius potest, quam Epicrita, qui sui in edenda illa Janseniana catecheseos censura consilii unus sibi optime conscius est. Nos quidem, quos fabulator totius rei auctores fuisse fingit, tantum ab eo quod iste commiscitur, abfuisse novit Deus, ut Epicritam, si nos ille consuluisset etiam à scribendo deterruisti fuerimus, suasurique ut bene compositos cum suis Bitis Bacchios inter se digladiari, dignique utrimque Romano supercilio iris ac ictibus bacchari fineret ; neve quos certandi rixandique æstus atque libido tam commoda commiscerat, eos intempestivo alloquio divulsos in se provocaret, atque converteret* (c).

(*L*) *Un livre fort desobligeant contre lui.*] Il étoit intitulé *Ismaël Gallus*. L'Auteur nommé Steinbergius vivoit à Herborn, sujet des Comtes de Nassau, qui l'obligerent à supprimer son Ouvrage (*f*).

(*A*) *Ce qui n'est pas imprimé avec ce qui l'est.*] Voici ses Ouvrages de la premiere espece. *Jansenianus magnus Anicia familia restituitus. Discerso Apologetico in corroboratione della verita di un instrumento concernente la famiglia de Capizucchi. Bullarium Cassinense* en deux tomes. *Inscriptiones antiquæ Basilica sancti Pauli de Urbe. Dictionarium Longobardicum.* Ce qui n'est pas imprimé consiste en un gros Recueil indigeste de vieilles pancartes qui font 8. volumes, que l'on garde dans le Vatican. En voici le titre. *Thesaurus Historicus sacræ & politicæ veritatis in S. R. E. Agre ipsis Autographis monumentis à vetustissimis antiquitatum tabulatis per diurna sæcula absconditus, in tomos octo distributus, & ad sanctissimos Innocentii XI. P. M. pedes ea quæ deest* (g) *Prosequente veneratione & alacritate humillimè depositus per D. Cornelium Margarinum Abbatem Cassinensem, ad certam Chronologiæ normam juxta Indictionum rationem ipsa testante veritate expositus* (g).

(e) Dallæus ibid. pag. 133. 134.

(f) Voyez le 5. tome des Oeuvres de Jaques Alting. p. 393.

(g) Prosequente per Manfredum Bibliothecæ Romanæ, centur. 5. n. 66. pag. 332.

vrier 1624. (*A*) à l'âge de 87. ans. L'Inquisition se servit de lui dans plusieurs affaires d'importance; mais de son côté il eut bon besoin (*B*) d'être patient, & d'avoir assez de courage pour supporter avec constance les rigueurs de l'adversité *. Ce qu'on remarque de sa (*C*) chasteté est tout-à-fait singulier. Il publia plusieurs

* Tiré de Nicolas Sotwel, Biblioth. Hispan. Scriptor. Societat. p. 477.

(*A*) *Le 17. de Fevrier 1624. âgé de 87. ans.*] Dom Nicolas Antonio qui avoit lu tout cela dans Alegambe, n'a pas laissé d'assurer (*a*) que Mariana mourut le 17. de Fevrier 1623. âgé de 90. ans. Sur cela je me fie plus aux deux Jesuites qui ont compilé la Bibliotheque de l'Ordre, qu'à lui, ni qu'à Bernardin Giraldi (*b*), qui assure que Mariana mourut l'an 1632. âgé de 96. ans. *Jesuitarum quos ætas nostra vidit annosissimus, qui abhinc biennium pie obiit diem suum nonagintà sex annos natus.*

(*a*) Nicol. Anton. Biblioth. Hispan. to. 1. p. 561.

(*b*) Bernardin. Giraldus Patavinus, in Apologia pro Senatu Venet. data de Padoue le 1. de Decembre 1634.

(*B*) *De son côté il eut bon besoin d'être patient.*] Si j'avois pu consulter sa vie composée (*c*) par Thomas (*d*) Thomaius de Vargas Historiographe du Roi d'Espagne; j'aurois pu sans doute donner ici quelque detail des perfections que Mariana eut à souffrir; mais je n'en puis dire que ces paroles des deux Bibliothecaires des Jesuites. (*e*) *Ipse vicissim multa perpessus adversa, admirabili animi æquitate, & omnium virtutum documento se malis superiorem esse probavit. Exercitam senectutem Toleti produxit usque ad diem XVII. Februarii anni Domini* MDCXXIV. Ajoûtez à ce passage ce qu'ils nous diront ci-dessous, quand je parlerai du livre du changement des monnoyes.

(*c*) Alegambe & Sotwel en font mention dans l'article de Mariana. Dom Nicolas Antonio n'en parle point dans la longue liste qu'il a donnée des Ecrits de ces Thomains imprimez & à imprimer. Il le nomme Tamajus.

(*d*) Mr. Teissier Biblioth. Bibliothecar. p. 308. & 389. le nomme Tamaüs.

(*e*) Alegambe, p. 298. Sotwel, p. 477.

(*C*) *De sa chasteté est tout-à-fait singulier.*] Ceux qui ont lu les nouvelles Lettres du Critique de Mr. Maimbourg, y auront vu cette singularité exprimée de cette maniere. „ Vous „ (*f*) n'estes point gens à croire cela, ni peut-„ estre ce que le P. Alegambe témoigne du Je-„ suïte Mariana mort l'an 1624. après avoir vé-„ cu prés de nonante ans dans l'étude la plus „ exacte de la chasteté, d'où est venu peut-„ estre, ajoûte l'Historien, que ses (*1*) mains „ furent aussi souples & maniables après sa mort „ que s'il eust esté en vie. J'avoüe franchement „ que je ne voi pas la liaison de ces deux choses. „ Je croi comme lui qu'il feroit bien difficile de donner une raison naturelle d'un tel effet de la chasteté; & quant aux raisons miraculeuses, je ne fai pas sur quel raport, ou sur quelle analogie on les pourroit apuyer. Peut-être se fondera-t-on sur l'argument des contraires, & cela en consequence d'une tradition monachale, qui établit que tous ceux qui ont à faire à des Religieuses, sont accusez & convaincus de cette action après leur mort, par une certaine roideur qui se remarque dans la partie par laquelle ils ont peché. (*b*) *Notabile est quod Mariani* (*i*) *dicunt, eum qui spurium ex moniali procrearit, singulariſſime à Deo poſt mortem puniri, uti celeberrimus Medicus* Leonellus Fuantinus c. 7. ſecundæ partis Practicæ Medicinalis *hoc myſterium naturæ aperuit*, Qui coit, inquiens, cum Monacha vel moniali, quando talis moritur, remanet virga ejus tenſa. *Unde dicitur in carmine apud vulgares:*

Qui monacha potitur, virgâ tendente moritur.

(*f*) Polygamie triomphante, ou traité des Sentimens des Theologiens Romains, comme il a avenu la Sainte Vierge pour le chef de leur Religion.

(*1*) C'est ainsi que ces Auteurs nomment les Casuistes Romains, comme j'ai avertu la Sainte Vierge pour le chef de leur Religion.

Cujus & meminit Wolfgangus Hildebrandus Mag. Nat. l. 1. c. 31. p. 34. Erford. impreſſ. 16. 22. *Et ferteam etiam moniales ſuprate poſt mortem peculiari ſigno notantur, quod honoris & pudoris ergò retinetur. Certe ſi miraculis hæc quotidie contingerent pauciores ſpurii invententur.* Je remarquerai par occasion quelques singularitez fort notables qui se trouvent dans Alegambe, sur la chasteté de certains Jesuïtes. Il dit que le Pere Gil qui mourut l'an 1622. à l'âge de 73. ans, ne connoissoit de visage aucune femme, tant il prenoit garde que ſes ſens ne s'arrêtassent sur ces objets. Il se craignoit lui-même; il avoit presque horreur de se toucher; & il rendit graces à Dieu d'avoir la vûe mauvaise, parce que cela lui avoit fourni de grans remedes de chasteté. (*k*) *Erat ſeverißimus ſuorum ſenſuum cuſtos: nullam tot annis feminam de facie noverat: ſe quoque ipſum attingere quodammodo horrebat. Agebat Deo gratias pro hebetata ſibi acie oculorum; ex quo multa commoda caſtimoniæ perſentiſceret.* Le Pere Costerus (*l*) avoüa que jamais sa chasteté ne fut vaincuë par aucun mouvement irregulier, ni par quelque imagination mal honnête. Le P. Cotton qui avoit été Confesseur d'un Prince fort impudique, & dont la Cour avoit fuivi la maxime, *Regis ad exemplum totus componatur orbis*, mourut vierge & conserva de telle sorte la pureté interieure qu'il avoit horreur de tout ce qui pouvoit choquer cette vertu; & il avoit l'odorat si fin à cet égard, que les personnes qui l'aprochoient après avoir violé les loix de la chasteté, excitoient en lui un ſentiment de puanteur insupportable. (*m*) *Caſtitatem impenſe coluit, & Virginitatis decus ad extremum uſque obtinuit. Senſum frenabat accurata cuſtodia, & horrore quodam impuritatis; * quam etiam in iis qui ſe illa ſpoliaſſent, ex gravedinis neſcio qua diſcernebat.* Le Pere Spiga qui mourut l'an 1594. âgé de 74. ans passoit pour vierge; il n'avoit jamais regardé aucune femme, & il n'auroit pu distinguer ses propres nieces les unes des autres, quoi qu'il eût été leur Confesseur, & il auroit entré chez elles pour rien du monde, quand il savoit qu'elles étoient seules. *Caſtitati* (*n*) *tuendæ, nunquam feminas intuitus eſt. Neptes ſuas, quas crebrò confitentes audierat, inter ſe diſtinguere neſciebat; ad illas, ſi domi ſolas eſſent, non poterat induci ut intraret, quantiſcunque imminenti negotio urgeretur. Opimio conſtans ſuis, Virginitatis illi decus uſque ad extremum cuſtodiit.* Je m'étonne qu'Alegambe n'ait point dit ce qu'on raconte du Jesuïte Possevin, qu'ayant *à lire* Tibulle *à cause de sa belle latinité*, il prioit Dieu les genoux en terre que les vers d'amour de ce Poëte ne lui inſpiraſſent point d'amour. Mr. Menage (*o*) qui raporte cela venoit d'assurer, qu'il avoit oüi dire au P. Sirmond qu'ayant lu le jugement que faiſoit Photius du Roman d'Achilles Statius, par lequel il paroiſſoit que ce Roman étoit rempli d'obſcenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas amides Jesuïtes, plaisanta un

(*a*) Nicol. Anton. Bibliotheca Hiſpan. to. 1. p. 561.

(*b*) Bernardin. Giraldus Patavinus, in Apologia pro Senatu Venetæ, datée de Padoue le 1. de Decembre 1634.

(*c*) Alegambe & Sotwel en font mention dans l'article de Mariana. Dom Nicolas Antonio n'en parle point dans la longue liſte qu'il a donnée des Ecrits de ces Thomains imprimez & à imprimer. Il le nomme Tamajus.

(*d*) Mr. Teiſſier Bibliotheque. Bibliothecar. p. 308. & 389. le nomme Tamaüs.

(*e*) Alegambe, p. 298. Sotwel, p. 477.

(*f*) Nouvelles lettres pag. 685.

(*1*) Caſtitatis cultor ſtudioſiſſimus, cujus aliquis effectus eſſe potuerit quod mortuo manus fuerint ita tractabiles ac ſi viveret.

(*i*) *Ceci ainſi que ces Auteurs nomment les Casuiſtes Romains, comme j'ai avertu la Sainte Vierge pour le chef de leur Religion.*

(*k*) Alegambe, pag. 369. col. 1.

(*l*) Virginitatem nulla unquam cogitatione aut ideo coro motu oppugnatam ſe ſervaſſe teſtatus eſt ipſe aliquando. *Idem pag.* 118.

(*m*) *Idem pag.* 379. col. 2.

(*n*) *Idem pag.* 401. col. 1.

(*o*) Menage. Anti-Baillet. to. 2. pag. 333. contre Nicius Erythræus & de Voſſius. Cet éloge ne ſe trouve point dans la p. 2. Pinacotheca d'Erythræus.

ſieurs livres *, & entre autres une Hiſtoire (D) d'Eſpagne, que pluſieurs regardent comme un chef-d'œuvre. C'eſt lui qui fit imprimer un Ouvrage de

* Voyez-en les titres dans Moreri.

un jour à leurs dépens à la Cour du Roi d'Eſpagne. Il aſſûra qu'ils portoient ſur eux une herbe qui amortiſſoit de telle ſorte la nature, que par l'efficace de ce ſimple ils pouvoient converſer impunément avec les femmes. Philippe II. ayant pris cela au ſens literal voulut ſavoir ce que c'étoit que cette herbe, & ayant donné ordre que l'on preſſât les Jeſuïtes de la lui montrer, il aprit qu'elle s'apelloit la crainte de Dieu. *Feſtivum* (a) *eſt quod refert Nicolaus Orlandinus libro quinto hiſtoriæ Societatis* JESU. *Petrus Faber & Antonius Araozius aulam Philippi ſecundi Hiſpaniarum Regis adierant, & tam primum in illud regnum Societatis nomen invexerant.* Quibuſdam autem inſtar erant miraculi, quòd cum omni genere ſexuque promiſcuo tam verſarenturin innoxii. Nec dubitavit in media curia Melchior Canus bellè jocari, Patres Societatis JESU herbam quandam ſecum ſolitos circumferre, quæ vim haberet interimendæ libidinis: eoque velut antidoto tutò poſſe inter fœminarum verſari greges, & confirentibus puellis aurem ſalva integritate præbere, *&c.* Ea vox, *&c.* ſenſim ſparſa per curiam ad Principis pervenit aures. Qui rei auditæ curioſus inveſtigator Johannem de Zuniga (is erat ei velut morum magiſter ac cuſtos) ad Patres miſit ſciſcitatum quod herbæ genus illud eſſet, *&c.* *Non negavit Araoſius hujus virtutis herbam ſe habere: & cùm Johannem aliquandiu ſuſpenſum reſponſi ambiguitate tenuiſſet, quo majorem audiendi cupiditatem accenderet.* Hæc, inquit, herba communi ſermone Timor Dei nuncupatur, *&c.* hoc igitur principi, velim, narres, hoc fideliter referas. Jarrige ne raporte pas fidelement les circonſtances de ce fait. *Philippe ſecond*, dit-il (b), *leur grand protecteur, & un Prince de bon eſprit, les gauſſant un jour les interrogeoit, comment ils pouvoient eſtre chaſtes, traitans privement & avec familiarité avec toutes les belles Dames de ſa ſuperbe Cour. Nous avons, diront-ils, au raport de leur Hiſtorien, une herbe que nous portons ſur nous, par laquelle nous évitons les dangers de l'impureté, & reſiſtons à toutes ſes attaques. Preſſez par le Monarque, de la nommer; ils reſpondirent, que c'eſtoit la crainte de Dieu, mais je vous aſſeure que s'ils l'avoient lors, je ſuis bien certain, que maintenant ils en ont perdu la graine, & qu'elle ne croiſt plus dans leur jardin.*

Cette herbe de Melchior Canus me fait ſouvenir de ces Solitaires Indiens qui pratiquent une rude penitence toute leur vie, & qui reconnoiſſent même à la vuë des perſonnes de l'autre ſexe. Ils arment leur main d'une canne, par le moyen de laquelle ils écartent toutes les penſées impures, & toutes les tentations, comme s'il ne s'agiſſoit que de faire fuir un chien. *I(c) Ruxis ò Biobioli abitano ne' deſerti paſcendoſi di foglie, e frutti ſalvatici, occupati quaſi ſempre nella meditatione de' lor dii, profeſſano perpetua verginita, fuggendo la viſta delle donne, portano una canna in mano con la quale dicono tener lontano i diletti, tentationi, e travaglii.*

(a) *Nicolaus Abrantinus, Commentar. in Orat. Ciceronis tomo 2. pag. 599. col. 2.*

(b) *Farrigio, Jeſuites ſur l'Echafaud, chap. 6. p. m. 65.*

(c) *Giorgio de Lasterai, An 31. de Mars 1673. pag. 35. dans l'extrait del Viaggio all' Indie Orientali del P. F. Vincenzo Maria di S. Caterina da Siena.*

(D) *Une hiſtoire d'Eſpagne . . . comme un chef d'œuvre.*] Elle eſt diviſée en 30. livres ſuivis d'un appendix. Les 20. premiers furent imprimez à Tolede l'an 1592. *in folio.* Il y ajoûta les 10. autres quelque tems après. Il l'a traduiſit lui-même de Latin en Eſpagnol, & publia cette verſion à Tolede l'an 1601. Il s'écarta quelquefois de l'original, tout comme s'il eût compoſé non pas une traduction, mais un nouveau livre (d). Voyons les éloges que le P. Rapin a donnez à cette hiſtoire. „ Aucun (e) des Hiſtoriens modernes n'a écrit plus „ ſenſément que Mariana dans ſon hiſtoire d'Eſpagne. C'eſt un chef d'œuvre des derniers „ ſiecles par cette ſeule qualité-là. Il regne „ dans tout cet Ouvrage une ſageſſe qui ne lui „ permet jamais de s'abandonner aux beaux endroits, ni de ſe negliger en ceux qui ne le „ font pas: cette égalité ſi judicieuſe eſt „ toûjours la même dans l'inégalité des matieres que touche cet Auteur, eſt peu connuë „ aux Hiſtoriens des derniers tems. „ Pour comprendre toute la force de cet éloge, il y faut joindre cette deſcription. *Ecrire ſenſement*, ſelon le P. Rapin (f), *c'eſt aller à ſon but en quelque matiere que ce ſoit qu'on écrive, ſans s'écarter, ou s'amuſer en chemin : c'eſt expoſer les choſes avec une eſpece de ſageſſe & de retenuë, ſans s'abandonner ny à la chaleur de ſon imagination, ny à la vivacité de ſon eſprit : c'eſt ſçavoir ſupprimer ce qu'il y a de ſuperflu dans l'expreſſion, comme ſont ces adverbes & ces épithetes qui diminuent les choſes en les exagerant; n'y laiſſer rien d'oiſif, de languiſſant, d'inutile; retrancher generеuſement ce qu'il ne faut pas dire, quelque beau qu'il ſoit; donner toûjours moins à (1) l'éclat qu'au ſolide; ne point mourir de feu ny de chaleur, où il ne faut que du ſang froid & du ſerieux; examiner toutes ſes penſées, & meſurer toutes ſes paroles, avec cette juſteſſe de ſens, & ce jugement exquis, à qui rien n'échape que d'exact & de judicieux: c'eſt avoir la force de reſiſter à la tentation qu'on a naturellement de faire paroiſtre ſon eſprit. . . , C'eſt laiſſer la liberté à ceux qui liſent l'Hiſtoire, d'imaginer ce qu'on ne dois pas toûjours dire. C'eſt enfin bien ſçavoir ſauver les contradictions, & établir les vrayes-ſemblances, en tout ce qu'on dit. Et cet eſprit ſenſé, ce caractere ſage que demande l'Hiſtoire, eſt une maniere d'attention ſur ſoy-meſme, qui ne permet aucune exageration, & qui prend d'éternelles precautions contre ces imaginations hardies, où l'on eſt ſujet, quand on a l'eſprit trop brillant, ou trop fertile: aſin de trancher en peu de grandes choſes, comme fait Salluſte.* Le P. Rapin n'en eſt pas demeuré là, il ajoûte (g) que *Mariana eſt un (g) des plus accomplis parmi les Hiſtoriens modernes, parce qu'il eſt un des plus ſimples.* Que rien ne donne (h), *tant à l'Hiſtoire de Mariana l'air de grandeur qu'elle a, que l'art de cet Auteur à y faire entrer par le moyen de la digreſſion, tout ce qui ſe paſſe de conſiderable dans le monde, d'admirable dans les temps fabuleux, de remarquable dans la Grece, dans la Sicile, dans l'Empire Romain; un detail aſſez particulier de la Republique de Carthage, qui n'eſt point ailleurs mieux que là; les ſieges de Sagunte & de Numance; le paſſage d'Annibal en Italie; la ſuite des Empereurs*

(d) *Voyez Nicolas Antonio Biblioth. Scriptor. Hiſpan. tom. 1. p. 560.*

(e) *Rapin, Reflexions ſur l'Hiſtoire, n. 3. p. m. 230.*

(f) *Ibid. p. 230.*

(1) Delectus verborum habendus & pondera ſingulorum examinanda. *Fab. lib. 10. cap. 3.*

(g) *Ibid. num. 5. p. 240.*

(h) *Ibid. num. 22. p. 280.*

de Lucas Tudensis * sur la vie à venir, & contre les Albigeois. Son Traité du changement (E) des monnoyes lui fit des affaires à la Cour d'Espagne: mais on auroit eu plus de raison de l'inquieter au sujet d'un autre livre, que l'Espagne & l'Italie laisserent passer, & qui fut brûlé à Paris par arrêt du Parlement, à cause de la pernicieuse doctrine qu'il contenoit. Il n'y a rien de plus (F) seditieux, ni de plus capable d'exposer les trônes à de frequentes revolutions, & la vie

* C'est ainsi qu'il faut lire, & non pas Tridentis avec Allegambe & Sotwel.

(a) Ibid. num. 26. p. 293.

la naissance du Christianisme; la predication de l'Evangile; les conquestes des Arabes, & plusieurs autres traits qui ont du grand: c'est un genie qui ne se fait que de grandes matieres, lesquelles tiennent toujours par quelque chose à l'Histoire d'Es-

(b) Ibid. sub fin. p. 305.

(c) Quid? Mariani geavem & decorum constructionem, sanantia verba, splendoremque, narrandique sublimitatem, copiosum ingenium in non impari materia, quae arias non reverebitur.

pagne. En quoy jamais Historien n'a tant fait d'honneur à son pais par aucun ouvrage, car il donne à sa nation tout ce qui s'est jamais fait de grand au monde. Parmi les modernes, continuë le P. Rapin (a), je trouve Mariana, Davila, Fra-Paolo, d'admirables genies pour l'histoire. Mariana a le talent de penser, & de dire noblement ce qu'il pense & ce qu'il dit, & d'imprimer un caractere de grandeur à ce qui lui passe par l'esprit. . . . (b) Mariana, dans son Histoire d'Espagne, n'a été surpassé d'aucun moderne ni par la grandeur du dessein, ni par la noblesse du stile: il est plus exact que les autres, & il juge sainement de tout. Joignons à tant d'éloges non pas ce qu'a dit un autre Jesuïte (c) en faveur de Mariana, mais ce qu'en a dit un Protestant.

Clarus Borrichius in Amphitheatro honoris, lib. 2. cap. 13. p. m. 192.

(d) Herm. Conringius de regno Hispan. apud Pope Blount, Censura Autorum p. 614.

Inter (d) Latinos omnibus palmam praripit Johannes Mariana Hispanus, verum Hispanicarum cognitione nemini secundus. Valuit vero Mariana insigni eloquentia, prudentia, & magna libertate dicendi: hinc & libertatis studiosissimus in Reges suos saepe est mordax.

Quelque beau que soit ce livre de Mariana, il ne laisse pas de contenir plusieurs fautes qui ont été critiquées en partie par un Secretaire du Connetable de Castille. Ce Secretaire se nomme Pedro Mantuano. Il publia sa critique à Milan (e) in 4. l'an 1611. & l'intitula Advertencias a la Historia de Juan de Mariana. Il n'avoit alors que 26. ans. Thomas Tamaius de Vargas qui repondit pour Mariana raconte une chose qui tient du prodige; c'est que (f) Mariana ne voulut jamais jetter les yeux ni sur l'Ouvrage de son censeur, ni sur l'Ouvrage de son apologiste, quoi que ce dernier lui eût offert son manuscrit avant que de le donner à l'Imprimeur, & l'eût prié de le corriger. On a publié dans l'Histoire (g) des Ouvrages des Savans le dessein d'une traduction Françoise de Mariana, qui sera accompagnée de belles notes. Le public doit souhaiter de jouïr bien-tôt de ce travail. On imprima en Hollande l'an 1694. un abregé chronologique de l'Histoire d'Espagne tiré principalement de Mariana. C'est un livre que l'on attribuë à une (h) Demoiselle de Rouën refugiée en Angleterre pour la religion.

(e) Et puis de l'Imprimerie Royale une édition plus correcte. Nicol. Anton. ubi infra to. 2. p. 170.

(f) Noluisse Marianum legere, nec Mantuani censuram, nec Tamaji amicissimi Apologiam, etiam ante editionem sibi ab authore ad pervigilandum & emendandum oblatam, quod credet vix posteritas. Nicol. Anton. Bibl. Scriptor. Hispan. to. 1. pag. 561.

(E) Son Traité (i) du changement des monnoyes lui fit des affaires.] Alegambe s'est contenté de nous dire que cet Ouvrage decouvroit les fraudes du tems, & qu'à la requête de l'Ambassadeur d'Espagne il fut suspendu par Paul V. mais que la suite fit voir que Mariana

(g) Mois de Novembre 1693. pag. 139.

(h) Nommée Mademoiselle de la Roche.

(i) Il fut imprimé à Cologne in fol. l'an 1609. avec six autres Traitez de Mariana.

persecuté pour ce livre, avoit aimé la justice & la verité. In (k) tractatu de mutata monetarum cusione corrupteIam sui temporis perstrinxisset, gravem in se concivit procellam; & tractatus ipse postulante Catholici Regis Oratore, à Summo Pontifice Paulo V. tamisper suspensus fuit, donec invidia & cum ea tempestas conquievit; docuerunt-que posteriora tempora veri rectique amantem fuisse Marianam. Nicolas Antonio à certains égards s'est tenu dans une plus grande generalité, quoi qu'il marque que les principaux Ministres d'Etat accuserent Mariana d'avoir censuré le gouvernement, Nec tamen, dit-il (l), vir tot meritis ad famae immortalitatem nitens effugere valuit lave famae discrimina, interpretantibus quadam ejus scripta principibus in Curia viris tanquam insuper exerteque injuriosa sibi ipsis, ac publicae administrationi. Cujus tei nomine solemniter accusatus non nisi post agitatam diu causam egregue statuti pristino fuit restitutus. Mais voici un Auteur qui s'explique plus nettement: il nous assûre que Mariana decouvrit si bien la depredation des finances, en montrant les voleries qui se commettoient dans la fabrique des monnoyes, que le Duc de Lerme qui se reconut là visiblement, ne put retenir son indignation. Il ne lui fut pas malaité de pousser l'Auteur, parce que le Roi Philippe III. étoit clairement censuré dans cet Ouvrage comme un Prince faineant, & qui laissoit les affaires du Royaume à la discretion de ses Ministres. Les Monarques les plus posedez par un Favori s'irritent fans peine, contre ceux qui les expoſent au mepris public par une censure libre & juste de cet esclavage. Mariana fut mis en prison, & n'en sortit qu'au bout d'un an; mais l'évenement fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé, en predisant que les abus qu'il reprenoit plongeroient l'Espagne dans un grand desordre. L'Ecrivain qui conte ceci s'apelle Bernardin Giraldus. Je l'ai déjà cité une fois. Quarum (dissertationum) una fuit, dit-il (m), de Monetae mutatione in Hispania, quâ quidem fraudes, & impostura Ministrorum Regiorum Monetas publicas adulterantium detegebantur, offeritas, & dormitatio Philippi III. Regis Catholici perstringebatur, ingentia denique damna in universam Hispaniam ex improbissimo Regierum pecuculu certo exoriturа praenuntiabantur: quem librum qui legat, & hodiernam Hispaniae statum non ignoret, abesse haudquaquam possit, quin Marianam divinum hominem fuisse agnoscat (qui ea, quae hodie Hispania experitur mala, tanto ante ut vates oculis intuitus est) vel certè prudentiam genus divinationis esse intelligat. Verum vehementer ea res Lermarum Ducem, Regie Hispanice Sejanum, pupugit: quippe qui fundi Hispanici calamitas esset, seque à Mariana designari satis intelligeret. Hominem ergo in vincula posse, in iisque annum pertentem amplius cominet.

(k) In tractatu de mutata monetarum cusione corruptelam sui temporis perstrinxisset, gravem in se concivit procellam; & tractatus ipse postulante Catholici Regis Oratore, à Summo Pontifice Paulo V. tamisper suspensus fuit, donec invidia & cum ea tempestas conquievit; docuerunt-que posteriora tempora veri rectique amantem fuisse Marianam. Nicolas Antonio à certains égards s'est tenu dans une plus grande generalité, quoi qu'il marque que les principaux Ministres d'Etat accuserent Mariana d'avoir censuré le gouvernement, Nec tamen, dit-il (l), vir tot meritis ad famae immortalitatem nitens effugere valuit lave famae discrimina, interpretantibus quadam ejus scripta principibus in Curia viris tanquam insuper exerteque injuriosa sibi ipsis, ac publicae administrationi. Cujus tei nomine solemniter accusatus non nisi post agitatam diu causam egregue statuti pristino fuit restitutus. Mais voici un Auteur qui s'explique plus nettement: il nous assûre que Mariana decouvrit si bien la depredation des finances, en montrant les voleries qui se commettoient dans la fabrique des monnoyes, que le Duc de Lerme qui se reconut là visiblement, ne put retenir son indignation. Il ne lui fut pas malaité de pousser l'Auteur, parce que le Roi Philippe III. étoit clairement censuré dans cet Ouvrage comme un Prince faineant, & qui laissoit les affaires du Royaume à la discretion de ses Ministres. Les Monarques les plus posedez par un Favori s'irritent fans peine, contre ceux qui les expoſent au mepris public par une censure libre & juste de cet esclavage. Mariana fut mis en prison, & n'en sortit qu'au bout d'un an; mais l'évenement fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé, en predisant que les abus qu'il reprenoit plongeroient l'Espagne dans un grand desordre. L'Ecrivain qui conte ceci s'apelle Bernardin Giraldus. Je l'ai déjà cité une fois. Quarum (dissertationum) una fuit, dit-il (m), de Monetae mutatione in Hispania, quâ quidem fraudes, & impostura Ministrorum Regiorum Monetas publicas adulterantium detegebantur, offeritas, & dormitatio Philippi III. Regis Catholici perstringebatur, ingentia denique damna in universam Hispaniam ex improbissimo Regierum pecuculu certo exoriturа praenuntiabantur: quem librum qui legat, & hodiernam Hispaniae statum non ignoret, abesse haudquaquam possit, quin Marianam divinum hominem fuisse agnoscat (qui ea, quae hodie Hispania experitur mala, tanto ante ut vates oculis intuitus est) vel certè prudentiam genus divinationis esse intelligat. Verum vehementer ea res Lermarum Ducem, Regie Hispanice Sejanum, pupugit: quippe qui fundi Hispanici calamitas esset, seque à Mariana designari satis intelligeret. Hominem ergo in vincula posse, in iisque annum pertentem amplius cominet.

(l) Nicol. Anton. ubi supra pag. 560.

(m) Bernard. Giraldus, de studiis & Gymnasiis, pro Genuensibus Veneto apologia, sive de justitia decretis, quae Senatus Venetus adolescentes distinendo ne subditos, ad Fesulanorum schola accedentes, ne interdixit: de quae conditionibus, quibus Fesulana redditum ad Venetos celeberrimi imperatores posse. Cette piece est dans le recueil intitulé Arcana Societatis Jesu, imprimé à Geneve l'an 1635. & Regii institutione, & il fut imprimé à Tolede in 8. l'an

(i) Il n'y a rien de plus seditieux . . . que ce livre de Mariana.] Il a pour titre de Rege &

vie même des Princes au couteau des assassins, que ce livre de Jean Mariana. Il a

l'an 1598. avec privilege du Roi, & avec les aprobations ordinaires. L'Auteur s'étant proposé d'examiner dans le 6. chapitre du 1. livre s'il est permis de se defaire d'un tyran, entre en matiere par le recit de la fin tragique de Henri trois. Il admire le courage de Jaques Clement, & il dit que les opinions furent diverses sur l'action de ce jeune Moine: les uns la louërent, & la crurent digne de l'immortalité; les autres la blâmerent, parce qu'ils étoient persuadez qu'il n'est jamais permis à un simple particulier de tuër un Prince declaré Roi par la nation, & oint de l'huile sacrée selon la coutume, quoi que ce Prince soit devenu un scelerat & un tyran. De *(a) facto monachi non una opinio fuit, multis laudantibus atque immortalitate dignum judicantibus: vituperant alii prudentia & eruditionis laude præstantes, fas esse negantes cuiquam privata auctoritate Regem consensu populi renunciatum, sacroque oleo de more delibutum sanctumque adeo perimere, sit ille quamvis perditis moribus, atque in tyrannidem degenerarit.* On voit clairement que Mariana est de ceux qui aprouverent l'action de Jaques Clement; car il rejette le principe en vertu duquel des personnes sages & savantes la condamnerent. D'ailleurs il affecte de relever le courage & la fermeté intrepide de cet assassin, sans se laisser échaper un mot qui tende à le rendre odieux au lecteur. Cette observation decouvre admirablement tout le venin de la doctrine de ce Jesuïte; car il est certain qu'il ne debute par l'exemple de Henri trois, qué pour descendre de la these à l'hypothese, & que pour montrer aux peuples un cas insigne de tyrannie, afin que toutes les fois qu'ils se trouveront en semblable état, ils se croyent dans les circonstances où il est permis de faire jouër le couteau contre leur Monarque. Mais s'il est une fois permis d'en venir là, lors qu'on se trouve sous un Prince tel qu'Henri troisiéme, je ne sai point où sont les Monarques qui ne doivent craindre d'être assassinez, ou detrônez: car on sait bientôt compensation entre le bien & le mal de deux conditions. Si les defauts d'un gouvernement ne sont pas les mêmes que sous Henri trois, on se contentera de dire que tout bien compté ils les égalent, & on conclura que l'on se trouve dans le cas que le Jesuïte a marqué. Quoi qu'il en soit continuons l'exposition de son système.

(a) *Mariana, de Rege & Regis institutione, lib. 1. cap. 6. p. m. 54.*

(b) *Il les refute à la fin de ce chapitre 6.*

(c) A republica, unde ortum habet regia potestas, rebus exigentibus Regem in jus vocari posse, & si fanitatem respuat principatu spoliari, neque ita in Principem jura potestatis transtulit, ut non sibi majorem reservarit potestatem. *Mariana ibid. p. 57.*

(d) *Le 8. & le 9. du 1. livre.*

(e) *Ibid. p. 58.*

Mariana raporte les raisons de ceux qui blâmerent Jaques Clement; c'est-à-dire, selon lui, les raisons de ceux qui prêchent qu'il faut se soumettre patiemment au joug tyrannique de son legitime souverain, & avant que d'y *(b)* repondre il allegue les argumens du party contraire, apuyez sur cette base fondamentale, c'est *(c)* que l'autorité du peuple est superieure à celle des Rois. C'est sa these favorite, il employe deux *(d)* chapitres tout entiers à la prouver. Ayant allegué les raisons de chaque party il prononce. 1. Que selon le sentiment des Theologiens & des Philosophes, un Prince qui de vive force & sans le consentement public de la nation s'est saisi de la souveraineté, est un homme à qui chaque particulier est en droit d'ôter la vie, *Perimi (e) à quocunque, vita & principatu spoliari posse.* 2. Que si un Prince creé legitimement, ou succeseur legitime de ses ancêtres renverse la religion, & les loix publiques, sans deferer aux remontrances de la nation, il faut s'en desaire par les voyes les plus sûres. 3. Que le moyen le plus court & le plus sûr de s'en desaire est d'assembler les Etats, & de le deposer dans cette assemblée, & d'y ordonner qu'on prendra les armes contre lui, si cela est necessaire pour ôter la tyrannie. 4. Qu'on peut faire mourir un tel Prince *(f)*, & que chaque particulier qui aura assez de courage pour entreprendre de le tuër, a droit de le faire. 5. Que si l'on ne peut pas tenir les Etats, & qu'il paroisse neanmoins que la volonté du peuple est qu'on se desasse du tyran, il n'y a point de particulier qui ne puisse legitimement tuër ce Prince, pour satisfaire aux desirs du peuple, *qui (g) voiti publicis favens eum perimere tentavit, haud quaquam inique eum feciſſe existimabo.* 6. Que *(h)* le jugement d'un particulier ou de plusieurs ne suffit pas, mais qu'il faut se regler sur la voix du peuple, & consulter même des hommes graves & doctes. 7. Qu'à la verité il y a plus de courage à s'élever ouvertement contre le tyran, mais qu'il n'y a pas moins de prudence à l'attaquer clandestinement, & à le faire perir dans les pieges qu'on lui tendra. *Est (i) quidem majoris virtutis & animi simultatem aperte exercere, palam in hoſtem reipublicæ irruere: sed non minoris prudentiæ, fraudi & insidiis locum captare, quod sine motu contingat minori certe periculo publico atque privato.* Il veut donc ou qu'on l'attaque dans son palais à main armée, ou que l'on conspire contre lui; il veut que la guerre ouverte, les ruses, les fraudes, les trahisons soient également permises: & si les conspirateurs, ajoûte-t-il, ne sont pas tuez dans l'entrepise, ils doivent être admirez toute leur vie comme des Heros; s'ils perissent ce sont des victimes agreables à Dieu & aux hommes; & leurs efforts meritent des loüanges immortelles. *Aut (k) in apertam vim prorumpitur seditione facta armisque publice sumptis . . . aut majori cautione, fraude & ex insidiis peretur, uno aut pauci in ejus caput occulte conjuratis, suoque periculo reipublicæ inconlumitatem redimere fatagentibus. Quod ſi evaſerint, inſtar magnorum Heroum in omni vita ſuſcipiuntur: ſi ſecus accidat, grata ſuperis, grata hominibus hoſtia cadunt, nobili conatu ad omnem poſteritatis memoriam illuſtrati. Itaque aperta vi & armis poſſe occidi tyrannum, ſive impetu in regiam facto, ſive commiſſa pugna in confeſſo eſt. Sed & dolo atque inſidiis exceptum.* 8. Qu'encore qu'il ne semble pas y avoir de la difference entre un assassin qui tuë d'un coup de couteau, & un homme qui empoisonne, neanmoins parce que le Christianisme a abrogé les loix des Atheniens qui ordonnoient aux coupables d'avaler un bruvagé empoisonné, Mariana n'aprouve point que l'on se desasse d'un tyran par le moyen d'un poison mêlé dans les alimens; il veut que si l'on recourt au poison, on l'aplique ou aux habits ou à la selle du cheval. *Ergo (l) me auctore neque noxium medicamentum hoſti detur neque letale venenum in cibo & potu tempetetur in ejus perniciem. Hoc tamen temperamento uti, in hac quidem*

(f) Principem publicum hoſtem declaratum ferro perimere, eademque facultas cito cuicunque privato, qui ſpe impunitatis abjectis, neglectaque ſalute in conatum juvandi rempublicam ingredi voluerit. *Id. pag. 60.*

(g) *Ib. ib.*

(h) Neque enim id in cujuſquam privati arbitrio ponimus: non in multorum, nisi publica vox populi adſit, viri eruditi & graves in conſilium adhibeantur. *Id. ib.*

(i) *Ibid. cap. 7. p. 65.*

(k) *Id. ib. p. 64.*

(l) *Ibid. p. 67.*

a exposé les Jesuïtes à mille ſanglans (*G*) reproches, que l'on renouvelle tous les

dem diſputatione licebit, ſi non ipſe quiſ perimitur venenum haurire cogitur, quo intimis medullis concepto pereat: ſed exterius ab alio adhibeatur nihil adjuvante eo qui perimendus eſt. Nimirum cum tanta vis eſt veneni, ut ſella eo aut veſte delibuta vim interficiendi habeat.

Voilà le ſyſtême de ce Jesuïte. La derniere piece en eſt très-impertinente; c'eſt une diſtinction ridicule: car un homme qui avale du poiſon ſans le ſavoir, & en croyant que c'eſt une bonne nourriture, ne contracte en aucune ſorte le crime de ceux qui ſe font mourir eux-mêmes; & c'eſt neanmoins pour épargner un ſi grand crime au tyran, que Mariana ne veut point qu'on lui faſſe boire ou qu'on lui faſſe manger du poiſon (*a*). De plus s'il étoit vrai qu'en avalant du poiſon ſans le ſavoir on fût homicide de ſoi-même, on le ſeroit auſſi en prenant une chemiſe empoiſonnée; & neanmoins Mariana ne fait nul ſcrupule de conſentir que l'on empoiſonne les habits, les ſelles, ou telles autres choſes qui agiſſent du dehors en dedans. Je dis donc que l'article huit de ce Jesuïte eſt très-indigne d'un homme qui ſait raiſonner, & je ſuis ſurpris qu'un Auteur qui avoit tant de bon ſens & tant de Logique adopte une telle puerilité. A cela près bien des gens ſe perſuadent que ſon ſyſtême eſt d'une belle ordonnance, que les pieces y ſont bien liées; qu'on y va naturellement d'une conſequence à l'autre. Poſez une fois, diſent-ils, que le Monarque releve de l'autorité du peuple comme de ſon tribunal ſuprême, & qu'il y eſt juſticiable de ſa conduite, tout le reſte coule de ſource. Auſſi voyons nous que l'Auteur qui refuta Mariana établit un fondement tout oppoſé, ſavoir (*b*) *que les Princes ſouverains ne dependent que de Dieu auquel ſeul il appartient d'en faire juſtice.* Je n'entre point dans la diſcuſſion de ce dogme; il me ſuffit d'obſerver que comme les doctrines de Mariana ſont très-pernicieuſes au bien public, il vaudroit mieux qu'il eût raiſonné inconſequemment, que de ſuivre en bon Dialecticien les conſequences de ſon principe. Voyez ci-deſſus p. 368. * de ce volume.

(*a*) Crudele exiſtimarunt, atque à Chriſtianis moribus alienum, quantumvis ſtatuitis cooperturn eo adigere hominem, ut ſibi ipſi manus afferat pugione in viſcere adacto, aut lethali veneno in cibo aut potu temperato. Perinde enim eſt, neque minus humanitatis legibus, juſtique naturæ contrarium, quo in vitam ſuam ſevire vetatur omnibus. Negamus ergo hoſtem, quem fraude dedimus perimi poſſe veneno interfici jure. *Mariana ibid. pag.* 66.

(*b*) *Rouſſel, au chapitre* 17. *de ſon Antimariana.*

* Cel. 2. & la col. 1. de la page ſuivante.

(*c*) Coton, *Lettre declaratoire de la doctrine des Jeſuïtes, p.* 8. & 9.

(G) Expoſé les Jeſuïtes à mille ſanglans reproches. Les Catholiques & les Proteſtans firent ſur eux à qui mieux mieux, à l'occaſion de ces dogmes de Mariana, & principalement après l'attentat horrible de Ravaillac: car on diſoit que la lecture de Mariana avoit inſpiré à ce cruel aſſaſſin l'infame deſſein de poignarder Henri quatre. Voilà pourquoi le P. Coton fit publier une lettre qu'il avoit écrite à Marie de Medicis veuve de ce Prince, où il cita quelques Jeſuïtes celebres qui enſeignoient le contraire de ce que Mariana avoit ſoutenu. Il fit plus, car il ſoutint que le livre de ce Jeſuïte Eſpagnol fut condamné l'an 1606. dans l'une de leurs Congregations. Je raporterai ſes propres paroles, (*c*) *Tel doncques eſtant le ſens & telles les ſentences de ces Docteurs, graves & ſignalez de noſtre Compagnie, quel prejudice peut apporter l'opinion particuliere de Mariana à la reputation de tout un Ordre, lequel eſtant ſelon ſon Inſtitut, extrémement jaloux de la maintention des ſainctes ordonnances de l'Egliſe, & reſpectant la puiſſance & authorité des Roys, qui pour le temporel relevent de Dieu ſeul, a dés long temps deſavoüé la legereté d'une plume effrenée, & nommément en la Congregation Provinciale de France tenuë en cette ville de Paris, l'an* 1606. *où d'abondant le Reverend Pere Claude Aquaviva General de noſtre Compagnie fut requis, que ceux qui avoient eſcrit au prejudice de la Couronne de France, fuſſent reprimez, & leurs livres ſupprimez: Ce que ledit Reverend Pere a faict depuis fort ſerieuſement & exactement, très-marry que par meſgarde, en ſon abſence, & ſans avoir vœu l'ouvre on ſe fuſt ſervy de ſon nom: Les paroles dont il uſa en ſa reſponſe ſont telles* (*d*). *Nous avons approuvé le jugement & le ſoin de voſtre Congregation, & avons eſté grandement attriſtez, que l'on ne ſe ſoit apperçeu de cela qu'après l'impreſſion de tels livres: leſquels toutes-fois nous avons ſoudain commandé d'eſtre corrigez, & aurons ſoin très-exacte deſormais que telles choſes n'adviennent. De fait à grand' peine trouveroit on maintenant un ſeul exemplaire de Mariana, n'euſt eſté la pernicieuſe liberalité des heritiers de Wechel, que l'on ſçait eſtre de la Religion Pretenduë Reformée, qui l'ont faict imprimer à leurs propres couſts, non tant pouſſez, comme il eſt aiſé à preſumer, du deſir de ſervir le public, que de nuire au particulier de noſtre Compagnie.* Pour ce qui concerne la lecture de Mariana par Ravaillac, on ſoutint dans la même lettre que (*e*) Meſſieurs du Parlement ſavoient par la reïterée depoſition du malheureux, *que Mariana n'avoit en rien contribué à l'execrable parricide. & ne l'avoit peu faire, attendu que ce meſchant n'avoit ſuffiſante intelligence de la langue en laquelle ſon livre eſtoit eſcrit. En quoi ſe deſcouvre*, pourſuit le P. Coton, *la peu charitable intention de ceux qui vont diſans qu'il le ſavoit tout par cœur.* Dans un autre livre le Pere Coton revint à la charge. *Les heretiques... de France*, dit-il (*f*), „ veulent que Mariana ait induit Ravaillac à „ faire ſon coup malheureux & execrable, com„ me le ſçachant tout par cœur: A quoy on re„ pliquera cent & cent fois au peril de l'hon„ neur, & de la vie, que Ravaillac ne vid, „ ne leut, & n'entendit jamais le nom meſme „ de Mariana, ſi ce n'eſt quand on luy deman„ da s'il l'avoit leu, & il reſpondit que non, „ & ne ſçavoit que c'eſtoit; teſmoing le Reve„ rend Pere Monſieur Coeffeteau, teſmoing „ auſſi le procés verbal qui en a eſté dreſſé: „ D'où l'on doit inferer ce que peut la calom„ nie éshontément ſouſtenue: car n'y ayant „ rien plus faux que de dire que ce mal-heureux „ ait ſeulement veu la couverture du livre de „ Mariana, quelques-uns du vulgaire neant„ moins croyent, à force de l'oüir dire, qu'il le „ ſçavoit d'un bout à l'autre, comme il a eſté „ dit. J'adjouſteray que quand bien Ravaillac „ l'auroit leu, toutesfois il eſt très-faux, que „ Mariana enſeigne le meurtre & le parricide, „ que ce malheureux a commis: ce que neant„ moins en cet endroit & par tout ſon libelle „ le Calomniateur taſche de perſuader: Ains il „ ſeroit en certaine maniere à deſirer que Ra„ vaillac euſt leu Mariana, en cas qu'il l'euſt „ peu entendre: car diſertement, & expreſſé„ ment Mariana enſeigne (comme le monſtre „ Gretſerus) qu'un Prince legitime ne peut eſtre „ tué par un particulier de ſon autorité privée. „

(*d*) *Voyez la remarque ſuivante.*

(*e*) *Coton ibid. p.* 13.

(*f*) *Reponſe apologetique à l'Anti-Coton p.* 34.

Le

jours, qui ne finiront jamais, & qui paroiſſent d'autant plus plauſibles, qu'il fut

Le P. Coton ſe trompe : le livre de Mariana étoit fort propre à inſpirer l'entrepriſe d'aſſaſſiner Henri le Grand, car on y pouvoit trouver que l'action de Jaques Clement étoit bonne, & que ſi la voix du peuple & le conſeil de quelques perſonnes ſavantes concourent à declarer que le Prince oprime la religion, un particulier le peut tuer. Joignant ces deux choſes enſemble, on en inferoit la juſtice de l'aſſaſſinat d'Henri quatre : car ſi Henri trois Catholique au ſouverain point étoit l'opreſſeur du Catholiciſme, parce qu'il travailloit pour les droits d'un Prince heretique, qui devoit être ſon ſucceſſeur, on peut juger en general que tout Prince qui eſt favorable aux heretiques veut oprimer la religion. Or s'il eſt permis de tuer un opreſſeur de la religion, il eſt permis ſans doute de ſe defaire de celui qui veut l'oprimer dès qu'il le pourra ; car la prudence ne permet pas que l'on laiſſe croître le mal, juſques au point qu'il ſoit difficile d'y aporter du remede : il faut le prevenir & l'attaquer pendant qu'il eſt foible. D'ailleurs par la voix du peuple on n'entend pas le jugement de tous les particuliers ; il ſuffit, que dans chaque ville il y ait pluſieurs perſonnes qui joignent leurs voix pour certaines choſes. Or il eſt indubitable que le Royaume étoit plein de gens qui ſoupçonnoient Henri IV. de vouloir faire triomfer la Religion Reformée dès qu'il le pourroit, & de n'entreprendre la guerre contre la Maiſon d'Autriche que dans cette vuë. Ainſi Ravaillac en raiſonnant ſur les principes de Mariana, & en y joignant ſelon la coutume un ſens d'*accommodation*, pouvoit fort bien croire qu'il n'avoit pas moins de droit que Jaques Clement. Il ne ſe trouvoit que trop de perſonnes doctes, & à ſon ſens très-prudentes, qui le confirmoient dans ſon pernicieux deſſein, & cela pour le bien de la religion.

* *On a imputé fauſſement cet Ouvrage au Miniſtre Pierre du Moulin.*

Un Ecrivain * Catholique qui refuta la lettre declaratoire du Pere Coton par un livre intitulé *l'Anticoton*, m'aprend des choſes qui doivent trouver-ici une p[lace]. *Ce livre de Mariana*, dit-il, (*a*) *ayant été nouvellement imprimé à Tolede fut aporté en France il y a huict ans, & preſenté au Roy, & les clauſes ſeditieuſes de ce livre repreſentées à ſa Majeſté, laquelle ayant appellé le Pere Cotton luy demanda s'il approuvoit ceſte doctrine. Mais le dit Jeſuiſte, qui plie aux occaſions, & ſçait s'accommoder au temps, dit qu'il ne l'approuvoit pas. Suyvant laquelle reſponſe ſa Majeſté, par le conſeil de Monſieur Servin, ſon Advocat General, commanda à Coton d'eſcrire à l'encontre : mais il s'en excuſa, ſçachant bien qu'il ne pouvoit eſcrire à l'encontre, ſans s'oppoſer au General de l'ordre & au Provincial de Tolede, & à un corps de Jeſuites qui avoit approuvé ce livre. Et maintenant qu'il void que par la mort du Roy les Jeſuites ſont chargés d'une haine univerſelle, & qu'il ſe void preſſé par la Cour de Parlement, & par la Sorbonne, il a eſcrit une Epiſtre Declaratoire, où il condamne voirement Mariana : mais en termes ſi doux, & ſi douteux, qu'on void bien qu'il a peur de l'offenſer, diſant ſeulement que c'eſt* une legereté d'une plume eſſorée, *au lieu d'accuſer la perſonne d'Heretique, & de trahiſon perfide, & barbare, & la doctrine d'impieté, & iniquité contre Dieu & les hommes. Et quand meſme il reprendroit Mariana, comme il faut, ſi eſt ce que c'eſt (comme dit l'Abbé du Boiſ) après la mort le medecin, & ſaloit avoir eſcrit lors que le Roy le luy commanda, & ne laiſſer point enracinez ceſte opinion dans l'eſprit du peuple, laquelle luy a couſté la vie peu d'années après.*

(*a*) *Anti-Coton, imprimé l'an 1610. pag. 12.*

Le Pere Coton articula 8. menſonges dans ce narré. Voyez ſa reponſe Apologetique (*b*) à l'Anticoton. Au reſte les Jeſuïtes de France ne furent pas les ſeuls harcelez au ſujet de leur confrere Mariana : ceux d'Allemagne eurent part à la tempête, comme il paroît par l'apologie que Jaques Greiſer (*c*) fut obligé de publier. Ajoûtons ce paſſage de Conringius. *Prodiit (d) & alius ejus* (Marianæ) *libellus*, De inſtitutione Regis, *multa preclara continent, in quo libertimè judicat, quamvis Reges inſtituendi ſint : Non dubitavit autem & apertè quoque docere, ſi Rex vel anathematæ faſtus vel excommunicatus, ac nonnihil receſſit à* Romanâ Eccleſiâ, *licere in illum gladio, igne ſcilicet animadvertere. Eâ tamen pietate videri voluit, ne dixerit, Regem venenò tolli non licere, quaſi verò. Combuſtus verò hic eſt liber ob talem doctrinam horrendam* Pariſiis, *& coacti fuere Jeſuitæ diſſenſum profiteri. Non dubitavit &* Mariana *Sicarinum* Henri IV. *Regis* Galliæ *inter* Sanctos *memorare.* Je croi que Conringius ſe trompe deux fois ; Mariana n'aſſûre point qu'il ſoit permis de tuer un Prince qui s'écarte tant ſoit peu de la Communion Romaine, ou qui eſt ſimplement excommunié : & comme ſon livre a precedé de plus de dix ans la mort d'Henri IV. il n'a pu y faire mention de Ravaillac. Si dans d'autres livres il avoit parlé de ce monſtre comme d'un ſaint, on n'eût pas manqué d'en faire reproche aux Jeſuïtes, toutes les fois qu'on leur eût repreſenté les maximes ſeditieuſes de Mariana, depuis l'impreſſion de ces autres livres. Or je ne penſe pas qu'on l'ait jamais fait. On a toûjours mis une grande difference entre Ravaillac & Jaques Clement. Celui-ci a eu des aprobateurs publics, & même des Panegyriſtes ; l'autre n'en a jamais eu que je ſache. La raiſon de cela eſt ſenſible : Henri III. étoit excommunié quand il fut tué, mais Henri IV. étoit reconcilié depuis long tems avec le Pape.

(*b*) *Pag. m. 37. Voyez auſſi la reponſe d'Eudæmon Joannes à l'Anti-Coton pag. 54.*

(*c*) *Voyez ſon Vespertilio haereticus Politicus. Le P. Coton en parlant dans ſa Lettre declaratoire pag. 7. & dans ſa Reponſe apologetique p. 33.*

(*d*) *Hermann. Conringius de regno Hiſpan. apud Pope Blount, Cenſura Autorum p. 614.*

Remarquons par occaſion que Mr. de Seckendorf pourroit être critiqué. Il pretend que la doctrine de Mariana conſiſte en ceci, c'eſt qu'un ſimple particulier animé, ou par ſon zéle, ou par les ordres du Pape peut attenter à la vie des Rois heretiques. *Dudum quoque male audiit*, dit-il, (*e*) *Jeſuitarum Societas propter doctrinam* Joh. Marianæ, *itidem Jeſuitæ Hiſpani, alterumque, qui ſtatuerunt, licitum, immo laudabile eſſe, ſi quis, privatus licet aut ſubditus, Regem aut Principem hereticum, mandatu Pontificis, vel etiam ex zelo religionis, quovis modo è medio tollat.* Mais il eſt ſûr que Mariana ſe tient à la theſe generale, & qu'il ne dit rien en particulier ni des Princes heretiques, ni des permiſſions, ou des diſpenſes de la Cour de Rome ; ſes maximes regardent toutes les nations & tous les tyrans : il n'exclut point de ſes regles les Proteſtans qui ſe trouveroient ſous un regne tyrannique ; il n'en exclut point les Mahometans, ni les Payens : Il traite cette queſtion tout comme auroit fait

(*e*) *Seckendorf. Lutheranismus. lib. 3. pag. 332. n. 63.*

fut imprimé avec de (*H*) bonnes aprobations. Un autre livre du même Auteur

Ariſtote: & je ne voi point ce que Milton & ſes ſemblables qui ſont en ſi grand nombre, pourroient trouver à redire dans les hypotheſes de cet Eſpagnol, à moins qu'ils ne condamnaſſent le preambule dont il s'eſt ſervi en faveur de Jaques Clement; mais ce preambule n'eſt pas ſon dogme precis, il deſigne ſeulement par le moyen des conſequences l'aplication que l'Auteur veut faire de ſes maximes *.

(*H*) *Il fut imprimé avec de bonnes aprobations.*] Pierre de Onna Provincial des Religieux de la Redemption des Captifs l'ayant lu & examiné par ordre du Roi d'Eſpagne le loüa, & le jugea digne d'être imprimé. L'Auteur obtint un privilege de Sa Majeſté Catholique pour dix ans. Etienne Hojeda Jeſuïte Viſiteur de la Province de Tolede, & autorité par le General de la Compagnie, permit l'impreſſion de l'Ouvrage, après avoir lu le bon temoignage qu'en rendirent quelques Jeſuïtes doctes & graves. L'Auteur de l'Anticoton fit valoir cela, afin d'imputer à tout le corps la doctrine de cet Auteur, *Et à fin qu'on ſçache*, dit-il, (*a*) *que ce n'eſt point l'opinion de peu de Jeſuïtes, au front du livre de Mariana, il y a une aprobation & permiſſion d'imprimer du General de l'Ordre Aquaviva, & de Stephanus Hojeda, viſitateur de la Société de Jeſus en la Province de Tolede. Qui plus eſt, en la meſme permiſſion d'imprimer, il y a* (1) qu'avant ladite permiſſion concedée, ces livres de Mariana ont eſté approuvés par des hommes doctes & graves, de l'Ordre des Jeſuïtes. *Dont s'enſuit que quand meſme le general Aquaviva auroit eſté ſurpris, (comme le pere Cotton nous veut faire accroire, forgeant des lettres de ceſt Aquaviva à ſa poſte) ſi eſt ce que le viſitateur & les Docteurs Jeſuïtes, qui ont examiné le livre avant l'impreſſion, ne peuvent avoir été ſurpris.* Raportons la reponſe du P. Coton: on y trouve une choſe aſſez ſurprenante. „ (*b*) Le Calomniateur revoque en doute la reſponſe du R. Pere General Claude „ Aquaviva; mais la teneur d'icelle inſerée en „ marge (2), ſera voir que l'on n'impoſe pas „ comme luy. Et quand aux Docteurs dont „ il fait tant de bruit, leſquels ont approuvé „ Mariana, ils ne ſont que trois, nombre qui „ eſt beaucoup plus petit que celuy des trente „ ou quarante qui ont approuvé les treize ou „ quatorze livres de ceux de noſtre Compagnie, „ qui ont enſeigné & ſouſtenu le contraire de „ Mariana, conformément au Concile de Conſtance. Et ſi l'authorité du Reverend Pere „ General doit eſtre alleguée à ce propos, n'eſt-„ elle pas plus conſiderable en la permiſſion „ qu'il a donnée au grand nombre d'Autheurs, „ d'imprimer ce que deſſus; qu'en celle qu'on „ luy reproche d'un ſeul Mariana? „

Ce qu'il y a de ſurprenant dans ces paroles, eſt que le Pere Coton avoüe que le General Aquaviva aprouva le livre de Mariana, & en permit l'impreſſion. Or c'eſt ce qui ne paroît point à la tête de cet Ouvrage: on n'y trouve ſi ce n'eſt que le P. Viſiteur chargé d'une commiſſion ſpeciale du General, permet que le livre de Mariana ſoit imprimé. Cela prouve ſeulement que le General Aquaviva avoit commis ce Viſiteur à la charge particuliere de permettre ou de defendre l'impreſſion des livres compoſez par des Jeſuïtes: en conſequence de quoi ce Viſiteur conſentit que Mariana publiât ſon livre. Mais ce n'eſt pas à dire que le General ait ſu ni que Mariana avoit écrit *de inſtitutione principis*, ni que ce livre contenoit une doctrine pernicieuſe. Il y a des cenſeurs de livres dans tout païs, qui exercent cette charge par l'autorité du Prince, ou par celle des Evêques &c. S'ils aprouvent une heréſie, en faut-il conclure que le Prince, ou que le Prelat dont ils ont reçû leur commiſſion aprouve cette heréſie? Nullement, à moins qu'on ne ſache ou qu'ils ont communiqué à leur maître le manuſcrit, avant que de l'aprouver, ou que leur aprobation à été ratifiée. Il eſt bien étrange que ni le Pere Coton, ni le Pere Richeome (*c*) n'ayent point (*c*) Richeome, Examen calomnieux du libelle Anti-Coton, ch. 19. pag. 168. 168. fû ſe ſervir de cette raiſon. Leur confrere Edemon Joannes n'eut point la berlue comme eux à cet égard. Voici ce qu'il repondit à l'Auteur de l'Anticoton. (*d*) *Pag. 15. Affirmas Mariana librum à Generali Societatis atque à Provinciali Toletano approbatum fuiſſe: pag. 23. Apologiam meam pro Henrico Garneto editam eſſe cum approbatione Præpoſiti Generalis. Utrumque mendacium eſt. Nam moderatores noſtri libros non recognoſcunt ipſi: ſed aliis tradunt recognoſcendos; qui ſi eos probaverint, tum demum poteſtatem edendi faciunt. . . . Neque diſſimilis eſt forma diplomatis, quod legitur in libro Mariana, cujus edendi poteſtatem Generalis non fecit, ſed Viſitator, non, ut tu ſcribis Provincialis, cui partes ea in re ſuas Generalis delegarat, ut ſi liber is deſignatis eam ad rem Theologis probaretur, imprimendi ejus facultatem dare poſſet.* Le veritable moyen de rendre complice Aquaviva des dogmes affreux de Mariana, ſeroit de prouver qu'après avoir fu ce que ſon Subdelegué, ou ſon Commiſſaire avoit permis d'imprimer, il en fut très-ſatisfait, & qu'il conſentit que Mariana laiſſât dans ſon Ouvrage tout ce qui s'y rencontroit. Mais les Jeſuïtes ne donnerent bon ordre qu'on ne pût les prendre par cet endroit-là. Ils firent favoir au public (*e*) que leur Pere General étant averti (*e*) Richeome, par Richeome l'an 1599 [illegible] par leurs Peres de France, *commanda que le livre de Mariana fût corrigé, & n'en eût-on vu*, dirent-ils (*f*), *aucun exemplaire ſans correction, ſi les heretiques qui en penſoient faire leur profit, ne l'euſſent auſſi-tôt r'imprimé.* Ils publierent un (*g*) fragment de letre d'Aquaviva ſur ce ſujet, & même le mandement general qu'il envoya à tous les Colleges des Jeſuïtes, par lequel il leur defendoit de publier, & d'enſeigner aucune doctrine qui tendît en quelque maniere à la ruine des Souverains. (*h*) *Præpoſitus Generalis cum de Mariana libro à Patribus Provinciæ Franciæ acceſſiſſet, refpondit*; Primum colladare ſe ſtudium, judiciumque Provinciæ; deinde ægerrimè tuliſſe, quod libri ii ante emiſſi eſſent, quàm ejus rei quicquam ad ſe deferretur. Cæterum, & ubi primum rem acceperit, mandaſſe uti corrigeretur, & ſedulò daturum operam, ne quid ejuſmodi in poſterum accideret. *Neque eo contentus (cogit enim me importunitas tua efferre in vulgus ea, quæ Societatis legibus vulgari non oporteret) decretum etiam addidit vehemens & grave, ne quis è noſtris hominibus aut publicè quicquam ſcriberet, docereteve; aut privatim conſilii cuiquam daret,*

(*d*) *Eudæmon Joannes in Conſutatione Anticotoni pag. 52.*

(*f*) *Id. ibi.*

(*g*) *Voyez ci-deſſus pag. 566. lettre c, & la colonne precedente n. 2.*

(*h*) *Eudæmon Joannes in Conſutatione Anticotoni pag. 1. pag. 39.*

* *Voyez ce qui a été dit p. 565. col. 1. & notez que Jaques Greffer a fait voir qu'il y a des livres plus pernicieux que celui de Mariana.*

(*a*) *Anti-Coton, p. m. 11. 12.*

(1) Quippe approbatos prius à viris doctis & gravibus ex eodem noſtro ordine.

(*b*) *Coton, Reponſe apologetique, pag. 36. 37.*

(2) Ad ea quæ Congregatio Provinciæ Franciæ proponenda cenſuit: reſpondeo, Probamus judicium ac ſtudium Congregationis: & ſane doluimus vehementer, ubi aliqua hujuſmodi poſt libros tantum editionem obſervari cognovimus, & ſtatim emendari juſſimus; & in poſterum ut caveantur ſerio monuimus, ac monituri porro ſumus.

teur a fait bien du bruit : c'eſt celui où il remarqua (*I*) les défauts du gouvernement de ſa Compagnie. Ses ſcholies ſur l'Ecriture ont merité (*K*) l'approbation du Père Simon. J'ai oublié de marquer que le mal qu'il dit du Roi Henri III. fut cauſe (*L*) en partie que ſon Ouvrage de l'inſtitution du Prince fut condamné à Paris.

MARIE

darot, quod in principum perniciem nulla ratione vergeret. Quod, quia vulgandi ejus Propoſitus Generalis mihi poteſtatem fecit, ipſis ejus verbis adſcribam (*a*). Voyez les reflexions qu'a faites ſur tout ceci George Hornius (*b*) Profeſſeur à Leide.

(*a*) On voit à la fuite de ceci dans le livre d'Eudæmon Joannes, le Decret du Général des Jeſuites.

(*b*) In Diſſertationib. Hiſtor. & Politicis p. 116. & ſequent.

(I) Le livre *où il remarqua les défauts du gouvernement de ſa Compagnie.*] Pendant que le Duc de Lerme le detenoit en priſon pour les cauſes dont j'ai parlé ci-deſſus, tous ſes papiers furent épluchez par François Sola Evêque d'Oſma, & Conſeiller d'Etat, qui eut ordre d'abolir tous les manuſcrits qu'il y trouveroit, où la negligence du Roi, & les ruſes du Duc de Lerme feroient critiquées. Cet Evêque trouva un livre écrit de la propre main de Mariana, *del governo de la compania de Jeſu*, où l'Auteur repreſentoit les malheurs funeſtes dont la Compagnie étoit menacée, ſi elle ne corrigeoit les deſordres de ſon gouvernement: ſur quoi il ſuggeroit de fort bons conſeils. L'Evêque d'Oſma ne fit point difficulté de donner à lire ce manuſcrit à ſes amis, & de leur en laiſſer tirer des copies. De-là vint que cet Ouvrage tomba entre les mains de quelques (*c*) perſonnes qui l'envoyerent en France, en Allemagne & en Italie. Un Libraire François le fit imprimer non ſeulement en Eſpagnol, qui étoit la langue de l'original, mais auſſi en Latin, en François & en Italien. Dès qu'il eut été porté à Rome, le Jeſuïte Floravanti Confeſſeur d'Urbain VIII. le lut, & s'écria, *heu! heu! actum eſt de nobis Jeſuitis, quando nimis vera ſunt quæ liber hic cantat.* Le General des Jeſuïtes n'épargna rien pour obtenir la condamnation de ce livre, & cela lui fut enfin accordé l'an (*d*) 1631. L'Auteur que je cite allegue quelques endroits de cet Ouvrage de Mariana. Vous en trouverez tout le 6. chapitre dans les *Arcana Societatis Jeſu* imprimez à Geneve l'an 1635. Le P. Alegambe n'a pu ſe taire ſur ce livre de Mariana. Voyons de quelle façon il en parle. *Circumfertur præterea Hiſpanicè, Gallicè, Italicè, Latinè excuſus* Diſcurſus de erroribus, qui in formâ gubernationis Societatis Jeſu occurrunt, *conſtant* 20. *Capitibus. Burdigalæ per Joannem de Bordeos* MDCXXV. in 8. & *alibi. Sed in clam illi ſubdulcius, à malevolo quopiam ad concitandam Societati invidiam extruſus in lucem eſt; adjectîs etiam fortaſſe non paucis, ut prorſum eſt exiſtimare, ab ipſius obſervationibus atque animo alienis.* Conringius s'eſt fort trompé, quand il a dit que Mariana avoit publié lui-même ce livre. (*f*) *Tantam libertatem ſibi aſſumpſit, ut & libellum ediderit de membris* (*g*) *Societatis, quem licet ſupprimerent Jeſuita tamen in media Roma editum eſſe conſtat: tariſſimus hodie eſt inventu.* J'ai de la peine à croire qu'on l'ait imprimé à Rome, quoi qu'en diſe Conringius.

(*c*) Et nommément entre les mains de Nicolas Ricardius Dominicain, ſurnommé le Monſtre, à cauſe de ſon grand eſprit & de ſa grande doctrine. Bernardin Giraldus ubi infra.

(*d*) Tiré de Bernardin Giraldus, Apologia pro Senatu Veneto, p. m. 104. & ſeq.

(*e*) Alegambe, pag. 258. col. 2.

(*f*) Conringius de regno Hiſpanico Hiſt. apud Pope Blount ubi ſupra.

(*g*) Il faudroit peut-être lire moribus.

(*h*) Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, livre 3. chap. 12. p. m. 426.

(*K*) *Ses ſcholies ſur l'Ecriture ont merité l'approbation du Pere Simon.* „ (*h*) Les Scholies ou Notes „ de Mariana ſur le Vieux Teſtament, peuvent „ auſſi être très-utiles pour l'intelligence du ſens „ literal de l'Ecriture, parce qu'il s'eſt appliqué „ principalement à trouver la ſignification propre des mots Hebreux. C'eſt ainſi qu'au commencement de la Geneſe, il a remarqué judicieuſement, que le verbe Hebreu *bara*, qu'on traduit ordinairement *créer*, ne ſignifie point ſelon ſa propre ſignification, *faire de rien*; comme on le croit ordinairement: & que même les Auteurs Grecs & Latins qui ont inventé le mot *créer* en leurs langues, n'ont pu lui attacher ce ſens, d'autant que ce qu'on apelle maintenant creation ou production de rien, leur a été tout-à-fait inconnu. Bien que ſes Notes ſoient aſſez abregées, il auroit pu éviter quelques remarques qui ſont purement d'érudition, & qui ne ſervent point à l'éclairciſſement de ſon texte. Ces ſortes de digreſſions lui arrivent neanmoins rarement, & l'on peut dire que Mariana eſt un des plus habiles & des plus judicieux Scoliaſtes que nous ayons ſur la Bible. Il eſt vrai que la connoiſſance qu'il avoit des langues Greque & Hebraïque, n'étoit que mediocre: mais la penetration de ſon eſprit & ſa grande application ſuppléent en quelque façon à ce manquement. Il choiſit d'ordinaire le meilleur ſens, & il n'eſt pas même ennuyeux dans les differentes interpretations qu'il rapporte. „ Dans un autre Ouvrage le P. „ Simon a parlé ainſi. „ (*i*) A l'égard de Mariana, ſes notes ſur le N. Teſtament ſont de veritables ſcolies, où il ne paroît pas moins de jugement que d'érudition. . . . (*k*) Il ſeroit „ à deſirer que les obſervations de ce ſavant homme n'euſſent pas été ſi abregées. Neanmoins il dit beaucoup de choſes en peu de „ mots „. Voyez auſſi ce qu'a dit le même Auteur touchant le livre de Mariana *pour l'édition vulgate.*

(*i*) Hiſtoire Critique des principaux Commentateurs du Nouv. Teſtament, chap. 42. p. 637.

(*k*) Ibid. p. 639.

(*L*) *Le mal qu'il dit du Roi Henri III. fut cauſe en partie.*] Cela eſt manifeſte par la teneur de l'arrêt : *Vu par la Cour. . . . le livre de Jean Mariana, intitulé* de Rege & Regis inſtitutione, *imprimé tant à Mayence* (*m*) *qu'aux autres lieux, contenant pluſieurs blaſphèmes contre le feu Roi Henri III. de très-heureuſe mémoire; les perſonnes & Etats des Rois & Princes ſouverains, & autres propoſitions contraires audit Decret. . . . Ladite Cour a ordonné & ordonne. . . . que ledit livre de Mariana ſera brûlé par l'Executeur de la haute Juſtice, devant l'Egliſe de Paris. . . . Fait en Parlement le 8. jour de Juin* 1610. Si Mariana s'étoit contenté de dire qu'Henri III. termit dans un âge plus avancé toute la gloire qu'il avoit aquiſe dans ſa jeuneſſe, on ne pourroit pas le blâmer; car il eſt ſûr que jamais Prince ne ſe rendit plus diſſemblable à ſoi-même que celui-là. (*n*) *Felix futurus, ſi cum primis ultima contexuiſſet, talemque ſe Principem præſtitiſſet, qualis ſub Carolo fratre Rege fuiſſe creâchatur adverſus perduelliones copiarum bellicus dux: qui illi gradum ad regnum Poloniæ ſuit proſcerum ejus gentis ſuffragio. Sed ceſſerunt prima poſtremis, bonaque*

(*l*) Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, livre 3. chap. 18. p. 463.

(*m*) Chez Balthazar Lippius 1610.

(*n*) Mariana. de Rege, lib. 1. cap. 6. p. m. 54.

MARIE l'Egyptienne, fameuſe debauchée, & fameuſe convertie. A l'âge de douze ans elle ſortit de la maiſon de ſon pere, & s'en alla dans la ville d'Alexandrie. Elle y paſſa 27. années dans les deſordres de l'impureté, & puis elle s'en alla à Jeruſalem pour continuer la même vie : mais une puiſſance inviſible l'ayant empêchée d'entrer au Temple le jour de l'exaltation de la ſainte Croix, elle ſentit des remords qui l'obligerent à ſe proſterner devant une Image de la Sainte Vierge, & à promettre de renoncer à ſes debauches. Elle entra en ſuite dans le Temple, & après y avoir adoré la Croix, elle demanda à la Sainte Vierge ce qu'elle feroit pour plaire à Dieu. Elle entendit une voix qui lui ordonna de s'en aller dans le deſert. Elle obeït, & fit penitence dans ce lieu-là 47. ans; ſans voir perſonne. Elle y fut ſervie par les Anges les trente dernieres années. L'Auteur * qui me fournit cet article, ne parle point du payement (*A*) qu'elle voulut faire aux bateliers qui l'avoient paſſée. La Confeſſion de Sanci a trop abregé (*B*) l'hiſtoire de cette femme. C'eſt dans le chapitre où il y a une fraude

* Paul Boyer, Eſcuyer, Sieur de Petit-Puy, dans ſon Dictionnaire ſervant de Bibliotheque univerſelle, imprimé à Paris 1649. in folio p. 254. (où il cite Sophrone Evêque de Hieruſalem. Nicephore Caliſte liv. 8. ch. 5. de ſon Hiſtoire. S. Jean Damaſcene en ſa 3. Oraiſon des Images) & p. 323.

juvente major ætas flagitia obliteravit. Defuncto fratre revocatus in patriam, Rexque Gallia renunciatus, omnia in ludibrium vertit. Il n'y avoit pas plus de difference entre Hector (*a*) victorieux de Patrocle, & ſon cadavre traîné par un chariot, qu'entre le Duc d'Anjou victorieux à Moncontour, & Henri III. obſedé de Moines & de Mignons, & contraint de quitter Paris au Duc de Guiſe. Les debauches commencerent à énerver ſon courage; la bigoterie acheva de l'effeminer. Ses confrairies de penitens, & leur ſac me fait ſouvenir de cet endroit de Mr. Deſpreaux;

Dans ce ſac ridicule où Scapin s'enveloppe,
Je ne reconnoi plus l'Auteur du Miſanthrope.

Je ne reconois plus ſous ce ſac, ſous cet équipage de faux penitent, ce brave guerrier qui triompha des Proteſtans à Jarnac & à Moncontour, & qui merita les ſuffrages des Polonois pour un grand Royaume, *Ultima primis Objant, diſſimiles hic vir & ille puer.* Mais Mariana ne s'eſt point borné à la remarque de ce changement:

(*a*) In ſomnis, ecce, ante oculos meæſtiſſimus Hector Viſus adeſſe mihi, largoique effundere fletus; Raptatus bigis, ut quondam, aterque cruento Pulvere, perque pedes traječtus lora tumentes. Hei mihi, qualis erat! quantum mutatus ab illo Hectore; qui redit exuvias indutus Achillei, Vel Dardanâm Phrygios jaculatus puppibus ignes: *Virgil. Æn. l. 2. v. 270.*

(*b*) Petrus Mollanus in Hiſtoriâ adverſus Silveſtrinum Petrarſandam pag. 40.

(*A*) *Du payement qu'elle voulut faire aux bateliers.*] N'ayant point d'argent à leur donner pour le prix de ſon paſſage, elle s'offrit à leur laiſſer faire de ſon corps tout ce qu'ils voudroient. C'eſt ce qui fait dire au celebre Pierre du Moulin, que les Auteurs des Legendes n'ont eu aucun jugement, & qu'ils ont tenu la même conduite, que s'ils avoient eu pour but de tourner en ridicules les Saints dont ils parlent. (*b*) *Vitas Sanctorum ſic deſcripſerunt Pontificii, quaſi propoſitum eis fuiſſet eos differre populo, & exhibilandos proponere. Mariam Ægyptiam perhibent cum non haberet unde naulum ſolveret, voluiſſe facere vanis corporis ſui copiam, ut quod non habebat in ære lueret in corpore.* On me croira facilement, quand j'aſſûrerai que je ne veux point prendre le party des Legendaires; mais je ne laiſſe pas de dire qu'un Ecrivain judicieux auroit pu narrer, ce que Mr. du Moulin allegue comme une preuve d'un mauvais diſcernement; car s'il étoit veritable que Marie l'Egyptienne eût voulu ſe proſtituer aux bateliers en payement de ce qu'elle leur devoit, & qu'elle ne trouvoit pas dans ſa bourſe, je ne voi point par quelle raiſon un Hiſtorien auroit dû le ſupprimer. Cela n'eſt-il point fort propre à relever la miſericorde de Dieu, & l'efficace de ſon eſprit? Plus les dereglemens d'une debauchée ont été énormes, plus devons-nous admirer ſa converſion, & les langues auſteritez de ſa penitence. Ainſi le diſcernement exact n'engage point un Auteur, à ne rien dire ſur les circonſtances ſingulieres des impuretez d'une convertie. D'ailleurs on ne peut pas reprocher aux Legendaires d'avoir choqué la vraiſemblance; car ces creatures victimes de l'impureté publique, comme les apelle Tertullien, ſont reduites quelquefois au dernier denier, ou bien elles aiment mieux faire plaiſir de leur corps à un creancier, que de s'aquiter de leurs dettes en mettant la main à la bourſe.

(*B*) *A trop abregé l'hiſtoire de cette femme.*] Voici les paroles de d'Aubigné. „ (*c*) La Legende des Saints eſt le jardin de l'ame. . . . „ Dans ce jardin ſe trouvent des herbes, qui „ pour le moins endorment ſi elles ne gueriſſent „ pas. Un galand homme qui s'accommode „ en ce temps, ſçait ce que les païſans appellent voler. S'il ſe trouve que ſon ame deſolée de ſe puiſſe changer de vie, il y a dans la legende, au Chap. de l'annonciation, l'exemple „ d'un Chevalier, qui voloit ſans pitié pauvres „ & riches, & eſtoit quitte pour dire tous les „ jours une ſois, *ave Maria*; & pour les ſoldats „ de ce temps c'eſt ce qu'ils pratiquent. Si une „ Dame de la Cour ſent en ſon ame deſolée, „ qu'elle ne ſe puiſſe paſſer d'une grande, catholique & univerſelle luxure, n'a-t-elle pas „ pour ſe conſoler S. Marie Egyptienne, qui „ depuis douze ans juſques à l'âge du mepris ne „ refuſa homme? Et n'avons-nous pas l'exemple de Sainte Madelene, tant celebre par les „ Chroniques anciennes? Les poëtes de la legende nous ont depuis enſeigné comme elle „ fit par allechements, que ſorce gens de bonne „ maiſon vendirent leur bien pour elle; plu„ ſieurs courageux ſe couperent la gorge pour „ les jalouſies de ſon amour; & puis elle „ ne fut pas ſi-toſt laſſe, que la voilà canoni„ ſée. „ L'omiſſion de cet Auteur à l'égard de *Ste. Marie Egyptienne*, & de *Ste. Madeleine* eſt inexcuſable; car il ſupoſe que ces deux proſtituées monterent tout droit des lieux infames, au rang des Saintes canoniſées, & par cette ſuppoſition il pretend prouver, que la legende eſt très-capable de ſâcher la bride aux Dames, qui ont une envie demeſurée de paſſer le tems avec des hommes. Pour agir de bonne ſoi il faloit parler de la longue penitence de ces deux Saintes; mais comme cela auroit enervé la plaiſanterie de l'objection que l'on vouloit faire aux Legen-

(*c*) Confeſſion Catholique de Sancy, liv. 1. chap. 2. p. m. 329.

fraude (*C*) concernant Saint Dominique, & une Nonne nommée MARIE. Ce nom fera que ma remarque ne fera pas tout-à-fait hors de son lieu.

MAR-

Legendaires, on a cru qu'il valoit mieux n'en rien dire, ou paſſer même dans la negation (*a*). Aprenons de là que les Auteurs fatiriques font les gens du monde, contre leſquels il faut qu'un lecteur ſoit le plus en garde. Ce ſont ceux qui raiſonnent le plus mal, & qui communiquent le plus un certain plaiſir, qui empêche de rechercher en quoi conſiſtent leurs ſophiſmes. Souvenons-nous cependant que s'ils peuvent ſe diſpenſer de pluſieurs regles, ils ne doivent pas être moins ſoupçis que les Auteurs graves aux loix du (*b*) raiſonnement.

(*a*) *C'eſt ce que fait d'Aubigné dans ces paroles:* Elle n'eſt pas ſi-tôt laſſe, que la voilà canoniſée.

(*b*) *Voyez l'article* Colomiés, *pag.* 874-875.

(*C*) *Où il y a une fraude concernant Saint Dominique.*] Je ne fais cette remarque, que pour mettre dans un plus grand jour ce qu'on vient de lire; ainſi on ne la doit pas condamner, ſous pretexte qu'elle ſemble trop étrangere dans cet endroit-ci. (*c*) *Quand j'étois Huguenot*, c'eſt Sancy que l'on fait parler, *je ne trouvois rien qui me fiſt tant tirer que la legende de* Frere Jacopon. *Il y a encore un livre chez nous, où j'ay fait de belles annotations: comme ſur ce qu'il faiſoit confeſſer à un ſien frere ſes pechés par ſignes. Madame de Villeroy s'enquerant comment il confeſſoit ſa paillardiſe: de meſme curioſité elle s'enqueroit comment s'appelloit en Grec cette huile legere, que Saint Dominique ſema entre les cuiſſes d'une Nonnain, l'appellant huile d'amour.* Il eſt certain que D'Aubigné falſifie la legende; afin de donner au conte un air plus divertiſſant: or je ne croi point que les loix de la raillerie, ni même celles de la ſatire permettent cela. La legende de St Dominique dans Jaques de Voragine, porte qu'une Religieuſe étant ravie en extaſe, crut voir entrer dans ſa chambre Saint Dominique accompagné de deux Freres, qui tira de deſſous ſa robe un onguent de très-bonne odeur, dont il lui frota la jambe, & qu'il apella le ſigne de charité. (*d*) *Maria ſanctiſſimalia in Eccleſi rapta vidit Dominicum cum duobus fratribus ante lectum ejus intrantem, qui de ſub cappa unguentum mira fragrantia preferens, tibiam ejus inunxit, quam unctionem dilectionis eſſe ſignum dixit.* En comparant ces paroles avec celles de la Confeſſion de Sancy, quelles falſifications ne trouve-t-on pas? La legende ne dit point que St. Dominique ait apliqué un onguent à la jambe de la Religieuſe; elle dit que la Religieuſe extaſiée crut voir ce Saint qui l'oignoit de cet onguent. Ainſi ce ne fut qu'un ſonge, & qu'une viſion. Au pis aller, ne faloit-il point en demeurer à la jambe? Faloit-il corrompre le texte, par la fauſſe gloſe de ſemer de l'huile legere entre les cuiſſes? S'il s'agiſſoit d'un tronc d'arbre, ce ſeroit une mepriſe de rien; un peu plus près ou un peu plus loin de la terre ne ſeroit point de diference; mais dans un ſujet comme celui-ci la diference eſt capitale. Mr. du Moulin repondant à Petra Sancta, promet de parler ailleurs (*e*) de cette onction de St. Dominique. Je ne ſai s'il s'aquita de ſa promeſſe: mais ſon beau-frere André Rivet repondant au même Jeſuïte, s'arréta literalement & de bonne foi au texte de la legende; il reconut que cette onction de la jambe n'étoit qu'un ſonge, & declara neanmoins que ces viſions extatiques étoient ridicules & (*f*) ſuſpectes. C'eſt de cela qu'il pretend que Du Moulin s'étoit moqué, & non ſimplement de l'uſage des onctions pour la gueriſon des malades; choſe pratiquée par les Apôtres. (*g*) *Accuſat Molinæum, quod riſerit* Dominicum *ſanantem* mulierem *oleo*, *& Franciſcum* aviculis *concionantem. Primùm illud non potuit ſimpliciter irridere Molinæus, qui noverat initio Chriſtianiſmi Apoſtolos unxiſſe egros oleo, & ſanaſſe, Marc.* 7. *Sed riſit & meritò, quod in legenda Dominici legitur, quòd* Maria Sanctimonialis &c. (*h*).

(*c*) *Jacob. de Voragine in Aurea Legenda, apud Riveti. in Caſtigat. notarum in epiſtol. Molinæi ad Balzacum, cap.* 6. *n.* 3. *Oper. tome* 3. *p.* 511.

(*d*) *De Dominico confitente ſemur paulùs unguenti amoris ſuo loco agetur. Molinæus ubi ſupra p.* 47.

Remarquez que Petraſancta ayant fu que dans la Bibliotheque de Sedan on avoit raillé de cette action de Dominique, ne ſe ſervit point de la reponſe que la legende lui pouvoit fournir, ſavoir que c'étoit un ſonge: il ignoroit cette circonſtance; il repondit fort ſerieuſement qu'on pouvoit faire cette raillerie de Jesus-Christ, qui oignit de ſa ſalive un homme muet. (*i*) *Sed dani, dum Bibliotheca, his qui mecum advenerant, oſtenderetur, ubi fermè auditum eſt, præter Sanctorum irriſiones. Riſit aliquis ſanctum Dominicum, perſanantem oleo mulierem egram. Rideat perinde Chriſtum Dominum aut ſaliva atentem, aut luto, dum os muti aperiret, & dum oculis unius cæci nati explicaret lucem & diem.* C'eſt une mauvaiſe reponſe; car c'eſt convenir du fait. Après tout les railleries de d'Aubigné ne peuvent eſtre que fauſſes, puis qu'elles ne ſont fondées que ſur un menſonge. Cela doit aprendre aux lecteurs, que pour bien s'inſtruire dans la controverſe, il ne faut conſulter ni les ſatires, ni les Ouvrages burleſques; ce ſeroit s'aſſeoir au banc des moqueurs; action condamnée dans le premier Pſeaume. Ces gens-là, quand il s'agit de ſe divertir, (*k*) n'épargnent pas leurs meilleurs amis, mais ils épargnent la verité (*l*). Ainſi, quand le Poëte que je cite fait cette demande, (*m*) *Y-a-t-il quelque choſa qui empêche qu'un railleur ne diſe la verité?* On pourroit lui dire, *Vous trouverez. La reponſe à cette queſtion dans vôtre faiſtre, où vous dites ſi ſenſément qu'un rieur ne fait pas même quartier à ſes bons amis. A plus forte raiſon n'en fait-il pas aux circonſtances d'une hiſtoire.* La demande d'Horace ne laiſſe pas d'être raiſonnable, car elle ne ſignifie autre choſe ſi ce n'eſt qu'il eſt poſſible de dire la verité en raillant & en pliſantant. Cela eſt inconteſtable.

(*e*) *Voyez l'article* Colomiés, *pag.* 874-875.

(*f*) Eccleſes illæ moniales illum quæ monachos nominant ingredientes & ejusmodi unguento tibias unguento dilectionis *de ſub cappa*, & ridiculæ ſunt & ſuſpectæ. *Rivet. ubi ſupra.*

(*g*) *Id. ibi.*

(*h*) *Vous trouverez la ſuite ci deſſus lettre d. Molinæi ad Balzacum cap.* 3. *p.* 32.

(*i*) *Petra-ſancta, not. in epiſtol. Molinæi ad Balzacum cap.* 3. *p.* 32.

(*k*) Fenum habet in cornu, longe fuge, dummodo riſum Excutiat ſibi non hic cuiamico. *Horat. Sat. lib.* 1. *ſatire* 4.

(*l*) *Conferez l'article* Broſſette, *pag.* 673. *col.* 2.

(*m*) Ridentem dicere verum Quid vetat? *Horat. Sat.* 1. *lib.* 1. *v.* 24.

Au reſte l'on conoîtra mieux le tort qu'a eu d'Aubigné, ſi l'on ſonge que ſelon toutes les aparences l'Apologie d'Herodote a été ſon original. Or voici ce que l'on trouve dans cet Ouvrage. (*n*) *Je n'oublieray pas un autre acte du meſme ſainct Dominique, recité vers la fin de ſa legende, acte vrayement d'un bon compagnon, pour le moins recité en telle ſorte qu'il eſt pour faire rire les bons compagnons, & leur donner matiere de groſſer. C'eſt qu'une nonnain dicte Marie eſtant malade en la cuiſſe, endura grand mal l'eſpace de cinq mois, ſans eſperer qu'elle en deuſt eſchapper. Alors elle dit en ſoy-meſme qu'elle ne ſe ſentoit digne de prier Dieu, ni d'eſtre ouye de luy, & pourtant pria ſainct Dominique d'eſtre mediateur entre Dieu & elle, pour luy impetrer le benefice de ſa ſanté. Et apres ceſte oraiſon s'eſtant endormie,*

(*n*) *Henri Etienne, Apologie d'Herodote, p.* 307-308.

MARTINI (Raymond) Religieux Dominicain, fort savant dans les langues Orientales, a fleuri vers la fin du XIII. siecle. Voici l'occasion qui l'engagea à les étudier. Raymond * de Pennafort son General, ayant d'un côté une grande envie que l'Espagne fût repurgée du Judaïsme & du Mahometisme qui l'infectoient, & connoissant de l'autre la verité des maximes dont les premiers Peres ont parsemé leurs Ouvrages, touchant la contrainte en matiere de Religion, fit ordonner dans le Chapitre tenu à Tolede l'an 1250. que les Religieux de son Ordre s'apliqueroient à l'étude de l'Hebreu & de l'Arabe. Il imposa cette tâche à quelques-uns en particulier, & nommément à nôtre Raymond Martini, & il obtint des Rois d'Aragon & de Castille une pension pour ceux qui étudieroient ces langues, afin de pouvoir travailler à la conversion des Infideles. Voilà d'où virit que Raymond Martini tourna ses travaux de ce côté-là. Il y reüssit très-bien. Il † n'étoit point de Barcelonne, comme ‡ quelques-uns l'ont debité; mais il y avoit pris l'habit de Dominicain, & il étoit né à Sobirats. Ayant aquis l'habileté necessaire pour lire les Ouvrages des Rabins, il en tira de quoi combatre les Juifs par leurs propres armes, comme il l'a montré dans le *Pugio fidei*, qui fut (*A*) imprimé à Paris l'an 1651 ‖. On a cru que le Cordelier Pierre Galatin a tiré de ce *Pugio fidei* tout ce qu'il a dit de bon dans son livre *de arcanis Catholicæ veritatis:* mais il est plus (*B*) apparent qu'il n'a pillé qu'un Chartreux

* *Il a été le 3. General des Jacobins.*

† Natione Catalanus, patria Subiratensis. *Altamura Bibl. Ord. Prædicat. p. 451.*

‡ Antonius Senensis in Chronico Ordinis Dominic. & Bibliotheca. Franc. Disgu in Histor. Provinciæ Aragoniæ Fratr. Prædicat. Possevinus in Appar. *apud Altamur. ibid.*

‖ *Ex Altamura ibid.*

elle vid aupres de soy St. Dominique, qui tira de dessous sa chappe un onguent de grand odeur, duquel il luy oignit la cuisse. Et quand elle demanda comment cest onguent s'appelloit, sainct Dominique respondit que c'estoit l'onction d'amour. Vous voyez bien que de l'aveu même de Henri Etienne la Religieuse dormoit.

(*A*) *Qui fut imprimé à Paris l'an 1651.*] Plusieurs personnes contribuerent à cette édition. Mr. Bosquet qui est mort Evêque de Montpellier, tomba sur le manuscrit, lors qu'il fouilloit avec ardeur à Toulouse dans tous les coins de la Bibliotheque du College de Foix, environ l'an 1620. Il le lut, il en copia quelque chose, & lors qu'au bout de quelques années il aprit l'Hebreu par les soins d'un docte Allemand, nommé *Jaques Spieghel de Rosembach*, il le montra à son Maître de langue Hebraïque, & le lui donna même à copier. Ce Jaques Spieghel fort versé en ces matieres, s'en étant entretenu plusieurs fois avec Mr. de Mausfac, le fit penser à publier cet Ouvrage, sur la copie nette & bien ponctuée qu'il lui en donna: mais quelque habile que fût Mr. de Mausfac, il lui falut un adjoint qui prit sur lui la principale partie du travail. Cet adjoint fut Mr. de Voisin fils d'un Conseiller au Parlement de Bourdeaux. Thomas Turc General des Dominicains, sollicita puissamment les promoteurs de l'édition, & ne se contenta pas de leur écrire des lettres également pressantes & obligeantes; il donna ordre qu'ils eussent tous les manuscrits *du pugio fidei* qui se purent recouvrer. Jean Baptiste de Marinis son successeur continua de prendre les mêmes soins. Enfin l'Ordre s'y interessa tellement, qu'il fournit (*a*) les frais de l'impression. L'Ouvrage sortit de dessous la presse l'an 1651. avec beaucoup de prefaces, & beaucoup d'approbations qui font foi de tout ce que je viens de dire. Mr. de Voisin confera le manuscrit du College de Foix avec trois autres, dont le premier apartenoit aux Dominicains de Toulouse, le second avoit été envoyé de Barcelone, & le troisiéme étoit venu de Majorque. Il a marqué à la marge les diverses leçons; il a fait des notes sur tous les endroits difficiles; il a mis en évidence tous les vols de Galatin, & il a fait de bons suplémens en forme de Commentaire sur la preface de Raimond Martini. Tout cela n'a pas empêché, me dit-on jour un homme *, que le nom de ce savant Dominicain n'ait été absolument inconu à Dom Nicolas Antoine. Il est surprenant que Gabriel Naudé n'ait point fu que Scaliger se fût trompé, en parlant de Galatin & de Sebonde. Voyez ci-dessous la remarque C, & voici les paroles de Naudé, *Omnium (b) ut majori conatu, sic etiam feliciori eventu, Petrus Galatinus Monachus ex ordine sancti Francisci; aut potius Raimundus Sebondus professione Medicus, cujus, prater libros de Theologia naturali, duo insuper voluminosa ingenia in Collegio Fuxensi Tholosano etiamnum bodie sub titulo Pugionis fidei conservantur. Ex quibus, si (b) Naudæo Scaligero fides est habenda, omnia sua hausit & transcripsit Galatinus, dissimulato ipsum Sebondi nomine; non tam propter acerrimum, quod semper extitit inter Dominicanam familiam & Franciscanam, odium, quemadmodum maligne cavillatur Scaliger; & fortassis etiam impense; quam ut eruditum istud opus accessione quadam augeret & sibi vendicaret locupletatum ita atque expolitum.* On a fait une 2. édition du *pugio fidei*, à Leipfic l'an 1687. accompagnée d'une docte introduction (*c*) *in Theologiam Judaicam.*

* *Je l'avertis qu'il se trompoit, car Dom Nicolas Antoine ne traitant que des Auteurs qui ont vû le commencement du XVI. siecle n'a point dû parler de Martini.*

(*b*) *Naudæus in Bibliographia Politica, p. m. 35.*

(*c*) *Composée par* Jo. Benedictus Carpzovius Theologiæ Professor Lipsiæ.

(*a*) Prodit *pugio ille Parisiis apud* Joannem Henault anno 1651. in folio, impensis Ordinis. *Altamura p. 451.*

(*B*) *Il est plus apparent.*] C'est ce que prouve le Pere Morin; il assûre qu'il a trouvé les mêmes choses dans Porchet & dans Galatin, par tout où il les a confrontez. Il ajoûte que toute l'adresse dont Galatin s'est servi pour couvrir son vol, consiste dans quelques changemens d'expression, & de division des chapitres; dans le tour du dialogisme; & dans de frequentes citations d'un (*d*) Rabin inconu à Martini & à Porchet, & aux Juifs aussi. *Plagium (e) sanè portentosum cui vix simile unquam factum est, nam Galatini liber nihil aliud est quam Porcheti excerptio ipsissima Porcheti verbis, atque etiam Hebraorum testimoniis transplantibus conservatis, hoc si excipias, quod elegantiæ causa quadam verba & verborum constructiones immutantur. Est enim Porcheti phrasis Galatiniana multo simplicior. Deinde alius est ordo Galatini & minutius distinctus, ideo ex uno Porcheti capite duo vel tria componit*

(*d*) *On l'apelle* Rabenu Hakadox, *ou* Sar Iore Gale Razeia, *selon le P. Morin; d'autres disent* Hakkadosch.

(*e*) *Joann. Morinus Exercit. Bibl. 1. lib. 1. c. 2. p. m. 16. Vide etiam p. 19.*

treux de Genes nommé Porchet β Salvago, qui fleurissoit environ γ l'an 1315. Il est vrai que ce Chartreux avoit pris de Raymond Martini ce que bon lui avoit semblé, comme il le reconoit dans sa preface. Cet aveu le disculpe du plagiat, dont on ne sauroit laver Galatin, qui n'a jamais fait mention ni de Porchet, ni de Martini. Le savant Joseph Scaliger a fait (C) quelques fautes, en accusant avec raison François Galatin d'avoir été plagiaire. Martini acheva son Ouvrage l'an * 1278. & par là on refute ceux qui ont pretendu que Raymond de Pennafort en étoit l'Auteur; car on prouve clairement † qu'il mourut le 6. de Janvier 1275. Il y en a qui veulent ‡ que Martini ait composé un autre Ouvrage intitulé *Capistrum Judæorum*, & une refutation de l'Alcoran; & que l'exemplaire du *Pugio fidei* écrit de sa main en Latin & en Hebreu, soit à Naples dans le Couvent de St. Dominique. La grande connoissance qu'il a fait paroitre des livres & des opinions des Juifs, a persuadé à quelques-uns ‖ qu'il avoit été de leur Religion. Mais cela est faux.

β *Porchetus de Salvaticis.*

γ *Rafael Soprani, Scrittori della Ligur. pag.* 244.

* *Il le temoigne* parte 2. Pugion. cito. apud Altamur. p. 455.

† *Vide Altamuram ibid.*

‡ *Possevin in Appar. Sacro.*

‖ *Autor in Inquisitiani Præfat. ad Porcheti Victoriam.*

MARULLE, Poëte de Calabre au V. siecle, vint trouver Attila à Padoüe, après que ce Roi des Huns se fut ouvert le chemin d'Italie par la prise d'Aquilée, & eut ruiné ou subjugué tout ce qui se présenta sur sa route. Ce Poëte s'attendoit à une ample recompense des flatteries dont il avoit rempli le Panegyrique

punit & variè digerit, in qua dialogica fermocinatione aliunm paulo colorem induxit. . . . . Non ita tantum semel deprehendimus; sed ferias quotiès id periculi fuimus, minatì sanè Galatinum Portheto secundum Judæorum Historia nihil superaddere præter frequentia testimonia ex libello &c. Galatin dedia son livre à l'Empereur Maximilien I. & ne croyoit pas que l'Ouvrage de Porchet dût être imprimé si-tôt. Disons même qu'il espera que jamais ce manuscrit ne verroit le jour, car il étoit extremement rare; mais Augustin Justiniani Evêque de Nebio ne laissa pas de le trouver à force d'argent, & de le publier à Paris en l'année 1520. sous le titre de *Victoria Porchetii adversus impios Hebræos.*

(C) *Joseph Scaliger a fait quelques fautes.*] Il a cru 1. que l'Auteur du *Pugio fidei* s'appeloit Raymond Sebon. 2. Que Raymond Sebon a été Dominicain, & qu'il vivoit à Toulouse environ l'an 1376. 3. Que Galatin a pillé immediatement le *Pugio fidei*. C'est ce que l'on peut voir dans ses lettres où il parle deux (a) fois de cela à Casaubon, & une (b) fois à Thomson. *Scito illos libros* (Galatini) *esse compendium duorum ingentium voluminum quibus titulum Pugionem fidei fecit auctor Raimundus Sebon Monachus Dominicanus, eximius Philosophus.* C'est ce qu'il dit dans la lettre 84. il le confirme ainsi dans la 93. *De Galatino scito me vera dixisse, nam non solum illa omnia è Raimundo Sebone expiscatus est, sed & opus ejus nihil aliud est quam brogiarium Pugionis fidei, ita enim opus suum doctissimus Dominicanus ille inscripserat qui Tolosæ ante* cc. *plus minus annos scribebat, ejusque operis duo ingentes tomi in Collegio Fuxensi ejusdem civitatis ante annos* xxi. *quum ego ibi essem, extabant. Cum judicio tamen illi libri legendi sunt, qui utinam typis excusi essent. Hoc unicum exemplum, præter aliud quod penes Matthæum Beroaldum fuit, Tolosæ extare scio.* Dans sa lettre 241. écrite en 1606. deux ans après la 93. il change quelque chose à l'âge de Raimond Sebon *qui ante* cc xxx. *plus minus annos*, dit-il, *Tolosæ vivebat.* Le P. Morin (c) remarque contre Scaliger que Raimond Sebon de qui se paroit pas avoir entendu la langue Hebraïque, a été de cent ans plus jeune que Raimond Martini, le veritable Auteur du *Pugio fidei.* Il ajoûte qu'il y a pour le moins trois siecles que ce Martini a écrit son livre, puis que Nicolas de Lyra en parle. Il montre aussi que Galatin n'a volé immediatement que Porchet. Mr. de Mauſſac (d) a compté encore plus exactement les fautes du grand Scaliger; il ne s'est pas contenté de dire que Raimond Sebon de n'a été ni Moine, ni savant aux langues orientales, & que selon Tritheme & Simler (e) il (e) *Epit. Biblioth. Gesner. vixit il dicit* mourut l'an 1432. il a dit aussi que le manuscrit de Raimond Martini dans le College de Foix comprend 3. volumes, & qu'outre celui-là, & l'exemplaire de Beroalde, il y en a un à Naples, un aux Dominicains de Toulouse, un à Barcelone, & un à Majorque. Si l'on vouloit être aussi rigoureux envers Monsr. de Mauſſac qu'il l'a été envers Scaliger, on lui diroit qu'il attribuë sans raison à Scaliger (f) la premiere decouverte des voleries de Galatin. Matthieu Beroalde en avoit parlé, avant que le manuscrit de Toulouse fût cenu à Scaliger. En voici la demonstration. Scaliger écrivoit en l'année 1604. qu'il y avoit 21. ans qu'il avoit vu à Toulouse le *Pugio fidei*: il l'y avoit donc vu l'an 1583. Or Beroalde publia sa Chronologie l'an 1575. & il remarqua par occasion que Galatin avoit debité pour siens les écrits de Raimond Martini, après y avoir fait quelques changemens. Raportons tout ce qu'il dit. (g) *Galatinus* (*ut hoc obiter moneam*) *Martini Raymundi scripta pro suis edidit, commutato rerum ordine & argumento nonnihil variato, . . . ut plagii possit accusari Galatinus: quod planum me facturum spero si dederit Dominus, ut pugionem ipsius Raimundi scriptum ad imporum perfidiam jugulandam maxime autem Judæorum in lucem proferam, Is autem liber studiis Hebraicis maximè utilis pervenit ad me ex Bibliotheca Francisci Vatabli Mecanatis mei.* Ce passage nous aprend que Beroalde avoit eu dessein de publier le *Pugio fidei*, & que son exemplaire venoit de Vatable. C'est apparemment par le livre de Beroalde, que Possevin fut que Vatable avoit possedé un tel manuscrit. En touchant cette particularité, (b) il accuse Galatin d'être plagiaire. Notez que les lettres de Scaliger ne sont devenuës publiques qu'après l'impression de l'Apparat de Possevin, de sorte que voilà un second denonciateur du plagiat avant Joseph Scaliger.

(a) *Epist.* 84. & 93.

(b) *Epist.* 241.

(c) *Ubi supra pag.* 194

(d) *Vide Prolegomenon fidei.*

(f) *Primus Galatini furta subodoratus est. Mr. Carpzovius dit pareillement: Eius* (*Scaligeri*) *gravitas agere* [illegible] *primus Galatini plagium prodidisset.* . . . Ex quo Scaliger Galatini furta *primus subodoratus est. Introduct. pag.* 90.

(g) *Biroldus in Chronic. cap.* 3. *lib.* 2.

(b) *Possev. Apparat. Sacr. to.* 2. *fol.* 411.

negyrique d'Attila: mais lors que ce Prince eut su par des Interpretes, que le poëme que Marulle venoit de reciter le faisoit descendre des Dieux, & le qualifioit Dieu, il ordonna que ces vers, & celui qui les avoit composez, fussent brûlez. Il adoucit la peine, quand il eut fait reflexion que cette severité pourroit porter d'autres Auteurs à ne pas écrire ses loüanges β.

MARULLE (MICHEL (A) TARCHANIOTE) se retira en Italie après que les Turcs eurent pris Constantinople, où il étoit né. Ce ne fut point par zêle pour le Christianisme qu'il abandonna son pais; car ses sentimens en matiere de Religion étoient fort éloignez (B) de l'orthodoxie. Ce fut sans doute la crainte de l'esclavage, ou l'envie de s'épargner le cruel chagrin de voir & d'ouïr les insultes d'un insolent vainqueur, qui l'éloignerent de la Grece. Il s'attacha au metier des (C) armes en Italie, & servit dans la Cavalerie sous Nicolas Ralla γ, qui étoit de Lacedemone. Il joignit les lettres avec les armes, & ne voulut pas être moins Poëte que soldat: & comme il craignit qu'on ð ne trouvât pas assez extraordinaire qu'il fût faire des vers Grecs, il s'appliqua soigneusement à l'étude de la poëfie Latine, & s'aquit par cet endroit-là beaucoup de reputation. Ses vers Latins consistent en quatre livres d'Epigrammes, & en quatre livres d'Hymnes. Il avoit commencé un poëme de l'éducation des Princes, qu'il n'acheva pas. Ce qui en fut trouvé parmi ses papiers fut imprimé avec les Epigrammes & avec les Hymnes. Il s'est fait plusieurs éditions de tout cela. Les goûts sont partagez sur ces poëfies. Il y a des Critiques qui en disent beaucoup de mal. Tels sont les deux Scaligers ζ. D'autres Ecrivains θ ont donné beaucoup de loüanges à Marulle. Il se fit beaucoup d'ennemis, pour avoir censuré trop * librement les anciens Poëtes Latins. Floridus Sabinus entreprit leur defenſe, & le traita durement. Politien † eut une grosse querelle avec lui pour le même sujet. Nous parlons ‡ ailleurs du mariage de Marulle avec la savante Alexandra Scala. Mais c'est ici qu'il faut dire que ç'étoit un esprit inquiet ⊥, & qu'il ne

α Ex Callimacho Experiente, in vita Attila.

β Jovius in Elogiis cap. 28. Militari stipendio sese alere coactus. Pier. Valer. de Liter. infel. lib. 2.

γ Jovius ibid.

ζ Jul. Cæs. Scaliger, Poet. l. 6. c. 4. Joseph. Scalig. in Catull. Epigr. 67.

θ Crinitus de honesta discipl. l. 23. cap. 7. Jo. Secundus Epigr. Jovius ubi supra. Pantalus apud Jovium ibid. Pier. Valerian. de Liter. infel.

* Voyez Crinitus ubi supra.

† Paulo ante Græcorum nomini faveus, cum Politiano ejus gentis ingeniis infesto, maledicentissimis epistolis lites extendebat. Jovius ibid.

‡ Dans l'article Scala.

⊥ Inquieto ingenio nullibi sedem stabilem nactus. in cursu studiorum ac itinerum semper fuit. Jovius ibid. Nullius unquam Principis liberalitate ita adjutus, ut in literarum otium se conferre posset. Valerian. ubi supra. (a) Pag. 9. (b) Il étoit Chancelier de France. (c) Guillet, Vie de Mahomet. II. tome 1. pag. 278. ex Turco-Grac. pag. 91. (d) Descript. Ital. pag. 44.

(e) In hymnis adjutum fuisse à Joann. Francisco Pico erant qui affererent Lilii Gyraldi ætate, quod tamen mihi neutiquam verisimile fit, cum constet Picum tanto studio incubuisse Christianæ Theologiæ, ut omnem prorsus styli atque elocutionis ornatum neglexisse merito videri possit. Marullum verò si legas, nec volam, nec vestigium hominis Christiani invenias. Not. ad Sannaz. pag. 189. edit. Amstel. 1689. Voyez aussi pag. 201.

(A) Tarchaniote.] Je croi que c'étoit le nom de famille de sa mere, car on voit (a) dans le 1. livre de ses épigrammes l'épitaphe de Michel Tarchaniote son ayeul maternel. Quant à son ayeul paternel dont l'épitaphe se trouve peu de pages après, il se nommoit Philippe Marulle. Un des quatre savans Grecs qui chercherent un asile en France sous le regne de Charles VII. & qui furent recommandez par Philelphe à Guillaume (b) des Ursins, se nommoit Nicolas (c) Tarchaniotes.

(B) Fort éloignez de l'orthodoxie.] C'est ce que nous apprenons de Leandre Alberti (d) qui fait cette observation en passant, lors qu'il parle de la riviere où Marulle se noya, Flumen Cæcina Marulli Bizantini viri docti, sed de Christiana pietate haud sanè sentientis interitu illustratum. Celui qui a publié depuis peu d'années quelques notes bien curieuses sur Sannazar, se sert de deux (e) preuves contre ceux qui ont pretendu que Jean François Pic aida Marulle à faire ses hymnes; la premiere que Pic s'étoit tellement attaché à l'étude de la Theologie Chretienne, qu'il n'est nullement probable qu'il se foit soucié d'aucune politesse de stile; la seconde, qu'il ne paroit aucune trace de Christianisme dans les hyinnes de Marulle. C'est bien raisonner ce me semble. Pierius Valerianus raporte que ce Poëte blasphema terriblement lors qu'il mourut. Ferunt illum primo flatim casu vehementer excanduisse, utque erat ita impatiens convitia & maledicta in superos detorsisse (f). Erasme auroit trouvé suportables les poëfies de Marulle, si elles eussent contenu moins de Paganisme; Marulli pauca legi, dit-il, dans son Ciceronianus, tolerabilia si minus haberent paganitatis. Ce Paganisme n'est pas le plus grand mal de Marulle; ses impietez font beaucoup plus condamnables; c'est par là sans doute que Lucrece lui avoit tant plu, qu'il en donna une nouvelle édition, & qu'il (g) tâcha de l'imiter, & qu'il disoit (h) qu'il falloit seulement lire les autres Poëtes, mais aprendre par cœur Virgile & Lucrece. Cette édition est foudroyée dans les notes de Joseph Scaliger sur Catulle. Voici une preuve de l'audace impie, avec laquelle Marulle blasphemoit contre le ciel.

(f) De Liter. infel. l. 2. p. m. 70.

(g) Gyrald. Dialog. 1. de Poët. sui temp.

(h) Crinit. lib. 23. c. 7.

At (i) *pia pro patria, pro diis, arisque tuendis,*
Induerat Latium dux caput arma tibi.
Utoreque deos jurata in bella trahebat,
Si modo sunt cura jusque piumque deis.
Sed neque sas, neque jura deos mortalia tangunt,
Et rapit arbitrio sors fera cuncta suo.
Nam quid prisca fides juris, pietasque Pelasgæ?
Nempe jacent nullo damna levante deo.
Aspice Byzanti quondam gratissima divis
Mœnia, Romana nobile gentis opus.
Hæc quoque jampridem hostili data præda furori est,
Solaque de tanta gloria gente manet.

(i) Marul. lus Epigr. l. 1. p. m. 26. 17.

(k) Pag. 179. Edo Impiamenses qui eas deformé miserablement les noms propres dans ces Ouvrages, ont mis Marcile au lieu de Marulle. Il la page 161. Ils ont mis Trachadit point. Voici ses paroles. Inter alarios equites descriptus, Nicolao Ralla Spartano duce in Italia militavit. Je ne croi pas qu'alarius eques doive être traduit Cuirassier.

(C) Au metier des armes en Italie.] L'Auteur des Anecdotes de Florence (k) dit que Marulle passa de Grece en Italie dans une Compagnie de Cuirassiers. Cela pourroit être; mais Paul Jove que cet Auteur a le plus suivi pour ce qui regarde les Savans de ce tems-là, ne le dit point. Voici ses paroles. Inter alarios equites descriptus, Nicolao Ralla Spartano duce in Italia militavit. Je ne croi pas qu'alarius eques doive être traduit Cuirassier.

ne trouva jamais une assiette fixe (*D*) ni pour son corps, ni pour ses études. Les autres Savans alloient alors à la gloire par le chemin de la traduction: il mépriſa (*E*) ce travail ‡, ou comme au deſſous de lui, ou comme trop haſardeux, & il ſongeoit à quelque choſe d'une plus grande importance, lors qu'il ſe noya dans (*F*) une riviere de Toſcane en peſtant contre le Ciel. Ce fut (*G*) l'an 1500. J'ai lu dans un livre aſſez nouveau, que cette infortune lui avoit été predite long tems auparavant; mais le temoin qu'on en allegue ne dit (*H*) rien moins que cela.

‡ *Jovius ubi ſupra.*

* *Une trop grande confiance en ces gens-là donne quelquefois autant de hardieſſe que la folie en l'ôte.*

MAS-

(*D*) *Une aſſiete fixe.*] J'ai cité mon Auteur qui eſt Pierius Valerianus, auquel je ne ſai s'il faut oppoſer le temoignage de Crinitus. On en ſera ce qu'on voudra, le voici en vers.

(*a*) *Crinitus l. 2. poemat. p. m.* 828.

Et (a) gradum
Placuit ad urbem flectere,
Qua noſter Medices Piceratum parens
Marulle boſpitium dulce tibi exhibet;
Ac te perpetuis muneribus fovens
Phœbum non patitur tela reſumere
Laurens Camœnarum decus.

Marulle avoit donc un bon Mecene en la perſonne de Laurent de Medicis. Crinitus a bien loüé Marulle, Voyez nommément ſa *Nænia de obitu Pœtæ Marulli.*

(*b*) *Anecd. de Flor. pag.* 179.

(*E*) *Il mepriſa ce travail.*] Mr. Varillas (*b*) debite que Laurent de Medicis conjura Marulle *par des lettres qui ſubſiſtent encore* de traduire les Oeuvres morales de Plutarque, mais que Marulle *avoit tant d'averſion pour cette ſorte de travail, où il faloit (diſoit-il) ſe rendre eſclave des ſentimens d'autrui, qu'il lui fut impoſſible d'en achever la premiere page.*

(*F*) *Il ſe noya dans une riviere de Toſcane.*] C'eſt celle qui paſſe à Volterre, & que les anciens nommoient *Cecina.* Elle retient encore ce nom, à ce que diſent Cluvier & Mr. Baudrand; ainſi je ne comprens point pourquoi Pierius Valerianus a dit (*c*) qu'elle ſe nomme aujourdhui *Sicla*, ni pourquoi (*d*) Mr. Varillas la nomme la riviere de Volterre. Paul Jove dit qu'elle étoit plus groſſe (*e*) qu'à l'ordinaire le jour que Marulle s'y noya, mais Valerianus dit tout le contraire, & comme il entre plus que l'autre dans le detail, il eſt plus digne de foi, on ſent qu'il avoit examiné les circonſtances. Il dit que Marulle s'étant aperçu que ſon cheval s'enfonçoit de telle ſorte par les pieds de devant, qu'il ne pouvoit plus ſe degager; ſe mit en colere & lui donna de l'éperon, mais qu'il tomba avec le cheval, & qu'ayant la jambe engagée ſous le ventre de la bête, il ne ſalut que peu d'eau pour l'étouffer. *Flavium vel exigua tunc aqua fluentem ingreſſus, ſive equum potaturus ſive alia de cauſa tantillum immoratus, ſenſit equum anterioribus pedibus ita in arenas alvei ſemper infidi voraginoſas abſorberi ut emergere inde non poſſet ... modica admodum ejus profluentis aqua ſuffocatus interiit.* La licence que Mr. Varillas ſe donne de paraphraſer ce qu'il emprunte d'autrui, a été à contretems en cette rencontre. Pour remettre en François le *ſolito inflatior* de Paul Jove, il dit que *les pluyes avoient extraordinairement enflé* la riviere, & neanmoins ſelon lui Marulle *la traverſoit à gué.* Il étoit donc ivre ou ſou, dira-t-on; l'adverbe *extraordinairement* eſt un arrêt pour cela en cette rencontre. N'allons pas ſi vite; je me ſouviens d'avoir lu dans un Ouvrage de Lancelot de Peroufe, que les habitans du païs avertirent nôtre Marulle de ne paſſer point la riviere, parce que les pluyes qui étoient tombées pendant la nuit l'avoient groſſie. Il leur repondit qu'il avoit à craindre Mars, & non pas Neptune. Il ſe fondoit ſur les * Aſtrologues qui firent ſon horoſcope, & qui lui dirent que c'étoient les armes qu'il devoit craindre, & qu'il feroit bien de n'aller pas à la guerre †. Volaterran (*f*) remarque que Marulle qui avoit logé chez lui en étoit party le même jour qu'il ſe noya; il en parle honorablement. Voſſius dans ſon Traité des Poëtes Latins veut que ce jour-là foit le 15. (*g*) de Juin 1511. Je croi que cette erreur diſparoît originairement d'une lecture trop precipitée du paſſage de Paul Jove, où le jour auquel Marulle mourut eſt marqué en cette maniere, *Eo die quo Ludovicus Sforzia captus ut ferrato in carcere miſer expiraret, in ulteriorem Galliam eſt perductus.* Quelcun n'y prenant pas garde d'aſſez près, aura confondu le jour de la capture de Louïs Sforce avec celui de ſa mort; & comme cette mort arriva en 1511. on aura conclu que nôtre Poëte mourut auſſi en 1511. La capture de Louïs Sforce ſe fit l'onziéme (*h*) d'Avril 1500. Mr. Baillet (*i*) a ſuivi à un jour près la chronologie de Voſſius.

(*c*) Dum Siclam qui olim Cecina dicebatur. *ubi ſupra.*

(*d*) *Anecd. pag.* 179.

(*e*) Cecina amnis ſolito inflatior fallente equum cæco vado violenter abripuit. *Jovius ubi ſupra.*

† *Don Secondo Lancellotti du Perugia Abbate Olivetano dans le livre intitulé* Chi l'indovina e Savio l. 1. p. 3. pag. 64. *il cite* Paul. Cort. l. 1.

(*f*) Jovinianus Pontanus diſcipulum habuit Marullum Conſtantinopolitanum hoſpitem meum, qui eodem die quo à me Volaterris diſceſſit in amne Cecina ſubmerſus eſt. vir acris cum ingenii tum judicii. *In Paralipomenis.*

(*g*) Id factum XVII. Kal. Jul. an. CIↃ IↃXI.

(*H*) *Ne dit rien moins que cela.*] Pour vuider cette queſtion de fait il ne faut que comparer le paſſage de l'Auteur moderne, avec les paroles de Pierius Valerianus, c'eſt ſon temoin. (*l*) *Suffocatus eſt* Marullus *in Tuſciæ amne Cecina fallente equum veſtigio. Miſerabile id leti genus multis annis ante ipſi prædictum fuiſſe, indeque ſemper aquas timuiſſe auctor eſt Pierius Valerianus in Dialogis de literatorum infelicitate, qui rei veritatem ignorare non poterat, ipſamque adeo carmine quodam ſuo, multo ante Marulli mortem poſteritati palam fecerat.* Selon ce narré nous n'aurions pas ici une de ces predictions d'après coup qui ſont ſi frequentes, mais une prediction publiée long tems avant l'évenement. Elle ſeroit donc de poids, ſi le fait étoit certain. Or nous

(*h*) *Labbe, Chron. Françoiſe.*

(*i*) *Jugem. ſur les Poët. n.* 1244.

(*k*) *Sr. Rotmund, Abregé du threſor Chronologique to. 3. p. m.* 300.

(*l*) *Not. ad Sannazari eleg. pag.* 191. *edit. Amſtel.* 1689.

MASCARDI (Augustin) a été un savant homme, & l'un des meilleurs Orateurs du XVII. siecle β. Il étoit né à Sarzane γ l'an 1591. & il y mourut l'an δ 1640. Vous trouverez dans Moreri qu'il fut Camerier d'Urbain VIII. & que ce Pape *fonda pour lui une chaire de Rhetorique dans le College de la Sapienza l'an* 1628. Il lui ζ accorda pour toute sa vie une pension de 500. écus. Si Mascardi fut toûjours dans l'indigence, & toûjours accablé de dettes, ce ne fut pas tant à cause qu'il negligeoit ses affaires, qu'à cause qu'il se divertissoit trop; car il s'en faut bien que ses mœurs (*A*) n'ayent été aussi estimées que son esprit, & que son savoir. Il fut * pendant quelque tems Prince de l'Academie des Humoristes; & il eut à soutenir quelques querelles de plume (*B*) contre Paganin Gaudentius, & contre d'autres Auteurs. Il fit imprimer à ses depens son Traité *dell' arte historica*; & il y auroit perdu une somme considerable, si le Cardinal Mazarin (*C*) n'en avoit fait vendre à Paris beaucoup d'exemplaires. Les Auteurs qui parlent de lui, & ausquels Mr. Moreri † nous renvoye, ont été citez par Michel Justiniani ‡.

β *Michel Giustiniani, gli scrittori Liguri descritti pag. 24. Nicius Erythraus Pinacoth. 1. p. 113.*

γ *Ville de l'Etat de Genes.*

δ *Giustiniani ibid. pag. 25.*

ζ *Id. ib. pag. 24.*

MAUSOLE, Roi de (*A*) Carie, est plus connu comme mari d'Artemise, que par aucun autre endroit, encore que pendant un regne de 24. ⊥ ans il se soit fort

* *Id. ib. pag. 25.*

allons voir que Pierius Valerianus ne parle point de la prediction, & que ses vers sont postérieurs à l'infortune de Marulle. J'ai cité ci-dessus un long passage de ses Savans malheureux; duquel la conclusion étoit, *aqua suffocatus interiit*. Voici les paroles immediatement suivantes; *Verum igitur fuit quod meus Pierius jam tum puer de Marullo cecinit.* Cat. *Quidnam? illud musici recita obscero quoniam libenter ejus cantilenas audiuntur.* On raporte les vers de Pierius qui roulent sur cette pensée, qu'il ne faloit pas que Marulle se fâchât de perir dans l'eau. La crainte qu'on lui attribuë ne regarde que le tems auquel son cheval s'abatit sous lui dans le Cecina. Mais, dira-t-on, Pierius étoit fort jeune lors qu'il fit ces vers, *jam tum puer*, il les fit donc avant l'année 1500. car selon Mr. de Thou il mourut en 1550. âgé de 83. ans. Je repons que Mr. de Thou s'est trompé. L'Imperialis (*a*) met la mort de Pierius à l'année 1558. & ne lui donne alors que 81. an. Ainsi il n'auroit eu que 23. ans lors que Marulle mourut. Or il n'est pas fans exemple dans la belle latinité, qu'à cet âge-là on soit nommé *puer*.

† *Au lieu de* Maracci, Bibliot. Mariam. *il faut lire dans* Moreri Maracci, Bibliotheca Mariana.

‡ *Ubi supra.*

⊥ *Diod. Sicul. l. 16.*

(*a*) *Voyez son* Museum historicum *pag. 40.*

(*A*) *Ses mœurs n'ayent été aussi estimées.*] Je m'en vais citer un passage où l'on aprendra que Mascardi logea toûjours chez autrui, & cela par provision, & qu'il n'avoit aucun jugement dans ses depenses. *Utinam secundiore prudentia ac* sanctitatis *fama fuisset, nec in hac parte vita, ut fama est, claudicasset; profecto ad egregias ejus virtutes hæc quoque præstantissima omnium laus accessisset. Sed homo in re familiari negligens, profusus, nulla pecuniæ accessione suppeditate suis sumptibus poterat; in suis nummis nunquam, in ære alieno semper: &, quod miserii magis, nunquam certis ac conductis ædibus habitavit, sed incertis atque precariis* (*b*).

(*b*) *Nicius Erythræus Pinacoth. 1. p. 113.*

(*B*) *Quelques querelles de plume.*] Dans son histoire de la conjuration du Comte de Fiesque il attaqua bien souvent la relation d'Ubert Foliette. Il en usa de même contre quelques Ecrivains dans ses autres livres. Cela fut cause qu'à son tour il se trouva attaqué. (*c*) *Venendo esso parimente tacciato da Paganino Gaudentio, mi fu data motivo di far qualche riflessione nel libro de gli Accademici Humoristi; per veder quale di loro sostien meglio le sue accuse.* La 2. édition de son Histoire de la conjuration du Comte de Fiesque est augmentée des objections qu'on lui fit, & de la reponse à ces objections. Je ne sai point si la reponse qu'il fit à Brunor Taverna touchant cette Histoire a vû le jour: l'Abbé Michel Justiniani (*d*) en a lu le manuscrit.

(*c*) *Michel Giustiniani, gli scrittori Liguri descritti pag. 25.*

(*d*) *Ibid. pag. 27.*

(*C*) *Si le Cardinal Mazarin n'en avoit fait vendre.*] Entre une infinité de forfanteries que l'on reprocha à ce Cardinal durant les troubles de Paris, on n'oublia pas de dire qu'il trafiquoit de toutes sortes de marchandises, & qu'il fit même un encan de livres dans l'hôtel (*e*) d'Entrée. Voici ce qui fut repondu en sa faveur par Mr. Naudé. „ (*f*) Je croy avoir suffisamment „ justifié le contraire. Or pour faire maintenant le meilleure & la plus honeste action que „ pouvoit faire le *Cardinal*, pour témoigner le „ soin qu'il a toûjours eu des gens de Lettres; „ il faut sçavoir que le Sieur *Agostino Mascardi*, „ qui passoit de son temps pour la meilleure „ plume d'Italie, s'advisa de faire imprimer en „ l'année 1636. un livre de sa façon, intitulé „ *dell' arte Historica trattati cinque*, en cette forme que nous appellons *Quarto*, & si gros qu'il „ contenoit prés de cent feuilles; & parce que „ *la Tavola di Cebete, le Pompe del Campidoglio, la Congiura dei Fieschi, le Prose, i discorsi Academici, Silvarum sive variarum Carminum libri* 2v. & en un mot toutes ses œuvres s'estoient parfaitement bien vendues, il en fit „ plus tirer d'exemplaires de celles-cy, qu'il „ n'avoit fait de toutes les precedentes, ce qui „ toutesfois luy reüssit si mal, à cause du peu „ de personnes qui se plaisoient à de semblables „ matieres, que la glus grand part de tous ces „ exemplaires luy demeura: dequoy comme il „ se plaignoit un jour à Monseigneur *Mazarini*, „ il luy offrit d'en envoyer des balles à Paris, „ où il avoit un homme pour ses affaires, qui „ auroit soin de les vendre, & qui lui feroit „ tenir l'argent qu'il en auroit touché: ce que „ ledit Sieur Mascardi ayant accepté très-volontiers, il fut par ce moyen soulagé d'une „ grande perte qui luy estoit presque inevitable. „ Je tiens la verité de cette histoire de celuy „ mesme qui faisoit en ce temps-là les affaires „ dudit *Cardinal* en cette ville. „

(*e*) *Voyez Naudé au dialogue de Mascurat pag. 70.*

(*f*) *Naudé ibid.*

(*A*) *Roi de Carie.*] Aulugelle a observé (*g*) que Ciceron lui donne ce titre, mais que quelques Historiens Grecs lui en donnent un moins honorable. *Mausolus fuit, ut M. Tullius ait, rex*

(*g*) *Lib. 10. c. 18.*

tetra

* *Naudé avoit consulté bonne opinion de ces Ouvrages. Voyez la Bibliographia politica p. m. 67.*

fort intrigué, & ſe ſoit rendu formidable. A l'exemple de ſes predeceſſeurs il s'attacha beaucoup plus au party des Perſes, qu'à celui des Grecs; & l'on voit qu'en faveur des Perſes, mais ſur tout par l'envie de s'enrichir, il exerça beaucoup de pirateries ſur les Iſles de ſon voiſinage. C'étoit un homme qui en prenoit à toutes mains, & qui ne faiſoit point d'autre quartier à la bourſe de ſes meilleurs amis, que celui d'uſer de tours (*B*) de ſoupleſſe pour s'enrichir à leurs depens. Il s'engageoit (*C*) pour de l'argent à toutes ſortes de mauvaiſes actions. Il ne faut donc point s'étonner que ſa conduite ait été quelquefois contraire aux interêts de la Cour de Perſe, & qu'elle lui ait attiré de ce côté-là pluſieurs fâcheux † embarras. Il fut fort mêlé dans la guerre qu'on (*D*) apella Sociale, & qui commença dans la 105. Olympiade, entre les Atheniens d'une part, & ceux de Rhodes, de Chios, de Cos & de Byzance, de l'autre. Ce fut lui qui trama cette ligue ‡ contre les Atheniens. Entre autres exploits il changea durant cette guerre la Democratie de Rhodes en Ariſtocratie. Mais ni ſes conquêtes, ni ſa bonne mine, ni aucune de ſes actions ne l'ont immortaliſé ⊥ comme a fait ſa femme, par le tombeau magnifique qu'elle lui fit conſtruire, & par la tendre amitié qu'elle conſerva pour ſa memoire. Nous en avons parlé dans l'article d'Artemiſe. Mauſole mourut la derniere année de la 106. Olympiade, comme nous l'avons montré dans les remarques du même article. Il avoit eu des (*E*) predeceſſeurs dont nous connoiſſons le nom, & il eut des

* *In argumento orationis Demoſth. contra Timocrat.*

† *Voyez la harangue d'Iſocrate ad Philippum à l'endroit où il eſt parlé d'Idrieé & de ſon frere. Ce frere étoit Mauſole.*

‡ *Libanius in argum. Orat. Demoſth. pro Rhodior.*

⊥ *Voyez Lucien Dial. Mort. Ding. & Manſ.*

terra Caria; ut quidam Græcarum Hiſtoriarum ſcriptoras Provincia Gracie præfectus, Satrapen Græci vocant. Je ne ſai point qui ſont ceux qui l'ont apellé Gouverneur d'une Province de la Grece; le mot Satrape qui eſt Perſan eſt ſeul capable de prouver ou qu'Aulugelle ſe trompe, ou que ce n'eſt point lui qui a dit *Provincia Gracia*. Charles Etienne, ni Mrs. Lloyd, & Hoſman n'ont point formé de mauvais ſoupçons contre ce paſſage; ils en citent la derniere partie ſans y rien changer. Iſocrate (*a*) a donné à Hecatomne pere de Mauſole le nom de Καρίας ὑπάρχου, c'eſt-à-dire ſelon la paraphraſe d'Harpocration, *Carie Satrapes*. Mauſole eſt apellé par le même Harpocration, & par Suidas ἄρχων Καρίας, *imperans Cariæ*, par Libanius Καρίας ὕπαρχος (*b*) *Cariæ præfectus*, mais par (*c*) Polyænus & bien d'autres βασιλεὺς Καρίας, *rex Cariæ*.

(*a*) *In Paneg.*

(*b*) *Argum. orat. Demoſth. pro Rhod.*

(*c*) *Strabo. l. 7. c. 23.*

(*d*) *Polyæn. Strat. l. 7. c. 23.*

(*e*) *Ariſt. Oeconom. l. 2.*

{*B*} D'uſer de tours de ſoupleſſe.] Liſez ſur cela (*d*) Polyænus & Ariſtote (*e*), vous y verrez que ſi d'un côté la Cour de Perſe taxoit Mauſole à de groſſes ſommes, il ſavoit de l'autre faire tomber ailleurs cette charge pour ſon dommagement, & avec uſure. Il étoit en cela plus injuſte que ne le ſont les gros Partiſans, lors qu'après avoir été taxez ils ſe font livrer leurs ſubalternes. Vous verrez de plus dans Ariſtote, que ſous ce Roi de Carie on ſut habilement profiter de l'inclination des Lyciens à porter de longs cheveux. On imagina une eſpece de maltote qui fut extremement lucrative. Voyez auſſi ce que je cite d'Ariſtote dans la remarque E.

{*C*} *Qui s'engageoit pour de l'argent.*] Voici les paroles d'Harpocration copiées par Suidas, Φησὶ δὲ αὐτὸν Δημοσθένης μυθώνας αὐτὸν ἐργάζεσθαι χρημάτων ἕνεκα, *de quo Theopompus ſcribit eum à nullo facinore pecuniæ cauſa ſibi temperaſſe.* Sans doute c'eſt des Hiſtoires de Theopompe que ces paroles ſont tirées; il n'eut garde de parler ainſi dans l'éloge de ce Prince, dans l'éloge, dis-je, qui gagna le prix qu'Artemiſe avoit donné à diſputer aux Orateurs qui voudroient faire le panegyrique de ſon époux. On peut être très-certain que Theopompe fit alors de nôtre Mauſole un Prince achevé, & qu'il le combla de toutes ſortes de vertus; & puis voilà ce qu'il en a dit dans un autre livre. Cette duplicité de langue & de plume ne vaut rien: tout doit être ſuſpect dans des gens qui ſe diviſent en deux perſonnages, & qui ſe croyent permis quand ils ſe conſiderent comme Orateurs, les mêmes menſonges qu'ils ne voudroient point adopter, quand ils compoſent une hiſtoire qui n'a pas été miſe à prix. Cette diſtinction eſt un franc ſophiſme, & n'eſt pas meilleure que celle avec quoi on veut ſauver l'honneur de Procope. Un Auteur d'Anecdotes, & un Auteur d'Hiſtoire, ſont reſponſables ſolidairement & par indivis de tout ce qui ſort de leur plume, quand ils ne ſont qu'un même Ecrivain. Au reſte quoi que Vitruve parle plûtôt à l'avantage qu'au deſavantage de Mauſole, on ne laiſſe pas d'entrevoir dans ſes paroles (*f*) les extorſions de ce Prince. Il loüe la magnificence & le bon goût de ſes bâtimens, & les grandes commoditez qu'il y pratiqua.

(*f*) Haliçarnaſſi potentiſſimi regis Mauſoli ... parietes habet latere ſtructos qui ad hoc tempus egregiam præſtant firmitatem ... neque is rex ab inopia hoc fecit, infinitis enim vectigalibus erat auctus, quod imperabat Cariæ toti. *Vitruv. de Archit. l. 2. c. 8.*

{*D*} *Qu'on apella Sociale.*] Monſr. Moreri & Hoſman ſe font fauſſement imaginez qu'il y a eu deux Mauſoles, & que celui qui eut part à la guerre Sociale n'étoit point le même, que le mari d'Artemiſe enterré dans le Mauſolée. S'ils avoient pris la peine de conſulter les originaux, ils n'euſſent fait qu'un article qui eût été pour ce mari, & qui auroit pu être aſſez plein indépendamment de ſa femme.

{*E*} *Il avoit eu des predeceſſeurs.*] Nous liſons dans Suidas (*g*) que Lygdamis contemporain d'Herodote, étoit le troiſiéme tyran d'Halicarnaſſe depuis Artemiſe. Or quoi qu'Herodote ne diſe pas que Lygdamis pere d'Artemiſe avoit été Roi d'Halicarnaſſe, il y a pourtant beaucoup d'apparence qu'elle étoit fille de Roi, & veuve de Roi. On peut donc remonter juſques à ſon pere, qui pour le moins, ſelon le temoignage d'Herodote (*h*), demeurait dans Halicarnaſſe. Elle eut un fils nommé Piſindele, duquel le fils fut un autre Lygdamis qui chaſſa d'Halicarnaſſe Herodote. Celui-ci y retourna, & en chaſſa le tyran. Il eſt fort vraiſemblable que ce Lygdamis ſecond du nom fut ſuivi immediatement par Hecatomne, duquel

(*g*) *Suidas in Ηρόδοτ.*

(*h*) *Herod. l. 7. c. 99.*

(*i*) *Suidas ibid.*

des successeurs dont le nom est aussi parvenu jusques à nous. Le Medecin qui guerit (*F*) Mausole demanda une grande recompense, mais en honnête homme.

MAUSOLE'E. C'est ainsi qu'on nomma premierement le magnifique tombeau qu'Artemise fit bâtir à Mausole son mari, & qui a été compté entre les sept Merveilles du monde. Voyez-en la description dans Pline *, & (*A*) dans le Suplément de Moreri. En suite on a donné le même nom à tous les tombeaux somptueux †. C'est ainsi que l'on nomma le superbe monument qu'Auguste fit faire ‡ pendant son sixiéme Consulat, entre le chemin de Flaminius & le Tibre, pour y être enterré avec les siens. Strabon nous en a laissé la description au livre cinquiéme. C'est aussi le nom que Florus ⊥ donne au tombeau des Rois d'Egypte dans lequel Cleopatre s'enferma, & se fit mourir. Les Dictionaires Latins de Mrs. Lloyd & Hofman fournissent plusieurs autoritez, qui montrent que le mot de Mausolée a été donné par les Romains aux sepulcres dont la structure étoit magnifique: mais il y a deux vers (*B*) de Martial qu'on ne doit pas joindre avec ces autoritez. La langue Françoise a adopté ce mot-là au même sens que les Romains. Nous apellons Mausolées les tombeaux des Rois de France. On a même étendu ce mot sur ces representations de tombeau qui font partie d'une pompe funebre, & qui ne durent qu'autant que les funerailles. Mr. Furetiere dit avec raison qu'on les nomme Mausolées, mais il (*C*) ajoûte une chose bien incertaine.

MEMNON, General d'armée de Darius dernier Roi de Perse, étoit de l'Isle de Rhodes. Il entendoit parfaitement bien la guerre, & il donna à son maître les meilleurs conseils qui lui pouvoient être donnez dans la conjoncture de l'expedition d'Alexandre. S'il eut vêcu encore quelques années, la fortune de ce Conquerant n'eût pas été si rapide, & peut-être même que les choses eussent tout-à-fait changé de face. Son dessein étoit de porter la guerre dans la

* *Lib. 36. c. 5.*

† *Μίνησθη δὲ καὶ τοῦ τάφου τοῦ βασιλέως τοῦ τὰς πυραμίδας ἀναστήσαντος, ὅστις καὶ τὰ μεγάλα μνημεῖα τῶν ἄλλων βασιλέων ἐποίησε, τὰ μὲν ἔργα ἐκείνου θαυμάζοντες, τὸ δὲ ὄνομα τοῦ ἑτέρου ἐπιφανὲς μόνιμα Μαυσωλεῖα ἀνομάζοντες.* Ea fuit operis magnitudo & ornamentorum magnificentia ut Romani valde illud mirantes magnificentiis quæque apud se monimenta Mausolea appellarint. *Pausanias l. 8. pag. 250.*

‡ *Suetonius in Aug. c. 100.*

⊥ *Lib. 4. c. 11.*

quel les trois fils, Mausole, Idriée & Pexodare ont regné successivement dans la Carie: (voyez l'article d'Ada) mais il n'est pas certain qu'Hecatomne ait été fils de Lygdamis. Que fait-on si Lygdamis chassé par Herodote recouvra son poste? Que fait-on si Hecatomne ne s'établit point par voye d'usurpation, sans être parent de Lygdamis? Une chose fait-on bien, c'est qu'il (*a*) étoit de Mylasse, & qu'il y établit le siege de la royauté. Ce fut aussi là que nâquit Mausole. Vitruve qui nous l'apprend nous dit de plus (*b*) que Mausole fit bâtir sa maison dans Halicarnasse, parce qu'il trouva cette ville parfaitement bien située. Aristote (*c*) nous aprend une autre particularité. Mausole voulant lever de l'argent sur la ville de Mylasse, representa aux habitans qu'une ville comme la leur, sa patrie, & la capitale du Royaume ne devoit point être sans murailles, veu principalement que les Perses la menaçoient. Chacun contribua selon ses forces; mais quand Mausole eut l'argent entre les mains, il leur dit que ce n'étoit point encore la volonté de Dieu que la ville eût des murailles.

(*a*) *Strab. l. 14. pag. 453.*

(*b*) *Vitruv. de archit. l. 2. c. 8.*

(*c*) *Oeconom. l. 2.*

(*d*) *Ἐπὶ ὑποχύσει ἐπέστη τῷ πωλοῦντι τὸν πρὸς Κῶν.* (*Il faut lire ainsi & non pas κῶας*) *τότε πρῶτον διὰ τοῦτο πωλοῦντι.* Eos ea conditione sanavit ut bellum quod tunc adversus Coos gerebat deponeret. *Suidas in Δεξιφάνης.*

(*e*) *Chevr. Histor. du du monde t. 4. p. 36. édit. de Hollande.*

(*F*) *Le Medecin qui guerit Mausole demanda.*] C'étoit Dexippus, natif de l'Ile de Cos, & disciple d'Hippocrate. Il fut mandé par Hecatomne Roi de Carie pour guerir Mausole & Pexodare malades à l'extremité, & abandonnez des Medecins. Il les guerit, (*d*) mais ce fut à condition que le Roi leur pere cesseroit de faire la guerre à l'Ile de Cos. Cela n'est-il pas bien genereux? peut-on voir un meilleur sujet? N'est-ce pas être bien penetré de l'amour de sa patrie?

(*A*) *Dans le Suplément de Moreri.*] On y a copié Mr. Chevreau, sans le confronter avec Pline. Si on l'avoit confronté avec son original, on auroit vu *que les* (*e*) *Faces du Mausolée n'étoient pas un peu plus larges* que son étenduë du Midi au Septentrion, mais au contraire un peu moins larges. *Patet ab austro*, dit Pline (*f*), *& septentrione sexagenos ternos pedes, brevius à fronibus.* Le P. Hardouïn (*g*) a dit que Dalechamp & Leon Allazzi n'ont vu goute sur ce chapitre.

(*f*) *Plin. lib. 36. c. 5.*

(*g*) *Hardouin. in Plin. ib.*

(*B*) *Deux vers de Martial.*] On se trompe visiblement, lors qu'on veut que ces paroles,

Aere (b) nec vacuo pendentia Mausolea,
Laudibus immodicis Cares in astra ferant,

(*b*) *Mart. Spect. imit.*

prouvent que par Mausolée les Auteurs Latins entendoient en general un magnifique tombeau, car il ne s'agit là que du Mausolée primitif.

(*C*) *Il ajoûte une chose bien incertaine.*] Il dit qu'*on a apellé aussi* Mausolée *la chasse d'un Saint*. J'en doute; car encore que Mr. du Cange lui ait apris que dans les Auteurs de la basse Latinité, *Mausoleum* signifie *feretrum Sancti alicujus*, & que *mausoleare* se dit de l'enterrement, il ne s'ensuit pas que *Mausolée* ait eu cet usage en François; & en tout cas il faudroit en donner des preuves.

(*A*) *De porter la guerre dans la Macedoine.*] C'est ainsi que les Romains en useront, pour contraindre le redoutable Annibal d'abandonner l'Italie: ils envoyerent une belle armée dans l'Afrique sous la conduite de Scipion. Carthage en fut alarmée, & rapella Annibal. Cette sorte de diversion a été cent fois pratiquée utilement. Memnon qui la voulut employer imagina le plus sûr expedient qui se pût prendre, pour soutenir les affaires de la Perse. Il comprit qu'on ne decideroit rien contre les forces Macedoniennes, pendant qu'on ne se batroit que dans l'Asie; ce ne seroient que des coups fourrez; on leveroit des sieges, & on en feroit le-

ver,

la Macedoine, pendant que les Macedoniens la faiſoient au Roi de Perſe dans l'Aſie. Il avoit déjà fait de beaux exploits dans l'Ile de Lesbos, qui avoient fort ébranlé les autres Iles; & il ſemoit la diſcorde parmi les Grecs, afin d'y faire un party contre Alexandre. Sa mort diſſipa ce grand projet. Il eut l'avantage de connoître par la conduite d'Alexandre (*B*) à ſon égard, qu'il étoit fort eſtimé, &

ver. Dès le commencement de la guerre il avoit attaqué Cyzique (*a*), & n'avoit pu s'en rendre maître; mais peu après il contraignit Parmenion à lever le ſiege de Pitane (*b*). Ces petits évenemens de compenſation ne ſervent qu'à perpetuer la guerre. Lors donc qu'on delibera ſur le party qu'il faloit prendre contre le Roi de Macedoine, qui ayant paſſé l'Helleſpont s'avançoit le plus qu'il pouvoit vers les Provinces du Roi de Perſe, ſon avis fut qu'on ruinât toutes les frontieres, & qu'on embarquât toutes les troupes, afin de les tranſporter dans la Macedoine. Par ce moyen on établiroit dans l'Europe le theatre de la guerre; l'Aſie ſeroit en paix: l'ennemi ne trouvant point de quoi ſubſiſter dans un païs où l'on auroit fait le degât, ſeroit contraint de reculer, & puis de repaſſer en Europe pour ſecourir ſon Royaume. C'étoit ſans doute le plus ſûr party que les Perſes puſſent choiſir; mais les autres Generaux ne goûterent pas ce conſeil; ils ne le trouverent pas digne de la grandeur de leur Monarque; ils conclurent qu'il faloit donner bataille. (*c*) *Persarum duces . . . . quam belli contra Alexandrum gerendi inirent rationem, congreſſi deliberarunt. Memnon ibi Rhodius, imperatoriis artibus perquàm celebris, ne collatis ſignis dimicarent, ſed agris longè laïeque pervaſtatis, neceſſariorum inopiâ ulterius progredienti facultatem Macedonibus intercluderent, navalibusque ſimul & terreſtribus copiis in Macedoniam deportatis, totam belli molem in Europam transferrent, cenſebat. Etiamſi verò conſilium hujus viri optimum erat (ut eventus poſtea docuit) reliquorum tamen ducum aſſenſionem impetrare nequivit, ac ſi conſuleret ea quæ magnitudini animorum in Perſis neutiquam convenirent. Quare cùm ſententia de conflictu cum hoſtibus ineundo perſiſteret, accitis undiquè copiis &c.* Le Satrape (*d*) de Phrygie declara qu'il ne ſouffriroit jamais que l'on mit le feu à la plus petite metairie de ſon gouvernement. Choſe étrange que la guerre! Le party le plus charitable que l'on y puiſſe prendre, eſt bien ſouvent de mettre le feu à de grandes villes, & de brûler tout dans pluſieurs Provinces; car ſans cela on perdroit tout le Royaume: la pitié que l'on auroit pour l'un des membres, ſeroit une cruauté pour tout le corps (*e*). C'eſt donc la pitié pour le tout qui inſpire la cruauté pour une partie. Malheureuſe neceſſité! Funeſte maxime, quand on la tranſporte dans les affaires de Religion, comme fit Catherine de Medicis! „ (*f*) Ayant „ trouvé au Roi quelque doubte, la Reine entre autres propos pour l'encourager y apporta „ ces paroles: *Vaut-il pas mieux*, dit-elle, *deſchirer ces membres pourris que le ſein de l'Egliſe, eſpouſe de noſtre Seigneur?* Elle acheva par „ un traict pris aux Sermons de l'Eveſque de „ Bitonte en le citant. *Che pieta lor ſer crudele? che crudelta lor ſer pietoſe?* „ Revenons à Memnon. Après la bataille du Granique il ſe retira (*g*) à Milet; il deſendit en brave & habile General la ville d'Halicarnaſſe; & n'ayant pu contraindre l'ennemi à lever le ſiege, il laiſſa une bonne garniſon dans la citadelle, & transporta dans l'Iſle de Cos les habitans avec leurs effets (*h*). Il ſongeoit toûjours au deſſein dont il avoit fait l'ouverture dans le grand Conſeil de guerre; & afin de s'aquerir une pleine confiance dans l'eſprit de Darius, il avoit envoyé (*i*) à la Cour de Perſe ſa femme & ſes enfans, comme un gage de ſa fidelité. Ayant reçu de grandes ſommes d'argent, & la charge de Generaliſſime (*k*), il fit des preparatifs extraordinaires par mer & par terre; il ſubjugua l'Ile de Chios, & celle de Lesbos; il menaça celle d'Eubœe; il noüa des intelligences avec les Grecs; il en corrompit pluſieurs par ſes preſens; en un mot, il ſe preparoit à tailler beaucoup de beſogne aux ennemis de ſon Roi dans leur païs, lors qu'une maladie le vint ſaiſir, & le tira de ce monde en peu de jours. (*l*) *Chium itaque ſibi adjungit, & Lesbum cum claſſe petens, Antiſſam, Methymnum, Pyrrhum & Ereſſum, non magno negocio, capit. Sed Mitylenen & Lesbum, quia major erat, magnoque apparatu & propugnatorum multitudine probè inſtructa, per multos dies oppugnatam, poſt magnam ſuorum jacturam difficulter tandem expugnat. Cujus ſtrenuitatis fama, cùm ſubitò percrebuiſſet, Cycladum Inſularum pleraque de pactionibus ineundis legationes miſerunt. Rumor tunc allapſus erat Græcie, Memnonem totâ cum claſſe Eubœam invaſurum: unde ſaltum, ut magno Inſulæ civitates metu perculſæ eſſent, & Græcorum nonnulli Perſarum ſocietatem amplexi, animos rerum novarum ſpe arrectos haberent. Huc acceſſit, quod Memnon Græcorum non paucis largitione corruptis, ut ſuas ad Perſarum ſpes aggregatas vellent, perſuaſerat. Atqui viri hujus virtutem ad ampliora progredi fortuna non permiſit, cùm enim in valetudinem adverſam incidiſſet, periculoſo quodam morbo correptus, è vita deceſſit, ejuſque mortem tes Darii labefactata ſunt. Rex enim totam belli molem ex aſiâ in Europam tranſlatum iri ſperaverat.*

(*B*) *Par la conduite d'Alexandre à ſon égard.* Ce jeune Prince paſſant avec ſon armée proche des terres de Memnon, défendit ſevérement à ſes ſoldats d'y faire le moindre deſordre. Son but étoit ou de le rendre ſuſpect aux Perſes, ou de l'attirer dans ſon party. (*m*) *Alexander quum inter progrediendum agrum à Rege Perſarum Memnoni dono datum adtigiſſet, maleficio (1) abſtineri jubet, colonisque & fructibus parci: callido commento ſuſpectum factorus hominem induſtrium, & quem (2) ex omnibus hoſtium ducibus unum non contemnerat; ſi in ſuas partes tranſducere nequiviſſet. Quumque levitatem regis admirati quidam, acerrimum (3) callidiſſimumque Macedonum hoſtem, quamprimum in poteſtatem redactus eſſet, interficiendum, atque interim quibus poſſet cladibus vexandum eſſe dicerent: quin, inquit, potius beneficiis ſupplantamus hominem, & amicum ex inimico facimus, eadem virtute & ſolertia pro nobis ſtaturum. Je mets en marge (n) les paroles de Quinte Curce que Freinshemius a indiquées.*

(*a*) *Diodor. Siculus lib. 17. c. 7.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *Diodor. Siculus ib. cap. 18. pag. m. 526. B 27.*

(*d*) Arſites Phrygiæ Satrapa ne unum quidem tugurium cum ſuis ſibi ſubeſſent incendi ſe paſſurum affirmaverat, in que ejus ſententiam à ceteris item erat. *Freinshem. ſuplem. ad Curtium lib. 2. c. 5. n. 10. Il cite Arrian. 1. 4. 20.*

(*e*) *Voyez dans les ſuplémens de Freinshemius ſur Q. Curce l. 2. ch. 4. les raiſons ſur quoi Memnon apuye ſon ſentiment.*

(*f*) *D'Aubigné 10. 2. livre 1. ch. 4. pag. m. 542.*

(*g*) *Diod. Sicul. l. 17. c. 22.*

(*h*) *Id. ib. c. 24. & ſequent.*

(*i*) *Id. ib. c. 23.*

(*k*) *Ibid. c. 29.*

(*l*) *Ibid. p. m. 834. 835.*

(*m*) *Freinshemius, ubi ſupra, l. 2. c. 5. init.*

(*1*) *Polyæn. l. 5. c. 35.*

(*2*) *Curtius l. 3. c. 1.*

(*3*) *Theomiſt. orat. 9.*

(*n*) Nonjubet, Memnonem vita excelliſſe cognoverat (*Alexander*) omnes intenderat curas, ſatis gnarus cuncta in expedito fore ſi nihil ab eo moveretur.

même fort redouté de ce grand Monarque. Il fit très-bien son devoir β à la journée du Granique, où les Perſes eurent le malheur de n'empêcher pas que l'ennemi ne paſſât cette riviere, & ne gagnât la bataille. Il ſe ſignala * en ſuite à la défenſe d'Halicarnaſſe. Il fit l'action d'un honnête homme & d'une belle ame, lors qu'il châtia un ſoldat qui (C) mediſoit d'Alexandre. Sa veuve fut la (D) premiere femme que ce Conquerant conut. Mr. Moreri s'eſt mal (E) exprimé, en voulant faire mention du conſeil que ce General donna, de ruiner tout le païs par où il faloit que les troupes ennemies priſſent leur marche. Je ne dois pas oublier que Mentor, frere de Memnon, rendit de très-grans ſervices au Roi Artaxerxes Ochus, & qu'il en fut bien recompenſé †. Il remit ſon frere & ſon beau-frere γ dans les bonnes graces de ce Monarque; car il les fit rapeller de la Cour de Macedoine où ils s'étoient refugiez, après avoir mal reüſſi dans une guerre civile ‡.

β *Il commandoit l'aile gauche dans ce combat.* Diodor. Sicul. l. 17. c. 19.

* *Id. ib. cap.* 24. *& ſeq.*

† *Voyez Diodore de Sicile l.* 16.

γ *Il ſe nommoit Artabaze: il avoit épouſé la ſœur de Memnon & en avoit eu* 11. *fils, &* 10. *filles.* Id. ib. c. 53.

‡ *Id. ib.*

MENAGE (GILLES) en Latin *Ægidius Menagius*, a été l'un des plus ſavans hommes de ſon tems, & le Varron du XVII. ſiecle. Il ſeroit inutile de donner ici ſon éloge, & l'abregé de ſa vie; cela ſe trouve dans des livres repandus ‖ par tout, & qui ſeront plus facilement tranſportez qu'un gros Dictionaire dans les païs les plus éloignez. Ses illuſtres amis lui ont érigé un monument très-glorieux dans le recueil (A) intitulé *Menagiana*, qui a déjà paſſé par les mains de tout le monde. Sans cela je me ſerois fait un plaiſir & un devoir tout particulier de mettre ici un long article de Mr. Menage. J'aurois inſiſté ſur les diſputes qu'il a euës avec des perſonnes de beaucoup de merite.

‖ *Dans le Journal des Savans du onziéme d'Août* 1692. *Dans le Mercure Galant de la même année. Dans la ſuite du Menagiana au commencement.*

ME-

(C) *Il châtia un ſoldat qui mediſoit d'Alexandre.*] Je ne t'ai pas pris à ma ſolde, lui dit-il, en le frapant de ſa javeline, pour parler mal de ce Prince, mais pour combattre contre lui (a). Voilà une belle maxime; elle n'étoit gueres pratiquée du tems de François I. & de Charles-Quint; & je ne ſai ſi on la pratique mieux au tems preſent. Freinshemius obſerve que Memnon s'oposa vigoureuſement à quelques Grecs fugitifs remplis de haine pour le nom Macedonien, qui ne vouloient pas qu'on permît à Alexandre d'enterrer ſes morts, quoi qu'en le lui permettant on ſe pût glorifier de la victoire. Memnon n'écouta point la paſſion de ces fugitifs; il accorda la ſuſpenſion d'armes, & les cadavres qu'Alexandre demandoit. Cela ſe fit au ſiege d'Halicarnaſſe. Liſez ce qui ſuit. (b) *Alexander quamquam ea res opinione Græcorum* (1) *de victoria concedentis videretur; corpora ſuorum, qui ſub ipſis mœnibus oppetierant, induciis poſtulatis ab hoſte repetere, quam inhumata dimittere maluit. At* (2) *qui cum Perſis erant, Ephialtes & Thraſybulus Athenienſes, quum plus apud ipſos odium adverſus Macedonas, quam humanitatis ratio valeret, negabant* indulgendum hoc eſſe infeſtiſſimis hoſtibus. *Non tamen permoverunt Memnonem, quin* Græcorum moribus indignum eſſe *diceret*, ſepulturam invidere cæſis hoſtibus. ARMIS ET viribus in adverſos & obſiſtentes utendum: neque conſumeliis pugnandum in eos, quos bonis malisque noſtris ſua dies exemiſſet.

(a) Μισθ. ὑφεὶς τινὰ τῶν ἰδίων βάδην μὲν ἀσκήσας περὶ Ἀλεξάνδρου λόγους πικρούς, Ἐγὼ σε (ἔφη) τοῦτον μισθοφορῶν, καὶ οὐ λοιδορησόμενον Ἀλεξάνδρῳ. Militem quendam mercenarium ſuum, qui multis & impuris conviciis Alexandrum proſcindebat, lancea feriens: Ego, inquit, te alio nomine ut maledicas Alexandro ſed ut contra eum pugnes. *Plut. in Apophth. pag.* 174.

(b) Freinshem. *ubi ſupra c.* 9. (1) *Juſtin.* 6. 6. 9. (2) *Diodor.* 17. 25.

(c) Οὐτε τινων ἀδικηθεν, ὑπο ἀλλου τινος γενομενος περὶ γαμους, πλην Βαρσινης. Nec has attigit, nec mulierem ante nuptias cognovit ullam, excepta Barſene. *Plut. in Alexandr. pag.* 676.

(D) *Sa veuve fut la premiere femme qu'Alexandre conut.*] C'eſt Plutarque (c) qui nous l'aſſûre. Elle s'apelloit Barſene, & étoit fille d'Artabaze, dont la mere étoit fille d'un Roi de Perſe. Elle étoit douce & honnête, & ſavoit le Grec, & les manieres des Grecs, & avoit beaucoup de beauté: de ſorte que Parmenion conſiderant qu'outre cela elle étoit de grande naiſſance, exhorta le Roi ſon maître à ſe divertir avec cette priſonniere (d). Elle fut priſe en même tems que la mere, la femme & les filles de Darius (e). Le conſeil de Parmenion fut ſuivi, & Barſena donna un (f) fils à Alexandre: elle avoit deux ſœurs (g) que ce Prince maria très-avantageuſement.

(d) *Plut. ibid.*

(e) *Curtius lib.* 3. *ſub fin. Plutarque ib. dit qu'elle fut priſe à Damas.*

(f) *Nommé Hercule.* Plut.

(g) *L'une fut femme d'Eumenes, & l'autre de Ptolomée.* Plut. in Eumene init. pag. m. 583.

(E) Mr. *Moreri s'eſt mal exprimé.*] Voici ſes paroles dans l'article d'Alexandre: *Darius n'avoit point voulu faire le dégât* dans l'Aſie *ſelon l'avis de Memnon.* Cela eſt équivoque; car ſi j'écrivois l'un homme, *je n'ai point repondu à cette lettre ſelon votre avis, ſuivant votre avis*, ceux qui liroient ces paroles ſeroient plus portez à croire que l'on m'avoit conſeillé de ne pas repondre, qu'à croire que l'on m'avoit conſeillé de faire reponſe. Pour le moins ils trouveroient le premier ſens auſſi bon que l'autre. Ainſi j'ai lieu d'aſſûrer que ſi l'on ne ſavoit pas ce que Memnon conſeilla, on ne pourroit pas entendre au vrai ce que Moreri a voulu dire. Tant il eſt neceſſaire de bien arranger les mots, ſi l'on veut être intelligible, en ſe ſervant même de la langue maternelle de ſon lecteur.

(A) *Dans le recueil intitulé* MENAGIANA.] Ceux qui ſavent bien juger des choſes, n'avoüeront que ce recueil eſt très-propre à faire conoître l'étenduë d'eſprit & d'érudition, qui a été le caractere de Mr. Menage. J'oſe même dire que les excellens Ouvrages qu'il a publiez ne le diſtingueront pas des autres Savans, avec le même avantage que celui-ci. Publier des livres où il y ait une grande ſcience, faire des vers Grecs & Latins très-bien tournez, n'eſt pas un talent commun, je l'avoüe, mais il n'eſt pas non plus extremement rare. Il eſt ſans comparaiſon plus difficile de trouver des gens qui fourniſſent à la converſation une infinité de belles choſes, & qui les ſachent diverſifier en cent manieres. Combien y a-t-il d'Auteurs que l'on admire dans leurs Ouvrages, à cauſe de la vaſte érudition que l'on y voit étalée, qui ne ſe ſoutiennent pas dans les diſcours de vive voix. Les uns ont la memoire toute percée

METELLA. Il y a eu quelques Dames de ce nom dans l'ancienne Rome, qui ont été d'aſſez mauvaiſe reputation. Cecilia METELLA, fille de Quintus Cecilius Metellus le Numidique, épouſa Lucius Lucullus. De leur mariage ſortit le fameux Lucullus qui fit la guerre à Mithridate. Nous aprenons de Plutarque que cette Metella fut fort decriée pour ſa mauvaiſe vie *. Je ne ſaurois me perſuader que ce ſoit d'elle (*A*) qu'Horace & Valere Maxime ont parlé. Cecilia

* Ἡ δὲ γυνὴ αὐτοῦ Μετέλλα πονηρίαν ἐπιφανῆ. Fuit ob vitam probroſam infamis. *Plut. in Lucullo init. pag.* 491.

cée comme un crible; c'eſt le tonneau des Danaïdes, tout y entre, & rien n'y demeure; tout en ſortiroit à pure perte s'ils n'avoient hors d'eux-mêmes des reſervoirs tout preparez. Ce ſont leurs recueils; treſors qui ne manquent pas au beſoin quand on compoſe, mais qui ſont très-inutiles dans les entretiens d'érudition. Ceux qui ne connoiſſent Monſieur Menage que par ſes livres, ſe pourroient imaginer qu'il reſſemblоit à ces Savans-là. C'eſt donc le diſtinguer d'eux, c'eſt le faire conoître par un talent qui n'eſt donné qu'à très-peu de gens de lettres, que de montrer le MENAGIANA. C'eſt là qu'on voit que c'étoit un homme qui debitoit ſur le champ mille bonnes choſes. Sa memoire ſe repandoit ſur l'ancien & ſur le moderne, ſur la Cour & ſur la ville, ſur les langues mortes, & ſur les langues vivantes, ſur le ſerieux, & ſur l'enjoüé, en un mot ſur mille ſortes de ſujets. Ce qui a paru bagatelle à quelques lecteurs du *Menagiana* qui ne faiſoient pas attention aux circonſtances, a donné de l'admiration à d'autres lecteurs attentifs à la difference qu'il faut faire, entre ce qu'un homme debite ſans ſe preparer, & ce qu'il prepare pour l'impreſſion. Ce *Menagiana* contient des choſes en ce genre-là, dont on pourroit dire ce qu'un ancien a dit des inſectes (*a*). Ainſi l'on ne peut aſſez louër le ſoin que ſes illuſtres amis ont eu, de lui ériger un monument ſi capable d'immortaliſer ſa gloire. Ils n'ont pas été obligez de rectifier ce qu'ils lui avoient ouï dire, car s'ils l'euſſent fait, ils n'euſſent pas été les Hiſtoriens fideles de ſes converſations. Les memoires les plus heureuſes ſont ſujettes à ſe tromper, & d'ailleurs Mr. Menage diſoit quelquefois touchant certaines perſonnes ce que d'autres gens mal inſtruits lui en avoient dit. Il ne ſe faut donc pas étoner qu'il y ait quelques mepriſes dans le *Menagiana*, & quelques faux faits en matiere de perſonalitez.

(*a*) Turrigeros elephantorum mirantur humeros, taurorumque colla, & truces in ſublime jactus, tigrium rapinas, leonum jubas, cum rerum natura nuſquam magis, quam in minimis, tota ſit. *Plin. lib.* 11. *c.* 2. Ariſtote a dit auſſi Μᾶλλον ἐν τοῖς ἐλαχίστοις ἡ μεγίστοις φαίνεται τὴν τέχνην ἡ φύσις. *Ariſtot. de part. anim. lib.* 1. Magis in minore genere (*bruto-rum*) quam in majore videris intelligentiæ rationem. *Hiſtor. Animal. l.* 9. *c.* 7.

(*b*) Filius Æſopi detractam ex aure Metellæ (Scilicet ut decies ſolidum exſorberet) aceto. Diluit inſignem baccam. *Mart.* 3. *l.* 2. *ep.* 239.

(*c*) *Remarques ſur cet endroit d'Horace, to.* 7. *p.m.* 301. 302.

* *Dans le corps de cet article.*

(A) Que ce ſoit d'elle qu'Horace & Valere Maximе ont parlé.] Horace nous conte que le fils d'Eſope fit diſſoudre dans du vinaigre une perle de grand prix & l'avala; & il remarque que cette perle avoit ſervi de pendant d'oreille à Metella (*b*). Un vieux Scholiaſte d'Horace dit que cette Metella étoit la femme du fils d'Eſope. J'aimerois mieux croire qu'il n'y avoit entre eux qu'un commerce illegitime. C'eſt auſſi la penſée de Mr. Dacier. Il doute (*c*) ſi cette Metella *n'étoit point la ſœur de Q. Cæcilius Metellus Numidicus qui étoit mariée à L. Lucullus.* Je ne ſaurois croire que ce ſoit celle-là, car la femme de ce Lucullus étoit apparemment vieille, lors que le fils d'Eſope commença à pouvoir faire l'amour. Elle avoit une niece qui épouſa Sylla l'an 665. de Rome, & qui avoit déjà d'un autre mari deux enfans prêts à marier. On * a vu que ſa fille fut mariée avec Pompée par Sylla. Or elle avoit eu déjà un autre mari, & Sylla mourut l'an 672. Si la niece étoit grand' mere en ce tems-là, nous pouvons raiſonnablement penſer que la tante n'étoit guere propre à faire l'amour. Ajoûtons à cela que Lucullus fils de Metella la tante, commandoit l'armée Romaine contre Mithridate en qualité de Conſul l'an de Rome 679. & que Ciceron quelque année après la bataille (*d*) de Pharſale fait mention du fils d'Eſope (*e*), comme d'un homme qui lui cauſoit beaucoup de chagrin. Il n'eſt donc guere facile d'ajuſter les tems d'amour de ces deux perſonnes.

Pour ce qui regarde Valere Maxime, je trouve une periode bien ſujette à la cenſure dans l'Onomaſticon de Glandorp. La voici (*f*): *Eamdem eſſe volunt de qua Valerius libro primo capite quinto, auctor de viris illuſtribus capite ſexageſimo ſecundo, ut viris duobus nuptam fuiſſe intelligamus.* C'eſt-à-dire que l'on veut que Metella fille de Metellus le Numidique, & mere de Lucius Lucullus, fuit la même que celle dont Valere Maxime & Aurelius Victor ont parlé. Cela eſt abſurde par raport à ce dernier Auteur, puis qu'il eſt indubitable, qu'il a parlé nommément de Metella ſœur de Metellus le Numidique. L'autre Ecrivain a parlé d'une maniere ſi vague, que l'on peut auſſi-tôt conjecturer le pour que le contre, & ainſi Glandorp ne devoit pas charger ſon papier des conjectures dont il nous parle. Mais je puis bien raporter ici le fait: il eſt curieux.

Cecilia femme de Metellus avoit une niece prête à marier. Elle la mena de nuit dans une Chapelle, pour chercher des preſages nuptiaux. C'étoit la coutume quand on ſongeoit à marier une fille. La tante s'aſſit, & la niece ſe tint debout; elles furent long-tems aux écoutes ſans ouïr rien. La fille ſe ſentant laſſe d'être debout, pria ſa tante de la laiſſer aſſeoir pour quelques momens: *très-volontiers*, repondit la tante, *je vous cede ma place.* Ces paroles furent l'augure que l'on cherchoit: Cecilia mourut bientôt, & ſon mari épouſa la jeune niece. Voilà ce que Valere Maxime (*g*) raconte. Ciceron (*h*) le raporte auſſi; il l'avoit ouï dire à Lucius Flaccus (*i*) Prêtre de Mars. Il y a une note de Pighius dans le Valere Maxime *Variorum*, qui porte que ce Lucius Flaccus fut Conſul l'an 622. Mais il y a bien loin de là juſques au tems où Ciceron étoit en état de lier converſation avec les perſonnes d'importance. Pighius ajoûte (*k*) qu'il s'agit ici de Cecilia ſœur de Metellus le Numidique, & il le prouve par Aurelius Victor, qui raporte que ce Metellus voulut point faire l'oraiſon funebre de Metellus ſon beau-frere. Mais Aurelius Victor n'a point nommé ce beau-frere, & ainſi la doctrine de Pighius eſt fondée ſur une fauſſe ſuppoſition. *Metella ſororis ſuæ virum laudare noluit, quod is ſolus judicium contra leges detrectaret.* Ce ſont les paroles d'Aurelius Victor dans les bonnes éditions. Ce qui me paroît de plus

(*d*) *Elle ſe donna l'an* 705.

(*e*) Quin etiam Æſopi filius me excruciat. *Cicero ad Attic. epiſt.* 15. *l.* 11.

(*f*) *Pag.* 170.

(*g*) *Lib.* 2. *c.* 9. *n.* 4.

(*h*) *De Divinat. l.* 1. *fol. m.* 311. C.

(*i*) *L. Flaccum Ramiorum Martialem ego audivi quum diceret.*

(*k*) Ipſam vero Cæciliam Q. Numidici ſororem filiæ ex auctore de viris illuſtribus eſt colligere qui cap. 62. ſcribit Numidicum ſororis ſuæ virum Metellum laudare noluiſſe, quod is ſolus judicium & leges detrectarat.

me-

cilia METELLA, fille de Quintus Cecilius Metellus Pius fils du Numidique, épousa en premieres nocés Marc Emilius Scaurus, & en secondes le fameux Sylla. Elle eut de son premier mariage un fils & une fille. Le fils Marc Emilius Scaurus se distingua par plusieurs endroits, & sur tout par le magnifique theatre qu'il fit bâtir. La fille, nommée Emilia, fut premierement mariée à Marc Acilius Glabrion, & en suite au grand Pompée, & mourut en couche *. Ces deux enfans trouverent un bon patron en la personne de Sylla, le second mari de leur mere; car quoi que Metella ne se gouvernât pas bien, elle ne laissa pas d'être † fort considerée de Sylla. C'est, dit-on, qu'il ne savoit rien des dereglemens de sa femme: il n'en aprit des nouvelles qu'au siege d'Athenes. Il traita fort durement cette ville, à cause des medisances que les habitans avoient vomies sur leurs remparts contre Metella ‡. Ayant eu de cette femme deux enfans jumeaux, un fils & une fille, il donna le nom de Faustus au fils, & celui de Fausta à la fille ‖. Celle-ci (*B*) ne degenera point: elle encherit sur sa mere. Puis que Metella étoit en âge d'avoir des enfans, je ne comprens pas la (*C*) reflexion de Plutarque.

* *Tit. in Sylla pag.* 473.

† *Ibid. pag.* 455.

‡ *Ibid.*

‖ *Ibid. pag.* 473.

memorable dans ce fait, est l'étrange superstition de l'ancienne Rome. Ce n'étoient pas seulement les simples servantes qui cherchoient des augures de mariage: les Dames les plus qualifiées, celles qui tenoient un rang pareil à celui de nos Duchesses s'amusoient à ces niaiseries, & alloient se mettre à l'affût pour attendre le premier mot que la fortune leur feroit ouïr. Aujourdhui même la qualité de Duchesse ne delivre point des superstitions augurales dont les bourgeoises s'infatuent.

(*B*) Fausta *ne degenera point.*] Ce fut une des plus impudiques femmes de son tems; & il fut vrai pour le moins par raport à elle & à Metella sa mere, que le monde va de mal en pis. Metella étoit debauchée, mais *mox daturæ* (*a*) *progeniem vitiosiorem.* Fausta eut pour troisième mari le fameux Milon, que le meurtre de Clodius & la harangue de Ciceron ont tant fait connoître. Il ne faisoit pas bon se jouer à lui, neanmoins sa femme ne le craignit guere: elle admettoit ses Galans avec si peu de precaution, que l'un d'eux y fut un jour attrapé par Milon. Il auroit passé le pas s'il n'eût eu bien de l'argent, mais il racheta sa vie en payant la taxe à quoi Milon le condamna, après lui avoir fait donner cent coups d'étrivieres. M. *Varro* (*b*) *in litteris atque vita fide homo multa & gravis, in libro, quem scripsit* Pius dut de pace, C. *Sallustium scriptorem seria illius & severa orationis, in cujus historia notiones censorias steri atque exerceri videmus, in adulterio deprehensum ab Annio Milone loris bene cæsum dicit, & quum dedisset pecuniam, dimissum.* Il est fâcheux que cette honteuse disgrace soit arrivée à un grand Auteur, car c'est l'Historien Salluste qui sut si mal accommodé chez Fausta. Les Galans ne profiterent pas de cet exemple: on parle d'un Villius qui reçut au même lieu cent coups de poing, & qui faillit à y être (*c*) poignardé. Les uns disent que ce fut Milon qui le traita de la sorte (*d*); bien lui en prit d'être robuste, car sans cela ces bras n'eussent point suffi à étriller aussi souvent qu'il le falloit ceux qui lui venoient baiser sa femme: mais d'autres croyent avec plus de vraisemblance, que celui qui traita ainsi le malheureux Villius étoit un autre Galant de Fausta, qui se trouvant auprès d'elle quand Villius voulut entrer, le chassa ignominieusement. Ce Villius s'attachoit à Fausta, principalement par la raison qu'elle étoit de la premiere qualité. Horace se moque de ce faux goût, & soutient que la nature (*e*) ne le donne pas, & qu'on trouve mieux (*f*) ailleurs. Cette censure fut inutile: il falut que Perse (*g*) la renouvellât.

(*a*) *Voyez Horace ed.* 6. l. 3.

(*b*) *Aul. Gellius l.* 17. *c.* 18.

(*c*) Villius in Fausta Syllæ gener (hoc nullo est uno Nomine deceptus) pœnas dedit usque superque Quam satis est pugnis cæsus, ferroque petitus Rescisso: fore quem Longarenus foret intus. *Horat. Sat.* 2. *l.* 1. *v.* 62.

(*d*) *Vetus interpres Horatii.*

(*e*) Huic si Mutonis verbis ma- la tanta videntia Diceret hæc ani- mum: quid vis tibi? nunquid ego a te Magno progna- tum de- poico consule cunnum Velarum- que stola mea cum conser- buit ira? Quid ref- ponderet? magno patre nata puella est. At quanto melliora monet pugnan- tique illis Diva opis natura suæ. *Horat. Sat.* 2. *l.* 1. *v.* 68.

(*f*) Nec magis hiic inter civeos vi- ridesque lapillos (Sit licet hoc Ce- rinthe tuum) te- nerum est femur aut crus Rediius, atque etiam melius perfepe togatæ. *Id. v.* 80.

(*g*) *Sat.* 6. *sub fin.*

(*h*) *Mr. Dacier in Horat. t.* 7. *pag.* 145.

(*i*) *Macrob. Saturn. l.* 2. *pag. m.* 324.

(*k*) Ὁ λόγος δὲ ὑστερον ἐπράχθη ἀνομήτορος· τὴν Μετέλλαν ἔλαβε, διὰ τὸ τὸ τῆς Καικίλιος ὄνομα πατρωνυμικὸν. Verum quod paucis diebus post Metellam duxit, apparuit eum immerito illam causam in Cæsium prætendisse. *Plut. in Sylla pag.* 473.

tarque. Metella devint dangereusement malade, dans le tems que son mari faisoit des festins au peuple, à l'occasion d'un grand vœu. Il avoit consacré à Hercule la dixiéme partie de tout son bien, & il traita magnifiquement le peuple pendant plusieurs jours. Les Prêtres lui declarerent qu'il ne lui étoit point permis d'aller voir sa femme, ni de souffrir que sa maison fût souillée par la mort de qui que ce fût. C'est pourquoi il envoya à Metella la lettre de divorce, & ordonna qu'on la portât hors de chez lui avant qu'elle mourût. La * superstition lui fit faire toutes ces choses malgré lui; car il fut fort affligé de perdre sa femme, & il lui fit des funerailles très-magnifiques pour soulager sa douleur. Dans la même vuë il fit aussi de grans festins à ses amis, sans avoir égard aux loix somptuaires qu'il avoit lui-même établies †. Il les enfraignit hautement, lui qui n'avoit osé violer les ceremonies ridicules & barbares que les Prêtres lui avoient marquées. Si le (D) fils d'Esope a été aimé d'une Metella, comme il y a quelque apparence, j'ai un grand panchant à croire que les deux Dames galantes qu'on vient de voir, ne sont pas les seules de leur nom qui se soient mal comportées.

* *Καὶ τότε μὲν ἀφεῖς ἐπὶ τῷ τοιούτῳ ἐποίησε τοῦτο ἀναγκαζόμενος ὑπὸ δεισιδαιμονίας ἐκφερόντων τὸν νεκρὸν ἐξ οἰκίας τῶν ἱερέων τινες, ἐπειδὴ ἐκεῖνος ἐκ τοῦ παραυτίκα πένθους ἀνεθάρρησε, καὶ ἐπὶ τοῖς ἀναλώμασι τοῖς περὶ τὴν ταφὴν ἐποιήσατο δεῖπνα τοῖς δημόταις.* Atque hac in re leges cuiuscumque superstitione servavit: at legem suam etiam, quam tulerat ipse, convulsit nullo habito tempore mo-

† *Id. ib.*

‡ *Ea lege.*

§ *Sallust. in bell. Catil. p. m.* 81. 176.

(a) Quin etiam Æsopi filius me exercuit. *Cicero ad Attic. epist.* 1. 4. 11.

(b) Dolabella dans les 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.*

METELLUS CELER (QUINTUS) Consul l'an de Rome 693. avoit exercé la Preture l'année ‡ du Consulat de Cicéron, & rendu de bons services à la Republique en § s'opposant aux troupes de Catilina, qui vouloient passer dans la Gaule Cisalpine. Après sa Preture il obtint le gouvernement de cette Province. C'étoit un homme de merite, mais qui fut très-malheureux à se choisir

s'il ne se remarioit de sa vie, où s'il differoit beaucoup à le faire, il temoigneroit visiblement qu'il auroit donné une mechante raison de son divorce. Que lui importoit, diroit-on, que sa femme fût sterile, ou qu'elle ne le fût point, puis qu'après son divorce il demeure dans le celibat. Il n'est donc point vrai que les promtes noces de Sylla avec Metella ayent été propres à refuter la raison pour laquelle il avoit dit qu'il repudioit Cœlie; au contraire elles étoient propres à la confirmer, & à justifier sa conduite. La raison de Plutarque seroit bonne, si Metella eût été hors d'âge d'avoir des enfans; mais il nous aprend lui-même qu'elle accoucha de deux jumeaux. Voici ce qui l'a trompé: il a raisonné de cette façon, Sylla n'eût pas conclu son mariage avec Metella un peu après son divorce, s'il n'eût été amoureux d'elle depuis quelque tems, & s'il n'eût même preparé les choses pour son nouveau mariage avant la dissolution de l'autre. C'est donc l'envie d'épouser Metella qui l'a poussé au divorce: la sterilité de Cœlia n'a donc été qu'un vain prétexte. Plutarque a raison peut-être dans le fond; car peut-être le motif de Sylla fut uniquement l'envie d'avoir Metella; mais comme Plutarque fonde sa proposition fut une preuve très-équivoque, & qui selon l'ordre naturel & le bon sens doit être fausse, il est coupable de paralogisme. J'ai dit ailleurs qu'une critique comme celle-ci, qu'on peut apeller une critique de Dialecticien, est capable de rendre plus de service aux jeunes lecteurs qu'une critique de Grammaire.

(D) *Si le fils d'Esope a été aimé d'une Metella.*] Ce qui fait que je m'exprime de la sorte, est que les paroles d'Horace ne signifient pas necessairement que la Dame dont le fils d'Esope avala la perle fut amoureuse de lui. Horace auroit pu faire mention de Metella, en cas que c'eût été une Dame magnifique en pierreries; car comme son but étoit de marquer l'extravagante prodigalité du fils d'Esope, il devoit caracteriser la perle par des traits qui frapassent le lecteur. S'il y eut eu donc une Dame nommée Metella, fameuse par la magnificence de ses pierreries, on eût donné une grande idée du prix d'une perle, en disant qu'elle avoit servi de pendant d'oreille à cette Dame, & ainsi l'expression d'Horace, *detractam ex aure Metellæ*, ne seroit pas inuile, quand même on supposeroit que le fils d'Esope ne seroit devenu le maître de cette perle que par achat. Cependant je trouve très-vraisemblable que cette Metella se gouvernoit mal avec le fils de ce Comedien, & il pourroit bien être que c'étoit la même Metella dont il est parlé dans les lettres de Ciceron. Il y a des Commentateurs qui croyent 1. que quand Ciceron se plaint d'être tourmenté (a) par le fils d'Esope, il veut dire que cet homme étoit le camarade de (b) Dolabella dans les debauches qui chagrinoient tant Tullie, & (c) qui furent l'une des causes de la rupture de son mariage avec Dolabella. 2. Que ces debauches étoient les engagemens de Dolabella avec des femmes galantes, & nommément avec Metella. Cette conjecture est apuyée sur un passage d'une autre lettre de Ciceron, où l'on voit Metella (e) entre les causes du divorce de Tullie. Quelques-uns (d) veulent que cette Metella soit celle que Lentulus Spinther repudia, & que celle du fils d'Esope soit la METELLA (e) repudiée par ce Lentulus. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y eut vers ce tems-là une Dame fort galante qui avoit nom Metella, dont les amours donnerent autant de matiere aux Poëtes, que Madame d'Olonne en a donné aux Auteurs de ce siecle-ci. Voyez en la marge deux vers d'Ovide (f). Nous apprenons d'Apulée comment s'apelloit l'Auteur qui deguisa le nom de Metella sous celui de Perilla: *Eadem opera accusent*, dit-il (g), C. *Calvitium quod Lesbiam pro Clodia nominavit*, & rum nomTicidam similiter quod qua Metella erat, Perillam scripserit. varum nominе, vel nocumentum expugnationum, vel Metellæ, vel omnium malorum. *Cicero ad Attic. l. 11. epist. 23.*

(a) *Cerratus in Cicer. ad Attic. epist. 7. l. 13.*

(b) Et Lentulum cum Metella certe fecisse divortium. *Ib. epist. 7. l. 13. voyez aussi epist. 52. l. 12.*

(c) Et querum libris modo dilimulata Perille Nomine nunc legitur dicta Metelle, tuo. *Ovid. trist. l. 2. eleg. 2. pag. m. 178.*

(d) *Apologia pag. m. 279.*

‡ *Id. ib.*

§ *Ea lege.*

(e) Melius quidem in pessimis, nihil fuit dificilio: vel tabulationem virtutis, vel rum no-

fir une femme, car il épousa (*A*) une sœur de Clodius, laquelle le deshonora par ses impudicitez, & puis l'empoisonna. Elle étoit sa cousine * germaine. C'est elle qui fous le nom de Lesbia a été tant diffamée par Catulle †. Ciceron perdit un (*B*) très-bon ami par la mort de ce Metellus l'an 694. Je remarquerai une mepriſe (*C*) de Turnebe. Nôtre Metellus étoit du College des ‡ Augures.

* Cicero pro Cœlio pag. 518. edit. Abrah.

† Cicer. in Vatinium pag. 306. ſecund. edit.

‡ METEL-

(*A*) *Il épouſa une ſœur de Clodius.*] C'eſt la Clodia que Ciceron a ſi bien decrite dans ſon plaidoyé pour Cœlius, jeune Provincial, & beau garçon qui ſe voyoit accuſé de pluſieurs crimes, & entre autres d'avoir voulu donner du poiſon à Clodia, afin de n'être pas obligé à rendre les ſommes d'argent qu'il lui avoit empruntées. Ciceron fut ſon Avocat, & plaida pour lui avec tant de force qu'il le fit abſoudre. Clodia n'avoit entrepris cette affaire que pour ſe venger d'un affront ſenſible. C'eſt que Cœlius après s'être diverti avec elle tant & ſi long-tems qu'il avoit voulu, s'en étoit enfin degoûté, & l'avoit quittée pour porter ailleurs ſes offrandes. Plutarque (*a*) raconte qu'on la ſurnommoit *Quadrantaria*, à cauſe qu'un jour l'un de ceux qui avoient couché avec elle ne la paya qu'en fort mauvaiſe monnoye. Il mit dans ſa bourſe non pas des pieces d'argent, mais de petites (*b*) pieces de cuivre, telles que les doubles de France à peu près. Apulée (*c*) nous aprend qu'elle eſt la Maîtreſſe que Catulle a tant chantée ſous le nom de Lesbia: elle meritoit donc pour pluſieurs raiſons le titre dont parle Plutarque, car la Lesbia de Catulle fut enfin une coureuſe de carrefour, & qui attendoit ſa proye au coin des ruës. Elle étoit au premier occupant, & prenoit ſans doute ce qu'on lui vouloit donner. C'étoit du vin à un ſou le pot, elle faiſoit de ſa marchandiſe pour un liard, *Scortum diobolare, aut triobolare*. Ne meritoit-elle donc pas le ſurnom *quadrantaria*? Voyez en marge les vers de Catulle, adreſſez aparemment au (*d*) client de Ciceron. Elle avoit acheté un jardin au bord du Tibre, afin de ſe procurer la commodité de voir les nageurs. & de mieux choiſir la bête qu'elle voudroit faire donner dans ſes toiles. *Habes horto ad Tiberim: ac diligenter eo loco paraſti quo omnis juventus natandi cauſſa venit, hinc licet conditionem quotidie legas* (*e*). De toutes les ſœurs de Clodius celle-ci étoit la (*f*) plus ſoupçonnée d'inceſte avec lui. Etant encore fort jeune il faiſoit le peureux, afin qu'on le laiſſât dormir avec cette ſœur. *Propter meſcio quam, credo, timiditatem, & nocturnos quoſdam inanes metus, tecum ſemper puſio cum majore ſorore cubitavit* (*g*). Il y a une (*h*) épigramme dans Catulle qui fait foi qu'il avoit aimé Clodia, & que même il s'étoit brouillé avec elle avant la mort de ſon mari.

(*a*) *Plutarch. in Ciceron. vita pag. 875.*

(*b*) *D'où nommoit-on à Rome quadrantes.*

(*c*) *In Apologia p. m. 273.*

(*d*) Cœli, Lesbia noſtra, Lesbia illa, Illa Lesbia quam Catullus unam Plufquam ſe atque ſuos amavit omnes, Nunc in quadriviis & angiportis Glubit magnanimos Remi Nepotes. *Catull. epigr. 59.*

(*e*) *Cicero pro Cœlio pag. 447. edit. Abrahm. Conferez avec ceci ce qu'on a dit dans l'article de Lenis VII. pag. 391. lettre e.*

(*f*) *Plutarch. ſupra.*

(*g*) *Cicero ibid.*

(*h*) *C'eſt la 84.*

Lesbia mi, præſente viro, mala plurima dicit,
Hoc illi ſatuo maxima lætitia eſt.
Mule (*i*)*, nihil ſentis. Si noſtri oblita taceret,*
Sana eſſet, quod nunc gannit & obloquitur.

(*i*) *Ce n'eſt Non ſolum meminit, ſed qua multo acrior eſt res pas un nom propre, comme pluſieurs l'ont cru. Voyez Muretus ſur cette épigramme.* *trata eſt: hoc eſt urituſ & loquitur.*

(*B*) *Ciceron perdit un très-bon ami.*] Je rapporterai ſes paroles, afin que d'un côté l'on puiſſe connoître le merite de ce Metellus, & ſon amitié pour Ciceron, & que l'on voye de l'autre la difference qu'il y a ſouvent entre un homme & un mari. Metellus à l'égard de Ciceron eſt un illuſtre Romain, c'eſt parce que Ciceron ne le conſidere qu'entant qu'homme. Ce même Metellus à l'égard de Clodia eſt un ſot, un fat, un mulet (*k*): c'eſt parce que Catulle ne le conſidere que comme mari. Catulle étoit convaincu que la femme de Metellus ne valoit rien; il connoiſſoit aſſez tous les effets de l'amour, pour être perſuadé que puis qu'elle diſoit tant de mal de lui Catulle, c'étoit un ſigne qu'elle ſentoit encore les brulures de ſa paſſion. Quelle eſtime pouvoit-il donc avoir pour Metellus qui donnoit dans un ſi mechant panneau, & qui ſe laiſſoit empanncher, & puis duper par ſa femme? Voyons les paroles de Ciceron. *Pro* (*l*) *Dii immortales cur interdum in hominum ſceleribus maximis aut conniveti, aut præſentis fraudis pœnas in diem reſervatis? Vidi enim, vidi, & illum hauſi dolorem vel acerbiſſimum in vita, quum Q. Metellus abſtraheretur à ſinu, gremioque patriæ: quumque ille vir, qui ſe natum huic imperio putavit, tertio die poſtquam in Curia, in roſtris, in Republica floruiſſet, integerrima ætate, optimo habitu, maximis viribus ereperetur indigniſſime bonis omnibus, atque univerſa civitati. Quo quidem tempore ille morienti, quum jam cæteri ex patribus oppreſſa mens eſſet, extremum ſenſum ad memoriam Republica reſervabat: quum me intuens flentem ſignificabat interruptis, atque morientibus vocibus, quanta tempeſtas civitati: quum patrientem ſæpe ferirem eum, qui cum Q. Catulo fuerat ei communis, crebrò Catulum, ſæpe me, ſæpiſſime Rempublicam nominabat: ut non ſe tam emori, quam ſpoliari ſuo præſidio quum patriam, tum etiam me doleret. Quem quidem virum ſi nulla vis repentini ſceleris ſuſtuliſſet, quonam modo ille furenti fratri ſuo patrueli Conſulari reſtitiſſet, qui conſulem incipientem furere atque conantem, ſua ſe manu interfecturum, audiente Senatu dixerit? Ex hacigitur domo progreſſa iſta mulier de veneni celeritate dicere audebit? nonne ipſum domum metuet, ne quam vocem eliciat? non parietes conſcios, non noctem illam funeſtam ac luctuoſam perhorreſcet?* Ciceron a remarqué en un autre lieu que (*m*) Clodia vivoit mal avec ſon mari.

(*k*) *Voyez l'épigramme 84. dans la remarque precedente.*

(*l*) *Ubi ſupra pag. 514.*

(*m*) *Ea eſt ſeditiosa: ea cum viro bellum gerit, neque ſolum cum Metello. Epiſt. ad Attic. l. 1. p. m. 175.*

(*C*) *Je remarquerai une mepriſe de Turnebe.*] Il a cru que Catulle a parlé de nôtre Metellus Celer dans l'Epigramme 68. *Ita Cæcilio placeam, cui credita nunc ſum.* Le Poëte fait parler ainſi la porte d'une femme debauchée; mais cette femme n'eſt point Lesbia ou Clodia, car la femme dont il eſt queſtion dans cette épigrame avoit épouſé un homme impuiſſant, dont le pere fut ſi officieux qu'il conſomma le mariage que ſon fils avoit contracté. On ne ſait pas bien s'il le fit parce qu'il aimoit ſa belle fille, ou parce qu'il étoit perſuadé que ſon fils n'auroit pas aſſez de forces. Conſultez ces vers de Catulle.

Primum (n) igitur virgo quod fertur tradita nobis.
Falſum eſt: nonque illam vir prior attigerat,

(*n*) *Catull. epigram. 68.*

Langui-

METELLUS (Lucius) Tribun du peuple lors que Cesar se rendit maître de Rome, au commencement des guerres civiles, eut plus de courage que tous les autres Magistrats. La ville (*A*) de Rome parut si soumise aux volontez de Cesar dès les premiers jours, qu'on eût dit qu'elle étoit accoutumée depuis long tems au joug de la servitude. Le seul Metellus eut la hardiesse de s'opposer à Cesar, qui se vouloit saisir du tresor que l'on gardoit dans le Temple de Saturne. Cesar se moqua de l'opposition, & des loix (*B*) qui lui furent alleguées, & s'en alla tout droit au lieu où ce tresor étoit en depôt. Il le trouva fermé; & comme on lui refusoit les clefs, il donna ordre qu'on rompît les portes: & sur ce que Metellus renouvella ses oppositions, il le menaça de le tuër, *Jeune homme*, ajoûta-t-il, *tu n'ignores pas qu'il me seroit plus facile de le faire que de le dire.* Le Tribun ne resista plus, & se retira tout doucement; & Cesar prit (*C*) dans cette Epargne tout ce qu'il voulut *. Il s'est bien gardé de conter comment la chose s'étoit passée; il la deguise de (*D*) telle sorte dans son Histoire

* Plutarc. in Cæsare pag. 725.

Languidior tenera cui pendens ficula beta,
Nunquam se mediam sustulit ad tunicam,
Sed pater ipsius nati violasse cubile
Dicitur, & miseram conscelerasse domum:
Sive quod impia mens casco flagrabat amore,
Seu quod iners sterili semine natus erat:
Et quærendum aliunde foret nervosius illud,
Quod posset zonam solvere virgineam.
Egregium narras mira pietate parentem,
Qui ipse sui gnati minxerit in gremium.

(*a*) Alienum à vero prorsus scribit Adr. Turnebus a Gallorum doctissimus, hunc esse Cæcilium, cui Clodia nupserit. Hoc enim non Roma, sed Veronæ manifesto actum scribit Catullus. Deinde nihil tale de Clodia narratur, ut confuetudinem stupri nefandam cum patre suo habuerit. Hoc enim non tacuisset capitalis hostis ejus fratris Clodii Cicero. *Scalig. not. in Catul. epigr.* 69.

Scaliger (*a*) refute Turnebe par 2. raisons; la 1. est que la scène de cette aventure est à Verone, & non pas à Rome: la 2. est que personne n'a jamais dit que Clodia ait commis inceste avec son pere. Ciceron n'eût pas oublié de lui en faire reproche, si elle eût été en mauvaise reputation de ce côté-là. Ces 2. raisons de Scaliger sont fort bonnes, mais il n'a pas bien pris garde que ce fut avec le pere de son mari, & non pas avec son propre pere que la fille dont parle Catulle se defit de son pucelage.

(*A*) *Parut si soumise aux volontez de Cesar.*] Il ne s'en faut pas étonner; on le regardoit comme un homme qui à main armée s'étoit emparé de Rome. On avoit aprehendé qu'il ne mît tout au pillage.

(*b*) *Namque ignibus atris*
Creditur, ut capta rapturus mœnia Roma
Sparsurusque Deos: fuit hæc mensura timoris,
Velle putant quodcunque potest.

Le bonheur de Rome voulut qu'il mît des bornes à sa puissance, lors que le Senat & le peuple n'en eussent point mis à leur soumission. Ce ne fera pas la derniere fois, que même dans des conjonctures où la mollesse est infiniment plus inexcusable qu'alors, on aura moins de honte de laisser prendre, que d'autres n'en auront de prendre, & qu'on devra son salut à la discretion d'autrui.

(*c*) *Omnia Cæsar erat, privata Curia voci*
Testis adest. Sedere patres censere parati
Si regnum, si templa sibi, jugulumque Senatus
Exitiumque petat. Melius quod plura jubere
Erubuit, quam Roma pati.

(*b*) *Lucan. Pharf.* l. 3. *v.* 99.

(*c*) *Id ib. v.* 108.

(*B*) *Et des loix qu'on lui allegua.*] Appien (*d*) nous conte qu'après les funestes guerres que les Romains eurent avec les Gaulois, on mit en reserve à Rome certaines sommes d'argent, ausquelles il étoit defendu de toucher sous la peine d'une execration publique, si ce n'est en cas de guerre contre les Gaulois. On allegua à Cesar que leurs ancêtres avoient donné la malediction de la patrie à quiconque toucheroit à cet argent, hors le cas de cette necessité. Il se moqua de cette malediction, & dit qu'ayant subjugué les Gaules, il avoit delivré Rome de l'engagement où elle pouvoit s'être mise lors qu'elle fonda cette Epargne. Lucain a fait une reflexion ingenieuse à la verité, mais un peu forcée ce me semble. Il dit (*e*) que les loix, les privileges, la liberté tiennent moins au cœur que l'argent, & que ce ne fut que pour l'amour de ce tresor que l'on essaya de resister à la force. Il parle des oppositions de Metellus.

(*d*) *Lib.* 2. *bell. civil. p. m.* 241.

(*e*) Usque adeo solus ferrum, mortemque timemere Auri nescit amor, percunt discriminе nullo Amissæ leges: sed pars vilissima rerum Certamen movistis opes. *Lucan. ib. v.* 218.

(*C*) *Le Tribun ne resista plus.*] Lucain suppose que Metellus chercha it la gloire d'être immolé à la violence du tyran, mais que Cesar ne le crut point digne de cet honneur, & qu'il lui dit:

Vanam (f) spem mortis honestæ
Concipis: haud (inquit) jugulo se polluet iſto
Nostra, Metelle, manus. Dignum te Cæsaris ira
Nullus honor faciet, te vindice tuta relicta est
Libertas? non usque adeo permiscuit imis
Longus summa dies, ut non, si voce Metelli
Servenut leges, malim à Cæsare tolli.

(*f*) *Ibid. v.* 134.

Ce Poëte suppose une autre chose, c'est que Metellus ne se retira qu'après les solides remontrances de Cotta. La liberté, disoit Cotta, ruine la liberté, lors que le pouvoir monarchique la talonne; & si vous voulez ne la point perdre tout-à-fait, si vous souhaitez d'en retenir à tout le moins l'ombre, faites semblant de vouloir ce qu'on vous commande. Cette pensée est très-belle: Lucain l'exprime noblement.

(*g*) *Tum Cotta Metellum*
Compulit audaci nimium desistere capto.
Libertas, inquit, populi, quem regna coercent,
Libertate perit; cujus servaveris umbram,
Si, quicquid jubeare, velis.

(*g*) *Ibid. v.* 143.

(*D*) *Il la deguise de telle sorte.*] C'est plûtôt une supression totale qu'un deguisement; car bien loin de convenir qu'il se servit de menaces contre Metellus, & qu'il enleva malgré lui l'argent de l'Epargne, il declare qu'il sortit de Rome, pour ne s'embarasser pas long tems

Histoire * de la guerre civile, qu'on n'y trouve rien d'injuſte, ni de violent. C'eſt ainſi qu'en uſent ceux qui compoſent eux-mêmes leur vie, ils ſont évanouir les circonſtances qui ne leur ſont pas glorieuſes.

* *Lib.* 1.

MICYLLUS (JAQUES) né à Strasbourg le 6 d'Avril 1503. tient un rang bien honorable parmi les Savans de ſon ſiecle. Il étudia dans les plus celebres Academics d'Allemagne, & il paſſa près de cinq ans à celle d'Erfort, où il lia avec Joachim Camerarius une amitié très-étroite, qui a duré autant que ſa vie. Le nom de Micyllus lui fut donné au lieu de *Moltzer*, ſon nom de famille, parce qu'il ſoutint admirablement le perſonnage de Micyllus (*A*) dans une repréſentation de Theatre, où l'on recitoit devant un grand nombre d'auditeurs un Dialogue ‡ de Lucien. Il fut connu de bonne heure pour un ſujet propre à faire fleurir un College; car dès l'an 1527. il enſeignoit la langue Latine & la langue Greque dans celui de Francfort. Il s'en acquitoit ſi bien, qu'on jetta les yeux ſur lui à Heidelberg pour la profeſſion de la langue Greque, l'an 1532. Il y alla, mais il n'y demeura gueres; car les Magiſtrats de Francfort l'ayant rapellé, il fut reprendre dans leur ville ſon premier poſte. Il (*B*) retourna à Heidelberg.

† *Moreri dit* Moltzel. *Mr. Teiſſier dans ſes additions à Mr. de Thou*, Melchior. *Konig dans ſa Bibliotheque* Motzelerus.

‡ *Celui qui a pour titre* Somnium, *ou* gallus.

(*a*) *Cæſar, de bell. civ. l.* 1. *pag.* 270.

(*b*) Quibus rebus Romam nunciatis tantus repente terror invaſit, ut cum Lentulus conſul ad aperiendum ærarium veniſſet ad pecuniam Pompejo ex Senatuſconſulto profe-rendam, protinus aperto ſanctiore ærario ex urbe profugeret, Cæſar enim adventare jamjamque, & adeſſe ejus equites falſo nunciabantur. *Ib. p.* 239.

(*c*) *Philippe Rubenius* Electior. l. 1. c. 24. apud Voſſium de Hiſtor. Lat. p. 63. *veut qu'on liſe* protinus non aperto.

(*d*) *Voyez Lucanus, Plutarque, & Appien* ubi ſupra, *Dion l.* 41. *pag.* 181. *Cicero*, ad Attic. l. 10. epiſt. 4. *Florus l.* 4. c. 2. n. 21.

(*e*) *Ibid.*

dans les chicanes que ſes ennemis lui faiſoient par le moyen de Metellus. N'eſt-ce pas inſinuer qu'il fut ſi benin & ſi debonnaire, qu'il aima mieux quitter la partie, que de lutter contre ce Tribun du peuple? *Subjicitur etiam L. (a) Metellus Tribunus plebis ab inimicis Cæſaris, qui hanc rem diſtrahat, reliquaſque res quaſcunque agere inſtituerit, impediat. Cujus cognito conſilio, Cæſar fruſtra diebus aliquot conſumptis, ne reliquum tempus omittat, infeſtis iis quæ agere deſtinaverat, ab Urbe proficiſcitur.* S'il fait mention du treſor public ce n'eſt pas pour dire qu'il y ait touché, c'eſt pour dire que le faux bruit de ſon arrivée effraya de telle ſorte ſes ennemis, que le Conſul Lentulus qui étoit allé à l'Epargne pour en tirer l'argent qui s'y trouveroit, afin de l'envoyer à Pompée, partit de la main ſans avoir rien executé. Selon toutes les éditions de Ceſar, (*b*) la peur de ce Conſul fut ſi grande, qu'elle ne lui permit pas de refermer le treſor public; mais un Critique (*c*) d'aſſez bon goût eſt d'avis qu'on rectifie ce paſſage par l'inſertion de la particule *non*, & alors le ſens de Ceſar ſera que le Conſul prit la fuite, avant que d'avoir ouvert l'Epargne. Suivant les éditions Ceſar dit une choſe fort éloignée de ce que tous les autres Hiſtoriens aſſûrent: ils remarquent ou qu'il fit enfoncer les portes du treſor public, ou qu'il menaça de les faire rompre ſi on lui en refuſoit les clefs (*d*). La leçon ordinaire fait évanouir cette violence, puis qu'elle ſupoſe que le treſor fut laiſſé ouvert. Si l'on adopte la conjecture de Rubeins, on diminuera la mauvaiſe foi de la plume de Ceſar; mais il ſera toûjours coupable d'une inſigne ſuppreſſion de la verité, car il n'a point dit qu'il profita de la conjoncture, & qu'il entra dans l'Epargne que Lentulus n'avoit point fermée. Voſſius (*e*) ne me ſemble pas bien fondé, dans la raiſon qu'il allegue contre la correction de Rubeins: *Sed profecto*, dit-il, *frequentia reſellunt, nam quæ unicum potuere videri, quod relinqueret apertum ærarium profugient, eo ſubjungit*: Ceſar enim adventare &c. Cette raiſon eſt tirée des paroles dont Ceſar ſe ſert pour montrer la cauſe de la fraieur de Lentulus: mais elle n'eſt pas bien forte; car il eſt fort étonnant qu'à la veille d'une grande guerre, un Conſul qui eſt tout prêt de faire charger l'argent de l'Epargne pour l'envoyer au General, prenne la fuite avant que de s'aſſûrer de cet argent: de ſorte que ſi Ceſar s'étoit ſervi de la negative, comme Rubeins le ſuppoſe, il auroit été obligé de donner une raiſon de la peur de Lentulus, peur qui n'auroit pas donné le tems neceſſaire à ſe bien munir d'argent. Ainſi Voſſius n'eſt pas bien fondé à ſupoſer que l'on donneroit une raiſon inutile, ſi le fait que Ceſar raconte étoit conforme à la critique de Rubeins. Il me ſemble auſſi que la leçon ordinaire pouſſe les choſes juſqu'à l'hyperbole. Quelle aparence qu'un Conſul Romain ait été ſi conſterné, qu'il n'ait point vu que le tems qu'il lui faloit pour la fermeture d'une porte, n'étoit pas à menager, je veux dire qu'il ne dureroit pas aſſez pour empêcher qu'on ne pût prendre la fuite?

(*a*) *Le perſonnage de Micyllus.*] Hagius dans la vie de Pierre Lotichius parle aſſez exactement de cette avanture; mais au lieu de dire qu'il la tient d'un homme qui en avoit été le ſpectateur à Francfort (c'étoit Jean Lonicerus Profeſſeur en Grec à Marpourg) il devoit citer Micyllus (*f*) lui-même, comme a fait Melchior Adam.

(*f*) *Lib.* 2. *Sylvarum.*

Fortuito quondam Micylli nomina caſu
Repperi, & in mores tranſiit ille meos.

Il y a dans Moreri *fortitudo*, au lieu de *fortuito*, ce qui a été corrigé dans l'édition de Hollande par *indendo*. Au reſte je mets par tout *Micyllus*, quoi que je ſache que d'Ablancourt qui a dit *Micyle* dans ſa traduction de Lucien, a été approuvé par M. Menage (*g*). Si j'avois été condamné en cela par ce ſavant homme, je ne l'aurois pas été quant à l'orthographe, car je ne dis pas *Mycillus, comme l'écrivent la plûpart des Auteurs Allemans en parlant de Jacobus Micyllus; ou quoi ils ont d'autant plus de tort*, dit-il, *que ce nom lui a été donné pour avoir bien repreſenté étant écolier le perſonnage de Micyle du coc de Lucien.* Mr. Menage n'eſt pas le ſeul (*b*) qui ait dit que Micyllus étoit alors écolier; je trouve cela aſſez apparent; mais il n'eſt pas trop aiſé de l'accorder avec ce qui a été raporté ci-deſſus, que la piece fut jouée à Francfort, car on ne voit pas que Micyllus y ait étudié. Melchior Adam le fait paſſer de Strasbourg aux plus celebres Univerſitez d'Allemagne.

(*g*) *Obſervat. ſur la lang. Fr. t.* 1. *pag.* 346.

(*b*) *Voſſius de Scient. Mathem. pag.* 98. *Teiſſier addit. t.* 2. *pag.* 139. *Konig Biblioth. pag.* 540.

(*B*) *Il retourna à Heidelberg.*] Melchior Adam ne marque le tems de ce retour que par ces deux caracteres, la guerre de Smalcalde,

&

delberg lors que la Réformation y fut reçue*, & il y enſeigna publiquement la langue Gréque, & chez lui la langue Latine avec beaucoup de ſuccés, juſques à ſa mort qui arriva le 28. Janvier (C) 1558. Il n'y avoit pas long tems qu'il avoit conferé avec Melanchthon, qui étoit venu à Heidelberg à la priere de l'Electeur Othon Henri, pour concerter les nouveaux ſtatuts de l'Academie. Micyllus a été un des meilleurs (D) Poëtes qui fuſſent de ſon tems en Allemagne. Il eut quantité d'enfans, mais il ne laiſſa que deux fils, dont l'un étudia en Droit, & fut Chancelier de l'Electeur Palatin; l'autre fut Tailleur de ſon metier dans Heidelberg ‡. Je dirai quelque choſe de ſes (D) Ouvrages.

MILTON (JEAN) fameux Apologiſte du ſupplice de Charles I. Roi d'Angleterre, naquit à Londres (A) l'an 1608. Il nous apprend lui même † qu'après

* C'eſt-à-dire l'an 1546. ex Sleidano lib. 16.

† Dict de Melchior Adam in vitis Philoſoph.

‡ Defunct. 2. pro populo Anglic. p. 80. & frequent. edit. Hagæ Comitis. 1654.

& la reception de l'Evangile dans Heidelberg. *Donec ſub bellum Smalcaldicum cum veris Germaniæ concitaretur motibus, atque Heidelbergæ Euangelii doctrina reciperetur, eodem ad Græcanicæ linguæ profeſſionem acceſſus redit.* Cela ſignifie l'an 1546. ou l'an 1547. & s'accorde avec la note marginale où cet Auteur dit que Micyllus fut 20. ans au ſervice de la ville de Francfort, & plus de dix, quoi qu'avec interruption, au ſervice des Electeurs Palatins.

(a) In vita Lotichii ſecundi pag. 69.

(C) *Le 28. Janvier* 1558.] Cela montre que Jean Hagius qui dit (a) que Micyllus, Melanchthon, & Lotichius Secundus étoient morts dans la même année, s'eſt trompé. Il ne le devoit dire que des deux derniers, car il eſt vrai qu'ils moururent en 1560. Moreri ne s'eſt trompé que dans le jour; il veut que Micyllus ſoit mort le 23. de Janvier. Apparemment le *duodevigeſimo* de Melchior Adam l'avoit ébloui.

(b) Apud Melchior. Adam. pag. 181. Philoſophor. German.

(D) *Un des meilleurs Poëtes.*] Cela n'empêche pas que les Critiques ne remarquent bien des défauts dans ſes vers, & même des fautes contre la quantité. Voyez la Cenſure, où la *prudens Critica* de Jean Pierre Lotichius au chap. 14. où il s'eſt gliſſé une faute d'impreſſion concernant l'année de la naiſſance de Micyllus M. D. LIII. au lieu de M. D. III. Nous apprenons là même que Micyllus à l'exemple des plus grands Poëtes de l'antiquité, eut très-peu de part aux faveurs de la fortune, *Variam ac nonvecandam, dum viveret, expertus fortunam... qua ſors illi cum majorum gentium veteribus poëtis fuit communis.*

(c) L'Epitome de la Bibliotheque de Geſner excepte les Metamorphoſes, mais on voit dans la Cenſure de Lotichius au chap. 14. que Micyllus a fait un Commentaire ſur les Metamorphoſes.

(E) *Quelque choſe de ſes Ouvrages.*] Son Traité *de re metrica exſtant eruditiſſimi & conſummatiſſimi libri tres Jacobi Micylli, quo nemo Latinè ſcripſit profodiam eruditius aut diligentius.* Ses autres Ouvrages ſont des notes ſur (c) Ovide, & ſur Lucain; la traduction de quelques pieces de Lucien avec des ſcholies; des notes ſur la genealogie des Dieux compoſée par Bocace; pluſieurs vers Grecs, & Latins; une traduction de Tacite en Allemand; *Arithmeticæ logiſticæ libri duo* (d) &c.

(d) Voyez le titre de ſes autres Ouvrages dans l'Epitome de la Bibliotheque de Geſner.

FAITE touchant la taille & la mine de Milton.

(e) C'eſt ſa Logique.

(f) Quadragenario major. Milton. defenſ. 2. pag. 31.

(A) *L'an* 1608.] C'eſt ce qu'on apprend par l'inſcription qui eſt au bas de ſa Taille douce dans un de (e) ſes livres, car elle porte qu'en 1671. il avoit 63. ans. Il avoit deſigné ſes années d'une façon un peu vague dans ſa 2. Apologie compoſée en 1653. où en 1654. s'étant contenté de dire qu'il avoit plus de (f) 40. ans. Il ne ſera pas hors de propos de remarquer pourquoi il aprend au public cette circonſtance, puis que cela nous donne lieu de relever quelques fauſſetez. On lui avoit reproché qu'il n'étoit qu'un petit bout d'homme qui n'avoit que les os & la peau, & c'étoit un correctif (g) ajoûté à l'application qu'on lui avoit faite de ces paroles de Virgile, *Monſtrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.* Il reponditque (h) qu'il ne croyoit pas que perſonne l'eût jamais trouvé laid; que la taille aprochoit plus de la mediocre que de la petite; qu'il ſe ſentoit encore & le courage & les forces dont il avoit été pourvu autrefois, lors que l'épée au côté il ſe croyoit en état de tenir tête à des gens beaucoup plus robuſtes que lui; que ſon viſage bien loin d'être pale, defait & ridé, lui faiſoit beaucoup d'honneur, puis qu'à l'age de 40. ans paſſez il ſembloit être plus jeune de prés de dix ans; qu'il prenoit à temoin de tout cela une infinité de gens qui le conoiſſoient de vuë, & qui le traiteroient juſtement de ridicule s'il ne diſoit pas la verité. Il avoüa la dette pour ce qui eſt d'être aveugle, ſans oublier neanmoins de dire que ſes yeux ne paroiſſoient pas avoir le moindre defaut. Il n'y a perſonne qui puiſſe douter après cela, que l'on n'en eût fait à croire à Mr. Morus & à Mr. de Saumaiſe, ſur la taille & ſur l'exterieur de Milton, je dis à Mr. de Saumaiſe; car il a dit auſſi dans ſa Replique qu'il avoit oüi dire (i) que ſon adverſaire étoit petit comme un nain &c. Mr. Morus ne contesta là-deſſus quoi que ce ſoit à cet adverſaire: il proteſta ſeulement (k) qu'il n'avoit point pretendu lui reprocher d'être aveugle, puis qu'il ne l'avoit apris que par la reponſe de Milton, & que s'il avoit dit quelque choſe qui ſemblât ſe raporter à l'aveuglement, il l'avoit entendu de celui de l'ame. Par là il ſe reconoiſſoit l'Auteur de l'épitre dedicatoire du *Clamor Regii ſanguinis*: or comme c'eſt là qu'il avoit dit que rien ne ſauroit être plus hayeux ni plus dechargé que Milton, je croi qu'on l'eût bien embarraſſé, ſi on l'eût contraint d'accorder ſon épitre dedicatoire, avec l'endroit de ſa reponſe où il avoüe qu'il avoit cru que Milton étoit bel homme, & ſur tout après l'avoir vu ſi mignonnement peint à la tête de ſes poëſies. *An deformitatem tibi vitio verterem, qui bellum etiam credidi maximè, poſtquam tuis (l) præfixam poëmatibus compitalem icuncu illam vidi?* Monſr. de Saumaiſe (m) ſemble ſe glorifier d'avoir été cauſe

* Eeee 3

(g) Quamquam nec ingens, quo nihil eſt exilius, cadaſterguiuſ-contra-ctius. *Epiſt. Dedicat. Clamor. Regii ſang.*

(h) Milton. ib. pag. 30.

(i) Relatum quippe mihi ab illis qui viderunt, eſſe ſtatura pumilionem. *Salmaſius reſponſ. ad Milton.* p. 3. Ab ea laboriosa & anxia longaque meditatione ingruerem etiam viderur contra ſe delicatum illud & infirmum corpuſculum ſuum. *Ib.* p. 15. & 16.

(k) *Fid. publ.* p. 31.

(l) For la reponſe que Milton je dis ces paroles p. 80. il paroît que ces poëmes ſont ceux qu'il mit au jour l'an 1645. & qu'il n'a voit pas encore mis au jour.

(m) Iude etiam fortaſſe cerebrum tibi nimis inquies in oculis deſtillaverat, eoſque affixerat. Malo ifto magnam partem tuæ pulcritudinis deperiiſſe, pro eo ac debeo doleo. Nam in oculis maxime viget ac valet forma decus. Quid itaii nunc decerent ti-re videremt eam iſta fœda ſippitudine? Non haberent amplius quod in te laudarent. Non ergo miror ſi Salmaſium iſtum odiſti propter quem tantum tibi laboris & anxietatis impoſitum eſt unde ægritudo tibi corporis & mentis hæc accidit, & præterea detrimentum tantum priſtini decoris paſſus es. *Ibid.* Iſte jam hippuhs vel cæculus potius, olim bellulus puſio. *pag.* 19.

près avoir étudié les langues, & un peu de Philosophie dans le lieu de sa naissance, il fut envoyé à Cambridge, où il continua ses études pendant sept ans; au bout desquels (*B*) il retourna chez son pere, qui se tenoit alors à la campagne. Qu'ayant passé là cinq années dans la lecture des bons livres Grecs & Latins, il alla voyager en France & en Italie, à quoi il employa plus de trois ans. Que trouvant à son retour l'Angleterre dans les desordres de la guerre civile, il prit le party de se tenir enfermé dans son cabinet, & de laisser les évenemens aux soins de la providence. Que l'autorité des Evêques ayant été affoiblie, & chacun parlant contre eux, il espera que ce grand commencement de liberté pourroit delivrer du joug de la servitude le genre humain. Qu'il se crut obligé d'y travailler selon ses forces. Que pour cet effet il fit deux livres sur les moyens de reformer l'Eglise Anglicane; & puis quelques autres contre deux Evêques qui avoient écrit en faveur de l'Episcopat. Qu'ayant vu la fin de cette dispute, il considera qu'outre la liberté ecclesiastique, pour laquelle lui & tant d'autres avoient travaillé heureusement, il y en avoit deux autres, savoir la domestique & la civile, qui n'étoient pas moins importantes. Qu'il tourna sa plume du côté de la liberté domestique, pendant que les Magistrats travailloient avec ardeur pour la liberté civile. Qu'ayant considéré que la liberté domestique se raportoit à trois choses, au mariage, à l'éducation des enfans, & au droit de philosopher sans contrainte, il écrivit sur (*C*) le divorce, & fit voir que l'Evangile n'avoit point

(*a*) Tu quem olim Itali pro fœmina habuerunt, cui quam audeas, quod parum vir sit, objicere? *Ib. p.* 23.

* *Defenſ. 2. pag.* 11.

causé que Milton eût perdu son embonpoint, & ses yeux, à repondre à l'Apologie du Roi Charles; & bien loin de lui reprocher aucune laideur naturelle, il le plaint malignement de n'avoir plus cette beauté, qui l'avoit rendu si aimable pendant son sejour d'Italie. Il s'exprime plus nettement (*a*) en un autre endroit. Je ne sai point ce que Milton a opposé à cette derniere medisance, lors qu'il a eu occasion de parler à ses amis touchant la Replique posthume de Mr. de Saumaise: mais j'ai ouï dire que quand on lui eut apris que son ennemi se vantoit de lui avoir fait perdre la vuë; *& moi*, repondit-il, *je lui ai fait perdre la vie.* Ce conte est fort vraisemblable, puis qu'on en trouve le fonds dans les livres de ces deux Ecrivains. On va le voir. *Sunt*, dit Milton *, *qui nos etiam ulcisci ejus* (Salmasii) *reos faciunt, illosque noſtros nimis acriter ſtrictos aculeos quos dum repugnando altius ſibi infixit, dum quod præ manibus habebat opus vidit ſpiſſum procedere, tempus-reſponſionis abiiſſe, operis gratiam periiſſe, recordatione amiſſæ famæ, exiſtimationis, Principum denique favoris, ob rem regiam male defenſam erga ſe imminuti, triennali tandem mœſtitia & animi magis agritudine quam morbo confectum obiiſſe.*

(*B*) *Au bout deſquels il retourna chez ſon pere.*] L'Auteur du *Clamor regii ſanguinis* avance fur un ouï-dire (*b*), que Milton chassé de l'Academie de Cambridge pour ses mauvaises actions, abandonna le païs, & se retira en Italie. Milton ne tout cela, & fait un autre recit qui lui est extremement avantageux. Or comme ni Mr. Morus en repondant au livre où est contenu ce recit, ni Mr. de Saumaise dans sa Replique où il y a bien des contes diffamatoires contre Milton, n'ont rien dit de la sortie ignominieuse de Cambridge qui lui avoit été objectée, on a lieu de croire que c'est une fable; car il faut qu'il y ait pour ces sortes de procés, quelques principes qu'il ne soit pas permis de nier, & qui fassent une veritable prescription: & quels principes y a-t-il plus dignes de ce rang-là, que de voir qu'un homme publiquement accusé de choses qu'il est facile de prouver, les nie publiquement, sans que ses parties adverses osent soutenir l'accusation? Quelque ressource qu'on puisse trouver dans des subtilitez de Metaphysique, pour se defendre contre cette preuve de fausseté, il faut convenir que moralement parlant elle est convaincante: puis donc que Milton a pour lui une telle preuve, nous pouvons compter entre les mensonges qui ont été debitez contre lui, ce qui concerne la pretendue fortie de Cambridge.

(*b*) Ajunt hominem Cantabrigienſi Academia ob flagitia pulſum dedecus & patriam fugiſſe, & in Italiam commigraſſe. *Pag.* 8.

(*C*) *Il écrivit ſur le divorce.*] On voit par la seizième de ses lettres écrite l'an 1654. qu'Aitzema vouloit faire traduire en Flamand cet Ouvrage de Milton, & que l'Auteur auroit mieux aimé une traduction Latine, ayant éprouvé que le peuple reçoit de travers tous les sentimens non communs. Il nous aprend là qu'il avoit fait trois Traitez sur cette matiere; le premier (*c*) sous le titre de *Doctrine & Diſcipline du divorce*; le second (*d*) sous le titre de *Tetrachordon*, où il explique les quatre principaux passages de l'Ecriture qui concernent ce sujet; le troisiéme (*e*) sous le titre de *Colaſterion*, où il refute un petit Savant. On avoit reproché à Milton (*f*) d'avoir traité de diabolique la doctrine de JESUS-CHRIST sur le divorce, telle qu'elle est expliquée par les Peres, par les Theologiens anciens & modernes, & par toutes les Academies & les Eglises d'Angleterre, de Hollande & de France; & que quant à lui, il pretend que le divorce doit être permis, lors même que la contrarieté d'humeurs en est le seul fondement. Il (*g*) ne repond que ces deux choses; l'une que le sens donné par le commun des Interpretes aux paroles de l'Evangile, pour leur faire signifier qu'après un divorce fait en cas de necessité, il n'est pas permis de passer à un second mariage, pourroit bien être une doctrine diabolique; l'autre qu'il n'est pas vrai que tous les Peres, les Theologiens anciens & modernes, toutes les Academies &c. soient d'accord sur la matiere du divorce, & qu'il a fait voir dans son *Tetrachordon* que sa doctrine est celle de quelques Peres, & celle de Bucer, de Fagius, de Pierre Martyr & d'Erasme. Voyez la 2. Apologie page 58. Il est à noter que Milton

(*c*) *Imprimé à Londres en* 1644.

(*d*) *Imprimé à Londres en* 1645.

(*e*) *Imprimé en* 1645.

(*f*) *Dans une Preface de Georges Crantzius Docteur en Theologie, au devant de la 2. Apolog. de Milton édit. de la Haye* 1654. *Voyez auſſi Clam. regi ſang.* p. 8.

(*g*) *Defenſio pro ſe pag.* 40. *édit. Lond.* 1.

point changé les loix ſous leſquelles les Juifs avoient vécu à cet égard ; & que ce ſeroit en vain que l'on crieroit liberté, liberté, dans les aſſemblées publiques, ſi on étoit dans ſa maiſon l'eſclave d'un ſexe inferieur au nôtre. Qu'en ſuite il écrivit ſur l'éducation des enfans, & enfin ſur la liberté des Imprimeries, afin d'empêcher qu'un petit nombre de gens mal habiles, & preſque toûjours reſolus à ſupprimer tout ce qui n'eſt pas du goût populaire, ne decident en dernier reſſort de ce qui doit, ou qui ne doit pas ſortir de deſſous la preſſe. Qu'après la ſentence de mort renduë contre le Roi Charles I. il écrivit (*D*) ſur la theſe generale du droit des peuples contre les tyrans, & fit un recueil des ſentimens de pluſieurs graves Theologiens là-deſſus, pour faire taire ceux qui diſoient que la doctrine des Egliſes Proteſtantes étoit contraire à ce qui s'étoit paſſé depuis peu à Londres. Qu'après cela comme il travailloit (*E*) à l'Hiſtoire de ſa nation, le Conſeil d'Etat qui venoit d'être établi par l'autorité du Parlement, voulut ſe ſervir de ſa plume, & lui donna ordre de refuter l'*Icon regia*, qui couroit ſous le nom du Roi defunt. Qu'il intitula ſa refutation * *Iconoclaſtes*. Qu'ayant été choiſi peu après pour refuter le livre que Saumaiſe avoit publié en Hollande contre le Parlement d'Angleterre, il s'engagéa à ce travail encore † qu'il eût preſque perdu un œil, & que les Medecins lui predirent comme certaine la perte de l'autre ‡ s'il s'y engageoit. Voilà ce qu'il nous dit de lui-même : ajoûtons y qu'il devint en effet aveugle vers ce tems-là ; & que ſa reponſe au livre de Mr. de Saumaiſe fit parler (*F*) de lui par tout le monde ‖. Il repondit quelque tems après à un livre

* *J'en ai la verſion Françoiſe faite ſur la 2. édition Angloiſe, & imprimée à Londres l'an 1652.*

† *Ibid. pag. 35.*

‡ *Voyez la remarque A.*

‖ *Ibid. pag. 95.*

Milton qui a tant particulariſé pluſieurs endroits de ſa vie, ne nous a rien apris de ſon mariage. Mr. de Saumaiſe avoit pourtant oüi dire (*a*) non ſeulement qu'il avoit été marié, mais auſſi qu'il avoit repudié ſa femme au bout d'un an, à cauſe qu'elle étoit de mauvaiſe humeur. En un autre endroit il ſoupçonne que la jalouſie (*b*), ou même le pannache s'en mêlerent. Milton n'a donc pas plaidé pour le divorce & pour la polygamie, avec le même deſintereſſement que (*c*) Lyſerus ; ſon interêt perſonnel le faiſoit agir.

(*a*) Uxorem ſuam poſt annum à nuptiis dicitur res ſuas ſibi habere juſſiſſe ob graves tantum mores. *Reſp. ad Milton. pag.* 253. Voyez auſſi pag. 3.

(*b*) Si Eunuchi omnes fuiſſent qui mutuam frequentabant, uxorem fortaſſe non repudiaſſet. *Ibid. pag.* 23.

(*c*) Voyez *Bayle, Dict. de la Repub. des lettres, mois d'Avril* 1685.

(*D*) *Il écrivit ſur la theſe generale du droit des peuples.*] C'eſt apparemment le livre dont il fait mention dans ſa 2. Apologie (*d*), lors qu'il parle ainſi. *Id fuſius docui in eo libro qui noſtro idiomate* Tenor *ſive* tenura Regum & Magiſtratuum *inſcriptus eſt. . . . Illic ex Luthero, Zuinglio, Calvino, Bucero, Martyre, Paræo, citantur ipſa verbatim loca, exillo denique Knoxo quem* unum *me* Scotum *ais* innuere, quemque hac in re reformatos omnes præſertim Gallos illa ætate condemnaſſe. *Atqui ille contra, quod ibi narratur, ſe illam doctrinam nominatim à Calvino, ſummisque aliis ea tempeſtate Theologis, quibuscum familiariter conſueverat, banniſſe affirmat.* Quant à ce que l'Auteur du *clamor regis ſanguinis* accuſe Milton (*e*) d'avoir écrit aux Parlementaires, pour les determiner à une choſe ſur laquelle ils demeuroient en ſuſpens, je veux dire à la mort du Roi, Milton ſe retranche ſur la negative, & pretend n'avoir travaillé ſur ces queſtions, qu'après le ſuplice de ce Monarque.

(*d*) Pag. 102.

(*e*) *Pag.* 9.

(*E*) *Comme il travailloit à l'Hiſtoire de ſa nation.*] Il étoit, ſelon Mr. de Saumaiſe (*f*), un petit Regent qui enſeignoit le Latin dans Londres, *Ludi triviales magiſter Londinenſis ; ludimagiſter in ſchola triviali Londinenſi, de pedanea magiſtro Secretarius Parlamenti rebellis factus.* Mais comme dans le cri du ſang royal, où l'on fait un court recit de ſes avantures, on ne dit point qu'il eût de l'emploi dans les Ecoles, & que d'ailleurs il n'eſt nullement vraiſemblable qu'il eût oſé raconter ſort en detail les divers états, & les diverſes occupations de ſa vie, ſans rien dire de ſa Regence, ſi elle eût été effective, je ne crois pas me tromper en concluant que les eſpions avoient mal ſervi Monſieur de Saumaiſe.

(*f*) *Reſp. p.* 1. 3. 14.

(*F*) *Fit parler de lui par tout le monde.*] Je croi que tous les livres en proſe, que Milton avoit publiez, avant que de refuter Mr. de Saumaiſe, étoient en Anglois. Il paroît neanmoins par cette refutation qu'il avoit la langue Latine fort en main : on ne peut nier que ſon ſtile ne ſoit coulant, vif & fleuri, & qu'il n'ait defendu adroitement & ingenieuſement la cauſe des Monarchomaques ; mais ſans me mêler ici de prononcer ſur la matiere, je croi pouvoir dire que la matiere dont il mania ce grand ſujet, devint très-mauvaiſe par le peu de gravité qu'il y garda. On le voit à tout moment, je ne dis pas étaler des railleries piquantes contre Mr. de Saumaiſe, car cela ne gâteroit pas ſon Ouvrage, & ſeroit puiſſamment à mettre de ſon côté les rieurs ; mais faire le goguenard & le bouffon. Ce defaut regne plus viſiblement dans ſes deux reponſes à Mr. Morus. Elles ſont remplies de pointes, & de plaiſanteries outrées : le caractere de l'Auteur y paroît à nu ; c'étoit un de ces eſprits ſatyriques, qui à la verité ſe plaiſent beaucoup à ramaſſer tous les bruits qui courent au defavantage des gens, & à ſe faire écrire par les ennemis d'une perſonne toutes les mediſances qu'ils en ſavent ; mais qui ſe plaiſent beaucoup plus encore, à inferer ces mediſances dans le premier libelle qu'ils publient contre quelcun. Sa reponſe à M. de Saumaiſe fut brûlée à Paris, & à Toulouſe par la main du Bourreau (*g*) ; ce qui ne ſervit qu'à lui procurer plus de lecteurs. Ce ne fut point le Parlement de Paris, comme on l'aſſûre dans le Cri du ſang royal, qui condamna l'Ouvrage au feu, mais le Lieutenant civil. Milton (*h*) ne laiſſa point paſſer à ſon adverſaire cette mepriſe. Il tira une grande vanité de (*i*) ce que la Reine Chriſtine, à ce qu'il prétend, fit tant de cas de ce livre, qu'elle paſſa même juſques à mepriſer Mr. de Saumaiſe qui étoit alors à ſa Cour. Il eſt certain

(*g*) *Defenſ. p.* 2. *pag.* 93.

(*h*) *Ibid.*

(*i*) *Ibid. pag.* 8. 52. 56.

livre intitulé *Regii sanguinis clamor ad cœlum*, qu'il attribua à Mr. Morus, quoi que ce fut Pierre du Moulin le fils qui l'eût composé. Comme cette reponse diffamoit Mr. Morus horriblement, celui-ci ne voulut point demeurer sans repartie: mais Milton lui fit une seconde reponse aussi sanglante que la premiere. Il vécut fort à son aise sous l'usurpation de Cromwel; & par un bonheur tout-à-fait extraordinaire il ne fut point inquieté ni recherché après le retablissement de Charles II. On le laissa tranquille dans son logis, quoi que jamais Ecrivain n'eût porté l'insulte contre les têtes couronnées plus avant qu'il avoit fait contre le Roi Charles I. & contre sa famille exilée. Son impunité ne vint point de la debonnairété de Charles II. mais de ce qu'il ne se trouva point excepté de l'amnistie generale. On imprima à Londres en 1674. quelques-unes de ses lettres Latines, & quelques harangues qu'il avoit recitées en Latin lors qu'il étoit Ecolier. Les lettres Latines qui furent imprimées l'an 1676.* & qui avoient été écrites par les usurpateurs de l'Angleterre à divers Princes, sont de sa façon. Il se mêloit (G) de poëtie, & plusieurs de ses poëmes, tant en Latin qu'en Anglois, ont vu le jour, soit pendant sa vie, soit après sa mort.

* On les a reimprimées à Leipsic en 1690.

MYRRHA, mere d'Adonis, & fille de (A) Cinyras Roi de Chypre, ou d'Assyrie, devint amoureuse de son pere, & ne se donna point de repos qu'elle

tain que cet Ouvrage fut lu avec une grande avidité, comme feu Mr. Ziegler, qui en parle d'ailleurs avec un mepris extrême, nous l'assûre dans la preface de ses exercitations *ad Regicidium Anglorum*. L'anonyme qui publia une apologie, (a) *pro rege & populo Anglicano contra Johannis Polypragmatici (alias Miltoni Angli) defensionem destructivam regis & populi Anglicani*, se plaint fort douloureusement de la destinée inégale de Saumaise & de Milton. On n'a pu qu'avec mille peines, dit-il, procurer une édition de l'Ouvrage de Saumaise; mais celui de Milton s'est imprimé plusieurs fois. (b) *Quod ornatissimus Salmasius ad inendum jus & honorem, Caroli Britanniæ Monarchæ, Sceleratorum manibus interfecti, prudenter scripserat, unâ tantum impressione, idque, magnâ cum difficultate in lucem erupit: tanto odio hisce ultimis temporibus, veritatem mundus persequitur. Sed quod scelestissimus Miltonus, ad lacerandam famam Regis defuncti, & subvertendum, in Subditos dominium hæreditarium, invidiosè elaboravit, illius tot sunt exemplaria, ut nescio cui lectorem remittere m, sic mendaciorum & convitiorum amore flagrant homines; volumine in decimo sexto perditissimi prelii, usus sum.*

(a) *Je me sers de l'édition d'Anvers 1651. in 12.*

(b) *In memoriam ad lectorem.*

(G) *Il se mêloit de poëtie.*] Mr. de Saumaise ayant dit (c) que des gens qui connoissoient Milton à fond, soutenoient fort sérieusement qu'il ne savoit pas le Latin, qu'il n'étoit point capable d'écrire en Latin, ajoûte que pour lui il est d'un tout autre sentiment, & que Milton étant Poëte, peut bien être aussi Orateur. Là-dessus il se moque de ses poësies; il dit que les loix de la quantité y ont été violées; il le prouve par des exemples, & il conclut que quand même cet Auteur n'y eût pas marqué à quel âge il les avoit composées, on n'eût pas laissé de sentir que c'étoit l'ouvrage d'un Ecolier. Mais Milton est responsable de ces fautes de jeunesse, pourſuit-il, puis qu'il les a fait imprimer depuis peu d'années à Londres. Par la 2. lettre de Milton il paroit qu'il fit imprimer des vers Latins en l'année 1628. & par la 10. qui est datée du 21. d'Avril 1647. qu'il avoit publié depuis quelque tems un Recueil de poësies Angloises & Latines. Ce Recueil est de l'an 1645. Cela ne sentiroit pas trop un homme desabusé des faux bruits qu'on lui a perconis concernant Milton, si on traitoit à la rigueur Mr. de Saumaise. Il dit qu'au sentiment de beaucoup de gens (d) Milton n'avoit point écrit l'Apologie du peuple d'Angleterre, & qu'il n'avoit fait que prêter son nom au livre d'un Maître d'Ecole François, qui enseignoit des enfans à Londres. C'étoient toutes fables, que je suis bien aise de raporter, afin de faire en sorte que les Auteurs aprenent à n'ajoûter point de foi aux medisances, dont on leur remplit la tête contre leurs Antagonistes. On croit faire sa cour par là à un homme, & l'on est cause qu'il publie cent sottises. Je ne mets point dans cette classe les quatre mille livres de rente, gagnées par Milton à écrire pour le Parlement, si l'on en croit Mr. de Saumaise (e): car il est très-vraisemblable que Cromwel le recompensa largement. Au reste Milton a fait deux poëmes en vers non rimez; l'un sur la tentation d'Eve, l'autre sur la tentation de JESUS-CHRIST. Le premier est intitulé *le Paradis perdu*; le second a pour titre *le Paradis recouvré*. Le premier passe pour l'un des plus beaux Ouvrages de poëtie que l'on ait vu en Anglois. Le fameux Poëte Dryden en a tiré une piece de theatre, qui fut extremement applaudie. L'autre n'est pas si bon à beaucoup près; ce qui fit dire à quelques railleurs, que l'on trouve bien Milton dans le Paradis perdu, mais non pas dans le Paradis recouvré. Ces poëmes ont été traduits en vers Latins, & publiez l'an 1690. par Guillaume Hog Ecossois.

(c) *Responſ. p. 405.*

(d) *Eam & multi negant illum auctorem debere agnoscere ut sibi famam; conscriptam enim esse à Ludi magistro quodam Gallo de trivio qui Londini pueros nihil sapere docet. pag. 4.*

(e) *Ubi supra pag. 16.*

(A) *Fille de Cinyras.*] Antonius (f) Liberalis la nomme Smyrna, & la fait naître de Theias & de la Nymphe Orithye sur le mont Liban. Mais selon d'autres elle fut fille de Cinyras & de Cenchreis. Ovide a été de ce sentiment, & je m'étonne que Mr. de Mezirac (g) l'ait nié à l'égard de Cenchreis. Ce Poëte remarque 1. que la mere de Myrrha étoit femme de Cinyras, lors que Myrrha étoit amoureuse de son pere:

(f) *Cap. 34.*

(g) *Comment. sur les Epîtres d'Ovide pag. 397.*

Constabat sæpe fateri,
Sæpe tenet vocem, pudibundaque verbibus ora
Texit, & O, dixit felicem CONJUGIS MATREM!

2. Que

qu'elle n'eût couché avec lui. Sa Nourrice à qui elle fit confidence de sa passion, lui donna les moyens de se contenter. Elle prit son tems lors qu'à cause de la fête de Ceres la Reine étoit neuf (*B*) jours sans coucher avec son mari, & fit accroire a ce Prince qu'une jeune fille fort belle souhaitoit de lui accorder la dernière faveur sans être vuë. La proposition fut acceptée; on amena donc de nuit la jeune Myrrha à son pere Cinyras. Quand ce jeu β eut assez duré, on eut envie de voir celle dont on avoit eu la jouïssance; on fit aporter de la lumiere, & l'on conut qu'on avoit couché avec sa fille. Cinyras prit son épée pour tuer Myrrha; celle-ci prit la fuite, & se sauva jusques au pais des Sabéens, où elle fut metamorphosée en l'arbre qui fournit la myrrhe. L'enfant dont elle étoit grosse ne laissa pas de croitre, & de (*C*) sortir de ce tronc d'arbre quand son terme fut venu. Les Nayades en prirent soin. Ce fut le plus beau garçon du monde, en un mot ce fut Adonis, dont j'ai parlé en son tems †. Plusieurs Auteurs disent que Myrrha ne conçut point d'elle-même cette passion, & que le mal venoit de plus haut, & de quelque (*D*) Divinité offensée; car voilà comment les Payens se representoient leurs Dieux, sous l'idée d'un être qui punit le crime, en poussant le criminel dans un nouveau crime. Ovide n'a point fuivi ces Auteurs dans le fait particulier de Myrrha: il a declaré au contraire que ‡ Cupidon s'en lavoit les mains. Il en a donné tout le blâme aux Furies infernales. Ceux qui croyent que Myrrha (*E*) étoit la femme de Cham fils de Noé, amenent la chose d'un peu bien loin.

a Cum tandem Cinyras vidus cognoscere amantem Post tot concubitus illato lumine vidit Et scelus & natam. *Ovidius Metam.* l. 10.

† *Ex Ovidio ibid. Voyez aussi Plutarque dans ses Parallèles p.* 310. *citant les Metamorphoses de Theodore. Servius in Eclog.* 10. *Virgil.*

MOLIERE, fameux Comedien. Cherchez POQUELIN.

MOLIONIDES. C'eſt ainſi qu'on nomme deux freres qui ont bonne part à l'Hiſtoire fabuleuſe. Ils étoient fils d'Actor (*A*) & de Molione, & ſe nommoient l'un Eurytus, l'autre Creatus. Quelques-uns pretendent ‡ qu'Actor n'étoit que leur pere putatif, & que Neptune étoit leur vrai pere. D'autres * tout au rebours font paſſer Actor pour le vrai pere, & Neptune pour le putatif. On

‡ Ipſe negat nocuiſſe ſibi ſua tela Cupido Myrrha, faceſque ſuas à crimine vindicat iſto. Stipite te Stygio tumidiſque adflavit Echidnis E tribus una ſoror. *Ovid. ib.*

* *Schol. Euripid. Hemeri in* 310. *&* 749. *& ſes freres.*

2. Que la Nourrice de Myrrha prit ſon tems lors que Cinyras couchoit ſeul, ſa femme Cenchreis étant occupée avec les autres femmes aux myſteres de Ceres:

Turba Cenchreis in illa
Regis abeſt conjux, arcanaque ſacra frequentat.
Ergo legitima vacuus dum conjuge lectus.

N'eſt-ce pas dire que Cenchreis étoit la mere de Myrrha?

(*B*) *La Reine étoit neuf jours ſans coucher avec ſon mari.*] Quelle prodigieuſe difference de ces ſiecles-là au nôtre! Car puis qu'il falut que la Nourrice ſe ſervît de cette occaſion, c'eſt une preuve que pendant le reſte de l'année le Roi couchoit auſſi regulierement avec ſa femme chaque nuit, que le plus petit bourgeois. A preſent tous les mois de l'année ſeroient propres à cette Nourrice, ſi elle avoit un tel coup à faire.

(*C*) *Et de ſortir de ce tronc d'arbre.*] Les (*a*) uns diſent que la fille de Cinyras devint un arbre, pendant que ſon pere la pourſuivoit l'épée à la main pour la tuer. On ajoûte que le coup qu'il donna à cet arbre fit naître Adonis. D'autres (*b*) diſent que Myrrha ſe delivra de ſon fruit dès qu'elle eut été reconuë, & qu'en ſuite Jupiter la changea en arbre, pour exaucer la priere qu'elle faiſoit de n'être ni parmi les vivans, ni parmi les morts.

(*D*) *De quelque Divinité offenſée.*] Les uns (*c*) diſent que la colere du Soleil fut cauſe de cette paſſion inceſtueuſe. D'autres (*d*) recourent à Venus irritée de ce que Cenchreis, mere de Myrrha, avoit preferé à la beauté de cette Déeſſe celle de ſa fille; ou de ce (*e*) que Myrrha avoit dit en ſe peignant, que ſes cheveux étoient plus beaux que ceux de Venus. Toutes ces hypotheſes étoient impies; c'étoit ſe jouër de la nature divine avec plus d'audace, qu'un Hiſtorien honnête homme ne voudroit en temoigner contre des gens de mauvaiſe reputation, s'il manquoit de preuves certaines. Voyez la marge (*f*).

(*a*) *Hygin. c.* 164. *Fulgent. Mytholog. l.* 3. *c.* 8.

(*b*) *Antonin. Liberal. c.* 34.

(*c*) *Servius in Eclog.* 10. *Virg.*

(*d*) *Hygin. c.* 58.

(*e*) *Schol. Theocriti in Idyll.* 1.

(*B*) *Que Myrrha étoit la femme de Cham.*] Ils ſuppoſent (*g*) que la femme de Cham accompagnée *d'Adonis le plus jeune de ſa famille*, s'apperçut toute la premiere de la nudité de Noé, & qu'elle en fit avertir Cham *qui le dit encore à ſes freres.* Or comme dans (*b*) le ſtile des Hebreux *voir ou decouvrir la nudité de quelcun*, ſignifie deux choſes, la ſimple vuë, ou la jouïſſance, il eſt arrivé que Myrrha qui n'avoit fait que voir, a eu la mauvaiſe reputation d'être paſſée au dernier acte. On confirme cette explication (*i*) par un paſſage, où nous liſons que la Nourrice de Myrrha trouva Cinyras ivre:

Nacta (k) gravem vino Cinyram malè ſedula nutrix.

Mais comme il y a des Auteurs qui diſent que Myrrha enivra ſon pere, afin de coucher avec lui, il ſemblerait plus à propos de la prendre pour l'une des filles de Loth, que pour l'une des belles-filles de Noë, ſi d'ailleurs les faits s'accordoient également avec cette conjecture,

(*A*) *Fils d'Actor & de Molione.*] On croit ordinairement avec Pauſanias (*l*), qu'ils furent nommez *Molionides* à cauſe de leur mere. Le Scholiaſte d'Homere ne croit point qu'ils ayent été nommez *Moλίονε* par cette raiſon dans le 12. livre de l'Iliade, mais δτὸ τῆς κατὰ τὴν μάχην ροπῆς ἀπὸ μολύνεως. Il ſe fonde ſur un principe qu'Euſtathius fait valoir dans une autre occaſion; c'eſt qu'Homere ne deſigne perſonne par des noms empruntez des meres.

(*f*) *Conferez l'article Alcinoe & celui de Egialée p.* 1023. *remarque C.*

(*g*) *Voyez la Bibliotheque Univerſ. t.* 3. *p.* 8.

(*h*) *Ibid. pag.* 21.

(*i*) *Ibid. pag.* 20.

(*k*) *Ovid. Metam. l.* 10.

(*l*) *Καλοῦνται μολίονες ἀπὸ Μολίονης τῆς μητρὸς αὐτῶν. Pauſan. in Arcad. pag.* 248.

a pu voir sous le mot *Actor*, que celui dont je parle ici regnoit dans l'Elide conjointement avec Augias. Les Molionides étoient des plus braves de leur tems, & ce fut à eux qu'Augias donna le commandement de ses troupes, quand il fut qu'Hercule venoit l'attaquer. Une maladie ayant saisi Hercule dès le commencement de l'expedition, il fut bien aise de faire la paix avec les Molionides; mais ceux-ci ayant été informez en suite qu'il étoit malade, se prevalurent de l'occasion, ils surprirent son armée, & tuerent bon nombre de gens. Hercule quelque tems après leur joüa un tour de supercherie; il leur dressa des embûches à Cleone, lors qu'ils alloient de la part des Eliens assister aux sacrifices de toute la Grece, durant la celebration des jeux Isthmiques, & les tua. C'est ce que nous apprenons d'Apollodore β. Pausanias n'attribuë ni à la maladie d'Hercule, ni à la mauvaise foi des Molionides, mais à leur seule valeur * le peu de succés de ce Heros, & la necessité où il se vit de se defaire par trahison de tels adversaires. Il les fit tuer à Cleone, lors qu'ils alloient assister aux jeux Isthmiques. Molione leur mere travailla avec tant de vigilance à decouvrir les auteurs de l'assassinat, qu'elle en vint à bout: mais les Argiens ne voulurent point livrer γ Hercule aux habitans de l'Elide. Ceux-ci demanderent aux Corinthiens que les Argiens fussent deformais exclus du spectacle des jeux Isthmiques, comme infracteurs des loix sacrées de ces jeux: mais ils ne l'obtinrent pas. Alors Molione donna sa malediction aux Eliens qui assisteroient à ce spectacle; ce qui fit une telle impression sur eux, qu'au tems même de Pausanias les Athletes de cette nation n'assistoient jamais aux jeux Isthmiques. Les Molionides avoient épousé † les deux filles de Dexamenus Roi d'Olene. Chacun laissa un fils, celui d'Eurytus eut nom Thalpius, celui de Cteatus s'apella Amphimachus. Ils regnerent après la mort d'Augias conjointement avec son fils Agasthenes. Au reste les fables disent que les Molionides étoient deux cochers qui avoient bien deux têtes, quatre mains & quatre pieds, mais un corps seulement; l'un tenoit la bride, & l'autre le fouët. Ils s'entendoient parfaitement, & jamais Hercule ne put les vaincre que par artifice. On a voulu apparemment representer par cet emblême ‡ le pouvoir de la concorde. Quelques-uns ont dit (*B*) que ces deux freres étoient nez dans un œuf d'argent. Je ne sai point si les deux Molons (*C*) de Suidas ont été tirez des Molionides.

β *Ibid.* *Voyez aussi Pindare Olymp. od.* 10.

* Ἀτε γὰρ τῶν παίδων τελευτησάντων, ἐγίγνετο ὀυκέτι ἀσφαλὲς τῷ Ἡρακλεῖ τὸ στρατόπεδον. Herculis enim auxilia ab Asforis filiis audacia & ætate vigentibus facile rejiciebantur. *Lib. 5. pag. m.* 148.

γ *Il demeuroit alors à Tirynthe.*

† *Id. pag.* 149.

‡ *Voyez Plutarque au commencement du Traité de l'amitié fraternelle & Adr. Junius Adag.* 31. *cent.* 5.

MOLSA (François Marie) l'un des bons Poëtes du XVI. siecle, étoit de Modene. Ses vers Latins & Italiens le mirent dans une telle reputation, que pour peu qu'il se fût aidé par une sage conduite, il seroit monté à une haute fortune; mais il se gouvernoit si mal, que les patrons des beaux esprits ne le purent avancer, quelque bonne volonté qu'ils eussent pour lui ‖. Il étoit si debauché, qu'il se mettoit au dessus (*A*) des precautions les plus necessaires à ceux qui

‖ *Voyez la remarque A.*

(*B*) *Quelques-uns ont dit que ces deux freres.*] Voyez les vers d'Ibycus qu'Athenée (*a*) cite; mais prenez garde que la traduction de Dalechamp n'y est exemte ni des pechez d'omission, ni des pechez de commission. Elle n'exprime point le τίνων Μολιόνης de l'original, & elle tourne πλανῆται par *interfecerunt*, au lieu d'*interfectorem*.

(*a*) *Athen. lib.* 2. *c.* 16.

(*C*) *Les deux Molons de Suidas.*] Cet Auteur ayant dit que Molon est un nom propre, cite un passage d'Aristophane (*b*), qui fait voir qu'on disoit anciennement par maniere de proverbe, *petit comme Molon*. Ce pouvoit être une contre-verité, ou une ironie, comme quand nos païsans disent *leger comme un bœuf*; mais Suidas prend la chose au pied de la lettre; il dit que ces termes s'apliquoient aux hommes qui avoient un petit corps, & qu'il y avoit eu deux Molons bateleurs & brigans. Erasme (*c*) a fuivi l'explication de Suidas; mais il lui fait dire que l'un des deux Molons étoit bateleur, & l'autre larron. Suidas ne dit point cela; il ne fait aucun partage de ces deux metiers; & bien loin de favoriser la conjecture d'Erasme, qui est que ces deux Molons étoient d'une petiteſſe de taille conuë de tout le monde, il la combat en quelque façon par le terme de λωποδύται; ce sont ceux qui volent sur les grans chemins; ce sont ceux qui depouillent ou qui detroussent les gens, à quoi les hommes très-petits n'osent gueres se commettre; c'est beaucoup mieux l'affaire d'un grand corps, & d'un grand pendart. Adrien Junius (*d*) qui entendoit fort bien le Grec, a pris le proverbe d'Aristophane dans un sens ironique; de sorte que Molon, selon lui, est un homme d'une taille giganteſque. Je croi qu'il a plus de raison que Suidas. Mr. Hofman (*e*) dit que Suidas, selon Didyme il y a eu deux Molons; l'un bateleur, & d'une taille excessive; l'autre voleur d'habits, *fur veſtiarius*, & un petit homme.

(*b*) *In ranis act.* 1. *ſc.* 2.

(*c*) *Adag.* 57. *Chil.* 3. *cent.* 5.

(*d*) *Adag.* 31. *Cent.* 5.

(*e*) *Au't. vol. pag.* 1047.

(*A*) *Si debauché qu'il ſe mettoit au deſſus des precautions.*] La corruption prodigieuſe qui regne parmi les hommes, n'empêche pas que même les gens peu vertueux, ne conçoivent du mepris & de l'horreur pour ceux qui ne veulent point garder les bienſeances, dans l'usage des plaisirs illegitimes. De là vint que Molsa se perdit de reputation, & arrêta tout le cours de sa fortune; ce qui ne lui seroit pas arrivé, si ses debauches avoient été menagées avec plus de

qui veulent éviter le dernier mepris. Il joignoit au crime la baſſeſſe & l'impudence, de ſorte qu'il ne faut point s'étonner qu'il ſoit mort de la verole *. Il trouva une occaſion favorable de faire paroître qu'il étoit bon Orateur, & que ſa profe ne cedoit point à ſes poëſies. Ayant vu le peuple Romain fort indigné contre Laurent de Medicis, qui avoit coupé la tête à pluſieurs anciennes ſtatuës, il l'accuſa de cet attentat, & fit là-deſſus une harangue ſi forte, qu'il le remplit de confuſion (*B*) & de deſeſpoir. Molſa mourut † l'an 1548. laiſſant un fils qui fut pere d'une illuſtre fille, dont je vais parler. Le Boccalini s'eſt bien diverti aux (*C*) depens du Molſa.

* Ab illa (*Venere*) meritum pudendo contactu miſerabilis morbi quo periret venenum hauſit. *Paul. Jovius, eleg. c.* 104. *p.m.* 244.

† *Thuan. lib.* 5. *circa finem.*

MOLSA.

de diſcretion. Nous allons entendre Paul Jove. (*a*) *Latinis Elegis, & Etruſcis rhythmis pari gratia ludendo Muſas exercuit: tanta quidem omnium commendatione, ut per triginta annos, qui Romæ Mecænatis nomen tulere, inſigni liberalitate, ſtudioque adjutum adipiſcendis honoribus efferre contenderint: pregravante ſempet ejus Genio, quum redivivii toties amoribus occupatus, par ingenio ſtudium ſuſtitraheret, neque habitu, vel inceſſu, ullove nobili commercio carminum famam tueretur; fadè prodigus, honeſtique neſcius pudoris, neglectum rerum omnium ad innoxiæ libertatis nomen revocabat uſque adeò ſupinè, ut ſummæ laudis, & clarioris fortunæ certiſſimam ſpem facilè corruperit.*

(*a*) Paulus Jovius *in elog. cap.* 104. *p.m.* 243.

(*B*) *Qu'il le remplit de confuſion & de deſeſpoir.*] On a cru que Laurent de Medicis fut ſi conſterné de l'infamie dont cette harangue le nota, que pour l'effacer il ſe reſolut de redonner la liberté à la ville de Florence, par l'aſſaſſinat (*b*) d'Alexandre de Medicis ſon proche parent. (*c*) *Sempiternam ingenii laudem retulit* (Molſa) *non à jucundo tantum carmine, quo laſciviſſe videtur, ſed pedeſtri etiam gravique facundia, qua Laurentium Medicem, neſaria libidine antiquis ſtatuis noctu illuſtria capita detrahentem, apud Romanos ab ... injuria dolore percitos accuſavit. Ea enim perſcripta oratione, Laurentium uſque adeò pudore, & metu perennis probri conſternatum ferunt, ut atroci animo, quo inuſtam ignominia notam novitate facinoris obſcuraret, interficiendi Principis, amicique ſingularis immane conſilium ſuſceperit; ſciliceſt ut Diis invitis patria libertas pararetur.*

(*b*) *Il le commit l'an* 1537.

(*c*) *Jovius, ibid. pag.* 244.

(*C*) *Le Boccalini s'eſt bien diverti aux depens du Molſa.*] Il introduit Chriſtophle Colomb, Fernand Cortes, Magellan, Vaſco de Gama, Americ Veſpuce &c. qui demandent à Apollon que veu la decouverte d'un nouveau Monde dont on leur eſt redevable, & dont ils étalent les utilitez, leur memoire foit conſacrée à l'immortalité, par des monumens proportionnez à leurs ſervices. Le Chancelier du Parnaſſe minutoit dejà l'arrêt, lors que le Molſa comparut pour s'oppoſer à leur requête. Il avoit la tête toute pelée, le menton ſans aucun poil, le nez pourri, le viſage plein de croûtes & d'emplâtres. Voilà, s'écria-t-il en montrant ſes playes, voilà les bijoux & les beaux preſens que ces Meſſieurs nous ont aportez de leur nouveau Monde; ils n'nous en ont aporté une maudite maladie, (*d*) inconuë à nos ancêtres, contagieuſe, (*e*) honteuſe, funeſte à la generation; un vilain mal de Naples dont vous voyez les effets ſur mon viſage, & dont tout mon corps eſt affecté. Là-deſſus il ſe tourne vers Chriſtophle Colomb, & commence à deboutonner ſon haut de chauſſes; mais les ſpectateurs qui craignirent qu'un objet mal trop honnête ne ſalît la pureté de leurs regards, lui firent faire defenſe de paſſer outre. Il s'arrêta, mais il continua de parler avec tant de force, ſur les grans inconveniens que la decouverte du nouveau Monde avoit apportez, qu'Apollon fit dire aux ſuplians, qu'ils euſſent à ſe retirer au plus vite avec leur or & leur argent, & leur mal de Naples. (*f*) *Comparue Mario Molza, Poëta di molto grido, ma per non haver nel capo, e nella barba pelo alcuno fatto molto diſforme, oltre che piu moſtruoſo lo rendeva l'eſſer ſenza il naſo, pieno di Gomme, e di Croſte, e di doglie, il quale col dito moſtrando le ſue piaghe, con alta voce, queſte diſſe (ô Sire) che quì vedete nella mia faccia ſono i nuovi Mondi, i nuovi riti, & i nuovi coſtumi de gl'Indiani. ... Con queſte gioie, delle quali tutta mi vedete bollata la faccia, & impiagata la perſona queſti temerarii, hanno abbellito, & arricchito il Mondo; con queſte croſte, e con queſte eterne, e crudeliſſime doglie, ch'ho per tutta la vita; queſti implacabili nemici del genere humano, hanno corrotta la ſteſſa humana generatione. Poi voltatoſi il Molza verſo il Colombo cominciò a ſciorſi le brache, quando le Sereniſſime Muſe, per non contaminare con la viſta di qualche coſa oſcena, i puriſſimi occhi loro, a i Lettori commandarano, ch'egli foſſe impedito.*

(*d*) Ignote a tutta la Medicina, e a tutta la Chirurgia paſſata. *Bocal. Ragguagli di Parnaſſo centur.* 2. *cap.* 90. *p.m.* 272.

(*e*) Appeſtare il genere humano di un morbo tanto contagioſo, così crudele, e vergognoſo, che gran diſputa è tra i dotti s'egli più deturpi il corpo, ò ſvergogni la riputatione. *Ib. pag.* 272.

(*f*) *Ibid. pag.* 271. 272.

Il y a bien des gens qui en comparant ce chapitre de Boccalin, avec une ſcêne des Precieuſes de Moliere, affirmeroient ſans heſiter que nôtre Comique a pillé l'Auteur Italien; mais je n'ai garde d'en uſer ainſi. Moliere n'avoit beſoin que de ſon genie pour imaginer cet incident; mille & mille perſonnes moins ingenieuſes que lui l'euſſent inventé. Voici le fait. Jodelet & Maſcarille racontent devant les deux Precieuſes leurs pretendus beaux exploits. Le premier s'exprime ainſi. (*g*) *Il m'en doit bien ſouvenir ma foy: j'y fus bleſſé à la jambe d'un coup de grenade, dont je porte encore les marques. Taſtez un peu, de grace, vous ſentirez quel coup c'eſt. Ils ſont là.* CATHOS. *Il eſt vray que la cicatrice eſt grande.* MASCARILLE. *Donnez moy un peu voſtre main, & taſtez celuy-cy: là, juſtement au derriere de la teſte. T'eſtes-vous?* MAGDELON. *Ouy, je ſens quelque choſe.* MASCAR. *C'eſt un coup de mouſquet que j'eus à la derniere campagne que j'ay faite.* JODELET. *Voicy un coup qui me perça de part en part à l'attaque de Graveline.* MASCAR. (mettant la main ſur le bouton de ſon haut de chauſſe) *Je vais vous monſtrer une furieuſe playe.* MAGDELEL. *Il n'eſt pas neceſſaire, nous le croyons ſans y regarder.* MASCAR. *Ce ſont des marques honorables, qui ſont voir ce qu'on eſt.* CATH. *Nous ne doutons point de ce que vous eſtes.*

(*g*) *Dans la Scene XI. de la Comedie des Precieuſes ridicules.*

Boccalin n'a pas dit ſans quelque myſtere que le Molza (*h*) étoit mort d'avoir mangé trop de figues; car il faut ſavoir que ce Poëte avoit fait des vers ſur ce fruit-là, par alluſion à des parties

(*h*) Allora che Mario Molza per lo ſoverchio uſo de fichi paſſò all' altra vita. *Ragguag. tom.* 1. *p.m.* 90.

MOLSA (TARQUINIA) petite-fille du precedent, a été une des plus illustres Dames de son siecle. Son esprit & son savoir accompagnez des graces du corps, (*A*) étoient soutenus par une grande vertu. Ayant perdu son mari sans en avoir eu des enfans *, elle ne voulut jamais se remarier, quoi qu'elle fût encore fort jeune: elle marqua si vivement sa douleur qu'elle merita d'être comparée (*B*) avec Artemise. Son pere ayant reconu qu'elle étoit née pour les sciences, la fit (*C*) instruire par les plus excellens Maitres qu'on pût trouver. Elle fut entre-

* *Hilarion de Coste, Elog. des Dames illustres to. 2. p. 800. Il ne faut que traduire l'éloge de cette Dame composé par Pierre Paul de Ribera.*

ties qu'on ne nomme pas. Ces vers sont pour le moins aulli sales que ceux de Jean de la Caza qui font tant crier les Protestans; mais comme le Molza n'avoit point été Inquisiteur, ni dans les charges Ecclesiastiques, ses impuretez n'ont pas été objectées à la Communion Romaine. *Il vest sûr que si les emplois que le merite de Monseigneur de la Case lui procura, ne l'eussent obligé, en qualité de Nonce, à rechercher les personnes qui de son temps prévaricquoient dans la Religion, on n'auroit non plus songé à son Capitolo qu'à ceux du Bernia, du Mauro, du Molza, qui ne sont pas moins licentieux, & que le seul bonheur d'avoir été faits par des Auteurs sans consequence, a sauvez de la censure des Protestans.*

(*a*) *Voyez l'Antibaillet t. 2. pag. 151.*

Voilà ce que Mr. de la Monnoye (*a*) écrivit à Mr. l'Abbé Nicaize, & qui fut communiqué à Mr. Menage. Notez que le livre où Voetius rencontra le *Capitolo del forno*, c'est-à-dire les vers de Jean de la Casa qui traitent de la Sodomie, est un recueil de pieces sales composées par divers Poëtes, & nommément par nôtre Molza. Cela paroît par ce titre (*b*), *Il primo libro dell' opere burlesche di M. Francesco Berni, di M. Gio. della Casa, del Varchi, del Mauro, di M. Bino, del Molza, del Dolce, e del Firenzuola.* Ce livre fut imprimé à Florence chez Bernard Junta l'an 1548. Mr. Voet deposa son exemplaire dans la Bibliotheque d'Utrecht (*c*), comme dans un lieu de sûreté; mais ses precautions furent inutiles: cet Ouvrage est disparu, & qn ne doute point que les François ne l'ayent tiré de cette Bibliotheque (*d*), pendant qu'ils furent les maîtres à Utrecht l'an 1672. & l'an 1673. Cela soit dit en passant. J'ai besoin encore d'un passage de Mr. Menage. *Les Capitoli in terza rima*, dit-il (*e*), *sur des choses honnestes, mais qui avoient relation à des choses deshonnestes, étoient en ce tems-là fort à la mode: ce qui paroît par le Capitolo della Fava du Mauro; & par celui delle Fiche du Molza, si célebre par le Commentaire du Ser Agresto: c'est-à-dire d'Annibal Caro.* Voyons le jugement de Boccalin sur le *Capitolo della Fava*, & sur celui *delle Fiche*. Il introduit la celebre Laura Terracina, qui ayant été aggregée au sacré College des Poëtes, & voulant choisir pour mari ou le Molza, ou le Mauro, examina les Figues de celui-là, & la Feve de celui-ci, & se determina pour la Feve; l'ayant trouvée d'un plus haut goût, & plus succulente que les Figues. *Volle (f) prima, che amendue le mostrasseró le Poesie loro, le quali dapoi, che con estatissima diligenza pon volte alla bebbe vilette, e ben considerate, tregliasciate le Fiche del Molza, come contate con stile enervato, e molto languido, si attaccò alla Fava del Mauro, nella quale le parue di trovar maggior succo di concetti, e che quell' argomento fusse difeso con più sodezza di verso.* Je croi que Boccalini n'a pas dessein de nous donner là une bonne idée de la chasteté de cette Laura.

(*b*) *Voyez les disputes Theologiques de Gisbert Voetius to. 1. p. 205.*

(*c*) Exemplar illud inuli in Bibliotheca publicam, ut sub publica custodia perpetuum Sanctitatis Romanæ monimentum exstaret, & perfractè negantibus oftendi posset. *Voet. ib.*

(*d*) *Voyez Lomeyer de Bibliothecis c. 10. p. 300.*

(*e*) *Antibaillet t. 2. p. 110.*

(*f*) *Boccalin, Ragguagl. 35. Centur. 2. pag. 130.*

(*A*) *Des graces du corps étoient soutenus par une grande vertu.*] François Patrice l'un des plus savans personnages de ce tems-là est ma caution; car voici ce qu'il lui écrit, après avoir étalé les choses qu'elle savoit. (*g*) *His tot tantisque ingenii ornamentis comites sese addiderunt nobilitas generis, pulchritudo eximia, mores animi insignes, pudicitia singularis.* Un Chanoine de Latran a donné à cet éloge plus d'étenduë. *Elle étoit naturellement aimable*, dit-il (*h*), *& d'une rare beauté; de sorte qu'eſtant en un âge plus avancé, son visage, sa gentillesse & sa bonne grace firent paroître que le dire d'Euripide est veritable, que non seulement le printemps, mais aussi l'automne des vrayes beautez est agreable: toutes ces qualitez estoient fort accompagnées des perfections de l'esprit surpassement beaucoup celles du corps, ayant égalé les plus celebres personnages en vertu & en doctrine. Elle n'a pas aussi cedé à aucune femme en honnesteté & en modestie, dont elle a fait toujours profession, avec d'autant plus de gloire & d'avantage, qu'elle a esté honorée de la visite des plus (i) excellens hommes de diverses nations, qui ayant ouy faire un grand recit de ses rares vertus, & de ses merites, ont voulu la satisfaire à leur curiosité, & sont venus de bien loin pour la voir & luy parler, comme à une merveille de son siecle. Cette vanité qui flatte si doucement l'esprit de son sexe, n'a jamais touché le sien, au contraire elle l'a fuyoit avec une grande sagesse & modestie les occasions qui la pouvoient faire paroître, en preferant une vie retirée du monde, à l'eſtat que ses qualitez extraordinaires luy pouvoient apporter. Le temperament qu'elle y avoit trouvé ne semeut ny la presomption de soy-même, ny de mépris d'autruy.* Ces paroles font du Minime Hilarion de Coste; mais elles ne sont que la traduction de l'Italien d'un Chanoine de Latran. Appliquez ceci aux citations que vous allez lire de ce même Moine.

(*g*) *Franciscus Patricius in epist. dedicat. tomi decastionum Peripateticarum.*

(*h*) *Pierre Paul de Ribera ubi infra, selon la version d'Hilarion de Coste, Eloges des Dames illustres t. 2.*

(*i*) *Confirmons cela par ces paroles de François Patrice ubi supra.* Elegantes ac docti viri quidem non cives tantùm tui, sed quotquot Italia, quotquot Europa prorulit, Mudtinam visitant, ut ut Mutitæ virentur, ut colant, cerebrum Jovis penè supremi alteram Minervam.

(*B*) *D'être comparée avec Artemise.*] J'en parle ainsi sous la caution d'un grand Philosophe, *Probo dolor!* dit-il (*k*), *postquam maritus tam Pudus Portinus, virorum optimus ad superos migravit, Musas omnes ac Gratias, luctu ac tenebris obduxisti. Artemisiam alteram te factam dolemus. Fuit quidem ille tibi maritus incomparabilis. Sed & tu uxor illi incomparabilis & admiranda. Da locum prudentiæ, ac fortitudini tuæ, da fuerem lachrymis.* L'Epitre dédicatoire dont j'ai tiré ces paroles n'eſt point datée; mais le livre où elle se trouve fut imprimé à Bâle l'an 1581.

(*k*) *Franciscus Patricius ibid.*

(*C*) *La fit instruire par les plus excellens maîtres.*] (*l*) „ Camille Molza Chevalier de l'Ordre „ de St. Jaques d'Espagne, qui eſtoit fils du „ grand François Marie Molza de Modene, „ Orateur & très-excellent Poëte Latin & Italien. . . Ayant remarqué dès la jeunesse la „ bonté & l'excellence de son esprit, l'envoya „ avec ses freres pour apprendre les principes de „ la Grammaire, Jean Politiano Natif de Mo„ dene, très-docte en toutes les sciences, très„ vertueux & de sainte vie, fut son maistre. Elle „ apprit

(*l*) *Hilarion de Coste ubi supra pag. 799.* Son-

trement considerée à la Cour du Duc de Ferrare; en un mot son merite eut tant d'éclat, que la ville de Rome la gratifia d'un privilege dont on n'avoit point d'exemples, ce fut celui de la (D) bourgeoisie Romaine. Vous trouverez le detail de toutes ces choses dans les remarques.

MONAN-

„ apprit encore les lettres humaines, à bien „ écrire, & à composer correctement sous la „ conduite de Lazare Labadini, celebre Gram- „ mairien de ce temps-là, comme elle l'a éle- „ gamment reduite en pratique par ses compo- „ sitions en prose & en vers Latins. Elle se „ rendit sçavante en la Rhetorique d'Aristote „ sous Camille Corcapani. Le Mathematicien „ Antoine Guarini luy enseigna la Sphere. Elle „ apprit la Poëtie de François Patricio Philoso- „ phe fameux; la Logique & toute la Philoso- „ phie de P. Latoni, & du même l'entiere & „ la parfaite connoissance de la langue Greque. „ Rabi Abraham luy enseigna les principes de „ la langue Hebraïque. L'ayeul de ce Rabin „ avoit appris la même langue au grand Mol- „ za l'ayeul de Tarquinie, en suite de quoy par „ ses propres soins, & l'inclination que ces „ grands hommes voyoient en son esprit pour „ l'étude, elle y fit un notable progrez, jusque „ là, que les plus subtiles questions de la Theo- „ logie ne luy estoient point difficiles. Jean „ Marie Barbier, homme de grand sçavoir & „ fort judicieux, la forma dans la politesse de „ la langue Toscane, en laquelle elle a non seu- „ lement composé plusieurs vers faciles & éle- „ gans, mais aussi diverses lettres, & autres „ œuvres fort estimées par les plus polis & les „ plus sçavans d'Italie. Avec ses inventions „ particulieres elle a mêlé quantité de tradue- „ tions d'œuvres Grecques & Latines, dans les- „ quelles elle a exprimé si heureusement & si „ proprement les pensées des Autheurs, qu'elle „ a mis ses lecteurs en doute, si elle n'avoit „ pas une plus parfaite connoissance de ces lan- „ gues-là, que de la sienne propre. Elle com- „ mença à apprendre la Musique, pour s'entre- „ tenir & divertir de ses études plus serieuses; „ de sorte qu'elle surpassa de beaucoup toutes „ les Dames qui avoient chanté avec un grand „ applaudissement, & ravy les oreilles d'admi- „ ration. La conduite de sa voix qu'elle avoit „ acquise par les vrayes regles des bons livres & „ des meilleurs Autheurs, dont plusieurs ont „ eu cette loüable ambition, de luy pouvoir „ monstrer quelque chose rare de cette profes- „ sion, comme firent entre autres Giaches „ d'Uerto, Lusasco Lusachi & Horace dit de „ la Viole, duquel instrument outre le Luth „ Tarquinia avoit coustume de joüer une par- „ tie, y joignant une autre avec sa voix, & avec „ tant d'adresse & de science, que l'on n'en „ sçauroit pas souhaiter davantage; si bien qu'Al- „ phonse II. (a) Duc de Ferrare, Prince très- „ judicieux, & qui avoit une extréme passion „ pour toutes les belles & les bonnes choses, de- „ meura ravy d'admiration, ayant trouvé beau- „ coup plus de merveilles en cette Dame, que „ l'on ne luy en avoit pas rapporté. Peu après „ elle institua ce celebre concert des Dames, „ qui l'ont grandement respectée, & après la „ mort de son mary luy ont fait l'honneur de „ l'appeller toutsiours en leur compagnie, afin „ que par sa presence elle perfectionnast ce „ chœur de Musique qu'elle avoit si bien com- „ mencé. „ Ces paroles d'Hilarion de Coste sont traduites de l'Italien d'un Chanoine (b) Regulier de St. Jean de Latran. Il ne marque pas assez bien ce que Patrice enseigna à cette Dame. C'est pourquoi je rectifie sa narration par les paroles de Patrice même, qui nous apprenant qu'il lui enseigna la langue Greque, & qu'il lui fit lire Platon. Tout ce qu'il dit à la loüange de Tarquinia, par raport à l'érudition, merite d'être raporté, & peut servir de supplément à la narration de Ribera. *Non tu*, dit-il (c), *uti alia solent, summis labris libros attigisti. Sitve*, Le *Tu non modo Hetruscam politissimam linguam, sed Latinam, sed Græcam, optimè calles. Tu in hac non modo Historicos atque oratores, sed & philosophos, sed & Platonem ipsum, Jovis eloquium amulantem, sed & poetas quoslibet, sed & Pindarum, sine hæsitatione ulla, & legis & intelligis. Hanc tu, quod omnium hominum admirationem vincat, in Platone, tribus mensibus me prælegente edidicisti. Tu in Latina omnium generum carmina pangis, in Hetrusca poemata condis, quàm salita, Jupiter, atque arguta! Tu logicas omnes spinas demetisti. Tu moralem Philosophiam, Plutarchicam, Aristotelicam, Platonicamque ebibisti. Tu magnos profectus in Physiologia fecisti. Tu Theologiam catholicam, toto pectore hausisti. Quid Musicem omnis generis referam? in qua te omnis, non modo Musicorum, sed & Musarum chorus & admiratur, & stupet. Te ne virorum quidem ullus in musica præstantissimorum, non modo non superat, sed nec adæquat. Cum ad bendecachordum canis, cum acutam gravemque eodem utramque tempore, alteram ad lyram pulsas, alteram cantas, Gratia te omnes ornare, circumdant, stupescunique. Quas utinam possem ita exprimere, ut qui hæc legerent, te audire putarent. Sed Dii boni, quæ eloquentia? quæ argutiæ, qui sales? quæ jucunditas in conversando? quæ humanitas, qua urbanitas? Longè merito judicioſiſſimus Benedictus Manzolius civis tuus, & Episcopus Regiensis te, non solum patri tuo Camillo viro eloquentissimo, sed etiam avo tuo, viro sanè quaquaque magno Francisco Mario Molziæ audet præferre.*

(a) *Confirmez cela par ces paroles de Patricius ubi supra.* Quanti te sereniſſimus Alphonſus Auſtrigus II. Princeps noſter? Quanti te principes mulieres Lucretia atque Leonora, ſorores ejus faciunt?

(b) *Nommé Pierre Paul de Ribera de Valence. Il a fait l'Eloge de notre Tarquinia dans le 14. livre d'un Ouvrage qui a pour titre*, Le Eloge immortali de Triomfi, & Heroiche impreſe d'ottocento quaranta cinque Donne illuſtri antiche, e moderne, dotate di conditioni e ſcienze ſegnalate: Cioè in ſacre Scritura, Theologia, Profetia, Filoſofia, Retorica, Grammatica, Medicina, Aſtrologia, Leggi Civili, Pittura, Muſica, Armi, & in altre virtù principali.

(c) *Patricius ubi ſupra.*

(D) *Celui de la bourgeoiſie Romaine.*] „ Tout „ (d) l'Univers a donné un applaudiſſement uni- „ verſel à ſes merites, mais particulierement le „ Senat & le peuple Romain par un authentique „ témoignage & reconnoiſſance, l'ayant dans „ un Decret du Senat (où il eſt fait mention „ de toutes ſes qualitez & de ſes merites) ho- „ norée du titre d'*Unique*, luy donnant à elle „ le droit de Citoyenne Romaine, & à tous „ ceux de la Maiſon de Molza, comme vous „ verrez par les paroles de ce privilege & de cet- „ te patente. . . . *Quod Fabius Mathews Fran- „ ciſcus Sorioius Equ. Dominicus Coccia Conſ. de „ Tarquinia Molſa Mutinenſe Camilli filia Ci- „ vitate Romana donanda ad Senatum retulere S. „ P. Q. R. de ea re ita fieri cenſuit. Eiſi novum „ atque inuſitatum eſt in civium numerum à Se- „ natu fœminas cooptari, quarum virtues, ac fama „ domeſticorum parietum finibus contineri cum de-*

(d) *Hilarion de Coſte ib. pag.* 802.

MONANTHEUIL (Henri de) en Latin (*A*) *Monantholius*, natif de Reims en Champagne, étoit Professeur Royal à Paris en Mathematique des (*B*) l'an * 1577. Il a été †aussi Doyen de la Faculté de Medecine de Paris. Il avoit été élevé sous la discipline de Ramus au College de Prele, & il étoit fort attaché à la Philosophie de ce nouveau chef de party. Mr. de Thou qui nous aprend ‡ cette particularité, parle avec éloge de Monantheuil, qui lui avoit enseigné l'Arithmetique & la Geometrie. Il avoit été Precepteur du savant Pierre ‖ de Lamoignon, dont Theodore de Beze a fait l'Epitaphe en vers Latins. Il publia à Paris β en 1599. la traduction Latine des (*C*) Mecaniques d'Aristote, & y joignit un fort savant commentaire. La mort l'empêcha d'achever un grand Ouvrage de Mathematique auquel il avoit long tems travaillé, & qui devoit avoir pour titre, *Heptatechnon Mathematicum*. Nous dirons quelque chose de ses autres livres dans les remarques. Il étoit des amis particuliers du Garde des Seaux du Vair, & il est le *Musée* dont Mr. du Vair a fait mention dans son livre de la constance. Il eut un fils nommé Thierri de Monantheuil, qui fut Avocat au Parlement de Paris, & qui a composé un livre intitulé (*D*) *De puncto*, qu'il a dedié à son pere. Ce Thierri mourut à Paris en 1621. âgé de 50. ans. Sa sœur Catherine fut mariée à Jerôme Goulu, comme nous l'avons déjà remarqué γ. Voyez Mr. Menage δ.

MONTAIGU (Jean de) Grand Maitre de France sous Charles VI. eut le malheur de deplaire au Duc de Bourgogne, qui abusa de telle sorte de l'autorité qu'il s'étoit aquise dans le Royaume, qu'il le fit decapiter le 17. ζ d'Octobre 1409. Quelques-uns disent que la memoire de ce (*A*) Grand Maitre fut justifiée

* *Du Breul Antiq. de Paris p. 567.*

† *Menage, Rem. sur Ayr. pag. 274.*

‡ *De vita sua l. 1.*

‖ *Oncle du premier Président de Lamoignon.* Menage ib.

A Vossius de scient. Mathem. p. 306.

γ *Au 1. volume pag. 1274. col. 1.*

δ *Ubi supr.*

ζ *Et non pas le 7. d'Octobre 1408. comme l'assure Moreri.*

Selon lui dans un même jour on eut arrêté cet homme; on lui eut donné des Commissaires; on l'eut mis à la question; on l'eut condamné à perdre la tête, & on l'eut decapité.

(*a*) *Hilarion de Coste a traduit ces mis-rablement, & parce, dit-il, que* Tarquinia Molza native de Modene (ancienne & fleurissante Colonie du Peuple Romain) & qui pour ses merites & sa noblesse a esté fille de Camille, Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques institué par les Rois d'Espagne.

(*b*) *In supplemento ejusdem Bibliothecæ.*

„ *beat, varò publicis in negotiis usui Reipublicæ esse solet; tamen si aliqua inter eas unquam exiit, quæ non solum ceteras sui ordinis, sed vi-*
„ *ros etiam virtutibus pene omnibus supergrediatur,*
„ *æquum est, ut novo exemplo, novisque insuitatis-*
„ *que meritis, novi itidem honores insuitatique per-*
„ *solvantur. Cum itaque Tarquinia Molza Muti-*
„ *na antiquissima ac florentissima Populi Romani*
„ *Colonia, Camillo Patre in equitum ordinem D.*
„ *Jacobi ab Hispaniæ Regibus institutum, ob (a)*
„ *merita ac nobilitatem adjecto, genita, celebres*
„ *illas Romanas Heroinas æmuletur, virtutibusque*
„ *exprimat, ut ei nihil præter patriam Romanam*
„ *deesse videatur, ne hoc unum ad absolutam ejus*
„ *gloriam desiderari possit, Senatus Populusque Ro-*
„ *manus Civitate donandam censuit, &c.* Ribe-
„ ra n'a mis que ces paroles Latines dans l'Elo-
„ ge de Tarquinia Molza, & toute cette Pa-
„ tente en Italien, où sont rapportées toutes
„ les qualitez & les études de cette Heroine, la
„ noblesse de sa Maison, & les faits de ses an-
„ cestres, dont j'ay parlé cy-dessus. Le De-
„ cret a esté rendu au Capitole le 8. Decem-
„ bre M. D. C. Curtio Martola estant pour lors
„ Chancelier du Senat & du peuple Romain,
„ Angelo Fosco Chancelier du Senat & du
„ peuple. „

(*A*) *En Latin* Monantholius.] C'est sans doute son vrai nom Latin: mais parce que Vossius le nomme je ne sai pourquoi *Monatholius*, Mr. Moreri non seulement ne l'a pas mis sous son nom François, comme il devoit faire, il l'a encore mis sous un nom Latin un peu alteré, je veux dire sous celui de *Monatholius*. Il n'a rien ajouté au petit article qu'il en a trouvé dans Vossius.

(*B*) *Dès l'an* 1577.] Je croirois aisément qu'il prit possession de cette charge en 1574. étant déjà Professeur en Medecine, je le croirois, dis-je, aisément sur ce titre de Harangue rapporté par Du Verdier Vau-Privas. (*b*) *Henrici Monantholii Rhemi Scholarum Medicinæ Professoris, oratio pro Mathematicis utribus, Parisiis habita, ibidemque excusa* in 4. *apud Dionysium à Prato* 1574. Mais cet autre titre de harangue que je vois dans le Catalogue de la (*c*) Bibliotheque de Mr. de Thou pourroit tenir en suspens, *Henrici Monantholii Oratio pro suo in regiam Cathedram ritu* 8. *Paris.* 1585.

(*C*) *La traduction Latine des Mecaniques d'Aristote.*] Quand je voi d'un côté que le Sieur Konig (*d*) sur le temoignage de Cardan, nous parle d'un François *Monantholius* Auteur d'un livre, intitulé *Ludus iatromathematicus*, & de l'autre que Henri de Monantheuil a fait un livre intitulé (*e*), *Ludus iatromathematicus, Musis sactus ad avertuncandum tres Academiæ pernitiosissimos hostes, πλοῦτον, λοιμὸν, λαιμὸν*, j'ai quelque disposition à croire que d'un Auteur on nous en fait deux, & qu'ainsi le *Petrus Monantholius* dont on nous parle immediatement après, comme d'un Auteur qui publia des commentaires à Paris sur la Rhetorique d'Aristote l'an 1599. est une nouvelle multiplication du même Ecrivain, & la prise d'un Ouvrage de Rhetorique pour un Traité de Mecanique. Je n'ose neanmoins rien decider, n'ayant point en ma disposition une Bibliotheque assez bien fournie.

(*D*) *Un livre intitulé* de Puncto.] Monantheuil le pere a écrit sur le même sujet; voyez dans le Catalogue de Mr. de Thou ce titre, *Henr. Monantholii de Puncto primo Geometriæ principio* 4. *Lugd. Bat. Commel.* 1600. Le Catalogue d'Oxford n'a point ce Traité, mais on y voit un Panegyrique *Henrico IV. Galliarum Regi dicta*, imprimé à Paris en 1594. & une *admonitio ad Jac. Peletarium de angulo contactus*, imprimée à Paris en 1581.

(*A*) *Que la memoire . . . fut justifiée.*] Mr. Menage le nie, voici ses paroles: elles sont pleines de faits curieux. „ Jaque (*f*) du Breuil „ dans ses Antiquitez de Paris au chapitre de la „ Fondation des Célestins de Marcoucy, a le „ écrit que le cors de Jean de Montagu avoit „ esté porté à Monsaucon dans un sac rempli „ d'epi-

(*c*) *Part. 2. p. 367.*

(*d*) *Bibliot. pag. 548.*

(*e*) *Voyez Lindenius renovat. pag. 397.*

(*f*) *Mem. pour l'Hist. de Paris* l. 10. *ch. 5. pag. 571.*

justifiée trois ans après, lors que le credit de son oppresseur fut passé ; & qu'on ordonna que ses os seroient enterrez honorablement. François I. fit là-dessus une reflexion qui donna lieu à une (*B*) reponse fort sensée. On la verra ci-dessous. Consultez la suite du Menagiana *.

* Pag. 87. 88. édit. de Holl.

MONTAUBAN, ville de Guyenne dans le Querci sur la riviere de Tarn, est celebre par bien des endroits. Un homme † illustre m'a déjà communiqué de fort bons memoires touchant cette ville-là ; mais comme il m'en a promis de beaucoup plus amples, & plus exacts, je renvoye cet article à un autre tems, afin de le mettre tout à la fois dans la meilleure posture que je pourrai.

† Monsieur Yzarn ci-devant Ministre de Montauban, & présentement d'Amsterdam. Son merite est fort connu, & même par de bons livres imprimez.

MONTGAILLARD (Bernard de) connu sous le nom (*A*) de *Petit Feuillant* au tems de la Ligue, fils de Bertrand de Percin (*B*) Seigneur de Montgaillard, nâquit l'an 1563. Il se fit Feuillant en l'année 1579. & il se mit à prêcher tout aussi-tôt, quoi qu'il n'eût pas étudié en Theologie. Il prêcha à Rieux, à Rhodés & à Toulouse avec tant de succés, qu'on lui apliquoit les paroles de l'Ecriture, *Bienheureux est le ventre qui t'a porté*. La Cour de France ne fut pas moins charmée de ses Sermons que la Province de Languedoc. Il s'en alla à Paris lors que le Roi Henri III. y attira les Feuillans, & il n'y eut pas plûtôt prêché deux fois, que ce Prince & la Reine Mere voulurent qu'il fit le Sermon

„ d'épices ; & que pendant tout le tems qu'il „ fut à Monfaucon, les Celestins de Marcou- „ cy donnoient tous les jours une certaine som- „ me au Boureau de Paris pour le garder ; &, „ que 4. ans après son execution la memoire „ ayant esté justifiée à la sollicitation du Vi- „ dame de Laonnois son fils, gendre du Con- „ nestable d'Albret, ses biens furent rendus à „ ses heritiers. Il est vray que le cors de Jean „ de Montagu fut depandu le 27. Sept. 1412. „ quelques années après qu'il eut esté mis à „ Monfaucon. Mais ce que dit du Breuil de „ ce fac rempli d'épices, & de la garde faite du „ cors de Jean de Montagu par le Boureau, „ est une fable. Il n'est point vray non plus „ que sa memoire ayt esté justifiée. Pour ses „ biens, quoy qu'il eust esté condanné sans la „ participation de Charle VI. Charle VI. en „ donna la confiscation à Louis Duc de Guien- „ ne, Daufin. Mais il est vray (ce que j'ay „ appris de Mr. Perron, qui a fait une étude „ particuliere de la vie de Jean de Montagu) „ que les biens de Jean de Montagu furent en- „ fin rendus à ses heritiers. „

(*B*) *A une reponse fort sensée. On la verra.*] Je me servirai des termes d'Etienne Paquier. *Le même Roi*, dit-il (*a*), en parlant de François I. *passant par les Celestins de Marcoucy, s'informant de quelques Moines de leans, qui avoit fondé ce Monastere, luy fut par aucuns respondu que c'estoit Messire Jean de Montaigu grand Maistre de France, sous le regne de Charles VI. Ce Seigneur avoit esté autresfois pendu au gibet de Paris, à la solicitation du Duc de Bourgogne, qui lors gouvernoit toute la France. Le Roy François comme bon coustumier qu'il estoit de tenir tousjours quelque propos de merite, dit à la compagnie qu'il s'émerveilloit grandement comme celuy qui avoit longuement gouverné le Roy son Maistre, avoit esté condamné à mort, veu qu'après quelque suite d'années fut os furent enfevelis avec honneur en ce lieu, par ordonnance de Justice : & qu'il falloit bien conclure par cela que les Juges avoient mal jugé. A quoy il y eut un Moine qui respondit au Roy d'une parole assez brusque, qu'il n'abusoit aucunement, parce que le procés du Sieur de Montaigu n'avoit esté fait par Juges, ains seulement par Commissaires, comme s'il eust voulu inferer en son lourdois que tels Commissaires deleguez à l'appetit d'un Seigneur qui pouvoit lors toutes choses, n'appartenoient en leurs jugemens la conscience ordinaire des bons Juges. Soit que cette parole fust proferée par un Moine en son gros tourdoix, ou par un artifice affecté, elle appresta à rire, combien qu'elle se deust tourner à édification : car à bien dire les Commissions, encore qu'elles ne soient pratiquées, si sont elles tousjours suspectes envers toutes personnes graves, & semble à plusieurs que tels Juges soient choisis à la poise de ceux qui les y font commettre, pour en raporter tel profit, ou telle vangeance qu'ils se font projetter dessus le masque de Justice. Ce que mesmement reconnu par le Parlement, pour obvier aux scandales & soule du peuple qui ordinairement en adviennent, en une Mercuriale qui fut faite de nostre temps, il fut par* (*b*) *Conseferment solemnel arresté qu'aucun Conseiller de la Cour n'entreroit en commission, si tous les Commissaires & Deputez n'estoient tirez du mesme corps, & non mandiez d'unes & d'autres Cours souveraines. En quoy neanmoins ce n'est du tout apporter medecine à la maladie, ains quelque temperament seulement* *.

(*a*) Paquier, Recherches de la France liv. 6. chap. 8. p. m. 471.

* Voyez l'article Grandier remarque F.

(*b*) Ce reglement n'est rien de si rare. ce qui est dit dans l'article Marca & 554. remarque A.

(*c*) Les deux lettres.

(*A*) *Sous le nom de Petit Feuillant.*] Cela pourroit faire croire que sa taille étoit fort petite, elle étoit neanmoins mediocre : mais on lui donna ce nom lors qu'il commença d'être connu à Paris ; il étoit fort petit en ce tems-là, & quoi qu'il eût 20. ans il n'avoit pas fait encore toute sa crué (*b*). Ce nom loi demeura, lors même qu'un âge plus avancé l'eut tiré du nombre des petits hommes. Voilà un éclaircissement qui m'est venu de la même main que le corps de cet article. J'en suis redevable au curieux & savant Auteur des notes sur la Confession de Sancy, & sur le Catholicon d'Espagne.

(*b*) Il écrivoit la lettre Pastorale de Mr. Jacques Davy du 11. de Mars 1588. Il écrivoit au Comte d'Uson (frere de Mr. de Bourdeaux Ambassadeur en Dannemarc) qui fait Lieutenant General l'an 1696.

(*B*) *Fils de Bertrand de Percin Seigneur de Montgaillard,*] Et d'Antoinette du Vailler, tous deux de noble & ancienne maison de la ville de Toulouse. La famille de Montgaillard subsiste encore avec éclat. Monsieur l'Evêque de St. Pons si connu par ses écrits, & estimé des Protestans, à cause qu'il desaprouva hautement la violence (*c*) qu'on faisoit à ceux de la religion pour les contraindre de communier, est de cette famille.

Sermon que l'on devoit faire aux Augustins le jour de la creation des Chevaliers du St. Esprit. Il reüssit admirablement dans ce Sermon, & il n'eut pas un moindre succés en prêchant au Louvre & ailleurs; & cela fit que le Roi voulut qu'il prêchât tout un Carême dans la paroisse royale de St. Germain de Lauxerrois. Ces Sermons, & ceux qu'il fit à St. Severin, lui aquirent la reputation du plus celebre Predicateur *qu'on eût vu de memoire d'homme à Paris, tant il avoit des talens pour la chaire, & principalement pour émouvoir & dominer les passions, & pour dompter les ames.* Quelques devotes, & entre autres la (C) Demoiselle Acarie, le choisirent pour leur unique Directeur. Il pratiquoit tant d'austeritez parmi les Feuillans, que le Pape lui commanda de quiter cet Ordre, pour empêcher qu'elles n'abregeassent sa vie. Ayant épousé avec trop de feu (D) les interêts de la Ligue, il se retira dans le Païs-Bas, où il fut fort consideré: L'Archiduc Albert lui fit faire quelques * Oraisons funebres, & reçut de lui † le même Office l'an 1622. Nôtre Moine étoit alors Abbé d'Orval. Il mourut hydropique dans cette Abbaye le 8. de Juin 1628. *Il avoit toûjours soûhaité qu'on l'enterrât sous une goutiere, & ce ne fut que pour éviter le blâme d'affectation, qu'il consentit enfin que son corps fût mis au pied des escaliers qui vont du grand dortoir à l'Eglise.* On a publié sa vie, où l'on debite que Dieu fit de grans miracles & (E) pour lui, & par lui. On n'y ose pas nier qu'il n'ait couru de terribles medi-

* Celle de l'Archiduc Ernest son frere, & celle de l'Imperatrice leur mere.

† Cet Archiduc decéda le 13. de Juillet 1621. Sa pompe funebre fut faite le 12. de Mars suivant, l'Abbé d'Orval fit le Sermon.

(a) Maimbourg, Hist. de la Ligue, liv. 1. p. 57. Il cite les notes sur le Catholicon. C'est-à-dire les notes de l'édition de 1677. Mais ces notes disent seulement qu'il fut apellé Laquais par ironie, parce qu'il étoit boiteux. C'est une mauvaise raison. Ce que Maimbourg y ajoûte est plus vraisemblable; mais il ne devoit pas y laisser la qualité de boiteux, comme une partie de la raison pourquoi on le nomma Laquais.

(b) Notes sur le Catholicon p. 478. édit. de Hollande 1696.

(1) Maimb. Hist. de la Ligue l. 1. an 1584.

(2) Boissons Anal. de Paris, fol. 169. édition de 1605.

(c) Catholicon p. 17.

(3) C'étoit Pierre Bernard, dit le petit Feuillant, qui se retira depuis

(C) *La Demoiselle Acarie le choisirent pour leur unique Directeur.*] Elle étoit femme du Sieur Acarie Maître des Comptes. Il fut apellé *par ironie le Laquais de la Ligue* (a), *parce qu'étant boiteux, il étoit un de ceux qui alloient & venoient & agissoient avec le plus d'empressement pour les interêts du parti. C'est celui là même qui fut mari de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation, des bons exemples de laquelle il profita mal.* L'Auteur des nouvelles notes fur le Catholicon m'a communiqué une remarque qu'il a faite. Puis que la femme de ce furieux Ligueux, dit-il, étoit sous la direction du petit Feuillant, elle n'avoit garde de desapprouver la Ligue: ce ne fut donc pas à cet égard que son mari profita mal de ses exemples. Pour mieux conoître cette femme il faut lire ce qui suit. „ Marie „ (b) devote, (1) connuë aujourdhuy sous le nom „ de la bienheureuse Marie de l'Incarnation: „ étant veuve, elle se retira en la maison des „ Beguines, apellée la Chapelle Sainte Avoye: „ qui est une maison de veuves, dont elle fut „ la Superieure (2): sa vie est imprimée à Paris „ chez Thierry. „

(D) *Epouse avec trop de feu les interêts de la Ligue.*] L'Auteur des notes fur la Confession de Sancy m'a fait savoir, que l'on dit fort peu de chose de cette partie de la vie du petit Feuillant, dans le livre dont il m'a communiqué des extraits. Malheureuse loi du Panegyrique, qui permet de fuprimer les infamies de celui qu'on loue. Mais on a beau les fuprimer dans ce livre là, elles se trouvent ailleurs. Voici un passage du Catholicon à l'endroit où est decrite la procession de la Ligue. *Entre (c) autres y avoit six Capucins, ayant chacun un morion en teste, & au dessus une plume de coq, revestus de cottes de mailles, l'espée ceinte au costé par dessus leurs habits, l'un portant une lance, l'autre une croix, l'un un espieu, l'autre une harquebuze, & l'autre une arbalestre, le tout semblé par humilité Catholique: les autres presque tous avoient des piques qu'ils branslioient souvent, par faute de meilleur passe temps, horsmis un Feuillant boiteux, (3) qui armé tout à crud se faisoit faire place avec une espée à deux mains, & une bache d'armes à sa ceinture, son Breviaire pendu par derriere, & le faisoit bon voir sur un pied faisant le moulinet devant les Dames.*] J'ai mis en marge la note de l'édition de 1677. L'Auteur des nouvelles notes a observé que (d) *cette action de Frere Bernard de Montgaillard est très-veritable*, mais qu'elle ne fut point faite dans la procession pour les Etats de la Ligue l'an 1593. comme le fupose l'Auteur du Catholicon, elle fut faite *lors de la montre des Ecclesiastiques & des Moines au siege de Paris* l'an 1590. Il nous renvoye à Mr. de Thou donc je vais citer les paroles. *Omnium (e) oculos in se convertebat Bernardus à Foliacensi ordine adhuc juvenis nuper Henrico III. Rege concionibus suis apud populum, qui altero pede claudus usquam certo loco consistens, sed huc illuc cursitans, modo in frontem, modo in agminis tergo latum ensem ambabus manibus rotabat, & claudicationis vitium gladiatoria mobilitate emendabat.* Monsr. Maimbourg va nous aprendre la pare qu'eut ce Moine aux horribles crimes des Ligueux. „ (f) Les Predicateurs, dont les plus signalez „ estoient les Curez Pelletier, Boucher, Guincestre, Pigenat, & Aubry, le Pere Bernard „ de Montgaillard, surnommé le Petit-Feuillant, & le fameux Cordelier Feu-ardent, „ preschant dans les Paroisses de Paris durant „ les Festes de Noël, changerent leurs sermons „ en invectives contre la personne sacrée du „ Roy, &c. . . . On (g) reçut à Paris la Du„ chesse avec toute sorte d'honneur, & une „ joye incroyable du peuple, qui la reveroit „ comme la mere de deux saints martyrs; & le „ petit Feuillant (4) preschant un jour en sa pre„ sence, s'emporta jusqu'à faire, en se tournant „ vers elle, une apostrophe au feu Duc de Gui„ se en ces termes: *O saint & glorieux Martyr de „ Dieu, beuit est le ventre qui t'a porté, & les „ mammelles qui t'ont allaité?* „ Il ne se contenta pas d'être en chaire un cornet de sedition, car il fuborna un assassin pour faire tuër Henri IV. Voyez la remarque G.

(E) *De grans miracles & pour lui & par lui.*] Il fut gueri deux fois par miracle, & avec l'intercession de la Sainte Vierge la protectrice. Le premier de ces deux miracles „ se (h) fit à Paris

en Flandres, où il a vécu long tems possedant une Abbaye.

(d) Pag. 308.

(e) Thuan. lib. 98. circa fin. p. m. 359. ed ann. 1590.

(f) Maimbourg Hist. de la Ligue, liv. 3. p. 295.

(g) Id. ibi p. 305.

(4) Journal de Henri III.

(b) Du même Auteur des notes sur la Confession de Sancy.

médisances (F) contre sa reputation: mais on soutient que c'étoient des calomnies, & qu'il (G) n'attenta jamais à la vie de Henri le Grand *. Il faudra dire un

* *Tiré d'un Mémoire qui m'a été communiqué par l'Auteur des Notes sur la Confession Catholique de Sancy, & sur le Catholicon d'Espagne. Il l'a tiré d'un livre dont il m'a envoyé le titre en ces termes:* Les saintez montagnes & collines d'Orval & de Clairevaux vivre repreſentation de la vie, exemplaire & religieux trespas du reverend Pere en Dieu Dom Bernard de Montgaillard, Abbé de l'Abbaye d'Orval, de l'Ordre de Cîteaux, au pais de Luxembourg, Predicateur ordinaire de leurs Alteſſes Sereniſſimes, fur le modele de l'incomparable Sainct Bernard Abbé de Clairevaux, & du grand Legiſlateur Moïſe. Au jour & celebrité de ſes exemples faites ſolennellement trois jours durant, en l'Egliſe d'Orval les 10. 11. & 12. d'Octobre l'an 1628. Par reverend Pere en Dieu Meſſire F. André Valladier. Docteur en Theologie, Conſeiller, Aumoſnier, & Predicateur ordinaire du Roy Très-Chreſtien, Abbé de l'Abbaye Royale de Sainct Arnould de Metz, de l'Ordre de Sainct Benoiſt. Imprimé à Luxembourg chez Hubert Reuland 1629. (c) *Cayet, Chronologie Novenaire, to. 1. fol. 228. verſo, ad ann. 1589. L'auteur des notes ſur le Catholicon m'a indiqué ce paſſage.*

„ Paris environ l'an 1589. par Roze Evêque de „ Senlis, qui à la ſollicitation du Provincial des „ Jeſuïtes conſentit enfin à toucher la langue „ de cet homme, auquel un catarre mortel avoit „ ôté la parole, en ſorte que la prononciation „ faite par le ſaint Roze du mot *Effata*, ſuivi „ de l'hymne *Ave maris ſtella* chanté par Mrs. „ de Mayenne & de Nemours avec les Reli„ gieux du Couvent, quand ce vint aux mots „ *ut videntes Jeſum*, le mourant pour lequel „ on avoit deja dit l'oraiſon, *egredere anima Chriſ„ tiana*, dit *Jeſum*, parla depuis, & prêcha le „ Dimanche ſuivant, ſecond jour d'après le mi„ racle. L'autre avanture eſt de l'an 1619. au„ quel tems F. Bernard étant preſque reduit au „ deſeſpoir par une rétention d'urine de 14. „ jours, la Vierge de Montaigu à laquelle on „ avoit fait une neuvaine pour lui, le delivra „ de 22. livres d'eau, & d'une pierre qu'il ren„ dit parmi. „ D'ailleurs le Panegyrique de ce Feuillant eſt rempli *de (a) revelations, de contemplations, & d'extaſes, qui étoient ſi frequentes au deſunt qu'il en perdoit le boire & le manger, & que même il y ſeroit mort ſi lui-même n'avoit obtenu enfin que Dieu le delivrât des plus violentes. . . . A peine fut-il expiré, que l'hydropiſie dont il étoit mort donna lieu à un miracle. Comme il étoit devenu extraordinairement enflé, ſon corps n'avoit pu d'abord entrer tout-à-fait dans le cercueil de plomb qu'on lui avoit deſtiné. En attendant qu'on l'eût élargi, un Religieux ſe prevalut de cette conjoncture pour baiſer encore une fois ſon pauvre Abbé: dans ce moment il ſentit émaner de la face du mort une odeur ſi divine & ſi miraculeuſe, qu'il lui ſembla d'en être tout renouvellé de corps & d'eſprit. . . . Une perſonne religieuſe de merite & de qualité toûjours remplie de l'idée du St. Abbé, lui dit en dormant pour être bienheureux, à quoi il repondit, oüi je ſuis bienheureux. Son Panegyriſte étoit d'ailleurs ſi perſuadé qu'il n'avoit point paſſé par le feu du Purgatoire, qu'aux trois Meſſes qu'il celebra à ſa memoire pendant les trois jours des exeques, il ne lui vint pas ſeulement la penſée de prier Dieu pour ſon ame.* (a) *Ibid.*

Par ces morceaux mon lecteur pourra juger aiſément, que nôtre Panegyriſte n'a point dementi ſon caractere. Je m'étonne que les Catholiques oſent reprocher aux Proteſtans, que l'Angleterre fourmille de Fanatiques depuis la reformation.

(F) *De terribles médiſances contre ſa reputation.*] „ Quoi (b) qu'il voulût paſſer princi„ palement pour fort chaſte & fort debonnai„ re, on l'accuſa plus d'une fois de donner fa„ vent accés dans ſa maiſon à des femmes de „ mauvaiſe vie (c) ce que ſon Panegyriſte ſeplaint „ d'avoir de commun avec lui.) On pretendit auſ„ ſi que le petit Feuillant avoit fait mourir d'une „ mort horrible un de ſes Religieux: ſur ce „ qu'on apprit que ce Moine, qui, à ce qu'on „ dit, avoit la charge d'une des forges de l'Ab„ baye d'Orval, étoit tombé dans cette forge, „ & y avoit été mis en cendres, on publia d'a„ bord, qu'il s'y étoit precipité lui-même; mais, „ s'étant trouvé que non, on ne douta pas en „ France que ſon Abbé ne l'y eût fait jetter „ pour ſe vanger de quelque injure qu'il pou„ voit en avoir reçuë. Une autre fois encor un „ Gentilhomme l'accuſa à deux differentes re„ priſes d'avoir voulu le faire aſſaſſiner: il eſt „ vrai qu'on dit que le Gentilhomme ſuccom„ ba dans ſes accuſations, mais il ne paroît pas „ ſi ce fut par défaut de preuves, ou par l'ex„ cés de faveur que l'Archiduc portoit à cet „ Abbé. „ (b) *Tiré du tion.*

(G) *Qu'il n'attenta jamais à la vie de Henri le Grand.*] Il eſt difficile de ne pas croire coupable de cette horrible entrepriſe, quand on lit avec attention ces paroles de Pierre Victor Cayet. *Le (c) lendemain que fut prins le prieur* des Jacobins, *fut auſſi arreſté le Sieur de Rougemont, lequel ayant entendu que le Roy Henry 4. eſtoit aux fauxbourgs de Paris, s'y eſtoit rendu: mais ſur un advis que ledict Sieur Roy avoit eu de ſon entrepriſe, fut pris mené & conduit en meſme temps ledit Prieur, à la Conciergerie de Tours. Interrogé, confeſſa qu'eſtant de la Religion pretenduë Reformée, il s'eſtoit dés l'an 85. retiré à Sedan, d'où la neceſſité qu'avoit ſa famille l'avoit fait revenir en ſa maiſon en ſe faiſant Catholique. Mais qu'au mois de Juillet dernier eſtant à Paris rencontré par le petit Feuillan, après pluſieurs paroles qu'il luy dit touchant ſa converſion; eſtans tombez de propos en autre, ſur la neceſſité & le peu de moyens dudit Rougemont, il luy dit, qu'il pouvoit faire un ſervice à Dieu & à l'Egliſe: & qu'il luy avoit reſpondu, qu'il ſeroit très-heureux s'il le pouvoit faire: ledit Feuillan luy dit qu'oui, en tuant le Roy de Navarre, ce qu'executant il ſe pouvoit aſſeurer qu'il ne manqueroit de commoditez: mais que ſur ceſte propoſition ayant eu pluſieurs propos en diverſes fois avec ledit Feuillan, comment cela ſe pourroit aſſeurement faire; enfin ils s'accorderent qu'il s'en iroit en l'armée royale, & que faiſant ſemblant d'eſtre devenu chef heretique, il trouveroit le moyen de tuer le Roy de Navarre d'un coup de piſtole: & que luy ayant dit, qu'il n'avoit point d'argent pour ſe mettre en eſquipage afin d'aller en l'armée, que le petit Feuillan luy bailla quatre cens eſcus: leſquels ayant receus il ſe retira en ſa maiſon prez de Corbeil, avec promeſſe d'executer leur complot: mais qu'un contraire il en fit advertir Monſieur de la Nouë pour le faire ſçavoir au Roy. Auſſi que le petit Feuillan quelque temps après luy avoit reſcrit, & le ſollicitoit d'executer leur deſſein: mais qu'il avoit gardé ſes lettres, & ne luy avoit envoyé que des excuſes pour ſon argent: & n'eſtoit point venu aux fauxbourgs de Paris que pour faire ſervice au Roy. Toutes ces excuſes euſſent eſté impertinentes, s'il n'euſt verifié l'advis par luy donné à Monſieur de la Nouë: & après une longue priſon, par arreſt il luy fut faict defenſes d'approcher le Roy de dix lieuës: ce ſont là de terribles deſſeins, pour gens d'Egliſe.* Le Panegyriſte du petit Feuillant inſiſte (c) *Cayet, Chronologie Novenaire, to. 1. fol. 228. verſo, ad ann. 1589. L'auteur des notes ſur le Catholicon m'a indiqué ce paſſage.*

un mot (*H*) de sa taille douce. N'oublions pas que Juste Lipse ζ loüa beaucoup la pieté & l'éloquence de ce Moine.

ζ Voyez la 79. lettre de la centurie ad Germanos & Gallos.

MONTPENSIER (LA DUCHESSE DE) Favorite de Catherine de Medicis. Cherchez LONGWIC.

MOPSUS. Il y a principalement deux personnes de ce nom dans les livres des anciens. L'un étoit β fils d'Ampycus & de Chloris, l'autre étoit fils de Tirefias, selon quelques-uns, ou de Manto fille de Tirefias, selon quelques autres. Nous allons dire quelque chose de chacun. MOPSUS, fils d'Ampycus, étoit élève d'Apollon γ dans la science des augures, & se fit extrémement valoir par cette science durant l'expedition des Argonautes. On le surnomme Titaresien δ, du nom de sa patrie qui étoit dans le pais des Lapithes en Theſalie. Ce ne fut point en son païs qu'il obtint sa principale gloire, mais en Afrique. Il y avoit pris terre s'étant égaré de sa route en revenant de Colchos, & y étoit * mort d'une morsure de serpent. Il fut enterré, dit-on, près de † Teuchira (*A*) l'une des villes de la Pentapole, & honoré (*B*) d'un Temple dans la Province de Cyrene, qui devint fameux par un oracle, dont la premiere institution ‡ est attribuée à Battus le Cyrenien. Ammien Marcellin nous § apprend que les Manes heroïques de Mopsus enterrez en Afrique soulageoient plusieurs sortes de douleurs,

β Apollon. cap. 14. Scholiast. Apollon. in l. 1. v. 65.

γ Hygin. ibid. Apollon. Argonaut. l. 1. v. 65. Valer. Flaccus Argon. lib. 1. v. 383. & passim alibi. Statius Theb. l. 3. v. 521.

δ Apollon. ibid. Hesiod. in Scuto.

* Apollon. l. 1. v. 80. & l. 4. v. 1520.

† Lycophr. Cassand. v. 877. Clem. Alexandrin. Stromat. lib. 1.

‡ Clem. Alex. ibid.

§ Lib. 14. c. 8.

(*a*) *Du Mémoire communiqué par l'Auteur des notes sur la Cen.* ſiſte peu ſur les années de la Ligue : il n'en dit que des choſes vagues, & qu'il tourne d'un beau côté, & n'expoſe en general que ce Religieux „ (*a*) eut la gloire d'avoir été l'organe le „ plus puiſſant, le plus foudroyant & le plus zé„ lé, mais auſſi le plus ſincere & le plus deſin„tereſſé pour faire rentrer Henri IV. au giron „ de l'Egliſe. Il eſt vrai qu'il inſinuë auſſi, „ qu'on l'accuſa d'avoir eu part à quelques-unes „ des conſpirations qui ſe firent contre la vie de „ ce Prince, mais il dit auſſi que ce Prince l'en „ juſtifia par ſes Ambaſſadeurs auprès de Cle„ment VIII. à qui meme ils eurent ordre de „ temoigner l'eſtime qu'Henri IV. faiſoit de „ Dom Bernard. „

(*H*) *Un mot de ſa taille-douce.*] „ Le (*b*) Panegyriſte dit que nôtre Abbé ne couchoit „ jamais que ſur une planche, & qu'un eſcabeau „ lui ſervoit d'oreiller. En recompenſe, on voit „ qu'il prenoit ſes aiſes pendant le jour, car „ ſon portrait nous le repreſente étant dans une „ chambre, aſſis dans un beau fauteuil garni „ d'un carreau magnifique, qu'on prendroit pour „ être rempli du plus fin duvet. Devant ſes „ yeux ſe voit le portrait d'une N. D. pour „ laquelle le St. Abbé fait couler de ſa plume „ ces paroles : *O Domina mea, quid hic ſa„cio ? educ è carcere animam meam, ad con„fitendum nomini tuo.* Dans l'éloignement ſe„ voit un tas de (*c*) volumes en feu, & par „ la fuite du livre, on voit que cela denote „ les volumes compoſez par le petit Feuillant, „ auſquels, au ſortir d'une maladie, & par „ humilité, cet Abbé mit lui-meme le feu, „ voyant qu'un de ſes Religieux, auquel il „ avoit commandé de le faire, y temoignoit „ de la repugnance. A ſon côté eſt un agneau, „ figure de celui que le livre dit lui être ap„paru en ſuite d'une voix, qui, à la veille de „ pluſieurs calomnies qu'il eut à eſſuyer en Flan„dres, lui cria la nuit par trois fois, allarme. A „ ſes pieds ſont quatre mitres, celle de l'Eveché „ d'Angers, que peu après l'arrivée des Feuil„lans à Paris, Henri III. lui fit offrir par Mrs. „ de Monthelon & Miron Conſeillers en la „ Cour, & qu'il refuſa : celles de l'Eveché de „ Pamiez, & de la celebre Abbaye de Mari„mond, qu'il refuſa auſſi, & meme s'employa „ pour les faire tomber à d'autres : & celle de „ l'Abbaye de Nizelle, que l'Archiduc lui don„na, pour le tenir près de lui ; mais qu'il ne „ garda que juſques à la premiere vacance de „ la grande & opulente Abbaye d'Orval. „

(*A*) *Teuchira l'une des villes de la Pentapole.*] J'ai ſuivi la penſée du ſavant Mr. de Valois (*d*), qui a prouvé par Lycophron que Mopſus fut enterré près de Teuchira. Je ne veux pourtant point diſſimuler qu'en examinant le paſſage de ce Poëte tenebreux, je n'aye cru que le tombeau de nôtre Argonaute y a été caracteriſé plûtôt par raport à Auſigda, ſur la riviere de Cinyphe, que par raport à Teuchira. Or cette riviere n'eſt pas peu éloignée de la (*e*) Pentapole. D'ailleurs j'avouë que je ne devine point, pourquoi Mr. de Valois pretend (*f*) que ſi Mopſus a été enterré dans la Pentapole, Ammien Marcellin n'a pas dû faire mention *du rivage d'Afrique & du gazon Punique* ; mais qu'on peut aiſément le juſtifier par l'autorité de ceux qui ont dit que Mopſus étoit peri en Afrique, du nombre deſquels ſont Tertullien & Apulée, à qui on peut aſſocier Apollonius & Seneque (*g*) qui le font mourir dans la Libye. Ce raiſonnement ſupoſe que la Pentapole n'étoit point une partie de l'Afrique ; mais je ne ſaurois m'imaginer veu le grand nombre d'habiles gens qui ſoutiennent le contraire, qu'il n'ait été fort permis à Ammien Marcellin de le ſoutenir auſſi : il ſe guide quelquefois ſur les phraſes poëtiques, où l'on prefere le nom general au particulier. Après tout dans la Caſſandre de Lycophron, on voit que la côte de Teuchira eſt apellée le logis inhabité d'Atlas. N'eſt-ce pas avoir voulu deſigner en general les côtes d'Afrique ?

(*B*) *Il fut honoré d'un temple.*] Si l'on aime mieux le temoignage d'un Payen, que celui de Clement Alexandrin, on n'a qu'à lire ces paroles d'Apulée, (*h*) *Tantum eos Deos appellant qui ex eodem numero juſte ac prudenter vita curriculo gubernato, pro numine poſſe ea ab hominibus proditi ſanis & cerimoniis vulgo adverſantur, ut in Bœotia Amphiaraus, IN AFRICA MOPSUS, in Ægypto Oſiris, alius alibi gentium.* Lutatius Scholiaſte du Poëte Stace dit en parlant du même Mopſus, *In tantum magnus fuit in augurali peritia ut poſt mortem templa ei dicata ſint, à quorum adytis ſæpe homines reſponſa accipiunt.* On a déjà * vu le temoignage de Marcellin.

(*b*) *Tiré du même Memoire.*

(*c*) *La feuille piece qui ait paru ſous ſon nom eſt l'Oraiſon funebre de l'Archiduc Albert.*

(*d*) *In Marcell.* p. 41.

(*e*) *Voyez Mela l.* 1. c. 7.

(*f*) *Quod ita eſt male hic Africæ ſitus, & ceſpitem Punicum poſuit Marcellinus.*

(*g*) *Voyez la remarque E.*

(*h*) *De Deo Socratis.*

* *Dans le corps de cet article.*

douleurs, & les guerissoient la plûpart du tems. Cet Historien fait là une faute qui (C) lui est commune avec quelques autres Auteurs. Quant à l'autre MOPSUS, je voi que le même Strabon qui le fait fils de Tirefias à la fin du 9. livre, le fait fils d'Apollon & de Manto dans le livre 13. & dans le 14. & que Pausanias * le fait fils de Manto & de Rhacius, Chef d'une Colonie qui étoit passée de l'Isle de Crete en Asie. Rien de tout cela n'est facile à concilier avec la Royauté d'Argos, ni avec l'épithete nationale d'Argien (D) qu'on lui a donnée. Tous ceux qui parlent de lui en font un grand maître dans la science de deviner. On pretend qu'il fit crever Calchas; le fameux Calchas qui avoit eu l'intendance generale des augures pendant la longue guerre de Troye, qu'il le fit, dis-je, crever en disputant avec lui à qui (E) mieux devineroit. Calchas étoit allé à pied de

* *Lib. 7. p. m. 207.*

(C) *Une faute qui lui est commune.*] C'est qu'il confond l'Argonaute Mopsus, avec le fils ou le petit-fils de Tirefias. Barthius (a) observe que même les anciens Ecrivains les confondent l'un avec l'autre, & il accuse nommément Servius de l'avoir fait: à tort l'en accuse-t-il, puis que Servius (b) ne parle qu'en general de Mopsus. L'accusation seroit plus juste contre Ammien Marcellin, dont Barthius cite le passage comme une bonne preuve de ces deux choses. 1. Que le tombeau de Mopsus étoit en Afrique; 2. qu'il n'est pas possible que Strabon ait vu dans la Cilicie le tombeau de ce Mopsus. Il nous laisse à deviner lequel de ces deux anciens Auteurs se trompe, & ne voit pas dans le passage qu'il cite l'erreur d'Ammien Marcellin. C'est Mr. de Valois qui la remarque. La chose est claire. Cet Historien dit d'un côté que la ville de Mopsueste a été le siege ou le domicile du devin Mopsus, & de l'autre que ce Mopsus ayant été poussé sur les rivages d'Afrique, en revenant de la conquête de la toison d'or, y mourut, & que son tombeau y fait des miracles. Celui qui a donné son nom à Mopsueste, & celui qui a fondé diverses villes dans la Cilicie, sont sans doute le même Mopsus; or celui-ci est contemporain de Calchas, & d'Amphilochus, & a fleuri après la guerre de Troye; il n'est donc pas celui qui fit le voyage des Argonautes. Clement Alexandrin n'a pas pris garde à cela, puis que comme le remarque Mr. de Valois, il a cru que le Mopsus qui fleurissoit au tems de la guerre de Troye, avoit été de ce voyage. Je ne lui objecte point, comme (c) feroient d'autres, la trop longue vie que cette supposition entraîne après soi; je me contente de dire qu'il devoit se souvenir, que Mopsus perdit la vie en revenant de Colchos. Pamelius (d) prend pour l'Argonaute celui qui rendoit des oracles dans la Cilicie. On verra bien-tôt un ou deux faux pas de Meursius. On distingue dans Calepin trois Mopsus; 1. le Devin qui fonda la ville de Phasele sur les confins de la Pamphilie, 2. le Lapithe fils d'Ampycus, 3. Celui qui disputa contre Calchas.

(a) *In Statium to. 2. p. 818.*

(b) *In Eclog. 6. v. 72.*

(c) *Lloyd, qui allegue contre ceux qui confondent les deux Mopsus,* quod Argonautica expeditio generatione integra bellum Trojanum antecesserit; *& Barthium* ubi supra, *qui tranche net que* ille Argonautarum vates attingere minime potuit tempora à reditu Trojæ. *Calvisius soutient le contraire* ad ann. mundi 2727.

(d) *In Tertull. de anima cap. 46.*

(D) *L'Epithete nationale d'Argien.*] Mr. de Valois pour distinguer nos deux Mopsus (e) nomme le premier (f) *Lapithum* ou *Thessalum*, & le dernier *Argivum*. Or quand on considere que Tirefias étoit Thebain, & qu'on songe à la terrible & cruelle guerre que ceux d'Argos firent deux fois aux Thebains, pendant la vie de Tirefias, on ne voit guerés qu'il ait eu un fils qui pour son titre de distinction ait porté le titre d'homme d'Argos. Si Manto a été Prêtresse de Delphes, & qu'Apollon l'ait rendue mere de Mopsus, pourquoi ce Mopsus s'appellera-t-il Argien? Ou pourquoi aura-t-il eu titre, s'il est né du mariage qu'elle contracta en Asie avec Rhacius? On trouveroit là dedans moins de tenebres s'il étoit le fils qu'elle eut (g) d'Alcmeon. Quoi qu'il en soit Ciceron (h) assûre qu'il étoit Roi d'Argos, *Amphilochus & Mopsus Argivorum Reges fuerunt, sed iidem Augures, itaque urbes in ora maritima Ciliciæ Græcas condiderê.* Si jamais le Commentateur de Meziriac sur Apollodore voit le jour, comme il semble depuis quelque tems qu'il y ait lieu de l'esperer, on y apprendra bien des choses sur les deux (i) Mopsus.

(e) *Voyez Apollodore Biblioth.*

(f) *C'est l'épithete que Strabon lui donne.*

(g) *Voyez Conon. Narrat. 40.*

(h) *De Divinat. l. 1.*

(i) *Voyez son Commentaire sur les Epit. d'Oxide pag. 911.*

(E) *En disputant avec lui à qui mieux devineroit.*] Les continuateurs de Moreri ont fait plusieurs fautes en raportant cette dispute. I. Ils ont representé Mopsus comme l'aggresseur, & ils ne devoient pas le faire, puis qu'il ne paroît comme tel dans aucune des differentes relations que Strabon a raportées. II. Ils ne devoient point citer Hesiode, sans ajoûter que c'est dans Strabon que l'on trouve ce qu'il a dit là-dessus. Cette addition est necessaire, toutes les fois qu'on cite un Auteur dont l'Ouvrage ne se trouve plus, & n'est connu que parce que d'autres le citent. III. Ils ne devoient citer Hesiode en aucune façon, puis qu'ils ne raportent pas comme lui la chose. Ils disent que Mopsus demanda à Calchas le nombre des figues; mais Hesiode dit que ce fut Calchas qui le demanda à Mopsus. Ils ont sans doute été trompez par Charles Etienne (k), après Mrs. Lloyd & Hofman. IV. Ils ne devoient point citer le premier livre de l'Iliade, car il ne contient rien de ce qu'ils disent. Je fuis moins surpris de tout cela, que de l'étrange meprise de Meursius. Ce savant homme (l) a pretendu que Mopsus eut du dessous dans cette dispute, si l'on s'en raporte à Seneque le Tragique. *Senecæ Mopsum infoelicem fatum vult in Medea:*

Omnibus verax sibi falsus uni
Concidit Mopsus, carutque Thebis
Ille qui verè cecinit futura.

Premierement il ne s'agit point ici du Mopsus qui disputa contre Calchas, mais de Mopsus l'Argonaute. En 2. lieu Seneque n'a voulu dire autrement que Mopsus avec toute son habileté prophetique, n'avoit pas laissé de mourir dans l'expedition. Je raporterai tout le passage, puis que d'ailleurs il n'est pas exempt de fausseté.

(k) Dolore contabuit quod propositi sibi a Mopso capriceo fatum (ut refert Hesiodus) aut (ut Pherecides mavult) fuo gravida, conjecere non potuisset, errore illa ficus essent, quotve hæc ucro ficulis gerantur? quos tamen Mopsus sine ullo errore divinavit. *Stephanus in voce* Calchas, *p. 1176.*

(l) *Comment. in Lycophron. p. 205.*

Ite nunc sortes, perarate Pontum
Sette timendo.

de Troye à Claros avec Amphilochus, & pour éprouver les forces de Mopſus, il lui avoit demandé en lui montrant une truye pleine, combien elle portoit de petits. On lui fit reponſe qu'elle en portoit trois, dont l'un étoit une femelle. La choſe ſe trouva veritable. Mopſus demanda à ſon tour à Calchas le nombre precis des figues qui étoient ſur un certain figuier. Calchas ne le put dire, & en mourut de regret β. Perſonne s'il eſt tant ſoit peu verſé dans les livres, ne s'étonnera que ce conte ſoit raporté diverſement; car à juger des choſes par l'experience, c'eſt une fatalité que nôtre nature humaine ne peut éviter. Il y en a donc qui diſent γ que ce fut Calchas qui demanda le nombre des figues δ, & que Mopſus lui repondit qu'il y en avoit dix mille, & qu'elles pourroient tenir toutes à une pres dans une certaine meſure qu'il lui nomma. Cette reponſe parfaitement verifiée par l'épreuve, fit mourir Calchas de chagrin. D'autres diſent que Calchas ne donna à deviner que le nombre des petits de la truye, & que la ſeule juſteſſe de la reponſe qu'on lui fit le tua, ſans qu'il fût beſoin qu'on lui propoſât à ſon tour une queſtion qu'il ne put ſoudre. Il y en a qui ζ ſoutiennent que ceci ſe paſſa non à Claros, mais dans la Cilicie. Une autre (F) eſpece de conteſtation fit perir Mopſus; car on conte θ que lui & Amphilochus partirent de Troye, & s'en allerent bâtir la ville de Mallus dans la Cilicie. Qu'Amphilochus en ſortit pour aller à Argos. Que n'y trouvant point ce qu'il avoit eſperé il fut rejoindre Mopſus, qui ne voulut plus de lui. Qu'ils ſe batirent en duel, & s'entretuerent, & que leurs tombeaux que l'on montroit à Margaſa, proche de la riviere de Pyrame, furent tellement ſituez, que de l'un on ne pouvoit pas avoir la vuë de l'autre. Il eſt certain que la Cilicie n'a pas été le moindre theatre de Mopſus: il y a bâti des villes *, celle qui s'apelloit Mopſueſte † avoit une relation particuliere à ſa perſonne; & c'étoit dans la Cilicie qu'il étoit reveré ‡ comme un Dieu, & qu'il rendoit des oracles. Plutarque ⸸ en conte une hiſtoire qui confondit l'incredulité des Epicuriens.

MORIN (JEAN BAPTISTE) Medecin, & Profeſſeur Royal en Mathematique à Paris, nâquit le 23. de Fevrier 1583. à Villefranche en Beaujolois. Il fit ſon cours de Philoſophie à Aix en Provence, & puis il étudia en Medecine à Avignon, & y fut reçu Docteur en cette Faculté l'an 1613. L'année ſuivante il s'en alla à Paris, & entra chez Meſſire Claude Dormi, Evêque de Boulogne, qui l'envoya faire des recherches ſur la nature des metaux dans les mines de Hongrie. Il deſcendit pluſieurs fois dans les plus profondes; & ayant cru reconoître que

Idomenem, quamvis bene fata noſſet,
Condidit ſerpens Libycis arenis.
Omnibus verax, ſibi falſus uni
Concidit Mopſus, earuitque Thebis
Ille qui verè cecinit futura.

‡ Tertull. *de anim. cap. 46. Origenes l. 3. contra Celſum. Euſeb. de laudibus Conſtant.*

⸸ *De Orgueil. defectu.*

Gruterus (c) qui raporte à Mopſus le carmit (c) *Apud Senecam Scriverii p. 237.* Thebis, ſongeoit-il bien que Mopſus étoit Lapithe? Il change je ne ſai combien de preterits en futurs: il veut bien que Seneque ait peché contre l'hiſtoire; mais non pas que la tentation d'entaſſer pluſieurs grands exemples de moralité dans un *chorus*, l'ait fait recourir à l'ſtyle de la *prolepſe*, ou ait confondu ſa chronologie. Je puis bien dire preſentement que les paroles de Seneque ne prouvent point ce à quoi Mr. de Valois les employe, je veux dire la mort de Mopſus en Afrique. Les paſſages qu'il raporte de Tertullien & d'Apulée, prouvent ſeulement que Mopſus étoit honoré comme un Dieu en ce païs-là; mais il faudroit trouver dans un Auteur quelque choſe de plus precis, pour pouvoir le prendre à temoin du decés d'un homme en tel ou tel lieu.

Il y a là trois exemples de la triſte deſtinée des plus grands Devins. Le dernier eſt celui de Tireſias, qui mourut fugitif de Thebes: le premier eſt celui d'Idmon, qui fut tué en Afrique par un ſerpent: l'autre eſt celui de Mopſus, dont Seneque ſe contente de dire d'une façon vague qu'il perit. En cela il prend l'un pour l'autre; il attribuë à Idmon ce qui ne lui convient pas; car c'eſt Mopſus qui fut tué en Afrique par un ſerpent. Outre Apollonius que j'ai cité, voici comme Hygin (a) en parle. *Mopſus Ampyci filius ab ſerpentis morſu in Africa obiit.* Je n'ignore pas les contorſions que l'on donne à ce paſſage, & les differentes manieres de le punctuer que les Critiques ont imaginées. Rhodiginus (b) ſe felicita ſans doute beaucoup d'avoir mis un point après *condidit*, & d'avoir pris *ſerpens* pour un participe. Mais je ne croi pas qu'aujourdhui aucun homme de bon goût trouve cela plus vraiſemblable, que de dire que le Poëte Latin s'eſt trompé. Ne voyons-nous pas les plus habiles Hiſtoriens confondre des faits peu éloignez de leur tems, & auſſi illuſtres que le pouvoit être dans l'imagination d'un Poëte tragique la mort d'un Devin d'armée?

(a) *Fabul. 14. pag. m. 46, 47.*

(b) *Antiq. lect. l. 29. c. 15.*

(F) *Une autre eſpece de conteſtation.*] Ceci ne regardant point Calchas, je puis dire que le Traducteur de Strabon n'a pas bien rendu ces paroles, τὸ μάντιν ἢ τὸν θεὸν ἢ μαντικὴν ἔχειν μαμβάνεσθαι, ἐπὶ καὶ περὶ τῶν ἀρχῶν, (d) *neque de divinatione dumtaxat eos contendiſſe fabulantur, ſed etiam de imperio.* Cet *eos* ſe raporte neceſſairement à Calchas & à Mopſus; il faut donc s'attendre à les voir diſputer du commandement: neanmoins on ne trouve point cela dans la ſuite; c'eſt Mopſus & Amphilochus qui ſe querellent. Strabon s'eſt exprimé d'une maniere à n'avoir aucune part à cette petite cenſure. (d) *Strab. lib. 14. pag. 464.*

que la terre eſt diviſée comme l'air en trois regions, il fit (*A*) un livre là-deſſus. Etant de retour chez ſon Prelat qui entretenoit un Aſtrologue (*B*) Ecoſſois, il commença de goûter l'Aſtrologie judiciaire, & il chercha par les regles de cette ſcience les évenemens de l'année 1617. Il trouva que l'Evêque de Boulogne étoit menacé ou de la mort, ou de la priſon, & il ne manqua pas de l'en avertir. Le Prelat ne fit qu'en rire *; mais s'étant mêlé d'intrigues d'Etat, & n'ayant pas pris le bon party, il fut traité de rebelle, & mis en priſon. Morin entra chez le Duc de Luxembourg, frere du Connetable de Luines, (*C*) l'an 1621. & y demeura huit ans. Dès qu'il eut ſu la mort de Sainclair † Profeſſeur Royal en Mathematique, il demanda de lui ſucceder, & cela lui fut accordé. Il prêta le ſerment de cette charge au mois de Fevrier 1630. On lui avoit perſuadé d'épouſer la veuve de ſon predeceſſeur, mais dès la premiere fois qu'il voulut lui rendre viſite, il trouva qu'on étoit (*D*) prêt de la porter au ſepulcre. Dès lors

* *Il étoit pourtant infirme de l'Aſtrologie.* Morin. Aſtron. Gall. lib. 23. p. 648.

† *Il mourut le 19. de Juin 1619.*

(*A*) *Il fit un livre là-deſſus.*] Ce fut le premier Ouvrage qu'il publia: il parut l'an 1619. ſous ce titre, *Mundi ſublunaris Anatomia.* Ceux qui ont compoſé ſa vie pretendent qu'il prouva par tant de bons argumens, que les entrailles (*a*) de la terre ſont diviſées en 3. regions, qu'il fit faire fortune à ce ſentiment, ſans l'appuyer de l'autorité d'aucun ancien Philoſophe. Un ſentiment fait fortune lors qu'il trouve des ſectateurs. Voilà ce que je veux dire. Au reſte cet Ouvrage fut dedié (*b*) à Mr. du Vair Garde des ſeaux, qui avoit été le patron de nôtre Morin à Aix en Provence, pendant qu'il y étoit premier Preſident, & qui fut même ſon diſciple dans l'étude des Mathematiques l'an 1608. Ayant connu combien Morin étoit propre aux ſciences, il l'encouragea à reprendre ſes études. C'eſt Morin qui le raconte. (*c*) *Anno quippe 1608. illuſtriſſimus D. Du Vair, Senatus Aquenſis Protopræſes, fuit mecum in Mathematicis diſcipulus; qui obſervata mei ingenii ad ſcientias aptitudine, tam validè mihi perſuaſit ſtudia mea per decennium intermiſſa repetere, ut anno 1609. Aquis Sextiis ingreſſus ſim Philoſophiæ curſum, ſub D. Marco Antonio, tunc temporis Philoſopho celeberrimo; & anno 1611. curſum Medicinæ ſub Profeſſoribus Regiis Fontano & Merindolo, viris etiam librorum editione famoſis.*

(*B*) *Un Aſtrologue Ecoſſois, il commença de goûter l'Aſtrologie.*] Cet Aſtrologue ſe nommoit Davidſon: il renonça à l'Aſtrologie, & s'attacha à la Medecine, & ſe rendit fort celebre par ſes Ouvrages, & par le cours de Chymie qu'il enſeigna publiquement dans le jardin royal à Paris. (*d*) Il fut apellé en Pologne, & il eut l'honneur d'y être premier Medecin de la Reine (*e*).

Je m'en vais dire une choſe remarquable. Il ſe degoûta de l'Aſtrologie, à cauſe de l'incertitude qu'il y trouvoit, & s'attacha à la Medecine. Morin au contraire par une ſemblable raiſon ſe degoûta de la Medecine, & s'apliqua à l'Aſtrologie. *Eſt vero quod in ipſo* (Davidſono) *ac Morino non leviter admirentur, artium nempe quas profiteabantur factam ab utroque veluti permutationem: Aſtrologiam Scotus, ſcientiam alterme-dicam ſectabatur; uterque proceſſu temporis, poſt experimenta complura in arte propria, nil ſubeſſe certi deprehendit, unde animus amborum fluctuans, in quo pedem figeret, non inveniebat. Tadet itaque hunc & illum aberrantis plerumque judicii, Medicus ergo in Aſtrologum vertitur, & in Medicum Aſtrologus, tam ſecundo exitu ut beati tranſfuga, inter hujus ætatis viros inſignes annumerari meruerunt* (*f*).

(*C*) Morin *entra chez le Duc de Luxembourg.... l'an 1621.*] Ceux qui ont donné ſa vie laiſſent ici un vuide avec peu de jugement. Ils diſent que par la priſon de l'Evêque de Boulogne, Morin ſe ſeroit trouvé ſans apui, s'il ne fût entré chez ce Duc l'an 1621. & ils venoient de dire que cet Evêque fut empriſonné l'an 1617. Que devint donc Morin dans cet intervalle de 4. années? C'eſt ce qu'il faloit du moins indiquer. Rempliſſons cette lacune par un paſſage de Morin même, qui nous aprendra que depuis la chute de ſon Prelat, il demeura chez l'Abbé de la Bretonniere en qualité de Medecin ordinaire, juſques à ce qu'il entrât chez le frere du Connétable, pendant le ſiege de Montauban. *Manſi*, dit-il (*g*), *apud Epiſcopum 4. annis, tum ſolicitatus à reverendiſſimo D. De la Bretonniere ſancti Ebrulphi in Normania Abbatis optimi, me cum ipſo durante gravi peſte Pariſienſi in Normaniam concuſi, ejus Medicus ordinarius. Anno autem 1621. dum Rex obſideret Montem Albanum, vocatus fui in Aulam ab illuſtriſſimo mihique valde amico Domino Ludovico Tronſono, Regi à ſanctioribus Conſiliis & ſecretis, ut eſſem Medicus ordinarius Ducis à Luxemburgo, quod egrè tulit optimus Abbas.* Il ſe plaint ſouvent de l'ingratitude de ce Duc, & il avouë qu'elle l'obligea à le quitter (*h*), & qu'en ſortant de chez lui, il le menaça d'une maladie qui l'emporta dans deux ans.

(*D*) *Qu'on étoit prêt de la porter au ſepulcre.*] Morin ſe reglоit ſur les aſtres dans ſa conduite; & comme il ne trouvoit pas qu'ils lui conſeillaſſent de ſe marier, il avoit envie de vivre dans le celibat. Neanmoins les exhortations de ſes amis l'ébranlerent de telle ſorte, qu'il ſongea tout de bon au mariage; quand il eut bien conſideré que la veuve de Sanclair paſſoit pour riche, & qu'il s'offroit une occaſion favorable, de ſucceder non ſeulement à la chaire de ce Profeſſeur, mais auſſi à ſon lit & à ſon argent. Il étoit en chemin pour aller rendre ſes devoirs à cette veuve, & pour lui faire la premiere ouverture de ſon deſſein. Mais voyant la porte du logis tenduë de noir, & aprenant des voiſins que cette femme ſeroit bien-tôt enterrée, il fut ſaiſi d'un étrange étonnement, & il forma ſur le champ un deſſein ferme de ne ſe point marier. Ne doutons point que cela ne fortifiât dans ſon ame la bonne opinion qu'il avoit conçuë de l'aſtrologie. *Hoc* (*i*) *benore magiſterioque pollentem familiares amici conjugio Morini, propoſito ſtabilire firmius voluerunt: vivebat anteceſſoris conjux memorati modo* Sanclari, *non abjicienda*

(*a*) *Ut enim tres in regiones aër diſtinctus eſt, ſic etiam triplex regio in terræ viſceribus animadverti poteſt ſumma, media infima, & id quidem validiſſimis rationum momentis adeo ſtabilivit, edito hujus argumenti ad annum 1619. libello, ut hæc ſententia etſi nulla Philoſophorum veterum authoritate fulciatur, ſuos tamen habeat ſectatores. Vita Jo. Bapt. Morini pag. 3. n. 16.*

(*b*) *Vincentius Fabricius in epiſtola dedicatoria impreſſoribus p. 14.*

(*c*) *Morinus, in defenſione ſua diſſertationis de atomis & vacuo p. 5.*

(*d*) *Vita Morini p. 4. n. 21.*

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Ibid.*

(*g*) *Morin. in defenſ. ſua diſſertationis de atomis, p. 106. 107.*

(*h*) Quem demum ſui coactus deſerere ob ſummam ejus ingratitudinem, prædicens illi ante diſceſſum morbum lethalem, intra bienium, ex quo etiam mortuus eſt. *Morin. Aſtrolog. Gallica. lib. 17. p. 398.*

(*i*) *Vita Morini, p. 6. n. 32.*

lors il prit une ferme résolution de ne se point marier, & il y persévera toute sa vie. Il se fit beaucoup d'amis. Il eut accès chez les Grans, & même chez le Cardinal (*E*) de Richelieu, & il obtint sous le Cardinal Mazarin une pension de deux mille livres, qui lui a été toûjours payée fort exactement. Il étoit consulté sur l'avenir par plusieurs personnes, & on prétend que ses horoscopes (*F*) ont souvent

(*e*) *Voyez la remarque H à la fin.*

(*f*) *Morin. Astrolog. Gallica, lib.* 23. *p.* 613.

cienda quidem illa plane, & quam opibus non contemnendis instructam popularis fama jactabat. Par est, inquiunt, ut quemadmodum Sanctari cathedræ, sic & ejusdem opibus ducta ipsius uxore succedas: consilio istiusmodi sapius repetito Morinus *tandem acquievit, Dominamque invisere ex mente constituit, & procum gerere prima vice: propior factus adibus nigræ vestæ videt limen obseptum, docemque vicini* Sanctari *conjugem esse mox ad tumultum efferendam. Id audiens quantum obstupuerit, cogitate: tum vero de calibatu perpetuo constitutum sibi quandam ducibus astris injectum, certissimum fore decrevit, omnibusque in posterum renuntiare nuptiis, & quicquid vitæ reliquum esset in doctrinis ac librorum seu lectione, seu scriptione placido tenore transigere, atque in amicorum convictu suavissime consenescere. Hoc fixum apud se votumque nunquam postea violavit. Quid enim libero lectulo jucundius? numquid uni conjugi molestiarum plerumque seminario tot amicos tamque illustres auteferret?* Tout cela est digne d'un Professeur en Mathematique. Il faut revenir souvent à la charge pour lui persuader de se marier; il faut joindre les motifs de l'utilité aux raisons de la justice; & lors qu'enfin on est obtenu son consentement, il se prepara à la premiere visite avec tant de quietude, que la Dame eut le loisir de mourir avant que de la cevoir. Il demandoit si peu des nouvelles de sa maîtresse, qu'avant que d'avoir oüi rien dire de sa maladie, il fut qu'elle alloit être enterrée, & il ne le fut qu'en se portant sur les lieux pour faire la premiere declaration d'amour. Cela est bien Philosophe.

(*a*) *Voyez la remarque O.*

Son thême natal (*a*) ne lui presageoit que des malheurs du côté du sexe: il avoüe qu'en l'année 1605. il reçut deux grandes blessures à cause d'une femme (*b*), & qu'après la grace de Dieu il doit à l'Astrologie le bonheur d'avoir arrêté les funestes suites de son étoile: car ayant connu ce que pouvoit un certain astre dans l'exaltation de Venus qui se rencontroit dans son horoscope, il prit garde de plus près à lui, & conut d'où étoient sorties les infortunes par où il avoit passé à cause des femmes. *Tot* (*c*) *mala, infortunia, magnaque vita pericula mihi propter mulieres accideruni in juventute, ut jam illa recogitando stupeam, multoque plura & forsan deteriora mihi accidissent, nisi Deus Opt. Max. mei misertus fuisset, ab eisque me liberasset, & Astrologia circa* 35. *mea nativitatis annum quo huic scientiæ studere capi, insanæ & mihi per experimentum periculosæ illius conflictationis monuisset.*

(*b*) *Dies nona Julii* 1605. *duo periculosissima vulnera propter famosam mulierem. Morin. Astrolog. Gall. p.* 23. *p.* 617. *Il y a quelque apparence qu'il prend ici famosus en mauvaise part.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Pag.* 6. *n.* 33.

(E) Et *même chez le Cardinal de Richelieu.*] L'Auteur de la vie de Morin parle de cela en ces termes (*d*) *Richelieus Cardinalis immensus ille genius, judicio nunquam, ubi quempiam pertemaſſet, errante, dignum ea existimatione* Morinum *duxit, ut ipsum ad secretius Museum admitteret, deque negotiis momenti gravissimi consuleret.* C'est un recit bien mutilé, & tel que le donnent les faiseurs d'éloge: on n'y trouve point le changement du Cardinal envers Morin, ni la colere furieuse de cet Astrologue contre le Cardinal. Supleons à cette omission. Morin faisoit imbu de la pensée qu'il avoit trouvé la vraye science des longitudes, & que le Cardinal lui faisoit une très-grande injustice, (*e*) en lui refusant la recompense qu'une telle decouverte meritoit, conçut un dépit extrême, & un vif ressentiment qui a duré autant que sa vie. Il n'alla plus voir cette Eminence, & ce ne fut que pour l'amour de Mr. de Chavigny son patron, & pour la gloire de l'Astrologie, qu'il travailla à un pronostic que ce Cardinal lui fit demander. *Principem* (*f*) *Parisii discederet* (*g*) *optavit scire quid de sua peletudine atque vita sentirem eo in itinere, non quidem per se (quem ab annis 4. non videram ob denegatam* (*h*) *mihi remunerationem scientia longitudinum à me inventa, utcunque sua scripto eam mihi pollicitus fuisset) sed interpolite Magnate sibi fidissimo, & mihi amico felices illustrissimo D. Comite de Chavigny, qui ad tertium usque vicem meum ea de re judicium petiit, quod libenter recusassem si potuissem: at ipsius Magnatis obstrictus beneficiis, & pro honore Astrologiæ tandem respondi Cardinalem eo in itinere cum vita periculo agrotaturum.* Il a parlé de son avantagneusement de cette Eminence dans ses livres, & lui a imputé tous les malheurs de l'Europe (*i*), & sur tout la guerre que la France declara à l'Espagne l'an 1635. Il remarque que le Cardinal la declara sans consulter ni les Etats du Royaume, ni les Parlemens. *Gallia* (*k*) *bellis civilibus, & externis adhuc vigentibus, admodum attenuata, Cardinalis Richelius, inconsulsis Regni comitiis, aut Senatibus, sed sponte propria, horrendum bellum inter Reges Gallia & Hispaniæ declaravit, quod adhuc perdurat, quamvis omnia passim ad extremum defolationem redacta conspiciantur.* Voyez ce qui lui fut repondu par Mr. Bernier, qui l'accusa d'ingratitude, & de mal parler de la personne de Louis XIII. & de donner même une atteinte à l'autorité royale. *Annue, quæsumus ut errorem publicè effertæ, non posse Christianissimum Regem indicere bellum, inconsultis Comitiis, aut Senatibus, disceptare mecum non est. . . . verum jus belli indicendi abstulisse Regi, ut illud transferres in Cardinalem Richelium, non video qui possit id crimen à publicis ac Regiis animadversoribus tolerari. Præterea quam injurius, & ingratus sis adversus tantum Cardinalem, à quo tot bona accepisti, & cui maledicere tamen tam privatim quam publicè non desinis, eo dumtaxat nomine, quod exsuscitare immensam suam avidissimam mineriæ dum, ab tuam illam chimæram longissimarum inventarum, contendisti tibi ab illo deberi menses aureos. Nempe hoc loco illi attribuis non modo usurpatam tyrannicè authoritatem* (*l*) &c.

(*f*) *Morin. Astrolog. Gallica, lib.* 23. *p.* 613.

(*g*) *C'étoit pour le voyage de Roussillon l'an* 1642.

(*h*) Tedantur quidem omnes Astronomi me scientiam illam perfectæ demonstrasse, sed Cardinalis Richelius perfidia & proditione Commissariorum me promissi premio iniquè fraudavit. *Morin. ib. lib.* 24. *p.* 687.

(*i*) Qui bellis per totam Europam excitatis plurimus millionibus ferro, flamma, peste, fame, sitique modis causa mortis extitit. *Ibid. l.* 23. *p.* 613.

Attritionis per totam Europam ferro, flammis, sanguine, fame, peste, & cadaveribus horridam, idem contra Cardinalem Philippicam nocte astra iocuena contra Antoninum, ex platano. *Jupiter ut ferias qui causa melorum. Ib. p.* 647.

(*k*) *Idem in Dissert. de anomia & vacuo p.* 31.

(*l*) *Bernier. Anatom. viduuli muris p.* 192. 193.

(*F*) *Que ses horoscopes ont souvent predit la verité.*] (*m*) Son coup d'essai fut de predire l'em-

(*m*) Prænginificatus Bonaccioni Præfuli carcer . . . quasi primum hac in facultate specimen Morino fuisse diei potest. Ab hoc tyrocinio magisterium assecutus est Ludovico XIII. Lugduni agrotante. *Vita Morini p.* 13. *n.* 61.

souvent predit la verité. Il ne fut pas heureux dans ses predictions concernant un (G) Secretaire d'Etat, fort dependant de ses oracles astrologiques. Il publia

(a) *Vita Morini p. 13. n. 61.*

(b) *Conferez ce qui est dit dans l'article* Lutorius, *p. 447. lettre a.*

(c) Morino fuit regalem horoscopum intueri ac examinare licuit, ut olim uni Apelli concessum est Alexandrum in tabula pingere. *Vita Morini ibid.*

(d) *Vantez, qui avoit été premier Medecin de Marie de Medicis.*

(1) *Lib. 3. de diebus decretoriis.*

(e) Pomeridiano tempore continueri pertæsus aviculis poni retia jubet, dumque ipse attentius ea tenderet non adverteus concidit, fune arctius tibiis alligato, qui scindi nec mora debuit. Rex affirgens, caveto, inquit, Morinus ne sciat, ultimum ex casu meo tumoris admittet. *Vita Morini pag. 13. n. 62.*

(f) *Ibid. p. 14. n. 67. Voyez aussi Morin*, Astrolog. Gall. l. 17. p. 399.

(g) *Vita Morini p. 15. n. 74.*

(h) *Ibid. n. 73.*

l'empriſonnement de l'Evêque de Boulogne; mais il fit chef-d'œuvre, & il paſſa maître en predisant que Louis XIII. atteint d'une dangereuſe maladie à Lion, n'en mourroit pas. La Reine mere étonnée des funeſtes predictions de quelques autres Aſtrologues, écrivit au Cardinal de Berulle de faire travailler à l'horoſcope du Roi par Jean Baptiſte Morin. Celui-ci executa volontiers cet ordre, & trouva dans les étoiles que la maladie du Roi ſeroit grande, mais non pas mortelle. Sa prediction fut juſte, & il en fut recompenſé royalement; les autres Devins furent envoyez aux galeres. *Quod (a) cum ex præclaro contigisset splendidam vati ejus mercedem ac Rege dignam contulit, cæteris qui male monuerant, ad remunerandum (b) amandatis, forsitan quod minime juſſi in annos Principis inquisissent.* Là-deſſus on nous aſſure qu'il (c) auroit dû être le ſeul qui eût permiſſion de contempler l'étoile du Roi; comme autrefois il n'y avoit qu'un ſeul homme qui pût peindre le grand Alexandre. L'un des (d) Medecins de Louis XIV. eut envie de faire créer une charge d'Aſtrologue de Cour en faveur de nôtre Morin, & ſur ce pied-là de le donner pour adjoint aux Medecins de ſa Majeſté. Il forma cette entrepriſe, parce qu'il s'étoit ſervi heureuſement des predictions de cet homme en pluſieurs rencontres. Ce deſſein ne fut pas executé. Is Morinum *vere ex fideibus vaticinantem cum sapius comperisset, ac crebro ejus operam feliciter atque utiliter expertus esset, multis eum meritis sibi plane addixit, hocque agitaverat animo, & ipsa re jam satagebat eum Astrologum inter aulica ministeria constituendum: ipse quippe primario medicorum Regis comes esset adjumento futurus, & quidem ex (1) Galeni placito.* Morin ayant fait ſavoir que Louis XIII. étoit menacé de quelque malheur, on repreſenta à ce Prince de ne ſortir pas ce jour-là. Il ne ſortit point pendant toute la matinée, mais (e) s'ennuyant après-diné, il voulut ſortir pour prendre quelques oiſeaux, & il tomba. *Que Morin ne le ſache pas*, dit-il, *car il en ſeroit trop glorieux.* Le Cardinal de Richelieu (f) voulant ſavoir ſi Guſtave Adolphe vivroit long tems, envoya l'heure de la naiſſance de ce Prince à Morin, qui ne ſe trompa que de peu de jours à marquer la mort de ce grand guerrier; & cette mépriſe vint de ce que l'heure n'avoit pas été marquée dans toute la preciſion; il y manquoit quelques minutes. A propos de quoi l'on nous parle de l'épée de Guſtave qui tomba entre les mains de Morin; on nous decrit les figures que cet Aſtrologue y obſerva, car il ſe connoiſſoit en Talismans. On ajoûte (g) que le Cardinal de Richelieu ſe trouva très-bien des avis de nôtre Morin, par qui il avoit fait faire ſon horoſcope, & qu'il ne partit pas pour le voyage de Perpignan ſans conſulter cet oracle aſtrologique, qui ne ſe trompa que de 10. heures ſur la mort de ſon Eminence. (h) Ayant vu la figure de nativité de Cinqmars, ſans ſavoir de qui elle étoit, il repondit que cet homme-là auroit la tête tranchée. Le laiſſe quantité d'autres exemples dont on donne là le catalogue,

& je me contente de dire que l'on inſinuë que les plus grandes objections qui lui étoient faites, conſiſtoient à dire qu'il s'étoit trompé (i) de 6. jours ſur la mort de Louis le Juſte, & (k) de 16. ſur la mort du Connetable de Lesdiguieres; & qu'il n'avoit point donné ſa bienfaitrice Marie de Medicis les ſecours qui lui étoient neceſſaires, car au contraire cette bonne Reine ſe plaignoit que les Aſtrologues étoient la cauſe de ſes malheurs. On repond ſur ce dernier chef que jamais Morin n'avoit conſulté les aſtres ſur le deſtin de cette Reine; & qu'ayant eu ordre de le faire peu de jours avant qu'elle ſortit du Royaume, il n'eut pas le tems d'achever ſa compoſition: la Reine partit ſans en avertir Morin, & ſans attendre que ſon horoſcope fût fait. *Cur (l) amabo fiderum ille adeo perium, & per ea rerum futurarum acerrimus indagator, Dominam ſuam* Mariam Mediceam *meritam de ipſo quam optime nulla opitulatione ab ſtellis obtenta juvit? Sic ajunt omnia nonnihil ſapius exaggerant iidem de ſuis faticanis aſtrologis conqueſta eſt, ſe tanquam à præſtigiatoribus deceptam in tot calamitatum inciditſe voragines, unde emergere nequiverit? Enimvero quidnam ipſi cæcutienti fronte Cenſores dictari ſunt, ubi audierint Regina hujus nativitatem nunquam à Morino explorata fuiſſe? cum tamen paucis ante diebus quam ad exteros ſe fuga reciperet, id ipſum fieri inſſerit, aſtrologo autem Morino non admonito re infecta diſceſſiſſe.* Nous parlerons ci-deſſous de ſes predictions contre Gaſſendi. Je ſuis ſûr que les perſonnes les plus incredules ſeront bien aiſes de trouver ici les faits que je viens de raporter; car ils prouvent que les plus grans hommes (m) d'Etat ſe laiſſent infatuër de l'Aſtrologie judiciaire, & que même dans le XVII. ſiecle on n'a pas été exemt de cette folie à la Cour des plus grans Princes de l'Europe. La Reine Chriſtine (n) voulut voir Morin quand elle fut à Paris la premiere fois, & temoigna qu'elle le prenoit pour l'Aſtrologue le plus éclairé qui fût au monde. C'eſt une marque qu'elle lui avoit donné à faire des horoſcopes, ou qu'elle avoit pris la peine d'étudier ceux qu'il avoit compoſez. J'obſerve que la mepriſe de 6. jours touchant la mort de Louis le Juſte ne ſemble rien, quand on ne la conſidere que d'une vuë generale; mais quand on en fait les circonſtances que Gaſſendi (o) en a racontées, on ne peut s'empêcher de dire, que c'eſt l'une des plus grandes mortifications qu'un Aſtrologue puiſſe recevoir.

(i) *Ibid. pag. 13. n. 63.*

(k) *Ibid. n. 64.*

(l) *Ibid. pag. 15. n. 76.*

(m) *Voyez la remarque ſuivante.*

(n) Quæ primum vice Lutetiam rebit Morinum ad videndum accerſiri juſſit, tantum in Aſtrologicis omnium perſpicaciſſimum paſſam & clare teſtata eſt. *Vita Morini pag. 16. n. 80.*

(o) *Voyez l'Anatomia ridiculi muris de Bornier p. 128. 129.*

(G) *Concernant un Secretaire d'Etat fort dependant de ſes oracles.*] Je parle du Comte de Chavigny: on va voir ſa credulité pour l'Aſtrologie. Ayant (p) reſolu d'aller en Provence l'an 1646. il voulut avoir avec lui nôtre Morin; mais comme cet Aſtrologue ne faiſoit rien ſans l'avis des aſtres, il ne voulut point s'engager à un voyage, qu'en cas qu'ils lui promiſſent un bon ſuccés. Il demanda donc du tems pour les conſulter, & après cela il promit d'accompagner ſon Mecene. Il le (q) pria de lui permettre de choiſir l'heure propice pour le départ, & il l'aſſûra que l'experience lui aprendroit, combien

(p) *Morin. Aſtrolog. Gallica, l. 26. c. 7.*

(q) Illuſtriſſimum Dominum . . . ab Aſtrologia non alienum roganti, ut ipſi placeret me diem & horam ad profectiſcendum fortunatam eligere, ſæpe experturum quanti effet momenti ſubſecuta ſub congruo cœli ſitu inchoatæ. *Ibid. pag. 778.*

blia (*H*) quantité de livres, mais il n'eut pas la satisfaction de voir imprimé ſon Ouvrage favori, qui lui avoit coûté trente ans de travail, & qui n'a paru qu'après

bien il importe de commencer ſes entrepriſes ſous un aſpect favorable des étoiles. Mr. de Chavigny ne conteſta rien, & l'aſſûra de ſa ſoumiſſion. Morin trouva qu'il faloit partir le 9. du mois de Mai à 4. heures 9. minutes du matin, & pria que tout fut prêt pour ce moment. Les ordres du maître furent ſi precis & ſi bien executez, qu'à ce moment-là il ne manquoit rien aux preparatifs du voyage. Il y avoit dans ſon jardin quatre bons quadrans, où l'on obſerva pendant demi heure les aproches de la minute choiſie; & l'on monta en caroſſe juſtement lors que l'ombre des quadrans étoit ſur le point de toucher à cette minute. Ils arriverent heureuſement à Antibes, & lors que Mr. de Chavigny qui en étoit Comte voulut retourner à Paris, il fut averti par ſon Aſtrologue qu'il faloit choiſir au ciel l'heure du départ. Il ne fut pas moins docile que la premiere fois. Il fit preparer toutes choſes avec tant d'exactitude, que lui & ſa ſuite monterent à cheval, preciſément (*a*) à 4. heures 27. minutes du matin le 2. de Juillet. Le retour fut fort heureux, le maître, & ſes domeſtiques, & ſes chevaux ſe porterent bien malgré la chaleur de la ſaiſon. Mais quand il fut à Paris, il découvrit quelques trames de cabinet contre ſa fortune. On (*b*) l'accuſoit entre autres choſes d'avoir amené avec lui un Aſtrologue, afin de conſulter l'avenir ſur la deſtinée du Roi, & ſur celle de la Reine, & ſur celle du Cardinal Mazarin &c. Comme il vit que ſes adverſaires l'avoient rendu fort ſuſpect, il demanda deux fois à Morin ſi les aſtres le menaçoient de quelque infortune. Morin l'aſſura que non, & lui conſeilla d'aller voir le Cardinal; mais il l'avertit que toutes les heures n'étoient pas bonnes, & qu'il lui en choiſiroit une par les regles de l'Aſtrologie. Il lui marqua l'heure où la dixiéme Maiſon, qui eſt celle des dignitez, alloit (*c*) très-bien. Chavigny prit ſes meſures là-deſſus, & fut bien reçu du Cardinal (*d*). Je ne raporte toutes ces choſes, qu'afin qu'on voye les foibleſſes de ceux qui ſont au timon. La deſtinée des peuples & des Royaumes eſt entre leurs mains, pendant que la leur depend des caprices & des viſions d'un Aſtrologue. Leurs paſſions & leurs idées ont ordinairement plus de part au gouvernement que les volontez du Monarque, parce qu'ils lui inſpirent adroitement de vouloir ce qu'il leur plait. Ainſi lors qu'ils ſe conduiſent par les conſeils d'un Aſtrologue, ne peut-on pas dire que le bonheur, & que le malheur des peuples depend de cet Aſtrologue? Ce Secretaire d'Etat fut (*e*) nommé l'an 1645. à l'Ambaſſade de Munſter. Peut-être y auroit-il amené Morin, pour ſavoir de lui quand il faudroit preſenter tel ou tel memoire, telle ou telle reponſe. N'eût-ce pas été s'expoſer à perdre mille bonnes occaſions d'avancer la paix generale, ſi neceſſaire à toute l'Europe? Morin faiſoit tant de cas du dogme des (*f*) élections, qu'il ne (*g*) croyoit pas qu'il y eût rien de plus utile aux Monarques, ou à leurs premiers Miniſtres, qu'un conſeil de 3. Aſtrologues qui euſſent les figures de nativité non ſeulement de tous les Princes voiſins, mais auſſi de tous les Grans de la Cour. Par ce moyen, diſoit-il, on ſauroit le tems favorable à commencer une guerre, & quel ſeroit le Prince Allié qui agiroit le premier, & quels Generaux il faudroit choiſir. On n'en donneroit pas la premiere pointe, comme l'on fait ordinairement, à un Prince malheureux, on ne prendroit pas l'année qui lui eſt la plus contraire, & qui eſt la plus propice au Prince ennemi, on ne donneroit pas le commandement des armées à des Generaux infortunez: & ce que je dis, ajoûte-t-il, de la guerre, ſe doit appliquer au mariage des Rois, aux Ambaſſades &c. Venons à la fauſſeté de ſes predictions touchant le Comte de Chavigni.

Il lui avoit predit une maladie, & non pas l'empriſonnement: neanmoins Mr. de Chavigni ne fut point malade, & fut arrêté priſonnier. Voici comment on excuſe cet Aſtrologue. On pretend qu'il avoit prevu & la priſon, & la maladie, & qu'il panchoit plus à decider pour la priſon; mais qu'il eſt neanmoins tout le contraire, parce que Mr. de Chavigny avoit declaré qu'il ſe moqueroit d'une prediction d'empriſonnement. *Ultimum* (*b*) *quod inſimulant* Chavignii *carcer eſt, quæ ſolum fuit Morini erroris interceptio: cum enim in annos ipſius revolutione ex aſtris & morbum & carcerem colligeret, & ad carcerem præcendum præliver fuiſſet aſtrologus, egritudinem tamen rem decidit. Namque & ipſe* Chavignius *hujus ſorte qui carceris oſſet, metus diſſimulator, aut tale nihil ſibi metuens (ſe quippe apud aulam gratioſiſſimum eſſe confidebat) carcerem ſibi fruſtra intentari diceret, vates itaque noſter arti ſuæ non ſatis credulus hac vice hallucinatus eſt.* Que voilà une mauvaiſe excuſe! On lui reproche auſſi de s'être trompé ſur le mariage de la fille de ce Seigneur. Je raporte un peu au long les paroles de Mr. Bernier, parce qu'elles nous aprenent les fourberies de ces gens-là. (*i*) *Illis* (quos habere amicos vultis & à quibus magnam mercedem ſperatis) *ſcilicet omnia fauſta, ac vitam præcipuè longævam pollicemini; nam aliqua quidem iſtiuſmodi temporibus occurſura pericula; ſed benignos eſſe ſiderum aſpectus, qui malignis potentiores, ut ſuperandi præmoniſtrent. Quanquam nè ſic quidem defugere odium, ac inſamiam poteſtis; cum la loquuti ad gratiam, & juxta inania veſtra placita, ſpe inani illos lactatis, quâ ſe delituſſe dum ſentiunt, mirum quibus vos, artemque veſtram diris devoveant. Id verò, ut tibi intimis comitibus gat, familiare eſt, cui publicitus exprobrata ſunt innumera propè, & nota publicè exempla, ut tiro ea filiam illuſtris Comitis Chavinii; ut circa filium illuſtris Præſidis Gobelini; ut circa Præfectum ærarii Bullenium; ut circa illum, cujus causâ ſuſus fuſtibus, litem intentaſti coram Judice ſancta Geneveſa.*

(*H*) *Il publia quantité de livres.*] Puis que j'ai parlé (*k*) du premier, il faut commencer ici par le ſecond. Il fut imprimé l'an 1623. ſous le titre de *Aſtronomicarum domorum cabala detecta*. En 1624. (*l*) il ayant pu refuter de vive voix, comme il s'y étoit preparé, les theſes qu'Antoine Villon (*m*) vouloit faire ſoutenir il

les

(*a*) Fuerant rurſus omnia prodiſcedi ſu parata ad ipſum momentum, exſpectavitque me illuſtriſſimus Dominus in ſuo cubiculo, ſeneſtris ad Orientem aperti donec ſolem ortum conſpexit, tunc que ſine mora conſcendit equum cum toto comitatu. *Morin. ubi ſupra pag.* 782.

(*b*) *Ibid.* P. 783.

(*c*) *Ibid.* P. 784.

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Ibid.* P. 779. *Cette nomination fut revoquée.*

(*f*) *C'eſt ainſi que les Aſtrologues appellent le choix des tems ſelon les aſpects des Planetes, & ſelon le cheme du ciel.*

(*g*) *Morin. ibid. c.* 3. P. 773.

(*i*) *Berner. Anatomia vidio. mauris* P. 138. *Morin vehementer pendant à Bernier, nie ce qui concerne la fille de Mr. de Chavigni.* Defenſ. Differt. P. 121.

(*k*) *Dans la remarque A. vii.*

(*l*) *Voyez la Vie* n. 9. n. 38.

(*m*) *Il étoit Provincial de tribus ſemipoſtoribus.* pag. 57.

près sa mort. Je parle de son * *Astrologia Gallica.* Il eut entre autres adversaires

* Voyez la remarque X.

les refuta par écrit. Ce Villon que l'on apelloit ordinairement le soldat Philosophe, avoit affiché des theses contre la doctrine d'Aristote, qui devoient être soutenuës dans l'hôtel de la feuë Reine Marguerite. L'assemblée étoit déjà fort nombreuse, lors que le premier Président envoya faire defense à Villon, & à ses deux camarades de soutenir leurs propositions. Il y eut en suite un Arrêt du Parlement contre eux, & contre leurs theses. Voyez le (a) Mercure François, vous y trouverez un abregé de l'écrit de nôtre Morin contre la doctrine de ces Novateurs. On assûre dans sa (b) vie que cet Ouvrage le fit passer pour un habile Chymiste & pour un subtil Philosophe, & à propos de cela on nous raconte une chose qui est digne d'être raportée. Morin s'étoit apliqué aux travaux chymiques chez l'Eyéque de Boulogne, & puis il avoit conferé de cette science avec de grans maîtres; il s'étoit même entretenu touchant le grand œuvre avec deux celebres personnages, dont l'un avoit vu la pierre philosophale, & l'autre avoit assisté aux experiences qu'un certain Sylvius avoit faites de sa poudre de projection devant le Roi. Ce Sylvius fut condamné pour ses crimes, mais son art ne fut nullement reprouvé: ses écrits furent gardez par le Cardinal de Richelieu, qui s'en servit pour faire chercher la pierre philosophale dans sa maison de Ruel. (c) *Alter* Sylvio *quodam ipsimet regi sui pulveris experimentum prabente interfuerat, quod quidem enarrare prolixius non est hujus loci; nosse sufficerit ob scelera damnato* Sylvio, *artis tamen ejus mysterium minime damnatum esse, cum postea* Richelieus *Cardinalis ex hujus disciplina dammati, scripsis ab eodem tradita, in fornaculis Ruellianis jusserit anxia tentari.* L'an 1633. Morin publia *trigonometria canonica libres tres*, & l'an 1635. un livre intitulé *quod Deus sit* (d). Il le composa selon la methode geometrique, pour guerir l'un de ses amis qui étoit tombé dans l'Athéisme. Il le dedia au Clergé de France, & il crut (e) meriter par cet Ouvrage *une pensionem congruë* pour toute sa vie. Il l'augmenta l'an 1655. (f) & le fit reimprimer sous ce titre, *de vera cognitione Dei ex solo naturæ lumine*; c'est le 1. livre de son *Astrologia Gallica.* Il y eut un Pierre Baudoin Sieur de Montarcis son ancien disciple, qui s'éleva contre lui à l'occasion de ce Traité, qu'il pretendit être une copie d'un discours de Richard de Saint Victor. Il lui tenta le même crime de plagiaire à l'égard de plusieurs autres écrits. Voilà ce que nous aprend l'Auteur (g) de la vie de Morin, mais Morin lui-même qui ne dit rien de cela, assûre (h) au contraire que ce Monsieur de Montarcis étoit son voleur. Cette accusation fut cause sans doute qu'en recriminant, on soutint que Jean Baptiste Morin étoit plagiaire. Il seroit à souhaiter qu'il y eût moins de confusion, & plus d'ordre chronologique dans la liste qu'on nous a donnée de ses Ouvrages. Cette confusion m'empêche de faire ici ce que je voudrois, car pour la rectifier il faudroit que j'eusse plus de rems & plus de livres que je n'en ai. Continuons neanmoins. Morin publia un livre l'an 1631. qui l'engagea à des repliques: il l'intitula, *Famosi problematis de telluris motu vel quiete hactenus optata solutio.* Il se declara contre Copernic, & il soutint ce premier Ouvrage contre un Medecin nommé Lansberge, & contre Mr. Bouillaud, car il publia l'an 1634. *responsio pro telluris motu*, & l'an 1642. *Tycho Brahenti in Philolaum pro telluris quiete.* L'année suivante il écrivit contre Gassendi sur le même matiere, comme on le verra ci-dessous. Sa dispute sur les longitudes ne fut pas moins opiniâtre: il pretendit les avoir trouvées; cela paroît par son livre *longitudinum terrestrium & cœlestium nova & hactenus optata scientia*, publié l'an 1634. Les (i) Hollandois avoient promis cent mille francs à celui qui pourroit faire cette découverte: le Roi d'Espagne en avoit promis trois cent mille. Morin pretendit avoir merité cette recompense, car il crut avoir decouvert les longitudes, & en avoir donné la demonstration (k) dans une assemblée qui se tint à l'Arcenac de Paris le 30. de Mars 1634. mais on lui contesta cette gloire: les experts nommez par le Cardinal de Richelieu furent contre lui. George Frommius (l) soutint que c'étoit à Longomontanus que cette invention étoit due: le Pere du Liris Recollect se vanta d'avoir mieux trouvé ce mystere. Vallangrenus Cosmographe de Sa Majesté Catholique à (m) Bruxelles s'en vanta aussi. Morin eût tous ces gens-là sur les bras, & (n) fut obligé de se munir d'attestations contre le raport des Commissaires du Cardinal de Richelieu. Il ne se decontenança point, il prit toûjours l'affirmative sans mollir: voyez le livre qu'il publia l'an 1640. *Astronomia jam à funda mentis integrè & exactè restituta.* Sa grande consolation fut qu'il obtint une pension de deux mille livres l'an 1645. (o) *Hunc denique laborem pelut in agro sterili non perisse commonstrat præmium ab ipso rege, consiliaque ipsius secretiore tandem obtentum; cum enim ipsis anno 1645. libellum supplicem obtulisset, bina librarum millia in pensionem annuam ex Regis mentis abbatia consecutus est.* N'oublions pas ses notes Astrologiques contre le Marquis de Villennes, ni sa (p) refutation des Preadamites. Ce Marquis se mêloit d'Astrologie, & voulut bien que le public en fût informé; car il fit imprimer un livre (q) qu'on attribuë à Ptolomée. Au bout de 4. ans Morin l'attaqua avec un peu trop de colere, comme on (r) l'avoüe dans sa vie, en l'excusant neanmoins sur son grand zele (s) pour la verité. Je fuis redevable à Mr. Clement qui est fi digne par son savoir, & par son inclination obligeante de l'emploi qu'il (t) a, je lui suis, dis-je, redevable d'un catalogue des Ouvrages de Jean Baptiste Morin, où j'ai trouvé des Traitez dont l'Ecrivain de sa vie ne parle pas. On voici deux de cette nature; *Ad asstrales & boreales astrologos pro astrologia restituenda epistola* (v). Lettres ecrites au Sr. Morin aprouvant son invention des longitudes: & sa reponse à Herigone (x).

Allongeons cette remarque, pour donner un plus grand éclaircissement sur les pretensions de Morin par raport aux longitudes. Il soutient (y) avec la derniere hardiesse que les Commissaires nommez par le Cardinal lui firent mille chicanes le jour de l'experience, mais qu'il s'en tira si heureusement, qu'il les contraignit de temoigner

(a) *Tome 10. p. 504. & suiv. ad ann. 1624.*

(b) *Pag. 9. n. 38.*

(c) *Vita Morini ib. n. 39.*

(d) *Ibid. n. 40. Le jugement que Mr. Descartes fit de ce livre se lit dans sa Vie composée par Mr. Baillet, tome 2. p. 118.*

(e) Propter quod pensionem congruam in reliquum vitæ tempus meruisse à Comitiis Galliarum Cleri convocatis anno 1635. *Morinus, defens. sua dissert. de astrosis & vanno. p. 90.*

(f) *Vita Morini ibid.*

(g) *Ibid.*

(h) *Morin. ubi supra p. 90. 91. Il dit que ce plagiaire avoit publié l'an 1651.*

Tractatus de fundamentis scientiæ generalis & universalis.

(i) *Vita Morini pag. 11. n. 50.*

(k) *Ibid. n. 51.*

(l) Professeur à Copenhagen.

(m) *Ibid. p. 8. n. 34.*

(n) *Ibid. pag. 12. n. 52.*

(o) *Ibid. n. 54.*

(p) Refutatio compendiosa erroneï ac detestandi libri de Præadamitis. *Ibid. p. 10. n. 45.*

(q) Centiloquium Ptolemæo vulgo adscriptum. *Ibid. n. 43.*

(r) Si quid in eis est quod quisquam jure possit carpere, non differebor contra Authorem hunc nobilem cadentis ingenii leves quosdam insultus habere. *Ibid.*

(s) Præfervidi erat, neque sat tolerantis animi, sed qui amore veritatis calcret arvogantiæ. *Ibid.*

(t) *A Paris dans la Bibliotheque du Roi.*

(v) *Imprimé l'an 1628. in 8.*

(x) *Imprimé l'an 1635. in 4.*

(y) *Morin. Astrologia Gall. lib. 23. p. 623.*

res (*I*) l'illustre Gassendi. Il mourut à Paris le 6. de Novembre 1656, & fut enterré

gner à l'assemblée que ses demonstrations étoient bonnes. Dix jours après, continuë-t-il, les Sieurs Paschal, Mydorge, Beaugrand, Boulenger & Herigone (*a*) se rassemblerent par ordre du Cardinal, afin d'examiner de nouveau cette doctrine, sur les 4. chefs que son Eminence leur presenta. Ils rendirent un jugement tout contraire à leur premiere declaration, & le montrerent au Cardinal qui leur commanda de le publier. Morin en apella aux plus fameux Astronomes de l'Europe, & en obtint des reponses condamnatoires de la seconde sentence des Commissaires. (*b*) *Ab illis Commissariis proditus, & à Cardinali Richelio fraudatus promisso præmio, de illa secunda sententia provocavi ad celebriores Europæ Astronomos quibus scripsi librumque meum transmisi, qui omnes fuis ad me responsis primam sententiam approbarunt, secundam vero falsitatis & iniquitatis unanimiter condemnarunt.* Cela ne lui servit de rien pendant la vie du Cardinal, & ne fut pas inutile après la mort; car Morin s'étant adressé au Conseil du Roi, & ayant mis en lumiere une longue relation, obtint justice par une pension de deux mille livres. Il fit voir que les Commissaires avoient trahi leur conscience pour complaire au Cardinal. Je le raporte comme je le trouve dans son livre, mais j'y ajoûte bien peu de foi. (*c*) *Postulationem meam narratoriam quanta potui arte compositi, ut evidentissime pateret injustitia in me perpetrata à Cardinali Richelio, quem confestim excitasse Commissarios meos ut suam in me secundam ferrent sententiam prima ac vera prorsus contrariam.* Il en vouloit sur tout au Sieur Herigone, & il écrivit contre lui violemment. Il nie qu'il eût été fon disciple: voyez la marge (*d*).

(*I*) *Entre autres adversaires l'illustre Gassendi.*] Voici l'origine de cette dispute. L'an 1642. Gassendi fit imprimer deux lettres qu'il avoit écrites à Pierre du Puy, *de motu impresso à motore translato.* Il y combatoit fortement les objections de ceux qui disent que la terre ne se meut pas: Morin étoit de ceux-là, & l'un des tenans contre Copernic. Il crut donc que c'étoit à lui que l'on en vouloit; il se plaignit que Gassendi violant les loix de leur ancienne amitié, se portoit pour aggresseur: en un mot il prit la plume, & publia un livre (*e*) contre Gassendi l'an 1643. Gassendi le refuta (*f*) la même année sans s'emporter, mais en raisonnant fortement. Il ne publia point cet Ouvrage, & il s'engagea même à le supprimer lors qu'il se reconcilia avec Morin (*g*), par l'entremise du Baron de Tourves: neanmoins il fut imprimé l'an 1649. avec une violente preface composée par Neuré ami de l'Auteur. Gassendi en fit ses excuses à Morin, & lui protesta qu'il n'avoit rien fu de l'impression de son Ouvrage (*h*). Sa lettre fut rendue publique par Morin, qui la joignit avec un livre qu'il fit imprimer. Gassendi lui écrivit une autre lettre, pour se plaindre qu'on eût publié la precedente. Morin publia encore un fragment de celle-ci avec un nouveau libelle. Alors Gassendi rompit tout commerce avec lui, & ne daigna plus avoir égard aux écrits d'un tel adversaire, mais ses amis prirent autrement la chose: ils publierent toute entiere sa seconde lettre, & refoulerent de pousser à bout cet Astrologue. C'est pourquoi dès qu'ils eurent veu la Dissertation *de atomis & vacuo* qu'il publia à Paris l'an 1650. contre la Philosophie d'Epicure que Gassendi avoit mise (*i*) au jour, ils le refuterent impitoyablement. Bernier fit paroître un livre (*k*) qu'il intitula *anatomia ridiculi muris*, qui fut suivi deux ans après du *farcilla ridiculi muris.* Ouvrage où il mit en pieces l'apologie que Morin avoit publiée (*l*) pour la Dissertation. Celui-ci fut si outré de colere, qu'il fit voir le jour (*m*) à un livre dont voici le titre, *Vincentii Panurgi epistola de tribus impostoribus.* Ces trois l'an 1651. imposteurs étoient Gassendi, Bernier, & Neuré.

On le berna principalement pour avoir osé predire que Gassendi auroit une maladie mortelle l'an 1650. & que l'effet de la maladie éclateroit ou sur la fin du mois de Juillet, ou au commencement du mois d'Août. Cette prédiction astrologique fut fausse, & attira sur son Auteur une grêle de reproches & d'insultes. *Quæ providentia factum dicam*, ce sont les paroles de Mr. Bernier (*n*), *& verum bonarum inanissimâ, futilissimaque Morino? ut ulcrò mihi provocris ansam, quam capiam ab aliquot elapsis mensibus gelichem (neque ego solus, sed multi etiam alii, quibus veritas cordi est) ut propalarem, fallaces mendaciloquium illud infigne, quo in aternum opprobrium tua damnata Astrologia ausus es securè atque impudenter prædicere ter; & publicè etiam scripto evulgare*, Gassendum mortali morbo laboraturum, & vim morbi extremam, ex qua deberet ejus mors consequi futuram in ipsomet Julii, Augustique confinio superiorris anni millesimi sexcentesimi quinquagesimi. Morin (*o*) repondit comme font tous les faux Prophetes, qu'il n'avoit pas dit positivement que le Sieur Gassendi mourroit cette année-là, mais qu'il l'avoit seulement averti d'un peril mortel, qui pouvoit être évité par de bonnes precautions. L'un de ses antagonistes fut plus exact que Mr. Bernier, car il reconut les restrictions de l'Astrologue. (*p*) *Astrologus Morinus ad flabellandam amplius suarum prædictionum certitudinem judicia ex astris ac divinat, sed cum precautionibus consuetis: Almanachistarum quod D. Gassendus meditatur anno* 1650. Mais nonobstant ces petites precautions, cet Astrologue n'étoit pas indigne d'être bafoüé comme il le fut. Je ne raporterai point tout ce que Gassendi (*q*) a observé là-dessus; je me contente de ces paroles de son abbreviateur. „ (*r*) Je pourrois icy rapporter en „ detail l'Horoscope (*s*) de Mr. Maridat Con„ seiller au Grand Conseil, dans laquelle on „ verroit que l'Astrologue Jean Baptiste Morin „ qui l'a dressée, a aussi bien retiſſi que Nostre„ damus dans celle de Mr. Suffredy; mais tout „ cela est tellement ploin de fottises, de badi„ neries, & de faux évenemens, & sent telle„ ment le Charlatan, & la Boheme ienne qui ne „ bute qu'à tromper, & à attraper une piece „ d'argent, que j'ay de la peine à m'y arrester. „ Je diray seulement à la honte éternelle de cet „ Astrologue Morin, que voyant que M. Gas„ sendi qui se mocquoit de son Astrologie Ju„ diciaire estoit infirme, & ancien d'une fluxion „ sur la poitrine, il fut assez impudent pour „ predire & faire sçavoir à tout le monde par „ un

(*a*) *Ils étoient Commissaires dans cette cause.*

(*b*) *Morin. ubi supra.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Fallitur* dum ait Herigonum fuisse meum in Mathematicis præceptorem. Nam dum in illum scripsi, quod fuisset ignarus, perfidus & proditor judex in mea Longitudinum causa: pro sua defentione mihi responsum, non oblitus fuisset mihi exprobrare, quod ejus fuissem discipulus ingratissimus. *Morin. in defens. differt. pag.* 107.

(*e*) *Intitule.* Alze telluris fractæ.

(*f*) *Sa refutation est comprise dans le 3. livre du Traité de motu impresso à motore translato, Oper. to.* 3. edit. Lugdun. 1658.

(*g*) *Morin. in defens. differt.* p. 81.

(*h*) *Ibid. Voyez aussi l'Auteur. ridiculi muris* p. 8.

(*i*) *A Lion l'an* 1649. *en* 3. *vol. in fol.*

(*k*) *A Paris l'an* 1651.

(*l*) *A Paris l'an* 1651.

(*m*) *A Paris l'an* 1654.

(*n*) *Bernier. in Animadversiones ridiculi muris.* p. 127.

(*o*) *Morin. in defens. differt.* p. 114.

(*p*) *Apud Morinum ib.* p. 112.

(*q*) *Gassend. Physic. sect.* 2. *lib.* 6. *pag.* 747. *to.* 1. *Operum.*

(*r*) *Bernier, Abregé de la Philosophie de Gassendi.* 2. *pag.* 485. *à Paris* 1684.

(*s*) *Voyez le tome Gassendi ibid. pag.* 746. 747.

enterré dans l'Egliſe de St. Erienne du Mont ſa paroiſſe †. Ce que Guy Patin

† *Tiré de ſa Vie, imprimée en Latin à la tête de ſon Aſtrologia Gallica. Je n'ai pu trouver celle qui fut imprimée en François à Paris l'an 1660. in 12.*

(a) C'eſt-à-dire l'année 1650. *qui eſt la ſuivante par rapport au tems où Morin avoit publié ſa prediction : il la publia l'an 1649. Mr. Bernier en abregeant a oublié de lever cette équivoque.*

„ un Imprimé exprés qu'il mourroit ſur la fin „ de Juillet, ou au commencement d'Août „ de l'année 1650. pretendant par là ériger un „ Trophée à ſon Aſtrologie ; & cependant Mr. „ Gaſſendi ne ſe porta jamais mieux qu'en ce „ temps-là, & il reprit tellement ſes forces, qu'il „ me ſouvient que le cinquiéme de Fevrier de „ l'année ſuivante (*a*), nous montafmes enſem„ ble la Montagne de Toulon pour faire les „ Experiences du Vuide.„

Il eſt bon de voir dê combien d'échapatoires Morin ſe ſavoit-ſervir, quand ſes predictions ne lui reüſſiſſoient pas. Il ſuppoſoit que les influences des aſtres n'agiſſent point neceſſairement, & que l'homme ſage en peut detourner l'effet, (*b*) *Potèſt qui ſciens eſt (hoc eſt qui propria vel alterius ſcientia montus eſt) multos ſtellarum effectus avertere, ex Ptolemæo Aphor. 5. centiloquii.* Qui eſt ipſemet Aphoriſmus quem citat D. Thomas, dum ſuperius dixit *ſapiens dominabitur aſtris.* Apliquant cela à ſa prediction contre Gaſſendi, il remarque que ce Philoſophe en évita le coup (*c*) par de bonnes & de ſalutaires precautions, par une diete reguliere, par des exercices moderez, & en ſe tranſportant à Toulon où l'air lui étoit plus favorable. Il ajoûte qu'aparemment (*d*) la peur de la prediction l'obligea à prier Dieu plus ardemment de lui conſerver la ſanté, & que ſes prieres ayant été exaucées dementirent l'Aſtrologie, qui ſans cela n'auroit pas été trompeuſe. (*e*) *Deinde etiamſi data prædictio mea Tabellioni, ſuiſſet quò ad effectum ab aſtris naturaliter inevitabilis, nonne Gaſſendus prædictionis meæ conſciius ex ſupra poſitis, potuiſſet ut Ezechias lib. 4. Reg. cap. 20. rogare DEUM ſecretò, qui ipſum à morbo vel morte liberaſſet ſupernaturaliter, ſicque deluſus & adhuc pro falſo propheta habitus ſuiſſem ? Nonne ægroti & nauta in procella de vita naturaliter deſperantes voti liberantur. . . . His ergo omnibus ſupernaturaliter liberatis, nunquid Aſtrologum mortem eo tempore prædicens ex cauſis naturalibus, pro falſo Propheta erit habendus ? Certè non magis quàm Jonas, qui ex ipſum DEI verbo Niniviticis, & urbis & hominum univerſalem prædixit ſubverſionem ; quæ tamen non eſt ſubſecuta, quòd inſigni pœnitentiâ à Rege ad minimum pecus, ſibi præcaverint adverſus iram DEI, qui illorum miſertus eſt.* Courage Meſſieurs les Aſtrologues, vous ne demeurerez jamais courts, puis que vous cherchez un aſyle dans les exemples de l'Ecriture. Menacez de tout ce qu'il vous plaira, de la mort, de l'exil, de la priſon : promettez tout ce qu'il vous plaira, la ſanté, les richeſſes, les honneurs : quoi qu'il en arrive, vous aurez une réponſe toute prête : ceux à qui vous promettiez des biens, & qui n'en ont pas joüi, ne ſe ſont pas bien conduits ; ils n'ont pas prié Dieu devotement. Ceux que vous aviez menacez de l'infortune, ont été prudens & devots. Cela me fait ſouvenir des Commentateurs Apocalyptiques, qui ayant promis une delivrance qui n'eſt pas venuë, s'en prenent aux mauvaiſes mœurs de leur prochain. C'eſt une reſſource aſſurée. N'oublions pas deux bonnes remarques des diſciples de Gaſſendi. 1. Ils ſoutinrent que c'eſt une effronterie puniſſable par le Magiſtrat, que de publier qu'un tel & un tel mourront une telle année, car combien y a-t-il de gens qu'une ſemblable menace eſt capable de faire mourir ? (*f*) *Fieri nihil poſſe impudentiùs, quàm mortem homini viventi publico ſcripto prædicere, eſſe nihil virgâ cenſoriâ publicque cognitoris animadverſione dignius, quàm captando mortis occaſionem ingerere, quàm oculos omnium in unum, quaſi in commune aliquod ſpectaculum, converterè ; quàm illi ſi credulus fuerit, (uti nemo ferè non eſt) cauſam mortis objicere ; cùm conſtet multos ex ſolo mortis hoc modo prænunciato metu, morbum, mortemque contraxiſſe* (*g*). 2. Que de tels Prophetes s'engagent preſque neceſſairement à une demarche antichretienne, c'eſt-à-dire à s'informer curieuſement ſi ceux qu'ils ont menacez ſont bien malades, & à s'affliger de leur bon état ; car où ſont les gens qui n'aiment mieux voir dans le tombeau celui dont ils ont predit la mort, que de ſe voir dans l'ignominie d'avoir été faux Prophetes ? *Permiſit Deus durare adhuc te, ſi forte actum pœnitentiam fores ; cùm ob mala alia, tum ob id, quòd ipſemet volens feciſtes tibi neceſſitatem expetendi mortem tui proximi, ne cogereris deluſa artis, prædilectionique falſi convicta eam confuſionem ſuſtinere, quæ ad deſperationem te adigeret* (*h*).

On publia pendant le cours de cette querelle bien des contes contre Morin. On lui reprocha entre autres choſes : 1. qu'il avoit été Maître d'Ecole juſqu'à l'âge de 40. ans, & qu'on (*i*) l'avoit vu la plume à l'oreille, & l'écritoire à la ceinture, demander de porte en porte ſi quelqu'un vouloit apprendre à lire, à écrire, & à chiffrer à tant par mois. 2. Qu'il (*k*) promit à un jeune Gentilhomme dont il avoit fait l'horoſcope, un grand bonheur dans les armes, & principalement dans les duels, ce qui fut cauſe que ce garçon devint querelleur, & voulut ſe batre pour une legere offenſe avec un homme qui le tua. On ajoûta que le frere aîné du deffunt ayant ſu la prediction de Morin, lui dechargea ſur le dos toute ſa colere ; que les coups furent ſi peſans, qu'il falut que les Chirurgiens en dreſſaſſent un procés verbal, & que l'on en portât plainte à la Juſtice de Ste. Geneviève ; mais que les Peres de la doctrine Chretienne s'interpoſerent pour terminer le procés, (*l*) & firent donner au batu une bonne ſomme, qu'il reçut comme une très-douce conſolation. 3. Que ſon avarice étoit ſordide, & qu'il ne faiſoit des horoſcopes que pour attraper de l'argent. Il refute le premier reproche, (*l*) en prouvant que depuis qu'il fut reçu Medecin, juſques à ce qu'on lui donna la profeſſion en Mathematique, il fut ou chez l'Evêque de Boulogne, ou chez l'Abbé de la Bretonniere, ou chez le Duc de Luxembourg. Remarquez qu'il n'étoit âgé que de 30. ans, lors qu'il fut promu au Doctorat en Medecine. Voyez la derniere remarque *. Il (*m*) refute le ſecond reproche, en ſoutenant que ſi l'on veut interroger ou ſes voiſins, & nommément Mr. Colletet, ou les Juges de Ste. Genevieve, ou les Peres de la doctrine Chretienne, on trouvera qu'ils n'ont nulle connoiſſance de cette avanture. Enfin il dit qu'il n'eſt point avare, & qu'il ne l'a jamais été, & que ſon étoile prouve qu'il eſt auſſi liberal, que Gaſſendi eſt épargnant.

(*a*) *Voyez la ſuite de la Vie de Morin, imprimée à la tête de ſon Aſtrologia Gallica. Je n'ai pu trouver celle qui fut imprimée en François à Paris l'an 1660. in 12.*

(*b*) *Morin. in defenſ. differtat. p. 114.*

(*c*) *Ibid. p. 116. 117.*

(*d*) *Forteſſis Gaſſendus mortem metuens, nec omnino ſuæ confidens rigidæ dietæ.*

(*e*) *Ibid. p. 119.*

(*f*) *Bernerii. Anatoma ridiculi muris pag. 133.*

(*g*) Eequa eſt certe vindictæ ſpecies adverſus credulum inimicum major, quam ut illi prædicatur ab Aſtrologo futurum, ut tali tempore moriatur, aut in gravi morbo periculo ſit ; cùm exinde nihil fieri poſſe illius animo ærumnoſius, nihil, quod, ob eadem jam diu etam, poſſit illi magis & morbum, & mortem inducere ? *Ibid. pag. 137.*

(*h*) *Ibid. p. 136.*

(*i*) Me calamo ſuprà aurem & ſcriptorio in latere, oſtiatim mendicaſſe Scholaſticum, ut ſupendio menſurno doceremen legere, ſcribere & computare. *Morin. in defenſ. differtat. p. 106.*

(*k*) *Ibid. p. 108.*

(*l*) *Ibid. p. 106.*

(*m*) *Ibid. p. 107.*

* *Lettre c.*

(*m*) *Ibid. p. 108.*

tin a dit de lui (*K*) vaut la peine d'être raporté: il en parle comme d'un fou; & il est sûr que pour le moins il y avoit des grains de folie dans cette tête. On embarassa

selon sa figure de nativité. Il soutient que les leçons particulieres d'Astrologie lui eussent valu cent mille francs, s'il eût voulu avoir pour disciples tous ceux qui le vouloient être; mais qu'il avoit toûjours refusé ceux mêmes qui étoient recommandables par leur haute condition; qu'on n'a que faire de lui parler de ses nieces; Dieu y a pourvu, dit-il, par mes travaux & par mes dépenses. J'en ai mis deux dans les Couvens de Ville Franche; & quant à la troisiéme qui veut un mari, je lui tiens tout prêts mille écus pour payer sa dot en argent comptant, dès que l'occasion en sera venuë.

(a) Morin. *ubi supra* p. 120.

(a) *Nec curent amplius de pecuniis necessariis ad conjugia nepotularum mearum, . . . Placuit enim DEO suam ergo illas providentiam exercere meis laboribus atque expensis: duas enim feci Religiosas Francopoli, in Monasteriis B. Mariæ Visitationis, & Divæ Ursulinæ; & quia nubere vult tertia, ad hujus præsentaneam dotem, seorsim repositæ sunt à me libratum tria millia. Quod absit à me dici vanitatis gratia: sed duntaxat ad repellendum à me tetrum illud avaritiæ sordidæ crimen, quod mihi imponit Anatomista murium. Etenim pro tenuitate mea etiam à puero fui semper liberalis; quippe tantùm natus ad liberalitatem, quantùm Gassendus ad avaritiam, ut ex utriusque figuris cœlestibus atque vitâ patebit, nulliquæ unquam peperci sumptibus pro veritatis & honoris mei defensione. Sique lucri & pecuniarum fuissem cupidus, plus quàm centum millia librarum mihi comparassem Parisiis, ex privatis solùm Astrologiæ lectionibus; sed nullos habere volui discipulos etiam Magnates, mihi qualem voluissem mercedem offerentes.*

(b) *In præfat. Astrolog. Gallicæ* p. 31. *Voici ses paroles*, Tertiam ad votum suum matrimonio copulavi etiam difficillimis bellorum nostrorum temporibus.

Dans un autre livre (*b*) il fait savoir au public, qu'il l'a mariée comme elle le souhaitoit, & que les malheurs de la guerre ne l'en avoient point empêché. Ce n'est pas un grand miracle, car il avoué (*c*) que son revenu annuel étoit d'environ 4000. francs. Il se reconoît redevable de cette fortune à l'Astrologie. Ce fut par son moyen qu'il aquit les bonnes graces de Marie de Medicis, qui lui fit donner la charge de Professeur (*d*).

(c) *Ibid.*

(d) *Ibid.*

(*K*) *Ce que Guy Patin a dit de lui.*] „J'ai „prens (*e*) que *Astrologia Gallica* du Sieur Jean „Morin natif de Villefranche en Baujolois, „jadis Docteur en Médecine de Valence (*f*), „Professeur du Roy és Mathématiques dans „nôtre Collége Royal, est enfin achevée à „la Haye en Hollande: l'on m'a dit qu'il y „a bien là dedans des injures contre les Mé„decins de Paris, & les autres aussi, qui ne „veulent admettre, ni l'Astrologie Judiciaire, „ni la Chymie; & je ne m'en étonne pas, car „cet homme étoit fou. Ce font deux volu„mes in *folio*, pour l'édition desquels la Reine „de Pologne a donné deux mille écus, à la „recommandation d'un sien Sécretaire qui ai„me l'Astrologie. Voilà comment les Princes „sont trompez: si c'étoit un bon livre qui pût „être utile au public, on ne trouveroit point „d'Imprimeur, ni personne qui s'en voulût „charger.„ Il avoit dit dans une autre lettre (*g*). *Voici encore une mort que j'ay à vous annoncer.* C'est *celle du Sieur Morin Beaujolois, Professeur du Roy en Mathématiques. Si bien que le voilà mort au bout d'un an, aussi bien que Monsieur Gassendy: mais ils n'ont garde de se mordre l'un l'autre; car l'un est à Saint Nicolas des Champs, & l'autre à Saint Estienne du Mont. L'un étoit bien sage, & l'autre étoit fou & demi enragé: mais quoy qu'il en soit, c'est chose certaine qu'en l'autre monde ils auront le nez fait l'un comme l'autre, malgré toutes les Mathématiques, & toute la pretendue judiciaire des Astrologues, dont Morin étoit coiffé.* Il est vrai que l'*Astrologia Gallica* de Jean Baptiste Morin fut imprimée à La Haye l'an 1661. Ce n'est qu'un volume *in folio* divisé en 26. livres. L'Autéur avoit employé 30. ans à le faire. Il espéroit de le voir sortir de dessous la presse (*h*); car il en avoit déjà envoyé les 14. premiers livres au Libraire de Hollande qui le devoit imprimer: la mort survint là-dessus, & faucha cette esperance. Il y a deux Epitres dedicatoires dans ce volume; l'une est de l'Autéur à J. CHRIST; l'autre d'un anonyme (*i*) à la Reine de Pologne Louïse Marie de Gonzague. Cette Princesse anima Morin à ce grand travail, & paya les frais de l'impression. (*k*) *Authori animum ne tanto operi deesset, subsidium ut illud in publicum proferret, regali cura, regali munificentia addidisti.* Pendant qu'on parloit de la marier avec un Prince, Morin assûra que ce mariage ne se feroit pas, & qu'elle étoit destinée à épouser un Monarque. Ce fut l'une de ses plus belles predictions l'Autéur de sa vie la fait fort valoir. *At quam omnibus suis partibus absolutum fuit vaticinium illud* Mariæ, *tunc Principi, nunc vero Reginæ Polonia ab* Morino *editum! de futuro ipsius conjugio cum illustrissimo Principe didebatur rumor, quod quidem potissimum illi fuisset, ac plurima dignitatis: nihilominus tamen haud ineundum fore nostræ asserui, cum Regem ei conjugem astra pollicerentur* (*l*). Je croirois sans peine qu'il eut la hardiesse d'avancer cette prediction; car outre que cette Princesse étoit un party royal, & qu'il y avoit assez d'aparence qu'elle épouseroit un Roi, il faut savoir que Morin avoit naturellement beaucoup de temerité, & qu'il savoit bien se menager (*m*) plusieurs portes de derriere, en cas que ces predictions se trouvassent fausses. D'ailleurs cette Dame ajoûtoit beaucoup de foi à l'Astrologie, & c'est à de telles gens que les Astrologues promettent plus hardiment les digoitez. L'Abbé de Marolles qui la connoissoit à fond merite d'être cité. *Une autre fois*, dit-il (*n*), *parlant contre l'Astrologie Judiciaire chez Madame la Princesse, qui avoit beaucoup d'inclination à l'admettre, à cause de l'experience & de la satisfaction qu'il y avoit de connoître les choses futures par son moyen, j'eus contre moy non seulement son Secretaire qui estoit homme d'esprit, & versé dans cette science, & son premier Medecin Augustin Corade, qui exerce son art avec tant de bonheur; mais aussi Monsr. l'Abbé de Belozane, & quelques autres.* Il ne faut plus s'étonner de ses dépenses pour un livre, dont l'Auteur l'avoit flatée de l'esperance d'une Couronne, qu'elle porta effectivement. C'est peut-être à cette promesse astrologique qu'elle faisoit allusion, lors qu'elle

(e) *Guy Patin, lettre* 233. *datée du* 18. *Fevrier* 1661. *pag.* 319. *du* 2. *tome.*

(f) *Il falloit dire* d'Avignon.

(g) *La* 108. *Elle est datée du* 7. *de Novembre* 1656. *Voyez la page* 419. *du* 1. *tome.*

(h) Jam editionis hujus opericis triginta annos integros accuratissime limati stabat in procinctu, librosque quatuordecim priores ad Typographum Batavum transfulerat, cum id meditantem mors oppressit. *Vita Morini* p. 12. n. 55.

(i) *Qui designo son nom par ces lettres* G. T. D. G. V.

(k) *Epist. dedicat.*

(l) *Vita Morini pag.* 14. n. 72.

(m) *Voyez la remarque* 1. pag. 609. col. 1.

(n) *Memoires*, p. 148. *ad ann.* 1643.

embaraſſa extremement ce perſonnage, ſur ce qu'il diſoit que (*L*) l'Antechriſt étoit né. Mais quelque abſurde qu'il fût dans la plûpart de ſes principes, il comprit fort bien une choſe dont on ne ſauroit deſabuſer les Peripateticiens; c'eſt que tout ce qu'ils enſeignent ſur les formes ſubſtantielles eſt (*M*) de la derniere impertin-

(*a*) *Memoires p. 166. ad ann.* 1645.

qu'elle fit la reponſe que l'on va lire. (*a*) *Elle fut au Palais d'Orleans, où comme l'Abbé de la Riviere lui eut dit qu'il avoit ſouhaité paſſionnément de la voir femme de Monſieur, elle lui repartit en riant, que Monſieur n'étoit pas Roi, & qu'elle étoit deſtinée pour être Reine.* L'Abbé de Marolles raconte cela, lors qu'il rapporte les viſites qu'elle fit après la ceremonie de ſon mariage avec le Roi de Pologne.

(*L*) *Que l'Antechriſt étoit né,*] Et même qu'il alloit paroître, & qu'en peu de tems il acheveroit les conquêtes que la tradition lui promet. Quand on demandoit à Morin, comment il ſeroit poſſible que l'Antechriſt s'emparât ſi-tôt de tant de villes fortifiées, il ſera tomber des nuës, repondoit-il, une armée de Magiciens qui égorgeront les ſoldats & les habitans: preſque la moitié des hommes, ajoûtoit-il, ſont Magiciens, comme l'aſſûrent ceux qui ont été au Sabat, & tous les Magiciens ſont hommes de guerre. *Ecce* (*b*) *enim jam fabula non ex ob famoſam illam non modo advenſ. 189. tantia, ſed etiam jam pro ſeribus exiſtentia Antichriſti traditionem; de qua dum ex te quæreretur, qui poſſet tam citò, ac ipſe effertes, expugnare Antichriſtique tot arces munitiſſimas; Solitus fuiſti excipere; cùm ex relatu eorum, qui ex Sabbatis Magorum adveniunt, dimidia pene hominum pars in Magis ſit, ac Magi omnes milites ſint, qui Sathana nomen dedere, quique ab Antichriſto, tanquam ſummo Duce deducendi in militiam ſunt; ſcio, ut cùm volet Antichriſtus expugnare urbes, quæ ſponte ſua ſe deditioni non fecerint, eam Magorum nubem emittat furiùm in aëream, quæ ſuperuè irruens ſtragem tam civium, quàm militum immanem edat.* L'Auteur de ſa vie lui a fourni trois excuſes. 1. Qu'il avoit lu dans un livre du Cardinal Cuſan, que les oracles de l'Ecriture établiſſent la fin du monde à l'année 1675. En 2. lieu qu'Alabaſter homme très-verſé dans la Cabale & dans la Bible, avoit publié la même choſe. 3. Que pluſieurs Energumenes en divers païs avoient declaré à leurs Exorciſtes que la Bête de l'Apocalypſe étoit née.

(*c*) *Vita Morini pag. 16. n. 77.*

Cardinalis (*c*) Cuſani *ſcriptoris minime contemnendi* conjecturam de ultimis temporibus *legerat, quo libro ad annum 1675. totius orbis terminus ac interitus ex literis aſtruitur inſpiratis. Idem ſcripſit Anglus* Alabaſter in tubarum ſpiraculis *libro cui author, inquam, Orientis idiomata, & ſcripturas & Cabalam mirifice callent. Compluribus exorciſmorum qui habentur excuſſi voluta-tur* Morinus *hiſtorias, in quibus paſſim Energumeni exſtaſibus regionibus natam eſſe beſtiam proclamarunt, quod creditu facile nequitiæ temporis noſtri præſtat & ſuadet.* Ne voilà-t-il pas trois belles raiſons?

(*M*) *Sur les formes ſubſtantielles eſt de la derniere impertinence.*] Si l'on ne le ſavoit par experience, on auroit de la peine à croire qu'il fût poſſible que des gens d'eſprit, & qui employent toute leur vie à philoſopher, ſoutinſſent qu'une ſubſtance diſtincte de la matiere eſt neanmoins materielle *, & ne ſubſiſte que dependamment de la matiere; qu'elle eſt tirée de la puiſſance de la matiere ſans y avoir exiſté auparavant; qu'elle n'eſt compoſée ni de la matiere, ni d'aucune autre choſe préexiſtente, & que nonobſtant cela elle n'eſt pas un être creé; enfin que ſans l'aide d'une connoiſſance qui la dirige dans ſes operations, elle produit la machine des animaux, & celle des plantes. Ils ſoutienent tous ces dogmes monſtrueux, après avoir été accablez des objections d'un Pere Maignan, d'un Gaſſendi &c. c'eſt ce qui étonne d'avantage. Morin reconut toutes ces abſurditez, & abandonna ſur tous ces dogmes la ſecte Peripateticienne. (*d*) *Quæſtionem de ortu vel productione formarum ſubſtantialium eſſe totius Phyſices difficillimam; quæque maximorum Virorum ac præſertim Neotericorum ingenia torſit. Dum alii volunt eas educi de potentia materiæ, alii ipſas de novo creari, alii eas produci à corporibus cæleſtibus, alii eas eſſe tantùm quandam elementalium qualitatum proportionem; ſicque eas eſſe accidentales, & alii alia. Ego verò in Aſtrologia Gallica lib. 20. qui inſcribitur, de actione univerſali corporum cæleſtium, ſectione 4. capitibus 7: omnes haſce opiniones Rationis examini ſubjicio: ac evidenter probo nullas ipſarum eſſe poſſe veras: omnium autem abſurdiſſimam, eſſe eductionem formæ de potentia materiæ.* Le mal eſt qu'il ſubſtitua à ces doctrines une hypotheſe bien environnée de difficultez. Il adopta le ſentiment qu'il crut trouver dans les livres d'un Danois (*e*); ſavoir que la forme ſubſtantielle de chaque corps eſt un Eſprit immateriel, que Dieu dès le commencement de la creation a orné de la connoiſſance neceſſaire à conſtruire les organes à quoi cette forme doit être unie. *Arbitror* (*f*) *formam Phyſicam ſubſtantialem corporum mixtorum, (anima rationali excepta) aliud non eſſe, quàm ſpiritum immaterialem ſeminio cujuſque rei; cui Severinus ipſe proprias & ſpecificas attribuit ſignaturas internas coloris, odoris, ſaporis: mirabilemque ſcientiam à DEO inditam initio creationis; quâ ſeminio cujuſque ſpiritus quilibet ad generationem excitatus à cauſis efficientibus, congrua ſibi primò adſciſcat rei generandæ principia corporis ac elementa, quæ ſunt ipſius rei materia, à qua ipſa forma primò & per ſe differt; deindeque corporis ſui fabricæ & organiſationi incumbit per innatam ac eſſentialem ſibi ſcientiam ipſam adeo regulariter, ut ejuſdem plantæ omnes flores inter ſe, folia inter ſe, & fructus inter ſe, conveniant in omnibus ſignaturis, & ſimiliter conveniant, cum foliis, floribus & fructibus cujuſvis alterius plantæ ejuſdem ſpeciei: quod ſanè eum ſcientia mechanica, talis ſeminis virtutis indita, ejuſque ſignaturis eſſentialibus, concipi facilè poteſt; quaſi mentis alicujus regulatæ opus, quod in aranearum telis, apum alveolis, cæteriſque animalium actionibus patet adhuc evidentius: aliter verò concipi nequit cum aſſenſu rationis.* Il a raiſon de dire qu'il n'y a rien de plus abſurde que de ſoutenir, que le mouvement ſeul des atômes eſt capable de produire cette admirable regularité qui ſe trouve dans les plantes, cette conformité des fruits & des feuilles dans les

(*d*) *Morinus in deſenſ. diſſert. p. 66.*

(*e*) *Petrus Severinus, in idea Medicinæ philoſophicæ.*

(*f*) *Morinus ibid.*

* *Voyez l'article Gorlæus page 1263. col. 2.*

impertinence. Il ne faut pas oublier qu'il reçut de Mr. Descartes divers (*N*) temoignages d'eſtime, & qu'il ne s'en faut guere qu'il n'ait égalé Cardan, par un recit ingenu de pluſieurs choſes qui lui (*O*) étoient deſavantageuſes.

MORIN.

arbres de même eſpece &c. il eſt mille fois plus difficile de former une feuille d'arbre, que d'imprimer une page de Ciceron (*a*): puis donc que jamais un arrangement de caracteres qui ne ſeroit dirigé par aucun choix, ne produiroit une page de Ciceron, il ne faut pas croire qu'un arrangement d'atômes, non dirigé, puiſſe produire une feuille d'arbre ou une pomme. Il ſemble donc qu'il faille donner aux plantes un principe intelligent qui choiſiſſe, & qui arrange les materiaux des feuilles &c. (c'eſt le ſentiment de Morin) ou que la plante ſoit organiſée dans ſa ſemence, c'eſt l'opinion de pluſieurs Carteſiens. *Nihil* (*b*) *excogitari poteſt abſurdius quam quod illa ſimilitudo florum, foliorum & fructuum ejuſdem arboris in colore, odore, ſapore & conformatione, prodeat ex ſolo motu atomorum, à quo ſunt ſitus & ordo ipſarum: Nec inter omnes flores, folia & fructus pomi, ullus accidat flos, folium vel fructus pyri aut alterius plantæ ab ipſo atomorum motu. Hic enim niſi per aliquam regatur ſpecificam ſcientiam, que in atomis concipi vel explicari nequit, cauſabit duntaxat fortuitos ſitus & ordines atomorum, qui vel nunquam efficient aliquam determinata ſpeciei plantam; vel ſæpius hanc multiu extraneis foliis, floribus & fructibus inficient, ſi tantùm planta generetur, & non potius chymera diverſarum generum rerum.*

(*a*) *Conſulez ce qui a été dit dans le 1. volume de ce Dictionnaire pag. 722.*

(*b*) *Morin. in deſenſ. diſſertat. p. 67.*

(*N*) *Il reçut de Mr. Deſcartes divers temoignages d'eſtime.*] Il fit connoiſſance avec lui (*c*) l'an 1626. Quelque tems après il lui fit preſent de ſon livre des longitudes, & en fut remercié par une lettre (*d*) fort obligeante. Il lui envoya (*e*) des objections touchant la lumiere l'an 1638. Ces paroles de ſa lettre ſont remarquables. *J'ai toûjours été l'un de vos partiſans, & de mon naturel je hais & je deteſte cette racaille d'eſprits malins, qui voyant paroître quelque eſprit relevé comme un aſtre nouveau, au lieu de luy ſçavoir bon gré de ſes labeurs, & nouvelles inventions, s'enflent d'envie contre luy, & n'ont autre but que d'offuſquer ou éteindre ſon nom, ſa gloire & ſes merites: bien qu'ils ſoient par luy tirez de l'ignorance des choſes, dont liberalement il leur donne la connoiſſance. J'ay paſſé par ces piques, & je ſçay ce qu'en vaut l'aune. La poſterité plaindra mon malheur; & parlant de ce ſiecle de fer, elle dira avec verité que la fortune n'étoit pas pour les hommes ſçavans. Je ſouhaite neanmoins qu'elle vous ſoit plus favorable qu'à moy.* Quel orgueil! quelle vanité! Mr. Deſcartes repondit à ces objections, Morin repliqua, & (*f*) nous avons encore ce ſecond écrit inſeré au premier tome (1) des lettres de M. Deſcartes, & ſuivi d'une nouvelle reponſe que Mr. Deſcartes y fit dès le mois de Septembre avec une diligence qui le ſurprit, mais qui luy fit connoitre qu'il avoit de la conſideration pour luy. Mr. Morin (2) feignit de n'être pas entierement ſatisfait de cette ſeconde reponſe, & il en prit occaſion de luy faire une nouvelle (3) replique au mois d'Octobre, afin de ſe procurer l'honneur d'écrire le dernier. Mr. Deſcartes toûjours fort éloigné d'ambitionner une gloire ſi fauſſe, acheva de reconnoître à cette marque le caractere de l'eſprit de Mr. Morin. Il ne voulut pas luy refuſer la ſatisfaction qu'il ſouhaitoit de luy, puis qu'elle luy coûtoit ſi peu. C'eſt (4) pourquoy il manda au P. Merſenne vers le milieu du mois de Novembre, qu'il ne feroit plus de reponſe à Mr. Morin puis qu'il ne le deſiroit pas. Il eſt ſûr que Mr. Deſcartes ne mepriſa point les objections de cet homme. *Il* (*g*) *les jugea dignes de conſideration dès qu'il les eût reçues, & preferables à celles de Mr. Petit pour leur ſolidité, & pour la nature de leur difficulté. Wen* (5) *fit la 3. des lettres p. 390.*

(*c*) *Voyez Mr. Bailles, Vie de Deſcartes, tome 1. p. 138.*

(*d*) *C'eſt la 57. du 2. volume de Deſcartes. Voyez la Vie de Deſcartes par Mr. Baillet to. 1. p. 267.*

(*e*) *Voyez la 58. lettre du même volume.*

(*f*) *Baillet ibid. pag. 357.*

(1) *Pag. 221. du 1. tome.*

(2) *Pag. 234. du 1. tome.*

(3) *Cet écrit ſa trouve au 1. vol. des lettres de M. Deſc. pag. 242.*

(4) *Pag. 416. tom. 2.*

(*g*) *Baillet ibid. pag. 355.*

(5) *Tom. 3. des lettres p. 390.*

(6) *Pag. 396. t. 3. & p. 360.*

(7) *Pag. 219. 220. tom. 1.*

(*b*) *Baillet ibid. pag. 356.*

(*O*) *De pluſieurs choſes qui lui étoient deſavantageuſes.*] Il dit (*i*) que ſa mere malade à la mort le desherita, & lui refuſa ſa benediction. On la fit un peu revenir de cette haine; les Prêtres & les parens lui repreſenterent que ſon teſtament ſeroit caſſé, & qu'elle courroit un grand riſque d'être damnée, ainſi elle conſentit à lui donner ſa benediction, & à lui laiſſer un legs, le plus petit qu'elle put. Il pretend que la cauſe de cette haine fut qu'il avoit dit à ſon frere aîné, leur pere & leur mere étant malades, qu'il aimeroit mieux la gueriſon de ſon pere,

(*i*) *In Aſtrologia Gallica lib. 17. p. 398.*

MORIN (SIMON) fanatique brûlé à Paris l'an 1662. Son eſprit étoit en déſordre (*A*) depuis long tems. Il ſoutenoit * qu'il ſe devoit faire bien-tôt *une reformation generale de l'Egliſe, & que tous les peuples alloient être convertis à la vraye foi.* Il pretendoit *que ce grand renouvellement ſe devoit faire par le ſecond avenement de* JESUS-CHRIST *dans ſon état de gloire, & incorporé en lui Morin; & que pour l'execution des choſes auſquelles il étoit deſtiné, il devoit être accompagné d'un grand nombre d'ames parfaites, & participantes à l'état glorieux de* JESUS-CHRIST, *qu'il apelloit pour cela des combatans de gloire.* Le Sieur Jean Des-Mareſts (*B*) de l'Academie Françoiſe feignit d'être

* *Voyez la Preface des Lettres ſecretes.*

pere, que la gueriſon de ſa mere, s'il faloit que l'un des deux n'en rechapat point. La mere mourut deux jours après, dans les diſpoſitions que l'on vient de voir contre ſon fils. Voilà un fait très-peu honorable & à la mere & à l'enfant; mais il n'y a rien que coûte trop à un Aſtrologue, quand il en peut donner des raiſons ſelon ſes principes. Morin eſt dans le cas; il trouve (*a*) dans ſon horoſcope que ſa propre mere a dû le haïr. Il y trouve auſſi qu'il a dû être emprisonné plusieurs fois & il avoué (*b*) que dans ſa jeuneſſe il s'eſt vu fort proche de ce malheur à cauſe de ſa pailliardiſe, & de ſon eſprit vindicatif. L'influence maligne de quelques Planetes de ſon horoſcope ayant été corrigée par les aſpects favorables de quelques autres, la priſon fut convertie en une autre eſpece de mal qui ſympathiſoit avec la captivité, car depuis l'âge de 26. ans juſques à celui de 46. Morin fut toûjours chez quelque maître. Il en ſervit 16. ſucceſſivement; il fut chez des Notaires, chez des Procureurs, chez des Maîtres (*c*) à écrire, chez des Preſidens, chez des Evêques, chez des Abbez, & enfin chez le Duc de Luxembourg. La raiſon pourquoi il changeoit de ſervitude ſi ſouvent, eſt qu'il ſe brouilloit avec la maîteſſe du logis, ou qu'il ſurvenoit des accidens imprevus, ou que les maîtres ſe rendoient coupables d'une énorme ingratitude. (*d*) *Quod autem per carceres fieri non potuit, per ſervitutem effecit cumulus ille Planetarum in duodecima domo... eſt enim ſervitus... ſpecies quadam incarcerationis quod homo in aliena domo non liber, ſed alteri mancipatus vivere teneatur. Siquidem ab anno 16. ad 46. vita mea fuit perpetua ſervitus, dominoſque habui 16. quos omnes dereliqui vel ob jurgia cum dominabus, quarum impetum cum ferre nollem odia paſsus ſum... vel ob caſus reprenſos, vel ob dominorum ipſoleratiſsem ingratitudinem.* Il trouve la cauſe de tous ces évenemens dans ſa figure de nativité; ſes querelles avec l'hôteſſe, l'ingratitude de ſes maîtres, la chetive condition des uns, la mediocrité des autres, le haut rang de quelques-uns. Il n'y a point d'étoiles qui ayent mieux reüſſi à ſon dam que (*e*) celles qui le menaçoient du côté des femmes. J'ai déjà (*ff*) parlé des deux bleſſures qu'il reçut pour une femme galante. Ce fut peut-être dans un lieu de proſtitution. Je ne compte pour rien la (*g*) violence que lui firent des gens de guerre, qui à l'inſtigation de quelques garces entrerent chez lui. Un honnête homme n'eſt pas à couvert d'un tel affront; n'alleguons rien d'équivoque. Il avoué (*h*) qu'ayant eu l'honneur d'être connu des Rois & des Reines, des Princes & des Cardinaux, & des premiers de l'Etat, il n'y a eu tout au plus que 5. perſonnes de haut rang qui l'ayent aimé, & qui lui ayent fait du bien, ſoit à cauſe de ſa ſcience, ſoit à cauſe de ſa candeur, ſoit par ſymphatie: & qu'au contraire l'envie ou l'antipathie l'ont expoſé à la haine d'un ſi grand nombre de gens, qu'il a horreur d'y ſonger. (*i*) *Horret memoria referre quot inimicos habuerim vel ob invidiam, vel ob antipathiam.* Pour ne rien dire du reſte, peut-on voir un plus grand defaut que celui d'un homme qui ſe plaint d'avoir été un objet d'envie, & qui ſe vante d'avoir été aimé de quelques Grans à cauſe de ſon ſavoir? Ses plus grans accuſateurs, ſur le chapitre de la vanité & de la venalité, ſont ſes propres livres. Il ſe vante dans l'une de ſes reponſes d'avoir ſoutenu une guerre continuelle pendant 17. ans contre quinze Mathematiciens ou Philoſophes, & de les avoir tous reduits à une honteuſe retraite. Il dit qu'en l'année 1636. *ſa* (*k*) reputation fut repanduë preſque par toute l'Europe. A tout propos il nous parle de ſa pretenduë demonſtration des longitudes, comme d'une choſe dont les plus fameux Mathematiciens reconurent publiquement la verité. Il devoit donc être content; la gloire de l'invention lui demeuroit, le public lui rendoit juſtice par ſes loüanges. Cependant Morin ne parle preſque jamais de cela, ſans s'emporter brutalement contre le premier Miniſtre, qui ne lui avoit pas fait toucher l'argent que cette invention meritoit. N'eſt-ce point temoigner une ame venale, baſſe, ſordide, qui au lieu de travailler pour la belle gloire, ou plûtôt par un motif entierement deſintereſſé, ne compte pour rien la gloire, lors que les penſions, & les recompenſes pecuniaires ne ſont pas de la partie. Au reſte il n'étoit pas auſſi connu par toute l'Europe depuis l'an 1636. qu'il le pretendoit. Son nom & ſes livres n'ont pu trouver place dans un livre (*l*) de Voſſius, où l'on voit une longue liſte des Mathematiciens, & des Aſtrologues &c. anciens & modernes.

(*a*) *Ubi ſupra.*

(*b*) Parumque abfuit quin in meæ juventutis verificatum fuerit ob vindictæ & libidinis paſſiones. *Ibid.*

(*c*) *Voilà ſans doute le fondement du reproche dont j'ai parlé ci-deſſus pag. 609. lettre i.*

(*d*) *Morin. ibid.*

(*e*) Propter 7 & 2 in duodecima quæ mihi ex parte mulierum multa mala damna, vitæque pericula pepererunt. *Id. ibid.*

(*f*) *Dans la remarque D. lettre b.*

(*g*) *Ibid. lib. 23. p. 649.*

(*h*) *Ibid. lib. 17. p. 398.*

(*i*) *Ibid. p. 398. 399.*

(*k*) Tunc vero nominis mei fama per totam ferme Europam diffuſa eſt. *Ib. lib. 23. p. 649.*

(*A*) *Eloit en déſordre depuis long tems.*] Voyez le livre intitulé *Penſees de Simon Morin*: il fut imprimé l'an 1647. On n'y mit ni le nom de l'Imprimeur, ni le nom du lieu où on l'imprima. L'Auteur étoit en priſon à Paris pour les erreurs des Illumingz, lors que les amis de Gaſſendi écrivirent contre l'Aſtrologue Jean Baptiſte Morin, auquel ils reprocherent qu'il étoit ou frere ou parent de ce priſonnier. L'Aſtrologue prit cela pour le ſecond de leurs menſonges. (*m*) *Secunda* (impoſtura) *dum aſſerit quendam Simonem Morinum in carceribus Archiepiſcopatus hujuſce aſſervatum, ob illuminatorum doctrinam quam profitetur, eſſe meum conſanguineum ſive fratrem.*

(*l*) *Celui de ſcientiis Mathematicis. Il s'étend juſqu'en 1646. & plus.*

(*m*) *Jo. Baptiſta Morinus in defenſionem ſuæ diſſertationis de atomis & vacuo, p. 105.* Ce livre fut imprimé l'an 1650.

(*B*) *Des-Mareſts... ſeignit d'être ſon diſciple, & decouvrit.*] Il étoit lui-meme (*n*) un grand Fanatique, & il s'attendoit à une admirable & ſainte revolution: mais s'imaginant qu'elle ne ſe feroit point par les voyes que Morin marquoit,

(*n*) *Voyez ci-deſſus ſon article.*

son disciple, & découvrit par ce moyen cet horrible fanatisme. Morin avoit déjà quelques sectateurs. J'ai ouï dire 1. qu'il avoit promis de ressuſciter au troiſiéme jour, & que de là vint qu'il s'assembla beaucoup de canaille à l'endroit * où il fut

* C'étoit en Greve.

quoit, ni par celles d'un autre Visionaire nommé (a) Charpy de Sainte Croix, il se mit en tête de combatre ces deux personnages. „ Charpy (b) pretendoit que toutes ces merveilles se „ devoient faire par un certain Lieutenant de „ JESUS-CHRIST de la race de Juda, auquel il apliquoit les plus claires prophecies du „ Meſsie. „ On a vu dans le corps de cet article la pretenſion de Morin, & voici celle du Sieur des Mareſts. Je la raporte selon les termes d'un Auteur qui se ſervoit du tems preſent, Le (c) Sieur Desmareſts enſeigne comme eux qu'il eſt vray que le monde ſe va reformer, que toutes les ſectes vont eſtre reünies à la Religion Catholique; mais que tout cela ſe doit faire par le grand Prophete Eliacim Michaël, qui n'eſt autre que le Sieur Desmareſts de S. Sorlin, & par une armée de cent quarante quatre mille victimes ou ames annéanties, qu'il doit aſſembler pour les donner au Roy, afin qu'elles executent ſous ſes ordres cette haute entrepriſe, ſelon les lumieres divinement inſpirées au Sieur Desmareſts. Il eſt bien viſible que ce dernier Prophete ne pouvoit pas s'accorder avec ces deux autres, & qu'il avoit dans ſes viſions de quoy detruire les leurs. Car, comme on a veu un fou, qui s'imaginant eſtre Dieu le Pere, refuſoit d'une maniere convaincante un autre fou qui croyoit eſtre Dieu le Fils; parce, diſoit-il, que moy qui ſuis Dieu le Pere, je ſçay bien que je ne l'ay point engendré: de même le Sieur Desmareſts n'avoit pas de peine à ſe prouver à ſoy-même que les penſées de Morin & de Charpy eſtoient fauſſes. Charpy, diſoit-il, s'imagine que le monde doit eſtre reformé par un Lieutenant de JESUS-CHRIST, joint avec les Juifs: & Morin dit que ce ſera par JESUS-CHRIST même incorporé en luy, & accompagné des combattans de gloire. Or je ſuis bien aſſuré qu'ils ſe trompent, puiſque c'eſt par moy-même, Desmareſts de S. Sorlin, Eliacim Michaël, & par mes victimes, que tout cela ſe doit operer. Après les avoir ainſi condamnez d'illuſion par cette preuve très-demonſtrative à ſon égard, il ſe crut obligé de les pourſuivre de toutes ſes forces. Ainſi il n'a point eu de repos qu'il n'ait perdu Morin, en y employant même les trahiſons les plus indignes d'un honneſte homme & d'un Chreſtien. Et il ſe vante luy-même dans ſa reponſe d'avoir eſté cauſe de la priſon de Charpy.

(a) *Il eſt Auteur d'un livre intitulé* L'ancienne nouveauté de l'Ecriture Sainte. *que Mr. Arnaud refuta. Le Journal des Savans du 1. de 1666. fait mention de cette refutation. Ce Viſionaire renonça à ſes erreurs. Voyez la* Queſtion curieuſe ſi Mr. Arnaud eſt heretique, *pag. 147. edit. 1695.*

(b) *Lettres viſionaires à la Preface pag. m. 226.*

(c) *Ibid.*

(d) *Voyez la 2. lettre viſionaire p. m. 166. On y cite la depoſition du Sieur Des-Mareſts.*

Voici les moyens qu'il employa: il (d) depoſe qu'il eut quelques entretiens avec Damoiſelle Marguerite Langlois dite la Malherbe, & avec une autre nommée Mademoiſelle de la Chapelle, „ que d'abord elle craignoit de ſe découvrir, mais que peu à peu il l'apprivoiſa à ſe „ communiquer à luy, & qu'elle commença à luy „ parler de ce Morin & de ſa femme; qu'elle luy „ dit, qu'il eſtoit certain que l'Eſprit de JESUS-CHRIST eſtoit incorporé & reſſuſcité en M. „ Morin pour ſon ſecond advenement en terre; „ qu'il eſtoit le fils de l'homme, à qui Dieu avoit „ donné tout jugement ſur la terre. Après cela „ il decrit ſon entreveue avec Morin, qui ſe „ fit le lendemain, & il dit que d'abord Morin „ luy voulut paroiſtre un homme fort ſaint & de „ grand recueillement, mais qu'après quelques diſ„ cours, voyant que s'il s'humilioit tant devant luy, „ qui vouloit paroiſtre ſi haut, il pourroit le traiter „ long-temps en novice, & qu'il n'avoit pas tant „ de temps à perdre, il ne feignit point de luy dire „ ce qu'il ſçavoit des eſtats interieurs ſelon leurs „ degrez, & de la ſpiritualité: qu'alors Morin tout „ ravi luy prit la main, & la ſerra entre les deux „ ſiennes, & luy dit qu'il voyoit bien qu'il eſtoit „ ſpirituel & dans l'eſtat de grace, & qu'il s'en „ falloit peu qu'il ne fuſt parfait, & dans l'eſtat „ de la gloire.... (e) Il rapporte dans la ſuite de ſa depoſition pluſieurs erreurs, qu'il apprit de la bouche même de Morin dans un autre entretien qu'il eut avec luy: comme „ qu'il ne faut plus penſer à la mort de JESUS-CHRIST, que l'impeccabilité eſt en ceux qui „ ſont divins & parfaits; que toutes ſortes d'auvres ſont indifferentes. Pendant toutes ces viſites que le Sieur Desmareſts rendoit à Morin & à ces Damoiſelles, il feignit toûjours de vouloir eſtre ſon diſciple.... Mais Morin, pour s'aſſurer de luy davantage, luy envoya, comme il eſt dit dans cette depoſition, une lettre le 21. Decembre (f) jour de S. Thomas, (f) 1661. qui luy fut apportée par ſa fille aiſnée, par laquelle ledit Morin deſiroit de luy une ſoumiſſion aveugle & ſincere, pour aveuglement ſuivre & ſincerement obſerver tout ce qu'il luy ordonneroit, ſans reſerve de temps ni de choſe, ſelon qu'on le peut voir dans ladite lettre.... Cette demande de Morin fit naiſtre quelque doute dans ſon eſprit, ne voulant donner aucun conſentement pour choſe qui puſt eſtre mal.... Mais enfin.... jugeant que s'il ne feignoit d'adherer à quelque choſe, pour decouvrir tous les ſecrets de la cabale, tout commerce ceſſeroit entr'eux, il ſe reſolut de luy envoyer par écrit ſon conſentement, pour aveuglément ſuivre & ſincerement obſerver tout ce que Simon Morin luy ordonneroit; à quoy il ajoûta ces mots (de la part de Dieu & ſelon Dieu) par leſquels il temoignoit qu'il ne ſe ſoumettoit qu'à ce qui luy ſeroit ordonné de la part de Dieu, & ſelon Dieu.... (g) Ce ne fut pas là la fin des déguiſemens du Sieur Desmareſts. Il eut encore pluſieurs entretiens avec Morin, dans le même eſprit de diſſimulation & de tromperie. Il luy écrivit pluſieurs lettres, comme ſon diſciple. Il en reçut pluſieurs, comme de ſon maiſtre. Il ſouffroit que cet Illuminé, & ces Damoiſelles abuſées, le conſideraſſent comme eſtant entierement de leur cabale. Et enfin il en vint juſqu'à cet excés prodigieux, que je vas rapporter en ſes propres termes. *Pour faire que Morin & ſa femme, qui eſtoit tourmentée par ſon Diable ſur ſon ſujet, ne le ſoupçonnaſt pas, il ſe reſolut de luy donner par la premiere lettre qu'il luy écrivit une declaration, qu'il le reconnoiſſoit pour le fils de l'homme, & pour le Fils de Dieu en luy, ſachant bien que Morin eſt fils d'un homme, & que le Fils de Dieu eſt en luy comme en tout. Cette lettre, dit-il, du premier Fevrier 1662. fut ſi agreable à Morin, que pour le reconnoiſtre de cette declaration, qu'il croyoit fort nette, il luy écrivit une reponſe*

(e) *Ibid. p. 267.*

(g) *Ibid. p. 268.*

„ dit

fut brûlé. 2. Que Mr. le premier Président de Lamoignon lui demanda s'il étoit écrit quelque part, que le grand Prophete ou nouveau Messie passeroit par le feu, & que Morin déjà condamné cita ce verset du Psaume 16. *Igne me examinasti, & non est inventa in me iniquitas.* L'Auteur que je cite dans les remarques observe que le XVII. siecle a été (C) fecond en Fanatiques.

* *Melch. Adam. in vit. Theol. p. 456.*

† *Seckendorf Hist. Lutheran. lib. 3. pag. 468. n. 9. Voyez aussi Mirælius Syntagm. Hist. eccles. pag. 771.*

MORLIN (JOACHIM) sectateur (A) rigide de Luther, nâquit l'an 1514. Il fit les fonctions de Ministre en divers lieux*, & nommément à Arnstad, d'où les Magistrats le chasserent † l'an 1543. à cause qu'ils ne s'accommodoient pas de son zèle (B) trop ardent. Il fut apellé à Konigsberg dans la Prusse pour y être Professeur, & il y fut le tenant contre Osiander, qui soutenoit une doctrine nouvelle sur la justification. Il combatit cette nouveauté avec une ardeur extrême & par ses Ecrits, & par ses Sermons; mais il succomba sous le credit de son adversaire, qui le fit chasser de la Prusse l'an 1552. nonobstant ‡ les intercessions du peuple. Il se retira à Brunswic, où il fut donné pour colegue au fameux Chemnice. Il se mêla dans les (C) disputes du tems, & il fut

‡ Etiplebs ad principem pro eo suppliex intercederet. *Melch. Adam. ib.*

„ du 2. Fevrier, par laquelle il luy donne comme „ par une grande grace la qualité de son procu-„ reur, le nommant un veritable Jean Baptiste res-„ suscité. „

Le Jansenîte que je copie refute en suite par les principes de St. Augustin cette fourbe du Sieur Des-Marets. Il dit presque les mêmes choses que Mr. Arnaud a observées depuis, en se plaignant de l'imposture d'un faux Arnaud, par laquelle on fit tomber dans le panneau un Professeur de Douai.

(C) *Que le XVII. siecle a été fecond en Fanatiques.*] Voici les paroles de cet Auteur.

(a) *Preface des Lettres missionnaires pag. 225.*

„ (a) Nostre siecle, qui a esté aussi fecond qu'au-„ cun autre en choses extraordinaires, l'a esté „ particulierement en fanatiques: & il semble „ même que les esprits soient tournez, je ne „ sçay comment, de ce costé-là, & qu'ils y „ ayent une pente naturelle. Car, comme dans „ les maladies contagieuses on voit d'ordinaire „ que tous les autres maux degenerent en pestes „ & en charbons, de même on a vu souvent „ en ce siecle que les devotions dereglées, & „ établies sur des caprices humains, degenerent „ en illusions fanatiques. L'histoire des Hermites de Caen a esté celebre par tout le royau-„ me; &, si l'on avoit fait la recherche qu'on „ devoit de la Compagnie du S. Sacrement, on „ auroit peut-estre decouvert bien d'autres choses de cette nature. „ Il étale en suite les visions de Charpy de Ste. Croix, celles de Morin, & celles de Des-Marets. S'il y eût joint celles qui en ce tems-là (b) se debitoient en Hollande, il eût bien fortifié sa these. La queuë de ce même siecle ne dement pas les autres parties, *dignum patella operculum.*

(b) *Voyez la remarque I de l'article Marets (Samuel des).*

(A) *Sectateur rigide de Luther.*] Je le remarque après Melchior Adam. (c) *Fuit Lutheri sectator & acer doctrinæ ejus in toto ministerio suo custos..... in articulo de Cœna sententiam Lutheri retinuit, quod Christi corpum in, sub, aut cum pane sit.*

(c) *Melch. Adam. in vitis Theolog. p. 457.*

(B) *De son zèle trop ardent.*] Melanchthon qui le conoissoit sans doute, le represente d'un naturel trop impetueux, & trop adonné aux contestations. Ayant ouï dire qu'Heshusius s'en retournoit à Rostoch, avec le dessein de se trouver à la dispute de Breme, il crut que Morlin étoit l'auteur de tout ce manege. Je lui ai souvent predit, ajoûte-t-il, qu'il exciteroit plus de tempêtes qu'il n'en pourroit apaiser. (d) *Cogitavi horum consiliorum architectum esse Morlinum, & is habet socios harum technarum artifices. Scribam Davidi Chytræo ne instituant disputationem theatricam, quæ non parvos motus excitatura sit, si procedat. Tibi etiam hortator sum, ut si te in certamen vocabunt postules tibi quoque concedi ut accersas Petrum Martyrem, me, & alios quosdam amicos. Novi genesim Morlini: & sæpe ei prædixi, cum moturum, quæ sedare non poterit.*

(d) *Philipp. Melanchth. epist. ad Albertum Hardenbergium, apud Melchior. Adam. in vit. ibid.*

(C) *Il se mêla dans les disputes du tems.*] L'Auteur que je cite dans les remarques precedentes, a raison de dire qu'il n'y a presque point eu de siecle où les disputes des Theologiens ayent été plus frequentes, qu'elles le furent du tems de nôtre Morlin. Mettons à part les grandes disputes des Catholiques Romains, & des Protestans: considerons seulement le Lutheranisme. Bon Dieu! quelles divisions ne vit-on pas entre les Theologiens de ce party-là, & avec quelle chaleur, & quelle aigreur ne furent-elles pas soutenuës? Tout ce que l'Afrique & l'Asie ont produit d'esprits ardens, n'étoient que flegme en comparaison de ces Docteurs Germaniques. On dit que nôtre Morlin s'opposoit à la sepulture de ceux qui étoient allez aux Sermons d'André Osiander, & qu'il ne voulut jamais se laisser persuader de batiser leurs enfans (e). Se peut-il voir une prevention plus énorme que celle-là, & un zèle plus furieux? Ce qu'il y a d'admirable là dedans, est que le Lutheranisme se soit maintenu au milieu de tant de disputes violentes. Il a fait mentir la maxime, *concordia res parva crescunt; discordia maxima dilabuntur* (f). On en pourroit tirer une preuve d'une protection speciale de Dieu; car il semble que selon le train des choses humaines, ce que JESUS-CHRIST a dit dans son Evangile, *tout Royaume divisé contre soi-même sera reduit en desert, & nulle ville ou maison divisée contre soi-même ne subsistera* (g), doit être veritable: s'il se trouve donc des cas où cela n'arrive point, il faut que l'on y supose le doigt de Dieu. Cette maniere de raisonner est fort specieuse, & fort probable; mais remarquons en passant que JESUS-CHRIST n'a point allegué cette maxime, comme un axiôme dont la verité soit universelle, metaphysiquement parlant; elle n'a qu'une universalité morale; & je croi même que JESUS-CHRIST a pu s'en servoir qu'*ad hominem* contre les Juifs. L'agrandissement de la Republique Romaine, au milieu des divisions violentes & continuelles

(e) Dogma *Osiandri* quantopere detestentur qui confessionis Augustanæ cenieri volunt, cùm ex Wittenbergensium Doctorum censura, tum ex Matthiæ Flacci, & Joachimi Merlini non scriptis magis quam factis, abunde cuiviscunque perspicere licet. Nam quo loco Merlinus habuerit eos, qui cùm gregis sui essent, Osiandri sermones audiebant, obscurum non est. Nec sepultura mortuos dignabatur, nec infantes eorum ut baptizaret, adduci potuit. *Hospin. de origine expresso verbo Dei, apud Prateolum, Elenchi hæret. p. m. 512.*

(f) *Salluste, dans la belle Fragment.* p. m. 214.

(g) *Evang. de Saint Matth. ch. 12. v. 25.*

fut de presque toutes les conferences où l'on agita les matieres du franc arbitre, & de la necessité des bonnes œuvres &c. Il retourna dans la Prusse l'an 1566. & y fut creé Evêque de la Province de Sambie par le Roi de Pologne Sigismond Auguste, & par Albert Duc de Prusse, qui n'étoit plus infatué de son Osiander. Il exerça cette charge tout le reste de sa vie, & mourut l'an 1571. ayant voulu se faire tailler contre l'avis de ses Medecins. Il publia (D) plusieurs livres *, & laissa un fils aussi amateur que (E) lui des disputes theologiques. J'ai oublié de dire que quand il fut reçu Docteur en Theologie à Wittemberg l'an 1540. on lui proposa une question que Luther avoit dressée, touchant (F) l'usage des biens d'Eglise.

* *Tiré de Melchior Adam ubi supra.*

MORUS (ALEXANDRE) l'un des plus grans Predicateurs de son siecle dans le parti Reformé, étoit fils d'un Ecossois, qui étoit Principal du College que ceux de la Religion avoient à Castres dans le Languedoc. Il nâquit dans cette ville l'année 1616. & comme il avoit l'esprit fort vif, les progrés de ses études furent fort prompts. N'ayant gueres plus de vingt ans † il fut envoyé à Geneve, pour y continuer ses études de Theologie; & voyant que la profession en Grec qui étoit vacante alloit être disputée, & que les Curateurs de l'Academie avoient exhorté par leur programme les étrangers aussi bien que les citoyens à entrer en lice, il se mit sur les rangs avec plusieurs autres competiteurs, Ministres, Avocats & Medecins, presque tous plus âgez que lui de la moitié, & se fit tellement ‡ admirer par la belle & éloquente maniere de tourner les choses, dans toutes les preuves d'érudition qu'il falut produire, que le prix de la dispute lui demeura. Ayant exercé cette charge environ trois ans, il succeda à celles ↓ que Mr. Spanheim laissa vacantes quand il fut apellé en Hollande β, qui étoient celle de Professeur en Theologie dans l'Academie, & celle de Ministre dans l'Eglise de Geneve. Comme il étoit grand Predicateur, & qu'il avoit joint avec cette qualité beaucoup de literature γ, il ne faut pas s'étonner que tous ses collegues n'ayent pas été de ses amis. Mais il faut avouër qu'il y avoit bien d'autres choses qui lui suscitoient des traverses; car sans parler de ses mœurs, qui ont été par tout où il a vêcu un objet de medisance par raport à l'amour des femmes, ses meilleurs amis demeuroient d'accord qu'il avoit (A) beaucoup d'imprudence, & les qui l'agitoient, n'est pas une exception moins insigne à cette regle generale, que la conservation du Lutheranisme parmi les schismes qui le desoloient, & qui fournissoient tant de matiere d'insultes, & de consequences à l'ennemi commun. Revenons à nôtre Morlin, & raportons ce que Melchior Adam en dit. *Brunsfrige* (a) *dam ecclesiasten agit; varie, ut nullum ferè seculum feracius fuit Theologicarum rixarum, quàm superius, excitata fuerunt, super variis capitibus religionis controversiæ, utpote* de necessitate bonorum operum: de libertate voluntatis humanæ: de Adiaphoris: de particula sola in enunciatione illa: *Fide justificamur: & de aliis. Harum causa plerumque conventibus actionibusque institutis interfuit Morlinus.*

† *Alex. Mori Fides publica, pag. 225.*

‡ *Voyez la Vie d'Estienne le Clerc l'un des conterreus, imprimée à Amster. dans en 1695. à la tête des* Quæstiones Sacræ *de David le Clerc &c.*

↓ *Mori Fides publica, pag. 226.*

β *Il y alla en 1642.*

γ *Voyez ce que Tanaquil le Fevre lui écrit* Epistolar. l. 1. p. 219.

(a) *Melch. Adam ubi supra pag. 456.*

(D) *Il publia plusieurs livres.*] Melchior Adam en donne ces titres. *Psalmorum Davidis enarratio. Catechismus Germanicus. Postilla & explicatio summaria Evangeliorum dominicalium. Refutatio mendacii Theologorum Heidelbergensium, de Lutbero. De vocatione Ministrorum, & quatenus magistratui fas sit eos ab officio removere. Defensio adversus accusationem novorum wittembergensium Theologorum. De peccato originis contra Manichæorum delyria. Epistola ad Osiandrum.* Mr. Seckendorf (b) parle d'un livre publié par nôtre Morlin l'an 1565. dans lequel se trouvent au long plusieurs choses, que Luther dit en presence de quelques personnes un peu avant sa mort.

(b) *Seckendorf, Hist. Lutheran. l. 3. p. 693.*

(c) *Micrælius, Syntagm. Hist. Eccles. p. 771.*

(E) *Aussi amateur que lui des disputes.*] Il s'apelloit Marc Jerôme MORLINUS. Il s'aggregea à la faction de Wigandus contre Hesshusius, dans la dispute *de abstracto* (c).

(F) *Touchant l'usage des biens d'Eglise.*] Mr. Seckendorf a inseré dans son Histoire du Lutheranisme (d) la question qui fut proposée. On demandoit (e) si les revenus destinez à l'entretien des Ministres de l'Evangile, & aux Ecoles, devoient être ôtez à ceux qui combatoient l'Evangile, c'est-à-dire aux Moines & au Clergé Romain. Celui qui faisoit cette question, y ajoûta les raisons qui le tenoient en suspens. D'un côté, dit-il, ce n'est pas aux Ministres de l'Evangile de contraindre personne, & on ne sauroit ôter leurs biens aux impies sans se servir de violence. D'autre côté nous savons que Saint Augustin a soutenu, que l'Empereur avoit eu raison de donner aux Orthodoxes les revenus ecclesiastiques des Donatistes. Les Magistrats sont obligez de faire en sorte que chacun jouïsse de ce qui lui apartient. Or les revenus dont il s'agit n'apartiennent (f) pas à des Chanoines impies, mais à la vraye Eglise; il faut donc que les Magistrats orthodoxes en usent avec ces impies comme avec des larrons. S'ils ne le font pas, les bons Pasteurs & les pauvres Ecoliers periront. Si Morlinus avoit envie de repondre conformément à l'intention de Luther, il ne lui étoit pas difficile de prendre bien-tôt sa derniere resolution; car il paroissoit aisément que Luther étoit d'avis qu'on destinât à l'entretien des Ministres & des Ecoles les biens de l'Eglise Romaine.

(d) *Lib. 3. pag. 313. n. 10.*

(e) Ei (*Morlino*) ut moris est, quæstio proposita fuit per ephebum a Lutbero conscripta, his verbis, utrum reditus donati Ecclesiæ ad Evangelii Ministros alendos &c. *Ibid.*

(f) Hi reditus non sunt impiorum Canonicorum, sed sunt veræ Ecclesiæ. Quare Magistratus Ecclesiæ debet etiam pœnam summere de impiis tanquam prædonibus. *Ibid.*

(A) *Beaucoup d'imprudence, & qu'il étoit . . . mal endurant.*] On reconoît dans une preface (g) où l'on prend party pour Mr. Morus que son naturel trop prompt, sa trop grande liberté

(g) *Au devant de la 2. Apologie de Milton* edit. Hagæ Comit. 1654. *George Cranzius Docteur en Theologie & d'Angleterre a mis cette preface.*

& qu'il étoit fort mal endurant. Quoi qu'il en ſoit il ſe forma dans Geneve deux partis, l'un pour lui, l'autre contre lui; & il ne faut pas douter que le premier de ces deux partis ne fût compoſé non ſeulement des perſonnes qui avoient de l'eſtime & de l'amitié pour Mr. Morus, mais auſſi des perſonnes qui ſans l'aimer, ni ſans l'eſtimer, voyoient leurs ennemis à la tête du party contraire. L'on voit tous les jours des exemples de cela. Je ne ſai comment Mr. Morus s'inſinua dans les bonnes graces de Mr. de Saumaiſe; mais il eſt certain que celui-ci attira l'autre dans les Provinces Unies. Quelques-uns pretendent que ce fut pour chagriner (*B*) Mr. Spanheim, qui avoit été brouillé à Geneve avec

liberté de parler, & la trop forte paſſion de s'élever au deſſus des autres, avoient ſouvent donné lieu aux inimitiez qui avoient toûjours regné entre lui & ſes émules. On ajoûte qu'on n'avoit ouï rien dire à Mr. Spanheim contre Mr. Morus, ſi ce n'eſt qu'il étoit altier: on dit auſſi qu'au jugement de Saumaiſe Mr. Morus ajoûtoit trop de foi à de faux amis, & qu'il n'étoit pas aſſez laborieux; mais qu'au reſte c'étoit un très-bel eſprit, & capable de toutes choſes. Mr. Diodati dans une lettre (*a*) qu'il écrivit en faveur de Mr. Morus à Mr. de Saumaiſe, avoué que ce Miniſtre *ne s'étoit jamais porté qu'à une defenſe innocente*, mais qu'il l'avoit fait *avec de la chaleur, & de la vigueur qui avoit ſouvent-fois cuï à ceux qui l'avoient aggreſſé*; . . . Que *ſon naturel étoit bon, & ſans fraude ni arriere-penſée, franc & noble. . . . prompt & fort ſenſible aux indignitez, mais qui ſe revenoit aiſement; qui ne provoquoit point, mais auſſi qui avoit de terribles ergots pour ſe defendre. Je n'ai gueres veu de perſonnes* (pourſuit-il) *qui ſe ſoient glorifiées de l'avoir entrepris.* Conſcia virtus, *& ſi vous y ajoûtez*, genus irritabile vatum, *le rendent bien armé contre ſes aſſaillans.* Qu'il me ſoit permis de faire une reflexion en peu de mots ſur l'illuſion que l'on ſe fait en matiere d'amitié. Voilà Mr. Diodati qui parce qu'il avoit de la tendreſſe pour Mr. Morus, ne compte pour rien un defaut très-capital & très-indigne d'un Miniſtre, je veux dire un eſprit vindicatif au ſouverain degré, une fierté & un emportement extrême: c'eſt dans le fond flétrir un Miniſtre, & le deſtituer entierement de l'eſprit évangelique qui doit être inſeparable de ſon caractere, que d'avoüer ce que Mr. Diodati en avoüe, & neanmoins il ne croyoit pas que ce fût rabatre grand' choſe des loüanges qu'il repandoit à pleines mains ſur ſon ami. Il exculſe le mieux qu'il peut l'humeur vindicative de Mr. Morus; *l'importunité*, dit-il, *de ſes malveuillans ſembloit bien meriter. que de fois à autre ils fuſſent ainſi émouchettez, pour leur enſeigner le repos.* Je voi tous les jours des gens qui s'aveuglent de telle ſorte ſur le chapitre de tel Miniſtre dont ils ſe feront entêtez, ſous pretexte des grands dons qu'ils lui attribuent, qu'ils parlent de ſon Iſmaëliſme (*b*) preſque avec éloge. *C'eſt un dangereux ennemi*, diſent-ils, *que Monſieur un tel, il a bec & ongles; malheureux* (*c*) *qui ſe jouë à lui*; comme s'il s'agiſſoit de parler à la Payenne d'un Colonel de Dragons, ou comme ſi un Miniſtre de l'Evangile étoit un Chevalier du Chardon, armé d'une deviſe menaçante. *Nemo me impune laceſſit, nul ne s'y frotte* (*d*).

Qui me (*e*) *commorit, (melius non tangere, clamo)*
Flebit & inſignis tota cantabitur urbe.

Il eſt difficile de croire que de tels Miniſtres ſoient autrement attachez à la religion que par les liens de la vanité; & parce qu'elle leur fournit les moyens de s'ériger en petits tyrans. Encore un coup parcourez tous les defauts à quoi la nature humaine eſt ſujette, vous n'en trouverez point de plus oppoſé à l'eſprit du Chriſtianiſme, que la violence qui paroît dans les querelles de quelques-uns de ces Meſſieurs. Elle temoigne que dans chaque demelé ils veulent donner à conoître leur puiſſance, juſques au point que perſonne à l'avenir ne ſoit aſſez temeraire pour leur reſiſter. Sans avoir lu Homere, ils mettent mieux en pratique les paroles d'Agamemnon, qu'aucun texte de l'Ecriture.

(*f*) Ἐγὼ δὲ κ' ἄγω Βρισηΐδα καλλιπάρηον
Αὐτὸς ἰὼν κλισίηνδε, τὸ σὸν γέρας, ὄφρ' ἐῢ εἰδῇς
Ὅσσον φέρτερός εἰμι σέθεν, σὺνῇ δ' ἀκάχῃσι
Ἴσον ἐμοὶ φάσθαι, καὶ ὁμοιωθήμεναι ἄντιον.

Ego autem abducam Briſeida pulchramgenas,
Ipſe profectus ad tentorium, tuum pramium: ut
bene intelligas
Quanto potentior ſum te: timeat autem & alius
Æqualem ſe mihi dicere, & comparari contra.

Voyez Milton à la page 44. & 190. de ſa replique. Voyez auſſi l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes, (*g*) où l'on avoue que Morus *entre ſes belles qualitez en avoit qui ne lui faiſoient pas honneur*, qu'il *étoit imprudent, impetueux, ſatirique, mepriſant*, & qu'il *ne trouvoit preſque rien de bon que ſes Ouvrages, & les loüanges de ſes aprobateurs.*

(*B*) *Que ce fut pour chagriner Mr. Spanheim.*] Sorbiere ſera mon garant; car voici ce qu'il écrit (*h*) à Mr. Patin. *Je ne vous puis dire de* Mr. Spanheim, *que ce que l'on publioit lors qu'il fut decedé; que* Saumaiſe *l'avoit tué, & que* Morus *avoit été le poignard. L'Hiſtoire eſt longue, & pour la toucher en peu de mots, je n'ai à vous dire ſi ce n'eſt que* Mr. de Saumaiſe *n'aimoit point feu* Mr. Spanheim, *par quelque jalouſie d'eſprit & de reputation dans l'Ecole; que pour le moriſier il fit apeller en Hollande* Mr. Morus *duquel il ne conoiſſoit que le nom, mais qui étoit le fleau & l'averſion de ſon Collegue; que le Docteur remua Ciel & terre pour l'empêcher de venir, & qu'il mourut lors qu'il eut nouvelles que ſon adverſaire étoit en chemin.* . . . Il joint à cela un court éloge de Mr. Spanheim; & puis il ajoûte touchant Mr. Morus, *Je n'en puis pas porter mon jugement ſans vous le tenâre ſuſpect, pour ce qu'il eſt mon intime ami depuis le College, c'eſt-à-dire depuis plus de 25. ans, & que j'ai livré pour lui des batailles où le P. Jarrige s'eſt rencontré: mais il eſt certain & tout le monde avoüe qu'il a l'eſprit tout de feu, qu'il a de vaſtes penſées, qu'il brille & qu'il éclate extraordinairement.*

(*a*) *Produite dans la Fides publica pag. 111.*

(*b*) *Milton, Defenſ. pro ſe pag. 134. produit une lettre où l'on dit de Mr. Morus ce qui fut predit d'Iſmaël, que ſes mains ſeroient contre tous, & les mains de tous contre lui.*

(*c*) *Ἀνοχλήσει παῖδες τῷ οὗ μέτ' ἀντιάσεται.*

(*d*) *C'étoit celle d'un Roi de Navarre. Voyez le Pere Bouhours, Entret. des Deviſes p. m. 463. 464.*

(*e*) *Horat. Satyra 1. l. 2.*

(*f*) *Hom. Iliad. l. 1. v. 184. mer.*

(*g*) *Hiſt. de l'Edit de Nantes tome 3. p. 454.*

(*h*) *Lettre 158 la 64.*

Mr. Morus. D'abord Mr. de Saumaiſe tâcha de lui procurer une chaire de Théologie * à Harderwic, & la choſe n'ayant pu réuſſir, il le fit appeller à Middelbourg. Mr. Morus acceptant la vocation, partit de Geneve en 1649. chargé d'un bon (C) temoignage d'orthodoxie. Il ſe preſenta au Synode des Egliſes Wallonnes † aſſemblé à Maeſtricht, il y prêcha avec l'aplaudiſſement de tout l'Auditoire, & puis il alla prendre poſſeſſion à Middelbourg de la charge de Profeſſeur en Theologie dans l'Ecole illuſtre, & de celle de Paſteur de l'Egliſe. Meſſieurs d'Amſterdam à ſon arrivée en Hollande ‡ lui offrirent la profeſſion en Hiſtoire, que la mort de Voſſius avoit renduë vacante dans leur Ecole illuſtre; & n'ayant pu le detacher des engagemens qu'il avoit pris avec la ville de Middelbourg, ils firent venir David Blondel: & neanmoins trois ans après ayant ouï dire que l'on offroit à Mr. Morus une chaire de Theologie en France, ils lui renouvellerent leurs offres. Il accepta alors cette vocation, & la remplit en habile homme. Il y fit une éclipſe par un voyage en (D) Italie qui fut aſſez long, & duquel on dit qu'il (E) n'eut pas ſujet de ſe repentir. Durant ce voyage il fit un beau poëme ‖, ſur la defaite de la flotte Turque par les Venitiens. Ce poëme lui valut une chaine d'or dont la Republique de Veniſe lui fit preſent. Il revint exercer ſa charge, & après quelques bourraſques (F) eſſuyées dans les Synodes Wallons, il paſſa en France pour y être Miniſtre de l'Egliſe de Paris, où

* Voyez la remarque C.

† Fid. publica pag. 157.

‡ Ibid. p. 213.

‖ Voyez en l'éloge dans les Epitres de Tanaquil le Fevre l. 2. p. 157.

(C) *Chargé d'un bon temoignage d'orthodoxie.* Ce temoignage lui fut donné par l'Egliſe de Geneve le 25. de Janvier 1648. il eſt tout du long en Latin & en François dans la (a) *fides publica* de Mr. Morus, & on y voit de plus que les ennemis de ce Miniſtre, pour fruſtrer les bonnes intentions de Saumaiſe qui le vouloit établir en Gueldre Profeſſeur en Theologie, repandirent dans le monde que Mr. Morus étoit un pernicieux heretique, qui non ſeulement croyoit que ſelon les intentions de Dieu JESUS-CHRIST a ſouffert également pour tous les hommes, & que le peché d'Adam ne nous eſt pas imputé; mais auſſi que le St. Eſprit n'eſt point Dieu, ou que l'on n'eſt pas obligé d'être perſuadé qu'il le ſoit. L'Egliſe de Geneve donna là-deſſus à l'accuſé un temoignage ſi plein d'éloges, qu'il a plus l'air d'un panegyrique de Rhetoricien, que d'une ſentence d'abſolution. Mr. Morus y paroît plus blanc que neige à tous égards, & pour la doctrine, & pour la bonne vie. On y foutient que (b) ſes plus paſſionnez ennemis, ne peuvent lui reprocher quoi que ce ſoit qui merite aucune cenſure. Nous verrons neanmoins (c) ci-deſſous que Milton reçut de Geneve divers Memoires, qui noirciſſoient terriblement Mr. Morus.

(a) Pag. m. 81.

(b) Si vitæ integritatem ſpectes, hinc te niveus morum candor retrahit, illinc admirabilis & ſibi ſemper conſtans innocentia. Apoſtolus vult Epiſcopum eſſe ἀνεγκλητον. Nihil utique illi vel ab inſenſiſſimis hoſtibus & livoris felle maligno rugientibus merito objici queat, quod juſtæ ſit reprehenſionis obnoxium.

(c) Dans la remarque M. lettre d.

(D) *Une éclipſe par un voyage en Italie.* On voit dans une harangue Latine qu'il recita à Amſterdam après ſon retour d'Italie, pourquoi il n'étoit pas retourné plûtôt. Il y expoſe pluſieurs dangers qu'il avoit courus. Au reſte ceux qui diſent qu'il entreprit ce voyage ſans en avertir ſes Superieurs n'ont pas trop de tort; car le congé qu'il obtint à Amſterdam le 20. de Decembre 1654. n'avoit été demandé que pour un voyage en France qui devoit durer trois ou quatre mois. Mais quand Mr. Morus fut de retour, il ſe preſenta au Synode de Leide au mois de Mai 1656. & dit qu'il avoit trouvé en Italie de grandes apparences d'y avancer la gloire de Dieu, par la predication de l'Evangile. Il fut remercié de ſes bons conſeils.

(E) *Il n'eut pas ſujet de ſe repentir* du voyage d'Italie.] On conte qu'étant tombé dangereuſement malade à Florence, il dit tant de belles choſes au Medecin qui le traitoit, que ce Medecin en fut tout rempli d'admiration, & qu'en ayant rendu compte au Grand Duc, il lui inſpira le deſir de voir ce docte étranger: de ſorte que Mr. Morus étant gueri fut introduit à l'audience de ſon Alteſſe, & la charma tellement par ſes diſcours, qu'il en reçut dans la ſuite pluſieurs marques d'une eſtime & d'une affection particuliere. D'autres diſent que Mr. Morus étoit connu de ce Prince avant qu'il tombât malade. Voici ce qu'on trouve dans un petit livre qui vient de paroître. *Le Grand Duc de Toſcane reçut humainement* Mr. Morus *dans ſes Etats & dans ſa Capitale, il le favoriſa de ſon amitié & de ſon eſtime, il lui envoya ſon Medecin dans la maladie qu'il eut à Florence, & lui fit un riche preſent, digne de celui qui le donnoit, & digne de celui qui le recevoit.... On dit que le Medecin que ce Duc envoya pour viſiter ce malade, & pour le traiter dans ſa maladie, fut tellement ſurpris dans les entretiens qu'il eut avec lui, de l'entendre raiſonner avec tant de force, tant de profondeur, & tant de penetration, ſur toutes ſortes de Sciences, & particulierement ſur la Medecine, qu'il avoua, quelque habile qu'il fût lui-même dans ſa profeſſion, que ſon malade en ſçavoit plus dans la Medecine, qu'il n'en avoit appris lui-même dans cette ſcience, ou il avoit donné tous ſes ſoins & toutes ſes veilles.*

(F) *Quelques bourraſques eſſuyées dans les Synodes Wallons.* En effet au mois d'Avril 1655. le Synode de Tergou le cita, ſur quelques plaintes qui avoient été portées contre lui. Il alla bien à Tergou, mais il ne jugea pas à propos de ſe preſenter au Synode, il fit ſeulement ſavoir à la Compagnie qu'il ne dependoit plus que des Egliſes de France, auſquelles il s'étoit engagé. Il ne prevint point par là ſa condamnation, comme il l'avoit cru, car le Synode declara qu'il n'étoit point en état d'exercer avec édification ſon miniſtere en ce païs, ni d'y communier (e). Le Synode de Nimegue confirma ce jugement (f) au mois de Septembre 1659. nonobſtant les lettres de l'Egliſe de Paris, touchant l'admiſſion de Mr. Morus à cette Egliſe, accompagnées d'un acte du Synode d'Ai du 8. Mai 1659. qui ratifioit cette admiſſion. Mr. de Thou qui étoit alors Ambaſſadeur

(d) Panegyrique de Mr. Morus, imprimé à Amſterdam 1695. pag. 14.

(e) Voici les paroles du Synode article 27. La Compagnie a declaré que ledit Alexandre Morus étoit incapable d'exercer aucune fonction du St. Miniſtere de l'Evangile au milieu de nous, & d'y participer à la Sainte Cene du Seigneur, juſques à ce que par une ſuffiſante repentance de ſes pechez, & une converſation ſans reproche, il ait reparé tant de ſcandales qu'il nous a donnez &c.

(f) La Compagnie a jugé, que la Compagnie alors avoit eu de très-ſuffiſantes raiſons pour prononcer cette ſentence, & partant le preſente Synode a approuvé, ratifié & confirmé de nouveau l'article 27. du precedent Synode. *Actes du Synode de Nimegue du mois de Septembre 1659. article 21.*

où plusieurs personnes le souhaitoient. Plusieurs autres s'y opposerent, & se presenterent à quelques Synodes Provinciaux, & puis au Synode National * de Loudun, chargées de sacs de papiers contre Mr. Morus. Toutes leurs accusations (G) furent éludées, ou trouvées nulles; car il fut reçu Ministre de l'Eglise de Paris. Mr. Daillé (H) qui l'avoit servi de tout son credit dans plusieurs Synodes,

* Il commença le 10. Novembre 1659. & finit le 10. Janvier 1660.

sideur de France à la Haye, se mêla de la chose en faveur de Mr. Morus, par un grand Memoire qu'il presenta à Messieurs les Etats Generaux, qui ordonnerent par acte du 6. Avril 1660. communiqué au Synode de Haerlem, qu'on les informât des procedures qui avoient été tenues dans cette affaire. Ce Synode deputa 3. Pasteurs & 2. Anciens à Messieurs les Etats pour leur donner l'éclaircissement qu'ils souhaiteroient. Je pense qu'on en demeura là.

(G) *Toutes leurs accusations furent éludées ou trouvées nulles.*] Raportons ce que l'on trouve sur ce fujet dans l'Histoire de l'Edit de Nantes. Le Commissaire du Roi au Synode National de Loudun, (a) *ne s'opposa point à la lecture des informations envoyées de Hollande contre Alexandre Morus, de qui le ministere étoit alors recherché par l'Eglise de Paris. Il voulut bien même qu'en jugeant on eût égard à ces Actes, & que les avis y fussent fondez: mais il fit inserer dans l'arrêté du Synode une espece de protestation, qui portoit que le jugement seroit rendu suivant les libertez de l'Edit, les loix de la Discipline, & les usages du Royaume, sans s'assujettir à nulle autorité, jurisdiction, ni jugement étranger, ni renvoyer l'accusé à la jurisdiction, ou au jugement d'autres que ceux du Royaume, ce qui seroit contraire aux Ordonnances & Edits, bien & avantage des sujets du Roi. Par ce moyen ce fut le Commissaire plûtôt que le Synode qui jugea l'affaire, parce que l'instruction n'en étant pas achevée dans le païs où l'accusation étoit née, & la protestation du Commissaire empêchant d'y renvoyer Morus, pour se justifier sur les lieux, on ne trouvoit pas les informations suffisantes pour le convaincre. Il fut donc absous, & on confirma la vocation qui lui étoit adressée. Mais il seroit malaisé de dire si cette vocation fit plus de bien que de mal, parce qu'elle porta dans le Consistoire & dans l'Eglise une si grande division, que l'un des partis appelloit édification, ce que l'autre appelloit scandale: qu'il parut de grands excés d'un côté, des soupçons de passion de l'autre; quelque chose de trop recherché pour detruire Morus, & quelque chose de trop violent pour le maintenir. Un Synode Provincial de la Province de Berri termina l'affaire par la permission du Roi; & on l'accusa d'avoir été un peu partial en faveur de l'accusé, & de s'être fait un peu trop de plaisir de mortifier un Consistoire aussi celebre que celui de Charenton, qui par le merite & la capacité de ceux qui le composent, étoit alors comme l'oracle de toutes les Eglises.*

(a) *Histoire de l'Edit de Nantes, tome 3. liv. 5. pag. 315. ad annum 1659.*

(H) Mr. Daillé *qui l'avoit servi de tout son credit.*] Je me suis cru obligé de mettre ici les insultes que les adversaires de Mr. Daillé lui firent pour ce sujet, & ce qu'il leur repondit pour sa justification, car cela fait partie des aventures de Mr. Morus. Voici donc ce que le Sieur Cottiby, autrefois Ministre à Poitiers, (b) reprocha à Mr. Daillé; *Ce qui me surprend davantage c'est de me voir accusé par vous, Monsieur, de qui j'aurois espéré le plus de protection & de support, si par malheur il m'étoit arrivé de tomber dans quelque faute qui m'eût obligé de comparoître devant ces Tribunaux où vous tenez d'ordinaire un rang si éminent: car que ne devois-je point raisonnablement attendre d'un homme qui en la personne de l'un de ses confreres, s'est declaré le défenseur & l'Advocat de l'une des plus impures vies du monde, & qui après avoir plaidé sa cause dans un Synode Provincial de l'Isle de France, a bien été assez hardi dans le National dont il étoit le Chef (digne chef d'un tel Corps) de le maintenir hautement, je ne dirai pas contre les fideles memoires des Ministres de Rouen, de Caen & de Lion, mais ce qui est plus étonnant contre une foule d'accusations de quelques Provinces entieres, & tout cela par je ne sai combien de detours bien moins innocens que ceux de la langue.* Le P. Adam fit à-peu-près les mêmes reproches; mais voici ce que Mr. Daillé lui (c) repond; *Pourquoi voulez-vous que je l'eusse condamné, & jugé indigne des offices que la charité doit à tous ses prochains dans le besoin, moi qui l'avois ouï, moi qui ne l'avois pas seulement ouï, mais qui après avoir pris une exacte connoissance de la cause avecque toute la diligence & toute l'application d'esprit dont je suis capable, étois demeuré convaincu de son innocence? Quand je n'aurois deu ces petits devoirs qu'à ma conscience, son sentiment me justifie assez contre les violences & les medisances étranges où vôtre proselyte s'emporte contre moi en cet endroit. Mais vous & lui avez d'autant plus de tort de blâmer ma conduite dans cette affaire, que j'y ay rendu les offices que vous reprenez non proprement à mon sentiment particulier, mais à l'ordre de mes superieurs; premierement à l'ordre du Consistoire de mon Eglise, qui me chargea moi & ses autres Deputez. de cette affaire dans le Synode de l'Isle de France dont vôtre proselyte fait mention, & qui fut celui qui se tint à la Ferté sous Jouare l'an 1657. & puis deux ans après à l'ordre non de mon Consistoire & de mon Eglise seulement, mais aussi du Synode entier de ces Provinces tenu à Ay en Champagne l'an 1659. J'ai fait le moins mal qu'il m'a été possible ce que les compagnies dont je depens m'ont enjoint & commandé expressément, ce que ma conscience bien loin d'en être choquée aprouvoit comme juste & raisonnable. Quel crime ai-je commis en cela? Certainement quand au fonds le defendeur seroit aussi coupable, comme je le tiens innocent, toûjours est-il évident que je n'aurois point de part dans le vice qui en ce cas-là se trouveroit dans les deux jugemens qui l'ont justifié, car j'y ai seulement defendu une cause que je croyois & que je crois encore très-juste: je n'ai eu & n'ai pu avoir de voix dans la sentence qui y a été prononcée. J'y ai fait l'office d'Advocat & non de Juge. Encore faut-il que j'ajoûte que je ne fis ni l'un ni l'autre dans le Synode National qui a prononcé le dernier arrêt sur cette affaire, le defendeur qui étoit present y ayant lui-même plaidé sa cause en cinq ou six audiences entieres, avecque tant de force & d'évidence que graces à Dieu il n'ent besoin de l'aide d'aucun.* Voyez ci-dessous la remarque M vers la fin.

(b) *Replique à Mr. Daillé, pag. 17.*

(c) *Replicz. que, part. 3. p. 154.*

nodes, ne fut pas long tems à s'en repentir; il s'éleva entre eux une querelle fort violente, qui causa mille partialitez dans le Troupeau. En general Mr. Morus, au milieu des aplaudissemens que sa maniere inimitable de (*I*) prêcher lui attiroit d'une foule extraordinaire d'auditeurs, eut à Paris le chagrin de voir sa reputation attaquée par des personnes de merite, qui le traduisirent tout de nouveau (*K*) aux Synodes, d'où il ne se fauva que comme par feu. Sa mort qui fut très-édifiante, & les marques de pieté qu'il fit paroître durant sa derniere maladie, effacerent le souvenir de ce qu'il pouvoit y avoir eu d'irregulier dans sa conduite. Il mourut à Paris chez Madame la Ducheſſe de Rohan au mois de Septembre 1670. Il n'avoit jamais été marié. On verra ci-deſſous le titre de ſes (*L*) Ouvrages. Je parle de la querelle qu'il (*M*) eut avec Jean Milton; &

(*I*) *Sa maniere inimitable de prêcher.*] Elle conſiſtoit en certaines ſaillies d'imagination qui contenoient des alluſions ingenieuſes, & je ne ſai quel air de paradoxe fort capable de ſurprendre l'auditeur, & de le tenir toûjours attentif. Mais la maniere dont il debitoit ces choſes en faiſoit le principal agrément. De là vient que ſur le papier ſes Sermons ne ſont pas à beaucoup près ſi admirables, & que la plûpart de ceux qui ont voulu l'imiter ſe ſont rendus ridicules. Le deſir de l'imiter qui commençoit à gâter beaucoup de jeunes Miniſtres, obligea le Synode de l'Ile de France en l'année 1675. à faire un acte qui fut lu en chaire à Charenton & ailleurs, par lequel on commandoit d'éviter dans l'expoſition de la parole de Dieu, les jeux d'imagination & de mots &c. On ſera bien aiſe de voir ici le jugement d'un Hiſtorien qui eſt ſans comparaiſon meilleur connoiſſeur que moi. *Il étoit* (*a*) dit-il en parlant de nôtre Morus, *extraordinairement ſuivi du peuple; & ceux qui ſe connoiſſoient le moins à ce qui merite l'admiration, étoient neanmoins ſes plus paſſionnez admirateurs. On diſputoit entre les perſonnes de bon goût, ſi ce qu'on trouvoit en lui de plus beau étoit ſolide ou apparent, & ſi on le devoit nommer un éclair ou une lumiere. Mais ceux même qui prononçoient contre lui, ne pouvoient s'empêcher de l'entendre avec plaiſir, & de ſentir en eux les mêmes mouvements qu'il excitoit dans les autres. Quelques-uns ont cru qu'il avoit beaucoup moins d'érudition, qu'on ne ſe l'imaginoit communement; mais perſonne n'a douté qu'il ne fût mettre en œuvre fort heureuſement ce qu'il poſſedoit, & donner un grand luſtre à ce qu'il expoſoit au jugement du public. Quoi qu'il en ſoit, jamais homme n'a reçu des aplaudiſſemens plus flateurs que lui, & n'a pu s'apliquer mieux ce qu'on a dit de quelque autre, que s'il ne meritoit pas les jugement avantageux qu'on faiſoit de lui, au moins il raviſſoit à ſes auditeurs la liberté d'en faire de deſobligeans.* Il avoit dit dans la page 316. que *les manieres de* Morus *ne plaiſoient pas à tout le monde, & qu'on a vû preſque toûjours mal réüſſir ſes imitateurs.*

(*a*) *Hiſt. de l'Edit de Nantes, to. 3. liv. 7. p. 453.*

(*K*) *Tout de nouveau aux Synodes.*] On peut dire que Mr. Morus ne fut pas long tems en paix dans l'Egliſe de Paris, car dès le mois de Septembre 1661. on porta des plaintes contre lui au Conſiſtoire, qui n'eurent point de ſuite, & peut-être n'en eurent-elles point, à cauſe qu'il demanda ſon congé pour aller en Angleterre au mois de Decembre 1661. Il en revint au mois de Juin 1662. tout auſſi-tôt les plaintes ayant été renouvellées, le Conſiſtoire ordonna qu'il ſeroit ouï, mais qu'en attendant il s'abſtiendroit de prêcher. Ses partiſans le voulurent faire prêcher en depit du Conſiſtoire, & pour cet effet ils ſe ſaiſirent des avenues de la chaire, & ne voulurent point ſouffrir que le fils de Mr. Daillé y montât; ce qui cauſa un ſi terrible deſordre, qu'il n'y eut point de predication le matin de ce Dimanche. Quelques chefs de famille eurent recours au Parlement, qui ordonna le 27. de Juillet 1662. que l'on aſſembleroit un Colloque. Ce Colloque ſuſpendit Mr. Morus pour un an. Le Synode de l'Ile de France confirma & aggrava même cette ſuſpenſion; mais celui de la Province de Berri auquel ce Miniſtre en apella, le retablit dans ſa charge (*b*). Ces ſortes d'appels étoient permis par les reglemens des Synodes Nationaux.

(*b*) *Tout ces eſt narré amplement dans l'Hiſt. de l'Edit de Nantes à la fin du 7. livre du 3. tome.*

(*L*) *Le titre de ſes Ouvrages.*] On a de lui un Traité *de gratia & libero arbitrio*; un autre *de Scriptura ſacra ſive de cauſa Dei*; un Commentaire ſur le chapitre 53. d'Eſaïe; des Notes *ad loca quædam novi fœderis*; une reponſe à Milton, ſous le titre de *Alexandri Mori fides publica*; des harangues & des poëmes en Latin. Depuis ſa mort on a imprimé quelques (*c*) Fragmens de ſes Sermons, & même quelques Sermons tout entiers: diſons un mot ſur ſes harangues. Il en prononça trois à Geneve qui ſont fort belles; la latinité en eſt plus docte qu'élegante: il aimoit les phraſes peu communes, & les ſignifications de mots dont on ne trouvoit preſque point d'exemples. De ces trois harangues il y en a une qui eſt un Panegyrique de Calvin, & une autre qui a pour titre *de pace*, dans laquelle il condamna fortement, ſans nommer perſonne, Mrs. Amyraut & Spanheim qui étoient en guerre ouverte ſur la grace univerſelle. Il leur dit leurs veritez comme il faut. Ce fut une veritable Mercuriale; il s'en donna au cœur joye. Diſons auſſi un petit mot ſur ſes poëſies Latines. On eſtime beaucoup celles qu'il fit ſur la naiſſance de nôtre Seigneur, & pour rendre graces à Dieu après une grande maladie. Mr. Perachon qui étoit alors Proteſſeur, les traduiſit en vers François, & les publia à Paris l'an 16 . Je ne me ſouviens point d'avoir vu d'autres vers François de Mr. Morus, que la reponſe qu'il fit ſur les mêmes rimes à un Sonnet que Corras lui adreſſa après ſon abjuration.

(*c*) *A la fin du 1685. Voyez les Nouv. de la Repub. des lettres, mois de Mars 1685. pag. 333. de la 2. édition. On a imprimé à Amſterdam l'an 1691.*

(*M*) *La querelle qu'il eut avec Jean Milton.*] L'origine de cette querelle fut qu'en 1652. Mr. Morus fit imprimer à la Haye un livre de Pierre du Moulin le fils, (*d*) & le dedia ſous le nom (*e*) de l'Imprimeur au Roi de la Grand' Bretagne. Ce livre intitulé *Regii ſanguinis clamor ad cœlum adverſus parricidas Anglicanos*, eſt une invective bien pouſſée contre les Parlementaires;

(*d*) *Voyez Daillé Remarque au 1. Adam, 2. partie. p. 127. Colomiés, Biblioth. choiſ. p. 19.*

(*e*) *Il y eut des exemplaires où Mr. Morus mit ſon nom, ce que dit Milton. Defenſ. pro ſe. p. 23. 25.*

& j'obſerve qu'il y a des choſes dans le *Menagiana* (*N*) qui lui ſont glorieuſes. On

taires ; Milton en particulier y eſt extremement maltraité. L'Epitre dedicatoire ne le menage pas mieux, mais il eſt dechiré en pieces beaucoup plus furieuſement dans les vers qui ſont à la fin du livre. Milton qui avoit laiſſé ſans repartie divers écrits violens publiez contre les Parlementaires, ne put garder le ſilence à l'égard de celui-ci; où il ſe voyoit perſonnellement intereſſé tant par les éloges immenſes que l'on y donnoit à Saumaiſe, que par les injures terribles dont il s'y trouvoit accablé. Il repondit donc, & ſuppoſa ſoit de bonne foi, ſoit par ruſe, afin d'avoir plus de priſe ſur celui qu'il refuteroit, que cet Ouvrage avoit Morus (*a*) pour Auteur. Il le traita comme un chien, ou plûtôt comme un bouc; car il l'accuſa de mille impudicitez, & nommément d'avoir debauché une ſervante à Geneve, & de l'avoir entretenuë depuis qu'elle eut un mari; & d'avoir engroſſé la femme de chambre de Madame de Saumaiſe ſous promeſſe de mariage. Il l'accuſa d'avoir été convaincu de diverſes hereſies à Geneve, & de les avoir honteuſement abjurées de bouche, mais non pas de cœur. Il l'accuſa d'avoir été 8. ou 10. mois dans Geneve privé de ſes gages, & de ſes fonctions de Profeſſeur & de Miniſtre, à cauſe du procés d'adultere &c. qui lui avoit été intenté, dont l'iſſuë, dit-il, auroit été ſa condamnation, s'il n'eût eſquivé le jugement definitif, en declarant qu'il vouloit ſortir de la ville. Il l'accuſa d'avoir été interdit des fonctions du miniſtere par les Magiſtrats d'Amſterdam : enfin il le diffama de la maniere du monde la plus cruelle, repandant ſur les contes qu'il en faiſoit un tas de railleries bouffonnes. Mr. Morus lui oppoſa une pile d'atteſtations d'orthodoxie & de bonne vie que les Conſiſtoires, les Academies, les Synodes & les Magiſtrats des lieux où il avoit vêcu lui avoient données. Il lui fit voir que les Juges, tant civils qu'eccleſiaſtiques, qui avoient connu des pretenſions de la femme de chambre de Madame de Saumaiſe, les avoient déclarées nulles, & qu'il étoit ſorti pur & net de cette affaire, malgré le complot de cette Dame qui (*b*) avoit mis tout en œuvre contre lui. Il fit voir par des certificats authentiques des Magiſtrats d'Amſterdam, du Conſiſtoire Walon & des Curateurs de l'Ecole illuſtre de la même ville, qu'il n'avoit jamais été interdit de ſes fonctions de Miniſtre. Je n'ignore pas qu'il n'y ait des exceptions à alleguer contre les certificats de bonne vie, & qu'il ne ſoit un peu étrange que ceux que Morus obtint à Geneve ayent été ſi differens du temoignage de la voix publique : car après tout il eſt certain que Milton avoit reçu des memoires de Geneve, & qu'il (*c*) produit une lettre écrite de cette ville qui aſſûre que tout le monde admiroit, qu'il eût été ſi fidelement inſtruit ſur le chapitre de Mr. Morus. Il ne demeure point court à l'égard des certificats; il dit (*d*) en particulier de ceux de Geneve, qu'ils fûſſent donnez avant que les accuſateurs de Mr. Morus pour fait d'adultere l'euſſent attaqué formellement. On ſait d'ailleurs que la plus groſſe tempête que ce Miniſtre ait eſſuyée à Geneve s'éleva depuis les atteſtations obtenuës le 25. de Janvier 1648. & quelcun a (*e*) publié que le Magiſtrat de cette ville caſſa l'acte de depoſition decretée contre Mr. Morus par le Conſiſtoire; & qu'il commanda au Conſiſtoire de donner à ce Miniſtre un temoignage de bonne vie. Mais enfin il y a incomparablement plus d'exceptions à alleguer contre les bruits diffamatoires, qu'un Auteur comme Milton eſt capable de recueillir, que contre les certificats; de ſorte que tout bien compté je ſerois d'avis, que'veu ceux qui ont été produits par ſa partie, & les inconveniens qu'on auroit à craindre ſi des accuſations vagues & ſans preuve juridique, l'emportoient ſur des juſtifications revêtuës de formalitez, il demeurât chargé de la note d'un calomniateur public, ſauf dans les faits où il ſe pourroit munir du ſecours de quelques actes authentiques. Je ſerois d'avis nommément que le diſtique qu'il fit inferer dans la Gazette de Londres fût declaré une turlupinade diabolique. Le voici, car je ne croi pas que (*f*) Mr. Colomiés ait voulu parler d'un autre diſtique.

(*a*) *Le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford le donne auſſi à Mr. Morus.*

(*b*) Illa mihi graviter jamdudum infenſa... nihil intentatum reliquit ut me in naſſam infauſtiſſimi matrimonii compingeret. Quod ubi ſenſit impotuiſſe vulgo, me vero palam vehementiſſimeque reluctari. *Achersona movebo, inquit, & perdam ipſum.* quâ ſæpe formula utitur. *Morus, Fides publica, p.* 190.

(*c*) *Milton. Defenſ. pro ſe. pag.* 132.

(*d*) *Ibid. p.* 92. 141.

(*e*) *Ludov. Molinæus Foranesſ ad edificat.* p. 433.

(*f*) *Bibl. choiſie, p.* 19.

Galli ex concubitu grâvidam te (*g*) *Pontia Mari,*
Quis beuè moratam morigeramque neget?

(*g*) *C'eſt ainſi qu'il nommoit la femme de chambre de Madame de Saumaiſe. Mr. Morus ſans dire quel étoit ſon vrai nom, mais que Milton l'fait bien nommée. Voyez* Milton. Defenſ. pro ſe p. 164.

La haine de Milton a été aſſez opiniâtre, comme il paroît par une lettre (*h*) qu'il écrivit lors qu'il s'agiſſoit de l'affaire de Mr. Morus au Synode National de Loudun. Il croyoit que quand même on n'y ordonneroit autre choſe que la depoſition de ce Miniſtre, il arriveroit à ce Synode ce qui n'étoit encore arrivé à aucun autre, c'eſt-à-dire d'avoir une heureuſe iſſuë. *Synodo interea proteſtantium Laudunenſi, (i) propediem, ut ſcribis, convocanda, precor id quod nulli adhuc Synodo contigit, felicem exitum, non Nazianzenicum, felicem autem huic nunc ſatis futurum ſi nihil aliud decreverit quàm ejiciendum eſſe Morum.* Cette lettre eſt datée du 20. Decembre 1659. c'eſt-à-dire du 30. ſelon le nouveau ſtile. Le Synode avoit donc deja duré près de deux mois, & cependant Milton en parle comme d'une aſſemblée à venir, ce qui fait voir qu'il n'avoit gueres de correſpondances en France. Dans une autre (*k*) lettre il parle encore plus durement de la vocation de Monſr. Morus à Charenton; c'eſt ſans le nommer.

(*h*) *C'eſt la* 29.

(*i*) *Il n'a fallu dire* Juliodunenſi, *ou* Laudunenſi, *&c.*

(*N*) *Dans le* Menagiana *qui lui ſont glorieuſes.*] „ (*l*) Monſr. Morus declara avant que de „ mourir, que perſonne ne l'avoit plus tenté „ que moi de changer de religion. Madame la „ Ducheſſe d'Aiguillon me donna ordre de lui „ offrir de ſa part quatre mille livres de pen- „ ſion. Je fis parler de cette affaire à Mr. de „ Perefixe alors Archevêque de Paris, par Mr. „ l'Abbé Gaudin, & Mr. de Perefixe en parla „ au Roi. Sa Majeſté dit là-deſſus qu'il n'étoit „ pas temps, & que cela ſeroit tort à Mr. Mo- „ rus, parce qu'il étoit alors en procés avec ſes „ confreres. Mr. Morus mettoit la diviſion par „ tout où il ſe trouvoit. Il l'avoit miſe en „ Hollande & ailleurs, de même qu'à Paris. „ Je le comparois à Helcine, qui avoit excité „ la guerre par tout où elle avoit été. „ . . . „ (*m*) Mr. le Marechal de Grammont étant allé „ par ordre du Roy voir le Miniſtre Morus „ qui étoit malade à l'extremité : à ſon retour „ le

(*k*) *C'eſt la* 24. *& elle eſt datée du* 16 *Août* 1657.

(*l*) *Menagiana, pag.* 122. *de la* 1. *Edition de Hollande.*

(*m*) *Suite du Menagiana, pag.* 82.

On y en trouve auſſi qui ne le ſont point. Un de ſes derniers Panegyriſtes raconte un fait (O) qui n'eſt pas vrai.

MOTHE-AIGRON (JAQUES DE LA) s'eſt fait connoître par la qualité d'Auteur, pendant la fameuſe querelle de Balzac avec le General des Feuillans le Pere Goulu. Il avoit fait une preface ſur les lettres de Balzac, & il avoit pris la commiſſion conjointement (A) avec Mr. de Vaugelas, de porter au P. Goulu un exemplaire de l'Apologie de Balzac, dans laquelle on maltraitoit fort un jeune Feuillant. Comme le P. Goulu prit l'envoi de cet exemplaire * pour un cartel de defi, il ſe mit tout auſſi-tôt à écrire contre Balzac d'une maniere très-emportée, & il decocha quelques traits contre le Sieur de la Mothe-Aigron; ces deux-ci entre autres, qu'*il † étoit fils d'un fort honnête Apotiquaire*, & qu'*il vivoit ordinairement à la table de Balzac*. On pretend que ce fut violer en quelque ſorte les droits de l'hoſpitalité, puis que le P. Goulu ‡ avoit logé plus d'une fois chez le pere du Sieur de la Mothe-Aigron; mais d'autre côté cela pouvoit faire croire qu'il ſavoit les choſes d'original. Quoi qu'il en ſoit il piqua cruellement ſon homme, & il fut cauſe que peu après on informa le public dans la Dedicace d'un livre, que le pretendu Apotiquaire du P. Goulu étoit Abraam Aigron, Ecuyer, Conſeiller du Roi, & Elu d'Angoulême. Cette Epitre dedicatoire n'eſt pas mal écrite ‖; mais comme elle eſt en Latin à la tête de la Reponſe que la Mothe-Aigron fit en François au P. Goulu, on y a trouvé une affectation qui a ſervi à faire plus deſaprouver les grans éloges que l'Auteur repand ſur ſon pere à pleines mains, & qu'il tourne du côté le plus capable d'éloigner tout ſoupçon de pharmacie. Non content de ce debut il nous aprend β dans le corps du livre, que *ſon biſayeul ayant accompagné Henri II. au voyage d'Allemagne, fut un des premiers Capitaines que ce Roi laiſſa* dans Mets, & un de ceux qui defendirent

„ le Roy lui demanda comment il étoit? Le „ Marechal lui dit: Sire, je l'ay vû mourir; „ il eſt mort en bon Huguenot; mais une „ choſe en quoy je le trouve encore plus à „ plaindre, c'eſt qu'il eſt mort dans une Reli„ gion qui n'eſt maintenant non plus à la mo„ de qu'un chapeau pointu.„

(O) *Un fait qui n'eſt pas vrai.*] „ La Sor„ bonne (a) en fut un jour toute allarmée, & „ il ſe paſſa une choſe glorieuſe pour Mr. Mo„ rus, qui fit rougir tous ſes Docteurs, & qu'ils „ regarderent comme une eſpece d'enchante„ ment. Un homme dont le viſage ne leur „ étoit nullement connu, & qu'ils prirent d'a„ bord pour quelque Prêtre de village, s'étant „ trouvé dans une de leurs diſputes, demanda „ au Profeſſeur qui preſidoit alors dans cette „ Aſſemblée, s'il lui vouloit permettre de pro„ poſer quelques argumens. Ce qui lui ayant „ été accordé, il s'en aquitta d'une maniere „ qui lui gagna bien-tôt l'eſtime de tous ces „ Docteurs, & comme ce nouvel Antagoniſte „ pouſſoit ces argumens d'une terrible force, „ & au delà de ce qu'on en devoit attendre, „ ils paſſerent de l'eſtime à l'admiration. Mais „ quand ils virent que ce puiſſant adverſaire les „ pouſſoit à bout, & qu'ils ne ſçavoient plus „ que repondre à la force de ſes raiſons, toute „ leur admiration & toute leur eſtime, ſe chan„ gea en colére & en indignation, & la diſpute „ s'échauffa ſi fort, que s'il ne fût ſorti adroi„ tement de ce lieu ſi dangereux, il avoit à „ craindre quelque mauvais tour; mais il imi„ ta JESUS-CHRIST nôtre grand Maître, „ quand il ſortit du Temple pour éviter les „ embûches des Phariſiens qu'il venoit de con„ fondre; de même nôtre Morus aprés avoir „ fermé la bouche aux Phariſiens de ces der„ niers ſiécles, les amuſa par de douces paroles, „ ſortit de leur Synagogue, & ainſi s'en alla. „ Aprés qu'il leur eut échappé, ils le firent ſui„ vre de loin par un de leurs diſciples, pour de„ couvrir le lieu où il entreroit, & pour s'in„ former en ſuite quel étoit cette eſpece d'hom„ me, qui en ſçavoit lui ſeul plus que toute la „ Sorbonne enſemble: ce qui ayant été remar„ qué par celui qu'ils deſiroient tant de con„ noître, il ſe tourna vers celui qui le ſuivoit, „ & ne lui dit que ces deux mots en le quittant, „ *memento Mori*, ce qui fit juger d'abord à ceux „ qui l'avoient envoyé, que celui qui leur avoit „ donné tant de peine, étoit cet homme ſi ce„ lebre, l'une des colomnes de l'Egliſe de Cha„ renton, & la terreur de la Religion Romai„ ne (b). „ Voilà ce qu'on trouve dans un Ouvrage qui paroît depuis un an, & qui merite d'etre lu. Il y a plus de 25. ans que je fis ce conte en preſence d'un Docteur en Theologie Curé de R. homme d'eſprit & fort verſé dans les coutumes de ſa religion. J'étois perſuadé de ce fait, car je l'avois ouï dire en diverſes occaſions à d'habiles gens, & à l'âge que j'avois alors je ne me defiois guere de ce qui étoit narré par de telles bouches. Le Docteur me repondit, voilà un fort joli conte, la concluſion en eſt fort ingenieuſe, mais ſoyez aſſuré que c'eſt un Roman; car ceux qui propoſent des argumens contre les Theſes qui ſont ſoutenues en Sorbonne, ſont toûjours des gens connus, & graduez dans la Faculté, & revêtus meme des habits, ou des ornemens de ceremonie qui leur conviennent. Si l'Auteur du conte avoit ſu cela, il auroit choiſi une autre ſcéne.

(A) *Conjointement avec Mr. de Vaugelas.*] Le P. Goulu dans la preface de la 2. partie de ſes lettres, dit que celui qui accompagnoit la Mothe Aigron étoit le Prieur de Chives; (il y a des lettres à ce Prieur parmi celles de Balzac) mais la Mothe Aigron nous aprend (c) que celui avec lequel il alla voir le Pere Goulu, étoit Mr. de Vaugelas.

* *Preface de la 1. part. des Lettres de Phyllarque, & 1. lettre de la 2. part.*

† *Lettre 12. de Phyllarque 1. partie.*

‡ *La Mothe-Aigron, Reponſe à Phyllarque p. 318. 322. Voyez l'article* Jean Goulu, *p. 1273. col. 2.*

‖ *Voyez parmi les lettres de Balzac, celle qu'il écrivit en 1622. à la Mothe-Aigron, où il lui donne de grans éloges, & nommément pour la belle latinité d'une piece manuſcrite.*

β *Pag. 306. 307.*

(a) *C'eſt-à-dire de la force du genie de Mr. Morus.*

(b) *Panegyrique d'Alexandre Morus, imprimé à Amſterdam chez Jean du Preſne l'an 1699. pag. 14. 15. 16.*

(c) *Reponſe à Phyllarque pag. 299.*

dirent le plus courageuſement cette place contre Charles-Quint. Il ajoûte que ſa biſayeule Catherine de la Barde étoit *d'une Maiſon auſſi noble qu'aucune autre du païs*, & que ſon *grand oncle du côté maternel eut l'honneur d'être Secretaire des commandemens, & principal Miniſtre de Marguerite femme de Henri d'Albret Roi de Navarre.* Le P. Goulu avoit dejà changé de ſtile, puis qu'avant la publication de cet Ouvrage * il avoit dit, *que le Sieur de la Mothe-Aigron étoit trop honnête Gentilhomme pour denier* &c. Examinera qui voudra ſi cela eſt équivalent à une bonne retractation; je ne le croi pas: & j'ai oüi dire qu'il étoit vrai que le pere du Sieur de la Mothe-Aigron avoit été Apotiquaire, mais qu'il releva ſa condition en achetant l'Office d'Elu, & qu'enfin il fut Maire de Cognac en Angoumois. Mr. de Malleville en a touché quelque choſe dans une Epigramme (*B*) qui n'a point été inſerée au Recueil de ſes Poëſies. Je n'ai pu deterrer ce que devint (*C*) nôtre Auteur après la publication de ſa reponſe en 1628. ni ce que devint le deſſein qu'il ſembloit avoir de retablir, dès qu'il auroit terraſſé le General des Feuillans, les fruits de ſes veilles que le feu lui avoit ruinez: c'étoient des travaux † qui concernoient l'Hiſtoire d'Eſpagne, & quelques ‡ autres matieres. C'eſt à ceux qui compoſeront la Bibliotheque de l'Angoumois, à nous l'aprendre.

* *Preface de la 2. partie des Lettres de Phyllarque.*

† *Voyez ſon Epitre dedicatoire.*

‡ *D'autres le nomment* Munioz. *Roderic de Tolede le nomme* Muniz.

MOTHE LE VAYER (François de la). Cherchez Vayer.

MUNUZA‡, vaillant Capitaine (*A*) Maure, & Gouverneur de Cerdaigne pour les Sarrazins, qui venoient de conquerir l'Eſpagne au commencement du VIII. ſiecle, fit une alliance ſecrete avec Eudes Duc d'Aquitaine, au prejudice de ces conquerans. Il ſe plaignoit qu'ils traitoient fort mal tous les Maures; mais outre cette raiſon, qui n'étoit peut-être qu'un pretexte dont il étoit bien-aiſe de couvrir la trahiſon qu'il meditoit, il en avoit une autre. Il aimoit avec une extrême paſſion la (*B*) Princeſſe d'Aquitaine, & il ſavoit bien qu'il ne

(*f*) Contra quos exercitum duxit Munnuzenaces vir immaniſſimus, qui quod regionum & locorum peritus eſſet, magnos eos cladibus afflixit. *Aunguſt. Curio, Hiſt. Sarracen. l. 1. p. m. 88.*

(*g*) *Lib. 2. p. 122.*

(*b*) *Hiſtor. Arab. cap. 13.*

(*i*) *Abregé Chronol. tome 1. p. m. 192. Moreri a copié cette faute.*

(*k*) *Auſigier, Origine des François, tome 2. p. 244.*

(*l*) *Oihenart pag. 191. dit* Momerana.

(*m*) *Voyez en les extraits au 1. tome* Veterum Franciæ Hiſtoricorum, *publiez par Duchêne.*

(*A*) *Capitaine Maure.*] Auguſtin Curion (*e*) parle de deux Capitaines Goths, ſujets du Roi d'Eſpagne, qui favoriſerent les Sarrazins; l'un s'apelloit *Munnuza*, & l'autre *Munnos*: celui-ci Seigneur de Cerdaigne, *Cerdaniæ Regulus*, obtint des Sarrazins le gouvernement des places voiſines; & comme il conoiſſoit le païs, & que d'ailleurs il étoit fort inhumain, il fit (*f*) beaucoup de mal aux Eſpagnols, qui des montagnes & des bois où ils ſe refugierent, faiſoient des courſes ſur les Sarrazins. S'étant voulu plaindre de ce qu'on n'obſervoit point le Traité qu'on avoit fait par ſon entremiſe avec Eudes ſon beau-pere, il fut aſſiegé par Abderame; il ſe ſauva, & fut pris & decapité: ainſi perirent bien-tôt, dit cet (*g*) Auteur, les traitres de la patrie. Quelles confuſions dans cette hiſtoire! Les uns diſent que Munuza étoit un Maure Mahometan qui ſe rebella contre ſon Calife; les autres que c'étoit un Eſpagnol & un Chretien, qui ſe jetta dans le party des Sarrazins, & y demeura fidelle à quelques plaintes près. Roderic de Tolede dit (*b*) que Muniz gendre d'Eudes avoit fait mourir pluſieurs Chretiens, & brûler l'Evêque Anambalde.

(*B*) *Dans une épigramme qui n'a point été inſerée.*] Sorel ayant remarqué (*a*) que la Mothe-Aigron, *pour montrer où le mal le tenoit à ceux qui y emendoient quelque choſe, & pour donner une grande opinion de ſa race, dedia ſon livre à ſon pere par une épitre Latine avec de hautes qualitez*, ajoûte ces paroles: *S'il nous étoit permis ici, nous dirions l'épigramme que le Sieur de Malleville fit ſur ce ſujet; mais de certains Officiers de France y étant intereſſez, nous ſommes dans une conjoncture où ce ſeroit inſulter à leurs malheurs.* Pour moi qui ne ſai point quelle peut être cette conjoncture, & qui en tout cas la croi tout-à-fait paſſée, je ne ferai point difficulté de raporter cette épigramme. La voici donc:

Objet du mepris de Goulu,
Que ton inſolence eſt publique,
Depuis que ton pere eſt Elu,
Et qu'il a fermé ſa boutique:
Mais bien que cette qualité,
Si l'on en croit ta vanité,
N'en trouve point qui la ſeconde;
Il n'en eſt pourtant pas ainſi:
C'eſt un beau titre en l'autre monde;
Mais on s'en moque en celui-ci.

(*a*) *Bibliotheque Françoiſe p. 132. de la 2. édit.*

(*b*) *Memoriana, pag. 132. de la 1. édit. de Hollande.*

Depuis la compoſition de cet article il m'eſt tombé entre les mains un Ouvrage (*b*) où ces vers ſe trouvent.

(*C*) *Ce que devint nôtre Auteur.*] J'ai ſeulement ſu par une lettre (*c*) de Balzac datée du 29. Juillet 1634. que la Mothe Aigron s'étoit marié à la Rochelle; qu'il avoit quelque charge de Police, & qu'il y avoit eu quelque brouillerie entre eux deux. Le Menagiana (*d*) nous aprend qu'il fut Conſeiller au Preſidial de la Rochelle.

(*c*) *C'eſt la 39. du 6. livre édit. in fol.*

(*d*) *Pag. 131.*

(*e*) *Hiſtor. Sarracen. l. 1. p. m. 81.*

ne l'obtiendroit qu'en la faiſant Souveraine, & qu'en promettant de faire la guerre aux Sarrazins, afin qu'ils ne puſſent pas détourner Eudes Duc d'Aquitaine d'attaquer en même tems Charles Martel. L'amour fut donc le grand principe de la revolte de Munuza. C'étoit le plus laid de tous les hommes: au contraire la

git point du beau-pere de Munuza dans ce paſſage; car outre qu'il mourut quelques années avant que Pepin ſuccedât à Charles Martel, perſonne n'a dit qu'il ait jamais eu recours à ſes voiſins pour la vengeance des injures faites à ſa fille par ſon mari. Voilà donc une Lampagia qui n'eſt point la femme de Munuza: cependant puis qu'il y a des Ecrivains (a) qui apliquent à Eudes beau-pere de Munuza les paroles de la Chronique d'Auxerre, & qui par conſequent le font pere de Lampagia, il n'eſt pas hors d'aparence que par une ſemblable erreur, on ait dit que la fille qu'on donna au Gouverneur de Cerdaigne s'apelloit Lampagia. Ainſi par cette voye on ne ſauroit decouvrir rien de certain, touchant le vrai nom de la femme de Munuza. Paſſons aux autres noms qu'on lui donne. On (b) pretend qu'elle s'apelloit Menine ou Numerane, & on tâche de le prouver par des monumens conſervez dans la Biſcaye, & ſur la foi deſquels Garibai rapoite qu'Eudes eut une fille nommée Menine ou Numerane, qui fut femme de Froila Roi des Aſturies. Pour faire quelque choſe de cette preuve, il faut ſuppoſer que la Princeſſe d'Aquitaine dont le Gouverneur de Cerdaigne devint amoureux, épouſa en ſecondes noces Froila Roi des Aſturies. C'eſt auſſi ce que l'on ſuppoſe. (c) *Elle fut alliée deux fois; la premiere avec Munioz Roi de Cerdaigne, Sarazin revolté contre Iſcan Miramolin, qui ſous les auſpices d'Abdirame ſon Lieutenant General en Eſpagne, & de Froila Roi des Aſturies alliez pour lors du Miramolin, défit Munioz demeuré parmi les morts ſur le champ de bataille* (d) en 737. *laiſſant cette belle veuve au pouvoir d'Abdirame, qui la deſtina pour le ſerrail d'Iſcan... Toutefois le Roi Froila en étant devenu paſſionné, le Miramolin la renvoya fort honnêtement, & Froila l'épouſa.... Les auteurs François & Eſpagnols donnent parlant mal deux filles à Eudes; l'une du nom de Menine mariée à Froila; l'autre du nom de Numerane mariée à Munioz, étant certain que ce n'en eſt qu'une même, alliée ſucceſſivement à ces deux Rois, dont le nom s'eſt un peu reflechi dans l'idiome Eſpagnol, & dans l'idiome Maure, mais n'eſt au fonds nullement different.* On ne fonde cette ſuppoſition que ſur ces paroles de Sebaſtien de Salamanque. (e) *Numinam quandam adoleſcentulam è Waſconum prada ſibi ſervari præcipiens (Froila) poſtea eam in regale conjugium copulans.* Mais qui ne voit la foibleſſe de cette preuve? En 1. lieu la femme d'un Gouverneur de Cerdaigne, Maure de nation, & qui n'avoit pas de troupes Gaſconnes à ſon ſervice, ne pouvoit pas être une partie du butin fait ſur les Gaſcons. En 2. lieu la femme de ce Gouverneur fut remiſe à Abderame qui l'envoya à ſon Calife. Elle n'étoit donc point la Nunine de Sebaſtien de Salamanque, car puis que Froila donna ordre qu'on lui mit à part cette Nunine, c'eſt un ſigne manifeſte qu'Abderame n'en avoit point diſpoſé. Il ſemble même que s'il eût été preſent à l'action où cette Nunine fut priſe, Froila n'auroit eu rien à commander touchant cette partie du butin. En 3. lieu ſi ces paroles, *Froila commanda qu'on lui gardât une certaine Nunine petite-fille trouvée parmi le butin fait ſur les Gaſcons, & puis l'épouſa*, pouvoient être expliquées de cette ſorte, *Froila devint paſſionnément amoureux de la veuve du Gouverneur de Cerdaigne, laquelle étoit tombée au pouvoir d'Abdirame, & avoit été envoyée au Miramolin qui la renvoya fort honnêtement, & Froila l'épouſa*; Si, dis-je, ces ſortes d'explications étoient une fois permiſes, il n'y auroit rien qu'on ne pût trouver par tout, & il ne ſeroit pas difficile de prouver le blanc par le noir. Je ne demande point s'il y a de l'aparence qu'aucun Auteur ait pu traiter de *quandam adoleſcentulam è Waſconum prada*, la fille d'un Duc d'Aquitaine, la veuve d'un Gouverneur de Province devenu chef de parti, la plus belle Princeſſe de ſon tems; je ne demande pas, dis-je, cela quelque raiſonnable qu'il ſoit, de peur qu'on ne me reponde que les Auteurs en ce tems-là écrivoient d'une maniere fort ſimple & fort negligée. J'ai aſſez d'autres preuves ſans celle-ci contre les ſuppoſitions du Sieur Audigier. Car ſans tant de façons, il ne faut que conſiderer les paroles (f) qui precedent immediatement celles qu'il cite, & l'on touchera au doit la fauſſeté de ſes imaginations; *Vaſcones rebellantes ſuperavit atque edomuit, Muninam quandam adoleſcentulam ex Waſconum prada ſibi ſervari præcipiens &c.* Il eſt manifeſte que ce butin fut gagné non lors que le Gouverneur de Cerdaigne ſe precipita, mais lors que le Roi des Aſturies punit la rebellion de quelques-uns de ſes ſujets. Or comme ce Roi des Aſturies ne pouvoit point avoir de ſujets rebelles au delà des Pirenées à ſon égard, il eſt clair que les Gaſcons qu'il domta n'étoient point ſous l'obeïſſance d'Eudes Duc d'Aquitaine: comment donc eſt-ce que la fille d'Eudes ſe feroit trouvée parmi le butin? Le ſavant Ambroiſe (g) Morales a fait voir que les Gaſcons dont il eſt parlé dans ce paſſage de Sebaſtien de Salamanque, ſont les habitans d'Alava, *Alavenſes*. Concluons 1. qu'il n'y a nulle aparence que la belle veuve ait jamais revu l'Europe, depuis qu'elle eut mis le pied dans le Serrail du Calife Iſcam: on n'avoit garde de ſe deſſaiſir d'un tel morceau en faveur de Froila, dont l'alliance avec le Miramolin eſt un fait que je tiens pour très-douteux. 2. Que la fille d'Eudes femme de Froila Roi des Aſturies, de laquelle font mention les monumens de Garibai, eſt differente de celle qui fut mariée à Munuza. 3. Que cette certaine Nunine que Froila donna ordre qu'on lui gardât, & qu'il épouſa dans la ſuite, n'eſt point la Menine ou la Numerana fille d'Eudes, qui fut femme de Froila ſelon les monumens de Garibai. 4. Que ſans ſe trop tourmenter à mettre d'accord Garibai & Sebaſtien de Salamanque, il vaut mieux dire que l'un des deux ſe trompe, & en tout cas preferer celui-ci à celui-là. Catel (h) remarque que *le nom* de la fille d'Eudes mariée à *Munios Seigneur de Cerdaigne* eſt ignoré.

(a) Oihenart, Notit. Vaſcon. p. 367. Audigier, Orig. des François, tome 2. p. 220. Notez qu'Audigier pag. 240. dit fort bien que Lampagia étoit fille de Hunaud fils d'Eudes.

(b) Audig. ubi ſupra p. 245.

(c) Id. ib. Voyez la remarque ſuivante.

(d) Voyez la remarque ſuivante.

(e) Oihenart, Not. Vaſcon. pag. 191. dit qu'il y a dans le manuſcrit du College de Navarre à Paris Muniuam, & dans l'imprimé Muninam.

(f) Il a cité le paſſage tout entier pag. 224.

(g) Lib. 13. c. 17. & 25. apud Oihen. pag. 192.

(h) Hiſt. du Languedoc p. 525.

la fille d'Eudes étoit une beauté rare. Il étoit d'ailleurs Mahometan, au lieu que la Princeſſe étoit zélée pour le Chriſtianiſme. Tout cela n'empêcha point qu'elle ne lui fût livrée : l'ambition du pere paſſa par deſſus la repugnance de la fille. Munuza tint ſa parole, il prit les armes dès que le mariage eut été conclu; mais ce fut avec un mechant ſuccés. Abderame Gouverneur β d'Eſpagne le pouſſa ſi vivement, qu'il le contraignit de ſe renfermer dans Puycerda. Munuza eut quelque eſperance d'y tenir bon, comme faiſoit Dom Pelage dans les montagnes d'Aſturie; mais comme l'eau vint à lui manquer, & qu'il ſe voyoit fort odieux aux habitans, il quitta ce poſte, & il ſe mit en chemin par des routes qu'il croyoit inconuës, pour ſe retirer avec ſa femme auprès du Duc d'Aquitaine. On le pourſuivit, & il ne put ſe voir en ce triſte état ſans tomber dans le deſeſpoir : de ſorte qu'il ſe precipita du haut des montagnes γ, pour n'être point mené vivant à ſes ennemis. Sa tête fut portée à Abderame. Sa femme lui (C) fut auſſi amenée; & comme Abderame la trouva trop belle pour lui, il l'envoya au Calife δ. Il aima mieux faire ce preſent à ſon Souverain en faveur de ſon ambition, que de le garder pour ſes plaiſirs particuliers. Il ne faut point douter qu'il ne decouvrît l'alliance qui avoit été entre Munuza & Eudes, & qu'entre autres motifs il ne ſe propoſât le châtiment du beau-pere, qui avoit pouſſé le beau-fils à ſe ſoulever. Auſſi vit-on que perſonne ne fut plus allarmé qu'Eudes de l'expedition d'Abderame, & que perſonne n'en ſouffrit autant que lui : ce qui ſert à refuter ceux qui l'accuſent d'avoir attiré les Sarrazins, comme je l'ai remarqué ailleurs ζ.

β *Le Calife Iſcam lui avoit donné cette charge.*

γ *En 731.*

δ *Voyez l'Hiſtoire de France de Cordemoi to. 1. p. 403.*

ζ *Dans la remarque I de l'article d'Abderame.*

MUSTAPHA, Empereur des Turcs, ſucceda à ſon frere Achmet mort le 15. de Novembre 1617 *. On conut bien-tôt qu'on s'étoit trompé, en le croyant plus capable de regner qu'Oſman fils d'Achmet; c'eſt pourquoi on le depoſa au bout de deux mois, & on établit Oſman ſur le trône de ſon pere. Nous verrons ailleurs † comment Muſtapha fut retabli, & puis encore depoſé.

* *Mercure François to. 5. ad ann. 1617. p. m. 185.*

† *Dans l'article* Oſman.

MUSURUS (Marc) nâtif de Candie, ſe diſtingua parmi les hommes doctes qui parurent en Italie vers le commencement du XVI. ſiecle. Il enſeigna les lettres Greques dans l'Univerſité de Padouë avec beaucoup de reputation, & avec tant d'attachement aux fonctions de cette charge, qu'à peine laiſſoit-il paſſer ‡ quatre jours toutes les années ſans faire des leçons publiques. Il les faiſoit ordinairement à ſept heures du matin. Il entendoit admirablement la langue Latine; ce que l'on n'avoit gueres remarqué dans aucun Grec tranſplanté en Occident ⊥, & il étudioit avec ardeur la Philoſophie. Voilà ce que dit de lui un homme qui le (A) conoiſſoit perſonnellement. Le deſir de s'avancer l'obligea

‡ *Eraſm. epiſt. 5. lib. 23. p. 1209.*

⊥ *Id. ibid.*

(C) *Sa femme lui fut auſſi amenée.*] Voici deux paſſages formels; (a) le premier eſt de Roderic de Tolede, le ſecond, d'Iſidore de Badajos. *Viri exercitus caput Muniz. precipitio jam colliſam cade ſecunda detruncant, & cum filia Eudonis regi ſuo leti præſentant. Abdiramen autem de rebellis interitu jucundatus ejus uxorem, cum eſſet pulcherrima, ſummo regi trans maria honorifice deſtinavit.* Ecoutons maintenant Iſidore de Badajos; *Cujus caput ubi eum jacentem reperentium trucidant, & regi una cum filia Eudonis memorati ducis præſentant, quam ille maria tranſvectans ſublimi principi procurat honorificè deſtinandam.* Il paroît par là que Mr. Audigier ſe trompe, lors qu'il dit que *Muniz demeura parmi les morts ſur le champ de bataille en 737.* car premierement la mort de ce Gouverneur precedа l'expedition d'Abderame; elle eſt donc anterieure à l'an 732. Secondement ce Gouverneur ne fut point tué dans une bataille, il ſe ſauvoit par des routes inconuës, & ſe voyant pourſuivi, & ne voulant point tomber vif au pouvoir des Sarrazins, il ſe precipita du haut d'un rocher. Mezerai ne ſuit point le bon party, lors (b) qu'il dit qu'Abderame prit priſonnier Munuza dans la Cerdaigne.

(a) *Ann. Audigier to. 2. pag. 220. Il attribuë p. 245. à Iſidore de Badajos, ce qu'il avoit attribué à Roderic de Tolede pag. 220.*

(b) *Abregé Chronolog. tome 1. p. 192.*

(A) *Un homme qui le conoiſſoit perſonnellement.*] C'eſt d'Eraſme que je veux parler : je m'aſſûre que pluſieurs trouveront ici avec plaiſir ce qu'il racontre de Muſurus. *Patavii neminem vidi celebrem, mortuos tantum commemoro, præter* Raphaëlem Regium *hominem admodum natu grandem, ſed cruda viro viridiſque ſenectus. Erat tum, ut opinor, non minor annis ſeptuaginta, & tamen nulla fuit hyemi tam aſpera quin ille mane hora ſeptima adiret* M. Muſurum Græcè profitentem, *qui toto anno vix quatuor intermittebat dies quin publicè profiteretur. Juvenes hyemis rigorem ferre non poterant, illum ſenem nec pudor nec hyems abigebat ab auditorio.* Muſurus autem *ante ſenectutem periit; poſteaquam ex benignitate* Leonis *ſuperat eſſe Archiepiſcopus, vir natione* Græcus, *nimirum* Cretenſis, *ſed* Latinæ *linguæ uſque ad miraculum doctus, quod vix ulli* Græco *contigit præter* Theodorum Gazam, *&* Joannem Laſcarem *qui adhuc in vivis eſt. Deinde totius Philoſophia non tantùm ſtudioſiſſimus, vir ſummis rebus natus, ſi licuiſſet ſuperesſe.* La lettre (c) d'où j'ai tiré ces paroles fut écrite l'an 1524. Eraſme y dit quelque choſe du pere de Marc Muſurus, bon (d) vieillard qui ne ſavoit que ſa langue maternelle. C'eſt quelque choſe de conſiderable, & de bien glorieux au Profeſſeur Grec, que cette aſſiduité avec laquelle un ſavant homme, tel que Raphaël Regius, frequentoit toutes ſes leçons à l'âge de 70. ans. Si tous

(c) *C'eſt la 23. livre.*

(d) *Quodam die cum domi ipſius cœnaturus eſſem & adeſſet pater ſeniculus, qui nihil niſi Græce ſciebat,*

gea (*B*) à quitter Padouë, & à s'en aller faire ſa cour à Leon X. Ce ne fut pas inutilement, veu qu'il obtint de ce Pape l'Archevêché de Malvazia dans la Morée; mais à peine avoit-il été orné de ce beau titre, qu'il mourut à Rome pendant l'automne de l'an 1517 *. Ce fut d'hydropiſie, ſi nous en croyons Paul Jove †, qui ajoûte que le chagrin de n'avoir pas été élevé au Cardinalat, le fit tomber dans une extrême langueur. On ajoûte encore qu'il étoit bon Poëte, & que l'éloge de Platon qu'il compoſa en vers Grecs, & qui fut mis à la tête des Oeuvres de ce Philoſophe, fut reçu avec tant d'aplaudiſſemens, qu'on le fit aller du pair avec les meilleures pieces de l'antiquité. Le même Paul Jove pretend que la ligue qui fit la guerre aux Venitiens, obligea Muſurus à quitter ſa profeſſion. Cela pourroit être vrai, mais il y a lieu d'en douter ‡. Mr. Varillas a fait un article ‖ tout-à-fait joli de nôtre Muſurus: mais juſques à ce qu'on me produiſe de bonnes preuves de ſon narré, il me ſemblera que preſque tous les embelliſſemens (*C*) en ſont romaneſques. Nous ferons quelques (*D*) reflexions ſur

* *Paulus Eombaſius, epiſt. ad Eraſmum 23. lib. 2. inter Eraſmianas.*

† *In Elog. cap. 30.*

‡ *Voyez la remarque B.*

‖ *Anecdotes de Florence, pag. 180. 181. 182.*

tous les éloges que Muſurus a reçu de Cœlius Rhodiginus dans une Epitre (*a*) dedicatoire ſont veritables, on auroit tort de lui refuſer le titre de grand perſonnage.

(*B*) *Le deſir de s'avancer l'obligea à quitter Padouë.*] Selon Paul Jove (*b*) ce fut la guerre qui le contraignit à quitter ſa profeſſion, lors qu'il ſe forma une ligue formidable (*c*) contre la Republique de Veniſe. Il faudroit donc qu'il fût ſorti de Padouë l'an 1509. Paul Jove veut que depuis cette retraite Muſurus ſe ſoit tenu en repos dans ſon cabinet, juſques à ce qu'il alla à Rome où Leon X. attiroit par des recompenſes les plus celebres genies. Mais comme je voi dans une lettre qui fut écrite à Eraſme l'an 1518. que (*d*) le Senat de Veniſe venoit de faire ſavoir au public, qu'au bout de deux mois on éliroit un Profeſſeur des lettres Greques, pour ſucceder à Marc Muſurus, je fuis fort tenté de rejetter ce que dit Paul Jove, car je ne trouve nullement vraiſemblable que depuis qu'en 1509. les Venitiens eurent repouſſé l'Empereur Maximilien qui avoit aſſiegé Padouë, & que leurs affaires ſe retablirent aſſez avantageuſement, ils n'ayent ſongé à remplir la profeſſion de la langue Greque qu'en 1518.

(*a*) *A la tête du 4. livre des Antiques leçons.*

(*b*) *Jovius in Elogiis, cap. 30.*

(*c*) Sæva conjuratione externarum gentium afflictis bello Venetis inde exturbatus. *Id. ib.*

(*d*) Scias in Senatu *Venetо* ſanctum eſſe, atque etiam præconio publicatum, eligendum eſſe ſucceſſorem *Marco Muſuro*, qui publicè *Græcas* literas auditores docet, ſtipendiumque centenorum aureorum decretum. *Epiſt. Eraſm. 28. lib. 10. p. 530.*

(*C*) *Tous les embelliſſemens en ſont romaneſques.*] Il nous aprend que Muſurus s'étoit déjà ſignalé en Candie par ſa Critique ſur les Auteurs Grecs, lors que la Republique de Veniſe lui donna une chaire à Padouë; que *le nombre de ſes Auditeurs y fut ſi grand qu'il falut agrandir l'école publique, & permettre à Muſurus d'enſeigner la Grammaire le matin, & la poëſie le ſoir, pour ſatisfaire ceux qui vouloient l'entendre expliquer ces deux arts libeaux; qu'il continua de profeſſer juſqu'à ce que la guerre deſerta ſon auditoire, & l'obligea lui même de penſer à ſa ſûreté; qu'il ſe retira à Rome, où il compoſa* un poëme (*e*) qui fut trouvé trop admirable pour lui être attribué; qu'on aima mieux donc *le ſoupçonner de l'avoir trouvé dans un ancien manuſcrit, & publié ſous ſon nom*; que cette *defiance étoit fondée ſur ce qu'il n'étoit pas poſſible qu'un homme* fit alors un Ouvrage, *où le caractere & les graces qu'avoit eu la poëſie Greque au ſiecle d'Alexandre* ſuſſent *établies dans le plus haut point de leur perfection*; que Muſurus aida de ſon côté à confirmer cette penſée, car'il ne *voulut plus rien compoſer de cette nature, de peur de diminuer par une piece foible ou moins achevée la haute reputation où il étoit parvenu tout d'un coup, & ſans y penſer; qu'il ſe contenta de faire voir en expliquant aux Romains les plus beaux endroits d'Homere, d'Heſiode, de Theocrite & d'Anacreon, qu'il avoit pu les imiter puis qu'il en connoiſſoit ſi parfaitement le tour & la delicateſſe, & de mener une vie ſi reglée que l'on vint inſenſiblement à ceſſer de le ſoupçonner d'injuſtice; qu'il en étoit là quand Leon X. fut élu Pape*; qu'il reſſentit les premieres gratifications de ce Pontife, & qu'il fut pourvu de l'Archevêché de Raguſe; qu'il ſe mit auſſi-tôt à *faire des brigues pour être Cardinal; qu'il quitta ſes livres pour étudier l'intrigue; qu'il s'y rendit ſi habile, que le Pape étonné de ce changement lui en fit la guerre & l'en railla quelquefois; qu'il ne laiſſa pas de continuer, & qu'il prit tant de nouvelles meſures avec ceux qu'il voyoit être bien en Cour, qu'ils lui donnerent aſſurance d'un chapeau à la premiere promotion; mais que le Pape avoit pris plaiſir de les tromper, afin de ſe divertir mieux de ce que Muſurus ſeroit en ſuite*; que Muſurus *ne manqua pas d'ajuſter ſa maiſon, d'augmenter ſon train, ni même de preparer le remerciment qu'il pretendoit faire*; que n'ayant pas été compris dans la promotion *des trente-un qui furent ajoûtez au ſacré College, ſa vertu ſe trouva trop foible pour digerer l'affront qu'il penſoit avoir reçu; qu'il s'en plaignit comme d'un mepris fait à toute la nation Greque en ſa perſonne, & que pour porter ſon reſſentiment auſſi que A, loin qu'il pouvoit aller, il en fut malade de l'hydropiſie dont il mourut.*

(*e*) *Voyez la remarque B.*

(*f*) *Voyez la remarque C.*

(*D*) *Quelques reflexions ſur ce recit.*] En I. lieu j'ai de la peine à m'imaginer, que s'il avoit été neceſſaire d'agrandir l'Ecole publique, pour faire place au grand nombre des Auditeurs, Eraſme qui ne pouvoit pas l'ignorer, n'en eût rien dit dans le paſſage cité (*f*) ci-deſſus, où il rapporte à quelle heure & avec quelle exactitude de Muſurus faiſoit ſes leçons, quelle étoit la diligence d'un vieillard de 70. ans à s'y trouver, & combien elle ſurpaſſoit pendant le froid celle des jeunes étudians. II. J'ai déjà dit (*g*) qu'il ne paroît pas vraiſemblable que Muſurus ait quitté pour jamais Padouë, lors qu'en 1509. les Etats des Venitiens furent ravagez par l'ennemi. J'ajoûte que, ſelon Paul Jove, il fit le Panegyrique de Platon avant que d'aller à Rome. D'où eſt-ce que Monſr. Varillas a pris que ce poëme fut compoſé dans Rome même? III. Si ce poëme n'eſt que l'une des epigrammes qu'on a imprimées à la tête des Oeuvres de Platon, comme (*h*) Voſſius & Mr. Baillet (*i*) l'aſſurent, c'eſt une exaggeration qui paſſe toutes

(*g*) *Dans la remarque B.*

(*h*) *De Poët. Græc. p. 84.*

(*i*) *Voyez de Muſurus dans l'édition de Francfort 1602. traduit par Ficin, ni dans celle de 1578. de Stevens.*

sur son recit, & sur l'abregé qu'on en donne (*E*) dans le Suplément de Moreri. Musurus n'a pas été oublié dans la liste des Savans * malheureux; mais il y est representé comme un homme si éloigné de l'ambition, que les dignitez lui paroissoient un fardeau insuportable. Nous voilà bien éloignez des autres Auteurs qui parlent de lui. Il ne publia qu'un petit nombre (*F*) de vers Grecs, & quelques prefaces en prose. Le public lui est redevable de la premiere (*G*) édition d'Aristophane

* Nescio qua tamen animi mœstitia clam exulceratus, ut qui non modo non dignitatem ullam aut beneficii commodum in eo vitæ colore duceret, qui hominum opinione judicatur amplissimus, sed sibi summa in libertate versari sotto sumam etiam deformitatem & miserum reputaret, in occultum ex ea cura incidit. Paul. Jov. in vitis vir. illustr. lib. 3.

tes les bornes de la bonne Rhetorique, que d'en dire tout ce que Mr. Varillas en dit. Il eût mieux fait de traduire literalement Paul Jove: c'est un Auteur qui n'a pas un grand besoin de paraphrase; il est lui-même le paraphraste de ses pensées, tant il aime à les étendre sur un grand nombre de paroles étudiées. Or voici ce qu'il a dit de cet éloge de Platon. *Extat id poema, & in limine operam Platonis legitur, commendatione publica cum antiquis elegantiæ compagandum.* Mais encore un coup si ce poéme n'est qu'une épigramme, qu'y a-t-il de plus puerile que de remarquer avec Paul Jove (*a*) que la guerre ne reduisit point Musurus à un tel repos, qu'il ne fit des vers à la loüange de Platon? N'est-ce pas bien faire voir qu'un Professeur que l'on a contraint de renoncer à sa charge, ne s'est point plongé dans une abſoluë oisiveté, que de dire qu'il a fait une épigramme? Je ne veux point dissimuler ce que Vossius (*b*) debite, qu'on croit que ce fut principalement à cause de cette épigramme que Leon X. éleva Musurus à l'Archiepiscopat. Considerez l'exhortation que je ferai ci-dessous (*c*). IV. C'est un miserable moyen de persuader son innocence, à l'égard du larcin d'une pensée, que de mener une bonne vie: on n'a jamais remarqué qu'un Ecrivain plagiaire ait été moins dans l'ordre par raport aux bonnes mœurs, que ceux qui citent, & qui ne se parent point des plumes d'autrui. C'est sans doute un defaut moral, & un vrai peché que le plagiat des Auteurs, mais c'est un peché de telle nature, qu'il ne regne ni plus ni moins dans un homme voluptueux & debauché, que dans un homme chaste & sobre. V. Musurus n'obtint la mitre qu'en 1517. il n'est donc pas vrai qu'il ait ressenti les premieres gratifications de Leon X. qui fut creé Pape l'an 1513. VI. Il ne fut point pourvu de l'Archevêché de Ragusе, mais de celui de Malvasia dans la Morée. *Archiepiscopum Epidaurensis* dans Paul Jove ne signifie ni Ragusе la vieille, ni Ragusе la nouvelle, c'est la même Prelature que d'autres nomment *Monembasiensis*. Aussi voyons nous qu'un (*d*) ami d'Erasme lui écrivant la mort de Musurus, se sert de ces paroles, *Marcus Musurus qui paulo ante Monovasiensis Archiepiscopus esse cœperat, hoc autumno Rome agens in communem abiit locum.* Lorenzo Crasso (*f*) qui n'a presque rien fu touchant Musurus que ce qu'il en avoit lu dans Paul Jove, a pris *Archiepiscopus Epidaurensis*, pour *Archevêque de Ragusе*: bien d'autres y ont été attrapez comme lui. VII. Il y eut si peu de tems entre la nomination de Musurus à l'Archevêché de Malvasia, & la promotion des 31. Cardinaux, que tout ce que Mr. Varillas lui fait faire dans cet intervalle, toutes ces brigues, toutes ces mesures pour parvenir au Cardinalat, ne peuvent être qu'un pur Roman. Au reste Musurus n'auroit pas été le dernier qui se seroit plaint du peu d'égard qu'on avoit à Rome pour la nation Greque, quand on faisoit une promotion de Cardinaux. Nous avons vu (*g*) qu'Arsenius fit cette plainte à Paul troisiéme. VIII. Le passage (*h*) que je cite convainc Mr. Varillas d'avoir mal representé la plainte que faisoit Musurus. Je tombe d'accord qu'un Historien peut representer les gens selon ce qu'ils pensent, encore qu'ils ne le disent pas; mais cela demande deux conditions, l'une qu'il soit manifeste ou tout-à-fait vraisemblable qu'ils pensent une telle chose, l'autre que l'on avertisse qu'ils ne disent pas cette chose, mais qu'ils sont assez connoître qu'ils la pensent. Mr. Varillas n'a point observé la derniere de ces conditions: il represente Musurus non pas comme se plaignant au fond de l'ame, mais comme se plaignant de vive voix & en propres termes que la nation Greque avoit été meprisée en sa personne. Ce n'est point ainsi qu'il se plaignoit; il se contentoit de dire que d'avoir creé dans un seul jour plus de 30. Cardinaux, sans y avoir compris aucun Grec, étoit un affront à la nation. Il n'y a rien là selon les paroles qui concerne la personne de Musurus; les expressions peuvent recevoir ce sens, que si quelque Grec avoit eu part à la promotion, Musurus n'eût pas fait de plaintes de ce qu'on l'auroit oublié. On voit bien, me dira-t-on, quelle est la pensée. Je l'avouë; il faloit donc dire qu'il pensoit cela, & non pas qu'il le disoit.

(*a*) Inde exturbatus ita tranquillum otium quæsivit, ut Græco carmine divi Platonis laudes decantaret. *Jov. in vitis vir. illustr. lib. 3.*

(*b*) *Ubi supra.* Xenig en apportant cela met par abus Leon XI. pour Leon X.

(*c*) *Dans la remarque F.*

(*d*) *Paul Bombasius. Sa lettre parmi celles d'Erasme est la 23. du 2. livre, & datée du 6. de Decembre 1517.*

(*e*) *Paul Jove dit dans le même sens.* Vix ostentatis mitræ insignibus expiravit.

(*f*) *Istor. de' Pontif. Greci.*

(*E*) *Qu'on en donne dans le Supplément de Moreri.*] Je n'ai à dire là-dessus, si ce n'est que l'Auteur du Supplément n'a rectifié en quoi que ce soit les Anecdotes.

(*F*) *Qu'un petit nombre de vers Grecs.*] Ces paroles de Gesner (*i*) me paroissent considerables, *Marcus Musurus Cretensis scripsit epigrammata alia quoi, præsique in Græcos libros per Nicolaum Blastum Venetiis impressos circa annum 1500. quibus ipse opinor corrigendis præfuit: item præfationes aliquas prosa, ut in Etymologicon Græcum &c.* C'est pour deux raisons qu'elles me paroissent considerables, car elles me donnent lieu d'exhorter ceux qui ont à leur portée les Bibliotheques necessaires, de verifier 1. si l'épigramme pour Platon se rencontre parmi les autres que Musurus publia vers l'an 1500. 2. S'il a été correcteur d'Imprimerie à Venise chez Blastus, comme l'a cru Gesner. On se pourroit bien moquer de Paul Jove, & de plusieurs autres, si cette épigramme avoit precedé la fameuse ligue de Cambrai contre la Republique de Venise.

(*G*) *De la premiere édition... d'Athenée.*] Nous avons dit en son lieu (*k*) que Casaubon trouvoit fort defectueuse cette édition: neanmoins Alde Manuce qui l'imprima (*l*) loüe beaucoup les soins de Musurus. Voici ce qu'il dit; *Musurus nostet hos libros sic accurate recensuit colla-*

(*g*) *Ci-dessus tome 1. pag. 381. col. 1.*

(*h*) Quum sæpe quæ Græci generis nemini quasi profano gentis lectum fuisse, quando princeps in donanda purpura maxime liberalis, uno comitiali die supra trigesta nationum omnium delecta capita galero purpureo peronasset. *Jovius Elog. cap. 30.*

(*i*) *Gesner. in Biblioth. fol. 495. verso.* (*k*) *Dans les remarques sur Athenée pag. 400. col. 2.* (*l*) *In præfatione.*

tophane & d'Athenée. Nous raporterons le jugement (*H*) qu'Eraſme faiſoit de lui. André Schottus (*I*) n'a point dû lui attribuer le grand *Etymologicum*. Le Sieur Paul Freher a commis (*K*) une lourde faute.

* C'eſt ainſi qu'il eſt nommé dans ſon épitaphe. Alamura in Bibliotheca Dominican. p. 223.

† Il n'étoit donc pas né l'an 1437. comme Moreri l'aſſure après Voſſius de Hiſt. Lat. p. 609.

‡ *Alamura ubi ſupra.*

N.

NANNIUS* (JEAN) fameux Jacobin, qu'on apelle ordinairement ANNIUS de Viterbe, fut élevé à la charge de Maître du Sacré Palais l'an 1499. Il mourut le 13. de Novembre 1502. à l'âge de 70. ans †. La ville de Viterbe ſe fait tant d'honneur d'être la patrie, qu'elle fit reparer ſon épitaphe l'an 1618 ‡. C'étoit un homme qui ne manquoit pas d'érudition pour ce tems-là: il ſavoit même les langues Orientales *β*, & il compoſa des Commentaires ſur l'Ecriture ‡. Il fut long tems Profeſſeur en Theologie: mais rien n'a contribué autant à faire parler de lui, que l'édition (*A*) de quelques Auteurs fort anciens dont les Ouvrages

β Leand. Albert. in deſcript. Italiæ, p. m. 115.

‡ Voyez-en la liſte dans l'Epître mise à la Bibliotheque de Geſner.

(*a*) Ci-deſſus remarque *A*.

(*b*) Eraſm. in Ciceronian.

(*c*) C'eſt Antoine de Baif qui parle de Lazare de Baif ſon pere. Voyez Mr. Menage mot. ſur la Vie de Pierre Ayrault p. 195.

(*d*) Notis ad Diog. Laërtium lib. 3. n. 7. p. 141.

collatos & cum multis exemplaribus, & cum epitome, ut infinitis penè in locis eos emendaverit, carminaque quæ veluti proſa in aliis legebantur, in ſua metra reſtituerit. Adde quod primus & ſecundus liber, qui in aliis deerant, ex epitome additi ſunt cum bona parte tertii libri: erat enim hic fine capite, quo factum eſt, ut iidem ferè hi exiſtimari poſſint, qui erant integri, quoniam ea eſt materia, ut non multa ſubtrahi ex eis potuerint.

(*H*) *Le jugement qu'Eraſme faiſoit de lui.*] Voyez ce que j'ai déjà (*a*) cité d'une de ſes lettres; & ajoûtez y ce qui ſuit. M. (*b*) *Muſurum propius novi, virum inſigniter eruditum in omni diſciplinarum genere, in carmine ſubobſcurum & affectatum: oratione proſa præter unam alteramve præfationem nihil, quod ſciam, reliquit. Mirabar hominem Græcum tantum ſcire Latine. Et hanc fortunæ retraxit à Muſis, dum Leonis favore Romam accitus incipit Archiepiſcopus eſſe, ſato præreptus eſt.* Ces paroles nous portent à croire que Muſurus renonça à la profeſſion des lettres, dès que Leon X. lui eut fait la grace de l'attirer à Rome: cependant il eſt certain qu'il fut Profeſſeur à Rome. Liſez ces vers.

Ce (c) mien pere, Angevin, Gentilhomme de race;
L'un des premiers François qui les Muſes embraſſe;
D'ignorance ennemi, deſireux de ſavoir,
Paſſant torrens & monts, juſqu'à Rome alla voir
MUSURE *Candiot, qu'il vint pour apprendre*
Le Grec des vieux auteurs, & pour docte s'y rendre:
Où ſi bien travailla, que dedans quelques ans
Il ſe fit admirer, & des plus ſuffiſans.

(*I*) *André Schottus n'a point dû lui attribuer le grand* Etymologicum.] C'eſt Mr. Menage (*d*) qui a relevé cette mepriſe, & qui l'a refutée en remarquant qu'Euſtathius a cité cet *Etymologicum*. Cela étoit digne de la parenthèſe que l'on va voir. *Auctor magni Etymologici quiſquis tandem ille fit (Nicam eſſe ſcribit amicus noſter Iſaacus Voſſius in notis ad Pomponium Melam: quod an verum ſit neſcio: certe falſum eſſe ſcio, quod vir doctiſſimus Andreas Schottus, in præfatione ad proverbia Græcorum, exiſtimabat, auctorem hujus libri eſſe Marcum Muſurum, ſiquidem ab Euſtathio Magnum Etymologicum laudatur) Auctor, inquam Etymologici conditorem Academiæ, & Academum & Eademum fuiſſe dictum ſcribit.*

(*K*) *Paul Freher a commis une lourde faute.*] Non ſeulement il a mis Muſurus au nombre des Cardinaux, mais même il s'eſt apuyé ſur le temoignage de Paul Jove. Il ne cite que cet Auteur, & il en raporte des paroles qui prouvent viſiblement que Muſurus mourut de chagrin pour n'avoir pas obtenu la pourpre. *Vix deguſtata Cardinalatus dignitate Romæ expiravit*, dit neanmoins Paul Freherus (*e*).

(*e*) In Theatro viror. erudit. p. 250.

(*A*) *L'édition de quelques Auteurs fort anciens.*] Voici la liſte des pieces qui ſont contenuës dans cette compilation d'Annius. *Archilochi de temporibus Epitome lib. 1. Xenophontis de Æquivocis lib. 1. Beroſi Babylonici de Antiquitatibus Italiæ ac totius orbis lib. V. Manethonis Ægyptii ſupplementa ad Beroſum lib. 1. Metaſthenis Perſæ, de judicio temporum, & Annalibus Perſarum lib. 1. Philonis Hebræi de temporibus lib 11. Joannis Annii de primis temporibus, & quatuor ac viginti regibus Hiſpaniæ, & ejus antiquitate lib. 1. Ejuſdem de antiquitate & rebus Etruriæ lib. 1. Ejuſdem Commentariorum in Propertium de Vertumno ſive Jano lib. 1. Q. Fabii Pictoris de aureo ſæculo, & origine urbis Romæ lib. 11. Myrſilii Leſbii de origine Italiæ, ac Tyrrhenia lib. 1. M. Catonis fragmenta de originibus lib. 1. Antonini Pii Cæſaris Auguſti Itinerarium lib. 1. C. Sempronii de Chorographia ſive deſcriptione Italiæ lib. 1. Joannis Annii de Etruſca ſimul & Italica Chronographia lib. 1. Ejuſdem Quæſtiones de Thuſcia lib. 1. Cl. Marii Arcti, Patricii Syracuſani de ſitu inſulæ Siciliæ lib. 1. Ejuſdem Dialogus in quo Hiſpania deſcribitur.* La 1. édition de cet Ouvrage eſt celle de Rome chez Eucharius Silber 1498. La ſeconde ſe fit à Veniſe la meme année chez Bernardin Veneto; mais on n'y mit pas les Commentaires de Jean Annius. Il s'en eſt fait depuis ce tems-là beaucoup d'autres en divers lieux: je me ſers de celle d'Anvers 1552. in 8. L'Auteur dedia ces livres à Ferdinand & à Iſabelle. Il leur dit qu'il les leur dedie, parce qu'ils furent decouverts au tems que leurs Majeſtez ſubjuguerent le Royaume de Grenade. Il pretend les avoir trouvez à Mantouë, lors (*f*) qu'il y étoit avec ſon patron Paul de Campo Fulgoſe Cardinal de St. Sixte. L'Ouvrage au reſte n'eſt pas diviſé en 27. livres comme l'aſſûre Moreri, mais en 17. Cette faute n'eſt pas peut-être de Moreri, mais de ſes Imprimeurs.

(*f*) Voyez *Annius* dedicatoire de ſes queſtions: elle eſt à la page 250. de ſon livre edit. Antverp. 1552.

Ouvrages paſſoient pour perdus. Il eſt vrai que preſque tous (B) les Savans firent peu de cas de cette publication, parce qu'ils connurent que ce n'étoient que des pieces ſupoſées. On en eſt plus perſuadé preſentement que jamais; & quoi qu'il s'éleve de tems en tems certains Auteurs (C) qui le protegent, il n'eſt pas juſques aux Dominicains, qui pour la plûpart ne tombent d'accord que ces Ouvrages ſont illegitimes. Ils ſe contentent d'alleguer que leur Annius y procéda de bonne foi, & qu'il ne fut pas un (D) impoſteur, comme on l'en accuſe ordinairement. Un homme qui l'avoit vu diſoit * que c'étoit un fou.

(a) *Lib. 7. de Salomo. cap. 27. num. 4. apud Theophil. Raynaud. de malis & bonis libris n. 269. p. m. 164.*

NAOGEORGUS.

* *Scaligerana, voce* Annius.

(b) *Intitulé*, Hiſpaniæ Bibliotheca. *Voyez la page 354. & ſuiv.*

(B) *Preſque tous les Savans firent peu de cas.*] L'article d'Annius de Viterbe dans Voſſius eſt fort bien rempli, & Mr. Moreri n'en a pas mal profité. De là vient qu'on trouve dans ſon Dictionaire un recit aſſez curieux & aſſez ample touchant ce Dominicain. On y voit le nom de pluſieurs Savans qui l'ont refuté: mais on ſera bien d'aller à ſa ſource, c'eſt-à-dire à Voſſius même, qui nomme encore d'autres cenſeurs, & qui cite leurs paroles. Pineda (a) en nomme pluſieurs autres. Le Pere André Schot a inſeré dans l'un (b) de ſes livres deux ſavantes digreſſions. La premiere eſt un morceau des Origines d'Anvers publiées par Goropius Becanus. La ſeconde eſt la traduction de la cenſure que Gaſpar Barreiros publia contre Annius. Il la publia d'abord à Rome (c) en Latin, & puis en ſa langue maternelle qui étoit le Portugais. On a inſeré cette cenſure ſelon l'édition Latine, dans la compilation d'Annius imprimée en Allemagne par les Commelins; mais André Schot nous la donne ſelon l'édition Portugaiſe qu'il a traduite en Latin. Dom Nicolas Antonio n'a point ſu que Gaſpar Barreiros eût publié en Latin cette Critique: il ne parle que de l'édition Portugaiſe (d). Barreiros & Goropius Becanus ſont voir clairement la ſuppoſition. La Popeliniere (e) écrivit auſſi contre Annius; je ne ſai point ſi ſon écrit a vu le jour. Le ſavant Onuphre Panvini (f) ſe declara contre ces mêmes écrits, & l'on vit paroître à Boulogne l'an 1638. une lettre de Jean Batiſte Agucchi, où ces pretendus anciens Auteurs ſont refutez d'importance. Le Pere Noris (g) a cité un homme (h) qui avoit écrit depuis peu contre cet Ouvrage d'Annius. Je penſe que Volaterran & Sabellic furent les premiers qui temoignerent que ces Auteurs leur paroiſſoient ſuppoſez.

(c) *Schottus in Miſcellanea Hiſpania Bibliotheca p. 355.*

(d) *Imprimée l'an 1557. Voyez la* Biblioth. Hiſpan. Script. *de Nicolas Antonio tom. 1. p. 398.*

(e) *Hiſtoire des Hiſtoires p. 209.*

(f) *In Antiquitatibus Veronenſibus.*

(g) *In Cenotap. Piſtoi. p. 5. Cet Ouvrage fut imprimé l'an 1681.*

(h) *Il s'appelle François Sparavérius, & eſt de Verone.*

(C) *Certains Auteurs qui le protegent.*] Quand j'ai dit que la plûpart des Savans conſidererent comme ſuppoſées les pieces qu'Annius donna au public, je n'ai pas pretendu nier que des Auteurs bien celebres ne les ayent priſes pour legitimes. Voſſius (i) nomme entre ceux-là Leandre Alberti, Nauclerus, Driedo, Valere Anſelme, Jean Lucidus, Medina & Sixte de Sienne. Si nous en croyons Altamura (k), il leur faut aſſocier Pineda; mais Theophile Rainaud (l) le compte entre ceux qui ont rejetté les Ecrivains d'Annius. Je trouve qu'Albert Krantz, & Sigonius qui plus eſt, ont tenu pour legitimes ces Ecrivains. Voici un paſſage de Sigonius. (m) *Quibus epitomis* (Catonis) *merito tantam ego tribuo auctoritatem, quantam incorruptis veteribus monumentis meritò tribuenda eſt.* Un Dominicain d'Italie nommé Tomaſo Maza publia un (n) *in folio* à Verone l'an 1673. En voici le titre, *Apologia por Frate Gioanni Annio Viterbeſe.* Son principal but eſt de prouver que s'il y a eu là quelque fraude, il ne la faut point imputer à Annius: mais il paſſe plus avant; il ſoutient que ces Ouvrages ſont legitimes, & il tâche de repondre à toutes les objections. Cette Apologie ayant été critiquée, le Pere Macedo s'éleva contre le Critique, non (o) pas à deſſein de ſoutenir que le Beroſe &c. publié par Annius ſoit le vrai Beroſe, mais pour faire voir qu'Annius n'a pas forgé ces manuſcrits. Un Apologiſte plus moderne pretend l'un & l'autre; il ſe nomme Didimus Raligerus Livianus. Il publia à Verone l'an 1678. un Ouvrage *in Folio*, intitulé (p) *I Gothi illuſtrati; overo iſtoria de i Gothi antichi*, dans lequel il ramaſſe toutes les raiſons qu'il peut, pour faire voir que les Ecrivains qu'Annius a publiez ſont legitimes; & qu'en tout cas ce Dominicain ne les a point fabriquez. On ſait, dit-il, que le Beroſe lui fut donné à Genes par le Pere George d'Armenie Dominicain, & qu'il avoit trouvé tous les autres hormis Manethon, chez un certain Maître Guillaume de Mantouë. Ainſi quoi que nous ne ſachions pas d'où il a tiré Manethon, nous devons croire qu'il ne l'a pas ſuppoſé: ſa candeur à l'égard des autres lui doit ſervir de garant par raport à celui-ci. Or comme on l'accuſe d'avoir produit des tables de marbre ſur le pied d'antiques, quoi qu'il les eût lui-même forgées, ce même Auteur prend ſon party là-deſſus, & fait voir que cette accuſation eſt calomnieuſe, puis que ces tables furent decouvertes, les unes avant la naiſſance d'Annius, & les autres par des gens qui les preſenterent au Pape Alexandre VI. (q) *E tacciato per impoſtore d'alcune tavole di marmo dalle quali diede in luce la ſpiegazione. Se però ſi deve ponderare la verita, con ſodi argomenti queſt' Autore libera dall' impoſture de ſuoi Auverſarii Annio, con provar evidentemente eſſer le due tavole da lui chiamate Libiſcille dal luogo, ove furono trovate, ſtate diſſepellite molto tempo avanti che Annio naſceſſe..... E in quanto alle due Cibelarie, e la Longobarica, furono da altri trovate e preſentate ad Aleſſandro VI. per tacere dell' Oſiriana che avanti che naſceſſe Annio, fu veſa alla luce.*

(i) *De Hiſt. Latinis p. 609.*

(k) *In Bibliotheca Dominic.*

(l) *Ubi ſupra.*

(m) *Sigonius de antiquo jure Italiæ, lib. 1. cap. 15. fol. m. 54. verſo.*

(n) *Le Journal d'Italie du 28. Fevrier 1674. en parle.*

(D) *Et qu'Annius ne fut pas un impoſteur.*] Je viens de citer des gens qui ont travaillé à le defendre, & je renvoye mon lecteur à l'Appendix (r) d'Altamura, où l'on trouve le nom de pluſieurs autres Apologiſtes. J'ai été ſurpris d'y voir qu'Altamura ne conoît aucun Auteur, qui avant *Petrus à Valleclauſa* ait accuſé d'impoſture Annius de Viterbe. Souvenons-nous que ce *Petrus à Valleclauſa*, Auteur du livre *de immunitate Cyriacorum à cenſuris*, n'eſt autre que Theophile Rainaud. Or il eſt certain qu'avant lui une infinité d'Auteurs avoient accuſé Annius d'être un impoſteur. Voyez dans Moreri le paſſage d'Antonius Auguſtinus. Ce qu'il y a d'admirable eſt que dans un livre où Theophile

(o) *Voyez le Journal d'Italie du 26. de Fevrier 1675.*

(p) *Voyez le 8. Journal d'Italie de l'an 1678. pag. 120.*

(q) *Giornale VIII. de' Letterati 1678. p. 122.*

(r) *Appendix Bibliotheca Dominic. p. 527.*

NAOGEORGUS* (THOMAS) nâtif de Straubinge dans la Baviere, vivoit au XVI. siecle. Il composa plusieurs vers (*T*) Latins, qui ne plaisent guere aux Catholiques Romains; car il y decrit satiriquement tous leurs abus. Un Docteur † de Sorbonne qui publia l'an 1670. quelques Traitez contre la fête du Roi-boit, observe que Naogeorgus n'a pas oublié de reprocher aux Catholiques les superstitions & les excés de cette fête. Le nom Allemand de cet Auteur étoit ‡ *Kirchmaier*. C'étoit un homme qui entendoit (*Z*) assez bien le Grec. Il nâquit ⊥ l'an 1511. & mourut l'an 1578. ou environ.

NAPLES (JEANNE I. REINE DE) issuë de (*A*) Charles d'Anjou frere de St. Louïs Roi de France, succeda au Roi Robert son grand-pere l'an 1343. Elle étoit (*B*) deja mariée avec son cousin André fils de Charles Roi de Hon-

* *Et non pas* Naogeorgius, *comme l'appelle Borrichius; ou* Neogeorgius, *comme l'appelle König.*

† *Jean Desjyens, Doyen & Theologal de Senlis, pag.* 139. 241. 242. *citoit le 4. livre du* Regnum Papistic.

‡ *Epitome Biblioth. Gesneri.*

⊥ *Baillet, Jugemens sur les Poëtes, n.* 1323. *p.* 333.

(*a*) Fortassis tamen ab alio quopiam impositum est ipsi Annio, quem doli expertem fuisse malo existimare. cum Religiosum institutum Prædicatorum fit professus. *Th. Raynaudus de malis ac bonis libros n.* 269. *p. m.* 164.

(*b*) *Borrichius in Animadversionibus ad Gallum p.* 62.

phile Rainaud n'étoit pas de mauvaise humeur contre les Dominicains, comme quand il se deguisa sous le nom de *Petrus à Vallecluſa*, il declare que veu la qualité de Dominicain que Jean Annius a portée, il aime mieux (*a*) le croire innocent. Finissons par les paroles d'un Lutherien, qui a cru que les Auteurs qu'Annius a publiez sont legitimes, & que si l'on y trouve des fautes, il ne faut point les imputer à ce Moine, mais à l'ignorance ou à la mauvaise foi des Copistes & des Traducteurs. *Quod enim, dit-il (b), per Deum immortalem, prodigium fueris clauſtralem illum & minimè tam profunde doctum Monachum talia comminiſci poſſe? Aïs multa ineſſe ficta, minime pro iis actoribus. Nec nos negamus interpolatos universos illos auctores, ruptos, fractos, mmime bona aut fide aut intelligentia tranſlatos; tamen antiquitus ex legitimis veriſque auctoribus excerptos, talia argumenta ſunt, ut qua contra aſſerantur omnia evaneſcant. Vel unum Catonem mihi vide. Cenſe, recenſe, damna etiam ut libet, videbis tamen veri illius Catonis, & fateberis etiam, ingenium ſtilumque hic ſupereſſe, quos mentiri aut fingere non ſuit talium hominum.*

(*A*) *Il composa plusieurs vers Latins.*] Le plus celebre de ses poëmes est celui qui a pour titre *Bellum Papiſticum*. Il le publia l'an 1553. & le dedia à Philippe Landgrave de Hesse. Il est en vers hexametres, & divisé en 4. livres. L'Auteur demeuroit à Bâle lors qu'il le fit imprimer. Il composa quelques Tragedies qu'on pourroit nommer de controverse. Telle est celle qu'il intitula *Pammachius*, & qu'il dedia à Crammer Archevêque de Cantorberi; & dont le prologue commence par ces 4. vers:

Quid aſſeramus ſi vacat cognoſcere
Spectatores, paucis exponam ſingula:
Pammachium, qui Romanus eſt Epiſcopus,
Evangelicæ doctrinæ cepit tædium.

Elle parut l'an 1537. Telle est encore celle (*c*), *Incendia, ſive Pyrgopolinices tragœdia, nefanda quorundam Papiſtarum factinora exponens.* Son *Mercator* (*d*) est du même genre. En voici tout le titre, *Mercator, ſeu judicium in qua* (tragœdia) *in conſpectu ponuntur Apoſtolica & Papiſtica doctrina, quantum utraque in conſcientia certamine valeat & efficiat, & quis utriuſque futurus ſit exitus.* Il (*e*) fit 5. livres de satires, & un abregé des dogmes ecclesiastiques, & quelques autres poëſies.

(*B*) *Qui entendoit assez bien le Grec.*] Il a traduit en Latin divers Traitez de Plutarque, & les lettres de Synesius.

(*c*) *Publiée à Wittemberg l'an* 1538.

(*d*) *Publié l'an* 1539.

(*e*) *Voyez Borrichius de Poëtis p.* 134. *ou plûtôt l'Epitome de la Bibliotheque de Gesner.*

(*A*) *Issuë de Charles d'Anjou frere de St. Loüis.*] Ce Charles d'Anjou creé Roi de Naples & de Sicile par le Pape l'an 1266. ne fut possesseur paisible de ce Royaume que par la defaite (*f*) de Mainfroi, & par celle (*g*) de Conradin. Il mourut l'an 1285. Charles le boiteux son fils lui succeda, & fut marié avec Marie de Hongrie sœur & heritiere de Ladislas IV. Roi de Hongrie. De ce mariage sortirent plusieurs enfans. L'aîné conu sous le nom de Charles Martel fut Roi de Hongrie: le second nommé Robert fut Roi de Naples: le troisiéme nommé Philippe a fondé la branche des Princes de Tarente: le quatriéme nommé Jean a fondé celle des Ducs de Durazzo. Robert Roi de Naples fut pere de Charles Duc de Calabre, qui mourut le 10. de Novembre 1328. & qui eut deux filles, savoir Jeanne qui fait le sujet de cet article, & Marie femme de Charles de Durazzo son cousin. Robert étoit donc ayeul de Jeanne: il l'institua son heritiere, & mourut à Naples le 19. de Janvier 1343 (*h*). Pandolphe Collenuccio (*i*) s'est trompé, quand il a dit que Charles Duc de Calabre laissa trois filles. Tomaso Costo (*k*) a relevé cette faute dans ses suplémens à l'histoire de cet Auteur.

(*f*) *Le* 26. *de Février* 1266. Anselme, Hist. Genealog. *p.* 330.

(*g*) *Le* 23. *d'Août* 1268. Id. ibid.

(*h*) *Tiré du Pere Anselme. Hist. Genealogique de la Maison de France, chap.* 14.

(*i*) *Pandolphe Collenuccio, Hist. del Regno di Napoli, lib.* 5. *fol.* 82. *verſo.*

(*k*) *Tomaſo Costo Cittadino Napolitano, Annotationi a i ſuplimenti, fol.* 111.

(*B*) *Elle étoit deja mariée avec André.*] Voici une nouvelle faute de Collenuccio: il pretend (*l*) que Jeanne épousa André après la mort de Robert, & pour satisfaire au testament du defunt. Il faloit dire que Robert peu après la mort du Duc de Calabre, songea à marier sa petite-fille avec l'un des fils de Charobert Roi de Hongrie, son neveu. La proposition qu'il en fit au Roi de Hongrie fut acceptée. Charobert passa au Royaume de Naples l'an 1333. avec André son second fils âgé de 7. ans. Les épousailles furent celebrées dans Naples avec une grande pompe le 26. de Septembre 1333. L'année suivante le Roi de Hongrie s'en retourna dans ses Etats, & laissa son fils à Naples auprès de Robert (*m*). Je n'ai point trouvé en quelle année le mariage fut consommé; peut-être le fut-il trop tôt, & peut-être cela fut cause de la foiblesse qui fut si fatale au mari. J'ai lu dans un Auteur Italien qu'il avoit 7. ans, lors qu'on lui fit épouser la Princesse Jeanne. Mais je trouve dans le P. Anselme (*n*), qu'il étoit né le 30. de Novembre 1327. Il n'avoit donc pas encore fix ans accomplis au tems de son mariage. Il y a beaucoup d'aparence qu'il le consomma de trop bonne heure, & qu'ayant une femme Italienne un peu plus âgée que lui, & par consequent beaucoup plus mûre au mariage, il ne put remplir ses devoirs sans s'énerver: ce qui donna lieu aux reproches de molleſſe, dont nous

(*l*) *Collenuccio, ibid. verſo.*

(*m*) *Tom. Costo ibid. fol.* 108. *verſo. Il cite Michel Ricci, & les deux Jean Villani, le Napolitain & le Florentin.*

(*n*) *Hiſt. Geneal. de la Maiſon de France, p.* 343.

Hongrie. Ils regnerent enſemble pendant trois ans *, au bout deſquels on pretend qu'elle le fit étrangler; & ſi l'on en croit la chronique ſcandaleuſe, ce fut à cauſe qu'il n'étoit pas un aſſez (C) bon mâle pour repondre au temperament de cette Princeſſe. Elle convola bien-tôt en (D) ſecondes noces, & épouſa Louïs

* *Felinus Sandeus, Epitome de Regibus Siciliæ, pag. 34. Voyez la remarque D.*

nous parlerons dans la remarque ſuivante. Mr. de Sponde raporte qu'on dit que la Reine Jeanne commença à mepriſer ſon mari, parce que n'ayant que 19. ans il ne la pouvoit contenter. (a) *Sunt porro qui dicant Joannam in contemptum viri deveniſſe, tum ob ſubbarbaros mores Hungaria, tum ob ignaviam, & quod uſu Veneris libidini ejus non ſufficeret adoleſcens tunc annorum undeviginti.* Si elle ſe plaignoit de lui lors qu'il avoit 19. (b) ans, pouvoit-elle en être contente lors qu'il n'en avoit que quinze? Quoi qu'il en ſoit, ils étoient deja en mauvais menage l'an 1343. La Reine de Hongrie mere d'André fit un voyage en Italie cette année-là, & s'en retourna fort mecontente des mœurs de ſa belle-fille, & de la dure condition où elle trouva ſon fils. (c) *Eliſabeth Regina mater Ludovici viſitavit ſedem Apoſtolicam, tranſivit per Apuliam, cui ſuit obvius Andreas filius ſuus cum Johanna Regina conſorte ſua: & ex Neapoli veniens ſuit valde honorata etiam à populo Romano. Ex Neapoli reddit in Hungariam male contenta de moribus Johannæ nurus ſuæ, quam vidit male tractare Andream filium ſuum in regno Apuliæ.*

(a) *Spondanus ad ann. 1345. n. 4.*

(b) *Notez qu'il ne paroit pas à cet âge.*

(c) *Felinus Sandeus, Epitome de Regibus Sicilia pag. 69. Sponde parle de ce voyage ad ann. 1343. n. 6. eſt ant* Thuroſ. par. 3. cap. 4. Bonfin. 2. dec. 10.

(C) *Qu'il n'étoit pas un aſſez bon mâle.*] Voyons de quelle maniere Brantome narre cela. „ Jean- „ (d) ne premiere fille (e) du Roi Robert.... „ eut pour ſon premier mary Andreaſſe ſon cou- „ ſin en (f) premier degré, & aprés avoir tenu „ le Royaume enſemble, elle s'en ſascha, & „ eſtant tous deux en la ville d'Averſa elle l'en- „ voya querir une nuit, ſous couleur de luy „ vouloir parler d'affaires nouvellement adve- „ nues; & en allant à elle ſe rencontrant ſous „ un poteau qui eſtoit là, fut pris & eſtranglé „ par la volonté & charge de la Reyne, audit „ poteau. Pluſieurs diſent parce qu'il ne four- „ niſſoit pas beaucoup au gré de la Reyne à „ ſes beſognes de nuit, encore qu'il fuſt jeune, „ gaillard & en bon point, ainſi que l'apperit „ deſordonné de la Dame l'euſt voulu; & ſe „ conte encore & à Naples & ailleurs, que la- „ dite Dame faiſant un cordon d'or un jour aſ- „ ſez gros, Andreaſſe luy demanda pourquoy „ elle faiſoit ce cordon, elle luy reſpondit en „ ſoufriant qu'elle le faiſoit pour le pendre: elle „ en tenoit ſi peu de conte, qu'elle ne craignoit „ rien de luy tenir telles paroles, auſquelles An- „ dreaſſe comme ſimple & bon homme qu'il „ eſtoit, n'y prit point garde; mais enfin l'ef- „ fet s'en enſuivit.... Montagne parlant contre ceux qui ſont tant de plaintes, de ce que les femmes ne ſe contentent pas de leur mari, dit entre autres choſes. (*) *L'inconſtance leur eſt à l'adventure aucunement plus pardonnable qu'à nous. Elles peuvent alleguer comme nous l'inclination qui nous eſt commune à la varieté & à la nouveauté, & alleguer ſecondement ſans nous, qu'elles abetent chat en ſac. Jeanne Reyne de Naples fit eſtrangler Androſſe ſon premier mary, aux grilles de ſa feneſtre, avec un las d'or & de ſoye, tiſſu de ſa main propre; ſur ce qu'aux couvrées mattimoniales, elle ne luy trouvoit ny les parties, ny les efforts aſſez répondans à l'eſperance qu'elle en avoit conceuë, à voir ſa taille, ſa beauté, ſa jeuneſſe & diſpoſition; par où elle avoit été priſe & abuſée.*

(d) *Brantome, Vies des Dames illuſtres, p. 347.*

(e) *Il falloit dire petite-fille.*

(f) *Il ſe trompe, ils éteint couſins iſſus de germain.*

(*) *Montagne. Eſſais. liv. 3. ch. 5. p. m. 179.*

Un peu après il cite des vers (g) de Martial qui conviennent à cette Princeſſe; mais il ne dit pas tout ce qu'un Auteur moderne ſemble lui attribuer. Voici les paroles de ce moderne. „ André (h) Roi de Naples.... ne voyoit jamais „ ni le coûcher ni le lever du ſoleil; cet aſtre le „ trouvoit toûjours au lit; il ſe couchoit à bonne „ heure, & ſe levoit fort tard; auſſi ſa femme „ l'aimoit peu, parce qu'il n'eſtoit pas bon pi- „ queur, dit Michel de Montagne *livre* 3. „ Notez que Brantome n'a fait que traduire Pandolphe Collenuccio, dont je ne cite que ces mots. (i) *La cagione per molti ſi dice che fu perche detto Andreaſſo, ancor che ſuſſe moho giovene, non era ſi bene ſufficiente alle opere veneree, come lo ſfrenato appetito della Regina haveria voluto.* Tomaſo Coſto (k) obſerve que Collenuccio eſt trop malin, & trop peu inſtruit des affaires pour meriter aucune creance. Il ajoûte 1. que Villani le Florentin n'a raporté cette hiſtoire de la mort d'André, que ſur le raport d'un Hongrois qui avoit été au ſervice de ce pauvre Prince. 2. Que Petrarque a fait une deſcription tout-à-fait defavantageuſe des Barons Hongrois, qui gouvernoient les affaires ſous Andreaſſo. 3. Que ſi nous joignons cela avec la haine qu'ils avoient pour la Reine Jeanne, on comprendra facilement que le recit du Villani eſt fort ſuſpect de fauſſeté. 4. Que Boccace n'a point dit que cette Reine ait eu part à l'execution. (l) *Il Boccaccio ne' caſi de gli huomini illuſtri dà tutta la colpa à conjuntati, e niente alla Reina.* Il me ſemble que Mr. de (m) Mezerai a pris un milieu fort raiſonnable. „ André n'eſtant pas aſſez au „ gré de Jeanne, & s'eſtant fait couronner Roy „ par le Pape, pretendant que le Royaume luy „ appartenoit, quelques conjurez le firent le- „ ver la nuict d'auprés d'elle, & l'eſtrangle- „ rent à une feneſtre. Charles Prince de Duras, „ qui eſtoit auſſi du ſang des Rois de Sicile, „ & avoit eſpouſé Marie ſœur de Jeanne, fut „ le conſeiller & l'auteur de cette inſame action. „ Jeanne n'en eſtoit pas innocente. Elle eut „ beau ſe lamenter; ſes larmes & ſes cris l'en „ juſtifierent bien moins, que ſon mariage ſub- „ ſequent avec Louïs ſon couſin germain, beau „ Prince & ſelon ſes deſirs, ne l'en convain- „ quir. „

(g) Dein-conviennent à cette Princeſſe de experta latus, maſ-didoque ſimillima loro inguina, nec laſſa ſtare coxa, cha manu; Deſerit imbelles thalamos. mollem-que marium. *Martial. Epigr. 57. lib. 7.*

(h) *Ceſar de Rocheſore, Dictionnaire general & curieux. pag. 130. col. 1.*

(i) *Collenuccio lib. 7. fol. 82. verſo, edit. de Veniſe 1601. in 4.*

(k) *Ubi ſupra fol. 111.*

(l) *Ibid.*

(m) *Mezerai. Abregé Chronolog. to. 3. p. 30.*

(D) *Elle convola bien-tôt en ſecondes noces.*] On étrangla le Roi André le 18. de Septembre 1346. La Reine Jeanne étoit groſſe, & acoucha d'un (n) fils le 26. de Decembre ſuivant. Elle épouſa ſon ſecond mari le 20. d'Août 1347 (o). Voilà les calculs de Tomaſo Coſto: ils ne ſont pas durer un an le veuvage de la Reine; mais il faut dire qu'il a mal marqué l'année de la mort d'André, & c'eſt une choſe bien étrange que ſur un fait de cette nature, les Hiſtoriens ne raportent pas d'une maniere uniforme la circonſtance du tems. Villani (p) aſſûre que l'on étrangla le Roi André le 18. de Septembre 1346. Ceux qui pretendent que

(n) *Il mourut enfant en Hongrie, où le Roi ſon frere d'André l'avoit fait porter. Tomaſo Coſto. ibid. fol. 112. verſo.*

(o) *Tiré de Tomaſo Coſto ibid. fol. 112.*

(p) *Apud Tomaſo ubi ſupra fol. 111.*

Louïs * fils de Philippe Prince de Tarente. Mais elle ne jouit pas tranquillement des douceurs de son second mariage; car Louïs Roi de Hongrie voulant venger la mort de son frere, passa au Royaume de Naples avec de fort bonnes troupes l'an 1348. & la contraignit de se sauver en † Provence, où ‡ elle vendit Avignon au Pape pour une somme très-modique. Son mari qui la suivit ne garda point la moderation (*E*) necessaire dans ses caresses; il y ruina sa santé, & mourut bien-tôt, si l'on en veut croire Collenuccio. Mais il est certain que cet Auteur va trop vite; car le second mariage de Jeanne dura 15. ans. Elle β fut rapellée dans son Royaume dès que le Roi de Hongrie, qui l'avoit subjugué en peu de jours, s'en fut retourné chez lui, ayant fait pendre Charles de Durazzo γ, le principal promoteur de la fin tragique du Roi André, & fort suspect d'être le galant de la Reine. Cette Princesse suivie de son mari rentra dans Naples au mois d'Août 1348. & recouvra une partie des villes; mais le Roi de Hongrie étant revenu l'an 1350. la mit un peu à l'étroit. Le Pape termina cette guerre à l'avantage de Jeanne; car il obligea le Roi de Hongrie à la laisser dans la possession paisible de ses Etats. Elle & son mari furent couronnez à Naples le jour de la Pentecôte 1352 ⊥. Ayant perdu son époux l'an 1362. elle se remaria assez promptement avec l'Infant de Majorque, & lui fit trancher la tête (*F*) quand elle eut su qu'il avoit une Maitresse. Enfin elle se maria l'an 1376. avec un Prince

* *Felinus Sandeus ubi supra.*

† *Id. ibid.*

‡ *Bouche, Hiſtoire de Provence.*

β *Tomaſo Coſto dans les ſupplemens ſur Collenuccio, fol. 113. & ſuivans.*

γ Etoit regardé comme un perfide & un traître, & on le regardoit avec raison comme tel, puisque la Reine Jeanne, qui l'avoit fait Duc de Durazzo, & qui l'avoit comblé de biens & d'honneurs, ne fit rien pour le sauver, quand elle le vit entre les mains de ses ennemis. Elle ne fit pas même semblant de vouloir le faire, & elle le laissa mener au supplice, comme un homme qui n'avoit rien fait pour elle. Il est vrai qu'elle avoit sujet de le haïr, puisqu'il avoit été le principal auteur de la mort de son mari. Mais elle devoit considerer qu'il avoit été le principal instrument de son élevation, & qu'il avoit été le seul qui l'avoit soutenue contre les entreprises de Louïs Roi de Hongrie. Elle devoit aussi considerer

ce Allemand, & vêcut bien avec lui ; mais Charles de Durazzo, General des troupes du Roi de Hongrie, le defit dans une bataille, & le prit prisonnier; en suite de quoi la Reine Jeanne fut contrainte de se rendre. Les uns disent qu'on la fit (G) pendre, & les autres qu'on l'étouffa sous un coissin. Ce fut (H) l'an 1382 *. Elle étoit âgée de 58. ans. Il y a des Historiens qui lui donnent de grandes loüanges, & qui nient la plúpart des faits que je viens de raporter. Voyez son éloge dans l'un † des livres du Pere Maimbourg. Consultez aussi Brantome, qui a fait tout ce (I) qu'il a pu pour l'excuser, quoi qu'il raporte fidele-

* *Mezerai Abregé Chronolog. tome 3. p. 119.*

† *Schisme d'Occident liv. 2. pag. 150. édit. de Holl.*

„ trouvast en la place; qu'elle ne voulut pour-„ tant qu'il portast titre de Roy, ains de simple „ Duc de Calabre, car elle vouloit seule domi-„ ner, & ne vouloit pas avoir de compagnon, „ ainsi qu'elle faisoit bien, & luy monstra bien „ aussi, car ayant sceu qu'il s'estoit donné à une „ autre femme, malheureux qu'il estoit, car de „ plus belle n'en pouvoit-il choisir que la sien-„ ne, luy fit trancher la teste, & ainsi mou-„ rut. „ Ce qu'il y a de plaisant c'est que Bran-tome persuadé (a) que la Reine ne fit point mourir son troisiéme époux, ne laisse pas de dresser une longue apologie de ce pretendu suplice. *Pour le regard de son tiers mary*, dit-il (b), *l'infant de Majorque auquel elle fit trancher la teste pour avoir violé son lit, & l'avoir quittée, pour avoir esté surpris sur une autre, encore qu'on die qu'il mourut de sa mort naturelle, pourtant ce dit l'histoire, mais passe, je veux qu'elle ait fait cette justice, n'avoit-elle pas raison d'en punir l'adultere, puis qu'il n'avoit pas plus de Loy, ny de puissance de la commettre en son endroit qu'elle à luy, car selon Dieu cette loy est commune, & rigoureuse aussi bien au mary qu'à la femme. Davantage s'il l'eut trouvée en cas pareil qu'en dit-il fait ? Je m'en rapporte aux gens jaloux & envieux en cela, encore qu'il ne fust Roy absolu, n'y ayant grade, ny autorité si non pour l'amour d'elle, il ne faut point douter qu'il ne l'eust fait mourir, & voilà pourquoy elle fit bien de luy faire patir la loy que par adventure, & sans doute infaillible il luy eust fait patir, qui est la cause qu'elle usa de son pouvoir Royal estant Reyne de soy & bien absoluë. Et quand bien toutes ces raisons ne seroient, & qui est le juge tant doux soit-il qui n'eust condamné ce malheureux d'avoir violé sa foy à la plus belle Reyne & la plus grande Princesse & Dame du monde de ce temps, & de luy avoir fausié compagnie, & s'estre derobé pour aller habiter avec une autre qui ne la valoit pas en la moindre partie de son corps. Miserable qu'il estoit, c'estoit tout ainsi qu'un qui pour esteindre sa soif delaisse la nette & claire fontaine, pour aller boire dans un marais sale, boüeux & tout vilain.*

(a) *Il raporte comme un fait auquel il ajoute foi, ce que raconte Froissart touchant la mort naturelle de l'Infant de Majorque.*

(b) *Brantome ibid. p. 351.*

(G) *Les uns disent qu'on la fit pendre.*] Charles de Durazzo maître du Royaume & de la personne de la Reine Jeanne, fit savoir au Roi de Hongrie l'état des choses, & lui demanda ce qu'il feroit de cette Princesse. Le Roi de Hongrie „ envoya (c) à Charles deux „ de ses Barons pour le congratuler de sa vic-„ toire, & fit resPonse qu'il devoit mener la „ Reyne au lieu propre auquel elle avoit fait „ estrangler Andreasse, & qu'en ce mesme lieu „ & en mesme maniere il la fit pendre & estran-„ gler, ce qui fut fait, & ce corps porté à sain-„ te Claire à Naples, & après avoir esté trois „ jours morte sur terre fut enterrée, & les deux „ Barons en ayant veu l'execution en porterent „ les nouvelles en Hongrie. Aprés fut coupée „ la teste à Madame Marie seconde sœur de la „ Reyne, femme mal pudique & diffamée d'a-„ voir esté participante à la mort d'Andreasse. „ Cette Marie fut cette Dame qui fut femme „ de Robert d'Artois, & aymée de Boccace „ qui pour lors fleurissoit, pour laquelle il es-„ crivit en sa langue vulgaire ces deux livres „ tant excellens, la Flammette & Philocope. „ C'est la traduction que donne Brantome de l'Italien de Collenuccio : mais Tomaso Costo (d) observe 1. que Collenuccio est le seul qui dise que la Reine fut penduë. 2. Que la femme du Comte d'Artois s'apelloit Jeanne, & non point Marie. 3. Qu'elle étoit niece & non pas sœur de la Reine. 4. Que celle qui a été loüée & aimée de Boccace n'étoit ni niece ni sœur de Jeanne, elle étoit fille naturelle du Roi Robert, *La Maria per cui scrisse il Boccac. fu figliuola bastarda del Re Ruberto avanti ch'ei fusse Re: vedilo chiaramente espresso nel principio del Filocopo* (e).

(c) *Id. ib. p. 351.*

(d) *In quanto al morire della Reina Giovanna, chi dice ch'ella fu strangolata, e chi affogata: ma impiccata lo dice solo il Collenuccio. Tomaso Costo ubi supra fol. 121.*

(H) *Ce fut l'an* 1382.] On ne le peut nier: il est donc un peu étrange que ses funerailles n'ayent été celebrées dans Avignon par ordre du Pape que le 5. de Mai 1385. & que la nouvelle de sa mort n'ait été notifiée aux habitans de Marseille par le même Pape qu'en ce tems-là. Mr. Baluze a raison de s'en étonner. Je raporte l'extrait qu'il nous donne du Journal de Jean le Fevre Evêque de Chartres, & sa reflexion.

(e) *Id. ib.*

„ *Le* (f) *cinquiesme jour le Pape fit dire une Mes-„ se de requiem solempnelle pour la Royne de Sicile „ Jehanne occise par Charles de Duras. La Messe „ dist le Cardinal de Cusence, & presicha moult vita: Pa-„ solempnellement. Le Roy fu à la Messe. Et puis rum „ le convoyerent les Cardinaux de Cusence & d'Em-„ brun.* Sed mirum est tum primùm in his regionibus auditum nuntium de morte ipsius Reginæ, quam constat anno sæpe millesimo CCCLXXXII. occisam fuisse die XXII. mensis Maji. Et tamen primùm auditum „ hinc liquet, quòd paulò post verba quæ mox „ descripsimus ex diario Episcopi Carnotensis „ sequitur : *Item fut deliberé que on envoye à Marsille meßage solempnex à segneßer la mort de la „ Royne, & qu'il y ait sermon.* „

(f) *Stephanus Baluzius in notis ad Autmarium, p. 1257.*

(I) *Brantome . . . . a fait tout ce qu'il a pu pour l'excuser.*] Voyez (g) ce qu'il dit touchant la mort du second & du troisiéme mari, & joignez y ce qu'il observe touchant celle du premier, & touchant cette multitude de mariages. *Car* (b) *quant à luy reprocher ces quatre maris, & pour ce la tenir impudique, on ne sçauroit, puis que le mariage est si bon, & si saint, estant ordonné de Dieu ; & ainsi qu'il vaut mieux loüer celuy qui se marie que celuy qui se brusle, ou qui pis est, qu'elle se prostituast & abandonnast à l'un & à l'autre, comme on a veu & voit-on de nostre temps plusieurs Reynes, Princesses, & grandes Dames, soit estant filles, soit estant veu-*

(g) *Ci-dessus remarque E, lettre g, & remarque F, lettre b.*

(b) *Brantome ubi supra pag. 352. 353.*

fidelement les bruits ſatiriques qui courent d'elle. Il a fait mention d'un livre où on la compare avec Marie Stuart (*K*) Reine d'Ecoſſe; & il n'a pas oublié la courte & foudroyante reponſe (*L*) qu'elle reçut du Roi de Hongrie. Il ne faut pas trop s'arrêter à la ſentence (*M*) favorable que l'on pretend qu'elle obtint du

ves faire l'amour à outrance & paillardet avec qui bon leur ſembloit, & ſemble de ceux de leur Royaume, pluſtoſt que de ſe marier ſuyant ce mariage ſaint & permis pluſtoſt que la paillardiſe defenduë, ce que la Reyne Jeanne n'a enſuivy, car pour le moins ſi elle brûloit du chaud deſir de la chair, elle le paſſoit honneſtement avec ſes mari. Quand à Andreaſſe qu'elle fit mourir, on dit que c'eſtoit un Hongre tyregne très-dangereux & malicieux en faiſant ſon ſimple & ſon niais, comme volontiers telles gens le font, plus que les habiles & honneſtes, & qui la vouloit faire mourir pour eſtre ſeul Roy, mais elle gagna le devant & gagna à la prime, ainſi que le droit de nature le permet, qu'il vaut mieux prevenir que d'eſtre prevenu, & meſme en la matiere de vie.

(*a*) Brantome, *Vies des Dames illuſtres*, *p.* 380.

(*b*) *Id. ib. p.* 348.

(*K*) *Où on la compare avec Marie Stuart.*] „ (*a*) J'ay veu un livre fait en Angleterre, qui „ s'intitule l'Apologie ou deffenſe de l'honorable ſentence, & très-juſte execution de „ deffunčte Marie Stuard, derniere Reyne d'Eſ„ coſſe: en ce livre il ſe void pluſieurs compa„ raiſons de la Reyne Jeanne de Naples & la „ Reyne d'Eſcoſſe, tant de ſa vie, ſes mœurs, „ ſes amours, & genre de mort; & les y voit„ on peintes d'un meſme crayon, qu'il n'y a „ rien ſi ſemblable qu'elles deux à l'ouïr par„ ler. „ Il raporte en abregé le parallele de ces deux Reines qui eſt diviſé en 12. chefs.

(*c*) Pelinus Sandeus, *de Regibus Sicilia*, *pag.* 537. Collenuccio *ubi ſupra fol.* 83.

(*d*) Maimbourg, *Schiſme d'Occident*, *liv.* 2. *pag.* 151. 152. *ad ann.* 1382.

(*L*) *Reponſe qu'elle reçut du Roi de Hongrie.*] La voici „ (*b*) Ta vie deſordonnée precedente, „ la Seigneurie du Royaume que tu t'és toû„ jours retenuë entre tes mains, la vengeance „ de ceux qui avoient tué ton mary non pour„ ſuivie, l'autre mary qu'incontinent tu as eſ„ pouſé, & l'excuſe que tu m'as depuis envoyée „ ſont pleines preuves que tu as eſté participante & complice de la mort de ton mary. „ Ceux qui la voudront voir en Latin n'ont qu'à lire ce qui ſuit, (*c*) *Johanna, inordinata vita præcedens; retentio poteſtatis in regno; negleƈta vindicta; vir alter ſuſceptus; & excuſatio ſubſequens; necis viri tui te probans fuiſſe participem & conſortem.*

(*b*) On la trouve dans une Chapelle de l'Egliſe de S. Laurent à Naples, en ces termes: Hic jacent corpora Illuſtrium Dominorum Domini Roberti de Artois, & Domine Johanne Duracii, conjugum, qui obierunt anno Domini M CCC LXXXVII. die XX.

(*M*) *La ſentence favorable . . . qu'elle obtint du Pape.*] Citons ces paroles du P. Maimbourg. „ (*d*) Pour la mort de ſon premier mari André de Hongrie, que pluſieurs luy ont im„ putée, elle s'en eſt pleinement juſtifiée, & „ par la juſtice très-rigoureuſe qu'elle fit faire „ des meurtriers, ſans que pas un d'eux l'ait „ jamais chargée dans les effroyables tourments „ qu'ils ſouffrirent, & par ſon éloquente Apo„ logie qu'elle fit elle-meſme en plein Conſiſ„ toire, devant le Pape Clement VI. & en „ preſence de tous les Ambaſſadeurs des Princes „ Chrétiens, avec tant de force & de netteté, „ que ce ſaint Pontife declara, par un Acte au„ thentique, non ſeulement qu'elle eſtoit inno„ cente de ce crime, mais qu'on ne pouvoit même„ me ſoupçonner qu'elle y eût jamais eu aucune „ part.„ Cet Hiſtorien ne cite perſonne quant à ce fait particulier. Prenez garde que Brantome qui copie (*e*) de Froiſſard la harangue que cette Reine fit au Pape, & la reponſe du Pape, ne dit rien de la ſentence d'abſolution. J'en dirai la raiſon bien-tôt: il ſe contente de dire (*f*) que le Pape s'engagea à la protection de l'heritier de cette Princeſſe. Remarquez auſſi que la harangue que Froiſſard a miſe à la bouche de la Reine Jeanne contient pluſieurs fauſſetez. 1. Que Jeanne étoit fille de Robert. 2. Qu'elle ne ſe maria avec André de Hongrie qu'après la mort de Robert. 3. Qu'elle n'avoit eu de ce mari aucun enfant. 4. Qu'André étoit mort jeune à Aix en Provence. 5. Que ſon ſecond mari tomba priſonnier entre les mains du Roi de Hongrie, & qu'il mourut en Hongrie où ce Roi l'avoit fait mener. 6. Que la fille qu'elle avoit euë de ſon ſecond mariage, & qu'elle avoit mariée au Comte d'Artois étoit morte en priſon avec ſon mari, & qu'après cela la Reine Jeanne & ſon 4. époux Othon de Brunſwic firent un traité de paix, par lequel ils recouvrerent la liberté & le Royaume de Naples, en cedant la Pouille & la Calabre au Prince Charles de Durazzo leur vainqueur. Ce ſont de très-grans menſonges, comme on le peut conoître par mes remarques precedentes, & par les choſes que je vais dire. Les deux filles que la Reine Jeanne eut de ſon ſecond mari moururent enfans. La femme du Comte d'Artois étoit niece de cette Reine, car elle étoit fille de Charles de Durazzo que le Roi de Hongrie fit mourir, & de Marie ſœur de Jeanne. Cette Marie étoit morte depuis long tems, lors que ſa ſœur fut étranglée, & ainſi Mr. de Mezerai ſe trompe, quand il aſſure (*g*) que la Reine Jeanne & ſa ſœur Marie ſe rendirent à Charles de Duras, qui *les fit étrangler toutes deux en priſon.* Le Comte d'Artois & Jeanne ſa femme moururent le 20. de Juillet 1387. comme porte leur épitaphe (*h*); & par conſequent ils ſurvécurent à la Reine Jeanne. Et il eſt faux que cette Reine ait joui ni de ſon Royaume, ni même de la liberté, depuis qu'elle ſe fut renduë au Duc de Durazzo. Concluons que ſa harangue au Pape Clement eſt le pur ouvrage de Froiſſard, & que Brantome nous tend un panneau où il eſt tombé tout le premier quand il dit, (*i*) *Croyons donc Froiſſard qui a fait cette Reyne parler en confeſſion au Pape, & a eſté curieux de recueillir ces propres mots prononcez, de ſa bouche qui apertement a voulu ainſi declarer ſa vie.* Achevons de raporter ce qu'il dit tout auſſi-tôt, *je ne dis pas que* Froiſſard *ne touche quelques traits de ſa vie, comme de la mort d'André & autres petits traits comme d'amours & d'autres, mais tant y a que jamais elle ne fut ſi mechante & debordée comme le dit ce bel & ſot Hiſtorien Napolitain.*

(*e*) Brantome, ubi ſupra, p. 379.

(*f*) Brantome *ibid.* p. 363.

(*g*) Mezeray, *Abregé Chronolog.* tome 3. *p.* 119. Brantome *eſt dans la même erreur*; voyez ci-deſſus pag. 633. remarque G. col. 2.

(*h*) Voyez ci-deſſus pag. 633. remarque G. col. 2.

(*i*) Brantome *ubi ſupra* pag. 363. 364.

Pour mieux conoître les confuſions de Froiſſard, il faut prendre garde qu'il ſuppoſe que la Reine Jeanne fut trouver le Pape à Fondi, & que ce fut-là qu'elle lui fit cette harangue. Il eſt certain que Clement VII. quitta l'Italie l'an 1379. pour aller ſieger à Avignon. Comment donc eſt-ce que la Reine Jeanne lui auroit pu faire à Fondi une harangue, depuis la capti-

Temeſa *Ceſto ubi ſupra fol.* 121.

du Pape; car ſi elle l'obtint de Clement VI. on peut objecter qu'elle lui donna Avignon, ou peu s'en falut: ſi elle l'obtint de Clement VII. on peut dire que c'étoit un Antipape, qui ayant beſoin de la bonne renommée des Princes qui ſuivoient ſon obedience, n'avoit garde de la condamner, ni de la laiſſer expoſée à l'infamie. L'autre Antipape n'en uſa pas de même, il la declara dechuë * de ſon Royaume pour divers crimes, & principalement pour avoir tenu le party de Clement † VII. Elle avoit une ſœur dont Boccace fut (*N*) amoureux, à ce que diſent quelques Auteurs. Je ferai voir qu'ils ſe trompent, & que Froiſſard a debité

captivité où elle tomba l'an 1381. Au reſte il ne faut pas s'étonner de ne trouver point dans Froiſſard la ſentence d'abſolution, car il eſt viſible qu'il n'a pretendu parler que des choſes qui ſe paſſerent entre Clement VII. & la Reine Jeanne. Or ce fut par Clement VI. qu'elle fut abſoute, comme on le verra ci-deſſous: mais tout ceci eſt fort brouillé. Brantome (*a*) conte qu'on lit dans l'hiſtoire d'Anjou que dans le *grand ſcibſme de l'Egliſe... entre autres Princes qui tindrent pour Clement eſtoit le Roy de France, ſes freres & la bonne Reine Jeanne... laquelle vint voir le Pape Clement, duquel & de tous les Cardinaux fut honnorablement receuë... & aprés qu'elle eus ſejourné quelque temps, elle requit au ſaint Pere qu'il l'ouit en confeſſion & l'abſolvit de ſes pechez, ce que le Pape volontiers & benignement luy accorda, comme certes elle ne devoit eſtre eſconduite d'une ſi douce & agreable requeſte, car elle meritoit bien une confeſſion ſecrete, & auriculaire & oculaire, & une abſolution & penitence legere & aiſée à porter. Aprés cette confeſſion faite en preſence de ſa Sainteté & du ſaint College des Cardinaux, ladite Reyne.... remonſtra les mauvais tours & ingratitudes que luy avoit fait ſon nepveu Charles de Durazzo, & comme par pluſieurs fois il l'avoit voulu faire mourir pour avoir ſon bien, & pourtant elle deſirant obſerver la derniere volonté de ſes pere & ayeul, en la preſence de toute la Nobleſſe aſſemblée, reſigna & cedda tout és mains du Pape, tant les Royaumes de Sicile, Naples, les Duchez de Pouille, & Calabre, & la Comté de Provence. Tout cecy ſe raporte aux paroles de Froiſſard; ce que le Pape accepta; mais bien gaſté par ſon Conſeil, elle adopta Louis d'Anjou pour fils, & luy furent faites chartres & lettres en forme autentique, mais pourtant le Pape eut en lettres de vendition le Comté d'Avignon d'elle.... Cela fait la Reyne prit congé du Pape & retourna en ſon Royaume, où Charles de Durazzo, au bout de quelque temps la prit priſonniere, & ſecretement la fit eſtouffer entre deux lits, ayant ſceu l'adoption qu'elle avoit faite.* Si l'on s'arrêtoit à ce recit, l'on ſeroit tenté de croire que le fait dont parle le Pere Maimbourg apartient au Pontificat de Clement VII. & non pas au Pontificat de Clement VI. Mais je ne conſeillerois à perſonne de faire fond ni ſur le narré que Brantome tire de Froiſſard, ni ſur le recit qu'il emprunte de l'hiſtoire d'Anjou. On ne ſauroit les accorder l'un avec l'autre; les confuſions & les brouilleries y ſont entaſſées: ſixons nous à ce que je m'en vais dire. Il eſt ſûr que la Reine Jeanne ayant fait ſon apologie l'an 1348. devant le Pape & devant les Cardinaux, fut declarée (*b*) innocente de la mort de ſon mari; mais cette declaration fut donnée legerement, & il y a beaucoup d'aparence qu'elle fut l'effet de la paſſion qu'avoit le Pape de s'aquerir Avignon. En effet la même affaire ayant été diſcutée trois ans aprés, il falut que la Reine Jeanne avoüât qu'un fortilege l'avoit engagée à n'aimer point ſon époux, & que cela donna le courage à pluſieurs perſonnes de conſpirer contre lui. Les Juges revêtus d'un grand eſprit de douceur, declarerent qu'il ne faloit pas la tenir coupable de ce malheureux enchantement, ni de ſes ſuites. Quand on a recours à de ſemblables machines dans un procés de cette nature, c'eſt une marque que les affaires de l'accuſé vont très-mal. Il eſt viſible que le Pape, le Juge ‡ ſi choiſi de ce procés, vouloit conſerver à toute force le Royaume de Naples à cette Princeſſe, & il ne le pouvoit faire ſans la declarer innocente; car la treve qu'il moyenna entre elle & le Roi de Hongrie l'an 1350. (*c*) portoit que ſi Jeanne ſe trouvoit coupable elle cederoit ſon Royaume à ce Monarque, & que celui-ci n'y pretendroit rien ſi elle étoit innocente. Pe'ez bien toutes les paroles de M. de Sponde, (*d*) *Cum n. 6. remiſſâ ex pacto cauſâ Joannæ Reginæ ad judicium Sedis Apoſtolicæ, agre inveniretur modus afferendæ ejus innocentiæ, nec tamen juſtam videretur ſa-mam ejus diutiùs in dubium relinquere; demùm admiſſa eſt ejus excuſatio de malefi.io ſeu faſcinatione, cujus vi fragilis ejus natura coacta ſuiſſet minùs amare virum quam deceret, indeque alii ad conſpirare in eum auſi eſſent: productisque plurimis ejus rei teſtibus, declarata eſt à benevolis Judicibus innocens eorum omnium quæ ex ejuſmodi faſcinatione ſecuta eſſent.* Le Pere Maimbourg n'a donc pas été un fidele Hiſtorien: il n'a rien dit de la reviſion du procés.

(*N*) *Dont Boccace fut amoureux.*] Tomaſo Coſto a montré que cette maîtreſſe de Boccace étoit la batarde du Roi Robert. Je l'ai cité ci-deſſus (*e*), Brantome n'en ſavoit pas tant: il a fait pluſieurs reflexions ſur cette amourette ſans toucher à la principale, qui étoit de ſoutenir que Boccace n'avoit pas porté ſes vœux juſques à la ſœur legitime d'une grande Reine. Peut-être ſera-t-on bien aiſe de trouver ici quelques morceaux de Brantome. „ (*f*) S'il eſt vray ce „ qui eſt eſcrit de luy qu'il aymoit Marie ſa „ ſœur Comteſſe d'Arrois, & qu'il en eût fait „ ces deux livres de la Flammette & de la Phi„ locope pour l'amour d'elle, il avoit obliga„ tion d'eſcrire plus amplement & hautement „ de toutes les deux ſœurs qu'il n'a fait, car il „ l'eût ſçeu mieux faire qu'homme du monde, „ pour le grand ſçavoir qui eſtoit en luy (mais „ je crois, comme je tiens des grands diſcou„ reurs,) il n'a jamais eu tant de flammes de „ cette grande Dame comme il en a eſcrit, & „ s'eſt forgé en ſa cervelle & fantaiſie, ce beau „ ſujet pour en eſcrire mieux, ainſi que volon„ tiers font les Poëtes (*g*) & autres Compoſeurs, „ qui ſe plaiſent à ſuppoſer de grands objets & „ les faire accroire au monde, afin qu'ils en „ eſcrivent mieux, & que le peuple liſe leurs „ œuvres

(*a*) *Ubi ſupra pag. 365. & ſuiv.*

(*b*) *Voyez Sponde ad ann. 1348. n. 3. Il cite Jean Villanüib. 12. cap. 114. Matthieu Villani c. 18. & Summonte lib. 3. c. 4.*

* *L'an 1379. Per ſententia privo del regno di Napoli la Regina Giovanna per molti delitti, e maſſimamente per haver preſtato luogo e favore alla ſcisma, & havere preſtato obedientia a Clemente VI. Collenuccio ibid. fol. 84. verſo.*

‡ *C'eſt ainſi qu'il faut dire, & non pas VI. comme Colle-nuccio. (c) Spondan. ad ann. 1350. (d) Cum n. 6. pag. 709. Il cite Matthieu Villani 91. & Sedu Apoſtolica, agre inveniretur modus afferendæ ejus innocentiæ, nec tamen juſtam videretur ſa- l. 1. c. 89.*

(*e*) *Liem; minùs amare virum quam deceret, indeque alii ad conſpirare in eum auſi eſſent: productisque plurimis 1371. n. 1. ejus rei teſtibus, declarata eſt à benevolis Judi- p. 509.*

(*f*) *Brantome ubi ſupra pag. 370. 371.*

(*g*) *Ceci confirme ce que j'ai dit dans l'article Lotichius pag. 387. col. 1. & dans la remarque 1 de l'article Malherbe.*

* *Voyez la remarque M.*

débité bien des menſonges *. On verra dans l'article ſuivant quels furent les ſucceſſeurs de cette Reine. Sa mort fut vangée en Hongrie, ſi l'on en croit Brantome; mais quand il parle de cela il tombe (*O*) dans quelques erreurs. Au reſte la barbarie que l'on exerça ſur le malheureux André, eſt une marque qu'il s'étoit rendu odieux à d'autres gens (*P*) qu'à ſa femme.

„ œuvres en leur plus grande admiration & plaiſir, & en croye leur fortune telle. Davantage il eſt bien mal-aiſé à croire que cette „ belle grande Princeſſe ſe fut allée enflammer „ de telles flammes, comme il les écrit dans la „ Flammette, car vous diriez que cette Prin„ ceſſe eſt ravie de luy, qu'elle mourut pour „ luy, & qu'elle le court à force, vrayement „ oüy, car il eſtoit bien un ſi bel oiſeau ſelon „ ſon pourtrait que j'ay veu à Florence, à Na„ ples, & en une infinité d'endroits qui le mon„ tre nullement aymable & agreable, & auſſi „ que ſon mary le Comte eſtoit bien plus deſi„ rable cent fois que l'autre. „ Brantome ajoûte que la Princeſſe auroit pu aimer non pas le corps de Boccace, *mais ſa belle ame*, comme il a veu *pluſieurs belles Dames aimer pluſieurs ſavans perſonnages:* & là-deſſus il nous conte ce que repondit une Dauphine qui avoit baiſé un Poëte (*a*) endormi, puis il continuë de cette maniere. (*b*) *Il eſt poſſible ainſi que cette Princeſſe Marie aymaſt de meſme Boccace, pour ſon beau-dire & ſa bonne plume, pour la rendre excellente & immortelle par ſon rapport à tout le monde de ſes belles vertus, mais le Galand en fit rien & la laiſſa trompée, & s'en alla eſcrire ces deux livres menteurs qui l'ont plus ſcandaliſée qu'édifiée, combien qu'il n'en jouit onc: mais eſcrivains, Poëtes & courtiſans volontiers publient leurs valeur & leurs joüiſſances ſoient fauſſes ou vrayes, encore que j'ay connu aucuns Poëtes (c) qui ayent eu des bonnes faveurs, dont j'eſpere d'en parler.*

(*a*) *Alain Chartier. Voyez la ſuite de la Critique generale du Calviniſme de Monſr. Maimbourg, letre 18. pag. 591.*

(*b*) *Brantome ubi ſupra pag. 372.*

(*c*) *Voyez la ſuite de la Critique Generale du Calviniſme ubi ſupra pag. 590. & ſuiv.*

(*O*) *Quand il parle de la vangeance de la mort de Jeanne, il tombe dans quelques erreurs.*] Voici ce qu'il dit, „ (*d*) Auſſi Dieu juſte vengeur des „ morts innocentes vengea la fienne, & fur le „ Hongre, & fur Charles Durazzo, à qui Mar„ guerite aiſnée ſœur de la Reyne Jeanne, ar„ riere-fille du Roy Robert, luy eſtant allé à „ Bude & illec invité par la Reyne en un ban„ quet, en feintes careſſes pendant qu'il beu„ voit luy fut donné un coup de hache ſur le „ chinon du col par ordonnance de la Reyne, „ & fut ainſi tué,„ Les pechez de Grammaire dont cette periode eſt parſemée, n'empêchent pas que nous ne voyions aſſez clairement que Brantome affirme quatre choſes: 1. que *Charles Durazzo* fut tué *par ordonnance de la Reine* de Hongrie. 2. Que cette Reine s'apelloit Marguerite. 3. Qu'elle étoit la ſœur aînée de la Reine Jeanne. 4. Qu'elle étoit arriere-fille du Roi Robert. Ce ſont quatre menſonges, dont le dernier eſt de plus une grande contradiction (*e*) de Brantome. Lors que Charles de Durazzo alla en Hongrie après avoir fait mourir la Reine Jeanne, il y trouva deux Reines, ſavoir la veuve & la fille du feu Roi Louïs. La veuve avoit nom Elizabeth, & étoit fille du Roi de Boſnie: la fille s'apelloit (*f*) Marie. Elles conſentirent toutes deux que Charles fût couronné Roi de Hongrie: mais la mere donna ordre qu'on le tuât quelque tems après. (*g*) *Fu coronato in Alba Regale di volonta della Regina Iſabetta, & del Re Maria ſua figliuola, le quali ogni loro ragione li rinuntiarono; ma poi andato a Buda, e con finte blanditie della Regina invitato ad un convito, mentre beveа li fu dato d'una ſecuta nella coppa per ordinatione della Regina, e fu morto dell' anno 1386. a dì 3. di Giugno.* Voilà ce que nous aprend l'Auteur que Brantome ſuit. Nous en pouvons recueillir un nouveau menſonge de Brantome, car ce ne fut nullement pour venger la mort de Jeanne que la Reine de Hongrie fit tuer Charles de Durazzo. Elle ne pretendit ſatisfaire que ſon ambition, & celle du Roi Marie. Diſons en paſſant qu'Urbain V. I. qui s'attira pluſieurs mauvais traitemens de la part de Charles, & qui l'excommunia, & le depoſa l'an 1385. eut une joye incroyable de la nouvelle de ſa mort. On dit (*h*) qu'il regarda avec un plaiſir extrême le couteau encore ſanglant avec quoi on tua ce Prince. Sa mort ne demeura pas impunie; un Seigneur de ſon party ayant ſurpris les deux Reines à la campagne (*i*), fit jetter Elizabeth dans la riviere. C'eſt une erreur (*k*) que de croire que le monde va toûjours de mal en pis; car il eſt certain que le ſiecle (*l*) où nous vivons ne nous fait pas voir dans l'Occident une ſuite d'énormitez en peu d'années, ſemblable à celle que l'on y trouve depuis l'an 1345. juſqu'en 1390.

(*d*) *Brantome ubi ſupra pag. 364. 365.*

(*e*) *Il avoit dit que la Reine Jeanne étoit fille du Roi Robert.*

(*f*) *C'eſt celle que les Hongrois appellent la Roi Marie.* Collenuccio ibid. fol. 88. verſo.

(*g*) *Collenuccio ibid. fol. 89.*

(*P*) *Odieux à d'autres gens qu'à ſa femme.*] Il y a des Hiſtoriens qui diſent, que les menaces qu'il avoit faites de punir ſeverement quelques Seigneurs de la Cour qui s'étoient mal comportez, de les punir, dis-je, ſeverement dès qu'il auroit été couronné, exciterent ces coupables à conſpirer contre lui. (*m*) *Occaſio autem hujus ſceleris ſpeciabiter fuiſſe dicitur quia ipſe, tanquam virtuoſus & audax, verbo & facto monſtrabat ſe velle punire aliquos quos videbat crimioſos & malè ſe habentes, quamprimum per coronationem plenum dominium dicti regni ad ipſum pervenſſet. De quo malè ſibi conſcii & meritò formidantes cogitaverunt adversùs eum modo præmiſſo ſibi ipſis præcavere.* Mais ne faloit-il pas que ces gens-là fuſſent animez d'une haine perſonnelle, outre l'envie de prevenir leur ſuplice, puis qu'ils ſe porterent à tant d'inhumanitez? Ils le tournenterent barbarement dans tous ſes membres, & tant s'en faut qu'ils épargnaſſent les parties anonymes (*n*), ce fut à celles-là qu'ils s'acharnerent principalement. Les informations que Clement VI. fit faire contre les meurtriers, nous apprenent un detail que l'on ne peut lire ſans horreur. (*o*) *Statim cùm per eos vocatus venit ad gayphum vel deambulatorium quod eſt ante cameram, alii qui poſuerunt manus ad os, ut clamare non poſſet, & ita impreſſerunt illos ganteletes ferreos circa os ejus quòd etiam veſtigia & characteres apparebant poſt mortem. Alii verò funem in collo poſuerunt ut ſtrangularent eum, ſicut etiam characteres poſt mortem oſtendebant. Alii verò recuperunt eum per genitalia, & adeo traxerunt quòd multi qui dicebant ſe vidiſſe retulerunt mihi quòd tranſcendebant genna. Alii capillos de capite evulſerunt. Alii eum in*

(*h*) Exultaſſe ſentirent Urbanum ad nunciatum mortis, cultrumque quo ictus fuerat ad ſe, delatum, recenti ſanguine reſperſum, avidiſſime conſpexiſſe. *Fogius apud Platinam in Sanctum Urbanum de Regibus Siciliæ pag. 36.*

(*i*) *Maimbourg, Schiſme d'Occident, liv. 3. pag. 223. il cite Theſaurus & Bonfinius.*

(*k*) *Rampale a fait un diſcours contre cette erreur.*

(*l*) *C'eſt-à-dire le XVII.*

(*m*) *Prima vita Clementis VI. pag. 246. editionis Baluzianæ 1693.*

(*n*) *On ſe ſert de ce terme pour éviter le long circuit de parties qu'on ne nomme pas, ou que la pudeur defend de nommer.*

(*o*) *Clemens VI. in collatione facta contra inſultatores Andreæ, apud Baluzium, notis ad vitas Paparum Avenionenſium pag. 860.*

NAPLES (Jeanne II. Reine de) issuë de (*A*) Charles d'Anjou frere de Saint Louïs, étoit fille de ce Charles de Durazzo qui fit mourir la Reine Jeanne I. du nom. Elle nâquit l'an 1371. & fut mariée avec Guillaume * d'Autriche environ l'an 1403. Elle en demeura veuve l'an 1406 †. Ladiſlas ſon frere, Roi de Naples, étant mort ſans laiſſer aucun enfant legitime l'an 1414. elle ſ'ſucceda au Royaume, & épouſa l'année ſuivante Jaques de Bourbon. Ce Prince n'ayant pu ſoufrir qu'elle menât une vie ſcandaleuſe, lui arracha (*B*) ſon Galant,

* *Corrigez le Pere Anſelme ubi infra qui l'appelle Duc d'Auſtrafie.*

† *Pere Anſelme, Hiſtoire Geneal. de la maiſon de France pag. 378.*

in pratum trahendo projecerunt. Alii dicunt quòd cum funè cum qua eum ſtrangulaverant eum quaſi ſuſpenſum in pratum projecerunt. Alii ſuper eum cum genibus aſcenderunt, & eum uſque ad compaſionem cordis oppreſſerunt. Et audivi quòd etiam de hoc veſtigia exterius apparebant. Fuit etiam nobis dictum quod volebant eum projicere in puteum profundum, ſicut projectus fuerat ille ſanctus Jeremias in foveam, & poſtea dicere quod iverat extra regnum de conſilio aliquorum fidelium ſibi, qui diſpoſuerunt poſtea capere & mittere Regi Ungariæ captivos ac ſi ſcirent ubi eſſet. Et perfeciſſent, niſi nutrix dicti Regis occurriſſet.

(*A*) *Issuë de Charles d'Anjou frere de St. Louïs.*] Voici comment. Elle étoit fille de Charles de Durazzo III. du nom: celui-là étoit fils de Louïs de Durazzo Comte de Gravine, qui avoit pour pere Jean de Durazzo frere de Robert Roi de Naples, & fils de Charles le boiteux, fils & ſucceſſeur de Charles d'Anjou frere de St. Louïs (*a*). Il eſt aiſé de comprendre par cette ſuite genealogique, que Jean de Durazzo frere de Robert fonda la branche de Durazzo. Il mourut le 5. d'Avril 1335. & laiſſa trois fils, Charles, Louïs & Robert.

Charles épouſa Marie ſœur de Jeanne Reine de Naples I. du nom: il fut (*b*) le conſeiller & l'auteur de la mort du Roi André. (*c*) Il *fut établi Lieutenant General, & Gouverneur du Royaume de Naples*, lors que Jeanne ſe retira en Provence, *à la venuë dans l'Italie de Louïs Roi de Hongrie*. Il ne put reſiſter aux Hongrois; il fut vaincu, & pris, & decapité (*d*). D'autres (*e*) diſent qu'il ne fit nulle reſiſtance, & qu'il fut trouver le Roi de Hongrie avec les autres Seigneurs, pour lui rendre hommage; & que le Roi l'ayant convaincu de la mort d'André, le fit tuer, & puis pendre. Il l'en convainquit par une lettre que lui Charles de Durazzo avoit écrite au Comte d'Artois: *Dicendo al Duca di Durazzo che già moſtraſſe il luogo, dove fu morto ſua fratello. E benche il Duca negaſſe di ſaperlo il Re lo convinſe con moſtrargli una lettera ſcritta da eſſo Duca a Carlo d'Artois, intorno al trattato della detta morte, e chiamandolo traditore lo fece in quell' inſtante occidere e buttar dal medeſimo verone, ond'era ſtato buttato Andrea* (*f*). Charles de Durazzo ne laiſſa point de ſe marier, quoi qu'en diſe Colleuccio; mais ſeulement 4. filles.

Louïs de Durazzo ſon frere, Comte de Gravine, (*g*) *fut empriſonné au chateau de l'Oeuf de Naples par le commandement de la Reyne Jeanne I. ſur le ſoupçon qu'elle avoit qu'il vouloit empieter ſur ſon Eſtat, & luy ſit avaler du poiſon, dont il mourut l'an* 1362. *Il fut enterré au Monaſtere des Religieuſes de Ste. Croix de Naples. Quelques-uns marquent ſa mort au mois de Juin, & d'autres le 22. de Juillet.* Il laiſſa un fils nommé Charles qui ſe retira auprès de Louïs Roi de Hongrie, auquel il rendit de très-grans ſervices, étant General de ſes armées contre les Venitiens. Il termina heureuſement cette guerre, ce qui lui fit meriter le beau ſurnom *de la paix*. Ce fut lui que l'on envoya à Naples pour chaſſer la Reine Jeanne, lors que le Roi de Hongrie ſe vit ſollicité par le Pape Urbain à s'emparer du Royaume. *Il* (*b*) *n'eſt point d'obligation que* Charles *n'eût* à cette *Reine; elle l'avoit élevé tendrement en Cour comme ſon propre fils; elle l'avoit marié à la Princeſſe Marguerite ſa niece; elle le deſtinoit pour ſon ſucceſſeur, & tenoit même encore ſes enfans auprès d'elle. L'execrable paſſion de regner le rendit ingrat, & rompit tous ces liens.* Il fut *couronné Roi de Sicile à Rome au commencement de l'an* 1381. *Il marcha vers Naples, où ayant été reçu ſans reſiſtance, il aſſiega la Reine dans le château de l'Oeuf, & la força enfin de ſe rendre, après avoir defait & pris Othon de Brunſwic ſon mari; & la fit étrangler en priſon* l'an 1382. Cependant Louïs d'Anjou frere de Charles cinquiéme Roi de France, avoit été adopté par la Reine Jeanne, & couronné à Avignon par Clement VII. La nouvelle de la mort tragique de cette Reine, n'empêcha point qu'il n'amenât une belle armée dans le Royaume de Naples, pour en chaſſer Charles; mais il fut ſi malheureux que la diſette ruina ſon armée, & qu'il mourut de chagrin l'an 1384 (*i*). Charles demeura par ce moyen poſſeſſeur paiſible. Il ſe brouilla avec le Pape; & ayant été apellé par les Hongrois, degoûtez du gouvernement de la fille & de la veuve de leur Roi, il s'en alla en Hongrie, & fut couronné par l'Archevêque de Gran. Il y perit bien-tôt par l'artifice de la Reine veuve, comme on l'a vu ci-deſſus (*k*). Son fils Ladiſlas regna après lui, & vainquit Louïs II. Duc d'Anjou, qui tâchoit de ſe maintenir aux droits de ſon pere. Ce Ladiſlas fut un Prince brave & entreprenant; & s'il eût vêcu davantage, il auroit fait bien des choſes. Il (*l*) mourut le 16. d'Août 1414. âgé de 38. ans. Nous verrons ci-deſſous (*m*) comment on le fit mourir. Sa ſœur Jeanne, dont nous parlons dans cet article, lui ſuceda.

Robert de Durazzo „ (*n*) prit la qualité de „ Prince de la Morée. Il fut arreſté dans la „ ville d'Averſe, & conduit priſonnier en Hon„ grie avec le Comte de Gravine ſon frere, par „ l'ordre du Roy d'Hongrie; & ayant eſté mis „ en liberté l'an 1352. il vint en France, où „ eſtant arrivé il appella en duel Louïs Roy „ d'Hongrie, luy imputant d'avoir fait mou„ rir à tort & ſans raiſon ſon frere Charles Duc „ de Duras. Quelque temps aprés eſtant à la ſuite „ du Roy Jean, il ſe trouva à la funeſte ba„ taille de Poitiers, où il (*o*) mourut les ar„ mes à la main; ſe defendant tres-vaillamment „ le 19. de Septembre 1356. „

(*B*) *Lui arracha ſon Galant, & toute l'autorité.*] Quand elle alla chez ſon mari, „ (*p*) Elle „ amena un Gentilhomme Napolitain qui s'ap„ pelloit Pandolfo Alopo, & le retourna l'ayant „ fait de ſa main, & nourry & créé ſon Cham„ bellan:

Histoire de la branche de Durazzo.

(*a*) *Voyez le Pere Anſelme, Hiſtoire Genealogique de la Maiſon de France pag. 354. & ſuiv.*

(*b*) *Mezerai Abregé Chronol. t. 3. p. 30.*

(*c*) *Anſelme, ibid. pag. 355.*

(*d*) *Colleuccio lib. 5. fol. 83.*

(*e*) *Tomaſo Coſto dans les ſuplemens ſur Colleuccio fol. 112. verſo qui cite Matthieu Villani.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Pere Anſelme ubi ſupra pag. 356. 357.*

(*i*) *Mezerai ibid. pag. 128.*

(*k*) *Dans la remarque O de l'article precedent.*

(*l*) *Anſelme, ubi ſupra pag. 359.*

(*m*) *Dans la remarque E. au paſſage de Mezerai.*

(*n*) *Anſelme ibid. pag. 355.*

(*o*) *Chron. de Frere Ptolomée de Luques.*

(*p*) *Branſome, Dames illuſtres pag. 384.*

lant, & toute l'autorité. Mais il ne fut pas assez fin pour se maintenir contre les (C) ruses de cette Princesse: elle reprit le dessus, & le poussa si vivement qu'il fut contraint de s'en retourner en France, où il se fit Moine *. La Reine délivrée d'un tel mari, se trouva bien-tôt dans de nouveaux embarras; elle désobligea

* Brantôme, Vies des Dames illustres pag. 388. & suiv. se moque cruellement de lui.

„ bellan: Chambellan estoit-il de vray, car il „ la servoit bien, & ordinairement en sa cham- „ bre jour & nuit, sinon fans grand rumeur „ du peuple & des Courtisans. Donc pour les „ appaiser, & par l'advis de ses Estats, elle se „ resolut de se marier, & espousa Jacques de „ Narbonne, ce dit l'Histoire de Naples. Mes- „ sire Olivier de la Marche grand Seigneur & „ Historiographe veritable, le nomme Jaques „ de Bourbon, que je crois plus vray, car il „ estoit de ce temps; mais en mariage fai- „ sant fut dit & contracté qu'il ne porteroit „ point titre & nom de Roy, ains seulement „ de Prince, où Duc, ou Comte; mais il ne „ voulut rien porter que son titre accoustumé. „ Sur ce les Capitaines de la Reyne qui por- „ toient haine & envie à ce Pandolfo son mi- „ gnon & à Sforce, luy mirent en teste de pren- „ dre le nom de Roy, & le porter, parquoy „ estant allez au devant de luy, le faluerent tous „ pour Roy, fors ce brave Sforce, qui ne le „ nomma que Comte, à raison de quoy par „ l'advis des autres fit prendre prisonnier Sfor- „ ce, & luy fit donner quelques traits de cor- „ de, & fit trancher la teste au pauvre Pan- „ dolfo. . . . Quant à la Reyne, il la mit à „ part, ne luy laissant manier aucunes affaires, „ & la tenant comme enfermée & confinée en „ une chambre, & la menant fort peu souvent „ en son lit & en sa compagnie, la repoussant „ loin de soy, jusques à luy dire force vilainies, „ ce que la Reyne dissimula finement & fort „ malicieusement. „ Brantome tire tout ceci de Pandolfe Collenuccio. (a) *Tutto il governo di se, della corte, e del regno posè in mano à Pandolfello Alopo Napolitano, Conte Camerlengo e bellissimo giovene, e fuo creato, il quale ella sommamente amava; e havendolo menato seco quando andò a marito al Duca di* (b) *Sterlic, morto il Duca il rimenò a Napoli, e sempre lo tenne con publica infamia di venereo commercio con lei. . . .* il (c) *Conte Giacomo . . . . posta la Regina da parte non le lasciava maneggiar cosa alcuna, e in alcune camere quasi relegata la teneva, non ammettendola molte volte ne anche a gli atti matrimoniali, e con repulse e villane parole da se lontana la teneva.*

(a) Pandolfo Collenuccio, *Hist. del regno di Napoli, lib. 5. fol. 93. verso.*

(b) Brantome ni Collenuccio n'ont pas entendu ce mot. L'Autriche, selon Baudrand, se nomme en Allemand Oesterreich, & on prononce Etherich, c'est de là que Collenuccio a tiré son Duca di Sterlic, & Brantome p. 348. sa Duchesse de Sterlich.

(c) *Idem Collenuccio ibid. fol. 94.*

Notez que Brantome s'est imaginé fausse- ment, qu'il y avoit quelque discorde entre Olivier de la Marche & Pandolfo Collenuccio, touchant le mari de la Reine Jeanne. Il est aisé de voir qu'ils s'accordent: le premier dit que (d) *cette Royne se maria à un moult bel & vertueux Chevalier du sang royal de France, & de la Maison de Bourbon de nom & d'armes; & se nommoit Messire Jaques de Bourbon, Comte de la Marche.* L'autre (e) dit, *eleße Giacomo di Narbona Provenzale, Conte della Marca, e di stirpe regale di Francia ancor' egli.* Ils parlent tous deux du même homme, & le designent par des caracteres bien marquez: toute la difference consiste en ce que l'Auteur Italien le fait Provençal, & qu'il le nomme Jaques de Narbonne. Il se trompe sur le premier chef; mais je croi qu'il n'y a dans l'autre qu'une faute d'impression: on a mis *Narbona* au lieu de *Borbone*. Si les Imprimeurs de Collenuccio ne l'ont point faite, il y a quelque aparence qu'elle étoit dans les Auteurs qu'il copia, & qu'elle y étoit par la negligence des Imprimeurs, ou par celle des Copistes. Ne quittons pas cette matiere sans relever deux fautes de Mezerai. *Quoique Jeanne*, dit-il (f), *eût épousé en premieres nôces Jaques de Bourbon fils de Jean Comte de la Marche, elle se gouvernoit neanmoins par le conseil de Pandolphe Alope, & de Mutio Sforce son cher des Sforces Duc de Milan, que l'on disoit être de ses amis.* C'est supposer 1. que Jeanne n'avoit jamais été mariée, quand elle épousa Jaques de Bourbon. 2. Qu'elle épousa un autre mari après qu'elle eut perdu celui-là. Or l'une & l'autre de ces deux choses est fausse. Si je marquois les fautes de stile, je ferois une 3. remarque contre cet Historien: l'arrangement de ses mots veut que nous pensions, que les Sforces Ducs de Milan passoient pour être les amis de Jeanne.

(d) Olivier de la Marche, Memoires liv. 1. chap. 1. p. m. 76.

(e) Collenuccio ubi supra fol. 93. verso.

(f) Mezerai, Hist. de France, tome 2. p. 627.

(C) *Se maintenir contre les ruses de cette Princesse.*] „ (g) Si bien joüa elle son jeu qu'un Ju- „ lio Cesar de Capua qui avoit auparavant of- „ fensé la Reyne, pour faire son accord s'offrit „ à elle de tuer son mary Jacques: elle mali- „ cieuse & fine prit cette occasion au poil, tant „ pour se venger de ce Julio, que pour gagner „ les bonnes graces de son mary, & pour re- „ couvrer sa liberté premiere, fit semblant de „ luy prester l'oreille en ce qu'il songeast bien „ en son fait, & le faire fagement & seurement, „ & le remit au bout de huit jours. Elle en „ ayant adverty le Roy du tout, le fit cacher „ en son cabinet avec d'autres ses plus fidelles „ bien armez; & finis lesdits huit jours, elle „ fait venir en la chambre à cachette ledit Ju- „ lio, à qui elle fit discourir assez haut de tou- „ te sa menée & la façon pour l'executer; ce „ qu'ayant ouy Jacques sortit, & luy fit tran- „ cher la teste publiquement, ce qui luy don- „ na occasion d'avoir la Reyne en bonne opi- „ nion & estime d'amitié, & de femme qui „ porta grande loyauté à son mary, & *così si pigliano le volpe*, dit le proverbe Italien; donc „ bien-tost aprés la mit au large, & luy donna „ la liberté d'aller à la mode accoustumée au „ chasteau, & s'esbattre & gouverner par tout „ à son plaisir; au moyen dequoy estant un jour „ à un banquet fait à poste, espiant le temps à „ propos, joüa si bien son jeu par le moyen „ de ses amis & complices, qu'elle se rendit la „ plus forte, & avec grande rumeur du peuple „ & d'aucuns grands prindrent, tuerent & fac- „ cagerent les Officiers François, & fit mettre „ le Roy son mary dans le Chasteau del Ovo, „ où estant il trouva moyen de s'embarquer sur „ une nef Genevoise, qui d'avanture estoit là „ au port, & ayant accordé du prix, fut mené „ à Tarente, où estant la Reyne l'envoya as- „ sieger; mais pour ce qu'il ne la pouvoit te- „ nir longuement la rendit, & la quitta, & „ s'en alla en France, où s'adonnant à la Re- „ ligion acheva de passer le reste du monde. „

(g) Brantome ubi supra pag. 386.

bligea tellement le brave Sforce de Cotignole, qu'il sollicita Louïs d'Anjou à la conquête du Royaume de Naples, & qu'il se mit à la tête des mecontens. Le Pape Martin V. favorisa Louïs d'Anjou, qui assiegeoit Naples par mer & par terre, & qui s'en seroit rendu le maître, si Alfonse d'Aragon n'eût envoyé à la Reine un puissant secours. Il le fit à cause qu'elle lui avoit promis de l'adopter. Elle lui tint parole, mais elle fut si maltraitée de cet ingrat, qu'elle revoqua son adoption, & la transfera à Louïs d'Anjou *. Ce Prince recouvra les villes qui tenoient pour l'Aragonois, & en usa si bien avec elle, qu'étant mort au mois de Novembre 1434 †. la douleur qu'elle en (*D*) conçut la fit mourir en peu ‡ de tems. Elle institua son heritier ‖ René d'Anjou, qui n'eut pas la force de s'établir dans le Royaume, & qui ne laissa à ses descendans qu'un vain titre de pretensions. Le vrai successeur de cette Princesse fut Alfonse d'Aragon, duquel je parle dans l'article suivant. Personne ne nie qu'elle ne se soit (*E*) deshonorée par ses impudicitez. Brantome l'en (*F*) excuse très-mal. Ce fut peut-être pour les

* *Voyez le P. Maimbourg Hist. du grand Schisme l. 6.*

† *Et non comme l'assure Mezerai Abregé Chron. ad hunc ann.*

‡ *Le 2. de Février 1435.*

‖ *Il étoit frere de Louïs.*

(*a*) Scrò nimis exiguæ tam patientiæ & obsequentis filii habitæ curæ mortique ei summâ ingratitudine conciliatæ ingentibus gemitibus fese ineluctavit. *Spondan. ad ann. 1434. n. 16.*

(*b*) *Collenuccio lib. 5. sub fin. fol. 100. vers.*

(*c*) *Vide supra pag. 395.*

(*d*) *Tumaso Costo, Summonte &c.*

(*e*) *Mezerai, Abregé Chron. to. 3. p. 190. ad ann. 1434. Voyez aussi sa grande histoire to. 2. p. 627.*

(*f*) *Collenuccio recite cela fort au long ubi supra fol. 93. & Brantome après lui ubi supra pag. 404.*

* *Dans la remarque G. lettre e.*

(*g*) *Maimbourg, Histoire du grand Schisme d'Occident livre 6. p. m. 284.*

(*D*) *La douleur qu'elle en conçut la fit mourir.*] Ses regrets furent d'autant plus sensibles, qu'elle n'avoit pas repondu par un traitement honnête au respect qu'il lui avoit toûjours (*a*) porté.

(*E*) *Personne ne nie qu'elle ne se soit deshonorée par ses impudicitez.*] Alleguons d'abord ces paroles de Pandolfo Collenuccio. (*b*) *Fama lascio di se instabile e impudica, dicendosi di lei, che nella instabilità sola fu stabile, e che sempre era stata innamorata, havendo in piu modi e con molti la sua lascivia macchiata; ma sopra tutto con Pandolfello Alopo, e Urbano Aurigliа, e M. Giovanni Caracciolo gran Siniscalco, tutti tre Gentiluomini, e molto destri, virtuosi, e costumati; ma sopra ogni cosa di persona e effigie bellissima.* Brantome (*c*) a traduit cela de cette façon. „ Or „ l'histoire de Naples dit que cette Reyne laissa un bruit de femme impudique & mal arrestée, comme de qui l'on disoit qu'elle estoit arrestée en cela seul qu'elle n'avoit point „ d'arrest, & qu'elle estoit tousiours amoureuse de quelcun, ayant par plusieurs fortes & „ avec plusieurs fait plaisir de son corps. „ Collenuccio est si reconu pour partial contre la Maison d'Anjou, que non seulement les Historiens Françoïs, mais aussi quelques (*d*) Italiens condamnent sa malignité & ses medisances, & principalement à l'égard de la Reine Jeanne I. du nom. On le laisse passer, & on le fait même à l'égard de la I I. Jeanne; n'estce pas un signe manifeste que les impudicitez de la premiere sont douteuses, & que celles de la seconde sont inconteſtables? Le passage que je vais citer est fort curieux. Comme Ladislas (*e*) estoit trop debordé après les femmes, & „ furieusement hay pour ses cruautez, il fut emsi „ poisonné cette année d'une vilaine maniere: „ il prit la mort dans la source du plaisir & de „ la vie. Un (*f*) Medecin dont il entretenoit la „ fille, ayant donné à cette malheureuse une „ drogue empoisonnée pour s'en froter, elle „ crut que c'estoit un filtre pour donner plus „ de plaisir à son amant, & de cette sorte se „ tua avec luy. Jeanne sa sœur II. du nom, „ veuve de Guillaume d'Austriche, luy succeda. „ Elle avoit pour lors quarante-quatre ans, & „ toutesfois son âge, bien loin d'avoir refroidy „ ses passions, les avoit enflammées dans le der„ nier excés. „ Voyez ce que je cite de Monsieur de Sponde *; & considerez que le Jesuïte Maimbourg qui a tant fait le panegyriste & l'apologiste de la premiere Jeanne, avoue de celle-ci (*g*) qu'elle *deshonora son regne par une vie tout-à-fait scandaleuse*; & qu'*enfin elle abandonna & sa personne & son Royaume* à Jean Caracciole, *celui de tous ses Favoris qu'elle aima le plus tendrement.*

(*F*) *Brantome l'en excuse très-mal.*] Voici ses termes. „ L'Histoire (*h*) de Naples dit que „ cette Reine . . . estoit toûjours amoureuse „ de quelqu'un, ayant par plusieurs fortes & „ avec plusieurs fait plaisir de son corps, mais „ pour cela c'est le vice le moins blasmable à „ une Reyne, grande Princesse & belle qui soit „ point, & si est le moindre si qu'elle puisse „ avoir, mais très-grand est-il celuy quand elle „ le est mauvaise, malicieuse, vindicative, ty„ranne, comme il y en a, dont le pauvre peu„ple patirt beaucoup, mais peu pour ses amours: „ ainsi que j'ay oüi discourir à un grand de par „ le monde. „ C'est ainsi à peu près que Paul Jove tâche d'excuser la vie voluptueuse de Leon X. comme on l'a vu (*i*) ci-dessus. On a vu aussi nos reflexions sur cette espece d'apologie. Mais j'ajoûte qu'il y a une grande difference entre l'impudicité publique d'un Roi, & les amours scandaleuses d'une Reine. Il vaut mieux sans doute pour les sujets que leur Souverain les scandalise par la multitude de ses batars, que s'il les chargeoit d'impôts, & s'il les tyrannisoit: & il est très-possible qu'un Souverain furieusement debordé après les femmes maintienne l'ordre dans ses Etats, y fasse fleurir la justice, & le commerce, & ne soule aucunement ses sujets. J'avouë aussi que les peuples sont plus heureux sous une Reine impudique, si d'ailleurs elle les traite doucement, & sagement, que sous une Reine chaste, avare, cruelle, & ambitieuse; cela ne souffre point de difficulté. Mais il me semble qu'il est moralement impossible, que dans un païs où les loix de la religion, & les loix de l'honneur humain sont aussi severes contre l'impudicité des femmes qu'elles le sont dans l'Occident, un Royaume soit heureux sous une Reine qui foule aux pieds la pudeur, & la vertu la plus propre de son sexe. L'indulgence de l'honneur humain pour les amours illegitimes qui éclatent dans la vie d'un Monarque, nous empêche de conclure que puis qu'il lâche la bride à cette passion, il n'est point capable de se moderer sur d'autres choses: mais la severité de ce même honneur contre les impuretez publiques d'une femme quelle qu'elle soit, nous porte à croire qu'une Reine qui franchit cette barriere, est capable de toutes sortes d'excés. Il faut qu'elle ait perdu

(*h*) *Brant. ubi supra pag. 395.*

(*i*) *A la page 306. de ce volume col. 2.*

CONSIDERATIONS sur les amours illegitimes des Reines.

les expier (*G*) qu'elle fit du bien à l'Eglise, & qu'elle permit à Capistran de vexer les Juifs. J'ai parlé ailleurs * de Caracciol l'un de ſes Galans. Ce que Brantome en a dit eſt tiré de Collenuccio.

* *A la page 760. du 1. vol. lans.*

NAPLES (ALFONSE I. DU NOM ROI DE) joignit par ſa vigueur & par ſon adreſſe le Royaume de Naples aux Etats dont il avoit herité, lors que Ferdinand ſon pere Roi d'Aragon mourut en l'année 1416. Jeanne II. du nom Reine de Naples, aſſiegée dans ſa ville capitale par Louis d'Anjou, recourut à nôtre Alfonſe, & lui promit de l'adopter s'il la delivroit de ſes ennemis. Alfonſe qui venoit de ſe ſignaler en Sardaigne, ne laiſſa point échapper une ſi belle occaſion de s'agrandir, il envoya ſa flotte à Naples, fit lever le ſiege, & fut adopté par la Reine au mois de Septembre 1420. L'amitié ne dura gueres entre

(*b*) *C'eſt-à-dire non la Reine, mais la ruine.*

(*c*) *Id. ib. fol. 92. verſo.*

(*d*) *Poncedori que fit due verſi in biaſmo del ſemintil governo. Regna regnans vulva, gens stea clamat simul ob. veh. Interitus regni eſt à malitre regi.* I quali verſi in vulgar noſtro ſuonono coſi, La vulva regge, ohime griden le lingue. Il feminil governo è regno eſtinguo. *Id. fol. 86. verſo.*

toute honte, qu'elle n'ait aucune ſenſibilité pour la gloire, qu'elle ait l'ame baſſe, puis qu'elle ſe peut reſoudre à ſacrifier ſon honneur & ſa conſcience, & l'eſtime du public à une paſſion criminelle qu'elle a conçue ou pour un de ſes domeſtiques, ou pour un de ſes vaſſaux. Les ſujets peuvent-ils avoir quelque eſtime pour une Princeſſe dont ils ſe forment une telle idée, par un raiſonnement ſi plauſible? Peuvent-ils s'empêcher de la mepriſer? & ce mepris n'eſt-il pas un mauvais levain de ſeditions? De plus il eſt preſque inévitable que la conduite impudique d'une Reine n'entraine dans un ſemblable deſordre toutes les femmes de ſa Cour, & qu'il ne ſe repande par ce moyen dans tout le Royaume un relâchement pernicieux des loix de la bienſeance & de la pudeur, qui contribuënt ſi fort à conſerver ſur la terre ce qui y reſte de chaſteté. Alors ce qu'on ne faiſoit que mepriſer devient odieux & execrable, à tous ceux qui s'intereſſent comme il faut au bien public. Que peut-on attendre de cela que des factions, & que des revoltes? Le concubinage d'un Souverain n'eſt pas expoſé aux mêmes inconveniens. L'ambition, l'envie de s'élever, une fauſſe idée de grandeur, ont preſque toûjours plus de part à la chute de ſes favorites que l'amour, au lieu qu'une Reine galante n'eſt precipitée dans des deſordres qui l'aviliſſent, que par la paſſion brutale du plaiſir charnel. Joignons encore cette conſideration. Une Reine qui s'abandonne à des Galans devient leur eſclave; elle ne ſauroit leur rien refuſer, ce ſont eux proprement qui regnent. Leur vanité, leurs autres paſſions, ſource feconde de deſordres par elles-mêmes, deviennent encore plus funeſtes par la jalouſie qu'ils excitent dans l'eſprit des Grans. On tâche à les debuſquer, on cabale, on ſe cantonne, on aigrit les peuples. Les ſujets peuvent-ils être heureux ſous un tel gouvernement? L'experience confirme tout ce que je viens de dire; car l'hiſtoire ne nous fournit preſque point d'exemples de Reines galantes, & impudiques à bride abatuë, dont le regne n'ait été très-malheureux. Quels troubles ne vit-on pas dans le Royaume de Naples ſous nos deux Jeannes? Combien de guerres de toute nature? combien de faccagemens? Ainſi nous pouvons conclure contre Brantome, que c'eſt un defaut capital, & un vice très-blâmable dans une Reine, que de s'abandonner à l'impureté. C'eſt le defaut dont les ſuites ſont le plus à craindre pour les peuples.

(*a*) *Coll. naccio ubi ſupra fol. 86. verſo.*

Un Juriſconſulte contemporain fit une pointe en langue Italienne contre la premiere Jeanne. Elle a été, dit-il (*a*), non pas la *Regina* (*b*), mais la *rovina* du Royaume de Naples; & il courut un vers prophetique contre la feconde Jeanne, lequel portoit qu'elle ſeroit la deſtruction du païs. (*c*) *Della quale un verſo profetico per il reame ſi diceva:*

Ultima Durazzi fiet deſtructio Regni.

Ce Juriſconſulte tenoit pour la loi Salique; il (*d*) condamnoit l'admiſſion des femmes au trône. Tout bien peſé & conſideré, on ſeroit contraint d'avoüer que les ſtatuts qui permettent que les Royaumes tombent en quenouille, n'ont pas été ſagement imaginez. Ce n'eſt pas que les femmes ayent moins d'eſprit, ou moins de capacité que les hommes; il y en a qui ont regné avec tant de gloire, & qui ont montré ſur le trône tant de courage, tant de ſageſſe, tant d'habileté, que les plus grans Rois meritent à peine de leur être comparez: mais par accident il ſe trouve que les Etats qui n'ont point la loi Salique „s'expoſent à pluſieurs deſordres, dont celui-ci n'eſt pas le moindre; c'eſt que l'homme qui ſe marie avec l'heritiere, eſt preſque toûjours ſur le qui vive avec ſes ſujets & avec ſa femme. Ils le regardent pour l'ordinaire comme le mari de la Reine, & non pas comme le Roi; elle n'eſt pas fâchée qu'ils le faſſent, & quelquefois même elle ne lui donne pas le titre de Roi. C'eſt de là que vinrent mille deſordres dans le Royaume de Naples ſous les deux Jeannes. Conſultez l'hiſtoire d'Angleterre ſous la Reine Marie femme de Philippe II. Le pere & le grand-pere de celui-ci avoient paſſé par la même épreuve, l'un en Eſpagne, l'autre aux Païs-Bas.

(*d*) *Poncedori que fit due verſi in biaſmo del ſemintil governo. Regna regnans vulva, gens stea clamat simul ob. veh. Interitus regni eſt à malitre regi.* I quali verſi in vulgar noſtro ſuonono coſi, La vulva regge, ohime griden le lingue. Il feminil governo è regno eſtinguo. *Id. fol. 86. verſo.*

(*e*) *Spondanus ad ann. 1435. n. 3. pag. 831. Il avoit dit ad ann. 1414. n. 6. pag. 734.* Succeſſit in regnum ſoror ejus Joanna hujus nominis ſecunda, vidua Guillelmi Auſtrii, annum agens jam 44. ſed amore cujuſdam Pandolfelli Alopi Neapolitani conſpicui forma juvenis à multis temporibus infamis.

(*f*) *Id. ib. ad ann. 1435. n. 3.*

(*G*) *Pour les expier qu'elle fit du bien à l'Egliſe, & qu'elle,*] Mr. de Spondе dit cela expreſſément, par raport au peu de pompe avec quoi elle voulut être enterrée. *Sepulta eſt*, dit-il (*e*), *in Eccleſiâ Virginis Annunciatæ ignobili ſepulturâ, ut ipſa juſſerat, in pœnitentiam luxuriosæ vitæ quâ vehementer infamata eſt.* Voici ce que l'on ajoûte à l'égard du ſoin qu'elle prit des avantages de la foi. *Inter* (*f*) *vitia quibus fœdata eſt, egit & multa pia opera, tam in Eccleſiarum, quàm in ſtatûs regni utilitatem, quæ Summontius Neapolitanus enumerat. Inter quæ fuit, quòd poteſtatem fecit Fr. Joanni Capiſtrano inſigni Ordinis S. Franciſci profeſſori, interdicendi Judæis uſuras & alia ab Eccleſia prohibita, & cogendi ferre ſignum Thau, ut dignoſcerentur à Chriſtianis.* Un homme auſſi ardent que ce Cordelier établi pour inſpecteur ſur la conduite des Juifs, & qui les oblige à porter ſur eux la lettre Thau, afin qu'on les puiſſe connoître, a bien la mine de leur avoir fait ſouffrir pluſieurs vexations.

entre ce fils adoptif & la Reine Jeanne ; l'adoption fut casſée au mois de Juin 1423. après de groſſes querelles, qui s'étoient enfin converties en des actes d'hoſtilité très-violens. Louis d'Anjou III. du nom fut adopté par cette Reine, & Alfonſe prit le party de s'en retourner en Eſpagne. Il s'embarqua à Naples au mois d'Octobre 1423. & prit en paſſant Marſeille. Cette conquête fut duë au bon conſeil qui lui fut donné de pouſſer ſa pointe après qu'il eut pris le port, & d'attaquer la ville toute la nuit, ſans donner aux habitans le loiſir de ſe reconoître, & de revenir de leur premiere frayeur. Pendant ſon abſence la faction d'Anjou reprit le deſſus à Naples ; mais comme la Reine Jeanne qui ne valoit pas grand' choſe, étoit d'ailleurs obſedée par des gens qui ne cherchoient qu'à ſe debuſquer, & dont les paſſions changeoient ſouvent d'interêt, la faction d'Aragon reprit des forces quand on s'y attendoit le moins. Alfonſe ſe vit inſtamment ſollicité à retourner. Le Duc d'Anjou mourut au mois de Novembre 1434. La Reine Jeanne le ſuivit quelques mois après. Ainſi tout favoriſoit Alfonſe, encore que le peuple de Naples eût proclamé Roi René d'Anjou, car ce n'étoit pas un competiteur redoutable. La France joüoit (*A*) de malheur en ce tems-là. Mais nonobſtant toutes ces favorables diſpoſitions, les commencemens de l'entrepriſe furent les plus malheureux du monde. Le Roi d'Aragon aſſiegea d'abord Gayette, & fut pris dans une bataille navale * qu'il perdit contre les Genois, qui étoient venus ſecourir la place. On vit alors qu'il y a des gens qui ne ſauroient avoir du malheur, puis que la bonne fortune ſort † pour eux du milieu de l'adverſité. Le Duc de Milan fut la principale cauſe de l'élevation d'Alfonſe ſur le trône de Naples, le Duc de Milan, dis-je, dont Alfonſe étoit priſonnier. Ce Duc ne ſe contenta pas de lui accorder la liberté, il lui fournit des troupes pour la conquête du Royaume de Naples. Ce ne fut point l'affaire d'un jour ; la preſence de René ‡ d'Anjou ſoutint quelque tems ſon party, mais enfin la ville de Naples tomba au pouvoir d'Alfonſe l'an 1442. & ce fut la deciſion du different. Ce Prince entra en triomphe dans cette ville à la maniere des anciens Romains le 26. de Fevrier 1443. & trouva l'eſprit d'Eugene IV. fort adouci à ſon égard. Il avoit été traverſé par ce Pape pendant que la fortune ne s'étoit pas declarée ; mais dès qu'elle eut jugé le procés au prejudice de la France, Eugene ne ſe piqua point de la vertu de Caton ‖, il reconut Alfonſe pour legitime poſſeſſeur du Royaume de Naples, moyennant un certain tribut annuel. Cette conquête mit ce Prince dans une haute reputation, & lui donna lieu de faire ſentir le poids de ſes armes victorieuſes aux Florentins, & à quelques autres peuples d'Italie : de ſorte qu'il ſe vit recherché de tous les Princes qui craignoient les armes Ottomanes. Il trouva tant de douceurs en Italie, qu'il ne ſe ſoucia point de retourner en Aragon. Ce fut un Prince qui eut de grandes qualitez, & qui fait beaucoup d'honneur à l'Eſpagne *β*. Il aima extremement les (*B*) lettres & les Savans, & l'on conte là

* *Le 5. d'Août 1435.*

† *Voyez Fortian. Pontanus de Principe fol. m. 62.*

‡ *Il arriva à Naples au mois de Mai 1438.*

† *Victrix causa Diis placuit ; ſed victa Catoni. Lucanus lib. 1.*

‖ *Princeps ſua ætate clariſſimus, nulli veterum poſthabendus, Hiſpanæ gentis lumen deſuique perpetuum. Mariana l. 22. c. 18.*

(*A*) *La France joüoit de malheur en ce tems-là.*] S'il étoit permis aujourdhui de dire de la fortune ce qu'en diſoient les Payens, qui ne reconoiſſoient pas ſous ce mot-là, avec autant d'évidence que nous, une direction très-ſage & très-juſte de la main de Dieu, on l'accuſeroit d'avoir eu alors une partialité trop affectée pour l'Eſpagne contre la France : car on ne ſauroit lire l'hiſtoire du 15. & du 16. ſiecle, par raport aux affaires d'Italie, ſans remarquer un aſcendant & une ſuperiorité de l'Eſpagne ſur la France, qui doit encore aujourdhui donner de la confuſion aux François, & de la fierté aux Eſpagnols. Il faut admirer dans cette conduite le doigt de Dieu. C'eſt le pere commun de tous les peuples ; il donne dans un ſiecle à une nation les benedictions temporelles, qu'il lui ôte dans un autre ſiecle. Le 15. & le 16. ſiecles ont amené le tour de l'Eſpagne pour le bien ; le 17. a été ſon tour pour le mal. L'aſcendant & la ſuperiorité de la France avoient été aſſignez à ce ſiecle-là. Je ne fais que developper & que paraphraſer ce texte de Mariana (*a*) ; *Sic fortuna ludit in rebus humanis : ſic nos noſtraque verſamur. Aragonio nimirum cælum viam ad regnum ſtruebat cui nihil eſt arduum. . . . Multum ei familia* (Andegavenſi) *ſuperi per hac tempora adverſati videntur, Galliorum genti inſenſi, ac Aragonis propitii. Sed eſt ſere ut aliarum rerum ſic felicitatis orbis : per varias gentes atque familias inerrat, nulli propria* (*b*). Ce qui peut conſoler la France, eſt qu'on la croyoit infiniment plus redoutable que l'Eſpagne, & qu'à cauſe de cela on fit de plus fortes ligues pour l'empêcher de s'établir en Italie, que pour empêcher les Eſpagnols d'y couvrir des Royaumes. Les autres Princes d'Italie eſpererent d'arrêter les Eſpagnols, & deſeſpererent de reſiſter aux François. C'eſt ce qui ſera qu'en tout tems, & en ce ſiecle plus que jamais, les ligues contre la France ſeront difficiles à diſſiper ; la peur de chacun des membres leur ſervira de bon ciment.

(*a*) *Lib. 22. c. 1.*

(*b*) *Confer quæ Horatius ad 29. lib. 3.* Fortuna ſævo læta negotio & Ludum inſolentem ludere pertinax, Tranſmutat incertos honores, Nunc miſi nunc alii benigna.

(*B*) *Il aima extremement les lettres & les Savans.*] Outre ce qui ſera raporté dans la remarque ſuivante, je dois dire ici qu'il honora de ſon eſtime & de ſon amitié particuliere Laurent Valla, Antoine de Palerme, George de Trebizonde, & Barthelemi Faccius. Mais il vaut mieux que Mariana le diſe. (*c*) *Literas in pretio*

(*c*) *Lib. 22. c. 18.*

là-dessus (C) des choses fort singulieres. Il mourut à Naples le 27. de Juin 1458. âgé de 64. ans *. & laissa ses Etats d'Espagne à son frere, & le Royaume de Naples à Ferdinand son batard †. Ce que dit Mr. Moreri n'est pas vrai, „ qu'Antoine de Palerme a écrit une histoire fort exacte du Roi Alfonse intitulée „ *de factis & dictis Alphonsi Regis*, „ car l'Ouvrage qui a ce titre n'est qu'un recueil des reponses sententieuses, des bons mots, & de quelques actions singulieres de ce Prince; & quoi qu'on y voye avec les circonstances dans lesquelles il a dit ou fait ces choses, diverses particularitez de sa vie, on ne peut pas apeller un tel Ouvrage l'*Histoire exacte de ce Roi*. C'est une étrange negligence que celle

* *Jov. Pontanus de bell. Neapol. l. 1.*

† *Tom. de l'Histoire d'Espagne de Mariana.*

pretio habuit, virisque eruditione præstantibus tantum tribuit, ut iis se inclinata quamvis ætate recognoscendum præberet. Laurentio Valla familiariter esu-sus, Antonio Panhormita, Georgio Trapezuntio immortali laude viris. Bartholomæum Facium cujus exstant de rebus Alfonsi commentarii, mense novembri superiori (a) extinctum tulit agerrimè. Philelphe lui ayant porté ses satires, s'en retourna chargé de presens, & honoré de l'Ordre de Chevalerie. *Philelphum poëtam (b) ad se satyras diutissimè evigilatas deferentem illaque canentem ac prope agentem, non prius quàm militia honore decoratum pramisisse auctum remisit.* Il entretint commerce de lettres avec Leonard Arretin, & tâcha de l'attirer auprès de soi. Mais la vieillesse & la mauvaise santé de ce savant homme ne lui permirent pas de profiter de ces offres. Pogge Florentin traduisit la Cyropedie de Xenophon par ordre d'Alfonse, & en fut largement recompensé. En un mot ce Prince attira chez lui des païs les plus éloignez un bon nombre de Theologiens, & en avança quelques-uns aux plus belles charges: sa Cour étoit pleine de toutes sortes de gens savans, qui se ressentoient de sa liberalité. Il (c) fit étudier (d) à ses depens beaucoup d'Ecoliers qui étoient de belle esperance, mais pauvres. J'oubliois Bracellius (e) qui a été l'un des Savans de sa Cour, & qui a laissé l'histoire des guerres de ce Monarque.

(a) *C'est-à-dire en 1457.*

(b) *Anton. Panormit. de dict. & fact. Alphonsi l. 3. n. 11.*

(c) *Ex Ant. Panormit. lib. 2. sub fin.*

(d) *Ibid. n. 52.*

(e) Et qui bellorum ejus historiam non illepidè perscripsit Bracellius Ligur. *Jovius elog. l. 3.*

(C) *L'on conte là-dessus des choses fort singulieres.*] Pendant une maladie qu'il eut à Capoüe, chacun s'empressa de lui aporter des choses qui pussent le divertir. Antoine de Palerme s'avisa de lui (*f*) aporter des livres, & entre autres Quinte-Curce. Ce Prince écouta avec un si grand plaisir l'histoire d'Alexandre le Grand, qu'il fut presque tout-à-fait gueri dès le premier jour qu'il prêta l'oreille à cette lecture; ce qui jetta les Medecins dans l'étonnement. Il continua cet exercice trois fois le jour, jusques à ce qu'Antoine de Palerme eut achevé la lecture de cet Ecrivain: & depuis il railla les Medecins, il se moqua de leur Avicenne, & combla de loüanges Quinte-Curce. Ayant oüi dire qu'on voyoit auprès de Formium le tombeau de Ciceron, avec une épitaphe en vieux caracteres, il sentit (*g*) un plaisir inconcevable, & se transporta sur les lieux tout incontinent, & arracha lui-même les brossailles qui étoient autour du sepulcre: on trouva non pas le nom de Ciceron, mais celui d'un M. Vitruve. Au siege de Gayete (*h*) comme on lui vint dire qu'on n'avoit plus de ces grosses pierres dont on chargeoit ses mortiers, & qu'on n'en pouvoit trouver qu'à une maison de campagne, qui selon la vieille tradition du païs avoit apartenu à Ciceron, il repondit qu'il aimoit mieux laisser inutile son artillerie, que de gâter ce qui avoit apartenu à un si grand homme. Nous (*i*) verrons ailleurs son respect pour Tite Live, & l'honneur qu'il fit au bras de ce grand Auteur, & à la patrie d'Ovide. Il ramassa (*k*) avec un grand soin les medailles des Empereurs, & sur tout celles de Cesar, & les gardoit presque comme des reliques dans une cassette d'ivoire. Il portoit (*m*) toûjours avec lui dans ses voyages les Commentaires de Cesar, & ne passoit point de jour sans y lire attentivement. Il prit (*n*) pour sa devise un livre ouvert. Ses soldats (*o*) connoissoient si bien son attachement pour les livres, que quand ils pilloient quelque place, ils couroient lui aporter à l'envi tout ce qu'ils en rencontroient. Un jour qu'on parloit de la perte des choses precieuses, il protesta (*p*) qu'il aimeroit mieux perdre ses pierreries, quelque reputation qu'elles eussent par tout le monde, que s'il se perdoit des livres quels qu'ils fussent. Il en (*q*) faisoit mettre toûjours auprès de son lit, & s'il s'éveilloit il se faisoit donner pour y lire. Il alloit quelquefois (*r*) à pied aux leçons des Professeurs, encore que l'auditoire fût fort éloigné de son palais. Il croyoit (*s*) avoir perdu la journée s'il la passoit sans lire: aussi ne souffroit-il pas que le tems marqué pour la lecture fût employé à d'autres occupations, quelque accablé qu'il se vit d'affaires. *Antonio poëtæ (t) incredibili quadam voluptate operam dabat, aliquid ex priscorum annalibus referenti, quinetiam veterum ab eo scriptorum lectiones singulis diebus audiebat, ac licet multis negotiisque interim gravaretur curis, nunquam tamen passus est horam libro dictam à negociis auferri.* Il avoit lu la Bible (*v*) avec les gloses & les commentaires 14. fois, & il en pouvoit reciter plusieurs passages par-cœur. Un jour qu'il trouva sa Bibliotheque fermée (*x*), il n'eut pas la patience d'attendre que le Bibliothequaire fût de retour; il prit lui-même des instrumens pour arracher la ferrure; & quelcun lui ayant demandé en stile d'admiration, *s'il s'abaissoit à faire cela de ses propres mains?* il eut pour reponse cette autre demande, *croyez vous que Dieu & la nature ayent donné des mains aux Rois pour rien?* Il lisoit avec une fi grande attention (*y*), qu'il ne paroissoit point s'apercevoir que l'on danſat, & que l'on joüât des instrumens auprès de lui. Voici une grande marque du plaisir & de l'attention, avec laquelle il écoutoit une piece d'éloquence. Jannot Manetti (*z*) Deputé des Florentins lui fit un jour une belle & longue harangue; le Roi non seulement eut toûjours les yeux fichez sur lui, mais il se tint si immobile, qu'il ne chassa pas même une mouche qui se posa sur son nés au commencement de la harangue. L'Orateur ne se laissoit point d'admirer cette patience; dès qu'il eut cessé de parler, Alfonse chassa la mouche qu'il avoit laissée en repos pendant tout ce long discours. On se moqueroit aujourdhui d'une telle chose.

(f) *Voyez son Ouvrage de dictis & factis Alphonsi l. 1. n. 43.*

(g) Quod rex ut primum accepit lætitia pene perditus ire nihil cunctatus est, & lentibus rubis quæ primo tumulum purgans mox legere incipientas, non M. Tullii, sed M. Vitruvii epigramma esse comperit. *Ib. n. 47.*

(h) *Ibid. n. 48.*

(i) *Dans l'article de Tite Live.*

(k) *Ibid. n. 15.*

(l) *Id. Anton. Panormit. ibid. l. 2. n. 12.*

(m) *Ibid. n. 13.*

(n) *Ibid. n. 14.*

(o) *Ibid. n. 15.*

(p) *Id. l. 4. n. 34.*

(q) Cum libris sub sponda solitum dormire regem scimus exercitum illos cum lumine poscere ac lectitare. *Ib. n. 31.*

(r) *Ib. l. 2. n. 39.*

(s) Diem illam in qua nihil legerit so perdidisse dicebat. Sed & cum audisset Vespasianum Cæsarem (*il faloit dire* Titum) eam diem se perdidisse solitum dicere in qua nihil quicquam alicui donasset, egisse gratias rex dicitur immortali Jesu Christo, quod eo modo nec diem ipse perdidisset. *Ib. n. 16.*

(t) *Jovius. de Principe fol. m. 63.*

(v) *Panorm. ib. n. 17. Gratiani de casib. vir. p. 19. dit quadragies il se trompe.*

(x) *Panor. ib. n. 37.*

(y) *Id. l. 4. n. 15.*

(z) *Id. l. 3. n. 46.*

celle de Paul Jove. Il a ignoré qu'Alfonſe (*D*) fût le fils aîné de Ferdinand Roi d'Aragon, & qu'il eût (*E*) été marié, & qu'il eût regné beaucoup plus de 22. ans. Mr. Varillas a ſans doute voulu parler de ce Prince dans ſa preface des Anecdotes, quoi qu'il l'ait deſigné par une fauſſe chronologie. Ce qu'il en dit eſt fort (*F*) curieux. Il eſt faux que nôtre Alfonſe ait envoyé du ſecours à Scan-

(D) *Alfonſe fût le fils aîné de Ferdinand.*] C'eſt ce que Mariana remarque d'une façon très-expreſſe, je raporte ſes paroles, parce qu'elles contiennent un fait qui apartient à la vie de nôtre Alfonſe. *Interea*, dit-il (*a*), *Valentiæ Rex Aragonius Alfonſo* MAJORIS *filii nuptias insigni celebrabat apparatu . . . Sponſam è Caſtella Sanctius Regius deduxit . . . . nuptiis conſectis pridie Idus Junii* 1215. Dans le chapitre ſuivant il parle de cette maniere, *Alfonſum* NATU MAXIMUM *regni hæredem ſcripſi*; les paroles d'Antoine de Palerme meritent d'être raportées, parce qu'elles contiennent un fait ſingulier. „ Ferdinandus pater & ipſe inclytus rex, mo„ riens Alphonſum filium iis pene verbis allo„ cutus ſertur; *optime fili quoniam regna quæ„ cunque dum Deo placuit obtinui, ad te* ÆTA„ TIS PRÆROGATIVA *deferri & ſcio & „ volo, optarim eas modo tertias quas ea parte Hiſ„ pania quam Caſtellam vocitant habemus, Joan„ ni fratri tuo, ſi modo per te liceat relinquere. „ Quod ne moleſtè feras abs te peto, & ſi pateris „ etiam rogo.* „ Ferdinand ſouhaite de laiſſer quelques terres à ſon cadet; & prie en quelque façon Alfonſe d'y conſentir. Alfonſe repond comme un Heros, que ſi tel eſt le bon plaiſir de ſon pere, il conſent de bon cœur que ſon frere ſoit l'heritier de la Couronne, & que pour lui il ne pretend y ſucceder qu'à titre de grace, & de faveur. Ego (*b*) *mi pater ac domine, ſatis intelligo iſthæc regna & tua ſeræ omnia ad me quidem pertinere, ſed non aliter quam beneficio tuo. Idcirco & pluris ſemper voluntatem tuam & feci & facturus ſum, quam ætatis privilegium. Imò vero ſi pro tua ſingulari prudentia regnis ita demum proſpicis ita conſultum, ſi Joannem regni ſucceſſorem relliqueris, nihil recuſo, quin ipſum vel ad omnia inſtitutus hæredem: non aliter (mihi credas velim) voluntati per me tuæ uſque ad poſtremum ſpiritum parebitur, quàm divina.* Ne faut-il pas reconoître que Paul Jove pfenoit un grand ſoin de s'inſtruire (*c*) des qualitez de ceux dont il compoſoit l'éloge? Je ne ſerois pas éloigné de croire qu'il trouva plus beau qu'un cadet fût devenu Roi, que ſi un Roi eût conquis un autre Royaume.

(*a*) *Mariana lib. 20. c. 7.*

(*b*) *Anton. Panormitanus de dictis & factis Alfonſi lib. 2. n. 30.*

(*c*) *Ad magnum imperium novumque regnum . . . vehementiſſimè contendebat, poſt quam ipſum natura jus ad Joannem fratrem majorem natu paterni Tarraconenſis imperii hæreditatem detuliſſet. Perſonæ oleg. bellica virt. illuſtr. n. 3.*

(*E*) *Et qu'il eût été marié.*] Nous avons cité Mariana pour ce fait, & voici un ſecond temoin (*d*) qui nous aprendra qu'Alfonſe avoit rencontré une très-excellente femme. „ Accepérat aliquando à Maria ſingulari exempli „ uxore literas quas cum ſemel atque iterum „ attentiſſimè perlegiſſet, mox inquit, *inſtitue„ ram olim nihil de uxore extra thalamum dicere, „ ne benedicens uxorius aut immodeſtior haberer. „ At nunc mihi præſtus mutandum conſilium, & quid„ vis homines obloquamur quocunque in trivio cui„ que obvio, fine modo & modeſtia de uxoris virtu„ te atque conſtantia prædicandum.* „ Il avoit reſolu de ne point parler du merite de ſa femme, de peur qu'on ne l'en crût trop entété; choſe que les perſonnes de ſon rang n'ont pas trop à craindre, mais après avoir lu la lettre qu'il en avoit reçuë, il change de reſolution, il veut parler des vertus de ſon épouſe en toute rencontre. Ce deſſein eſt beau & honnête. Il auroit dû s'en ſouvenir quand il fit ſon teſtament, où il ne fit nulle mention de ſa femme: à propos de quoi l'hiſtoire dit qu'il avoit voulu la repudier, afin d'épouſer ſa concubine. *Regina* (*e*) *nullo memio: fama fuit & magni viri teſtantur ea repudiata Lucretiam Alaniam pellicem ducere cogitaſſe.* Cette concubine avoit eſperé que le Pape lui feroit favorable, & elle avoit fait un voyage à Rome avec l'équipage d'une Reine, mais elle n'obtint pas ce qu'elle avoit eſperé (*f*). D'autres diſent ſeulement qu'Alfonſe l'auroit épouſée, ſi la Reine étoit venuë à mourir. Cette Lucrece étoit une belle Napolitaine qui avoit ſu ſi bien enlacer ce bon vieillard, qu'elle en obtenoit tout ce qu'elle ſouhaitoit. *Hæc* (*g*) *eſt illa Lucretia, cujus per orbem terrarum amores fuere quàm notiſſimi. Eam Alphonſus adamatam propter formæ qua præſtabat excellentiam, ſuaviſſimis etiam puellæ illecebris ſenex ipſe delinitus divitiis, opibus, authoritate ita extulerat, ut pleriſque arbitrarentur ſi Maria vita exceſſiſſet, legitima uxoris eam loco habiturum.* Je ne ſai pas bien de quelle ſemme nâquirent les deux filles d'Alfonſe, qui ſurent avantageuſement mariées par leur pere, l'une au Duc de Ferrare, l'autre au Duc de Seſſe (*h*). Mariana convient que l'incontinence (*i*) a été un defaut d'Alfonſe. Ferdinand qui lui ſucceda à la Couronne de Naples, étoit un batard qu'il avoit eu en Eſpagne (*k*), & qui n'eut pas trop de ſujet de ſe louer de la derniere concubine d'Alfonſe, car elle embraſſa (*l*) la faction d'Anjou. Encore un coup n'eſt-il pas étrange que Paul Jove (*m*) nous ait parlé du celibat de ce Prince. *In calibatu ſingulatem eamque paucis incompertam liberi & tranquilli animi felicitatem repoſuit, ſic ut eum nunquam paniturerit connubia rejeciſſe, quum filium Ferdinandum regia indolis ex nobili concubina in ſpem regni ſuſcepiſſet.* Antoine Marie Gratiani n'a pas été dans l'erreur autant que Paul Jove, mais il ne s'en faut guere. Il a cru qu'Alfonſe étoit demeuré bien-tôt veuf. *Ex* (*n*) *uxore quam juvenis duxit Caſtella Regis propinqui ſui ſitia liberos non tulit, eaque brevi amiſſa calebs inde permanſit.*

(*e*) *Mariana l. 22. c. 18.*

(*f*) *Mariana ib.*

(*g*) *Pontanus de bello Neapolit. l. 2. fol. m. 145. verſo.*

(*b*) *Gratiani, de caſtibus viror. illuſtr. pag. 23.*

(*i*) Id maxime intempe-rantiæ vitium in Alfonſi moribus accuſare licet. *Mariana ibid.*

(*k*) Alfonſo mortuo Ferdinandus ſucceſſit quem hæredem in regno Neapolitano Pater inſtituerat.

(*l*) Natum Valentiæ in Hiſpania citeriore, atque ex muliere ſuſceptum quam Valentiæ cum ageret in deliciis habuiſſet. *Pontanus ib. l. 1. fol. 108.*

(*m*) *Ubi ſupra.*

(*n*) *De caſtibus viror. illuſtr. pag. 23.*

(*F*) *Ce que* Monſr. Varillas *en dit, eſt fort curieux.*] *Il* * *n'y eut jamais de Roi, qui ſe mit plus en peine de ce que l'on diroit de lui après ſa mort, que le dernier Alphonſe qui porta la Couronne de Naples. Il ne travailla pas ſeulement à gagner des batailles, & à faire de ces ſortes d'actions qui tiennent du Roman: mais il eut encore ſoin, de chercher des plumes dignes de les écrire, & capables de les embelir. Il n'y en eut point de ſa meuſe qu'il n'eſſayât de gagner ou de corrompre, & tous ceux qui avoient de la reputation reçurent de lui des penſions ou des preſens, dans quelque contrée de l'Europe que la naiſſance ou la fortune les eût confinées. Cependant il n'y a jamais eu de Monarque dont les defauts ayent été mieux parti-*

(*o*) *Varillas, preface des Anecdotes de Florence.*

(*d*) *Panormit. ubi ſupra n. 39.*

Scanderbeg pour le siege de Belgrade, & s'il l'a une fois averti que les troupes Italiennes n'étoient pas moins redoutables à leurs hôtes qu'à leurs ennemis, ce n'a pas (*G*) été au tems de ce siege. Il étoit plus grand Roi que bon mari, & sur ses vieux jours il eut une concubine (*H*) qu'il auroit épousée, s'il avoit pu venir à bout de repudier sa femme.

NARNI, Capucin Italien grand Predicateur, a fleuri au commencement du XVII. siecle. Quelques-uns croyent que Balzac (*A*) parle de lui dans le passage

culariſés que les ſiens. On n'ignore pas la moindre de ſes foibleſſes, & on a beau lire dans Pontanus, dans Panormе, dans Benedicti, & dans ſoixante quatre autres Hiſtoriens, qu'il poſſeda toutes les belles qualités qui forment les héros, perſonne ne le croit, & l'on aime mieux ajoûter foi à Bernardin Cerico, qui ne lui attribue que des affections très-communes, quoi que ce Cerico ſoit d'ailleurs un très pitoyable Hiſtorien. Je ne ſaurois me perſuader que cela regarde le dernier Alfonſe, qui étoit fils de Ferdinand le batard; car d'un côté ſon regne a été ſi (*a*) court, qu'il n'a point ſuffi à toutes ces grandes recherches de plumes dont nous parle Mr. Varillas; & de l'autre ce Prince a été ſi viſiblement dereglé, & ſi depourvu de ces grandes qualitez qui effacent ou qui balancent les grands vices, que ce n'étoit pas un ſujet propre à tant d'Hiſtoriens diſſimulateurs qui vouloient peindre un Heros. C'eſt Alfonſe le grand-pere de celui-ci, qu'on peut regarder comme un ſujet ſuſceptible de cette ſorte d'hiſtoires. Voici ce que Mr. Varillas a dit (*b*) du dernier Alfonſe, après avoir fait une deſcription effroyable de la vie de Ferdinand; „ Il ne reſte qu'à remarquer que ſon „ fils Alfonſe ſecond l'avoit imité & même ſurpaſſé, en ce qu'il aportoit moins de precautions „ à cacher ſes vices. Il n'obſervoit aucunes des „ loix divines ni des eccleſiaſtiques, & l'on ne „ conoiſſoit qu'il étoit Chretien, que parce qu'il „ avoit été batiſé: l'enlevement des Dames les „ plus qualifiées & les plus honnetes paſſoit chez „ lui pour galanteries: il apelloit la violence & „ les conciſſions les droits de la royauté, & „ l'on tenoit pour conſtant que c'étoit lui qui „ avoit conſeillé à ſon pere le maſſacre des Se„ nateurs de Naples dans l'Egliſe de Saint Leo„ nard. „ Diroit-on d'un tel Prince, comme fait Mr. Varillas de celui dont il a parlé dans la preface des Anecdotes, que l'Hiſtorien qui n'a point été flatteur, nous a *particulariſé ſes defauts*, nous a fait conoître *la moindre de ſes foibleſſes*, & ne lui a donné *que des affections très-communes?* Il eſt indubitable que l'Auteur des Anecdotes a parlé du Roi de Naples dont je traite dans cet article; mais il ne faloit pas le deſigner par ces paroles, *le dernier Alphonſe qui porta la Couronne de Naples*, car ſi l'on compte pour rien Alfonſe II. ſon petit-fils, il n'y aura qu'un ſeul Alfonſe qui ait été Roi de Naples, il ſera donc inutile de l'apeller *le dernier*.

(*a*) *Il a duré environ un an.*

(*b*) *Dans la vie de Charles VIII. l. 3. pag. 281. édit. de Hollande.*

(*G*) *Ce n'a pas été au tems de ce ſiege.*] Pour peu que mon lecteur ſoit penetrant, il devine qu'il y a des Hiſtoriens qui ont aſſuré ce que je nie dans le texte de cette remarque; mais comme chacun n'eſt pas en état de deviner qui ſont ces Hiſtoriens; il eſt neceſſaire que je le leur diſe. Voici donc ce que je trouve ſous la citation de Barlet dans l'Hiſtoire (*c*) de Mahomet II. „ Scanderbeg entreprit le ſiege de „ Belgrade, ville d'Albanie que les Turcs „ avoient priſe ſur luy. Pour en mieux venir „ à bout, il rechercha le ſecours d'Alfonſe, „ Roy de Naples, le plus zelé de ſes Alliés, „ & par des lettres expreſſes, luy demanda en„ t'autres choſes des Mineurs & des Canon„ niers, luy diſant avec un eſprit d'enjoüement, „ & une liberté de vieux amis, que les ſoldats „ Albanois n'eſtoient propres qu'à battre des „ hommes, mais qu'il ſçavoit de bonne part „ que les Italiens avoient la force de battre des „ murailles. Alfonſe luy envoya un ſecours „ d'hommes, d'argent & d'artillerie, y ajoû„ tant pour réponſe aſſés convenable, que les „ Italiens qui alloient le joindre n'eſtoient pas „ ſeulement bons à battre des hommes & des „ murailles, mais encore à triompher des Da„ mes d'Albanie, & que les Albanois ſe don„ naſſent de garde de loger chés eux des Con„ querans domeſtiques, en penſant loger des amis „ eſtrangers. Scanderbeg montra ces lettres à „ ſon armée, & en rit avec ſes ſoldats. Mais „ il ſe repentit d'avoir aſſiegé Belgrade, & ja„ mais entrepriſe ne luy a eſté plus funeſte. „ Il eſt viſible qu'on a pris ici un Prince ou un tems pour un autre, car il n'y avoit point de Roi de Naples en 1465. qui eut nom Alfonſe.

(*c*) *Par Mr. Guillet t. 2. pag. 83. ad ann. 1465. il cite Barlet lib. 7. & 8.*

(*d*) *Dans la remarque E. lettre e.*

(*e*) *Antonius Panormitanus avoit cette charge auprès d'Alfonſe; or voici comment il parle,* Ab ore Alphonſi nunquam omnino verbum obſcœnum exciderit ſcio, nunquam interioris membrorum ejus quemquam vidiſſe. *Lib. 4. n. 41.*

(*H*) *Il eut une concubine qu'il auroit épouſée.*] Cela paroît par le paſſage de Mariana que j'ai raporté (*d*) ci-deſſus. Mais ne croyez pas en conſequence des amourettes de ce Prince que ſon Lecteur (*e*) ait dit une fauſſeté, lors qu'il a fait ſavoir au monde que ſon maître ne diſoit jamais aucune parole ſale, & qu'il ne laiſſa jamais voir certaines parties de ſon corps. Tous les dereglemens ne ſont pas ſans bornes; l'impudicité n'étend pas toujours ſon regne juſques à la langue & aux yeux: & il ne ſeroit pas impoſſible qu'Alfonſe & Lucrece euſſent exclus ſeciproquement leur vuë de leurs amoureux myſteres. Il ne ſerviroit de rien de dire que quand on accorde le plus, on accorde le moins; il y a de bonnes reponſes à faire à cette objection. Voyez le Capitulaire (*f*) de Sebaſtien Roullard. Nôtre Roi de Naples croyoit (*g*) qu'il n'y a point de folie plus outrée, que de chercher ſa femme quand elle a quitté la maiſon, *ho mauximè inſanire dicebat qui uxorem à ſe divortioſam fugitivamque perquirerent.* C'eſt une marque qu'il n'auroit pas pris cette peine, ſi la Reine Marie ſon épouſe l'avoit quitté. Il ne l'aimoit donc pas fort tendrement.

(*e*) *Il y a dans le texte* Le lecteur.

(*f*) *On y lit à la page 10. celles-ci: la loy divine defend à la femme de ne jetter les yeux en les moins petulantes aux parties où la honte de ſon mary ſe cache, à moindre raiſon doit-elle parmis à l'intimité de divulguer qu'elle ait eu reſſentiment de celles de ſon eſpoux.* Non enim (*dicit Quintilian*) ſocietate conjugii omnia adeo miſcentur, ut animus non habeat aliquod ſecretum.

(*g*) *Panorm. l. 4. n. 8.*

(*A*) *Que Balzac parle de lui dans le paſſage.*] „ (*b*) Et quand encore l'excellent Capucin du „ Pape Gregoire, ayant preſché un jour à Ro„ me, de l'obligation de la Reſidence, fit tant

(*b*) *Balzac, Oeuvres diverſes, diſcours 6. intitulé* Paraphraſe, ou de la grande éloquence, *pag. m. 164.*

paſſage que l'on verra ci-deſſous. Il l'avoit * admiré en chaire, mais il ne l'admira pas ſur le papier. Voyez la judicieuſe critique qu'il a faite † des Sermons de ce Capucin. J'ai dit ailleurs ‡ qu'ils ont paru en François, & que d'Ablancourt qui les traduiſit en ceda toute la gloire & toute l'utilité au Pere du Boſc. J'ai dit auſſi ⸸ que nôtre Narni & le pere de Mr. de Balzac ſe reſſembloient. Je viens de conſulter un Auteur qui m'a fait connoître que ce Moine ſe nommoit Jerôme Mautin de β Narni; qu'après s'être rendu celebre dans pluſieurs villes d'Italie, & à Rome même, il fut choiſi pour prêcher devant le Pape, & devant les Cardinaux; qu'il avoit toutes les parties neceſſaires à un excellent Predicateur, une mine majeſtueuſe, un beau langage, une grande pureté de mœurs, & un zéle ſi vehement à cenſurer les defauts de l'homme, qu'il ſe rendoit odieux aux pecheurs impenitens. Quand il vit qu'il ne gagnoit rien (*B*) ſur la corruption de ſes auditeurs, il reſolut de ne plus monter en chaire, & ayant obtenu cette permiſſion, il ſe renferma dans ſa cellule, & s'apliqua à faire l'hiſtoire des Capucins: mais on ſe repentit de lui avoir accordé cette diſpenſe, & on lui fit reprendre les fonctions de Predicateur. Il remonta donc en chaire, & eut le même chagrin qu'auparavant; ce fut de voir l'inutilité de ſes cenſures & de ſes exhortations, & qu'on ne venoit l'entendre que pour le plaiſir des oreilles. Le mauvais état de ſa ſanté lui procura enfin une entiere demiſſion. Comme la reputation de ſa bonne vie n'étoit pas moindre que celle de ſon éloquence, il fut enterré avec plus de pompe qu'aucun Moine de ſon Ordre ne l'avoit jamais été. Dès qu'il fut mort on imprima ſes Sermons, qui ne repondirent point (*C*) à l'attente du public: on s'en étoit fait une idée trop avantageuſe. Cela leur fut fort contraire, & d'ailleurs ils étoient deſtituez des bons offices de l'action. Voilà ce que j'ai apris de Nicius Erythreus γ.

* *Balzac, lettre 27. du 9. livre.*

† *Ibid.*

‡ *A la page 634. du 1. vol.*

Voyez Cosmides Bibliot. choiſie pag. 171.

⸸ *A la page 451. du 1. vol.*

β *C'eſt le nom de ſa patrie.*

γ *In Pinacothea 1. pag. 135. 136.*

NAUCRATIS, ville d'Egypte ſur le Nil. Quelques Auteurs l'ont placée ſur le bras le plus (*A*) occidental de ce fleuve, mais tout le monde (*B*) n'eſt pas de

„ de peur à trente ou quarante Eveſques qui „ l'eſcoutoient, qu'ils s'enfuirent tous dés le „ lendemain en leurs Dioceſes. Et quand une „ autrefois la converſion de toute une ville fut „ le ſuccez d'un de ſes Careſmes; & qu'à la „ ſortie de l'Egliſe on crioit miſericorde par les „ ruës; & qu'il fut conté la ſemaine ſainte, „ qu'il s'eſtoit vendu pour deux mille eſcus de „ cordes à faire des diſciplines, quoy que ce ne „ ſoit pas une marchandiſe qui ſoit fort chere; „ Dites moy, s'il vous plaiſt, que manquoit-„il à ce pauvre Philoſophe Chreſtien, de l'eſ-„ſentiel de la Monarchie, & de la parfaite ſub-„miſſion qu'elle exige de la part de ceux qui „ obeïſſent? Ne triomphoit-il pas avec ſes hail-„lons, & dans une robe deſchirée? Sa baſſeſ-„ſe n'eſtoit-elle pas pleine de Grandeur, & „ environnée de Majeſté? N'eſtoit-il pas Maiſ-„tre, & preſque Tyran du Peuple qui luy don-„noit l'aumoſne? „ C'eſt un grand defaut que de deſigner les gens par des caracteres ſi vagues. Il y a eu 15. Papes nommez *Gregoire:* le moyen de deviner en quel tems le *Capucin du Pape Gregoire* faiſoit de ſi merveilleux exploits d'éloquence? Balzac qui croyoit écrire non ſeulement pour le tems preſent, mais auſſi pour les ſiecles à venir, ne devoit-il pas faire en ſorte qu'après ſa mort tous ſes lecteurs puſſent entendre qui ſont les perſonnes qu'il a loüées?

(*B*) *Qu'il ne gagnoit rien ſur la corruption.*] Ceci eſt bien éloigné du conte que Balzac a publié, & qu'on vient de lire. Je laiſſe aux perſonnes de loiſir le ſoin de concilier ces choſes: je me contente de raporter le temoignage de mon garant. (*a*) *Vitiorum incuſatio & querela ita acris ac vehemens, ut hi, qui eiſdem adhæſerent, cum nollent extrahi, gravi & moleſta accideret: quamobrem ille, cum intelligeret aliquando, ſe operam perdere, & ſurdis, ut dicitur, fabulam canere, valetudinis excuſatione, eo ſe munere abdicandi & in ſolitudinem aliquam abeundi poteſtatem ſibi fieri poſtulavit: qua impetrata, totum ſe ad hiſtoriam ſui ordinis ſcribendam contulit: ſed ſurſus, ad eandem provinciam revocatus, cum, non minore libertate, in corruptos eorum mores, apud quos diceret, inveheretur; ita ab aliquibus audiebatur, ut qui delectationem ex eo quærere, non autem vitiorum, quibus laborabant, medicinam aliquam petere, aut oblatam accipere velle, fixum ac deliberatum haberent. Itaque in perpetuum, (præſertim infirma valetudine cum eſſet,) ejus vacationem muneris obtinuit.*

(*C*) *Qui ne repondirent point à l'attente du public.*] J'ai obſervé la même choſe à l'égard de Mr. Morus *: on peut lui apliquer auſſi bien qu'au Pere Narni ce paſſage de Nicius Erythreus. (*b*) *Liber ejus concionum, ſimul ac diem obiit, ſtatim impreſſus apparuit; cui nihil tam obfuit, quam expectatio, qua de ejus ingenio & eloquentia habebatur; quæ efficiebat, ut omnia quantumvis magna, minora expectatione viderentur. In quo etiam factum eſt palam, quanta in actione vis inſit, & quam jure primas illi Demoſthenes, ſecundas, & tertias dederit, cum ea deficiente oratio eadem alia eſſe exiſtimetur.*

* *Ci-deſſus pag. 620. col. 1.*

(*b*) *Ibid.*

(*A*) *Sur le bras le plus occidental de ce fleuve.*] Ce bras étoit celui qu'on apelloit *Oſtium Canopicum*, l'embouchure de Canope, proche de laquelle Alexandre le Grand fit bâtir la ville d'Alexandrie. Il eſt viſible qu'Herodote a placé Naucratis ſur ce bras du Nil. Voyez dans le corps de l'article ce que je cite du chapitre 179. de ſon 2. livre. Mr. de Saumaiſe (*c*) embraſſe ce ſentiment.

(*c*) *Exercit. Plin. in Solin. pag. 476.*

(*B*) *Tout le monde n'eſt pas de leur ſentiment.*] En effet Pline (*d*) remarque que le bras du Nil, qui à cauſe de la ville de Naucratis étoit nommé *Naucratiticum*, venoit immediatement après celui

(*d*) *Plin. l. 5. c. 10.*

(*a*) *Nicius Erythraus Pinacoth. 1. pag. 136.*

* *Suidas, Etienne de Byzance, Suidas le disent auſſi.*

de leur ſentiment. C'étoit une (C) Colonie des Mileſiens, ſi l'on en veut croire Strabon. Il n'eſt pas * le ſeul qui l'ait dit, mais il ne s'accorde pas avec lui-même, puiſque dans un autre endroit il dit que Naucratis étoit une ville ſituée ſur le bord du Nil, & qu'elle avoit été bâtie par les Grecs, qui habitoient auparavant Chemmis, Thonis, Héracléum, Canope, & Memphis. Il ajoute que Naucratis étoit la ſeule ville marchande d'Egypte, & qu'il n'étoit permis à perſonne d'avoir un port ſur le Nil, que dans cette ville-là. Il dit encore que Naucratis étoit la ſeule ville où l'on pût entrer par mer, & d'où l'on pût ſortir ſans payer de droits, ceux qui y apportoient du vin, & qu'elle étoit ſituée ſur le bord du Nil, à l'endroit où il commence à former le Delta. Il ajoute que Naucratis étoit la plus occidentale de ce fleuve. Je ne penſe pas que Mr. de Saumaiſe ait ſongé à ce paſſage de Strabon. Il n'avoit pas bien examiné l'autre; & il en a mal inféré que Naucratis étoit où Herodote l'a poſée, ſavoir ſur l'embouchure de Canope la plus occidentale du Nil. Ce qu'il ajoûte que l'embouchure de Canope & celle d'Hercule ſont la même ſelon Strabon, Diodore de Sicile, Ptolomée, Solin & Ammien Marcellin, ne ſert qu'à nous mieux convaincre de la confuſion où les anciens Ecrivains nous ont laiſſé la Geographie; les uns diſant une choſe, & les autres affirmant tout le contraire. Voilà le ſeul fruit que l'on remporte la plûpart du tems, après avoir bien ſué à concilier ces gens-là; on met dans une grande évidence leurs égaremens & leurs tenebres.

(a) *Annal. l. 2. c. 60.*

celui de Canope. *Naucratis, unde ostium quidam Naucratiticum nominant, quod alii Heracleoticum, Canopico, cui* PROXIMUM *est, præferentes.* Qu'il y ait une faute tant qu'on voudra au mot *præferentes*, il ſera toûjours vrai que ſelon Pline l'embouchure de Naucratis, & celle de Canope ne ſont pas la même. Tacite (a) eſt tout-à-fait conforme à ce ſentiment; car après avoir parlé de l'embouchure de Canope, il ajoûte, *Inde proximum amnis os dicatum Herculi, quem indigenæ ortum apud se & antiquissimum perhibent.* Denys le Periegete (b) aſſûre la même choſe. Mais voyons un peu ce que dit Strabon. Il remarque (c) que l'embouchure Bolbitique eſt la premiere après celle de Canope, & que la Sebennytique vient immediatement après la Bolbitique. Il eſt en cela d'accord avec Pline, *proximo Alexandriæ Canopico*, dit (d) ce dernier, *deinde Bolbitino, Sebennytico*; d'où nous recueillirons en paſſant que ſelon Pline, *Heracleoticum, Bolbitinum, Naucratiticum ostium* ſont le même bras du Nil. Strabon ajoûte que les Mileſiens entrérent avec 30. voiles dans l'embouchure Bolbitique, au tems de Pſammitichus & de Cyaxare, celui-là Roi d'Egypte, celui-ci Roi des Medes; & qu'ayant fait une deſcente, ils bâtirent ce qu'on apelloit la muraille des Mileſiens, Μιλησίων τεῖχος, lieu qui étoit entre l'embouchure Bolbitique & la Sebennytique. Une autre fois, pourſuit-il, ils firent voile vers la Province de Saïs, & ayant gagné un combat naval contre Inarus, ils bâtirent la ville de Naucratis un peu au deſſus de Schedia. La ville de Saïs étoit, ſelon lui, plus éloignée du bras Bolbitique, que la ville de Sebennys. Il ſemble donc que puis qu'ils bâtirent Naucratis, après avoir conduit leur flote du côté de Saïs, il faudroit ſe repreſenter Naucratis aſſez voiſine de Saïs; & cela refuteroit non ſeulement ceux qui diſent que Naucratis fut batie ſur le bras le plus occidental du Nil, mais auſſi ceux qui la poſent ſur le ſecond bras du Nil, à compter de l'Occident à l'Orient. Mais ce n'eſt point par le lieu où les Mileſiens firent voile, & où ils vainquirent Inarus, qu'il faut établir la veritable poſition de Naucratis, veu que Strabon s'explique lui-même, & nous donne une autre regle. Ils bâtirent, dit-il, Naucratis un peu au deſſus de Schedia. Il s'agit preſentement de la poſition de Schedia. Mr. de Saumaiſe (e) met cette ville ſur l'embouchure de Canope, mais il ſe trompe; car Strabon a mis un canal entre cette embouchure & Schedia: & par conſequent on pouvoit avoir bâti une ville au deſſus de Schedia ſur le ſecond bras du Nil. La diſtance d'Alexandrie à Schedia étoit d'environ 12. (f) ou 15. de nos lieuës. Voici un autre paſſage de Strabon (g) qui merite d'être obſervé. Ceux qui remontoient le Nil depuis Schedia juſques à Memphis, rencontroient à leur droite Hermopolis, Momemphis, &c. avec des canaux qui conduiſoient au lac de Mareotis. A leur gauche ils rencontroient Naucratis ſur la riviere dans le Delta même, & Saïs à quelque diſtance du Nil. Voilà qui eſt deciſif contre la poſition de Naucratis ſur l'embouchure la plus occidentale de ce fleuve.

(b) Heracleoticum nominat quod Canopico proximum fuit ut Dionysius Periegetes censuit teste Eustathio ad illius versum 13. *Harduin. in Plinium tom. 1. pag. 563.*

(c) *Lib. 17. p. 551.*

(d) *Ubi supra.*

(e) *Exercit. Plin. pag. 476.*

(f) De 4. ſchœnes ſelon Strabon; or un ſchœne ſelon Herodote l. 2. c. 6. contenoit 60. ſtades: huit ſtades ſont mille pas. Voyez Strabon l. 17. p. 553. qui obſerve que cet eſtimate varioit ſelon les lieux.

(g) *Lib. 17. p. 552.*

(C) *C'étoit une Colonie des Mileſiens.* Voici une preuve de ce que je viens de remarquer. Herodote eſt ſi éloigné de dire comme Strabon, que les Mileſiens bâtirent Naucratis après le combat naval qu'ils gagnerent ſur Inarus, qu'il obſerve (*b*) que le Roi Amaſis (*i*) plein de bonne volonté pour les Grecs, conſentit que ceux de cette nation, qui voudroient s'habituer à Naucratis, le puſſent faire, & que ceux qui avoient l'humeur plus coureuſe, & qui aimeroient mieux naviguer deçà & delà, puſſent bâtir des temples en certains lieux. Cet Hiſtorien ajoûte qu'en conſequence de cette permiſſion, pluſieurs villes Greques bâtirent un temple à communs frais, & que les Mileſiens en particulier *bâtirent* celui d'Apollon. Il inſinuë que les lieux où étoient ces temples, devinrent autant de Comptoirs ou d'Etapes pour les marchandifes des Grecs; & qu'ainſi on derogea aux privileges dont la ville de Naucratis jouiſſoit, d'être la ſeule ville marchande d'Egypte. Je ne croi pas qu'il ſoit aiſé d'accorder avec ce paſſage d'Herodote, celui que j'ai cité de Strabon dans la remarque precedente. Ce ſeroit beaucoup ſi ce Geographe pouvoit être concilié avec lui-même. Il parle (*k*) de deux expeditions des Mileſiens. Les ſuites de la premiere furent qu'ils bâtirent en Egypte une ville qui fut nommée la muraille des Mileſiens. Les ſuites de la ſeconde furent qu'ils bâtirent en Egypte la ville de Naucratis. Il ne compte point les années qui coulerent entre ces deux entrepriſes; mais il poſe la premiere ſous Pſammitichus, & la ſeconde ſous Inarus; & il donne Pſammitichus pour contemporain de Cyaxare Roi des Medes. Il s'enſuit de là que ceux de Milet firent leur premiere expedition d'Egypte entre la 37. Olympiade & la 40. car (*l*) c'eſt le tems où les regnes de ces 2. Princes concourent. Et peut-être ne faut-il pas diſtinguer cette expedition de celle dont parle (*m*) Herodote, lors qu'il conte que Pſammitichus ayant pris à ſon ſervice les Ioniens & les Cariens qui avoient debarqué en ſon païs, ſurmonta par leur moyen tous les autres Rois d'Egypte; après quoi il donna des terres à ces étrangers qui l'avoient ſi bien ſervi. Il eſt vrai qu'ils furent placez (*n*) aſſez loin du lieu où s'établirent les Mileſiens de Strabon. Quant à l'expedition qui fut faite du

(i) *Il commença ſon regne 42. ans après la mort de Pſammitichus.* Helvic. Chron.

(k) *Lib. 17 pag. m. 551.*

(l) *Voyez Helvicus dans ſes tables Chronologiques.*

(m) *Lib. 2. c. 152.*

(n) *Un peu au deſſus de la ville de Butuſſe, ſur l'embouchure de Peluſium qui eſt la plus Orientale du Nil.* Herod. ib. c. 154. *Voyez ce qui ſera dit de Daphné de Siricle dans la remarque D.*

même, & il y a bien des raisons qui combatent son sentiment. Diodore de Sicile ne lui est point (*D*) favorable. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que Naucratis a été une ville considerable. Herodote dit * qu'elle étoit anciennement la seule ville marchande qui fût en Egypte, & que pour lui conserver ce privilege, on ne souffroit pas qu'aucun navire marchand fût dechargé dans un autre port. Tous ceux qui abordoient à quelque autre embouchure du Nil étoient obligez de jurer qu'ils n'y avoient relaché que contre leur intention, & de partir pour l'embouchure de Canope sur le même batiment. Que s'ils ne pouvoient pas y arriver à cause des vents contraires, ils dechargeoient leurs marchandises dans des barques ausquelles ils faisoient remonter le Nil, & faire tous les circuits de cette riviere jusques à Naucratis. Ce n'est pas une petite avance pour prouver qu'il y avoit beaucoup de richesses dans cette ville, & un grand abord d'étrangers, que d'observer, comme fait le même Herodote, † que les Courtisanes y prenoient un soin extrême d'être charmantes. Quoi que cet Historien refute ceux qui ont dit que Rhodope gagna par ses prostitutions de quoi bâtir une des principales pyramides d'Egypte, il ne laisse pas d'avoüer qu'elle gagna des sommes immenses, & il insinuë assez clairement qu'elle fit son principal gain à Naucratis. Athenée l'accuse d'avoir confondu cette Rhodope avec Dorica. C'est celle-ci, selon Athenée, qui eut pour Galant le frere de Sappho; mais selon Herodote, celle qui fut aimée du frere de Sappho s'apelloit Rhodope. Entre eux le debat. Athenée ‡ semble tirer avantage de ce que Naucratis sa patrie avoit produit de très-fameuses, & de très-belles filles de joye. Cette ville pretendoit avoir bonne part à la protection & à la faveur de Venus ⊥, & se vantoit de posseder une image miraculeuse de cette Déesse, que l'on consacra dans son temple après qu'elle eut fait un grand miracle, pendant une violente tempête. L'histoire s'en trouvoit dans un livre composé par Polycharme touchant la Déesse Venus. Si l'on avoit ce livre on y verroit apparemment bien des choses, dont quelques contes

* *Lib. 2. c. 179.*

† Φάσκουσι δὲ ταύτας τὰς γυναῖκας εἶναι Ναυκρατίδας τὸ γένος. *Quidam aiunt has fuisse Naucratidas.*

Herod. loc. cit. c. 135.

‡ Ἐκάλλυνε τὴν πατρίδα τοῖς ἑταιρικοῖς εἴδεσι καὶ τοῖς καλλιστεύμασι γυναικῶν. *Naucratis.* Celebres quoque meretrices & insigni forma tulit Naucratis. *Athen. lib. 13. c. 7. p. 596.*

⊥ *Id. l. 15. c. 6. pag. 676.*

Gaudent autem quodammodo in Naucrate prostibula fieri gratiosa.

du tems d'Inarus, elle doit tomber autour de la 80. Olympiade; c'est le tems où les Egyptiens l'élurent pour Roi, afin de se delivrer de la dure domination des Perses. Or si Naucratis n'eût été bâtie qu'après que ceux de Milet eurent vaincu Inarus, il faudroit que la fondation de cette ville fut posterieure à l'expedition de Xerxes: d'où vient donc que Strabon (*a*) raporte que Charaxus frere de Sappho, trafiquoit de vin de Lesbos à Naucratis? Strabon n'avoit-il pas reconu qu'Alcée & Sappho fleurirent en même tems, c'est-à-dire 150. ans plus ou moins avant qu'Inarus regnât? Il faut donc tenir pour mal digeré, & pour fort suspect, ce qui a été dit de Naucratis par ce Geographe. Je croirois plûtôt ce qu'en dit Eusebe, savoir qu'elle fut bâtie vers la fin de la 6. Olympiade, en même tems que Rome. Je voi (*b*) qu'Athenée fut le temoignage d'un Ecrivain nâtif de Naucratis, raporte qu'en la 23. Olympiade Herostrate Marchand de cette ville, avoit accoutumé d'aller par mer en divers païs pour son commerce. Cela ne sent point une ville bâtie depuis deux jours. Scaliger qui se fie plus à Strabon qu'à Eusebe, accuse (*c*) celui-ci d'un prodigieux anachronisme; il trouve un *hiatus* d'environ 150. ans entre l'année de la fondation de Naucratis selon Eusebe, & l'année que cette ville fut effectivement bâtie; car il croit que les Milesiens la bâtirent environ la fin du regne de Psammitichus, ou le commencement du regne de Cyaxare. Il cite Strabon, sans faire semblant de s'apercevoir de la victoire remportée sur Inarus: il tire donc une fausse consequence de ce qu'il cite, veu qu'il est manifeste que si Naucratis n'a été bâtie qu'après la defaite d'Inarus, contemporain d'Artaxerxes Longuemain, il est impossible que Scaliger ait bien marqué le tems que cette ville fut fondée. Mr. de Saumaise (*d*) prend cet Inarus de Strabon pour une ville: sur ce pied-là ceux de Milet auroient pû bâtir Naucratis au tems que Scaliger a marqué. Mais où trouvera-t-on cette ville d'Inarus? Quels Geographes en ont parlé? Qu'on ne dise pas que cette ville étoit tout-à fait obscure; car Strabon en ce cas-là ne se feroit pas contenté de la nommer; quand on dit tout court que des conquerans ont pris telle ou telle ville, on suposse qu'elle est connë.

(*a*) *Lib. 17. p. 556.*

(*b*) *Lib. 15. p. 675.*

(*c*) *Μέγα χάσμα ἀναχρονισμοῦ. In Euseb. Chron. pag. 74.*

(*d*) *Expugnata Inaro condiderunt Naucratim. Exercit. in Solin. p. 476.*

(*D*) *Diodore de Sicile ne lui est nullement favorable.*] Il nous (*e*) aprend que Psammitichus l'un des 12. Princes qui gouvernerent l'Egypte pendant 15. ans, fut obligé pour se maintenir contre ses collegues, de prendre des étrangers à sa solde, par le moyen desquels il gagna une bataille qui lui assujettit tout le Royaume. Ces étrangers étoient Arabes, ou Cariens, ou Ioniens. Depuis ce tems-là il fit un grand cas des étrangers, soit qu'ils fussent à sa solde, soit qu'ils vinssent voir l'Egypte. Il fit alliance avec les Atheniens, & avec quelques autres nations Greques, & il fut le premier qui permit aux autres peuples de trafiquer en Egypte; car sous les regnes precedens tous les étrangers qui abordoient en ce païs-là, étoient ou tuez, ou reduits à l'esclavage. Or selon Athenée la ville de Naucratis étoit déjà considerable en la 23. Olympiade: il n'est donc pas possible, selon l'hypothese de Dodore, qu'elle ait été bâtie par ceux de Milet, veu que par cette hypothese aucun étranger n'abordoit impunément en Egypte avant le regne de Psammitichus, c'est-à-dire avant la (*f*) 30. Olympiade plus ou moins. Jugez si Eusebe trouveroit son compte dans cette hypothese; lui qui veut que Naucratis ait été bâtie par les Milesiens en la 6. Olympiade. Il n'y a que confusion dans tout ceci.

(*e*) *Lib. 2. c. 2.*

(*f*) *Hel. vient commence co regne à la 2. année de la 27. Olymp. & sans doute il n'en est pas le tems que Psammitichus regnoit avec ses associez.*

tes de nos Legendaires ne sembleroient qu'une copie, & si l'on avoit l'Ouvrage d'Apollonius Rhodius sur la fondation de Naucratis, il seroit aisé de faire un long & curieux article touchant cette ville. Origene à a remarqué qu'on y adoroit particulierement le Dieu Serapis, quoi qu'anciennement on y eût adoré d'autres Dieux. Athenée † raporte quelques coutumes qui s'y pratiquoient. Il n'est pas le seul Auteur qui y soit né. Polycharme ‡, Julius Pollux φ, Lyceas β, & selon quelques-uns, Philistus γ & Aristophane δ y étoient nez aussi. Philistus avoit composé ζ quelque chose touchant cette ville. Elle a tiré infiniment plus de profit de ses poteries (*E*) & de son nitre, que de ses habiles gens, mais ceux-ci ont plus contribué à sa gloire.

NAUSICAA, ou NAUSICAE, fille d'Alcinous Roi des Phæaques dans l'Isle de Corcyre θ, paroit avec beaucoup d'éclat dans l'Odyssée d'Homere. Le Poëte lui a été fort liberal de ses faveurs, & l'a representée semblable à une Déesse * en corps & en ame, & a voulu que son Heros après avoir fait naufrage reçût d'elle le premier secours dont il eut besoin. Nu comme quand il vint au monde, il s'étoit couché par terre dans un lieu que les branches touffuës de deux arbres deroboient aux yeux des passans, & il y dormoit fort tranquillement par la grace de Minerve, lors que les cris de quelques filles l'éveillerent. C'étoient Nausicaa & ses servantes qui jouoient (*A*) à la paume, en attendant que le linge qu'elles avoient lavé & étendu au soleil fût sec. Ulysse avant toutes choses couvrit de feuilles ses parties naturelles, & puis alla voir ce que c'étoit. Sa vuë mit en fuite toutes ses pauvres filles, à la reserve de Nausicaa, à laquelle Minerve avoit inspiré l'assûrance d'attendre de pied ferme ce que l'homme nu auroit à dire. Ulysse craignant de la fâcher s'il lui embrassoit les genoux, lui fit son compliment d'un peu loin, lui dit que la voyant si belle, il ne savoit si elle étoit une Déesse ou une femme, qu'heureux étoient son pere, sa mere, & ses freres, mais que plus heureux encore seroit celui qui l'épouseroit, & après un prelude si bien entendu il implora son assistance, sur tout par raport à sa nudité, & pria les Dieux de lui donner tout ce que son cœur souhaitoit, un mari, & des enfans, & la concorde domestique. Nausicaa lui repondit en fille de bonne maison, rappella ses servantes, & leur commanda de donner à boire & à manger à cet homme, & de lui laver le corps. Tout aussi-tôt elles le menerent au bain, & y apporterent des habits & de l'huile, & lui dirent de se laver dans la riviere, mais il les pria de s'écarter, leur representant qu'il auroit honte de se voir tout-à-fait nu parmi des filles. Alors elles se retirerent. Il se lava & se frotta tout son soû, il s'habilla, il revint trouver Nausicaa, & lui plut si fort, qu'elle dit à ses servantes qu'elle seroit ravie d'avoir un tel homme pour mari. Après qu'il eut mangé avec toute la ‡ precipitation devorante d'un homme qui avoit jûné long tems, elle lui representa qu'il faloit qu'il vint à pied avec ses servantes jusques à un certain lieu proche de la ville, & qu'il attendît là jusques à ce qu'elle fût rentrée chez son pere avec toute sa suite. Elle lui en dit les raisons fort naivement, qui étoient qu'elle ne vouloit pas donner sujet de causer aux medisans dont la ville étoit toute

(*E*) *De ses poteries & de son nitre.*] Le passage ou Athenée (*a*) parle de ces poteries n'a pas été bien traduit. Πολλοὶ δ' ἐν τῇ Ναυκράτει κεραμῆς, ἀφ' οὗ καὶ ὁ πλησίον τόπος κεραμικὸς κέκληται. Il veut dire qu'il y avoit un grand nombre de Potiers à Naucratis, & que la porte de la ville qu'on nommoit *la Ceramique*, avoit pris son nom de ce qu'elle étoit au voisinage des poteries. Au lieu de ce sens on tourne comme ceci, que le bras du Nil voisin de ces poteries, avoit été appellé l'embouchure Ceramique. Dalechamp (*b*) a eu tant de complaisance pour cette version, qu'il s'en est servi pour changer dans un passage de Pline le mot *Canopicum*, en celui de *Ceramicum*. Il faut lire, dit-il, *Naucratis, unde ostium quidam Naucraticum nominant, quod alii Ceramicum, &c.* (*non. Canopicum.*) Saumaise (*c*) avoit eu quelque changement à faire, ce n'eût pas été *Canopicum*, mais *Heracleoticum*, qu'il auroit fallu changer en *Ceramicum*. Mais comme Mr. (*d*) de Saumaise le montre fort bien, Athenée ne dit pas que l'embouchure du Nil sur laquelle Naucratis étoit bâtie, ait été nommée Ceramique. Je dirai par occasion qu'il y avoit dans Athenes une belle ruë (*e*) qu'on nommoit Ceramique, & un fauxbourg qui portoit le même nom. La ruë se nomme encore aujourdhui comme anciennement; elle devoit ce nom à un Heros nommé Ceramus, qui étoit fils de Bacchus & d'Ariadne: mais le fauxbourg s'apelloit ainsi, à cause que l'on y faisoit quantité de pots de terre. On passoit par là pour aller à l'Academie. Pour ce qui est du nitre de Naucratis, je me contenterai de citer Pline (*f*).

(*A*) *qui jouoient à la paume.*] Vous voyez qu'Homere se contente de faire divertir notre Nausicaa à ce jeu avec ses suivantes; mais une (*g*) Grammairienne nommée Artagallis (*g*) l'en a fait l'inventrice. Il est vrai qu'Athenée (*h*) la contredit, & qu'il supose qu'ayant été de Corcyre, elle a voulu favoriser sa compatriote Nausicaa. Il est vrai aussi qu'il semble que ce qu'on lui attribuë fort plûtôt l'invention d'une danse, que celle du jeu de paume. Mais ces choses sont trop cachées sous l'obscurité des anciens tems.

(*a*) Lib. 11. pag. 480.

(*b*) Not. in Athen. ad pag. 480.

(*c*) Salmas. in exerc. it. Plinian. pag. 476.

(*d*) Ibid.

(*e*) Tiré d'Athenæus ancienne & nouvelle de Guillet pag. 211. 268.

(*f*) Nitrum Ægypti circa Memphim & Naucratim & Memphim tantum, folebant. Plin. Lib. 31. c. 10.

(*g*) Suidas in Αρταγαλλις & Ορχηστρα.

(*h*) Lib. 1. c. 14. il la nomme Agallis.

toute pleine, qui ne manqueroient pas de dire s'ils le voyoient entrer avec ſes ſervantes, qu'elle étoit allée ſe chercher ce mari-là, qu'ils feroient là-deſſus cent malignes plaiſanteries qui flétriroient ſa reputation, d'autant plus qu'elle même ſe fâcheroit fort contre une autre qui ſans l'aveu de pere & de mere, & avant la celebration des noces, coucheroit avec un homme. Ulyſſe ſe conformant à ces remontrances s'arrêta au lieu qui lui avoit été marqué, d'où il fut conduit inviſiblement par Minerve (*B*) chez Alcinous, qui le reçut fort civilement. Il y revit Nauſicaa *, qui l'exhorta à ſe ſouvenir quand il ſeroit de retour chez lui, qu'elle lui avoit ſauvé la vie. Il repondit qu'il lui ſeroit chaque jour des vœux comme à une Déeſſe. On verra ci-deſſous pourquoi je me ſuis étendu (*C*) ſur cet épiſode d'Homere. Il y a dans le cabinet du Sieur † Nigri à Bologne une medaille extremement rare de cette Heroine.

* Τῦ μὲν τοι ἐγὼ θεὸν ὣς ἐσόμεσθα νύοσιν ἐμῇσι παρ' ὁππότε κεν μετέλθω. Sic enim tibi etiam illic velut Deo nota faciam ſemper diebus omnibus. *Odyſſ.* 8. v. 467.

† Spon, *Voyage*, to. 1. p. 99. édit. de Holl. On en voit la figure dans le Voyage de Wheler.

NAUSITHOUS, Roi des Phæaques. Voyez l'article ALCINOUS.

NEPHES OGLI. Ce nom ſignifie parmi les Turcs *fils du Saint Eſprit*, & on le donne à certaines gens qui naiſſent d'une façon extraordinaire, je veux dire d'une mere vierge. Il y a des filles Turques, dit-on, qui ſe tiennent dans certains lieux à l'écart, où elles ne voyent aucun homme. Elles ne vont aux Moſquées que rarement; & lors qu'elles y vont elles y demeurent depuis neuf heures du ſoir juſques à minuit, & y joignent à leurs prieres tant de contorſions de corps, & tant de cris, qu'elles épuiſent toutes leurs forces, & qu'il leur arrive ſouvent de tomber par terre évanouies. Si elles ſe ſentent groſſes depuis ce temslà, elles diſent qu'elles le ſont par la grace du Saint Eſprit, & c'eſt pour cela que les enfans dont elles accouchent ſont appellez *Nephes Ogli* ‡. Ils ſont conſiderez comme des gens qui ont le (*Z*) don des miracles.

‡ Georgiewitz. cap. 1. Ita mihi narratum eſt. *Idit.-il*, à peditſequis earum, *nam nec ipſe vidi, nec aliquis ve-rendum huic ſpectaculo intereſſe poteſt.*

NESTORIUS, Evêque de Conſtantinople, fut depoſé comme heretique dans le Concile d'Epheſe l'an 431. La raiſon de cela fut qu'il ſoutenoit que la Sainte Vierge ne devoit pas être nommée la mere de Dieu. Il y a des gens qui pretendent que le ſens auquel (*A*) il rejettoit cette épithete eſt raiſonnable

(*B*) *Par Minerve chez Alcinous.*] C'eſt à quoi n'ont pas pris garde ni Charles Etienne, ni Mr. Lloyd, ni Mr. Hofman, qui font Nauſicaa l'introductrice d'Ulyſſe chez Alcinous. On y a pris garde dans Calepin; car au lieu de dire avec les autres, *in regiam patris ſui eum perduxit*, on y a dit, *in regiam patris ſui ire juſſit.* Les deux vers de Martial qu'on cite,

Si mihi Nauſicaæ patrios concederet hortos,
Alcinoo poſſem dicere malo meos.

(*a*) *Dans la remarque C de l'article d'Alcinous.*

ne ſont pas au 2. livre, comme on l'a dit, mais dans l'épigramme 31. du 12. livre, dans laquelle Martial loüe les jardins de ſa femme. J'ai relevé en un autre (*a*) endroit une erreur beaucoup plus groſſiere que tout cela.

(*b*) *C'eſt ſans doute la ville de Proſe dans la Bithynie, la premiere ſiege que l'Empire des Ottomans ait eu.*

(*C*) *Je me ſuis étendu ſur cet épiſode.*] C'eſt afin de faire ſentir par des traits qui ſont à la portée de tout le monde, la naïveté d'Homere, & la difference qui eſt entre le caractere de ſon ſiecle, & celui du nôtre.

(*c*) *Septemcaſtrenſis de moribus Turcorum*, pag. 47. apud Hottinger. *Hiſtor. Orient.* p. 295.

(*Z*) *Qui ont le don des miracles.*] Un Moine qui a demeuré long tems en Turquie aſſûre qu'on dit qu'il y a toûjours 2. ou 3. de ces *Nephes Ogli* dans la ville de (*b*) Bruſczia, & que leurs cheveux ou les pieces de leurs habits gueriſſent toutes ſortes de maladies. *Dicuntur tales*, ajoûte-t-il (*c*), *prodigioſe naſci, id eſt ſine virili ſemine, & per conſequens tota eorum vita & actio ſupernaturalis & mirabilis credenda eſt.*

(*d*) *Du Pin. Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſt. to. 3. part. 2. p. 267. édit. de Hollande.*

(*A*) *Que le ſens auquel il rejettoit cette épithete eſt . . . orthodoxe.*] Voici de quelle maniere Neſtorius expoſe ſon ſentiment dans une lettre qu'il écrivit à Celeſtin Evêque de Rome. Il dit „ (*d*) qu'ayant trouvé à Conſtan„tinople des perſonnes qui corrompoient la foi „orthodoxe, il tâchoit de les guerir par les „voyes de douceur, quoi que leur hereſie ap„prochât de celle d'Arius & d'Apollinaire, „parce qu'ils faiſoient degenerer l'union des „deux natures en JESUS-CHRIST en con„fuſion & en mélange, faiſant naître de Ma„rie la nature divine, & changer la chair de „JESUS-CHRIST en ſa divinité; que ſur „ce fondement ils donnoient à la Vierge Mere „de Chriſt la qualité de Mere de Dieu; que „ce terme, quoi qu'il ſoit impropre, pourroit „ſe ſouffrir à cauſe de l'union du Verbe & de „l'humanité, ſi l'on ne l'entendoit pas de la „divinité, & ſi l'on ne ſuppoſoit pas que la „Vierge eſt Mere du Verbe de Dieu; ce qui „eſt inſoutenable.„ Dans une autre (*e*) lettre, il loüe *St. Cyrille d'avoir reconnu la diſtinction des deux natures en* JESUS-CHRIST; *mais il l'accuſe de ruiner dans la ſuite cette verité, & de rendre la divinité paſſible & mortelle. Il avoué que les deux natures ſont unies, mais il ſoutient qu'on ne peut pas à cauſe de cette union attribuer à l'une des deux des qualitez qui n'appartiennent qu'à l'autre, & il pretend que toutes les fois que l'Ecriture Sainte parle de la paſſion & de la mort de* JESUS-CHRIST, *elle l'attribuë à la nature humaine, & jamais à la divinité.* St. Cyrille reconoît (*f*) que Neſtorius avoué que le Verbe s'eſt incarné, & qu'il a été dans *le ventre de la Vierge* avec l'homme qui eſt né de Marie, mais que cet homme *n'eſt point Dieu naturellement, & que c'eſt l'homme qui eſt mort & qui eſt reſſuſcité. Nous confeſſons*, dit Cyrille (*g*), *que le Verbe de Dieu eſt immortel, & la vie même; mais nous croyons qu'il s'eſt fait chair, & que s'étant uni avec une chair animée d'une ame raiſonnable, il a ſouffert en ſa chair, comme il eſt*

(*e*) *C'eſt la 2. reponſe qu'il fit à St. Cyrille. Voyez Du Pin ibid.*

(*f*) *Du Pin ibid. p. 289.*

(*g*) *Du Pin ibid.*

nable & orthodoxe, & qu'ainſi ce pretendu heresiarque fut condamné très-injuſtement. Pour le moins faut-il avoüer que les procedures de St. Cyrille ſont adverſaire fort tout-à-fait irregulieres. On ne vit jamais un jugement (B) plus precipité, ni plus ſuſpect de paſſion, que celui qui fut rendu dans le Concile d'Epheſe

dit dans l'Ecriture: & parce que ſon corps a ſouffert, on dit qu'il a auſſi ſouffert, quoi qu'il ſoit d'une nature impaſſible; & parce que ſon corps eſt reſſuſcité, on dit qu'il eſt reſſuſcité. Mais Neſtorius n'eſt pas de cet avis: car il dit, que c'eſt l'homme qui eſt reſſuſcité, & que c'eſt le corps de l'homme qui nous eſt propoſé dans les ſaints Myſteres. Nous croyons au contraire, que c'eſt la chair & le ſang du Verbe qui vivifie toutes choſes.

Il eſt facile de comprendre qu'il n'y avoit qu'une diſpute de mots entre eux. Car St. Cyrille ne pretendoit pas que le Verbe entant que Verbe eût ſouffert la mort; il reconnoiſſoit que le Verbe *eſt d'une nature impaſſible*, mais il vouloit qu'à cauſe qu'un corps humain uni au Verbe étoit mort & reſſuſcité, on pût dire que le Verbe étoit mort & reſſuſcité. Il ne s'agiſſoit donc que d'un tour de phraſe, la diſpute ne roulоit point ſur la choſe même: Neſtorius & Cyrille convenoient tous deux que le Verbe entant que tel n'étoit point né de Marie, & n'étoit point mort ſur la croix, mais qu'il s'étoit uni avec une chair formée dans le ſein de la Sainte Vierge, & qui avoit été crucifiée. Ils diſputoient donc pour ſavoir ſi en conſequence de ce dogme, on pouvoit uſer de certaines phraſes. Neſtorius ne le vouloit pas, parce qu'il craignoit les ſuites de ces expreſſions, St. Cyrille le vouloit, parce qu'il craignoit les ſuites de la rejection de ces phraſes. Ainſi à juger charitablement ils étoient tous deux orthodoxes, & animez d'un bon zéle; mais ils avoient le malheur de s'expliquer mal, & de ne s'entendre point l'un l'autre. Quelque eſprit accoutumé à donner aux choſes un mauvais tour, diroit peut-être qu'ils s'entendoient bien l'un l'autre; mais que ſe trouvant une fois dans la carriere comme deux fameux champions, ils ne vou'urent pas temoigner que leur querelle roulât ſur une vetille, ils auroient perdu le pretexte de ſe battre. Ils firent donc comme ces braves duelliſtes tireurs d'éclaircilſemens, qui de peur qu'on ne les ſoupçonne de quelque foibleſſe, ne veulent jamais convenir qu'ils n'ayent pas offenſé, ou qu'ils n'ayent pas été offenſez. En faiſant ſatisfaction ils temoigneroient quelque envie de ne point degainer: & ils temoigneroient la même envie s'ils aquieſçoient aux ſatisfactions. Quoi qu'il en ſoit, on peut retenir tout le dogme de l'union hypoſtatique, & rejetter neanmoins le titre de Mere de Dieu; tant parce qu'il eſt fort propre à fournir aux Infidelles une occaſion de (a) plaiſanter, comme faiſoient les Chretiens mais avec plus de fondement contre Cybele, que parce que dans un ſens de rigueur il n'eſt pas vrai que la ſainte Vierge ſoit Mere de Dieu. Il eſt très-poſſible qu'un Ange ſoit uni à un corps humain au moment de la conception, de telle ſorte que cet Ange & ce corps humain fiſſent un homme, tout de même que le corps & l'ame d'Adam en faiſoient un. La femme qui concevroit, & qui nourriroit dans ſon ſein le corps auquel cet Ange ſeroit uni, feroit bien la mere de la perſonne qui reſulteroit de l'union hypoſtatique de cet Ange avec ce corps; mais elle ne ſeroit point la mere de l'Ange. Nous ne pourrions pas même dire qu'Eve ait été la mere de l'ame d'Abel, quoi qu'elle fût la mere d'Abel. Diſons la même choſe de la Sainte Vierge: elle eſt la mere de JESUS-CHRIST, mais non pas du Verbe, qui en s'uniſſant avec un corps a formé un tout qu'on apelle JESUS-CHRIST. Ce n'eſt donc point une preuve qu'on rejette le dogme de l'union hypoſtatique que de dire que la Sainte Vierge doit être nommée la mere de JESUS-CHRIST, mais non pas la mere de Dieu: c'eſt ſeulement une preuve que l'on prefere le langage exact des Philoſophes au langage populaire, & aux (b) Synecdoques des Rhetoriciens. Je croi pourtant que Neſtorius fut blâmable de s'oppoſer au (c) torrent; il ſe devoit contenter de faire expliquer à ſes adverſaires ce qu'ils entendoient par mere de Dieu. St. Cyrille de ſon côté eſt fort blâmable, de ne s'être pas contenté de faire expliquer aux Neſtoriens ce qu'ils entendoient par mere de CHRIST. On auroit épargné à l'Egliſe bien des troubles, ſi l'on eût voulu s'entendre; il ne s'agiſſoit que de ſe donner reciproquement une bonne definition des mots. Je me ſouviens ici du (d) chapitre de l'Art de penſer, où l'on montre qu'il y a mille diſputes qui ceſſeroient, pourveu que les diſputans priſſent la peine de dire ce qu'ils entendent par les termes qu'ils employent. Il me ſemble au reſte que les abus par raport au culte de la Sainte Vierge étoient à craindre également ſoit qu'on l'ap. llât la mere de JESUS-CHRIST, ſoit qu'on l'apellât la mere de Dieu. Car jamais ſans doute les devots les plus outrez n'ont cru que le Verbe, entant que tel, ait reçu de la Sainte Vierge ſa vie & ſa ſubſiſtance, comme les enfans la reçoivent de leur mere. Et il eſt ſûr qu'en preſſant les conſequences du titre de mere de J. CHRIST, comme on a preſſé les conſequences du titre de mere de Dieu, on auroit pu parvenir auſſi promptement que l'on a fait au culte de la Sainte Vierge, & au, *O felix puerpera Noſtra plans ſcelera ſure mariis impera Redemptori.* J'en parlerai (e) ci deſſous. Ceci ſoit dit en paſſant pour ſervir de remarque à la conduite de Neſtorius (f), comme une choſe qui étoit capable de prevenir l'idolâtrie. Voici un fait qui nous peut perſuader, qu'au fond ſon ſentiment étoit orthodoxe, c'eſt qu'il offrit (g) *d'apeller la Vierge Marie* Mere de Dieu, *pourveu que l'on condamnât l'erreur d'Apollinaris ſoutenuë par St. Cyrille.*

(a) *Ne pouvoient-ils pas dire que Dieu ſelon les Chretiens a pere & mere, grand-pere, grande-mere, biſayeul & biſayeule, & ainſi de toutes ſortes de degrez de parenté, directs & collateraux? & puis dire comme Ciceron, Si (Saturnus) eſt Deus, patrem quoque ejus, Cœlum, eſſe Deum confitendum eſt. Quod ſi ita eſt, Cœli quoque parentes Dii habendi ſunt, Æther, & Dies, eorumque fratres, & ſorores: qui à genealogis antiquis nomi-nantur, Amor, Dolus, &c. De natura Deor. l. 3. p. m. 625.*

(b) *Un jugement plus precipité ni plus ſuſpect de paſſion.*] On n'employa qu'une ſeance à citer Neſtorius, à examiner ſes écrits, & ceux de Cyrille, à ouïr des temoins, à le depoſer. Celui qui preſidoit à cette aſſemblée étoit St. Cyrille, la partie adverſe de Neſtorius. Il fit commencer le Concile ſans attendre les Evêques d'Orient, ni les Legats du St. Siege, & (b) *malgré l'oppoſition de* 68. *Evêques qui demandoient*

(c) *Neſtorius pouvoit dire que les Conciles ne s'étoient jamais ſervis du terme de mere de Dieu, mais neanmoins ce terme étoit en uſage, & ſervoit que le peuple de Conſtantinople accoutumé à l'entendre, fut extremement ſcandaliſé quand ſous Neſtorius on prêcha qu'il ne falloit pas s'en ſervir. Voyez Du Pin ubi ſupra pag. 81.*

(d) *C'eſt le 12. de la 1. partie.*

(e) *Dans la remarque L.*

(f) *Voyez la remarque H.*

(g) *Dans une lettre qu'il écrivit à l'Empereur pendant la tenuë du Concile d'Epheſe. Voyez Du Pin p. 197. Neſtorius étoit déjà depoſé par les Evêques qui adheroient à St. Cyrille: mais celui ci étoit auſſi depoſé par les Evêques qui adheroient à Jean d'Antioche.*

(h) *Du Pin ubi ſupra pag. 193. Il cite* Collect. de Lupus ch. 7.

(i) *C'eſt une figure par laquelle on donne le nom du tout à la partie, ou le nom de la partie au tout, celui-ci à celui-là, le genre à l'eſpece, ou celui de l'eſpece au genre &c.*

d'Epheſe contre nôtre Neſtorius. Cependant Cyrille qui y preſidoit, & qui fut l'ame

doient que l'on attendit l'arrivée de *Jean d'Antioche*, & des Evêques d'Orient & d'Occident. Le Comte Candidien Commiſſaire de l'Empereur avoit demandé (a), que l'on attendît que les Evêques d'Orient fuſſent arrivez, diſant que l'intention de l'Empereur étoit que l'on fît un Concile general, & non pas des aſſemblées particulieres & ſeparées. Mais comme on n'avoit point eu d'égard à ſes remontrances il s'étoit retiré, & avoit fait auſſi-tôt une proteſtation contre le Concile. St. Cyrille paſſant par deſſus toutes ces proteſtations, & toutes ces remontrances, fit l'ouverture du Concile, & dès la premiere ſeance il fit condamner & depoſer ſa partie, quoi qu'elle eût promis de comparoître au Concile quand tous les Evêques ſeroient aſſemblez. Tout cela temoigne que l'Empereur n'écrivit pas à Cyrille ſans connoiſſance de cauſe, qu'il (b) le conſideroit comme l'auteur de ce trouble. Ce ne fut pas ſans raiſon qu'il lui reprocha d'avoir troublé l'Egliſe, d'avoir voulu diviſer la Maiſon Imperiale, en écrivant ſeparément aux Imperatrices, de s'être mêlé d'une affaire qui ne le regardoit point, d'agir avec domination & ſans prudence.

(a) *Du Pin ibid. p. 294. Il cite Collect. de Lupus ch. 9.*

(b) *Id. ib. p. 292. Il cite 1. p. Act. Conc. c. 31.*

Servons nous des paroles de Mr. du Pin, pour faire conoître les irregularitez de St. Cyrille. (c) On fait pluſieurs objections contre la qualité de ce Concile, & ſur la conduite qu'il a tenuë. On dit qu'il ne peut paſſer que pour Aſſemblée tumultuaire & precipitée, où tout s'eſt fait par paſſion & par brigue, & non pas pour un Concile œcumenique. Que Saint Cyrille l'a tenuë malgré les Commiſſaires que l'Empereur avoit envoyez pour l'aſſembler; que non ſeulement Neſtorius & ceux de ſon parti, mais encore pluſieurs autres Evêques Catholiques s'y ſont oppoſez; qu'il a affecté de ne point attendre les Evêques d'Orient, qui devoient bientôt arriver, & qui demandoient qu'on les attendît; qu'il n'a pas même attendu les Legats du St. Siege, ni aucun des Evêques d'Occident; que ſon Synode n'a eſté compoſé que d'Evêques d'Egypte, & de quelques Evêques d'Aſie, dévoüez entierement à ſes volontez. Que c'eſt lui ſeul qui a tout fait & tout reglé dans le Concile. Quoi qu'il fût ennemi de Neſtorius, qu'il avoit même recuſé pour Juge, à cauſe qu'il le conſideroit comme ſon ennemi, Neſtorius n'avoit-il pas la même raiſon de le recuſer? La maniere dont il a agi contre Neſtorius, & la precipitation avec laquelle il l'a fait condamner, ſemble faire croire qu'il n'y avoit que la paſſion qui l'animoit. Il fait citer Neſtorius par deux fois dans un même jour. Neſtorius repond qu'il eſt prêt de venir, quand les Evêques d'Orient & d'Occident ſeront arrivez, & que le Concile ſera entier; qu'il ne refuſoit pas d'être jugé, mais qu'il ne vouloit pas l'être par ſes ennemis ſeuls. Ces excuſes paroiſſoient raiſonnables. Saint Chryſoſtome n'en avoit point allegué d'autres pour ſe diſpenſer de comparoître devant le Synode de Theophile. Cependant Saint Cyrille imitant ſon oncle & ſon predeceſſeur Theophile, reçoit l'accuſation, inſtruit le procés, dit le premier ſon avis contre ſon ennemi, & le fait condamner. C'eſt ce qu'Iſidore de Damiete reproche à St. Cyrille, en l'avertiſſant, „ que „ pluſieurs ſe mocquent de lui, & de la tragedie „ qu'il a jouée à Epheſe; qu'on dit publiquement „ qu'il n'a cherché qu'à ſe venger de ſon ennemi; „ qu'il a imité en cela ſon oncle Theophile, & que „ quoi qu'il y ait bien de la difference entre les perſonnes accuſées, la conduite des accuſateurs eſt la „ même; qu'il auroit mieux fait de ſe tenir en repos, & de ne pas ſe venger aux dépens de l'Egliſe „ de ſes offenſes particulieres, & d'exciter une diſcorde éternelle entre ſes membres ſous un faux pre„ texte de pieté. „ Ce ſont les propres paroles d'Iſidore de Damiete, qui lui parle en ami. Genuade Evêque de Conſtantinople compare encore la conduite de St. Cyrille à celle de Theophile, & dit qu'il eſt le ſecond fleau d'Alexandrie. La maniere dont la choſe s'eſt jugée, ſemble encore prouver clairement que c'etoit la paſſion qui ſaiſoit agir Saint Cyrille, & les Evêques de ſon parti; qu'ils vouloient à quelque prix que ce ſût condamner Neſtorius, & qu'ils ne craignoient rien tant que la venuë des Evêques d'Orient, de peur de n'être pas les maîtres de faire ce qu'il leur plairoit; car dès la premiere ſeance, ils citerent par deux fois Neſtorius, lurent les temoignages des Peres, les lettres de Saint Cyrille avec ſes douze Chapitres, & les écrits de Neſtorius, & dirent tous leur avis. Jamais affaire n'a été concluë avec tant de precipitation: la moindre de ces choſes meritoit une ſeance entiere. Comment a-t-on pu examiner en ſi peu de tems les douze propoſitions de Saint Cyrille, qui ont eu beſoin de tant d'éclairciſſemens, & qui ont tant cauſé de diſputes? Comment conferer tant de paſſages des Sermons de Neſtorius avec ce qui les precedoit & les ſuivoit, pour en trouver le vrai ſens? Comment pouvoit-on être aſſûré en ſi peu de temps du ſentiment des anciens Peres? Toutes ces choſes demandoient un long & un ſerieux examen de pluſieurs jours: mais les Evêques du Concile avoient ſi peur de ne pas achever dans cette ſeule ſeance, qu'ils demeurerent enfermez depuis le matin juſqu'au ſoir, pour juger ſeuls cette affaire, de peur que les choſes ne tournaſſent autrement, s'ils attendoient au lendemain. La ſentence qu'ils font ſignifier à Neſtorius, eſt conçûë en des termes qui marquent la paſſion qui les animoit! A Neſtorius nouveau Judas. N'étoit-ce pas aſſez de le condamner & de le depoſer, ſans l'inſulter encore par des paroles injurieuſes. Enfin ce Concile, bien loin de mettre la paix, n'a apporté que du trouble, des diviſions & des ſcandales dans l'Egliſe de Jesus-Christ; & il n'y en a point dont on puiſſe dire avec plus de verité ce que Saint Gregoire de Nazianze a dit des Conciles de ſon tems, „ qu'il n'a„ voit jamais vu d'Aſſemblées d'Evêques qui euſſent „ eu une fin heureuſe; qu'elles avoient toûjours aug„ menté le mal plûtôt que de le guerir; que les „ conteſtations obſtinées, & l'envie de vaincre & „ de dominer qui y regnent ordinairement, les „ rendoient préjudiciables, & qu'ordinairement „ ceux qui ſe mêloient de juger les autres, y étoient „ portez plûtôt par leur mauvaiſe volonté, que par „ le deſſein d'arrêter les fautes des autres. „ Cela ſemble convenir au Concile d'Epheſe, plûtôt qu'à aucune autre Aſſemblée d'Evêques. L'hiſtoire des troubles qui le ſuivirent le fait aſſez connoître, & l'on peut dire que ces troubles ne furent appaiſez que parce qu'on ne parla plus de ce qui avoit été fait dans le Concile. Mr. du Pin n'a rien oublié pour repondre à ces objections, mais la matiere lui a été ſi peu favorable, qu'on peut dire que ſes reponſes ſont la foibleſſe elle-même.

(c) *Id. ib. p. 320. 321.*

Que n'a-t-on une hiſtoire de ce Concile par un

l'ame de cette ſentence tumultueuſe, conſerva ſon rang (C) & ſa dignité, & dans toute la ſuite des ſiecles on l'a veneré comme un grand Saint, au lieu que Neſtorius paſſa tout le reſte de ſa vie dans un triſte état, & que ſa memoire eſt encore abominable. On n'a pas manqué de dire que le genre de ſa mort porta l'empreinte (D) de la punition & de la malediction divine. Sa Secte ſe multiplia prodigieuſement, & ſubſiſte encore. Il y a beaucoup d'aparence qu'elle doit ſa

un Fra-Paolo! & que ne pourroit-on pas obſerver dans un commentaire hiſtorique ſur les paroles de St. Gregoire de Nazianze? Car il ne faut pas s'imaginer, que ſous pretexte que dans les autres Conciles on n'a point uſé d'une auſſi grande precipitation, que le fut celle de Cyrille dans celui d'Epheſe, les paſſions & les cabales y ayent eu moins de part. Il eſt bien neceſſaire que le St. Eſprit preſide dans ces aſſemblées, car ſans cela tout ſeroit perdu. Cette aſſiſtance extraordinaire, & beaucoup plus forte que la generale, doit nous raſſurer, & nous perſuader fermement que le St. Eſprit a fait ſon œuvre au milieu des dereglemens de la creature, & que des tenebres des paſſions il a tiré la lumiere de ſa verité, non pas dans tous les Conciles, mais dans quelques-uns.

(C) *Conſerva ſon rang & ſa dignité.*] Nous avons vu dans la remarque precedente, qu'il n'attendit point à commencer le Concile que les Evêques d'Orient fuſſent arrivez. Ils arriverent cinq jours après la depoſition de Neſtorius, & celebrerent un Concile preſidé par Jean d'Antioche, où St. Cyrille fut depoſé. Chaque party deputa à l'Empereur, pour lui rendre compte de l'état des choſes. Les Evêques d'Orient lui envoyerent une relation, où *ils* (a) *ſe plaignirent de ce qu'on leur avoit fermé la porte de l'Egliſe de St. Jean, en ſorte qu'ils avoient été obligez de faire leurs prieres dehors, & qu'en revenant ils avoient été maltraitez. Ils conjurerent l'Empereur de faire chaſſer d'Epheſe Cyrille & Memnon chefs de cette perſecution. Peu de tems après ils firent partir le Comte Irenée, à qui ils donnerent contre S. Cyrille une autre relation, ſur une violence qu'ils pretendoient qu'on leur avoit faite, en les empêchant à coups de pierre d'entrer dans l'Egliſe de St. Paul.* Le party de Cyrille deputa à l'Empereur 3. Evêques: les Orientaux ſe contenterent de lui deputer le Comte Irenée, *Qui* (b) *fit tant qu'il perſuada* à ce Prince, *que le Synode tenu par Saint Cyrille ne pouvoit pas paſſer pour un Concile legitime; & peu s'en falut qu'il ne confirmât ce qui avoit été fait par les Orientaux, & qu'il ne fit chaſſer Saint Cyrille. Mais Jean Medecin de l'Empereur, & ami de Saint Cyrille, étant venu, fit changer les choſes de face, en gagnant la pluſpart des Miniſtres, dont les uns furent d'avis, que ce qui avoit été fait de part & d'autre, étoit legitime; les autres, qu'il faloit tout declarer nul, & faire venir des Evêques deſintereſſez pour examiner la cauſe de la Foi, & tout ce qui s'eſt paſſé à Epheſe. Dans cet embarras, Theodoſe prit le parti d'approuver la depoſition de Neſtorius & celle de Saint Cyrille & de Memnon, à cauſe de leur cabale. . . . . Et il envoya le Comte Jean pour faire executer cet ordre, & pour reünir tous les Evêques en un ſeul Synode, après avoir chaſſé Neſtorius, St. Cyrille & Memnon.* Le (c) party de Jean d'Antioche aquieſça aux volontez de l'Empereur, mais l'autre y reſiſta, de ſorte que le Comte Jean fut obligé de donner *Neſtorius à la garde du Comte Candidien, & St. Cyrille à celle du Comte Jaques*, & d'écrire à l'Empereur (d) que *les eſprits des Evêques lui paroiſſoient tellement aigris les uns contre les autres, qu'il ne voyoit aucun moyen de les reconcilier.* L'Empereur voulut que chaque party lui envoyât des Deputez; il (e) leur donna audience à Chalcedoine, & parut fort favorable aux Orientaux, mais il commença *peu-à-peu* (f) *à s'indiſpoſer contre eux . . . . ſon conſeil étoit tout gagné. Acace de Berée dans une lettre rapportée dans le Recueil de Lupus chapitre 41. accuſe Saint Cyrille d'avoir fait changer de ſentiment à la Cour, en faiſant donner de l'argent à un Eunuque Scolaſtique, & il dit même que cet Eunuque étant mort, & ayant laiſſé beaucoup d'argent, l'Empereur trouva un memoire qui portoit qu'il avoit reçu pluſieurs livres d'or de St. Cyrille, qui lui avoient été fournies par Paul neveu de Saint Cyrille.* Mr. du Pin remarque qu'*on n'eſt pas obligé de croire ce que dit Acace de Berée, qui n'étoit pas des amis de Saint Cyrille.* Je le veux; mais quelle meilleure raiſon donneroit-t-on du prompt changement de l'Empereur? Il reconnoiſſoit pour (g) orthodoxes les Evêques de chaque party, & cependant il prononce que (h) *Neſtorius* (i) *avoit été juſtement depoſé*, que St. Cyrille & Memnon demeureroient ſur leur ſiege, & que tous les autres Evêques retourneroient auſſi à leurs Egliſes: il prononce, dis-je, cela peu après avoir paru favorable aux Orientaux qui s'étoient ſoumis à ſes ordres; pendant que le party de Cyrille avoit hautement refuſé de s'y ſoumettre. Cette procedure ſent fort l'effet de l'argent diſtribué par St. Cyrille aux Conſeillers de l'Empereur: & voilà comment en quelques rencontres on eſt orthodoxe ou heretique, ſelon qu'on a, ou que l'on n'a pas des ſommes d'argent à faire donner.

(a) *Du Pin ubi ſupra pag.* 297.

(b) *Id. ib. p.* 301.

(c) *Ibid. p.* 302.

(d) *Ibid.*

(e) *Ibid. p.* 303.

(f) *Ibid.* 304.

(g) *Ibid.*

(h) *Ibid.*

(i) *Il avoit deja reçu ordre de ſe retirer dans ſon Monaſtere. Id. pag.* 303.

(D) *De la punition & de la malediction divine.*] „ Après (k) le jugement du Concile Neſtorius n'oſa plus retourner à Conſtantinople, „ mais ſe retira dans ſon ancien Monaſtere d'Antioche, d'où il fut tiré quatre ans après en „ 435. par ordre de l'Empereur, pour eſtre relegué à Oaſis. Mais les Barbares ayant pris „ & ruiné cette ville, il fut obligé de ſe retirer en Thebaïde dans la ville de Panopole, „ où on ne le laiſſa pas long-temps en repos; „ & on le fit changer tant de fois de demeure, „ qu'il mourut en voyage, briſé d'une chute. „ Evagre qui rapporte ces accidens, tirez des „ lettres que Neſtorius avoit écrites lui-même „ dans ſon exil, dit qu'il a trouvé un Auteur „ qui aſſûroit, qu'avant que Neſtorius mourût, „ ſa langue avoit eſté mangée des vers, en punition des blaſphémes qu'elle avoit prononcez. „ Mais il n'appuye pas cette circonſtance, qui „ pourroit bien eſtre de l'invention de cet Auteur anonyme, parce que l'on a coutume de „ ſuppoſer que tous les Heretiques font une fin „ tragique. „

(k) *Id. ib. p.* 62.

la conservation à la tolerance qu'ont eue pour elle (*E*) les Princes Mahometans.

(*E*) *A la tolerance qu'ont eue . . . les Princes Mahometans.* J'ai dit quelque part (*a*) qu'ils ont eu beaucoup plus d'humanité que les Chrétiens pour les autres Religions, & j'ai ajoûté que les diverses communions de l'Eglise Grecque qui se sont conservées sous leur Empire, auroient été bien-tôt extirpées, si elles eussent vêcu sous des Rois Chretiens qui n'eussent pas eu la même creance. C'étoit là qu'il auroit fallu citer un Pere de l'Oratoire qui est de ce sentiment ; mais comme je n'avois pas alors son passage sous la main, je me reservai à le raporter en un autre lieu. En voici une occasion fort naturelle. „ On (*b*) conclura ensuite de là avec la même évidence, combien „ ces loix Imperiales étoient necessaires pour la „ conservation de l'Eglise, puis que l'Egypte „ & les Provinces voisines furent tellement inondées & subjuguées par les Eutychiens, qu'elles n'ont jamais esté depuis ce tems-la bien fournises ou bien reünies à l'Eglise Catholique. . . . . Si (*c*) les Empereurs n'eussent maintenu la foi contre les Eutychiens, toute la terre en eût esté inondée. Ils ne s'étendent beaucoup dans les Provinces de l'Afrique, de l'Ethiopie, & des pays les plus reculez de l'Orient, que parce que les Empereurs de Constantinople n'en estoient plus les maîtres, ou ne l'avoient jamais esté. J'aurois pu dire la même chose des Nestoriens : dès qu'ils eurent esté foudroyez dans le premier Concile d'Ephese, l'Empereur Theodose le Jeune fit à peu prés de semblables Edits contre eux ; ils furent exilez avec Nestorius dans des solitudes affreuses ; ils s'y multiplierent presque à l'infini vers l'Orient & le Nort, les Empereurs n'ayant pu les pourſuivre au-delà des frontieres de leur Empire. Les Sarrazins, ou les Mahometans se deborderent peu aprés dans l'Afrique & dans toute l'Asie, ayant recherché je ne sçay combien de Provinces à l'Empire Romain : & à la faveur des Princes Mahometans, tous ces heretiques donnerent à leurs sectes une étenduë incroyable. Dieu ne conserva la foy Catholique que dans l'Empire Romain, & il le fit par les soins & les Edits des Empereurs Chretiens & Catholiques. Sans ce secours du ciel les Eutychiens, les Nestoriens & les Ariens, pour ne pas parler de tant d'autres sectes anciennes, auroient occupé la plus grande partie des Provinces de l'Empire Romain, comme ils occupérent celles qui n'en estoient pas ; & les Sectateurs de toutes les nouvelles sectes, qui ne sont nées que depuis cent ans, n'auroient plus trouvé d'Eglise, de laquelle ils pussent naître, & en faire s'en separer. Ils seroient venus au monde parmi les Ariens, ou les Nestoriens, ou les Eutychiens ; ils auroient esté infectez de ces mesmes erreurs depuis leur naissance. Ils prendroient le Verbe pour une pure creature, comme les Ariens ; JESUS-CHRIST pour un pur homme, comme les Nestoriens ; & pour eux aussi bien que pour les Eutychiens, JESUS-CHRIST seroit Dieu, mais il ne seroit pas veritablement homme. Pourquoy s'en prennent-ils donc aux Empereurs ou aux Rois Chretiens, & à leurs loix severes pour l'ancienne Religion, puis que ce n'est que par leur secours que la providence les a delivrez de toutes ces erreurs ? Ils doivent au contraire rendre graces à celuy qui n'a pas permis qu'ils se soient autant éloignez de nous, que ces anciens defenseurs de l'Eglise Catholique, qui s'en sont separez depuis plus de mille ans, & ne sont pas encore tout-à-fait revenus de leurs égarements. . . . Il (*d*) ne faut pas taire la cause de ce long retardement du retour des sectes Orientales dans l'Eglise Catholique. C'est, comme nous avons dit, leur dispersion dans les Provinces & les Royaumes qui n'appartenoient plus à l'Empire Chretien, mais aux Princes Arabes, aux Rois de Perse, aux Mogols, ou Tartares. Les Evesques Catholiques, Grecs, ou Syriens, mais principalement les Missionnaires du saint Siege, ont toûjours fait quelques conversions & quelque progrés parmi eux ; mais tous ces efforts n'estant pas soutenus de la puissance & de la faveur des Princes temporels, ils n'ont pû avoir ni de l'étenduë, ni de la durée. „

Quand j'ai dit que les Mahometans avoient eu moins de rigueur pour les Chrétiens, que ceux-ci pour les Infideles, & pour les Heretiques, je me fuis fortifié du temoignage d'un (*e*) Ministre. Presentement je me fortifie de celui d'un Prêtre, & ainsi mon sentiment devra paroître bien raisonnable, puis qu'il se confirme par la deposition de deux temoins d'un caractere si opposé. Ces deux temoins s'accordent sur une autre chose qui est un peu scandaleuse ; car ils conviennent l'un & l'autre que si les Princes Chretiens n'eussent employé la rigueur des loix contre les ennemis de l'orthoxie, les fausses Religions eussent inondé toute la terre. Ainsi quand nôtre Seigneur a promis de maintenir son Eglise contre les portes de l'Enfer, il n'auroit promis autre chose sinon qu'il susciteroit des Princes qui domteroient les ennemis de la verité, en les privant de leur patrimoine, en les fourrant dans les prisons, en les bannissant, en les envoyant aux galeres, en les faisant pendre &c. Il n'y a point de doctrine, quelque abſurde qu'elle soit, qui par de semblables moyens ne puisse braver toutes les puissances infernales qui voudroient lui nuire. Cela me fait souvenir de ce que l'on conte de Mahomet ; on veut (*f*) qu'en mourant il ait laissé à ses disciples une prediction qui n'est nullement d'un faux Prophete, *una Religion autem tanta quæ vos victuras.*

Je ne puis me separer de Louïs Thomassin sans lui demander sur quoi il se fonde, quand il dit que l'heresie d'Eutyches auroit inondé toute la terre, si les Empereurs n'eussent maintenu la foi. Qu'avoit-elle donc de si attrayant cette heresie ? Favorisoit-elle les passions du cœur ? Enervoit-elle la morale de l'Evangile ? Point du tout ; ce n'étoit point sur la doctrine des mœurs que cet heretique combatit les Orthodoxes ; il les combatit sur un myſtere que la raison ne comprend pas bien : mais il l'expliquoit d'une maniere qui est plus incomprehensible que celle des Orthodoxes, & manifestement absurde. Peut-être ne se trompe-t-on pas, si l'on dit que les heresies d'Eutyches ne trou-

(*a*) *Dans l'article* Mahomet, *p.* 483. *col.* 2.

(*b*) *Thomassin, de l'Unité de l'Eglise, tome* 1. 2. *partie, chap.* 9. *p.* 374.

(*c*) *Ibid. p.* 375.

(*d*) *Ibid. pag.* 376. 377.

(*e*) *Ci-dessus p.* 483. *& 484. de ce volume.*

(*f*) Veritatis confonum est Muhamedis morientis præsagium, quod Lucius Vives (*de verit. rel. l.* 4. *in fine*) citat, tamdiu nempe legem fusum duraturam, quamdiu victoriam suorum. Quod enim lex non in recti perfuſione sed violentia consistat, victoris cessantibus legem quoque cessaturam satis conjicere potuit. *Samuel Schmidius in Ecclesiæ Mahumedanæ. p.* 22.

SI LES HERETIQUES oprimez dans les Conciles par l'autorité imperiale sont devenus opiniâtres à cause de cette oppreſſion.

Il y a des gens qui disent que d'autres Princes infideles l'avoient déjà prise sous leur protection, pour faire depit (*F*) aux Orthodoxes. On a vu une chose assez singuliere dans les Païs-Bas depuis * l'an 1690. Presque en même tems que les Jesuïtes accuserent les (*G*) Peres de l'Oratoire de Mons de renouveller l'heresie

* *On écrit ceci le 10. de Fevrier 1696.*

trouverent tant de sectateurs, que parce que les procedures des Conciles choquerent une infinité de gens, & qu'elles formerent un prejugé desavantageux contre le party orthodoxe. Le P. Thomassin suggere cette penſée, Les Syriens, dit-il (*a*), les Jacobites, les Armeniens, toutes sectes Eutychiennes, *ne voulurent plus nous nommer Catholiques, elles inventerent le nom de Melquites, c'eſt-à-dire de Royalistes, ou d'Imperialiſtes, comme ſi ce n'eût pas eſté l'ancienne foy de l'Egliſe, que les Catholiques euſſent defenduë, mais celle de l'Empereur; & comme ſi c'eût eſté la ſeule autorité Imperiale, & non celle du Concile de Chalcedoine compoſé de plus de ſix cens Eveſques, qui nous eut arrêtez dans la foy & dans l'union de l'Egliſe Catholique.* Cela temoigne que ces Heretiques s'imprimerent dans l'ame cette sorte persuasion, que leur Patriarche avoit été opprimé par les factions qui se formerent contre lui à la Cour Imperiale. Faisons un semblable jugement de la secte de Nestorius. Une infinité de gens s'embrasserent par l'horreur qu'ils eurent de l'injuſtice, qu'ils crurent qu'on avoit faite à Nestorius, en le sacrifiant au credit de St. Cyrille. Ils ne purent se persuader qu'une cause qui triomphoit par des voyes si irregulieres, & par une partialité si inique de l'Empereur, eût le droit de son côté. L'on verroit plus clair dans cette affaire, si l'on avoit les relations des Nestoriens, & celles des autres sectes; mais nous ne savons guere ces choses que sur le rapport du party victorieux; & nous en savons neanmoins assez, pour pouvoir juger que la puiſſance imperiale a eu toûjours trop de part aux decisions. Voyez avec quelle force Pighius combat le Concile (*b*) de Constantinople, où le Pape Honorius fut condamné comme fauteur du Monothelisme: & conſiderez cette apologie. Pighius „ (*c*) ne dit rien contre le Concile, qui ne ſe pût dire contre le „ premier Concile de Nicée, & contre celui „ de Calcedoine: toutes ſes objections étant fondées ſur ce que l'Empereur Conſtantin aſſiſta „ à ce Concile avec ſes Officiers, & qu'il y regla l'ordre & la maniere de proceder. On ne „ peut nier que Conſtantin I. n'en ait fait de „ même au Concile de Nicée, & que dans ce„ lui de Calcedoine les Commiſſaires de l'Em„ pereur ne ſe ſoient attribuez plus d'autorité, „ & ne ſe ſoient plus mêlez de ce qui ſe faiſoit „ au Concile, que l'Empereur même en celui„ ci. Ainſi l'on ne peut donner atteinte à ce „ Concile; qu'on ne la donne en même temps „ aux autres Conciles: & c'eſt vouloir renverſer les plus ſolides fondemens ſur leſquels eſt „ établie nôtre foi, pour ſoutenir une preten„ duë infaillibilité en la perſonne d'Honorius.„

(*a*) *Ubi ſupra pag.* 374.

(*b*) *Tom l'an* 680. *C'eſt celui qu'on nomme le 6. Concile Oecumenique.*

(*c*) *Du Pin, Biblioth. des Auteurs Eccleſiaſt. to.* 6. *p.* 67. *édit. de Hollande.*

(*F*) *Pour faire depit aux Orthodoxes.*] On dit que Cosroes Roi de Perſe voulant chagriner l'Empereur Heraclius ſon grand ennemi, ôta aux Catholiques tous les temples qu'ils avoient dans ſes Etats, & les donna aux Neſtoriens. On ajoûte qu'Heraclius voyant les Neſtoriens favoriſez par le Roi de Perſe, crut faire depit à ce Prince, en favoriſant les heretiques qui étoient les plus contraires à ceux-là; & qu'ainſi il ſe mit à fomenter l'Eutychianiſme, non directement, car il n'oſoit point choquer de front le Concile de Chalcedoine, mais par l'aprobation qu'il donna au Monothelisme, qui faiſoit partie des erreurs d'Eutyches. Liſez ce qui ſuit. (*d*) *Aumentò non poco l'Ereſia de' Monoteliti la ragione politica, che ne ſeſſimi della religione per ordinario vi aſſiſte, poſcia che ſendo Coſroe Re de' Perſi capital nemico di Eraclio, protegeva, e procurava di dilatare la fazzione de' Neſtoriani, e per ſar coſa di ſomma diſpetto ad Eraclio, levò à Cattolici le chieſe tutte della Perſia, e le diede à Neſtoriani, dal che ſtimolato l'Imperatore Eraclio per render pari diſguſto al Perſiano, ſi miſſe à tutto potere à fomentare la contraria Ereſia di Eutiche, non in quanto alla ſola natura di Criſto, per non opporſi eſſatto al Concilio Calcedonese, che l'haveva deſinito; ma bensì in quanto alla ſola volontà e operazione, errore parimente de gli Eutichiani.*

(*G*) *Les Peres de l'Oratoire de Mons de renouveller.*] S'étant (*e*) plaints *à l'Archevêque de Cambrai d'un grand nombre de calomnies qu'on avoit repandues contre eux*, ce Prelat donna commiſſion à Mr. Steyaert Docteur & Profeſſeur en Theologie à Louvain, (*f*) *d'informer des bruits repandus contre leur doctrine & leur conduite.* Ce Docteur informa juridiquement (*g*) *ſur une étiquette qui contenoit 40. chefs d'accuſation*, dont voici le 18. (*h*) *Que les Peres de l'Oratoire ne veulent donner à la Sainte Vierge La qualité de mere de Dieu, mais ſeulement de mere de* CHRIST. Voyons un peu le progrés de cette maligne medifance. „ (*i*) On ne peut „ douter qu'elle ne ſoit née à Mons; mais „ étant paſſée de là aux Jeſuïtes de Liege, ce „ ſont eux qui l'ont employée les premiers, pour „ empêcher que les Peres de l'Oratoire ne fuſ„ ſent reçus dans cette ville. Pour traverſer la „ reſolution du Chapitre qui avoit conclu à les „ admettre, ils fabriquerent un memoire contre „ ces Peres, qu'ils feignirent leur avoir eſté apporté par une perſonne digne de creance, & „ ayant feint de deliberer de ce qu'ils en feroient, il fut reſolu que ne pouvant en conſcience negliger les avis qu'il contenoit, ils „ en devoient faire part au Chapitre. Et ce fut „ le Pere d'Iſerin qui fut chargé de le mettre, „ comme il fit, entre les mains de Mr. l'Eco„ lâtre. . . . Ils engagerent le Chapitre & les „ Bourgmeſtres de Liege à écrire au Magiſtrat „ de Mons, comme parfaitement inſtruit de „ tous ces faits.„ La lettre du Chapitre porte (*k*) qu'il s'étoit repandu *un bruit que les Peres de* l'Oratoire *deſiroient pour venir à Liege . . . . ſont p.* 65. 66. *profeſſion de quelques particulieres & dangereuſes opinions, enſeignant diverſes ſentences reprouvées par la Sainte Egliſe: Que J. C. n'eſt pas mort pour tous les hommes: Que la bienheureuſe Vierge Marie eſt mere de J. C. mais pas de Dieu.* Le P. d'Iſerin (*l*) alla à Mons auſſi-tot après, *& ſollicita les reponſes que les Scherins de Mons devoient*

(*d*) *Le* IX. *Giornale de Letterati* 1678. *pag.* 135. *dans l'extrait d'un livre poſthume de Jean Baptiſte Tavernier, imprimé à Paris l'an* 1678. *& intitulé*, Celebris Hiſtoria Monothelitarum, atque Honorii controverſia ſerutiniis octo comprehenſa.

(*e*) *Diſſertat. preſentée à Monſr. Steyaert, 1. partie, p.* 9. *Ce livre fut imprimé l'an* 1691.

(*f*) *Ibid. p.* 3.

(*g*) *Ibid. p.* 48.

(*h*) *Ibid. p.* 64. & 68.

(*i*) *Ibid. p.* 65.

(*k*) *Ibid.*

(*l*) *Ibid. p.* 67.

resie de Nestorius, un Ministre de Rotterdam intenta le même procés à un Ministre (*H*) d'Utrecht. Le succés de l'une de ces deux accusations a été semblable

voient faire aux lettres du Chapitre & des Bourgmaîtres de Liege. La reponſe aux Bourgmaîtres contenoit entre autres choſes. (*a*) *Quant au culte de la Sainte Vierge, leſdits Eccleſiaſtiques ont dit que les Peres de l'Oratoire ſont ennemis d'icelui, & le bruit commun eſt tel.* On ne doute point que (*b*) la reponſe faite au Chapitre ne contienne le même chef. Qu'arriva-t-il? C'eſt que le Chapitre de Liege (*c*) *revoqua la permiſſion donnée à l'Oratoire pour s'établir dans la ville.* L'impreſſion qu'avoient faite *dans les eſprits les calomnies du memoire des Jeſuites, confirmées par la reponſe du Magiſtrat de Mons,* porta ſans doute le Chapitre à ce changement; *& il y a tout ſujet de croire que celle qui concerne la maternité divine de la Sainte Vierge, eſt de toutes celle qui leur a fait plus d'horreur, & qui a plus contribué à les determiner à l'excluſion de ces Peres. . . .* (*d*) *Les Jeſuïtes ont tellement mis le fort de leurs accuſations dans le Neſtorianiſme qu'ils ont imputé aux PP. de l'Oratoire, qu'il n'y a rien qu'ils n'ayent fait pour confirmer cette calomnie, & la repandre parmy le peuple, tant à Bruxelles qu'à Mons. . . .* (*e*) *Le Pere Coemans Jeſuite prêcham en* (*e*) Flamand *dans l'Egliſe du Sablon pendant l'Octave de la Dedicace de cette Egliſe, employa une partie de ſes Sermons à irriter le peuple contre de pretendus Novateurs, qui, comme il l'aſſûroit, renouvelloient en ce temps l'hereſie de Neſtorius, qui conſiſtoit à nier que la Sainte Vierge fût mere de Dieu.* On peut voir dans l'Ouvrage que je cite des preuves fort amples, du ſoin qu'ont pris les Jeſuïtes de decrier dans Mons les Peres de l'Oratoire, comme de francs Neſtoriens.

(*a*) *Difficultez propoſées à Monſr. Steyaert, 1. partie, p.* 49.

(*b*) *Ibid. p.* 67.

(*c*) *Ibid. p.* 68.

(*d*) *Ibid. p.* 69.

(*e*) *A Bruxelles l'an* 1690.

(*H*) *Un Miniſtre de Rotterdam intenta le même procés à un Miniſtre d'Utrecht.*] Voyez le livre intitulé *Apologie pour le Sieur Saurin, Paſteur de l'Egliſe Wallonne d'Utrecht, contre les accuſations de Monſr. Jurieu.* Il fut imprimé l'an 1692. On y trouve 3. chefs d'accuſation, dont le dernier enferme 4. hereſies, ſavoir (*f*) le Pelagianiſme, le (*g*) Neſtorianiſme, la (*h*) tolerance civile des ſectes, & (*i*) l'hereſie des Sacramentaires. Comme il ne s'agit ici que de la ſeconde, je ne parlerai point des trois autres. Voyons donc ſeulement ce que l'accuſé repond quant au Neſtorianiſme. Il declare nettement qu'il condamne cette hereſie; mais qu'il en croit Neſtorius innocent. *Dans l'Aſſemblée de la Haye*, dit-il (*k*), *faite pour examiner l'accuſation de Mr. Jurieu contre Mr. Jaquelot, je me déclarai pour Neſtorius contre Cyrille; mais je ne me declarai pas pour le Neſtorianiſme, contre le ſentiment de l'Egliſe. Je dis que Neſtorius me paroiſſoit plus orthodoxe que Cyrille, parce que la doctrine du premier me paroiſſoit plus conforme à la nôtre que celle du dernier. Il eſt viſible que ſi j'erre c'eſt une erreur de fait, & non pas un erreur dans le dogme. . . .* (*l*) *Mais, dira-t-on, quel interêt avez-vous à ſoûtenir la reputation de Neſtorius, au prejudice de celle d'un Pere reconnu pour ſaint, & d'un Concile univerſel? L'interêt de la verité & de la juſtice. Je ſuis perſuadé que quiconque lira ſans prévention ce que nous avons des écrits de Cyrille & de Neſtorius, trouvera celui-ci orthodoxe, & celui-là heretique & Eutychien; ou qu'il conviendra du moins qu'il eſt incomparablement plus aiſé de donner un ſens orthodoxe aux propoſitions de Neſtorius, qu'à celles de Cyrille. Je ne ſuis ni le ſeul ni le premier de ce ſentiment; & quand il ſera neceſſaire, on produira des Auteurs anciens & modernes*, dont l'autorité partagera pour le moins la diferent entre ces deux Patriarches. Si Neſtorius eſt donc orthodoxe & Cyrille heretique, le zêle pour la verité en general m'oblige à ne pas diſſimuler celle-là en particulier: il faut nommer la lumiere lumiere, & les tenebres tenebres. De plus c'eſt une verité dont nous tirons deux grands avantages contre l'Egliſe Romaine. Le premier eſt, qu'elle aneantit l'autorité de Cyrille, l'un des premiers introducteurs de l'idolatrie dans l'Egliſe Chretienne. Le ſecond eſt qu'en convainquant les Peres du Concile d'Epheſe de l'hereſie Eutychienne, également condamnée des Papiſtes & des Proteſtans, nous ſapons le fondement du Papiſme qui eſt l'autorité infaillible des Conciles Univerſels. La juſtice & la charité nous obligent auſſi à défendre l'innocence opprimée, & à faire comprendre que Neſtorius a pu être condamné par un Concile ſans être coupable, & que les Theologiens modernes peuvent prendre le party de Neſtorius, en rejettant les erreurs qu'on lui attribuë. . . .* (*m*) *Pour ce qui regarde l'intention de Neſtorius, je la juge innocente, par-ce que je n'ai pas lieu de la juger criminelle. Mais Mr. Jurieu a choiſi avec beaucoup d'autres le party du plus fort. Neſtorius n'avoit ni la multitude, ni l'autorité pour lui: il ſuccomba ſous le poids de la cabale de Cyrille. Il faut donc pour faire les choſes dans l'ordre, qu'il ſoit heretique en depit qu'il en ait, & qu'on aille ſouiller dans ſon cœur pour y trouver de mechantes intentions, dont on ne voit aucune trace ni dans ſes actions, ni dans ſes paroles.* Ce même Auteur dans un autre livre fait voir qu'il eſt plus contraire à Neſtorius que ſon denonciateur. *J'ai prouvé dans mon Apologie*, dit-il (*n*), *que le titre de* Mere de Dieu *convient à la bien heureuſe Vierge, & qu'il eſt fondé ſur la parole de Dieu, & ſur la nature du myſtére; au lieu que Mr. Jurieu dans ſes Lettres Paſtorales ſe déchaine avec une extrême violence, contre ceux qui ont introduit cette façon de parler dans le langage de l'Egliſe, la regardant comme la ſource de la plus criminelle de toutes les hereſies.* Quelques pages après il raporte le paſſage des Paſtorales qu'il avoit en vuë; je le raporte après lui, tant pour l'inſtruction du lecteur, que pour faire voir que j'aurai de bons garans, ſi l'on me chicane ſur ce que j'ai dit de Neſtorius. Il (*o*) *ſut ſans doute temeraire, & Paſtorale à Dieu ne plaiſe que nous tombions dans ſa penſée; ſi tant eſt qu'il ait mis deux perſonnes en* Jesus-Christ, *comme deux natures. Nous ne nions in* 12. *pas non plus que la Ste. Vierge ne puiſſe dans un ſens être apellée* Mere de Dieu, *puis qu'elle eſt Mere de* Jesus-Christ *qui eſt Dieu. Mais ſuivante il ce ſut pourtant aux Docteurs du cinquiéme ſiécle parle en- une temerité malheureuſe, d'innover dans les ter- core plus mes. Nulle part la Vierge n'eſt appellée dans le ſortement Nouveau Teſtament* Mere de Dieu, *mais ſeule- contre ceux ment* Mere de Jesus. *Il s'en faloit tenir là. Et ce nom de* Mere de Dieu *a quelque choſe qui ſonne mal; & qui eſt oppoſé à l'idée de Dieu, qui Dieu.*

(*f*) *Apologie du Sieur Saurin p.* 72.

(*g*) *Ibid. p.* 78.

(*h*) *Ibid. p.* 88.

(*i*) *Ibid. p.* 92.

(*k*) *Ibid. p.* 78.

(*l*) *Ibid. p.* 79.

* *Voyez l'article* Rodon.

(*m*) *Ibid. p.* 82.

(*n*) *Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, p.* 866.

(*o*) *Jurieu apud Sanrin ibid. p.* 869. *Voyez la* 16. *lettre de l'an* 1687. *pag.* 364. *édit.*

Dans la 4. Paſtorale de l'année

O o o o ne

blable à celui de l'autre. Les accusations ont été mises (1) à neant, sans que les accusateurs ayent été censurez. Vous trouverez amplement dans le Dictionnaire de Moreri

ne peut avoir de mere. Aussi Dieu n'a pas versé sa benediction sur la fausse sagesse de ces Docteurs. Au contraire, il a permis que la plus criminelle & la plus outrée de toutes les idolatries de l'Antechrist fanisme eût pris son origine de là. Finissons par ces paroles de Mr. Saurin. „ (a) Le zélé „ & charitable Mr. Jurieu, animé de son esprit „ denonciateur, veut que l'on m'examine sur „ cette matiere. Je le veux bien aussi. Je ne „ crains pas la touche comme lui. Je ne fuirai „ pas, comme il a fait en plusieurs Synodes. „ Je ne ferai pas joüer mille ressorts, & je ne „ mettrai pas en œuvre l'artifice & la violence, „ pour m'exemter de la loi impoſée à tous les „ fidéles, & particulierement aux Théologiens, „ de rendre raison de leur foi. De bon cœur „ je dis Anathéme, non pas à Nestorius, mais „ au Nestorianisme.„ Je ne dois pas oublier qu'avant que Mr. Saurin obtint des Synodes un temoignage d'orthodoxie, le public étoit fort persuadé de son Anti-Nestorianisme.

(a) *Saurin Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, pag. 791. 796.*

(1) *Les accusations ont été mises à neant, sans que les accusateurs.*] Les preuves que j'apporterai ne concernent que les Peres de l'Oratoire. Nous avons vu que l'un des articles de l'Etiquette, sur laquelle Mr. Steyaert avoit une commission d'informer juridiquement, étoit que ces Peres ne veulent point donner à la Sainte Vierge la qualité de mere de Dieu. Nous avons vu que c'étoit une medisance, qui avoit fort contribué à les empêcher d'obtenir à Liege l'établissement qu'on leur avoit accordé. L'accusation en elle-même est des plus graves, selon les principes & les (b) pratiques de la Communion Romaine. On doit donc s'attendre à voir que le Commissaire n'a rien negligé pour decouvrir les auteurs de l'accusation; & cependant nous allons voir qu'il negligea tout. Voici comment on le pousse. „ (c) Il s'agissoit de savoir si les „ Peres de l'Oratoire sont de nouveaux Nesto- „ riens, qui tiennent & enseignent à ceux qui „ sont sous leur conduite, que la Sainte Vierge „ n'est pas mere de Dieu; ou si on leur a ca- „ lomnieusement imputé cette heresie, & par „ des bruits repandus par tout, & par des Ser- „ mons publics; & qui sont ceux qui la leur „ ont imputée. Quelle *forme juridique* avez- „ vous gardé pour faire une enquête, qui puſt „ donner moyen à l'Archevêque qui vous avoit „ commis, ou de punir les Peres de l'Oratoire, „ s'ils se fussent trouvez coupables d'une si dam- „ nable heresie; ou s'ils en estoient trouvez in- „ nocens, de leur faire faire reparation d'hon- „ neur, par ceux qui les en avoient faussement „ accusez, & soumettre leurs calomniateurs aux „ peines canoniques? Mais c'est cette enquête „ même que vous n'avez jamais voulu faire dans „ aucune forme juridique, parce qu'on n'y au- „ roit trouvé de coupables que les Jesuites, & „ quelques Echevins de Mons, qui leur ont „ presté leur nom, pour confirmer ce que „ les Jesuites de Liege avoient fait croire au „ Chapitre de cette ville, *que les Peres de l'Oratoire du Pays-Bas de l'institution du Cardinal de Berulle, tenoient diverses sentences reprouvées par la Sainte Eglise; & entr'autres que la bien-*

(b) *Voyez les difficultez proposées à Monſr. Steyaert 1. partie, p. 106.*

(c) *Difficultez proposées à Monſr. Steyaert ibid. p. 98.*

„ *heureuſe Vierge n'eſt pas mere de Dieu.*„ On loi nomme en suite (d) un Conseiller, qui est notablement interessé dans l'accusation, & qui „ *le presſa de la reservoir à preuve, afin qu'il pût être pleinement juſtifié par la decouverte du premier Auteur de cette diffamation calomnieuſe;* & on lui soutient que malgré les instances & les requêtes plusieurs fois reïterées de ce Conseiller, il s'est obstiné à ne faire aucune enquête. Laissons parler le Janseniſte. „ (e) Une accusation „ d'heresie, & d'une heresie aussi impie qu'eſt „ celle de Nestorius, peut être une bonne chose „ & même necessaire, quand elle est vraye & bien „ fondée; mais c'en est une abominable quand „ elle est fausse. Or estant pressé par un homme „ d'honneur de luy rendre justice sur cette ac- „ cusation qu'on faisoit tomber sur lui, vous „ luy avez dit que cela n'étoit pas necessaire, „ en l'assurant *qu'il n'y avoit quoy que ce soit à la charge des Peres de l'Oratoire, ni de leurs adherans pour le point de l'heresie Nestorienne, & que le bruit qu'on en avoit fait vous paroiſſoit extravagant, tout de leurs adversaires n'ayant oſé le ſoutenir, ni tenter d'en apporter des preuves.* „ Pourquoi donc ne trouve-t-on rien de cela „ dans vôtre (f) avis? Pourquoi n'y trouve-t- „ on point: *Que vous avez reconnu que le 18. article de l'Etiquette (qui eſt que les Peres de l'Oratoire ne veulent point donner à la Sainte Vierge la qualité de mere de Dieu, mais ſeulement de mere de CHRIST) n'eſt une manifeſte calomnie contre ces Peres, tout de leurs adherans n'ayans oſé le ſoutenir, ni tenter d'en apporter des preuves?* Vous n'avez pu nier qu'on n'ait fait un grand bruit de cette heresie Nestorienne, en l'imputant aux Prestres de l'Oratoire; & sçachant bien que ce bruit étoit faux, vous vous estes contenté de dire de vive voix à un particulier, *qu'il vous a paru extravagant.* Est-ce donc une simple extravagance, dont on n'ait qu'à se moquer, & non une malice diabolique qu'il faille punir, de faire courir le bruit qu'une Congregation de Prestres croit une chose, qu'ils ne pourroient croire sans avoir perdu tout sentiment de Religion? .... (g) S'étant trouvé des gens assez „ mechans pour imputer sans aucune preuve, „ une chose si peu croyable, & si scandaleuse „ aux Peres de l'Oratoire, il étoit de la der- „ niere consequence, pour appaiſer les troubles „ de la ville de Mons, & détromper le petit „ peuple de la mechante opinion qu'on luy avoit „ donnée de ces Peres, de decouvrir les auteurs „ de cette calomnie diabolique, afin de les pu- „ nir selon les Canons, & d'arrêter par cette „ punition ce debordement de medisance qui „ faisoit commettre tant de pechez. Pourquoy „ donc estant sommé par des actes juridiques „ d'en faire l'information, comme la charge que „ vous aviez acceptée vous y obligeoit, l'avez- „ vous refusé? Pourquoy même ne pouvant „ rien dire sur ce chef d'accusation, le plus im- „ portant de tous, qui ne fust à l'avantage des „ Peres de l'Oratoire, & à la confusion des Je- „ suites, avez-vous pris le party de n'en rien „ dire du tout dans vôtre avis? Voilà quelle

(d) *Pag. 99.*

(e) *Ibid. p. 104.*

(f) *C'eſt un écrit Latin de Monſr. Steyaert, où il rend compte à l'Archevêque de Cambrai de ſa commiſſion.*

(g) *Ibid. p. 107. Voyez auſſi la 2. partie des difficultez, pag. 161. 163. & alibi.*

„ 2

Moreri ce qui concerne Neſtorius & ſes ſectateurs: c'eſt pourquoi je n'en dirai rien. Conſultez auſſi Mr. du Pin, qui ne s'eſt pas bien trouvé (*K*) d'avoir ſoûtenu le perſonnage d'Hiſtorien équitable. Je veux croire que l'éloge de mere de Dieu a contribué aux honneurs extrêmes que l'on a rendus à la Sainte Vierge, mais il me ſemble que l'on auroit pu tomber dans (*L*) les mêmes cultes, en ne ſe ſervant que du terme de mere de JESUS-CHRIST.

NEUF-

„ a eſté vôtre droiture, & vôtre pretenduë „ exemption de toute partialité, dans ce qui de- „ voit être le principal point de vôtre commiſ- „ ſion. „

Cet Auteur ayant pouſſé de la ſorte l'épée aux reins le Commiſſaire de l'Archevêque de Cambrai, & ayant mis dans la derniere évidence la maniere frauduleuſe dont la commiſſion avoit été exercée, indique le grand reſſort de l'obliquité. *Ceux qui vous connoiſſent mieux*, dit-il (*a*), *que n'a fait Mr. l'Archevêque de Cambray, quand il vous a choiſi pour cet emploi, ne s'étoient pas attendus à autre choſe. Ils ſçavent que la politique & l'amour de vôtre bonneur vous font joüer deux perſonnages bien differens. Vous vous croiriez deſhonoré, ſi dans la place où vous eſtes vous ne ſoûteniez la ſaine doctrine de vôtre Faculté contre les méchantes opinions de ſes adverſaires; & c'eſt ce que vous avez fait dans pluſieurs de vos Theſes. Mais l'apprehenſion de vous attirer de fâcheuſes affaires, qui pourroient troubler vôtre repos, vous fait ramper devant ces mêmes perſonnes dont vous condamnez les ſentimens, parce qu'ils vous peuvent nuire par leur credit. Jamais cette politique n'a plus paru qu'en cette rencontre. Les Peres de l'Oratoire n'avoient ni le pouvoir ni la volonté de vous nuire, & vous ne pouviez leur rendre juſtice ſans bleſſer ceux qui auroient eu l'un & l'autre ſi vous ne les avez menagez. Il falloit donc abandonner les plus foibles, pour ne ſe mettre pas mal auprés des plus forts. Il falloit affoiblir, ainſi que vous avez fait, les preuves de l'innocence des premiers, & favoriſer les derniers, en diſſimulant leurs horribles excés de meſdiſance & de calomnie. C'eſt ſçavoir vivre ſelon le monde. Mais ne craint-on point ce reproche du Dieu des Juges,* (1) *uſque quo judicatis iniquitatem, & facies peccatorum ſumitis? Juſques à quand jugerez-vous injuſtement? Juſques à quand aurez-vous égard au credit des pecheurs, en les faiſant paroître innocens, lors qu'ils ſont les plus criminels? C'eſt ce que ſignifie cet Hebraïſme,* facies peccatorum ſumere: *& c'eſt cette acception de perſonnes qui eſt ſi ſouvent & ſi ſevérement condamnée dans l'Ecriture, quand par timidité, ou par quelque autre conſideration humaine, on fait pancher la balance du coſté de la partie qui a le plus de pouvoir, quoy que ſa cauſe ſoit moins bonne, que celle de la partie qui eſt moins puiſſante.*

(*a*) *Ibid. p.* 107.

(1) *Pſalm.* 81.

Voilà le portrait d'une infinité de gens. Ils connoiſſent le tort d'un accuſateur; ils le deteſtent; ils en diront à l'oreille de leurs amis tout le mal imaginable, mais s'il peut nuire & deſervir, ils le garderont bien étant ſes Juges, de prononcer rien qui le flétriſſe. Ils ont mille tours de ſoupleſſe pour eſquiver, & pour laiſſer dans les affaires mille plis, & mille entortillemens. Ce qui montre que l'aſcendant du credit ſur la Juſtice eſt un mal preſque incurable dans le genre humain; c'eſt ce qui fera que les perſonnes puiſſantes ne craindront jamais de ſemer des calomnies utiles. Voyez comment une calomnie finement conduite a fermé les portes de Liege aux Peres de l'Oratoire.

(*K*) *Mr. du Pin ne s'eſt pas bien trouvé.*] Je ne fai pas bien le detail des affaires qui lui ont été ſuſcitées; c'eſt pourquoi je n'en parle qu'en paſſant; & je renvoye mon lecteur à l'un de nos Journaliſtes (*b*), qui en a touché quelques particularitez, & nommément l'accuſation d'avoir trop favoriſé Neſtorius.

(*b*) *Hiſt. des Ouvrages des Savans, mois de Novembre* 1692. *pag.* 140. 141. 142. *& mois de Mai* 1693. *p.* 526. 527. 528. *Voyez auſſi dans le mois de Janvier* 1693. *p.* 660. *& ſuiv. le diſcours de Mr. de Lamoignon, Avocat General, addreſſé au ſujet du livre de Mr. Du Pin, ce qu'il obtint.*

(*L*) *Tomber dans les mêmes cultes en ne ſe ſervant que du terme de mere de* JESUS-CHRIST.] J'ai déjà parlé de ceci dans la premiere remarque, mais je ne ferai pas mal d'y retoucher. Je croi pouvoir dire que les diſputes de Neſtorius & de Cyrille n'ont ſervi à l'augmentation des honneurs de la Ste. Vierge que par accident. Ces deux Prelats ne ſe batoient pas ſur un point de devotion: leur querelle ne regardoit point le culte; & ſupoſé que dès ce tems-là l'on invoquât la Vierge Marie, Neſtorius ne pretendoit point changer cet uſage, & Cyrille ne demandoit pas qu'on l'amplifiât. Il s'agiſſoit entre eux d'un dogme de ſpeculation: l'un craignoit que l'on ne voulût confondre les deux natures de JESUS-CHRIST; l'autre craignoit que l'on ne voulût ériger en perſonne la nature humaine de nôtre Seigneur. Le culte n'étoit point intereſſé là dedans: (*c*) *Neſtorius tout enflé qu'il paroiſſoit de ſon opinion, s'étoit tellement reduit à vouloir aſſurer à la Ste. Vierge les honneurs qu'on lui rendoit publiquement, que dans ſa diſgrace il parut diſpoſé à lui reſtituer la qualité de Mere de Dieu, plûtôt que de donner occaſion à la diminution de ſon culte en continuant de la lui refuſer.* Ces paroles ſont d'un Prêtre François qui a traité de la devotion à la Sainte Vierge, auſſi raiſonnablement qu'une perſonne de ſa profeſſion le puiſſe faire. Il avoue que Neſtorius ne demandoit aucune diminution de culte; & il auroit pu reconoître que cet heretique retenoit tous les fondemens de culte que Cyrille eût voulu poſer: car on ne ſauroit fonder le culte de la Sainte Vierge, que ſur la ſupoſition que Dieu a fait envers elle dans le ciel, ce qu'un Roi d'élection ſeroit ſur la terre, s'il declaroit qu'il veut & entend que la femme qui lui a donné la vie, de quelque condition qu'elle fût auparavant, ſoit reconuë pour une Reine mere, à qui il veut accorder tout ce qu'elle demandera. Dès lors une telle femme ſeroit élevée à un rang qui la mettroit fort au deſſus des Ducheſſes & des Princeſſes, & de toutes les perſonnes du Royaume hormis le Roi: ſon credit n'auroit point de bornes. Les honneurs qu'on lui rendroit ſurpaſſeroient la ſoumiſſion que l'on a pour tous les autres ſujets. Ce n'eſt pas que l'on s'amuſât à rechercher ſi elle ſeroit la mere de l'ame du Roi: on ſe contenteroit de la conoître pour la mere de celui qui regneroit, & de ſavoir qu'elle ſeroit en poſſeſſion de toute l'autorité qui peut convenir à un tel rang. L'aplication de ceci à Neſtorius

(*c*) *Bailler, devotion à la Sainte Vierge, p.* 3. *&* 4.

NEUFGERMAIN (Louis de) Poëte François un peu fou, pour ne rien dire de pis, vivoit sous le regne de Louis XIII. Il servoit de jouët au Duc d'Orleans, au Cardinal de Richelieu, & aux beaux esprits de ce tems-là. Il se qualifioit (*A*) *Poëte heteroclite de Monseigneur frere unique de sa Majesté.* Sa methode favorite étoit de faire des vers qui finissoient par les syllabes du nom de ceux qu'il loüoit. C'étoit une gêne qui lui faisoit debiter mille impertinences, & un galimatias si ridicule, qu'il ne faut pas s'étonner qu'on se divertit à lui proposer des noms qui lui donnassent un peu d'exercice. Je ne sai même si l'on ne se servoit pas de lui pour entremêler des traits satiriques parmi des loüanges; je veux dire que des gens plus ingenieux que lui l'aidoient quelquefois à faire ses vers. C'est ce qu'il semble qu'on puisse conjecturer, à l'égard de ceux qu'il fit pour Messieurs Godeau & Conrart. L'un n'étoit pas d'une mine ni d'une taille avantageuse, l'autre ne savoit point le Latin; il semble donc qu'il y ait un peu de malignité dans leur éloge, & qu'un plus habile maître que Neufgermain y ait touché. J'en laisse le jugement à mes Lecteurs. Ils trouveront (*B*) ci-dessous les vers dont je parle. Il n'y a guere de pieces dans les Ecrits de Voiture qui soient

n'est pas mal aisée. Si en rejettant le titre de mere de Dieu il retient celui de mere de Jesus-Christ, il retient tous les fondemens du culte; car, dira-t-il, être mere de Jesus-Christ, c'est être mere de celui à qui *toute puissance a été donnée au ciel & en terre*, & qui regne sur toutes choses, sur les Anges aussi bien que sur les hommes: & par consequent si Dieu a voulu que la mere de J. Christ fût revêtuë de la qualité de Reine mere, & de Reine regente, & qu'elle jouit pleinement de l'autorité maternelle sur son fils, elle est au dessus de toutes les creatures, & en état de repandre sur le genre humain tous les biens qu'elle voudra. Je ne voi point que Cyrille ait pu donner à la devotion pour la Sainte Vierge une base plus solide que celle-ci (*b*). Ce ne fut point à l'égard de la nature divine, que Jesus-Christ declara le jour de son ascension que toute puissance lui étoit donnée; car comme Dieu il ne pouvoit rien aquerir, il étoit de toute éternité le maître de toutes choses. Ce fut donc entant qu'homme qu'il fut établi Plenipotentiaire; ce fut à son ame que Dieu conféra cette puissance, entant qu'il voulut que tous les desirs de cette ame fussent efficaces & operatifs; & par consequent pour être assuré du credit universel de la Sainte Vierge, il suffit de croire que l'humanité de J. Christ ne refuse rien à sa mere, & qu'elle lui est aussi soumise que le meilleur fils le sauroit être. Si la devotion des Socinens se tournoit jamais du côté des fêtes, des processions, des images, des pelerinages &c. ils feroient pour Jesus-Christ tout ce qu'on pratique dans l'Eglise Romaine pour sa sainte Mere. N'importe qu'ils ne le croyent pas Dieu, il suffit qu'il regne avec une pleine puissance, & qu'il soit le dispensateur de tous les biens par l'institution de Dieu. Si Mr. Baillet prend la peine de reflêchir sur ce que je viens de dire, je m'assûre qu'il changera quelque chose à cet endroit de son Ouvrage. (*c*) *Lors que l'Eglise a maintenu la sainte Vierge dans sa qualité de Mere de Dieu au Concile d'Ephese, contre l'injustice de l'Heresiarque Nestorius qui tâchoit de lui ravir ce glorieux titre, elle ne songeoit pas moins à conserver les fondemens de la devotion que les Fideles avoient pour cette Vierge Mere, qu'à établir la creance de l'unité de la personne dans* J. Christ. Peut-être me fournirois-je des vuës que je n'ai pas, & qui me feroient changer d'opinion. Or voici comment je croi que par accident, les disputes de Nestorius & de Cyrille ont augmenté sur la terre les honneurs de la Ste. Vierge. Le titre de Mere de Dieu contesté pendant quelque tems, & enfin victorieux, & confirmé par les Canons des Conciles, fit plus d'impression qu'il n'en falloit: il devint une grande affaire; le parti vaincu fut regardé comme impie, le party vainqueur se regarda donc comme le patron de la pieté; on aima sa victoire, on fortifia cette partie de la foi, comme une breche d'où l'ennemi avoit été repoussé, & où il pourroit donner un nouvel assaut. Parcourez l'histoire de l'Eglise, vous verrez que dans tous les siecles les disputes qui n'ont pas été victorieuses, n'ont servi qu'à redoubler les abus. J'en ai marqué la raison, & cela me fait souvenir des villes qui pour conserver leurs privileges, s'opposent à des édits onereux: elles fournissent un pretexte au Souverain de les brider par des citadelles, ce qui ne fait qu'empirer leur condition. L'Auteur de la maxime *nunquam tentabis ut non perficias*, avoit bon nés. Voyez la marge (*d*).

(*a*) *Evangile de St. Matthieu chap.* 28. *v.* 18.

(*b*) *Notez ces paroles de Mr. Baillet ubi supra pag.* 1. *&* 2. Le rang que la qualité de *mere d'un Dieu* donne *à la Sainte Vierge* au dessus des autres creatures, n'est pas établi seulement pour marquer le point de son élevation dans la gloire qu'elle possede. Nous le regardons encore comme un poste d'où elle peut avantageusement servir auprés de son Fils ceux qui font appellez à la même gloire, par la grace de ce divin Sauveur.

(*c*) *Baillet ibid. p.* 3.

(*d*) *Omittere potius praevalida & adulta vitia, quam hoc adhuc qui, ut palam fuerint quibus flagitiis impares essemus. Tacit. annal. l.* 3. *c.* 53.

(*A*) *Il se qualifioit* Poëte heteroclite de Monseigneur.] Qu'on ne s'aille pas imaginer que les beaux Esprits qui divertissoient par son moyen le Duc d'Orleans, le Cardinal de Richelieu, &c. lui donnerent cette qualité sans qu'il l'acceptât: il est sûr qu'il la prenoit fort serieusement, & qu'elle étoit l'un de ses titres à la tête de ses Ouvrages. En effet voici les termes du Privilege qu'il obtint du Roi pour l'impression de ses poëties l'an 1637. *Notre bien Amé* Louis de Neufgermain, *nous a fait remontrer qu'il desiroit faire imprimer pour la seconde fois la premiere partie, & aussi la deuxiesme partie d'un livre intitulé* les Poëties & Rencontres du Sieur de Neufgermain, Poëte heteroclite de nostre tres cher frere unique le Duc d'Orleans: *mais doute qu'autres le voulussent faire imprimer, ce qui tourneroit à son prejudice, requerant sur ce nos lettres: A CES CAUSES nous voulans gratifier le dit de Neufgermain luy avons permis & permettons &c.*

(*B*) *Ils trouveront ci-dessous les vers dont je parle.*] Raportons premierement ceux qu'il fit pour Mr. Conrart. Il l'apelle Conrat, soit que la prononciation des Parisiens l'eût trompé à l'orthographe de ce nom, soit que la syllabe *rat* eut paru plus favorable que celle de *rart*.

soient plus ingenieuses, que ce qu'il fit pour se (C) moquer de ce Poëte heteroclite. La reponse de (D) Neufgermain marque qu'il n'en pouvoit plus; le coup l'avoit étourdi: jamais il n'avoit moins su ce qu'il disoit qu'en cette rencontre.

NICOLLE (Pierre) l'une des plus belles plumes de l'Europe naquit à Chartres l'an 1625. Sa famille y est considerable (A) depuis long tems. Il s'attacha

A MONSIEUR CONRAT.

Les syllabes du nom finissans les vers.

(a) Neufgermain, 2. partie de ses Poësies & rencontres, pag. 102. 103.

Ainsi (a) que l'on parloit des rats de Taraſcon,
Quelqu'un me dit, tout mont peut engendrer un rat,
A quoy je reſpondù, excepté Helicon,
Car il eſt ſacro-ſainct, autre que Monſerat,
Et c'eſt ſur Helicon que ſut nourry Conrat.
Il ſçait parler Latin, il ſçait parler Gaſcon,
Grave, ſentencieux, diſert, nunquam errat,
Juſques-là qu'il vainquit diſputant dans Macon
*Un Docteur Maconnois, & l'envoya au grat *,*
Chercher ſon Calepin pour ſe prendre à Conrat.
S'il ne harangue en chaire, il harangue en Balcon,
Zelateur de vertu, contraire au ſcelerat,
Puis boit l'eau d'Hipocrene à plein broc ou flacon,
Aux vivans & defunctz, fuſt-ce au grand Amurat,
Ayant ſoif & ſans ſoif, cet excellent Conrat.
Il ſçait de quel genre eſt dans Deſpautere Icon,
Seigner, tater le poux, appliquer le cerat:
Si quelque belle il voit, il dit, ô bon bocon!
Ses beautez admirant, & ſon bel apparat,
Puis de ſes beaux diſcours les charmes ce Conrat.
Plus qu'Orphée puiſſant, il peut ſans Lexicon
Arreſter de propos le ſoleil, dum migrat,
L'Aigle volant en l'air, le Duc & le Faucon,
Par terre le Lion, & l'eſcumant l'errat,
Baleinei prendre en met par ſes accens Conrat.
Dans un livre il fait voir qu'au prix d'un pâtacon
Les teſtes des proſcripts mit le Triomvirat:
Et comme il les joüoit à la chance & tricon,
Recompenſant celuy qui hæc attulerat,
Tant eſt ſcientieux & rare ce Conrat.

* Fureti-re au mot grat nous aprend qu'envoyer au grat ſignifie rebuter, chaſſer, envoyer promener.

Paſſons à ceux qu'il compoſa pour Mr. Godeau. On ne trouvera pas mauvais, je m'aſſûre, que je raporte ces deux exemples; car il en faloit raporter quelcun; puis qu'autrement preſque perſonne dans les païs étrangers n'auroit pu avoir une idée juſte du caractere de ce Poëte heteroclite.

A MONSIEUR GODEAU.

Les syllabes du nom finissans les vers.

(b) Neufgermain ibid. pag. 125. 126.

La (b) belle & gentille Margo,
Trouvée n'agnere au bord d'eau,
Puiſant, puiſa un eſcargo,
Dont elle fit ſi bon chaudeau,
Qu'il n'en reſta point à Godeau.
Dedans ſon lict en ſon gogo,
Encourtinée d'un rideau,
Remuant la gigue, ou gigo,
Chantoit un air en go, en d'eau,
En faveur de Monſieur Godeau.
Luy ſeul a trouvé le mugo
D'éloquence, proſe & rondeau;
Car plus charmant qu'un Larigo,
Meine fere marche en bedeau;
Portant maſſes devant Godeau.
Venu luy donna ſon magot,
Atlas luy offrit ſon fardeau,
Diane, Tavot & Rago,
Et le beau Phebus, ce blondeau,
Donna ſes chevaux à Godeau.
D'un nom ſi divin, origo
Eſt, que liée d'un cordeau,
Diſoit une pie, ou margo,
Gor eo, ſive God eo, (1)
Voyant marcher Monſieur Godeau.
Ses feſtins ſouſtenu un lingo,
En Nectar, lapin, betoudeau,
Puis qu'enſemble à tirlarigo,
Buivent, mangeans le ſezandeau,
Apollon, Minerve, & Godeau.

(1) Incedo Deus.

(C) *Que ce que* Voiture *fit pour ſe moquer de ce Poëte.*] Il fit 1. une ballade *en faveur des œuvres de Neufgermain.* 2. Une reponſe à la (c) *plainte des conſonnes qui n'ont pas l'honneur d'entrer au nom de Neufgermain.* 3. Une *requête à Monſieur de Puylautens au nom de Neufgermain.* 4. *C'eſt Mr. Des vers à la mode de Neufgermain à Monſieur d'Avaux, les lettres du nom finiſſans les vers.* Tout cela eſt plein d'eſprit: la reponſe à la plainte des conſonnes fut faite ſous le nom de Jupiter. C'eſt une excellente piece, neanmoins Mr. de Girac y trouva quelques defauts dont Mr. Coſtar eut bien de la peine à faire l'apologie, avec toutes ſes adreſſes, & avec tous ſes recueils.

(c) *Elle eſt parmi les Poëſies de Voiture.*

Patris qui ex oſſ d'Auteur.

(D) *La reponſe de Neufgermain marque qu'il n'en pouvoit plus.*] Mr. de Girac critiqua entre autres choſes comme un menſonge ce que Jupiter aſſûroit touchant les voyelles, c'eſt qu'elles avoient été miſes toutes dans le nom de Neufgermain. Cela ne peut-être vrai, qu'en ſupoſant que ce nom s'orthographie *Nœufgermain.* Vous allez voir l'étrange galimatias que le Poëte heteroclite fonda ſur cette faute de Voiture. „ (d) De quelque façon que vous le preniez, Mr. de Voiture eſt toûjours blâmable. Car s'il n'a pas mis un O, dans ce „ mot de *Neufgermain*, il s'eſt trompé au con„ te, puiſqu'il y manque une voyelle; s'il l'a „ mis, il a mal fait de le mettre n'y devant pas „ eſtre, comme luy reproche Neufgermain luy„ même.

(d) *Girac. Reponſe à la Diſſenſe des Oeuvres de Voiture, ſection 26. p. 196.*

„ *Il bâtit en l'air des chaſteaux,*
„ *Par diphtongue il fait mots nouveaux,*
„ *Par oe de Nœufgermaniſe,*
„ *Et brouillant un nom glorieux*
„ *Bedeineufgermicopſantiſe* (e)
„ *Au mepris des hommes & Dieux.*
„ *Qui deut monſtrer qu'en ce beau nom*
„ *Toutes voyelles ſont ſi non*
„ *O, qui par ſa forme Spherique*
„ *Environnant cet Univers*
„ *Rend le caractere d'Afrique*
„ *Confrere de celuy d'Anvers.* „

(e) *Notez que dans la reponſe à la plainte des conſonnes, Jupiter déclare qu'il ſouhaite que ce Poëte ait nom* Bdelneufgermicopſantiſe.

(A) *Sa famille y eſt conſiderable.*] Je le prouve par le temoignage de Mr. Devité.

cha au party des Janſeniſtes, & il travailla de concert * à pluſieurs Ouvrages avec Mr. Arnaud, dont il † *fut le fidelle compagnon dans les dix ou douze dernieres années* de ſa retraite. Ce fut lui qui mit en Latin (C) les Provinciales de Mr. Paſcal,

* *Voyez le livre intitulé*, Queſtion curieuſe, ſi Mr. Arnaud eſt heretique *pag.* 150. *& ſuiv. édit.* 1695.

† *Ibid.*

ne vous parle point, dit-il, (a) *de la Famille des Nicoles. Tout le monde vous dira qu'elle eſt très-ancienne à Chartres, & qu'il y a plus de deux cens ans qu'elle y fournit des Magiſtrats. Elle a preſentement pour digne Chef le Lieutenant General de cette ville.* Un peu auparavant il avoit parlé de Mr. Nicolle, pere de celui qui eſt le ſujet de cét article, & voici ce qu'il en dit. J'ai (b) à vous aprendre la mort de „ Mr. Nicole que la „ ville de Chartres avoit choiſy pour ſon Avo- „ cat. C'eſt une perte conſiderable pour les „ Gens de Lettres. Quoy qu'il fuſt dans un âge „ fort avancé, il ſoûtenoit avec autant de fer- „ meté que de politeſſe, la haute reputation que „ ſes pieces d'éloquence luy avoient acquiſe. „ Il s'eſtoit attiré l'eſtime de quantité de per- „ ſonnes de la naiſſance la plus relevée. Il com- „ plimentoit au nom de la Ville, leurs Alteſſes „ Royales lors qu'elles paſſoient par Chartres, „ & toûjours avec un applaudiſſement general. „ Il eſtoit pere de l'Illuſtre Mr. Nicole, connu „ de tout le monde par les excellens Ouvrages „ d'érudition & de pieté qu'il met au jour de- „ puis près de trente années; entr'autres par *la „ Perpetuité de la Foi*, & nouvellement par *les „ Eſſais de Morale*. „

(a) *Devizé. Mercure Galant, du mois d'Octobre* 1678. *page* 22. *édit. de Hollande.*

(b) *Id. ib. p.* 22.

(C) *Qui mit en Latin les Provinciales de Mr. Paſcal.*] Il faudroit dire *les lettres au Provincial*, & non pas les Provinciales, ſi l'on aimoit mieux ſe conformer à l'exactitude qu'au caprice de l'uſage. Mais laiſſant à part la Grammaire, diſons hiſtoriquement que Mr. Nicolle ſous le faux nom de *Guillelmus Wendrockius*, eſt l'Auteur de la traduction Latine des lettres de Mr. Paſcal contre les Jeſuïtes, à laquelle il joignit un Commentaire. Le Docteur de Sorbonne qui publia les (c) Prejugez legitimes contre le Janſeniſme l'an 1686. ne parut pas en quel'tems Mr. Nicolle avoit publié cette verſion. Cette ignorance ne lui eût point fait de tort, s'il n'y eût pas apuyé les raiſons de ſa conduite; mais parce qu'il en tira cet uſage, on le releva un peu durement. Raportons ſes paroles & celles de ſon adverſaire. „ (d) Ces Meſſieurs ont „ compilé nouvellement dans leur Vendero- „ kius, tout ce qu'ils ont écrit de plus ſubtil „ & de plus captieux pour la defenſe de Janſe- „ nius: ils l'ont mis en Latin, & l'ont publié „ dans toute l'Europe, ſans craindre de troubler „ cette profonde paix, dont ils font les zela- „ teurs quand on écrit contre eux. Il eſt donc „ juſte, que les enfans de lumiere tâchent de „ ne ſe laiſſer pas ſurpaſſer en prudence, aux „ enfans de tenebres; & ils ſe rendroient fans „ doute coupables d'une negligence très-crimi- „ nelle, s'ils avoient moins de zéle pour la de- „ fenſe de la verité, que les ennemis de l'E- „ gliſe en ont pour la defenſe du menſonge. „ Monſieur Arnaud lui repondit ce que l'on va voir. (e) *Si noſtre Docteur Savoyard avoit lû luy-meſme le livre, dont apparemment il ne parle que ſur quelque mechant memoire qu'on luy en aura donné, il auroit ſçu qu'il ne s'appelle point Vendrokius, mais Wendrockius; que ce n'eſt point une compilation de ce qu'on avoit écrit de plus ſubtil pour la defenſe de Janſenius, mais une traduction en Latin des Lettres Provinciales, avec des Notes & des Diſſertations, où les plus grands principes de la Morale Chreſtienne ſont expliquez d'une maniere auſſi éloquente qu'édifiante & ſolide: Et que ce livre ayant eſté fait & donné au public plus de dix ans avant la paix, rien n'eſt plus ridicule, que de ſuppoſer que c'eſt* NOUVELLEMENT *que ces Meſſieurs l'ont* compilé & publié par toute l'Europe ſans craindre de troubler la paix: *comme s'il euſt eſté à craindre qu'on ne la troublât dix ans avant qu'elle fût faite. Cependant il triomphe aprés tant de fauſſetez & d'impertinences, & il en tire cette concluſion outrageuſe:* Il eſt donc juſte que les enfans de lumiere ne ſe laiſſent pas ſurpaſſer en prudence aux enfans de tenebres: Ils ſe rendroient ſans doute coupables d'une negligence très-criminelle; s'ils avoient moins de zéle pour la defenſe de la verité, que les ennemis de l'Egliſe en ont pour la defenſe du menſonge. *On laiſſe à ceux qui auront lû le Wendrock & le Docteur Savoyard, de mettre chacun des deux dans le rang qu'ils jugeront en leur conſcience luy être dû, parmi les* enfans de lumiere, *ou parmi les* enfans de tenebres. . . . *Ce qui eſt certain, eſt que le Docteur Savoyard mettant ſa prudence & ſon zéle à avoir écrit depuis la paix, ſans ſe mettre en peine s'il la troubloit, il eſt très-faux qu'il ait pu eſtre porté à cette ſorte* de prudence *par l'exemple de Wendrock qui n'a écrit que long-temps avant la paix.* Le Pere Honoré Fabri ſameux Jeſuïte repondit à cet Ouvrage de Mr. Nicolle: ſa reponſe fut imprimée (f) ſous le faux nom de *Bernardus Stubrockius*. Il l'inſera depuis toute (g) entiere dans un livre qu'il intitula R. P. *Honorati Fabri Societatis Jeſu Theologi Apologeticus Doctrinæ moralis ejuſdem Societatis.* Cet Ouvrage de Stubrock fut mis dans l'Index, & ce qui eſt bien étrange celui de Wendrock n'y fût point mis, quoi que les Jeſuïtes euſſent tâché de l'y faire mettre, & que les lettres Provinciales y euſſent été fourrées. C'eſt ce qui a fait dire à un Janſeniſte qu'on ne les y mit que parce qu'elles étoient en François, & ſans nom d'Auteur &c. voici ſes paroles „ (b) L'applaudiſſement „ general qu'on a donné aux Lettres Provincia- „ les, & qu'on y donne encore, & le fruit que „ l'Egliſe en a tiré, perſonne juſqu'à cet Au- „ teur, n'ayant ſi bien decouvert les pernicieux „ reſâchemens des Caſuiſtes modernes, ſont un „ juſte ſujet de croire qu'elles ne ſe trouvent „ dans le Catalogue des Livres defendus, que „ parce qu'elles avoient paru ſans nom d'Au- „ teur, ſans Approbateur, & ſans le lieu de „ l'impreſſion: ou bien encore parce qu'eſtant „ en langue vulgaire, on avoit apprehendé „ qu'elles ne fuſſent cauſe que le Peuple n'en „ eſtimaſt moins une celebre Societé, & non „ qu'on y euſt trouvé aucune mechante doc- „ trine, ni aucune calomnie. Une preuve que „ cela doit eſtre ainſi eſt que ces mêmes Lettres „ ayant eſté traduites en Latin par Guillaume „ Wendrock, avec des Notes qui en juſtifient „ les Citations, quoi que ce Livre euſt eſté de- „ feré à l'Inquiſition dans le même temps qu'on

(c) *Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres, mois de Juin* 1686. *art.* 3.

(d) *Prejugez legitimes contre le Janſeniſme, Preface page* †† 6.

(e) *Phantome du Janſeniſme, chap.* 1. *p.* 4. & 5. *Cet Ouvrage fut imprimé sous l'an* 1686.

(f) *Voyez la* 4. *denonciation du peché philoſophique, à la fin de la Preface.*

(g) *Quatriéme denonciation du peché philoſophique, p.* 22. *Voyez* Steyaert, 12. *partie, p.* 404. 41.

(b) *Diſſertations preparées à Monſieur*

Paſcal, & qui les accompagna d'un commentaire. Il ne ſuivit point Mr. Arnaud ſortant du Royaume l'an 1679. & il conſentit même, dit-on, à une eſpece d'accommodement avec les Jeſuïtes, qui conſiſtoit à s'engager à ne rien faire contre eux, mais non pas à rompre avec ſes anciens amis. L'un de ſes plus beaux Ouvrages eſt celui qui a pour titre *Eſſais de Morale*. Ce qu'il a écrit contre ceux de la Religion eſt fort ſubtil, jamais on n'avoit pouſſé avec tant de force les objections du ſchiſme, & les difficultez de la voye de l'examen: mais pluſieurs perſonnes ſages eſtiment qu'il eût mieux valu ſuprimer cela, que de le donner au public; car outre que l'Egliſe Romaine n'y gagne rien, puis que l'on retorque contre elle tous les argumens de Mr. Nicolle, ſes Ouvrages joints aux reponſes qu'on lui a faites, peuvent fortifier malheureuſement dans leurs mauvaiſes diſpoſitions tous ceux qui ont du panchant (C) vers le Pyrrhoniſme. Son Traité

„ y defera l'*Apologie des Caſuiſtes*, comme le te-
„ moigne le P. Fabry dans les *Nota in Notas*,
„ en ſe promettant que le Livre de Wendrock
„ n'échapperoit pas la Cenſure: *Nullus dubito*,
„ (dit-il, parlant à Wendrock) *quin tum in Ca-*
„ talogum Librorum prohibitorum referendus ſis:
„ il s'eſt trouvé neanmoins qu'il a eſté faux Pro-
„ phete, le Livre de Wendrock n'ayant point
„ eſté cenſuré, & les *Nota in Notas* de ce Je-
„ ſuïte l'ayant eſté.„ On avouë dans la nouvelle reponſe qui a été faite aux Provinciales, que le livre de Wendrock eut un merveilleux ſuccés. (a) *Ces lettres depuis la dixiéme, ne ſurent plus de pures attaques: car Paſcal fut obligé luy-meſme de ſe mettre ſur la defenſive; parce que les Jeſuïtes pretendirent avoir convaincu Port-Royal d'un très-grand nombre d'impoſtures ſur leſquelles il n'eût pas eſté honorable de ſe taire tout-à-fait. Mr. Nicole, ſous le nom de Wendrok, vint quelque temps aprés au ſecours; ou pluſtoſt il fut laſché par le parti pour achever la deroute des Jeſuïtes. Il le prit ſur un ton bien haut dans les Commentaires Latins qu'il ajoutta à ſa traduction des Provinciales: il y traite les Jeſuïtes comme des miſerables. Tout cela reüſſit au delà de ce qu'on pouvoit eſperer.*

(a) *Reponſe aux Lettres Provinciales, ou Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe, pag. 21. édition de Hollande 1696.*

(C) *Fortifier . . . . ceux qui ont du panchant vers le Pyrrhoniſme.*] Je n'aïci en vuë que deux Ouvrages de Mr. Nicolle: l'un (b) a pour titre, *Prejugez legitimes contre les Calviniſtes*; & l'autre (c) *les pretendus Reformez convaincus de ſchiſme*. Je n'ai en vuë dans le premier que le chapitre 14. où l'Auteur pretend montrer *que la voye propoſée par les Calviniſtes, pour inſtruire les hommes de la verité, eſt ridicule & impoſſible*. Il dit qu'il n'y a point d'homme qui ſe puiſſe faire inſtruire raiſonnablement par cette voye, ſans *s'aſſurer en 1. lieu ſi les paſſages de l'Ecriture qu'on lui allegue, ſont tirez d'un livre canonique. 2. s'ils ſont conformes à l'original. 3. s'il n'y a point de diverſes maniere de les lire qui en affoiblíſſent la preuve.* Après cela Mr. Nicolle deploye toutes les adreſſes de la Rhetorique, pour faire voir en detail les difficultez qui ſe rencontrent dans la diſcuſſion de ces trois points. Il pouſſe cela beaucoup plus loin dans l'autre livre, où il pretend que ceux qui ſortirent de la Communion Romaine au XVI. ſiecle, ne le purent faire ſans une extrême temerité, à moins qu'ils n'euſſent une conoiſſance exacte des raiſons qui la favoriſent, & de celles qui la combatent; & en general de toutes les objections qu'on peut former ſur les paſſages de l'Ecriture alleguez de part & d'autre. Il montre ce qu'ils étoient obligez de faire, afin d'acquerir une certitude legitime qu'il faloit quiter l'Egliſe Romaine, & ſe ranger dans la Communion des Proteſtans; & il fait entrer tant de diſcuſſions dans l'examen qui a dû conduire à une ſemblable certitude, qu'il n'y a point de lecteur qui ne comprenne que de 10. mille perſonnes on en trouveroit mal aiſément quatre, qui puſſent remplir ce devoir. Quel fruit a-t-il recueilli de tant de meditations? Un avantage qui s'eſt terminé à ſa perſonne; il s'eſt aquis la reputation d'un fin diſputeur, & d'un Philoſophe Theologien très-capable de ſoutenir une cauſe quelle qu'elle fût, & de pouſſer les difficultez auſſi loin qu'elles peuvent l'être. Mais il n'a rien fait pour ſon party; car Mr. Claude qui a repondu à ſon 1. livre, & Mr. Jurieu qui a repondu à l'autre, ont fait voir manifeſtement qu'on eſt expoſé dans la Communion Romaine à toutes ces mêmes difficultez; & qu'il faut de plus s'y embarquer ſur l'ocean de la tradition, & parcourir tous les ſiecles de l'Egliſe, toute l'hiſtoire des Conciles, & celle de la diſpute ſur l'autorité du Pape, inferieure aux Concils ſelon quelques-uns, ſuperieure ſelon quelques autres; de ſorte que la voye de l'autorité par où les Catholiques Romains font profeſſion de ſe conduire, eſt le grand chemin du Pyrrhoniſme. Un homme qui ſe veut aſſurer legitimement, qu'il ſe doit ſoumettre à l'autorité de l'Egliſe, eſt obligé de ſavoir que l'Ecriture le veut ainſi. Le voilà donc expoſé (d) à toutes les diſcuſſions de Mr. Nicolle; & il faut de plus qu'il ſache ſi la doctrine des Peres, & celle de tous les ſiecles du Chriſtianiſme eſt conforme à la ſoumiſſion qu'il veut avoir. Il ſera bien inſatigable, s'il n'aime mieux douter de tout, que de s'engager à tant de recherches; & il ſera bien ſubtil, ſi prenant toute la peine que cela demande, il rencontre enfin la lumiere. C'eſt donc une voye de (e) Pyrrhoniſme. La reponſe de Mr. Claude à Mr. Nicolle, intitulée (f) *Defenſe de la Reformation*, eſt un chef-d'œuvre. Il a non ſeulement bien retorqué les objections de ſon adverſaire, mais auſſi il les a directement éclairies, d'une maniere qui édifie les bonnes ames, ſans montrer aux Libertins la methode d'inſulter la Religion. Je voudrois que l'on en pût dire autant de l'autre adverſaire de Mr. Nicolle; mais on ne le ſauroit faire ſans le flater groſſierement. Il ne s'eſt pas contenté d'enſeigner aux Juifs (g), comment ils peuvent convaincre d'une inſigne temerité ceux de leurs ancêtres qui embraſſerent l'Evangile, & qui prononcerent en dernier reſſort que la Synagogue étoit devenuë une fauſſe Religion; il nous a forgé

(b) *Imprimé à Paris l'an 1671. & en Hollande l'an 1683.*

(c) *Imprimé à Paris l'an 1684. & reimprimé en Hollande la même année. Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres Novembre 1684. article 1.*

(d) *Voyez les Nouv. de la Rep. des lettres ubi ſupra p. 888.*

(e) *Mr. Turretin le fils ſoutint de ſuite d'elles theſes à Leide Author & reſpondens. l'an 1692. intitulées Pyrrhoniſmus Pontificius, ſive Theologico-hiſtorica de variationibus Pontificiorum circa Eccleſiæ infallibilitatem.*

(f) *Elle imprimée à Rouen l'an 1673. & en Hollande l'an 1682.*

(g) *Voyez le livre de Mr. Jurieu intitulé*, Le vrai ſyſtême de l'Egliſe, *imprimé à Dordrecht chap. 13. du 1. livre. p. 233. & ſuiv.*

té de l'Unité de l'Eglise est de main de maître, & neanmoins il n'y a pas attaqué son

(a) *Ibid. chap. 22. p. 402.*

(b) *Dans ses reflexions sur les differens sur la Religion. Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres, Juillet 1686. art. 1.*

(c) *Ministre qui s'est fait Papiste. Voyez son livre intitulé.* La tolerance des Protestans, & l'autorité de l'Eglise. *Mr. de Beauval en parle dans l'Hist. toire des Ouvrages des Savans. Janvier 1693. art. 7.*

(d) *Voyez le livre de Mr. Jurieu intitulé*, Defense de la doctrine universelle de l'Eglise... contre les imputations & les objections de Mr. Saurin. *imprimé à Rotterdam 1691. Mr. Saurin est Ministre de l'Eglise Wallonne d'Utrecht.*

ESPERANCE de certaines gens que les disputes & les persecutions de la religion cesseroient, si &c.

forgé je ne sai quelle distinction (a) grotesque d'examen de discussion, & d'examen d'attention, aussi absurde pour le moins que celle de la quantité formelle dans l'ordre à soi, & de la quantité actuelle dans l'ordre au lieu, *quantitas formalis in ordine ad se, & quantitas actualis in ordine ad locum*, dont les Ecoles Romaines retentissent; & il est tombé d'accord que les fidelles ne sont point conduits à l'orthodoxie par des preuves évidentes, mais par des preuves de sentiment, & qu'ils discernent la verité par le goût, & non point par des idées distinctes. Cette dispute a eu des suites: d'un côté Mr. Pelisson (b), & l'Auteur du Commentaire sur *contrain les d'entrer*, & Mr. Papin (c) ont fait des livres où ils ont montré de plus en plus les difficultez insurmontables de la voye de l'examen; & de l'autre quelques Ministres se sont plaints fort vivement de la reponse qui a été faite à Monsr. Nicolle, à l'égard du fondement de la foi. L'Auteur de cette reponse bien loin de se retracter, ou de faire quelque pas en arriere, s'est expliqué tout de nouveau avec plus de precision. Il vient de faire un gros livre, pour soutenir non seulement que les preuves de la divinité de l'Ecriture ne nous sont point proposées avec évidence par l'Esprit de Dieu qui nous convertit; & qu'il n'est point évident que Dieu nous revele dans sa parole tel & tel mystere; mais aussi que ceux qui mettent le fondement de la foi sur l'évidence du temoignage, enfeignent une doctrine pernicieuse & très-dangereuse (d). N'est-ce pas mener la Religion fur les bords du precipice? Si les Celsus & les Porphyres l'avoient trouvée dans un tel poste, s'ils avoient eu à combatre des Docteurs Chretiens qui leur eussent fait tant d'avances, & tant d'aveux, auroit-on pu tenir un quart d'heure en leur presence? Je ne fai point ce qui pourra refulter de la dispute du Ministre de Rotterdam & du Ministre d'Utrecht; mais il me semble que si l'on étoit dans un tems de crise, & dans les conjonctures de l'effervescence des humeurs qui ont produit tant d'effets en divers siecles, ou auroit de grands changemens à craindre: *Deus omen avertat.*

Il y a peut-être des gens qui souhaiteroient que la doctrine du Ministre de Rotterdam fût embarassée par tous les Docteurs. Ils s'imaginent qu'après cela on ne disputeroit plus, & que ce seroit le veritable tombeau des controverses: car comme on ne dispute point des goûts, on ne disputeroit point sur la Religion, dès que tous les Theologiens reduiroient au goût l'analyse de la foi. Je croi, diroit l'un, posseder la verité, parce que j'en ai le goût & le sentiment; & moi aussi diroit l'autre. Je ne prétens pas, diroit l'un, vous convaincre par des raisons évidentes, je sai que vous pourrez éluder toutes mes preuves; ni moi non plus, diroit l'autre. Ma conscience est convaincue, diroit celui-ci, elle goûte mille consolations, encore que mon entendement ne voye point clair dans ces matieres, & la mienne aussi, diroit celui-là. Je me persuade, continueroit le premier, que l'operation interieure de l'Esprit de Dieu m'a conduit à l'orthodoxie, & moi aussi, continueroit le second. Ne disputons donc plus, ne nous persecutons plus, s'entre-diroient-ils. Si je vous propose des objections à quoi vous ne puissiez pas repondre, je n'aurai point lieu d'esperer de vous convertir, car puis que vous ne pretendez pas que l'évidence soit le caractere des veritez theologiques, l'obscurité de vos raisons, & la foiblesse de vos preuves ne vous paroîtront jamais une marque de fausseté. Ce seroit donc vainement que je vous refuterois, & que je vous reduirois au silence. Vôtre goût vous tiendroit lieu de demonstration; tout de même qu'à l'égard des viandes nous nous fions plus à nôtre palais, & aux bons effets qu'elles produisent pour nôtre santé, qu'aux raisonnemens speculatifs d'un Cuisinier ou d'un Medecin; encore que nous ne sachions donner aucune raison pourquoi ces viandes nous plaisent, & nous fortifient. Convenons donc les uns & les autres de ne nous point inquieter, & contentons nous de prier Dieu les uns pour les autres. Voilà le fruit qui pourroit naître de cette doctrine, à ce que pretendent certaines gens qui se souviennent d'une maxime de St. Augustin; c'est que le discernement du vrai & du faux étant une chose très-difficile, il ne faut point s'emporter contre ceux qui errent. *Illi in vos saviant*, dit-il (e) aux Manichéens, *qui nesciunt quo labore verum inveniatur, & quàm difficile caveantur errores. Illi in vos saviant, qui nesciunt quàm rarum & arduum sit, carnalia phantasmata pia mentis serenitate superare. Illi in vos saviant, qui nesciunt cum quantâ difficultate sanetur oculus interioris hominis, ut possit intueri solem suum. . . . . Illi in vos saviant, qui nesciunt quibus suspiriis & gemitibus fiat, ut ex quantulacumque parte possit intelligi Deus.* Voilà, dis-je, le fruit que ce dogme peut produire, si l'on en croit certaines personnes; *sed non ego credulus illis*: mais j'en doute un peu quand je considere que le Ministre (f) d'Utrecht, persuadé que l'Ecriture contient un temoignage évident de nos mysteres, n'aprouve pas que l'on perfecute les heretiques; & qu'au contraire son antagoniste persuadé qu'on ne sauroit alleguer de bonnes (g) preuves ni de la divinité de l'Ecriture aux Infideles, ni du temoignage de nos mysteres aux Sociniens, aprouve fort (h) que les Magistrats persecutent les heretiques. Quels travers d'esprit! On ne doit compter sur rien, pendant qu'on suppose que les hommes agiront selon leurs principes, & qu'ils bâtiront conséquemment tout leur système. Ce n'est pas que je pretende que le Ministre d'Utrecht raisonne mal, quand il joint ensemble ces 2. choses, l'une qu'il y a dans l'Ecriture évidence de temoignage pour ceux que Dieu illumines, l'autre qu'il ne faut point établir de peines civiles contre ceux qui ne croyent pas le mystere de la Trinité, celui de l'Incarnation &c. je n'attribuë l'inconsequence qu'à son adversaire. Elle est visible; car si l'on convient d'un côté que l'on ne sauroit donner de bonnes (i) preuves que Dieu revele clairement l'existence de ses mysteres dans sa parole, on a grand tort de pretendre qu'un homme qui ne les croit pas merite de perdre ses biens, sa liberté, sa patrie: car il a pour lui les lumieres de la raison, & vous ne sauriez nier qu'il n'agisse raisonnablement

(e) *Augustin. contra epist. fundam. c. 2.*

(f) *Mr. Saurin.*

(g) *On entend par bonnes preuves celles qui conduisent à l'évidence.*

(h) *Voyez son Traité des droits des deux Souverains, & sa B. lettre du Tableau du Socinianisme.*

(i) *Voyez ci-dessus lettre 5.*

son adversaire (D) par les endroits les plus foibles : ce qui prouve manifestement qu'avec toute sa penetration il ne les decouvrit pas. Il est mort à Paris le 16. de Novembre 1695. peu de jours après qu'on eut mis en vente son Traité

(e) Nicolle, Les pretendus Reformez convaincus de schisme, liv. 1. ch. 2. p. m. 15.

ment, lors qu'il refuse de renoncer à ses lumieres, à moins qu'il ne paroisse qu'elles sont évidemment combatuës par le temoignage de Dieu. Il est prêt de sacrifier ses idées les plus distinctes, dès qu'il paroîtra clairement que l'autorité de Dieu le demande. Vous vous reconnoissez incapable de le lui faire paroître, & vous avouëz que la grace pourra bien l'en persuader, mais non pas le lui decouvrir évidemment. Tout ce donc que la raison & la charité exigent de vous, (a) c'est de prier Dieu pour lui, & de faire en sorte par les voyes d'une instruction moderée, qu'il trouve moins de probabilité dans ses opinions que dans les vôtres. Si vous ne pouvez pas y reüssir, laissez-le jouïr de son bien & de sa patrie, & n'allez pas armer contre lui le bras de son Souverain. Voilà des choses qui se suivent naturellement & clairement, & neanmoins le Ministre dont je parle ici les separe l'une de l'autre; tant il est incomparable en matiere de travers d'esprit. Car pour le dire en passant, y eut-il jamais de plus étrange bisarrerie que de crier autant qu'il a fait contre le Commentateur philosophique, & puis d'adopter tout le fond de son système? On montreroit aisément que ses hypotheses (b) sont les plus propres du monde à confirmer celles du Commentateur; mais on s'écarteroit trop de Mr. Nicolle. Revenons à lui.

(a) Voyez la preface du supplément du Commentaire philosophique, où l'on montre que l'obscurité des controverses est un argument invincible pour la tolerance. Voyez aussi l'Histoire des Ouvrages des Savans, Janvier 1693. p. 209. & suiv.

(b) Le Commentateur a fait voir dans la preface de la 4. partie, qu'à l'égard des droits de la conscience qui erre, Mr. Jurieu en pensant le refuter, s'est refuté lui-même. On pourroit étendre cela sur d'autres articles.

Qu'on ne me dise pas que cet Auteur a assez gagné, puis que ses livres ont fait naître de telles disputes entre les Ministres de Hollande. C'est un avantage chimerique par raport à la Communion; & il a causé un mal réel dans le Christianisme, en excitant des contestations qui demontrent que ni par la voye de l'autorité, ni par la voye de (c) l'examen, on ne peut choisir un party avec la satisfaction de se dire, qu'on a fait un bon usage de sa raison; car ce bon usage consiste à suspendre son jugement, jusques à ce que l'évidence des preuves se presente. Les esprits philosophes se reprocheroient comme un grand defaut, la facilité avec laquelle ils auroient cru les veritez qui ne leur auroient été proposées qu'obscurément. Ils ne se pardonneroient pas d'avoir bien jugé un procés, s'ils l'avoient jugé avant l'examen severe de toutes les pieces des parties. Ils donnent le nom meprisable d'*opinateurs* à ceux qui prenent party, sans y être comme forcez par des argumens incontestables. Ils soutiennent qu'on ne peut avoir par là qu'une fausse science; & ils disent que „ l'ignorance (d) vaut beaucoup mieux que cette fausse science, qui fait „ que l'on s'imagine sçavoir ce qu'on ne sçait „ point. Car comme St. Augustin a tres-judicieusement remarqué dans le livre de l'utilité „ de la creance, cette disposition d'esprit est „ tres-blâmable pour deux raisons: l'une que „ celuy qui s'est faussement persuadé de con„ noître la verité, se rend par là incapable de „ s'en faire instruire: l'autre que cette presomp„ tion & cette temerité est une marque d'un „ esprit qui n'est pas bien fait: *Opinari, duas ob „ res turpissimum est: quod discere non potest qui sibi.*

(c) Voyez aussi l'article Cassiodore, remarque (b) Voyez l'article Comenius p. 889. col. 1.

(d) Arc de penser, 1. partie, ch. 3. p. m. 54. 55.

„ *jam se scire persuasit: & per se ipsa temeritas „ non bene affecti animi signum est.* Car le mot „ *opinari* dans la pureté de la langue Latine, signifie la disposition d'un esprit qui consent „ trop legerement à des choses incertaines, & „ qui croit ainsi sçavoir ce qu'il ne sçait pas. „ C'est pourquoi tous les Philosophes soûtenoient *sapientem nihil opinari*; & Ciceron en „ se blâmant luy-meme de ce vice, dit qu'il „ estoit *magnus opinator.* „ Non seulement les Philosophes, mais tout le monde en general doit convenir de cette maxime, *que (e) ce n'est assez abiectas assez de dire vrai pour n'être pas temeraire: gnatas terram trahes; sic illam facilitatem hominibus dit ne de-* *Cæsa cæcidisse abiepas. qu'il faut encore sçavoir qu'on dit vrai. Celui qui soutiendroit que le nombre des sables de la mer est pair, pourroit dire vrai, mais il ne laisseroit pas d'être certainement coupable de temerité.* Ainsi le livre de Mr. Nicolle n'a été propre qu'à fomenter l'irresolution des esprits indifferens, & à donner de nouveaux pretextes aux Sceptiques de Religion. On pourroit peut-être dire du premier Ouvrage qui a paru sur ces matieres, ce que les anciens disoient du premier navire, Plût à Dieu (f) que l'arbre qui fervit à le construire fût encore debout! Mais comme les choses ont deux faces, il y a quelque sujet d'esperer que les esprits bien tournez profiteront d'une controverse si fâcheuse. Ils apprendront à renfermer dans les bornes la maxime (g) de Mr. Descartes, touchant la suspension de nos jugemens. Ils apprendront à se defier des lumieres naturelles, & à recourir à la conduite de l'Esprit de Dieu, puis que nôtre raison est si imparfaite. Ils apprendront combien il est necessaire de s'attacher à la doctrine de la grace, & combien nôtre humilité plaît à Dieu, puis qu'il a voulu nous mortifier jusques dans la poſſeſſion de ses veritez; n'ayant pas permis que nous les discernassions par les mêmes voyes d'un examen philosophique, par lesquelles nous parvenons à la science de certaines choses.

fectus ! Cujus pericu-lum: innumerabiles autem impiè aruntur. Cicero de nat. Deor. l. 3. c. 75. p. m. 664.

(e) Nicolle, Les pretendus Reformez convaincus de schisme, liv. 1. ch. 2. p. m. 15.

(f) Cicero aplique cette pensée à la raison: O utinam igitur. ut illa anus optat, - - - ne in nemore Pelio fecturus Cassa cecidisset abiepas. gnatas terram trahes; sic illam facilitatem hominibus dit ne de-

(g) Tout chant les effets facultez de cette maxime transſ portée dans la Religion, voyez les nouvelles lettres de l'Auteur de la Critique generale, p. 779. & suiv. Mr. Jurieu, Vrai système de l'Eglise, pag. 373. & suiv. Nouvelles de la République des lettres, Novembre 1684. art. 1. p. 889. & Juillet 1686. art. 1. p. 745. Voyez aussi les remarques de Pellisson.

(D) *Il n'y a pas attaqué son adversaire par les endroits les plus foibles.*] Mr. Nicolle publia un livre l'an 1687. qu'il intitula (b) *de l'Unité generale, de l'Eglise, ou refutation du nouveau Système de Mr. Jurieu.* Il y fit paroître son savoir, son esprit, & son éloquence; & en habile homme il se prevalut de ce qu'il trouva de foible dans les opinions particulieres de l'Auteur du nouveau Systeme, mais il ne jugea pas à propos d'examiner les puissantes objections de ce Ministre contre la voye de l'autorité. Cela est un peu suspect d'artifice. On pourroit croire qu'un petit esprit n'auroit pas connu l'importance de ces objections, & qu'il les auroit meprisées par un orgueil mal fondé. On ne sauroit faire un semblable jugement de Mr. Nicolle; il avoit l'esprit trop juste & trop penetrant pour ne pas comprendre toute l'étenduë des objections qu'on lui avoit proposées sur cet article, soit par retorsion, soit directement. Il faut donc dire qu'il ne garda le silence, que parce qu'il sçavoit bien qu'il succomberoit sous le fardeau, s'il entreprenoit de repondre, il comprit fort bien que c'étoient des difficultez insurmonta-

(b) Voyez l'article Comenius p. 889. col. 1.

des Quietistes. Il entendoit les belles lettres C'eſt à lui que l'on attribuë le *Delectus (E) epigrammatum*, qui a été imprimé diverſes fois, & la ſavante preface qui l'accompagne. Au reſte je m'étendrai * ſur les ſuites de l'un de ſes livres, parce que des gens de très-bon goût m'ont aſſuré que de tels faits accompagnez de remarques ſont du reſſort de ce Dictionaire, & qu'ils formeront des varietez qui delaſſeront les Lecteurs. C'eſt la veritable raiſon pourquoi ici, & dans quelques autres rencontres, j'en uſe comme je fais.

* Dans la remarque C.

NIDHARD

bles, & que ſa propre reputation, & l'interêt de ſon Egliſe demandoient qu'il n'en parlât pas. D'où nous pouvons conclure (*a*) qu'il y a par tout bien des gens qui ne croyent point tout ce qu'ils font profeſſion de croire, ou qui demeurent perſuadez que leur Religion eſt bonne, encore qu'ils ſentent que ſur certains points capitaux les objections de l'adverſaire ſont inſolubles. Quoi qu'il en ſoit, Mr. Nicolle ne repondit point à tout le ſyſtême de Mr. Jurieu. Il y choiſit * les endroits qui lui parurent faciles à emporter, & borna là ſon travail, hormis quelques objections qui n'en pouvoient être detachées, & à quoi par conſequent il falut repondre. Il ne faut donc pas s'étonner de l'avantage qu'il remporta, & que ſon antagoniſte ne lui ôta point en lui (*b*) repliquant. Mais il faut trouver un peu étrange, qu'il ne ſe ſoit pas apperçu du plus grand défaut du livre qu'il refutoit. Cet Ouvrage étoit deſtiné à montrer que les Proteſtans ne meritent pas d'être apellez ſchiſmatiques, & neanmoins il eſt très-propre à les en convaincre: car les principes de l'Auteur nous conduiſent à neceſſairement, c'eſt que l'Egliſe Romaine a toûjours apartenu à la vraye Egliſe. De ſorte que cet Auteur bâtiſſant ſon ſyſtême, tuinoit lui-même la fin pour laquelle il le bâtiſſoit. Que peut-on voir de plus vicieux? Il ne s'arrêta pas là: il ſe fit des aphoriſmes & des maximes, & il en tira des conſequences qui prouvent manifeſtement qu'on peut ſe ſauver dans toutes les Religions. Et voilà un ſecond défaut eſſentiel & capital dont Mr. Nicolle ne s'apperçut pas. Voyez le livre (*c*) intitulé *Janua Calorum reſerata cunctis religionibus*. Vous y trouverez la demonſtration de ce que je viens de dire touchant les défauts de ce ſyſtême. Les Miniſtres qui ont denoncé aux Synodes la fauſſe doctrine de Mr. Jurieu, n'ont pas oublié de ſe plaindre de quelques erreurs (*d*) qu'ils ont trouvées dans ſon ſyſteme de l'Egliſe, mais ils ne ſe ſont pas aperçus des principales: par exemple ils n'ont rien dit de cette propoſition, (*e*) *Dieu ne ſauroit permettre que de grandes ſocietez Chretiennes ſe trouvent engagées dans des erreurs mortelles, & qu'elles y perſeverent long tems; au moins à juger des choſes par l'experience nous ne devons pas croire que cela ſoit poſſible, puis que cela n'eſt pas arrivé.* C'eſt renverſer d'un ſeul coup de plume tout l'ouvrage de Luther & de Calvin; car puis qu'il eſt ſûr que tous les dogmes de la Communion de Rome, pour leſquels ils ont trouvé neceſſaire de bâtir la reformation, ſubſiſtent depuis pluſieurs ſiecles, il s'enſuit évidemment que ce ne ſont pas des erreurs mortelles. Or il n'eût point falu ſe ſeparer de cette Egliſe, ſi aucune de ſes erreurs n'eût été mortelle. Larebonius (*f*) a fait voir cela très-amplement. Pour voir donc les fautes & les bevuës dont ce ſyſtême eſt rempli, il faut lire non ſeulement la reponſe de Mr. Nicolle, mais auſſi *Janua Calorum reſerata*.

(*a*) *Voyez l'une des remarques de l'article* Pelliſon.

* *Il y trouva des erreurs de fait, & des raiſons pitoyables.*

(*b*) *La replique eſt intitulée*, Traité de l'unité de l'Egliſe & des pouvoirs fondamentaux. *A Rotterdam* 1688. in 8.

(*c*) *Imprimé à Amſterdam* 1692. in 4. *Il en parle dans la remarque M de l'article* Comenius.

(*d*) *Voyez Mr. Saurin. Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, p.* 6. *& ſuiv.*

(*e*) *Jurieu Syſtême de l'Egliſe, p.* 230.

(*f*) *C'eſt ſous ce nom que l'Auteur de Janua Calorum reſerata s'eſt deguiſé.*

Comment le peut-il faire, demandera-t-on, que cet Ouvrage contienne tant d'imperfections, & que neanmoins il ait été regardé comme le chef-d'œuvre de ſon Auteur? Je vous renvoye à un petit livre (*g*) qui fut imprimé l'an 1692. vous y trouverez la reponſe à cette demande. L'Auteur de ce petit livre ayant decrit le honteux état ſous lequel Larebonius leur avoit fait paroître le nouveau ſyſtême de l'Egliſe, le propoſe l'objection que vous allez voir. „ Mais (*b*) pourquoi donc a-t-on avoué autrefois que ce Syſtême de l'Egliſe étoit le chef-„ d'œuvre de ce Miniſtre? On ne s'en dedit „ point, on avouë encore, que c'eſt celui de „ tous ſes livres où il a fait le mieux paroître l'é-„ tenduë de ſon imagination, & la faculté d'in-„ venter des preuves, & de pouſſer les difficultez. Tout cela ſe peut rencontrer dans un bu-„ vrage qui a d'ailleurs de très-grands defauts, „ & où l'Auteur ébloüi par le trop grand effort „ qu'il s'eſt donné, n'a pas pris garde qu'il al-„ loit trop loin, qu'il paſſoit dans le camp des „ ennemis, & qu'il entaſſoit plus de materiaux „ dans ſon édifice que les fondemens n'en pou-„ voient porter. En un mot il y a des gens qui „ donnent tour-à-tour deux ſortes d'admiration „ bien differentes; on s'étonne qu'ayant decou-„ vert tant de choſes relevées, *ils* ne ſe ſoient „ point apperçus de cent inconveniens, & de mil-„ le contradictions qui ſautent aux yeux des „ plus ſtupides; & puis on s'étonne qu'ayant „ manqué de lumiere pour des choſes ſi faciles „ à remarquer; ils en ayent eu pour de grandes decouvertes. Le Miniſtre dont je parle „ auroit pû contribuër fort utilement à la conſ-„ truction d'un nouveau Syſteme, il auroit in-„ venté beaucoup de choſes, & fourni beaucoup „ de vuës, mais il auroit falu qu'un homme „ de jugement en eût écarté toutes les pieces „ diſparates, & qu'aprés un bon triage il eût „ fait la liaiſon des parties. „

(*g*) *Inſtitut. Nouvel avis au petit Auteur des petits livres.*

(*b*) *Nouvel avis au petit Auteur des petits livres.* p. 60. 61.

(*E*) *Le* Delectus epigrammatum . . . *& la ſavante preface.*] C'eſt „ un (*i*) recueil d'é-„ pigrammes Latines, & de ſentences Greques, „ Eſpagnoles & Italiennes, imprimé in 12. à „ Paris en 1659. „ On y a mis à la tête (*k*) „ une diſſertation Latine ſur les épigrammes qui ma-„ rite fort rang parmi ce qui s'eſt fait de meilleur ſur „ l'art poetique. *C'eſt un Traité de la* Beauté Poe-„ tique *dans lequel ces Auteur a eu deſſein de diſ-„ tinguer la veritable & ſolide beauté, d'avec la ſauſ-„ ſe & l'apparente. . . .* Il (*l*) *s'eſt borné pour le* „ *recherche de cette beauté dans le genre Epigramma-„ tique. Il y traite des vertus de l'Epigramme avec „ exactitude & beaucoup de diſcernement. Il fait „ voir que le nombre des excellentes Epigrammes eſt „ beaucoup plus petit que perſonne ne ſe l'imagine, „ & il met hardiment au rang des deffectueuſes celles „ dont le ſujet eſt faux, fabuleux, équivoque, hy-„ perbolique, deciſif ſur un point conteſté, étranger, „ accidentel, tiré de loin, choquant, malhonnête,*

(*i*) *Baillet, Jugemens ſur les Poëtes, to.* 1. *n.* 1080. *p.* 81.

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *Ibid. p.* 82.

NIDHARD* (Jean Everard) Confesseur de la Reine Mere de Charles II. Roi d'Espagne, naquit le 8. de Decembre 1607. au chateau de Falkenstein dans (*A*) l'Autriche. Il se fit Jesuite le 5. d'Octobre 1631. & ayant fait toutes ses études il enseigna la Morale, la Philosophie, & le Droit Canon dans l'Academie de Grats. Il y eût enseigné la Theologie scholastique, si l'Empereur

* On prononce Nitard.

bas, vil, odieux. Il met au meſme rang celles qui ont de la malignité, celles qui ont trop de bas-bil, celles qui ſont vulgaires & triviales, celles qui ont des ſubtilitez pueriles, groteſques, & celles où les alluſions & les jeux ſur les mots paroiſſent affectez. Le P. Vavaſſeur a cenſuré divers endroits de cette Diſſertation, & a trouvé à redire non ſeulement à quelques-uns de ſes ſentiments, mais encore à quelques mots de ſa Latinité (1). Mr. Menage ayant parlé de quelques Critiques qui condamnoient l'uſage des pointes dans les vers, ajoûte, „ (a) qu'on pretent que c'eſt Mr. Nicole „ ou Mr. Lancelot qui a le premier publié ce „ ſentiment contre les pointes, dans un recueil „ de vers & d'épigrammes des anciens. „ Mr. Menage ne ſavoit donc pas certainement que Mr. Nicolle fût l'Auteur de la preface qui eſt devant ce recueil. Notez que Mrs. de Port-royal ont publié pluſieurs livres à l'uſage de la jeuneſſe. C'étoit principalement en faveur de leurs Ecoliers, car il eſt certain qu'ils en avoient. La methode Latine, la methode Greque, le Jardin des racines Greques, l'art de penſer, le *delectus epigrammatum* &c. ſont des Ouvrages qu'ils deſtinerent à l'inſtruction de quelques diſciples qu'ils élevoient. Ils eurent en cela une guerre à ſoutenir contre les Jeſuïtes, ce n'étoit donc pas ſur les dogmes de la Grace, & ſur la morale relâchée que rouloient toutes les querelles de ces deux partis. Nous avons vu que le Pere Vavaſſeur critiqua Mr. Nicolle ſur les qualitez de l'épigramme ; il publia un fort beau Traité ſur ce ſujet : l'on peut-être très-aſſûré qu'il ne le fit, que pour avoir lieu de cenſurer la Diſſertation de Mr. Nicolle ; il ſavoit bien qu'elle venoit de Port-royal. Avant lui le P. Labbe s'étoit fait une grande affaire de contrequarrer les Ouvrages de Grammaire de ces Mrs. qui le pouſſerent un peu rudement dans une (*b*) preface. S'il l'en faut croire ils avoient pluſieurs écoles. On (*c*) *me fit voir en même tems*, c'eſt lui qui parle, *un petit livre intitulé*, Le Jardin des Racines Grecques miſes en François, avec un Traité des Prepoſitions & autres particules indeclinables ; & un Recueil alphabetique des mots François tirez de la Langue Grecque, & imprimé l'an 1647. par le ſoin, à ce qu'on diſoit, de quelques partiſans du Janſeniſme, pour ſervir d'inſtruction familiere, tant pour les petites Ecoles, qu'ils avoient pour lors en trois maiſons autour de l'Abbaye du Port-Royal des Champs, que pour celles, qui étoient eſparſes en pluſieurs Villages & Châteaux voiſins de cette grande ville capitale du Royaume, & ailleurs dans les Provinces. Nous avons eu ce College de Clermont quelques Ecoliers qui les y ont appriſes & veu enſeigner à leurs condiſciples, comme auſſi dans le College d'une des bonnes villes de Picardie, qui n'eſt pas des plus éloignées de Paris. Quelques pages après il nous aprend que le Roi venoit de caſſer toutes leurs Ecoles. Je raporterai un peu au long ce qu'il remarque : on y verra un effet de l'entêtement, & de la haine. Le P. Labbe s'imaginoit que ces Meſſieurs étoient capables de cauſer mille deſordres, par le petit recueil de mots François derivez du Grec qu'ils avoient joint au Jardin des racines Greques. Il repreſenta (*d*) à l'Academie Françoiſe l'énormité de cet attentat, & ſoutint que cette ſecte de nouveaux Helleniſtes devoit être reprimée. *J'ai qualifié*, dit-il (*e*), *leur deſſein du nom de ſecte, d'autant que ce qui a eſté fait par les Helleniſtes precedens, n'a point eu de ſuite, & n'a pas cauſé beaucoup de mal parmy noſtre jeuneſſe Françoiſe : mais l'entrepriſe de ces Meſſieurs du Port-Royal, qui peuvent prendre pour deviſe, Legio nomen noſtrum eſt, ſi elle avoit eu tout le ſuccés qu'ils avoient pretendu, alloit directement à la ruine des langues Latine & Françoiſe, & ſous pretexte d'apprendre du Grec à leurs Eſcoliers, les jettoit dans des abſurditez & ignorances inſupportables, qui nous euſſent enfin rendus ridicules & meſpriſables aux étrangers, & à toute leur poſterité. Ils ont compoſé ce Recueil fameux en ſuite de leurs Racines rimées, & de leurs methodes Greque & Latine, afin que les jeunes gens, qu'ils nourriſſoient (non ſeulement comme nous avons déja remarqué, dans les trois maiſons voiſines de l'Abbaye du Port-Royal des Champs, qui nous nommerons quand il en ſera beſoin, & en pluſieurs autres petites eſcoles borgnes dans quelques Villages & Châteaux de la campagne aux environs de cette grande ville de Paris, mais encor au loin dans des Seminaires & Colleges des villes & Provinces plus éloignées) peuſſent puiſer, comme dans une fontaine publique & ouverte à tous ceux de leur party, les premiers principes & les origines les plus cachées de la Langue Françoiſe, apprenant par cœur avec un grand ſoin les mots, qu'ils pretendent avoir eſté pris & tirez du Grec par nos anceſtres. Mais Dieu s'eſt oppoſé à leurs pernicieux deſſeins, ayant inſpiré à noſtre très-Chreſtien Monarque Louis XIV. la reſolution de defendre & empêcher toutes les aſſemblées illicites de cette ſecte, où la jeuneſſe eſtoit inſtruite dans les maximes dangereuſes du Janſeniſme, & ſuçoit dés le berceau, pour ainſi dire, le laict d'une des plus damnables hereſies, qui ait jamais attaqué l'Egliſe.* C'eſt ſe mettre en colere pour peu de choſe, & voir dans la conduite de ſes ennemis une entrepriſe pernicieuſe qui n'eſt qu'un fantôme. Il eſt utile de recueillir les exemples de cette mauvaiſe preoccupation.

(*A*) *Nâquit au Château de Falkenſtein.*] Le Bibliothecaire des Jeſuïtes ne nous dit rien de la religion du pere & de la mere de Jean Everard Nidhard ; il ſe contente de nous aprendre qu'ils étoient nobles. Il y a des relations qui aſſûrent qu'ils étoient bons Lutheriens. Madame d'Aunoi ayant dit que les Miniſtres d'Etat eurent du chagrin de ce que la Reine mere (*f*) avoit diſpoſé ſans leur participation d'une (*g*) charge très-importante, & en faveur d'un (*h*) étranger ; & qui étoit né & avoit été nourri juſqu'à l'âge de quatorze ans dans la Religion Luthérienne, met en marge ces paroles. „ Bien (*i*) „ qu'il ſoit vrai qu'il eût été Lutherien, & „ qu'on

* Il a reproché même quelques ſolecismes. La nouvelle reponſe aux Provinciales apreuve que Wendrock avec ſes phraſes de Ciceron tomboit quelquefois dans les ſolecismes.

(1) Voyez le P. Vavaſſ. Tr. de l'Epigramme.

Le Port-royal a eu de petites Ecoles.

(a) Menagiana. pag. 301. 302. de la 1. édition de Hollande.

(b) Celle du Jardin des racines Greques.

(c) Labbe, preface de ſes Etymologies de plusieurs mots François. Ce livre fut imprimé à Paris in 12o. l'an 1661.

(d) Dans l'Epitre dedicatoire de ſes Rey. monologues.

(e) Ibid. Preface.

(f) Memoires de la Cour d'Eſpagne, 1. partie. p. 6. édit. de Holl.

(g) Celle d'Inquiſiteur general.

(h) C'eſt-à-dire du Pere Nitard.

(i) Ibid. p. 7.

pereur Ferdinand III. ne l'eût fait venir à sa (*B*) Cour. Il fut d'abord Confesseur de l'Archiduchesse Marie Anne, & puis Confesseur & Precepteur de l'Archiduc Leopold †. Il suivit en Espagne cette Princesse, lors qu'elle y alla épouser le Roi Philippe IV. car l'Empereur Ferdinand ne voulut pas qu'elle changeât de Confesseur. Le Roi d'Espagne fit tant de cas de ce Jesuite, qu'il lui voulut procurer un chapeau de Cardinal l'an 1665. mais Nidhard le suplia de n'y point songer. Après la mort de ce Prince il fut honoré de la charge d'Inquisiteur General par la Reine Mere ɣ, & il eut beaucoup de part au gouvernement. Le party qui se forma contre lui, & dont Juan d'Autriche fils naturel de Philippe IV. étoit le Chef, devint si puissant, que malgré la protection de la Reine il falut que (*C*) son Confesseur se retirât. Afin de sauver les aparences autant qu'il seroit possible, la Reine fit publier *que le n'ayant pu refuser au Pere Confesseur la permission qu'il lui avoit demandée plusieurs fois de se retirer, elle la lui avoit accordée, pour aller à Rome en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, & qu'elle vouloit qu'on sçût qu'il y alloit avec tous les honneurs, tous les apointemens, & tous les emplois qu'il possedoit auparavant.* Il sortit de Madrid au milieu des maledictions de la ζ populace le 25. de Fevrier 1669. Il s'en alla à la Cour de Rome, & y fut * Ambassadeur extraordinaire d'Espagne auprès de Clement IX. Sous le Pontificat suivant il fit la charge d'Ambassadeur ordinaire de la même Couronne; & afin qu'il pût soutenir ce caractere avec plus d'éclat, il fut promu ‡ à la dignité d'Archevêque. Enfin il reçut le chapeau de Cardinal l'an 1672. Il publia quelques Ecrits, & en prepara quelques autres pour l'impression, qui roulent tous sur la controverse de la conception immaculée de la Sainte Vierge. ‖

† *Qui fut élu Empereur l'an 1658.*

‡ *L'an 1670.*

ɣ *Tiré de Nathanael Sotwel, Bibliotheca Scriptor. Societatis Jesu, pag. 441. 442.*

Sortie d'Espagne du P. Nidhard, traduite de l'Espagnol par le P. Bouhours. Voyez ſes Opuſcules, p. 292.

ζ *Bouhours ibid. p. 289. & ſuiv.*

* *Sotwel ibid.*

NIHUSIUS (Barthold) a fait du bruit par ſes (*A*) Ouvrages au XVII. ſiecle, & je ne ſai ſi l'on ne pourroit pas l'apeller *fameux converti, & fameux*

‡ *On le fit Archevêque titulaire d'Edeſſe.*

ǂ *Sotwel ibid.*

(*a*) *Ibid. p. 2. & 3.*

„ qu'on le lui objectât, il le nioit fortement, „ parce que cela l'auroit exclus de cette charge. „

(*B*) *Si l'Empereur Ferdinand III. ne l'eût fait venir à ſa Cour.*] Madame d'Aunoi n'en parle pas de cette maniere; voici ſon recit. „ Entre (*a*) pluſieurs perſonnes que l'Empereur „ donna à la Reine ſa fille pour l'accompagner, „ il choiſit le Pere Jean Evrard Nitard, Jeſuite Allemand, pour être ſon Confeſſeur. Sa „ naiſſance étoit obſcure, & ſon eſprit ſervit „ preſque ſeul à l'avancement de ſa fortune; il „ l'avoit ſouple & complaiſant; il étudioit le „ caractere de ceux dont il avoit beſoin, & il „ ne s'éloignoit jamais de leurs ſentimens. Il „ fit ſes études dans le College des Jeſuites de „ Vienne, il y prit l'habit de leur Ordre, & „ ils l'envoyerent en ſuite dans quelques-unes de „ leurs Maiſons, qu'il gouverna fort bien. Lors „ qu'il fut de retour à Vienne, il commença „ de s'y faire connoître, & beaucoup de Dames „ de la Cour le prirent pour leur Directeur; „ elles n'omirent rien pour lui rendre de bons „ offices auprès de l'Empereur, & elles lui en „ parlerent ſi avantageuſement, qu'il voulut „ bien que la Reine l'emmenât avec elle. „ Il y a peut-être dans ce narré quelques circonſtances qui ne ſont pas veritables. J'en laiſſe l'examen au lecteur.

(*C*) *Malgré la protection de la Reine il falut que ſon Confeſſeur ſe retirât.*] Les relations des differens de Dom Juan d'Autriche & de la Reine Regente ſont entre les mains de tout le monde, ainſi je n'en donne pas le detail. Madame d'Aunoi dont les Ouvrages ont été reimprimez tant de fois, en a parlé fort nettement. C'eſt dommage qu'on ne puiſſe perſuader au public qu'elle merite beaucoup de creance. „On s'eſt laiſſé prevenir de la penſée que ſes Ouvrages ne ſont qu'un mélange de fictions & de veritez; moitié Roman, moitié Hiſtoire; & l'on n'a point d'autre voye de diſcerner ce qui eſt fiction d'avec les faits veritables, que de ſavoir par d'autres livres ſi ce qu'elle narre eſt vrai. C'eſt un inconvenient qui s'augmente tous les jours par la liberté qu'on prend de publier les amours ſecrettes, l'hiſtoire ſecrette &c. de tels & de tels Seigneurs, fameux dans l'hiſtoire. Les Libraires & les Auteurs ſont tout ce qu'ils peuvent, pour faire acroire que ces hiſtoires ſecrettes ont été puiſées dans des manuſcrits anecdotes: ils ſavent bien que les intrigues d'amour, & telles autres aventures plaiſent davantage quand on croit qu'elles ſont réelles, que quand on ſe perſuade que ce ne ſont que des inventions. De là vient que l'on s'éloigne autant que l'on peut de l'air romaneſque dans les nouveaux Romans; mais par là on repand mille tenebres ſur l'hiſtoire veritable. Je ſçai bien qu'enfin on contraindra les Puiſſances à donner ordre que ces nouveaux Romaniſtes ayent à opter; qu'ils faſſent ou des hiſtoires toutes pures, ou des Romans tout purs, ou qu'au moins ils ſe ſervent de crochets pour ſeparer l'une de l'autre, la verité & la fauſſeté (*b*).

(*b*) *Conferatur avec ceci ce qui eſt dit dans les Nouvelles de la Rep. des lettres, Octobre 1684. art. 8. Au Canada.*

(*A*) *A fait du bruit par ſes Ouvrages.*] Voici ceux qui ſont venus à ma connoiſſance. *Profphonematicus ad Senatores Brunſwigios & Lunæburgicos de Conrado Hornejo*, à Cologne 1646. in 8. *Moroſophus, ſeu Pedelius in ſua rationali prorſus irrationalis*, là même. *Synacticus*, là même. *Epiſtola de cruce ad Thomam Bartholi*, là même 1647. *Hypodigma quo dilucidatur nonnulla contra Catholicos diſputata in C. Martini tractatu de analyſi logica*, là même 1648. in 8. *Programmata duo ad Proteſtantium Academicos*, à Mayence 1655. in 8. *Annotationes de communione Orientalium ſub ſpecie unica*, in 4. Cet Ouvrage fut imprimé à Cologne l'an 1648. à la fin du livre de Leon Allatius, *De perpetua conſenſione Eccleſiæ Occidentalis & Orientalis*, dont l'édition fut procurée par Nihuſius. Il procura auſſi

fameux convertisseur *. Il naquit à Wolpe dans les Etats du Duc de Brunſwic, & après avoir fait quelques études au College de Verden, & à celui de Goſlar, il s'en alla à l'Academie de Helmſtad environ l'an 1607. Comme il étoit mal pourvu d'argent †, il falut que pour ſubſiſter il cherchât un maître. Il ſe mit au ſervice de Corneille Martinus, qui enſeignoit la Logique. Il demeura là quatre ans, & fit du progrés dans les ſciences, car ſon maître ne l'occupoit pas de telle ſorte qu'il ne lui laiſſât quelques heures pour étudier ‡, & qu'il ne prît même le ſoin de l'inſtruire. Le jeune homme ſe faiſant aimer par ſes bonnes qualitez, & par ſon eſprit, fut recommandé à l'Evêque d'Oſnabrug, & en obtint une penſion. Il voulut temoigner ſa reconnoiſſance, en faiſant des vers ſur le jour natal de ce Prelat ; mais comme il n'étoit point Poëte, il ſe ſervit d'un (*B*) poëme d'emprunt, & le publia ſous ſon propre nom. La liberalité de ce Mecene n'empêchoit point que Nihuſius ne fût reduit à l'étroit, encore qu'il fit des repetitions aux plus riches Ecoliers, depuis qu'on lui conſera le grade de Maître en Philoſophie l'an 1612. Il balançoit entre l'étude de la Medecine, & celle de la Theologie, parce qu'il craignoit une faction (*C*) toute puiſſante, qui étoit contraire à ceux qui avoient été diſciples de Martinus, & de Caſelius. Il éprouva la mauvaiſe volonté de cette faction, lors qu'il voulut ſoutenir des theſes de Metaphyſique l'an 1614. On lui fit un ſanglant affront, qui commença à le degoûter de l'Egliſe Lutherienne. Deux ans après il fut donné pour Precepteur à deux Gentilshommes, qu'il amena à l'Academie d'Iéne. En ſuite il obtint un ſemblable emploi à la Cour des Ducs de Weimar ‖. Il y avoit de bons gages, & il y faiſoit une*

* *Voyez la remarque B de l'article Lambecius.*

† Tenuis & inops, & ut vix à tam tolerare poſſet . . . Cornelio Martinio Antverpio, Logices Doctori, famuluum ſuum addidit. *Caſſiani, de arte nova, p. m. 6.*

‡ Quibus (*diſciplinis*) inter domeſtica miniſteria ſub tanto hero & magiſtro quantus Cornelius erat, ſatis feliciter imbuebatur. *Ibid. p. 7.*

‖ *Il fut Precepteur du celebre Duc de Weimar qui commandoit pour Guſtave en Allemagne, & qui mourut à Lutzen, epitt. 380. p. 349.*

(*a*) *Calixtus in Digreſſione de arte nova, pag. 7.*

(*b*) *Georgius Caſſiani in Digreſſione de arte nova, pag. 7.*

(*c*) *Ibid. p. 8.*

(*d*) *Ibid. p. 12.*

auſſi l'édition des *Symmicta* du même Allatius, à Cologne l'an 1653. *in* 8. & de quelques autres pieces du même Auteur, à Cologne l'an 1645. entre autres du Traité qui a pour titre, *Confutatio fabulæ de Joanna Papiſſa ex monumentis Græcis*, auquel il joignit quelque choſe. On publia l'an 1658. un livre *in* 8. dont voici le titre ; *Batt. Nihuſii tractatus chorographicus de nonnullis Aſiæ Provinciis ad Tygrim, Euphratem, & Mediterraneum ex rubrum mare* *. Je parlerai ci-deſſous de ſa nouvelle methode de controverſe.

* *Le Sieur Witte in Diario ad ann. 1657. fait mention de quelques traitez de Lexique de Nihuſius.*

(*B*) *Il ſe ſervit d'un poëme d'emprunt.*] L'Evêque d'Oſnabrug qui l'aidoit à ſubſiſter, entra dans ſa 43. année le 1. jour du mois de Juillet 1610. Il s'apelloit Philippe Sigiſmond, & il étoit de la Maiſon de Brunſwic. Ce fut Caſſiani qui fit le poëme dont Nihuſius avoit beſoin. *Natalem (a) ejus principis quadrageſimum tertium carmine celebrare voluit. Sed quum ariſtore eſſet vená, quàm ut quicquam inde poſſet elicere, meam qualemcumque operam commodavi, carmenque confeci, quod ipſius nomine typis deſcriptum Principique oblatum fuit.* C'eſt Caſſiani qui le raconte.

(*C*) *Une faction . . . . qui étoit contraire à ceux qui faiſoient leurs études ſous.*] Cette faction étoit compoſée de certaines gens qui vouloient qu'un Theologien ne fût ni bon Humaniſte, ni bon Philoſophe ; c'eſt pourquoi ils fermoient l'entrée des emplois eccleſiaſtiques à ceux qui avoient apris les belles lettres ſous Caſelius, & la Philoſophie ſous Martinus. Cela n'embaraſſoit pas mediocrement le jeune Nihuſius ; il n'oſoit étudier en Theologie ; il craignoit de trouver ſur ſon chemin cette faction quand il voudroit une Egliſe. Son menagement fut tel, que lors qu'il ſoutint des Theſes dediées à l'Evêque d'Oſnabrug ; & accompagnées de quelques vers Grecs à la loüange du Repondant, il ne voulut point permettre que l'Auteur de cet éloge y inſerât le nom de Martinus. Il eut peur que le bien que l'on diroit de ce Philoſophe n'irritât ces Meſſieurs-là. Il aima donc mieux être ingrat, que de s'expoſer aux mauvais offices de ceux qui ſe pourroient un jour oppoſer à ſa petite fortune. Calixte le blâme très-juſtement de cette conduite intereſſée, & il declare que c'étoit briguer la faveur d'un certain party, auquel les honnêtes gens & les belles ames tâchoient de deplaire. *Quòd (b) verentur ne id ſibi apud μισοθέους καὶ μισοεῦς inſcitia patronos fraudi eſſet. Tanta erat ejus ſive puſillanimitas, ſive craſſiendi cupiditas, ut nomen viri eximii, è cujus domo & diſciplinâ prodiſſe gloria verti oportebat, tacere malles, quàm abjecte qualemcumque ſpem iis placendi, quibus ut diſpliceret recta & præſtantes animæ totâ vitâ ſeſe adlaborâſſe numquam diſſitebuntur.* Il remarque qu'il y a toûjours dans le monde tantôt plus & tantôt moins de cette eſpece d'eſprits bourrus, qui s'oppoſent à l'avancement de la jeuneſſe, à moins qu'elle n'ait fait ſes études ſous tels & tels. *Non (c) deerant tunc (quamquam vix umquam deſunt, nisi quod alio atque alio tempore plus minuſve poſſunt) qui accuratiora literarum & philoſophiæ ſtudia odiſſent, & cum Theologiâ conjungi nollent, ne in aliis admirari, quæ in ſe deſiderarent ; cogerentur. Et quum inter illos annis primatio loco ſederet, iis qui è ſummorum virorum Caſelii & Cornelii diſciplinâ prodierant, aditus ad officia & dignitatem muneris eccleſiaſtici vel omnino intercludebat, vel difficillimum ſaltem reddebat. Quæ res hominem meticuloſum adeo terruit, ut ſacra Theologiæ ſtudia animo diſſidente & vacillante tractaret.* Le malheureux Nihuſius perdit toutes ſes avances ; ſa politique ne lui ſervit de rien ; la faction qu'il avoit tant menagée ne laiſſa pas de lui procurer une rude mortification, dont les ſuites furent facheuſes, car il ſe degoûta dès lors du Lutheraniſme. *Anno (d) 1614. inſignis ei illata erat injuria diſputaturo è lumine naturæ principiisque philoſophicis de Deo. Quam tamen è fonte, quem digito antè indicavimus, manaſſe, & intelligentibus ac bonis omnibus, non minus quam ipſi, doluiſſe, numquam potuit ignorare. Et hac, niſi vehementer faller, animum ejus à reformatâ religione primùm capit abalienare.*

une figure honorable ; neanmoins il en partit ſans dire mot à perſonne, & s'en alla à Cologne, où il ſe fit Catholique environ l'an 1622. Il eut pour premier emploi la direction du College (*D*) des Proſelytes. Il écrivit quelques lettres de controverſe à Horneius & à Calixte *, où il mettoit tout ſon fort dans le beſoin que les Chrétiens ont d'un Juge qui decide de vive voix leurs diſputes infaillible ment ; car l'Ecriture étant une loi qui ne peut parler que par le ſens qu'on lui donne, & les controverſes étant fondées ſur les interpretations diverſes que l'on donne à l'Ecriture, c'eſt une neceſſité, diſoit-il, ou que jamais on ne termine les conteſtations des Chrétiens, ou qu'il y ait dans l'Egliſe une autorité parlante, à laquelle tous les particuliers ſoient obligez de ſe ſoumettre †. Il mettoit cette autorité dans la perſonne du Pape : & quand on lui objecta la mauvaiſe vie de pluſieurs Papes, il eut la hardieſſe de retorquer cette objection (*E*) contre les Auteurs de l'Ecriture. La lettre qu'il écrivit à Calixte fut imprimée plus d'une fois. Cet illuſtre Profeſſeur ne voulant pas lui repondre par écrit, prit le party de le refuter dans ſon auditoire, & il en avertit par une affiche manuſcrite les étudians. Cette affiche fut imprimée à l'inſu de ſon Auteur l'an 1625. & comme elle étoit aſſez piquante, elle irrita furieuſement Nihuſius, qui retourna quelque tems après dans le pais de Brunſwic, pour être le Directeur d'un Couvent de Religieuſes ‡. On le fit Abbé d'Ilfeld l'an 1629. lors qu'on eut ôté ce monaſtere à la Maiſon de Brunſwic, qui en avoit fait une Ecole, où Michel Neander & ſes ſucceſſeurs avoient élevé de très-bons diſciples. Il publia l'année ſuivante un livre Allemand, où il s'emporta beaucoup contre Calixte ; & enfin on vit paroître ſon Ouvrage favori l'an 1633. C'étoit une nouvelle (*F*) methode de confondre les heretiques ‖, qui fut refutée par Calixte fort doctement.

Nihu-

* Theologiens celebres de Helmſtad.

† Voyez l'article Maimbourg, p. 503.

‡ Monaſterium Cremobii Halberſtadienſis præpoſitus ejus. Calixtus ibid. p. 20.

‖ Titre de Calixte in Digreſſione de arte nova.

(*A*) Ita tamen ut nemo in Collegium illud live Seminarium recipiatur, niſi ab aliquo Archifraternitatis iſtius membro in viam ſalutis adductus. Nihuſius, epiſt. ad Nicolaum Granium Helmſtadii Phyſices Profeſſorem, apud Caſſianum ibid. pag. 16.

(*b*) Id. ib.

(*c*) C'eſt la partie de la ville qui eſt au delà du pont.

(*D*) *La direction du College des Proſelytes.*] On élevoit dans ce College, aux depens de l'Archi-confrairie de la Sainte Croix, les jeunes gens qui s'étoient faits Catholiques ; mais (*a*) il falloit que l'un des confreres eût eu part à leur converſion. Le Duc de Baviere étoit alors chef de cette confrairie : Albert d'Autriche l'avoit été auparavant : le Cardinal de Zollern Evêque d'Oſnabrug avoit eu le premier de tous cette dignité. *Mihi* (*b*) *id negotium hactenus, ut pote cujus cura ac ſollicitudo perpetua demandatum Collegium, ubi ſelecti omnium Facultatum ſtudioſi, ad fidem catholicam converſi, jamque à ſuis omni ope deſtituti, alantur atque ad altiora dirigantur, & quidem ſummus Archifraternitatis S. Crucis, cujus caput hodie Elector Bavaria &c.* Ces paroles ſont tirées d'une lettre de Nihuſius. On combolt par là avec quelle vigilance l'Egliſe Romaine travaille depuis long tems à l'affaire des converſions.

(*E*) *Retorquer cette objection contre les Auteurs de l'Ecriture.*] Maudit effet de l'entêtement ! Un homme qui s'eſt engagé une fois dans une hypotheſe, & qui en a fait ſa mirotte, n'épargne ni le ſacré ni le profane pour la ſoutenir, & pour ſe tirer d'une objection. Il aime mieux qu'il en coûte quelque choſe à l'Ecriture, que de ſouffrir qu'on le voye ſans replique, & pourveu que ſes ſentimens ſoient à couvert de l'inſulte, peu lui importe que les Ecrivains ſacrez dechéent de leur credit. Il tâche de ſe ſauver à leurs depens ; il les expoſe à la breche, afin qu'on ne puiſſe le terraſſer qu'en marchant ſur eux, ou afin que le reſpect qu'on leur porte empêche l'attaque. Il ſe ſert du ſtratagême qui fut ſi utile aux Eſpagnols, quand ils reprirent Maeſtricht l'an 1576. Ils mirent devant leurs ſoldats les femmes de (*c*) Wich, d'où il arriva que les habitans de Maeſtricht n'oſerent tirer le canon ſur les Eſpagnols ; car ils craignirent de tuer leurs parentes, ou tout au moins leurs concitoyennes (*d*). Quoi qu'il en ſoit, quand Nihuſius eut à repondre à Calixte, qui lui avoit dit qu'il n'étoit pas de la ſageſſe de Dieu d'établir la religion ſur l'autorité de certaines gens auſſi perdus que les Papes l'ont été pendant des ſiecles entiers, il allegua que ceux qui ont fait la Bible étoient de fort mal honnêtes gens, ou à deconvert comme David, ou d'une maniere cachée peut-être. (*e*) *Objeceram ego, non eſſe probabile nec divina providentia, qua ſuaviter omnia diſponat & gubernet, conſentaneum, veritatem univerſæ doctrinæ quæ ad pietatem Deique cultum facit, ab auctoritate & arbitrio hominum impiorum & flagitioſorum, quales aliquando integro ſeculo (auditur de decimo tertio Baronius) Romani Pontifices fuerint, ſuſpendere : ab auctoritate, inquam, & arbitrio hominum, quos ipſi eorum clientes ac patroni, & inter hos principes Baronius*, monſtra horrenda, apoſtaticos, fures & latrones, vitâ turpiſſimos, moribus perditiſſimos, uſquequaque ſordidiſſimos *ex re & vera proclamant. Ut hoc telum declinet, de auctoritate Sacræ Scripturæ idem pronunciat.* Scripturæ, inquit, conditæ à meris hominibus, & partim ſpretæ, ut erat David, partim forſan etiam occultè facinoroſis. Il ne fut pas mal aiſé au Profeſſeur de Helmſtad de ſe confondre (*f*), ſur une ſi fauſſe & ſi deteſtable retorſion. Il y a bien de la difference entre un ſaint homme qui commet de grans pechez dont il ſe repent bien-tôt, & ceux qui demeurent toute leur vie dans le peché.

(*F*) *Une nouvelle methode de confondre les heretiques.*] Elle fut imprimée à Hildesheim ſous ce titre, *Ars nova dicto ſacra Scriptura unico uſu tuendi à Pontificiis plurimos in partes Lutheranorum, detecta nonnihil & ſuggeſta Theologis Helmſtetenſibus, Georgio Calixto præſertim & Conrado Hetnecio.* Calixte ne fit point un livre exprès pour la refuter, il ſe contenta d'y repondre par forme de digreſſion, dans un Ouvrage qu'il avoit alors ſous la preſſe : c'étoit l'épitome de la Theologie Morale. Il parut l'an 1634. Les Libraires de

(*d*) Captas quas potuere, uxores ante ſefe ſtatuunt obiectaque atque eo promoto veluti vallo ſubeunt pontem muliebri. ter clypeati ſcalopes ſabræ ſubeunt ſcutum brachia ſtrellatoque hoſtem collineatæ. In quos dum explodere cives trepidant, ne

(*e*) Calix. ibid. p. 19.

(*f*) Ibid. p. 20.

confinguineas affineſve populares autequam Hiſpanos, impetrent, aiunt Cæſarida de bello Belgico. de. cad. l. I. §. 503. Voyez auſſi Varere Maxime l. 5. c. 1. n. 5.

Nihusius fut si bien se faire valoir, qu'il parvint * à l'Evêché titulaire de Myse, & qu'il fut fait Suffragant de l'Archevêque de Mayence. Il en faisoit les fonctions lors qu'il mourut au commencement de Mars † 1657. Il s'étoit fait des amis à Rome, & il procura en Allemagne l'édition ‡ de quelques livres composez au delà des Monts. Je dois avertir que les Suedois ‖ l'ayant chassé de son Abbaye, il se refugia en Hollande, où il passa (G) plusieurs années. Il y fit quelque nouvelle

* Tilladus, part. 3. Histor. pag. 565. apud Konig. Bibliotheca vet. & nova p. 577.

† Til. ibid. apud eumdem ibid.

‡ Voyez la remarque A.

‖ Vossius, epist. 228. p. 240.

de Francfort firent imprimer à part cette digression l'an 1652. elle fait un volume de 344. pages *in* 4. L'Auteur s'adresse aux Professeurs des Academies Catholiques d'Allemagne, & leur parle toûjours fort civilement. Il (a) observe que Nihusius n'est pas le premier qui ait songé des methodes de controverse: il trouve que René Benoît Docteur en Theologie de la Faculté de Paris en proposa une (b) particuliere l'an 1565. Il ajoûte que ce Docteur s'humanisa dans la suite, & publia un livre François (c) à Caen, pour montrer que les Protestans ne fauroient être convaincus d'heresie, soit qu'on regarde leurs dogmes, soit qu'on regarde leur culte, & que le Concile de Trente qui les a condamnez n'est point exemt de défauts, & n'a pas été reçu dans le Royaume. Calixte ne doute point que cet Ouvrage ne soit de René Benoît, car dit-il, Monsr. de Thou (d) nous aprend qu'Henri IV. resolu enfin d'aller à la Messe voulut être instruit par ce Docteur, qui s'étant rendu auprès du Roi pensa perdre son Benefice (e) comme fauteur des sectaires; & comme ayant prêché des choses contre la foi (f). Ces raisons ne me paroissent pas assez fortes, pour me faire croire qu'il faut imputer à René Benoît le livre imprimé à Caen. S'il en eût été l'Auteur, il n'eût pas gardé sa Cure de St. Eustache jusques à l'abjuration du Roi: les Docteurs de Sorbonne qui proposerent de l'excommunier, lors qu'il fut sorti de Paris pour aller trouver le Roi de Navarre, auroient insisté principalement sur ce livre, & non pas sur certaines choses qu'on pretendoit qu'il avoit prêchées. Je croi donc que par une ruse familiere aux Ecrivains de ce tems-là, quelque Auteur ou bon Huguenot, ou attaché par politique à Henri IV. publia ce livre sous le nom de René Benoît. Je sai bien que ce n'est pas l'opinion de celui qui a composé l'onziéme volume de la Bibliotheque Universelle, car il (g) attribuë cet Ouvrage sans balancer au Curé de St. Eustache. Revenons à l'histoire des methodes.

Calixte (b) remarque 1. qu'environ 40. ans après que René Benoît eut publié sa methode, le Pere Gonteri Jesuïte se mit sur les rangs avec la sienne. Il fut suivi du Pere Arnoux, & du Pere François Veron aussi Jesuïtes. 2. Que Vedelius (i) est persuadé que le Cardinal du Perron traça le plan de la methode de ces Jesuïtes, qui consiste à obliger les Protestans à prouver sans l'aide des consequences, mais par les paroles formelles de l'Ecriture, ce qu'ils enseignent contre le Concile de Trente. 3. Qu'il ne sauroit se persuader (k) que ce Cardinal ait goûté cette methode, si éloignée de celle que nous voyons dans ses disputes contre le Roi Jaques. 4. Qu'en l'an 1605. Antoine (l) Faure publiant un Code, y mit à la tête une nouvelle maniere de terraller les heretiques. Tout demandeur, disoit-il, est obligé à la preuve, soit qu'il nie, soit qu'il affirme; c'est la maxime du Droit; il y est principalement obligé lors qu'il trouble ceux qui sont dans la possession paisible du bien qu'il demande. Ce Jurisconsulte conclut que les Protestans doivent prouver tout ce qu'ils nient, & que faute de produire de bonnes preuves, ils doivent être condamnez au desistement. Voilà en quoi consiste toute l'invention de Nihusius; ce n'est que la methode de prescription. (m) Primum & praecipuum caput artis Nihusianae, aut potius Fabrianae, hoc ipsum est, probationem omnium eorum, quae Pontificii hodie affirmant, declinare & à se alienam dicere, atque adeo nihil eorum, quae de Pontificiis principatu & infallibilitate, de sacrificio Christi in Missâ quâ speciem & substantiam iterando, de statuis adorandis, de purgatorio, septem sacramentis, indulgentiis & pluribus similibus asserunt, vel è Scripturâ vel è traditione ecclesiasticâ probare velle: nempe quia ipsi sint in possessione suorum dogmatum; quia, ait, se & majores suos, cum quibus & nostri aliquando sacerint, ab aliquot seculis in possessione fuisse, sumque adeo de religione opiniones sive sententias usucepisse, vel, ut recentiores loquuntur, praescripsisse. Se igitur & suos non teneri ad probationem eorum, quae ipsi docent & affirment, sed probationis, & quidem prevalidae vicem esse, quod affirment: nos vero teneri, ni qua negamus, demonstremus, & quidem demonstremus è Scripturâ, id est, sceptorum commenta negantes, ipsorum affirmantibus opposita. Voilà jusqu'où le Docteur Calixte a conduit l'histoire de ces Methodes. Voyez en la suite dans l'*Historia Papatus* (n) de Mr. Heidegger. Au reste la refutation de Nihusius par Calixte plut beaucoup à Grotius. (o) Bertholdo Nyhusio de nova illa, qua dissentientes impetit via, erudite & pru denter respondit Calixtus libro de Arte nova, quem subjunxit libro de Theologia morali. Hoc anno Helmastadii editum id opus. Summa hac est, in iis quae de rebus sive humanis sive divinis creditmus nulla esse possessionis privilegia: asserentibus incumbere probationem. Probari autem non tantum quod totidem literis ostenditur, sed & quod per legitimas & homini non insano neque pertinaci fidem facturas illationes deducitur. . . . Calixti librum ut legas rogo: multa sunt in eo utilia: multa ab aliis dicta quidem, sed à nemine exactius. Je n'ai point vu la replique de Nihusius: je sai seulement qu'il l'intitula (p) *Apologia contra Andabatam Helmestetensem.*

(a) *In Digressione de arte nova, pag.* 126.

(b) *Dans un livre intitulé,* Sirenomata in universum organum Biblicum, seu panoplia adversus omnes nunc vigentes haereses.

(c) *L'an* 1590.

(d) *Thuan. lib.* 106.

(e) *Il étoit Curé de St. Eustache.*

(f) *Thuanus lib.* 107.

(g) *Voyez la p.* 546. *du tome* 11. *de la Bibliotheque universelle.*

Dans les pages suivantes vous trouverez le titre & l'abrégé du pretendu livre de René Benoît.

(h) *Calixt. ibid. pag.* 129.

(i) *In rationali Theologico.*

(k) *Calixt. ibid. pag.* 130.

(l) Codex Antonii Fabri Sebusiani, Senatoris & Consiliarii Sabaudici, quem à suo nomine Fabrianum inscripsit, bonum factum existimans, si vertibulo rohmanis haereticos, quos vocat, infigi & majore, quam Jurisconsultorum capitus esse solet, audaciâ conficeret. Cui conatui primum librum impendit; elisio tamen, ut accepimus, alterius Jurisconsulti, Jacobi videlicet Leclii, operâ & oppositio scripto. *Ibid. p.* 156.

(m) *Ibid. p.* 179. 160.

(n) *In Pentudo septimo.*

(o) *Grotius epist.* 339. *partit* 1. *p.* 122. *Cette lettre est datée du* 2. *Août* 1634.

(p) *Voyez la* 380. *lettre de Vossius, p.* 349.

(q) *Vossius, epist.* 228. *p.* 240. *datée d'Amsterdam le* 28. *de Mai* 1634.

hoc

quentoit Voſſius, & il lui diſoit entre autres choſes que la principale raiſon qui le retenoit dans la Communion Romaine, étoit de voir que les Sectes qui s'en étoient ſeparées ne prouvoient (*H*) rien par demonſtration.

NORA-

(*a*) Abbatia ſua à Succo mittere ejectus, ac inde in Batavium profugus, ubi nunc tertium quartumve annum agit. *Voſſius, epiſtola* 380. *p.* 349. *datée du* 12. *d'Avril* 1640.

(*b*) *Voyez les lettres* 67. *&* 74. *dans le recueil intitulé.* Eccleſiæ Orientalis antiquitates.

(*c*) *Idem Voſſius p.* 349.

(*d*) *Idem epiſt.* 228. *p.* 240.

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *Il faut dire ſimilitèr. On a laiſſé pluſieurs fautes comme celle là dans les lettres de Voſſius. On ſe trompoit à ſon ecriture, & les Correcteurs pour l'ordinaire ne s'attachoient qu'aux fautes d'orthographe. Ils laiſſent paſſer un mot mis au lieu d'un autre, pourveu qu'il ne gâte pas le ſens d'une maniere tout à fait abſurde, & qui ſaute aux yeux ſans qu'on y faſſe attention.*

hoc Saevico exutus, & nunc extorris. Il y étoit encore l'an 1640. comme le même Voſſius nous l'aprend, Voſſius dis-je, qui par un defaut de memoire dont il ne ſe faut pas étonner, s'imaginoit que le ſejour de cet homme à Amſterdam n'avoit duré que trois ou quatre ans (*a*). Il y étoit encore l'an 1647. & l'an 1649. comme nous l'aprend la date des (*b*) lettres qu'il écrivit au Pere Morin.

(*H*) *Ne prouvoient rien par demonſtration.*] On a deja vu que Voſſius le trouvoit un homme docte & ſubtil: ajoûtons qu'il lui trouvoit auſſi beaucoup de civilité & d'agrémens, (*c*) *vir doctus & perhumanus nec infacetus.* Nihuſius entêté de ſa nouvelle methode, & s'imaginant que perſonne ne lui pourroit reſiſter, ſouhaita de conferer avec Voſſius, & lui declara que pourveu que les Lutheriens ou les Calviniſtes lui aſſeguſſent quelque preuve qui ne lui laiſſât aucun doute, il redeviendroit Proteſtant. Qu'ils choiſiſſent, diſoit-il, telle matiere qu'il leur plaira, celle par exemple où ils croyent être les plus forts; je ne leur demande qu'un bon argument; mais s'ils ne me peuvent alleguer que des probabilitez, ils trouveront bon que je leur ſoutienne qu'il faut retourner dans l'Egliſe d'où nos ancêtres ſont ſortis. (*d*) *Poſſit ἀνάδειξιν, invictumque aliquid, quodque animum poſit, aut debeat reddere, ἀμεταπίστου, καὶ ἀμεταπείστου. Negat opus de ſingulis diſputare. Eligere ſuos Lutheranos, vel etiam Calvinianos, & quoſvis alios, poſſe, ubi maximè exiſtimaret ſuæ Eccleſiæ cauſam triumphare. Si unum viderit argumentum, velle redire ad eos, unde malum pedem exulerit. Sin diſputando intelligam, nihil ſolidi crepare, quicquid hallenus obtenditur, æquum videri, ut redeamus ad Romanæ Eccleſiæ ſinum.* Sa plus forte inſtance étoit celle-ci. „Dites moi Mr. Voſſius, pourquoi vôtre pere quitta-t-il l'Egliſe Romaine, donnez m'en une raiſon juſte? Voſſius lui alleguoit la difference qui ſe trouve entre cette Egliſe, & l'Egliſe primitive; mais après pluſieurs diſcours il ſe fixoit à ceci: les Docteurs de l'Egliſe Romaine interpretent de telle ſorte l'Ecriture, qu'ils lui donnent un ſens manifeſtement forcé, & quelquefois contradictoire, & en general très-éloigné de la doctrine des anciens Peres, & non contens de cela ils envoyent au dernier ſuplice ceux qui ne veulent pas adopter de ſemblables interpretations; on a donc pu rompre juſtement avec de tels interpretes de la parole de Dieu, & former de nouvelles aſſemblées, tant afin d'avoir un culte ſelon ſa conſcience, qu'afin de conſerver une vie qui peut être utile à la patrie, à l'Egliſe, & à ſa famille. (*e*) *Illo igitur poſcente cauſam juſtam, cur parens meus à Romana abierit Eccleſia, reſpondi multa, de veterum, præſentis Romanæ Eccleſiæ diſcrimine. Sed tandem in eo pedem figebamus; Romanæ Eccleſiæ Doctoribus, ita ſcripturas interpretantibus, ut manifeſta iis vis fiat, planeque abrant à primorum ſeculorum Doctoribus, imo interdum (ut in transubſtantiationis dogmate) ſenſus interpretationi reclamet, manifeſtaque ſit contradictio: Nec ſolum ſic interpretantibus, ſed etiam, niſi ſimpliciter (f) interpreteris, ferro te, & flamma perdere paratis; juxta ab ejuſmodi Doctoribus recedi tur, ac ſeorſim cultus Dei celebratur, partim conſcientiæ ſtudio, partim vitæ conſervandæ, quam Patriæ, Eccleſiæ, familiæ, & amicis conducibilem exiſtimamus.* Quelque raiſonnable que fût cette reponſe, Voſſius ne s'y ſioit pas entierement; car il pria ſon bon ami Grotius d'examiner cette affaire, & de lui communiquer ſes lumieres, *Si valetudo, ſi otium tibi, ſi res etiam tuæ ſic ferant, ut hujuſmodi tractes, quod arbitror: quæſo paucis ſaltem perſcribe, quid tibi de hac re videatur, & quam potiſſimum viam, cum iſtiuſmodi homini-bus inſiſtendam putes.* On lui donna pour toute reponſe (*g*) qu'il juſtifioit très-bien la ſeparation des Proteſtans.

(*g*) *Diſſertionis cauſa quæ abs te redditur optima eſt, non poteſt vivi ſub rali dominatu, neque integras nationes aut magnas nationum partes ideo deſuiſſe à conventibus abſtinere. Grotius, epiſt. 339. prima partis, p.* 122.

Il eſt clair que Nihuſius avoit raiſonné de certaine maniere. Quand on ſe trouve dans une certaine Communion par l'éducation & par la naiſſance, les incommoditez que l'on y ſouffre ne ſont pas une raiſon legitime de la quitter, à moins que l'on ne puiſſe gagner au change, c'eſt-à-dire, paſſer dans un poſte où l'on ſoit fort à ſon aiſe; car que nous ſerviroit-il d'abandonner la Communion qui nous a produits, & qui nous a élevez, ſi en la quittant nous ne faiſions que changer de maladie? Mettons la choſe à l'eſſai, j'y conſens; imitons ces pauvres malades qui étant las d'être au lit, s'imaginent qu'en ſe faiſant mettre ſur un fauteuil ils ſentiront beaucoup de ſoulagement; ſortons de l'Egliſe Romaine, *embraſſons la* Proteſtante: mais comme ces mêmes malades n'ont pas plûtôt éprouvé que le fauteuil ne leur ſert de rien, qu'ils ſe font remettre au lit, reprenons la profeſſion du Papiſme, dès que nous ſentons que les Docteurs Proteſtans ne levent pas nos difficultez. Ils ne nous alleguent que des raiſons diſputables, rien de convainquant, nulle demonſtration: ils prouvent & ils objectent, mais on repond & à leurs preuves, & à leurs objections; ils repliquent, & on leur replique, cela ne finit jamais. Eſt-ce la peine de former un ſchiſme? Qu'avions-nous de plus incommode dans l'Egliſe de nôtre naiſſance? Nous y manquions de demonſtrations; on ne nous alleguoit rien qui mit nôtre eſprit dans une aſſiete aſſurée; il trouvoit des objections à former contre tous les dogmes, & contre toutes les repliques à l'infini. C'étoit là nôtre grand mal: nous le trouvons dans l'Egliſe Proteſtante, il ne faut donc pas y demeurer. Rentrons dans le corps qui a pour lui l'avantage de la poſſeſſion, & s'il faut etre mal logé, ne vaut-il pas mieux l'être dans ſa patrie, & chez ſon pere, que dans les auberges des païs étrangers? Outre que la diſpute eſt plus incommode dans le party Proteſtant, que dans le party Papiſte. Celui-ci a devant ſoi tous ſes ennemis; les mêmes armes qui lui ſervent pour attaquer & pour repouſſer les uns, lui ſervent pour attaquer & pour repouſſer les autres. Mais les Proteſtans ont des ennemis devant & derriere; ils reſſemblent à un vaiſſeau qui eſt engagé au combat entre deux feux: le Papiſme les attaque d'un côté, le Socinianiſme les

PARAPHRASE des penſées de Nihuſius.

NORADIN, fils de Sanguin Soudan d'Alep (*A*) & de Ninive, le surpassa en toutes choses, quoi que Sanguin eût été le plus puissant & le plus habile Prince que les Turcs eussent de son * tems. Noradin ayant partagé avec son frere γ la succession de leur pere, qui avoit été tué par quelques-uns de ses Eunuques pendant qu'il assiegeoit Cologembar sur l'Euphrate l'an † 1143. Noradin, dis-je, par ce partage fut Soudan d'Alep. Il se rendit en peu de tems l'un des plus puissans Princes de l'Asie. Il n'avoit rien de Turc & de barbare que le nom, & il avoit toutes les qualitez d'un grand Capitaine. Il étoit également sage, hardi, & heureux, le plus vigilant de tous les hommes, & le plus prompt à se servir de toutes les conjonctures qui se presentoient pour executer une belle action. Les qualitez de l'honnête homme ne lui manquoient pas: il avoit de la probité, & même de la pieté selon les principes de sa fausse Religion. Un des premiers exploits fut la defaite de Josselin de Courtenai Comte d'Edesse, dont il ruina tellement les troupes, que Josselin eut beaucoup de peine à se sauver dans Samosate, où il arriva presque seul. La plûpart de ses Etats tomberent sous l'obeïssance de Noradin, qui fit en suite bien d'autres conquêtes, lors que la Croisade à qui St. Bernard avoit predit tant de bonheur, ayant échoüé d'une maniere desolante au siege de Damas l'an 1148. s'en fut retournée en Europe avec la derniere honte. Il fut très-bien profiter d'une si belle occasion. Il entra avec une puissante armée dans la Principauté d'Antioche, gagna une bataille contre le Prince Raymond qui y fut tué; se rendit maître de la forteresse d'Harenc, & de la plûpart des places; prit dans une embuscade le Comte d'Edesse dont j'ai déjà parlé, & le fit mourir dans les fers à Alep; chassa de tout le Comté les Grecs, auſquels la Comtesse & Baudouin Roi de Jerusalem l'avoient resigné pour le defendre, & conquit la ville & l'Etat de Damas. Baudouin s'opposa avec beaucoup de vigueur aux progrés de ce Conquerant, & le vainquit même plus d'une fois, & d'une maniere qui le fit admirer de son ennemi; car on assûre qu'ayant été empoisonné par son Medecin à l'âge de 32. ans ‡, Noradin ne voulut jamais tirer avantage de la consternation où cette mort avoit jetté tout le Royaume, & qu'il dit avec autant de grandeur d'ame que de modestie, *qu'il falloit compatir à une si juste douleur & la respecter, puis qu'on pleuroit la mort d'un Prince qui n'avoit point son semblable au reste du monde.* Quelque tems après il se rendit maître de la ville de Paneade. En un mot il posseda presque toute la Syrie avec la Mesopotamie, & il avoit étendu ses conquêtes jusqu'au delà de la Cilicie, dans les

(a) *La question de droit est de savoir si M. Saurin a raison de dire, que* la Foy obtient sa certitude par la voye de l'évidence particulierement dans la question de la divinité de l'Ecriture. *La question de fait est de savoir, si l'opinion de M. Saurin est l'opinion de toute l'Eglise Reformée, ou si celle de M. Jurieu est nouvelle, particuliere à M. Jurieu, & à M. de Beaulieu son Maître & son Professeur. Sur la premiere question il n'est pas fort favorable que M. Saurin ait souffert illusion, & se soit trompé. Il y a des erreurs plus grossieres, quoi qu'il n'y en ait guéres de plus dangereuses. Mais sur la seconde question, qui est celle de fait, on ne s'étonnera jamais assez qu'un homme qui s'érige en Auteur, tombe dans une telle faute, que d'appeller opinion nouvelle, erreur naissante, une opinion aussi ancienne que le monde, & aussi étendue qu'est la Religion Chrétienne, & qui jusqu'à nôtre siecle n'a été combattuë que par des heretiques.*

* *Voyez le milieu du 12. siecle.*

† *Il étoit l'aîné, & d'ailleurs Catholique.*

† *Et non pas en 1145. comme le dit Maimbourg t. 2. des Croisades. p. 305. édit. de Holl.*

‡ *En 1163.*

les attaques de l'autre. Les armes dont ils se servent contre le Papisme nuisent au lieu de servir, quand ils ont à refuter un Socinien; car cet heretique employe contre eux les argumens qui leur ont servi contre l'Eglise Romaine: de sorte qu'un Protestant qui vient de combatre un Papiste, & qui se prepare à combatre un Socinien, est obligé de changer d'armure, du moins en partie. Voilà sans doute les chimeres dont Nihusius se repaissoit, & qui lui persuaderent que pour convaincre les Protestans qu'ils avoient quitté l'Eglise Romaine mal-à-propos, il suffisoit de leur demander une preuve demonstrative de leur creance, je dis une preuve contre laquelle il n'y eût rien à repliquer, non plus que contre les demonstrations de Mathematique. Il savoit bien qu'on ne le prendroit jamais au mot; les controverses de religion ne peuvent pas être conduites à ce degré d'évidence, la plûpart des Theologiens en tombent d'accord. Un fameux Ministre vient de nous aprendre que (*a*) non seulement c'est une erreur très-dangereuse, que de soutenir que le Saint Esprit nous fait connoître évidemment les veritez de la religion, mais aussi que c'est un dogme rejetté jusques ici par les Protestans. Il soutient que l'ame fidelle embrasse ces veritez, sans qu'elles soient évidentes à sa raison, & même sans qu'elle connoisse qu'il est évident que Dieu les a revelées; & il dit que ceux qui veulent que pour le moins le St. Esprit nous fait voir évidemment le temoignage que Dieu a rendu à ces veritez, font de pernicieux novateurs. Je fais bien assûré que Nihusius ne s'attendoit pas, que jamais on lui donnât l'argument demonstratif qu'il demandoit? A quoi songeoit-il donc, quand il promettoit de revenir au Lutheranisme moyennant une telle condition? se conduisoit-il en homme grave? S'il eût été bien raisonnable, il eût pleinement aquiescé à la reponse qui lui fut faite par Vossius: elle est très-sensée & très-solide. Mais avoüons que Nihusius n'étoit pas toûjours fondé fur des chimeres: il apliquoit mal un bon principe: c'est celui-ci; *il ne faut point sortir d'où l'on est si le changement est inutile.* Le Ministre dont j'ai parlé tout à l'heure s'est servi de cet axiôme. Il est predestinarien rigide, & grand particulariste, & il gemit sous le fardeau des objections à quoi son système est exposé; mais il ne change pas d'hypothese, parce qu'il n'en trouve point qui le tire de l'oppression. Il ne trouveroit rien qui contentât sa raison dans l'hypothese des Molinistes, ni dans les autres methodes relâchées d'expliquer la grace; il aime donc mieux demeurer comme il se trouve, que de prendre une autre situation qui ne le gueriroit pas (*b*). Cela est de très-bon sens.

(*a*) *Voyez le livre intitulé,* Jugement sur les methodes rigides & relâchées d'expliquer la providence & la grace. *pag. 23.*

(*b*) *Hist. civilis to. 1. p. 475.*

(*A*) *Soudan d'Alep & de Ninive.*] Mais non pas d'Egypte, comme Mr. Huber (*c*) l'a debité. Monsieur Perizonius (*d*) a relevé cette faute.

(*c*) *Defensio doctrinæ universelle de Mr. Saurin. p. 3. édit. de Rotterdam 1695.*

(*d*) *Perizonius in Specimina erratorum. p. 129.*

les Etats même du Sultan d'Iconium, qu'il avoit vaincu en bataille. La fortune lui offrit une fort belle occaſion de porter ſes armes en Egypte, lors que Sanar qui en étoit Soudan recourut à ſa protection, ayant été dépoſſedé par Dorgan. Il envoya en Egypte de grandes forces ſous la conduite de Syracon, General de ſes (*B*) armées. Amauri Roi de Jeruſalem donna du ſecours fort (*C*) mal à propos à Dorgan, qui lui avoit promis un gros tribut. Syracon parmi bien des viciſſitudes fut obligé deux fois de quitter l'Egypte ; mais enfin il s'en empara, après avoir fait aſſaſſiner Sanar, & après s'être fait établir Soudan en ſa place par le Calife du grand Caire. Noradin dont il étoit la creature ſouffrit tout cela. Ce nouveau Soudan mourut en la même (*D*) année, laiſſant pour ſon ſucceſſeur le grand Saladin ſon (*E*) neveu. Noradin mourut auſſi en 1173. Sa veuve ſe maria avec Saladin, & ſon fils fut depouillé de ſes Etats par le même Saladin *.

* *Guill. Tyrius & alii, apud Maimb. Hiſt. des Croiſades, to. 1. & 2.*

O.

† *Spondan. ad ann. 1547. n. 22.*

‡ *Idem ad ann. 1525. n. 27.*

OCHIN (BERNARDIN) fut un de ces Eccleſiaſtiques d'Italie qui ſortirent de leur païs au XVI. ſiecle, pour embraſſer la Religion Proteſtante. Il étoit de Sienne. Il avoit été d'abord Cordelier, & puis Capucin †. Il demeura dans l'Ordre des Capucins depuis l'an 1534. juſqu'en l'année 1542 ‡. Ceux qui ont dit qu'il en fut le (*A*) Fondateur, ou l'un des quatre premiers qui s'y engagerent, ſe trompent : mais il eſt vrai qu'il en fut élu General. Je ne penſe pas qu'il ait été Confeſſeur ‖ du Pape, comme quelques-uns l'ont dit. Il obſervoit ſa (*B*) regle avec une

‖ *Voyez la remarque D à la fin.*

(*B*) *General de ſes armées.*] Mr. Maimbourg (*a*) dit que c'étoit un petit homme, que ſon merite avoit élevé à la premiere charge du Royaume, nonobſtant la baſſeſſe de ſa naiſſance, & ſa condition d'eſclave. Mais Calviſius (*b*) aſſûre qu'il étoit frere de Noradin.

(*a*) *Croiſades to. 2. p. 46.*

(*b*) *Ad ann. 1169.*

(*C*) *Fort mal à propos.*] Je me ſuis ſervi de cette expreſſion pour faire honneur à bien des gens, qui attribuent à cela la perte de Jeruſalem ; ce qu'ils fondent ſur ce que Saladin qui en chaſſa les Chretiens, trouva la partie liée entre eux & les Sarrazins, à cauſe des guerres que ſon predeceſſeur Syracon avoit eſſuyées en Egypte de la part du Roi Amauri. Cependant il ne faut pas oublier, que le commencement de ces guerres fut heureux à ce jeune Prince. Je voi des Hiſtoriens qui le font la cauſe d'un mal plus preſent ; car ils veulent que ſon expedition d'Egypte ait donné lieu à l'invaſion d'Antioche par Noradin. Je parle de l'invaſion où Boemond Prince d'Antioche, & Raimond Comte de Tripoli firent défaits, & tomberent priſonniers entre les mains de Noradin. Cluvier (*c*) met l'expedition de Syracon avant ceci ; mais Calviſius la met ſous l'an 1166. & il ne met cette expedition que ſous l'an (*d*) 1168.

(*c*) *Jo. Cluverius, Hiſtor. epitome.*

(*d*) *Vide Calviſium ad ann. 1169.*

(*D*) *Mourut en La même année.*] Mr. Maimbourg la marque 1168. mais il vaut mieux la marquer comme Calviſius 1170.

(*e*) *Ad ann. 1170.*

(*E*) *Son neveu.*] Ou plûtôt ſon petit-fils, *nepos ex filio*, comme l'aſſûre Calviſius (*e*).

(*f*) *Dans ſes Annales des Capucins, apud Spondan. ad ann. 1525. n. 27.*

(*A*) *Qu'il en fut le Fondateur . . . ſe trompent.*] Zacharie Boverius (*f*) le prouve par des autoritez & par des raiſons. Il dit entre autres choſes qu'il eſt certain que l'Ordre des Capucins commença l'an 1525. & que plus de 300. perſonnes l'avoient embraſſé avant qu'Ochin y entrât l'an 1534. Mr. Varillas (*g*) s'eſt ſervi de ces raiſons pour refuter l'Evêque d'Amelia,

(*g*) *Hiſt. de l'Hereſie, liv. 17. p. 59. de l'édit. de Hollande.*

(*b*) qui a dit la même choſe que (*i*) Theodore de Beze, ſavoir qu'Ochin a été le Fondateur de l'Ordre des Capucins. Le ſuplément de Moreri raporte cet endroit de Varillas.

(*b*) *Antoine Marie Graziani, Hiſtoire du Cardinal Commendon, liv. 1. chap. 9.*

(*B*) *Il obſervoit ſa regle avec une merveilleuſe auſterité.*] L'Evêque d'Amelia dans le chapitre que j'ai cité de l'hiſtoire du Cardinal Commendon, obſerve qu'Ochin étoit veneré comme un Saint, & qu'il pratiquoit exactement l'exterieur de la mortification. *Son âge*, dit-il, *ſa maniere de vie auſtere, cet habit rude de Capucin, ſa barbe qui deſcendoit juſqu'au deſſous de ſa poitrine, ſes cheveux gris, ſon viſage paſle & decharné, une certaine apparence d'infirmité & de foibleſſe affectée avec beaucoup d'art, & l'opinion qui s'eſtoit repanduë par tout de ſa ſainteté, le faiſoient regarder comme un homme extraordinaire. . . . . Ce n'eſtoit pas ſeulement le peuple, les plus grands Seigneurs, & les Princes Souverains le reverenoient comme un Saint. Lors qu'il venoit chez eux, ils alloient au devant de luy, ils le recevoient avec tout l'honneur, & toute l'affection imaginable, & le reconduiſoient de meſme, lors qu'il partoit. Pour luy, il ſe ſervoit de tous les artifices qui pouvoient confirmer les bons ſentimens qu'on avoit de luy. Il alloit toûjours à pié dans ſes voyages ; & quoy qu'il fuſt d'un âge, & d'une complexion fort foibles, on ne le vit jamais monté à cheval. Lors que les Princes le forçoient de loger chez eux, la magnificence des Palais, le luxe des habits, & toute la pompe du ſiecle, ne luy faiſoit rien perdre de la pauvreté, ni des auſteritez de ſa profeſſion. Dans les feſtins il ne mangeoit jamais que d'une ſorte de viande, la plus ſimple & la plus commune, & ne buvoit preſque point de vin. On le prioit de coucher dans de fort bons lits, & fort richement parez, pour ſe delaſſer un peu plus commodément des fatigues du voyage ; mais il ſe contentoit d'étendre ſon manteau, & de ſe coucher ſur la*

(*i*) *Bernardinus Ochinus maximi prius in Italia nominis monachus, & Capuchinorum (quos vocant) Ordinis auctor. Beza in Icon. ſuor. in Petro Martyre.*

une merveilleuſe auſterité, & il prêchoit avec (C) un zéle incomparable, & apparemment il ne ſongeoit à rien moins qu'à quitter ſon froc & ſon Egliſe, lors que les converſations d'un Juriſconſulte Eſpagnol *, qui avoit pris gout en Allemagne à la doctrine de Luther, lui mirent des doutes dans l'eſprit. Ce fut à Naples qu'il parla avec ce Juriſconſulte, & qu'il commença de prêcher des choſes (D) qui paroiſſoient fort nouvelles. Il devint ſuſpect, & il fut cité à la Cour de Rome †. Il y alloit, mais il trouva (E) à Florence Pierre Martyr ſon bon ami, auquel il communiqua les avis qu'il avoit reçus du haſard où il ſe mettroit en ſe livrant à la diſcretion du Pape. La choſe bien examinée, ils reſolurent tous deux de ſe retirer en pais de ſûreté. Ochin partit le premier, & prit ſa route vers Geneve; Martyr ſe mit en chemin deux jours après, & alla gagner la Suiſſe ‡. Le Continuateur de Baronius aſſûre qu'Ochin fit proviſion d'une femelle qui le ſuivit à Geneve, & avec qui il ſe maria publiquement, afin de donner

(a) *Mr. Varillas a paraphroſé ce paſſage & le precedent avec ſa liberté ordinaire.* Hiſt. de l'Hereſie liv. 17. p. 59. & ſeq.

(b) *Bzovius ad ann.* 1542. n. 34.

(c) *Supplem. ad Mambrin. lib. 4. apud Spondan. ad ann.* 1547. n. 22.

(d) *Eos ſeminatis ab impio Ochino dum ante aliquot annos publice concionaretur in Eccleſia M. tropolitana falſis dogmatibus attribuit, quibus à multitudine linguiſ hominum infectorum reſecandis, Proreæ Inquiſitionis remedium afferre voluerit. Spondan. ibid.*

(e) *Ant. Mariæ Graziani ubi ſupra, p. 105. de la traduct. de Mr. Flechier, édit. de Paris in* 12.

(f) *Ad ann.* 1542. n. 14. *apud Bibliothecam Anti-Trinitario. rum p.* 3.

(g) *Bibliotheca Anti-Trinit. ibid.*

(h) *Il s'appelloit Johannes Valdeſius.*

* *Spondan. ubi ſupra.*

† *Jofias Simler in vita Petri Martyris, apud Melchior. Adam. p.* 36.

‡ *Jofias Simler in vita Petri Martyris, apud Melchior. Adam. p.* 36.

(i) *Fuit is patria Senenſis, conditione monachus, & Pontifici Rom. à ſacris conſeſſionibus & confeſſionibus. Id. ibid.* Voyez auſſi *Bibl. Anti-Trin. pag.* 2.

(k) *In Hiſt. Lutheran. ſuppl. mentr. indic. cit.* 1.

(l) *Hiſt. du Card. Commendon p.* 205. *& ſuiv.*

une penſion de 300 écus ſur la terre. *On ne ſçauroit croire la reputation qu'il s'aquit, & les honneurs qu'il s'attira par toute l'Italie.*

(C) *Il prêchoit avec un zéle incomparable.*] Ecoutons encore l'Evêque d'Amelia. *On peut dire* (a) *qu'il avoit quelque ſavoir, mais il s'étoit plus attaché à l'éloquence, & à la beauté des paroles qu'à la doctrine, ou à la force du raiſonnement. A peine avoit-il appris le Latin; mais lors qu'il parloit ſa Langue naturelle, il expliquoit ce qu'il ſçavoit avec tant de grace, tant de politeſſe, & tant d'abondance, que la douceur & la pureté de ſon diſcours raviſſoient tous ſes auditeurs. Lors qu'il devoit prêcher quelque part* (c'eſt toûjours l'Evêque d'Amelia qui parle) *le peuple y accouroit; les Villes entieres venoient pour l'entendre: il n'y avoit point d'Egliſe aſſez vaſte pour contenir la multitude. Le nombre des femmes eſtoit ordinairement plus grand que celuy des hommes. Lors qu'il devoit paſſer par quelque ville, une infinité de gens alloient au devant de luy, pour écouter ſes inſtructions.* Bzovius a renfermé en peu de mots un grand éloge. *In tanta tum erat exiſtimatione* (Ochinus) *ut unus optimus totius Italiæ concionator haberetur, ut qui admirabili quadam cum. adhuc, tum lingua facundia auditorum animos quocunque vellet raperet, ac tanto magis quod vita doctrinæ reſponaret* (b).

(D) *De prêcher des choſes qui paroiſſoient fort nouvelles.*] Thomas Coſtus (c) qui a fait l'hiſtoire des troubles qui s'éleverent à Naples, lors qu'on voulut y établir le tribunal de l'Inquiſition, pretend (d) que les Sermons d'Ochin avoient jetté les ſemences de ces troubles. L'Evêque d'Amelia ne dit point qu'aucun heretique venu d'Allemagne, Jean Valdés par exemple, ait perverti ce Capucin, il veut que la vanité l'ait perdu, & que le depit de n'avoir pas été élevé au Cardinalat, l'ait pouſſé à *lâcher fort adroitement dans ſes Sermons quelques paroles, & quelques ſentimens qui tendoient à decrier ou à diminuer l'autorité du Saint Siege* (e). Bzovius dit en general qu'Ochin lâcha quelque choſe de travers dans un Sermon, *quod pro contione quadam ſecus dicta effudiſſet* (f), & voici le commentaire qu'on a fait ſur ces paroles. On prétend qu'un Dimanche des Rameaux il prêcha devant le Pape, & cenſura vivement ſon faſte, en faiſant un parallele entre JESUS-CHRIST & lui. On ajoûte qu'après le Sermon un Cardinal avertit Ochin de la colere du Pape, & lui conſeilla de s'enfuir inceſſamment. *Nimirum* (*prout alii ſcripto conſignarunt*) *quod in Dominica palmarum faſtum Papa Romani in ipſius præſentia ex ſuggeſtu acriter perſtrinxerit* (*factis comparatione Domini Jeſu in pauperi ſtatu Hieroſolymam ingredientis*) *& Pontificum Romanorum vitam. Qua concione ſumta unus Cardinalium Papam offenſum eſſe ipſi ſignificat, atque ut protinus præſentis periculo ſe ſubducat ſuaſit. Ille ea qui ſe ſenſerat ſuadet* (g). Il y en a qui ont dit (h) qu'il ne propoſa ſes cenſures de l'orgueil & de la pompe de la Cour Papale, que comme des objections faites par les heretiques: mais qu'ayant dooné à cela tout le tems que ſon Sermon devoit durer, il finit ſans refuter ces objections. L'Auteur dont j'emprunte cette remarque, debite qu'Ochin (i) étoit Confeſſeur & Predicateur du Pape. Voici bien des faits que je raporte ſans les garantir pour vrais, car par exemple, j'ai lu dans le gros volume du docte Mr. Seckendorf (k), que l'on imprima en Allemagne 20. Sermons qu'Ochin avoit prêchez ſous le froc, dans leſquels il s'en faloit peu qu'on ne trouvât la pure doctrine des Proteſtans ſur la juſtification, ſur les bonnes œuvres, ſur la confeſſion, ſur la ſatisfaction, ſur les indulgences, ſur le purgatoire, & ſur d'autres points. Il reſte un petit ſcrupule, c'eſt de ſavoir ſi ces Sermons furent imprimez en Allemagne, tout tels qu'ils avoient été prêchez en Italie. Quoi qu'il en ſoit on les imprima à Nieubourg *in* 4. l'an 1545. traduits en Latin par Joſeph Hochſteter.

(E) *Mais il trouva à Florence Pierre Martyr.*] Je croi qu'il s'en faut tenir à cela, car rien ne portoit Pierre Martyr à falſifier la circonſtance du lieu: il l'a donc fidelement raportée dans les memoires ſur leſquels ſa vie a été écrite. C'eſt pourquoi Joſias Simler qui a compoſé cette vie, eſt plus croyable que l'Evêque d'Amelia; qui (l) conte 1. qu'Ochin étoit à Verone *lors que l'ordre du Pape lui fut ſignifié.* 2. Que Matthieu Giberti Evêque de Verone lui conſeilla de s'aller juſtifier. 3. Qu'Ochin qui ne ſuivoit ce conſeil qu'avec quelque peine, *s'avança juſqu'à Boulogne où étoit alors le Cardinal Gaſparo Contarini qui en étoit Legat.* 4. Qu'ayant trouvé ce Legat atteint d'une maladie qui l'empêcha de l'entretenir de ſes affaires, il *reſolut de s'enfuir*, & que *cette même nuit il jetta ſon froc, prit un habit ſeculier, & ſe refugia vers les Heretiques.* Monſr. Varillas qui pretend qu'Ochin, avant que de ſortir de Verone, conſulta par lettres Pierre Martyr, a inventé apparemment cette circonſtance. On peut la jetter comme un menſonge, puis qu'il n'y a nul lieu de douter que ces deux hommes n'ayent concerté de vive voix à Florence leur retraite vers les Proteſtans.

une preuve très-authentique de ſon renoncement à la Papauté *. Si l'on jugeoit de ce fait par quelques autres que le même Auteur debite, on ne croiroit pas qu'il (F) eût travaillé ſur de bons memoires. Ochin cauſa par ſa fuite un chagrin (G) extrême au Pape. Il ne ſe fixa point à Geneve, il s'en alla à Augsbourg, & y publia quelques Sermons. Il fit le voyage d'Angleterre avec Pierre Martyr l'an 1547 †. Crammer Archevêque de Cantorberi les avoit mandez tous deux, lors qu'après la mort de Henri VIII. il eut vu toutes choſes preparées à l'introduction de la Reforme ‡. Les changemens qui ſe firent dans la Religion en ce pais-là après la mort du Roi Edouard, contraignirent ces deux Docteurs d'en ſortir. Ils repaſſerent la mer l'an 1553. & ſe (H) retirerent à Strasbourg ‖.

Ochin

* Spondan. ubi ſupra.

† Sleidan. lib. 19. fol. m. 538. verſo.

‡ Simler. ubi ſupra p. 40.

‖ Sleidan. lib. 25. fol. 721. verſo.

FAUTES de Mr. de Sponde.

(a) Ad ann. 1547. n. 22.

(F) *On ne croiroit pas qu'il eût travaillé ſur de bons memoires.*] En effet Mr. de Sponde (a) récite très-mal les avantures d'Ochin. Il le fait d'abord un Arien, qui n'oſa decouvrir ſon Arianiſme dans une ville qui avoit fait mourir Michel Servet. Nous avons cité Sleidan, qui fut des choſes de cette eſpece doit paſſer pour un temoin ſans reproche devant tout le monde, nous l'avons, dis-je, cité aſſurant qu'Ochin alla de Geneve à Augsbourg, avant que de faire le voyage d'Angleterre. Or il fit ce voyage l'an 1547. il n'étoit donc point ſorti de Geneve à cauſe du ſuplice de Servet, car cet heretique ne fut brûlé qu'en 1553. Mr. de Sponde ajoûte (b) qu'Ochin ſuprimant ſes ſentimens par la raiſon deja raportée, ſortit de Geneve ou de ſon bon gré, ou parce, diſent quelques-uns, que Calvin le fit chaſſer. Si Calvin l'avoit fait chaſſer, il ne lui auroit point rendu en l'année 1550. le bon (c) temoignage qu'il lui rendit, car il l'auroit fait chaſſer avant l'année 1547. qui fut celle où Pierre Martyr, & Ochin allerent en Angleterre. L'Analiſte continué ainſi; Ochin ſortant de Geneve, ſe retira à Zurich, & en fut pareillement chaſſé peu après. La même avanture l'accueillit à Bâle; puis il paſſa en Angleterre avec Martyr, & en ſortit ſous le regne de Marie, & ſe retira en Allemagne; enfin en Pologne & dans la Tranſilvanie. Il y a là bien des fautes. Un homme qui ſous une Reine Catholique eſt obligé d'abandonner l'Angleterre, y étoit allé fans doute ſous un gouvernement Proteſtant. Il faut donc qu'Ochin ſoit allé en Angleterre ſous le regne d'Edoüard: or avant que d'y aller il étoit ſorti de Geneve, ſelon Mr. de Sponde, à cauſe qu'il craignoit le feu qui avoit brûlé Servet; il n'étoit donc ſorti de Geneve pour le plûtôt qu'en 1553. Comment donc ſeroit-il allé en Angleterre ſous le regne d'Edoüard? Ce Prince mourut au mois de Juillet 1553. & Servet ne fut brûlé qu'au mois d'Octobre de la même année. L'Anaſte eſt tombé ici dans une extrême negligence. D'ailleurs il eſt faux qu'Ochin ait été chaſſé de Zurich, & de Bâle, avant que de quitter l'Angleterre ſous le Regne de Marie. Il ne fut chaſſé de Zurich qu'en 1563. Il compoſa en Pologne, c'eſt Mr. de Sponde qui le dit, un dialogue contre la ſecte des Dieux de la Terre, il vouloit parler des Miniſtres Suiſſes, & des Miniſtres de Geneve, & puis quelques autres dialogues pleins d'Atheiſme, dans leſquels non ſeulement il protegeoit la polygamie, mais auſſi il attaquoit la Sainte Ecriture, la Divinité de JESUS-CHRIST, la Trinité, & même la Divinité. Ceci non plus n'eſt point exact. Les dialogues dont il s'agit furent cauſe qu'on le chaſſa du païs des Suiſſes, & qu'il s'en alla en Pologne. Il ne les compoſa donc point en Pologne. Ils contiennent ſans doute pluſieurs erreurs, mais non pas des impietez, & il n'eſt pas vrai qu'Ochin l'un des interlocuteurs, ſe reconoiſſe (d) toûjours vaincu par l'adverſaire qu'il ſe donne. Bzovius a fait quelques fautes ſemblables à celles-ci. Il veut (e) qu'Ochin contraint de ſortir de Cracovie ſe ſoit ſauvé en Tranſilvanie, qu'il y ait compoſé des dialogues, & que ces dialogues ayent été traduits depuis en Latin par Caſtalion. C'eſt commettre 3. fautes. Car 1. ces dialogues furent compoſez avant que l'Auteur allât en Pologne. 2. Il n'alla point de Pologne en Tranſilvanie. 3. Caſtalion étoit mort avant qu'Ochin ſortit de Pologne.

(a) Ad ann. 1542. n. 14 apud Bibliothec. Anti-Trinitar. p. 6.

(b) Cum non auderet eam ibi profiteri ubi Servetus illam igne ſuiſſet, live ſponte, live ut quidam habent, à Calvino puſus. Ibid.

(c) Quos hac noſtra ætate monachus habuit Germania, qui vel doctrina vel ſanctitate cum Luthero, Bucero, Oecolampadio & ſimilibus conferre ſe nihil nimis impudenter audeant? Quos Itali Bernardino Ochino & Petro Vermilio opponentes Calvin. de ſcandalis, Opuſcul. p. 96.

(G) *Cauſa par ſa fuite un extrême chagrin au Pape.*] Il fut ſi grand ce chagrin-là, que le Pape voulut decharger ſa colere ſur tout l'Ordre des Capucins: il eut envie de l'abolir, & il eut de la peine à s'appaiſer, lors même qu'il eut conu que la faute étoit perſonnelle; *Cujus (f) apoſtaſia adeo animos Pontificis perculſos eſt, ut de extinguendo univerſo Ordine tractaverit, vixque placari potuerit cognita Ordinis innocentia.* Mr. (g) Varillas ne ſauroit croire cela, parce qu'il lui ſemble que *Paul Trois . . . étoit trop habile politique, pour penſer à donner à Ochin l'occaſion de ſe vanter que les Catholiques l'avoient aſſez conſideré, pour ſe vanger ſur un Ordre entier de la perte qu'ils avoient faite en ſa perſonne.* L'incredulité de cet Auteur eſt plus excuſable, que la liberté qu'il a priſe de paraphraſer Mr. de Sponde; car il ne faut point douter qu'il n'ait eu cet original devant les yeux quand il a parlé de notre Ochin. Conſiderez bien les paroles de Mr. de Sponde qui viennent d'être citées: y peut-on trouver que la colere de ce Pape proceda de l'impudence qu'Ochin avoit euë, de faire entrer dans ſon écrit *tout ce qu'il put s'imaginer de plus injurieux contre la religion qu'il venoit de renoncer, & de plus malin contre le Saint Siége en general, & contre la perſonne du Pape Paul Trois en particulier?* Cependant Mr. Varillas y a trouvé toutes ces choſes. Je ne nie point que Mr. de Sponde n'ait obſervé (b) que l'apologie de ce Moine eſt pleine d'injures contre le St. Siege, & contre l'Egliſe Catholique.

(e) Ad ann. 1542. n. 14 apud Bibliothec. Anti-Trinitar. p. 6.

(f) Spondanus ad ann. 1547. n. 22.

(g) Hiſt. de l'Herefie liv. 17. p. 64.

(b) Je cite les paroles dans la remarque B. livre

(H) *Et ſe retirerent à Strasbourg.*] Nous allons voir un Hiſtorien dont l'exactitude ne vaut pas mieux que celle de Mr. de Sponde; je parle du Pere Maimbourg. Il pretend (i) qu'Ochin chaſſé d'Angleterre abandonna Pierre Martyr, & ſe retira dans la Pologne, afin d'avoir la liberté d'y profeſſer l'Arianiſme. *Ce fut là*, dit-il, *qu'il compoſa ſes dialogues remplis de mille execrables blaſphêmes contre*] CHRIST *& le Saint Eſprit; mais comme il eut l'effronterie de*

(d) Ita ſe iis gerens, ut quamvis omnia Catholica dogmata defendere præ ſe ferret, dictum tamen ſe tamen adverſarii argumentis victum profiteretur. Spondan. ibid.

(i) Maimbourg. Hiſt. de l'Arianiſme. Tome. 2. p. 383. edit. de Holl.

Ochin étoit à (*I*) Bâle l'an 1555. mais il fut apellé la même année à Zurich, pour y être Ministre d'une Eglise Italienne qui s'y forma. Elle étoit composée de quelques Refugiez de Locarno *, qui n'avoient pu obtenir dans leur patrie la liberté de professer la Reformation, à cause que les Cantons Suisses Catholiques s'y opposerent. Ochin souscrivit sans peine à la Confession de foi de l'Eglise de Zurich, & trouva dans cette ville en la personne de Bullinger un très-bon ami †. Il servit l'Eglise Italienne de Zurich jusques en l'année 1563. Alors les Magistrats le chasserent, à cause de quelques Dialogues qu'il avoit fait imprimer, qui contenoient entre autres erreurs (*K*) celle de la polygamie. Il se retira à Bâle, & fit prier les Ministres & les Professeurs du lieu d'obtenir des Magistrats qu'il lui fût permis de s'y arrêter. Quelques-uns le questionnerent sur la doctrine de ces Dialogues; il leur repondit qu'il étoit dans les mêmes sentimens qu'eux sur ces points, & il aquiesça même à la proposition qu'ils lui firent de donner une declaration nette & precise de sa foi, il y aquiesça, dis-je, à condition qu'ils lui obtiendroient la permission de passer l'hiver à Bâle avec ses enfans. Mais les Magistrats ayant ouï sa demande, & l'avis des Docteurs sur sa doctrine, ordonnerent qu'il eût à sortir incessamment, & qu'on delibereroit une autre fois touchant les Dialogues mêmes, & touchant le deshonneur qu'il avoit fait à leur ville en les y faisant imprimer ‡. André Dudithius se plaignit (*L*) à Theodore de Beze de la rigueur que l'on eut pour ce vieillard, que l'on contraignit de s'en aller où il

* Ce sont les quatre Baillages que les Suisses possedent en Italie.

† *Josias Simlerus in vita Bullingeri fol. 28. verso.*

‡ *Id. ibid. fol. 38. verso & 39.*

(*I*) *Ochin étoit à Bâle l'an 1555.*] Cela paroît par les lettres d'Olympia Fulvia Morata. *Salutam dic meis verbis tua familia & D. Bernardino Ocello quem in Christo valde diligo.* C'est la conclusion d'une lettre qu'elle écrivit d'Heidelberg à Curion le 7. jour de Mai 1555. (*b*) Curion demeurоit à Bâle; il lui fit reponse le 26. d'Août suivant, & lui fit savoir qu'il s'étoit aquitée de la commission: *Tuo* (*c*) *nomine salutavi. . . Bernardinum Ocellum senem doctissimum & sanctissimum.* On lit dans une autre lettre: (*d*) *Audio Bernardinum Ocellum Senensem virum sincerè Christianum ex Anglia Genevam profugisse.* Cette lettre n'est pas de l'année 1555. comme on se le persuade dans la Bibliotheque des Universitaires (*e*), mais de l'an 1554.

(*a*) Liber de polygamia in Polonia conscriptus, & Sigismundo II. Regi Polonix dedicatus, teste Bzovio sub an. 1542. n. 30. *Bibioth. Anti-Trin. p. 5.*

(*b*) *Lib. 2. p. m. 168. La date de l'année n'y est point; mais la reponse de Curion datée 7. Calend. Septemb. 1555. fait assez connoître que j'ajoûte l'année qu'il faut.*

(*c*) *Curio ibid. pag. 169.*

(*d*) *Pag. 178.*

(*e*) *Pag. 3.*

de prêcher pour la Polygamie, & de dedier au Roi Sigismond Auguste un livre où il pretendoit prouver qu'elle étoit permise, il fut contraint de quitter la Pologne où l'on s'éleva contre lui. Ochin demeura en Suisse environ 20. ans depuis son retour d'Angleterre, & il y auroit volontiers achevé ses jours, si on avoit voulu l'y souffrir avec la retractation qu'il promettoit: ce qui montre que le desir de professer librement l'Arianisme dans la Pologne ne lui tenoit guere au cœur. La seconde faute de cet Ecrivain consiste en ce qu'il va plus loin qu'il ne faut, dans la qualification des erreurs dont les dialogues d'Ochin sont parsemez. Enfin il ignore que le livre de la Polygamie precede le voyage de Pologne. Je doute fort qu'Ochin ait dedié à Sigismond un Traité sur cette matiere. L'Evêque d'Amelia n'eût point oublié une circonstance si notable; les Sociniens n'en fauroient pas si peu de nouvelles: ils ne connoissent ce livre que pour avoir lu dans (*a*) Bzovius qu'Ochin le fit en Pologne, & le dedia au Roi. Je le repete, je ne doute point que Bzovius ne debite là un mensonge, & je ne croi point qu'Ochin ait jamais prêché la Polygamie. Il se contenta, si je ne me trompe, d'écrire ce qu'il en penſoit, & s'il l'eût prêchée en Pologne, l'Evêque d'Amelia qui étoit alors sur les lieux l'auroit bien su, & l'auroit bien publié.

(*K*) *Entre autres erreurs celle de la Polygamie.*] L'Ouvrage contient 30. dialogues, dont le 21. est celui qui traite de la Polygamie. Ochin les composa & les publia en Italien. Castalion les mit en Latin, & les fit imprimer à Bâle l'an 1563. Quelques Senateurs de Zurich reçurent des lettres des païs étrangers, qui leur aprenoient qu'Ochin avoit publié un livre où il enseignoit des heresies, & nommément la Polygamie. Cela fut cause que le Senat manda les Ministres; ceux-ci declarerent qu'ayant ouï dire qu'Ochin avoit sous la presse certains Ouvrages qu'il vaudroit mieux qu'il suprimât, avoient été l'exhorter de se souvenir qu'il avoit promis de ne mettre rien au jour sans l'aprobation du Synode. Ils ajoûterent 1. qu'ayant su que son livre étoit imprimé, ils lui avoient fait leurs plaintes du mepris qu'il avoit eu pour leur remontrance. 2. Qu'il s'excusa sur ce que son livre étoit déjà sous la presse, lors de leur premiere admonition. 3. Qu'encore (*f*) qu'il disputе pour & contre la Polygamie, on avoit assez clairement qu'il l'aprouve. 4. Qu'ils avoient reçu des lettres remplies de plaintes contre les autres dialogues, & qu'ils examineroient attentivement tout cet Ouvrage. Ils exhorterent en particulier l'Auteur, avant & après la sentence du Senat, à éclaircir ses sentimens d'une maniere orthodoxe, mais ils ne gagnerent rien sur lui. La sentence portoit: (*g*) *Quoniam Ochinus contra leges & edicta Magistratuum librum publicasset quem* (*h*) *satius erat suppremi, & cujus nomine ecclesiæ & Respublicæ male audit, ideo se velle & jubere ut quam primum ex urbe & agro Tigurino discedat.*

(*L*) *André Dudithius se plaignit . . . de la rigueur que l'on eut pour ce vieillard.*] Nôtre Ouvrage n'étant pas un livre de controverſe, on ne doit pas trouver mauvais que je dise que Theodore de Beze ne repondit point à Dudithius avec assez de bonne foi; il ne chercha qu'à payer d'esprit, & à jetter de la poudre aux yeux. On en va juger par le parallele de l'objection & de la reponſe. *Ochinum præterea narras indicta causa, hyeme acri, decurſa jam ætate senem cum uxore & liberis Tiguro ejectum.* Voilà comment Beze (*i*) a raporté l'objection. Elle rend odieu-

(*f*) Quod dialogum de polygamia attinet, disputari in utramque partem? sed ita ut facile appareat quonam ipse inclinet. præfertim cum ita concludat, & moneat eum qui plenè cognoverit, ut si non posſit se continere & una cum conjuge esſe, sequatur inſtitutum ſpiritus in hac re. *Similrus in vita Bullingeri, fol. 39.*

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) *Parlerons-en ainſi de ce livre, s'il étoit tel que le reprosente le P. Maimbourg, qui sans doute n'y avoit jamais jetté les yeux? Voyez la remarque (a) à la fin.*

Comparaison de l'objection de Dudithius, avec la reponſe de Theodore de Beze.

(*i*) *Epiſt. prima. Oper. to. 3. p. 190.*

il pourroit pendant la plus rude saiſon de l'année. Ochin (*M*) avoit alors 76. ans. Il ſe retira en Pologne, mais le Nonce Commendon l'en chaſſa bien-tôt, par l'Edit qu'on lui accorda contre tous les heretiques étrangers. Ils ſe retirerent en divers lieux. Ochin s'en alla en Moravie, & y mourut peu après. La peſte l'emporta, lui, (*N*) ſa femme, ſes deux filles, & ſon fils *, s'il en faut croire l'Hiſto-

* *Vie du Cardinal Commendon par Antoine Marie Gratiani l. 2. ch. 9.*

ſe la ſentence de Zurich par trois endroits. 1. Parce que la cauſe n'avoit pas été examinée. 2. Parce qu'on n'avoit eu aucun égard aux rigueurs de la ſaiſon. 3. Parce qu'on avoit expoſé aux incommoditez de l'hyver un homme chargé d'années & de famille. Sur le 1. chef Beze repond (*a*) que c'eſt une fauſſeté très-injurieuſe à un Senat juſte & pieux, que d'oſer dire que la cauſe d'Ochin ne fut pas examinée : qu'il eſt vrai qu'on n'aprofondit pas trop chacune choſe, mais que ce fut par le motif d'une très-grande clemence. Sur le 2. qu'Ochin (*b*) n'avoit pas une journée de chemin à faire. Sur le 3. (*c*) que plus il étoit âgé, plus il étoit criminel; & qu'au reſte il avoit perdu ſa femme. La 1. reponſe eſt très-mauvaiſe; car il eſt ſûr que le Senat de Zurich condamna Ochin non ſeulement ſans l'entendre, mais auſſi ſans avoir fait examiner ſes Dialogues. Les Miniſtres conſultez par le Senat ne repondirent rien de poſitif que ſur la Polygamie; ils dirent en general qu'on leur écrivoit des plaintes contre les Dialogues d'Ochin, & ils promirent d'examiner mûrement la choſe; mais en attendant que ſit le Senat? Il ordonna qu'Ochin cût à s'en aller inceſſamment hors de la ville & hors du Canton. Simler qui comme Profeſſeur de Zurich avoit encore plus d'interêt que Theodore de Beze à tourner la choſe du beau côté, la raconte preciſément de la maniere que j'ai rapportée. Dire que ſi on n'examina point chaque choſe avec la derniere preciſion, ce fut l'effet d'une très-grande clemence, eſt un vain échapatoire dont tous les Juges du monde ſe peuvent ſervir également, lors qu'ils condamnent l'une des parties ſans l'ouïr. La 3. reponſe n'eſt pas meilleure; elle va au renverſement d'une maxime du ſens commun, & qui eſt d'une pratique generale. On reſpecte la vieilleſſe juſques dans les criminels; & ſi deux hommes l'un âgé de 70. ans, l'autre de 40. étoient condamnez à la queſtion, on l'ordonneroit moins rude au vieillard, qu'à l'autre. Ainſi l'âge de Bernard Ochin ſervoit de beaucoup à rendre odieuſe la ſentence de Zurich, mais non pas à l'excuſer. Si Theodore de Beze s'étoit bien ſervi de ſon eſprit, il ſeroit demeuré d'accord de la maxime de Dudithius, & il auroit repondu qu'en effet les Magiſtrats de Zurich avoient eu égard à la vieilleſſe d'Ochin & qu'ils ne ſe ſeroient pas contentez de la peine du banniſſement, s'il eût été un jeune homme. C'eſt ce qu'il faloit repondre, & non pas recourir à une maxime qui établit que plus les heretiques ſont vieux, plus ils ſont indignes de la clemence des Juges. La 2. reponſe n'eſt point dans la bonne foi, car elle ſuppoſe que toute la peine d'Ochin conſiſta à faire cinq ou ſix lieuës. Cela ſeroit bon à dire, s'il eût pu trouver une retraite au voiſinage; mais nous avons vu qu'il ne put y obtenir la permiſſion d'y paſſer l'hyver. Beze le ſavoit bien, il n'ignoroit pas que Dudithius pouvoit donner à ſon objection un nouveau degré de force, par la conduite que l'on tint à Bâle. On n'a donc pas pu croire qu'on repondit, bien à Dudithius; car le but de cet homme n'eſt point autre que de reprocher aux Proteſtans de delà le Rhin la feverité qu'ils exerçoient ſur leurs heretiques. Il allegue entre autres exemples celle dont la ville de Zurich s'étoit ſervie contre Ochin, en le baniſſant au beau milieu de l'hyver. On repond que cet exil ne l'expoſa qu'aux fatigues de cinq ou ſix lieuës. Ochin donc trouva un aſyle au bout de ces cinq ou ſix lieuës; car s'il n'y a point trouvé un aſyle, mais au contraire un Senat bon Proteſtant qui l'a chaſſé, l'objection de Dudithius fondée ſur la circonſtance du tems demeure dans toute ſa force, par raport au but qu'il a de montrer que Bernard Ochin eſt un exemple de l'humeur ſevere des Evangeliques. Il eſt moralement impoſſible que Beze n'ait connu cela; cependant il a mieux aimé repondre comme il a fait, que de ne rien dire. Il s'eſt bien gardé de faire ſemblant d'avoir quelque connoiſſance de ce qui fut fait (*d*) à Bâle: le peu d'étenduë du Canton de Zurich lui fourniſſoit une bluette de feu, un petit trait de ſubtilité; il s'en ſert, & il eſperè ſans doute qu'il en ébloüira ſes lecteurs.

(*a*) Delatus ad Magiſtratum, pro eo quod ſeveram pœnam pro tantis ſceleribus meretebatur, non ſane indicta cauſa (quod qui dicunt magnam juſto & pio Magiſtratui injuriam faciunt) ſed non ad vivum reſectis omnibus, ut cum illo quam clementiſſime ageretur, juſſus eſt è Tigurinorum agro faceſſere. *Beza ibid.*

(*b*) At hyems erat: nempe longa fuit non unius integri diei via. *Ibid.*

(*c*) At ſenex erat: tanto nocentior veterator. *Ibid.*

(*M*) *Ochin avoit alors 76. ans.*] Pierre Perna l'aſſure dans ſa lettre à Czechovicius. Je ne l'ai point lué; j'ai ſeulement vu qu'on (*e*) la cite. Sur ce pied-là Gratiani ſe tromperoit, lors qu'il avance qu'Okin ſe fit heretique à l'âge de 60. ans; *ſans conſiderer*, dit-il (*f*), *ni ſon âge ni ſa profeſſion, ni le vœu de continence qu'il avoit fait, Prêtre, Capucin, & ſexagenaire, il épouſa d'abord une jeune fille.* Ochin ſortit de ſon cloître, & ſe retira à Geneve l'an 1542. il n'avoit donc pas 60. ans, mais tout au plus 55. s'il eſt Petro Perrevrai que lors qu'en 1563. on le chaſſa de Zurich, il n'en avoit que 76.

(*N*) *La peſte l'emporta, lui, ſa femme.... s'il en faut croire l'Hiſtorien du Cardinal Commendon.*] Je me ſuis ſervi de cette reſerve, parce qu'il ſe trompe à l'égard de la femme. Ochin étoit veuf lors qu'il fut chaſſé de Zurich; & il n'y a nulle aparence qu'il ſe ſoit remarié. C'eſt Theodore de Beze qui m'aprend qu'Ochin étoit veuf; il s'ingere même dans les jugemens impenetrables de la providence, & aſſure en ſtile theologique que la femme d'Ochin ſe caſſa le cou, la juſtice divine pourſuivant ee ſcelerat dans ſa maiſon, avant que ſon impieté fut manifeſtée. *At uxorem & liberos habebat.* C'eſt une partie de l'objection de Dudithius. Voici ce que Beze repond. (*g*) *De uxore falſum eſt, quod ex bono Alciato ſive quovis alio cognoviſti. Fregerat enim collum horrendo Dei judicio domi impium ſcenem perſequente, priuſquam foras produ&tum eſſet ipſius ſcelus.* Stanislas Lubienietzki (*h*) raconte les dernieres heures d'Ochin en cette maniere : Ochin ſe retira dans la Moravie, & dans la Pologne, & n'y fut point hors de la portée des lettres de Jean Calvin. Il s'en retourna en Moravie après l'édit du Roi Sigiſmond, qui l'an 1564. inſti-

(*d*) *Je veux dire du banniſſement d'Ochin; car du reſte il avoue qu'on y condamna les dogmes de cet heretique.* Baſilicam igitur veniit, ubi quum itidem ſuos errores damnatos videret, tandem ad ſuos ſive Tribeitas, ſive Arrianos, ſive Samoſatenianos ſe conſulit. *Ne déroutons pas qu'il ſortit de Bâle de ſon bon gré? Cependant il eut ordre d'en ſortir. La bonne foi ſouffrit-elle que l'on primât ce fait?*

(*e*) Anno 1563. natus annos 76. (teſte Petro Perna in epiſtola ad Czechovi-cium) à Tigurinis pulſus eſt. *Biblioth. Anti-Trinitar. p.* 3.

(*f*) *Vie du Cardinal Commendon p.* 208.

(*g*) *Ubi ſupra.*

(*h*) *Hiſtor. reformat. Polonicæ, lib.* 2. *c.* 4. *p.* 110. *Voyez auſſi Budzinius, Hiſtor. Eccleſiaſt. Polonicor. MS. cap.* 26. *apud Bibliogh. Anti-Trin.*

l'Historien du Cardinal Commendon. De sa mort, & on ne s'accorde pas sur les heresies qu'il embrassa depuis sa sortie de Suisse : les uns disent qu'il se fit Anabatiste, après avoir prêché hautement l'heresie de Macedonius * : les autres disent en general qu'il combatit le mystere de la Trinité. Les Antitrinitaires le comptent au nombre de leurs Auteurs. Il a fait plusieurs (P) Ouvrages, dont la liste est inserée dans leur Bibliotheque :

* In Poloniam cum pervenisset dicitur palam illic oppugnasse hypostasim Spiritus Sancti. Sed nec illic ei diutius consistere licuit. Quare se in Moraviam ad Anabaptistarum conventicula recepit, & illic obiit. *Simler. libris ibid. fol. 400.*

gea la peine d'exil à tous ceux qu'on apelloit Tritheites, Ariens, &c. Il y eut des Gentilshommes qui tâcherent de le retenir ; mais il leur repondit qu'il faut obeïr aux Magistrats, & qu'il leur obeïroit, quand même il devroit mourir dans les bois au milieu des loups. Pendant qu'il gagna païs, la peste tomba fur lui à Pinczow ; il y reçut mille offices de charité chez un des Freres nommé Philippovius. Ses deux (*a*) fils & sa fille moururent de peste : pour lui il en rechapa, & continua son voyage vers la Moravie, & mourut dans trois semaines à (*b*) Slavonia. Lubienietzki n'en fait pas plus de circonstances. Je ne trouve point dans de bons Auteurs qu'Ochin ait jamais été en Transilvanie ; car Mr. Maimbourg qui l'assûre n'est point en cela un temoin d'autorité. *Il fut contraint*, dit-il (*c*), *de quitter la Pologne. . . . & après avoir erré quelque tems encore dans la Transilvanie, il se retira enfin accablé de miseres & de pauvreté, dans un village où il mourut de peste, abandonné de tout le monde.* On cite l'Evêque d'Amelia, qui ne parle ni de cette pauvreté, ni de cet abandon general ; & qui au contraire assûre (*d*) qu'Ochin trouva la fin de sa vie chez un de ses anciens amis. Il laissa considerablement du bien à ses heritiers, fi l'on s'en raporte à Theodore de Beze (*e*). *Ochinus... familia non mediocri stipatus circumdu&a tandem obiit, tam inops & egens fœlicem, cui nec petere nec accipere unquam religio fuerat, ut plus suæ reliquerit hæredibus, quam bona collegii nostri patres possideat.* C'est le dernier coup qu'on lui donne dans la reponse à Dudithius ; il n'avoit jamais eu honte de demander & de prendre, & il avoit par là amassé bien des écus.

(*a*) *Graziani dit au contraire ses deux filles & son fils.*

(*b*) *Je croi qu'il faut dire* Slaucovia.

(*c*) *Hist. de l'Arianisme t. 3. p. 352.*

(*d*) *Hist. du Card. Commendon. p. 213.*

(*e*) *Beza, epist. ad Dudithium ubi supra.*

(*f*) Eum tamen immensa Dei benignitate ante mortem resipuisse, & hæreses abjurasse, ne peccata ritu Catholico confessum esse, deniqve vere pœnitentem obiisse. Annales Capucinorum multis diversorum testimoniis affirmant. *Spondanus ad ann. 1542.* n. 22. Il cite les Annales des Capucins ad ann. 1543.

(*O*) *On parle diversement des circonstances de sa mort.*] J'en donne diverses preuves dans la remarque precedente : en voici une nouvelle. Les Annales (*f*) des Capucins assûrent qu'il mourut bon Catholique : d'autres (*g*) au contraire le font mourir non seulement *abandonné de tout le monde, & le plus miserable de tous les hommes*; mais aussi *en Athée*.

(*g*) *Morerri est de ceux-là.*

(*P*) *Il a fait plusieurs Ouvrages dont la liste.*] Il publia 6. volumes de Sermons en Italien ; une exposition de l'Epitre de St. Paul aux Romains ; un Commentaire sur l'Epitre aux Galates ; un Traité *de Cœna Domini contra Joachimum Wellphalum* ; *Labyrinthi de prædestinatione & libero arbitrio*, des * apologues ; un dialogue du Purgatoire, &c. Je ne croi point qu'il ait publié aucun Ouvrage en Latin, il composoit tout en Italien, & il trouvoit en suite des Traducteurs. Quelques-uns de ses Ouvrages ont été traduits en diverses langues. Il n'y a qu'un jour que j'ai parcouru ses Labyrinthes traduits en Latin : ils m'ont paru l'Ouvrage d'un homme qui avoit l'esprit fort net & fort penetrant. Ochin y montre avec une grande force, que ceux qui soutiennent que l'homme agit librement s'embarrassent dans 4. grandes difficultez ; & que ceux qui tiennent que l'homme agit necessairement, tombent dans 4. autres grans embarras ; si bien qu'il forme 8. labyrinthes, 4. contre le franc arbitre. & quatre contre la necessité. Il se tourne de tous les côtez imaginables pour tâcher de rencontrer une issuë, & n'en trouvant point, il conclut à chaque fois par une priere ardente adressée à Dieu, afin d'etre delivré de ces abîmes. Neanmoins dans la suite de l'Ouvrage il entreprend de fournir des ouvertures pour fortir de cette prison ; mais il conclut que l'unique (*h*) voye est de dire comme Socrate, *unum scio quod nihil scio.* Il faut se taire, dit-il, & juger que Dieu n'exige de nous ni l'affirmative ni la negative, fur des points de cette nature. D'Aubigné fait mention d'un livre de nôtre Ochin, & il en parle d'une maniere qui persuade que c'est une piece curieuse. Voici ses paroles. (*i*) *Premierement que le service fust en François, pourveu que l'on ostast quelques drolleries, qui eussent fait rire les gens ; comme de commencer la Messe par un &, & autres absurditez, qui sont promptement & subtilement écrites par Bernard Ochino, au traitté* della patavita della Messa. *Quant aux ornements, en ôter les plus ridicules ; & pour le reste, répondre à ce que dit ledit Ochino, que c'est la Cene du Seigneur desguisée, & qui s'est faite religieuse*, per parer più Santa. Je penſe que pour parler exactement, il eût fallu dire non pas *au Traité*, mais *au Sermon* della natività della Messa ; car en parcourant tout à l'heure les 12. Sermons (*k*) d'Ochin sur la Cêne, j'ai trouvé que le 7. a pour titre, *Messe tragedia, ac primum quomodo concepta, nata, baptizata fuerit.* Le 8. est intitulé, *Quemadmodum nutrita educataque fuerit Missa, adolevertique & ornata, ditataque ad summum dignitatem præstantiamque pervenerit.* Le titre du 9. est *Missa accusatio ejusdemque responsio, & adversus eam alia.* Celui du 10. est *Sententia à Deo contra Missam lata.* Cette maniere dramatique de prêcher sent trop le genie des Italiens. Sleidan observe qu'en 1549. il parut une satire fangloise contre Paul III, qui ne fut point composée par Ochin, quoi qu'on y eût mis son nom à la tête. Il en donne le precis. (*l*) *Prius quam decederet, libellus exiit Italicus vehemens in illum atque gravis, titulo quidem Bernardini Ochini, sed ab aliis, ut creditur, compositus cum præfatione ad Ascanium Columnam quem ille profligarat.* J'ai déjà parlé des 30. dialogues qui furent cause du banniſſement d'Ochin ; mais j'ajoûte ici que Mr. Simon en parle fort (*m*) pertinemment. Il reconoît que l'Auteur n'y a pas ouvertement declaré ses heresies antitrinitaires. (*n*) *Il ne s'y est pas declaré tout-a-fait Unitaire ; il y rapporte seulement les raisons de part & d'autre.* . . . Dans le dialogue de la Trinité il *produit au long les raisons des Catholiques & des Antitrinitaires* : il *pousse fort loin les raisons de ces derniers, sous pretexte d'y repondre.* Bullinger (*o*) assûre que ces dialogues furent brûlez dans une ville considerable.

(*h*) *Voici le titre du dernier chapitre* : Qua via ex omnibus suprædictis labyrinthis citò exiri possit, quæ docta ignorantiæ via vocatur.

(*i*) *Confession Catholique de foi. l. 2. ch. 2. p. m. 390. 391. Voyez auſſi le chap. 6. du 1. livre, p. 346.*

(*k*) *Traduits en Latin, & imprimez à Bâle, avec les Labyrinthes du même Auteur.*

(*l*) *Sleidanus Histor. lib. 21. fol. m. 602. verſo.*

(*m*) *Il ſe trompe de même à l'an 1672. la vocation d'Ochin à Zurich ; & s'attribuer à Melchior Adam la Vie de Bullinger ſelon a été faite par Teſſan, Simler.*

(*n*) *Simon, Hiſtoire Critique des Commentateurs du Nouv. Teſtam. ch. 55. p. 831.*

(*o*) *Apud Bouherm. Hiſtor. univerſ. pag. 74. ad ann. 1552.*

* *Qui ont été traduits d'Italien en Allemand par Chriſtophle Wirſungus.*

bliotheque : mais on a oublié de mettre dans cette liſte l'apologie (*Q*) qu'il fit de ſon changement de Religion. Il l'adreſſa au Pape, & il la remplit de choſes tout-à-fait injurieuſes à la Catholicité. Cette piece ne demeura point ſans repartie. L'aveu qu'il fit publiquement eſt remarquable. Il confeſſa * dans l'un de ſes livres, que s'il avoit pu ſans riſquer ſa vie continuer à prêcher la verité de la maniere qu'il l'avoit prêchée pendant quelque tems, il n'auroit point quitté l'habit de ſon Ordre; mais que ne ſe ſentant pas aſſez de courage † pour s'expoſer au martyre, il s'étoit ſauvé chez les Proteſtans. C'eſt à tort que quelques-uns ont aſſuré qu'il (*R*) étoit l'Auteur du livre *de tribus impoſtoribus*. On dit qu'il avoit promis (*S*) au Cardinal de Lorraine de convaincre de deux douzaines d'erreurs les Egliſes Proteſtantes. Je trouve qu'on a ſouvent (*T*) outré les choſes qui le regardent. Monſieur Varillas (*V*) a debité pluſieurs menſonges touchant cet

Ex-

* Non diſſimulans manere ſe voluiſſe, modo Chriſtum, etſi occultius & veluti obvelatum, prædicare ſibi liceuiſſet. *Dans la preface des Sermons qu'il avoit prêchez en Italie, & qui furent imprimez en Allemagne l'an* 1545. Voyez Seckendorf. *in ſupplementis indicis* 1. *Hiſt. Lutheran.*

† Cum ſe ad mortem ſponte obeundam non ſatis firmum eſſe deprehenderet. *In eadem præfatione.*

(*Q*) *L'apologie qu'il fit de ſon changement de Religion.*] Le Continuateur de Baronius (*a*) en parle de cette maniere. *Genevam appuliſſe apologiam de fuga ſua ad Pontificem ſcripſit, maledicentiis & calumniis in ſedem Apoſtolicam & Eccleſiam Catholicam Rom. referti ſſimam.* Le Cardinal Jean Pierre Caraffa qui fut depuis Pape ſous le nom de Paul IV. fit une reponſe à Ochin, qui a été inſerée dans l'Hiſtoire des Theatins. *Contra Ochini apologiam nonnulli ſtylum acuerunt; inter quos Joannnes Petrus Caraffa Cardinalis Theatinus, qui deinde fuit Paulus Papa IV. patraneticam egregiam ſcripſit epiſtolam, quam Joannes Baptiſta Acertarum Epiſcopus Hiſtoria Theatinorum inſeruit* (*b*).

(*a*) *Spond. ad ann.* 1547. n. 22.

(*R*) *L'Auteur du livre* de tribus impoſtoribus.] Celui qui a fait des notes ſur la Religion du Medecin ne l'affirme point; il ſe contente d'en douter, *neſcio* (*c*) *an Bernhardinus Ochinus.... an alius hujus auctor ſit.* Mais Scavenius l'affirme. Voyez ce que Rhodius dit là-deſſus (*d*) vers la fin du livre *de Scriptoribus anonymis* de Placcius. Entre autres choſes il declare qu'il ne fait point, que perſonne ait jamais trouvé à redire aux autres 29. dialogues d'Ochin. Il eſt étrange qu'un ſavant homme comme lui ait pu declarer cela. J'ai raporté ci-deſſus (*e*) beaucoup de faits qui juſtifient le contraire.

(*b*) *Id. ib. Voyez auſſi Varillas, Hiſtoire de l'hereſie, liv.* 17. *p.m.* 64.

(*c*) *In ſcil.* 19. *p.m.* 426.

(*d*) *Pag.* 33.

(*e*) *Voyez les remarques F, H, & K.*

(*S*) *Qu'il avoit promis au Cardinal de Lorraine.*] Voici le fait tout tel que Simler (*f*) le raporte. Ochin rencontra ce Cardinal ſur le chemin de Schaffouſe, & lui dit qu'il étoit ſi malheureux qu'il ſe voyoit condamné au banniſſement, pour un livre qu'il n'avoit fait que dans la vuë de juſtifier contre les objections des adverſaires, 30. veritez de difficile creance qu'il avoit trouvées dans la Religion Reformée. Il preſenta au Cardinal quelques exemplaires de ſes dialogues, & le pria de les vouloir lire. *Nous les verrons* (lui repondit-on) *& s'ils ne nous pliſent pas, nous les jetterons au feu.* Ochin ajoûta qu'il s'engageoit à convaincre de 24. erreurs les Egliſes Reformées. *Oüy-en vingt*, repondit le Cardinal, *il n'en reſtera que trop.* Beze raconte le même fait, & le donne comme une choſe très-certaine; mais il fait monter beaucoup plus haut le nombre des fauſſes doctrines qu'Ochin promettoit de refuter. Ce Cardinal mepriſa un Moine qui retomboit ſi ſouvent en apoſtaſie (*g*).

(*f*) *Thi ſupra fol.* 40.

(*g*) Vix Baſilea egreſſo (quod narro ſcilicet non ut rumorem incertum, ſed ut certam hiſtoriam narrare) occurrit Lotharingus Cardinalis ex Italia rediens, qui ſeſe operamque ſuam omnem obtulit, pollicitus ſeſe centum errores iſtorum inter quos tamdiu hæſiſſet hæreticorum demonſtraturum. Sperrit hominem toties apoſtatam Cardinalis. *Beza ubi ſupra.*

(*T*) *On a ſouvent outré les choſes qui le regardent.*] Outre ce qui a été touché dans d'autres (*b*) remarques, je dirai ici qu'on ne raporte point fidelement ſa doctrine, quand on dit avec le Gratiani qu'*il tâchoit de prouver par des exemples, & par des raiſons tirées de l'Ecriture ſainte, & de la Politique, qu'il eſt à propos que chacun travaille à peupler le monde, & à ſe faire une famille nombreuſe; & que non ſeulement il eſt permis, mais qu'il eſt même ordonné aux Chretiens, d'épouſer autant de femmes qu'il leur plaît* (*i*). Li-ſez le commencement du dialogue de *Polygamia*, vous verrez que l'état de la queſtion eſt celui-ci: *Un homme qui ſouhaite des enfans, & qui eſt marié à une femme ſterile, maladive, & avec laquelle il ne ſauroit s'accorder, peut-il en épouſer une autre, ſans repudier la premiere?* Ochin ſuppoſe qu'on le conſulte ſur un tel cas de conſcience; il prend le party de la negative; & après avoir mis dans la bouche de ſon conſultant les raiſons les plus favorables à la pluralité des femmes, & avoir repondu foiblement d'aſſez bonnes choſes, il conclut par conſeiller de recourir à la priere, & par aſſurer que ſi l'on demande à Dieu avec foi la continence, on l'obtiendra: & enfin par dire que ſi Dieu ne donne point la continence, ni la foi neceſſaire pour la demander avec ſuccés, on pourra ſuivre ſans peché l'inſtinct que l'on conoîtra certainement venir de Dieu. Eſt-ce donc dogmatiſer que l'Evangile commande *aux Chretiens d'épouſer autant de femmes qu'il leur plaît?* Ochin erre ſans doute, & introduit le Fanatiſme; mais comme il faut rendre juſtice à tout le monde, l'on doit convenir qu'il y a beaucoup de mauvaiſe foi dans les Ecrits qui parlent de ſa doctrine.

(*i*) *Vie du Cardinal Commendon p.* 211.

(*V*) *Mr. Varillas a debité pluſieurs menſonges.*] Rangeons-les par articles.

I. Je ne doute point que tout ſon recit des querelles de Calvin & d'Ochin ne ſoit un Roman de ſon invention; mais je garantis pour très-veritable qu'il ſe trompe, lors qu'il affirme (*k*) qu'Ochin dans Geneve *s'en prit à la Trinité, qu'il renouvela l'hereſie des Ariens.... & qu'il publia ſur ce ſujet cent extravagances par des libelles qu'il compoſoit en Italien, & que ſes amis traduiſoient en Latin.* On peut demontrer que cela eſt faux. Ochin étoit ſorti de Geneve avant l'année 1547. j'ai raporté les paroles de Sleidan qui nous en aſſûrent. Calvin parle de lui avec éloge dans un (*l*) livre qu'il publia l'an 1550. Il n'avoit donc point remarqué encore ces horribles hereſies d'Ochin: & de plus auroit-on envoyé en Angleterre l'an 1547. un Capucin defroqué, dont on auroit connu le Tritheiſme ou l'Arianiſme? Mais il ne faut point

(*k*) *Hiſt. de l'hereſie liv.* 17. *p.m.* 65.

(*l*) *Calvi de ſcandalis.*

(*b*) *Ch. deſſus remarques F & H.*

Ex-Capucin. Monſieur Moreri n'en a pas a donné de grans éloges à ce Moine. (X) toûjours parlé juſte. Palcarius * * Orat. 3. p. 91. 92. edit. 1696.

OCTA- Voyez auſſi pag. 703.

point d'autres preuves contre Varillas que les paſſages de Beze, qui temoignent qu'Ochin cacha très-long tems les hereſies qu'il avoit dans l'ame, & qu'on ne s'en aperçut que par l'impreſſion de ſes Dialogues. Cette impreſſion ne (a) Beza ubi ſupra. preceda point l'année 1562. (a) *Sceleratus hypocrita Arrianorum clandeſtinus fautor, polygamiæ defenſor, omnium Chriſtianæ religionis dogmatum irriſor, quum eò tandem audaciæ erupiſſet ut ſua portenta in publicum ederet (juſto ſanè Dei judicio ne* LATERE *diutius tantum malum poſſet) delatus ad Magiſtratum . . . . juſſus eſt à Tigurinorum agro faceſſere.* C'eſt par ces paroles que Beze commence à repondre aux plaintes de Dudithius. Ce paſſage montre clairement que l'on ne conut ce qu'Ochin avoit dans l'ame, que par l'impreſſion de ſes dialogues. L'amitié que Bullinger (b) eut pour lui juſques à cette édition, eſt une preuve inconteſtable du même fait. Beze parle rarement d'Ochin, ſans remarquer qu'il fut long tems hypocrite. *Favit* (c) *etiam illis*, ſed NIHILUM SERIO *deteſtus, Bernardinus ille Ochinus, impuriſſimus hypocrita.* Lors qu'il dit que Pierre Martyr fit un voyage en Angleterre l'an 1547. & qu'Ochin l'y accompagna, il ajoûte, (d) *Maximi prius in Italia nominis monachus & Capucinorum (quos vocant) ordinis auctor, idemque quod* MULTIS *demum* POST *annis patefecit, ſceleratus hypocrita.*

(b) Voyez ſa Vie par Joſias Simler, fol. 28. verſo, 39. verſo.

(c) Epiſt. 81. Oper. tomo 3. p. 295.

(d) In Iconibus, in Petro Martyre.

II. Voici un autre Roman. „ (e) Il eſt „ étonnant que Calvin ſe contenta de le faire „ chaſſer de Geneve, & ne le mit pas entre les „ mains de la Juſtice pour être brûlé, comme „ il fit depuis à l'égard de Servet qui étoit tom„ bé dans le même crime. „ Monſr. Varillas cherche les raiſons de cette conduite inégale, & en donne deux ou trois, après quoi il ajoûte qu'*Ochin fut banni de Geneve par ſentence du Senat, & qu'il ſe retira à Bâle.* C'eſt être bien de loiſir, que de chercher les raiſons d'une chimere. Il faut premierement averer le fait, & puis on cherche les cauſes. Il eſt faux qu'Ochin ait été banni de Geneve, & qu'il y ait fait conoître ſes hereſies.

(e) Varillas, ubi ſupra.

III. *Il auroit ſouffert à Bâle*, continuë Mr. Varillas, *une longue perſecution, à cauſe que les amis de Calvin y étoient fort puiſſans, ſi Bucer qui s'accommodoit avec toute ſorte d'heretiques, n'eût fait offrir par le Magiſtrat de Strasbourg une chaire de Theologie à Ochin, qu'il accepta. Le même Bucer l'emmena avec Vermilli en Angleterre.* Je n'ai eu ni le tems, ni les livres neceſſaires pour raſſembler de bonnes preuves contre ce narré de Varillas; mais je ſuis ſûr que les perſonnes raiſonnables ſe contenteront du ſilence de Sleidan. Ce fameux Hiſtorien qui reſidoit à Strasbourg, ſe ſeroit-il contenté de dire (f), en parlant du voyage d'Angleterre de Pierre Martyr & de Bernardin Ochin, que ce dernier s'étoit retiré premierement à Geneve, & puis à Augsbourg? N'eût-il rien dit de cette chaire de Theologie que Bucer *auroit fait offrir par le Magiſtrat de Strasbourg*, & qu'Ochin *auroit acceptée?* Il n'oublie pas de marquer expreſſément que Pierre Martyr avoit été Profeſſeur dans la même ville. Je viens de rencontrer quelque choſe de plus preſſant. Ochin (g) étoit à Augsbourg l'an 1546. & y prêchoit en Italien. Il eſt très-faux que Bucer ait amené en Angleterre Ochin & Vermilli: il n'y alla qu'en 1549. Les deux autres y étoient allez ſur la fin de 1547.

(f) Lib. 19. ad ann. 1547.

IV. *Le Duc de Somerſet* (h) . . . . n'eut pas ſujet d'être *content de leur conduite. . . . Ochin debita en ſecret ſes réveries ſur le myſtere de la Trinité.* C'eſt une choſe dite à l'avanture, & dont on ne ſauroit aporter des temoignages, & qui ne peut ſubſiſter avec l'éloge (i) qu'un des plus ardens Anti-Papiſtes d'Angleterre donne à Ochin.

(g) Voyez Seckendorf, Hiſt. du Lutheran. l. 3. p. 613.

(h) Varillas, ubi ſupra pag. 66.

(i) Deum immortalem lemquales illi duo ſenes peregrini, quos in urbem veſtram receptiſtis (*il parle à ceux de Zurich*) Petrus Martyr & Bernardinus Ochinus? Quæ duo lumiaria? quorum alterum ſi aliæ haberent Eccleſiæ, magno thelauro & ornamento ditaræ & beatæ viderentur. Felix Anglia dum hæc paria habuit, miſera dum amiſit. Balæus, præfat. in Act. Rom. Pontifice.

(X) *Mr. Moreri n'en a pas toûjours parlé juſte.*] I. Il a tort de dire qu'Ochin *prit l'habit de Religieux parmi les Capucins vers l'an 1525. ou 26.* il faloit dire l'an 1534. II. Ce ne fut pas en 1543. mais en 1542. qu'Ochin & Martyr ſe defroquerent. III. Perſonne que je ſache n'a reproché à Ochin d'avoir ſoutenu la polygamie pour ſon interêt particulier, ou parce que *ne ſe contentant pas d'une femme il en voulut encore épouſer d'autres.* IV. Et il eſt faux que *pour juſtifier ſon libertinage & ſon inconſtance*, il ait *publié que la polygamie étoit permiſe.* Lors qu'il publia ſes dialogues, il étoit veuf (k) & âgé de 76. ans. Il n'avoit que faire alors pour les interêts de ſa perſonne, & de ſes paſſions, que l'on permit la polygamie. Puis qu'il étoit veuf il pouvoit ſe marier ſelon les loix, & puis qu'il avoit 76. ans, une femme lui auroit taillé plus de beſogne qu'il n'en eût ſu faire. Il auroit dû être content, & s'eſtimer un homme extraordinaire, s'il avoit pu à cet âge-là fournir à tous les beſoins d'une épouſe. Ainſi c'eſt ſans aucune ſorte de jugement, & avec une ignorance extrême des circonſtances, que Mr. Moreri debite que cet homme publia ce dogme, afin de juſtifier ſon envie d'avoir pluſieurs femmes. On a dit de certains Caſuiſtes relâchez, qu'ils n'avoient pas pour leur perſonne la même indulgence que pour les autres. On peut aſſûrer cela de quelques Auteurs qui ont ſoutenu la polygamie. Un certain (l) Lyſerus a ſacrifié ſon tems, ſa ſanté, ſa vie à la protection de ce dogme; & cependant il n'avoit aucun beſoin qu'on permit la pluralité des femmes, car on croit qu'il eût été bien embarraſſé, s'il en avoit eu ſeulement une. On n'a garde d'être aſſez injuſte pour dire que l'Auteur des Paſtorales a été dans les ſentimens de ce Lyſerus; il ſuffit de dire que ſa morale a été trop relâchée ſur cet article, & trop favorable à l'incontinence: je parle de la morale qu'il a debitée, lors qu'il a voulu (m) excuſer les Reformateurs, qui permirent à un Landgrave de Heſſe d'avoir deux femmes à la fois. Or de tous les Miniſtres, c'eſt peut-être celui qui avoit le moins de beſoin perſonnellement de polygamie. V. Il n'eſt point vrai qu'Ochin ſe rendit *le chef de ces infames Libertins qu'on nomma Polygamites.* Ces gens-là n'ont point fait de ſecte; & Ochin n'a pas laiſſé plus de diſciples que Lyſerus aſſemblez en corps. VI. Il eſt faux qu'Ochin ſoit ſorti de l'Allemagne, pour ſe retirer en Tranſilvanie; & plus faux qu'il ait fait cette retraite, parce qu'*il ne trouvoit pas* en Allemagne *de quoi ſatisfaire*

(k) Voyez ci-deſſus la remarque E.

(l) Voyez les Nouv. de la Rep. des Lettres, mois d'Avril 1685. article 2.

(m) Voyez l'article Luther, p. 441.

OCTAVIE, fille de l'Empereur Claude & de Meſſaline, nâquit (*A*) l'an 795. de Rome. Elle fut fiancée fort jeune à Lucius Silanus; mais cet accord fut rompu par les artifices ambitieux d'Agrippine, qui voulut la marier à ſon fils Neron. Il falut avoir des pretextes, & l'on n'en manqua point. Vitellius Courtiſan adroit & grand flateur, ſe chargea de cette affaire, & trouva des accuſations (*B*) ſpecieuſes, en vertu deſquelles il degrada Silanus de la dignité de Sénateur. Octavie fut fiancée bien-tôt après avec le fils d'Agrippine, qu'elle épouſa en ſuite lors qu'il eut ſeize ans*; mais parce que Claude l'avoit adopté, on la fit †paſſer en une autre famille par une adoption ſimulée; car ſans cela leur mariage eût été inceſtueux. Elle y fut fort malheureuſe: ſon mari ſe (*C*) degoûta d'elle inceſſamment, & la repudia ſous pretexte de ſterilité. Poppée qu'il épouſa tout auſſi-tôt, *faire ſon ambition & ſa vanité.* Chaſſé de Zurich il ſe refugia à Bâle, & on l'en chaſſa. On l'eût chaſſé pareillement de toutes les villes du monde, où les Miniſtres auroient eu quelque credit: ainſi il n'avoit pas à choiſir, il n'avoit qu'à prendre la route de la Pologne; & à ſe jetter entre les bras des heretiques de ces quartiers-là. Si Dieu ne lui a point fait miſericorde, ceux qui ont été ſi ardens à bannir & à conſeiller l'exil, auront à rendre compte de la perte de cette ame. VII. Il ne falloit point citer *Prateolus V. Polig.* car il ne dit rien d'Ochin en cet endroit-là.

* *Tacitus, Annal. l. 12. c. 58.*

† *Dio, lib. 60. p. 687. apud Tillemont, to. 1. p. 391.*

(*A*) *Nâquit l'an 795. de Rome.*] Si l'on s'en raporte à Tacite, mais il y a quelque aparence qu'il s'eſt trompé. Il dit (*a*) qu'elle couroit ſa 20. année lors qu'on la fit mourir, & que ce fut ſous le Conſulat de P. Marius, & de L. Aſinius, c'eſt-à-dire l'an de Rome 815. Cela ſignifie donc qu'elle nâquit l'an 795. Mais comme il a plus (*b*) ſon mariage avec Neron ſous le Conſulat de D. Junius & de Q. Haterius, c'eſt-à-dire l'an de Rome 806. il faut conclure qu'elle avoit alors pour le moins 12. ans, & qu'ainſi elle étoit née l'an 794. Joignez à cela que ſon pere la fiança avec Silanus la (*c*) premiere année de ſon Empire, c'eſt-à-dire l'an de Rome 793. & que Suetone (*d*) fait entendre que Britannicus nâquit après elle. Or Britannicus nâquit le 20. jour (*e*) de l'Empire de ſon pere.

(*a*) *Tacit. Annal. lib. 14. c. 64.*

(*b*) *Idem Annal. lib. 12. c. 58.*

(*c*) *Dio, lib. 60. p. 668. apud Tillemont, Hiſt. des Empereurs, tom. 1. p. 1019.*

(*B*) *Vitellius Courtiſan adroit . . . . trouva des accuſations ſpecieuſes.*] L'une des plus heureuſes qualitez d'un homme de Cour eſt de preſentir d'un peu loin, qui ſont ceux à qui la fortune prepare ſes faveurs les plus inſignes; car les ſervices qui leur ſont rendus par avance, pendant les diſpoſitions où ils ſe trouvent à s'agrandir, leur inſpirent une plus grande reconoiſſance, que ceux qu'on leur rend lors qu'ils ſont déjà poſſeſſeurs de l'autorité. C'étoit le talent de Vitellius, de prevoir l'élevation que la fortune meditoit. Par ce talent il ſonut que l'Empereur Claude épouſeroit Agrippine, & qu'elle feroit de ſon mari tout ce qu'elle ſouhaiteroit. L'adreſſe de la femme & la foibleſſe du mari rendoient ſûr ce pronoſtic. Il ne faut donc pas s'étonner que Vitellius ait mis tout en œuvre pour perdre Silanus; car l'interêt d'Agripine demandoit ce ſacrifice: elle ſouhaitoit qu'Octavie fût en état d'être fiancée avec Neron, & il faloit pour cela que les fiançailles de Silanus fuſſent rompuës. Silanus avoit une ſœur dont la beauté, & l'humeur galante ſe faiſoient fort remarquer. On ne pouvoit pas le convaincre d'en avoir joui; mais il n'avoit pas bien caché la paſſion qu'il ſentoit pour elle. Cela donna lieu à Vitellius de l'ôter du nombre des Sénateurs: il étoit Cenſeur, & cette charge lui donnoit le droit de degrader ceux qui ſe comportoient mal. Dès que Silanus eut reçu cette flétriſſure, Claude rompit les fiançailles, & l'obligea de ſe defaire de la Preture. Les paroles de Tacite nous aprendront tout ceci plus noblement que je ne le ſaurois dire. *Igitur (ſ) Vitellius nomine Cenſoris ſervilles fallacias obtegens, ingenuitumque dominationum proviſor, quo gratiam Agrippinæ pararet, conſilii ejus implicari, ſeverè crimina in Silanum, cui ſane decora & procax ſoror Junia Calvina haud multum ante Vitellii nurus fuerat: hinc initium accuſationi, ſtratumque non inceſtum, ſed inceſtabilium amorem ad infamiam traxit. Et probabat Cæſar aures, accipiendis adverſum generum ſuſpicionibus caritate filiæ promptior. At Silanus inſidiarum neſcius, ac forte eo anno prætor, repente per ædilium Vitellii ordine ſenatoria moveretur, quamquam lecto pridem ſenatu, luſtroque condito. Simul affinitatem Claudium diremit; adadſuque Silanus ejurare magiſtratum, & relictum prætura diem in Eprinum Marcellum collatus eſt. Silanus ſe tua le jour des noces de Claude & d'Agrippine: on banit ſa ſœur, & l'on ordonna des expiations pour leur inceſte. Chacun s'en moquoit, veu que l'Empereur qui les faiſoit faire avoit contracté depuis peu un mariage inceſtueux (g).*

(*f*) *Tacit. Annal. lib. 12. cap. 4. ad ann. 801.*

(*C*) *Se degoûta d'elle inceſſamment.*] Ses amis lui repreſenterent le tort qu'il avoit de mepriſer ſi-tôt ſon épouſe, & de la priver des careſſes que le mariage exigeoit de lui. *Qu'elle ſe contente*, leur repondit-il, *de porter le nom de ma femme: c'eſt un ornement, c'eſt une dignité qui lui doit ſuffire.* La belle conſolation! *Octavie (h) conſtantiſſimum exilio adſperuatus, corripientibus amicis, ſufficere illi debere reſpondit uxoria ornamenta. Eandem mox ſæpe fruſtra ſtrangulare meditatus, dimiſit ut ſterilem: ſed improbante divortium populo, nec parcente convitiis, etiam relegavit. Denique occidit ſub crimine adulteriorum, adeo imprudentis ſæſquoque, ut in quæſtione perneganibus cunctis, Anicetum pedagogum ſuum indicem ſubjecerit, qui dolo ſtupratam à ſe fateretur.* Ce fut ſans doute un nouveau chagrin pour Octavie, que de voir Neron éperdûment amoureux d'une ſervante, & les têtes les plus ſages fermant les yeux ſur ce deſordre: car on aimoit mieux qu'il aſſouvît ſa laſciveté avec cette creature qui ne ſe mêloit point d'affaires, que de le voir attaquer l'honneur des plus grandes Dames; comme il auroit fait infailliblement s'il ne ſe fût pas attaché à cette ſervante, car il n'étoit pas homme à ſe contenir, & ſa femme lui étoit inutile. Il ne l'aimoit pas: ſoit par quelque antipathie naturelle, ſoit que les plaiſirs permis

(*g*) *Dio nuptiarum Silanus ſibi mortem conſcivit: ſive eo uſque ſpem vitæ protraxerat; ſeu delecto die, augendam ad invidiam. Celvina forores ejus Iralia pulſa eſt. Addidit Claudius ſacra ex legibus Tullii regis, placulaque apud lucum Dianæ per pontifices danda: inridentibus cunctis. quod pœnæ procurationes. que inceſti temporis exquirerentur. Id. ibid.*

(*h*) *Suetonius in Neronis, cap. 8.*

(*i*) *Suetonius in Claudio, cap. 27.*

(*e*) *Id. ib.*

aussi-tôt, suborna un homme qui * accusa Octavie d'avoir eu un mauvais commerce avec l'un de ses esclaves. On mit les servantes de cette Princesse à la question, pour les faire deposer contre leur maîtresse. Quelques-unes la chargerent, ne pouvant resister à la violence des tourmens; mais la plûpart eurent la force de la declarer innocente; & il y en eut une qui se servit (D) d'une expression fort particuliere. Neanmoins Octavie fut releguée & mise sous bonne garde. Le menu peuple ordinairement plus hardi † que ceux qui ont des charges à perdre, en murmura de telle sorte que Neron se resolut à la faire revenir. On ne sauroit exprimer la joye qui parut dans Rome pour ce rapel, ni les honneurs que fit le peuple à cette Princesse ‡. Poppée se crut perduë si elle ne la perdoit; c'est pourquoi elle se jetta aux pieds de Neron, & apuya ses prieres de tant de raisons de politique, qu'elle obtint ce qu'elle voulut ||. Neron engagea un homme qui l'avoit defait de (E) sa mere, à declarer qu'il avoit couché avec Octavie, & là-dessus on la confina

* *Tacitus, Annal. lib. 14. c. 60.*

† Inde crebri questus, nec occulti per vulgum, cui minor sapientia, & ex medio critate fortunæ pericula sunt. *Id. ibid.*

‡ *Id. ibid. cap. 61.*

|| *Ibid.*

mis lui parussent peu de chose, en comparaison des plaisirs illegitimes. Citons un Auteur Romain, afin de faire conoître l'antiquité de cette maudite delicatesse qui est si fort à la mode.

(a) *Tacit. Annal. lib. 13. c. 12.* (a) *Delapso Nerone in amorem liberte cui vocabulum Acte fuit . . . . ne severioribus quidem principis amicis adversantibus, mulierculæ nullis cujusquam injuriis cupidines principis explenti: quando uxore ab Octavia nobili quidem, & probitatis spectatæ, fato quodam, an quia prevalent illicita, abborrebat: meinebaturque ne in stupra feminarum illustrium prorumperet, si illa libidini prohiberetur.*

(b) *Xiphilin. in Neron. p. m. 276.* (D) *Qui se servit d'une expression fort particuliere.*] Tigellin (b) l'homme du monde le plus devoué aux fales & aux cruelles passions de Neron, assistoit à la torture des servantes d'Octavie, & les pressoit de confesser ce qu'on imputoit à leur Maîtresse. Il y en eut une qui lui repondit, (c) *Ses parties honteuses sont plus chastes que sa bouche.* Dion nous aprend qu'elle s'appelloit Pythias, mais il oublie qu'elle seule demeura fidelle à Octavie, & que toutes les autres la trahirent pour faire leur cour à Poppée. Il ajoûte que Pythias cracha au nés à Tigellin, en lui disant ce que j'ai déjà raporté. Les paroles Greques de Dion sont pour le moins aussi libres que les Latines de Tacite. (d) *Μόνη δ' ἡ Πυθιὰς τὰ τε κατεψευσατο αὐτῆς, καὶτοῦ πυκνότατα βασανισθεῖσα, καὶ τἀληθῆ εἰς ὁ Τιγελλῖνος ἐνίκησε αὐτὴν, προσέπτυσέ τε αὐτῷ καὶ εἶπε, Καὶ ἐμμένεσθον, ὦ Τιγελλῖνε, τὸ αὐδοῦν ἡ βλαστοῦσά μου τῷ σώματι ἔχει. Sola Pythias, licet acerrimis tormentis coacta, noluit in eam mentiri: quumque Tigellinus instaret vehementius, faciem ejus conspuit, Mundior est, (inquit) Tigelline, vulva domina mea, quàm os tuum. Au reste le domestique avec qui l'on pretendoit que cette Princesse avoit eu à faire, étoit un joüeur de flûte. *Quemdam (e) ex ministris Octavie impulit, servilem ei amorem objicere. Destinaturque reus cognomento Eucaras, natione Alexandrinus, canere tibiis doctus.* Les Musiciens sont des gens à bonne fortune, & je ne croi point que parmi les professions de cette volée, il y en ait aucune qui pût fournir autant de sujets que celle-là, qui se soient rendus suspects aux Rois & aux Princes. Neanmoins Neron ne trouvoit pas vraisemblable cet adultere d'Octavie; la condition du personnage ne lui paroissoit point propre à colorer (f) les soupçons.

(c) Αἴσχιον id de ancillis quæstionibus, & virtormentorum victis quibusdam, ut falsis annuerent, plures perstitere sanctitatem dominæ tueri. Ex quibus una instanti Tigellino, cessiturus esse mulie. bria Octaviæ, respondit, quam os ejus. *Tacit. Annal. lib. 14. c. 60.*

(d) *Xiphil. ubi supra.*

(e) *Tacit. ubi supra.*

(f) Parum valebat suspicio in servo. *Tacit. ibid. c. 62.*

(g) *J'ai dit ces paroles ci-dessus remarque C.*

(E) *Neron engagea un homme qui l'avoit defait de sa mere.*] Cet homme-ci nous en croyons Suetone (g) étoit le Pedagogue de Neron, mais selon Tacite il commandoit la flote que cet Empereur avoit à Misene. Depuis que Neron l'eut employé à faire perir Agrippine, il le (b) traita d'abord un peu froidement, & enfin il le haït: car la vuë de ceux à qui l'on a fait executer de grands crimes n'est pas agreable, on s'imagine qu'ils sont de continuels reproches. Mi-s ayant besoin de lui pour une nouvelle execution il le careſſa, il le fit ressouvenir du premier service, il en exaggera l'importance, & il lui dit qu'il se presentoit une occasion d'en rendre un autre qui n'étoit pas moins necessaire, & qui n'exigeoit de lui qu'un simple aveu d'avoir couché avec Octavie. Il lui promit une bonne recompense, quoi qu'elle ne dût pas éclater d'abord, & il le menaça de le tuer en cas de refus. *Accitum (i) eum Cæsar opere prioris admonet; solum incutit principis adversus insidiantem mavrem subveniſſe: locum haud minoris gratiæ inſtare, si conjugem infensam depelleret. Nec manu aut telo opus. Fateretur Octavia adulterium. Occulta quidem ad præsens, sed magna ei præmia, & secessus amœnos promittit; vel si negavisset, necem intentat.* Ce coquin promit de faire tout ce que l'on souhaitoit, & il debita même plus de fauſſetez qu'on n'en avoit demandées. Il fut banni en Sardaigne (k) pour la forme, mais il y vécut à son aise, & il y mourut de mort naturelle.

(g) *Sueton. in Neron. cap. 35.*

(b) *Levi post adgrandis crimen est pas agreable, on s'imagine missum scelus gratia, dein graviore odio: quia malorum facinorum ministri quasi exprobrantes adspiciuntur. Id. ibid.*

(i) *Id. ib.*

(k) In Sardiniam pellitur, ubi non inops exsilium toleravit, & fato obiit. *Id. ibid.*

Il ne sera pas inutile, ce me semble, de faire une reflexion sur le narré de Suetone. On ne sauroit contester à cet Ecrivain la gloire d'un bon abbreviateur, mais il outre quelquefois les regles de l'art; ce qui est cause que les intervalles & les distinctions des évenemens ne paroissent pas toûjours dans son Ouvrage. En voici un exemple. (l) Il ne fait passer que par trois degrez l'injustice de Neron envers Octavie. Elle fut premierement repudiée comme sterile: & puis relegüée parce que le peuple s'emportoit contre ce divorce, & enfin punie de mort sous pretexte d'adultere; quoi que tous ceux que l'on mit à la question eussent nié, & que le seul Anicet eût dit qu'il avoit couché avec elle par tromperie. Consultez Tacite, vous ne pourrez plûs douter que Suetone n'ait fait ici quelques fautes. Selon Tacite les malheurs de cette Princesse doivent etre ainsi arrangez. L'amour de Neron pour Poppée inspira à ce mari (m) dogoûté la penſée du divorce. Octavie fut donc repudiée comme sterile, & il épousa Poppée. En suite par les intrigues de celle-ci on fit un procés d'adultere à Octavie; ſes servantes furent mises à la question; la plûpart soutinrent qu'elle étoit honnête femme: neanmoins le divorce subsista; & après qu'elle eut (m) accepté

(l) *Voyez ces paroles dans la remarque C.*

(m) Domumque Burri, & prædia Plauti, infausta dona accipit. *Tacit. Annal. lib. 14. c. 60.*

confina dans une Ile, & peu de jours après on la contraignit à se faire ouvrir les veines. On lui coupa la tête, que l'on alla présenter à sa rivale *. Néron changea bien de stile, il s'étoit plaint qu'Octavie étoit sterile, mais alors il l'accusa d'avoir fait (F) perdre son fruit. Le sort de cette Princesse ne fut presque qu'une suite continuelle (G) de malheurs.

* Tacitus ibid. cap. 63. 64.

OCTA-

quelques gratifications, on la relegua dans la Campanie, & on l'y mit en arrêt. Les murmures du petit peuple, ou quelques remors de conscience obligerent Néron à la rapeller. Cela plut si fort au peuple, que Poppée ne se crut pas en sûreté, à moins qu'Octavie ne perît. Elle interessa si adroitement l'Empereur à cette affaire, qu'il engagea Anicet à se declarer coupable d'avoir joui d'Octavie. Après cela cette malheureuse Princesse fut transportée dans l'Ile de Pandaterie, où on la fit mourir. Il ne paroît pas qu'elle fut rentrée à Rome depuis son divorce; elle étoit encore (a) dans la Campanie, lors que le peuple donna tant de marques de rejoüissance pour son rapel : & comme ces rejoüissances pousserent Poppée à prier Neron de s'en defaire, & qu'elle le lui persuada, il est contre l'aparence que l'ordre pour le retour d'Octavie ait été executé. Ainsi ces paroles de Tacite (b) *conjugem revocavit Octavian*, sont un peu trompeuses. Mais les fautes de Suetone sont bien plus inexcusables. Il est visible qu'il a confondu les évenemens, & qu'il a omis des choses que le dessein d'être court ne permettoit pas de suprimer. Quelle aparence que le faux temoin de Neron ait deposé, qu'il s'étoit servi de fraude pour venir à bout d'Octavie? N'étoit-ce pas extenuer le peché de cette Princesse? Et ce n'étoit pas ce que Neron demandoit. Notez que le Sieur Triſtan (c) suppose qu'Octavie revint actuellement chez son mari, & même qu'elle fut rapellée de l'Ile *de la Pandatere*: le premier fait n'est pas vraisemblable, l'autre est très faux.

(a) *Cela paroit par ces paroles de Poppée:* Vitam ipsam in extremum adductam à clientelis & servitiis Octaviæ, quæ plebis sibi nomen indiderit, ea in pace ausis quæ vix bello evenirent. Arma illis adversus principem sumpta. Ducem tantum defuisse, qui motis rebus facile reperiretur. Omniteret modo Campaniam & in urbem ipsâm pergeret, ad cujus nutum abſentis tumultus cierentur. *Tacit. ibid. cap. 61.*

(b) *Ibid. cap. 60.*

(c) *Triſtan, Comment. hiſtor. to. 1. p. 138.*

(d) *Tacit. ubi ſupra c. 63.*

(F) *D'avoir fait perdre ſon fruit.*] J'ai connu des gens qui trouvoient mauvais que Tacite ait pris pour une contradiction les deux pretextes de la disgrace d'Octavie. (d) *At Nero præfectum in ſpem ſocianda claſſis corruptum, & incuſatæ paullo ante ſterilitatis obtentu, abactos partus conſcientia libidinum, eaque ſibi comperta, edicto monorat.* Neron repudiant Octavie se fonda sur la raison qu'elle étoit sterile : peu de tems après il declara qu'il savoit très-bien qu'elle avoit usé de remedes pour avortér. Il n'y a point là de contradiction. Quand on ne remarque pas qu'une femme mariée devienne grosſe, on a raison de croire qu'elle est sterile : mais si l'on vient à decouvrir qu'elle se fait avorter, on ne se contredit point en niant qu'elle le soit. Où est donc la contradiction de Neron? Je reponds à ces Critiques, que l'Historien ne pretend pas que cet Empereur se soit contredit formellement; il a seulement pretendu qu'il y avoit beaucoup d'imprudence à se servir du pretexte des avortemens, peu après avoir allegué celui de sterilité. L'imprudence ne consistoit pas en ce que Neron donnoit lieu de croire qu'il étoit mal informé de la conduite d'Octavie, lors qu'il la repudia; car il auroit pu repondre que les plus habiles Princes n'ont pas bien souvent assez de lumieres, pour penetrer tous les secrets de la chambre de leurs femmes, & que le hasard leur découvre quelquefois dans une heure, ce que leurs espions les plus vigilans avoient ignoré plusieurs années: tant le sexe a de ressources pour cacher ses galanteries. Mais voici où consiſtoit l'imprudence. C'est que Neron decouvroit manifestement l'injustice du divorce. Il aprenoit à toute la terre qu'il n'avoit point rendu à Octavie le devoir du mariage; car s'il le lui eût rendu, elle n'eût pas eu besoin de recourir aux avortemens pour cacher ses adulteres. Or n'est-ce pas une iniquité criante, que de repudier une femme pour cause de sterilité (e), après avoir vécu avec elle sans aucun commerce conjugal? C'est pourquoi Tacite ne dit rien qui fasse tort à son bon goût, quand il trouve à redire dans le divorce entre le second pretexte de cet Empereur & le premier. N'oublions pas une chose qui aggrave l'iniquité de ce mari, c'est qu'il étoit persuadé de la vertu d'Octavie. On nous a conservé en espece les paroles dont il se servit, quand il crut que l'occasion d'épouser Poppée étoit venue. *Ipſa principis verba referam*, dit Tacite, (f) *quis inquit Nero depoſito matrimonio nuptiam Poppææ ob ſuſpicandi terrores diutius maturare parat, Octaviamque conjugem amoliri, quamvis modeſte agat, & nomine patriæ, & ſtudiis populi gravem?* (G) *No ſut preſque qu'une ſuite continuelle de malheurs.*] Les habitans de l'Ile où elle fut exilée furent plus touchez de ſa disgrace, qu'ils ne l'avoient été de l'infortune des autres Dames Romaines qu'on avoit bannies au même lieu. Celles-là étoient d'un âge plus avancé, & par consequent plus capable de les soutenir contre les revers de la fortune; & outre cela elles se pouvoient consoler par le souvenir de leur bonheur. Mais Octavie n'avoit guere que 20. ans, & avoit été toûjours malheureuſe. Les premieres années de son mariage ne furent qu'un tems de deuil, à cause de la triſteſſe où son pere & son frere morts de poiſon la plongerent. Une concubine poſſeda toute l'affection de son mari: elle fut repudiée, & puis exposée à la haine violente de la nouvelle épouſe; & enfin bannie comme coupable d'un crime dont la note est plus affligeante que la mort. Neanmoins elle avoit bien de la peine à renoncer à la vie, quoi qu'elle se vît à toute heure sous le glaive des soldats qui la gardoient: & quand elle reçut ordre de se faire mourir, il n'y eut point de prieres qu'elle n'employât pour éviter cette heure fatale. Tout fut inutile; on la lia, & on lui ouvrit les veines; mais son effroi étoit tel que le ſang ne couloit guere, de sorte qu'il la falut étouffer par la vapeur d'un bain chaud. Tacite est un fi grand maître dans la peinture des paſſions, que chacune de ses lignes est un trait inimitable. Servons-nous donc de ses expressions. *Non (g) alia exſul viſentium oculos majore miſericordia afferit. Meminerant adhuc quidam Agrippinæ, à Tiberio; recentior Julia memoria obverſabatur; à Claudio puſſa. Sed illis vobur ætatis affuerat. Latas aliquas viderant, & præſentem ſævitiam meliorum olim*

(e) *Voyez l'article Cuſe.*

(f) *Tacit. Annal. lib. 14. c. 59.*

(g) *Id. ib. cap. 63.*

OCTAVIE, petite niece * de Jules Cesar, & sœur d'Auguste, a été l'une des plus illustres Dames de l'ancienne Rome. Elle fut mariée en premieres nôces avec Claudius Marcellus, qui fut Consul l'an de Rome 704. & qui mourut peu après la guerre de Perouse. Elle se remaria bien-tôt avec (*A*) Marc Antoine, les amis communs † ayant souhaité ce mariage, comme une chose qui pouvoit affermir la paix que l'on venoit de conclure entre Auguste & Marc Antoine. Cette vertueuse femme étoit fort propre à produire ce bon effet : mais son mari s'abandonna tellement aux passions de Cleopatre, que rien ne fut capable de lui faire entendre raison. Avant qu'il tombât dans cet esclavage, les conseils de son épouse servoient de beaucoup ‡. Il la laissa en Italie ‖ après qu'il se fut abouché à Tarente avec Auguste l'an 717. & s'en retourna en Orient. Quelque

* Elle étoit fille de Caius Octavius, & d'Atia fille d'Attius Balbus, & de Julie sœur de Jules Cesar.

† Plut. in Antonio pag. 929.

‡ Voyez la remarque A.

‖ Id. ib. pag. 932.

R r r r 3

(a) *C'étoit alors la coutume de celebrer les nôces dans les maisons des maris. Voyez Festus au mot Nuptiæ. Ovide dit la même chose :*

Nec mihi dilecta est socialis adultera lecto,
Nec nostro fallax gaudet amore maritus.
Ipsa domum mea quæ nostros coit, ipsa recedit,
Et sine me dubiis nox mihi testis abit.

Ovid. Amor. lib. 3. Eleg. 4.

(b) *Tullius fæva nimis, & ad crudelitatem prona.* Velleius Paterculus, lib. 2. pag. 77. *Hostilem animum, vultusque minaces.* Horace, Epod. Od. 5. *Illa illa meis tristis Erinnys Thalamis Stygios prætulit ignes. Teque exitiali miserande pater.* Ovide, Epist. 6. du 3. liv. des Pontiques.

(c) *Voyez l'article Manichéens pag. 548. col. 2.*

(d) *Plut. in Antonio pag. 929. 930.*

(e) *Dio, lib. 48. p. m 419. ad ann. 714.*

(f) *Plut. ibid. pag. 929. E.*

olim fortuna recordatione (a) allevabant. Hunc primum nuptiarum diem loco funeris fuit, deducta in domum, in qua nihil nisi luctuosum haberet, erepto per venenum patre, & statim fratre. Tum ancilla domina validior. Et Poppæa non nisi in perniciem uxoris nupta. Postremo omnem omni exitio gravius, Ac quella vicesimo ætatis anno, inter centuriones & milites, præsagio malorum jam à vita exempta, nullum tamen morte acquiescebat. Paucis debinc interjectis diebus, mori jubetur : cum jam viduam Germanicos & *postremo* Agrippinæ *nomen esset*, qua incestuni anteis quidem matrimonium, sed sine exitio pertulisset. *Restringitur vinculis, venaque ejus per omnes artus exsolvuntur : & quia pressus pavore sanguis tardius labebatur, præfervidi balnei vapore enecatur.* Il a oublié de marquer qu'avant qu'elle fût épouse, elle avoit vu la mort violente de Messaline sa mere. C'est par là qu'elle commence le recit de ses infortunes dans la tragedie qui porte son nom, & que l'on imprime avec celles de Seneque. Elle le continue par (*b*) les duretez d'Agrippine doublement sa belle-mere, & d'une humeur insolente propre à soutenir le caractere de marâtre, & de verifier tout ce que l'on dit de l'antipathie des femmes contre leurs bras. Si Homere ne pouvoit pas dire qu'il y a des gens à qui Jupiter ne verse que du mauvais (*c*) tonneau, il a pu pour le moins dire que Jupiter ne mêle que deux ou trois goutes du bon tonneau, dans la grande tasse qu'il leur fait boire remplie de la mauvaise liqueur. Tel a été le fort de nôtre Octavie, & cependant elle vouloit vivre : la mort lui paroissoit plus affreuse que toutes ses calamitez. Sa jeunesse doit faire excuser ce mauvais goût.*

(*A*) *Elle se remaria bien-tôt avec Marc Antoine.* Les loix Romaines defendoient aux veuves de se marier pendant les dix premiers mois de leur veuvage ; mais Octavie fut dispensée de ce reglement par un arrêt du Senat (*d*). Le bien publie le demandoit ; car on n'avoit que trop de sujets de craindre que Marc Antoine & Auguste ne se querellassent éternellement, & ne perpetuassent la guerre civile, si quelque bon mediateur n'entretenoit entre eux la concorde ; & rien ne parut si propre que le mariage de Marc Antoine avec Octavie, à former cette heureuse mediation. C'est pourquoi on se hâta de le conclure, & l'on n'attendit pas même qu'Octavie (*e*) fût accouchée. On esperoit toutes choses de sa prudence & de sa beauté. (*f*) *Τάυτα ἅπαντες ἐυσυγύντο ἐ γάμων, ἐλπίζοντες τὴν Ὀκτάβιαν, ἐκ καλῶν ποιητὴν συμβάντος ἐ τὸν ἔρχοντα, οἷς ἐκεῖ τῷ Ἀντωνίῳ ἀφθονωμένοις, καὶ τοῖς ἔξωθεν, ὡς ἐνὸς, τοιαύτῳ γυναικὶ πάντων πραγμάτων αὐτὸς συνηρέθη ἐυδαιμονεῖν ἐν σύγκειται. Has nuptias fuisse omnes, quod Octavium sperarent, quæ excellentia forma gravitatem & prudentiam haberet adjunctam, hoc Antonio confundi posse, atque ut nullo termino haberi dubie ab eo adamata, omnium rerum ipsis salutem & concordiam allaturam.* Ce mariage fut fait l'an (*g*) 714. Trois ans après on vit l'accomplissement des esperances qu'on avoit conçues. Auguste faisoit la guerre au fils de (*g*) Pompée, & devoit être secouru par Marc Antoine. Celui-ci vint de l'Orient en Italie, bien plus pour s'informer de l'état des choses, & pour profiter des conjonctures, que pour le seconder Auguste. Leur intelligence se refroidissoit de jour en jour ; ils se plaignirent l'un de l'autre, & il étoit à craindre que cela n'allât plus loin ; mais Octavie se mêla avec tant d'adresse de les reconcilier, qu'elle en vint à (*h*) bout. Plutarque circonstancie beaucoup mieux cela que ne fait Dion : il rapporte qu'après que ces Triumvirs eurent fait la paix avec le fils de Pompée, l'un demeura en Italie, & l'autre s'en alla en Grece avec Octavie sa femme. Il passa l'hiver à Athenes avec elle ; & ayant été aigri contre Auguste par quelques mauvais rapports, il fit voile vers l'Italie ; & parce qu'on lui refusa l'entrée du port à Brundulium, il fut aborder à Tarente, d'où il envoya Octavie vers Auguste. Cette Dame rencontra son frere en chemin, & le toucha si vivement, qu'il s'en alla tout apaisé à Tarente. L'entrevûe des deux beaux-freres fut accompagnée de mille demonstrations d'amitié. Voici les paroles de Plutarque. (*i*) *Ἡ δ᾽ ἅπαντησασα καὶ σὺν Καίσαρι ἡ Ὀκταβία βαδίζουσα τῶν ἐκείνε φίλων ἀγχίπατρι καὶ Μαικήνα ἐπέτυχε, πομπὴ ποτνιωμένη ἡ πολλὰ διεφθαρμένη μὴ ἐλεινὸν αὐτὴν ἐν μακεδονίᾳ γυναικὸς ἀδικωτάτῳ χρωμένην. τῶν μὲν γὰρ ἄλλων ἁπάντων ἀνθρώπων εἰς αὐτὴν ἐσπλήττων, αὐτοκρατόρων δυοῖν, ἑ μὲν γυναῖκα, ἑ δὲ ἀδελφὴν ὄσαν. Ἐ δὲ τὸ χεῖρον κρατήσειν, (ἴσως) ἡ γνώμη πίπλει, ὑμῶν μὲν ἄδηλον ὅτῳ κρατεῖν ἑ κρατεῖσθαι πέπρωται, τὰ ἰμὰ δ᾽ ἀμφοτέροις ἄθλια. τοῦτο ἐπικλαύσασα ὁ Καίσαρ, ὥστε εἰρηνικὸς εἰς Τάραντα. Hæc occurrens Cæsari in itinere, adjunctis illius amicis Agrippa & Mæcenate, convenit eum. Multis autem oravit querelibus ne permitteret ex fortunatissima fœmina miserrimam se evadere. Nunc enim omnes mortales ait suspicere se duorum imperatorum altera conjugem, alterius sororem. Quod si deteriora consilia, inquit, valuerunt, & existerit bellum : utri vestrum, incertum est, in fatis sit vincere an vinci ; mea vero sors utrinque erit misera. Hæc fratrem Cæsar venit placatus Tarentum.*

que tems après elle ſe mit en chemin pour l'aller trouver; & ayant ſu par les lettres qu'il lui écrivit qu'il ſouhaitoit qu'elle s'arrêtât à Athenes, elle s'y arrêta effectivement, juſques à ce qu'elle eût pleinement connu qu'il ſe moquoit d'elle. Alors elle retourna à Rome, & ne voulut point ſortir du logis de ſon mari, comme Auguſte le ſouhaitoit. Elle continua d'y demeurer, & d'avoir ſoin de toutes choſes, tout comme ſi elle avoit eu un grand ſujet de ſe louër de ſon époux *. Elle temoigna aux enfans de Marc Antoine & de Fulvie la même affection qu'auparavant, & les éleva toûjours avec la même vigilance †. Pour rien du monde elle n'eût voulu ſouffrir, que les injures ‡ qu'elle reçut de Marc Antoine fuſſent la cauſe d'une guerre civile; & de là vint qu'en obeïſſant à l'ordre qu'il lui fit ſignifier de ſortir de ſa maiſon, elle ne fondoit en larmes §, que parce qu'elle voyoit qu'elle ſeroit regardée comme l'une des occaſions de la guerre. Par une ſi belle conduite elle fit β beaucoup de tort à ſon mari malgré elle; car on conçut de l'indignation & beaucoup de mepris pour lui, en voyant qu'il lui preferoit une femme (B) comme Cleopatre. Cette guerre ſe termina comme chacun ſait, par la ruine entiere de Marc Antoine. La fortune ſembloit promettre à Octavie le comble du bonheur humain. Elle avoit un fils d'un très-grand merite qui épouſa la fille d'Auguſte, & qui étoit regardé comme l'heritier preſomptif de l'Empire. Mais il (C) mourut à la fleur de ſes années; & ce fut un ſi rude coup pour ſa mere

* *Plutarchus ubi ſupra pag. 940.*

† *Id. ibid. p. 941.*

‡ *Ibid. p. 940.*

§ *Id. ibid. p. 941.*

β *Voyez la remarque B, lettre b.*

(B) *Qu'il lui preferoit une femme comme Cleopatre.*] Ceux qui avoient vu Cleopatre dep'uroient plus que les autres l'aveuglement de Marc Antoine, parce qu'ils trouvoient qu'elle n'étoit ni plus belle, ni plus jeune qu'Octavie. Il étoit donc bien fou de ne pas lui preferer Octavie, qui la ſurpaſſoit infiniment en vertu & en ſageſſe. (a) Ῥωμαίοις δὲ οὐκτεῖνον ἦν ἐκείνῳ ἀλλ' Ἀντωνίου, καὶ μᾶλλον οἱ Κλεοπάτραν ἰωμακότες, ὅτε κάλλει τῆς Ὀκτωβίας οὔτε ὥρᾳ διαφέρουσαν. *Populum vero Romanum miſerebat non ita illius, (Octaviæ) ut Antonii, atque impenſius eos qui Cleopatram videbant, neque forma Octaviæ neque ætatis flore præcellentem.* L'admiration qu'on avoit pour Octavie, qui rendoit aux enfans & aux amis de ſon mari tous les bons offices qu'elle pouvoit, ſans ſe reſſentir de ſes injures, nuiſoit beaucoup à Marc Antoine; de ſorte que (b) Ἀνῆκεν δὲ τοῖς πράγμασι καὶ ὁ τῶν Ἀθηναίων ἐμπειρότατος ἡγεμὼν ἀλλὼν τυναῖκα τοιαύτην. Enimvero bifce rebus officit invita Antonio. Invidia namque flagrabat, quod talem fœminam violaret. *Id. ibid. p. 941.* contre ſon (b) intention cette illuſtre Dame l'expoſoit infiniment à la haine des Romains. Auſſi dit-on qu'Auguſte ne conſentit au voyage d'Octavie vers ſon mari, que parce qu'il crut qu'elle en recevroit un grand affront: il ſavoit bien qu'une telle injure paſſeroit pour un ſujet legitime de recommencer la guerre. Diſons de plus qu'il ne doutoit pas qu'elle ne remplît d'indignation le peuple Romain contre Marc Antoine. (c) Ἐν δὲ Ῥώμῃ βυλομένης Ὀκταβίας πλεῦσαι πρὸς Ἀντώνιον ἐπίτηδες ἐς Καίσαρος, ὡς οἱ πλεῖς λέγειν ὡς ἐκείνῃ χαριζομένῳ, ἀλλ' ὅπως περιβοήτως ἢ καταμελησθεῖσα, πρὸς τὸ πόλεμον αἰτίαν ὑπῆρχοι παρέχοι. *Romæ inſtituenti ad Antonium navigare Octavia annuit Cæſar, non, ut plerique tradunt, quo illi indulgeret: verùm quo contumelia affecta deſpectaque colorem præbret bello movendo honeſtum.* Quelque bonne opinion que Cleopatre eût de ſes charmes, elle redoutoit extremement ceux d'Octavie; & c'eſt pour cela qu'elle recourut aux artifices les mieux étudiez, pour empêcher que Marc Antoine ne la laiſſât aprocher de lui. (d) Λίθοις μὴν ἢ κέλυκάτρα τὴν Ὀκταβίαν ὁμόσε χωρῆσαι αὐτῷ, ἢ φοβηθεῖσα μὴ τῷ τρόπῳ τῷ σεμνοτέρῳ ἢ τῇ Καίσαρος δυνάμει περισκηπτομένην τὸ καθ' ἡδονὴν ὁμιλεῖν ἢ θεραπεύειν Ἀντώνιον, ἀμαχεῖ χήματι, ἢ κρατήσῃ παντάπασι τῷ ἀνδρὸς, ἐρῶν αὐτὴ προσπεσοῦσα τῷ Ἀντωνίῳ. *At Cleopatra conſerre ſecum pedem animadvertens Octaviam, veritateque ne cum gravitate morum & Cæſaris potentia placidam adjungeret conſuetudinem & Antonii obſervantiam, inſuperabili effet & ſemel pointetur vivo, deperire ſimulabat ſe Antonii amore.* Elle faiſoit croire à ſon galant qu'elle ne pouvoit plus vivre s'il la quittoit; elle lui faiſoit repreſenter que c'étoit aſſez pour Octavie d'être femme legitime, pendant qu'elle Cleopatre Reine d'un ſi grand peuple, ne portoit que le nom de concubine; nom qu'elle vouloit bien (e) avoir, pourveu que l'abſence de Marc Antoine ne la jettât pas dans le deſeſpoir. Ὁ δὲ πεισθεὶς (f) μὴ . . . . . τὸ τῆς γαμετῆς ὄνομα ἀφεῖναι καὶ παρεκβῆναι Κλεοπάτραν ἢ, τοσοῦτον ἀνδρώπων ἐπικρατήσασαν, βασιλεύουσαν, ἐρωμένην Ἀντωνίου καλουμένην· καὶ τοῦτο μὴ φεύγειν μηδ' ἀπαθῶς ἴσις ὁρᾶν ἐκείνον ἔξεις καὶ συζῆν, ἀπελπισθεῖσαν ἢ τὴν μὴ περιφωνεῖσθαι. *Octaviam verò, tam multorum reginam mortalium, pellicem Antonii nominari: neque eam hoc defugere vel dedignari nominis, quod afficere illum & una licèat vivere: quo ſi orbaretur, non duraturam ultra ſpiritum.* Les amis de Marc Antoine lui conſeillerent de renvoyer en Egypte Cleopatre, qui l'avoit ſuivi juſqu'à Epheſe lors que tout ſe preparoit à la derniere rupture: mais comme elle (g) craignoit qu'Octavie ne reconciliât encore une fois ſon frere avec ſon mari, elle gagna un homme qui perſuada à Marc Antoine de la mener avec lui par tout. Son émulation étoit ſi ſorte, qu'étant à Athenes où Octavie avoit reçu de très-grans honneurs, elle fut très-liberale envers le peuple, pour en obtenir de ſemblables (h).

(a) *Plut. ibid. pag. 942. D.*

(b) *Voyez la remarque B, lettre c.*

(c) *Id. ib. p. 940. B.*

(d) *Id. ib. C.*

(e) *Conſentiret, ea quæ ipſius literæ continebant. 2. tome, pag. 47. col. 1.*

(f) *Plut. ibid. D.*

(g) *Ὀκταουίαν τοῦ Ὀκταουίου ἀδελφὴν τὸν ἄνδρα ἐκέλευον πέμπειν. Novam interpretis Octaviæ timens reconciliationem. Id. ibid. p. 941. F.*

(h) *Id. ib. p. 942. C.*

(C) Son fils *mourut à la fleur de ſes années.*] Il s'apelloit Marc Claude Marcellus. Son éloge fut inſeré dans l'Enéide avec tant d'adreſſe; & tourné d'une maniere ſi admirable, qu'il n'y a point de lecteur aſſez ſtupide pour n'en être pas frappé. Je l'ai lu plus de cent fois, & toûjours avec des tranſports d'admiration; & le liſant encore au moment que j'écris ceci, je le trouve plus beau qu'il ne m'a jamais paru. Pluſieurs excellens connoiſſeurs m'ont aſſûré qu'ils en jugeoient de cette maniere. On excuſera donc

qu'elle ne s'en (D) put jamais consoler. Elle se plongea dans la solitude, & dans une affreuse melancolie pour le reſte de ſes jours. Elle mourut * l'an 744. laiſſant deux filles de ſon mariage avec Marc Antoine, qui furent mariées très-avantageuſement †. Ceux qui diſent qu'elle n'étoit point ſœur (E) uterine d'Auguſte, ſe trompent.

(a) *Virgil. Æneid. lib. 6. v. 861.*

(b) *Et conſtat hunc librum tanta pronunciatione Auguſto & Octaviæ eſſe recitatum, ut ſtetu nimio imperarent ſilentium: niſi Virgilius finem eſſe dixiſſet, qui pro hoc æque gravi donatus eſt, id eſt, maſſis. Servius in Virgil. Æn. l. 6. v. 862.*

(c) *Tres omnino libros recitavit, ſecundum videlicet, quartum, & ſextum, ſed hunc præcipue ob Octaviam, quæ cum recitationi intereſſet, ad illos de ſilio ſuo verſus. Tu Marcellus eris, deficiſſe fertur, atque ægre refocillara, dena ſeſtertia pro ſingulo verſu Virgilio dari juſſit. Donatus in vita Virgilii.*

(d) *Dio, lib. 53. circa fin.*

(e) *Propert. eleg. 17. lib. 3.*

(f) *Servius ubi ſupra.*

(g) *Glandorp. Onomaſt. p. 233.*

(h) *Ibid. p. 434.*

(i) *Ceci ne s'accorde pas avec ce que j'ai rapporté dans la remarque precedente.*

donc, je m'aſſûre, la liberté que je prens de le raporter tout entier.

Atque (a) hic Æneas (una namque ite videbat
Egregium formâ juvenem, & ſulgentibus armis;
Sed frons læta parùm, & dejecto lumina vultu)
Quis, pater, ille, virum qui ſic comitatur euntem?
Filius? an aliquis magnâ de ſtirpe nepotum?
Quis ſtrepitus circa comitum! quantum inſtar in ipſo eſt!
Sed nox atra caput triſti circumvolat umbrâ.
Tum pater Anchiſes lacrymis ingreſſus obortis:
O nate, ingentem luctum ne quære tuorum.
Oſtendent terris hunc tantum fata; neque ultra
Eſſe ſinent: nimium vobis Romana propago
Viſa potens, Superi, propria hæc ſi dona fuiſſent.
Quantos ille virûm magnam Mavortis ad urbem
Campus aget gemitus! vel quæ, Tiberine, videbis
Funera, cum tumulum præterlabêre recentem!
Nec puer Iliacâ quiſquam de gente Latinos
In tantum ſpe tollet avos: nec Romula quondam
Ulla ſe tantum tellus jactabit alumno.
Heu pietas, heu priſca fides, invictaque bello
Dextera! non illi quiſquam ſe impune tuliſſet
Obvius armato; ſeu cum pedes iret in hoſtem;
Seu ſpumantis equi foderet calcaribus armos.
Heu miſerande puer! ſi quâ fata aſpera rumpas,
Tu Marcellus eris: manibus date lilia plenis:
Purpureos ſpargam flores, animamque nepotis
His ſaltem accumulem donis, & fungar inani
Munere.

La (b) recitation de ces vers fit fondre en larmes l'Empereur & Octavie; & il falut que Virgile leur aprit qu'on en étoit à la fin du livre, car ſans cela on lui eût fait interrompre la lecture. Il fut largement recompenſé. D'autres diſent qu'Octavie s'évanouït à ces paroles, *tu Marcellus eris*, & qu'on eut beaucoup de peine à la faire revenir. Elle fit compter au Poëte une bonne ſomme pour chaque vers (c). Marcellus mourut l'an 731. (d) de Rome. Tous les Auteurs conviennent qu'il étoit fort jeune, mais il y en a peu qui marquent ſon âge avec preciſion. Properce (e) l'a fait: il lui a donné 20. ans, en quoi il eſt plus croyable que Servius (f) qui ne lui en donne que 18. Glandorp (g) ſe trompe aſſûrant que Servius lui en donne 23. Ailleurs (h) ſans citer perſonne il dit que Marcellus mourut à l'âge de 24. ans.

(D) *Qu'elle ne s'en put jamais conſoler.*] Les circonſtances de ſon affliction meritoient bien, ce me ſemble, que tous les Hiſtoriens qui parlent d'elle & de ſon fils en diſſent un mot; car elles ont un caractere de ſingularité qui a tout l'air d'un prodige. Octavie devint ſi miſantrope, qu'elle ne cherchoit que la ſolitude: la gloire même de ſon frere la fâchoit. Pour encourir ſon indignation, c'étoit aſſez que d'être mere. Elle ne gardà aucun portrait de ſon fils, & ne voulut point qu'on lui en parlât, & rejetta tous (i) les vers que l'on fit pour lui. Seneque eſt le ſeul Auteur qui nous aprenne ces choſes. Il les particulariſe ſi bien, qu'il merite qu'on voye ici ſes paroles. *Octavia (k) Marcellum, cui & avunculus & ſocer incumbere properat, in quem omne imperii reclinata: adoleſcentem animo alacrem, ingenio potentem; ſed & frugalitatis continentiæque in illis aut annis aut opibus non mediocriter admirandum; patientem laborum, voluptatibus alienum; quantumcumque imponere illi avunculus, & (ut ita dicam) indiſcrete voluiſſet, laturum. Bene legerat nulli ceſſura ponderi fundamenta. Nullum finem, per omne vitæ ſuæ tempus, ſtendi gemendique ſecit: nec ullas admiſit voces, ſaltuare aliquid aſſerentes: ne avocari quidem ſe paſſa eſt. Intenta in unam rem, & toto animo affixa, talis per omnem vitam fuit, qualis in funere: non dico non auſa conſurgere, ſed allevari recuſans: ſecundum orbitatem judicans, lacrimas omittere. Nullam habere imaginem filii cariſſimi voluit, nullam ſibi fieri de illo mentionem. Oderat omnes matres, & in Liviam maximè ſæviebat: quia videbatur ad illius filium tranſiſſe, ſibi promiſſa felicitas. Tenebris & ſolitudini familiariſſima, ne ad fratrem quidem reſpicienti, carmina celebrandæ Marcelli memoriæ compoſita, alioſque ſtudiorum honores rejecit, & aures ſuas adverſus omne ſalutium cluſit, à ſolemnibus officiis ſedula, & ipſam magnitudinis fraternæ nimis circumlucentem fortunam exoſa, defodit ſe, & abdidit. Aſſidentibus liberis, nepotibus, lugubrem veſtem non depoſuit: non ſine contumelia omnium ſuorum, quibus ſalvis orba ſibi videbatur.*

(E) *Qu'elle n'étoit point ſœur uterine d'Auguſte, ſe trompent.*] Plutarque eſt dans cette erreur: il (l) croit que nôtre Octavie étoit fille d'Ancharia premiere femme de Caïus Octavius, & qu'Atia ſeconde femme de cet Octavius étoit la mere d'Auguſte. On le peut refuter par pluſieurs raiſons. Glandorp (m) en aporte deux qui ſont fort bonnes: la 1. eſt ſondée ſur un paſſage de Ciceron, la 2. ſur un paſſage de Dion. Ce dernier dit que Caïus Marcellus élevé au Conſulat l'an (n) 703. étoit ennemi de Jules Ceſar, quoi (o) qu'il fût ſon allié. Or cette alliance venoit du mariage de ce Marcellus avec Octavie; il faloit donc que ſa femme fût fille d'Atia, car ſi elle eût été fille d'Ancharia, elle n'eût point apartenu à Jules Ceſar. Si Glandorp avoit confirmé cela par un paſſage de Suetone, ſa preuve ſeroit devenuë demonſtrative. Suetone nous aprend que Jules Ceſar voulut marier Octavie femme de Caïus Marcellus, & petite fille de ſa ſœur, qu'il voulut, dis-je, la marier à Pompée. *Ad (p) retinendam autem Pompeji neceſſitudinem ac voluntatem, Octaviam ſororis ſuæ neptem quæ C. Marcello nupta erat, condicione ei detulit.* Quant au paſſage de Ciceron, il porte que Lucius Philippe étoit marié avec une femme d'Aricia, laquelle avoit une fille qui étoit mariée à Caïus Marcellus. Cette femme de Lucius Philippe (q) étoit la mere d'Auguſte: il eſt donc incontestable que la femme de Caïus Marcellus étoit la ſœur uterine de cet Empereur; car pour me ſervir des paroles d'un Journaliſte, *il n'entrera jamais dans l'eſprit*

* *Dio, lib. 54. p. m. 615.*

† *Voyez l'article Antonia.*

OENO-

(k) *Seneca, Conſol. ad Marciam c. 2. p. m. 736. 737.*

(l) *Plut. in Antonio, p. 929. D.*

(m) *Glandorp. Onomaſt. p. 86.*

(n) *Selon d'autres l'an 704.*

(o) *Τῆ Καίσαρος φιλίᾳ ξυνῳκισμένος. Dio, lib. 40. p. 166.*

(p) *Sueton. in Cæſare, c. 27.*

(q) *Suetonius in Auguſt. cap. 8.*

ONONE, fille d'un fleuve de la Phrygie nommé Cebren *, & femme de Paris,

* *Apollodor. lib. 3. Parthenius in Eroticis, cap. 4.*

l'esprit de qui que ce soit qu'il fut faux, que la femme de ce Marcellus fût fille de la femme de ce Philippe, *puis qu'il est contre le bon sens que Ciceron ait avancé en plein Senat une telle chose sans le bien savoir* (a). C'est dans la 3. Philippique que Ciceron dit cela: Lucius Philippe & Caïus Marcellus étoient fans doute preſens, comme le remarque Mr. (*b*) Perizonius. *Sed hoc clarissimi viri viderint, L. Philippus qui habet Atticianam uxorem, C. Marcellus qui Atticiae filiam, quos certo scio dignitatis optimarum feminarum non paenitere* (*c*). C'eſt par là que Ciceron finit la reponſe à une objection de Marc Antoine contre Octave, une objection (*d*), dis-je, fondée ſur ce que la mere d'Octave étoit née dans Aricia. Le temoignage de Suetone eſt formel contre Plutarque. *Decedens* (*e*) *Macedonia* (C. Octavius) *prius quam profiteri se candidatum consulatus posset, morte obita repentina, superstitibus liberis, Octavia majore, quam ex Ancharia: & Octavia minore; item Augusto, quos ex Atia tulerat.* Voyez Mr. Perizonius (*f*) qui a mis toutes ces raiſons dans un beau jour, afin de montrer l'erreur de Plutarque adoptée par Antonius Auguſtinus, par Juſte Lipſe, & par quelques autres Savans. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres s'arrêta beaucoup ſur cette critique, en donnant l'extrait du livre de Mr. Perizonius. Il lui échapa une faute conſiderable, ce fut de dire (*g*) que la femme de Marcellus *étoit fille d'Aricina*. Cette expreſſion ſignifie qu'*Aricina* étoit le nom de famille de cette femme, ce qui eſt très-faux, ce n'étoit que l'épithete qui lui convenoit à cauſe d'*Aricia* ſa patrie. Le docte Manuce pretend que la mere d'Octavie n'étoit point née dans ce lieu-là, & il s'étonne qu'on l'ait ſurnommée comme l'on a fait. *Miror* (*h*) *autem Atticinam Atiam ese dictam, cum nec ipsa nec pater ejus Balbus Atticia natus esset, fuit enim, Suetonio teste, paterna stirpe Aricinus.* Il a grand tort de parler ainſi; car ſi Atius & ſa fille n'euſſent pas été d'Aricia, Ciceron n'eût pas manqué de ſe ſervir de cette preuve, pour dementir Marc Antoine qui reprochoit cette patrie à la mere d'Octavius. Il ſavoit trop bien l'art de refuter, & il mettoit trop habilement à profit juſqu'aux moindres avantages, pour avoir laiſſé paſſer à ſon adverſaire un menſonge de cette nature. Puis donc qu'il eſt convenu du fait, & qu'il s'eſt borné à refuter la conſequence que Marc Antoine en avoit tirée, ne doutons point que Manuce ne faſſe ici une très-fauſſe remarque. Mais, dira-t-il, que ſerons nous du paſſage de Suetone? Je repons qu'il eſt ſemblable à une phraſe dont les Ecrivains François ſe ſervent aſſez ſouvent. Ils diſent qu'un tel eſt (*i*) originaire d'un tel lieu, & ils entendent non ſeulement que ſes ancêtres en étoient, mais auſſi qu'il y eſt né. J'avoue qu'au dernier ſens cette expreſſion n'eſt pas très-exacte. *Originaire* dans les Ecrivains puriſtes ne ſe raporte qu'à la patrie du pere ou du grand-pere &c. mais qui nous a dit que Suetone ait obſervé regulierement l'exactitude du ſtile?

Mr. Perizonius a cenſuré avec beaucoup de raiſon le Sieur Triſtan, qui a cru que la mere de Marcellus gendre d'Auguſte ne ſe maria jamais avec Marc Antoine. Il ſe fonde ſur les paroles de Seneque touchant l'affliction de cette Dame pour la mort de ce cher fils. *Tout ce qui eſt dit ici, d'Octavia* (c'eſt Triſtan qui parle après avoir raporté le paſſage de Seneque) *ne me ſemble nullement ſe pouvoir entendre de celle des deux Octavia ſœurs d'Auguſte, qui fut mariée en ſecondes noces à Antoine. Car cette ſorme de vivre ſi particuliere & ſi ſauvage, d'une femme qui noyoit ſes jours dans les larmes, & étouffoit l'éclat & la luſtre de la grandeur de ſa maiſon dans les tenebres, dans la retraite, & dans la ſuite de la ſocieté & de la lumiere le plus qu'elle pouvoit, convraut tout ce chagrin continuel de veſtemens de deuil, ne ſe peut ajuſter avec ce qui ſe dit de ſon mariage avec Marc Antoine, de ce qui s'en enſuivit, des honneurs & de l'amour très-grand qu'Auguſte lui porta, & qui lui furent faits ailleurs comme à Corinthe, où Pauſanias en ſes Corinthiques dit qu'il fut baſty un Temple en ſon honneur, avec la reputation qu'elle avoit qu'elle meritoit d'avoir, d'eſtre forte, conſtante & vertueuſe, & d'avoir élevé les ſept enfans qu'elle avoit eus de Marc Antoine, (l) & qu'il avoit auſſi de Cleopatre, comme s'ils euſſent été y compriſiens, quoi qu'il l'eut repudiée, & tout le reſte de ce qui ſe remarque dans les Hiſtoriens d'avantageux d'elle.* Il croit donc que des deux ſœurs nommées Octavie, l'aînée qu'avoit Auguſte, l'aînée épouſa Marcellus, & tomba dans l'affliction dont parle Seneque, & la cadette ſe maria avec Marc Antoine. C'eſt une fauſſe doctrine, c'eſt même s'embarraſſer de rien; car ſi l'on ſe fût ſouvenu que le mariage d'Octavie avec Marc Antoine preceda d'environ 17. ans la mort du jeune Marcellus, on n'auroit eu nulle peine à concilier Seneque avec les autres Auteurs (*m*). Il y a dans le Journal par un habile (*o*) Antiquaire, qui étoit d'ailleurs un très-honnête homme. Il y établit nettement la verité, mais il raporte un peu de travers l'objection du Sieur Triſtan. L'*Octavie de Marcellus*, dit-il, (*p*) *que Suetone apelle la jeune Octavie* (1), *avoit déja eſté propoſée pour femme à Pompée par ſon grand oncle; tellement qu'elle a eſté regardée deux fois comme un ſujet de reconciliation. Et par là l'on peut repondre à l'objection de quelques modernes, qui pour avoir lû dans Seneque* (2) *que la veuve de Marcellus eſtoit inconſolable aprés la mort de ſon mary, ne veulent pas qu'elle ſe ſoit remariée à Marc Antoine: car on ſçait que les perſonnes de ce rang ſont ordinairement des victimes d'Etat. Octavie malgré ſon deuil fut obligée de conſentir à ce ſecond mariage en faveur du public, & pour les intereſts de ſon frere; & il y a bien apparence que du veſtu nal des de Marc Antoine ce ne fut auſſi que par pure politique, qu'il ſe reſolut d'épouſer une femme dont il avoit decrié l'origine. Auſſi l'abandonna-t-il bientoſt aprés pour ſe donner tout entier à Cleopatre.* Vous voyez bien qu'il ſuppoſe que le Sieur Triſtan a cité Seneque, pour prouver que cette Dame fut inconſolable de la mort de ſon mari. Cependant on ne le cire, & on ne l'a dû citer, que pour montrer l'affliction extrême où la perte de ſon fils la precipita. Vous voyez auſſi qu'il ſuppoſe qu'Octavie ſe faiſant une grande violence, épouſa Marc Antoine au milieu de la douleur

(*a*) *Nouv. de la Rep. des lettres, Juin 1685. art. 2. p. 597.*

(*b*) *Ubi infra.*

(*c*) *Cicero, Philipp. 3. p. m. 782.*

(*d*) Ignobilitatem objicit C. Cæsaris filio: cujus etiam naturalis pater, si vita suppeditasset, Consul fatetus esset, Aricina mater. *Id. ib. p. 781.*

(*e*) *Sueton. in August. cap. 4.*

(*f*) *Jac. Perizonius Animadverſ. hiſtoric. p. 116. & ſeq.*

(*g*) *Nouvelles de la Republique des lettres ubi ſupra.*

(*h*) *Paulus Manutius in Cicer. Philipp. 3. p. m. 782.*

(*i*) *Moreri ſe ſert ſouvent de cette phraſe.*

(*k*) *Triſtan, Comment. hiſtoriques, vol. 1. p. 54.*

(*l*) *Pourquoi Triſtan ne dit rien des enfans de Marc Antoine & de Fulvie élevez par Octavie? Pourquoi ignore-t-il ce que dit Plutarque in Antonio p. 957. que les 3. enfans que Marc Antoine laiſſa, fûrent élevez par Octavie.*

(*m*) *Voyez un peu ci-deſſus pag. 120. les Nouvelles de la Republique des lettres ubi ſupra p. 598.*

(*n*) *Du 21. de Janvier 1686. pag. ſuiv. édit. de Holl.*

(*o*) *Mr. Reinſius, Garde des medailles du Cabinet du Roi.*

(*p*) *Journal des Savans ubi ſupra p. 27. 28.*

(1) *Suet. Jul. 27.*

(2) *Seneca Conſ. ad Marc.*

Paris, étoit selon quelques-uns une insigne (*A*) Magicienne. D'autres se contentent de dire qu'elle connoissoit parfaitement la vertu des herbes, & que ces lumieres lui furent (*B*) communiquées en échange de son pucelage. On dit aussi qu'elle avoit le don de prophetiser *. Avec cet avantage de connître l'avenir; elle ne manqua pas de prevoir que le voyage de son mari vers Helene seroit la cause d'une infinité de malheurs: c'est pourquoi elle fit tous ses efforts pour ôter de l'esprit de Paris cette entreprise. Voyant l'inutilité de ses remontrances, elle lui predit qu'il (*C*) seroit blessé, & qu'alors il seroit contraint d'avoir son recours à elle, comme à la seule personne qui eût le pouvoir de le guerir †. Quand il eut été blessé par Philoctete au siege de Troye, il se souvint de la prediction d'Oenone, & se fit porter sur le mont Ida, afin de recevoir le remede qu'elle seule lui pouvoit donner; mais il mourut avant que d'être à portée d'être soulagé par Oenone ‡. Et quelques-uns disent qu'afin d'avoir le plaisir de se venger, elle fit (*D*) si peu de diligence, qu'elle laissa à la mort assez de tems pour prevenir

* Apollodor. & Parthenius ibid.

† Idem ibid.

‡ Idem ibid.

leur que Seneque a representée. Si vous consultez Seneque, vous trouverez le neant de cette supposition.

(*A*) *Une insigne Magicienne.*] Par la force de ses enchantemens la lune descendoit du ciel, les lions devenoient doux comme des moutons, & les rivieres couloient vers leur source. C'est Paris qui le debite (*a*) comme un temoin oculaire.

(*a*) Dans la lettre que Sabinus feint qu'il repondit à celle qu'Oenone lui avoit écrite.

Quod si verenda fidem mentis concipis hujus;
Cur cessant herbæ, carmina curve tua?
Nam te nec Phœbi sollertior artibus ulla est;
Rhodopeiaque Hecates somnia vera vides.
Te cum sideribus, te cum deducere Lunam
Nubibus, & memini terripuisse diem.
Pascebam tauros: interque armenta leones
Obstupui placidos vocibus ire tuis.
Quid retro Xanthum, retro Simoënta vocatum
Adjicium cursus non tenuisse suos?
Ipsa patet Cebren, natæ male tutus ab ore,
Cantatus quoties rapuit inter aquas!

Il y a beaucoup d'aparence qu'Apollodore a écrit que cette Nymphe se mêloit de la Magie; on peut donc regarder comme une fausse leçon ces paroles du livre 3. (*b*) Ἡ γὰρ Οἰνώνη ἐκτεθεῖσα ὑπὸ τοῦ πατρὸς, διὰ μαντικὴν τέχνην, Sinidem Oenone medendi canendique artem callebat. Si l'on met μαγικὴν à la place de μαντικὴν, on donnera un très-bon raisonnement à l'Auteur. Il venoit de dire qu'Oenone portoit des remedes à Paris dangereusement blessé: s'il ajoûte comme portent les éditions, *car elle exerçoit la Medecine & la Musique*, il charge d'une superfluité grossiere son raisonnement, mais s'il dit, *car elle exerçoit la Medecine & la Magie*, il le rend plus propre à être persuasif. Passerat a très-bien compris la chose, puis qu'il a tourné ainsi ce passage; *car elle entendoit parfaitement la Medecine & l'art d'enchanter les maladies* (*c*).

(*b*) Apollodor. Bibliath. l. 3. p. 227.

(*c*) Voyez Mauxiac sur les Epitres d'Ovide, pag. 460.

(*B*) *Lui furent communiquées en échange* (*d*) *de son pucelage.*] Lisez la lettre qu'Oenone écrivit à Paris; vous y trouverez que cette Nymphe se vante d'avoir été recherchée par les Satyres, & par Faunus même, mais qu'elle éluda tous leurs amoureux desseins. Elle avoüe qu'Apollon lui enleva sa virginité, quoi qu'elle se defendît de son mieux, & qu'elle lui égratignât le visage. Enfin elle observe qu'elle ne demanda point en recompense ni de l'or, ni des pierreries, mais qu'Apollon lui communiqua tous les secrets de la Botanique; si bien qu'elle pouvoit faire mille cures admirables: mais non pas se guerir de son amour, n'y ayant point d'herbes qui soient capables de produire cet effet.

(*d*) Cassandre, ce qui est dit de Cassandre ci-dessus p. 771. col. 2.

Me (e) fide conspicuus Troja munitor amavit.
Ille mece spolium virginitatis habet.
Id quoque luctando. rupi tamen ungue capillos;
Oraque sunt digitis aspera facta meis.
Nec pretium stupri gemmas auramve poposci.
Turpiter ingenuum munera corpus emunt.
Ipse, ratus dignam, medicas mihi tradidit artes;
Admisitque meas ad sua dona manus.
Quicunque herba potens ad opem, radixque medendi
Utilis in toto nascitur orbe, mea est.
Me miseram, quod amor non est medicabilis herbis!

(*e*) Ovid. in epistola Oenones ad Paridem.

Ovide n'observe pas trop le *decorum*, & la vraisemblance. De tels aveux ne se font gueres à un mari, & ce n'étoit pas le moyen de faire que Paris se repentît de son inconstance. Apprenez qu'on a été pris pour dupe, qu'on a cru très-faussement cueillir la premiere fleur au lit nuptial, n'est pas une bonne nouvelle; les égratignures d'un côté, les secrets de la Medecine de l'autre ne reparent point la breche. A quoi songeoit donc Ovide? Quand il auroit joint le don de la (*f*) prophetie à la connoissance des herbes, dans les recompenses qu'Apollon distribua, il n'auroit pas assez doré la pillule. Clement Alexandrin n'a pas ignoré (*g*) que cette Nymphe se mêla de prophetiser. Voyez en marge une conjecture sur ses paroles.

(*f*) Selon Apollodore liv. 3. ce fut de Rhea qu'Oenone apprit la divination.

(*g*) Κλήμης ὁ Ἀλεξανδρεὺς ὁ Τιτος ὁ Φλαούιος ἐν τῷ πρώτῳ Στρωματέων, Jam Helenus, & Laocoon, & Oenone, & Brenus in Ilio. *Clemens Alexandr. Strom. lib.* 1. *p.* 334. lu au lieu de ἐν Τροίᾳ. Canterus voudroit lire Κεφαλῇ. Il vaudroit encore mieux lire ἐν Κεφαλῇ, ce qui signifie-roit: *Oenone fille de Cebren.* Voyez Canterus sur Lycophron v. 57.

(*C*) *Elle lui predit qu'il seroit blessé.*] Conon a confondu les tems, & a choqué par ce moyen la vraisemblance. Il suppose (*h*) qu'Oenone ne fit cette prediction, & ne sortit de chez son mari, qu'après que Paris eut tué son fils Corythus. Il faut savoir que Corythus fils de Paris & d'Oenone étoit si bien auprès d'Helene, que Paris en conçut une jalousie violente qui le porta à se defaire de Corythus. Il n'est nullement vraisemblable qu'Oenone ait demeuré avec son mari, depuis qu'Helene eut pris possession du logis, & ainsi Conon s'est mal-à-propos embarrassé dans une chronologie differente de celle des autres Auteurs.

(*h*) Conon apud Photium num. 186. pag. 434. 436.

(*D*) *Elle fit si peu de diligence.*] Le messager qui lui alla dire que Paris se faisoit porter sur le mont Ida, afin qu'elle le guerît de sa blessure, fut renvoyé brusquement avec ces paroles de jalousie, *qu'il aille se faire penser à son Helene* (*i*). Un retour de tendresse fit bien-tôt repentir Oenone de sa brusquerie: elle resolut

(*i*) Conon ibid.

prevenir le remede ; mais que neanmoins elle se desespera en voyant son mari mort. On conte cela (*E*) divertement, & on n'a pas oublié de dire qu'elle travailla de bonne heure aux moyens de se venger. Elle y employa (*F*) son fils, les uns disent qu'elle l'envoya en Grece, pour y exciter les Princes à la guerre contre les Troyens : les autres disent qu'elle fit en sorte qu'il touchât le cœur d'Helene, afin de faire sentir à Paris les chagrins de la jalousie.

OLYMPIAS, mere d'Alexandre le Grand, donna de si violens soupçons (*A*) d'impudicité à Philippe Roi de Macedoine son mari, qu'il la répudia. On prétend même qu'elle lui avoit avoüé * qu'il n'étoit point pere d'Alexandre, & qu'elle avoit eu à faire (*B*) avec un serpent lors qu'elle conçut ce fils.

* Voyez la remarque *A*.

Elle

d'aller au devant de son mari avec les remedes necessaires ; mais elle arriva trop tard. La reponse qu'elle avoit faite au messager, fut fidelement rapportée à Paris, & (*a*) l'accabla de telle sorte qu'il expira sur le champ. La premiere chose que fit Oenone quand elle fut arrivée, fut de tuer d'un coup de pierre ce messager, parce qu'il avoit osé lui dire qu'elle étoit cause de la mort de Paris. En suite elle embrassa tendrement le corps de ce mari infidelle ; & après bien des regrets, elle se passa sa ceinture au cou, & s'étrangla (*b*).

(*a*) *Parthenius in Erotic., cap.* 4.

(*b*) *Conon ubi supra.*

(*E*) *On conte cela divertement.*] Nous venons de dire qu'elle s'étrangla avec sa propre ceinture. Apollodore dit (*c*) simplement qu'elle se pendit. Parthenius (*d*) se contente de dire qu'elle se tua. Quintus Calaber (*e*) assûre qu'elle se jetta dans le bûcher où le corps de Paris fut brûlé. Lycophron dit (*f*) qu'elle se precipita du haut d'une tour. „ (*g*) Dictys de Crete rapporte que Paris estant mort, ses parens firent „ porter son corps vers Oenone, afin qu'elle eust „ soing de le faire inhumer ; mais qu'Oenone „ ayant veu ce corps mort, fut tellement es„ meuë, qu'elle perdit le sens, & se laissant peu „ à peu accabler à la tristesse, elle mourut de „ douleur, & fut enfevelie avecques Paris. Ce „ passage de Dictys me fait soupçonner que la „ traduction Latine, quoy que fort ancienne, „ de cet autheur, n'est pas trop fidelle, ou est „ corrompue en plusieurs endroits : car Tzetzes sur Lycophron dit clairement, que suivant l'opinion de Dictys Oenone s'étrangla, & Cedrenus qui suit toûjours Dictys en tout ce qu'il rapporte de la guerre de Troye, fait aussi mourir Oenone du mesme genre de mort : dont je conjeture que ces deux auteurs avoient le livre de Dictys en Grec, & que la version Latine que nous avons ne s'accorde pas toûjours avec le texte Grec. „ Cette érudition étoit trop curieuse pour ne devoir pas être rapportée toute telle qu'on la lit dans Meziriac. Au reste Quintus Calaber suppose qu'Oenone traita son mari avec (*h*) la derniere inhumanité, lors que (*i*) prosternés à ses pieds, & rendant presque les derniers soupirs (*k*), il implorait son assistance, & lui demandoit mille pardons de son infidelité ; mais qu'en suite elle eut un si grand regret de sa mort, qu'elle se jetta sur le bucher, & se brûla toute vive avec le cadavre de Paris.

(*c*) *Lib.* 3. *p.* 227.

(*d*) *Ubi supra.*

(*e*) *Lib.* 10. *v.* 467.

(*f*) *In Cassandra, v.* 61.

(*g*) *Meziriac sur les Epitres d'Ovide, p.* 509.

(*h*) *Lib.* 10. *v.* 306. *& seq.*

(*i*) Ὃ δ' ἀεὶ ἐν γούνασι κεῖτο γυναικὸς. Ipsa vero ultima ad pedes uxoris se abjecit. *Ibid. v.* 272.

(*k*) Καὶ ἑ ὀλιγῳ ἐπιόντι νόον καὶ θυμὸν ἀέλσαι. Atque vix trahens animam hoc tandem fermone illam affatur. *Ibid. v.* 283.

(*F*) *Elle employa son fils.*] Les reproches que le fleuve Cephren fit à Oenone sa fille, sur ce qu'elle aimoit un mari si infidelle, la pousserent tellement à la vengeance, qu'elle envoya Corythus son fils aux Princes Grecs, avec ordre de les exciter à la guerre contre Troye, & de leur servir de guide (*l*). Le Scholiaste de Lycophron (*m*) raporte cela. Conon (*n*) fait servir d'une autre maniere Corythus à la vengeance d'Oenone. Il dit que Corythus étoit encore plus beau que Paris son pere, & qu'il fut envoyé à Helene par Oenone, tant afin de donner de la jalousie à Paris, qu'afin de chercher les occasions de perdre Helene. Celle-ci fut bien-tôt sensible aux charmes de Corythus, & se familiarisa avec lui beaucoup plus que Paris ne le souhaitoit. Le pere devint tellement jaloux de son fils, que l'ayant trouvé un jour auprès d'Helene, il le tua. Il faloit qu'Oenone fût née sous une constellation bien maligne, le moyen qu'elle employa pour se venger de sa rivale, lui coûta la vie de son fils unique, & ne servit qu'à faire passer des momens très-agreables à Helene. Quelques-uns (*o*) ont dit qu'à la verité Corythus fut aimé d'Helene, & qu'il l'aima reciproquement, & que Paris le tua ; mais ils ne disent pas que sa mere l'eût suborné, afin de tendre des pieges à sa rivale ; ils disent qu'il étoit allé au secours de Troye. D'autres (*p*) pretendent que Corythus étoit sorti des amours de Paris & d'Helene, ce qui est absurde ; car depuis le rapt d'Helene jusqu'à la mort de Paris, il ne se passa pas assez de tems pour qu'aucun de leurs fils aquît l'âge necessaire à contenter une femme ; & neanmoins Corythus fut tué à cet âge là, comme il paroît par la jalousie de son pere, & par le commerce qu'il avoit avec Helene. Quoi qu'il en soit, voici un affreux (*q*) inceste de cette belle femme, duquel peu de gens sont mention.

(*l*) *Meziriac ubi supra pag.* 205. *citant le Scholiaste de Lycophron.*

(*m*) *Sur ces paroles de Lycophron, v.* 58. Ἐνταῦθα δὲ πάντων νέον καλλιγενέτωρ ἀστὴρ. Mitoyenne, venerierre prodituris.

(*n*) *Ubi supra.*

(*o*) *Hellanicus in Troïcis & Cephalion Gergithius apud Barthenium cap.* 34.

(*p*) *Nicander apud Parthenium ibid.*

(*q*) *Selon la supposition que Corythus étoit fils d'Helene ; car s'il eût été son beau-fils, elle eut fait un crime que beaucoup d'autres ont commis.*

(*A*) *De si violens soupçons d'impudicité.* Justin n'en dit pas davantage (*r*) dans le 5. chapitre du 9. livre ; mais dans un autre endroit il asfûre que la chose fut portée jusques à la conviction, & que le divorce eut ce fondement. (*s*) *Namque mater ejus Olympias confessa viro suo Philippo fuerat, Alexandrum non ex eo se, sed ex serpente ingentis magnitudinis concepisse. Denique Philippus ultimo prope vita sua tempore*, filium suum non esse *palam praedicaverat. Qua ex causa Olympiadem, velut fluprì compertam, repudio dimiserat.* Il y a des femmes galantes qui sont douces & commodes à leurs maris ; cela efface une partie du peché : mais Olympias étoit bourruë (*t*) & chagrine : c'étoit donc une rude charge pour Philippe, d'avoir à souffrir tout à la fois la mauvaise humeur, & les adulteres de son épouse.

(*r*) Cujus (*Attali*) sororem *super expulsa Alexandri* matre Olympiade propter *stupri* suspicionem, *matrimonium receperat. Justin. lib.* 9. *cap.* 5.

(*s*) *Idem l.* 11. *c.* 11.

(*B*) *Et qu'elle avoit eu à faire avec un serpent.*] Outre le temoignage de Justin que l'on vient de lire, je puis alleguer ce que raconte Plutarque, que l'on aperçut un grand serpent étendu sur

(*t*) Il vit Olympiadem *morosiori ingenio* uxorem. Au lieu de *morosiori* il faut lire *morosiorem*. Justin. *ibid.* Olympiadis acerbitas suspicionis mulieris, & tristis. *Plutarch. in Alexandro, p.* 669. *A.*

Elle n'eſt point la ſeule * de qui l'on ait raconté ces commerces. Ceux qui pretendent que Nectanebe (*C*) chaſſé d'Egypte, & refugié à la Cour de Macedoine, debaucha Olympias, ſe trompent. Elle fut ſi indignée contre ſon mari lors qu'il épouſa une autre femme, qu'elle anima Pauſanias à le tuer. Elle voulut bien

* Voyez la remarque H.

(a) Αἰσχυνθεὶς δὲ τὸν ὕπνον αὐτὸν τὸν ἐπίμονον, ἐν τῷ τῆς θέρμης ἀγωνιζόμενον, παίσαντος ἐξ ὑπογυίου τὸν ὀφθαλμὸν, ἐκκόψαι τὸν ἕτερον ἐβουλήθη· καὶ ἐκκόψας τὸν ὀφθαλμὸν, ἔρριψε κατὰ τῆς γῆς. Ælian. Var. Hiſt. lib. 12. cap. 43. pag. 1000. edit. Gronov. 1731.

(b) Ἡ δὲ Ὀλυμπιὰς ἐπὶ τούτοις ἐπιτηρεῖν ἐκέλευε τὰ ἐνύπνια τοῦ ἀνδρός· ἐφ' οἷς ἐκεῖνος ἐπὶ τὸν ὕπνον ἐλθὼν, ἐθεάσατο δράκοντα τῇ γυναικὶ παρακείμενον· ὃν ἐκείνη ἐκ τοῦ κόλπου ἐξελίξασα, ἐπὶ τὸν ἄνδρα ἐπέστρεψε· καὶ ὁ μὲν ἐκ τοῦ ὕπνου ἀναστὰς, ἐπὶ τὸν ἀφροδίσιον ἐτράπετο· ἡ δὲ ἐκ τοῦ ἀνδρὸς ἀπελθόντος, ἐπὶ τὸν δράκοντα ἐπανῆλθε. Plutarch. in Alexandro, pag. 665. edit. Paris. 1624.

(c) Ἐν τῇ Ὀλυμπιάδι ἐκείνῃ ἡ Ἀλέξανδρον τεκοῦσα, καὶ φάσματα μόνη τὰ περὶ τὸν τόκον ἰδοῦσα, ἐν τοῖς ὑπνοις ἐκπλήττεται· καὶ ὄφις ἐπιφανεὶς ἐν τῷ κοιμητηρίῳ τῆς Ὀλυμπιάδος, ἐξαίφνης ἠφανίσθη. Ælian. Var. Hiſt. lib. 12. cap. 64. pag. 1016.

(d) Quæ nocte eum mater Olympias concepit, viſa per quietem eſt cum ingenti ſerpente volutari. (*d'autres liſent* voluptari.) Juſtin. l. 12. c. 16.

(e) Tanaquillus Faber, in Juſtin. p. 291. edit. Graviana 1683.

(f) Lucianus in Pſeudomant. pag. 865. to. 1. edit. Salmurienſis 1619.

ſur Olympias pendant qu'elle dormoit, que le Roi Philippe ayant vu cela par une petite fente de la porte, (*a*) perdit l'œil qu'il apliqua à cette fente; qu'il ſentit auſſi depuis ce tems-là que ſon amitié pour Olympias diminuoit; qu'il ne coucha plus avec elle que rarement, ſoit qu'il craignit qu'elle ne l'enſorcelât, ſoit qu'il ſoupçonnât la Divinité qui ſous la figure de ſerpent venoit careſſer la Reine. (*b*) Ἡ δὲ Ὀλυμπιὰς ἐπὶ τούτοις ἐπιτηρεῖν ἐκέλευε τὰ ἐνύπνια τοῦ ἀνδρός· ἐφ' οἷς ἐκεῖνος ἐπὶ τὸν ὕπνον ἐλθὼν, ἐθεάσατο δράκοντα τῇ γυναικὶ παρακείμενον· ὃν ἐκείνη ἐκ τοῦ κόλπου ἐξελίξασα, ἐπὶ τὸν ἄνδρα ἐπέστρεψε· καὶ ὁ μὲν ἐκ τοῦ ὕπνου ἀναστὰς, ἐπὶ τὸν ἀφροδίσιον ἐτράπετο· ἡ δὲ ἐκ τοῦ ἀνδρὸς ἀπελθόντος, ἐπὶ τὸν δράκοντα ἐπανῆλθε. Amiſſive vero eum alterum oculum, quem rimæ oſtii admovens Deum conſpexit, ſerpentis figura cum uxore ſua concubantem. *Plut. in Alexandro, p. 665.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Id. ib.*

(d) Quæ nocte eum mater Olympias concepit, viſa per quietem eſt cum ingenti ſerpente volutari. (*d'autres liſent* voluptari.) *Juſtin. l. 12. c. 16.*

(e) *Tanaquillus Faber, in Juſtin. p. 291. edit. Graviana 1683.*

(f) *Lucianus in Pſeudomant. pag. 865. to. 1. edit. Salmurienſis 1619.*

τοῦ βελέους, πελαὶ ἡ γλυφὴ πάντα πως αὐτοῖς, ὥστε καὶ ἡ Ὀλυμπιὰς ὧν διεσκόπει πάλαι εἶπε, ἃ πᾶσι δοκεῖ· Ἀλέξανδρε, δράκοντ' ἐπὶ σῇ μητρὶ συγκαθεύδοντ'. αὐτῷ, ὥστερ χάλ. ἡ τοῦ ἑρπετοῦ ἐν τῷ κόλπῳ, ἀλλὴν ὀδοῦσιν. Ibi *cùm immani magnitudine draconem conſpicerent, cicutes ac manſuetos, adeò ut à mulieribus alterarentur, & cum pueris cubarent, & ſe concularci ſuſtinerent, neque ſe premi indigne ferrent, denique ipſantum more lac è papilla ſugerent (quales apud illos ſunt parmuli) unde veriſimile eſt olim vates Olympiadem fabulam increbruiſſe, quando concumbente cum illa hujuſmodi puto quopiam dracone, Alexandrum concepera, unum ex his ſerpentibus, qui eſſet pulcherrimus, paucis obolis emunt.* Selon Plutarque (*g*) les femmes de ce païs-là ſe ſervoient de ces ſerpens pendant la fête de Bacchus; car elles affectoient de la celebrer avec tous les ſignes du plus furieux fanatiſme. Elles faiſoient donc en ſorte que ces bêtes ſe gliſſaſſent ſur les thyrſes qu'elles portoient à la main, & ſur les couronnes qu'elles portoient à la tête; elles croyoient par là faire plus de peur aux hommes. Il remarque (*b*) qu'Olympias ſe piquoit plus que les autres d'être tranſportée de fureur durant cet anniverſaire.

(C) *Que Nectanebe . . . . debaucha Olympias ſe trompent.*] Nous apprenons de Plutarque (*i*) que Nectanebe ou Nectanabe abandonnant Tachus ſon parent, qui lui avoit donné le commandement de ſon armée, ſe fit declarer Roi d'Egypte (*k*), & qu'Ageſilaus prit ſon party. Les Perſes le vainquirent, & le chaſſerent d'Egypte. Les uns pretendent qu'il ſe ſauva en Ethiopie; d'autres diſent qu'il s'en alla à la Cour de Macedoine; parce qu'il crut que le Roi Philippe l'aſſiſteroit puiſſamment contre les Perſes: mais il fut, dit-on, ſi meconnoiſſant du bon accueil que lui fit ce Prince, qu'il n'oublia rien pour jouïr d'Olympias, & qu'il recourut même aux preſtiges de la Magie où il étoit un grand maître (*l*). Il fit ſuccomber par ce moyen cette Reine, & la rendit mere d'Alexandre. On ajoûte que Philippe en découvrit quelque choſe, & que depuis ce tems-là ſa femme lui fut très-ſuſpecte d'adultere, & que ce fut la veritable raiſon pourquoi il la renvoya. Ce ſont toutes fables. La Chronologie nous montre qu'Alexandre étoit âgé de ſix ans, lors que Nectanebe fut chaſſé de ſon Royaume. Je tiens ceci du docte Freinshemius, & je lui en donne tout l'honneur. *Nec deſunt*, dit-il (*m*), *qui fabuloſum id quidem; non tamen adulterium matris falſo jactatum aſſerant.* Quippe pulſum Ægypti regno Nectanebum, non, ut vulgo arbitrantur, in Æthiopias conceſſiſſe; ſed quum adverſus vim Perſicam in Philippo maxime præſidium ſperaret, in Macedoniam vectum, magicis præſtigiis inluſiſſe Olympiadi, rorumque hoſpitis temerariſſe. Suſpectam quidem exinde Philippo, nec ſequutum eſt, cauſſam, pro comperto poſtea fuiſſe. . . . (*n*) *Ceterum Nectanebi fuga temporibus*

(g) *Voyez la remarque (B) de l'article Orphiſe.*

(h) *Voyez la remarque (B) de l'article Olympias.*

(i) *In Ageſilao, p. 617.*

(k) *Voyez l'article Tachus.*

(l) *On lit de certains Magiciens dit Nectanebus, lesquels ayant fait un nombre de navires & galleres de terre, à meſure qu'ils les mettoient à l'eau dans un grand baſſin, les naiſſoient de ſes ennemis comme venans de la même ſorte.* Vie d'Alexandre le Grand, pag. 1. edit. in 4°

(m) *Freinſhemius, Supplem. in Q. Curtium l. 1. c. 1. n. 15.*

(n) *Id. ib. n. 19.*

bien qu'on fût la part qu'elle avoit (D) à ce parricide. Au commencement elle ne fut pas fâchée * qu'on s'imaginât que Jupiter l'avoit engrossée d'Alexandre; mais dans la suite elle se moqua de cette opinion. Cela paroît par une lettre qu'elle (E) écrivit à ce Prince, quand elle fut qu'il se disoit hautement fils de Jupiter, & qu'il se (F) faisoit traiter de Dieu. Antipater fut brouillé presque toujours

* Voyez les remarques A & B.

hisce non congruit: sexennis enim jam erat Alexander; quum ille ab Octo viitus, avitis opibus excideret.

(D) *Qu'on fût la part qu'elle avoit à ce parricide.*] La honte de son divorce, & le nouveau mariage de son mari (a) la piquerent si vivement, qu'elle exhorta le Roi d'Epire son frere à faire la guerre à Philippe. Elle en seroit venuë à bout, si Philippe ne l'eût prevenuë en mariant sa fille avec ce (b) Monarque. Elle poussa Pausanias à l'assassinat de son mari; elle fit tenir des chevaux tout prêts à cet assassin; & la nuit même qu'elle rentra dans la Macedoine, pour assister aux funerailles de ce Prince, elle fit mettre une couronne sur la tête de Pausanias attaché en croix. Au bout de quelques jours elle lui fit des funerailles; elle lui bâtit un tombeau, & inspira au peuple la religion d'un anniversaire en l'honneur de ce meurtrier. En suite elle fit tuer la fille que son mari avoit euë de Cleopatre; elle la fit, dis-je, tuer sur le giron de sa mere, & puis elle fit pendre la mere en sa * presence. Enfin elle consacra à Apollon le poignard dont Pausanias s'étoit servi pour tuer Philippe, & voulut que ce poignard portât le nom qu'elle avoit eu dans son enfance. Elle fit toutes ces choses si publiquement, qu'on auroit dit qu'elle craignoit qu'il n'y eût pas de bonnes preuves que c'étoit elle qui les faisoit faire. Voyez ci j'ai bien entendu Justin. (c) *Hic stimulis irarum utrique* (d) *Pausaniam, de impunitate stupri sui querentem, ad cantum facinus impulisse creduntur. Olympias certe fugientis persecutori equos quoque preparatos habuit. Ipsa deinde, audita regis nece, cum titulo officii ad exequias cucurrisset, in cruce pendentis Pausaniæ capiti, eadem nocte qua vomi, coronam auream imposuit: quod memo alius audere, nisi hac, superstite Philippi filio, potuisset. Paucos deinde post dies, revixum corpus interfectoris super reliquias mariti crematit, & tumulum eis eodem fecit in loco; patentarique eidem quotannis, inculto populo superstitione, curavit. Post hæc Cleopatræ, a qua pulsa Philippi matrimonia fuerat, in gremio ejus prius filia interfecta, finire vitam suspendio cogit; spectaculoque pendentis ultionem potita est, ad quam per parricidium festinaverat. Noviſſime gladium, quo rex percussus est, Apollini sub nomine Myrtalæ consecravit: hoc enim nomen ante Olympiadu parturle fuit. Quæ omnia ita palam facta sunt, ut timuisse videatur, ne facinus abea commissum non probaretur.*

(a) Il épousa Cleopatre fille d'Attalus, selon Justin lib. 9. cap. 5. ont nicé, selon Plutarque in Alexandro, & Diodore de Sicile, lib. 16. c. 94.

(b) Voïez Justin lib. 9. c. 7.

* Les paroles de Justin souffrent ce sens, mais on peut aussi les entendre comme si Olympias n'avoit fait que voir Cleopatre pendue.

(c) Id. lib. 9. in fine, 204. 205.

(d) C'est-à-dire Olympias & Alexandre son fils.

(E) *Par une lettre qu'elle écrivit à ce Prince.*] Il avoit pris le titre de fils de Jupiter Hammon en écrivant à sa mere: voici la reponse qu'il reçut. *De grace mon fils, tenez vous en repos, ne soyez pas mon accusateur auprès de Junon, elle me sera quelque grand mal, puis que dans vos lettres vous me reconnoissez pour sa rivale.* Nous ne savons cela que par Aulugelle, car nous n'avons point le livre de Varron d'où il l'avoit copié, ni plusieurs autres écrits où l'on en faisoit mention. Voici les paroles d'Aulugelle. *In* (e) *plerisque monumentis rerum ab Alexandro gestarum, & pau-*

lo ante in libro M. Varronis, qui inscriptus est Of restes vel de infania, *Olympiadem Philippi matrem ſubſtiviſſimè reſcripſiſſe legimus Alexandro filio: Nam quum is ad matrem ita ſcripſiſſet* 3 Rex Alexander Jovis Hammonis filius Olympiadi matri ſalutem dicit. *Olympias reſcripſit ad hunc ſententiam:* Amabo, *inquit*, mi fili, quieſcas neque deferas me neque criminere adverſum Junonem. Malum mihi prorſum illa magnum dabit, quum tu me literis tuis pellicem illi eſſe confiteris. Freinshemius ſe trompe, quand il aſſure qu'Olympias écrivit à Alexandre qu'elle n'avoit point merité d'être expoſée au reſſentiment de Junon; *Miſsaque* (f) *epiſtola proripſe ne ſe nihil tale commeritam odiis Junonis objectare pergeret.* Moreri qui n'alloit jamais aux ſources, a raporté infidellement le precis de cette lettre, pour s'être fié à la traduction (g) de Freinshemius. Je ne nie point que les paroles d'Olympias n'ayent l'air d'une railerie; mais au fond il s'en vouloit s'arrêter au pied de la lettre, on ſoutiendroit fort & ferme que cette Princeſſe ne nie point ſes anciennes habitudes avec Jupiter, & qu'elle veut ſeulement que ſon fils ne s'en vante pas de peur que Junon qui peut-être les ignoreroit ſans cela, ou ne s'en mettroit point en peine pendant qu'on n'en feroit pas de bruit, ne reveillât toute la fureur de ſa jalouſie, en voyant ce nouveau batard de ſon mari prendre par toute la terre les faveurs d'Olympias. Puis donc qu'à ſuivre le ſens literal on ne trouveroit rien davantage dans les paroles d'Aulugelle, il n'eſt pas permis de les citer en Italique, comme ſi l'on y trouvoit formellement qu'Olympias ait protegé de ſon innocence. Les (h) ruines dont Plutarque (i) s'eſt ſervi ſignifient ſeulement qu'elle voulut que ſon fils ſe fût, or il y a une grande difference entre dire, *je ne veux pas que l'on m'accuſe devant Junon*, & dire *je n'ai rien fait dont Junon ſe doive ſâcher.* Elien (k) raconte une choſe qui temoigne que cette Reine ſe fut un jour une reflexion pleine de pitié, ſur la foibleſſe qu'Alexandre avoit fait paroître de vouloir paſſer pour un Dieu. Aprenant qu'il étoit mort depuis quelques jours ſans être encore (l) enterré, elle s'écria, *O mon pauvre fils, vous avez fait tous vos efforts pour avoir place parmi les Dieux, & vous n'avez pas même l'honneur de la ſepulture qui eſt commun à tous les mortels.*

(e) Aulus Gellius lib. 13. cap. 4.

(f) Freinshemius, Supplem. l. 1. n. 20. ad finem Aug. 13. c.

(g) Faite par du Rier, & jointe au Quinte Curce de Vaugelas.

(h) C'eſt-à-dire ceux qu'il attribuë directement à Olympias.

(i) Κτεῖναι δὲ οὐκ ἐβούλετο Ἀλέξανδρον ἀσεβείας ἕνεκα τοῦ πατρός. Οὐ γὰρ ἂν δικαίως ἐνεκάλεσε τῇ μητρὶ, ἀλλ' ἐπὶ τοῖς ἐκείνης ἐγκλήμασιν ἐκεῖνος ἐτιμωρεῖτο. Plutarch. in Alexandro. Ce qui ſignifie ſeulement, qu'elle ne voulut pas que ſon fils fût puni pour le crime de ſon pere, & qu'elle ne voulut pas qu'il fût puni pour les choſes dont elle avoit ſujet de ſe plaindre. Alii hoc illum ajunt dixiſſe.

(k) Ælian. Var. Hiſtor. lib. 12. c. 64.

(l) Ælian. ibid. l. 13. c. 30.

(m) Clem. Alexandr. Admonit. ad gentes p. 60.

(f) *Fils de Jupiter, & qu'il ſe faiſoit traiter de Dieu.*] Cette uſurpation des honneurs divins

toûjours avec elle pendant l'absence d'Alexandre; & il étoit bien difficile qu'une femme aussi soupçonneuse *, & d'aussi mauvaise humeur que celle-là, s'accordât avec celui qui commandoit dans la Macedoine. C'étoit l'emploi qu'Alexandre avoit donné à Antipater, lors qu'il partit pour la conquête de l'Asie. Après la mort de ce Conquerant sa mere fut obligée de s'en aller en Epire, d'où Polyperchon la rapella six ans après. Aridée & la femme Eurydice qui regnoient dans

* Voyez la remarque A, lettre I.

vins tendoit à diverses choses, & entre autres à disculper Olympias, qui passoit pour s'être mal gouvernée sur le chapitre de la chasteté. Voici mon temoin; il nous aprendra en même tems la venalité des oracles du Paganisme. Nous allons voir qu'Alexandre fit corrompre les Prêtres de Jupiter Hammon, pour les engager à répondre ce qu'il souhaitoit touchant la paternité de Jupiter. *Igitur (a) Alexander cupiens originem divinitatis acquirere, simul & matrem infamem liberare, per præmissos subornat omnibus, quid sibi responderi velit. Ingredientem templum Basim antistites ut Hammonis filium salutant. Ille latus dei adoptione hos se patre censeri jubet. Rogat deinde, an omnes interfectores parentis sui sit ultus; respondetur, patrem ejus nec posse interfici, nec mori; regis. Philippi peralum plenè ultionem esse.* J'ai dit ailleurs (b) qu'une fine politique le poussa à vouloir passer pour un Dieu: il l'avoüe à son pere dans un des dialogues de Lucien (c). J'ai dit aussi qu'il étoit plus reservé envers les Grecs, touchant cette pretension, qu'envers les barbares; mais je dois ajoûter ici qu'il abandonna enfin ce menagement, il voulut que les villes Grecques fissent des decrets concernant sa divinité. Les resolutions qu'elles prirent là-dessus furent differentes; le decret de Lacedemone fut conçu en ces termes. *Puis qu'Alexandre veut être Dieu, qu'il le soit.* N'ayons (d) plus de Dieu Alexandre. Δοκεῖ ἀνάγκης ἔχειν Ἀλέξανδρον θεὸν εἶναι, ἐπεὶ θέλει. *Neque alias aliter statuemibus, Lacedemonii decrevêre, quandoquidem fecerunt: Quoniam Alexander Deus esse vult; esto Deus.* L'Auteur que je cite n'a point fu tout ce que firent les Atheniens; il ne nous parle que de leur opposition au decret (e) que Demades leur proposa, qu'Alexandre fût deformais le 13. des grans Dieux. Il fut condamné à l'amende, pour avoir osé proposer cette impieté. Elien n'en savoit pas davantage; mais il est fort aparent que Demades ne desista point de son entreprise, & que le decret passa (f) enfin. Il representa aux Atheniens qu'ils prissent garde de ne pas perdre la terre, en voulant trop soigneusement conserver le ciel. Erasme n'a point compris la penſée de cet Orateur. *Quum Athenienses, dicit (g), vellent Alexandro divinos honores decernere, videte inquit (Demades) ne dum cœlum custoditis, terram amittatis. Alexander enim ambiebat monarchiam. Absurdum autem erat eos ſe alium donato cœlo, ut ipſi terra ſua pellerentur.* Erasme suppose que Demades s'opposoit aux honneurs divins d'Alexandre, & il le fait railler contre raison. Ce sont deux fautes. La verité est que Demades conseilloit cette deification, & qu'il se fondoit sur ce qu'il étoit à craindre qu'Alexandre ne conquît l'Attique, pour châtier ceux qui lui auroient refusé le ciel. J'ai dit dans l'article (b) de ce Conquerant, qu'il n'y a guère d'aparence qu'il ait pu être fermement persuadé de sa pretendue nature divine; car il avoüoit que deux choses l'avertissoient principalement qu'il étoit homme: il dormoit, & il couchoit avec des femmes; & il croyoit que c'étoient deux infirmitez incompatibles avec la divinité. Mais comment pouvoit-il donc croire que Jupiter l'eût engendré? Une blessure l'avertit aussi qu'il étoit homme, & il en prit occasion de railler un peu les flateurs qui lui conferoient la divinité.

C'est du vrai sang, & non de l'humeur telle
Qui coule aux Dieux de nature immortelle.

Leur dit-il (i), en leur montrant ce qui sortoit de sa blessure. Quelques-uns disent que ce ne fut point lui, mais Callisthene qui employa cette raillerie. Voyez sur tout ceci le Commentaire de Freinshemius sur le chapitre 7, du 4. livre de Quinte-Curce. Ce que Zonare raconte que ce Prince se voyant prêt à mourir se voulut jetter dans l'Euphrate, afin de persuader au monde sa translation au ciel, n'est point digne de toute aparence: car de quel maneige ne s'étoit-il point servi, pour persuader qu'il étoit un Dieu, & pour établir le culte de la pretenduë divinité? *Jamque omnibus præparatis quod olim prava mente conceperat tunc esse maturum, quoniam modo cæleſtes honores uſurparet, cepit agitare. Joviſ filium non dici tantum ſe, ſed etiam credi volebat, tanquam petinde animis imperare poſſet ac linguis. Itaque more Perſarum Macedonas venerabundos ipſum ſalutare proſternentes bruti corpora* (k) &c.

Le Sieur Naudé me fournit ici une matiere de critique. *Alexandre*, dit-il (l), *fit croire . . . que lors qu'il vint au monde la Deesse Diane aſſiſta ſi aſſiduement aux couches d'Olympias, qu'elle ne ſongea pas à ſecourir le temple qu'elle avoit en Epheſe, lequel dans cet intervalle fut entierement conſommé par un (m) fortuit embraſement. . . . Certains captifs lui ayant donné la connoiſſance du remede dont on ſe pouvoit ſervir contre les fléches empoiſonnées des Indiens, il fit croire auparavant que de le publier; que Dieu le luy avoit revelé en ſonge. Mais cette inſatiable cupidité l'atant conduit juſques à ſe faire adorer, il reconnut enfin par les remontrances de Calliſthenes, par l'obſtination des Lacedemoniens, & par les bleſſures qu'il recevoit tous les jours en combatant, que toutes ſes forces ne ſeroient jamais ſuffiſantes pour pouvoir établir cette nouvelle Apotheoſe, & qu'il fut contraint de ſe contenter de faire adorer ſa ſtatuë dans le ciel, que pour dompter icy bas & dominer à toute la terre.* Il n'est pas vrai qu'Alexandre ait fait acroire que Dieu, trop occupée aux couches d'Olympias, laissa brûler le temple d'Epheſe. Ce fut la penſée d'un Historien (n) dont Plutarque s'est moqué: perſonne ne dit qu'elle vienne d'Alexandre. Les Lacedemoniens s'opposerent-ils à la déification? Ne firent-ils pas un decret en (o) sa faveur? & quoi qu'ils le tournissent malignement, on ne peut pas dire qu'ils ayent été un obstacle à son deſſein.

(a) *Juſtin. Lib. 11. c. 11. p. m. 241. 242. Voyez auſſi Oroſe lib. 3. c. 16.*

(b) *Dans l'article* Macedoine, *remarque L.*

(c) *Lucian. to. 3. p. m. 256.*

(d) *Ælian. var. Hiſt. lib. 2. c. 19.*

(e) *Id. lib. 5. cap. 12. Voyez auſſi Athenée lib. 6. pag. 251.*

(f) *Voyez Plutarque* in vita Lycurgi Oratoris, pag. 842. *Clement d'Alexandrie* Admonit. ad gentes, p. 61. *St. Chryſoſtome* Homil. 26. in poſter. ad Corinth. (*où par meprise il attribue aux Romains, ce qu'il devoit dire des Atheniens, comme Saumaiſe le remarque* in Lamprid. Alexandr. Severo. cap. 69.) *St. Cyrille in Julianum lib. 6.*

(g) *Eraſm. Apophthegm. l. 6. p. m. 499.*

(h) *Remarque E.*

(i) Τῶν μὲν ἄλλων ἀπιστούντων τὸ θεῖον εἶναι τὸ ἐν αὐτῷ, ἐπιδεικνύμενος τὸν πρόσθιον μηρὸν ἔφη· Οὐκοῦν πρόσεχε σαυτῷ, φίλε, ὅτι τοῦτο τῷ προσόντι. Τοῦτο μὲν, ἀίμα, εἶναι, καὶ ὁ ἐρεῖς· οὐκ ἐπὶ τοῦτο ἐγὼ ἐπὶ τοῦ ποταμοῦ ἔδραμον. *Plutarch. de Alexandri magni fortuna aut virtute, Oratione II.*

(k) *Jaculo cruor ictus. multis concurrentibus quo ipſum expenumero ſolebant ferire, ridente. vulto hoc quidem, tanquit, ſanguis eſt, ut videris, non illæ. Rumor, quo ſuper-ſtum manaſſe de cœlo Deum. Plut. in Apophteg. pag. 180. D.*

(l) *Naudé, Coups d'Etat, ch. 3. p. m. 318.*

(m) *Il n'étoit pas fortuit, puis qu'un Oracle l'avoit predit. Voyez l'article* Fontarabie, *pag. 1166. col. 2.*

(n) *Voyez l'article* Ephese, *lettre d.*

(o) *Voyez ci-deſſus* Elien, *lettre d.*

la Macedoine voulurent l'empêcher d'y rentrer: mais leurs efforts furent inutiles; les Macedoniens ſe declarerent pour elle, & par ſon ordre ils ſe defirent de l'un & de l'autre. Elle perdit bien-tôt l'amitié de ſes ſujets, par la cruauté avec laquelle elle fit mourir pluſieurs grans Seigneurs. Se defiant donc de l'affection des Macedoniens, elle s'alla enfermer dans Pydne, dès qu'elle eut apris l'arrivée de Caſſander. Elle y fut aſſiegée, & reduite par la faim à capituler. On lui promit la vie; mais Caſſander n'obſerva point cet article de la capitulation. Il aſſembla le peuple, & demanda ce que l'on feroit de cette Princeſſe. Sur cela ceux qu'il avoit ſubornez, & qui étoient les proches parens des perſonnes qu'elle avoit fait mourir, demanderent qu'elle fût punie de ſes cruautez. On eut égard à leurs plaintes, on la condamna au dernier ſuplice *. Elle le ſouffrit (G) courageuſement, & avec des marques de pudeur. Je n'ai lu que dans un moderne, que le ſerpent qui eut à faire avec elle, lui laiſſa des taches ſur le corps qui ne s'effacerent (H) jamais. C'eſt de la mere d'Auguſte qu'on a dit cela.

ORI-

* Tiré de Juſtin lib. 14. cap. 5. & 6.

(G) *Elle ſouffrit courageuſement* le dernier ſuplice, *& avec des marques de pudeur.*] Tant il eſt vrai que les ames les plus perdues renoncent plus aiſément à la vertu, qu'aux aparences de la vertu. Voici une femme repudiée pour ſes adulteres, & d'ailleurs coupable des plus grans crimes, qui donne ſes derniers ſoins à faire en ſorte que ſes habits, quand elle ſera par terre, derobent la vuë de tout ce que la pudeur defend de montrer. *Inſuper (a) exſpirans capillis os, veſte crura contexiſſe ſerunt, ne quid poſſet in corpore ejus indecorum videri.* Un pareil ſoin eſt moins admirable dans Polyxene, qui étoit une jeune fille; & une perſonne très-vertueuſe. Euripide n'a pas manqué d'obſerver qu'elle donna très-bon ordre que ſa chute fût accompagnée de toutes les bienſeances *.

(a) *Juſtin. lib. 14. ſub finem.*

* *Elle eut d'ailleurs le courage de ſe voir donner le coup. Voyez Monſieur Dreincourt à la page 126. de ſon Achilleus index, 3. édition. Vous y trouverez une exquiſe & ample érudition ſur Polyxene.*

(b) Η' ζ', καὶ θνήσκουσ', ὅμως
Πρόνοιαν πρόσωπα σχῆμ' ἐνεσχήμους πυκάν.
Κρύπτουσ' ὅ', ἃ κρύπτειν ἄμεμπτ' ἀφεῖκεν χρεών.
Hæc vero etiam moriens, tamen
Magnam ſollicitudinem habuit decenter ut caderet,
Et occulta ret, quæ occultare oculos virorum convenit.

(b) *Euripides in Hec. cuba, verſ. 568. pag. m. 35. Voyez auſſi* Ovide Metam. l. 13. *où il dit de Polyxene,* Tunc quoque cura fuit partes velare tegendas Cum caderet, caſtique decus ſervare pudoris.

Pline le jeune obſerve la même choſe touchant la grande Veſtale, que Domitien fit condamner à être enterrée toute vive. *Quinetiam (c) quum in illud ſubterraneum cubiculum demitteretur, habitu ſuo deſcendenti ſtola, vertit ſe, ac recollegit. Cumque ei carnifex manum daret, averſata eſt, & reſtituit: ſedumque contactum quaſi plane à caſto puroque corpore noviſſima ſanctitate rejecit: omnibuſque numeris pudoris, πολλοῖ πρόσωπα σχῆμ' ἐνεσχήμους πυκάν.* Je ne dis rien de l'Amazone Penthesilée, car le Poëte qui remarque qu'en mourant elle tomba de cheval étenduë tout de ſon long ſans rien montrer, nous permet de croire que le haſard dirigea ainſi les choſes.

(d) Η' δ' ὦκα μὴν κρηὶ, ᾗ ἐλίσσων,
Εὐσχήμως ἐκπέσοι κακ' ἔδειξ' οὐδὲ αἰδοῦς
Η' ἄγνωτ' ἔβαλε τῷ δ' ἐπὶ πόδα μαχαίρᾳ.
Qua mox cum pulvere & morte commiſceatur,
Compoſuit eadem ad terram, nec pudor
Formoſum corpus dedecorat, ſed extenditur in latum ventrem.

(c) *Plinius epiſt. 11. lib. 4. pag. m. 240.*

(d) *Quintus Calaber in Sup. plem. Homeri lib. 1. v. 619. p. m. 168.*

Mais que diront nous de Ceſar le plus impudique de tous les hommes, qui eut neanmoins une precaution ſemblable à celle de Polyxene? *Utque animad vertit undique ſe ſtrictis pugionibus peti, toga caput obvolvit: ſimul ſiniſtra manu ſinum ad ima crura deduxit quo honeſtius caderet, etiam inferiore corporis parte velata (e).* Il faut dire que non ſeulement l'impudicité trouve des bornes dans les perſonnes qu'elle domine, mais auſſi qu'il y a des gens fort dereglez dans leurs actions, qui dans leurs paroles, & dans tout le reſte de l'exterieur obſervent religieuſement les loix de la bienſeance (f). Quant au courage qu'Olympias fit paroître le dernier jour de ſa vie, en voici une belle deſcription. (g) *Sed Olympias ubi obſtinatas venire ad ſe armatos vidit, veſte regali, duabus ancillis inixa ultro obviam procedit. Qua viſa, percuſſores attonuit fortuna majeſtatis prioris, & tot in ea memoria occurrentibus regum ſuorum nominibus, ſubſtiterunt; donec à Caſſandro miſſi ſunt, qui eam confoderent, non refugientem gladium, nec vulnera, aut muliebriter vociferantem, ſed virorum more fortium, pro gloria veteris proſapiæ, mortis ſuccumbentem, ut Alexandrum poſſet etiam ibi moriente matre cognoſcere.* Cela montre que ceux qui diſent que la cruauté eſt une marque de lâcheté, & qu'il n'y a rien de ſi rampant qu'une ame barbare & criminelle quand elle n'a plus de reſſource, peuvent être combatus par de grans exemples.

(e) *Suetonius in Cæſare, cap. 82.*

(f) *Conferez l'article Naples, p. 644. remarque H.*

(g) *Juſtin. lib. 14. c. 6. p. m. 328. 329.*

(H) *Des taches ſur le corps qui ne s'effacerent jamais.*] Savaron eſt le moderne dont je veux parler: je raporterai ſes paroles, après avoir mis ici le texte de Sidonius Apollinaris qu'il a commenté.

Magnus (b) Alexander, nec non Auguſtus, habentur
Concepti ſerpente Deo: Phebumque, Jovemque
Diviſere ſibi: namque horum quæſit unus
Cynoſſa ſub Seyrte patrem maculis genitricis.
Alter Phebigenam ſeſe gaudebat haberi,
Paonii jactans Epidauria ſigna draconis.

(b) *Sidon. Apollinaris, Carm. 2. v. 122.*

La note de Savaron ſur le 4. de ces ſix vers contient ceci. *Hæc de Alexandro dicta ſunt, non de Auguſto, ut vir (i) doctus ſcribit, qui quidem Alexander quæ obſcæ patrem ſuum inſignitum ſerpentis maculis, quibus inſignita erat Olympias mater, quia cum Jupiter Hammon ſub ſpecie ſerpentis concubuerat, & ſerpentinas maculas imiſſerat ſui concubitus teſtes. Idem, de Accia Auguſti matre, Sueton. cap. 94.* Il a raiſon de ſoutenir que ce vers concerne Alexandre & non pas Auguſte. Mais où a-t-il lu qu'Olympias porta ſur ſon corps les marques de l'animal dont Jupiter prit la forme? Perſonne n'en fait mention: je croi donc que les taches dont parle le Poëte ſont celles

(i) *Caſaubon. de Cæſarum in Suetonium Auguſt. cap. 94.*

ORICELLARIUS (Bernard) Florentin, allié des * Medicis, eut part aux plus belles charges † de sa patrie. Il florissoit vers la fin du XV. siecle. Ce qu'on cítera dans les remarques temoigne que ses Ouvrages étoient d'un bon stile. Il a écrit avec beaucoup ‡ de partialité l'expedition de Charles VIII. en Italie. Je ne pense pas qu'il le faille distinguer ‖ de Bernard Oricularius, dont Erasme a dit une chose qui (*A*) merite d'être sué. Pierius Valerianus

* Voyez la remarque B.

† Vir consularis gravissimus. *Pocciantius de Scriptor. Florent. p. 32.*

‡ Qua in historia moderatio scriptori probo conveniret, & alienum à studiis partium animus desideranti. *Naudé. Mussi tom. 10. 1. p. 169.*

‖ *Konig in sua Bibl. des Auteurs.*

celles de la reputation de cette Reine : il veut dire sans doute qu'Alexandre chercha son pere dans le temple de Jupiter Hammon, afin d'effacer ces taches, c'est-à-dire, afin de mettre à couvert l'honneur de sa mere. Les paroles de Justin que j'ai (*a*) citées, nous conduisent à ce sens-là. J'avois fait cette observation avant que de consulter le Commentaire de Freinshemius, où j'ai trouvé la même censure de la pensée de Savaron. (*b*) *Nescio num ita potius accidendus sit Sidonius Carm. 2. 124. ubi dicit quasi se Alexandrum Cynisia sub Syrte patrem maculis genitricis : quam, ut explicat Vir doctissimus, de maculis à concubitu draconis, in matris corpore relictis. ut mirarum Sidonius velit, eum per infamiam matris, quam eo modo adulterii ream agebat, Hammonem sibi patrem quæsivisse. Cette enim de maculis ejus genetis serpentinis mihi recordor legisse, quod ad Olympiadem pertineat.* S'il s'agissoit d'Atia mere d'Auguste, il faudroit parler autrement, car nous lisons dans Suetone que les marques qu'elle eut sur son corps après avoir eu qu'un serpent l'avoit conuë, l'empêcherent tout le reste de sa vie d'aller au bain ; elle n'osoit paroître avec une nudité si bigarrée. Cette avanture est si étrange, & si étonnante, que si elle étoit certaine, elle mettroit à bout tous les esprits forts. Qu'on me permette de la copier. (*c*) *In Aſclepiadis Mendætis Θεολογουμένων libris lego, Atiam, cum ad solemne Apollinis sacrum media nocte venisset, posita in templo lectica, dum cætera matrona dormirent, obdormisse, draconemque repente irrepſisse ad eam, paulloque post egressum, illamque expergefactam quasi à concubitu mariti purificasse se, & statim in corpore ejus extitisse maculam, velut depicti draconis, nec potuisse unquam exigi, adeo ut mox publicis balneis perpetuo abstinuerit.* Si de telles histoires n'avoient été debitées qu'une fois, & que dans un siecle Philosophe, on oseroit moins s'en mocquer ; mais quand on fait reflexion qu'ayant commencé de se montrer aux tems fabuleux, elles ont été renouvellées en divers siecles, on ne balance point à soutenir que les fictions poëtiques leur ont donné la naissance, & que la flaterie en a fait tirer diverses copies, tantôt en faveur de celui-ci, tantôt en faveur de celui-là. Les (*d*) Messeniens debiterent qu'Aristomene nâquit d'un Dieu metamorphosé en serpent. Les Sicyoniens divulguerent la même chose d'Aristodamas. Les Romains furent bien-aises que leur Scipion participât au même avantage qu'Alexandre : & puis il se trouva des flateurs qui en honorerent Auguste. Une telle naissance sembloit si glorieuse, que l'Empereur Galerius fils d'un (*e*) païsan fit (*f*) l'attribua, pour se donner du merveilleux. Remarquez que Scipion étoit bien aise que l'on crût cela de sa mere ; & je ne sai si les habiles Romains n'aidoient pas un peu à fomenter cette opinion : car dans l'état où Annibal avoit reduit Rome, il étoit à souhaiter que les erreurs populaires relevassent les esperances, & fissent regarder Scipion comme un homme destiné des Dieux à de grandes choses. Voici de belles paroles de Tite Live. (*g*) *Fuit enim Scipio, non veris tantum virtutibus mirabilis, sed arte quoque quadam ab juventa in ostentationem earum compositus : pleraque apud multitudinem aut per nocturnas visa species, aut velut divinitus mente monita, agens : sive & ipse capti quadam superstitione animi, sive ut imperia consilia que velut sorte oraculi missa, sine cunctatione assequerentur. Ad hoc jam inde ab initio præparans animos, ex quo togam virilem sumpsit, nullo die prius ullam publicam privatamque rem egit, quam in Capitolium iret, ingressusque adem consideret : & plerumque tempus solus in secreto ibi tereret. Hic mos, qui per omnem vitam servabatur, seu consulto, seu temere, vulgatæ opinioni fidem apud quosdam fecit, fœtus cum divina virtute esse ; retulitque famam, in Alexandro Magno prius vulgatam, & vanitate & fabula patrem, anguis immanis concubitu concepisse, & in cubiculo matris ejus perspæ visam prodigii ejus speciem, interventuque hominum evolutam repente, atque ex oculis elapsam. His miraculis numquam ab ipso elusa fides est : quin potius nulla arte quadam, nec abnuendi tale quicquam, nec palam affirmandi. Multa alia ejusdem generis, alta vera, alia assimulata, admirationis humanæ in eo juvenæ excesserant modum : quibus fretus tunc civitas, ætati haudquaquam maturæ tantam molem rerum tantumque imperium permisit.* Il y a de grandes Maisons dans l'Europe, qui pretendent être issuës du commerce d'une femme avec quelque Esprit. Le Maréchal de Bassompierre conte cela du chef de sa race. Voyez ses Memoires, & le Comte de Gabalis. Voyez aussi l'article de Platon.

(*a*) *Dans la remarque E. lettre a.*

(*b*) *Freinsh. hemius in Q. Curtium lib. 4. c. 7. n. 25.*

(*c*) *Suetom. in Augusto cap. 94.*

(*d*) Velandæ ignominiæ repetitum ex antiquis fabulis de dracone commentum : idem enim olim de Aristomene Messenio, de Aristodama Sicyonio jactavisse. *Premsbem. Supplem. in Quint. Curtium, lib. 1. c. 1. n. 17.*

(*e*) *Aurel. Victor. in Epitome, p. m. 222.*

(*f*) Is insolenter affirmare ausus est matrem more Olympiadis Alexandri Magni creatricis compressam draconem concepisse. *Id. ibid.*

(*A*) *Erasme a dit une chose qui merite.*] Il ne put jamais l'engager à parler Latin : ce n'est pas qu'Oricularius ne fut cette langue, c'est à cause qu'il en avoit étudié les finesses & les beautez, & qu'il craignoit d'être barbare, s'il se hasardoit à la parler sur le champ. Erasme raconte cela au sujet d'un apophthegme de Pollion. Cet Orateur reconoissoit qu'en bien plaidant il avoit aquis la facilité de plaider, & qu'en plaidant souvent il s'étoit rendu moins capable de bien plaider. Il arrive la même chose à ceux qui parlent souvent Latin ; ils aquierent la facilité de parler, & ils perdent l'habitude de parler exactement & poliment. (*b*) *Pollio dicebat*, Commode agendo factum est, ut sæpe agerem : sed sæpe agendo factum est ut minus commode, quia scilicet assiduitate nimia facilitas magis quam facultas, nec fiducia sed temeritas paratur. *Quod accurate factum velimus, rare faciendum est. Hac ratione duci videntur Itali quidam eruditi, qui licet pulchre calleant Latine, tamen vix unquam adduci possunt ut in familiari congressu Latine loquantur. At si quando compellit necessitas, dicunt exacte, quasique de scripto. Novi Venetia Bernardum Oricularium civem Florentinum, cujus historias si legisses, dixisses alterum* (*i*) *Sallustium*

(*b*) *Erasm. Apophth. S. pag. 634. edit. 1556.*

(*i*) *Voici ce que le Poggiani pag. 32. de Scriptor. Florent. dit de Bernardus Oricularius :* Dicavit etiam Florentinas historias, quas adeo phrasi extulit eloquentissima, quod (teste Michaele Urbinate) ipsum Sallustium superasse videatur.

rianus (*B*) en a fait aussi mention, & Pierre Crinitus (*C*) aussi. Jean de la Casa avoit une sœur qui fut mariée avec un Oricellarius. Les fils de cette sœur eurent soin de la sepulture, & des Ecrits de leur oncle. Je ne remarque cela qu'afin d'avoir lieu de corriger une faute (*D*) qui concerne Naogeorgus.

ORIGENE,

Sallustium, aut certe Sallustii temporibus scriptas. Nunquam tamen ab homine imperitæ lucis, ut mecum Latine loqueretur: subinde interpellabam, surdo loqueris vir præclare, vulgaris lingua veritatis tam sum ignarus quam Indicæ. Verbum Latinum nunquam quivis ab eo extundere. Cette précaution des Italiens a duré long tems, car nous apprenons de Scioppius que Paul Manuce ne se laissoit arracher qu'avec mille peines 3. ou 4. mots Latins: ce qui faisoit que les Allemans qui l'alloient voir, faisoient plus de cas de leur science que de la sienne. Ils parloient Latin plus facilement que lui, d'où ils concluoient qu'il ne les égaloit pas. Le P. Masse n'osa soutenir la conversation avec le même Scioppius, parce qu'il auroit fallu répondre en Latin. La repugnance de ces Messieurs ne venoit pas tant de ce qu'ils auroient eu de la peine à s'expliquer, que de la crainte de s'accoutumer aux barbarismes, qui sont presque inevitables à ceux qui parlent Latin en conversation. Je m'assûre qu'on ne fera pas fâché de trouver ici les paroles de Scioppius après le passage d'Erasme. La conformité des matieres m'autorise à les raporter. (*a*) *Nihil non faciunt* (Itali) *ut evitent omnia, unde aliquid insuscandæ & contaminandæ orationis periculi ostendatur. Latine igitur nunquam loquuntur, quod fieri vix posse persuasum habeant, quin quotidianus ejus linguæ usus, ad instar torrentis lutulentus fluat, & cujusquemodi verborum sordes secum rapiat, quæ postea quodam familiaritatis jure, sic se scribentibus ingerant, ut etiam diligentissimos fallant, & haud dubie pro Latinis habeantur. Hoc eorum consilium cum haud intelligant Transalpini, id eorum insitia perperam adsignant. Sic recte Paulo Manutio usu venit, ut quoniam vix tria verba Latina in familiari sermone proferre poterat, eum Germani complures, qui loquentem audituri ad eum venerant, vehementer pro se contemnerent. Huic tamen nemo, qui sanus fit, ad puritatis & elegantiæ latinæ summam quicquid defuisse dixerit. ... (b) Mihi quoque Petrus Massæus Jesuita nomini atque famæ parum respondere visus est, cum ad eum Romæ undevigini abhinc annis salutatum veniissem. Neque enim inducere animum poterat, ut Latine mihi respondendi aleam subiret. Postea vero lecta, relectaque ejus historia, quam de rebus per Lusitanos in India gestis condidit, consilium hominis sibi parum fidentis, tabemque nomini suo metuentis intelligere mihi visus sum, quod etiam facere non potui, quin prudentissimum judicarem.* Je croi pouvoir dire que Mr. de Thou se regla sur la conduite de ces Puristes d'Italie, car je trouve ces paroles dans un moderne. (*c*) *Le Jesuite Masse ... disoit le Breviaire en Grec, de crainte que les solecismes, & la façon de parler basse & simple, dans laquelle l'Ecriture Sainte s'est exprimée, comme dit Origene (1), n'alterassent l'élegance & la beauté du stile que nous admirons dans ses écrits. Par la même raison, Mr. de Thou, qui a parlé Latin avec l'abondance & la majesté de Tite Live, ne répondoit jamais aux harangues & aux compliments qu'on lui faisoit en cette langue, que par truchement.*

Pourquoi quelques savans ne veulent point parler Latin.

(*a*) *Scioppius in judicio de stilo historico, p. m. 57.*

(*b*) *Id. ib. p. 58.*

(*c*) *Girac. Reponse à la Defense des Ouvrages de Voiture, fol. 18. p. 120.*

(1) Ἡ ἑκάστου λέξις τῶν ἱερῶν γραφῶν ἀφέλειαν τῆς γλώττης.

(*B*) *Petrus Valerianus en a fait aussi mention.*] C'est en parlant des esperances trompeuses de Jean Oricellarius fils de Bernard. Il alloit ou Cardinalat sous Leon X. & plus encore sous Clement VII. mais après divers delais qui le chagrinerent tant lui faire perdre patience, la mort vint enfin faucher toute la fortune (*d*) & presente & à venir. (*e*) *Eodem in alio reponendum Joannes Oricellarius summa vir integritate quique litterarum studia vel à teneris unguiculis sectatus coperat, & apud Bernardum patrem eruditissimum virum, & apud Mediceos hujusmodi studiis in ea domo florentibus educatus fuerat. Erat is Leoni Decimo Pont. Max. omnibus fere modis acceptissimus, qui tum munera, tum litteratura, nobilitatis, & consanguinitatis gratia non eum spectare ad Cardinalatus apicem in horas evehendum. Sed fortuna illi quodam opposuerat.... (f) Adriano vix Joanni pisa fere melior.... Hic ignarus Oricellarius, dum se totum litterarum studiis tradit, & fortuna domum sallaciæ deditissimæ haud temere sibi persuadet, dumque Clementis de morte quodam suo senatore ordinando hominis diem de die ducit, ille in rapidissimam illapsus febrem magna sopra pegasorum hominum spes præceptus est.*

(*C*) *Pierre Crinitus auſſi.*] Le Poccianti (*g*) ayant raporté que les lettres de Marſile Ficin, & celles de Pierre Crinitus rendent temoignage au ſavoir & à l'eſprit de Bernard Oricellarius, ajoûte: *Posteritati transmisit (este eodem Christio) in primis libros quos de urbe Roma invulneratus, in quibus admodum elaborarit in illustrandis atque observandis antiquorum monumentis.*

(*D*) *Une faute qui concerne Naogeorgus.*] Par l'inſcription (*h*) du tombeau de Jean de la Caſa, il paroît qu'Horace ORICELLARIUS eut ſoin de dreſſer ce monument à ſon oncle maternel. *Horatius Oricellarius avunculo optime merito P.* Un Auteur Allemand obſerve que les vers Latins qui furent faits par Jean de la Caſa contre ceux qui l'accuſoient d'avoir loüé la Sodomie, ne ſe trouvent point dans le recueil de ſes Ouvrages intitulé *Joannis Casæ Latina monumenta.* Il (*i*) croit qu'Alexandre Scrozza Inquiſiteur de la foi fut cauſe que ces vers furent ôtez du recueil. Il raporte la permiſſion d'imprimer qui fut accordée par cet Inquiſiteur le 7. de Juin 1564. & il dit qu'Hannibal Oricellarius raſſembla ces monumens de Jean de la Caſa. Il nous donne les vers ſuprimez, & il s'imagine (*k*) que l'Auteur les fit pour repondre à la Satire que Naogeorgus avoit ajoûtée à la 2. édition du *regnum Papisticum*. Il ſe trompe, car Jean de la Caſa ne fit ce poëme, que pour ôter aux Allemans les mauvaiſes impreſſions que Vergerio leur donnoit de lui, au ſujet des vers ſur la Sodomie. Voici un paſſage qui prouve manifeſtement qu'il ne ſe plaint point d'une ſatire publiée par un Allemand, mais des diſcours d'un fugitif.

Quare habere transfuga
De me fidem nolite perditissimo:
Sed enecate cum indice magis siti,

(*d*) *Il fut Gouverneur de Clorence S. Ange sous Clement VII.* Pier. Valerian. de literatorum infelicitate lib. 2. p. m. 74.

(*e*) *Id. ib. p. 73.*

(*f*) *Ibid. p. 74.*

(*g*) *Poccian. ubi supra pag. 32.*

(*h*) *Pagg. Imperialis in Museo histor. pag. 28. Gualdus Zbentr. parte 1. p. 109.*

(*i*) *Daniel Francus, Disputat. de Papistarum indicibus librorum prohibitorum pag. 111.*

(*k*) *Scripserat in illum Casæ juvenilem, ut ipse quidem excusat, librum Thomas Naogeorgus, satyram regno papistico secundo editionis quæ Basileæ 1559. prodiit, adjecturus. In hunc ergo Casæ sequens quod subjicimus carmine invectus est. Id. ibid. pag. 109.*

Pede-

ORIGENE, l'un des plus fecons Ecrivains, & l'un des plus rares genies qui ayent fleuri dans l'Egliſe primitive, a vécu au troiſiéme ſiecle. On parle ſi amplement de lui dans le Dictionaire de Moreri, & l'on y indique * tant d'Auteurs aiſez à trouver, qui decrivent toute ſon hiſtoire, que je ne dois faire ici † qu'un petit article. Je me borne à ces 4. choſes. J'indique 1. deux † Auteurs François qui nous inſtruiſent pleinement des actions, & des opinions d'Origene. Je dis en 2. lieu, qu'une remarque de Mr. Daillé ſur ce (*A*) que Mr. Cottibi avoit dit, que peut-être le titre de ſaint ne ſe trouvoit pas dans l'original de ſa lettre, *on qu'il le laiſſa paſſer dans la foule par un trait de plume*, plaçant Origene *au milieu de beaucoup d'autres anciens Peres à qui cet Epithete de ſaint eſt veritablement dû.* Ce ſont deux échapatoires qu'on refuta invinciblement. On ſoutint que *Saint Origene* ne ſe trouvoit dans l'original écrit de la propre main de l'Auteur, & l'on prouva qu'il n'avoit pu y être mis par megarde. *Qui croira*, dit Mr. Daillé (*d*) *qu'il n'ait copié au net, & leu & releu plus d'une fois une lettre qu'il écrivoit à un Confeſſeur, dont il abandonnoit & la religion & les ſentimens? Une lettre où il entreprenoit de leur perſuader de ſuivre un exemple, qu'il n'ignoroit pas devoir ſaiſir de douleur & d'indignation? Une lettre, dont par conſequent il ne pouvoit douter, qu'elle ne fuſt exactement examinée par des perſonnes irritées, & en colere contre lui? Aſſurément ou il n'a pas le ſens commun, ou il a bien touché, & limé cette lettre, & en a veu pluſieurs fois la copie avant que de l'envoyer, pour n'y rien laiſſer, qui peuſt donner ſujet ou de moquerie à ceux qui ne l'aimoient pas, ou de degouſt à ceux qui l'affectionnoient. Et neanmoins après tout cela ce Saint Origene eſt demeuré dans ſa lettre, telle qu'il l'a envoyée & que nous l'avons veuë. Certainement l'auteur ne ſavoit donc pas, que ce n'eſt pas-là la qualité legitime d'Origene. S'il l'euſt ſceu il l'euſt oſté de ſa lettre. Et s'il n'a pas ſceu un ſecret, qui eſt commun parmy ceux qui frequentent le pais de l'antiquité, je ne voi pas, comment je me puis fier aux promeſſes qu'il me faiſoit &c.* La ſuite de l'Apologie de Cottiby eſt plus mauvaiſe, car il ſe jette ſur le lieu commun de la haine des Miniſtres pour les ſaints, & dit cens choſes hors de propos, comme l'on va voir. „ (*e*) Mais comme il ſemble que les „ Miniſtres ſoient gagnez pour faire la guerre „ aux Saints, vous avez crû, qu'il eſtoit de „ voſtre devoir d'attaquer celuy-cy, quoy qu'il „ n'en eût que l'exterieur & l'apparence, car „ c'eſt aſſez de paroiſtre ſous cét habit & d'en „ prendre le nom, pour n'eſtre plus à couvert „ de vos coups; ſi vous conteſtez cette glo„ rieuſe qualité à ceux qui l'ont hautement me„ ritée, & dont l'Egliſe chante tous les jours „ les loüanges, ce n'eſt pas merveille, que vous „ ne l'ayez pû ſouffrir dans un homme à qui „ elle ne l'a jamais deferée. Auſſi n'ay-je garde „ d'eſtre ſurpris de voſtre procedé, & je trou„ ve qu'en effet vous avez grand intereſt de „ vous oppoſer à ce que le nombre des Saints „ n'augmente; vous prevoyez avec raiſon, que „ plus il y en aura dans le Ciel, & plus voſtre „ party aura d'ennemis, & l'Egliſe d'intercef„ ſeurs. Je voudrois ſeulement que des gens „ qui font dire à Saint Paul que (3) *les enfans des Fideles ſont Saints dés le ventre de leurs me„ res*, ne refuſaſſent pas cét éloge, à celui qui „ eſtoit Fils d'un Pere & d'une Mere, non ſeu„ lement

Pedoribuique & ſuritionibus:
Quod belle adhuc feciſſe vos exiſtimo,
Virtute natio & fide atque induſtria
Et literis clara, ingenioque gloria (*a*).

Paul Vergerio eſt le fugitif dont il parle. Voyez à la fin de l'Anti-Baillet le diſcours en proſe que Jean de la Caſa fit contre lui.

(*A*) *Une remarque de Mr. Daillé ſur. . . . Saint Origene.*] Mr. Cottibi Miniſtre de Poitiers ayant changé de religion l'an 1660. écrivit une lettre à ſon Conſiſtoire, où il donnoit quelques raiſons de ſon changement. On pria Mr. Daillé de lui repondre, & il le fit avec une grande exactitude. Sa reponſe fut imprimée avec la lettre de l'Ex-Miniſtre l'an 1660. ſous ce titre, *Lettre écrite à Mr. le Coq Sieur de la Talonniere ſur le changement de religion de Mr. Cottiby.* Il remarqua entre autres choſes que le nouveau converti qui ſe meloit de parler de Peres, & de prôner l'ancienne Egliſe, avoit peu de connoiſſance de ce païs-là. On l'en convainquit par diverſes preuves, dont la ſeconde eſt tirée de l'éloge de ſaint qu'il avoit donné à Origene. (*a*) *Ce langage le trahit, & montre qu'il eſt étranger, & dans la republique des Antiquaires, qui ne parlent pas ainſi d'un homme condamné par un Concile œcumenique; & ſur tout dans les archives des Papes, où tant s'en faut que le pauvre Origene ait pû obtenir le titre de Saint, que dés l'an 494. il y fut nommé ſchiſmatique, & tous ſes livres, excepté quelques-uns en petit nombre, condamnés par Gelaſe (1) premier. Il n'y a pas encore tout à fait deux cens ans, que Jean Pic, Comte de la Mirandole, ayant publié à Rome entre ſes neuf cens propoſitions, qu'il eſt plus raiſonnable de croire le ſalut d'Origene, que ſa damnation, les Maiſtres en Theologie l'en reprirent, diſant, que cette concluſion eſt temeraire, & blâmable, qu'elle ſent l'hereſie, & eſt contraire à la determination de l'Egliſe univerſelle; comme il le rapporte luy meſme dans ſon Apologie* (2). *Que n'euſſent ils point fait, s'il euſt mis Origene entre les Saints, comme a fait Mr. Cottiby? eux qui ne peuvent ſouffrir qu'il doutaſt de ſa perdition, ni qu'il jugeaſt qu'il y avoit plus d'apparence de le croire ſauvé, que damné?* Voilà ce qu'on apelle une critique victorieuſe: & quand nous ne ſaurions point d'ailleurs que le Miniſtre de Poitiers n'avoit point d'autre conoiſſance de la doctrine des Peres, que celle qu'il avoit aquiſe par la lecture de quelques Controverſiſtes, cette remarque de Mr. Daillé nous en convaincroit. Continuons l'hiſtoire de cette cenſure; nous y aprendrons qu'un Auteur ſurpris en faute, & manifeſtement convaincu de s'etre trompé, n'a point de meilleur party à prendre que d'avoüer de bonne grace la dette, ou au moins de ne dire mot; car preſque toûjours les efforts qu'il fait pour ſe diſculper, ſont de pures extravagances. Mr. Cottibi (*e*) repon-

* *Sur tout dans l'édition de Hollande.*

† *La Mothe le Vayer. Vie de Tertullien & d'Origene, imprimée à Paris l'an 1675. in 8. Du Pin, Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques, to. 1. p. 121. & ſuiv. édit. de Hollande 1690. in 4. La Morerii de Hollandia, qui ne m'inſtruit pas ſur tout ce dont j'ai beſoin.*

(*a*) *Ces vers ſont la concluſion du Poëme ſupprimé par Daniel Francus. Il ſe trouve dans le 1. tome Delitiarum Poëtarum Italorum p. 792.*

(*b*) *Daillé, Lettre à Mr. le Coq. pag. 70. 71.*

(1) *Conc. Rom. Gelaſ. T. 3. Concil. p. 662. col. 2. B. C.*

(2) *Joann. Pic. Apol. c. 7. p. 199.*

(*c*) *Cottibi, Replique à Mr. Daillé, p. 221. 222.*

(*d*) *Daillé, Replique à Cottibi, pag. 189. 190.*

(*e*) *Cottibi ubi ſupra, pag. 222. & ſuiv.*

(3) *Dans la forme d'adminiſtrer le Baptéſme,*

lement

avoit cité *Saint Origene*, eut des suites qui meritent d'être sueś. 3. Qu'un Ministre

lement Fidele, mais Martyre, & qui après avoir luy-meſme dans ſa plus tendre jeuneſſe, ſouffert perſecution pour le nom de JESUS-CHRIST, temoigna deſirer avec tant de pieté & d'ardeur, de couronner ſes premiers travaux de la gloire du Martyre. (1) Ce bel eſprit de l'authorité duquel vous vous ſervez avec eſtime, en avoit tant luy-meſme pour la ſageſſe de Socrate, que toutes les fois qu'il penſoit à ce grand Homme, peu s'en falloit, que dans ſon raviſſement il ne s'écriaſt, *S. Socrate priez pour nous*. Ce ne ſeroit donc pas un crime irremiſſible, quand mon ame auroit eſté touchée de quelque veneration pour les vertus d'un Chreſtien, que l'Evangile rend preticuſes, puis que les yeux de voſtre amy ſe ſont laiſſez ébloüir par les actions d'un Payen, qui n'eſtoient après tout que *des peches éclattans* (2): Si quelques uns ont trouvé des tâches dans le Soleil, je ne m'eſtonne pas que ce Docteur ait eû les ſiennes, & je ne ſeray point ſon Apologie après que les Conciles ont fait ſon procez. Je diray neantmoins avec ce noble Eſcrivain (3) qui s'offrit de le defendre publiquement dans Rome à l'âge de 24. ans, qu'Origene en avoit plus de 60. premier que de ſe determiner dans ſes Eſcrits, & qu'il a pû avoir des erreurs ſans eſtre Heretique, ne les ayant jamais retenuës avec opiniatreté, ny deffenduës par la rebellion, puis qu'elles n'ont eſté condamnées qu'après ſa mort, & que meſme, il en avoit fait penitence durant ſa vie. C'eſt donc en vain, que vous tâchez d'animer contre moy tout ce qu'il y a de *Maiſtres en Theologie*, ce jeune Comte me r'aſſeure, qui m'apprend, qu'il avoit le Pape de ſon coſté (4) avec un grand nombre de ceux qui compoſoient le Senat Apoſtolique, pendant que quelques Eſprits envieux murmuroient de ſes propoſitions. En tout cas, ſi par voſtre credit & par vos ſollicitations, j'avois à tomber dans la diſgrace du Sacré Conclave, j'ayme rois encore mieux, que ce fût pour avoir mis innocemment un Docteur extraordinaire dans le Catalogue des Saints, ſans approbation & ſans avéu, que pour m'eſtre oppoſé comme vous à la gloire de ceux qu'il a canoniſez, tâchant par le plus ſacrilege de tous les attentats, d'en effacer les noms & du Calendrier de l'Egliſe, & de la memoire des hommes. Cela ne meritoit point d'autre reponſe que celle-ci, Apprenez (a) lui *quelle difference il y a dans le ſtile de la Cour & de l'Egliſe Romaine entre un* Conſtitoire, *& un* Conclave. *C'eſt une faute pardonnable à un novice. Le mal eſt, que dans tous ces égaremens, où il s'emporte hors de la route de nôtre diſpute, il n'a peu rien trouver, qui nous face voir, que ce ſoit le ſtile des hommes ſavans dans l'antiquité, de dire Saint Origene.*

champs, je n'en ai voulu rien retrancher. Voici donc comment Mr. Daillé parle au Jeſuite Jean Adam, „ (b) Sentant que ce lieu (c) eſt „ faſcheux, vous vous gardez bien d'y faire „ ferme; & comme vous eſtes hardy & de„liberé tout ce que le peut eſtre un homme „ de vôtre robbe, abandonnant ce poſte in„commode vous vous jettez ſur moy à belle ſin„jures à vôtre ordinaire, (5) m'accuſant d'igno„rance & *d'une audace maiſtrale, qui n'eſt qu'u„ne tumeur, & non pas une ſcience & un em„bonpoint.* Puis (6) m'ayant prié de peſer ce „que vous m'allez dire, vous me faites une le„çon de la difference qu'il y a entre les per„ſonnes errantes, & les erreurs, où vous mê„lez St. Auguſtin & St. Jerôſme, Janſenius „& St. Cyran, & leurs opinions. De là vous „tombez ſur Origene, & ſur les erreurs dont „il a été ſoupçonné, & notamment de l'Ariaſme, dont vous dites que St. Athanaſe l'a „mis à couvert. Puis (7) vous loüez l'incom„parable innocence de ſa jeuneſſe, ſa chaſteté, „ſon zele; vous dites (8), que ſi j'ay lu l'hiſtoire, je ſay bien que voyant conduire les „Martyrs au ſupplice, il ſortoit de ſa maiſon, „& ſe jettant à genoux devant *les bourreaux, les conjuroit de luy couper la teſte avecque les autres Chrêtiens.* Vous dites encore que je ſay bien qu'il a rempli le monde de ſes Ouvrages; que ſon pere & ſa mere ont été Martyrs; & *que ſouvent ſa mere tirant le tideau de ſon lit lors qu'il dormoit, baiſoit la poitrine de ſon fils avec ces paroles, Je baiſe le temple du Saint Eſprit.* Vous nommez Saint Gregoire de Neocæſarée, Chryſoſtome & Baſile, qui l'ont *fort eſtimé*: (je laiſſe paſſer Chryſoſtome, bien „que plus jeune, devant St. Baſile, pour vous „montrer que je ne ſuis pas ſi chagrin, que „vous voulez le faire croire) vous me demandez quelle raiſon j'ay pour prouver, que ce „grand homme ſoit mort ſans faire penitence, „& m'alleguez un vieux conte pour refuter „cette opinion. Voilà l'abbregé de vôtre diſpute ſur l'affaire d'Origene. Sur quoy je vous „diray premierement, que vous me faites tort „de m'imputer de ſavoir, qu'il ayt prié les „bourreaux de luy couper la teſte. C'eſt ce „que je ne ſavois pas, n'en ayant rien vu dans „Euſebe (9), qui traitte ſon hiſtoire fort au long „dans le ſixieſme livre. Vous m'accuſez auſſi „avec la même injuſtice, de ſavoir que *ſa mere* „luy baiſoit la poitrine pendant qu'il étoit en„dormi. J'ay bien appris d'Euſebe que Leonides ſon pere l'avoit quelquefois ainſi careſſé „en ſon enfance, luy baiſant l'eſtomac avec „reſpect, comme un ſanctuaire au dedans duquel étoit conſacré le Saint Eſprit, & qu'il ſe „diſoit heureux d'avoir un ſi admirable enfant. „Sans doute vous aurez trouvé ces hiſtoires „en la forme que vous les debitez, dans le „meſme Auteur qui vous a appris qu'Athanaſe „avoit été autrefois grandement loüé & eſtimé „par les Ariens. Mais la plus cruelle de toutes „les injures que vous me faites, eſt que pour „avoir occaſion de debiter ces lieux communs, „& ces hiſtoires, vous m'accuſez (10) d'avoir „creu, & aſſeuré comme une choſe certaine, „qu'Origene eſt damné. *Vous faites paſſer* (me dites

(1) *Euſeb.*

(2) *S. Auguſt. ſplendida peccata.*

(3) *Joan. Picus Mirandula Comm. in Apolog. concl. 7.*

(4) Summi Pontificis & ex Apoſtolico Senatu complurium judicio contenus, vidébar facile & odium poſſe negligere, & convicia hominum improborum. *In præfat. Apol.*

(a) *Daillé s'adreſſant au Pere Adam. ubi ſupra pag. 191.*

(b) *Daillé ibid.*

(c) C'eſt-à-dire la *ſuppoſition que Cottibi étoit tombé dans une équivoque.*

(5) *Ad. p. 267.*

(6) *Ibid. p. 268.*

(7) *P. 269*

(8) *P. 270*

(9) *Euſ. Hiſt. l. 6. c. 2. p. 203. A.*

(10) *Ad. p. 282.*

nistre de Hollande a fait depuis peu une observation (*B*) très-solide sur l'un des dogmes

(1) *Ad. p. 269.*

„ dites (1) vous) *les desfauts de sa doctrine jus-*
„ *qu'à sa personne, parlant mesme de sa damna-*
„ *tion, comme si vous aviez été par avance dans*
„ *les enfers, & que vous y eussiez trouvé Origè-*

(2) P. 271.

„ *ne*; & deux pages plus bas (2), *je ne saurois*
„ *souffrir*, dites-vous, *que vous premiez le party*
„ *de ceux qui soutiennent qu'Origene est damné*; &
„ à la fin du chapitre, *vous avez pris*, dites-
„ vous, *l'opinion de ceux qui tiennent qu'Origene*
„ *est damné*. . . . . Mais mettant à part ces
„ excez de vôtre passion, qui vous a dit que
„ je tiens qu'*Origene est damné*? Où est-ce que
„ j'ay declaré que ce soit là mon sentiment? A
„ Dieu ne plaise qu'une si injuste presomption
„ me soit jamais entrée dans l'esprit. Je laisse
„ au Seigneur les secrets, & ne suis pas si har-
„ di que de m'émanciper à definir ce que nul
„ homme ne peut savoir avec une certitude de
„ foy. Mais au reste, s'il nous est permis de
„ juger de ces choses par les apparences, je croy
„ d'Origene ce que j'en souhaite, que Dieu,
„ dont les misericordes sont infinies, luy a par-
„ donné ses erreurs, & n'a pas laissé perir avec
„ que les infideles, un vaisseau qu'il avoit orné
„ de tant de dons admirables, & dont tout ce
„ que nous avons de veritables ouvrages ne res-
„ pire qu'une foy, & une pieté singuliere, &
„ où les erreurs mesmes, dont ils sont quelques-
„ fois tachez (car on ne le peut nier) sont tous-
„ jours accompagnées d'une modestie & d'une
„ humilité ravissante; pour ne point parler de
„ ses vertus & de la pureté de sa vie. C'est là
„ mon sentiment, & je n'en ay jamais eu d'au-
„ tre; & ceux qui m'ont connu particuliere-
„ ment, savent à quel point j'ay toûjours ad-
„ miré ce grand & incomparable esprit, & ce
„ que j'en ay écrit en quelques endroits de mes
„ petits Ouvrages en peut faire foy. Si j'ay rap-

(3) *L. 2. M. de Tal. p. 70. 71.*

„ porté ce qu'écrit (3) le Comte de la Miran-
„ dole, que les Theologiens de Rome ne peu-
„ rent souffrir qu'il doutast de la damnation
„ d'Origene, je ne l'ay fait, comme il paroist,
„ que pour montrer combien les Maistres Doc-
„ teurs, dont Mr. Cottiby a embrassé la com-
„ munion, sont éloignez du stile qui donne le
„ nom de *Saint* à ce personnage. Ce n'est pas
„ que j'approuve aucunement leur presomption
„ inhumaine. Si j'ay noté la qualité de *Saint*
„ que Mr. Cottiby luy a donnée, je l'ay notée
„ comme une marque de son ignorance dans les
„ choses de l'Antiquité, & dans la faslon dont
„ ceux qui les savent ont accoutumé d'en par-
„ ler. Je ne l'ay point accusé d'avoir peché en
„ cela contre la foy, ni contre la bonté des
„ mœurs. L'ignorance de l'Antiquité n'est in-
„ compatible ni avec l'une, ni avec l'autre; je
„ luy permets de bon cœur d'avoir d'Origene
„ des sentimens aussi avantageux qu'il luy plaira.
„ Mais les loix de vôtre Eglise, & celles de
„ son stile, & l'usage commun & public de tous
„ les savans; c'est-à-dire la loy souveraine de
„ leur langage, ne luy permettant pas de dire
„ *Saint Origene*; quelque opinion qu'il ait de
„ sa personne, il ne sauroit parler ainsi sans te-
„ moigner l'ignorance que je luy ay repro-
„ chée. „

On trouve mille exemples de cette nature dans les écrits polemiques; & comme je l'ai déjà dit plus d'une fois, on ne feroit pas mal de les rassembler. Cela ne seroit pas inutile pour refrener la licence que tant d'Auteurs se donnent, de s'écarter à droite & à gauche de l'état de la question.

(*B*) *Une observation très-solide sur l'un des dogmes d'Origene.*] Avant que de raporter les paroles du Ministre, je copierai celles de son adversaire, qui ont donné lieu à sa reflexion.

(*a*) *C'est une faute considerable de comparer l'opinion d'Origene, touchant la non éternité des peines, avec le dogme des Sociniens sur cet article. Origene ne nioit pas l'immortalité de l'ame, & n'a jamais enseigné que les méchans dûssent être anéantis. Or les Sociniens croyent que les méchans periront corps & ame par la mort. L'erreur d'Origene est dangereuse, mais au moins elle n'a rien d'impie, mais l'opinion Socinienne est l'impieté Epicurienne.* Voici la censure de ce passage. „ Il

(*a*) *Furien apud Sonnium adv. rem.*

(*b*) *Saurin Examen de la Theologie de Mr. Jurieu pag.* 688.

„ (*b*) y a plus de danger pour la Morale, à dire
„ *les reprouvez seront sauvez un jour*, qu'à dire,
„ *ils seront anéantis*. Origene a mis les Démons
„ & les damnez, à peu près au même rang,
„ où les Papistes mettent les fidéles & les régé-
„ nerez, qui meurent chargez d'un grand nom-
„ bre de péchez veniels, & qui n'ont pas de
„ quoi faire dire des Messes pour abbréger, ou
„ pour adoucir leurs peines dans le Purgatoire,
„ dont le feu ne différe de celui de l'enfer qu'en
„ durée. Ainsi les Libertins qui persévérent dans
„ leur libertinage & dans leurs crimes jusqu'à la
„ mort, peuvent à peu près avoir, selon la
„ Théologie d'Origene, les mêmes craintes &
„ les mêmes espérances, que les meilleurs Ca-
„ tholiques ont, selon la doctrine de leurs Prê-
„ tres & de leurs Moines. Le tems n'est rien
„ en comparaison de l'éternité. Un enfer tem-
„ porel ne peut pas être mis en parallèle avec un
„ paradis éternel. Il est vrai que les maux pré-
„ sens effacent dans l'esprit des mondains l'idée
„ des biens à venir; & que le sentiment de
„ ceux-là est ordinairement plus vif & plus
„ fort, que le desir & l'espérance de ceux-ci.
„ Mais cela vient de la folie & de la corruption
„ des hommes, & non pas de la nature des ob-
„ jets. De plus, il faut savoir que les maux à
„ venir sont à peu près considerez comme les
„ biens à venir, c'est-à-dire, que les étourdis
„ & les brutaux ne sont guére touchez ni des
„ uns ni des autres; mais les sages & les gens à
„ reflexion, envisagent de près les peines & les
„ joyes de l'autre vie, & s'en font une juste
„ idée. D'où il suit, que les gens de la premiere
„ espéce ne seront pas plus effrayez de l'enfer
„ ou du Purgatoire dont Origene les menace,
„ qu'encouragez & consolez par la fin de leurs
„ supplices, & par la jouïssance d'une béatitude
„ éternelle dans le Paradis, que ce Docteur leur
„ fait espérer & qu'au contraire, ceux qui ont
„ des pensées plus sérieuses & plus profondes,
„ jugeront des biens & des maux futurs par leur
„ durée, & le resoudront sans peine à traverser
„ quelques siécles de mauvais tems, s'ils sont af-
„ seurez de trouver au delà une éternité de bon-
„ heur & de joyes infinies. Pour la doctrine
„ des Sociniens, elle ne donne point d'autre
„ consolation aux pécheurs endurcis, que leur
„ anéantissement. Or de la maniere dont les

dogmes d'Origene. Si l'Auteur du (C) *Janua cœlorum reſerata* l'avoit employée,

„hommes ſont faits, ils aiment mieux être mal-„heureux & heureux ſucceſſivement, que de „n'être point du tout. Et ſelon la droite rai-„ſon, il y a infiniment plus d'avantage à être „éternellement comblé de bonheur, après „avoir ſouffert quelque tems, qu'à rentrer dans „le néant, & à ſe voir ainſi privé pour jamais „d'une beatitude infinie, dont on pouvoit s'aſ-„ſurer la poſſeſſion, & que l'on ne perd que „par ſa negligence. . . . (a) L'erreur d'O-„rigene pourra inſpirer le mépris de la repen-„tance à quelques-uns, & celle des Sociniens „pourra en retenir d'autres dans l'impiété. Ce-„pendant l'une & l'autre eſt très-pernicieuſe; „& c'eſt avoir un faux poids & une fauſſe me-„ſure, & une acception de perſonnes trop vi-„ſible, de dire que l'erreur d'Origene, quoi „que dangereuſe, n'a rien d'impie; mais que „l'opinion Socinienne eſt l'impieté Epicurien-„ne. Si Origene avoit anéanti les reprouvez „après un long Purgatoire, ſa Théologie ſe-„roit moins indulgente aux pécheurs inpéni-„tens que celle des Sociniens, qui les anéan-„tiſſent ſans leur avoir fait ſouffrir aucune peine „conſidérable (b). Mais le Paradis qu'il leur pro-„met au bout de leur enfer, & qui les rendra „éternellement ſemblables aux Apôtres, aux „Martyrs, & aux plus grands Saints, eſt un „puiſſant contrepoids contre la terreur d'un „ſupplice, qui ſera place à des joyes & à des „ſiecles éternelles. „

(a) *Saurin ibid. pag. 690.*

(b) *Il ſemble que Mr. Saurin tombe d'accord de ce qu'avance ſon adverſaire, que les Sociniens enſeignent que l'ame des méchans eſt anéantie au même moment qu'ils meurent. Ce n'eſt pas ainſi que la doctrine de cette ſecte eſt rapportée ci-deſſus pag. 699. lettre a. Mais il eſt vrai que Mr. Saurin s'exprime d'une maniere qui peut ſurprendre qu'il n'impute point cela à la ſecte.*

Si l'on veut ſavoir la cauſe de cette acception de perſonnes, on n'aura qu'à lire ces paroles du même Auteur. (c) *La charité que l'on a pour* „ *ceux qui ſont morts depuis pluſieurs ſiecles ne* „ *coûte guéres; parce que leur mérite n'excite pas no-* „ *tre jalouſie & notre envie, & que nous ne les re-* „ *gardons pas comme nos concurrens. Mais pour ju-* „ *ger charitablement d'un adverſaire, qui parle & qui* „ *écrit contre nous, & dont la reputation offuſque* „ *notre gloire, il faut un peu mortifier l'amour pro-* „ *pre; & c'eſt un ſacrifice que l'on ne fait pas fa-* „ *cilement. Comme Mr. Jurieu n'a pas eu de que-* „ *relle avec Origene, & qu'il a des ennemis perſon-* „ *nels dans le party Socinien, il ne faut pas s'étonner* „ *s'il a plus de tolerance pour celui-là, que pour ceux-* „ *ci.* On s'eſt ſervi pluſieurs fois de cette penſée, pour donner raiſon de la conduite de ceux qui ont ſoutenu que Sophocle, Euripide, Ariſtophane, Ariſtote &c. ont ſurpaſſé de beaucoup Corneille, Racine, Moliere, Deſcartes, &c.

(c) *Si l'Auteur du* Janua Cœlorum reſerata *l'avoit employée.*] Cet Auteur montre par pluſieurs preuves, que Mr. Jurieu raiſonnant conſequemment, doit enſeigner que le Socinianiſme ne damne pas. L'une du ſes raiſons eſt tirée de ce que ce Miniſtre avoué, que les Ariens ont apartenu à l'Egliſe dans laquelle le ſalut ſe peut obtenir. Cette raiſon ſeroit foible, ſi les doctrines des Sociniens qu'n'ont pas été enſeignées dans l'Arianiſme étoient mortelles. C'eſt pourquoi l'Auteur du *Janua cœlorum* ſe propoſe cette objection, & il montre que pour le cas que les hereſies communes aux Sociniens & aux Ariens ne ſoient pas mortelles, l'on ne ſauroit ſoutenir raiſonnablement, que les doctrines particulieres aux Sociniens meritent la damnation. Parcourant ces hereſies particulieres, il commence par la réjection de l'éternité des enfers, & il met en fait que l'on n'oſeroit damner Origene ni Arnobe, preciſément à cauſe de cette erreur. *Quis auderet*, dit-il (d), *mortis æternæ addicere Origenem, idcò precisè quod de divinæ miſericordiæ magnificentiùs ſentire viderit, credideritt andem fore ut omnes mali, ne Diabolo quidem exceptis, ſatis panarum cælorum Deo dederint, & Deum placatum experiantur? At hoc multo plus videtur nocere juſtitiæ divinæ quàm dogma Socinianum de annihilatione reproborum poſt longas panas, nam deſtructio illa ſi minùs pœne genus eſt grarius, ut quidam exiſtimant, quàm æternitas inſuetæ, rationem tamen habet pœnæ, ideoque non officit juribus ſeveri & juſti Legislatoris. Quidquid eſt nemo præjudiciis exutus, & ad recte rationis amuſſim tem expendens, doctrinam mortalem judicabit, ſi quis veritus lædere divinas perfectiones, malis ſibi Deum repræſentare ut judicem ultimo ſupplicio reos affligentem, quàm ut judicem vita rerum parcentem quo per multos annos exquiſitis cruciatibus & perpetuis eos torquendo, longiore alieni doloris ſpectaculo fruatur: nemo, inquam, ſolidè rationcinatus talem opinionem mortalem credidrit, qui ſemel agnoverit Arrianam hæreſim non eſſe mortalem. Quis auderet Arnobium in inferio collocare, quia credideric animas reproborum flammis ultricibus tandem penitùs conſumi?* Vous voyez bien qu'il obſerve que le dogme d'Origene donne plus de bornes à la juſtice divine, que le dogme des Sociniens, puis que ceux-ci mettent à la fin des peines un acte de fevérité, ſavoir l'anihilitation du pecheur, au lieu qu'Origene y met un acte d'une ſouveraine bonté, ſavoir le tranſport des eſprits damnez dans la jouiſſance de la ſouveraine beatitude; vous voyez bien, dis-je, qu'il obſerve cette différence, mais il ne la developpe pas avec autant d'exactitude que Mr. Saurin la developpe. Bien davantage il ſe fait une objection qu'il eût pu ruiner par la remarque de Mr. Saurin, & neanmoins il ſe ſert d'une toute autre reponſe. Il ſuppoſe (e) qu'on lui dira que la réjection de la Trinité n'eſt pas auſſi pernicieuſe à la Republique, que la réjection de l'éternité des peines; & il ſe contente de repondre qu'il ne faut point juger par cette regle, ſi une hereſie eſt fondamentale, ou ſi elle ne l'eſt pas; car autrement il faudroit dire que (f) des erreurs très-groſſieres & très-honteuſes ne ſeroient qu'une vetille, attendu qu'elles ſont très-propres à tenir en bride les citoyens. Voilà toute ſa reponſe. Il a oublié ce qu'il y avoit de meilleur à dire ſur cette objection; il n'a point dit que le ſentiment d'Origene eſt plus pernicieux à la Republique que celui des Sociniens; le ſentiment, dis-je, d'Origene, que Mr. Jurieu (g) regarde comme une erreur digne d'excuſe. Si Larebonius avoit fait la reflexion de Mr. Saurin, il auroit tiré à brûle-pourpoint ſur ſon adverſaire. Raportons encore un paſſage du Paſteur d'Utrecht: „(b) Mr. Jurieu veut „bien excuſer les erreurs d'Origene à cauſe de ſon „grand zéle: *mais ſi quelcun nous venoit aujour-* „ *dhui debiter les réveries de cet ancien, Mr. Ju-* „ *rieu ne ſe croiroit obligé à aucun ſupport.* Si ces „réveries ſont des héréſies & des impietez, qui „chan-

(d) *Carus Larebonius, in Janua cœlorum reſerata, p. 96. 97.*

(e) *Ibid. pag. 97.*

(f) *Alioquin multis viciſſitudinibus pro innocuis deberemus habere errores non paucos cruciſſimos atque fœdiſſimos, unde multum emolumenti capit Reſpublica, in multas perturbationes cauſa per introductionem quæſtionum de veritatum. Ibid. p. 97.*

(g) *Apud Saurin ubi ſupra pag. 683.*

(b) *Saurin ibid. pag. 683. 684.*

ployée, il auroit donné de nouvelles forces à l'une de ses objections. 4. Qu'il y a beaucoup de Theologiens dans la Communion de Rome, qui croyent que ce (D) Pere est dans les Enfers.

ORO.

„ changent l'enfer en un Purgatoire, & qui „ anéantissent par ce moyen la crainte des peines éternelles, & la crainte de Dieu, pour„ quoi les doit-on supporter dans Origene? Où „ est le grand zele de ce Docteur, s'il a été hé„ rétique & Docteur d'hérésie? Si ces erreurs „ n'étoient pas fondamentales dans Origene & „ dans le troisiéme siécle, par quelle machine „ sont-elles devenues fondamentales dans le dix„ septiéme siécle, & dans les Docteurs moder„ nes? Nous verrons bien-tôt qu'il y a de la „ différence entre l'opinion d'Origene, & celle „ des Sociniens sur les peines de l'enfer, & que „ cette différence, dont Mr. Jurieu veut tirer „ de l'avantage pour Origene, lui est tout-à„ fait desavantageuse. „

Si l'Auteur du *Janua coelorum* ne s'est pas servi de ses avantages, Mr. Saurin d'autre part a laissé paître à son homme deux grosses fautes: l'une est d'avoir imputé aux Sociniens qu'ils enseignent que l'ame meurt avec le corps; l'autre que leur sentiment fut la destruction de l'ame est l'impiété Epicurienne. La 1. de ces deux fautes est un mensonge, ou plûtôt une calomnie (a). La 2. est une ignorance inexcusable. La secte Socinienne n'enseigne pas que les méchans ne souffriront rien après cette vie; elle dit seulement que leurs peines cesseront enfin par l'anéantissement de leur ame. Et quand même il se trouveroit (b) quelque Auteur Socinien, qui enseigneroit que leur ame est anéantie dès qu'elle quitte le corps, son sentiment ne seroit pas celui d'Epicure; car ce Philosophe croyoit d'un côté que les Dieux n'ont aucune part ni à la mort, ni à la vie des hommes; & de l'autre que l'ame meurt avec le corps, parce qu'elle ne consiste que dans un certain mélange d'atômes. Le Socinien au contraire dont nous parlons, soutiendroit que les ames des méchans sont d'une nature à durer toûjours après cette vie, & qu'elles ne cessent d'être que parce que Dieu les anéantit, en punition de leurs fautes. Les Docteurs les plus orthodoxes sur la nature de l'ame, conviennent que Dieu la peut anéantir à toute heure. Notez que rien ne peut nous dispenser de cette regle de l'équité naturelle, qu'on ne doit point attribuer à une secte les sentimens de quelques particuliers.

(a) On en avertit ces Auteurs l'an 1690. dans l'Avis sur le Tableau du Socinianisme pag. 44.

(b) Il s'en trouve quelques-uns.

(D) *Qui croyent qu'*Origene *est dans les Enfers.*] Nous avons déjà vu les plaintes qui furent faites contre Pic de la Mirande, qui soutenoit un sentiment opposé. Le Jesuite Etienne Binet publiant un livre à Paris l'an 1629. touchant le salut d'Origene, n'osa se declarer qu'en tremblant pour l'affirmative. Il prit le party de donner à cette affaire la forme d'une resolution de procés. Il fit ouïr des témoins, il fit plaider pour & contre, & intervenir les *conclusions des gens du Roi du Ciel*: enfin il fit prononcer cet Arrêt. (c) VEU *tout ce qui a été dit de part & d'autre, & les Conclusions des gens du Roy du Ciel, il a été dit, que l'affaire sera appointée au conseil secret de Dieu, & à luy reservée la sentence definitive. Et neanmoins par provision, & au profit d'Origene, a été dit, que tout bien vaincra*

(c) Etienne Binet, du salut d'Origene, p. 402.

les preuves qui le sauvent sont plus fortes & mieux concluantes que celles qui le damnent, partant il y a plus d'apparence de le croire sauvé que damné. Les temoins qu'il fait ouïr pour Origene sont (d) Jaques Merlin, & (e) Erasme. Les Avocats qu'il fait plaider pour le même Pere, sont (f) Genebrard, & Jean Pic (g) de la Mirande. Après cela *le grand Cardinal Baronius (h) au nom du Cardinal Bellarmin, & de tous ceux qui sont contre Origene*, harangue les Juges pour demander la condamnation de l'accusé, dont il étale les heresies & les crimes. Voici quelques-unes de ces heresies: 1. Que (i) les ames avoient commencé avant qu'elles fussent dans les corps, &c. 2. Qu'après (k) la resurrection les corps des Saints seroient ronds & lumineux comme le Soleil. 3. Que le Soleil, la Lune & les étoiles sont vivantes. 4. Qu'un (l) *jour du jugement les Anges gardiens feront chatiez, s'ils n'ont bien fait leur devoir à la garde des hommes commis aux soings de leur charité.* 5. *Que* (m) *devant la creation de ce monde il y en avoit eu plusieurs autres, & que quand celui-ci seroit reduit en poussiere, on en feroit plusieurs les uns après les autres.* 6. Que (n) les étoiles sont des livres où l'on trouve la bonne fortune des humains, *que les Anges y font l'horoscope des hommes, & y apprennent leur bonne adventure, & qu'ils ont enseigné aux hommes une (l) partie de cette Astrologie judiciaire, afin de tirer la nativité d'un homme, sans forcer pourtant le franc arbitre, ny violenter sa volonté.* 6. Que (o) la terre est un gros animal capable de bien & de mal, & en suite digne de recompense ou de chastiment, & de là vient que Dieu la benit, ou la maudit, selon qu'elle se comporte bien ou mal, & se rend capable de l'un ou de l'autre. 7. Qu'après le jour du jugement, les femmes seront transformées en hommes, & les corps humains en ames très-pures, & que ce ne seront plus hommes composez d'os & de chairs glorieuses, mais que tous ne seront que des esprits tous purs, & comme des Anges du Ciel. La grande raison de Baronius est celle-ci. „ Le Concile, „ le (p) general ne s'est pas contenté à l'ordinaire de condamner la doctrine, mais a passé „ jusques là que de condamner la personne, „ & a foudroyé l'anathéme sur la personne pro„ pre, & l'a condamné par son nom (q), & (p) Binet „ voicy les paroles du saint Concile. L'Empe„ reur ayant requis, *ut cum erroribus suis autor ipse* (q) Baron. *Origenes damnaretur.* Le S. Concile (r) ayant „ meurement consideré l'affaire, & invoqué „ l'assistance du S. Esprit, enfin prononça ces „ paroles, ou plustôt ces eclats de tonnerre. „ En premier lieu il (s) lança dix anathemes „ contre la venimeuse doctrine d'Origene, puis „ passant outre dit, *Anathema etiam ipsi Origeni* „ *qui dicitur Adamantius.*" Il ajoûta exprés ce dernier mot, afin qu'on ne creuît pas que ce fust de l'autre Origene qu'il parloit, mais de celuy qui estoit le vray Origene, qu'il connoissoit, & damné. „ Voyons un trait de l'éloquence de ce tems-là. Binet supose que Baronius se prevalant d'une vision qui est rapor-

(d) *In praefat. ad Origenem, ann.* 1512.

(e) *In Vita Origenis.*

(f) *In Origen.*

(g) *Apologia, q. 7.*

(h) *De subitis Origenis.*

(i) *Binet p.* 158. *ex S. Leone epist. ad Angel. tom.* 11.

(k) *Idem p.* 160. *ex Nicephor. l.* 17. *c.* 27.

(l) *Origen. hom.* 20. *in Num.*

(m) *Orig. in c.* 1. *Eccl.*

(n) *Origen in Genes. Philocal. c.* 25. *apud Binet pag.* 168.

(o) *Origen. hom.* 4. *in Ezech. apud Binet ibid.*

(p) *Binet p.* 191.

(q) *Baron. ann.* 400.

(r) *Ann.* 538.

(s) *S. Synod. Ann.* 553. *Theophan. in Annal. Gaffred.* 1. *div. inst. Pract. spirit. c.* 26. *Baron. ann.* 532.

OROBIO (Isaac) Medecin Juif, mort à Amsterdam en 1687. Voyez la Bibliotheque Universelle *.

OROSE (Paul) en Latin *Orosius*, Prêtre Espagnol, a fleuri au commencement du V. siecle. Consultez Moreri; car pour ne repeter point ce qu'il a dit, je ne ferai point l'histoire de cet Auteur, je me contenterai de corriger quelques fautes qui le concernent. Ceux qui l'ont fait Moine, & (*A*) qui ont placé sa mort à l'an 471. se sont trompez encore plus que ceux qui l'ont (*B*) fait Payen, & autant que ceux qui l'ont fait Evêque. Il est faux que Saint Augustin l'ait prié *de faire l'Histoire* (*C*) *des plus grans évenemens arrivez depuis* Jesus-Christ,

* *Au 7. tome pag. 289. & suiv.*

(*a*) *Binet p. 195. & suiv.*

tée dans le Pré spirituel, parla de cette maniere. *Faudra-t-il* (*a*) *enfin arriver à cette extremité, que je sois forcé d'ouvrir les enfers, pour vous faire voir qu'Origene y est; autrement on ne le croira pas? Est-ce pas assez d'avoir montré son forfait, sa mort malheureuse, l'arrest de sa condamnation par les Empereurs, par les Papes, par les Saints, & par le Concile 5. general, outre les autres, & quasi par la bouche de Dieu même? Mais puis qu'il ne reste plus que de descendre aux enfers pour faire voir ce perdu, & cet Origene damné; allons, Messieurs, je suis content de le faire, pour mener l'assaut jusques au bout, & allons de par Dieu en enfer pour voir s'il y est ou non, & pour enfin decider cet affaire. Le 5. Concile* (1), *a cité un livre, & a authorisé en le citant, qu'il estoit livre digne de fournir de bonnes preuves & valables pour s'en servir à fortifier les decisions du Concile au fait des images. Pourquoy ne nous en servirons nous pas après luy pour vuider ce different, qui n'est desia d'ailleurs que trop esclaircy & vuidé? Là il est dit qu'un bon homme se trouvant en peine sur le salut de l'ame d'Origene, après des ardentes prieres d'un saint vieillard, vit ouvertement comme un espece d'enfer à descouvert, il reconnut là les Heresiarques qu'on luy nomma tous nom par nom, & au milieu il y vit Origene qui estoit la damné parmy les autres, & chargé d'horreur, de flammes, & de confusion.* Rapportons quelque chose de ce qui fut repondu à l'objection qu'on vient de lire. „ L'Eglise (*b*) fonde elle les Canons sur des visions „ d'un Hermite, elle qui enseigne que les visions „ des particuliers jamais n'obligent personne à „ les croire, & que jamais on ne fonde un article de Foy sur la vision de quelque particulier. ‡ De façon que je veux que le Pré spirituel rapporte, qu'un bon Abbé a veu Origene en enfer: mais est-ce le premier qui a esté „ trompé? & de quel Origene parle-il, du nôtre, ou de celuy qui estoit infame? & de „ quelle autorité est ce livre du Pré spirituel: „ mettons le cas que le 7. Concile general l'ait „ cité en quelque chose, comme au fait des images, est-ce là dire pourtant qu'il l'ait canonizé, en tout ce qui y est; & combien de simplifices dont dans ce livret, qui semblent ridicules, & que les sages ont de la peine de croire. ‡ Encore ce petit mot. *On* (*c*) *nous allegue une vision d'un simple Abbé, & moy je vous allegue icy une vision d'une grande sainte nommée* (*a*) *Mechtilde, à laquelle Dieu revela qu'il ne vouloit pas que le monde sceut ce qu'estoit enfin devenu Samson, Salomon, & Origene, pour donner de la terreur aux plus forts, aux plus sages, & aux plus scavans de ce monde, les tenant en suspent dans cette incertitude.*

(1) *Baron. an. 532. Mosch. in Prat. c. 26.*

(*b*) *Binet p. 129.*

(*c*) *Idem p. 219.*

(*a*) *Lib. vita S. Mechtil. edit. an. 1627.*

(*A*) *Ceux qui l'ont fait Moine, & qui ont placé sa mort.*] Vous trouverez leurs noms dans Philippe Elssius, duquel la credulité merituit bien cette censure du P. Labbe. *Ut* (*d*) *omittam fabulosos quosdam Hispanos scriptores, quos citat sequutus quæ Philippus Elssius, qui Augustinianum suis Eremitis accenset, vitamque ejus prorogat usque ad annum 471. quo centenario majorem in Carthagine Spartaria in Hispania obisse contendit, atque inde Romam asportatum & in Ecclesia S. Eusebii, ubi patruus ejus jacebat, sepultum. Sed hæc penitus incerta dubiaque fides. Quid quod & nonnulli Legionenses Episcopum fuisse putent?*

(*d*) *Philip. Labbe, Dissert. de Script. Eccles. to. 2. p. 173.*

(*B*) *Qui l'ont fait Payen.*] Le Pere Garasse a commis cette bevue, & cela dans une occasion où il veut convaincre les impies par le temoignage des infideles. *La seconde merveille de nature*, dit-il (*e*), *que je ramene en tesmoignage seront les pommes cendreuses de Gomorrhe, & la statuë de sel, deux authentiques actions qui ont pour depositaires non seulement les Historiens sacrez, & les Peres qui ont écrit sur le 19. chapitre de la Genese, mais encore tous les Historiens profanes qui parlent du lac Asphaltite, comme sont Josephe, Solin, Orosius, Pline, & Tacite.* Remarquez une autre bevuë de Garasse, il dit faussement que Solin, Pline & Tacite ont parlé de la statuë de sel.

(*e*) *Garasse, Somme theologq. p. 192.*

(*C*) *Des plus grans évenemens depuis* Jesus-Christ.] „ La (*f*) ville de Rome étant été „ prise en 410. par Alaric Roi des Goths, les „ Payens voulant rendre les Chrétiens odieux, „ les accusoient d'être cause de ce malheur, & „ de toutes les autres calamitez qui accabloient „ l'Empire Romain. Ce fut pour les défendre „ de ce reproche, que Paul Orose entreprit à la „ priere de Saint Augustin de faire l'histoire des „ plus grands évenemens arrivez depuis Jesus-„ Christ jusqu'à son tems, pour montrer „ qu'il étoit toûjours arrivé de tems en tems de „ grands malheurs dans le monde, & que l'Empire Romain n'en avoit jamais été plus exemt „ que depuis la naissance de J. Christ. „ Je raporte un peu au long les paroles de Mr. du Pin, parce que mes lecteurs y pourront conoître l'occasion, & le but de cet Ouvrage d'Orose; mais on me permettra d'observer que St. Augustin ne se borna point aux évenemens qui avoient paru depuis la naissance de Jesus-Christ, il demanda un recueil universel des plus grans malheurs dont la memoire se fût conservée dans les histoires. *Præceperas mihi*, c'est Orose (*g*) qui lui tient ce discours, *an adversus vanloquam pravitatem eorum, qui alieni à civitate dei, ex locorum agrestium compitis & pagis pagani vocantur, sive gentiles, quia terrena sapiunt: qui cum futura non quærant, præterita autem ante oblivisceantur, aut nesciant, præsentia tantum tempora velut malis extra solitum infestissima, ob hoc solum, quod creditur Christus, & colitur deus, idola autem minus coluntur, infamant: præceperas ergo, ut ex omnibus, qui haberi ad præsens*

(*f*) *Du Pin, Nouv. Biblioth. tome 3. p. 156. édition d'Amster.*

(*g*) *In proœmio libri 1.* Voyez *aussi la conclusion de l'Ouvrage.*

CHRIST, & qu'Oroſe ait compoſé cette Hiſtoire depuis (D) la mort de Saint Auguſtin. On ne ſauroit contredire raiſonnablement Iſaac Caſaubon, ſur le mepris qu'il (E) avoit pour cet Ouvrage, qui eſt neanmoins aſſez utile, & dont on

ſens poſſunt, hiſtoriarum atque annalium faſtis, quæcunque aut bellis gravia, aut corrupta morbis, aut fame triſtia, aut terrarum motibus terribilia, aut inundationibus aquarum inſolita, aut eruptionibus ignium metuenda, aut ictibus fulminum plagisque grandinum ſæva, vel etiam parricidiis flagitiisque miſera, per tranſacta tetro ſæcula reperiſſem, ordinato breviter voluminis textu explicatem. Des 7. livres dont le volume d'Oroſe eſt compoſé, il n'y a que le dernier qui traite des évémens poſterieurs à J. CHRIST. Outre cela je doute un peu que l'Auteur ſe ſoit engagé à faire voir, que jamais l'Empire Romain n'avoit été plus exemt des grans malheurs que depuis le Chriſtianiſme. Il auroit eu bien de la peine à le prouver. Il me ſemble que Gennadius repreſente mieux les pretenſions de l'Hiſtorien; il montre, dit-il (a), que la Religion Chretienne eſt cauſe que la Republique Romaine qui ne meritoit pas de durer, dure neanmoins encore. Je ſai bien qu'Oroſe defie les infideles de lui montrer aucun tems, où l'on eût vu des proſperitez auſſi admirables que celles que l'on avoit vuës ſous Honorius, mais cela ne juſtifie point ce que je veux critiquer ici. *Ex (b) quo utcunque conceſſerim, ut licenter Chriſtiana tempora reprehendantur, ſi quid à conditione mundi uſque ad nunc ſimile factum felicitate doceatur. Manifeſtavimus, ut arbitror, atque oſtendimus non magis verbo pene quàm digito innumera bella ſopita, plurimos extinctos tyrannos, compreſſas, evangelii ſtas, addictas, exinanitaſque immaniſſimas gentes minimo ſanguine, nullo certamine, ac pene nullo cæde.* Peut-être que Mr. du Pin en parlant du plan d'Oroſe ſe ſouvenoit d'un paſſage d'un autre Pere; mais non pas ſi diſtinctement qu'il pût s'empêcher de le donner à Oroſe. On met en fait dans ce paſſage que l'Evangile avoit aſſoibli la fureur des guerres, qui avoient cauſé tant de ravages dans le monde avant les Apôtres.

(a) Oſtendit magis Chriſtianæ obſervantiæ eſſe quod contra meritum ſuum Reſp. Romana adhuc durat, & pace culturæ Dei paratum retinet imperium. *Gennadius in vita Oroſii.*

(b) *Oroſius lib. 7.*

(c) *Quamquam iſta quæ diximus bella Religioni noſtræ ob invidiam commoveri; non ſit difficile comprobare, poſt auctum Chriſtum in mundo non tantum non auctа, verum etiam majore ex parte furiarum compreſſionibus imminuta. Nam cum hominum vis tanta magiſteriis ejus acceperimus ac legibus, malum malo reddendi non oportere; injuriam perpeti quam irrogare eſſe præſtantius; ſuum potius fundere, quam alieno polluere manus & conſcientiam cruore: habet à Chriſto beneficium jamdudum orbis ingratus, per quem feritatis mollita eſt rabies, atque beſtiales manus cohibere à ſanguine cognati animantis accepit.* Ce raiſonnement d'Arnobe ſe peut reduire à ceci. Ceux qui ont embraſſé l'Evangile ont appris à ſoufrir l'injure, & à ne point oppoſer la force à la force, ils ont depouillé les ſentimens de la violence, ils ſont devenus doux & paiſibles, ainſi depuis la publication de l'Evangile l'effuſion du ſang humain, & les fureurs de la guerre ſont d'autant moindres qu'auparavant qu'un bon nombre de perſonnes ont fait profeſſion de la foi Chretienne. Arnobe ajoûte que ſi les guerres n'ont pas ceſſé, c'eſt à cauſe que tous les hommes n'ont point ſuivi les preceptes

(c) *Arnobius lib. 1. p. 5.*

(d) *Id. ib. pag. 6.*

de J. CHRIST. *Quod (d) ſi omnes omnino, qui homines ſe eſſe non ſpetie corporum, ſed rationis intelligunt poteſtate, ſalutaribus ejus pacificique decretis autrem vellent commodare pauliſper, & non faſtu & ſuperciliо luminis, ſuis potius ſenſibus, quam illius communitionibus credere: univerſus jam dudum orbis mitiora in opera converſis uſibus ferri, tranquillitate in molliſſima degeret, & in ordinato concordiæ ſalutarem incorruptis fœderum ſanctionibus conveniret.* Un Auteur qui prendroit ici l'un pour l'autre, je veux dire qui donneroit à Oroſe ce qui apartient à Arnobe, avanceroit aiſement qu'Oroſe montre que l'*Empire Romain n'avoit jamais été plus exemt* des grans malheurs, *que depuis la naiſſance de* J. CHRIST. Mais il eſt bon d'obſerver qu'Arnobe ne prouve point du tout cela; car outre qu'un ſimple raiſonnement ſans aucune deduction de faits, n'eſt point capable de repondre aux plaintes que faiſoient alors les Payens, il faut convenir qu'Arnobe nous allegue là une preuve fort legere. Qu'une partie des habitans d'un vaſte Empire renoncent à la vengeance, & cultivent ſoigneuſement l'eſprit debonnaire de l'Evangile, cela peut-il être cauſe que les étrangers ne ravagent cet Empire, & qu'ils n'y aportent des conſuſions, & des malheurs qu'on n'y ſentoit pas auparavant? Or voilà quelle étoit la plainte qu'Arnobe (e) pretend refuter. Il allegue d'autres raiſons fort impertinentes contre ce même reproche des Payens, & contre celui qu'ils fondoient ſur les peſtes, & ſur les famines à quoi l'Empire Romain étoit expoſé; mais avoüons auſſi qu'il employe des raiſonnemens ſi ſcandaleux, que je ne croi pas qu'Epicure ni Lucrece euſſent pu combatre ſi fortement la providence qu'il la combat, ni tourner plus en ridicules ceux qui attribuent à la colere de Dieu les malheurs du genre humain.

(e) Nam quod nonnis objectare conſuetudo bellorum frequentium cauſas, vaſtationes urbium, Germanorum & Scythicas irruptiones, cum pace hoc vectra &, cum bona venia dixerim, quale ſit illud quod dicitur, calumniarum libi. *Arnobius lib. 1. p. 5.*

(D) *Depuis la mort de St. Auguſtin.*] Le Jeſuite André Schot a été dans cette erreur. *Defunctо*, dit-il (f), *hac mortali vita S. Auguſtino Roma degebat, ubi ſeptem contra Gentes libris res Gracorum Romanorumque domi militiaque geſtas fideliter eo potiſſimum conſilio contexuit, quo ethnicorum calumniam quæ Chriſtianis mala ſolet mitatefque tamere imputabat refelleret . . . Fluxit autem anno à nato Chriſto* CCCCXL. Saint Auguſtin mourut l'an 430. Or il eſt certain qu'Oroſe (g) mit la derniere main à ſon livre, lors que Vallia Roi des Goths étoit ſur le point de faire un Traité de paix avec l'Empereur Honorius, c'eſt-à-dire environ l'an 416. Les dernieres paroles de ſon hiſtoire ſont adreſſées à St. Auguſtin, comme à un homme plein de vie, & nous aprenons d'un autre paſſage (h) que St. Auguſtin n'avoit publié encore que les 10. premiers livres de la Cité de Dieu, lors qu'Oroſe travailloit à ſon Ouvrage, ſelon le plan que ce Saint lui avoit fourni.

(f) *Biblioth. Hiſpanica, p. 206.*

(g) *Voyez la concluſion de ſon Hiſtoire.*

(h) *Oroſius in prooemio Hiſtoriæ.*

(E) *Sur le mepris qu'avoit* Caſaubon *pour cet Ouvrage.*] Il l'a temoigné en des termes très-honnêtes, & avec bien des éloges pour le zele d'Oroſius. Oroſium (i) ex *quo multa in hoc ſermone deſcribi, ſcriptorem alioquin optimum & zelo domus Dei plenum, ſi nimia facilitatis in talibus credendis poſtulaverimus, non deerunt viri præſtan-*

(i) *Caſaubo exercit. 1. in Baronium n. 12. p. m. 89.*

on a fait (*F*) plusieurs éditions. Je me sers de celle de Cologne 1572. qui ne contient pas autant de notes que je voudrois de François Fabrice.

OSMAN, Empereur des Turcs, fut exclus de la succession d'Achmet son pere à cause de son bas âge : mais comme Mustapha son oncle mis sur le trône après la mort du Sultan Achmet * au mois de Novembre 1617. se montra bientôt indigne de ce haut rang, on le remit dans sa cellule, & on confera l'Empire à Osman. Il voulut signaler son regne par une grande expedition contre la Pologne, mais il y fut tres-malheureux. Cela lui fit concevoir de l'averſion pour les Janniſſaires, & l'on crut que ſous pretexte d'un voyage de devotion, il chercheroit un bon moyen de caſſer cette milice. Ils le previnrent ; car ils ſe mutinerent de telle ſorte (*A*) l'an 1622. qu'ils le renverſerent du trône, *non ſine Theſeo,*

* *Voyez le Mercure François to. 5. p. m. 185. de l'an 1617. & p. 211. de l'an 1618.*

(*a*) *Lipſius in Tacit. Annal. lib. 4. p. m. 193.* *præſtantiſſimi, quorum exemplo factum iueamur : non rationes validiſſimæ, quibus ſanctum virum (a) χυνοδίας, & nimiæ credulitatis, reum peragamus. Taceo tetrum Romanarum ignorationem aliquando mirificam : etiam Baronio teſte non ſemel.*

(*b*) *Id. in lib. 5. Annal. Taciti, p. 232.* Lipſe n'a point gardé les mêmes meſures ; car après avoir dit qu'Oroſe a cru que Tibere avoit empoiſonné Druſus il ajoûte, (*a*) *At me non valde movent ejuſmodi ſcriptores legitima hiſtoria (diſcam itaſis quorumdam auribus) deboneſtamenta.* Ailleurs après avoir regretté la perte de quelques livres de Tacite, il s'écrie en l'apoſtrophant,

(*c*) *Voſſius de Hiſtor. Latinis, p. 217.*

(*d*) *Il y a ici une groſſe faute d'impreſſion : Voſſius avoit dit ſans doute, quam Hiſtorici requirat, ou quelque choſe de ſemblable. Plus bas il y a ce me ſemble une autre faute : Haut inutilis Oroſius. Sed Tranquillus ad Tacitum ?*

(*b*) *Adeo bonis illis patribus cura olimque ſuit deſcribere Oroſios & Vopiſcos & hujuſmodi quiſquilias pro tuo auto.* Cette ſaillie de Lipſe me plaît moins que la cenſure moderée de Caſaubon & de Voſſius. Ce dernier ſe contente de nous aprendre qu'Oroſe ignoroit le Grec, qu'il pechoit ſouvent contre la Chronologie, & qu'il s'attache trop aux brûits populaires. *Eſt (c) Oroſius ſcriptor planè utilis : ſed qui ſcriptores Græcos non legerit : imò Græcarum literarum expers fuerit. In imperitiam etiam crebrò falluntur. Ut vel illa oſtendam, quæ in eo caſtigavit Scaliger in animadverſionibus Euſebianis. Sæpius etiam vulgares ſectatur opiniones, quam (d) hiſtoricum. Perquirat, cujus eſt omnia ad veritatis trutinam expendere.*

(*c*) *Du Pin ubi ſupra.*

(*f*) *In Bibliotheca. fol. 539. verſo.*

(*g*) *A Coloniæ ajunt Maternum Cholinum.*

(*h*) *Franciſcus Fabricius Marcoduranus, in epiſtola nuncupatoria Oroſii.*

(*i*) *Voyez Voſſius de Hiſtor. Latinis, p. 218.*

(*F*) *On a fait pluſieurs éditions.*] L'hiſtoire de Paul Oroſe a été imprimée à Paris en 1506. chez Petit. C'eſt Mr. du Pin qui l'aſſûre (*e*). Geſner (*f*) ne parle pas de cette édition. La plus ancienne dont il parle eſt celle de Paris 1524. *apud Joan. Parvum aut Petrum Vidovæum in folio.* Il ajoûte qu'on en fit une plus correcte, à Cologne l'an 1536. *apud Cervicornum in 8.* & puis une autre dans la même ville l'an 1542. *apud Jaſparem Genepæum in 8.* François Fabricius, de Duren, publiant ce livre (*g*) l'an 1561. parla de deux éditions precedentes qui étoient pleines de fautes ; l'une de ces deux éditions doit être de l'an 1526. car voici les paroles de Fabricius. *Hoc (h) dico, dolendum ſuiſſe, tanti viri tam fructuoſam hiſtoriam adeo mendoſe hactenus in manibus verſari. Contuleram eam cum aliquot manuſcriptis exemplaribus ante annos XXV. Gerardus Bolſuinge : laboravit deinde in eadem emendanda doctiſſ. vir Johannes Caſarius : ſed profecto neceſſe eſt, ut vel eorum exemplaria non fuerint diligenter ſatis deſcripta, vel ipſi parum accurate opus perſpexerint. Tot menda relicta ab illis deprehendi, poſtquam eorum libros cum tribus manuſcriptis conferre cœpi.* L'an 1572. le même Fabrice publia tout de nouveau l'hiſtoire d'Oroſe, à Cologne chez le Libraire dont il s'étoit ſervi onze années auparavant, & (*i*) y joignit l'apologie *de Arbitrii libertate.* Le Pere Labbe (*k*) a parlé de cette édition comme faite l'an 1574. Monſr. du Pin (*l*) la raporte à l'an 1582. Le P. Labbe (*m*) fait mention d'une édition de Paris 1526. & d'une édition de Mayence 1615. *cum notis Latii & Schotte, quam nondum vidi*, ajoûte-t-il. Je croirois facilement qu'il s'eſt gliſſé quelques erreurs dans les chiffres, & qu'ainſi pour une édition on nous en produit deux ou trois. Par exemple l'édition de Mr. du Pin 1506, & celle du P. Labbe 1526. ne me paroiſſent differentes que par une faute d'impreſſion. J'en laiſſe le jugement à ceux qui peuvent trouver toutes ſortes d'éditions, & les confronter enſemble.

(*k*) *De Scriptor. eccleſiaſt. to. 2. pag. 176.*

(*l*) *Ubi ſupra.*

(*m*) *Ubi ſupra pag. 175.*

(*A*) *Ils ſe mutinerent de telle ſorte.*] Le detail qu'on trouve de cette action dans l'Hiſtoire du Cavalier Nani, n'eſt pas trop prolixe pour être inferé ici. „ (*n*) La nation Turque „ n'a rien de moderé ny de mediocre dans ſes „ paſſions ; ou elle adore ſes Princes comme des „ Dieux, ou elle les fait mourir comme des „ tyrans. L'Empereur Oſman qui commandoit „ à de ſi vaſtes Eſtats, eſtoit en la premiere „ fleur de ſon âge, & n'ayant pas eu les ſuccés qu'il attendoit dans la Pologne, ny la gloire qu'on avoit fait eſperer à ſes armes, il „ haiſſoit extremement les Janiſſaires, leur attribuoit les mauvais ſuccés, & les accuſoit „ d'eſtre auſſi timides dans le Camp, qu'ils eſtoient inſolens à Conſtantinople. Après avoir fait la paix à des conditions peu avantageuſes, „ il publia qu'il vouloit faire un voyage à la „ Meque, par un motif de Religion, que quelques-uns crurent un diſcours en l'air, & un „ pretexte pour avoir occaſion de demeurer plus long-temps en repos dans le Serail. D'autres „ croyoient qu'il couvroit par là le deſſein qu'il „ avoit d'éloigner les Janiſſaires de la Capitale ; „ de les conduire en Aſie, & de les livrer aux „ Spahis, qui ſont leurs concurrens & leurs ennemis ; de les licentier, & de former une nouvelle milice. On chargeoit desja le bagage ſur „ les galeres ; on y portoit les tentes & les pavillons, avec de grands treſors, pour ſervir „ à ce voyage, & pour honorer par de riches „ dons le ſepulcre de leur Prophete ; quand les „ Janiſſaires commencerent à ſe repreſenter les „ uns aux autres dans leurs conferences, les incommoditez d'un ſi long voyage, & les commoditez qu'ils abandonnoient. Ce qui les faſchoit le plus, c'eſt qu'ils s'imaginoient qu'eſtant ainſi éloignez, ils ſeroient d'autant plus „ expoſez à la haine & à la cruauté d'Oſman. „ Dans leurs quartiers ils paſſerent d'abord du „ murmure à la ſedition : peu commencerent, „ mais

(*n*) *Nani, Hiſtoire de Veniſe, liv. 4. p. 126. de la 2. tome. édit. de Holl. ſelon la verſion de Tallemant.*

seo, je veux dire que les ressorts de la Religion y eurent part *. Mustapha qui fut retabli le fit mourir, & gouverna si fotement, qu'on le deposa † encore une fois. Cette seconde deposition doit être mise sur le (*B*) compte de l'Alcoran; car elle fut faite en consequence d'un decret du Pape des Turcs: c'est ainsi qu'on peut justement nommer le Mufti.

* Voyez la remarque d.

† Notez que la 2. deposition confisse en ce qu'on la contraignit de dire qu'il renonçoit volontairement à l'Empire.

OSSAT

„ mais tous suivirent, & se rendirent en la pla-
„ ce de l'Hippodrome au nombre de trente
„ mille. De la une partie courut à la maison
„ du Coza, c'est ainsi que s'apelle le Precepteur
„ du Sultan, que l'on croyoit l'instigateur de
„ ce voyage; & comme ils ne le trouverent pas,
„ ils s'en vengerent sur la maison, qu'ils pille-
„ rent; les autres faisant de grands cris s'en al-
„ lerent au Serrail, & y demanderent les testes
„ du Visir, du Chiflar Aga, & du Coza. Ceux
„ qui estoient dans le Serrail non seulement es-
„ toient depourveus de forces, mais de con-
„ seil; & ceux qui par leur autorité eussent
„ pu s'opposer à ces seditieux, estoient l'objet
„ de leur haine, & les mesmes qu'ils deman-
„ doient pour déchirer. L'Empereur leur fit
„ dire, pour les appaiser, qu'il revoquoit son
„ voyage: mais cela n'eust servi de rien pour dis-
„ siper cette multitude, qui ne s'appaise pas mes-
„ me quand on luy accorde les choses qu'elle
„ prend pour pretexte de sa mutinerie, & elle ne
„ se feroit point separée, s'il ne fust survenu une
„ grande pluye, qui fut regardée par cette na-
„ tion superstitieuse, comme un augure sinis-
„ tre. Peut-estre que cette furie se feroit termi-
„ née vers la nuit, si quelques hommes de la
„ Loy, qui sont fort respectez par le vulgaire
„ ignorant, n'avoient incité de nouveau les fa-
„ nissaires, & prononcé qu'Osman estoit dé-
„ cheu de l'Empire, pour avoir violé l'Alcoran
„ par des actions facrileges. Après cela ayant
„ perdu toute sorte de respect envers leur Prin-
„ ce, ils chasserent à coups de pierres leur Aga,
„ qui leur representoit leur serment de fidelité,
„ & rebuterent Cussain Bassa qui leur offroit
„ trois cens mille sequins, en cas qu'ils voulus-
„ sent s'arrester. Encore que le Serrail eust esté
„ extraordinairement fortifié pendant la nuit,
„ ils ne laisserent pas de le forcer. Ils tuerent
„ d'abord quelques Eunuques avec le Chiflar
„ Aga leur Chef, & chercherent ensuite Mus-
„ tafa oncle d'Osman, qui autrefois avoit plû-
„ tost servi de fantôme, que de veritable Chef
„ à l'Empire. Ils coupoient la teste à tous ceux
„ qui ne leur enseignoient pas où il estoit, sans
„ s'informer s'ils le sçavoient, ou s'ils ne le sça-
„ voient pas. Enfin ayant conjecturé par de
„ certains indices, qu'il pouvoit estre dans une
„ cave souterraine, ils l'y chercherent, & le
„ trouverent comme demy-mort, y ayant desja
„ deux jours qu'on ne luy donnoit point à man-
„ ger, lors qu'on luy annonça qu'on le vou-
„ loit faire Empereur: il demanda avant toutes
„ choses qu'on luy donnast quelques gouttes
„ d'eau; mais à peine fut il sur le trône, qu'il
„ temoigna que sa soif n'estoit point entiere-
„ ment appaisée, & qu'il falloit l'étancher par
„ le sang de son neveu. Osman s'estoit caché:
„ mais ayant esté trouvé sur le soir, il fut gar-
„ dé par le Bustangibassi, & conduit en la mai-
„ son de l'Aga des Janissaires, où se trouva
„ Cussain Bassa. La pitié commençoit à fucce-
„ der à la colere dans l'esprit de quelques-uns,
„ voyant tomber d'un si haut rang, dans une
„ si grande infortune, ce jeune Prince, qui vou-
„ loit achever de les gagner, offroit cinquante
„ sequins à chacun des Janissaires. Plusieurs se
„ rendoient à une telle proposition, & leurs
„ Chefs consultoient ensemble par quels moyens
„ ils le pourroient sauver, & retablir dans le
„ trône, quand la multitude furieuse le leur ar-
„ racha des mains, & le presenta à Mustapha.
„ Osman les yeux baignez de larmes, deman-
„ doit la vie à son oncle, luy representant la
„ bonté dont il avoit usé envers lui, en le con-
„ servant pour le trône, contre la coutume des
„ Ottomans. Mais selon l'usage des Barbares,
„ qui sont le destin auteur de leurs crimes, Mus-
„ tapha s'en excusoit, & disoit, qu'il sçavoit
„ bien qu'il avoit ordonné plusieurs fois qu'on
„ le fit mourir; mais que Dieu ne l'avoit ja-
„ mais permis. De cette maniere il fut aban-
„ donné aux Janissaires, & conduit dans les
„ sept Tours au travers des execrations du peu-
„ ple, qui ayant éprouvé pendant son regne la
„ famine, la peste & la guerre, l'avoit en hor-
„ reur comme la cause de tous ces maux: & il
„ ne fut pas si-tost arrivé dans cette prison, que
„ l'on luy trancha la teste.

On trouve dans le Mercure François (*a*) une relation beaucoup plus ample que celle-ci de la mort d'Osman, & qui ne s'accorde pas en tout avec le Cavalier Nani. Je n'en tirerai que 2. choses: l'une que les gens de la loi & la milice (*b*), firent savoir à Osman qu'il ne pouvoit aller à la Mecque, sans contrevenir à la loi de Mahomet. Ils avoient obtenu du Mufti cette decision par écrits. Osman n'y eut point d'égard, & dechira le papier. L'autre est qu'après l'élection de Mustapha, il y eut certaines personnes qui (*c*) crierent par la ville: *Vive Mustapha Sultan des Turcs*, & qui lurent dans une feuille de papier les causes de la deposition du Sultan Osman, *disant que c'estoit parce qu'il estoit Jaour, c'est-à-dire infidelle, & qu'il vouloit mettre l'Empire des Turcs entre les mains des chiens de Chrestiens, ce qu'ils disoient pour le rendre plus odieux au peuple.*

(*a*) *Tom.* 8. *p.* 357. *& suiv. ad ann.* 1622.

(*b*) *Mercure François ibid.* p. 360.

(*c*) *Ibid.* p. 366.

(*B*) *Sur le compte de l'Alcoran.* Mustapha étoit un Prince imbecille. Le premier Vizir & les autres Favoris donnerent un très-beau nom à cette foiblesse: ils la nommerent saintetè, devotion, resignation aux ordres de Dieu. Ils *nulle de* l'obligeoient à lever les yeux vers le ciel, quand il se montroit en public, & ils suppposoient des miracles. Le Mufti ne donna point dans le panneau. Il fit publier que l'Alcoran faisoit défense d'obeïr à un insensé, & que sous le regne d'un tel Monarque toutes les prieres étoient inutiles, tous les mariages étoient invalides. Il fallut donc que l'on deposât Mustapha. On mit en sa place Amurath frere d'Osman. (*d*) *Il qual* (Mustafa) *era huomo fatuo, e la fatuità si dimostrava per santità, e ragionatione in Dio da Dare Primo Visir, e dagli altri cortegiani. Facendolo sempre gnardar in cielo, quando usciva in publico, e fingendo in*

(*d*) *Giovanni Sagredo Cavaliere, imprimé à Venise l'an* 1673.

„OSSAT (ARNAUD D') ſe trouva ſans pere, ſans mere, & ſans bien „à l'aage de neuf ans. Il fut mis quelques années après au ſervice d'un Seigneur „de Caſtelnau de Magnoac au Dioceſe d'Auch, qui eſtoit auſſy orphelin, & il „fit ſes eſtudes avec lui: mais il le ſurpaſſa bientoſt. Après qu'ils eurent achevé „leurs eſtudes, le tuteur de (*A*) ce jeune Seigneur voulut l'envoyer à Paris; & „il eſtima ne pouvoir mieux faire que de le confier à la conduite de *Mr. Arnaud „d'Oſſat ſon precepteur & pedagogue*, ainſy qu'il eſt porté par le compte que ce „tuteur rendit à ſon neveu. Par ce moyen il devint maiſtre de ſon maiſtre. Ce fut „en l'année 1559. qu'ils arriverent à Paris, le Vendredy cinquieſme jour de May. „On luy envoya (*B*) en ſuite deux autres enfans, couſins germains de ce jeu„ne Seigneur. Ils demeurerent à Paris ſous la conduite de Mr. D'Oſſat juſques „au mois de May 1562. & pour lors Mr. d'Oſſat les renvoyant en Gaſcogne, en „eſcrivit à leur oncle en des termes (*C*) qui meritent d'être ſçus. Mr. d'Oſſat „ayant

miracoli: ſu depoſto, havendo il Muſti promulgato, che l'Alcorano vietava l'obbedienza ad un Re inſenſato, durante il quale erano inefficaci l'oratio-ni, e invalidi i matrimonii. Il n'y a point de nation au monde qui parle plus avantageuſement de ſes Monarques, & de l'obeïſſance qui leur eſt duë, que les Turcs: ils ne ſavent rien de toutes ces grandes diſputes des Politiques de l'Occident, ſur l'origine de la Souveraineté: ils ne parlent point de contract original entre les peuples & les Rois; ils n'examinent point ſi le droit de commander émane du peuple, ni juſqu'où on le communique. A leur dire la meilleure forme de gouvernement eſt le pouvoir deſpotique du Monarque; c'eſt un degré pour monter aux meilleures places du Paradis, que de mourir en obeïſſant au Sultan (*a*). Qui ne croiroit après cela que le trône du Grand Seigneur eſt poſé ſur des fondemens inébranlables; & neanmoins ſi nous conſultons l'hiſtoire, nous trouverons qu'il n'y a point de Monarques, dont l'autorité ſoit plus fragile que celle des Empereurs Ottomans. On ne ſe contente pas de ſe mutiner contre eux, de les detrôner, de les étrangler avant que la ſedition finiſſe; on ſe ſert auſſi d'autres moyens: on les depoſe fort bien par des procedures juridiques; on delibere tranquillement & gravement ſur leur deſtinée; on recueille les ſuffrages, & on les condamne à une priſon perpetuelle. C'eſt ce que l'on fit à Mahomet IV. l'an 1687. & nous avons vu qu'en 1622. la même choſe fut decretée contre Muſtapha. L'Alcoran eſt conſulté là-deſſus, comme autrefois à Rome les propheties de la Sibylle; & ſi l'on peut mettre dans ſes interêts le chef de la Religion, on peut s'aſſûrer d'un bon ſuccés. Si le Muſti prononce que la loi de Dieu ne permet point de reconoître pour legitime un Prince malade, ſot, malheureux, (*b*) priſonnier, c'eſt autant ou plus que ſi le Pape excommunie un Prince Chretien.

(*a*) *Voyez Ricaut. Etat preſent de l'Empire Ottoman. liv. 1. ch. 1. & 2.*

(*b*) *Ne' libri di Mahometto ſi vieta l'obbedienza a Re fatti prigioni per obligarli a difenderſi.* Giornale de Letterati ubi ſupra p. 4.

(*A*) *Le tuteur de ce jeune Seigneur.*] Ce diſciple de Mr. d'Oſſat s'apelloit Jean de Marca, iſſu de la Maiſon de Marca en Bearn, par Hierôme de Marca fils de Pierre de Marca & de Marguerite d'Andoins. Hierôme eſtoit Capitaine de cinquante Arbaleſtriers, & Gouverneur de Furnes en Flandres, comme il conſte de ſon contract de mariage avec Dame Ameline de Riviere Dame de Doublet & de la Paliſſe, & de pluſieurs autres terres aux environs de Caſtelnau de Magnoac; ledit contract paſſé en Cominge le 12. Fevrier 1341. par lequel il eſt convenu entr'autres choſes que ledit Hierôme ſera ſa reſidence ordinaire ſur les biens de ladite Dame. De ce mariage ſortit un fils appellé Pierre de Marca, qui fut accordé en mariage avec Dame Catherine de Mun, fille de Bernard de Mun & de Paule de Sariac le 7. May 1398. Je n'ay pas connoiſſance de la ſuite de cette genealogie. Mais j'ay (*c*) copié ſur les originaux tout ce que j'ay mis cy-deſſus.

(*c*) *C'eſt-à-dire Mr. Baluze. Apluquez cette note pour tout ce beſoin ſera dans ces article.*

Le nom de Marca, qui eſt le veritable nom de cette famille, fut changé en celuy de la Marque, par l'autorité de Mr. d'Oſſat. Et voicy comme cela ſe fit. A la ſuperſcription de la premiere lettre qu'il eſcrivit de Paris au tuteur de ſon diſciple, qu'il paroit par ſes lettres avoir eſté un homme de grande conſideration, il mit: *A Monſieur Thomas Marca.* Mais parce qu'il trouva que c'eſtoit trop Provincial, il changea, & l'appella en ſuite *Monſieur la Marca*, & enfin *Monſieur de la Marque.* Et c'eſt ainſy qu'on les appelle aujourdhuy. Mais feuë Madame de la Marque Marguerite d'*Eſtorum* fit appeller un de *Monſieur* ſes enfants, qui ſe deſtinoit à l'Egliſe, *le Prieur de Marca.* J'ay une lettre de cette Dame eſcrite à ſon fils le Prieur le 12. Decembre 1659. par laquelle elle luy dit que feu Mr. de la Marque ſon mary luy a ſouvent raconté la genealogie de la Maiſon de Marca en Bearn fort exactement, & comment ceux de Caſtelnau en eſtoient iſſus, & qu'il avoit apris toutes ces choſes de ſon pere, qui avoit plus de cent ans quand il mourut. Mr. d'Oſſat eſtant à Rome Cardinal envoya à la Marque ſon portrait, qui y eſt encore.

(*B*) *On lui envoya en ſuite deux autres enfans.*] Deſquels Mr. d'Oſſat âgé pour lors de 23. ans eſcrivant à leur oncle le 27. Decembre 1559. il luy dit: *Quant à moy, je vous promets que je fourniray à vos neveus de bonne doctrine & de bon exemple, & auſſy des autres choſes qui ſeront en ma puiſſance tant que la vie me durera, laquelle j'abandonneray pluſtoſt qu'endurer qu'ils ayent la moindre neceſſité de choſe que je cognoiſſe leur eſtre neceſſaire.*

(*C*) *En des termes qui meritent d'être ſcus.*] Les voici: *Au reſte Monſieur, quant à ce que me remerciez de la peine que j'ay prinſe pour vos nepveus, je recognoy en cella voſtre bonneſteté accouſtumée; laquelle fait que je tien pour bien employé tout le travail & la peine que j'ay euë à l'entretenement d'iceux; vous aſſeurant, Monſieur, que la conſcience ne me remordra jamais à faulte d'y avoir fait tout ce que j'ay ſceu & peu.* Par où l'on voit ce bon cœur & ce bon ſens de Mr. d'Oſſat, qui ſe faiſoit deja remarquer en des choſes de petite conſequence.

„ayant suivy le barreau, il fut cognu & estimé de beaucoup de personnes de „marque, & entr'autres de Messire Paul de Foix, qui estoit pour lors Conseiller „au Parlement de Paris. Son merite & ses amis luy procurerent une charge de „Conseiller au Presidial de Melun, dont il estoit encore revestu en l'an 1588. „comme il conste d'une procuration par luy envoyée à Paris, pour recevoir une „gratification que le Roy luy avoit accordée. Dans le Brevet du Roy pour cette „gratification, il est appellé Abbé de Nostre Dame de Varennes, qui est une „Abbaye au Diocese de Bourges. Par où il est aysé de juger que ceux-là se „sont trompez, qui ont escrit qu'il estoit Doyen de Varenes au Diocese de Rho- „dez, lors qu'il fut fait Eveſque de Rennes. Le reste de sa vie est assez cognu *. „Il y a plusieurs lettres originales de Mr. d'Ossat de la fin de l'année 1584. dans „la Bibliotheque de Mr. Colbert, lesquelles n'ont pas encore esté imprimées. „Elles sont escrites au Roy & à la Reyne & autres †.

OTHON III. n'avoit qu'environ douze ans, lors qu'il succeda à son pere decedé en 983. Cela fut cause que les commencemens de son empire ne furent pas exemts de troubles: mais tous ces desordres furent heureusement dissipez, & lors que son âge lui permit de commander par lui-même, il fit voir qu'il étoit très-digne de ce poste. Il avoit eu pour Precepteur le fameux Gerbert natif d'Auvergne ‡, qu'il fit Archevêque de Ravenne, & puis Pape sous le nom de Silvestre II. Les plus fâcheuses affaires qu'il eut sur les bras furent à Rome, où Crescentius vouloit retenir pour lui la souveraine puissance, & d'où il chassa le Pape Gregoire V. proche parent (*A*) de l'Empereur. Il se prepara à une vigoureuse defense, lors qu'il aprit que ce Prince marchoit vers Rome pour le châtier: mais il ne resista gueres; il fut contraint de se rendre dans peu de jours, avec l'Antipape qu'il avoit créé. Celui-ci fut fouëtté, aveuglé, & enfin tué par la populace, avant que (*B*) l'Empereur eût eu le loisir de le condamner. On verra quelle fut la peine (*C*) de Crescentius. Ceci arriva l'an 998. Le Pape Gre-

* *Ces article & les remarques qui en dependent sont un memoire communiqué par l'illustre Mr. Baluze. On n'y change rien.*

† *Ibidem.*

‡ *Du Chêne, Vie des Papes.*

(*A*) *Proche parent de l'Empereur.*] Il s'appelloit Brunon, & étoit fils d'Othon de Saxe Duc de Franconie & de Suabe, lequel Othon étoit fils de Ludolphe, & petit fils d'Othon I. de sorte que Brunon étoit arriere-petit fils d'Othon I. ayeul d'Othon III. Ceux qui l'ont fait precepteur d'Othon I. ont (*a*) été relancez d'une étrange sorte. Quelcun pourroit douter que le Critique ait eu raiſon, de donner la qualité de Duc de Baviere à Othon fils de Ludolphe; car il est certain d'un côté que la Baviere donnée par Othon I. à son frere Henri demeura aux descendans de ce Henri, & de l'autre qu'Othon fils de Ludolphe fut Duc de Suabe après son pere: mais il est d'ailleurs certain qu'Othon II. pendant une guerre qu'il eut avec Henri Duc de Baviere II. du nom, donna la Baviere à Othon fils de Ludolphe (*b*).

(*a*) *Vide Specimen errorum à Pericsonio vulgatum anno 1693. pag. 119.*

(*b*) *Voyez l'Hiſt. de Bavière par Blanc, tome 2. p. 138.*

(*B*) *Avant que l'Empereur eût eu le loisir.*] Il y en a qui (*c*) disent que le peuple se saisit de l'Antipape avant qu'Othon eût été reçu dans Rome, qu'on lui arracha les yeux, qu'on lui coupa les oreilles & le nés, qu'on le mit sur un âne la tête tournée vers la queuë, & qu'*Othon à qui l'on ouvrit en suite les portes, le relegua dans le fond de l'Allemagne où il mourut peu de tems après de douleur.* Voilà comment les uns assûrent de l'Antipape une partie de ce que les autres disent de Crescentius. Il y en a qui (*d*) disent que ce fut Othon qui fit couper le nés, & crever les yeux à l'Antipape, & qui le fit jetter du haut du chateau Saint Ange. Ces variations degoûtent cruellement de l'étude de l'histoire, & font le deshonneur du genre humain; car si l'homme valoit quelque chose, il y auroit entre les Historiens une entiere uniformité sur des faits aussi éclatans que ceux-ci. Mais comment plusieurs Historiens s'accorderoient-ils, puis que bien souvent un seul ne sauroit s'accorder avec lui-même. Consultez le Theatre de Mathias: vous y verrez dans la page 888. (*e*) *que l'Antipape fut foüetté, aveuglé & enfin tué par le peuple avant qu'Othon l'eût condamné*, & dans la page suivante vous trouverez *que l'Empereur ayant fait couper le nés & arracher les yeux à l'Antipape, le precipita du haut en bas du Capitole. Imperator anno Christi 998. Romam profectus est, Antipapam nasis & oculis privavit, & de Capitolio precipitem dedit, sui supra prolixius diximus.* Ces dernieres paroles sont bien étranges; l'Auteur se cite lui-même fauſſement, car il avoit dit tout autre chose que ce qu'il raporte en cet endroit.

(*c*) *Petr. Damian. ep. 2. ad Cad. Ciceniæ, Sigonius apud Maimbourg, Decad. de l'Empire liv. 2.*

(*d*) *Heiss. Hiſt. de l'Empire, tome 1. p. m. 122.*

(*C*) *Quelle fut la peine de Crescentius.*] On le fit monter sur un âne, la tête tournée vers la queuë, & on le promena en cet état par toute la ville; puis on lui coupa divers membres, & on le pendit. Ses complices furent châtiez les uns d'une maniere, les autres d'une autre (*f*). (*g*) Voici de quelle façon quelques Ecrivains racontent la chose. Crescentius s'étant defendu dans la forteresse de Rome le plus qu'il lui fut possible, tâcha de prevenir sa perte en s'allant jetter aux pieds d'Othon; mais ce Prince le fit ramener au Chateau, afin de l'y prendre de vive force. Crescentius s'y defendit en desesperé; enfin on donna l'assaut, on gagna la place, on fit tout paſſer au fil de l'épée, *à la reserve de Crescentius qui fut pris fort blessé, & precipité sur le champ du plus haut de la forteresse, traîné par les boües, & puis pendu à un gibet si haut (h) qu'il pût être vu de toute la ville* (*i*). Selon Mr. Moreri il ne fut que decapité. Monſr. Heiss (*k*) dit que tant lui que douze de ses complices furent pendus au plus haut arbre qu'on put trouver.

(*e*) *Antipapa à vulgo virgis cæsus, oculis privatus, & demum confossus, priusquam de eo Otto sententiam tulit.*

(*f*) *Ex Sicbo Cal. visio.*

(*g*) *Glaber, lib. 1. & Ditmar. l. 4. apud Maimb. Decad. de l'Empire, liv. 2.*

(*h*) *Voyez la remarque B de l'article Babelot.*

(*i*) *Maimbourg ibid. p. m. 123.*

(*k*) *Hiſt. de l'Empire, to. 1. p. m. 122.*

Gregoire V. rétabli en même tems, mourut quelques mois après; & ce fut alors qu'Othon éleva au Pontificat Silvestre II. Les Romains enhardis par l'absence de l'Empereur, qui s'en étoit retourné en Allemagne, se brouillerent tout de nouveau; car ils n'aimoient pas à dependre des Allemans. Il falut qu'Othon travaillât encore une fois à remettre le calme dans cette ville; mais il s'y prit mal: il espera que pourveu qu'il se montrât *sola majestate armatus*, chacun rentreroit dans son devoir, & il éprouva tout le contraire. Il fut un exemple qu'il ne faut jamais qu'un Prince expose sa majesté desarmée, à la discretion d'une populace mutine. Le peuple de Rome se prevalut tellement de ce qu'Othon n'avoit presque aucunes troupes avec lui, qu'on l'enferma dans son palais; & si Hugues Marquis de Toscane, & Henri Duc de Baviere ne fussent accourus à Rome, & n'eussent amusé le peuple par diverses propositions d'accommodement, jusques à ce qu'ils eussent fourni à l'Empereur les moyens de s'évader, on ne sait pas ce qu'il seroit devenu dans la captivité qui lui étoit inevitable. Ceci arriva en 1001.

* Gird de Maimbourg decadem. de l'Empire l. 2.

† Marie d'Aragon. Voyez son article.

Or comme ce Prince ne manquoit pas de bonnes troupes en Italie, où il n'étoit retourné que pour en chasser les Sarrasins, sur lesquels il avoit repris Capoue, il ne tarda gueres à rentrer (D) dans Rome si fort & si puissant, qu'il la châtia à sa fantaisie. Il reprit le chemin de l'Allemagne au commencement de l'année 1002. mais il mourut à Paterne, avant que d'être sorti de l'Italie, le 28. de Janvier de la même année. On attribuë sa mort à des gans empoisonnez, que la veuve de Crescentius, l'une des plus belles femmes de son tems, lui donna, pour se vanger de son manque de parole. Il lui avoit fait une promesse de mariage, pour jouir d'elle; & puis il s'étoit moqué de cette promesse, quand il se fut assez diverti *. Il n'avoit pas été heureux (E) en femmes; car celle qu'il avoit † épousée joignit à ses impudicitez un autre crime, pour lequel il la fit brûler; & celle qu'il n'épousa (F) pas lui donna la mort. Ceux qui disent que le College des sept Electeurs fut établi de son tems, se trompent ‡, soit qu'ils en attribuent l'établissement à Othon même, soit qu'ils l'attribuent au Pape Gregoire V. On a plus de raison de dire que la Pologne fut érigée en Royaume par cet Empereur, comme on l'a vu dans l'article de Boleslas I. On a dit des merveilles de la (G) penitence de nôtre Othon. Il étoit devot ‖ jusqu'à entreprendre des pelerinages; & l'on dit même β qu'il avoit promis de se faire Moine. Je ne voudrois pas alleguer pour une marque de sa dévotion, l'habit où il avoit fait mettre toute γ l'Apocalypse en broderie.

‡ Voyez en les preuves dans Maimbourg decad. de l'Emp. l. 2.

† Voyez l'article Boleslas I.

* Calvisius ad ann. 1001. Christi.

γ Mathias Thesaur. Hist. pag. m. 886.

OTTO-

(D) *Il ne tarda gueres à rentrer.*] Après avoir bien pesé la narration de plusieurs Historiens, il m'a semblé évident que Mathias s'est trompé, lors qu'il a dit qu'Othon se voulut retirer en Allemagne, afin d'y lever une armée qui le pût mettre en état de punir la rebellion des Romains, mais qu'il mourut en chemin. Sur ce pied-là il seroit mort sans s'être vengé; or cela est contraire aux bons Auteurs (*a*). Neanmoins il y auroit beaucoup de temerité à mettre ceci au nombre des fautes; car l'histoire de ce moyen tems est si brouillée, & a passé par tant de mauvaises mains, qu'on trouve des autoritez sur le pour & sur le contre, & sur mille sortes de variations. *Cela m'ôte beaucoup de materiaux; car si je me hasardois de condamner ceux qui raportent un fait d'une certaine maniere, on ne manqueroit pas de temoins à m'opposer. Il est presque impossible de mentir * sur ces siecles-là. Racontez selon vôtre caprice & à tout hasard les circonstances de quelque fait, il arrivera rarement qu'aucun Auteur ne vous favorise.

(*a*) Voyez Ditmar. apud Calvisium ad ann. 1001 & 1002.

* C'est-à-dire d'avancer des choses sans preuve, ou sans temoignages.

(E) *Heureux en femmes.*] En general il semble que le sexe lui ait porté malheur; car outre ce que j'ai touché concernant son épouse, & sa Maîtresse, j'ai lu quelque part que ce fut (*b*) pour l'amour de cette Maîtresse, je parle de la veuve de Crescentius, qu'il entra dans Rome si mal accompagné, que peu s'en falut qu'il n'y rencontrât une prison perpetuelle. Ajoûtez (*c*) que Theophanie sa mere, fille d'un Empereur de Constantinople, le rendit odieux à bien des Grands, & qu'après la mort (*d*) de sa mere étant élevé par Adelaïde son ayeule, il se crut obligé de l'éloigner d'auprès de lui. Ce ne fut point apparemment par le conseil des plus sages de sa Cour, mais enfin il crut que le bien de ses affaires le demandoit. Cela ne l'empêchoit point de donner des gouvernemens à des femmes: pendant son voyage de Rome en 996. il donna celui de Saxe à Mathilde sa tante maternelle, & puis à sa sœur Adelaïde après la mort de Mathilde.

(*b*) Huber. Historia Civil. t. 1.

(*c*) Voyez l'Histoire Universelle de Jean Cluver in Othone III.

(*d*) Arrivée en 989. selon Cluver, ou en 991. selon Calvisius, Matthias, &c.

(F) *Celle qu'il n'épousa pas.*] Un Historien nommé Glaber dit qu'Othon l'épousa. Ce qui est certain c'est qu'après l'avoir admise dans son lit, il se degoûta d'elle & la quitta.

(G) *De la penitence.*] On pretend qu'il jûnoit quelquefois toute la semaine horsmis le Jeudi, & qu'il pleuroit à chaudes larmes pour expier ses pechez. Le Latin le dira mieux; *Plurima (e) ingemiscens facinora noctis silentio vigiliis & orationibus intentus, lacrimarum quoque rivis abluere non destitit, sæpenumero omnem hebdomadam excepta quinta feria jejunium producens, in eleemosynis valdè largus.* Joignez à ceci ce qui a été raporté (*f*) ailleurs touchant ses pelerinages.

(*e*) Ditmar. l. 4. apud Mamb. ubi supra pag. 128.

(*f*) Dans la remarque Y de l'article Boleslas I.

OTTOBONI (PIERRE) natif de Venise, a été Pape dans le XVII. siecle sous le nom d'ALEXANDRE VIII. Marc Ottoboni son pere, Grand Chancelier de Venise, acheta des lettres de Noblesse qui lui coûterent cent mille ducats en 1646. Pierre Ottoboni ayant fait ses études premierement à Venise, & puis à Padouë, & reçu le bonet de Docteur en Droit dans la derniere de ces deux villes, s'en alla à Rome âgé de vingt ans. Il eut sous le Pape Urbain VIII. le gouvernement de Terni, de Rieti, & de Citta Castellana, & la charge d'Auditeur de Rote. Il reçut le chapeau de Cardinal sous Innocent X. en l'année 1652. Deux ans après il fut fait Evêque de Breſſe. Il fut Dataire sous Alexandre VII. & enfin il fut élu Pape le 6. d'Octobre 1689. à la place d'Innocent XI*. La guerre qui étoit violemment allumée entre la Maison d'Autriche & la France, ne contribua pas peu à l'élection d'Ottoboni, parce que les Cardinaux neutres craignirent avec raison de trop commettre la Religion Catholique, ſi on créoit un Pape qui fût né sujet du Roi d'Espagne, comme étoit le dernier mort; dont la partialité contre la France avoit fait un bien infini aux Proteſtans. Ils crurent donc qu'Ottoboni, qui étoit d'ailleurs un sujet papable, seroit plus propre qu'un autre aux conjonctures d'alors; à cause qu'il étoit Venitien. Le seul avantage que la France tira de cette élection, est que le Pape Alexandre VIII. anima si puiſſamment les Venitiens à la guerre contre les Turcs, & les assûra d'une si bonne assiſtance, qu'il fit évanouir la paix que l'Empereur auroit souhaité de conclure avec la Porte, pour employer toutes ses troupes contre les François. Du reste Alexandre VIII. ne songea (A) qu'à l'agrandiſſement de sa famille. Les demêlez de la Cour de Rome avec la France ne lui tinrent (B) guere au cœur. Il ne fit qu'amuſer les Miniſtres de Louis XIV. & tout d'un coup il fit voir par la

* *Mercure Galant du mois d'Octobre 1689.*

(a) Ut quam maxime morriferi esse morſus solent morientium bestiarum, sic plus negotii fuit cum feminuta Carthaginense quam integra. *Florus l. 2. c. 15.* Raportez à cela ces paroles de Seneque *Controv. epit. 9.* In gladiatoribus quoque conditio dura victoris est cum morienti pugnantis. Nullum magis adversarium timens quam qui vivere non potest occidere potest. Concitatissima est rabies in desperatione, & morte ultima in furorem animus impellitur.

(A) *Ne songea qu'à l'agrandiſſement de ſa famille.*] Ce qu'on a dit des bêtes (a) que jamais elles ne font plus dangereuſes que quand elles mordent en mourant, ſe peut fort bien dire du Nepotiſme. Comme il joüoit de son reſte sous Alexandre VIII. il ramaſſoit toutes ſes forces pour mieux devorer. On pouvoit dire de l'oncle; il eſt vieux, il ſe hâte fachant qu'il a peu de tems. Mr. Menage faiſoit un conte qui viendra ici à propos. *(b) Alexandre VIII. (diſoit-il) élu Pape à 79. ans, & qui en trois ſepmaines avoit déjà élevé tous ſes neveux, demanda à quelqu'un de ſes familiers ce qu'on diſoit de lui. Il lui répondit qu'on diſoit qu'il ne perdoit point de tems ſur l'avancement de ſa famille. Il dit* Oh! oh! ſono vinti tre hore e mezza, *il eſt vingt trois heures & demie.* C'eſt avoir enterré la Synagogue avec honneur, que d'en avoir uſé comme il a fait envers un abus que ſon ſucceſſeur devoit abolir. Le grand âge n'eſt peut-être pas la ſeule raiſon qui a obligé le Pape Ottoboni à uſer d'une ſi grande diligence, pour combler de biens toute ſa famille; il conſideroit peut-être que Rome avoit eu le tems d'oublier un peu les deſordres du Nepotiſme, qui n'avoient point paru ſous le long regne d'Innocent XI. Les plaintes pouvoient donc être émouſſées à cet égard, & il avoit à faire à des ſujets qui avoient eu le loiſir de ſe repoſer de leurs anciennes fatigues. Je ſonge dans ce même moment aux ſilouteries des flateurs, & à la ſoupleſſe avec laquelle en vrais joüeurs de gobelets, ils ſont piroüetter les choſes les plus ſacrées: mais afin que cette critique qui ne vient nullement de mon propre fond, ait plus de poids & d'autorité, je la prens d'un livre fait & imprimé à Paris avec privilege. „ Entre (c) les „ loüanges qu'il (d) donne à Innocent XI. celle „ qu'il releve le plus eſt d'avoir tenu ſes neveux „ dans une condition privée, à l'imitation du „ Sauveur qui ne connoiſſoit point d'autres pa„ rens, que ceux qui faiſoient la volonté de ſon Pere. Alexandre huitiéme ayant eu des vuës „ oppoſées à celles de ſon predeceſſeur, Palatio „ a trouvé le moyen de juſtifier les ſoins empreſ„ ſez qu'il prit de combler les ſiens de biens & „ d'honneurs, & a ſoutenu qu'en cela ce Pape „ avoit ſuivi l'exemple du même Sauveur, qui „ honora de la communication de ſon ſacerdo„ ce ſes proches ſelon la chair, & les charges de „ la diſpenſation de ſon Evangile: tant l'éloquen„ ce eſt fertile en inventions, quand il s'agit de „ flater les paſſions de ceux qui commandent, „ & d'excuſer ce qu'il y a de plus irregulier dans „ leur conduite. „

(b) *Voyez le Menagiana pag. 208. édit. de Holl.*

(c) *Journal des Savans du 15. Decembre 1692. pag. 731. édit. de Holl.*

(d) *C'eſt-à-dire Jean Palatius Auteur d'un livre en 5. volumes in folio imprimé à Venise l'an 1691. ſous le titre de* Geſta Pontificum Romanorum.

(B) *Les demêlez de la Cour de Rome avec la France ne lui tinrent guere au cœur.*] L'affaire étoit neanmoins d'aſſez grande conſequence, pour meriter que l'on ſe hâtat de la conclure: & ſi Alexandre VIII. avoit eu autant de zele pour les interêts de la chaire de St. Pierre, que pour ceux de ſa famille, l'attention qu'il faiſoit au peu de tems qu'il avoit à vivre, l'eût porté beaucoup plûs à terminer promtement les demêlez de la France, qu'à enrichir promtement ſa parenté. En differant il a laiſſé à ſon ſucceſſeur la gloire d'avoir retabli en France l'autorité du Pape ſur l'ancien pied; ce qu'il eût été impoſſible de faire, ſi l'on eût attendu que le Roi de France eût été en paix avec ſes voiſins. La bonne politique vouloit que la Cour de Rome ſe prevalût des affaires épineuſes de la France; & c'eſt ce qu'a fait fort habilement Innocent XII. Certains fanatiques qui avoient fait eſperer que la Ligue formée contre la France en 1688. ſeroit funeſte à la Papauté, & que la ruine prochaine du Catholiciſme commenceroit par la reformation de la Cour de France, ſont bien éloignez de leur compte, puis que cette Ligue a été cauſe que la France eſt devenuë plus Papiſte qu'elle n'étoit en 1682. & en 1688. & par conſequent que le Papiſme a reparé l'une de ſes breches. Fou qui ſe fie à de telles gens.

la publication d'une (C) Bulle peu avant sa mort, qu'il n'avoit fait que les jouër. Dans l'espérance de le trouver favorable on changea de stile en France; on avoit dit peu de bien d'Innocent XI. pendant quelque tems, & puis on en avoit dit beaucoup de mal: les Poëtes & les Orateurs commencerent de reprendre l'encensoir pour celui qui lui succeda. Mais ils éprouverent que pour jouër au plus fur, il faudroit à l'égard des loüanges se regler sur la maxime que Solon vouloit (D) que l'on consultât, pour decider du bonheur d'une personne. Le Cardinal Pierre Ottoboni étoit si âgé quand on le fit Pape, qu'il ne faut pas s'étonner que son regne ait été court. Il n'a pas duré plus de quinze ou seize mois; car ce Pape mourut le premier jour de Fevrier 1691. On fit courir (E) une prediction sur sa mort qui a bien l'air d'une fourberie.

OVIDE NASON (PUBLIUS) Chevalier Romain, a été l'un des meilleurs Poëtes du siecle d'Auguste. J'ai quantité de recueils pour son article, mais je ne puis les mettre en œuvre presentement: je n'en donnerai qu'une petite partie. Il avoit reçu de la nature une si forte disposition à versifier, qu'il renonça pour l'amour des Muses à tous les soins qu'il falloit prendre, quand on vouloit parvenir aux dignitez. Mais si l'inclination à la Poëtie éteignit en lui tout le feu de l'ambition, elle nourrit au contraire, & augmenta celui de l'amour. Il fut * adonné furieusement au plaisir Venerien, & ce fut presque son seul vice. Il ne se contenta pas d'aimer, & de faire des conquêtes de galanterie, il aprit aussi au public l'art d'aimer, & l'art de se faire aimer; c'est-à-dire qu'il reduisit en système une science pernicieuse, dont la nature ne donne que trop de leçons, & qui n'a pour but que le deshonneur des familles, & celui des pauvres maris principalement. On l'exila pour avoir écrit de tels livres; mais selon toutes les apparences ce fut plûtôt le pretexte, que la veritable (A) cause de son exil. Il employa

* Exigere à nobis anguilla nocte Corinnam Me meminit numeros fustinuisse novem. *Ovid. Amor. l. 2. eleg. 7.* Voyez aussi l'élegie 10. du 2. livre.

(C) *Par la publication d'une Bulle peu avant sa mort.*] La Bulle étoit toute prête dès le 4. jour du mois d'Août 1690. car elle est datée de ce jour-là; mais elle ne fut publiée que le 30. de Janvier 1691. Elle foudroye tout ce qui fut fait au prejudice de l'autorité du Pape, dans l'Assemblée du Clergé de France l'an 1682. Si elle ne fut pas publiée plûtôt, c'est que le Pape vouloit amuser Louis XIV. & en tirer quelques avantages; mais quand il se vit au bord du sepulcre, il ne menages plus rien, il lâcha sa Bulle. Cela servit de beaucoup aux explicateurs de Saint Malachie; on ne savoit comment apliquer à Pierre Ottoboni le symbole *penitentia gloriosa*, qui lui convient dans les predictions de ce pretendu Prophete. On n'étoit pas content de dire que l'élection de ce Pape s'étoit faite le jour de St. Brunon, où qu'il avoit eu le nom de Pierre; on voïlà deux Saints dont la penitence a été tout-à-fait glorieuse; cela, dis-je, ne contentoit pas, & paroissoit trop forcé & trop amené de loin: mais la Bulle fit dire qu'enfin Alexandre VIII. s'étoit repenti glorieusement, du suport qu'il avoit eu pour la Cour & pour le Clergé de France (a). J'observe ici que le Decret de l'Inquisition du 7. Decembre 1690. contre 31. propositions, chagrina les Theologiens de l'Eglise Gallicane. Voyez la lettre (b) d'un Abbé à un Prelat de la Cour de Rome.

(a) *Voyez le Journal de Leipsic 1691. pag. 151.*

(b) *Elle contient 66. pages in 12. dans mon édition, qui est la 2. Il y a au titre, Jouxte la Copie imprimée à Toulouse 1691.*

(D) *La maxime que Solon vouloit que l'on consultât.*] Cette maxime est qu'on ne peut juger avant qu'un homme soit mort, s'il est heureux; car ceux qui nous paroissent heureux, se verront peut-être dans les plus horribles miseres, avant que de sortir de ce monde. Ovide (c) a fort bien exprimé cette pensée de Solon. L'instabilité ou l'obliquité du cœur humain, devroit faire qu'à l'égard des loüanges on attendit à les donner que les gens ne fussent plus. On s'épargneroit le changement de langage, & bien d'autres choses aussi. Salvien n'a pas ignoré cette maxime. (d) Sapientia, *inquit sermo divinus*, in exitu canitur. *Cur eam non dixit cani in prioritia, non in juventute, non in flatu rerum incognitarum, non in prosperitatibus secundorum? Scilicet quia in his omnibus quicquid laudatur incertum est. Quàm diu enim quis subjacet mutationi, non potest cum securitate laudari. Et ideo, ut ait, sapientia* in exitu canitur. *Exiens enim quis de incertis periculorum, certum meretur evasa omni rerum varietate suffragium: quia tunc stabilis & firma laus est, quando meritum non poterit jam perire laudati.* Sapientia, *inquit*, in exitu canitur.

(c) Sed feliciter ultima semper Exspectanda dies homini: dicique beatus Ante obitum nemo supremaque funera debet. *Ovid. Metamorph. l. 3.*

(d) *Salvianus contra avaritiam p. m. 145.*

(E) *On fit courir une prediction.*] Un François dont je tais le nom, avoit écrit de Geneve à ses amis de Hollande, vers le commencement de l'hiver de l'année 1690. qu'à Milan un homme avoit été chez son Confesseur, pour lui dire, *qu'il se sentoit proche de sa fin; qu'il mourroit dans 2. jours, son frere dans 4. le Pape à Noël, & le Roy de France à Pâques.* Le Nouvelliste ajoûtoit que les deux freres étoient morts au tems marqué. Dès qu'on fut que le Pape n'étoit point mort à Noël, on laissa tomber la nouvelle: mais on la releva pendant le siege de Mons; & pour lui donner du poids, on ne parla plus du jour de Noël à l'égard du Pape; l'homme de Milan, disoit-on, a seulement dit que le Pape mourroit dans quelques semaines. Il seroit à souhaiter que quelcun se donnât la peine de tenir regitre de ces fottes predictions. Si on les avoit marquées an par an dans les Chroniques, nous serions peut-être aujourdhui moins sujets à nous en laisser leurrer.

(A) *Plûtôt le pretexte que la veritable cause de son exil.*] Il reconoît en plusieurs endroits de ses Ouvrages, que les deux sources de son malheur furent qu'il avoit composé des livres fur l'art d'aimer, & qu'il avoit vu quelque chose.

Il

(a) Utque haec, sic utinam defendere cetera posses. Scis aliud quod te laeserit, esse magis. *Ovidius, de Ponto, lib. 3. epist. 3.*

(b) Cur aliquid vidi? cur noxia lumina feci? Cur imprudenti cognita culpa mihi est? Infelix Actaeon vidit sine veste Dianam, Praecia fuit canibus non minus ille feris. *Id. lib. 2. Tristium.*

(c) Inscia quod crimen vidi-sti? Peccatumque oculos est habuisse meum. *Id. ibid. lib. 3. eleg. 5.*

(d) Perdiderint cum me duo crimina, carmen & error. Alterius facti culpa silenda mihi est. *Id. ibid. lib. 2.* Et quid praeterea peccarim quaerere noli. Ut pateat sola culpa fuisse mea. *Id. lib. 2. de Ponto, epist. 9.*

(e) Invitus, de Ponto, Lat. *Id. lib. 4. eleg. 13.*

(f) Sueton. in Calig. c. 3.

(g) Dans la Vie d'Ovide.

(h) Dans les notes sur le dernier vers du 3. livre de cette amandé, qu'il n'a point traduite en François, tant il est fade.

ployra inutilement toutes les finesses de son esprit pour apaiser l'Empereur; rien ne fut capable d'obtenir sa grace. Il mourut au païs des Getes, où on l'avoit confiné. Des trois femmes qu'il épousa il repudia * les deux premieres, & se noïa fort de la troisiéme †. Il y a eu des Critiques qui ont mepris (B) sa Latinité. Ils auroient fait mal leur cour à (C) Alfonse Roi de Naples. Je renvoye plusieurs choses à l'endroit où je (D) censure Mr. Moreri.

n'explique point ce que c'étoit, mais il fait entendre que ses livres contribuerent moins que cela à sa disgrace; car il suppose que s'étant plaint à l'Amour qu'après avoir travaillé à étendre son Empire, il n'en avoit obtenu d'autre recompense que d'être exilé parmi les barbares, l'Amour lui repondit, vous savez bien que ce n'est point ce qui vous a fait le plus de tort (a). Il se compare au malheureux Acteon (b). Il repete en divers lieux (c) la même plainte, d'avoir vu sans y penser le crime d'autrui, & il declare (d) qu'il ne lui est point permis de reveler ce mystere. On a tâché de le deviner; plus il a gardé le silence, plus a-t-il fait naître l'envie de penetrer ce secret. Quelques-uns se persuadent qu'il avoit surpris Auguste en flagrant delit avec Julie sa fille, & ils confirment cela par un passage de Suetone, où ils pretendent trouver que Caligula mepriſoit sa mere, parce qu'il croyoit qu'elle étoit née de l'inceſte d'Auguſte avec Julie. *Alteram fubjiciunt alii, nempe eum vidiſſe Auguſtum tempore cum Juliâ filiâ jacentem. . . . Cui opinioni favere viſus eſt Caligula, dum matrem ſuam ſpernebat, quaſi ex inceſto concubitu Auguſti, cum filia ſua Julia, prognatam (e).* Il eſt ſûr que Suetone (f) raporte que Caligula ne vouloit point reconoître qu'Agrippa fût ſon ayeul maternel; il le trouvoit de trop baſſe condition, & il ſoutenoit que ſi mere étoit fille de l'Empereur Auguſte & de Julie: mais cette raiſon ne lui donnoit point de mepris pour Agrippine ſa mere; au contraire il l'eût mepriſée, s'il ſe fût imaginé qu'elle fût née legitimement. L'Abbé de Marolles (g) aſſûre ſur le temoignage de Suetone, qu'on tenoit que la mere de Caligula étoit née de l'inceſte de Julie avec Auguſte. Mais il n'eſt pas vrai que Suetone diſe cela. Il dit ſeulement que Caligula le publioit. Le même Abbé (h) conte qu'Ovide fut exilé, pour avoir lu à Julie petite-fille d'Auguſte les derniers vers de ſon Art d'aimer, & pour avoir vu Auguſte prenant trop de privautez avec cette jeune Princeſſe. Il y a lieu de douter de toutes ces conjectures; car Ovide n'ayant oublié aucune ſorte de ſoumiſſions & de flateries dans les vers qu'il compoſoit durant ſon exil, & qu'il envoyoit à Rome, n'y ayant, dis-je, rien oublié de tout ce qui lui paroiſſoit le plus capable d'adoucir Auguſte, il ne faut pas croire qu'il ait affecté d'y mettre ce qui étoit le plus propre à entretenir le chagrin de cet Empereur. Or ſi l'on ſuppoſe que l'indignation de ce Prince étoit fondée ſur ce que le Poëte l'avoit vu commettre une infamie, l'on doit ſuppoſer qu'Ovide n'eût pu manquer de lui deplaire furieuſement, par l'affectation de dire que ſes yeux temoins d'un ſecret qu'il n'oſeroit reveler, étoient la cauſe de ſon exil.

(B) *Des Critiques qui ont mepriſé ſa latinité.* Paſſerat avoüe qu'il avoit profeſſé long tems les belles lettres, ſans avoir expliqué aucun Ouvrage d'Ovide, parce qu'il voyoit regner une mauvaiſe prevention contre ce Poëte, (i) *Inveteravit enim opinio, vulgique fama percrebuit, ſ. p. m. 218. eum poëtam eſſe non multæ doctrinæ, humiliſque & 219. nimium luxuriantis ſtyli; atque etiam, ſi diu placeret, Latinæ linguæ elegantiam mitotemque in eo requiri: adeò ut Italus quidam vel hæc ve imprimis 406. nobilis, cum humanioribus literis unicum gnatum (k) Ill'eſt imbueret; illa mira artificio contexta mutata ter pelleit Andrè Nangerius. Voyez Strada prolus. lib. 2. p. m. 334. 335. Petrus Victorius ou Ovidio non veriora, ita vita & moribus encrevatum. . . Non longe ab hac temeraria ſententia diſcedit Dionyſius Lambinus, qui priſé Ovide. Un autre ſavant Critique (n) ſans impertiſſimme eum malum Latinitatis Scalig. in Cinthium. Burdonum fabulæ. 217. Muret in Senecam. Quæſt. nat. l. 3. c. 27. (o) Jovianus Pontanus de Principe. ſol. 54. verſe Opera. 10. 1. edit. Florent. 1520. in 8. (p) Ovid. Amor. l. 3. eleg. 15. (q) Ovide étoit de Sulmone en tout des Peligniens. (r) Au lieu d'ego, il y a gra dans de Ovide. Manert. (s) On a corrigé cela dans l'édition de Hollande.*

noviſſimum luxuriantis ſtyli; atque etiam, ſi diu placeret, Latinæ linguæ elegantiam mitotemque in eo requiri: adeò ut Italus quidam vel hæc ve imprimis nobilis, cum humanioribus literis unicum gnatum (i) Ill'eſt imbueret; illa mira artificio contexta mutata ter pelleit Andrè Nangerius. Voyez Strada prolus. lib. 2. p. m. 334. 335. Petrus Victorius ou Ovidio non veriora, ita vita & moribus encrevatum. . . Non longe ab hac temeraria ſententia diſcedit Dionyſius Lambinus, qui priſé Ovide. Un autre ſavant Critique (n) ſans impertiſſimme eum malum Latinitatis Scalig. in Cinthium. Burdonum fabulæ. 217. Muret in Senecam. Quæſt. nat. l. 3. c. 27. (o) Jovianus Pontanus de Principe. ſol. 54. verſe Opera. 10. 1. edit. Florent. 1520. in 8. (p) Ovid. Amor. l. 3. eleg. 15. (q) Ovide étoit de Sulmone en tout des Peligniens. (r) Au lieu d'ego, il y a gra dans de Ovide. Manert. (s) On a corrigé cela dans l'édition de Hollande.

Ce Prince étant avec lon armée au voſinage de Sulmone, demanda s'il étoit certain qu'Ovide y eût né. Et comme on lui eut repondu que cela étoit certain, il ſalua cette ville, & temoigna ſa reconoiſſance au Genie d'un païs qui avoit produit un ſi grand Poëte. Il ajoûta qu'il renonceroit volontiers à une partie de ſes Etats, pour faire revivre cet homme-là, dont la memoire lui étoit plus chere que la poſſeſſion de l'Abruzze. *Urbem ſalutavit, gratiaſque genio loci egit, in quo tamus olim poëta genitus eſſet, de cujus laudibus cum non pauca diſſeruiſſet, tandem ſama ejus magnitudine commotus. Ego inquit hujus regionis quæ non parva regni Neapolitani, nec contemnenda pars eſt, libenter ceſſerim, ſi temporibus meis datum eſſet hunc poëtam ut haberem quem mortuum pluris ipſe faciam, quam omnii Apruſii dominatum (o).*

(D) *A l'endroit où je cenſure Mr. Moreri.* Sa I. faute eſt de mal raporter le diſtique où nôtre Poëte declare qu'il ſera honneur à ſa patrie.

Mantua (p) Virgilio gaudet, Verona Catullo,
Peligne (q) dicar gloria gentis (r) ego.

En II. lieu c'eſt un barbariſme effroyable, que de dire qu'il étoit de (ſ) la famille equeſtre. III. Il n'eſt pas vrai qu'il diſe au 1. de Triſtes, Eleg. 2. qu'étant jeune il porta les armes ſous *Marc Patron*, quand il fit le voyage d'Aſie. Les

* *Les vers* : Non pæto quas quondam petii studiosus Athenas, Ovidia non Asia, non mihi visa prius.

(a) Sub M. Varrone, qui cum Asiam petiit mihi tavit: in. de reversus studii causa Athenas se contulit. Qua de re lic lib. 1. Trist. *Non pæto quas quondam dic.* Herculeas Clofanus in Vita Ovidii.

(b) *Seneca pater, controvers.* 10. *sive* 2. *libro* 2. *p. m.* 153.

(c) *Dans la Vie d'Ovide.*

(d) *Ovid. Trist. lib.* 2. *p. m.* 150.

(e) Sæpe pater dixit, studium quid inutile tentas? Mœonides nullas ipse reliquit opes. Motus eram dictis: totoque Helicone relicto, Scribere conabar verba soluta modis. Sponte sua carmen numeros veniebat ad aptos. Et, quod tentabam scribere, versus erat. *Ovidius. Trist. l.* 4. *eleg.* 10.

(f) *Idem ibid.*

(g) *Id. ib.*

2. vers * que Moreri cite ne contiennent point cela. Les meilleures éditions mettent *non loca visa prius*, au lieu de *non mihi visa prius*: ces deux leçons reviennent à la même chose, ainsi je ne vois pas comment Clofanus qui a suivi la seconde, a pu trouver dans ce distique la preuve de ce qu'il venoit de dire, qu'Ovide (*a*) porta les armes sous Marc Varron, avec lequel il s'en alla en Asie, & qu'en étant revenu, il fit un voyage à Athenes pour y étudier. Chacun voit que ce distique ne sauroit prouver ni qu'Ovide ait porté les armes sous Marc Varron, ni qu'il ait été en Asie avec lui, ni qu'il ait fait ce voyage avant que d'aller à Athenes. Le Poëte priant les Dieux de faire cesser la tempête, leur représente entre autres choses qu'il est sur mer pour un sujet affligeant, pour s'en aller dans la Scythie, & non pas pour aller ou dans la Grece, ou dans quelque lieu qu'il eût déjà veu. IV. Il n'est pas vrai qu'*un sentiment de Seneque*, il ait *plaidé quelques causes* dans le barreau. Quand on cite Seneque tout court, on prétend citer le Philosophe, & sans doute Mr. Moreri n'a point eu d'autre prétention: cependant on ne trouve rien dans Seneque le Philosophe qui puisse prouver qu'Ovide ait plaidé. On trouveroit plûtôt cela dans le pere de Seneque, mais il s'en faut bien qu'on ne l'y trouve; car on y voit seulement que nôtre Poëte étudia l'art oratoire sous Arellius Fuscus, & qu'il declama dans son école avec beaucoup de succés. (*b*) *Hanc controversiam memini me videre* Nasonem *declamare apud Rhetorem Arellium Fuscum cujus auditor fuit.... Oratio ejus jam tum nihil aliud poterat videri quam solutum carmen. Adeo autem studiosè Latronem audivit, ut multas ejus sententias in versus suos transtulerit,.... Tunc autem cum fluderet, habebatur bonus declamator. Hanc certe controversiam ante Arellium Fuscum declamavit, ut mihi videbatur longe ingeniosius, excepto eo quod sine certo eratione per locos discurreret.* Mr. Moreri est apparemment redevable de cette faute à Mr. l'Abbé de Marolles (*c*), qui a cité Seneque pour prouver qu'Ovide a plaidé dans le barreau. Le fait est certain, mais au lieu de recourir au pretendu temoignage de Seneque, il falloit citer Ovide même, qui assûre qu'il a soutenu la cause de quelques personnes accusées au Tribunal des Centumvirs, & qu'ayant été choisi pour arbitre de quelques procés, il les termina en homme d'honneur.

Nec (d) male commissa est nobis fortuna rearum
Usque decem decies inspiciendа viris.
Res quoque privatas statui sine crimine judex;
Dequе mea fassa est pars quoque visa fide.

V. On n'a pas dû dire qu'*après la mort de son pere il s'adonna entierement à la poëse*; car il ne marque point cette circonstance dans le recit de sa conduite. Il dit seulement (*e*) que pour déferer aux remontrances de son pere, il refrena dans son enfance l'inclination à faire des vers, & qu'il s'attacha aux emplois qui convenoient aux jeunes gens de sa condition. Il (*f*) remarque même la mort de son frere aîné comme une chose qui precéda son retour sur le Parnasse; mais il ne dit rien de semblable touchant la mort de son pere. Comment eût-il pu en parler ainsi, puis qu'il reconoit qu'il se rengagea bien-tôt à la poëtie, & que son pere (*g*) vêcut 90. ans? VI. L'Empereur ne l'*envoya point en exil dans la Province de Pont en Asie*. Il le relegua à Tomes ville d'Europe sur le Pont Euxin, vers les embouchures du Danube. VII. Il ne faloit pas rapporter sans la censurer, l'opinion de ceux qui disent *que ce fut pour avoir fait l'amour à Julie fille d'Auguste, qu'il aimoit sous le nom de Corinne.* Cette opinion est fort ancienne, Sidonius Apollinaris l'approuve.

*Et * ne carmina per libidinosa*
Notum Naso tenet, Tomosque missum,
Quandam Cæsarea nimis puellæ
Falso nomine fubditum Corinnæ.

Mais Alde Manuce (*h*) l'a refutée par trois raisons. La premiere est qu'Ovide ne cesse de repeter que son exil vient de deux causes, savoir de ses vers galans, & d'une faute qu'il ne dit pas, (*i*) & qui fut fortuite & involontaire. C'est ce qu'on ne pourroit dire d'un commerce de galanterie lié avec la fille d'Auguste, & poussé jusques à la jouïssance. Nôtre Poëte en vint jusques-là avec sa Corinne, comme il nous l'apprend lui-même †.

Singula (k) quid referam? nil non laudabile vidi:
Et nudam pressi corpus ad usque meum.
Cætera quis nescit? lassi requievimus ambo.

Proveniant medii sic mihi sæpe dies.

La seconde raison d'Alde Manuce est empruntée de ce qu'Ovide étoit fort jeune quand il servoit sa Corinne;

Carmina (l) cum primum populo juvenilia legi;
Barba resecta mihi bisve semelve fuit.
Moverat ingenium totam cantata per Urbem
Nomine non verò dicta Corinna mihi.

Voilà des vers qui signifient qu'Ovide n'avoit qu'environ 20. ans, lors qu'il chanta ses amours pour la pretenduë Corinne. Or il en avoit 50. lors qu'Auguste l'exila. Quelle aparence que cét Empereur ait été si dent à dcouvrir le commerce de sa fille avec un Poëte, & à le punir? Enfin Manuce remarque *qu'Ovide n'eût point fait mention de la Corinne* avec tant de complaisance dans les vers qu'on vient de lire, si elle eût été la cause de la disgrace qu'il deplore si tristement. VIII. Je ne conois point ceux qui ont dit *qu'il s'adressoit à Livie femme d'Auguste, & que ce fut pour elle qu'il composa son art d'aimer.* Ils meritoient d'être refutez plus fortement que Sidonius Apollinaris. IX. Ceux qui disent que la *ville nommée Tomes* auprés de laquelle il *fut enterré*, s'epelle aujourdhui (*m*) Kiour, ne se trompent pas moins grossierement, que ceux qui disent qu'elle se nomme Tomisuar. C'est pourquoi Mr. Moreri ne devoit pas rapporter ces choses, sans avertir son lecteur qu'elles sont fausses. La ville de Tomes où Ovide fut relegué étoit (*n*) en deçà du Danube à l'égard de l'Italie. Cela ne convient ni à Kiovie située sur le Boryfthene, ni à Temiswar, ville de Transilvanie. X. Ce que Moreri raporte touchant le tombeau d'Ovide trouvé à *Sabaria en Stairen Autriche sur la Save* est tout plein de fausseteez, comme je le ferai voir un jour. XI. Ce fut en l'an 1540. & non pas en l'an 1548. que la Reine de Hongrie montra la plume de nôtre Poëte. (*o*) *Isabella Pannoniæ Regina circiter annum* M. D. XL. *Ovidii calamum ex argento Tauruni, quæ est urbs inferioris Pannoniæ ostendit Petro Angelio Bargæo, qui hoc ipsum mihi narravit, cum hac inscriptione* OVIDII NASONIS CALAMUS; *qui non multo ante id tempus sub quibusdam amiquis ruinis fuerat repertus. Eum Regina ipsa plurimi faciebat, & veluti rem sacram, earum habebat.* J'ai dit dans l'article de cette Reine qu'elle étoit savante.

* *Carm.* 23. v. 153. *Savaron approuvé cette opinion aussi.* *Id. & in epist.* 10. *l.* 2.

(*b*) *Voyez la remarque A, lettres b & c.*

† *Il se plaint d'être le pere de l'enfant que elle étoit grosse.* Et tamen aux cx me concepe-rat, aut ega credo. Est mihi pro facto lepe, quod ella potest. *Ovid. Amor. l.* 2. *eleg.* 13.

(*c*) *Ovid. in Amorib. lib.* 1. *eleg.* 5.

(*l*) *Id. lib.* 4. *Trist. eleg.* 10.

(*m*) *Il faloit dire* Kiow, *ou* Kiovie. *Hofman a dit aussi* Kiour. *Marolles dans la Vie d'Ovide a dit* Kiovie.

(*n*) Ne timeam gentes quas non bene subjacet Ister. *Id. ibid. lib.* 2. *Voyez aussi lib.* 3. *eleg.* 10.

(*o*) *Herus les Critiques dans la Vie d'Ovide. p. m.* 29.